

FRANCE HISTORIQUE ET MONUMENTALE.

HISTOIRE GÉNÉRALE

DE FRANCE

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'A NOS JOURS,

ILLUSTRÉE ET EXPLIQUÉE

PAR LES MONUMENTS DE TOUTES LES ÉPOQUES, ÉDIFIÉS, SCULPTÉS, PEINTS, DESSINÉS, COLORIÉS, ETC.

PAR A. HUGO,

AUTEUR DE L'HISTOIRE DE NAPOLÉON ET DE LA FRANCE PITTORESQUE.

V.

BOURBONS. — RÉPUBLIQUE. — EMPIRE. — RESTAURATION. — D'ORLÉANS.

(DE L'AN 1589 A L'AN 1843.)

PARIS.

H.-L. DELLOYE, ÉDITEUR.

LIBRAIRIE DE GARNIER FRÈRES, PALAIS-ROYAL (GALERIE D'ORLÉANS), 215.

1843

Paris. — Imprimerie et Fonderie de Rignoux, rue Monsieur-le-Prince, 29 *bis*.

Ce volume comprend plus de deux siècles et demi de l'histoire de France. Il commence par l'établissement de la maison de Bourbon sur le trône des Valois, après le siége de Paris et le triomphe du Béarnais sur les ligueurs.—Henri IV et Sully, Louis XIII et Richelieu, Louis XIV et Mazarin, le régent et Dubois, Louis XV et Fleury, y figurent successivement. Trois minorités et trois régences n'empêchent pas la royauté de parvenir à l'apogée de la puissance absolue; mais cette puissance doit s'user promptement par ses excès même. — Louis XIII, devenu roi, se contente du titre, et laisse le pouvoir d'abord à ses favoris, qui en usent pour s'enrichir, puis à Richelieu, dont l'ambition a pour but la grandeur de la France et l'abaissement de la maison d'Autriche. Ce terrible ministre dompte les protestants en France et les assiste en Allemagne.—Les guerres de la Fronde et les intrigues du Parlement pendant la minorité de Louis XIV mettraient la royauté en péril sans l'habileté de Mazarin; à sa mort, Louis XIV, qui veut régner par lui-même, entoure le trône de splendeur, donne à l'autorité plus de force qu'elle n'en a jamais possédée, et place la nation française au premier rang parmi les peuples du monde. Son règne, qu'illustrent de brillantes victoires et d'utiles institutions, embrasse les trois-quarts d'un siècle devenu plus célèbre que ceux de Périclès, d'Auguste et de Léon X; car les grands hommes viennent s'y grouper autour du grand roi. — Les saturnales de la Régence déshonorent les premières années du règne de Louis XV, comme les débauches personnelles de ce roi corrompu en dégradent les dernières années. La victoire de Fontenoy jette seule quelque lustre sur cette triste époque. — Cependant les mœurs se corrompent, les esprits se révoltent; du mépris du roi on passe au mépris de la royauté, et quand Louis XVI monte sur le trône de son aïeul, ce trône, que soutenaient autrefois la noblesse, le peuple et le clergé, a perdu tous ses appuis. Le clergé a cessé d'être respecté, la noblesse d'être respectable. Le peuple, impatient des abus dont il souffre depuis si longtemps, s'irrite du fardeau, et en le renversant jette aussi par terre la monarchie et le monarque, qui reste enseveli sous les ruines.

Cette longue série d'événements, tantôt tristes, tantôt glorieux, qui forme l'histoire de France depuis l'avénement de Henri IV au trône jusqu'à la mort de Louis XVI sur l'échafaud, est racontée avec détail. — Comme dans les volumes précédents, l'auteur, dans ce volume, s'est appuyé sur les narrations des contemporains; il a eu soin de citer avec une scrupuleuse exactitude les témoignages qu'ils ont rendus des faits dont ils ont été les acteurs principaux ou les spectateurs les plus rapprochés; car, dans son opinion, aucune conjecture ingénieuse, aucune induction spirituelle, aucun artifice de langage, ne peuvent, lorsqu'un long temps s'est écoulé depuis un événement historique, avoir la même autorité ni le même relief que les paroles et les attestations de ceux qui y ont pris une part active ou qui seulement en ont été les témoins.

S'il n'a pas été possible à l'auteur de raconter avec la même étendue notre histoire contemporaine, il a fait du moins tous ses efforts pour ne pas laisser sans mention les grandes entreprises qui donnent tant d'intérêt à cette époque mêlée de crimes et de hauts faits, de gloire et de revers.—Il a passé avec rapidité sur les tristes souvenirs du régime conventionnel; mais il s'est arrêté avec plus de complaisance sur les premières victoires de l'armée d'Italie, dirigée par le général Bonaparte; sur la reconstitution sociale qui signala l'administration du premier consul; sur les créations, les conquêtes, et les désastres de l'Empire. — La restauration des Bourbons, le merveilleux retour de Napoléon, la funes bataille de Waterloo, le règne de Louis XVIII, celui de Charles X, la révolution de 1830, et le trô qu'elle a fondé, ont, suivant l'ordre des événements, et à des titres divers, attiré son attention; enfi il n'a posé la plume qu'après avoir rendu un douloureux hommage à ce jeune prince qu'une mor fatale vient d'enlever à sa famille et à la France.

Dans la longue et laborieuse tâche qu'il a commencée en 1835, et qu'il termine seulement en 1843, l'auteur de la *France historique et monumentale* a plus d'une fois éprouvé le besoin d'être soutenu par les sympathies de ses lecteurs; il prie ceux qui, par leurs suffrages spontanés et par l'expression bienveillante de leur intérêt, ont su l'encourager et lui rendre son œuvre plus facile, de recevoir ici tous ses remerîments.

Paris, 5 février 1843.

TABLE DES MATIÈRES DU CINQUIÈME VOLUME.

HISTOIRE CONTEMPORAINE.

FIN DE LA TABLE DU CINQUIÈME ET DERNIER VOLUME.

FRANCE
HISTORIQUE ET MONUMENTALE.

MONARCHIE FRANÇAISE.

RACE CAPÉTIENNE. — BRANCHE DES BOURBONS.

LIVRE PREMIER.

FIN DES GUERRES DE RELIGION. — PROGRÈS DE LA ROYAUTÉ.

(DE HENRI IV A LOUIS XIV. — 1589 A 1648.)

CHAPITRE PREMIER.

HENRI IV. — SON AVÉNEMENT.

Avénement du roi de Navarre, chef de la maison de Bourbon, au trône de France — Le roi se rend à Saint Cloud. — Dispositions des courtisans de Henri III. — Grande assemblée de la noblesse catholique. — Discussion importante. — Conditions faites au roi. — Discours de d'O au roi. — Réponse de Henri IV. — Combat avec les Parisiens. — Le cardinal de Bourbon est proclamé roi par les ligueurs. — Henri IV accepte les conditions qui lui sont faites. — Il est reconnu roi de France par les princes du sang, les maréchaux et les officiers de la couronne.

(Du 2 au 4 août 1589.)

Avénement du roi de Navarre, chef de la maison de Bourbon, au trône de France (2 août 1589).

Après sa visite au roi de France, blessé à mort, le roi de Navarre, Henri de Bourbon, était retourné dans ses quartiers, à Meudon. — Il avait donné des ordres pour mettre le camp royal et les avant-postes à l'abri d'une attaque des Parisiens. «Sachant, dit Pierre Matthieu, qu'il n'y avoit plus d'espoir pour la vie du roi Henri III, il montra tout le soir une grande agitation en son esprit. — Sur la mi-nuit, La Varenne lui vint dire que le roi s'en alloit. Sur ce Henri commanda à Montmartin, maréchal de camp de ses troupes, de faire venir La Noue et Guitry, et éveilla Roquelaure.

«Il leur dit : «Qu'il se trouvoit en grande per«plexité, et avoit sujet de craindre que le camp ca«tholique et la ville assiégée ne s'accordassent «contre lui, qu'il n'y eût quelque dessein sur sa «personne, et qu'il ne se trouvât entre deux feux,» et leur demanda ce qu'il devoit faire.

«La Noue parla le premier, et comme aux accidents grands et inopinés les plus forts esprits ont peine de se résoudre sur-le-champ, il représenta tant de périls à demeurer, tant d'inconvénients à s'en aller, qu'il ne savoit lequel des deux partis le roi devoit choisir, ou de la retraite ou du séjour. «Si vous demeurez, dit-il, vous mettez votre vie au «hasard; si vous vous retirez, vous perdez la cou«ronne. La conservation de la vie est si chère «qu'elle ne se peut ni doit hasarder pour la seconde. «En ces deux extrémités, mon avis est que Votre «Majesté se retire vers la rivière de Loire, pour «s'assurer des villes de Beaugency, Blois, Tours et «Angers.»

«Guitry ne fut pas de cette opinion, et dit : «Que ce coup étoit celui de la grandeur du roi, et «une occasion si favorable, que si elle n'étoit em«brassée étroitement et chaudement, elle ne revien«droit jamais; que, encore qu'il y eût en l'armée «de la division pour la religion, il n'y en avoit «point pour l'obéissance, et que la noblesse de «France ne pouvoit être sans roi, et ne le recher«cheroit jamais qu'en la maison royale; mais que «si, en cette occasion, elle se voyoit abandonnée «du premier prince du sang, elle se résoudroit à «des remèdes extrêmes. Que le désir de venger ce «détestable parricide suspendroit, au moins pour «quelque temps, toutes les considérations du dif«férend de la religion. Que le pire parti que le roi «pouvoit prendre étoit de se retirer, car, en le fai«sant, il auroit le regret de voir perdre toutes les «places qui tenoient pour le feu roi sur les rivières «d'Oise, Marne et Seine, et généralement tout ce «qui étoit deçà la rivière de Loire. — Que son avis

« étoit que le roi allât à Saint-Cloud, et qu'il y parût de tel front qu'on connût, qu'en cette extrême « désolation il étoit capable de restaurer l'État et de « venger la mort du feu roi. Que là il trouveroit des « princes, des seigneurs, et des principaux officiers « de la couronne, qui se déclareroient ses servi« teurs, et que les troupes étrangères, pour être de « sa religion, ne prendroient point d'autre parti que « le sien. »

Henri IV (c'est le nom que nous donnerons désormais au successeur de Henri III) s'écria aussitôt : « Guitry a raison, le dé en est jeté, il faut y aller ; » et ayant donné de nouveaux ordres pour la sûreté de l'armée, il monta à cheval et se dirigea vers le lieu où gisait, entouré de ceux qui lui étaient restés fidèles jusqu'à la mort, le cadavre du roi défunt.

Descendant incontestable de saint Louis, chef de ceux de sa branche, la seule qui existât encore de la royale tige des Capétiens, et, par conséquent, légitime héritier du trône de France, Henri IV était, néanmoins, parent si éloigné du dernier roi, que, s'il ne se fût agi de la couronne, il n'aurait pas eu droit à sa succession. Henri de Bourbon n'était cousin de Henri de Valois qu'au onzième degré [1].

S'il faut en croire un auteur du XVIe siècle, historiographe choisi par Henri IV, et qui se vante d'en avoir reçu plusieurs confidences, le roi, au moment de l'assassinat de Henri III, était loin de s'attendre à monter sur le trône de France. « Tant s'en faut, dit Matthieu, qu'il pensât au règne, car il méditait son éloignement de la cour sitôt que le roi seroit rétabli en sa ville capitale... Le roi ne lui eût refusé son congé pour repasser la Loire, et se retirer à La Rochelle. Il (Henri IV) entra un jour en ce discours, et me commanda de m'en souvenir, ce qui se fit si exactement, que voici à peu près les mêmes termes, et n'y manque, sinon la grâce et l'ornement de son éloquence vraiment royale :

« Ceux qui ont cru, et qui ont dit en ce temps« là, que je pensois à me faire roi, jugeoient que je le « devois être, mais ils ne savoient pas que mes pen« sées en étoient fort éloignées. — Comme ma con« science me défendoit de le désirer, la raison ne « me permettoit pas de l'espérer ; car le roi se « portoit bien, ne faisoit point d'excès, étoit quasi « de mon âge, et ménageoit sa vie : et je mettois la « mienne à tous les jours, et la portois librement « aux périls. D'une chose vous assurerai-je, que je n'y « pensois jamais moins qu'à l'instant que la nouvelle « de sa blessure m'obligea d'y penser. — Car en ce « temps-là, je comptois que dans peu de jours nous « entrerions dans Paris, et que je n'aurois plus autre « chose à faire qu'à me retirer. — Le dessein du roi « (Henri III) étoit de se défaire des huguenots et des « ligueurs, et de ne retenir auprès de lui que ses « mignons. L'un d'eux ne m'aimoit point ; je ne me « plaisois aux vanités du cabinet. *Le roi avoit de « l'ombrage de tout ce que j'entreprenois.* Il ne « put dissimuler la joie qu'il ressentit de ce que les « troupes de la Ligue avoient été battues auprès de « Chartres ; mais il étoit marri que les miennes eus« sent eu tout l'honneur de ce combat. Il s'offen« soit de ce qu'aux capitulations, on demandoit ma « parole : on ne vouloit plus traiter avec lui, car on « disoit qu'après tant de serments solennels, il avoit « fait tuer le duc de Guise. Cela lui donnoit du dé« plaisir. De mon côté, je lui rendois tant d'obéis« sance et de respect, qu'il n'avoit occasion d'entrer

[1] Voici, de père en fils, la suite des aïeux de Henri IV depuis saint Louis.

1° Robert (sixième fils de saint Louis), comte de Clermont, et, par sa femme, seigneur de Bourbon, mort en 1318.

2° Louis Ier de Bourbon, comte de Clermont, dont la terre de Bourbon fut, en 1327, érigée en duché-pairie par Charles IV, avec qui il échangea le comté de Clermont pour le comté de La Marche, mort en 1341.

3° Jacques de Bourbon, comte de La Marche, connétable de France, mort en 1361.

4° Jean Ier de Bourbon, comte de La Marche, et, par sa femme, comte de Vendôme, mort en 1393.

5° Louis II de Bourbon, comte de Vendôme, mort en 1446.

6° Jean II de Bourbon, comte de Vendôme, mort en 1478.

7° François de Bourbon, comte de Vendôme, mort en 1495.

8° Charles de Bourbon, dont le comté de Vendôme fut, en 1515, érigé en duché-pairie, mort en 1537.

9° Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, et, par sa femme, roi de Navarre, mort en 1562.

Lors de l'avénement de Henri IV au trône, le droit de représentation ou d'héritage (dans la vie civile et commune) ne s'étendait pas en ligne collatérale au delà du septième degré; maintenant le code civil l'admet jusqu'au douzième degré inclusivement.

En 1589, il existait, outre le roi de France, sept princes de la maison de Bourbon, savoir :

Cinq de la branche de Bourbon-Vendôme :

1° Charles, cardinal de Bourbon, oncle de Henri IV.

2° Charles de Bourbon, cardinal de Vendôme, fils de Louis de Bourbon, premier prince de Condé, oncle de Henri IV.

3° François de Bourbon, prince de Conti, frère du précédent.

4° Charles de Bourbon, comte de Soissons, frère du précédent.

5° Henri II de Bourbon, prince de Condé, petit-fils de Louis de Bourbon (c'était un enfant encore au berceau) ;

Et deux de la branche de Bourbon-Montpensier, issue d'un autre Louis de Bourbon, second fils de Jean II de Bourbon, comte de Vendôme.

6° Louis II de Bourbon, duc de Montpensier.

7° François de Bourbon, prince de Dombes, fils du précédent.

Henri IV avait une sœur, Catherine de Bourbon, princesse de Navarre, née comme lui de la reine Jeanne d'Albret, et un frère, fils naturel d'Antoine de Bourbon et d'une fille d'honneur de Catherine de Médicis (Louise de Rouet de La Béraudière); ce frère, nommé Charles, fut successivement évêque de Comminges et de Lectoure, archevêque de Rouen, abbé de Marmoutiers, et commandeur de l'ordre du Saint-Esprit. — Il obtint du pape Clément VIII un indult pour jouir de tous les honneurs du cardinalat, et mourut en 1610.

« en défiance de moi.—Or, si j'eusse eu intention de « régner, comme on a voulu dire, j'eusse fait ce que « faisoient les autres, j'eusse essayé d'attirer à ma dé-« votion les plus grands du royaume, j'eusse re-« cueilli les mal-contents, pratiqué les villes et les « peuples, et me fusse rendu le plus fort.—J'avois de « grandes occasions de me plaindre du roi : il m'a-« voit fait plus de mal que ses prédécesseurs ; il me « pressoit de me faire catholique, et s'entendoit avec « ceux qui me déclaroient inhabile à la couronne. Il « se plaignoit à moi de leurs ligues, je m'offrois de « le servir, je lui donnois avis de leurs desseins : il « me commandoit de ne bouger, et puis s'accordoit « avec eux contre moi... »

Le roi se rend à Saint-Cloud. — Dispositions des courtisans de Henri III.

Henri IV, en se rendant de Meudon à Saint-Cloud, pour prendre possession de la couronne, n'était accompagné que de vingt-cinq gentilshommes qui, par précaution, portaient des armes sous leurs manteaux. Chemin faisant, il rencontra un homme qui se lamentait en disant : *Nous sommes perdus, le roi est mort!* Il pressa le pas de son cheval; mais quoiqu'il se hâtât, il n'arriva à Saint-Cloud que le 2 août, à l'aube du jour. Il se rendit directement à la maison de Henri III. En le voyant, quelques hommes de la compagnie des gardes du corps, dite *Écossaise*[1], se jetèrent à ses pieds, et lui dirent : *Sire, vous êtes présentement notre maître.*

Cependant, au lieu du cri de *Vive le roi!* qui aurait dû l'accueillir à son entrée dans la chambre où gisait, entouré de cierges, le cadavre de son prédécesseur, il se fit un profond silence, troublé seulement par les prières des morts que récitaient à voix basse, deux minimes à genoux. « Les courtisans de Henri III témoignoient par leurs regards leur haine pour le nouveau roi ; les uns, pour ne pas le saluer, jetoient leurs chapeaux par terre; les autres, les poings fermés, ou se prenant la main, se disoient à voix basse : *Point de roi huguenot; plutôt mourir de mille morts!* »

Henri IV, sans paraître remarquer le silence insolent qui l'accueillait, « alla vers le corps, pleura sur sa face, et l'ayant embrassé, dit aux princes, seigneurs et capitaines qui étoient là : « Nos larmes « ne le feront pas revivre ; les vraies preuves d'af-« fection et de fidélité qu'on lui doit rendre sont de « venger sa mort ; et pour moi j'y sacrifierai libre-« ment ma vie. Nous sommes tous François, il n'y a « rien qui nous distingue au devoir que nous devons « à la mémoire de notre roi, et au service de notre « patrie. » Cette parole magnanime et généreuse adoucit un peu la violence des esprits, et les disposa à suivre celui qui marchoit le premier par un chemin que chacun recherchoit. » Plusieurs seigneurs et capitaines embrassèrent les genoux et baisèrent les mains de Henri IV.

Le nouveau roi ne voulant pas occuper la maison où était le cadavre de son prédécesseur, se retira dans le logis qu'habitait le jeune comte d'Auvergne (depuis duc d'Angoulême), qu'il assura de sa protection. « Il passa le reste de la journée à recevoir ceux qui vinrent lui protester de leur fidélité; mais le nombre en fut peu considérable. L'étonnement avoit tellement saisi les esprits, et les affections étoient si diverses, que les uns minutoient leur retraite pour éviter les rencontres malheureuses qu'ils prévoyoient devoir suivre un tel accident (la mort de Henri III), et les autres, sous prétexte de religion, protestoient de ne pouvoir servir un roi huguenot; et quelques autres songeoient à faire leur condition meilleure, parmi le trouble de ce désastre [1]. »

Le roi, ému des dispositions qu'il voyait parmi les catholiques, demanda conseil à deux serviteurs dévoués, La Force et d'Aubigné. — Guitry avait été envoyé à Surêne, auprès de Sancy, qui s'y trouvait campé avec les Suisses. — D'Aubigné, s'il faut l'en croire, engagea Henri IV à user de fermeté envers les chefs catholiques, dans le cas où ils paraîtraient vouloir exiger de lui au delà de ce qu'il leur voulait accorder : « Quand votre conscience, dit-il, ne dicte-« roit pas la réponse qu'il leur faut, respectez les « pensées des têtes qui ont gardé la vôtre jusqu'ici, « appuyez-vous, après Dieu, sur ces épaules fermes, « et non sur ces roseaux tremblant à tous vents ; « gardez cette partie saine à vous ; et dedans le reste, « perdez ce qui ne se peut conserver ; triez aujour-« d'hui les catholiques moins attachés à leur pape qu'à « leur roi, car les autres feront plus de mal proches « qu'éloignés. Les chefs des meilleures troupes ne « pensent point à vous quitter ; ils saisiront cette « occasion pour vous obliger en travaillant à votre « établissement. Usez d'esprit et de courage, *seré-« nez* votre visage, parlez-leur comme si vous n'a-« viez aucun doute sur leur dévouement à votre per-« sonne, et sur leur empressement à satisfaire à « vos royales volontés. »

Henri IV suivit ce conseil. Il envoya le sire de Givry recevoir le serment de la noblesse de l'Ile-de-

[1] Cette compagnie, créée sous Charles VII, et dont les simples gardes furent longtemps des Écossais, était alors composée de Français. Depuis 1561, les officiers mêmes de cette compagnie avaient cessé d'être étrangers. — A la compagnie écossaise étaient attachés vingt-quatre *gardes de la manche*, qui figuraient particulièrement, et en première ligne, aux sacres, aux lits de justice et aux enterrements des rois de France.

[1] *Mémoires du duc d'Angoulême.*

France et de la Brie qui servait dans l'armée, et le sire d'Humières demander celui de la noblesse de Picardie. Il fit appeler le maréchal de Biron, et dit à ce vieux guerrier : « Mon cousin, c'est à cette « heure qu'il faut que vous mettiez la main droite à « ma couronne ; ni mon humeur ni la vôtre ne veu- « lent que je vous anime par de longs discours. Je « vous prie d'aller tirer le serment des Suisses comme « vous entendrez qu'il le faut, et puis vous revien- « drez me servir de père contre ces gens d'ici qui « n'aiment ni vous ni moi. — C'est à ce coup, Sire, « répondit le maréchal, que vous connoîtrez les « hommes de bien. Nous parlerons du reste à loisir. « Je ne vais point essayer, mais vous quérir ce que « vous demandez. »

Biron n'eut pas beaucoup à faire pour réussir. Il se rendit au quartier général des Suisses où Guitry l'avait précédé ; mais déjà, par l'influence de Sancy, les colonels et capitaines des cantons s'étaient déterminés à reconnaître et à servir Henri IV ; ils n'avaient pas même exigé d'argent, et s'étaient contentés de promesses, « chose, dit Sancy lui-même, qui ne se vit peut-être jamais chez les Suisses. »

Grande assemblée de la noblesse catholique. — Discussion importante. — Conditions faites au roi.

Cependant la haute noblesse et les seigneurs catholiques ne se hâtaient pas de saluer le roi de Navarre du titre de roi de France.

Le 3 août, tous ceux qui avaient charge dans l'armée, et les principaux seigneurs catholiques furent assemblés (dans le logis même de Henri IV) « pour résoudre les formes que l'on devoit tenir, afin de rendre l'obéissance au roi, et aviser aux sûretés nécessaires pour conserver la religion catholique, apostolique et romaine [1]. »

« Les propositions, dit l'historien Matthieu, y furent fort libres et hardies. — Il y en eut qui dirent : « Qu'encore que le roi, pour arriver à la couronne, « promît de se faire catholique, cette promesse n'as- « sureroit point la religion, parce que durant cette at- « tente les François, qui suivent si librement l'exemple « de leurs princes, se laisseroient aller par contagion « à sa créance pour lui complaire, et avoir part aux « charges, aux faveurs et aux bienfaits ; qu'il étoit « nécessaire que dès à présent il se déclarât pour ne « donner temps à ses ennemis de s'établir dans le « parti, et n'opposer sous couleur de la diversité « des religions, une couronne injuste à celle qui est « légitime. »

« Cette opinion fut traversée par un autre, qui dit : « Qu'encore que l'exemple du prince eût un « grand pouvoir, la religion catholique étoit trop « puissante pour appréhender cela ; et que l'hérésie « étoit en France comme une goutte d'eau qui n'a « pas la force d'affoiblir un tonneau de vin ; que le « temps n'étoit pas propre pour la discussion de ces « questions ; qu'il n'étoit ni à propos ni possible que « le roi changeât de religion si promptement, par ce « que ceux qui étoient auprès de lui ne lui conseil- « leroient ce changement sans être premièrement « instruit, et en le faisant à contre temps et si brus- « quement, les catholiques ne prendroient ni assu- « rance ni créance en lui. »

« Un seigneur qui servoit le roi en l'armée, en une honorable qualité, sans être officier de la couronne, dit là-dessus *ce qui fut dit toute cette matinée plus que d'une fois, et plus qu'en un lieu :* « Que « le roi étoit si éloigné de saint Louis qu'il n'y avoit « plus lieu de représentation [1], et que n'y ayant plus « de prince du sang royal, on devoit faire élection « d'une autre maison, et la rendre royale. »

« Un officier de la couronne, grand capitaine, qui a vécu en cette qualité et a perdu la vie en soutenant la royauté [2], parla en ces termes :

« La France est divisée en trois partis : deux sont « catholiques, le troisième ne l'est pas, et néanmoins « est d'accord contre l'un des deux. Il est nécessaire « que l'on fasse connoître aujourd'hui à tout le « monde, qu'ayant pris les armes pour défendre la « royauté, nous avons aussi intention de sauver la « religion, autrement les rebelles nous raviront cette « gloire, et auront juste sujet de se vanter d'avoir « pris les armes pour la seule cause de la religion, « afin que l'État ne tombât pas entre les mains d'un « prince qui n'en est pas. Puisque nous avons autant « d'intérêt qu'eux à la conserver, pourquoi témoi- « gnerions-nous y avoir moins de zèle. La seule « crainte d'une domination huguenote a porté les « villes et le peuple à la Ligue, et il est à craindre « qu'ils ne se tournent aisément vers l'Espagne, « si les catholiques qui ont suivi le roi leur font per- « dre l'espérance de se réunir avec eux. Et qu'en « pourroient-ils espérer, voyant qu'ils ont reconnu « un roi qu'eux ils tiennent pour hérétique ? Pen- « sons, messieurs, à cela, et que nous ne devons « nous rendre irréconciliables les uns envers les « autres, ni mettre la religion de nos pères à la « discrétion de ceux qui l'ont persécutée. — Je ne « suis point d'avis de franchir le saut qu'après que « le roi sera converti ; et néanmoins, afin qu'il ne « demeure sans autorité, ni nous sans chef, nous

[1] *Mémoires du duc d'Angoulême.*

[1] C'est-à-dire plus de droit à l'héritage.

[2] Matthieu désigne ici le maréchal de Biron, qui était revenu de Surêne avec Sancy, après que celui-ci avait reçu le serment des Suisses.

L I !"

the world.
company and their
Sampson, on their
and the Southwest, for
the "Unequaled

THE

(Who Seldom

She is a maiden youn
A seamstress, by
Who sings and sew
Through all t
'Twas only

O[illegible]EY.

[illegible]NG, October 8, 1879.—
[illegible] of activity in stocks at
[illegible]rket was irregular and
the average of values at
[illegible]ghtly greater strength
[illegible]day, there is a feeling
[illegible] break several points

[illegible] the

[illegible]		25¼
Oats, rejected		24½
Rye, No. 2		68½
Pork, standard	10	50@ 70
Bacon, clear ribs		7 35
D. S. meats, clear ribs		6[illegible]
Lard, prime steam		[illegible]
Cotton, middling		[illegible]

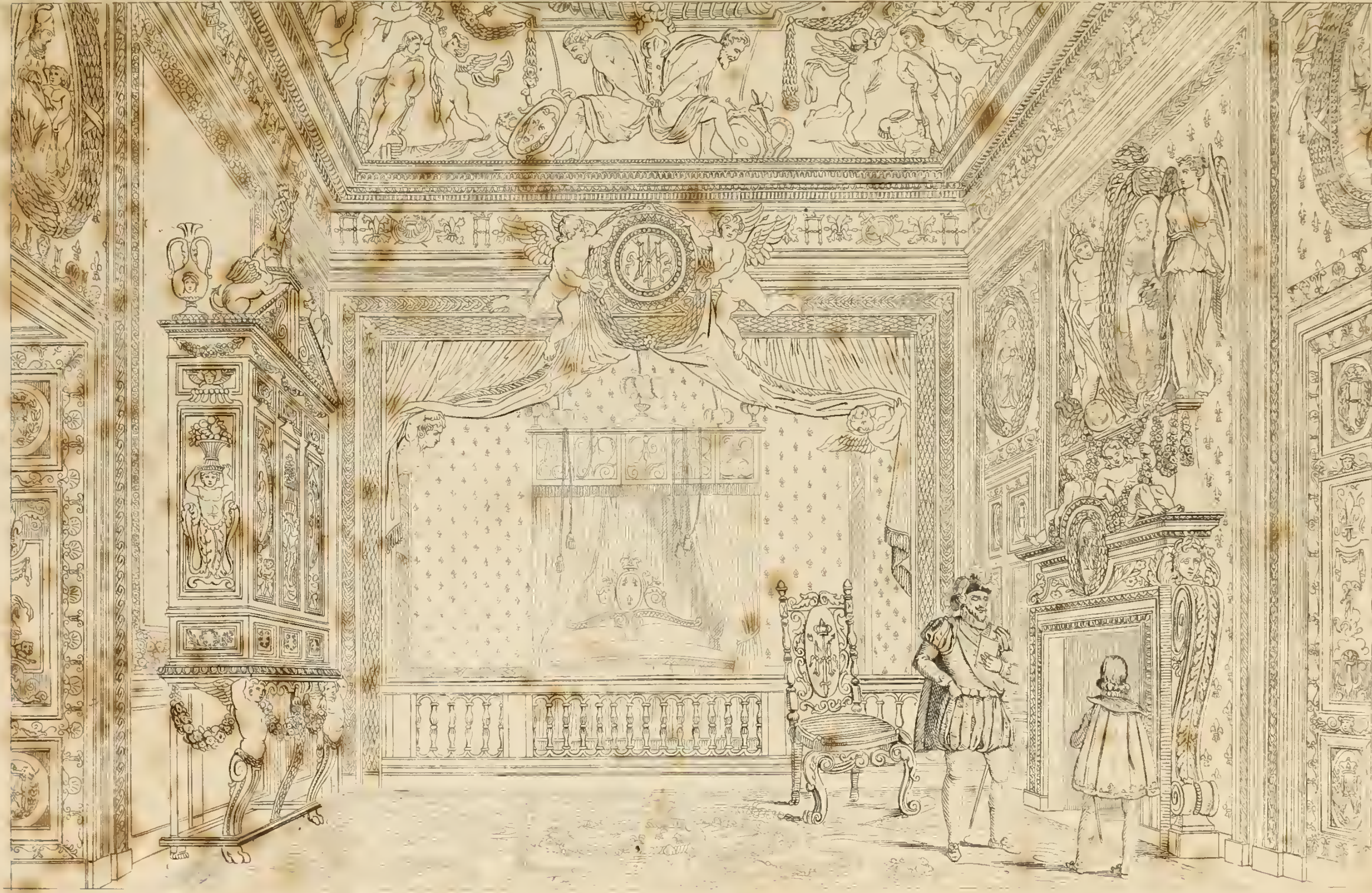
General Rep[illegible]

WEDNESDAY EVENING [illegible]
As the Merchants' and C[illegible]
adjourn over to-morr[illegible]
been the custom for [illegible]
no markets to[illegible]
consequently [illegible]
these colum[illegible]
the Cotto[illegible]

Tome V. Pl. 1ère



… touchant les ecrouelles. d'après une gravure du temps



Chambre à coucher de Henri IV restituée d'après les boiseries conservées au Louvre.

« le devons reconnoître comme *capitaine général*, « lui jurer toute obéissance sous cette qualité, jus- « qu'à ce qu'il ait abjuré son hérésie, pour vivre en « la religion des rois très-chrétiens. »

« Le maréchal d'Aumont, qui ne goûtoit point ce discours, voyant qu'un autre se préparoit à le continuer, dit : « Qu'on laisse parler Sancy. »

Sancy avait déjà dit : « Les larmes ne servent de « rien ; il faut suivre le roi vivant pour venger le « roi mort. »

« Il parla en cette sorte : « Messieurs, il est à « craindre que, tandis que nous disputons ce que « nous devons faire, nos ennemis ne fassent ce « que nous ne voudrions, et qu'ils nous viennent « prendre et nous mènent en Grève pour y dire nos « opinions. En deux mots, puisque les paroles sont « superflues, et que le temps demande des effets, « la France est un État monarchique, et ne peut « subsister sans roi, non plus qu'un corps sans chef : « pour cette raison, le roi ne meurt point en France, « car, à l'instant même qu'il expire, il remet la cou- « ronne à son successeur, qui en est investi, et ne « la tient d'autre que de Dieu. — Et partant le roi « de Navarre par cet ordre est roi de droit, comme « l'aîné de la maison royale de Bourbon. — J'avoue « que le différend de la religion est grandement « considérable ; mais il est prince de si grande « vertu et candeur, que ce qu'il promettra pour « maintenir la catholique, ou pour s'y réduire, sera « effectué sans manquement ; et en attendant que « Dieu l'inspire, on ne peut lui refuser le service, « la fidélité et les titres qui appartiennent à sa nais- « sance. Il a besoin d'être assisté du secours des « princes étrangers, et ne le peut espérer plus cer- « tain que de ceux qui n'ont nulle alliance avec ses « ennemis. S'il change de religion, il les irritera, « son parti en sera d'autant affoibli, et la résolution « que nous faisons de conserver les lois du royaume « et de venger la mort de notre roi demeurera sans « vigueur ni effet. — Pour moi, je suis obligé de « dire qu'on ne lui sauroit faire un plus grand des- « service, ni à nous plus de tort, qu'en lui déniant « la qualité que sa naissance lui donne, et que nous « serions bien empêchés de lui ôter. — Et que pen- « serions-nous faire de lui donner le titre de *capi-* « *taine général* ? En quelle confusion serons-nous « embarrassés quand ceux de sa religion le nomme- « ront leur *roi*, et nous notre *capitaine* ? Com- « ment est-il possible qu'un même chef rencontre « même obéissance en un même parti, où les uns le « reconnoîtront pour supérieur, les autres pour com- « pagnon ? Ne portez-vous point d'envie à la gloire que « ceux de sa religion s'acquerront d'avoir seuls main- « tenu la royauté ? Et vraiment il vous sera bien « obligé de lui donner le titre que la Ligue donne au « duc de Mayenne ! Et si vous dites qu'il y a de la dif- « férence, parce que vous le donnez *comme prin-* « *ces et officiers de la couronne*, vos ennemis « vous diront qu'ils ont parmi eux des personnes de « même qualité. Encore trouverez-vous plus de dif- « ficultés à établir cette capitainerie que la royauté, « car chacun craindra de déclarer son affection, et « voudra attendre ce que le temps en résoudra ; « tandis que si dès maintenant vous le reconnoissez « pour votre roi, sous les assurances qu'il vous don- « nera pour la religion, vous voilà dans le fort « inexpugnable de la monarchie. — C'est pourquoi « je suis d'avis, qu'en ne pensant plus à ce titre de « capitaine, marque de nos partialités, nous tra- « vaillions fidèlement et courageusement à lui main- « tenir celui que les lois du royaume lui ont « donné. »

« Ce discours fut approuvé avec applaudissements du duc de Longueville, du duc de Luxembourg, du maréchal d'Aumont, et de plusieurs autres... L'autre (le grand capitaine qui avait parlé précédemment) tira Sancy en un coin de la chambre, et lui dit : « Vous ne l'entendez pas ; si nous fai- « sons les affaires du roi de Navarre premier que « les nôtres, il ne tiendra compte de nous. »

« Sancy répartit : « Faire les affaires du général, « c'est faire les nôtres, et le général se perdant, « nous sommes ruinés. »

« Je sais, dit l'autre, qu'il a de la créance en « vous ; faites-lui connoître le pouvoir que j'ai en « cette occasion pour son service. Il se souviendra « que de tout temps j'ai eu de l'affection à sa mai- « son : j'ai été gentilhomme servant de la reine de « Navarre son aïeule ; je ne lui ai pas fait tout le « mal que je pouvois en Guyenne ; il n'y a qu'un « mot : S'il me veut donner le comté de Périgord, « je ne l'abandonnerai jamais, quelque fortune qui « se présente... »

« Sancy l'alla dire au roi, qui n'était pas en état de refuser cette demande, et qui, considérant que la crainte du péril de la religion justifioit en quelque façon les résolutions que l'on prenoit contre lui, commanda à Sancy de l'assurer *qu'il lui donneroit tout ce qu'il désireroit.* — Celui-ci étant content, tout le reste le fut, et il fit trouver bon à tous les autres, « de reconnoître le « roi sous la promesse qu'il maintiendroit la reli- « gion catholique, que dans six mois il se feroit in- « struire pour en faire profession, et que cepen- « dant les princes et seigneurs catholiques députe- « roient un d'entre eux à Rome pour supplier le « pape de les vouloir favoriser au dessein qu'ils « avoient de ramener ce prince à l'Église, et pour « cet effet, promettre sa bénédiction en cas qu'il « se convertît. »

Discours de d'O au roi. — Réponse de Henri IV.

Un grand seigneur, le duc de Luxembourg-Piney [1] fut chargé de faire connaître au roi, qui attendait, dans une chambre au-dessus, la résolution des *princes et officiers de la couronne.* «Comme il fut à la porte, il eut quelque considération, et lâcha le pied.» — François d'O, surintendant des finances, prit la parole :

«Sire, dit-il, le titre de roi de France n'est pas «un vain titre, on ne le prend pas comme on veut, «et sans se soumettre à des conditions. Il faut com«mencer par obtenir l'aveu des princes de votre «sang, des pairs de France, des officiers de la cou«ronne, des parlements, et enfin des trois états, «parmi lesquels vous ne doutez point que la voix la «plus efficace ne soit celle de l'Église. Votre noblesse «prendra toujours sa leçon des princes et des «grands, et le tiers-état des parlements. Maintenant, «Sire, regardez autour de vous, de quelle religion «sont vos princes, et les chefs de la noblesse et de «la magistrature : vous n'en verrez aucun qui ne «soit catholique. Faites donc usage de l'excellent «jugement dont Dieu vous a pourvu, pour aban«donner des opinions erronées, et accorder l'inté«rêt de votre conscience avec celui du royaume. Si «vous désespérez aujourd'hui par un refus ceux de «qui dépend votre destinée, c'est que vous préférez «les misères d'un roi de Navarre au bonheur et à la «gloire d'un roi de France; car il n'y a aucun de «nous qui n'aimât mieux se jeter sur son épée que «de la prêter à la ruine de l'Église. Bien plus, le «sacre, cette antique et sainte cérémonie, le sceau «de la royauté, peut-il vous être conféré par des «mains hérétiques?... Mais en vous conjurant de re«tourner à la foi de vos ancêtres, nous n'exigeons «point que vous éloigniez de vous les prétendus ré«formés qui vous ont bien servi, quoiqu'ils aient «pourtant encore mieux servi leurs préjugés et leurs «passions; nous attendons seulement de vous que «vous rentriez dans le giron de l'Église, et que vous «ne confiiez pas nos vies et nos honneurs à ceux «que nous avons offensés par-delà l'espoir de toute «réconciliation. Croyez-en vos fidèles serviteurs: «épousez avec votre royaume la religion de votre «royaume, ou du moins consignez entre nos mains «la promesse de vous faire instruire sous peu de «jours : vous gagnerez ainsi tous ceux qui balan«cent encore. La crainte du ressentiment des hu«guenots ne doit point vous arrêter : accordez-leur «*tout leur saoul de prêches*, et ils seront trop heu«reux; c'est ainsi que nous les avons toujours dés«armés, lors même qu'ils étoient le plus à craindre. «Mais s'ils osent aspirer à de plus grands avantages, «s'ils deviennent plus exigeants que leurs pères, il «vous sera aisé de les ranger à la raison avec toutes «les forces de la monarchie, que vous vous serez ré«conciliées.»

A cette harangue, d'une hardiesse qui touchait à l'insolence, Henri IV pâlit; mais s'étant bientôt *resseréné,* il répondit : «Je ne me serois pas at«tendu, messieurs, que vous viendriez ici me tenir «un pareil langage. Quoi! votre roi est encore étendu «sur son lit funèbre, il y a seulement deux jours «qu'il a rendu le dernier soupir, et vos larmes sont «déjà taries! Vous avez oublié ses dernières paro«les. En laissant impuni l'exécrable parricide, en «laissant se dissiper une florissante armée, qui brûle «de venger son chef assassiné, que deviendrez«vous vous-mêmes? Comment mettrez-vous à cou«vert vos biens et vos vies? Je ne puis croire que «tous les capitaines qui sont ici approuvent les «conditions que vous voulez me prescrire. Quoi! «j'ai à peine le pied sur le premier degré du trône, «et à l'heure peut-être la plus critique de ma vie, «vous me prenez à la gorge pour exiger de moi un «changement auquel on n'a pu forcer tant d'hom«mes du peuple, tant de femmes faibles! Pour être «si prompt à changer, il faudroit que je n'eusse «d'autre Dieu que mon intérêt. Préféreriez-vous donc «un roi sans religion!... Certes, le roi de Navarre, «comme vous dites, a souffert de grandes misères; «mais il n'en a point été abattu. Ira-t-il dépouiller le «cœur et l'âme d'un roi, à l'entrée de la royauté! «Or, afin que vous ne nommiez pas ma constance «opiniâtreté, ni ma discrétion pusillanimité, j'en «appelle des jugements de votre assemblée à elle«même, quand elle y aura mieux réfléchi, quand «elle sera composée de plus de pairs et d'officiers de «la couronne qu'il n'y en a parmi vous. A l'égard de «ceux qui se refuseront à de plus mûres délibéra«tions, intimidés par la vaine et courte prospérité «des ligueurs, je leur donne leur congé plus volon«tiers qu'ils ne me le demandent; qu'ils partent, «qu'ils aillent se réunir aux assassins de leur roi;

[1] Tous les historiens et les auteurs de mémoires, contemporains de Henri IV, paraissent avoir, à dessein, jeté une grande confusion sur ce qui se passa à Saint-Cloud lors des délibérations relatives à la reconnaissance du premier roi de la maison de Bourbon.

Le duc d'Angoulême, fils de Charles IX, s'excuse d'en parler, en disant : «J'entrerais dans le détail des choses desquelles j'ai dit ne pas vouloir me mêler... Je renvoie les plus curieux à voir ce que les historiens en ont écrit, encore que, sans en excepter aucun, je puisse dire que pas un n'a rencontré la vérité.» — Le duc d'Angoulême dit, en outre, «que le maréchal de Biron fut élu pour porter la parole et recevoir celle du roi sur les choses qui concernaient le gouvernement de l'État, et principalement la religion.» D'Avila et Matthieu, et après eux Péréfixe, disent que le duc de Luxembourg fut l'orateur choisi par les princes du sang, les maréchaux et les autres officiers de la couronne; enfin Mézeray nomme le duc de Longueville.

ers,
ards....$4 65
ers, av.
.... 4 65@ 4 8
ers, av.
.... 4 15@ 4 60
050
... 3 25@ 4 10
2 65@ 3 10
3 00@ 3 40
60@ 3 00
00@ 3 60
@ 2 80

Yesterday
loads, to the
5 25; fair to med
3 75; Total sales
Hogs—Receipts
2 days 4,550 head.
best Yo.kers, $3 80@
4 10.
Sheep—Receipts

NOT
MILLS, F
Salesroom for South

«j'aurai parmi les catholiques ceux qui aiment en-«core la France et l'honneur.»

Les députés de l'assemblée se retiraient mécontents, sans doute, quand le seigneur de Givry entra, suivi de plusieurs colonels : il s'agenouilla, baisa la main du roi, et lui dit : «Sire, je viens de «voir la fleur de votre noblesse qui se réserve à pleu-«rer son roi mort quand elle l'aura vengé; elle at-«tend les ordres de son souverain vivant. Ah! Sire, «vous êtes le roi des braves; il n'y a que les pol-«trons qui vous quitteront.» Ces paroles inattendues faisaient une vive impression, lorsqu'on annonça l'arrivée des colonels et capitaines des reistres et Suisses, qui, conduits par le maréchal de Biron et Sancy, venaient offrir au roi leurs services et leur fidélité. Henri IV congédia d'O et ceux qui lui faisaient cortége, puis il descendit dans le jardin pour recevoir les Suisses. Tous lui prêtèrent serment, «à l'exception de trois capitaines qui demandèrent passeport pour se retirer aux cantons catholiques, d'où ils étoient venus, disant que leur religion ne leur permettait de porter les armes pour un prince qui n'étoit pas catholique.»

Combat avec les Parisiens. — Le cardinal de Bourbon est proclamé roi par les ligueurs.

Cependant les avant-postes de l'armée royale étaient aux prises avec les ligueurs qui, informés sans doute des embarras politiques du nouveau roi, espéraient les augmenter par des succès militaires. Les Parisiens firent de fréquentes sorties qui toutes furent repoussées. Le roi visita les postes attaqués, et encouragea les soldats par ses paroles. Le chevalier d'Aumale, battu devant le faubourg Saint-Germain, se vit forcé de se mettre à l'abri sous le canon des remparts. L'ardeur des assiégés avait été excitée par le succès qu'un des leurs avait obtenu, la veille, dans un duel contre un seigneur de l'armée royale.

«Ce jour-là, dit le duc d'Angoulême, le combat de Marivault et de Marolles se fit. Le premier étoit meilleur homme de cheval, mais l'autre se servoit d'une lance avec tant d'adresse, qu'il étoit estimé le plus juste (adroit) gendarme de son temps, n'y ayant bague qu'il ne crochetât, ni lance qu'il ne rompît où il vouloit. — Marivault, pressé de l'extrême douleur de la mort de Henri III, étoit venu aux portes de Paris et avoit invité Marolles, qui étoit à la garde, à tirer un coup de lance. Celui-ci l'accepta pour le lendemain. — Ce combat se fit à la vue de l'armée du roi, qui étoit en bataille; toute la ville de Paris étoit sur les murailles et hors des faubourgs pour le voir. Les deux champions furent conduits par leurs parrains, Marivault par Châtillon, Marolles par La Châtre. Au même instant, ils partent de la main : Marolles donne droit dans l'œil de Marivault; le fer de la lance passe tout entier le derrière de la tête; le blessé bronche à terre. — Avant le combat, Marolles ayant vu le casque que son ennemi portoit, et remarquant que les grilles de la visière étoient un peu larges, avoit dit à ses amis, *que sans doute il le tueroit.*»

Dans la confusion qui régnait à Saint-Cloud, plusieurs ligueurs parvinrent à se glisser jusque dans le lieu où était déposé le corps de Henri III. Matthieu rapporte comme chose étrange «qu'au même temps que le conseil des princes se tenoit, la rage fut si extrême contre le roi défunt, que l'on donna des coups de poignard dans le coffret où étoient enfermées ses entrailles, de manière que la graisse sortoit de tous côtés.»

Cependant le duc de Mayenne n'éprouvait pas dans Paris des embarras moins grands que Henri IV dans Saint-Cloud. — Ses partisans lui conseillaient de se faire proclamer lui-même roi de France; d'autres chefs de la Ligue voulaient qu'on reconnût le cardinal de Bourbon, alors gardé à vue à Chinon, par ordre de son neveu. Mayenne consulta Villeroy, ancien ministre de Henri III, et le président Jeannin, qui l'engagèrent à proclamer le cardinal, ce qu'il fit peu de jours après.

Jeannin lui avait d'abord conseillé «de faire appeler à la tête des deux armées, les princes et principaux officiers de la couronne qui étoient du parti contraire, et leur dire «que, par la mort du roi, «ses intérêts particuliers et ceux de sa maison étoient «vidés, qu'il n'en avoit plus d'autre que celui de la «religion, et que partant il les supplioit et les con-«juroit tous, par les communs devoirs à la sûreté «de la religion et au salut de l'État, de se joindre «ensemble pour supplier le roi de Navarre de «se faire catholique; et à son refus, de reconnoître «le cardinal de Bourbon, ou un autre prince de «cette maison.» Ce conseil ne plut à personne, *car on ne vouloit pas que la guerre finît de sitôt.*»

Henri IV accepte les conditions qui lui sont faites. — Il est reconnu roi de France par les princes du sang, les maréchaux et les officiers de la couronne (4 août 1589).

Henri IV avait d'abord refusé d'acquiescer aux demandes que d'O lui avait présentées; mais la nuit porte conseil. «Le lendemain au matin (4 août) le roi assembla tous les princes et officiers de la couronne, seigneurs et principaux gentilshommes qui étoient auprès de lui, pour leur déclarer ses intentions sur l'ordre qu'il vouloit établir pour le gouvernement de l'État.

«Tous ceux, dit le duc d'Angoulême, qui ont parlé de ce grand roi, demeurent d'accord que son

courage étoit sans pareil, son esprit plein de vivacité, et sa parole d'une éloquence plus martiale et naturelle qu'acquise. Néanmoins, comme il avoit le sens très-excellent, quoique ses discours fussent plus laconiques qu'étendus, il comprenoit en peu de mots sa conception : en voici une marque, pour le plus important sujet qui se soit rencontré dans l'espace de son règne.

«Messieurs, dit-il, vous avez la mémoire trop «récente des dernières volontés de mon seigneur et «frère, pour vous en faire ressouvenir; aussi crois-je «qu'il n'y en a pas un de cette compagnie qui veuille «aller au contraire, puisque ses commandements «sont tellement attachés à la légitime succession que «je possède, que ce seroit aller contre les intentions «de Dieu tout-puissant et contre votre devoir, si au-«cun y vouloit contrevenir; mais comme l'expérience «m'a appris que le plus puissant prétexte que les en-«nemis du feu roi et les miens ont pris afin de couvrir «leur rébellion, est celui de la religion de laquelle je «fais profession, pour éclaircir ceux qui pourroient «avoir quelque scrupule, et se retirer du service et «de l'obéissance qui m'est due, prenant ce sujet, j'ai «bien voulu vous déclarer mes intentions, auxquelles «je veux m'engager, en parole de roi, de ne con-«trevenir jamais.

«Vous savez comme, avec le lait, j'ai sucé la doc-«trine d'une religion dans laquelle j'ai été nourri, «élevé; que j'ai couru toutes les fortunes imagina-«bles pour m'y maintenir, croyant qu'en conscience «je n'en pouvois avoir d'autre. Maintenant que je «suis dans un âge plus avancé, et par conséquent «plus susceptible de raison, si l'on me fait con-«noître que j'ai plus d'erreur que de vérité, comme «je n'ai rien de plus cher que mon salut, j'en rece-«vrai les enseignements avec plus de facilité que j'y «ai conservé de constance.

« C'est le dernier conseil que le feu roi m'a donné, «que je suis résolu de suivre; ce sont les derniers «commandements qu'il vous a faits, auxquels votre «devoir et vos consciences vous obligent d'obéir. «— Il me semble qu'il y auroit plus d'apparence que «vous reçussiez la loi de moi que de me la vouloir «donner; et néanmoins, toutes mes intentions se «sont modérées, de sorte que je ne demande de «vous que ce que je veux accorder.

«Si votre devoir, votre honneur, ma personne, «vous sont en faible considération, souvenez-vous «de ce que vous avez promis, et de ce que vous de-«vez pour venger la mort de ce roi qui vous a été «si bon maître, qui vous a si libéralement fait part «de ses biens, qui vous a tant aimés, et pour lequel «vos larmes ne sont pas encore sèches.

«Je passe plus outre : pourriez-vous croire que «ceux qui n'ont pas épargné le sang de votre maître «puissent pardonner à ses serviteurs? La cause de «leur rébellion vous est trop connue pour n'avoir «pas horreur de leur infidélité : leurs avantages «sont vos ruines, desquelles vous ne pouvez vous «exempter que dans l'obéissance que Dieu vous a «ordonné de me rendre. Portez-y donc vos coura-«ges sous ma conduite, et employez-y la vigueur «de vos armes.»

«La plupart, touchés de ces paroles, *renouvelèrent le serment* [1] de ne quitter point le roi, entre lesquels étaient messieurs les princes de Conti, de Montpensier, de Longueville, les maréchaux de Biron et d'Aumont; les sieurs d'O, capitaine des gardes, de Sancy, lequel a toujours servi dignement, de son esprit, de son crédit et de son courage; Chemerault et Richelieu, M. de Bellegarde [2], et plusieurs autres; et moi, à qui le roi confirma le même rang que j'avais eu du temps du feu roi.»

Henri IV jura foi et parole de roi :

1° De maintenir la religion catholique apostolique et romaine, et de ne jamais souffrir aucune innovation dans le dogme et la discipline;

2° De ne conférer les bénéfices qu'à des sujets

[1] Le duc d'Angoulême ne dit point, dans ses *Mémoires*, qu'ils eussent déjà prêté ce serment. — Bellegarde et lui-même sont les seuls qu'il nomme comme ayant déjà reconnu *sans conditions*, l'autorité royale.

[2] L'abbé de Choisy rapporte dans ses *Mémoires*, comme le tenant du vieux maréchal de Villeroy, que M. de Bellegarde, qui était, à la mort de Henri III, grand écuyer de France, seul premier gentilhomme de la chambre, et maître de la garde-robe, se hâta de reconnaître Henri IV, et, dès le soir même, *coucha aux pieds de son lit comme faisait alors le premier gentilhomme de la chambre.* Henri IV lui dit : «Monsieur de Bellegarde, comptons ensemble. Je vous laisse «la charge de grand écuyer; mais il faut que vous partagiez «votre charge de premier gentilhomme de la chambre avec «le vicomte de Turenne, qui a toujours été le mien, et que «vous cédiez celle de maître de la garde-robe à Roquelaure, «qui est aussi le mien.» — L'abbé de Choisy donne lui-même une autre version de cette anecdote : «Le marquis d'Ambre, dit-il, qui est un *vieux répertoire*, m'a conté que le roi Henri IV s'étant réveillé la nuit, appela M. de Bellegarde, et lui proposa de céder la moitié de sa charge de premier gentilhomme de la chambre au vicomte de Turenne; que deux heures après s'étant réveillé, il lui proposa encore de céder à M. de Roquelaure la moitié de la charge de maître de la garde-robe, et que Bellegarde lui dit : «Sire, je le veux bien; «mais ne m'éveillez plus, s'il vous plaît.»

Dans les premiers jours de son règne sur les Français, Henri IV avait peine à se plier aux lois de l'étiquette : «Sa Majesté, dit le duc d'Angoulême, ayant plus accoutumé de faire le soldat que le roi, trouvoit de la peine à jouer ce personnage; néanmoins, moi présent, il dit à l'huissier de son cabinet qu'il n'en permît plus l'entrée qu'à ceux qui, par naissance, avoient accoutumé de trouver place dans celui du feu roi. Et même il me souvient qu'un nommé Bonnières, fort familier de son maître, reçut réprimande d'avoir voulu forcer l'huissier, le roi lui disant *qu'il y avoit différence entre le roi de Navarre et le roi de France;* et quoique ce Bonnières ne fût que gentilhomme servant, ceux de la religion prétendue réformée en murmurèrent.»

distingués par leurs mœurs et par leurs lumières;

3° D'assembler, dans le terme de six mois, si les conjectures le permettaient, un concile général ou national, aux décisions duquel il se soumettrait;

4° De ne permettre, dans toute l'étendue du royaume, excepté dans les provinces dont les protestants étaient les maîtres, d'autre exercice public de religion que celui de la catholique;

5° De convoquer les états généraux dans six mois;

6° De ne donner à l'avenir les gouvernements, charges, dignités et emplois, qu'à des sujets catholiques [1];

7° De conserver aux trois ordres de l'État, aux provinces et aux cités, leurs propriétés, droits, libertés, franchises et privilèges;

8° De prendre sous sa protection immédiate les fidèles serviteurs du feu roi, *et d'avoir un soin particulier de leur fortune;*

9° De tirer un châtiment mémorable du parricide commis en la personne de son prédécesseur.

Dès que Henri de Bourbon eut prêté ce serment, les princes du sang, les maréchaux, les grands officiers de la couronne, et tous les seigneurs, tombèrent à ses pieds, et le saluèrent *roi de France.*

Le duc de Luxembourg demanda, en se relevant, et obtint l'autorisation d'aller, au nom de l'assemblée, «rendre compte au pape de tout ce qui venait de se passer, afin d'en obtenir ce qu'il jugerait le plus avantageux à la religion et au roi.»

«On dressa deux actes authentiques de la capitulation, dont l'un resta entre les mains du roi, et l'autre fut remis aux principaux seigneurs. Voici les noms de ceux qui le signèrent : François de Bourbon-Condé, le prince de Conti, le duc de Montpensier, les ducs de Longueville, de Luxembourg et de Montbazon, les maréchaux d'Aumont et de Biron, Joachim d'Inteville, Nicolas et Louis d'Angennes, Joachim de Châteauvieux, Charles de Balzac, Jean d'O, François Du Plessis-Richelieu, Charles et François Martel, Renty, Gilbert de la Curée, et quelques autres en très-petit nombre. Il est bon d'observer que Montmorency-d'Amville, colonel général des Suisses, plusieurs seigneurs des plus dévoués à Henri IV, et Sancy lui-même, n'apposèrent point leurs noms à ce traité, par des intérêts de préséance. Le duc d'Épernon, qui même à l'armée refusait de céder le pas aux maréchaux de France, s'excusa aussi de signer. Plusieurs gens de qualité, méditant déjà une lâche désertion, en firent autant, pour ne pas achever de se couvrir de honte, en trahissant sitôt leurs serments [1].»

«Henri de Bourbon n'est pas venu à la couronne seulement avec la cape et l'épée (dit Pierre Matthieu), il étoit roi d'un royaume qui est compté le quatrième parmi les chrétiens, et, en outre, il tiroit de ses autres terres plus de huit cent mille livres de revenu [2]. — Jamais roi de France (dit Péréfixe), n'avoit tant uni de belles terres au domaine comme il fit. Il y en a apporté plus lui seul que n'avoient fait Philippe de Valois, Louis XII et François Ier, qui avoient été comme lui de la ligne collatérale. — Il y unit la partie qui lui restoit du royaume de Navarre, la souveraineté du Béarn, les duchés d'Alençon, de Vendôme, d'Albret, de Beaumont-le-Vicomte; je ne sais combien de riches comtés : Foix, Armagnac, Bigorre, Rouergue, Périgord, La Fère, Marle, Soissons, Limoges, Conversan, et tant d'autres terres, que le dénombrement en seroit ennuyeux.»

CHAPITRE II.

HENRI IV. — BATAILLE D'ARQUES.

Retraite du duc d'Épernon. — Henri IV s'éloigne de Paris. — Convocation des états généraux. — Parallèle de Henri IV et du duc de Mayenne. — Forces respectives du roi de France et du parti de la Ligue. — Le roi en Normandie. — Honorable conduite d'Aymar de Chattes à Dieppe. — Le roi se dispose à faire le siége de Rouen. — Le duc de Mayenne le force à se retirer sur Dieppe. Position critique de l'armée royale. — Bataille d'Arques. — Victoire de l'armée royale. — Henri IV et le vieux maréchal de Biron. — Marche du roi sur Paris. — Prise des faubourgs. — Arrivée du duc de Mayenne. — Retraite des troupes royales. — Arrivée de Henri IV à Tours.

(An 1589.)

Retraite du duc d'Épernon. — Henri IV s'éloigne de Paris. — Convocation des états généraux (1589).

L'armée royale se trouvait considérablement diminuée par les défections individuelles des seigneurs catholiques qui avaient été rejoindre les ligueurs, et par le départ de ceux qui, sans se prononcer contre Henri IV, n'avaient pas voulu prendre parti pour lui. Le duc d'Épernon avait donné l'exemple de cette coupable désertion. Lorsqu'il vint annoncer au roi sa résolution de se retirer, Henri IV s'avança vers lui avec émotion, et lui dit : «Eh «bien! monsieur d'Épernon, vous n'avez pas voulu

[1] Désormeaux, auteur de l'*Histoire de la maison de Bourbon*, affirme que Henri IV fit cette promesse. Mézeray dit, au contraire, que le roi refusa de la faire.

[1] Désormeaux, *Histoire de la maison de Bourbon.*

[2] Pour se faire une idée de ce que pouvait alors valoir cette somme, il faut savoir que, sous François Ier, le revenu total du royaume de France ne s'élevait qu'à 15,730,000 livres.

« signer l'écrit signé par tant de gens de distinc-« tion qui sont dans mon armée, et non moins bons « catholiques que vous? Ne me reconnoissez-vous « pas aussi bien qu'eux pour votre roi? » Le duc répondit : « Il n'y a personne qui désire plus que moi « de voir Votre Majesté monter sur le trône ; je ne « ferai jamais rien contre son service, et j'aimerois « mieux mourir que d'en former seulement la pen-« sée; mais je supplie Votre Majesté d'excuser si, « étant d'une religion différente de la sienne, je ne « puis demeurer auprès de sa personne, ne croyant « pas le pouvoir sans blesser ma conscience. » Après avoir prononcé ces mots, il s'éloigna, et rejoignit son corps d'armée, fort de 5,000 hommes, qui s'était déjà mis en marche pour l'Angoumois. Plusieurs autres chefs l'imitèrent. Le roi se vit dans l'impossibilité de rien tenter sur Paris, et put craindre même d'être attaqué avec avantage par les ligueurs, au renfort desquels arrivait le duc de Nemours avec un corps de troupes nombreux. Il se décida donc, immédiatement après avoir été reconnu roi de France, à assembler un conseil pour *résoudre ce qui se devait faire*. « Ceux qui ne pensoient qu'à venger l'assassinat de Henri III furent d'avis que l'on mît son corps sur le pont de Saint-Cloud, que l'on fît passer devant lui toutes les troupes, les obligeant par serment de le venger, et qu'au même instant on donnât avec le fer et le feu dans les faubourgs Saint-Honoré, Saint-Denis et Saint-Martin. Les autres, qui ne pensoient pas tant à l'impétuosité de la passion qu'à la conduite et sûreté de l'armée, ouvrirent des avis divers. Les uns proposoient de se retirer en Champagne, sur la Marne, afin de brider Paris et de se rapprocher des renforts qu'on attendoit d'Allemagne; les autres, et c'étoient principalement les protestants, demandoient que, suivant la coutume de leur parti, on se retirât derrière la Loire. » Mais cette retraite aurait semblé une fuite aux troupes de la Ligue, et ruiné pour longtemps les affaires de Henri IV. L'attaque de Paris, en supposant qu'elle réussît avec des troupes transportées de fureur, pouvait entraîner le pillage, et peut-être la destruction de cette capitale. — Le roi résolut d'envoyer le maréchal d'Aumont avec un corps de troupes en Champagne, le duc de Longueville avec un autre détachement, en Picardie, et d'aller lui-même en Normandie, avec le reste de son armée, afin de recevoir les renforts que devait lui envoyer la reine d'Angleterre, son alliée, et d'être à portée de revenir promptement sur Paris.

L'armée royale, forte de 40,000 hommes, peu de temps auparavant, et alors réduite à 1,400 cavaliers et 6,000 fantassins (dont 3,000 Suisses), quitta Saint-Cloud le même jour, 4 août, et se dirigea sur Rouen par Poissy, en suivant le cours de la Seine.

Avant de partir, le roi pourvut aux funérailles de son prédécesseur, dont le corps fut transporté à Compiègne, et déposé provisoirement dans l'église de Saint-Corneille, en attendant qu'il fût possible de l'inhumer à Saint-Denis, qui était au pouvoir des ligueurs.

Le roi convoqua aussi les états généraux à Tours pour le mois d'octobre suivant : sa reconnaissance par les principaux de l'État ne semblait pas suffisante à tous ceux qui étaient destinés à devenir ses sujets. Mézeray pense que ce fut la raison qui le décida à cette convocation, conforme d'ailleurs au serment qu'il venait de prêter. « Les plus affectionnés à la liberté publique, dit cet historien, disoient que c'étoit aux états généraux à vider une question si importante que celle d'une couronne; aussi le roi les assigna à Tours au mois d'octobre, et le duc, à Paris, au mois de novembre, quoiqu'en effet l'un et l'autre ne le fissent que pour amuser les peuples ».

Parallèle de Henri IV et du duc de Mayenne. — Forces respectives du roi de France et du parti de la Ligue.

Né le 13 décembre 1553, Henri IV était âgé de trente-cinq ans et six mois lorsqu'il parvint au trône [1]. « Ce prince étoit de médiocre stature, dispos et agile, endurci au travail et à la peine. Il avoit le corps bien formé, le tempérament bon et robuste, et la santé parfaite... Il avoit le front large, les yeux vifs et assurés, le nez aquilin, le teint vermeil, le visage doux et auguste, et néanmoins, la mine guerrière et martiale, le poil brun et assez épais. Il portoit la barbe large et les cheveux courts. Il commença à grisonner dès l'âge de trente-cinq ans, sur quoi il avoit accoutumé de dire à ceux qui s'en étonnoient : « C'est le vent de mes adversités « qui a donné là. »

[1] Avant de passer outre, au récit des événements qui ont signalé le règne de Henri de Bourbon, devenu roi de France, nous croyons devoir donner sur sa naissance, son enfance et son éducation, quelques détails, empruntés à Palma Cayet. Cet historien, longtemps sous-précepteur de Henri IV, a été à portée de bien connaître tout ce qui se rattache aux jeunes années du héros :

qui régna sur la France,
Et par droit de conquête, et par droit de naissance;
Qui par de longs malheurs apprit à gouverner,
Calma les factions, sut vaincre et pardonner,
Confondit et Mayenne, et la Ligue et l'Ibère,
Et fut de ses sujets le vainqueur et le père.

Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, époux de Jeanne d'Albret, fille et héritière du roi de Navarre, avait eu deux fils de cette princesse avant la naissance de Henri. Ces enfants moururent en bas âge, et par suite d'accidents qui durent affliger vivement les deux époux. — « Le premier, dit Palma Cayet, qu'on appeloit le duc de Beaumont, avoit été

Malgré la proclamation par les ligueurs, de son oncle, le cardinal de Bourbon, le seul compétiteur réel qu'eût alors Henri IV, était le duc de Mayenne. «Le roi et le duc, dit Mézeray, étoient tous deux à peu près de même âge, et tous deux fort vaillants. Le duc avoit été jusque-là en réputation d'être meilleur capitaine, mais il la perdit bientôt, parce qu'il manquoit de célérité, qui en est une des

mis ès mains de la baillive d'Orléans (grand'mère du maréchal de Matignon), laquelle faisoit sa résidence en ladite ville. Cette dame, étant fort âgée et frileuse extrêmement, se tenoit close et tapissée de toutes parts, avec un grand feu; elle en faisoit encore plus à l'endroit de ce petit corps de prince, le faisant haleter et suer de chaleur à toute outrance, sans qu'elle souffrît air, vent ni haleine être donnés ni entrer en la chambre; ce qu'elle fit si opiniatrément, quoi qu'on lui en sût dire, qu'enfin le petit duc de Beaumont étouffa peu à peu dans ses langes, et toujours cette bonne femme disoit: «Laissez-le, il vaut mieux suer que trembler...»

«Le second, nommé le comte de Marle, expérimenta une autre affliction, qui fut, qu'étant, M. de Vendôme et ladite princesse son épouse, allés voir le roi Henri d'Albret en Béarn, ils le trouvèrent au Mont-de-Marsan, là où ils séjournèrent; et, y ayant mené le comte de Marle en maillot, ainsi que ledit sieur roi l'avoit désiré, ils le lui présentèrent, de quoi il reçut un merveilleux contentement... Mais, comme ce prince étoit très-beau, désiré d'être tenu d'un chacun, un gentilhomme se jouant avec lui dans la croisée de la fenêtre de sa chambre, lui étant entre les bras de sa nourrice, le gentilhomme et la nourrice se le baillèrent plusieurs fois de l'un à l'autre d'une fenêtre à l'autre par le dehors de la croisée, quelquefois feignant de le prendre, ce qui fut cause du malheur qui en arriva; car le gentilhomme, feignant de le prendre, et ne prenant pas de fait, la nourrice s'attendant qu'il le prît, lâche prise, et le petit prince comte de Marle tomba de la fenêtre en bas sur un perron, où il se froissa une côte. Le gentilhomme saute aussitôt de la fenêtre en bas, car c'étoit du premier étage, et, relevant le prince, il le reporte à la nourrice tout éplorée, qui l'apaisa du mieux qu'elle put, lui baillant à téter.—Le roi, M. de Vendôme et la princesse étoient allés à la chasse: on leur tut cet accident. J'ai ouï dire à ses anciens serviteurs, valets de chambre, que, si la nourrice eût averti de cet inconvénient, il y eût eu un moyen de le rhabiller; mais le mal du prince, rengrégeant en pis, finalement il mourut...

«Advenant, puis après que cela eut été découvert, le roi se mit en une grande colère contre la princesse sa fille, lui reprochant *qu'elle n'étoit pas digne d'avoir des enfants, puisqu'elle n'y prenoit mieux garde*: même comme elle voulut retourner en France avec son mari, il lui dit: «Que si elle devenoit grosse, elle lui apportât sa groisse en son ventre pour enfanter en sa main, et que lui feroit nourrir l'enfant, fils ou fille; si elle n'y venoit, et qu'elle ne fît en cela son commandement, qu'il se remarieroit, et qu'il ne vouloit pas mourir sans héritiers.»

«La princesse Jeanne, ayant pris congé de son père avec pleurs et larmes pour la perte de ces deux princes, et voyant que M. de Vendôme étoit appelé par le roi Henri II pour les guerres de Picardie, dont il étoit gouverneur, se résolut de le suivre à la cour et au camp, dont il advint que Dieu la consola, et qu'au milieu de tant d'exploits militaires dont son mari vint à heureuse fin contre les ennemis de la France, elle se trouva enceinte. — Quand elle se sentit approcher de son terme et vers le neuvième mois, elle prit congé de son mari, qui le lui voulut difficilement accorder; mais lui représentant «l'importance et les dernières paroles du roi Henri son père, et aussi qu'elle avoit découvert, par une certaine demoiselle, que le roi son dit père avoir fait un testament dont elle désiroit surtout de savoir le contenu, à cause qu'une grande dame s'en étoit vantée, et promettoit une grande faveur.» Pour ces raisons donc, M. de Vendôme lui accorda de s'en aller en Béarn, où elle fut en quinze jours, traversant toute la France, depuis Compiègne en Picardie, jusqu'aux monts Pyrénées dans Pau, où étoit le roi Henri son père, et où elle arriva le 4 décembre 1553...

«Le roi son père étoit un peu malade, même la contagion couroit en ce pays-là; mais la vue de sa bonne fille, comme il l'appeloit d'ordinaire, lui rendit sa santé parfaite, et lui ôta toute appréhension et crainte du danger. La princesse fut, durant les dix jours qui s'écoulèrent depuis son arrivée jusqu'à son accouchement, à tâcher de voir le testament par tous les moyens qu'il lui fut possible: ce qu'elle obtint sans l'ouvrir. Il étoit dans une grosse boîte d'or, et dessus une grosse chaîne d'or qui eût pu faire vingt-cinq ou trente tours à l'entour du cou. Elle la demanda; le roi Henri la lui promit, disant en langage béarnois: «Elle sera tienne, mais que tu m'aies montré ce que tu portes; et afin que tu ne me fasses point une pleureuse ou un enfant rechigné, je te promets de te donner tout, pourvu qu'en enfantant, tu chantes une chanson en béarnois, et si quand tu enfanteras j'y veux être.» Pour cet effet, il commanda à un sien valet de chambre, nommé Cotin, que, dès que sa fille seroit en travail d'enfant, il le vînt appeler à quelque heure que ce fût, même en son plus profond sommeil...

«Entre minuit et une heure, le treizième de décembre 1553, les douleurs pour enfanter prirent à la princesse. Au-dessus de sa chambre étoit celle du roi son père, qui, averti par Cotin, soudain descend. Elle, le voyant, commence à chanter en musique ce motet en langue béarnoise: *Nostre Donne-deu-cap-deu-Pont, ajuda mi en aqueste hourc* (Notre-Dame-du-bout-du-Pont, aidez-moi à cette heure) Cette Notre-Dame étoit une église de dévotion dédiée à la Sainte-Vierge, laquelle étoit au bout du pont du Gave (à Pau), en allant vers Jurançon, à laquelle les femmes en travail d'enfant avoient accoutumé de se vouer, et en leur travail la réclamer; dont elles étoient souverainement assistées, et délivrées heureusement. Aussi la princesse n'eut-elle pas plutôt parachevé son motet, que naquit le prince...

«Étant délivrée, le roi mit la chaîne d'or au cou de sa fille, et lui donna la boîte où étoit son testament, dont toutefois il garda la clef, lui disant: «Voilà qui est à vous, ma fille, mais ceci est à moi», prenant l'enfant dans sa grande robe, sans attendre qu'il fût bonnement accommodé, et l'emporta en sa chambre.

«Quand la princesse Jeanne naquit (en 1528), les Espagnols firent un brocard sur sa naissance, et disoient: *Milagro! la vaca hizo una oveja* (Miracle! la vache a fait une brebis). — C'étoit une allusion aux armes de Béarn, où il y a deux vaches encornées et clarinées d'or en champ de gueules. Ils appeloient aussi ordinairement le roi Henri son père, *el vaquero* (le vacher), pour la même raison. Mais ledit sieur roi, tenant entre ses bras le prince son petit-fils, et le baisant d'affection, se remémorant des brocards espagnols, disoit de joie à ceux qui venoient le congratuler d'un si heureux enfantement: *Ahora! mires, mi oveja pario un leon* (Maintenant! voyez, ma brebis a enfanté un lion).

«Ainsi vint ce petit prince au monde, sans pleurer ni crier, et la première viande qu'il reçut fut de la main de son grand-père, ledit sieur roi Henri, qui lui bailla une pilule de la thériaque des gens de village, qui est un cap d'ail, dont il lui frotta ses petites lèvres, lesquelles il se fripa l'une contre l'autre comme pour sucer, ce qu'ayant vu le roi, et prenant de là une bonne conjecture qu'il seroit d'un bon naturel, il lui présenta du vin dans sa coupe; à l'odeur, ce petit prince branla la tête comme peut faire un enfant, et lors, ledit sieur roi dit: «Tu seras un vrai Béarnois.»—Tous ces propos soient dits avec la révérence due à Leurs Majestés; mais c'est aussi pour montrer que les princes ont des affections semblables aux autres hommes, et néanmoins qui importent principalement quand il y va de l'intérêt de leur État...

« Le prince nouveau-né fut baptisé en l'an 1554, le propre

principales parties. — En effet, il étoit tardif à se résoudre, encore plus lent à exécuter, négligent à poursuivre ses avantages, pesant de corps, grand dormeur et grand mangeur. La même paresse engourdissoit ses secrétaires et ses officiers domestiques. Il se trouvoit quelquefois des paquets de grande importance, qu'ils laissoient deux ou trois jours sur une table sans les ouvrir. Ceux qui ma-

jour des Rois. Ses parrains furent le roi très-chrétien Henri II et le roi de Navarre, et la marraine fut madame Claude de France (qui depuis a été duchesse de Lorraine), pour la grande amitié qui étoit entre elle et la princesse Jeanne. Le cardinal d'Armagnac le baptisa dans la chapelle du château de Pau; M. Jacques de Foix, évêque de Lescare, qui depuis a été cardinal, le présenta aux saints fonts de baptême pour le roi très-chrétien, et la comtesse d'Andouins servit de marraine pour madame Claude. Ce prince fut nommé Henri; les fonts sur lesquels il fut baptisé furent expressément faits, et ils étoient d'argent doré. — Une infinité de vers furent faits sur sa naissance et sur son baptême, tant en grec qu'en latin, françois, allemand, italien, espagnol, gascon, breton et basque, lesquels furent tous imprimés en ce temps-là en un recueil que l'on en fit à Toulouse, l'an 1554.

« Ce petit prince fit toutefois de la peine à élever, étant passé par les mains de huit nourrices, dont la huitième gagna le prix, et laquelle aussi il a depuis grandement honorée, et lui a donné récompense honnête de ses labeurs et peines qu'elle avoit prises envers lui, et a élevé tous ses enfants en offices. La cause principale de telle variété fut cette maladie contagieuse qui régna pour lors au pays de Béarn, depuis le mois de septembre jusqu'à la fin de mars. — Le prince, échappé et hors de la mamelle, le roi son grand-père le mit entre les mains de madame la baronne de Miossans (Miossans est une des premières baronnies de Béarn), qui demeuroit à Coaraze (près de la petite et jolie ville de Nay, que les Béarnois disent être *de todas las villas la may*, la plus belle de toutes les villes), là où ce prince fut élevé et nourri dignement en prince, mais en sorte qu'il étoit duit au labeur, et mangeoit souvent du pain commun, le grand-père le voulant ainsi, afin que de jeunesse il s'apprît à la nécessité.—Tant que vécut ledit bon roi Henri d'Albret, il ne voulut que son petit-fils fût mignardé délicatement, et a été vu à la mode du pays parmi les autres enfants du village, quelquefois pieds descaux (déchaussés) et nu-tête, tant en hiver qu'en été, qui est une des causes pour lesquelles les Béarnois sont robustes et agiles singulièrement.

« Après le décès du roi Henri d'Albret (en 1555), M. de Vendôme et la princesse Jeanne lui ayant succédé à la couronne de Navarre, et en toutes ses autres souverainetés et biens, allèrent en Béarn, après avoir eu de la peine pour obtenir du roi Henri II congé d'y aller (Henri II, poussé par un mauvais conseil, vouloit leur ôter la basse Navarre qui leur restoit, disant que tout ce qui étoit en deçà des Pyrénées étoit au roi de France; ils surent adroitement y faire opposer les états du pays, et le roi n'osa les pousser trop sur ce sujet, de peur que le désespoir ne les forçât d'appeler l'Espagnol à leur secours, mais il demeura toujours fâché contre eux).

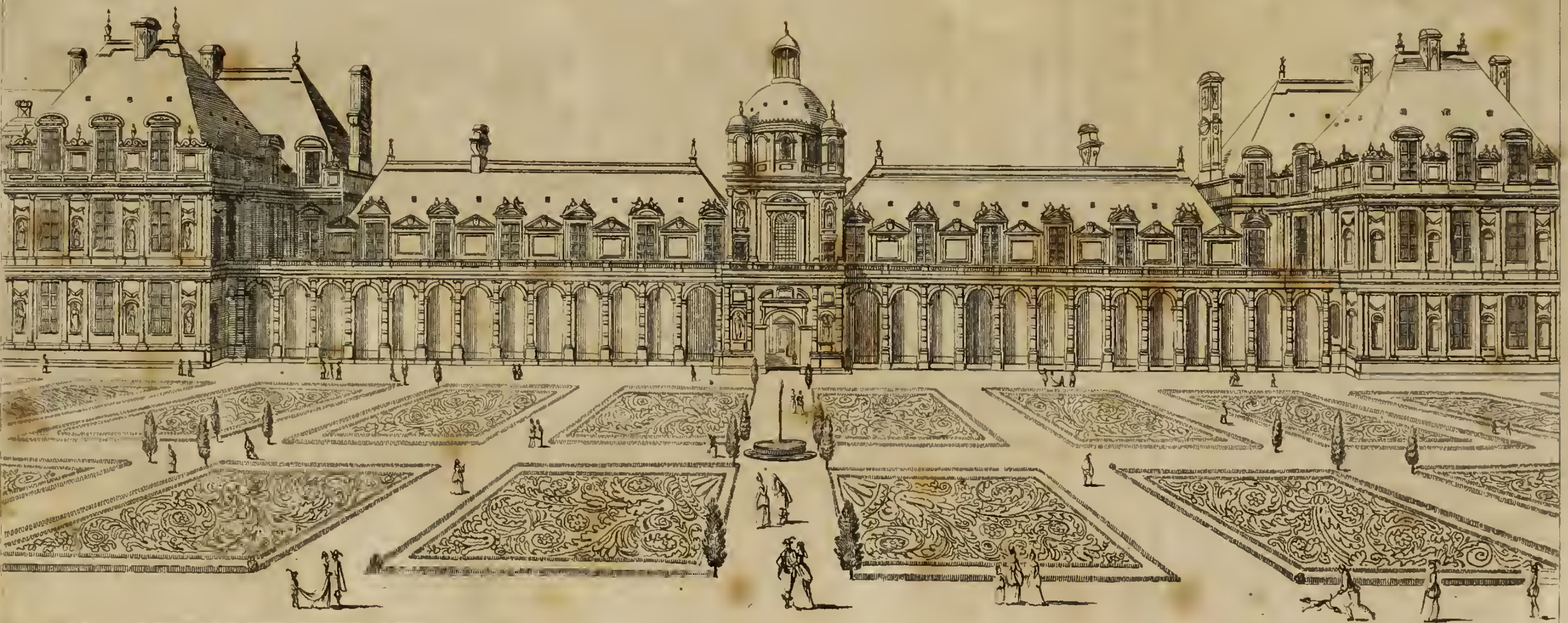
« Environ deux ans après, ayant donné l'ordre requis à leurs nouvelles successions, le roi et la reine de Navarre retournèrent en la cour de France, et y amenèrent le prince leur fils, alors âgé de cinq ans.

« Or la cour étoit à Amiens, et le roi de Navarre passant par Paris pour y aller, à la requête et prière de la maréchale de Saint-André, qui favorisoit secrètement ceux qui étoient lors de la nouvelle opinion, tira de la Conciergerie le sieur de La Rochechampdieu, qui étoit de cette nouvelle opinion, après avoir communiqué de ce fait avec quelques-uns des juges. — Les ennemis du roi de Navarre firent entendre au roi Henri II que ce fait étoit passé d'une autre façon; si bien que le roi de Navarre arrivé à Amiens, le roi lui en tint de rudes paroles, et lui dit: « Comment! ne vous ai-je point dit « qu'il n'y avoit qu'un roi en France? » (C'étoient les propos qu'il lui avoit dit lorsqu'il lui vouloit persuader de quitter la Navarre et ses souverainetés.)—« Sire, dit le roi Antoine, de« vant Votre Majesté mon soleil est en l'éclipse, et ne suis que « votre serviteur en votre royaume. — Pourquoi donc, dit « Henri II, ouvrez-vous mes prisons de puissance absolue? « Qui vous a fait faire cela? » — Antoine lui répondit: « Sire, « ç'a été à la prière de madame la maréchale de Saint-André, « d'autant que ce gentilhomme lui appartient, et ne l'ai fait « sans l'avis de vos officiers, auxquels j'ai parlé; ce que je « maintiendrai être vrai, et aussi que ce gentilhomme ne s'est « point trouvé coupable de rien. » — Mais le roi lui répartit: « On me l'a bien dit autrement que vous dites; toutefois, je « veux qu'il n'en soit plus parlé; gardez votre rang en France, « et vous ferez bien. » — Sur ce propos arriva dans la chambre le petit prince de Navarre. Sitôt que le roi Henri II l'eut vu si éveillé et si gentil, il le prit et le baisa, puis lui demanda: « Voulez-vous être mon fils? » Mais le petit prince lui répondit: *Ed que es lo pay* (voici celui qui est mon père). Le roi très-chrétien, prenant plaisir à la naïveté de sa réponse, lui demanda encore: « Eh bien! voulez-vous être mon gendre? » Il regarda son père, et puis lui répondit: *O bé* (oui bien). — Et depuis aussi les deux rois se promirent que leurs enfants venus en âge, ledit sieur prince épouseroit madame Marguerite de France, plus âgée que lui d'environ six mois.

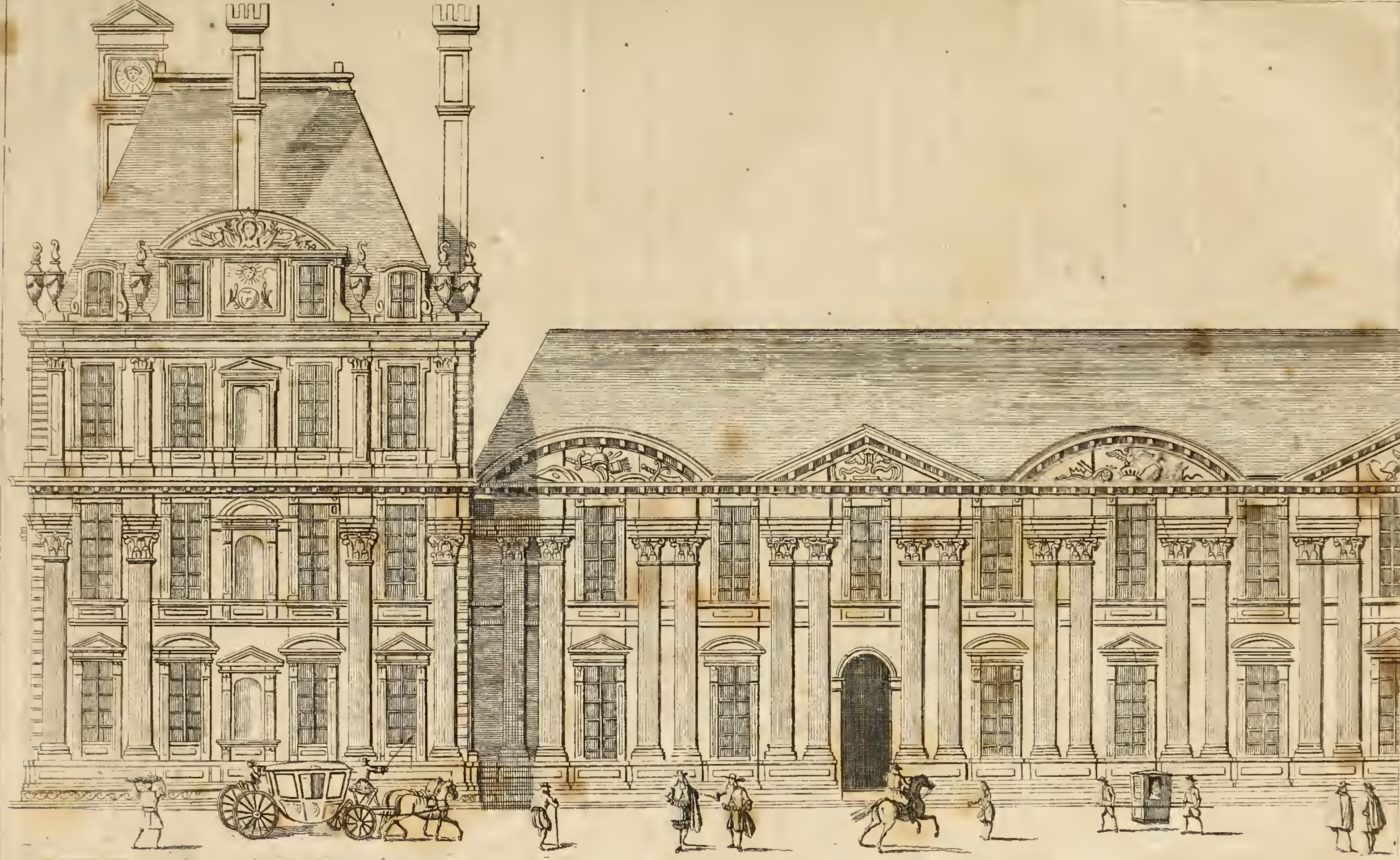
« En 1560, après la mort de Henri II, et l'insuccès de la conjuration d'Amboise, lorsque le prince de Condé fut arrêté prisonnier à Orléans, et, pendant qu'on lui faisoit son procès, le roi François II fut conseillé, par les ennemis de la maison de Bourbon, de se défaire des deux frères. Pour ce, il fut résolu de faire trancher la tête à M. le prince de Condé, et de tuer le roi de Navarre. Du premier, le procès se faisoit, et n'y avoit plus que le point de l'exécution. Quant à la mort du second, la reine-mère l'empêcha, à cause que l'on avoit résolu *que le roi lui-même donneroit un coup de dague au roi de Navarre, en le faisant venir à lui, et qu'incontinent gens atitrés sortiroient pour l'achever.* Elle ne put consentir que son fils fît un tel meurtre de sa main propre, et le lui défendit. Le roi de Navarre fut averti de cette entreprise, et qu'il se gardât, s'il étoit mandé pour parler au roi, de parler hautement, et que de ses douces paroles dépendoit sa vie. Ayant reçu cet avis, il dit à Cotin, qui depuis la mort du roi Henri d'Albret, lui servoit d'homme de chambre, car il étoit un des anciens serviteurs domestiques de la maison de Navarre: « Cotin, si on me tue de sang-froid, ainsi que j'ai « eu avis que mes ennemis ont résolu de faire, je t'encharges « qu'étant tué, tu trouves moyen d'avoir ma chemise teinte avec « mon sang, et que tu la montres à mon fils, qui me vengera. »

« La mort presque subite de François II sauva la vie aux deux frères. Le roi de Navarre resta à la cour, servit Charles IX, et fut tué en 1562, au siége de Rouen. — Avant sa mort, la reine Jeanne d'Albret, qui avoit adopté les opinions de Calvin, s'étoit retirée dans ses États.

« Après que la reine Jeanne eut vu que le roi de Navarre, son mari, s'étoit résolu de demeurer en France, elle se retira en ses pays de Béarn, pour y vivre librement en la nouvelle religion, laissant toutefois, à son grand regret, le prince de Navarre son fils en la cour de France, près du roi Charles, auquel on le fit retenir, et le roi son père le voulut bien aussi; mais elle lui bailla pour précepteur le sieur de La Gaucherie, fort docte aux langues grecques, qui étoit de l'opinion nouvelle, lequel l'enseigna par forme d'usage, sans préceptes, comme nous apprenons nos langues maternelles, et principalement il lui enseignoit des sentences grecques sélectes, qu'il lui faisait dire par cœur, sans les écrire ni les lire, et les lui faisoit apprendre par fréquente récitation, dont j'ai eu cet honneur en ce temps-là de servir ce prince



Château des Thuileries (côté du Jardin).



Chateau des Thuileries, Pavillon de Flore et Galerie du Louvre,
batis d'après les desseins de Ducerceau sous Henri IV et Louis XIII.

nioient ses finances étoient prodigues et mauvais ménagers, il n'avoit jamais d'argent au besoin. Sa lenteur lassoit les plus échauffés, et sa gravité morne, pour ne pas dire superbe, rebutoit ses plus fidèles partisans, comme ses défiances et ses jalousies continuelles dégoûtoient et offensoient ceux de qui il pouvoit être assisté.

«Le roi, au contraire, ne se montroit point chiche de caresses et de belles paroles, témoignoit de la confiance aux princes dont il tiroit du secours, étoit affable et familier, prompt, actif et vigilant, ne se tenant pas si longtemps au lit que le duc se tenoit à table; avec cela, épargnant et ménager jusqu'à l'excès, mais qui donnoit avec grâce ce qu'il ne pouvoit pas refuser.

«Quant aux deux partis, celui de la Ligue étoit bien le plus grand, car il avoit tous les peuples, presque toutes les grandes villes, tous les parlements, hormis Rennes et Bordeaux (encore ce dernier ne reconnut le roi qu'un an après), la meilleure partie de l'ordre ecclésiastique, le secours de l'Espagne, l'aveu de Rome, et tous les princes catholiques, hormis la république de Venise et le duc de Florence. Mais il n'y avoit point d'union entre ses chefs, et pas assez d'autorité dans son général, pour bien joindre ses pièces décousues, qui étoient plus opposées entre elles qu'au roi même.

«Le parti royaliste avoit tous les princes protestants pour amis, presque toute la noblesse, les officiers de la vieille cour et les huguenots avec leurs vieilles troupes, endurcies à toutes sortes d'épreuves, et prêtes à tout exposer pour faire un roi de leur religion : aussi lui rendirent-ils de très-signalés services; et ils lui en eussent rendu de bien plus grands, si la défiance de sa conversion ne les eût refroidis. Quant à la noblesse, n'ayant point de paye, elle servoit comme par quartier, un mois ou cinq semaines de suite tout au plus; après quoi elle se retiroit dans ses maisons, et celle d'une autre province venoit à son tour prendre sa place.»

Le roi en Normandie. — Honorable conduite d'Aymar de Chattes à Dieppe. — Le roi se dispose à faire le siége de Rouen. — Le duc de Mayenne le force à se retirer sur Dieppe. — Position critique de l'armée royale.

En marchant sur Rouen, l'armée royale s'empara de quelques petites places, telles que Meulan, Clermont, Gisors. D'autres villes se soumirent volontairement. «Le Blanc-Rolet, homme de cœur et de jugement, fut le premier qui se déclara pour le roi: il vint au-devant lui apporter les clefs de la place. Gaspard Pelet de La Verune lui envoya la même assurance pour la ville et le château de Caen.» — L'arrivée de l'armée devant Rouen inspira de grandes inquiétudes aux habitants, qui s'étaient vivement prononcés pour la Ligue. Mais avant d'entreprendre le siége de cette grande ville, Henri IV voulut s'assurer d'un port, afin d'établir de promptes communications avec l'Angleterre. Laissant ses troupes campées auprès de Darnetal, bourg voisin de Rouen, et célèbre alors par ses manufactures de draps, il se dirigea lui-même vers Dieppe.

«Aymar de Chattes, commandeur de Malte, en étoit gouverneur. Il avoit exécuté fidèlement les ordres du feu roi; mais dans ce temps malheureux, où les exemples de déloyauté étoient communs, Henri s'attendoit que, si cet officier consentoit à le reconnoître, il chercheroit à faire payer cher cette reconnoissance. Henri se trompoit. Le commandeur, apprenant que le roi s'approchoit de la ville avec un corps de 400 chevaux d'élite seulement, lui fit dire

(c'est Palma Cayet qui parle), en écrivant lesdites sentences pour lui en faire faire les répétitions....

«La Gaucherie, dit Péréfixe, tâcha de lui donner quelque teinture des lettres, non par les règles de la grammaire, mais par les discours et les entretiens. Pour cet effet, il lui apprit par cœur plusieurs belles sentences comme celle-ci :

Ou vaincre avec justice, ou mourir avec gloire.

«Et cette autre :

Les princes sur leur peuple ont autorité grande,
Mais Dieu plus fortement dessus les rois commande.

«Le prince de Navarre, continue Palma Cayet, étoit élevé près le roi Charles, et montroit en son jeune âge d'enfance une grande dextérité d'esprit : de toutes les sentences qu'il a apprises, il n'en a affecté pas une tant comme celle qui dit : *Aut vincere, aut mori*, de laquelle il usa en une *blancque* (sorte de loterie où l'on se servoit de billets blancs et noirs) qui fut ouverte, l'an 1564, dans le cloître Saint-Germain-l'Auxerrois, là où par plusieurs fois ce billet fut lu, et emporta plusieurs bénéfices. La reine mère, Catherine de Médicis, vouloit savoir de lui-même que c'étoit à dire, ce qu'elle ne put jamais obtenir de lui, et ne voulut s'expliquer, quoiqu'il ne fût lors qu'un enfant. Néanmoins elle en savoit bien le sens, car elle étoit trop bien assistée; mais elle défendit de lui en apprendre plus de telles, disant que c'étoit pour le rendre opiniâtre.

«En tout le grand voyage que le roi Charles fit autour de son royaume, l'an 1564 et 1565, le prince de Navarre l'accompagna, et se montra courageux à se représenter au rang qui lui appartenoit en toute révérence, si bien qu'on ne le pouvoit vaincre d'honnêteté ni emporter de bravade, prévoyant toujours le but des actions; et surtout, étant en ses terres durant ce grand voyage, il se fit admirer des François et redouter des Espagnols dès son bas âge, si bien qu'à Bayonne, le duc de Medina de Rioseco, le voyant si gaillard, dit ces mots : *Me parece que este principe, o es emperador, o lo ha de ser* (il me semble que ce prince ou est empereur ou doit le devenir).

En 1566, la reine de Navarre, devenue veuve, tira son fils de la cour de France, et l'emmena à Pau. «Là, en place de La Gaucherie, qui étoit décédé, elle lui donna pour précepteur Florent Chrétien, ancien serviteur de la maison de Vendôme, homme de très-agréable conversation, et fort versé aux belles lettres, qui acheva l'éducation du jeune prince.» — En 1569, Jeanne d'Albret emmena à La Rochelle son fils, alors âgé de seize ans, et qui devint, après la bataille de Jarnac et la mort du prince de Condé, le chef du parti protestant. Nous avons fait connaître, dans le volume précédent, quelle part il prit aux guerres civiles, et comment, à la mort de sa mère, en 1572, il fut proclamé roi de Navarre.

qu'il étoit prêt, en fidèle sujet, à le recevoir dans la ville. Voyant que son messager n'étoit chargé d'imposer aucune condition, on soupçonna de Chattes d'intentions perfides; on se défia de lui parce qu'il se montroit généreux et loyal. Le roi hésitoit à entrer dans Dieppe, quand le commandeur, devinant ses inquiétudes, en sortit avec sa garnison, se rendit auprès de Henri, et dit, en lui remettant les clefs de la ville, qu'il n'y étoit resté aucun homme de sa garnison, et qu'il le prioit d'y en mettre une à sa dévotion. Le roi, touché de sa franchise, l'embrassa, le confirma dans le commandement de Dieppe, et n'y voulut entrer qu'avec lui.» Nous regrettons de ne pouvoir dire par quelles autres distinctions le roi récompensa une si ingénieuse et délicate loyauté.

Assuré de la possession de Dieppe, le roi revint à Darnetal, et commença le siége de Rouen, que défendaient le duc d'Aumale et le comte de Brissac. Ceux-ci appelèrent le duc de Mayenne à leur secours.

L'armée de la Ligue, accrue par les renforts que le marquis de Pont, fils du duc de Lorraine, le duc de Nemours, les seigneurs de Balagny et de Bassompierre venaient d'amener à Paris, s'élevait alors à plus de 30,000 hommes. Le duc de Mayenne en prit le commandement, et marcha contre le roi.

A l'approche de forces aussi considérables, Henri IV se retira sur Dieppe, contrairement à l'avis du maréchal de Biron, qui craignait qu'après un échec le roi ne fût forcé de se renfermer dans la place, et ne se trouvât, pour sortir de péril, *à la discrétion de deux choses fort douteuses, la mer et l'étranger.* Le maréchal aurait voulu que l'armée repassât la Seine et se retirât vers le Poitou, «laissant au duc de Mayenne Dieppe et le Pont-de-l'Arche, comme deux os à ronger; ces deux places étant capables de faire fondre et consommer ses troupes.»

La situation de la petite armée royale devint, en effet, promptement très-critique. Henri IV s'était arrêté à Arques, petit bourg situé à une lieue et demie de Dieppe, au pied d'une colline dominée par un vieux château. Il avait écrit au maréchal d'Aumont et au duc de Longueville, pour les instruire du besoin qu'il avait de leur secours, et leur avait donné ordre d'accourir à marches forcées; mais le duc de Mayenne, usant d'une diligence qui ne lui était pas habituelle, s'était avancé sur Dieppe, avec assez de rapidité, pour mettre obstacle à la réunion du roi avec ses deux lieutenants. Mayenne, confiant dans ses forces, plus que suffisantes pour envelopper l'armée royale, comptait réduire Henri IV à l'alternative de chercher une mort honorable dans un combat, ou de passer en Angleterre. Il avait écrit à Paris «que le roi de Navarre étoit acculé dans un petit coin d'où il ne pouvoit sortir qu'en se rendant à lui ou en sautant dans la mer.» D'après cette lettre, «les ligueurs étoient persuadés que le Béarnois ne pouvoit s'empêcher d'être pris, même dit L'Estoile, plusieurs de Paris, et les plus simples, qui le croyoient ainsi, avoient arrhé des chambres et places pour le voir passer quand on l'amèneroit lié et garotté, comme il en étoit bruit.» — Le parlement de Tours en eut si grande frayeur, qu'il envoya des députés proposer au roi d'associer le vieux cardinal de Bourbon à la couronne; et le roi lui-même, épouvanté par les timides conseils de ceux qui étaient auprès de lui, et appréhendant que les barques qui descendaient de Rouen, et les vaisseaux que le duc de Parme (général des Espagnols) préparait à Dunkerque, ne l'investissent par mer comme il l'était par terre, mit en délibération s'il devait s'embarquer pour se sauver en Angleterre. — La pluralité des voix l'eût emporté, sans le maréchal de Biron: «Sortir «de France, s'écria-t-il en colère, seulement pour «vingt-quatre heures, c'est s'en bannir pour ja«mais.» — Damville, frère du maréchal de Montmorency, ajouta: «Ceux qui conseillent au roi de se retirer, veulent qu'il joue le personnage du roi don Antonio de Portugal, et qu'il se rende ridicule en demandant l'aumône en Angleterre, comme celui-ci fit en France [1].»

On résolut donc d'attendre l'ennemi et de combattre.

Bataille d'Arques. — Victoire de l'armée royale (21 septembre 1589).

Le duc de Mayenne arriva aux environs de Dieppe, le 13 septembre. Voici quelles étaient les dispositions faites par le roi: Son camp, placé au pied de la colline, couronnée par le château, avait derrière et à sa gauche la petite rivière de Béthune, qui forme le port de Dieppe; à droite était le village de Martin-Glise, éloigné d'un quart de lieue. A peu de distance de ce village, et toujours sur la droite, était une autre colline, et près de cette colline une *Maladrerie*, à laquelle aboutissait une chaussée, venant d'Arques. Ce fut dans le terrain compris entre les deux villages, la colline et l'hôpital, que le roi rangea sa petite armée. Il fit faire un retranchement et un fossé entre la colline et la Maladrerie, où il posta des troupes avec quelques canons. Il posta pareillement de l'infanterie et de l'artillerie dans

[1] Henri IV était alors dans cet état de dénument qu'il peint à Sully; «Mes chemises sont toutes déchirées, mon pourpoint «est percé au coude, et, depuis deux jours, je dîne et soupe «chez les uns et les autres.»

les prairies qui s'étendent jusque vers la Béthune. Sa cavalerie était placée dans un vallon, au pied du château d'Arques, de façon à pouvoir porter de prompts secours aux différents corps d'infanterie, sans être désavantageusement exposée aux coups de l'ennemi. L'artillerie du château dominait et protégeait toutes les positions, ainsi que les corps qui les gardaient.

Le duc de Mayenne, ayant passé la Béthune fort au-dessus d'Arques, vint camper le 13 septembre, près de la colline opposée et du village de Martin-Glise, afin d'attaquer l'armée royale par ce côté, et probablement de forcer en même temps le Pollet, faubourg de Dieppe, où il se serait logé commodément, et dont la possession l'aurait rendu maître du port. Le roi, devinant ce projet, fit entourer le faubourg d'une forte palissade de pieux et de tonneaux, dont il confia la garde à Châtillon et à Guitry. Les soldats et les habitants de Dieppe travaillèrent avec tant d'ardeur à cette palissade, qu'en trois jours elle fut achevée. Le duc de Mayenne passa dans l'inaction ces trois jours si nécessaires aux royalistes, et leur laissa ainsi le temps d'achever leurs préparatifs de défense.

Les cinq jours suivants, du 16 au 21, ce ne fut qu'une suite d'escarmouches où les royalistes obtinrent presque toujours l'avantage. Dans la nuit du 20 au 21, le duc de Mayenne passa sans bruit la rivière qui séparait son camp de celui du roi, et le 21 au matin, il rangea son armée en bataille dans la plaine, à peu de distance des positions de l'armée royale. Un épais brouillard, qui s'était élevé vers le matin, mettait ses troupes à l'abri du canon du château.

Prévenu la veille qu'il serait attaqué le lendemain, et devinant, avec sa perspicacité ordinaire, que ce serait sur le poste de la Maladrerie que se porteraient les premiers efforts de l'ennemi, Henri IV y avait fait venir les troupes formant la garnison du faubourg, et placé huit cents arquebusiers. Mayenne, ignorant cette disposition, fit avancer ses troupes, croyant qu'elles n'auraient à combattre que la garde ordinaire du retranchement. «Les soldats de la Ligue étoient néanmoins trente contre un. Si toute leur armée cût donné, elle eût englouti tous les soldats du roi, et Henri eût été en peine de son salut; mais le duc vouloit en même temps assiéger Arques et tenir Dieppe investi.»—Craignant d'être attaqué pendant les ténèbres, le roi était venu, dès la veille au soir, se placer aux avant-postes. Il se tint sur pied presque toute la nuit, et se fit apporter à déjeuner le matin dans un grand fossé. Ses principaux officiers étaient assis en rond autour de lui. Son air de confiance et sa gaieté dissipaient leurs inquiétudes. On ne s'attendait à être attaqué que par un faible détachement; mais au point du jour, on reconnut une grande partie de l'armée ennemie qui se rangeait en bataille. Les éclaireurs de l'armée royale firent prisonnier et amenèrent au roi le sieur de Belin, maréchal de camp du duc de Mayenne. «Le roi s'avance vers lui, et l'embrasse d'un air riant. Le ligueur lui déclare, en souriant aussi, que dans deux heures il aura sur les bras 30,000 hommes de pied et 10,000 chevaux, et s'étonne de lui voir si peu de forces pour résister : «Vous ne les comptez pas toutes, «monsieur de Belin, répond le roi, car vous n'y «comptez pas Dieu, ni le bon droit qui m'assis- «tent.»

L'action s'engagea vers dix heures du matin. «Le combat fut grand, dit Matthieu, et par le nombre des hommes qu'il falloit vaincre, et par l'assiette du lieu qu'il falloit forcer. Les ennemis donnèrent contre les retranchements, mais en désordre. La cavalerie légère attaqua du côté qui n'étoit point retranché. Sagonne, son mestre-de-camp, y fut tué par le comte d'Auvergne. Tout ce qu'il y avoit de brave et de généreux se mêla. Jamais prince ne montra plus de valeur ni de hardiesse que le roi, qui retourna douze fois à la charge, et eut deux chevaux tués sous lui. De 200 chevaux qu'il avoit autour de lui, il n'en demeura que 4. — Le colonel Galathy (d'un régiment suisse) voyant ce désordre, et que l'ennemi avoit de l'avantage de ce côté, qui n'étoit point retranché, sortit de son retranchement qui étoit à la tête du pont d'Arques, se mit en bataille entre la haie et le marais, et se présenta en telle résolution que l'ennemi ne l'osa attaquer. Le roi lui dit : «Mon père, gardez-mo «ici une pique, car je veux combattre à la tête de «votre bataillon.»

En ce moment, disent plusieurs historiens[1], une trahison mit en grand péril la vie du roi et le salut de l'armée. «Les landsknechts du duc de Mayenne, soit qu'ils se trouvassent trop engagés, soit qu'ils eussent prémédité de trahir, firent signe à ceux qui gardoient le retranchement qu'ils vouloient se rendre au roi. On les introduisit alors dans le camp : ils y déclarèrent de nouveau, au maréchal de Biron, qu'ils se rendoient. Ils dirent au roi qu'ils étoient disposés à entrer à son service, pourvu qu'il s'engageât à leur payer ce qui leur était dû par la Ligue. Le roi accepta leurs offres, et plein de confiance entra dans leurs rangs avec le maréchal, et adressa des paroles flatteuses aux officiers. Mais tout à coup les soldats des derniers rangs, voyant les troupes de la Ligue faire une nouvelle tentative pour emporter les positions de l'armée royale, et se

[1] P. Matthieu. — De Thou. — D'Aubigné. — Dufau, *Hist. de Henri IV*.

croyant sur le point d'être délivrés, firent feu sur les troupes de Henri IV. Les cris de *roi rendu! roi rendu!* se firent entendre; chacun leur attribuoit un sens différent: les uns pensoient que les étrangers se rendoient au roi; les autres, que le roi se rendoit aux étrangers. Au milieu du tumulte, Henri IV courut de grands dangers, et le maréchal fut démonté. Ils parvinrent néanmoins à rallier les troupes qui gardoient les retranchements, et qui se trouvoient entre deux feux, et ils se retirèrent, abandonnant un poste qu'ils ne pouvoient plus défendre.»

Les ligueurs se trouvèrent ainsi maîtres de la Maladrerie et de la ligne fortifiée, tracée de ce lieu à la colline; mais soixante cavaliers, commandés par Richelieu, empêchèrent l'ennemi d'occuper la plaine située entre le retranchement et la chaussée d'Arques, et donnèrent à la cavalerie royale le temps d'exécuter des charges qui furent décisives pour le succès de cette journée.

Un escadron ennemi s'était avancé jusqu'aux bords de la Béthune; le duc de Montpensier le tailla en pièces et le dispersa. Parmi les ligueurs, se faisait remarquer un cavalier, revêtu d'une casaque de velours noir, bordé de croix de Lorraine en argent; il fut tué d'un coup de pistolet: c'étoit un gentilhomme provençal. Son costume, sa taille, une certaine ressemblance, le firent prendre pour le duc de Mayenne. Le bruit de la mort du général de la ligue se répandit dans l'armée royale, et donna aux soldats une ardeur qui contribua beaucoup à leur assurer la victoire. — Une charge dirigée contre l'escadron du marquis de Pont, posté près d'un ruisseau voisin du village de Martin-Glise, n'eut pas moins de succès. Enfin le comte de Châtillon, avec cinq cents arquebusiers, parvint à reprendre la Maladrerie. On y plaça aussitôt quelques pièces d'artillerie qui annoncèrent au duc de Mayenne que ses landsknechts, malgré leur perfidie, étaient chassés de ce poste important. Et bientôt le brouillard s'étant dissipé, permit aux batteries du château d'Arques de diriger leur feu sur l'armée ennemie. Le duc de Mayenne voyant ses troupes repoussées de tous côtés, ordonna la retraite; il n'avait perdu que 600 hommes. La perte de l'armée royale était encore moins considérable; mais plusieurs des principaux officiers avaient été blessés. Il était seulement onze heures du matin. Cette bataille, qui eut une si grande influence sur les affaires du roi, et qui releva le courage de ses partisans, n'avait duré qu'une heure.

Dans la soirée, Henri IV écrivit ce billet, que sa piquante originalité a rendu fameux: « Pends-toi, «brave Crillon, nous avons combattu à Arques, et «tu n'y étois pas! Adieu, Crillon, je vous aime à «tort et à travers! »

Henri IV et le vieux maréchal de Biron.

Quand le roi parlait de la bataille d'Arques, dit l'historien Matthieu, il disait: «Ce fut un grand mi«racle que je ne me perdisse avec tout ce qui étoit «avec moi. Je reconnois Dieu seul auteur de cette «victoire.» — Il paraît, malgré la victoire extraordinaire qu'il obtint, qu'il ne trouva pas en ceux qui combattaient sous ses drapeaux le même courage qu'il montra lui-même. « Je lui ai ouï dire, écrit cet auteur, qu'il rallia deux ou trois fois ses gens; mais que tout aussitôt ils s'évanouissoient, ne pouvant paraître dans cette grande multitude d'ennemis.» Matthieu ajoute: « Ceux qui en cette journée se montrèrent gens de bien, furent loués du roi, et c'est tout ce qu'un brave courage doit espérer d'un grand service, que de voir qu'il est connu et estimé par son prince: il se moqua de ceux qui s'étoient éloignés des périls, et cette moquerie leur étoit plus griève et insupportable qu'une grande peine.—L'estime qu'il fit de Châtillon lui donna une grande réputation: aussi étoit-elle fondée sur des preuves évidentes d'un grand courage, et d'un cœur ferme. Il en parla si hautement et si souvent, que le maréchal de Biron s'en piqua, et dit qu'il se vouloit retirer, *parce que le roi méprisoit les vieux, et ne faisoit état que des jeunes.*

«Le roi, qui l'avoit blessé, le guérit, et fit consentir à Châtillon d'être méprisé, et d'entendre des paroles rudes pour contenter le dépit et la jalousie de l'autre. Comme il sut que le maréchal de Biron étoit à l'antichambre pour entrer, il haussa sa voix, afin qu'il s'arrêtât pour écouter ce qu'il disoit: «Et «vraiment, monsieur de Châtillon (il parloit ainsi «feignant d'être en colère), vous nous en comptez: «vous savez bien que c'est que d'un grand attaque«ment vous pensez faire la leçon à vos maîtres. «Quand je pense à la présomption des jeunes, je «m'étonne de la patience des vieux; *les oisons veu«lent mener paître les oies.* Quand vous aurez la «barbe blanche, peut-être en saurez-vous quelque «chose; mais à cette heure je ne trouve pas bon que «vous parliez si hardiment; cela n'est bon qu'à mon «père que voici.» Le maréchal de Biron entroit en ce moment (ces bonnes paroles ayant déridé son front et ouvert son cœur), et le roi l'embrassant, continua: «Il faut que tant que nous sommes allions «à son école.» Ce discours fit changer de résolution au vieux maréchal; et tournant la tête, il dit tout bellement à un gentilhomme qui étoit auprès de lui: «Allez, faites retirer ce bagage et promptement » (déjà ses bagages étoient prêts et chargés, et il venoit prendre congé du roi).

« Il en prit bien au roi de respecter un capitaine de cette qualité et de ces expériences, et de l'avoir eu à sa dévotion en ce commencement. Il avoit vu les armées royales, y avoit servi et commandé; il savoit ce qui appartient au respect de la Majesté, et voyant que le roi faisoit quelque cavalcade pour attraper un logis, défaire quelque troupe comme il avoit accoutumé en la guerre huguenote, il lui dit librement : « Il ne faut plus vivre comme de cou-« tume, vous êtes roi de France, nous ne sommes « plus au temps de faire le carabin; il y a bien de la « différence de faire la guerre en roi de France et « de se défendre en roi de Navarre. » Le roi pour cela ne se pouvoit tenir de faire toujours quelque escapade, de quoi ce bon homme ne se pouvoit taire[1]. »

Marche du roi sur Paris. — Prise des faubourgs. — Arrivée du duc de Mayenne. — Retraite des troupes royales. — Arrivée de Henri IV à Tours.

Après sa victoire, le roi, *mû par la pitié des misères de son royaume*, envoya le sieur de Belin, son prisonnier, offrir au duc de Mayenne d'ouvrir des négociations pour la paix. Le duc répondit froidement : « Qu'il s'emploieroit volontiers pour la paix, « quand il y verroit les assurances nécessaires pour « conserver la religion. » Cette proposition n'eut pas d'autres suites.

Le duc de Mayenne resta plusieurs jours dans ses lignes sans rien entreprendre. Il chercha ensuite à couper les communications du roi avec Dieppe, et n'y put réussir. Enfin il leva le siége de cette ville le 5 octobre, et se dirigea vers la Picardie, où le marquis de Pont, mécontent de sa conduite, se sépara de lui.

Le roi, dont l'armée venait de recevoir un renfort de quatre mille Anglais, envoyés par Élisabeth, suivit pendant quelques jours l'armée de la Ligue. Il prit en sa présence la ville d'Eu et le château de Gamache, fit sa jonction avec le comte de Soissons, et quand le duc de Mayenne eut passé la Somme, revint lui-même à Dieppe; puis, ayant reçu quelques avis secrets, il se dirigea, par une marche rapide, sur Meulan, où il franchit la Seine.

Les Parisiens, trompés par les nouvelles que les chefs de la Ligue avaient publiées, croyaient l'armée royale détruite, et le roi fugitif passé en Angleterre. Ils avaient vu promener en triomphe, dans les rues, quatorze enseignes d'infanterie et huit cornettes de cavalerie enlevées, disait-on, aux huguenots, mais qui véritablement avaient été fabriquées en secret, par ordre de la duchesse de Montpensier. Quelle ne fut donc pas leur terreur lorsque, le 31 octobre, ils apprirent que Henri IV, victorieux, était avec ses troupes à une lieue de Paris, et que le lendemain un assaut serait donné à leurs murailles.

En effet : « Le mercredi 1er novembre, jour de Toussaints, à la faveur d'un brouillard qui se leva comme par miracle dans le Pré-aux-Clercs, incontinent après la prière faite sur les six heures du matin, le roi surprit les faubourgs, où il y eut grande désolation et meurtre des pauvres habitants, principalement par les troupes de M. de Châtillon, qu'on disoit s'être souvenu des massacres de son père et autres huguenots, faits par les Parisiens; et pour ce avoir crié en entrant : *Saint-Barthélemy !* — Sa Majesté entra au faubourg Saint-Jacques sur les sept à huit heures du matin, coucha au Petit-Bourbon, maison appartenante à maître Hiérosme, chapelain secrétaire du roi, venue de son aieul, et à lui donnée de la confiscation du feu duc de Bourbon, et coucha Sa Majesté en la salle dudit logis, où elle se fit faire son lit, au pied de la table, de paille fraîche sur laquelle elle dormit et reposa environ trois heures.

« Ce jour de Toussaints, le roi, ayant envie de voir à découvert sa ville de Paris, monta au haut du clocher de l'église Saint-Germain-des-Prés, où un moine le conduisit, avec lequel il se trouva comme seul. En étant descendu, il dit au maréchal de Biron : « Qu'une appréhension l'avoit saisi, étant « avec ce moine, se souvenant du couteau du frère « Clément; et que jamais il ne s'accompagneroit de « moine, qu'il n'eût fait premièrement fouiller, voir « s'il n'auroit un couteau. »

Henri IV avait marché trop rapidement pour que son artillerie eût pu le suivre; il l'attendait pour enfoncer les portes, « un pétard attaché à la porte Saint-Germain n'ayant pas joué. » — Mais le duc de Mayenne, averti du danger que courait le siége du gouvernement de la Ligue, s'était aussi mis en route; il arriva à Paris le 2 novembre.— Le roi dut renoncer à son entreprise. « Après avoir essayé, mais en vain, d'attirer le duc de Mayenne à une bataille, » il se retira le 3 novembre sur Étampes, dont il s'empara après quelques jours de siége. Il prit ensuite la place de Janville, qui commandait les communications entre Paris et Orléans, Vendôme, qui faisait partie de son ancien apanage, et arriva le 21 novembre à Tours, où il fut salué par les acclamations du peuple, et complimenté par le parlement.

Les états généraux convoqués par le roi à Tours ne s'y étaient pas réunis, non plus que ceux convoqués à Paris par le duc de Mayenne. Les provinces et les villes, dont toute l'attention était tournée vers la guerre civile, ne s'étaient point occupé d'élire des députés.

[1] MATTHIEU, *Hist. de Henri IV.*

Le roi resta à Tours deux jours seulement, pour recevoir l'ambassadeur de Venise, Jean Mocenigo, chargé de lui annoncer solennellement que la république le reconnaissait comme roi de France; ensuite il alla reprendre le commandement de son armée, avec laquelle il prit successivement, et avant la fin de l'année, Le Mans, Falaise, Alençon, et plusieurs autres places importantes du Maine, du Perche et de la basse Normandie.

CHAPITRE III.

HENRI IV. — BATAILLE D'IVRY. — BLOCUS DE PARIS.

Arrivée en France du cardinal Gaetano, légat du pape Sixte V.—Il se prononce contre Henri IV. — Résolution de la Sorbonne. — Serment prêté par les Parisiens. — Compétiteurs à la couronne. — Partis divers parmi les ligueurs. — Conduite politique de Henri IV. — Le roi fait lever le siége de Meulan au duc de Mayenne, et assiége lui-même Dreux.— Bataille d'Ivry.—Grande victoire remportée par Henri IV. — Blessures et aventure du baron de Rosny. — Sa rencontre avec Henri IV. — Séjour prolongé du roi à Mantes. — Causes qui l'y retiennent. — Blocus de Paris. —Horrible famine dans Paris.— Généreuse conduite de Henri IV. — Mort du cardinal de Bourbon. — Décision de la Sorbonne contre Henri IV. — Entrée du duc de Parme en France. — Henri IV lève le siége de Paris. — Prise de Lagny et de Corbeil par les Espagnols. — Retraite du duc de Parme. — Henri IV le poursuit jusqu'à la frontière. — Première entrevue du roi et de Gabrielle d'Estrées.

(Année 1590.)

Arrivée en France du cardinal Gaetano, légat du pape Sixte V. — Il se prononce contre Henri IV. — Résolution de la Sorbonne. — Serment prêté par les Parisiens (1590).

Conformément à ce qui avait été résolu à Saint-Cloud, dans l'assemblée des princes du sang et des grands officiers de la couronne, le duc de Luxembourg-Piney était parti pour Rome, avec l'agrément de Henri IV, afin de rendre compte au pape Sixte V des motifs qui les avaient portés à reconnoître le souverain de la Navarre protestante pour roi de la France catholique. — Le pape, sans vouloir admettre cet d'ambassadeur de la haute noblesse française, envoya à Paris un légat «pour opérer la réunion de tous les Français à la foi romaine, et concourir à l'élection d'un roi catholique.» Sixte V ne reconnaissait ni Henri IV ni le cardinal de Bourbon; il ne paraissait songer qu'aux intérêts de la religion, et son légat avait pour instruction «de consentir à tout, pourvu que le roi qui alloit être élu fût François, soumis à l'Église, et agréable au royaume.» Cependant le légat, qui était le cardinal Gaetano, de la famille des ducs de Sermonetta, né sujet de Philippe II, était tout dévoué à l'Espagne. Sa nomination et son départ eurent lieu avant que la nouvelle de la bataille d'Arques put être arrivée à Rome. «Les gens de la Ligue assuroient le pape que son légat auroit la plus grande influence sur le choix du futur roi de France. Sixte V crut facilement qu'après la ruine de Bourbon (qu'on lui montroit bloqué à Dieppe), un légat, ralliant au nom de la religion tous ceux que la religion avoit armés, et placé comme un arbitre presque forcé entre les prétentions de la maison de Lorraine et celles de la maison d'Espagne, parviendroit à obtenir assez de crédit pour faire lui-même l'élection d'un roi que la reconnoissance et la nécessité obligeroient à une grande déférence envers le saint-siége; peut-être le génie de cet illustre pape espéroit-il trouver dans les troubles de la France une occasion de placer la dynastie nouvelle sous la protection du sceptre pontifical, et de la rendre vassale du saint-siége.»

Le cardinal Gaetano, accompagné d'une suite nombreuse où l'on remarquoit, outre plusieurs religieux, le cordelier Panigarola, prédicateur fougueux, et le fameux jésuite Bellarmino, arriva à Paris dans le mois de janvier 1590: «Le cardinal de Gondy (évêque de Paris), plusieurs évêques des provinces, les principaux de l'Union, avec 10,000 bourgeois, allèrent à sa rencontre. M. Lachapelle-Marteau, prévôt des marchands, le harangua, et l'assura de la soumission des Parisiens au pape. — Le légat fit son entrée monté sur une mule, et placé sous un dais; il se rendit à Notre-Dame, et, après le *Te Deum*, chanté solennellement, fut conduit en la maison de l'évêque de Paris, qui lui avoit été magnifiquement préparée pour y faire sa résidence tant qu'il seroit de séjour en ladite ville de Paris.»

Le surlendemain de son arrivée «le légat fut en personne au parlement, accompagné d'un très-grand nombre de ligueurs, avec grande pompe. Les députés furent le recevoir, et l'introduisirent dans la salle d'audience. Les officiers du parlement étant en leur place, il s'avança pour se placer dans le coin (où étoit le trône du roi); mais le premier président (Brisson) le retint, et le prenant par la main, comme voulant lui faire honneur, le fit asseoir sur le banc *au-dessous de lui*. — Le légat, qui s'étoit flatté de tenir la place du souverain du royaume, dissimula, et fit une grande harangue en latin *sur la puissance et la grandeur du pape, sur l'amour qu'il avoit pour le royaume de France, et sur le zèle qu'il espéroit des François pour conserver la religion catholique, apostolique et romaine.*

«Le 5 février 1590, la bulle du pape Sixte V, contenant les facultés du légat, donnée à Rome le 25 septembre 1589, fut vérifiée au parlement de Paris.

«Le 10 février fut faite au collége de Sorbonne, à Paris, une solennelle assemblée de tous messieurs

de la Faculté de théologie, *pour confirmer et corroborer la sainte Union.* La conclusion et résolution de laquelle assemblée, avec tous ses articles, et aussi la forme (formule) du serment, fut exhibée et communiquée à M. le légat; laquelle (formule), après qu'il l'eut approuvée *comme tendant directement à l'extermination totale des hérétiques, et exclusion sans rémission du roi de Navarre, soit qu'il se fît catholique ou non,* fut solennellement jurée sur les saints Évangiles, puis enregistrée, et après manuellement signée par messieurs les évêques et curés du corps de la Faculté, et par chacun des assistants, docteurs, bacheliers et licenciés, y ayant été tous appelés et convoqués.»

Le parlement royaliste, séant à Tours, répondit à cet acte par lequel l'envoyé du pape soutenait la Sorbonne cherchant à prolonger la guerre civile, par un arrêt «portant défense à toutes sortes de personnes, sous peine d'encourir le crime de lèse-majesté, sans espoir d'obtenir jamais leur grâce, d'avoir aucune correspondance ni communication avec les ennemis de l'État, *nommément avec le cardinal Gaëtan,* jusqu'à ce qu'il se fût présenté au roi et au parlement, selon les lois de la France, les droits du royaume et les libertés de l'Église gallicane.»

Les ligueurs y répliquèrent par «un autre arrêt du parlement séant à Paris, qui cassa absolument celui de Tours.» Et pour montrer qu'il ne faisoit aucun cas des menaces des royalistes, «le légat, vêtu et séant en pontificat, reçut le 11 mars, publiquement et solennellement, assisté de plusieurs évêques et prélats, le serment que messieurs les prévôt des marchands, échevins, colonels, capitaines, lieutenants et enseignes de tous les quartiers et dizaines de Paris, prêtèrent sur le livre des Évangiles, «d'employer leurs vies pour la conservation de la «religion catholique, apostolique et romaine, et de «ne prêter jamais obéissance à un roi hérétique, «quel qu'il fût, pour quelque occasion que ce fût.» — Pareille forme de serment fut dressée par écrit, et les colonels et capitaines eurent charge de la faire jurer au peuple, chacun en leurs quartiers.»

Compétiteurs à la couronne.—Partis divers parmi les ligueurs.

Le duc de Mayenne, en apprenant l'envoi en France d'un légat favorablement disposé pour les prétentions espagnoles, s'était hâté de faire appuyer la proclamation, qu'il avait faite du cardinal de Bourbon, par un arrêt du conseil de l'Union, confirmé par le parlement. Cet arrêt, daté du 21 novembre 1589, ordonnait à tous les Français «de reconnoître comme roi légitime Charles, cardinal de Bourbon, de le servir fidèlement, de consacrer leur vie et leur fortune à le tirer de sa prison pour le placer sur le trône.» — A dater de cette époque, les actes publics de la Ligue furent faits au nom de ce fantôme de roi, et le duc de Mayenne prit le titre de *lieutenant général du royaume.*

L'âge avancé et la santé affaiblie du cardinal de Bourbon faisaient que le duc, chef de la Ligue, considérait la couronne comme étant seulement en *dépôt* dans ses mains [1].

Les compétiteurs à cette couronne de France, qui avait déjà un possesseur légitime et un possesseur nominal, étaient au nombre de cinq, savoir :

Le roi d'Espagne, Philippe II, qui la voulait pour sa fille, Isabelle, née d'Élisabeth de France, fille aînée de Henri II.

Le duc de Lorraine, qui y prétendait pour son fils, le marquis de Pont, né de Claude de France, seconde fille de Henri II.

Le duc de Savoie, fils de Marguerite de France, quatrième fille de François Ier.

Le duc (Charles) de Guise, fils du célèbre duc de Guise, assassiné à Blois, et neveu du duc de Mayenne. Ce jeune prince (né en 1571) avait été arrêté après l'assassinat de son père, et se trouvait depuis lors renfermé dans le château de Tours.

Enfin le duc de Mayenne, qui cachait avec soin ses désirs ambitieux, mais qui regrettait d'avoir laissé échapper l'occasion que la mort de Henri III lui avait offerte de prendre la couronne [2].

[1] Pendant les conclaves, lorsque les cardinaux, chefs des diverses factions, trouvent que leurs forces se balancent trop également pour assurer la tiare à un *sujet* de leur choix, ils conviennent d'élire un cardinal dont l'âge et les infirmités annoncent la mort prochaine. Cela s'appelle mettre la *papauté en dépôt.*

[2] Le cordelier Panigarole, voulant, en 1591, faire connaître au duc de Savoie les dispositions des Français relativement à l'élection d'un roi, et les chances de chacun des compétiteurs, lui écrivait : «Quant aux princes de la maison de Bourbon, «si l'un d'eux passoit du côté de la Ligue, je puis dire à Votre «Altesse qu'il seroit quasi impossible qu'il ne fût roi; mais il «ne faut pas espérer d'en avoir aucun, pour ce que le Navar-«rois y a l'œil, et eux le craignent comme le diable.

«Le duc de Guise, s'il sortoit de prison, après Bourbon se-«roit celui qui auroit le plus de voix de la noblesse, quasi de «tout le clergé et de tout le peuple. En somme, laissant Bour-«bon, aucun n'auroit meilleur parti, s'il étoit en liberté.

«Le duc du Maine (Mayenne), à dire la vérité, est fort «écarté, et a beaucoup perdu de sa réputation depuis la ba-«taille d'Ivry perdue, et, quant à moi, je crois qu'il n'auroit «pas la centième partie des voix qu'il lui faudroit pour cet «effet.

«Quant à l'Espagnol, il ne faut pas se tromper... Si l'ex-«trême nécessité ne le faisoit roi par la volonté du peuple, il «ne le seroit jamais.

«Lorraine et son fils sont en fort peu d'estime entre le peu-«ple françois, principalement le fils, qui est tenu pour inca-«pable de régner; outre que, ne le pouvant être, du Maine «plutôt accepteroit le diable pour roi qu'aucun de la maison «de Lorraine.

«Il reste la personne de Votre Altesse (le duc de Savoie),

La noblesse de la Ligue, dit un historien, voulait un roi français; le parlement de Paris voulait un roi dont le titre à la couronne fût légitime. — Parmi les bourgeois de Paris, les plus ardents de tous dans le parti de la Ligue, les uns, et c'étoit le plus grand nombre, n'aspirant qu'à la ruine de Henri IV, et à l'extermination des huguenots, se seraient résignés, pour atteindre ce but, à passer sous la domination espagnole; les autres conservaient au fond de leur âme, pour le roi légitime, un attachement qui n'attendait qu'une occasion pour éclater. Entre ces deux opinions franches existait un troisième parti assez nombreux, et où l'on comptoit un grand nombre de membres du parlement et d'officiers publics: c'était celui des *politiques*, «qu'on nommoit ainsi, dit Mézeray, parce qu'ils considéroient plus l'État que la religion, de laquelle la plupart n'étoient si fort touchés que de leurs propres intérêts. Ils croyoient que la justice étoit toujours du côté des plus forts, et souhaitoient que le roi le devînt, mais cependant ils ne se déclaroient point pour lui.»

Un historien moderne, M. Dufau, a fait la remarque que, parmi ces ligueurs, dont le fanatisme religieux semblerait devoir être le principal caractère, on trouve déjà un parti dont le projet était, sinon de détruire la royauté, tout au moins de placer la volonté de la nation avant celle du roi. «Ce parti, dit-il, étoit surtout composé des habitants des villes. Quelques-uns des Seize le dirigeoient à Paris. Sans doute un grand nombre de ces factieux n'avoient d'autre but que de perpétuer un état d'anarchie qui assuroit leur influence; mais beaucoup aussi rêvoient un ordre nouveau, dont les idées républicaines étoient la base. On n'en peut douter quand on lit les écrits du temps. Des doctrines, dont la religion avoit d'abord été le prétexte, et dont la politique s'étoit ensuite emparée, y sont exposées avec hardiesse. On lit ce passage dans un des plus remarquables: «Le peuple *fait et* «*crée les rois* pour leur obéir en choses saintes, «civiles et raisonnables, selon qu'eux-mêmes jurent «et promettent à leurs peuples; et nous n'avons ja- «mais pris plus grand plaisir que d'obéir à nos rois, «prier pour eux et les honorer; mais s'ils se con- «vertissent *en hérétiques, hypocrites ou tyrans,* «*nous ne les connoissons point pour rois;* mê- «mement quand il y va du hasard de la religion et «de l'honneur de Dieu, que nous préférons à toutes «autres puissances humaines, telles qu'elles soient. «*Nous obéissons aux rois, non aux tyrans* [1].»

«laquelle je ne flatterai jamais; et, pour parler librement, il «y a deux choses qui lui sont préjudiciables: l'une, de n'avoir «pratiqué davantage en France; et l'autre, le bruit qui fut «répandu contre elle pour le fait de Saluces (dont le duc de «Savoie s'étoit emparé par surprise, en 1588). Néanmoins, «étant, comme vous êtes, deux fois fils de France, ayant le «moyen d'incorporer à la couronne de France le marquisat de «Saluces, et devant être le mari de la sérénissime infante, ils «s'accorderoient plutôt à la personne de Votre Altesse.»

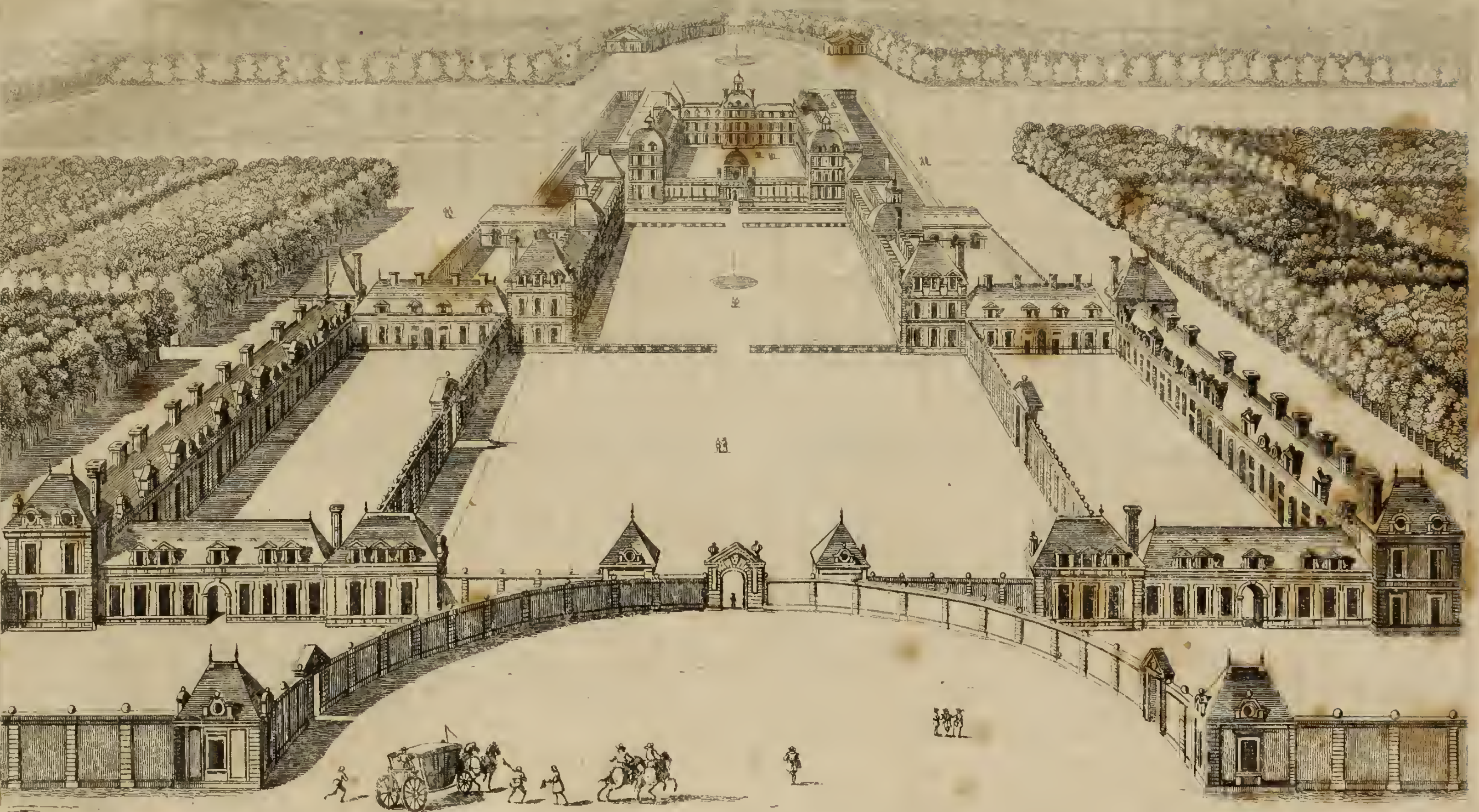
Conduite politique de Henri IV. — Le roi fait lever le siége de Meulan au duc de Mayenne, et assiége lui-même Dreux.

La lutte que Henri IV eut à soutenir à main armée, pour prendre une entière possession de son royaume et entrer dans sa capitale, dura cinq années bien longues pour le peuple, sur qui pesaient toutes les calamités que la guerre entraîne à sa suite, et pour le roi qui, loin de pouvoir faire à ses sujets le bien qu'il se proposait, était forcé de les combattre et de les traiter en ennemis. — Les hostilités avaient lieu simultanément dans toutes les provinces où les deux partis se livraient des combats acharnés, et usaient de représailles sanglantes. — Les limites que nous nous sommes posées ne nous permettent, ni de tracer le tableau complet de toutes ces luttes locales, où la fortune offrait alternativement aux royalistes et aux ligueurs des chances qui ne servaient qu'à prolonger la guerre civile, ni de présenter la marche progressive du rétablissement de l'autorité royale dans chacune des villes, successivement enlevées à la Ligue par les serviteurs fidèles de Henri IV.

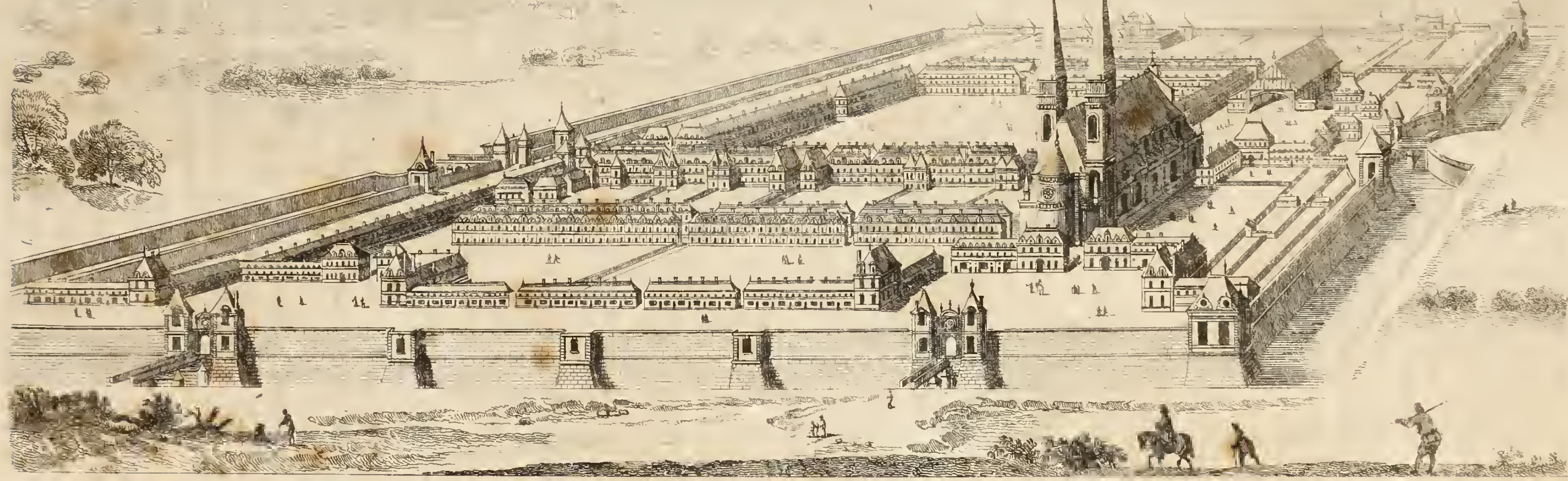
Il faut nous borner à suivre le roi dans ses expéditions principales, signalées par de mémorables victoires, et à observer les efforts désespérés des ligueurs dans ce Paris devenu le centre et l'appui de la rébellion, ainsi que le théâtre de toutes les intrigues vainement ourdies pour donner à la France un souverain étranger.

Le roi n'avait pas pris de quartiers d'hiver. Ses troupes n'étaient pas assez nombreuses pour qu'il s'exposât encore à en voir décroître le nombre en leur permettant de se disperser momentanément. Il manquait d'argent, et il ne pouvait se soutenir que par une suite de succès non interrompus, et par l'emploi continu des qualités personnelles dont il savait tirer parti pour se créer des partisans, et les retenir dans ses intérêts. — «Il s'efforçoit, dit l'historien Davila, de satisfaire à tout le monde, et de se concilier la bienveillance de chacun, par la vivacité de son esprit, la promptitude de ses réparties, l'aisance de ses paroles et la familiarité de sa conversation. Il faisoit plus le compagnon que le prince, et il suppléoit à la pauvreté de ses moyens par la

[1] Satire Ménippée. — *Dialogue entre le maheutre et le manant.* — On désignait alors sous le nom de *maheutres* les gentilshommes catholiques qui servoient le roi, et ceux-ci appeloient *manants* les bourgeois des villes qui tenoient pour la Ligue.



Vue générale du Château de Richelieu.



Ville de Richelieu construite par le Cardinal Richelieu au bout des Parterres de son Château

prodigalité de ses promesses. — A chacun tour à tour il protestoit que c'étoit à lui qu'il devoit la couronne, et que la grandeur des récompenses seroit proportionnée à la grandeur des services qu'il confessoit. Aux huguenots, il protestoit qu'il leur ouvroit son cœur, et leur confioit ses sentiments les plus intimes, comme à ceux sur qui il fondoit ses plus solides espérances; aux catholiques, il témoignoit toutes les déférences extérieures, il leur parloit avec une singulière vénération du souverain pontife et du siége apostolique. Avec eux il laissoit percer tant d'inclination pour la religion romaine, qu'il leur faisoit prévoir une prompte et indubitable conversion. Il témoignoit aux bourgeois des villes, aux paysans des campagnes, la pitié qu'il ressentoit pour leurs charges, et pour les calamités dont la guerre les accabloit; il s'excusoit sur la nécessité de nourrir ses soldats, et il en rejetoit toute la faute sur ses ennemis. Il se faisoit le compagnon des gentilshommes, qu'il appeloit les vrais François, les conservateurs de la patrie, les restaurateurs de la maison royale. Il mangeoit en public; il admettoit chacun à parcourir ses plus secrets appartements; il ne cachoit point sa pénurie actuelle, et il tournoit en plaisanterie tout ce qu'il ne pouvoit faire passer par des propos sérieux.»

Henri IV, malgré sa victoire d'Arques, n'avait encore pour allié que la reine d'Angleterre. — La république de Venise l'avait reconnu pour roi de France, et les cantons suisses, suivant l'exemple de cette république, avaient autorisé leurs régiments à rester à son service; les souverains du Nord ne s'étaient point encore prononcés; mais l'empereur, le roi d'Espagne, le pape et les autres princes de l'Italie, ne le considéraient que comme un usurpateur et un aventurier. Plusieurs provinces françaises, sans se déclarer pour la Ligue, se gouvernaient comme des États indépendants. Henri n'y pouvoit lever ni troupes ni impôts. Aussi, dans une de ses lettres à Rosny, se disait-il lui-même, «roi sans royaume, mari sans femme, guerrier sans argent.»

Tandis que le roi travaillait à soumettre la basse Normandie, et faisait le siége de Honfleur, le duc de Mayenne s'était emparé de Pontoise, et assiégeait Meulan, qu'il pressait vivement. Henri IV laissa Honfleur pour sauver Meulan; il s'avança à marches forcées, et parvint à y introduire un secours.

C'était le 25 février; le duc de Mayenne, craignant que le roi, campé sur la rive gauche de la Seine, ne passât le fleuve pour l'attaquer, se retira précipitamment vers la Picardie, afin d'opérer sa jonction avec un corps de troupes wallonnes, commandé par le comte d'Egmont, fort de 1500 lances et de 400 carabiniers que lui envoyait Alexandre Farnèse, duc de Parme, général de Philippe II dans les Pays-Bas[1], et avec un corps allemand fort de 1200 reitres et de 2,000 fantassins, que Saint-Paul lui amenait de Lorraine. — Avec ces renforts, le duc de Mayenne revint sur Henri IV, qui avait entrepris le siége de Dreux.

Le roi, prenant aussitôt une résolution, et ayant réuni ses principaux officiers, leur dit : «Camarades, il faut effacer la honte de lever un siége par le «gain d'une bataille: avec des hommes de votre cou«rage et de votre expérience, on ne doute pas de la «victoire; je n'ai pas besoin de vous en dire davan«tage : soyons prêts à combattre l'ennemi.» — Et le jour même (12 mars), s'éloignant de Dreux, il alla se poster à Nonancourt, afin de prendre le lendemain une position avantageuse pour la bataille qu'il voulait livrer.

Bataille d'Ivry. — Grande victoire remportée par Henri IV (14 mars 1590).

Les deux armées se rencontrèrent, le 13 mars au matin, dans la grande plaine d'Ivry, entre les rivières d'Iton et d'Eure. L'armée du roi était composée de huit mille hommes de pied et de deux mille chevaux. Elle avait pour toute artillerie quatre canons et deux couleuvrines. En la formant en bataille, Henri IV se garda de suivre l'ancienne coutume de ranger la cavalerie par longues files, faciles à percer; il la groupa en sept escadrons épais, qu'il flanqua d'infanterie. Voici quelles furent ses dispositions :

L'aile gauche était divisée en deux corps: le plus voisin du centre était commandé par le maréchal d'Aumont, et composé d'un escadron de gendarmerie (c'est-à-dire de gentilshommes armés de pied en cap, mais sans lances), accompagné de deux régiments d'infanterie française; à l'extrémité de l'aile se trouvait le duc de Montpensier avec un autre escadron de gendarmerie, ayant à sa gauche quatre cents landsknechts, et à sa droite un régiment suisse; devant les deux escadrons de gendarmerie étaient deux troupes de cavalerie légère, commandées, l'une par le comte d'Auvergne, et l'autre par Givry. A la gauche de cette cavalerie était postée l'artillerie. Le maréchal de Biron, au centre de la ligne, formait la réserve avec un escadron flanqué de deux régiments d'infanterie française. Le roi conduisait l'aile droite. Son escadron, rapproché du centre, et fort de six cents cavaliers, était le plus considérable de tous. Le premier rang était formé des officiers de la couronne et des principaux sei-

[1] Le comte d'Egmont, fils de l'homme illustre à qui Philippe II avait fait trancher la tête, considérait son père comme un *rebelle*, et n'aimait pas qu'on lui en rappelât le souvenir.

gneurs de l'armée, dont les armes dorées brillaient au soleil. L'escadron royal était soutenu par deux régiments suisses, le régiment des gardes, et quelques autres corps français. Enfin l'escadron des reîtres, au nombre de deux cent cinquante, formait, avec deux régiments d'infanterie française, l'extrémité de l'aile droite.

«Le roi reconnut son armée d'escadron en escadron, et changea trois fois de chevaux pour voir tout et être partout. Il remarqua de l'affection et de l'allégresse dans les courages, et sa brave assurance et la splendeur de Sa Majesté y ajoutoient une espérance infaillible de la victoire. Étant à l'escadron des reîtres, il vit Titus de Schomberg, et se souvenant que, cet officier lui ayant demandé de l'argent au partir de Dreux, il lui avoit répondu *que jamais homme de courage n'avoit demandé argent la veille d'une bataille,* que cette parole avoit offensé l'honneur de ce cavalier, il ne voulut pas lui laisser plus longuement cette peine. «Mon-«sieur de Schomberg, lui dit-il, je vous ai offensé; «cette journée peut être la dernière de ma vie, je ne «veux point emporter l'honneur d'un gentilhomme; «je sais votre valeur et votre mérite, je vous prie «de me pardonner, et embrassez moi.» Schomberg tout confus et étonné mit pied à terre, et dit: «Il «est vrai, sire, votre Majesté me blessa l'autre jour, «mais aujourd'hui elle me tue, car l'honneur qu'elle «me fait m'oblige de mourir en cette occasion pour «son service.» — Il fut vrai, car en quittant le rang qu'il tenoit sur ceux de sa nation, il voulut être le lendemain gendarme en la cornette blanche du roi, et y fut tué.»

Le duc de Mayenne comptait dans son armée treize mille fantassins et quatre mille cavaliers; mais il n'avait que quatre canons. — Il commandait l'aile gauche de son armée, qui devait se trouver opposée au roi, et où la cavalerie était flanquée d'infanterie, comme dans l'armée royale. Au centre de l'armée étaient les ducs de Nemours et d'Aumale, chacun à la tête d'un escadron. De Rosne commandait l'aile droite, le comte d'Egmont y était également placé.

Les deux armées restèrent en bataille toute la journée, qui ne fut marquée que par des escarmouches peu importantes.

«Cependant le roi, ayant donné ordre à tout, se coucha, et, contre sa coutume, se dépouilla, ce qu'il n'avoit jamais fait lorsque l'ennemi étoit si proche. Il n'eut autre inquiétude cette nuit que de la crainte que le duc de Mayenne ne fût conseillé de se contenter de s'être présenté.

«Ceux qui demeurèrent dans le champ de bataille virent (dit Matthieu) des armées en l'air. Les prodiges précèdent souvent les grandes ruines; et la providence de Dieu veut qu'en telles occasions le ciel épouvante la terre... Le roi prit à bon augure ce qui donnoit à plusieurs sujet de s'effrayer [1]...»

Le lendemain, après avoir repris l'ordre de bataille de la veille, «l'une et l'autre armée, reconnaissant que les triomphes et les victoires viennent de la main du dieu des batailles, voulut que le combat commençât par les devoirs de la religion, et que l'oraison, montant au ciel, en rapportât les palmes et les lauriers qu'elle désiroit. Le ministre Damour fit la prière en l'armée du roi, *en telles paroles que les catholiques, sans scrupule de conscience, les pouvoient suivre de cœur et de bouche,* mais le roi, qui voyoit l'ennemi prêt à branler, lui dit qu'il la fît courte. Il la finit par ces mots: «Et s'il vous plaît, Seigneur, que quelqu'un demeure «en ce combat, nous vous supplions par votre sainte «miséricorde, et le sang de votre fils, que son nom «soit écrit au livre de vie.» Un religieux de l'ordre de Saint-François fit la prière en l'armée du duc de Mayenne, et dit que la cause de la bataille étoit la cause de Dieu.

«On fit passer devant l'armée royale, suivant l'ancien ordre des batailles, le cheval du roi, afin que chacun le reconnût; il étoit richement harnar-

[1] «Le roi, ajoute Matthieu, me parlant un jour de cette bataille, me fit remarquer cette curiosité que je rapporte, et me dit ces propres mots: «Il y avoit eu une grande chambre «proche de la mienne, où étoient mes gardes, plusieurs sei-«gneurs qui y couchèrent sur la paille, et M. de Souvray, «lesquels, se tournant et remuant, avoient poussé des pieds «la paille contre le feu. Ils se trouvèrent en un moment «surpris dans la flamme: on m'éveilla; je prends mes habits «et mon épée sous mon bras, je traverse la flamme et la fu-«mée pour sortir, et, me souvenant d'une lettre que j'avois «écrite le soir à une dame, je repasse la prendre: j'allai voir «le maréchal Biron qui étoit encore au lit, et lui dis que nous «donnerions la bataille, et la gagnerions, car j'avois eu un «aussi bon augure que celui de Coutras. — Comme les ber-«gers, ajoute le roi, ont leurs observations pour juger du «temps, de même j'ai observé en notre métier de la guerre «certains accidents, comme présages infailliblement heureux «ou malheureux. Jamais je n'ai fait exploit de guerre que «Dieu ne m'ait mis eu la fantaisie telles opinions, que j'ai «reçues sans superstition, comme avertissement de sa provi-«dence, et j'ai souvent remarqué, pour règle certaine, qu'en «allant en quelque action de guerre, ou surprise de ville, la «rencontre d'un vautour, d'un renard, d'un loup, ou de «quelque autre bête ravissante, étoit toujours heureuse, et «que les accidents qui n'ont point de suite, et ne passent «point outre les hommes ou les lieux sur lesquels ils tombent, «étoient toujours fort favorables, comme si le malheur qui «peut-être en menaçoit plusieurs s'arrêtoit là et y laissoit «toutes ses malignes influences. — La veille de la bataille de «Coutras, un valet de chambre, couché sur une paillasse, aux «pieds de mon lit, fut surpris et étouffé d'une apoplexie, qui «mit tous ses compagnons en peine pour le secourir, et en «plus grande pour l'enterrer. Ils prirent cette mort soudaine «à mauvais signe, et moi, qui fus éveillé au bruit, je dis que «c'étoit un bon signe. L'événement de la bataille fit voir que «j'avois bien jugé. Ainsi le feu, n'ayant fait que brûler la paille «sans offenser le plancher, fut l'indication du bonheur que je «reçus.»

ché, et avoit sur la tête un grand flot de plumes blanches.— Les princes et généraux d'armées choisissent au jour de bataille nombre de seigneurs braves et courageux pour être auprès d'eux, et cela à double effet : l'un pour leur sûreté, car d'elle dépend celle de l'armée, l'autre afin de porter leurs commandements selon les occasions et les nécessités ; le roi choisit une douzaine de ses bons serviteurs pour se tenir auprès de lui. — En ces grandes occasions, les paroles d'un général, et surtout d'un roi, enflamment merveilleusement les courages, mais elles sont superflues quand il est question non de vivre et de parler, mais de combattre. Le roi ne dit que deux mots qui en comprenoient une infinité d'autres : « Mes amis, vous êtes tous François, je suis votre roi, et voilà l'ennemi. » Comme il vit, à la contenance des ennemis, qu'ils n'avoient point envie de bouger, il se résolut de leur aller au devant, et fit avancer son armée d'environ cinquante pas, afin de gagner le dessus du vent et du soleil. Ces approches donnèrent plus de connaissance du nombre des ennemis, et qu'il étoit plus grand qu'on ne l'avoit remarqué. Comme on le dit au roi, il répondit : « Plus de gens, plus de gloire. »

« Le roi, se souvenant d'avoir ouï dire au prince de Condé, son oncle, et à l'amiral, que l'une des causes de la perte des batailles de Dreux et de Saint-Denis étoit qu'on avoit plutôt attaqué l'infanterie que la cavalerie, commanda qu'on donnât sur les escadrons d'abord, afin, les gens de cheval étant défaits, d'avoir meilleur marché de ceux qui combattoient à pied. — Il commanda de faire tirer le canon ; cela se fit si diligemment, qu'il tira neufs coups avant que celui de l'ennemi répondît, lequel donna droit au bataillon des Suisses. Le roi, voyant cela, dit au colonel Galathy qu'il reculât un peu pour se couvrir. « Sire, répondit Galathy, les « Suisses ne savent que c'est de reculer, mais tout « maintenant, nous avancerons pour donner au ca- « non des ennemis et faire voir que nous ne le crai- « gnons point. »

« Après trois ou quatre volées données et reçues, l'escadron conduit par le comte d'Egmont, qui pouvoit être de six cents chevaux, ayant à ses flancs l'infanterie des lansquenets, vint à la charge contre le maréchal d'Aumont, lequel, les voyant venir, dit seulement : « Voici des gens qui viennent en bon « ordre, mais ils sont à nous ; allons, donnons notre « ralliement à la droite. » Le comte d'Egmont ne fit qu'essuyer cet escadron, passa outre, et, en perçant, reçut une arquebusade dont il mourut.

« Il serait à souhaiter, pour la parfaite description d'une bataille, que le discours, qui ne peut représenter les choses que pièce à pièce, et par ordre, eût le même pouvoir que la peinture, qui donne à la vue tout ce qu'elle veut, et ce qui s'est fait en un même temps en divers endroits.

« L'escadron des lances étrangères (celui de d'Egmont, vint fondre sur les chevau-légers du roi, les rompit, et mena battant trois ou quatre cents chevaux plus de mille pas, ce qui étonna et ébranla fort l'armée du roi. Henri, voyant cette fuite, dit, d'un visage gai et d'une contenance assurée : « Mes « amis, la poltronerie de ces gens-là, que vous voyez « fuir, servira à nous donner plus de gloire, car, « sans doute, Dieu nous a réservé l'honneur de cette « victoire, comme vous verrez bientôt. »

« Le marquis de Nesle étoit habillé comme le roi ; il alla à la charge avec les chevau-légers du comte d'Auvergne : les ennemis se jetèrent sur lui et crurent avoir tué le roi, ce qui excita leur ardeur. — Si l'infanterie du duc de Mayenne eût donné alors, les ennemis eussent tiré du profit de cette première victoire ; mais les reîtres ennemis, se voyant pressés et éclaircis par le canon du roi, allèrent à la charge, contre l'ordre, qui étoit que l'infanterie se battroit deux cents pas devant la cavalerie. Ils ne se mêlèrent point, et se voulant jeter sur l'infanterie du roi, trouvèrent les piques baissées contre eux, et furent contraints de passer dans le gros du duc de Mayenne, dont ils emmenèrent le tiers avec eux.

« En même temps le maréchal de Biron s'avança seul au galop, et dit au roi : « Sire, les voilà qui « viennent à vous, et il est temps d'aller à eux. » Le roi lui répondit : « Oui, mon père, nous y allons, et « à leurs dépens, comme vous verrez. » Il ne donna point loisir à Dandelot, qui étoit contre son étrier, de lui raccommoder une tassette qui l'incommodoit. Il avoit dit auparavant qu'en l'armée ennemie il y avoit plusieurs princes qui, tous braves et courageux, se mettroient hors des rangs pour combattre, et qu'il reconnoîtroit bien le duc de Mayenne. — Ce grand et gros escadron de lances, commençant à se remuer, quatre cents arquebusiers à cheval firent une salve à l'escadron du roi, et sembloit que ce grand nombre le dut engloutir. — Le roi s'avançant de la longueur deux fois de son cheval, dit : « Il faut jouer du pistolet, » et choisit un gros cavalier qu'il prit pour le duc de Mayenne, et lui tira un coup dans la tête : c'étoit l'écuyer du comte d'Egmont, qui en mourut. On vit un autre cavalier tourner par trois fois à la charge contre le roi ; il fut tué à la troisième. — Henri Pot de Rhodes, qui portoit la cornette blanche (enseigne royale), fut blessé d'un coup de pistolet à la tête : le sang lui offusqua la vue, son cheval l'emporta, et la marque de l'armée ne parut plus ; ce malheur apporta de l'étonnement et du désordre. Le roi dit alors aux siens : « Que les plumes blanches de mon casque « vous servent de guidon ; si vous les voyez reculer,

«je vous permets de fuir.» Il se mêla si avant dans les feux, la fumée, la poudre et les périls, qu'il s'y trouva seul avec douze ou treize.

«On ne savoit à qui appartenoit la victoire, car on avoit vu les chevau-légers du roi rompus, les reîtres du duc de Mayenne en désordre et en fuite, l'artillerie du roi abandonnée, celle du duc de Mayenne inutile, fuyards de çà, fuyards de là. L'ennemi avoit encore en bataille un gros de Suisses et de François, les reîtres se rallioient : le maréchal de Biron avoit encore son escadron entier.—Le roi attendoit sous un pommier, avec sa troupe de treize, qu'on se ralliât à lui, et se faisoit voir au branlement de son panache. Givry lui amena cent chevaux, qu'il avoit ralliés, et le maréchal d'Aumont six cents, en lui présentant sept ou huit cornettes des troupes de Flandre qu'il avoit défaites. Le roi les reçut avec le contentement que peut ressentir le cœur d'un prince victorieux : et comme il parloit d'aller attaquer le bataillon des Suisses qui tenoit encore, on l'en détourna en alléguant l'exemple de la bataille de Dreux, où les vainqueurs au commencement se trouvèrent à la fin vaincus. — Il commanda au maréchal de Biron de donner; le maréchal répondit *qu'il n'en feroit rien*. Cette réponse venoit d'un grand jugement : il voyoit que toute l'armée du roi étoit écartée, qu'il n'y avoit rien d'entier que sa troupe, que le duc de Mayenne se pouvoit rallier, que les Suisses étoient en volonté de combattre, et que s'il se perdoit, tout étoit perdu.

«Cependant, ceux de l'armée royale qui fuyoient ne demeurèrent pas longtemps en l'incertitude de la victoire, car, ne se voyant pas suivis, ils reconnurent qu'elle n'étoit pas de l'autre côté, et peu à peu se rallièrent sur le champ de bataille, où on entendit un *vive le roi!* pour signal assuré de la victoire; néanmoins la victoire n'étoit pas encore parfaite : les Suisses tenoient bon, et ne vouloient démentir leur ancienne réputation. Aimant mieux s'exposer au hasard du combat qu'à la honte de la fuite, ils font mine de combattre, et de ne vouloir rendre les armes aux dépens de leur honneur; le roi, voyant cela, dit qu'il les falloit tailler en pièces, et fit amener deux pièces de canon pour les rompre. Sur ce, ils posent les armes, baissent les enseignes, et lèvent les mains pour signal de leur reddition. Le roi, se souvenant de l'alliance qu'ils avoient avec la couronne, les reçut, se contenta de les voir mettre les armes bas, et leur envoya le maréchal de Biron pour faire leur capitulation.»

Le duc de Mayenne, espérant retenir ses troupes et changer la face du combat, était resté sur le champ de bataille, avec les ducs d'Aumale et de Nemours, et entouré d'une cinquantaine de gentilshommes dévoués; il chercha vainement à rallier quelques troupes. Enfin, voyant ses efforts inutiles, il s'éloigna pour ne pas tomber entre les mains du roi, passa l'Eure sur le pont d'Ivry, qu'il fit rompre immédiatement après son passage. La rivière se trouva bientôt encombrée d'hommes et de chevaux, dont la plupart se noyèrent. Le duc se retira à Mantes; mais il ne réussit à s'en faire ouvrir les portes qu'en affirmant aux habitants que s'il était, lui, vaincu, le roi de Navarre était mort.

Henri IV, à la tête d'un escadron, où se trouvaient le duc de Montpensier, d'Aumont, et plusieurs autres officiers, dont la valeur contribua au succès de la journée, avait laissé Biron avec le corps de bataille, et s'était mis à la poursuite des fuyards. Sans les chariots des reîtres, qui arrêtèrent sa marche vers Ivry, il y eût peut-être surpris le duc de Mayenne. Il fut forcé d'aller passer l'Eure à Anet, ce qui lui fit faire un détour d'une lieue et demie. La nuit le surprit dans les environs de Mantes, d'où il gagna, à deux heures de la nuit, le château de Rosny.

La victoire de Henri IV était complète. — Le canon, le bagage et la plupart des étendards de l'ennemi, étaient restés en son pouvoir. L'armée du duc de Mayenne avait fait de telles pertes en morts et en prisonniers, que le roi écrivit lui-même «qu'il «ne croyoit pas que de cette armée, forte avant la «bataille d'environ dix-sept mille hommes, le quart «se fût sauvé.»

Blessures et aventure du baron de Rosny. — Sa rencontre avec Henri IV.

L'armée royale n'avait que cinq cents hommes tués; mais elle comptait un grand nombre de blessés. Parmi ces derniers se trouvait le baron de Rosny, à qui il était arrivé, dans cette journée, une aventure assez singulière. Atteint à la jambe, dès la première charge, d'un coup de lance; à la main, d'un coup d'épée, et à la hanche, d'un coup de pistolet, il s'était relevé, et s'apprêtait à combattre de nouveau, quand il fut encore abattu par de nouvelles blessures. Revenu à lui, il ne trouva plus aucun de ses gens. Sanglant et affaibli, il se retira sous un poirier, et, à l'abri sous son ombrage, il reprit quelques forces; il se disposait à retourner vers le champ de bataille, lorsqu'il vit venir à lui sept cavaliers ennemis, dont l'un portait la cornette du duc de Mayenne, blanche semée de croix de Lorraine noires. A son aspect, ceux-ci s'arrêtèrent, en criant : «Qui vive?» Rosny se nomma. «Nous «vous connaissons bien, dit l'un d'eux : voulez-vous «nous faire courtoisie, et nous sauver la vie? — «Comment, reprit la baron, vous parlez comme

«gens qui ont perdu la bataille! — Est-ce tout ce «que vous en savez? répondit le ligueur. — Oui. — «Nous l'avons perdue, et nous sommes trois qui ne «nous en serions retirés, car nos chevaux sont «comme morts.» Alors celui qui portait la cornette la remit aux mains de Rosny, et quatre des cavaliers se rendirent à lui. Les trois autres, parmi lesquels était Nemours, s'éloignèrent, leurs chevaux pouvant encore aller. Le baron se dirigea vers son château de Rosny, et remit à un page du roi qu'il rencontra l'étendard que son bras avait peine à soutenir. — Le roi, en revenant le lendemain de Rosny, rencontra le baron, et vint à lui, s'informa de ses blessures, l'embrassa, le nomma *vrai et franc chevalier*, et lui dit en le quittant : «Adieu, «mon ami, portez-vous bien, et soyez sûr que vous «avez un bon maître [1].»

Le roi combla d'éloges tous les officiers qui avaient combattu pour lui dans cette grande journée; mais comme on lui demandait si la bataille porterait le nom d'Ivry ou de Saint-André, villages voisins du lieu où avait pris position l'armée royale : «C'est la journée du Tout-Puissant, dit-il, à lui «seul en appartient toute la gloire.»

Les Suisses, comme nous l'avons dit, avaient été reçus à quartier; mais les landsknechts qui avaient pris part à la trahison d'Arques furent massacrés sans pitié. On dit que pendant ce carnage, qui dura une heure, Henri, ne pouvant l'empêcher, s'écriait : «Au moins, sauvez les François.»

Le soir même de la bataille, soupant au château de Rosny, il fut averti que le maréchal d'Aumont y arrivait; il se leva pour aller à sa rencontre, et l'ayant embrassé, il le fit asseoir à sa table en lui disant : «Il est juste que vous soyez du festin, car «vous avez bien servi aux noces.»—Le maréchal de Biron, qui n'avait pas combattu, mais qui, se présentant à propos dans les lieux où sa présence était nécessaire, avait puissamment contribué au gain de la bataille, dit au roi, comme pour lui reprocher d'avoir trop exposé sa personne : «Sire, vous avez «fait aujourd'hui mon devoir, et moi j'ai fait le «vôtre.»

Séjour prolongé du roi à Mantes. — Causes qui l'y retiennent. — Blocus de Paris (1590).

La victoire d'Ivry eut pour premier résultat les soumissions de Mantes et de Vernon, qui rendirent le roi maître de tous les ponts sur la Seine, entre Paris et Rouen.

Le roi séjourna quinze jours à Mantes, tant pour donner quelque repos à ses troupes, que pour attendre un temps plus favorable aux opérations militaires. Les pluies continuelles ayant rendu les chemins impraticables, ce fut à Mantes que le roi

[1] On trouve dans les *Mémoires de Sully* un tableau assez curieux du *cortége triomphant* du baron de Rosny lorsqu'il fut rencontré par Henri IV. — (On sait que le récit est dans ces *Mémoires* adressé à Sully lui-même.)

«Le lendemain, ayant fait faire assez à la hâte (à cause des nouvelles que vous eûtes que Mantes capituloit, et que vous prétendiez au gouvernement) un brancard de branches d'arbres sans peler, accommodé de cercles de poinçons, vous vous fîtes porter à Rosny : mais en arrivant par le côté de Bevrons, pour éviter les montées et descentes de la Rougevoye et de Châtillon, vous vîtes, du haut du coteau, la plaine d'alentour toute couverte de gens de cheval et de chiens qui chassoient, tirant vers le bourg, dans lequel, étant aussi entré par l'autre côté, vous fûtes rencontré par le roi (qui revenoit du château) en l'équipage qui s'ensuit.

«Premièrement marchoient deux de vos grands chevaux, menés en main par deux de vos palefreniers, puis vos deux pages, montés sur deux autres de vos grands chevaux, le premier desquels étoit votre grand coursier gris, sur lequel vous aviez combattu la première fois, et qui avoit trois pieds de long de la peau de l'épaule droite et des côtes fendues, du coup de lance qui vous avoit emporté la botte et un morceau du mollet de la jambe, et une arquebusade qui lui avoit traversé le nez et une partie du cou, et lui étoit venue sortir dans la crinière, près des panneaux de la selle, lequel, après s'être relevé sans selle, s'en alloit courant par le champ de bataille, et enfin, par un grand'heur, avoit été repris par trois de vos arquebusiers qui avoient servi d'enfants perdus au combat. — Ce page avoit vêtu votre cuirasse, et portoit la cornette blanche des ennemis, et l'autre vos brassarts et votre casque au bout d'un bois de lance, d'autant que pour être tout fracassé et enfondré de coups, il étoit impossible de le porter en tête.— Après ces pages venoient le sieur de Maignan, votre écuyer, ayant la tête bandée et un bras en écharpe à cause de deux plaies, lequel étoit suivi de votre valet de chambre Moreines, monté sur votre haquenée angloise, lequel portoit votre casaque de velours orangé à clinquant d'argent sur lui, et en la main droite comme un trousseau de trophées, tout cela lié ensemble, divers morceaux de vos épées, pistolets et panaches que l'on avoit ramassés.

«Après cela vous veniez dans votre brancard, couvert d'un linceul seulement; mais, par-dessus, pour parade des plus magnifiques, vos gens avoient fait étendre les quatre casaques de vos prisonniers, qui étoient de velours ras noir, toutes parsemées de croix de Lorraine sans nombre en broderies d'argent; sur le haut d'icelles les quatre casques de vos prisonniers, avec leurs grands panaches blancs et noirs, tout brisés et dépenaillés de coups; et contre les côtés des cercles étoient pendus leurs épées et pistolets, aucuns brisés et fracassés.

«Après lequel brancard marchoient vos prisonniers, montés sur des bidets, dont l'un, à savoir le sieur d'Aufreville, étoit fort blessé... Après ces prisonniers, marchoient le surplus de vos domestiques; puis le sieur de Vassant, qui voulut en arrivant porter votre cornette; et, à sa suite, votre compagnie de gens d'armes, et les deux compagnies d'arquebusiers à cheval des sieurs James et Badet, qui avoient servi d'enfants perdus devant l'escadron du roi, lors du combat : tout cela fort diminué de nombre (car vous en aviez perdu plus de cinquante, tant des uns que des autres), mais grandement augmenté de gloire, aucuns d'eux se faisant porter dans des brancards comme vous, d'autres ayant les têtes bandées, ou les bras et les jambes en écharpe.

«Le roi et tous ceux qui étoient avec lui, voyant cette espèce d'ovation, trouvoient cela bien disposé, encore qu'il eût été fait, par hasard, un peu entremêlé de la vanité du sieur de Maignan, votre écuyer.»

reçut la nouvelle d'une grande victoire que ses partisans, commandés par le marquis de Curton, venaient de remporter le jour même de la bataille d'Ivry, près d'Issoire en Auvergne, sur les troupes de la Ligue, commandées par le comte de Randan, qui avait été tué dans la bataille.

On a accusé Henri IV de n'avoir pas tiré tout le fruit possible de sa victoire, en négligeant de marcher rapidement sur Paris; mais il paraît que, outre le mauvais temps, plusieurs causes contribuèrent à le retenir à Mantes.— D'abord les conseils du vieux maréchal de Biron, «qui craignoit, dit un historien, que le roi, lequel il traitoit comme son disciple, ne sortît, s'il faut ainsi parler, de dessous sa férule, et ne cessât de le considérer, s'il venoit à bout de ses affaires.» — Puis la nécessité où le roi se trouva de laisser la plupart de ses cavaliers mettre en sûreté leur butin, et traiter de la rançon de leurs prisonniers qu'ils n'auraient pas pu emmener à leur suite dans les marches auxquelles aurait donné lieu la continuation immédiate de la campagne; puis encore la difficulté de satisfaire aux prétentions de ceux qui s'étaient signalés dans la bataille, et qui se croyaient tous des droits égaux aux libéralités du roi. Ces serviteurs fidèles étaient si exigeants pour le prix qu'ils mettaient à leur dévouement et à leurs services, que Sully lui-même, ayant demandé, sans l'obtenir, le gouvernement de Mantes, avoue «qu'il eut avec le roi de *grosses paroles,* et qu'il lui reprocha la longueur de ses services, tant de dépenses faites, tant de plaies reçues et de sang répandu.»— Enfin le manque d'argent. «Les Suisses annoncèrent qu'ils ne marcheroient point si on ne leur donnoit leur solde. Le surintendant des finances d'O déclara que le trésor étoit vide. Il fallut du temps pour trouver les moyens de satisfaire, du moins en partie, à la demande des Suisses.»

Paris était dans la consternation, et l'exaspération de certains ligueurs était telle, que le duc de Mayenne, fugitif, n'osa point rentrer dans l'enceinte de la ville, et s'arrêta à Saint-Denis. «Là, il s'aboucha avec le légat, l'ambassadeur d'Espagne, l'archevêque de Lyon [1], Villeroy, et plusieurs députés de la bourgeoisie de Paris, leur annonça «qu'il alloit sur la frontière des Pays-Bas hâter la «formation d'une armée que le roi d'Espagne pro«mettoit d'envoyer au secours de la Ligue; qu'il re«viendroit bientôt, et, qu'en attendant, il laissoit «pour commander dans Paris son frère le duc de «Nemours, et son cousin le chevalier d'Aumale; «qu'il confioit au courage des Parisiens sa mère, sa «femme, sa sœur et ses enfants, et qu'avant peu, si «Paris étoit attaqué, il reviendroit le délivrer.»

La population parisienne, rassurée par le long séjour du roi à Mantes, reprit courage, et trouva dans le péril qui la menaçait une patience et une fermeté dont les contemporains s'étonnèrent. On s'occupa à creuser les fossés, à fermer les brèches, à murer les portes inutiles, à disposer l'artillerie (au nombre de 65 canons) sur les remparts, et à faire entrer dans la ville autant de munitions et de vivres qu'on put en rassembler.

A la fin du mois de mars, le temps étant devenu plus sec, et les difficultés qui avaient retenu le roi à Mantes étant surmontées, l'armée de Henri IV s'avança vers Paris. — Mais avant d'entreprendre le blocus de cette grande cité, le roi voulut être maître de toutes ses avenues, et du cours supérieur de la Seine. — Charenton, Montlhéry, Lagny, Corbeil, Melun, Cressy, Moret, Provins, Nangis, Brie-Comte-Robert, Nogent-sur-Seine et Montereau, furent successivement occupés par les troupes royales. — Les ligueurs parisiens, inquiets d'être ainsi resserrés, et de ce que les routes et les rivières qui servaient à l'approvisionnement de leur ville étaient au pouvoir du roi, tentèrent de l'arrêter dans ses entreprises par plusieurs négociations, auxquelles prirent part le légat et le sieur de Villeroy; mais Henri IV repoussa leurs conditions insidieuses, et qui n'avaient d'autre but que de gagner du temps.

Le roi continuait à s'approcher de Paris. — Dès le 25 avril il s'empara des forts qui défendaient les ponts de Saint-Maur et de Charenton, sur la Marne, et aussitôt, afin d'assurer les communications de son armée, il fit jeter un pont à Conflans, à la jonction de cette rivière avec la Seine. — Des batteries furent placées sur les hauteurs de Montmartre et de Montfaucon.

Horrible famine dans Paris.—Généreuse conduite de Henri IV (juin, juillet et août 1590).

Les troupes royales commencèrent le 7 mai l'investissement de Paris. — Le roi n'avait avec lui que 12,000 fantassins et 3,000 cavaliers, et la ville renfermait plus de 50,000 hommes armés; cependant il fit attaquer dans la nuit les faubourgs, qui en moins de deux heures furent tous pris. Dès lors rien ne pouvait entrer dans la ville, où la famine ne devait pas tarder à se faire sentir.

«On fit, dit Matthieu, le compte des personnes qui étoient dans la ville, et une recherche des blés et des vivres : on trouva qu'il y avoit plus de 200,000 personnes (220,000 d'après l'Estoile), et qu'il n'y avoit que pour les nourrir un mois. La

[1] Vers la fin de l'année 1589, le duc de Mayenne avait dissous le *conseil général de l'Union,* qu'il avait remplacé par un conseil formé d'un petit nombre de personnes à sa dévotion. Il avait composé un ministère formé de quatre secrétaires d'État et de l'archevêque de Lyon, nommé garde des sceaux

ville s'étoit déjà déchargée du poids inutile de plusieurs personnes qui, appréhendant les misères du siége, en étoient sorties par la bonté du roi, femmes, filles, enfants, religieux, écoliers et autres personnes qui, y demeurant, eussent abrégé la patience en diminuant les vivres. — Après que ces premières provisions furent consommées, on mit à un prix excessif les viandes dont on souloit avoir horreur. Les boucheries furent remplies de chair de cheval, d'âne et de mulet. Le menu peuple, qui n'avoit point d'argent pour en acheter, mangeoit de la bouillie, ou plutôt de la colle, qui se vendoit aux carrefours en de grandes chaudières; la meilleure étoit de farine d'avoine, et la moindre de son; ceux qui en mangeoient devinrent enflés... Les inventions pour nourrir le ventre étoient plus estimées que celles que l'antiquité a fait passer jusqu'à nous, pour donner du plaisir aux yeux et de l'admiration aux esprits. On fit du pain d'ardoise, et ceux qui en ont mangé disent qu'il n'avoit point de goût, et encore moins de substance. Don Bernardin de Mendoze, ambassadeur d'Espagne, mit en avant la farine des ossements de morts qui étoient aux cimetières[1]... — Il est vrai que tant que l'argent dura aux bonnes maisons, elles se garantirent des outrages de cette nécessité, car elles avoient toujours quelque peu de chose pour beaucoup d'argent. Les soldats de l'armée du roi apportaient des vivres secrètement, et pour quelques quartiers de mouton, remportoient des chapeaux de castor et des bas de soie. Qui avoit moyen de vendre trouvoit des acheteurs à quelque prix que ce fût. Les amis envoyoient des vivres à leurs amis. Le roi permettoit que la duchesse de Nemours en fût secourue, les gentilshommes qui commandoient aux portes en recevoient qu'ils vendoient bien chèrement. La vache coûtait quatre-vingts écus, le veau quarante, le mouton, trente-cinq, la poule, un écu, l'œuf, vingt sous, la livre de beurre, deux écus et demi. Les chevaux blessés ou estropiés par les sorties étoient attendus aux portes par les bouchers, qui les achetoient six et sept-vingts écus. — Les paysans des villages avoient amené leurs bétail, fourrage et provisions en la ville devant le siége. On leur donna leur logement dans les colléges, et les classes leur servoient d'étables. Mais après que les vaches furent mangées, le lait faillit aux petits enfants, et les pères et mères étoient éplorés de les voir languir et mourir. — Les princes et princesses, le légat Gaëtan, et les autres prélats, envoyèrent leur vaisselle à la monnoie pour la faire battre; on prit l'argenterie des églises pour la solde des Suisses, lansquenets et compagnies françoises. — Rien n'endormit tant l'affliction du pauvre peuple que les prédicateurs, qui ores, en assurant que le secours n'étoit pas loin, ores préférant la mort la plus douloureuse en la vraie religion, à toutes les félicités que l'on peut avoir sous la domination d'un prince hérétique, charmoient en quelque façon la langue pour se plaindre, et l'estomac pour aboyer après le pain. — La patience du peuple fut beaucoup fortifiée par la procession générale des religieux de tous les ordres de la ville, suivant un crucifix que l'évêque de Senlis portoit. Ils avoient des armes et des cuirasses sur les habits, et quelques vieilles hallebardes; ils étoient maigres, défaits, et tellement exténués, qu'ils ressembloient à des anatomies cheminantes, et néanmoins résolus de mourir allégrement et courageusement, plutôt que de vivre sous un prince hérétique[1]. Ce spectacle releva les courages abattus, et plusieurs, n'en pouvant plus, s'enfermoient dans les églises pour y attendre la mort. — La ville, en cette agonie, fit un vœu à Notre Dame de Lorette d'une lampe et d'un navire d'argent. »

A ces détails, empruntés à l'historien de Henri IV,

[1] « Le vendredi 15 juin, dom Bernardin Mendoze, ambassadeur d'Espagne, se trouva en une assemblée chez M. Courtin, conseiller en la cour, où se faisoit une épreuve du pain auquel on mêloit de l'avoine, et où le conseil se tenoit pour donner ordre à la famine qui s'augmentoit à Paris de jour en jour. Ledit ambassadeur fit ouverture d'un moyen étrange, et duquel on n'avoit jamais ouï parler : qui étoit de faire passer sous la meule, et par le moulin, les os des morts qui sont aux Innocents de Paris, et les réduire en poudre, pour d'icelle trempée et mollifiée avec de l'eau, en faire du pain qui pourroit servir pour nourrir ceux qui n'avoient point de blé ni moyen d'en avoir : opinion qui fut tellement reçue, qu'il ne se trouva homme en l'assemblée qui y contredit. » — *Journal de L'Estoile.*

[1] C'est cette revue célèbre que de Thou et Mézeray nomment la procession de la Ligue. Elle n'eut lieu qu'au commencement du siége. Voici la description qu'en fait le *Journal* de L'Estoile :

« Le samedi deuxième jour de juin, notre gouverneur alla à son accoutumée aux Augustins, où il faisoit ordinairement des assemblées depuis le siége : avec lui s'y trouvèrent nombre d'ecclésiastiques, religieux et docteurs de Sorbonne; et fut résolu de faire une revue extraordinaire, tant d'ecclésiastiques et religieux que des écoliers. Le lendemain dimanche, la susdite revue se fit en cet ordre. — Rose, évêque de Senlis, étoit à la tête, comme commandant et premier capitaine, suivi des ecclésiastiques, marchant de quatre en quatre; après étoient le prieur des chartreux, avec ses religieux, puis le prieur des feuillants avec ses religieux; les quatre ordres mendiants, les capucins, les minimes, entre lesquels il y avoit des rangs des écoliers. Les chefs de ces différents religieux portoient chacun d'une main un crucifix, et de l'autre une hallebarde, et les autres des arquebuses, des pertuisanes, des dagues, et autres diverses espèces d'armes que leurs voisins leur avoient prêtées. Ils avoient tous leurs robes retroussées, et leurs capuchons abattus sur les épaules; plusieurs portoient des casques, des corselets, des pétrinals. Hamilton, Écossois de nation, et curé de Saint-Cosme, faisoit l'office de sergent, et les rangeoit, tantôt les arrêtant pour chanter des hymnes, et tantôt les faisant marcher; quelquefois il les faisoit tirer de leurs mousquets. Tout le monde accourut à ces spectacles

joignons-en d'autres extraits du *Journal* que Pierre de L'Estoile écrivait à cette époque dans Paris même. Ce naïf témoignage des souffrances d'une population fanatisée, ne peut que produire une profonde impression.

« Le mercredi 20 de juin, le blé, dont on avoit fait la recherche il y a environ un mois, manqua pour les pauvres gens.

« Le vendredi 22, l'ambassadeur d'Espagne commença de donner aux pauvres six vingts écus par jour pour leur acheter du pain. — Le légat donna cinquante mille écus pour la même fin, et fit vendre ou engager son argenterie, et ne retint pour lui qu'une cuillère d'argent. — Le même jour, ledit ambassadeur, ayant vu que le peuple se réjouissoit et chantoit les louanges du roi d'Espagne, fit jeter en passant dans les carrefours, à grande poignée, des demi-sols, dont il avoit fait battre une grande quantité aux armoiries d'Espagne, ce qu'il promit de continuer quelques jours.

« Le dimanche 24, l'archevêque de Lyon et l'ambassadeur d'Espagne, passant devant le palais, où il y avoit une grande multitude de pauvres criant la faim, l'ambassadeur leur fit jeter un nombre de ces demi-sols; mais les pauvres n'en firent pas de cas, et lui dirent de leur faire jeter du pain, qu'ils mouroient de faim, et que cet argent leur étoit inutile, ne trouvant rien à acheter pour manger. — L'archevêque de Lyon, voyant que ce peuple refusoit l'argent, et ne demandoit que du pain, fut surpris, et courut aussitôt vers les officiers de police leur remontrer qu'il étoit nécessaire de pourvoir à ce pauvre peuple. Et sur-le-champ, ils firent crier à son de trompe que tous les curés, marguilliers des paroisses, supérieurs des couvents et communautés, eussent à se trouver le lendemain au palais. »

Dans cette assemblée, on décida qu'une visite serait faite dans toutes les maisons des ecclésiastiques, séculiers et réguliers, afin de constater la quantité des vivres qui pouvaient s'y trouver disponibles en faveur des pauvres.

« Le mardi 26 de juin, fut commencée ladite visite, par les capitaines de quartiers, accompagnés de deux ou trois prud'hommes des mêmes quartiers. — Ce même jour, le recteur du collége des jésuites, appelé Tyrius, fut chez le légat, accompagné du père Bellarminus, pour le supplier qu'il lui plût exempter la maison de cette visite. Alors le prévôt des marchands, qui étoit présent, dit, d'une voix qui fut ouïe de tous : « Monsieur le recteur, votre prière n'est civile, ni chrétienne. N'a-t-il pas fallu que tous ceux qui avoient du blé l'aient exposé en vente, pour survenir à la nécessité publique? Pourquoi seriez-vous exempt de cette visite? Votre vie est-elle d'un plus grand prix que la nôtre. » Cette réponse entendue rendit honteux le recteur. — Par la visite qui fut faite dans la maison des jésuites, on y trouva quantité de blé, et du biscuit pour les nourrir plus d'un an; quantité de chairs salées, des légumes et autres vivres, en plus grande quantité qu'aux quatre meilleures maisons de Paris. — Chez les capucins, on trouva du biscuit en abondance; enfin, dans toutes les maisons des ecclésiastiques, on trouva des provisions au delà de ce qui leur étoit nécessaire pour la demi-année.

« Le lendemain (27 juin), il fut ordonné, par le conseil des Seize, que les ecclésiastiques donneroient à manger une fois le jour aux pauvres qui leur seroient marqués de leur quartier, dont on leur donna les rôles. — Cependant, on ordonna à toutes les maisons pauvres d'amener en certain lieu leurs chiens et leurs chats, qui furent tués, et ensuite cuits dans de grandes chaudières, et on en distribua le potage aux pauvres, avec un morceau de chair de chien ou de chat, et un morceau de pain. (Cette ressource dura quinze jours.)—En ce temps moururent plusieurs personnes, tant pauvres que riches; tous les jours on en trouvoit étendus sur le pavé en divers quartiers, tant à cause de la mauvaise nourriture depuis quelque temps, que par le manque des vivres.

« Le lundi 9 juillet, après la prise de Saint-Denis par les troupes royales, les grandes chaudières de bouillie qu'on appeloit *les chaudières d'Espagne*, parce que c'étoit l'ambassadeur qui les donnoit, et les marmitées de chair de cheval, âne et mulet, qui étoit le manger ordinaire des pauvres, parurent à Paris, et se voyoient étalées au coin des rues, où on se battoit à qui en auroit.

« La plus grande part du peuple commença alors à manger du pain d'avoine et de son, et encore par poids; ce qui se pratiquoit jusques aux meilleures maisons de Paris, qui ne donnoient à leurs gens, à chacun, par jour, que demi-livre ou peu plus de ce pain. La chair de cheval étoit aussi si chère, que les petits n'en pouvoient acheter; si qu'ils étoient contraints de chasser aux chiens et les manger, et des herbes crues, sans pain; ce qui étoit chose hideuse et pitoyable à voir.

« Tout ce qui étoit à bon marché à Paris, étoient

nouveaux, qui représentoient, à ce que les zélés disoient, l'église militante. — Le légat y accourut aussi, et approuva, par sa présence, une montre si extraordinaire, et en même temps si risible; mais il arriva qu'un de ces nouveaux soldats, qui ne savoit pas sans doute que son arquebuse étoit chargée à balle, voulut saluer le légat qui étoit dans son carrosse avec le cordelier Panigarole, le jésuite Bellarmin, et autres Italiens, tira dessus, et tua un de ses ecclésiastiques, qui étoit son aumônier. Ce qui fit que le légat s'en retourna au plus vite, pendant que le peuple crioit tout haut que cet aumônier avoit été fortuné d'être tué dans une si sainte action. »

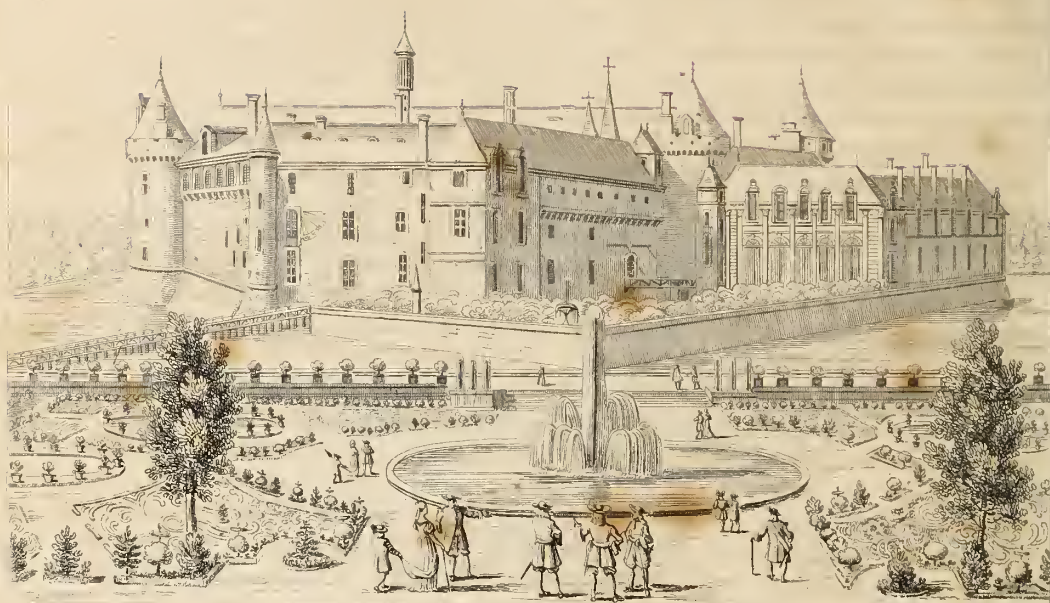


Sommeil de Turenne.



Mort de Turenne.

1675



Chantilly. Château du Grand Condé.



Chantilly. Cour d'honneur.

les sermons, où on repaissoit le pauvre monde affamé, de vent, c'est-à-dire, de baies et menteries; lui donnant à entendre que c'étoit chose fort agréable à Dieu de mourir de faim; qu'il valoit mieux tuer ses enfants, n'ayant de quoi leur donner à manger, que de recevoir et reconnoître pour roi un hérétique.

«Le lundi 23 juillet, plusieurs se sont jetés pendant la nuit dans les fossés pour échapper à la faim, et ont été aux pieds du roi lui demander du pain, et qu'il lui plût laisser sortir un certain nombre de ces pauvres gens. Le roi, attendri par leurs larmes, leur a permis d'en sortir jusqu'à trois mille. — Le même jour, mourut de faim une chambrière de la maison de madame de Montpensier.

«Le mercredi 25 juillet, allant à Saint-Eustache, on entendit aucuns deviser sur la mort d'une dame riche de près de trente mille écus, laquelle ne trouvant pas avec argent de quoi vivre, et voyant deux de ses petits enfants morts de faim, les avoit cachés et fait saler par sa servante, et l'une et l'autre s'en sont nourries au lieu de pain. La dame étant morte, la servante raconte par la ville cet accident.

«Le vendredi 27 juillet, se sont assemblés, de divers quartiers de Paris, grand nombre de bons bourgeois, et sont allés vers le duc de Nemours, notre gouverneur, auquel ils ont remontré avec larmes «qu'il étoit déjà mort trente mille personnes «par la famine, et que le secours des Espagnols, si «souvent promis, et dès longtemps attendu, ne ve-«noit pas; il plût leur donner des vivres, ou leur «permettre se rendre au roi de Navarre.»—Le duc de Nemours leur a répondu qu'il communiqueroit leur demande à son conseil pour y aviser, et que dans peu il leur feroit savoir la décision.—Ce même jour, grand nombre de pauvres ont fait une sortie, non pas pour repousser les ennemis, mais pour aller aux champs couper des épis de blé, comme ils avoient déjà fait maintes fois pour s'en nourrir, ne trouvant pas dans la ville même des herbes et des peaux des plus vils animaux; car on avoit déjà mangé les ânes, les chiens, les rats, les os des morts, dont on avoit fait de la poussière plutôt que de la farine, voire des pierres d'ardoise qu'on pilait et qu'on avaloit dans l'eau. Mais les royalistes ont tiré sur eux, et peu sont revenus sains et saufs. Il n'y a que ceux qui, ayant des hardes, les ont troquées avec du pain, du vin, et autres vivres, que les soldats, touchés de compassion, ont favorisés, encore étoient-ils en très-petit nombre.

«Le lundi 30 juillet, M. de Nemours, sortant le matin de sa maison pour aller visiter quelque poste vers les murailles de la ville, a rencontré un homme qui, d'un air effrayé, lui dit: «Où allez-vous, mon-«sieur le gouverneur? N'allez plus outre dans cette «rue, j'en viens, et ai trouvé une femme demi-«morte, ayant à son cou un gros serpent entortillé, «et autour d'elle plusieurs bêtes envenimées.»—Ce qu'ayant entendu le gouverneur, s'est retiré en sa maison avec l'inconnu, et a envoyé de ses gens pour vérifier le fait: *ce qu'ils ont affirmé,* et dit en outre que dans la rue voisine y avoit pareillement des serpents et autres bêtes de cette espèce. Sur quoi il a envoyé quérir un jésuite et le cordelier Panigarole, auxquels il a demandé, *que signifient ces bêtes venimeuses qui s'engendrent dans la ville.* — Panigarole a dit que ces bêtes étoient un effet de magie, et une illusion par laquelle le diable tâche de décourager les catholiques; et que quand cela seroit vrai, il vaudroit mieux être dévorés par ces bêtes, que laisser entrer dans la ville ces maudits hérétiques.

«Le samedi 4 août, ma femme acheta du beurre salé un écu la livre, qu'on avoit accoutumé avant ce temps, d'avoir à quatre sous. — Le beurre frais fut vendu ce jour au marché trois francs et demi la livre, et les œufs, au prix de huit francs le quarteron. — Au marché du 11 août, la livre de beurre fut vendue quatre francs, les œufs, huit et neuf sols la pièce (le 14, on m'en acheta deux vingt sols). — Un membre de mouton fut vendu quatre écus, et un setier de blé quatre-vingts écus.

«Contre les auvents des boucheries de la porte de Paris, où il n'y avoit, sinon quelques pièces de vieilles vaches et graisses de chevaux, ânes et chats, qu'on y voyoit étalés au lieu des moutons, veaux et bœufs, on trouva ce même jour écrit en grosses lettres, ce qui suit: *Hæc sunt munera pro iis qui vitam pro Philippo profuderunt.*

«Le jeudi 16 août 1590, fut publié à Paris qu'il étoit permis à toutes personnes de sortir de la ville; car la famine étoit tellement renforcée, et la nécessité accrue, que le pain fait des os de nos pères, qu'on appeloit ici le *pain de madame de Montpensier,* pour ce qu'elle en exaltoit partout l'invention (sans toutefois en vouloir tâter), commençoit d'être en usage; mais lequel toutefois ne dura guère, car ceux qui en mangeoient en mouroient; comme aussi il avoit été fait pour cela, selon le dire de beaucoup. — Ce jour, un de mes amis, homme docte et fort aisé, me vint voir chez moi pour me demander du pain, me disant qu'il mouroit de faim, et qu'il y avoit quatre jours que son pain d'avoine lui étoit failli. Je l'en aidai de ce que je pus.

«Le dimanche 19 août, une demoiselle de Paris étant allée visiter une des princesses, qu'on appeloit ici la *reine mère* (la duchesse de Nemours), étant tombée sur les propos ordinaires de la nécessité de Paris, cette demoiselle lui ayant dit qu'elle étoit très-grande, voire telle et si énorme, que si on

n'y donnoit remède, il y avoit danger que les propres mères fussent contraintes enfin de tuer leurs enfants, n'ayant de quoi leur donner à manger; et que, pour son particulier d'elle (se prenant à pleurer profondément), Dieu connoissoit à quoi elle étoit réduite.

« Ladite dame, pour la consoler, lui répondit en ces termes: « Et quand vous en seriez là ré-« duite, que pour votre religion il vous faudroit « tuer vos enfants, pensez-vous que ce soit si grand « cas que cela? De quoi sont faits vos enfants, non « plus que ceux de tous les autres, de boue et de « crachat? Ma foi, voilà une belle matière pour en « tant plaindre la façon! »

« En ce temps-là vivoit à Paris, en sa maison, maître Ambroise Paré, chirurgien du roi, âgé de quatre-vingts ans, homme docte et des premiers de son art, qui, nonobstant les temps, avoit toujours parlé et parloit librement pour la paix et pour le bien du peuple; ce qui le faisoit autant aimer des bons, comme mal vouloir et haïr des méchants, le nombre desquels surpassoit de beaucoup l'autre, principalement à Paris, où les mutins avoient toute l'autorité; nonobstant lesquels ce bon homme, se fiant possible à ses vieux ans, comme Solon, ne laissoit à leur dire la vérité. Or, comme M. de Lyon (l'archevêque), passant au bout du pont Saint-Michel, se trouvoit assiégé d'une foule de menu peuple, mourant de faim, qui lui crioit et lui demandoit *du pain ou la mort*, et ne s'en savoit comment dépêtrer, maître Ambroise Paré, qui se rencontra là, lui va dire tout haut : « Monseigneur, ce pau-« vre peuple ici que vous voyez autour de vous « meurt de mal rage de faim, et vous demande misé-« ricorde. Pour Dieu, monsieur, faites-la lui, si vous « voulez que Dieu vous la fasse; et songez un peu à la « dignité en laquelle Dieu vous a constitué, et que « les cris de ces pauvres gens qui montent jusqu'au « ciel, sont autant d'ajournements que Dieu vous « envoie pour penser au devoir de votre charge, de « laquelle vous lui êtes responsable. Et pourtant, « selon icelle, et la puissance que nous savons tous « que vous y avez, procurez-nous la paix ou nous « donnez de quoi vivre; car le pauvre monde n'en « peut plus. Voyez-vous pas que Paris périt au gré « des méchants, qui veulent empêcher l'œuvre de « Dieu, qui est la paix? Opposez-vous à ces mé-« chants, monsieur, prenant en main la cause de ce « pauvre peuple affligé; et Dieu vous bénira et vous « le rendra. »

« A quoi M. de Lyon ne répondit quasi rien, sinon que, contre sa coutume, s'étant donné la patience de l'ouïr tout du long, sans l'interrompre, il dit après, « que ce bon homme l'avait tout « étonné; et qu'encore que ce fût un langage de po-« litique que le sien, toutefois qu'il l'avait réveillé « et fait penser à beaucoup de choses [1]. »

« Le lundi 20 août, ayant été représentée au roi l'extrême misère et pauvreté de Paris, où on commençoit à voir les rues et entrées des maisons pavées de morts, Sa Majesté aimant mieux faillir aux règles de la guerre qu'à celles de la nature, même à la sienne, qui a toujours été pleine de clémence, rompant la barrière des lois militaires, et considérant que tout ce pauvre peuple étoit chrétien, et que c'étoient tous ses sujets, accorda premièrement passeport pour toutes les femmes, filles, enfants et écoliers qui voudroient sortir, lequel s'étendit enfin à tous les autres, jusqu'à ses plus cruels ennemis, desquels même il eut soin jusqu'à commander que, sortants, ils fussent humainement reçus en toutes ses villes où ils se voudroient retirer. Il permit davantage, contre toutes les lois de la guerre, que les princes et princesses qui étoient dans la ville fussent secourus de quelques vivres: ce qui a été fort ingratement reconnu, et une des principales causes, pour en parler humainement, qui a engardé que le siége n'a point eu l'effet qu'il devoit avoir.

« Le vendredi 24 août, jour de Saint-Barthélemy, le setier de blé fut vendu à Paris cent écus; ma chambrière m'acheta quatre œufs un écu; le beurre au prix de deux écus la livre, qui fut vendu le lendemain six francs et demi, et jusqu'à sept francs.

« Pendant ce temps, qui étoit sept jours avant la levée du siége de Paris, et jusqu'à la fin d'icelui, vous eussiez vu le pauvre peuple, qui commençoit à mourir à tas, manger les chiens morts tout crûs par les rues; autres mangeoient les trippes qu'on avoit jetées dans le ruisseau; autres, des rats et souris qu'on avoit semblablement jetés; et quelques-uns, les os de la tête des chiens moulus (chose qui montroit une grande extrémité); et étant la plupart des ânes, chevaux et mulets mangés, on vendoit les

[1] Ambroise Paré mourut le 20 décembre suivant. « En ce même an, dit L'Estoile, aux cachots de la Bastille maître Bernard Palissi (le célèbre potier), prisonnier pour la religion, âgé de quatre-vingts ans, mourut de misère, nécessité et mauvais traitements; et avec lui trois autres pauvres femmes détenues prisonnières pour la même cause de religion, que la faim et la vermine étranglèrent. Ce bon homme, avant sa mort, me laissa une pierre, qu'il appeloit sa *pierre philosophale*, qu'il assuroit être une tête de mort que la longueur du temps avoit convertie en pierre, avec une autre qui lui servoit à travailler en ses ouvrages, lesquelles deux pierres sont en mon cabinet, que j'aime et garde soigneusement en mémoire de ce bon vieillard, que j'ai aimé et soulagé en sa nécessité. La tante du bon homme, qui m'apporta lesdites pierres, étant retournée le lendemain à la Bastille voir comme il se portoit, trouva qu'il étoit mort; et, lui dit Bussy: « Que « si elle le vouloit voir, elle le trouveroit avec ses chiens sur le « rempart, où il l'avoit fait traîner comme un chien qu'il « étoit. »

peaux et cuirs desdites bêtes cuites, dont les pauvres mangeoient avec fort bon appetit. — De ce que j'écris mes yeux en ont vu une bonne partie, et le reste m'a été testifié par gens dignes de foi, et même par un pauvre bonhomme que je nourrissois pendant ce temps; lequel, pour un morceau de pain, me savoit à dire tout ce qui advenoit de nouveau et prodigieux dans la ville.

«Finalement, la nécessité croissant, deux ou trois jours devant la levée du siége, les lansquenets, gens de soi barbares et inhumains, mourants de mal rage de faim *commencèrent à chasser aux enfants comme aux chiens, et en mangèrent trois* : deux à l'hôtel Saint-Denis et un à l'hôtel de Palaiseau; et fut commis ce cruel et barbare acte dans l'enceinte des murailles de Paris, tant l'ire de Dieu étoit embrasée sur nos têtes!»

Mort du cardinal de Bourbon. — Décision de la Sorbonne contre Henri IV (1590).

Peu de jours après avoir entrepris le siége de Paris, le roi avait reçu la nouvelle que son oncle le cardinal de Bourbon venait de mourir, le 8 mai, au château de Fontenay-le-Comte, en Poitou.

A Paris, la veille de sa mort, et comme par une sorte de pressentiment, la Sorbonne, solennellement assemblée, délibérait sur les questions suivantes, qui lui étaient posées *à la requête du corps de ville*.

«1° Si, advenant la mort du roi très-chrétien, «Charles X (ce qui à Dieu ne plaise), ou au cas qu'il «vînt à céder son droit du royaume à Henri de «Bourbon, durant son injuste détention, les Fran«çois sont francs, ou peuvent, en sûreté de con«cience *recevoir pour roi ledit Henri, ou autre* «*prince fauteur de l'hérésie*, même supposé qu'il «fût absous des crimes et censures qu'il a encourues...

«2° Si celui qui procure ou promet de faire la «paix avec ledit Henri, ou qui le permet le pouvant «empêcher, peut être *accusé ou suspect d'héré*«*sie, ou fauteur d'icelle*?

3° Si cela est du droit divin, et si on y peut «manquer sans péché mortel et peine de damnation; «et, au contraire, si c'est chose méritoire de s'op«poser, par tous moyens, audit Henri: et au cas «qu'on résiste jusqu'à la mort, *si cela peut s'ap*«*peler martyre*?»

Le réponse de la Sorbonne fut affirmative pour les deux dernières questions; quant à la première, voici ce qu'elle répondit :

«Il est de droit divin, inhibé et défendu aux ca«tholiques de recevoir pour roi un hérétique ou «fauteur d'hérésie, et ennemi notoire de l'É«glise; et plus étroitement encore de recevoir un «relaps, et nommément excommunié du saint-siége.

«Que s'il échet qu'aucun, diffamé de ces quali«tés, ait obtenu en jugement extérieur absolution «de ces crimes et censures, il reste, toutefois, un «danger évident de feintise et perfidie, et de la «ruine et subversion de la religion catholique, ice«lui (néanmoins cette absolution) *doit être exclus* «*du royaume par le même droit.*

«Partant, puisque Henri de Bourbon est héréti«que ou fauteur d'hérésie, notoirement ennemi de «l'Église, relaps, nommément excommunié par no«tre saint-père, et qu'il y auroit danger évident de «feintise et perfidie, et ruine de la religion catholi«que, au cas qu'il vînt à impétrer extérieurement «son absolution: *Les Français sont tenus et obli*«*gés, en conscience, de l'empêcher de tout leur* «*pouvoir de parvenir au gouvernement du* «*royaume très-chrétien*, et de ne faire aucune «paix avec lui, nonobstant ladite absolution; et «quand ores tout autre légitime successeur de la «couronne viendroit à décéder ou quitter de son «droit; tous ceux qui le favorisent font injure aux «canons, sont suspects d'hérésie, pernicieux à l'É«glise, et, comme tels, doivent être soigneusement «repris et punis à bon escient...»

Le jour même où la Sorbonne rendait cette décision, les troupes royales, comme nous l'avons dit, parurent devant Paris.

Quinze jours après, un arrêt du parlement confirma la décision de la Sorbonne. On conservait encore dans la ville bloquée l'espérance d'un prochain secours du duc de Parme. Quand cette espérance diminua, les ligueurs entamèrent de nouvelles négociations pour obtenir *une paix générale;* néanmoins, des escarmouches avaient lieu chaque jour. Les royalistes s'emparèrent de Saint-Denis, place alors fortifiée et fort importante. L'armée de Henri IV avait reçu des renforts. Plusieurs seigneurs, et entre autres le duc de Nevers, convaincus que la ruine de la Ligue était prochaine, se prononcèrent pour le roi. Le duc d'Épernon leva des troupes, et les offrit à Henri IV, en lui demandant de l'argent; le roi dit, en se moquant, à son envoyé: «Que «M. d'Épernon vienne s'il veut; pour de l'argent, «dès que j'aurai les Indes, je lui en enverrai.»

Le temps s'écoulait, les négociations n'avaient aucun résultat; les secours promis aux Parisiens n'arrivaient point; la famine croissait; plusieurs émeutes éclatèrent dans Paris, mais elles furent réprimées.

Entrée du duc de Parme en France. — Henri IV lève le siége de Paris. — Prise de Lagny et de Corbeil par les Espagnols (1590).

Cependant, le duc de Mayenne était en Picardie, cherchant à rassembler les débris de l'armée défaite

à Ivry. «Il étoit si mal accompagné, que le roi, en étant informé, se mit à la tête d'un gros de cavalerie pour l'aller attaquer, fit dix-sept lieues d'une traite, et l'auroit enveloppé, s'il n'eût été averti assez à temps pour se jeter dans Laon. Le duc, quand le roi fut retourné vers Paris, alla à Condé, et s'y aboucha avec le prince de Parme, qu'il pressa de remplir sa promesse.»

Le général espagnol se mit en marche au commencement d'août avec 12,000 fantassins et 3,000 cavaliers, l'élite de ses troupes; il avait des munitions et un équipage d'artillerie suffisant pour une armée beaucoup plus considérable que la sienne. Il s'avança en France «dans le plus bel ordre, faisant observer à ses soldats la plus exacte discipline, marchant à petites journées, se retranchant partout où il campoit.» Il arriva à Meaux le 22 août.

A son approche, le roi leva le siége de Paris, et vint camper auprès de Claye. — Le vicomte de Turenne et La Noue étaient d'avis de conserver ce poste, situé sur la route de Meaux à Paris, et où les Espagnols, ayant des rivières et des forêts à traverser, pouvaient être attaqués avec avantage dans leur marche; mais le maréchal de Biron proposa au roi de se porter à Chelles, au-dessus de Lagny, où son armée, maîtresse de la Marne, s'appuyant à droite sur la rivière, et s'étendant à gauche vers la forêt de Livry, boucherait plus facilement le passage aux ennemis. Le roi, cédant au conseil de Biron, vint camper dans la plaine de Bondi.

Dès que l'armée royale eut abandonné son camp de Claye, l'armée du prince de Parme s'y logea; et de là, tournant à sa gauche, marcha sur Chelles.— «Déjà les maréchaux de camp des ennemis y marquoient leurs logements; les coureurs du roi les en chassèrent; le prince de Parme et le duc de Mayenne, à la tête de 800 cavaliers, s'avancèrent pour reconnoître le terrain. Le roi, avec 300 chevaux seulement, les chargea, et les repoussa à deux lieues en arrière. — Henri brûloit du désir d'en venir à une bataille, et il avoit fait toutes ses dispositions pour la donner; mais ce n'étoit pas l'intention du général ennemi. — Pendant sept jours que les deux armées restèrent si proches, le prince de Parme permit bien que ses soldats se livrassent à quelques escarmouches, mais ne voulut jamais qu'ils engageassent une action générale. Un trompette, envoyé par Henri IV pour offrir la bataille, reçut cette réponse de Farnèse : «Je ne suis pas «venu de si loin pour prendre conseil de mon en«nemi; si ma manière de faire la guerre ne lui plaît «pas, qu'il cherche à me forcer d'en changer; mais «il peut s'épargner des conseils qu'on ne lui de«mande pas.» Et comme le trompette insistoit en disant que «jamais le roi n'esquivoit une bataille. «— Moi, ajouta le prince de Parme, j'esquiverai à «ses dépens celle qu'il me présente, et quiconque «me forcera à combattre en saura plus que moi.»— Il s'était campé à quelque distance de Chelles, sur le penchant d'une montagne, au pied de laquelle se trouvait un marais qui en rendait l'accès très-difficile; il étendit ses troupes sur les derrières de son camp, vers la rive droite de la Marne, et jusqu'auprès des faubourgs de Lagny, dont il fit le siége.

Lagny, ville située sur la rive gauche de la Marne, était un poste très-important. Lafin, qui y commandait pour le roi, n'avait que quinze compagnies françaises; malgré la faiblesse de cette garnison il résolut de se défendre, abandonna les faubourgs, fit rompre le pont et se renferma dans les murailles de la ville. Le duc de Parme occupa les faubourgs abandonnés. Le roi tenta d'envoyer à Lafin un secours sous la conduite de La Noue et de Biron; mais tandis que ces deux braves généraux attaquaient les avant-postes espagnols, qu'ils ne purent forcer, le prince de Parme foudroyait Lagny avec son artillerie, et après plusieurs assauts, où la force numérique de son armée lui permettait de renouveler les assaillants, il s'emparait de la place.

Maître de Lagny, le général espagnol couvrit la Marne de bateaux chargés de vivres et de munitions pour Paris, et fit de si savantes manœuvres, que Henri IV n'osa rien entreprendre pour l'arrêter.

Cependant, le roi n'avait pas perdu tout espoir de soumettre Paris; ses troupes firent à la fois de trois côtés un vigoureux effort contre cette capitale. Le succès ne couronna pas leur courage; elles furent repoussées sur tous les points. Espérant encore, malgré cet échec, surprendre les Parisiens à la faveur des ténèbres, le roi lui-même revint avant le jour à l'assaut avec des troupes fraîches. — Déjà quelques soldats arrivaient au haut des murs, lorsqu'un jésuite et un libraire, restés sur le rempart du quartier Saint-Jacques, entendant du bruit, crièrent *aux armes!* renversèrent une échelle chargée d'assaillants; et bientôt, secondés par les bourgeois accourus à leurs cris, forcèrent les royalistes à se retirer une seconde fois.

Henri IV se retira à Saint-Denis, où il donna des ordres pour distribuer son armée dans les provinces qui auraient pu être menacées; il envoya le prince de Conti en Touraine, le duc de Montpensier en Normandie, le duc de Longueville en Picardie, le duc de Nevers en Champagne, le maréchal d'Aumont en Bourgogne, La Noue dans la Brie, et lui-même, avec le maréchal de Biron et le baron de Biron, fils du maréchal, il conduisit le reste des

troupes à Senlis, à Compiègne et dans les villes riveraines de l'Oise.

Le duc de Mayenne, avec les principaux de son armée et de son conseil, arriva le 18 septembre à Paris; le duc de Parme y entra incognito avec seulement quelques officiers. La détresse était trop générale dans la ville pour qu'on pût y songer à des fêtes et à des réjouissances. De toutes les rivières qui servent à l'approvisionnement de Paris, la Marne seule était libre; les magistrats demandèrent instamment au duc de Parme de compléter son ouvrage, et de dégager aussi la navigation de la Seine et de l'Yonne.

Dans ce but, Alexandre Farnèse entreprit, le 22 septembre, le siége de Corbeil; mais la garnison fit une vigoureuse défense qui dura plus de trois semaines; et les ligueurs, dans leur état de misère, ne purent remplir aucun des engagements qu'ils avoient pris pour nourrir son armée. Lorsque les vivres commencèrent à manquer, le prince fut obligé de permettre aux Espagnols, aux Italiens et aux Wallons de s'approvisionner aux dépens des campagnes; ses troupes pillèrent amis et ennemis avec une cupidité et une barbarie qui changèrent en haine la reconnaissance des ligueurs. Enfin, le 16 octobre, Corbeil fut pris d'assaut, et la garnison passée au fil de l'épée.

Retraite du duc de Parme. — Henri IV le poursuit jusqu'à la frontière. — Première entrevue du roi et de Gabrielle d'Estrées (1590).

«Le duc de Parme avoit accompli sa mission; son séjour prolongé en France n'auroit servi qu'à semer l'aigreur et la défiance entre lui et les alliés qu'il avoit secourus. Il reçut l'avis d'avantages remportés par les Hollandois dans les Pays-Bas. Il déclara qu'il vouloit repartir pour Bruxelles, et persista dans cette résolution, malgré les instances du duc de Mayenne et du cardinal légat. — Il remit aux troupes de la Ligue Corbeil et Lagny, et, le 13 novembre, après avoir accordé vingt jours de repos à son armée, il reprit par la Champagne le chemin de la Flandre, marchant à petites journées, avec le même ordre et les mêmes précautions qu'à son entrée en France. Henri IV, rassemblant ses soldats, rafraîchis par deux mois de repos, suivit l'armée espagnole pour l'inquiéter dans sa retraite; et tandis que, d'après ses ordres, le baron de Givry reprenoit Corbeil et Lagny, il livroit chaque jour de petits combats aux Espagnols, et saisissoit toutes les occasions d'entraver la marche du duc de Parme. Mais rien n'en pouvoit troubler le calme et la régularité. Les chariots qui portoient les bagages formoient autour des colonnes espagnoles une sorte de fortification mouvante, derrière laquelle les soldats se retiroient lorsqu'ils étoient trop pressés.»

Ce fut pendant cette poursuite de l'armée espagnole que le roi, qui depuis longtemps vivait séparé de la reine Marguerite, fit connaissance de la célèbre Gabrielle d'Estrées, devenue depuis sa maîtresse. Voici ce que raconte l'historien Matthieu :

«L'armée du duc de Parme étoit entrée en France comme un torrent débordé; mais la diminution du nombre en avoit ôté l'impétuosité, et le roi vouloit qu'elle marchât pressée, et ne fît en sortant le désordre qu'elle avoit fait en entrant. Il n'avoit lors que 800 chevaux, avec lesquels il se mit à la queue de cette armée pour courir sur ceux qui s'écarteroient, et recueillir toutes les occasions qui lui seroient offertes. Il reconnut l'armée comme elle alloit loger à La Fère en Tardenois, et l'ayant vue entrer dedans, commanda à ses troupes de se loger et ne retint auprès de lui que trente gentilshommes avec la salade à l'arçon. — C'étoit au temps que le travail de guerre ne rabattoit rien des exercices, ni de la chasse, ni de l'amour.—Je tiens tout le succès de cette journée de la bouche de Henri le Grand.— Le vendredi matin il partit à la dérobée d'Attichy, passa à Cœuvres pour voir la fille de la maison, qui étoit au printemps de ses beautés et de ses espérances. Il ne voulut entrer dedans pour ne perdre temps, la prudence dominant sur les mouvements violents de sa passion, et se contenta de prendre de sa main du vin et du beurre à la porte, pour n'embrazer (n'inquiéter) le père, qui savoit que les privautés des rois sont suspectes avec les dames, que rien ne leur est impossible, et que tant qu'il y aura des pluies d'or, Jupiter trouvera des Danaés. — De cette première vue le feu se rendit puissant à l'égal de la puissance qu'il rencontra. Ceux qui le virent naître eussent désiré qu'il eût été plus secret, car les princes commandent tout ce qu'ils font, et les amours publiés deviennent des folies publiques. — Après quelques paroles de bienséance, le roi remonta à cheval, et dit : «Que la journée étoit «commencée avec trop de bonheur pour en attendre rien de contraire, qu'il alloit vers l'ennemi, et «que bientôt la belle entendroit ce qu'il avoit fait «pour l'amour d'elle.»

Le roi eut, en effet, ce jour-là, une escarmouche assez sérieuse avec un corps espagnol qu'il défit. Il y courut risque d'être tué, ayant été couché en joue par un mousquetaire ennemi, que le sieur de Vic tua heureusement *avant qu'il eût tiré sa mousquetade.*

Henri cessa de poursuivre les Espagnols dès qu'ils eurent atteint la frontière de Flandre, où ils arrivèrent au commencement de décembre. — En se séparant du duc de Mayenne, le prince de Parme lui laissa 9,000 hommes, divisés en trois corps : l'un,

italien, aux ordres de Pietro Gaetano, neveu du cardinal légat; l'autre, espagnol, commandé par Alfonso Idiaquez; et le troisième, allemand, commandé par le comte de Colaltt. Ces troupes auxiliaires rendirent de grands services aux ligueurs.

CHAPITRE IV.

HENRI IV. — MORT DE BRISSON. — RUINE DE LA FACTION DES SEIZE.

État des affaires de Henri IV. — Siége de Chartres. — *Journée des farines.* — Mort de Sixte V. — Monitoire de Grégoire XIV contre Henri IV. — Suite de la guerre. — Succès du roi. — Ambassade des ligueurs au roi d'Espagne. — Évasion du duc de Guise. — Intrigues parmi les royalistes catholiques. — Déclaration de l'assemblée des évêques tenue à Chartres. — Mort de Grégoire XIV. — Mésintelligence entre le duc de Mayenne et les Seize. — Lettre des Seize au roi d'Espagne. — Tyrannie des Seize. — Projets d'une Saint-Barthélemy de politiques. — Arrestation du président Brisson. — Le président Brisson est pendu, ainsi que les conseillers Larcher et Tardif. — Dissimulation du duc de Mayenne. — Listes de proscription dressées par les Seize. — Retour du duc à Paris. — Vengeance qu'il tire de la mort de Brisson. — Fin de la tyrannie des Seize.

(An 1591.)

Etat des affaires de Henri IV (1591).

Voici quelle était, au commencement de l'année 1591, la situation des affaires de Henri IV. — La Guyenne et la Gascogne étaient presque en totalité soumises au roi. Le maréchal de Matignon contenait avec succès les habitants de Bordeaux. — Quelques places du Maine, de l'Anjou, de la Saintonge et du Poitou résistaient encore à l'autorité royale; mais la majeure partie de ces provinces étaient enlevées à la Ligue. — Le duc de Mercœur, qui avait épousé Marie de Luxembourg, héritière de la maison de Penthièvre, faisait en Bretagne la guerre pour son compte particulier, dans l'espérance de s'y créer une souveraineté héréditaire et indépendante; il avait traité avec le roi d'Espagne, et en avait reçu un renfort de 5,000 hommes; néanmoins, le prince de Dombes, qui commandait pour le roi dans cette province, s'y défendait sans trop de désavantage. — Montmorency, en Languedoc, l'avait emporté sur les partisans de la Ligue; mais le duc de Savoie était maître de la Provence, et ayant obtenu du parlement d'Aix le titre de *lieutenant général* de la province *pour la couronne de France,* à l'aide de ce titre y exerçait les droits royaux.

Dans le Dauphiné, le comte de Lesdiguières avait pris Grenoble sur les ligueurs. Le roi lui avait promis le gouvernement de cette ville s'il parvenait à s'en emparer. Lesdiguières envoya un de ses officiers réclamer l'exécution de cette promesse. Cet officier trouva Henri IV au milieu de son conseil : il lui exposa l'objet de son voyage. Le surintendant d'O prit la parole, et dit : «Que par un des articles du «traité de Saint-Cloud le roi s'était obligé envers les «seigneurs catholiques à ne confier aucun gouver-«nement à un calviniste, et, qu'en conséquence, la «demande ne pouvoit être accordée.» L'officier salua et fit mine de se retirer; mais se retournant tout à coup : «Messieurs, dit-il, votre refus m'a tellement «surpris, que j'oubliais de vous dire que puisque «vous ne trouvez pas à propos de donner à mon «général le gouvernement de Grenoble, c'est à vous «de songer aux moyens de le lui ôter;» et il sortit de la salle. Les membres du conseil se regardèrent, étonnés; le brevet de gouverneur fut expédié à Lesdiguières. — Il est probable que dans cette occasion le hardi député du seigneur calviniste ne fit que suivre les instructions secrètes du roi.

L'Auvergne et les provinces centrales du royaume étaient au pouvoir des troupes royales; les ligueurs se trouvaient les plus nombreux et les plus forts en Bourgogne et en Champagne. Enfin le roi continuait à tenir la campagne dans l'Ile-de-France et en Normandie.

Siége de Chartres. — *Journée des farines* (1591).

Au mois de janvier, les troupes de la Ligue tentèrent de s'emparer de Saint-Denis par escalade; mais elles furent repoussées, et le chevalier d'Aumale, prince lorrain, qui dirigeait l'attaque, fut tué.

Le roi avait entrepris le siége de Chartres, dont il ne s'empara qu'au bout de deux mois. Pendant que ses troupes étaient retenues devant cette ville, il fit sur Paris une tentative qui n'eut pas de succès.

Le 20 janvier, plusieurs officiers déguisés en paysans, et conduisant des ânes chargés de farine, se présentèrent à Paris devant la porte Saint-Honoré : ils étaient suivis de soixante soldats conduisant des charrettes également chargées de farine, et avec lesquelles ils comptaient embarrasser la porte lorsqu'elle leur serait ouverte afin de laisser à un corps d'élite considérable qui s'était arrêté dans le faubourg la facilité d'entrer dans Paris : le roi lui-même, ayant sous ses ordres La Noue et le baron de Biron, conduisait les troupes destinées à cette surprise, qui manqua parce que le sieur de Belin, gouverneur de Paris, averti sans doute de ce qui se préparait, avait, dès la veille, fait boucher la porte Saint-Honoré, et doubler les gardes à toutes les autres portes.

«Les Parisiens, en apprenant le danger dont ils avoient été menacés, firent éclater des transports

de joie, et remercièrent le ciel par un *Te Deum.* Il fut ordonné, en outre, qu'une fête rappelleroit chaque année cette journée, à laquelle on donna le nom de *journée des farines.* On célébroit déjà dans Paris la *journée des barricades* (de 1588), la *journée du pain* (celle où Mayenne avoit introduit des convois dans la ville après l'évacuation des faubourgs par l'armée royale), la *journée de la levée du siége;* et enfin la *journée des échelles* (celle où avoit eu lieu la tentative infructueuse des royalistes sur le faubourg Saint-Jacques). Ces fêtes furent solennellement célébrées jusqu'à la réduction de Paris, en 1594.»

Mort de Sixte V. — Monitoire de Grégoire XIV contre Henri IV.

Le pape Sixte-Quint, mort le 25 août 1590, avait eu pour successeur Urbain VII, qui mourut lui-même treize jours après son élection; puis, à la suite d'un conclave qui dura deux mois, Nicolas Sfondrate, cardinal de Crémone, fut élu, et prit le nom de Grégoire XIV. — Ce pape, né Milanais, avait été nommé par l'influence du roi d'Espagne: il devait être, et il fut, en effet, un ennemi de Henri IV. Son premier soin fut d'adresser à l'évêque de Plaisance, Philippe Sega, qui, depuis le départ de Gaetano (retourné en Italie à la mort de Sixte-Quint), remplissait à Paris les fonctions de légat, l'ordre d'assurer les Parisiens de sa protection, et de leur annoncer qu'il leur enverrait, outre un corps de troupes italiennes, des secours pécuniaires pour subvenir aux dépenses où les entraînait la cause de la religion. — Trois millions de ducats sortis du trésor papal furent, en effet, distribués dans Paris. Dans l'ivresse de leur reconnaissance les Seize écrivirent au pontife une lettre qu'ils signèrent, en se disant, *de sa sainteté*, *les très-humbles, très-dévots et très-obéissants sujets et serviteurs.*

Grégoire XIV envoya en France un nouveau nonce, le cardinal Landriano. Ce cardinal était porteur de deux monitoires: l'un ordonnait aux ecclésiastiques «*sous peine d'excommunication,* «de séparer, dans le délai de quinze jours, leurs «intérêts de ceux du roi, et les déclaroit déchus de «toutes dignités ou bénéfices, s'ils n'obtempéroient «à cet ordre»; l'autre adressait la même injonction aux princes, aux seigneurs et aux bourgeois attachés au parti du roi.

Ces deux monitoires, où Henri IV était déclaré *hérétique relaps, ennemi de l'Église, excommunié par elle, et, comme tel, privé de la possession de ses royaumes et domaines quelconques,* furent publiés avec grande solennité dans Paris, et, par opposition, déclarés, par les parlements de Tours et de Châlons-sur-Marne, *nuls, abusifs, scandaleux, séditieux, contraires aux lois de l'Église et aux libertés de l'Église gallicane,* et comme tels, condamnés à être brûlés par la main du bourreau. — Le cardinal qui en était porteur fut même décrété de prise de corps.

Suite de la guerre. — Succès du roi. — Ambassade des ligueurs au roi d'Espagne.

Cependant le roi continuait la guerre avec bonheur. Après la prise de Chartres, ses troupes s'étaient emparées de Louviers, de Noyon, et d'autres places importantes; il avait reçu d'Angleterre de nouveaux renforts envoyés par la reine Élisabeth. Ses succès inquiétaient les chefs de la Ligue. Afin de gagner du temps, ils essayèrent d'obtenir une suspension d'armes qui leur fut refusée; enfin ils se décidèrent, après avoir tenu à ce sujet une sorte de conseil à Reims, à envoyer en Espagne un ambassadeur pour demander à Philippe II des secours en hommes et en argent. Le duc de Mayenne fit choisir pour cette mission difficile le président Jeannin, homme habile, et *bon Français, quoique ligueur.*

Jeannin trouva le roi d'Espagne si rempli de la pensée qu'avant peu la France lui serait soumise, qu'il disait déjà, dans son orgueil, *Ma ville de Paris, ma ville d'Orléans, etc.* Le ministre espagnol chargé de traiter avec l'envoyé de la Ligue lui déclara: «que son maître regardoit tous les prin-«ces de la maison de Bourbon comme à jamais in-«dignes de régner, en leur qualité d'hérétiques ou «de fauteurs de l'hérésie; qu'après eux, l'infante «sa fille avoit le plus de droit à la couronne, comme «nièce du feu roi; qu'elle en avoit d'ailleurs d'in-«contestables sur la Bourgogne et la Bretagne, et «qui tôt ou tard pourroient devenir un sujet de «mésintelligence entre les deux nations, si on ne «les éteignoit en lui confiant tout le royaume; que «le dessein du roi Philippe étoit de lui donner «pour époux l'archiduc Ernest, avec les Pays-Bas «pour dot, ce qui accroîtroit la monarchie françoise «de quelques-unes des plus riches provinces de «l'Europe; et qu'enfin, si l'on s'opposoit à ses in-«variables résolutions, il cesseroit de prodiguer «inutilement en France le sang et l'or de ses sujets.»

Le président Jeannin fut comme épouvanté de cette déclaration; il comprit que si le plan de Philippe II se réalisait, la France deviendrait la vassale de la maison d'Autriche, et dès lors il sentit intérieurement que la reconnaissance de Henri de Bourbon pouvait seule assurer l'existence de la nationalité française; toutefois, il dissimula, et négocia si bien, qu'il revint à Paris avec la promesse de dix mille écus par mois, et d'un nouvel envoi de troupes espagnoles.

Évasion du duc de Guise. — Intrigues parmi les royalistes catholiques. — Déclaration de l'assemblée des évêques tenue à Chartres. — Mort de Grégoire XIV (1591).

A cette époque, le jeune duc de Guise, qui, depuis la mort de son père, était renfermé dans le château de Tours, parvint à tromper ses gardes et à s'évader. Le roi ne s'inquiéta pas beaucoup de cette évasion : « M. de Guise à Paris, dit-il, ruinera « la Ligue. » — C'était, en effet, un compétiteur de plus pour le duc de Mayenne, et une nouvelle cause de division dans les conseils des ligueurs.

Dans le même temps aussi, le roi voyait se créer contre lui parmi les royalistes catholiques, et même les princes de son sang, un parti qui fut connu plus tard sous le nom de *tiers-parti*. Le vieux cardinal de Bourbon, couronné par la Ligue, avait laissé un neveu en possession comme lui des honneurs du Vatican, et qui comme lui portait le titre de *cardinal de Bourbon*. — Ce cardinal, fils du prince de Condé tué à Jarnac, se trouvait, après son neveu, enfant de trois ans, fils de Henri de Condé, empoisonné à Saint-Jean-d'Angely, le prince du sang le plus rapproché de la couronne. Il était ambitieux : il consentit secrètement à ce que son nom servît de ralliement aux seigneurs catholiques, mécontents de ce que le roi tardait autant à remplir l'engagement qu'il avait pris de se convertir.

Néanmoins ce cardinal de Bourbon, n'osant pas se déclarer ouvertement, assista à l'assemblée du clergé tenue à Chartres, et où se trouvèrent aussi le cardinal de Lénoncourt, l'archevêque de Bourges, les évêques de Nantes, de Maillezais, de Chartres, du Mans, de Châlons-sur-Marne, de Bayeux et de Beauvais. Cette assemblée, dans un mandement adressé au clergé et aux fidèles du royaume, déclara, « *après mûres délibérations,* « sans préjudicier à l'honneur dû au saint-siége, les « excommunications lancées par les monitoires du « pape Grégoire XIV, *nulles dans la forme et dans* « *le fond,* fulminées à la suggestion des ennemis de « la France, et ne pouvant atteindre les évêques ou « autres catholiques du royaume fidèles au roi. » Cette assemblée annonça, en outre, qu'elle se réservait d'envoyer une ambassade au saint-père pour lui exposer la justice des motifs qui lui faisaient rejeter les excommunications; mais l'ambassade, que le parlement empêcha de partir, n'aurait pas pu arriver jusqu'à Grégoire XIV, car ce pape mourut le 15 octobre 1591.

Le successeur de Grégoire fut Innocent IX, dont le pontificat ne dura que deux mois. Après lui, le cardinal Aldobrandini fut élu, et prit le nom de Clément VIII. Ce fut ce pape, longtemps trompé par les Espagnols et par les ligueurs, qui changea de dispositions dès qu'il connut avec vérité les événements survenus en France, et qui réconcilia Henri IV avec le saint-siége.

Mésintelligence entre le duc de Mayenne et les Seize. — Lettre des Seize au roi d'Espagne (1591).

Depuis la courte apparition que le prince de Parme avait faite à Paris, le duc de Mayenne n'était plus le maître dans la capitale, dont il se trouvait d'ailleurs forcé de s'éloigner fréquemment à cause des opérations militaires. La faction des Seize [1] avait pris une grande influence sur le bas peuple, et prétendait diriger seule les affaires de la Ligue.

Les Seize étaient mécontents de voir le duc de Mayenne et le parlement protéger ceux qu'on appelait *les politiques ;* ils trouvaient que le prince lorrain ne défendait pas avec assez de franchise la cause de la religion, et ils avaient même osé lui adresser un mémoire « pour lui dire, que s'il ne se « sentoit pas assez fort pour faire seul la guerre aux « hérétiques, il falloit qu'il traitât avec l'Espagne, *à* « *quelques conditions que ce fût,* et pour lui demander le rétablissement du conseil de l'Union, « qui avoit été d'un si grand secours au maintien « de la religion et de la foi catholique. » — Ce mémoire, resté sans réponse, fut suivi d'un autre, auquel le duc de Mayenne dédaigna encore de répondre. On conçoit quelle dut être l'irritation des Seize.

Ce fut alors que le duc de Guise, échappé de Tours, arriva à Paris. Les Seize se tournèrent de son côté, et le 20 septembre 1591, ils écrivirent au roi d'Espagne une lettre « où, dit L'Estoile, après « avoir fait le narré des effets de l'hérésie sous « Henri III, des afflictions arrivées dans l'Église, « notamment la pollution de ses temples, la ruine de « ses autels, la cessation des sacrifices en plusieurs « endroits, les persécutions contre les prêtres et les « religieux, les vierges consacrées à Dieu violées ou « massacrées, la perte d'un million d'âmes, ils fai- « soient la description des misères de Paris ; puis « imploroient le secours du roi espagnol, et rendant « grâce à Dieu de la délivrance du duc de Guise, fils « du *premier martyr du royaume,* et l'objet de « leurs espérances, rendoient aussi grâce à ce roi « de la délivrance de leur ville par le secours du duc « de Parme, faisoient l'éloge, en général, des sup- « pôts de la Faculté de théologie, les maîtres de « leur conscience ; de là ils passoient aux frais de la « guerre, pour laquelle ils ont donné plus de cinq

[1] On appelait alors *Seize*, et les chefs des seize quartiers de Paris, et les ligueurs exaltés qui partageaient leurs fureurs, et s'en faisaient les instruments.



Façade intérieure du Louvre, dite le Vieux Louvre, construite sur les dessins de Pierre Lescot, sous le règne des Valois.



Tour de Nesle et Louvre sous Louis XIII.

«millions d'or; enfin, ils le supplioient de donner «un roi à la France de son stoc ou de sa main, et «lui nommoient l'infante sa fille, qu'ils compa-«roient à la reine Blanche, mère de saint Louis.»

«Le porteur de cette lettre fut le père Matthieu, qui devoit suppléer à tout ce qu'ils n'avoient point marqué par écrit, comme étant bien instruit des affaires présentes.

La Sorbonne donna aussi audit père Matthieu des instructions et des lettres de créance, insinuant au roi d'Espagne, «que s'il vouloit donner à l'infante «sa fille un prince françois, ils nommoient préféra-«rablement à tout autre le jeune prince de Guise, «plein d'esprit, prompt et gaillard, courageux et «vaillant, etc.»

Le père Matthieu, qui était un religieux espagnol des ordres mendiants, fut arrêté par les royalistes, et la lettre qu'il portait adressée au roi. Le roi l'envoya au duc de Mayenne, afin d'éclairer le prince lorrain sur les projets des chefs populaires de la Ligue.

Tyrannie des Seize. — Projets d'une Saint-Barthélemy de politiques. — Arrestation du président Brisson (1591).

Les Seize, vendus à l'Espagne, exerçaient dans Paris une effroyable tyrannie, ils y faisaient trembler même le sieur de Belin, gouverneur pour le duc de Mayenne [1]; mais le moment arriva, enfin, où l'excès même de leur violence amena leur ruine. Un crime en fut la cause : voici quel en fut le prétexte.

Un bourgeois, nommé Brigard, qui avait rempli les fonctions de procureur du roi à l'hôtel de ville, et qui, ligueur modéré, quoique zélé catholique, s'était montré plusieurs fois disposé à un accommodement, fut arrêté à cause d'une correspondance avec un de ses oncles attaché au parti du roi. Les ligueurs forcenés avaient décidé qu'on ferait en lui un exemple capable d'épouvanter les politiques qui parlaient de traiter avec le Béarnais, et contre lesquels les prédicateurs ne cessaient d'exciter la fureur populaire. «Ils les accusoient, dit L'Estoile, d'être cause de tout le désastre. Boucher prêchoit qu'*il les falloit tous tuer et assommer;* Rose (évêque de Senlis), qu'*une saignée de Saint-Barthélemy étoit nécessaire, et qu'il falloit par là couper la gorge à la maladie;* Commolet, *que la mort des politiques étoit la vie des catholiques;* le curé de Saint-André, qu'*il marcheroit le premier pour les aller égorger là où il sauroit qu'il y en auroit:* exhortant tous les bons catholiques à en faire de même; le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois donna le conseil «de se «saisir de ceux qu'on verroit rire, et que c'étoient «politiques; et qu'il falloit assommer et traîner à la «rivière tous ces demandeurs de nouvelles qu'on «voyoit assemblés aux coins des rues [1].» — Les ligueurs attendaient avec impatience le jugement ou plutôt le supplice de Brigard; mais ils furent trompés dans leur attente : le parlement, ne trouvant point dans les lettres surprises des preuves d'une conspiration, renvoya Brigard absous. Les ligueurs, furieux, résolurent de venger ce qu'ils appelaient une trahison.

Le conseil de la Ligue s'assembla le 2 novembre. Il était présidé par Launoy, qui, «d'abord catholique, s'étoit fait ministre protestant pour avoir le droit de se marier, et qui, ensuite, étoit rentré dans le sein de l'Église, afin de pouvoir chasser l'épouse dont il ne vouloit plus.» Cromé, fougueux ligueur, parla de la conduite du parlement dans l'affaire de Brigard. On proposa divers avis, sans rien conclure. Pelletier, curé de Saint-Jacques, s'écria : «Messieurs, c'est assez consulter, il ne faut «jamais espérer d'avoir justice ni raison du parle-«ment, c'est trop endurer; il faut jouer des cou-«teaux!» L'assemblée, surprise de cette violente

[1] «Après l'assassinat de Brisson, dit L'Estoile, le colonel d'Aubrai alla trouver M. de Belin, auquel il s'offrit, et quatre cents hommes avec lui; l'assurant encore de huit capitaines, qui en avoient autant, et ne manqueroient à leur devoir. Mais ledit Belin, encore qu'il eût été bravé et désarmé par les Seize, et qu'il n'ignorât leurs factions et entreprises prêtes à exécuter, si on n'y pourvoyoit, fit réponse à M. d'Aubrai, qu'*il étoit d'avis que qui auroit du bois s'allât chauffer.*»

[1] Les prédicateurs de Paris n'étaient pas seulement atroces, ils étaient ridicules dans leurs sermons, où ils dépassaient toutes bornes. L'Estoile rapporte, et nous citons cela comme un trait caractéristique de l'époque, qu'après l'arrêt du parlement de Châlons, rendu en juillet 1591, contre les deux bulles de Grégoire XIV, qui «déclaroient Henri, soi disant roi de France, *excommunié, relaps, déchu de ses droits au trône,* et excommunioient également tous ceux qui suivoient son parti, et qui ne l'auroient pas abandonné sous quinze jours;» ces prédicateurs montrant qu'ils avoient surtout étudié la *Bible des harangères* de Paris, et tombant sur ceux du parlement de Châlons, qui s'étoient bien osés attaquer à sa sainteté, les accoûtrèrent de toutes façons, n'y ayant espèce d'injure qu'ils n'employassent pour les rendre odieux. — Boucher (comme il est violent et injurieux pardessus les autres) en nomma, en sa chaire, quelques-uns, entre autres le président de Thou, qu'il appela *un taureau bannier;* Angenou, qu'il nomma un vieil *huguenot moisi,* qui devoit être sec il y avoit vingt ans, et taxa ainsi la plupart de ceux dudit parlement, leur donnant à chacun leur quolibet; trouva audit arrêt *dix-sept hérésies,* lesquelles il spécifia comme il voulut. — Le curé de Saint-André-des-Arts vomit toute sa colère ce jour contre le roi, lequel il dit : «que «l'on ne devoit point appeler le *Béarnois,* pour ce qu'il n'a-«voit rien au Béarn, non plus qu'au royaume de Navarre, «dont il étoit roi *par fantaisie seulement,* comme il étoit «roi de France; qu'on ne le devoit non plus appeler Henri de «Bourbon, *parce que l'excommunication l'avoit rendu «indigne de ce nom, et de tout autre usité entre les chré-«tiens et les catholiques;* et que quand on le voudroit nom-«mer dorénavant, il le falloit appeler *hérétique, relaps, «excommunié, vilain, méchant, fils de p..., diable,* etc.,» et exhorta ses paroissiens à ne le plus appeler autrement.»

sortie, se taisait; il ajouta avec audace : «Je suis «averti qu'il y a des traîtres dans cette compagnie; «il faut les chasser et les jeter dans la rivière.» On se sépara sans rien décider, mais en indiquant une nouvelle assemblée pour le 5.

Dans cette assemblée, composée de soixante ligueurs, Launoy proposa d'élire un conseil secret de dix membres, dont tous les actes seraient avoués par le conseil général. Il motiva sa proposition sur ce qu'un trop grand nombre de personnes prenant part aux délibérations, il était difficile qu'elles fussent tenues secrètes. Il demanda en outre qu'il fût dressé une nouvelle formule de serment, qu'on ferait signer aux membres du conseil, pour s'assurer de leur fidélité. — Ses deux propositions furent adoptées.

Le nouveau conseil fut composé des dix plus ardents ligueurs, et on décida que plusieurs membres, tels que Cromé, Launoy, les curés de Saint-Jacques et de Saint-Côme, qui n'avaient pas réuni assez de voix pour en faire partie de droit, pourraient y être appelés et consultés.

La nouvelle formule de serment n'était proposée que pour extorquer des signatures, afin de revêtir de quelques formes les meurtres qu'on projetait, et de faire croire qu'ils étaient exécutés en vertu d'un arrêt du conseil général des Parisiens ligués. Prétextant donc que les articles du serment devaient être médités, les membres du conseil qui étaient dans le secret de ce qui se préparait, prétendirent qu'on pouvait signer un papier en blanc, sur lequel on inscrirait ensuite la formule. «Quelques-uns témoignèrent leur surprise; mais les premiers ayant eux-mêmes commencé à signer, la plupart se laissèrent entraîner, et inscrivirent leur nom.»

La mort du président Brisson et de deux autres conseillers, auxquels on attribuait l'acquittement de Brigard, fut résolue dans une des premières assemblées du conseil des dix. On tenta d'abord de les faire assassiner. Un soldat prisonnier promit de commettre l'assassinat afin d'obtenir sa liberté; mais il révéla à Brisson lui-même le crime dont on l'avait chargé, et s'enfuit à Saint-Denis, en engageant inutilement le malheureux président à fuir avec lui. — Cette entreprise étant manquée, les Dix résolurent d'agir ouvertement, et de faire à Paris *une Saint-Barthélemy de politiques*.

Ils travaillèrent à tout disposer pour leur dessein; mais leurs délibérations ne purent être si secrètes qu'il n'en transpirât quelque chose au dehors. Le président Brisson reçut divers avis sur ce qui se tramait contre lui. — «Il répondit en ces termes (le 14 novembre) à un honnête homme qui se mêloit de découvrir les Seize, et que Salé, procureur en parlement, mena en son logis : «Mes amis, je ne «doute point que tout ce que vous m'avez dit ne «soit vrai, et encore pis; mais pour y donner ordre «il est bien tard; car, pour vous dire, je ressemble «à ces chiens qui sont entrés bien avant dans l'eau, «et, sentant qu'ils se noient, s'en voudroient bien «tirer, ou gagner quelque bord s'ils pouvoient; «mais ils ne peuvent, car le fort de l'eau les em«porte, si bien qu'en nageant toujours, à la fin ils «se noient. Aussi moi, pour vous en dire franche«ment, je fais ce que je puis en cette tempête, et «ai fait toujours ce que j'ai pu pour me tirer à «bord, et y mettre les autres; mais nous y sommes «entrés trop avant pour en sortir, au moins moi, «qui sens bien que je me noie, et ne m'en puis sau«ver, sinon par une spéciale grâce et miracle de «Dieu.»

«Sur le soir du même jour, bien tard, le vint trouver maître Jean Prevost, curé de Saint-Severin, son bon ami, qui l'avertit que les Seize avoient pris les armes, et qu'ils parloient, *non-seulement d'emprisonner, mais aussi de pendre les politiques, et principalement ceux de la justice qui avoient été du procès de Brigard.* «Je crois bien «une partie de ce que me dites, répondit M. le «président Brisson; mais non pas tout... Je sais que «les Seize m'en veulent, et n'en suis que trop «averti. Mais avant que commencer cette besogne, «ils y penseront à deux fois, car ce n'est pas chose «qui s'exécute ainsi, ni qui se jette en moule. On «ne mène pas ainsi, tous les ans, une cour prison«nière; et puis ils ne sont pas tous tant unis que «vous penseriez bien : il y a toujours quelque faux «frère qui évente la mine. Dieu me gardera, s'il «lui plaît, et disposera de moi comme il lui plaira.» Et comme M. de Saint-Severin insista en disant : «Monsieur, je ne trouve point que Dieu nous ait «défendu les armes matérielles par lesquelles on «repousse les efforts et conjurations des méchants; «il y va de la conservation du public et du salut du «peuple; car si on laisse faire ces gens-ci, sans leur «résister autrement, ils nous perdront et égorge«ront tous à la fin. Ce sont gens d'effet et d'exé«cution; et qui les pourroit prévenir, feroit un «grand coup; mais il seroit bien temps d'y donner «ordre. — Quel ordre y pourriez-vous donner? «répliqua M. Brisson : savez-vous pas que nous «avons les mains liées, et que celui qui nous com«mande, encore qu'il ne les aime point, ne veut pas «qu'on leur touche, et nous a interdit d'y mettre la «main?... Nous ne pouvons rien, car nous ne sommes «juges que de ce qu'il plaît au duc de Mayenne; et «il leur a baillé la force en main, et en a dénué la «justice, qui la doit avoir; si qu'il nous a rendus «comme esclaves d'une méchante et vile populace,

«armée d'une publique autorité, laquelle, après «qu'elle nous aura dépêchés, je doute que lui-«même ne se trouve bien empêché de s'en défaire, «et qu'il ne faille que lui-même en vienne là pour «se garantir de leur fureur... Dieu le veuille ! dit «M. de Saint-Severin; mais tout ce que je crains, «c'est que, *inter moras aliquid sinistri eveniat.* «Voilà pourquoi, monsieur, je vous ai voulu aver-«tir, car autrement je n'eusse su dormir la nuit à «mon aise.» Et ils se départirent l'un de l'autre pour «ce qu'il étoit fort tard [1].»

Le curé de Saint-Severin avait, en effet de bons avis; mais il était déjà trop tard. Les Dix tinrent une assemblée dans la nuit du 14 au 15, où ils arrêtèrent l'exécution immédiate de leur projet. Vers trois heures du matin, plusieurs troupes de ligueurs se formèrent en différents quartiers. Le curé de Saint-Jacques porta chez le colonel espagnol une note qui expliquait la cause du mouvement. Le curé de Saint-Côme se rendit dans le même but chez Monti, qui commandait les Napolitains. «Il étoit, dit L'Estoile, armé jusqu'aux dents, et accompagné d'une bande.» Enfin une autre bande, conduite pas Bussy, se dirigea vers le logement du président Brisson. Bussy arrêta le président, qui, monté sur sa mule, se rendait au palais, en lui disant qu'on le mandait sur-le-champ à l'hôtel-de-ville; mais en passant devant le petit Châtelet, il l'y fit entrer, et lui dit qu'il était prisonnier.

Dans le même temps, Choulier, lieûtenant du grand prévôt de l'Union, arrêtait le conseiller Larcher, et le curé de Saint-Côme arrêtait le conseiller Tardif; tous les deux furent aussi conduits au petit Châtelet.

Le président Brisson est pendu, ainsi que les conseillers Larcher et Tardif (15 novembre 1591).

«Le président Brisson, dit Palma Cayet, fut incontinent, par un des guichetiers, mené à la chambre du conseil, où un nommé Cochery faisoit le juge. Cromé lui fit quelques interrogatoires, savoir : «Premièrement, s'il n'avoit pas écrit depuis peu de «temps au roi de Navarre? — A laquelle demande «ledit sieur président répondit que non. — Secon-«dement, s'il ne lui avoit pas baillé sa vaisselle d'ar-«gent? — A quoi il dit que non, et qu'elle lui avoit «été volée. — Tiercement, pourquoi c'est qu'il «n'avoit pas fait mourir Brigard. — Je n'ai pas été «son juge, dit le président, il a été renvoyé absous «par arrêt de la cour.»

«Alors Hameline (qui avoit un roquet de toile noire, sur lequel il y avoit une grande croix rouge, comme aussi avoient cette journée plusieurs de cette faction) alla frapper sur l'épaule dudit sieur président, et lui dit ces mots : «Le seigneur t'a aujour-«d'hui touché de lui rendre l'âme, et as une grande «faveur, que tu ne mourras point en public comme «traître à la ville...»

«Crucé, cependant, envoya quérir l'exécuteur de justice, et s'empara des clefs de la porte, et y mit quatre hallebardiers de sa compagnie, les plus affidés qu'il eût, et leur défendit de ne laisser entrer personne. — L'exécuteur Jean Rozeau venu, le geôlier le fit monter au lieu destiné pour faire mourir lesdits sieurs président et conseillers; mais Jean Rozeau lui ayant demandé «qui veut-on exécuter «là-dedans? ce n'est pas la forme de justice, de faire «des exécutions dans une prison.» Il lui dit : «Viens «avec moi, et tu le verras; regarde seulement si «cette place est commode pour faire une exécution «et y pendre trois hommes.» Le geolier ayant mené l'exécuteur à la chambre du conseil, où étoient Cromé, Hameline, Cochery, Le Normant, Du Bois, Sainctyon, Anroux, et autres leurs complices, et l'exécuteur ayant reconnu que la place étoit commode pour y faire une exécution, Cromé lui dit : «On va amener dans cette chambre le président «Brisson, et vous l'y allez pendre. — Je ne le sau-«rois faire, répondit l'exécuteur, si vous ne me mon-«trez un jugement ou une ordonnance de justice.» Sur laquelle réponse on lui dit : «Si tu ne le fais «promptement, on te pendra toi-même.» L'exécuteur *voyant que c'étoit un faire le faut*, leur dit : «Je n'ai point de cordes; il faut que j'en aille «quérir. — Va, lui dit-on, et n'arrête point.» Mais, ainsi qu'il étoit prêt à sortir le guichet, le geôlier dit à Crucé : «Il vaut mieux retenir cet exécuteur, «et lui fournir des cordes»; ce qui fut cause que Crucé l'arrêta, et lui dit : «Tu ne sortiras point de «céans, je te fournirai des cordes.» Crucé ayant demandé à son caporal (qui s'étoit rendu, à son mandement, dans le petit Châtelet, avec quelques hommes de sa compagnie) de lui bailler sa mèche, il la lui refusa : sur quoi le geôlier bailla de l'argent à un guichetier pour aller acheter des cordes, ce qu'il fit incontinent, et les porta droit au lieu où se devoit faire ce massacre.

«Cependant on alla dire au président Brisson qu'il falloit qu'il descendît. Ce fut lors qu'il appréhenda la mort, car, avisant dans la petite sallette où on fait les écrous des prisonniers, plusieurs personnes qui avoient leurs manteaux à l'entour de leur nez, «Hélas ! mes amis, dit-il, en parlant à Cochery, «qui, le suivant, faisoit le juge, où me voulez-vous «mener? Laissez-moi en la chambre où j'étois, et «me baillez des gardes à mes dépens, si vous avez «peur que je m'en aille; je n'ai garde, je ne me «sens coupable de rien.»

[1] Pierre de L'Estoile, *Journal de Henri IV*, novembre 1591.

«Mais sa mort étant conjurée : on le fit entrer vite en la chambre où on le vouloit faire mourir. — L'exécuteur s'étant saisi de lui, l'ayant lié, lui présenta une croix de bois, que l'on a accoutumé de bailler aux patients que l'on mène au gibet, laquelle il refusa de prendre, et lui dit : «Cette croix est «pour des malfaiteurs; ouvre-moi mes boutons, «j'ai une croix pendûe à mon cou, qui est contre «ma chair, laquelle est de la vraie croix, que j'adore : «c'est celle-la que je veux baiser.» L'exécuteur lui ayant détaché quatre boutons, la trouva et la lui bailla, et il la baisa par plusieurs fois. — Il demanda fort à parler à un avocat, nommé d'Alençon, qu'il tenoit en son logis pour soigner l'impression de ses œuvres ; mais, voyant qu'on ne lui faisoit que dire plusieurs calomnies et qu'on le pressoit de mourir, il dit : «Je vous prie donc de lui dire que mon livre «que j'ai commencé ne soit point brouillé, qui est «une tant belle œuvre [1].»

L'exécuteur, aidé par un guichetier et par Logereau, postulant à la justice du prévôt Oudineau, qui se trouvèrent là, ayant pendu ledit sieur président à une poutre, on alla quérir ledit sieur Larcher, lequel s'étant trouvé mal, on avoit fait déjeuner. Il avoit donné au geôlier un anneau qu'il avoit au doigt, le priant de le bien traiter, et pensoit n'être que prisonnier ; mais quand il fut monté, et qu'il eut vu ledit sieur président mort, il leur dit : «Dépé«chez, bourreaux, je n'ai point regret de mourir, «puisque je vois le plus grand homme du monde «mort innocent.» Après qu'ils l'eurent pendu, ils allèrent quérir le sieur Tardif, qu'ils firent aussi mourir de la même mort [2].»

Dans la nuit du 15 au 16 novembre, «les corps de Brisson, Larcher et Tardif furent attachés à une potence à la Grève, avec leurs écriteaux qui portoient : — *Barnabé Brisson, l'un des chefs des traîtres, et hérétique. — Claude Larcher, l'un des fauteurs des traîtres, et politique.— Tardif l'un des ennemis de Dieu et des princes catholiques.* — Ce fut Cromé, conseiller au grand conseil, qui, ayant été leur juge, et les ayant fait pendre, conduisit lui-même leurs corps bien matin à la Grève, portant une lanterne en sa main, de laquelle il éclairoit les porteurs.

«Quand le jour fut venu, Bussy s'en alla à la Grève, accompagné des plus mutins, méchants et *vaunéants* de la ville, et les ayant dispersés çà et là en divers endroits pour mieux jouer son jeu, quand il vit le monde assemblé, pour voir ce triste et nouveau spectacle, commença à crier : «Aux traî«tres, aux méchants et aux politiques qui avoient «vendu la ville à l'hérétique, et avoient jà livré la «porte de Bussy pour le faire entrer.» Ce que ses compagnons crioient aussi au peuple partout, pour l'émouvoir au sang et au pillage; et disoit ledit Bussy : «Que si on le vouloit suivre, devant le «soir, ce seroit fait de tous les méchants, que Paris «seroit net de traîtres; qu'il en avoit la liste, et «qu'il connoissoit les maisons où on auroit du bien «à bon marché ; sinon, messieurs (dit-il, voyant qu'on ne s'émouvoit point autrement), «je vous «avertis qu'ils vous couperont la gorge; car leurs «chefs, que voyez là pendus, nous ont tout décelé «l'entreprise, et nous étions tous morts et per«dus si nous ne les prévenions dès aujourd'hui. » — Auxquelles paroles cette populace de Paris, au lieu de s'émouvoir et courir aux armes, comme Bussy le pensoit, prétendant par là faire une sédition, ne dit non plus mot que si on lui eût donné un coup de massue sur la tête : ainsi, regardant ces pauvres corps en pitié, s'écouloient les uns après les autres, étant plus émus à miséricorde qu'à sédition. Même y eut quelques pauvres gens et femmes battus par les Seize et satellites de Bussy, pour ce qu'elles ne se purent tenir de dire tout haut *que c'étoit grand'pitié.*»

La mort du président Brisson et de ses deux collègues du parlement fut, parmi les royalistes, un sujet de raillerie [1]. Brisson était peu estimé à cause de son excessive faiblesse, qui l'avait porté à trahir ses devoirs. On l'accusait d'ingratitude, d'ambition, d'avarice, de vénalité. Le président de Harlay l'appelait *Barrabas* au lieu de *Barnabas*. Loisel, Pasquier et de Thou en parlent peu favora-

[1] S'il faut en croire le *Journal de L'Estoile,* le président Brisson ne montra pas, en mourant, même le peu de courage que lui prête la relation de Palma Cayet. «Le président, dit-il, parla longtemps, les harangua, cuidant sauver sa vie, pour laquelle il prioit qu'on le confinât au pain et à l'eau quelque part, entre quatre murailles, jusques à ce qu'il eût achevé le livre qu'il avoit commencé pour l'instruction de la jeunesse, comme grandement nécessaire et utile au public. Enfin, voyant qu'il ne pouvoit faire fléchir la cruauté de ces tigres, et qu'il lui falloit mourir, il s'écria avec grande véhémence, «O Dieu! que tes jugements sont grands!» Puis le répétant en latin, dit : *Justus es Domine, et rectum judicium tuum.* Avant que de mourir, il lui prit une si grande sueur et appréhension, qu'on vit sa chemise dégoutter tout ainsi que si on l'eût plongée en la rivière.»

[2] «Tardif, dit le *Journal de L'Estoile,* emmené le dernier, voyant au gibet les deux autres, s'évanouit tant d'appréhension, comme on présuppose, que pour la plaie de son bras qui s'étoit ouverte, étant à peine achevé de saigner quand on l'alla prendre prisonnier en sa maison, si qu'ils traînèrent ce pauvre homme à demi mort au supplice.»

[1] «A Saint-Denis, ils en rient comme des fous; ils disent qu'ils n'auront plus que faire de pendre les ligueurs à Paris, et qu'ils espèrent d'en avoir bientôt raison, d'autant qu'ils se pendront tretous les uns les autres. — Le roi à son souper, parlant de l'exécution du président Brisson, a dit, en gaussant à sa manière accoutumée, «qu'il n'avoit point de meil«leurs serviteurs à Paris que les Seize, et qu'ils lui faisoient «mieux ses affaires qu'ils ne faisoient celles de leurs maîtres.» (*Journal de L'Estoile.*)

blement; de Thou dit même que « la république des « lettres a plus perdu à sa mort que l'État. » Mézeray fait la réflexion que « cette catastrophe étoit indigne « d'un homme si docte [1] et si excellent, mais qu'elle « est ordinaire à ceux qui pensent nager entre deux « eaux. »

Brisson, disent d'autres historiens, eut le tort de rester à Paris et d'accepter la présidence d'un parlement rebelle au roi, « mais il y défendit avec courage, dans ces temps difficiles, la prérogative royale, et il para les coups qu'on vouloit porter à la monarchie. — Lorsque le cardinal Gaetano, en présentant au parlement la bulle de sa légation, voulut prendre la place destinée au roi, Brisson s'opposa avec force et dignité à ses prétentions. Brisson repoussa avec indignation la proposition faite par Mendoza, ambasadeur d'Espagne, de déférer la régence du royaume au roi d'Espagne. Quant au titre de *lieutenant général,* qu'il fit donner au duc de Mayenne, il se glorifioit d'avoir lui-même conseillé ce parti, afin que le peuple ne perdît pas entièrement de vue l'autorité royale. »

Dissimulation du duc de Mayenne. — Listes de proscription dressées par les Seize. — Retour du duc à Paris. — Vengeance qu'il tire de la mort de Brisson. — Fin de la tyrannie des Seize (4 décembre 1591).

Le duc de Mayenne fut informé à Laon, où il était alors, de ce qui venait de se passer à Paris. Mais, soit qu'il ne se crût pas encore en mesure de punir, soit qu'il ne voulût punir que s'il ne pouvait absolument faire autrement, il se contint, et ne laissa rien paraître de l'indignation qu'il devait ressentir.

Après avoir ainsi fait périr quelques-uns des membres distingués du parlement, les Seize prétendirent diriger le reste à leur gré, et faire rouvrir le palais, fermé depuis la mort des trois magistrats; ils dressèrent une liste de quarante-quatre conseillers, et envoyèrent à chacun d'eux l'ordre de reprendre les fonctions de sa charge.

« De fait, ce jour (20 novembre) et les suivants, dit L'Estoile, furent députés quelques-uns pour aller particulièrement aux maisons de Messieurs, les prier de vouloir retourner au palais pour y faire et continuer l'exercice de la justice comme de coutume, ce qu'ils refusèrent de faire, au moins la plupart, les uns plus vertueusement, les autres plus lâchement, selon le plus ou moins de cœur et de vertu qu'ils avoient. Beaucoup, effrayés et intimidés de ce qui étoit advenu, craignant d'être pendus comme leurs compagnons, s'accordoient à tout ce qu'on vouloit, moyennant qu'on leur donnât assurance et sûreté de leurs vies.

« L'avocat du roi d'Orléans leur dit pouilles quand ils (les Seize) l'allèrent trouver; et encore qu'il fût de la Ligue des plus avant, si trouva-t-il ce fait (la mort de Brisson) si méchant et si exécrable, qu'il ne se pouvoit jamais couvrir ni expier que par le dernier supplice de ceux qui l'avoient perpétré; ce qu'il leur dit fort librement, et les appela méchants et meurtriers. — M. Le Maître leur dit vertueusement qu'il ne rentreroit jamais au palais que pour faire pendre ceux qui avoient fait mourir le président Brisson et les autres plus gens de biens qu'eux; il appela le curé de Saint-André sanguinaire, lui reprochant qu'il étoit cause de la mort du plus homme de bien de sa paroisse, et le plus catholique. »

Le nombre des conseillers que la crainte décida à se rendre au palais ne fut pas assez considérable pour former une chambre. Les Seize, furieux, et sentant que le parlement n'agissait ainsi que parce qu'il se savait appuyé par le parti nombreux des politiques, résolurent d'abattre l'énergie de ce corps judiciaire, ainsi que toute autre résistance, en frappant sans pitié les politiques. Ils firent dresser dans chaque quartier une liste de ceux dont ils voulaient se débarrasser.

« Le 25 novembre, dit L'Estoile, me fut communiquée *la liste des politiques* de notre quartier, qu'on appeloit le *papier rouge;* cette liste, à laquelle j'avois intérêt, pour y être couché bien avant, et tout du long, étoit un rôle que les Seize avoient dressé en tous les seize quartiers de la ville, de tous les *politiques* de Paris, c'est-à-dire de tous ceux qu'ils tenoient pour *serviteurs du roi en leur cœur, fauteurs et adhérants de son parti,* et qui ne trouvoient bonnes la volerie, la penderie et la cruauté, qu'ils nommoient zèle de Dieu, pour la conservation de la religion catholique, apostolique et romaine, de laquelle les Seize se disoient les vrais pères, tuteurs et protecteurs. — En ce rôle ils avoient mis aussi comme *politiques* tous ceux (quelques grands catholiques et zélés qu'ils fussent), lesquels, comme vrais et naturels François, refusoient de se soumettre à la domination espagnole. — Or, de tous ces politiques, qui étoient les plus honnêtes hommes et gens de bien de Paris, ils avoient résolu, en leur conseil, d'en pendre et daguer une partie, et chasser les autres; et pour ce, en leurs rôles, ils les distinguoient par ces trois lettres P. D. C., qui étoit à dire *pendu, dagué, chassé.* — Je m'y vis sous la lettre de D., qui étoit à dire que je devois être *dagué;* M. Cotton, mon beau-père, sous celle de P, *pendu;* M. Désiré, mon voisin, sous la lettre de C., c'est-à-dire *chassé*: et ainsi des autres... Mais

[1] Brisson est auteur de plusieurs ouvrages, plus estimés de son temps à cause de l'érudition que de la méthode et du style. « Ses livres, dit Dreux du Radier, ressemblent à ces gardes-meubles où l'on trouve de quoi orner les palais, et où l'on ne trouve pas un endroit où passer un instant agréable. »

Dieu ne permit que ces conseils sanguinaires eussent lieu, car il rompit leur cruel dessein par ceux mêmes qu'ils vouloient établir à Paris par tels massacres, à savoir : les Espagnols et Napolitains, lesquels ne voulurent jamais leur prêter main-forte, quelques remontrances et grandes promesses qu'ils leur fissent. Ainsi, abhorrant l'entreprise, comme cruelle et dénaturée, et rejetant ces conseils de sang comme très-pernicieux, ces étrangers dirent : « qu'ils ne pouvoient mettre la main sur gens qui « n'étoient condamnés par la justice, ni tuer des « hommes dans leurs lits, qui ne se défendoient « point ; pour ce que cela étoit contraire à leur pro- « fession ; et aussi que, pour telle exécution, qui « étoit de grande conséquence, il eût fallu avoir « mandement verbal ou par écrit des chefs et supé- « rieurs qui leur commandoient ; dont il ne leur ap- « paraissoit point. Et pourtant ne pouvoient, sans « encourir blâme et reproche, voire punition très- « grande, leur prêter la main contre les traîtres et « politiques de leur ville... » — Don Alexandre, colonel des Napolitains, dit au curé de Saint-Jacques : « Qu'il eût voulu que tous les politiques et « hérétiques eussent été en Espagne, à l'inquisition, « tous les traîtres de Paris dans la rivière, et tous « les larrons qui étoient dedans pendus ; mais que « prendre les armes contre eux, sans autre connois- « sance de cause ni commandement ; que leur cou- « rir sus étant désarmés comme ils étoient, et hors « de pouvoir de nuire, seroit chose aussi ridicule « et indigne de sa profession, comme il étoit à la « sienne de quitter sa robe et son breviaire pour « prendre le coutelas et la hallebarde. »

La connaissance de ces listes de proscription jeta la consternation dans Paris. — Le comte de Belin, sollicité par les principaux habitants, les princesses lorraines, la duchesse de Nemours, écrivirent au duc de Mayenne pour le conjurer de venir à leur secours. Le duc, jugeant qu'il fallait profiter de l'exaspéraration générale des esprits contre les Seize, afin de les anéantir, partit aussitôt pour Paris.

« Ce prince étoit accompagné de sept cents chevaux et de quinze cents hommes de pied ; les Seize se préparèrent à faire bonne contenance. Quelques-uns d'entre eux se rendirent au devant de lui jusqu'au petit Saint-Antoine, ayant le docteur Boucher pour orateur. Mais, quand celui-ci dit au duc, « qu'il « vouloit lui parler, au nom de plusieurs bons bour- « geois, sur ce qui s'étoit passé à Paris le 15 no- « vembre. — Monsieur notre maître, reprit vivement « le prince, ce sera pour une autre fois, adieu » ; et il passa outre. — Il s'arrêta quelques moments, un peu plus loin, avec Senault, greffier de l'Union, et lui parla sévèrement, mais sans dévoiler ses intentions ; il vint loger à l'hôtel de Soissons. »

Le duc était entré à Paris le 28 novembre. Il passa trois jours à délibérer avec ses conseillers intimes.

Le 1[er] décembre, Bussy Leclerc, qui commandait toujours à la Bastille, fut sommé de rendre cette forteresse. Il n'osa se déclarer en rébellion ouverte, et obéit en demandant pour condition d'avoir *vie et bagues sauves* [1]. — Un gentilhomme dévoué au duc de Mayenne, le capitaine Du Bourg, lui succéda dans cet important commandement.

Le 2 décembre, le parlement s'assembla au palais. Le duc s'y rendit avec un nombreux cortége, et, exerçant la puissance souveraine, nomma, à la requête de la compagnie, un premier président pour remplacer le malheureux Brisson : son choix tomba sur un vieillard, appelé Matthieu Chartier. Ce président prêta serment entre les mains du doyen des conseillers, Étienne Fleuri. « Ainsi, dit un historien, c'étoit le parlement qui avoit donné un chef à l'État dans la personne du duc de Mayenne, et le parlement consentoit alors à recevoir un chef de ce même duc, qui tenoit de lui son pouvoir [2]. » — Il paraît, cependant, que le nouveau premier président n'était pas très-convaincu de la légitimité de sa nomination. « Il avoit prêté son serment, dit L'Estoile, à regret et à son corps défendant. — De fait, il quitta l'exercice de sa charge, et s'abstint d'aller au palais, prenant excuse de son âge, qui étoit de soixante-dix-neuf ans ; en quoi il ne se montra pas moins sage qu'en toutes les autres actions de sa vie. »

Cependant, les Seize, inquiets du silence mystérieux du duc de Mayenne, avaient des assemblées où ils s'encourageaient les uns les autres à résister, disant qu'ils sauraient bien, quand il leur plairait, *défaire celui qu'ils avaient fait ;* mais la faveur populaire les avait abandonnés. Quelques-uns, plus prudents, prièrent l'ambassadeur d'Espagne, don Diego d'Ibana, d'intercéder en leur faveur. — « L'Espagnol, qui avoit été un des instigateurs du crime, ne chercha point néanmoins à le justifier dans son entrevue avec le duc. Il convint que ceux qui s'en étoient rendus coupables méritoient d'être punis ; mais il représenta que, dans la situation actuelle des esprits, la rigueur pouvoit être fort dangereuse en divisant les ligueurs, en les armant les uns contre les autres ; et il conclut à ce qu'on laissât tomber dans l'oubli une action qu'on ne pouvait venger sans travailler à la ruine de la religion et au triomphe du roi de Navarre. »

[1] Bussy se retira à Bruxelles avec sa femme, et y mourut fort âgé. « On l'y a vu encore en 1634, dit Mézeray : il avoit toujours un gros chapelet à son cou, parloit peu, mais magnifiquement, des grands desseins qu'il avoit manqués. »

[2] M. P.-A. Dufau, *Hist. de Henri IV.*

Le duc de Mayenne lui fit une réponse évasive, et dans la nuit suivante (c'étoit celle du 3 au 4 décembre) il dressa lui-même une sentence de mort contre neuf personnes, qu'il ordonna d'arrêter le lendemain, et d'amener au Louvre. On n'en saisit que quatre; les cinq autres, avertis à temps, prirent la fuite. Les quatre premiers furent Ameline, avocat; le commissaire Louchard[1], Aimonot, procureur, et Anroux, banquier (lieutenant de Crucé), «sur lequel on trouva, dit L'Estoile, une liste de gens de bien que lui et ses compagnons devoient égorger.

«On les pendit tous quatre dans une salle basse du Louvre, et leurs corps furent ensuite exposés sur un gibet, à la vue du peuple. Après cette exécution, les Seize, consternés, n'osèrent remuer, et l'ordre fut momentanément rétabli à Paris. Le duc fit publier en même temps défense de former des assemblées dans les maisons particulières, sous peine de la vie, et ordonna que les maisons où il s'en était tenu fussent rasées. Quelques jours après, il publia un édit d'amnistie pour tous les citoyens qui avaient pris part à la mort des membres du parlement; trois seulement, Cromé, Cochery et Choulier, en furent exceptés, condamnés plus tard à la roue, et exécutés en effigie.—«Voilà, dit Palma Cayet, comment les Seize, par leurs violentes et sanglantes tragédies, pensant s'installer aux principales charges de la ville de Paris, n'en ont reçu que de la désolation. Quatre ont été pendus, aucuns bannis, et le reste désautorisés (privés de l'autorité).»

[1] «Le commissaire Louchard étoit, dit le *Journal de L'Estoile,* un larron et fou présomptueux, qui, ayant fait sa main et ses affaires sous un masque et voile de religion, et ayant acquis du crédit et de la réputation beaucoup entre ceux de son parti, pour avoir toujours été un des plus audacieux méchants et désespérés de la troupe, *aima mieux être pendu que renoncer à la communauté des Seize, et se départir de leur ligue et association :* ayant pour cet effet renoncé à la grâce que le duc de Mayenne lui vouloit faire, qui, par son trésorier Ribaut, «lui avoit fait offre *de l'état* «*de commissaire général des vivres de son armée, et* «*de lui donner bon appointement, voire l'acquitter de* «*toutes ses dettes, moyennant qu'il quittât la ville de* «*Paris et le suivît;* et que en ce faisant (Louchard), il s'obligeoit (lui le duc de Mayenne), *foi de gentilhomme,* «qu'il ne seroit aucunement recherché du passé, tant pour le «fait du président Brisson, que pour toutes autres choses «qu'il pourroit avoir perpétré et commis en son *état de Seize,* «*où il n'étoit possible qu'il n'y eût de la malversation* «*beaucoup.*» Mais cet homme, au lieu de recevoir les honnêtes offres et biens que lui vouloit faire le duc de Mayenne, lui fit réponse par Ribaut : «Que pour tous les biens du «monde il n'abandonneroit jamais ceux de son parti, ni ne «sortiroit de Paris que les pieds devant; et *que les Seize n'é-* «*toient possible* si aisés à ruiner et défaire comme il pensoit.» Cette réponse de bravade ayant été rapportée au duc de Mayenne, il dit à Ribaut : «Il veut donc être pendu? il le «sera, et devant qu'il soit vingt-quatre heures.» — Ce fut fait, ajoute L'Estoile, et Louchard y laissa sa peau aux corbeaux, et son beau manteau de peluche à maître Jean Rozeau, qui le vendit dix écus sols.»

Un peu plus loin L'Estoile, à l'occasion de cette exécution, *faite d'après la seule volonté de celui qui avait pris les armes pour venger la mort de ses frères exécutés d'après la seule volonté de Henri III,* ajoute : «Les curés et prédicateurs de Paris, offensés de cette *penderie,* recommandoient aux prières du peuple *ces saints martyrs,* dont depuis la salle basse (du Louvre), où s'étoit faite l'exécution, fut nommée *la chapelle Saint-Louchard.*

«Le lendemain de cette exécution, M. de Brissac (maréchal de France pour la Ligue, qui étant, en 1594, gouverneur de Paris, rendit ou plutôt vendit cette capitale à Henri IV), se formalisant de l'exécution de Louchard et de ses compagnons, dit au duc de Mayenne, présents MM. Molé et d'Orléans (avocats généraux de la Ligue), «que le feu roi, dont on parloit «tant, *n'avoit pas fait pis que lui.*»

Nous ignorons quel droit Louchard pouvoit avoir à cette bienveillance du duc de Mayenne, qui lui manqua dans la circonstance si décisive du 4 décembre, à moins qu'on ne suppose que ce prince lorrain «ne fût consentant ou complice de quelques-unes de ces malversations, dont il n'étoit possible qu'il n'y eut beaucoup *dans cet état de Seize.*»— Quoi qu'il en soit, le récit de la mort de Louchard par Palma Cayet confirme, et ces espérances, et la *cruauté délibérée* du duc de Mayenne.

«Tandis que le sieur de Vitry, dit cet historien, «alloit réveiller Anroux, Aimonot et Ameline, lesquels amenés au Louvre furent incontinent pendus, le sieur de Congis ayant fait éveiller Louchard, lui dit que M. de Mayenne vouloit parler à lui pour une affaire de conséquence, et qu'il s'habillât vitement. Louchard, sa conscience le jugeant, à chaque coup demandoit : «Mais que me veut-il?» Habillé, sa femme lui donna un mouchoir, et lui, la baisant, dit : «Adieu, ma «femme, je doute de te revoir jamais.»—Ledit sieur de Congis alors la consola, et l'assura que M. de Mayenne vouloit seulement parler à lui; mais, passés qu'ils furent l'hôtel de la reine, où le duc étoit logé, Louchard, ayant reconnu qu'aux avenues des rues il y avoit des gens de guerre, dit : «Mon- «sieur, vous me menez à la mort. — Je vous mène, lui dit le «sieur de Congis, parler à M. de Mayenne, qui est au Lou- «vre,» où étant arrivés et entrés dans la basse salle, il avisa les trois autres pendus à une grosse solive. M. de Vitry, qui étoit là, commanda incontinent à l'exécuteur de se saisir de lui. Louchard lui dit : «Que M. de Mayenne l'avoit mandé «pour lui parler, et non pour le faire mourir.» L'exécuteur et son valet voulant se saisir de lui, il commença à se défendre tellement d'eux, qu'ils tombèrent à terre les uns sur les autres, sans qu'il fut possible à Jean Rozeau de lui mettre la corde au cou ni de le lier. M. de Vitry, voyant que l'exécuteur n'en pourroit venir à bout, lui dit : «A quoi vous sert cette «résistance, il faut mourir. — Ha! monsieur de Vitry, lui dit «Louchard, je ne crois point que M. de Mayenne veuille que «je meure; je vous prie de savoir encore de lui sa volonté, et «lui dire que je le prie que l'on ne me fasse point mourir. — «Bien, dit le sieur de Vitry, j'y vais; mais s'il dit qu'il le «veut, il faudra que vous obéissiez. — J'y obéirai, dit Lou- «chard.»

«Le sieur de Vitry étant sorti, et demeuré un bon demi-quart d'heure à revenir, lui dit à son retour: «M. de Mayenne «commande que l'on vous fasse mourir.» A ces mots, Louchard, gémissant et n'en pouvant plus, se laissa saisir à l'exécuteur, qui le pendit auprès des trois autres.»

CHAPITRE V.

HENRI IV. — SIÉGE DE ROUEN. — ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA LIGUE. — CONVERSION DU ROI.

Nouvelles alliances de Henri IV à l'étranger. — Mort de La Noue.— Siége de Rouen par l'armée royale. — Retour du duc de Parme en France avec une nouvelle armée espagnole. — Combat d'Aumale. — Blessure du roi. — Levée du siége de Rouen. — Prise de Caudebec par les Espagnols.—Retraite et mort du duc de Parme. — Succès des troupes royales dans les provinces. — Mort du maréchal de Biron. — Convocation des états généraux à Paris par le duc de Mayenne. — Ouverture des états généraux de la Ligue. — Proposition d'une conférence par les royalistes catholiques. — Edit du roi contre l'assemblée de Paris. — Les états acceptent la conférence proposée. — Arrivée en France d'une nouvelle armée espagnole. — Siége d'Orléans par les royalistes. — Travaux de l'assemblée de Paris. — Prise de Noyon par les ligueurs. — Rentrée de l'armée espagnole en Flandre. — Réception du duc de Feria, ambassadeur d'Espagne, par l'assemblée de Paris. — Conférence de Surène. — Henri IV annonce qu'il est disposé à se convertir. — Fureurs causées par la résolution du roi. — Violences des prédicateurs de la Ligue. — Intrigues espagnoles. — Propositions du duc de Feria rejetées par les états. — Prise de Dreux par le roi. — Discussions sur la trêve à laquelle le légat s'oppose au nom du pape. — Arrêt célèbre du parlement de la Ligue pour le maintien de la loi salique. — Proposition d'élire roi le duc de Guise et de lui faire épouser l'infante, ajournée sur l'avis du duc de Mayenne. — Conférences pour la conversion du roi. — Henri IV se convertit à la foi catholique, et abjure le protestantisme à Saint-Denis. — Prédications et complots contre la vie du roi. — Projets et supplice de Pierre Barrière.— Récit de Henri IV.

(De l'an 1591 à l'an 1593.)

Nouvelles alliances de Henri IV à l'étranger.—Mort de La Noue. — Siége de Rouen par l'armée royale (1591).

Le roi avait profité de l'éclat que la victoire d'Ivry avait donné à ses armes pour former de nouvelles alliances à l'étranger, et resserrer les liens qui l'unissaient à la reine d'Angleterre. Élisabeth lui ayant ménagé l'amitié des princes protestants de l'Allemagne, il y envoya Henri de La Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, qui en peu de temps parvint à lui rassembler une armée auxiliaire, forte de 11,000 hommes d'infanterie et de 5,500 cavaliers. Cette armée était commandée par le prince d'Anhalt.—Le roi s'avança à sa rencontre jusqu'à Vendi-sur-Aisne en Champagne, où il la passa en revue. Il témoigna sa satisfaction au vicomte de Turenne, en lui faisant épouser Charlotte de La Marck, héritière du duché de Bouillon.

Dans le même temps, le duc de Mayenne était venu en Lorraine au devant d'une armée que le pape envoyait à son secours, et qui était commandée par le duc de Monte-Marciano, neveu du saint-père. Cette armée, forte de 6,000 fantassins et de 1200 chevaux, arriva à Verdun à la fin du mois de septembre; elle fut presque aussitôt renforcée par un corps de 3,000 hommes, détachés de l'armée du duc de Parme, et placés sous les ordres du prince d'Ascoli.

Le roi tenta vainement d'attirer le duc de Mayenne à une affaire générale; il prit presque sous ses yeux le château de Hautmont, dont le duc de Nevers avait commencé le siége. Ce fut Henri IV qui eut l'honneur de la reddition de cette forteresse. «Il voulut lui-même, dit Palma Cayet, pointer le canon, et fit donner au mitan du portail; ce coup fut si heureux, que le capitaine, le lieutenant et l'enseigne en furent tués, ce qui bailla une telle épouvante aux assiégés, qu'ils montrèrent un chapeau sur la muraille pour signal qu'ils vouloient parlementer.»

En assurant au vicomte de Turenne la possession du duché de Bouillon, Henri IV éloignait ce seigneur ambitieux des terres considérables qu'il possédait dans le Quercy, le Limousin et le Périgord, où la multitude de ses vassaux le rendait redoutable; il opposait au duc de Lorraine un adversaire actif, et il assurait la frontière de Champagne contre les irruptions étrangères. — Le nouveau duc de Bouillon, à qui il conféra aussi le titre de maréchal de France, par lequel nous le désignerons désormais, lui prouva sa reconnaissance en s'emparant de la ville de Sténay, la nuit même de ses noces.

Les troupes royales continuaient à obtenir des succès dans toutes les provinces; mais le roi perdit à cette époque un de ses plus braves et fidèles serviteurs, La Noue-Bras-de-fer, qui fut tué au siége de Lamballe [1].

De Champagne, Henri IV revint en Normandie, où le maréchal de Biron avait entrepris le siége de Rouen.

[1] «L'armée royale, dit Palma Cayet, s'achemina vers Lamballe, qui tenoit pour l'Union, laquelle fut incontinent investie : les approches faites, le canon ayant tiré quelques volées, le sieur de La Noue délibéra d'y faire donner un assaut et de l'emporter; mais, ayant envoyé quelques-uns pour reconnoître ce que faisoient les assiégés, et ne lui rapportant point selon son intention, il y alla lui-même, où, étant monté sur une échelle, et considérant ce que faisoient les assiégés, qui ne songeoient qu'à abandonner la muraille de la ville, et se retirer dans un fort qu'ils y avoient fait au mitan pour leur servir de retraite, il se découvrit plus qu'il ne devoit, et une mousquetade qui donna contre une pierre en fit rejaillir des éclats si rudement contre le front dudit sieur de La Noue, que ce coup le fit tomber à la renverse de dessus l'échelle, dans laquelle sa jambe, où il avoit été blessé au faubourg Saint-Martin durant le siége de Paris, demeura empêchée, ce qui lui fit recevoir de grandes douleurs pour ce qu'elle n'étoit pas encore bien guerie. Relevé et porté en son logis, étant pansé très-mal de la blessure qu'il avoit reçue à la tête par l'éclat de cette pierre, il s'y engendra une contusion dont il mourut peu de jours après. Les assiégés, sachant sa blessure, reprirent cœur, et, au lieu qu'ils songeoient d'abandonner la ville, ils s'encouragèrent tellement à la défense de leurs murailles, que les royaux furent contraints de lever le siége. — Ainsi mourut messire François de La Noue, que les Espagnols, les Lorrains et les ligueurs qui l'avoient connu, ont tenu pour un grand et prudent chevalier. Le roi d'Espagne même, le tenant son prisonnier longtemps, et étant comme contraint de le rendre en échange du comte d'Egmont,



Louis XIV à l'Académie des Sciences.



Hôtel Royal des Invalides tel qu'il avait été projeté sous Louis XIV.

Cette ville importante était alors entourée de fortifications considérables, et protégée par plusieurs forts. Elle renfermait une garnison nombreuse. Son gouverneur, Brançás de Villars, qui avait succédé au vicomte de Tavannes, était plein d'activité, de courage et d'habileté. Il fit des préparatifs pour une vigoureuse résistance, releva les fortifications, couvrit la Seine de barques armées, et chassa de la ville tous ceux dont les opinions lui étaient suspectes; le reste des habitants renouvela avec la garnison le serment d'union et de fidélité à la Ligue.

L'armée royale était forte d'environ 35,000 hommes; néanmoins, toutes les sommations du roi furent rejetées. Le siége fut poussé avec une incroyable activité; il y eut de nombreux et sanglants combats, dans lesquels le roi paya de sa personne, comme le moindre de ses soldats. Le fort Sainte-Catherine, qui domine la ville, fut emporté d'assaut; les communications des habitants avec le Havre et Honfleur furent interceptées par l'occupation de Caudebec, et bientôt la disette se fit sentir dans la place.

Retour du duc de Parme en France avec une nouvelle armée espagnole. — Combat d'Aumale. — Blessure du roi (1532).

Villars écrivit au duc de Mayenne pour lui demander de prompts secours. Celui-ci s'adressa au duc de Parme, qui ne consentit à agir efficacement que lorsque le chef et les principaux de la Ligue eurènt promis de travailler, dès que les circonstances seraient favorables, à assurer la couronne de France à l'infante d'Espagne.

Le vicomte de Tavannes se vante aussi d'avoir décidé le duc de Parme à marcher au secours de Rouen. «Je savois, dit-il, l'inclination de ce duc, de ne combattre que dans les retranchements. Je lui montrois le pays de Normandie si couvert de bois et de levées qui séparent les héritages, qu'en deux heures peut être fait un retranchement en quelque logis qu'il arrive, et que si les armées étoient en présence, il se pourroit retirer de nuit à six lieues de là, en un autre fort logis... Je le résolus (décidai), et il suivit mes avis.»

Le duc de Parme, avec une armée forte d'environ 20,000 hommes, s'avança donc au secours de la ville assiégée. Le duc de Mayenne se réunit à lui avec toutes ses forces disponibles. Le duc de Guise, ayant sous ses ordres Vitry et La Châtre, commandait l'avant-garde. Le duc de Parme, le duc de Mayenne et le duc de Monte-Marciano, étaient au centre avec le corps de bataille; le duc d'Aumale commandait l'arrière-garde. Leurs forces réunies s'élevaient à 24,000 fantassins et 12,000 cavaliers.

A la nouvelle de l'entrée des Espagnols en France, au commencement du mois de février 1592, le roi, laissant la plus grande partie de ses forces continuer le siége, alla avec un corps de cavalerie au-devant des ennemis; il les rencontra en avant d'Aumale: il n'avait que 6,000 chevaux (cuirassiers et arquebusiers), c'était trop peu de monde pour tenter une action générale; il renvoya la majeure partie de sa cavalerie du côté de Neuchâtel, et gardant avec lui seulement 500 arquebusiers à cheval, «qu'on appeloit en ce temps *dragons*», et 400 cuirassiers, il résolut d'observer la marche du duc de Parme. Un brouillard épais l'empêcha pendant quelques heures d'apercevoir les Espagnols, cependant ils étaient si près qu'on entendit bientôt le son de leurs trompettes. Henri IV, les voyant marcher serrés, la cavalerie au centre, les chariots sur les flancs, crut impossible de les entamer: il retint avec lui 100 cuirassiers, ordonna aux autres de s'arrêter sur le penchant de la colline d'Aumale, pour être à portée de le secourir, puis il envoya le maréchal de Lavardin dans un vallon prochain, avec 500 arquebusiers, avec ordre de les placer en tirailleurs derrière les haies et fossés qui couvraient le chemin. Cet ordre fut mal exécuté: «les plus fins ne mirent pied à terre.» — Henri IV s'avança ensuite avec ses 100 cavaliers vers les Espagnols. «Ceux qui l'accompagnoient chargèrent Rosny de lui représenter les dangers qu'il couroit: «Rosny, «lui dit-il, voilà le discours de gens qui ont peur; je «n'attendois pas cela de vous.» — Rosny répondit: «Que s'ils craignoient, c'étoit uniquement pour les «jours précieux de Sa Majesté. — J'en suis persuadé, «répliqua le roi, mais croyez que je ne suis pas si «étourdi que vous l'imaginez, que je crains autant «pour ma peau qu'un autre, et que je me retirerai si «à temps qu'il n'en arrivera aucun inconvénient.» — Le prince de Parme, regardant la manœuvre du roi comme un piége, fit halte en cet endroit; mais bientôt assuré, par le rapport de sa cavalerie légère, qu'il n'avoit en ce moment que 100 chevaux en tête, le duc fit attaquer brusquement. Le roi fut presque aussitôt

qui étoit l'un des principaux seigneurs des Pays-Bas, ne voulut consentir à sa liberté qu'il ne lui eût juré de ne porter les armes contre lui, et qu'il n'eût les ducs de Lorraine et de Guise pour cautions de cette promesse.

«Deux heures auparavant sa blessure devant Lamballe, le sieur de La Noue, ainsi qu'il passoit dans un jardin, prit deux petites branches de laurier, et étant monté dans sa chambre, sans autre compagnie que de ses domestiques, s'approchant de la table sur le bout de laquelle étoient ses armes, il prit un couteau, et ayant amenuisé l'une de ces branches, il la mit à son armet au lieu de panache. Cependant qu'il faisoit cela, le sieur de Montmartin, gouverneur de Vitré, entra dans la chambre... et s'approchant de la table, ledit sieur de La Noue lui montra son armet entouré de lauriers, et lui dit: «Tenez, «mon cousin, voilà toute la récompense que vous et moi espé«rons, suivant le métier que nous faisons.» Belle parole, et digne d'un gentilhomme qui avoit le courage magnanime.»

repoussé dans le vallon : là, croyant trouver les 500 arquebusiers qu'il y avait placés, il s'écria : «Charge ! charge!» Les ennemis, soupçonnant une embuscade, s'arrêtèrent ; mais n'ayant eu à essuyer qu'une cinquantaine de coups de carabine, ils revinrent sur le roi avec plus de fureur.

«Un combat acharné eut lieu devant Aumale... On n'entendoit qu'arquebusades, on ne voyoit que chevaux jetés par terre. — Le roi fit une douzaine de charges pour retirer les morts et les blessés...

«Vitry eut commandement de donner jusque dedans Aumale avec six vingts carabins, plusieurs le voulurent accompagner ; le duc de Guise fut de la partie. Un des carabins de Vitry, nommé Sergent-Bois, tira un coup de mousquet, et remarquant celui qui l'avoit reçu, dit à Vitry : «Voyez-vous celui-«là, je l'ai blessé.» C'étoit le roi ; le coup fut au défaut de la cuirasse, et, coupant la ceinture, entra assez avant sans que la balle perçât la chemise [1]. Henri IV ne laissa, pour cette blessure, de retourner faire une nouvelle charge. Sa troupe se retira, une partie par un gué, à droite de la porte d'Aumale, l'autre par la porte et le pont, sans désordre ni confusion.»

Aumale fut occupé par Vitry, qui faillit y prendre le maréchal de Lavardin.

Le roi se fit panser dans un bois en arrière, «et de là retourna à son armée pour faire voir que sa blessure étoit fort légère ; il s'informa de ceux qui étoient ou perdus ou blessés. — Cette retraite lui apporta plus de gloire et de contentement que la blessure ne lui causa de douleur. La confusion et l'étonnement en demeurèrent aux Espagnols, contraints de louer son courage aux dépens de sa prudence. Il fit demander au prince de Parme «ce qu'il «lui sembloit de cette retraite.» Le duc répondit : «Elle est belle, mais je ne me mets jamais en lieu «d'où je sois contraint de me retirer [2].»

«En voyant, dit Tavannes, à l'arrivée près d'Aumale, le roi dans la plaine avec cinq gros de cavalerie, ses arquebusiers à cheval pied à terre, enseignes déployées, tambours battant, le duc de Parme crut que toute l'armée de ses ennemis étoit présente. —Il perdit du temps à se mettre en ordre et à faire reconnaître. — La tardiveté espagnole sauva le roi...»

D'autres historiens ajoutent qu'après l'événement, des officiers français de l'armée de la Ligue ayant fait des reproches au duc de Parme de ce qu'il avait laissé échapper une occasion de finir la guerre : «Je le ferais encore, dit froidement Far-«nèse, parce que j'ai cru avoir affaire à un général, «et non à un *carabin*.» On rapporta ces paroles au roi, et Henri IV répondit : «Il est bien aisé au «duc de Parme d'être prudent, parce qu'il ne ris-«que que de ne pas faire des conquêtes dont il se «peut bien passer ; au lieu que moi, je défends ma «couronne, et il est naturel que, rebuté d'une si «longue guerre, je prodigue mon sang et hasarde «tout pour en voir la fin.»

[1] Le roi admit depuis dans ses gardes le soldat qui l'avait blessé, et qui devint un de ses plus dévoués défenseurs.

[2] P. Matthieu, *Hist. de Henri IV*.

Levée du siége de Rouen. — Prise de Caudebec par les Espagnols. — Retraite et mort du duc de Parme (1592).

Après cette rencontre d'Aumale, le duc de Parme pouvait, en hâtant sa marche, ou empêcher le roi de rejoindre son armée devant Rouen, ou même défaire cette armée, qui venait d'être battue par Villars, heureux dans une sortie. — Mais la mésintelligence des ducs de Parme et de Mayenne donna au roi le temps de réunir ses troupes, répandues dans les environs de Rouen, et diminuées, l'infanterie, par les fatigues du siége, et la cavalerie, par les marches durant l'hiver. — Henri IV alla fièrement camper davant l'ennemi.

Le général espagnol, satisfait d'avoir fait lever le siége de Rouen, refusa la bataille, et entreprit le siége de Caudebec, où les royalistes avaient leurs magasins. Il y fut blessé au bras d'un coup de mousquet en établissant ses batteries. Néanmoins, il réussit à prendre la place.

Le roi arriva quatre jours après. Quoique inférieur en forces, il ne cessait d'attaquer les quartiers du duc de Parme, lui enlevait ses postes, et le harcelait par de vives escarmouches. Un jour son audace lui fit courir un grand danger : sa cavalerie, embarrassée dans un terrain coupé, pouvait être enveloppée par l'infanterie espagnole. Mayenne demandait qu'on attaquât. «Ah ! s'écria le duc de Parme, «pour combattre le roi de Navarre, il faut des «hommes vivants, et non pas des hommes épuisés «de sang et à demi morts comme moi.»

Bientôt Henri IV reprit sur le général espagnol une supériorité décidée ; la noblesse accourut en foule sous ses drapeaux ; le duc de Parme se vit forcé de reculer devant les royalistes victorieux ; son armée, naguère triomphante, se trouva renfermée dans un lieu enveloppé de trois côtés par la Seine. «La position des Espagnols étoit affreuse ! De l'eau salée pour boisson, pas de pain pour les hommes, pas de fourrage pour les chevaux, les deux généraux au lit, Mayenne à cause d'une maladie négligée, Farnèse à cause de sa blessure. Dans ce péril extrême, la confiance dans le talent du général sauva l'armée : point de murmures, point de désertion, point de frayeur. Farnèse, ramassant toutes les forces de son esprit, traça son plan, donna ses

ordres, et, par des dispositions aussi hardies que savantes, réussit à traverser la Seine sur un pont de bateaux fait en une nuit. Sa retraite fut d'autant plus glorieuse, que Henri IV l'avoit jugée impossible. »—Le duc de Parme se dirigea sur Saint-Cloud; y repassa la Seine, tourna Paris, et, poursuivant sa retraite, ne s'arrêta qu'à Château-Thierry; puis il regagna plus lentement les Pays-Bas, où il mourut vers la fin de l'année [1].

Succès des troupes royales dans les provinces. — Mort du maréchal de Biron (1592).

Le roi ne put l'atteindre; mais il se consola du chagrin de voir s'échapper son ennemi par la prise de plusieurs villes de la Champagne. Après la prise d'Épernay, « il congédia le prince d'Anhalt avec ses reîtres et les lansquenets qu'il avoit de reste. »

Le maréchal de Biron fut tué au siége d'Épernay [2].

Le roi le regretta beaucoup. Le vieux maréchal aurait pu lui être fort utile dans des négociations

[1] Le duc de Parme mourut, le 3 décembre 1592, des suites de la blessure reçue à Caudebec. — Il avait cherché à se guérir en allant aux eaux de Spa : « A son retour, dit Palma Cayet, voulant faire paroître qu'il n'étoit point si malade qu'on l'estimoit, il montoit tous les jours à cheval, et se promenoit sur les fossés d'Arras, ce qu'il fit quinze jours durant. — Le 2 décembre ayant fait encore cet exercice, et étant retourné à son hôtel, il se trouva las, car il n'y avoit que son courage qui résistoit à la faiblesse de ses membres. Or, un de ses vieux domestiques, le voyant descendre de cheval, le regarda d'une œillade pleine de compassion, ce qu'avisant, il lui dit : « Mon « ami, il n'y a plus de remède, il faut que je finisse. » A cette parole, son secrétaire Cosme Massi lui dit, pour lui donner courage : « Il me semble le contraire, et que Votre Altesse a « meilleur visage que de coutume. — *No, no,* dit le duc, *son « finito;* allons songer aux expéditions auxquelles je puis en- « core donner ordre. »—Ayant fait écrire beaucoup d'affaires d'importance, il se coucha le soir au lit, ne pensant être si près de sa mort, et se mit comme à dormir; même les siens pensoient qu'il reposoit... Sur la minuit, ceux qui le veilloient furent ébahis qu'il s'étoit tourné à la mort. Incontinent tous ceux de sa maison accoururent dans sa chambre. Jean Sarrasin, abbé de Saint-Vaast d'Arras, y vint, et lui donna le sacrement de l'extrême-onction. Mais le duc, ayant perdu la parole, ouvroit seulement les yeux et regardoit un chacun, et à la pointe du jour il passa de cette vie en l'autre.

« Voilà comment mourut en son lit Alexandre Farnèse, duc de Parme, après s'être trouvé en tant de batailles, de siéges de villes et de rencontres, n'ayant jamais été blessé que devant Caudebec.

« Le 3 décembre, sur la nuit, son corps étant porté dans l'abbaye Saint-Vaast, accompagné de trois cents torches, les cloches de toute la ville sonnantes, après que les vigiles furent chantées par les moines, il fut mis dans une salle où il fut embaumé; son cœur, ses yeux, sa langue et ses entrailles furent enterrées dans ladite abbaye. Le lendemain, il lui fut fait un service fort honorable, où tous les grands seigneurs italiens, espagnols et flamands assistèrent; puis, fut conduit par la Lorraine en Italie, suivi de huit vingts chevaux, tous en deuil. Plusieurs services funèbres lui furent faits aussi en beaucoup de villes d'Italie, et principalement à Rome, lieu de sa naissance, comme étant grand goufalonnier héréditaire de l'Église, et le peuple romain lui fit dresser une statue taillée en marbre, laquelle fut mise au Capitole.

[1] Le maréchal de Biron avait commandé en chef dans sept grandes batailles, « dont il portoit les marques glorieuses en sept blessures. » — Il avait pour devise une mèche allumée, avec ces mots : *Perit sed in armis.* — On trouve dans cette devise, dit Amelot de La Houssaye, la prédiction de sa mort.

Il eut la tête emportée d'un coup de fauconneau. — « J'ai ouï raconter, dit Mézeray (dans son *Histoire de France*), à qui avoit bien connu ce maréchal, une chose digne de mémoire. Il s'étoit toute sa vie moqué de la divination, que la curiosité de Catherine de Médicis avoit mise fort en vogue à la cour; mais peu avant sa mort, *pour en avoir vu quelque effet apparent,* il y ajoutoit foi avec autant de superstition qu'il avoit eu d'incrédulité pour ces choses-là, et s'étoit mis à consulter les diseurs de bonne aventure. — Un de ces gens-là lui ayant predit, six mois avant le siége d'Épernay, qu'il seroit tué d'un coup de canon, il s'imprima tellement l'effet de cette prédiction dans l'esprit, que, toutes les fois qu'il entendoit tirer, comme il l'avouoit à ses amis, il ne pouvoit s'empêcher de tressaillir de peur, et de baisser la tête. Cette fois-là, ayant entendu siffler le boulet comme il se jetoit à quartier pour éviter le coup, le malheur voulut qu'il le rencontrât si bien qu'il alla au-devant de la mort, et accomplit lui-même une prédiction qui peut-être ne fût pas arrivée s'il s'en fût moqué. »

« Le maréchal aimoit fort les livres, et écrivoit sur ses tablettes tout ce qu'il y trouvoit de meilleur, comme aussi tout ce qu'il entendoit dire de bon. Il étoit instruit en lettres grecques et latines. Henri IV, étant à Fresnes, demanda l'explication d'un vers grec inscrit dans la galerie; quelques maîtres des requêtes qui se trouvoient là ne firent pas semblant d'entendre ce que le roi disoit : le maréchal, en passant, dit ce que le vers vouloit dire, et s'enfuit, tant il avoit honte d'en savoir plus que des gens de robe; car, pour s'accommoder au siècle, il falloit mieux avoir la réputation de brutal que celle d'homme qui avoit connoissance des bonnes lettres.— Le vieux maréchal différoit fort en cela de son fils (qui lui succéda dans sa charge de maréchal de France, et qui fut décapité en 1602) : celui-ci ne prit jamais soin de cultiver son esprit; a peine avoit-il pu apprendre à lire.

« Le maréchal préféroit l'obéissance à toutes les autres vertus militaires. Il dit à un capitaine qui lui demandoit un ordre écrit pour aller brûler une maison : « Vous êtes de ces gens « qui craignent la justice? je vous casse; jamais vous ne me « servirez; tout militaire qui a peur d'une plume aura peur « aussi d'une épée. »

« Il étoit aussi bon que brave : son intendant lui représentoit un jour qu'il devroit réduire son train d'un grand nombre de domestiques dont il pouvoit se passer : « Sachez d'eux « auparavant, dit-il, s'ils peuvent se passer de moi. »

« Quoique d'une ancienne noblesse, il n'en tiroit point vanité. Ne représentant au roi, pour être de son ordre (du Saint-Esprit), que cinq ou six titres fort antiques : « Sire, « dit-il, voilà ma noblesse ici comprise, » et que mettant la main sur son épée, il ajouta : « mais, Sire, la voici encore « mieux. » Biron se glorifioit d'avoir passé par tous les grades, et disoit : « Il faut avoir porté la pique du soldat pour bien « tenir le bâton de maréchal de France. »

« On a reproché au vieux maréchal de Biron d'avoir été impérieux, emporté, jaloux de la gloire des autres. Brantôme prétend que, dans une occasion, son fils ayant dit que si on vouloit lui donner un assez petit nombre de gens, il promettoit de défaire la plus grande part des ennemis; le maréchal le rabroua, disant : « Si tels (ennemis) sont une fois vaincus « et ruinés, les rois ne font jamais plus cas de leurs capitaines « et gens de guerre, et ne s'en soucient plus quand ils en ont « fait; et il faut toujours labourer la guerre, comme on fait « un beau champ de terre. »

Enfin, Amelot de La Houssaye nous apprend que le maréchal de Biron fut le parrain du cardinal de Richelieu, « à qui, dit-il, il semble avoir transmis, avec le nom d'Armand, son courage et son esprit. »

alors entamées avec le duc de Mayenne, et que firent échouer peu de temps après les prétentions trop hautes et la fausse politique de Duplessis-Mornai. Le duc, au lieu de s'accommoder avec le roi, conserva la direction des affaires de la Ligue et le commandement des troupes laissées en France par le duc de Parme.

Un des princes du sang, le duc de Montpensier, avait précédé au tombeau le maréchal de Biron. — Il était mort en Normandie d'une fièvre, suite des fatigues de la guerre.

Pendant que le roi victorieux repoussait ainsi les Espagnols dans les Pays-Bas, Lesdiguières chassait jusqu'au Piémont les troupes du duc de Savoie, qui avaient osé faire des incursions sur le territoire français. Plusieurs places du Piémont et de la Savoie restèrent en son pouvoir.

Dans toutes les provinces des succès pareils réveillaient le courage des royalistes, et consternaient les ligueurs. — Le duc de Lorraine était battu près de Beaumont-en-Argonne par le nouveau maréchal de Bouillon, qui, après sa victoire, aidait les royalistes du Languedoc à délivrer Villemur, assiégée par le duc de Joyeuse. L'armée royale força le camp des ligueurs; le combat fut terrible, et la victoire complète. Échappé au carnage, Joyeuse, en fuyant, se noya dans le Tarn. Son frère, le célèbre capucin Ange de Joyeuse, ramassa les débris de ses troupes, et, après de vains efforts pour rétablir les affaires de la Ligue, se vit forcé de signer une trêve d'un an avec le duc de Montmorenci. — Le duc d'Épernon avait, en Provence, obtenu de nombreux succès sur les partisans du roi d'Espagne et du duc de Savoie, seuls appuis qui restassent encore dans cette province à la faction opposée à Henri IV.

Convocation des états généraux à Paris par le duc de Mayenne (1592).

Quoique Henri IV n'eût réussi à se rendre maître ni de Paris ni de Rouen, ses affaires continuaient à devenir de plus en plus prospères dans le reste de la France; et ce roi, qui prenait volontiers le titre de *gascon,* voyant son autorité s'affermir, s'inquiétait peu de remplir la double promesse qu'il avait faite en 1589, à Saint-Cloud, de convoquer les états généraux et de se faire instruire dans la religion catholique. Cette promesse, qui aurait dû être remplie depuis trois ans, paraissait oubliée.

Ce fut le duc de Mayenne qui le força à s'en ressouvenir.

Le chef de la Ligue, pressé par les circonstances, se décida, à la fin de l'année 1592, à convoquer, pour le mois de janvier 1593, les états généraux du royaume à Paris. — Henri IV, comme on le verra bientôt, essaya d'opposer à cette assemblée des conférences qui furent tenues à Surène, entre les députés catholiques des deux partis, et peu de temps après, jugeant le moment décisif, consentit à se convertir.

Les historiens français qui tous ont écrit après le triomphe de l'autorité royale n'ont pas voulu reconnaître la légitimité de cette réunion des états généraux de la Ligue, à laquelle ils ont donné le nom d'assemblée de Paris. Quoi qu'il en soit, cette réunion, légitime ou non, était devenue nécessaire : « Il n'y avoit plus à reculer, dit un historien; excepté le roi, toutes les parties belligérantes la désiroient, parce que toutes, Espagnols, ligueurs, grandes villes, princes, commandants, se trouvoient pendant la guerre dans une situation chancelante, à laquelle ils espéroient qu'une assemblée solennelle des états du royaume donneroit une assiette fixe. Tous comptoient y gagner quelque chose : les chefs, la confirmation de leurs dignités; les étrangers, des places frontières, peut-être des provinces; et les peuples, la paix. — Le roi, au contraire, ne pouvoit regarder cette assemblée que comme un orage formé contre lui. Le moins qu'il dut appréhender, c'étoit d'y voir livrer à l'examen de la multitude un droit aussi certain que le sien, épreuve toujours dangereuse pour un souverain, qui ne doit jamais se mettre à la discrétion de ses peuples. Cette assemblée exposoit, de plus, le roi à la situation critique que Rosny lui avoit recommandé d'éviter sur toutes choses : « Gardez-vous, lui « disoit ce fidèle et prudent serviteur, de traiter avec « vos ennemis, en les unissant ensemble en forme « d'associés, ni de leur donner à poursuivre de com- « muns intérêts, qui les puissent lier, leur donner « une tête, des bras, des jambes, pour les faire agir « et aller d'un même branle. » Il lui conseilloit, au contraire, de recevoir les particuliers à part, de les diviser, de les gagner l'un après l'autre : « Ainsi, « ajoutoit-il, de tant de diverses têtes, capricieuses « humeurs, avidités, fantaisies, il s'engendrera tant « d'ennuis, jalousies, haines, désirs, desseins, pré- « tentions si contraires, qui s'entre-choqueront telle- « ment, qu'étant impossible de les concilier, mal « contents les uns des autres, et désespérés, ils se « jetteront entre vos bras. *Que si vous voulez vous « faire catholique, la chose en sera encore plus « sûre.* » Ce conseil renferme, en peu de mots, le plan de conduite que le roi suivit... »

Ouverture des états généraux de la Ligue. — Proposition d'une conférence par les royalistes catholiques. — Édit du roi contre l'assemblée de Paris.

L'ouverture de l'assemblée de Paris se fit avec une grande pompe; le duc de Mayenne, afin de s'y

trouver avec un cortége digne de lui, avait, peu de temps auparavant, créé maréchaux de France les généraux les plus habiles et les plus dévoués de son parti, de Rosne, La Châtre, Bois-Dauphin et Saint-Paul; il avait aussi donné la charge d'amiral de France au sieur de Villars, qui venait de se signaler par l'opiniâtre défense de Rouen. Quelques *politiques* trouvèrent qu'il avait eu tort de conférer ces hautes dignités avant d'être lui-même parvenu au trône, parce que les officiers qui les lui devaient pourraient en chercher la confirmation en se jetant dans le parti du roi Henri IV. Un de ses conseillers lui dit même : «Vous venez de faire des «bâtards qui chercheront peut-être un jour à être «légitimés à vos dépens.»

Revenons aux états généraux de la Ligue, sur lesquels le *Journal de l'Estoile* contient d'intéressantes particularités.

«Le samedi 26 janvier, tous les députés se rendirent à la grande salle du Louvre, au milieu de laquelle, et sous un dais de drap d'or, s'assit le duc de Mayenne; à ses côtés prirent place le cardinal Pélevé, les princes, les ambassadeurs, et autres seigneurs, dans des chaises de velours cramoisi; et ensuite les députés des trois ordres, selon leur rang accoutumé.

«Auparavant d'ouvrir les états, le duc de Mayenne avoit proposé, *pour rendre l'assemblée plus auguste,* «d'y recevoir plusieurs membres du parle«ment, de la chambre des comptes et des gens de «son conseil, avec les princes, les officiers de la «couronne et les gouverneurs des provinces,» *dont plusieurs étoient déjà dans la salle.* — Mais cette proposition fut rejetée, étant dangereux de distinguer la noblesse en deux corps, et d'ôter du tiers état les compagnies souveraines. — Ainsi, le duc de Mayenne, qui se promettoit d'augmenter son parti de ces nouveaux suffrages, reconnut, par ce refus, que son pouvoir n'étoit pas sans bornes. — Et dit-on que ce refus fut l'effet de l'intrigue du légat et du cardinal Pélevé, qui protégèrent le tiers état, gens factieux, nécessiteux, ennemis du repos public, affamés du bien d'autrui, sans expérience et jugement dans les affaires publiques, élus et venus exprès pour favoriser les desseins des Espagnols.

«Lorsque cette contestation fut finie, le duc de Mayenne fit une harangue, dans laquelle, après avoir parlé des services qu'il avoit rendus à la France, il dit : «que le principal sujet de cette as«semblée générale étoit *l'élection d'un roi catho«lique,* pour terminer les malheurs du royaume.» Ensuite le cardinal Pélevé parla pour le clergé; le baron de Senecey, pour la noblesse; et le sieur Honoré Du Laurens, conseiller au parlement de Provence, pour le tiers état. — Le discours du duc de Mayenne a été trouvé beau, et dans le goût du style de l'archevêque de Lyon [1]; celui du cardinal Pélevé fut ennuyeux; celui du baron fort court et hardi, et celui de Du Laurens éloquent.

«Le mercredi 27 janvier, le légat, dans une conférence particulière, à laquelle il avoit invité les principaux députés, fit tous ses efforts pour les persuader de faire, dans la première assemblée, un serment qui seroit signé par tous, et par lequel tous s'obligeroient *de ne jamais faire la paix avec le roi de Navarre ni de traiter avec lui.* — Ce serment fut rejeté comme injuste...

«Le jeudi 28 janvier, est arrivé à la porte de Paris le nommé Thomas, un des trompettes du roi, demandant d'entrer pour parler au duc de Mayenne. Ceux qui gardent la porte lui ont demandé le sujet de son voyage, auxquels il a dit qu'il portoit de bonnes propositions de la part des princes et seigneurs catholiques qui sont auprès du roi. — Sur quoi il a été conduit au sieur de Belin, gouverneur de la ville, qui l'a emmené sur l'heure au duc de Mayenne. Cependant, le bruit de cette nouvelle s'étant en même temps répandu dans Paris, les bourgeois et le peuple ont couru au Louvre pour en être mieux instruits.— Alors le duc étoit malade au lit, et, voyant que ce paquet étoit d'une grande importance, il n'a voulu l'ouvrir qu'en présence du légat, du cardinal Pélevé, de deux prélats de la suite du cardinal de Plaisance, de don Diego d'Ibarra, ambassadeur d'Espagne, de l'archevêque de Lyon, des sieurs de Rosne, de Belin, de Tavannes, Jeannin, Villeroy et autres de son conseil.

«Tous lesquels étant entrés dans la chambre, il a donné au président Jeannin, pour en faire lecture, ledit paquet, dont voici la substance : «Les princes, «les prélats, les officiers de la couronne et princi«paux seigneurs catholiques qui sont auprès de Sa «Majesté, mûs des malheurs de la guerre, et sa«chant très-bien la bonne et sainte intention du roi, «et après avoir reçu de Sa Majesté promesse, of«frent d'entrer en conférence et communication par «députés d'entre eux, avec d'autres de l'Union, en «tel lieu qu'ils aviseront plus commode, comme en«tre Paris et Saint-Denis; se promettant qu'avec «l'aide de Dieu, toujours auteur de paix et conser«vateur de cette monarchie, ils trouveront par cette «conférence le remède aux maux du royaume, et «le repos pour tous les gens de bien. — Fait à «Chartres, le 27 janvier 1593. *Signé,* Revol.»

«Soudain après cette lecture, le cardinal de Plaisance se leva tout ému, et dit sans délibération et consultation aucune, «que cette proposition étoit

[1] Ce prélat en était l'auteur.

«hérétique; que ce seroit tomber dans l'hérésie et «la soutenir, que l'examiner et d'y faire réponse; et «qu'il falloit punir celui qui l'avoit apportée.» Le cardinal Pélevé et don Diego d'Ibarra louèrent grandement ce zèle, et furent de l'avis du cardinal de Plaisance; mais les sieurs Jeannin et Villeroy, *sans adresser la parole au légat,* ont donné occasion à l'assemblée de faire réflexion «que ladite lettre «n'est pas adressée au seul duc de Mayenne, *mais «à tous les états, auxquels on ne peut se dispen- «ser de la communiquer,* et aviser avec eux s'il «faut y répondre, ou s'il la faut rejeter; que les dé- «putés auroient un juste sujet de se plaindre si on «leur celoit ladite lettre : d'autant plus que toute la «ville étoit déjà instruite par le trompette qu'elle «étoit adressée au duc de Mayenne et aux députés «des états.» — Sur quoi la décision fut remise au lendemain. — Le lendemain l'avis de Jeannin et de Villeroy prévalut.

«Le vendredi 29 janvier, plusieurs députés reçurent copie d'un édit du roi de Navarre, dans lequel, après avoir signalé les artifices des François rebelles, nommément de leurs chefs, et la hardiesse du duc de Mayenne en convoquant les états du royaume, et usurpant ainsi l'autorité royale, le roi prouve et défend son droit naturel à la couronne; il déclare «qu'il est disposé à se faire instruire dans la «religion catholique, et qu'il embrassera le moyen «le plus court pour y parvenir : ce qu'il a déjà té- «moigné par la permission donnée aux princes et «aux officiers de la couronne, et autres seigneurs «catholiques, pour faciliter et approuver l'instruc- «tion qu'il désire, que les mal intentionnés ont «voulu empêcher. Il déclare enfin la prétendue tenue «des états, convoqués sans autorité dans la ville de «Paris, une entreprise contre les lois, le bien et le «repos du royaume; et tout ce qui y a été fait ou «sera fait abusif et de nul effet; et défend à toutes «personnes d'y aller, envoyer, ni avoir aucune in- «telligence, ni donner passage à ceux qui y iront. «Déclarant ceux qui ont fait cette convocation, ou «qui contreviendront au présent édit, atteints et «convaincus de crime de lèse-majesté au premier «chef; accordant néanmoins quinze jours de temps «à tous ceux qui s'en voudront retirer pour se ren- «dre à leur devoir et à son service, avec promesse «de les bien recevoir, comme aussi de ne vouloir «plus pardonner pour l'avenir à ceux qui se ren- «dront opiniâtres en une si injuste cause.»

Les états acceptent la conférence proposée (1593).

Un décret de la Sorbonne, rendu le 19 février, à l'instigation du légat, avait déclaré la proposition de conférence (faite par les seigneurs catholiques de l'armée royale) *hérétique, schismatique, pleine de blasphème et de rébellion à l'Église, tenant et soutenant un hérétique.*

Les députés aux états, partisans du roi d'Espagne, se réunirent le 20 dans la maison du cardinal Pélevé, et convinrent, dit L'Estoile, «de rejeter la proposition lorsqu'elle seroit présentée aux états : 1° parce qu'elle n'étoit signée d'aucun prince ni seigneur catholique, mais seulement par Revol, secrétaire d'État du roi de Navarre; 2° qu'elle n'avoit été faite que par la permission et congé du roi; 3° qu'elle n'étoit qu'un artifice pour interrompre le cours des états; 4° qu'accorder la conférence, c'étoit favoriser l'établissement du roi de Navarre, *que ceux qui étoient auprès de lui reconnoissoient pour leur seigneur naturel, et roi donné de Dieu.*

«Le jeudi 25 février, ladite proposition fut portée aux états, et mise en délibération. Toute cette séance se passa dans de grandes contestations : les uns rejetoient la proposition par les raisons produites chez le cardinal Pélevé, et à cause du décret de la Sorbonne; les autres l'ont voulu recevoir : 1° à cause de l'état des affaires présentes, de la nécessité du peuple, et surtout de la ville de Paris; 2° parce que la déclaration du duc de Mayenne, publiée avant la tenue des états, les convioit (les royalistes catholiques) de s'unir à lui, et promettoit de les écouter, et que de les refuser c'étoit manquer à sa parole; 3° parce que les états doivent embrasser tous les moyens possibles pour assoupir les troubles de la religion et de l'État, et par autres arguments. — Après ces vives réponses de part et d'autre, il a été enfin résolu par un commun avis des trois ordres, savoir : «Que l'on ne conféreroit «directement ou indirectement avec le roi de Na- «varre ou autre hérétique, ni de chose qui concer- «nât son établissement et obéissance, ni de la doc- «trine de la foi; mais que l'on pouvoit conférer «avec les catholiques suivant son parti, pour les «choses qui concernent la conservation de la reli- «gion, de l'État et repos public, et de leur réunion «à l'Église catholique, apostolique et romaine, *le «tout après en avoir conféré avec M. le légat.* Et, «qu'à cette fin, seroit faite réponse à ladite propo- «sition, en termes les plus doux et gracieux que «faire se pourroit, et sans aucune aigreur; et que, «tant en la réponse qu'en la conférence, on pour- «roit remontrer et déduire les raisons pour les- «quelles on ne devoit reconnoître un hérétique pour «roi, ni personne qui fît profession d'autre religion «que la catholique, apostolique et romaine.»

Les états ayant obtenu du légat l'approbation de leur résolution, «approbation que celui-ci ne donna, toutefois, qu'après plusieurs plaintes et exclama-

tions, et dans l'espoir que la conférence serviroit à réunir les catholiques royalistes avec les catholiques de la sainte Union,» firent connaître qu'ils acceptoient ladite conférence, «pourvu qu'elle fût entre les catholiques seulement, et pour aviser aux moyens de conserver la religion et l'État.»

Arrivée en France d'une nouvelle armée espagnole. — Siége d'Orléans par les royalistes. — Travaux de l'assemblée de Paris. — Prise de Noyon par les ligueurs. — Rentrée de l'armée espagnole en Flandre (1593).

A cette époque, le duc de Mayenne était parti pour Soissons, «après avoir reçu parole du cardinal Pélevé que, pendant son absence, il ne seroit nullement question de l'élection d'un roi, son voyage n'étant que pour recevoir l'armée que conduisoit au secours de la Ligue le comte Charles de Mansfeld (frère de celui que les Allemands appeloient *l'Attila de la chrétienté*), et pareillement le duc de Feria, député par le roi d'Espagne pour venir à l'assemblée des états généraux avec le docteur Inigo de Mendoza et Jean-Baptiste de Taxis.»

La ville d'Orléans était alors assiégée par l'armée royale, et tellement pressée, que les états crurent devoir écrire au duc de Mayenne pour qu'il y envoyât un prompt secours, «sans quoi ils ne seroient point assurés dans Paris, n'ayant aucune ville aux environs qui ne fût au roi.»—Le maire et les échevins de la ville d'Orléans avaient adressé aux états une lettre «contenant un triste détail de la misère dans laquelle étoit réduite cette ville, bloquée jusque sur les fossés, et privée de tous moyens.»

Enfin le roi Henri IV, tandis que ses troupes entouraient Orléans, était parti pour Saumur, afin d'y voir sa sœur, la princesse Catherine, régente de la basse Navarre, qui s'y était rendue de son côté. Son départ retarda de plusieurs semaines la nomination et le départ des commissaires pour la conférence qui, d'un commun accord, dut avoir lieu à Surêne.

On trouve dans le *Journal de L'Estoile* quelques traces des objets qui occupèrent l'assemblée des états durant l'inaction où elle resta volontairement pendant l'absence du duc de Mayenne.

«Le mercredi 17 mars, sur les plaintes de plusieurs envoyés de diverses villes de la Ligue, qui se plaignent des impositions qui se lèvent ès passages des villes, ponts des rivières et autres lieux, par aucuns particuliers qui disposent à volonté desdits deniers, sans lettres patentes ou autre pouvoir; comme aussi des rançonnements et extorsions qui se commettent par les gens de guerre, tant de la suite des armées que des garnisons, sans respect aucun des lieux saints, de l'âge et sexe, ni du parti; les états ont écrit au duc de Mayenne, et le prient de prendre des moyens pour empêcher lesdits désordres, et de vouloir ordonner aux gouverneurs et seigneurs de villes, ou commandants des armées et de garnisons, et autres, de ne plus permettre la levée des tailles et contributions en deniers, blés, vins et autres vivres, sinon par des lettres patentes dûment signifiées et enregistrées.»

Il paraîtrait que l'édit de Henri IV eut de l'influence, et empêcha plusieurs députés d'aller à Paris, car L'Estoile ajoute:

«Il fut encore délibéré d'écrire à tous les députés nommés par les villes de se rendre au plus tôt à l'assemblée des états généraux, et aussi aux princes, qui ne s'y étoient point rendus, entre autres, au duc de Guise, le conjurant, au nom de Dieu, de venir en la plus grande diligence qu'il lui sera possible, pour ne point perdre la bienveillance des états et du peuple, et la gloire de sa maison; l'assurant que sa présence sera une puissante armée pour la ruine des ennemis de l'État.»

Le duc de Mayenne avait laissé le duc de Feria continuer sa route vers Paris, et, renforcé des troupes du comte de Mansfeld, s'était arrêté à faire le siége de Noyon, dont il réussit à s'emparer après trois semaines d'attaque, et après avoir perdu 3,000 hommes; mais à peine les Parisiens se réjouissaient-ils de ce succès, qu'ils apprirent que la nouvelle armée envoyée par le roi d'Espagne, «déjà fort diminuée, soit par le siége, soit par les grands froids, les neiges et les pluies, soit par les divisions et mécontentements advenus entre les Wallons, les Allemands et les Italiens, dont la plupart s'étoient débandés faute de solde, n'étoit plus en état de venir les secourir, et avoit repris le chemin de Flandre. — Au lieu d'accourir à Paris pour accélérer l'élection d'un roi, le duc de Mayenne étoit allé à Reims pour en conférer avec les princes de sa maison.»

Réception du duc de Feria, ambassadeur d'Espagne, par l'assemblée de Paris (1593).

Le duc de Feria rencontra à Soissons le duc de Mayenne, à qui il promit, en échange de ses efforts pour faire élire reine de France l'infante Claire-Eugénie, «la Bourgogne pour lui et ses descendants, le gouvernement de Picardie sa vie durant, la lieutenance générale du royaume, et de l'argent pour acquitter ses dettes.» On dit même qu'il lui donna 20,000 écus comptant, et des lettres de change pour en toucher 200,000 autres.

L'ambassadeur espagnol arriva à Paris le 9 mars, et apprit avec dépit que les états avaient accepté les conférences proposées par les royalistes. Il chercha vainement à les faire revenir sur cette décision.

Le mois suivant eut lieu sa réception solennelle. — «Le vendredi 2 avril, dit L'Estoile, le duc de

Feria s'est rendu dans la cour du Louvre sur les quatre heures du soir ; les états ont député deux évêques, deux gentilshommes et deux conseillers du tiers état, qui l'ont reçu au pied du grand escalier. Au haut de l'escalier il a été reçu par le cardinal Pélevé, plusieurs prélats et principaux de l'assemblée, qui l'ont mené dans la salle jusqu'au dais, sous lequel il y avoit trois chaises : une au milieu, couverte d'un tapis de velours violet, semé de fleurs de lis d'or, et plus relevée que les deux autres, laquelle est restée vide, pour montrer qu'elle attendoit un roi. Le cardinal s'est assis dans celle de la main droite, et le duc de Feria dans celle de la main gauche. — Lorsque tous ont été placés, le duc de Feria a fait une harangue en latin; dans cette harangue, après un détail circonstancié des services que le roi d'Espagne a rendus de tout temps à la France, depuis que le venin de l'hérésie y a pénétré, l'ambassadeur disoit : « Enfin, Sa Ma- « jesté catholique a quitté ses propres affaires, à son « grand préjudice et désavantage, laissant toujours « par-devers vous, ô François, des serviteurs de « mérite, pour vous assister de leurs avis au milieu « de vos difficultés; et entretenant des gens de « guerre dont la solde excède déjà six millions d'or... « Non content de cela, il a travaillé pour la convo- « cation et assemblée de ces célèbres états; et pour « ce, il a sollicité nos saints-pères les papes d'é- « pouser votre cause; offices et secours que nul « royaume de la terre n'a jamais expérimentés dans « de semblables nécessités. Et pour y porter un « prompt remède, il m'a envoyé à vous pour vous « faire entendre de sa part que votre conservation « consiste à élire un roi zélé pour la religion, et « puissant pour vous défendre et garantir de vos « ennemis ; vous promettant son ancienne amitié, « et de vous continuer le même secours, voire plus « grand, s'il est besoin. »

Après cette harangue, à laquelle répondit le cardinal Pélevé, président de l'assemblée, le duc de Feria remit ses lettres de créances, adressées par le roi Philippe *à nos révérends, illustres, magnifiques et bien-aimés les députés des états généraux de France*. — On les lut, et on y remarqua surtout le passage suivant :

« J'ai voulu déléguer par-devant vous un person- « nage de telle qualité qu'est le duc de Feria, pour, « en mon nom, et de ma part, faire instance que les « états ne se dissolvent qu'on n'ait, au préalable, « résolu sur le point principal des affaires, qui est « l'élection d'un roi, lequel soit autant catholique « que le requiert le temps où nous sommes, afin que, « par son moyen, le royaume de France soit insti- « tué en son ancien être, et derechef serve d'exem- « ple à la chrétienté. »

. . . .

Conférence de Surêne. — Henri IV annonce qu'il est disposé à se convertir (1593).

« Le vendredi 23 avril, furent nommés de la part des états, pour assister à la conférence, messieurs Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon, François Péricard, évêque d'Avranches, Geoffroi de Billi, abbé de Saint-Vincent de Laon, André de Brancas de Villars, François Averson, Pierre Jeannin, Jean-Louis de Pontalier, Louis de Montigny, Nicolas de Pradel, Jean Le Maistre, Étienne Bernard, Honoré Du Laurens, et le sieur de Villeroy (lors absent). Les royalistes avoient élu messieurs Renaud de La Beaune, archevêque de Bourges, François Le Roy de Chavigny, Nicolas d'Angennes-Rambouillet, Gaspard de Schomberg, Pomponne de Bellièvre, Godefroy Camus de Pontcarré, Jacques-Auguste de Thou, Louis Revol, et de Vic, gouverneur de Saint-Denis.

« Les deux partis donnèrent réciproquement à leurs députés « pouvoir de se trouver en ladite « conférence, de faire des ouvertures, des proposi- « tions, d'entendre et de répondre selon leur pru- « dence, pour tout ce qui pourroit servir à la réu- « nion des catholiques, à la conservation de la « religion catholique romaine, et au bien et repos « de l'État. »

« Le jeudi 29 avril, la conférence commença à Surêne. — Les uns et les autres s'embrassèrent et s'accolèrent, avec grande démonstration de réconciliation et amitié. — M. de Rambouillet seul, pour l'opinion que ceux de Paris avoient conçue qu'il étoit un des principaux motifs et conseillers de la mort des frères de Guise, demeura sans caresse, et ne fit-on semblant de le connoître. De quoi il fut tellement indigné qu'il en pleura. »

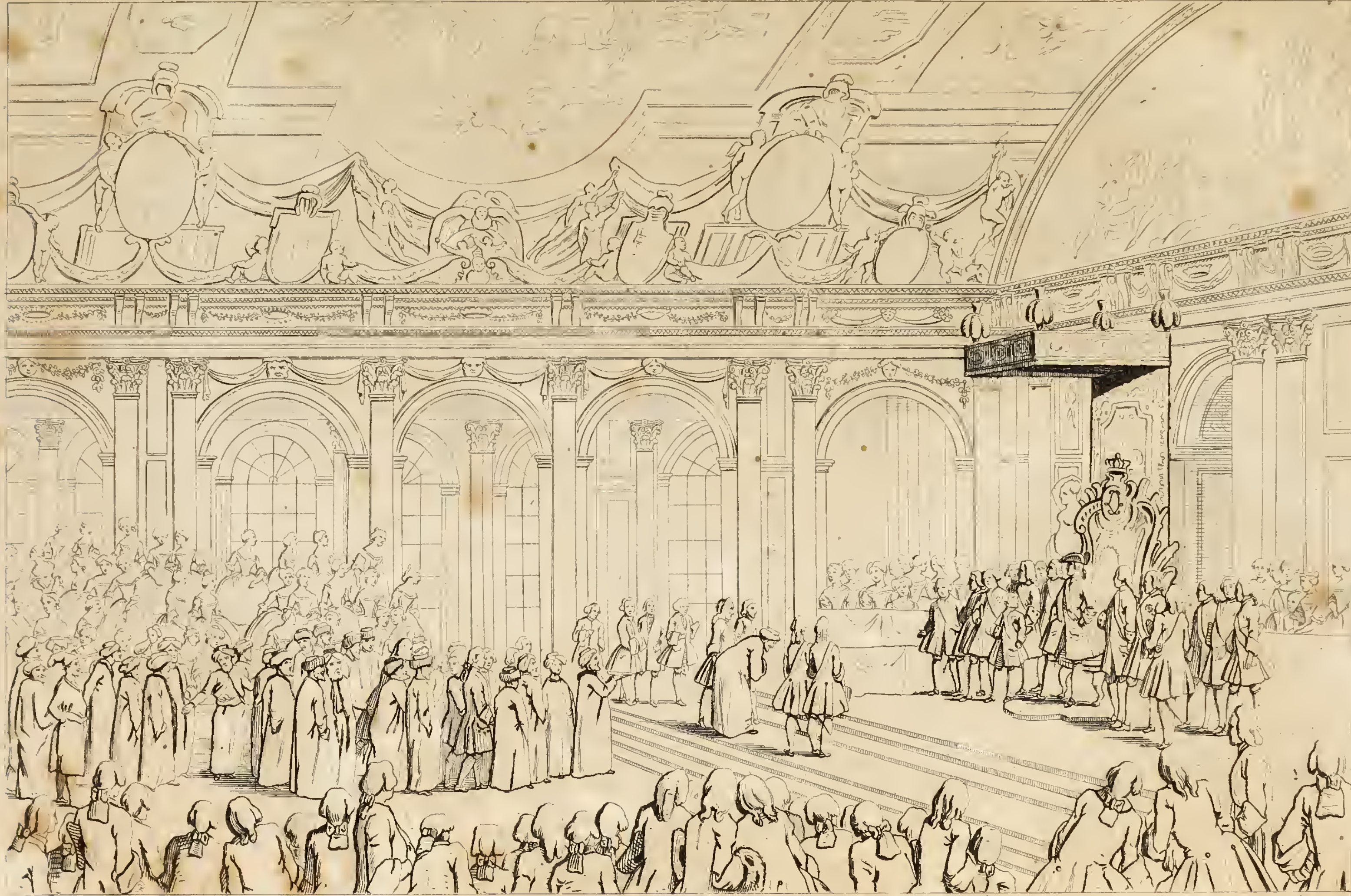
Lorsque les députés partirent de Paris pour se rendre à la conférence, « au sortir de la porte Neuve, un grand peuple amassé pour les voir sortir, cria tout haut : « *La paix !* Bénis soient ceux « qui la procurent et la demandent ! Maudits et à « tous les diables soient les autres ! » Ceux des villages par où les députés passoient, se mirent à genoux, et leur demandèrent la paix à jointes mains. »

On ne fit dans les deux premières séances que reconnaître les pouvoirs, conclure une suspension d'armes de dix jours pour les environs du lieu où siégeaient les membres de la conférence, et prendre quelques dispositions préliminaires.

Le 5 mai, dans la troisième séance, l'archevêque de Bourges et l'archevêque de Lyon exposèrent respectivement les motifs de la conduite tenue jusque-là par les deux partis. « L'un s'attacha à prouver qu'on devoit reconnoître le roi, *bien qu'il fût hérétique*, sous promesse qu'il se feroit instruire.



Château de Marly. Lieu de Plaisance de Louis XIV.



Réception de l'Ambassadeur de Turquie par Louis XV, dans la Galerie de Versailles, (1742)
d'après un dessin inédit de Cochin.

L'autre s'efforça de démontrer, au contraire, *que c'étoit chose qui ne pouvoit catholiquement se faire.* — Le royaliste regardoit la conversion comme une conséquence de la royauté, et le ligueur soutenoit que la royauté devoit être une des conséquences de la conversion : le premier prétendoit que le meilleur moyen d'amener le roi à une abjuration étoit de commencer par avouer ses droits antérieurs ; le second alléguoit que ces droits ne pouvoient exister qu'après l'abjuration faite.

Le 10 mai, dans la quatrième séance, l'archevêque de Bourges s'étant écrié : « Enfin ne voulez-vous « pas nous aider à faire le roi catholique ? — Plût à « Dieu, dit l'archevêque de Lyon, qu'il fût catholi- « que, et que notre saint-père le pape en fût content ! « Nous sommes enfants d'obéissance, et ne deman- « dons que la sûreté de la religion et le repos du « royaume. — Ne nous faites point faire de si longs « voyages, reprit monseigneur de Bourges, il y a « tant de montagnes à passer pour aller à Rome, et « tant d'obstacles à vaincre de ce côté, que cette « voie ne peut être que fort dangereuse dans l'état « présent des affaires. »

La conférence fut interrompue parce que les députés royalistes ne croyaient pas pouvoir faire de plus amples ouvertures. — Le 16 mai, pressé par les conseils de ses plus dévoués serviteurs catholiques et huguenots, le roi annonça publiquement qu'il consentoit à se faire instruire. L'archevêque de Bourges, espérant que dès lors tout seroit promptement terminé, annonça cette grande nouvelle aux ligueurs dans une cinquième séance qui eut lieu le lendemain, 17 mai.

L'archevêque royaliste proposa en même temps une trêve de trois mois, afin que le roi ne fût pas détourné par la guerre de l'importante affaire de sa conversion.

L'archevêque de Lyon, après en avoir conféré avec ses collègues, répondit : « Qu'on souhaitoit « avec ardeur que cette conversion fût sincère, mais « qu'il falloit qu'on en eût la conviction avant de re- « connoître le roi ; et qu'on avoit de justes motifs « d'être en doute à ce sujet, puisque le roi venoit « tout récemment d'assigner des sommes à la créa- « tion d'écoles pour les enfants des calvinistes, et « que c'étoit mal prouver qu'on détestoit l'hérésie, « que de former des établissements tendant à en in- « fecter le royaume. »

L'archevêque de Bourges déclara « qu'il s'étoit « opposé, dans le conseil, à la création de ces écoles ; « que sa proposition étoit de beaucoup antérieure au « jour où le roi avoit annoncé qu'il vouloit travailler « à sa conversion. D'ailleurs, ajouta-t-il, les lettres « de création ne sont pas encore scellées, c'est à vous « et à nous à empêcher par notre prompte réunion « qu'une chose si dangereuse pour la religion ne « s'exécute. »

Les députés de la Ligue se retirèrent en annonçant qu'ils en référeraient aux états ; et la conférence fut terminée, car aucune nouvelle réunion des mêmes députés n'eut lieu pour traiter de cette affaire si importante à tout le royaume.

Le lendemain 18 mai, « le roi envoya des lettres de cachet à plusieurs archevêques, évêques et autres hommes doctes, pour les prier de se rendre auprès de lui, à Mantes, où il désiroit être instruit par eux de la religion catholique, apostolique et romaine, leur promettant qu'ils le trouveroient tout disposé à chercher la voie la plus sûre de son salut. »

Fureurs causées par la résolution du roi. — Violences des prédicateurs de la Ligue.

Le bruit de la conversion prochaine du roi se répandit rapidement. Les protestants s'en indignèrent d'abord ; mais, voyant les membres les plus distingués de leur secte y donner leur assentiment, ils se laissèrent gagner par les promesses d'une impartiale et sûre protection, dont Henri IV leur fit donner l'assurance, et ils consentirent à ne point augmenter les embarras de sa situation par une opposition inopportune et fâcheuse à ses desseins. Cependant le roi avait eu à essuyer les rudes attaques de quelques-uns de leurs prédicateurs. « Le dimanche 9 mai, il assistoit au prêche ; le ministre Damours, sur le bruit général et la résolution qu'on disoit être prise par Sa Majesté de se faire catholique, le menaça fort du jugement de Dieu, s'il le faisoit, parla à lui sur ce sujet d'une grande véhémence et hardiesse : si que messieurs le cardinal de Bourbon et d'O, l'un après l'autre, étant venus trouver le roi, le prièrent de faire justice de ce propos insolent et hardi, et de ne le pas endurer. Mais Sa Majesté, baissant la tête, leur dit à tous deux, et à l'un comme à l'autre : « Que voulez-vous, « il me dit mes vérités. »

La conversion de Henri IV, qui comblait de joie les catholiques *bons français,* devait exciter la rage des ligueurs fanatiques et des factieux soudoyés par les ducats espagnols. Les prédicateurs redoublèrent de violence. Déjà le 12 mai, en célébrant la *fête des saintes barricades,* « qui, dit L'Estoile, fut solennisée et chommée avec plus de cérémonies que jamais, et à laquelle tous les princes et seigneurs se trouvèrent, le curé de Saint-Benoît, Boucher, prêchant dans Notre-Dame, et ayant pris pour texte de son sermon ce verset du psaume 68, *eripe nos de luto,* et jouant sur le mot *lutum,* qui signifie *bourbe,* s'écrioit : « Seigneur, débourbez-nous (ou « débourbonnez-nous...) : ce n'est à un tel boueux que

« le royaume de France appartient... les hérétiques et « politiques n'en veulent point d'autres que le Béar- « nois, et tâchent de persuader aux états de le rece- « voir lorsqu'il se fera catholique. Mais comment, « messieurs, voudriez-vous faire épouser la couronne « de France à un gibet? car celui qu'on vous de- « mande est un méchant relaps, hérétique, excom- « munié, qui n'est bon qu'à jeter dans un tombereau « pour le mener au gibet. »

Voici un autre échantillon de l'éloquence des ligueurs.

« Le premier dimanche qui suivit l'annonce de la conversion prochaine du roi, le curé de Saint-André-des-Arts cria en sa chaire après le roi, *au loup!* et dit : « Les prières des rogations ont été premiè- « rement instituées contre la rage des loups qui dé- « voroient les hommes, à plus forte raison les doit-on « faire aujourd'hui contre la rage de ce furieux loup « de Béarnois, qui veut entrer dans la bergerie... « On vous dit qu'il sera catholique, et qu'il ira à la « messe : *Eh! mes amis, les chiens y vont bien!* « Et si vous dirai davantage que s'il y va une fois, « la religion est perdue : il n'y aura plus de messes, « ni de processions, ni de sermons. Et cela est aussi « vrai comme Dieu est au saint-sacrement de l'autel « que je vais recevoir.— On me dira là-dessus que je « n'appelle point la conversion de l'hérétique, mais « sa mort. Au contraire, je la souhaite et désire, et « n'empêche point qu'il soit reçu pour pénitent en « l'Église ; mais pour roi, je l'empêche, et plus de « cent mille avec moi. Badeaux que vous êtes, qui « ne connoissez pas que *ce vieux loup fait le re- « nard,* seulement pour entrer et manger les poules! « Car, d'être jamais autre qu'hérétique il n'est et ne « le sera; même dimanche dernier, et jeudi encore, « il fut au prêche, et je le sais de ceux qui l'y ont vu. « Mais quoi! nos bons politiques, qui contrefont « tant ici avec nous les bons catholiques, aiment ce « *ventre-saint-gris ;* c'est un luron qui leur plaît, « pour ce que ce sont pourceaux à qui ce loup pro- « met de remplir la panse, qui est tout ce qu'ils « cherchent... C'est chose horrible à penser seule- « ment, qu'on veuille avoir paix avec un diable, « un loup, un hérétique, un vieux relaps, un excom- « munié, un vilain et un bâtard comme lui... Ha! « pauvre peuple, pensez-y, ne l'endurons point, mes « amis, plutôt mourir. Prenons les armes, ce sont « armes de Dieu, encore qu'elles soient matérielles; « car c'est contre les ennemis de Dieu. Un bon li- « gueur (et je vous déclare que je le suis, et que j'y « marcherai le premier) vaincra toujours trois et « quatre politiques. Ils ne sont point gens pour nous « si nous voulons entendre; mais il se faut aider. « Qui frappe le premier à l'avantage. »

Le temps favorable à ces provocations était heureusement passé, et au lieu de séditions, elles ne causaient plus que du scandale.

Intrigues espagnoles. — Propositions du duc de Feria rejetées par les états (1593).

Le 20 mai, l'archevêque de Lyon rendit compte aux états « de ce que l'archevêque de Bourges lui avoit dit sur la future conversion de Henri de Bourbon. » Cette communication émut l'assemblée, et fit « diverses impressions sur les esprits. »

Les ligueurs prononcés comprirent qu'ils devaient se hâter. Une assemblée particulière eut lieu le même jour chez le légat, « à laquelle se trouvèrent le duc de Mayenne, qui avoit promis aux Espagnols d'ouïr leurs propositions, les ducs d'Aumale et d'Elbœuf, le cardinal Pélevé, l'archevêque de Lyon et l'évêque de Senlis, de la part du clergé ; La Châtre et Montholon, de la part de la noblesse; La Chapelle-Marteau et Bernard, de la part du tiers état; et enfin, de la part des Espagnols, le duc de Feria, les sieurs de Taxis et d'Ibarra... Le duc de Feria, après un long discours sur les louanges du roi catholique, sur sa libéralité envers la France, sur les vertus royales de l'infante, qui, étant née de la fille aînée de Henri II, avait droit à la couronne de France, leur proposa « ladite infante pour être élue « reine du royaume par les états: ajoutant que la- « dite élection seroit très-agréable au pape, avanta- « geuse à la maison de Lorraine et à la noblesse de « France, par les immenses secours qu'on recevroit « de son maître, tant en troupes qu'en argent. »

« A peine avoit-il fini son discours, que l'évêque de Senlis, un des plus ardents de la Ligue, lui dit, d'une voix aigre et d'un ton élevé, « qu'il reconnois- « soit maintenant que les politiques avoient dit vrai « dans le commencement de cette guerre, en pu- « bliant que l'intérêt et l'ambition y avoient plus de « part que le zèle de la religion ; que depuis le com- « mencement de la monarchie, la loi salique avoit « été observée, et que si on nommoit une femme, « on courroit risque que la couronne ne fût trans- « portée à des étrangers. »

Le duc de Mayenne, remarquant que ce discours faisait peine au duc de Feria, lui dit, pour en adoucir l'amertume, « que ce bon évêque étoit attaqué « de temps en temps de mouvements de folie, mais « qu'il revenoit facilement, et qu'il lui en répon- « doit. » — Alors le duc de Feria, revenu de sa surprise, demanda qu'on fît rapport de sa proposition aux états. — Ce qui lui fut promis. »

La proposition du duc de Feria fut portée le 28 mai aux états, par le sieur de Taxis, qui, assisté du théologien Mendoza, s'efforça de prouver les droits de l'infante, « comme aussi que les François

n'étoient point obligés de se soumettre à la loi salique en cette occasion.»

«Le 8 juin, les Seize, unis avec le clergé, présentèrent requête aux états, à ce qu'on eût à procé-«der à l'élection d'un roi; et, au cas qu'on ne le «trouvât bon, qu'on n'eût à procéder à trêve ni à «conférence que le saint-père n'en fût averti, et «qu'on n'en eût réponse. A faute de ce, ils protes-«toient contre ceux qui passeroient outre, comme «déserteurs de la religion et traîtres à leur patrie.» — Ils furent renvoyés sans réponse, et fut jugée leur requête impertinente...»

Le lendemain, Boucher alla trouver le duc de Mayenne, «pour lui demander un roi, et le supplier de trouver bon que ce fût le duc de Guise, disant «qu'il étoit chargé de la part des ecclésias-«tiques de lui porter cette parole.» Le duc de Mayenne lui répondit «qu'il ne se chargeât plus «de telles requêtes: que lui et ses compagnons de-«voient se mêler de prêcher leur Évangile, sans «s'entremettre des affaires d'État, où ils n'enten-«doient rien; que les états étoient pour y donner «ordre, lesquels ne feroient rien que bien à point.»

Les intrigues du légat et de l'ambassadeur d'Espagne auprès des membres des états n'avaient pas cessé; mais les royalistes et les politiques avaient repris courage, et ne craignaient plus de manifester leurs opinions. Les déclamations furibondes des ligueurs excitaient leur pitié et leurs moqueries.

Le dimanche 20 juin, «les états assemblés résolurent la question de l'infante; ils reconnurent «qu'ils n'avoient point de procuration pour renver-«ser la loi fondamentale du royaume. Quant à Er-«nest [1], que c'étoit un étranger, et qu'ils n'avoient «non plus de procuration pour parler de l'élection «d'un roi étranger. Que si le roi d'Espagne vouloit «parler du mariage d'un prince françois avec l'in-«fante, on y aviseroit.» — Sur quoi assignation fut donnée au duc de Feria pour le lendemain matin. Il vint, reçut cette réponse, et, au sortir de là, fut sifflé par un tas de populace amassé, et lui fut jetée une pierre. — De quoi on alla aussitôt faire plainte au duc de Mayenne, qui répondit: «Que si «lui pouvoit représenter les siffleurs et les jeteurs «de pierre, il les feroit pendre et étrangler sur-le-«champ, à l'entrée des états, et devant les portes «du Louvre.»

Le même jour, dans l'après-dînée, étant revenu aux états, le duc de Feria fit une nouvelle proposition, qui fut «que le roi d'Espagne, son maître, «nommeroit dans deux mois un prince catholique «français pour être roi, choisi parmi ceux de la «maison de Lorraine, auquel il donneroit l'infante, «sa fille, en mariage, et *qu'ils seroient rois soli-«dairement.*» Ce furent ses mots.

«Cette proposition, divulguée à Paris, dit L'Estoile, fit incontinent courir le bruit partout que nous avions un roi, les uns disoient que c'étoit M. de Nemours, les autres que c'étoit M. de Guise.»

Le duc de Mayenne en exprima hautement son mécontentement.

Prise de Dreux par le roi.—Discussions sur la trêve, à laquelle le légat s'oppose au nom du pape.

La conférence de Surène était rompue, et rien n'avait encore été décidé par la trêve proposée par le roi; de nouvelles conférences eurent lieu successivement à La Roquette, près de la porte Saint-Antoine, et à La Villette, près de la porte Saint-Denis, mais elles n'eurent aucun résultat. Henri IV, indigné de l'opiniâtreté des ligueurs, voulut leur rappeler, par un coup audacieux, que son armée était toujours campée aux portes de Paris; il se porta rapidement sur Dreux, et, malgré la défense vigoureuse de la garnison, s'empara de cette ville, plus importante alors qu'aujourd'hui.

La prise de Dreux inquiéta les Parisiens, et les états se hâtèrent de délibérer sur la trêve; ils étaient disposés à y accéder; mais le légat s'y opposa, enjoignant, plutôt que conseillant, à l'assemblée, au nom du pape, de rompre toute relation directe ou indirecte avec le chef des hérétiques. Les négociations furent de nouveau interrompues; mais le mécontentement de ceux qui voulaient la trêve et la paix se manifesta si énergiquement, «que le légat s'en alla à Saint-Martin-des-Champs, où il s'enferma avec force gardes comme dans une citadelle, redoutant la fureur du peuple... De fait, les bouchers, qui sont forts et en nombre en ces quartiers-là, disoient tout haut que saint Martin ne le sauveroit pas; et que s'il cuidoit (pensoit) empêcher la trêve, ils savoient bien, eux, comme il falloit mettre la main au sang, et écorcher les veaux comme lui.»

Arrêt célèbre du parlement de la Ligue pour le maintien de la loi salique (28 juin 1593).

Le parlement commençait à s'émouvoir. Les conseillers royalistes résolurent d'agir ouvertement.

Le jour même où le duc de Feria portait aux états sa nouvelle proposition, «le conseiller Du Vair, avec autres députés de la cour de parlement, formèrent opposition aux états au nom de la cour, *à ce qu'on n'eût à procéder à l'élection d'autre roi que de la maison de Bourbon;* demandèrent acte de leur

[1] Archiduc d'Autriche, qui avait été proposé pour mari de l'infante, et pour roi par le roi d'Espagne. (*Voyez* p. 35).

opposition au greffier, et la firent enregistrer.»

Une semaine s'écoula, et, voyant les intrigues continuer, le parlement se prononça d'une manière plus solennelle encore.

«Le lundi 28 juin, fut donné en la cour du parlement de Paris, toutes les chambres assemblées, un arrêt notable contre ceux qui entreprendroient d'ébranler les lois fondamentales du royaume, et surtout la loi salique. Lequel arrêt fut imprimé, et l'appelle-t-on encore aujourd'hui l'*arrêt du président Le Maître,* parce qu'il en fut un des principaux conseillers et promoteurs; et qui triompha ce jour d'opiner pour la liberté françoise contre la tyrannie espagnole qu'on vouloit introduire. En quoi il fut bravement secondé de M. Du Vair, conseiller, et suivi en son opinion de tous les autres : en sorte, que les ligueurs qui étoient là, étonnés de la résolution de leurs compagnons, ne firent que tournoyer autour du pot, et contre ce qu'ils avoient proposé revinrent *ad idem.*»

Voici le texte de cet arrêt justement célèbre :

«Sur la remontrance ci-devant faite par le procu«reur du roi, en la matière mise en délibération, «la cour, n'ayant, comme elle n'a jamais eu, d'au«tre intention que de maintenir la religion catholi«que, apostolique et romaine en l'État et couronne «de France, sous la protection d'un roi très-chré«tien, catholique et François, a ordonné et ordonne: «Que remontrances seront faites, cette après-dî«née, par M. le président Le Maître, assisté d'un «bon nombre de ladite cour, à M. le lieutenant «général de l'État et couronne de France, en pré«sence des princes et officiers de la couronne étant «de présent en cette ville, à ce qu'aucun traité ne «se fasse pour transférer la couronne en la main «des princes ou princesses étrangers; que les lois «fondamentales de ce royaume seront gardées, et «les arrêts donnés par ladite cour pour la déclara«tion d'un roi catholique et François soient exécu«tés; et qu'il ait à employer l'autorité qui lui est «commise pour empêcher que, sous prétexte de la «religion, la couronne ne soit transférée en main «étrangère, contre les lois du royaume; et pour «venir, le plus promptement que faire se pourra, «au repos du peuple, pour l'extrême nécessité du«quel il est rendu. Et, néanmoins, dès à présent, «a déclaré et déclare tous faits faits, et qui se fe«ront ci-après pour l'établissement d'un prince ou «princesse étrangère, nuls et de nul effet et valeur, «comme faits au préjudice de la loi salique et au«tres lois fondamentales du royaume.»

Il est à remarquer que le nom de la maison de Bourbon, qui figure dans l'opposition du conseiller Du Vair, n'est pas mentionné dans cet arrêt. «Aussi, dit L'Estoile, cet arrêt a surpris tous les partis. — Aucuns disent qu'il a été conseillé secrètement par le duc de Mayenne pour suspendre l'élection d'un roi, et prendre ses mesures pour se conserver dans sa charge.» — Cependant, quand le lendemain «la cour alla, dès le matin, trouver le duc de Mayenne, pour lui faire entendre ce qui y avoit été arrêté le jour de devant, le duc de Mayenne fit au président Le Maître, qui porta la parole, une réponse courte, et, *en apparence, pleine de mécontentement.* On le vit changer de couleur, et il laissa tomber son chapeau deux ou trois fois.» Et le surlendemain de l'arrêt, «la cour étant assemblée, fut interrompue par M. de Belin, que le duc de Mayenne y envoya pour les prier *d'avoir patience, et vouloir surseoir leurs délibérations d'un jour ou deux seulement.* Sur quoi, la cour députa M. le président Le Maître, avec MM. Fleuri et Damours, vers le duc de Mayenne, qui leur dit *tout en colère*, «qu'il «falloit qu'ils changeassent leur arrêt d'*amitié,* «comme il les en prioit bien fort : ou qu'il y em«ploieroit la force, à son grand regret; et que la «cour lui avoit fait un affront dont elle se fût bien «passée.»— Le président Le Maître répondit: «que «quant à la force et voie de fait, la cour le tenoit «pour prince si sage et si avisé, qu'il n'en viendroit «jamais là; et quand il le feroit, que Dieu seroit «toujours pour la justice, laquelle ils avoient sim«plement suivie en leur arrêt, sans avoir jamais «pensé à l'offenser.» Cet incident n'eut pas d'ailleurs de suite.

Proposition d'élire roi le duc de Guise, et de lui faire épouser l'infante, ajournée sur l'avis du duc de Mayenne.

La prise de Dreux, l'arrêt du parlement, rehaussaient les espérances des royalistes et des politiques. Quelques prédicateurs, Lincestre entre autres, commençaient même à prêcher «qu'on ne pouvoit refuser l'instruction au roi, et que les prêtres qui s'étoient rendus à Mantes à son appel avoient agi chrétiennement.» L'ambassadeur d'Espagne jugea qu'il était nécessaire de frapper un grand coup, en faisant de nouvelles propositions; en conséquence, «le 4 juillet, poussé par les prédicateurs et les Seize, il proposa le mariage du duc de Guise avec l'infante, en faisant et élisant ledit duc de Guise roi, et il s'offrit de tenir prison en la Bastille jusqu'à ce qu'il eût été avoué de son maître; et dit «*que sa tête en* «*répondroit,* au cas que le roi d'Espagne ne baillât «au duc de Guise sa fille en mariage, avec 40,000 «hommes de secours, et argent tout prêt pour faire «la guerre.» — A quoi M. du Maine répondit résolument: «que la tête du duc de Feria n'étoit suffi«sante pour répondre de la perte d'un royaume de «France. Au reste, qu'il y avoit M. de Lorraine qui «ne se pourroit jamais contenter de cette élection,

«pour ce qu'on lui feroit tort, étant l'aîné de leur «maison, et les autres princes pareillement qui «avoient tous bien fait. Que pour son regard de «lui, il avoit porté tout le faix de la guerre, et «que s'il étoit question de se perdre, il se perdroit «bien tout seul, sans y en appeler d'autres.—Et puis, «que ce n'étoient que promesses ces hommes et cet «argent qu'on annonçoit; qu'il falloit premièrement «voir l'infante à Paris, avec l'armée des 40,000 «hommes et l'argent, et qu'alors on lui parleroit.»

Deux jours après, «le même duc de Mayenne, troublé de cette élection du duc de Guise, son neveu, laquelle il voyoit que le légat, joint avec les Espagnols, les prédicateurs et les Seize, favorisoient ouvertement, tint conseil, depuis quatre heures du soir jusqu'à minuit: car tout le peuple de Paris (au moins la *lie,* qui fait une bonne part de la ville) tenoit déjà le jeune prince pour son roi. — Les Espagnols et Napolitains l'appeloient *Sire;* la Sorbonne le vouloit reconnoître, les curés le prêchoient, si bien qu'il n'y avoit fils de bonne mère qui ne l'allât saluer. — Le duc de Guise, voyant sa royauté assez mal assurée, montroit avoir à déplaisir qu'on le saluât et reconnût pour tel [1]. Madame de Guise en rioit; madame de Nemours s'en offensoit; madame de Montpensier l'appeloit *ce beau roi;* madame du Maine, *un petit morveux auquel il falloit encore bailler des verges.* Et ainsi chacun discouroit, selon sa passion...» Mais le duc de Mayenne, qui était probablement déterminé à se soumettre à Henri IV plutôt que de reconnaître son neveu pour roi, manœuvra avec tant d'habileté dans les états, qu'il parvint à déterminer le plus grand nombre des députés à ajourner l'exécution de la proposition faite par le duc de Feria; il fut même chargé de lui répondre, et le 20 juillet, «après avoir salué fort civilement dans les états l'ambassadeur espagnol, il lui présenta de très-humbles grâces pour l'honneur que le roi catholique venoit de faire aux princes de sa maison, et lui dit: «Que n'ayant aucunes forces pour résister à l'en«nemi qui avoit pris Dreux, il étoit obligé de sus«pendre l'élection du duc de Guise, lui promettant «que quand il auroit des forces suffisantes pour la «faire valoir il la feroit agréer aux états, et l'enga«geant à prier les ministres du roi d'Espagne à en«voyer des troupes au plus tôt pour avancer ladite «élection.»

Cet ajournement équivalait, en raison des événements qui se préparaient, au rejet de la proposition de l'ambassadeur espagnol.

[1] «Le 12 juillet, le duc de Guise menaça de faire mourir le premier qui l'appelleroit *roi*, sa royauté n'étant pas encore bien assurée, et en voulut poignarder un qui l'avoit appelé *Sire.*» (*Journal de L'Estoile.*)

Conférences pour la conversion du roi. — Henri IV se convertit à la foi catholique, et abjure le protestantisme à Saint-Denis (25 juillet 1593).

Vers le milieu du mois de juillet le roi se rendit à Saint-Denis. Déjà les théologiens (avec lesquels il avait eu à Mantes plusieurs conférences relatives à la religion) s'y étaient réunis aux évêques qui devaient assister à sa conversion, ainsi qu'aux discussions préparatoires.

L'archevêque de Bourges présidait l'assemblée, où se trouvaient les évêques de Nantes, de Chartres, de Séez, de Digne, de Meillezais, d'Angers, de Bayeux, du Mans et d'Évreux. Séguier, doyen de l'église Notre-Dame de Paris, les curés de Saint-Merry, de Saint-Eustache et de Saint-Sulpice, étaient venus à Saint-Denis, malgré la menace d'excommunication que le légat du pape leur avait adressée si, contre sa défense, il osaient assister *à la conversion de l'hérétique Béarnais.*

Dans la première discussion théologique qui eut lieu le 23 juillet, le roi défendit la croyance qu'il allait quitter avec une énergie et une science qui surprit les docteurs. «A leurs arguments, dit L'Estoile, il répondit et répliqua si à propos, alléguant les passages de la sainte Écriture, qu'ils en demeurèrent étonnés, et empêchés de donner solutions valables à ses questions. Tellement qu'un des principaux d'entre eux dit, «qu'il n'avoit jamais vu hé«rétique mieux instruit en son erreur, ni qui la «défendît mieux, et en rendît meilleures raisons.»

«Quand ils vinrent à la prière des morts, le roi leur dit: «Laissons là le *Requiem,* je ne suis pas «encore mort, et je n'ai pas envie de mourir.»—Pour le regard du *purgatoire,* il leur dit: «Je le croi«rai, non comme article de foi, mais comme «croyance de l'Église, de laquelle je suis fils, et «aussi pour vous faire plaisir, sachant que c'est le «pain des prêtres.» — Sur l'*adoration du saint-sacrement,* ayant insisté longtemps, il leur dit à la fin: «Vous ne me contentez point bien sur ce «point, et ne me satisfaites pas comme je désire«rois, et me l'étois promis de votre instruction. «Voici: je mets aujourd'hui mon âme entre vos «mains. Je vous prie, prenez-y garde: *car là où* «*vous me faites entrer, je n'en sortirai que par* «*la mort; et de cela je vous le jure et proteste.*» Et en ce disant, les larmes lui sortirent des yeux.

«Après cela, les docteurs présentèrent à Sa Majesté un écrit contenant une forme d'abjuration et détestation des principales erreurs qu'il avoit suivies, avec nouveaux serments et protestations obligatoires qu'ils entendoient lui faire faire et signer, et auxquels ils vouloient expressément l'astreindre avant que le recevoir à l'église. Sur quoi il leur dit:

«Il me semble que j'en ai assez fait, et que vous «devez vous en contenter. Toutefois, laissez ce pa-«pier, je l'examinerai.»

«Ce jour (23 juillet), Sa Majesté écrivit de sa main à madame de Monceaux [1] (qu'il avoit laissée à Mantes, et qu'il vouloit faire venir auprès de lui) la lettre suivante :

«J'arrivai au soir de bonne heure, et fus impor-«tuné de *Dieu gards,* jusqu'à mon coucher. Nous «croyons (obtenir) la trève, et qu'elle se doit con-«clure ce jourd'hui. Pour moi, je suis à l'endroit «des ligueurs *de l'ordre Saint-Thomas.* — Je «commence ce matin à parler aux évêques.— Outre «ceux que je vous mandai hier, pour escorte, je «vous envoie soixante arquebusiers, qui valent bien «des cuirasses. L'espérance que j'ai de vous voir «demain retient ma main de vous faire plus long «discours. — *Ce sera dimanche que je ferai le* «*saut périlleux.*— A l'heure que je vous écris, j'ai «cent importuns sur les épaules, qui me feront haïr «Saint-Denis comme vous faites Mantes. — Bon-«jour, mon cœur, venez demain de bonne heure, «car il me semble qu'il y a déjà un an que je ne «vous ai vue. Je baise un million de fois les belles «mains de mon ange, et la bouche de ma chère «maîtresse.»

«Le lendemain, qui étoit le samedi 24, le roi manda dès le matin M. le premier président de Paris, et celui de Rouen, pour le venir trouver à son lever. Étant venu, il leur dit qu'il les avoit envoyé quérir, pour leur dire «qu'il avoit fait tout ce «qu'il lui avoit été possible pour contenter mes-«sieurs nos maîtres sur le fait de sa conversion, et «son retour à l'Église catholique, en laquelle il «vouloit vivre et mourir, comme il leur avoit pro-«testé; mais que pour cela il n'avoit entendu qu'on «le forçât si avant en sa conscience pour l'astrein-«dre à des serments étranges, et à signer et croire «des *badineries* qu'il s'assuroit que la plupart «d'eux ne croyoient pas...»

«A quoi ne répondant rien, mais détournant le propos au sujet sur lequel le roi les avoit mandés, les deux présidents lui dirent, «qu'il n'étoit pas «raisonnable de forcer plus avant Sa Majesté, et «qu'ils croyoient qu'ils (les docteurs) ne l'avoient «jamais entendu de cette façon, et que s'il plaisoit «à Sa Majesté, il les iroient trouver pour leur dire «et remontrer là-dessus ce qui étoit de leur devoir.»

—«Je vous en prie, dit le roi; et leur dites qu'ils «se contentent hardiment, et que j'en ai assez fait, «que s'ils passent outre, il en pourra advenir pis.»

«La Faye, ministre, fut aussi par-devers M. le chancelier, se plaindre à lui de ce qu'on violentoit ainsi le roi et sa conscience, «même, lui dit-il, pour «des *badineries.*» Le chancelier fit réponse «que «cela n'étoit raisonnable; qu'on y pourvoiroit.»

«Le petit Chauveau [1], en présence des évêques

[1] Gabrielle d'Estrées (sa maîtresse), alors marquise de Monceaux, et depuis duchesse de Beaufort.

[1] Chauveau avait été lui-même accusé d'hérésie, peu de temps auparavant, par l'archevêque de Lyon. Les détails qu'on lit à ce sujet dans le *Journal de L'Estoile* sont extrêmement curieux, et donnent une idée du désordre singulier où le désir d'imiter les prédicateurs et ministres calvinistes entraînait les prêtres mêmes qui se disaient catholiques.

«En ce même mois de juin 1593, le vendredi 11e jour, M. de Lyon, étant à la conférence (ouverte à Surène entre les députés de la Ligue et ceux du parti du roi), dit à M. de Bourges qu'il avoit une plainte à lui faire, et à tous les ecclésiastiques de son parti, contre un nommé Chauveau qui se disoit ecclésiastique, et prêchoit publiquement l'hérésie, détractant en pleine chaire du pape et de son autorité. Que pour les ministres qui étoient parmi eux (les partisans du roi), il s'en remettoit à leur conscience; mais de tolérer que cela se fît sous le surplis, c'étoit chose si fort honteuse et scandaleuse qu'il ne s'en pouvoit taire.

«Ce Chauveau, jadis curé de Saint-Gervais, à Paris, prêchoit en ce temps à Senlis; et *combien qu'il chantât la messe,* prêchoit néanmoins publiquement *que le pape étoit l'antechrist :* au surplus, homme de bonne vie, au témoignage de tout le peuple, grand aumônier (faiseur d'aumônes), jusqu'à se dépouiller pour revêtir les pauvres, et jeûner souvent pour leur donner de quoi manger; il protestoit, au surplus, «*qu'il n'étoit ni huguenot, ni ligueur, mais vrai* «*catholique, et fils de l'Église,* laquelle il falloit nettoyer, «étant remplie de beaucoup d'abus, idolâtries et superstitions, «contre lesquelles sa profession l'obligeoit de crier, voire au «danger et péril de sa vie, laquelle il exposeroit toujours «pour l'honneur de Dieu, et le salut des brebis de Jésus-«Christ, qui lui avoient été baillées en garde.»

«M. le cardinal de Bourbon étant à Tours, où il prêchoit fort librement, l'appela un jour *hérétique, et lui dit que tout le monde le disoit tel.*—«C'est, lui répondit Chauveau «fort hardiment, et sans s'étonner, comme on dit de vous, «monseigneur, que vous êtes des pensionnaires d'Espagne.»

«Dont ledit cardinal se sentant offensé commanda aux marguilliers de l'église Saint-Saturnin de Tours, où Chauveau prêchoit tous les dimanches avec grande affluence du peuple, de l'empêcher de prêcher; et, pour cet effet, que le dimanche venu, aussitôt que le service seroit fini, ils fermassent les portes de leur église, afin qu'y venant il fut contraint de s'en retourner.

«Ce qu'ayant exécuté, et le peuple s'y étant assemblé comme de coutume, trouvant les portes de l'église fermées, ne laissa de s'y arrêter, et attendre le curé, lequel étant venu, et se doutant bien de la farce, leur dit : «Mes amis, «vous êtes venu ici pour ouïr la parole de Dieu : c'est bien «fait; mais on ne désire pas que vous l'oïez de moi. Puisque «je suis tenu de vous la prêcher, je vous la prêcherai aussi «bien ailleurs qu'ici. Suivez-moi.»

«Et ayant mené le peuple à une petite église nommée Saint-Julien, qui n'étoit pas à plus de cent pas de là, étant monté en la chaire qu'il trouva, il y fit son sermon, et prêcha plus librement qu'il n'avoit encore fait : disant, entre autres choses, que là où il s'agissoit de prêcher la parole de Dieu, qu'il n'avoit égard ni à rouge ni à vert (ni à cardinal ni à évêque).

«De quoi M. le cardinal averti se piqua fort, et le fit menacer. Mais M. le premier président, qui aimoit Chauveau, et étoit marri de le voir si avant aux mauvaises grâces de ce prince, se mêla d'en faire la paix; et l'ayant mené lui-même par la main audit cardinal, le pria de lui pardonner; et l'ayant voulu d'entrée faire mettre à genoux pour demander pardon

et prélats assemblés sur cette forme d'abjuration, qu'on avoit présentée à Sa Majesté pour signer, dit : « Que le roi n'étoit point Turc, ni païen, « ni Mamelue, pour le vouloir astreindre à une « telle abjuration ; qu'il étoit chrétien ; et s'il avoit « erré, qu'il le falloit réduire doucement de l'erreur « à la vérité, mais non le traiter comme un qui en « eût été du tout ignorant. » — En quoi il fut secondé de M. l'évêque du Mans, et de quelques autres ; tellement, qu'enfin la forme de cette abjuration fut changée et adoucie [1].

« Quand, le samedi, la nouvelle de l'abjuration du roi, fixée au lendemain, arriva dans Paris, on y chanta le *Requiem* au lieu du *Te Deum*. — Cri fut fait par les carrefours que personne, de quelque qualité qu'elle pût être, n'eût à aller à Saint-Denis sans passeport du prévôt des marchands, ou sans permission du duc de Mayenne, sous peine de la hart. — De son côté, le légat fit publier une *belle et longue lettre* adressée aux catholiques de France, portant « défense à tous prélats et ecclésias- « tiques de s'attribuer l'autorité d'absoudre Henri « de Bourbon des excommunications portées contre « lui par les papes, sous les peines portées par les

à M. le cardinal, Chauveau ne le voulut jamais faire, disant tout haut à M. le premier président, qu'il ne devoit cela qu'à Dieu et à son roi. Et pour satisfaction, dit seulement au cardinal qu'il n'avoit jamais pensé à l'offenser par les paroles qu'il avoit dites ; suppliant son excellence, néanmoins, de lui pardonner s'il l'avoit offensé.

« Le roi, auquel on en avoit fait tout le discours, ayant peu après avisé Chauveau en sa chambre, le fit approcher, et lui parlant à l'oreille, dit : « Il y en a qui vous veulent garder « de prêcher ; mais moi je vous veux faire évêque. Continuez. »

« Or, voici une bonne partie des abus de l'Église que ledit Chauveau taxoit et reprenoit en sa chaire publiquement et partout, à savoir :

« La *vénération des images*, contre l'exprès commandement et défenses de Dieu, disant souvent au peuple qu'il regardât, et qu'on lui avoit ôté et retranché le second commandement : *Tailler tu ne te feras image*, etc.

« Les *ornements et robes* qu'on donnoit aux saints et saintes des églises qui n'étoient que bois et *pierres mortes*, et cependant on laissoit là les *pierres vives*, qui étoient les pauvres, vrais membres du Fils de Dieu, mourir de faim et de froid.

« Les *bâtonneries et confréries*, qui étoient une pure idolâtrie, ressentant les bacchanales du paganisme ancien.

« Le *Salve regina*, lequel, quand il entendoit chanter il se levoit ordinairement, au lieu de se mettre à genoux, disant que cet honneur appartenoit à un seul, Jésus-Christ, et non à la Vierge, pour ce qu'il étoit le roi des rois, et le Dieu des miséricordes ; et que quand il oirroit chanter *Ave rex* ou *Salve rex*, alors il se prosterneroit à genoux...

« Les *chandelles*, *barbotages*, *chapelets*, *pèlerinages*, *pardons*, *heures des femmes en latin*, *défense* très-méchante et pernicieuse que quelques faux prélats et docteurs de l'antechrist faisoient au peuple, de lire la sainte Écriture, comme s'il n'eût été capable d'entendre son salut.

« Enfin Chauveau déclamoit surtout contre *la souveraineté temporelle du pape, et sa primauté*, et l'usurpation du droit qu'il prétendoit avoir sur les rois et princes de la chrétienté, ne l'honorant d'autre titre que de l'*antechrist*, ayant pris son siége au temple de Dieu. »

[1] On trouve dans les *Mémoires de Sully*, et dans l'*Histoire de Henri IV*, par M. Dufau, les détails suivants sur les difficultés auxquelles donna lieu la rédaction de la profession de foi du roi converti. — « Quelques-uns, ou pour élever des obstacles, ou par une piété peu éclairée, y avoient inséré *toutes les traditions et inventions humaines les plus bigotes*. De sorte que le roi, ne l'approuvant pas, la fit voir à d'autres prélats, qui en retranchèrent *tout ce qui n'étoit pas des points essentiels de la religion, et non absolument nécessaires à salut*. Ceux qui avoient dressé la première confession de foi furent scandalisés de ces suppression. Le roi refusa de son côté de signer des choses sur lesquelles ils n'étoient pas d'accord eux-mêmes. *Cette affaire sembloit s'en aller remise à un autre jour*. Du Perron (évêque d'Évreux), extrêmement affligé de ce contre-temps, vint trouver Rosny, avec le cardinal de Bourbon, qui avoit beaucoup de confiance en ce seigneur, depuis qu'il avoit aidé à le réconcilier avec le roi. Les deux prélats catholiques réunirent leurs efforts à ceux du seigneur calviniste, et ils parvinrent enfin à réformer la confession du roi *au gré d'un chacun*. »

Les serviteurs dévoués du roi étaient pressés de voir cette grande affaire de la conversion entièrement accomplie ; on en jugera par ce qu'en dit L'Estoile. « M. d'O, ayant donné avis au roi que le *tiers parti* (formé de ceux qui vouloient mettre sur le trône le second cardinal de Bourbon * ou tout autre prince catholique) étoit à cheval, fit hâter sa conversion, *qu'on avoit remise à la mi-août, et possible bien plus loin*. Il dit à Sa Majesté, « qu'il n'étoit plus question de tem- « poriser, et que s'il ne se hâtoit d'aller à la messe, qu'il étoit « perdu. Il lui fit entendre comme il étoit lui-même entré audit « parti, non comme rebelle, mais comme son plus fidèle servi- « teur, exprès pour les mieux découvrir, et reconnaître leurs « moyens et leurs forces ; qu'il étoit impossible à Sa Majesté « d'y pouvoir résister, sinon en les prévenant, et se rangeant « de soi-même à ce qu'indubitablement il se trouveroit forcé à « la fin ; et que l'entreprise étant sur le point de l'exécution, « le remède en devoit être prompt, lequel il tenoit en sa main, « se faisant vitement instruire, et retournant à la messe plu- « tôt aujourd'hui que demain. »

« Le roi reçut cet avertissement comme d'un sien fidèle serviteur. Et, toutefois, comme un cœur royal et magnanime tel que le sien ne peut porter d'être forcé de cette façon, principalement en matière de religion et de conscience, Sa Majesté en eut un tel dédain et crève-cœur, qu'il mit en délibération de *passer la rivière, et fut sur le point de le faire*, qui étoit un conseil de désespérade, comme il disoit lui-même, mais duquel l'événement, toutefois, étoit en la main de Dieu, qui l'avoit relevé, ce disoit-il, de plus grandes chutes que celles-là. — Mais enfin le conseil des catholiques, et la voix de son peuple l'emportèrent.

« Et est à noter que quand M. d'O parla au roi du tiers parti, Sa Majesté lui dit que leur état étoit fondé sur quatre buchettes ; car ils n'avoient ni argent, ni villes, ni capitaines, ni alliances étrangères ; auquel ledit d'O fit réponse qu'à la vérité, du commencement ils n'en avoient point, mais qu'à cette heure-là ils avoient tous les quatre. — Lors M. le chancelier étant survenu, le roi lui en ayant demandé son avis, et se trouvant conforme à celui de M. d'O, hâta fort la résolution de Sa Majesté. »

* « Il se trouvoit un grand nombre de gens, dit le président Goulard, dans ses *Mémoires*, qui s'enhardissoient de conférer ensemble, jurant de n'adhérer pas à la Ligue, mais aussi de se départir d'avec le roi, s'il ne vouloit entendre à se convertir ; et cela s'appeloit la *tierce ligue*, qui avoit pour chef M. le cardinal de Bourbon... qui, à Mantes, par tous les discours qu'il me fit, témoigna bien qu'il n'avoit pas agréable beaucoup la conversion de Sa Majesté, et l'estimoit impossible. »

« canons ; et à tous les catholiques de s'y trouver ou « assister sous peine d'excommunication. »

Ces menaces n'arrêtant pas ceux qui voyaient avec joie s'approcher la fin des malheurs de la France, les ligueurs eurent recours aux prédications, et le dimanche matin, à l'heure où le roi se dirigeait vers l'antique basilique de Saint-Denis, un curé (celui de Saint-Pierre-aux-Bœufs) montait en chaire, dans l'église de Saint-Nicolas-des-Champs, à Paris, et disait au peuple :

« Messieurs, j'ai commandement de M. le légat « de vous dire que ce jourd'hui le roi de Navarre se « fait catholique : le légat trouve bien étrange qu'on « le reçoive, d'autant que notre saint-père le pape « ne l'a point relevé de son excommunication ; tou-« tefois, il prie toute l'assistance de prier Dieu que « si le roi de Navarre ne le fait de bon cœur, il lui « veuille mettre en l'âme ce qu'il faut pour un chré-« tien. — Et, cependant, M. le légat vous prie d'at-« tendre patiemment, et ne vous point mouvoir les « uns contre les autres, ni prêter aucun consente-« ment de le recevoir, jusqu'à ce que sa sainteté le « relève. — Et tout ainsi que, quand un homme « est mordu d'un chien enragé, il lui faut prendre « du poil de la bête pour frotter la plaie qu'il veut « guérir : aussi faut-il que le roi soit relevé de sa sain-« teté. » — Le curé de Saint-André prêcha « que tous « ceux qui se trouveroient à la messe de ce méchant « excommunié *étoient tous damnés,* prêtres, cha-« noines, curés, doyens, évêques et prélats. » — Le prédicateur de Saint-Jacques-la-Boucherie dit « que les trois docteurs qu'avoit pris le Béarnois « pour son instruction méritoient, le premier, d'être « brûlé, l'autre, roué, le troisième, pendu. »

« Cependant, le dimanche 25 juillet, sur les huit heures du matin, le roi, revêtu d'un pourpoint et chausses de satin blanc, d'un manteau et chapeau noir, assisté de plusieurs princes, grands seigneurs, des officiers de la couronne, et autres gentilshommes en grand nombre, précédé des Suisses de sa garde, des gardes du corps écossois et françois, de douze trompettes, est allé à la grande église de Saint-Denis ; les rues étant tapissées et jonchées de fleurs, le peuple répétant mille fois : *Vive le roi !*

« A l'entrée de l'église étoit l'archevêque de Bourges, assis en une chaire couverte de damas blanc aux armes de France et de Navarre ; le cardinal de Bourbon et plusieurs évêques, et tous les religieux de Saint-Denis, qui l'attendoient avec la croix, le livre des Évangiles et l'eau bénite. — L'archevêque de Bourges lui a demandé *quel il étoit;* le roi a répondu : « Je suis le roi. — Que de-« mandez-vous ? — Je demande, a dit le roi, à être « reçu au giron de l'Église catholique, apostolique « et romaine. — Le voulez-vous sincèrement ? — « Oui, je le veux et je le désire. » Et à l'instant le roi s'est mis à genoux, et a fait sa profession en ces termes : « Je proteste et jure devant la face du Tout-« Puissant de vivre et mourir en la religion catho-« lique, apostolique et romaine, de la protéger et « défendre envers tous, au péril de mon sang et de « ma vie, renonçant à toutes hérésies contraires à « icelle. » Laquelle profession, écrite dans un papier, il a donné signée de sa propre main [1]. L'archevêque, ayant pris ce papier, lui a donné à baiser son anneau sacré, et puis l'absolution et la bénédiction.

« Après quoi, le roi a été conduit au chœur de l'église par les évêques et les autres prélats et curés réunis à Saint-Denis ; il s'est mis à genoux devant l'autel, et a réitéré sur les saints Évangiles sa profession et son serment.

« Le roi a été relevé par le cardinal de Bourbon et l'archevêque de Bourges, et conduit à l'autel, qu'il a baisé ; puis il a passé derrière ledit autel, où l'archevêque de Bourges a ouï sa confession, pendant que la musique chantoit le *Te Deum.*

« Après la confession, ledit archevêque a conduit le roi à un oratoire couvert de velours cramoisi, semé de fleurs de lis d'or, sur lequel il s'est mis à genoux, et a entendu la grand'messe, célébrée par l'évêque de Nantes. Autour se sont placés les princes, évêques et docteurs, et messieurs des cours souveraines. A l'évangile, le livre des Évangiles lui a été apporté à baiser par le cardinal de Bourbon, et il a été très-dévotement à l'offrande.

« Après la messe, le roi a fait jeter au peuple des sommes d'argent, et s'est retiré à son logis avec la même cérémonie qu'il étoit venu, suivi d'un peuple infini qui crioit : *Vive le roi !*

« A l'heure des vêpres, le roi s'est rendu à la même église, où il a entendu la prédication faite par l'archevêque de Bourges, et ensuite les vêpres, après lesquelles il est monté à cheval pour aller à Montmartre rendre grâces à Dieu en l'église dudit lieu, dans lequel il a été fait un feu de joie qui a été imité par les villages d'alentour. »

La conversion de Henri IV a inspiré à M. de Chateaubriand les réflexions suivantes :

« Henri IV se trouva, dès sa naissance, et par les hasards de sa vie, à la tête de la réformation et des idées nouvelles ; mais la réformation étoit en minorité contre l'ancien culte et les vieilles idées. Les François catholiques rejetoient un roi protestant malgré son titre héréditaire : ils en avoient le droit, comme les Anglois protestants eurent le droit de repousser un roi catholique. La Ligue, coupable envers le dernier des Valois, étoit innocente envers le

[1] Les *Mémoires de Sully* renferment cette profession écrite, qui est beaucoup plus longue que la profession verbale faite par le roi.



Inauguration de la Statue élevée à Louis XV
après la paix d'Aix-la-Chapelle (1748) par la Ville de Paris (20 Juin 1763) d'après le Tableau original de Vien.



Les Convulsionnaires. — Tombeau du Diacre Paris. (1727)

Mort du Chevalier d'Assas. 1760

premier des Bourbons, à moins de soutenir que les nations ne sont aptes à maintenir le culte qu'elles ont choisi, et les institutions qui leur conviennent. Le péril étoit imminent : les états, illégalement convoqués sans doute, mais redoutables, car tout corps politique, dans un moment de crise, a une force prodigieuse, l'Espagne, appuyée de la cour de Rome et des préjugés populaires, étoient prêts, en s'alliant au prince lorrain, à disposer du trône. L'héritier légitime ne se pouvoit défendre qu'avec des soldats étrangers, triste ressource pour un roi national; les protestants qui l'appuyoient étoient en petit nombre, et plutôt inclinés à l'aristocratie qu'à la monarchie; les catholiques attachés à sa personne ne le suivoient que parce qu'il avoit promis de se faire instruire dans leur religion. Il ne restoit donc évidemment à Henri IV qu'un seul parti à prendre, celui d'abjurer : ce fut une affaire entre lui et sa conscience; s'il vit la vérité du côté où il voyoit la couronne, il eut raison de changer d'autel.»

Prédications et complots contre la vie du roi. — Projets et supplice de Pierre Barrière. — Récit de Henri IV (31 août 1593).

La conversion solennelle de Henri IV détruisait trop d'espérances parmi les divers partis qui avaient la prétention de disposer de la couronne de France, pour que ces partis y renonçassent facilement; les jours du roi furent, dès lors, en danger.

Le 25 juillet même «Henri IV, comme il alloit à vêpres, dit L'Estoile, reçut l'avis d'un cordelier déguisé parti de Paris pour le tuer. — Le même jour, avant son dîner, on avoit arrêté un moine de Saint-Martin-des-Champs, qui avoit un couteau, et lequel ayant été cautionné, on laissa aller incontinent après avoir reconnu que son couteau n'étoit *clémentin* [1].

«Le 28, les prédicateurs de Paris dirent en leurs sermons : «Cet hypocrite de roi de Navarre a fait «sa conversion au jour de l'évangile qui dit que «*les loups viendront en habit de brebis :* ce *re*«*nard* a pris exprès ce jour pour ouïr la messe, «afin que sous peau de brebis il pût entrer dans la «bergerie. Mais c'est un méchant relaps, excommu«nié, et un *viel loup gris,* après lequel tout le «monde doit huer et le chasser, au lieu de le rece«voir. Sa conversion est feinte, et ne vaut rien. La «cérémonie qu'on y a observée est une *vraie farce* «*et batelerie;* la messe qu'on y a chantée est puante «et abominable.»

«Le curé de Saint-Germain dit, outre tout cela : «Toutefois, les béarnistes n'y gagneront pas, et les «bons catholiques demeureront les maîtres à la fin... «Devant que le mois d'août soit passé, le *Béarnois* «*aura sur les oreilles.*» — Conformément à ce curé, et selon le même propos, Guarinus prêcha à Saint-Merry : «Que déjà un petit garçonnet [1] avoit «tué un grand chien de huguenot, et que c'étoit «bon présage; que bientôt il se trouveroit possible «quelque honnête homme qui en feroit autant au «Béarnois.» — On parloit beaucoup du mois d'août...»

Le roi avait reçu de nombreux avis sur les dangers auxquels sa vie était exposée. Elle était menacée par plusieurs fanatiques. Enfin, le 26 août, on arrêta à Melun, où le roi se trouvait alors, un homme d'Orléans, nommé Pierre Barrière, qui d'abord batelier, puis soldat, mais toujours dominé par un esprit sombre et mélancolique, était venu de Lyon pour assassiner Henri IV. — Le 31 août, ce malheureux, «suffisamment atteint et convaincu d'avoir voulu attenter à la personne du roi, fut (dit L'Estoile) exécuté à mort dans le grand marché de la ville de Melun. Il eut le poing droit ars et brûlé tenant en icelui le couteau dont il avoit été trouvé saisi; puis, mené sur l'échafaud, y eut les bras, cuisses et jambes rompues par l'exécuteur de haute justice, et ce fait, fut mis sur une roue tant qu'il plairoit à Dieu. — Il avoit été auparavant par les rues tenaillé de fers chauds.» — Avant d'expirer, Barrière désigna comme ceux qui l'avaient poussé au crime que sa mort l'empêcha d'exécuter Aubry, curé de Saint-André-des-Arts, et Varade, recteur des jésuites de Paris, «lesquels (Aubry et Varade), dit L'Estoile, il chargea fort.»

Henri IV a fait lui-même à l'historien Pierre Matthieu une relation fort intéressante de la façon dont Barrière le poursuivit pendant quelques jours, et de l'heureuse révélation qui le fit échapper au poignard de cet assassin déterminé.

«Le pays de Brie, comme tous les autres, dit le roi, étoit si misérable par les guerres, que durant la trêve (conclue le 31 juillet avec le duc de Mayenne [2]), je courois tout le jour à la chasse sans pouvoir trouver où loger. — La chasse m'ayant mené du côté de Meaux, et la nuit me pressant, je vins à la maison de Pontcarré, qui est de mon conseil, et, faisant heurter à la porte, on répond *que personne n'y entroit.* On dit *que c'étoit le roi.*

[1] Allusion à Jacques *Clément*, assassin de Henri III.

[1] Dufossé, du parti de l'Union, qui, le 27 juillet, avait tué en duel Saint-Just, du parti du roi.

[2] Avant son abjuration, Henri IV avait proposé au duc de Mayenne cette trêve de trois mois que le chef de la Ligue hésita longtemps à accepter, et qu'il ne signa, le 31 juillet, que parce que le roi consentit à ce qu'on ne les désignât, le duc et lui, que par ces mots : *les chefs des deux partis.* Le légat s'opposa vainement à la conclusion de cette trêve, et menaça même de quitter Paris si on osait l'y publier ; mais on ne tint aucun compte de ses menaces ni de ses protestations.

Il y avoit là quelques paysans, qui se moquent de nous, et disent *que le roi ne cherche pas logis à ces heures.* On les presse : ils vont avertir la dame de la maison, qui descend, me connoît à la parole, me loge, me présente les clefs du logis, que je lui rends, et lui dis *que je n'aurois autre capitaine de mes gardes qu'elle.* Je n'avois que trois ou quatre seigneurs avec moi, et tous nos gens étoient perdus ou écartés. — Le lendemain, je pris la route de Brie-Comte-Robert, et par chemin, descendant de cheval, je le donnai à un homme qui m'avoit suivi, et que je croyois être un paysan. *C'étoit Barrière,* qui avoit résolu de me tuer, et, de fait, je me souviens qu'il cherchoit son couteau, *qui étoit cousu en ses chausses,* et ne le sut tirer, comme il confessa depuis. — Une autre fois, il se présenta encore à moi comme je cueillois quelques fruits d'un arbre: *il m'aida à les prendre,* tenta son dessein et le faillit. — Il vint à Saint-Denis à la première messe après ma conversion, traversa la foule, s'approcha de moi pour me donner de son couteau; *mais il lui sembloit que quelqu'un lui retenoit le bras et lui ôtoit la force.* — Il dit que dès lors son cœur fut tout changé, et que m'ayant vu à la messe, il n'y pensa plus, et retourna à Paris pour dire à ses conseils ou complices que puisque j'étois catholique, il ne vouloit exécuter son coup. Ils lui dirent que mon fait n'étoit qu'hypocrisie, que j'allois *le jour à la messe, et la nuit au prêche;* et par ces impressions réveillèrent ce dessein en son âme; et, y étant plus échauffé qu'auparavant, il vint à Melun, *feignant d'être vendeur de melons.*

« Un jacobin florentin, qui avoit découvert cette méchanceté à Lyon, et l'avoit dit à Branca-Leone, que vous voyez gentilhomme servant de ma femme, pour m'en donner avis, le rencontra à la porte de Melun. Il ne se trouva assez fort ou assez hardi pour l'arrêter, et craignant qu'il n'échappât, le fit épier, et alla courant trouver de Fresnes, et lui dit *que le galant étoit arrivé.* — De Fresnes m'en parle, je m'en mocque; car il n'y avoit jour que mes oreilles ne fussent battues de semblables avis, et je me fusse rendu en un perpétuel trouble d'esprit si je ne les eusse méprisés. Je lui dis que Dieu étoit par-dessus toutes ces conjurations, et qu'il en parlât au grand prévôt. — Barrière fut pris portant des melons: on le mit prisonnier; *il ne confessa rien, soutint la question, et mit ses juges en peine.* Un carme, ayant reconnu son humeur, jugea *qu'il le falloit prendre par la conscience,* comme il y avoit apparence que ce dessein y fût entré par des impressions qu'on lui avoit données, *qu'un hérétique pouvoit être tué par le premier qui l'entreprendroit.* Il le mania et sonda si dextrement, que Barrière lui confessa d'avoir eu ce dessein de me tuer, ajoutant, toutefois, qu'il le disoit comme une confession, et le supplioit de ne le révéler point. « Non, dit le religieux, je n'en parlerai pas, mais je ne saurois vous donner l'absolution si vous ne le déclarez à vos juges, puisqu'il y a des preuves conformes aux avis qui sont venus de Lyon contre vous, et vous serez damné si vous mourez en cet état. » — Cette crainte lui tira les larmes des yeux, et la confession de la bouche, déclarant amplement tout ce qu'il avoit fait pour en venir là.

« Barrière mourut en une grande repentance, et étant sur la roue, demanda deux choses pour mourir content : l'une qu'on l'assurât que je lui pardonnois, et l'autre, qu'on lui donnât à boire. J'envoyai un gentilhomme pour l'assurer que je lui pardonnois, et commandai qu'on ne le fît point languir. *J'eusse désiré le sauver, voyant sa repentance,* et pardonnai à tous ses complices, même à celui qui avoit vendu le couteau, et n'eut autre peine que d'être banni. Ce malheureux Barrière avait été à la reine Marguerite en la garnison d'Usson, et lui avoit dit que si elle vouloit, il entreprendroit de me tuer. Elle le chassa de son service, et de là s'en alla à Lyon...

« Barrière avoit charge de dire que le comte de Soissons, lequel il n'avoit jamais vu, lui faisoit faire ce coup, et encore qu'il vît mon cousin auprès de moi quand il me confessa cette méchanceté, il ne le connut point. — *C'étoit en une saison que le diable faisoit tous ses efforts pour nous diviser.* »

CHAPITRE VI.

HENRI IV. — SOUMISSION DE PARIS. — FIN DE LA LIGUE.

Ambassade envoyée au pape par Henri IV. — Trêve générale. — Prorogation des états de la Ligue. — Soumission de Fécamp et de Meaux au roi. — État des affaires de la Ligue. — Le duc de Mayenne change le gouverneur de Paris. — Arrêt du parlement. — Émotion des Parisiens. — Mesures prises contre les royalistes. — Soumission au roi d'Orléans, de Bourges, d'Aix, de Lyon, etc. — Sacre du roi à Chartres. — Conduite singulière du duc de Mayenne. — Il quitte Paris. — Entrée de Henri IV dans Paris. — Soulèvement des communes du Limousin, de l'Angoumois, du Périgord et du Quercy. — Les *tard-avisés* et les *croquants*. — Rétablissement de l'autorité royale. — Soumission de Rouen, d'Amiens, de Poitiers, etc. — Prise de Laon et de Noyon. — Soumission du duc de Guise. — Paix avec le duc de Lorraine. — Jean Châtel tente d'assassiner le roi. — Son procès et son supplice. — Arrêt contre les jésuites.

(Ans 1593 et 1594.)

Ambassade envoyée au pape par Henri IV. — Trêve générale. — Prorogation des états de la Ligue. — Soumission de Fécamp et de Meaux au roi (1593-1594).

Après son abjuration, et au moment même où le légat protestait à Paris contre l'absolution donnée

par les prélats français «au soi-disant roi de France et de Navarre, excommunié par Sixte V, comme hérétique relaps», Henri IV s'était hâté d'envoyer à Rome une ambassade au pape Clément VIII, pour lui annoncer sa conversion, et en obtenir son absolution définitive. Le duc de Nevers était à la tête de cette ambassade; surmontant tous les obstacles qui lui étaient opposés, et le mauvais vouloir des cardinaux dévoués à l'Espagne et à la Ligue, il obtint une audience solennelle, et dans un long discours, habilement conçu, parvint à faire entendre au pontife la vérité sur les affaires de France. Clément VIII était trop sous l'influence des ennemis de Henri IV pour croire sa conversion sincère: il repoussa opiniâtrément le fils repentant qui offrait sa soumission à l'Église. Après plusieurs conférences sans résultat avec les cardinaux et les prélats italiens, le duc de Nevers, découragé, quitta Rome pour revenir en France, laissant à sa place à un habile négociateur, Arnaud d'Ossat, qui depuis devint cardinal, le soin de détruire les préventions que l'on avait inspirées au pape.

De son côté, et afin d'assurer de plus en plus à la Ligue la protection du saint-père, le duc de Mayenne faisait renouveler (le 8 août) dans l'assemblée des états le *serment de l'Union*, et adopter les canons du *concile de Trente*, si souvent repoussés en France. Cette adoption des décisions du *saint sacré concile universel* fut «pure et simple, sans restriction ni modification aucune»; l'assemblée déclara, toutefois, d'après la promesse du légat, «qu'elle avoit l'assurance que si, aux immunités et «franchises du royaume, il y avoit chose qui méri-«tât d'être entretenue, sa sainteté étant requise d'y «pourvoir n'y feroit aucune difficulté.»

En donnant cette satisfaction au cardinal légat, le duc de Mayenne ne crut pas pouvoir s'opposer au vœu populaire, qui réclamait avec une énergie menaçante une suspension d'armes. «Une trêve générale de trois mois fut signée et publiée à Paris (le 1er août) dans toutes les places et carrefours de la ville, avec allégresse et applaudissements de la plupart du peuple; et même, rue Saint-Denis, nombre de petits enfants attitrés, comme il est à présupposer, crièrent: *Vive le roi!* en voyant passer le héraut d'armes de Sa Majesté.»

Cette trêve fut prorogée d'abord jusqu'à la fin de l'année, puis jusqu'au 31 janvier 1594, époque où, malgré les instances du duc de Mayenne, le roi refusa de la renouveler.

Après le renouvellement du serment de l'Union et la proclamation du concile de Trente, l'assemblée des états s'ajourna, en quelque sorte, à trois mois; car on fit jurer «que ceux auxquels seroit accordé d'aller dans les provinces reviendroient, ou procureroient efficacement que d'autres fussent envoyés à leur place avant la fin du mois d'octobre prochain, auquel temps sera procédé à la conclusion entière de l'élection d'un roi.»

La trêve fut plus favorable à Henri IV qu'à la Ligue. Pendant les derniers mois de l'année 1593, la flotte espagnole fut battue, à l'embouchure de la Gironde, par la flotte royale, assistée des Hollandais et des Anglais. Lesdiguières, après avoir battu un corps espagnol accouru au secours du duc de Savoie, força ce prince à accepter une trêve. Le duc de Montmorency, par de nouveaux succès en Languedoc, mérita le titre de connétable, qui lui fut donné par Henri IV. Le maréchal de Biron, fils du vieux capitaine tué devant Épernay, obtint en Normandie d'éclatants avantages sur Brancas de Villars, qui était gouverneur pour la Ligue. Le château de Fécamp, enlevé aux royalistes par Bois-Rosé, leur fut rendu par ce brave guerrier lui-même, indigné de l'ingratitude des ligueurs [1], et Meaux, où commandait le seigneur de Vitry (qui, après avoir abandonné Henri IV à Saint-Cloud, en 1589, avait présidé pour compte de Mayenne au supplice des meurtriers de Brisson), fut rendu au roi par son gouverneur, moyennant la somme de 36,000 écus (environ 313,200 francs). — Les gouverneurs de provinces et de villes, prévoyant le triomphe prochain de Henri IV, ne lui opposaient plus de résistance sérieuse; ils ne combattaient que pour gagner le temps de négocier et de vendre plus cher leur soumission à l'autorité légitime.

[1] Le maréchal de Biron s'était, peu de temps auparavant, emparé du château de Fécamp. — «Il y avoit dans la garnison chassée par lui un officier nommé Bois-Rosé, connu par sa bravoure. Cet officier engagea deux soldats de sa troupe à rentrer dans la ville, en feignant de se ranger sous les drapeaux du roi. Sûr alors d'avoir toujours un de ces deux hommes veillant sur le rempart du côté de la mer, il résolut de tenter l'escalade vers cette partie du fort. C'étoit un rocher de six cents pieds de haut, presque à pic, et dont la mer baignoit la base à la hauteur de douze pieds, excepté quand la marée étoit basse, seulement pendant trois ou quatre heures, lorsque le reflux laissoit à sec une vingtaine de toises de sable.

«Bois-Rosé choisit cinquante soldats déterminés, et, par une nuit obscure, se rendit avec eux dans deux chaloupes au pied du rocher. La troupe débarqua sur la plage, alors découverte. A un signal donné, le soldat placé en sentinelle au sommet du rocher jeta une corde: on y attacha un gros câble, qui avoit de distance en distance des nœuds où se trouvoient passés de courts bâtons, propres à soutenir les pieds et les mains. Ce câble, hissé jusqu'en haut, fut attaché fortement; alors les soldats, liant leurs armes autour de leur corps, grimpèrent tous à la file le long du câble. Bois-Rosé fermoit la marche, pour couper la retraite aux poltrons. La marée commençoit à monter, et la mer, qui vint bientôt battre le pied du rocher, leur ôta toute espérance de redescendre. Parvenu à une certaine hauteur, soit frayeur, soit lassitude, un sergent, que Bois-Rosé avoit placé en tête à cause de son intrépidité bien connue, déclara qu'il ne pouvoit plus avancer, et qu'il étoit près de tomber en défaillance. La troupe éche-

Après que leur gouverneur eut fait son accommodement, « Les échevins de la ville de Meaux, avec les principaux des habitants, vinrent, dit L'Estoile, trouver le roi à Dammartin, où il advint une particularité digne d'être remarquée ; car s'étant présentés à Sa Majesté dans la grande salle où elle étoit, ils se trouvèrent tellement étonnés de sa présence, que la parole leur faillit ; et perdant toute contenance, ne surent faire autre chose que se prosterner tout effrayés en terre. Ce que le roi, voyant, *ne se put contenir de pleurer ;* et, les relevant et embrassant la larme à l'œil, leur dit : « Mes amis, je ne vous « reçois point comme ennemis, mais comme mes « sujets ; et vous embrasse tous de pareil cœur « qu'un bon père fait ses enfants. »

La prise de Meaux causait de vives inquiétudes aux ligueurs parisiens : « aussi, dit L'Estoile, pour emplâtre de cette nouvelle, on amusa le peuple d'une grande défaite de Turcs, dont il y eut un *Te Deum* chanté à Notre-Dame, et le lendemain, par les paroisses. »

État des affaires de la Ligue. — Le duc de Mayenne change le gouverneur de Paris.— Arrêt du parlement. — Émotion des Parisiens.— Mesures prises contre les royalistes (1594).

Le roi refusa, à la fin de janvier, de renouveler la trêve. Les états de la Ligue n'avaient pu parvenir à se rassembler de nouveau. Les étrangers avaient seuls à gagner désormais à reculer l'instant de la solution définitive des affaires. Les prédicateurs parisiens voyaient décroître l'effervescence populaire, malgré l'audace et la violence toujours croissante de leurs sermons. — Le légat du pape et l'ambassadeur de Philippe II, pour entretenir la ferveur de leurs partisans, avaient besoin de les soudoyer. « On comptoit dans Paris 4,000 de ces gens-là, répandus dans les quartiers de la ville, qu'on appeloit *minotiers*, et auxquels on donnoit un minot de blé et une *dalle* (écu) de quarante-cinq sols toutes les semaines. » C'étaient les défenseurs opiniâtres des Seize et des Espagnols ; mais les royalistes et les politiques, réunis par les mêmes espérances, et prenant confiance en leurs forces, commençaient à ne plus craindre de manifester leurs opinions.

La reddition de Meaux par le sieur de Vitry rendit suspects aux ligueurs les principaux officiers du duc de Mayenne. Le légat et le duc de Feria demandèrent au prince lorrain d'ôter le gouvernement de Paris à M. de Belin, qu'on soupçonnait d'intelligence avec le roi, « pour ce avoir dit qu'il étoit François et non Espagnol. » Le duc de Mayenne consentit à le remplacer par le comte de Brissac ; mais le parlement s'en émut, et le 10 janvier rendit un arrêt, où, après avoir « protesté contre les des- « seins de l'Espagnol et de ceux qui le voudroient « introduire en France », il ordonnoit « que les garni- « sons étrangères sortissent de la ville de Paris », et déclaroit « son intention être d'empêcher de tout « son pouvoir le sieur de Belin d'abandonner la « ville. »

Après plusieurs jours de pourparlers, le parlement ayant persisté dans son arrêt, le président Le Maistre se rendit chez le duc de Mayenne « avec lequel il fut en son cabinet enfermé une bonne heure et plus.—Entre autres propos, le duc lui dit : « qu'il « n'avoit jamais pensé à être Espagnol ; lui en jura « un *sangdieu* et une *foi de prince* qu'il ne le seroit « jamais. » Il lui montra les articles de la trêve que le roi de Navarre lui avoit envoyés, et comme le roi vouloit être reconnu avant que le pape en eût décidé : *ce que lui ne permettroit jamais tant qu'il auroit une épée à son côté,* par ce qu'il y alloit de la religion... Bien le vouloit-il assurer de son consentement à le recevoir quand le pape l'auroit reçu ; et qu'aussitôt il baisseroit la tête comme son sujet, et le reconnoîtroit pour son roi. — Quant à la paix, que, pour toute récompense, le roi lui offroit le gouvernement de la duché de Bourgogne ; et qu'il lui laissoit à juger si telles conditions étoient recevables à un prince de sa qualité.

M. Le Maistre, voyant que le duc insistoit fort pour son particulier (car il s'étendit fort au long sur ce propos), lui répondit en ces termes : « Monsieur, je « ne suis point ici pour le particulier de personne ; j'y « suis pour le public. Quand je ne soutiendrai plus « la charge que j'ai, que je sens aussi bien trop pe- « sante pour moi, j'exposerai toujours ma vie contre « quiconque vous voudra offenser. Mais étant au- « jourd'hui ce que je suis, et ce que vous m'avez fait « être, je suis obligé de vous représenter la néces- « sité du public qui est très-grande, et vous prier « d'en avoir pitié... Mettez en arrière, pour un temps, « ce qui est vôtre (intérêt) particulier, et entendez « à ce qui est de sa conservation, sans vous arrêter « aux propositions et conseils de ceux qui ne se

lonnée, suspendue au-dessus d'un abîme à une corde vacillante au gré du vent et des flots, n'avançoit plus. Le capitaine, apprenant la cause qui arrêtoit la marche, avertit les soldats de se tenir ferme, et, passant par-dessus eux, monta le long du câble, arriva au sergent et le conjura d'avancer. Voyant que le malheureux faisoit de vains efforts, il tira un poignard et le menaça de l'en frapper. Ranimé par la crainte de ce nouveau danger, le sergent, suivi de Bois-Rosé, se remit en marche, et la troupe atteignit avant le jour le haut du rocher. La garnison endormie fut désarmée, et le château repris.

« Comme récompense de cette action, véritable miracle d'audace et de valeur, Bois-Rosé demanda, pour lui et pour ses cinquante braves, le commandement et la garde de sa conquête. —Villars, gouverneur de la Normandie pour la Ligue, les lui refusa. Indigné de cette injustice, Bois-Rosé entra aussitôt en pourparlers avec le roi, et lui rendit le fort qu'il venoit d'enlever à ses soldats. »

«souciant guère ni de l'un ni de l'autre, veulent «établir les affaires de leur maître et non les vôtres, «et les cimenter du sang du pauvre peuple.—Outre «que vous ferez en cela le devoir de votre charge, «et d'un grand prince tel que vous êtes, vous ac-«querrez la bénédiction du peuple, et par là même «celle de Dieu, et ainsi vous ruinerez ceux qui pré-«tendent s'établir ici pour vous ruiner.»

«M. le duc de Mayenne fit contenance d'avoir reçu ce discours de bonne part, remercia fort le président, lui disant et assurant qu'il y penseroit; si bien que le président s'en revint à la cour fort joyeux et content.

«Le lendemain, 14 janvier, à cinq heures du soir, une grande compagnie de bourgeois de Paris allèrent chez le prévôt des marchands. Le Vayer, référendaire en la chancellerie, qui portoit la parole, lui remontra la calamité du peuple, et lui dit «qu'ils «avoient présenté une requête à la cour, pour avoir «permission de s'assembler à la salle Saint-Louis, «ou à l'hôtel de ville, afin de pourvoir à la nécessité «du pauvre peuple, qui n'en pouvoit du tout plus.» Le prévôt des marchands leur répondit «qu'il ne «doutoit point que leur requête ne fût pleine d'é-«quité et de justice, mais qu'il lui sembloit qu'ils la «lui devoient communiquer auparavant, et qu'il eût «grandement désiré de la voir.» — A quoi fut répondu: «qu'ils lui en avoient déjà parlé, mais qu'il «les avoit toujours renvoyés sans satisfaction... Que «le peuple souffroit beaucoup et trop; mais qu'on «se moquoit de lui; et qu'ils étoient résolus de s'unir «et s'assembler pour signer de leur sang la requête «qu'ils avoient signée de leurs seings.»

«Le prévôt des marchands, tout étonné, s'en alla chez le président Le Maistre, où il sut que la requête n'avoit point été présentée (comme la vérité étoit telle, Le Vayer ayant tenu exprès ce langage, de peur que le prévôt ne la communiquât au duc de Mayenne), que ledit prévôt fut trouver à sept heures du soir, et lui donna à entendre comme tout s'étoit passé, le priant d'y pourvoir et y donner ordre plus tôt que plus tard, *pour ce que le peuple remuoit fort, et qu'il y avoit danger d'une mutinerie et dangereux soulèvement.*

M. de Mayenne lui demanda «ce qu'ils vouloient «de lui, de quoi ils se plaignoient, et quel sujet il «leur avoit donné de lui en vouloir tant.»

Le prévôt répondit: «qu'ils avoient cette ferme «opinion, qu'on les vouloit trestous faire Espagnols, «et que tous ses desseins ne tendoient qu'à cela.»

Alors M. de Mayenne, serrant le bras au prévôt, lui dit: «Monsieur le prévôt, je sais que vous êtes «homme de bien, et mon serviteur. Je vous prie, «de tant que m'aimez, d'entretenir et manier dou-«cement ce peuple, en attendant que j'aie donné «ordre à tout, ce qui sera le plus promptement que «je pourrai; et par le sang-dieu, je vous le dis et «vous le jure, et vous prie d'en assurer ce peuple, «que je ne suis et ne serai jamais Espagnol, mais «bon François; ce que je leur ferai paroître de brief, «moyennant qu'ils me laissent gouverner les af-«faires. Je n'y gâterai rien: au contraire, j'espère «leur en faire bientôt cueillir les fruits. Mais qu'ils «se gardent bien d'enjamber sur mon autorité, car «je la défendrai toujours, tant que j'aurai une épée «au côté.»

Cependant M. de Belin quitta Paris, et l'émotion populaire augmenta. Le 15, «les quarteniers de Paris, avec bonne troupe», se présentèrent le matin chez le prévôt des marchands, réclamant aussi la liberté de s'assembler; et comme le prévôt leur dit que le duc de Mayenne n'était pas disposé à permettre de telles assemblées, ils répliquèrent: «que ce n'étoit «à M. de Mayenne qu'ils se devoient adresser, mais «à lui qui étoit prévôt des marchands, auquel, «comme père et protecteur du peuple, ils deman-«doient justice contre tous ceux qui le voudroient «opprimer...» A quoi le prévôt ne répondant rien, un nommé Parfait, quartenier, lui dit: «Nous «voyons bien ce que c'est, monsieur, vous trouve-«riez nos assemblées bonnes, si M. de Mayenne les «approuvoit, mais vous avez peur de le méconten-«ter.—A la vérité, dit le prévôt, n'étoit cela, je «les trouverois très-bonnes, car je sais que la né-«cessité vous presse; mais... — Oh! monsieur, ré-«pliqua le quartenier, il ne faut point de mais; «nous vous attendions là: car c'est où est le mal. «Vous n'êtes pas prévôt des marchands, mais prévôt «de M. de Mayenne.» — Alors le prévôt, cherchant à s'excuser, leur dit: «Quant à moi, messieurs, je «ne suis point Espagnol, je vous le déclare tout «haut, et ne le serai jamais; au contraire, je suis «prêt à donner ma vie pour conserver la liberté du «François contre l'étranger. — Pour le regard de «M. de Mayenne, je puis vous assurer qu'il ne l'est «point (Espagnol), et ne le sera jamais; il me l'a «dit, et prié de vous le dire; aussi qu'il travailloit «à une réconciliation des Seize avec vous.»

«Là dessus fut répondu par tous ceux de la compagnie: «Nous sommes gens d'honneur, non notés «et diffamés comme les Seize, et ne voulons point «de réconciliation avec les méchants.»

Cette manifestation populaire inquiéta le duc de Mayenne. Il céda aux instances du légat et de l'ambassadeur d'Espagne, et prit des mesures de sévérité.

«Ce même jour, furent faites défenses, sous peine de la vie, de s'assembler au palais et autres lieux publics *plus de six à la fois;* et on enjoignit à tous ceux du parti du roi de vider la ville de Paris avant

midi, sous peine de la hart.—Il n'y eut ce jour que deux portes ouvertes : celle de Saint-Jacques et celle de Saint-Antoine.»

Soumission au roi, d'Orléans, de Bourges, d'Aix, de Lyon, etc. (1594).

A la reprise des hostilités, un grand nombre de villes, et des plus importantes, se soumirent volontairement au roi; d'autres ne firent une faible résistance qu'afin de couvrir de quelque honneur leur capitulation. — La Châtre rendit à Henri IV Orléans, Bourges et d'autres places du Berri; il obtint ainsi la confirmation du titre de maréchal, que Mayenne lui avait donné. — Pontoise, où commandait le fils de Villeroy, qui venoit d'abandonner le duc de Mayenne, Péronne, Montdidier et Roye, places fortes de la Picardie, Aix, que le duc d'Épernon tenait bloquée, et dont il aurait bien voulu s'emparer, afin sans doute d'en faire payer plus cher la soumission au roi, reconnurent l'autorité royale. Tous ces succès ne furents obtenus qu'à l'aide de fortes sommes d'argent.—Les habitants de Lyon, dont le duc de Nemours, frère utérin du duc de Mayenne, avait tenté de s'emparer pour son propre compte, secouèrent eux-mêmes le joug de la Ligue, et appelèrent dans leurs murailles le comte d'Ornano, lieutenant de Lesdiguières. La révolution lyonnaise, commencée le premier jour aux cris de *vive la liberté!* s'acheva le lendemain aux cris de *vive le roi!...* — Enfin la fortune souriait alors tellement à Henri IV, que Brancas de Villars, naguère le défenseur obstiné de Rouen, avait entamé des négociations pour la soumission de Rouen, du Havre, de Pont-Audemer, et des autres places que les ligueurs occupaient encore en Normandie.

Sacre du roi à Chartres (27 février 1594).

Le roi avait résolu de se faire sacrer, mais la ville de Reims était au pouvoir de la Ligue. Son conseil décida que cette cérémonie aurait lieu dans l'église de Chartres, «pour la particulière dévotion que ses ancêtres, ducs de Vendomois, comme diocésains et principaux paroissiens, y avoient toujours portée.» — La sainte ampoule était aussi au pouvoir des ligueurs. Pour y suppléer, on fit venir une sainte ampoule conservée dans l'abbaye de Marmoutier-près-Tours, et qui renfermait un saint chrême apporté du ciel par des anges pour guérir les blessures de saint Martin. Cette miraculeuse origine, attestée par Sulpice-Sévère, Fortunat, Paulin et Alcuin, est, dit l'historien de Thou, plus certaine que celle de la sainte ampoule de Reims, dont n'ont parlé ni saint Remi, ni Grégoire de Tours.

Le sacre de Henri IV eut lieu avec une grande pompe le 27 février. «Les évêques de Nantes, de Digne, de Maillezais, d'Orléans et d'Angers, y figuroient comme pairs ecclésiastiques, subrogés, dit Palma Cayet, aux évêques de Laon, de Langres, de Beauvais, de Châlons et de Noyon, les uns desquels étoient absents, ou mal disposés, ou morts. — Quant aux anciens pairs laïques, les ducs de Bourgogne, de Normandie et d'Aquitaine, les comtes de Toulouse, de Flandre et de Champagne, ils furent représentés par trois princes du sang (Conti, Soissons, Montpensier), et par trois ducs (Luxembourg-Piney, Retz et Ventadour). — Le maréchal de Matignon remplit les fonctions de connétable. Le chancelier (de Chiverny), le grand maître (comte de Saint-Pôl), le grand chambellan (duc de Longueville), et le grand écuyer (duc de Bellegarde), étaient présents.

L'église avait été disposée magnifiquement; les princes et les seigneurs qui assistèrent à la cérémonie y déployèrent un grand luxe [1].

Le roi fut sacré par Nicolas de Thou, évêque de Chartres, qui le lendemain lui remit, dans la forme accoutumée, le collier de l'ordre du Saint-Esprit.

Conduite singulière du duc de Mayenne. — Il quitte Paris (1594).

Le sacre du roi devait amener la reddition de Paris.— Ce fut le comte de Brissac, en qui les ligueurs avaient une confiance entière, qui lui-même ouvrit au roi les portes de la capitale. Le duc de Mayenne avait, de son côté, quitté Paris, comme pour le laisser plus libre de faire son accommodement. La conduite du prince lorrain, dans cette circonstance,

[1] Ce luxe, attesté par Palma Cayet, semble contredire l'anecdote suivante, rapportée par L'Estoile, à la date du 6 février 1594, vingt et un jours avant le sacre : «En ce même temps, on ramena au roi ses grands chevaux, parce qu'il n'y avoit pas de quoi les nourrir. Le roi, s'adressant à M. d'O, lui demanda d'où cela venoit : «Sire, dit-il, il n'y a point d'ar«gent. — Ma condition, répondit le roi, est bien misérable! «On me fera tantôt aller tout nu et à pied.» Puis se tournant vers un sien valet de chambre, il lui demanda combien il avoit de chemises? «Une douzaine, Sire, dit-il ; encore y en «a-t-il de déchirées.—Et de mouchoirs, dit le roi, est-ce pas «huit que j'ai?— Il n'y en a pour cette heure que cinq, dit«il.»—Alors M. d'O dit qu'il avoit commandé pour 6,000 écus de toile en Flandre pour lui en faire. «Cela va bien, dit le «roi; on me veut faire ressembler aux écoliers qui ont leurs «robes fourrées en leur pays, et cependant meurent de froid.»

Il est certain que ces anecdotes sur la misère du roi avaient cours parmi les royalistes de Paris; mais n'étaient-elles pas répandues à dessein? — Henri IV, à cette époque (de 1593 à 1596) conquit plus de places avec son or qu'avec ses armes; il trouva dans les coffres de son royaume de Navarre ou dans la bourse de ses amis près de 7,000,000 d'écus (environ 60,000,000 de francs) pour distribuer aux ligueurs qui consentirent à lui remettre les places fortes qu'ils étaient chargés de défendre. On verra plus loin de curieux détails à ce sujet.

a été justement blâmée par les historiens contemporains.

« Rien ne fut plus pitoyable, disent-ils, que la conduite du duc de Mayenne. Au moment où il s'aperçoit que la nation est lasse de la Ligue, et l'abandonne, que la force des événements va livrer au roi le royaume tout entier, et que bientôt lui-même se trouvera réduit au rôle de chef des factieux vendus à l'étranger, il persiste encore dans le système d'indécision qui a perdu ses affaires. — Tandis qu'il fait au roi des ouvertures aussi peu franches que les précédentes, il autorise les assemblées des Seize, la fougue des prédicateurs, les intrigues des étrangers, et soutient en même temps un parti nombreux qu'il sait être déjà en relations avec le roi. — Au lieu de se soumettre à Henri IV, devenu catholique, et de prouver par là, au moins spécieusement, qu'il n'a pris les armes que pour venger ses frères sur Valois, et défendre sa religion contre Bourbon, il quitte Paris, sous le vain prétexte de former une armée, Paris qu'il voit sur le point d'être livré. Le dépit d'une ambition déçue l'empêche d'exécuter lui-même une entreprise qui ne sera pas sans gloire, et surtout sans avantages, pour celui à qui il la laisse. Il peut, en se jetant entre les bras du roi, rendre la paix à son pays, et devenir le premier sujet du souverain. Il préfère porter les noms odieux de *rebelle* et de *stipendiaire de Philippe II*, jusqu'au moment où il faudra choisir entre l'exil et une soumission honteuse alors, parce qu'elle sera entièrement forcée. »

Quand le duc de Mayenne partit de Paris, il ne pouvait ignorer l'existence d'intrigues dont le but était de livrer Paris au roi. « Je prévois, lui disait, « peu de jours avant son départ, la duchesse de « Nemours sa mère, que, si vous quittez cette ville « avant d'avoir conclu un accommodement avec le « roi, vous la perdrez, et en même temps l'occasion « d'obtenir des conditions avantageuses. Je sais qu'on « projette de la livrer, et que ceux en qui vous avez « le plus de confiance sont à la tête du complot. » — Elle lui nomma Brissac et quelques autres. Le duc de Mayenne révéla au gouverneur l'accusation portée contre lui, en ajoutant qu'*il étoit sûr de trouver toujours en lui un fidèle serviteur.* »—Brissac avait déjà cessé d'appartenir au duc de Mayenne. S'il faut en croire les *Mémoires de Sully,* il eut un instant la pensée qu'il lui serait possible d'établir en France une république à l'instar de la république romaine; mais, revenu de son erreur par un examen approfondi des esprits, ne pouvant créer une république, il voulut du moins avoir l'honneur du rétablissement de la monarchie légitime.

Entrée de Henri IV dans Paris (22 mai 1594).

M. de Saint-Luc, beau-frère du comte de Brissac, parvint, sous prétexte d'arrangements amiables relatifs à un procès qu'ils avaient ensemble, à traiter avec lui de la reddition de Paris. La négociation se fit avec adresse, en présence même d'un avocat qui était un zélé ligueur. « Ce jour (14 mars), dit L'Estoile, le roi chassa tout le long du jour jusques auprès des portes de Paris. — M. de Brissac, sur les trois heures après midi, sortit pour parler à M. de Saint-Luc, pour ses affaires particulières; de quoi, toutefois, les Seize prirent l'alarme ; car il y fut depuis trois heures jusqu'à sept. » Mais, à son retour, M. de Brissac alla trouver le légat, et, se prosternant à ses pieds, lui demanda humblement l'absolution de la faute qu'il avoit faite d'avoir communiqué avec un hérétique, disant que c'étoit à son grand regret, mais qu'il y avoit été forcé par le grand intérêt qu'il y avoit. Le légat la lui donna, et loua hautement sa dévotion et soumission... Ce trait, ainsi dextrement pratiqué, leva les soupçons et défiances... Le légat en ayant fait le récit au duc de Feria, le duc lui dit : « C'est un bon homme que « M. de Brissac; je l'ai toujours connu pour tel; il « suffit d'un jésuite pour lui faire faire tout ce qu'on « veut; et pour vous montrer quel grand homme « d'affaire c'est, une fois que nous tenions le con« seil, au lieu de songer à ce qu'on disoit, il s'a« musoit à prendre des mouches sur la muraille. » Les partisans de Henri IV dans Paris s'entendirent dès lors avec le gouverneur. « Ils avertirent le roi que, la veille de l'exécution, ils feroient ôter les terres qui bouchoient une partie de la porte Neuve (au bord de la Seine, près du Louvre), et feindroient de la vouloir clore de murailles pour n'être plus en crainte d'une surprise de ce côté-là ; que la nuit de l'exécution, le comte de Brissac et les échevins Langlois et Neret se saisiroient avec leurs amis de ladite porte Neuve et de celles de Saint-Honoré, Saint-Denis et Saint-Martin, et y mettroient des corps de garde à leur dévotion ; que les premières troupes royales entrées dans la ville s'empareroient des Espagnols, qui avoient leur poste à la Croix-Saint-Eustache, et près de la porte Saint-Denis, ainsi que des Wallons qui tenoient le leur au Temple ; que le capitaine Jean Grossier seroit en même temps au boulevard des Célestins avec un nombre de bourgeois et bateliers, pour faciliter l'entrée aux garnisons de Melun et Corbeil, qui descendroient de ce côté-là par bateaux, et seroient accueillies par le sieur de La Chevalerie, lieutenant de l'artillerie, demeurant à l'Arsenal, pour les employer où besoin seroit.

« Le 21 mars au soir, bien tard, veille de la réduction de Paris, les Espagnols et les Seize, avertis d'une intelligence et remuement qui se pratiquoit dans la ville, à leur ruine et préjudice, vinrent trouver M. de Brissac pour lui en donner avis, et le prier d'y donner ordre promptement. Auxquels il répondit froidement et sagement : « qu'il en avoit « eu l'avis avant eux ; qu'ils le laissassent seulement faire, et s'en reposassent sur lui, et que « l'ordre y étoit tout donné ; seulement, qu'ils se « tinssent cois, afin de ne réveiller ceux dont on se « vouloit saisir, et que dans le matin ils verroient « beau ménage et les *politiques* bien étourdis. » Le même soir, il dit au capitaine Jacques Ferrarois, qui avoit quelques compagnies de son régiment en garnison dans Paris : « qu'il avoit eu avis qu'un « convoi d'argent que l'on menoit au roi étoit passé « vers Palaiseau, et s'en alloit par Ruel à Saint-« Denis ; qu'avant qu'il eût passé le bac, il seroit « aisé de l'attraper, et qu'il le prioit de prendre « tous les siens et d'y aller le plus fort qu'il pour-« roit, afin qu'un tel butin ne lui échappât. » Ce capitaine, grand partisan de l'Espagnol, et qui n'eût jamais failli de remuer, aussitôt monta à cheval, et sortit sur le soir avec tous les siens par la porte Saint-Jacques, qui fut à l'instant refermée, et eut tout loisir de courir la nuit sans empêchement. Le comte avoit inventé cette ruse pour se délivrer d'un tel homme.

« Aussi, le soir du même jour, on fit courir un bruit que la paix étoit accordée entre le roi et le duc de Mayenne, et furent envoyés des billets signés L'Huillier et Langlois, aux principaux des quartiers qu'ils savoient être affectionnés à la paix, par lesquels on les avertissoit de l'accord, et les prioit de s'armer avec tous leurs amis pour tenir mainforte à l'introduction des députés de part et d'autre qui se présenteroient le lendemain au matin pour faire publier la paix, afin de résister aux Espagnols et à tous ceux qui s'y voudroient opposer.

« Ce soir même aussi, le duc de Feria et don Diego d'Ibarra furent avertis avec certitude qu'il y auroit entreprise sur Paris et sur eux aussi, et qu'elle se devoit exécuter sans doute environ minuit (car parmi tant de sortes de gens que l'on avertissoit comme de main en main, il fut impossible de tenir cela tout à fait secret...). Ils firent tenir leurs gens sur leurs gardes, et ayant envoyé prier le comte de Brissac de venir leur parler..., il leur répondit qu'il ne pouvoit croire cela ; toutefois qu'il y falloit prendre garde, et que présentement il alloit faire la ronde le long des murailles. Eux lui donnèrent quelques capitaines espagnols pour l'accompagner ; mais, comme ils avoient eu avis qu'il étoit même de l'entreprise, ils ordonnèrent à ceux qui l'accompagnoient, qu'au premier bruit qu'ils entendroient au dehors, de le tuer. Après qu'ils eurent fait la ronde, sans entendre aucun bruit, et lorsqu'ils voulurent se retirer, sur les deux heures après minuit, il les conduisit jusqu'au logis du duc de Feria, et l'un d'entre eux lui disant encore *que l'avis de l'entreprise étoit certain,* le comte, prenant congé, secouant la tête, dit en espagnol : *son palabras de mugeres* (ce sont des propos de femmes). Après cette réponse, il se retira.

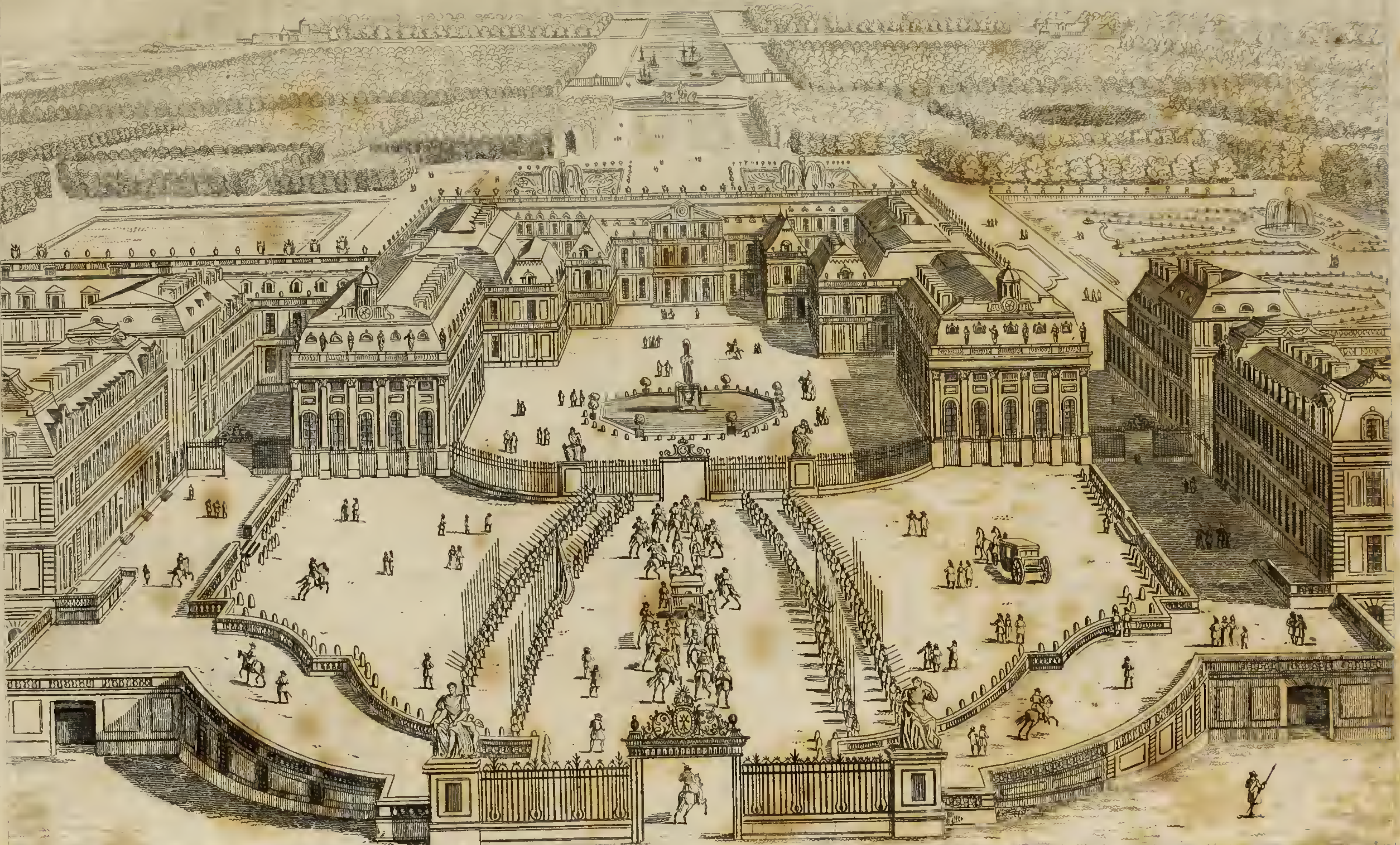
« Les Seize coururent aussi bonne partie de la nuit, et furent en armes au quartier de l'Université, où M. de Brissac les envoya pour se défaire d'eux, et où ils croyoient le danger plus grand, ayant faux avis que c'étoit par là que l'on devoit remettre la ville au roi ; ce qui étoit pour les fatiguer d'autant, et les détourner des lieux où ils auroient pu apporter du trouble.

« Le même jour, sur les neuf heures du soir, je fus avertis, dit L'Estoile, comme aussi furent plusieurs autres bons habitants qui tenoient le parti du roi et des François, que le lendemain 23 mars, sur les trois à quatre heures du matin, le roi, avec ses troupes, devoit entrer par une ou deux portes de la ville, et que, partant, j'eusse à me tenir prêt à l'heure susdite, avec mes armes et écharpes blanches. Ce que je fis à la même heure d'entre trois et quatre, où, étant sur le pont Saint-Michel, je trouvai quatre ou cinq personnes, lesquelles, m'ayant découvert et reconnu, me dirent qu'il étoit encore trop matin, et qu'il se falloit retirer pour demi-heure : ce que faisant tous ensemble, rencontrâmes quelque cinquante hommes armés avec les écharpes blanches, qui demandant le mot, leur fut donné, qui étoit *vive le roi et la paix!* Au même instant, vinrent encore quelques autres quarante ou cinquante hommes armés, portant écharpes blanches, qui se joignirent avec nous, et faisions bien ensemble cent ou cent vingt hommes, et nous saisîmes des deux bouts du pont Saint-Michel, mettant sentinelles aux avenues des rues, et recevant ceux qui nous arrivoient avec armes et écharpes blanches, en assez grand nombre.

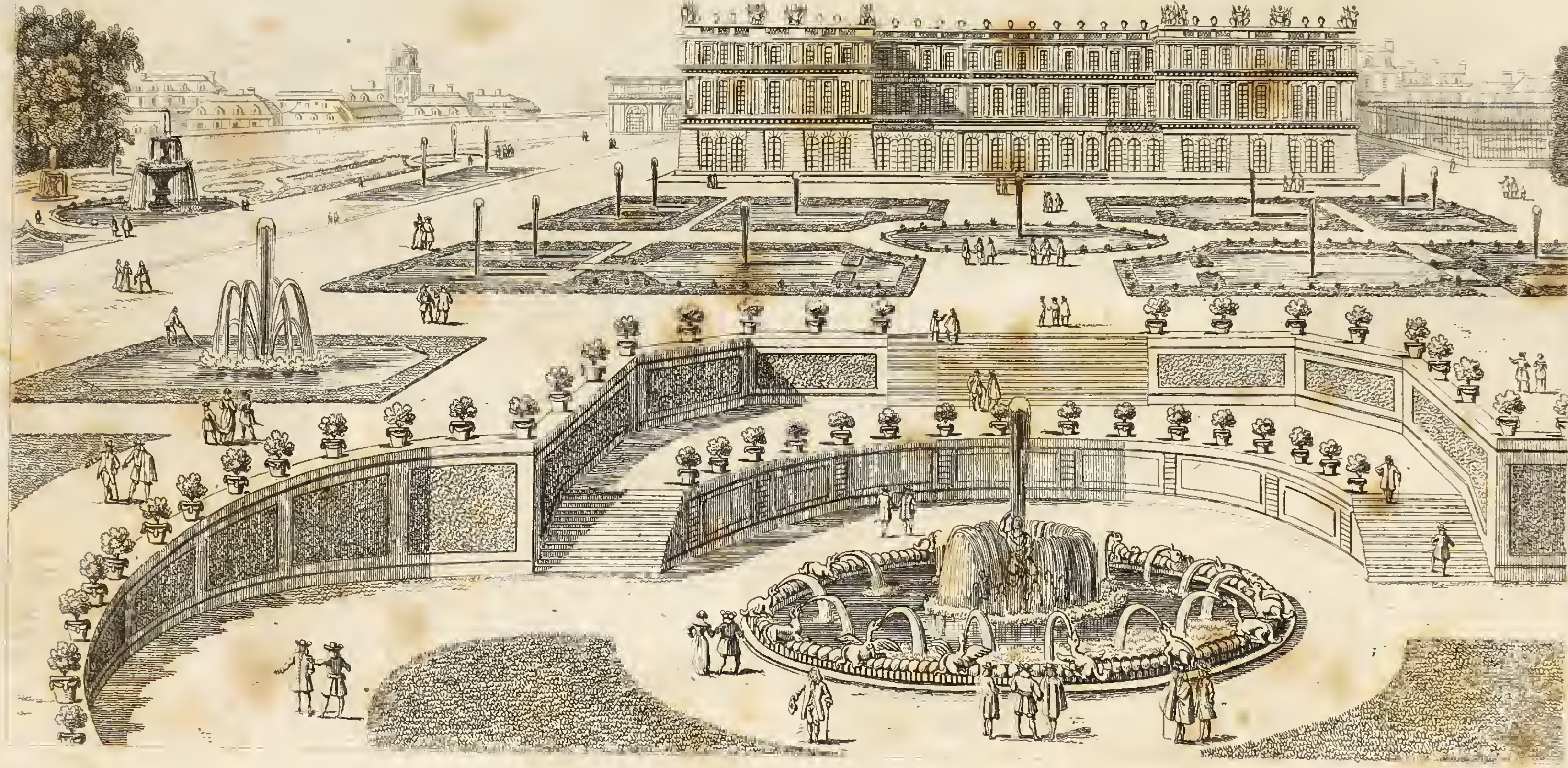
« Les Espagnols et Napolitains, avertis, envoyèrent de toutes parts de leurs gens pour découvrir ; et eux se mirent en armes dans leur corps de gardes, près la porte de Bussy, où ils s'assembloient et couchoient tous, il y avoit sept à huit jours.

« Les hommes qu'ils envoyoient pour découvrir étoient comme laquais sans armes, lesquels furent par nous retenus, tant ceux qui alloient à leurs corps de garde que ceux qui en sortoient, en sorte qu'ils n'avoient nulles nouvelles.

« Cependant le peuple s'assembloit peu à peu, les uns au pont Saint-Michel, les autres au Petit-Pont,



Versailles en 1680. Vue générale.



Versailles en 1680, vu du côté du jardin.

et d'autres aux autres quartiers; et quand il sortoit quelque ligueur de sa maison, on se saisissoit de lui. Or, combien que du commencement il y eut peu d'hommes pour le roi, néanmoins, ils étoient tellement hardis et résolus en leur entreprise, que cette assurance fit peu à peu croître le nombre et le cœur. — Les Italiens et Espagnols, combien qu'ils fussent bien six ou sept cents en leur corps de garde, près la porte de Bussy, et tous armés, furent saisis de telle crainte que nul d'eux n'osa se hasarder d'en sortir, et ne donnèrent ni reçurent aucuns ordres de le faire. »

« Le mardi, 22 mars, à trois heures du matin, qui étoit l'heure prise pour recevoir le roi dans Paris, M. de Brissac, le prévôt des marchands L'Huillier, et plusieurs notables bourgeois, capitaines de quartiers et autres, armés, se saisirent de la porte Neuve.

« Langlois, échevin, occupa de son côté, avec nombre de gens en armes, la porte de Saint-Denis. — Quatre heures étoient sonnées, que le roi ne paroissoit, ni personne pour lui. Langlois, inquiet, fit abaisser la bascule, sortit hors la porte, et craignant qu'elle lui fût fermée, rentra dans la ville sans avoir rien vu ni aperçu. Enfin, impatient, il sortit derechef, et vit M. de Vitry, accompagné de plusieurs seigneurs et gens d'armes, arrivant sans bruit; auxquels il livra la porte, et furent, avec leurs gens et suite, occuper les remparts à droite et à gauche, sur lesquels il y avait plusieurs canons en batterie, qu'ils tournèrent sur la ville pour s'en servir au besoin.

« En même temps le roi arrivoit près des Tuileries; et, justement sur le point que la cloche des capucins sonna, il commanda à M. d'O, qui étoit à pied à la tête de sa compagnie d'hommes d'armes, de s'avancer à la porte Neuve. Aussitôt que le pont-levis fut abattu, sans avoir patience que la barrière fût ouverte, plusieurs passèrent par dessous tout armés, et incontinent tournèrent à gauche, sur les remparts, droit à la porte Saint-Honoré, suivant le commandement qu'ils en avoient. Cependant les autres troupes royales entrèrent, et, s'acheminant le long de l'École Saint-Germain, vingt-cinq ou trente lansquenets qui étoient dans un corps de garde, ayant fait contenance de leur vouloir résister, furent incontinent taillés en pièces ou jetés en l'eau; puis, sans s'amuser davantage, ces troupes allèrent se saisir du palais et des avenues de tous les ponts.

« Aussitôt que le roi fut entré, le comte de Brissac lui présenta une belle écharpe de broderie. Sa Majesté, en l'accolant, l'honora du titre de maréchal de France, et lui donna son écharpe blanche; puis le prévôt des marchands lui présenta les clefs de la ville. Ainsi, le roi entra dedans Paris par la même porte que le feu roi en étoit sorti; et fut la ville réduite en son obéissance, sans sac et sans effusion de sang, fors de ces quelques lansquenets qui voulurent mener les mains, et de deux bourgeois de la ville, la vie desquels le roi dit depuis avoir le désir de racheter, s'il eût été en sa puissance, de la somme de cinquante mille écus, pour laisser un témoignage à la postérité qu'il avoit pris Paris sans le meurtre d'un seul homme.

« On avoit fait à Sa Majesté cette réduction de Paris si facile, qu'il ne s'étoit point armé; mais, sur le bruit qui advint à cause desdits lansquenets, il commanda que l'on lui apportât ses armes, et prit sa cuirasse et sa salade (sorte de casque).

« Le sieur de Vitry, marchant le long de la grande rue Saint-Denis, étoit allé joindre les troupes royales qui s'étoient saisies du Grand-Châtelet. Pour le Petit-Châtelet, le capitaine Chuby, suivi de plusieurs bourgeois avertis de l'entreprise, étoit descendu de l'Université, et s'en étoit saisi. Les Napolitains, les Wallons et tous les autres Espagnols ne bougèrent de leurs logis. De la porte Neuve le roi alla à la porte Saint-Honoré, et lorsqu'il eut vu que l'on travaillait à l'ouvrir, et que le peuple crioit, les uns *la paix!* les autres *vive le roi!* qu'il eut reconnu que le Louvre étoit assuré pour lui, et qu'il eut reçu avis qu'en toute la cité il n'y avoit eu que deux mutins qui étoient sortis les armes au poing, lesquels on avoit tués, et que le palais étoit saisi, ainsi que les principales places et lieux de la ville; il envoya demander au duc de Feria qu'il eût à lui envoyer le capitaine Saint-Quentin, colonel des Wallons, qu'il tenoit prisonnier (parce qu'il avoit été accusé, quelques jours auparavant, de se rendre du parti de Sa Majesté), et il fit dire audit duc qu'on lui donneroit sauf-conduit, et à toutes les garnisons étrangères, pour se retirer en Flandre, pourvu qu'ils ne s'en rendissent point indignes en voulant se défendre; ce que le duc de Feria et don Diego d'Ibarra, pour éviter le péril où ils étoient, acceptèrent incontinent, Sa Majesté leur permettant de sortir le jour même, le tambour battant, les drapeaux au vent, les armes sur l'épaule, et la mèche éteinte, et même d'emporter tout leur bagage.

« Le roi, voyant qu'il n'y avoit plus rien à craindre de ce côté-là, ayant ôté sa salade de la tête, commanda à un de ses gentilshommes qu'il allât à Notre-Dame dire qu'il y vouloit ouïr la messe, et rendre grâce à Dieu de cette heureuse réduction.

« S'étant tenu quelque temps à cheval, entouré d'une multitude de peuple, aucuns mêmes approchant de lui jusques à l'étrier, les uns criant *vive le roi,* les autres faisant mille acclamations de réjouissance et d'allégresse mêlés parmi le son des

trompettes et clairons, il s'achemina, accompagné de plusieurs grands seigneurs, les uns à cheval, les autres à pied, vers Notre-Dame, où les grosses cloches commencèrent à sonner; faisant aller à pied devant lui de cinq à six cents hommes armés de toutes pièces, traînant leurs piques en signe de victoire volontaire.

«Le roi, étant dans la rue Saint-Honoré, vis-à-vis de la barrière, demanda au maréchal de Matignon, comme s'il eût été étonné de se voir dans une telle ville, au milieu d'un si grand peuple, s'il avoit donné bon ordre à la porte, et qu'il y regardât bien; puis, ayant avisé un soldat qui prenoit par force du pain chez un boulanger, y courut lui-même et le voulut tuer.

«Passant devant les Innocents, et s'y étant arrêté avec sa troupe, fut vu un homme à la fenêtre d'une maison qui fait le coin, lequel, la tête couverte, regarda longtemps Sa Majesté, sans faire seulement semblant de la saluer. Enfin, voyant qu'on commençait à en murmurer, ferma la fenêtre et se retira: ce qu'ayant été rapporté au roi, il s'en prit à rire, et cependant défendit très-expressément qu'on n'eût à entrer en ladite maison pour y fâcher ou molester aucun.

«Étant arrivé sur le pont Notre-Dame, et oyant tout ce peuple crier si allégrement *vive le roi!* dit ces mots: «Je vois bien que ce pauvre peuple a été «tyrannisé»; puis ayant mis pied à terre devant l'église Notre-Dame, étant porté de la foule, ses capitaines des gardes voulant faire retirer le peuple, il les en engarda, disant qu'il aimoit mieux avoir plus de peine, et qu'ils le vissent à leur aise: «car ils sont, dit-il, affamés de voir un roi.»

«Entré dedans l'église, après avoir mis pied à terre, le roi fut reçu par le sieur de Dreux, l'un des archidiacres, assisté des ecclésiastiques qui y étoient restés (car l'évêque de Paris, qui étoit M. le cardinal de Gondy, messieurs le doyen Séguier, le chantre, et beaucoup des principaux chanoines, étoient absents, et s'étoient retirés ès villes royales), lesquels, étant venus au devant de Sa Majesté, ledit archidiacre se prosterna en terre, et, demeurant agenouillé, tenant un crucifix en sa main, dit à Sa Majesté:

«Sire, vous devez bien louer et remercier Dieu de «ce que, vous ayant fait naître de la plus excellente «race des rois de la terre, vous ayant conservé votre «honneur, il vous rend enfin votre bien. Vous de«vez donc en ces actions de grâces avoir soin de «votre peuple, à l'imitation de notre Seigneur Jésus-«Christ, duquel voyez ici l'image, afin que, par le «soin que prendrez de lui en le défendant et soula«geant, l'obligiez d'autant plus à prier Dieu pour «votre prospérité et santé, et que, vous rendant «bon roi, vous puissiez avoir un bon peuple.»

«Sa Majesté répondit: «Je rends grâces et loue «Dieu infiniment des biens qu'il me fait, dont je me «ressens être comme indigne, les reconnaissant en «si grande abondance que je ne sais véritablement «comme je l'en pourrai assez remercier, mais prin«cipalement depuis ma conversion à la religion ca«tholique, apostolique et romaine, et profession que «j'en ai dernièrement faite, en laquelle je proteste, «moyennant son aide, de vivre et de mourir. — «Quant à la défense de mon peuple, j'y emploierai «toujours jusques à la dernière goutte de mon sang «et au dernier soupir de ma vie. Quant à son soula«gement, j'y ferai tout mon pouvoir et en toutes «sortes, dont j'appelle Dieu et la Vierge, sa mère, «à témoins.»

«Après ces paroles dites, le roi baisa la croix, entra dans le chœur, et s'achemina jusque devant le grand autel, où, s'étant mis à genoux, il se signa du signe de la croix, et fit ses prières; puis il fut dit une messe, qu'il ouït pendant qu'on chantait le *Te Deum* avec la musique de voix et des orgues.

«On a écrit, dit Palma Cayet, qu'aussitôt que le roi se fut mis à genoux, il fut vu à son côté un jeune enfant, comme de l'âge de six ans, beau en perfection, et proprement habillé, qui empêchoit (gênoit) aucunement ceux qui arrivoient de moment à autre pour donner avis à Sa Majesté de ce qui se faisoit en la ville, et pour mieux approcher, ils le vouloient faire sortir ou reculer; mais qu'un des curieux regardant, dit assez haut: «Laissez cet enfant, c'est «un bon ange qui conduit et assiste notre roi»: ce qu'étant entendu par Sa Majesté, il prit de sa main le bras de l'enfant, et, comme les seigneurs et gentilshommes essayoient de le faire lever, il le retint quelque espace de temps, et l'empêcha de sortir jusques à ce que volontairement l'enfant lui-même se retirât, sans qu'on s'aperçût de ce qu'il devint.»

Pendant que le roi était dans Notre-Dame, le comte de Brissac, L'Huillier, prévôt des marchands, et Langlois, échevin, accompagnés de gens à cheval, de hérauts et de trompettes, couroient et alloient en tous les quartiers et rues de la ville, dont ils s'assuroient par les capitaines et bons bourgeois annonçant *la paix, pardon et grâce* au peuple, qui témoignoit sa joie par des acclamations redoublées que faisoient hommes, femmes et enfants, de *vive le roi! la paix et la liberté!* le peuple se mêlant librement et familièrement avec les soldats, qu'il faisoit boire et entrer dans les maisons. Ils distribuoient en grand nombre des billets, qui avoient été la veille imprimés à Saint-Denis, et dont la teneur étoit telle:

«De par le roi. Sa Majesté désirant de réunir tous «ses sujets, et les faire vivre en bonne amitié et

«concorde, notamment les bourgeois et habitants de «sa bonne ville de Paris, veut et entend que toutes «choses passées et advenues depuis les troubles «soient oubliées, défend à tous ses procureurs gé-«néraux, leurs substituts et autres officiers, d'en «faire aucune recherche à l'encontre de quelque «personne que ce soit, même de ceux que l'on ap-«pelle vulgairement *les Seize*, selon que plus à «plein est déclaré par les articles accordés à ladite «ville; promettant Sadite Majesté, en foi et parole «de roi, vivre et mourir en la religion catholique, «apostolique et romaine, et de conserver tous ses-«dits sujets et bourgeois de ladite ville en leurs «biens, priviléges, états, dignités, offices et béné-«fices.»

«Ces billets, que l'on se donnoit de main en main pour lire, le bruit qui couroit aux quartiers éloignés, que le roi étoit dans Notre-Dame, le son des cloches en signe de réjouissance changèrent l'étonnement du peuple, et même d'aucuns factieux, en joie et assurance, tellement qu'en un moment il se rendit une si grande affluence de monde dans Notre-Dame, que l'église ni le parvis, ni les rues qui y abordent, n'étoient assez grands pour les pouvoir contenir. On n'oyoit partout retentir que cette acclamation de *vive le roi*, comme si Sa Majesté fût venue dans cette église durant une paix assurée.

«Le roi étoit dans Notre-Dame auparavant que l'on sût assurément en l'Université qu'il fût dans Paris.—Quelques-uns des Seize s'y voulurent mettre en armes; entre autres, Hamilton, curé de Saint-Côme, avec une pertuisane, suivi de deux ou trois qui s'étoient armés, voulut s'aller joindre avec Crucé; mais le conseiller du Vair l'arrêta près l'hôtel de Clugny, lui montra ledit billet du pardon général imprimé, et lui dit qu'il le feroit mettre en pièces avec les siens s'il passoit outre, et qu'il s'en retournât prier Dieu et chanter *Te Deum* en son église, pour l'heureuse réduction de Paris en l'obéissance de son roi. Ce curé s'en retourna poser ses armes, et ne le vit-on plus depuis. Il y eut encore d'autres mutins soutenus par ceux que l'on appeloit *minotiers* [1], que l'on tenoit être au nombre de quatre mille dans le seul quartier de l'Université, qui s'attroupèrent près la porte Saint-Jacques, pendant que Crucé et ses satellites en armes marchoient pour les joindre, et se saisir avec eux de cette porte. — Mais un héraut, avec dix ou douze trompettes, accompagné de quelques gens d'armes, et quantité de peuple et d'enfants criant de toute force: *vive le roi! vive la paix!* après avoir traversé le pont Saint-Michel et les rues de la Harpe, des Mathurins, et de Saint-Jacques, s'étant joint au comte de Brissac, au seigneur de Humières, qui avoient avec eux nombre de gens d'armes à pied, et à L'Huillier, prévôt des marchands, aux conseillers Damours, de Marillac, Boucher, Dorsay, et autres en grand nombre, qui descendoient de Sainte-Geneviève par la rue de Saint-Étienne-des-Grès, cela dissipa si bien ces deux troupes de ligueurs et mutins, qu'après que M. de Brissac eut envoyé à Crucé un billet de pardon, chacun alla se mettre à couvert chez soi, et personne ne parut plus depuis, là ni ailleurs. — Et fut le quartier de l'Université, où il y avoit eu plus de bruit et de tumulte, aussi paisible que les autres, et les boutiques ouvertes le jour même, les marchands à leur comptoir, les ouvriers et artisans à leurs ouvrages à l'ordinaire, et non autrement que les jours précédents.»

«M. de Saint-Luc, ayant rangé en bataille, par tous les endroits nécessaires de la ville, les forces qui y étoient entrées, alla trouver, de la part de Sa Majesté, les cardinaux de Plaisance et de Pelevé (ancien archevêque de Sens), les assurant qu'il ne leur seroit fait aucune disgrâce ni déplaisir, et qu'ils pouvoient demeurer tranquilles en leurs maisons, pour la conservation desquelles il leur bailla des archers, des gardes du roi, non pour besoin qu'il en fût, mais pour leur contentement (car Sa Majesté, peu auparavant son entrée, avoit pris le serment des capitaines de chaque compagnie de ne faire chose quelconque, sinon à ceux qui se roidiroient à quelque opiniâtre résistance: ce qui fut très-bien observé).—Ledit cardinal de Pelevé étoit au lit malade quelques jours auparavant: sitôt que l'on lui eut dit que le roi étoit à Paris, soit d'appréhension, ou de la grandeur de son mal, il se tourna à la mort, et à chaque fois il s'écrioit: *Qu'on le prenne! qu'on le prenne!* et mourut ainsi dès le lendemain.

«Le roi avoit aussi envoyé donner le bonjour à mesdames de Nemours et de Montpensier, et les assurer qu'il ne seroit fait tort aucun à leurs personnes, biens et maisons: lesquelles dames, bien que déconfortées, en remercièrent bien humblement Sa Majesté, et en dirent un grand merci bien bas. A la première nouvelle qu'en reçut madame de Montpensier, lorsqu'on lui vint dire de bon matin que le roi étoit dans Paris, elle se montra tellement éperdue, et comme désespérée, qu'elle demandoit s'il y avoit point quelqu'un qui lui pût donner d'un coup de poignard dans le sein. Puis, ayant un peu repris ses esprits, tourna sa colère contre M. de Brissac, «l'appelant méchant et traître, disant que dès «longtemps elle savoit qu'il étoit poltron, mais que «traître elle ne l'avoit connu jusqu'à ce jour.»

«En même temps que le roi entroit par la porte

[1] C'étaient ceux qui recevaient chaque semaine un minot de blé des Espagnols.

Neuve, le sieur Du Bourg, gouverneur pour le duc de Mayenne dans la Bastille, en ayant eu avis, fit sortir de ses soldats qui furent ès maisons voisines et aux moulins à vent des remparts prochains, et prirent toutes les farines qui y étoient et quelque quantité de vins, avec intention de ne quitter cette place à bon marché; et de fait, il commença à tirer quelques coups de canon du long de la rue Saint-Antoine, dont il blessa plusieurs personnes; et il tint en cette sorte jusqu'au samedi (26 mars), qu'il fit sa composition.

«Du Bourg rendit la Bastille, et en sortit avec l'écharpe noire. Il ne voulut jamais prendre argent pour la reddition de cette place, montrant par là sa générosité et sa valeur. — Étant sollicité de reconnoître le roi, et que c'étoit un bon prince, il répondit qu'il n'en doutoit point, mais qu'il étoit serviteur de M. de Mayenne, auquel il avoit donné sa foi. «Au reste, que Brissac étoit un traître, et «que, pour le lui maintenir, il le combattroit entre quatre piques en présence du roi, et lui mangeroit le cœur du ventre. Que la première chose «qu'il feroit, étant sorti, ce seroit de l'appeler au «combat, et qu'il lui enverroit une trompette; «pour le moins lui feroit-il perdre l'honneur, s'il ne «lui faisoit perdre la vie.»

«Le roi, étant sorti de Notre-Dame, monta à cheval, et s'en alla au Louvre avec le même ordre qu'il étoit venu. Sur son chemin, les rues, les maisons, les boutiques et les fenêtres étoient remplies de personnes de tout sexe, de tout âge et de toutes qualités, et on n'oyoit partout que le même cri de *vive le roi!*

«Après que le roi eut dîné au château du Louvre, il monta à cheval, ayant quitté la cuirasse, et vint à la porte Saint-Denis pour voir sortir les garnisons étrangères, où il se mit à une fenêtre qui est au-dessus de la porte de laquelle il voyoit de front dans la grande rue Saint-Denis. Et bientôt après commencèrent à passer les compagnies des Napolitains, au milieu desquelles étoient celles des Espagnols, qui enfermoient le duc de Feria, don Diego d'Ibarra, et Jean-Baptiste de Taxis, montés sur doubles genets d'Espagne, avec le bagage, et derrière tout cela marchoient les compagnies des lansquenets et Wallons, et sortirent en cet ordre de la ville, à la vue de Sa Majesté, qui salua courtoisement tous les chefs des compagnies, selon le rang qu'ils tenoient, même le duc de Feria [1], Ibarra et Taxis, auxquels le roi dit: «Recommandez-moi à votre «maître, mais n'y revenez plus,» ce qui donna occasion de sourire aux seigneurs et gentilshommes, et aux archers des gardes, qui étoient présents, armés de pied en cap, tenant la pique en la main. Les soldats marchoient quatre à quatre, et, lorsqu'ils étoient au-devant de la fenêtre où étoit Sa Majesté, avertis de sa présence, ils levoient les yeux en haut, le regardant, tenant leurs chapeaux en la main, et puis, les têtes baissées, profondément ils s'inclinoient, et, faisant de très-humbles révérences, sortoient de la ville.

«La femme d'un Espagnol, passant avec les troupes, pria qu'on lui montrât ce roi, si bon, si doux, et si clément, lequel leur avoit pardonné à tous. Et que s'ils l'eussent tenu comme il les tenoit, ils n'eussent eu garde de lui en faire autant. Après qu'on lui eut montré le roi: «Je le vois», dit-elle, et le regardant, commença de lui crier tout haut: «Je prie «Dieu, bon roi, qu'il te donne toute prospérité! Et «moi, étant en mon pays, et quelque part que ce «soit, je te bénirai toujours, et célébrerai ta gran- «deur, ta bonté et ta clémence.»

«Et lors de cette sortie il tomboit une telle pluie, que l'on disoit qu'elle étoit envoyée du ciel sur la tête de ces étrangers pour montrer son courroux contre eux, et pour empêcher qu'aucun d'eux, quand il eût voulu, n'eût pu mal faire au roi qui les regardoit passer [1]. Ils étoient au nombre de trois mille.

«Le sieur de Saint-Luc et le baron de Salignac les allèrent conduire jusques au Bourget, et de là ils furent escortés jusques à Guise, vers la frontière de Picardie et des Pays-Bas, après avoir promis volontairement, en reconnoissance de la grâce qui leur étoit faite, de ne porter jamais les armes en France contre le service de Sa Majesté, qui retint le capitaine Saint-Quentin, colonel des Wallons, et son frère pour s'en servir, avec quelques Wallons et Napolitains, qui s'en revinrent à Paris, et dont fut faite une compagnie.

«Le docteur Boucher, et aucuns prédicateurs, avec quelques-uns des Seize, ne se voulant fier en la clémence du roi, sortirent aussi avec eux, sans en être empêchés, et se retirèrent en Flandre, où aucuns ont eu depuis d'extrêmes nécessités.

«Après cette sortie furent faits sur le soir, par toutes les rues, une infinité de feux de joie autour desquels les uns chantoient le *Te Deum laudamus*, les autres crioient *vive le roi!* et ce, pour la grande aise qu'ils avoient de se voir hors d'esclavage, d'avoir recouvré leurs liberté, honneurs et magistrats, et d'être délivrés de la tyrannie des étrangers, estimée très-dure et insupportable aux François.

«A l'exception de ce qu'il dit, comme on le verra

[1] «Le duc de Feria salua le roi à l'espagnole, c'est-à-dire gravement et maigrement. De quoi le roi se moqua, et lui ôtant à moitié son chapeau le contrefaisoit après fort plaisamment» (*Journal de L'Estoile*).

[1] La pluie aurait éteint la mèche de son mousquet.

-Hommard
Cairo
Ill

bientôt, à plusieurs membres du parlement, dont il avoit grandement à se plaindre, le roi pardonnoit à tout le monde, et n'éconduisoit personne, quelque grand ligueur qu'il fût : ainsi il exemptoit des billets [1] tous ceux qui le lui demandoient, disant qu'il ne vouloit ouïr parler de chasser personne, pour ce que les ligueurs étoient aussi ses sujets que les autres. Ce que lui ayant été remontré, et que la trop grande clémence dont il usoit envers ses ennemis offensoit ses bons sujets et serviteurs, et lui portoit préjudice, il fit cette réponse digne d'un roi et prince vraiment chrétien :

«Si vous, et tous ceux qui tenez ce langage, di-«siez tous les jours votre *patenôtre* de bon cœur «vous ne diriez pas ce que vous dites de moi. Je «reconnois que toutes mes victoires viennent de «Dieu, qui étend sur moi, en beaucoup de sortes, «sa miséricorde, encore que j'en sois du tout indi-«gne; *et comme il me pardonne, aussi veux-je* «*pardonner,* et en oubliant les fautes de mon peu-«ple, être encore plus clément et miséricordieux «envers lui que je n'ai été. S'il y en a qui se sont «oubliés, il me suffit qu'ils le reconnaissent; qu'on «ne m'en parle donc plus.»

«Cependant, quand le président de Nully se présenta pour faire la révérence à Sa Majesté, elle lui fit demander par Sancy en quelle qualité il la vouloit faire. Ledit président ayant répondu que c'étoit en qualité de *son très-humble et très-obéissant sujet et serviteur,* le roi, l'ayant entendu, lui envoya dire : «Qu'il ne tenoit point pour ses «sujets ni pour ses serviteurs ceux qui l'étoient de «l'Espagnol; et qu'il ne laissât pas, si bon lui sem-«bloit, de s'en aller avec eux.» — Au président de Hacqueville il dit ces mots : «Monsieur le président, «je suis bien aise de vous voir; je sais les bons offi-«ces que vous m'avez faits ici : je vous en remercie. «Toutefois, quand il étoit question de quelque af-«faire qui importoit à mon service, vous étiez ordi-«nairement malade. Je suis d'avis que vous vous «retiriez à votre grand conseil [2].» — Pour le secrétaire Nicolas, Sa Majesté le manda à son dîner, pour en tirer du plaisir. Lui ayant demandé «qui «il avoit suivi pendant les troubles?» ledit Nicolas lui répondit : «Qu'il avoit, à la vérité, *quitté le so-«leil et suivi la lune.* — Mais que veux-tu dire de «me voir ainsi à Paris comme j'y suis? — Je dis, «Sire, répondit Nicolas, qu'on a rendu à César ce «qui appartient à César, comme il faut rendre à «Dieu ce qui appartient à Dieu. — Ventre-saint-«gris, répondit le roi, on ne m'a pas fait comme à «César, car on ne me l'a pas rendu à moi, *on me* «*l'a bien vendu.*» Cela fut dit en présence de M. de Brissac, du prévôt des marchands [1], et autres *vendeurs,* qu'il appeloit.

«Le même jour Sa Majesté, ayant reçu deux avis d'importance, dit à ceux qui lui en parloient ces mots : «Il faut que je vous confesse que je suis «si enivré d'aise de me voir où je suis, que je ne sais «ce que vous me dites ni ce que je vous dois dire.»

«A messieurs de la ville, qui lui présentèrent ce

[1] C'étaient des ordres d'exil envoyés aux principaux ligueurs. On en envoya environ cent vingt.

[2] Le grand conseil de la Ligue se trouvait détruit tout naturellement par l'entrée du roi à Paris.

[1] L'Estoile dit ailleurs, dans son *Journal,* que L'Huillier était du petit nombre de ceux qui, en se soumettant, n'avaient fait avec leur roi *ni pacte ni marché;* et il prétend que ce fut le prévôt des marchands qui, en réponse à ces mots : *il faut rendre à César ce qui appartient à César,* dit à Brissac : «il faut le lui rendre, et non le lui vendre.»

La soumission de Paris coûta au roi 492,000 écus d'or, ou 5,273,400 francs.

En 1596, lors de l'assemblée des notables à Rouen, Henri IV fit communiquer, par le président Séguier (de Paris) au président du parlement de Normandie, Groulard, «le *menu* de ce que coûtoient les capitulations des villes du royaume, et de l'argent incroyable baillé à ceux qui avoient trahi l'État et été cause des grandes guerres de la Ligue.»

Cet état (qu'on trouve dans les *mémoires* de Groulard, collection Petitot, et aussi dans le *Journal militaire de Henri IV,* publié en 1821 par M. de Valory), présente un total de 6,477,596 écus, auxquels il faut ajouter 300,000 écus «qui n'y sont pas compris, dit Groulard, sans compter ce qu'on aura à donner à M. de Mercœur, *si on traite avec lui.*»

L'écu d'or de soixante sols, en usage à cette époque, d'après un édit de Henri III, du mois de septembre 1577, vaudrait aujourd'hui 8 fr. 70 c. La somme totale de 6,777,596 écus, dépensée par Henri IV, représente donc (en monnaie actuelle) 58,965,195 francs.

Dans l'état conservé par le président Groulard, et que nous ne reproduisons pas, à cause de son étendue, on remarque les articles suivants :

Au sieur maréchal de Brissac, et autres, pour la ville de Paris. . . .	492,000 écus.
Au sieur maréchal de La Chastre pour Orléans, Bourges, et à d'autres, pour le même sujet. . .	250,000
Au sieur maréchal de Balagny, pour Cambray	140,000
Au sieur maréchal de Joyeuse.	372,000
Au sieur amiral de Villars, et autres, pour Rouen, Le Havre et Pont-Audemer.	715,430
Au sieur d'Alincourt, et autres, pour Pontoise	124,000
A M. d'Espernon.	125,000
A M. de Bois-Daupbin.	170,000
Au sieur de Libertat, et autres, pour Marseille.	102,000
Au sieur de La Rivière, pour Mézières. . .	70,000
A plusieurs particuliers, pour Lyon. . . .	60,000
Les princes de la maison de Lorraine ont reçu (24,180,197 fr.).	2,779,333 écus.

Savoir : le duc de Lorraine. . . . 900,000 écus.
M. de Guise et sa mère. . 629,500
M. de Mayenne. 820,000
M. de Nemours. 220,000
M. d'Elbœuf. 209,833

Enfin, le frère du brave Crillon, le commandeur de Crillon, s'est fait payer 16,000 écus pour la reddition de Honfleur au roi. On conçoit l'indignation que manifesta le président Groulard, lorsque «l'on lui fit voir de si grandes villenies.»

jour de *l'hippocras, de la dragée et des flambeaux,* suppliant Sa Majesté d'excuser la pauvreté de sa ville de Paris, il leur dit : « Qu'il les remercioit « de ce que le jour de devant ils lui avoient fait « présent de leurs cœurs, et maintenant de leurs « biens ; qu'il les acceptoit de bon cœur ; » et pour le leur montrer, qu'il demeureroit avec eux et en leur garde, et qu'il n'en vouloit point d'autre que la leur.

« Comme il se mettoit à table pour souper, il dit en riant : « Qu'il sentoit bien à ses pieds, qui étoient « moites, qu'il s'étoit crotté venant à Paris; mais « pour le moins qu'il n'avoit pas perdu ses pas. »

« Dans ce moment, un des prédicateurs de la Ligue (qui depuis, de ligueur forcené, devint *royal,* ou du moins feignit de l'être devenu) se vint jeter à ses pieds, et lui demanda pardon, que Sa Majesté lui octroya. Toutefois, comme il approchoit près, le roi étant à table, dit tout haut : « Garde le cou« teau ! » M. de Sancy ne le vouloit laisser entrer; mais le roi le lui commanda, ayant entendu que c'étoit Lincestre.

« Deux jours après (le 24 mars) le roi alla visiter madame de Nemours, avec laquelle madame de Montpensier étoit. Il leur demanda, entre autres propos, si elles n'étoient point bien étonnées de le voir à Paris; et encore plus de ce qu'on n'y avoit volé ni pillé personne, ni fait tort à homme du monde de la valeur d'un fétu, voire jusqu'à la racaille des goujats, qui avoient payé tout ce qu'ils avoient pris. Et, se tournant vers madame de Montpensier, lui dit : « Que dites-vous de cela, ma cou« sine ? — Sire, lui répondit-elle, nous n'en pou« vous dire autre chose, si non que vous êtes un « grand roi, très-benin, très-clément et très-géné« reux. » A quoi, le roi, souriant, lui dit : « Je ne sais « si je dois croire que vous parlez comme vous pen« sez. Une chose sais-je bien, c'est que vous voulez « bien du mal à Brissac; est-il vrai? — Non, Sire, « dit-elle; pourquoi lui en voudrois-je ? — Si fait, « si fait, répondit le roi, je le sais trop bien. Mais « quelque jour que vous n'aurez que faire, vous ferez « votre paix. — Sire, dit-elle, elle est toute faite, « puisqu'il vous plaît; une chose eussé-je seulement « désiré en la réduction de votre ville de Paris, c'est « que M. de Mayenne, mon frère, vous eût abaissé « le pont pour y entrer. — Ventre-saint-gris, répon« dit le roi, il m'eût fait possible attendre long« temps ; je n'y fusse pas arrivé si matin. »

Le marquis de Fontenay-Mareuil rapporte, dans ses *Mémoires,* un autre trait qui prouve, dit-il, « la bonté du naturel du roi Henri IV, et les moyens par où il se fit tant aimer :

« Madame de Montpensier, s'étant trouvée dans Paris quand il y entra, en eut de grandes appréhensions, n'en attendant que de forts mauvais traitements, à cause qu'elle s'étoit toujours étrangement déchaînée contre le roi Henri III et contre lui. Mais *comme il cherchoit à gagner les gens plutôt qu'à les châtier,* il alla chez elle dès qu'il put être dégagé de toutes ses affaires, et lui parla aussi bonnement et familièrement que si elle eût toujours été pour lui; et lui ayant enfin demandé la collation [1], parce qu'il n'avoit presque point mangé de tout le jour, comme elle s'avançoit *pour faire l'essai devant qu'il y touchât, ainsi qu'il est accoutumé,* il l'en empêcha, et ne le voulut jamais souffrir, quelque effort qu'elle en fît, disant « qu'elle « étoit d'un sang qui n'avoit jamais empoisonné « personne, *et savoit bien d'autres moyens pour* « *se venger de ses ennemis.* » De quoi elle demeura si surprise, aussi bien que de toute sa manière d'agir, que, considérant l'effet que cela pourroit faire sur d'autres, elle l'écrivit à l'heure même à M. de Mayenne, son frère, et à M. de Guise, son neveu, « et qu'ils s'accommodassent promptement avec lui, « s'ils ne vouloient demeurer tout seuls; étant im« possible, dans la conduite qu'il tenoit, que tout le « monde ne les quittât, et ne se donnât à lui. »

Soulèvement des communes du Limousin, de l'Angoumois, du Périgord et du Quercy. — Les *tard-avisés* et les *croquants* (1594).

« Tandis que beaucoup de seigneurs et grandes villes de France avoient leurs députés à Paris en la cour du roi pour faire leur accord, il advint un grand remuement vers le Limousin, Périgord, Agenois, Quercy, et pays circonvoisins, par un soulèvement général qui s'y fit d'un grand nombre de peuple, prenant pour prétexte « qu'ils étoient trop « chargés de tailles et pillés par la noblesse, princi« palement de quelques gentilshommes du parti de « l'Union, qui se retiroient en leurs châteaux, fai« sant de grandes pilleries sur le pauvre paysan. »

« Du commencement, on appela ce peuple mutiné les *tard-avisés,* parce que, disoit-on, ils s'avisoient trop tard de prendre les armes, vu que chacun n'aspiroit plus qu'à la paix; et ce peuple

[1] Voici comment Tallemant des Réaux, qui confirme le récit de Fontenay-Mareuil, raconte cette anecdote :

« Le jour que Henri IV entra dans Paris, il fut voir sa tante, de Montpensier, et lui demanda des confitures. « Je « crois, lui dit-elle, que vous faites cela pour vous moquer de « moi. Vous pensez que nous n'en avons plus. — Non, répon« dit-il, c'est que j'ai faim. » Elle fit apporter un pot d'abricots, et, en prenant, elle en vouloit faire l'essai; il l'arrêta, et lui dit : « Ma tante, vous n'y pensez pas. — Comment! reprit« elle, n'en ai-je pas assez pour être suspecte? — Vous ne me « l'êtes point, ma tante. — Ah! répliqua-t-elle, il faut être « votre servante. » Et effectivement elle le servit depuis avec beaucoup d'affection. »

appeloit les nobles, *croquants*, disant qu'ils ne demandoient *qu'à croquer le peuple*; mais la noblesse tourna ce sobriquet de *croquant* sur le peuple, à qui le nom de *croquants* demeura.

« Il s'est rapporté, dit P. Cayet, en diverses façons comme ces peuples[1] se soulevèrent. — Premièrement, une multitude de peuple s'éleva vers le Limousin, et faisoient un grand désordre : entre autres, ils arrachoient les vignes, coupoient les bois, brûloient les maisons et granges de ceux qui ne se vouloient ranger avec eux ; mais le sieur de Chambaret, qui étoit gouverneur, pour le roi, de ce pays-là, assembla la noblesse, leur courut sus, et les défit.

« Le bruit de ce soulèvement étant venu en Angoumois, plusieurs communes se levèrent aussi ; mais le sieur de Masset, lieutenant pour le roi, en l'absence de M. d'Épernon, assisté des gentilshommes du pays, les écarta tous, et les fit retirer chacun chez soi.

« En Périgord, ce fut où le soulèvement fut plus grand, car ils s'unirent avec d'autres communautés de Gascogne et de Quercy. — Ce fut un nommé La Chagne, tabellion ou notaire d'une petite bourgade, qui, étant un jour de loisir, s'amusa à faire plusieurs billets en forme de mandement, contenant « que les habitants du pays de Périgord eus« sent à se trouver avec armes à la forêt d'Absac, « qui est au deçà de la rivière de Dordogne, à une « lieue ou environ de la ville de Limeuil, au jour « Saint-Georges, 23 d'avril, et de le faire savoir de « paroisse en paroisse, et de proche en proche » ; tellement que cela courut jusques aux villes et juridictions qui sont *au delà* de la Dordogne. »

« Tous les habitants de ce pays-là, alarmés des ravages qui se faisoient au Limousin, délibérèrent, pour éviter ces maux, d'envoyer seulement des députés pour voir ce qui se passeroit en l'assemblée de la forêt d'Absac. Ces députés, au nombre de six vingts, se réunirent, et ayant résolu d'approuver et conformer leurs avis à tout ce que diroit et proposeroit le sieur Porquery, avocat au parlement de Bordeaux, député de la ville de Montpazier, arrivèrent à la forêt d'Absac ; ils y trouvèrent *sept à huit mille hommes,* armés qui d'épées et d'arquebuses, qui de hallebardes et pertuisanes, et qui de bâtons ferrés, les uns à pied, les autres à cheval, entre lesquels y en pouvoit avoir de *deux à trois mille* qui avoient porté les armes durant les derniers troubles.

« Ces hommes armés vinrent tous au-devant d'eux avec grand bruit, criant : *Qui vive?* Porquery et ceux qui étoient avec lui répondirent : *Vive le roi!* puis s'approchèrent, leur disant « qu'ils « venoient à l'assemblée suivant les mandements « qu'ils en avoient reçus. » — Après avoir crié tous ensemble plusieurs fois *vive le roi!* un qui s'étoit trouvé des premiers en cette assemblée, nommé Papus dit Paulliac, procureur fiscal de la ville de Dans (*nommé* par Madame, sœur du roi), commença de haranguer. Son discours fut « principa« lement des plaintes contre ceux qui levoient les « tailles et manioient les deniers du roi, contre « quelques-uns de la noblesse, *principalement* « *contre ceux qui tenoient encore le parti de la* « *Ligue.* » Sa conclusion fut « qu'il falloit faire un « syndic des habitants du plat pays, tenir les champs « pour le service du roi, contraindre ses ennemis « de se remettre sous l'obéissance de Sa Majesté, et « raser plusieurs maisons de gentilhommes qui ne « faisoient autre chose *que courir sur le bœuf et* « *la vache de leurs voisins.* »

« Comme il achevoit ce discours, parut le sieur de Saint-Elvère, accompagné de huit cavaliers armés de toutes pièces (car il étoit monté à cheval pour voir ce que deviendroit cet amas de peuple). Quelques-uns de l'assemblée s'élancèrent vers lui, criant : *Aux croquants! aux croquants!* et tirèrent cent ou six vingts arquebusades, dont il fut contraint de se retirer.

« A l'instant, ledit Paulliac commanda à un de la troupe qu'il connoissoit, et audit Porquery, d'aller après ledit sieur de Saint-Elvère, lui dire, *de par la compagnie,* « qu'il eût à enjoindre à ses « sujets de se rendre en leur assemblée pour y ré« soudre avec eux ce qui seroit bon à faire. » Porquery, *pensant que ce Paulliac eût été élu par ce peuple pour commander,* alla porter cette parole. Le sieur de Saint-Elvère lui dit « qu'au « contraire il le défendroit à ses sujets. » — Porquery lui répliqua : « L'on vous mande que, si vous « ne le faites, toute la troupe se viendra ruer sur « votre terre. » Lors, ledit sieur de Saint-Elvère, lui ayant réparti « que l'on s'en donnât bien garde, « et qu'il y avoit un arrêt de la cour de parlement de « Bordeaux contre tels remueurs. » Porquery, lui *faisant un signal d'ami et serviteur,* trouva moyen, en lui parlant, sans que celui qui étoit avec lui s'en aperçût, de lui dire « que c'étoit un torrent « qu'il falloit laisser passer ; qu'il pouvoit y envoyer « quelques-uns qui de parole pourroient rompre la « violence de ce peuple ; à quoi il s'emploieroit « aussi du tout. » — Saint-Elvère ayant promis d'y envoyer, Porquery retourna à l'assemblée, où, les ayant assurés de la bonne volonté du sieur de Saint-Elvère, ils se mirent à dîner, car ils avoient porté des vivres de leurs maisons.

« Après qu'ils eurent dîné, Paulliac, qui étoit un petit homme vêtu *fort mechaniquement* (comme

[1] Le mot *peuples* était alors synonyme de *populations.*

un ouvrier), *n'ayant qu'un méchant manteau, et monté sans bottes sur une jument*, fit assembler tout le peuple en rond en homme de commandement, pour délibérer sur la proposition qu'il avoit faite le matin : la plus grand part suivirent son opinion sans contredit, jusqu'à ce que ledit Porquery (qui étoit diamétralement à l'opposite de lui, et fort loin), étant venu son rang de parler, dit : «Qu'il supplioit l'assemblée de trouver bon s'il «demandoit si elle étoit faite par autorité du roi ou «par ses commissions, ou des seigneurs qui eussent «charge et commandement en ce pays.» A cette demande, Paulliac ni aucun autre de l'assemblée n'ayant rien répondu, Porquery, continuant de parler, leur dit : «Messieurs, voici un vrai moyen «pour nous faire encourir la peine des criminels de «lèse-majesté, d'avoir fait cette assemblée sans sa «permission. Je suis d'avis, avant de passer outre, «que l'on députe quelques-uns vers le roi pour lui «remontrer nos plaintes, et savoir de lui sa vo«lonté.» — Cette proposition fut incontinent soutenue être bonne par tous ceux qui étoient venus *de delà la Dordogne* avec ledit Porquery; et à l'instant procédèrent à élire deux députés. — Les députés élus, ledit Paulliac, *faisant du commandeur,* traversa droit audit Porquery, et, l'empoignant par son manteau, le présenta au milieu du rond, et dit : «Je n'en sais point de plus capable «d'aller vers le roi que celui-ci, qui en a fait la «proposition,» ce qu'il dit de telle affection, que chacun suivit son opinion, et députèrent encore Porquery pour accompagner les deux autres.

«Avant que de se séparer, ils résolurent que les principaux des juridictions et paroisses se trouveroient le mardi en suivant à Limeuil, *avec mémoires particuliers de ce qui devoit être remontré à Sa Majesté;* mais là il ne se trouva qu'un seul des députés élus, l'autre étant absent du pays pour ses affaires; et Porquery ne s'y étant point non plus présenté, ils arrêtèrent néanmoins que Porquery feroit le voyage avec le député présent.

«Depuis, il se fit une autre assemblée à la Becède, *au delà de la Dordogne,* près de Campaignac du Ruffenc, *où il se trouva autant et plus de gens, et de la même qualité que ceux de la forêt d'Absac.* — Lesdites assemblées se firent, toutefois, sans foule, oppression, ni dommages de personne, un chacun portant ses vivres, et se retirant le même jour. En cette dernière assemblée ne fut arrêté ni proposé autre chose, si non que les députés élus pour aller vers le roi s'achemineroient au plus tôt, et que, cependant, chacun se contiendroit chez soi attendant leur retour.

«Sur cette assurance, ledit Porquery et son codéputé s'acheminèrent en ladite ville de Paris, et y arrivèrent le dimanche devant la Pentecôte, où ils présentèrent au conseil du roi une requête attachée à leur procuration, remontrant à Sa Majesté : «Que «lesdites assemblées avec armes n'avoient jamais «tendu qu'au bien de son service, manutention de «l'État et repos public, se plaignant au surplus *de «la foule et oppression* qu'ils auroient reçues et «recevoient tous les jours à cause de la guerre, des «grands tailles qu'ils étoient contraints de payer, et «à Sa Majesté et au parti de la Ligue,» avec plusieurs plaintes contre «les receveurs et autres ayant «la charge et maniement des deniers royaux, con«tre les nobles qui, pour subvenir à une plus grande «dépense que ne vaut leur revenu, étoient con«traints de vexer leurs sujets, et contre ceux prin«cipalement qui tenoient encore le parti de la Ligue, «et commettoient toutes sortes de maux, détenant «prisonniers grand nombre de personnes dans leurs «châteaux, les tourmentant de toutes sortes de «gènes et cruautés pour en tirer rançon, *même qu'il «apparoissoit, par plainte particulière, que «quelques-uns avoient percé les pieds avec un «fer chaud à ceux qu'ils tenoient prisonniers.*»

«La fin de ladite requête demandoit «un pardon «pour avoir fait des assemblées avec armes, sans «permission, la suppression d'un nombre d'officiers «superflus, et principalement de ceux qui manioient «les deniers du roi, le rabais des tailles, la permis«sion d'élire un syndic d'entre les habitants dudit «plat pays, et de tenir les champs pour courir sus «et contraindre les ennemis de Sa Majesté à se sou«mettre à son obéissance.»

«Laquelle requête, en ce qui regardoit *le pardon d'avoir fait assemblée avec armes sans permission,* fut entérinée « avec commandement «de poser les armes à la Saint-Jean;» et, *sur la suppression requise des officiers,* il fut répondu que Sa Majesté y pourvoiroit. — La création du syndic fut déniée, la surséance des tailles de l'année ordonnée, et, sur le surplus des plaintes, le sieur de La Boissize, maître des requêtes, fut député pour les entendre.

«Pendant que cette poursuite se faisoit au conseil du roi, le peuple et la noblesse, pour les injures reçues les uns des autres, ne se purent contenir en paix. — Le peuple s'assembla derechef, et la maison et château de Saint-Marsal, en Périgord, près du pays de Quercy, à une lieue de la ville de Gourdon, fut environnée, et on s'efforça de la prendre sous prétexte que le seigneur de Saint-Marsal avoit battu ou fait déplaisir à quelques paysans. Ce seigneur eût couru hasard, n'eût été que quelques gens, *qui avoient des commodités et de l'esprit,* se mêlèrent parmi le peuple, et arrêtèrent sa fureur. Toutefois, nonobstant l'assurance donnée à

Tome V. Pl. 19



Le Roi Louis XV à Fontenoy.

d'après le tableau de la Bataille de Fontenoy, par M.r Horace Vernet qui est au Musée de Versailles.



Façade du Chateau de Versailles du côté du Jardin. (en 1750)
On apperçoit audessus le toit de la Chapelle batie de 1699 à 1710.

leurs députés de se tenir en paix, les paysans firent deux chefs, qu'ils appelèrent *colonels,* sous lesquels fut faite une assemblée *de trente-cinq à quarante mille hommes,* à la Boule, près de la ville de Bergerac.

« Porquery et son co-député de retour, firent, en la ville de Limeuil, faire lecture et publication, tant de la requête présentée à Sa Majesté, que de la réponse du conseil du roi, en présence des principaux habitants et de plusieurs députés des villes, juridictions et paroisses du Périgord. Il fut convenu que, suivant les commandements et volonté de Sa Majesté, chacun se contiendroit chez soi sans se plus assembler davantage.

« Néanmoins, quelque temps après, ces communes faisant encore semblant de se vouloir soulever de rechef *pour les violences qu'ils recevoient d'aucuns de la noblesse,* le vicomte de Bourdeille, gouverneur du Périgord, fut trouver M. le maréchal de Bouillon, qui s'étoit rendu à Limeuil, et, d'accord avec lui, convoqua l'assemblée des communautés du pays en la ville de Montignac-le-Comte, laquelle assemblée se fit trois semaines après, où lesdits maréchal de Bouillon et vicomte de Bourdeille se trouvèrent avec grande quantité de noblesse, et où assistèrent aussi plusieurs députés des communautés des villes de Périgueux, Sarlat, Bergerac, et quelques autres. Après que lesdites communautés eurent dit leurs griefs, il fut résolu *que supplications très-humbles seroient derechef faites au roi, de pourvoir aux plaintes du peuple;* comme depuis Sa Majesté fit, en leur remettant les arrérages des tailles et subsides qui leur avoient été imposés auparavant; et furent par là ces révoltes apaisées. »

Rétablissement de l'autorité royale. — Soumission de Rouen, d'Amiens, de Poitiers, etc. — Prise de Laon et de Noyon (1594).

La réduction de Paris devait hâter le rétablissement de l'autorité royale dans les provinces; un arrêt du parlement, afin de ne laisser aucun prétexte à la rébellion, révoqua les pouvoirs conférés au duc de Mayenne comme *lieutenant général de l'État et couronne de France;* et décida que les provisions d'offices conférés par lui seraient nulles tant que les personnes pourvues n'en demanderaient pas de nouvelles; des poursuites furent ordonnées contre les exécuteurs ou complices de l'assassinat du feu roi, ainsi que contre ceux qui auraient conspiré contre la vie du roi régnant; il y eut d'ailleurs abolition entière et amnistie complète de tout ce qui s'était fait à Paris durant les troubles.

Les membres du parlement de Tours revinrent prendre place au parlement de Paris, où ils eurent la préséance sur ceux qui avaient reconnu l'autorité de la Ligue; et le gouvernement de Paris fut rendu au sieur d'O, qui en était possesseur avant la journée des barricades.

Rouen et les villes de Normandie furent, après une négociation assez longue, remises sous l'autorité du roi par Brancas de Villars. Ce chef de ligueurs conserva le gouvernement de la province, et obtint le titre d'*amiral,* retiré par Henri IV au baron de Biron, qui reçut en échange la dignité de *maréchal de France,* qu'avait eue son père. Villars se fit, en outre, payer une somme considérable. —Son exemple, et sans doute aussi les écus du roi, décidèrent d'autres gouverneurs de place à la soumission. Troyes, en Champagne, Sens et Château-Thierry se rendirent. Amiens chassa le duc d'Aumale de ses murailles et y reçut les troupes royales. Péronne, Beauvais et Dourlens firent comme la capitale de la Picardie. Agen, Villeneuve et Marmande, dans l'Agénois, Riom, en Auvergne, reconnurent l'autorité du roi. Le duc d'Elbœuf, en faisant proclamer Henri IV à Poitiers et dans les autres villes de la province encore soumises à la Ligue, se fit donner le gouvernement du Poitou.

Les princes de la maison de Lorraine s'étaient réunis à Bar-le-Duc pour traiter de leurs intérêts et des mesures que les circonstances exigeaient. Le duc de Lorraine s'y montra disposé à faire la paix avec Henri IV; mais les ducs de Mayenne et d'Aumale le décidèrent à attendre encore, et Mayenne se rendit à Bruxelles pour presser l'envoi de nouveaux secours que lui avait promis l'archiduc Ernest, qui, depuis la mort de Farnèse, commandait dans les Pays-Bas. En effet, une nouvelle armée, commandée par le comte de Mansfeld, entra en France, investit et prit La Capelle, après quatorze jours de siége. Dans le même temps, le maréchal de Biron avait commencé le siége de l'importante ville de Laon. Mansfeld accourut pour la secourir: mais le roi vint rejoindre son armée, contint les Espagnols en leur livrant plusieurs combats, et donna ainsi à Biron le temps de prendre la ville, qui avait résisté pendant un mois et soutenu plusieurs assauts.

L'armée royale fit ensuite le siége de Noyon: cette place se défendit vigoureusement, mais elle fut prise aussi.

A cette époque, le sieur de Balagny, bâtard de Jean de Montluc, évêque de Valence, qui s'était emparé de Cambrai, et s'y était formé une sorte de principauté indépendante, reçut le roi dans sa ville. Henri IV lui conféra le titre de maréchal de France, et lui promit sa protection contre les Espagnols; mais Balagny exerça les droits de la souveraineté d'une manière si tyrannique, que ses nouveaux su-

jets se révoltèrent et le chassèrent de sa principauté, qui rentra sous l'autorité impériale.

Les troupes royales avaient aussi obtenu des succès en Bretagne et en Provence. Dans ces deux provinces un grand nombre de villes s'étaient soumises au roi; mais, tandis que le peuple, fatigué de la guerre, reconnaissait l'autorité légitime, les seigneurs, mécontents de voir se consolider le pouvoir souverain, commençaient à ourdir des complots contre Henri IV. — Le duc de Bouillon, qui lui devait tant, cherchait à exciter le mécontentement des protestants. — La mort du cardinal de Bourbon (30 juillet 1594), dont le nom servait encore d'appui aux mécontents catholiques, ajourna pour un temps des intrigues auxquelles avaient pris part le comte d'Auvergne, le comte d'Entragues, et peut-être même aussi le maréchal de Biron.

Soumission du duc de Guise. — Paix avec le duc de Lorraine (1594).

La prise de Laon et celle de Noyon décidèrent le duc de Guise à se soumettre à Henri IV, et le duc de Lorraine à conclure la paix avec le roi de France. Les ducs de Mayenne, d'Aumale et de Mercœur persistèrent seuls dans leur alliance avec les Espagnols.

Par son traité avec le duc de Lorraine le roi promit «de faire droit à lui et à ses enfants de la succession de Catherine de Médicis, leur grand'mère, sans préjudice de ce que le duc prétendoit, tant de son chef que du leur, sur les duchés de Bretagne et d'Anjou, et sur les comtés de Provence, de Blois et de Coucy. Il lui laissa Marsal en propre à lui et à ses successeurs, les villes de Dun et de Stenay en échange de Jametz, lequel le duc rendoit à la France; et, de plus, il lui promit le gouvernement de Toul et de Verdun pour l'un de ses fils.»

La soumission du duc de Guise, qui fit rentrer la Champagne sous l'autorité royale, fut accompagnée d'un événement tragique.

Le sieur de Saint-Paul, qui, de simple soldat, était devenu maréchal de la Ligue, avait été aussi nommé par le duc de Mayenne lieutenant général de la province de Champagne, dont le duc de Guise était gouverneur. «Il n'eût pu, pour le petit estoc de sa maison, quelque accord qu'il eût fait avec le roi, conserver ces deux titres: ce fut pourquoi, dit Palma Cayet, il tourna tous ses desseins à se rendre Espagnol pour se maintenir en la qualité qu'il s'étoit acquise durant les guerres civiles de France. Il étoit devenu si hautain, que s'étant rendu maître d'une partie des places fortes du duché de Réthelois, il manda au duc de Nevers: «Si vous désirez «que les vôtres jouissent en paix du Réthelois, vous «avez un fils et une fille à marier, j'en ai autant; en «les mariant ensemble nous pourrons nous accor«der.» Le duc de Nevers eut tant cette parole à cœur, qu'il lui dressa plusieurs embuscades pour l'attraper; mais le tout fut en vain, car il étoit devenu si puissant en cette province, que même M. de Guise, sous lequel il devoit obéir, et auquel il devoit rapporter l'heur de son avancement, fut contraint de lui faire perdre la vie pour sa hautaineté. — L'occasion fut telle: M. de Mayenne étant à Reims, le lieutenant Rousselet et aucuns habitants firent plainte au duc de Guise, comme étant leur gouverneur, de ce que le sieur de Saint-Paul leur avoit fait faire comme une citadelle à la porte de Mars, et y avoit mis dedans, depuis peu de jours, sous quatre capitaines, deux cents étrangers en garnison; ce qu'ils préjugeoient être un commencement de l'exécution de ses desseins pour les assujettir sous la domination de l'Espagnol. — Le duc, *qui préméditoit dès lors de se soumettre en l'obéissance du roi*, leur promit de faire tant avec Saint-Paul, qu'il feroit sortir les garnisons de la porte de Mars; mais depuis, lui en ayant parlé plusieurs fois, et même en jouant ensemble à la paume, Saint-Paul lui répondit assez hautement: «Mon maître, ne me parlez point de «cela, car il ne s'en fera rien.» Le lendemain matin, le duc ayant ouï la messe dans l'abbaye Saint-Pierre, et ayant appris que Saint-Paul avoit dit le soir d'auparavant quelques paroles hautaines, aussitôt que ledit Saint-Paul l'y fut venu trouver, ils s'en allèrent au cloître avec M. de Mayenne, lequel s'étant arrêté à parler à quelques-uns, le duc, appuyé de son bras gauche sur l'épaule droite de Saint-Paul, lui dit: «*Ma taille*[1], je te prie, donne ce con«tentement au peuple, fais sortir ces garnisons et «tu me feras plaisir.» Saint-Paul lui répondit, en mettant la main sur la garde de son épée comme pour la tirer: «Cela ne se peut faire, et ne se fera «point.» Lors le duc, lui ayant vu porter la main à la garde de son épée, tira la sienne, et, d'un seul coup qu'il lui donna dans la mamelle gauche, il le fit tomber mort à ses pieds.—Le baron de La Tour, et un Suisse qui appartenoit à Saint-Paul, mirent aussitôt l'épée au poing contre le duc; mais quelques gentilshommes qui étoient là contraignirent La Tour de se retirer, et passer par-dessus les murailles de la ville pour sauver sa vie...»

Jean Châtel tente d'assassiner Henri IV. — Son procès. — Son supplice. — Arrêt contre les jésuites (27 au 29 décembre 1594).

«Sur la fin de l'année 1594 (le mardi 27 décembre), le roi, ayant terminé sa revue de la frontière

[1] Le duc de Guise appelait ainsi le sieur de Saint-Paul par familiarité, «pour ce qu'ils étoient d'une même hauteur et corporence.»

de Picardie, afin d'y donner l'ordre nécessaire pour la guerre, revint à Paris pour y célébrer la solennité des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit (fixée au 1er janvier 1595), et pour recevoir les ambassadeurs que la seigneurie de Venise lui envoyoit pour le congratuler de la prospérité de ses affaires. — A son arrivée, et suivi de M. le prince de Conti, de M. le comte de Soissons et d'un grand nombre des principaux seigneurs de la cour, il alla descendre sur les six heures du soir au logis de la marquise de Monceaux, depuis duchesse de Beaufort, alors logée à l'hôtel de Schomberg, derrière le Louvre. — Le marquis de Ragny (gouverneur du Nivernois) et le sieur de Montigny se présentèrent pour lui baiser les mains. Au moment où ce dernier faisoit la révérence à Sa Majesté, dans la chambre de ladite marquise, où à l'entrée du roi infinies personnes inconnues s'étoient fourrées, un petit jeune homme de Paris, écolier, âgé de dix-neuf ans, nommé Jean Châtel (fils d'un marchand drapier demeurant devant le palais), et qui avoit auparavant projeté son détestable dessein, s'étant glissé dans la presse, voulut donner un coup de couteau au roi pour le tuer, et, pensant le frapper droit à la gorge, au même temps qu'il le vit baissé pour recevoir et embrasser le sieur de Montigny, ne put atteindre Sa Majesté que dans la lèvre d'en haut, qu'il coupa de telle violence, que, sans les dents qui arrêtèrent le couteau, il l'eût sans doute bien blessé davantage; et ayant ainsi très-subtilement fait son détestable coup par-dessous le bras dudit sieur de Montigny, ce méchant, pour n'être pas pris et découvert, laissa tomber son maudit couteau en terre. Dès que le roi se sentit frappé, il mit la main à sa bouche, et pensant que ce fut quelque effet de la liberté d'une folle qu'il avoit là, nommée Mathurine, il dit : « Au diable soit la folle, « je crois qu'elle m'a blessé ; » mais comme il retira de sa bouche sa main toute pleine de sang, chacun jugea bien que c'étoit autre chose. Mathurine, niant qu'elle eût touché le roi, fit, malgré sa folie, un grand acte de raison, et courut aussitôt fermer la porte. Ceux qui étoient là se regardoient l'un et l'autre avec extrême étonnement et effroi ; ce malheureux et désespéré Châtel, demeurant tout étonné et interdit, n'eut pas le jugement de se retirer, et se trouvant inconnu, et tout auprès de Sa Majesté, fut aussitôt pris et arrêté par le sieur de Montigny, qui, outré de colère de ce malheur, lui dit : « C'est vous ou moi qui avons blessé le roi; » ce que Sa Majesté ne voulut croire de commencement, disant, par une extrême bonté, que ce ne pouvoit être lui, vu ses façons et simplicités trop apparentes [1]; et, néanmoins, après que le couteau eut été trouvé à terre assez proche de lui, Sa Majesté commanda qu'il fût arrêté et fouillé; puis on le mit entre les mains de M. le grand prévôt, lequel aussitôt le fit mener prisonnier au Fort-l'Évêque.

« Chacun, sur le bruit de cet attentat, courut vers Sa Majesté : « Mon devoir et mon affection, dit le chancelier de Chiverny, m'y portèrent des premiers; et, sur ce malheureux accident, encore que le roi excusât toujours ledit Châtel, je commandai au lieutenant de robe-courte du grand prévôt d'aller interroger tout à l'heure ledit Châtel, sans lui donner loisir de se reconnoître; davantage, j'y envoyai quand et quand deux maîtres des requêtes pour n'y rien oublier; ce qui s'exécutant très-soigneusement, et lui ayant fait voir les justes appréhensions de son exécrable forfait, et représenté son couteau, après avoir au commencement voulu un peu nier, enfin il avoua son crime avec toutes les particularités d'icelui, et assura que ledit couteau n'étoit nullement empoisonné, l'ayant pris le matin sur la table de son père; ce qui fut une grande joie pour tout le monde...

« La blessure du roi se trouva, Dieu merci, si petite et si peu dangereuse, et le roi lui-même si peu étonné d'icelle, que pour en rendre grâces publiques à Dieu, et rassurer le peuple, il alla, sur les huit heures du soir, avec toute la cour, à l'église de Notre-Dame de Paris, où le *Te Deum* fut chanté, comme ensuite à toutes les autres églises de Paris... en quoi chacun témoigna assez l'extrême affection qu'il portoit au roi.

« A l'instant, dit L'Estoile, que ce prodigieux attentat fut divulgué dans Paris, il y eut grand murmure, principalement contre les suspects de la Ligue. M. Brizard, conseiller en la grand'chambre, avec MM. Lugoli et Du Vair, allèrent aux jésuites pour s'assurer de leurs personnes, et y mettre garnison. — Fut aussi emprisonnée toute la famille de Châtel, père, mère, sœur, et autres de la même maison.

« Madame de Montpensier, en ayant ouï la nouvelle, s'évanouit, fût de trop grande affection qu'elle eut à Sa Majesté et à l'État, ou fût de regret (selon les autres) que le coup avoit mal porté. — Quant à Madame, sœur du roi, en étant vivement navrée jusqu'au fond du cœur, elle eut recours aux prières, lesquelles elle fit faire incontinent et publiquement dans sa chambre, en très-grande compagnie, où on pria Dieu ardemment pour la conservation et santé du roi, *lequel, selon sa clémence*

[1] « Le roi, disent L'Estoile et Palma Cayet, commanda d'abord qu'on laissât aller Châtel, et dit qu'il lui pardonnoit. Puis, ayant entendu qu'il étoit disciple des jésuites, dit ces mots : « Falloit-il donc que les jésuites fussent convaincus par « ma bouche. » Le chancelier de Chiverny, dont les *Mémoires* nous fournissent les détails principaux de notre récit, ne parle point de cette exclamation du roi.

accoutumée, sauva les ligueurs de Paris, voire les plus grands, d'un mauvais tour qu'on leur vouloit jouer; jusque-là que MM. de Montigny et de Crillon dirent tout haut dans le Louvre : « qu'il « falloit couper la gorge aux *ligueurs*, et traîner à « la rivière les *Séguiers*. »

Pierre Séguier, président, et Louis Séguier, conseiller au parlement de Paris, étaient bons serviteurs du roi, et ennemis des ligueurs, mais partisans zélés des jésuites.

Le roi, s'il faut en croire L'Estoile, partageait alors les préventions populaires contre les jésuites. — « Quant au procureur général La Guesle, auquel, dit-il, on en vouloit comme fauteur, avec les Séguiers, des jésuites, le roi lui dit, sur ce qu'il s'excusoit « que « *sans y penser,* il avoit été d'avis de les laisser à « Paris, ne pensant pas que leur demeure y pût « causer un tel inconvénient. » — « Voilà ce que c'est, « monsieur le procureur! vous fûtes cause de la « mort du roi mon frère, *sans y penser :* vous l'a- « vez cuidé être de la mienne tout de même. »

L'existence de l'ordre des jésuites en France, attaquée peu de temps après la réduction de Paris [1], fut donc remise en cause par l'attentat de Jean Châtel. « Les jésuites, dit Pierre Matthieu, furent troublés par ce coup, car celui qui l'avoit fait étudioit en leur collége, et l'on présumoit qu'ils en savoient quelque chose. On les fit venir l'un après l'autre, pour, en un si grand étonnement et en fait tant important, remarquer s'ils avoient le front déchargé d'étonnement, et juger par leurs visages du trouble ou de la tranquillité de leurs consciences. Quand les preuves étrangères manquent, la conscience trahit elle-même son homme.

« On ne remarqua rien en eux qu'une grande assurance, mais on trouva en la chambre d'un de leur compagnie (le père Guignard) une question très-périlleuse, et longtemps auparavant agitée et remuée, *s'il étoit loisible de tuer un tyran?* — Jean Guéret, sous lequel Châtel avoit étudié en philosophie, présumé le plus coupable de l'acte (de son élève), fut mené prisonnier. — L'horreur de cet attentat ne demandoit pas une justice lente et ordinaire : ce jésuite fut mis à la question, dangereuse invention pour savoir le vrai; c'est plutôt un effet de patience que de vérité : la patience rend aux uns le mensonge facile, aux autres, la faiblesse le rend nécessaire. — Celui qui peut souffrir la *gehenne* ne dit jamais le vrai; celui qui ne la peut pas souffrir dit, par la violence de la douleur, ce qui n'est pas; mais il n'y a que l'innocence qui fortifie le courage, et qui rend le tourment insensible. Guéret, ayant souffert la torture, ne fut pas déclaré coupable... »

« Jean Châtel, au milieu des gehennes et des tourments, déclara qu'il avoit pris le conseil et entrepris l'exécution de soi-même. Il persévéra en cette vérité pour (durant) tout le procès, et, étant tenaillé et démembré, n'accusa autre que soi-même. » — L'Estoile et Cayet confirment le dire de Matthieu. « Châtel, dit L'Estoile, déchargea du tout les jésuites, même le père Guéret, son précepteur, affirma qu'il avoit entrepris le coup de son propre mouvement, et que rien ne l'avoit poussé que le zèle qu'il portoit à sa religion, de laquelle Henri de Bourbon (car il appeloit ainsi le roi) étoit ennemi...

« M. Lugoli (lieutenant-criminel), s'étant déguisé en prêtre pour essayer si, par la confession, il en pourroit point tirer quelque chose davantage, vint à le confesser; et combien qu'il jouât dextrement son personnage, il n'en put jamais rien tirer. »

Le parlement, à qui le chancelier avoit donné « commission expresse pour parfaire et avancer le procès, commencé par le lieutenant du grand pré-

[1] Après la décision favorable du parlement, en 1564 (Voyez t. IV, p. 509), les jésuites avaient établi à Paris le collége de Clermont, où, en peu de temps, se pressa une grande affluence d'écoliers. L'enseignement y était gratuit, et donné par des maîtres habiles. Ce succès dans l'éducation de la jeunesse fut sans doute une des causes de l'animadversion de l'Université contre l'ordre des jésuites, et de tous les obstacles qu'elle lui suscita. Mais il convient de reconnaître que cette animadversion, partagée par la majeure partie du clergé français et par la magistrature, se manifesta avant l'époque dont il s'agit, ce qui affaiblit beaucoup le reproche de jalousie adressé à l'Université — L'ordre des jésuites inspira des craintes dès les premiers temps de son institution; il fut regardé comme une sorte de milice ecclésiastique dévouée à la cour de Rome, comme une association échappant par ses statuts à l'autorité du prince et des lois, et qui, par cela même, devait constituer une puissance indépendante au sein de l'État.

Pendant la Ligue, la conduite des jésuites fut habile. Ces religieux continuèrent à exercer le ministère évangélique et les fonctions de l'enseignement. D'accord en apparence avec l'Université et le clergé de la Ligue, parce que leur cause était commune, ils rendirent de grands services à la faction ennemie de la maison de Bourbon; mais peu d'entre eux se firent remarquer par ce langage forcené dont les membres des autres corporations monastiques donnèrent de si scandaleux exemples.

Néanmoins, au mois de mai 1594, après le rétablissement de l'autorité royale à Paris, le recteur de l'Université présenta au parlement une requête tendant à ce que la secte nouvelle, c'est ainsi qu'il désignait les jésuites, fût bannie de Paris et du royaume. « Les pères, dit l'historien de Thou, étoient alors regardés comme les principaux acteurs des troubles, et chargés de la haine publique. Le roi s'étoit déclaré contre eux; mais ils étoient appuyés par tous les ligueurs assez courageux pour se montrer encore tels. » — L'affaire fut plaidée devant le parlement. Tout ce qu'il y a de plus outrageant et de plus louangeur fut dit dans les plaidoiries pour l'attaque et pour la défense du nouvel ordre. Le cardinal de Bourbon et le duc de Nevers présentèrent des requêtes en sa faveur. Plusieurs seigneurs catholiques, qui avaient droit de séance à la cour, vinrent y siéger le jour du jugement. Ce jugement, favorable aux jésuites, les maintint provisoirement dans le droit d'enseignement que leur avait conféré l'arrêt de 1564.

vôt, tant de Châtel que de tous les autres qui se trouveroient complices de son crime, travailla si diligemment, qu'en deux jours il rendit son arrêt.»

L'interrogatoire de Jean Châtel eut lieu le 28; le 29, l'arrêt fut rendu, et l'exécution eut lieu.

La *Chronologie novenaire* de Palma Cayet renferme des détails curieux sur l'interrogatoire de Châtel.

«Jean Châtel, examiné sur *sa qualité, et où il avoit fait ses études*, dit «que c'étoit aux jésuites «principalement, où il avoit été pendant trois ans, «et à la dernière fois, sous le père Jean Guéret; «qu'il avoit vu ledit père Guéret vendredi ou sa-«medi précédant le coup, ayant été mené vers lui «par Pierre Châtel, son père, pour un cas de con-«science, qui étoit qu'il désespéroit de la miséri-«corde de Dieu pour les grands péchés par lui com-«mis; qu'il avoit eu volonté de commettre plusieurs «péchés énormes contre nature, dont il se seroit «confessé par plusieurs fois; que, pour expier ces «péchés, il croyoit qu'il falloit qu'il fît quelque *acte* «*signalé.*» — Interrogé «quel étoit l'*acte signalé* «qu'il avoit pensé devoir faire pour expier les «grands crimes dont il sentoit sa conscience char-«gée,» dit «qu'il s'étoit efforcé de tuer le roi, mais «n'avoit fait que le blesser à la lèvre, le couteau «ayant rencontré la dent; qu'il l'avoit voulu frap-«per à la gorge, craignant, pour ce qu'il étoit bien «vêtu, que le couteau rebouchât...» — Interrogé *s'il avoit étudié en la philosophie au collége des jésuites,* dit : «oui, et sous le père Guéret.» — Enquis «s'il n'avoit pas été en la *chambre des mé-«ditations,* où les jésuites introduisoient les plus «grands pécheurs, qui voyoient en icelle chambre «les portraits de plusieurs diables, de diverses fi-«gures épouvantables, sous couleur de les réduire «à une meilleure vie, pour ébranler leurs esprits, et «les pousser par telles admonitions à faire quelque «grand cas,» dit «qu'il avoit été souvent en cette «chambre des méditations.» — Enquis *par qui il avoit été persuadé à tuer le roi,* dit «avoir en-«tendu en plusieurs lieux qu'il falloit tenir pour «maxime véritable qu'il étoit loisible de tuer le roi, «et que ceux qui le disoient l'appeloient *tyran.*» — Enquis *si les propos de tuer le roi n'étoient pas ordinaires aux jésuites,* dit «leur avoir «ouï dire qu'il étoit loisible de tuer le roi, et qu'il «étoit hors de l'Église, et ne lui falloit obéir, ni «le tenir pour roi, jusqu'à ce qu'il fût approuvé par «le pape.»

On ne voit pas, dans Palma Cayet, qu'on ait interrogé Jean Châtel pour savoir si les propos coupables qu'il disait avoir entendu tenir aux jésuites avaient été tenus *avant* ou *après* la soumission de Paris. — Il y avait eu une amnistie proclamée, et la date seule de ces propos pouvait les rendre punissables.

Le parlement comprit dans le même arrêt les maîtres et l'écolier. Voici le texte de cet arrêt célèbre:

«La cour a déclaré et déclare Jean Châtel atteint et convaincu du crime de lèse-majesté divine et humaine, au premier chef, par le très-méchant et détestable parricide attenté sur la personne du roi; pour réparation de quel crime, a condamné et condamne ledit Châtel à faire amende honorable devant la principale porte de l'église, nu en chemise, tenant une torche de cire ardente du poids de deux livres, et *illec* à genoux, dire et déclarer : «que malheureusement et proditoirement il a at-«tenté ledit très-inhumain et très-abominable par-«ricide, et blessé le roi d'un couteau en la face; et «que, par fausses et damnables instructions, il a dit «audit procès être permis de tuer les rois, et que le «roi Henri IV, à présent régnant, n'est en l'Église, «jusqu'à ce qu'il ait l'approbation du pape; dont il «se repent et demande pardon à Dieu, au roi et à «justice.» — Ce fait, être mené et conduit en un tombereau à la place de Grève, *illec* tenaillé aux bras et cuisses, et sa main dextre, tenant en icelle le couteau duquel il s'est efforcé commettre ledit parricide, coupée, et après, son corps tiré et démembré avec quatre chevaux, et ses membres et corps jetés au feu et consumés en cendres, et les cendres jetées au vent. — A déclaré et déclare tous et chacuns ses biens acquis et confisqués au roi. — Avant laquelle exécution sera ledit Jean Châtel appliqué à la question ordinaire et extraordinaire, pour savoir la vérité de ses complices, et d'aucuns cas résultant dudit procès.

«A fait et fait inhibitions et défenses à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, sur peine de crime de lèse-majesté, de dire ni proférer en aucun lieu public ni autre lesdits propos, lesquels ladite cour a déclaré et déclare *scandaleux, séditieux, contraires à la parole de Dieu, et condamnés comme hérétiques par les saints décrets.*

«Ordonne que les prêtres et écoliers du collége de Clermont [1], et tous les autres soi-disant de ladite société, comme *corrupteurs de la jeunesse, perturbateurs du repos public, ennemis du roi et de l'État,* videront dedans trois jours après la signification du présent arrêt, hors de Paris, et autres villes et lieux où sont leurs colléges, et quinzaine après hors du royaume, sur peine, où ils se-

[1] C'était le collége principal tenu par les jésuites, et le lieu où ils habitaient à Paris. — Il est à remarquer que, conformément à la décision du colloque de Poissy (voyez t. IV, p. 509), le parlement ne nomme point la société des jésuites *société de Jésus*, et que cependant il ne lui donne aucun autre nom.

ront trouvés, ledit temps passé, d'être punis comme criminels et coupables dudit crime de lèse-majesté. Seront les biens, tant meubles qu'immeubles, à eux appartenant, employés en œuvres pitoyables, et distribution d'iceux faite ainsi que par la cour sera ordonné. — Outre, fait défenses à tous sujets du roi d'envoyer des écoliers aux colléges de ladite société, qui sont hors du royaume, pour y être instruits, sur la même peine de crime de lèse-majesté.»

L'arrêt rendu contre Jean Châtel fut exécuté le soir aux flambeaux.

Dix jours après, «le dimanche (8 janvier 1595), à deux heures après midi, les jésuites furent tirés de prison, et, obéissant à leur arrêt, sortirent de la ville de Paris, conduits par un huissier de la cour. Ils étoient trente-sept, desquels une partie étoit dans trois charrettes, et le reste à pied. Leur procureur étoit monté sur un petit bidet. — Voilà, dit L'Estoile, comme un simple huissier, avec sa baguette, exécuta ce jour ce que quatre bataillons n'eussent su faire. — Les jésuites, qui étoient à Bourges, Lyon, Nevers et Bouillon, sous le ressort du parlement de Paris, furent mis hors desdites villes, et se retirèrent, les uns en Avignon, les autres, dans les villes de la Guyenne qui tenoient encore le parti de l'Union. Ceux de Rouen et de Bordeaux furent aussi contraints d'en sortir.»

Henri IV fut profondément affligé de l'attentat duquel il avait si heureusement échappé. « Le lundi (2 janvier 1595), madame de Balagny, le voyant fort triste, s'ingéra de lui dire, qu'à voir sa façon, Sa Majesté n'étoit point bien contente. Le roi répondit avec véhémence: «Ventre-saint-gris, comment le «pourrois-je être de voir un peuple si ingrat, «qu'encore que j'aie fait et fasse tout ce que je puis «pour lui, et pour son salut, auquel je voudrois «sacrifier mille vies, si Dieu m'en avoit donné au-«tant, on me dresse toutefois tous les jours de «nouveaux attentats! car depuis que je suis ici je «n'oy parler d'autre chose [1].»

«Le jeudi 5, fut faite à Paris une procession générale, où la cour de parlement et toutes les autres compagnies se trouvèrent en corps. Les rues par où elles devoient passer étoient tendues, avec commandement à tous ceux qui prêteroient leurs fenêtres, de regarder quelles gens ils y mettroient, *pour ce qu'il leur en faudroit répondre vie pour vie.* — Le roi en personne y assista, accompagné d'un grand nombre de noblesse, et de ses gardes et archers. Il étoit tout habillé de noir, ayant un petit emplâtre sur son mal, et portoit, au reste, un visage fort triste et mélancolique. Il alla dans un carrosse jusque à Notre-Dame; et pour ce qu'il étoit au fond dudit carrosse, il y eut un coquin parmi la foule, qui, pour être grande, ne put jamais être appréhendé ni reconnu, qui dit tout haut : «Le «voilà déjà au cul de la charrette [1]!— Cependant, le peuple, avec une merveilleuse allégresse, crioit si haut: *Vive le roi!* que tout l'air en retentissoit; et on ne vit jamais un si grand applaudissement de peuple à roi, que celui qui se fit ce jour à ce bon prince partout où il passa. — Sur quoi un seigneur, proche de Sa Majesté, lui dit : «Sire, voyez comme «tout votre peuple se réjouit de vous voir !» Le roi, secouant la tête, lui répondit : «C'est un peuple! si «mon plus grand ennemi étoit là où je suis, et qu'il «le vît passer, il lui en feroit autant qu'à moi, et «crieroit encore plus haut qu'il ne fait.» — Le roi ne laissa toutefois, étant arrivé à Notre-Dame, de gausser (plaisanter) comme de coutume, même ayant jeté l'œil sur ceux de son conseil et autres de son parlement qui avoient leurs robes rouges, et voyant que Pontcarré n'en avoit point, il dit à M. de Longueville, qui étoit près de lui: «Voilà Pont-«carré qui a oublié d'apporter ici sa robe rouge, «mais son beau nez rouge, il ne l'a pas oublié.»

Le bannissement des jésuites ne calmait pas l'irritation populaire. Le parlement crut devoir sacrifier la justice à la tranquillité publique. — Le père Guignard attendait son jugement. On avait saisi chez lui, *en son étude,* des arrêts «diffamatoires contre l'honneur du feu roi et du roi régnant. Il reconnut les avoir composés et écrits de sa main; mais il affirma en même temps qu'il les avoit faits pendant la guerre, et avant la conversion du roi; et néanmoins pour ce, il fut condamné par la cour à faire amende honorable, *nu en chemise, la corde au cou,* devant la principale porte de l'église de Paris, et là, étant à genou, tenant en ses mains une torche de cire ardente du poids de deux livres, dire et déclarer «que méchamment et malheureusement, «et contre vérité, il avoit écrit, le feu roi avoir été «justement tué par Jacques Clément, et que, si le «roi à présent régnant ne mouroit à la guerre, il le «falloit faire mourir, dont il se repentoit, et de-«mandoit pardon à Dieu, au roi et à justice;» ce fait, être mené et conduit en la place de Grève, pendu et étranglé à une potence qui y seroit pour cet effet plantée, et après le corps mort, réduit et consumé en cendres, en un feu qui seroit fait au pied de ladite potence.»

«Cet arrêt fut exécuté le 7 janvier, dit Palma Cayet, et fut ledit Guignard pendu et brûlé en la place de Grève.—Comme on l'eut auparavant mené devant l'église Notre-Dame pour y faire amende

[1] Le *Journal de L'Estoile* fait, en effet, mention de fréquents avis donnés au roi sur des complots qui menaçaient sa vie, et qui se renouvelaient alors presque tous les mois.

[1] C'étoit alors l'usage de faire asseoir au bout d'une charrette les criminels conduits au supplice.

honorable, étant nu en chemise, et tenant déjà la torche, il demanda au sieur Rapin, lieutenant de robe courte, «ce qu'on vouloit qu'il fît.» Rapin lui dit «qu'il falloit qu'il demandât pardon à Dieu et «au roi, suivant ce que lui diroit le greffier. — Je «demanderai pardon à Dieu, répondit-il, mais au «roi, pourquoi? je ne l'ai point offensé. — Vous «l'avez offensé, répliqua Rapin, en ce que vous avez «écrit contre lui.»—Guignard lui répliqua : «Ce que «j'en ai écrit a été auparavant que Paris fût remis «en son obéissance. — Vous le dites, lui dit Ra-«pin; ce qui n'est point; et quand ainsi seroit, vous «êtes déchu du pardon et abolition générale que le «roi a octroyés à ses sujets de Paris depuis leur ré-«duction, puisque vous n'avez point ignoré qu'il a «été très-étroitement enjoint de brûler telles écri-«tures sur peine de la vie; les ayant gardées contre «ses édits, vous l'avez donc offensé, et aussi le pu-«blic.» — Après avoir contesté l'un contre l'autre plus d'un quart d'heure, quelques raisons et menaces que dit et fit ledit sieur Rapin, Guignard ne voulut point faire amende honorable, et sans la faire il fut mené au supplice.

«Arrivé à la Grève, dit L'Estoile, il s'écria qu'il mouroit innocent, et néanmoins ne laissa d'exhorter le peuple à la crainte de Dieu, obéissance au roi, et révérence du magistrat : même fit une prière tout haut pour Sa Majesté, à ce qu'il plût à Dieu lui donner son saint esprit et le confirmer en la religion catholique, qu'il avoit embrassée; puis invita le peuple de prier Dieu pour les jésuites, «et de n'a-«jouter foi légèrement aux faux rapports qu'on fai-«soit courir d'eux; qu'ils n'étoient point assassins «de rois, comme on le vouloit faire entendre, ni «fauteurs de telles gens, qu'ils détestoient; et que «jamais les jésuites n'avoient procuré ni approuvé «la mort de roi quelconque.»—Montant à l'échelle, il proféra tout haut ces paroles : *Suscipe servum tuum, Domine; et ne statuas illis hoc peccatum.*»

Cette mort, qui sans doute ne paraît pas être celle d'un coupable, excita la risée du peuple au lieu de réveiller sa pitié: «Un homme plaignant l'infortune des jésuites, en disant que ces gens-là étoient vrais martyrs, un quidam lui répondit qu'il y avoit assez longtemps qu'ils étoient confesseurs, et qu'il étoit bien temps qu'ils fussent martyrs.»

Le jour même de l'exécution du père Guignard, le parlement rendit un autre arrêt par lequel il bannit du royaume de France le père Guéret et Pierre Châtel : «à savoir, ledit Guéret à perpétuité, et ledit Châtel, pour le temps et espace de neuf ans, et à perpétuité de la ville et faubourgs de Paris; leur enjoignant garder leur ban à peine d'être pendus et étranglés, sans autre forme ni figure de procès; déclarant les biens dudit Guéret acquis et confisqués au roi, et condamnant Pierre Châtel à deux mille écus d'amende envers le roi... ; ordonnant que la maison où étoit demeurant ledit Pierre Châtel sera abattue, démolie et rasée, et la place appliquée au public, sans qu'à l'avenir on y puisse bâtir, en laquelle place, pour mémoire du très-méchant et très-détestable parricide attenté sur la personne du roi, sera mis et érigé un pilier éminent, de pierre de taille, avec un tableau, auquel seront inscrites les causes de ladite démolition, et érection dudit pilier...»

Enfin, dans son accès d'impitoyable sévérité, la cour fit pendre, le 10 janvier, un homme ivre, «le vicaire de Saint-Nicolas-des-Champs, pour avoir dit, tenant un couteau, qu'il vouloit faire encore un coup de saint Clément, et autres sots propos, dont il s'excusa vainement sur le vin dont il étoit plein.»

La maison de Châtel, située devant le palais de justice, fut rasée; on éleva sur son emplacement une pyramide à quatre faces, revêtues de marbre noir, sur lesquelles furent gravés l'arrêt du parlement et diverses inscriptions grecques et latines, rédigées par le célèbre Scaliger; mais, lorsque, en 1605, le crédit du père Cotton, confesseur de Henri IV, fit rappeler les jésuites en France, cette pyramide fut démolie, et remplacée par une fontaine qui a aussi été détruite depuis.

CHAPITRE VII.

HENRI IV. — GUERRE CONTRE LES ESPAGNOLS. — PAIX DE VERVINS. — ÉDIT DE NANTES.

Déclaration de guerre à l'Espagne. — Combat de Fontaine-Française. — Soumission de la Bourgogne. — Absolution solennelle du roi par le pape. — Trêve avec le roi de Savoie. — Prise de Dourlens et de Cambrai par les Espagnols. — Soumission du duc de Mayenne. — Son entrevue avec le roi. — Prise de Calais par les Espagnols. — Agitation et mécontentement des protestants. — Proposition faite au roi au nom des seigneurs catholiques.— Assemblée des notables à Rouen. — Discours du roi. — Mesures adoptées par l'assemblée : leur résultat. — Surprise d'Amiens par les Espagnols. — Siége d'Amiens par les Français. — Arrivée et retraite de l'armée de l'archiduc.— Reprise d'Amiens par le roi. — Paix de Vervins avec l'Espagne et la Savoie. — Soumission du duc de Mercœur. — *Édit de Nantes*, en faveur des protestants. — Opposition du clergé et du parlement. — Discours remarquables de Henri IV.

(De l'an 1595 à l'an 1599.)

Déclaration de guerre à l'Espagne. — Combat de Fontaine-Française (5 juin 1595). — Soumission de la Bourgogne (1595).

Par un manifeste daté du 17 janvier 1595, le roi avait déclaré solennellement la guerre à l'Espagne.

Les hostilités continuaient sur tous les points avec des succès balancés. Le duc de Mayenne s'était retiré en Bourgogne, où il avait été suivi par le maréchal de Biron. Beaune, Autun et Dijon avaient reconnu l'autorité royale. Le maréchal assiégeait les châteaux de Dijon et de Talan, lorsque le roi, apprenant que le connétable de Castille, gouverneur de Milan, arrivait d'Italie au secours du duc de Mayenne, avec 2,000 cavaliers et 8,000 fantassins, accourut pour accroître par sa présence l'ardeur de la petite armée commandée par Biron.

Les troupes espagnoles, après s'être emparées de Vesoul, de Joinville et de Gray, marchèrent vers les châteaux assiégés. Déjà elles avaient jeté des ponts sur la Saône, et n'étaient plus qu'à huit lieues de Dijon, lorsque, le 4 juin, le roi y arriva. — Henri IV résolut de marcher à leur rencontre. Laissant quelques troupes devant le château, il envoya, par la route de Gray, un détachement de 1000 fantassins et de 500 cavaliers, qui devaient être suivis d'autres troupes, et auxquels il assigna pour rendez-vous, à moitié chemin de Dijon et de Gray, la petite ville de Lux, où lui-même arriva le 5, à huit heures du matin. De là, sur les trois heures de l'après-midi, il s'avança avec 300 chevaux seulement, et accompagné du maréchal de Biron, jusqu'à Fontaine-Française, sur les limites de la province de Bourgogne.

«Le marquis de Mirebeau, qui étoit en campagne pour découvrir les ennemis, avertit le roi qu'il avoit vu 300 chevaux, mais en tel lieu qu'il n'avoit pu les reconnoître. Le roi commanda incontinent au maréchal de Biron de prendre la compagnie du baron de Lux, et d'aller voir ce que c'étoit... Comme le maréchal de Biron eut fait cent pas par-delà Fontaine-Françoise, il découvrit que l'armée espagnole descendoit dans le village de Saint-Seine, et vit sortir du bois deux troupes battant sur ses flancs pour reconnoître s'il étoit suivi : il ne leur en donna pas le temps, car il fit avancer le marquis de Mirebeau et le baron de Lux, leur défendant expressément d'engager un combat; mais le baron, ne se ressouvenant de ce commandement, fit une petite charge, où son cheval fut tué, et lui tout couvert de plomb et de fumée. Le maréchal de Biron, voyant cela, n'eut loisir de prendre toutes ses armes; il laissa sa salade entre les mains d'un de ses laquais, et s'avança pour tirer le baron du péril où il étoit: il le fit si heureusement, qu'il mit en fuite tout ce qui étoit devant lui; mais à peine avoit-il rallié ses gens pour faire la retraite, que voici 1200 chevaux qui viennent fondre sur lui; une partie des siens, voyant ce grand nombre d'ennemis, se retira. Le maréchal, néanmoins, tourna tête et chargea fort courageusement : il eut l'avantage au commencement, mais à la fin il fut blessé d'un coup d'épée sur la tête; le sang lui fermoit les yeux, la colère lui troubloit le jugement, et mettoit tout ce qu'il avoit avec lui en péril, si le roi ne se fût avancé pour le tirer de là.

«Henri IV s'étoit rendu en la plaine avec cent ou six vingts chevaux, et, voyant ce désordre, n'eut loisir que de prendre sa cuirasse et un petit morion à la turque, qu'il portoit ordinairement. Le duc de La Trémouille, qui étoit auprès de lui, le voyant courir à une occasion, si douteuse et pressée, avec si peu de gens, lui dit : «Sire, c'est trop hasarder celui de «la tête duquel dépend le salut de l'État.» — Le roi répondit : «Si je faisois autrement, le maré-«chal de Biron ne cesseroit jamais de s'en plain-«dre et de s'en moquer.» Comme on vit que toute la cavalerie de l'ennemi s'avançoit en diverses bandes, on lui conseilla de se retirer; il n'en voulut rien faire, et dit : «Je n'ai point besoin de conseil, «mais d'assistance.» — Quelqu'un ayant ajouté : «Sire, voilà votre cheval turc, montez dessus, et «retirez-vous. — Il y a, dit le roi, plus de péril à «la fuite qu'à la chasse.»

«Maineville, qui étoit auprès de lui, et gardoit son coup de pistolet pour le premier des ennemis qui s'en approcheroit, en choisit un si à propos, qu'il lui perça la tête de part en part, et la balle siffla aux oreilles du roi; aussi le roi ne parla jamais de pistolet sans se souvenir de ce coup, disant n'en avoir jamais vu de plus grand; le pistolet de Maineville étoit chargé de deux quarreaux d'acier.

«Le duc de Mayenne, ayant reconnu que le roi étoit là, et que toutes ses forces consistoient en deux troupes, dont il conduisoit l'une, et le maréchal de Biron l'autre, envoya encore cinq gros (escadrons) de cavalerie : trois contre le roi [1], et deux contre le maréchal. — C'est ici qu'il faut avouer que le nombre ne fait pas la victoire, et qu'elle vient de la pure faveur du ciel, quelque valeur et courage que les hommes y apportent. Le roi, avec 60 chevaux, rompit, dissipa et mit en déroute tout cela, et les contraignit de se retirer vers le duc de Mayenne, qui faisoit ferme sur le haut de la colline avec son gros, lequel, pressé des fuyards et de ceux qui les poursuivoient, commença à s'ébranler et mettre en désordre.

«Le roi eut le jugement si ferme en la chaleur du combat, que, voyant *partir de la main* (s'élancer) un gendarme, il jugea que le coup alloit sur La Curée, et cria : «Garde, Curée!» A cette voix, La Curée donna contre l'assaillant, et, parant avec sa lance, le blessa de son épée, si heureusement, qu'il le mit en état de ne faire plus mal à personne.

[1] Ils formaient ensemble 650 chevaux.



Costumes Français de 1785 à 1792

1794



1795



1796



Costumes Français pendant la Révolution.
Merveilleux et Incroyables.

Thianges (officier ligueur) s'avança avec sa troupe, et, s'approchant du roi, fit tout à coup *ferme* (halte): il m'a dit *qu'il le reconnut, et ne voulut pas passer outre.* Le roi, prenant Mirebeau par le bras, lui dit: «Charge là», ce qu'il fit, et cette troupe commença de s'éclaircir et s'écarter. — Le duc de Mayenne, reconnoissant le roi qui poursuivoit les fuyards, dit au connétable de Castille «que s'il lui vouloit donner 400 chevaux, il «iroit à lui et le prendroit.» — Le connétable, ne pouvant croire qu'un roi de France fût venu là *sans avoir toutes ses forces à ses épaules,* s'ombragea de cette parole, dit qu'on le vouloit trahir, et se retira: s'il eût cru le duc de Mayenne, le roi se fût trouvé foible.

«La Curée, Mirepoix, Termes, Château-Vieux, Liancourt, Montigny, et autres, suivirent la cavalerie ennemie jusqu'à ce qu'elle fût soutenue des bataillons de l'infanterie, et en tel avantage, que c'eût été plutôt témérité que prouesse de passer plus outre.

«Le roi fit halte au milieu de la plaine, où tous ses serviteurs le vinrent trouver, avouant «que la «gloire de cette victoire lui étoit entièrement due, «et que s'il n'eût fait ce qu'il avoit fait par juge- «ment et par nécessité, les châteaux de Dijon et «de Talan eussent été secourus.» Le roi dit au maréchal de Biron «qu'il l'avoit échappé belle, et «avoit été ce jour-là et son compère et son parrain.» La Curée, embrassant les pieds du roi, qui étoit à cheval, lui dit: «Sire, il fait bon avoir un maître «qui vous ressemble, car il sauve pour le moins une «fois le jour la vie à ses serviteurs: j'ai reçu au- «jourd'hui deux fois cette grâce de Votre Majesté, «l'une en ce que j'ai participé au salut général, et «la seconde, quand il vous a plu de me crier: «*Garde, Curée!...*»

«Toutes les troupes, ayant enfin passé le pont de Fontaine-Françoise, vinrent trouver le roi dans la plaine, et après, le maréchal fit le logement, et mit le comte d'Auvergne avec la cavalerie légère à Fontaine-Françoise; La Curée avec la compagnie du roi, à Bourbelin; les autres troupes retournèrent en leurs quartiers, et le roi s'en alla fort content et tout victorieux à Dijon.»

Ce récit de l'historien Matthieu, qui paraît avoir consulté la plupart de ceux qui se distinguèrent au glorieux combat de Fontaine-Française, ne fait aucune mention de Guillaume de Tavannes (fils du maréchal), qui, dans ses *Mémoires,* s'attribue à lui-même une part notable au succès de la journée dans laquelle, dit-il, «Sa Majesté chargea vaillamment et défit la cavalerie espagnole, qui *n'opiniatra pas le combat que de la longueur des lances,* se retirant en courant et en désordre.» — Mais Henri IV lui-même ne nomme pas Tavannes dans une lettre où il rend compte, à sa sœur Catherine, de l'issue du combat, et où il cite plusieurs jeunes gentilshommes «qui fortuitement s'y trouvèrent et «y firent merveilles.»—Ceux, dit-il, qui ne s'y sont «pas trouvés y doivent avoir du regret, car j'y ai eu «affaire de tous mes bons amis, et vous ai vue bien «près d'être mon héritière.»

Henri IV eut la gloire, dans cette journée, «d'empêcher, avec 200 chevaux, une armée de 10,000 hommes d'entrer dans le royaume.» — Le connétable de Castille ne se hasarda même pas à défendre la Franche-Comté, où le roi l'avait poursuivi, et repassa les Alpes pour retourner dans le Milanais, dès que le roi, cédant aux sollicitations des Suisses, qui réclamaient l'exécution d'un ancien traité de neutralité conclu en faveur de la Franche-Comté, eut consenti lui-même à évacuer cette province.

Abandonné par ses alliés, le duc de Mayenne, à qui le roi avait offert la ville de Châlons-sur-Saône pour retraite, se décida enfin à négocier sa soumission et un accommodement définitif.

Le combat de Fontaine-Française décida la soumission de toute la Bourgogne. Dans cette courte campagne, les troupes avaient commis d'effroyables cruautés, qui pénétrèrent le roi d'une vive douleur, et dont Matthieu cite un horrible exemple. «Comme le roi sortoit de sa chambre (à Dijon), dit-il, pour aller à la messe, un pauvre paysan se présenta à lui, se plaignant de ce qu'un soldat *avoit mis ses deux yeux à quarante écus, et que, n'en ayant pu fournir que vingt, il lui en avoit arraché un,* qu'il portoit en sa main. Le roi, détestant cette cruauté, manda le maréchal de Biron, et lui commanda fort expressément de faire rechercher et punir ce *tigre;* il fit donner de l'argent à ce pauvre homme, et le renvoya avec gardes, afin qu'on ne le lui ôtât.»

Absolution solennelle du roi par le pape (17 septembre 1595).

L'arrêt prononcé contre les jésuites retarda la réconciliation du roi avec la cour de Rome, et son absolution par le pape. L'évêque d'Évreux (Du Perron), qui avait le plus contribué à la conversion de Henri IV, dut se rendre à Rome pour aider l'habile d'Ossat à vaincre les difficultés nouvelles suscitées par les agents de l'Espagne. Leurs efforts communs obtinrent un succès complet. Voici à quelles conditions.

«1° Le cardinal et le sieur d'Ossat, procureurs pour le roi, prêteront le serment accoutumé d'obéissance au saint-siége et à l'Église;

«2° Ils abjureront par devant le pape le calvinisme et toutes les autres hérésies, et feront profession de foi;

«3° Le roi rétablira l'exercice de la religion catho-

lique dans la principauté de Béarn, y nommera des évêques, et fournira lui-même à l'entretien du culte jusqu'à ce que les biens appartenant aux églises leur soient rendus;

«4° Le roi retirera, dans le délai d'un an, M. le prince de Condé des mains des calvinistes pour le faire élever dans les principes du catholicisme;

«5° Les concordats seront maintenus et observés, tant relativement à la provision des bénéfices *qu'à autres choses;*

«6° Le roi ne nommera aux évêchés, abbayes et bénéfices quelconques que des personnes dont la foi ne sera pas suspecte;

«7° Le roi fera publier et observer le *concile de Trente,* sauf les articles qui ne se pourroient exécuter sans troubler la tranquillité du royaume, *s'il y en a de tels;*

«8° Le roi accordera une protection particulière à l'ordre ecclésiastique; il ne souffrira pas que les gens d'Église soient opprimés, et il fera rendre au plus tôt leurs biens à ceux qui en ont été détenus, *sans aucune forme ni figure de procès;*

«9° Toute inféodation de châteaux et lieux appartenant à l'Église faite à des catholiques ou hérétiques sera révoquée;

«10° Le roi montrera, par ses actes, comme par ses paroles, c'est à-dire par sa manière de conférer les honneurs et dignités du royaume, qu'il désire qu'*en la France soit et fleurisse une seule religion, la catholique, apostolique et romaine, de laquelle il fait profession;*

«11° Le roi, s'il n'a légitime empêchement, dira tous les jours le *chapelet de Notre-Dame,* et le mercredi *les litanies,* et le samedi le *rosaire* de Notre-Dame, laquelle il prendra pour *avocate ès cieux;* il gardera le jeûne et autres commandements de l'Église; il ouïra la messe tous les jours, et les jours de fête la messe haute;

«12° Il se confessera et communiera en public au moins quatre fois par an;

«13° Il bâtira en chacune province du royaume, et en la principauté de Béarn, un monastère d'hommes ou de femmes [1];

«14° Il ratifiera en France, entre les mains du légat, l'abjuration, la profession de foi et les promesses faites par ses procureurs;

«15° Il annoncera aux princes catholiques de l'Europe, *en se conjouissant,* qu'il a été reçu en la grâce de l'Église romaine;

«16° Enfin, il commandera que partout son royaume grâces en soient rendues à Dieu [2].»

[1] En 1601, Henri IV fut dispensé de ces fondations religieuses, moyennant l'obligation qu'il prit de faire rebâtir la cathédrale d'Orléans (voyez t. IV, p. 618).

[2] *Ambassades du cardinal Du Perron* (de 1588 à 1618), recueillies et publiées par César de Ligny, son secrétaire.

Le 17 septembre 1595, les deux négociateurs français, Du Perron et d'Ossat, *procureurs pour le roi,* se prosternèrent au milieu de la place de Saint-Pierre à Rome, en présence d'une foule immense, devant le trône du pape, placé sur une estrade qui avait été élevée pour cette cérémonie, et baisèrent les pieds de Clément VIII. — «Puis, dit Palma Cayet, les deux cardinaux, neveux de sa sainteté, étant debout et près du sieur Du Perron, le procureur du saint-office lui vint apporter pour la lire *la confession et reconnaissance que le roi faisoit* (par eux) *d'avoir suivi et cru à l'hérésie de Calvin:* cette confession étoit en latin. Aussitôt lesdits sieurs procureurs pour le roi se mirent à genoux, et le sieur Du Perron lut cette confession, dans laquelle Sa Majesté demandoit, *avec toute l'humilité qu'elle pouvoit,* l'absolution à sa sainteté.

«Après que cette confession fut lue, le procureur du saint-office lut le décret de sa sainteté, par lequel «l'absolution qui, sans son consentement, avoit été «donnée à Saint-Denis, au roi, *étoit declarée nulle,* «toutefois, que les actes catholiques faits par Sa «Majesté en exécution de ladite absolution reste«roient valides, comme étant faits sous bonne foi, «et sa sainteté ayant bien considéré cette affaire, et «principalement la lettre que le roi avoit jadis écrite «au pape Sixte V, dans laquelle il *protestoit de «vivre et mourir catholique,* ordonnoit que le roi «seroit absous, puisqu'il avoit abjuré son hérésie, «*en acceptant la pénitence qui lui seroit or«donnée, et observant les conditions accordées.*»

«Lesdits sieurs procureurs du roi, ayant promis que Sa Majesté les observeroit, firent en son nom la profession de foi.

«Les susdites conditions ayant ensuite été lues hautement par le procureur du saint-office, les procureurs du roi en jurèrent l'observation et promirent que le roi en enverroit la ratification.

«Après cette promesse faite, on fit signe aux chantres, et ils chantèrent le *Miserere.*—Le maître des cérémonies bailla au pape une baguette, après lui avoir jeté sur la main un crêpe blanc, de laquelle baguette sa sainteté frappoit sur l'épaule, à chaque fois, tantôt du sieur Du Perron, tantôt du sieur d'Ossat. Le *Miserere* fini, le pape se leva et dit l'oraison *Deus qui proprium,* etc., puis une autre oraison, par laquelle *il déclaroit le roi absous de toutes choses passées;* puis, s'étant réassis, il dit une troisième oraison, par laquelle *il recevoit le roi au giron de l'Église,* en le nommant *roi de France et très-chrétien.* — Aussitôt sonnèrent les trompettes et les tambours, et tout le canon du château Saint-Ange fut tiré en signe de réjouissance générale. Il se fit lors un grand bruit: ce n'étoient

que cris d'allégresse, et tous les assistants montroient en leurs visages être joyeux outre l'ordinaire.»

Le pape, après avoir publiquement embrassé les deux procureurs du roi «avec beaucoup de signes d'amour,» se retira, et le cardinal de Saint-Severin, *comme grand pénitencier,* les conduisit dans l'église de Saint-Pierre, «à l'autel du sacrement, où, l'oraison étant faite sur le corps des apôtres, ils firent la procession à l'entour de cet autel, reçurent le baiser de paix, et sortirent de l'église pour s'en retourner en leurs logis.»

Quelques-uns blâmèrent, en France, les représentants de Henri IV de s'être soumis à la pénitence humiliante qui leur fut imposée par la cour de Rome: on les accusa d'ambition, et, en effet, tous les deux devinrent, peu de temps après, cardinaux: «mais, dit Pierre Matthieu, les ambassadeurs firent sagement de se soumettre à cette discipline, *qu'ils ne sentoient non plus que si une mouche eût passé sur leurs vêtements,* car, en le refusant, les esprits malins qui avoient fait tant de bruit contre cette absolution eussent crié qu'elle étoit nulle, les ambassadeurs du roi n'ayant voulu satisfaire aux formes ordonnées par l'Église.»

Trêve avec le duc de Savoie. — Prise de Dourlens et de Cambrai par les Espagnols (1595).

Après la bataille de Fontaine-Française et la retraite des Espagnols, le roi se rendit à Lyon, où il fit une entrée solennelle, et où fut signée, avec le duc de Savoie, une trêve qui devait plus tard être convertie en traité de paix. — Ce fut à Lyon aussi que Henri IV reçut la soumission de Bois-Dauphin, chef de troupes de la Ligue en Anjou, qui conserva le titre de maréchal que le duc de Mayenne lui avait donné. — Le roi appela à Lyon le duc d'Épernon; celui-ci, malgré ses ordres, continuait en Provence à combattre les anciens ligueurs qui avaient reconnu l'autorité royale; au lieu d'obéir, il se contenta d'envoyer des protestations de dévouement, et peu de temps après se mit en guerre ouverte avec le duc de Guise, que le roi avait nommé gouverneur de la Provence.

Tandis que le roi obtenait des succès en Bourgogne et en Franche-Comté, ses troupes éprouvaient des revers en Picardie. Une armée espagnole, aux ordres du comte de Fuentès, s'emparait successivement de Dourlens, après un combat où le duc de Bouillon fut battu, et de Cambrai, qui ne fut pas secouru à temps. Le duc de Nevers mourut de chagrin de n'avoir pas, en cette occasion, exécuté les ordres du roi. — En Bretagne, où la guerre continuait contre le duc de Mercœur, le maréchal d'Aumont fut tué au siége de Comper.

Soumission du duc de Mayenne. — Son entrevue avec le roi (1596).

La soumission définitive du chef principal de la Ligue eut lieu au commencement de l'année 1596. «Dans un édit daté de Folembray, du mois de janvier, le roi parloit du duc de Mayenne en termes fort favorables; il reconnoissoit que le zèle de la religion avoit été le motif de ses actions; il louoit et estimoit l'affection qu'il avoit eue à conserver le royaume en son entier. Et entre autres articles «lui «accordoit un oubli de tout le passé; le déchargeoit «de tout maniement et prise de deniers; le remet-«toit, lui et les siens, dans tous leurs biens; décla-«roit qu'il n'y avoit aucune charge contre les princes «et princesses de sa maison touchant la mort du «feu roi. Lui promettoit d'entendre volontiers les «demandes des ducs de Mercœur et d'Aumale; lui «laissant Châlons-sur-Saône, Seurre et Soissons «pour villes de sûreté, et le gouvernement de Châ-«lons séparé pour six ans, et celui de Bourgogne, à «son fils aîné; se chargeoit de l'acquitter de trois «cent cinquante mille écus dont lui et ses amis s'é-«toient engagés pour faire la guerre; comme aussi «de toutes les dettes qu'il avoit contractées, tant «en son nom que comme chef de parti, envers les «Suisses, les reîtres, les Lorrains et autres étran-«gers, et s'obligeoit de les mettre au nombre de «celles de la couronne, et d'annuler toutes les obli-«gations qu'il avoit faites pour ce regard.»

Avec cet édit furent expédiés ceux relatifs au duc de Joyeuse et au nouveau duc de Nemours, frère de celui qui avait pris part à la Ligue. Le roi leur accorda quelques conditions particulières, et nomma maréchal de France le duc de Joyeuse, qui, pour recevoir le bâton de commandement, quitta le froc de capucin.

Peu de temps après, le duc de Mayenne, étant allé saluer le roi à Monceaux, «fut reçu de Sa Majesté avec un accueil si obligeant, qu'il avoua que c'étoit pour lors que ce bon et généreux prince avoit achevé de le vaincre, et protesta que la vie lui manqueroit plutôt que la fidélité et l'obéissance.» Voici les détails que Sully donne dans ses *Mémoires* sur cette entrevue célèbre:

«Le roi se promenoit dans le parc, quand le duc arriva. L'ayant aperçu, il s'avança vivement vers lui, et l'embrassa *trois fois d'aussi bon cœur que si jamais rien ne se fût passé entre eux,* en lui disant qu'il étoit le bien venu. Le duc avoit mis un genou en terre; il embrassa la cuisse du roi, l'assura de toute sa gratitude, et lui jura une éternelle fidélité. Le roi, l'ayant fait lever, l'embrassa encore et lui dit «qu'il ne doutoit nullement de sa parole et de sa

« foi, parce qu'un homme de bien et d'un brave cou-« rage n'avoit rien tant cher que l'observation d'i-« celle. » Alors il le prit par la main, et se mit à se promener à grands pas, lui montrant ses allées, et lui parlant de tous les projets d'embellissement qu'il avoit formés pour ses jardins. Le duc, qui étoit *fort épais*, et, en outre, tourmenté d'une sciatique, avoit peine à le suivre. Le roi, le voyant rouge et soufflant *à la grosse haleine*, dit tout bas au sieur de Rosny, qu'il tenoit par l'autre main : « Si je « promène encore ce gros corps ici, me voilà vengé « de tous les maux qu'il nous a faits, car c'est un « homme mort. » Là-dessus il s'arrêta, et dit au duc: « Dites le vrai, mon cousin, je vais un peu vite pour « vous, et vous ai par trop travaillé. — Par ma foi, « sire, répondit Mayenne, il est vrai; et je suis si « las et si hors d'haleine, que je n'en puis plus; que « si vous eussiez continué à me promener aussi vite, « je crois que vous m'eussiez tué sans y penser. » — Alors le roi l'embrassa, et lui dit d'un air riant et ouvert, en lui tendant la main : « Allez, touchez là, « mon cousin, car, par Dieu, voilà tout le mal et « déplaisir que vous recevrez jamais de moi, et de « cela vous en donné-je ma foi et ma parole de bon « cœur, lesquelles je ne violerai jamais. — Sire, reprit vivement le duc, en lui baisant la main et en faisant ses efforts pour baisser un genou en terre, « je le crois ainsi, et toutes les autres choses géné-« reuses qui se peuvent espérer du meilleur et plus « brave prince de notre siècle; aussi m'avez-vous dit « cela d'un si franc courage, et avec une si bonne « grâce, que mes obligations en sont redoublées de « moitié; et, partant, vous juré-je derechef, sire, « *par le Dieu vivant, sur ma foi, mon honneur* « *et mon salut,* que je vous serai toute ma vie loyal « sujet et fidèle serviteur, ne vous manquerai ni « abandonnerai jamais, et n'aurai de ma vie ni dé-« sirs ni desseins qu'ils ne me soient suggérés par « Votre Majesté, ni n'en reconnoîtrai jamais en d'au-« tres, fussent-ils mes propres enfants, que je ne m'y « oppose formellement, et ne vous en donne avis « aussitôt. — Or sus, mon cousin, repartit le roi, je « le crois; et afin que vous me puissiez aimer et « servir longuement, allez-vous en reposer, rafraî-« chir et boire un coup au château, car vous en avez « besoin; j'ai du vin d'Arbois en mes offices dont je « vous enverrai deux bouteilles, *car je sais bien* « *que vous ne le haïssez pas*, et voilà Rosny que « je vous baille pour vous accompagner, faire l'hon-« neur de la maison et vous mener en votre cham-« bre: c'est un de mes plus anciens serviteurs et l'un « de ceux qui ont reçu le plus de joie de voir que vous « me voulez aimer et servir de bon cœur. » Là-dessus il continua sa promenade, et le duc se rendit au château, dans l'admiration d'une si touchante bonté. »

Prise de Calais par les Espagnols (1596).

Le roi avait entrepris le siége de La Fère.— L'archiduc-cardinal, Albert d'Autriche, qui avait remplacé le comte de Fuentès dans le gouvernement des Pays-Bas, profita du moment où toute son attention et tous ses efforts étaient tournés vers cette place pour surprendre Calais, qui fut pris par les Espagnols, et qui ne l'aurait pas été, si, meilleure alliée, la reine Élisabeth eût voulu y envoyer les secours que Henri IV lui avait fait demander par le sieur de Sancy; mais cette reine avide dit à l'ambassadeur : « Je vois bien que Calais est perdu si je « n'en entreprends la défense, et je le ferai si le roi « veut me le laisser. — Madame, reprit l'ambassa-« deur, le roi est tout proche pour empêcher qu'il ne « se perde, ou peut-être à portée de le reprendre « s'il se perdoit. — Mais quoi, dit la reine, puisqu'il « est perdu, n'aimez-vous pas mieux qu'il soit entre « mes mains qu'en celles des Espagnols? — Nous « voulons, répliqua Sancy, qu'il ne soit ni à l'un ni « à l'autre, mais nous aimerions encore mieux qu'il « soit aux Espagnols qu'à vous.— Monsieur l'ambas-« sadeur, reprit la reine avec émotion, je ne crois « pas que le roi vous ait donné charge de me tenir « un pareil langage. — Non, madame, dit Sancy, il « ne me l'a pas commandé; mais c'est qu'il n'a ja-« mais cru qu'au terme où sont ses affaires, Votre « Majesté lui eût voulu faire une telle demande. Le « roi mon maître chérit si parfaitement l'honneur « de votre amitié, qu'il ne voit rien au monde qui « puisse l'en dédommager, s'il la perdoit; or, si vous « teniez Calais, vous deviendriez son ennemie; car « la France ne peut tenir pour amis ceux qui la dé-« pouillent de si belles pièces. On a employé trop de « temps et de peine pour en faire sortir les Anglais. « Si les Espagnols le prennent, ils n'y demeureront « pas aussi longtemps, et nous sommes persuadés, « madame, que vous joindrez vos forces aux nôtres « pour les en chasser. » — L'entretien fut alors brusquement rompu par la reine; elle dit qu'elle feroit connoître au roi sa réponse par le lord Sydney, son ambassadeur en France. Cette réponse fut « qu'elle « étoit disposée à faire tous ses efforts pour empê-« cher que les Espagnols ne s'emparassent de Calais, « pourvu que le roi consentît à livrer cette place « entre ses mains comme gage du paiement des « sommes qu'elle lui avoit fournies pour reconquérir « son royaume. » Henri IV, en entendant cette proposition, tourna le dos à l'ambassadeur, et dit « que « s'il falloit qu'il fût mordu, il aimoit autant l'être « d'un lion que d'une lionne [1]. »

[1] Pierre Matthieu, *Hist. de Henri IV.*

La prise de Calais fut suivie de celle d'Ardres : mais l'activité du roi parvint à mettre Boulogne, Abbeville et Montreuil à l'abri des tentatives des Espagnols. La reddition de La Fère, qui capitula après un siége de six mois, fut une consolation, mais non un dédommagement de la perte de Calais.

Agitation et mécontentement des protestants. — Proposition faite au roi au nom des seigneurs catholiques (1596).

Cependant les huguenots voyaient avec inquiétude les faveurs accordées par le roi aux ligueurs devenus royalistes. Deux assemblées avaient eu lieu en 1595, à Saumur, en Anjou, et à Sainte-Foi, en Périgord ; « elles avoient été convoquées avec la permission du roi; mais il s'y dit et s'y fit beaucoup de choses contre son gré. » — Les huguenots demandaient un nouvel édit du roi plus favorable que les édits précédents, et qui, en leur permettant de professer ouvertement leur religion dans tout le royaume, assignât à leurs ministres des revenus assurés, admît les protestants, sans distinction, aux charges et emplois publics, et stipulât que dans tous les tribunaux on nommerait autant de magistrats protestants que de catholiques. Le roi, prétextant les embarras de la guerre, était parvenu à les satisfaire par des promesses. — Mais, en 1596, leur mécontentement se manifesta plus vivement; ils avaient de nouveaux griefs. — Un légat, venu de Rome, avait reçu l'abjuration de la princesse de Condé, et le jeune prince, alors héritier présumé du trône, avait été retiré des mains des ministres protestants pour être élevé dans la religion catholique. — La prise de Calais et la situation critique où les succès des Espagnols plaçaient Henri IV parurent aux chefs du parti protestant une occasion favorable de renouveler leurs demandes de l'année précédente, et, dans le même temps, la noblesse huguenote quitta l'armée, « qui, mal payée, mal nourrie, dénuée de provisions de toute espèce, se débanda avant la fin de la campagne [1]. »

« Cette espèce de rébellion sourde (des protestants) n'étoit pas, dit un historien, le dépit passager d'une troupe mécontente; elle avoit son système et ses chefs. La Trémouille et Bouillon, les plus grands seigneurs du parti, depuis que le roi s'en étoit retiré, aiguisoient la jalousie des ministres de leur religion, déjà trop susceptibles, et éveilloient le zèle des peuples, afin de pouvoir montrer ce zèle à la cour comme un épouvantail, quand ils voudroient lui arracher des grâces. — Peut-être à l'aide des synodes, qui ordonnoient des levées de deniers, sous le nom d'aumônes; à l'aide des places de sûreté et de leurs garnisons, qui donnoient occasion d'entretenir une milice toujours subsistante, ils se flattoient de ressusciter le projet reproché à leurs pères, d'établir en France une espèce de république dont ils seroient les premiers magistrats. — Henri IV le craignoit; mais, instruit par les fautes de Henri III, son prédécesseur, qui laissa les catholiques former un corps et prendre un chef, sous prétexte d'une union sainte, il s'appliqua à leur faire regarder l'autorité royale comme le seul canal des grâces et l'unique ressource contre les vexations. Il vouloit qu'ils fussent heureux, sous la sauve-garde, non pas des priviléges qu'ils se seroient faits, mais de ceux qu'il leur auroit accordés. Pour cela, il eut soin que tous les actes publics, assemblées, levées de deniers, montres de troupes, quoique dérogeant à la puissance royale, en portassent toujours le sceau et la marque. — Si les calvinistes eussent été dirigés par des vues saines, ils auroient aidé le roi à abattre le reste des ligueurs, et à se rendre maître de son royaume, afin que la crainte des catholiques ne le gênât pas dans la composition qu'il voudroit leur faire; mais l'intérêt des chefs est souvent différent de celui de la cause. — Bouillon, La Trémouille, Rohan, et les autres têtes du parti, voyant le roi sous l'épée des Espagnols, en Picardie, et sous celle du duc de Mercœur, en Bretagne, voulurent faire sentir à leur souverain, par cette inaction, ce qu'il devoit craindre de leurs efforts, s'il ne les contentoit pas. »

Au milieu de ces circonstances difficiles, le roi n'eut pas à subir seulement les effets du mauvais vouloir de ses sujets protestants, les seigneurs catholiques, même ceux qui avoient suivi sa fortune depuis son avénement au trône, crurent aussi que le moment étoit venu de hausser leurs prétentions, et de profiter de l'état de détresse dans lequel se trouvait le royaume pour relever, en quelque sorte, sur les ruines du pouvoir royal, l'édifice abattu de l'ancienne féodalité. Sully nous a laissé les détails de la proposition *hardie* qu'ils osèrent adresser à Henri IV.

« Le duc de Montpensier fut choisi pour déclarer leur proposition au roi. Ce jeune prince, dévoué au chef de sa maison, mais que son caractère rendoit facilement accessible à toutes sortes de projets, se rendit auprès de Sa Majesté, et, après diverses protestations de dévouement, lui dit : « Que plusieurs « de ses meilleurs et plus qualifiés serviteurs, voyant « les grandes forces ennemies qui lui tomboient à « tout moment sur les bras, desquelles il ne pouvoit « empêcher les progrès à faute d'avoir toujours sur « pied une grande armée bien payée et disciplinée, « avoient, selon leurs avis, excogité un moyen par « lequel il lui en seroit entretenu une grande et forte

[1] De Thou. — Davila.

« bien soudoyée, qui ne se débanderoit jamais, étant « toujours complète de ce qui lui seroit nécessaire. » — Le roi lui demanda quels étoient les moyens à employer pour en venir là. — Le duc, le priant de prendre ses paroles en bonne part, lui dit que la proposition qu'il alloit faire « n'étoit pas chose qui n'eût « été autrefois pratiquée, et dont les rois ne se fus« sent prévalus, laquelle consistoit seulement à trou« ver bon que *ceux qui avoient des gouverne« ments par commission les pussent posséder en « propriété, en les reconnoissant tenir de la cou« ronne par un simple hommage-lige*; et d'autant « qu'il se pourroit trouver quelques seigneurs bien « qualifiés, de grand mérite et longue expérience, « qui n'avoient pas de gouvernements, ils avoient « avisé entre eux (les susdits serviteurs de Sa Ma« jesté) de séparer quelques contrées des gouver« nements qui étoient les plus amples et de plus « grande étendue, dont lesdits seigneurs seroient « pourvus avec le gré et commun consentement « d'eux tous; lesquels après, en général, et un cha« cun en son particulier, *s'obligeroient à lui fournir « et soudoyer, par avance, telles troupes et au« tres équipages que besoin seroit pour en for« mer une grande et forte armée,* bien équipée, « pour la conduire partout où les occasions la re« querroient, et son grand courage plein d'expé« rience le pourroit désirer. »

« Le roi, quoique rempli d'étonnement et de colère en écoutant ce discours, répondit froidement : « Mon cousin, mon ami, je crois que quelque malin « esprit a charmé le vôtre ou que vous n'êtes pas en « votre bon sens; car le langage que vous venez de « me tenir est entièrement disconvenable à un « homme de bien et d'un bon naturel comme le vô« tre, et tellement disproportionné à la qualité d'un « prince de mon sang, qui se voit à présent plus « proche de la couronne que je n'en ai autrefois été, « que je pense songer en vous écoutant. » Il lui dit ensuite qu'il savoit bien « que des propositions aussi « injurieuses ne partoient pas de lui, mais qu'elles « lui avoient été suggérées par telles personnes qu'il « n'avoit pas besoin de nommer; » et lui recommanda de dire à ceux qui l'avoient chargé de ce message, qu'il avoit, après de mûres réflexions, *renoncé à l'accomplir.* « Pour ce qui nous regarde, « ajouta-t-il, oublions tous deux pour jamais, mon « cousin, mon ami, je vous en prie, tout ce qui s'est « maintenant passé entre nous, comme je vous pro« mets bien, en foi et parole de roi, qui doit être « sacrée et inviolable, de ce faire de ma part, afin « que je vous demeure incessamment bon roi, bon « maître et bon parent, et, vous à moi, loyal sujet, « fidèle serviteur et vrai cousin. » — Le duc de Montpensier, sentant qu'il s'étoit légèrement avancé, après diverses excuses et protestations, se retira en apparence fort satisfait du roi. »

Assemblée des notables à Rouen. — Discours du roi. — Mesures adoptées par l'assemblée : leur résultat (1596-1597).

Ce fut pour mettre fin à toute ces intrigues et pour s'appuyer sur son peuple, à défaut des seigneurs qui lui retiraient, en quelque sorte, leur appui, que le roi convoqua à Rouen les notables de tous les ordres du royaume, clergé, noblesse et tiers état. « On s'en tint, dit Mézeray, à une assemblée de notables, pour ce que celle des états généraux eût été plus longue (à réunir), et, d'ailleurs, *autant que les plus sages politiques les ont autrefois aimées, autant les princes des derniers temps les ont redoutées.* »

La séance d'ouverture de l'assemblée des notables eut lieu le 4 novembre, dans la grande salle de l'abbaye de Saint-Ouen. Le roi y prononça une harangue « brusque et courte, selon son humeur, et fort belle, bien qu'elle sentît un peu beaucoup son soldat. »

« Si je voulois, dit-il, acquérir le titre d'orateur, « j'aurois appris quelque belle harangue, et la pro« noncerois avec assez de gravité; mais, messieurs, « mon désir tend à des titres bien plus glorieux, qui « sont de m'appeler *libérateur et restaurateur* de « cet État; pour à quoi parvenir je vous ai as« semblés.

« Vous savez à vos dépens, comme moi aux miens, « que lorsque Dieu m'a appelé à cette couronne, j'ai « trouvé la France non-seulement quasi-ruinée, mais « presque perdue pour les François. — Par grâce di« vine, par les prières, par les bons conseils de mes « serviteurs qui ne font profession des armes; par « l'épée de ma brave et généreuse noblesse, de la« quelle je ne distingue pas mes princes, pour être « notre plus beau titre, foi de gentilhomme; par « mes peines et labeurs, je l'ai sauvée de perte. Sau« vons-la à cette heure de ruine. Participez, mes su« jets, à cette seconde gloire comme moi, comme « vous avez fait à la première.

« Je ne vous ai point appelés, comme faisoient « mes prédécesseurs, pour vous faire approuver mes « volontés : je vous ai fait assembler pour recevoir « vos conseils, pour les croire, pour les suivre; « bref, *pour me mettre en tutelle entre vos « mains;* envie qui ne prend guère aux rois, aux « barbes grises, et aux victorieux. Mais la violente « amour que j'apporte à mes sujets, l'extrême désir « que j'ai d'ajouter deux beaux titres à celui de roi, « me fait trouver tout aisé et honorable... »

Le roi, dans un âge peu avancé, portait déjà, comme nous l'avons dit, des marques de vieillesse.

Ses cheveux avaient blanchi, sa barbe avait grisonné, ainsi qu'il le disait, *sous le vent de ses adversités.*— L'Estoile prétend que, «après avoir prononcé sa harangue, il en voulut avoir l'avis de madame la marquise sa maîtresse, laquelle, cachée derrière une tapisserie, l'avoit ouïe tout du long : il lui demanda donc «ce qu'il lui en sembloit.» Elle fit réponse que jamais elle n'avoit ouï mieux dire : seulement s'étoit-elle étonnée de ce qu'il avoit parlé *de se mettre en tutelle.* « Ventre-saint-gris, lui «répondit le roi, il est vrai; mais je l'entends avec «mon épée au côté.»

Les discussions de l'assemblée de Rouen durèrent tout l'hiver. — Le roi y fit communiquer à quelques membres influents le *menu* des sommes que coûtaient les capitulations des villes du royaume. On y agita diverses questions importantes, relatives aux finances ; trois des mesures qui furent adoptées sont remarquables : la première fut la création d'un *conseil général* dit *de raison,* dont les membres devaient être nommés par l'assemblée et par les cours souveraines. La seconde fut la séparation des revenus du royaume en deux portions égales, évaluées à cinq millions d'écus. L'une de ces portions «devoit être affectée au payement des gages d'offices, fiefs et aumônes, rentes, arrérages d'icelles, œuvres publiques et dettes du général et du particulier, dont le conseil de raison auroit la disposition et ordination absolue, sans que le roi, son conseil, ni les cours souveraines, y eussent aucun pouvoir, ni qu'ils en pussent rien divertir, changer ni innover...» L'autre portion devait être laissée au roi et à ceux de son conseil de finance «pour les dépenses de sa personne royale, sa maison, gens de guerre, artillerie, fortifications, garnisons, ambassades, pensions, dons, bâtiments et menus plaisirs de Sa Majesté.» — Enfin, la troisième mesure fut l'établissement de l'impôt d'un sou pour livre sur les denrées de toute espèce et de toute valeur.

Le conseil du roi se montra d'abord opposé aux mesures proposées par l'assemblée, et dit à l'occasion du *conseil de raison* que «c'étoit dresser autel contre autel, et former un État dans l'État.» Le sieur de Rosny seul, que le roi avait, peu de temps auparavant, placé à la tête du conseil des finances, et à qui il destinait la place de surintendant, n'émit aucune opinion. Son silence fit réfléchir Henri IV, qui leva la séance, et remit la décision à un autre jour.

«En sortant du conseil, le roi fit venir Rosny auprès de lui, et lui demanda ce qu'il pensoit réellement de cette affaire. Le sieur de Rosny, après quelques excuses, afin de faire tant plus tôt agréer et approuver son dire, déclara «que la proposition des «notables lui avoit paru *impertinente,* et les «craintes des conseillers de Sa Majesté *absurdes;* «qu'il étoit étonné de ce que des personnes aussi «habiles dans les affaires n'avoient pas vu tout de «suite qu'un établissement de ce genre ne pouvoit «avoir de danger, *parce que l'exécution* en étoit «impraticable; qu'il étoit en opposition directe avec «les formes monarchiques de l'État, le génie de «son roi, la situation des affaires, et la disposition «des esprits; qu'ainsi il étoit inutile de contrarier les «résolutions de l'assemblée sur ce point; que le *con-«seil de raison* tomberoit de lui-même peu après «sa création, et que le roi, après avoir donné cette «preuve de son désir d'accéder à tout ce que son «peuple jugeroit avantageux, en auroit plus de «droit à faire exécuter les mesures qui lui paroî-«troient salutaires.» Le roi, convaincu, déclara aux notables qu'il donnoit son assentiment à leurs mesures, et les invita à nommer au plus tôt un conseil.»

«L'événement justifia les conjectures du baron de Rosny. Le conseil, présidé par le cardinal de Gondi, et en grande partie composé d'hommes qui n'y apportoient que de bonnes intentions, ne tarda pas à être arrêté par des difficultés de toute nature. Il appela Rosny, et Rosny s'y rendit sur l'ordre formel du roi ; mais il avoue qu'il ne donna aux membres du conseils que *des renseignements qui ne signifioient rien, et qu'il augmenta plutôt l'embarras de leur position qu'il ne le diminua,* parce qu'il étoit bien aise que ce qu'il avoit prédit fût vérifié. — Deux ou trois mois après, les membres du conseil de raison, lassés de prendre beaucoup de peine pour ne rien faire, déclarèrent au roi qu'ils reconnoissoient maintenant que leur conseil avoit eu grand tort de vouloir partager l'autorité avec lui, qui en savoit plus qu'eux tous, et lui demandèrent de les délivrer de leur commission.»

Surprise d'Amiens par les Espagnols.—Siége d'Amiens par les Français. — Arrivée et retraite de l'armée de l'archiduc. — Reprise d'Amiens par le roi (1597).

Le roi avait fait baptiser avec une grande pompe à Rouen, et en présence même du légat du pape et des ambassadeurs des princes étrangers, une fille dont était accouchée sa maîtresse, Gabrielle d'Estrées, marquise de Monceaux. — Il revint ensuite à Paris, et passa l'hiver dans les fêtes et les plaisirs.— «Le 5 mars, dit L'Estoile, fut fait le baptême du fils de M. le connétable de Montmorency, aux Enfants-Rouges, à Paris. Le roi le tint, et le légat le baptisa. Madame la marquise y étoit magnifiquement parée et tout habillée de vert : la coiffure de laquelle le roi s'amusoit à contrôler, et lui dit qu'elle n'avoit pas assez de brillants dans ses cheveux ; car elle n'en avoit que douze, et on disoit qu'il lui en falloit quinze. — Le festin magnifique fut fait à l'hôtel de

Montmorency, pour lequel tous les cuisiniers de Paris étoient empêchés, il y avoit plus de huit jours. Il y avoit deux esturgeons de cent écus. Tous les poissons étoient fort dextrement déguisés en viande de chair, qui étoient monstres marins pour la plupart qu'on avoit fait venir exprès de tous les côtés. — Du fruit, il y en avoit pour trois cent ciquante écus; et des poires de bon chrétien tant qu'on en put recouvrir, à un écu la poire.

«Ballets, mascarades, musiques de toutes sortes, pantalonismes, et tout ce qui peut servir d'amorce à la volupté, à laquelle on ne se laissoit aller que trop sans cela, suivirent ces beaux festins, comme volontiers après la panse vient la danse, au fond de laquelle il semble que nous voulussions ensevelir tous nos malheurs. Présage de l'ire de Dieu, qui parut sur nous incontinent après!

«Car le mercredi 12, veille de la mi-carême, pendant qu'on s'amusoit à rire et à baller, arrivèrent les piteuses nouvelles de la surprise de la ville d'Amiens par l'Espagnol, qui *avoit fait des verges de nos ballets pour nous fouetter;* de laquelle nouvelle, Paris, la cour, la danse et toute la fête fut fort troublée. — Et même le roi, duquel la constance et magnanimité ne s'ébranlent aisément, étant comme étonné de ce coup, et regardant cependant à Dieu, comme il fait ordinairement plus en l'adversité qu'en la prospérité, dit tout haut ces mots: «Ce coup est du ciel! Ces pauvres gens, pour «avoir refusé une petite garnison que je leur ai «voulu bailler, se sont perdus.» Puis, songeant un peu, dit: «C'est assez fait le roi de France; il est «temps de faire le roi de Navarre.» Et se retournant vers sa marquise qui pleuroit, lui dit: «Made-«moiselle, il faut quitter nos armes, et monter à «cheval pour faire une autre guerre.» — Comme il fit dès le jour même à la tête des siens et le premier, pour faire paroître que la peur ne logeoit point en son âme, et ne pouvoit prendre pied en son cœur, lequel il montra fort résolu en cette adversité...»

Voici, d'après Pierre Matthieu, comment avait eu lieu la surprise d'Amiens.

«Hernandez Tello, gouverneur pour le roi d'Espagne à Dourlens, ayant reconnu la ville d'Amiens, en habit de capucin, et remarqué la différence des gardes militaires et bourgeoises, entreprit de surprendre cette ville: il fit, pour cet effet, habiller en paysans et paysannes quelques officiers et soldats qui entrèrent à Amiens, portant des fruits et des noix au marché, et, sous leurs cottes, des armes. Sous la porte, ayant, par une feinte mégarde, versé les paniers et les sacs où étoient les noix, les capitaines déguisés, tandis que les soldats françois s'amusoient à les recueillir, se saisirent des armes qui étoient au corps de garde, tuèrent ceux qui gardoient la porte, et firent, par un signal, avancer une embuscade des gens de cheval et de pied, qui se jetèrent dedans la ville sans résistance, car le peuple étoit dans les églises pour entendre le sermon... Quand les habitants apprirent que les Espagnols étoient dans la ville, leur épouvante fut si grande, que les plus hardis demeurèrent immobiles, voyant qu'en même temps ils perdoient les biens et la liberté; et ce ne fut pas sans une honteuse repentance de n'avoir voulu recevoir cent Suisses que le roi leur avoit offerts pour garder leurs portes, alléguant là-dessus leurs anciens priviléges qui les exemptoient de garnison, le nombre et la fidélité des habitants, et cet ancien proverbe en langage picard:

Quand Bourguignons prendront Amiens,
Les lièvres cacheront (chasseront) les quiens (chiens).

«Cependant les Espagnols marchoient à petits pas dans les principales avenues, et quand ils avoient cheminé deux fois la longueur d'une pique, ils faisoient halte, tournant le front de tous côtés pour voir s'il y auroit quelque résistance; mais, n'en trouvant point, et s'étant saisis des forteresses, de l'arsenal, et des principales places, ils firent le département des logis, des rues et des quartiers, et de l'ordre du pillage, *qui se fit sans confusion, sans violence et sans peine, trois jours durant.* Tous les habitants qu'on put attraper furent mis à rançon, il n'y eut ni filles ni femmes violées, car les Espagnols tiennent que la justice de la guerre ne le permet que quand les villes sont emportées de vive force.—Hernandez Tello, qui avoit exécuté ce grand dessein, manda au roi d'Espagne, que, en moins de trois heures, il l'avoit rendu maître d'une des meilleures villes de France, que son nom y étoit reconnu et que cette prise *rendoit Paris frontière.* Ce fut un contentement incroyable à ce prince, qui, en moins de vingt mois, avoit dépouillé la France des plus belles pièces de la Picardie, La Capelle, Le Catelet, Dourlens, Cambray, Calais, Ardres et Amiens; et cette dernière perte étoit d'autant plus sensible, que le roi avoit perdu en cette ville un grand équipage d'artillerie, et les vivres et munitions qu'il avoit mis ensemble, pour, au commencement du printemps, faire marcher son armée contre l'ennemi.»

Le roi avait fait un appel à tous ses sujets pour venir l'aider à reprendre Amiens. De toutes parts on y répondit. Le maréchal de Biron, par l'ordre du roi, commença, avec 4.000 hommes, le blocus de la place; mais déjà Hernandez Tello avait reçu des renforts, mis les remparts en état de défense, détruit les faubourgs, et formé des inondations

Tome VI. 19. 25



Cimetière de la Madeleine,
où furent déposés pendant la révolution les restes mortels du Roi et de la Reine



Fédération de 1790

pour couvrir les points qui étaient le moins fortifiés.

Au mois de juin, quand le roi, après avoir visité les places de la Picardie, arriva devant Amiens, l'armée française était déjà forte de 16,000 hommes, dont 3,000 cavaliers. Le siége fut aussitôt poussé avec activité. Des lignes de circonvallation, qui s'étendaient depuis Longpré, au-dessous d'Amiens, jusqu'à la Somme et cette rivière, couvraient le camp royal. Plusieurs sorties des assiégés donnèrent lieu à de sanglants combats. Dans celle du 17 juillet, où l'historien Davila fut blessé d'un coup de pertuisane, le roi combattit à pied, armé seulement d'une demi-pique. Après s'être emparés successivement de la contrescarpe, des fossés, et du ravelin qui couvrait la porte de Montrescu, après avoir fait jouer plusieurs mines, les Français donnèrent, le 4 septembre, un assaut où fut tué sur la brèche le brave gouverneur espagnol Hernandez Tello, dont le courage animait la garnison. Peu de jours après, un capitaine français, le comte de Saint-Luc, grand maître de l'artillerie, fut aussi tué en disposant une batterie.

Le marquis de Montenegro, qui avait succédé dans le commandement d'Amiens à Hernandez Tello, soutenait le courage de la garnison espagnole par l'espoir de la prochaine arrivée de l'archiduc.

Le 15 septembre, l'armée de l'archiduc, forte de 20,000 hommes de pied, de 4,000 chevaux, et de 18 canons, arriva en vue des lignes de l'armée française.

Le roi avait d'abord eu l'intention de marcher à la rencontre de l'ennemi avec sa cavalerie seule; mais, d'après l'avis de ses généraux et du duc de Mayenne, il résolut de l'attendre dans ses retranchements. «L'armée espagnole s'avançoit en si bel ordre, l'artillerie au centre, la cavalerie sur les ailes, les enseignes déployées, et avec une telle apparence d'ardeur, que plusieurs officiers, des premiers de l'armée française, s'écrièrent *que tout étoit perdu.* Le roi, s'attendant à une bataille décisive, ôta son chapeau, s'appuya sur l'arçon de sa selle, et, levant les yeux au ciel, dit: «Ah mon «Dieu! si c'est aujourd'hui que tu veux me punir, «et mes péchés le méritent, aie pitié, je te supplie, «de ce pauvre royaume.»

Les Espagnols laissèrent passer la journée sans attaquer sérieusement.

«A la tête de l'armée de l'archiduc paroissoit un cordelier qui portoit un grand crucifix en sa main, et étoit armé sous la robe de son ordre. Comme il vit que l'armée, à cause des coups de canon tirés de Longpré, commençoit à s'effrayer, il cria hautement «qu'on le suivît, qu'on passât outre, et «que la victoire étoit assurée.» S'il eût été cru, Amiens étoit secouru. — Le roi demanda à La Noue *ce qu'il lui sembloit de ces gens-là.* La Noue répondit «qu'à les voir venir, ils avoient plus mine «de marchands que de soldats.» Aussi perdirent-ils l'ordre et le courage, et demeurèrent en cet état tout le jour. — On fit quelques escarmouches. Les Espagnols, trouvant des empêchements qu'ils n'avoient pas prévus, commencèrent à se refroidir. Sept cavaliers, ayant remarqué l'endroit où le roi étoit, vinrent au galop; mais, voyant que le grand Fervaques, Trini, et autres, les venoient recevoir, ils se contentèrent de faire voir qu'ils étoient bien montés, et de crier: «A demain, à demain la ba«taille.» Les nôtres répondirent: «Ah! galants, vous «n'y viendrez pas; ou bien nous verrons qui aura «belle amie.»

«Le lendemain, le roi, s'étant levé de grand matin, fut averti par le duc de Mayenne qu'il y avoit un grand bruit dans le camp des ennemis, et que sans doute ils délogeoient. Le roi reconnut qu'ils avoient mis le feu dans leurs logis pour couvrir leur retraite, vit qu'il y avoit bien du désordre, et trépignoit de les suivre et de les attaquer. Sur ce, arrive le maréchal de Biron, suivi d'Arnodin, maréchal des logis, et de Petit, capitaine des guides: le roi n'avoit auprès de lui que le baron de Canillac et de Vic. Il commanda au maréchal de Biron de faire incontinent avancer les troupes, tant d'infanterie que de cavalerie. Le maréchal de Biron lui dit: «Sire, je porterai ma vie dans l'épaisseur des «périls les plus certains pour votre service, mais «si vous considérez que l'ennemi se couvre de ses «chariots, et que, pour les attaquer, il faut se ré«soudre à les forcer, votre noblesse fera l'effet, «vous voudrez être de la partie, et pouvez courir «fortune; et puis vous ne savez si le bras gauche «donnera aussi bien que le bras droit.» Le roi reconnut incontinent qu'il parloit contre les nouveaux convertis, qui faisoient une bonne partie de la cavalerie, et lui dit: «Tout beau, n'offensons «personne»; et le maréchal continuant: «Et quand, «sire, vous aurez défait cela avec perte des vôtres, «la victoire ne pourra récompenser la perte, car «vous ne déferez que des pionniers de Flandre et «d'Italie. — Si je gagne la bataille, reprit le roi, «je suis roi des Pays-Bas. — Si vous la perdez, «reprend le maréchal, vous n'êtes roi de rien.» Le roi voulut avoir l'avis de son conseil. Le connétable dit «qu'il avoit toujours ouï dire qu'il falloit «faire un pont d'argent à son ennemi en retraite.» Le duc de Mayenne dit ces mots: «L'ennemi vous «quitte la partie: tout secours qui n'exécute à l'ar«rivée ne se doit craindre le lendemain.» Le maréchal de Biron ajouta: «Qui cherche l'ennemi pour «le combattre lui donne de l'avantage.»

Quand le maréchal de Biron fut arrêté (en 1602), le roi se souvint de ce conseil, et lui reprocha qu'il y avoit longtemps qu'il le desservoit, et l'avoit empêché de donner la bataille, dont la victoire lui étoit certaine...

« Les assiégés, voyant que le secours n'avoit fait que paroître, dirent « que l'archiduc étoit venu en « capitaine, et s'étoit retiré en prêtre. » Incontinent après ils capitulèrent, et le roi leur accorda que trois d'entre eux iroient trouver leur général pour lui donner avis de leur capitulation, qui étoit que si, dans six jours, ils n'étoient secourus de 2,000 hommes entrant dans la ville, ils en sortiroient, et rendroient la ville au roi.

« Le 25 septembre l'armée françoise étant en bataille, le connétable, le maréchal de Biron, le duc de Montbazon et de Vic, se saisirent de la porte de Beauvais avec 2,000 soldats. Le connétable demandant les clés de cette porte, un soldat espagnol, qui les avoit, lui dit superbement et en riant : « Nous « pensions que vous les viendriez querir à la brèche. » — Les Espagnols sortirent par cette porte, le marquis de Montenegro à leur tête, avec environ 130 chevaux, et quelques arquebusiers à pied, les femmes, les chariots, au nombre de 160, chargés de bagage, 1400 arquebusiers, 600 corcelets, et 500 chevaux. — Le marquis mit pied à terre, fit la révérence au roi, qui l'embrassa [1]; tous ses capitaines firent de même, glorieux d'avoir résisté si longtemps contre un si grand roi, environné de tant de princes et capitaines. »

Le roi entra le même jour dans Amiens, dont il confia le commandement au sieur de Vic; puis il revint à Paris, « où il fut reçu en grand triomphe. »

Paix de Vervins avec l'Espagne et la Savoie. — Soumission du duc de Mercœur (1598).

La reprise d'Amiens décida Philippe II à prêter l'oreille aux propositions de paix que le roi lui avait fait faire par l'entremise du cardinal de Médicis, légat du pape. Des conférences s'ouvrirent à cet effet à Vervins, dans le mois de février, et le 2 mai un traité de paix, auquel participa le duc de Savoie (allié du roi d'Espagne), fut signé entre les plénipotentiaires français et espagnols. — La reine d'Angleterre et les États de Hollande, alliés du roi de France, refusèrent d'y prendre part.

Ce traité, dressé sur le modèle du fameux traité de Cateau-Cambresis (en 1559), en confirmait toutes les dispositions qui ne contrariaient pas les articles du nouveau pacte. Le roi d'Espagne rendit à la France toutes les villes dont ses troupes s'étaient emparées pendant les dernières guerres, et le roi de France lui remit le comté de Charolais pour le posséder lui et ses successeurs, sous la suzeraineté de la couronne de France. Les deux souverains avaient fait réserve réciproquement des prétentions qu'ils conservaient, l'un sur la Navarre, et l'autre sur la Bourgogne et la Bretagne.

Pendant les négociations du traité de Vervins, Henri IV avait visité la Bretagne et reçu la soumission du duc de Mercœur. L'accommodement du prince avec le roi fut facilité par le mariage promis de la fille et héritière du duc avec César, duc de Vendôme, fils naturel de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées.

Édit de Nantes, en faveur des protestants (1598-1599).

Ce fut durant ce voyage en Bretagne que le roi rendit à Nantes, le 13 avril 1598, ce fameux édit qui mit un terme au mécontentement des huguenots, et qui fut, pendant près d'un siècle, en France, la *charte* de la religion protestante.

Cet édit, œuvre collective de Jeannin, de Schomberg, du président de Thou, l'historien, et de Collignon, chancelier de Navarre, se compose de quatre-vingt-douze articles publics et de cinquante-six articles secrets ou particuliers qui n'ont jamais été enregistrés : il paraît avoir été fait sur l'édit de Poitiers, et sur les conventions de Bergerac et de Fleix, dont il rappelle souvent les dispositions. C'est une sorte de code général, qui fixe les relations des deux religions, non pas avec une égalité complète. — Le roi accorde aux huguenots un exercice public de leur culte dans des lieux désignés, et dans ceux où il se trouvait alors établi, mais à condition que, dans ces lieux mêmes, les catholiques exerceront aussi leur religion. Il prescrit aux huguenots de s'assujettir à la police de l'Église, de ne point travailler publiquement les jours de fête, de payer les dîmes, de remplir les devoirs extérieurs des paroissiens; et il leur défend, sous des peines graves, de troubler les cérémonies ecclésiastiques par aucune irrévérence, soit de paroles, soit d'actions. — D'ailleurs, le roi veut que ses sujets *de la religion prétendue réformée* jouissent de tous les droits de citoyens; que leurs pauvres, sains et malades, soient reçus dans les hôpitaux comme les catholiques; que les riches puissent être admis à tous les emplois et à toutes les charges; qu'il y ait dans chaque parlement une chambre (qu'on appela depuis *la chambre de l'édit*) composée d'un égal nombre de juges catholiques et protestants pour rendre justice à ceux de la religion. Enfin, le roi accorde des priviléges, fixe des appointements à leurs ministres, donne à leurs églises la liberté d'élire des députés qui formeront des as-

[1] Davila prétend que le marquis dit au roi : « Qu'il avoit « dû rendre la place à un roi soldat, puisque son maître l'a« voit fait secourir par un général qui ne l'étoit pas. »

semblées générales en temps et lieux marqués, sous son bon plaisir, et sous les yeux de ses commissaires. Il leur permet aussi de lever tous les ans une somme sur eux-mêmes pour les besoins de leur religion.— Enfin, par des conventions secrètes, qui ne furent relatées ni dans l'édit, ni dans les articles particuliers, Henri IV permit aux protestants de garder pour huit ans quelques places de sûreté, et d'en nommer eux-mêmes les gouverneurs. Il s'engagea, de plus, à leur compter tous les ans 180,000 écus pour l'entretien des garnisons établies dans les places fortes.

Opposition du clergé et du parlement. — Discours remarquables de Henri IV (1598-1599).

L'édit de Nantes, dont le roi avait retardé la publication jusqu'après le départ du cardinal de Médicis, et par considération pour ce légat, prélat modéré et d'un esprit conciliant, qui venait de s'employer avec tant de succès à la conclusion de la paix avec l'Espagne, éprouva une vive opposition de la part du parlement.

L'opposition du clergé fut moins forte. Une assemblée des évêques, docteurs et députés, se trouvait réunie à Paris au mois de septembre 1598, lors de la publication de l'édit. Elle se borna, ainsi que le nonce du pape, à demander «que les hérétiques n'abusassent pas de l'édit, et que la religion catholique et l'Église n'en souffrissent aucun détriment.»

Peu de jours auparavant l'assemblée avait adressé au roi des remontrances sur la pauvreté et la désolation de l'Église de France, sur le désordre qui régnait dans la distribution et la possession des bénéfices, et sur la nécessité d'y remédier; le roi avait répondu :

«Je reconnois que ce que vous avez dit est véri«table, mais je ne suis pas auteur de tous ces maux : «ils étoient introduits auparavant que je fusse venu. «Pendant la guerre, j'ai couru où le feu étoit al«lumé pour l'étouffer; maintenant que nous som«mes en repos, je ferai ce que veut le temps de la «paix. Je sais que la religion et la justice sont les «colonnes et fondements de ce royaume, qui se con«serve sous la piété; et quand elles n'y seroient «point, je les y voudrais établir, mais *pied à pied,* «*comme je fais en toutes choses.* Je ferai en sorte, «Dieu aidant, que l'Église soit aussi bien qu'elle «étoit il y a cent ans; mais il faut, par vos bons «exemples, que vous répariez ce que les mauvais «ont détruit, et que la vigilance recouvre ce que «la nonchalance a perdu. Vous m'avez exhorté de «mon devoir; je vous exhorte du vôtre. Faisons «bien, vous et moi; allez par un chemin, et moi par «l'autre: si nous nous rencontrons, ce sera bientôt «fait. Mes prédécesseurs vous ont donné des paroles «avec beaucoup d'apparat; et moi, avec ma jaquette «grise, je vous donnerai des effets. Je suis gris au «dehors, mais tout or au dedans.»

Pour vaincre la résistance du parlement, et pour obtenir l'enregistrement de l'édit de Nantes, le roi eut besoin de parler avec autorité. Une députation du parlement étant venue le trouver pour lui adresser des remontrances au sujet de cet édit, il écouta patiemment l'orateur, puis il dit aux députés :

«Messieurs, vous me voyez en mon cabinet, où «je viens vous parler, non point en habit royal, ni «avec la cape et l'épée, comme mes prédécesseurs, «ni comme un prince qui vient recevoir des ambas«sadeurs, mais vêtu comme un père de famille, en «pourpoint, pour causer familièrement avec ses «enfants.

«J'ai reçu vos supplications et remontrances, tant «de bouche que par écrit; je recevrai toujours «toutes celles que vous me ferez, de bonne part, «comme gens affectionnés à mon service. J'ai fait «voir vos dernières à mon conseil, et *j'ai fait re«faire mon édit,* ou plutôt celui du feu roi, en plu«sieurs articles. Je veux croire qu'aucuns de vous ont «eu des considérations de la religion; mais la reli«gion catholique ne peut être maintenue que par «la paix, et la paix de l'État est la paix de l'Église.

«Je prends bien les avis de mes serviteurs; lors«qu'on m'en donne de bons je les embrasse, et si je «trouve leurs opinions meilleures que les miennes, «je les change sans regret.—Il n'y a pas un de vous, «quand il me voudra venir trouver, et me dire : «*Sire, vous faites quelque chose qui est injuste* «*à toute raison,* que je n'écoute volontiers.

«Il ne faut plus faire de distinction de catholiques «et de huguenots : il faut que tous soient bons Fran«çois, et que les catholiques convertissent les hu«guenots par l'exemple de leur bonne vie. Je suis «roi berger, qui ne veux répandre le sang de mes «brebis, mais je les veux rassembler avec douceur. «— Il y a longtemps que je commande à ceux du «parti de la religion : cela m'a fait connoître tout le «monde. Je sais ceux qui veulent la guerre et ceux «qui désirent la paix; je connois ceux qui faisoient «la guerre pour la religion catholique, ceux qui la «faisoient pour l'ambition, ceux qui la faisoient pour «la faction d'Espagne, et enfin ceux qui n'avoient «envie que de voler. Parmi ceux de la religion, il y «en a eu de toutes sortes, aussi bien que parmi les «catholiques, et j'ai eu bien de la peine à faire obéir «les huguenots...

«Vous ne connoissez pas les maux de mon État, «non plus que les biens, si bien que moi; je connois «toutes les maladies qui y sont; et je puis dire, sans «me flatter, que je les connois mieux que tous les

«rois qui ont été devant moi. J'en connois aussi les «remèdes...

«J'ai désiré faire deux mariages : l'un de ma «sœur [1] (je l'ai fait); l'autre, de la France avec la «paix : or, ce dernier ne peut être que mon édit ne «soit vérifié. Vérifiez-le donc, je vous en prie.—Je «ne veux pas que personne se dise plus catholique «que moi, car tous ceux qui veulent se faire paroître «tels ont leur dessein...

«J'aime mon parlement de Paris par-dessus tous «les autres : il faut que je reconnoisse la vérité, «c'est le seul où la justice se *rend* aujourd'hui dans «le royaume; il n'est point corrompu par argent : en «la plupart des autres, la justice se *vend*, et qui «donne plus l'emporte sur celui qui donne moins...

«Vos longueurs et vos difficultés donnent lieu à «des inconvénients étranges. On a fait des proces- «sions *contre l'édit* à Tours et au Mans pour inspi- «rer aux juges de le rejeter [1]. Cela ne s'est fait que «par mauvaise inspiration. Empêchez que telles «choses n'arrivent plus. Je sais qu'on a fait des bri- «gues au parlement, que l'on a suscité des prédi- «cateurs séditieux; mais je donnerai bon ordre à «ces gens-là. On les a châtiés autrefois avec beaucoup «de sévérité pour avoir prêché moins séditieuse- «ment qu'ils ne font.— C'est le chemin qu'on a pris «pour faire les barricades, et venir par degrés au «parricide du roi. Je couperai la racine à toutes ces «factions, et ferai poursuivre ceux qui les fomen- «teront. — J'ai sauté sur des murailles de ville, je «sauterai bien sur des barricades.

«On ne me doit point alléguer la religion catholi- «que, ni le respect dû au saint-siége. Je sais le de- «voir que je dois, l'un comme roi très-chrétien et «l'honneur du nom que je porte; et l'autre, comme «premier fils de l'Église. Ceux qui pensent être

[1] Catherine de Bourbon, princesse de Navarre, sœur de Henri IV, fut mariée à l'âge de quarante et un ans, le 31 janvier 1599, avec le duc de Bar, fils du duc de Lorraine. Cette princesse était restée protestante. Pour lever les difficultés que la différence de religion aurait fait naître, Henri IV voulut que la cérémonie du mariage eût lieu dans son cabinet, au Louvre, «disant que son cabinet étoit un lieu sacré, et que sa présence valoit toute autre solennité.» La princesse, qui avait aimé le comte de Soissons, son cousin germain, ne consentait qu'avec regret à son union avec le fils du duc de Lorraine; on prétend qu'elle répondit à des dames, qui lui en faisaient compliment : «Peut-être y a-t-il de grands avantages; mais je «n'y trouve pas mon compte (mon comte).» Aussi quelques historiens du XVI[e] siècle disent-ils qu'elle vécut en mauvaise intelligence avec son mari, et qu'elle mourut de chagrin : mais ces allégations, fondées sur la vraisemblance plutôt que sur la vérité, sont positivement démenties par les lettres que la princesse elle-même écrivit de Nancy au roi, son frère, et qui ont été publiées, pour la première fois, en 1802. — Une de ces lettres s'exprime ainsi : «Je vous ai mandé comme j'é- «tois heureuse et contente ici; je continue à l'être; il semble «que l'amitié de mon père et de mon mari augmente; je sais, «mon roi, que vous m'aimez tant, que vous vous en réjouirez; «aussi est-ce vous qui m'avez donné ce bon mari; certes, il «faut que je vous avoue que je l'aime passionnément, car il «m'en donne sujet extrêmement. Bref, je puis vous assurer «qu'il ne fut jamais un plus heureux mariage; Dieu vous «rende aussi content, quand vous serez en ce saint lieu, que «nous sommes.» Et dans une autre lettre, la princesse dit encore : «Mon mari m'aime toujours de plus en plus. Croyez, «mon roi, que je suis la plus heureuse et la plus contente «femme qui vive. *Vous m'avez mise en ce paradis.* Per- «mettez-moi, mon cher roi, qu'à toute heure je vous en rende «très-humbles grâces.»

La duchesse de Bar, née le 7 février 1558, mourut à quarante-six ans, le 13 février 1604, «d'une tumeur de matrice, dit Mézeray, que ses médecins, flatteurs et ignorants, traitèrent comme une véritable grossesse.» Sa mort affligea vivement son mari et son frère. «Sa Majesté, dit L'Estoile, en pleura; ce qu'on a remarqué lui être fort rarement advenu, et défendit les ballets et mascarades.» Toute la cour et les ambassadeurs étrangers prirent le deuil; le nonce du pape ayant voulu s'en dispenser (la princesse était protestante), le roi lui fit dire qu'il ne pouvait l'obliger à porter le deuil contre son gré; mais qu'il le priait de ne point se présenter devant lui avant que le temps du deuil ne fût passé.

[1] Quelques historiens disent qu'on ne se borna pas à des processions, et que, comme le nombre de ceux que l'édit mécontentait était grand, et la crédulité publique non moins grande, on saisit avec empressement une occasion qui se présenta d'agiter les esprits, et peut-être même la fit-on naître. Voici le récit de Mézeray, confirmé par le témoignage de L'Estoile. Le fait dont il s'agit eut lieu dans le mois de mars, après l'enregistrement de l'édit de Nantes.

«Un nommé Jacques Brossier, tisserand de Romorantin, avoit une fille, nommée Marthe, âgée de vingt ans, qui, tourmentée par les vapeurs de la rate ou de la matrice, faisoit des mouvements fort extraordinaires, comme des élancements, des contorsions de toutes manières, des cris qui imitoient la voix de divers animaux; elle écumoit, tiroit la langue, et parloit même quelquefois de l'estomac, comme les *engastromytes* (ventriloques); en sorte qu'il lui fut facile de laisser croire au peuple qu'elle étoit démoniaque. Avec ce gagne-pain, le père étoit sorti de sa maison, couroit le pays, sous prétexte de la mener à des pèlerinages, et de chercher des exorcistes qui la pussent délivrer. L'évêque d'Orléans et les chanoines de Cléry l'avoient chassée de leur territoire, et Miron, évêque d'Angers, l'avoit renvoyée hors du diocèse, croyant avoir reconnu, par plusieurs signes, que ce n'étoit qu'une maladie naturelle, avec des impostures fort étudiées. Son père ne laissa pas de l'amener à Paris, où il y a tant de sortes d'esprit, qu'il n'est rien de si extravagant qui n'y trouve des gens qui s'en infatuent, ou qui, pour leur profit, en veulent infatuer les autres.

«Les pères capucins s'emparèrent les premiers de cette possession, et commencèrent à exorciser la patiente dans l'église Sainte-Geneviève. Le cardinal de Gondy, évêque de Paris, ne crut pas de léger : il convoqua une grande assemblée d'ecclésiastiques dans cette abbaye-là, et, par leurs avis, il choisit cinq fameux médecins pour examiner ce qui en étoit. Après diverses épreuves, trois d'entre eux lui firent rapport «*qu'il n'y avoit point de diable en cette fille, mais beau- «coup d'artifice, et véritablement un peu de maladie;* «car elle avoit la langue rouge et enflée, et on entendoit quel- «que bruit sourd dans son hypochondre gauche.» Un quatrième (c'étoit Hautin) ne voulut rien prononcer, et dit *qu'il falloit attendre trois mois.* Duret fut seul qui maintint qu'elle étoit possédée. Sa grande réputation donna la hardiesse aux exorcistes d'appeler d'autres médecins; ceux-là furent de son avis, et là-dessus on r'ouvrit la scène. *Tout le peuple y courut en foule et avec émotion; les esprits s'échauffèrent de part et d'autre; et il étoit à craindre que cet oracle*

« bien avec le pape s'abusent : j'y suis mieux qu'eux ; « et quand j'entreprendrai je vous ferai tous déclarer hérétiques, pour ne pas m'obéir. — Je vous « prie, que je n'aie plus à parler de cette affaire, et « que ce soit pour la dernière fois. »

L'énergie du roi eut pour résultat de faire vérifier l'édit, dont l'enregistrement eut lieu le 25 février 1599.

CHAPITRE VIII.

HENRI IV. — DIVORCE ET MARIAGE DU ROI. — PROCÈS ET SUPPLICE DE BIRON.

Henri IV veut divorcer avec la reine Marguerite. — Il songe à épouser Gabrielle d'Estrées. — Curieuse conversation du roi et de Rosny. — Mort de Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort. — Promesse de mariage à Henriette de Balzac. — Henriette devient la maîtresse du roi. — Divorce et second mariage de Henri IV. — Il épouse Marie de Médicis. — Guerre et paix avec le duc de Savoie. — Trahison du maréchal de Biron. — Henri IV lui pardonne. — Naissance du dauphin (depuis Louis XIII). — Intrigues d'Henriette de Balzac, marquise de Verneuil. — Nouveaux complots de Biron. — Biron à Fontainebleau. — Efforts inutiles de Henri IV pour obtenir un aveu de Biron. — Arrestation et procès de Biron. — Condamnation et exécution du maréchal de Biron.

(De l'an 1598 à l'an 1602.)

Henri IV veut divorcer avec la reine Marguerite. — Il songe à épouser Gabriellle d'Estrées. — Curieuse conversation du roi et de Rosny (1598).

Le roi, depuis longtemps séparé de sa femme, la reine Marguerite, sœur des trois derniers princes de la race des Valois, qui, retirée dans le château d'Usson, y menait, comme nous l'avons dit, une vie débauchée et scandaleuse, voulut profiter de sa réconciliation avec le pape, pour obtenir la cassation de son mariage. Son projet était d'épouser, dès qu'il serait devenu libre, Gabrielle d'Estrées, marquise de Monceaux, qu'il venait de décorer du titre de duchesse de Beaufort, et dont il avait déjà trois enfants, une fille et deux fils.—Sully, dans ses *Mémoires,* raconte que, peu de temps après la signature de l'édit de Nantes, le roi se trouvant à Rennes, et se promenant seul avec lui, sa main dans la

ne donnât des réponses séditieuses, si on ne se hâtoit de lui fermer la bouche. Le parlement mit donc la possédée en garde entre les mains de Lugoli, lieutenant criminel, et du procureur du roi au Châtelet, vingt jours durant, et nomma cependant onze des médecins les plus fameux de la Faculté pour la visiter. Ceux-là rapportèrent « qu'ils n'y reconnoissoient rien qui fût au-dessus des forces de la nature. » Les prédicateurs, néanmoins, ne laissaient pas de crier « *qu'on « entreprenoit sur la juridiction de l'Église,* et qu'on étouffoit une voix miraculeuse, dont Dieu vouloit se servir pour « convaincre les hérétiques. » Il fallut que le parlement se servît de son autorité pour leur imposer silence. Et quant à Marthe, il donna ordre à Rapin, prévôt de robe courte, de la ramener à Romorantin, et de la donner en garde à son père, avec défense de la laisser sortir de cette ville, sans la permission du juge du lieu, sous peine de punition corporelle à l'un et à l'autre.

« La pièce ne finit pas pour cela : Alexandre de La Rochefoucauld, abbé de Saint-Martin, et frère de ce comte de Randan qui avoit été tué à la bataille d'Issoire, et de François, évêque de Clermont (depuis cardinal), enleva cette malheureuse (du conseil de l'évêque, à ce qu'on croyoit) et la mena à Avignon, puis à Rome. Il s'imaginoit qu'*elle joueroit mieux sur ce grand théâtre, et qu'il trouveroit plus de crédulité dans le lieu qui est la source de la croyance:* mais comme les agents de France avoient déjà prévenu le pape et toute cette cour-là de la crainte d'offenser le roi, les amis dont il pensoit y être appuyé lui manquèrent, et il n'y trouva point de gens qui fussent capables de croire rien de contraire à leurs intérêts. Ainsi, connoissant qu'il s'étoit trompé, il fut contraint d'écrire au roi pour lui demander très-humblement pardon. Peu de temps après il tomba malade, et mourut de chagrin, à ce qu'on disoit, d'être venu de si loin se faire mépriser. — Marthe et son père, délaissés de tout le monde, n'eurent plus d'autre refuge que les hôpitaux. »

On a aussi voulu rattacher à une intrigue ourdie, pour empêcher le roi de donner suite à l'édit en faveur des protestants, une aventure qui lui étoit arrivée l'année précédente, à son retour de Nantes, et que Matthieu raconte en ces termes : « Le roi ne passoit guère de jours sans donner le plaisir de la chasse à soi et à sa cour, pour retenir toujours dans les esprits une image des actions militaires. Chassant un jour en la grande forêt de Fontainebleau, il entendit, comme à une demi-lieue de l'endroit où il étoit, des jappements de chiens, le cri et le cor des chasseurs, et, en un moment, tout ce bruit qui sembloit être bien éloigné se présenta à vingt pas de son oreille. Il commanda aux veneurs de pousser avant pour voir ce que c'étoit. En s'avançant ils entendirent le bruit sans voir d'où il venoit : un grand homme noir se présenta dans l'épaisseur des broussailles, cria : *M'entendez-vous* * et soudain disparut, plusieurs prirent de la peur en cette chasse... Les pâtres des environs disent que c'est un esprit qu'ils appellent *grand-veneur,* qui chasse par cette forêt ; les autres tiennent que c'est la chasse *Saint-Hubert,* qui s'entend en d'autres lieux. J'ai ouï dire au roi que le connétable de Montmorency avoit été trompé quelquefois à cette fausse chasse, et que le duc de Sully étant en son cabinet, au pavillon du grand parterre de Fontainebleau, l'entendant un soir, crut que le roi étoit de retour, et vint au château pour le voir ; mais il trouva que cette chasse, qu'il avoit ouïe tout proche de son logis, n'étoit pas celle du roi, qui étoit à plus de trois lieues de là. »

Si cette aventure étoit le résultat d'une intrigue, ceux qui l'avaient imaginée ne tirèrent aucun avantage de leur invention, car le roi ne s'en inquiéta pas. Elle ne l'empêcha même pas de continuer à se livrer à son exercice favori, car Matthieu ajoute : « On ne parloit à la cour que de la chasse et de l'amour, de festins et de noces. Le roi donna au mois d'août (1598) un congé général à tous ceux de son conseil, pour quinze jours, pendant lesquels, en chassant, il visitoit toutes les maisons de ses serviteurs qui étoient aux environs de Paris, et se donnant du bon temps et du repos, il en laissoit prendre à ceux qui avoient eu leur part de ses inquiétudes. Ils eurent le moyen de revoir leurs maisons et de les soulager des grandes dépenses de la cour, puisque la condition du temps portoit de faire plus de fondement sur l'épargne que sur les libéralités. Les maisons de plusieurs, qui n'étoient jamais visitées que pour y prendre en un jour le revenu de toute l'année, et le dépendre (dépenser) en un mois à la cour, commencèrent d'être habitées et réglées. — Aussi la vie champêtre est la vraie vie d'un gentilhomme au temps que le prince se peut passer du service de son épée. »

* Péréfixe, qui raconte aussi cette aventure, dit que l'homme noir criait, suivant quelques-uns : *Amendez-vous.*

sienne, *ses doigts passés entre les siens, comme c'étoit sa coutume,* dans le jardin du logement du duc de Bouillon, commença à lui parler de son *démariage,* des négociations qu'il avait commencées à ce sujet avec la cour de Rome, de ses espérances d'obtenir le divorce qu'il sollicitait, et du désir bien naturel qu'il avait d'avoir un héritier : « Il ne « reste plus, dit-il, pour l'accomplissement de ce « dessein, sinon de voir s'il y aura moyen de me « trouver une autre femme, *si bien conditionnée,* « que je ne me jette pas dans le plus grand des « malheurs de cette vie, qui est (selon mon opinion) « d'avoir une femme laide, mauvaise, et *despite...* « Si l'on obtenoit les femmes par souhait, afin de ne « me repentir point d'un si hasardeux marché, j'en « aurois une, laquelle auroit, entre autres bonnes « parties, *sept conditions principales,* à savoir : « *beauté* en la personne, *pudicité* en la vie, *complaisance* en l'humeur, *habileté* en l'esprit, *fécondité* en génération, *éminence* en extraction, « et *grands États* en possession. Mais je crois, mon « ami, que cette femme est morte, voire peut-être « n'est pas encore née ni prête à naître, et, partant, « voyons un peu ensemble quelles filles ou femmes, « dont nous ayons ouï parler, seroient à désirer « pour moi, soit dehors, soit dedans le royaume... « Je vous dirai, pour le dehors, que l'infante d'Espagne, quelque vieille et laide qu'elle puisse être, « je m'y accommoderois, pourvu qu'avec elle j'épousasse aussi les Pays-Bas... Je ne refuserois pas « non plus la princesse *rebelle* [1] d'Angleterre, si, « comme l'on publie que l'État lui appartient, elle « en avoit été seulement déclarée présomptive héritière ; mais il ne faut pas attendre à l'une ni à « l'autre, car le roi d'Espagne et la reine d'Angleterre sont bien éloignés de ce dessein-là. — L'on « m'a aussi parlé de certaines princesses d'Allemagne, « mais les femmes de cette région ne me reviennent « nullement, et si j'en avois épousé une, je croirois « toujours avoir *un pot de vin couché auprès de moi...* L'on m'a parlé aussi de quelqu'une des « sœurs du prince Maurice (de Nassau) ; mais, outre « qu'elles sont toutes huguenotes, filles d'une nonnain, et que cette alliance me pourroit mettre en « soupçon à Rome, et parmi les zélés catholiques, « quelque autre chose que je vous dirai une autre « fois m'en aliène la volonté. — Le duc de Florence « a aussi une nièce [2] que l'on dit être assez belle, « mais étant d'une des moindres maisons de la chrétienté qui portent titre de princes, n'y ayant pas « plus de soixante ou quatre-vingts ans que ses devanciers n'étoient qu'au rang des plus illustres « bourgeois de leur ville, et de la même race de la « reine-mère Catherine, qui a tant fait de maux à « la France, et encore plus à moi en particulier : « j'appréhende cette alliance, de crainte d'y rencontrer aussi mal pour moi, les miens et l'État. Voilà « toutes les étrangères dont j'estime avoir été parlé. « — Quant à celles de dedans le royaume, vous avez « ma nièce de Guise, qui seroit une de celles qui me « plairoient le plus, nonobstant ce petit bruit que « quelques-uns font courir, *qu'elle aime bien autant les poulets en papier qu'en fricassée ;* car, « pour mon humeur, outre que je crois cela très-faux, j'aimerois mieux une femme qui fît un peu « l'amour, qu'une qui eût mauvaise tête, de quoi elle « n'est pas soupçonnée ; mais, au contraire, d'humeur « fort douce et d'agréable et complaisante conversation, et, pour le surplus, de bonne maison, belle, « de grande taille, et d'apparence d'avoir bientôt de « beaux enfants, n'y appréhendant rien que *la trop grande passion qu'elle témoigne pour sa maison, et surtout ses frères,* qui lui pourroit faire « naître de les élever à mon préjudice, et plus encore de mes enfants, si jamais la régence de l'État « lui tomboit entre les mains. Il y a aussi deux filles « en la maison du Maine, dont l'aînée, quelque noire « qu'elle soit, ne me déplairoit pas, étant sages et « bien nourries ; mais elles sont trop jeunettes. Deux « en celle d'Aumale, et trois en celle de Longueville, « qui ne sont pas à mépriser pour leur personne ; « mais d'autres raisons m'empêchent d'y penser. « Vous avez après une fille en la maison de Luxembourg, une en la maison de Guemené, ma cousine « Catherine de Rohan, mais celle-là est huguenote, « et les autres ne me plaisent pas ; et puis, la fille « de la princesse de Conti, de la maison de Lucé, « qui est une très-belle fille et bien nourrie, aussi « seroit celle qui me plairoit le plus, si elle étoit « plus âgée. »

Le roi avait un dessein en énumérant ainsi les femmes qu'il savait que l'on pouvait lui proposer ; il continua : « Mais quand elles m'agréeroient toutes, « qui est-ce qui m'assurera que j'y rencontrerai conjointement les trois principales conditions que j'y « désire, et sans lesquelles je ne voudrois point de « femme ? à savoir : « qu'elles me feront des fils ; « qu'elles seront d'humeur douce et complaisante, « et d'esprit habile pour me soulager aux affaires

[1] Henri IV voulait sans doute désigner cette fille de lord Hertford et de Catherine Gray (sœur de Jeanne Gray), dont la naissance causa tant d'alarmes à Élisabeth, qu'elle fit garder en prison les deux époux pendant plus de neuf années. La mort de Catherine, vers 1572, mit un terme à la captivité de son mari, mais la reine avait fait déclarer, auparavant, leur mariage nul, et leurs enfants illégitimes.

[2] Marie de Médicis, fille de François de Médicis, troisième grand-duc de Toscane, mort en 1587, et que son frère Ferdinand (le grand-duc régnant) était soupçonné d'avoir fait empoisonner. Ce fut cette princesse qui devint, en 1600, la seconde femme de Henri IV.

« sédentaires, et pour bien régir mon État et mes « enfants, s'il venoit faute de moi avant qu'ils eus« sent âge, sens et jugement pour essayer de m'imi« ter ; comme apparemment cela est pour m'arriver, « me mariant si avant en l'âge... »

— « De tout cela, sire, dit le baron de Rosny, je « ne saurois conclure autre chose, sinon que vous « désirez bien être marié, mais que vous ne trouvez « point de femmes en terre qui vous soient propres. » Puis il ajouta avec gaieté : « Mais s'il ne vous est pas « possible de trouver une épouse d'illustre extrac« tion, il n'y a qu'à faire une assemblée de toutes les « plus belles filles de France pour choisir parmi elles « une reine selon votre cœur. »

—« Oh ! dit le roi en souriant, une assemblée de « tant de filles appréteroit à rire au monde; mais « puisque vous savez les trois conditions que la « femme que je prendrai doit avoir, la beauté, « l'humeur douce et la fécondité, songez un peu en « vous-même si vous n'en pourriez point connoître « quelqu'une en laquelle tout cela se pût rencontrer. »

— « Sire, répondit le baron, telles nominations « se doivent faire non par songes ni fantaisies, mais « par vraie science et parfaite connoissance : or, ne « sais-je de filles ni de femmes de tel mérite, avec « lesquelles j'aie jamais eu assez familières conver« sations pour en avoir toutes les certitudes requises. »

— « Et que direz-vous si je vous en nomme une ? « reprit le roi.

— « Je dirai, sire, que vous aurez eu de plus gran« des familiarités avec elle que moi, et qu'il faut que « ce soit une veuve, car autrement, vous ne sauriez « être bien assuré qu'elle soit capable d'avoir des « enfants.

— « Ce sera ce que vous voudrez, dit le roi, mais « si vous ne vous en pouvez aviser d'une, je la nom« merai.

— « Nommez-la donc, sire, car j'avoue que je n'ai « pas assez d'esprit pour cela.

— « Oh la fine bête que vous êtes ! dit le roi avec « vivacité ; ah ! que vous savez bien celle-là même « que je pense, car il n'est pas que vous n'en ayiez « entendu bruire quelque chose; mais je vois où « vous en voulez venir en faisant ainsi l'ignorant : « c'est en intention de me la faire nommer : et je le « ferai ; car vous me confesserez que toutes ces trois « conditions peuvent être trouvées dans ma maî« tresse, *non que pour cela je veuille dire que « j'aie pensé à l'épouser*, mais seulement pour « savoir ce que vous en diriez, *si, faute d'autre, « cela me venoit quelque jour en fantaisie.* »

Le baron aurait voulu éviter de s'expliquer sur ce sujet délicat; mais, pressé par le roi, il ne put s'y refuser, et il le fit avec une noble franchise, en représentant à Henri IV que : « outre la honte et le repentir qu'il éprouveroit d'un pareil mariage lorsque son amour seroit affoibli par les années, il devoit craindre que des dissensions funestes ne s'élevassent entre ses enfants au sujet de la succession au trône. En effet, le premier étant né d'un adultère, ceux qui viendroient après le mariage se prétendroient les seuls légitimes. « Je vous laisserai, « ajouta le baron, penser à loisir à toutes ces diffi« cultés avant que de vous en dire davantage une « autre fois.

— « Ce ne sera pas mal fait, reprit froidement le « roi, car vous en avez assez dit pour la première. »

Après quelques mots ajoutés par le baron de Rosny sur son amour pour la gloire du roi et pour le bien de l'État, Henri IV mit fin à cette conversation, qui avait duré trois heures.

Mort de Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort (10 avril 1599).

La duchesse de Beaufort fut, de toutes les maîtresses de Henri IV, celle à laquelle ce roi témoigna le plus d'attachement, et qui le fixa le plus longtemps. Sans hauteur, sans arrogance, sans fierté, elle n'abusa jamais de sa faveur. Elle se montra toujours affable, polie, douce et bienfaisante. « On n'a guère vu de maîtresses de roi, dit d'Aubigné, qui n'aient attiré sur elles la haine des grands, soit en faisant défavoriser ceux qui ne les aidoient pas, soit en épousant les intérêts ou les vengeances de leurs parents. C'est une merveille que cette femme, dont l'extrême beauté ne tenoit rien de lascif, ait pu vivre dans cette cour avec si peu d'ennemis [1]. »

[1] Le baron de Rosny, dont les conseils étaient toujours contraires à la duchesse de Beaufort, était excepté sans doute de cette bienveillance, que Gabrielle montrait toujours aux bons serviteurs du roi : on ne doit pas s'en étonner. Il y avait réellement rivalité entre la *maîtresse* et l'*ami* de Henri IV. Rosny était jaloux de l'influence de Gabrielle sur le roi.

Le baptême du second fils que Gabrielle avait donné au roi pendant le voyage de Bretagne fut l'occasion d'une *scène* célèbre, et sur laquelle les historiens doivent regretter de n'avoir d'autres détails que ceux donnés par les *Mémoires de Sully*.

Ce baptême avoit eu lieu avec toutes les pompes *dues aux seuls fils de France*. Le baron de Rosny en témoigna son étonnement au roi, qui déclara qu'on avait *outrepassé ses ordres*.—Quelques jours après, le conseiller d'État de Fresnes, dévoué à la duchesse, prépara une ordonnance de ce qui était à payer aux *hérauts, trompettes*, etc., qui avaient pris part à la cérémonie, et l'envoya au baron de Rosny pour leur en faire délivrer le montant. Rosny fit une autre ordonnance, dans laquelle, sans mentionner aucunement le prince nouveau-né, il réduisit la somme. Les hérauts prétendirent que le taux des dépenses pour le baptême des *enfants de France* était depuis longtemps fixé, et qu'il n'y avait rien à rabattre. « Allez, leur dit le baron, il n'y a point maintenant d'en« fants de France. » Rosny se rendit ensuite au Louvre pour montrer au roi l'ordonnance de de Fresnes. Henri IV la lut et la déchira, en disant à ceux qui l'entouraient : « Voyez la « malice du monde et les traverses que l'on donne à ceux qui

Aussi les conseils de Rosny n'avaient pas détourné Henri IV de son dessein, et il n'attendait que la réussite de ses négociations à Rome pour donner à Gabrielle, en l'épousant, le titre de reine.

«Le roi, s'étant résolu à épouser la duchesse de Beaufort, dit le chancelier de Chiverny, dans ses *Mémoires,* pour commencer à l'autoriser et ses enfants, ne faisoit plus aucunes grâces, et ne donnoit aucunes charges ou gouvernements d'importance, *que ce ne fût par la prière de ladite duchesse et en sa faveur;* il commandoit qu'on la remerciât et qu'on lui eût obligation pour attacher un chacun davantage à son intérêt, en cas qu'elle et ses enfants en eussent besoin... Si bien qu'en peu de temps on vit dans diverses provinces force personnes, même de grande qualité, établies à ce dessein.»

La duchesse, alors enceinte, désirait vivement que son mariage avec le roi pût être célébré avant ses couches, afin que la légitimité de ce quatrième enfant fût inattaquable. Les trois autres avaient été légitimés.

«Dieu, continue le chancelier, qui en un clin-d'œil renverse et dissipe tout ce qui ne lui plaît pas, fit paroître en un instant sa volonté et son pouvoir.» La duchesse, qui avait passé une partie du carême auprès du roi, à Fontainebleau, était revenue à Paris aux approches de la semaine sainte, «pour éviter le scandale, et afin de se faire voir bonne catholique au peuple, qui ne la croyoit pas telle, parce qu'on disoit généralement qu'elle avoit contribué à déterminer le roi à donner l'édit de Nantes.» A son arrivée à Paris elle logea, suivant l'ordre de Henri IV, dans la maison de Sébastien Zamet, célèbre partisan, qui se qualifiait de *seigneur suzerain de dix sept cent mille écus.*

«Le jeudi saint, 8 avril, lendemain de son arrivée, elle alla entendre *ténèbres* au petit Saint-Antoine, où il se fait tous les ans, à pareil jour, un des plus excellents concerts qui se puissent ouïr. Elle s'y rendit en litière, et toutes les princesses en carrosse, et y avoit un capitaine des gardes à côté de la litière. On lui avoit gardé une chapelle, où elle entra pour n'être ni trop pressée ni trop en vue. Mademoiselle de Guise étoit avec elle, et tout le long de l'office la duchesse lui montra des lettres de Rome, par lesquelles on l'assuroit que ce qu'elle désiroit seroit bientôt achevé; elle lui fit voir aussi deux lettres qu'elle avoit reçues ce même jour du roi, si passionnées et si impatientes de la voir reine, qu'il lui mandoit qu'il dépêcheroit de Fresnes, un de ses secrétaires d'État, et qui étoit tout à elle, pour avoir épousé une de ses parentes, pour presser Sa Sainteté de lui permettre *ce qu'il étoit bien résolu de faire.* Ainsi, toute l'heure de la dévotion se passa en de semblables prières [1].»

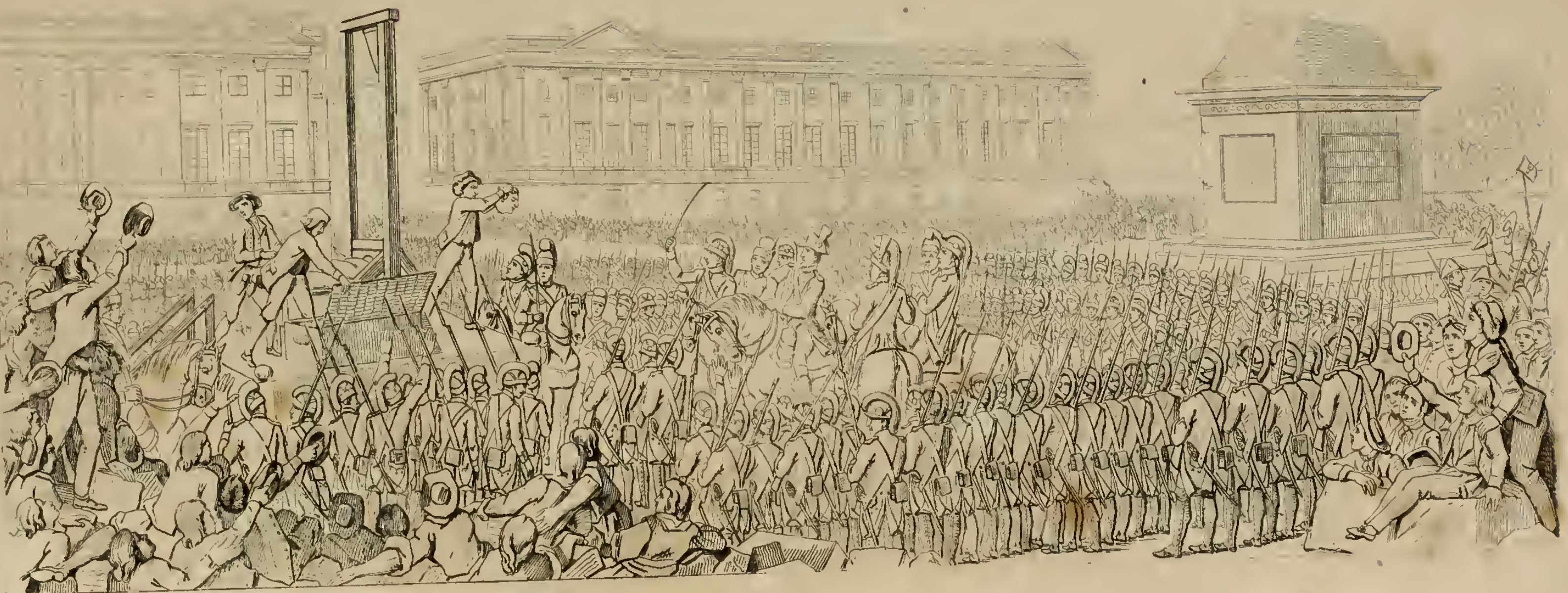
La duchesse de Beaufort avait eu quelques éblouissements pendant l'office. — A son retour, elle fut surprise, en se promenant dans le jardin de Zameth, d'une attaque d'apoplexie, suivie d'affreuses convulsions. «Les médecins et les chirurgiens n'osèrent pas lui faire de remèdes, à cause de sa grossesse.» On la transporta chez sa tante, madame de Sourdis, où, après avoir essayé d'écrire au roi sans pouvoir achever sa lettre, elle expira, le 10 avril, dans de nouvelles convulsions. «Cette femme, naguère si belle, dit d'Aubigné, faisoit horreur à voir sur son lit de mort: sa figure, dont les traits étoient horri-

«me servent bien et selon mon gré; on a envoyé à M. de «Rosny une ordonnance à dessein de m'offenser, s'il la pas«soit, ou d'offenser la duchesse de Beaufort, s'il la refusoit; «mais j'y pourvoirai...» Et s'adressant à Rosny: «Venez avec «moi, lui dit-il, je vous ferai voir que les femmes ne me pos«sèdent pas.» — Là dessus, il monta dans le carrosse de son ministre, parce que le sien tardait trop à arriver, et ils se rendirent ensemble chez la duchesse.

«Le roi, en entrant, la prit par la main avec une contenance sévère, et lui dit: «Madame, allons en votre chambre, «et qu'il n'y entre que vous, Rosny et moi; car je vous veux «parler à tous deux, et vous apprendre à bien vivre ensem«ble.» Alors, étant entrés dans la chambre, il fit fermer les portes, et, les tenant tous deux par la main, il lui dit «qu'il étoit parfaitement content de tout ce qu'avoit fait «Rosny; qu'il vouloit qu'elle l'écoutât patiemment; qu'elle «prît ses conseils comme il faisoit lui-même; qu'il l'avoit «principalement aimée à cause de la douceur de caractère «qu'il avoit remarquée en elle, et qu'en changeant de ma«nières elle pourroit lui faire croire que tout avoit été feinte «jusque-là dans sa conduite, et que, parvenue au poste qu'elle «désiroit, elle ne tarderoit pas à revenir au naturel des autres «femmes.» La duchesse (qui avoit précédemment maltraité Rosny, qui étoit venu la voir par ordre du roi) fut affectée de la dureté de ces paroles: elle laissa éclater ses plaintes et ses sanglots, reprocha au baron *d'avoir maintes fois donné des marques de mépris à elle et à ses enfants;* et, enfin, se jetant sur son lit avec toutes les apparences du désespoir, s'écria *qu'il lui falloit mourir après de telles disgrâces.* Le roi, un peu ému, lui dit avec douceur «qu'il vouloit «qu'elle vécût avec lui et avec ses fidèles serviteurs comme «par le passé, et qu'il l'aimeroit aussi à son tour de même;» mais voyant que ses emportements ne cessoient point, et qu'elle disoit «qu'il lui étoit impossible de voir le roi soutenir «*un valet* contre elle, qui portoit le titre de *maîtresse,*» il lui dit: «Pardieu, madame, c'est trop; je vois bien que l'on «vous a dressée à tout ce badinage pour essayer de me faire «chasser un serviteur duquel je ne puis me passer, je ne «crains point de le dire devant lui, et qui m'a toujours loya«lement servi depuis vingt-cinq ans: mais je n'en ferai rien; «et afin que vous en teniez votre cœur en repos, et ne fassiez «plus l'acariâtre contre ma volonté et le bien de mes affaires, «je vous déclare que, si j'étois réduit à cette nécessité de choi«sir à perdre l'un ou l'autre, *je me passerois mieux de «dix maîtresses comme vous que d'un serviteur comme «lui.*»

Les *Mémoires de Sully* ajoutent, et nous n'avons encore ici que leur témoignage, que la duchesse, voyant que le roi allait sortir après ce discours, jugea qu'il était temps de *fléchir,* se jeta aux pieds de Henri IV, et consentit à se réconcilier avec le baron de Rosny.

[1] *Histoire des amours de Henri IV,* ouvrage attribué à Louise-Marguerite de Lorraine, princesse de Conti.



Journée du 21 Janvier 1793 _ Exécution de Louis XVI _ d'après une gravure présentée à la Convention.



Fontaine de la Régénération élevée sur les débris de la Bastille. (le 10 Août 1793)

blement décomposés, étoit livide, et sa tête tournée sur son cou, comme si elle eût été étranglée.» Un des médecins du roi, la voyant ainsi, s'écria : *hic est manus Domini !* «la main du Seigneur est ici!!»

Sur le premier avis de la maladie de la duchesse, Henri IV accourait de Fontainebleau, lorsque en route il apprit que tout était fini. Sa douleur fut excessive; on le ramena à Fontainebleau. — Pour honorer la mémoire de celle qu'il avait perdue, il en porta le deuil pendant trois mois, et le fit porter à toute sa cour.

Promesse de mariage à Henriette de Balzac. — Henriette devient la maîtresse du roi (1599-1600).

Cinq mois et vingt jours après cette mort d'une femme dont la perte lui avait causé tant de douleurs, le roi, amoureux de nouveau, signait la promesse suivante : il avait alors quarante-six ans.

«Nous, Henri IV, par la grâce de Dieu, roi de «France et de Navarre, promettons et jurons, de- «vant Dieu, en foi et parole de roi, à messire Fran- «çois de Balzac, sieur d'Entragues, chevalier de «nos ordres, que, *nous donnant pour compagne* «demoiselle Henriette Catherine de Balzac, sa fille, «*au cas que dans six mois*, à commencer du pre- «mier jour du présent, *elle devienne grosse*, *et* «*qu'elle accouche d'un fils;* alors et à l'instant «*nous la prendrons à femme et légitime épouse,* «dont nous solenniserons le mariage publiquement, «et en face notre mère sainte Église, selon les so- «lennités en tels cas requises et accoutumées; pour «plus grande approbation de laquelle promesse, «nous promettons et jurons comme dessus de la ra- «tifier et renouveler sous notre seing, incontinent «après que nous aurons obtenu de notre saint-père «le pape la dissolution du mariage d'entre nous et «dame Marguerite de France, avec permission de «nous remarier où bon nous semblera. En témoin «de quoi nous avons écrit et signé la présente, «au bois Malesherbes, ce jourd'hui 1er d'octo- «bre 1599. — Signé HENRI.»

Cette promesse de mariage fut précédée d'un don de cent mille écus.

Henriette de Balzac, qui reçut plus tard, de Henri IV, le titre de marquise de Verneuil, était sœur utérine du comte d'Auvergne (duc d'Angoulême); sa mère, Marie Touchet, ancienne maîtresse de Charles IX, avait épousé le sieur de Balzac d'Entragues, gouverneur d'Orléans. Henriette, alors âgée de vingt ans, dans tout l'éclat de sa beauté, plus coquette que tendre, plus ambitieuse qu'aimante, sut inspirer au roi une passion irrésistible.

Sully, qui n'était encore que baron de Rosny, dit dans ses *Mémoires* que peu de temps après le paiement des cent mille écus, le roi, *qui ne faisait plus rien sans le consulter,* le prit à part, dans la galerie de Fontainebleau, et lui remit un papier, en détournant la tête *avec une certaine façon, comme s'il eût eu honte de lui voir lire*, et lui dit : «Lisez cela et m'en dites votre avis.» C'était la promesse de mariage. Rosny, après l'avoir lue, la rendit au roi, en lui disant qu'il n'avait pas assez médité sur une affaire de telle importance pour émettre un avis; mais le roi insista, et dit : «Parlez «librement, et me dites ce qu'il vous en semble; je «le veux, et vous le commande absolument. —Vous «me promettez, sire, dit le baron, de n'être point «en colère contre moi, quoi que je puisse dire ou «faire. — Oui ! oui ! dit le roi, car, aussi bien, pour «votre dire, n'en sera-t-il ni plus ni moins.» Rosny reprit alors la promesse, comme s'il voulait la relire, et la déchira en disant : «Voilà mon avis, sire, «puisque vous le voulez savoir. — Morbleu ! s'écria «le roi, je crois que vous êtes fou? — Oui, sire, «reprit le baron, je suis fou, et je voudrais l'être si «fort, que je le fusse tout seul en France»; et continuant à parler, il représenta avec chaleur au roi le danger d'un pareil engagement dans la crise de son *démariage,* et les embarras de toute nature qui pourraient en être la suite. Le roi l'écouta froidement, rentra dans son cabinet sans lui répondre, écrivit une autre promesse, sortit, passa devant lui sans le regarder, puis monta à cheval, et partit pour le bois de Malesherbes, où l'attendait sa nouvelle et future maîtresse.

Rosny se crut disgracié; mais, peu de jours après, le roi, en lui donnant la charge de grand maître de l'artillerie, lui prouva qu'il avait apprécié sa généreuse franchise, quoique la passion, dans cette circonstance, l'eût emporté sur la raison.

Henriette devint grosse dans le délai fixé par la promesse, mais la frayeur que lui causa la foudre en tombant dans sa chambre la fit accoucher avant terme; et comme elle continua à être la maîtresse de Henri IV (elle accoucha d'un fils en 1601), le roi, dont les désirs avaient été satisfaits, crut facilement ce que lui dirent ses ministres, que la promesse était nulle, *à cause de la non-exécution de la principale condition.*

Divorce et second mariage de Henri IV. — Il épouse Marie de Médicis (1599-1600).

La reine Marguerite, qui n'aurait pas voulu que la duchesse de Beaufort lui succédât sur le trône de France, se montrait, depuis la mort de Gabrielle, fort disposée à donner son consentement au divorce demandé par Henri IV, parce qu'elle ignorait le nouvel engagement que le roi avait pris avec Henriette de Balzac. — Le divorce fut donc prononcé

le 17 décembre 1599, par trois commissaires nommés par le pape, qui déclarèrent nul le mariage contracté entre Henri, roi de Navarre, et Marguerite de Valois; le pape confirma promptement cette annulation. Il aurait peut-être tardé pendant assez longtemps, «si l'on n'eût craint, dit Péréfixe, que le dépit d'être méprisé ne jetât le roi de France dans les mêmes inconvénients où il avoit autrefois jeté Henri VIII, roi d'Angleterre, ou bien que, par le conseil de quelque flatteur, le roi, *forçant la bonté de son naturel, ne se portât à se défaire de la reine Marguerite de quelque manière que ce fût*;» crainte singulière, et dont on s'étonne de trouver l'expression dans un historien qui ne cesse, en toute circonstance, de marquer sa juste prédilection pour Henri IV.

Le roi était encore dans le plus fort de sa passion pour Henriette de Balzac; ses ministres, craignant qu'il ne remplît la promesse qu'il lui avait faite, se hâtèrent de profiter de l'accouchement avant terme de sa maîtresse, pour lui proposer de nouveau d'épouser la princesse Marie de Médicis, nièce du grand duc de Toscane. Henri IV, pressé «par les députations des seigneurs du royaume et du parlement,» se décida à ce mariage; le contrat fut signé au mois d'avril de l'an 1600, et le mariage, fait par procuration à Florence, fut célébré, le 10 décembre de la même année, à Lyon, où la jeune reine vint trouver le roi.

Guerre et paix avec le duc de Savoie.—Trahison du maréchal de Biron. — Henri IV lui pardonne (1600-1601).

Ce fut à Lyon (en 1601) qu'une paix définitive, conclue avec Emmanuel, duc de Savoie, mit fin aux querelles dont le marquisat de Saluces était depuis longtemps l'objet. Ce prince était venu l'année précédente à Paris pour traiter de cette importante affaire, dont la décision avait été remise, par le traité de Vervins, à l'arbitrage du pape; il comptait sur son habileté dans les négociations pour obtenir directement du roi de meilleures conditions que celles que le pape lui aurait faites; mais sa duplicité échoua contre la franchise de Henri IV.

Emmanuel profita de son séjour dans la capitale de la France, où, par ordre du roi, un pompeux accueil lui avait été fait, pour essayer de nouer des intrigues avec quelques-uns des principaux seigneurs de la cour, et il réussit auprès du maréchal de Biron. L'instrument dont le duc de Savoie se servit pour gagner le maréchal, fut un sieur de La Fin, autrefois employé dans les affaires du duc d'Alençon, et depuis longtemps rompu à toutes les intrigues dangereuses et secrètes. Biron était mécontent; comblé de faveurs, il ne se croyait pas assez payé de ses services. La Fin, en lui promettant la souveraineté de la Bourgogne, dont il était seulement gouverneur, et la main d'une des filles du duc de Savoie, l'amena à signer un traité par lequel il s'engagea à aider le duc de Savoie et le roi d'Espagne dans leurs tentatives futures contre Henri IV.

Le duc de Savoie, avant de quitter Paris pour revenir dans ses États, signa, mais sans dessein de l'exécuter, un traité par lequel, en échange du marquisat de Saluces, il devait abandonner à la France la Bresse, le Bugey et les deux rives du Rhône jusqu'à Lyon. Un délai de trois mois avait été fixé pour l'exécution mutuelle de ce traité. Emmanuel, sommé de tenir sa parole, s'y refusa, comptant sur le secours des Espagnols et sur la connivence du maréchal de Biron, auquel le commandement de l'armée destinée à agir contre lui devait être confié. Mais Henri IV, suivant son usage, se rendit lui-même à l'armée, et malgré la mauvaise volonté du maréchal, obtint dans une seule campagne, où il fut aidé de Lesdiguières et de Rosny, des succès tels et si rapides, que, après avoir vu prendre Bourg et l'*imprenable* citadelle de Montmélian [1], le duc fut obligé de solliciter comme une grâce l'exécution de ce même traité, que peu de mois auparavant il avait repoussé avec tant d'arrogance.

Le roi avait, dans cette campagne, conçu des soupçons sur le maréchal de Biron. Il le prit un jour à part dans le cloître des cordeliers de Lyon, et lui demanda, *sous promesse de pardon*, en quoi consistaient les intelligences qu'il avait eues avec ses ennemis, et quels en étaient la cause et le but. Biron, au lieu de répondre avec vérité à une question ainsi faite, n'avoua qu'imparfaitement son crime, ne parla pas du traité qu'il avait signé, et se borna à dire qu'il avait été flatté de l'idée d'épouser une princesse de Savoie; que cependant il ne se serait pas écarté de son devoir, si le roi ne lui eût refusé le gouvernement de la citadelle de Bourg, en

[1] Pendant le séjour du duc de Savoie à Paris, le roi avait ordonné aux principaux seigneurs de sa cour de le traiter chacun successivement. Rosny eut cet honneur peu de jours après l'arrivée du prince. Le duc, soit à dessein, soit par hasard, arriva chez le baron avant tous les autres convives, et se hâta de demander à visiter l'arsenal. Le baron se trouva bien *empêché,* car les magasins étaient dégarnis; il le mena dans les ateliers. — Le prince, voyant «quarante affûts et rouages auxquels on travaillait, vingt canons nouvellement fondus, et les préparatifs d'une fonte nouvelle,» demanda *ce qu'on voulait faire de toute cette artillerie :* «Monsieur, «dit en souriant le baron, c'est pour prendre Montmélian. — «Y avez-vous été? dit le duc. — Non, monsieur. — Vraiment «je le vois bien, car vous ne diriez pas cela; Montmélian *ne* «*se peut prendre.* — Monsieur, reprit le baron, je vous en «crois; néanmoins, ne mettez pas le roi en cette peine: s'il «me le commandoit j'en viendrois bien à bout; mais je veux «croire qu'il n'en sera pas besoin, et que le roi et vous, vous «vous séparerez contents l'un de l'autre.»

Bresse. Henri IV l'embrassa, et lui dit avec bonté : « Bien! maréchal, ne te souvienne jamais de Bourg, « et je ne me souviendrai jamais aussi de tout le « passé. » « Mais en lui pardonnant, dit P. Matthieu, il l'avertit qu'*une rechute seroit mortelle.*

Biron racontant au duc d'Épernon sa conversation avec le roi : « Je m'en réjouis comme vous, dit le « vieux seigneur; mais vous devriez désirer une « *abolition,* car les péchés de cette qualité ne se re- « mettent pas comme cela. — Une abolition, répon- « dit le maréchal, sera-t-elle plus sûre que la parole « du roi? Et s'il faut une abolition au duc de Biron, « que faudra-t-il aux autres? » — « Il oublioit, dit encore Matthieu, que la puissance royale commençoit à prendre le dessus, et qu'en fait de crime d'État, elle ne distingue pas entre les coupables. »

Pour donner au maréchal une sorte de dédommagement du gouvernement de la Bresse, le roi l'envoya, comme ambassadeur en Angleterre, faire part de son mariage à Élisabeth; cette reine, qui peu de temps auparavant avait laissé périr sur l'échafaud le comte d'Essex, son favori, dit au maréchal, que la royauté avait quelquefois des devoirs pénibles à remplir ; et elle ajouta : « Si j'étais à la « place du roi, mon frère, il y aurait des têtes cou- « pées à Paris comme à Londres. Dieu veuille, toute- « fois, qu'il se trouve bien de sa clémence; pour moi, « je n'aurais jamais de pitié de ceux qui troublent « un État. » Biron, en rendant compte de son ambassade, se garda bien de répéter à Henri IV ce propos d'Élisabeth.

Naissance du dauphin (depuis Louis XIII). — Intrigues d'Henriette de Balzac, marquise de Verneuil. — Nouveaux complots de Biron (1601-1602).

La reine était devenue grosse peu de temps après son mariage; elle accoucha à Fontainebleau, le 27 septembre 1601, d'un fils « auquel on donnna au baptême, dit Péréfixe, le nom de *Louis,* si doux et si cher à la France, pour la mémoire du grand saint Louis et du bon Louis XII, *père du peuple.* » L'enfantement fut long et difficile. Le roi manifesta une grande joie de ce qu'il lui était né un fils [1]; « il invoqua sur lui la bénédiction du ciel, lui donna la sienne, et lui mit son épée à la main, priant Dieu « qu'il lui fît la grâce d'en user seulement pour sa « gloire et pour la défense de son peuple. »

[1] L'accouchement de Marie de Médicis fut lent et laborieux; sa vie fut en danger. « Le mal de la reine, dit Louise Bourgeois, sage-femme de l'épouse de Henri IV, dura vingt-deux heures et un quart... Pendant un si long temps qu'elle demeura en travail, le roi ne l'abandonna nullement : s'il sortoit pour manger, il envoyoit sans cesse savoir de ses nouvelles. Madame, sa sœur, en faisoit de même. Il me demandoit à toute heure si la reine accoucheroit bientôt, et de quel enfant ce seroit. Pour le contenter, je lui dis que *oui.* Il me demanda derechef « quel enfant ce seroit. » Je lui dis que *ce seroit ce que je voudrais.* « Et quoi, dit-il, n'est-il pas fait? » Je lui dis que *oui,* qu'il étoit enfant; mais que j'en ferois un fils ou une fille, ainsi qu'il me plairoit. — Il me dit : « Sage-femme, « puisque cela dépend de vous, mettez-y les pièces d'un fils. » Je lui dis : « Si je fais un fils, monsieur, que me donnerez- « vous? — Je vous donnerai tout ce que vous voudrez; plutôt « tout ce que j'ai. — Je ferai un fils, et ne vous demande que « l'honneur de votre bienveillance, et que vous me vouliez « toujours du bien. » Il me le promit, et me l'a tenu.

« Lorsque les remèdes eurent dissipé la colique, et que la reine alloit accoucher, je vis qu'elle se retenoit de crier. Je la suppliai de ne s'en retenir, de peur que sa gorge ne s'enflât. Le roi lui dit : « Ma mie, faites ce que votre sage-femme vous « dit : criez, de peur que votre gorge s'enfle... »

« La reine étant accouchée, je mis M. le dauphin dans des linges et langes dans mon giron, sans que personne sût que moi quel enfant c'étoit. Je l'enveloppai bien, ainsi que j'entendois... — Le roi vint auprès de moi ; je regarde l'enfant au visage, que je vis en une grande faiblesse, de la peine qu'il avoit endurée. Je demande du vin à M. de Lozerai, l'un des premiers valets de chambre du roi. Il apporta une bouteille; je lui demandai une cuillère. Le roi prit la bouteille qu'il tenoit. Je lui dis : « Sire, si c'étoit un autre enfant, je mettrois « du vin dans ma bouche, et lui en donnerois de peur que la « faiblesse dure trop. » Le roi me mit la bouteille contre la bouche, et me dit : « Faites comme à un autre. » J'emplis ma bouche de vin, et lui en soufflai. A l'heure même il revint et savoura le vin que je lui avois donné.

« Je vis le roi triste et changé; s'étant retiré d'auprès de moi, d'autant qu'il ne savoit quel enfant c'étoit; il n'avoit vu que le visage... Je regardai si je verrois mademoiselle de La Renouillère pour lui donner le signal, afin qu'elle allât ôter le roi de peine; elle bassinoit le grand lit. Je vis Gratienne, à qui je dis : « Ma fille, chauffez-moi un linge. » Alors je la vis aller gaie au roi, lequel la repoussoit et ne la vouloit pas croire, à ce qu'elle me dit depuis. Il lui disoit « que c'étoit une « fille; qu'il le connoissoit bien à ma mine. » Elle l'assuroit bien que c'étoit un fils, que je lui en avois donné le signal. Il lui disoit : « Elle fait trop mauvaise mine. — Sire, elle vous a « dit qu'elle le feroit. » Il lui dit qu'il étoit vrai, mais qu'il n'étoit pas possible qu'ayant eu un fils, je la pusse faire telle. Elle lui répondit : « Il est bien possible, puisqu'elle l'a fait. » Mademoiselle de La Renouillere voyant le roi se fâcher avec Gratienne, vint à moi : je lui fis le signal; elle me demanda à l'oreille; je lui dis à la sienne que *oui.* Elle détroussa son chaperon et alla faire la révérence au roi, et lui dit que je lui avois fait le signal, et même lui avois dit à l'oreille. La couleur revint au roi; il vint à moi à côté de la reine, et se baissa, et me dit la bouche contre mon oreille, et me demanda : « Sage- « femme, est-ce un fils? » Je lui dis que *oui.* « Je vous prie, ne « me donnez point de courte joie, cela me feroit mourir. » Je développe un petit M. le dauphin, et lui fis voir que c'étoit un fils, que la reine n'en vit rien. Il leva les yeux au ciel, ayant les mains jointes, et rendit grâce à Dieu. *Les larmes lui couloient sur la face aussi grosses que de gros pois.* Il me demanda si j'avois fait à la reine, et s'il n'y avoit point de danger de le lui dire? Je dis que *non;* mais que je suppliois Sa Majesté que ce fût avec le moins d'émotion qu'il lui seroit possible. Il alla baiser la reine, et lui dit : « Ma mie, vous avez « eu beaucoup de mal; mais Dieu nous a fait une grande grâce « de nous avoir donné ce que nous lui avions demandé : nous « avons un beau fils. » La reine à l'instant joignit les mains, et les levant avec les yeux vers le ciel, jeta quantité de grosses larmes, et à l'instant tomba en faiblesse. — Je demandai au roi à qui il lui plaisoit que je baillasse M. le dauphin. Il me dit : « A madame de Montglas, qui sera sa gouvernante. » Mademoiselle de La Renouillere le prit, et le bailla à madame de Montglas.

« Le roi alla embrasser les princes, ne s'étant aperçu de la foiblesse de la reine, et alla ouvrir la porte de la chambre, et

Malgré toute l'affection que le roi témoignait à sa nouvelle épouse, il avait conservé avec Henriette de Balzac, devenue marquise de Verneuil, les mêmes relations qu'avant son mariage; car la marquise accoucha, peu de jours après la reine (en octobre 1601), d'un fils qui, comme son père, reçut le nom de Henri.

La naissance de ce fils excita l'orgueil et l'ambition de la maîtresse du roi. Elle avait, au moment de la célébration, à Lyon, du mariage de Henri IV et de Marie de Médicis, fait signifier une opposition dont on n'avait pas tenu compte. Elle osa se flatter de faire déclarer le mariage du roi nul, et le dauphin illégitime. De nouvelles intrigues s'ourdirent, de nouveaux complots furent tramés : le comte d'Auvergne, fils de Charles IX, et frère de la marquise, le duc de Bouillon, qui devait son rang à Henri IV, le maréchal de Biron, qui venait d'éprouver sa clémence, se réunirent contre le roi; mais Biron paraît être le seul qui ait alors songé à s'unir aux étrangers. Des correspondances fréquentes s'établirent entre lui et le duc de Savoie, correspondances auxquelles prit part le comte de Fuentès, gouverneur de Milan pour le roi d'Espagne (Philippe III, successeur de son père Philippe II, mort peu de temps après la signature du traité de Vervins).

Cependant Emmanuel, ayant conçu quelques soupçons contre La Fin, voulut se saisir de lui; mais il ne put faire arrêter que Renazé, son secrétaire, qu'il fit enfermer dans le château de Chiari, d'où cet homme parvint, peu de temps après, à s'échapper. Cette arrestation inquiéta La Fin; il redoutait la faiblesse et l'indiscrétion du maréchal. Il apprit que Biron avait choisi pour agent nouveau le baron de Luz. Tremblant d'être sacrifié, il résolut de se sauver, en sacrifiant celui qui paraissait se défier de ses services. — Un jour, sous prétexte de quelques perquisitions à craindre, il conjura le maréchal de brûler le traité qu'il avait fait avec le duc de Savoie (ce traité était écrit tout entier de la main de Biron). «Une copie, ajouta-t-il, sera moins dangereuse.» Cette copie fut faite, et le maréchal jeta au feu l'original; mais, avant d'attendre qu'il fût brûlé, il sortit de son cabinet. La Fin s'en empara aussitôt; et maître de cette pièce capitale, il fit demander au roi (en mars 1602) une entrevue, en lui annonçant de graves révélations. Henri IV, qui était à Fontainebleau, consentit à l'entendre. La Fin lui déroula tout le plan de la conspiration: «Il s'agissait de livrer la France à l'Espagne, et de substituer le fils de la marquise de Verneuil aux droits du dauphin.» Pour preuves, La Fin remit au roi les lettres de Biron, et son traité avec le duc de Savoie.

Aussitôt Henri IV écrivit à Rosny : «Mon ami, «venez me trouver en diligence, pour chose qui importe à mon service, à votre honneur, et au commun contentement de tous deux.» Rosny accourut à Fontainebleau. Il trouva le roi à cheval, partant pour la chasse. Henri IV, se penchant vers lui, et lui serrant la tête contre son cœur, dit en soupirant : «Mon ami, il y a bien des nouvelles : toutes les «conspirations contre moi et mon État sont découvertes. Le principal négociateur est venu me demander pardon et confesser tout; mais il enveloppe dans sa déposition beaucoup de gens, même «des plus grands : or, devinez. — Jésus, sire, répondit Rosny, deviner un homme qui soit traître! «c'est ce que je ne ferai jamais!» Alors, après l'avoir «un peu pressé, le roi lui dit, en souriant : M. de «Rosny en est, le connaissez-vous? — Si les autres «n'en sont pas plus que moi, répondit Rosny en «riant, Votre Majesté ne doit pas s'en mettre beaucoup en peine.—Aussi n'en ai-je rien cru, reprit le «monarque, car j'ai commandé à Bellièvre et à Villeroy d'aller entendre avec vous cette accusation.»

Les trois ministres, après avoir pris connaissance des papiers remis par La Fin, furent d'avis qu'il fallait arrêter Biron.

Biron à Fontainebleau. — Efforts inutiles de Henri IV pour obtenir un aveu de Biron.

Le roi manda le maréchal à Fontainebleau : «Je «ne voudrais pas, disait-il, les larmes aux yeux, que «le maréchal de Biron fût le premier exemple de la «sévérité de ma justice, et que mon règne, jusqu'ici calme et serein, se chargeât tout soudain de «foudres et d'éclairs.» Biron hésitait à venir : Henri lui envoya le sieur d'Escures, ami du maréchal, et le président Jeannin. Rassuré par eux, enhardi surtout par une lettre du baron de Luz, devant qui le roi avait «à dessein proclamé l'innocence de Biron,» le maréchal se décida à partir de Dijon. A Montargis, il reçut de sa sœur, la comtesse de Roussi, un avis ainsi conçu : «Si vous allez plus loin, vous êtes «perdu»; mais persuadé, comme le Balafré à Blois, *qu'ils n'oseraient*, il poursuivit sa route, et arriva à Fontainebleau le 13 juin, à six heures du matin.

«Le roi entroit dans le grand jardin, et disoit :

fit entrer toutes les personnes qu'il trouva dans l'antichambre et grand cabinet. Je crois qu'il y avoit deux cents personnes : de sorte que l'on ne pouvoit se remuer dans la chambre pour porter la reine dans son lit. — J'étois infiniment fâchée de la voir ainsi; je dis qu'il n'y avoit aucune apparence de faire entrer ce monde ici que la reine ne fût couchée.

«Le roi m'entendit, me vint frapper sur l'épaule et me dit : «Tais-toi, tais-toi, sage-femme, ne te fâche point; cet enfant «est à tout le monde, il faut que chacun s'en réjouisse.» — Il étoit dix heures et demie du soir, le jeudi 27 septembre 1601, jour de saint Cosme et saint Damien, neuf mois et quatorze jours après le mariage de la reine.»

«Non, il ne viendra point.» Mais à l'instant le maréchal parut avec six ou sept qui étaient avec lui; et, d'assez loin qu'il vit Sa Majesté, il fit trois révérences; puis le roi, s'avançant, l'embrassa, et lui dit : «Vous avez bien fait de venir, car autrement je «vous allois quérir.» Le maréchal lui dit plusieurs excuses sur son retardement. Le roi le prit par la main et en se promenant, lui montra le dessin de ses bâtiments, ils passèrent ainsi d'un jardin en l'autre, où Sa Majesté lui parla «des avis qu'il avoit «eus *de quelques mauvaises intentions* qu'il avoit «contre son État, ce qui ne lui apporteroit qu'un «repentir, s'il lui en disoit la vérité.» — Le maréchal répondit quelques paroles hautaines, entre autres, «qu'il n'étoit venu pour se justifier, mais «pour savoir qui étoient ses accusateurs; qu'il n'a«voit point besoin de pardon, puisqu'il n'avoit of«fensé.»

«En ces devis, le dîner s'approcha. Au lieu d'aller dîner à la table du grand maître, le maréchal alla dîner avec le duc d'Épernon, pour ce que son train n'étoit pas encore venu [1].»

Après le dîner, le roi se promenait dans une salle où sa statue, entourée de trophées, était sculptée en relief, sur la cheminée. Biron vint l'y trouver. Le roi, lui montrant cette statue, dit : «Eh bien! «cousin, si le roi d'Espagne me voyoit comme cela, «que dirait-il? — Il ne vous craindrait guère», répondit le maréchal avec une sorte de dédain. Un regard du roi le fit rentrer en lui-même. Il reprit aussitôt : «J'entends, sire, en cette statue, mais «non pas en votre personne. — «Bien, monsieur le «maréchal», répliqua le roi avec un sourire amer, et il rentra dans son cabinet avec Rosny. «Mon ami, «dit-il tristement, voilà un malheureux homme; j'ai «envie de lui pardonner, d'oublier tout ce qui est «passé, et de lui faire autant de bien que jamais. Il «me fait pitié; mon cœur ne se peut porter à faire «du mal à un homme qui a du courage, duquel je «me suis longtemps servi, et qui m'a été si familier. «Mais toute mon appréhension est que, quand je lui «aurai pardonné, il ne pardonne ni à moi, ni à mon «enfant, ni à mon État.»

Rosny, engageant le roi à ne point désespérer encore du maréchal, proposa de tenter lui-même un dernier effort. Il alla trouver Biron, qui était resté dans la salle. Le maréchal le salua très-froidement. «Qu'est ceci? lui dit Rosny en l'embrassant, vous «me saluez en sénateur; embrassez-moi encore «une fois, et causons. Vous connaissez la bonté du «roi; ouvrez-lui votre cœur, et lui dites tout, ou à «moi, si vous l'aimez mieux, et je vous réponds «qu'avant qu'il soit nuit vous demeurerez contents «l'un de l'autre. — Je n'ai rien à dire au roi et à «vous de plus que je n'ai fait; je n'ai à confesser ni «péché ni peccadille; je sens ma conscience fort nette «depuis ce que j'ai avoué au roi à Lyon.» Cette réponse fut la seule que Rosny put obtenir du maréchal.

Le roi voulut essayer à son tour de décider Biron à des aveux qui l'eussent sauvé; mais le maréchal, trompé par La Fin, qui lui avait dit, à son arrivée à Fontainebleau : «Bon courage et bon bec, mon «maître, ils ne savent rien» [1], persista dans son système de dénégations hautaines. «Je sais tout, lui «dit Henri IV en l'embrassant : parle, Biron, c'est «ton ami qui t'en prie; personne autre que moi ne «le saura.» Biron, impassible, demanda le nom de ses *calomniateurs*.

Une nouvelle tentative faite par le comte de Soissons, sur la demande du roi, n'eut pas plus de succès. — Henri IV ne se rebuta pas encore.

«Le lendemain, dit Matthieu, le roi se lève de bon matin, et s'en va promener au petit jardin, près la volière; il fit appeler le maréchal, et lui parla assez longtemps. L'on voyait le maréchal tête nue, frappant sa poitrine en parlant au roi; l'on tient que *ce n'étoient que menaces contre ceux qui l'avaient accusé.*»

Arrestation et procès de Biron.

Cette aveugle opiniâtreté triompha enfin des clémentes dispositions du roi. Henri IV donna l'ordre d'arrêter le soir même le maréchal de Biron et le comte d'Auvergne,

Le maréchal soupa chez M. de Montigny, où, dans une intention malveillante pour Henri IV, il fit un pompeux éloge de Philippe II, roi d'Espagne. «Vous «ne dites pas, monsieur le maréchal, dit Montigny, «que ce roi ne pardonne jamais une offense, pas «même à son propre fils.» Après le souper, tous les convives se rendirent chez le roi. Un domestique de la comtesse de Roussi remit à Biron un billet renfermant cet avis : *Si vous ne vous retirez dans deux heures, vous serez arrêté.* Biron montra ce billet au sieur de Varennes, un de ses familiers, qui lui dit : «Monsieur, je voudrais avoir «un coup de poignard dedans le sein, et que vous «fussiez en Bourgogne. — Si j'y étais, répondit le «maréchal, et que je dusse en avoir quatre, le roi «m'ayant mandé, je viendrais.»

Ensuite le maréchal entra dans la chambre du roi, et joua *à la prime* avec la reine. Pendant

[1] P. Matthieu, *Hist. de Henri IV.*

[1] La Fin, pour ne pas exciter les soupçons du maréchal, n'était venu à Fontainebleau qu'avec l'autorisation de Biron, autorisation obtenue en prétextant une affaire de famille qui exigeait sa présence à la cour.

qu'il jouait, un gentilhomme bourguignon se pencha à son oreille, et lui dit quelques paroles qu'il n'entendit pas; mais le comte d'Auvergne, lui frappant sur l'épaule, ajouta à voix basse : «Il ne fait pas «bon ici pour nous.» — Minuit allait sonner. Le roi voulut tenter une dernière épreuve, «afin du moins que le maréchal sût bien que s'il se laissait mener en justice, il n'avait pas à attendre grâce quelconque de lui.» Il l'attira dans l'embrasure d'une croisée, et lui dit : «Maréchal, c'est de votre bouche «que je veux enfin savoir ce dont, à mon regret, je «suis trop éclairé; je vous assure votre grâce, «*quoi que* vous ayiez commis contre moi : le confes-«sant librement, je vous couvrirai du manteau de «ma protection, et l'oublierai pour jamais. — Oh! «c'est trop pousser un homme de bien, répondit Bi-«ron avec impatience; c'est moi qui vous demande «justice de mes ennemis, sinon je me la ferai moi-«même. — Bien, maréchal, je vois que je n'appren-«drai rien de vous; je m'en vais voir le comte d'Au-«vergne, pour essayer d'en apprendre davantage.»

Le roi passa dans son cabinet, où Vitry et Praslin, capitaines de ses gardes, l'attendaient; il leur commanda d'arrêter Biron et le comte d'Auvergne, en ajoutant : «N'y faillez pas sur vos têtes»; et rentrant dans sa chambre, il congédia tout le monde, et dit au maréchal : «Adieu, *baron* de Biron, vous «savez ce que je vous ai dit.»

Il était encore temps de se sauver par un aveu; mais Biron avait trop d'orgueil. Au lieu de se jeter aux pieds du roi, Biron sortit. — Vitry l'attendait dans l'antichambre, et lui demanda son épée *au nom du roi.* «Tu te railles, dit le maréchal. — Le «roi m'a commandé, dit Vitry, de lui rendre compte «de votre personne. — Fais, je te prie, que je parle «au roi. — Non, monsieur, le roi est retiré; votre «épée. — Mon épée, mon épée, qui a fait tant de «bons services! — Oui, monsieur, baillez votre épée.» Le maréchal remit son épée, en s'écriant devant les courtisans témoins de cette scène : «Voyez, mes-«sieurs, comme on traite les bons catholiques»; paroles irréfléchies, car, dit Matthieu, il ne trouva personne qui parlât pour son orgueil, et chacun aurait intercédé pour son humilité.

Dans le même temps, le comte d'Auvergne était arrêté par Praslin. — En rendant son épée : «Prends-«la, dit-il sans se déconcerter; elle n'a jamais tué «que des sangliers. Si tu m'avais averti de ceci, il y «a deux heures que je dormirais.» En effet, il se coucha tranquillement, et dormit.

Le maréchal de Biron, enfermé dans le *pavillon des armes*, un des cinq qui décorent la façade du château de Fontainebleau, passa la nuit enveloppé dans son manteau, et livré à une excessive agitation. «Il se promenoit à grands pas, frappoit du poing contre les murailles, apostrophoit les gardes, se parloit à lui-même, se reprochoit de n'avoir pas suivi le conseil qu'on lui avoit donné de se sauver, prioit qu'on avertît ses secrétaires de brûler ses papiers, d'avouer une chose, d'en taire une autre; il s'interrompoit ensuite, en se rappelant qu'il étoit prisonnier, et qu'il n'y avoit là personne pour lui obéir.»

Les deux prisonniers furent conduits en bateau à la Bastille, dans la nuit du 15 au 16 juin, et le 18, Achille de Harlay, premier président au parlement, assisté d'un président et de deux conseillers, commença à instruire le procès du maréchal.

Les parents et les alliés de Biron avaient auparavant obtenu une audience du roi. Le duc de La Force, qui portait la parole en leur nom, rappela à Henri IV les services du prisonnier, ceux de sa famille, l'ignominie que le supplice ferait rejaillir sur elle, et chercha, autant qu'il lui fut possible, à fléchir la justice du roi, et à réveiller son ancienne amitié pour le maréchal. «La punition d'un coupable, répondit «Henri IV, ne déshonore pas sa famille : je n'ai pas «de honte d'être descendu des Armagnacs et du «comte de Saint-Pol, qui ont péri sur l'échafaud. «Quant à la clémence dont vous voulez que j'use à «l'égard du sieur de Biron, ce ne serait miséricorde, «mais cruauté. S'il n'y allait que de mon intérêt «particulier, je lui pardonnerais, comme je lui par-«donne de bon cœur; mais il y va de mon État, au-«quel je dois beaucoup, de mes enfants, qui pour-«raient me reprocher, et tout mon royaume, si je «venais à défaillir, que j'ai laissé un mal que je con-«naissais. Je laisserai son cours à la justice; je vous «permets d'y faire ce que vous pourrez, jusqu'à ce «qu'on connaisse s'il est criminel de lèse-majesté; «car alors le père ne peut solliciter pour le fils, le «fils pour le père, la femme pour le mari, ni le frère «pour le frère.»

L'historien Matthieu remarque «qu'entre les papiers produits par La Fin, on choisit, non ceux qui concluoient le plus contre Biron, mais ceux qui ne parloient que de lui.» En effet, aucune de ces pièces n'indique la complicité du comte d'Auvergne (qui obtint sa grâce du roi), et du duc de Bouillon (qui se réfugia en Allemagne); toutes concernent exclusivement le maréchal.

Le maréchal fut interrogé, puis confronté avec La Fin. L'acte d'accusation dressé contre lui contenait quatre chefs principaux. On lui reprocha : 1° d'avoir eu des intelligences avec l'archiduc gouverneur des Pays-Bas; 2° d'être entré en traité avec le duc de Savoie et le comte de Fuentès; 3° de s'être entendu avec l'ennemi pour retarder la prise des places de Bresse, et faire subir des échecs à l'armée royale; 4° d'avoir averti le gouverneur du fort de

Sainte-Catherine (près de Genève) de pointer le canon sur un endroit où il devait mener le roi, et de lui dresser une embuscade d'arquebusiers.

La lecture du rapport occupa trois séances ; les pairs, qui avaient été convoqués, ne se rendirent pas au parlement. Le 27 juillet, le maréchal fut amené de la Bastille au palais, et comparut devant les juges rassemblés pour entendre sa défense.

Le maréchal se défendit avec calme : il avoua que La Fin l'avait séduit ; mais il prétendit que cet homme avait usé à son égard de sorcellerie. « Il lui faisoit voir des figures de cire qui remuoient et parloient ; il souffloit sur lui, il le baisoit sur l'œil, lui mordoit l'oreille : c'est ainsi qu'il avait été fasciné. — Quant au dessein d'avoir voulu mettre la vie du roi en danger, il accusa La Fin de lui en avoir donné le conseil, qu'il avoit rejeté avec indignation. — Quant à l'accusation de s'être entendu avec les ennemis de l'État pour ménager leurs troupes et leurs places, il y opposa une énumération rapide et véhémente des choses qu'il auroit pu faire contre le service du roi dans les ambassades, à la tête des armées, dans le conseil, et ailleurs, sans être exposé aux soupçons de trahison. « Ne pouvois-je « pas, dit il, me défendre en Bourgogne, amasser de « l'argent, des troupes, des munitions, refuser de « venir, puisque j'avois été averti ? — Mais je me re« posois dans la tranquillité de ma conscience. J'é« tois assuré que le roi m'avoit pardonné à Lyon, « et que je ne l'avois pas offensé depuis le pardon. » Il répéta ce qu'il avoit dit aux rapporteurs pendant l'instruction de son procès. « Je ne puis nier que, « dans cette occasion, je ne dis pas au roi tout ce « qui s'étoit passé ; mais en lui disant que le refus « de la citadelle de Bourg m'avoit rendu capable « de tout dire et de tout faire, j'ai cru que je ne de« vois spécifier ce que j'avois honte d'avoir entre« pris. — Le roi ne m'auroit-il donné la vie alors « que pour me la ravir maintenant. S'il ne lui plaît « de considérer mes services, et les assurances qu'il « m'a données de sa miséricorde, je me confesse di« gne mort. — Je n'espère pas mon salut en sa justice, « mais en la vôtre, messieurs, qui vous souviendrez « mieux que lui des périls que j'ai courus dans les « bacchanales de la Ligue, et que, sans les services « que j'ai rendus alors, vous ne seriez pas à présent « mes juges. J'implore la miséricorde du roi ; et « quand je ne dirois mot, les plaies dont je suis « chargé la demandent pour moi.

« Ma faute est grande, messieurs ; mais les gran« des offenses veulent de grandes clémences. Quoi « qu'il advienne, je me confie plus en vous qu'au roi, « qui, m'ayant autrefois regardé des yeux de son « amour, ne me voit plus que de l'œil de sa colère, « et tient à vertu de m'être cruel, et à blâme d'exer« cer envers moi un acte de clémence. Ah ! il vau« droit mieux pour moi qu'il ne m'eût pas pardonné « la première fois, que de m'avoir donné la vie pour « me la faire perdre honteusement. »

Ce discours avait fait de l'impression sur les juges. Le maréchal, reconduit à la Bastille, ne se retira pas sans quelque espoir.

Condamnation et exécution du maréchal de Biron (31 juillet 1602).

Le maréchal de Biron fut jugé le 29 juillet par le parlement, toutes les chambres assemblées. Cent vingt-sept juges opinèrent ; leur arrêt, prononcé à l'unanimité, condamna le maréchal « comme atteint et convaincu d'avoir attenté à la personne du roi, et entrepris contre son État ; à être décapité en Grève, tous ses biens confisqués, sa pairie réunie à la couronne, et lui-même dégradé de tous honneurs et dignités. » — Le 31 juillet le roi déclara que, « cédant aux instances et prières des parents du sieur de Biron, pour l'amitié qu'il lui avoit autrefois portée, et pour plusieurs autres grandes considérations, son plaisir étoit qu'il fût exécuté dans la Bastille, quoique l'arrêt portât qu'il le seroit dans la place de Grève ; voulant, par ce moyen, l'exempter de l'infamie d'un spectacle public. »

En conséquence, « ce même jour, dernier du mois, dit L'Estoile, sur les onze heures du matin, monseigneur le chancelier, M. le premier président, accompagnés de MM. les lieutenants civil et criminel du Châtelet, du prévôt des marchands et des quatre échevins de la ville, du prévôt Rapin et d'aucuns des siens, du chevalier du guet et de quelques-uns de sa compagnie, de Voisin, greffier de la cour du parlement, de six huissiers d'icelui, de quelques sergents et plusieurs autres, entrèrent en la Bastille, où les sieurs Magnan, curé de Saint-Nicolas-des-Champs, prédicateur du roi, et Garnier, son confesseur, étoient déjà pour exhorter le sieur de Biron à penser à sa conscience, et le faire résoudre à la mort. A quoi il ne vouloit aucunement entendre, *ne se pouvant persuader que ce fût à bon escient...*

« Cette compagnie, entrée dans la chambre où étoit le maréchal, le trouva occupé à conférer (comparer) trois ou quatre almanachs, considérant la lune, le jour, les signes et autres choses appartenant à l'astrologie judiciaire — « Le chancelier, après l'avoir salué, lui demanda l'ordre du roi, lequel il lui bailla, le tirant de la poche de ses chausses, après en avoir fait refus du commencement ; puis on décousit la croix du Saint-Esprit de dessus son manteau ; et se firent les autres cérémonies appartenantes à la dégradation d'un maréchal de France, en pareil cas de crime capital de lèse-majesté.

« Cela fait, le chancelier dit audit sieur de Biron qu'ils étoient en outre là venus pour lui prononcer l'arrêt de mort donné contre lui à la requête du procureur général, et le faire exécuter ; lequel arrêt il alloit ouïr présentement. — Lors le greffier criminel lui dit : « Monsieur, mettez-vous en état, « c'est-à-dire à genoux ; » et quant et quant fit la lecture dudit arrêt ; et comme il fut à ces mots : « pour « avoir conspiré contre la personne du roi et son « État, » le sieur de Biron dit : « Il n'est pas vrai. » Et à ces mots : *condamné d'avoir la tête tranchée en la place de Grève, sur un échafaud, qui, à cet effet, y sera mis* : « En Grève ! dit-il, voilà une « belle récompense de mes services, de mourir igno-« minieusement devant le monde ! » — Sur quoi M. le chancelier, prenant la parole, lui dit : « Mon-« sieur, le roi vous a octroyé la grâce que vous lui « avez fait demander par vos parents, de ne point « mourir publiquement ; et partant, l'exécution de « votre arrêt se fera en ce lieu de la Bastille. — Est-ce « là la grâce qu'il me fait ? dit-il. Ah ! ingrat, mé-« connoissant, sans pitié, sans miséricorde, qui « n'eurent oncques de place en lui ! car, si quelque-« fois il semble en avoir usé, ç'a été plutôt par « crainte qu'autrement. » Et ensuite ledit sieur de Biron proféra plusieurs autres choses indignes d'une belle âme, et de tout homme généreux, comme celle-ci entre autres : « Et pourquoi n'use-t-il point « de pardon envers moi, vu qu'il le fait à beaucoup « d'autres qui l'ont beaucoup plus offensé que je ne « l'ai fait ? » Et en cet endroit nomma *M. d'Épernon*, disant : « Combien de fois ne l'a-t-il pas desservi et « trahi ! » Nomma aussi *M. de Mayenne* ; ajouta que la reine d'Angleterre eût pardonné au comte d'Essex s'il l'eût voulu demander. « Et pourquoi non à « moi, qui le demande si humblement, sans mettre « en ligne de compte les services de feu mon père « et les miens [1]. »

« Quand ce vint à l'endroit dudit arrêt, qui porte : *Tous ses biens acquis et confisqués au roi, etc.*, M. le chancelier lui dit « que Sa Majesté avoit « donné sa confiscation à ses parents, excepté le « duché de Biron, annexé à la couronne. » Sur quoi il répondit, parlant de Sa Majesté : « Il a regardé à « peu de chose, tant sa haine est grande contre moi ! « Eh quoi ! on me fait donc mourir sur la déposition « d'un sorcier, et le plus grand nécromancien du « monde, qui s'est servi à la male heure de mon « ambition, m'ayant souvent fait voir le diable en « particulier, et même parlant par une image et « figure de cire, qui a bien articulément prononcé « ces mots : *Rex impie, peribis, et sicut cera li-« quescit, morieris.* »

« En après il se déborda en injures contre M. le chancelier, l'appelant *homme injuste, sans foi, sans loi, statue, image plâtrée, grand nez*, qui l'avoit seul condamné à la mort iniquement, sans aucune raison, étant innocent et nullement coupable ; que pour le tort qu'il lui avoit fait, il l'ajournoit à comparoir devant Dieu dans l'an et jour. — Cependant il marchoit à grands pas par la chambre, ayant le visage extrêmement conturbé et affreux, et répéta souvent : *Ah ! minime, minime !* Ce qui fut entendu du moine auquel il s'étoit confessé étant encore en Bourgogne. — Puis, parlant du roi et de soi-même, il dit : « Eh bien ! je mourrai, et n'aurai « point de grâce, si n'a-t-il pas tout su mon secret, « et ne le saura jamais de par moi. » Et nonobstant qu'il fût continuellement exhorté, par ceux qui étoient là pour cet effet, *de prier Dieu et penser à sa conscience*, auxquels il répondit que *c'étoit chose qu'il avoit faite* ; si est-ce que des paroles véhémentes et inconsidérées dites ci-dessus, il vint à parler de ses affaires, des biens qu'il avoit, de ce qui lui étoit dû, et de ce qu'il devoit trente mille écus, et en avoit pour les payer cinquante mille au château de Dijon ; que le roi disposeroit du reste : qu'il laissoit une fille grosse de son fait, à l'enfant de laquelle il donnoit une maison qu'il avoit naguère acquise près de Dijon, et six mille écus.

« Puis il demanda *s'il y avoit là personne de M. de Rosny* ? Et s'étant présenté un sien secrétaire, il lui dit : « Dites à M. de Rosny que j'ai toujours « été son bon ami et serviteur, et que je meurs tel ; « que ceux qui lui ont fait entendre le contraire, et « que j'avois eu dessein de le tuer, l'ont trompé : au « contraire, j'ai toujours eu désir de le servir. Je lui « recommande mes deux frères ; en sorte que le petit « soit donné à monseigneur le dauphin pour le ser-« vir ; que tous mes autres parents lui soient aussi « pour recommandés ; je désire qu'il leur donne avis « de ne venir de quelque temps à la cour. » Il tira de son doigt une bague, qu'il bailla audit secrétaire pour la porter à la comtesse de Roussi, sa sœur, et la prier de la porter toute sa vie pour l'amour de lui ; et il en donna une autre au capitaine de la Bastille.

[1] Le vieux maréchal de Biron, qui connaissait le caractère de son fils, et qui s'en effrayait, lui disait quelques fois : « Ba-« ron, je te conseille, quand la paix sera faite, d'aller planter « des choux en ta maison ; autrement, il te faudra perdre la « tête en Grève. » Mais celui-ci, joueur forcené, et qui faisait des pertes énormes au jeu, disait : « Je ne sais si je mourrai sur « un échafaud, mais je crains bien de mourir à l'hôpital. »

Le roi dit, à l'occasion de propos inconsidérés et injurieux que le maréchal avait tenus sur son compte : « Il ne faut pas « prendre au pied de la lettre ses rodomontades, jactances et « vanités ; il faut en supporter, comme d'un homme qui ne « peut pas plus s'empêcher de mal dire d'autrui et de se vanter « excessivement lui-même, que de bien faire lorsqu'il se trouve « à un combat, le cul sur la selle et l'épée à la main. »

En 1598, après la reprise d'Amiens, Henri IV le présenta à des députés de ce même parlement qui devait le condamner à mort, en disant : « Voilà le maréchal de Biron, que je présente avec un égal succès à mes amis et à mes ennemis. »



Journée du 16 Octobre 1793. Exécution de la Reine Marie Antoinette.



1793. Société des Jacobins — Salle des Séances
Ancienne Bibliothèque du Couvent des Jacobins, de la rue St. Honoré.

« Comme cet homme étoit ainsi attentif aux choses de ce monde, hors de temps et de lieu, l'exécuteur entra dedans la chambre, et dit « que l'heure se « passoit, et qu'il falloit aller, » auquel le sieur de Biron répondit qu'on l'en devoit avertir. « Allons, « allons, » dit-il. Descendant la montée, il y rencontra le lieutenant civil, auquel il dit : « Monsieur le « lieutenant, vous avez de très-méchants hôtes : si « vous ne prenez garde à vous, ils vous perdront, » entendant parler du seigneur de La Fin et du vidame de Chartres, son neveu.

« Comme il fut près de l'échafaud, ceux qui étoient là pour voir ce spectacle, au nombre d'environ soixante-dix, ayant fait quelque bruit à son arrivée, il dit : « Que font là tant de marauds et de « gueux? Qui les a mis là? et quel bruit font-ils? » Et toutefois, la vérité est qu'il n'y avoit que d'honnêtes gens. — Puis il monta sur l'échafaud, suivi des docteurs Magnan et Garnier, d'un valet de la garde-robe du roi qui lui avoit été baillé pour le servir à la prison, et de l'exécuteur, lequel voulant mettre la main sur lui, il lui dit « qu'il se retirât « arrière, et se donnât bien garde de le toucher « d'autre chose que de l'épée; qu'il lui dit seulement « ce qu'il avoit à faire. » Lors il dépouilla son pourpoint, et le donna au valet de la garde-robe.

« Le bourreau lui présenta un mouchoir blanc pour le bander, mais il prit le sien, lequel s'étant trouvé trop court, il demanda celui de l'exécuteur; et s'en étant bandé et mis à genoux, il se leva et débanda aussitôt, s'écriant : « N'y a-t-il point de mi- « séricorde pour moi? » Et dit derechef au bourreau *qu'il se retirât de lui, qu'il ne l'irritât point et ne le mît au désespoir s'il ne vouloit qu'il l'étranglât, et plus de la moitié de ceux qui étoient là présents,* desquels plusieurs eussent voulu être hors, voyant cet homme non lié parler de cette façon. — De là un peu il se mit à genoux, et se rebanda; et tout incontinent il se releva sur pied, disant « vouloir encore voir le ciel, puisqu'il avoit « sitôt à ne le plus voir jamais, et qu'il n'y avoit « point de pardon pour lui. » — Pour la troisième fois il se remit à genoux et se banda; et comme il portoit la main pour lever encore une fois le bandeau, le bourreau fit son coup, au même instant qu'il lui disoit qu'il ne lui trancheroit point la tête qu'il n'eût dit son *in manus*. — Si le bourreau n'eût usé de cette ruse, ce misérable et irrésolu homme s'alloit encore lever; et de fait il eut deux doigts offensés de l'épée du bourreau, comme il portoit la main pour se débander pour la troisième fois. — La tête tomba à terre, d'où elle fut ramassée et mise dans un linceul blanc avec le corps, qui le soir même fut enterré à Saint-Paul. »

CHAPITRE IX.

HENRI IV. — DERNIÈRES ANNÉES DE SON RÈGNE. — ADMINISTRATION DE SULLY.

Conférence de Fontainebleau entre l'évêque d'Évreux et Duplessis-Mornay. — Divisions entre le roi et la reine. — Jalousie de Marie de Médicis. — Maîtresses de Henri IV. — Conspiration du comte d'Entragues, du comte d'Auvergne et de la marquise de Verneuil. — Leur procès, leur condamnation. — Le roi leur pardonne. — Dernières années du règne de Henri IV. — Edit contre les duels. — La *Paulette*. — Gouvernement et politique de Henri IV. — Son conseil. — Raisons qui le décident à confier les finances à Sully. — Vues personnelles et projets du roi sur les finances. — Sully et Henri IV. — Administration de Sully. — Caractère et vertus de Henri IV. — Quelques traits de sa vie. — Ses bons mots et reparties.

(De l'an 1600 à l'an 1609.)

Conférence de Fontainebleau entre l'évêque d'Évreux et Duplessis-Mornay (4 mai 1600).

Deux années avant l'arrestation du maréchal de Biron, une conférence fameuse sur la religion chrétienne avait eu lieu à Fontainebleau, entre l'évêque d'Évreux, Davy Duperron, et le célèbre Duplessis-Mornay, que ses talents et sa science faisaient surnommer le *pape des huguenots*.

Mornay avait composé contre la messe un *Traité de l'institution de la sainte Eucharistie*. — Rosny envoya ce livre à l'évêque d'Évreux, qui, après l'avoir examiné, dit : « Je plains l'auteur de s'être fié « aux rapsodies des compilateurs; ses citations sont « toutes fausses : c'est un livre qu'il faudroit censurer « d'un bout à l'autre; et, quant au grand maître de « l'artillerie, je serais heureux si je le voyois obéir « aux canons de l'Église, aussi bien qu'il commande « aux canons de la France. » Le brave Mornay, plus habile guerrier que savant théologien, fut blessé de cette attaque, et pria le roi d'assister à un débat solennel, « dans lequel, devant tel juge qu'il plairoit à Sa Majesté de choisir, il plaideroit lui-même sa cause contre l'évêque. » Rosny ayant voulu détourner Mornay de cette résolution, il lui répondit avec humeur : « Mon livre est mon enfant; je vous « prie de me laisser faire, et de ne vous en mêler « point, car vous ne l'avez pas nourri. »

Une discussion solennelle eut donc lieu le 4 mai de l'année 1600, en présence du roi et de toute la cour réunie à Fontainebleau. Les juges étaient au nombre de cinq : trois *catholiques*, le président Auguste de Thou, François Pithou, avocat célèbre, et Jean Martin, lecteur et médecin du roi; deux *protestants*, le président de Canaye et l'illustre Casaubon, professeur royal de langue grecque; ces juges avoient été agréés par Duplessis-Mornay

quoique le nombre des catholiques excédât celui des protestants, parce que de Thou et Pithou étaient ses amis particuliers.

L'évêque d'Évreux communiqua à l'avance à l'écrivain calviniste une liste de soixante citations, qu'il déclarait *fausses;* il s'obligeait à en indiquer d'autres, également fausses, dès que son adversaire l'en requerrait. — Duplessis-Mornay n'entama la discussion que sur dix-neuf, «n'ayant pas eu le loisir d'en vérifier davantage; il dit au roi: «Sire, je veux perdre l'honneur et la vie, si, de «celles ci, il s'en trouve une seule fausse; je ferai «voir aujourd'hui à Votre Majesté que je suis autre «que l'on ne m'estime.»

Nous ne suivrons pas les deux interlocuteurs dans cette longue dispute théologique, où l'on interpréta successivement les textes de saint Chrysostôme, de saint Cyrille et de saint Bernard. Sept citations examinées dans la première séance furent reconnues *incomplètes* ou *altérées.* On remit la suite de la discussion au lendemain. — Duplessis-Mornay, fort troublé, se défendit si faiblement (disent les *Mémoires de Sully*), «qu'il faisoit rire ceux-ci, mettoit les uns en colère, et faisoit pitié à d'autres.» — Après la séance, le roi dit à Rosny: «Eh bien! que vous semble de *votre pape.* — Il me «semble, répliqua Rosny, qu'il est plus *pape* que «vous ne pensez; car ne voyez-vous pas qu'il donne «un chapeau rouge à M. d'Évreux? mais, au fond, «je ne vis jamais homme si étonné ni qui se défen«dît si mal. Si notre religion n'avoit un meilleur «fondement que ses jambes et ses bras en croix «(Mornay les tenoit ainsi), je la quitterois plutôt «aujourd'hui que demain.»

Le lendemain Mornay fit dire qu'il était malade; il quitta Fontainebleau, et alla cacher dans son gouvernement de Saumur son dépit et sa défaite. — L'évêque d'Évreux obtint, comme l'avoit prédit Rosny, le chapeau de cardinal. Plusieurs protestants se convertirent à la religion catholique, notamment le président Canaye, un des juges de la discussion. — Cette conférence solennelle eut d'ailleurs une grande influence sur l'esprit du roi. Henri IV, en en rendant compte au duc d'Épernon, écrivit: «C'est un des grands coups, pour l'Église de Dieu, «qui se soit fait il y a longtemps.» — «Après son mariage, dit le cardinal de Richelieu dans ses *Mémoires* [1], il confessa à la reine, qu'au commencement qu'il fit profession d'être catholique, il n'embrassa qu'en apparence la vérité de la religion, et pour s'assurer en effet sa couronne; mais que, depuis la conférence de Fontainebleau, il détestoit autant par raison de conscience la créance des huguenots, comme leur parti, par raison d'État.»

[1] *Histoire de la mère et du fils,* ouvrage attribué d'abord à Mézeray, et publié sous le nom de cet historien.

Divisions entre le roi et la reine. — Jalousie de Marie de Médicis. — Maîtresses de Henri IV (1601-1604).

Après la naissance du dauphin, la reine Marie de Médicis donna successivement au roi cinq enfants, deux fils et trois filles. — En 1602, elle accoucha d'Élisabeth, qui épousa Philippe IV, roi d'Espagne; en 1606, de Christine, qui fut mariée au duc de Savoie; en 1607, d'un prince qui eut le titre de duc d'Orléans, et mourut en 1611, à l'âge de quatre ans et demi; en 1608, de Gaston, nommé d'abord duc d'Anjou, puis, à la mort de son frère, duc d'Orléans: enfin, en 1609, elle mit au monde Henriette-Marie, qui devint la femme de l'infortuné Charles Ier, roi d'Angleterre, décapité en 1649.

Henri IV, quoique emporté par des passions vives, aussi ridicules dans un homme de son âge que coupables dans un père de famille, ne cessait pas de témoigner à Marie de Médicis de la confiance et de la tendresse. — «Lorsqu'il avoit quelque affliction, dit Richelieu, il s'en déchargeoit souvent avec la reine, et quoiqu'il n'y trouvât pas toute la consolation qu'il eût pu recevoir d'un esprit qui eût eu de la complaisance et de l'expérience des affaires, il le faisoit volontiers, parce qu'il la trouvoit capable de secret. — La considération de son âge [1] fit qu'il la pressa souvent de prendre connoissance des affaires, d'assister au conseil; mais soit que lors l'ambition de la reine ne fût pas grande, soit qu'elle fût fondée en ce principe, qu'il sied bien aux femmes de faire les femmes, tandis que les hommes font les hommes comme ils doivent, elle ne suivit pas en cela son intention. — Il la menoit en tous ses voyages, et, contre la coutume des rois, ils ne faisoient deux chambres que pour avoir lieu d'être *le jour* séparément. — Il la trouvoit tellement à son gré qu'il disoit souvent à ses confidents que, si elle n'étoit point *sa femme,* il donneroit tout son bien pour l'avoir pour *maîtresse.*»

Cependant, comme nous l'avons dit, le roi avait d'autres attachements qui excitaient la jalousie de la reine, et furent la cause de nombreuses querelles domestiques funestes au bonheur des deux époux, mais surtout à la tranquillité intérieure si vivement désirée par Henri IV.

«Les affections de ce grand prince, dit encore Richelieu, qui étoient dues entières à la reine, étoient partagées par beaucoup d'autres. — Plusieurs esprits malins ou craintifs lui représentoient (à la

[1] Henri IV avait, lors de son mariage avec la princesse florentine, quarante-sept ans, vingt ans de plus que sa femme.

reine) les suites de ce partage, périlleuses pour elle; mais bien qu'on ébranlât la confiance qu'elle avoit en lui (le roi), on ne put tout à fait la lui faire perdre, sans considérer les accidents qui lui pouvoient arriver de l'excès des passions, où souvent le roi se laissoit transporter. — La jalousie lui étoit un mal assez cuisant pour la porter à beaucoup de mauvais conseils qui lui étoient suggérés sur ce sujet. — Elle parla plusieurs fois au roi pour le détourner de ce qui lui étoit désagréable; elle tâcha de l'émouvoir par la considération de sa santé, qu'il ruinoit, par celle de sa réputation, qui d'ailleurs (sur tout le reste) étoit si entière, par celle enfin de sa conscience, lui représentant qu'elle souffriroit volontiers ce qui le contentoit, s'il ne désagréoit à Dieu; mais toutes ces raisons si puissantes, qu'il n'y en a point au monde qui le puissent être davantage, étoient trop foibles pour retirer ce prince, qui, pour être aveuglé de passions, n'en connoissoit pas le poids.

« D'autres fois, la reine se servoit d'autres moyens : elle protesta qu'elle feroit faire affront à ses maîtresses, et que si même la passion qu'elle avoit pour lui la portoit à leur faire ôter la vie, cet excès, pardonnable en tel cas à toute femme qui aime son mari fidèlement, ne seroit blâmé en elle de personne. — Elle lui fit donner divers avis sur ce sujet par des personnes confidentes. — Ces moyens, quoique plus foibles que les premiers, firent plus d'effet, parce qu'ils tiroient leur force des intérêts de ses maîtresses, auxquels le roi étoit aussi sensible qu'il étoit insensible aux siens. — Il fit une fois sortir de Paris la marquise de Verneuil, bien accompagnée, sur un avis qui lui fut donné par Conchine [1], que la reine s'assuroit de personnes affidées pour lui procurer un mauvais traitement, ce qui, toutefois, n'étoit qu'une feinte, étant certain que la reine n'avoit dessein, en cette occasion, que de lui faire peur d'un mal qu'elle ne lui vouloit pas faire...

« Comme la jalousie rendoit la reine industrieuse en inventions propres à ses fins, l'excès de la passion du roi le rendoit si foible en cette occasion, qu'encore qu'il eût bien témoigné en toutes rencontres être prince d'esprit et de grand cœur, il paroissoit dénué de jugement et de force en celle-là.

« En tout autre sujet que celui-ci, le mariage de Leurs Majestés étoit exempt de divisions; mais il est vrai que les amours du roi et la jalousie de la reine, jointe à la fermeté de son esprit, en causèrent de si grandes et si fréquentes entre eux, qu'outre que le duc de Sully m'a dit plusieurs fois *qu'il ne les avoit jamais vus huit jours sans querelle*, il m'a dit aussi « qu'une fois, entre autres, la colère de la reine la « transporta jusqu'à tel point, étant proche du roi, « qu'elle, *levant le bras*, il eut si grande peur qu'elle « passât outre, qu'il le rabattit avec moins de respect « qu'il n'eût désiré, et si rudement, qu'elle disoit « par après qu'il l'avoit frappée; ce qui n'empêcha « pas qu'elle ne se louât de son procédé au lieu de « s'en plaindre, reconnoissant que son soin et sa « prévoyance n'avoient pas été inutiles. »

« J'ai aussi appris du comte de Grammont qu'une fois le roi, outré des mauvaises humeurs qu'elle avoit sur pareils sujets, après avoir été contraint de la quitter à Paris, et s'en aller à Fontainebleau, envoya vers elle pour lui dire « que, si elle ne vou« loit vivre plus doucement avec lui, et changer sa « conduite, il seroit contraint de la renvoyer à Flo« rence avec tout ce qu'elle avoit emmené de ce « pays » (désignant la maréchale d'Ancre et son mari). — Et j'ai su de ceux qui avoient, en ce temps, grande part au maniement des affaires, que l'excès de la mauvaise intelligence qui étoit quelquefois entre Leurs Majestés étoit venu jusqu'à tel point, que le roi leur a dit plusieurs fois « qu'il se résou« droit enfin de la prier de vivre dans une de ses « maisons *séparée...* »

Les principales maîtresses de Henri IV depuis son mariage, celles qui lui donnèrent des enfants, sont au nombre de trois.

La marquise de Verneuil, outre son fils Henri, né en 1601, eut du roi une fille, nommée Gabrielle-Angélique, qui fut mariée au duc d'Épernon.

Jacqueline de Beuil, que le roi nomma comtesse de Moret, eut, en 1607, un fils, Antoine de Bourbon, légitimé en 1608, et qui fut tué sous Louis XIII, à la bataille de Castelnaudary.

Enfin, Charlotte des Essarts, comtesse de Romorantin, qui épousa plus tard le maréchal de L'Hospital, eut du roi deux filles, qui toutes deux embrassèrent la vie religieuse.

Conspiration du comte d'Entragues, du comte d'Auvergne et de la marquise de Verneuil. — Leur procès, leur condamnation. — Le roi leur pardonne (1604-1605).

La reine, ayant, en 1604, eu connaissance de la promesse de mariage existant dans les mains du père de la marquise de Verneuil, conjura le roi de retirer cette pièce, dont une famille ambitieuse annonçait l'intention d'abuser. — Le roi fit redemander sa promesse, et eut de la peine à se la faire rendre. Après l'avoir rendue (2 juillet), le comte d'Entragues ne s'en montra que plus disposé à donner suite au dessein criminel qu'il avait conçu, de mettre son petit-fils sur le trône, à la place du dauphin. De nouvelles intrigues lui donnèrent un grand

[1] Concini (depuis maréchal d'Ancre), qui, avec sa femme, Leonore Galigaï, était le favori de la reine et son conseil dans toutes les affaires particulières et intimes.

nombre de complices. Le comte d'Auvergne avait obtenu du roi, pendant une grave maladie qui mit Henri IV en danger, une autorisation écrite, de traiter, avec l'archiduc gouverneur des Pays-Bas, d'une retraite pour la marquise de Verneuil et ses enfants. A l'aide de cette autorisation, il s'assura de l'appui de l'Espagne, qui entretenait alors à Paris un ambassadeur dans le but de susciter au roi des embarras intérieurs, et de troubler sa cour.

Le comte d'Entragues conçut donc le hardi projet de se rendre maître de la personne du roi. Sa fille, maîtresse déclarée de Henri IV, avait une sœur plus jeune, aussi jolie, et plus aimable qu'elle, et à qui le roi, rebuté de ses caprices, faisait quelquefois la cour. Le comte, qui avait contribué, comme on l'a vu, à livrer sa fille aînée aux désirs du roi, feignit pendant longtemps de ne pas s'apercevoir de son amour pour la cadette; enfin, il la força de donner à Henri IV un rendez-vous dans un endroit isolé. La jeune fille, cédant à la violence, écrivit le billet; mais elle parvint à avertir le roi de l'embuscade, et le roi averti évita le danger.

« Cependant les conjurés, qui, dit Vittorio Siri [1], étoient en plus grand nombre qu'on ne pensoit, restoient en suspens, chacun dans le poste qu'il s'étoit choisi. — Le duc d'Épernon faisoit le malade à Metz, et s'apprêtait à joindre le duc de Bouillon, qui devoit recevoir à Sedan la marquise de Verneuil et son fils. — Le marquis de Spinola, à la tête d'un corps de troupes espagnoles, avoit ordre de les renforcer, et de pénétrer avec eux en Champagne. — A l'autre bout du royaume, le connétable de Montmorency se fortifioit en Languedoc, et comptoit sur des diversions du duc de Savoie en Provence, et du comte de Fuentès en Bourgogne. La Guyenne, le Dauphiné, le Poitou, remplis des émissaires du duc de Bellegarde, d'Humières, d'Arquien (depuis maréchal de Montigny), et des seigneurs les plus accrédités dans ces provinces, n'attendoient que le moment pour se déclarer pour la marquise et son fils. Mais les efforts les plus grands et les plus propres à ébranler la fidélité des peuples se faisoient en Auvergne, et dans les pays adjacents qui tenoient au centre du royaume. Le comte d'Auvergne y avait établi sa place d'armes, comme dans l'endroit où ses possessions, son nom, l'ancien attachement de la noblesse à la maison de Valois, dont il était le dernier rejeton, lui donnoient le plus grand crédit.

« Le moyen qu'il prit pour y demeurer sans causer d'ombrage au roi fut de s'y faire reléguer. Pour cela, il se ménagea une querelle avec le comte de Soissons, et lui envoya un cartel. Celui-ci, indigné de ce que le bâtard de Charles IX affectoit l'égalité avec un prince légitime, se plaignit au roi, qui exila le frère de la marquise en Auvergne.

« Pendant que le comte d'Auvergne disposoit tout pour le moment où la captivité ou la mort du roi lui permettroit d'éclater, une de ses lettres fut interceptée. Henri IV n'y découvrit pas le fond du complot, mais il en vit assez pour sentir qu'il lui importoit d'en savoir davantage: il envoya au comte ordre de se rendre auprès de lui. Cet ordre inattendu brisa les ressorts de la faction, et réduisit les conjurés à une inaction pleine d'inquiétude. — Le comte demanda d'abord un *sauf-conduit*, ensuite une *absolution;* et quand elle fut arrivée, il refusa d'en faire usage. « On ne m'appelle, disoit-il, que « pour me faire porter la tête sur l'échafaud. » Son imagination frappée ne lui présentoit que des prisons, des chaînes, la torture, et d'autres objets sinistres : il frémissait à la seule pensée qu'il pourroit être renfermé dans *ce grand monceau de pierres;* c'est ainsi qu'il nommoit la Bastille. Pour éviter ce malheur, il s'éloigna des lieux habités, et ne vivoit plus que dans les forêts et les campagnes solitaires. Mais il avait pour maîtresse une dame de Château-Guy, femme de moyen âge, qui joignoit la maturité du conseil à l'emportement de la passion : habile à monter à cheval et à manier les armes, elle ne craignoit ni la fatigue ni les périls. Ils se donnoient des rendez-vous dans des chaumières écartées; sur toutes les avenues étaient placés des domestiques avec des cors de chasse, chargés de donner l'alarme à la vue de toute personne suspecte; et ils poussoient la précaution jusqu'à avoir des chiens, pour suppléer à la négligence des sentinelles. Ces plaisirs passagers étoient mêlés de trop d'inquiétudes pour calmer les frayeurs du comte d'Auvergne. « Il porte sur son visage (écrivait au « roi un des agents envoyés à sa recherche) l'em« preinte des remords et de la tristesse; il n'a pas un « sou pour vivre, et est environné de tous les maux « et afflictions que souffrent les enfants maudits et « bannis par leur père. » — Cette vie misérable étoit sans doute une punition suffisante; mais il importoit de savoir ses secrets. On mit en œuvre tant de ruses pour le saisir, qu'enfin on y réussit. Le comte, séduit par le désir de passer la revue d'une compagnie de chevau-légers, envoyée exprès dans son voisinage, y parut monté sur un cheval *qui faisoit dix lieues d'une haleine,* se promettant bien de ne pas mettre pied à terre, et de ne pas se laisser entourer. Néanmoins, il fut arrêté et conduit à la Bastille, où le comte d'Entragues étoit déjà. On donna des gardes à la marquise, et le parlement commença le procès des accusés.

Le procès, instruit avec un grand appareil, dura

[1] *Il Mercurio,* ovvero Historia de' correnti tempi.

cinq mois. L'arrêt fut rendu le 1er février. Il condamna les comtes d'Auvergne et d'Entragues à avoir la tête tranchée en place de Grève, et la marquise de Verneuil à être renfermée pour la vie.

Pendant le cours de la procédure, Henri IV avait souvent marqué son impatience de ce que sa dédaigneuse maîtresse ne faisait aucune démarche pour l'apaiser. «Croyez-vous, dit-il à Sully, qu'elle «s'humilie et demande grâce? — Oui, répondit le «ministre, si elle croit que vous n'avez plus de ten- «dresse pour elle; mais si elle s'aperçoit que vous «l'aimez encore, et que vous ne faites tous ces éclats «que pour l'amener à vos volontés, elle est assez «fière pour ne jamais plier.» — En effet, Henriette désavoua des paroles de soumission, que le commandant du guet, par qui elle était gardée, porta au roi de sa part: «Elle ne vouloit pas, dit-elle, qu'il «lui fût reproché d'avoir baisé la main qui l'enchaî- «nait.» Mais quand elle vit l'arrêt prononcé, son père et son frère sur le point de porter leur tête sur l'échafaud, «elle fit jouer les ressorts qu'elle savoit être tout-puissants sur le cœur du roi,» et obtint le changement de toutes les dispositions de l'arrêt.

Le roi pardonna aux chefs du complot; quelques complices subalternes, en cette occasion, comme en presque toutes les autres, payèrent seuls pour les grands coupables. Il parcourut ensuite le Quercy, le Limousin, le Périgord, et envoya Rosny dans le Poitou et les provinces adjacentes. Lui et son ministre étaient suivis d'une chambre de justice, dont les opérations *intimidèrent plus de gens qu'elles n'en punirent.*— Henri IV annula, par lettres patentes, tous les actes faits contre la marquise de Verneuil, et *abolit la mémoire de son édit, quel qu'il fût;* il réhabilita les comtes d'Auvergne et d'Entragues, et leva la confiscation de leurs biens; mais d'Entragues fut exilé à Malesherbes, et le comte d'Auvergne, condamné à rester à la Bastille, *pour matter son indomptable malice.* — Quant aux seigneurs de la cour, tels qu'Épernon, Montmorency, Bellegarde et autres, on ne voit pas qu'ils aient essuyé la moindre disgrâce en cette occasion. Aussi quelques historiens croient-ils «que l'édifice de cette conjuration, tel que l'a décrit Vittorio Siri, étoit moins fondé sur des engagements ratifiés que sur des propos vagues et des promesses générales des mécontents.»

Dernières années du règne de Henri IV. — Édit contre les duels. — La *paulette*, etc. (1603-1609).

Cette conspiration est le seul événement important qui, depuis la paix avec le duc de Savoie, ait, sous le règne de Henri IV, troublé la tranquillité intérieure du royaume.— En 1606, le duc de Bouillon se vit forcé d'implorer de lui son pardon. Le roi avait marché, avec une petite armée, sur Sedan, et laissa une garnison française dans cette place, refuge et appui des mécontents.—En 1608, Henri IV réconcilia les Vénitiens avec le pape Paul V, successeur de Clément VIII. — En 1609, il réussit à faire reconnaître libres et indépendantes les provinces unies de la Hollande, et leur procura une trêve de douze années avec l'Espagne. — L'agriculture, le commerce, l'industrie et la navigation prospérèrent également sous son règne. — En 1603, des établissements coloniaux se formèrent au Canada. — En 1609, des armateurs de Saint-Malo, longtemps victimes des corsaires de Tunis et d'Alger, exécutèrent le hardi projet de brûler, dans le port de Tunis, la majeure partie de la marine barbaresque, et y détruisirent trente-cinq navires.

Le roi consentit, en 1603, au rappel des jésuites, leur fit rendre les biens qu'ils possédaient avant leur exil, et leur donna même une maison à La Flèche pour y établir un collége. Comme le parlement faisait des difficultés pour enregistrer son édit: «Ne «reprochons plus la Ligue aux jésuites, dit le roi; «ils ont été égarés comme bien d'autres par de «fausses idées; ils sont nés en France, je ne veux «pas entrer en ombrage contre mes sujets naturels.»

Ce fut en 1603 que mourut la reine Elisabeth, si longtemps fidèle alliée de Henri IV. —Ce fut aussi durant cette année que fut rendu un édit célèbre contre les duels, qui renvoya les différends des gentilshommes au tribunal des maréchaux de France, et prononça la peine de mort contre les duellistes. — Cet édit ne fut pas toujours exécuté, et le roi lui-même, qui avait conservé les préjugés d'un gentilhomme, était le premier à infirmer sa propre loi, tantôt par des railleries piquantes, tantôt par des saillies chevaleresques.

Un autre édit de Henri IV, qui mérite d'être mentionné, est celui de 1604, par lequel les officiers de judicature et de finances purent assurer la transmission de leurs offices à leurs héritiers, moyennant le payement d'une taxe annuelle. — Cette taxe eut le fâcheux inconvénient de perpétuer la vénalité des charges, et fut l'objet des vives réclamations de tous ceux qui n'y étaient point intéressés. On la nomma *la Paulette,* du nom de son inventeur Charles Paulet, secrétaire de la chambre du roi.

Henri IV, pendant son règne, créa trois duchés-pairies: en 1595, celui de Thouars, en faveur de Louis de La Trémouille; en 1599, celui d'Aiguillon, en faveur de Henri de Lorraine, petit-fils du duc de Mayenne; enfin, en 1606, celui de Sully, en faveur de Maximilien de Béthune, baron de Rosny.

Le roi, en 1608, réunit en un seul ordre les ordres militaires et hospitaliers de Saint-Lazare, de

Jérusalem, et de Notre-Dame du Mont-Carmel, qui existaient depuis longtemps, mais qui avaient perdu tout éclat. Il leur rendit leur splendeur première, et donna la grande maîtrise de l'ordre réuni à Philibert de Nérestang, capitaine de ses gardes.

Gouvernement et politique de Henri IV. — Son conseil. — Raisons qui le décident à confier les finances à Sully. — Vues personnelles et projets du roi sur les finances

«Ce grand roi, dit Fontenay-Mareuil, ayant appris, par l'exemple des rois ses prédécesseurs, et par sa propre expérience, que si les princes ne prennent connoissance de leurs affaires, et ne se donnent eux-mêmes la peine d'y travailler, elles ne sauroient jamais bien aller (ceux sur qui ils s'en pourroient reposer, favoris ou autres, ayant souvent des intérêts différents, qu'ils préfèrent toujours à ceux de l'État), en avoit un tel soin, qu'il ne se faisoit rien sans lui, voulant savoir toutes choses, pour en ordonner, et n'y ayant point d'heures où on ne lui en pût parler, même quand il étoit dans ses plaisirs, si c'étoit chose importante.—Le temps, toutefois, destiné pour cela étoit le matin, devant que d'aller à la messe, en se promenant (car il aimoit à faire exercice) dans des jardins, ou dans une galerie, avec ceux de son conseil, qu'il faisoit couvrir quand c'étoit à découvert. — Les secrétaires d'État s'y trouvoient aussi, pour rendre compte de leurs charges; mais ils n'approchoient point qu'ils ne fussent appelés.

«C'étoit là où il prenoit résolution de tout ce qui se devoit faire, et où il en donnoit l'ordre, qu'il falloit ponctuellement exécuter, *ou dire pourquoi;* car, comme il ne faisoit rien que mûrement, et après y avoir bien pensé, aussi vouloit-il qu'il fût fait à l'heure même, ne changeant pas aisément de résolution, et surtout à l'appétit d'autrui, ni ayant rien qu'il considérât au préjudice de ses affaires.

«Et ce qui est encore fort à remarquer, c'est qu'ayant à gouverner un État tel que le sien, non encore tout à fait purgé de factions, et étant obligé de prendre part dans tout ce qui se faisoit au reste du monde (dont on peut dire qu'il étoit l'arbitre), ce conseil, néanmoins, ne duroit jamais plus de deux heures, et ce n'étoit pas par impatience ou envie d'aller ailleurs qu'il le finissoit; car il n'en parloit point qu'il n'eût tout achevé, et ne remettoit rien au lendemain de ce qui se pouvoit vider sur-le-champ; si même, en sortant, il rencontroit quelqu'un qui lui voulût parler de ses affaires particulières (comme il arrivoit assez souvent, la présence de tous ses ministres en rendant l'heure fort propre), il l'écoutoit avec autant de patience et de douceur que s'il n'eût rien fait de tout le jour, disant: «Que renvoyer les gens sans les entendre «n'étoit pas ce qui délivroit des importunités, mais «de ne laisser point d'espérance de ce qu'on ne «vouloit pas faire; donnant, au reste, et librement, «et de bonne grâce de ce qu'on vouloit donner, «sans quoi on n'en sait jamais beaucoup de gré; et «adoucissant autant qu'on pouvoit le déplaisir du «refus, sans y ajouter celui des longues sollicita«tions, qui font quasi plus de mal que le refus «même.» — Mais, s'il traitoit si bien ceux qui lui parloient une première fois de leurs affaires, il n'en étoit pas de même de ceux qui pensoient l'emporter par importunité...

«Pour ce qui est de son conseil, comme il savoit qu'il faut nécessairement que les rois, bien que très-habiles, en aient un, et que le mérite, la réputation, et même la dignité personnelle de ceux dont il est composé, sert infiniment pour autoriser et rendre considérables toutes les résolutions qui s'y prennent, tant envers les sujets qu'envers les étrangers, il choisit pour cela le chancelier de Bellièvre et MM. de Sully, de Sillery, de Villeroy, et le président Jeannin, gens consommés dans la connoissance de toutes sortes d'affaires, par l'âge et les emplois qu'ils avoient eus, et sans contredit aussi capables *qu'il y en eût au monde.* — Les trois premiers avoient toujours été dans les intérêts du roi Henri III ou les siens, et les deux autres dans ceux de la Ligue. Mais cela ne l'empêcha pas de les mettre dans son secret, à cause de leur grande capacité. Il savoit qu'ils étoient bons François, n'ayant jamais voulu consentir au démembrement de la couronne, ni à toutes les prétentions des Espagnols, et que l'intérêt de la religion les avoit plus engagés contre lui que toute autre chose. — La faveur ni la qualité ne servoient de rien pour être de son conseil, les princes du sang mêmes n'en étant pas; de sorte que s'ils venoient pendant qu'il se tenoit, il falloit qu'ils attendissent qu'il fût achevé, au lieu où tout le monde étoit, mais il est vrai que s'il les voyoit, il les appeloit quasi toujours devant que de rentrer dans la foule, et faisoit quelques tours avec eux, pour les distinguer du reste des hommes par cette petite déférence.

«Ce n'est pas qu'il ne parlât jamais de ses affaires qu'avec ceux de son conseil, comme les gens qui font secret de toutes choses; car, connoissant la valeur de chacune, il savoit *ce qui se pouvoit dire, et ce qui se devoit céler;* et cherchant de profiter de celles-là, il en parloit quelquefois aux personnes de grande qualité, pour leur montrer confiance et les obliger, et quelquefois aussi à d'autres, pour avoir leur avis, ou apprendre ce qu'on en disoit dans le monde, tant parce que les choses universellement approuvées sont souvent les meilleures, que pour les pouvoir si bien examiner devant que de les

résoudre, qu'il connût assurément ce qui lui seroit le plus avantageux, et ne dépendît pas tellement de ses ministres, qu'il ne sût rien que par leur rapport; l'expérience lui ayant appris que, pour être bien servi, et tenir les gens dans le devoir, il ne s'y falloit pas tant fier qu'ils ne vissent en même temps qu'on prenoit garde à eux, et que, pour peu qu'ils se détournassent du droit chemin, ils seroient découverts; car enfin, tous hommes sont hommes, et se peuvent gâter par la vanité ou par l'intérêt...

«Comme il savoit de quelle importance il est dans toutes sortes d'États *que l'argent y soit bien ménagé,* après avoir essayé de toutes sortes de gouvernements dans les finances, il s'arrêta enfin à celui d'un seul, le trouvant pour toutes raisons le meilleur, et particulièrement, se disoit-il, parce que s'il étoit dérobé, un seul pouvoit être fort satisfait de ce qui ne seroit rien à plusieurs. — Il en excluoit tout à fait les gens de robe, comme les tenant plus attachés à leurs intérêts, et moins propres que les autres pour dépenser largement quand il en est besoin.

«Il choisit donc pour cela M. de Rosny, nommé depuis duc de Sully, homme d'ordre, intelligent, *capable de tenir tête aux grands comme aux petits, et de ne donner rien mal à propos, ni en laisser prendre.* Il établit, par son moyen, une si bonne règle, tant pour la recette que pour la dépense, que sans surcharger le peuple, ni manquer à aucunes des choses nécessaires, il mit en fort peu de temps beaucoup d'argent en réserve..., le royaume étant, lorsqu'il mourut, bien moins chargé qu'il n'a été depuis, les arsenaux abondamment remplis de toutes choses, les fortifications des places bien entretenues, la maison du roi, les gens de guerre, les ambassadeurs, et toutes les autres charges ordinaires de l'État, aussi bien que ce qu'il donnoit, bien payé; et si (néanmoins) il ne laissoit pas d'avoir dans la Bastille cinq millions d'or, et presque une année de son revenu entre les mains de ses officiers; ce qui, joint à l'ordinaire, auroit été suffisant pour entretenir de très-longues guerres...

«Le roi ne vouloit mettre dans la Bastille que quinze ou vingt millions de livres tout au plus, croyant cela suffisant pour commencer la guerre quand il y seroit obligé, et faire, tant qu'elle dureroit, toutes les avances nécessaires, en attendant que le payement de ses revenus fût échu. Il prétendoit avoir trois autres trésors aussi avantageux pour lui, et moins incommodes pour le public, parce qu'ils n'ôteroient point l'argent hors du commerce: le premier *dans ses arsenaux,* qu'il rempliroit de tant de canons, de poudre, de boulets, et d'armes de pied et de cheval, qu'il n'en faudroit point acheter quand on feroit la guerre; le second, *dans ses domaines, greffes et autres choses engagées,* qu'il retireroit et pourroit vendre quand il en seroit besoin; et le troisième, le plus grand et le plus légitime, *dans la bourse de ses sujets,* les rendant tellement riches, qu'il pourroit toujours y trouver tous les secours dont il auroit besoin ..

«Quant à ce qui étoit dans la Bastille, il vouloit que le surintendant des finances et les deux premiers présidents du parlement et de la chambre des comptes en eussent chacun une clef, afin qu'il fût mieux gardé, et qu'on n'en pût jamais rien tirer que tout le monde ne le sût..., disant qu'il n'étoit pas raisonnable qu'un argent levé sur ses sujets pour leur conservation, et qui leur appartenoit encore plus véritablement qu'à lui, dût jamais être dépensé que bien à propos, et pour leur avantage.

«Et ce n'étoit pas seulement l'argent levé qu'il ménageoit ainsi; mais il étoit encore fort retenu à en lever quand il n'en étoit pas grand besoin, comme le témoigna bien la réponse qu'il fit à un homme qui lui proposoit quelques moyens extraordinaires de grande valeur, disant: «Comment le «ferois-je maintenant, que je n'en ai point affaire, «puisque je ne prendrois pas les choses accoutumées «si je m'en pouvois passer? voulant bien que tout «le monde sache que si Dieu me donne une longue «vie, je mettrai mes affaires en tel état que mes «successeurs, non plus que moi, ne seront pas con«traints de charger beaucoup le peuple; car je re«tirerai toutes les choses engagées, et je réduirai «les officiers à l'ancien nombre.» En effet, il y avoit un traité pour désengager le domaine, par où il avoit commencé, qui étoit déjà bien avancé quand il mourut...

«Il ne parloit point d'acquitter toutes les rentes qu'il devoit, «parce que ce lui étoit, disoit-il, au«tant d'otages pour tenir Paris, Rouen, et toutes «les autres grandes villes où elles étoient dues, dans «leur devoir, ayant bien éprouvé pendant la Ligue «qu'elles n'en pouvoient pas être payées quand elles «en sortoient.»

Sully et Henri IV. — Administration de Sully.

Le baron de Rosny, que Henri IV fit duc de Sully et surintendant des finances, justifia la confiance du roi. Ce ministre dévoué, ami de son maître et confident de ses secrets, excitait l'envie et la haine des courtisans; une ligue permanente, composée, dit-il, «des grands, des brelandiers de cour, des bigots espagnolisés, des bâtards, des maîtresses et des financiers,» dirigeait contre lui des attaques, tantôt ouvertes, tantôt cachées, qui faillirent plu-

sieurs fois le *ruiner* dans l'esprit du roi, mais dont il triompha toujours, grâce à l'affection et à l'extrême rectitude du jugement de Henri IV, lorsque les passions amoureuses ne l'empêchaient pas de réfléchir.

Voici deux traits, tirés des *Mémoires de Sully*, et qui sont également honorables pour le roi et pour son ministre.

«Henri IV avoit un jour quitté Sully, en disant : «Voilà un homme que je ne saurois plus souffrir; il «ne fait jamais que me contredire, et trouver mau«vais tout ce que je veux; mais, pour Dieu, je m'en «ferai croire, et ne le verrai de quinze jours.»—Cependant, dès les sept heures du lendemain matin, il s'en alla, avec cinq ou six, dans son carrosse, à l'Arsenal, et, montant en haut sans vouloir qu'on avertît le ministre, il frappa lui-même à la porte de son cabinet; et Sully demandant *qui c'étoit*, il répondit : «C'est le roi.» Sully ouvrit; et le roi en entrant vit une grande table toute couverte de papiers et de lettres; lors il appela quatre ou cinq de ceux qui étoient avec lui, à savoir : MM. de Roquelaure, de Vic, gouverneur de Calais, Zamet, La Varenne, et Érard, l'ingénieur (car il venoit parler des fortifications de Calais), et demanda à Sully : «Eh bien! «que faisiez-vous? — Sire, répondit-il, j'écrivois «des lettres et faisois des états et mémoires pour «vos affaires, avec un agenda de tout ce qu'il faut «que je fasse aujourd'hui, qui se fasse en votre «conseil, et que fassent mes secrétaires et commis. «— Et depuis quand êtes-vous là? — Sire, dès les «trois heures du matin. — Eh bien! Roquelaure, «dit le roi, pour combien voudriez-vous faire cette «vie-là? — Par Dieu! pas pour tous vos trésors, «sire,» répondit Roquelaure. — Puis étant resté seul avec son ministre, et lui ayant fait quelques questions auxquelles Sully répondoit avec une réserve qui ne lui étoit pas habituelle, il lui *bailla la main sur la joue* en riant, et dit : «Oh! oh! vous «faites le discret, et êtes encore en colère d'hier : «or, je n'y suis plus, moi. La, la, embrassez-moi et «vivez avec la même liberté que vous aviez accou«tumé, car je vous connois bien. Si vous faisiez au«trement, ce seroit signe que vous ne vous soucie«riez plus de mes affaires; et encore que je me fâche «quelquefois, je veux que vous l'enduriez, car je ne «vous en aime pas moins. Au contraire, dès l'heure «que vous ne me contredirez plus aux choses que je «sais bien qui ne sont pas selon votre humeur, je «croirai que vous ne m'aimerez plus.» Et là-dessus, après d'autres discours, il l'embrassa et lui dit adieu...»

«Un autre jour, les ennemis du ministre avoient multiplié leurs attaques, et le roi partoit pour la chasse, agité par les doutes que leurs insinuations élevoient dans son esprit, lorsque Sully, qui étoit venu à Fontainebleau lui faire sa cour, s'approcha pour prendre congé : «Où allez-vous?» lui dit le roi, cherchant à entamer la conversation. «A Paris, sire, «répondit Sully, pour les affaires dont Votre Ma«jesté me parla il y a deux jours.— Eh bien! allez, «reprit-il; c'est bien fait. Je vous recommande tou«jours mes affaires et que vous m'aimiez bien.» Ensuite il l'embrassa, et le laissa aller. Mais à peine Sully avoit-il fait quelques pas, que Henri IV le rappela : «N'avez-vous rien à me dire? lui demanda-t-il. «— Non, pour le présent, répondit Sully. — Aussi «ai-je bien moi à vous,» repartit le roi : en même temps il le prit par la main, et le mena, à la vue de toute sa cour, dans une allée du jardin. — Là, il ne fut plus question ni de soupçons ni de réserves. Le roi nomma à Sully ceux qui avoient travaillé contre lui, lui découvrit les manœuvres qu'ils avoient employées, lui montra les mémoires par lesquels on s'étoit efforcé de surprendre sa confiance, et en lut les endroits les plus frappants, moins pour entendre la justification de son ministre que pour se justifier lui-même d'y avoir donné quelque créance, vu la manière adroite dont la calomnie étoit tournée. Enfin le roi entremêla cette conversation de tant de regrets de s'être laissé prévenir, de tant de promesses d'une confiance et d'une amitié inaltérables, que le duc, emporté par sa reconnoissance, voulut se jeter à ses pieds pour le remercier. Plus prompt que Sully, Henri IV le prit dans ses bras : «Relevez«vous, dit-il, ceux qui nous regardent croiroient «que je vous pardonne.» Il l'embrassa avec affection; et, rentrant dans le cercle des courtisans qui les examinoient avec curiosité : «Messieurs, leur «dit-il, je veux vous dire à tous que j'aime Rosny «plus que jamais, et qu'entre lui et moi, c'est à la «vie et à la mort.»

La postérité, qui est quelquefois capricieuse dans ses jugements, et qui n'a point épargné les reproches à la mémoire de Henri IV, tout en rendant justice aux grandes qualités de ce monarque, n'a pas été aussi sévère envers Sully. Ce ministre a été beaucoup plus maltraité par tous ses contemporains. S'il faut en croire le cardinal de Richelieu, que la jalousie peut avoir abusé, «Henri IV songeoit, peu de temps avant sa mort, à lui ôter le maniement des finances, parce qu'il soupçonnoit, non la fidélité de son cœur, mais la netteté de ses mains.» —Le cardinal dit encore dans ses *Mémoires*: «On peut assurer avec vérité que les premières années des services du duc de Sully furent excellentes; et si quelqu'un ajoute que les dernières furent moins austères, il ne sauroit soutenir qu'elles lui aient été utiles sans l'être beaucoup à l'État.»

L'administration de Sully, ses plans financiers et



Costumes républicains.



Le Premier Consul Bonaparte et son État-major.

économiques, ont été appréciés avec une grande supériorité de vues par un auteur qui, dans ces matières, est une autorité, et qui, en faisant la part des préjugés du siècle, a su rendre justice aux talents du ministre.

Sully, dit M. Adolphe Blanqui, dans son *Histoire de l'économie politique en Europe,* fut le premier administrateur résolu à ne pas marcher au hasard; ses actes sont tous remarquables par un esprit d'ordre et de suite qui a exercé la plus grande influence sur l'économie politique de l'Europe. A peine investi de la confiance de Henri IV, il commença par bien étudier les charges et les ressources de la France, et il dressa le premier *budget* qui ait servi de base à la comptabilité publique. Ses recherches firent connaître une dette d'environ 300 millions de francs vers la fin de l'année 1595, et il s'appliqua aussitôt sans relâche à la création des *voies et moyens* nécessaires pour l'éteindre. Sa maxime principale était d'appliquer à chaque partie de la dépense une partie de la recette, sans permettre qu'elle fût jamais détournée pour un autre emploi. Il mit un frein à la fureur des traitants, qui exploitaient le pays avec une telle audace, que sur 150 millions demandés aux contribuables, à peine 30 millions entraient dans le trésor public. Il fit défendre aux receveurs de saisir, sous aucun prétexte, le bétail et les instruments de labourage des cultivateurs en retard avec le fisc, et menaça de peines sévères les soldats qui, soit dans leurs marches, soit dans leurs quartiers, vexeraient les paysans. Enfin il réprima l'avidité des gouverneurs de provinces, qui, comme le duc d'Épernon [1], levaient des contributions pour leur propre compte, et de leur seule autorité. Ce fut une des tâches les plus difficiles de son administration, et dans laquelle la fermeté de l'homme de guerre dut venir en aide à la volonté du ministre économe.

Sully répétait souvent que «pour enrichir le prince il faut aider les sujets à devenir riches.» — Tous ses soins eurent pour but principal l'amélioration de l'agriculture, qu'il considérait comme *la première industrie du pays :* «labourage et pâturage, disoit-il, sont les deux mamelles nourricières de l'État.» — En peu d'années, grâce aux encouragements de toute sorte qu'il prodigua aux agriculteurs, la plus grande partie des terres tombées en friche par suite des guerres civiles furent remises en culture. Il abolit les entraves gênantes pour la circulation, que l'habileté intéressée des courtisans avait imaginées et fait établir par des faveurs surprises au roi. C'est ainsi que le duc de Soissons s'était fait octoyer l'autorisation de lever un droit de quinze sols par balle de marchandises sortant du royaume. Henri IV croyait lui avoir accordé une gratification de quelques milliers d'écus; le prince en tirait un revenu de trois cent mille livres. Sully fit rentrer au trésor ces produits usurpés.

Protecteur ardent et exclusif de l'agriculture, ce grand ministre méconnut toute sa vie l'importance des manufactures. Il y avait en lui une sorte de répulsion aristocratique pour le travail des métiers, et une indifférence philosophique pour tous les objets de commodité et de luxe. Les plantations de mûriers, encouragées par Henri IV, faillirent brouiller le ministre et le roi. Sully eut à ce sujet de longues querelles avec son souverain; il frémissait à l'idée de l'introduction des soieries en France. «Que «fait-on, disoit-il, en présentant au peuple la culture «de la soie pour l'exercer? On lui fait quitter un genre «de vie dur et laborieux, tel qu'est celui des champs, «pour un autre qui ne fatigue par aucun mouve«ment violent. De tout temps les meilleurs sol«dats se sont tirés de ces familles de robustes labou«reurs et d'artisans nerveux : substituez-y ces «hommes qui ne connaissent qu'un travail que des «enfants peuvent faire, vous ne les trouverez plus «propres pour l'art militaire, que la situation de la «France et son état politique lui font une nécessité «indispensable de conserver et de maintenir. En «même temps que vous énerverez les peuples de la «campagne, qui, en toute manière, sont les vrais «soutiens de l'État, vous introduirez parmi ceux de «la ville le luxe avec toute sa suite, la volupté, la «mollesse, l'oisiveté, qui n'est point à appréhender «pour ceux qui ont peu et qui savent se contenter «de peu. Eh! n'avons-nous pas déjà en France un «trop grand nombre de ces inutiles citoyens, qui, «sous un habit d'or et d'écarlate, cachent le cœur «et les mœurs de véritables femmes!»

Sully, opposé au luxe, prêchait d'exemple. «Il alloit, dit Péréfixe, ordinairement vêtu de drap gris, avec un pourpoint de satin ou de taffetas, sans découpures, ni broderie. Il louoit ceux qui se vêtoient de la sorte, et se moquoit des autres, qui portoient, disoit-il, leurs moulins et leurs bois de haute futaie sur leur dos.»

Cette prévention philosophique contre le luxe lui a inspiré la plupart des règlements fâcheux que son administration a imposés au commerce et à l'industrie. Toute consommation de produits étrangers lui semblait un larcin fait à la France, et une atteinte portée à ses mœurs; toute sortie de numéraire, une calamité qu'il fallait prévenir par des mesures énergiques. — Il fut ainsi conduit à adopter les premières théories du *système mercantile,* dont on doit le considérer, dit M. Blanqui, comme

[1] D'Épernon se faisait ainsi plus de 60,000 écus de rente (522,000 fr.).

le plus ardent propagateur. Jamais on n'avait déployé une rigueur plus grande contre les contrebandiers, surtout contre ceux qui exportaient de l'or ou de l'argent. A la confiscation des espèces saisies, il fit ajouter celle de tous les biens des contrevenants, et le roi déclara par serment qu'il n'accorderait jamais aucune grâce pour les délits de ce genre. La monnaie frappée au coin des différents princes de l'Europe avait eu cours jusque-là, et s'employait indifféremment en France avec la monnaie marquée de l'empreinte du souverain : il fut défendu de s'en servir, excepté de celle d'Espagne, dont l'usage était trop général pour être supprimée brusquement. Mais cette défense porta un coup fatal au commerce, et resserra la circulation des capitaux, parce qu'on aimait mieux garder les espèces proscrites, que les porter à la Monnaie, où les attendaient d'énormes droits de seigneuriage.—Sully crut appuyer par des lois somptuaires la mise en vigueur de ce système, qui avait pour but la réduction forcée de toutes les dépenses publiques et particulières, et qui devait, selon lui, amener la richesse et la prospérité *par la privation*. — «Il est encore plus nécessaire de se passer des marchandises de nos voisins, dit-il dans ses *Mémoires,* que de leur monnaie. La nécessité qu'on s'impose de s'habiller de telles étoffes plutôt que d'autres n'est qu'un vice de notre fantaisie ; mais le prix qu'on y met est un mal qu'on se fait à soi-même avec pleine connaissance de cause.»

L'obstination de Sully à maintenir la douane de Valence, qui rendait presque impossible le commerce de la France et de l'Italie par le Rhône, excita de vives réclamations. L'historien Matthieu rapporte le discours d'un député de Lyon, aux états de Dauphiné, en 1600, où les tristes conséquences de l'opiniâtreté du ministre sont signalées avec énergie. « Cette douane, disoit le député, fut établie pour la réduction de la ville de Vienne; et «quoique la ville de Lyon en eût, dès le principe, «apprécié le danger, elle espéra que, ayant été «créée pour des besoins urgents et passagers, on «en verroit plutôt la fin que l'occasion de s'en «plaindre. Mais, comme les choses qui paraissent «au commencement douces et faciles se rendent, «avec le temps, âpres et intolérables, ce subside (le «droit de péage) est devenu un écueil qu'on ne «rencontre point sans y faire naufrage. Depuis que «le passage du Rhône a été décrié, et que les marchands ont mieux aimé tenter tout autre hasard «que de s'exposer à toutes sortes d'injustices, la «ville de Lyon a bien reconnu que, de célèbre et «florissante qu'on l'a vue, elle deviendra un désert, «si la liberté du commerce n'est rétablie. Déjà «toutes les marchandises, qui, du Levant, venaient «à Marseille, et de là à Lyon, ont quitté l'ancien «passage, et cherché d'autres routes plus longues, «plus pénibles, mais plus sûres [1]. Ne pensez pas, «messieurs, que nous soyions si peu instruits dans «la science d'obéir (la meilleure et la plus heureuse «possession des sujets), que nous pensions à contre«dire les intentions du roi, ni à diminuer ses fi«nances. Les charges que les peuples souffrent, «quoiqu'elles soient grandes, sont toujours répu«tées saintes et justes; mais elles sont dans l'État «ce que sont les voiles dans un vaisseau, pour le «conduire, l'assurer, et non pour le charger et le «submerger.»

Sully redoutait le commerce étranger et l'industrie intérieure comme des causes d'appauvrissement et de ruine. Il imagina de renchérir sur les restrictions que les rois de France, antérieurs à Henri IV, avaient mises à la liberté du travail. Un édit de Henri III, rendu en 1581, ordonnait que «tous «négociants, marchands, artisans, gens de métier, «résidant dans les villes et bourgs du royaume, «seroient établis en corps, maîtrise et jurande, «sans qu'aucun pût s'en dispenser.» Un second édit, de 1583, avait déclaré *la permission de travailler* un droit royal et domanial; en conséquence, le temps des apprentissages, la forme et la qualité des chefs-d'œuvre, les formalités pour la réception des maîtres, et toute la législation établie par saint Louis, avaient été tellement revus et corrigés, que le travail était devenu une sorte de privilége. Sully n'abusa point du droit royal et domanial, mais il vendit des *lettres de maîtrise,* qui, dispensant les titulaires d'apprentissage et d'épreuves, créaient des priviléges au sein des priviléges mêmes.

La pensée dominante de Sully, en prenant toutes ces mesures, était de fournir aux besoins de l'État, et d'avoir toujours sous la main des masses de numéraire considérables. Aucune résistance ne lui semblait tolérable, dès qu'il craignait d'être entravé dans l'exécution de cette tâche difficile. Tantôt il répondait aux parlements récalcitrants : «Le roi ne saurait trouver injuste ce qui convient à ses affaires.» Tantôt il faisait construire à la Bastille de nombreux caveaux destinés à recevoir des amas d'argent, dont il privait ainsi la circulation, mais qu'il croyait aussi nécessaires à la sûreté de l'État que des magasins de poudre à sa défense... Néanmoins, après avoir réussi à former cette réserve, suffisante pour satisfaire aux exigences d'une guerre imprévue, ou parer aux besoins d'une mi-

[1] C'est depuis ce temps que le commerce de l'Italie avec l'Angleterre et la Flandre, qui se faisait en transit par la France, prit la route de mer et ne l'a plus quittée. (*Note de M. Blanqui.*)

norité orageuse, il a pu se rendre à lui-même cette justice, que l'abondance commençait enfin à renaître, et que les paysans, délivrés de tous leurs tyrans dans la finance, la noblesse et la milice, ensemençaient leurs champs, et récoltaient en sécurité. C'est alors qu'il songea à l'exécution des grands travaux, dont le canal de Briare devait être le point de départ, et qu'il eut tant de peine à faire comprendre à Henri IV, peu habitué à prévoir les profits de si loin, lui qui avait vécu d'expédients et d'anticipations...

Sully a résumé lui-même ses doctrines économiques dans un passage de ses *Mémoires :* «Pour voir si mes idées se rapportoient aux siennes, dit-il, le roi voulut que je lui donnasse une note de tout ce que je croyois capable de renverser ou simplement de ternir la gloire d'un puissant royaume. Je la présente ici comme un abrégé des principes qui m'ont servi de règle. Ces causes de la ruine ou de l'affaiblissement des monarchies sont : les subsides outrés, les monopoles, principalement sur le blé, le *négligement* du commerce, du trafic, du labourage, des arts et métiers, le grand nombre de charges, les frais de ces offices, l'autorité excessive de ceux qui les exercent, les frais, les longueurs et l'iniquité de la justice, l'oisiveté, *le luxe, et tout ce qui y a rapport*, la débauche et la corruption des mœurs, la *confusion des conditions,* les variations de la monnaie, les guerres injustes et imprudentes, le *despotisme des souverains,* leur *attachement aveugle à certaines personnes,* leur prévention en faveur de certaines conditions ou de certaines professions, la cupidité des ministres et des gens en faveur, l'*avilissement des gens de qualité,* le mépris et l'oubli des gens de lettres, la tolérance des méchantes coutumes et l'infraction des bonnes lois, la multiplicité des édits embarrassants et des règlements inutiles.»

Sully ne se montra pas toujours conséquent avec ses doctrines, pendant la durée de sa longue administration. On a peine à concilier ce qu'il dit de l'importance des arts et métiers avec ses efforts pour empêcher l'établissement des manufactures de soie, et surtout avec son système de *privations* qui fermait naturellement toute espèce de débouché aux produits des fabriques. Puisque le *négligement* du commerce et les variations dans la monnaie lui semblaient si préjudiciables au bien général de l'État, il n'aurait pas dû maintenir la douane de Valence, et troubler le régime des monnaies. Mais ses préjugés expliquent ses contradictions. Il ne pouvait accorder le développement de l'industrie avec son horreur pour le luxe, et le besoin de suffire aux exigences financières de chaque jour. On peut dire que ces deux sentiments ont été les plus vifs et les plus énergiques de toute sa vie. Les exactions des gens de loi et des gens de finance excitaient particulièrement son indignation, et son ministère a été un long combat livré à leur rapacité. Un simple exposé des réformes hardies qu'il projetait, et que la mort de Henri IV ne lui permit pas d'exécuter, fera juger du mouvement qui, déjà à cette époque, s'opérait dans les esprits en matière d'économie politique.

Dans le gouvernement ecclésiastique on devait dresser des listes de tous les bénéfices avec leurs dénominations et revenus, pour se rendre compte de l'importance de cette partie de la richesse nationale. Chaque bénéficiaire n'aurait pas pu conserver plus de 10,000 livres de rentes. Dans la noblesse, on eût fait le recensement de toutes les terres et des produits qu'elles rapportaient aux gentilshommes propriétaires. Dans la roture, on prenait les précautions nécessaires pour éviter aux laboureurs, artisans et commerçants, la moindre avanie de la part des soldats et des nobles. Sully poursuivait en même temps de ses anathèmes toutes les dépenses somptuaires : «On peut être assuré, dit-il, que si j'avois été cru, je n'aurois toléré ni les carrosses, ni les autres inventions de luxe, qu'à des conditions qui auroient coûté cher à la vanité. Des règlements particuliers devoient prescrire aux procureurs généraux de poursuivre et de punir exemplairement ceux qui, par le scandale d'une vie prodigue et dissolue, portoient un notable préjudice au public, aux particuliers ou à eux-mêmes. Le moyen qu'on leur auroit donné pour pouvoir le faire étoit de leur joindre, en chaque juridiction, trois personnes publiques appelées *censeurs* ou *réformateurs,* choisies de trois ans en trois ans dans une assemblée publique, et autorisées par leur charge, à laquelle étoient attachées toutes sortes d'exemptions, non-seulement à dénoncer aux juges tous pères, enfants de famille et telles autres personnes accusées de porter la dissolution au delà des bornes de l'honneur, et les dépenses superflues au delà de leurs facultés, mais encore à obliger les juges eux-mêmes, *en les prenant à partie en cas de refus,* à apporter le remède qui leur seroit prescrit contre les excès dans l'un et l'autre genre. Deux monitions devoient précéder toute poursuite criminelle ; mais à la troisième, on auroit intenté une espèce d'action de curatelle, par laquelle les mauvais ménages auroient vu le maniement de leurs biens et effets passer en des mains qui ne leur en auroient laissé précisément que les deux tiers, réservant l'autre pour l'acquit de leurs dettes. Nulle condition n'en devoit être exceptée, et aucun citoyen n'auroit vraisemblablement évité cette censure, parce qu'elle avoit elle-même à répondre de ses actions à un tribunal

supérieur, dont les ministres étoient aussi bien qu'elle fixés dans leur devoir par la menace d'une peine égale au déshonneur. — Il auroit été établi en même temps qu'aucune personne de quelque qualité et condition qu'elle pût être n'eût pu emprunter une somme, censée considérable par rapport à ses facultés, ni aucune autre la lui prêter, sous peine de la perdre, sans qu'il fût déclaré dans les contrats ou obligations à quoi on prétendoit employer cet emprunt. Il devoit être encore défendu, dans la même vue, à tous pères de famille de donner à un de leurs enfants, en les établissant, une somme plus grande que de justice, eu égard à leurs moyens présents, au nombre de ces enfants, *nés ou à naître*, excepté le cas seul qui permettroit à l'autorité paternelle, méprisée ou blessée, de punir un enfant vicieux ou dénaturé.»

On croirait entendre, dit M. Blanqui, en lisant ces lignes, une *prédication saint-simonienne de nos jours*, et la ressemblance des doctrines est encore plus frappante dans les dispositions menaçantes de Sully, pour détruire, ainsi qu'il le disait, l'*art méprisable de la chicane*. «Dans les procès entre parents, le demandeur étoit tenu, avant toute chose, de faire offre, et même sommation de remettre tous ses différends à l'arbitrage de quatre personnes choisies parmi les parents ou amis des parties, deux par chacune; un sur-arbitre, nommé par les arbitres, devoit les départager. — A l'égard des épices, salaires, vacations, et autres frais, ainsi que de tous les différents subterfuges de la chicane, et de tous les autres abus du barreau dans les plaidoyers, les écritures, dont les plaintes se font entendre partout, le roi croyoit ne pouvoir mieux faire que de remettre tout ce détail à discuter et à régler à douze hommes choisis parmi les plus intelligents dans les affaires.» Henri IV était tellement préoccupé du désir de ces réformes, que le jour où Sully lui en envoya le programme, rédigé de sa main, le roi le fit appeler sur-le-champ *pour en causer ensemble;* et aussitôt qu'il le vit: «Allez dire aux capucins, s'écria-t-il, «qu'on retarde ma messe, car il faut que je m'en-«tretienne avec cet homme-là, qui n'est pas homme «à messe.» La mort de Henri IV empêcha l'exécution de ces vues, dont la plupart, sans doute, étaient impraticables, mais n'exprimaient pas moins la pensée économique de Sully, telle qu'on la trouve dans les actes accomplis de son administration.

«Le principal mérite de ce grand ministre, dit M. Blanqui, en terminant son examen, fut d'avoir rétabli l'ordre dans les finances, et d'avoir facilité par cela seul le retour, ou plutôt la création des éléments essentiels de la prospérité publique. Son canal de Briare a ouvert en France la première voie hydraulique, à laquelle il ajouta bientôt sur les rivières l'établissement des coches publics, comme il avait organisé sur les routes les maisons de poste, avec des chevaux pour les voyageurs. Il avait trouvé la France endettée de trois cent millions de francs, qui feraient près d'un milliard aujourd'hui: il la laissa presque entièrement libérée. Il réduisit les impôts, améliora les routes, les fortifications, le matériel de guerre, le domaine public, et fournit au trésor une réserve en espèces de quatorze millions, déposés à la Bastille.—Douze années avaient suffi pour amener ces résultats, qui préparèrent l'avénement des beaux jours du règne de Louis XIV, et qui installèrent définitivement l'économie politique dans les conseils des rois.»

Caractère et vertus de Henri IV. — Quelques traits de sa vie. — Ses bons mots et reparties.

Voici quelques traits, en actions et en paroles, tirés des auteurs contemporains de Henri IV, et relatifs aux qualités et aux vertus de ce roi, à qui ses sujets donnèrent le nom de Grand.

«Henri IV alloit au combat avec un courage tout à fait martial, et une brave résolution, mais sans fanfaronnerie. Après la victoire, il témoignait moins de joie qu'avant la bataille, «parce, disoit-il, qu'il «ne pouvoit se réjouir de voir les François, ses su-«jets, étendus morts sur la place, et que le gain «qu'il faisoit ne se pouvoit faire sans perte.»

«Il étoit merveilleusement actif, il se vouloit trouver partout, et à toutes les entreprises; il s'appliquoit entièrement à tout ce qu'il faisoit, et ne se portoit jamais à aucune chose, qu'il n'en eût une entière connaissance, et qu'il n'eût vu tous les moyens qui la pouvoient faire réussir ou l'empêcher: il avoit toujours l'œil à l'exécution de ce qu'il commandoit, et souvent se mettoit de la partie. Ainsi, il trouvoit peu d'entreprises dont il ne vînt à bout, et peu d'obstacles qu'il ne forçât. Il avoit pris pour devise un Hercule *dompteur des monstres*, avec ces paroles: *Invia virtuti nulla est via.*»

«Il jugeoit merveilleusement bien des desseins des ennemis; et souvent, ayant prévu ce qu'ils devoient entreprendre, il donna des ordres qui sauvèrent son armée, et firent dire à ses plus grands capitaines «qu'ils lui étoient redevables de leur sa-«lut, et, qu'ayant l'esprit plus relevé, il voyoit plus «loin qu'eux.»

«Sa promptitude n'étoit pas moindre que son jugement. — Le duc de Parme disoit de lui «que les «autres généraux faisoient la guerre en lions et en «sangliers, qui sont animaux terrestres, mais que le «roi la faisoit en aigle volant.» Henri IV étoit toujours à cheval; ce qui donna lieu de dire de lui qu'*il usoit plus de bottes que de souliers.*

Il n'était point bigot, dit Péréfixe, mais véritablement pieux et chrétien. Nous citerons plus loin quelques traits de sa tolérance.

«Depuis sa conversion, le roi eut toujours un très-grand respect pour le saint-siége, et une forte et vive foi pour la *réalité* du corps de Jésus-Christ dans l'eucharistie. — Passant un jour par la rue, assez près du Louvre, il rencontra un prêtre qui portoit le saint sacrement : il se mit aussitôt à genoux, et l'adora fort respectueusement. Le duc de Sully, qui l'accompagnoit, lui dit : «Sire, est-il possible que vous croyiez en cela, après les choses «que j'ai vues?» — Le roi lui repartit : «Oui, vive «Dieu ! j'y crois, et il faut être fou pour n'y pas «croire ; je voudrois qu'il m'en eût coûté un doigt «de la main, et que vous y crussiez comme moi.»

«Il employa tous les moyens de douceur pour attirer avec lui tous ses sujets dans le sein de l'Église, de sorte qu'il fut cause de la conversion de plus de soixante mille âmes. Mais il ne voulut jamais user d'aucune violence pour cela, comme les ligueurs l'eussent désiré, et même il méprisoit ceux qui se convertissoient pour quelque intérêt temporel.

«Lorsqu'il prioit Dieu, il le prioit *à deux genoux, les mains jointes et les yeux au ciel;* ses prières n'étoient pas longues, mais ferventes ; jamais il n'entreprit aucune chose, que premièrement il n'eût imploré l'assistance de Dieu, et n'eût remis l'événement entre ses mains. Dans ses chasses, jamais on ne lançoit le cerf, qu'avant de piquer son cheval, il n'ôtat son chapeau, et ne fît le signe de la croix.»

L'exacte équité et la bonne administration de la justice excitaient toute sa sollicitude.

«Un des projets auxquels il vouloit travailler avec plus d'ardeur, c'étoit de retrancher les longueurs et les chicanes des procès. Presque toutes les fois que son chancelier et le premier président du parlement le venoient voir, il les conjuroit d'en trouver les moyens, «afin, disoit-il, que son peuple ne «fût plus tourmenté par cette *guerre de l'écriture,* «quelquefois plus ruineuse que celle des armes.»

«Ce sage roi ne croyoit point que ce fût blesser son autorité, que d'entendre les remontrances de ses sujets et de ses parlements. Il examinoit leurs raisons avec eux-mêmes, et avec son conseil, et croyoit qu'il lui étoit honorable de changer quelquefois ses résolutions, quand il reconnoissoit quelque chose de meilleur, ou bien qu'il s'étoit trompé, sachant qu'il n'y a point d'homme au monde si intelligent et si éclairé qui ne puisse faillir, soit par passion, soit par défaut de connaissance. — Mais quand il trouvoit que les motifs qu'il avoit eus d'ordonner quelque chose étoient plus puissants et plus justes que les leurs, *il vouloit être obéi absolument,* et disoit à ses cours souveraines que ses lumières et son expérience ne pouvoient plus souffrir leurs contradictions.

«Il disoit quelquefois que Dieu lui feroit la grâce en sa vieillesse de le laisser en état d'aller deux ou trois fois la semaine au parlement et à la chambre des comptes, comme y alloit le bon roi Louis XII, pour travailler à l'abréviation des procès, et mettre un si bon ordre à ses finances, qu'à l'avenir on ne les pût dissiper. Ce devoient être là ses dernières promenades.

«Il se montroit très-facile à accorder des grâces, mais seulement quand le crime n'étoit pas horrible; car, en ce cas-là, il demeuroit ferme dans la sévérité.

«Il répondit un jour à quelqu'un qui lui demandoit abolition d'un excès commis sur des officiers de justice : «Je n'ai que deux yeux et deux pieds; «en quoi serois-je donc différent du reste de mes «sujets, si je n'avois la force de la justice en ma «disposition?»

«Il dit un jour à un homme de condition, qui lui demandoit grâce pour son neveu, qui avoit commis un assassinat : «Je suis bien marri de ne vous «pouvoir accorder ce que vous me demandez; il «vous sied bien de faire l'oncle, et à moi de faire le «roi ; j'excuse votre requête, excusez mon refus.»

«Il aimoit passionnément la gloire et la réputation, et étoit très-sensible au bien et au mal qu'on disoit de lui; mais il ne vouloit point de louanges qui ne partissent du cœur, et il ne se plaisoit pas à être loué en face, ni par des gens indignes eux-mêmes d'être loués. Il estimoit ceux qu'il croyoit bons historiens, prenoit plaisir à les entretenir et à les instruire de ce qu'il avoit fait.

«On lui faisoit un extrême déplaisir de lui céler la vérité; il la vouloit savoir de toutes choses : mais surtout, on ne pouvoit l'obliger davantage que de l'avertir de tout ce qu'on disoit de lui ; car il vouloit connoître ses défauts pour les corriger. On l'eût pourtant offensé de lui en parler ailleurs que dans le particulier : mais là, il recevoit fort bien les avis qu'on lui donnoit; il en remercioit, et encourageoit à continuer.

Il se montrait religieux observateur de sa parole et de sa foi. « Lorsque le duc de Savoie vint en France, dit d'Aubigné, deux vieux conseillers d'État se firent auteurs d'un étrange conseil, c'étoit de retenir ce duc, et de violer le sauf-conduit à celui qu'ils accusoient d'avoir tant de fois faussé les communs accords à son profit : «Par ce moyen, disoient-ils, «le roi pourra recouvrer le marquisat de Saluces, «en épargnant son temps, ses finances, et la vie des «soldats françois.» Mais le roi leur répondit : «J'ai «tiré de ma naissance, et j'ai appris de ceux qui «m'ont nourri, que l'observation de la foi est plus

« utile que tout ce que la perfidie promet. J'ai l'exem-« ple du roi François I[er], qui pouvoit, par la trom-« perie, retenir un plus friand morceau, savoir, « Charles-Quint. Si le duc de Savoie a violé sa pa-« role, est-ce une raison de l'imiter? Un roi use bien « de la perfidie de ses ennemis, quand il la fait ser-« vir de lustre à sa foi. »

« Il chérissoit infiniment sa noblesse, et tenoit à grande gloire de s'en dire le chef. Quand il comptoit les grâces que Dieu lui avoit faites, il se glorifioit surtout d'avoir toujours quatre mille gentilshommes à sa suite, capables de combattre la plus grande armée qu'on lui pût mettre en tête. — Un ambassadeur d'Espagne lui témoignant un jour sa surprise de voir quelle quantité de gentilshommes l'environnoient et le pressoient : « Ah ! dit le roi, « si vous m'aviez vu un jour de bataille, ils me pres-« sent bien davantage. »

« Henri IV prenoit un grand soin de gratifier les personnes principales, et de montrer l'estime qu'il en faisoit, pour obliger les autres à en faire de même. On l'a vu aller chez le cardinal de Joyeuse, le connétable de Montmorency, le premier président de Harlay, et autres gens considérables, de toutes professions, dont il pouvoit avoir affaire, seulement pour les honorer de sa visite, ce qui ne s'est point pratiqué depuis, dit Fontenay-Mareuil, et dont on ne s'est pas mieux trouvé : car il gagnoit tellement par là tous les esprits, qu'il les portoit, quand il en étoit besoin, à tout ce qu'il vouloit, et leur faisoit faire de bon gré ce que dans d'autres temps on n'a pu obtenir que par la force. Quand il étoit avec eux, il leur parloit des choses de leur métier, et le pouvoit bien faire, s'étant, dès sa jeunesse, étudié à savoir un peu de toutes; disant qu'il le falloit ainsi pour s'empêcher d'être trompé, et pouvoir forcer les gens à faire leur devoir.

« La franchise, la confiance, la facilité, lui étoient des vertus naturelles. — Durant la guerre, on l'a vu faire le camarade avec le soldat, s'asseoir au corps de garde, s'y coucher sur la paillasse, tenir d'une main un morceau de pain bis, qu'il mangeoit, et de l'autre un charbon pour dessiner un campement et des tranchées. On l'a vu prendre le pic pour fouir la terre, et exciter ses soldats au travail : on l'a vu consoler les pauvres gens durant la guerre, prendre la peine de leur faire entendre « que ce « n'étoit pas lui, mais la Ligue qui étoit cause de « leurs misères. »

« Depuis, en temps de paix, il se familiarisoit avec les plus petits, s'égaroit exprès de ses gens pour se mêler parmi les villageois et parmi les marchands dans les hôtelleries, auxquels il faisoit cent questions, pour apprendre d'eux les vérités qu'il savoit bien qu'on ne lui osoit point dire, et pour tirer la connoissance des griefs que souffroit son peuple, soit par la violence des gentilshommes, soit par les extorsions des receveurs et financiers, ou par les concussions des méchants juges. — Quand il avoit appris d'eux ce qu'il vouloit savoir, il s'en retournoit joindre ses gens, qui étoient quelquefois bien en peine de savoir où il étoit. »

Ce fut dans une de ces occasions, qu'en une hôtellerie, à Milly, en Gâtinois, « ayant mis quelques gens sur le propos de sa vie, il y en eut un qui en dit mille biens, mais finit par là : « Il aime trop les « femmes; Dieu punit les adultères; il est à crain-« dre qu'enfin il ne se lasse, après en avoir tant souf-« fert. » Ces paroles lui entrèrent si avant dans l'âme, qu'il disoit que *jamais prédicateur ne l'avoit si vivement touché.*

« Une autre fois, étant à la chasse, et ayant grand' faim, il entra dans une hôtellerie, sur une route, et s'attabla avec quelques marchands. Après avoir dîné, on se mit à parler de sa conversion : ces marchands ne le connoissoient point, car il étoit toujours vêtu assez modestement. Un marchand de cochons s'avança de dire : « Ne parlons point de « cela; la caque sent toujours le hareng. » Peu après, le roi s'étant mis à la fenêtre, vit arriver quelques seigneurs qui le cherchoient. Le marchand, voyant qu'ils l'appeloient *Sire* et *Votre Majesté,* fut sans doute fort étonné, et eût bien voulu retenir sa parole indiscrète. Le roi lui frappa sur l'épaule, et lui dit : « Bon homme, la caque sent toujours le ha-« reng, mais c'est en votre endroit, non pas au « mien; je suis, Dieu merci, bon catholique; mais « vous gardez encore du vieux levain de la Ligue. »

« Dans toutes les occasions (excepté envers le maréchal de Biron, auquel encore, avant que de le livrer à la justice, il offrit *par trois fois* sa grâce s'il vouloit avouer son crime), il se montra débonnaire et clément. Il employoit la patience, les bienfaits et l'adresse, pour ramener les esprits que les factions avoient égarés : il dissimuloit même leurs mauvaises volontés, et, quoi qu'ils en eussent, les empêchoit de faire mal, et les tournoit au bien. « Un sage roi, disoit-il, est comme un habile apo-« thicaire, qui des plus méchants poisons compose « d'excellents antidotes, et des vipères en fait de la « thériaque. »

« Par-dessus toutes ces qualités, excelloit l'amour qu'il avoit pour son peuple. Il n'avoit point de plus forte passion que de le soulager, que de le faire vivre en paix et à son aise; il n'avoit point de discours plus ordinaire à la bouche que celui-là. Aux gouverneurs des provinces, au surintendant, aux parlements, il disoit : « Ayez soin de mon peuple; ce « sont mes enfants; Dieu m'en a commis la garde; « j'en suis responsable. »

« Le roi ayant un jour mené le duc de Savoie voir jouer à la paume sur les fossés du faubourg Saint-Germain, après le jeu, comme ils étoient tous deux à une fenêtre, le duc voyant un grand peuple, lui dit *qu'il ne pouvoit assez admirer la beauté et l'opulence de la France,* et demanda à Sa Majesté *ce qu'elle lui valoit de revenu.* Le roi lui répondit : « Elle me vaut ce que je veux. » Le duc trouvant cette réponse vague, le roi ajouta : « Oui, « ce que je veux, parce qu'ayant le cœur de mon « peuple, j'en aurai ce que je voudrai; et si Dieu me « donne encore de la vie, je ferai qu'il n'y aura « point de laboureur en mon royaume qui chaque « semaine n'ait moyen d'avoir une poule dans son « pot... Et je ne laisserai pas pour cela d'avoir de « quoi entretenir des gens de guerre pour mettre à « la raison tous ceux qui choqueront mon autorité. » Le duc ne repartit plus rien, et se le tint pour dit.

« Quelques troupes ayant, en marche, fait du désordre, et pillé quelques maisons de paysans, il dit aux capitaines qui étoient demeurés à Paris : « Partez en diligence, donnez-y ordre; vous m'en « répondez. Quoi! si on ruine mon peuple, qui me « nourrira, qui soutiendra les charges de l'État, qui « paiera vos pensions, messieurs? Vive Dieu, s'en « prendre à mon peuple, c'est s'en prendre à moi. »

« Quand le roi travailloit à des affaires pressantes, et qu'il ne pouvoit assister à la messe (les jours ouvriers s'entend, car les fêtes et dimanches il n'y manquoit point), il en faisoit *comme ses excuses* aux prélats qui se trouvoient à la cour, et leur disoit : « Quand je travaille pour le public, il me semble que « c'est quitter Dieu pour Dieu même. »

« Il dit un jour à un de ses plus confidents (intimes) serviteurs : « Les François ne me connoissent « pas assez bien : ils sauront ce que je vaux quand il « m'auront perdu. » Puis levant les yeux au ciel : « Seigneur, je suis prêt à partir quand il te plaira; « mais que deviendra ce pauvre peuple? »

« Un de ses serviteurs le supplioit d'avoir plus de soin de la conservation de sa personne, et de n'al- « ler pas si souvent *seul, ou mal accompagné;* il lui répondit : « La peur ne doit point entrer dans « une âme royale : celui qui craindra la mort n'en- « treprendra rien sur moi; celui qui méprisera la « vie sera toujours maître de la mienne, sans que « mille gardes l'en puissent empêcher. — Je me re- « commande à Dieu quand je me lève et quand je « me couche, je suis entre ses mains, et, après « tout, je vis de telle façon que je ne dois point « entrer en ces défiances. Il n'appartient qu'aux ty- « rans d'être toujours en frayeur. »

« Véritablement, il n'étoit pas libéral jusqu'à faire des profusions comme l'avoient été les princes de la maison de Valois; mais s'il épargnoit ses finances, c'est qu'il ménageoit la substance de son pauvre peuple, et qu'il ne tenoit pas qu'il fût juste de vexer des provinces entières pour enrichir quelques particuliers. Après tout, il étoit si équitable, et payoit si bien, qu'on ne peut dire qu'il ait jamais retenu le salaire ou la récompense de ceux qui l'avoient servi. Il donnoit réellement tous les ans *en bon argent, non point en billets et en papier,* plus de trois millions de livres, qu'il dispersoit et répandoit à grand nombre de personnes.

« Il avoit quelquefois des promptitudes et des colères contre ses meilleurs serviteurs, mais elles passoient en un moment, et il n'avoit point de honte, lorsque c'étoient personnes de condition et de mérite, de leur en faire excuse.

« Ses colères, même contre ceux de ses *domestiques* qui l'avoient mérité, n'étoient pas de longue durée.

« Étant un jour, dit Fontenay-Mareuil, entré en grande colère contre M. de Sigogne, gouverneur de Dieppe, pour quelque intrigue de femmes, il le contraignit de sortir de la cour. On demeura fort longtemps sans lui en oser parler, tant on craignoit d'être mal reçu; et n'y eut enfin aucun des amis de Sigogne qui le voulût faire, que M. de Villars-Houdan, qui se hasarda un jour, voyant le roi de bonne humeur, à excuser son ami le mieux qu'il put, et supplier Sa Majesté, suivant sa bonté accoutumée, de lui vouloir pardonner; ce que le roi reçut bien mieux qu'on n'avoit pensé, répondant : « Qu'on ne « pouvoit pas dire que Sigogne n'eût eu un grand « tort d'en avoir usé envers lui comme il avoit fait, « mais que cela n'empêchoit pas qu'il ne fût bien aise « qu'on lui en parlât, s'étant étonné qu'on eût tant « attendu; voulant bien que ses serviteurs se rendis- « sent ces offices les uns aux autres quand il en étoit « besoin; ne se fâchant jamais contre ceux qu'il es- « timoit tels pour rompre tout à fait avec eux, mais « afin que, reconnoissant leur faute et s'en corri- « geant, ils fussent une autre fois plus sages. Ce que « croyant que Sigogne feroit, il lui permettoit qu'il « revînt. »

« Comme il avoit l'esprit fort universel, il le rabaissoit quelquefois jusqu'aux plus petites choses, ne dédaignant pas d'en prendre soin, comme il se vit, par le rétablissement de la fabrique des tapisseries de haute lice, à Paris, que la longueur des guerres avait fait discontinuer, donnant des pensions à des gens qu'il fit venir de Flandres pour cela. — Les manufactures de soie de Tours et de Lyon s'augmentèrent aussi beaucoup par ses soins; et il commençoit à y en avoir à Paris, *où il fit faire des logements sous la grande galerie du Louvre,* pour tous ceux qui excelleroient en leur métier, prétendant, par ces moyens, empêcher qu'on ne

portât l'argent hors du royaume, et donner aux pauvres diverses occasions de gagner leur vie.

«Il prenoit aussi un plaisir singulier aux bâtiments, et faisoit toujours travailler pour lui et pour le public; la plupart de ce qu'il y a de magnifique dans Paris (en 1610), et qui a le plus contribué à son embellissement, s'étant commencé ou achevé de son temps, comme le *pont Neuf*, la *grande galerie du Louvre*, une partie des *Tuileries*, la *place Royale*, la *Maison de santé*, l'*île du Palais*, la *rue Dauphine*, et le *Marais* du Temple; et dans les maisons de campagne, le *château neuf de Saint-Germain*, la *cour des Cuisines*, le *parc* et le *canal de Fontainebleau*, et une grande partie de ce qu'il y a à Monceaux et à Verneuil. — A quoi il semble qu'on peut ajouter ce qui s'est fait à son exemple dans tout le royaume, qui s'est quasi tout renouvelé, et tellement embelli, qu'il ne seroit pas reconnaissable à ceux des règnes passés.

«Deux ou trois ans apres que le roi fut rentré dans Paris, tous les faubourgs, qui n'étoient que des mâsures, furent réparés, et les bâtiments particuliers et publics qui se firent dans cette grande ville la rendirent plus belle que jamais. — Les ambassadeurs d'Espagne, qui vinrent jurer le traité de Vervins, furent étonnés de la voir en si bon état, et si différente de ce qu'elle avoit été durant la guerre. Comme ils lui disoient donc un jour: «Sire, voici «une ville qui a bien changé de face depuis que nous «ne l'avons vue. — Ne vous en étonnez pas, leur ré«pondit-il: quand le maître n'est point à sa maison, «tout y est en désordre; mais quand il est revenu, «sa présence y sert d'ornement, et toutes choses y «profitent.»

Henri IV disoit: «J'ai pourvu aux imaginaires «opinions de trois sortes de personnes: des hu«guenots qui pensoient que je serois toujours de «leur religion; des ligueurs qui souhaitoient que je «ne me convertisse point; et du tiers-parti qui «croyoit que je ne pourrois jamais me remarier. Je «les ai trompés tous trois: j'ai quitté le hugueno«tisme; je suis bon catholique; je me suis remarié, «et j'ai des enfants qui me succèderont, *s'il plaît à* «*Dieu!*»

Il disoit aussi: «Lorsque je vins à la couronne, je «trouvai trois partis; des trois, je n'en ai fait qu'*un*, «*sans distinction :* je suis le roi des uns, aussi bien «des autres; je les crois tous également affectionnés «à mon service; mais c'est à moi d'en faire le *dis*«*cernement*, et de choisir les plus capables.»

Un de ses braves et dévoués gentilshommes lui faisoit voir un jour un beau régiment, et lui protestoit qu'*il ne désiroit pour récompense que la gloire de le servir;* le roi lui répondit: «C'est ainsi que «doivent parler les braves sujets; ils doivent ou«blier leurs services, mais c'est au prince à s'en sou«venir; et s'il veut qu'ils continuent d'être fidèles, «il faut qu'il soit juste et reconnaissant.»

Les huguenots lui demandaient des *places de sûreté*, il leur dit: «Je suis la seule assurance de «mes sujets, je n'ai encore manqué de foi à per«sonne.» — Et comme ils lui dirent: «Mais, sire, «le roi Henri III nous en a bien donné. —Le temps, «repliqua-t-il, faisoit qu'il vous craignoit, et ne vous «aimoit point; moi, je vous aime, et ne vous crains «point.»

«On lui dit un jour d'un brave capitaine qui avoit été de la Ligue, *qu'encore qu'il eût obtenu de lui son pardon et quelques bienfaits, il ne l'aimoit pourtant point.* «Je lui veux, dit-il, faire tant de «bien que je le forcerai à m'aimer malgré lui.» C'est ainsi que ce grand prince gagnoit les plus révoltés; et il avoit accoutumé de répéter à ceux qui s'en étonnoient, cet ancien proverbe: — «On prend plus de mouches avec une cuillerée de miel qu'avec vingt tonneaux de vinaigre.»

Il se moquait de ceux qui passaient les bornes de leur profession, et se mêlaient d'autre chose que de leur métier.

«Un prélat lui parlant un jour de guerre, *et assez mal*, il tourna *du coq à l'âne*, et lui demanda: «De quel saint est l'office aujourd'hui dans «votre bréviaire?»

«Une autre fois, un sien tailleur ayant fait imprimer un petit livre de *quelques règlements* (qu'il disoit être) *nécessaires pour le bien de l'État*, et le lui ayant présenté, il le prit en riant, et en ayant lu quelques pages, dit à un de ses valets de chambre: «Allez-moi quérir mon chancelier pour me faire un «habit, puisque voici mon tailleur qui fait des rè«glements.»

Bien que le roi n'aimât pas la médisance, il avait de vives saillies et des reparties plaisantes.

«Un Provençal, qui avoit acheté bien cher un office de président, et en avoit emprunté l'argent, l'étant venu saluer, il dit *tout bas* à un seigneur qui étoit auprès de lui: «Voilà un bon justicier; je «pense qu'il s'acquittera bien de sa charge.»

«Un médecin fameux s'étant converti du huguenotisme à la religion catholique, il dit à Sully: «Mon ami, ta religion est bien malade, les médecins «l'abandonnent.»

«Les huguenots de Poitou et de Saintonge lui ayant, après sa conversion, envoyé des députés pour lui faire quelque requête, il leur dit: «Adres«sez-vous à ma sœur, car votre État est tombé en «quenouille.» La princesse Catherine étoit demeurée huguenote.

«La reine avoit choisi pour former un ballet, la première année de son mariage, quinze dames



Costumes Français, 1796, à 1805,

Joséphine. *Napoléon.*



Marie Louise. *Le Roi de Rome.*

des plus belles de sa cour ; le roi dit : « Je n'ai jamais vu de plus bel escadron, ni de plus périlleux. »

« Un seigneur qui avoit longtemps balancé durant les troubles sans prendre parti l'étant venu trouver un jour comme il jouoit à la prime, il lui dit : « Approchez-vous, monsieur, soyez le bien venu ; si « nous gagnons, vous serez des nôtres. »

« Une dame de condition, déjà vieille et fort sèche, étant venue habillée en vert à un bal qu'il donnoit : « Madame, lui dit-il galamment, je vous suis « bien reconnoissant d'avoir employé le *verd et le* « *sec* pour faire honneur à la compagnie. »

« Un jour, le prévôt des marchands et les échevins de Paris lui demandant permission de mettre une imposition sur les tuyaux des fontaines de la ville, pour leur aider à supporter les frais d'un festin qu'ils devoient faire à quarante députés de la Suisse, venus à Paris pour le renouvellement de l'alliance, il leur répondit : « Trouvez quelque autre expédient ; « il n'appartient qu'à notre Seigneur de changer « l'eau en vin. »

CHAPITRE X.

HENRI IV. — FUITE DU PRINCE DE CONDÉ. — ASSASSINAT ET MORT DU ROI.

Passion de Henri IV pour la princesse de Condé. — Fuite du prince de Condé avec sa femme hors de France. — Dépit de Henri IV. — Affaire de la succession de Juliers. — Préparatifs de guerre contre la maison d'Autriche. — Projet attribué à Henri IV de la formation d'une grande *république chrétienne*. — Le roi se propose de déclarer la reine régente. — Ses inquiétudes et ses pressentiments. — Sacre et couronnement de la reine Marie de Médicis. — Assassinat et mort de Henri IV. — Procès et condamnation de Ravaillac. — Supplice de Ravaillac. — Ravaillac eut-il des complices? — Quelques mots sur Henri IV, par M. de Chateaubriand. — Comparaison de la Ligue et de la Révolution.

(Années 1609 et 1610.)

Passion de Henri IV pour la princesse de Condé. — Fuite du prince de Condé avec sa femme hors de France. — Dépit de Henri IV (1609).

Henri IV, causant un jour avec Sully des médisances dont il était lui-même l'objet, disait à son ami : « Les uns me blâment d'aimer trop les bâtiments et les riches ouvrages ; les autres, la chasse, « les chiens et les oiseaux ; les autres, les cartes, les « dés et toutes sortes de jeux ; les autres, les dames, « les délices et l'amour ; les autres, les festins, banquets et friandises ; les autres, les assemblées, comédies, bals, danses et courses de bague, où (disent-ils) on me voit encore comparaître avec ma « barbe grise, aussi réjoui, et montrant autant de « vanité d'avoir fait une belle course, donné deux « ou trois dedans, et gagné une bague de quelque « belle dame que je pouvois montrer en ma jeunesse. « En tous ces discours je ne nierai pas qu'il ne puisse « y avoir quelque chose de vrai ; mais aussi dirai-je « *que ne passant pas mesure,* il me devroit plutôt « être dit en louange qu'en blâme, et, en tous cas, « me devroit-on excuser la licence en tels divertissements qui n'apportent nul dommage ni incommodité à mes peuples, par forme de compensation de « tant d'amertumes que j'ai goûtées, et de tant d'ennuis, déplaisirs, fatigues, périls et dangers par « lesquels j'ai passé depuis mon enfance jusqu'à cinquante ans... L'Écriture n'ordonne pas absolument « de n'avoir point de péchés ni défauts, d'autant « que telles infirmités sont attachées à l'impétuosité « et promptitude de la nature humaine ; mais bien « de n'en être pas dominé, ni les laisser régner sur « nos volontés, qui est ce à quoi je me suis étudié, ne « pouvant faire mieux. — Et vous savez, par beaucoup de choses qui se sont passées touchant mes « maîtresses (qui ont été les passions que tout le « monde a cru les plus puissantes sur moi), si je n'ai « pas souvent et fortement maintenu vos opinions « contre leurs fantaisies... Et c'est ce que je ferai « toujours ; je quitterai plutôt maîtresses, amour, « chasse, bâtiments, festins, plaisirs, que de perdre « la moindre occasion d'acquérir honneur et gloire, « dont la principale, après mon devoir envers Dieu, « ma femme et mes enfants, mes fidèles serviteurs, « et mes peuples, que j'aime comme mes enfants, « est de me faire tenir pour prince loyal, de foi et de « parole, et de faire action, sur la fin de mes jours, « qui les couronne de gloire et d'honneur. »

En parlant ainsi, le bon roi s'exprimait avec une entière bonne foi ; il avait cinquante-six ans et se croyoit sans doute à l'abri de toute passion ; mais il s'abusait lui-même, et, suivant l'expression de Péréfixe, « cette fragilité continuelle qu'il avoit pour les belles femmes » le fit devenir éperdument amoureux de la fille du connétable, Charlotte-Henriette de Montmorency, qu'il fit épouser à son cousin, le prince de Condé, premier prince du sang.

Les empressements du roi pour cette jeune femme, remplie de grâces et d'une éclatante beauté, inquiétèrent le mari, qui s'éloigna de la cour. Le roi lui envoya Sully pour l'engager à revenir, et à ramener la princesse. Le ministre joignit des menaces aux invitations du roi. Le prince de Condé, avec justes raisons, inquiet pour son honneur, résolut d'aller, avec sa femme, chercher un refuge dans les Pays-Bas. « Ces provinces, dit le cardinal Bentivoglio, dans son *Histoire de la guerre de Flandre,* étoient alors gouvernées par l'archiduc Albert, qui avoit épousé l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, sa cousine. Les deux époux, aussi unis par leurs vertus que par les liens du mariage et du sang, retraçoient dans

leur cour la gravité des mœurs antiques. Les assemblées, qui étoient très-fréquentes, les bals même et les plaisirs, qui d'ordinaire sont accompagnés du tumulte, se ressentoient du goût des maîtres pour la règle et la bienséance. On y connoissoit la galanterie, mais sans pétulance; la gaieté du sexe s'y déployoit sans contrainte, parce qu'elle n'avoit à craindre ni entreprises alarmantes ni interprétations malignes. Tout, enfin, s'y passoit dans l'ordre : les hommes s'occupoient des affaires; les femmes, à l'exemple de l'archiduchesse, travailloient de l'aiguille et régloient leurs maisons. Albert et son épouse mettoient leur bonheur à faire celui des peuples confiés à leurs soins, et à entretenir autour d'eux la paix, source de tous les biens.» Ils firent un accueil rempli de bonté aux deux époux persécutés, et leur donnèrent l'assurance qu'ils trouveraient à Bruxelles un asile inviolable.

La fuite du prince de Condé et de sa femme eut lieu à la fin de novembre 1609. Lorsque la nouvelle en fut portée à la cour, disent les *Mémoires de Sully*, le roi quitta brusquement son jeu (c'étoit le soir), et se promena à grands pas dans la salle, frappant du pied, laissant échapper des exclamations de dépit, pendant que les courtisans, affectant la tristesse, détournoient la tête pour sourire, et que, dans son appartement, la reine faisoit ouvertement éclater sa joie. Malgré l'heure avancée, le roi fit aussitôt assembler le conseil. Villeroy, premier opinant, conclut «à députer au prince de Condé quelque personne grave, qui lui fît sentir l'inconvénient de sa démarche, et l'engageât par honneur à revenir avec sa femme.» Cet avis fut rejeté comme trop lent, et d'un résultat trop incertain. «Votre opinion», dit le roi en se tournant vers Sully. «Cette affaire, dit Sully, est trop importante «pour opiner sur-le-champ. On vient de me tirer «du lit, et mes conceptions ne sont pas encore «bien éveillées. — Dites toujours, reprit le roi, «que faut-il faire?» Sully rêva un moment, et dit : «*Rien.* — Comment! rien. — Rien, sire; et quand «les Espagnols verront que vous ne vous souciez ni «du prince ni de sa femme, ils les abandonneront «d'eux-mêmes.» Henri IV secoua la tête, et se tourna vers Jeannin. Celui-ci, ayant eu le temps de deviner ce qui convenait au roi, dit : «Je suis d'avis d'en«voyer après les fugitifs, de les ramener de gré ou «de force, de les demander à l'archiduc, s'ils sont «déjà sur ses terres, et, en cas de refus, de lui dé«clarer la guerre.» Cet avis satisfaisait trop la passion du roi pour ne pas prévaloir. Il fut décidé que Praslin, capitaine des gardes, partirait sur-le-champ, pour signifier à l'archiduc l'intention du roi, et le conseil finit. — Sully, en sortant, dit au roi d'un air *moitié sérieux moitié badin* : «Je savais bien, «sire, que, ne m'ayant pas donné le loisir d'y pen«ser, je ne dirais rien qui vaille; mais, dans deux «jours je vous aurais donné un bon conseil.»

L'archiduc refusa de retirer son appui aux époux fugitifs. La princesse de Condé resta à Bruxelles, près de l'archiduchesse, et le prince de Condé, qui ne pouvait comme elle rester renfermé avec des femmes, et qui craignait quelques tentatives contre sa personne, passa en Italie, et se retira à Milan.

Affaire de la succession de Juliers. — Préparatifs de guerre contre la maison d'Autriche (1610).

L'année suivante, la mort du duc de Clèves et de Juliers fournit à Henri IV une occasion naturelle de se préparer à la guerre contre la maison d'Autriche. Alors son trésor et ses arsenaux étaient remplis, ses troupes nombreuses et bien armées. — Le duc, mort sans enfants, avait laissé une riche succession, que se disputaient six prétendants, et que l'empereur, juge naturel de la contestation, fit mettre sous le séquestre : on dit qu'il voulait s'en emparer. Deux des prétendants, l'électeur de Brandebourg et le duc de Neubourg, excitèrent les États protestants d'Allemagne à se prononcer en leur faveur. Réunis à Halle, ils formèrent une ligue qui prit le nom d'*Union évangélique*, à laquelle accéda Henri IV, dans le même temps qu'il promettait aussi des secours contre la maison d'Autriche au duc de Savoie, aux petits souverains de l'Italie, et à la république des Grisons, qui, huguenots et maîtres de la Valteline, se voyaient inquiétés sans cesse sous des prétextes divers par le comte de Fuentès, gouverneur de Milan.

Les armements de Henri IV étaient considérables. Sa principale armée, celle dont il devait aller lui-même prendre le commandement, était forte de 40,000 hommes : elle devait agir contre les Pays-Bas.

Projet attribué à Henri IV de la formation d'une grande *république chrétienne*.

Plusieurs historiens, sur la foi de quelques notes informes trouvées dans les papiers de Sully, prétendent que la querelle de la succession de Juliers n'était que le prétexte de la guerre qui allait éclater, et que le véritable but de Henri IV était la réunion de tous les États européens en une sorte de république fédérative et pacifique.

«Le roi, dit Péréfixe (qui a adopté cette opinion), désiroit réunir si parfaitement toute la chrétienté, que ce ne fût qu'un corps qui eût été, et se fût appelé *république chrétienne*. Pour cet effet, il avoit déterminé de la partager en quinze dominations ou États,

qui fussent, le plus qu'il se pourroit, d'égale force et puissance, et dont les limites fussent si bien spécifiées, par le consentement universel de tous les quinze, qu'aucune ne les pût outre-passer. — Ces quinze dominations étoient : le pontificat ou papauté, l'empire d'Allemagne, la France, l'Espagne, la Grande-Bretagne, la Hongrie, la Bohème, la Pologne, le Danemark, la Suède, la Savoie ou royaume de Lombardie, la seigneurie de Venise, la république Italique, ou les petits potentats et villes d'Italie, les Belges ou Pays-Bas, et les Suisses.

De ces États, il y en eût eu cinq successifs : France, Espagne, Grande-Bretagne, Suède et Lombardie ; six électifs : papauté, empire, Hongrie, Bohême, Pologne et Danemark; quatre républiques, deux desquelles eussent été démocratiques ; savoir, les Belges et les Suisses ; et deux aristocratiques ou seigneuries, celle de Venise, et celle des petits princes et villes d'Italie.

« Le pape, outre les terres qu'il possède, devoit avoir le royaume de Naples, et les hommages, tant de la république Italique, que de l'île de Sicile. — La seigneurie de Venise eût eu la Sicile en foi et hommage du saint-siége, mais sans autre droit que d'un simple baisement de pied, et d'un crucifix d'or de vingt en vingt ans. — La république Italique eût été composée des États de Florence, Gênes, Lucques, Mantoue, Parme, Modène, Monaco, et autres petits princes et seigneurs, et eût aussi relevé du saint-siége, lui payant seulement pour toute redevance un crucifix d'or de la valeur de dix mille francs. — Le duc de Savoie, outre les terres qu'il possédoit, eût encore eu le Milanois, et le tout eût été érigé en royaume de Lombardie, duquel on eût distrait le Crémonois, en échange du Montferrat, que l'on y eût joint. — On eût incorporé avec la république Helvétienne ou des Suisses la Franche-Comté, l'Alsace, le Tyrol, le pays de Trente et leurs dépendances, et elle eût fait un hommage simple à l'empire d'Allemagne de vingt-cinq en vingt-cinq ans. — On eût établi toutes les dix-sept provinces des Pays-Bas, tant les catholiques que les protestantes, en une république libre et souveraine, sauf un pareil hommage à l'empire, et on eût grossi cette domination des duchés de Clèves, de Juliers, de Bergh et de La Marck, de Ravestein et autres petites seigneuries voisines. — On eût joint au royaume de Hongrie les États de Transylvanie, de Moldavie et de Valachie.

« L'empereur eût renoncé à s'agrandir jamais, ni lui ni les siens, par aucune confiscation, déshérence ou réversion de fiefs masculins ; mais eût disposé des fiefs vacants en faveurs des personnes hors de sa parenté, par l'avis et consentement des électeurs et princes de l'empire. On fût aussi demeuré d'accord que l'empire désormais n'eût pu, pour quelque occasion que ce fût, être tenu consécutivement par deux princes d'une même maison, de peur qu'il ne s'y perpétuât, comme il faisoit depuis longtemps en celle d'Autriche.

« Les royaumes de Hongrie et de Bohême eussent été pareillement électifs par les voix de sept électeurs, savoir : 1° celles des nobles, clergé et villes de ces pays-là ; 2° du pape; 3° de l'empereur ; 4° du roi de France; 5° du roi d'Espagne ; 6° du roi d'Angleterre; 7° des rois de Suède, de Danemark et de Pologne, qui tous trois n'eussent fait qu'une voix.

« Outre cela, pour régler tous les différends qui fussent nés entre les confédérés, et les vider sans voie de fait, on eût établi un ordre et forme de procéder par un *conseil général*, composé de soixante personnes, quatre de la part de chaque domination ; lequel on eût placé dans quelque ville au milieu de l'Europe, comme Metz, Nancy, Cologne ou autre. — On eût encore fait trois autres conseils en trois différents endroits, chacun de vingt hommes, lesquels tous eussent eu rapport au conseil général. — De plus, par l'avis de ce conseil général, qu'on eût pu appeler *sénat de la république chrétienne*, on eût établi un ordre et un règlement entre les souverains et les sujets pour empêcher d'un côté l'oppression et la tyrannie des princes ; et de l'autre, les plaintes et les rébellions des sujets. — On eût encore réglé et assuré un fonds d'argent et d'hommes, auquel chaque domination eût contribué selon la cotisation faite par le conseil, pour aider les dominations voisines des infidèles contre leurs attaques, savoir : Hongrie et Pologne, contre celles du Turc; et Suède et Pologne, contre les Moscovites et les Tartares.

« Puis, quand toutes ces quinze dominations eussent été bien établies avec leurs droits, leurs gouvernements et leurs limites (ce que le roi espéroit pouvoir faire en moins de trois ans), elles eussent ensemble, d'un commun accord, choisi trois capitaines généraux, deux pour la terre et un pour la mer, qui eussent attaqué tous à la fois la maison Ottomane ; à quoi chacune d'elles eût contribué d'une certaine quantité d'hommes, de vaisseaux, d'artillerie et d'argent, selon la taxe qui en étoit faite. La somme en gros de ce qu'elles devoient fournir montoit à 260,000 hommes d'infanterie, 50,000 chevaux, un attirail de 217 pièces de canon, avec les charrois, officiers et munitions à proportion, et 117 grands vaisseaux et galères, sans compter les vaisseaux de moyenne grandeur, les brûlots et les navires de charge.

« L'établissement d'une grande république chrétienne, continue Péréfixe, étoit avantageux à tous les princes et États chrétiens : il n'y avoit que la

seule maison d'Autriche qui en eût souffert dommage, et qui eût été dépouillée pour accommoder les autres. Mais on avoit fait le projet de la porter à y consentir de gré ou de force en cette manière. — Premièrement il faut supposer que, du côté de l'Italie, le pape, les Vénitiens, et le duc de Savoie, étoient bien informés du dessein du roi, et qu'ils l'y devoient assister de toutes leurs forces; le Savoyard, surtout, y étant extrêmement animé, parce que le roi lui donnoit sa fille aînée en mariage pour son fils Victor-Amédée; que, du côté d'Allemagne, quatre électeurs (Palatin, Brandebourg, Cologne, et Mayence) le savoient aussi, et le devoient favoriser; que le duc de Bavière avoit leur parole et celle du roi qu'on l'élèveroit à l'empire; et que plusieurs villes impériales s'étoient déjà adressées au roi pour le supplier de les honorer de sa protection, et de les maintenir dans leurs priviléges, qui avoient été abolis par la maison d'Autriche; que, du côté de Bohème et de Hongrie, le roi avoit des intelligences avec les seigneurs et la noblesse, et que les peuples y étoient si désespérés de la pesanteur du joug, qu'ils étoient prèts de le secouer, et de se donner au premier qui leur tendroit les bras. »

Moins crédules que les premiers historiens de Henri IV, les historiens modernes, après avoir examiné ce projet, au moins extraordinaire, ont, pour la plupart, déclaré qu'il ne fallait le regarder que comme la conception d'un délire politique, qui n'a jamais pu sortir d'une tête aussi saine que celle de Henri IV.

Le roi se propose de déclarer la reine régente. — Ses inquietudes et ses pressentiments.

Philippe III, qui redoutait la guerre, parce qu'il prévoyait ne pouvoir la soutenir sans désavantage, aurait voulu la prévenir. Il fit proposer à Henri IV le mariage de l'infante, sa fille, avec le dauphin: les deux enfants étaient du même âge. Le roi refusa d'entrer en aucuns pourparlers à ce sujet. « Son refus donna lieu de publier que ce n'étoit ni l'intérêt de ses alliés, ni celui de son royaume qui l'engageoit à rompre la paix, mais sa seule passion, et que la princesse de Condé étoit une nouvelle Hélène qui alloit embraser l'Europe. Cette opinion se répandit en France avec tout l'odieux dont on put la charger; on y ajouta que le roi vouloit détrôner le pape, et mettre un huguenot à sa place. » Ces imputations puériles, ces calomnies ridicules, firent une fâcheuse impression sur l'esprit du peuple.

Avant de partir pour aller se mettre à la tête de son armée, le roi voulait faire déclarer la reine Marie de Médicis *régente du royaume* en son absence; mais il ne comptait lui laisser qu'une autorité très-limitée, afin qu'elle n'en pût pas abuser. La reine voulut être couronnée, « pour donner plus de poids et d'éclat à sa régence. » La cérémonie du sacre et du couronnement demandait du temps et de l'argent dont le roi auroit souhaité faire un autre usage. Cependant il y consentit, afin de ne pas lui faire déplaisir. Il éprouvait intérieurement une certaine inquiétude, comme s'il eût prévu les funestes suites de sa complaisance. Sully et Bassompierre, dans leurs *Mémoires*, marquent qu'il était si persuadé que la fin de sa vie était proche, qu'il en parlait incessamment, et avec un serrement de cœur qui affligeait ceux qui l'entendaient: « Ce sacre me présage quelque malheur, disait-il: ils me tueront. Je ne sortirai jamais de cette ville; mes ennemis n'ont autre remède qu'en ma mort. »

Sacre et couronnement de la reine Marie de Médicis (13 mai 1610).

L'église de Saint-Denis avait été disposée pour la cérémonie avec une grande magnificence. Au milieu du chœur, sur une estrade recouverte de riches tapis, s'élevait, surmonté d'un dais, le trône royal, que recouvraient des tentures de velours bleu et cramoisi parsemées de fleurs de lis d'or. A droite et à gauche, dans le chœur, étaient des *échafauds* (estrades), tendus et tapissés de velours, pour les princes, les ambassadeurs [1], les dames et les seigneurs de la cour, et, dans l'enclos autour du maître-autel, des *bancs* recouverts de drap d'or, destinés aux cardinaux, aux évêques et aux autres prélats.

Dès le 12 mai, la reine et le dauphin allèrent se loger dans les appartements royaux, à l'abbaye de Saint-Denis. Le roi les y suivit.

Le 13, au matin, « la reine étoit en sa chambre, habillée en corset, surcot d'hermines, manteau, ornement de tête et autres habits royaux; son manteau étoit de velours, semé de fleurs de lis d'or, fourré d'hermines, ayant la queue longue de sept aunes; son ornement de tête, tout garni de pierreries, comme aussi son surcot enrichi de gros diamants, rubis et émeraudes, de valeur et prix inestimables.

« Monseigneur le dauphin, madame la reine

[1] « Il arriva (le 13 mai), dit Fontenay-Mareuil, dans ses *Mémoires*, une rencontre assez plaisante, et qui donna du divertissement à toute la compagnie. Les ambassadeurs d'Espagne et de Venise, ayant eu, selon la coutume, leurs places gardées sur un même banc, se querellerent tellement, dès l'abord et en se saluant, pour les titres (l'Espagnol ne voulant point rendre d'*excellence* au Vénitien, qui lui en avoit donné), qu'ils en vinrent des injures aux coups de poing, et n'eussent point cessé si on ne les eût été séparer. »

Marguerite, les princes et seigneurs, les cardinaux de Gondi et de Sourdis, et autres invités à cette solennité, étant allés au logis de la reine, on partit dans cet ordre pour aller à l'église.

« Les *Suisses,* vêtus de velours tanné blanc, bleu et incarnat; les deux compagnies des *cent gentilshommes,* les uns vêtus de satin tanné avec passements d'or, et les autres ayant le pourpoint de satin blanc, et les chausses de satin tanné; les *gentilshommes de la chambre, chambellans* et autres, superbement vêtus; les *chevaliers du Saint-Esprit,* ayant tous leur grand ordre au cou; les *trompettes,* habillés de velours bleu; les *hérauts*, revêtus de leurs cottes d'armes; les *huissiers de la chambre,* portant leurs masses.

« Puis suivoient les *princes*, tous vêtus de diverses couleurs de toile d'or, la cape de même couleur, le capuchon couvert de pierreries, avec la toque, dont les cordons n'étoient que perles et diamants. — Les plus proches de la reine étoient M. le prince de Conty et M. le comte d'Enghien.

« Monseigneur le *dauphin,* vêtu de toile d'argent, la cape de même, couverte de diamants et pierreries, marchoit de bonne grâce devant *la reine,* sa mère, laquelle étoit soutenue de deux seigneurs pour MM. les ducs d'Orléans et d'Anjou. — La queue de son manteau étoit portée par mesdames la princesse douairière de Condé, la princesse de Conty, la douairière de Montpensier et la duchesse de Mercœur. — Les queues des manteaux de ces quatre princesses étoient aussi portées par quatre comtes ou barons vêtus de toile d'or et d'argent, avec la cape et la toque semées de pierreries.

« Après, marchoient *madame* [1] et la *reine Marguerite,* avec leurs manteaux couverts de fleurs de lis d'or, en broderie, dont les queues étoient portées par des barons. — Ensuite, venoient les autres princesses et duchesses; les queues de leurs manteaux étoient pareillement portées par des seigneurs de qualité : toutes les princesses et duchesses portèrent sur leurs têtes leurs chapeaux et cercles de duchesses, enrichis de perles et de diamants. Les veuves seules n'étoient vêtues si richement.

« Avec cette compagnie la reine arriva à l'église, se mit à genoux sur un coussin devant le grand autel, où étoient déjà M. le cardinal de Joyeuse, en ornements pontificaux, avec le cardinal Du Perron, et grand nombre d'évêques, prélats et abbés, aux deux côtés dudit autel. — La reine ayant fait sa prière, et baisé un reliquaire qui lui fut présenté par le cardinal de Joyeuse, fut conduite à son trône; monseigneur le dauphin s'assit dans la chaire qui lui étoit préparée; madame et la reine Marguerite ayant fait chacune une grande révérence, ainsi que les autres princesses et duchesses, s'assirent. Les cardinaux de Gondi et de Sourdis descendirent pour prendre leurs places, et les princes se mirent sur l'échafaud (estrade) préparé pour eux. — Pendant tout ce temps-là les hautbois et autres joueurs d'instruments, vêtus des livrées de la reine, ayant le pourpoint de satin blanc et les chausses de velours bleu, jouèrent divers airs.

« Peu de temps après, les deux cardinaux de Gondi et de Sourdis montèrent au trône pour reconduire Sa Majesté à l'autel; la reine, avec le dauphin et les princes, descendit, les princesses portant la queue de son manteau. Elle se prosterna, fit quelques prières, puis se releva soutenue (en apparence) par le dauphin et madame, et inclina sa tête. Le cardinal de Joyeuse commença les oraisons requises, prit de la main de deux évêques l'ampoule et la platine (patène), puis, ayant versé de la sainte onction sur la platine, il en oignit la reine sur la tête, et après sur la poitrine, disant : « Au nom du « Père, et du Fils et du Saint-Esprit, cette onction « d'huile te profite en honneur et confirmation éter- « nelle ! » Ensuite, continuant les oraisons, il prit l'anneau de la main d'un évêque, et le mit au doigt de la reine. Un autre évêque lui présenta le sceptre et la main de justice, et il les mit également dans les mains de la reine; puis un autre évêque lui ayant baillé la grande couronne, il la présenta sur la tête de la reine sans l'attacher, mais soutenue de monseigneur le dauphin et de madame; ensuite, ayant déposé cette couronne entre les mains de M. le prince de Conty, il en plaça sur la tête de la reine, et assisté par le dauphin et madame, une autre moins pesante et plus petite, mais toute couverte et enrichie de diamants, de rubis et de perles d'un très-grand prix, et dit : « Prends la couronne « de gloire, honneur et liesse, afin que tu reluises « splendide, et sois couronnée de joie perdurable ! » et continua les oraisons.

« Le sacre et couronnement finis [1], la reine se déchargea du sceptre et de la main de justice entre les mains de deux princes, puis fut ramenée à son trône; et étant assise, M. le prince de Conty posa devant Sa Majesté la grande couronne qu'il portoit sur un escabeau couvert de drap d'or, et se tint à genoux près ledit escabeau. — Le prince qui portoit le sceptre se mit à genoux du côté droit de la reine, et celui qui portoit la main de justice s'agenouilla du côté gauche.

« Chacun ayant pris sa place, le cardinal de

[1] Élisabeth de France, née le 22 novembre 1602.

[1] Henri IV assistait à cette cérémonie dans une petite tribune qui avait été établie pour lui sur un des côtés du chœur.

Joyeuse commença la messe; après l'*Évangile*, trois grandes dames portèrent le pain, le vin et le cierge, auquel il y avoit treize pièces d'or attachées. — Après l'élévation du *corpus Domini*, quand ce vint à l'*Agnus Dei*, on porta *la paix* à la reine, pour la baiser avec les cérémonies accoutumées; après quoi elle fut menée au grand autel, y reçut en grande révérence et dévotion la sainte eucharistie, et peu de temps après retourna à son trône, où elle acheva d'ouïr la messe.

«Sur la fin de la messe, un des hérauts d'armes fit largesse, *de par la reine*, d'une grande quantité de pièces d'or et d'argent fabriquées exprès, en les jetant au peuple qui étoit dans l'église. — Cependant la reine descendit de son trône, et fut ramenée en sa chambre, en pareil ordre et cérémonie qu'elle avoit été conduite à l'église.

«A la sortie de l'église, le roi, content de cette cérémonie, devança la reine, et s'en alla dans sa chambre, où il se mit à la fenêtre, et *lui jeta même, comme elle passoit au-dessous, quelques gouttes d'eau*. Puis incontinent il descendit et la reçut au bas des degrés. — Leurs Majestés, avec mille conjouissances, montèrent en haut, où un grand festin étoit préparé; après lequel Leurs Majestés remontèrent en carrosse et allèrent coucher au Louvre.»

L'entrée solennelle que, suivant l'usage, la reine devait faire à Paris après son sacre, était fixée au dimanche 16 mai; les préparatifs en étaient déjà faits. «Dans toutes les rues où elle devoit passer, dit L'Estoile, on ne voyoit que des arcs triomphaux, des rochers artificiels, des portaux, des théâtres, des devises, et des inscriptions d'honneur; des figures et fictions tirées ici de la sainte Bible, et là des Fables; bref, un million d'inventions et de richesses, dignes de la capacité des habitants de Paris seulement.»

Assassinat et mort de Henri IV (14 mai 1610).

«La nuit qui, dit L'Estoile, précéda cette journée triste et funeste à la France, en laquelle Dieu, courroucé contre son peuple, nous ôta en son ire notre prince, et éteignit la lumière du plus grand roi de la terre et le meilleur, Sa Majesté ne put jamais prendre repos, et fut en inquiétude toute la nuit; si que le matin, s'étant levé, il dit: «Qu'il n'avoit «point dormi, et qu'il étoit tout mal fait.» Sur quoi M. de Vendôme prit occasion de supplier Sa Majesté de se vouloir bien garder ce jour, auquel on disoit qu'il ne devoit point sortir, pour ce qu'il lui étoit fatal. «Je vois bien, lui répondit le roi, que vous «avez consulté l'almanach, et ouï parler de ce fol «de La Brosse (médecin du comte de Soissons). «C'est un vieux fol, et vous êtes encore bien «jeune et guère sage.» — De fait, Sa Majesté alla ouïr la messe aux Feuillants, où ce misérable (Ravaillac) le suivit en intention de le tuer; il a confessé depuis que, sans la survenue de M. de Vendôme, qui l'en empêcha, il eût fait son coup là dedans. — Et fut remarqué que le roi, avec beaucoup plus grande dévotion que de coutume et plus longuement, se recommanda ce jour à Dieu. Même la nuit d'avant, qu'on pensoit qu'il dormît, on le vit sur son lit à deux genoux qui prioit Dieu; et dès qu'il fut levé, s'étant retiré pour cet effet en son cabinet; pour ce qu'on voyoit qu'il y demeuroit plus longtemps qu'il n'avoit accoutumé, il fut interrompu; de quoi il se fâcha, et dit ces mots: «Ces gens-ci «empêcheront-ils toujours mon bien?...»

«Après que Sa Majesté eut dîné (mais non si bien ni si gaiement que de coutume), il dit «qu'il étoit «tout étourdi de n'avoir pas dormi, qu'il vouloit es-«sayer de reposer.» — Et, de fait, s'étant mis au lit, après qu'en vain il eut tâché de dormir, il se remit derechef à prier Dieu; et incontinent après se leva fort gaiement, et commanda qu'on lui apprêtât son carrosse... M. de Vitry lui demanda s'il lui plaisoit qu'il l'accompagnât: «Non, lui répondit le roi; allez «seulement là où je vous ai commandé, et m'en «rapportez réponse. — Pour le moins, sire, lui ré-«pondit Vitry, que je vous laisse mes gardes. — «Non, dit le roi, je ne veux ni de vous ni de vos «gardes; je ne veux personne autour de moi.»

«Car, dit l'historien Pierre Matthieu, ce cœur franc et généreux, dédaignant toutes ces craintes et cautions, et méprisant les conjurations, négligeoit de prendre garde à sa propre sûreté, ne voulant, pour la crainte de l'avenir, rabattre aucune chose du présent et se contentant de la misère que chaque jour produit, sans y ajouter, par prévention, celle du lendemain...

«Ayant dit à la reine qu'il étoit résolu d'aller en ville, le roi donc, s'avançant sur le perron, demanda *si son carrosse étoit en bas*. — Celui qui avoit entrepris l'exécrable coup entendit cette parole, et dit entre ses dents: *Je te tiens, tu es perdu*.

«Avant que de partir, le roi dit adieu à la reine par trois fois, en la baisant, comme si son cœur eût témoigné le regret qu'il avoit de se séparer, et arracher du sien. La maréchale de La Châtre, voyant ces caresses, lui dit «qu'il devenoit tous les jours «plus amoureux de la reine, que ses bons serviteurs «en recevoient beaucoup de contentement, et en «espéroient encore davantage; mais qu'il se gardât «de la tromper.»

«En sortant, le roi rencontra la duchesse de Mercœur, qui fut la dernière des princesses auxquelles il parla. — En descendant le petit degré, il com-

manda au maréchal de Bois-Dauphin de se tenir prêt pour partir, et étant à la cour, il parla au duc d'Anjou (son troisième fils), lui montra Bassompierre, en lui demandant s'il le connoissoit. — Il entra en carrosse sur les trois heures et trois quarts [1], prit la principale place; et ayant su du duc d'Épernon s'il avoit affaire en ville, le mit à sa droite. A la portière du même côté étoient le maréchal de Lavardin et le comte de Roquelaure; à l'autre, le duc de Montbason et le marquis de La Force: au devant du carrosse, Liancourt, son premier écuyer, et le marquis de Mirebeau.

«Le cocher fit demander par l'écuyer de service *où il iroit,* et le roi répondit: «Mettez-moi hors de «céans.» Étant sous la voûte de la première porte, il fit ouvrir le carrosse de tous côtés. Quand il fut devant l'hôtel de Longueville, il renvoya tous ceux qui le suivoient. On lui demanda encore une fois *où iroit le carrosse,* il dit: «A la Croix du Trahoir» (au coin de la rue Saint-Honoré et de la rue de l'Arbre-Sec), et quand il y fut, il dit: «Allons au cimetière «Saint-Innocent.» Il vouloit aller à l'arsenal pour voir le duc de Sully...

«Ce misérable (Ravaillac) avoit mal vécu, et parmi ceux qui le connoissoient étoit estimé *comme un perdu et désespéré.* Il avoit poursuivi longtemps le procès d'une succession, et l'ayant perdu, la misère mit son père et sa mère à l'aumône, la pauvreté nécessaire (forcée) le fit résoudre à la volontaire. Il se jeta au monastère des Feuillants, et en sortit *pour la foiblesse et débilité du cerveau.* Ceux qui le logèrent m'ont depuis dit qu'il *se renversa* tout à fait, et que le mot de huguenot *changeoit sa folie en fureur.* Son esprit demeura étonné, branlant et bigot, susceptible de toutes impressions, et se ressentant toujours de la dépravation de ces humeurs. Plus sa folie étoit apparente, plus il avoit opinion qu'elle étoit célée; plus il étoit étourdi, plus il se présumoit sage, et ne se tenant pour malade, ne se soucioit de la guérison. Depuis, il retourna en son pays, où il fut prisonnier un an durant pour homicide. Il s'étoit fait *méchant* au palais, il fut *fou* au cloître, il devint *désespéré* en prison, en laquelle il eut des visions et des rêveries sur lesquelles, et sur les mauvais bruits qu'il alloit ramassant contre les plus justes et sincères actions du roi, ou sur les fausses impressions qu'on lui donnoit, et qu'il recevoit avidement, il forma cette exécrable et *scélérée* résolution de le tuer. Il n'eut pas le courage de l'exécuter aussi promptement qu'il l'eut résolu: il nourrit trois ans entiers les vipères de ses pensées en son sein; il en eut horreur, et confessa que, sur ce premier mouvement, son poil s'étoit hérissé et dressé, que la sueur lui en étoit venue au front, et le tremblement en tous ses membres.—En cette fureur, il fit quelques voyages d'Angoulême à Paris; le dernier fut aux fêtes de Pâques, en intention de faire son coup; mais il voulut attendre le couronnement de la reine, «afin, disoit-il, qu'elle ne fût privée d'un bonheur «si juste et si bien mérité.» S'il eût passé cette funeste journée, la nécessité le contraignoit de s'en retourner, parce qu'il n'avoit que trois quarts d'écu de reste [1]. Résolu donc de ne la passer sans

[1] «Entrant dans le carrosse, et pensant cependant (comme il est à présupposer) aux mauvaises prophéties de ce jour qu'on lui avoit voulu mettre en la tête (et plût à Dieu qu'elles y fussent bien entrées, pour se mieux garder qu'elle ne fût!), se retournant vers un des siens, lui demanda le quantième il étoit du mois: «C'est le 15 aujourd'hui, sire. — Non, dit un «autre, sire, c'est le 14.— Il est vrai, dit le roi; tu sais mieux «ton almanach que ne fait pas l'autre.» Et se prenant à rire: «Entre le 13 et 14,» dit-il. Et sur ces mots fait aller son carrosse. (L'Estoile, *Journal de Henri IV.*)

[1] François Ravaillac, natif d'Angoulême, âgé de trente-deux ans, non marié, et ne l'ayant jamais été, homme de grande taille et de forte corpulence, portant barbe rouge et cheveux noirs, les yeux gros et fort enfoncés dans la tête, les narines très-ouvertes, à tout prendre *extrêmement mal enminé,* prenoit le titre de praticien, et avoit passé sa jeunesse à solliciter des procès dans Paris. — Maintenant établi dans sa ville natale, «il montroit aux enfans à prier Dieu en la religion catholique et romaine.» Son pere et sa mère vivoient encore, mais n'habitoient pas ensemble depuis dix ans. L'un et l'autre n'avoient guère d'autres ressources que les aumônes; et, quant à lui, qui aidoit sa mère, délaissée par ses sœurs, il avoit quatre-vingts écoliers qui payoient ses leçons en viande, lard, blé et vin, dont il faisoit argent pour venir de temps en temps à Paris. A une époque qu'il n'est pas possible de préciser, mais qui paroit assez voisine de ce temps, il s'étoit fait admettre dans un couvent de feuillants, à Paris, où il n'étoit resté que six semaines, à cause de certaines visions qui venoient le tourmenter dans ses méditations, et qui l'avoient fait exclure de la communauté comme un objet de scandale.

Le passé de son existence ne commence à s'éclaircir que depuis la fête de Noël précédente (1609), où tous ses souvenirs sembloient se rapporter, quoique bien confusément. Alors il étoit en prison pour dettes dans la ville d'Angoulême, et là ces visions lui étoient revenues, «comme il faisoit dans son lit ses méditations par la licence de son ancien principal des feuillants.» Il lui avoit semblé que de son corps et de ses pieds s'exhaloient des puanteurs de soufre et de feu, *qui lui démontroient le purgatoire contre l'erreur des hérétiques.* Quelques jours après, étant hors de prison, et continuant à méditer la nuit, *les mains jointes et les pieds croisés,* il avoit senti voltiger sur sa face et sur sa bouche quelque chose qu'il ne put distinguer. Voulant chanter les cantiques de David, il lui parut que sa voix passoit par une trompette, dont elle rendoit les sons à son oreille. Puis, à la lueur de son feu allumé, il avoit vu des hosties, comme celles qui servent à la communion des catholiques, paroître aux deux côtés de son visage...

Ces apparitions avoient fait naître dans son esprit la pensée qu'il étoit appelé de Dieu à faire régner sans partage dans le monde la religion catholique, et à détruire l'hérésie; que le temps étoit venu de couronner cet acte triomphant de la volonté divine, dont le roi de France devoit être l'instrument, et lui, pauvre maître d'école, le précurseur et le héraut. Il partit donc d'Angoulême, vers la fin de l'année 1609, pour

exécuter ce cruel dessein, il but plus amplement qu'il ne souloit (n'avoit coutume), et demeura longuement au Louvre, assis sur les pierres de la porte *où les laquais attendent leurs maîtres*. Il pensoit faire son coup entre les deux portes : le lieu où il étoit lui donnoit quelque avantage; mais il trouva que le duc d'Épernon étoit en la place où il jugeoit que le roi se devoit mettre, et alors lui (Ravaillac) coupant chemin, alla l'attendre à une des petites boutiques qui sont devers les Innocents, en la rue de la Ferronnerie.

«En cette rue sont plusieurs loges et boutiques

voir le roi, pour lui parler, pour l'avertir «qu'il étoit obligé «de ramener les réformés à l'Église romaine, par tous les «moyens en son pouvoir, même par la guerre;» et, pour preuve de cette nécessité, il avoit sur lui un petit couteau où étoient gravés un cœur et une croix, ce qui vouloit dire que «le cœur du roi devoit être porté à faire prévaloir par le glaive la croix de Jésus-Christ.»

Arrivé à Paris, après treize jours de route, au commencement de l'année 1610, Ravaillac avoit essayé vainement d'aborder le roi, se présentant plusieurs fois au Louvre, et toujours repoussé, cherchant partout un introducteur à la suite des seigneurs ou à la porte des couvents, sans pouvoir trouver qui voulût l'entendre; enfin, il avoit obtenu accès, disoit-il, auprès d'un père jésuite appelé d'Aubigny, au moment où celui-ci venoit de dire sa messe dans l'église de la rue Saint-Antoine. Il prétendoit avoir raconté ses visions à ce prêtre, qui lui avoit conseillé «de chasser tout «cela de son esprit, de manger de bons potages, de retour«ner dans son pays, de réciter son chapelet et de prier Dieu; «d'ailleurs, s'il avoit quelque chose à dire au roi, de s'adres«ser à quelque grand pour parvenir jusqu'à Sa Majesté.» Un autre jour il avoit aperçu le roi passer en carrosse, près des Saints-Innocents, et s'étoit écrié pour qu'il s'arrêtât à l'écouter; mais on l'avoit éloigné avec une baguette, et, désespéré, il avoit repris le chemin de son pays.

Rentré chez lui, l'obsession de ses visions avoit recommencé, et le travail de ses pensées avoit pris un autre tour. Puisque le roi de France ne vouloit pas être l'instrument de l'œuvre sainte qu'il avoit toujours devant les yeux, il en étoit certainement l'obstacle, et, comme tel, il devoit être retranché des vivants. Pour éprouver ce qu'il y avoit de vrai dans cette idée, il alla raconter à son frère, cordelier d'Angoulême, les inspirations que le ciel lui avoit données sur la nécessité de réduire les réformés au catholicisme. Ce religieux lui répondit tout naturellement que cela n'étoit pas douteux. Ensuite, il consulta un autre frère du même ordre pour savoir de lui si l'aveu fait en confession d'une *tentative homicide* contre le roi obligeroit le prêtre qui l'auroit reçu à le révéler, et il ne se rappeloit pas bien quelle réponse on lui avoit faite. Au reste, soit qu'on le lui eût dit ou non, à cette fois il s'étoit parfaitement convaincu lui-même que le devoir d'un prêtre étoit de déclarer une confession semblable; et, en conséquence, il avoit eu soin, depuis, de ne s'en ouvrir à personne, «de peur qu'on ne lui fît, pour l'avoir voulu, même traitement «que pour l'avoir exécuté.»

Renfermant ainsi son secret en lui-même, il avoit tour à tour abandonné, repris ce funeste dessein. Parmi les causes qui l'y avoient engagé de nouveau, il rapportoit le bruit répandu dans son pays, qu'il avoit dû se faire, le jour de la fête de Noël, un grand massacre des catholiques, que le roi en avoit eu connoissance, et n'avoit pas voulu punir les huguenots, auteurs de ce damnable projet, et encore, que le nonce du pape avoit menacé le roi d'excommunication s'il faisoit la guerre au saint-siége, sur quoi le roi auroit dit que, si le pape l'excommunioit, il le déposséderoit de son trône. Il passa ainsi tout le carême, dont les dévotions ne contribuèrent pas peu, sans doute, à l'affermir dans sa résolution sinistre; et il partit d'Angoulême vers le temps de Pâques, «sans toutefois s'approcher de la sainte table, dont il lui sembloit que sa tentation le rendoit indigne; mais persuadé que sa mère, en recevant le saint sacrement, lui en communiqueroit le bienfait.» Il arriva à Paris, après huit jours de marche, trois semaines environ avant le 14 mai, et se logea dans le faubourg Saint-Jacques. Ensuite, ayant voulu se rapprocher du Louvre, il se présenta dans une hôtellerie, près des Quinze-vingts, où il ne se trouva pas de place pour l'héberger. Ce fut là où il s'empara d'un couteau laissé sur la table de la salle où il attendoit, «non pas, ajoutoit-il, pour se venger du refus qu'on lui «faisoit, mais parce que cet instrument lui parut tout à fait «propre à tuer le roi.» Il trouva un gîte dans la rue Saint-Honoré, devant l'église de Saint-Roch.

Cependant, à peine étoit-il si près de ses fins que sa volonté vint à faillir. Il quitta Paris pour s'en retourner, marcha jusqu'aux portes d'Étampes, après avoir brisé sur la route la pointe de son couteau; puis, rebroussant tout à coup chemin sans cause nouvelle, sans autre rencontre que celle d'une figure pieuse sculptée ou peinte sur la première maison du faubourg, il revint dans Paris à son premier logement. Tout ce qu'il pouvoit donner d'explication à ce subit retour, c'étoit une réminiscence bien funeste qui lui étoit venue en marchant. Des soldats lui avoient dit à Paris que quand bien même cette guerre, dont on ne savoit pas le dessein, seroit contre le pape, ils y assisteroient volontiers leur roi, et combattroient pour lui jusqu'à la mort. C'étoit ce propos de gendarme enivré qui ramenoit sur Henri IV le bras d'un meurtrier; «d'au«tant, disoit-il, que faire la guerre au pape c'étoit la faire «contre Dieu.» Il aiguisa donc son couteau rompu, et se mit à chercher le roi. Cependant, il voulut attendre, pour frapper son coup, que le couronnement de la reine fût achevé, «esti«mant qu'après cette cérémonie la mort du roi causeroit moins «de confusion.» Enfin, le vendredi 14 mai, il s'étoit tenu caché toute la matinée entre les deux portes du Louvre, il en avoit vu sortir le roi dans son carrose, et l'avoit suivi «jus«qu'au lieu où, quelques mois auparavant, il avoit essayé «inutilement de lui parler;» c'étoit là qu'il lui avoit donné de son couteau dans le côté...

On trouva sur Ravaillac, outre son couteau à manche de corne de cerf, d'abord des stances en rimes françoises *pour un criminel allant au supplice*, qu'il déclara «n'avoir pas «composées, mais tenir d'un sien compatriote qui les avoit «soumises à son jugement, d'*autant qu'il se mêloit de «poésie;*» puis un papier où étoient peintes les armes de France, et à côté deux lions, dont l'un tenoit une clef et l'autre une épée, avec cette devise, écrite de sa main, en témoignage, disoit-il, du dessein qu'il avoit conçu :

> Ne souffre pas qu'on fasse en ta présence
> Au nom de Dieu aucune irrévérence.

En troisième lieu, «*un cœur de coton*, à lui donné par «un chanoine d'Angoulême, pour le guérir de la fièvre, et «dans lequel il croyoit pieusement tenir enfermée une parcelle «de la vraie croix,» *qui ne s'y trouva pas;* enfin un papier portant écrit en trois endroits le nom de Jésus-Christ, et un chapelet qu'il dit avoir récemment acheté dans la rue Saint-Jacques pour faire ses prières. Au bas du second des interrogatoires qu'il subit, et d'où sont tirés tous ces faits, il écrivit à la suite de son nom ces deux lignes rimées :

> Que toujours dans mon cœur
> Jésus soit le vainqueur.

Tel étoit l'homme par qui venoient d'être terminés le règne, la vie et les desseins d'un grand roi; telle étoit l'intelligence qui avoit changé le cours des événements en Europe (M. A. Bazin, *Histoire de France sous Louis XIII*).



Costumes Français de 1805 à 1810



Costumes Français de 1810 à 1814.

qui joignent la muraille du cimetière de Saint-Innocent.—Le roi Henri II étant à Compiègne l'an 1544, le 14 mai (fatale remarque de la première année et du dernier jour de la vie de ce grand prince (Henri IV), considérant que cette rue étoit de la croisée de la ville de Paris, et le passage ordinaire des rois, allant du château du Louvre en leur maison des Tournelles, et que les boutiques la rendoient plus étroite, incommode, et malaisée, commanda qu'elles fussent démolies et abattues. L'édit fut vérifié en parlement, et l'exécution négligée, à notre malheur.

«Ce misérable (Ravaillac), tout suant et échauffé, se coule au long de ces boutiques. Le roi vit Montigny à l'entrée de la rue en carrosse, et, selon sa débonnaireté accoutumée, lui cria : «Serviteur, Mon-«tigny, serviteur.» Le carrosse, entrant en cette rue, trouva à sa droite deux charrettes, l'une chargée de vin, et l'autre de foin; et celle-ci fut cause qu'il prit fort sur la gauche, s'arrêtant à tout moment. Les valets de pied étoient passés par le cimetière des Innocents, les gentilshommes ne pouvoient joindre le carrosse. Plusieurs personnes passèrent entre le carrosse et les boutiques; *ce tigre* venoit par le même chemin, le manteau pendant sur l'épaule gauche, le couteau en main, son chapeau dessus pour le couvrir. La posture du roi lui donna de la hardiesse : si le roi n'eût eu le visage tourné de l'autre côté, j'estime que la révérence et la majesté que le doigt de Dieu a imprimées sur le front des rois l'eussent retenu. Le roi avoit le bras droit sur le cou du duc d'Épernon, auquel il avoit donné un papier à lire; son bras gauche étoit sur l'épaule du duc de Montbason, lequel détournoit sa tête pour ne sembler d'être curieux d'écouter ce que le roi disoit au duc d'Épernon et au maréchal de Lavardin. *Cette furie*, voyant que le roi lui découvroit tout le flanc, et qu'un valet de pied, qui seul le pouvoit empêcher, s'étoit arrêté pour remettre sa jarretière, porte au roi deux coups de couteau par-dessus la roue, et pense lui en donner davantage; mais le duc de Montbason reçut le troisième en la manche de son pourpoint. Le premier coup fut entre la seconde et la troisième côte, de la largeur d'un travers de doigt, se coulant sous le muscle pectoral sans offenser le thorax. Le second, un peu plus bas, au milieu du flanc, entre la cinquième et la sixième côte, large de deux doigts, traversa l'un des lobes des poumons, et donna jusqu'à l'artère veineuse, laquelle il fendit au-dessus de l'oreillette gauche du cœur.

«Le roi, sentant la première blessure, haussa le bras, et donna plus de prise à la seconde : au premier coup, il dit : «Je suis blessé.» Mais le second suivit si promptement, qu'à peine put-il achever ce mot : «Ce n'est rien», car le sang lui vint à gros flots par la bouche; le duc d'Épernon s'étant levé incontinent pour le soutenir et le supplier de penser à Dieu, il joignit les mains et leva les yeux au ciel[1].

«Le carrosse demeura arrêté, le chemin empêché, la rue pleine de peuple tout en effroi, et le cocher si éperdu, qu'il ne savoit ni avancer ni reculer. — Saint-Michel, l'un des gentilshommes ordinaires, tira son épée contre *ce malheureux* (Ravaillac) pour le tuer; le duc d'Épernon cria «qu'il ne le touchât point, qu'il y alloit de sa tête, «et que le roi n'avoit point de mal.» Il lui arracha des mains le couteau. Le comte de Curson lui donna du pommeau de son épée à la gorge. Lapierre, l'un des capitaines exempts des gardes, se saisit de lui, et le mit entre les mains de valets de pied, qui le remirent à Montigny. De Liancourt sortit incontinent du carrosse, se rendit à la maison de ville, pour mettre ordre à ce qui étoit de sa charge. D'autres allèrent pour aviser à la sûreté de monseigneur le dauphin.

«L'assassin, dit L'Estoile, fut conduit et mené pri-

[1] «Le roi Henri IV, obligé à notre Seigneur de tant de victoires, d'honneur et de gloire, qui reluisoit entièrement par la grâce de Dieu, sans laquelle il lui eût été impossible de parvenir là où il étoit, Hérodes, en habits triomphants, imitant les anges en splendeur, s'attribuant la paix, les victoires ainsi que le peuple les lui déféroit, fut soudainement ravi au milieu d'iceux, pour apprendre aux hommes que les biens ne viennent ainsi du ciel.— La mort de Sa Majesté a été toute remplie de miracles visibles: merveille qu'il soit été tué le plus grand roi de l'Europe, arbitre de paix et de guerre dans icelle, qui sembloit tenir la fortune captive, auquel tout réussissoit plus tôt qu'il ne l'avoit pensé : en plein jour, au milieu de sa ville capitale, dans un carrosse où huit de ses serviteurs étoient, ayant une grande armée sur pied, assisté d'un million d'hommes, entre les deux plus grandes solennités qui se soient faites de son règne, du sacre et l'entrée de la reine, être tué par un homme (qui n'avoit autre pouvoir que de son couteau, ni persuasion que de son esprit) tellement aidé du malheur de ce prince, que huit choses favorisent son dessein.— Le commandement que le roi fit à son capitaine des gardes de le laisser, et d'aller au palais; le carrosse arrêté et embarrassé auprès du cimetière Saint-Innocent; les valets et gardes à pied, pour prendre le plus court, passant par la galerie d'icelui; un valet de pied, qui le suivoit ordinairement, s'arrêtant pour rattacher sa jarretière, le visage tourné d'autre part; ceux qui étoient dans le carrosse regardant ailleurs; Sa Majesté, ayant le premier coup qui n'étoit rien, haussant son coude pour parer son visage, et faisant place au second mortel. — S'il eût échappé ce jour, le meurtrier étoit résolu de s'en aller : cette intention lui avoit continué deux ans. L'on demandera pourquoi il n'a été permis à l'*assassinateur* de l'exécuter qu'entre ces deux solennités si remarquables, et lorsque cette armée étoit assemblée : cela fortifie la créance que c'est un coup du ciel, duquel l'exécution devoit être faite au milieu de tant de forces, pour de tant plus faire paroître la puissance de Dieu. — Mort prédite par un Allemand, plusieurs années auparavant, et le roi lui même étant averti du malheur qui lui devoit advenir en ce mois, ne le peut éviter. C'est un péché aux rois et aux peuples d'attribuer à la valeur et sagesse du prince les victoires et la paix» (*Mémoires de Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes*).

sonnier à l'hôtel de Retz, le plus proche de là (à cause du peuple qu'on craignoit, étant mutiné, qu'il ne se ruât sur lui, le déchirât et le mît en pièces, comme indubitablement il eût fait s'il eût su que son roi étoit mort). — Interrogé : *qui l'avoit induit à faire ce misérable coup?* dit «que c'étoit *Dieu ou le diable.*» Et ayant à l'instant demandé *si le roi n'étoit pas mort?* lui ayant été répondu *que non, qu'il l'avoit voirement blessé, mais qu'il se portoit bien.*»—«Je ne sais quel bien porter (va dire ce paillard), si lui ai-je donné un «mauvais coup.»— Parlant ainsi résolument à chacun sans s'étonner, gaussant même les plus curieux, qui, lui demandant qui lui avoit fait faire : «Gardez, «leur disoit-il, *qu'enfin je ne dise que c'est* «*vous.*»

«Le funeste et perfide coup, continue P. Matthieu, fut donné si soudainement, que personne ne s'en aperçut ; la confusion étoit si grande, que si ce monstre eût jeté son couteau à terre, on ne l'eût «pas connu à l'étonnement, car il étoit commun, ni à la pâleur du visage, car il confessa qu'il donna dans le corps du roi *comme dans une botte de foin.* — A cet instant, le diable lui ôta toutes sortes d'appréhension, de respect et de jugement.

«Après que le carrosse fut détourné, le roi fut porté au Louvre. A l'entrée de la cour, on cria *au vin et au chirurgien*, mais on n'avoit besoin ni de l'un ni de l'autre. On y avoit déjà apporté la blessure, mais la mort n'y fut sue qu'à la vue du carrosse, duquel on tira le roi mort. Il fut porté sur son lit du petit cabinet par le duc de Montbason, le sieur de Vitry, le marquis de Noirmoutier, Sully l'un des écuyers, et encore quelques autres. Petit, son premier médecin, m'a dit qu'il ne rendit l'esprit que sur le lit, et que lui-même ayant dit : «Sire, souvenez-vous de Dieu, dites en votre cœur : «*Jésus, fils de David, ayez pitié de moi.*» — Le roi avoit ouvert les yeux par trois fois. Un autre gentilhomme m'a dit la même chose. Mais on doute si la qualité de la blessure lui permettoit tant de vie sans être suffoqué par le sang.»

Procès et condamnation de Ravaillac.

L'assassin de Henri IV resta deux jours dans l'hôtel de Retz, où il avait été conduit après son crime. Il y était sous la garde des archers du corps du roi. Dans les premiers moments de désordre qui suivirent son arrestation, plusieurs personnes arrivèrent aisément jusqu'à lui. «Il y en eut, dit-on, qui osèrent le louer de son action, et l'encourager au silence. Il assura, de son côté, qu'un huguenot, sans mission ni autorité, l'avoit torturé cruellement pour lui arracher la déclaration de ses complices. Le président Jeannin et le conseiller d'État Bullion lui firent subir un interrogatoire juridique ; mais ils n'obtinrent de lui que son nom, sa profession, sa demeure, et de vagues réponses sur les gens qu'il hantoit, sur le but de son voyage à Paris, sur les tentations qui l'avoient poussé, enfin sur quelques papiers dont il étoit porteur. — D'autres personnages élevés eurent encore accès près de lui, et le questionnèrent. A tout le monde, il répondit constamment, dit-on, «qu'il se félicitoit d'avoir accompli son dessein ; qu'il «y avoit été excité par l'intérêt de la religion et par «une impulsion irrésistible.» Ceux qui voulurent disputer avec lui sur la justice d'une pareille entreprise le trouvèrent muni d'arguments et soigneusement instruit de toutes les défaites et distinctions en cette matière, quoiqu'il fût, en tout autre point de théologie, complétement ignorant.»

Le 16 mai, par l'ordre du parlement, Ravaillac fut conduit à la Conciergerie, où on l'enferma dans la tour de Montgommery. Dès lors, son procès fut régulièrement instruit par le premier président, assisté d'un président et de deux conseillers.

Dans les divers interrogatoires que les magistrats firent subir à Ravaillac, ils lui adressèrent un grand nombre de questions ou directes, ou détournées, pour qu'il déclarât ses complices ; ils employèrent beaucoup d'instances et de raisonnements *pour lui prouver qu'il devait en avoir.* Il persista toujours à soutenir que, «dans Paris, il n'avoit hanté per«sonne, excepté des religieux de son pays, au cou«vent des jacobins, où il alloit entendre la messe ; «que ni lui, ni les siens n'avoient *reçu outrage du* «*roi*, que nul ne l'avoit mu ni induit ; que, depuis «plus de vingt ans, il avoit cessé d'apprendre sous «des maîtres ; que ce qu'il avoit fait venoit de lui «seul, d'*une tentation mauvaise et diabolique*, «*fondée sur les discours qu'il avoit entendus ;* «que les tourments ne pourroient jamais lui faire «dire autre chose.» Il reconnut «qu'il avoit fait *une* «*grande faute,* dont il demandoit pardon à Dieu, à «la reine, au dauphin, à la cour, à tous ceux qui «pourroient en recevoir préjudice ; mais il ne déses«péroit pas que Dieu, pour qui il l'avoit commise, «lui fît la grâce de pouvoir demeurer jusqu'à la «mort dans la foi, l'espérance et la charité, sa misé«ricorde étant plus grande pour le sauver, que son «propre crime pour le damner.» Il ajouta «qu'il se «croiroit indigne de cette grâce et du paradis, si, «ayant été poussé par quelqu'un de la France ou de «l'étranger, il vouloit mourir sans le déclarer, parce «qu'il redoubleroit ainsi son offense, en laissant «tous ses concitoyens offenser Dieu chaque jour «par leurs soupçons injustes contre les uns et les «autres.»

La rumeur publique avait, en effet, déjà propagé

des soupçons de toute nature. « Les uns vouloient que le couteau de l'assassin eût été dirigé par la vieille inimitié de l'Espagne ; d'autres prétendoient que c'étoit là encore un monstre sorti de l'antre des jésuites ; ceux-ci croyoient y reconnoître une vengeance de femme, et accusoient la marquise de Verneuil, maîtresse ambitieuse et délaissée ; ceux-là, plus hardis, faisoient monter leurs soupçons jusqu'à la reine, jalouse et outragée, et lui adjoignoient soit le duc d'Épernon, chef du parti catholique à la cour, soit Concino Concini, son domestique affidé. »

Non-seulement le bruit des dangers qui menaçaient le roi avait été répandu avant sa mort ; mais encore sa mort même avait été connue instantanément dans un grand nombre de lieux différents. « Quelques jours avant l'assassinat du roi, dit M. Bazin, dans son *Histoire,* d'après une lettre de Malherbe, le bruit s'étoit répandu à Douai, à Lille, à Anvers, à Cologne, que le roi venoit d'être tué. — Au moment où le crime fut commis, une bergère, revenant des champs, avoit demandé à son père « ce que c'étoit que le roi », en disant « qu'une voix venoit de lui en annoncer la « mort. » — Des religieuses avoient été surprises dans leur couvent, fondant en larmes *comme si elles assistoient au régicide.* — La cloche d'un autre monastère avoit lugubrement sonné sans que personne y touchât. « Mais pour ce qui est de ces lieux-là, dit Malherbe, il y croît force miracles, et toujours plus de bons que de mauvais. » — L'archevêque d'Embrun, discourant avec ses amis des dangers de l'État, avoit dit : « A l'heure qu'il est, il peut « arriver au roi quelque désastre. » — Le dimanche précédent, un soldat, rencontrant une femme de la religion réformée, lui avoit conseillé de quitter Paris, où il devoit y avoir bientôt de grands troubles. — « Aussitôt après la consommation du meurtre, un gentilhomme [1], envoyé à l'arsenal pour en donner avis au duc de Sully, avoit rencontré dans la rue de la Ferronnerie huit ou dix hommes à pied, et deux à cheval, qui accouroient pour tuer l'assassin avant qu'on l'emmenât. Il les en avoit empêchés en se jetant l'épée nue devant eux, et sur-le-champ ils s'étoient perdus dans la foule... » — Le prévôt de Pithiviers, jouant aux quilles dans son jardin à l'heure où le roi fut tué, dit à ceux qui l'entouroient « que le roi, maintenant, devoit être mort « ou fort blessé. » Cet homme, dénoncé *un peu tard* (un mois après l'exécution de Ravaillac), et qui avoit, disoit-on, un ou deux fils écoliers chez les jésuites, qui, de plus, étoit serviteur de la famille d'Entragues, fut conduit à Paris, mis au fort l'Évêque, et on le trouva étranglé dans sa prison, d'où son corps fut tiré pour être pendu en place de Grève. »

Les magistrats, après avoir suivi la trace de ces *indications*, et n'en ayant obtenu aucune découverte, « ce qu'on attribuoit à la lâcheté de leurs procédures », essayèrent d'agir sur le cœur de l'accusé par des menaces. — Le premier président lui dit « que, s'il ne vouloit pas avouer la vérité, on « feroit venir son père et sa mère, qui seroient dé- « chirés impitoyablement sous ses yeux, jusqu'à ce « qu'il parlât. » A cette menace, Ravaillac se troubla d'abord, mais, se calmant bientôt, il contesta *très-hardiment la légalité d'une pareille mesure.* M. Bazin rapporte qu'il avait été offert, dans le commencement, un autre moyen d'instruction, que, dit-on, la reine avait recommandé elle-même. « Un boucher de Paris avoit demandé qu'on lui livrât le coupable, promettant de l'écorcher avec tant d'industrie, si lentement, et en ménageant tellement ses forces, que même entièrement dépouillé de sa peau, il pourroit encore endurer le supplice. »

Les menaces et les moyens de terreur n'ayant eu aucun résultat, on employa les exhortations ; mais ce fut vainement. Des religieux et des docteurs, introduits auprès de Ravaillac, ne purent en tirer autre chose que ce qu'il avait dit à la justice. — On interrogea, sans plus de succès, le petit nombre de personnes qu'il avait désignées comme ayant eu quelques relations avec lui. C'étaient des gens grossiers ou de pauvres moines fort ignorants, dont la confrontation avec l'assassin ne fournit aucune lumière.

Dès lors, les magistrats instructeurs du procès eurent recours aux tortures. « On proposa, dit l'historien de Louis XIII, que nous avons déjà cité, d'y employer tout ce que l'art du bourreau avoit pu trouver de plus terrible. Quelques-uns désiroient qu'on se servît d'un moyen pratiqué à Genève, et dont ils vantoient l'efficacité : « C'étoit un artifice en « forme d'obélisque renversé (et creux), où le corps « étant placé, se couloit au bas, de son propre poids, « se pressoit à mesure que le fourreau s'étrécissoit, « et s'affaissoit en telle sorte, que les épaules s'al- « loient joindre aux talons, avec des douleurs lente- « ment cruelles, sans que pour cela le corps perdît « rien de ses forces, car en quatre heures il pouvoit « être refait et remis pour supporter le même tour- « ment une autre fois. » Cette proposition fut repoussée : il fut convenu qu'on s'en tiendroit *aux gehennes accoutumées,* ce qui parut aux réformés surtout une bien honteuse foiblesse. — Il y eut pourtant ceci d'exorbitant, qu'encore bien que l'usage fût d'appliquer à la question avant jugement les accusés seulement qui dénioient leur crime, on fit dès

[1] Il se nommait le baron de Courtomer, et P. Matthieu dit qu'il lui a affirmé ce fait dans un *mémoire écrit de sa main.*

lors subir à Ravaillac une première épreuve, après laquelle il fallut s'arrêter, parce qu'il n'avoit aucunement varié dans ses réponses, et qu'on craignoit « de « le trop affoiblir, pour qu'il pût satisfaire au supplice... » On chercha encore quelque supplément de peine qui pût être ajouté (par l'arrêt) au supplice ordinaire des plus grands crimes, lequel ne consistoit que « dans le tenaillement et le démembrement du corps. » — On voulut y joindre l'addition d'un mélange de matières propres à brûler cruellement les chairs entamées, dont on avoit trouvé la recette chez les anciens. Alors il parut convenable de se hâter, « de peur que la santé du criminel s'altérant, il souffrît moins qu'il ne devoit. »

La grand'chambre du parlement, celles de la Tournelle et de l'édit, s'assemblèrent (le 27 mai) pour prononcer l'arrêt. Amené sur la sellette, Ravaillac persista dans tout ce qu'il avait dit aux commissaires.

L'arrêt du parlement déclare « François Ravaillac « atteint et convaincu du crime de lèse-majesté di- « vine et humaine au premier chef, pour le très- « méchant, très-abominable et très-détestable par- « ricide commis en la personne du feu roi Henri IV, « de très-bonne et très-louable mémoire ; pour répa- « ration duquel il le condamne à être *tenaillé aux « mamelles, bras, cuisses et gras des jambes, sa « main droite, tenant le couteau duquel il avoit « commis le parricide, brûlée par le soufre*, et, « *sur les endroits où il auroit été tenaillé, jeté « du plomb fondu, de l'huile bouillante, de la « poix-résine brûlante, de la cire et du soufre « fondu ensemble ;* cela fait, son corps tiré à quatre « chevaux, ses membres consommés au feu, et les « cendres jetées au vent. — Déclare ses biens acquis « et confisqués au roi ; ordonne que la maison où il « est né sera démolie, le propriétaire d'icelle préa- « lablement indemnisé, sans que sur la place il puisse « être fait à l'avenir autre bâtiment ; — et que, dans « quinzaine, son père et sa mère videront le royaume, « avec défense d'y revenir jamais, à peine d'être « pendus et étranglés, sans autre forme ni figure « de procès ; — défend à ses frères et sœurs, oncles « et autres, de porter ci-après le nom de Ravaillac, « et leur enjoint de le changer en un autre. »

Supplice de Ravaillac (27 mai 1610).

Après la lecture de l'arrêt, que Ravaillac entendit à genoux, et avant son exécution, qui devait se faire le même jour, le condamné fut soumis à la question des *brodequins*, pour la révélation de ses complices. « Au premier, au deuxième coin qu'on enfonça entre ses jambes fortement serrées, il s'écria que personne n'avoit su son projet ; au troisième, il s'évanouit. Revenu à lui, *soigné et repu,* il répéta « qu'il ne ca- « choit rien, qu'il se croiroit exclu de la miséricorde « divine s'il dissimuloit la vérité ; seulement il pria « la cour, le roi, la reine, et tout le monde, de lui « pardonner, reconnoissant derechef, comme il « avoit fait à la cour, avoir commis une *grande « faute,* dont il espéroit toutefois la miséricorde de « Dieu plus grande qu'il n'étoit pécheur ; mais qu'au- « tre que lui n'avoit fait le coup, qu'il n'en avoit été « prié, sollicité, ni induit par personne, ni grand ni « petit, combien qu'il ne doutât point qu'il y en eût « *prou des uns et des autres qui en fussent bien aises.* » On le remit entre les mains de prêtres qui le firent transporter dans la chapelle, où il se confessa ; sa confession fut conforme en tout point à ses déclarations ; il exigea lui-même qu'elle fût publiée, et réitéra cette demande devant le greffier.

« Sur les trois heures, dit L'Estoile, on le tira de la chapelle pour aller au supplice ; il y eut une grande huée sur lui, depuis la chapelle jusqu'à la porte de la Conciergerie, de tous les prisonniers, qui, se mettant à crier *au traître!* et *au chien!* se vouloient ruer dessus, sans l'empêchement des archers, qui y tinrent la main forte.

« Sortant de la Conciergerie pour monter au tombereau, il se trouva un si grand concours et affluence de peuple, cruellement animé et acharné contre ce méchant parricide, que les gardes et archers, bien qu'en grand nombre, et armés jusqu'aux dents, eurent bien de la peine de le sauver de sa fureur, chacun y voulant mettre la main, hommes, femmes, filles, et jusqu'aux petits enfants, avec tel tumulte, cris et hurlements de tout le monde, imprécations et malédictions, qu'on ne s'entendoit pas l'un l'autre : si qu'il sembloit que le ciel et la terre se dussent mêler ensemble. Et quelque grande garde qu'on lui eût donnée pour empêcher le peuple d'en approcher, on ne le put sauver de force horions et gourmades qu'on lui donna, même quelques femmes y laissèrent imprimées les marques de leurs dents et ongles, tant la rage de ce peuple se montra grande à l'endroit de ce misérable.

« La plus grande part des princes et seigneurs étant lors à Paris se trouvèrent à l'hôtel de ville pour en voir l'exécution : aucun desquels, selon le dire et opinion de beaucoup, la regardèrent d'yeux fort secs, étant seulement marris qu'ils ne se pouvoient mieux servir, et à une plus grande œuvre, des mains et cœurs de ce peuple passionné, et trop affectionné, à leur gré, à la mémoire de leur bon roi et prince.

« Finalement, ce malheureux et misérable assassin étant parvenu au lieu du supplice, se voyant près d'être tiré et démembré par les chevaux, et

qu'un certain homme étant près de l'échafaud étoit descendu de son cheval pour le mettre en la place d'un qui étoit recru (fatigué), afin de le mieux tirer: «On m'a bien trompé, dit-il, quand on m'a «voulu persuader que le coup que je ferois seroit «bien reçu du peuple, puisqu'il fournit lui-même «les chevaux pour me déchirer.»

«Et ayant fait demander au peuple un *Salve regina,* en ayant été refusé avec tumulte et violence par toute cette populace, qui commença à crier plus que devant qu'il ne lui en falloit point, et qu'il étoit damné comme Judas; il se retourna vers son confesseur, et le pria de lui donner l'absolution; ce que celui-ci ayant refusé, disant que cela étoit défendu, en crime de lèse-majesté au premier chef, tel qu'étoit le sien, s'il ne vouloit révéler ses fauteurs et complices: il répondit qu'il n'en avoit point, comme il lui avoit souvent protesté et le protestoit encore; mais le confesseur ne voulant passer outre: «Donnez-la moi, dit ce misérable, au moins à con«dition, au cas que ce que je dis soit vrai; c'est «chose que vous, ni autre de votre profession ne «me peut refuser. — Je le veux bien, lui répondit «l'autre, mais à cette condition voirement qu'au «cas qu'il ne soit ainsi, votre âme, au sortir de cette «vie que vous allez perdre, s'en ira droit en enfer «et à tous les diables. — Je l'acccepte et la reçois, «dit-il, à cette condition.» Ce fut la dernière parole qu'il dit à M. de Filesac qu'on lui avoit donné pour confesseur avec M. Gamache, tous deux honnêtes hommes et doctes, gens de bien, et des premiers et plus suffisants docteurs en théologie de toute la Sorbonne. — Peu auparavant, le greffier, pour l'induire à se reconnoître et confesser la vérité, l'ayant fort pressé de décharger sa conscience de ceux qui lui avoient fait faire (le crime), et que l'indignation du peuple tant grande contre lui en étoit le jugement: «J'en suis bien marri, lui répondit-il; mais «que veut-il que j'y fasse? Que me demandez-vous «aussi tant? Je vous l'ai déjà dit, et vous le dis «encore, il n'y a que moi qui l'ai fait.»

«Aussitôt que Ravaillac fut mort (car il expira à la deuxième ou troisième tirade des chevaux, pour ce qu'il n'en pouvoit presque plus quand on l'y appliqua), le bourreau, l'ayant démembré, voulut en jeter les membres et quartiers dans le feu; mais le peuple se ruant impétueusement dessus, il n'y eut fils de bonne mère qui n'en voulût avoir sa pièce, jusqu'aux enfants qui en firent du feu aux coins des rues. Quelques villageois même d'alentour de Paris, ayant trouvé moyen d'en avoir quelques lopins et entrailles, les traînèrent brûler jusqu'en leurs villages.

«Voilà avec quelle furie et rage tout le peuple, tant des champs que de la ville, témoigna le grand regret qu'il avoit à la mort de ce bon roi, ce qu'on n'eût cru aisément, si on ne l'eût vu.»

Ravaillac eut-il des complices?

Les historiens sont divisés sur la question de savoir si Ravaillac eut ou n'eut pas de complices. On a beaucoup écrit à cette occasion; ceux qui sont pour l'affirmative, s'appuient sur les *Mémoires* de Sully, sur ceux du maréchal d'Estrées *sur la régence de Marie de Médicis,* et principalement sur le *Journal* de L'Estoile, qui, après avoir raconté le supplice de l'assassin, dit: «La lâcheté des magistrats (pour découvrir les complices de ce monstre même à l'endroit de ceux qu'on a pris) a été telle, et si grande, qu'elle fait mal au cœur de tous les gens de bien, et particulièrement à moi, auquel la douleur *que j'en ai* fait tomber la plume des doigts et de la main.» A l'appui de leur opinion, ils citent encore la *Relation* de Pierre du Jardin, sieur de La Garde, l'accusation de la demoiselle Coman ou D'Escoman contre le duc d'Épernon et la marquise de Verneuil, l'éloignement manifeste de Louis XIII pour sa mère, et l'abandon cruel dans lequel il la laissa mourir sur une terre étrangère. — «Il paraît certain, dit M. de Villenave (dans la *Biographie universelle*) *non que Ravaillac eut des complices,* mais que le parlement fut effrayé du danger d'en trouver. — La relation de La Garde ne mérite aucune confiance: cet aventurier, qui écrivait emprisonné à la Conciergerie (en 1615), fait venir à Naples Ravaillac, chargé de dépêches du duc d'Épernon; il déclare avoir vu, en 1608, Ravaillac tramant, aux confins de l'Italie, la mort de Henri IV avec un jésuite nommé d'Alagon, oncle du duc de Lerme, premier ministre de la cour d'Espagne. Rien n'est plus invraisemblable et plus ridicule... L'accusation de la demoiselle Coman, qui avait été au service de la marquise de Verneuil, fut jugée fausse et calomnieuse par arrêt du parlement (du 30 juillet 1611), et cette femme fut condamnée à une prison perpétuelle en quatre murailles. L'Estoile est visiblement animé d'une haine violente contre les jésuites. Sully dit que ceux qui ont armé la main de Ravaillac sont assez désignés *par le cri public;* mais ce cri public pouvait être le résultat de l'erreur. — Il est à remarquer que Ravaillac avait fait cent lieues à pied; que, arrivé à Paris sans argent, il avait reçu un *sol* d'aumône; qu'il avait volé l'instrument de son crime dans une auberge, parce qu'il n'avait pas sans doute les moyens de l'acheter. Comment concilier cet état de dénûment avec l'opinion qui lui donnne des complices si riches et si puissants!»

Péréfixe, dans son *Histoire de Henri le Grand*

dit : « Que si l'on demande qui a inspiré cette damnable pensée à ce monstre infernal, l'histoire répond *qu'elle n'en sait rien ;* et qu'en une chose si importante, il n'est pas permis de faire passer des soupçons, et même des conjectures, pour des vérités assurées ; que les juges même qui l'interrogèrent n'en *osèrent* ouvrir la bouche, et n'en parlèrent jamais que des épaules. »

Enfin M. de Chateaubriand partage l'opinion de ceux qui croient que Ravaillac n'eut pas de complices : il appelle l'assassin de Henri IV *un de ces envoyés secrets de la mort qui mettent la main sur les rois.* « Ces hommes, dit-il, surgissent soudainement et s'abîment aussitôt dans les supplices. Rien ne les précède, rien ne les suit : isolés de tous, ils ne sont suspendus dans ce monde que par leur poignard ; ils ont l'existence même et la propriété d'un glaive ; on ne les entrevoit un moment qu'à la lueur du coup qu'ils portent. — Ravaillac étoit bien près de Jacques Clément. C'est un fait unique dans l'histoire que le dernier roi d'une race et le premier d'une autre aient été assassinés de la même façon, chacun d'eux par un seul homme, au milieu de leurs gardes et de leur cour, dans l'epace de moins de vingt-un ans. Le même fanatisme anima les deux assassins ; mais l'un immola un prince catholique, l'autre, un prince qu'il croyoit protestant. Clément fut l'instrument d'une ambition personnelle ; Ravaillac, l'aveugle mandataire d'une opinion. »

Quelques mots sur Henri IV par M. de Chateaubriand. — Comparaison de la Ligue et de la Révolution.

Henri IV, honoré par ses contemporains du titre de *grand,* que la postérité lui a confirmé, peut être considéré, en raison des obstacles qu'il eut à surmonter, comme le fondateur d'une dynastie nouvelle. Le droit héréditaire ne fut pas son véritable titre à la couronne : il y eut plutôt conquête et transaction, que succession et transmission.

« On s'est fait, dit l'illustre auteur des *Études sur l'histoire de France,* une fausse idée de la manière dont les Bourbons parvinrent au trône. D'un côté, on n'a vu que les massacres de la Saint-Barthélemy, que les fureurs de la Ligue, que les intrigues de Catherine de Médicis, que les débauches de Henri III, que l'ambition des princes de Lorraine ; de l'autre côté, on n'a aperçu que la bravoure et la loyauté de Henri IV ; on a cru que tous les partis avoient été fidèles à leurs doctrines, qu'ils avoient constamment suivi leurs drapeaux respectifs, que les services avoient été récompensés, les injures punies, qu'enfin chacun avoit été rétribué selon ses œuvres : telle n'est point la vérité historique. Tout se passa comme de nos jours : on céda à des nécessités, à des intérêts créés par le temps. Le vainqueur d'Ivry ne monta point sur le trône botté et éperonné en sortant de la bataille : il capitula avec ses ennemis ; et ses amis n'eurent souvent pour toute récompense que l'honneur d'avoir partagé sa mauvaise fortune. — Brissac, La Châtre et Bois-Dauphin, maréchaux de la Ligue, furent confirmés dans leurs dignités : ils avoient tous vendu quelque chose. Lavardin, Villars, Balagny, Villeroy jouirent de la faveur de Henri IV. Par l'édit de Folembrai, les dettes même du duc de Mayenne furent déclarées dettes de la couronne. Le Béarnois étoit *ingrat et gascon, oubliant beaucoup et tenant peu.* « Montez, dit la duchesse de Rohan [1] (dans son ingénieuse satire apologétique), montez les degrés, entrez jusque dans son antichambre : vous oïrez les gentilshommes qui diront : « J'ai mis ma vie tant de fois au hasard « pour son service, je l'ai tant de temps suivi, j'ai « été blessé, j'ai été prisonnier ; j'y ai perdu mon « fils, mon frère ou mon parent : au partir de là il ne « me connoît plus ; il me rabroue si je lui demande « la moindre récompense... Ses effets parlent en bon « langage : *Mes amis, offensez-moi, je vous ai-« merai ; servez-moi, je vous haïrai.* » — Henri laissa mourir de faim le fidèle bourgeois qui avoit favorisé sa fuite, lorsque lui, Henri, étoit à Paris prisonnier de Charles IX. — A la mort de Henri III, Henri IV avoit dit à Armand de Gontaut, baron de Biron : « C'est à cette heure qu'il faut que vous met-« tiez la main droite à ma couronne ; venez-moi ser-« vir de père et d'ami contre ces gens qui n'aiment « ni vous ni moi. » Henri auroit dû garder la mémoire de ces paroles ; il auroit dû se souvenir que Charles de Gontaut, fils d'Armand, avoit été son compagnon d'armes, que la tête de celui « qui avoit « mis la main droite à sa couronne » avoit été emportée d'un boulet de canon : ce n'étoit pas au Béarnois à joindre la tête du fils à la tête du père. Le grand maître des échafauds, Richelieu, désapprouvoit celui de Biron comme inutile. — Mais la bravoure de Henri IV, son esprit, ses mots heureux et quelquefois magnanimes, son talent oratoire, ses lettres pleines d'originalité, de vivacité et de feu ; ses malheurs, ses aventures, ses amours, le feront éternellement vivre. Sa fin tragique n'a pas peu contribué à sa renommée : disparoître à propos de la vie est une condition de la gloire. Henri IV étoit encore un fort bon administrateur : il montra son habileté à faire vivre en paix des hommes qui se dé-

[1] Catherine de Parthenay (depuis duchesse de Rohan) avait, dans sa jeunesse, répondu à Henri IV, qui lui faisait une déclaration d'amour : « Je suis trop pauvre pour être « votre femme, et de trop bonne maison pour être votre mai-« tresse. »

testoient, particulièrement ses ministres, hommes de capacité, mais antipathiques les uns aux autres, et sortis de partis divers. Les Bourbons n'ont compté que cinq rois: ils ont eu deux grands princes et un martyr. Ce sang n'étoit pas stérile.»

La monarchie des états généraux commença à décroître sous les Valois, s'annula sous Henri IV, et ne se montra un moment sous Louis XIII que pour rendre le dernier soupir. Richelieu prépara l'avenir de la monarchie absolue, au moment où la puissance parlementaire alloit expirer par abus de sa force dans les troubles de la Fronde.

«Les états, pendant les guerres civiles, ne répondirent point, dit M. de Chateaubriand, à ce qu'on devoit attendre d'un aussi grand corps, soit qu'il repoussât, soit qu'il adoptât les nouvelles opinions; ce qui prouve qu'ils n'étoient point entrés dans les mœurs ou dans les libertés du pays. Ces états firent des actes remarquables de législation civile et administrative, mais ils ne montrèrent aucun génie politique; ils furent maîtrisés par les caractères individuels. Quand l'ordre reparut sous Henri IV, l'esprit humain, après avoir remué tant d'idées, après avoir passé à travers de tant crimes, s'étoit agrandi, mais le gouvernement s'étoit resserré. Le parlement, rival victorieux de la représentation nationale, rendoit des arrêts politiques, disposoit de la régence, refusoit ou ordonnoit l'impôt; il y avoit deux pouvoirs législatifs. Les savants, les gens de lettres, les écrivains attachés de préférence à la robe, faisoient opposition à l'autorité des trois ordres. Les états de la Ligue achevèrent de déconsidérer des assemblées qui, luttant sans cesse contre les abus de la féodalité de la couronne, du parlement et du peuple, n'avoient jamais pu contenir le despotisme royal, refréner les injustices aristocratiques, arrêter les empiétements de la magistrature, enchaîner les violences populaires.

« A compter depuis la conjuration d'Amboise (1560) jusqu'à la publication de l'édit de Nantes (1599), s'écoulèrent trente-neuf années de massacres, de guerres civiles et étrangères, entremêlées de quelques moments de paix; c'est à peu près la période qu'a parcourue notre dernière révolution. Ce temps de la Saint-Barthélemy et de la Ligue est le temps de la terreur religieuse, d'où sortit la monarchie absolue, comme le despotisme militaire sortit de la terreur politique de 1793. Il ne coula guère moins de sang françois dans les guerres et les massacres du seizième siècle que dans les massacres et les guerres de la révolution. «Durant les guerres (de la Ligue) sont morts prématurément, et avant le temps, plus de deux millions de personnes, tant de mort violente que de nécessité et pauvreté, par famine et autrement,» dit l'auteur de *la Vie et déportements de Henri le Béarnois*. — Un capital immense fut dissipé, les dettes de l'État se trouvèrent monter, sous Henri IV, à 330 millions de la monnoie de ce temps, sans parler de toutes les autres sommes absorbées et non constituées en dettes publiques. «Le pauvre peuple avoit été tellement pillé, vexé, saccagé, rançonné et subsidié sans aucune relâche, ni moyen de respirer, qu'il ne lui restoit plus aucune facilité de vivre, étant comme désespéré et résolu de quitter le pays de sa naissance pour aller vivre en terre étrangère, car depuis ledit temps, la ville de Paris et pays circonvoisins avoient fourni 36 millions de livres, outre autre somme de 60 millions de livres, ou environ, qui avoient été fournis par le clergé de France, sans les dons, emprunts et subsides levés extraordinairement, tant sur ladite ville que sur les autres pays et provinces du royaume: somme suffisante, non-seulement pour conserver l'état de la France, mais aussi, avec la terreur de l'ancien nom des François, en rendre le nom formidable à tous les autres princes, potentats et nations [1].»

«Dans le pays qu'ils occupoient, les huguenots détruisirent les monuments catholiques, et s'emparèrent des biens du clergé. Beaucoup de prêtres se marièrent, et restèrent néanmoins catholiques; leurs mariages furent sanctionnés par la cour de Rome, et leurs enfants légitimés. La cour, de son côté, ne se fit faute des biens ecclésiastiques. — La vente, saisie et jouissance des biens de l'Église par des laïques, étoient accompagnées de la saisie, jouissance et vente des biens des particuliers, comme dans la révolution. — Plusieurs édits et déclarations ordonnent la confiscation des biens des huguenots. Le parlement, en 1589, rendit un arrêt pour faire *procéder à la vente des biens de ceux de la nouvelle opinion*..... « afin qu'on ne soit pas «privé du fruit et secours espéré des saisies et «ventes des biens et héritages des huguenots.» — Un règlement du duc de Mayenne de la même année exige le serment à l'Union catholique par le clergé, la noblesse, le tiers état, les habitants des villes et des campagnes, etc. Ce serment doit être prêté dans la quinzaine du jour de la publication du règlement: «Après ladite quinzaine passée, sera «procédé à la saisie des biens, meubles et immeu-«bles de tous ceux qui se trouveront refusant ou «délaiant faire ledit serment, soit ecclésiastique, «noble ou du tiers état, et si, dans un mois après la-«dite saisie, ils ne le voudroient faire ou n'auroient «proposé excuse valable, il sera passé outre à la «*vente* desdits biens.» — On voit que les massacres, les injustices, les spoliations, ne sont pas,

[1] *Vie et mort de Henri de Valois.*

comme on l'a cru, particuliers à nos temps révolutionnaires. Les terroristes de la Saint-Barthélemy et de la Ligue étoient des aristocrates nobles, des rois, des princes, des gentilshommes, Charles IX, Henri III, le duc de Guise, Tavannes, Clermont, Coconnas, La Mole, Bussy d'Amboise, Saint-Mesgrin et tant d'autres : non-seulement ils lâchèrent les bourgeois de Paris sur les huguenots, mais ils trempèrent eux-mêmes leurs mains dans le sang. Les septembriseurs et les terroristes de 1792 et 1793 étoient des démocrates plébéiens : au delà des meurtres individuels qu'ils commirent, ils inventèrent le meurtre légal, effroyable crime qui fit désespérer de Dieu ; car si la justice de la terre peut jamais être armée du fer de l'assassin, où est la justice du ciel ? Que reste-t-il aux hommes ?

« La terreur de la Saint-Barthélemy et de la Ligue fut approuvée par la grande majorité de la nation ; on regarda aussi cette terreur comme *nécessaire*. On ne trouve pas contre Charles IX, qui nous fait tant d'horreur aujourd'hui, un seul écrit de ses contemporains catholiques ; il est loué, au contraire, de presque tous les hommes de mérite de cette époque, Du Tillet, Brantôme, Ronsard, tandis que Henri III est accablé d'outrages.

« Les pamphlets de la Ligue font voir le mouvement des opinions. C'est la première fois que la presse a joué un rôle important dans les troubles politiques ; par son moyen, la pensée étoit devenue, ainsi que de nos jours, un élément social, un fait qui se mêloit aux autres faits, et leur donnoit une nouvelle vie. La plume étoit aussi active que l'épée. Comme chacun avoit liberté entière dans son parti et n'étoit proscrit que dans l'autre, il y avoit réellement *liberté de la presse*. Les imaginations audacieuses de Rabelais, le *Traité de la servitude volontaire* de La Boétie, les *Essais* de Montaigne, la *Sagesse* de Charron, la *République* de Bodin, les écrits polémiques, le traité où Mariana va jusqu'à défendre le régicide, prouvent qu'on osa tout examiner. — Comme la succession à la couronne étoit contestée, les catholiques, en se divisant à ce sujet, examinèrent hardiment les principes de la monarchie, et les protestants rêvèrent la république aristocratique. La liberté politique et religieuse eurent un moment pleine licence, en s'appuyant à la liberté de la presse, leur compagne, ou plutôt leur mère. Mais cet horizon, qui s'ouvrit un moment dans l'esprit humain, se referma tout à coup. La réaction qui suit l'action, quand l'action n'est pas consommée, précipita la France sous le joug.

« En résumé, les guerres civiles religieuses du seizième siècle, qui ont duré trente-neuf ans, ont engendré les massacres de la Saint-Barthélemy, ont versé le sang de plus de deux millions de François, ont dévoré près de trois milliards de notre monnaie actuelle, ont produit la saisie et la vente des biens de l'Église et des particuliers, ont fait périr deux rois de mort violente, Henri III et Henri IV, et commencé le *procès criminel* du premier de ces rois. — La vérité religieuse, quand elle est faussée, ne se livre à pas moins d'excès que la vérité politique lorsqu'elle a dépassé le but. »

CHAPITRE XI.

LOUIS XIII. — RÉGENCE DE MARIE DE MÉDICIS. — MAJORITÉ DU ROI.

Avénement de Louis XIII. — La régence est conférée par le parlement à la reine Marie de Médicis. — Lit de justice tenu par le jeune roi. — Régence de Marie de Médicis jugée par le cardinal de Richelieu. — Retour des princes. — Sacre de Louis XIII. — Intrigues de cour. — Avidité des grands. — Changement de politique. — Expédition de Juliers. — Disgrâce et retraite du duc de Sully. — Assemblée générale des protestants à Saumur. — Discours remarquable du duc de Rohan. — Fin de l'assemblée de Saumur. — Mécontentement des protestants. — Morts du duc de Mayenne et du duc d'Orléans. — Double alliance avec l'Espagne. — Carrousel de la place Royale. — Factions à la cour. — Duels du chevalier de Guise. — Les princes quittent la cour. — Traité de Sainte-Menehould. — Majorité de Louis XIII.

(De l'an 1610 à l'an 1614.)

Avénement de Louis XIII. — La régence est conférée par le parlement à la reine Marie de Médicis. — Lit de justice tenu par le jeune roi (14 et 15 mai 1610).

Les ministres de Henri IV, en apprenant le crime de Ravaillac, s'étaient hâtés d'accourir au Louvre. — Marie de Médicis, éclatant en sanglots, s'écria, en voyant entrer Brulart de Sillery : « Hélas ! le roi est « mort ! — Vous vous trompez, madame, répondit le « chancelier avec gravité et douceur, le roi ne meurt « pas en France » ; et comme cette réponse lui parut calmer un peu le désespoir de la reine, il ajouta : « Ce n'est pas le temps des larmes, d'autres, en assez « grand nombre, pleurent pour vous et pour eux-« mêmes ; venez avec nous travailler à prendre la « résolution que réclament les intérêts de l'État et « ceux de votre fils. » Et, faisant réunir le nouveau roi avec ses frères et ses sœurs dans une seule chambre qui fut mise sous la garde de soldats dévoués, il entraîna la reine dans la chambre du conseil, où les ministres allaient se réunir.

Louis XIII, ce jeune roi qu'un assassinat faisait monter sur le trône, n'ayant encore que huit ans et huit mois, il y avait lieu à l'établissement d'une régence. Avant sa mort, Henri IV, quels que fussent ses projets, n'avait rien réglé sur la tutelle de son fils et sur le gouvernement du royaume. Des trois princes du sang qui auraient pu, sinon disputer la



L'Empereur Napoléon à Austerlitz
d'après le tableau de Gérard.



L'Emper[illegible] et les Rois ses alliés,
[illegible] bal [illegible] Vill[illegible] le 4 Décembre 1809, d'après un dessin du temps.

régence, du moins en demander le partage à la reine, l'un, le prince de Condé, était absent du royaume, l'autre, le prince de Conti, était incapable et infirme, et le troisième, le comte de Soissons, venait, pour une bouderie avec le défunt roi, de s'éloigner de la cour. Les partisans de Marie de Médicis surent profiter habilement de ces circonstances. Le duc d'Épernon et le duc de Guise, oubliant leurs anciennes querelles, donnèrent des ordres en commun, et placèrent des troupes pour assurer la tranquillité de Paris et l'autorité de la reine mère, tandis que les ministres délibéraient sur les moyens de la faire déclarer régente.

Sur la proposition du chancelier, on décida de s'adresser au parlement qui tenait alors ses séances dans le couvent des Augustins (le palais étant rempli par les préparatifs de l'entrée de la reine).— Une partie des magistrats y était encore assemblée pour juger une affaire civile. On envoya chercher les autres. Le premier président Du Harlay, quoique malade, s'y fit porter, et quand les chambres furent réunies, «l'avocat général Servin leur confirma la triste nouvelle dont on vouloit douter encore; puis demanda, au nom de la reine, que le parlement pourvût, *ainsi qu'il avoit accoutumé*, à la régence et au gouvernement du royaume. «La chose est, dit-il, non-seu-«lement nécessaire, mais pressée, et il n'y a pas «d'incertitude sur la personne qui doit être revêtue «de cette autorité. Les histoires et les registres du «parlement prouvent que l'usage est de la remettre «aux reines mères des rois mineurs.» On commençait à délibérer, lorsqu'une porte intérieure s'ouvrit, et laissa voir le duc d'Épernon, *en pourpoint et l'épée à la main.* Le premier président l'invita à prendre sa place de pair; mais il refusa de s'asseoir, et engagea la compagnie *à se hâter, parce que la reine était impatiente, et que les circonstances ne permettaient pas de retard.* Après son départ, et comme on recueillait les voix, le duc de Guise entra par la même porte, et dans le même appareil militaire. On l'invita à s'asseoir, et il prit place sur son banc en protestant de sa fidélité pour le service du roi et de l'État. — L'arrêt, *précipité par la nécessité* (dit L'Estoile), fut ensuite rendu, et le parlement déclara «la reine mère du roi *régente en France,* pour avoir l'administration des affaires pendant le bas âge du roi son fils, avec toute puissance et autorité.»

Afin de donner plus de solennité à cet arrêt du parlement, les ministres qui formaient le conseil de la reine décidèrent que le lendemain matin aurait lieu un *lit de justice,* où le roi, assisté de princes, seigneurs et prélats, renouvellerait publiquement, dans la forme la plus auguste qui fût connue, l'établissement de la régence.

En conséquence, «le samedi 15 mai, dit L'Estoile, vers les huit heures du matin, le parlement s'assembla de rechef aux Augustins, les présidents avec leurs manteaux et mortiers, et les conseillers avec leurs robes et chaperons d'écarlate. Demi-heure après arriva le sieur de Sillery, chancelier de France, accompagné de plusieurs maîtres des requêtes: il étoit revêtu d'une robe de velours noir, et se plaça au-dessus de M. le premier président. — Ensuite arrivèrent séparément le duc de Mayenne, le connétable, les cardinaux et prélats.

«En attendant la venue de Sa Majesté, on fit l'information de vie et de mœurs de l'abbé de Saint-Denis, frère de M. de Guise, pourvu de l'archevêché de Reims, mais non sacré, afin qu'il pût prendre place au parlement en cette qualité (de duc et pair), et non comme abbé commendataire. L'information faite, il prêta serment, et prit séance.

«Sur les dix heures, le roi arriva, revêtu d'un habit violet, monté sur une petite haquenée blanche, assisté des princes, ducs, seigneurs, et principaux officiers de la couronne, tous à pied. — La reine en son carrosse arriva aussi, accompagnée des princesses et duchesses, habillée, non des beaux habits qu'on lui avoit préparés pour son entrée, mais couverte d'un grand crêpe noir.

«Leurs Majestés étant arrivées à la porte des Augustins, le capitaine des gardes fut s'emparer des huis du parlement, et les députés nommés pour aller au-devant de Leurs Majestés les reçurent à la porte du cloître sortant la rue, où le roi mit pied à terre, et aussi la reine sa mère; et les conduisirent avec prou (beaucoup) de peine, à cause de la multitude du peuple, jusqu'à la grand'chambre. Les députés entrèrent devant le roi, suivis de la reine, des princes et seigneurs, qui prirent tous leurs places, savoir:

«Le roi seul, séant en son lit de justice; la reine sa mère à sa droite, une place vide toutefois entre eux deux.

«Plus bas, aux hauts siéges (du côté droit), le prince de Conti, le comte d'Enghien (âgé de cinq ans), fils du comte de Soissons, absent; les ducs de Guise, de Montmorency, d'Épernon, de Sully, pairs; les maréchaux de Brissac, de Lavardin et de Bois-Dauphin.

«Aux hauts siéges, du côté senestre, les cardinaux de Joyeuse, de Gondi, de Sourdis, du Perron; l'archevêque de Reims, duc et pair; l'évêque de Beauvais, comte et pair; l'évêque de Noyon, comte et pair; l'évêque de Paris, non pair, mais conseiller-né au parlement.

«Au côté du roi en bas, sur la première marche de son trône, étoit le sieur de Souvré, son gouverneur; à genoux, sur la seconde marche, à ses pieds

le duc d'Elbœuf pour le grand chambellan; aux pieds du grand chambellan, le baron de Chappe, prévôt de Paris.

«En la chaire qui étoit au-dessous, à part, étoit M le chancelier; aux bas siéges du greffier de la cour et des gens du roi, messieurs les sept présidents à mortier : Du Harlay, premier président, Potier, Forget, de Thou, Séguier, Molé, Camus.

«Dans le parquet, devant lesdits sieurs présidents, en une chaire, à cause de son indisposition, le duc de Mayenne, pair [1].

«Aux bas siéges, dans le parquet, l'évêque de Béziers, grand aumônier de la reine; de l'Aubespine et Camus, conseillers d'État; et plusieurs maîtres des requêtes.—Aux bas siéges du parquet, et au barreau, du côté senestre, les conseillers de la cour, au nombre de six vingt quatre.

«Le silence fait, la reine fit l'ouverture de l'assemblée par une harangue courte et succincte, qu'elle eut assez de peine de faire, à raison des soupirs qui étouffoient ses paroles, et qui étoient précédés de grosses larmes (témoignages irréprochables du deuil qu'elle avoit dans l'intérieur de la perte de son cher et bien-aimé époux). — Après qu'elle eut tellement quellement fini son discours, elle rabaissa son voile, et descendit pour se retirer; mais les princes et toute la compagnie la supplièrent de rester, et d'honorer l'assemblée de sa présence. Ce que, après quelques refus, elle accorda, et reprit sa place.

«Puis le roi, surmontant la grandeur de son âge, proféra quelques paroles sur le sujet de sa venue avec une grâce et une gravité vraiment royales.

«Après se leva M. le chancelier, et, ayant fait deux grandes révérences, représenta en peu de paroles la grande espérance que l'on devoit avoir de Sa Majesté; et ensuite déclara «la sage conduite de la «reine sa mère, la haute estime qu'avoit faite de sa «royale personne le roi défunt avant son décès, «l'ayant jugée très-digne d'administrer et régir son «royaume, si tant étoit qu'il plût à Dieu l'appeler «à soi avant que son fils eût atteint l'âge compétent «d'être majeur...»

«Ensuite M. le premier président Du Harlay commença sa harangue [2], et après lui M. Servin, avocat du roi, pour le procureur général, qui conspiroient à une même fin et un même but, qui étoient «que la «reine fût élue régente en France, pour avoir soin «de la personne royale de son fils, et la conduite et «administration des affaires de ses royaumes, à l'imi«tation des reines Blanche, mère du roi saint Louis, «et de Marguerite, sa chère épouse, toutes deux «très-sages, très-vertueuses et très-pieuses prin«cesses, ainsi qu'il avoit été arrêté au parlement, «les chambres assemblées le jour d'auparavant.»

«Après ces harangues, M. le chancelier alla au conseil du roi seul, de lui à la reine sa mère seule, lui faisant entendre l'avis et la volonté du roi; puis descendit, prit l'avis de MM. les présidents, et remonta pour prendre celui des princes, ducs, pairs; ensuite, de l'autre côté, celui des prélats. Enfin, redescendu, il prit l'avis de ceux qui étoient en bas et des conseillers; et ce fait, retourna en sa place, et prononça l'arrêt qui s'ensuit.

«Le roi séant en son lit de justice, par l'avis «des princes de son sang, autres princes, prélats, «ducs, pairs et officiers de la couronne, ouï et re«quérant son procureur général, a déclaré et dé«clare (*conformément à l'arrêt donné en sa cour* «*de parlement le jour d'hier*) [1] la reine sa mère «régente en France, pour avoir soin de l'éduca«tion et nourriture de sa personne, et l'administra«tion des affaires de son royaume pendant son bas «âge...»

«Après la levée de la cour, la reine, très-affligée, mais aussi très-satisfaite de ce qui venoit d'être fait, se rendit au Louvre; et le roi, accompagné des princes, seigneurs et gentilshommes, entouré de ses gardes, alla à Notre-Dame, où tout le peuple cria fort haut *vive le roi!* mais la plupart les larmes aux yeux.»

Dès le premier jour, le jeune Louis XIII avait été traité en roi à son souper : «M. de Souvré, son gouverneur [2], le servit à genoux, dit L'Estoile, de quoi

[1] Le duc de Mayenne était impotent et perclus; comme grand chambellan, il aurait dû être couché aux pieds du roi.

[2] Le premier président parla de l'événement douloureux qui avait surpris la France «au milieu des pompes et des fêtes, «lorsque le feu roi venoit de délier le nœud de ses misères, «et, comme un grand Esculape, avoit réuni les parts dis«persées de son Hippolyte, déchiré par tant de factions.» Il compara «le coup funeste qui venoit de frapper la royauté à «une éclipse de ce grand soleil, lequel, aussitôt qu'il est ob«scurci en un lieu, fait paroître sa lumière dans un autre.» Il rappela les rois du nom de Louis, qui devaient fournir à Louis XIII de vertueux et sages exemples, et finit en suppliant «le roi d'honorer de sa bienveillance la cour du parlement qui «rend aux sujets la justice, vraie puissance ordonnée de «Dieu, gloire et trésor des rois.»

[1] M. Bazin, dans son *Histoire de Louis XIII*, dit que le chancelier, en prononçant l'arrêt du 15 mai, ne fit aucune mention de l'arrêt de la veille, et que la parenthèse soulignée ci-dessus ne fut intercalée dans l'arrêt enregistré et imprimé que sur la réclamation du parlement.

[2] Gilles de Souvré, marquis de Courlanvaux, maréchal de France en 1613, avait été un des premiers à reconnaître les droits de Henri IV au trône, et le servit avec une inébranlable fidélité. — Le roi, pour lui témoigner sa confiance, et récompenser ses services, le nomma gouverneur du dauphin. On trouve dans les *Journaux de L'Estoile*, et dans les *Lettres de Malherbe*, des détails pleins de naïveté sur la manière dont Souvré s'acquittait de ses fonctions de gouverneur, qu'il conserva après l'avénement de son élève au trône.

«Notre nouveau roi fut fouetté ce jour (29 mai), dit L'Estoile, par commandement exprès de la reine régente sa mère, pour s'être opiniâtré à ne point vouloir prier Dieu. M. de Sou-

ce petit prince, étonné, le regardant, rioit, puis se prenoit à pleurer, se souvenant de la mort du roi son père : «Je voudrois (disoit-il après) n'être «point roi, et que mon frère le fût plutôt ; car j'ai «peur qu'on me tue comme on a fait le roi mon «père.» La reine avoit envoyé quérir tous les gardes, et leur avoit dit qu'elle consignoit la personne du roi son fils entre leurs mains ; qu'ils avisassent à le bien garder, et à ne faire approcher de Sa Majesté aucun, quel qu'il fût, qu'ils ne connussent bien, et duquel ils ne voulussent répondre.»

Les inquiétudes du petit roi et la sollicitude de sa mère étaient justifiées par les dispositions de quelques hommes fanatisés ; «car, dit Richelieu dans ses *Mémoires*, la maladie de penser à la mort des rois étoit lors si pestilentielle, que plusieurs esprits furent, *à l'égard du fils*, touchés et saisis d'une fureur semblable à celle de Ravaillac au respect du père. — Un enfant même de douze ans osa bien dire qu'il seroit assez hardi pour tuer le jeune prince. Ses premiers juges le condamnèrent à la mort.»

Dans son *Journal de Louis XIII*, Pierre L'Estoile confirme le récit de Richelieu, et donne sur cet assassin imberbe et par intention (qui serait acquitté de nos jours comme ayant *parlé* sans discernement) des détails curieux qui font connaître les opinions des hommes du temps de Henri IV.— «Le mercredi 16 mai, un méchant petit garçonnet, apprenti d'un tisserand, qui se disoit âgé de près de quatorze ans, mais qui n'en montroit pas avoir plus que douze, fut condamné par sentence du Châtelet à être pendu et étranglé, nonobstant son âge, pour avoir dit, et impudemment persévéré à dire, que «s'il eût pu recouvrir un *charme* [1] et un couteau, il «eût tué le roi et la reine.» Son maître, et ses parents même, déposèrent que ce petit maraud étoit tellement mal né, qu'il ne se plaisoit qu'à mal faire, enclin à tout vice et méchanceté (ce que mon neveu, avocat du roi au Châtelet, qui l'avoit interrogé, me confirma ; et qu'en sa vie il n'avoit vu une plus traître mine ni plus résolu petit paillard). — Ce qui fut cause de le condamner au gibet, pour étouffer en sa naissance ce petit vipereau, qui, en croissant, ne pouvoit faire que beaucoup de mal.

«Il appela de sa sentence à la cour, laquelle, ayant égard à son âge, commua la peine de mort, donnée par la sentence du Châtelet, *au simple fouet et aux galères*, et lui sauva la vie, encore qu'elle semblât ne pouvoir être assez courte, vu les indices qu'il donnoit de son méchant et dépravé naturel. «Au moins, dit quelqu'un duquel je ne puis «improuver l'opinion, si, en lui remettant la vie à «l'égard de la jeunesse, on lui eût crevé les deux «yeux, et confiné pour le reste de ses jours dans «les Quinze-Vingts de Paris, avec une plaque atta-«chée au devant de sa robe, dans laquelle il y eût eu «gravé en grosses lettres : *pour avoir voulu tuer «le roi et la reine*, on se fût assuré de lui pour ne «pouvoir jamais faire mal ; et il eût servi d'instruc-«tion et d'exemple au peuple, et d'un *donne garde* «à la jeunesse.»—Il ne paraît pas que ce jeune misérable ait subi la peine à laquelle on le condamna. Richelieu dit que «la nature fut assez *clémente* pour venger elle-même l'outrage qu'elle avoit reçu de ce *monstre*, en prévenant le châtiment qu'il devoit attendre de la justice des lois.»

vré, son gouverneur, auquel en avoit été donné la commission, n'y vouloit mettre la main, jusqu'à ce que, étant comme forcé par la reine, il fut contraint de passer outre.— Le jeune prince se voyant pris, et qu'il lui en falloit passer par là : «Ne frappez guère fort, au moins,» dit-il à M. de Souvré. Puis peu après étant allé trouver la reine, et Sa Majesté s'étant levée pour lui faire la révérence comme de coutume : «J'aimerois mieux, va dire ce prince tout brusquement, qu'on «ne me fît point tant de révérences et tant d'honneur, et qu'on «ne me fît point fouetter.» Trait qui fit rire la reine, et fut remarqué pour un de ceux du feu roi son père, qui ne manquoit jamais de reparties promptes et fort à propos.»

La reine, en faisant fouetter son fils, suivait les conseils de Henri IV, qui donnait lui-même le fouet à ses enfants, et qui écrivait à madame de Monglas, leur gouvernante : «Je me «plains de ce que vous ne m'avez pas mandé que vous aviez «fouetté mon fils, car je veux, et vous commande de le fouet-«ter toutes les fois qu'il fera l'opiniâtre ou quelque chose de «mal, sachant bien par moi-même qu'il n'y a rien au monde «qui lui fasse plus de profit que cela ; ce que je reconnois par «expérience m'avoir profité ; car, étant de son âge, j'ai été «fort fouetté...»

La reine, qui fut longtemps à s'accoutumer, pour ses enfants, à l'humiliante punition des verges, se fâchait un jour contre le roi de ce qu'il avait fait fouetter le dauphin ; elle lui dit : «Ah ! vous ne traiteriez pas ainsi vos bâtards. — Pour «mes bâtards, répondit Henri IV, il les pourra fouetter, s'ils «font les sots ; mais lui, il n'aura personne qui le fouette.»

Henri IV aimait, d'ailleurs, beaucoup ses enfants, et se prêtait à leurs jeux avec une bonhomie toute paternelle. Voici un trait que la tradition a conservé, et qui a fourni à M. Ingres le sujet d'un de ses plus jolis tableaux. — Le roi marchait dans sa chambre agenouillé, et portant sur son dos, à leur grande joie, le dauphin et le duc d'Orléans ; un ambassadeur entra : «Monsieur l'ambassadeur, lui dit Henri IV, «sans se relever, avez-vous des enfants ? — Oui, sire, répon-«dit l'ambassadeur. — En ce cas, repartit le roi, vous per-«mettrez bien que je finisse le tour de la chambre.»

Régence de Marie de Médicis jugée par le cardinal de Richelieu.

En faisant conférer la régence à la reine mère, les anciens ministres de Henri IV avaient eu la pensée de se maintenir au pouvoir, et de conserver l'autorité, mais la suite des événements détruisit leurs espérances, et précipita leur chute. Avant de raconter succinctement les faits principaux de cette époque d'intrigues et de luttes de cour, nous croyons devoir en emprunter la remarquable pein-

[1] Un charme ; l'ignorance populaire croyait encore aux maléfices ayant la puissance de faire mourir les rois.

ture à un homme d'État dont le jugement ne paraît pas avoir été influencé par la part qu'il commença alors à prendre aux affaires.

«Le cours de la régence, dit Richelieu, fit voir le vrai tableau de l'inconstance des François, même de ceux qui auroient dû être les plus retenus et les plus sages, et les diverses faces de la fidélité des grands qui, d'ordinaire, n'est *inviolable qu'à leurs intérêts*, et qui change souvent sur la moindre espérance qu'ils ont d'en tirer avantage. En effet, tous ceux qui furent depuis attachés au roi et à la reine les avoient quittés chacun à leur tour, l'un après l'autre, selon que leurs passions et leurs intérêts les y portoient.

«Les princes du sang furent tantôt divisés, et tantôt unis, mais toujours ils manquèrent à ce qu'ils devoient. — Ceux de la maison de Guise, unis ou séparés de la cour, ne firent jamais ce qu'on auroit attendu de la fidélité qu'ils ont promise, ni du cœur de leurs prédécesseurs. Les parlements favorisèrent les troubles; les ministres se divisèrent, et, épousant divers partis, se rendirent artisans de leur perte. — Le maréchal d'Ancre, qui devoit être inséparable des intérêts de la reine, qui l'avoit élevé au plus haut point où un étranger puisse aspirer raisonnablement, fut si aveuglé, qu'il agit contre les volontés de sa maîtresse pour suivre un parti qu'il estimoit capable de le maintenir. Les caprices de sa femme nuisirent encore beaucoup à sa maîtresse. — Tant qu'il y eut de l'argent pour satisfaire à l'appétit déréglé d'un chacun, les divisions demeurèrent dans le cabinet et dans la cour, et le repos de la France ne fut pas ouvertement troublé; mais lorsque les coffres de l'épargne furent épuisés, la discorde s'étendit dans les provinces, et partagea la France, en sorte que, bien que l'autorité royale ne pût être qu'en *un lieu*, son ombre parut en *diverses parties* du royaume, où ceux qui prirent les armes protestoient ne les avoir en main que pour le service du roi, contre qui ils agissoient...

«L'administration de la reine, pendant sa régence, et quelque temps après, a eu quatre faces différentes.

«La première conserva pour un temps les marques de la majesté que la vertu du grand Henri avoit attachées à sa conduite, en tant que les mêmes ministres qui avoient sous son autorité supporté les charges de l'État durant sa vie en continuèrent l'administration, sans se séparer ouvertement les uns des autres. Ce qui dura jusqu'à la disgrâce et chute du duc de Sully (5 février 1611).

«La seconde (de 1611 à 1614) retint encore quelque apparence de force en sa faiblesse, en ce que l'union qui demeura entre le chancelier, le président Jeannin et Villeroy, et la profusion des finances qui fut introduite sous l'administration qu'en eut le président Jeannin (aussi homme de bien que peu propre à résister aux impostures et injustes demandes du tiers et du quart), firent que les grands, arrêtés par des gratifications extraordinaires, demeurèrent en quelque règle et obéissance, ce qui dura jusqu'à ce que les coffres fussent épuisés, et que la femme du sieur de Puisieux, fille de Villeroy, fût décédée [1].

«La troisième (de 1614 à mai 1616) fut pleine de désordre et de confusion, qui tirèrent leur origine de la division ouverte des ministres, causée par la dissolution de l'alliance entre le chancelier et Villeroy (qui ne fut pas plutôt arrivée que l'imprudence et l'ambition du chancelier et de son frère les portèrent à complaire au maréchal d'Ancre, et adhérer au déréglement de ses passions, à beaucoup desquelles ils avoient résisté auparavant, et l'eussent toujours pu faire, si leurs divisions ne les en eussent rendus incapables). En ce divorce, tous les grands prirent le dessus. Villeroy déchut de sa faveur, le chancelier subsista pour un temps, en suivant les volontés de ceux qui, auparavant, étoient contraints de s'accommoder à beaucoup des siennes. — Enfin, le mariage du roi étant accompli, au retour du voyage entrepris à cette fin, après que les uns et les autres eurent eu le dessus et le dessous, chacun à son tour, ils furent disgraciés et éloignés, *plus par leur mauvaise conduite* que par la puissance du maréchal d'Ancre et de sa femme.

«La quatrième (de mai 1616 à avril 1617) n'eut quasi autre règle que les volontés du maréchal et de sa femme, qui renversèrent souvent les meilleurs conseils par leur puissance. — Cette saison fut agitée de divers mouvements estimés du vulgaire beaucoup plus violents qu'ils ne l'étoient, si l'on en considère la justice, et qui, en effet, étoient aussi utiles à l'État, qu'ils sembloient rigoureux à ceux qui les souffroient, les ayant mérités.»

Retour des princes. — Sacre de Louis XIII. — Intrigues de cour. — Avidité des grands. — Changement de politique. — Expédition de Juliers (1610).

Marie de Médicis gouverna la France pendant sept ans environ; mais elle n'eut que pendant quatre ans et quatre mois la tutelle de son fils et la régence du royaume.

L'année 1610, la première de la régence, fut marquée par les funérailles de Henri IV [2], précé-

[1] Le marquis de Puisieux, fils du chancelier Brulart de Sillery, avait épousé la petite fille de Villeroy.

[2] On trouve dans les *Lettres de Malherbe à Peiresc*, la relation des funérailles de Henri IV; nous y remarquons ces

dées de celles de Henri III, et suivies du sacre de Louis XIII; par le retour à Paris du prince de Condé et du comte de Soissons, qui se montrèrent mécontents de n'avoir pas été appelés à participer à la régence, et auxquels il fallut accorder l'entrée au conseil, des charges avantageuses, de riches gouvernements, et d'énormes gratifications pécuniaires qui devaient épuiser promptement le trésor amassé par la prévoyance du feu roi.

«C'est à ce temps qu'on peut fixer l'époque à laquelle les grands commencèrent à ne plus rougir de provoquer des impositions, et de s'y intéresser. Des princes du sang, des ducs et pairs, des maréchaux de France, des seigneurs de la plus haute qualité, s'unissoient à des partisans, à de simples commis, calculoient avec eux le produit d'un péage à mettre sur un passage libre, d'un octroi sur une ville franche, ce qu'on pourroit tirer d'un droit périmé qu'on feroit revivre, d'une fourniture, d'un privilége exclusif, d'une création d'office ou de lettres de noblesse, de la composition qu'on accorderoit pour de vieux arrérages ou de vieilles dettes prétendues. Ils examinoient comment il seroit possible d'augmenter sourdement les aides, les gabelles, et autres impôts. Quand tout étoit arrangé dans le secret avec les sangsues publiques, les intéressés appuyoient les projets au conseil, et les faisoient passer. Toutes fraudes paroissoient permises quand elles étoient lucratives. Les gouverneurs demandoient des gardes qu'ils ne complétoient pas, des augmentations de garnisons, afin de gagner sur la solde, des sommes pour des fortifications souvent inutiles. Ils en faisoient eux-mêmes les marchés, et s'arrangeoient avec les entrepreneurs aux dépens du roi. Les survivances étoient données jusqu'à la troisième génération. Ceux qui par là se trouvoient exclus exigeoient des assignations sur le trésor royal. Rien n'étoit plus commun que le doublement et le tiercement d'appointements, depuis le plus grand office jusqu'au plus petit. Les uns obtenoient des dots pour leurs filles, d'autres le payement de leurs dettes, de sorte que c'étoit un pillage général.

«De petites intrigues causoient journellement à la cour une multitude de brouilleries et de raccommodements; les prétextes les plus futiles les occasionnoient : c'étoient une présence, un droit d'appartement au Louvre; la prétention d'y entrer en carrosse, d'être reçu ou annoncé, de priver de quelque honneur son compétiteur, ou de le garder concurremment avec lui... Il se formoit aussi des ligues d'autant plus dangereuses, que dans ces sortes de querelles les amis d'une grande maison se croyoient obligés d'en défendre les prétentions à la pointe de l'épée, et venoient en foule lui offrir leurs services... Il y avoit à la cour plusieurs princes, jeunes, parents assez proches, et amis comme on l'est entre personnes de rang. Tantôt le goût des mêmes plaisirs les réunissoient, tantôt les intérêts de leurs serviteurs les divisoient, et pour lors ils devenoient rivaux, ennemis et querelleurs. Vivant dans la capitale, ils se faisoient un point d'honneur de n'y paroître que superbement équipés, et ils n'alloient pas d'un lieu à un autre sans un cortége de gentilshommes montés sur des chevaux richement caparaçonnés, dont le bruit et l'éclat attiroient le peuple. Comme les rues étoient mal pavées, c'étoit une déférence de céder le côté des maisons, qu'on appeloit le *haut du pavé;* et l'exiger c'étoit affecter une prééminence sujette à des contestations, pour peu que les personnes eussent entre elles d'égalité. Dans les querelles qui survenoient fréquemment entre des braves pointilleux, la populace prenoit parti, et il en arrivoit des émeutes qui faisoient craindre pour la ville. On tendoit alors les chaînes, on battoit le tambour; les principaux bourgeois prenoient les armes à la tête de leurs quartiers, pour contenir les ouvriers et les artisans, que la curiosité arrachoit à leurs travaux. Dans cette disposition des esprits, les occasions de concours étoient des circonstances si dangereuses, que la reine fut obligée (en 1611) d'empêcher d'ouvrir la foire Saint-Germain «parce qu'il vaut mieux, dit-elle, «que cinq cents marchands soient ruinés, que l'État «soit troublé [1].»

La mort de Henri IV, au moment où il allait ébranler l'Europe pour l'exécution de ses desseins, ne causa pas parmi les puissances étrangères tout l'effet qu'on aurait pu croire. On prévit que le gouvernement de la régente abandonnerait le projet d'attaquer et de ruiner la maison d'Autriche. «Le duc de Savoie, qui n'avoit pris des engagements contre l'Espagne que dans l'espérance d'être puissamment secondé, tomba dans le découragement. Les alliés d'Allemagne furent déconcertés : on leur promit, à la vérité, qu'ils ne seroient pas abandonnés; mais ils sentoient trop la différence qu'il

détails singuliers sur un manteau *à cinq queues* que portait le jeune roi Louis XIII «lorsqu'il alla donner de l'eau bénite au feu roi; son deuil étoit formé de serge violette *à cinq queues,* dont la plus longue étoit portée par M. le prince de Conty, les deux autres plus courtes, celle de droite par M. le comte de Soissons, et de gauche par M. de Guise; les deux plus petites par MM. de Joinville et chevalier de Guise : tous ces princes avoient des gentilshommes *qui portoient leurs queues.* Il suivoit après Monsieur, qu'on portoit avec son deuil noir, sa queue portée par M. le comte de Curson; et après, M. le duc (d'Anjou), qu'on portoit aussi; je ne sais qui portoit sa queue.»

[1] *Mémoires de Bassompierre.* — *Mercure* de Vittorio Siri. — *Intrigue du cabinet, etc.,* par Anquetil.

y auroit entre les secours donnés par une régente timide et indifférente, et ceux qu'ils attendoient d'un monarque belliqueux et personnellement irrité contre leurs communs ennemis. Le roi d'Espagne, en apprenant ce tragique événement, marqua beaucoup de surprise, mais ni joie ni tristesse. Les Hollandois et les Vénitiens en furent profondément attristés. Le roi d'Angleterre se montra touché comme on l'est de la perte d'un ami. Le pape Paul V versa des larmes, et dit au cardinal d'Ossat : « Vous « avez perdu un bon maître, et moi mon bras droit. » L'archiduc Albert, qui avoit à craindre plus qu'un autre les premiers éclats de la colère de Henri IV, reçut la nouvelle de sa mort en homme qui, après avoir été, malgré lui, témoin des faiblesses d'un grand roi, ne gardoit plus que le souvenir de ses vertus. »

Cependant l'occasion aurait été favorable pour jeter dans de grands embarras le roi d'Espagne. Philippe III venait d'entreprendre l'œuvre difficile d'expulser de son royaume le reste des anciens Maures, qui, pendant huit siècles, en avaient occupé les plus riches provinces. Les ministres de la régente, plus jaloux de maintenir la paix en France que d'ébranler la puissance autrichienne en Espagne, se bornèrent à accorder aux malheureux exilés le passage à travers les Pyrénées, et la permission de s'embarquer pour l'Afrique dans les ports de la Provence et du Languedoc [1].

Le seul acte d'énergie que le gouvernement se permit à l'extérieur fut relatif à Juliers. « Les François, commandés par le maréchal de La Châtre, et unis au prince Maurice de Nassau, fils du fondateur de la république des Provinces-Unies, reprirent la ville de Juliers, dont l'archiduc Léopold s'étoit saisi, et qu'ils remirent au marquis de Brandebourg et au duc de Neubourg, lesquels s'étoient accordés à la posséder en commun jusqu'à une décision amiable et définitive. Mais bientôt, afin de se procurer des appuis favorables à leurs prétentions, ces deux compétiteurs abjurèrent sans honte leur croyance. Le premier, de luthérien qu'il étoit, se fit calviniste, pour gagner les Hollandois, et le second se fit catholique pour s'assurer la protection des Espagnols. »

Disgrâce et retraite du duc de Sully. — Assemblée générale des protestants à Saumur (1611).

La défaveur toujours croissante du duc de Sully se termina, au commencement de l'année 1611, par une disgrâce. Le sévère et grondeur compagnon de Henri IV quitta la cour après avoir rendu à la régente la charge de surintendant des finances et le gouvernement de la Bastille ; mais en se retirant dans ses terres il ne se dépouilla pas entièrement de ses dignités, car il conserva le gouvernement de La Rochelle, ceux du haut et bas Poitou, la charge de grand maître de l'artillerie et celle de grand voyer de France.

[1] Dès la prise de Grenade (en 1492) l'expulsion des Maures du territoire espagnol avait été décidée dans le conseil du roi vainqueur. On en trouve la preuve dans l'*Histoire de la domination des Arabes en Espagne*, par Conde. Ferdinand le Catholique y préluda, en 1492, par un décret d'expulsion rendu dans la ville conquise contre les juifs que les musulmans avaient protégés, et qui pouvaient se croire couverts par la capitulation de Grenade. Ce décret inquiéta profondément les Maures, et, en effet, ces malheureux vaincus furent, en 1499, obligés de subir une première expulsion imposée à tous ceux qui refusèrent de se faire chrétiens. Ils essayèrent en vain de lutter contre leurs persécuteurs dans les montagnes des Alpujarras ; après un an de résistance, il leur fallut se résigner ; et les rebelles, c'est ainsi qu'on appelait ceux qui réclamaient la liberté de conscience promise par la capitulation, durent obéir à un second édit qui leur ordonnait de recevoir dans trois mois le baptême ou de sortir de l'Espagne *en y laissant leurs biens.* — Ces conversions forcées ne pouvaient être sincères. L'inquisition commença, en 1524, à poursuivre les *Morisques* (c'est le nom qu'on avait donné à ces malheureux descendants des *Maures* convertis), le joug qui pesait sur eux s'appesantit de plus en plus ; et, en 1568, une révolte générale éclata en Andalousie. Des intelligences avaient été pratiquées par les Morisques avec les Arabes d'Alger et de Fez ; un royaume musulman se reconstitua en Espagne, sous l'autorité d'un ancien descendant des califes de Cordoue, Fernando de Valor, qui prit le nom de Muhammad-ben-Omeya. Muhammad, vaincu par le fameux don Juan d'Autriche, fut soupçonné de trahison et égorgé par les siens ; il eut pour successeur Muley-Abd-Allah, qui, en 1570, fut forcé de se soumettre au prince espagnol. Ceux des Morisques habitants des Alpujarras qui ne cherchèrent pas leur salut dans une émigration en Afrique furent dispersés en Espagne dans les Asturies, la Galice et le royaume de Léon, provinces soumises à la couronne castillane.

Il était resté dans les royaumes de Valence et de Murcie, relevant de la couronne d'Aragon, un grand nombre de Maures qui n'avaient pris aucune part à l'insurrection des Morisques des Alpujarras, et qui, agriculteurs industrieux, vassaux intelligents, faisoient valoir les terres des barons aragonais, leurs suzerains et leurs protecteurs. L'expulsion de ces cultivateurs inoffensifs eût ruiné les principaux seigneurs, membres de ces *cortès* si jaloux de leur indépendance : les barons s'opposèrent toujours à ce qu'on les persécutât, jusqu'à ce que, en 1609, la terreur causée à la cour d'Espagne par les projets menaçants de Henri IV causa leur ruine.

« L'Espagne, dit Richelieu, étoit remplie de Morisques, ainsi appelés, parce que de père en fils ils descendoient des Mores, qui l'avoient autrefois subjuguée et commandée sept cents ans durant. — Les mauvais traitements qu'ils recevoient, et le mépris qu'ils souffroient des vieux chrétiens, firent que la plus grande part d'entre eux conservèrent secrètement l'impiété et fausse religion de leurs ancêtres. — Étant traités comme esclaves, ils cherchèrent les moyens de se mettre en liberté ; le soupçon qu'on en eut fit qu'on leur ôta toutes leurs armes, et particulièrement aux royaumes de Grenade et de Valence, où il ne leur étoit même pas permis de porter des couteaux, s'ils n'étoient épointés. — Le conseil de Madrid, considérant que le feu roi s'engageoit en une grande entreprise contre la maison d'Autriche, eut en même temps appréhension que ces peuples prissent cette occasion d'allumer une guerre civile dans le cœur de l'Espagne. Pour prévenir ce

Une assemblée des députés des églises protestantes, qui eut lieu dans la même année, eut pour résultat de discréditer les principaux chefs du parti

dessein, qui n'étoit pas sans fondement, le roi catholique fit un commandement à tous ces gens-là de sortir d'Espagne, avec leurs femmes et leurs enfants, dans trente jours pour tout délai, pendant lesquels il leur étoit permis de vendre tous les meubles et en emporter avec eux le prix, non en argent, mais en marchandises du pays non défendues, tous leurs immeubles demeurant confisqués au roi et réunis à son domaine.

« Ceux qui étoient près de la mer s'embarquèrent pour passer en Barbarie, et, pour ce sujet, tous les vaisseaux étrangers qui étoient dans leurs ports furent arrêtés; les autres prirent le chemin de la frontière de France pour passer par les États du roi.

« Il est impossible de représenter la pitié que faisoit ce pauvre peuple, dépouillé de tous ses biens, banni du pays de sa naissance; ceux qui étoient chrétiens, qui n'étoient pas en petit nombre, étoient encore dignes d'une plus grande compassion, pour être envoyés, comme les autres, en Palestine, où ils ne pouvoient qu'être en péril évident de reprendre contre leur gré la religion mahométane. — On voyoit les femmes, avec leurs enfants à la mamelle, les chapelets en leurs mains, qui fondoient en larmes, et s'arrachoient les cheveux de désespoir de leur misère, et appeler *Jésus-Christ* et la *Vierge,* qu'on les contraignoit d'abandonner, à leur aide.

« Le duc de Medina, amiral de la côte d'Andalousie, donna avis au conseil d'Espagne de cette déplorable désolation; mais il reçut un nouveau commandement de n'épargner âge, sexe ni condition, la raison d'État contraignant à faire partir les bons avec les méchants, ce qui obligea le duc à obéir contre son gré, disant hautement « qu'il étoit bien aisé de comman- « der de loin ce qui étoit impossible d'exécuter sans compas- « sion extrême. »

« On compta plus de huit cent mille de ces gens; de sorte que cette transmigration ne fut pas moindre que celle des Juifs hors de l'Égypte, y ayant toutefois ces deux différences entre les deux, qu'en celle-là, les Hébreux contraignoient les Égyptiens de les laisser aller, en celle-ci les Morisques étoient contraints de sortir; en celle-là les Hébreux s'en alloient d'une terre étrangère pour sacrifier à Dieu et passer en une terre abondante qui leur étoit promise; en celle-ci les Morisques sortoient de leur pays natal pour passer en une terre inconnue, où ils doivent vivre comme étrangers, non sans grand hasard d'abandonner le vrai culte de Dieu.

« Le roi Henri le Grand, ayant avis que plusieurs de ces pauvres gens s'acheminoient en son royaume, qui est réputé par tout le monde l'asile des affligés, touché de compassion de leur misère, fit publier, au mois de février (1610), une ordonnance qui obligeoit ses lieutenants et officiers à leur faire entendre sur la frontière « que ceux qui voudroient vivre en « la religion catholique, en faisant profession devant l'évêque « de Bayonne, auroient ensuite permission de demeurer dans « ses États, au deçà des rivières de Garonne et de Dordogne, « où ils seroient reçus, faisant preuve à l'évêque du diocèse « où ils voudroient s'habituer de l'acte de leur profession de « foi. Et quant aux autres qui voudroient vivre en la secte « de Mahomet, on leur pourvoiroit de vaisseaux nécessaires « pour les passer en Barbarie. »

« La mort de ce grand prince prévint l'exécution de son ordonnance, *mais la reine la fit exécuter avec soin.* — Il y eut quelques officiers qui abusèrent de l'autorité qui étoit donnée pour l'accomplissement de cette bonne œuvre, commirent force larcins, et souffrirent même quelques meurtres sur ceux d'entre ces misérables qui vouloient passer en Barbarie; mais on fit faire un châtiment si exemplaire des coupables, qu'il empêcha les autres de se porter à de semblables violences. »

et de jeter la discorde parmi eux. Des détails sur cette assemblée feront connoître quel était alors l'état social et politique des réformés en France. C'est la dernière où ils aient pu agir avec liberté, sous la protection de l'autorité royale.

Un brevet, délivré la veille du sacre de Louis XIII, avait permis aux protestants d'élire, dans les provinces où ils avaient des églises, un certain nombre de députés, qui devaient se réunir en assemblée générale, afin de procéder à la formation d'une liste de six notables parmi lesquels le roi en aurait à choisir deux pour résider, durant trois ans, auprès de sa personne, « avec charge d'y suivre et solliciter les affaires générales de la religion. » Les députés étaient dans l'usage d'apporter à l'assemblée générale le détail des griefs particuliers de leurs provinces ou de leurs demandes pour l'intérêt général; on en formait des cahiers, dont étaient chargés ceux qui allaient présenter au roi la liste des six candidats; et « tout cela ne se faisoit pas sans discours plus ou moins vifs, sans prétentions plus ou moins hardies, suivant que le gouvernement inspiroit plus ou moins de crainte. »

Le brevet royal qui autorisoit l'assemblée de 1611 portait que « aussitôt la nomination (des six candi- « dats) faite et présentée, et le choix sur icelle pro- « noncé par Sa Majesté, l'assemblée se sépareroit, et « chacun de ceux qui y auroient été envoyés se reti- « reroit en sa province. » Les Français professant la religion réformée, et possédant, d'après Duplessis-Mornay, cinq cents églises, composant quinze provinces (sans compter le Béarn, qui n'était pas réuni à la France), se rassemblèrent dans les lieux centres de leurs synodes partiels, et nommèrent soixante-six députés (trente *gentilshommes,* vingt *pasteurs,* seize membres du tiers état, distingués dans leur organisation par le titre d'*anciens*) auxquels se joignirent quatre députés de La Rochelle. — Les réformés, dans leur police intérieure, avaient conservé la division en trois ordres, et la ville de La Rochelle, sans se confondre avec aucune province, formait une principauté à part, ayant son rang, sa voix et ses représentants. L'assemblée générale des réformés se composait donc de soixante-dix députés *élus.*

Mais le parti protestant reconnaissait encore « la supériorité de quelques grandes existences seigneuriales, dont il recherchoit l'appui. Il vouloit que ses chefs militaires et féodaux figurassent dans l'assemblée, et, comme ceux-ci se tenoient bien au-dessus d'une élection, il fut convenu qu'on les supplieroit de se rendre à la réunion des députés, *pour le bien des églises, attendu la conjoncture du temps et l'importance des affaires.* » Des lettres à cet effet, *écrites de bonne encre,* furent adressées

au duc de Bouillon, aux ducs de Sully, de Rohan et de Soubise, au maréchal de Lesdiguières, aux sieurs de La Force, de Châtillon, et au marquis de Servières. On fit agréer toutes ces adjonctions à la régente, en lui exposant «que les grands ont les grandes considérations, que ceux qui font partie de l'État ont soin de l'Etat, et que ceux qui approchent le plus près du prince peuvent mieux répondre de ses intentions.» Le lieu de la réunion de l'assemblée, d'abord indiqué à Chatellerault, fut définitivement fixé à Saumur, dont Duplessis-Mornay était gouverneur.

Le 25 mai, jour fixé pour l'assemblée, arrivèrent dans Saumur les députés des quinze provinces, plus ceux de La Rochelle et ceux du Béarn, qui furent provisoirement admis. Les grands seigneurs invités s'y rendirent exactement, sauf le duc de Bouillon, qui se fit attendre un jour, et le maréchal de Lesdiguières qui y envoya un mandataire. — «La position du duc de Bouillon avoit été fort habilement ménagée, dit M. Bazin; il s'étoit fait attribuer, parmi les réformés, le mérite de la convocation; il avoit contribué à répandre dans les provinces de grandes espérances sur le profit à tirer de cette assemblée, si on y apportoit des résolutions vigoureuses; il s'étoit rapproché avec soin de Duplessis-Mornay, l'homme le plus zélé du parti; puis, lorsqu'il vit les choses montées de façon à effrayer la régente, il se laissa engager à ramener le calme là où il avoit excité l'ardeur; il mit au service du gouvernement le crédit qu'il avoit gagné parmi les réformés, il promit de faire aboutir à néant toutes les prétentions auxquelles il les avoit poussés, et stipula le prix qu'il exigeoit pour ce service. On lui donna de l'argent, les uns disent trois cent, les autres quatre cent mille livres, pour appuyer d'autant l'influence de son crédit et de ses discours sur les membres de l'assemblée, et il se fit fort d'être nommé président, encore bien qu'il eût conseillé lui-même de ne pas porter à la présidence un des seigneurs invités, mais bien un député produit de l'élection. — Dans le même temps, néanmoins, où il se rapprochoit de la cour, le duc de Sully et le duc de Rohan, son gendre, s'étoient rapprochés aussi des députés, et la défiance où l'on se tenoit envers le premier s'étoit un peu relâchée, de telle sorte qu'en arrivant le dernier à Saumur, le duc de Bouillon trouva les esprits moins disposés qu'il ne croyoit à se laisser diriger par lui.»

L'assemblée s'ouvrit, le 27 mai, par la prédication et la prière, puis on procéda à l'élection du président ou modérateur; le choix des députés s'arrêta sur Philippe de Mornay, gouverneur de Saumur, et député de la province du Poitou. «Toute une vie consacrée au service de la croyance protestante par le conseil, par la négociation, par l'épée, par la plume, un zèle opiniâtre pour les intérêts de cette religion, qui lui avoit fait encourir la disgrâce, affronter la moquerie, pour lequel il s'étoit résigné à l'inaction durant le règne du roi qu'il avoit tant aidé en sa mauvaise fortune, ce triple caractère d'homme d'épée, de conseiller politique, et de théologien émoulu à la dispute, qui le tenoit prêt à tous les besoins d'un parti, voire même cette dénomination railleuse de *pape des huguenots*, que les catholiques lui avoient donnée, c'étoit assez sans doute pour justifier ce choix, et rendre toute concurrence téméraire. Le duc de Bouillon s'en tint cependant pour offensé, et menaça de quitter l'assemblée... Le sieur Duplessis lui représenta que l'élection faite venoit du respect même qu'on avoit pour lui; que l'assemblée avoit suivi son premier désir, sans avoir eu le temps de se conformer à son changement d'avis. — Ensuite il essaya de le réconcilier avec le duc de Sully. Après un échange de récrimination entre ces deux seigneurs, on les crut avoir amenés en tout ce qu'on pouvoit leur demander de bonne amitié, quand le duc de Bouillon eut déclaré publiquement «qu'il conduiroit le canon «de Sedan au secours du château de Sully d'aussi «bon cœur et aussi allégrement que le grand maî-«tre avoit dirigé autrefois sur la ville de Sedan le «canon du roi.»

Après la vérification des pouvoirs, tous les députés présents à l'assemblée signèrent et jurèrent un *acte d'union*. Par leur serment ils s'engagèrent «à procurer l'observation de l'union en tous lieux; à proposer dans l'assemblée tous avis qu'ils jugeraient convenables à la raison et à l'équité; à observer les décisions de l'assemblée, dans quelque degré, qualité et dignité, qu'ils pourroient être constitués; à employer leurs soins, autorité et vies pour cet effet; à ne révéler directement ni indirectement les propositions et avis des assistants ou les résolutions qui seroient jugées devoir rester secrètes, et si quelqu'un étoit recherché ou molesté pour ce qu'il auroit fait dans l'assemblée, à employer pour son indemnité tous leurs moyens, biens et vies. Ils jurèrent, en outre, de ne pas briguer pour être députés vers le roi, de refuser leurs voix à ceux qui les solliciteroient, et aussi de ne jamais briguer la députation des provinces à l'avenir, sous peine d'être déclarés indignes d'avoir voix aux assemblées générales ou provinciales.»

On désigna ensuite quelques députés qui furent chargés d'examiner les cahiers des provinces et d'en faire un résumé général. Puis les deux députés dont la résidence auprès du roi et les pouvoirs venaient de finir rendirent compte de l'exécution de leur mandat.



Costumes Français de 1810 à 1820.



Marie de Savoie.



Louis XVIII.



Marie Thérèse de Savoie.



Charles X.

Le duc de Sully prit la parole pour expliquer sa conduite, et s'excuser de ce qu'il n'avait pas, à cause de la précipitation dont on avait usé envers lui, pris conseil de ses amis et des églises avant de résigner ses charges. — En réponse à son discours, et malgré l'opposition du duc de Bouillon, l'assemblée prit une décision par laquelle elle exhorta le duc de Sully, lorsqu'il traiterait de la récompense qui lui avait été promise pour l'abandon de ses charges, à insister « pour l'avoir plutôt en sûreté et « honneur qu'en profit et utilité. » Elle chargea les députés généraux de se joindre à lui « pour supplier « très-humblement le roi de lui donner contente- « ment, pria le duc de ne se démettre de ses char- « ges qui lui étoient demeurées [1], notamment de « celle de grand maître de l'artillerie, et si, pour cet « égard, il étoit recherché par voies indues, illégi- « times et extraordinaires, elle promit de faire dé- « monstration qu'elle jugeoit son intérêt conjoint « avec l'intérêt général des églises, et de l'assister « par toutes voies dues et légitimes. »

Discours remarquable du duc de Rohan. — Fin de l'assemblée de Saumur. — Mécontentement des protestants. — Mort du duc de Mayenne et du duc d'Orléans (1611).

Le gendre de Sully, Henri, duc de Rohan, qui devint plus tard le chef du parti protestant, fut, de tous les orateurs qui parlèrent dans l'assemblée de Saumur, celui dont les paroles firent la plus grande impression, parce qu'elles allaient droit au but : « Encore que cette assemblée, dit-il, ne soit la pre- « mière tenue pour le même sujet, elle ne laissera « néanmoins d'être le fondement du bien ou du mal « qui arrivera aux églises réformées du royaume. « Nous sommes à un carrefour ou plusieurs chemins « se rencontrent; mais il n'y en a qu'un où se trouve « notre sûreté. La vie de Henri le Grand la mainte- « noit; il faut à cette heure que ce soit notre vertu... « Que l'union règne parmi les membres de notre « église; que cette assemblée montre avoir soin d'un « chacun; qu'elle reçoive les plaintes des particu- « liers, s'enquérant de ceux que la modestie fait « taire, et poursuive avec fermeté la justice de leur « cause, afin que l'on n'ait sujet de chercher autre « appui. C'est là le ciment de notre liaison ; car si « nous sommes lâches en ce point, chacun cher- « chera un nouveau protecteur. Qu'elle établisse « aussi un ordre qui oblige toutes les provinces du « royaume à maintenir les résolutions qui s'y pren- « dront. Pour cet effet, il faut un conseil où toutes « aient part. Vous ôtez par là l'espérance de ceux « qui, prétendant se faire les protecteurs des églises, « ne se jettent parmi nous que pour faire leurs af- « faires à nos dépens; et tenez pour maxime indu- « bitable que nul ne cherche cette qualité que pour « tromper des deux côtés. » Insistant ensuite sur la nécessité de réclamer fermement l'admission des réformés à toutes les charges et dignités du royaume : « Ce seroit chose cruelle, s'écria-t-il, « que nous qui faisons partie de l'État, qui sommes « François naturels, fussions exclus de ce que les « étrangers possèdent, et à la sollicitation encore « de ceux qui prêchent qu'un homme mortel peut, quand il lui plaît, délier les sujets du serment de « fidélité, et condamnent notre religion de ce qu'elle « commande l'obéissance aux rois, fussent-ils infi- « dèles. Pour cela il faut de la résolution et de l'u- « nion; car si nous ne l'obtenons, nous ne pouvons « vivre avec honneur. Et cependant notre lâcheté « est telle, qu'au lieu de nous y maintenir, nous « tâchons de nous supplanter, et portons plus en- « vie à l'avancement de nos frères qu'à celui de nos « ennemis... Mais toutes ces choses nous seront « encore infructueuses si nous ne pourvoyons à nos « places de sûreté, que le feu roi a jugé juste de « nous continuer, et qu'à bien plus forte raison « nous devons vouloir conserver sous la minorité « et jeunesse de notre roi, pour fermer la porte « aux licences effrénées que pourroient prendre « nos ennemis. Il faut premièrement ravoir les « perdues ou d'autres en leur lieu, afin d'ôter l'es- « pérance de nous en diminuer le nombre à l'ave- « nir; puis obtenir la confirmation de toutes pour « un certain nombre d'années, jusqu'à ce que tous « les sujets de méfiance soient ôtés. On nous op- « posera, je le sais, que nous demandons plus « que nous ne possédions du temps du feu roi; à « cela je répondrai que c'est le dérangement des « choses qui nous donne de l'appréhension. La loi « des États change selon les temps; on n'y peut « donner de maximes certaines. Ce qui est utile à « un roi est dommageable à un autre. Qu'un roi de « France se rende aujourd'hui persécuteur de notre « religion, il en perd la protection parmi toute la « chrétienté, enrichit de ce titre quelqu'un de ses « voisins, n'augmente de créance parmi ceux de l'É- « glise romaine, et ruine entièrement son royaume. « Un roi d'Espagne n'est pas dans le même cas; car « depuis qu'il a perdu en cette querelle tout le Pays- « Bas, n'ayant plus de sujets de notre religion, il « n'a pas cette créance à ménager. Dans la France « comme elle est placée, l'exercice de notre religion « donne à nos rois l'autorité de protecteurs de l'Eu-

[1] Les grandes charges de l'État et les gouvernements de provinces ou de villes n'étaient pas alors une simple délégation de l'autorité royale, dont il ne restait rien après la disgrâce; il y avait lieu à indemniser celui qu'on en dépossédait; et celles qui étaient occupées par des réformés faisaient, en quelque sorte, partie des droits accordés aux églises.

«rope, qu'ils garderont tant qu'ils nous traiteront «bien. C'est pourquoi, si le roi est bien conseillé, «il nous conservera en l'état que nous demandons. «S'il l'est mal, il vaut mieux nous en apercevoir de «bonne heure qu'attendre à l'extrémité. Que notre «but soit la gloire de Dieu et la sûreté des églises... «Soyons religieux à ne demander que les choses «nécessaires; soyons fermes à les obtenir.»

On attendait depuis dix jours les deux commissaires nommés, suivant l'usage, par le roi, pour assister à l'assemblée. C'étaient les conseillers d'État de Boissise et de Bullion. Ils arrivèrent à Saumur le 7 juin, se rendirent au sein de l'assemblée, pour l'assurer «de la bonne volonté que le roi et la reine «portoient aux églises et aux députés, du soin que «l'on mettroit à les contenter en tout ce qui étoit «réglé par les édits.» Ils laissèrent à l'assemblée le choix de remettre le cahier entre leurs mains, ou de l'envoyer à la cour, mais ils l'invitèrent à se hâter de remplir l'objet de la réunion par l'élection des députés généraux. Et comme l'assemblée voulait discuter avec eux quelques-unes des demandes portées au cahier «pour voir jusqu'où alloient leur «pouvoir et leur bonne volonté,» ils répondirent «qu'ils n'avoient pas charge de discuter ni de sta-«tuer, mais seulement de recevoir les demandes, «si mieux n'aimoit l'assemblée les remettre aux «mains des députés généraux, choisis par le roi sur «la liste de six qu'ils l'invitoient de nouveau à «former.» Cette déclaration formelle n'ayant amené aucun résultat, les commissaires du roi, après vingt jours d'attente, quittèrent Saumur pour retourner à la cour.

L'assemblée, sans se séparer et sans former la liste des six candidats, envoya des députés présenter son cahier à la régente. La reine accueillit ces députés gracieusement, mais elle ne voulut faire aucune réponse que la nomination des députés généraux ne fût préalablement faite. Après deux mois d'attente dans une inaction et une incertitude qui favorisèrent les intrigues du duc de Bouillon, l'assemblée de Saumur, craignant qu'une scission n'éclatât parmi ses membres, se décida à former la liste des candidats. «La majorité s'arrangea pour ne pas y comprendre ceux qui s'étoient joints au duc de Bouillon.» Et aussitôt la régente fit remettre à l'assemblée les réponses faites aux demandes portées au cahier général, réponses qui ne contentèrent personne. — L'assemblée, qui avait été si empressée de les recevoir, déclara «qu'elle n'avoit pas pouvoir pour les accepter, et qu'elle les communiqueroit aux églises pour y être faites les remontrances qui seroient jugées nécessaires.» Puis, le 15 septembre, elle se sépara. — «Chaque député retourna dans sa province, emportant du ressentiment, de la haine, de la crainte surtout. Les gens amis du repos, qui s'étoient fort effrayés de ces procédures, firent de grandes risées lorsqu'ils en virent le dénoûment. Le duc de Bouillon reçut pour prix de sa conduite un hôtel au faubourg Saint-Germain. Il espéroit de plus le gouvernement du Poitou, dont il auroit fallu dépouiller le duc de Sully, et, n'ayant pu l'obtenir, il prétendit *qu'on l'avoit trompé.* Mais c'étoit lui qui s'étoit trompé lui-même, et ce n'est pas un mauvais art de cour que de laisser ceux qui suivent seulement leurs intérêts s'engager par des espérances que l'on ne veut pas contenter [1].»

Pendant que les débats de l'assemblée de Saumur attiraient l'attention de toute la France, des négociations avaient lieu pour une alliance avec l'Espagne; des édits prononçaient des peines contre les *rencontres* dans la rue, qu'on assimilait aux *duels*, contre les académies de jeux, où se ruinaient les fils de famille; et la faveur de Concini, devenu marquis d'Ancre et gouverneur d'Amiens, allait croissant à un tel point, que le comte de Soissons consentait à promettre une de ses filles au fils du favori, et qu'il s'offensa presque lorsque le marquis d'Ancre, revenu à plus de modération dans ses vues, s'excusa de conclure ce mariage.

L'ancien chef de la Ligue, dont le dévouement pour Henri IV, depuis sa réconciliation avec le roi, ne s'était jamais démenti, le duc de Mayenne mourut le 30 octobre 1611; et le 17 novembre suivant, la mort du second frère de Louis XIII (charmant enfant âgé de quatre ans et demi) transféra au duc d'Anjou (Gaston de France) le titre de duc d'Orléans et de *Monsieur.*

L'année 1611 se termina (22 décembre) par un arrêt du parlement, rendu sur les poursuites de l'Université, et qui défendit aux jésuites «de s'en-«tremettre par eux ou par personnes interposées «de l'instruction de la jeunesse *en la ville de Pa-«ris.*» — Le temps, dit un historien, était alors mauvais pour les jésuites; en effet, trois mois auparavant, la Sorbonne avait censuré quelques passages de sermons prononcés en Espagne lors de la béatification d'Ignace de Loyola, et l'année précédente, après l'assassinat de Henri IV, le parlement avait condamné le *Traité sur la puissance du pape dans le temporel,* par le cardinal Bellarmini, et le livre *De rege et regis institutione,* où le célèbre historien espagnol Jean Mariana examine s'il est licite de tuer un tyran, et se prononce pour l'affirmative, livre déjà condamné par la cour de Rome, et mis à l'*index* en 1609, en même temps

[1] Richelieu, *Histoire de la mère et du fils.* — Bazin, *Histoire de la France sous Louis XIII.*

que l'*Histoire de France*, par de Thou [1]. — Il est à remarquer que la condamnation du livre de Mariana eut lieu alors même que vingt pères jésuites, accompagnés du duc de Montbazon, portaient solennellement à leur collége de La Flèche le cœur de Henri IV, que ce roi, fondateur du collége, leur avait légué.

Double alliance avec l'Espagne.—Carrousel de la place Royale (1612).

Par suite du changement de politique adopté par le ministère français, et dans l'année qui suivit la retraite du duc de Sully, la double alliance avec l'Espagne, que Henri IV avait repoussée, fut conclue malgré l'opposition du prince de Condé, alors favorable aux calvinistes. On proclama à Paris, le 25 mars 1612, le mariage de Louis XIII, roi de France, avec Anne d'Autriche, infante d'Espagne, et celui d'Élisabeth, fille aînée de France, avec l'infant d'Espagne (depuis Philippe IV). Ces deux mariages devaient avoir lieu dès que le roi aurait atteint sa majorité.

Pour donner plus d'éclat à cette proclamation, et lui concilier la faveur du peuple, toujours avide de fêtes et de spectacles, «la reine mère, dit l'historien de *La France sous Louis XIII*, avoit commandé au duc de Guise, au duc de Nevers et au comte de Bassompierre d'être *les tenants* d'un divertissement en forme de carrousel ou tournoi, *mais seulement pour courir la quintaine et la bague, sans combat d'homme à homme,* dont la lice seroit dans la place Royale, depuis peu bâtie par Henri IV, «s'en rapportant, disoit-elle, à ces «trois seigneurs pour surpasser tout ce que pour-«roient faire à Madrid les Espagnols.» Les tenants, auxquels se joignirent le prince de Joinville et le comte de la Châtaigneraie, s'intitulèrent *chevaliers de la gloire,* gardant *le temple de la Félicité,* et prêts au combat contre quiconque se présenteroit pour y pénétrer. Leur défi fut signé Alcindor, Léontide, Alphée, Lysandre, Argant ; «le lieu indiqué, *à la place Royale, de l'abrégé du monde;* et le jour, au 25 du mois, *portant le nom du Dieu qui les inspiroit.*»

La mort du duc de Mantoue retarda la fête de quelques jours; elle n'eut lieu que les 5, 6 et 7 avril.

«Tout ce qu'il y avoit à Paris de seigneurs alertes, galants, riches, ayant crédit chez les marchands, ou bonheur au jeu, se disposèrent à paroître dans cette joyeuse solennité. La place où devoit se tenir le camp fut aplanie ; on y dressa des barrières, et on y bâtit le palais allégorique avec figures et devises de gentille invention... Au centre de la place, dans un enclos de barrières toutes bordées de soldats, étoient le camp et le palais. Autour, et à quelque distance des barrières, s'élevoient des échafauds qui montoient jusqu'au premier étage. Quatre échafauds touchant à l'enceinte avoient été réservés pour le roi et ses sœurs, pour la reine sa mère, pour la reine Marguerite, et pour les juges du camp, qui étoient le connétable et quatre maréchaux de France. Les fenêtres des maisons, les entablements des combles, et les échafauds des quatre faces, étoient garnis de spectateurs, sans compter le peuple entassé sur le pavé derrière les gardes.

«Il ne fallut pas moins de deux journées pour que tous ceux qui avoient à paroître pussent prendre leur tour et jouer leur rôle dans ce spectacle. La seule entrée des tenants présentoit un équipage d'environ cinq cents hommes, archers, trompettes, hérauts, estafiers, musiciens, pages, esclaves, écuyers, de deux cents chevaux, avec un chariot d'armes monté de machines et personnages, un rocher roulant chargé de musique, et un char triomphal d'où plusieurs divinités débitoient des vers. — Après eux s'avancèrent, comme le sort les avoit rangés, d'abord les chevaliers du Soleil, conduits par le prince de Conty, sous le nom d'Aristée, et se faisant annoncer en langue espagnole; puis les chevaliers du Lis, enrôlés avec le duc de Vendôme; les deux Amadis, représentés par le comte d'Ayen et le baron d'Uxelles; Henri de Montmorency, fils du connétable, seul, et s'appelant le Persée françois; les chevaliers de la Fidélité, ayant à leur tête le duc de Retz; le duc de Longueville, seul aussi, et s'annonçant chevalier du Phénix ; les quatre Vents, réduits à trois parce que l'un d'eux, le sieur de Balagny, venoit d'être tué en duel ; ensuite, sous le nom et l'habit de *nymphes de Diane*, quatre seigneurs, qui furent depuis maréchaux de France, et le marquis de Rosny ; deux chevaliers de l'Univers ; et enfin neuf illustres Romains. Toutes ces troupes, où l'on comptoit les descendants des plus illustres familles, des chefs militaires, des hommes ayant charge et emploi dans l'État, revêtus de costumes richement bizarres, déployoient, chacun à leur tour, comme la première, un cortége de travestissements analogues à leur caractère, et traînoient avec elles des théâtres mobiles où se groupoient de nombreux acteurs. Chacune aussi avoit sa provision de poésie, qu'elle écouloit par le chemin en diverses places, où se faisoient les stations. L'ordre étoit, à chaque entrée, de parcourir tout le tour de l'enceinte, après quoi l'on se rangeoit en travers, et chaque assaillant s'accouploit avec un des tenants, pour courir contre lui la quintaine, et disputer un

[1] *Notice* sur de Thou en tête de ses *Mémoires* (collection Petitot).

prix. On estimoit à quatre-vingt mille le nombre de personnes réunies sur la place Royale, à deux mille celui des figurants dans les diverses troupes, à mille celui des chevaux.

«On avoit vu passer plus de vingt grandes machines mouvantes tirées à roues, sans compter les géants, les éléphants, les rhinocéros, et un monstre marin. Quarante-sept assaillants, chevaliers de toute espèce, Vents, Nymphes et Romains, s'étoient mesurés, avec les cinq tenants, à qui briseroit le mieux une lance sur le poteau placé au bout de la lice; et un pareil nombre de prix, dont quelques-uns étoient évalués à 400 pistoles, avoient été remportés par les vainqueurs de chaque course. Le soir du second jour, un grand feu d'artifice s'échappa du palais de la Félicité, et deux cents pièces de canon l'accompagnèrent.

«Le troisième jour étoit destiné à la course de la bague. Les cinquante-deux cavaliers s'y trouvèrent en même appareil, sauf que deux de ceux qui avoient été confondus parmi les suivants du Lis eurent ambition de faire cortége et dépense à part; c'étoient le marquis de La Valette, fils du duc d'Épernon, et le sieur Zamet, fils du riche Sébastien. Après trois épreuves, cinq chevaliers se trouvèrent égaux, et chacun d'eux ne pouvant l'emporter, la partie fut remise à une autre fois. Le soir, comme on avoit fait la veille, la cavalcade toute entière, avec son long attirail, parcourut la ville à la lueur de mille lanternes sans qu'il en résultât d'autres accidents que deux incendies.»

Factions à la cour. — Duels du chevalier de Guise. — Les princes quittent la cour. — Traité de Sainte-Menehould.— Majorité de Louis XIII (1613-1614).

Dans les commencements de la régence, la reine s'était conduite avec une grande circonspection. Elle avait conservé les anciens ministres (Sully excepté), et d'après l'avis de Villeroy, qui lui avait représenté «que plus il y auroit de conseillers dans le conseil, plus elle auroit de facilité à les diviser et à faire prévaloir sa volonté», elle avait donné l'entrée au conseil aux princes du sang, au connétable, au cardinal de Joyeuse, aux ducs de Guise, de Mayenne, de Bouillon, de Nevers, d'Épernon, qui avaient tous des intérêts opposés. Cependant l'événement ne tourna pas entièrement comme elle l'avoit espéré, soit à cause de la faveur qu'elle accordait au marquis d'Ancre, soit parce que le gouvernement d'une femme excite toujours l'ambition et la rivalité des hommes.

Au commencement de l'année 1613, la cour se trouva divisée en deux factions : celle des princes, soutenue par les ducs de Nevers et de Bouillon, et par le maréchal d'Ancre (le comte de Soissons était mort le 11 novembre 1612), et celle de la maison de Lorraine, qu'appuyaient les ducs de Bellegarde et d'Épernon.

Pour tâcher d'enlever au marquis d'Ancre la faveur de la reine, les princes lorrains, aidés de la duchesse de Guise et de la princesse de Conti, avaient introduit dans les fêtes particulières de Marie de Médicis le chevalier de Guise, le plus jeune des fils de la duchesse, cavalier accompli, et auquel la régente donna, en effet, quelques marques d'attention. Il paraît qu'afin de s'avancer plus rapidement dans ses bonnes grâces, le chevalier de Guise avait eu le dessein de tuer le marquis d'Ancre, qui en fut averti par un transfuge du parti lorrain, le baron de Luz. — Irrité de cette trahison, le chevalier de Guise prit prétexte de ce que de Luz s'était vanté d'avoir eu connaissance, avant l'assassinat de Blois, du projet de Henri III, pour attendre le baron dans la rue, le forcer à descendre de voiture, et le tuer d'un coup d'épée avant, dit-on, qu'il eût eu le temps de se mettre en garde. Il tua ensuite le fils du baron, qui, pour venger la mort de son père, l'avait appelé en duel. Ce double meurtre aurait été puni sévèrement, si le marquis d'Ancre, inquiet pour sa propre vie, ne se fût alors occupé de la réconciliation des princes avec la maison de Lorraine, dont le pardon du chevalier de Guise fut le premier gage[1]. — Ce fut alors que le marquis d'Ancre fut fait maréchal de France.

Mais la réconciliation, par laquelle on espérait arriver à une paix solide, n'eut malheureusement pas de durée. Le dépit de deux femmes (la duchesse douairière de Soissons et la duchesse de Nevers), l'ambition déçue du prince de Condé, le mécontentement du duc de Longueville, aidèrent à former un nouveau parti, auquel se joignirent ouvertement deux fils de Henri IV (le duc de Vendôme et le grand prieur), avec nombre de grands seigneurs, et que les chefs des calvinistes, le duc de Bouillon, le duc de Sully, le marquis de Rosny, son fils, et le duc de Rohan, son gendre, favorisaient secrètement. — Les princes quittèrent la cour, levèrent des troupes, et publièrent un manifeste contre le gouvernement de la régente, dont les ministres montrèrent alors de l'activité et du courage. Villeroy aurait voulu qu'on attaquât les confédérés avant que leur petite armée fût réunie; mais la reine préféra entamer des négociations, que le duc de Bouillon, jouant un double rôle, s'offrit à suivre, et qui eurent pour résultat un traité conclu à Sainte-Menehould, le 15 mai 1614, par lequel la reine accorda

[1] Le chevalier de Guise, devenu lieutenant général du roi en Provence, se tua lui-même, le 1er juin 1615, en mettant le feu à un canon qui creva.

aux princes des dignités, de nouvelles gratifications, et s'engagea à convoquer les états généraux.

Après ce traité, la reine fit, avec son fils, un voyage en Lorraine, en Anjou et en Bretagne, afin d'apaiser, par sa présence, quelque agitation qui s'y manifestait. Elle revint ensuite à Paris, où, le roi ayant atteint sa quatorzième année, elle le fit solennellement proclamer majeur (le 2 octobre 1614), dans un lit de justice où le parlement s'assembla comme à l'époque de la régence.

Louis XIII, ce roi auquel une fiction légale supposait une raison assez développée pour sortir de tutelle, était alors âgé de treize ans et cinq jours

CHAPITRE XII.

LOUIS XIII. — ÉTATS GÉNÉRAUX DE 1614. — ARRESTATION DU PRINCE DE CONDÉ. — MORT DU MARÉCHAL D'ANCRE. — FIN DU GOUVERNEMENT DE LA REINE MÈRE.

États généraux dits de 1614, les derniers convoqués avant ceux de 1789. — Remontrances du parlement, les premières qui aient été rendues publiques.— Mariage du roi.— Rébellion des princes. — Traité de Loudun.—Projets criminels et arrestation du prince de Condé. — Siége de Soissons.—Louis XIII, mécontent de rester étranger aux affaires, veut se saisir de l'autorité. — Assassinat du maréchal d'Ancre. — Louis XIII déclare que la mort du maréchal a eu lieu par son ordre. — Il en reçoit des félicitations publiques. — Avidité des courtisans. — Violence et furie de la populace. — Traitement humiliant fait à la maréchale d'Ancre et à son fils. — Noble conduite de Fiesque. — Procès, condamnation et supplice de la maréchale d'Ancre.— Retraite forcée de la reine mère à Blois.

(De l'an 1614 à l'an 1617.)

États généraux dits de 1614, les derniers convoqués avant ceux de 1789 (1614-1615).

Dans le traité de Sainte-Menehould, il avait été convenu que les états généraux seraient convoqués à Sens pour le 25 août; mais ensuite le lieu de la réunion fut indiqué à Paris, et on fixa au 26 octobre l'ouverture solennelle, à la quelle devait assister le jeune roi, proclamé majeur.

A dater du 14 octobre, plusieurs réunions préparatoires eurent lieu dans le couvent des Augustins, où siégeait le parlement lorsque la régence avait été déférée à la reine Marie de Médicis; les trois ordres s'y assemblèrent séparément. Les états se composaient de quatre cent soixante-quatre députés, savoir : cent quarante du clergé, cent trente-deux de la noblesse, et cent quatre-vingt-douze du tiers état; ceux-ci, pour la plupart, officiers de justice ou de finances. Le clergé élut pour son président le cardinal de Joyeuse, la noblesse, le baron de Senecey, député de Bourgogne, et le tiers état, le prévôt des marchands, Robert Miron.

Des discussions d'étiquette, des querelles de vanité, des rivalités d'intérêts, firent dès le commencement naître la division parmi les trois ordres. — Dans la séance d'ouverture, où les orateurs du clergé et de la noblesse haranguèrent le roi debout et découverts, et où l'orateur du tiers état lui adressa la parole à genoux, la noblesse se formalisa de ce qu'il avait assimilé son ordre aux cadets d'une grande famille, dont le clergé et la noblesse étaient les aînés. — Ces fâcheuses dispositions ajoutèrent aux causes de mésintelligence que les ministres du roi semèrent habilement entre les ordres, en les excitant séparément à des demandes auxquelles on n'ignorait pas que les autres refuseraient d'accéder. Le clergé demanda que l'on reçût en France les *décrets du concile de Trente;* la noblesse, qu'on abolît le *droit de paulette,* qui rendait héréditaires les offices de finances et de judicature; et le tiers état, que l'on supprimât les *pensions* non méritées dont les grands étaient pourvus.

Les princes essayèrent de renvoyer au gouvernement les embarras que le ministère leur suscitait, en soulevant l'assemblée contre la faveur du maréchal d'Ancre, et en faisant répandre, par quelques députés, le bruit que le procès de Ravaillac avait été mal instruit, et qu'on aurait trouvé des complices si on avait voulu. — Il s'ensuivit de vives discussions, dans lesquelles on mit en avant les grands principes de l'indépendance de la couronne et de la sûreté des rois. Le tiers état réclama formellement, dans le premier article de son cahier, une *loi fondamentale* qui reconnût et consacrât «que, le roi tenant sa couronne de Dieu seul, il n'y «avait puissance en terre, spirituelle ou temporelle, «qui eût le droit de l'en priver, ni de dispenser ou «d'absoudre ses sujets de l'obéissance et de la fidé«lité.» Mais il y joignit maladroitement la demande d'un serment «qui obligeât tous les ecclésiastiques à «regarder cette loi comme *divine et conforme à la* «*parole de Dieu.*» Le clergé, dont la conscience se trouvait intéressée à cette demande, répondit «qu'il «n'appartenoit pas à des laïques de décider de ce «qui peut être de foi indubitable et conforme à la «parole de Dieu,» et déclara «que tout en disant «anathème à ceux qui attentent à la vie des rois, il «croyoit qu'il étoit telles conséquences délicates, «dépendantes de la proposition du tiers état, sur «lesquelles on pouvoit concevoir des doutes, en «sorte que le serment, qui suppose une certitude «au-dessus de tous les doutes, ne pouvoit y être «appliqué.» Le cardinal Du Perron fut alors l'organe du clergé; on l'accusa d'avoir avancé, dans son discours, des maximes propres à fomenter la révolte, et on lui reprocha, entre autres, cette phrase : *Si un roi qui a juré à son sacre d'être catholique se faisoit musulman, ne faudrait-il*

pas le déposer? Mais comme il s'était toujours montré fidèle à Henri IV dans les temps difficiles, sa doctrine n'alarma point le gouvernement.

Les princes mécontents auraient voulu que les états s'opposassent au mariage du roi avec l'infante espagnole, et demandassent le changement du ministère : leurs vœux ne furent pas satisfaits. Le 23 février 1615, jour de la présentation des cahiers de chaque ordre, et de la clôture des états, l'orateur du clergé (Armand-Jean Duplessis de Richelieu, évêque de Luçon) exhorta le jeune roi à continuer de se *conduire par les avis de sa mère,* et l'engagea à conclure au plus tôt le double mariage; il lui représenta aussi qu'il convenait que le conseil fût composé des princes prélats et principaux seigneurs du royaume; mais il ne parla pas de renvoyer les ministres qui dirigeaient les affaires.

Le roi reçut les cahiers gracieusement, et promit de les faire examiner; il autorisa chaque ordre à laisser à Paris quelques députés avec lesquels le gouvernement s'entendrait pour l'exécution des demandes. Le 24 mars, il fit appeler ces députés en sa présence; et là, le chancelier leur dit «qu'on «avait lu les cahiers, qu'il était impossible, dans le «moment, de satisfaire à tout; mais qu'en attendant, «Sa Majesté allait établir une chambre de justice pour «la recherche des financiers, et qu'après, Sa Majesté «s'occuperait du retranchement des pensions.»

Les députés furent ensuite congédiés. Ce mince résultat des derniers états généraux qui aient été convoqués avant ceux de 1789 étonna et mécontenta la nation. — «Les députés du tiers état, dit un auteur qui a spécialement étudié cette époque de notre histoire, étoient presque tous gens de robe; comme la nature de leurs occupations les met dans l'habitude d'approfondir les questions, ils en agitèrent souvent qui déplurent à la cour; celle-ci, en revanche, ne leur épargna pas les mortifications, dont une des plus sensibles fut une différence marquée dans la manière de traiter les deux premiers ordres et ce dernier : pleine d'égards et d'attentions flatteuses pour le clergé et la noblesse, elle affectoit, au contraire, dans ses communications avec le tiers état, une indifférence et un oubli des convenances qui tenoient du mépris. Ces députés, retournés dans les provinces, y portèrent leur mécontentement; ceux qui restèrent à Paris aigrirent le parlement, où ils avaient presque tous des parents ou des amis. Comme les états, pendant qu'ils se tenoient, étoient le sujet des conversations, après leur dissolution, arrivée sans que le royaume en eût tiré aucune utilité, ils devinrent l'occasion des plaintes et des murmures : on disoit que la reine avoit joué la nation, et on n'auroit pas été fâché qu'elle eût été punie de cette espèce d'insulte publique.»

Remontrances du parlement, les premières qui aient été rendues publiques (1615).

Dans cette disposition des esprits, il ne fut pas difficile aux princes mécontents de pousser le parlement à une démonstration hostile contre la reine, qui, depuis la majorité du roi, avait conservé l'administration de l'État et la même autorité qu'elle avait eue étant régente, bien que les actes du gouvernement se fissent au nom du roi seul.

Malgré la reine, qui défendit aux princes, aux grands officiers de la couronne et aux pairs de se rendre au parlement, les chambres assemblées ré digèrent des remontrances qu'une grande députation porta solennellement, le 22 mai 1615, au roi. Louis XIII reçut la députation dans la chambre du conseil : il avait à ses côtés la reine, et était accompagné des ducs de Guise, de Montmorency, de Nevers, d'Épernon, de Vendôme, du maréchal d'Ancre, du chancelier, des secrétaires et principaux conseillers d'État. Sur la demande du premier président, et avant que la reine eût pu s'y opposer, il ordonna la lecture des remontrances.

Ces remontrances, les premières qu'on ait rendues publiques, sont remarquables par la liberté qui y règne. Le parlement, après avoir déclaré *qu'il s'est toujours entremis utilement des affaires publiques, et que les rois l'y ont appelé,* disait : «C'est un mauvais conseil qu'on donne à Votre Ma«jesté, de commencer l'année de sa majorité par «tant de commandements de puissance absolue, et «l'accoutumer à des actions dont les bons rois «comme vous, sire, n'usent jamais que fort rare«ment.» Il ajoutait «que plusieurs rois ont eu regret «d'*avoir violenté et non écouté* le parlement; que «des princes étrangers, des rois, des empereurs, «des papes, se sont soumis à son arbitrage; que, «témoin de beaucoup de désordres dans l'État, il «s'est assemblé, et a désiré le concours des princes «et des pairs, *non pour ordonner et résoudre* «des moyens d'y remédier, mais pour les proposer «à Votre Majesté avec plus de poids et d'autorité, «lorsqu'elle verra que les choses ont été considérées «dans une telle et si célèbre compagnie.»

Les griefs, en vingt-neuf articles, étaient relatifs à toutes les parties de l'administration. On s'y plaignait de ce que l'autorité du roi et sa sûreté avaient été mises en problème dans les derniers états, par les partisans des opinions ultramontaines; de ce que les anciennes alliances n'étaient pas entretenues; de ce que le conseil était composé, «non des «princes, des grands du royaume et des anciens «ministres, mais des personnes introduites depuis «peu d'années, non pour leurs mérites et services

«rendus, mais par la faveur de ceux qui y veulent «avoir des créatures»; et enfin de ce que ces ministres, conseillers du roi et autres, étaient *pensionnés par les cours étrangères*.

Le parlement demandait que les officiers de la couronne ne fussent plus troublés dans leurs fonctions; qu'on ne donnât plus de survivances; que les charges cessassent d'être vénales; qu'il ne fût plus permis aux sujets du roi, ecclésiastiques et autres, d'avoir communications fréquentes et secrètes intelligences avec les ambassadeurs et ministres étrangers; que les libertés de l'Église gallicane fussent soutenues; que les *confidences* qui transmettaient fictivement les bénéfices fussent punies, et les coadjutoreries supprimées; qu'on mît des bornes à la multiplication des ordres religieux; qu'on ne nommât aux archevêchés, evêchés, abbayes, que des *regnicoles savants et de bonnes mœurs;* que le roi fît fleurir l'université de Paris, et poursuivre par les juges ordinaires les anabaptistes, juifs empoisonneurs, et magiciens, *trop communs chez les grands qui les protégent*. Le roi était supplié aussi de punir les violences faites aux juges, pour arrêter le cours de la justice; de régler la qualité des affaires à porter au conseil, et les formes à y observer; de n'y point casser ou faire surseoir, sur de simples requêtes, l'exécution des arrêts du parlement; de faire faire justice des grands crimes sans grâce ni délai, quels que fussent les coupables; de ne point souffrir qu'on altérât ou changeât hors du conseil les arrêts qui y avaient été prononcés; et enfin d'ôter les nouveaux droits de chancellerie.

Quant aux finances, le parlement désirait qu'elles fussent mieux administrées; qu'on diminuât le nombre de ceux qui en avaient le maniement; qu'on réduisît les pensions; qu'il fût fait une recherche sévère des maltotiers, *dont les restitutions seraient appliquées à la décharge des peuples*.

Enfin, après quelques observations sur le commerce, les jeux de hasard, les manufactures, les arsenaux, les fortifications, la paye des troupes, les remontrances finissaient par ces deux articles : 1° qu'on n'exécutât aucun édit ni commission, sans vérification des cours souveraines et enregistrement préalable; 2° qu'il fût permis au parlement de convoquer les princes et les pairs toutes les fois qu'il le jugerait convenable.

Ces deux articles étaient suivis d'une protestation ainsi conçue : «Et en cas que ces présentes «remontrances, par les mauvais conseils et arti«fices de ceux qui y sont intéressés, ne puisse avoir «lieu, Votre Majesté trouvera bon, s'il lui plaît, «que les officiers de votre parlement fassent cette «protestation solennelle sous votre autorité; que, «pour la décharge de leur conscience envers Dieu «et les hommes, et pour le bien de votre service «et conservation de votre État, ils seront obligés «de nommer ci-après, en toute liberté, les auteurs «de ces désordres, et faire voir au public leurs «mauvais déportements, afin d'y être pourvu par «Votre Majesté en temps plus opportun.»

La lecture de ces remontrances *audacieuses* causa un étonnement facile à concevoir. Il se fit un profond silence : chacun se regardait. — Enfin la reine prit la parole, et dit : «Cela n'est fait que «pour blâmer mon gouvernement : c'est me man«quer de respect, et ces remontrances mettent le «comble aux injures contenues dans les libelles ré«pandus contre moi.» — Le chancelier fit observer au roi que les remontrances n'auraient dû être faites qu'après que Sa Majesté aurait envoyé l'ordonnance qu'elle avoit promise sur le cahier des états. — Le président Jeannin, qui gouvernoit les finances, justifia sa gestion avec chaleur, et prouva que si les millions épargnés par Henri IV avaient été dissipés, c'était la faute des princes auxquels on avait été forcé de prodiguer des gratifications et des pensions, pour empêcher une guerre civile «Chacun parla ensuite sans rang et sans ordre : on interrogeoit, on répondoit, on s'apostrophoit. Les seigneurs notés dans les remontrances, surtout le maréchal d'Ancre, lançoient sur les députés du parlement des regards foudroyants; les esprits s'échauffoient, et quelque violence étoit à craindre. Le roi congédia l'assemblée, et promit de faire savoir incessamment sa volonté.»

Le lendemain, un arrêt du conseil supprima les remontrances comme *prématurées et composées sans permission du roi.*—Le parlement engagea aussitôt la lutte contre le ministère, mais après un mois de débats, s'apercevant qu'il servait, à son insu, d'instrument à des ambitions dangereuses à la royauté, il rendit, le 23 juin, un arrêt par lequel il fit des excuses à la reine, et protesta que dans ses remontrances il n'avait prétendu blâmer ni elle ni son gouvernement. Cette déclaration rétablit l'harmonie entre la magistrature et la cour.

Mariage du roi. — Rébellion des princes.— Traité de Loudun (1615-1616).

Le prince de Condé, chef du parti des mécontents, était résolu à faire la guerre au gouvernement du roi. Il avait espéré que le parlement frapperait le premier coup; mais le prince tarda trop à se prononcer, et lorsqu'il en vint à une rupture ouverte, l'accommodement de la reine et du parlement était fait.

Le prétexte que Condé et ses adhérents prirent pour s'éloigner de la cour fut le départ prochain

du roi, qui allait à Bordeaux recevoir sa future épouse. La reine leur envoya l'ordre de se préparer à suivre Louis XIII en Guyenne, et cet ordre fut le signal du commencement des hostilités, qui n'amenèrent cependant aucun combat un peu considérable.

Le roi partit de Paris le 17 août 1615; sa marche vers la capitale de la Guyenne fut protégée par une armée, sous les ordres du maréchal de Bois-Dauphin, que suivait à distance l'armée des mécontents, commandée par le prince de Condé, et dirigée par le duc de Bouillon. «Quand celui-ci s'approchoit trop, Bois-Dauphin présentoit le front, et Bouillon, moins fort, s'arrêtoit et cherchoit des détours.»

La cour arriva le 7 octobre à Bordeaux, d'où la sœur de Louis XIII, conduite par le duc de Guise, se rendit sur la frontière d'Espagne, pour aller joindre l'infant, son époux. Le duc ramena à Bordeaux l'infante Anne d'Autriche, dont le mariage avec le roi fut célébré le 25 novembre. La bénédiction nuptiale leur fut donnée par l'évêque de Saintes, «et le soir on les fit coucher en même lit, *mais pour la forme seulement*, leurs deux nourrices restant dans la chambre des mariés.» Anne d'Autriche avait alors quatorze ans et deux mois, cinq jours de plus que Louis XIII. «Les deux époux se plurent à la première vue; mais leur union fut traversée par ceux qui aspiroient à la confiance exclusive du roi, et qui appréhendoient que son amour pour la jeune reine ne diminuât leur crédit. On inspira à Louis XIII de l'ombrage sur l'attachement qu'Anne d'Autriche conservoit pour sa famille, on insinua à la reine que son époux ne l'aimoit pas. Ils vécurent ainsi dans un divorce continuel, qui ne fut interrompu que par quelques réunions passagères, dues plutôt aux circonstances qu'à la tendresse [1].»

Pendant le retour du roi vers Paris, au commencement de l'année 1616, des conférences pour la paix avec les mécontents furent tenues à Loudun, où on conclut, le 3 mai, après plusieurs mois de débats, un traité qui leur était plus favorable que celui de Sainte-Menehould. Les négociateurs en furent Villeroy et le maréchal de Brissac. L'évêque de Luçon (Richelieu), qui, à la fin de l'année 1615, avait été nommé conseiller d'État, n'y prit aucune part, et le blâme hautement dans ses *Mémoires*. «Les princes, dit-il, reçurent de grands dons et récompenses du roi, au lieu de la punition qu'ils avoient méritée; aussi ne livrèrent-ils pas à Sa Majesté la foi qu'ils lui vendoient si chèrement [2], ou s'ils la lui livrèrent, ce ne fut pas pour longtemps.»

[1] *Mémoires de madame de Motteville.*

[2] La paix de Loudun coûta six millions au roi. Outre le gouvernement du Berry, le prince de Condé reçut pour sa part 1,500,000 livres.

Après le traité de Loudun, le ministère fut totalement changé. Les sceaux, retirés au chancelier de Sillery, furent donnés au président Du Vair; les finances, enlevées au président Jeannin, furent confiées à Barbin, intendant de la reine, et l'évêque de Luçon eut enfin entrée au conseil.

Projets criminels et arrestation du prince de Condé. — Siége de Soissons (1616-1617).

Le prince de Condé revint à Paris; mais ce fut pour y recommencer de nouvelles cabales, et pour y nouer de nouvelles intrigues. Se croyant assez fort pour braver la reine avec impunité, il ne garda plus envers elle aucun ménagement. Il projetait de la reléguer dans un monastère, et de s'emparer de toute l'autorité. Quelques contemporains affirment même qu'ils avait le dessein d'usurper la couronne, et les mots *barre à bas*, qui servaient de ralliement à ses partisans, donnent de la probabilité à cette ambition [1].

Le danger devenait pressant pour la reine, qui semblait hésiter à agir. Le duc de Sully l'avertit du mauvais effet de sa faiblesse; le maréchal d'Ancre venait d'être forcé de se retirer en Normandie, et le duc de Longueville s'était emparé à main armée de Péronne, dont le favori de la reine était gouverneur. «Dans l'état où sont les choses, dit à Marie de Médicis l'ancien ministre de Henri IV, sous «huit jours, il faut que toute l'autorité passe au «prince de Condé ou vous revienne, si vous savez «la retenir; deux si grandes puissances sont incompatibles. Les grands et le peuple sont pour le «prince; après l'entreprise de Longueville et l'éloignement du maréchal, votre autorité n'est plus «rien et pour les affaires et pour le conseil; elle «est toute entre les mains du prince: si bien que «je ne vous crois pas en sûreté à Paris, où on «peut vous investir dans le Louvre; et j'aimerois «mieux vous voir, vous et votre fils, en rase campagne avec mille chevaux. — Je trouve, répondit «la reine, assez de gens qui me montrent le mal, «mais aucun le remède: j'ai fait humainement tout «ce qui est possible pour le bien de l'État; mais «Dieu n'a pas voulu bénir mes efforts. J'ai *donné* «*la plume* au prince [2], j'ai désarmé le roi; j'ai ôté «au maréchal d'Ancre le gouvernement qu'il avoit «en Picardie; j'ai souffert qu'on le chassât de la «cour; j'ai fait du bien à tout le monde; je n'ai fait

[1] Les armes de Condé ne différaient de celles de France que par une *barre* placée au milieu de l'écusson.

[2] Le prince de Condé avait été autorisé, d'après l'avis de Villeroy, à signer les ordonnances royales.



Costumes Français de 1821 à 1827









Costumes Français de 1828 à 1830.

«de mal à personne : je ne sais donc quel parti «prendre.»

Marie de Médicis ne resta pas longtemps irrésolue; Bassompierre n'eut plus à lui reprocher le sommeil léthargique dans lequel elle paraissait plongée : «Elle fit voir, dit-il, qu'elle ne dormoit pas toujours.»— Le comte d'Auvergne, qui, depuis douze ans, était renfermé à la Bastille, en fut tiré pour être placé à la tête des troupes royales, et l'arrestation des princes, chefs des mécontents, fut résolue. Mais Vendôme, Mayenne et Bouillon, qui, dans une occasion récente, avaient failli être saisis chez la reine, étaient convenus avec le prince de Condé de ne se jamais trouver au Louvre ensemble. Cette précaution les sauva, et le prince paya pour tous.

Le prince s'était rendu chez la reine mère le 1er septembre; il trouva dans la salle du conseil le roi qui le *reçut bien*. — Sous prétexte de quelques affaires, la reine fit appeler son fils dans son cabinet; aussitôt le marquis de Thémines demanda au prince son épée, et le fit prisonnier au nom du roi. Des ordres étaient donnés pour arrêter en même temps Vendôme, Mayenne, Cœuvres, Joinville, Guise et Bouillon; mais, avertis à temps, ils quittèrent Paris et se réfugièrent à Soissons : quelques-uns tâchèrent, en partant, de soulever le peuple; mais ce fut en vain. La princesse douairière de Condé parcourut les rues en criant qu'on assassinait son fils, et exhortant les Parisiens à prendre les armes; ses tentatives n'aboutirent qu'à émouvoir la populace, qui se porta à l'hôtel du maréchal d'Ancre, enfonça les portes, brisa les fenêtres et pilla le mobilier. «La reine fut charmée que la fureur populaire s'épuisât sur des meubles et des bijoux; elle en avoit appréhendé des effets plus redoutables, car pendant qu'on arrêtoit le prince, elle faisoit tenir dans la basse-cour du Louvre ses équipages, chargés de ballots contenant l'argent et les pierreries de la couronne, tout prêts à emmener le roi, si le coup eût manqué.»

Le 6 septembre, le roi déclara au parlement que l'arrestation du prince de Condé avait eu lieu par son ordre, à cause des excès auxquels s'était portée la cabale formée au nom du prince.

Un nouveau changement eut lieu dans le ministère. Le maréchal d'Ancre revint triomphant à Paris; tous les anciens ministres durent se retirer, et il ne resta dans le conseil que des créatures de la reine. Les sceaux, repris à Du Vair, furent donnés à Mangot, que l'évêque de Luçon remplaça dans sa charge de secrétaire d'État.

La reine essaya d'abord d'obtenir, par des négociations, la soumission de ceux contre lesquels elle venait de frapper un si grand coup; mais ces négociations ayant été sans résultats, la guerre commença avec l'année 1617. Le comte d'Auvergne, chef de l'armée royale, s'empara de toutes les petites places que les mécontents occupaient autour de Soissons, et, à la fin de mars, mit le siége devant cette ville. Le duc de Mayenne s'y était renfermé. Il la défendit avec courage, mais, malgré sa résistance vigoureuse, il allait se trouver réduit à capituler, lorsqu'un événement imprévu changea la face des affaires, et mit fin au gouvernement de Marie de Médicis.

Louis XIII, mécontent de rester étranger aux affaires, veut se saisir de l'autorité (1617).

Le roi était majeur (nominalement du moins) depuis près de deux ans, et marié depuis dix-huit mois; il n'avait pas seize ans, mais il commençait déjà à supporter avec impatience d'être encore traité comme un enfant; ceux qui l'entouraient, dans l'intimité, profitèrent de cette disposition d'esprit pour le pousser à une résolution dont un crime fut la conséquence. «La reine mère, dit Pontchartrain dans ses *Mémoires*, conduisoit, disposoit et ordonnoit de toutes les affaires... Elle en ôtoit autant qu'elle pouvoit la connoissance au roi. Louis XIII, en son jeune âge, le reconnoissoit, feignoit de ne s'en apercevoir pas, se voyoit néanmoins abandonné des princes et de toute la noblesse... n'ayant personne à sa suite que deux ou trois gentilshommes, ses domestiques, entre lesquels étoient M. de Luynes [1] et quelques valets suivants, et s'il y en avoit

[1] Parmi ceux que le roi associait le plus volontiers à ses jeux et à ses frivoles occupations, Charles d'Albert de Luynes occupait le premier rang. Ce gentilhomme, issu d'une famille pauvre du comtat d'Avignon, était de vingt-trois ans plus âgé que Louis XIII; il lui avait plu néanmoins «en apprenant à siffler à des linottes et en élevant des pies-grièches.» Comme il excellait à dresser des oiseaux de proie pour l'espèce de chasse qu'on appelait la *volerie*, il avait réussi à faire créer en sa faveur une charge de *maître des oiseaux du cabinet*, qui lui donnait une grande familiarité avec le roi. De Luynes, quoique né en 1578 (au Pont-Saint-Esprit), n'avait été baptisé qu'en 15[illegible]2; il était filleul du roi Henri IV. Il avait deux frères (Brantes et Cadenet) qu'il aimait tendrement, et qui étaient à sa charge. — Leur pauvreté, lors de leur arrivée à la cour, était telle «qu'on disoit qu'à tous trois ils n'avoient qu'un bel habit qu'ils prenoient tour à tour pour aller au Louvre, et qu'ils n'avoient aussi qu'un bidet.» Tous les trois firent en peu de temps une grande fortune. Dans les quatre ans qui s'écoulèrent depuis la mort du maréchal d'Ancre jusqu'à celle du favori de Louis XIII, de Luynes devint premier ministre, duc et pair, et connétable de France; Cadenet, duc de Chaulnes et maréchal de France, et Brantes, duc de Luxembourg. — Après leur élévation, les d'*Albert* se prétendirent issus d'une famille *Alberti*, de Florence. On trouve leur généalogie dans la plupart des dictionnaires généalogiques et historiques.

Bury, dans son *Histoire de la vie de Louis XIII*, dit que de Luynes «étoit fils aîné d'Honoré d'Albert, seigneur de Luynes, de Cadenet, de Brantes et de Mornas, dans le comté

quelquefois d'autres, c'étoient ceux qui, par la fonction de leurs charges, ne pouvoient faire autrement, comme les capitaines, lieutenants et enseignes des gardes de son corps, et quelques capitaines ou officiers du régiment de ses gardes; mais c'étoit bien rarement, et s'il y en avoit quelques-uns, les autres alloient faire leur cour chez la reine mère...

Toutes choses se faisoient et délibéroient chez la reine mère (en apparence le matin après son lever, en présence des princes et officiers de la couronne qui s'y trouvoient, mais en effet le soir, quand chacun étoit retiré), avec le maréchal et la maréchale d'Ancre, assistés des sieurs Barbin, Mangot, garde des sceaux, et de l'évêque de Luçon (Richelieu), secrétaire d'État. On y appeloit quelquefois le duc de Monteleon (ambassadeur d'Epagne) pour lui communiquer des affaires...

«La tyrannie de l'autorité du gouvernement du maréchal d'Ancre et des trois susnommés étoit si grande, qu'aucun des princes et des officiers de la couronne ne la pouvoit supporter; le maréchal faisoit des affronts aux uns et aux autres, quand il se passoit quelque chose qui ne lui étoit pas agréable; il étoit toujours en dessein de faire chasser ou congédier le reste du conseil, et les secrétaires d'État qui ne dépendoient pas entièrement de lui; de faire changer les officiers des cours souveraines, ôter ceux qui étoient près la personne du roi : en somme, son procédé étoit si insupportable, qu'hormis quelques particuliers qu'il faisoit grandement gratifier, toutes personnes de toutes qualités lui vouloient mal ou le haïssoient (voire même ses propres domestiques); et, à son occasion, cette haine et malveillance alloit sur la reine mère, qui n'entendoit, ne voyoit, et ne parloit à personne que par l'organe dudit maréchal, qui prenoit soin qu'aucun n'en pût approcher [1]. On conçoit le chagrin et déplaisir que le roi recevoit de se voir ainsi méprisé et comme abandonné. Cependant il n'osoit montrer en public son déplaisir, soit qu'il ne voulût déplaire à la reine sa mère, soit que, comme aucuns l'ont dit, il craignît que le maréchal d'Ancre n'eût dessein de s'assurer entièrement de sa personne, pour en disposer à sa volonté, s'il se fût ingéré de connoître des affaires... Et même faisoit-on malicieusement courir le bruit qu'il étoit incapable de s'en occuper; qu'il avoit l'esprit trop foible et trop peu de jugement, et que sa santé n'étoit pas assez forte pour prendre ces soins. Il savoit bien cela... Et quelques-uns lui disoient «qu'il falloit qu'il «trouvât bon que les choses allassent ainsi, et que «s'il faisoit paroître la volonté d'en user autrement, «*sa vie n'étoit pas assurée* parmi ceux qui avoient «le pouvoir absolu dans son royaume.»

Venaissin, gentilhomme ordinaire servant du roi, chevalier de son ordre, gouverneur des villes de Beaucaire et du Saint-Esprit, colonel des bandes françoises, général de l'artillerie en Languedoc et en Provence; et, en 1576, chambellan du duc d'Alençon, frere des rois François II, Charles IX et Henri III.» Le cardinal de Richelieu, dans ses *Mémoires*, rabaisse singulièrement cette noble origine :

«Son père, nommé *le capitaine* de Luynes, étoit fils de maître Guillaume Ségur, chanoine de l'église cathédrale de Marseille; il s'appela Luynes, d'une petite maison qu'avoit ledit chanoine, entre Aix et Marseille, sur le bord d'une rivière nommée Luynes, et prit le surnom d'Albert, qui étoit celui de sa mère, qui fut chambrière de ce chanoine.

«Ayant un frère aîné, auquel son père laissa le peu de bien qu'il avoit, et n'ayant en sa part que quelque argent comptant, il (le père de Charles d'Albert) se fit soldat, et s'en alla à la cour, où il fut archer de la garde du corps, fut estimé homme de courage, fit un duel dans le bois de Vincennes avec réputation, et, enfin, obtint le gouvernement du Pont-Saint-Esprit, où il se maria à une demoiselle de la maison de Saint-Paulet, qui avoit son bien dans Mornas. Ils y acquirent une petite maison du président d'Ardaillon (d'Aix, en Provence) qu'on appeloit autrement M. de Montmiral, une métairie chétive, nommée *Brantes*, assise sur une roche, où il fit planter une vigne, et une île, que le Rhône a quasi toute mangée, appelée Cadenet (au lieu de laquelle, pour ce qu'elle ne paroît quasi plus, on montre une autre nommée *Limen*). Tous leurs biens et leurs acquêts pouvoient valoir environ 1200 livres de rente. — A peu de temps de là, il leur fallut quitter le Pont-Saint-Esprit, pour ce que sa femme, devant beaucoup à un boucher qui les fournissoit, ayant un jour envoyé pour continuer à y prendre sa provision, le boucher ne se contenta pas de la refuser simplement, mais le fit avec telle insolence... que cette femme hautaine et courageuse en eut tant d'indignation, qu'elle alla le tuer en pleine boucherie, de quatre ou cinq coups de poignard. Après quoi, ils se retirèrent à Tarascon. Ils eurent trois fils et quatre filles de ce mariage : l'aîné fut appelé Luynes, le deuxième Cadenet, et le troisième Brantes.

«L'aîné fut page du comte de Lude; à son hors de page, il demeura avec lui, et le suivit quelque temps avec ses deux frères, qu'il y appela. Ils étoient assez adroits aux exercices, jouoient bien à la longue et courte paume et au ballon. M. de La Varenne, qui les connoissoit, à cause que la maison du Lude est en Anjou, province d'où il est natif, et avoit le gouvernement de la capitale ville, les mit auprès du feu roi, et fit donner à l'aîné 400 écus de pension, dont ils s'entretenoient tous trois : depuis, il la leur fit augmenter jusqu'à 1200 écus. L'union étroite qui étoit entre eux les faisoit aimer et estimer; le roi les mit auprès de M. le dauphin, en la bonne grâce duquel ils s'insinuèrent par une assiduité continuelle, et par l'adresse qu'ils avoient à dresser des oiseaux.

«Le roi (Louis XIII), à mesure qu'il croissoit en âge, augmentant sa bienveillance envers l'aîné, il commença à se rendre considérable. Le maréchal d'Ancre, voyant l'inclination du roi à l'aimer, pour se l'obliger et plaire à Sa Majesté tout ensemble, lui fit donner, en 1614, le gouvernement d'Amboise, espérant que, reconnoissant le bien qu'il avoit reçu de lui, il lui seroit un puissant instrument pour dissiper les mauvaises impressions qu'on donneroit au roi à son désavantage.»

[1] Le maréchal d'Estrées, dans ses *Mémoires d'État*, parle en des termes fort différents du maréchal d'Ancre : «Il étoit, dit-il, naturellement bienfaisant, et avoit désobligé peu de personnes; il falloit que ce fût *son style* qui eût fait soulever tant de monde contre lui... Le maréchal étoit agréable de sa personne, adroit à cheval et à tous les autres exercices; il aimoit les plaisirs, et particulièrement le jeu. Sa conversation étoit douce et aisée; ses pensées étoient hautes et ambitieuses; mais il les cachoit avec soin, n'ayant jamais entré ni affecté d'entrer dans le conseil.»

«Le roi se voyoit donc réduit, il y avoit plus de six mois, à se promener dans les Tuileries, où il avoit pour compagnie un valet de chiens et quelques jardiniers, quelque fauconnier, ou autre ayant charge d'une volière, qu'il y avoit fait construire. Il passoit son temps à faire faire quelques élévations de terre, s'amusoit à en faire porter les gazons et y faire travailler en sa présence, voire même lui-même conduisoit et menoit les charrois et tombereaux sur lesquels on portoit de la terre, et il faisoit ces vils exercices et passe-temps, pendant qu'il méditoit d'autres desseins.

«Ces desseins étoient de se délivrer en quelque façon que ce fût du mépris et de la sujétion sous laquelle il étoit; mais, sur quelques soupçons, on lui avoit ôté la plupart du régiment de ses gardes et de ses Suisses, sous prétexte de les envoyer à l'armée; on desseignoit (avoit dessein) d'en faire approcher d'autres de sa personne, qui dépendissent entièrement de la reine mère et du maréchal d'Ancre; on avoit éloigné de lui M. de La Curée, avec la compagnie des chevau-légers de sa garde, et l'on essayoit de s'assurer de l'affection et intention des capitaines, lieutenants et enseignes de gardes de son corps. Ainsi le roi étoit empêché de savoir à qui se fier pour parvenir à son but...»

Assassinat du maréchal d'Ancre (24 avril 1617).

Le roi avait résolu, d'après les avis de Luynes, et des autres conseillers que l'intime domesticité rapprochait de lui, de se défaire du maréchal d'Ancre. Il chargea de l'exécution du meurtre le baron de Vitry, capitaine de ses gardes, à qui il promit pour récompense de son dévouement la charge de maréchal, que la mort de Concini allait laisser vacante. Vitry se fit assister par son frère, enseigne des gendarmes (Du Hallier, depuis maréchal de France sous le nom de L'Hospital), et par des gardes du corps de son choix.

Le maréchal d'Ancre était depuis peu de jours de retour de la Normandie. On résolut de l'assassiner lorsqu'il viendrait au Louvre voir la reine. «La partie, d'abord fixée au jeudi 20 avril, fut remise au lundi 24, l'occasion ne s'étant pas trouvée bien à propos, et aussi le roi ne désirant pas que l'on mît, si faire se pouvoit, la main sur le maréchal, pour le prendre et arrêter, ou pour le tuer, en sa présence, ni dans sa chambre, salle ou cabinet, et il fut convenu que, pendant que Vitry exécuteroit ce qui lui avoit été expressément commandé par Sa Majesté, le roi demeureroit en son cabinet, avec quelques-uns de ses confidents, résolu, si la chose manquoit d'une façon ou d'autre, de s'en aller par la galerie dans les Tuileries, où seroient prêts vingt-cinq ou trente chevaux sellés et bridés, et de s'en aller à Meaux, pour là aviser à ce qu'il auroit à faire pour maintenir son autorité.

«Le lundi 24, dit une relation contemporaine [1], le roi se leva de grand matin et fit dire qu'il vouloit aller à la chasse, et que tous ses ordinaires eussent à être prêts pour l'accompagner, leur ayant fait bailler leur rendez-vous à la plupart au bout de la galerie des Tuileries, où il fit tenir un carrosse à six chevaux. Son départ fut différé d'heure à heure, tantôt pour déjeuner, tantôt pour jouer au billard, tantôt pour autre prétexte; il s'entretint même fort longtemps dans la galerie avec le jeune Bautru, devant lequel il ne faisoit autre chose que racler un parchemin, pour le rendre plus mince : le tout à dessein. — M. de Luynes et le colonel d'Ornano ne s'éloignèrent guère d'auprès de lui toute la matinée; et il eut le soin d'aller dire à la reine sa femme que «si elle oyoit du bruit, elle ne s'étonnât de «rien.»

«Cependant Vitry avoit mis diverses personnes aux aguets, pour l'avertir quand le maréchal viendroit au Louvre, et avoit logé Du Hallier, son frère, en un coin de la basse-cour avec trois ou quatre bons hommes, Persan en un autre endroit avec d'autres, La Chesnaye et d'autres à la première porte: lui demeura longtemps dans la salle des Suisses, assis sur un coffre, ne faisant semblant de rien. — Sur les dix heures, étant averti que le maréchal sortoit de son logis, et s'en venoit, accompagné de cinquante ou soixante personnes qui marchoient la plupart devant lui, il sortit de la salle des Suisses avec son manteau sur l'épaule, et son bâton à la main, et s'en alla droit à la porte.—En même temps Du Hallier, Persan et les autres prirent le même chemin, et se trouvèrent une quinzaine autour de lui. Quand il fut dans le passage entre la basse-cour et le pont-levis, il fendit petit à petit la presse que faisoient ceux qui marchoient devant le maréchal... Il le rencontra à l'entrée du pont-dormant du Louvre, du côté de la barrière septentrionale. Le maréchal marchoit fort lentement, côtoyé à sa main droite du sieur de Beaux-Amis, Cauvigny, lequel lui avoit porté une lettre, qu'il lisoit lors... Vitry, dès qu'on lui eut montré ledit maréchal, lui porta la main sur le bras droit, disant : «Le roi m'a «commandé de me saisir de votre personne.» Le maréchal, en grand étonnement, dit : *A mè?* et faisant un pas en arrière, s'avança contre la barrière dudit pont, y fit semblant de vouloir mettre la main sur la garde de son épée. Vitry répliqua :

[1] Cette pièce fort intéressante et intitulée : *Relation exacte de tout ce qui s'est passé à la mort du maréchal d'Ancre,* se trouve à la suite de l'*Histoire des plus célèbres favoris anciens et modernes,* par Pierre du Puy.

«Oui, à vous», et l'empoignant de plus près, fit signe à ceux qui le suivoient de charger, et à l'instant Du Hallier, frère de Vitry, Perray, Guichaumont, Morsains et Le Buisson, se jetèrent sur le maréchal, et lâchèrent tout en un moment chacun un coup de pistolet, sans que l'on puisse savoir qui fut le premier. Deux des coups ne portèrent que sur le bois de la barrière, les trois autres portèrent, l'un dans la tête, entre les deux yeux, l'autre dans le gosier, et le troisième à la joue sur l'oreille droite [1]... Sarroque lui donna un coup d'épée dans le flanc sous le tétin : il s'étoit offert au roi plus d'un mois auparavant de tuer le personnage; Tarand lui donna deux coups d'épée, dont l'un dans le col; les autres en donnèrent aussi, mais il étoit déjà mort. Tant y est qu'il tomba sur les genoux, appuyé contre la barrière, et Vitry, criant *vive le roi*, lui donna un coup de pied qui l'acheva d'étendre par terre, et aussitôt la porte du Louvre fut fermée, et les gardes furent mis en bataille. — La Chesnaye, parmi la foule, tomba sur le corps du défunt, et eut de la peine à se relever. La Condamine, ou quelque autre des gens de Vitry, porta le pistolet ou l'épée à la gorge de La Motte, écuyer de la reine, disant : *qui vive?* Il faisoit difficulté de répondre : on le menaça, s'il ne parloit. Enfin il cria *vive le roi*, et on le laissa aller. Deux de ceux de la suite du maréchal mirent la main à l'épée, et percèrent le manteau de Vitry; mais leur ayant dit que c'étoit de l'autorité du roi ce que l'on faisoit, ils se reculèrent, et l'un d'eux se mit à genoux devant Du Hallier.

«Sarroque porta l'épée du maréchal au roi, qui la lui donna. Le Buisson eut un diamant que le maréchal portoit au doigt, estimé par aucuns à six mille écus; Boyer eut l'écharpe; un autre eut le manteau de velours noir, garni de passements de Milan. Deux des pages du défunt se voulurent *amuser* à pleurer autour du corps, mais les autres pages et laquais leur ôtèrent leurs chapeaux et manteaux. — Colombiers, qui s'étoit retiré en arrière au bruit des pistolets, après que la presse fut dissipée, eut la curiosité de s'en approcher de plus près, pour voir s'il étoit mort, jusqu'à lui manier une main, et lui trouva le visage tout noirci de la poudre et de la boue, et la fraise tout enflammée et brûlante, comme mèche d'arquebuse allumée. Le corps fut incontinent emporté dans une petite chambrette des soldats des gardes. Il étoit habillé d'un pourpoint de toile d'or noire, avec un jupon et haut-de-chausses de velours gris-brun à grandes bandes de Milan; et fut jeté par terre tout devant un petit portrait du roi, où c'est qu'on l'alloit voir.

« Cependant Vitry, rentrant dans la cour du Louvre, où il se promena quelque temps tout au mitan, et allant çà et là, tenant toute chose en bride, la Catherine, qui avoit ouï le coup de pistolet, ouvrit un des châssis de la chambre de la reine, et demanda à Vitry «qu'est-ce que c'étoit»; il répondit «que c'étoit le maréchal d'Ancre qui étoit «tué.» Elle demanda «qui avoit fait le coup», il dit «que c'étoit lui qui l'avoit fait par commandement «du roi.» Sur quoi elle referma le châssis, et l'alla dire à la reine, laquelle dit : «J'ai régné sept ans; «je n'attends plus qu'une couronne au ciel.»

«La Place vint bientôt après vers la reine, pour lui dire qu'on ne savoit comment annoncer cette nouvelle à la maréchale, et voir si Sa Majesté voudroit prendre la peine de la lui dire. La reine lui dit « qu'elle avoit bien d'autres choses à penser : «que *si on ne lui vouloit dire la nouvelle, qu'on «la lui chantât.*» — La maréchale la sut donc sans répandre une larme, et envoya La Place savoir de la reine si elle avoit agréable qu'elle vînt la voir, *pour se consoler et la supplier de la protéger.* — La reine étoit dans son cabinet du Luth, accompagnée de madame la douairière de Guise, de madame la princesse de Conty, et de madame de Guercheville, et se promenoit échevelée, battant ses mains. Elle répondit à La Place «qu'elle avoit assez «à faire elle-même; qu'on ne lui parlât plus de ces «gens-là, qu'elle leur avoit bien dit qu'il y avoit «longtemps qu'ils dussent être en Italie.» Et sur cela, raconta que le soir précédent elle avoit dit au maréchal «qu'elle voyoit bien que le roi ne l'aimoit «point, et qu'il falloit qu'il songeât à se retirer en «Italie. Sur quoi il avoit répondu que le roi lui fai«soit plus de bonne chère que jamais, et qu'elle lui «avoit répliqué qu'il ne s'y fiât pas; qu'il ne disoit «pas tout ce qu'il pensoit.» La maréchale envoya encore vers la princesse de Conty, pour lui demander pardon des traverses qu'elle lui avoit faites, se jeter entre ses bras et implorer son secours. Madame la princesse répondit «qu'elle étoit marrie de «son affliction, mais qu'elle avoit les bras trop «foibles pour la protéger et soutenir contre le «roi.»

Louis XIII déclare que la mort du maréchal a eu lieu par son ordre. — Il en reçoit des félicitations publiques.

«Le roi, étant dans son cabinet des Armes, ouït le bruit des pistolets; et comme il attendoit impatiemment des nouvelles, le colonel d'Ornano vint

[1] Chacun des cinq qui avaient tiré chercha à se faire honneur de la mort du maréchal. — Le maréchal de L'Hospital dit un jour au jeune de Brienne (ministre d'État sous Louis XIV): «Ce fut moi qui l'atteignit près de l'oreille droite; j'en suis «certain, je tirai à bout portant. Je n'en ai jamais eu ni scru«pule ni remords; le coup me paraissoit juste et nécessaire «après l'exprès commandement que j'en avois eu de la propre «bouche du roi.»

battre à la porte du cabinet, et dit que *c'étoit fait.* Le roi dit à Cluseaux : *Ça, ma grosse Vitry!* (il appeloit ainsi une carabine que Vitry lui avoit baillée) et, prenant son épée, vint à la grande salle, où Colombien arriva en même temps, et dit qu'il avoit vu le maréchal *bien mort.* Lors on ferma les portes de la salle, et le roi se vint présenter aux fenêtres qui tournent sur la cour, et, pour qu'il fût mieux vu, le colonel d'Ornano l'embrassa et l'éleva, pour le montrer à ceux qui étoient en bas avec Vitry, auxquels le roi cria : « Grand merci, grand merci à « vous ; *à cette heure je suis roi.* » — Puis le roi alla aux autres fenêtres, qui tournent sur la cour des cuisines, et cria : *Aux armes! aux armes, compagnons!* auquel cri tous les soldats des gardes se rangèrent en bon ordre, par toutes les avenues des rues, et furent grandement consolés de voir le roi sain et gaillard, pour l'appréhension des coups de pistolet qu'on avoit ouïs. — En même temps le roi dit : « Loué soit Dieu, me voilà roi! Qu'on m'aille « quérir les vieux serviteurs du feu roi mon père, et « anciens conseillers de mon conseil d'État. C'est « par le conseil de ceux-là que je me veux gouverner « désormais. » On alla donc quérir M. de Villeroy et M. le président Jeannin ; MM. de Gesvres, de Loménie, de Pontchartrain, de Châteauneuf, Pontcarré et autres anciens du conseil ; et, en les attendant, le roi commanda qu'on envoyât à la Bastille et par la ville pour empêcher qu'il n'y eût du désordre. »

Quand les anciens ministres et secrétaires d'État rappelés arrivèrent au Louvre, le roi (à ce que rapportent les *Mémoires de Pontchartrain*) leur dit « qu'il avoit fait tuer le maréchal d'Ancre comme « criminel de lèse-majesté, qui avoit entrepris sur « sa personne et sur son État, et que désormais ils « pouvoient faire leurs charges comme ils avoient « fait du vivant du feu roi, son père, qu'ils avisas- « sent ensemble à ce qu'il y avoit à faire. » — Il envoya prévenir le parlement, la chambre des comptes, cour des aides, tous les ambassadeurs, et plusieurs autres, de ce qui s'étoit passé ; envoya prendre prisonnier Barbin, qu'il fit garder dans son logis par des gardes, se fit apporter les sceaux par M. Mangot, et fit défense à l'évêque de Luçon [1] *de plus s'entremettre de ses affaires,* ne lui voulant faire faire aucun autre déplaisir, parce que deux ou trois jours auparavant il étoit allé se plaindre à lui-même des insolences et menaces que lui avoit faites le maréchal. »

La foule se pressait au Louvre, où toute la noblesse était accourue ; le duc d'Anjou, le comte de Soissons, le cardinal de Guise, le duc de Nemours, le grand prieur de France (Vendôme), entouraient le

[1] Le récit de Richelieu contredit celui de Pontchartrain. L'évêque de Luçon fut le seul des trois ministres de la régente qui osa se présenter devant le roi. « D'abord que j'entrai dans la galerie du Louvre, dit-il, le roi étoit élevé sur un jeu de billard pour être mieux vu de tout le monde. Il m'appela et me dit « qu'il savoit bien que je n'avois pas été des mauvais « conseils du maréchal d'Ancre ; que toujours je l'avois *aimé* « (il usa de ces mots) et été pour lui aux occasions qui s'en « étoient présentées, en considération de quoi il me vouloit « bien traiter. » — Le sieur de Luynes, qui étoit auprès du roi, lui dit « qu'il savoit bien que j'avois plusieurs fois pressé « la reine de me donner mon congé, et qu'en diverses occa- « sions j'avois eu brouilleries avec le maréchal sur des sujets « qui concernoient particulièrement Sa Majesté. »

« Je repartis au roi à ce qu'il lui avoit plu de me dire à la vue de tout le monde, « qu'assurément il ne seroit jamais « trompé en la bonne opinion qu'il avoit de moi, qui mour- « rois plutôt que manquer jamais à son service. Que je con- « fessois ingénument avoir toujours remarqué dans le maré- « chal d'Ancre peu de prudence et beaucoup d'inconsidération ; « mais que je devois cet hommage à la vérité de dire en cette « occasion que je n'avois jamais connu qu'il eût mauvaise vo- « lonté contre la personne de Sa Majesté, ni aucun dessein qui « fût directement contre son service ; que je louois Dieu, s'il en « avoit eus, de ce qu'il n'avoit pas eu assez de confiance en moi « pour me les découvrir ; qu'il étoit vrai que j'avois plusieurs « fois pressé la reine de me donner mon congé, mais que ce « n'étoit point pour aucun mauvais traitement que j'eusse reçu « d'elle, dont, tout au contraire, j'avois toute occasion de « me louer, mais bien pour le peu de conduite qu'avoit le ma- « réchal, les soupçons perpétuels qu'il avoit de ceux qui l'ap- « prochoient, et les mauvaises impressions que je craignois « qu'il donnât de moi à la reine. »

« J'essayai ensuite de parler au sieur de Luynes des sieurs Mangot et Barbin, qui avoient eu les mêmes sentiments de se retirer. A quoi il me répondit : « Au nom de Dieu, ne vous « mêlez point de parler pour autrui, le roi le trouveroit très- « mauvais ; mais allez-vous-en au lieu où sont assemblés tous « ces messieurs du conseil, afin qu'on voie la différence avec « laquelle le roi traite ceux qui vous ressemblent et les au- « tres qui ont été employés en même temps. » Il ajouta ensuite : « il faut que quelqu'un vous y conduise, autrement on ne vous « laisseroit pas entrer ; » et appela le sieur de Vignoles, et lui dit qu'il m'accompagnât au conseil, et dit à ces messieurs que le roi m'avoit commandé d'y descendre, *et vouloit que j'y eusse entrée.* — Je balançai en moi-même si je devois recevoir cet honneur ; mais j'estimai qu'en cette grande mutation les marques de la bonne grâce du roi me devoient être chères, vu que par après mes actions feroient connoître que je les recevois par la pure estime que le roi faisoit de moi, et non par aucune connivence que j'eusse avec ceux qui avoient machiné la mort du maréchal d'Ancre...

« Lors je sortis avec le sieur de Vignoles, qui n'eût pas plutôt fait sa commission envers ces messieurs qui étoient assemblés au conseil (où étoient MM. Du Vair, Villeroy, le président Jeannin, Deagent, les secrétaires d'État, et plusieurs autres), que le sieur de Villeroy eut dessein de s'opposer à mon entrée, et demanda en quelle qualité je me présentois en ce lieu. — M. de Vignoles me faisant savoir cette difficulté, je le priai de dire que je m'y présentois par pure obéissance, *sans dessein de m'y conserver l'entrée qu'il avoit plu au roi de m'y donner,* beaucoup moins l'emploi de la charge où j'avois été, et où je l'avois servi notablement.

« Après cette réponse, ces messieurs continuèrent à mettre les ordres qu'ils estimoient nécessaires pour faire savoir dans toutes les provinces, et hors le royaume, la résolution que le roi avoit prise... — Tant que je fus en ce lieu, je parlai toujours à diverses personnes qui s'y rencontrèrent n'être pas des plus empêchées, et ne m'approchai point de ces messieurs, *qui faisoient l'âme du conseil.* — Après avoir été en ce lieu pour dire que j'y avois entrée, je me retirai doucement... »

jeune roi, qu'un assassinat venait d'*émanciper*. Le nombre des visiteurs, « dont non-seulement la galerie étoit remplie, mais aussi tout le Louvre, » s'accroissait de minute en minute. « Tous les ordres et toutes les compagnies de la ville, dit Richelieu dans ses *Mémoires*, vinrent, dans l'après-dînée, saluer le roi, et l'applaudir de l'action qu'il avoit faite. Ils trouvèrent Sa Majesté sur un jeu de billard, où le sieur de Luynes l'avoit fait mettre exprès pour être vu plus aisément de tout le monde. On lui dit que c'étoit comme un renouvellement de la coutume ancienne des François, qui portoient leurs rois à leur avénement à la couronne sur leurs *pavois* à l'entour du camp, pour être vus et recevoir plus aisément les acclamations de joie de toute l'armée. »—Le roi, qui, le matin, immédiatement après l'assassinat du maréchal, était monté sur ce billard avec Monsieur (le duc d'Anjou) et le comte de Soissons pour y recevoir les félicitations des courtisans les plus empressés, y étoit alors seul, recevant les compliments et distribuant les paroles d'affection.

Avidité des courtisans. — Violence et furie de la populace.

Le soir de cette laborieuse journée, au coucher du roi, ceux qui avoient pris part au travail se distribuèrent le butin, savoir : les charges, les gouvernements, les immeubles *appartenant au maréchal et à sa femme*, comme déjà de droit confisqués sur personnes criminelles ; on adjugea même l'abbaye de Marmoutier et l'archevêché de Tours, dont était revêtu le frère de la maréchale. Le baron de Vitry eut pour lui le bâton de maréchal, et céda sa charge de capitaine des gardes à son frère, moyennant 200,000 livres payées par le roi. Le sieur de Luynes prit la charge de premier gentilhomme et la lieutenance de Normandie. Chacun garda ce qu'il avait arraché sur le corps du défunt ; on rapporta seulement au roi deux paquets de titres montant à deux millions, que le maréchal avait toujours dans ses poches. Le roi fit encore de grandes générosités des objets précieux trouvés chez le maréchal, dont l'hôtel avait été en grande partie pillé par les gardes envoyés « pour empêcher que les meubles et trésors ne fussent enlevés. »

Le lendemain, dit un historien, le peuple se fit sa part. Pendant la nuit, le corps du maréchal avait été enterré dans l'église Saint-Germain-l'Auxerrois. « Sur les dix heures du matin, quelques enfants et femmes se dirent les uns aux autres, étant sur le lieu où on l'avoit enterré [1] : « Voilà où ce tyran a été « mis ; est-il raisonnable, lui qui a fait tant de mal, « qu'il soit en terre sainte, et dans une église ? Non, « non, il le faut ôter ; il le faut jeter à la voirie. » Et ainsi, avec de semblables paroles, s'émouvant les uns les autres, ils commencèrent avec de méchants bâtons à desceller la tombe sous laquelle étoit ce corps ; les femmes y apportèrent des ciseaux et des couteaux, ensuite des hommes plus forts y mirent la main.

« En moins de demi-heure voilà deux ou trois cents personnes assemblées ; ils lèvent la tombe, ôtent le corps, lui attachent des cordes au cou, commencent à le traîner hors de l'église, et de là par les rues avec des cris et hurlements horribles, les uns disant qu'il le falloit jeter dans la rivière ; d'autres, qu'il le falloit brûler ; d'autres, qu'il le falloit mettre au gibet ; ainsi chacun faisoit *à qui pis pis* [1]. De cette sorte, ils se trouvent au bout du Pont-Neuf, où il y avoit deux ou trois potences dressées : ils s'avisent de pendre ce corps par les pieds à une des potences où il fut environ demi-heure et plus [2]. — Cependant le peuple croissoit en nombre, et leur rage et furie alloient toujours en croissant sur le corps, et ils tenoient des paroles indignes, insolentes et outrageuses, même contre l'honneur de la reine [3]. Ils ôtent le corps de cette potence, le traînent par toutes les rues de Paris et toutes les places publiques, le déchirent, le mettent en pièces. Cette grosse troupe, qui étoit de plus de cinq ou six cents personnes, se sépare : chaque troupe emporte avec soi un quartier ou morceau de ce corps, continuant à aller ainsi en tous les en-

[1] Ils s'y étoient réunis, dit la *Relation* déjà citée, pour trépigner et cracher dessus.

[1] PHELIPPEAUX DE PONTCHARTRAIN, *Mémoires concernant les affaires de France sous la régence de Marie de Médicis*.

[2] Le cardinal de Richelieu rapporte dans ses *Mémoires* que « là, ils lui *coupèrent* le nez, les oreilles et les parties honteuses, et jetèrent les entrailles dans l'eau... Je passois par là, ajoute-t-il, pour aller voir le nonce, et ne me trouvai pas en une petite peine. Le Pont-Neuf étoit si plein de cette populace, et cette foule si attentive à ce qu'ils faisoient, et si enivrés de leur fureur, qu'il n'y avoit pas moyen de leur faire faire place pour le passage des carrosses. Les cochers étant peu discrets, le mien en choqua quelqu'un, qui commença à vouloir émouvoir noise sur ce sujet ; au même instant je reconnus le péril où j'étois, en ce que si quelqu'un eût crié que j'étois un des partisans du maréchal d'Ancre, leur rage étoit capable de les porter aussi bien contre ceux qui aimant sa personne avoient improuvé sa conduite, comme s'ils l'eussent autorisée. — Pour me tirer de ce mauvais pas, je leur demandai, après avoir menacé mon cocher extraordinairement, ce qu'ils faisoient, et m'ayant répondu selon leur passion contre le maréchal d'Ancre, je leur dis : « Voilà « des gens qui mourroient au service du roi, criez tous *vive le* « *roi !* » Je commençai le premier, et ainsi j'eus passage, et me donnai bien de garde de revenir par le même chemin ; je repassai par le pont Notre-Dame... »

[3] La faveur dont le maréchal d'Ancre jouissait auprès de la reine avait accrédité des bruits répandus par la malignité. Un jour que Marie de Médicis se disposait à sortir, elle demanda son voile ; le comte de Lude dit à haute voix, au milieu des courtisans : « Un vaisseau à l'ancre n'a pas besoin de « voile. »

droits; où la plupart font allumer des feux, où l'on brûle avec ignominie les pièces de ce corps; d'autres les veulent faire manger aux chiens, d'autres les attachent à des gibets, et ainsi chacun selon sa passion et furie; et voilà comme se passa la journée parmi ce peuple, ce qui dura jusqu'à la nuit.» — «Après ces outrages féroces de la rue, dit avec énergie un historien de Louis XIII (M. Bazin), vinrent les outrages froids et calculés du cabinet : il n'y eut pas une plume dans Paris qui ne voulût déchirer aussi la mémoire de ce malheureux, dont il ne restoit plus rien en ce monde, pas même ce qui tient dans un tombeau.»

Traitement humiliant fait à la maréchale d'Ancre et à son fils. — Noble conduite de Fiesque.

Repoussée par la reine, méprisée par la princesse de Conti, la malheureuse veuve du maréchal s'était couchée après avoir caché ses pierreries dans la paillasse de son lit. «Les archers envoyés chez elle par Vitry, sur l'ordre du roi, dit la relation contemporaine que nous avons déjà citée, la trouvèrent encore dans le lit; et quelqu'un y fut avec eux pour saisir les coffres, et empêcher que l'argent ne fût détourné. On fouilla partout pour trouver les pierreries, sans rien trouver; et par ce qu'on savoit bien qu'il y en avoit, on la fit lever pour fouiller dans son lit, où elles furent trouvées : ce qui ne put pas être fait si paisiblement, que les petits meubles et habillements qui se trouvèrent hors des coffres ne fussent pillés ou détournés par les archers; de façon que la maréchale ne trouva point de bas de chausse quand elle se voulut vêtir, et fut contrainte d'envoyer demander à son fils, qui étoit retenu prisonnier en un autre endroit, s'il n'avoit point un écu sur lui pour en envoyer acheter. Ce pauvre petit garçon lui envoya quelques quarts d'écu qu'il trouva en sa pochette, dont on ne lui sut acheter qu'un bas de toile.»

La maréchale resta quatre jours au Louvre, et fut ensuite envoyée à la Bastille. — La jeune épouse de Louis XIII (qu'on appeloit alors la *petite reine*, pour la distinguer de la régente), Anne d'Autriche, insensible aux malheurs de cette femme tombée de si haut, voulut jouir elle-même de son abaissement. «Sur le soir, comme on eut résolu de mener la maréchale à la Bastille, la petite reine y envoya le duc d'Uzès, qui fut longtemps avec elle *pour voir seulement sa mine*, et elle-même, déguisée, la voulut voir mener, derrière d'autres personnes.» Avant de quitter ce Louvre, où elle avait été si longtemps puissante et respectée, la maréchale eut à subir une dernière humiliation. Un des assassins de son mari, Du Hallier, devenu capitaine des gardes de Louis XIII, lui demanda si elle n'avait pas de pierreries cachées sur elle; «la maréchale, qui avoit un caleçon de frise rouge de Florence, haussa sa cotte (pour montrer sans doute qu'elle n'avoit point de poches cachées); Du Hallier lui dit *en riant* «qu'il «falloit donc mettre les mains au caleçon;» elle répondit «qu'en autre temps elle ne l'eût pas souf«fert;» mais lors tout étoit permis, et Du Hallier tâta un peu sur le caleçon.»

Eléonore Galigaï espérait que le roi la renverrait à Florence, d'où elle était venue jeune et pauvre, mais joyeuse, avec Marie de Médicis, à laquelle elle s'était dévouée. «Pauvre papillon! dit le cardinal de Richelieu, elle ne savoit pas alors que le feu qui la consumeroit étoit inséparablement uni à l'éclat de cette vive lumière qu'elle suivoit transportée d'aise et de contentement.»

Cependant le fils du maréchal [1] «*pauvre petit garçon*, lors âgé d'environ treize ans, étoit resté le jour de l'assassinat prisonnier dans l'hôtel de son père, pillé par les archers du roi, et tellement dépouillé, qu'on en avoit ôté jusqu'au lit où il couchoit. Il demeura sans boire ni manger jusqu'au soir, que quelqu'un par compassion lui donna un morceau de pain.» — Le lendemain, tandis que la populace en furie se livrait à d'indignes outrages contre le cadavre de son père, «cet enfant, qui pensoit qu'on vouloit le tuer, et qui auroit voulu mourir, puisqu'il ne pouvoit être que misérable le reste de sa vie,» s'informa d'où provenait tout ce bruit: «les archers qui le gardoient ouvrirent les fenêtres donnant sur le Pont-Neuf, et lui firent voir ce funeste spectacle de son père pendu, *afin qu'il apprît à mieux vivre*.» — Trois jours après, un gentilhomme, nommé Fiesque (écuyer de la reine régnante, et auquel quelques jours auparavant la maréchale d'Ancre avait fait recevoir un grand affront, l'ayant fait chasser de la présence du roi et de la reine, contre le gré du roi même, parce qu'il avoit parlé librement au roi au désavantage du maréchal son mari), ayant su que le pauvre enfant étoit assez maltraité des archers, et ne vouloit plus manger pour mourir de déplaisir, mû de compassion et *de ce qu'il étoit filleul du feu roi* (Henri IV), pria le roi de le lui bailler en garde, et de se contenter de *sa responsion;* ce que le roi lui accorda. Il alla donc prendre le garçon, et trouvant *qu'on*

[1] Cet enfant, lorsque son père avait été fait marquis d'Ancre, avait reçu le titre de comte *de la Penne*, que celui-ci portait auparavant. On lit dans une lettre de Malherbe, du 25 septembre 1610 : «Hier le sieur Concini bouffonnoit avec «M. de Guise de son marquisat d'Ancre, et disoit que cela s'é«toit rencontré fort à propos, à cause qu'en Italie il est des«cendu des comtes de la plume (*penna*, plume). M. de Guise «lui répondit qu'avec un comté de *Plume* et un marquisat «d'*Ancre*, il ne lui falloit plus qu'une devise de *papier* pour «assortir tout l'équipage.»

lui avoit ôté son chapeau et son manteau, lui donna le chapeau et la mantille de son laquais, pour que le peuple ne se jetât sur lui, et de cette façon le fit passer à travers la foule des habitants, et l'amena au Louvre, dans sa chambre, *où la petite reine lui envoya des confitures;* et aucuns ajoutent qu'elle se fit amener cet enfant, et lui dit qu'elle avoit appris «qu'il dansoit bien, et qu'elle vouloit «qu'il dansât en se présence.» Ce pauvre petit garçon, avec toute sa douleur, ne laissa pas de danser...»

Procès, condamnation et supplice de la maréchale d'Ancre (8 juillet 1617).

La maréchale d'Ancre avait vainement espéré trouver de la commisération dans ce roi «qu'elle avoit, disoit-elle, vu sortir du ventre de sa mère.» Louis, qui, malgré son exclamation lors de la mort du maréchal, *ne devoit jamais être roi,* débarrassé de l'autorité de sa mère, subissait l'autorité de son favori. — De Luynes, héritier des dépouilles du mort, ne voulait pas d'une clémence qui l'aurait peut-être forcé à restitution envers la veuve. Son ambition se manifestait déjà: «Il avoit volonté, dit Richelieu, de suivre la piste du maréchal, afin de s'élever lui-même, et peu de temps après le maréchal de Bouillon put dire: «La taverne est restée la «même, il n'y a de changé que le bouchon.»

Dès le jour de l'assassinat, le roi avait fait demander au parlement «s'il étoit convenable de faire «le procès au corps du maréchal;» et le parlement avait répondu «que puisqu'il n'y avoit plus rien à «craindre, la clémence du roi seroit toujours loua-«ble de se contenter de ce qui avoit été fait; que, «d'ailleurs, le roi l'ayant ordonné, ce seroit révo-«quer en doute sa puissance, si l'on délibéroit sur «un crime déjà puni.»— Néanmoins, quelques jours après, on commença le procès de la maréchale et de la *mémoire* de son mari; et, chose singulière, on nomma gravement un procureur au parlement *curateur* à cette mémoire qui allait être accusée.

Pendant l'instruction du procès, le baron de Vitry prêta serment comme maréchal de France, et vint s'asseoir, comme *conseiller, d'épée* dans ce même parlement où l'on allait juger la veuve et la mémoire de sa victime: il s'était fait donner la charge de conseiller d'épée «afin de ne pouvoir être jugé que toutes les chambres assemblées, si quelque jour on vouloit le quereller sur le service qu'il venoit de rendre.»—Le jour où il prit séance, on présenta à la cour une déclaration par laquelle «le roi avouoit le meurtre du maréchal, et ordonnoit que nul ne pût être inquiété et recherché pour cette action.»

L'acte d'accusation contre la *mémoire* et la veuve du maréchal comprenoit ses deux secrétaires, italiens et français, Ludovici et Montaubert. Le crime reproché, qualifié de lèse-majesté *divine* et humaine, se composait des chefs suivants: impiété et sorcellerie, entreprises contre l'autorité du roi et son État, traités et négociations secrètes avec les étrangers, fonte d'artillerie, changement des armoiries du roi et application de celles du maréchal sur les magasins, interversions des deniers publics appliqués au profit du maréchal et de sa femme, transports d'iceux hors du royaume sans permission du roi.

La plupart de ces chefs d'accusation n'étaient ni fondés ni prouvés, et, d'ailleurs, ne pouvaient être reprochés à sa femme. La mort du maréchal, le pillage de ses biens, avaient expié tout ce qu'on aurait pu lui reprocher. — L'historien Sponde a dit, en parlant de sa malheureuse veuve, *accusata magis quam convicta.*

La maréchale, cette femme si faible, si crédule, qui, d'après le dire de ses contemporains, «ne pouvoit supporter les regards d'un inconnu dans la crainte d'en être ensorcelée, qui s'évanouissoit de frayeur superstitieuse plusieurs fois par jour,» retrouva, en présence d'une accusation capitale, la force d'esprit à laquelle elle devait sans doute son élévation. On raconte que le conseiller Courtin, l'un des commissaires interrogateurs, lui ayant demandé «quel sortilége elle avoit employé pour gagner la con-«fiance de la reine,» elle répondit: «Nul autre que «l'autorité des âmes supérieures sur les âmes foibles.»

Ses interrogatoires durèrent depuis le 26 avril jusqu'au 4 juillet. La maréchale fut amenée le 6 juillet dans la salle de la Tournelle, où toutes les chambres étaient rassemblées. Elle répondit devant ses juges comme devant les commissaires, avec calme et raison. Les délibérations remplirent la journée du lendemain et la matinée du jour suivant. — Le 8 juillet, à une heure, on conduisit la maréchale dans la chapelle des prisons, à la Conciergerie, où elle devait entendre à genoux la lecture de son arrêt; elle voulut se couvrir la tête avec ses coiffes, mais on la contraignit de rester le visage découvert. «Un cri de douleur lui échappa lorsqu'elle entendit sa condamnation, et, saisissant un prétexte pour se rattacher à la vie, elle dit *qu'elle étoit enceinte.* Mais le commissaire Courtin lui ayant rappelé «qu'elle avoit déclaré *n'avoir pas eu la compagnie* «*de son mari* depuis deux ans, ce qu'elle avançoit «seroit contre son honneur», elle se désista de sa grossesse, et livra ses mains à l'exécuteur.

L'arrêt, qui n'avait été obtenu qu'en intimidant ou en gagnant les juges, déclarait Concini et sa veuve *criminels de lèse-majesté divine et humaine,* condamnait la *mémoire* du mari à perpétuité, et la veuve «à avoir la tête tranchée, son corps et «tête brûlés et réduits en cendres, leurs biens féo-

« daux tenus de la couronne réunis au domaine, « leurs autres fiefs immeubles et biens de toute sorte, « même ceux hors le royaume, acquis au roi. »

« L'enfant né de leur mariage étoit déclaré *ignoble, incapable d'offices et dignités;* leur maison devoit être rasée; quant aux deux secrétaires, la cour, se réservant d'informer plus amplement contre eux, les élargissoit sous caution de se représenter. Enfin l'arrêt non-seulement defendoit à toutes personnes d'avoir intelligence avec les étrangers, et de transporter l'or ou l'argent monoyé hors du royaume, mais déclaroit encore *tous étrangers incapables de tenir offices, bénéfices, honneurs, dignités, gouvernements et capitaineries dans le royaume.* »

Deux ecclésiastiques furent introduits dans la prison de la maréchale, pour préparer cette inforfortunée à la mort. « Quant à la consolation, dit un auteur du temps, il ne lui en étoit besoin; car elle se montra fort assurée, et jamais on ne vit personne qui eût un visage plus constant et plus résolu. » En montant en charrette pour aller à l'échafaud, et en voyant la multitude déjà assemblée, elle dit doucement : « Que de peuple, pour voir mourir une pauvre affligée ! » En route, elle reconnut dans la foule un gentilhomme qu'elle avait autrefois maltraité (peut-être le généreux Fiesque), et lui demanda pardon. Etant arrivée sur l'échafaud, elle s'adressa au peuple pour réclamer ses prières, et se recommanda particulièrement à la miséricorde de ceux qu'elle avait offensés. Tant de résignation et de patience touchèrent profondément le peuple, qui cependant, d'après l'arrêt, voyait en elle une criminelle et une sorcière. On assure qu'une princesse, auparavant ennemie déclarée de la malheureuse Eléonore Galigaï, la duchesse de Nevers, ne put retenir ses larmes en la voyant mourir. « Intrépide, mais modeste, la malheureuse Galigaï mourut, dit Anquetil, sans bravade et sans frayeur [1]. »

Retraite forcée de la reine mère à Blois (1617).

Aussitôt après la mort du maréchal d'Ancre, Marie de Médicis avait demandé à voir son fils; mais cette *faveur* lui avait été refusée. Elle renouvela inutilement ses instances. On lui fit entendre qu'*elle ne recouvrerait les bonnes grâces du roi* qu'en s'éloignant de Paris pendant quelque temps: on *voulut bien lui laisser* le choix du lieu de sa retraite, et on lui promit que, pour qu'elle ne quittât pas la cour *en personne disgraciée,* elle pourrait embrasser son fils en partant.

Tous ceux qui s'étaient montrés attachés à la reine mère étaient alors persécutés. On faisait le procès à la maréchale d'Ancre, sa favorite, et à Barbin, son intendant; l'ordre avait été donné à l'évêque de Luçon (Richelieu), son confident et son conseiller, de se retirer à Avignon. — Marie de Médicis, comprenant que le favori de Louis XIII ne voulait lui laisser aucun moyen ni aucune occasion de reprendre son empire sur son fils, se résigna à son sort, et partit le 4 mai pour le château de Blois, qu'elle avait choisi pour sa résidence, et dont on comptait lui faire une honorable prison.

« Avant que la reine partit, et ainsi qu'il avoit été convenu, le roi se rendit dans son appartement. Tout ce que la mère et le fils devoient se dire étoit réglé à l'avance; tout, jusqu'aux termes et aux gestes. — La reine, après avoir balbutié en sanglottant quelques regrets à son fils, et l'avoir embrassé, voulut ajouter des prières en faveur de Barbin et d'Éléonore, détenus prisonniers : Louis la regarda en homme embarrassé, et se retira sans rien dire; elle s'avança pour retenir de Luynes, qui sortoit aussi, mais le roi appela plusieurs fois d'un ton absolu son favori, qui se retira en faisant à la reine mère une profonde révérence. — Marie de Médicis, fondant en larmes, se jeta, la tête enveloppée, dans le fond de son carrosse, et partit. — Le roi, placé sur le balcon du Louvre, la suivit des yeux avec l'air satisfait d'un enfant délivré d'un pédagogue importun, et partit pour aller chasser dans le bois de Vincennes. »

[1] Tous les contemporains de la maréchale d'Ancre ne lui accordent pas, à ses derniers moments, le courage que lui ont attribué les historiens. — Une relation conservée dans les *Manuscrits* de Conrart, à la bibliothèque de l'Arsenal, rapporte, qu'avant de sortir de la chapelle où on lui avait lu sa condamnation, elle dit au conseiller Courtin : « Je vous ajourne « à un an, à comparoir devant Dieu. » Courtin lui répondit : Bien, « bien, madame, nous n'attendrons peut-être pas ce temps. «

Le trajet de la Conciergerie à la Grève dura longtemps; la foule sur la place était si pressée, que le tombereau fut forcé de faire une halte *d'un gros quart d'heure;* la maréchale et le bourreau eurent grand'peine à arriver jusqu'à l'échafaud. La maréchale ne pouvait croire qu'elle allait mourir. Elle essaya de retarder l'exécution par des révélations. Elle recommanda son frère et son fils aux bontés du roi, puis appela le greffier pour qu'il écrivît *ses dettes,* afin que le roi les payât. — « Cela fait, l'exécuteur descendit de la charrette, la fit descendre, la prit et la fit monter sur l'échafaud. — Étant sur l'échelle, elle avoit crainte de choir, et disoit : « Tenez-moi « bien, je cherrai. » Étant sur l'échafaud, l'exécuteur la fit mettre à genoux, et aussitôt commença à lui descendre le collet de *son* simarre. Elle commença à se tourner et regarder autour d'elle.., Lorsque cela se faisoit, on chantoit un *Salve regina.* — La Galigay dit à l'exécuteur : « Pour vous je vous « pardonne. — Madame, je ne vous ai point offensé. — Et « ferez-vous bientôt? — Oui ! oui ! madame, recommandez- « vous bien à Dieu. » — Incontinent, la prière faite, elle commença à dire : « Ha ! je crie merci à Dieu, je pardonne au roi, « à la reine, et à tout ce peuple qui me veut du mal, et qui a « fait du mal à mon mari. Ha ! je les prie tous de me donner « chacun un *Ave Maria.* » Au même temps l'exécuteur prit un bandeau pour lui bander les yeux... Et quand fut ladite Galigay bandée, il dit aux docteurs, ses confesseurs : « Mes- « sieurs, faites-lui faire sa prière », et en disant cela, il lui mit la tête hors de dessus les épaules. »

CHAPITRE XIII.

LOUIS XIII. — GOUVERNEMENT DU DUC DE LUYNES.

De Luynes se saisit du pouvoir. — Sa faveur et son autorité. — Assemblée des notables à Rouen. — Conduite du duc de Luynes envers la reine mère et le prince de Condé. — Dévouement de Rucelaï. — Le duc d'Épernon prend parti pour la reine mère. — Marie de Médicis s'échappe de Blois. — Richelieu est envoyé auprès de la reine mère. — Il réconcilie Marie de Médicis et Louis XIII. — Mise en liberté du prince de Condé. — Les mécontents arment au nom de la reine mère. — Affaire des Ponts-de-Cé. — Nouvelle réconciliation de Marie de Médicis avec son fils. — Soumission des mécontents. — Le duc de Luynes se fait nommer connétable. — Campagne de 1621 contre les protestants. — Organisation du parti, décrétée par l'assemblée de La Rochelle. — Siége et prise de Saint-Jean-d'Angely. — Siége de Montauban. — Mort du duc de Mayenne. — Levée du siége de Montauban. — Prise de Monheur. — Mort du connétable de Luynes.

(De l'an 1617 à l'an 1622.)

De Luynes se saisit du pouvoir. — Sa faveur et son autorité (1617).

Les grands seigneurs qui s'étaient hâtés d'accourir auprès du roi et d'applaudir au meurtre du maréchal d'Ancre, les anciens ministres de Henri IV, qui avaient été rappelés au conseil, ne tardèrent pas à voir leurs espérances déçues. «Chacun, dit Fontenay-Mareuil, dans ses *Mémoires*, avoit témoigné beaucoup de joie, croyant que, reprenant l'ancienne manière de gouverner, on suivrait les vieilles maximes, personne ne s'imaginant que M. de Luynes, quelque crédit qu'il eût auprès du roi, en voulût tellement abuser que de se charger tout seul d'un fardeau aussi pesant que le gouvernement d'un État, et ayant même l'exemple du maréchal d'Ancre qui venoit d'y échouer. Mais on vit bientôt le contraire : car, bien qu'il n'eût jamais entendu parler d'affaires, ni vu autre chose que des chiens et des oiseaux, d'où il avoit tiré tout son avancement, ne connoissant ni le dedans ni le dehors du royaume, il en prit néanmoins le gouvernail avec autant de hardiesse que s'il n'eût jamais fait d'autre métier, traitant avec les ambassadeurs, écoutant les grands et les petits, et rien ne se faisant que par ses ordres. Et ne faut pas s'imaginer qu'il l'entreprit sur l'assurance d'être aidé des vieux ministres, et qu'ils en auroient toute la direction, et lui l'honneur; car Modène et Déagent [1], ses principaux confidents, et qui n'en savoient pas plus que lui, étoient ceux avec qui il prenoit les résolutions : les autres lui servoient plutôt de couvertures que de guides...

«Quant au roi, il n'avoit aucun vice, non pas même ceux auxquels les jeunes gens sont les plus sujets. Il étoit si réglé en toutes ses actions qu'outre qu'il prioit Dieu soir et matin, et alloit tous les jours à la messe, il en entendoit même les fêtes et dimanches une grande, et vêpres, et oyoit le sermon toutes les fois qu'il s'en disoit. — Après quoi il donnoit à ses affaires tout le temps qu'il falloit; de telle sorte qu'on l'a souvent vu revenir de la chasse, qui étoit son plus grand divertissement, si l'heure qu'il avoit prise pour le conseil arrivoit devant qu'elle fut achevée...

«Outre cela, il forma, dès le commencement, de petites compagnies de gens de pied de tous les jeunes gens qui l'approchoient, auxquels il faisoit faire l'exercice à la mode de Hollande, et les mettoit quelquefois dans des forts faits exprès, ou les menoit à la campagne pour y combattre les uns contre les autres, et apprendre ce qui se fait dans les siéges et dans les batailles; prenant un tel plaisir de parler de la guerre et de s'en faire instruire, qu'il se rendit enfin très-propre *pour les grandes choses auxquelles Dieu le destinoit.* De sorte qu'on ne le peut véritablement blâmer que d'avoir laissé prendre trop d'autorité à ses favoris...»

Louis XIII avait fait accueil à tous les princes qui étaient en guerre avec le gouvernement de la reine mère, lors de la mort du maréchal d'Ancre, mais il n'avait pas ordonné de remettre en liberté le prince de Condé, auquel il permit seulement de recevoir à la Bastille la visite de sa femme. Cette captivité mécontentait tous les partisans des princes, mais de Luynes, qui était fort attentif à empêcher tout ce qui aurait pu porter atteinte à sa faveur, se montra inexorable. — Il avait éloigné du roi le père Cotton, confesseur de Henri IV, qui l'était devenu de son fils, et l'avait remplacé par un autre jésuite, le père Arnoud, prédicateur distingué qu'il croyoit tout à fait dans ses intérêts, et à l'aide duquel il espérait diriger le roi, même dans ses plus secrètes pensées.

Le soin de sa propre fortune, l'établissement de ses frères, occupèrent d'abord le favori; «puis, dit encore Fontenay-Mareuil, voyant que tout lui avoit bien réussi, et qu'il se trouvoit déjà avec tant de biens que sa postérité ne pourroit plus être que très-grande, il résolut de se marier. On crut du commencement qu'il épouseroit mademoiselle de Vendôme (petite-fille de Henri IV), et le roi, aussi bien que messieurs ses frères, l'eussent bien voulu; mais lui, redoutant leur esprit et leurs trop grandes prétentions, en fit aussitôt cesser le bruit; et ayant

[1] Le sieur Déageant était secrétaire du roi depuis 1610. — Il a laissé des *Mémoires* intéressants. — Le baron, puis comte de Modène, gentilhomme avignonais, et qui a pris une part active à l'expédition du duc de Guise à Naples, en 1647, a aussi laissé des *Mémoires* très-curieux, mais seulement sur l'expédition de Naple. Ces deux hommes étaient, quoiqu'en dise Fontenay-Mareuil, fort habiles et fort capables; le cardinal de Richelieu faisait grand cas de Déageant.

considéré toutes celles qui étoient lors à marier (car il n'y en avoit aucune qui l'eût refusé), il choisit enfin mademoiselle de Montbason, laquelle étoit d'une grande maison, d'âge proportionné, fort belle, et avoit des biens suffisamment. — Mais parce qu'il ne vouloit pas qu'elle se tînt debout devant la reine, pendant que tant d'autres de moindre naissance qu'elle seroient assises, et qu'il n'avoit encore rien de prêt pour être due et pair, il prit l'expédient de lui faire donner le tabouret devant que de l'épouser, comme l'avoient déjà les filles de l'autre branche de Rohan, pour lui faire continuer après qu'elle seroit mariée, ainsi qu'il se pratique pour les bâtardes de France, qui ne perdent jamais leur rang ni les priviléges qu'elles ont, qui que ce soit qu'elles épousent.—Ce que personne n'osa contredire.»

Assemblée des notables à Rouen (1617).

De Luynes était plus absolu et plus puissant que ne l'avait jamais été le maréchal d'Ancre; une faveur si haute, si rapide, et si peu justifiée, commençait à exciter les inquiétudes populaires; le favori, afin de calmer l'envie et satisfaire l'opinion, fit convoquer, pour la fin de l'année 1617, à Rouen, une assemblée de notables composée de princes, de cardinaux et évêques, de maréchaux de France, de conseillers et secrétaires d'État, de présidents et officiers de cours souveraines, au nombre de ving-cinq. La noblesse, dans cette assemblée de quarante-neuf notables, avait treize représentants, et le clergé onze.

Le roi fit lui-même l'ouverture de l'assemblée, puis en remit la présidence à son frère, Monsieur, alors âgé de neuf ans, et qui eut pour suppléants les cardinaux Du Perron et de Larochefoucauld, le duc de Montbason et le maréchal de Brissac.

On présenta aux notables plusieurs questions, sur lesquelles le roi demandait leurs avis. — A cette première question : «Comment le roi doit-il com-«poser son conseil?» Ils répondirent unanimement: «L'assemblée croit ne pouvoir donner au roi un «meilleur avis que de continuer l'ordre du manie-«ment de ses affaires secrètes en la forme qu'il fait «à présent, et par l'avis et conseil des mêmes per-«sonnes qui y sont employées.» Les autres questions étaient : «Quelles affaires doit-on attribuer au con-«seil du roi, et quelle forme doit-on suivre en les «traitant?—Faut-il diminuer les dépenses de la mai-«son du roi, réduire les pensions, rendre plus rares «les gratifications, les exemptions de taille, les «anoblissements?» Sur toutes ces questions, l'assemblée se prononça pour l'affirmative, et pria en outre le roi «de ne plus vendre les charges de sa maison ni les gouvernements, de n'accorder sur ces objets ni réserves ni survivances, de ne nommer aux abbayes et prieurés que des réguliers, de munir les arsenaux, d'entretenir les fortifications, de payer exactement les troupes, de protéger le commerce, de ne point souffrir que ses sujets eussent des correspondances avec l'étranger et en tirassent des pensions, de restreindre le droit de *committimus,* de révoquer la *paulette,* et de supprimer la *vénalité des charges* de magistrature.» Après vingt-deux jours de discussions et de délibérations, «l'assemblée se sépara, dit un historien, laissant au conseil du roi la liberté de gouverner souverainement, sous l'observation de quelques règlements équivoques, qu'il lui fut désormais permis d'interpréter selon ses besoins.»

Ces règlements, toutefois, satisfirent pour le moment le peuple, qui voyait aussi avec satisfaction la paix que l'intervention d'une armée française venait d'obliger les Espagnols de conclure avec le duc de Savoie, et les mesures prises pour faire restituer au clergé catholique les biens qui lui appartenaient en Béarn, et dont depuis un demi-siècle les protestants s'étaient emparés.

Conduite du duc de Luynes envers la reine mère et le prince de Condé (1618).

Les embarras sérieux qui menaçaient le favori venaient de la reine exilée et du prince captif. Le duc de Luynes se servit quelque temps des espérances et des craintes réciproques de Marie de Médicis et de Condé pour les contenir l'un par l'autre. «Quand la reine mère, ennuyée de son exil, montroit un trop vif désir de revenir à la cour, et menaçoit le favori de le contraindre à la rappeler, le roi envoyoit aussitôt visiter le prince de Condé, lui accordoit des adoucissements, et lui marquoit des égards qui faisoient croire qu'il alloit rentrer en grâce. Si les partisans du prince, à leur tour, exprimoient trop librement l'impatience et le dépit qu'ils avoient de voir leurs espérances frustrées, on leur montroit la reine mère prête à reparoître à la cour; et c'étoit annoncer à Condé une captivité dont on ne pouvoit prévoir la fin.» Ce manége d'une politique rusée ne put pas longtemps tromper les courtisans; quelques-uns d'entre eux, indignés de voir la reine et le prince ainsi joués, proposèrent de les réconcilier, et de les faire agir de concert pour forcer le roi à éloigner son favori.

C'était surtout contre Marie de Médicis que se dirigeaient les plus grandes rigueurs du duc de Luynes. «Elles étaient telles, dit Fontenay-Mareuil, que les plus sages d'entre ses amis, jugeant impossible, vu la manière dont il la traitoit, qu'il n'en

arrivât un jour quelque chose de fâcheux, lui avoient conseillé, aussitôt qu'ils virent sa fortune si bien établie, qu'il ne devoit rien appréhender de faire venir la reine mère auprès du roi, comme le lieu où elle seroit le moins à craindre; mais soit qu'il eût peur que si elle en approchoit elle le regagnât, ou parce que, comme on dit que *qui offense hait,* il la haïssoit, en effet, et prenoit plaisir à la tourmenter, tant y a qu'on ne lui put jamais persuader.

«Or, la reine n'étoit pas seulement maltraitée en ce qu'elle n'étoit point auprès du roi, qu'on tenoit M. de Roissy à Blois, et deux compagnies de chevau-légers dans les villages voisins, pour garder les dedans et les dehors, et qu'il y alloit très-souvent d'autres gens pour l'épier et savoir ce qu'elle faisoit et disoit; mais encore parce que nulle personne de la cour n'osoit la voir, ni même passer par Blois quand leur chemin s'y adonnoit... De sorte qu'on ne lui pouvoit pas faire pis sans la tenir prisonnière.»

Dévouement de Ruccelaï. — Le duc d'Épernon prend parti pour la reine mère. — Marie de Médicis s'échappe de Blois (1618-1619).

De Luynes, afin de contenir l'irritation bien naturelle qu'éprouvait Marie de Médicis, lui fit annoncer plusieurs fois que son fils allait venir à Blois lui rendre visite; mais l'été et l'automne se passèrent sans que cette visite si désirée eût lieu. L'année 1619 était commencée, et l'hiver rigoureux ne laissait plus à la mère d'espérance de voir son fils.

Les seigneurs que le gouvernement de la reine avait naguère comblés de faveurs continuaient à montrer pour cette princesse les mêmes sympathies; mais ils se bornaient à des vœux stériles. «L'honneur de délivrer Marie de Médicis de l'espèce de prison où elle languissoit étoit réservé à un étranger, dit Vittorio Siri [1]. Cet étranger, né à Florence, et nommé Ruccelaï, n'étoit pas arrivé en France, comme Concini, pour faire fortune: ses parents lui avoient laissé des biens considérables; il étoit venu en jouir dans une cour où il trouvoit des usages et des plaisirs analogues à son caractère et à ses goûts. Cependant, comme compatriote, il s'étoit attaché au maréchal d'Ancre, et avoit obtenu, par son crédit, l'abbaye de Signy, en Réthelois, dont les riches revenus contribuèrent à augmenter sa dépense et à la soutenir d'une manière qui le rendoit très-agréable aux courtisans. Il tenoit une table splendide, fournie des meilleurs vins, et de mets exquis relevés par l'assaisonnement italien, alors fort supérieur à la cuisine française. On jouoit chez lui très-gros jeu; et, outre les repas ordinaires, il donnoit souvent des fêtes, égayées par la musique, la danse, et embellies par les ornements qu'un luxe délicat y prodiguoit. Sa maison étoit comme un *magasin* de gants, d'éventails, de fleurs, de parfums, et des galanteries les plus agréables que produisoient l'Espagne et l'Italie. Ruccelaï, dans ces fêtes, faisoit des présents aux dames, qui lui marquoient leur reconnoissance en le protégeant. Il étoit sur le point d'acheter une charge à la cour, où il comptoit se fixer, quand la mort du maréchal d'Ancre renversa ses projets. Il suivit d'abord la reine dans son exil, mais il obtint ensuite, cautionné par Bassompierre, l'autorisation de revenir à Paris. On crut que l'homme le plus voluptueux de France n'avoit d'autres motifs pour quitter Blois que l'ennui d'un exil solitaire et le désir de jouir des plaisirs de la capitale. Pourtant il lui fut défendu d'entretenir aucun commerce avec la reine mère. — Mais que pouvoit une telle défense contre la fermeté dans les desseins, l'intrépidité dans le danger, la constance qui fait braver les travaux et les fatigues, trois qualités que Ruccelaï possédoit éminemment. Cet homme, d'une complexion délicate, accoutumé à la mollesse, avec tant de raisons d'aimer la vie, dont il savouroit les délices, conçut, sans s'effrayer, et suivit, sans se rebuter, un projet qui exigeoit des travestissements gênants, des voyages pénibles dans une saison rigoureuse, et qui l'exposoient à porter sa tête sur un échafaud.» Il quitta secrètement son abbaye, où il avait pu se rendre sans exciter de défiance, et revint secrètement à Blois, où il parvint à établir avec la reine une correspondance connue d'elle seule, et à obtenir son autorisation pour suivre un plan par lequel elle devait recouvrer la liberté. Muni de ce consentement, et affrontant les neiges et les frimas, à travers les espions semés sur sa route, tantôt à pied, tantôt à cheval, souvent seul, presque toujours de nuit, il se rendit de Blois à Sedan. Le duc de Bouillon, auquel il s'adressa, ne crut pas devoir se mettre à la tête du parti de la reine, et le renvoya au duc d'Épernon, qui se trouvait alors à Metz, et qui consentit à tout tenter pour délivrer la reine exilée, dans l'espérance d'occuper auprès d'elle le poste que de Luynes remplissait auprès de Louis XIII. Le duc traversa la France avec une escorte dévouée, et vint jusqu'à Loches attendre la reine. Une trahison faillit faire tout manquer; mais de Luynes, auquel on avait livré les lettres du duc à Marie de Médicis, crut qu'il était trop tard pour agir, et laissa à sa captive le temps de s'échapper.

La reine, qui n'avait reçu aucune nouvelle de Ruccelaï, attendait dans l'anxiété le résultat de ses démarches, lorsque «le 21 février, dit Fontenay-

[1] *Mercure. — Mémoires secrets.*

Mareuil, un gentilhomme attaché au duc d'Épernon étant arrivé, et lui ayant dit comme M. le duc étoit à Loches, et tout si bien disposé qu'elle pourroit s'en aller quand il lui plairoit, elle se résolut de le faire dès la nuit même. — Ce fut alors seulement qu'elle s'en découvrit au comte de Brennes, son premier écuyer, à La Masure et à Merçay, exempts de ses gardes, et à la signora Catherine, sa première femme de chambre, auxquels seuls elle se confia, commandant au comte de Brennes de se trouver devant cinq heures du matin à la porte de sa chambre, et que son carrosse, avec six chevaux, fût en même temps au delà du pont; et pour les autres, elle les retint auprès d'elle pour faire ses paquets et serrer ses pierreries. — Avec ces trois hommes donc, et une seule femme de chambre, elle partit, le vingt-deuxième février, à six heures du matin, sortant par la fenêtre d'une salle qui répond sur la terrasse, de laquelle, parce qu'il y avoit un endroit de la muraille qui étoit tombé, on pouvoit facilement descendre en bas, et aller au pont, sans passer par la porte du château ni par la ville... —Ce qu'elle fit en s'asseyant et se laissant glisser sur la terre qui étoit éboulée; après quoi elle fut sur le pont, où elle rencontra deux hommes qui passoient déjà, dont l'un d'eux, à ce qu'elle-même disoit, la voyant menée par deux autres, à une heure si indue, en fit un fort mauvais jugement; mais l'autre, plus spirituel, la reconnut, et jugeant bien qu'elle se sauvoit, lui souhaita *bon voyage*. — Au bout du pont elle trouva son carrosse, et y montant avec ceux qui l'accompagnoient, alla à Montrichard, où M. de Toulouse (l'archevêque, fils du duc d'Épernon) s'étoit arrêté pour s'assurer du passage sur la rivière du Cher. — M. d'Épernon fut au-devant d'elle jusqu'à une lieue de Loches, et elle y séjourna deux jours pour se reposer et écrire au roi.»

Richelieu est envoyé auprès de la reine mère. — Il réconcilie Marie de Médicis et Louis XIII. — Mise en liberté du prince de Condé (1619).

L'évasion de la reine mère ranima l'audace des cabales qui s'étaient formées à la cour, et qui travaillaient secrètement contre le favori. De Luynes essaya d'agir vigoureusement, et de faire marcher des troupes contre le duc d'Épernon; mais il trouva dans le conseil, et parmi les courtisans du roi, des obstacles qui l'arrêtèrent dans ses projets, et firent avorter toutes ses mesures énergiques. Il résolut dès lors d'accepter les offres de l'évêque de Luçon, et d'essayer, par son influence, de ruiner d'Épernon dans l'esprit de la reine. «Richelieu, dit l'historien que nous avons déjà cité, languissoit à Avignon; le pape Paul V, qui le regardoit comme un intrigant dangereux, ne l'y souffroit qu'à regret. Connoissant les embarras du favori, l'évêque de Luçon lui fit offrir ses services par René de Vignerot, seigneur de Pont-Courlai, son beau-frère. De Luynes les accepta, et lui envoya la permission de se rendre auprès de la reine, alors retirée à Angoulême. Richelieu y alla joindre cette princesse. Son début auprès d'elle fut très-prudent. Il ne se présenta point en important, qui, fier de la confiance des deux partis, prétend se rendre le centre des affaires, le conciliateur exclusif. Il écouta tout le monde, ne parut désirer aucun avantage, aucune prééminence sur les courtisans, tant anciens que nouveaux, de Marie de Médicis. Il se fit introduire auprès d'elle par le duc d'Épernon lui-même, dont il affecta de rechercher l'estime et l'amitié, disant qu'il vouloit lui devoir la bienveillance de la reine. Cette déférence disposa les esprits en faveur de Richelieu.» L'évêque de Luçon avait été précédé, dans sa mission pacifique, par le comte de Béthune, frère du duc de Sully, dont la conduite avait été, dit Anquetil, «un chef-d'œuvre de circonspection, de respect, de prudence, réunis à la plus grande probité.»

Richelieu et Béthune, réunissant leurs efforts, parvinrent à annuler l'influence du duc d'Épernon, et à réconcilier Marie de Médicis avec son fils. Louis XIII donna à sa mère le gouvernement de l'Anjou, avec les droits régaliens, les villes d'Angers, de Chinon, de Ponts-de-Cé, comme places de sûreté, et quatre cents hommes de pied, outre deux compagnies de cavalerie, payées par l'État pour les garder. On augmenta aussi beaucoup les appointements des officiers de sa maison.

Marie de Médicis eut la permission de venir trouver son fils (qui s'était avancé jusqu'à Tours), mais avec cette condition que, les circonstances ne permettant pas au roi de la rappeler à demeure, à Paris, leur réunion actuelle ne serait qu'une entrevue. Cette entrevue eut donc lieu le 5 septembre, au château de Courcières, près de Tours. «Le duc de Luynes alla au devant de la reine, et en fut gracieusement accueilli. Richelieu, de son côté, précéda la reine auprès du roi, et en reçut des remercîmens proportionnés au service qu'il venoit de rendre. — En s'abordant, la mère et le fils montrèrent plus de surprise que de tendresse. «Monsieur mon fils, lui dit la reine, que vous vous êtes «fait grand depuis que je ne vous ai vu! — Je suis «crû, madame, pour votre service,» répondit le roi. — Ils passèrent trois jours ensemble dans le même lieu: Louis ne vit pas sa mère en particulier. Il chassa beaucoup, et sembla s'être déchargé sur ses courtisans des soins de la fêter. Marie de Médicis eut lieu, en effet, de se louer des attentions et des caresses de sa belle-fille et de ses autres en-

fants, ainsi que de la joie respectueuse de tous les seigneurs. Mais si Marie avoit eu le choix, elle auroit préféré les bonnes grâces de son fils. « Com-« ment, demanda-t-elle un jour au prince de Pié-« mont, son gendre, comment dois-je m'y prendre « pour les obtenir ? » Le prince lui répondit : « Aimez « véritablement et sincèrement tout ce qu'il aime ; « ces deux mots contiennent la loi et les prophètes. » Le conseil étoit bon, et Marie ne fut malheureuse toute sa vie que pour n'avoir pas voulu le suivre. Après cette courte entrevue, la reine partit pour Angers, emportant l'espérance d'être bientôt rappelée auprès de son fils, qui regagna Paris avec sa cour [1]. »

Fidèle à son système d'opposer le prince de Condé à la reine mère, le duc de Luynes décida Louis XIII à rendre au prince la liberté, et alla lui-même (le 20 novembre) le tirer du château de Vincennes, où il l'avait transféré.

Le duc d'Épernon s'accommoda tant bien que mal avec la cour; Ruccelaï, loin de recevoir une récompense pour son dévouement, faillit être la seule victime de la réconciliation générale, et n'échappa qu'avec peine à un procès qui aurait pu finir tragiquement; mais ayant consenti à s'éloigner d'Angers et à revenir à Paris, il obtint, par l'entremise de quelques amis, un pardon qui étonna la reine elle-même.

Les mécontents arment au nom de la reine mère. — Affaire des Ponts-de-Cé. — Nouvelle réconciliation de Marie de Médicis avec son fils. — Soumission des mécontents. — Le duc de Luynes se fait nommer connétable (1620-1621).

Marie de Médicis tenait à Angers une petite cour où l'évêque de Luçon, son principal conseiller, était tout-puissant ; car il savait en écarter avec adresse ceux qui auraient pu lui disputer la faveur de la reine. Cette cour devint le lieu de réunion des grands seigneurs et des courtisans dont la haute fortune du duc de Luynes excitait les inquiétudes et la jalousie. Bientôt les cabales recommencèrent contre le gouvernement qu'il exerçait au nom du roi.

Le duc de Luynes, craignant que le départ successif des mécontents ne laissât déserte la résidence royale, fit alors proposer à la reine mère de revenir à la cour, en lui annonçant qu'elle y reprendrait auprès de son fils la place qu'elle occupait autrefois; mais les conseils des mécontents l'emportèrent, et Marie de Médicis, refusant ce qu'elle avait demandé comme une grâce quelques mois auparavant, continua à rassembler auprès d'elle tous les ennemis du favori. « Elle appréhendoit, dit un de ses apologistes, que, se répandant dans les provinces, et n'ayant pas de centre commun, ils ne travaillassent chacun pour eux-mêmes, et n'ébranlassent le trône ; au lieu que, les tenant autour d'elle, et se rendant ainsi la maîtresse de leurs opérations, elle étoit sûre de conserver la couronne à son fils. »

La défection continuait parmi les seigneurs et les hommes de la cour. Le danger devenait pressant; déjà des manifestes avaient été publiés *au nom de la reine mère du roi,* et les mécontents avaient pris les armes. Commandants de places, ou gouverneurs de provinces, ils occupaient, au mois de juin 1620, tous les ports depuis Dieppe jusqu'à Bayonne, nombre de villes dans l'intérieur, et les forts des huguenots, leurs partisans secrets. Le duc de Longueville tenait la Normandie; le duc de Vendôme, la Bretagne; le comte de Soissons, le Perche et le Maine; la reine mère, l'Anjou; le maréchal de Bois-Dauphin, le Poitou; les ducs d'Épernon, de Retz, de La Trémouille, de Mayenne, de Roannès de Rohan, de La Valette et de Nemours, étaient en outre maîtres de la Guyenne, de l'Angoumois, de l'Aunis, de la Saintonge, du Béarn, de la Bourgogne, et des trois évêchés. Près de la moitié du royaume se trouvait ainsi au pouvoir des mécontents.

Pour dissiper cette ligue formidable, le duc de Luynes aurait voulu recourir aux négociations; mais le prince de Condé inspira au jeune roi une résolution plus vigoureuse. Louis XIII partit de Paris le 7 juillet, parcourut avec une armée la Normandie, le Maine et le Perche, qu'il ramena promptement à l'obéissance, et arriva, le 30 juillet, en vainqueur, à six lieues d'Angers.

Cette marche rapide déconcerta les rebelles. La reine essaya d'arrêter son fils en lui envoyant l'archevêque de Sens et le père de Bérulle (depuis cardinal). Louis XIII répondit à ces deux négociateurs : « Assurez ma mère que j'aurai toujours le cœur et « les bras ouverts pour la recevoir, et que je ne me « lasserai point de la prier de venir auprès de moi. « Quant aux brouillons qui oppriment mes sujets, et « qui veulent se partager mon autorité, il n'y a pé-« ril où je n'entre pour les chasser de France, ou « les réduire à la soumission. »— L'évêque de Luçon (Richelieu) entama avec le duc de Luynes des négociations pour la reine ; bientôt un seul point arrêta la conclusion du traité. Le roi avait accordé à la reine tout ce qu'elle demandait : retour à la cour, entrée au conseil, augmentation de revenus, de prérogatives et d'honneurs; mais il refusait d'admettre aucune condition particulière en faveur des partisans de sa mère, et promettait seulement de traiter avec bonté ceux qu'elle recommanderait à son indulgence.

[1] MATTHIEU fils, *Hist. de Louis XIII.*

Les mécontents espéraient forcer le favori, qui redoutait la continuation de la guerre, à se montrer plus facile; une manœuvre du prince de Condé détruisit ces espérances.—Le prince, soit pour hâter la conclusion du traité, soit pour empêcher tout accord, fit, pendant qu'on se disputait sur ces conditions secondaires, attaquer par l'armée royale les Ponts-de-Cé, où étaient rassemblées les troupes de la reine, qui, composées de nouvelles levées, ne purent soutenir le choc, et se dispersèrent, laissant sur le lieu du combat peu de morts, mais un grand nombre de prisonniers.

L'effet de cette déroute imprévue, que quelques *Mémoires* du temps appellent la *drôlerie des Ponts-de-Cé*, fut de réduire immédiatement au néant toutes les prétentions des mécontents et des courtisans de la reine, qui se trouva sans armée; mais le duc de Luynes ne voulut pas user rigoureusement du droit du plus fort; et le roi, en maintenant les conditions promises à sa mère, consentit, le 9 août, à faire grâce aux prisonniers ainsi qu'à ceux qui, sous huit jours, rentreraient dans le devoir; un des articles secrets du traité assura à l'évêque de Luçon la protection royale pour lui faire obtenir un chapeau de cardinal. «Et parce que l'union des favoris pouvoit rendre la paix plus assurée, on y résolut aussi, dit Fontenay-Marcuil, le mariage de M. de Combalet, neveu de M. de Luynes, avec mademoiselle de Pont-Courlai, nièce de M. de Luçon, pour être fait quand on seroit de retour à Paris.»

Le roi eut le 13 juillet, au château de Brissac, une entrevue avec sa mère. «Il fut l'y attendre, et l'y reçut avec tous les témoignages d'amitié qui se pouvoient; car il alla bien loin au-devant d'elle, mit pied à terre dès qu'il la vit, et dans les trois jours qu'il y demeura, ne la quitta quasi point. M. de Luynes et M. de Luçon se virent aussi fort souvent, et se montrèrent bien satisfaits l'un de l'autre, de sorte que tout le monde en augura une paix de longue durée.»

Il avait été résolu dans le conseil royal que le roi, se trouvant à la tête d'une armée, passerait la Loire pour réduire les provinces soulevées, et s'avancerait jusqu'en Béarn, afin de soumettre les calvinistes, qui, malgré ses ordres, refusaient de rendre les biens du clergé catholique. Marie de Médicis accompagna son fils jusqu'à Poitiers, d'où elle revint à Paris, au commencement de l'automne. Le voyage du roi, dans les provinces d'outre-Loire, fut une sorte de marche triomphale. Les principaux chefs des mécontents se hâtèrent de l'assurer de leur obéissance et de leur soumission. Six semaines suffirent à la pacification *apparente* du Béarn, où fut alors institué le parlement de Pau, créé par un édit de l'année précédente.

Après cette campagne glorieuse et pacifique, le roi revint à Paris. Ce retour mérite d'être mentionné particulièrement, parce que ce fut peut-être la seule fois que Louis XIII montra un peu de gaieté et de galanterie. «Il arriva le 7 novembre, de grand matin, et traversa la ville, où il n'avoit pas été annoncé, accompagné de cinquante-quatre jeunes seigneurs, courant à bride abattue, précédés de quatre maîtres de postes donnant du cor. Le bruit que faisoit cette troupe leste et gaillarde tira les bourgeois de leurs lits; les fenêtres se remplirent de curieux: sitôt qu'ils reconnurent Louis, ce jeune guerrier qui revenoit vainqueur de la rébellion, ils firent retentir l'air des cris de *vive le roi!* Le peuple l'accompagna en foule jusqu'au Louvre. — La garde, ayant vu venir cette troupe de cavaliers et de fantassins poussant des cris confus, s'étoit mise en défense; mais à l'aspect du roi les barrières s'ouvrirent, les gardes joignirent leurs acclamations à celles du peuple. Louis, traversant rapidement les appartements, embrassa sa mère, et passa ensuite chez la jeune reine, à laquelle il causa la même surprise et le même plaisir. La ville partagea les transports de la cour: les boutiques ouvertes se fermèrent; les travaux cessèrent; il y eut des danses, des repas, des feux de joie,» tant le peuple avait éprouvé d'émotion en voyant la vivacité allègre de son jeune roi. Ce jour fut, sans doute, pour Louis XIII, le plus agréable de son règne.

La cour passa l'hiver au milieu des plaisirs et des fêtes; mais au printemps de l'année 1621 les troubles recommencèrent.

Cette fois, ce fut contre les protestants seuls que se tourna l'effort des armes du roi. Les calvinistes avaient vu avec une vive irritation la restitution des biens du clergé catholique en Béarn. Ils se plaignaient de ce que depuis la mort de Henri IV on travaillait à détruire leurs privilèges; ils se prétendaient en droit de prendre les armes pour les défendre. Malgré les édits royaux, ils avaient souvent avec des catholiques des démêlés qui donnaient lieu à des luttes sanglantes. Tandis que les Béarnais reprenaient les armes, une assemblée générale des protestants avait été, malgré les ordres du roi, convoquée à La Rochelle.

Le duc de Luynes attendait cette manifestation séditieuse, comptant trouver l'occasion d'acquérir quelque honneur dans une guerre dont la cause devait plaire aux catholiques, et pendant laquelle les ambitions de ses rivaux, prétendant à la faveur royale, seraient contenues. «Il se résolut, pour être le premier dans l'armée aussi bien que dans la cour, de se faire faire connétable. La seule difficulté qui s'y rencontroit venoit de M. de Lesdiguières, qui étoit en état d'y prétendre tant pour la grande réputa-

tion dans les armes et son inviolable fidélité, que parce qu'il falloit le tenir content à cause du Dauphiné qui étoit entre ses mains; mais comme il étoit bon serviteur du roi et d'humeur accommodante, il se contenta de la charge de maréchal de camp général qu'on lui donna [1]. »

Campagne de 1621 contre les protestants. — Organisation du parti, décrétée par l'assemblée de La Rochelle (1621).

Le roi, dit l'historien de *la France sous Louis XIII,* fut le dernier à donner le signal de la guerre; elle avait éclaté déjà dans plusieurs provinces. — En Béarn, le gouverneur de Navarreins défendait seul l'autorité royale contre les entreprises de quelques capitaines protestants, ouvertement secondés par le marquis de La Force. Le duc d'Épernon reçut l'ordre de marcher à son secours; et en peu de jours le Béarn fut soumis. Le maréchal de Thémines remplaça le marquis de La Force dans le gouvernement de cette province. Dans le même temps les réformés de Privas s'étaient soulevés, et s'étaient emparés du château qui dominait leur ville, prétendant que ce château, ayant appartenu à un seigneur de leur religion, devait leur être remis, et non au gendre *catholique* de ce gentilhomme. Le duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc, leva des troupes; et malgré le marquis de Châtillon, général des protestants, reprit les villes de Vals, Vallon et Villeneuve-de-Berg, où il rétablit le culte catholique.

Le roi s'était préparé à l'expédition qu'il projetait contre les protestants par des levées d'argent. Le rétablissement de la *paulette,* et plusieurs édits de finances, firent rentrer dans les coffres du trésor royal dix millions. — L'assemblée du clergé offrit un million, « pourvu qu'il fût dépensé au siége de La Rochelle. »

Les protestants, de leur côté, avaient pourvu par des collectes, aux besoins de leur défense. — Une assemblée, reconstituée à La Rochelle, s'était attribué, en l'absence d'un chef que le parti reconnut, le droit de donner des ordres, d'imposer des taxes, de nommer des généraux, comme aurait pu faire le sénat souverain d'une république. Elle avait envoyé dans les provinces des instructions pour lever des troupes, fortifier les villes, et battre monnaie, et cherchait à organiser à son profit, dans le royaume, une autre souveraineté que celle du roi. Par un acte en date du 10 mai 1621, elle divisa la France protestante « en huit départements, dont le commandement devoit être remis au duc de Bouillon, au duc de Soubise, au duc de La Trémouille, au marquis de La Force, à son fils, au duc de Rohan, au marquis de Châtillon, et enfin au duc de Lesdiguières.—Une autorité supérieure étoit confiée au duc de Bouillon, qui pouvoit assiéger, forcer, composer, livrer journées et batailles, et nommer aux charges de son armée, sauf quelques-unes plus relevées dont l'assemblée se réservoit la disposition. —Trois députés de l'assemblée devoient avoir séance tant au conseil tenu par le chef général qu'en celui qui assisteroit chaque chef d'armée dans les provinces. Ceux-ci pouvoient se choisir des lieutenants et pourvoir au commandement des places conquises, sauf à obtenir les provisions de l'assemblée.—Aucun traité de trêve ou de paix ne devoit avoir lieu sans que l'assemblée générale en eût délibéré. Le chef général, se trouvant dans l'assemblée, en avoit la présidence, et les généraux des provinces y avoient voix délibérative, mais non leurs lieutenants.

« L'assemblée avoit cru devoir s'occuper aussi de la moralité des soldats, en invitant les généraux à choisir des pasteurs pour leur faire le prêche et les prières. Il étoit défendu aux gens de guerre de jurer, pour quelque cause que ce fût, sous peine d'un teston d'amende par soldat, et d'un écu par gentilhomme; comme aussi de mener vie lubrique et scandaleuse, et d'avoir aucunes femmes dans les villes ni aux armées, sous peine de la vie; de se quereller en aucune sorte ni mettre la main aux armes. Les prisonniers faits par les capitaines et soldats devoient être déclarés sur-le-champ au conseil, sans qu'il fût permis à aucun chef, de quelque rang qu'il fût, de les délivrer ou de modérer leurs rançons. — Les commissions pour lever des soldats devoient être enregistrées par l'assemblée, et nul capitaine ne pouvoit tenir les champs sans son commandement exprès; autrement il lui devoit être couru sus...

« Pour subvenir aux frais de la guerre, l'assemblée déclaroit arrêter tous deniers royaux provenant des tailles, aides, gabelles et autres impositions de toute nature, tant celles déjà établies que celles qui pourroient être ordonnées par elle-même, pour être, ces fonds, remis entre les mains des trésoriers et receveurs qu'elle nommeroit. Les revenus des bénéfices et autres biens appartenants aux ecclésiastiques, devoient être employés au même objet, et, pour cela, baillés à ferme par des commissaires nommés dans chaque province. — Le sixième des butins et rançons devoit être converti en deniers publics, ainsi que les compositions qui seroient faites pour la reddition des villes. — L'assemblée continuoit dans l'exercice de leurs charges les officiers de justice et de finances, faisant pro-

[1] *Mémoires de Fontenay-Mareuil.* — Le titre donné à Lesdiguières fut celui de maréchal général des camps et armées du roi. — C'est un titre qu'après la suppression de la dignité de connétable ont porté Turenne et de Saxe.

fession de la religion, et conservoit aussi exclusivement aux particuliers de la religion les droits et rentes qu'ils pouvoient avoir sur le revenu public. — Les pasteurs, dont l'entretien ne pouvoit être fourni par les églises, devoient être payés sur les plus clairs deniers provenant des biens ecclésiastiques, et on promettoit d'assigner aussi sur les deniers publics des moyens d'existence aux personnes de la religion qui seroient obligées, par la rigueur des troubles, de quitter leurs demeures ou leurs charges.»

Bien que, dans le préambule de cet acte hardi, l'assemblée eût déclaré qu'elle «avoit charge, au nom de tous ceux de la religion, de demeurer toujours sous la très-humble subjection de celui qu'elle reconnoissoit leur avoir été donné de Dieu pour leur prince et souverain seigneur,» cet acte fut regardé, et avec justice, comme destiné à briser tous les liens de l'obéissance, et à séparer les protestants des catholiques du royaume pour en former une république ennemie : «On y trouvoit surtout une imitation presque littérale des déclarations qui avoient préparé la révolte des Provinces-Unies. — Mais il faut se garder de mesurer les forces du parti protestant sur la hardiesse de ses résolutions. La distribution des provinces, et la liste des chefs qui devoient y commander, n'existoient guère que sur le papier. Le duc de Bouillon, auquel on destinoit le rôle de prince d'Orange, ne se soucioit pas de se perdre pour une poignée de gens sans nom, et retrouva fort à propos la goutte qui le retint à Sedan. Le duc de La Trémouille ne tarda pas à assurer le roi de son obéissance; le marquis de Châtillon resta inactif dans le gouvernement qu'il avoit accepté, le marquis de La Force fut chassé du sien, et son fils put à peine se faire reconnoître dans sa province. Le duc de Lesdiguières, chef titulaire d'un département, commandoit les troupes du roi, et maintenoit encore de loin l'ordre et la paix dans le Dauphiné contre le lieutenant qu'on lui avoit choisi. La république huguenote n'étant donc réellement qu'une théorie, ceux qui l'avoient votée se donnoient en même temps tous les torts de l'audace et tout le ridicule de l'impuissance [1].»

Siége et prise de Saint-Jean-d'Angely (1621).

Le roi, parti de Paris le 29 avril, avait eu, en passant à Tours, à réprimer les violences des catholiques contre les protestants paisibles de cette ville. Il s'était ensuite rendu à Saumur, dont le célèbre gouverneur, Duplessis-Mornay, lui était resté fidèle, mais dont il fit néanmoins occuper le château par des troupes catholiques.

Le duc de Rohan, qui, «après s'être associé aux efforts des sages pour empêcher la guerre,» avait accepté le commandement des forces protestantes dans le Poitou, la Saintonge et l'Aunis, s'était hâté de fortifier la ville de Saint-Jean-d'Angely, et y avait laissé le duc de Soubise, son frère, avec une forte garnison, se réservant pour le commandement des troupes destinées à tenir la campagne.

Le roi, arrivé à Niort, publia une déclaration en faveur des réformés qui reconnaîtraient son autorité, et contre ceux qui obéiraient à l'assemblée de La Rochelle; il alla ensuite mettre le siége devant Saint-Jean-d'Angely. — Le duc de Lesdiguières reconnut le premier cette ville, pendant que le roi touchait quatorze cents malades dans un pré, à Chizay. L'attaque de Saint-Jean-d'Angely commença aussitôt par la prise du seul faubourg que les assiégés eussent conservé, et qui s'était autrefois défendu un mois contre l'armée de Charles IX. — Le prince de Joinville et le *cardinal*, son frère, qui mourut de maladie peu de jours après, étaient au nombre des volontaires. — Après vingt-deux jours de résistance, pendant lesquels les troupes royales obtinrent de nombreux succès dans les autres provinces, le duc de Soubise capitula. Un pardon général fut accordé aux défenseurs de la ville, «moyennant qu'ils le demanderoient à genou par leurs députés, et promettroient de demeurer éternellement sous l'obéissance du roi, sans porter jamais les armes contre son service, comme aussi qu'ils renonceroient à toutes unions, associations et assemblées faites sans sa permission.» — Les gens de guerre sortirent de la ville avec armes et bagages. Le duc de Soubise, en passant devant le roi, mit un genou en terre, et lui promit fidélité pour l'avenir. Comme la capitulation promettait que les habitants, leurs propriétés et la liberté de leurs consciences seraient respectés, le grand prévôt, sur le bruit répandu de violences et pillages commis par des soldats, se fit donner par les magistrats de la ville une déclaration portant «qu'il n'y avoit été «fait aucun mal ni dommage, et que surtout la pu-«dicité des femmes et filles avoit été conservée en «son entier.» Le principal ministre protestant ayant déposé que le temple avait souffert quelques dégâts estimés à cent livres, et qu'on lui avait pris à lui-même, dans sa maison, sa robe de chambre et des hardes de la valeur d'environ cent cinquante livres, le roi lui fit rembourser ces deux sommes. — Afin de punir exemplairement cette ville rebelle, Louis XIII ordonna d'en démolir les fortifications, et d'en combler les fossés. Il révoqua les priviléges dont elle jouissait, comme ville de

[1] M. A. Bazin, *Histoire de France sous Louis XIII.*

guerre, « de sorte que les habitants fussent, à l'avenir, taillables et cotisés à toutes levées, impositions et corvées, ainsi que ceux du plat pays. »

Siége de Montauban. — Mort du duc de Mayenne (1621).

Maître de Saint-Jean-d'Angely, le roi envoya le duc d'Épernon devant La Rochelle, et marcha avec le reste de son armée contre Montauban, où le marquis de La Force était renfermé, attendant les secours que le duc de Rohan était allé rassembler dans les Cévennes et le bas Languedoc. L'armée royale prit en chemin plusieurs petites villes où les protestants essayèrent de se défendre, et se renforça des troupes qu'amenèrent les ducs de Mayenne, d'Angoulême et de Montmorency.

Le garde des sceaux Du Vair, qui suivait l'armée pour sceller les déclarations et les traités, mourut de maladie à Clérac. Les sceaux furent remis au duc de Luynes, ce qui fit dire qu'il savait faire le connétable pendant la paix et le chancelier à la guerre.

Le siége de Montauban avait été résolu dans le conseil des généraux : le duc d'Angoulême, agissant séparément, fut chargé, avec son corps d'armée, de marcher au-devant du duc de Rohan, et de s'opposer à son arrivée. Les autres troupes établies à l'entour de la place furent réparties en quatre quartiers : celui du roi, celui du connétable, celui du duc de Lesdiguières, et celui du duc de Mayenne. « C'étoit au quartier de ce prince lorrain, déjà renommé à cause de la défense de Soissons (en 1617) et de la prise récente de Nérac sur les protestants, que se portoient tous ces jeunes seigneurs et gentilshommes, avides de gloire et de dangers, qui ne prenoient pas de rang dans l'armée, mais accouroient en foule aux occasions d'éclat... Tous les braves se pressoient autour de lui; leur fougue valeureuse excitoit la sienne, et ne tarda pas à lui devenir funeste. Dès le commencement du siége, il voulut tenter un assaut avant que la brèche fût praticable. Cette imprudence coûta la vie au marquis de Thémines, qui commandoit sous lui, et à nombre de gentilshommes. Lui-même il ne négligeoit aucune occasion de s'exposer, et il sembloit se faire un plaisir d'attirer les regards et les coups des assiégés sur les personnes qu'il invitoit à visiter ses tranchées. Un jour qu'il y conduisoit le duc de Guise, son cousin, récemment arrivé de Provence, il voulut regarder l'ennemi par l'affût d'un mousquetaire, et fut frappé d'une balle qui ne lui laissa que peu de moments à vivre. » — Sa mort excita les regrets de toute l'armée.

« Un autre seigneur, le comte de Bassompierre, se montroit à ce siége avec une pareille valeur; mais il se distinguoit par un caractère tout particulier de galanterie vaniteuse; également capable de conseils prudents et d'entreprises hasardeuses, il avoit toujours et partout pour dernier but de mériter l'approbation des dames. Un jour il reçut l'ordre de détruire le pont de Montauban ; son artillerie, commençant à tirer, menaçoit quelques femmes qui lavoient du linge dans la rivière : elles le firent prier de cesser de tirer, *au nom de la bonne intelligence qu'il avoit toujours eue avec le beau sexe;* et il accéda à leur demande. Puis, profitant de cette sorte de trêve, elles demandèrent à le voir. Il dépouilla aussitôt son harnois de guerre, et s'empressant de revêtir les habits élégants de la cour, il courut aux pieds des remparts s'offrir à l'admiration des lavandières montalbanaises. »

Un auxiliaire d'une espèce plus étrange se présenta à l'armée royale pendant le siége de Montauban : c'était un carme déchaussé espagnol, nommé le père Dominique de Jesus-Maria. Il arriva précédé d'une grande réputation pour *les avis et prédictions en fait de batailles.* « L'année précédente, au fort de la guerre entre les États de Bohême et l'armée impériale, il avoit été chargé par le pape d'apporter au duc de Bavière l'épée sainte des défenseurs de la religion. Il conseilla aux impériaux de livrer bataille devant Prague, le jour de l'octave de la Toussaint, en leur promettant la protection du ciel. — Après la victoire, qui remit l'empereur en possession de la Bohême, Ferdinand envoya, pour être placée dans l'église des carmes déchaussés à Rome, une couronne de pierreries avec trente des enseignes prises sur l'ennemi. — Le père Dominique de Jesus-Maria, considéré comme un saint et un prophète, fêté et vénéré par toute la catholicité, retournoit à son couvent, en Espagne, et s'arrêta à Montauban pour visiter le roi, qui crut devoir le consulter sur les moyens de réduire la ville. Le bon religieux conseilla de tirer quatre cents coups de canon contre les murailles, après quoi la ville se rendroit infailliblement. » Les quatre cents coups furent tirés, mais en vain : les assiégés ne se laissèrent pas intimider, et bientôt un secours que le duc de Rohan réussit à faire entrer dans la ville accrut leur courage et leurs espérances.

Le siége, commencé le 18 août, durait depuis près de deux mois, lorsque, le 12 octobre, le connétable fit proposer au duc de Rohan un accommodement. Ils eurent une entrevue à une lieue de Montauban, sur la route de Castres, où le duc avait son quartier général. — Le connétable offrit à Rohan, pour lui-même et pour ses amis, une paix honorable, à condition qu'il abandonnerait la protection de Montauban ; mais le duc refusa un traité où tous ceux de sa religion ne seraient pas compris. — Le conseil des assiégeants résolut donc de pous-

ser le siége avec une vigueur nouvelle. Quelques généraux, prétendant que la division des forces sur plusieurs points empêchait un effort décisif, promirent sur leur tête de prendre la ville en douze jours, si on voulait leur laisser l'entière direction de l'attaque. C'étaient le maréchal de Saint-Géran et le comte de Schomberg qui, sous les ordres du connétable, se chargeaient de l'exécution. La prise de la ville leur semblait infaillible. — « Déjà même le comte de Schomberg avait invité à dîner pour le lendemain, dans les murs de Montauban, le comte de Bassompierre, qui lui répondit malignement « que c'étoit un vendredi, jour de poisson, et qu'il « valoit mieux remettre la partie au dimanche pour « faire meilleure chère. » On avait disposé des logements dans les tranchées pour le roi, pour le cardinal de Retz, pour le père Arnoux, confesseur de Louis XIII, et pour le connétable, afin qu'ils pussent voir en sûreté la prise de Montauban [1]. » L'attaque promise eut lieu le 21 octobre, et n'eut aucun succès, le côté par où les assiégeants se présentèrent se trouvant fortifié d'une manière formidable.

Levée du siége de Montauban. — Prise de Monheur. — Mort du connétable de Luynes (1621).

Cet échec jeta le découragement parmi les chefs de l'armée royale. La mauvaise saison arrivait, et les troupes étaient décimées par les maladies. — Les protestants des provinces, encouragés par la résistance prolongée de Montauban, reprenaient les armes. On résolut de lever le siége, et le 2 novembre l'armée, laissant un corps d'observation de six mille hommes aux environs de la ville, s'éloigna pour aller assiéger la petite place de Monheur, où s'étaient rassemblés les rebelles de l'Agenois.

La faveur du connétable était ébranlée par le mauvais succès de l'entreprise contre Montauban; des plaintes s'élevaient de tous côtés contre son pouvoir, et l'instant de sa chute semblait approcher : « Déjà, dit un historien, s'étoit développé chez Louis XIII ce caractère, en même temps timide et chagrin, qui lui faisoit haïr ceux dont il suivoit docilement les volontés. Il se sentoit fatigué du connétable, et n'osoit pas se soustraire à sa tutelle. » Ce fut la mort qui l'en délivra.

Monheur fut pris et brûlé le 11 décembre. Le 14, tandis que ses ruines fumaient encore, le connétable de Luynes, atteint depuis quelques jours d'une fièvre purpurine, rendit le dernier soupir dans un hameau voisin. « Il ne fut guère plaint du roi, » dit Bassompierre. Il ne fut regretté de personne à la cour. — « Ce qui surprit merveilleusement, et fit bien connoître ce que c'est que du monde et sa vanité, dit Fontenay-Mareuil, fut que cet homme si grand et si puissant se trouva néanmoins tellement abandonné et méprisé, tant dans sa maladie qu'après sa mort, que pendant deux jours qu'il fut à l'agonie, à peine y avoit-il un de ses gens qui voulût demeurer dans sa chambre, les portes en étant toujours ouvertes, et y entrant qui vouloit, comme si c'eût été le moindre des hommes; et quand on porta son corps pour être enterré, je crois à sa duché de Luynes, au lieu de prêtres qui priassent pour lui, je vis de ses valets jouer au piquet sur son cercueil, pendant qu'ils faisoient repaître leurs chevaux.

« Le roi ne montra point d'inquiétude pendant sa maladie, ni de déplaisir qu'il fût mort : ce qui fit croire à beaucoup de gens qu'il n'avoit déjà plus d'amitié pour lui [1].

« Le connétable de Luynes avoit un esprit fort médiocre, et n'étoit guère plus propre pour les affaires que pour la guerre; néanmoins il gouverna l'un et l'autre, tant qu'il vécut, avec une puissance absolue, et eut cet avantage que, de son temps, les huguenots commencèrent à perdre une grande partie de leurs forces et toute leur réputation. Ce qu'il avoit de meilleur étoit qu'il aimoit fort à faire garder les vieilles coutumes, et qu'il ne se changea rien de son temps à cette ancienne manière de vivre des rois avec leurs sujets, par laquelle ils paroissoient plutôt leurs pères que leurs maîtres, tant ils les traitoient bonnement, et prenoient soin de leur faire du bien, ou de leur faire souffrir patiemment quand ils ne le faisoient pas : c'est ce que n'ont pas fait les deux favoris qui l'ont suivi, sous qui, toutes ces modes ayant été changées, on a vu toutes choses aller toujours de pis en pis. »

[1] *Mémoires de Bassompierre.—Histoire de Louis XIII*, par M. Bazin.

[2] Les courtisans étant pour la plupart ennemis du favori, ne négligeaient aucun moyen d'exciter contre lui la jalousie que Louis XIII était si disposé à porter à ceux mêmes qui lui devaient toute leur fortune. Ainsi on attacha pendant la nuit, sur la porte de la maison où le duc de Luynes logeait avec ses deux frères, un écriteau avec cette inscription : *Hôtel des trois rois.* — Louis XIII disait à ses familiers intimes, qu'il était excédé de l'insatiable cupidité du connétable, qu'il voulait se venger de *cet ingrat, et lui faire rendre gorge.* — Un jour, montrant à Bassompierre, de Luynes qui marchait escorté par ses gardes, et entouré de seigneurs, il dit : « Il « veut faire le roi, je saurai bien l'en empêcher. » Mais toute cette colère s'exhalait en plaintes sans résultat, et le connétable, à qui l'on rapportait les menaces de Louis XIII, ne craignait pas de répondre avec une fierté dédaigneuse : « Il « est bon que je donne de temps en temps au roi de petits « chagrins; cela réveille l'amitié qu'il a pour moi. » Cependant, après la levée du siége de Montauban, il conçut des inquiétudes, et fit renvoyer de la cour le père Arnoux, qu'il avait lui-même placé comme confesseur auprès du roi, et qu'il soupçonna de chercher à le desservir. »

CHAPITRE XIV.

LOUIS XIII. — GOUVERNEMENT DU PRINCE DE CONDÉ ET DU MARQUIS DE LA VIEUVILLE.

Condé et Marie de Médicis se disputent la faveur de Louis XIII et la direction des affaires. — Condé l'emporte. — Campagne de 1622 contre les protestants. — Courage et activité de Louis XIII. — Paix de Montpellier. — Dépit et retraite du prince de Condé. — Séjour du roi à Lyon. — Richelieu devient cardinal. — Affaire de la Valteline. — Retour du roi à Paris. — Faveur de Bassompierre. — Il fait nommer surintendant des finances La Vieuville, qui devient le chef du cabinet. — Administration de La Vieuville. — Arrestation du colonel d'Ornano, gouverneur du duc d'Orléans. — Entrée du cardinal de Richelieu au conseil. — Le cardinal captive la confiance du roi. — Disgrâce et arrestation de La Vieuville.

(De l'an 1622 à l'an 1624.)

Condé et Marie de Médicis se disputent la faveur de Louis XIII et la direction des affaires. — Condé l'emporte (1622).

La destinée de Louis XIII était d'être toujours dominé soit par sa mère, soit par son favori, soit par un ministre.

Peu de jours après la mort du connétable, le roi, en route pour revenir à Paris (où il allait sans doute subir une seconde fois le joug si pesant pour lui de l'autorité maternelle), rencontra à Poitiers le prince de Condé, qui s'était hâté d'accourir, dans l'espérance d'enlever à Marie de Médicis la direction suprême des affaires de l'État. Condé trouva un nouveau conseil tout formé, où figuraient au premier rang le cardinal de Retz, archevêque de Paris, *maître de l'oratoire du roi,* et le comte de Schomberg, grand maître de l'artillerie et surintendant des finances. Ce nouveau conseil, pour plaire à la reine mère, sans vouloir cependant lui accorder aucune participation aux affaires, avait confié les sceaux à Méry de Vic, neveu du brave capitaine de Henri IV, «mais esprit foible et médiocre sujet.» — Condé avait pour confident Ruccelaï, naguère attaché au duc de Luynes, et «qui, dit Bassompierre, savoit les desseins du feu connétable, étoit adroit et rusé;» il se conduisit avec une grande habileté, se rangea du côté des ministres qu'il trouva disposés à lutter contre la reine mère; et, «faisant bon accueil à tous ceux qui entouraient Louis XIII, choyant les généraux, proclamant surtout la nécessité de faire prévaloir l'autorité royale sur les mutins, discours qui plaît toujours aux rois foibles», il parvint à obtenir la confiance de son jeune souverain.

Louis XIII arriva à Paris le 28 janvier 1622. Il y fit son entrée, accompagné de huit mille bourgeois armés, qui vinrent hors des murs à sa rencontre, et le conduisirent à Notre-Dame, où un *Te Deum* fut chanté.

Une lutte s'engagea aussitôt entre la reine mère et le prince de Condé pour décider qui des deux étendrait son influence sur le faible Louis. Condé, appuyé par les ministres, parvint longtemps à empêcher Marie de Médicis d'entrer au conseil, et quand cette princesse y fut parvenue, «elle ne tarda pas à s'apercevoir (dit Richelieu dans ses *Mémoires*) qu'on ne lui faisoit voir que la montre de la boutique, et qu'elle n'entroit point au magasin.» Cette opposition à l'admission de la reine dans le conseil avait pour cause l'ombrage que causait au prince et aux ministres l'évêque de Luçon, «en qui on reconnoissoit quelque force de jugement, et dont on redoutoit l'esprit.»

Une fausse couche de la jeune reine, qui se blessa en jouant avec la connétable de Luynes, occasionna la disgrâce de cette veuve du favori : le roi lui fit ordonner de quitter le Louvre; mais peu de temps après, ayant épousé en secondes noces le duc de Chevreuse, elle obtint la permission de revenir à la cour.

Ce fut pour enlever le roi plus sûrement à l'influence de sa mère, que le prince de Condé et les ministres le forcèrent à entreprendre une nouvelle campagne contre les protestants, au moment même où, par son ordre, le duc de Lesdiguières traitait secrètement de la paix avec eux. — Lesdiguières, devenu catholique, fut, dans le courant de l'année, élevé à la dignité de connétable, laissée vacante par la mort de Luynes.

Condé aurait voulu que Marie de Médicis, sous l'honorable prétexte de maintenir la tranquillité de la capitale et des provinces situées sur la rive droite de la Loire, restât à Paris, tandis que lui accompagnerait le jeune roi dans son expédition militaire; mais la reine mère, «certaine, dit Richelieu, que si l'on se passoit d'elle quelques mois, on s'accoutumeroit à s'en passer toujours», voulut suivre le roi.

Campagne de 1622 contre les protestants. — Courage et activité de Louis XIII. — Paix de Montpellier. — Dépit et retraite du prince de Condé (1622).

La campagne de 1622 fut glorieuse pour les armes du roi. Louis XIII y montra de l'activité et de la valeur. «Il aimoit les détails de la guerre, et n'en craignoit pas les dangers. — Dans les camps, ce n'étoit plus cet homme ombrageux et timide qui avoit besoin d'un ministre pour fixer ses résolutions, d'un favori pour épancher son cœur; il se montroit capitaine et soldat. De son cabinet, où il venoit de pourvoir aux vivres et aux munitions, de régler les marches et le plan des attaques, il passoit à la tête des troupes, qu'il rendoit, par sa contenance assurée, capables d'affronter les plus grands dan-

gers. Il développa ces talents avec éclat lors de la guerre qu'il fit aux calvinistes dans le Poitou, où, malgré la foiblesse de sa santé, l'opposition de ses courtisans, la rigueur d'un printemps froid et pluvieux, il les attaqua presque toujours à pied, souvent dans l'eau jusqu'à la ceinture, les battit, les poursuivit, et les poussa jusqu'à la mer. »

Parti de Paris précipitamment le 21 mars « plutôt, dit Richelieu, en équipage de chasseur, que de conquérant », le roi trouva le 10 avril, à Nantes, toutes ses troupes rassemblées. Il marcha aussitôt contre le duc de Soubise, chef des protestants, passa un bras de mer à gué, et s'empara (le 11 avril) de l'île de Rhé, après un combat où plus de quinze cents rebelles furent tués. Il parcourut ensuite le Poitou, et prit Royan (le 11 mai), après six jours de siége.

De là, laissant le comte de Soissons devant La Rochelle, dont le duc de Guise bloquait le port, le roi se dirigea sur le Languedoc, où les protestants avaient obtenu des succès. Le marquis de La Force lui livra Montauban moyennant 200,000 écus et le bâton de maréchal. Négrepelisse, petite ville qui, mal fortifiée, voulut résister à son armée, fut prise d'assaut (le 10 juin), et brûlée. Tous les habitants, à l'exception des femmes, que l'on abandonna à la brutalité du soldat, furent égorgés. Tristes représailles de ce que ces malheureux avaient, pendant l'hiver, massacré la garnison catholique. Saint-Antonin, où les femmes mêmes combattirent sur la brèche, fut pris d'assaut le 22 juin; mais cette ville se racheta du massacre et du pillage par une contribution de 50,000 écus.

Le roi s'arrêta quelques jours à Toulouse, où son armée se prépara, par de grandes dévotions, à continuer cette guerre de religion. — « Les seigneurs et capitaines s'empressèrent de nettoyer leurs consciences par la confession. Plusieurs se firent recevoir dans la confrérie des pénitents bleus, laquelle a cela de bon que, n'obligeant à rien, elle fait gagner de grandes indulgences, même à l'article de la mort. Le 2 juillet, plus de six cents personnes, parmi lesquelles on distinguait le prince de Condé, le duc de Vendôme et le duc de Chevreuse, donnant l'exemple de la piété, communièrent solennellement. »

Après avoir laissé de fortes garnisons dans les places du Languedoc, le duc de Rohan, qui y commandait les rebelles, s'était retiré dans les Cévennes, où il espérait faire une guerre plus avantageuse. Les garnisons protestantes rendirent sans résistance la plupart des villes qu'elles étaient chargées de défendre. Le comte de Châtillon livra Aigues-Mortes au roi, aux mêmes conditions que La Force avait livré Montauban. Louis XIII mit le siége devant Montpellier. Cette ville résista courageusement pendant cinquante jours; mais le duc de Rohan lui-même, perdant toute espérance d'être secouru par Ernest de Mansfeld, qui, après s'être avancé avec une armée allemande vers la frontière de la Champagne, avait été forcé de battre en retraite, se résolut à la soumission. Il vint à Montpellier, et décida les habitants à recevoir le roi dans leurs murs.

Le traité de paix avec le chef du parti protestant, conclu le 18 octobre, confirma les édits de pacification précédents, en enlevant seulement aux huguenots le droit de traiter dans leurs assemblées des matières politiques; il avait été signé sans que le prince de Condé en eût connaissance. Ce prince, qui s'y était toujours opposé, éprouva un accès de dépit à la suite duquel il demanda la permission d'aller faire un pèlerinage à Notre-Dame-de-Lorette, et s'éloigna du roi, laissant le champ libre à toutes les ambitions secondaires.

Les habitants de La Rochelle, dont la flotte venait d'être battue par le duc de Guise, s'empressèrent d'adhérer au traité de Montpellier, et envoyèrent des députés au comte de Soissons pour l'assurer de leur soumission. La paix fut ainsi rétablie dans tout le royaume.

La démolition des fortifications de Montpellier fut ordonnée par le roi, qui nomma les quatre consuls chargés à l'avenir de l'administration de cette ville. — Montauban et La Rochelle furent les seules villes de sûreté qui restèrent au pouvoir des protestants.

Séjour du roi à Lyon. — Richelieu devient cardinal. — Affaire de la Valteline. — Retour du roi à Paris (1622-1623).

De Montpellier, où il ne resta que six jours, le roi passa en Provence, dont il visita les villes principales, puis à Avignon, où le légat du pape le traita comme s'il eût été le souverain du Comtat. Ensuite il traversa les villes du Dauphiné, dont il remplaça par des catholiques tous les gouverneurs protestants, et il se rendit à Lyon, où l'attendaient les deux reines, et où sa présence fut signalée par des fêtes.

La reine mère avait envoyé auprès de son fils, lorsqu'il était encore en Provence, l'évêque de Luçon, qui venait d'être promu au cardinalat (le 25 septembre). Aussitôt les ministres engagèrent le roi à faire entrer dans son conseil le cardinal de La Rochefoucauld, « pour que sa sainteté vît combien « il se servoit volontiers de ceux qui tiennent les « principales dignités de l'Église de Dieu. » — Ce choix était fait, non par estime de la personne du vieux cardinal, mais pour ôter au *nouveau* l'espé-

rance d'une place dont on pouvoit lui supposer l'ambition [1].»

Le but principal du voyage de Louis XIII à Lyon était de prendre, d'accord avec le duc de Savoie, son beau-frère, une résolution au sujet de la Valteline, riche et belle vallée qui s'étend depuis le lac de Côme jusqu'au Tyrol, sur une longueur de trente lieues, et livre à la puissance qui en est en possession l'entrée de l'Italie. Les Valtelins, sujets catholiques des Grisons protestants, s'étaient révoltés contre ceux-ci, et avaient fait alliance avec le roi d'Espagne, *duc de Milan*. Cette alliance ouvrait l'Italie à la maison d'Autriche; elle était contraire aux intérêts de la France, alliée des Grisons. — Bassompierre, envoyé à Madrid en 1621, avait obtenu de Philippe IV un traité portant que les troupes espagnoles évacueraient la Valteline, que les seigneurs grisons pardonneraient à leurs sujets rebelles, et que le libre exercice des deux religions, catholique et luthérienne, serait rétabli dans la vallée (les Valtelins, lors de leur révolte, avaient chassé ou massacré tous les protestants). Le roi d'Espagne, au lieu d'exécuter ce traité, avait fait envahir le pays des Grisons, et forcé les Ligues grises à recevoir des garnisons espagnoles dans Coire et Mayensfeld. Le duc de Savoie et la reine mère (instruite par Richelieu) firent en vain des remontrances sur la nécessité de s'opposer aux entreprises de la maison d'Autriche sur l'Italie; Marie de Médicis proposa même «des moyens qui, sans aller jusqu'à une déclaration de guerre, devoient donner aux négociations quelque chose de plus ferme et de plus assuré. —Ces conseils furent bien reçus, mais peu ou point suivis, les ministres étant trop vieux pour ne pas appréhender la longueur des voyages où de tels desseins pourroient les embarquer.»

Le roi revint à Paris sans que rien eût été décidé sur cette importante affaire. — Quinze mille bourgeois, sous les armes, lui firent une sorte de cortége triomphal à son entrée, qui eut lieu le 10 janvier 1623.

Faveur de Bassompierre. — Il fait nommer surintendant des finances La Vieuville, qui devient le chef du cabinet (1622-1623).

Le roi avait, dans plusieurs circonstances, montré pour le maréchal de Bassompierre un certain penchant qui alarma assez le duc de Luynes pour que ce favori prudent crût nécessaire d'éloigner le maréchal, en lui donnant l'ambassade d'Espagne. Pendant la campagne de 1622, Bassompierre, de retour, avait repris sa place auprès du roi, et était devenu une espèce de favori. Il avait été le confident des négociations pacifiques cachées par Louis XIII au prince de Condé; il avait lutté avec succès contre l'inimitié du prince, et, sans ambition personnelle de participer au gouvernement, contribué à faire changer les ministres qui dirigeaient les affaires d'accord avec Condé, et dont un seul, le comte de Schomberg, avait conservé ses fonctions. Bassompierre le fit remplacer, en 1623, par le marquis de La Vieuville, qui, de maréchal de camp des troupes de Champagne, devint surintendant des finances. — La charge de grand maître de l'artillerie fut donnée au fils du duc de Sully.

Au mois de février 1623, les sceaux avaient été rendus au chancelier de Sillery, qui, avec son fils, de Puisieux, avait la principale part au gouvernement. — Le marquis de La Vieuville ayant obtenu l'entrée au conseil, ne tarda pas, sans avoir le titre de premier ministre, à en prendre l'autorité. «C'étoit un homme d'esprit, très-versé dans les affaires, grand travailleur, mais dur et moqueur, deux défauts les plus propres à attirer la haine publique sur un homme en place. Comme il étoit expéditif, tranchant et complaisant pour le maître, auquel il montroit un dévouement exclusif, il captiva aisément la confiance d'un jeune roi, qui s'effrayoit des moindres difficultés dans les affaires, et qui étoit jaloux qu'on eût pour sa personne un attachement de préférence.

« Louis XIII fut quelque temps comme une place forte exposée à l'examen, aux tentatives de plusieurs généraux qui méditent sa conquête. Les courtisans épioient ses foibles pour s'introduire dans sa faveur; les femmes cherchoient à surprendre son cœur; les deux reines ordonnoient des fêtes, et prétendoient l'enchaîner auprès d'elles par le jeu, la danse et les plaisirs sédentaires; les ministres croyoient le fixer et lui inspirer l'amour du travail en mettant sous ses yeux le détail des affaires. — La Vieuville lui conseilla de suivre son goût pour les exercices violents, de monter à cheval, d'aller à la chasse, de faire des armes, et de former des bureaux dans lesquels on éplucheroit les épines de la discussion: on portoit ensuite le résultat au conseil, dont La Vieuville se rendit bientôt le maître par son ton décisif, sa hardiesse à brusquer les opinions des autres ministres, et son opiniâtreté à soutenir les siennes. Il réussit aussi à se faire regarder par le roi comme un homme tout à lui, en approuvant ses préventions contre sa mère, et en flattant sa jalousie contre Gaston son frère, duc d'Orléans. [1]»

[1] *Mémoires de Richelieu.* Richelieu prétend que l'abbé Ruccelaï mourut de chagrin de sa promotion au cardinalat.

[1] VITTORIO SIRI, *Mémoires secrets.* — ANQUETIL, *Intrigue du cabinet sous Henri IV et sous Louis XIII, etc.*

Administration de La Vieuville. — Arrestation du colonel d'Ornano, gouverneur du duc d'Orléans. — Entrée du cardinal de Richelieu au conseil (1623-1624).

Ce jeune prince avait eu d'abord pour gouverneur le sieur de Brèves, gentilhomme d'un grand mérite, joignant à la connaissance pratique des hommes une probité rare, et des lumières politiques puisées dans les emplois et les ambassades. Brèves avait inspiré à son élève le goût des arts et des sciences, et développé dans son cœur le germe des vertus. Ses succès causèrent de l'ombrage au roi, qui, par le conseil de son favori, éloigna de son frère ce digne gouverneur, et le remplaça par le comte de Lude, vieillard ami des plaisirs. Celui-ci se déchargea du soin de son élève sur des subalternes, dont les mauvais exemples et les lâches complaisances changèrent les mœurs de Gaston. D'Ornano, colonel général des Corses, qui succéda au comte de Lude, essaya de réformer les mauvaises habitudes du jeune prince, en lui inspirant le désir de s'occuper des affaires, que la mort d'un frère faible et maladif pouvait tout à coup l'appeler à diriger. — Gaston demanda à entrer au conseil. — Le marquis de La Vieuville devina d'où lui venait cette prétention, refusa d'y accéder; et afin de soustraire le frère du roi à des influences ambitieuses, fit arrêter et emprisonner d'Ornano dans le château de Caen.

Les affaires qui préoccupaient les ministres se réduisaient aux négociations relatives à la Valteline, dont les forteresses avaient été mises en dépôt sous la garde des troupes du pape, et à l'exécution de la paix conclue à Montpellier avec les protestants, sur laquelle s'élevaient quelques difficultés.—Vers le milieu de l'année 1624, il s'y joignit un projet de mariage entre la princesse Henriette-Marie, sœur du roi de France, et le prince Charles, fils aîné du roi d'Angleterre. Charles avait vu la princesse en traversant incognito la France pour aller en Espagne poursuivre un mariage qui n'eut pas lieu [1], et il en était devenu amoureux. Cette union importait à la France parce qu'elle devait lui assurer l'alliance de l'Angleterre.

La Vieuville, depuis son entrée dans le ministère, travaillait à renverser le chancelier et son fils. Il y parvint au commencement de l'année 1624, et fit donner les sceaux à Étienne d'Aligre. La disgrâce du chancelier fut suivie de l'admission du cardinal de Richelieu au conseil.

«Le roi étant allé au commencement du printemps à Compiègne, dit Fontenay Mareuil, la reine, voyant le conseil du roi fort affaibli par le départ de M. le chancelier, et les affaires se multiplier, crut ne pouvoir pas trouver de meilleure occasion pour y faire entrer le cardinal de Richelieu, employant pour cela toute son industrie et celle de tous ceux qui dépendoient d'elle, et qui avoient quelque crédit auprès du roi; néanmoins le roi s'en montroit si éloigné, que voyant, bien peu auparavant qu'il y fût admis, passer le cardinal dans la cour du château, il dit *tout bas* au maréchal de Praslin, qui étoit auprès de lui : «Voilà un homme qui voudroit «bien être de mon conseil; mais je ne m'y puis ré-«soudre, après tout ce qu'il a fait contre moi.» — Ce que le maréchal de Praslin redit à l'heure même au maréchal de Bassompierre et à moi.»

«Néanmoins, quand le roi vit toutes les choses qui lui alloient tomber sur les bras, tant pour la restitution de la Valteline (à quoi sa réputation l'engageoit) que pour le mariage d'Angleterre (où il se trouvoit bien des difficultés, à cause de la religion) et pour les différends qu'il avoit avec M. de Lorraine (qui, à l'exemple de ses prédécesseurs, faisoit tous les jours quelque nouvelle entreprise sur les terres de la protection du roi, en quoi le roi d'Espagne et l'empereur pouvoient tremper), il ne crut pas M. de La Vieuville assez fort pour lui donner tous les secours dont il auroit besoin, et il se résolut de complaire à la reine sa mère, se persuadant que le cardinal pourroit lui être aussi utile comme il lui avoit autrefois fait de mal. De sorte qu'il l'y fit entrer le quatrième de mai 1624, jour véritablement très-heureux pour le roi et le royaume, vu les grands services qu'il a rendus.»

Le marquis de La Vieuville, ignorant quel collègue il allait se donner, pressa lui-même Richelieu de venir l'aider à porter le fardeau des affaires de l'État, et le rusé cardinal se fit prier, prétextant sa santé qui ne lui permettrait pas de se tenir longtemps debout dans le cabinet du roi, et son âge qui exigeait du repos. «Il avoit alors trente-neuf ans passés; il s'étoit, dit M. Bazin, essayé pendant cinq mois dans le ministère, et depuis sept ans il attendoit le moment d'y rentrer.»

Le cardinal captive la confiance du roi. — Disgrâce et arrestation de La Vieuville (1624).

Une fois entré dans le conseil, le cardinal de Richelieu n'y resta pas longtemps au second rang. La Vieuville se repentit bientôt de son admission, et chercha à rendre inutiles ses talents politiques. Non-seulement il lui cachait les affaires, ou ne les lui faisait connaître qu'à demi, mais encore il s'efforçait de détruire à l'avance le crédit que le prélat

[1] Des difficultés de religion empêchèrent son mariage avec la sœur de Philippe IV, qui lui avait été en quelque sorte promise.

aurait pu obtenir auprès du roi. « Le cardinal, di-« sait-il à Louis XIII, étant créature de votre mère, « doit lui être entièrement dévoué; et si vous l'écou-« tez, attendez-vous à rentrer sous la tutelle dont « vous vous flattez d'être délivré. » Mais en insinuant ces soupçons, La Vieuville eut la maladresse de laisser Richelieu, dans les affaires de la Valteline et du mariage, dont il lui avait laissé la direction, développer sous les yeux du roi ses grandes connaissances politiques et sa haute capacité pour le gouvernement.

Richelieu avait, au sujet de ces deux affaires importantes, de fréquentes conversations avec Louis XIII. Il se plaignait souvent de la mollesse du conseil et de l'absence d'énergie dans les résolutions du ministère, qui donnaient tant d'audace et de prétentions aux étrangers. Un jour, pour répondre aux objections du roi qui lui parlait de la faiblesse de son royaume et du danger de s'attirer des guerres qu'il ne pourrait soutenir, « il lui développa les ressources de la France, sa nombreuse population, la bravoure de ses habitants, la fertilité du sol, l'abondance et la variété de ses productions, ses belles forêts, ses carrières, la richesse de ses mines, surtout son vin et son sel, présents de la nature que les autres nations sont obligées de venir lui demander, ses rivières presque toutes navigables, si commodes pour le commerce intérieur; son heureuse position entre deux mers, favorable au commerce extérieur; la force de ses frontières, défendues par des rivières et des montagnes, remparts naturels, ou par des villes qu'un peu d'art peut rendre inexpugnables; enfin la constitution même de son gouvernement qui donne à un seul homme le pouvoir de faire mouvoir d'un seul mot, et en un instant, tous ces ressorts...

« Si la France, dit Richelieu, ne s'élève pas au « rang supérieur qu'elle doit tenir entre les autres « nations, c'est parce qu'elle souffre plusieurs reli-« gions dans son sein, parce qu'elle laisse prendre « trop d'ascendant aux Espagnols dans son conseil, « parce qu'elle n'a pas soin d'entretenir un corps de « troupes nationales toujours prêtes à marcher, ni « de garder en réserve un fonds pour les occasions « pressantes [1]. »

« Ce fut (à ce qu'assure le cardinal) le roi lui-même qui reconnut qu'il lui seroit impossible de remédier à tant de maux, tant que La Vieuville resteroit à la tête des affaires, qu'il traitoit trop brusquement, par routine et sans système; outre qu'il étoit extrêmement haï, et qu'il faisoit une grande dissipation des finances... Ces motifs réunis déterminèrent le roi à lui faire dire de se retirer. »

[1] *Testament politique du cardinal de Richelieu.*

Le marquis de La Vieuville ne fut pas seulement disgracié; il fut arrêté, le 12 août, et conduit au château d'Amboise. Le roi, pour justifier son emprisonnement, écrivit au parlement: « J'ai été ré-« duit à la nécessité de le faire arrêter, par sa mau-« vaise conduite, qui étoit allée jusqu'à changer, à « mon insu, les résolutions prises au conseil, traiter, « contre mon ordre, avec les ambassadeurs étran-« gers, supposer divers avis pour me donner om-« brage de mes meilleurs serviteurs, enfin rejeter « sur moi les haines qu'il s'attiroit par ses violentes « passions contre les particuliers. »

CHAPITRE XV.

LOUIS XIII. — GOUVERNEMENT DU CARDINAL DE RICHELIEU. — MARIAGES DE LA SOEUR ET DU FRÈRE DU ROI.

Politique de Richelieu. — Pacification de la Valteline. — Soulèvement des protestants. — Ils sont vaincus et demandent la paix. — Mariage de Henriette de France avec Charles I[er]. — Buckingham, Anne d'Autriche et Richelieu. — Intrigues de cour. — Mariage de Gaston, frère du roi. — Supplice du comte de Chalais. — Mort de la duchesse d'Orléans. — Mort et exil de quelques complices de Chalais. — Faveur de Barradas et de Saint-Simon. — Mort du connétable de Lesdiguières. — Suppression de la charge de connétable et de celle d'amiral. — Richelieu s'en attribue les fonctions.

(De l'an 1624 à l'an 1627.)

Politique de Richelieu. — Pacification de la Valteline. — Soulèvement des protestants. — Ils sont vaincus et demandent la paix (1624-1626).

Placé à la tête du conseil, le cardinal de Richelieu songea à donner une impulsion nouvelle aux affaires, et à les conduire avec une fermeté qui fît respecter la France par les souverains étrangers. — Afin de se créer des partisans, et pour s'assurer la bienveillance du frère du roi, il fit mettre en liberté le colonel d'Ornano, gouverneur du jeune prince, rappela au conseil le comte de Schomberg, et établit une chambre de justice pour la recherche des malversations commises dans le maniement des deniers publics. Les mesures prises contre les gens de finance étaient alors toujours favorablement accueillies par le peuple.

Le grand but du cardinal fut toujours l'abaissement de la maison d'Autriche, dont la puissance avait pris un accroissement qui semblait menacer l'Europe d'une domination universelle. Durant la première année de son ministère, il adhéra à la ligue formée entre l'Angleterre et la Hollande contre l'empereur et le roi d'Espagne, et en forma lui-même, dans le même but, une avec le duc de

Savoie et la république de Venise. — Par son ordre, une armée française, aux ordres du marquis de Cœuvres, entra brusquement dans la Valteline, et s'empara de toutes les places qui étaient occupées par les troupes du pape.— Cette prise de possession, contre laquelle le nonce réclama vainement à la cour de France [1], facilita la conclusion d'un traité qui fut signé le 5 mars 1626, à Monçon, en Aragon. — Ce traité reconnut aux Grisons la souveraineté de la Valteline, laissa aux Valtelins l'exercice libre de la religion catholique, ainsi que l'élection de leurs magistrats, et assura à la France le passage à travers cette importante vallée des Alpes.

En 1625, la guerre ayant commencé entre la France et l'Espagne, les huguenots crurent les circonstances favorables pour un nouveau soulèvement. Ils se plaignaient qu'on n'avait tenu aucune condition du traité de Montpellier, qu'on avait mis garnison royale dans cette ville, contrairement au traité, et que, au lieu de détruire le fort Louis, qui gênait le port de La Rochelle, on élevait d'autres forts autour de cette ville. Le duc de Soubise prit les armes, et à l'improviste s'empara de vaisseaux qu'on armait dans le port de Blavet, sous prétexte d'une expédition contre les Turcs, mais en réalité pour bloquer La Rochelle. Encouragé par ce premier succès, il tenta ensuite d'enlever l'île de Rhé aux troupes royales, et y réussit. Dans le même temps son frère, le duc de Rohan, faisait soulever le Languedoc.

Le cardinal de Richelieu s'opposa avec activité à ces mouvements des huguenots. Le duc d'Épernon fut envoyé contre Montauban, le maréchal de Themines marcha contre La Rochelle, le duc de Montmorency eut le commandement des escadres combinées de France, de Hollande et d'Angleterre; en peu de temps les forces du roi reprirent partout l'avantage. Toiras chassa les huguenots de l'île de Rhé; Montmorency dispersa la flotte de Soubise, et lui prit neuf vaisseaux. Ces revers amenèrent la désunion parmi les protestants, qui se hâtèrent de demander la paix; Richelieu, que menaçait une imposante cabale de cour, la leur accorda facilement. Par cette paix, conclue au moment où le traité de Monçon terminait provisoirement la guerre avec l'Espagne, les habitants de La Rochelle obtinrent l'assurance qu'ils ne seraient plus inquiétés dans leurs biens ni dans leur commerce; mais les forts élevés autour de leur ville ne furent pas démolis.

[1] Le nonce du pape se plaignit amèrement de cette brusque expédition d'un prince catholique, conseillé par un cardinal contre le pape lui-même, en faveur des Grisons, peuple hérétique. « Vous devez, dit-il à Richelieu, avoir été bien « embarrassé dans le conseil quand il s'est agi de délibérer « sur la guerre. — Point du tout, répondit le cardinal; « quand j'ai été fait secrétaire d'État, le pape m'a donné un « bref qui me permet de dire et de faire en sûreté de con- « science tout ce qui est utile à l'État. — Mais il s'agit d'aider « des hérétiques, reprit le nonce. — Je pense, repartit tran- « quillement Richelieu, que le bref s'étend jusque-là. »

Mariage de Henriette de France avec Charles Ier. — Buckingham, Anne d'Autriche et Richelieu (1625).

Le mariage de Henriette-Marie de France, troisième sœur du roi, avec Charles Ier, que la mort de son père Jacques Ier venait de faire monter sur le trône d'Angleterre, fut conclu par les soins du cardinal de Richelieu, et célébré le 11 mai 1625, dans l'église Notre-Dame de Paris; le duc de Chevreuse épousa par procuration la jeune princesse, au nom de Charles.

Le profond secret que le cardinal de Richelieu avait gardé pendant les négociations relatives à cette union excita un vif dépit parmi les seigneurs et les dames de la cour. « La conclusion de ce mariage, dit l'historien de l'*Intrigue du cabinet*, donna lieu à une multitude d'incidents peu importants en eux-mêmes, mais qui furent le germe des brouilleries de la cour de France pendant le règne de Louis XIII. — Pour saisir la cause de ces brouilleries, dont la fin fut presque toujours tragique, il faut se figurer une cour, où chacun était dans l'usage, ou se prétendoit en droit de se mêler des affaires d'État, de savoir ce qui se passoit au conseil, d'interroger les ministres, de raisonner sur leurs démarches, de les blâmer, d'opposer à leurs résolutions des obstacles, tantôt cachés, tantôt découverts, d'entretenir commerce avec les étrangers, et, sous prétexte de la liberté françoise, de faire du gouvernement la matière des conversations et l'amusement des cercles. — Qu'on se représente ensuite un ministre grave qui connoît la nécessité du secret et le besoin de conserver dans la discussion des intérêts des princes un sérieux qui leur donne un air auguste, un ministre qui a éprouvé le danger des liaisons trop étroites entre les courtisans et des relations avec l'étranger; si on le voit disposé à rompre ces anciens usages d'où naissent l'insubordination et le désordre, il est certain qu'étonnés de ces innovations, les plus vieux murmureront, les jeunes gens plaisanteront, les femmes, se voyant privées des confidences qui les rendoient importantes, se fâcheront; et si on peut se douter que le monarque n'a pas assez de fermeté pour résister à l'importunité, on les fatiguera de sollicitations, de plaintes, de rapports; on se communiquera ses chagrins, on formera des cabales, qui forceront l'autorité de s'armer et de punir : triste nécessité qui, sous ce règne, fit plus d'une fois dégénérer la justice en cruauté! »

Le duc de Buckingham, qui vint en France

chercher la nouvelle reine d'Angleterre, était, dit madame de Motteville, bien fait et beau de visage; «il avoit l'âme grande, se montroit magnifique et libéral. Favori d'un grand roi, il avoit à sa disposition tous les trésors de l'État à dépenser, et toutes les pierreries de la couronne pour se parer»; mais il étoit rempli d'orgueil et d'audace : il affecta follement d'être amoureux de la reine de France, et il osa lui déclarer sa passion.»

Anne d'Autriche, femme de Louis XIII, était alors dans tout l'éclat de sa beauté : «Ses cheveux, dit madame de Motteville, étoient bruns et fort abondants; elle n'avoit pas le teint délicat, son nez étoit gros, elle mettoit trop de rouge, *à la mode d'Espagne;* mais elle étoit blanche, et jamais il n'y eut une si belle peau que la sienne; ses yeux étoient parfaitement beaux, la douceur et la majesté s'y rencontroient ensemble; leur couleur, mêlée de vert, rendoit leurs regards plus vifs, et remplis de tous les agréments que la nature leur avoit pu donner. Sa bouche étoit petite et vermeille, les souris en étoient admirables, et ses lèvres n'avoient de la maison d'Autriche que ce qu'il en falloit pour la rendre plus belle que plusieurs autres qui prétendoient être les plus parfaites. Elle avoit le tour du visage beau et le front bien fait; ses mains et ses bras avoient une beauté surprenante, et toute l'Europe en a ouï publier les louanges; leur blancheur, sans exagération, égaloit celle de la neige, et les poëtes ne pouvoient en trop dire quand ils vouloient les louer. Elle avoit la gorge fort belle, sans être toute parfaite. Elle étoit grande, et avoit la mine haute sans être fière. Elle avoit dans l'air de son visage de grands charmes, et sa beauté imprimoit dans le cœur de ceux qui la voyoient une tendresse qui ne manquoit jamais d'être accompagnée de vénération et de respect.»

Buckingham n'éprouva pas pour la femme du roi de France cette vénération respectueuse dont parle l'amie dévouée d'Anne d'Autriche. Il se montra si audacieux dans les signes qu'il fit paraître de son amour, que tous les courtisans, et le roi lui-même, s'en aperçurent. — Louis XIII conçut des soupçons contre sa jeune épouse. Le cardinal, pour plaire à son roi, et aussi pour satisfaire son aversion personnelle, donna des mortifications à l'ambassadeur anglais. Buckingham s'en plaignit, et souleva contre Richelieu la jeunesse de la cour. On publia que le cardinal ne se montrait si délicat sur l'honneur des dames, que parce que lui-même était amoureux de la reine [1]; on accusa son austérité, qui troublait les fêtes des courtisans; des haines s'allumèrent, des complots s'ourdirent, et la plupart des seigneurs qui entouraient le roi et son frère se liguèrent pour détruire la fortune du cardinal.

Intrigues de cour. — Mariage de Gaston, frère du roi. — Supplice du comte de Chalais. — Mort de la duchesse d'Orléans (1626-1627).

Le mariage du frère du roi fit éclater ouvertement cette haine que les courtisans portaient à Richelieu; la reine mère, voyant que le roi, après dix ans de mariage, n'avait point d'enfant, désirait

[1] Voici ce qu'on lit dans les *Mémoires du comte de Brienne* (le fils), publiés pour la première fois en 1828 : «Le cardinal étoit éperdument amoureux, et ne s'en cachoit point, d'une grande princesse. — Le respect que je dois à sa mémoire m'empêche de la nommer. — Le cardinal avoit eu la pensée de mettre un terme à sa stérilité; mais on l'en remercia civilement, dit la chronique d'où je tire ce fait. La princesse et sa confidente (madame de Chevreuse) avoient en ce temps-là l'esprit tourné à la joie pour le moins autant qu'à l'intrigue. Un jour qu'elles causoient ensemble et qu'elles ne pensoient qu'à rire aux dépens de l'amoureux cardinal : «Il «est passionnément épris, Madame, dit la confidente; je ne «sache rien qu'il ne fît pour plaire à Votre Majesté. Voulez-«vous que je vous l'envoie un soir, dans votre chambre, vêtu «en baladin; que je l'oblige à danser ainsi une sarabande; le «voulez-vous? il y viendra. — Quelle folie!» dit la princesse. —Elle étoit jeune, elle étoit femme, elle étoit vive et gaie; l'idée d'un pareil spectacle lui parut divertissante. Elle prit au mot sa confidente, qui fut du même pas trouver le cardinal.

«Ce grand ministre, quoiqu'il eût dans la tête toutes les affaires de l'Europe, ne laissoit pas en même temps de livrer son cœur à l'amour. Il accepta ce singulier rendez-vous. Il se croyoit déjà maître de sa conquête, mais il en arriva autrement. Boccau, qui jouoit admirablement du violon, fut appelé. On lui recommanda le secret : de tels secrets se gardent-ils? C'est donc de lui qu'on a tout su.

«Richelieu étoit vêtu d'un pantalon de velours vert : il avoit à ses jarretières des sonnettes d'argent; il tenoit en main des castagnettes, et dansa la sarabande que joua Boccau. Les spectatrices et le violon étoient cachés, avec Vautier et Beringhem, derrière un paravent, d'où l'on voyoit les gestes du danseur. On rioit à gorge déployée; et qui pourroit s'en empêcher, puisqu'après cinquante ans, j'en ris encore moi-même.

«On fit retirer Boccau, et la déclaration amoureuse fut faite dans toutes les formes. La princesse la traita toujours de pantalonnade, et ses dédains, assaisonnés du sel de la plaisanterie, aigrirent tellement ce prélat orgueilleux, que, depuis, son amour se changea en haine. La princesse ne paya que trop cher le plaisir qu'elle avoit eu de voir danser son éminence.»

L'abbé Arnaud, dans ses *Mémoires*, parle d'une injure que la reine s'était attirée *par le mépris qu'elle avait fait des recherches du cardinal.* — Le cardinal de Retz, dans ses *Mémoires*, dit que «madame de Fargis, dame d'atours, porta à la reine mère, Marie de Médicis, une lettre d'amour que M. le cardinal de Richelieu avoit écrite à la reine sa belle-fille.» Enfin le témoignage de madame de Motteville vient à l'appui de cette passion de Richelieu pour Anne d'Autriche. «La reine, dit-elle, m'a conté qu'un jour le cardinal lui parla d'un air fort galant pour un ennemi, et qu'il lui fit un discours fort passionné; mais qu'ayant voulu (elle) lui répondre avec colère et mépris, le roi, dans ce moment, étoit entré dans le cabinet et, par sa présence, avoit interrompu sa réponse; que, depuis cet instant, elle n'avoit jamais osé recommencer cette harangue, craignant de lui faire trop de grâce en lui témoignant qu'elle s'en souvenoit.»

vivement marier Gaston : toute la cour était partagée sur le choix de l'épouse à donner au prince. Richelieu, que l'intérêt de l'État préoccupait seul, aurait voulu que le duc épousât mademoiselle de Montpensier, alors la plus riche héritière du royaume. Les adversaires du ministre, à la tête desquels était le maréchal d'Ornano (car en lui rendant la liberté le cardinal lui avait fait conférer cette haute dignité militaire), insistaient, au contraire, pour que l'épouse de Gaston fût une princesse étrangère; ils espéraient ainsi tirer le frère du roi de la dépendance où il se trouvait. Le duc d'Orléans, accessible à leurs conseils, refusait l'alliance que sa mère désirait.

Les esprits s'échauffèrent, et la cabale d'Ornano, renforcée par les princes de Vendôme et par le comte de Chalais, grand maître de la garde-robe et favori du roi, résolut d'attenter à la vie de Richelieu, en se portant à l'improviste à sa maison de Fleury, près de Fontainebleau, où il allait quelquefois se reposer des soucis de l'administration du royaume. Le comte de Chalais s'était engagé à porter lui-même le premier coup, et avait fait fabriquer exprès un poignard; mais le commandeur de Valençay, auquel il confia son projet criminel, l'en fit rougir, et alla sur-le-champ, au nom de Chalais lui-même, révéler le complot au cardinal.

L'habile ministre sut profiter de cette circonstance pour affermir son pouvoir. Il fit arrêter le maréchal d'Ornano, ainsi que les princes de Vendôme, et arrachant en quelque sorte à Gaston le consentement au mariage avec mademoiselle de Montpensier, il conduisit le jeune prince à Nantes, où cette union devait être célébrée.

Le comte de Chalais y suivit la cour sans aucune défiance; mais, arrivé dans cette ville, il fut arrêté (le 8 juillet), et livré à une commission créée pour le juger. Un courtisan, longtemps son ami, et qui était devenu depuis peu son ennemi, l'accusait, sans pouvoir en donner aucune preuve, d'un projet contre la vie du roi. Le cardinal alla visiter Chalais dans sa prison, et lui promit, dit-on, sa grâce s'il voulait se reconnaître coupable et déclarer qu'il n'avait agi que par le conseil de la reine. Le malheureux prisonnier fit ce qu'on lui demandait; il comptait trouver son salut dans la confession de ses torts : deux lettres qu'il adressa au roi font foi de sa franchise et des espérances qu'on lui avait données. Dans une de ces lettres, il dit qu'il « a prié le car« dinal de venir entendre les derniers sacrements de « son ingénuité, et il pense que le roi ne le condam« nera pas tout à fait, puisque *cela importe aux « dames.* » Dans l'autre, il assure qu'il a été « seule« ment treize jours dans cette faction, laquelle était « plutôt pour prendre *le grand seigneur à la « barbe*, que pour troubler l'État du plus grand roi « du monde. » — Les juges s'assemblèrent; trois témoins furent entendus : c'étaient le dénonciateur et les deux gardiens du prisonnier. On produisit en outre une déclaration du duc d'Orléans, signée en présence du roi, de la reine mère, du cardinal, et *contenant les avis et les conseils* que le prince déclarait avoir reçus de l'accusé. — Chalais, après cinq jours d'examen, fut déclaré coupable de lèse-majesté, et condamné à mort.—Après la lecture de son arrêt, il rétracta, dit-on, tout ce qui pouvait compromettre la reine et madame de Chevreuse; il écrivit ensuite à sa mère, qui avait sollicité vainement sa grâce, lui demanda pardon des chagrins qu'il lui causait, et se prépara à mourir en chrétien. Ses amis, dans l'espoir que quelque délai suffirait pour le sauver, en donnant à l'affection du roi le temps de se réveiller, avaient fait cacher le bourreau; mais un criminel, condamné à être pendu, offrit d'en remplir l'office afin de racheter sa vie. On livra le comte de Chalais aux mains inhabiles de cet homme, qui, n'ayant pas l'habitude de se servir du glaive, s'arma, pour le décapiter, d'une doloire de tonnelier. Il frappa longtemps. Au vingtième coup, le malheureux supplicié s'agitait encore; ce fut seulement au trente-quatrième que la tête, séparée du tronc, roula à terre. — « Le comte de Chalais avait écrit que son absolution *importait aux dames :* en effet, les déclarations qu'on lui avait arrachées donnèrent lieu à faire décréter de prise de corps la duchesse de Chevreuse, retirée alors dans une maison de campagne près de Nantes. Elle fut amenée devant la commission, et interrogée; mais le roi fit surseoir à l'exécution du décret, et lui commanda de se retirer en Lorraine. — La reine, blessée doublement dans sa réputation et dans son amitié, ne dissimula pas son indignation. Quoi qu'il en fût, il fallut qu'elle subît aussi son jugement. Le roi la fit appeler un jour dans sa chambre, en présence de sa mère et du cardinal. Là, il lui rapporta tout ce qui avait été dit, répandu et grossi, sur l'espérance qu'on lui attribuait d'épouser un jour le duc d'Orléans. Elle répondit avec dédain *qu'elle ne gagnerait pas assez au change.* Après ce mot, cruellement vrai, il y eut des larmes, des reproches mutuels, une apparence de réconciliation, et la cour n'apprit l'humiliation de la reine que par l'ordre qui fut donné de n'admettre les hommes dans son cabinet et dans sa chambre que lorsque le roi y serait. »

Le mariage du duc d'Orléans[1] avait eu lieu pendant le procès de l'infortuné comte de Chalais. Le

[1] Gaston conserva le titre de duc d'Anjou jusqu'au jour de son mariage, et prit ensuite celui de duc d'Orléans.

prince, satisfait des avantages et des honneurs qui lui étaient attribués, abandonna lâchement ceux qui s'étaient compromis pour sa cause. Il reçut en apanage les duchés d'Orléans et de Chartres, le comté de Blois, la seigneurie de Montargis, et en pensions et revenus, environ un million de livres pour l'entretien de sa maison. Mademoiselle de Montpensier lui apporta en dot la souveraineté de Dombes, la principauté de la Roche-sur-Yon, les duchés de Montpensier, de Châtellerault et de Saint-Fargeau, plusieurs terres portant titres de marquisat, comté, vicomté et baronie. Sa jeune femme reçut de la duchesse de Guise un diamant estimé 80,000 écus; et Richelieu eut «pour sa livrée et en présent de noces» la terre de Champvaut, voisine de la terre de Richelieu. — La maison de monsieur fut établie presque sur le pied de celle du roi: Gaston eut des gardes françaises et des gardes suisses, «qui marchoient devant lui tambour battant, encore que le roi fût à Paris.»

Cette union, qui devait peu durer, commença heureusement. Dès le mois d'octobre, la grossesse de Madame fut déclarée: «On la vit faire parade de son ventre dans le Louvre, croyant déjà avoir un fils, lequel dût tenir la place du dauphin. Chacun lui porta ses vœux et ses acclamations, et tout le monde alla à Monsieur comme au soleil levant [1].»

Mais toutes les espérances furent trompées: Madame accoucha d'une fille, et mourut trois jours après. La douleur causée par cette perte fut générale; le roi seul, toujours jaloux de son frère, ne la partagea point.

Mort et exil de quelques complices de Chalais. — Faveur de Barradas et de Saint-Simon (1626).

Le maréchal d'Ornano à Vincennes, et le comte de Chalais à Nantes, avaient appris le mariage du duc d'Orléans par le bruit du canon retentissant sur leurs têtes. Le maréchal s'écria douloureusement: «Oh! cardinal, que tu as de pouvoir!» et quinze jours après l'exécution de Chalais, il mourut si subitement, qu'on prétendit qu'il avait été empoisonné. Le grand prieur de Vendôme mourut aussi en prison; le duc de Vendôme, son frère, recouvra sa liberté en faisant les aveux qu'on exigea de lui, et en se démettant de ses gouvernements; le comte de Soissons, qui, lors de la découverte du complot (car on ne peut douter qu'il n'en ait existé un), s'était sauvé au delà des frontières, obtint pour toute fa-

[1] La jeune duchesse d'Orléans, princesse aussi intéressante par sa beauté que par les grâces et la solidité de son esprit, fit, pendant le peu de temps qu'elle vécut avec son mari, beaucoup d'efforts pour fixer l'inconstance de son caractère. Instruite qu'il avait le goût du jeu, et que les pertes énormes qu'il y faisait lui causaient quelquefois de l'embarras, elle prévenait ses vœux, en prenant, pour venir à son secours, sur les fonds qui étaient réservés à son entretien particulier. Douce et indulgente, elle fermait les yeux sur des intrigues de galanterie, où Gaston était entraîné plutôt par légèreté que par des passions sérieuses, et elle réussissait presque toujours à les lui faire rompre par l'ascendant que la vertu lui avait donné sur lui. — Les *Mémoires du duc d'Orléans* lui rendent à cet égard complétement justice

«Madame, reconnoissant que le jeu étoit l'une des plus fortes passions de son mari, tache de s'y rendre complaisante, et comme Monsieur revenoit souvent de mauvaise humeur, tout transporté de déplaisir d'avoir perdu son argent, elle croit que ce lui seroit une belle occasion de se rendre plus familier et plus libre, si elle avoit quelque somme entre les mains pour lui donner quand il se trouveroit en ces accessoires.

«Sachant que ses gens d'affaires avoient fait un fonds de réserve pour les parties inopinées de sa maison, et qui pourroient survenir lorsqu'elle seroit mariée, elle se le fait apporter et départir en plusieurs bourses qu'elle distribue de fois à autres à Monsieur, se persuadant que cet argent ne pouvoit être employé à meilleur usage, quoique les joueurs en eussent le plus souvent tout le profit et tout le plaisir...

«Monsieur avoit d'autres sortes de divertissements qui étoient d'un homme d'esprit et qui demandoit d'être occupé. Il faisoit venir une fois ou deux la semaine plusieurs de ses principaux officiers et gentilshommes dans son cabinet, où l'on mettoit sur le tapis quelque question morale ou politique, dont chacun devoit dire son avis à l'assemblée suivante: et c'étoit là que Son Altesse faisoit paroître la gentillesse de son esprit. — Il n'y en avoit aucun qui sût mieux résoudre le problème, ni qui fût plus assuré de prendre le bon parti. — Il y avoit une autre assemblée, à certains jours, où il se traitoit de choses plus libres, et pour cela on l'appeloit *conseil de vaurienneric*. — Son Altesse, s'étant figuré un royaume imaginaire du nom de ***, prenoit plaisir d'en faire la carte, et à donner des noms qui fussent convenables et de rapport aux provinces, aux villes, fleuves, passages et autres choses dépendantes de ce royaume, ainsi qu'aux officiers principaux auxquels il faisoit fort souvent des dépêches de sa propre main; et ce, à l'exemple, disoit-il, du *royaume de Narsingue*, dont les courtisans avoient accoutumé de ne dire que des sottises...

«Son Altesse étoit fort curieuse de tableaux des meilleurs maîtres, comme aussi des antiques et autres raretés dont il avoit fait un beau cabinet, et s'appliquoit particulièrement à la médaille, à quoi il réussissoit, comme il fit ensuite à la recherche des simples qu'il avoit, ayant un soin particulier de les faire représenter au naturel, et d'insérer leurs noms dans un gros volume, par le sieur Jules Donnabella, son peintre; et il alloit souvent herboriser lui-même; et comme il avoit la mémoire très-heureuse, il s'en trouvoit peu dont il ne sût dire les noms et la vertu comme eût pu faire le plus habile médecin de la Faculté. Avec cela, il prenoit parfois le plaisir de la chasse, et, néanmoins, ce n'étoit pas un exercice qu'il prit par excès comme faisoit le roi son frère... Il prenoit plaisir, outre cela, de passer souvent la nuit à se promener dans les rues de Paris, et ce, sans autre dessein que de suivre son inclination naturelle qui ne lui permettoit pas de rester longtemps en place; c'étoit encore pour avoir tous les jours quelque nouvelle aventure à conter au roi et à la reine sa mère, surtout aux temps des bals et assemblées, où il entroit à d'aucuns, et aux autres il y envoyoit de ses gens reconnoître le monde qui s'y trouvoit pour lui en faire le rapport, dont Madame ne prenoit point de jalousie; et rien ne l'inquiétoit, que la crainte de quelque mauvaise rencontre qui pouvoit arriver à Son Altesse, ou que la peine qu'il prenoit d'aller à pied ne le fît tomber malade, ne pouvant pas douter qu'il ne lui fût bon mari.»

veur la permission de voyager à l'étranger; le duc de La Valette, le prince de Marsillac, le commandeur de Jars, et un grand nombre de seigneurs de la cour, furent disgraciés et exilés.

Un gentilhomme bourguignon, nommé Barradas, et qui, d'abord simple page de la petite écurie, était parvenu, on ne sait comment, à se concilier l'affection du roi Louis XIII, tellement qu'en dix mois il était devenu premier écuyer, premier gentilhomme de la chambre, capitaine de Saint-Germain, et lieutenant du roi en Champagne, perdit tout en moins de temps encore. Des débris de sa grandeur, il lui resta à peine de quoi payer ses dettes; alors s'établit ce proverbe : *fortune de Barradas,* pour signifier une grande fortune aussi promptement dissipée qu'acquise. — Barradas était peu souple, peu complaisant; il manifestait ouvertement son dégoût pour la vie molle de la cour et les amusements puérils du roi. La familiarité que Louis XIII lui avait permise était devenue impérieuse et exigeante; il voulait donner son avis dans les affaires d'État, et il avait pris part à la cabale qui s'était opposée au mariage du duc d'Orléans. Richelieu en fut informé par une indiscrétion que commit Louis XIII dans un moment d'humeur; il exigea le renvoi de Barradas. Le roi, obéissant, sacrifia son favori à son ministre, et le cardinal, reconnaissant, voulut bien lui donner de sa main un nouveau favori : «Vous avez su, dit Malherbe dans «une de ses lettres, le congé donné à Barradas; nous «avons un sieur Simon, page de la même écurie, qui «a pris sa place. C'est un jeune garçon de dix-huit «ans ou environ; la mauvaise conduite de l'autre lui «sera une leçon, et sa chute un exemple de faire «mieux.» Le sieur Simon obtint, en effet, d'une manière durable, la faveur de Louis XIII; il devint un grand personnage, grâce à sa descendance de la maison de Rouvroy, qui se prétendait issue des anciens comtes de Vermandois : il fut marquis de Saint-Simon, puis duc et pair, et eut plusieurs gouvernements. Son fils est ce duc de Saint-Simon qui a laissé de si importants *Mémoires* sur la cour de Louis XIV et du régent.

Le renvoi de Barradas fut un châtiment de son ambition; la disgrâce du chancelier d'Aligre fut une punition de sa faiblesse. — D'Aligre, interrogé par le duc d'Orléans, irrité de l'arrestation du maréchal d'Ornano, et qui en demandait la cause, lui répondit, pour s'excuser : «Je n'ai pas participé à «cette résolution.» Richelieu, instruit de sa réponse, lui ôta les sceaux en lui disant : «Monsieur, «quand on a l'honneur d'être admis au conseil du «roi, on doit au dehors en soutenir les décisions «avec intrépidité, alors même qu'au dedans on au«rait eu une opinion différente.»

Ce fut à l'occasion du danger dont le complot de Chalais avait menacé Richelieu, que le roi accorda au cardinal une garde de mousquetaires, et la ville de Brouage pour place de sûreté.

Mort du connétable de Lesdiguières. — Suppression de la charge de connétable et de celle d'amiral. — Richelieu s'en attribue les fonctions (1626).

Le connétable de Lesdiguières mourut, le 28 septembre 1626, chargé de gloire et d'années. — Ce vieux guerrier, à qui Henri IV cédait le titre de *premier capitaine de l'Europe,* avait commencé sa carrière en 1562, comme simple archer; il avait pris part à toutes les guerres qui s'étaient faites depuis soixante-cinq ans, et *n'avait jamais été vaincu, mais toujours vainqueur* [1]. — On cite de lui un grand nombre d'actes de bravoure; voici un trait de grandeur d'âme qui suffira à son éloge : Pendant la guerre de la Ligue, l'archevêque d'Embrun, l'un des plus forcenés ligueurs, détermina un domestique de confiance de Lesdiguières, nommé Platel, à tuer son maître; Lesdiguières, averti de ce projet, ordonna à Platel de s'armer, et s'armant à son tour : «Puisque tu as promis de me tuer, lui «dit-il, essaye de le faire, et ne perds pas par une «lâchcté la réputation de valeur que tu t'es acquise.» Platel confondu se jeta aux pieds de son maître, qui lui pardonna. — Quelqu'un blâmant Lesdiguières de cet excès de générosité, il répondit : «Puisque ce valet a été retenu par l'horreur du «crime, il le sera bien davantage par la grandeur «du bienfait.» Quelque temps après, Lesdiguières ayant pris Grenoble, on remit entre ses mains l'archevêque d'Embrun; il calma ses frayeurs, le consola, lui fit rendre ses biens, et se l'attacha pour la vie.

Après la mort de cet illustre capitaine, la charge de connétable fut supprimée; mais le cardinal de Richelieu continua à en remplir les fonctions sous le titre de *généralissime des armées françaises.*

On supprima aussi, dans le même temps, la charge d'amiral de France, dont le duc de Montmorency avait donné sa démission moyennant un million qui lui avait été assigné sur l'hôtel de ville de Paris; mais le cardinal en conserva également les fonctions, sous le titre de *grand maître, chef et surintendant général de la navigation et du commerce de France,* avec des pouvoirs beaucoup plus étendus que ceux de l'amiral.

[1] C'est ce que disent ses lettres de nomination à la dignité de connétable.

CHAPITRE XVI.

LOUIS XIII. — GOUVERNEMENT DE RICHELIEU. — SIÉGE ET PRISE DE LA ROCHELLE.

Assemblée des notables à Paris. — Edit contre les duels. — Exécution du comte de Bouteville. — Guerre avec les Anglais. — Alliance avec les Espagnols. — Soulèvement des protestants. — Défaite des Anglais à l'île de Rhé. — Siége de La Rochelle. — Digue élevée dans la mer devant cette ville.—Traité des Rochellois avec le roi d'Angleterre. — Première apparition des Anglais; leur retraite. — Famine horrible dans La Rochelle. — Héroïque fermeté du maire Guiton. — Nouvelle apparition d'une flotte anglaise. — Ses tentatives impuissantes. — Capitulation de La Rochelle. — Entrée du roi dans cette ville.

(De l'an 1626 à l'an 1628.)

Assemblée des notables à Paris (1626-1627).

Le cardinal de Richelieu, dès le jour où il était devenu premier ministre, avait conçu le projet de détruire le parti protestant; mais, pour arriver à ce grand but, il fallait créer une marine à la France, et c'est ce dont il s'occupait avec activité. Une rupture avec l'Angleterre, causée par la mésintelligence que la différence de culte avait fait naître entre Charles Ier et la reine, sœur de Louis XIII, accéléra l'exécution de ses plans.

Cependant, avant d'agir, le cardinal voulut donner à la France le spectacle d'une convocation des notables. Ce n'était pas qu'il eût le dessein de soumettre ses projets à la délibération, et ses actes au contrôle d'une assemblée; mais il pensait pouvoir montrer avec orgueil les résultats de son administration, et il comptait qu'un simulacre de discussion et d'examen donnerait plus d'autorité à ses résolutions. — Les cardinaux, les maréchaux de France, douze prélats, autant de gentilshommes, et les principaux officiers des cours souveraines, furent convoqués à Paris au mois de décembre 1626, «pour, en «toute franchise et sincérité, sans aucun respect ni «considération quelconque, crainte ou désir de dé-«plaire ou complaire à personne, proposer les con-«seils qu'ils jugeroient les plus salutaires et les plus «convenables au bien de la chose publique.»

Dans la première séance, qui eut lieu dans la grande salle du château des Tuileries, et qui fut ouverte par le roi en personne, le garde des sceaux exposa que «les armements continuels nécessités «par la rébellion toujours renaissante, et par les en-«treprises injustes des puissances voisines, avoient «épuisé le revenu ordinaire de l'État, et endetté le «roi de plus de cinquante millions. Il falloit, pour «l'avenir, égaler la recette à la dépense, ce qui ne «pouvoit se faire qu'en augmentant l'une et en di-«minuant l'autre. Le roi avoit résolu de donner «l'exemple en retranchant les dépenses de sa mai-«son: ses sujets n'avoient besoin, pour l'imiter, «que d'exécuter son édit récemment publié contre «le luxe des habits, équipages et livrées. Quant au «revenu, le plus sûr moyen de l'accroître étoit «le rachat du domaine et des droits aliénés à vil «prix.» Le garde des sceaux, appelait ensuite toute l'attention de l'assemblée sur le commerce et la navigation, choses entièrement négligées depuis longtemps; il désignait le cardinal de Richelieu comme l'auteur des sages conseils donnés au roi sur cet objet. Enfin il demandait de nouvelles lois «con-«tre les fréquentes rébellions, soulèvements et con-«jurations dont l'État étoit troublé, lesquelles se né-«gocioient avec tant de secret par factions, liaisons «et serments, que l'on avoit peine à les découvrir; «on devoit donc, pour ces crimes, autoriser les «juges à recevoir comme preuves des actes qui, dans «les autres cas, ne passeroient que pour des conjec-«tures.»

Le maréchal de Schomberg exposa ensuite l'état de l'armée qui devait être de 30,000 hommes, les moyens de l'entretenir, les règlements faits pour les garnisons, les logements, les marches, *avec grand soin de ne pas fouler le peuple.*

Après Schomberg, le cardinal de Richelieu prit la parole. Son discours bref, sentencieux, plein de choses, fut modeste dans l'expression, absolu dans la volonté [1]: «Tout le monde, dit-il, doit admirer «ce que le roi a fait depuis un an, et personne ne «peut se plaindre de la dépense. Les affaires sont «maintenant en bon ordre; mais il faudroit n'avoir «pas de jugement pour ne connoître pas qu'on doit «les pousser plus avant. L'intention du roi est de «régler son État en sorte que son règne surpasse le «meilleur des passés, et serve d'exemple à ceux de «l'avenir. — Pour cela, il faut d'abord diminuer les «dépenses. On pourroit penser que cette saison «n'est pas propre à tels retranchements, qui aliè-«nent et retranchent quelquefois l'affection des «cœurs; mais en l'ordre qu'on veut établir, les «grands et les petits trouveront leur compte; tous «auront prix selon qu'ils feront bien. La reine-mère «veut, la première, se réduire à moins de revenu «qu'elle n'en a eu sous le feu roi. Après avoir été «contrainte d'augmenter pendant sa régence les «dépenses de l'État pour le conserver en son entier, «elle conseille à son fils de les diminuer pour la «même cause. — La recette semble devoir être aug-«mentée facilement et sans charge pour le peuple, «par le rachat des domaines, des greffes, et autres «droits engagés, qui montent à plus de vingt mil-«lions. Par ce moyen, les peuples seront soulagés; «il ne se lèvera plus rien sur eux que ce qui est né-

[1] M. A. Bazin, *Histoire de Louis XIII.*

« cessaire pour qu'ils n'oublient pas leur condition. « — S'il se présente quelque occasion de résister à « une entreprise étrangère ou d'étouffer une rébel- « lion intestine, on ne la perdra pas faute d'ar- « gent ; on n'aura plus besoin de courtiser les « partisans ; de faire vérifier des édits en lit de jus- « tice ; et je ne crains pas de dire, en présence du « roi, qu'on peut obtenir la fin et la perfection de « cet ouvrage dans l'espace de six années. » Le cardinal termina son discours en disant qu'il demandait à l'assemblée « peu de paroles et beaucoup d'effets. »

L'assemblée des notables dura deux mois, pendant lesquels elle tint trente-cinq séances. Elle était présidée par le duc d'Orléans, qui, au dire de Malherbe, faisait souvent l'*école buissonnière*, et, en son absence, par le cardinal de La Valette, ou par les maréchaux de La Force et de Bassompierre.

Le surintendant des finances (marquis d'Effiat) en exposa la situation. — Il existait un arriéré de trente millions ; et les revenus de l'année 1627 étaient dépensés à l'avance. — Le maréchal de Schomberg remit à l'assemblée un règlement fort étendu pour la levée des gens de guerre, les payements, passages et garnisons. — L'assemblée s'en rapporta à ce sujet à ce qui avait été décidé par les maréchaux de France. — Elle demanda la réduction des pensions, accordées par le roi, à une somme de deux millions, qui ne seraient payés qu'en fin d'année, et après l'acquittement de toutes les autres charges ; puis elle dressa la liste des places fortes qui devaient être démolies.

Le cardinal de Richelieu présenta treize articles aux délibérations de l'assemblée. Le premier de ces articles avait pour but d'adoucir les peines portées par les anciennes lois contre les criminels d'État ; il proposait de ne les priver de leurs charges qu'après la seconde désobéissance : l'assemblée s'y refusa. Il y eut division dans les votes sur un autre article qui défendait aux sujets du roi toute communication avec les ambassadeurs étrangers ; les ecclésiastiques voulaient excepter au moins de cette interdiction le nonce du pape, ce qu'ils ne purent obtenir. — Les autres articles punissaient de la perte de leurs charges, sur la seule notoriété, ceux qui prendraient les armes contre le roi ; défendaient à qui que ce fût d'avoir armes ou munitions de guerre, et de faire levées de deniers sur le peuple ; ordonnaient de procéder suivant la rigueur des lois contre tous ceux qui composeraient, imprimeraient ou colporteraient des libelles diffamatoires ou séditieux. — Les desseins du cardinal pour la formation d'une marine furent accueillis avec grande approbation ; ils consistaient à construire une flotte considérable, à imposer les marchandises arrivant dans les ports de France sur des vaisseaux étrangers, et à former dans le royaume une compagnie de marchands avec de grands priviléges. — Les moyens relatifs aux finances furent également adoptés. On trouva convenable de racheter tout les domaines du roi successivement aliénés, en remboursant les acquéreurs par une rente. Il fut décidé que le roi entretiendrait une armée de vingt mille hommes, dont les deux tiers seraient payés sur les revenus de l'État, et l'autre tiers par les provinces.

Avant de dissoudre l'assemblée, le roi fit publier et enregistrer au parlement une déclaration contenant l'indication des choses qu'il avait résolues pour le bien de son État, d'après l'avis des notables, « afin que chacun sût quel mal causeroient « ceux qui, par leurs entreprises, prétendroient « priver le royaume de si grands avantages. » Ces résolutions étaient : de réunir tous ses sujets en l'unité de l'Église catholique, par toutes bonnes voies de douceur et de bons exemples ; de maintenir les réformés en leurs libertés, en attendant qu'il plût à Dieu d'illuminer leurs cœurs ; d'ouvrir aux gentilshommes l'entrée des bénéfices, charges et offices, selon qu'ils s'en rendraient capables, et de faire élever gratuitement les enfants de ceux qui seraient pauvres ; de faire fleurir la justice, de rétablir le commerce, et de diminuer les charges pesant sur le peuple. Le roi promettait de décharger ses sujets de trois millions en l'espace de cinq ans. « Pour mieux comprendre, dit M. Bazin, la portion réservée à la noblesse dans ces bienfaits en perspective ; il faut savoir que les nobles de l'assemblée avaient adressé au roi une requête pour lui représenter la pauvreté qui accablait cet ordre, l'oisiveté qui le rendait vicieux, et l'oppression qui l'avait presque réduit au désespoir. Ils réclamaient contre la vénalité des gouvernements et charges de cour ou de guerre ; ils demandaient une part privilégiée dans les bénéfices ecclésiastiques et dans les emplois militaires, la diminution du nombre des colléges, qui enlevaient aux arts, au commerce et au labourage une infinité de gens pour les mettre à la charge du public ; la fondation d'une école militaire par chaque archevêché, pour l'instruction de la jeune noblesse ; l'adjonction de quelques gentilshommes dans chaque parlement avec voix délibérative, mais sans gages ; l'institution d'un ordre de chevalerie, sous le titre de *Saint-Louis*, avec attribution de pensions sur les bénéfices vacants depuis 500 jusqu'à 6,000 livres ; l'admission des nobles au commerce, sans déchéance de leur privilége ; enfin l'interdiction aux roturiers d'acquérir des fiefs ou terres nobles. »

Après la publication de cet édit, sorte de programme du bien qu'il projetait, le roi remercia les

notables de leurs conseils, et l'assemblée satisfaite se sépara.

Édit contre les duels. — Exécution du comte de Bouteville (1627).

La duchesse d'Orléans mourut, le 4 juin 1627, peu de jours après avoir donné naissance à une fille, célèbre plus tard par la folle passion que lui inspira le duc de Lauzun. Au milieu de la douleur publique causée par cet événement, Paris eut une distraction cruelle. Les grands, que la mort de Chalais n'avait pas assez intimidés, apprirent à trembler, en voyant conduire à l'échafaud deux gentilshommes d'illustre maison, François de Montmorency, comte de Bouteville, et François de Rosmadec, comte des Chapelles, qui, bravant l'autorité des lois (un édit sévère avait été rendu, en 1626, contre le duel), et ne tenant aucun compte du serment que le roi avait fait à son sacre, de ne point pardonner aux duellistes, étaient venus des Pays-Bas en France se battre dans la place Royale, contre le marquis de Beuvron et le comte de Bussy; ce dernier fut tué. Toute la cour sollicita en vain pour eux, ils furent condamnés à mort et eurent la tête tranchée. On donna à leur supplice un grand appareil : exemple presque unique en France, dit l'historien Anquetil, de grands seigneurs punis publiquement sans crime d'État, et pour avoir manqué, non au prince, mais aux lois ! Cet exemple était nécessaire pour amortir la fureur des duels, qui enlevait chaque année à la France un grand nombre de braves gentilshommes. Bouteville s'était signalé dans vingt-deux combats singuliers [1]. Il laissa un fils posthume, qui a été le célèbre maréchal de Luxembourg.

Guerre avec les Anglais. — Alliance avec les Espagnols. — Soulèvement des protestants. — Défaite des Anglais à l'île de Rhé (1627).

Le maréchal de Bassompierre, envoyé en Angleterre pour que le roi Charles satisfît aux griefs de la reine Henriette, revint en France sans avoir pu obtenir aucune réparation envers la sœur de Louis XIII. — Charles I[er] offrit d'envoyer à Paris le duc de Buckingham, son favori, pour terminer le différend; mais la jalousie du roi de France fit refuser cette proposition. Le favori de Charles en fut profondément irrité. — Les Anglais continuèrent, sous divers prétextes, à saisir les vaisseaux français chargés de marchandises, et l'on se vit forcé d'user de représailles. Bientôt les choses en vinrent au point que, par le commandement des deux rois, le commerce fut interdit entre les deux pays.

Le duc de Soubise profita des dispositions hostiles de Buckingham pour engager l'Angleterre à une démonstration plus hardie; il lui promit, tant en son nom qu'au nom du duc de Rohan, son frère, le soulèvement général des huguenots français, si l'Angleterre voulait les assister par l'envoi d'une armée sur les côtes de France. Les intrigues de la duchesse de Chevreuse décidèrent le duc de Lorraine à promettre de secourir les protestants par une diversion sur la frontière; le duc de Savoie fit la même promesse.

Dans le même temps, le cardinal de Richelieu, qui avait deviné les menées des chefs protestants, concluait avec l'Espagne une alliance offensive contre l'Angleterre.

Au mois de juillet 1627, les Anglais commencèrent les hostilités par une descente dans l'île de

[1] Amelot de La Houssaye rapporte qu'il suffisait au comte de Bouteville d'entendre dire: *un tel est brave*, pour aller droit vers lui, et lui dire en l'abordant : « Monsieur, on m'a « dit que vous étiez brave; j'en veux faire l'essai, quelles « sont vos armes? » Tous les matins les *raffinés d'honneur* se rassemblaient en son hôtel, dans une grande salle où se trouvaient toujours des rafraîchissements servis, ainsi que des fleurets et d'autres armes, pour s'exercer.

« Dès 1621, dit M. Fougeroux de Champigneulles, dans son *Histoire des duels anciens et modernes*, Bouteville et autres ferrailleurs de son école, dont l'épée ne rentroit jamais dans le fourreau, avoient été l'objet de plusieurs arrêts du parlement pour fait de duel. » — « En 1624, le propre jour de Pâques, dit une relation de ce temps, Bouteville contraignit le comte de Pont-Gibault de quitter ses dévotions pour s'aller battre à l'encontre de lui. » Ils eurent pour seconds les barons de Chantal et de Salles. Ce duel donna lieu à deux nouveaux arrêts du parlement, rendus par contumace; ce qui n'empêcha pas Bouteville de se battre, en 1625, contre le marquis de Portes, et de tuer, en 1626, le comte de Thorigny. — En 1627 il eut, à Saint-Germain-en-Laye, avec le baron de La Frette, un nouveau duel où son second fut tué. — Peu de temps après, le marquis de Beuvron, parent du comte de Thorigny, entreprit de le venger. Mais comme les duels précédents avaient fait du bruit, des mesures sévères étaient prises pour l'exécution des nouveaux édits. Il appela Bouteville à Bruxelles afin de se battre en toute liberté. Le roi, informé de cet appel, écrivit à l'archiduchesse, gouvernante des Pays-Bas, en la priant de ne pas souffrir que deux de ses sujets se battissent sur ses terres. La princesse chargea le marquis de Spinola de les accorder. « Spinola, dit la relation déjà citée, les engagea à dîner, les traita magnifiquement, et les engagea par serments, par baisers et embrassements, de ne plus penser au sujet de leur querelle; il les accorda ainsi en présence de l'ambassadeur de France, du grand écuyer de l'archiduchesse, et de plusieurs gentilshommes françois, espagnols et flamands, qui parurent très-joyeux de cette réconciliation, laquelle épargna le chemin, la dépense et la peine à plusieurs François qui étoient résolus de se rendre en Flandre pour avoir part à ce combat. » — Cet accommodement n'empêcha pas le marquis de Beuvron de dire à Bouteville, avant de sortir de la salle, *que jamais il ne serait content qu'il ne l'eût vu l'épée à la main*. Mais Bouteville ne voulut pas se battre à Bruxelles, par égard pour l'archiduchesse, à qui il avait engagé sa parole. Il sut même intéresser cette princesse au point de lui faire écrire à Louis XIII pour obtenir la permission de retourner en France. Le roi répondit à l'archiduchesse « que tout ce qu'il pouvoit

Rhé. Buckingham, qui les commandait, força les troupes françaises, aux ordres du comte de Toiras, de se retirer dans la citadelle de Saint-Martin. Après quelques irrésolutions, les habitants de La Rochelle se déclarèrent contre le roi, et envoyèrent des renforts aux Anglais.

Louis XIII, qui avait d'abord confié la direction de ses troupes au duc d'Orléans, voulut alors en prendre lui-même le commandement. La citadelle de Saint-Martin fut secourue; les Français, encouragés par la présence de leur roi, attaquèrent vigoureusement l'île de Rhé, et forcèrent les Anglais à se rembarquer, après leur avoir pris quatre canons, plus de quarante drapeaux, et un grand nombre de prisonniers.

Cependant, tandis que le duc de Soubise excitait les révoltés de la Saintonge, du Poitou et de l'Aunis, son frère soulevait les protestants du Languedoc, et obtenait des succès sur les troupes royales, au moment même où les Anglais éprouvaient la défaite de l'île de Rhé.

Ce fut alors, qu'après avoir envoyé le prince de Condé s'opposer, en Languedoc, avec le duc de Montmorency, aux troupes victorieuses du duc de Rohan, le roi, inspiré par le cardinal de Richelieu, se décida à entreprendre le siége de La Rochelle.

Siége de La Rochelle — Digue élevée dans la mer devant cette ville (1627-1628).

La Rochelle avoit commencé, dit un des historiens de Louis XIII, comme toutes les puissances maritimes; d'abord simple bourgade de pêcheurs, ayant pour armes *un bateau plat avec une seule voile*, elle s'enrichit et devint considérable par son commerce et ses armements en course, que favorisèrent les guerres civiles. Elle se targuoit d'une sorte d'indépendance analogue à la souveraineté. Ayant été cédée aux Anglois par le traité de Brétigny, et ayant reconquis elle-même sa liberté, elle s'étoit donnée à la France, et se vantoit, par cette raison, que ses priviléges ne venoient pas d'une concession royale, mais d'un contrat.

«Depuis 1568, où les protestants, s'y trouvant les plus nombreux, avoient élu un maire de leur religion et reçu le prince Louis de Condé dans leurs

«faire pour l'amour d'elle, c'étoit de ne pas faire rechercher «Bouteville dans son royaume, mais qu'il se gardât bien de «retourner à la cour.»

Le marquis de Beuvron, de retour à Paris, écrivit jusqu'à huit lettres à Bouteville pour l'engager à venir l'y rejoindre. Celui-ci, ayant pris sa résolution, se mit en route. Dès son arrivée, il courut chez Beuvron, qui lui proposa de se battre sans seconds; mais Bouteville répliqua que deux de ses amis voulaient être de la partie, *et qu'il aurait affaire à eux s'il se battait seul.* Le combat fut fixé au lendemain 12 mai, trois heures après midi, sur la place Royale, Bouteville ayant déclaré qu'*il voulait se battre au grand soleil.* Les seconds de Bouteville étaient le comte de Rosmadec des Chapelles, son parent et son compagnon habituel d'aventures, et un sieur de La Berthe. Beuvron avait pour seconds un sieur Choquet, son écuyer, et le marquis de Bussy d'Amboise, qui, quoique malade, sortit de son lit pour rendre ce service à son ami. Le combat eut lieu à l'épée et au poignard. Bouteville et Beuvron s'élancèrent l'un sur l'autre et se colletèrent. Chacun d'eux jeta son épée, et tenant le poignard levé, ils se demandèrent réciproquement la vie. Pendant ce temps, le marquis de Bussy recevait dans la veine-cave un coup d'épée de Rosmadec. «Transporté chez le comte de Maugiron, il expira entre les bras du père Chaillou, minime. Après le coup il ne parla plus, il ne fit que lever les yeux au ciel et joindre les mains. De La Berthe, blessé par Choquet, fut porté à l'hôtel de Mayenne. Beuvron se retira en un logis de la place Royale, attendant son carrosse, et se sauva avec le sieur Choquet en Angleterre. Bouteville se rendit au logis du baron de Chantal, l'un de ses confidents, où il monta à cheval: puis il alla avec Rosmadec chez les Guillemin, barbiers, où ils firent collation. Là on vint leur dire *de se sauver, parce que le roi étoit à Paris.* Ils répondirent qu'*ils le savoient bien avant de se battre*, et cela ne les empêcha pas d'aller encore à l'hôtel de Mayenne pour voir panser de La Berthe. Après quoi, ils partirent sur leurs chevaux jusqu'à la première poste de Meaux.»

Pendant que ces deux duellistes s'éloignaient de Paris fort tranquillement, et au petit pas, le prévôt de l'hôtel faisait en grand appareil une descente au château de Précy, qu'habitait ordinairement Bouteville. Celui-ci, sans trop se presser, gagnait la Lorraine avec son ami; mais arrivés à Vitry, un incident des plus bizarres vint leur fermer le passage. — A peine le marquis de Bussy d'Amboise était-il mort, que la présidente de Mesmes, sa sœur, chez qui il demeurait, avait expédié deux hommes dévoués pour s'emparer, en son nom, des châteaux et domaines de son frère avant la comtesse de Vignory, sa tante, qui pouvait prétendre part à l'héritage. Ces deux hommes, arrivés à Meaux, apprirent que deux cavaliers venaient d'y passer; ils se mirent à leur poursuite, les prenant pour des envoyés de la comtesse de Vignory, chargés de la même mission qu'eux. Ils les atteignirent près de Vitry, et ayant reconnu les deux fugitifs, ils avertirent le prévôt de la ville, qui fit arrêter Bouteville et Rosmadec. On les trouva dans une hôtellerie où, après avoir largement soupé, ils venaient de se mettre au lit. Ils furent conduits à Paris et mis à la Bastille. «Le même jour le roi manda le parlement au Louvre, et lui commanda de faire et parfaire le procès aux deux accusés, toutes affaires cessantes, et sans désemparer. — Le jeudi, 3 juin, l'évêque de Nantes eut permission d'aller les voir pour mettre leur conscience en état. Il leur fit écrire au cardinal de Richelieu une lettre qui fut sans effet. — Le jour de la Fête-Dieu, après que le roi eut ouï la messe et communié, la dame de Bouteville se jeta aux pieds de Sa Majesté, qui passa outre, et en passant dit ces mots: «La femme me fait pitié; mais je veux et je dois conserver «mon autorité.» Le 14 juin, la comtesse de Bouteville, assistée de la princesse de Condé, des dames de Montmorency et d'Angoulême, du cardinal de La Valette et du comte d'Alais, présenta au parlement une requête pour récuser les juges, mais cette requête fut mise à néant. Une autre requête, présentée au garde des sceaux pour faire évoquer l'affaire au conseil, n'eut pas plus de succès.»

L'arrêt fut prononcé le 21 juin, et exécuté le lendemain, sur la place de Grève.

Bouteville avait été disposé à la mort par l'évêque de Nantes, dont les exhortations lui inspirèrent un profond repentir et une grande résignation: «Il vouloit, dit-on, conserver sa moustache qui étoit grande et belle: «Mon fils, lui dit l'évêque, il ne faut plus penser à la vie; quoi! vous y pensez «encore!»

murs, la ville s'étoit toujours administrée par ses magistrats, sans gouverneur ni garnison, de sorte que, pour se déclarer en état de révolte, il lui suffisoit de fermer ses portes. — Tout le mal que les habitants pouvoient en éprouver étoit le dégât des campagnes environnantes; mais la mer leur étoit ouverte, et ils trouvoient dans la piraterie un ample dédommagement... La ville ne pouvoit être prise que par famine... Elle étoit fortifiée du côté de la terre de façon à ne craindre ni le canon ni l'escalade. Le port, resserré à son entrée par deux fortes tours, n'étoit pas abordable, et le large bassin qui forme la rade, entre le cap *Chef-de-Baie* et la pointe de *Coreille*, permettoit aux vaisseaux rochellois d'entrer au port et d'en sortir sans être gravement inquiétés par l'artillerie, dont les assiégeants pouvoient garnir les deux rivages. — Les habitants avoient encore une cause de confiance et de tranquillité : c'étoit le peu de zèle des généraux du roi pour terminer une entreprise dont le résultat devoit être d'établir son autorité *de manière à ne plus acheter aussi cher leur secours.* — Le cardinal de Richelieu lui-même en jugeoit ainsi : « La plus grande difficulté qu'il voyoit dans ce dessein, c'étoit, disoit-il, que la plupart y travailleroient par manière d'acquit, et avec peu d'affection. » Néanmoins il remontroit au roi « que, s'il ne pouvoit pas prendre La Rochelle cette fois, il ne la prendroit jamais; qu'il faudroit tous les ans recommencer la guerre; que l'existence de cette ville, toujours ennemie, encourageroit sans cesse les factieux, grands et petits; que s'il parvenoit à s'en emparer, il seroit le plus puissant roi de l'Europe, et l'arbitre des affaires de la chrétienté. » Louis XIII entendit ces remontrances, et, grâce à la fermeté de Richelieu, le siége de La Rochelle fut entrepris *à bon escient.* »

L'armée royale s'établit autour de la ville sous trois chefs différents, le duc d'Angoulême, le maréchal de Schomberg et le maréchal de Bassompierre. Bassompierre occupait avec ses troupes la gauche de la rade, depuis Chef-de-Baie jusqu'à la ville; Schomberg était posté autour de la ville, du côté de terre, et le duc d'Angoulême s'étendait à la droite de la rade, depuis la ville jusqu'à la pointe de Coreille.—Louis XIII, arrivé devant la ville, le 16 novembre, avait pris son logement de ce côté, dans un village nommé Estré. « Il se trouvoit à l'armée nombre de pères capucins et récollets chargés d'exhorter les gens à bien servir le roi. » — Le cardinal de Richelieu s'était réservé la partie la plus importante du blocus, celle de fermer la mer aux Rochellois, ainsi qu'aux secours qui pourraient leur arriver. Un ingénieur italien avait proposé de le faire au moyen d'ouvrages flottants, « dont il donnoit si peu de connoissance qu'il étoit impossible d'y avoir grande foi, » mais qu'on lui laissa cependant entreprendre. Toutefois, et en même temps, le cardinal s'attacha à l'exécution d'un autre projet conçu par deux architectes de Paris : « c'étoit une digue en pierre, appuyée de chaque côté sur un fort, et qui devoit tenir toute la largeur de la rade, en ne laissant au milieu qu'une ouverture pour la marée. Cette digue, bâtie hors de la portée du canon de la ville, n'avoit à redouter que l'effort de l'Océan, et une attaque par mer. »

Pour empêcher cette attaque, la flotte royale, commandée par le duc de Guise, vint croiser devant la rade, et on fit aussi venir la flotte d'Espagne, « afin de s'en servir, dit Richelieu, à la mode des Espagnols, c'est-à-dire se prévaloir de l'apparence pour étonner les Rochellois par l'union des deux couronnes. »

Dès les premiers jours de l'hiver (le 10 décembre) les assiégés demandèrent des passeports pour faire sortir de la ville les bouches inutiles; la mère du duc de Rohan renouvela cette demande pour elle-même et pour deux cents femmes. Il lui fut répondu que tous les habitants de La Rochelle sortiraient ensemble.

La mauvaise saison contrariait les travaux des assiégeants, tant à la circonvallation qu'à la digue, beaucoup plus que l'artillerie ou les sorties des assiégés. Toutes leurs tentatives, pendant les deux premiers mois, se bornèrent à quelques embuscades et à quelques décharges d'artillerie.

Le roi reçut à son quartier, devant La Rochelle, la visite du digne adversaire du prince Maurice, de l'illustre général espagnol, vainqueur de Breda. « Rappelé en Espagne, Ambroise, marquis de Spinola, avoit reçu, pour traverser la France, le titre d'ambassadeur extraordinaire, et s'étoit arrêté à Paris, où il fut notablement festoyé par les deux reines et le duc d'Orléans. La curiosité publique s'y émerveilla beaucoup de ce que cet homme de guerre ne se déshabilloit pas la nuit et dormoit tout vêtu sur son lit, habitude des camps qu'il continuoit dans ses voyages. — De Paris, le marquis de Spinola se rendit devant La Rochelle. On lui montra toutes les dispositions du siége qu'il approuva fort. Il félicita surtout la noblesse française « de pouvoir « combattre sous les yeux de son roi, satisfaction « qu'il regrettoit de n'avoir jamais eue dans sa lon« gue carrière. »

Deux jours après son arrivée, l'amiral espagnol, sur le bruit qu'il était parti d'Angleterre une expédition pour secourir La Rochelle, demanda à retourner en Espagne. « On jugea, disent les *Mémoires de Richelieu*, qu'il étoit bon de laisser ces alliés se retirer sans que le roi y consentît, mais

qu'il falloit que tout le monde crût qu'il leur en avoit été donné permission, pour revenir au printemps en meilleur état.» Le marquis de Spinola, qui avait appuyé la demande de l'amiral, partit aussi, en promettant de faire effectuer un armement plus considérable pour le mois de juin, et de venir prendre lui-même, à cette époque, le commandement des troupes espagnoles.

Traité des Rochellois avec le roi d'Angleterre. — Première apparition des Anglais; leur retraite (1628).

Au lieu de ce secours, dont l'annonce seule avait fait partir la flotte espagnole, les Rochellois n'avaient obtenu du roi d'Angleterre qu'un traité par lequel il s'engageait «envers le maire, les échevins, bourgeois et habitants de La Rochelle, à les secourir par terre et par mer, selon sa puissance royale, jusqu'à ce qu'il eût moyenné une bonne et ferme paix.» — Pour cela, il devait, au printemps, exécuter, en leur faveur, *quelque chose qui fût digne de lui,* leur fournir une garnison entretenue à ses frais, et leur laisser tirer en toute franchise leurs provisions de ses États. Enfin, il permettait qu'on y fît une collecte à leur profit. — Les Rochellois promettaient, de leur côté, de seconder ses efforts en équipant autant de vaisseaux qu'ils pourraient, et en préparant sur leurs côtes des magasins et des abris pour ses navires et ses équipages; et dans le cas où la France ferait quelque entreprise contre l'Angleterre, ils s'obligeaient à se déclarer en faveur du roi Charles, et à employer toutes leurs forces pour faire diversion aux desseins formés à son préjudice.

Les Rochellois avaient, en outre, fait un appel aux protestants de France afin d'obtenir d'eux assistance loyale et secours effectifs.

Grâce aux ordres et aux soins du cardinal, l'armée royale était tenue en bon ordre, «la solde se faisoit directement aux soldats et non aux capitaines, ce qui plaisoit plus aux uns qu'aux autres. Les principales villes de France avoient été mises à contribution pour fournir des habillements aux troupes. Afin d'obliger chacun à faire volontiers le service des galiotes et barques, on fit donner l'exemple par les régiments d'élite et les volontaires. Rien n'étoit négligé de ce qui pouvoit, en excitant l'ardeur du soldat, lui faire oublier les ennuis du travail, la longueur du temps, les rigueurs de la saison, et les maladies, qui déjà commençoient à se répandre [1].»

L'hiver s'écoulait sans que le blocus eût encore amené aucun résultat. Le roi se montrait découragé. «Son humeur, dit Richelieu, s'aigrissoit de cette longue attente, au point qu'il estimoit sa vie être en danger s'il ne faisoit un tour à Paris.» Le cardinal permit à son maître de s'absenter, «offrant de rester devant La Rochelle pour empêcher qu'il n'arrivât aucun changement à ce qui étoit si bien commencé,» et le roi, charmé de se voir libre, s'empressa de partir, le 10 février 1628, en déclarant le cardinal de Richelieu «son lieutenant général en l'armée devant La Rochelle, lui donnant plein pouvoir sur toutes les troupes de cavalerie et d'infanterie, tant françoises qu'étrangères, et aussi sur l'artillerie, pour continuer et poursuivre le siége, et même, dans le cas où les habitants se voudroient remettre en leur devoir, pour les y recevoir et prendre possession de leur ville, enjoignant à tous généraux et officiers de le reconnoître et de lui obéir comme à sa propre personne.»

Le roi revint après plus de deux mois d'absence. A son retour, le 24 avril, il trouva l'armée, qu'il avait laissée composée seulement de 18,000 hommes, accrue jusqu'à 25,000, par les recrues amenées des provinces voisines. La santé des troupes était généralement bonne, «malgré une peste furieuse qui désoloit alors les deux tiers du royaume, et n'atteignit point le canton où étoit l'armée; ce qui peut passer pour un effet miraculeux de l'assistance divine [1].»

Les travaux du siége avaient été poussés avec activité. La ligne de circonvallation, longue de quatre lieues, était garnie de forts et de redoutes. La digue avançait; on avait placé en avant une ligne de vaisseaux attachés l'un à l'autre, et formant une sorte de palissade flottante que des batteries défendaient, et en outre, les deux côtés de la rade étaient bordées de batteries.

Une entreprise conçue pour pénétrer dans La Rochelle avait échoué; mais les assiégés, tentant de faibles escarmouches, n'avaient réussi à faire entrer dans la ville que peu de vivres, et la disette s'y faisait déjà sentir; aussi attendaient-ils avec impatience le secours promis par les Anglais.

Le roi fit sommer les Rochellois de se rendre sans obtenir aucune réponse. La flotte anglaise, forte de trente bâtiments de guerre, escortant vingt navires chargés de vivres et de munitions, faisait voile vers La Rochelle; elle était sous les ordres du comte de Denbigh, beau-frère du duc de Buckingham, favori du roi d'Angleterre. Elle arriva devant la rade, le 11 mai, et y jeta l'ancre.

L'armée française se tenait prête à repousser son attaque. La flotte, composée de trente-huit bâtiments armés, et divisée en quatre escadres, se tenait à l'entrée de la rade, couvrant du côté de la

[1] *Mémoires de Fontenay-Mareuil.* — M. A. Bazin, *Hist. de Louis XIII.*

[1] *Mémoires du sieur de Pontis.*

mer les travaux de la digue; du côté de La Rochelle, vingt-six galères, rangées en ligne, empêchaient les assiégés de communiquer avec les Anglais.

« Les assiégés célébrèrent l'arrivée de leurs libérateurs par des salves joyeuses, et déployèrent sur leurs remparts des drapeaux *rouges, bleus et blancs.* Trois jours après, un bateau léger parvint à traverser la flotte royale, et conduisit jusque dans La Rochelle un capitaine de cette ville, embarqué sur les vaisseaux anglois. Il paroît que sa mission étoit d'inviter les Rochellois à ouvrir eux-mêmes le passage devant leur port, pour que la flotte anglaise pût y faire entrer le convoi, les ordres qu'elle avoit reçus n'étant qu'à cette fin. Les Rochelois adressèrent à l'amiral de pressantes instances pour qu'il engageât le combat; mais ce fut seulement huit jours après leur arrivée que l'on vit les vaisseaux anglois appareiller, se mettre en mouvement, s'approcher de la rade, présenter leurs flancs et décharger leur artillerie. Cette vaine démonstration faite, ils s'éloignèrent à pleines voiles, suivis par les regards des assiégeants, qui revinrent faire bonne chère, sans crainte des ennemis, et avec bon espoir de prendre bientôt la ville [1]. »

Famine horrible dans La Rochelle. — Héroïque fermeté du maire Guiton.

Cette retraite inattendue de la flotte anglaise aggrava la position déjà critique des habitants de La Rochelle. Les assiégeants en profitèrent pour renforcer la digue qui fermait la rade, et y joindre la un double rempart en pièces de charpente. —Dans ville la disette devint famine. On essaya d'en faire sortir les vieillards, les femmes et les enfants; mais sur l'ordre du roi, le maréchal de Bassompierre les força d'y rentrer. La détresse des habitants fut bientôt portée au comble; on en jugera par ce trait: « J'ai appris de mon hôte, après la reddition de la ville, dit Pontis dans ses *Mémoires,* que pendant huit jours il s'étoit tiré de son sang et l'avoit fait fricasser pour en nourrir son pauvre enfant, s'ôtant ainsi peu à peu la vie à soi-même pour conserver celle de son fils. — L'éloquence du ministre Salvert, qui étoit un homme d'une grande considération parmi les huguenots, servit beaucoup pour faire résoudre les Rochellois à souffrir de si grandes extrémités. — L'entêtement de leur nouvelle religion les rendoit comme insensibles à tout; l'autorité et la conduite héroïque de Guiton, maire de leur ville, sembloient leur donner de nouvelles forces, et leur inspirer à toute heure un nouveau courage. Il suffit de dire, pour donner une idée de la fermeté de ce maire, qui se rendit fameux durant ce siége, qu'un de ses amis, lui montrant une personne de leur connoissance qui se mouroit de langueur et de faim, il lui répondit froidement : « Vous étonnez-« vous de cela? Il faudra bien que vous et moi en « venions là. » Et comme un autre lui disoit que tout le monde mourroit de faim, il repartit avec la même froideur : « Pourvu qu'il en reste un pour fermer les « portes, c'est assez. »

Jean Guiton avait été élu maire de La Rochelle par le conseil des cent bourgeois, que l'on nommait les *pairs de la ville.* Il avait servi comme amiral des Rochellois dans les guerres précédentes. On raconte qu'après son élection, il plaça un poignard sur la table de la salle où s'assemblait le conseil, *pour que chacun pût en frapper quiconque proposerait de capituler.* Pendant longtemps il soutint par sa fermeté la constanee des assiégés. « On ne peut pas s'imaginer, dit Fontenay-Mareuil, une opiniâtreté ni une patience plus grande que celle des Rochellois dans ce siége de quinze mois. La faim en tua plus de dix mille. Le prix des vivres y devint, sur la fin, si excessif, qu'un mouton y étoit vendu 300 livres, et une vache 2,000; les mieux traités, à la réserve de cinquante ou soixante, ne mangeoient, assez longtemps avant que de se rendre, que du cuir bouilli avec de l'eau et du vinaigre, et encore petitement... Il y eut quelques femmes qui mangèrent leurs enfants, et il falloit faire garder les cimetières de peur qu'on n'allât déterrer les morts pour les manger. »

« Pendant que les Rochellois souffroient les angoisses de la faim, tout étoit joie et fêtes dans le camp du roi. Chaque jour y arrivoient de nouveaux visiteurs. L'Église y étoit représentée par un grand nombre de prélats, auxquels les généraux donnoient, suivant l'occasion, le divertissement d'un festin ou celui d'une escarmouche. Le roi y tenoit sa cour comme à Paris, et ne négligeoit aucune de ses habitudes, tantôt allant à la chasse, tantôt touchant les malades aux grandes cérémonies religieuses [1]. »

Le 2 juin, le maire de La Rochelle y fit publier une lettre du roi d'Angleterre, qui promettait « de hasarder, s'il le falloit, ses trois royaumes pour tirer cette ville de péril. » Cependant, malgré les instances des députés que les Rochellois avaient envoyés à Londres, près de deux mois s'écoulèrent avant que Charles I[er] se rendît à Portsmouth pour hâter lui-même le départ de la flotte destinée à secourir les malheureux assiégés.

Les nouvelles de cet armement, apportées à La Rochelle, soutinrent le courage des habitants, et

[1] *Mémoires de Fontenay-Mareuil. — Mémoires de Pontis. — Hist. de Louis XIII,* par M. A Bazin.

[1] M. A. Bazin, *Hist. de Louis XIII.*

donnèrent «aux plus violents un prétexte pour sévir contre les plus timides, c'est-à-dire les plus affamés.» Quelques pauvres gens qui avaient parlé d'accommodement furent jetés en prison : on en exécuta trois ou quatre, dont les têtes furent placées sur une des portes de la ville, «comme pour apprendre au camp du roi qu'il y avoit encore dans La Rochelle de l'énergie contre les traîtres.»

Le maire montrait une inflexible fermeté pour obliger le peuple à souffrir l'impérieux aiguillon de la faim. «Les magistrats du présidial ayant voulu faire quelque entreprise contre son pouvoir, il fit jeter en prison le chef de ce tribunal, quelques-uns disent après l'avoir chargé de coups en pleine séance, et causa une telle peur aux autres, que deux conseillers se risquèrent à chercher asile dans le camp du roi, où ils coururent fortune d'être pendus. Les détails fournis par ces deux hommes sur la détresse de la ville engagèrent le roi à lui faire une nouvelle sommation avec un appareil imposant, et par le ministère du roi d'armes *Montjoie Saint-Denis*, revêtu de sa cotte d'armes, le bonnet en tête et le sceptre à la main, précédé de deux trompettes chevauchant avec leurs banderoles déployées..... Mais ce héraut, après avoir longtemps attendu devant la porte où il s'étoit présenté, vit arriver, au lieu du maire qu'il avoit demandé, une quarantaine d'hommes, bourgeois ou soldats, dont le chef lui ordonna, en jurant, de se retirer aussitôt, *sans vouloir ni parler à lui ni le laisser parler à d'autres*, appuyant cette injonction par les arquebuses de ses gens *toutes prêtes à tirer.* Montjoie Saint-Denis se retira à petits pas, *laissant tomber expressément par terre* les deux proclamations dont il s'étoit muni.»

L'assassinat du duc de Buckingham, qui fut tué le 13 août, au moment où il allait prendre le commandement de la flotte anglaise, retarda le départ de cette flotte. La misère des habitants de La Rochelle devenait intolérable ; mais, comme Richelieu voulait hâter le moment de la capitulation, les mesures prises dans le camp royal contre ceux qui voulaient s'échapper de la ville étaient chaque jour plus sévères : «Des potences étoient disposées sur la ligne de circonvallation, dit M. Bazin, pour recevoir ceux qui préféroient cette mort aux tourments de la faim. Quand ils se présentoient trop nombreux, on les faisoit tirer au sort pour savoir qui seroit pendu, et on renvoyoit les autres dans la ville. On apprenoit par ces malheureux ce qui s'y passoit. Le maire avoit lu aux habitants des lettres du roi d'Angleterre, qui annonçoient comme très-prochaine l'arrivée du secours. Il leur avoit démontré «que c'étoit «folie d'espérer miséricorde du roi de France, que, «si La Rochelle se rendoit, les habitants seroient «tous pillés et mis à mort par les gens de guerre, «après avoir vu violer leurs femmes et leurs filles ; «que le conseil étoit unanime dans la résolution de «tenir bon aussi longtemps qu'il se trouveroit des «bras pour fermer les portes ; que, quant à lui, s'il «devoit rester, lui second, pour la garde de la ville «et sans nourriture, il consentiroit volontiers à faire «juger par le sort qui des deux devroit servir «de pâture à l'autre.» — Pourtant il y eut une sorte de sédition (le 3 septembre), et pour gagner du temps, le maire fit semblant de vouloir entrer en négociation, et autorisa deux députés à se rendre auprès du roi. Ces députés revinrent à La Rochelle (le 8) avec de favorables paroles ; mais ils n'en sortirent plus, et une forte canonnade annonça aux troupes royales que les assiégés avoient changé d'avis. — Un Rochellois, arrivé d'Angleterre, et ayant réussi à pénétrer dans la ville, venoit d'y porter la nouvelle que la flotte angloise, complétement armée, n'attendoit plus qu'un temps favorable pour mettre à la voile.»

Nouvelle apparition d'une flotte anglaise. — Ses tentatives impuissantes.

En effet, le 28 septembre, cette flotte, commandée par le comte de Lindsey, arriva en vue de La Rochelle. Elle se composait de cent quarante navires, et portait six mille hommes de guerre, outre les équipages. Dans les vaisseaux qui formaient l'avant-garde étaient placés les Français huguenots, commandés par le duc de Soubise et le comte de Laval, frère du duc de La Trémouille. «En face de cette flotte se trouvoit, dit un historien déjà cité, tout ce que la France avoit alors de marine, deux rivages garnis de canons, les travaux d'une année entière conduits à leur fin par d'énormes dépenses, une armée brûlant de combattre, un roi autour duquel se pressoit la meilleure partie de sa noblesse. —Au delà, une population malheureuse, exténuée de faim et de fatigue, héroïque dans sa rébellion, supportant depuis six mois des souffrances inouïes, et s'en remettant de son salut à la foi du monarque anglois, au courage de cette nation amie, qui suivoit la même croyance.»

A l'arrivée de la flotte ennemie, Louis XIII alla se placer dans le camp du maréchal de Bassompierre, au lieu où le combat paraissait devoir être plus vif. — Les vaisseaux anglais se rangèrent à l'entrée de la rade, dans la position occupée, six mois auparavant, par la flotte du comte de Denbigh. Le 30 septembre, le vent leur manquant pour une attaque plus efficace, ils lancèrent inutilement quelques fusées incendiaires et quelques boulets. — Le 3 octobre, au matin, aidés par le vent et la marée, ils engagèrent un combat qui dura trois heures, et

dans lequel, quoique plus de cinq mille coups de canon fussent tirés, les Français eurent seulement vingt-huit hommes tués. Les Rochellois n'essayèrent pas de sortir de leurs murailles; mais ils firent jouer leur artillerie, dont un boulet tua cinq hommes à une distance qui paraissait hors de portée.— Le lendemain, une nouvelle attaque des Anglais n'eut d'autre résultat que six hommes tués dans l'armée royale. Quelques brûlots lancés par l'ennemi, et détournés par des soldats montés dans de légères barques, échouèrent contre les falaises sans causer aucun dommage.

Après ces deux tentatives impuissantes, l'état de la mer, soulevée par une tempête, obligea la flotte à chercher un abri derrière l'île d'Aix. Lorsque le calme revint, au lieu d'essayer une nouvelle attaque, le comte de Lindsey, jugeant sans doute qu'il lui était impossible de secourir les Rochellois par les armes, voulut les servir par des négociations, et envoya auprès du cardinal de Richelieu le chevalier de Montaigu, afin de traiter de la paix. Après quelques jours de conférences, Montaigu alla en Angleterre soumettre à son roi les propositions du cardinal; et la flotte anglaise reprit la ligne de bataille, mais sans se disposer autrement à combattre.

Capitulation de La Rochelle. — Entrée du roi dans cette ville (29 octobre-1er novembre 1628).

« Alors les habitants de la ville et les François de la flotte, voyant bien qu'il n'y avoit plus rien à espérer de l'étranger, prirent la résolution simultanée de traiter pour leur compte. — De part et d'autre, on demanda des passeports aux commandants de l'armée royale pour cette double négociation, et le même jour (27 octobre) vit arriver au camp deux députés venus des vaisseaux anglois et quatre autres partis de La Rochelle. — On les conduisit chez le cardinal de Richelieu, qui les fit mettre en deux chambres différentes, et les entendit tour à tour. Les deux députations s'accordoient à demander qu'il leur fût permis de s'aboucher avec leurs frères pour s'entendre sur les termes d'un accommodement. Le cardinal trouva, dans ce désir si naturel, l'occasion d'un véritable coup de théâtre. Il fit promettre aux uns et aux autres de ne point adresser la parole à ceux qu'ils alloient voir, et au signal qu'il donna les portes des deux chambres s'ouvrirent. Ces hommes, unis dans la même cause, mais séparés depuis plusieurs mois, et qui avoient tant de souffrances à se raconter, ne purent retenir leurs larmes en se regardant à quelque distance, ayant entre eux l'arbitre de leur sort. Après leur avoir permis de s'embrasser, Richelieu les éloigna de nouveau les uns des autres, se servant de cette apparition inattendue pour faire croire des deux côtés que l'on s'en étoit remis à sa discrétion. Puis il les fit reconduire au lieu d'où ils étoient partis [1]. »

Les députés revinrent le lendemain, et on convint des bases de la capitulation de La Rochelle; les articles furent rédigés et signés, le 29 octobre, par un maréchal de camp, le sieur de Marillac, le roi n'ayant pas voulu mettre son nom dans une convention faite avec ses sujets, et les lieutenants généraux ayant refusé de faire autrement que le roi. — Il y était dit :

« Les habitants de La Rochelle, reconnoissant l'extrême faute qu'ils ont commise, non-seulement en « résistant aux justes volontés du roi, et en refusant de lui ouvrir leur ville, mais encore en adhérant aux étrangers qui ont pris les armes contre « l'État, supplient le roi avec toute humilité de leur « pardonner ce crime, et de recevoir pour satisfaction l'obéissance présente qu'ils désirent lui rendre, lui ouvrant les portes de leur ville, qu'ils « remettent dès à présent entre ses mains, pour en « disposer ainsi qu'il lui plaira, et leur prescrire « telle façon de vivre qu'il jugera à propos pour « l'avenir, sans autres conditions que celles qu'ils « espèrent de sa bonté.

« Ayant égard à leurs repentance et protestations, le roi leur promet : le pardon de leur faute « et l'exercice de leur religion, la restitution de « tous leurs biens saisis et confisqués, sauf les fruits « perçus sans fraude; même grâce pour les gens de « guerre, sujets du royaume, mais étrangers à la « ville, qui s'y trouvent renfermés, lesquels en sortiront, savoir les officiers et gentilshommes l'épée « au côté, et les soldats un bâton blanc à la main; « amnistie pour toutes hostilités et négociations « (sous la réserve des cas exécrables exceptés par les « édits), aussi bien que pour toutes fonte de canon, fabrication de monnoies, saisie de deniers, « levée de contributions et contraintes; décharge « aussi de tous jugements rendus contre eux à l'occasion de leur rébellion, comme aussi de tous recours à raison de ceux qu'ils auroient obtenus de « leurs juridictions. » Ces articles devaient être rapportés au plus tôt avec la ratification du maire et des échevins, et les portes tenues ouvertes à la disposition de ceux qu'y commettrait le roi, lequel promit « de tenir tel ordre à l'entrée de ses troupes, qu'aucuns habitants de la ville, femmes et enfants, n'en reçussent nul déplaisir, soit en leurs personnes, soit en leurs biens. »

« Le même jour, 29 octobre 1628, douze députés de La Rochelle, avec la ratification des articles, vinrent, dit Pontis, se jeter aux pieds du roi dans

[1] M. A. Bazin, *Hist. de Louis XIII*

sa chambre, où il étoit accompagné de M. le comte de Soissons, de MM. les cardinaux de Richelieu et de La Valette, de MM. de Chevreuse, de Bassompierre, de Schomberg, d'Effiat et autres; et là, ils implorèrent de nouveau la clémence de Sa Majesté, le sieur La Gousse, avocat du roi au présidial, portant la parole pour eux.

«En même temps les bourgeois se mirent, sur les remparts et contrescarpes, à crier *vive le roi!*

«Quatre cents hommes furent nommés par Sa Majesté pour aller se rendre maîtres de la ville, préparer son logement, faire nettoyer les rues et les maisons, et mettre ordre à toutes choses pour son entrée. Le roi choisit quatre capitaines et quatre lieutenants, dont j'en étois un, pour les commander, sous M. le duc d'Angoulême, à qui il nous ordonna d'obéir, et il nous fit de très-expresses défenses de causer le moindre désordre dans la ville, menaçant de faire une punition exemplaire s'il entendoit quelques plaintes. — Entre autres choses, le roi nous recommanda de ne point souffrir que les soldats *vendissent le pain* à ces pauvres affamés qui en manquoient depuis tant de temps, et de leur permettre seulement de recevoir quelques présents, en cas que les habitants leur en offrissent d'eux-mêmes.

«Nous entrâmes donc dans La Rochelle avec cet ordre du roi (le 30 octobre); nous nous rendîmes maîtres des portes, et plaçâmes en divers lieux des corps de garde. —Nous trouvâmes cette ville en un état qui faisoit horreur et compassion. Les rues et les maisons étoient infectées de corps morts, qui y étoient en grand nombre sans être ensevelis ni enterrés, car, sur la fin du siége, les Rochellois, ressemblant plutôt à des squelettes qu'à des hommes vivants, étoient devenus si languissants et si foibles, qu'ils n'avoient pas le courage de creuser des fosses ni d'emporter les corps morts hors des maisons. — Le plus grand présent qu'on pouvoit faire à ceux qui restoient étoit de leur donner du pain, qu'ils préféroient à toutes choses, comme étant le remède infaillible qui pouvoit les empêcher de mourir, quoique ce remède même devînt à quelques-uns mortel, par la grande avidité avec laquelle ils le mangeoient, et s'étouffoient en même temps.»

Les relations du temps parlent de la joie avec laquelle les vainqueurs furent reçus dans La Rochelle. Cette joie est facile à concevoir : «Ils apportoient du pain, et la plus grande partie des habitants n'en avoit pas vu depuis cinq mois. Aussi les soldats, qui passoient devant eux avec leur pitance de la journée sur le dos, eurent-ils grande peine à la défendre contre ces affamés, et finirent par l'abandonner volontiers. Une distribution de dix mille pains apaisa cette première avidité, et le lendemain trois mille chariots de vivres, plusieurs troupeaux de bœufs et de moutons, furent amenés par les vivandiers, qui eurent ordre de les vendre au prix ordinaire.»

Le maire ne s'était point encore montré, quoiqu'il eût signé la ratification des articles de paix. Pour l'excuser de ne pas s'être rendu auprès du roi, les députés avaient dit que «son devoir le retenoit dans la ville, afin d'en ouvrir lui-même les portes, ou de faire abattre un pan de muraille lorsqu'il plairoit au roi de s'y présenter.» Quand les généraux entrèrent dans la ville, ils trouvèrent à la porte l'intrépide Guiton qui leur adressa une courte harangue. Le maréchal de Schomberg lui répondit *qu'il n'était plus maire.* Il ne répliqua rien, et se retira froidement dans sa maison. — Mais le cardinal de Richelieu étant venu le même jour prendre possession du logis qui lui avait été préparé, Guiton alla encore à sa rencontre, escorté de six archers attribués à sa charge. Le cardinal lui ordonna de les renvoyer, et lui défendit de se qualifier à l'avenir *maire,* sous peine de la vie, «le roi «étant désormais seul maire et maître de La Ro«chelle.»

Le roi fit, le 1er novembre, son entrée dans la ville, dont le cardinal de Richelieu lui présenta les clefs. Louis XIII était à cheval et avec ses armes. Il se rendit à l'église au milieu des habitants agenouillés sur son passage. «Puis il y eut une procession solennelle, et l'on planta une grande croix devant la maison de la duchesse de Rohan. — Cette dame, qui, à ce que prétend son fils, n'avoit pas voulu être comprise dans le traité, fut conduite avec sa fille au château de Niort. — L'héroïque Guiton eut ordre de quitter la ville pour six mois, ainsi que deux ministres et dix bourgeois désignés comme les plus séditieux. Le cardinal de Richelieu ayant proposé au maire de se retirer en Angleterre, Guiton lui répondit : «J'aime mieux être sujet du «roi qui a pris La Rochelle, que de celui qui n'a «pas su la secourir.»

Pendant dix jours les habitants de La Rochelle attendirent dans l'anxiété le sort qui leur était réservé. Enfin, le 10 novembre, une déclaration publique fit connaître la volonté du roi sur cette ville qu'il venait de conquérir, «avec les conseils et les «laborieux services du cardinal de Richelieu, après «un siége de quinze mois, les hasards de sa propre «personne en plusieurs occasions, et après avoir dé«fait et rendu inutiles trois armées des Anglois.»— L'exercice de la religion catholique y fut rétabli, les églises furent restituées, les ecclésiastiques et les hôpitaux remis en possession de leurs biens. — Une croix devait être érigée en la place du château, en mémoire de la réduction de la ville, que l'on célébrerait tous les ans par une procession. Les habi-

tants obtinrent remise et abolition de leur crime, et l'exercice libre de leur religion; mais les priviléges de la ville furent abolis, et l'hôtel de ville fut réuni au domaine. Les fortifications devaient être rasées, sauf celles qui regardaient la mer. Défense fut faite à tout étranger de s'y établir sans permission du roi; pareille défense à tout sujet du roi professant la religion réformée, s'il n'y avait eu déjà son domicile avant la descente des Anglais. Enfin il fut interdit aux habitants d'avoir en leur possession aucune arme ou provision de guerre.

CHAPITRE XVII.

LOUIS XIII. — GOUVERNEMENT DE RICHELIEU. — SUCCESSION DE MANTOUE. — COMBAT DU PAS DE SUZE.

Projets d'un nouveau mariage pour le duc d'Orléans. — Premiers froids entre la reine mère et le cardinal. — Succession du duché de Mantoue. — Invasion du Montferrat par les Espagnols. — Siége de Casal. — Louis XIII se décide à aller au secours du duc de Mantoue. — Remontrances et conseils de Richelieu au roi. — Marche de Louis XIII contre le duc de Savoie. — Brillant combat du Pas de Suze. — Délivrance de Casal. — Paix avec le duc de Savoie. — Paix avec le roi d'Angleterre. — Soumission des huguenots. — Paix d'Alais. — Arrestation de la princesse de Mantoue par ordre de la reine mère. — Dépit de Monsieur de ce que le roi s'oppose à son mariage. — Sa retraite en Lorraine. — Son retour en France.

(De l'an 1628 à l'an 1629.)

Projets d'un nouveau mariage pour le duc d'Orléans. — Premiers froids entre la reine mère et le cardinal (1628-1629).

Le mariage du duc d'Orléans avait donné naissance à une cabale; son veuvage en fit naître une autre, et fut la première cause des malheurs de la reine mère. A peine la jeune duchesse était-elle enlevée à l'amour de son mari et aux espérances des courtisans, que le jaloux Louis XIII déclara au cardinal qu'il ne voulait plus de mariage pour son frère, et qu'il saurait gré des mesures qu'il prendrait pour en éloigner les propositions. — Marie de Médicis, au contraire, voyant le roi sans enfants et d'un tempérament faible, songea aussitôt à trouver une femme capable de fixer la légèreté de Gaston, et de donner des héritiers au trône. Son choix s'arrêta sur une princesse florentine, sa parente, et dont l'alliance lui faisait espérer de conserver toujours son influence sur son fils: mais déjà le duc d'Orléans avait pris du goût pour Marie-Louise de Gonzague, fille du duc de Nevers, qu'un héritage venait de rendre souverain du duché de Mantoue et du Montferrat. — De son côté, Anne d'Autriche aurait voulu que son beau-frère ne se mariât pas, ou épousât une des archiduchesses.

Ses proches parents, les femmes de la cour, suivant leurs passions et leurs intérêts, proposoient au choix du frère de Louis XIII une princesse, soit de Bavière, soit de Lorraine, soit de Modène; mais toutes ces propositions ne faisaient qu'accroître les irrésolutions du duc d'Orléans, et son penchant à se laisser aller à son amour naissant pour Marie de Gonzagne.

La désunion entre la reine mère et le cardinal de Richelieu commença, dit un historien, par une manière différente de penser sur les affaires d'État. La reine trouvait mal que le cardinal eût des sentiments autres que les siens, et fort étrange qu'il osât les soutenir; elle ne pardonnait pas à son ancien protégé la froideur qu'elle apercevait en lui pour la conclusion du mariage de Gaston avec une princesse florentine. « A la vérité, le ministre faisoit extérieurement tout ce qu'elle vouloit à cet égard; mais quand elle se croyoit près de réussir, des difficultés imprévues venoient traverser ses desseins. La reine mère, qui avoit gouverné, savoit comment on repousse souvent d'une main ce qu'on appelle de l'autre, elle étoit singulièrement piquée de ces obstacles. Son dépit augmenta à l'occasion d'une entreprise qu'elle regarda comme faite exprès pour faire triompher Marie de Gonzague de sa parente la princesse Médicis de Florence. »

Succession du duché de Mantoue. — Invasion du Montferrat par les Espagnols. — Siége de Casal. — Louis XIII se décide à aller au secours du duc de Mantoue (1628).

Vincent de Gonzague, duc de Mantoue et du Montferrat, arrière petit-fils de Frédéric, premier duc de Mantoue, avait laissé en mourant ses États à son plus proche héritier mâle, Charles de Gonzague, duc de Nevers, et il avait consolidé les droits de son successeur en mariant, la veille même de sa mort, Marie, fille du duc François, son frère aîné, avec le prince de Réthel, fils du duc de Nevers. L'empereur et le roi d'Espagne, qui voulaient conserver en Italie la supériorité dont ils étaient en possession, appuyèrent d'abord les prétentions du duc de Guastalla, descendant d'un frère de Frédéric, puis ils se liguèrent pour partager l'héritage contesté avec le duc de Bavière, qui prétendait au Montferrat en vertu des droits surannés d'un de ses aïeux. Le duc de Nevers s'était hâté de se mettre en possession de son héritage. Ce fut le prétexte dont l'empereur et le roi d'Espagne se servirent pour le menacer de toute leur puissance. Mantoue étant un fief de l'empire, le duc ne pouvoit s'en proclamer souverain qu'après avoir demandé et obtenu l'investiture impériale. On se plaignit qu'il ne l'eût pas attendue, et on la lui refusa.

Une armée espagnole sortie du Milanais, et des

troupes du duc de Savoie, envahirent le Montferrat, dont le partage était résolu. Le duc de Mantoue demanda du secours à la France : c'était au moment où toutes les forces du royaume étaient employées contre La Rochelle, rigoureusement bloquée. Obligé d'attendre le lent effet du blocus, le cardinal essaya de gagner du temps par des négociations en faveur du duc : « Mais, dit un historien, les armes alloient plus vite que les dépêches. En peu de jours, le duc de Savoie s'étoit emparé de tout son lot. L'empereur avoit envoyé un commissaire pour tenir en séquestre, jusqu'à sa décision suprême sur le droit d'hérédité, la ville principale du duché, Mantoue, que personne n'attaquoit encore. Le gouverneur de Milan assiégeait Casal. Il falloit donc que cette ville se défendît seule jusqu'à ce que la prise de La Rochelle donnât le temps de la secourir. Heureusement il se trouvoit dans ses murs un réfugié de France, homme de courage, éprouvé en maintes occasions, le marquis de Beuvron, celui qui s'étoit battu avec le comte de Bouteville dans la place Royale; il avoit prudemment mis sa tête à l'abri pendant que tomboit celle de son adversaire. Il eut le principal honneur de la défense de Casal, repoussa la première agression des Espagnols, et déconcerta les projets de trahison. Le cardinal n'avoit pu envoyer en Italie qu'un négociateur, le sieur de Guron. Celui-ci, après plusieurs tentatives inutiles auprès du duc de Savoie, prit le parti de se faire chef militaire, et de s'enfermer aussi dans Casal. »— Le duc de Mantoue attendait alors de France une armée levée à ses frais, et qui lui devait être conduite par le marquis d'Uxelles; mais cette armée, forte de douze mille hommes et de quinze cents chevaux, atteignit à peine les premières vallées du Piémont, et s'y dispersa sans combat. — La ville assiégée gagna seulement par son approche la facilité de recevoir des vivres, une partie de l'armée assiégeante s'étant éloignée pour aller renforcer le duc de Savoie.—Tout espoir de secours étant perdu pour les assiégés, les Espagnols pressèrent leurs attaques, « et ce fut dans l'Europe une vive anxiété de savoir laquelle de ces deux villes, Casal et La Rochelle, céderoit la première » : Casal tenait encore lorsque La Rochelle capitula. La nouvelle de sa prise fut accueillie dans Casal comme l'annonce d'une prochaine délivrance; des salves joyeuses retentirent sur les remparts de Casal. Le marquis de Beuvron avait été tué le jour même où le roi de France venait de prendre possession de sa conquête; mais le sieur de Guron restait, et il semblait aux habitants de Casal que le vainqueur de La Rochelle n'était pas loin. « Les dames de la ville s'empressèrent d'apporter au gouverneur françois leurs chaînes, bagues et liens de tête, pour en faire argent, afin de payer ses gens de guerre », et les habitants avaient unanimement résolu de se bien défendre, quand une lettre du roi de France, datée de Paris, leur annonça « qu'ils auroient bientôt de puissants « effets de sa protection pour une ville qui lui étoit « si chère. »

En effet, après la prise de La Rochelle, le conseil de France avait agité sérieusement la question de secourir le duc de Nevers ou de l'abandonner.—Le cardinal de Berulle, confident de la reine mère, avait parlé fortement contre le projet d'une expédition en Italie, exagérant les dangers de l'entreprise, les difficultés du passage des Alpes dans une saison froide et pluvieuse, la nécessité de laisser reposer l'armée fatiguée des travaux du siége de La Rochelle. Richelieu, au contraire, avait conclu à la guerre et tracé un plan aussi solide que brillant d'opérations à la suite desquelles le roi, vainqueur de la Savoie, reviendrait dans la même année triompher des restes des huguenots encore réunis dans les Cévennes. — Louis XIII, exalté par les discours de son ministre, ayant décidé qu'il fallait débloquer Casal et soutenir le duc de Mantoue, la guerre avait été résolue.

Remontrances et conseils de Richelieu au roi (1629).

Richelieu, dit un historien de Louis XIII, ayant amené le roi à prendre de lui-même la résolution que demandaient les circonstances, et le roi ayant dit qu'il était déterminé à faire la guerre et à la conduire en personne, le cardinal lui demanda un entretien particulier, en présence de la reine mère et du père Suffren (confesseur de Louis XIII).

Le discours que le cardinal adressa au roi se trouve dans les *Mémoires de Richelieu*: c'est un des plus curieux documents que l'orgueil d'un homme ait pu conserver. « Il y a dans le langage du cardinal à son maître du ministre, du prêtre, du pédagogue. Il lui indique d'abord ce qu'il faut faire pour le bien de l'État : au dedans, étouffer la rébellion, lui prendre ses dernières retraites, raser toutes les places inutiles pour la défense du pays, fortifier celles qu'on garderoit, décharger le peuple, abaisser les compagnies, se faire obéir des grands comme des petits, remplir les évêchés de personnes sages et capables, racheter le domaine et augmenter son revenu ; au dehors, arrêter les progrès de l'Espagne, s'ouvrir des portes pour entrer dans les États voisins, fermer ses frontières, se rendre puissant sur mer, s'étendre, s'il étoit possible, jusqu'à Strasbourg pour avoir pied dans l'Allemagne, faire une citadelle à Versoix, et tâcher d'acquérir Neufchâtel pour tenir la Suisse sous sa main et s'assurer une ouverture en Italie par le marquisat de

Saluces. — « Mais tout cela ne peut se faire, dit le « cardinal, que si Sa Majesté se corrige de quelques « défauts. Le roi est prompt, soupçonneux, jaloux, « susceptible d'aversions passagères et de premiè- « res impressions, sujet à quelque variété d'hu- « meurs; sa défiance est telle, que bien souvent il « prend ombrage quand deux personnes parlent en- « semble, sans faire attention que ces entretiens « peuvent avoir pour but de découvrir ce qu'on croit « nécessaire à son service, ou de calmer les mécon- « tentements par un peu de bonne chère. — Sa ja- « lousie à l'égard de son frère doit être restreinte « dans cette juste règle : le satisfaire en tout ce qui « n'est pas préjudiciable à l'État, et lui résister en « ce qui peut donner atteinte à l'autorité royale; « ménager les serviteurs de ce prince, et ne rien « dire sur son compte que les rapports des courti- « sans puissent envenimer. — Un autre sentiment « contre lequel Sa Majesté doit se tenir en garde, « c'est celui qui porte plusieurs princes à ne pas « souffrir que leurs serviteurs fassent pour eux ce « qu'eux-mêmes ne veulent ou ne peuvent pas « faire ; et sur cela Sa Majesté doit, de deux choses « l'une: ou suivre ses affaires avec assiduité et au- « torité tout ensemble, ou autoriser puissamment « quelqu'un qui les suive avec ces deux qualités. « Prendre souci du pouvoir que l'on délègue à ses « créatures peut s'appeler proprement être jaloux « de son ombre, puisque, comme les planètes, elles « n'ont d'autre lumière que celle qui leur vient du « soleil. — Le roi doit aussi se rendre moins facile « à concevoir de la haine pour les princes et les « grands, ou du moins considérer comme une « charge de la royauté l'obligation de leur faire bon « visage. Quant aux impressions que l'esprit du roi « reçoit si aisément de chacun, Sa Majesté doit y « regarder à deux fois avant de se laisser persuader « par une calomnie contre ses serviteurs, et même, « à l'égard de ceux dont la fidélité est bien éprou- « vée, Sa Majesté doit menacer de châtiment qui- « conque voudroit les atteindre. — Il ne faut pas « laisser cours à cette opinion, qu'un service à lui « rendu est aussitôt oublié. Si la mémoire des in- « jures est un grand tort selon Dieu, il vaut mieux, « selon le monde, la garder par-devers soi que de « perdre la mémoire des bienfaits. Nul ne voudroit « se porter de bon courage aux intérêts de son maî- « tre, s'il le voyoit toujours prêt à mal parler de ses « actions au lieu de prendre en main la défense de « son honneur. — De plus, ce n'est pas assez d'ap- « prouver un bon dessein, il faut y persister, ne se « pas dégoûter en chemin, soutenir jusqu'au bout « celui qui en a donné le conseil, et, le succès ob- « tenu, ne pas affecter d'en savoir gré au hasard. »

Le cardinal reprocha en outre au roi une certaine mollesse à faire observer les lois, notamment celle des duels, à maintenir ses édits, et à châtier la désobéissance. « L'autorité tenue du Ciel doit, « lui dit-il, être employée à ses fins, qui sont de « conserver en son entier la règle des États; autre- « ment on se rendroit coupable envers Dieu, l'im- « punité des crimes deviendroit péché, et tel qui « paroîtroit saint comme homme ne laisseroit pas « de se damner comme roi. »

Richelieu exhorta le roi à faire justice sans passion; à ne pas en exempter ceux qui seraient assez heureux pour avoir ses bonnes grâces; à se donner une réputation de libéralité en récompensant les bons services; à démentir le feu duc de Luynes, qui l'avait représenté comme plus enclin aux sévérités qu'aux grâces, et pourtant à savoir refuser nettement ce qu'il croyait ne pas devoir accorder; à se faire une volonté raisonnée et non capricieuse, non pas de celles qu'on prend avec ardeur, et qu'on abandonne après le premier feu de la fièvre; à ne point paraître indifférent sur les affaires importantes de l'État, comme on avait la hardiesse de croire qu'il l'était, mais bien à en parler chaudement dès l'abord, et à exalter ce que feraient ses serviteurs pour l'y aider. — « Si l'in- « clination naturelle manque à la suite d'une telle « résolution, *on* avertira le roi sous main avec telle « dextérité, que tout semblera être le produit de son « propre mouvement. »

Afin de mieux faire écouter cette longue leçon au roi, le cardinal fit lui-même la censure de ses propres défauts. Mais sa confession ne fut, suivant l'usage, qu'un panégyrique, dans lequel encore il reprochait aigrement à la reine mère son esprit ombrageux, au roi la complaisance de son oreille pour les médisants. « Son plus grand tort à lui-même, il en faisoit l'aveu, celui dont il ne pouvoit par malheur se corriger, c'étoit sa santé foible et débile, pour laquelle il demandoit grâce. S'il ne pouvoit encore songer à une retraite absolue, il supplioit du moins qu'on le déchargeât du fardeau des affaires, et qu'on le gardât seulement pour le conseil; la bonne réputation qu'il s'étoit acquise auprès de tous ne devoit pas être un obstacle à ce désir... D'ailleurs, il avoit toujours à craindre les violents avis auxquels pouvoit céder le duc d'Orléans, la vicissitude des choses humaines, l'humeur du roi portée au changement, les cabales des étrangers, des femmes, des grands, des favoris, sa mauvaise fortune enfin qui pouvoit faire qu'il survécût au roi. Partant, il ne pouvoit avoir meilleur temps pour se retirer que celui-ci, où il avoit encore entière l'estime de ses maîtres: s'ils ne lui accordoient pas cette faveur, il se dévoueroit à périr pour eux, avec cette consolation, toutefois, qu'il n'iroit pas à la

mort comme à la peine de ses fautes, mais bien à celle du mérite qu'on avoit trouvé en lui.»

Le roi, après avoir entendu patiemment cette remontrance inattendue, ne témoigna aucune volonté contraire aux vues du cardinal, et *passa, en quelque sorte, un nouveau bail* avec son ministre [1].

Marche de Louis XIII contre le duc de Savoie. — Brillant combat du Pas de Suze. — Délivrance de Casal. — Paix avec le duc de Savoie. — Paix avec le roi d'Angleterre (1629).

L'armée qui se rassemblait en Auvergne pour agir contre les protestants des Cévennes et du Languedoc avait eu ordre de se diriger sur le Dauphiné. Le roi partit de Paris le 15 janvier 1629, après avoir tenu au parlement un lit de justice, où le garde des sceaux, Michel de Marillac, présenta un édit contenant divers règlements d'administration, que le parlement se refusa à enregistrer, et qui fut ridiculisé dès sa publication par le nom de *Code Michau.*

Le cardinal de Richelieu rejoignit le roi à Châlons-sur-Saône, et l'accompagna jusqu'à Grenoble. Ils évitèrent de passer par Lyon, à cause d'une terrible épidémie qui désolait cette ville, épidémie qui s'était déclarée à la suite du passage des troupes envoyées l'été précédent en Italie, et dont néanmoins la crédulité populaire faisait un crime aux protestants. «Les réformés, dit M. Bazin, avoient été soupçonnés de propagee l'infection au moyen d'un onguent appliqué sur les portes des maisons; on en avoit massacré plusieurs dans les rues, et les magistrats eux-mêmes s'étoient vus forcés de faire exécuter juridiquement quelques malheureux, désignés par le cri général comme *engraisseurs de portes et infecteurs publics*. Le nombre des morts étoit évalué à plus de quarante mille, et c'étoit à peine si, après cinq mois entiers de scènes funèbres et de confusion, l'ordre et la sécurité commençoient à se rétablir.»

Le roi trouva réunis au pied des Alpes 24,000 hommes de pied et 2,500 chevaux : les maréchaux de Toiras, de Crequi, de Bassompierre et de Schomberg l'y attendaient. Richelieu essaya d'abord d'obtenir du duc de Savoie, par des négociations, le passage que celui-ci se disposait à disputer. Voyant que le duc ne cherchait qu'à gagner du temps, bien qu'il envoyât comme négociateur son fils le prince de Piémont, beau-frère de Louis XIII, il donna (le 6 mars) l'ordre d'attaquer [2].

Louis XIII se hâta d'accourir à l'avant-garde, pour prendre part au combat. «La vallée au milieu

[1] M. Bazin, *Hist. de France sous Louis XIII.*

[2] Le duc de Saint-Simon, dans ses *Mémoires*, fait honneur à Louis XIII seul de la résolution d'attaquer le Pas de Suze, et attribue principalement au courage du roi le succès de cette brillante attaque :

«Le fameux Charles-Emmanuel, dit-il, s'étoit fortifié à Suze, et avoit élevé, pour en empêcher l'approche, de prodigieux retranchements bien gardés, si connus sous le nom de *barricades de Suze*, afin d'y attendre les troupes impériales et espagnoles, dont l'armée venoit à son secours. Ces dispositions, favorisées par les précipices du terrain à forcer, arrêtèrent le cardinal de Richelieu, qui ne jugea pas à propos d'y risquer les troupes, et qui emporta l'avis de tous les généraux à la retraite. — Le roi ne le put goûter. Il s'opiniâtra à chercher des moyens de vaincre tant et de si grands obstacles naturels et artificiels, auxquels le duc de Savoie n'avoit rien épargné. — Le cardinal, résolu de n'y pas commettre l'armée, empêchoit les généraux d'y donner aucun secours au roi, qui, s'irritant des difficultés, ne chercha plus de ressources qu'en lui-même. Pour le dégoûter, le cardinal y ajouta l'industrie. Il fit en sorte que, sous divers prétextes, le roi étoit laissé fort seul tous les soirs, après s'être fatigué toute la journée à tourner le pays pour chercher quelque passage; ce qui dura ainsi plusieurs jours, jusqu'enfin, ayant trouvé un passage, à l'aide d'un paysan et encore plus de lui-même, *il fit seul toute la disposition de l'attaque,* et l'exécuta glorieusement le 6 mars 1629. — J'ai ouï conter à mon père, qui fut toujours auprès de sa personne, qu'il mena lui-même ses troupes aux retranchements, et qu'il les escalada à leur tête, l'épée à la main, et poussé par les épaules pour monter sur les roches et sur les parapets.

«Sa victoire fut complète; Suze fut emportée après, ne pouvant se soutenir devant le vainqueur; mais ce que je ne puis assez m'étonner de ne trouver point dans les histoires de ce temps-là, et que mon père m'a raconté comme l'ayant vu, c'est que le duc de Savoie, éperdu, vint à la rencontre du roi, mit pied à terre, lui embrassa la botte, et lui demanda grâce et pardon; que le roi, sans faire aucune mine de mettre pied à terre, la lui accorda «en considération de son fils, et «plus encore de sa sœur, *qu'il avoit eu l'honneur d'épou-«ser.*» Ce furent les termes du roi à M. de Savoie...»

Les contemporains de Louis XIII, nous l'avons déjà dit, s'accordent généralement à louer le courage personnel de ce roi, et son aptitude à l'art de la guerre. — Le maréchal de Bassompierre, dans ses *Mémoires,* en cite plusieurs traits.

«Au siége de La Rochelle, dit-il, le roi vint à notre tranchée, le samedi 7 mai 1628, accompagné de M. d'Épernon et de M. de Schomberg : c'étoit la première fois qu'il y étoit jamais venu. Il me fit l'honneur de me dire : «Bassompierre, je «suis nouveau; dites-moi ce qu'il faudra faire pour ne point «faillir.» A quoi je ne fus guère empêché, car il fit plus généreusement que pas un de nous n'eût fait, et monta trois ou quatre fois sur la banquette des tranchées pour reconnoître à découvert, s'y tenant si longtemps que nous frémissions du péril où il se mettoit avec une plus grande froideur et assurance qu'un vieux capitaine n'eût su faire, et ordonna du travail de la nuit suivante comme s'il eût été un ingénieur.

«Je lui vis faire en retournant une action qui me plut extrêmement; car, après être remonté à cheval, à un certain passage que les ennemis connoissoient, ils tirèrent un coup de canon qui passa à deux pieds au-dessus de la tête du roi qui parloit à M. d'Épernon; je marchois devant lui; et me tournai appréhendant le coup que je vis venir pour le roi. Je lui dis : «Mon Dieu, sire, cette balle a failli vous tuer.» Il me dit : «Non pas moi, mais M. d'Épernon;» et ne s'étonna ni ne baissa la tête comme beaucoup d'autres eussent fait. — Puis ensuite, comme quelques qui l'accompagnoient se fussent écartés, il leur dit : «Comment! avez-vous peur qu'elle tire «encore? Il faut qu'on la recharge de nouveau.» — J'ai vu plusieurs et diverses autres actions du roi en plusieurs lieux périlleux, et dirai sans flatterie ni adulation que je n'ai jamais vu un homme, non un roi, qui y fût plus assuré que lui. Le feu roi, son père, qui étoit en l'estime que chacun sait, ne témoignoit pas une pareille assurance.»

de laquelle se trouvaient les limites de la France et du Piémont, dit l'historien que nous venons de citer, s'étend une demi-lieue environ au delà, jusqu'à une profonde barrière de rochers qui la ferment, et couvrent la ville de Suze. — A travers ces rocs, couronnés alors de chaque côté par un fort, s'ouvre une gorge étroite et sinueuse qu'on appelle le *Pas de Suze*, et où le duc de Savoie avait fait construire trois rangs de barricades épaisses, garnies de soldats. Lorsque l'armée française fut arrivée près de ces défenses, un officier des gardes alla sommer les troupes du duc de Savoie de faire place au roi de France. La réponse fut un défi. Alors toute l'armée se porta en avant : immédiatement après les enfants perdus, marchait une troupe de volontaires, commandés par le duc de Longueville, parmi lesquels on remarquait le comte de Soissons, le comte d'Harcourt, frère du duc d'Elbeuf, le comte de Moret, bâtard de Henri IV, le marquis de La Valette, le marquis de Brézé, beau-frère du cardinal, le marquis de La Meilleraye, son cousin, le duc de La Trémouille, et plus de deux cents seigneurs ou gentilshommes. Ils étaient suivis des gardes du roi et des régiments. Deux autres corps devaient tourner les montagnes, pour débusquer l'ennemi des forts et des positions qu'il occupait, pendant que le gros de l'armée enfoncerait les barricades. — L'attaque fut vive, et le succès rapide. Les trois barricades furent emportées en un instant, avec cette *furie française* qui n'est pas toujours sans désordre. Le maréchal de Schomberg et le chevalier de Valançay, pour n'avoir pas voulu tenir leur rang de généraux, y reçurent chacun une mousquetade ; les maréchaux de Crequy et de Bassompierre, rivaux de gloire et d'imprudence, se trouvèrent aussi exposés parmi les premiers combattants. Le duc de Savoie et son fils (le prince de Piémont), qui assistaient au combat, eurent à peine le temps de fuir, grâce au courage d'un capitaine espagnol qui protégea leur retraite. — Au débouché des montagnes, les Français vainqueurs trouvèrent la ville de Suze, où quelques-uns des plus ardents entrèrent avec les fuyards; mais on ne voulut pas s'en emparer alors, de peur que le pillage ne privât le roi de son logement, et, le lendemain, la ville se rendit par composition. La citadelle, bâtie sur un rocher voisin, demanda une trêve qui lui fut accordée. »

Le duc de Savoie se hâta de sauver ses États en demandant la paix au roi : il renonça à ses prétentions sur le Montferrat, et s'obligea à ravitailler Casal, dont les Espagnols levèrent le siége dès qu'ils apprirent l'issue du combat de Suze. On put dire alors, sans trop de flatterie, que « le seul bruit de l'arrivée du roi, porté au loin par le vent, délivrait les villes assiégées, protégeait les alliés de la France, et humiliait ses ennemis [1].

Le roi séjourna à Suze pendant six semaines, et n'en partit que pour aller se mettre à la tête de l'armée destinée à soumettre ceux des huguenots qui n'avaient pas encore mis bas les armes. Ce fut à Suze, où il reçut des ambassades de tous les États de l'Italie, qu'il conclut la paix avec le roi d'Angleterre. Charles I[er] essaya vainement de faire introduire dans le traité une clause en faveur des protestants, il fut obligé d'accepter les termes qu'on lui proposait, et qui se bornaient « à rétablir les « anciennes alliances entre les deux couronnes, sans « restitution de part et d'autre, et à confirmer les « articles du contrat de mariage de la reine Henriette « pour être exécutés de bonne foi. »

Soumission des huguenots. — Paix d'Alais (27 juin 1629).

Les huguenots révoltés ne se soutenaient dans les Cévennes et le Languedoc qu'à l'aide des secours pécuniaires de l'Espagne. Le prince de Condé et le duc de Montmorency, son beau-frère, avaient peine à résister au duc de Rohan. — Le roi arriva comme la foudre parmi les révoltés, saccagea, brûla et détruisit les places qui firent résistance; les négociations du cardinal firent le reste. — A l'exemple de Henri IV, Richelieu acheta la soumission des chefs par des faveurs. Le duc de Rohan reçut cent mille écus pour congédier ses troupes; mais il n'eut pas la liberté de voir le roi : cette mortification lui fit demander la permission de se retirer à Venise; elle lui fut accordée avec des témoignages d'estime qui purent le consoler d'un exil d'où le cardinal le retira peu de temps après, en le chargeant de missions délicates et honorables auprès des Grisons et des Suisses. — Le 27 juin 1629, la paix fut conclue, à Alais, avec les protestants. « Dès ce moment, dit Anquetil, ils ne formèrent plus de corps dans l'État; leurs chefs ne furent plus que des particuliers sans autorisation légale, leurs ministres que des gens de lettres sans priviléges. Le gouvernement ne se lia point avec eux par des traités; il ne conserva à leur égard que des engagements de bonté, et les règlements faits à leur sujet furent des *ordres absolus, émanés de l'autorité souveraine,* et non des *conditions stipulées* (comme auparavant, et pour ainsi dire) *d'égal à égal.* » Ce fut, remarquent les historiens, le plus beau moment du ministère de Richelieu : la France triomphait au dehors et au dedans; les ennemis extérieurs publiaient eux-mêmes la supériorité des lumières du cardinal; les calvinistes, en soupi-

[1] *Mémoires de Richelieu.*

rant sur les débris de leurs forteresses, renversées par ses ordres, ne pouvaient s'empêcher d'ailleurs de reconnaître son affabilité, sa facilité à adopter tous les moyens de douceur, et sa fidélité surtout à exécuter ses promesses [1].

Arrestation de la princesse de Mantoue par ordre de la reine mère. — Dépit de Monsieur de ce que le roi s'oppose à son mariage. — Sa retraite en Lorraine. — Son retour en France (1629).

Cependant, les démarches de la reine mère à Paris, loin d'être une suite de son affection pour l'État, n'étaient subordonnées qu'à sa passion. Le bruit s'étant répandu d'un échec éprouvé en Italie par les Français, au moment où le roi venait de partir pour Grenoble, elle en triompha ouvertement, et dit avec complaisance que jamais le duc de Nevers ne réussirait. — Au lieu de la douceur qui gagne et persuade, elle employa le ton absolu et la violence pour rompre tout commerce entre Gaston, son fils, et Marie de Gonzague, fille du duc; sa rigueur accrut l'intérêt qu'inspiraient les deux amants. «Les femmes et les jeunes gens s'empressèrent de leur préparer des occasions de se voir et de se parler : on les abouchoit dans des fêtes publiques, des parties de chasse, des rendez-vous auxquels on donnoit un air fortuit, des visites, et jusqu'à des rencontres dans les églises, sous prétexte de dévotion. La reine se crut jouée, son caractère emporté s'enflamma. Elle fit commander à son fils, de la part du roi, de cesser ses assiduités auprès de Marie; et voyant que ce moyen ne suffisoit pas, elle donna brusquement l'ordre d'arrêter la princesse. Celle-ci étoit redemandée alors par son père, et Gaston se proposoit de l'enlever dans la route, et de sortir avec elle du royaume, lorsque, le premier jour de son voyage, au commencement d'une nuit sombre, cette jeune fille se vit environnée par une escorte effrayante, séparée de ses femmes, et transportée avec une seule d'entre elles dans une chambre grillée du château de Vincennes qu'on n'avoit pas eu le temps de meubler; elle n'y trouva ni lit, ni feu, ni aliments, et le premier coup d'œil lui présenta toute l'horreur d'une affreuse prison [2].»

Marie de Médicis fit, peu de temps après, remettre Marie de Gonzague en liberté, et lui permit de se rendre auprès de son père. Le duc d'Orléans, à qui le roi refusait la permission d'épouser cette princesse, se fâcha, et se retira en Lorraine : il fallut quatre mois de négociations, des faveurs nouvelles, une augmentation d'apanage, et le don de plusieurs gouvernements, pour le faire revenir en France.

[1] Vittorio Siri, *Mémoires secrets.*
[2] *Mémoires de Bassompierre.*

CHAPITRE XVIII.

LOUIS XIII. — GOUVERNEMENT DE RICHELIEU. — JOURNÉE DES DUPES. — SUPPLICE DU MARÉCHAL DE MARILLAC. — LA REINE MÈRE QUITTE LA FRANCE.

Situation grave de l'Europe. — Affaires d'Allemagne. — Gustave-Adolphe roi de Suède. — Traité avec Gustave-Adolphe. — Guerre en Piémont. — Paix d'Italie. — Commencements de Jules Mazarin. — Maladie et convalescence du roi. — Intrigues contre Richelieu.— *Journée des dupes.*— Exil de la reine à Compiègne. — Procès et condamnation du maréchal de Marillac. — Création de la première gazette en France.— Nouvelle retraite du duc d'Orléans en Lorraine. — Manifeste de ce prince. — Guerre de pamphlets — Retraite de la reine mère en Flandre.

(Ans 1630 et 1631.)

Situation grave de l'Europe. — Affaires d'Allemagne. — Gustave-Adolphe roi de Suède (1629-1630).

Toutes ces brouilleries de cour, toutes ces querelles de famille, avaient lieu au moment où les événements les plus graves allaient éclater. «C'étoit, dit M. Bazin, quand les armes de l'Autriche envahissoient de nouveau l'Italie, quand l'Europe se préparoit à être plus profondément remuée qu'elle ne l'avoit été depuis longtemps, quand il falloit partout armer des soldats, rallier des amis, pacifier les différends, rompre ou nouer des coalitions, que le cardinal de Richelieu, obligé de pourvoir à tant de soins, devoit trouver encore de la patience pour ces misérables intérêts. — Le moment étoit venu enfin de porter la politique de la France au delà des étroites limites dans lesquelles on l'avoit jusqu'alors enfermée, et que le cardinal lui-même avoit à peine osé franchir.— Onze années de bonne fortune et d'habile conduite avoient élevé la puissance de l'empereur Ferdinand II à ce point où s'arrêtent les prospérités humaines. Ce prince, à qui une dévotion extrême ne donnoit que plus d'obstination dans sa volonté et plus de confiance contre les obstacles, avoit d'abord reconquis ses États héréditaires de toutes parts menacés par la révolte. Son bonheur avoit voulu qu'il trouvât pour le servir d'habiles généraux, Bucquoy, Maximilien duc de Bavière, Papenheim, Tilly, Waldstein; le dernier, surtout, homme d'État entreprenant, non moins que hardi capitaine. Deux ennemis avoient paru tour à tour contre lui à la tête d'une coalition. L'un, Frédéric, électeur palatin, erroit depuis six ans dans les pays étrangers, chassé du royaume qu'il avoit voulu usurper, dépouillé de ses propres États et de sa dignité électorale, dont l'empereur s'étoit servi pour payer son allié le plus utile. L'autre, Christian, roi de Danemark, avoit repris la lutte abandonnée par son allié Frédéric, et s'était

fait reconnoître pour chef par les princes et États de la basse Saxe. Mais, dans le cours des hostilités, le héros aventureux de l'Allemagne protestante, Ernest de Mansfeld, étoit mort, fugitif et presque seul, sur le territoire de Venise. Christian de Brunswick, son jeune et malheureux émule, succomboit presque en même temps. Le roi Christian, livré à ses seules ressources, vit bientôt une partie de ses États occupée par les impériaux, sans qu'un peu de réputation le consolât de ses malheurs. Alors il fut obligé de demander la paix, du fond de ses îles, à son puissant ennemi, qui occupoit déjà toute la rive de la Baltique, et aspiroit encore à étendre son empire sur cette mer.

«A cette époque de la lutte en Allemagne, le roi de France se préparoit (en 1629) à partir pour l'Italie. Tout ce qu'il put faire alors fut d'envoyer un de ses agents pour voir comment se termineroit le traité. — Les électeurs catholiques de l'empire, qui avoient aidé Ferdinand dans la guerre, et qui avoient eu leur part des dépouilles, voyoient maintenant avec jalousie et terreur son autorité s'étendre, libre de leur protection, et appuyée sur les armes de Waldstein. — Le baron de Charnacé eut ordre de visiter en passant le duc de Bavière, chef de l'union catholique, afin de l'encourager dans cette disposition, et de faire naître en lui, s'il étoit possible, le désir d'opposer un compétiteur au fils de Ferdinand pour la succession à l'empire. — De là il se rendit auprès du roi de Danemark pour lui conseiller de faire la paix séparément avec les princes catholiques, afin de forcer l'empereur à la lui accorder meilleure. Christian trouva plus sûr de faire connoître cette proposition à Ferdinand que de l'accepter. Aussi l'empereur parut-il adoucir quelque peu ses conditions, et le traité fut conclu entre les deux couronnes. On reprocha au roi de Danemark d'avoir abandonné ses alliés, et de s'être tenu pour content, lorsqu'on lui rendoit son bien et qu'on le dispensoit de payer les frais de la guerre.

«Christian retiré du combat, tous les regards se portèrent sur un autre roi protestant du Nord, qui, ayant reçu, à l'âge de dix-sept ans, une couronne contestée, l'avoit maintenue depuis lors toujours victorieuse contre son rival et ses voisins.

«Gustave-Adolphe (dit Richelieu lui-même) étoit un nouveau soleil levant qui, ayant eu guerre avec tous ses voisins, avoit emporté sur eux plusieurs provinces; il étoit jeune, mais de grande réputation; il s'étoit accru de plusieurs conquêtes faites sur les Moscovites, les Polonois et les Danois, et se montroit déjà offensé contre l'empereur, non tant pour injures réelles qu'il eût reçues de lui, que parce que les États de la maison d'Autriche, meilleurs que les siens, lui offroient de quoi se contenter [1].»

Traité avec Gustave-Adolphe. — Guerre en Piémont. — Paix d'Italie. — Commencements de Jules Mazarin (1630).

Le roi Gustave-Adolphe allait reprendre les hostilités contre les Polonais, qui soutenaient les prétentions que leur roi Sigismond avait élevées sur le trône de Suède, lorsque le baron de Charnacé parvint à conclure entre les deux compétiteurs une trêve de six années, qui rendit disponibles contre l'empereur toutes les forces des Suédois. Cette trêve fut suivie d'une ligue, faite avec les Hollandais, contre la maison d'Autriche, et d'un traité d'alliance avec Gustave-Adolphe.

Mais dans le moment où le cardinal suscitait ainsi en Allemagne des ennemis à l'empereur, il se voyait forcé lui-même de revenir en Italie protéger le duc de Mantoue, dont les États avaient été de nouveau envahis. — Dans cette campagne, où les Français eurent à combattre encore le duc de Savoie, qui, vaincu à Veillane et à Carignan, mourut de chagrin de sa défaite, ils reprirent Pignerol et délivrèrent Casal, dont la belle défense valut au comte de Toiras le bâton de maréchal de France. L'empereur Ferdinand, menacé en Allemagne, et voulant retirer d'Italie ses troupes pour les opposer aux soldats victorieux de Gustave-Adolphe, accorda au duc de Mantoue l'investiture qu'il lui avait jusqu'alors refusée.

Le cardinal de Richelieu, en sa qualité de *généralissime,* avait pris le commandement supérieur de l'armée entrée en Piémont; mais il dut revenir à Lyon, où le rappela une maladie grave de Louis XIII; il laissa, après son départ, le commandement aux trois maréchaux de La Force, de Schomberg et de Marillac, qui, sans se laisser arrêter par la signification d'un traité conclu à Ratisbonne entre l'ambassadeur de France et les ministres de l'empereur, pour la pacification de l'Italie, continuèrent à marcher contre l'armée espagnole.

Les deux armées se trouvèrent en présence le 26 octobre 1631 : déjà le signal du combat était donné; les Français avaient essuyé la première décharge de l'artillerie ennemie, et s'avançaient pour attaquer les Espagnols, lorsqu'un cavalier, agitant un mouchoir blanc au bout d'un bâton, s'élança entre les rangs opposés qui allaient se joindre et se heurter, et parvint jusqu'au maréchal de Schomberg. C'était un officier des troupes papales, dont le nom est devenu célèbre à un autre titre que celui d'homme de guerre, Jules Mazarin, alors simple messager du

[1] *Mémoires de Richelieu.*

nonce du pape, qui s'était porté médiateur entre les Français et les Espagnols. Mazarin empêcha le combat en annonçant aux chefs de l'armée française que les Espagnols consentaient à évacuer le Montferrat, et à rentrer dans le Milanais.

Maladie et convalescence du roi. — Intrigues contre Richelieu. — *Journée des dupes* (1630).

« Le roi étoit tombé malade à Lyon, dit, dans ses *Mémoires,* le marquis de Montglat, et cette maladie avoit obligé le cardinal de quitter l'armée pour l'aller trouver. A son arrivée, il vit que ses affaires étoient en méchant état, car le roi étoit à l'extrémité [1], et s'il venoit à mourir, il restoit, lui, exposé à la merci de tous ses ennemis. Monsieur, qui ne l'aimoit point, succédant à la couronne. — La reine mère tenoit tous les jours des conseils chez elle, où l'on décidoit de la fortune du cardinal, et de quelle façon on le traiteroit. Les plus violents le condamnoient à la mort; ceux qui l'étoient moins à une prison perpétuelle, et les plus doux à l'exil à Rome; mais ils furent tous bien trompés, car le cardinal surmonta toutes ces difficultés, et on remarqua qu'il les châtia tous de la même peine à laquelle ils l'avoient destiné.

« Quelque habile homme qu'il fût, le cardinal ne voyoit alors aucune ressource à sa perte; car il n'y avoit qu'un coup du ciel qui pût le sauver. Ce coup éclata heureusement pour lui, par un abcès qui creva dans le ventre du roi, et dont il se trouva si soulagé, que petit à petit il recouvra entièrement sa santé. On n'osoit au commencement parler d'affaires à Sa Majesté, de peur de lui rien dire qui le fâchât; tellement que toutes choses demeurèrent en surséance jusqu'au retour à Paris (19 octobre). — Seulement on remarqua que quand la nouvelle arriva de la paix d'Italie, la reine mère fit tirer des fusées dans sa cour, et dit à la princesse de Conti que ce n'étoit pas du bonheur du duc de Mantoue qu'elle se réjouissoit, mais de la ruine du cardinal, parce que le roi lui avoit promis de le chasser dès que l'affaire d'Italie seroit terminée...

« La reine, qui n'avoit que cela dans la tête, pressa le roi, dès qu'elle fut arrivée à Paris, d'exécuter sa promesse: mais elle n'y trouva pas de disposition; car le succès de l'affaire de Mantoue avoit affermi le roi dans le dessein de garder le cardinal, et de se servir de lui. Il fit connoître sa résolution à sa mère, en lui refusant d'éloigner son ministre, lui demandant pardon pour lui, et l'assurant qu'il ne lui donneroit jamais sujet de se plaindre de sa conduite; mais qu'il auroit toujours pour elle le respect qu'il devoit à sa maîtresse et bienfaitrice. Ce refus mit la reine en colère, et lui fit répondre avec un ton d'aigreur, au roi son fils, qu'il pouvoit se servir de qui il lui plairoit, mais que, pour elle, elle ne s'en serviroit plus.

« Et, en effet, elle ôta dès l'heure la surintendance de sa maison au cardinal, et, pour marquer sa haine, elle chassa la dame de Combalet, sa nièce, qui étoit sa dame d'atour, La Meilleraye, son cousin germain, qui étoit capitaine de ses gardes, et ne voulut plus voir Bouthillier (qui avoit été secrétaire de ses commandements, et lors étoit secrétaire d'État), parce qu'il lui avoit été donné de la main du cardinal...

« Le roi ne se rebutoit pas pour cela, mais il pressoit la reine de lui pardonner: et un jour étant enfermés tous deux au Luxembourg, le cardinal entra dans le cabinet sans y être appelé, et leur dit: « Je « vois bien que l'on parle de moi; » dont la reine, surprise, rougit, et lui reprocha son ingratitude, lui défendant de jamais se présenter devant elle. Ce fut alors que le cardinal demanda son congé au roi; mais il savoit bien qu'il ne l'obtiendroit pas. Néanmoins, sur les pleurs que la reine répandoit en reprochant à son fils *qu'il préféroit un valet à sa mère,* le roi voulut la contenter en quelque sorte; et pour cela il fit dire (le 11 novembre) au cardinal de se retirer pour quelques jours à Pontoise, disant que quand la reine ne le verroit plus, elle seroit plus aisée à apaiser. Le jour même le roi fut coucher à Versailles.

« En même temps le bruit se répandit dans Paris de la disgrâce et de l'exil du cardinal, tellement que tout le monde courut au Luxembourg pour se réjouir avec la reine de sa victoire, et la presse étoit si grande, qu'on ne s'y pouvoit tourner. — En effet, le cardinal étoit chez lui prêt à partir pour Pontoise, lorsque le cardinal de La Valette y arriva, et lui dit « qu'il se gardât bien de quitter le « roi de vue, parce que, quelques paroles qu'il lui « eût données, dès qu'il ne le verroit plus il l'ou« blieroit aisément; et se trouvant entouré de la « reine mère et de tous ses ennemis, il ne permet« troit jamais son retour, et qu'il seroit ainsi perdu « sans ressource; qu'il allât à Versailles trouver le « roi, sous prétexte de prendre congé de lui, et là, « qu'il tâchât de faire changer le dessein de sa re« traite à Pontoise. »

« Le cardinal suivit ce conseil, et partit pour Versailles, où il trouva le roi dans le lit. Il l'y entretint plus de deux heures; et, par son adresse, il lui fit changer de projet, lui persuadant de prendre

[1] Louis XIII reçut l'extrême-onction le 27 septembre 1630, jour anniversaire de sa naissance. Pendant cinq jours on désespéra de sa vie. Ce fut dans ce temps d'anxiété pour tout le monde que le duc de Montmorency offrit au cardinal de Richelieu, si le roi mourait, une retraite et un asile dans son gouvernement du Languedoc.

hautement sa protection, et d'ôter d'auprès de la reine sa mère ceux qui lui donnoient des conseils contraires à ses volontés. Dès l'heure le roi envoya demander les sceaux au garde des sceaux de Marillac, et le fit en même temps arrêter, donnant les sceaux à Châteauneuf, ancien conseiller d'État. Le lendemain (12 novembre) il retourna à Paris, le cardinal étant à la portière de son carrosse.— Cette nouvelle surprit fort la reine mère et tous ceux de son parti, et diminua la foule qui étoit au Luxembourg, laquelle s'éclaircit en peu de temps. Ce fut par cette raison que ce jour fut nommé la *journée des dupes*.

Exil de la reine mère à Compiègne. — Procès et condamnation du maréchal de Marillac (1630-1631).

Les suites de cette journée furent, peu de temps après, l'exil de la reine mère à Compiègne, et la condamnation à mort du maréchal de Marillac, frère de l'ex-garde des sceaux.

L'éloignement de la reine mère fut décidé dans un conseil des ministres, et approuvé par le roi lui-même, qui y assistait. La cour était alors à Compiègne; Louis XIII en partit le 23 février 1631, avec la reine sa femme, et y laissa sa mère sous la garde du maréchal d'Estrées et de quelques compagnies de cavalerie. — Marie de Médicis devait rester à Compiègne, et y attendre les ordres du roi pour son retour à Paris, qu'elle sollicita vainement pendant plusieurs mois. La princesse de Conti, les duchesses d'Elbeuf et d'Ognano, et la connétable de Lesdiguières, qui lui étaient attachées, furent exilées dans leurs terres; l'abbé de Foix et le maréchal de Bassompierre, *de la même cabale*, furent envoyés à la Bastille. — Bassompierre aurait pu se soustraire à cette captivité, car il fut prévenu un jour à l'avance du sort qui lui était destiné; mais, ne se croyant pas coupable, il borna toutes ses précautions à brûler *six mille lettres d'amour qui lui étaient adressées, et qui pouvaient*, dit-il, *compromettre plusieurs femmes*.

Peu de temps auparavant le cardinal, afin d'augmenter le nombre de ses partisans, avait fait nommer maréchaux de France le duc de Montmorency et le comte de Toiras. — Ce fut dans le même temps que César, duc de Vendôme, fils naturel de Henri IV, qui, depuis près de cinq ans, était renfermé dans le donjon de Vincennes, obtint sa liberté, à la condition, toutefois, d'aller en jouir hors de France.

L'ordre avait été envoyé en Italie, à Schomberg, de s'assurer du maréchal de Marillac. Marillac fut arrêté au camp de Foglizzo, en Piémont, et conduit ensuite au château de Sainte-Menehould. — On informa contre lui à raison de contributions levées en Champagne, et de l'emploi des sommes destinées à la construction de la citadelle de Verdun. Une chambre de justice fut établie pour faire son procès. Deux fois le maréchal la déclina pour en appeler au parlement de Paris, dont il était justiciable. Le parlement accueillit son appel; mais les arrêts du conseil cassèrent chaque fois ceux du parlement. La reine mère fit des tentatives inutiles pour le sauver. La chambre de justice, transférée à Ruel, maison de campagne du cardinal, fut augmentée de nouveaux juges, que le maréchal récusa en vain. Vainement aussi il se récria contre le défaut de vérification par une cour souveraine des lettres d'établissement de la chambre de Ruel. — Les commissaires le condamnèrent pour crime de péculat; mais ils furent partagés relativement à la peine: sur vingt-quatre juges, l'avis pour la mort ne l'emporta que d'une voix. — Les démarches des parents du maréchal auprès du roi et du cardinal ayant été infructueuses, le maréchal fut décapité le 10 mai 1632, sur la place de l'hôtel de ville de Paris. — Lorsque le greffier, en lisant son arrêt, en vint à ces mots: *péculat, concussion, exaction*, le maréchal s'écria: «Cela est faux!» A l'article qui le condamnait à une amende de cent mille écus, il dit: «Mon «bien ne les vaut pas.» Le chevalier du Guet lui voyant les mains liées derrière le dos, et lui ayant dit: «J'ai grand regret de vous voir ainsi. — Ayez-«en regret pour le roi, et non pour moi,» répondit le maréchal. — On enterra le corps du maréchal auprès de sa femme, dans l'église des Feuillants, où sur sa tombe se voyait cette devise: *Sorte funesta clarus*. — On prétend que le cardinal ne put s'empêcher de dire «qu'il n'aurait pas imaginé «qu'il y eût dans les accusations contre Marillac de «quoi condamner un maréchal de France à la peine «capitale,» et que le prince de Condé, en voyant la chétive maison de campagne à moitié construite alléguée contre le maréchal pour le perdre, s'écria: «Il n'y a pas là de quoi fouetter un page!» L'inscription mise sur la tombe du maréchal de Marillac ferait supposer qu'on aurait, comme l'assurent quelques auteurs, réhabilité sa mémoire après la mort du cardinal.

Création de la première gazette en France (30 mai 1631).

Depuis le XVIe siècle on imprimait à Venise des écrits destinés à faire connaître au public les nouvelles intéressantes de la Péninsule italienne et des pays étrangers. Ces écrits, origine de nos journaux modernes, tiraient leur nom *gazettes*, soit de la petite pièce de monnaie (*gazetta*) qu'on payait pour les lire, soit du nom de l'oiseau bavard par excel-

lence (*gazza*, la pie). — Leur succès, basé sur leur utilité, inspira à Pierre d'Hozier, généalogiste célèbre, la pensée de les introduire en France. D'Hozier, qui avait de grandes correspondances au dedans et au dehors du royaume, était exactement informé de ce qui s'y passait. Il communiqua sa pensée à Théophraste Renaudot, conseiller-médecin du roi, qui la mit à exécution. Par le concours de ces deux hommes, fameux à différents titres, le 30 mai 1631 fut publiée, en France, la première *gazette* qui y ait eu cours. Elle parut à la fin de chaque semaine, en un double feuillet in-quarto, et contenait les nouvelles de tous les pays, à commencer par les plus éloignés. On ne la connut d'abord que sous le titre singulier de *Bureau d'adresse* ou d'*extraordinaire*. «Il est à remarquer, dit M. Bazin, que les cinq premiers numéros ne disoient rien de la cour ni de Paris. Au sixième, elle s'enhardit, et parla de la sécheresse, des eaux de Forges, des morts, des livres qu'on imprimoit; au septième il y eut une épigramme sur la mission de l'ambassadeur d'Espagne, envoyé à Paris pour féliciter le roi de sa guérison, dix mois après qu'il avoit recouvré la santé. — Dans le neuvième, elle annonça le départ de la reine mère et la vente publique des *libelles* contre le gouvernement. Enfin, elle en vint jusqu'à s'exprimer ainsi sur la personne de Louis XIII, par la plume d'un correspondant: «Le roi, comme ses ministres, est d'humeur «à ne rien faire qu'il ne veuille que tout le monde «sache. Ici les plus rares nouvelles sont les mala«dies, grâce à Dieu et au roi qui nous en garantit, «par l'exercice de la chasse *où il n'a pas son pa«reil*. Aussi a-t-il si bonne provision de santé qu'il «fait en perfection tous les exercices du corps et de «l'esprit, à chacun desquels plusieurs autres suffi«roient à peine... Il fait honte à tous les politiques «qui ont écrit de l'institution des princes, en fai«sant plus qu'ils n'en disent.— Bon homme de che«val, bon musicien, expert à la fabrique et à tirer «du canon, de l'arquebuse et des autres machines «de trait *jusque à miracle*. Son insigne piété le «fait avouer de tous le plus homme de bien de son «royaume. — Aussi, la reine étant de cette qualité, «ne se faut-il pas ébahir s'il n'y a pas un de ses su«jets qui fasse meilleur ménage avec sa femme «*que Leurs Majestés font ensemble*. — Il n'est «permis qu'aux ignorants ou aux factieux d'appeler «cela flatterie.» La semaine suivante, après avoir raconté une chasse à Monceaux où il avait été tué cinq loups, *la Gazette* ajoutait: «La prochaine «sera *contre les renards* qui doivent avoir grande «peur, car le roi a bonne main contre toutes les «mauvaises bêtes.»

Renaudot jouissait de la protection de Richelieu, qui, ne prévoyant pas la destinée future de la presse périodique, n'y vit d'abord qu'un instrument commode pour le pouvoir. Sans l'aveu et l'appui du cardinal, *la Gazette* n'aurait pu exister. «Le cardinal y prenoit un intérêt particulier. Il y envoyoit souvent des articles entiers; il y faisoit insérer les traités d'alliance, les capitulations, les relations des siéges et des batailles écrites par les généraux, et les dépêches des ambassadeurs lorsqu'elles contenoient des faits que l'on vouloit faire savoir à toute l'Europe. — Louis XIII ne dédaignoit pas lui-même de composer aussi des articles pour *la Gazette;* aussi ce recueil contient-il des matériaux utiles pour l'histoire de son règne, ainsi que pour celle de la minorité de Louis XIV, car Mazarin accorda à Renaudot la même faveur que Richelieu.»

Nouvelle retraite du duc d'Orléans en Lorraine. — Manifeste de ce prince. — Guerre de pamphlets (1631).

Après avoir vainement essayé de former un parti contre le cardinal, le duc d'Orléans, qui se montrait irrité de l'espèce d'exil où l'on retenait sa mère à Compiègne, se retira de nouveau en Lorraine.

Sa fuite fut suivie d'une déclaration du roi, par laquelle tous ceux qui avaient accompagné son frère, notamment le comte de Moret (fils naturel de Henri IV), les ducs de Bellegarde, d'Elbeuf, de Roannez, le président Lecoigneux et le sieur de Puylaurens, étaient déclarés coupables de lèse majesté.

Le duc d'Orléans adressa au parlement une requête, où il disait que sa sortie hors du royaume avait pour seule cause une entreprise à force ouverte tentée contre sa personne par le cardinal de Richelieu, qui avait dessein, après avoir détruit la mère et le frère du roi, d'entreprendre sur le roi lui-même. — Cette requête, dans laquelle le prince déclarait formellement se porter partie contre le cardinal (et qui fut supprimée par arrêt du conseil comme calomnieuse et contraire au bien de l'État), donna naissance à un grand nombre de libelles. «Il en arrivoit de Lorraine par ballots, dont on distribuoit les exemplaires dans les maisons, dans les boutiques, dans les échopes. Un gentilhomme eut même la hardiesse d'en porter un paquet cacheté au premier président tenant l'audience de la grand' chambre. Pour arrêter ce débordement d'écrits, qui ne pouvoit que s'enfler par la prohibition, on jugea sagement, dit M. Bazin, qu'il falloit autoriser le cours de ceux qui sembloient avoir le plus d'autorité. — Il fut donc permis d'imprimer, de vendre et de crier sur les ponts un manifeste en forme de lettre, signé du duc d'Orléans, et envoyé par le prince au parlement pour qu'il le fît parvenir au roi.»

Dans ce manifeste, adressé au public plus qu'au roi, et qui, malgré son étendue, n'est guère rempli que de déclamations et d'imputations vagues, le duc d'Orléans accusait le cardinal de pernicieux desseins «qui n'alloient à rien de moins qu'à se «rendre *souverain* de la monarchie, en laissant à «son maître le nom et la figure de *roi*, jusqu'à ce «qu'il pût s'en défaire comme il avoit déjà fait de «sa mère et de son frère.» Le duc exposait ensuite que Richelieu, au moyen de ses charges, des places fortes qu'il avait en sa dépendance, des revenus énormes qu'il avait amassés, «tenoit les clefs de la «France en ses mains, et pouvoit mettre sur pied «une armée telle, qu'en dix ans le royaume tout «entier, dans son état le plus florissant, ne pour-«roit pas lui en opposer une semblable. — Pour «mieux préparer les esprits aux excès de son ambi-«tion, le cardinal avoit, disoit-il, fait répandre une «généalogie, suivant laquelle il descendoit de «Louis le Gros par les femmes» (ce que le cardinal avouoit, en disant «qu'il y avoit plus de cent personnes en France exclues comme lui, par la loi salique, de toute prétention au trône»). Le duc d'Orléans rappelait, en les présentant d'une façon avantageuse pour lui, toutes les brouilleries de cour où sa personne avait été mêlée, «toutes ces brouilleries, disait-il, étoient l'ouvrage du cardinal, qui avoit pratiqué les serviteurs et les amis du prince pour les engager à des démarches dont ensuite il leur avoit fait un crime. La mort du maréchal d'Ornano et du grand prieur avoit été le triste résultat de ces menées. Quant au comte de Chalais, ce pauvre jeune homme avoit payé de sa vie une indigne complaisance aux projets du cardinal, dont il étoit l'agent auprès du prince, avec charge de le rendre coupable et de le dénoncer... Maintenant que le cardinal avoit forcé le frère du roi à quitter le royaume, il mettoit tout en œuvre, intrigues, mensonges et violences pour l'empêcher à jamais d'y rentrer. Et cependant le royaume étoit dans un déplorable état, par suite des profusions du cardinal, qui avoit consommé déjà plus de deux cent millions, et qui dépensoit par jour, en sa maison, dix fois plus que le roi en la sienne. Les campagnes étoient désolées; on n'y trouvoit pas un tiers des habitants qui mangeât du pain de blé; l'autre tiers vivoit de pain d'avoine; le reste mouroit de faim ou dévoroit des herbes et du gland, comme les bêtes, tout au plus du son détrempé dans le sang ramassé aux ruisseaux des boucheries. «Dieu veuille, disoit le prince «en terminant, que les plaintes nées de ces misè-«res en fassent tomber la punition sur la seule tête «du cardinal, et qu'il n'en rejaillisse rien sur le roi, «dont les peuples prononcent déjà quelquefois le «nom dans l'excès de leur douleur.»

«La réponse du roi, publiée avec ce manifeste, étoit, dit M. Bazin, sèche, courte et méprisante. Une plume officieuse se chargea de réfuter plus amplement toutes les accusations qu'il contenoit, dans un écrit intitulé : *Défense du roi et de ses ministres;* et ainsi commença une guerre de pamphlets... Le cardinal de Richelieu ne haïssoit pas cette espèce de combat. Il avoit à son service des écrivains toujours prêts à l'attaque et à la riposte... Comme il n'avoit pas d'ailleurs de médiocres prétentions à l'art d'écrire, il fournissoit souvent sa part de cette polémique, passe-temps fort agréable lorsqu'on a la Bastille et le Châtelet de son côté.»

Retraite de la reine mère en Flandre (1631).

La reine mère, qui avait pris part à cette guerre de plume à l'aide de quelques-uns de ses partisans, s'ennuyait de son séjour à Compiègne. Cinq mois d'une position qui ne changeait pas avaient lassé sa constance. Le roi refusant toujours de la voir, elle songea à se rapprocher de son plus jeune fils. Le départ du maréchal d'Estrées avec les troupes qui lui servaient de garde la laissait libre d'agir suivant sa volonté. Elle se décida le 19 juillet 1631. On apprit à Paris que la veille au soir, «par une longue et belle soirée d'été, un carrosse attelé de six chevaux, appartenant à une dame de la cour, étoit sorti, vers dix heures, par la porte de la ville de Compiègne; qu'à la même heure une dame, accompagnée d'un gentilhomme, s'étoit fait ouvrir une porte du château donnant sur le rempart, comme pour aller prendre le frais; que le carrosse et ceux qu'il portoit avoient passé l'Oise sur le bac, qui n'étoit plus revenu de l'autre rive jusqu'au lendemain matin.» C'était la reine mère qui allait chercher dans La Capelle, place forte située sur les confins de la Picardie et du Hainaut, un asile sans sortir du royaume. Elle avait des intelligences avec le marquis de Vardes, qui en était gouverneur, et qui, marié à la mère du comte de Moret, avait pensé qu'il lui convenait de prendre parti du côté de son beau-fils, par lequel il tenait au sang royal. Mais quelque vitesse que mît la reine mère à gagner La Capelle, la vigilance du cardinal l'y précéda. Le père du marquis, parti en toute hâte de Normandie, malgré son grand âge, s'était fait reconnaître dans la ville, dont il avait cédé autrefois le gouvernement à son fils, et l'en avait expulsé. La reine mère apprit en chemin que cette retraite lui manquait. Elle n'avait pas de temps pour délibérer, et l'on ne s'arrête guère dans une fuite. Aussi prit-elle sur-le-champ sa résolution. Vingt-quatre heures après avoir quitté Compiègne elle avait passé la frontière, et se reposait dans un village des Pays-Bas, appelé

Estrun. Le lendemain, elle fut reçue avec toute sorte de respect dans la ville d'Avesnes, et la puissance du cardinal de Richelieu ne compta plus d'ennemis en France [1].

CHAPITRE XIX.

LOUIS XIII. — GOUVERNEMENT DE RICHELIEU. — RÉVOLTE DE MONSIEUR. — EXÉCUTION DU MARÉCHAL DE MONTMORENCY.

Expédition du roi en Lorraine. — Traité de Vic. — Mariage secret de Monsieur. — Monsieur entre en France avec une armée. — Sa marche à travers la Bourgogne et l'Auvergne. — Le roi attaque le duc de Lorraine et le force à la paix. — Monsieur en Languedoc. — Combat de Castelnaudary. — Blessure et captivité du duc de Montmorency. — Monsieur fait sa paix avec le roi son frère. — Procès, condamnation et supplice du maréchal de Montmorency. — Nouvelle fuite de Monsieur dans la Flandre espagnole.

(Ans 1631 et 1632.)

Expédition du roi en Lorraine. — Traité de Vic. — Mariage secret de Monsieur (1631-1632).

Le roi Gustave-Adolphe venait de traverser en vainqueur toute l'Allemagne; après une grande victoire remportée sous les murs de Leipsick il était arrivé jusqu'au Rhin, et s'était fait ouvrir les portes de Mayence; lorsque Louis XIII, craignant les menées du duc d'Orléans à la cour de Lorraine, se mit à la tête de l'armée française réunie en Champagne, s'empara de Vic et menaça Moyen-Vic. Le duc de Lorraine, afin de désarmer la colère du roi de France, s'obligea, par un traité signé à Vic, le 6 janvier 1632, de renvoyer de ses États tous les réfugiés français, et de livrer passage à toutes les troupes qu'il plairait au roi d'envoyer en Allemagne. Comme gage de sa fidélité à remplir ces engagements il reçut garnison française dans Marsal, la plus forte de ses villes.

En apprenant le traité de Vic, le duc d'Orléans se hâta de quitter Nancy pour aller rejoindre sa mère en Flandre. On sut plus tard, qu'avant de partir, et au moment même où le duc de Lorraine affirmait à Louis XIII que le bruit d'un mariage entre sa sœur et Monsieur n'avait aucun fondement, cette union se contractait à Nancy, dans la chapelle d'un couvent, le 3 janvier, à sept heures du soir, sans pompe et sans bruit, en présence de quatre témoins seulement, mais avec la dispense du cardinal de Lorraine et le consentement de la reine mère. Les témoins étaient le duc de Vaudemont et le comte de Moret, l'abbesse de Remiremont et la gouvernante de la jeune princesse. La bénédiction nuptiale fut donnée aux deux époux par un religieux français alors en mission à Nancy. Cette union commença tristement. «Il fallut partir le même jour aux flambeaux, dit le duc d'Orléans dans ses *Mémoires*, et que les nouveaux mariés se séparassent et tinssent leurs amours secrets attendant une autre saison pour les déclarer.»

Le duc d'Orléans fut magnifiquement accueilli à Bruxelles, d'où sa mère venait de lancer un violent manifeste contre le cardinal. Ce prince, d'accord avec son beau-frère, avait projeté de rentrer à main armée dans le royaume, et de faire la guerre à son propre frère; mais au moment de commencer une entreprise aussi hasardeuse, il hésitait, soit qu'il craignît les dangers de sa tentative, soit qu'il éprouvât quelque vague remords à introduire les étrangers dans la France, sa patrie, et peut-être un jour son héritage.

Monsieur entre en France avec une armée. — Sa marche à travers la Bourgogne et l'Auvergne. — Le roi attaque le duc de Lorraine et le force à la paix (1632).

«Le printemps s'écouloit, et le duc de Lorraine, dit Gaston lui-même dans les *Mémoires* qui lui sont attribués, continuoit à presser Monsieur de son départ. — Trèves étoit le rendez-vous des troupes, qui faisoient 4 à 5,000 chevaux, et consistoient en dix régiments de cavalerie allemande, liégeoise et napolitaine, dont il y en avoit trois ou quatre assez bons; le reste étoient voleurs et le rebut de l'armée espagnole. Son Altesse y joignit encore des troupes de cavalerie françoise, outre lesquelles étoient les compagnies de gendarmes et de chevau-légers, qui faisoient 1000 à 1200 chevaux, et donna la lieutenance générale de son armée à M. le duc d'Elbeuf.

«Mais avant que de passer en France, Monsieur voulut dire adieu à la cour de Bruxelles. L'infante (gouvernante des Pays-Bas) ne se contenta pas de lui avoir si bien fait l'honneur de sa maison durant quatre mois, elle voulut continuer à lui et aux siens les effets de sa générosité et de sa magnificence. Il n'y eut prince, seigneur, ni aucun officier principal qui ne reçût son présent, ou de pierreries ou de chaînes d'or, avec la médaille du roi d'Espagne. L'infante eut le soin de faire remplir plusieurs coffres d'habits de guerre, linge et autres hardes pour l'usage de Monsieur. Elle lui fit compter par son *pagador* (trésorier) 100,000 patagons pour les frais de son voyage; et comme elle prévoyoit que les gens de Monsieur auroient besoin de leur argent pour leur voyage, elle eut la bonté de défendre bien expressément à tous les officiers du palais de leur demander ou recevoir aucune chose pour les services qu'ils leur avoient rendus, à peine d'être cassés de son service, se réservant de les récom-

[1] M. A. Bazin, *Histoire de France sous Louis XIII*.

penser elle-même. — Monsieur se sépara de cette généreuse princesse avec beaucoup de ressentiment (reconnoissance) des faveurs et bons traitements qu'il en avoit reçus. — Après avoir pris congé de la reine sa mère, il fallut aussi dire adieu à dona Bianca, fille de don Carlos Colona, l'une des filles de l'infante, de laquelle Monsieur s'étoit déclaré galant, pour l'assurer que sa passion ne le quitteroit point, encore qu'il fût contraint de se séparer d'elle. Les autres filles du palais avoient aussi chacune leur galant françois, de qui elles recevoient tous les jours les soins, mais c'étoit à l'espagnole, ne se voyant que par une jalousie fort haute, d'où il étoit très-difficile de se faire entendre; et n'y avoit qu'aux jours d'audience qu'il étoit permis aux cavaliers d'entretenir leurs dames à la vue de l'infante et de toute sa cour.»

Après avoir fait ses adieux à la belle Bianca, «Monsieur, passant par Trèves, prit le chemin de la Lorraine pour aller voir en passant, et à la dérobée, Madame, sa femme, à Nancy, où, après avoir demeuré un jour seulement, et l'avoir assurée de lui être toute sa vie *bon et fidèle mari*, il lui dit adieu, et retourna à son armée pour faire son entrée en France.»

La petite armée du prince révolté entra, le 13 juin, par le Bassigny, sur le territoire français. Le but de Monsieur était d'atteindre au plus tôt le Languedoc où l'attendait le maréchal de Montmorency, décidé à se prononcer en sa faveur. — Le cardinal de Richelieu, à qui les gens même du prince rendaient compte de tout ce qui se passait, fut informé de cette marche sur le Languedoc; mais il ne pouvait croire à cette défection de Montmorency, qui naguère lui avait montré à lui-même un attachement dévoué pendant la maladie du roi à Lyon, et qui avait protesté en toute occasion «de sa fidélité inviolable au service du roi.»

Monsieur espérait que les populations s'empresseraient d'accourir à sa rencontre, et se prononceraient pour lui; il éprouva un grand mécompte dès le début de son expédition. «Au seul bruit de sa venue, chacun abandonnoit les champs et se retiroit aux villes. L'armée trouva les villages et les maisons désertes à la campagne sans vivres et sans meubles. — On ne laissoit pas de faire subsister les troupes, ayant leurs coudées franches et la liberté d'élargir leurs quartiers, sans craindre d'être chargées, pour n'avoir point encore d'ennemis en tête. Ceux des villes qui avoient des maisons aux champs, craignant qu'on les démolît, se rachetoient par argent, ou bien par des rafraîchissements qu'ils envoyoient; et, par ce moyen, l'armée n'eut pas beaucoup à souffrir, joint que c'étoit la saison des fruits et des fourrages qui étoient partout en grande abondance. Néanmoins, les Allemands, Croates et Napolitains faisoient de grands désordres, et le plus souvent dévalisoient les gens mêmes de Monsieur, allant et venant à la provision. L'ordre n'étoit guère mieux observé par les François.»

Langres ferma ses portes au prince. Les habitants de Dijon lui en refusèrent, non-seulement l'entrée, mais encore tirèrent «plusieurs volées de canon sur son passage, dont sa personne courut quelques hasards.» Monsieur se hâta de traverser la Bourgogne et le Charollais, et passa la Loire à Digoin, puis l'Allier à Vichy, après avoir été salué de plusieurs canonnades sur le chemin de Cusset. — «Encore que l'armée ne fît que de fort petites traites, elle ne laissoit de se plaindre d'une marche si continue, principalement les étrangers (ce qui obligea Monsieur de faire une pause durant quelques jours à Vichy). On ne faisoit point de gîte qu'ils ne demandassent de l'argent, et bien qu'on ne leur en donnât jamais, M. d'Elbeuf savoit si bien les amadouer, qu'ils s'en retournoient toujours contents, les payant d'espérance et de belles paroles, dont il étoit fort libéral. — Nous entrâmes bientôt après, continue le prince, en Auvergne, dans la Limagne, qu'il faisoit beau voir en cette saison des fruits, si la licence des gens de guerre ne lui eût, en un moment, fait changer de face. De là nous suivîmes la route du Rouergue, et quoique nous eussions déjà traversé plus des deux tiers du royaume, nous n'avions vu encore ni ville, ni communauté, ni même aucun gentilhomme se déclarer pour Monsieur, ainsi que l'on s'étoit promis dès lors qu'il seroit entré, vu le grand nombre de mécontents qu'il y avoit en France...» Dans le Rouergue, quelques gentilshommes, conduits par le sieur de Chavagnac, vinrent se ranger sous les drapeaux du prince, dont l'armée, continuant péniblement sa route à travers les Cévennes, arriva au commencement d'août en Languedoc.

Monsieur en Languedoc. — Combat de Castelnaudary. — Blessure et captivité du duc de Montmorency (1632).

Monsieur trouva à Béziers le maréchal de Montmorency, qui y était venu à sa rencontre. «Ce fut là que l'on s'arrêta quelques jours pour laisser reposer les troupes, et donner le loisir aux levées d'infanterie qui avoient été ordonnées en Languedoc de les venir joindre. Il falloit aussi pourvoir à beaucoup d'autres choses, qui regardoient l'établissement de Monsieur en cette province, et les moyens de faire réussir son entreprise, sans y perdre temps, pour n'être prévenu des forces du roi.» Mais depuis que le prince avait quitté la Lorraine, le crédit de Montmorency dans le Languedoc avait

été ébranlé, et son autorité y était contestée. « Les états du pays ne faisoient que de se séparer ; M. de Montmorency n'avoit pas pu y faire ce qu'il avoit projeté, ayant en tête les sieurs d'Émery et de Verderonne, en qualité de conseillers d'État et intendants de la part du roi, qui lui ôtèrent la disposition de l'argent accordé par les états, suivant l'ordre exprès qu'ils en avoient de la cour. — De plus, le roi, assuré de la défection de M. de Montmorency, avoit fait publier une déclaration contre lui et contre ceux qui suivroient le parti de Monsieur. »

Tandis que le frère de Louis XIII, traversant la France avec des troupes ennemies, allait planter l'étendard de la révolte au pied des Pyrénées, Louis XIII, laissant au roi de Suède, son allié, le soin de contenir et de combattre les Espagnols, entrait en Lorraine avec une armée, prenait Pont-à-Mousson, assiégeait Nancy, forçait le duc de Lorraine à implorer sa générosité, et à lui remettre, pour gage de soumission et de la paix qu'il devait garder à l'avenir, quatre places fortes, Marsal, Jamets, Clermont en Argonne, et Stenay : « Ce qui, dit Richelieu, apprend aux petits princes à ne jamais offenser les grands. »

Cette campagne, commencée et finie en juin, n'occupa le roi que quelques jours. — Le voyage de Monsieur à travers la France avait duré deux mois.

Une partie de l'armée, devenue disponible par la soumission du duc de Lorraine, fut confiée au commandement du maréchal de La Force, et dirigée sur les traces de l'armée de Monsieur. Elle devait pénétrer dans le bas Languedoc. Une autre armée royale, commandée par le maréchal de Schomberg, devait s'avancer, par le haut Languedoc, contre les rebelles, et « marcher droit au lieu où seroit Monsieur, qui alloit ainsi se trouver entre deux feux. »

Une attaque, que le maréchal de Montmorency tenta avec les troupes de Monsieur contre Beaucaire, ayant manqué, le maréchal, inquiet de l'avenir plus qu'il ne le laissait paraître, dit alors au sieur de Puy-Laurens, favori de Gaston : « Quand nous « aurons battu M. de Schomberg, nous ne manque« rons pas de villes ; marchons à lui, et si la fortune « nous est contraire en France, il faudra lui aller « faire la cour à Bruxelles. »

Monsieur divisa son armée en deux parts : l'une, placée sous les ordres du duc d'Elbeuf, fut chargée de s'opposer à l'armée du maréchal de La Force ; l'autre, commandée par Montmorency, s'avança rapidement à la rencontre du maréchal de Schomberg, en marche pour s'emparer de Castelnaudary.

Le maréchal de Schomberg, embarrassé d'avoir à combattre l'héritier présomptif de la couronne, aurait voulu le décider, par des négociations, à reconnaître le péril où il se trouvait, et à mettre bas les armes ; mais, soit désespoir, soit bravade, Montmorency répondit à un gentilhomme qu'il avait envoyé proposer un accommodement : « On parle« mentera après la bataille. »

Les deux armées se trouvèrent, le 1er septembre, en présence devant Castelnaudary, et chacune à une égale distance de cette ville. Une plaine, coupée par un ruisseau, les séparait. Le maréchal de Schomberg passa ce ruisseau et s'empara d'un poste avantageux, dont plusieurs fossés et chemins creux rendoient les avenues difficiles. « M. de Montmorency voulut aussitôt reconnoître l'ennemi, lui seul avec son écuyer, et en demanda la permission à Monsieur, lequel, se doutant qu'il en viendroit aux mains et voudroit tirer le coup de pistolet avant que de revenir, lui représenta, pour l'en dissuader, « qu'il avoit la fortune de la reine sa mère et la « sienne entre ses mains, » le pria et lui ordonna de ne s'engager que bien à propos. Monsieur commanda, en outre, au comte de Rieux de le suivre pour lui rappeler ses ordres s'il en étoit besoin...

« Le comte de Moret (fils naturel du feu roi) avoit son poste à la gauche, et M. de Montmorency à la droite ; mais l'ordre étoit que les uns et les autres ne feroient point leurs attaques que toute l'infanterie et l'artillerie n'eussent joint, et qu'il n'eût été tenu auparavant conseil de guerre. Il arriva que le comte de Moret, qui brûloit d'acquérir de l'honneur à ses premières armes, voyant une compagnie de cavalerie proche de lui, ne put s'empêcher de l'aller affronter, et de tirer le coup de pistolet. Le capitaine l'attendit de pied ferme, et lui lâcha le sien dans le petit ventre, dont il mourut deux heures après [1] ; son écuyer fut tué sur la place, et l'un de ses gens blessé.

[1] Les historiens ne s'accordent, ni sur le temps, ni sur les circonstances de la mort du comte de Moret. Quelques-uns le font expirer immédiatement sur le champ de bataille ; d'autres, trois heures après le combat, dans le carrosse de Monsieur ; plusieurs, le soir même, dans le monastère de Prouille, où il aurait été transporté. Aucun des contemporains ne fait connaître le lieu où son cadavre fut inhumé ; enfin, nul tombeau, nul monument ne fut élevé à ce fils de Henri IV. Aussi, cinquante ans après le combat de Castelnaudary, le bruit se répandit-il à la cour de Louis XIV que le comte de Moret n'était pas mort de ses blessures ; qu'ayant été secrètement pansé et guéri à Prouille (dont l'abbesse, sœur du duc de Ventadour, fut privée de son abbaye pour lui avoir donné asile), ce prince, réfugié en Italie, s'y était fait ermite, et après de longs pèlerinages, était revenu en France où il vivait caché sous le nom de frère Jean-Baptiste dans l'ermitage des Gardelles, à deux lieues de Saumur. On affirmait qu'il avait été reconnu à cause de sa ressemblance avec Henri IV, par de vieux gentilshommes qui l'avaient vu dans sa jeunesse. On citait plusieurs circonstances tendant à prouver sa royale origine. Louis XIV voulut savoir la vérité, et par son ordre l'abbé d'Asnières se rendit auprès de l'ermite des Gardelles, et lui demanda s'il était le comte de Moret :

« M. de Montmorency, entendant ce bruit, et quelqu'un lui ayant dit que le comte de Moret avoit commencé l'attaque, se tint offensé que l'on eût entrepris sur sa charge et sur son honneur : la colère et la jalousie lui firent oublier la parole qu'il avoit donnée à Monsieur. Il franchit plusieurs fossés, et s'en fut *à la désespérade* se précipiter parmi les royaux, comme s'il eût été en pouvoir de les défaire tout seul. Son écuyer eut son cheval tué sous lui et un bras cassé. Le comte de Rieux, voulant tenter le passage d'un fossé, reçut une mousquetade au milieu du ventre qui le porta mort par terre... Le duc de Montmorency s'étoit porté encore plus avant dans le péril ; dix ou douze blessures qu'il reçut n'étoient pas mortelles, et même ne l'eussent pas mis hors de combat si son cheval ne fût tombé mort entre ses jambes. Étant à terre, et grandement affoibli du sang qu'il perdoit, il s'appuya contre le talus d'un fossé, attendant que quelqu'un vint à son secours. — Saint-Preuil, qui faisoit la charge de sergent de bataille en l'armée du roi, l'entendit plusieurs fois crier : *à moi Montmorency !* à quoi il fit la sourde oreille pour laisser le temps aux siens de le recouvrer ; mais un sergent des gardes n'eut pas le même respect, le prit et l'amena audit Saint-Preuil, qui le reçut son prisonnier. — Les autres seigneurs et volontaires de l'armée de Monsieur, qui étoient attendant les ordres de M. de Montmorency pour le soutenir en cas de besoin, ayant su qu'il étoit pris, se mirent en devoir de le dégager ; mais il n'étoit plus temps... »

Tous ceux qui tentèrent de le secourir furent tués, blessés ou pris. Sa blessure et sa captivité ruinèrent en un moment les espérances de Monsieur, et causèrent la déroute de son armée. « Les troupes levées en Languedoc se débandèrent sur-le-champ ; les gendarmes mêmes de Monsieur refusèrent d'aller au combat ; l'épouvante étoit trop grande, et il n'y eut pas moyen de les y résoudre. On ne voyoit de tout côté que des compagnies entières se sauvant à course de cheval... Il fut impossible de ramener les fuyards ; et si le maréchal de Schomberg eût envoyé deux cents chevaux sur le passage, il prenoit Monsieur et tous ceux qui restèrent avec lui, tant le désordre et la consternation étoient grands...

« Non-seulement Monsieur parut sans appréhension du péril où il étoit, mais il ne tint pas à lui qu'il n'allât, par diverses fois, tête baissée aux ennemis avec ce peu qui lui restoit de monde, s'il n'en eût été empêché par ses principaux serviteurs et conseillers, qui jugeoient bien que c'eût été pour n'en pas revenir. — Il assembla son conseil de guerre, et voyant son malheur sans remède, et qu'il n'y avoit plus autre chose à faire, sinon de penser à sauver sa personne, et d'apporter le meilleur ordre qu'il se pourroit pour la retraite, l'on se résolut de la faire à l'entrée de la nuit.—Trois jours après, Monsieur, ayant repris ses esprits, fut conseillé par les siens, et par la nécessité de ses affaires, de recourir à la bonté du roi [1]. »

La rencontre de Castelnaudary fut à peine un combat. L'armée royale n'eut que deux hommes blessés et huit tués. Le nombre des blessés et des morts fut plus considérable dans l'armée de Monsieur, et se composa presque en entier de seigneurs et de gentilshommes.

Monsieur fait sa paix avec le roi son frère (1632).

Au moment où la nouvelle de l'arrivée du duc d'Orléans en Languedoc, et de l'adhésion du maréchal de Montmorency à sa rébellion était parvenue à Paris, le roi avait quitté sa capitale pour aller dans le midi exciter, par sa présence, le courage des troupes, et affermir le dévouement des généraux. Ce fut à Lyon qu'il apprit le résultat du combat de Castelnaudary. — Peu de jours après, un envoyé de Monsieur vint lui apporter des paroles de soumission ; mais les conditions que le duc d'Orléans prétendait obtenir ne convinrent pas au roi, qui fut près d'un mois avant de vouloir pardonner à son frère. Enfin Louis XIII consentit à entrer en négociations.—« Les sieurs de Bullion (surintendant des finances) et le marquis des Fossés (gouverneur de Montpellier, qui étoit resté fidèle) vinrent (le 26 septembre) apporter à Monsieur (à Béziers) les volontés du roi, auxquelles il fallut que le prince s'accommodât. Elles étaient : « 1° de renoncer à toute « intelligence avec l'Espagne, la Lorraine et la reine « mère ; 2° de demeurer en tel lieu que le roi au-« roit agréable ; 3° de ne se point intéresser au châ-« timent que le roi feroit de ceux qui l'auroient suivi,

« Je ne le nie ni ne l'assure, répondit l'ermite, mais qu'on « me laisse comme je suis. » Un religieux qui se trouvait présent ayant insisté pour le faire expliquer : « Voilà, ajouta-t-« il, cinquante ans que je travaille à me cacher, et vous vou-« lez me faire perdre en un quart-d'heure le travail de tant « d'années. » — Louis XIV, à qui l'abbé d'Asnières écrivit le résultat de ses recherches, en y joignant des détails sur la vie pieuse du solitaire inconnu, sur son air majestueux, la noblesse de ses manières, et sa ressemblance avec Henri IV, dit : « Il suffit que cet ermite soit homme de bien ; puisqu'il ne « veut pas être connu, il faut le laisser en paix, et ne point « nous opposer à ses desseins. »

Le frère Jean-Baptiste cessa dès lors d'être troublé par une indiscrète curiosité, et resta encore dix ans dans son ermitage, où il mourut, âgé de près de quatre-vingt-dix ans. — Un curé d'Angers, le P. Grandet, a publié, en 1699, la *Vie d'un solitaire inconnu, qu'on a cru être le comte de Moret, mort en Anjou en odeur de sainteté, le 24 décembre* 1692.

[1] *Mémoires de Gaston, duc d'Orléans.*

« *à la réserve de ses domestiques étant lors près* « *de lui;* 4° que les étrangers se retireroient six « jours après dans le Roussillon; 5° que Monsieur « ne recevroit aux principales charges de sa maison « que des personnes agréables et nommées par Sa « Majesté; 6° qu'il éloigneroit ceux qui seroient « désagréables au roi; 7° que le sieur de Puy-Laurens « avertiroit le roi de *tout ce qui avoit été traité* « *avec les étrangers contre le service du roi et* « *le bien de l'État, et contre les personnes prin-* « *cipales qui servoient Sa Majesté en ses af-* « *faires,* à peine d'être déchu de sa grâce; 8° et que « Monsieur commanderoit à tous les siens d'avertir « le roi de tout ce qu'ils connoissoient se passer au « contraire, et que ceux que Sa Majesté désireroit « en feroit le serment. »—Moyennant ce que dessus, à quoi Monsieur souscrivit, il fut remis aux bonnes grâces de Sa Majesté, rétabli en ses biens, et lui fut permis d'aller à Tours ou à Champigny, maison de feu Madame, avec ses domestiques, auxquels le pardon étoit pareillement accordé avec le rétablissement en leur biens [1]. »

Gaston avait fait quelques efforts pour sauver le maréchal de Montmorency; mais ces efforts ayant été inutiles, il se résigna à l'abandonner, et accepta le traité, promettant, en outre, « d'aimer particulièrement le cardinal de Richelieu ; » ensuite il partit pour Tours.

Procès, condamnation et supplice du maréchal de Montmorency. — Nouvelle fuite de Monsieur dans la Flandre espagnole (1632).

Après avoir tenu, à Béziers, avec une grande pompe, les états de Languedoc, le roi se rendit à Toulouse, dont le parlement était chargé de juger le maréchal de Montmorency. L'instruction du procès ne fut pas longue; « car, dit un historien, il étoit difficile d'être plus évidemment coupable et de l'avoir été plus mal. » Le prisonnier, transféré de Lectoure à Toulouse, fut interrogé (le 27 octobre) par deux conseillers au parlement. « Il déclara qu'il auroit pu insister, pour ne pas répondre, sur sa qualité de *pair de France,* mais que, pour obéir au roi, il le feroit, moyennant cette simple protestation. Il prétendit avoir exécuté fidèlement les ordres du roi jusqu'à l'arrivée du duc d'Orléans, qu'il n'avoit, disoit-il, ni sollicitée ni préparée; s'il s'étoit joint à ce prince, c'étoit pour y chercher sa sûreté contre les soupçons auxquels il étoit en butte. Tout ce qui avoit été fait depuis étoit de l'ordre du duc d'Orléans. Du reste, il avoit oublié les noms de tous ceux qui suivoient le parti... Le lendemain (28 octobre) il fut confronté avec les témoins du combat où il avoit succombé. Il parut se trouver à son aise en présence de ces hommes, dont quelques-uns portoient sur leurs personnes des marques de son courage, et lui avoient donné, en échange, les coups dont il souffroit encore. Il ne contesta aucune de leurs dépositions, seulement il se défendit d'avoir été l'assaillant. » Cette confrontation donna lieu à une scène touchante. « Un des officiers du régiment des gardes, étant interrogé *s'il avoit connu M. de Montmorency dans le combat,* répondit en pleurant : « Comme il étoit « tout couvert de feu, de sang et de fumée, j'eus « d'abord de la peine à le reconnoître; mais lui « ayant vu rompre six de nos rangs, et tuer quel- « ques soldats dans le septième, je jugeai bien que « ce devoit être M. de Montmorency [1]. » — Le maréchal nia avoir pris aucune part à une délibération des états du Languedoc prise en faveur du duc d'Orléans. Il continua à rejeter toute responsabilité des choses faites postérieurement à cette délibération sur Monsieur, qui les lui avait ordonnées, et lorsqu'on lui demanda s'il ne se repentait pas de sa conduite, il dit n'avoir pas attendu jusqu'à ce jour pour s'en repentir, ajoutant que, « si le roi « vouloit lui faire grâce, il emploieroit le reste de sa « vie et de son sang pour réparer sa faute. »

Enfin, le 30 octobre, et sur les conclusions conformes du procureur général, le parlement de Toulouse rendit un arrêt qui « privoit Henri, duc de « Montmorency, maréchal et pair de France, de tous « états, honneurs et dignités, et le condamnoit à « avoir la tête tranchée sur un échafaud dressé en la « place de Salins, déclaroit les terres de Montmo- « rency et de Damville privées à jamais du titre de « pairie, et réunies au domaine; tous ses autres « biens acquis et confisqués au roi. »

« Une singulière faveur, dit M. Bazin, avoit été accordée à l'accusé, par les soins amis du cardinal de La Valette : c'étoit qu'on le traitât, même avant l'arrêt rendu, même avant qu'il eût paru devant ses juges, *comme homme déjà condamné, et qui n'avoit plus rien à faire qu'avec le ciel.* — Le second jour de sa détention à Toulouse on lui avoit envoyé un confesseur pour servir nuit et jour à le consoler. Il avoit appelé lui-même à ce douloureux office le père Arnoux, cet ancien confesseur du roi, que, onze ans auparavant, une disgrâce avoit laissé en cette ville. Il le reçut avec grande joie, et s'entretint avec lui de ce qui devoit suivre sa condamnation non encore prononcée. Le duc demanda pour sa lecture l'*Imitation de Jésus-Christ,* et se fit remettre quelques reliques, en échange desquelles il

[1] *Mémoires de Gaston, duc d'Orléans.*

[1] *Mémoires de Pontis.* — On attribue cette réponse Guitaut, capitaine des gardes.

se dépouilla de plusieurs bracelets qu'il portoit sous son pourpoint. Sur les instances de ce religieux, on retarda d'un jour le jugement. Ce jour de grâce fut employé, par le père Arnoux, à recevoir la confession du duc et à lui faire entendre la messe, où il communia dévotement. Le soir, il eut le loisir et permission de vaquer à ses affaires temporelles. Il écrivit des adieux touchants à la duchesse sa femme; puis il pourvut, par des dispositions de dernière volonté, à la transmission de ses biens, au payement de ses dettes, aux libéralités dont il désiroit gratifier ses serviteurs et divers établissements religieux. Parmi les choses précieuses qui étoient dans sa maison de Paris, il se souvint de trois tableaux, dont il légua, l'un à la princesse de Condé, sa sœur, l'autre à la maison professe de Saint-Ignace, le troisième, représentant le *martyr de saint Sébastien,* au cardinal de Richelieu.»

Le roi, afin de ne pas être importuné par les sollicitations en faveur du duc de Montmorency, avait interdit à sa famille l'approche de Toulouse. «La princesse de Condé elle-même ne put y arriver, et fut réduite à prier Dieu pour son frère dans une chapelle du voisinage. Le duc d'Angoulême écrivit au roi pour demander la vie de ce beau-frère auquel il devoit sa liberté. Un gentilhomme envoyé par le duc d'Orléans, avec une lettre suppliante, se jeta trois fois au pied du roi qui ne fut pas touché de ses larmes. Le cardinal de La Valette, le duc et la duchesse de Chevreuse, essayèrent vainement d'émouvoir la pitié de Louis XIII. — Le vieux duc d'Épernon, parlant au nom de tout ce que la cour renfermoit d'hommes considérables et distingués, se mit à genoux devant le roi et sollicita sa clémence, s'accusant d'avoir commis autrefois le même crime que celui dont le duc de Montmorency s'étoit rendu coupable, et donnant sa fidélité présente en exemple de ce qu'un généreux pardon pouvoit produire. Louis XIII, dont le cardinal de Richelieu soutenoit sans doute la fermeté par sa présence, resta les yeux constamment baissés pendant que le vieillard lui parloit, accueillit ses pressantes supplications par un morne silence, et ne retrouva la voix que pour lui permettre de se retirer. Saint-Preuil, qui avoit fait Montmorency prisonnier, voulut aussi parler en sa faveur : son intercession fut trouvée ridicule par les courtisans, *à cause de la petitesse de son rang*, et le cardinal lui dit, *par un compliment à la Richelieu :* «Saint-Preuil, si le roi «vous faisoit justice, il vous feroit mettre la tête où «vous avez les pieds.»— Une désolation presque générale paroissoit, et dans la cour et parmi le peuple même; jusque-là qu'un jour le roi étant dans sa salle avec grand monde, on entendit tout d'un coup un grand tumulte causé par le peuple, qui, tout transporté de douleur et de tristesse, se mit à crier auprès du logis du roi : *Miséricorde! miséricorde! grâce! grâce!* Le roi demanda ce que c'étoit que tout ce bruit; et M. de Brézé lui ayant dit que si Sa Majesté vouloit mettre la tête à la fenêtre, elle auroit compassion de ce pauvre peuple, le roi lui répondit assez fièrement : «Si je voulois suivre «les différentes inclinations d'un peuple je n'agirois «pas en roi [1].»

La seule grâce que Louis XIII fit «à ce petit-fils de quatre connétables et de six maréchaux, premier chrétien et premier baron de France, beau-frère du premier prince du sang,» fut de permettre que son exécution eut lieu dans l'hôtel de ville de Toulouse, et non sur la place publique, comme l'arrêt l'ordonnait. «Sur le midi du même jour (30 octobre) que l'arrêt fut donné, les deux commissaires et le greffier criminel se rendirent (dit Pontis) dans la chapelle de l'hôtel de ville, où l'on fit venir M. de Montmorency, lequel se mit à genoux au pied de l'autel, et, ayant les yeux sur le crucifix, il ouït prononcer son arrêt. S'étant ensuite levé, il dit à ceux qui étoient présents : «Priez Dieu, «messieurs, qu'il me fasse la grâce de souffrir «chrétiennement l'exécution de ce qu'on me vient «de lire.» Laissé seul avec son confesseur, il leva de nouveau ses yeux sur le crucifix, et les ayant ensuite baissés sur ses habits, qui étoient fort riches, il jeta sa robe de chambre, et dit : «Oserai-je «bien, étant criminel comme je suis, aller à la «mort vêtu avec vanité, lorsque je vois mon Sau«veur mourir innocent tout nu sur la croix. Il faut, «mon père, ajouta-t-il en parlant à son confesseur, «que je me mette en chemise pour faire amende «honorable devant Dieu des grands péchés que j'ai «commis contre lui.» Dans ce moment le comte de Charlus vint lui demander, de la part du roi, l'ordre du Saint-Esprit et le bâton de maréchal de France. — Il employa tout le temps qui lui restoit à s'offrir à Dieu, à se fortifier contre la mort par la vue des souffrances de Jésus-Christ, et à le prier de vouloir lui pardonner ses péchés. S'étant informé de l'heure à laquelle il devoit être exécuté, il demanda comme une grâce de mourir à l'heure que Jésus-Christ étoit mort, c'est-à-dire environ deux heures plutôt qu'il n'avoit été ordonné : ce qui fut laissé à son choix. — Il écrivit, avant que de mourir, à madame de Montmorency, sa femme, un billet par lequel il la conjuroit de vouloir se consoler, et d'offrir à Dieu, pour le repos de son âme, la douleur qu'elle ressentoit de sa mort... — Il se fit couper les cheveux par derrière, et, étant nu en caleçon et en chemise, il traversa, au milieu des

[1] *Mémoires de Pontis.*

gardes qui le saluèrent à son passage, une allée qui conduisoit dans la cour de l'hôtel de ville, à l'entrée de laquelle il rencontra l'échafaud. Lorsqu'il y fut monté, accompagné de son confesseur, et suivi de son chirurgien, il salua la compagnie, qui n'étoit que du greffier du parlement, du grand prévôt et de ses archers, et des officiers du corps de la ville, qui avoient eu ordre de s'y trouver. Il les pria de vouloir bien témoigner au roi qu'il mouroit son très-humble sujet, et avec un regret extrême de l'avoir offensé... Il s'informa où étoit l'exécuteur, qui ne l'avoit point encore approché, et ne voulant plus souffrir, par humilité, que son chirurgien le touchât, mais s'abandonnant absolument entre les mains du bourreau, afin qu'il l'ajustât, qu'il le liât, qu'il le bandât et qu'il lui coupât encore les cheveux, qui ne l'étoient pas encore assez, il dit avec un profond sentiment d'humilité «qu'un grand pécheur «comme lui ne pouvoit mourir avec assez d'infamie.» — Ensuite il se mit à genoux, proche du billot [1], sur lequel il posa son cou en se recommandant à Dieu, et l'exécuteur à l'instant lui coupa la tête, chacun ayant détourné les yeux, tous fondant en larmes, et les gardes mêmes jetant les plus grands soupirs [2].»

Le lendemain de l'exécution de Montmorency, Louis XIII partit de Toulouse pour revenir à Paris.

En recevant à Tours la nouvelle de la mort de Montmorency, Monsieur, qui commençait à être inquiet de ce qu'il cachait encore son mariage avec la princesse de Lorraine, partit en secret, le 10 novembre, et se retira de nouveau à Bruxelles. Dans une lettre adressée à son frère, et datée de Montereau, il prétendit «que la grâce de Montmorency avoit été une condition secrète que lui avoit promis le sieur de Bullion, et sans laquelle il n'auroit point signé le traité.» — Le roi se borna à lui répondre: «Le duc de Montmorency a été justement con-«damné, et quant à votre regret d'avoir signé le «traité de Béziers, chacun sait en quel point vous «étiez, et si vous pouviez faire autre chose.»

La retraite du prince dans la Flandre espagnole n'inspirait plus d'ailleurs aucune inquiétude au roi et à son ministre. — Le duc d'Orléans ne s'était pas conduit, dans les dernières circonstances, de façon à inspirer aux ambitieux le désir de risquer quelque chose pour lui. Il était sans armée, et n'avait plus de partisans.

CHAPITRE XX.

LOUIS XIII. — RICHELIEU, SON CARACTÈRE, SA VIE PRIVÉE.

Puissance de Richelieu. — Détails sur la vie privée du cardinal. — Singuliers conseils de Richelieu à Louis XIII. — Politique de Richelieu. — Son faste; ses gardes. — Caractère du cardinal. — Goût de Richelieu pour les lettres. — Ses ouvrages. — Fondation de l'Académie française.

Puissance de Richelieu. — Détails sur la vie privée du cardinal (1633).

Richelieu, par cette fuite nouvelle de Monsieur, et par l'absence prolongée de la reine mère, devint maître absolu du royaume. Il fit saisir leurs revenus, et leur ôta ainsi tout moyen d'entretenir en France des intrigues dangereuses. Il n'avait rien à craindre de la reine Anne d'Autriche. Louis XIII ne lui accordait ni considération ni crédit, convaincu injustement, sans aucun doute, qu'elle aurait voulu le voir mourir pour épouser le duc d'Orléans. Aucun des princes du sang ne pouvait porter ombrage à l'ambitieux cardinal; le prince de Condé, le seul des membres de la famille royale qui ne fût pas en fuite ou en prison, se montrait tellement dévoué au ministre, qu'il avait voulu l'accompagner au parlement le jour où (en août 1631) Richelieu s'était fait recevoir duc et pair par toutes les chambres assemblées.

Le cardinal exerçait donc, dans toute sa plénitude, l'autorité royale qu'il conserva jusqu'à sa mort. Il régnait sous le nom du faible Louis XIII, et il faut reconnaître qu'il se montrait plus que le roi lui-même pénétré des devoirs que lui imposaient la majesté du trône et la grandeur de l'État. Toutes ses pensées furent toujours dirigées vers ce double but. Il avait une âme française et des inspirations toujours nationales.

C'est ici le lieu de donner, en résumant les an-

[1] «Au-dessus duquel, dit une autre relation du temps (*Mémoires de Puységur*), étoit suspendue une sorte de doloire, tenue entre deux ais de bois, et attachée par une corde qui, en se lâchant, la faisoit tomber.» — Ce qu'on a appelé *guillotine* n'est pas, comme on voit, une invention du XVIII[e] siècle. Un des historiens de Louis XII, Jehan d'Auton (mort en 1528), parle d'une exécution qui eut lieu à Gênes, en 1507, et où «le bourreau prit une corde à laquelle étoit attaché un gros bloc avec une doloire tranchante, entrée dedans, venant d'amont entre deux poteaux; et tira ladite corde, en manière que le bloc tranchant tomba entre la tête et les épaules, si que la tête s'en alla d'un côté et le corps tomba de l'autre.»

[2] Le maréchal duc de Montmorency n'était âgé que de trente-huit ans. En lui s'éteignit la branche cadette de cette maison, féconde en hommes illustres, et la première branche ducale des Montmorency. Il ne laissait point d'enfants; ses biens passèrent à sa sœur, mère du jeune duc d'Enghien, depuis le grand Condé. Sa veuve, noble romaine de la maison Orsini, resta fidèle à sa mémoire; elle lui fit élever un magnifique tombeau à Moulins dans le couvent de la Visitation, où elle se retira, et prit le voile afin de passer le reste de sa vie auprès des restes mortels de l'époux qu'elle ne cessait de pleurer.

teurs qui se sont occupés de ce grand homme, quelques détails sur sa vie privée.

« Richelieu se couchoit ordinairement à onze heures du soir, dormoit trois ou quatre heures, se faisoit apporter les dépêches, y répondoit de sa propre main, ou dictoit les réponses à un secrétaire. Vers six heures, il se rendormoit, et se levoit à huit. Lorsqu'il avoit fait ses prières, ses secrétaires venoient prendre les dépêches qu'il avoit minutées ou dictées pendant la nuit; et si elles étoient importantes, il ne les leur laissoit que le temps rigoureusement nécessaire pour les transcrire. Il s'habilloit ensuite, et recevoit les ministres, avec lesquels il travailloit jusqu'à dix ou onze heures; il alloit entendre la messe, et si le temps et la saison le permettoient, il faisoit avant dîner une promenade dans ses jardins, où l'attendoient les personnes qui avoient obtenu la permission de lui parler.

« A midi, il y avoit quatre tables servies dans son palais : la première, pour lui, de quatorze couverts; une deuxième, de trente couverts, pour les gentilshommes qu'il y faisoit inviter; une troisième, plus considérable, pour les pages et les officiers de sa maison; et la dernière, pour les valets de pied, les officiers de cuisine, etc. Après le dîner, il conversoit pendant quelques heures avec ceux qu'il avoit admis à sa table, ou avec ses familiers, ou avec les gens de lettres qu'il faisoit souvent appeler. Le reste de la journée étoit consacré au travail ou aux audiences des ambassadeurs et des grands. Sur le soir, il faisoit une seconde promenade, et écoutoit ceux qui n'avoient pu lui parler le matin. En rentrant, il ne s'occupoit plus d'affaires d'État, à moins qu'il ne fût survenu quelque chose d'extraordinaire, et finissoit la soirée avec quelques personnes choisies. Tantôt il faisoit faire de la musique, tantôt des lectures; tantôt il se livroit aux charmes d'une conversation libre et familière. Il avoit pour maxime, qu'*on devoit, avant de se coucher, traiter des matières qui ne fussent ni trop tristes ni trop gaies.*

« Il disoit rarement la messe, surtout pendant les dernières années de sa vie; mais il se confessoit toutes les semaines, et recevoit la communion chaque dimanche dans sa chambre, et des mains de son aumônier, vers trois heures du matin, au moment de son premier réveil. Il se recouchoit ensuite et se levoit à l'heure ordinaire; il s'étoit fait dispenser, par un bref du pape, de l'obligation de dire l'office aux différentes heures de la journée. Il étoit fort curieux d'entendre les prédicateurs qui avoient de la réputation : il les faisoit venir dans sa chambre, *où ils prêchoient pour lui seul.* Lorsqu'il en étoit satisfait, il leur donnoit des bénéfices, quelquefois même des évêchés; il s'occupoit beaucoup du clergé de France, qu'il avoit mis hors d'état de lui résister. Il disposoit de la Sorbonne, dont il étoit proviseur; ses bienfaits tenoient les jésuites dans sa dépendance; les autres ordres religieux lui étoient également soumis à divers titres, et la plupart des évêques étoient ses créatures. On dit qu'afin de rendre son pouvoir plus absolu, il essaya de se faire donner le titre de *légat* du saint siége, mais que le pape ne voulut jamais y consentir. Montchal prétend même que le cardinal avoit eu le dessein de se déclarer *patriarche de France.*

Richelieu remplissait avec exactitude toutes les pratiques extérieures de la religion; mais il ne cachait pas assez ce qu'il y avait d'irrégulier dans sa conduite. Ses galanteries trop publiques jetaient sur lui un ridicule qui s'augmentait à mesure qu'il avançait en âge. Nous avons dit plus haut (p. 182) comment il osa élever ses prétentions jusqu'à la femme même de son roi, et à quels excès d'extravagance, s'il faut en croire les *Mémoires de Brienne,* il fut entraîné par cette passion audacieuse. Les écrits de son temps signalent plusieurs de ses maîtresses; mais tout en blâmant des entraînements, plus coupables encore chez un prince de l'Église que chez un autre homme, il faut avouer que «jamais ses maîtresses n'eurent d'empire sur lui, ni d'influence dans les affaires; qu'il ne se servoit pas d'elles pour l'exécution de ses desseins, tandis que l'on voyoit presque toujours des femmes mêlées dans les intrigues que l'on dirigeoit contre lui; et, enfin, qu'il eut des fantaisies plutôt que des attachements sérieux. »

Singuliers conseils de Richelieu à Louis XIII.

Les intérêts du royaume l'occupaient plus que le soin de ses amours. Il était réellement dévoué à *la gloire de son roi;* et sa position avait cela de particulier, qu'il dominait Louis XIII de la manière la plus absolue, sans en être aimé, et même sans chercher à lui plaire. Il laissait à des favoris le soin d'amuser le roi, mais il les choisissait lui-même; il exigeait d'eux qu'ils lui révélassent les plus secrètes pensées du prince, et les faisait renvoyer aussitôt qu'il avait le moindre doute sur leur entier dévouement; il en agissait de même pour toutes les personnes qui approchaient de Louis XIII. Louis s'irritait quelquefois de la dépendance à laquelle il était réduit; son mécontentement faisait croire qu'il n'était pas impossible de perdre le cardinal, et les complots se multipliaient malgré les vengeances terribles exercées contre leurs auteurs. Sans cesse attaqué par des ennemis nombreux, hardis et implacables, Richelieu ne se maintenait que par la supériorité de son génie.

Parmi les moyens que le cardinal employa pour se maintenir, on en cite un qui mérite d'être remarqué. Il fit remettre au roi, par le père Joseph[1], une note où étaient développées les propositions suivantes :

« Un prince doit avoir un conseil pour lui aider à gouverner ses États ;

« Un prince doit avoir un premier ministre, et ce premier ministre trois qualités : 1° qu'il n'ait point d'autre passion que celle de son prince; 2° qu'il soit habile et fidèle; 3° qu'il soit ecclésiastique;

« Un prince doit aimer parfaitement son premier ministre ;

« Un prince ne doit jamais changer son premier ministre ;

« Un prince doit entièrement se confier à son premier ministre et lui dire toutes choses ;

« Un prince doit donner à son premier ministre un libre accès auprès de sa personne ;

« Un prince doit donner à son premier ministre une souveraine autorité sur son peuple ;

« Un prince doit donner à son premier ministre de grands honneurs et de grands biens;

« Un prince n'a pas un plus riche trésor que son premier ministre ;

« Un prince ne doit pas ajouter foi à ce qu'on lui dit contre son premier ministre, ni se plaire à en entendre médire, et il doit rigoureusement punir celui par qui il est faussement accusé;

« Un prince doit révéler à son premier ministre tout ce qu'on lui a dit contre lui, quand même on auroit exigé du prince qu'il garderoit le secret;

« Un prince doit non-seulement préférer le bien de son État, mais encore son premier ministre à tous ses parents;

« Un prince doit prévenir les maux qu'une juste prévoyance lui doit faire craindre;

« Un prince ne peut être blâmé quand il use d'une juste rigueur dans le gouvernement de son État;

« Un prince ne doit pas laisser gouverner ses États par des femmes. »

Politique de Richelieu. — Son faste ; ses gardes.

La renommée de Richelieu a eu également à souffrir des attaques calomnieuses de ses ennemis, et des éloges irréfléchis de ses partisans. Ni les uns ni les autres n'ont su bien juger sa politique et son caractère.

« Suivant le cardinal, *l'imprudent et le malheureux n'étoient qu'un. En matière d'État on ne pouvoit jamais se précautionner trop, ni chercher trop de sûretés. Il falloit, s'il se pouvoit, avoir toujours deux cordes à son arc. Pour bien réussir, il ne falloit pas prendre ses mesures trop justes ; mais pour faire beaucoup on devoit s'efforcer, et s'apprêter à faire encore plus. Dans les grandes affaires, si on ne prenoit pas ses mesures trop longues en apparence, elles se trouvoient toujours trop courtes en effet.* Richelieu reconnoissoit que tout ce qu'il avoit fait et décidé dans un moment de colère ne lui avoit jamais réussi. Il n'hésitoit pas à demander conseil à ceux qui paroissoient le moins propres à lui en donner de bons, parce qu'*il avoit expérimenté que dans les affaires importantes les moins sages indiquoient souvent les meilleurs expédients.* » Enfin, il s'est peint lui-même tel qu'il était, lorsqu'il a dit à La Vieuville : « Je « n'ose rien entreprendre sans y avoir bien pensé; « mais quand une fois j'ai pris ma résolution, je « vais à mon but, *je renverse tout, je fauche « tout, et ensuite je couvre tout de ma soutane « rouge.* » Cette extrême prudence, qui n'appartenait qu'à un esprit supérieur, a pu facilement passer pour de l'indécision et de la faiblesse, même aux yeux de ses partisans.

« On voyoit le cardinal demander sa retraite presque toutes les fois qu'il s'élevoit de violents orages contre lui. Mais il faut considérer les circonstances dans lesquelles il faisoit de pareilles propositions : c'étoit toujours après avoir engagé son maître dans des entreprises majeures, dont lui seul avoit la clef, que lui seul pouvoit exécuter, ou après avoir compliqué les affaires de telle sorte, que le roi ne pouvoit se passer de lui sans compromettre sa couronne et la sûreté de l'État. Il ne conservoit son autorité qu'en se rendant nécessaire à un maître qui le haïssoit. Louis ne se montroit digne du trône que sur le champ de bataille, où il déployoit des talents militaires et une rare intrépidité; partout ailleurs il sembloit moins fait pour commander que pour obéir. Dominé d'abord par la reine mère, ensuite par de Luynes, puis par des favoris incapables, il n'avoit vu prospérer les affaires du royaume que depuis que Richelieu les dirigeoit. Cependant il conservoit toujours de l'aversion contre son ministre, malgré les services qu'il en recevoit; il étoit disposé à le sacrifier quand il croyoit pouvoir se passer de lui; mais bientôt la crainte des factions de l'intérieur, des attaques de l'étranger, la crainte encore plus grande de tomber entre les mains des deux reines et de son frère, le mettoient plus que jamais dans la dépendance du cardinal. Aussi Richelieu étoit-il sûr d'affermir son pouvoir et de rompre toutes les intrigues formées contre lui auprès du roi, en fei-

[1] Capucin dévoué à Richelieu, qui joua un rôle important durant son administration, et qui, sur le point d'être promu au cardinalat, était désigné, à sa mort, par le titre d'*éminence grise*.

geant à propos de vouloir sérieusement abandonner les affaires. Ce moyen, qu'il a très-souvent employé, lui a toujours réussi. Il ne faut donc pas conclure qu'il ait, en effet, pensé à se retirer toutes les fois qu'il a eu à redouter les complots de ses ennemis, ou les incertitudes de son maître. Au lieu de cette pusillanimité dont on l'accuse, que de force d'âme ne lui falloit-il pas pour exécuter tout ce qu'il a fait avec un prince tel que Louis XIII. «Six pieds de «terre, disoit-il, en parlant du cabinet du roi, «me donnent plus de peine que tout le reste de «l'Europe.»

«La jalousie du roi venoit encore souvent augmenter l'embarras du cardinal, qui cependant avoit soin d'attribuer à son maître, dans des relations pompeuses, le succès et la gloire de toutes les entreprises; et si quelques circonstances imprévues lui portoient ombrage, il y remédioit à l'instant. Ainsi, dans une fête qu'il donnoit au roi, s'étant aperçu que ce prince étoit jaloux de ce que les déférences s'adressoient plus au ministre qu'à lui-même, le cardinal prit un flambeau quand le roi sortit, et marcha devant lui jusqu'à la dernière porte.

«Louis XIII, cependant, ne trouvoit point mauvais que son ministre déployât le faste d'un souverain. En 1626, il lui avoit donné une garde de cent arquebusiers à cheval; il l'augmenta de deux cents mousquetaires à pied, en 1632, et plus tard, de deux compagnies, l'une de gendarmes, l'autre de cheveau-légers. Le cardinal les entretenoit à ses frais, faisoit payer leur solde par son argentier, et les cavaliers, lorsqu'ils étoient de service, avoient en outre une table servie dans leur salle. Quand il alloit chez le roi, sa garde entroit avec lui dans le château, et il avoit même prétendu qu'elle devoit y être en nombre égal à celle du monarque [1].»

Tout, dans le palais de Richelieu, annonçait la demeure d'un prince plutôt que celle d'un ministre. Un grand nombre d'officiers, remplissant diverses fonctions, formaient sa maison. Il avait jusqu'à trente-six pages, pris dans les familles les plus distinguées du royaume; il les faisait élever avec soin par les meilleurs maîtres, et leur assurait les mêmes avantages qu'à ceux du roi. Sa musique était formée des hommes les plus habiles, soit pour le chant, soit pour les instruments. Quand il voyageait, ses équipages se composaient d'une litière et d'un carrosse pour son service personnel, de deux carrosses pour ses secrétaires, ses médecins et son confesseur; de huit voitures à quatre chevaux, et de vingt-quatre mulets de charge pour ses bagages. Sa garde l'escortait; il emmenait ses pages, sa musique, ses officiers, et un nombreux domestique. — Lorsqu'il revint de Tarascon à Paris, en 1642, l'état de sa santé ne lui permettant pas de souffrir le mouvement de la voiture, il fut porté par ses gardes dans une litière où il était couché, et où il y avait une table et une chaise pour un secrétaire. Quelque temps qu'il fît, les gardes qui le portaient avaient la tête découverte. On abattait un pan de murailles quand les portes des villes étaient trop étroites pour donner passage à la litière; il en était de même dans les maisons et dans les châteaux où il s'arrêtait. Souvent on fut obligé d'élargir les chemins: il fit ainsi plus de cent cinquante lieues.

Rien n'égalait la magnificence du palais qu'il fit bâtir à Paris, rue Saint-Honoré. La chapelle avait un ornement complet en or, enrichi de diamans; les meubles les plus précieux, les plus belles tapisseries, les objets les plus rares, une superbe bibliothèque, des bustes, des statues, des tableaux des plus grands maîtres, se trouvaient réunis dans ce palais. Il y donnait des fêtes brillantes au roi et à la cour, et y faisait représenter des pièces et des ballets dont il fournissait ordinairement le sujet, et auxquels parfois il travaillait lui-même.

Le cardinal fit aussi bâtir en Poitou, auprès de la maison qui avait appartenu à son père, et qu'il transforma en un magnifique château, la ville de Richelieu, dont les rues sont tirées au cordeau; il y dépensa des sommes énormes. On remarque comme une singularité qu'il ne témoigna jamais le désir d'aller visiter cette ville qu'il avait créée.

Les richesses qu'il laissa en mourant furent considérables: les seuls legs qu'il fit en argent comptant dépassèrent 2,500,000 livres.

Caractère du cardinal.

Richelieu était généreux sans être prodigue; il faisait distribuer d'abondantes aumônes: un de ses chapelains était chargé de ce soin dans le cours de ses voyages. Il aimait à faire du bien aux personnes qui le servaient ou l'approchaient; mais il voulait donner de son propre mouvement, et trouvait mauvais que ses parents mêmes lui fissent des demandes. Absolu par caractère, irascible par tempérament, il s'emportait facilement contre ses officiers et ses domestiques; mais il revenait plus facilement encore, et ne négligeait rien pour faire oublier les paroles piquantes qui avaient pu lui échapper dans un moment de colère ou d'impatience. Il était indulgent dans son intérieur, mais il ne pardonnait ni à ses ennemis, ni à ceux de l'État. Il était convaincu que la sévérité seule pouvait maintenir les hommes dans le devoir. «Il n'y a rien, écrivoit-il au cardinal «de La Valette, qui puisse faire servir le roi, que la

[1] *Mémoires de Richelieu.* — PETITOT, *Notice sur Richelieu.*

« sévérité. Je puis vous assurer que Sa Majesté n'é-« pargnera pas les plus huppés ; mais il faut que ceux « qui commandent les armées fassent de même. »

La crainte d'être trompé ou dominé par les personnes attachées à son service lui faisait prendre, à ce que dit Vittorio Siri, une singulière précaution. Chacun avait près de lui ce qu'il appelait son *contre-tenant*. Les deux rivaux exerçaient l'un sur l'autre une surveillance réciproque, s'empêchaient ainsi de manquer à leur devoir, et d'élever trop haut leurs prétentions. Richelieu avait encore pour principe qu'un ministre ne devait pas tenir près de lui des hommes trop pénétrants, parce que la moindre parole pouvait leur faire deviner ses plus secrets desseins.

Goût de Richelieu pour les lettres. — Ses ouvrages. — Fondation de l'Académie française (1635).

Richelieu avait le goût des lettres ; il consacrait à leur culture les heures qu'il n'employait point aux affaires de l'État. — Il aimait les *beaux esprits :* c'était ainsi qu'on appelait alors les hommes de lettres. Il leur donnait des gratifications et des pensions sur sa cassette, les admettait dans son intimité, et avait besoin de converser avec eux pour se délasser de la fatigue des affaires. « Monseigneur, lui « disoit Citois, son premier médecin, nous ferons « tout ce que nous pourrons pour vous guérir ; mais « toutes nos drogues seront inutiles, si vous n'y « mêlez un drachme de Bois-Robert. » Ce Bois-Robert, dont les écrits sont depuis longtemps oubliés, avait un rare talent pour faire des contes agréables, et pour rapporter d'une manière piquante les nouvelles de la ville et de la cour. Le comte de Bautru était aussi en faveur par ses bons mots. Le cardinal prenait une part très active à la conversation, et souvent il s'amusait à lutter avec les beaux esprits. « Ayant reconnu en moi, dit Desmarets (dans ses « *Délices de l'esprit*), quelque peu de fertilité à « produire sur-le-champ des pensées, il m'avouoit « que son plus grand plaisir étoit lorsque, dans notre « conversation, il renchérissoit de pensées par-dessus « les miennes ; que si je produisois une autre pensée « par-dessus la sienne, alors son esprit faisoit un « nouvel effort avec un contentement extrême. »

« Le cardinal préféroit la représentation des pièces de théâtre à tous les autres plaisirs de la cour, et il excitoit les poëtes à en composer. Il vouloit connoître leur plan et leur travail à mesure qu'il avançoit ; souvent il leur donnoit les sujets, indiquoit la manière dont ils devoient être traités, et se chargeoit lui-même d'une partie de l'ouvrage. Il est certain que la tragédie de *Pyrame* est presque entièrement de lui. Aussi, pour la représentation de cette pièce, qui coûta près de 300,000 livres, fit-il bâtir une salle de spectacle dans son palais. Il avoit fait plus de cinq cents vers dans une autre pièce intitulée *la Grande pastorale*. Cinq auteurs, Pierre Corneille, Bois-Robert, Colletet, L'Estoile et Rotrou, étoient ordinairement chargés d'écrire les pièces qu'il imaginoit, et dont il faisoit attribuer l'invention à quelques poëtes connus. « S'ils me prê-« tent leur nom en cette circonstance, disoit-il, je « leur prêterai ma bourse en quelque autre. » Des compositions plus graves occupaient en même temps Richelieu. On a de lui quelques pamphlets politiques et des livres de controverse justement estimés ; son *Testament politique* et ses *Mémoires* sont des écrits remarquables, sinon par la correction du style, du moins par la force des pensées.

Richelieu, en aimant, en protégeant et en cultivant les lettres, étendait sur elles cet esprit de domination qui faisait la base de son caractère. Il ne se contenta pas de tenir les beaux esprits dans sa dépendance par ses bienfaits, il forma, de l'élite d'entre eux, un corps qui devait, sous ses ordres, *dicter des lois au Parnasse français*.

La fondation de l'Académie française date de 1635 ; voici comment elle eut lieu :

Bois-Robert, un des familiers du cardinal, lui ayant rapporté que plusieurs *beaux esprits* se réunissaient à jour fixe chez le mieux logé d'entre eux, pour s'entretenir de leurs études, se soumettre réciproquement leurs ouvrages, et, sans doute, critiquer ceux des autres, « le cardinal vit aussitôt (dit M. Bazin), dans cette innocente fantaisie, le fondement d'un établissement public. Il offrit de prendre sous sa protection leurs entretiens, d'autoriser leurs décisions, de convertir en règlements leurs convenances, et de soumettre les choses d'esprit au régime des lettres patentes. Une telle faveur, toute chagrinante qu'elle fût jugée de plusieurs, ne pouvoit être refusée. A ceux qui composoient la réunion primitive, s'adjoignirent les patrons de la société auprès du cardinal. François Metel de Bois-Robert, son bouffon en titre, homme d'esprit, du reste, et de nature obligeante, y entra des premiers ; le garde des sceaux, un secrétaire d'État, des conseillers d'État et maîtres des requêtes, voulurent y être affiliés. On créa des officiers, on fit des projets, des statuts ; on disputa sur le nom qu'il siéroit de prendre ; enfin le roi « approuva les assemblées et confé-« rences qui se tenoient pour rendre le langage « françois non-seulement élégant, mais capable de « traiter tous les arts et toutes les sciences, permit « de les continuer désormais en sa bonne ville de « Paris, sous le nom de l'*Académie françoise*, au « nombre de quarante personnes, sous la protection « du cardinal de Richelieu, qui en arrêteroit les sta-« tuts, avec exemption pour ceux qui en feroient

«partie de tutelles et curatelles, comme aussi de «tous guets et gardes, et attribution privilégiée des «procès qu'ils pourroient avoir aux requêtes de «l'hôtel ou du palais, ainsi qu'en jouissoient les «officiers domestiques et commensaux de la maison «du roi.»

CHAPITRE XXI.

LOUIS XIII. — GOUVERNEMENT DE RICHELIEU. — MONSIEUR. — D'ÉPERNON. — URBAIN GRANDIER.

Mort de Gustave-Adolphe. — Occupation de la Lorraine.— Guerre imminente avec l'Espagne. — Retour de Monsieur en France. — Sa réconciliation avec le roi. — Promotion de chevaliers du Saint-Esprit. — Querelle de l'archevêque de Bordeaux et du duc d'Épernon. — Violences exercées par le duc contre l'archevêque. — Punition et humiliation du duc d'Épernon. — Possession des religieuses de Loudun, — Procès, condamnation et supplice d'Urbain Grandier.

(De l'an 1633 à l'an 1635.)

Mort de Gustave-Adolphe. — Occupation de la Lorraine (1633-1634).

Quinze jours après la sanglante exécution qui avait suivi à Toulouse le combat de Castelnaudary, le roi de Suède Gustave-Adolphe remportait à Lutzen une grande victoire sur les armées impériales; mais sa mort, survenue au milieu de la bataille, semblait devoir entraîner la chute du parti protestant en Allemagne, et fournir à la maison d'Autriche l'occasion de reconquérir la suprématie. Richelieu en fut un moment troublé. Néanmoins, il reprit bientôt son assurance, et réussit, par ses négociations, à resserrer la ligue des princes ennemis de l'empire, tandis que le duc Bernard de Saxe-Weymar retenait sous les drapeaux les soldats de Gustave-Adolphe. Christine de Suède, âgée de sept ans, succéda paisiblement à son père.

Le duc de Lorraine n'avait pas été fidèle au traité qui lui avait été imposé. Il n'avait pas obéi à la sommation de venir prêter serment entre les mains du roi pour le duché de Bar, fief relevant de la couronne de France. Louis XIII commença par se saisir de ce duché, puis, après un siége, il força le duc à le laisser entrer à Nancy. Le duc, pour détourner l'orage qui le menaçait, s'était même obligé à remettre au roi sa propre sœur Marguerite, cette jeune femme secrètement mariée à Monsieur, et que les légistes français accusaient de *rapt commis sur la personne d'un mineur;* mais l'évasion de la princesse, qui alla à Bruxelles rejoindre son époux, parut à Louis XIII une offense en réparation de laquelle il exigea la remise de Nancy, pendant quatre années, et la renonciation du duc de Lorraine «à toute alliance et à toute intelligence contraires aux desseins de la France.» — Le duc fut même forcé de consentir à ce que le mariage de sa sœur avec le frère du roi fût annulé «par voies légitimes et valables.» Enfin, il dut lui-même venir à Nancy présenter ses excuses au roi et lui faire sa cour.

Peu de temps après, honteux de sa conduite, le duc Charles abdiqua en faveur de son frère, le cardinal de Lorraine, et, suivant son penchant pour la maison autrichienne, alla prendre un commandement dans les troupes impériales. Le cardinal, devenu le duc François, renonça à la pourpre romaine, et sans attendre l'autorisation du pape, épousa sa cousine, la princesse Claude; mais le roi de France ayant refusé de le reconnaître comme duc de Lorraine, il quitta Nancy avec sa femme, caché, ainsi qu'elle, sous un habit de paysan, et se réfugia à Florence pour y attendre des temps meilleurs.

La princesse de Phalsbourg, sœur de Marguerite, avait réussi à sortir de Nancy, et à rejoindre à Bruxelles sa sœur Marguerite. Le roi fit venir en France la duchesse Nicole, femme de Charles, et toute la maison de Lorraine se trouvant ainsi dispersée, il donna au maréchal de La Force l'ordre de faire occuper par des troupes françaises toutes les places du duché.

Dans ce même temps, le parlement informait, en raison du *prétendu mariage* avec le frère du roi, contre les princes de Lorraine et leurs deux sœurs.

Guerre imminente avec l'Espagne. — Retour de Monsieur en France.— Sa réconciliation avec le roi (1634).

Les armées impériales d'Italie venaient de passer en Allemagne : le moment approchait où le cardinal allait se trouver forcé de faire soutenir directement, par des troupes françaises, la lutte qui, depuis quelques années, n'était soutenue contre la maison d'Autriche que par les alliés de la France. Il importait, quand la guerre allait être ouvertement déclarée, de ne pas laisser au pouvoir des Espagnols l'héritier du trône. — Depuis deux ans qu'il était à Bruxelles, Monsieur n'avait pas pu vivre en bonne intelligence avec la reine sa mère. Marie de Médicis demandait à rentrer en France; Richelieu, qui redoutait ses intrigues, se refusait à le lui permettre, et l'engageait à aller à Florence, où le roi son fils lui entretiendrait une maison conforme à son rang; mais il faisait offrir à Gaston (qui ne parlait pas de revenir, et qui avait déjà conclu un traité avec les Espagnols) de le réconcilier avec le roi son frère.

Puy-Laurens, favori de Monsieur, entra en négociations avec le cardinal. — Il obtint pour lui une duché-pairie et la main d'une parente de Richelieu,

et pour son maître, la restitution, avec accroissement, de tous ses apanages, biens, pensions, gouvernements, etc., la validité de son mariage (déjà cassé par le parlement) remise à la décision de l'autorité ecclésiastique, et enfin le pardon général pour tous ceux qui avaient suivi le prince en Flandre. Monsieur se décida alors à rentrer en France.

«Les deux traités faits avec Monsieur et avec Puy-Laurens, ayant été signés et ratifiés de part et d'autre, le roi fit tenir à son frère des ordres adressés à tous les gouverneurs des villes de Picardie, par lesquels Sa Majesté leur commandoit de recevoir Monsieur avec toute sa suite. Le duc d'Orléans partit de Bruxelles le dimanche 8 octobre, à huit heures du matin, en publiant qu'il allait chasser le renard. Il étoit accompagné des deux frères d'Elbène, des sieurs Dufargis, Briançon, Ducoudray-Montpensier et Senantes. Lorsqu'il fut parti, Puy-Laurens, qui n'avoit pas coutume de le suivre à la chasse, monta en carrosse, sous prétexte d'aller faire des visites. Il se rendit promptement au faubourg, où il monta à cheval et alla joindre Monsieur. Ils prirent la route de La Capelle, ville de Picardie, située à vingt-cinq lieues de Bruxelles, dans le dessein d'y arriver le même jour. Ils étoient suivis de quelques domestiques qui conduisoient des chevaux de main pour suppléer à ceux qui ne pourroient pas soutenir une si longue traite. Cette précaution ne fut pas inutile, car le cheval de Monsieur mourut sous lui à la dix-septième lieue. Ils arrivèrent à dix heures du soir sur la contrescarpe du fossé de La Capelle. La sentinelle, qui entendit un bruit extraordinaire, donna aussitôt l'alarme à la garnison. Le baron Du Bec vint lui-même sur le bastion. Gaston ayant reconnu sa voix, lui cria : «Baron Du Bec, empêchez qu'on «ne tire sur nous ; je viens ici avec les bonnes grâces «du roi mon frère et sa permission ; j'ai des ordres «de Sa Majesté pour vous. Faites sortir quelqu'un à «qui je les puisse montrer.» Alors le baron Du Bec fit sortir le baron de Longchamp, son neveu. Monsieur lui remit l'ordre, et on le reçut dans la ville avec ceux qui l'accompagnaient. Il se rendit ensuite à La Fère, où il demeura six jours à attendre les officiers de sa maison, et quelques gentilshommes qui s'étoient réfugiés avec lui chez les Espagnols.

«Monsieur s'étant avancé, le 16 octobre, jusqu'à Soissons, y trouva le sieur Bouthillier, qui étoit arrivé la veille avec un carrosse du roi et une somme de cinquante mille livres que Louis envoyoit à son frère, pour payer ses dettes les plus pressées.

«Chavigny et Bautru y arrivèrent quelque temps après, et dans un entretien qu'ils eurent avec Puy-Laurens, ils le sondèrent sur les dispositions du duc d'Orléans, par rapport à son mariage. Ils comprirent par sa réponse : «Que le prince y étoit plus «attaché que jamais, et qu'il n'étoit nullement dis«posé à y renoncer. Puy-Laurens leur dit qu'il ne «croyoit pas que le roi voulût forcer Monsieur à «faire quelque chose contre sa conscience, et que «pour lui il étoit très-résolu de conseiller à son Al«tesse de s'en rapporter uniquement au jugement «de l'Église pour la décision de cette affaire. — Si «vous êtes dans cette résolution, reprit Bautru, je «voudrois de tout mon cœur que vous fussiez en«core à Bruxelles.»

«Le duc d'Orléans alla de Soissons à Saint-Germain, pour saluer le roi, qui vint le recevoir à la porte de sa chambre. — Gaston, en s'inclinant profondément, lui dit : «Monsieur, je ne sais si c'est la «crainte ou la joie qui m'interdit la parole : il m'en «reste pourtant encore assez pour vous demander «pardon du passé.» — Le roi lui répondit : «Mon frère, «ne parlons plus du passé, mais seulement de nous «réjouir de ce que Dieu nous a fait la grâce de nous «réunir ici, dont j'ai une grande joie.» — Puy-Laurens vint ensuite se jeter aux pieds du roi, qui lui dit, en le relevant : «Que les bons services qu'il «venoit de lui rendre en lui ramenant son frère lui «faisoient oublier toutes les fautes passées.»

«Le roi mena Monsieur dans son cabinet. A peine y étoient-ils entrés, que le cardinal arriva : il salua Monsieur, dont il fut embrassé. «Mon frère, lui dit «le roi, je vous prie d'aimer M. le cardinal. — Mon«sieur, reprit Gaston, je l'aimerai comme moi-même, «et je suis résolu de suivre ses conseils.» Alors l'huissier du cabinet appela les gentilshommes qui avoient suivi Monsieur en Flandre ; ils furent tous présentés au roi, qui les reçut avec bonté. — Monsieur se rendit ensuite chez la reine, qui étoit venue ce jour-là de Paris exprès pour le voir. Le lendemain, il fut dîner à Ruel avec le cardinal, et le soir il revint à Saint-Germain prendre congé du roi, avant de se rendre à Orléans, où il vouloit se retirer en attendant l'exécution des promesses qu'on lui avoit faites pour l'engager à revenir en France.»

Le cardinal tint sa parole. Puy-Laurens, pour lequel la terre d'Aiguillon fut érigée en duché-pairie, épousa, le mois suivant, mademoiselle de Pontchâteau, cousine de Richelieu ; mais il recommença peu de temps après ses intrigues, fut arrêté, conduit à Vincennes, et, malgré son alliance, il aurait éprouvé qu'on ne se jouait pas impunément du cardinal, si la mort ne l'eût mis à l'abri de tout châtiment humain.

Promotion de chevaliers du Saint-Esprit.

Pendant cette seconde absence de Monsieur hors du royaume, eut lieu (en 1632) la plus nombreuse

promotion de chevaliers du Saint-Esprit faite depuis l'institution de l'ordre.

Un chapitre général ayant été convoqué pour la réception des nouveaux chevaliers, le roi y fit proposer une mesure jusqu'alors inconnue « contre ceux qui avoient failli en leur devoir.» Claude de Bullion, garde des sceaux de l'ordre, demanda que le duc d'Elbeuf et le marquis de La Vieuville, qui avaient été déclarés criminels de lèse-majesté, fussent dégradés en plein chapitre, et qu'aux écussons de leurs armes, détachés des murs de l'église des Augustins, à Paris, et brisés publiquement, on substituât des tableaux peints en noir et portant écrit en lettres blanches l'arrêt de leur flétrissure, « suivant l'exemple donné par le duc Charles de Bourgogne, à l'encontre du duc Jean de Brabant, son cousin.» Le chapitre prononça une sentence conforme à cette réquisition.

Le nombre des nouveaux chevaliers admis dans l'ordre par cette promotion était de quarante-neuf, princes, seigneurs ou gentilhommes « On y trouvoit, dit M. Bazin, un mélange assez singulier de gens dévoués et de gens suspects. En tête de la liste étoient les cardinaux de Richelieu et de La Valette; trois archevêques, parmi lesquels étoit celui de Paris (dont le siége avoit été, en 1623, érigé en archevêché). Quatre parents du cardinal y figuroient avec le frère du duc d'Elbeuf et les trois fils du duc d'Épernon. A côté du marquis des Fossés, qui avoit servi utilement en Languedoc, étoit le maréchal de Toiras, dont les frères avoient suivi le duc d'Orléans. Le premier écuyer de Saint-Simon avoit obtenu cet honneur pour lui et pour son frère aîné, qui s'avançoit obscurément à la suite de la faveur [1].»

Lorsque le héraut brisa sous ses pieds les armoiries du duc d'Elbeuf, il fut permis à son frère, le comte d'Harcourt, de sortir un moment du chœur; après la dégradation il revint prendre sa place.

Le cardinal de La Valette partagea avec le ministre tout puissant le privilége de ne pas s'agenouiller pour prêter le serment et recevoir le collier; mais ce que Richelieu obtint seul, ce fut, lors du festin solennel où les chevaliers se réunirent après la cérémonie, *un rocher de confitures d'où sourdoit une fontaine d'eau parfumée,* qui lui fut envoyé par le roi.

Querelle de l'archevêque de Bordeaux et du duc d'Épernon. — Violences exercées par le duc contre l'archevêque (1634).

Pour se faire une idée de ce qu'était l'esprit public en France, alors que Richelieu était forcé de soutenir, dans un intérêt de nationalité française, les confédérés d'Allemagne, d'entretenir des alliances avec la Suède et les Provinces Unies, de lutter contre la reine mère et contre le frère du roi, de faire démolir les châteaux, asiles fortifiés d'où la noblesse rebelle s'insurgeait contre les lois du royaume, ou sortait pour rançonner le *pauvre peuple,* d'assurer l'occupation de la Lorraine contre les efforts des alliés du duc Charles, et d'opposer le duc de Rohan, naguère chef des protestants, et nommé général des troupes suisses levées pour le compte du roi de France, aux troupes espagnoles qui voulaient traverser la Suisse pour aller s'établir en Alsace, et qui furent forcées de repasser le Rhin, il faut savoir que le ministre, chargé du fardeau de l'État, était exposé à la fois aux intrigues de ses collègues (il fut obligé de faire arrêter le garde des sceaux Chateauneuf, et de lui donner pour successeur Pierre Séguier), et aux poignards de ses envieux, ennemis de l'État (on exécuta à Metz un *fils de bonne maison,* seigneur d'une terre en Champagne, qui avait voulu l'assassiner). — Les violences du duc d'Épernon contre l'archevêque de Bordeaux, le procès d'Urbain Grandier, intéressaient plus l'opinion populaire que les dangers du ministre, ou les embarras du gouvernement.

Le vieux duc d'Épernon conservait, à l'âge de soixante dix-neuf ans, toute la vivacité d'un jeune homme. Il gouvernait Bordeaux qui, grâce à lui, était resté fidèle au roi lors de la rébellion du Languedoc, et dont l'archevêque était un frère du cardinal de Sourdis, longtemps marin et homme de guerre avant de se consacrer aux devoirs de l'épiscopat. Une querelle de préséance s'éleva entre l'archevêque et le gouverneur. Les scènes auxquelles elle donna lieu offrent des détails trop curieux sur les mœurs du temps pour que nous les passions sous silence.

« L'archevêque était un homme altier, fort orgueilleux de sa naissance. D'Épernon, despote par habitude, étoit l'homme le plus ingénieux à chagriner ceux qu'il n'aimoit pas. D'après un ancien usage, toutes les fois que l'archevêque revenoit de quelque voyage, les *jurats* étoient obligés d'aller le recevoir à la descente du bateau. Sur la fin du mois d'octobre 1633, d'Épernon s'étant informé du jour et de l'heure où Sourdis, de retour d'un voyage, devoit arriver à Bordeaux, fit venir chez lui les jurats, sous prétexte de leur donner quelques ordres, et les retint jusqu'à ce qu'il fût assuré que l'archevêque étoit arrivé dans son palais. Alors il les ren-

[1] Saint-Simon fut, peu de temps après, élevé à la dignité de duc et pair, Louis XIII ne voulant pas que son favori eût un rang inférieur à Puy-Laurens, favori de son frère.

voya, en leur disant : « Vous pouvez allez rendre vos « devoirs à votre archevêque, il est encore temps. » L'archevêque leur dit qu'il leur pardonnoit la faute qu'ils avoient commise, parce qu'il savoit qu'on les avoit empêchés de se rendre à leur devoir.

« Cette petite vexation sans résultat fut bientôt suivie d'un plus grand affront. D'après un usage établi à Bordeaux, aucune personne, de quelque qualité qu'elle fût, ne pouvoit acheter de poisson frais avant que les officiers du gouverneur eussent fait leur provision. Le poisson se vendoit dans une enceinte fermée de barreaux, appelée *la clie*. Le 27 octobre, jour d'abstinence, d'Épernon ordonna de refuser du poisson au maître-d'hôtel de l'archevêque, sous prétexte que les pourvoyeurs de M. le gouverneur n'avoient pas choisi celui qu'ils vouloient acheter. Le lendemain, qui étoit encore un jour de maigre, où l'archevêque donnoit un repas aux officiers du corps de la ville, le duc envoya de ses gardes à *la clie* avec défenses de laisser enlever aucun panier de marée qu'il ne fût plus de midi. Les domestiques de l'archevêque s'étant présentés pour en acheter, eurent une contestation fort vive avec les gardes du duc, qui les chassèrent après les avoir chargés de coups.

« L'archevêque rendit plainte par des actes qui furent signifiés au procureur général et aux jurats de Bordeaux. Comme son procureur ignoroit les noms des gardes, il ne les avoit désignés que sous le titre de personnes couvertes de casaques de vert-brun avec des croix blanches. D'Épernon ordonna au sieur Naugas, lieutenant de ses carabiniers, d'en présenter ving-cinq à l'archevêque, et de lui demander s'il reconnoissoit parmi eux quelques-uns de ceux qui l'avoient offensé. Naugas rencontra le prélat, qui retournoit à son palais, fit arrêter son carrosse, et, pendant que les gardes saisissoient les rênes, et menaçoient le cocher, il s'approcha de la portière, et dit à l'archevêque qu'il vouloit lui parler de la part de M. le duc d'Épernon. Le prélat lui répondit « que ceux qui vouloient le voir ou lui « parler le venoient trouver dans sa maison ou à l'é- « glise, qui étoit le lieu où des chrétiens devoient « conférer avec leur pasteur ; qu'il étoit inoui qu'on « eût arrêté un archevêque revêtu de ses habits « pontificaux, et que si l'on continuoit à lui faire « violence, il s'en plaindroit au roi. » Naugas se moqua de cette menace, commanda à ses gens de tenir le carrosse arrêté jusqu'à ce que l'archevêque eût entendu tout ce qu'il avoit à lui dire. Alors le prélat descendit de son carrosse avec les ecclésiastiques qui l'accompagnoient, et se rendit à pied au palais archiépiscopal. Naugas le suivit plus de cinquante pas, en lui disant toujours qu'il vouloit lui parler. »

L'archevêque, de l'avis du chapitre, et avant d'excommunier les auteurs de cette violence, envoya une députation de huit ecclésiastiques à la tête de laquelle était le théologal de l'église métropolitaine, demander au duc d'Épernon d'user de son autorité pour punir les coupables. D'Épernon s'y refusa, et une sentence d'excommunication fut lancée par l'archevêque, mais sans que le gouverneur y fût nominativement désigné. — Les gardes excommuniés se présentèrent dans la cathédrale à l'heure des offices pour braver l'archevêque qui leur fit dire de se retirer. Ils s'y refusèrent ; le peuple se souleva contre eux, et se disposait à les chasser, lorsque, sur une nouvelle injonction de l'archevêque, ils se hâtèrent de sortir.

Le parlement essaya d'intervenir pour calmer le prélat et le duc. Son intervention fut repoussée.

« Le duc d'Épernon, ayant été informé que l'archevêque avoit envoyé ordre aux curés et aux supérieurs des communautés religieuses de se rendre chez lui pour les consulter, fit publier, le 10 novembre, à son de trompe, dans toute la ville de Bordeaux, une ordonnance par laquelle « il défen- « doit *toute assemblée extraordinaire à l'arche- « vêché, et à toutes personnes, de quelque qua- « lité et condition qu'elles fussent, de s'y trouver « sans sa permission, si ce n'étoit aux ecclé- « siastiques et religieux cordeliers, récollets et « jésuites qui étoient du conseil ordinaire de « l'archevêque*, enjoignant au capitaine du guet « de se transporter aux portes et aux avenues de « l'archevêché pour empêcher toutes autres assem- « blées, qu'il traitoit de *monopoles*, tendant à sé- « ditions et à troubles, et au cas que quelqu'un « voulût entrer au préjudice de la défense, de se « saisir de sa personne et de l'amener chez le gou- « verneur. » Le capitaine du guet se rendit avec ses soldats aux environs de l'archevêché, et posa des gardes à toutes les avenues.

« L'archevêque, se voyant ainsi assiégé, prit la résolution d'aller lui-même chercher ceux qu'il avoit convoqués. Il se mit en camail et en rochet, accompagné de plusieurs ecclésiastiques, et de Gaspard Du Lude, évêque d'Agen, qui étoit alors à Bordeaux.

« Lorsque le bruit se répandit dans la ville que le palais de l'archevêché étoit investi par les archers du guet, les présidents Daphis et de La Lanne allèrent trouver le duc d'Épernon, et le prièrent de faire retirer les archers. Le duc leur répondit qu'ils y avoient été mis par son ordre pour empêcher les assemblées qui se faisoient à l'archevêché *contre le repos public*, et qu'il vouloit qu'ils y restassent.

« Ayant appris en même temps que l'archevêque étoit sorti pour aller chercher les religieux dans leurs couvents, et les amener chez lui, il monta

aussitôt en carrosse avec le comte de Maillé et le commandeur de La Hillière, et se rendit auprès de l'archevêché, suivi de ses gardes qui tenoient la mèche allumée sur le serpentin de leurs mousquets. Il rencontra l'archevêque à la porte de la cathédrale, et, transporté d'une colère aveugle, il descendit du carrosse, et s'approchant du prélat, lui dit, le chapeau sur la tête et levant sa canne : « Vous voici « donc, imprudent, qui faites toujours des désordres. » L'archevêque lui répondit : « Je remplis les fonc- « tions de mon ministère.—Vous êtes un insolent (reprit le duc en portant la main au chapeau du « prélat, qu'il fit tomber avec la calotte), un brouil- « lon, un ignorant et un méchant. Je ne sais à quoi « il tient que je vous mette sur le carreau. » En disant ces injures, il lui donna quelques coups de poing dans l'estomac et sur le visage. — L'archevêque lui déclara « qu'il étoit excommunié, et qu'il le dénon- « çoit comme tel de la part du grand Dieu vivant, « s'il y croyoit. »—Ce terme d'*excommunié* échauffa la bile du duc d'Épernon. « Vous dites que je suis « excommunié, répliqua-t-il avec emportement, vous « en avez menti, je ne sais à quoi il tient que je vous « donne des coups de bâton. — Frappe, tyran, dit « l'archevêque, tes coups seront autant de roses et « de fleurs que tu répandras sur moi. Tu as puissance « sur mon corps tant que tu auras à la main les « armes du roi, mais sur mon âme, mon esprit et « mon cœur, tu n'en as point; car ils me sont don- « nés pour conduire mon peuple, et je te dirai en- « core une fois, de la part du Dieu vivant, que tu « es excommunié. » Le duc, qui ne se possédoit plus, le repoussoit en le frappant sur l'estomac avec le bout de sa canne; mais lorsqu'il s'entendit traiter encore d'excommunié, il la leva, et fut sur le point de lui en donner des coups sur les épaules. Le commandeur de La Hillière se mit entre eux deux, et le comte de Maillé arrêta le bras du duc, qui demanda son épée. « Je n'ai point d'autres armes que la croix, disoit « l'archevêque.—Sans votre caractère, disoit le duc, « je vous mettrois tout à l'heure sur le carreau. » Les gardes du duc avoient tous mis l'épée à la main, et ils repoussoient avec violence les prêtres et le peuple qui vouloient approcher. L'un d'eux frappa l'abbé de Saucour, neveu de l'archevêque, au-dessus de l'œil avec le bout de son mousquet, et lui tira quelques gouttes de sang. Le promoteur reçut des coups de bâton, et un soldat lui brûla une partie de la moustache avec la mèche de son mousquet. Celui qui portoit la croix devant l'archevêque fut aussi battu dans le tumulte. L'archevêque se mit à crier : « On assassine mes prêtres. » Alors le commandeur de La Hillière, prenant le prélat par le milieu du corps, le retira de la foule, et les gardes le laissèrent entrer dans la cathédrale. »

Punition et humiliation du duc d'Épernon (1634-1635).

Rentré dans son palais, l'archevêque excommunia le duc d'Épernon, et jeta l'interdit sur la ville de Bordeaux, ainsi que sur le bourg de Cadillac, où était la maison de ce fougueux gouverneur.

Le cardinal de Richelieu n'hésita pas un instant à punir l'orgueil et la violence de l'ancien favori de Henri III. Ce vieillard irascible était, parmi les seigneurs, « le seul qui eût conservé les traditions du temps où l'on désobéissoit hardiment à l'autorité royale, où l'on fermoit les portes des villes, où l'on appeloit autour de soi, pour lui résister, la noblesse du pays. » D'Épernon venait de prouver qu'il se croyait encore la force que Richelieu se flattait d'avoir ôtée à ses pareils. Le roi céda facilement au conseil que son ministre lui donna d'user de sévérité.

Le duc d'Épernon reçut l'ordre de quitter son gouvernement de Bordeaux, de se démettre de son gouvernement de Metz (en faveur d'un de ses fils, le cardinal de La Valette, ami de Richelieu), et d'aller attendre dans une de ses maisons, en Saintonge, la levée de l'anathème qui pesoit sur lui. Il dut solliciter son absolution auprès de la cour de Rome, qui la lui fit attendre quatre mois, et demander à l'archevêque de Sourdis un pardon que celui-ci s'obstina à lui refuser si longtemps, et avec tant d'opiniâtreté, que l'évêque de Nantes ne put s'empêcher de dire : « Si le diable témoignoit à Dieu « autant de respect et de soumission que le duc « d'Épernon en montre pour le clergé, il obtien- « droit son pardon; pourquoi le refuser à un chré- « tien qui a toujours bien servi Dieu et l'Église? »

L'humiliation du duc d'Épernon fut grande. Cet orgueilleux vieillard ne put obtenir de Rome qu'une absolution incomplète, et avec cette restriction « jusqu'au cas de rechûte »; et lorsqu'elle lui fut délivrée, il lui fallut encore subir la cérémonie de l'expiation, s'agenouiller publiquement à la porte de l'église paroissiale de Coutras, aux pieds de l'archevêque outragé, entendre de sa bouche l'absolution que ce prélat prononça « assis dans un fauteuil, en présence de l'abbé de Coursan, commissaire du roi, des députés du clergé de Bordeaux, et de six conseillers au parlement. L'archevêque, pour faire rester plus longtemps le duc à genoux, fit, en lui donnant l'absolution, une longue énumération des violences et des excès qui avoient donné lieu à l'excommunication en des termes qui n'étoient pas dans le bref du pape. Quoique le duc, qui n'avoit jamais beaucoup étudié, entendît assez mal le latin, il s'en aperçut, et fut sur le point d'interrompre la cérémonie; mais tardivement revenu à la

prudence, il réussit à se contenir, craignant de s'attirer une nouvelle affaire.

«Après la cérémonie, l'archevêque et le duc se rendirent chacun une visite, qui fut reçue de part et d'autre avec beaucoup de froideur, et ils se séparèrent plus brouillés que jamais.»

Les historiens de Richelieu considèrent l'humiliation du duc d'Épernon comme un coup aussi terrible porté aux grands du royaume, toujours prêts à se soulever contre l'autorité suprême, que l'exécution même du duc de Montmorency. — Scipion Du Pleix, qui, avec l'aveu, et sur les *Mémoires* du cardinal de Richelieu, a publié, vers cette époque, une *Histoire de Louis le Juste,* y félicite le roi «d'avoir surtout rendu l'autorité royale ab-«solument souveraine, et, par ce moyen, affermi «la tranquillité de son État, en rangeant les plus «grands dans le devoir de l'obéissance également «avec les moindres; ce que les rois ses prédéces-«seurs avoient tous désiré, peu d'entre eux tenté, «et aucun exécuté.»

Possession des religieuses de Loudun.—Procès, condamnation et supplice d'Urbain Grandier (1632-1634).

Ce fut durant l'année 1634 qu'en la ville de Loudun, et dans une province «où, dit Richelieu, l'on reconnoissoit que l'hérésie, le libertinage, la rébellion et la désobéissance avoient mis toutes choses en désordre et confusion,» eurent lieu ce jugement célèbre relatif à la possession de quelques religieuses, et l'exécution tragique d'un prêtre accusé de complicité avec le diable, et convaincu, s'il faut en croire ses juges. — Au mois de septembre 1632, le bruit s'était répandu que le diable était entré dans le couvent des Ursulines de Loudun, et que plusieurs religieuses avaient donné des signes d'une violente possession; on prétendait que le sommeil de ces pieuses filles était troublé par des apparitions nocturnes, des attouchements invisibles, des agitations intérieures et des mouvements convulsifs. — On attribuait ce trouble, œuvre de l'esprit du mal, à l'influence d'un homme, et on en accusait Urbain Grandier, curé d'une des paroisses de la ville, «prêtre d'une mine agréable, et d'esprit assez brillant, bon prédicateur, écrivain élégant, mais à qui l'on reprochoit d'être fastueux, hautain, querelleur, de mœurs déréglées, et qui avoit cherché vainement à se faire agréer comme directeur par les religieuses du couvent.» — Grandier, originaire du Maine, possédait deux bénéfices à Loudun, la cure de Saint-Pierre et un canonicat, ce qui excitait l'envie. Il avait attaqué les priviléges des Carmes établis dans la ville, déclamé contre les confréries, et montré, en diverses circonstances, une grande bienveillance aux protestants, nombreux dans la province. — Il n'en fallait pas davantage pour avoir beaucoup d'ennemis.

La démarche faite par Urbain Grandier pour obtenir la direction des religieuses avait attiré sur lui la pensée d'une grande partie des Ursulines. Le moyen à l'aide duquel le sortilége de Grandier avait opéré fut, suivant les juges et les possédées, une branche de rosier chargée de fleurs, et toutes les religieuses qui avaient flairé les roses avaient été ensorcelées. Quand la possession se déclara, «des exorcismes, dit l'historien de *la France sous Louis XIII,* furent d'abord pratiqués, sans témoins, dans l'intérieur du couvent; puis on y appela des prêtres du dehors; et enfin les magistrats de la ville furent priés d'y assister. Les premiers interrogatoires des possédées avoient seulement indiqué, comme la cause du maléfice, *un prêtre;* les suivants nommèrent *Urbain Grandier.* Trois fois l'exorciste avoit chassé le diable, et trois fois le diable étoit revenu sous des formes diverses... Grandier s'aperçut du progrès que faisoit dans les esprits cette imputation, d'abord trop négligée. Il eut recours à l'évêque de Poitiers pour qu'il commît à l'exorcisme des personnes moins suspectes que celles qui l'avoient pratiqué jusqu'alors; il s'adressa aux juges civils pour obtenir qu'ils y fussent présents...» Ces demandes, combattues par les ennemis d'Urbain Grandier, éprouvèrent quelques difficultés. Enfin l'évêque nomma deux nouveaux ecclésiastiques pour assister à la continuation des exorcismes; mais son choix tomba, dit-on, sur des hommes liés avec les ennemis du malheureux curé. Dans le même temps, il y eut des médecins qui déclarèrent, *vu les excès à eux apparus surpassant le naturel,* qu'il y avoit réellement chez plusieurs des religieuses *possession,* et chez d'autres *obsession des démons.* — Cette déclaration eut lieu vers la fin de 1632.

«Tout se préparoit pour un nouvel essai quand on apprit que l'archevêque de Bordeaux (d'Escoubleau de Sourdis) alloit venir à Loudun. Aussitôt les tourments des religieuses cessèrent. L'archevêque, à la sollicitation de Grandier, donna des ordres pour examiner le cas de possession suivant les règles posées par l'Église [1], et pendant près d'un an

[1] Le *Rituel,* qui fait loi pour les exorcistes, indiquait cinq circonstances nécessaires pour constater la réalité de la possession. — Il fallait que le possédé eût :

1° *Le don des langues,* c'est-à-dire qu'il sût parler toutes les langues sans les avoir apprises, ni même entendu parler, et qu'il répondît juste en chaque langue aux questions qui lui étaient adressées;

2° *La connaissance des événements arrivés* (hors de sa présence et dans le moment même) *en des lieux éloignés;*

3° *La connaissance des pensées intimes et des senti-*

les religieuses parurent calmées; mais les haines et les inimitiés soulevées contre Urbain Grandier n'étoient pas désarmées.—Vers la fin de l'année 1633, arriva dans le pays un conseiller d'État, intendant de justice, nommé Laubardemont, chargé de faire démolir, suivant les édits du roi, le vieux château de Loudun. Ses relations avec les principaux magistrats lui firent connoître bientôt le scandale *tout frais* qui avoit occupé la ville. Il étoit parent de la supérieure des Ursulines. Son esprit, naturellement violent, s'échauffa à des récits passionnés. Il écrivit à la cour pour obtenir la permission d'informer. On dit qu'il anima le cardinal de Richelieu contre Urbain Grandier en désignant ce prêtre comme l'auteur d'un libelle publié en faveur de la reine mère; mais cette assertion n'est pas prouvée, et Richelieu n'avoit pas besoin de cacher une poursuite pour un délit de ce genre sous une accusation de magie. — Quoi qu'il en soit, Laubardemont eut la commission qu'il désiroit pour l'instruction de cette affaire, et aussitôt on vit se multiplier les cas de possession. A ceux du couvent il s'en joignit plusieurs dans la ville, et il en vint des environs.— Grandier fut emprisonné sans information préalable, et l'instruction se fit contre lui en son absence, malgré la réclamation de sa famille au parlement de Paris, qu'un arrêt du conseil empêcha d'intervenir.— Enfin l'accusé fut confronté avec ses accusateurs; mais on reprit les exorcismes sans s'astreindre aux formes réglées par l'archevêque. Laubardemont y assistoit, afin de vérifier ensuite, soit dans les interrogatoires du curé, soit sur sa personne même, et ceci avec de grandes cruautés, ce que les possédées avoient déclaré aux prêtres [1].—De tous côtés les curieux arrivoient à ce spectacle donné dans les églises. Le peuple, attroupé en dehors, croyoit fermement à tous les récits qu'on lui faisoit de contorsions merveilleuses, de mouvements surnaturels, de prodigieuse science, de blessures sans cause visible, signalant la présence du démon dans le corps des patientes... — Ces représentations durèrent près de trois mois; Grandier y fut appelé une fois : à sa vue toutes les possédées furent saisies d'une telle fureur, qu'il fallut l'arracher de leurs mains; enfin on résolut d'en finir par un jugement. Une commission fut établie sous la présidence de Laubardemont : elle se composoit de seize magistrats choisis à Poitiers, Orléans, Tours, Saint-Maixent, Chinon, Beaufort, Châtellerault et La Flèche. — Plusieurs habitants de Loudun, et le bailli lui-même, essayèrent de diminuer le crédit de cette procédure, en adressant au roi une requête, délibérée en assemblée, contre les dénonciations sorties des exorcismes, et qui attaquoient les familles les plus notables. On attribua cet acte aux réformés, dont le nombre étoit en effet assez grand dans le pays, et la commission le déclara *nul, attentatoire à l'autorité du roi, tendant à sédition populaire.* Grandier se défendit par un mémoire écrit adressé aux juges; il demanda une nouvelle visite de son corps par des médecins, pour démentir ceux qui avoient reconnu qu'il y portoit les marques de l'alliance avec le démon. De son côté, l'évêque de Poitiers attesta la vérité de la possession, et les docteurs de Sorbonne, consultés sur le récit des faits, y trouvèrent les conditions exigées par leurs livres pour établir la magie. — Deux femmes avoient avoué un commerce criminel avec le curé de Saint-Pierre, et l'une d'elles affirmoit qu'il lui avoit proposé de la faire *princesse des magiciens.* Six autres femmes et soixante témoins déposèrent d'adultères, d'incestes et de sacriléges commis par l'accusé. — Les juges se déclarèrent suffisamment instruits; et, le 18 août 1634, rendirent un arrêt par lequel « Urbain Grandier, prêtre, curé de l'église de « Saint-Pierre-du-Marché et chanoine de l'église « Sainte-Croix, étoit déclaré convaincu du crime « de magie, maléfice et possession arrivés par son « fait ès personnes d'aucunes religieuses et autres « séculières mentionnées au procès; pour réparation « duquel crime il étoit condamné à faire amende « honorable, puis ensuite à être attaché à un poteau « sur un bûcher, là son corps être brûlé vif *avec* « *les pactes et caractères magiques étant au* « *greffe*, ensemble un livre manuscrit par lui com« posé *contre le célibat des prêtres;* et ensuite ses « cendres jetées au vent. » Cet arrêt fut exécuté le jour même. Le malheureux condamné, auparavant soumis à la question, confessa seulement qu'il avoit

ments secrets des autres personnes (absentes ou présentes);
4° *La faculté de découvrir les choses cachées;*
5° *La faculté de rester suspendu en l'air,* sans aucun point d'appui, et pendant un certain temps.

Nos lecteurs n'ont pas besoin que nous leur disions qu'aucun des possédés de Loudun n'avait une seule de ces facultés vraiment merveilleuses.

[1] Les exorcismes se faisaient en public. Un docteur distingué de la Faculté de Montpellier, médecin de l'archevêque de Bordeaux, Duncan, se montra le courageux défenseur de la science compromise et de l'innocence opprimée. Lui seul osa tenir tête à Laubardemont.

Il avait été dit que six hommes forts et robustes ne pourraient maîtriser les possédées en convulsions : Duncan saisit la supérieure qui se prétendait *possédée*, et, à l'aide d'une seule main, il la contint de telle sorte, qu'elle ne put lui faire lâcher prise. « Laissez-lui le bras, cria l'exorciste, car com« ment se feront les convulsions si vous la tenez? — Si c'est « le démon, dit le médecin, il doit être plus fort que moi. Ne « savez-vous pas que les démoniaques rompent les cordes et « les chaînes dont on les entoure, et que leurs efforts sur« naturels prouvent la possession? »

Laubardemont, voyant que le public, éclairé par le médecin, ne ménageait guère les religieuses, défendit, par une ordonnance du 29 juillet 1634, *de médire des exorcistes et des possédées, sous peine de dix mille livres d'amende.*

péché contre la continence, et refusa de nommer les personnes qui avoient partagé cette faute avec lui[1]. »

On donna à Urbain Grandier la question ordinaire et extraordinaire. « Ses jambes furent placées entre deux planches, maintenues à l'aide de cordes. Entre les jambes et les planches, on mit des coins qu'on fit entrer à coups de marteau... Le patient s'évanouit plusieurs fois... Laubardemont ne trouvoit pas les coins assez gros... On ne cessa de les battre que quand les os des jambes se brisèrent en éclats.

« Porté au lieu du supplice, Grandier fut placé sur un cercle de fer attaché à un poteau. On lui avoit promis qu'il seroit étranglé avant qu'on allumât le feu ; mais les exorcistes avoient fait plusieurs nœuds à la corde, de sorte que, lorsque le bourreau voulut l'étrangler, il n'en put venir à bout. Le misérable fut brûlé vif. »

Bayle rapporte que « comme Urbain Grandier étoit sur le bûcher, une grosse mouche vola en bourdonnant autour de sa tête : un moine qui se trouvoit présent, et qui avoit ouï dire que Belzébuth signifie en hébreu *le dieu des mouches*, s'écria aussitôt que c'étoit le diable qui voloit autour de Grandier pour emporter son âme en enfer ; *et là dessus on fit une chanson très-plaisante !* »

La mort de Grandier ne mit pas un terme aux possessions des religieuses, et la *diablerie de Loudun* dura encore plus d'un an après son supplice.

CHAPITRE XXII.

LOUIS XIII. — GOUVERNEMENT DE RICHELIEU. — GUERRE AVEC LA MAISON D'AUTRICHE. — NAISSANCE DU DAUPHIN.

Guerre avec la maison d'Autriche. — Campagne de 1635. — Campagne de 1636. — Prise de Corbie par les Espagnols. — Épouvante des Parisiens. — Énergique résolution de Louis XIII. — Siége et reprise de Corbie par les Français. — Complot des princes contre la vie du cardinal. — Danger auquel échappe Richelieu. — Monsieur et le comte de Soissons quittent la cour. — Mécontentement populaire. — Résistance des parlements. — Révolte des *croquants*. — Reconnaissance du mariage de Monsieur. — Résultats de la campagne de 1637. — Amours de Louis XIII. — Mademoiselle de Hautefort. — Mademoiselle de La Fayette. — La reine soupçonnée de crime d'État. — Mademoiselle de La Fayette quitte la cour, et prend le voile au couvent de la Visitation. — Réconciliation de Louis XIII et d'Anne d'Autriche. — Naissance du dauphin (depuis Louis XIV). — Vœu de Louis XIII. — Il place son royaume sous la protection de la Vierge.

(De l'an 1635 à l'an 1638.)

Guerre avec la maison d'Autriche. — Campagne de 1635.

Après la victoire de Lutzen, et la mort de Gustave Adolphe, les Suédois, malgré les talents diplomatiques du chancelier Oxenstiern, et les qualités militaires du duc de Saxe-Weimar, n'avaient point conservé en Allemagne la supériorité que le héros de la Suède venait de donner à la ligue protestante. — Walstein rendit aux armes impériales leur premier éclat ; et quand cet illustre général eut été assassiné à Égra par les ordres de l'empereur dont il avait sauvé la couronne, le jeune archiduc Ferdinand, assisté de quelques bataillons lorrains, amenés par le duc Charles, et de vieilles troupes espagnoles envoyées par le cardinal-infant, réussit encore, à Nordlingen, à vaincre les Suédois que commandaient les braves lieutenants de Gustave. La paix de Prague fut la conséquence de cette victoire.

Richelieu recueillit les débris de l'armée suédoise, acheta les places fortes qu'elle avait conquises sur le Rhin, et qu'elle ne pouvait plus défendre, traita avec les princes allemands voisins du fleuve, et, afin de les encourager dans leur résistance, envoya une armée pour aider le duc de Saxe-Weimar à s'emparer du landgraviat d'Alsace.

L'empereur et le roi d'Espagne, que menaçait une alliance offensive et défensive conclue entre la France et la Hollande, n'attendirent pas une attaque qui aurait pu les prendre au dépourvu ; ils donnèrent des ordres, à la suite desquelles leurs troupes s'emparèrent de l'électorat de Trêves et de l'électeur, qui, dans la guerre précédente, avait réclamé la protection de Richelieu, au moment où les victoires de Gustave Adolphe jetaient la terreur dans l'Allemagne catholique.

Le cardinal intervint en faveur de l'électeur ; mais, voyant son intervention repoussée, il n'hésita pas un moment, et après une insolente réponse du gouverneur des Pays-Bas, il envoya à Bruxelles, au nom du roi de France, un héraut d'armes dénoncer solennellement la guerre à l'Espagne et à l'Empire. C'est la dernière fois que cette forme chevaleresque de commencer les hostilités a été employée en Europe.

La campagne de 1635 s'ouvrit simultanément dans les Pays-Bas, sur les bords du Rhin, en Italie et dans la Valteline. Partout, en débutant, les Français obtinrent des succès. — Dans les Pays-Bas, le maréchal de Châtillon remporta, à Avein, sur les troupes impériales, une glorieuse victoire ; mais la lenteur que mirent les alliés hollandais à se réunir à lui l'empêcha d'en tirer parti ; il menaça ensuite Bruxelles et Louvain ; le manque de vivres le força à rentrer en France. — Sur le Rhin, l'armée française, commandée par le cardinal de La Valette, après avoir passé le fleuve, et ravagé la rive droite, depuis Strasbourg jusqu'à Francfort, fut obligée à battre en retraite : ce fut dans cette

[1] AUBIN, *Hist. des diables de Loudun.* — M. A. BAZIN, *Hist. de France sous Louis XIII.*

retraite que se signala, pour la première fois, le jeune frère du duc de Bouillon, le vicomte de Turenne, dont le nom devint si illustre par la suite. — Le roi Louis XIII accourut en Lorraine pour empêcher les impériaux d'y pénétrer, tandis que ses généraux défendaient avec succès la frontière de Champagne. — En Italie, les premiers avantages obtenus par l'armée du maréchal de Créqui n'eurent aucuns résultats, par suite de la mauvaise volonté du duc de Savoie, qui, en qualité de généralissime, contrecarra ses opérations. — Le duc de Rohan fut plus heureux dans la Valteline, et repoussa les impériaux et les Espagnols qui tentèrent d'y pénétrer les uns par le Tyrol, les autres par le Milanais.

Campagne de 1636. — Prise de Corbie par les Espagnols. — Épouvante des Parisiens.

L'année suivante, de plus brillants succès conduisirent les Français jusqu'aux portes de Milan; mais le duc de Savoie, redoutant les victoires de ses alliés, sut encore les obliger à rétrograder et à abandonner leurs conquêtes. — Malgré quelques avantages obtenus en Alsace par les troupes du duc de Weimar et du cardinal de La Valette, le duc de Lorraine pénétra en Franche-Comté, et contribua, avec les ordres de la cour, à faire lever le siége de Dôle au prince de Condé.

Ces ordres avaient été provoqués par une attaque soudaine qui jeta l'épouvante jusque dans la capitale même de la France.

Au moment où le cardinal de Richelieu, se flattant d'avoir écarté la guerre du centre de la France, croyait les impériaux occupés au siége de la ville de Liége, qui, malgré les ordres de son évêque, l'électeur de Cologne, avait refusé de recevoir une garnison impériale, «deux corps d'armée, campés devant cette ville, l'un sous les ordres du général Piccolomini; l'autre, commandée par Jean de Wert, se joignirent aux troupes espagnoles du cardinal-infant, et se montrèrent aux portes de La Capelle.—Leur marche, dit l'historien de la *France sous Louis XIII,* étoit précédée par un manifeste annonçant les desseins tout pacifiques de l'invasion. Les Espagnols disoient «ne pas venir dans le «royaume pour y faire conquête ou dommage, «mais pour obliger le roi à la paix, en lui donnant «moyen d'éloigner de sa personne ceux dont les «conseils troubloient le repos de l'Europe. Ils pro«mettoient de traiter amicalement les particuliers «et les villes qui seconderoient un projet si louable.» — Le comte de Soissons, le duc de Chaulnes et le maréchal de Brézé, réunissant leurs troupes, ne purent empêcher l'ennemi de prendre La Capelle, Fonssomme, Fervaques, Le Catelet, de franchir la Somme, et d'entrer dans Roye. L'armée qui devoit défendre la frontière se trouva refoulée à Compiègne.

«En ces temps-là, comme depuis, Paris, bien qu'éloigné seulement de quelques journées du pays ennemi, se croyoit hors d'atteinte, et même de menace. La guerre sembloit devoir toujours se faire loin de ses murs, et ne lui être connue que par des relations, par des commentaires, et surtout pour des *Te Deum.* Tout à coup on y apprend que le canon gronde à vingt lieues des tours de Notre-Dame; il n'est bourgeois qui ne soit certain de l'avoir entendu... On annonçoit chaque jour que des partis armés avoient été vus dans un voisinage encore plus rapproché, et l'on ne croyoit plus pouvoir sortir des portes sans rencontrer les impériaux. Un nom, surtout, frappoit de terreur les Parisiens: c'étoit celui de Jean de Wert, homme d'origine obscure, du pays de Gueldres, d'abord soldat, puis chef de partisans, et devenu, à force de courage et de vaillants services, l'égal des meilleurs généraux de l'Empire, et le commandant des troupes de l'union catholique en Allemagne...

«Lorsque la terreur d'une population se porte sur une chose lointaine, elle peut se tourner en reproches contre ceux qui gouvernent, et leur devenir un embarras. Mais la terreur qui a pour objet un danger imminent est, au contraire, bonne à exploiter pour ceux qui dirigent les affaires. On laissa cours aux récits des cruautés commises par les Espagnols, telles que «destruction et incendie des «villages, démolition des édifices, massacre des «habitants sans avoir égard à l'âge et au sexe, en«fants brisés contre les murailles, religieuses vio«lées et ensuite égorgées, églises ravagées, prê«tres coupés en morceaux devant les saints autels.» — On permit aux paysans réfugiés et aux moines qui abandonnoient leurs couvents de parcourir la ville avec des charrettes où étoient entassés leurs meubles. L'ordre fut donné de rompre tous les ponts de l'Oise pour que l'ennemi ne pût s'avancer au delà. Le roi quitta sa résidence de Saint-Germain-en-Laye, et vint se loger au château de Madrid, pour montrer aux Parisiens qu'il vouloit partager leur péril. — Ensuite on leur demanda de l'argent.

«Tous les corps et communautés s'empressèrent de contribuer à la défense commune. Chacun se laissa taxer sans murmurer; les artisans fournirent leurs ouvriers pour en faire des soldats... — Les bourgeois, ceux du moins que le privilége de leur profession n'exemptoit pas *de la garde,* s'armèrent et se distribuèrent les postes, où leur principale consigne fut d'empêcher les déménage-

ments qui se faisoient déjà du côté de la Loire. — Les exempts de la taille eurent commandement de monter à cheval, et de s'assembler à Saint-Denis pour faire *office noble de gens-d'armes.* Les laquais et gens de travail furent enrôlés de force dans l'infanterie. On fit de la cavalerie et un équipage de canons avec les chevaux de luxe et les cochers de carossse; le Louvre fut ouvert à ceux qui voudroient y faire magasins de blé et le vendre, sans payer aucun loyer; chaque maison de Paris fut tenue de fournir un soldat armé de l'épée et du baudrier; on défendit aux maîtres ouvriers d'avoir plus d'un apprenti en leur boutique; on appela le tiers des habitants des environs pour construire des fortifications autour de Paris et à Saint-Denis.

« Il y eut dès lors des gens qui pensèrent que cette grande alarme étoit exagérée à dessein par le gouvernement pour obtenir de la peur plus de sacrifices. Le parlement prétendit, en cette occasion, se mêler plus qu'on ne vouloit des mesures de sûreté. Le roi fit venir une députation de cette compagnie, et lui enjoignit de cesser toute délibération sous peine d'encourir sa colère.

« L'effroi général s'accrut encore par la nouvelle de la prise de Corbie (15 août), petite ville sur la Somme, à quatre lieues d'Amiens. On accusa le gouverneur de lâcheté ou de trahison pour ne s'être pas défendu plus de huit jours, et pour s'être rendu dès les premières approches de l'ennemi.

« Le même blâme avoit été porté contre les gouverneurs de La Capelle et du Catelet, de sorte qu'il y eut, en moins d'un mois, trois commandants de places fortes condamnés par contumace à être écartelés. »

Énergique résolution de Louis XIII. — Siége et reprise de Corbie par les Français (1636).

S'il faut en croire les *Mémoires de Saint-Simon,* le roi seul, dans ces circonstances difficiles, se montra à la hauteur du danger qui menaçoit la monarchie. « Je ne puis passer sous silence, dit ce caustique écrivain, ce que mon père m'a raconté de la consternation qui saisit Paris et la cour, lorsque les Espagnols prirent Corbie, après s'être rendus maîtres de toute la frontière, et de tout le pays jusqu'à Compiègne. — Un conseil fut tenu.

« Dans ce conseil, le cardinal de Richelieu parla le premier. Il opina à des partis foibles, et surtout de retraite pour le roi au delà de la Seine, et compta d'emporter l'avis de tout ce qui étoit au conseil, comme il ne manqua pas d'arriver. — Ce prince les laissa tous dire, sans témoigner ni impatience ni répugnance, et puis leur demanda s'ils n'avoient rien à ajouter. Comme ils eurent répondu que *non,* il dit que c'étoit donc à lui à leur expliquer à son tour son avis. Il parla un bon quart d'heure, réfuta leur avis par les plus fortes raisons, allégua que sa retraite ne feroit qu'achever le désordre, précipiter la fuite, perdre toute espérance, décourager ses troupes et ses généraux; puis expliqua pendant un autre quart d'heure le plan qu'il estimoit devoir être suivi; et tout de suite, se retournant à mon père sans plus prendre avis, lui ordonna que tout ce qui pouvoit être prêt de ses charges le fût à le suivre, le lendemain matin, vers Corbie, et que le reste le joindroit quand il pourroit. Cela dit d'un ton à n'admettre point de réplique, il se leva, sortit du conseil, et laissa le cardinal et tous les autres dans le dernier étonnement. — Ce hardi parti fut le salut de l'État. — Le cardinal, tout grand homme qu'il étoit, en trembla jusqu'à ce que les premières apparences de fortune l'enhardirent à joindre le roi. Voilà un échantillon de ce roi foible, et gouverné par un premier ministre à qui les muses et les écrivains ont donné bien de la gloire qu'ils ont dérobé à son maître... [1] »

Après cette énergique résolution de Louis XIII, « toutes les troupes levées à Paris, toutes celles qu'on avoit fait venir des provinces, allèrent prendre position sur les bords de l'Oise, devenue en ce moment le fossé de Paris. — Le duc d'Orléans arriva de Blois avec 800 *maîtres,* formant l'arrière-ban de son apanage, et le roi lui promit le commandement de l'armée nouvelle, qui se montoit à 30,000 hommes de pied et 12,000 chevaux. Louis XIII partit lui-même de Paris, y laissant la reine gouvernante, et alla visiter l'armée dont Monsieur fut proclamé général, avec le comte de Soissons, les maréchaux de La Force et de Châtillon pour lieutenants. »

L'armée se mit en mouvement le 13 septembre, passa l'Oise, s'avança dans la Picardie sans trouver d'ennemis, et perdit quelque temps devant la ville de Roye, ce qui donna aux Espagnols le temps de se retirer derrière la Somme. Après la prise de Roye, on marcha vers Péronne, le duc d'Orléans et le comte de Soissons étant alors avec leurs courtisans plus occupés de conspiration contre le cardinal que de combinaisons contre les Espagnols, qui se retirèrent lentement, et sans être inquiétés.

« L'ennemi n'ayant pas défendu le passage de la rivière, il ne restoit plus qu'à lui reprendre Corbie pour recouvrer toute la ligne de la Somme. On résolut d'assiéger cette ville, et le roi, assez mécontent de ce qu'avoient fait jusqu'à ce jour son frère et son cousin, voulut diriger lui-même cette entre-

[1] *Mémoires du duc de Saint-Simon,* ch. 6.

prise. Il se rendit donc dans Amiens avec le cardinal de Richelieu et tout le conseil, et le siége de Corbie commença. — Un mois entier fut employé à entourer cette ville de tranchées et de forts. Pendant ce temps les assiégés ne firent que de foibles sorties. Une seule fois le camp du roi prit les armes sur le bruit que l'armée espagnole approchoit; mais cette nouvelle se trouva fausse, et les assiégeants ne furent troublés que par la rencontre de quelques partis de cavalerie ennemie, lorsqu'ils alloient fourrager. Les travaux, poussés avec activité, formèrent bientôt un circuit de sept lieues autour de la ville. — La circonvallation étant formée, il s'agit de savoir si on attendroit que la garnison, privée de secours, se rendît par famine, ou si on essaierait de prendre la ville par force. Ce dernier parti, proposé par le maréchal de Châtillon, parut une grande témérité; mais le cardinal l'appuya de tout son pouvoir, et le roi donna des ordres en conséquence. Les batteries commencèrent à tirer. Le maréchal avoit demandé un mois pour s'emparer de la place. Après dix jours de défense, la garnison offrit de capituler, promettant d'ouvrir les portes si, dans quatre jours, l'armée espagnole ne venoit pas la secourir. Ce délai lui fut accordé, avec permission d'envoyer vers les chefs de l'armée impériale pour leur faire connoître l'état de la ville. Ni ce prince, ni Jean de Wert, ni Piccolomini, qui avoient pris déjà leurs quartiers d'hiver, ne jugèrent l'entreprise utile ou possible, et après un siége de six semaines, Corbie, délivrée des Espagnols, reçut de nouveau une garnison françoise.»

Complot des princes contre la vie du cardinal. — Danger auquel échappe Richelieu. — Monsieur et le comte de Soissons quittent la cour (1636).

Avant le départ du roi pour l'armée de Picardie, et avant la prise de Corbie, le mécontentement populaire s'était exprimé à Paris avec une telle énergie, qu'il avait fait trembler le terrible Richelieu. «Le cardinal (dit le sieur de Bury, dans son *Histoire de Louis XIII*) n'osoit sortir de son palais de crainte d'être insulté par la populace. Le père Joseph lui dit qu'il falloit, au contraire, se montrer plus souvent et plus hardiment que jamais, et que le meilleur moyen d'effrayer la multitude étoit de lui faire voir qu'on ne la craignoit pas. Ils convinrent qu'il étoit nécessaire que le surintendant Bullion allât auparavant dans les rues pour sonder la disposition des esprits, et voir jusqu'à quel point le peuple pouvoit être capable de porter son insolence. Bullion, qui n'étoit pas timide, et qui, d'ailleurs, ne vouloit pas manquer une occasion si favorable de faire sa cour à son éminence, monta aussitôt à cheval, et se promena hardiment dans Paris sans autre cortége que deux domestiques. On lui dit quelques injures qu'il entendit d'un air tranquille et assuré; mais bientôt le peuple, étonné de sa fermeté, lui donna partout des marques de respect. Le cardinal, encouragé par son exemple, alla sans gardes se promener en carrosse sur le Pont-Neuf, et dans les rues les plus fréquentées, suivi seulement de quelques valets de pied. Il saluoit tout le monde, parloit au plus petit bourgeois, et les exhortoit à témoigner leur zèle pour le service du roi. Le peuple le combla de bénédictions, et lorsqu'il fut rentré dans son palais: «Hé bien, lui dit le père «Joseph, ne vous avais-je pas bien dit que vous «n'étiez qu'*une poule mouillée*, qu'avec un peu «de courage et de fermeté vous rassureriez le peu-«ple de Paris, et que vous rétabliriez les affaires.»

Si dans cette circonstance, par sa fermeté calculée, le cardinal réussit à contenir la haine du peuple, il faillit, peu de temps après, succomber sous la fureur meurtrière des courtisans.

Pendant le siége de Corbie, et tandis que le roi avait son quartier général au camp, devant cette ville, le cardinal, avec le conseil, s'était établi à Amiens. — Le frère et le cousin du roi résolurent de profiter de la situation difficile où se trouvait le royaume pour se défaire de Richelieu, et s'emparer du pouvoir. Quelques seigneurs, le duc de La Valette entre autres, avoient promis de faire soulever les provinces. Un des gentilshommes de Monsieur (Montrésor, qui s'en vante dans ses *Mémoires*), et trois gentilshommes du comte de Soissons, Saint-Ibal, Varicarville, et Campion (qui en convient dans ses *lettres*), se chargèrent d'assassiner le cardinal dès que leurs maîtres en donneraient le signal. Il avait été convenu que l'exécution aurait lieu lorsque les princes iraient avec le roi à Amiens pour assister au conseil. Ils s'y rendirent en effet un jour, accompagnés de plus de cinq cents gentilshommes, et d'un grand nombre d'officiers de l'armée, qui, sans être du complot, leur étaient dévoués. «Après le conseil, le roi sortit pour retourner à son quartier; les deux princes et le cardinal l'accompagnèrent jusqu'à son carrosse. Un des conjurés saisit ce moment pour demander tout bas au duc d'Orléans et au comte de Soissons *s'ils étoient toujours dans les mêmes sentiments;* ils répondirent, sans hésiter, *oui*.

«Le roi étant parti, le cardinal se trouva seul dans la cour avec les deux princes, entourés de leurs gentilshommes. Montrésor regarda fixement le duc d'Orléans, comptant qu'il alloit donner le signal: Saint-Ibal, Varicarville et Campion étoient prêts à poignarder le cardinal au premier coup d'œil. Monsieur fut saisi de frayeur en ce moment, et au lieu de faire le signe qu'ils attendoient, il se

retourna brusquement, et remonta l'escalier avec une extrême vitesse. Montrésor le suivit, et l'arrêtant par son collet de buffle : « Voulez-vous nous « perdre? » lui dit-il. Monsieur ne lui répondit rien, et entra tout éperdu dans la salle du conseil sans avoir la force de parler. Montrésor lui dit : « Votre « ennemi est en votre pouvoir : ordonnez, et vous « en serez délivré à jamais. » Mais il n'en put tirer que des paroles confuses, qui lui firent comprendre que ce prince ne pouvoit se résoudre à ordonner l'exécution en effet de ce qu'il avoit approuvé en dessein. — Pendant ce temps-là le comte de Soissons s'entretenoit tranquillement au milieu de la cour avec le cardinal. Saint-Ibal avoit les yeux fixés sur son maître, attendant le signal qu'il ne pouvoit plus recevoir que de lui; mais ce fut en vain. — Montrésor eut le temps de redescendre et de se montrer au prince, qui ne fit aucun signe. Le cardinal, étant aussitôt monté en carrosse, évita, sans le savoir, le plus grand péril qu'il eût couru de sa vie. »

Peu de temps après, faisant ouvertement éclater leur mécontentement, les deux princes se retirèrent, Monsieur à Blois, et le comte de Soissons à Sedan. Leurs partisans parcoururent les provinces, mais ils ne trouvèrent parmi la noblesse ni seigneurs ni gentilshommes disposés à s'associer à leur fantaisie de révolte.

Si la campagne de 1636 se termina, en Picardie, honteusement pour les Espagnols, les impériaux ne furent pas plus heureux en Bourgogne, où les habitants de la petite ville de Saint-Jean-de-Losne arrêtèrent, par une défense héroïque, les troupes réunies de Galas et du duc Charles de Lorraine, que le cardinal de La Valette et le duc de Saxe-Weimar ne tardèrent pas à forcer à la retraite.

Les succès des Français en Italie avaient été malheureusement compensés par la mort de Toiras, tué d'un coup de mousquet au siége du fort de Fontanetta. Ce brave maréchal avait inspiré à ses soldats une telle confiance, « qu'ils trempèrent leurs mouchoirs dans son sang, disant que tant qu'ils porteroient sur eux cette relique guerrière, ils seroient victorieux [1]. »

Mécontentement populaire. — Résistance des parlements. — Révolte des *croquants* (1637).

Cependant le mécontentement populaire allait croissant. « Ce n'étoit pas sans de grandes dépenses qu'on soutenoit une guerre générale, qu'on réparoit des pertes graves, que l'on entreprenoit des expéditions lointaines. Les taxes de toute espèce étoient énormes, et l'industrie financière les multiplioit sans mesure. « On met ici, écrivoit de Paris Guy-Patin, « de nouveaux impôts sur tout ce qu'on peut, entre « autres sur le sel, le vin et le bois; j'ai peur qu'enfin « on n'en mette sur les gueux qui se chaufferont au « soleil. » Le peuple étoit las de payer; les parlements s'offensoient d'avoir toujours à enregistrer des créations de charges nouvelles, autre espèce d'impôt, qui, pour être levé sur la contribution volontaire des amitions et des vanités, n'en paraissoit pas moins exorbitant à ceux dont il rétrécissoit la juridiction. On avoit été obligé de s'adresser encore aux villes pour en obtenir, sous forme d'emprunt, des sommes considérables; de telle sorte qu'on avoit uni dans une plainte commune les bourgeois et les officiers murmurant chacun pour leur compte. Le parlement de Paris continuoit à repousser les titulaires des nouveaux offices, ou à leur rendre l'exercice de leur emploi impossible par toutes sortes de contrariétés et de mépris. Il fallut encore que le roi lui fît des injonctions sévères et de rudes menaces pour interrompre une nouvelle procédure de résistance dans laquelle il s'étoit engagé. L'obéissance n'y fut pourtant rétablie qu'au moyen de la continuation, jusqu'en 1644, du droit annuel et des autres priviléges attribués à cette compagnie. — Au même temps le roi fit mine de se rendre à Rouen pour forcer le parlement de cette province à recevoir un édit portant création d'une généralité des finances en la ville d'Alençon, et il ne fallut rien moins que cette démonstration pour que l'édit fût vérifié. — Pour une fin pareille, le prince de Condé se rendit en Bourgogne avec les plus amples pouvoirs.

« Les villes, pourtant, ne faisoient que gronder sur la place publique, ou dans l'auditoire de leurs tribunaux. Des paysans se montrèrent armés dans la campagne; ceux-là ne se soulevoient ni pour un prince ni pour une croyance; ils se révoltoient contre la taille, contre la gabelle, contre toutes les formes et dénominations de l'action fiscale. Ce mot de ralliement intelligible à tous, et d'un attrait singulier, avoit servi déjà, l'année précédente, à quelques séditions dans la Saintonge et dans l'Angoumois. Cette année on l'entendit proclamer dans le Périgord, par une troupe nombreuse qui se grossit promptement, inonda le pays, et menaça les villes. C'étoit bien là un mouvement populaire, ayant pour cause une souffrance publique, et pour force le nombre. Mais tel étoit alors l'état des choses, que les révoltés, qui formoient, dit-on, près de 30,000 hommes, ne crurent pas pouvoir se passer d'avoir un gentilhomme à leur tête. Ils en saisirent un dans son château, lequel avoit nom de Mothe-la-Forêt, et le forcèrent à les commander. Ils s'emparèrent ainsi de Bergerac, et se mirent

[1] Michel Baudier, *Hist. du maréchal de Toiras.*

en posture d'assiéger Sainte-Foy sur la Dordogne, où étoit un grand magasin d'armes. Le duc de La Valette (qui, d'après les conseils de son père, le duc d'Épernon, avoit renoncé à se révolter pour son compte et pour celui des princes) accourut à la défense de la province, qui pouvoit être entraînée tout entière dans cette sédition. Avec un corps de troupes assez foible il attaqua une masse considérable de paysans renfermés dans le bourg de la Sauvetat d'Eymet, à quatre lieues de Marmande: ceux-ci se défendirent avec courage; mais une fois ébranlés ils se sauvèrent en désordre, et il en fut fait un grand carnage. La déroute de ce premier corps entraîna rapidement celle de tout le parti, et en quelques jours, ce qui avoit eu la forme d'une armée redoutable s'éparpilla en bandes poursuivies par les prévôts.— Comme la cour et Paris n'avoient pas eu peur de cette sédition, on l'appela d'un nom ridicule: on publia partout *la défaite des croquants*, dont chacun fit de grandes moqueries, et on trouva fort mauvais que le duc de La Valette se fût dérangé pour si peu de chose [1].»

Reconnaissance du mariage de Monsieur. — Résultats de la campagne de 1637.

Continuant la guerre contre la maison d'Autriche, le cardinal n'avait pas voulu que le duc d'Orléans, brouillé avec le roi, restât au centre du royaume comme un chef désigné aux mécontents de l'intérieur. Il avait réussi à opérer une réconciliation entre les deux frères, et Monsieur avait obtenu la reconnaissance de son mariage avec la princesse Marguerite, à la seule condition de rester étranger aux prétentions de la maison de Lorraine, et fidèle aux intérêts de la France. — Le comte de Soissons, dont la retraite à Sedan aurait pu être considérée comme un crime contre l'État, en fut absous; il obtint la permission de séjourner dans cette ville, et même d'y recevoir les émoluments de ses charges, à condition de garder fidélité au roi, et de n'entretenir à l'intérieur ni à l'extérieur du royaume aucune correspondance suspecte.

La mort de l'empereur Ferdinand II, au commencement de l'année 1637, ne porta aucun préjudice aux desseins de la maison d'Autriche. Son fils, élu déjà roi des Romains, lui succéda sous le nom de Ferdinand III.— La guerre continua mollement tant en Italie que sur le Rhin et en Belgique. Les morts successives du duc de Savoie, du duc de Mantoue et du landgrave de Hesse ralentirent forcément l'activité des armées. — L'évacuation de la Valteline, justement reprochée au duc de Rohan, fut la seule opération importante au delà des Alpes. —Les Français prirent Lons-le-Saulnier en Franche-Comté, et Landrecies en Belgique. — Ils repoussèrent au delà des Pyrénées, et en Roussillon, les Espagnols qui s'étaient avancés, d'un côté, jusqu'à Saint-Jean-de-Luz, et, de l'autre, jusqu'à Leucate. —Enfin, les îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat, sur les côtes de Provence, furent reprises par la flotte aux ordres du comte d'Harcourt.

Amours de Louis XIII. — Mademoiselle de Hautefort (1626-1639). — Mademoiselle de La Fayette (1636).

Louis XIII est le roi de France qui a eu le plus grand nombre de favoris. Un écrivain du XVIIe siècle [1] donne à entendre que son affection pour eux résultait d'un vice honteux. Le successeur et le prédécesseur de Henri IV devraient être taxés d'une égale infamie; mais il convient de remarquer que cet écrivain est le seul auteur contemporain de Louis XIII qui l'ait ainsi accusé. — Dans le temps même où le roi avait des favoris, il laissa successivement paraître qu'il avait été touché des charmes de deux demoiselles de sa cour, et il se montra envers elles plus encore respectueux que tendre.

Saint-Simon rapporte, dans ses *Mémoires*, un trait qui fait honneur à la continence de Louis XIII. «Le roi, dit-il, étoit véritablement amoureux de mademoiselle de Hautefort. Il alloit plus souvent chez la reine à cause d'elle, et il y étoit toujours à lui parler [2]. Il en entretenoit continuellement mon père, qui vit clairement combien il en étoit épris. Mon père étoit jeune et galant, et il ne comprenoit pas un roi si amoureux, si peu maître de le cacher, et en même temps qui n'alloit pas plus loin. Il crut que c'étoit timidité, et, sur ce principe, un jour que le roi lui parloit avec passion de cette fille, mon père lui témoigna sa surprise, *que je viens d'expliquer*, et lui proposa d'être son ambassadeur, et de conclure bientôt son affaire. — Le roi le laissa dire, puis prenant un air sévère: «Il est vrai, lui «dit-il, que je suis amoureux d'elle, que je le sens, «que je la cherche, que je parle d'elle volontiers, «et que j'y pense encore davantage; il est vrai encore que tout cela se fait en moi, malgré moi,

[1] *Histoire de France sous Louis XIII.* —Déjà en 1594, et dans la même province, avait eu lieu une révolte des habitants des campagnes auxquels on avait aussi donné le nom de *croquants* (voyez plus haut, p. 74).

[1] TALLEMANT DES RÉAUX, *Historiette de Louis XIII.* —La publication de la première édition des *Historiettes de Tallemant des Réaux* a commencé en 1834. Elle eût été impossible avant la révolution de 1789. Le manuscrit en avait été conservé pendant plus d'un siècle par la famille Trudaine.

[2] «Ses amours, dit Tallemant, étoient d'étranges amours. Il n'avoit rien d'un amoureux que la jalousie. Il entretenoit madame de Hautefort de chevaux, de chiens, d'oiseaux, et d'autres choses semblables.»

«parce que je suis homme, et que j'ai cette fai-«blesse; mais plus ma qualité de roi me peut don-«ner plus de facilité à me satisfaire qu'à un autre, «plus je dois être en garde contre le péché et le «scandale. Je pardonne pour cette fois à votre jeu-«nesse, mais qu'il ne vous arrive jamais de me te-«nir un pareil discours, si vous voulez que je con-«tinue à vous aimer.» — Ce fut pour mon pére un coup de foudre, *les écailles lui tombèrent des yeux;* l'idée de la timidité du roi dans son amour disparut à l'éclat d'une vertu si pure et si triomphante.»

Mademoiselle de Hautefort, dit un autre historien, fut la première inclination de Louis XIII; «elle étoit belle et spirituelle; et sa faveur se seroit soutenue longtemps, malgré le cardinal, dont elle affectoit de dédaigner l'appui, si, après s'être d'abord brouillée avec la jeune reine, elle ne lui eût ensuite marqué un attachement qui déplut au roi. Louis devint jaloux de n'être pas aimé exclusivement; il s'imagina être méprisé et joué par l'épouse et la maîtresse. Richelieu ne manqua pas de l'entretenir dans ces soupçons; et, après plusieurs brouilleries et raccommodements, mademoiselle de Hautefort fut reléguée (en 1639) dans une de ses terres, où elle resta jusqu'à la mort du roi.

«Ce fut pendant une de ces brouilleries que Louis XIII s'attacha à mademoiselle de La Fayette, jolie brune, moins belle que mademoiselle de Hautefort, mais qui eut auprès de lui le mérite de payer sa tendresse d'un retour sincère, et qui, néanmoins, résolut de quitter la cour pour se retirer dans un couvent. Les raisons qui déterminèrent cette favorite tendrement aimée à ensevelir ses espérances dans un cloître tiennent aux intrigues qui alarmèrent alors (1637) le cardinal. Richelieu vit en même temps soulevés contre lui la reine régnante, la favorite, les seigneurs françois, et les étrangers, compatissants au sort de la reine mère, le père Caussin, confesseur du roi, et enfin, dit-on, jusqu'au père Joseph, son confident intime [1].»

La reine soupçonnée de crime d'État (1637).

L'objet de l'inquiétude du cardinal était alors la reine régnante. Anne d'Autriche n'avait eu que des désagréments dans son mariage. Dès le commencement, la reine Marie de Médicis, sachant son fils capable de se laisser conduire par une personne qui obtiendrait sa confiance, eut soin de lui rendre suspecte la capacité de sa femme. En enlevant ainsi à la jeune reine l'estime de son époux, elle lui enleva aussi son amour. «Le connétable de Luynes prit des mesures plus honnêtes pour s'assurer du roi: il lia intimement sa femme (depuis madame de Chevreuse) avec Anne d'Autriche; de sorte qu'il domina par l'insinuation, et en soutenant la bonne intelligence entre les époux. Richelieu, n'ayant pas les mêmes ressources, reprit la marche de Marie de Médicis. Il donna un corps aux ombrages de Louis. Les légèretés d'une jeune personne qui parle sans précaution de choses possibles furent représentées comme des résolutions et des projets, et quelques imprudences prirent, sous la main de l'astucieux cardinal, l'air et l'apparence de crimes d'État; il crut par là forcer la reine à dépendre de lui. La reine fut, en effet, quelquefois contrainte de recourir au crédit du cardinal pour se sauver des piéges qu'il lui avoit tendus. Cette princesse cherchoit de la consolation dans le commerce de ses proches. Elle écrivoit au roi d'Espagne et au cardinal-infant, ses frères, et à plusieurs personnes des cours de Madrid et de Bruxelles. Le cardinal, pensant que dans ces lettres il pouvoit être question de la paix générale, qui étoit le vœu de l'Europe, et du retour de la reine mère, deux choses qu'il redoutoit alors également, persuada facilement au roi qu'il y avoit un mystère dangereux dans ce que Anne d'Autriche faisoit à son insu.

«La reine alloit souvent au couvent du Val-de-Grâce; elle s'y étoit fait meubler un appartement, et elle y passoit, avec des religieuses choisies, des journées que la tristesse de la cour lui faisoit trouver très-agréables. Profitant un jour de l'absence de la reine, le chancelier Séguier s'y transporta par ordre du roi; il fit ouvrir les armoires, fouilla les tiroirs, examina les papiers qui s'y trouvoient, et ne se retira qu'après avoir interrogé sévèrement les religieuses.— Pendant ce temps on arrêtoit les plus fidèles serviteurs d'Anne d'Autriche.

«La reine fut contrainte de suivre le roi à Chantilly, où elle demeura resserrée dans sa chambre, et réduite aux gens absolument nécessaires à son service...

«Craignant la contagion de la disgrâce, les courtisans évitoient ceux qui passoient pour lui être attachés; en traversant la cour ils n'osoient même tourner les yeux vers son appartement. On disoit publiquement qu'elle alloit être renvoyée en Espagne.»

Mais le chancelier, tout en paraissant agir avec rigueur, avait fait avertir secrètement Anne d'Autriche de la recherche qu'il devait faire. Il ne se trouva au Val-de-Grâce que des papiers inutiles, et, dans les armoires, des haires et des disciplines, qu'on regarda comme y ayant été placées en dérision du cardinal. — Les agents de la reine nièrent

[1] Anquetil, *Intrigue du cabinet sous Henri IV et sous Louis XIII, etc.*

constamment de l'avoir servi dans le commerce clandestin qu'on lui imputait; et malgré les promesses, malgré les menaces de Richelieu, qui les interrogeait lui-même en homme qui veut trouver des coupables, et qui, dans l'intention de les épouvanter, fit mettre sous les yeux de quelques-uns les instruments de la torture, tous furent inébranlables [1].— Enfin, chose qui seroit étonnante, si l'on ne comprenait que tous les ennemis du cardinal devaient être partisans de la reine, quoique ces hommes fussent resserrés dans des prisons impénétrables, confiés à des geôliers choisis par le ministre, et gardés à vue par des soldats renfermés avec eux, on trouva moyen de leur faire savoir ce qu'ils devaient taire ou avouer, afin que leurs réponses s'accordassent avec celles de la reine, qui fut ainsi sauvée de l'accusation de crime d'État.

Néanmoins ayant appris qu'une de ses lettres interceptée pouvoit témoigner contre elle, et amener de nouvelles recherches, « Anne d'Autriche se résolut à faire venir le cardinal, et à lui avouer qu'elle avoit réellement adressé plusieurs lettres en Flandre au cardinal-infant, et au marquis de Mirabel (ambassadeur d'Espagne en Flandre); que ces lettres contenoient, tantôt des plaintes sur la manière dont elle étoit traitée à la cour, et des réflexions assez aigres sur la personne du roi, tantôt des avis sur ce qu'elle apprenoit des relations politiques. Cette confession fut aussitôt mise par écrit, en suite de la promesse faite par le roi, et attestée par le cardinal, d'un oubli pareil à celui qu'elle avoit obtenu déjà pour quelques actions blâmables; elle souscrivit aussi l'engagement de ne plus retomber en pareille faute, et de vivre dorénavant avec le roi, son seigneur, comme une femme qui ne vouloit avoir d'autres intérêts que ceux de sa personne et de son état. — Cela fait, le roi, qui depuis cinq jours n'avoit vu sa femme qu'à l'église, monta chez elle, et, à la supplication du cardinal, les deux époux s'embrassèrent devant lui [2]. »

Mademoiselle de La Fayette quitte la cour, et prend le voile au couvent de la Visitation (1637).

Quelques auteurs font honneur de ce premier rapprochement du roi et de la reine aux tendres remontrances de la nouvelle et sage favorite. « Mademoiselle de La Fayette, sensible aux épanchements du cœur de Louis XIII, aimoit sa personne, s'intéressoit à sa gloire; elle auroit voulu qu'il fût heureux dans sa famille et au dehors; mais la pusillanimité du roi s'opposoit à l'accomplissement de ses désirs. Quand Louis se considéroit environné de tant de guerres et d'intrigues, il croyoit ne pouvoir jamais s'en tirer qu'à l'aide de son ministre; et tout le monde, au contraire, étoit persuadé que c'étoit son ministre qui l'enveloppoit de ces embarras, comme d'autant de filets pour le retenir, et que, par l'éloignement de Richelieu, tous les obstacles s'aplaniroient. Il étoit difficile de mettre ces idées dans la tête du roi, sans que le cardinal s'en aperçût, plus difficile encore de l'empêcher de les détruire: de sorte que mademoiselle de La Fayette reconnut avec douleur que Louis sentoit sa chaîne, mais qu'il la croyoit nécessaire, et que, pour conserver sa faveur il falloit se résoudre à porter cette chaîne avec lui [1]. — Trop fière pour dépendre d'un autre que du roi, mademoiselle de La Fayette se détermina à rompre un engagement qui commençoit à alarmer sa sagesse. — Elle a raconté elle-même que Louis, ordinairement si retenu, lui fit un jour la proposition délicate de lui donner à Versailles, alors château de plaisir, un appartement où il iroit la voir librement, et qu'il mit dans ses offres une vivacité qui la surprit. La jeune favorite ne dit pas si elle partagea l'émotion du prince; mais elle avoue qu'elle l'aimoit, qu'il fut honteux de son transport, qu'elle fut honteuse de l'avoir occasionné, et qu'ils ne trouvèrent pas de meilleur moyen de se mettre en sûreté contre leur mutuelle foiblesse que de se séparer. — De l'aveu du roi, à qui ce consentement coûta beaucoup, mademoiselle de La Fayette alla se renfermer chez les religieuses de la Visitation, où elle prit le voile. »

Le cardinal, qui avait hâté cette retraite en fortifiant les scrupules du roi, n'y gagna rien. Louis, rassuré contre lui-même par l'état de son amie, qu'il respectait, la vit plus souvent, et celle-ci, n'ayant rien à perdre, parla plus hardiment. Les visites au parloir durèrent longtemps, et causèrent beaucoup d'inquiétude au ministre. « A la fin, Richelieu intimida et gagna un domestique du roi, confident de ce commerce. Par son moyen, il sut le secret des entretiens; il eut les lettres; il supprima les unes, falsifia les autres, y glissa des expressions qu'il savait blesser leur délicatesse: il réussit ainsi à les refroidir, et enfin à les séparer. Il piqua même si bien leur fierté, que la séparation se fit sans qu'ils daignassent s'expliquer [2]. »

Réconciliation de Louis XIII et d'Anne d'Autriche. — Naissance du dauphin (depuis Louis XIV) (5 septembre 1638).

La reine Anne d'Autriche fut fâchée de cette rupture, quoique mademoiselle de La Fayette ne lui

[1] *Mémoires de La Porte.*
[2] M. A. BAZIN, *Histoire de France sous Louis XIII.*

[1] *Mémoires de madame de Motteville. — Intrigue du cabinet, etc.*
[2] VITTORIO SIRI, *Mémoires secrets.*

montrât pas autant d'attachement que mademoiselle de Hautefort, elle lui avait rendu des services plus essentiels auprès du roi, en l'engageant à se rapprocher de son épouse. On prétend que cette victoire remportée sur le roi par mademoiselle de La Fayette fut le résultat d'un long entretien qu'il eut un jour avec elle au parloir de la Visitation, à la dérobée, et comme en cachette du cardinal. Cette conversation fit reconnaître aux deux amants qu'ils avaient été les jouets d'une trahison. Mademoiselle de La Fayette profita de l'ascendant que lui rendit cette découverte pour essayer de détruire les préventions qu'on avait inspirées à Louis XIII contre Anne d'Autriche. Elle y réussit. Le généreux désir qu'elle avait d'opérer une réconciliation durable entre les deux époux fut d'ailleurs favorisé par une circonstance fortuite qui obligea le roi à surmonter sa fatale timidité.

Voici ce qu'on lit dans l'*Histoire de Louis XIII*, par de Bury :

« Au commencement de décembre 1637, le roi partit de Versailles pour aller coucher à Saint-Maur; en passant par Paris, il s'arrêta au couvent de la Visitation pour voir mademoiselle de La Fayette. Pendant qu'ils s'entretenoient, survint un orage si considérable, qu'il ne lui fut pas possible de s'en retourner à Versailles, ni d'aller à Saint-Maur, où sa chambre, son lit, et ses officiers de bouche étoient arrivés. Il attendit que l'orage cessât; mais voyant qu'il augmentoit, et que la nuit approchoit, il parut embarrassé; son appartement au Louvre n'étoit point tendu, et il ne savoit où se retirer. Guitaut, capitaine de ses gardes, qui étoit dans l'habitude de lui parler avec assez de liberté, lui dit que la reine étant au Louvre, il trouveroit chez elle un souper et un logement tout préparé. Il rejeta cette proposition, en disant qu'il falloit espérer que le temps changeroit. On attendit, et l'orage étant devenu plus violent, Guitaut lui proposa derechef d'aller au Louvre. Il répondit que la reine soupoit et se couchoit trop tard pour lui. Guitaut l'assura qu'elle se conformeroit volontiers à la manière de vivre de Sa Majesté. Le roi consentit enfin d'aller chez la reine. Guitaut y courut à toute bride, pour avertir cette princesse de l'heure à laquelle le roi vouloit souper. Elle donna ses ordres pour le faire servir selon son goût. Ils soupèrent ensemble; il passa la nuit avec elle, et neuf mois après Anne d'Autriche mit au monde un fils, dont la naissance inespérée causa une joie universelle dans toute la France. »

Ce fils, venu après vingt-trois ans de stérilité, ce dauphin, salué par tant d'acclamations, naquit à Saint-Germain-en-Laye le 5 septembre 1638; en naissant il reçut du peuple le nom de *Dieudonné*, après sa mort la postérité lui a conservé celui de *Louis le Grand*.

Vœu de Louis XIII. — Il place son royaume sous la protection de la Vierge (1638).

On a attribué à la tendre influence de mademoiselle de La Fayette le vœu célèbre de Louis XIII. Ce roi triste et morose, voyant son mariage stérile, sa famille divisée, son royaume menacé, avait, dans un accès de piété, au moment où il apprenait le siége de Corbie, fait vœu d'offrir une lampe en argent, du poids de 320 marcs, à l'église Notre-Dame de Paris. — La reprise de Corbie lui parut un effet de l'intercession de la Vierge Marie, et il conçut dès lors le projet de placer sa personne et son royaume sous la protection spéciale de la mère du Christ.

Le 10 février 1638, Louis XIII fit connaître sa résolution à ses sujets par des lettres patentes, qui ont un caractère trop particulier pour être seulement mentionnées. Il s'y exprimait ainsi :

« Dieu qui élève les rois au trône de leur grandeur, non content de nous avoir donné l'esprit « qu'il départ à tous les princes de la terre pour la « conduite de leurs peuples, a voulu prendre un « soin si spécial, et de notre personne et de notre « État, que nous ne pouvons considérer le bonheur « du cours de notre règne sans y voir autant d'ef« fets merveilleux de sa bonté que d'accidents qui « nous pouvoient perdre.

« Lorsque nous sommes entré au gouvernement « de cette couronne, la foiblesse de notre âge « donna sujet à quelques mauvais esprits d'en trou« bler la tranquillité; mais cette main divine soutint « avec tant de force la justice de notre cause, que « l'on vit en même temps la naissance et la fin de « ces pernicieux desseins. — En divers autres temps, « l'artifice des hommes et la malice du diable ayant « suscité et fomenté des divisions, non moins dan« gereuses pour notre couronne que préjudiciables « au repos de notre maison, il lui a plu d'en dé« tourner le mal avec autant de douceur que de jus« tice.

« La rébellion de l'hérésie ayant aussi formé un « parti dans l'État, qui n'avoit autre but que de « partager notre autorité, il s'est servi de nous « pour en abattre l'orgueil, et a permis que nous « ayons relevé ses saints autels en tous les lieux où « la violence de cet injuste parti en avoit ôté les « marques. Si nous avons entrepris la protection de « nos alliés, il a donné des succès si heureux à nos « armes, qu'à la vue de toute l'Europe, contre l'es« pérance de tout le monde, nous les avons rétablis « en la possession de leurs États, dont ils avoient été

«dépouillés. Si les plus grandes forces des ennemis «de cette couronne se sont ralliées pour conspirer sa «ruine, il a confondu leurs ambitieux desseins pour «faire voir à toutes les nations que, comme sa pro-«vidence a fondé cet État, sa bonté le conserve, et «sa puissance le défend.

«Tant de grâces si évidentes font que, pour n'en «différer pas la reconnoissance, sans attendre la «paix, qui nous viendra sans doute de la même «main dont nous les avons reçues, et que nous dé-«sirons avec ardeur pour en faire sentir les fruits «aux peuples qui nous sont commis, nous avons «cru être obligé (nous prosternant aux pieds de Sa «Majesté divine, que nous adorons en trois per-«sonnes, à ceux de la sainte Vierge et de la sacrée «croix, où nous révérons l'accomplissement des «mystères de notre rédemption par la vie et la «mort du Fils de Dieu en notre chair) de nous con-«sacrer à la grandeur de Dieu par son Fils rabaissé «jusqu'à nous, et à ce Fils par sa Mère, élevée jus-«qu'à lui, en la protection de laquelle nous mettons «particulièrement notre personne, notre État, no-«tre couronne et tous nos sujets, pour obtenir par «ce moyen celle de la sainte trinité, par son inter-«cession, et de toute la cour céleste par son auto-«rité et son exemple. Nos mains n'étant assez pures «pour présenter nos offrandes à la pureté même, «nous croyons que celles qui ont été dignes de le «porter, les rendront hosties agréables, et c'est «chose bien raisonnable, qu'ayant été médiatrice «de ses bienfaits, elle le soit de nos actions de «grâces.

«A ces causes, nous avons déclaré et déclarons «que, prenant la très-sainte et très-glorieuse Vierge «pour protectrice spéciale de notre royaume, nous «lui consacrons particulièrement notre personne, «notre État, notre couronne et nos sujets, la sup-«pliant de nous vouloir inspirer une sainte conduite, «et de défendre avec tant de soin ce royaume contre «l'effort de tous ses ennemis, que, soit qu'il souf-«fre le fléau de la guerre, ou jouisse de la douceur «de la paix que nous demandons à Dieu, et de tout «notre cœur, il ne sorte point des voies de la grâce «qui conduisent à celle de la gloire.

«Et afin que la postérité ne puisse manquer à «suivre nos volontés en ce sujet, pour monument et «marque immortelle de la consécration présente «que nous faisons, nous ferons construire de nou-«veau le grand autel de l'église cathédrale de Paris, «avec une image de la Vierge qui tienne entre ses «bras celle de son précieux Fils descendu de la «croix, et où nous serons représenté aux pieds du «Fils et de la Mère, comme leur offrant notre cou-«ronne et notre sceptre.

«Nous admonestons le sieur archevêque de Paris, «et, néanmoins, lui enjoignons que tous les ans, «les jour et fête de l'Assomption, il fasse faire com-«mémoration de notre présente déclaration à la «grand'messe qui se dira en son église cathédrale, «et qu'après les vêpres dudit jour il soit fait une «procession en ladite église, à laquelle assisteront «toutes les compagnies souveraines, et le corps de «ville, avec pareille cérémonie que celle qui s'ob-«serve aux processions générales les plus solen-«nelles; ce que nous voulons aussi être fait en toutes «les églises, tant parrochiales que celles des monas-«tères de ladite ville et faubourgs, et toutes les «villes, bourgs et villages dudit diocèse de Paris.

«Exhortons pareillement tous les archevêques et «évêques de notre royaume, et néanmoins leur «enjoignons de faire célébrer la même solennité «en leurs églises épiscopales, et autres églises de «leurs diocèses, entendant qu'à ladite cérémonie «les cours de parlement et autres compagnies sou-«veraines, et les principaux officiers des villes y «soient présents; et, d'autant qu'il y a plusieurs «églises épiscopales qui ne sont pas dédiées à la «Vierge, nous exhortons lesdits archevêques et évê-«ques, en ce cas, de lui dédier la principale cha-«pelle desdites églises, pour y être faite ladite cé-«rémonie, et d'y élever un autel avec un ornement «convenable à une action si célèbre, et d'admones-«ter tous nos peuples d'avoir une dévotion particu-«lière à la Vierge, d'implorer en ce jour sa protec-«tion, afin que, sous une si puissante patronne, «notre royaume soit à couvert de toutes les entre-«prises de ses ennemis, qu'il jouisse longuement «d'une bonne paix, que Dieu y soit servi et révéré «si saintement, que nous et nos sujets puissions «arriver heureusement à la dernière fin pour la-«quelle nous avons tous été créés; *car tel est no-«tre plaisir.*»

La première célébration de la solennité ordonnée par Louis XIII eut lieu le 16 août 1638, vingt-un jours avant la naissance du dauphin. Le roi était alors absent, et à la tête de l'armée de Picardie; néanmoins, conformément à ses ordres, «les processions défilèrent avec grande pompe, après vêpres, dans la ville de Paris, chacune autour de sa paroisse, les chaînes ayant été tendues à toutes les issues, et les rues tapissées. Les cours du parlement, des comptes et des aides, le Châtelet et le corps de ville, suivirent le clergé de Notre-Dame [1].»

[1] La procession dite du *Vœu de Louis XIII* a eu lieu pendant cent quatre-vingts ans. Elle avait été supprimée en 1792, et rétablie en 1814: elle a cessé depuis 1830. — On voit encore à l'un des côtés du maître-autel de l'église Notre-Dame de Paris la statue de Louis XIII offrant à la Vierge Mère son sceptre et sa couronne, et à l'autre côté la statue de Louis XIV agenouillé, joignant ses prières et ses vœux à ceux de son père (tom. IV, pl. 10).

-gung.
an eren
-elten.
wird ge-

-glich als
Bädern.

Schmerzen-
es Mittel
s Gleichen nicht.

es und urtheilt
elbst.
dieser Präpara-

York, Pro-

im heilt Krank-
n wieder ordnet,
ems wieder her-
id Gesundheit ist.
t, und ist frei von
t hat gelehrt, daß
gt. und daß alle
n entstehen. Das
welches das magne-
dies ist die noth-
Das bewirkt das
ie Haut angewandt
wunderbar "
Preis 1 Dollar per

ot:
Chicago.

-ris & Co.,
Water St., Chicago
13mz3Mt

-ndu
und Schweizer-Käse,
u. s. w. und billig zu
W
27jbaw No. 37 S

WHO

Grocery-

Ewing, Briggs

75 Süd Wasser Str., Ch

dritter Store östlich von State S

erhalten täglich neue Waaren,

Java und Rio Caffee,
Zucker, Syrup,
Imperial Gun Powder,
Young Hy son,
Oolong u Japan Thee,
Reis, Fische, Gewürze,
Tabacke, Seifen,
Stärke, Rosinen,
Getrocknete Zwetschen u, Aepfel,
Corinthen,
Mandeln, Nüsse,
Soda, Indigo,
Holzwaaren aller Art 2c.

und lassen selche an Wiederverkäufer zu den niedrig
Marktpreisen ab.

Gro eristen im Lande mögen nach Belieben, in deuts
oder englischer Sprache, mit oben genanntem Hause co
rrespondiren.

30mz3Mt

...räu...

...ents.

...z A. Falk,
Lehrer.

...er

...bacher!

...uem noch süßem Rhein-
...selben probiren bei

Otto Mutschlechner,
178 Randolph Straße.

...rath. Geo. W. Bittinger.

Eisendrath & Co.,

Importeure und En Gros Händler von feinen

Colonial-Waaren,

sowie grünen, getrockneten und eingemachten

Früchten rc.

117 Süd Wasser Str, Chicago, Ills.
...mztuwö baw

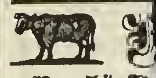
Ungst...

Forster...

Grom...

76 und 7...

27mz1Wt net



No. 74 ...

Unterzeichneter em...
wird seine werthen K...
sowie allen Sorten ...

24mz1Mt

Koscher ...

כשר

No. 140 Monr...

Boarders und R...
che Aufnahme.

CHAPITRE XXIII.

LOUIS XIII. — GOUVERNEMENT DE RICHELIEU. — COMPLOT ET MORT DE CINQ-MARS. — CONQUÊTE DU ROUSSILLON.

Campagnes de 1638 et de 1639. — Campagne de 1640. — Prise d'Arras. — Reprise de Turin. — Révolte des *Va-nus-pieds*. — Insurrection de la Catalogne. — Révolution du Portugal. — Entrée de Mazarin au ministère. — Soumission du duc de Lorraine. — Révolte du comte de Soissons et du duc de Bouillon. — Bataille de la Marfée. — Mort du comte de Soissons. — Succès des armées françaises. — Cinq-Mars; sa faveur auprès de Louis XIII; son ambition. — Expédition contre le Roussillon. — Traité du duc d'Orléans et de Cinq-Mars avec l'Espagne. — Complot de Cinq-Mars. — Le cardinal de Richelieu en donne avis au roi. — Réconciliation du roi et du cardinal. — Procès, condamnation et supplice de Cinq-Mars et de de Thou. — Mort de Marie de Médicis. — Prise de Perpignan; conquête du Roussillon. — Pardon accordé à Monsieur et au duc de Bouillon.

(De l'an 1638 à l'an 1642.)

Campagnes de 1638 et de 1639.

Cependant le cardinal de Richelieu continuait avec énergie la guerre commencée contre la maison d'Autriche. Durant la campagne de 1638 la France eut, indépendamment de ses forces navales, sept armées qui combattirent simultanément. Le duc de Saxe-Weimar, général de l'armée du Rhin, prit la ville forte de Rhinfeld, après avoir livré sous ses murs deux batailles. Dans la première, où il fut vaincu, le duc de Rohan fut mortellement blessé. Ce fut d'après les conseils de cet illustre chef des protestants que Weimar livra la seconde bataille, où il remporta une victoire complète. La prise de Fribourg, et celle de Brisach, qui fut déterminée par la bravoure de Turenne, suivirent la prise de Rhinfeld.

L'armée navale, commandée par M. de Sourdis, archevêque de Bordeaux, battit, sur les côtes de Biscaye, une flotte espagnole de vingt vaisseaux; mais, dans le même temps, le prince de Condé, attaqué dans ses retranchements, était forcé de lever le siége de Fontarabie. Le prince accusa de ce revers la trahison du duc de La Valette, qui, haï du cardinal, fut jugé par une commission spéciale, et condamné à mort par contumace.

Le maréchal de Châtillon, sur la frontière de l'Artois, avait entrepris le siége de Saint-Omer; il ne fut pas plus heureux que le prince de Condé ne l'avait été devant Fontarabie.

En Italie, où le cardinal de La Valette avait pris le commandement des troupes après la mort du maréchal de Créqui, tué d'un coup de canon dès le début de la campagne, l'armée française ne put empêcher les Espagnols de s'emparer de Verceil, et d'envahir le Piémont.

La campagne de 1639 fut également mêlée de revers et de victoires. — La France entretenait alors six armées.

Le duc de Weimar, assisté du comte de Guébriant, prit Pontarlier en Franche-Comté, et passa le Rhin. Il mourut, non sans soupçon d'empoisonnement, vers la fin de l'année, à Neubourg sur le fleuve. Son armée, qui resta à la solde de Louis XIII, passa sous le commandement du prince de Longueville.

Le marquis de Feuquières fut battu près de Thionville, et fait prisonnier par les impériaux.

Le marquis de La Meilleraye, en Artois, avait entrepris le siége d'Hesdin sous les yeux mêmes du roi; il s'empara de cette ville malgré la vive résistance des assiégés, et fut fait maréchal de France sur la brèche par Louis XIII, qui était monté un des premiers à l'assaut.

Les impériaux furent battus en Champagne, où le maréchal de Châtillon les força de lever le siége de Mouzon.

Les Espagnols obtinrent quelques succès en Roussillon; ils reprirent Salces, dont le prince de Condé s'était emparé.

En Piémont le cardinal de La Valette était mort après avoir signé une trêve de deux mois avec les princes de Savoie, qui avaient réussi à s'emparer de Turin et de Chivas. Il eut pour successeur le comte d'Harcourt, prince de la maison de Lorraine. D'Harcourt, assisté par Turenne, battit deux fois les impériaux avant de prendre ses quartiers d'hiver.

Campagne de 1640. — Prise d'Arras. — Reprise de Turin.

La prise d'Arras fut, sur la frontière des Pays-Bas, l'événement important de la campagne de 1640. Trois maréchaux de France, Chaulnes, Châtillon et La Meilleraye, en firent le siége. Les soldats de la garnison croyaient la ville *imprenable*, et, dans un accès de vanité espagnole, avaient placé sur une des portes cette inscription satirique : *Quand les Français prendront Arras, les souris prendront les chats.* — Trois généraux, Lamboy, le cardinal-infant et le duc Charles de Lorraine, tentèrent vainement de secourir la place : toutes leurs attaques furent repoussées; et après neuf jours de tranchée ouverte, la ville se vit forcée de capituler. — En y entrant, les troupes victorieuses voulaient effacer l'inscription, qu'elles considéraient comme outrageante; mais un grenadier s'y opposa, en disant : «Il suffit d'en retrancher une lettre.» Il y effaça le *p*; on lut alors : *Quand les Français rendront Arras, les souris prendront les chats.*

Le duc d'Enghien, qui mérita depuis le nom de *grand Condé*, fit ses premières armes au siége d'Arras.

La campagne d'Italie fut plus brillante encore que celle des Pays-Bas. — Le comte d'Harcourt avait pour lieutenants le comte de Lamothe-Houdancourt, le vicomte de Turenne, et le comte de Duplessis-Praslin. Il battit complétement les impériaux qui avaient entrepris le siége de Casal, força leurs lignes, et les obligea à une honteuse retraite. Il entreprit ensuite le siége de Turin; et, quoique investi lui-même dans ses lignes par une armée supérieure en nombre à celle qu'il commandait, il parvint, après quatre mois de blocus et de siége, à s'emparer de cette ville importante, dont la reprise fut suivie de la délivrance du Piémont. — La duchesse douairière Christine, sœur de Louis XIII, et régente de la Savoie et du Piémont, au nom de son fils Charles-Emmanuel, rentra dans Turin, dont le commandement et la défense furent confiés au comte de Duplessis-Praslin. — Le vicomte de Turenne eut le commandement de l'armée, tandis que le comte d'Harcourt venait à Paris jouir de la gloire que lui avaient acquise ses derniers succès, et qui était telle que le célèbre Jean de Wert, alors prisonnier en France, disait: «J'aimerais mieux «être le général d'Harcourt que l'empereur.»

Révolte des *Va-nus-pieds* (1639-1640).

Vers la fin de l'année 1639, la révolte reparut en France «avec ce caractère qu'on trouvoit, dit un historien de Louis XIII (M. Bazin), plus offensant que dangereux», et qui s'étoit déjà révélé trois ans auparavant. — Des paysans et des bourgeois de Normandie ayant refusé de payer la taille, on voulut appliquer à leurs voisins une disposition de la loi fiscale, rendant les habitants de chaque commune solidaires entre eux pour le payement des taxes. Ils réclamèrent. Le parlement de Rouen et la cour des aides se montrèrent favorables aux réclamations de ces malheureux, qui, se sentant soutenus par les magistrats, résistèrent aux officiers de finances, et en tuèrent quelques-uns. A Rouen, le peuple envahit les bureaux de recettes, prit l'argent et chassa les commis. — «Encouragés par l'impunité de cette action dans la capitale de la province, les paysans de la basse Normandie prirent les armes, se choisirent un chef, qu'on dit avoir été un prêtre, et marchèrent fièrement par le pays, en se proclamant *Va-nus-pieds.*» Le colonel Gassion, avec son corps de soldats étrangers, eut ordre d'exterminer ces rebelles. Il partit de Picardie, marcha sur Caen, en désarma les habitants, et, sachant que les séditieux s'étoient enfermés dans Avranches, y mena aussitôt une partie de ses troupes. Il paroît que l'organisation militaire des rebelles avoit fait de rapides progrès, car ils avoient de la cavalerie: le colonel les trouva campés en bon ordre, et fortement barricadés sur les avenues d'Avranches. Ils se défendirent bravement, et tuèrent des premiers coups le marquis de Courtaumer, qui commandoit l'infanterie royale. — Mais enfin ils furent écrasés, les uns tués en combattant, les autres noyés en voulant fuir, de sorte qu'à la fin de la journée il ne resta plus rien de leur rassemblement. Le colonel entra ensuite dans Avranches, en désarma les habitants, et alla rejoindre devant Rouen le chancelier Séguier, pour lui servir d'escorte à son entrée dans la ville.

«Le chancelier arrivoit en Normandie avec une déclaration portant interdiction du parlement, de la cour des aides, du corps de ville, du lieutenant général, et même des officiers de finances, tous suspects de connivence ou de mollesse, le parlement surtout, «pour avoir souffert qu'une populace mu«tinée prît les armes, démolît les maisons qui ser«voient de bureaux aux recettes, en emportât les «titres avec l'argent des finances, et trempât les «mains dans le sang de ses concitoyens.» A la place de tous ces pouvoirs, il devoit établir celui du roi, absolu, sans limites, sans autre forme que la notification de sa volonté. Pour signe de la puissance presque royale qu'on lui avoit déléguée, le drapeau de l'armée étoit en permanence dans sa chambre, et le colonel Gassion restoit placé sous ses ordres, comme une espèce de prévôt chargé d'exécuter les rigueurs, car il n'y avoit plus à combattre.

«Le parlement, la cour des aides, le bureau des finance, reçurent sans mot dire l'ordre de dissolution, et les officiers de ces diverses juridictions défilèrent en silence devant l'huissier qui fermoit les portes de leurs salles. Les bureaux de recettes furent rétablis aux lieux où ils étoient précédemment, les commis installés de nouveau; le chancelier et ceux qui l'accompagnoient siégèrent comme juges des procès, en attendant qu'une nouvelle compagnie fût formée; on fit recherche des particuliers pour les punir. — Il s'en trouva peu sous la main de cette sévère justice. Il fallut forcer les bourgeois à donner les noms de ceux qui s'étoient enfuis, sous peine d'être poursuivis comme complices, et on procéda contre ceux-là par contumace. Les uns furent condamnés à être rompus vifs, les autres à être pendus, d'autres au simple bannissement: presque tous étoient *ouvriers, valets et gens de métier*. Cependant on trouva parmi les bannis un gentilhomme, nommé Charles de Mony, seigneur de Richebourg, qui, pour sa part, s'étoit approprié quarante-trois mille livres sur les deniers du roi. On leva sur la ville une imposition extraordinaire d'un million quatre-vingt-cinq mille livres, dont quatre cent mille devoient servir au dédommagement des personnes

qui avoient souffert de l'émotion populaire. Pour n'avoir pas à retomber en pareille nécessité, on déclara que les magistrats et officiers des villes seroient responsables des séditions qui arriveroient à l'avenir, s'ils ne justifioient avoir fait leur devoir.»

Insurrection de la Catalogne. — Révolution de Portugal. — Entrée de Mazarin au ministère (1640-1641).

La France ne fut pas le seul État où des révoltes éclatèrent. A cette époque l'Angleterre vit commencer les troubles qui donnèrent naissance aux guerres civiles, dont la conséquence fut la chute du trône, la condamnation et l'exécution du roi. La maison d'Autriche, fortement ébranlée en Allemagne par les succès des armées françaises et de leurs alliés, éprouva en Espagne même une secousse fatale, par l'insurrection presque simultanée de la Catalogne et du Portugal.

Au mois de mai de l'année 1640, les Catalans, qui, réunis aux Espagnols, s'étaient distingués dans la défense du Roussillon, et notamment lors de la reprise de Salces, se soulevèrent contre la domination espagnole, lapidèrent leur vice-roi, et chassèrent de leur province les troupes qui l'occupaient au nom de Philippe IV. Quelques actes sacriléges commis par les soldats, dans les églises des environs de Girone, furent l'occasion de la révolte; mais sa cause réelle était l'oppression qui pesait sur les Catalans, et dont cette lettre du comte-duc Olivarès peut donner une idée : «Si vous n'obligez «pas (écrivait le ministre de Philippe IV au vice-«roi de la Catalogne) les peuples de la principauté «à porter sur leurs épaules, faute de charrois, tout «le blé, l'orge et la paille qu'on trouvera, vous man-«querez à Dieu, à votre roi naturel, au sang qui «coule dans vos veines, et à votre propre conserva-«tion. Si les priviléges du pays ne retardent rien «de ce qui est à faire, il sera bon de s'y ajuster; «mais s'ils apportoient du retard, ne fut-ce que «d'une heure, celui-là est ennemi de Dieu, de son «roi, de son sang, et de sa patrie, qui mettra en «avant les priviléges du pays. Il faut bien loger les «soldats, leur donner de bons lits, et s'il y en a «quelqu'un qui ne l'ait pas bon, vous devez l'ôter «aux gentilshommes les plus qualifiés de la pro-«vince, dussiez-vous les réduire à coucher sur la «terre. Si les pionniers veulent venir de leur gré, «qu'ils viennent; sinon, faites-les venir de force, «quand vous devriez les faire lier et garrotter. Que «l'on crie contre vous jusques à vouloir vous *lapi-«der;* c'est de là que doit naître votre estime. Cho-«quez hardiment contre tous, et qu'on m'impute «ce que vous ferez, pourvu que nous restions avec «honneur et réputation en Espagne, et que nous «ne soyons pas méprisés des Français.»

Les Catalans révoltés se résolurent à une défense désespérée. Ils avaient à combattre l'armée espagnole du Roussillon et les troupes qui marchaient contre eux du centre de l'Espagne; ils implorèrent les secours de la France, offrant de reconnaître Louis XIII pour souverain. Richelieu envoya à leur secours (en 1641) une petite armée, commandée par Lamothe-Houdancourt. Ce général battit successivement les Espagnols à Vals (1641), à Lérida (1642), et les força à se retirer de la principauté, où le maréchal de Brézé, parent du cardinal, avait été envoyé avec le titre de vice-roi.

La révolution qui plaça sur le trône de Portugal la maison de Bragance eut lieu vers la fin de l'année 1640. Le nouveau roi portugais se hâta de conclure avec les Catalans une alliance offensive et défensive.

Ce fut en 1641 que le cardinal de Richelieu appela à prendre part aux affaires le cardinal Mazarin, qu'il avait attiré depuis quelques années au service de France. Le père Joseph étant mort, Mazarin fut, à sa place, chargé du soin des affaires étrangères.

Jules Mazarin, dont nous avons parlé lors de la guerre relative à la succession de Mantoue, et qui était alors militaire, avait, à son retour à Rome, quitté l'épée pour la soutane. «Il fut vice-légat d'Avignon, et envoyé en France, au moment de la guerre déclarée avec l'Espagne, pour tâcher de procurer la paix générale. Quelques démarches plus favorables à la France qu'à l'Espagne le firent soupçonner de s'être laissé gagner par Richelieu. Le pape le rappela, et lui montra beaucoup de mécontentement. Soit crainte de la punition, soit persuasion qu'il n'avoit plus rien à espérer de Rome pour sa fortune, Mazarin quitta cette ville, vint en France, et descendit chez un confident de Richelieu, Chavigny, avec lequel il étoit familier. Celui-ci le recommanda fortement au cardinal, qui l'envoya comme ambassadeur extraordinaire à Turin, puis comme plénipotentiaire en Allemagne, lui procura ensuite la nomination de France au cardinalat, et lui fit donner le chapeau malgré le pape.»

On verra par la suite quelle fut la grande fortune de Mazarin.

Soumission du duc de Lorraine (1641).

Ces revers de la maison d'Autriche persuadèrent au duc Charles de Lorraine qu'il devait renoncer à rentrer dans ses États par les forces de cette puissance. Il eut recours au cardinal, qui le flattait d'ailleurs d'obtenir du pape son divorce avec la princesse Nicole, dont il s'était dégoûté, et de favoriser son mariage avec la comtesse de Cantecroix, qui le suivait dans toutes ses expéditions, et qu'il appe-

lait *sa femme de campagne*. — Un acte de soumission envers Louis XIII, qu'il vint trouver à Saint-Germain, l'abandon des comtés de Clermont, Stenay et Jametz, le dépôt de Nancy jusqu'à la fin de la guerre, le renoncement à toute alliance avec l'Autriche, le passage par ses domaines, et l'aide enfin de ses troupes, furent les conditions apportées à la restitution de ses États; le cardinal fit stipuler dans le traité qu'en cas d'une nouvelle infidélité, le duc consentait à la réunion de la Lorraine à la France.

Révolte du comte de Soissons et du duc de Bouillon. — Bataille de la Marfée. — Mort du comte de Soissons (1641).

La révolte populaire des *va-nus-pieds* n'avait point inquiété le cardinal : elle ne pouvait porter atteinte à sa puissance; mais il n'en fut pas de même de celle à la tête de laquelle se placèrent le comte de Soissons et le duc de Bouillon, bien qu'en quelque sorte elle eût été provoquée par le cardinal lui-même.

Le comte de Soissons, retiré à Sedan depuis plusieurs années, y était dans une position équivoque. «N'étant ni rebelle, ni soumis, il étoit rongé du chagrin d'être relégué hors du royaume, et privé des avantages dus à sa naissance, tourmenté par le désir de les recouvrer, et par la crainte que ses efforts ne le rendissent plus malheureux encore. De son côté, Richelieu voyoit avec un dépit extrême la fermeté du prince, qui seul refusoit de fléchir sous son autorité. — Il redoutoit les liaisons assez publiques du comte de Soissons avec la reine mère (alors retirée à Cologne, après de vaines instances pour obtenir la permission de rentrer en France), avec le duc de Vendôme, la duchesse de Chevreuse, le duc de La Valette, et les autres exilés hors du royaume ; il soupçonnoit des relations plus secrètes avec la reine régnante, le duc d'Orléans et les mécontents de l'intérieur. Il disoit parfois à ses confidents : «Cela ne doit pas se souffrir en politique. Le «roi veut voir la fin de ces menées.» — Il les souffrit néanmoins tant que l'État lui parut en danger; mais quand les armées françaises eurent repris le dessus en Italie et en Allemagne, quand le roi d'Espagne se trouva pressé, dans la Péninsule même, entre l'insurrection du Portugal et la révolte de la Catalogne, quand le duc de Lorraine eut été réduit à faire sa soumission au roi, quand, enfin, le cardinal, par le mariage de sa nièce, Clémence de Maillé, fille du maréchal de Brézé, avec le duc d'Enghien, se fut attaché le prince de Condé, il crut pouvoir frapper le coup qu'il méditait contre ceux qui étaient la dernière espérance de ses ennemis.

Une déclaration royale, publiée le 6 juin 1641, s'appuyant sur des complots formés pour soulever les provinces, des traités faits avec les ennemis de l'État, des sommes d'argent reçues d'eux, manda à la cour, pour y rendre compte de leur conduite et s'y justifier, le comte de Soissons, le duc de Bouillon, et le jeune duc Henri de Guise. Ces trois alliés n'eurent garde d'obéir, et répondirent par un manifeste qui attaquait le cardinal.

Une armée commandée par le maréchal de Châtillon marcha contre Sedan. Le roi lui-même s'avança jusqu'à Péronne.

Aux troupes commandées par le comte de Soissons s'était réuni un corps de troupes impériales aux ordres du général Lamboy.

Une bataille eut lieu le 6 juillet dans la plaine de Bazeille, près du bois de la Marfée, en vue de Sedan. L'armée royale y éprouva une défaite complète. Le maréchal de Châtillon ne put rallier les fuyards qu'à huit lieues du champ de bataille.

La route de Paris était ouverte aux révoltés victorieux. Louis XIII, qui se montrait assez indifférent sur l'événement, sachant qu'il en serait quitte pour disgracier son ministre, et pour employer le comte de Soissons, dont il prisait la probité, ainsi que le duc de Bouillon, dont il estimait la capacité, venait de donner l'ordre de se retirer, lorsque deux heures après la nouvelle de la défaite, arriva à Péronne celle de la mort du général victorieux.

Le comte de Soissons, entouré de quelques officiers, s'avançait tranquillement dans la plaine, regardant fuir l'armée royale; tout à coup on entendit la détonation d'un pistolet, et le prince tomba mort. On le releva; il avait la blessure au milieu du front, la bourre dans la tête, et le visage brûlé par la poudre. Plusieurs versions, toutes différentes, furent répandues sur cette mort, dont on accusa Richelieu. Le récit qui semble devoir le plus approcher de la vérité est celui qu'on trouve dans les *Mémoires du duc de Bouillon,* allié du comte de Soissons. «La destinée de ce prince, y est-il dit, est d'autant plus malheureuse, qu'il perdit la vie sans avoir combattu, et qu'il la perdit même après la victoire, environné de ses gardes et de plusieurs gentilshommes, sans que néanmoins on ait pu savoir véritablement par qui ni comment il fut tué. Pour moi, après avoir recueilli tout ce qu'en ont dit ceux qui se trouvèrent auprès de lui, je suis persuadé qu'il se tua lui-même : il est certain qu'il leva deux fois la visière de son casque avec le bout d'un de ses pistolets, et Riquemont, son écuyer, l'avertit du malheur qui lui en pouvait arriver. Il est constant aussi que son coup était dans le milieu du front, et qu'il avait été tiré de si près, que le papier lui en était resté dans la tête. Cependant, parce que, dans le moment qu'il se le donna, le hasard voulut que personne n'avoit les yeux sur lui, la honte et le

désespoir de ceux qui étoient auprès de sa personne, et surtout leur grande préoccupation contre le cardinal de Richelieu, leur fit dire que c'étoit lui qui l'avoit fait assassiner par un traître qui s'étoit glissé parmi ses gardes. »

Cette nouvelle changea les dispositions de Louis XIII. Ébloui en quelque sorte par ce succès inattendu, il se montra plus ardent que Richelieu à punir les coupables. L'armée retourna par ses ordres vers Sedan. Il ne parlait que de priver le duc de Bouillon de ses États : l'intercession du cardinal, content d'être sorti si soudainement de danger, fit accorder au duc des conditions avantageuses. Mais ses alliés ne furent pas également ménagés : les ducs de Guise, de La Valette et de Vendôme restèrent sous le poids des procédures intentées contre eux, et tout espoir de rentrer dans le royaume leur fut ôté.

Succès des armées françaises.— Cinq-Mars ; sa faveur auprès de Louis XIII ; son ambition (1641-1642).

Le comte de Guébriant se signala en Allemagne dans les années 1641 et 1642, par deux grandes victoires remportées sur les impériaux à Wolfenbuttel et à Kempen. — Le vicomte de Turenne, par de nombreux succès en Italie, força le prince Thomas de Savoie à quitter l'alliance de l'empereur, et à se réconcilier avec sa belle-sœur. — Les Espagnols avaient éprouvé de nombreux échecs en Flandre, où le maréchal de La Meilleraye leur enleva la Bassée, Lens et Bapaume, et en Roussillon, où le prince de Condé venait de prendre Elne, et menaçait Perpignan.— L'armée française avait repris sa supériorité, le nom français, sa gloire, le trône, sa puissance. Richelieu, sur le point d'imposer la paix à l'Europe, n'avait plus à lutter que contre les intrigues de la cour, et contre un rival qu'il s'était lui-même donné.

Le cardinal, dans le dessein d'éloigner le roi de mademoiselle de Hautefort, qui, depuis la retraite de mademoiselle de La Fayette, avait repris de l'empire sur le faible Louis XIII, voulut placer auprès du roi un favori, qui, tout à sa dévotion, assurerait son pouvoir au lieu de l'ébranler. Il jeta les yeux sur le second fils du maréchal d'Effiat, Henri Coiffier de Ruzé, marquis de Cinq-Mars, qu'il avait fait nommer capitaine des gardes à quinze ans, et auquel il fit donner, en 1638, une charge de maître de la garde-robe. Le marquis de Cinq-Mars avait alors dix-huit ans. C'était un des plus beaux hommes, et un des esprits les plus agréables de la cour. Il obtint promptement l'affection de Louis XIII. Sa faveur, pendant le siége d'Hesdin, durant lequel il ne quitta pas le roi, s'accrut à un tel point, qu'au retour, le renvoi de mademoiselle de Hautefort fut décidé. Mais bientôt l'ambition du nouveau favori ne connut plus de bornes. « Il regarda la charge de maître de la garde-robe comme un emploi au-dessous de lui. Le roi lui ayant offert celle de premier écuyer, il la refusa, en disant que cette charge ne le releveroit pas assez ; qu'il étoit fils d'un maréchal de France, qu'il n'y avoit aucune comparaison à faire de lui avec Baradas, Saint-Simon, et les autres favoris, qu'il traitoit de *petits pages,* qui s'étoient fort honorés, disoit-il, de prendre cette charge. Il demanda celle de grand écuyer ; il fallut le contenter, et dès lors on ne le nomma plus à la cour que *M. le Grand.* »

« Le cardinal, en lui faisant donner cette grande charge de la couronne, avoit cru le retenir dans sa dépendance ; mais il reconnut bientôt qu'il s'étoit trompé. Cinq-Mars ne suivoit ni les avis du cardinal, ni ceux du sieur de Saint-Aoust, que Richelieu avoit mis auprès de lui pour le conduire. D'ailleurs, il ne cherchoit véritablement à plaire ni au roi ni au cardinal. Emporté par le feu de la jeunesse, par le goût du plaisir, il étoit las de passer sa vie auprès d'un prince sérieux et mélancolique. Il regrettoit les fêtes somptueuses et délicates de l'hôtel de Rohan, où il avoit passé une partie de sa jeunesse dans la compagnie la plus spirituelle et la plus brillante, qui s'y assembloit tous les jours, et que l'on appeloit *Messieurs du Marais.* Cinq-Mars n'avoit la permission de sortir de Saint-Germain que pour aller de temps en temps à Ruel rendre compte au cardinal de ce qui se passoit à la cour, et des entretiens qu'il avoit avec le roi. Ce ministre, naturellement haut et impérieux, traitoit le jeune favori comme un enfant qu'il avoit élevé. Il lui faisoit entendre qu'il étoit l'unique auteur de sa fortune, et qu'il ne tenoit qu'à lui de la détruire s'il ne s'attachoit pas à la mériter ; quand il avoit commis quelque faute, ou fait quelque imprudence, il le menaçoit de le faire chasser de la cour, s'il ne s'y conduisoit pas avec plus de sagesse et de retenue. — Le maréchal de La Meilleraye, qui avoit épousé la sœur de Cinq-Mars (dont il étoit veuf), se mêloit aussi de lui donner des avis.

« Louis, voyant avec chagrin que ses bonnes grâces ne tenoient pas lieu de tout à son favori, lui en faisoit souvent des reproches, et Cinq-Mars les recevoit avec tant d'aigreur, et même de mépris, que le roi et lui étoient quelquefois trois ou quatre jours sans se parler. Le roi avoit alors recours au cardinal, qui étoit ainsi sans cesse occupé à les raccommoder ; et quand il ne pouvoit pas aller à Saint-Germain, il y envoyoit Saint-Aoust, pour tâcher d'apaiser la colère du maître et les emportements du favori.

«Les plaintes continuelles que le roi faisoit de Cinq-Mars au cardinal attiroient au favori des reproches amers, ou des avis désagréables qui le fatiguoient extrêmement. Sa situation lui devenoit de jour en jour plus insupportable; il s'abandonnoit à son dépit; il demandoit à sortir du triste état où il étoit... La première condition que le roi mettoit toujours aux raccommodements étoit que le grand écuyer ne reverroit plus les compagnies du *Marais*, et surtout qu'il s'abstiendroit d'aller chez une fille, célèbre par sa beauté et par son esprit, nommée Marion Delorme. Cinq-Mars le promettoit, mais il continuoit toujours à lui rendre de fréquentes visites; et toute sa complaisance pour le roi se réduisoit à la voir avec plus de secret et de précaution. Dès que le roi étoit couché, Cinq-Mars montoit à cheval, et partoit seul de Saint-Germain pour venir au Marais. Il retournoit ensuite à Saint-Germain sur la fin de la nuit, pour se trouver au lever du roi. Une vie si fatigante altéroit sa santé et son humeur. La plus grande partie du jour se passoit en aigreur et en reproches réciproques entre le roi et lui. Il sembleroit qu'un favori qui se conduisoit si mal ne devoit pas être fort à craindre; cependant l'inclination que le roi avoit pour lui étoit si forte, que tout ce qui auroit pu la détruire ne servoit qu'à l'augmenter.»

Ainsi s'étaient passées les années 1640 et 1641, avant la révolte du comte de Soissons.

«Après la mort de ce prince, le grand écuyer s'étoit fort empressé auprès du roi, pour rendre service au duc de Bouillon dans l'affaire de son accommodement. Plus brouillé que jamais avec le cardinal, Cinq-Mars, qui pensoit dès lors à former un parti, avoit jeté les yeux sur le duc pour le mettre dans ses intérêts et l'aider à perdre Richelieu.

«La nouvelle brouillerie avoit été causée par la prière que le favori avoit faite au roi, sans en parler au cardinal, de l'élever à la dignité de duc et pair, dans la vue de se procurer un rang qui le rendît digne du mariage qu'il avoit dessein de contracter avec la princesse Marie de Gonzague. Pour faire agréer à cette princesse une alliance si disproportionnée, il lui faisoit accroire qu'il seroit bientôt duc et pair, connétable et premier ministre, après qu'il auroit fait chasser le cardinal. — Lorsque le cardinal apprit que le favori avoit dessein d'épouser la princesse de Mantoue, il s'y opposa fortement, et en fit même de piquantes railleries, en disant «qu'il «ne croyoit pas que la princesse Marie eût tellement «oublié sa naissance, qu'elle voulût s'abaisser jus«qu'à un si *petit compagnon.*» Il dit à Cinq-Mars lui-même «qu'il étoit fort surpris qu'il osât pré«tendre à une pareille alliance; qu'il devoit se sou«venir qu'il n'étoit qu'un simple gentilhomme, élevé «par la faveur du roi, et que le marquis de Sourdis «avoit fait beaucoup d'honneur à son frère aîné en «lui donnant sa fille.» Cinq-Mars tâcha de s'excuser sur ce que la maréchale d'Effiat, sa mère, avoit approuvé son dessein: «Si vous dites vrai, lui dit «le cardinal, elle n'est pas plus sage que vous.»

«Le favori reçut une autre mortification, qui lui fut peut-être encore plus sensible. Il avoit coutume d'être en tiers dans les conseils que le roi tenoit avec le cardinal. «Je veux, disoit Louis, que mon «cher ami s'instruise de bonne heure des affaires «de mon conseil, afin qu'il se rende capable de me «rendre service.» Le cardinal, à qui la présence de Cinq-Mars étoit importune, résolut de l'exclure de tous les conseils. Il lui fit dire par le sieur de Saujon «qu'il ne trouvoit pas bon qu'il lui marchât toujours «sur les talons quand il alloit chez le roi.» Cinq-Mars, surpris de ce discours, courut promptement chez Desnoyers pour savoir quelle étoit la cause de ce changement. Le cardinal y arriva aussitôt que lui, et après lui avoir reproché son ingratitude dans les termes les plus forts, il lui dit «qu'il n'appar«tenoit pas à une tête aussi légère que la sienne de «prendre connoissance des affaires de l'État; qu'il «ne faudroit qu'un homme tel que lui dans le con«seil du roi pour discréditer le gouvernement au«près des étrangers; qu'il lui défendoit de se trou«ver dans la suite à aucun conseil, et qu'il pouvoit «aller demander au roi lui-même s'il n'étoit pas de «ce sentiment.»

Cinq-Mars fut tellement outré de se voir traiter avec tant de mépris, qu'il en pleura de dépit et de colère. — «Cet affront, dit Fontrailles (qui fut son confident par la suite), lui fit une si profonde plaie dans le cœur, qu'il n'en guérit jamais, et qu'il résolut de ne rien épargner pour se venger du cardinal.»

Expédition contre le Roussillon. — Traité du duc d'Orléans et de Cinq-Mars avec l'Espagne (1642).

Ce fut alors que le cardinal persuada au roi d'aller en personne conquérir le Roussillon et s'assurer de la Catalogne. Une armée commandée par les maréchaux de La Meilleraye et Schomberg devait faire le siége de Perpignan. Après la prise de cette place, Louis XIII avait le dessein d'aller à Barcelone prêter lui-même à ses nouveaux sujets le serment que le maréchal de Brézé leur avoit déjà prêté en son nom. — Avant de partir pour Lyon, où il devait passer en revue une partie des troupes, il rappela le prince de Condé à Paris, et lui confia la garde de la reine et de ses enfants (quinze mois auparavant la reine était accouchée d'un second fils). — Le duc d'Orléans eut ordre de suivre son frère en Roussillon, [illegible]

Le roi et son ministre firent ce voyage avec une pompe égale. La grandeur de leur cortége ne leur permettant pas d'aller ensemble de Paris à Lyon, ils ne se rencontrèrent que quatre fois dans les lieux où leur suite pouvait se développer sans se gêner. Ainsi le cardinal, pendant une si longue route, qu'il ne fit qu'à petites journées, abandonna Louis XIII aux insinuations de Cinq-Mars, qui accompagnait le roi; cette imprudence aurait pu coûter cher au ministre, si, de son côté, le favori ne s'était criminellement compromis. Richelieu s'aperçut promptement de la diminution de son crédit dans les entrevues qu'il eut avec le roi pendant la route, tant de Paris à Lyon, que de Lyon à Narbonne, où Louis XIII s'établit en attendant que le maréchal de La Meilleraye eût pris Collioure et quelques autres petites places du Roussillon, dont la possession était nécessaire pour assurer le blocus de Perpignan.

Lorsque le cardinal voulait parler au roi contre son favori, il n'en était écouté qu'avec froideur et indifférence. Ses conversations sur la guerre, sur les détails d'administration, naguères recherchées par le monarque, n'étaient plus souffertes qu'avec humeur. Dès lors, le ministre se mit sur ses gardes, et se tint toujours à quelque distance du roi. Pendant que Louis XIII était dans son camp devant Perpignan, le cardinal séjournait à Narbonne. Quand le roi vint dans cette dernière ville, le cardinal se retira à Tarascon, sous prétexte d'y aller prendre les eaux; mais il y travaillait sourdement à la ruine du favori, cherchant, examinant, attendant beaucoup de l'avenir, et encore plus des imprudences du grand écuyer. — Il n'eut pas à attendre longtemps.

Tandis que Cinq-Mars et Gaston accompagnaient le roi, et voyageaient avec lui, un de leurs agents, le sieur de Fontrailles, se rendait en Espagne, et signait pour eux, avec le ministre de Philippe IV, un traité qui les rendait coupables du crime de lèse-majesté [1]. Richelieu en fut informé. Nous allons extraire des *Mémoires de madame de Motteville* le récit de la sanglante catastrophe qui fut la suite de cette découverte.

[1] Le sieur de Fontrailles était parti pour Madrid (après le départ du roi pour Lyon) dans les premiers jours de février 1642, avec une ample instruction que lui avait donnée le duc d'Orléans, à laquelle étaient joints la minute du traité que l'on voulait proposer au conseil d'Espagne, deux blancs signés, pour en faire deux lettres, l'une au roi d'Espagne, l'autre au comte-duc d'Olivarès, et un modèle des deux lettres que Fontrailles devait transcrire lorsque ses propositions seraient acceptées.

Fontrailles raconte lui-même, dans ses *Mémoires,* qu'étant arrivé à Madrid, il ne trouva aucune difficulté à aborder le ministre, qui parut fort satisfait en voyant la signature du duc d'Orléans. Fontrailles avait dans ses instructions une défense expresse de lui parler du duc de Bouillon et du grand écuyer, jusqu'à ce que le traité fût signé. Il se contenta de lui dire « que deux des plus grands seigneurs du « royaume devaient se déclarer pour Monsieur, et qu'il était « sûr d'avoir à sa disposition une place forte sur la frontière. » Il lui remit ensuite un projet de traité, où il n'était parlé que du duc d'Orléans.

Le comte-duc, après l'avoir examiné, lui dit « qu'il ne pou- « voit s'engager à rien avant qu'il ne lui eût nommé les deux « seigneurs qui devoient entrer dans le traité, et fait connaî- « tre la place de sûreté. »

Fontrailles lui répondit qu'il avait défense de lui nommer les deux seigneurs, et la place dont il s'agissait, avant la conclusion du traité. Après avoir longtemps disputé, le comte-duc prit une espèce de milieu, qui fut de déclarer à Fontrailles qu'il acceptait, dès ce moment, toutes propositions de Monsieur, et que le traité serait fait dans la forme qu'il désirait; mais que s'il refusait encore de lui nommer place et les deux seigneurs, il allait lui faire donner un passeport, et qu'il serait libre de se retirer quand il le jugerait à propos. Fontrailles, se voyant si vivement pressé, crut pouvoir se contenter de la promesse du comte-duc. Il lui dit que les deux seigneurs dont il voulait savoir le nom étaient M. de Bouillon et le grand écuyer, et que la place frontière était la ville et le château de Sedan.

Le traité fut signé le 13 mars : il portait en substance « que « le but principal que l'on se proposoit étant de faire une juste « paix entre les deux couronnes de France et d'Espagne, pour « leur bien commun, et pour celui de toute la chrétienté, on « ne voulait rien entreprendre contre le roi très-chrétien, ni « au préjudice de ses États, ni contre les droits de la reine « régnante, qui seroit maintenue dans tout ce qui lui ap- « partenoit.

« Que Sa Majesté catholique donneroit 12,000 hommes de « pied, et 5,000 chevaux de vieilles troupes espagnoles et al- « lemandes, le plus tôt qu'il seroit possible.

« Que, dès le jour que M. le duc d'Orléans se trouveroit « dans la place de sûreté, Sa Majesté catholique lui feroit te- « nir 400,000 écus comptant pour être employés à faire des « levées, etc.

« Que les places qui seroient prises en France, soit par « l'armée d'Espagne, soit par celle de Son Altesse, seroient « remises entre les mains de Son Altesse Royale, ou de ceux « de son parti.

« Que Son Altesse auroit 12,000 écus de pension par mois, « outre celle que Sa Majesté catholique donne en Flandre à la « duchesse d'Orléans sa femme.

« Que le duc d'Orléans auroit le commandement général « des troupes, et que les deux seigneurs qui ne devoient être « nommés qu'après la signature du traité recevroient de « l'empereur des patentes de maréchaux de camp, et que Sa « Majesté catholique leur donneroit 80,000 ducats de pension « à partager entre eux, avec la somme de 300,000 livres pour « munir la place de sûreté.

« Que le duc d'Orléans et ceux de son parti se déclaroient, « dès à présent, ennemis des Suédois et de ceux qui sont en- « nemis de Leurs Majestés catholique et impériale.

« Que tout l'argent que l'on tirera du royaume de France « sera à la disposition de Son Altesse, qui le partagera égale- « lement entre les deux armées.

« Que Son Altesse désirant un plein pouvoir de Sa Majesté « catholique pour accorder la paix ou la neutralité aux villes « et provinces de France qui la demanderont, il y aura tou- « jours un ambassadeur plénipotentiaire du roi d'Espagne au- « près de Son Altesse, etc. »

Le traité ne fut signé que par le comte-duc, et par le sieur de Fontrailles, qui le signa sous le faux nom de *Clermont,* ainsi que la contre-lettre qu'il y ajouta, pour déclarer les noms des deux seigneurs et de la place de sûreté.

Complot de Cinq-Mars. — Le cardinal de Richelieu en donne avis au roi.—Réconciliation du roi et du cardinal (1642).

« Le grand écuyer Cinq-Mars, qui prétendoit que son bienfaiteur (Richelieu), jaloux de la bonne volonté que le roi avoit pour lui, l'avoit voulu perdre, et l'avoit empêché de le faire duc et pair, et de l'admettre au conseil, crut être en droit de se révolter contre lui... On prétend que le roi approuva son dessein de se défaire du cardinal; mais ce consentement ne pouvoit pas justifier une conjuration contre l'État, conjuration des plus extraordinaires, car le roi en étoit tacitement le chef; le grand écuyer en étoit l'âme; le nom dont on se servoit étoit celui du duc d'Orléans, frère unique du roi, et leur conseil étoit le duc de Bouillon, qui s'y engagea, à cause qu'ayant été dans le parti du comte de Soissons, il étoit fort mal à la cour. Ils firent tous de beaux projets sur le changement à l'avantage de leur grandeur et de leur fortune, se persuadant que le cardinal ne pouvoit vivre que peu de jours pendant lesquels il ne pouvoit pas se remettre bien avec le roi. Mais leur fausse prudence leur fit rencontrer leur perte dans les choses mêmes qui devoient leur servir de sûreté.

« Le grand écuyer, ne se fiant pas tout à fait à l'amitié ni à la force du roi, voulut avoir une armée pour défendre Sedan, que le duc de Bouillon leur donna pour place de sûreté. Il se laissa persuader de faire un traité avec le roi d'Espagne, dans le dessein d'en tirer du secours, au cas que le cardinal de Richelieu, qui avoit toutes les places fortes sous sa domination, se portant mieux, se voulût cantonner contre eux; ou plutôt ils firent ce traité pour seulement satisfaire à leur destinée, qui vouloit que leur ennemi triomphât de leur malheur et de leur faute.

« Le cardinal de Richelieu étoit alors (à Tarascon) malade et négligé du roi, et paroissoit, au jugement de tous, tombé de ce haut degré d'honneur où la faveur de son maître et sa capacité l'avoient élevé : ce que toute la France regardoit avec joie, par le désir naturel que les François ont pour le changement, et parce que ce ministre avoit été cruel à beaucoup de particuliers qui le haïssoient. Cet habile homme, ayant découvert le secret de toute cette négociation, et su par Chavigny [1] que le grand écuyer avoit fait un traité avec le roi d'Espagne, envoya le même Chavigny, qu'il aimoit et qu'il avoit mis dans les affaires [2], trouver le roi pour lui parler de cette conjuration, non pas pour lui persuader la conservation de sa personne : il savoit que cette raison ne pouvoit plus le toucher; mais pour lui montrer les mauvais desseins des conjurés, et que le bonheur de son État étoit attaché à la ruine des auteurs de ce traité.

« Comme Chavigny étoit habile, il sut si aisément persuader le roi, en lui représentant les dangereuses suites de cette affaire, qu'il le fit résoudre d'abandonner le grand écuyer non-seulement à la sévérité des lois, mais encore à la haine du cardinal, pour recevoir par lui le châtiment de son crime contre l'État, et de ses infidélités particulières envers lui.

« En peu d'heures la cour changea de face : le cardinal de Richelieu rentra dans les bonnes grâces du roi par l'habileté de son ami, et le favori les perdit avec la douleur de se voir abandonné de celui qui avoit aidé à le mettre dans le précipice, et qui en un instant favorable de sa bonne volonté l'en pouvoit tirer aisément. — En quittant le roi, qui l'avoit traité à son ordinaire, M. de Cinq-Mars eut quelques avis qu'il falloit penser à la retraite. Il envoya un des siens savoir si les portes de la ville étoient ouvertes. Cet homme se contenta d'en demander des nouvelles aux passants, qui lui dirent par hasard que non : ce qui n'étoit pas; et par cette méprise il empêcha son maître de penser davantage à se sauver. Le grand écuyer se cacha dans du foin chez une femme de sa connoissance, où il demeura quelque temps avant d'être arrêté et mis en prison. M. de Thou, son ami, fut aussi arrêté pour avoir su le secret du traité d'Espagne, non pas comme participant à ce dessein, car il l'avoit tout à fait désapprouvé, mais pour ne l'avoir pas révélé.

« Le ministre, qui étoit malade à Tarascon, à quelques lieues du roi, qui paroissoit le négliger, voyant qu'il triomphoit de ses ennemis, voulut aussi triompher du roi, l'obligeant de Narbonne à le venir trouver là où il étoit. Ce prince, honteux de l'avoir voulu perdre, voulant faire amende honorable, se fit porter, quoique malade, dans sa chambre, auprès de lui, où ils passèrent plusieurs heures ensemble. Là se fit une réconciliation, en apparence tout entière, mais dans le cœur elle fut feinte. Les marques en furent si belles et si extraordinaires, que le roi, abandonnant tout à ce cardinal, non-seulement lui sacrifia cet aimable criminel qu'il accabloit de caresses deux jours auparavant, et tous ceux qui étoient de la partie; mais, pour lui témoigner une plus grande confiance, il voulut que ce ministre eût ses propres enfants en ôtage, et lui offrit d'envoyer un ordre à la reine de les remettre entre ses mains. Il le fit enfin; et sans que

[1] D'autres auteurs disent que ce fut l'abbé Rivière, aumônier de Monsieur, qui, séduit par la promesse de l'évêché-pairie de Langres, livra au cardinal un des originaux du traité.

[2] Chavigny passait pour être fils naturel de Richelieu.

la reine y résistât [1], on eût vu, à la honte de la royauté, le sang de France foulé aux pieds par cet audacieux vassal, et lui-même faire servir le père et les enfants à son élévation et à sa sûreté. Il fit de même servir à sa vengeance le malheur de ses ennemis, qu'il amena prisonniers du lieu où ils étoient à Lyon [2]. Il attacha leur bateau au sien, quand il remonta le Rhône, malade et mourant, de la même manière, et non pas de la même gloire, que les consuls romains attachoient à leur char les rois prisonniers qu'ils avoient vaincus. Après avoir fait parade de cette barbare vanité, il les fit mourir tous deux sur un échafaud.»

Procès, condamnation et supplice de Cinq-Mars et de de Thou (1642).

Le chancelier Séguier, ennemi personnel de Cinq-Mars, était accouru à Lyon pour lui faire son procès. L'arrêt fut rendu le 12 septembre 1642, par une commission qu'il présidait, et qui était composée de deux présidents et de six conseillers au parlement de Grenoble, de quatre conseillers d'État, et d'un maître des requêtes. Le procureur général au parlement de Grenoble y fit les fonctions de procureur du roi, et Laubardemont, ce magistrat qui avait fait condamner Urbain Grandier, fut le rapporteur.

Les deux amis, déclarés coupables du crime de lèse-majesté, furent exécutés le jour même de l'arrêt. Le cardinal de Richelieu avait quitté Lyon la veille après avoir donné des ordres pour qu'on dressât l'échafaud.

«Le grand écuyer eut la foiblesse, à la vue des tourments, de confesser que M. de Thou avoit su le traité; mais, à cela près, il alla à la mort sans qu'on s'aperçût d'aucune émotion. Il s'habilla le jour de son supplice comme s'il eût voulu aller chez le roi, et sa fermeté parut à la sérénité de son visage. Il écrivit une lettre à sa mère, qui marquoit son bon naturel et sa piété; et après l'avoir priée de payer ses domestiques et ses créanciers, et s'être recommandé à ses prières, il la finit en lui disant que tous les pas qu'il va faire sont autant de pas qui le conduisent à la mort. Depuis la lecture de son arrêt, il parut encore plus tranquille qu'auparavant. Il se confessa avec une application qui fut admirée de son confesseur. Il lui dit, comme en conversation familière, «que rien ne l'avoit plus «étonné que de se voir abandonné de tous ses «amis; que depuis qu'il avoit eu les bonnes grâces «du roi, il avoit toujours tâché de s'en faire, et «s'étoit persuadé qu'il y avoit réussi; mais qu'il «voyoit bien qu'il ne falloit pas s'y fier.» Et plusieurs fois, en se consolant avec Dieu, et parlant au père jésuite qui l'assistoit, il s'écria : «Ah! qu'est-ce «que le monde!» Le roi avoit eu dessein de le sauver, et s'en étoit d'abord déclaré, disant que le duc de Bouillon l'avoit gâté, et que lui seul méritoit la mort. Cependant il n'en fut pas le maître; et il abandonna son favori à la sévérité des juges qui ne pouvoient s'empêcher de le condamner. M. de Cinq-Mars fut regretté de toute la France, qui, le trouvant digne d'une fin plus heureuse, avoit excusé son dessein, et souhaitoit qu'il réussît [1]. Les dames pleurèrent sa perte, et avec raison; car il avoit eu beaucoup de vénération pour le sexe : et parmi celles qui le regrettèrent le plus, une grande princesse (Marie de Gonzague, depuis reine de Pologne), qu'on avoit accusée de l'aimer, eut besoin de prier la duchesse d'Aiguillon, nièce du cardinal de Richelieu, de lui faire redonner ses lettres. Quoique Cinq-Mars ne fût qu'un simple gentilhomme, on avoit cru qu'elle auroit été capable de l'épouser, si par la mort du ministre il fût devenu maître du cœur du roi, qui l'eût fait connétable, et peut-être un petit souverain; mais quand Cinq-Mars parla au roi de la pensée qu'avoit sa mère de faire ce mariage, le roi la traita de folle, et lui d'extravagant et de ridicule, de songer à une princesse qu'on avoit proposée à Monsieur.

«M. de Thou mourut aussi avec beaucoup de fermeté; mais il ajouta la dévotion à la constance, ce qui augmenta beaucoup l'estime qu'on avoit pour lui. Il n'étoit ni jeune ni beau ; mais j'ai ouï parler de lui comme d'un homme d'un mérite extraordinaire. Il eut besoin d'écrire à une dame de naissance illustre dont l'amitié lui étoit chère une ou deux lettres qu'on envoya à M. le chancelier. Il dit à ses juges «qu'il pouvoit chicaner sa vie, n'étant «coupable que parce qu'il avoit des oreilles; car il «lui étoit aisé de justifier qu'il n'avoit point eu de «part au traité d'Espagne, qu'un homme de bien «n'avoit pu approuver; qu'il avoit fait tout ce qu'il «avoit pu pour détourner son ami de ce malheu«reux projet; et comme sa probité l'avoit fait être «d'avis contraire à ceux qui le proposoient, cette «même probité l'obligeoit à se taire, afin de ne les «pas perdre; et que, quand il auroit été capable de

[1] Si la reine n'y eût résisté.

[2] Il y a ici une erreur dans la narration de madame de Motteville. Cinq-Mars, transféré de Narbonne à la citadelle de Montpellier, fut ensuite conduit à Lyon, escorté par six cents *cavaliers*. Il fit le trajet par terre.

De Thou, qui avait été enfermé dans le château de Tarascon, fut conduit sur le Rhône jusqu'à Valence, dans un bateau remorqué en effet par celui qui portait le cardinal.

[1] Il ne faut pas oublier que madame de Motteville, dévouée à la reine Anne d'Autriche, est ennemie du cardinal. *Toute la France*, dans sa bouche, signifie tous ceux qui partageaient ses affections et ses haines.

«cette perfidie, il n'y auroit pas eu de sûreté pour «lui d'accuser Monsieur, frère du roi, d'un crime «dont il n'avoit aucune preuve avant le retour de «Fontrailles [1]. Et il n'y avoit aucune nécessité d'al-«ler découvrir le traité qu'il avoit rapporté, voyant «qu'on ne vouloit point l'exécuter : c'est pourquoi «il paroissoit résolu d'attendre patiemment tous «les effets de la haine du cardinal de Richelieu, «qu'il n'auroit jamais pu éviter, et qui ne feroient «autre chose que le faire aller plus tôt jouir de «Dieu.»

«Pendant sa prison à Pierre-Encise, il avoit fréquenté les sacrements et s'étoit occupé à l'oraison, et méditoit les livres de l'Écriture sainte. Il dit à son confesseur, après sa condamnation, qu'il pénétroit bien plus en cette affliction la vanité des personnes qu'auparavant. Étant près d'aller à la mort, il récita tout haut le psaume *Credidi*, en le paraphrasant avec de grands sentiments de dévotion, et des endroits des épîtres de saint Paul, dont il paroissoit recevoir de la consolation. Ils s'embrassèrent tendrement, Cinq-Mars et lui; et, par un motif fort contraire à celui-là, il en fit autant à son bourreau, comme à celui qui alloit lui ouvrir le ciel.

«Fontrailles étoit le plus criminel de tous : il avoit été en Espagne faire le traité de la part de Monsieur, frère du roi, du duc de Bouillon, et du grand écuyer; mais il se sauva de la mort fort habilement. Il sut du grand écuyer, la veille de sa détention, que Chavigny avoit été enfermé avec le roi, et qu'il ne savoit point le sujet de cette conférence, si ce n'étoit sur l'extrémité où étoit le cardinal. Sur quoi, après lui avoir dit que cette conversation lui étoit fort suspecte, et que c'étoit à lui à voir s'il étoit bien assuré du roi, sans s'amuser plus longtemps avec lui, il lui dit : «Monsieur, «vous êtes de belle taille; quand vous seriez plus «petit de toute la tête, vous ne laisseriez pas de «demeurer fort grand; pour moi, qui suis déjà fort «petit, on ne pourrait me rien ôter sans m'incommo-«der, et sans me faire de la plus vilaine taille du «monde. Vous trouverez bon, s'il vous plaît, que «je me mette à couvert des couteaux.» Il monta ensuite à cheval, et s'en retourna en Espagne.

«L'aveuglement de tous les conjurés, et particulièrement celui de Cinq-Mars, fut étrange; car il commençoit à voir que le roi ne le traitoit pas de la même manière qu'il avoit fait par le passé; et pendant que Chavigny étoit enfermé avec lui, au lieu de s'amuser dans la garde-robe à lire un roman, pour ne pas faire connoître qu'il n'étoit pas en tiers avec eux, et pour voir, après qu'il seroit sorti, ce que le roi lui diroit, il devoit, ou suivre sans balancer l'exemple de Fontrailles, ou du moins ne pas attendre que le roi donnât aucun ordre; et sans se fier trop à lui, comme faisoit le cardinal, qui faisoit semblant d'être encore plus malade qu'il ne l'étoit jusques à ce qu'il eût pris ses sûretés, ne pas demeurer un moment à la cour après le départ de Chavigny, et prendre les siennes. Le président de Thou, qui savoit le malheur qui étoit arrivé à tous ceux qui s'étoient embarqués avec Monsieur, et voyoit la mauvaise conduite de son ami, devoit le laisser là s'il vouloit demeurer, et s'en aller en Italie, où il lui avoit dit qu'il vouloit aller. Enfin ces deux, qui furent moins méfiants, payèrent par leur mort leur manque d'habileté [1].»

Tous les récits du temps s'accordent à dire que le jour où l'on pouvoit supposer que se consommait, à Lyon, l'exécution du grand écuyer, le roi eut une pensée pour son favori, pour ce jeune homme qu'il avait tant aimé, tant caressé, tant gâté, peut-être, et cette pensée, exprimée dans le langage habituel de leur intimité, fut, dit-on, celle-ci : «*Cher ami* doit faire maintenant une laide «grimace.» Aucun témoin digne de foi ne garantit cette anecdote; mais nous n'avons rien trouvé dans la vie de Louis XIII qui nous oblige à la démentir [2].

Mort de Marie de Médicis.— Prise de Perpignan. — Conquête du Roussillon (1642).

Le roi, pour cause de santé, avait renoncé à son projet de voyage en Catalogne; il était revenu à Fontainebleau, puis à Paris, après avoir laissé par lettres, au cardinal, de pleins pouvoirs, tant pour les affaires de la guerre que pour la conduite du procès à faire au grand écuyer. Ces lettres, datées de Bagnols, le 30 juin 1642, et qui prouvent jusqu'à quel point le faible monarque avait recommencé à subir l'autorité de son ministre, étaient ainsi conçues :

«Mon cousin, étant contraint par la considéra-«tion de mes affaires, et par l'état auquel est votre «santé [3], de vous laisser en ce pays, avec très-«grand regret, je vous écris cette lettre pour vous «dire, qu'ayant ma confiance entière en vous, mon «intention est que vous fassiez les choses qui regar-«deront mon service avec la même autorité que si «j'y étois; que les ordres que vous enverrez, soit «dans les provinces de deçà, ou hors du royaume, «à mes lieutenants généraux d'armées, ou à mes «ministres, soient aussi ponctuellement exécutés

[1] Fontrailles, ce gentilhomme dévoué à Monsieur, qui était allé en Espagne conclure le traité.

[1] *Mémoires de madame de Motteville.*

[2] M. A. Bazin, *Hist. de France sous Louis XIII.*

[3] Richelieu était alors retenu par la fièvre à Tarascon.

«que les miens propres, et que vous pourvoyiez «aux choses pressées sans m'en donner avis. Je «suis assuré que je ne saurois mettre mes affaires «en meilleures mains, et qu'elles ne vous sont pas «moins à cœur qu'à moi. Je vous conjure seulement «de les faire sans altérer votre santé, qui m'est «chère au dernier point. Je finirai, en priant Dieu «qu'il vous la redonne telle que je le désire.

«Louis.»

Le roi n'était pas encore arrivé à Fontainebleau, lorsqu'il apprit que la reine Marie de Médicis, sa mère, était morte à Cologne le 3 juillet. «Il y avoit neuf à dix mois qu'elle s'étoit retirée dans cette ville, ne pouvant plus rester en Angleterre, où le roi Charles Ier, son gendre, étoit sur le point d'être accablé par le parti des communes. Elle fut attaquée, sur la fin de juin, d'une fièvre violente, et Riolant, son premier médecin, ayant aperçu quelques signes de gangrène sur les jambes, elle ne pensa plus qu'à se préparer à la mort. Elle fut assistée, dans ses derniers moments, par Rosetti, nonce ordinaire à Cologne, et par Fabio Chigi, nonce extraordinaire, qui fut depuis élu pape sous le nom d'Alexandre VII, et par des religieux de différents ordres, qui furent présents à la lecture de son testament, et qui le signèrent. Elle le fit la veille de sa mort. Il contenoit un grand nombre de dispositions, dont la première étoit qu'elle désiroit que son corps fût inhumé dans l'église de Saint-Denis, en France, auprès de celui de Henri IV.» Son vœu ne fut rempli qu'en 1643, après la mort du cardinal de Richelieu.

Louis XIII apprit en même temps l'exécution de son favori et la prise de la capitale du Roussillon, qui décida de la conquête de cette province. Le cardinal lui écrivit : «Sire, vos ennemis sont morts, «et vos armes sont dans Perpignan.»

Cette ville fut occupée par les Français le 9 septembre 1642, après plusieurs mois de blocus, et par suite d'une capitulation que la garnison, privée de secours et de vivres, se vit forcée de conclure. «Dans les derniers temps du siége, dit Vittorio Siri, la famine étoit parvenue à ce point, que les bourgeois ne laissoient plus sortir de leurs maisons leurs enfants, dans la crainte qu'ils ne fussent enlevés par les soldats pour être mangés.»

Pardon accordé à Monsieur et au duc de Bouillon (1642).

Le duc d'Orléans n'avait obtenu son pardon qu'en fournissant une déclaration qui servit de preuve contre le grand écuyer, et contribua à le faire condamner. Le cardinal eut même, pendant quelque temps, le dessein d'augmenter son humiliation, et d'accroître son infamie, en l'obligeant à témoigner dans le procès contre ses complices, et à soutenir, contre ceux qu'il avait nommés, ses aveux *aussi noblement qu'il le pourroit*. Mais le rang du prince le sauva de cette honte, et on se borna à faire usage de son témoignage écrit. — Le frère du roi fut exilé temporairement à Annecy, en Savoie; il obtint ensuite la permission de revenir dans le royaume, mais à des conditions exprimées dans un acte qu'il fut obligé de signer, et qui était ainsi conçu :

«Gaston, fils de France, etc. Après avoir donné «une ample déclaration au roi du crime auquel le «sieur de Cinq-Mars, grand écuyer de France, nous «fait tomber par ses pressantes sollicitations, recou«rant à la clémence de Sa Majesté, nous déclarons «que nous nous tiendrons extrêmement obligé et «bien traité, s'il plaît à Sa Majesté nous laisser vi«vre comme simple particulier dans le royaume, «sans gouvernement, sans compagnies de gendar«mes, de chevau-légers, et sans prétendre jamais «pareilles charges, ni administrations telles qu'elles «puissent être, et à quelles occasions qu'elles puis«sent arriver, etc.»

Un prince assez lâche pour signer une telle déclaration ne pouvait plus inspirer aucune crainte à ses ennemis, ni aucune confiance à ses amis.

Le duc de Bouillon, arrêté en Italie, où il commandait l'armée française, avait été conduit de Casal à Pignerol. Il fut ensuite transféré à Lyon, et figura comme témoin dans le procès fait à son malheureux complice; mais grâce aux sollicitations que fit faire en sa faveur le prince d'Orange, il ne fut pas nommé dans le jugement qui condamna Cinq-Mars et de Thou. — On lui fit insinuer qu'il avait un moyen de sauver sa vie.—Le chancelier Séguier, assisté de Laubardemont, et de plusieurs membres de la commission, se rendit au château de Pierre-Encise, où il était détenu. — Le duc lui dit, en présence des magistrats qui l'accompagnaient, «qu'ayant su le jugement et l'exécution des sieurs «Cinq-Mars et de Thou, et connaissant, par les «charges qui étoient au procès contre lui, et par sa «propre confession, qu'il ne pouvoit éviter une pa«reille condamnation, s'il étoit jugé, il le supplioit, «au nom de Dieu, de différer à mettre son procès «sur le bureau, jusqu'à ce qu'il eût reçu réponse à «une proposition qu'il vouloit faire au roi; *que la «place de Sedan ayant été la cause de tous ses «malheurs, il supplioit le roi de la recevoir, et «de lui accorder sa grâce;* qu'il n'avoit point de «condition à faire à son maître, qu'il lui remettoit «cette place purement et simplement, et qu'en at«tendant, il prendroit la hardiesse d'écrire à M. le «cardinal-duc, pour lui expliquer ses intentions, «lesquelles il soumettoit toutefois entièrement à la

«volonté du roi; qu'il ne faisoit point cette propo-«sition pour gagner du temps, puisqu'il prétendoit, «s'il plaisoit à Sa Majesté, lui faire remettre la place «dans dix jours, étant résolu d'y envoyer exprès un «de ses beaux-frères à cet effet.»

Le chancelier fit dresser procès-verbal de cette déclaration. La proposition du duc de Bouillon fut acceptée. Le cardinal Mazarin fut chargé de prendre possession de Sedan, dont un capitaine des gardes du roi fut nommé gouverneur.

Le duc de Bouillon recouvra sa liberté; mais il attendit longtemps le dédommagement qu'on lui avait promis pour le domaine de Sedan; ce fut seulement en 1651 que Louis XIV (ou plutôt le cardinal Mazarin) lui donna en échange les duchés d'Albret, de Château-Thierry, et le comté d'Évreux.

CHAPITRE XXIV.

LOUIS XIII. — MORT DE RICHELIEU. — MORT DU ROI.

Richelieu exige de Louis XIII le renvoi de quatre officiers de sa maison. — Derniers moments du cardinal de Richelieu. — Déclaration contre Monsieur. — Mort du cardinal. — Jugements sur Richelieu. — Mazarin succède à Richelieu. — Le duc d'Orléans revient à la cour. — Derniers moments de Louis XIII. — Déclaration sur la régence, dite *Testament de Louis XIII*—Baptême de Louis XIV. — Mort du roi. — Faits divers advenus pendant le règne de Louis XIII. — Quelques détails sur ce roi.

(Ans 1642 et 1643.)

Richelieu exige de Louis XIII le renvoi de quatre officiers de sa maison (1642).

Richelieu était arrivé à Paris dans un état de langueur et d'infirmité qui semblait annoncer une fin prochaine. Cependant il se soutenait encore par son courage, et il ne démentait pas la fermeté de son caractère. Néanmoins, malgré le pouvoir absolu dont il jouissait, et qui paraissait à jamais affermi par les terribles exemples de sévérité qu'il venait de donner, par la perte ou l'éloignement des ennemis de l'État et de sa personne, il était encore dans de continuelles appréhensions pour une vie que, d'un moment à l'autre, la maladie pouvait lui enlever. Au lieu d'une mort naturelle il craignait une fin violente; car il était certain, sans en avoir la preuve légale, que trois capitaines des gardes (de Tilladet, de La Salle et des Essarts) et le commandant des mousquetaires du roi (Troisvilles) avaient participé au complot de Cinq-Mars, et s'étaient chargé de le faire tuer.

Le cardinal, cédant à ses terreurs, se décida à une démarche hardie; «il chargea Chavigny d'aller trouver le roi et de lui dire de sa part «qu'il ne «pouvoit être en sûreté dans aucune des maisons «royales avec des gens qui avoient voulu l'assas-«siner, et qu'il prioit Sa Majesté de les renvoyer.» Louis XIII reçut fort mal cette proposition; il répondit «que ces quatre officiers étoient très-affec-«tionnés à son service, et qu'ils n'avoient rien fait «qui méritât un pareil traitement.» Chavigny insista par ordre de Richelieu, et dit au roi «que si «Sa Majesté ne vouloit pas absolument renvoyer ces «officiers, elle devoit au moins permettre que les «gardes du cardinal le suivissent, sans quitter leurs «armes, dans son appartement, où ils se mêleroient «avec ceux de Sa Majesté.» Le roi, naturellement jaloux des prérogatives de la souveraineté, répondit avec aigreur «qu'il étoit étonné que l'on osât «seulement lui faire une pareille proposition.» Et comme Chavigny vouloit encore parler, il l'interrompit en disant: «Puisque je ne me mêle point de ce «qui regarde la maison du cardinal, il n'est pas «juste qu'il prétende exclure de la mienne des offi-«ciers dont je suis content, sur des prétextes ima-«ginaires et sur des craintes mal fondées. — Sire, «reprit Chavigny, si M. le cardinal savoit qu'il y «eût dans sa maison quelqu'un qui ne fût pas agréa-«ble à Votre Majesté, il le chasseroit sur-le-champ, «et ne le verroit jamais. — Il ne vous verroit donc «plus, reprit Louis XIII avec emportement, car je «ne puis vous souffrir, et il y a longtemps que je ne «vous vois qu'avec peine;» et après ces paroles il lui tourna le dos, et le laissa confus et consterné.»

Le roi témoigna hautement qu'il était offensé de la prétention du cardinal, et déclara qu'il ne lui accorderait pas l'éloignement de quatre serviteurs dévoués et fidèles; mais sa fermeté ne dura pas longtemps. Le cardinal, usant de sa ressource habituelle, lui fit dire «qu'il aimoit mieux abandonner «la conduite des affaires que de vivre dans de con-«tinuelles alarmes, et qu'il alloit se retirer au Ha-«vre, dont il étoit gouverneur, afin de mettre sa «vie en sûreté.» — Il affecta même de refuser audience aux ambassadeurs, et de laisser sans réponse les dépêches des généraux d'armée.» — Louis XIII, effrayé de se voir forcé de régner par lui-même, se hâta de consentir à l'exil des quatre officiers qu'il aimait, et les renvoya tout en versant des larmes de dépit.

Le roi *boudait* encore le ministre dont il n'avait pas osé se séparer, lorsque la mort l'en débarrassa.

Derniers moments du cardinal de Richelieu. — Déclaration contre Monsieur.—Mort du cardinal (4 décembre 1642).

La maladie du cardinal n'avait pas cessé de faire des progrès. «Le mardi (2 décembre 1642) au matin, il y eut grande consultation de médecins. Ce

même jour, sur les deux heures après midi, le roi vint voir le cardinal. Il entra dans sa chambre avec M. de Villequier et quelques autres capitaines de ses gardes : s'étant approché de son lit, M. le cardinal lui dit «qu'il prenoit congé de Sa Majesté; «qu'il voyoit bien qu'il falloit partir, mais qu'il «mouroit avec cette satisfaction qu'il ne l'avoit ja«mais desservi, et qu'il laissoit son État en un haut «point, et tous ses ennemis bien abattus ; qu'en re«connoissance de ses services passés, il le supplioit «d'avoir soin des siens; qu'il laissoit dans le royau«me plusieurs personnes très-capables, et bien «instruites des affaires (qu'il nomma) pour s'en ser«vir dignement.» Le roi lui promit d'avoir mémoire de ses recommandations et lui témoignant plus de tendresse qu'il n'en avoit, lui fit prendre lui-même deux jaunes d'œuf.

«Après que le roi fut sorti de sa chambre, il entra dans la galerie, et l'on remarqua qu'en se promenant, et considérant les tableaux qui y étoient, il n'avoit pu s'empêcher de rire plusieurs fois. Il s'en retourna au Louvre, où il fut accompagné, de la part de son éminence, du comte d'Harcourt et du maréchal de Brézé, et de quelques autres. Il avoit résolu de ne point quitter le Louvre jusqu'à ce qu'il eût vu le cours de cette maladie, et y il demeura en effet jusqu'après la mort du cardinal.

«Le comte d'Harcourt étant de retour au Palais-Cardinal, son éminence ne l'aperçut pas plus tôt, que le faisant approcher de son lit : «M. d'Har«court, lui dit-il, vous allez perdre un grand ami.» Ces paroles lui tirèrent des larmes des yeux ; et se tournant vers madame d'Aiguillon : «Ma nièce, lui «dit-il, je veux qu'après ma mort vous fassiez...» Ces ordres secrets la firent sortir de la chambre toute fondante en larmes. Ensuite il demanda aux médecins, avec beaucoup de fermeté, jusqu'à quand il pourroit encore vivre ; qu'ils le lui dissent franchement, puisque aussi bien il étoit très-résolu à la mort. Ces hommes, nés à la flatterie comme les autres, lui dirent «qu'il n'y avoit rien encore à dé«sespérer ; que Dieu, qui le voyoit si nécessaire au «bien de la France, feroit un coup de sa main pour «le lui conserver ; et que, selon leur art, ils ne «pouvoient faire aucun jugement du succès de son «mal jusqu'au septième jour.» Mais le cardinal appela en particulier, Chicot, médecin du roi, et le conjura, non comme médecin, mais comme son ami, de lui parler à cœur ouvert. Chicot, après quelques excuses, lui dit nettement que dans vingt-quatre heures il seroit ou mort ou guéri. «Voilà «parler comme il faut, lui répondit le cardinal. «C'est assez, je vous entends ;» et en même temps il envoya chercher ceux dont il avoit besoin en cette conjoncture.

«Sur le soir, la fièvre redoubla étrangement, et l'on fut obligé de le saigner deux fois. A une heure après minuit, le curé de Saint-Eustache lui apporta le saint viatique. Lorsqu'il eut posé le saint sacrement sur une table qui avoit été préparée pour le recevoir, le cardinal lui dit : «Mon maître, voilà mon «juge qui me jugera bientôt. Je le prie de bon «cœur qu'il me condamne si j'ai eu autre intention «que le bien de la religion et de l'État.» Il communia ensuite, et, à trois heures après-minuit, il reçut l'extrême onction par les mains dudit curé. Avant que l'on commençât la cérémonie, il se tourna vers le curé, et, «Mon pasteur, lui dit-il, je vous «demande ce sacrement d'extrême onction, de me «parler comme à un grand pécheur, et me traiter «comme le plus chétif de votre paroisse.» Ce qu'il fit en faisant réciter à ce grand docteur son *Pater noster,* et le symbole de la foi. Le cardinal témoigna, en prononçant ces paroles, beaucoup d'émotion, beaucoup de tendresse de cœur, et beaucoup de douleur de ses fautes, embrassant sans cesse un crucifix qu'il tenoit entre ses bras; de sorte que tous les assistants fondoient en larmes, et croyoit-on qu'à cette fois-là il alloit expirer, tant il paroissoit être mal.

«Le lendemain (3 décembre), les médecins l'abandonnèrent le matin aux empiriques, voyant qu'ils n'avoient plus de remèdes pour lui, à cause que l'inflammation étoit à la poitrine, et que la douleur de côté alloit tantôt à droite et tantôt à gauche. Il fut aussi tellement mal que, sur les onze heures, le bruit de sa mort se répandit par toute la ville. Le sieur Bouvard, qui l'avoit veillé la nuit passée, alla au matin rendre compte au roi de l'état de son mal; et lui ayant fait entendre qu'il ne pourroit passer le jour, on envoya faire des défenses à toutes les postes de donner des chevaux sans billet.

«Ce matin même, le roi manda le parlement pour le venir trouver sur les deux heures après-midi. Cela donna sujet de croire que le cardinal étoit mort; mais le roi avoit envoyé quérir ces messieurs pour faire vérifier la déclaration contre M. le duc d'Orléans. Il leur dit : «Messieurs, je «veux que vous vérifiiez la déclaration, qui est entre «les mains de mon procureur général, contre mon «frère. Il est tant de fois retombé en la même faute «après lui avoir tant de fois pardonné, que je ne le «peux plus souffrir ; et j'ai grand sujet d'appré«hender qu'ayant tant failli de fois comme il a «fait, il n'ait encore quelque mauvais dessein con«tre mon État. C'est pourquoi j'ai résolu de lui en «ôter les moyens, et afin qu'il ne puisse à l'avenir «maltraiter la reine et mes enfants après ma mort, «lui ôter toute espérance de venir jamais au gou-

«vernement. M. le chancelier vous dira le reste de «mes intentions.» Sur quoi l'on dit que le premier président fit quelque remontrance pour surseoir cette affaire en faveur de Monsieur, et en considération de sa qualité. Néanmoins la déclaration fut vérifiée cinq jours après la mort du cardinal.

«Sur les quatre heures du soir, le roi fut au Palais-Cardinal : le malade se trouvoit mieux; le roi demeura auprès de lui jusque sur les cinq heures, avec des démonstrations de douleur et de regret pour l'état auquel il le voyoit. La nuit se passa avec plus de repos et moins de fièvre; si bien que tout son monde y croyoit un grand amendement.

«Le jeudi, au matin (4 décembre), les médecins lui donnèrent une médecine, à huit heures, qui sembla le soulager, et qui les obligea de lui en donner une autre à onze heures. On publioit par la ville sa santé, avec démonstration de joie de la part de ceux qui étoient dans ses intérêts; à midi, ou environ, M. le cardinal parla à un gentilhomme que la reine lui avoit envoyé pour savoir l'état de sa santé, en termes si fermes et si raisonnables, qu'il ne paroissoit pas si proche de sa fin qu'il étoit. Sitôt que ce gentilhomme se fut retiré, il sentit intérieurement le coup de la mort; et se tournant vers la duchesse d'Aiguillon : «Ma nièce, lui dit-il tendrement, je suis bien mal; je vais mourir. Je vous «prie de vous retirer; votre tendresse m'attendrit «trop. N'ayez point ce déplaisir de me voir mou«rir.» Elle se retira à l'instant même, et tout sur-le-champ le voilà surpris d'un étourdissement dans lequel il expira.

«Il mourut à cinquante-huit ans, dans le palais qu'il avoit fait bâtir à Paris, à la vue presque de son roi, qui ne fut jamais si satisfait de chose qui fût arrivée dans son règne [1].»

En apprenant sa mort, Louis XIII se contenta de dire froidement : «Voilà un grand politique mort.»

Jugements sur Richelieu.

Richelieu mourut détesté de ses contemporains; mais la postérité n'a pas pu refuser son admiration à ce grand homme. — Aux libelles qui, durant son ministère, s'imprimaient contre lui à Bruxelles, succédèrent, après sa mort, des satires et des épigrammes sanglantes, imprimées à Paris. Nous en avons plus de cinquante sous les yeux. On regrette de trouver parmi leurs auteurs le nom illustre de Pierre Corneille. L'auteur du *Cid*, qui fut pensionné par Richelieu, même après la condamnation de son chef-d'œuvre par l'Académie, aurait dû s'en tenir au quatrain qu'il fit en apprenant la mort du ministre :

> Qu'on parle mal ou bien du fameux cardinal,
> Ma prose ni mes vers n'en diront jamais rien :
> Il m'a fait trop de bien pour en dire du mal,
> Il m'a fait trop de mal pour en dire du bien.

«Richelieu, doué d'un caractère inflexible, et d'un génie étendu, également propre aux petites intrigues et aux grands projets, aimoit la vraie gloire sans dédaigner les jouissances de la vanité. — Il soumit tout à ses volontés, même celles de son maître; son ambition enchaîna toutes les ambitions qui s'agitoient autour de lui : malheureusement il eut quelquefois besoin de la terreur pour accomplir ses desseins, et la terreur produit des haines invétérées. Il accepta le danger de ces haines, parvint à relever l'autorité royale sur les débris des factions, encouragea les arts, protégea les lettres par son estime et par ses bienfaits, et la France, tranquille au dedans, respectée au dehors, commença sous ses auspices un nouveau siècle de grandeur et de gloire [1].»

Un des rivaux de Richelieu, le célèbre comte-duc d'Olivarès, ministre de Philippe IV, disait, à l'occasion des libelles qui attaquaient chaque jour les mœurs et le caractère du ministre de Louis XIII : «Je consentirois volontiers que l'on imprimât tous «les jours des bibliothèques entières contre moi, «pourvu que les affaires de mon maître fussent «aussi bien conduites que celles du roi très-chré«tien. Le cardinal de Richelieu est le plus habile «ministre qui ait paru depuis mille ans dans la «chrétienté.»

Le czar Pierre I[er], visitant (en 1717) l'église de la Sorbonne et le tombeau de Richelieu, embrassa sa statue en s'écriant : «O grand homme, je don«nerois à un ministre tel que toi la moitié de mon «empire, pour qu'il m'aidât à gouverner l'autre.»

Montesquieu a dit : «Richelieu fit jouer à son monarque le second rôle dans la monarchie, et le premier dans l'Europe; il avilit le roi, mais il illustra le règne.»

«Il n'y a (dit M. de Chateaubriand) qu'une seule chose et qu'un seul homme dans le règne de Louis XIII, Richelieu. Il abaissa à la fois les grands, les huguenots, et la maison d'Autriche.

«Toutes les libertés moururent : la liberté politique dans les états congédiés, la liberté religieuse par la prise de La Rochelle... La liberté littéraire périt à son tour : on avoit passé de l'école naïve,

[1] *Relation* du temps, annexée aux *Mémoires de Montrésor.*

[1] M. A. Jay, *Histoire du ministère du cardinal de Richelieu.*

simple, originale d'Amyot, de Rabelais, de Marot, de Montaigne, à l'école artificielle et boursouflée de Ronsard. Malherbe rentra dans la première route: les sujets étrangers à nos mœurs et à nos croyances furent choisis de préférence. Alors s'éleva l'Académie françoise, haute cour du classique, qui fit comparoître devant elle, comme premier accusé, le génie de Corneille. Racine vint ensuite imposer aux lettres le despotisme de ses chefs-d'œuvre, comme Louis XIV, le joug de sa grandeur à la politique...

«Pendant le règne du cardinal de Richelieu, les sujets, comme le chef suprême, inclinèrent au despotisme; on arrivoit peu à peu à l'admiration du pouvoir... Richelieu apparut comme la monarchie absolue personnifiée, venant mettre à mort la vieille monarchie aristocratique. Ce génie du despotisme s'évanouit, et laissa à sa place Louis XIV, chargé de ses pleins pouvoirs.»

Mazarin succède à Richelieu. — Le duc d'Orléans revient à la cour (1642-1643).

La mort du cardinal de Richelieu ne changea rien d'abord à la marche des affaires; Louis XIII partageait les vues politiques de son ministre, et reporta sa confiance sur le cardinal Mazarin, que Richelieu avait, dès l'année précédente, chargé du soin des affaires étrangères. «L'autorité de Mazarin dans le conseil ne fut pas définie, pas plus que ne l'avoit été celle du cardinal de Richelieu, lorsqu'il étoit venu s'y asseoir pour la seconde fois, en 1624, cinq ans avant que le roi l'eût déclaré principal ministre. Mazarin y trouva le chancelier, le surintendant des finances, et des secrétaires d'État auxquels étoient attribués les divers départements des affaires. Parmi ceux-ci il en étoit deux, Bouthillier de Chavigny et Sublet des Noyers, le premier encore tout froissé de son récent débat avec le roi, le second, ambitieux, remuant et dévot, qui aspiroient, l'un et l'autre, à l'influence générale sur les délibérations. Au milieu de ces positions toutes faites, et tendant à s'agrandir, celle du nouveau-venu s'élevoit déjà par sa dignité ecclésiastique, par l'habitude où l'on étoit de plier sous un cardinal, peut-être plus encore par le manque d'attributions spéciales qui, ne lui donnant rien à faire, lui laissoit tout à diriger. La conduite qu'elle lui traçoit étoit de laisser agir l'opinion qui le portoit au gouvernement, le cours des choses qui l'y mèneroit, de s'en défendre avec modestie; et son caractère doux, poli, souple, caressant, étoit tout à fait propre à ce rôle. En écrivant au prince d'Orange, trois semaines après la mort de Richelieu, il lui disoit «que son dessein, dans le premier mo-«ment de sa douleur, avoit d'abord été de se retirer «à Rome, pour essayer d'y servir le roi, mais que «Sa Majesté ne l'ayant pas désiré, et lui ayant fait «l'honneur de le retenir auprès d'elle, pour l'assis-«ter dans ses conseils, et prendre la conduite de ses «affaires les plus importantes, il n'avoit cru pou-«voir moins faire, après toutes les grâces qu'il en «avoit reçues, que de se soumettre à ses volontés.»

Pour plaire à Louis XIII, dont la santé chancelante n'annonçait plus un long règne, et pour ne pas se faire des ennemis qui eussent, à la mort du roi, arrêté son ambition dès l'entrée dans la carrière, il fallait à Mazarin une adresse profonde et une prévoyante habileté. «Il devoit, dit M. Bazin, continuer la politique du défunt ministre, conserver tout entier le pouvoir qu'il avoit établi, n'en rien relâcher ni perdre, et cependant regagner, par une réparation savamment ménagée des rigueurs de Richelieu contre les personnes, tous ces intérêts qu'il avoit blessés, toutes ces ambitions qu'il avoit traitées avec tant de rudesse.

«Déjà, en effet, sur la nouvelle que le cardinal de Richelieu n'étoit plus, tout ce qu'il y avoit de prisonniers dans la Bastille, d'exilés ou de fugitifs sur la terre étrangère, de mécontents ou de bannis dans les châteaux, demandoit sa liberté, son retour, sa réintégration. En voyant les espérances que réveilloit la seule mort du ministre, on pouvoit juger de celles qui éclateroient si le maître venoit à mourir aussi, et ce qu'en tout cas elles auroient eu d'ardeur et d'exigence, si le cardinal avoit emporté tout son ministère avec lui dans la tombe. Les lettres du roi, l'avénement du cardinal Mazarin, et, plus que tout cela, la déclaration contre le duc d'Orléans[1], servirent du moins à retenir tous ces empressements, et, en les obligeant à la patience, les préparèrent à se contenter de ce qui leur seroit accordé.

«Le roi lui-même ne voulut pas se satisfaire entièrement: il rappela seulement le comte de Troisvilles; mais il ne fit qu'inviter les trois capitaines au régiment des gardes, qu'il lui avoit fallu renvoyer, à ne pas se défaire de leurs charges. — Les maréchaux de France étoient venus le supplier d'ouvrir les portes de la Bastille aux maréchaux de Bassompierre et de Vitry; il leur dit *qu'il falloit attendre*. Le duc d'Orléans avoit écrit à son frère pour lui montrer l'extrême sévérité de la déclaration qui le concernoit; le roi lui accorda, pour toute diminution de sa peine, qu'elle ne seroit pas rendue pu-

[1] Cette déclaration, condition du pardon accordé au prince, fut signée le 1er décembre, trois jours avant la mort du cardinal. Elle portoit contre le frère de Louis XIII «interdiction générale de *toute administration* dans le royaume, comme aussi de la *régence* pendant la minorité des enfants du roi.»

blique, sauf à lui de mériter un meilleur traitement par une conduite meilleure. Un ordre fut envoyé sur toutes les côtes de France pour n'y laisser aborder aucun des réfugiés venant d'Angleterre. Le duc de Beaufort, qui avoit échappé à cette consigne en cachant son nom, fut obligé de se tenir enfermé dans Anet, où il eut ensuite permission de demeurer, mais sans pouvoir en sortir.»

Bientôt, il est vrai, Mazarin décida Louis XIII à se relâcher de sa rigueur. Le duc d'Orléans, grâce à l'intercession de sa fille, mademoiselle de Montpensier, alors âgée de quinze ans, obtint la permission de revenir à la cour (le 13 janvier 1643), «et s'y montra aussi gai, dit cette princesse, que si MM. de Cinq-Mars et de Thou ne fussent pas demeurés par les chemins; je ne pus le voir sans penser à eux, et je sentis que sa joie me donnoit du chagrin.»— Bassompierre et Vitry sortirent de la Bastille la veille même des funérailles de Richelieu (le 19 janvier). Bassompierre, qui ne se croyait pas vieilli par douze ans de captivité, fut surpris du changement qu'il remarqua dans Paris, «où, disait-il, on pouvoit marcher sur les impériales des carrosses, tant les rues en étoient pleines, et où on ne trouvoit ni barbe aux hommes, ni crins aux chevaux.»

Derniers moments de Louis XIII. — Déclaration sur la régence, dite *Testament de Louis XIII*. — Baptême de Louis XIV. — Mort du roi (14 mai 1643).

«Le roi devenoit si chagrin qu'on n'osoit plus lui parler, et il étoit de si méchante humeur qu'il gourmandoit tout le monde, et faisoit des rebuffades à tous ceux qui l'abordoient : en sorte que les ministres le craignoient et trembloient toujours devant lui. Cette mauvaise humeur étoit causée par son peu de santé, qui empiroit tous les jours; et il devenoit si maigre et si pâle, qu'on le voyoit diminuer à vue d'œil. Cela causoit beaucoup d'intrigues à la cour, où on considéroit la reine comme celle entre les mains de laquelle toute la puissance alloit bientôt tomber; c'est pourquoi chacun sous main tâchoit de se mettre dans ses bonnes grâces, et de l'assurer de sa fidélité. — Le cardinal Mazarin n'y perdoit point de temps, et dès lors prit des mesures avec elle.

«Le roi, se sentant affoiblir tous les jours, connut bien qu'il ne vivroit pas longtemps, et qu'il étoit proche de sa fin : c'est pourquoi il voulut mettre ordre au gouvernement de l'État. Pour ce sujet, il assembla le 20 d'avril, à Saint-Germain, la reine, Monsieur, le prince de Condé, tous les officiers de la couronne, les présidents à mortier, et deux conseillers de chaque chambre du parlement; et là, en leur présence, il fit lire une déclaration par laquelle il ordonnoit, en cas que Dieu disposât de lui, que la reine seroit régente, Monsieur, lieutenant général de l'État et des armées, le prince de Condé, chef du conseil, et le cardinal Mazarin, le chancelier, Bouthillier, surintendant des finances, et son fils Chavigny, secrétaire d'État, ministres indestituables; en sorte que tout se passeroit dans le conseil à la pluralité des voix, et sans que la reine pût rien changer jusqu'à la majorité du jeune roi.

«Le lendemain, Monsieur fut au parlement faire vérifier cette déclaration, quoique fort offensante contre la reine et contre lui. — Le roi avoit si mauvaise opinion de la capacité de l'une et de l'autre, qu'il eût bien désiré, pour le bien de son fils, qu'ils n'y eussent aucune part; mais ayant consulté sur les moyens de les en priver, il se trouva qu'il ne se pouvoit sans faire un grand trouble dans l'État, pour lequel éviter il résolut de leur laisser le titre, et de leur lier tellement les mains qu'ils ne pussent rien gâter.

«Le jour suivant, le roi fit baptiser M. le dauphin dans sa chapelle, par l'évêque de Meaux, son premier aumônier : le cardinal Mazarin fut parrain, et la princesse de Condé marraine, qui le nomma Louis. On le mena, au sortir de la chapelle, dans la chambre du roi, qui lui demanda comme il avoit nom; il répondit : «Louis XIV.» Sur quoi le roi répliqua : «Pas encore, pas encore.»

«Le roi ne laissoit pas, nonobstant son mal, de tenir conseil, et d'agir dans ses affaires. Il donna à Du Hallier [1] le gouvernement de Champagne et le bâton de maréchal de France, sous le nom de maréchal de L'Hospital; il pourvut le marquis de Lenoncourt du gouvernement de Lorraine, et Le Plessis-Guénégaud, trésorier de l'épargne, de la charge de secrétaire d'État, par la démission du comte de Brienne de Loménie. — Il ne sortoit plus de sa chambre, et parloit de la mort sans crainte.

«Un jour, voyant le clocher de Saint-Denis par sa fenêtre, il dit : «Voilà où je serai bientôt;» et il eut soin de recommander qu'en y portant son corps on ne passât pas par un certain chemin fort rompu, où les chevaux auroient trop de peine; il défendit qu'on lui fît aucune pompe funèbre, recommanda l'union à la reine et à Monsieur, et se prépara fort résolument à la mort, à laquelle il fut assisté du père Dinet, son confesseur, des évêques de Lisieux et de Meaux, et du père Vincent.

«Il témoigna dans ses derniers jours que deux choses donnoient de la peine à sa conscience : la mort du maréchal d'Ancre, et le mauvais traite-

[1] Un des assassins du maréchal d'Ancre. (Voyez plus haut, page 160).

ment qu'il avoit fait à la reine sa mère. Il reçut les sacrements avec contrition, pardonna à ses ennemis, envoya quérir et voulut voir devant que de mourir ceux qu'il avoit persécutés, comme les ducs de Vendôme et de Bellegarde, les maréchaux de Vitry et de Bassompierre, Baradas, auquel il donna une abbaye, Beringhen, Manicamp, et autres. Et enfin le quatorzième jour de mai, à pareils jour et heure que le roi Henri IV son père, il mourut dans le château neuf de Saint-Germain, âgé un peu moins de quarante-deux ans, après avoir régné trente-trois ans accomplis. Il fut, selon son intention, porté à Saint-Denis sans aucune cérémonie, et mis près du corps du roi son père.

«Il fut peu regretté, et il tardoit à tout le monde qu'il ne fût mort, même à ceux qui lui avoient le plus d'obligation. On étoit si las de son gouvernement, qui avoit toujours dépendu d'autrui plutôt que de lui-même, et on avoit si grande espérance de la conduite de la reine, que chacun désiroit du changement : aussi, durant sa maladie, qui fut fort longue, on connoissoit dans le visage des courtisans l'état de sa santé, car tout le monde étoit triste quand il se portoit mieux, et, dès qu'il empiroit, la joie se remarquoit dans les yeux d'un chacun [1].»

«On alla, dit Tallemant des Réaux, à l'enterrement du roi comme aux noces; et au devant de la reine comme à un carrousel. *On ne savoit pas ce que c'étoit.*»

Faits divers advenus pendant le règne de Louis XIII. — Quelques détails sur ce roi.

Le parlement de Pau fut établi en 1619, et celui de Metz en 1633.—L'évêché de Paris fut érigé en archevêché en 1622.—L'imprimerie royale, fondée en 1531, par François Ier, fut réorganisée, agrandie et améliorée en 1642, par ordre de Richelieu. —Une déclaration de Louis XIII, du 25 avril 1634, fixa à l'île de Fer le méridien, d'après lequel se comptent les degrés de longitude, et qui est fixé maintenant en France à l'observatoire de Paris. — Le *Jardin du roi*, que les Parisiens se sont obtinés à nommer *Jardin des plantes*, fut établi en 1634.

Les ducs et pairs créés par Louis XIII sont au nombre de huit : Charles Cossé de Brissac, maréchal de France (en 1611); François de Bonne de Lesdiguières, depuis connétable de France (en 1611); Charles d'Albert de Luynes, connétable de France (en 1619); Georges de Brancas de Villars (en 1627); François de La Rochefoucauld (en 1622); Armand Duplessis, cardinal de Richelieu (en 1634); Claude de Rouvroy de Saint-Simon (en 1635); et Jacques Nompar de Caumont La Force (en 1637).

Enfin, les grands fiefs réunis à la couronne sous le règne de Louis XIII sont : le comté d'Auvergne, en 1615, et la principauté de Sedan, en 1642.

Voici quelques traits sur Louis XIII, recueillis par Tallemant des Réaux, dans ses *Historiettes*:

«Le roi Louis XIII ne manquoit pas d'esprit ; mais son esprit tournoit du côté de la médisance. Il disoit : «Je pense que tels et tels sont bien aises «de mon édit des duels.» Il se railloit de ceux qui ne se battoient pas, en même temps qu'il faisoit une déclaration contre ceux qui se battoient.

«Il étoit bien fait, dansoit assez bien en ballet, mais il ne faisoit jamais que des personnages ridicules. — Il étoit bien à cheval, eût enduré la fatigue en un besoin, et mettoit bien une armée en bataille.

«Il avoit de la difficulté à parler; et, étant timide, cela faisoit qu'il agissoit encore moins par lui-même. Le cardinal de Richelieu, qui craignoit qu'on ne l'appelât *Louis le Bègue*, fut ravi que l'occasion se présentât de le surnommer *Louis le Juste*. — Cela arriva, lorsque madame de Guemadeuc, femme du gouverneur de Fougères, se jeta à ses pieds, pleura et lamenta, et qu'il n'en fut point ému, encore qu'elle fût fort belle. Guemadeuc eut la tête coupée; il s'étoit révolté le plus sottement du monde.— A La Rochelle, le surnom de *Juste* fut confirmé au roi, à cause du traitement qu'on fit aux Rochellois. En riant, quelques-uns ont ajouté *arquebusier*, et disoient : *Louis, le juste arquebusier*. — Un jour, mais longtemps après, Nogent, en jouant à la paume ou au gros volant avec le roi, lui cria : «A vous, sire.» Le roi manqua. «Ah ! vraiment, dit «Nogent, voilà un beau Louis le juste.» Le roi ne s'en fâcha point.

«Il étoit un peu cruel... Au siége de Montauban, il vit sans pitié plusieurs huguenots (de ceux que Beaufort avoit voulu jeter dans la ville), la plupart avec de grandes blessures, dans les fossés du château où il étoit logé. Ces fossés étoient secs; on les mit là comme en lieu sûr, et il ne daigna jamais leur faire donner de l'eau. Les mouches mangeoient ces pauvres gens. Il s'est diverti longtemps à contrefaire les grimaces des mourants.

«Le soin qu'on avoit eu d'amuser le roi à la chasse servit fort à le rendre sauvage. Mais cela ne l'occupa pas tant qu'il n'eût tout le loisir de s'ennuyer. Il prenoit quelquefois quelqu'un et lui disoit : «Mettons-nous à cette fenêtre, puis en«nuyons-nous, ennuyons-nous ;» et il se mettoit à rêver.

[1] *Mémoires de Monglat, grand maître de la garde-robe, etc.*

«On ne sauroit quasi compter tous les beaux métiers qu'il apprit, outre tous ceux qui concernent la chasse; car il savoit faire des canons de cuir, des lacets, des filets, des arquebuses, de la monnoie. Il étoit bon confiturier, bon jardinier; il fit venir des pois verts, qu'il envoya vendre au marché. (On dit que Montauron [1] les acheta bien cher, car c'étoient les premiers venus. — Montauron acheta aussi, pour faire sa cour, tout le vin de Ruel [2], du cardinal de Richelieu, qui étoit ravi de dire: «J'ai «vendu mon vin cent livres le muid.»).—Le roi se mit à apprendre à larder. On voyoit venir l'écuyer George avec de belles lardoires et de grandes longes de veau. Et une fois, je ne sais qui vint dire que *Sa Majesté lardoit*. Voyez comme cela s'accordoit bien, *Majesté* et *larder*. — Le roi rasoit bien; et un jour il coupa la barbe à tous ses officiers, et ne leur laissa qu'un petit toupet au menton [3]. On en fit une chanson.—Il composoit en musique, et ne s'y connoissoit pas mal. Il mit un air à ce rondeau, sur la mort du cardinal: *Il a passé, il a plié bagage, etc.*, que Miron, maître des comptes, avoit fait. — Il peignoit un peu. — Son dernier métier fut de faire des châssis avec M. de Noyers [4]. Enfin, comme dit son épitaphe:

> Il eut cent vertus de valet,
> Et pas une seule de maître.

«On lui a trouvé pourtant une vertu de roi, si la dissimulation en est une. La veille qu'on arrêta MM. de Vendôme, il leur fit mille caresses; et le lendemain, comme il disoit à M. de Liancourt: «Eussiez-vous jamais cru cela? — Non, sire, dit «M. de Liancourt, car vous avez trop bien joué «votre personnage.» Il témoigna que cette réponse ne lui avoit pas été trop agréable; cependant il sembloit qu'il vouloit qu'on le louât d'avoir si bien dissimulé.

«Le roi ne vouloit pas que ses premiers valets de chambre fussent gentilshommes; car il disoit «qu'il «vouloit pouvoir les battre,» et il ne croyoit pas pouvoir battre un gentilhomme sans se faire tort.

«Il avoit quelque chose du hobereau, car il croyoit *qu'il y alloit de son honneur* si un sergent entroit chez lui, et il en voulut faire battre un qui étoit, pour une dette, venu remplir sa charge dans la cour de Fontainebleau; mais un conseiller d'État lui dit: «Sire, il faudroit savoir au nom, et en l'au«torité de qui il a fait cela.» On apporta les pièces: «Eh! sire, lui dit-il, c'est de par le roi, et ces «gens-là sont des ministres de votre justice.»

«On l'a reconnu avare en toutes choses.—Après la mort du cardinal, il raya toutes les pensions des gens de lettres en disant: «Nous n'avons plus af«faire de cela.»—M. de Schomberg lui ayant dit que Corneille vouloit lui dédier sa tragédie de *Polyeucte*, cela lui fit peur, parce que Montauron avoit donné deux cents pistoles à Corneille pour la dédicace de *Cinna*. «Il n'est pas nécessaire, dit-il. «— Ah! sire, reprit M. de Schomberg, ce n'est «point par intérêt. — Bien donc, dit-il, il me fera «plaisir.» Ce fut à la reine qu'on la dédia, car le roi mourut *entre deux*.

«Le roi vraisemblablement fuyoit le monde, et surtout Paris, parce qu'il avoit honte de la calamité du peuple. On ne crioit presque point *vive le roi* quand il passoit; car il n'étoit pas capable de mettre ordre à rien. Il ne s'étoit réservé que le soin de pourvoir aux compagnies du régiment des gardes et des vieux corps, et étoit jaloux de cela plus que de toute autre chose... Après la mort du cardinal, il témoigna de la joie de recevoir les paquets lui-même.»

«Louis XIII, dit le président Hénault, étoit d'un caractère un peu sauvage; il craignoit la représentation, excepté dans les cérémonies qu'il aimoit beaucoup. Il avoit dans l'accueil et dans les manières, comme il le reconnoissoit lui-même, une sécheresse qu'il tenoit de la reine sa mère. — Son goût pour la retraite faisoit qu'il s'attachoit à ses favoris, *dont il dépendoit tant qu'il ne les renvoyoit pas*. Il tenoit moins à eux par l'affection que par le besoin d'avoir quelqu'un qui partageât sa solitude... Il n'aima jamais le cardinal de Richelieu, qui le domina toujours. Il étoit jaloux de ce ministre, et il ne lui pardonnoit pas intérieurement de ce qu'il ne pouvoit s'en passer. Ses vues étoient droites, son esprit sage et éclairé; il n'imaginoit point, mais il jugeoit bien; son ministre ne le gouvernoit qu'en le persuadant, et ce n'est point un prince médiocre que celui qui ne se laisse conduire que par de grands moyens.»

Louis XIII, dit M. de Chateaubriand, fut placé entre Henri IV et Louis XIV, comme Louis le Jeune entre Philippe-Auguste et saint Louis. Il fut aussi intrépide que son père, et n'eut rien de la grandeur de son fils.

[1] Célèbre financier du XVII[e] siècle.

[2] Ruel est sur le même coteau que Suresne.

[3] De là vient sans doute l'usage d'appeler *la royale* le bouquet de barbe placé sous la lèvre inférieure.

[4] Bassompierre, dans ses *Mémoires*, parle des occupations frivoles de Louis XIII; mais ce prince était alors fort jeune. «Il s'amusoit à force petits exercices, comme de peindre, de chanter, d'imiter les artifices des eaux de Saint-Germain par de petits canaux de plume, de faire de petites inventions de chasse, de jouer du tambour, à quoi il réussissoit fort bien.»

MONARCHIE FRANÇAISE.

RACE CAPÉTIENNE. — BRANCHE DES BOURBONS.

LIVRE DEUXIÈME.

GUERRE DE LA FRONDE. — ROYAUTÉ ABSOLUE.

(DE LOUIS XIV A LOUIS XVI. — 1643 A 1774.)

CHAPITRE PREMIER.

LOUIS XIV. — RÉGENCE D'ANNE D'AUTRICHE. — MAZARIN, PREMIER MINISTRE. — CABALE DES IMPORTANTS.

Lit de justice tenu par Louis XIV. — Le testament de Louis XIII est modifié. — La régence sans partage est donnée à la reine Anne d'Autriche. — *Cabale des importants*.—Le cardinal Mazarin devient premier ministre. — Retour de la duchesse de Chevreuse. — Querelle de la princesse de Condé et de madame de Montbazon. — Emprisonnement du duc de Beaufort. — Exil de madame de Chevreuse. — Fin de la cabale des importants.

(An 1643.)

Lit de justice tenu par Louis XIV.—Le testament de Louis XIII est modifié. — La régence sans partage est donnée à la reine Anne d'Autriche (1643).

Dès que Louis XIII eut rendu le dernier soupir, la reine fut conduite du château neuf de Saint-Germain, où gisait le corps du feu roi, au vieux château où était le roi nouveau, le jeune Louis XIV. Le duc d'Orléans, le prince de Condé et toute la cour l'y suivirent. Le prince de Condé prêta serment entre les mains du roi pour la charge de grand maître de France, qu'il devait commencer à remplir aux obsèques de Louis XIII. « La foule se pressoit dans les appartements, encombroit toutes les issues, étouffoit la régente, qui fut obligée de quitter sa chambre pour respirer. Elle envoya l'ordre à tout le monde de sortir, en faisant prier son beau-frère (le duc d'Orléans) de rester seul avec elle pour la consoler. Cet ordre fut porté par le duc de Beaufort, qui, sans emploi, sans autorité pour commander, n'en commandoit que plus haut, et se fit avec le prince de Condé une querelle, dont la conséquence fut un long ressentiment entre les deux princes.

« Le lendemain, au point du jour, la reine amena le jeune roi au Louvre, à Paris. — Déjà deux lettres avoient été envoyées au parlement, l'une pour les gens du roi, l'autre pour la compagnie. Il n'y étoit question ni de séance royale ni de lit de justice. Le roi annonçoit à ses officiers la mort du roi son père, et les engageoit à continuer la fonction de leurs charges jusqu'à ce qu'ils en eussent reçu de lui la *confirmation accoutumée*. L'espèce de doute que la lettre royale sembloit élever sur l'immuabilité des offices, comme si la survenance d'un règne nouveau pouvoit les mettre en péril, causa un grand émoi parmi les magistrats, et donna lieu à une contestation *assez aigre* entre les gens du roi et le chancelier. » Les députés du parlement insistèrent pour s'adresser à la régente. Et comme déjà, sans doute, Anne d'Autriche et ceux qui la conseillaient avaient leurs desseins, ces magistrats furent admis auprès de la reine, où étaient le duc d'Orléans, le prince de Condé, le cardinal Mazarin, le chancelier, et le secrétaire d'État de Chavigny. La reine les écouta avec une attention toute gracieuse, et leur fit dire ensuite par le chancelier « qu'elle recevrait le parlement le lendemain, *non* « *par députés, mais en corps*, même en robes « rouges, s'il le voulait, toutefois sans l'obliger à « rien, et qu'elle se contenterait qu'il usât des « termes d'obéissance, de respect et de soumission « avec lesquels les compagnies ont coutume de sa- « luer leur prince en semblables occasions. » Les magistrats se retirèrent satisfaits, concluant, des paroles dites au nom de la reine, qu'on ne demanderait plus de serment nouveau, qu'on ne prétendait plus les confirmer dans leurs charges, et que, par conséquent, ils avaient gagné leur procès.

En conséquence, le 16 mai, le parlement se présenta au Louvre, « non pas en corps, mais par députation, non en robes rouges, mais en robes noires, suivant l'ancienne forme. » Dans son compliment, le premier président pria le roi de venir, dès qu'il le pourrait, tenir son lit de justice. La reine annonça que le surlendemain (18 mai) elle conduirait son fils au parlement, et les deux princes (d'Orléans et Condé) déclarèrent l'un et l'autre qu'ils s'y trouveraient *pour rendre honneur au roi et à la reine*.

Le 18 mai, le jeune roi prit place au parlement, ayant à sa droite sa mère (séparée de lui par un siége vide), le duc d'Orléans, son oncle, le prince de Condé, premier prince du sang, le prince de

Conti, son fils, les ducs de Vendôme, d'Uzès, de Ventadour, de Sully, de Lesdiguières, de La Rochefoucauld, de La Force, les maréchaux de Vitry, d'Estrées, de Bassompierre, de Châtillon, de Guiche; à sa gauche, l'évêque de Beauvais, seul pair ecclésiastique; à ses pieds, le duc de Chevreuse, grand chambellan; et devant lui le chancelier. — Sur le banc des conseillers de la grand'chambre étaient l'archevêque de Paris et l'évêque de Senlis. — Sur un banc, dans le parquet, la princesse de Condé, la duchesse de Longueville, et mademoiselle de Vendôme. — Sur un autre, le surintendant des finances, les conseillers d'État et maîtres des requêtes. — Sur un troisième, les secrétaires d'État, au nombre de trois. — Toute la compagnie et le parquet des gens du roi étaient rangés au grand complet dans leur ordre de cérémonie.

Le roi, s'étant assis, dit «qu'il étoit venu au par«lement pour lui témoigner sa bonne volonté, et «que son chancelier lui diroit le reste.» La reine parla en peu de mots «de sa douleur, qui lui avoit «ôté toutes les pensées de ce qu'elle avoit à faire «jusqu'au jour où les députés de la compagnie «étoient venus supplier son fils de tenir son lit de «justice, ce qu'elle avoit voulu faire pour témoi«gner à cette compagnie, qu'en toutes sortes d'oc«casions, elle seroit bien aise de se servir de ses conseils.»

Alors le duc d'Orléans, s'adressant à la reine, lui témoigna «la satisfaction que tout le royaume de«voit avoir de son procédé;» il rappela ce qu'il avait déjà dit aux députés du parlement «que «l'honneur de la régence étoit dû tout entier non«seulement à sa qualité de mère, mais aussi à son «mérite et à sa vertu; que la régence lui ayant été «déférée par la volonté du roi défunt, et par le con«sentement de tous les grands du royaume, il ne «désiroit pour lui-même d'autre part dans les af«faires que celle qu'il lui plairoit de lui donner, et «ne prétendoit aucun avantage de toutes les clauses «particulières contenues dans la déclaration.»

Le prince de Condé loua le duc d'Orléans «de sa «générosité, non-seulement utile, mais nécessaire «pour le bien et le gouvernement de l'État, dans «lequel les affaires n'ont jamais de succès quand «l'autorité est partagée, et déclara qu'il étoit, «pour ce qui le concernoit, tout à fait de son sen«timent.»

Ces déclarations n'étonnèrent aucun des spectateurs. On savait, dès l'ouverture de la séance, que tout avait été préparé à l'avance, «et qu'il étoit convenu que la volonté du roi défunt ne seroit pas suivie, qu'on s'en autoriseroit seulement pour la reconnoissance du droit attribué à la reine mère, mais sans aucune des conditions qu'il y avoit mises, et des précautions qu'il avoit cru devoir prendre [1].»

Après les deux princes, c'était le tour du chancelier. «Sa position étoit difficile; car il faisoit partie du conseil où la déclaration avoit été préparée: il étoit un de ceux à qui elle attribuoit une fonction; il ne pouvoit désavouer une œuvre à laquelle il avoit contribué, et n'étoit pas placé assez haut pour en abdiquer le profit comme avoient fait les deux princes.» Il sut échapper aux difficultés par le vague des paroles. Il exalta la gloire du roi défunt, il en promit autant au roi son successeur, *formé par les soins de cette grande princesse sa mère.* «La reine, dit-il, apporte tant de grandes «qualités, et de si éminentes vertus au gouverne«ment qu'elle prend du roi son fils et de son royau«me, qu'elle rendra le jugement du feu roi glo«rieux, et les effets qui en naîtront seconderont «ou plutôt surmonteront l'attente publique. Nous «avons donc tout sujet de désirer que cette grande «princesse prenne la régence en main pour la con«duite et le gouvernement de cette monarchie, «mais avec cette puissance et liberté entière, sage«ment proposée par l'oncle du roi, et secondée de «l'avis du premier prince du sang. L'autorité de «cette sage princesse ne sauroit être trop grande, «puisqu'elle se trouve entre les mains de la vertu «même. Le plus grand bonheur des monarchies est «que ceux qui les commandent soient libres quand «ils sont bienfaisants.»

L'avocat général Talon, qui devait parler ensuite, avait, trois semaines auparavant, requis l'enregistrement de la déclaration qu'on annulait, et recommandé, au nom de l'État, la déférence aux avis de ce conseil de régence, qui allait ne plus exister. Il se félicita de voir la reine «prendre pos«session toute libre, pour le bien de l'État, du titre «auguste de régente, afin de maintenir par auto«rité l'union dans le royaume, et effacer toutes «sortes de jalousies de factions et de partis qui «naissent facilement quand la puissance est divisée. «Nous savons bien, ajoutait-il, que le conseil, qui «est la source de la sagesse, est aussi l'âme et le «nerf du gouvernement, et que, dans la minorité de «nos rois, les princes du sang et les grands officiers «de la couronne sont conseillers de la régence, «avec cette différence que les uns y sont appelés «par naissance, et les autres par élection. Mais ce «conseil doit être libre, agissant par persuasion, «et non par nécessité, puisque, selon les maximes «de la meilleure politique, le jugement de ceux «qui commandent doit être l'arbitre de l'esprit et «des pensées de ceux qui consultent. Toutes les

[1] M. A. Bazin, *Hist. de France sous Louis XIII.*

« précautions contraires à cette liberté, et les clauses « dérogeantes aux principes et à l'unité de la monarchie, ne nuisent pas seulement au secret des « affaires et à la promptitude de l'exécution ; mais « elles peuvent être des occasions de division, et des « empêchements de bien faire. »

En conséquence, il requit pour le roi « que la reine mère fût déclarée *régente dans le royaume conformément à la volonté du roi défunt,* pour avoir le soin et l'éducation de la personne de Sa Majesté, et l'administration entière des affaires, pendant que le duc d'Orléans, son oncle, seroit *son lieutenant général dans toutes les provinces du royaume, sous l'autorité de la reine, et chef des conseils sous la même autorité,* et, en son absence, le prince de Condé; demeurant au pouvoir de la reine de faire choix de telles personnes que bon lui sembleroit, pour délibérer auxdits conseils sur les affaires qui lui seroient proposées, sans être obligée de suivre la pluralité des voix. »

Le chancelier recueillit les avis sur ces conclusions; la reine s'en référa aux résolutions qui seraient prises par la compagnie. Le duc d'Orléans motiva son opinion, en disant que les clauses de la dernière déclaration du feu roi lui avaient toujours semblé extraordinaires et sans exemple, que, partant, il ne fallait pas s'y arrêter. Le prince de Condé parla de la confiance qu'il avait dans les vertus de la reine mère. Tous les avis furent conformes à ce qu'on attendait, et les conclusions de l'avocat général devinrent le texte même de l'arrêt du parlement.

« Ainsi, dit Voltaire (dans le *Siècle de Louis XIV*), ce corps, longtemps opposé à la cour, et qui avait à peine conservé sous Louis XIII la liberté de faire des remontrances, cassa le testament de son roi avec la même facilité qu'il aurait jugé la cause d'un citoyen. — Anne d'Autriche s'adressa à cette compagnie pour avoir la régence illimitée, parce que Marie de Médicis s'était servie du même tribunal après la mort de Henri IV; et Marie de Médicis avait donné cet exemple, parce que toute autre voie eût été longue et incertaine, que le parlement, entouré de ses gardes, ne pouvait résister à ses volontés, et qu'un arrêt rendu au parlement, et par les pairs, semblait assurer un droit incontestable. — L'usage qui donne la régence aux mères des rois parut donc alors aux Français une loi presque aussi fondamentale que celle qui prive les femmes de la couronne. Le parlement de Paris, ayant décidé deux fois cette question, c'est-à-dire ayant seul déclaré par des arrêts ce droit des mères, parut, en effet, avoir donné la régence : il se regarda, non sans quelque vraisemblance, comme le tuteur des rois, et chaque conseiller crut être une partie de la souveraineté. »

Cabale des importants. — Le cardinal Mazarin devient premier ministre (1643).

Anne d'Autriche ne parut d'abord penser et agir que par l'inspiration des ennemis de l'ancien ministère, qui se trouvaient auprès d'elle à la mort de son royal époux. « Saint-Ibal et Montrésor, ces deux hommes énergiques qui avoient autrefois tenu le poignard levé sur Richelieu, étoient comme les représentants du parti qui se forma alors, et qui fut nommé *la cabale des importants,* parce que, fiers de la confiance de la reine, les membres de ce parti se donnoient des airs de suffisance et de protection. On y remarquoit des officiers, des gens de robe, et des femmes. Ils avoient pour eux les ducs de Vendôme, de Guise et d'Épernon, les maréchaux de Vitry, de Bassompierre, et nombre de gens nouvellement échappés à la prison ou à l'exil, animés tous d'une haine égale pour Richelieu et sa mémoire, mais se connoissant peu, ou s'étant oubliés les uns les autres, et, par conséquent, sans liens d'amitié et d'estime, sans idée de la situation des affaires, et portant dans toute leur conduite la circonspection et la timidité que donne nécessairement le souvenir récent de la captivité [1]. — La cabale compta d'abord beaucoup sur l'évêque de Beauvais, Augustin Potier, dont la reine vouloit faire un ministre; mais il n'avoit ni principes de gouvernement, ni aptitude pour les acquérir. C'étoit un homme avantageux et borné, qui croyoit tout facile, qui décidoit, tranchoit, et ne se doutoit seulement pas qu'il y eût une marche à suivre, et des expédients à employer pour assurer le succès. »

La régente ne fut pas longtemps sans reconnaître l'incapacité du bon évêque, qui lui était tout dévoué, et lui avait rendu de grands services dans l'affaire de la régence. « Le cardinal Mazarin avoit fait préparer son bagage pour repasser en Italie, et se croyoit perdu sans retour, lorsqu'il se vit tout à coup rétabli dans une place plus honorable même que celle qu'il s'étoit fait donner dans la déclaration du feu roi. »

Madame de Motteville rapporte, d'après la maréchale d'Estrées, qui avait connu Mazarin à Rome *avant qu'il eût intérêt à se déguiser,* « que c'étoit l'homme du monde le plus agréable, qu'il avoit l'art d'enchanter les hommes, et de se faire aimer par ceux à qui la fortune le soumettoit. Sa conver-

[1] *Mémoires de Montglat.* — *Mémoires d'Artagnan.* — *Intrigue du cabinet, etc.*

sation étoit enjouée et abondante ; il paroissoit sans prétentions, et il faisoit semblant, fort habilement, de n'être pas habile. » Ayant commencé par la carrière des armes, il conservait toujours de son premier état des manières nobles, un air aisé et galant. Le lord Montaigu, zélé catholique anglais, vivant alors en France, le peignait avec vérité, lorsque, interrogé par la reine sur le caractère du prélat italien, il lui répondit : « C'est tout l'opposé « du cardinal de Richelieu. »

On a soupçonné (non sans quelques preuves, que le temps a fournies pour suppléer aux conjectures des contemporains) la reine Anne d'Autriche de n'avoir pas été insensible aux qualités aimables de Mazarin. « Cette princesse, dit l'auteur de l'*Intrigue du cabinet*, étoit coquette, à prendre ce terme dans l'acception la plus favorable, c'est-à-dire qu'elle aimoit à être louée, et à s'apercevoir qu'on ne la regardoit pas sans intérêt, disposition qui, malgré la majesté du trône, l'exposa aux traits malins des courtisans. Mazarin se conduisit avec la plus grande circonspection. Loin de s'enorgueillir des bonnes grâces de sa souveraine, il flattoit et caressoit tout le monde ; et afin de détourner les coups de l'envie, qui a coutume d'attaquer les nouveaux favoris, il disoit qu'il ne resteroit dans le ministère [1] que jusqu'à ce qu'il eût fait la paix ; et qu'après cela il se retireroit à Rome. Cette espèce d'engagement trompa les jaloux. Ils ne prirent pas garde aux progrès du cardinal auprès de la reine ; et l'évêque de Beauvais, amusé par la confidence que lui faisoit la régente, qu'elle ne gardoit le prélat italien que pour s'instruire des affaires, et qu'elle le renverroit ensuite, vécut avec lui comme avec un homme dont le crédit passager ne méritoit pas de l'inquiéter ».

Retour de la duchesse de Chevreuse. — Querelle de la princesse de Condé et de madame de Montbazon. — Emprisonnement du duc de Beaufort. — Exil de madame de Chevreuse. — Fin de la cabale des importants (1643).

La puissance de Mazarin fut consolidée par la disgrâce de la duchesse de Chevreuse, et par l'emprisonnement du duc de Beaufort, qui mirent fin à l'influence de la cabale des importants.

Après la mort de Louis XIII, la duchesse, longtemps exilée, était revenue à la cour. — « Bien que madame de Chevreuse, dit M. de La Rochefoucauld dans ses *Mémoires*, fût reçue par la reine avec beaucoup de marques d'amitié, je n'eus pas grand'peine à remarquer la différence qu'il y avoit de la joie qu'elle avoit de la voir à celle qu'elle avoit eue autrefois de m'en parler, et je reconnus, par de certains défauts qu'elle remarqua en sa personne, que les mauvais services qu'on lui avoit rendus avoient fait une assez grande impression. Madame de Chevreuse les méprisa tous néanmoins, et crut que sa présence détruiroit en un moment tout ce que ses ennemis avoient fait contre elle pendant son absence. Elle fut fortifiée dans cette opinion par le duc de Beaufort, et ils crurent l'un et l'autre qu'étant unis, ils pourroient facilement détruire le cardinal Mazarin avant qu'il eût le temps de s'établir. Cette pensée fit recevoir à madame de Chevreuse toutes les avances du cardinal comme des marques de sa faiblesse, et elle crut que c'étoit assez y répondre que de ne pas se déclarer ouvertement de vouloir sa ruine, mais seulement de la procurer, en rétablissant M. de Châteauneuf dans les affaires. »

[1] S'il faut en croire les *Mémoires de Brienne* (le fils), ce fut au comte de Brienne (le père), ministre d'État de Louis XIII, que le cardinal italien dut la résolution de la reine, qui le plaça à la tête du ministère français. Après un conseil tenu la veille du lit de justice au parlement, et où Brienne s'était vivement prononcé pour Mazarin, Anne d'Autriche envoya au cardinal M. de Beringhen, premier valet de chambre du roi. « Son éminence (dit Brienne le fils) étoit à jouer avec M. de Chavigny et quelques autres chez le commandeur de Souvré, qui leur avoit donné à dîner. Le cardinal, dès qu'il vit Beringhen, laissa ses cartes à tenir à Bautru, son confrère ; il passa dans la chambre voisine, où Beringhen et lui restèrent plus de deux heures à s'entretenir ; en sorte que M. de Chavigny en prit quelque ombrage. — M. de Beringhen ne se découvrant au cardinal qu'avec de certaines précautions qui l'embarrassoient, son éminence ne témoigna d'abord ni joie ni surprise de tout ce qu'il put lui dire. Cette indifférence affectée obligea enfin Beringhen à lui avouer qu'il venoit de la part de la reine. A ce mot, le fin italien changea de conduite et de langage, et passant tout à coup d'une extrême retenue à un grand épanouissement de cœur : « Monsieur, dit-il à Beringhen, je remets sans condition ma « fortune entre les mains de la reine. Tous les avantages que « le roi m'avoit donnés par sa déclaration, je les abandonne « dès ce moment. J'ai peine à le faire sans en avertir M. de « Chavigny, nos intérêts étant communs ; mais j'ose espérer « que Sa Majesté daignera me garder le secret, comme je le « garderai, de mon côté, religieusement. » M. de Beringhen, qui ne se fioit à ses paroles que de bonne sorte, le pria de lui donner par écrit l'assurance que renfermoient ses paroles. Le cardinal, prenant aussitôt son porte-crayon, écrivit, dans les tablettes de M. de Beringhen, ces mots remarquables : « Je « n'aurai jamais de volonté que celle de la reine. Je me désiste, « dès maintenant, de tout mon cœur, des avantages que me « promet la déclaration, que j'abandonne sans réserve avec « tous mes autres intérêts à la bonté sans exemple de Sa Ma- « jesté. Écrit et signé de ma main. (*Et plus bas*) De Sa Ma- « jesté, le très-humble, très obéissant et très-fidèle sujet, et « très-reconnoissante créature : *Jules, cardinal* MAZARIN. »

« M. de Beringhen eût bien souhaité que ce billet de son éminence eût été écrit avec de l'encre, sur du papier, et non pas au crayon, dans son agenda ; mais le cardinal lui dit qu'il n'en usoit ainsi qu'afin de mieux cacher la chose à M. de Chavigny, et que si la reine le vouloit, *il écriroit, toutes fois et quantes, cet acte respectueux de sa fidélité, sur papier, ou sur parchemin*, ET LE SIGNEROIT MÊME DE SON SANG. Cette assurance contenta M. de Beringhen. Il pria, toutefois, son éminence de vouloir bien l'ajouter au bas du billet : ce que Mazarin fit sans difficulté. »

Une brouille qui s'éleva entre la duchesse de Montbazon, belle-mère de madame de Chevreuse, et la princesse de Condé, mère de la duchesse de Longueville et du duc d'Enghien, le jeune vainqueur de Rocroi, décida la retraite de la duchesse de Chevreuse. — Madame de Montbazon, dont le duc de Beaufort *faisait le passionné,* avait eu l'imprudence de *gloser* sur des lettres galantes de madame de Longueville, trouvées par hasard sous ses pas, et avait été contrainte à en faire des excuses publiques. — La reine, dans la crainte de nouvelles scènes, lui avait défendu, jusqu'à nouvel ordre, de rester dans les endroits où se trouveraient, soit la princesse de Condé, soit sa fille, la duchesse de Longueville. Cependant, vers le milieu de l'été, «la duchesse de Chevreuse ayant obtenu la permission de donner à la régente une fête champêtre, madame de Montbazon s'y rendit, pour aider, disoit-elle, sa fille à en faire les honneurs. La princesse de Condé offrit à la reine de s'absenter, afin de ne pas troubler ses plaisirs; mais la reine ne le voulut pas souffrir, et envoya dire à madame de Montbazon de prendre quelque prétexte pour se retirer. Celle-ci s'excusa d'obéir. Anne d'Autriche, piquée de ce refus, ne parut point à la fête. Dès le lendemain, elle exila la belle-mère, et fit dire à la belle-fille, qui lui avoit attiré ce désagrément, d'aller à la campagne. — Cependant, quelques jours après, elle rappela madame de Chevreuse: sensible au souvenir de leur ancienne liaison, elle lui parla en amie, et lui conseilla, pour la commune tranquillité, de ne songer qu'à vivre agréablement en France, sans se mêler d'aucune intrigue: «Je vous «promets, lui dit-elle, mon amitié à cette condi«tion; mais si vous voulez troubler la cour, je vous «forcerai de vous en éloigner, et je ne peux vous «promettre de grâce plus grande que celle d'être «au moins chassée la dernière.»

Le duc de Beaufort prit l'exil de madame de Montbazon *en héros de roman.* Il ne se montrait plus qu'avec un air de dépit et d'humeur, brusquant les uns, bravant les autres, et violemment irrité surtout contre le cardinal Mazarin qu'il accusait d'avoir excité la reine à exiler la duchesse dame de ses pensées. Ce prince, aussi dépourvu de jugement que de politesse, agissait irrespectueusement avec la régente elle-même: il affectait de tourner le dos quand elle l'appelait; si elle lui parlait, il ne lui répondait pas, ou il le faisait en termes ironiques et mordants.

«La reine souffrit quelque temps ses folies; mais à la fin, elle appréhenda qu'une trop grande indulgence ne le portât à des violences; d'autant plus qu'on parlait d'assemblées secrètes, de complots, de gens armés qui guettoient le cardinal Mazarin, pour l'enlever ou l'assassiner. Ce projet n'a jamais été vérifié; mais le ministre eut peur, ou en fit semblant.» La régente entra dans ses craintes; elle en fit part au duc d'Orléans et au prince de Condé, s'autorisa de leur consentement, et fit arrêter le duc de Beaufort, qui, le 2 septembre, fut renfermé dans le château de Vincennes. La disgrâce du duc s'étendit sur la duchesse de Chevreuse, les sieurs de Châteauneuf, de Saint-Ibal, de Montrésor, et beaucoup d'autres, qui eurent ordre de s'éloigner de la cour. — L'évêque de Beauvais fut renvoyé dans son diocèse, et privé de l'espérance du cardinalat.— Ainsi finit, sans lutte aucune, la cabale des importants.

CHAPITRE II.

LOUIS XIV. — VICTOIRES DE CONDÉ. — BEAUX JOURS DE LA RÉGENCE.

Suite de la guerre contre la maison d'Autriche. — Succès du jeune Condé. — Victoires de Rocroi et de Fribourg. — Heureux commencements de la régence. — Enfance et éducation de Louis XIV. — Caractère et conduite de Mazarin. — Mécontentement croissant contre la régente et son ministre. — Batailles de Nordlingen, de Crémone et de Lens. — Victoires des armées françaises.

(De l'an 1643 à l'an 1648.)

Suite de la guerre contre la maison d'Autriche. — Succès du jeune Condé. — Victoires de Rocroi et de Fribourg (1643-1644).

Malgré l'affection qu'elle portait au roi d'Espagne (Philippe IV, son frère), la régente se vit forcée de continuer la guerre commencée contre la maison d'Autriche. Mazarin, successeur de Richelieu, n'avait point interrompu l'exécution des plans de ce grand ministre, et dans les derniers temps de la vie de Louis XIII, au printemps de l'année 1643, les hostilités avaient été reprises.

Le plus grand effort des ennemis fut d'abord dirigé du côté de la Flandre; les Espagnols, sortis des frontières du Hainaut, au nombre de 26,000 hommes, sous la conduite de don Francisco de Mello, vieux général expérimenté, ravagèrent les frontières de la Champagne et assiégèrent Rocroi, comptant, après la conquête de cette place, pénétrer jusqu'aux environs de Paris, comme ils avaient déjà fait en 1636, lors de la prise de Corbie. — La mort prévue de Louis XIII, la faiblesse naturelle d'un gouvernement pendant une minorité, relevaient leurs espérances; et quand ils virent qu'on ne leur opposait qu'une armée inférieure en nombre, commandée par un jeune homme de vingt-un

ans, ces espérances se changèrent en sécurité et presque en certitude. Le jeune homme, sans usage de la guerre, et qu'ils méprisaient, était Louis de Bourbon, duc d'Enghien, connu depuis sous le nom de Grand Condé. «Ce prince, dit Voltaire, était né général; l'art de la guerre semblait en lui un instinct naturel; il n'y avait en Europe que lui et le Suédois Torstenson qui eussent eu à vingt ans ce génie qui peut se passer de l'expérience.»

Le duc d'Enghien avait reçu, avec la nouvelle de la mort de Louis XIII, l'ordre de ne point hasarder de bataille. Le maréchal de L'Hospital, qui lui avait été donné pour le conseiller et pour le conduire, secondait, par circonspection, ces ordres timides. Le prince ne crut ni le maréchal ni la cour; il ne confia son dessein qu'à Gassion, maréchal de camp, digne d'être consulté par lui. D'Enghien et Gassion forcèrent le maréchal à trouver la bataille nécessaire.

L'armée française marchait au secours de Rocroi. Elle se trouva, le 18 mai au soir, en présence de l'armée espagnole. Le prince, ayant tout réglé pour la bataille du lendemain, s'endormit si profondément, qu'il fallût, le 19 au matin, le réveiller pour combattre. On conte la même chose d'Alexandre. «Il est naturel qu'un jeune homme, épuisé des fatigues que demande l'arrangement d'un si grand jour, tombe ensuite dans un sommeil plein; il l'est aussi qu'un génie fait pour la guerre, agissant sans inquiétude, laisse au corps assez de calme pour dormir. — Le prince gagna la bataille par lui-même, par un coup d'œil qui voyait à la fois le danger et la ressource, par son activité exempte de trouble, qui le portait à propos à tous les endroits. Ce fut lui qui, avec de la cavalerie, attaqua cette infanterie espagnole, jusque-là invincible, aussi forte, aussi serrée que la phalange ancienne si estimée, et qui s'ouvrait avec une agilité que la phalange n'avait pas, pour laisser partir la décharge de dix-huit canons qu'elle renfermait au milieu d'elle. Le prince l'entoura et l'attaqua trois fois.—A peine victorieux, il arrêta le carnage. Les officiers espagnols se jetaient à ses genoux pour trouver auprès de lui un asile contre la fureur du soldat vainqueur. Le duc d'Enghien eut autant de soin de les épargner, qu'il en avait pris pour les vaincre. — Le vieux comte de Fuentès, qui commandait cette infanterie espagnole, mourut percé de coups. D'Enghien, en l'apprenant, dit «qu'il voudrait être mort comme lui, «s'il n'avait pas vaincu.»

Cette brillante journée de Rocroi devint l'époque de la gloire française et de celle de Condé. Le duc d'Enghien sut vaincre et profiter de la victoire. Ses lettres à la cour firent résoudre le siége de Thionville, que le cardinal de Richelieu n'avait pas osé hasarder, et, au retour de ses courriers, tout était déjà préparé pour cette expédition. Le prince passa à travers le pays ennemi, trompa la vigilance du général Beck, assiégea et prit Thionville (22 août 1643).

Dans le même temps le duc de Brézé battait, dans la Méditerranée, près de Carthagène, la flotte espagnole, et le vicomte de Turenne prenait, en Piémont, Turin et Asti.

L'année suivante, Condé fit repasser le Rhin aux Allemands, passa le fleuve après eux; et courut réparer les pertes et les défaites que les Français avaient essuyées sur ces frontières, après la mort du maréchal de Guébriant, tué en 1643, en s'emparant de Rotweil, en Souabe.— Condé trouva Fribourg pris, et le général Merci sous ses murs, avec une armée supérieure encore à la sienne. Le prince avait sous ses ordres deux maréchaux de France, Grammont et Turenne. Il attaqua (le 3 août 1644) le camp de Merci, retranché sur deux éminences. Le combat recommença trois fois, à trois jours différents; on dit que le duc d'Enghien jeta son bâton de commandement dans les retranchements ennemis, et marcha pour le reprendre, l'épée à la main, à la tête du régiment de Conti. Il fallait peut-être des actions aussi hardies pour mener les troupes à des attaques aussi difficiles. Cette bataille de Fribourg, plus meurtrière que décisive, fut la seconde victoire de ce prince. Merci décampa quatre jours après. Philisbourg et Mayence, rendus, furent la preuve et le fruit de la victoire.

Tandis que le jeune Condé illustrait ainsi les années de sa jeunesse par des victoires, Turenne, sur le Rhin, s'emparait de Landau, de Binghen, et de Creutznach; et, dans la Flandre, après quarante-huit jours de siége et quatre assauts, le duc d'Orléans, assisté des maréchaux de La Meilleraye et de Gassion, se rendait maître de Gravelines. Melos essaya vainement de secourir la place assiégée avec une armée à laquelle se joignirent les troupes d'Isembourg, de Bucquoi, de Beck, du duc de Lorraine et de Piccolomini: «C'est une armée «de capitaines, disait un officier qu'inquiétait leur «expérience. — Eh bien! répondit le maréchal de «Gassion, nos soldats battront les capitaines.» — Les soldats français justifièrent la confiance de Gassion.

Heureux commencements de la régence (1643-1645).

Les premières années de la régence furent des années d'espérance et de prospérités, célébrées par les poëtes comme l'*âge d'or de la France*. Il semblait que, délivrée d'un ministère soupçonneux, d'un roi taciturne et mélancolique, la nation com-

mençait à jouir d'une existence nouvelle. « Le cœur des courtisans, longtemps serré par la crainte, s'épanouissoit et s'ouvroit à la gaieté. Le peuple couroit en foule aux fêtes qu'on lui donnoit fréquemment à l'occasion des victoires remportées sur les ennemis. Il y faisoit éclater une joie naïve, marquée par ses acclamations. — Les magistrats se livroient avec zèle à leurs fonctions, assurés de ne plus éprouver ces coups d'autorité qui jetoient le trouble dans les tribunaux. Les guerriers s'exposoient volontiers aux dangers, ne craignant pas qu'une politique ombrageuse les rendît responsables de l'événement. Enfin, tous les ordres de l'État, guéris de leur langueur, sembloient revivre. Les impôts, quoique considérables, étoient payés sans murmure, parce qu'on gagnoit des batailles, et qu'à chaque victoire on espéroit la paix. »

La nation reprit ce caractère vif, léger, enjoué qui la distingue, et que les troubles mêmes de la Fronde, qui survinrent ensuite, n'altérèrent pas. — On la vit alors s'amuser des affaires publiques, sans trop s'en occuper, se passionner pour les partis, sans s'acharner à se détruire, lire avidement les libelles et n'en retenir que les plaisanteries, se faire la guerre sans se haïr, se battre avec bravoure, et ne mêler aux hostilités ni atrocités ni noirceurs, passer, sans presque aucun intervalle, de la tranquillité au tumulte, de la révolte à la soumission. On peut dire que l'état de la nation, pendant tout le temps de la Fronde, fut un état de délire. Le cardinal de Retz, le duc de La Rochefoucauld, et d'autres personnages d'un rang distingué, ont laissé d'amples *Mémoires* sur cette époque, dont ils ont vu les intrigues de près, où ils ont joué les principaux rôles, et été les seuls intéressés; c'est pourquoi ils en ont jugé les événements très-importants, et ont cherché à les grandir aux yeux des autres, comme ils les grandissaient eux-mêmes à leurs propres yeux; mais l'historien doit les réduire à leur juste proportion.

Enfance et éducation de Louis XIV (1645).

Louis XIV n'était âgé que de quatre ans et huit mois lorsque la mort de son père le fit monter sur le trône. — En 1645, ayant atteint sa septième année, il passa, suivant la coutume de la cour de France, des mains des femmes dans celles des hommes. Il eut pour gouverneur le maréchal de Villeroi, et pour précepteur l'abbé Hardouin de Beaumont de Péréfixe (depuis archevêque de Paris, et auteur d'une *Histoire de Henri IV*[1]).

La première éducation du jeune roi fut très-négligée. Les contemporains en accusent également la régente et son ministre. « Louis XIV, roi presque en naissant, fut étouffé par la politique d'une mère qui vouloit régner, et plus encore par le vif intérêt d'un pernicieux ministre qui hasarda mille fois l'État pour son unique grandeur... Le roi aima la gloire; il voulut l'ordre et la règle : il étoit né sage, modéré, secret, maître de ses mouvements et de sa langue... Il étoit né bon, juste; et Dieu lui avoit assez donné pour être un *bon roi*, et même un *assez grand roi*. Tout le mal lui vint d'ailleurs. Sa première éducation fut tellement abandonnée, que personne n'osoit approcher de son appartement. On lui a souvent ouï parler de ces temps avec amertume, jusque-là qu'il racontoit qu'on le trouva un soir tombé dans le bassin du Palais-Royal, à Paris, où la cour demeuroit alors... A peine lui apprit-on à lire et à écrire, et il demeura tellement ignorant, que des choses les plus connues d'histoire, d'événements de fortune, de conduite, de naissance, de lois, il n'en sut jamais un mot[1]. »

Les *Mémoires* de Pierre de La Porte, valet de chambre de Louis XIV, renferment des détails curieux[2], et qui, s'ils justifient en partie Anne d'Au-

[1] Péréfixe n'a publié son *Histoire de Henri IV* qu'en 1661, après avoir cessé ses fonctions de précepteur du roi; cependant l'abbé d'Olivet prétend, nous ignorons d'après quelle autorité, qu'elle fut composée pour servir à l'éducation de Louis XIV.

[1] *Mémoires du duc de Saint-Simon.*

[2] « L'an 1645, après que le roi fut tiré des mains des femmes, que le gouverneur, le sous-gouverneur, les premiers valets de chambre, entrèrent dans les fonctions de leurs charges, je fus le premier qui couchai dans la chambre de Sa Majesté, ce qui l'étonna d'abord, ne voyant plus de femmes auprès de lui; mais ce qui lui fit le plus de peine étoit que je ne pouvois lui fournir des contes de *Peau d'Ane*, avec lesquels les femmes avoient coutume de l'endormir.

« Je le dis un jour à la reine, « et que si Sa Majesté l'avoit « agréable, je lui lirois quelque bon livre; que s'il s'endor-« moit, à la bonne heure, mais que s'il ne s'endormoit pas, « il pouvoit retenir quelque chose de la lecture. » — Elle me demanda *quel livre*. Je lui dis « que je croyois qu'on ne pou-« voit lui en lire un meilleur que l'*Histoire de France;* que « je lui ferois remarquer les rois vicieux pour lui donner de « l'aversion du vice, et les vertueux pour lui donner de l'é-« mulation, et l'envie de les imiter. » — La reine le trouva fort bon; et je dois ce témoignage à la vérité, que d'elle-même elle s'est toujours portée au bien quand son esprit n'a point été prévenu. — M. de Beaumont me donna l'histoire faite par Mézeray, que je lisois tous les soirs *d'un ton de conte;* en sorte que le roi y prenoit plaisir, et promettoit bien de ressembler aux plus généreux de ses ancêtres, se mettant fort en colère lorsqu'on lui disoit qu'il seroit un second *Louis le Fainéant;* car bien souvent je lui faisois la guerre sur ses défauts, ainsi que la reine me l'avoit commandé.

« Un jour, à Ruel, ayant remarqué qu'en tous ses jeux il faisoit le personnage de valet, je me mis dans son fauteuil, et me couvris; ce qu'il trouva si mauvais qu'il alla s'en plaindre à la reine, ce que je souhaitois. — Aussitôt elle me fit appeler, et me demanda en souriant pourquoi je m'asseyois dans la chambre du roi, et me couvrois en sa présence. Je lui dis que puisque le roi faisoit *mon métier*, il étoit raisonnable que je fisse le sien, et que je ne perdrois rien au change;

triche du peu d'intérêt qu'on l'accuse d'avoir montré pour la bonne éducation de ses enfants, prouvent aussi que le cardinal Mazarin, *surintendant de l'éducation du roi*, ne voyait pas avec plaisir les efforts que ceux qui approchaient du jeune prince faisaient pour le rendre digne du haut rang qu'il devait un jour remplir par lui-même.

On a fait imprimer, sous le nom de Louis XIV,

qu'il faisoit toujours le valet dans les divertissements, et que c'étoit un mauvais préjugé. La reine, qu'on n'avoit pas encore prévenue là-dessus, lui en fit une rude réprimande.

« Quant à la lecture de l'histoire, elle ne plut point à M. le cardinal; car un soir, à Fontainebleau, le roi étant couché, et moi déshabillé, en robe de chambre, lui lisant l'histoire de Hugues Capet, son éminence, pour éviter le monde qui l'attendoit, vint passer dans la chambre du roi, pour de là descendre dans le jardin de La Vallière, et aller à la conciergerie, où il logeoit. Il vint dans le balustre, où il vit *le roi, qui fit semblant de dormir dès qu'il l'aperçut*, et me demanda *quel livre je lisois*. Je lui dis ingénument « que je lisois « l'*Histoire de France*, à cause de la peine que le roi avoit « à s'endormir, si on ne lui faisoit quelque conte. » Il partit fort brusquement, sans approuver ce que je faisois; et n'osant le blâmer, il voulut me laisser à deviner le sujet de son brusque départ. Il dit à son coucher, à ses familiers, « que je faisois le « gouverneur du roi, et que je lui apprenois l'histoire. » — Le lendemain, un de mes amis qui en avoit ouï parler me dit, en passant auprès de moi : « Chez son éminence, vous ne fûtes « pas bon courtisan hier au soir. — Je vous entends bien, lui « dis-je, mais je ne saurois faire autrement : tant que je vi- « vrai, j'irai droit, et je ferai mon devoir tant que je pourrai; « pour l'événement, je ne m'en mets pas en peine, car il dé- « pend de Dieu. »

« Il étoit aisé, dès ce temps-là, de connoître l'intention de M. le surintendant de l'éducation du roi, car il (le cardinal) étoit couché avec ce titre sur l'état de la maison du roi; mais, malgré cela, je ne laissai pas de dire à la reine, à quelque temps de là, voyant le peu de soin qu'on prenoit d'en faire un honnête homme, « qu'autrefois, elle m'avoit fait l'honneur « de me dire, lorsqu'elle s'emportoit sur les défauts du feu « roi, que si jamais Dieu lui faisoit la grâce d'avoir des en- « fants, elle les feroit bien élever d'une autre manière qu'il « ne l'avait été; et que Sa Majesté en ayant présentement, elle « y devoit songer sérieusement, et qu'elle auroit toujours « meilleur marché d'un honnête homme que d'un autre. » Elle me dit, pour cette fois, qu'elle n'y oublieroit rien. Je me retirai, en disant en moi-même : *Dieu le veuille !*

« Comme le roi croissoit, le soin qu'on prenoit de son éducation croissoit aussi, et l'on mettoit des espions auprès de sa personne, *non pas, à la vérité, de crainte qu'on ne l'entretînt de mauvaises choses, mais bien de peur qu'on ne lui inspirât de bons sentiments*; car, en ce temps-là, le plus grand crime dont on pût se rendre coupable étoit de faire entendre au roi qu'il n'étoit justement le maître qu'*autant qu'il s'en rendroit digne*. — Les bons livres étoient aussi suspects dans son cabinet que les gens de bien; et ce beau *Catéchisme royal* de M. Godeau n'y fut pas plus tôt, qu'il disparut, sans qu'on pût savoir ce qu'il étoit devenu.

« M. de Beaumont, précepteur de Sa Majesté, prenoit cependant grand soin de l'instruire, et je puis dire, avec vérité, qu'à toutes les leçons où j'étois présent, j'étois témoin qu'il n'omettoit rien de ce qui dépendoit de sa charge; mais ceux qui étoient auprès de la personne du roi ou toujours à sa suite, au lieu de lui faire pratiquer les préceptes qu'il avoit reçus, s'amusoient à jouer ou à épier ceux qui l'entretenoient, ou à solliciter leurs affaires. Je ne prétends pas comprendre en ce nombre M. Du Mont, un de ses sous-gouverneurs, car il y faisoit tout ce qu'un sage gentilhomme y pouvoit faire; mais il y étoit de la main du feu roi, ce qui lui étoit un péché originel si considérable, qu'on ne lui savoit aucun gré de tous ses soins; et, bien éloigné d'en être récompensé, il ne pouvoit être payé de ses appointements, que les autres recevoient sans peine.

« On ne donna point d'enfants d'honneur au roi, comme les autres rois en avoient toujours eus dans leur enfance : la raison apparente étoit que les enfants ne disent que des bagatelles, et que des gens en âge de discrétion le rendroient raisonnable dès son bas âge, ce qui fut approuvé de tout le monde; mais ceux qui voyoient un peu plus clair que le commun entendirent bien le secret de l'affaire. Des enfants sans discrétion, et desquels on n'eût pu se plaindre, eussent pu dire au roi *qu'il étoit le maître, et qu'il falloit qu'il le fût*; outre cela, ils n'auroient pas rendu compte de tout ce qui se seroit passé entre le roi et eux, comme faisoient ces gens sages et discrets, dont le but étoit de faire leurs affaires sans se soucier que la France eût un grand roi, pourvu que leur fortune ne fût point petite. Nonobstant tous les soins de ces surveillants, je ne laissois pas de frapper de petits coups si à propos, dans les heures où je n'étois observé de personne, que le roi avoit conçu la plus forte aversion pour le cardinal, et qu'il ne le pouvoit souffrir ni lui ni les siens.

« Quoique le cardinal eût grand soin qu'on ne dît rien au roi qui lui pût nuire auprès de lui, je ne laissois pas, le plus adroitement que je pouvois, *d'entretenir son esprit dans les dispositions où je le voyois à l'égard de son éminence*, et quoique je ne fusse plus bien avec lui (le cardinal), il me souffroit, néanmoins, ne craignant pas que je pusse lui faire tort, parce que le roi étoit fort jeune, et par cette même raison il ne prenoit aucun soin de contenter Sa Majesté en quoi que ce fût, et *le laissoit manquer non-seulement des choses qui regardoient son divertissement, mais encore des nécessaires*.

« La coutume est que l'on donne au roi tous les ans douze paires de draps et deux robes de chambre, une d'été et l'autre d'hiver : néanmoins, je lui ai vu servir six paires de draps trois ans entiers, et une robe de chambre de velours vert doublé de petit-gris, servir, hiver et été, pendant le même temps, en sorte qu'à la dernière année elle ne lui venoit qu'à la moitié des jambes; et pour les draps, ils étoient si usés, que je l'ai trouvé plusieurs fois les jambes passées au travers, à cru sur le matelas; et toutes les autres choses alloient de la même sorte, pendant que les partisans étoient dans la plus grande opulence, et dans une abondance étonnante...

« Un jour, le roi voulant s'aller baigner à Conflans, je donnai les ordres accoutumés pour cela. On fit venir un carrosse pour nous conduire avec les hardes de la chambre et de la garde-robe; et comme j'y voulus monter, je m'aperçus que tout le cuir des portières qui couvroit les jambes étoit emporté, et tout le reste du carrosse tellement usé, qu'il eut bien de la peine à faire ce voyage. Je montai chez le roi, qui étudioit dans son cabinet; je lui dis l'état de ses carrosses, et que l'on se moqueroit de nous si l'on nous y voyoit aller : il le voulut voir, et en rougit de colère. Le soir, il s'en plaignit à la reine, à son éminence, et à M. de Maisons, alors surintendant des finances; *en sorte qu'il eut cinq carrosses neufs*.

« On ne finiroit point si on rapportoit toutes les mesquineries qui se pratiquoient dans les choses qui regardoient son service; car les esprits de ceux qui devoient avoir soin de Sa Majesté étoient si occupés à leurs plaisirs ou à leurs affaires, qu'ils se trouvoient importunés lorsqu'on les avertissoit de leur devoir.

« M. de Beaumont disant un jour à son éminence que le roi ne s'appliquoit point à l'étude, qu'il devoit y employer son autorité, et lui en faire des réprimandes, parce qu'il étoit à craindre qu'un jour il ne fît de même dans les grandes affaires, le cardinal lui répondit : « Ne vous mettez pas en

une traduction des *Commentaires de César*, et sous le nom de son frère, une traduction de Florus; mais «ces princes n'y eurent d'autre part que celle d'avoir eu inutilement pour leurs thèmes quelques endroits de ces auteurs.»

«Heureusement le jeune roi étoit né, dit Saint-Simon, avec un esprit capable de se former, de se limer, de se raffiner, d'emprunter d'autrui sans imitation et sans gêne; il profita infiniment d'avoir toute sa vie vécu avec les personnes du monde, qui toutes en avoient le plus (d'esprit), et des plus différentes sortes, en hommes, femmes de tout âge et de tous personnages et rangs... Il sentoit le joug de Mazarin, que la reconnoissance l'empêchoit de secouer... Il comprenoit que l'oisiveté est l'ennemie de la gloire.» Quand il cessa d'être enfant, il chercha à suppléer par lui-même à l'instruction que son précepteur n'avait pas pu lui donner. «Il s'occupait

«peine, reposez-vous-en sur moi, *il n'en saura que trop*, car «quand il vient au conseil il me fait cent questions sur la «chose dont il s'agit.»

«Ce qui nuisoit encore beaucoup à l'instruction du roi, c'est que ses véritables serviteurs ne lui laissant rien passer, cela lui faisoit une peine extrême; ce n'est que trop ordinaire à tous les enfants, de sorte qu'il demeuroit chez lui le moins qu'il pouvoit, et qu'il étoit toujours chez la reine, où tout le monde l'applaudissoit, et où il n'éprouvoit jamais de contradiction.

«La reine étoit fort aise qu'il se plût chez elle; mais elle ne s'apercevoit pas que c'étoit plutôt pour les raisons que je viens de dire, que par affection, quoiqu'il en ait toujours eu beaucoup pour la reine, et beaucoup plus même que les enfants de cette condition n'ont accoutumé d'en avoir pour leur mère.

«Je dis un jour à la reine «qu'elle le gâtoit; que chez lui «on ne lui souffroit rien, et que chez elle tout lui étoit permis; «que je la suppliois très-humblement, encore une fois, de se «souvenir qu'elle avoit dit autrefois que *si Dieu lui faisoit* «*la grâce d'avoir des enfants, elle les feroit mieux éle-* «*ver que n'avoit été le feu roi.*»

«Il arriva plusieurs fois qu'étant seul avec M. de Villeroy, voyant le roi faire des badineries, après avoir bien attendu que son gouverneur fît sa charge, voyant qu'il ne disoit mot, je disois tout ce que je pouvois à cet *enfant-roi*, pour le faire penser à ce qu'il étoit, et à ce qu'il devoit faire; et après que j'avois bien prôné, le gouverneur disoit: «La Porte vous «dit vrai, sire, La Porte vous dit vrai.» C'étoit là toutes ses instructions; et jamais de lui-même, ni en général et en particulier, il ne lui disoit rien qui lui pût déplaire, ayant une telle complaisance, que le roi même s'en apercevoit quelquefois, et s'en moquoit particulièrement. Lorsque Sa Majesté l'appeloit, et lui disoit: *M. le maréchal?* il répondoit: *Oui, sire*, avant de savoir ce qu'on lui vouloit, tant il avoit peur de lui refuser quelque chose...

«Cette complaisance pensa coûter une fois la vie au roi à Fontainebleau; car après s'être déshabillé pour se coucher, il se mit à faire cent sauts et cent culbutes sur son lit avant de se mettre dedans; mais enfin il en fit une si grande, qu'il alla de l'autre côté du lit à la renverse se donner la tête contre l'estrade, dont le coup retentit si fort que je ne savois qu'en croire. Je courus aussitôt au roi, et l'ayant reporté sur son lit, il se trouva que ce n'étoit rien qu'une légère blessure, le tapis de pied qui étoit sur des ais plia ts ayant paré le coup; en sorte que Sa Majesté eut moins de mal de sa blessure, que M. le gouverneur de sa peur...

«La complaisance de la reine pensa faire aussi une autre chose qui ne valoit pas mieux. Le roi, ayant fait faire un fort dans le jardin du Palais-Royal, s'échauffa tant à attaquer, qu'il étoit tout trempé de sueur. On lui vint dire que la reine s'alloit mettre au bain; il courut pour s'y mettre avec elle... Je dis à Sa Majesté que c'étoit pour le faire mourir, que de le mettre dans le bain en l'état où il étoit. Comme je vis que la reine ne me répondoit autre chose, sinon *qu'il le vouloit*, je lui dis *que je l'en avertissois, et que s'il en arrivoit accident elle ne s'en prît point à moi.* Quand elle vit que je me déchargeois de l'événement sur elle, elle dit qu'il falloit donc le demander à Vautier, son premier médecin. Celui-ci s'opposa à ce que le roi se mît dans le bain dans l'état où il étoit.

«Le soir, je pris sujet là-dessus pour faire au roi un chapitre sur la complaisance que l'on a pour les grands; je l'avois déjà grondé pour quelque chose qu'il avoit fait, ce qui l'engagea à me demander *si je grondois mes enfants comme je le grondois.* Je lui répondis «que si j'avois des enfants «qui fissent les choses qu'il faisoit, non-seulement je les «gronderois, mais je les châtierois sévèrement, et qu'*il n'é-* «*toit pas permis à des gens de notre condition d'être* «*des sots, si nous ne voulions mourir de faim; mais que* «*les rois, quelque sots qu'ils fussent, étoient assurés de* «*ne manquer de rien*, ce qui faisoit qu'ils ne s'appliquoient «point, et ne se corrigeoient de rien.» — Le soir donc, étant en particulier avec lui, je lui demandai s'il trouvoit mauvais «ce que je lui avois dit. Il me répondit: «Non...»

«Quelque chose que je lui aie dite, il n'en a jamais témoigné d'aversion pour moi: bien loin de là, lorsqu'il vouloit dormir, il vouloit que je misse la tête sur son chevet auprès de la sienne, et s'il s'éveilloit la nuit, il se levoit, et venoit se coucher avec moi; en sorte que plusieurs fois je l'ai reporté endormi dans son lit. Il étoit fort docile, et se rendoit toujours à la raison.

«Dès son enfance, il a fait voir qu'il avoit de l'esprit, voyant et entendant toutes choses, mais parlant peu s'il n'étoit avec des personnes familières. Il a toujours aimé à railler, mais avec esprit. Quoique dans un âge tendre, il a témoigné avoir du courage; car je l'ai vu fort jeune au siége de Bellegarde et à celui d'Étampes, où on lui tiroit force coups de canon, sans que cela lui donnât de la crainte; et ceux qui l'ont vu dans les dernieres occasions disent qu'il est intrépide. Il étoit naturellement bon et humain, et dès ce temps-là il y avoit toutes les apparences du monde qu'il seroit un grand prince; mais on ne cultivoit pas avec assez de soin ses bonnes dispositions, on ne lui inspiroit que les sentiments de maître. Cela parut un jour à Compiegne, que M. le prince, qui étoit pour lors tout puissant à la cour, entrant dans le cabinet de Sa Majesté, qui étudioit, pour aller de là chez son éminence par-dessus la terrasse, le roi se lève pour le recevoir; et ils furent quelque temps tous deux auprès du feu, où le roi se tenoit toujours découvert, ce qui ne me plaisoit pas. Je m'approchai donc de son précepteur, et lui dis qu'il le falloit faire couvrir, à quoi il ne me répondit rien. J'en dis autant au sous-gouverneur, qui n'eut pas plus de hardiesse. Ainsi je m'approchai de Sa Majesté, et lui dis tout bas par derrière de se couvrir; ce que M. le prince ayant aperçu, lui dit aussitôt: «Sire, La Porte a raison, il faut que Votre Majesté se couvre; «et *c'est assez nous faire d'honneur quand elle nous sa-* «*lue.*» En effet, M. le prince avoit de tres bons sentiments sur l'éducation du roi, comme il le fit paroître à M. l'abbé de Beaumont et à moi un jour que nous le fûmes voir ensemble au retour d'une campagne de Flandre, où il avoit remporté une grande victoire; car sitôt qu'il nous vit il nous mena auprès d'une fenêtre, et nous demanda en secret *s'il y avoit apparence que le roi fût honnête homme:* à quoi lui ayant répondu qu'il en donnoit toutes les espérances qu'on pouvoit souhaiter: «Vous me ravissez, nous dit-il, car il n'y a pas «de plaisir d'obéir à un sot.»

dans son loisir à lire des livres d'agrément... Il apprit l'italien et l'espagnol... Il se plaisait aux vers et aux romans qui, en peignant la galanterie et la grandeur, flattaient en secret son caractère. Il lisait les tragédies de Corneille, et se formait le goût, qui, dit Voltaire, n'est que la suite d'un sens droit, et le sentiment prompt d'un esprit bien fait. La conversation de sa mère et des dames de sa cour ne contribua pas peu à lui faire goûter cette fleur d'esprit, et à le former à cette politesse singulière, qui commençaient dès lors à caractériser la cour. Anne d'Autriche y avait apporté une certaine galanterie noble et fière qui tenait du génie espagnol de ces temps-là, et y avait joint les grâces, la douceur et une liberté décente qui n'étaient qu'en France. Le roi fit plus de progrès dans cette école d'agréments qu'il n'en avait fait dans les sciences sous son précepteur... »

Caractère et conduite de Mazarin.—Mécontentement croissant contre la régente et son ministre (1645-1647).

Les beaux jours de la régence durèrent environ trois années, pendant lesquelles le cardinal Mazarin s'affermit dans le ministère. « Mazarin fut haï, parce qu'il ne sut s'attirer ni l'estime ni la confiance, qui sont les pivots du gouvernement. Il n'avoit pas de grands vices, mais presque toutes ses vertus étoient plus ou moins infectées des défauts contraires. S'il donnoit, c'étoit avec parcimonie et contrainte ; s'il promettoit, c'étoit dans l'intention de ne tenir qu'autant qu'il y seroit forcé. Il parloit beaucoup, et avec agrément, mais il abusoit de cette facilité pour s'envelopper dans de grands raisonnements, qui lui fournissoient ensuite une foule d'échappatoires. Un autre expédient, qu'il employoit volontiers, étoit la lenteur. *Le temps et moi*, disoit-il quelquefois. Cette marche tardive et tortueuse désoloit les François, amis de la promptitude dans le conseil comme dans l'exécution. Leur penchant à la précipitation leur faisoit trouver le ministre ridicule ; lui, de son côté, les regardoit comme une nation purement frivole. Il en résulta un mépris réciproque, très-mal fondé de part et d'autre, mais qui influa beaucoup sur la suite des événements. — Le cardinal Mazarin auroit peut-être préféré la vie d'un homme riche sans affaires à celle d'un ministre ; car il aimoit les plaisirs, la table et le jeu. Il haïssoit le travail, et laissoit en arrière une multitude de réponses et de dépêches. Cependant, quand il vouloit s'appliquer, il avançoit beaucoup en peu de temps. — Les audiences, la représentation, lui déplaisoient ; il seroit resté volontiers enfermé dans l'intérieur de son domestique, occupé de bagatelles, d'oiseaux, de singes, d'ameublements, de bijoux ; et jamais on ne l'en tiroit qu'il ne montrât de l'humeur. Enfin, un défaut très-essentiel dans un ministre, c'est qu'on savoit qu'il ne falloit que lui faire peur pour obtenir de lui tout ce que l'on vouloit. « Faites du bruit, disoit le cardinal de Sainte-« Cécile, son propre frère, et il accordera tout. » Ces défauts du ministre ne tardèrent pas à être remarqués, et bien des personnes se proposèrent de les tourner à leur profit. Le cardinal sentit les inconvénients de ses habitudes de familiarité, et les efforts qu'il fit pour la diminuer occasionnèrent le premier soulèvement contre lui [1]. »

Pendant la vie de Louis XIII, Anne d'Autriche avait cherché une consolation à ses peines dans les plaintes qu'elle en faisait avec ses domestiques, ses femmes, et tous ceux qui l'environnaient ; devenue régente du royaume, elle continua de parler de ce qui l'affectait ; de sorte que, à son exemple, tout le monde à la cour s'entretenait des affaires d'État. D'après les conseils de Mazarin, qui lui fit sentir les inconvénients de cet abandon, elle s'en corrigea ; mais ses familiers, privés des confidences qui, en satisfaisant leur curiosité, leur donnaient de l'importance, conçurent, dès lors, un extrême ressentiment contre le ministre. Le cardinal s'embarrassa peu des subalternes, persuadé qu'il lui suffirait d'avoir pour lui les princes du sang, les grands officiers de la couronne, et les chefs les plus éminents des corps judiciaires. Il s'attacha donc à les contenter, à prévenir leurs désirs, surtout à les flatter et à les endormir par de belles paroles ; mais il ne fit pas réflexion que presque toujours les grands sont conduits par les petits. « Ceux-ci, gens d'affaires, fournisseurs, domestiques des grands, n'eurent pas de peine à leur inspirer des préventions contre le ministre qui les négligeoit. S'il accordoit des grâces, on ne devoit pas, disoient-ils, lui en avoir obligation, parce que, de sa part, c'étoit crainte plutôt qu'inclination ; il falloit, au contraire, profiter de sa faiblesse, et exiger encore davantage. — Si, excédé de demandes, il hasardoit un refus, l'essaim des mécontents se répandoit dans les cercles, dans les sociétés bourgeoises, dans les cours souveraines, où ils avoient leurs amis, leurs parents et leurs alliés. Là on faisoit sans miséricorde le procès au ministre. « C'étoit, disoit-on, un avare, « un ambitieux, un homme qui ne pensoit qu'à lui, « qui se revêtoit de toutes les dignités, se chargeoit « de bénéfices, pilloit le trésor royal, dont il s'étoit « rendu maître en y préposant ses affidés, qui pro« longeoit la guerre pour avoir un prétexte de pres« surer les peuples ; enfin, une sangsue publique,

[1] *Mémoires de Brienne, de Motteville, de La Rochefoucauld, de Nemours, de Monglat, etc.*

«un fourbe qui déshonoroit le gouvernement chez «les étrangers, et dont il falloit nécessairement se «défaire.»

Du ministre, les murmures remontaient à la régente. «*Effusa est contemptio super principes,* «disoit l'avocat général Talon; le mépris universel «s'est répandu sur les princes. La personne du roi «a été honorée à cause de l'innocence de son âge; «mais celle de la reine a reçu toute sorte d'opprobres et d'indignités; le peuple s'est donné la liberté d'en parler avec insolence, et sans retenue.» En effet, on répandait des soupçons injurieux à l'honneur de la reine. On la blâmait de donner sa confiance à un étranger, sachant à peine la langue française, et ignorant le génie, les lois, les usages de la nation; on l'accusait d'avoir composé un conseil moins selon les besoins de l'État que selon les désirs du ministre.

Le mécontentement toujours croissant se borna longtemps à se manifester par des épigrammes et des satires. Il fallait une occasion pour qu'une explosion populaire eût lieu.

Batailles de Nordlingen, de Crémone et de Lens.—Victoires des armées françaises (1645-1648).

Après la victoire de Fribourg, le duc d'Enghien était retourné à Paris, pour y jouir de sa gloire, recueillir les acclamations du peuple, et demander des récompenses à la cour; il avait laissé son armée au vicomte de Turenne. Mais ce maréchal, malgré son habileté déjà éprouvée, se fit battre par Merci à Mariendal (avril 1645). Le jeune Condé revint aussitôt à l'armée, en reprit le commandement, attaqua Merci dans les plaines de Nordlingen, et remporta une victoire complète (août 1645). Le maréchal de Grammont y fut pris par les impériaux; mais le général Glen, qui commandait sous Merci, tomba au pouvoir des Français. Le général en chef de l'armée impériale, Merci lui-même, y fut tué. Ce grand capitaine fut enterré auprès du champ de bataille, et on grava sur sa tombe ces mots devenus célèbres : *Sta, viator, heroem calcas* (arrête, voyageur, tu foules un héros). «Cette bataille mit le comble à la gloire de Condé, et fit celle de Turenne, qui eut l'honneur d'aider puissamment à remporter une victoire dont il pouvait être humilié. Peut-être Turenne ne fut-il jamais plus grand qu'en servant ainsi celui dont il fut depuis l'émule et le vainqueur.»

L'année suivante le duc d'Enghien assiégea Dunkerque, à la vue de l'armée espagnole; il fut le premier qui donna cette place à la France.

«Tant de succès et de services, moins récompensés que suspects à la cour, le faisaient craindre du ministre autant que des ennemis. On le tira du théâtre de ses conquêtes et de sa gloire, et on l'envoya en Catalogne avec de mauvaises troupes mal payées; il assiégea Lérida, et fut obligé d'en lever le siége (1647). On l'accuse, dans quelques livres, de fanfaronnade pour avoir ouvert la tranchée avec des violons. On ne savait pas que c'était l'usage en Espagne.»

Dans le même temps, glorieux émules de Condé, Turenne chassait les Espagnols de Trèves, et y rétablissait l'électeur; il gagnait, avec les Suédois, les batailles de Lavingen et de Summerhausen, et forçait le duc de Bavière, à l'âge de près de quatre-vingts ans, à sortir de ses États; le comte d'Harcourt battait les Espagnols en Catalogne, et prenait Balaguer; le duc d'Orléans assiégeait Tournai, Bergues, Saint-Winox et Mardick, dont il se rendait maître; le maréchal de Gassion tombait, frappé d'un coup mortel, au siége de Lens; d'Estrades et Navailles soutenaient l'honneur des armes françaises en Italie, où le maréchal Duplessis-Praslin commençait la campagne de 1648 par la victoire de Crémone.

La mort du maréchal de Gassion et les affaires chancelantes forcèrent la cour à rappeler le prince de Condé [1] en Flandre. — L'archiduc Léopold, frère de l'empereur Ferdinand III, assiégeait Lens, en Artois. Condé, rendu à ses troupes, qui avaient toujours vaincu sous lui, les mena droit à l'archiduc (10 août 1648). C'était pour la troisième fois qu'il donnait bataille avec le désavantage du nombre. Il dit à ses soldats ces seules paroles : «Amis, «souvenez-vous de Rocroi, de Fribourg, et de «Nordlingen.» Il dégagea lui-même le maréchal de Grammont, qui pliait avec l'aile gauche; il prit le général Beck. L'archiduc se sauva à peine avec le comte de Fuensaldagna. Les impériaux et les Espagnols perdirent plus de cent drapeaux, et trente-huit canons, ce qui était alors très-considérable. On leur fit 5,000 prisonniers, on leur tua 3,000 hommes, le reste déserta, et l'archiduc demeura sans armée.

«Le roi d'Espagne, battu de tous côtés, voyait le Roussillon et la Catalogne entre les mains des Français. Naples, révoltée contre lui, venait de se donner au duc de Guise, dernier prince de cette branche d'une maison si féconde en hommes illustres et dangereux. Celui-ci, qui ne passa que pour un aventurier audacieux, parce qu'il ne réussit pas, avait eu du moins la gloire d'aborder seul dans une barque au milieu de la flotte d'Espagne, et de défendre Naples, sans autre secours que son courage.

[1] Le duc d'Enghien, dont le père était mort en 1646, avait pris depuis lors le titre de prince de Condé.

—A voir tant de malheurs qui fondaient sur la maison d'Autriche, tant de victoires accumulées par les Français, et secondées des succès de leurs alliés, on croirait que Vienne et Madrid n'attendaient que le moment d'ouvrir leurs portes, et que l'empereur et le roi d'Espagne étaient presque sans États. Cependant, cinq années de gloire, à peine traversées par quelques revers, ne produisirent que très-peu d'avantages réels, beaucoup de sang répandu, et nulle révolution. S'il y en eut une à craindre, ce fut pour la France; elle touchait à sa ruine au milieu de ces prospérités apparentes [1]. »

CHAPITRE III.

LOUIS XIV. — COMMENCEMENT DE LA FRONDE. — JOURNÉE DES BARRICADES. — PAIX DE WESTPHALIE.

Mécontentement au sujet des impôts. — Le *toisé*, le *tarif*, et la *paulette*. — Querelles du parlement de Paris et de la cour. — Arrêt d'union. — Les *mazarins* et les *frondeurs*. — Origine du nom de la *Fronde*. — *Te Deum* à l'occasion de la victoire de Lens. — La cour se décide à faire arrêter trois membres du parlement. — Le cardinal de Retz et le parlement de Paris. — Arrestation de Broussel et de Blancménil. — Émotion populaire. — Le coadjuteur se rend au Palais-Royal. — Son entrevue avec la reine et le cardinal. — Embarras de la cour. — Les Parisiens prennent les armes. — Danger que court le coadjuteur. — Le coadjuteur, après avoir apaisé l'émeute, revient au Palais-Royal. — Il est mal reçu de la reine, qui l'invite à se retirer. — Averti qu'en son absence la cour a résolu de le faire arrêter, il se décide à exciter les Parisiens à une nouvelle révolte. — Mesures prises par le coadjuteur. — Les Parisiens reprennent les armes et élèvent des barricades. — Le parlement force la reine à la mise en liberté de Broussel et de Blancménil. — L'émeute s'apaise. — Retraite de la cour à Ruel. — Arrestation de Chavigny. — Réconciliation momentanée de la cour et du parlement. — Paix de Westphalie qui met fin à la guerre de trente ans.

(Ans 1647 et 1648.)

Mécontentement au sujet des impôts. — Le *toisé*, le *tarif*, et la *paulette*. — Querelles du parlement de Paris et de la cour. — Arrêt d'union. — Les *mazarins* et les *frondeurs*. — Origine du nom de la *Fronde* (1647-1648).

La guerre, même avec des victoires, exige de l'argent, et l'argent ne peut s'obtenir que par des impôts.—Les finances, depuis la mort de Henri IV, étaient mal administrées en France. Mazarin, après avoir écarté du conseil Chavigny, première cause de sa fortune, et les principaux ministres de Louis XIII, avait nommé surintendant des finances un partisan enrichi, né aux environs de Sienne, en Italie, Particelli, sieur d'Émeri, «dont l'âme étoit plus basse que la naissance, et dont les faits et les débauches indignaient la nation.» Cet homme, qui d'ailleurs se rendait justice en disant que *les surintendants ne sont faits que pour être maudits*, et que son protecteur fut obligé de sacrifier à la haine publique *en l'exilant dans une de ses terres*, était devenu odieux et ridicule tout à la fois par les nouveaux impôts qu'il inventait. Afin de procurer de l'argent au trésor royal, il avait créé des charges de *contrôleurs de fagots*, de *jurés vendeurs de foin*, de *conseillers du roi crieurs de vin*. Il vendait publiquement des lettres de noblesse, créait des charges de maîtres de requêtes, retranchait des quartiers aux rentiers de l'hôtel de ville de Paris [1], et retenait une portion des gages des magistrats; mais ce qui excita surtout le mécontentement populaire, ce furent trois édits de finance, deux anciens, et l'un nouveau : le *toisé*, le *tarif*, et la *paulette*.

Le *toisé* était un édit de 1548, qui défendait de prolonger les faubourgs de Paris, et de bâtir au delà des bornes posées à cet effet, sous peine de démolition, de confiscation de matériaux, et d'amende arbitraire. Plus il s'était écoulé de temps depuis ce règlement, plus les contraventions s'étaient multipliées, et plus le surintendant espérait d'argent. On commença à *toiser* le terrain occupé par les nouvelles constructions, afin d'imposer des amendes proportionnées à leur étendue, et de forcer les propriétaires à racheter, par une contribution, la démolition de leurs maisons, et la confiscation des matériaux. — Cette opération jeta l'alarme dans les familles, menacées d'une multitude de procès, entre les cohéritiers et les acquéreurs. Le peuple s'émut, insulta les préposés au toisé, qui demandèrent main-forte. Les soldats empêchèrent les violences, mais non les murmures; les propriétaires réclamèrent la protection du parlement, qui fit des remontrances. «La cour faiblit, et crut avoir obtenu la victoire, parce qu'elle avoit soutiré quelques deniers; mais elle accoutuma le peuple à s'attrouper, et le parlement à s'assembler.»

Le *toisé* n'avait inquiété que quelques familles; le *tarif*, qui augmenta considérablement les droits d'entrée, mécontenta tous les habitants de Paris. La cour, effrayée de leurs murmures, retira cet édit, et y en substitua d'autres qui parurent si onéreux, que le parlement leur préféra encore le *tarif*, qui fut modifié. Mais «ces arrangements ne se firent pas sans pourparlers avec le ministre, assemblées de chambres, députations à la régente, réponses aigres, coups d'autorité, ainsi que beaucoup de discours et d'écrits, dans lesquels les grandes questions du droit des rois et des peuples, du

[1] VOLTAIRE, *Siècle de Louis XIV*.

[1] Les rentes sur l'hôtel de ville étaient payées par trimestres ou quartiers. — Supprimer un trimestre, c'était réduire l'intérêt d'un quart.

pouvoir arbitraire et du pouvoir limité, furent discutées et livrées aux réflexions du public. — Les maîtres des requêtes, cette jeunesse, l'espérance de la haute magistrature, ordinairement attachée à la cour, de laquelle dépend son avancement, s'élevèrent aussi contre le ministre, parce que la création de douze nouvelles charges diminuoit le prix des anciennes, et les rendoit moins honorables. A leur exemple, les trésoriers de France, et d'autres possesseurs de charges et d'offices, firent entre eux des associations pour borner les projets de la maltôte, et écrivirent en province des lettres circulaires, pour engager ceux qui possédaient des charges à se joindre à eux. — On mit en prison quelques-uns des plus ardents; mais ils furent relâchés aussi promptement et aussi imprudemment qu'ils avoient été resserrés. »

Enfin toute la magistrature se souleva au sujet de la *paulette*. Ce droit, ainsi appelé du nom de Paulet, son inventeur, était un expédient imaginé en 1604, sous Henri IV (voy. pag. 113), pour rendre la vénalité des charges profitable au trésor royal. — « Tout possesseur d'office devoit payer chaque année le soixantième de la valeur de son office. Ce paiement assuroit à sa famille, en cas de mort, l'héritage de sa charge; mais s'il y manquoit et mouroit dans l'année, la charge était dévolue au roi, et perdue pour la famille. — Ce droit n'étoit pas perpétuel; les rois le renouveloient tous les neuf ans, comme une grâce. » — La neuvième année allait finir; le ministre, en accordant la continuation de la *paulette*, imagina d'exiger des cours souveraines, le parlement excepté, quatre années de leurs gages, par forme de prêt. — Le grand conseil, la cour des aides, la chambre des comptes, se récrièrent contre une pareille prétention; ces corps remontrèrent au parlement que l'exception n'était faite que pour les désunir, et qu'on reviendrait contre lui après avoir abattu les corps opposants. Alors, malgré toutes les mesures de la cour pour empêcher les compagnies de faire cause commune, le parlement rendit, le 13 mai 1648, un arrêt fameux, dit *arrêt d'union*, qui réunit dans un même but tous ceux qui voulurent, par la suite, molester le ministère. Cet arrêt portait: « qu'on choisiroit dans chaque chambre du parle« ment deux conseillers, qui seroient chargés de « conférer avec les députés des autres compagnies, « et qui feroient leur rapport aux chambres assem« blées, lesquelles ensuite ordonneroient ce qui con« viendroit. »

Un arrêt du conseil cassa l'*arrêt d'union*. « Le parlement fut mandé au pied du trône. La régente lui adressa des réprimandes générales, et menaça les particuliers; elle flatta ensuite le corps, et caressa les membres qu'elle craignait, ou dont elle espérait quelque complaisance. — Le duc d'Orléans, qui, depuis la régence, vivait tranquille, sans se mêler des affaires publiques, fut prié de traiter avec le parlement. Une grande députation se rendit à son palais : on entra en conférence. Gaston parlait bien, et mettait dans ses discours et ses manières autant de dignité que de douceur; il gagna ceux qui le virent et l'entendirent. Mais ses propositions, rapportées aux chambres assemblées, dénuées du charme qu'il leur prêtait, n'eurent pas le même succès. — Les magistrats s'opiniâtrèrent à soutenir l'*arrêt d'union;* et, le peuple commençant à s'émouvoir, la cour fut obligée de souffrir les assemblées de la *chambre de Saint-Louis*, où se réunirent les conseillers députés par le parlement et par les autres compagnies souveraines.

Le parlement, cessant de considérer le soin de rendre la justice comme son premier devoir, s'occupa de projets de réforme, et même de moyens violents pour y parvenir. En dix séances qui durèrent dix jours, la chambre de Saint-Louis fit passer sous ses yeux, et fit rentrer ainsi dans le ressort du parlement, tout ce qui concerne le gouvernement : la justice, les finances, la police, le commerce, l'armée, le domaine, et la maison du roi. La manie de s'occuper des affaires d'État s'empara de toutes les têtes; il devint à la mode de censurer le gouvernement, et de décrier les ministres, surtout le cardinal. On se donna des noms de faction : les partisans de la cour furent nommés *mazarins*, les ennemis du cardinal, *frondeurs* [1].

Le parlement, enhardi, devint plus entreprenant. Il demanda hautement qu'on supprimât tous

[1] Voici quelle origine le cardinal de Retz, dans ses *Mémoires* si justement célèbres, donne aux mots de *Fronde* et de *frondeurs*.

« Quand le parlement commença à s'assembler pour les affaires publiques, M. le duc d'Orléans et M. le prince y vinrent assez souvent, et y adoucirent même les esprits. Ce calme n'y étoit que par intervalle. La chaleur revenoit au bout de deux jours. — Un des conseillers, Bachaumont, s'avisa de dire un jour, en badinant, « que le parlement faisoit « comme *les écoliers qui frondent dans les fossés de Pa« ris, qui se séparent dès qu'ils voient le lieutenant civil, « et qui se rassemblent quand il ne paroît plus.* » Cette comparaison fut trouvée assez plaisante : elle fut célébrée par les chansons, et nous y donnâmes nous-mêmes assez de cours parce que nous remarquâmes que cette distinction de nom échauffoit les esprits; et nous résolûmes de prendre des cordons de chapeaux qui eussent quelque forme de frondes. Un marchand affidé nous en fit quantité, qu'il débita à une infinité de personnes qui n'y entendoient aucune finesse; et nous n'en portâmes que les derniers, pour n'y point faire paroître d'affectation, qui en eût gâté tout le mystère. L'effet de cette bagatelle fut incroyable. Tout fut à la mode de la *fronde*, le pain, les chapeaux et les gants, les mouchoirs, les éventails, les garnitures, et nous fûmes nous-mêmes encore plus à la mode par cette sottise que par l'essentiel. »

les intendants, regardés par le peuple comme des exacteurs, et qu'on abolît cette magistrature de nouvelle espèce, instituée sous Louis XIII, sans l'appareil des formes ordinaires : c'était plaire à la nation autant qu'irriter la cour. Il voulait que, selon les anciennes lois, aucun citoyen ne fût mis en prison, sans que ses juges naturels en connussent dans les vingt-quatre heures, et rien ne paraissait si juste. Bientôt le parlement fit plus; il abolit les intendants par un arrêt, avec ordre aux procureurs du roi de son ressort d'informer contre eux. Ainsi la haine contre le ministre, appuyée de l'amour du bien public, menaçait la cour d'une révolution. La reine céda; elle offrit de casser les intendants, et demanda seulement qu'on lui en laissât trois : elle fut refusée.

Te Deum à l'occasion de la victoire de Lens. — La cour se décide à faire arrêter trois membres du parlement. — Le cardinal de Retz et le parlement de Paris.

Pendant que ces troubles commençaient, le prince de Condé remportait la célèbre victoire de Lens. Le roi, qui n'avait alors que dix ans, s'écria : «Le parlement sera bien fâché.» Ces paroles faisaient voir assez que la cour ne regardait alors le parlement de Paris que comme une assemblée de rebelles; le cardinal et ses courtisans ne lui donnaient pas un autre nom : mais plus les parlementaires se plaignaient d'être traités de rebelles, plus ils faisaient de résistance.»

La reine et le cardinal résolurent de faire enlever trois des plus opiniâtres magistrats, Novion-Blancménil, président à mortier; Charton, président d'une chambre des enquêtes, et Broussel, ancien conseiller clerc de la grand'chambre. Ils n'étaient pas chefs de parti, mais les instruments des chefs. Charton, homme très-borné, était connu par le sobriquet de *Président-je-dis-ça*, parce qu'il ouvrait et concluait toujours ses avis par ces mots. Broussel n'avait de recommandable que ses cheveux blancs, sa haine contre le ministère, et la réputation d'élever toujours la voix contre la cour, sur quelque sujet que ce fût. Ses confrères en faisaient peu de cas, mais la populace l'idolâtrait.

Au lieu de les enlever sans éclat, dans le silence de la nuit, le cardinal crut imposer au peuple en les faisant arrêter en plein midi, tandis qu'on chantait le *Te Deum* à Notre-Dame pour la victoire de Lens, et que les suisses de la chambre apportaient dans l'église les cent drapeaux pris sur les ennemis. Ce fut précisément ce qui causa la subversion du royaume. — Charton s'esquiva : on prit Blancménil sans peine; il n'en fut pas de même de Broussel : une vieille servante, en voyant jeter son maître dans un carrosse, ameuta le peuple; on entoura le carrosse, on le brisa; mais les gardes française prêtèrent main-forte, et le prisonnier fut conduit sur la route de Saint-Germain. Son enlèvement, loin d'intimider le peuple, l'irrita et l'enhardit.

Il est difficile de concilier tous les détails rapportés par le cardinal de Retz, madame de Motteville, l'avocat général Talon, et les autres contemporains; mais tous sont d'accord sur les points principaux.

Le cardinal de Retz (Paul de Gondi, alors coadjuteur de Paris), dans un récit plein d'originalité et d'intérêt, se vante d'avoir seul armé tout Paris dans cette journée, qui fut nommée la *Journée des barricades*, comme la fameuse journée de la Ligue. «Cet homme singulier, dit Voltaire, est le premier évêque en France qui ait fait une guerre civile sans avoir la religion pour prétexte. Il s'est peint lui-même dans ses *Mémoires*, écrits avec un air de grandeur, une impétuosité de génie, et une inégalité, qui sont l'image de sa conduite. C'était un homme qui, du sein de la débauche, et languissant encore des suites infâmes qu'elle entraîne, prêchait le peuple et s'en faisait idolâtrer. Il respirait la faction et les complots; il avait été, à l'âge de vingt-trois ans, l'âme d'une conspiration contre la vie de Richelieu : il fut l'auteur des barricades; il précipita le parlement dans les cabales, et le peuple dans les séditions. Son extrême vanité lui faisait entreprendre des crimes téméraires, afin qu'on en parlât. C'est cette même vanité qui lui a fait répéter tant de fois : «Je suis d'une maison de Flo«rence aussi ancienne que celle des plus grands «princes,» lui dont les ancêtres avaient été des marchands, comme tant de ses compatriotes.

«Le parlement, entraîné par lui, leva l'étendard contre le ministre avant même d'être appuyé par aucun prince. Cette compagnie, depuis longtemps, était regardée bien différemment par la cour et par le peuple. — Si l'on en croyait la voix de tous les ministres de la cour, le parlement de Paris était une cour de justice faite pour juger les causes des citoyens : il tenait cette prérogative de la seule volonté des rois; il n'avait, sur les autres parlements du royaume, d'autre prééminence que celle de l'ancienneté, et d'un ressort plus considérable; il n'était la *cour des pairs* que parce que le roi résidait à Paris; il n'avait pas plus de droit de faire des remontrances que les autres corps, et ce droit était encore une pure grâce. Il avait succédé à ces *parlements* qui représentaient autrefois la nation française; mais il n'avait de ces anciennes assemblées rien que le seul nom, et, pour preuve incontestable, c'est que, en effet, les états généraux étaient substitués à la place des assemblées de la nation, et le parlement de Paris ne ressemblait pas plus

aux parlements tenus par nos premiers rois, qu'un consul de Smyrne ou d'Alep ne ressemble à un consul romain. — Cette seule erreur de nom était le prétexte des prétentions ambitieuses d'une compagnie d'hommes de loi, qui tous, pour avoir acheté leurs offices de robe, pensaient tenir la place des conquérants des Gaules et des seigneurs des fiefs de la couronne. Ce corps, en tous les temps, avait abusé du pouvoir que s'arroge nécessairement un premier tribunal, toujours subsistant dans une capitale. Il avait osé donner un arrêt contre Charles VII, et le bannir du royaume; il avait commencé un procès criminel contre Henri III; il avait en tous les temps résisté, autant qu'il avait pu, à ses souverains; et, dans cette minorité de Louis XIV, sous le plus doux des gouvernements, et sous la plus indulgente des reines, il voulut faire la guerre civile à son prince, à l'exemple de ce parlement d'Angleterre, qui tenait alors son roi prisonnier, et qui lui fit trancher la tête.—Tels étaient les discours et les pensées du cabinet.

«Mais les citoyens de Paris, et tout ce qui tenait à la robe, voyaient dans le parlement un corps auguste, qui avait rendu la justice avec une intégrité respectable, qui n'aimait que le bien de l'État, et qui l'aimait au péril de sa fortune; qui bornait son ambition à la gloire de réprimer l'ambition des favoris, et qui marchait d'un pas égal entre le roi et le peuple. — Sans examiner l'origine de ses droits et de son pouvoir, on lui supposait les droits les plus sacrés et le pouvoir le plus incontestable; quand on le voyait soutenir la cause du peuple contre des ministres détestés, on l'appelait *le père de l'État;* et on faisait peu de différence entre le droit qui donne la couronne aux rois, et celui qui donnait au parlement le pouvoir de modérer les volontés des rois.»

Arrivons maintenant au récit du coadjuteur de Paris.

Arrestation de Broussel et de Blancménil. — Émotion populaire. — Le coadjuteur se rend au Palais-Royal. — Son entrevue avec la reine et le cardinal.—Embarras de la cour (1648).

«Le 26 août 1648, le roi alla au *Te Deum.* L'on borda, selon la coutume, depuis le Palais-Royal jusqu'à Notre-Dame, toutes les rues de soldats du régiment des gardes. Aussitôt que le roi fut revenu au Palais-Royal, l'on forma de tous ces soldats trois bataillons, qui demeurèrent sur le Pont-Neuf et à la place Dauphine. Comminges, lieutenant des gardes de la reine, enleva dans un carrosse fermé le bonhomme Broussel, conseiller de la grand'chambre, et le mena à Saint-Germain. Blancménil, président aux enquêtes, fut pris en même temps aussi chez lui, et conduit au bois de Vincennes... Je ne puis exprimer la consternation qui parut dans Paris le premier quart d'heure de l'enlèvement de Broussel, et le mouvement qui s'y fit dès le second. La tristesse ou plutôt l'abattement saisit jusqu'aux enfants : l'on se regardoit, et l'on ne se disoit rien. On éclata tout d'un coup, on s'émut, on courut, on cria, et l'on ferma les boutiques.

«J'en fus averti, et quoique je ne fusse pas insensible à la manière dont j'avois été joué la veille au Palais-Royal, je ne laissai pas de prendre le parti, sans balancer, d'aller trouver la reine, et de m'attacher à mon devoir préférablement à toutes choses... Je sortis en rochet et en camail, et je ne fus pas arrivé au Marché-Neuf, que je fus accablé d'une foule de peuple qui hurloit plutôt qu'il ne crioit. Je m'en démêlai en leur disant que la reine leur feroit justice. — Je trouvai sur le Pont-Neuf le maréchal de La Meilleraye à la tête des gardes, qui, bien qu'il n'eût encore en tête que quelques enfants qui disoient des injures et qui jetoient des pierres aux soldats, ne laissait pas d'être fort embarrassé, parce qu'il voyoit que les nuages commençoient à grossir de tous côtés. Il fut très-aise de me voir : il m'exhorta de dire à la reine la vérité; il s'offrit d'en venir lui-même rendre témoignage. J'en fus très-aise à mon tour; et nous allâmes ensemble au Palais-Royal, suivis d'un nombre infini de peuple qui crioit : *Broussel! Broussel!*

«Nous trouvâmes la reine dans le grand cabinet, accompagnée de Monsieur, du cardinal Mazarin, de M. de Longueville, du maréchal de Villeroy, de l'abbé de La Rivière, de Bautru, de Guitaut, capitaine des gardes, et de Nogent. Elle ne me reçut ni bien ni mal. Elle étoit trop fière et trop aigrie... Le cardinal me parut un peu embarrassé; il me fit une espèce de galimatias, par lequel il eût été bien aise que j'eusse conçu qu'il y avoit eu des raisons toutes nouvelles[1] qui avoient obligé la reine à se porter à la résolution que l'on avoit prise. Je feignis de prendre pour bon tout ce qu'il lui plut de me dire, et je lui répondis simplement «que j'é«tois venu là pour me rendre à mon devoir, pour «recevoir les commandements de la reine, et *pour «contribuer de tout ce qui seroit en mon pou«voir au repos et à la tranquillité.*» La reine me fit un petit signe de la tête, comme pour me remercier; mais je sus depuis qu'elle avoit remarqué, et remarqué en mal cette dernière parole, qui étoit pourtant fort innocente, et même fort dans l'ordre d'un coadjuteur de Paris.—Le maréchal de La Meilleraye, qui vit que La Rivière, Bautru, et Nogent

[1] La veille, le cardinal avait dit au coadjuteur «que la victoire de Lens ne causoit au Palais-Royal que des sentiments de modération et de douceur.»

traitoient l'*émotion* de bagatelle, et qu'ils la tournoient même en ridicule, s'emporta beaucoup. Il parla avec force; il s'en rapporta à mon témoignage. Je le rendis avec liberté, et je confirmai ce qu'il avoit dit, et prédit du mouvement.—Le cardinal sourit malignement, et la reine se mit en colère, proférant de son ton de fausset aigu et élevé ces propres mots : « Il y a de la révolte à imaginer que « l'on puisse se révolter. Voilà les contes ridicules « de ceux qui la veulent : l'autorité du roi y don« nera bon ordre. » Le cardinal, qui s'aperçut à mon visage que j'étois un peu ému de son discours, prit la parole, et avec un ton doux, il répondit à la reine : « Plût à Dieu, madame, que tout le monde parlât « avec autant de sincérité que M. le coadjuteur ! Il « craint pour son troupeau, il craint pour la ville, « il craint pour l'autorité de Votre Majesté. Je suis « persuadé que le péril n'est pas au point qu'il se « l'imagine; mais le scrupule en cette manière est « en lui une religion louable. » — La reine, qui entendit le jargon du cardinal, se remit tout d'un coup : elle me fit des honnêtetés, et je répondis par un profond respect, et par une mine si niaise, que La Rivière dit à l'oreille à Bautru, de qui je le sus quatre jours après : « Voyez ce que c'est que de « n'être pas jour et nuit en ce pays-ci ! Le coadju« teur est homme du monde, il a de l'esprit, il « prend pour bon ce que la reine vient de lui dire. »

« La vérité est que tout ce qui étoit dans ce cabinet jouoit la comédie. Je faisois l'innocent, et je ne l'étois pas, au moins en ce fait. Le cardinal faisoit l'assuré, et il ne l'étoit pas autant qu'il le paroissoit. Il y eut quelques moments où la reine contrefit la douce, et elle ne fut jamais plus aigre. M. de Longueville témoignoit de la tristesse, et il étoit dans une joie sensible, parce que c'étoit l'homme du monde qui aimoit le plus le commencement de toutes les affaires. M. d'Orléans faisoit l'empressé et le passionné en parlant à la reine; je ne l'ai jamais vu siffler avec plus d'indolence qu'il le fit une demi-heure après, en entretenant Guerchi dans la petite chambre grise. Le maréchal de Villeroy faisoit le gai pour faire sa cour au ministre; et il m'avouoit en particulier, les larmes aux yeux, que l'État étoit sur le bord du précipice. Bautru et Nogent bouffonnoient et représentoient, pour plaire à la reine, la nourrice du vieux Broussel (remarquez, je vous prie, que Broussel avoit quatre-vingts ans) animant le peuple à la sédition, quoiqu'ils connussent très-bien, l'un et l'autre, que la tragédie ne seroit pas fort éloignée de la farce. Le seul et unique abbé de La Rivière étoit convaincu que l'émotion du peuple n'étoit qu'une fumée : il le soutenoit à la reine, qui l'eût voulu croire quand même elle auroit été persuadé du contraire; et je remarquai dans un même instant, et par la disposition de la reine qui étoit la personne du monde la plus hardie, et par celle de La Rivière, qui étoit le poltron le plus signalé de son siècle, *que l'aveugle témérité et la peur outrée produisent les mêmes effets lorsque le péril n'est pas connu.*

« Afin qu'il ne manquât aucun personnage au théâtre, le maréchal de La Meilleraye, qui jusque-là étoit demeuré très-ferme avec moi à représenter la conséquence du tumulte, prit celui de *capitan.* Il changea tout d'un coup, et de ton et de sentiment, sur ce que le bonhomme Vannes, lieutenant-colonel aux gardes, vint dire à la reine que les bourgeois menaçoient de forcer les gardes. Comme il étoit tout pétri de bile et de contre-temps, il se mit en colère jusqu'à l'emportement, et même jusqu'à la fureur. Il s'écria « qu'il falloit plutôt périr « que de souffrir cette insolence ; » et il pressa qu'on lui permît de prendre les gardes, les officiers de la maison, et tous les courtisans qui étoient dans les antichambres, en assurant qu'il terrasseroit toute cette canaille.

« La reine même donna avec ardeur dans son sens, mais ce sens ne fut appuyé de personne... Le chancelier (Séguier) entra dans le cabinet en ce moment. Il étoit si faible de son naturel, qu'il n'y avoit jamais dit jusqu'à cette occasion aucune parole de vérité ; mais, en celle-là la complaisance céda à la peur : il parla, et il parla selon ce que lui dictoit ce qu'il avoit vu dans les rues. J'observai que le cardinal parut fort touché de la liberté d'un homme en qui il n'en avoit jamais vu. Mais Senneterre, qui entra presque en même temps, effaça en moins de rien les premières idées, en assurant « que la chaleur du « peuple commençoit à se ralentir, qu'on ne prenoit « point les armes, et qu'avec un peu de patience « tout iroit bien... »

« Les avis qui arrivoient de moment à autre faisoient perdre inutilement ceux dans lesquels on peut dire que le salut de l'État étoit renfermé. Le vieux Guitaut, homme de peu de sens, mais très-affectionné, s'en impatienta plus que les autres; et dit, d'un ton de voix encore plus rauque qu'à son ordinaire, « qu'il ne comprenoit pas comment il « étoit possible de s'endormir en l'état où étoient les « choses. » Le cardinal, piqué, et qui d'ailleurs ne l'aimoit pas, lui dit alors : « Eh bien ! monsieur de « Guitaut, quel est votre avis? — Mon avis est, « lui répondit brusquement Guitaut, *de rendre ce « vieux coquin de Broussel mort ou vif.* » Je pris la parole, et je lui dis : « Le premier ne seroit ni de « la piété ni de la prudence de la reine ; le second « pourroit faire cesser le tumulte. » — La reine rougit à ce mot, et s'écria : « Je vous entends, M. le « coadjuteur ! vous voudriez que je donnasse la li-

«berté à Broussel; *je l'étranglerois plutôt avec* «*les deux mains!*» Et achevant cette dernière syllabe, elle me les porta presque au visage, en ajoutant: «Et ceux qui...» Le cardinal, qui ne douta pas qu'elle ne m'allât dire tout ce que la rage peut inspirer, s'avança, et lui parla à l'oreille. Elle se composa à un tel point, que si je ne l'eusse connue elle m'eût paru bien radoucie.

«Le lieutenant civil entra en ce moment dans le cabinet avec une pâleur mortelle sur le visage. Je n'ai jamais vu à la comédie italienne de peur si naïvement et si ridiculement représentée que celle qu'il fit voir à la reine, en lui racontant des aventures de rien qui lui étoient arrivées depuis son logis jusqu'au Palais-Royal. Admirez, je vous prie, la sympathie des âmes timides! Le cardinal Mazarin n'avoit été jusque-là que médiocrement touché de ce que M. de La Meilleraye et moi lui avions dit avec assez de vigueur, et la reine n'en avoit pas seulement été émue. La frayeur du lieutenant se glissa, je crois, par contagion dans leur imagination, dans leur esprit et dans leur cœur. Ils me parurent tout à coup métamorphosés: ils ne me traitèrent plus de ridicule; ils avouèrent que l'affaire méritoit de la réflexion. Ils consultèrent et souffrirent que Monsieur, M. de Longueville, le chancelier, le maréchal de Villeroy, celui de La Meilleraye, et le coadjuteur prouvassent, par bonnes raisons, qu'il falloit rendre Broussel avant que le peuple, qui menaçoit de prendre les armes, les eût prises effectivement. Nous éprouvâmes, en cette circonstance, qu'il est bien plus naturel à la peur de consulter que de décider. Le cardinal, après une douzaine de galimatias qui se contredisoient les uns les autres, conclut «à se donner encore du temps jusqu'au lendemain, «et à faire connaître, en attendant, au peuple, que «la reine lui accordoit la liberté de Broussel, pourvu «qu'il se séparât, et qu'il ne continuât pas à la de«mander en foule.» Le cardinal ajouta «que per«sonne ne pouvoit plus agréablement et plus effica«cement que moi porter cette parole.»

«Je vis le piége, mais je ne pus m'en défendre; et d'autant moins que le maréchal de La Meilleraye, qui n'avoit point de vue, y donna même avec impétuosité, et m'y entraîna, pour ainsi parler, avec lui. Il dit à la reine qu'il sortiroit avec moi dans les rues, et que nous y ferions des merveilles. «Je n'en doute «point, lui répondis-je, pourvu qu'il plaise à la reine «de nous faire expédier en bonne forme la pro«messe de la liberté des prisonniers, car je n'ai pas «assez crédit parmi le peuple pour m'en faire croire «sans cela.» On me loua de ma modestie: le maréchal ne douta de rien, «la parole de la reine valoit «mieux que tous les écrits.» En un mot, l'on se moqua de moi, et je me trouvai tout d'un coup dans la cruelle nécessité de jouer le plus méchant personnage que jamais peut-être particulier ait rencontré. Je voulus répliquer, mais la reine entra brusquement dans sa chambre grise. Monsieur me poussa, mais tendrement avec ses deux mains, en me disant: «Rendez le repos à l'État.» Le maréchal m'entraîna, et tous les gardes du corps me portoient amoureusement sur leurs bras en me criant: «Il n'y a que vous qui puissiez remédier au mal.» Je sortis ainsi avec mon rochet et mon camail, en donnant des bénédictions à droite et à gauche; et vous croyez bien que cette occupation ne m'empêchoit pas de faire toutes les réflexions convenables à l'embarras dans lequel je me trouvois...»

Les Parisiens prennent les armes. — Danger que court le coadjuteur.

«J'avois résolu d'aller purement à mon devoir, de prêcher l'obéissance, de faire mes efforts pour empêcher le tumulte, mais de ne rien promettre en mon nom au peuple, et de lui dire simplement que la reine m'avoit assuré qu'elle rendroit Broussel, pourvu que l'on fît cesser l'émotion. — L'impétuosité du maréchal de La Meilleraye ne me laissa pas lieu de mesurer mes expressions; car au lieu de venir avec moi, comme il m'avoit dit, il se mit à la tête des chevau-légers de la garde, et il s'avança, l'épée à la main, en écriant de toute force: *Vive le roi! liberté à Broussel!* Comme il étoit vu de beaucoup plus de gens qu'il n'y en avoit qui l'entendissent, il échauffa beaucoup plus de monde par son épée, qu'il n'en apaisa par sa voix. — On cria: *aux armes!* un crocheteur mit le sabre à la main vis-à-vis des Quinze-Vingts: le maréchal le tua d'un coup de pistolet. — Les cris redoublèrent; on courut de tous côtés aux armes.

«Une foule de peuple, qui m'avoit suivi depuis le Palais-Royal, me porta plutôt qu'elle ne me poussa jusqu'à la Croix-du-Trahoir, et j'y trouvai le maréchal de La Meilleraye aux mains avec une foule de bourgeois qui avoient pris les armes dans la rue de l'Arbre-Sec. Je me jetai dans la foule pour essayer de les séparer, et je crus que les uns et les autres porteroient au moins quelque respect à mon habit et à ma dignité. Je ne me trompai pas absolument; car le maréchal, qui étoit fort embarrassé, prit avec joie ce prétexte pour commander aux chevau-légers de ne plus tirer. Les bourgeois s'arrêtèrent, et se contentèrent de tenir ferme dans le carrefour. — Mais il y en eut vingt ou trente qui sortirent, avec des hallebardes et avec des mousquetons, de la rue des Prouvelles (Prouvaires), qui ne furent pas si modérés, et qui, ne me voyant pas, ou ne voulant pas me voir, firent une décharge fort brusque

sur les chevau-légers, cassèrent d'un coup de pistolet le bras à Fontrailles, qui étoit auprès du maréchal l'épée à la main, blessèrent un de mes pages qui portoit le bas de ma soutane, et me donnèrent à moi-même un coup de pierre au-dessous de l'oreille, qui me porta par terre.

« Je ne fus pas plutôt relevé, qu'un bourgeois, m'appuyant un mousqueton sur la tête, quoique je ne le connusse point du tout, je crus qu'il étoit bon de ne lui pas témoigner dans ce moment; et je lui dis, au contraire : « Ah! malheureux! si ton père te « voyoit... » — Il s'imagina que j'étois le meilleur ami de son père, que je n'avois pourtant jamais vu. Je crois que cette pensée lui donna celle de me regarder plus attentivement : mon habit lui frappa les yeux. Il me demanda si j'étois M. le coadjuteur. Tout le monde fit le même cri; l'on courut à moi; et le maréchal de La Meilleraye se retira avec plus de liberté au Palais-Royal, parce que j'affectai, pour lui en donner le temps, de marcher du côté des Halles.

« Tout le monde m'y suivit, et j'en eus besoin; car je trouvai une fourmilière de fripiers tous en armes. Je les flattai, je les caressai, je les conjurai, je les menaçai, enfin je les persuadai. Ils quittèrent les armes : ce qui fut le salut de Paris, parce que s'ils les eussent encore eues à la main à l'entrée de la nuit, qui s'approchoit, la ville eût été infailliblement pillée... »

Le coadjuteur, après avoir apaisé l'émeute, revient au Palais-Royal. — Il est mal reçu de la reine, qui l'invite à se retirer. — Averti qu'en son absence la cour a résolu de le faire arrêter, il se décide à exciter les Parisiens à une nouvelle révolte.

« J'allai au Palais-Royal avec trente ou quarante mille hommes qui m'y suivirent, mais sans armes; je trouvai à la barrière le maréchal de La Meilleraye, qui, transporté de la manière dont j'en avais usé à son égard, m'embrassa presque jusqu'à m'étouffer; et il me dit ces propres paroles : « Je suis « un fou et un brutal; j'ai failli à perdre l'État, et « vous l'avez sauvé. Venez, parlons à la reine en « véritables François, et en gens de bien; et prenons « des dates, pour faire pendre à notre témoignage, « à la majorité du roi, ces pestes d'État, ces flat-« teurs infâmes qui font accroire à la reine que cette « affaire n'est rien. » Il fit une apostrophe aux officiers des gardes en achevant cette dernière parole, la plus touchante, la plus pathétique et la plus éloquente qui soit peut-être jamais sortie de la bouche d'un homme de guerre; et il me porta plutôt qu'il ne me mena chez la reine. Il lui dit en entrant, et me montrant de la main : « Voilà celui, madame, « à qui je dois la vie, mais à qui Votre Majesté doit « le salut de sa garde, et peut-être celui du Palais-« Royal. » La reine se mit à sourire, mais d'une sorte de souris ambigu. J'y pris garde, mais je n'en fis pas semblant; et pour empêcher M. le maréchal de La Meilleraye de continuer mon éloge, je pris la parole : « Non, madame, il ne s'agit pas de « moi, mais de Paris soumis et désarmé, qui se vient « jeter aux pieds de Votre Majesté. — Il est bien « coupable et peu soumis, repartit la reine avec un « visage plein de feu; s'il a été aussi furieux que l'on « a voulu me le faire croire, comment se seroit-il pu « radoucir en si peu de temps? » Le maréchal, qui remarqua aussi bien que moi le ton de la reine, se mit en colère, et lui dit en jurant : « Madame, un « homme de bien ne peut vous flatter en l'extrémité « où sont les choses. Si vous ne mettez pas Broussel « en liberté, il n'y aura pas demain pierre sur pierre « dans Paris. » Je voulus prendre la parole pour appuyer ce que disoit le maréchal, la reine me la ferma, en me disant d'un air de moquerie : « Allez « vous reposer, monsieur, vous avez bien travaillé. »

« Je sortis ainsi du Palais-Royal; et quoique je fusse ce que l'on appelle enragé, je ne dis pas un mot de là jusqu'à mon logis, qui pût aigrir le peuple. J'en trouvai une foule innombrable qui m'attendoit, et qui me força de monter sur l'impériale de mon carrosse, pour lui rendre compte de ce que j'avois fait au Palais-Royal. Je lui dis que j'avois témoigné à la reine l'obéissance que l'on avoit rendue à sa volonté, en posant les armes dans les lieux où on les avoit prises, et en ne les prenant point dans ceux où on étoit sur le point de les prendre; que la reine m'avoit fait paroître de la satisfaction de cette soumission, et qu'elle m'avoit dit que c'étoit l'unique voie par laquelle on pouvoit obtenir d'elle la liberté des prisonniers. J'ajoutai tout ce que je crus pouvoir adoucir cette commune; et je n'y eus pas beaucoup de peine, parce que l'heure du souper s'approchoit... J'ai observé qu'à Paris, dans les émotions populaires, les plus échauffés ne veulent pas ce qu'ils appellent se désheurer.

« Je me fis saigner en arrivant chez moi; car la contusion que j'avois eue au-dessous de l'oreille étoit fort augmentée; mais ce n'étoit pas là mon plus grand mal. J'avois fort hasardé mon crédit dans le peuple, en lui donnant des espérances de la liberté de Broussel... Montrésor étant entré là-dessus, et m'ayant dit « que je me trompois si je croyois avoir « beaucoup gagné à mon expédition. » Je lui répondis ces propres paroles : « J'y ai beaucoup gagné en « ce qu'au moins je me suis épargné une apologie en « explication de bienfaits, qui est toujours une chose « insupportable à un homme de bien. Si je fusse « demeuré chez moi dans une conjoncture comme « celle-ci, la reine, dont enfin je tiens ma dignité,

«auroit-elle sujet d'être contente de moi? — Elle «ne l'est nullement, reprit Montrésor: madame de «Noailles et madame de Motteville viennent de dire «au prince de Guemené que l'on étoit persuadé, «au Palais-Royal, qu'il n'avoit pas tenu à vous d'é«mouvoir le peuple.»— J'avoue que je n'ajoutai aucune foi à ce discours de Montrésor, car, quoique j'eusse vu dans le cabinet de la reine que l'on s'y moquoit de moi, je m'étois imaginé que cette malignité n'alloit pas à diminuer le mérite du service que j'avois rendu, et je ne pouvois me figurer que l'on fût capable de me le tourner à crime... J'étois sur le point de m'endormir sur ces pensées lorsque Laigues arriva, qui venoit du souper de la reine, et qui me dit «que l'on m'avoit tourné publique«ment en ridicule; que l'on m'avoit traité d'homme «qui n'avoit rien oublié pour soulever le peuple, «sous prétexte de l'apaiser; que l'on m'avoit sifflé «dans les rues; que j'avois fait semblant d'être blessé, «quoique je ne le fusse point; enfin que j'avois été «exposé deux heures entières à la raillerie fine de «Bautru, à la bouffonnerie de Nogent, à l'enjoue«ment de La Rivière, à la fausse compassion du «cardinal, et aux éclats de rire de la reine.» Je ne nie pas que je ne fusse un peu ému... Tout me vint dans l'esprit, mais rien n'y demeura, et je sacrifiai à mon devoir, presque sans balancer, les idées les plus douces et les plus brillantes que les conjurations passées présentèrent à mon esprit en foule, aussitôt que le mauvais traitement, que je voyois public et connu, me donna lieu de croire que je pourrais entrer avec honneur dans les nouvelles... Laigues et Montrésor n'eussent certainement rien gagné sur mon esprit, ni par leurs exhortations ni par leurs reproches, si Argenteuil, qui depuis la mort de M. le comte (de Soissons), dont il avoit été premier gentilhomme de la chambre, s'étoit fort attaché à moi, ne fût venu. Il entra dans ma chambre avec un visage fort effaré, et me dit: «Vous «êtes perdu; le maréchal de La Meilleraye m'a «chargé de vous dire que le diable possède le Pa«lais-Royal, qu'il leur a mis dans l'esprit que vous «avez fait ce que vous avez pu pour exciter la sédi«tion; que lui, maréchal de La Meilleraye, n'a «rien oublié pour témoigner à la reine et au cardi«nal la vérité, mais que l'un et l'autre se sont mo«qués de lui; qu'il ne les peut excuser dans cette «injustice, mais qu'aussi il ne les peut assez admirer «du mépris qu'ils ont toujours eu pour le tumulte; «qu'ils en ont vu la suite comme des prophètes, «qu'ils ont toujours dit que la nuit feroit évanouir «cette fumée; que lui, maréchal, ne l'avoit pas «cru, mais que présentement il en étoit convaincu; «parce qu'il s'étoit promené dans les rues, où il «n'avoit pas seulement trouvé un homme; que ces «feux ne se rallumoient plus quand ils s'étoient «éteints aussi subitement que celui-là; qu'il me «conjuroit de penser à ma sûreté; que l'autorité du «roi paroîtroit le lendemain avec tout l'éclat ima«ginable; qu'il voyoit la cour très-disposée à ne pas «perdre le moment fatal; que je serois le premier «sur qui l'on feroit un grand exemple; que l'on «avoit même déjà parlé de m'envoyer à Quimper-«Corentin; que Broussel seroit envoyé au Havre-«de-Grâce, et que l'on avoit résolu d'envoyer à la «pointe du jour le chancelier au palais, pour inter«dire le parlement, et pour lui commander de se «retirer à Montargis.» Argenteuil finit son discours par ces paroles: «Voilà ce que le maréchal de La «Meilleraye vous mande. Celui de Villeroy n'en dit «pas tant, car il n'ose; mais il m'a serré la main, «en passant, d'une manière qui me fait juger qu'il «en sait peut-être encore davantage; et moi je vous «dis, ajouta Argenteuil, qu'ils ont tous deux rai«son: car il n'y a pas une âme dans les rues, tout y «est calme, et l'on prendra demain qui l'on vou«dra.» — Montrésor, qui est de ces gens qui veulent toujours avoir tout deviné, s'écria «qu'il n'en «doutoit point, et qu'il l'avoit bien prédit.» — Laigues se mit sur les lamentations de ma conduite, *qui faisoit pitié à mes amis, quoiqu'elle les perdît.* — Je leur répondis «que s'il leur plaisoit «de me laisser un petit quart d'heure en repos, je «leur ferois voir que nous n'étions pas réduits à la «pitié;» et il étoit vrai.

«Comme ils m'eurent laissé tout seul le quart d'heure que je leur avois demandé, je ne fis pas seulement réflexion sur ce que je pouvois, car j'en étois très-assuré; je pensai seulement à ce que je devois, et je fus embarrassé. Comme la manière dont j'étois poussé, et celle dont le public étoit menacé, eurent dissipé mon scrupule, et que je crus pouvoir entreprendre avec honneur et sans être blâmé, je m'abandonnai à toutes mes pensées; je rappelai tout ce que mon imagination m'avoit fourni de plus éclatant et de plus proportionné aux vastes desseins; je permis à mes sens de se laisser chatouiller par le titre de chef de parti, que j'avois toujours honoré dans les *Vies de Plutarque.* Mais ce qui acheva d'étouffer tous mes scrupules fut l'avantage que je m'imaginai à me distinguer de ceux de ma profession par un état de vie qui les confond toutes. Le déréglement des mœurs, très-peu convenable à la mienne, me faisoit peur. Je me soutenois par la Sorbonne, par les sermons, par la faveur des peuples; mais enfin cet appui n'a qu'un temps, et ce temps même n'est pas fort long, par mille accidents qui peuvent arriver. Dans le désordre, les affaires brouillent les espèces; elles honorent même ce qu'elles ne justifient pas; et les vices

d'un archevêque peuvent être, dans une infinité de rencontres, les vertus d'un chef de parti... Je pris ma résolution avec joie, et j'abandonnai mon destin à tous les mouvements de la gloire.»

Mesures prises par le coadjuteur. — Les Parisiens reprennent les armes et élèvent des barricades.

«Minuit sonnant, je fis rentrer dans ma chambre Laigues et Montrésor, et je leur dis : «Vous «savez que je crains les apologies, mais vous allez «voir que je ne crains pas les manifestes. Toute la «cour me sera témoin de la manière dont on m'a «traité depuis plus d'un an au Palais-Royal. C'est «au public à défendre mon honneur; mais on veut «perdre le public, et c'est à moi à le défendre de «l'oppression. Nous ne sommes pas si mal que vous «vous le persuadez, messieurs, et je serai demain «avant qu'il soit midi, maître de Paris.» Mes deux amis crurent que j'avois perdu l'esprit; et ceux qui m'avoient persécuté (je crois, cinquante fois en leur vie) pour entreprendre me firent en cet instant des leçons de modération. — Je ne les écoutai pas, et j'envoyai quérir à l'heure même Miron, maître des comptes, colonel du quartier Saint-Germain-de-l'Auxerrois, homme de bien et de cœur, et qui avoit beaucoup de crédit parmi le peuple. Je lui exposai l'état des choses: il entra dans mon sentiment; il me promit d'exécuter tout ce que je désirerois. Nous convînmes de ce qu'il y auroit à faire, et il sortit de chez moi en résolution de faire battre le tambour, et de faire reprendre les armes au premier ordre qu'il recevroit de moi.

«Il trouva, en descendant mon degré, un frère de son cuisinier, qui, ayant été condamné à être pendu, et n'osant marcher de jour par la ville, y rôdoit assez souvent la nuit. Cet homme venoit de rencontrer par hasard, auprès du logis de Miron, deux espèces d'officiers qui parloient ensemble, et qui nommoient souvent le maître de son frère. Il les écouta, caché derrière une porte, et ouït que ces gens-là (nous sûmes depuis que c'étoit Vannes, lieutenant-colonel des gardes, et Rubantel, lieutenant au même régiment) discouroient de la manière dont il faudroit entrer chez Miron pour le surprendre, et des postes où il seroit bon de mettre les gardes, les Suisses, les gendarmes, les chevau-légers, pour s'assurer tout ce qui étoit depuis le Pont-Neuf jusqu'au Palais-Royal. — Cet avis, joint à celui que nous avions par le maréchal de La Meilleraye, nous obligea à prévenir le mal; mais d'une façon, toutefois, qui ne parut pas offensive...

«Nous exécutâmes notre projet, en ne portant que des manteaux noirs sans armes, c'est-à-dire des bourgeois considérables dans les lieux où nous avions appris que l'on se disposoit à mettre des gens de guerre; parce que, ainsi, l'on se pouvoit assurer que l'on ne prendroit les armes que quand on l'ordonneroit. Miron s'acquitta si généreusement et si heureusement de cette commission, qu'il y eut plus de quatre cents gros bourgeois assemblés par pelotons, avec aussi peu d'émotion qu'il y en eût pu avoir si les novices des Chartreux y fussent venus pour y faire leurs méditations.

«J'ordonnai à L'Épinai de se tenir prêt pour se saisir, au premier ordre, de la barrière des Sergents, qui est vis-à-vis de Saint-Honoré, pour y faire une barricade contre les gardes qui étoient au Palais-Royal. Et comme Miron nous dit que le frère de son cuisinier avoit ouï nommer plusieurs fois la porte de Nesle, nous crûmes qu'il ne seroit pas mal à propos d'y prendre garde. Argenteuil, brave et déterminé autant qu'homme fût au monde, en prit soin, et il se mit chez un sculpteur qui étoit tout proche, avec vingt bons soldats, que le chevalier d'Humières, qui faisoit une recrue à Paris, lui prêta.

«Je m'endormis après avoir donné cet ordre, et je ne fus réveillé qu'à six heures, par le secrétaire de Miron, qui vint me dire «que les gens de guerre «n'avoient point paru pendant la nuit; que l'on «avoit vu seulement quelques cavaliers qui sem-«bloient être venus pour reconnoître les pelotons «des bourgeois, et qu'ils s'en étoient retournés au «galop après les avoir un peu considérés; que ce «mouvement lui faisoit juger que la précaution que «nous avions prise avoit été utile pour prévenir «l'insulte que l'on pourroit avoir projetée contre «des particuliers; mais que le mouvement qui com-«mençoit à paroître chez M. le chancelier marquoit «que l'on méditoit quelque chose contre le public; «que l'on voyoit aller et venir des hoquetons, et que «Ondedei (secrétaire du cardinal) y étoit allé quatre «fois en deux heures.»

«Quelque temps après, l'enseigne de la colonelle de Miron me vint avertir «que le chancelier marchoit «avec toute la pompe de la magistrature droit au «palais;» et Argenteuil m'envoya dire «que deux «compagnies des gardes suisses s'avançoient du «côté du faubourg, vers la porte de Nesle.» Voilà le moment fatal. Je donnai mes ordres en deux paroles, et ils furent exécutés en deux moments.

«Miron fit prendre les armes; Argenteuil, habillé en maçon, et une règle à la main, chargea les Suisses en flanc, en tua vingt ou trente, prit un des drapeaux, et dissipa le reste. — Le chancelier, poussé de tous côtés, se sauva à pied dans l'hôtel d'O, qui étoit au bout du quai des Augustins, du côté du pont Saint-Michel. *Le peuple* rompit les portes, et y entra avec fureur; et il n'y eut que

Dieu qui sauva le chancelier et l'évêque de Meaux, son frère, à qui il se confessa, en empêchant que *cette canaille*, qui s'amusa de bonne fortune pour lui à piller, ne s'avisât pas de forcer une petite chambre dans laquelle il s'étoit caché.

«Ce mouvement fut comme un incendie subit et violent qui se prit du Pont-Neuf à toute la ville. — Tout le monde, sans exception, prit les armes. On voyoit les enfants de cinq et six ans le poignard à la main; on voyoit les mères qui les leur apportoient elles-mêmes. Il y eut dans Paris, en moins de deux heures, plus de cent barricades, bordées de drapeaux et de toutes les armes que la Ligue avoit laissées entières. — Comme je fus obligé de sortir un moment pour apaiser un tumulte qui étoit arrivé, par le malentendu de deux officiers du quartier, dans la rue Neuve-Notre-Dame, je vis, entre autres, une lance traînée, plutôt que portée, par un petit garçon de huit ans, qui étoit assurément de l'ancienne guerre des Anglois. — Mais j'y vis encore quelque chose de plus curieux. M. de Brissac me fit remarquer un hausse-col sur lequel la figure du jacobin qui tua Henri III étoit gravée; il étoit de vermeil doré, avec cette inscription : *Saint Jacques-Clément.* Je fis une réprimande à l'officier qui le portoit, et je fis rompre le hausse-col publiquement à coups de marteau sur l'enclume d'un maréchal. — Tout le monde cria *vive le roi!* mais l'écho répondit : *Point de Mazarin!*

«Un moment après que je fus rentré chez moi, l'argentier de la reine y entra, qui me commanda et me conjura, de sa part, d'employer mon crédit pour apaiser la sédition, que la cour ne traitoit plus de bagatelle. Je répondis froidement et respectueusement «que ce que j'avois fait la veille «pour cet effet m'avoit rendu si odieux parmi le «peuple, que j'avois même couru fortune pour avoir «voulu seulement me montrer un moment; que «j'avois été obligé de me retirer chez moi, même «fort brusquement.» — A quoi j'ajoutai ce qu'on peut imaginer de respect, de douleur, de regrets, et de soumission.

«L'argentier, qui étoit au bout de la rue quand on crioit *vive le roi!* et qui avoit ouï que l'on y ajoutoit presque à toutes les reprises *vive le coadjuteur!* fit ce qu'il put pour me persuader de mon pouvoir; et quoique j'eusse été très-fâché qu'il l'eût été de mon impuissance, je ne laissai pas de feindre que je la lui voulois toujours persuader...

Le parlement force la reine à la mise en liberté de Broussel et de Blancménil. — L'émeute s'apaise (1648).

«Le parlement s'étant assemblé ce jour-là de très-bon matin, et devant même que l'on eût pris les armes, apprit les mouvements par les cris d'une multitude immense, qui hurloit: *Broussel! Broussel!* et il donna arrêt, par lequel il fut ordonné «qu'on iroit en corps et en habit au Palais-Royal «redemander les prisonniers; qu'il seroit décrété «contre Comminges, lieutenant des gardes de la «reine; qu'il seroit défendu à tous gens de guerre, «*sur peine de la vie*, de prendre des commissions «pareilles, et qu'il seroit informé contre ceux qui «avoient donné le conseil, comme contre des per-«turbateurs du repos public.»

«L'arrêt fut exécuté à l'heure même. — Le parlement sortit, au nombre de cent-soixante officiers; il fut reçu et accompagné dans toutes les rues avec des acclamations et des applaudissements incroyables; toutes les barricades tomboient devant lui. Le premier président (Molé) parla à la reine avec toute la liberté que l'état des choses lui donnoit : il lui représenta au naturel «le jeu que l'on avoit fait «en toutes occasions de la parole royale, les illu-«sions honteuses, et mêmes puériles, par lesquelles «on avoit éludé mille et mille fois les résolutions «les plus utiles, et même les plus nécessaires à «l'État. *Il exagéra avec force* le péril où le public «se trouvoit par la prise tumultueuse des armes.» — La reine, qui ne craignoit rien, parce qu'elle connoissoit peu, s'emporta, et lui dit avec un ton de fureur, plutôt que de colère : « Je sais bien «qu'il y a du bruit dans la ville, mais vous m'en ré-«pondrez, messieurs du parlement, vous, vos fem-«mes et vos enfants.» En prononçant cette dernière syllabe, elle rentra dans sa petite chambre grise, et elle en ferma la porte avec force.

«Le parlement s'en retournoit, et il étoit déjà sur les degrés, quand le président de Mesme, qui est extrêmement timide, faisant réflexion sur le péril auquel la compagnie s'alloit exposer parmi le peuple, l'exhorta à remonter et à faire encore un effort sur l'esprit de la reine. — M. le duc d'Orléans, qu'ils trouvèrent dans le cabinet, et qu'ils exhortèrent pathétiquement, les fit entrer, au nombre de vingt, dans la chambre grise. Le premier président fit voir à la reine *toute l'horreur de Paris, armé et enragé*, c'est-à-dire qu'il essaya de lui faire voir, car elle ne voulut rien écouter, et elle se jeta de colère dans la petite galerie.

«Le cardinal s'avança, et proposa de rendre les prisonniers, pourvu que le parlement promît de ne plus tenir ses assemblées. — Le premier président répondit qu'il falloit délibérer sur la proposition. — On fut sur le point de le faire sur-le-champ; mais beaucoup de ceux de la compagnie ayant représenté que les peuples croiroient qu'elle avoit été violentée si l'on opinoit au Palais-Royal, l'on résolut de s'assembler l'après-dîner au palais, et l'on pria M. le duc d'Orléans de s'y trouver.

« Le parlement étant sorti du Palais-Royal, et ne disant rien de la liberté de Broussel, ne trouva d'abord qu'un morne silence au lieu des acclamations passées. Comme il fut à la barrière des Sergents, où étoit la première barricade, il y rencontra du murmure, qu'il apaisa en assurant que la reine lui avoit promis satisfaction. Les menaces de la seconde furent éludées par le même moyen. La troisième, qui étoit à la Croix-du-Trahoir, ne voulut pas se payer de cette monnoie; et un garçon rôtisseur, s'avançant avec deux cents hommes, et mettant la hallebarde dans le ventre du premier président, lui dit: « Tourne, traître; et si tu ne veux être massacré toi-« même, ramène-nous Broussel, ou le Mazarin et le « chancelier en ôtage. » La confusion et la terreur saisirent presque tous les assistants. Cinq présidents à mortier, et plus de vingt conseillers se jettèrent dans la foule pour s'échapper. Le seul premier président, le plus intrépide homme, à mon sens, qui ait paru dans son siècle, demeura ferme et inébranlable. Il se donna le temps de rallier ce qu'il put de la compagnie; il conserva toujours la dignité de la magistrature dans ses paroles et dans ses démarches, et il revint au Palais-Royal, au petit pas, dans le feu des injures, des menaces, des exécrations et des blasphèmes.

« Cet homme avoit une sorte d'éloquence qui lui étoit particulière. Il ne connoissoit point d'interjections, il n'étoit pas congru dans sa langue; mais il parloit avec une force qui suppléoit à tout cela; il étoit naturellement si hardi, qu'il ne parloit jamais si bien que dans le péril. Il se passa lui-même, lorsqu'il revint au Palais-Royal; et il est constant qu'il toucha tout le monde, à la réserve de la reine, qui demeura inflexible.

« Monsieur fit mine de se jeter à genoux devant elle; quatre ou cinq princesses, qui trembloient de peur, s'y jetèrent effectivement. Le cardinal (à qui un jeune conseiller des enquêtes avoit dit en raillant qu'il seroit assez à propos qu'il allât lui-même dans les rues voir l'état des choses) se joignit au gros de la cour, et l'on tira enfin à toute peine cette parole de la bouche de la reine: « Eh bien! messieurs du « parlement, voyez ce qu'il est à propos de faire. » On s'assembla dans la grande galerie, on délibéra, et l'on donna arrêt, par lequel il fut ordonné « que « la reine seroit remerciée de la liberté accordée aux « prisonniers. »

« Aussitôt que l'arrêt fut rendu, on expédia des lettres de cachet. Le premier président montra au peuple les copies qu'il avoit prises, en forme, de l'un et des autres; mais on ne voulut pas quitter les armes que l'effet ne s'en fût ensuivi; le parlement même ne donna point d'arrêt de les faire poser qu'il n'eût vu Broussel dans sa place. Il y revint le lendemain, ou plutôt il y fut porté sur la tête des peuples avec des acclamations incroyables; on rompit les barricades, on ouvrit les boutiques, et, en moins de deux heures, Paris parut plus tranquille que je ne l'ai jamais vu le vendredi saint [1]. »

Cependant, après avoir ainsi goûté le plaisir de s'être fait craindre, le coadjuteur, réfléchissant sur son audacieuse résolution, commença pour lui-même à en redouter les suites. La régente l'envoya chercher le lendemain, et le remercia « des bons « avis qu'il lui avoit donnés dans cette occasion, où, « si elle l'avoit cru, elle ne se seroit pas trouvée dans « cet embarras. » Le cardinal-ministre, *renchérissant* sur la reine, dit en face au coadjuteur « qu'il « n'y avoit que lui d'homme de bien en France, que « tous les autres étoient des flatteurs infâmes, et « qu'il vouloit désormais ne se conduire que par ses « conseils. » — C'était, en style de cour, l'avertir que ses menées étaient connues, qu'on saurait en temps convenable l'en faire repentir, et qu'en attendant, on cherchait à endormir sa vigilance. — Mais le coadjuteur n'était pas homme à se laisser surprendre; il n'avait d'embarras que sur le choix d'un plan de conduite. « Il sentoit qu'il ne pouvoit se soutenir que par le concours du parlement. Or, cette compagnie étoit un appui fort incertain dans une intrigue; car il pouvoit arriver que, mené trop loin, le parlement, revenant sur ses pas, fît le procès à ceux mêmes qui l'auroient excité à des écarts. Ouvrir l'oreille aux insinuations des ennemis de l'État, des Espagnols, qui offroient leurs secours à Paris, si on vouloit le faire révolter, c'étoit une résolution extrême dont le coadjuteur croyoit n'avoir pas encore besoin. Il prit un terme moyen, qui fut de se mettre, s'il étoit possible, sous l'étendard d'un prince du sang, dont le nom donneroit du poids et du crédit à son parti, et aucun ne lui parut plus propre à opérer cet effet que le vainqueur de Lens et de Rocroi. » Mais il fallait attendre que le prince de Condé, ayant terminé la campagne, et fait prendre des quartiers d'hiver à ses troupes, fût de retour à Paris.

Retraite de la cour à Ruel. — Arrestation de Chavigny. — Réconciliation momentanée de la cour et du parlement (1648).

La persévérance du parlement dans ses entreprises, et l'insolence de la populace, déterminèrent Anne d'Autriche à quitter la capitale. Elle en sortit le 13 septembre, et emmena le roi à Ruel. Il fut suivi du duc d'Orléans, des autres princes du sang, des ministres, du chancelier, et de toute la cour. En partant, la reine fit savoir au prévôt des mar-

[1] *Mémoires du cardinal de Retz.*

chands qu'elle ne quittoit le Palais-Royal que pour le faire nettoyer, et qu'elle ramèneroit le roi dans huit jours.

Le cardinal profita du moment où l'absence de la cour semblait calmer l'effervescence des Parisiens pour faire arrêter Chavigny et exiler Châteauneuf, anciens ministres que leurs liaisons avec les frondeurs du parlement lui rendaient justement suspects.

Cet acte d'autorité ranima le feu qui paraissait prêt à s'éteindre. Les principaux frondeurs comprirent qu'ils étaient menacés d'un traitement pareil, et se déterminèrent à attaquer le ministre, et à travailler sur-le-champ à sa perte. — De peur qu'il ne les prévînt, ils représentèrent à l'assemblée des chambres (du 22 septembre) l'emprisonnement de Chavigny et l'exil de Châteauneuf comme un acte tyrannique du ministre, et un attentat à la sûreté publique. « Pour la première fois Mazarin fut désigné par son nom dans les opinions des conseillers, et traité d'homme ignorant, incapable, malintentionné. »— On proposa formellement de renouveler contre lui l'arrêt rendu, en 1617, à l'occasion du maréchal d'Ancre, arrêt par lequel *le ministère était interdit aux étrangers, sur peine de la vie.* La proposition ne fut pas encore adoptée par la majorité, mais il fut résolu, par un arrêt, que les princes et pairs seraient convoqués pour délibérer à ce sujet. — L'arrêt du parlement fut cassé par un arrêt du conseil.

Dans ces circonstances, menaçantes pour l'avenir, la reine se fit amener furtivement, à Ruel, le duc d'Anjou, son plus jeune fils, qu'elle avait laissé à Paris, parce qu'il était malade. Cette espèce d'enlèvement jeta l'alarme dans Paris; on s'y crut menacé d'un siége. Le parlement ordonna au prévôt des marchands et aux échevins de pourvoir à l'approvisionnement et à la sûreté de la ville. Les bourgeois préparèrent leurs armes.

La guerre civile était imminente; mais des moyens de conciliation se présentèrent au moment où on croyait la rupture inévitable. — Le coadjuteur était sur le point de faire partir pour Bruxelles un négociateur chargé d'engager le comte de Fuensaldagne à amener une armée espagnole au secours de Paris, lorsque le prince de Condé arriva de l'armée. Le prélat ne l'attendait pas sitôt. Il renonça sur le-champ à demander des secours aux Espagnols, et dressa son plan pour séduire le prince, et procurer sa protection au parti. Il arriva pour lors à Condé ce qui lui était arrivé du temps des importants : la cour et la Fronde se le disputèrent.

Condé évita de se prononcer. En appuyant le parlement il aurait craint d'ébranler l'autorité royale, et en servant la vengeance de la reine, il aurait consolidé le pouvoir d'un étranger qu'il méprisait. Enfin, il s'arrêta à un parti mitoyen, savoir : « assoupir la querelle actuelle, et ravailler ensuite à dessiller les yeux de la reine, de manière qu'elle se dégoutât insensiblement de Mazarin ; et si elle ne vouloit pas le précipiter du rang où elle l'avoit élevé, qu'elle le laissât au moins glisser à terre, afin qu'après cela on pût l'éloigner tout à fait. »

Des conférences, dont Mazarin fut exclu, eurent lieu à Saint-Germain entre le duc d'Orléans, le prince de Condé et les députés du parlement. La paix fut ainsi momentanément conservée.—Comme on n'insista pas, dans les conférences, sur la remise en vigueur de l'arrêt de 1617, contre le ministère des étrangers, la reine, voyant Mazarin sauvé, accorda volontiers tout le reste ; elle s'en rapporta même au parlement pour la confection de la déclaration ainsi que des édits et des arrêts qui furent publiés le 24 octobre 1648.

Ces édits portaient une diminution des tailles, la suppression d'une partie des droits de tarif, des règlements de finances, et enfin une assurance pour les officiers des cours souveraines de n'être point troublés dans leurs fonctions par lettres de cachet ou autrement. — Quant à l'emprisonnement arbitraire, la reine engagea sa parole de ne laisser arrêter aucune personne sans la faire interroger dans les trois premiers jours de la détention ; mais elle ne voulut pas que cette restriction au pouvoir absolu fût insérée dans la déclaration royale.

Paix de Westphalie, qui met fin a la guerre de trente ans (24 octobre 1648).

Au moment même où la paix se rétablissait ainsi pour quelques semaines entre la cour et le parlement, un traité célèbre, signé à Munster, en Westphalie, le 24 octobre 1648, mettait fin à la *guerre de trente ans.*

Les négociations qui amenèrent cet heureux résultat duraient depuis plus de quatre ans; sans les victoires des Français et des Suédois, elles n'auraient pas encore touché à leur terme. — Les catholiques avaient pour médiateurs Fabio Chigi, nonce du pape, et depuis pape lui-même sous le nom d'Alexandre VII, et le noble vénitien Charles Contarini, qui devint doge de sa république. Les protestants ne reconnurent point de médiateurs. — Les plénipotentiaires de la France furent le duc de Longueville, Claude de Mesme (comte d'Avaux), et Abel Servien. Ceux de la Suède, Jean Oxenstiern, fils du grand chancelier Axel, et Adler Salvius, chancelier de la cour. — L'empereur avait pour plénipotentiaires les comtes de Trautmandorff

et de Nassau-Hadamar, et les conseillers Wolmar, de Lemberg et Crane. — Les princes catholiques avaient à leur tête Philippe de Schœnborn, évêque de Wurtzbourg, et les protestants, le duc de Saxe-Altenbourg, cousin du fameux Bernard de Saxe-Weimar. «Il s'agissoit, dans ce congrès célèbre, dit Mably, de débrouiller un chaos immense d'intérêts opposés, d'enlever à la maison d'Autriche des provinces entières, de rétablir les lois et la liberté de l'empire opprimé, et de porter, en quelque sorte, des mains profanes à l'encensoir, en enrichissant les protestants aux dépens des catholiques, pour établir entre eux une espèce d'équilibre. » — Les négociations furent souvent difficiles, et les événements de la guerre remirent plusieurs fois en question ce qui avait été déjà décidé. Enfin, après de longues discussions et mille intrigues, la force des circonstances amena un accord dont toutes les parties furent satisfaites, « parce que les avantages faits aux protestants ne coûtèrent rien aux catholiques, et qu'ils furent pris sur le clergé. — Le pape seul fit des protestations; mais ni l'empereur ni aucun État catholique ne fut d'humeur, pour les soutenir, à entamer de nouveau une guerre de religion.

Les articles du traité de Westphalie sont de deux sortes : les uns relatifs aux satisfactions accordées aux puissances intéressées; les autres concernant l'état public de la religion et du gouvernement de l'Allemagne.

Par les premiers, la France fut reconnue tenir en toute souveraineté les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun, et la ville de Pignerol, qu'elle possédait avant la guerre; l'Alsace lui fut, de plus, abandonnée, ainsi que le droit de tenir garnison à Philisbourg. — La Suède obtint la Poméranie occidentale, Stettin, Wismar, l'île de Rugen, l'archevêché de Bremen et l'évêché de Verden, qui furent sécularisés, trois voix à la diète, et cinq millions d'écus impériaux, payables par les cercles de l'empire d'Allemagne, à l'exception de la Bavière et de l'Autriche.

L'électeur de Brandebourg reçut les évêchés de Magdebourg, d'Halberstadt, de Minden et de Camin. Le duc de Mecklenbourg reçut ceux de Schwerin et de Raztebourg, avec les deux commanderies de Mirow et de Nimirow. —Le duc de Brunswick-Lunebourg obtint l'alternative dans l'évêché d'Osnabruck, qui dut être possédé tour à tour par un catholique, élu par un chapitre et par un prince de la maison de Brunswick. — Enfin le landgrave de Hesse-Cassel, et d'autres princes moins puissants, obtinrent des abbayes.

Quant à l'électeur palatin, il recouvra ses possessions, sauf le haut Palatinat, qui resta à la Bavière, et un huitième électorat fut créé en sa faveur.— L'électeur de Bavière, en conservant le haut Palatinat, renonça au remboursement d'un prêt de treize millionss qu'il avait fait à l'empereur, et celui-ci reçut encore trois millions de la France en indemnité de l'Alsace, dont il avait donné l'investiture à l'archiduc Ferdinand-Charles, son cousin.

Par suite des dispositions relatives à la religion et au gouvernement de l'Allemagne, les calvinistes furent admis à participer à tous les droits acquis aux luthériens; les biens ecclésiastiques possédés par les princes protestants, en 1624, et par l'électeur palatin, en 1619, durent leur rester; et tout bénéficier catholique ou protestant, changeant de religion, dut perdre son bénéfice.—La *chambre impériale,* investie du droit de connaître des différends entre les États, fut composée de ving-six conseillers catholiques, et de vingt-quatre protestants; et le *conseil aulique,* dont le jugement des causes féodales était la principale attribution, s'accrut de six conseillers protestants. — On pourvut aussi à la manière de résoudre la guerre et de conclure la paix, de faire des lois générales, d'imposer des contributions, de convoquer des diètes; et on régla la qualité de ceux qui y auraient entrée et suffrage.— On décida qu'à la prochaine diète il serait statué sur l'élection d'un roi des Romains, du vivant de l'empereur, et sur la faculté de le choisir dans la famille régnante : deux points sur lesquels la maison d'Autriche avait eu à combattre les oppositions de la France, et était parvenue à les déjouer. — Déjà la France avait échoué dans ses prétentions d'obtenir à la diète, en vertu de la possession de l'Alsace, des voix qui l'auraient autorisée à s'immiscer dans les affaires de l'empire; mais elle arriva au même but en se faisant reconnaître *garante*, ainsi que la Suède, du traité qui venait d'être conclu.

L'Espagne, qui avait fait sa paix avec les Provinces-Unies, refusa d'accéder au traité de Westphalie, tant parce qu'on exigeait d'elle le sacrifice, soit des Pays-Bas et de la Franche-Comté, soit du Roussillon et de la Cerdagne, que parce qu'elle espérait trouver, dans les troubles naissants de la France, un moyen de se dédommager de ce qu'elle perdait du côté de l'Allemagne.

Enfin le duc de Lorraine, à qui la France offrait de rendre ses États, en y conservant des forteresses et des chemins militaires, refusa d'y rentrer à ces conditions, et préféra continuer, au service de l'empereur, la vie de général d'armée, à mener celle de prince dans un palais entouré des soldats du roi de France.

CHAPITRE IV.

LOUIS XIV. — GUERRE DE LA FRONDE. — BLOCUS DE PARIS.

Nouvelle rupture de la cour et du parlement. — La reine se retire à Saint-Germain. — Caractère de la guerre de la Fronde d'après Voltaire. — Blocus de Paris. — Prise de Charenton. — Négociations et traité des frondeurs avec les Espagnols. — Paix de Ruel. — Courage de Molé. — Retour du roi à Paris.

(Ans 1648 et 1649.)

Nouvelle rupture de la cour et du parlement. — La reine se retire à Saint-Germain (1648-1649).

La paix entre la cour et le parlement dura deux mois à peine. « Deux pouvoirs établis chez les hommes pour le maintien de la paix, un archevêque [1] et un parlement, ayant commencé les troubles, le peuple crut tous ses emportements justifiés. — La reine ne pouvait paraître en public sans être outragée, on ne l'appelait que dame Anne; et si l'on y ajoutait quelque titre, c'était un opprobre. Le peuple lui reprochait avec fureur de sacrifier l'État à son amitié pour Mazarin; et ce qu'il y avait de plus insupportable, elle entendait de tous côtés ces chansons et ces vaudevilles, monuments de plaisanterie et de malignité, qui semblaient devoir éterniser le doute où l'on affectait d'être de sa vertu. — Madame de Motteville dit, avec sa noble et sincère naïveté, « que ces insolences « faisoient horreur à la reine, et que les Parisiens « trompés lui faisoient pitié. »

Poussée au désespoir, la régente s'enfuit de Paris, le 6 janvier 1649, avec ses enfants, son ministre, le duc d'Orléans, frère de Louis XIII, le prince de Condé, et se retira à Saint-Germain, où presque toute la cour coucha sur la paille. On fut obligé, pour subvenir aux premiers besoins, de mettre en gage chez les usuriers les pierreries de la couronne. Pendant son séjour à Saint-Germain, le roi manqua souvent du nécessaire. Les pages de sa chambre furent congédiés, parce qu'on n'avait pas de quoi les nourrir. En ce temps-là même la tante de Louis XIV, fille de Henri le Grand, femme du roi d'Angleterre, réfugiée à Paris, y était réduite aux extrémités de la pauvreté; et sa fille, depuis mariée au frère de Louis XIV, restait au lit, n'ayant pas de quoi se chauffer, sans que le peuple de Paris, enivré de ses fureurs, fît seulement attention aux afflictions de tant de personnes royales.

La reine, les larmes aux yeux, pressa le prince de Condé de servir de protecteur au roi. Le vainqueur de Rocroi, de Fribourg, de Lens et de Nordlingen, ne put démentir tant de services: il fut flatté de l'honneur de défendre une cour qu'il croyait ingrate contre la Fronde, qui recherchait son appui.

Le parlement eut donc le grand Condé à combattre, et il osa soutenir la guerre. — Le prince de Conti, frère de Condé, aussi jaloux de son aîné qu'incapable de l'égaler, le duc de Longueville, le duc de Beaufort et le duc de Bouillon, animés par l'esprit remuant du coadjuteur, et avides de nouveautés, se flattant d'élever leur grandeur sur les ruines de l'État, et de faire servir à leurs desseins particuliers les mouvements aveugles du parlement, vinrent lui offrir leurs services. On nomma, dans la grand'chambre, les généraux d'une armée qu'on n'avait pas. Chacun se taxa pour lever des troupes. — Il y avait vingt conseillers pourvus de charges nouvelles, créées par le cardinal de Richelieu. Leurs confrères, par une petitesse d'esprit dont toute société est susceptible, semblaient poursuivre sur eux la mémoire de Richelieu; ils les accablaient de dégoûts, et ne les regardaient pas comme membres du parlement : il fallut qu'ils donnassent chacun 15,000 livres pour les frais de la guerre et pour acheter la tolérance de leurs confrères. — La grand'chambre, les enquêtes, les requêtes, la chambre des comptes, la cour des aides, qui avaient tant crié contre des impôts faibles et nécessaires, et surtout contre l'augmentation du tarif, laquelle n'allait qu'à 200,000 livres, fournirent une somme de plusieurs millions pour la subversion de la patrie. — On rendit, le 15 février 1649, un arrêt par lequel il fut ordonné de se saisir de tout l'argent des partisans de la cour. Cette saisie procura 1,200,000 livres. — On leva 12,000 hommes par arrêt du parlement: chaque porte cochère fournit un homme et un cheval. Cette cavalerie fut appelée la *cavalerie des portes cochères*. Le coadjuteur avait un régiment à lui, qu'on nommait le *régiment de Corinthe.*

Caractère de la guerre de la Fronde d'après Voltaire.

« Sans les noms de roi de France, de grand Condé, de capitale de royaume, cette guerre de la Fronde eût été, dit Voltaire, aussi ridicule que celle des Barberins; on ne savait pourquoi on était en armes. Le prince de Condé assiégea 100,000 bourgeois avec 8,000 soldats. Les Parisiens sortaient en campagne, armés de plumes et de rubans; leurs évolutions étaient le sujet des plaisanteries des gens du métier. Ils fuyaient dès qu'ils rencontraient 200 hommes de l'armée royale. Tout se tournait en raillerie; le régiment de Corinthe ayant été battu par un petit parti, on appela cet échec *la première*

[1] Le coadjuteur de Paris était archevêque de Corinthe *in partibus.*

aux Corinthiens... — Ces vingt conseillers qui avaient fourni chacun 15,000 livres n'eurent d'autre honneur que d'être appelés *les Quinze-Vingts*. — Le duc de Beaufort-Vendôme, petit-fils de Henri IV, l'idole du peuple, et l'instrument dont on se servit pour le soulever, prince populaire, mais d'un esprit borné, était publiquement l'objet des railleries de la cour et de la Fronde même. On ne parlait jamais de lui que sous le nom de *roi des halles*. — La duchesse de Nemours rapporte, dans ses *Mémoires*, que le prince de Condé présenta à la reine un petit nain bossu, armé de pied en cap : « Voilà, « dit-il, le généralissime de l'armée parisienne. » Il voulait par là désigner son frère, le prince de Conti, qui était en effet bossu, et que les Parisiens avaient choisi pour leur général. — Cependant, ce même Condé fut ensuite général des mêmes troupes ; madame de Nemours ajoute qu'il disait que toute cette guerre ne méritait d'être écrite qu'en vers burlesques. Il l'appelait *la guerre des pots de chambre*. — Les troupes parisiennes, qui sortaient de Paris, et revenaient toujours battues, étaient reçues avec des huées et des éclats de rire. On ne réparait tous ces petits échecs que par des couplets et des épigrammes. Les cabarets et les autres maisons de débauche étaient les tentes où l'on tenait les conseils de guerre, au milieu des plaisanteries, des chansons et de la gaieté la plus dissolue. La licence était si effrénée, qu'une nuit les premiers officiers de la Fronde, ayant rencontré le saint-sacrement qu'on portait dans les rues à un homme qu'on soupçonnait d'être *mazarin*, reconduisirent les prêtres à coups de plats d'épée. — Enfin, on vit le coadjuteur-archevêque de Paris venir prendre séance au parlement avec un poignard dans sa poche, dont on apercevait la poignée, et on criait : « Voilà le « bréviaire de notre archevêque. »

« Les Français se précipitaient dans les séditions par caprice, et en riant : les femmes étaient à la tête des factions ; l'amour faisait et rompait les cabales. — La duchesse de Longueville engagea Turenne, à peine maréchal de France, à faire révolter l'armée qu'il commandait pour le roi. C'était la même armée que le célèbre duc de Saxe-Weimar avait rassemblée. Elle était commandée, après la mort du duc de Weimar, par le comte d'Erlach, d'une ancienne maison du canton de Berne. Le vicomte de Turenne voulut le séduire, mais il fut inébranlable ; il contint les troupes weimariennes dans la fidélité qu'elles devaient à leur serment. Il fut même chargé par le cardinal Mazarin d'arrêter le vicomte. Ce grand homme, infidèle alors par faiblesse, fut obligé de quitter en fugitif l'armée dont il était général, pour plaire à une femme qui se moquait de sa passion : il devint, de général du roi de France, lieutenant de don Estevan de Gamare, avec lequel il fut battu à Réthel par le maréchal du Plessis-Praslin. — On connaît ce billet du maréchal d'Hocquincourt à la duchesse de Montbazon : *Péronne est à la belle des belles*. — On sait ces vers du duc de La Rochefoucauld pour la duchesse de Longueville, lorsqu'il reçut, au combat de Saint-Antoine, un coup de mousquet qui lui fit perdre quelque temps la vue :

Pour mériter son cœur, pour plaire à ses beaux yeux,
J'ai fait la guerre aux rois ; je l'aurais faite aux dieux.

« On voit, dans les *Mémoires de Mademoiselle*, une lettre de Gaston, duc d'Orléans, son père, dont l'adresse est : *A mesdames les comtesses, maréchales de camp dans l'armée de ma fille contre le Mazarin*.

« La guerre finit, et recommença à plusieurs reprises ; il n'y eut personne qui ne changeât souvent de parti. Le prince de Condé, ayant ramené dans Paris la cour triomphante, se livra au plaisir de la mépriser après l'avoir défendue ; et, ne trouvant pas qu'on lui donnât des récompenses proportionnées à sa gloire et à ses services, il fut le premier à tourner Mazarin en ridicule, à braver la reine, et à insulter le gouvernement qu'il dédaignait. Il écrivit, à ce qu'on prétend, au cardinal, *All' illustrissimo signor Faquino*. Il lui dit un jour : *Adieu, Mars*. — Il encouragea un marquis de Jarsay à faire une déclaration d'amour à la reine, et trouva mauvais qu'elle osât s'en offenser. — Il se ligua avec le prince de Conti, son frère, et le duc de Longueville, qui abandonnèrent le parti de la Fronde. On avait appelé la cabale du duc de Beaufort, au commencement de la régence, la *cabale des importants* ; on appela celle de Condé le *parti des petits-maîtres*, parce qu'ils voulaient être les maîtres de l'État. — Il n'est resté de tous ces troubles d'autres traces que ce nom de *petit-maître*, qu'on applique aujourd'hui à la jeunesse avantageuse et mal élevée, et le nom de *frondeurs*, qu'on donne aux censeurs du gouvernement. »

Blocus de Paris. — Prise de Charenton (1649).

La guerre de la Fronde, qui dura environ cinq ans, se divise naturellement en trois périodes, que nous allons successivement présenter à nos lecteurs.

Dans la première, marquée par le blocus de Paris, Condé combattit pour le roi.

Dans la deuxième, signalée par l'arrestation des princes du sang, et par la sortie de Mazarin hors de France, les frondeurs combattirent au nom des princes arrêtés.

Dans la troisième, où eut lieu le combat de Bleneau

et le combat de la porte Saint-Antoine, Condé, changeant de rôle, combattit ouvertement contre le gouvernement du roi. Louis XIV était devenu majeur.

Jetons d'abord un coup d'œil sur la première période.

Après la retraite de la cour à Saint-Germain, le prince de Condé, ayant sous ses ordres les maréchaux de Grammont et du Plessis-Praslin, entreprit le blocus de Paris avec une armée de 8,000 hommes, qu'il établit par corps détachés à Lagny, à Corbeil, à Saint-Cloud et à Saint-Denis : de ces places sortirent des détachements pour intercepter les communications de la capitale avec les provinces. «Les soldats et les officiers royaux, obligés à des factions pénibles sur les grandes routes et sur les bords des rivières, la nuit, sans feu, sans maisons, sans abris, envioient le sort des parlementaires, qui, étant plus nombreux, étoient moins chargés de gardes, et les faisoient à leur aise, bien couverts, bien payés, et bien nourris.» Le blocus fut donc mal gardé. Le peu d'intérêt que les soldats de Condé prenaient à une guerre faite à contre-cœur les rendait faciles à la corruption lorsqu'il s'agissait de laisser passer pour Paris des vivres, dont ils tiraient leur part et de l'argent.

La Bastille, qui aurait pu tenir la capitale en respect, avait été laissée sans pain, sans munitions, avec vingt-deux soldats, sous le commandement du sieur du Tremblay, frère du fameux père Joseph. Cette garnison, plus propre à garder des prisons qu'à défendre une place, fut sommée de se rendre le 11 janvier. On lui tira «deux coups de canon qui firent brèche,» dit le *Journal du parlement ;* c'est-à-dire que les boulets emportèrent quelques éclats de pierres. Le gouverneur promit de se rendre, s'il n'était pas secouru dans les vingt-quatre heures; et il sortit, en effet, le 13 à midi. Le parlement demanda qu'un de ses membres fût pourvu du gouvernement; et on y nomma «le bonhomme Broussel, qui s'y fit suppléer par son fils.»

Pendant que les frondeurs mettaient fin à cette grande entreprise, un de leurs partis, fort de cinq cents chevaux, allait fièrement faire le coup de pistolet, jusque dans les faubourgs, avec les troupes royales. «Les troupes parisiennes étoient composées d'artisans et de gens de boutique qui, au premier coup du tambour, sortoient mal armés des maisons, les uns à pied, les autres à cheval, et suivoient le drapeau ou le quittoient à volonté. A leur tête cependant marchoient des soldats mieux disciplinés, mais en petit nombre, que les généraux avoient fait venir des garnisons qui dépendoient d'eux. C'étoit à l'hôtel de ville que les jeunes officiers alloient prendre les marques de leurs dignités, des mains des duchesses de Longueville et de Bouillon; et c'étoit aux pieds de ces héroïnes qu'ils venoient déposer les trophées de leurs victoires. Le mélange d'écharpes bleues, de dames, de cuirasses, de violons dans les salles, le bruit des tambours et le son des trompettes dans la place, donnoient, dit le cardinal de Retz, un spectacle qui se voit plus dans les romans qu'ailleurs.»—Le coadjuteur connaissait le pouvoir de ces représentations; il s'en était déjà servi utilement pour concilier la faveur du peuple au prince de Conti contre le duc d'Elbeuf, dans un moment où celui-ci jetait sur le prince des soupçons de connivence avec la cour. Alors le coadjuteur alla prendre la duchesse de Longueville, qu'il fit accompagner par la duchesse de Bouillon; il mena ces deux dames en grande pompe à l'hôtel de ville, et les y déposa comme des gages de la fidélité, l'une de son frère, l'autre de son mari. «Elles parurent, dit-il, sur le perron de l'hôtel de ville, plus belles, en ce qu'elles paraissoient négligées, quoiqu'elles ne le fussent pas. Elles tenoient chacune entre leurs bras un de leurs enfants, qui étoient beaux comme les mères. La Grève étoit pleine de peuple jusqu'au-dessus des toits; tous les hommes jetoient des cris de joie, toutes les femmes pleuroient de tendresse.»

L'action la plus considérable de cette première période de la guerre de la Fronde fut la prise, par les troupes royales, de Charenton, poste important, qui commandait alors les rivières de Seine et de Marne. Les Parisiens y avaient mis une forte garnison, sous les ordres du marquis de Chanleu. «Le matin 8 février, les royalistes se présentèrent devant la place, ayant à leur tête le duc de Châtillon. Ils allèrent droit à l'assaut, qui fut soutenu intrépidement. Condé, placé sur les hauteurs de Saint-Mandé, couvroit les assaillants contre une diversion du côté de Paris. En effet, toute la nuit le tambour se fit entendre dans la ville, et au point du jour, il se trouva 30.000 hommes sous les armes. L'avant-garde de cette armée s'avança jusqu'à Vincennes, pendant que l'arrière-garde étoit encore à la place Royale. Les généraux sortirent de la ville, en publiant qu'ils alloient livrer bataille. Le coadjuteur, monté sur un grand cheval, avec des pistolets à l'arçon de la selle, opinoit pour le combat. On tint conseil à Picpus, d'où l'on entendoit le bruit du canon et des mousquetades. Pendant la délibération, les royalistes forcèrent les barricades de Charenton. Chanleu succomba bravement, sans vouloir recevoir quartier.»

Le silence, qui succéda au fracas de l'artillerie, avertit l'armée parisienne que Charenton était pris. Il restait la ressource d'attaquer le petit corps d'observation de Condé, et de reprendre la place. Les

généraux de la Fronde délibérèrent de nouveau, admirèrent la bonne contenance de leurs troupes, et les firent rentrer dans la ville, prudence dont on leur sut bon gré, dit le *Journal du parlement;* «car il y a beaucoup d'apparence que le prince de Condé n'avoit fait cette attaque que pour attirer les Parisiens à une bataille, se promettant de les défaire, sans la prévoyance des généraux.» En ne combattant point, les Parisiens trompèrent les espérances du général de l'armée royale.

Négociations et traité des frondeurs avec les Espagnols. — Paix de Ruel. — Courage de Molé. — Retour du roi à Paris (1649).

Le prince de Conti apprit au parlement « qu'on n'avoit pas voulu hasarder la vie des bourgeois de Paris, de crainte, s'il arrivoit la perte de quelques-uns d'entre eux, ce qui auroit été inévitable, de faire crier leurs femmes et leurs enfants.»

Les Parisiens étoient, d'ailleurs, las de la guerre, ce qui décida les principaux du parlement à ouvrir des négociations avec la cour, malgré les efforts du coadjuteur, qui traitait secrètement avec l'Espagne, et l'adhésion de plusieurs parlements de province aux actes du parlement. — La mort de Charles Ier, exécuté le 9 février 1649, effrayoit ceux qui avoient conservé quelque affection pour le roi, en leur montrant les terribles conséquences des troubles civils.— Une députation du parlement fut donc envoyée à la cour, dans le but ostensible de donner des explications sur le refus que les Parisiens avoient fait de recevoir un héraut du roi, mais avec la mission réelle d'entrer en accommodement. Dans le même temps arrivait à Paris un moine italien envoyé par le comte de Fuensaldagne, ministre de l'archiduc, pour conclure avec le coadjuteur. Celui-ci fit aussitôt revêtir au moine un habit de cavalier, et l'envoya, sous le nom de Joseph de Illescas (avec de fausses lettres de créance et des harangues fabriquées pour le besoin du moment), se présenter au duc d'Elbeuf, qui, flatté de la confiance des Espagnols, promit d'introduire leur mandataire au parlement.

«C'étoit le jour même où les députés envoyés à la cour venoient rendre compte de leur voyage à Saint-Germain. La régente, les princes, les ministres, leur avoient fait l'accueil le plus favorable. A peine finissoient-ils leur récit, qu'afin de rompre les idées pacifiques qu'il pouvoit faire naître, le prince de Conti annonça l'envoyé de l'archiduc, et demanda qu'il fût entendu. Le président de Mesme se leva tout ému, et dit : «Est-il possible, monsieur, «qu'un prince du sang de France propose donner «séance, sur les fleurs-de-lis, au plus cruel ennemi «des fleurs-de-lis?» Emporté par son zèle il ajouta: «Quoi! monsieur, vous refusez l'entrée au héraut «de votre roi, sous le prétexte le plus frivole, etc..» Mais le coadjuteur lui coupa la parole, et lui dit gravement : « Vous me permettrez, monsieur, de «ne pas traiter de frivoles des motifs qui ont été «consacrés par un arrêt.» A ces mots, la *cohue du parlement,* c'est ainsi que Gondi appelle les chambres des requêtes, jeta un cri d'approbation. Le premier président et les anciens essayèrent de soutenir le président de Mesme. La querelle s'anima; on en vint aux reproches personnels. Enfin les plus sages prouvèrent, en cédant, la vérité de cette maxime du coadjuteur, que «le moyen le plus sûr et le plus propre pour faire passer une affaire extraordinaire, dans les compagnies, c'est d'*échauffer la jeunesse contre les vieux.* »

«Le faux don Joseph de Illescas entra, prit place au bout du bureau, et prononça un discours, dont la substance se réduisoit à ceci : «Que Mazarin avoit «offert à l'Espagne une paix très-avantageuse; «mais que le roi son maître, sachant ce qui se pas-«soit en France, n'avoit pas voulu traiter avec un «homme détesté de la nation; qu'il croyoit plus «convenable à sa dignité de s'adresser au parlement, «le regardant comme le conseil et le tuteur de ses «rois, et qu'il avoit si grande confiance dans la sa-«gesse de cette illustre compagnie, qu'il la laissoit «maîtresse des conditions.» L'envoyé fut remercié, et on décida qu'il serait fait registre de son discours, pour en être référé à la régente. Ce fut tout ce que gagna le coadjuteur; il en fut enchanté. —L'espèce d'engagement que venoit de prendre le parlement, en écoutant les Espagnols, actuellement en guerre ouverte avec la France, était comme une autorisation et une sauvegarde pour tous ceux qui voudraient désormais entamer des liaisons avec l'ennemi. Le prélat sentit si bien l'importance de cette démarche, et les avantages que son parti pouvait en tirer, qu'il fut étonné de son propre succès.»

Le premier président Molé, le président de Mesme, l'avocat général Talon, et les plus éclairés du parlement, s'effrayèrent de l'ascendant que les *brouillons* prenaient dans leur compagnie; ils résolurent de tout sacrifier pour finir ces intrigues et ramener la paix.— Malgré les efforts des frondeurs, ils soutinrent la négociation entamée avec la cour. Les frondeurs firent arriver à Paris un nouvel envoyé de l'archiduc, et signèrent avec lui un traité qui devait introduire les Espagnols en France, et mettre la capitale et le parlement dans leur dépendance. Il ameutèrent la populace, et les députés ne revenaient jamais de Ruel, où se tenait la conférence, sans être assaillis à leur arrivée par une troupe de gens qui criaient : *Point de paix! point de Mazarin!* Ces violences n'ébranlaient

pas Molé ni ses collègues. Enfin l'accommodement fut conclu à Ruel le 11 mars, et signé par les princes, les ministres et tous les députés. Le cardinal Mazarin lui-même y souscrivit, quoique les députés s'y opposassent, en disant «qu'ils n'oseraient présenter au parlement un acte taché du nom d'un «homme flétri par arrêt.» Le traité, en vingt-un articles, contenait: 1° un engagement du parlement d'aller à Saint-Germain, où le roi tiendrait son lit de justice, et de ne point faire d'assemblée de chambre pendant toute l'année 1649; 2° une amnistie donnée par la régente pour tous ceux qui avaient pris les armes, tant dans la capitale que dans les provinces. La régente promit en outre de ramener incessamment le roi à Paris. «C'est à ces conditions, à quelques règlements de finance, et à une promesse assez vague de diminuer les tailles et de travailler à la paix générale, que se réduisit un traité qui, vu la chaleur des esprits, et les matières agitées en public et en particulier, semblait devoir embrasser toute l'administration, et donner une nouvelle forme à la monarchie.»

Quand le premier président et ses collègues vinrent, le 13 mars, rendre compte de ce qu'ils avaient accepté, il s'éleva un grand murmure dans l'assemblée des chambres; la séance fut très-tumultueuse. Aux reproches piquants des conseillers frondeurs se joignirent les cris du peuple furieux, qui, répandu en foule dans les salles, demandait qu'on lui abandonnât la signature de Mazarin pour la brûler, et qu'on lui livrât les traîtres qui avaient fait cet infâme traité. Le président Molé, avec son intrépidité ordinaire, brava et le ressentiment de ses confrères, et l'emportement de la populace. Il répondit aux chefs des frondeurs qui, craignant pour sa vie, lorsqu'il quitterait l'assemblée, voulaient le faire sortir par un escalier secret: «La cour «ne se cache jamais. Si j'étais assuré de périr, je «ne commettrais pas cette lâcheté, qui, de plus, ne «servirait qu'à donner de la hardiesse aux séditieux; «ils me trouveraient bien dans ma maison, s'ils «croyaient que je les eusse appréhendés ici.» Un forcené lui appuya le pistolet sur le visage. Sans détourner la tête, Molé se contenta de lui dire: «Quand vous m'aurez tué, il ne me faudra que six «pieds de terre.» Enfin, dans le plus fort du péril, il n'oublia pas ce qu'il devait à son roi, et ne manqua jamais d'en faire souvenir les autres. Un des chefs des frondeurs ayant dit que ce serait bien fâcheux d'être abandonné au moment où plusieurs d'entre eux venaient de faire un traité avec les Espagnols, sous la sauvegarde de la compagnie: «Nommez-les, dit impétueusement Molé, et nous «leur ferons leur procès, comme à des criminels de «lèse-majesté.» Ainsi se vérifiait l'observation faite par le coadjuteur, «qu'il ne faut pas badiner avec ces compagnies, qui vous approuveront aujourd'hui, et qui vous feront demain votre procès.»

La paix faite, la régente resta encore plusieurs mois sans revenir à Paris, où elle ne rentra que le 18 août. Le coadjuteur avait aidé à calmer l'irritation des esprits, et «les Parisiens virent sans agitation le cardinal Mazarin à la portière du carrosse du roi, auprès du prince de Condé, qui lui servoit de sauvegarde.»

CHAPITRE V.

LOUIS XIV. — CAPTIVITÉ DES PRINCES. — EXIL DE MAZARIN.

Brouillerie de Mazarin et de Condé. — Le coadjuteur se rallie à la cour. — Arrestation des princes. — Captivité des princes. — La princesse de Condé fait soulever Bordeaux et la Guienne. — Défaite de Turenne et des Espagnols à Réthel. — Soumission de Bordeaux. — Mise en liberté des princes. — Retraite forcée de Mazarin à Cologne. — Ambition du prince de Condé. — Sages conseils de Mazarin à la régente. — Entrevue de la régente et du coadjuteur. — La grande Fronde et la petite Fronde. — Accusation portée contre le prince de Condé. — Séance du 21 août, où les deux partis sont sur le point de prendre les armes.

(De l'an 1649 à l'an 1651.)

Brouillerie de Mazarin et de Condé. — Le coadjuteur se rallie à la cour (1649-1650).

Le prince de Condé, après avoir, en victorieux, ramené le roi dans Paris, s'était brouillé avec le ministre qu'il avait protégé par sa présence. Le coadjuteur lui proposa de s'unir pour chasser Mazarin du ministère. Condé lui dit: «La reine est si «attachée à son ministre, que cela ne pourra finir «que par une guerre civile»; et il ajouta aussitôt, au grand étonnement du chef de la Fronde: «Il «n'est ni de ma conscience ni de mon honneur de «prendre ce parti. Je suis d'une naissance à laquelle «la conduite du *Balafré* ne convient pas.» Le coadjuteur se retira confus.

Mais Condé, en consentant à ne pas contribuer à la chute de Mazarin, lui imposa de dures conditions. «Il força la reine, par un accord qui fut signé le 15 septembre, à ne disposer d'aucune charge, d'aucun bénéfice, à ne point lever d'armée ni nommer de généraux sans son consentement.» D'autres clauses impérieuses limitaient encore le pouvoir du cardinal, qui dès lors, plutôt que de rester dans la dépendance du prince, songea à se jeter entre les bras des Frondeurs [1], et à commettre Condé avec

[1] *Mémoires du cardinal de Retz.— Mémoires de Joly, conseiller au Châtelet.*

eux. Ceux-ci ne demandaient, de leur côté, qu'à forcer le prince à rompre avec le ministre.

Pour arriver, des deux parts, à un but pareil, «on employa, dit Voltaire, des moyens aussi bas qu'odieux. Joly, conseiller au Châtelet, depuis secrétaire du cardinal de Retz (qu'il trahit plus tard pour la cour), imagina de se faire une incision au bras, et de faire tirer un coup de pistolet dans son carrosse, pour faire accroire que la cour avoit voulu l'assassiner. — Quelques jours après, pour diviser le parti du prince de Condé et les frondeurs, et pour les rendre irréconciliables, on tira des coups de fusil dans les carrosses du grand Condé, et on tua un de ses valets de pied, ce qui s'appela *une joliade renforcée*. — Qui fit cet étrange entreprise? Est-ce le parti du cardinal Mazarin? Il en fut très-soupçonné. On accusa le cardinal de Retz, le duc de Beaufort, et le vieux Broussel, en plein parlement, et ils furent justifiés.»

Tous les partis se choquaient, négociaient, se trahissaient tour à tour. Chaque homme important, ou qui voulait l'être, prétendait établir sa fortune sur la ruine publique, et le bien public était dans la bouche de tout le monde. Le duc d'Orléans Gaston était jaloux de la gloire de Condé et du crédit de Mazarin. Condé ne les aimait ni ne les estimait. Le coadjuteur voulait être cardinal par la nomination de la reine, et il se dévouait alors à elle pour obtenir cette dignité étrangère, qui ne donnait aucune autorité, mais un grand relief. Conti, le frère du grand Condé, voulait aussi couvrir sa couronne de prince d'un chapeau rouge. Et tel était en même temps le pouvoir des intrigues, qu'un abbé sans naissance et sans mérite, favori de Gaston, l'abbé de La Rivière, disputait le chapeau romain au prince du sang. — Ils ne l'eurent ni l'un ni l'autre; mais le coadjuteur l'obtint plus tard pour avoir abandonné le prince de Condé aux ressentiments de la reine justement irritée de l'appui que le prince avait donné à l'amour insolent du marquis de Jarsay.

La conduite du prince en cette occasion fut sans doute indigne de son nom et de son caractère; de petites querelles d'intérêt existaient aussi entre lui et Mazarin; mais nul crime contre l'État ne pouvait lui être imputé; cependant on l'arrêta dans le Louvre, lui, son frère de Conti, et son beau-frère de Longueville, sans aucune formalité, et uniquement parce que la reine voulait se venger, et que Mazarin le craignait. Cette arrestation était contraire à toutes les lois; mais on ne connaissait les lois dans aucun des partis.

«Le cardinal, pour se rendre maître de ces princes, usa d'une fourberie qu'on appela politique. Les frondeurs étaient accusés d'avoir tenté d'assassiner le prince de Condé; Mazarin lui fait accroire qu'il s'agit d'arrêter un des conjurés, et de tromper les frondeurs; que c'était à son altesse à signer l'ordre aux gendarmes de la garde de se tenir prêts au Louvre. Le grand Condé signa lui-même l'ordre de sa détention. On ne vit jamais mieux, dit Voltaire, que la politique consiste souvent dans le mensonge, et que l'habileté est de pénétrer le menteur.»

Arrestation des princes (1650).

Les détails de l'arrestation des princes nous sont connus, surtout par le récit d'un des ministres de la régente, qui montre sous un jour particulier la conduite de la reine et du cardinal en cette occasion. Un auteur contemporain prétend que, durant l'exécution de cet espèce de coup d'État, «la reine se retira avec son fils dans son petit oratoire, fit mettre à genoux le roi, âgé alors de onze ans, et ils prièrent Dieu dévotement ensemble pour l'heureux succès de l'expédition.»

L'arrestation des princes eut lieu le 18 janvier 1650.

«Les princes de Condé et de Conti, et M. de Longueville, se rendirent au Palais-Royal sous prétexte de tenir conseil, dit le comte de Brienne. Avant que le premier sortît de chez lui, il fut averti par madame sa mère qu'il se passoit des choses qui pouvoient faire soupçonner qu'on les vouloit arrêter. Madame la princesse ajouta qu'elle connoissoit la cour par sa propre expérience. «Qu'ai-je à crain-«dre, lui répondit le prince, le cardinal est mon «ami. — J'en doute, lui dit-elle. — Vous avez tort, «lui répliqua son fils, car je compte autant sur lui «que sur vous.» Madame la princesse finit son discours en lui disant: «Dieu veuille que vous ne «vous y trompiez pas!»

«La reine feignit une incommodité, et demeura toujours sur son lit, afin qu'on ne remarquât point de changement à son visage. Tous les ennemis du prince se trouvèrent au palais avec leurs épées. Ceux qui devoient assister au conseil s'y rendirent à l'heure qui leur avoit été donnée. La reine dit que l'on passât dans la galerie afin qu'elle se pût lever.

«Nous y étions déjà entrés, M. d'Avaux et moi, et fort surpris de n'y point trouver le cardinal. Nous avions commencé une conversation; nous nous mîmes sous la cheminée pour la finir. Le chancelier s'en approcha, et MM. les princes. Le prince de Condé dit à ce magistrat: «Il se passe une affaire «qui intéresse les rentiers, et qui me paroît d'une «assez grande conséquence pour l'examiner avec «plus de loisir qu'on ne le fait; car elle pourroit

«avoir des suites fâcheuses.» Le chancelier voulant justifier la conduite du conseil, M. le prince lui répondit, en témoignant la désapprouver... Pendant que le prince parloit ainsi, Guitaut, capitaine des gardes de la reine, accompagné de Comminges et de quelques officiers de sa compagnie, entra dans la galerie; le prince de Condé, s'étant avancé vers lui, fut fort surpris quand il lui dit qu'il avoit ordre de l'arrêter, avec M. le prince de Conti et M. de Longueville. Le prince de Condé revint où nous étions, pour dire aux autres qu'ils étoient prisonniers de la part du roi, et que M. Guitaut avoit ordre de s'assurer de leurs personnes. Le chancelier, surpris de ce discours, et qui n'avoit aucune part à la résolution qui avoit été prise, lui dit que c'étoit une plaisanterie que Guitant faisoit; et sur cela le prince lui répondit: «Allez donc trouver la reine «pour l'avertir de la plaisanterie qui se fait. Pour «moi, je tiens pour une chose très-sûre que je suis «arrêté.» Alors Guitaut s'avança pour faire descendre M. le prince dans le jardin. Il y avoit un carrosse prêt à la porte. Le prince me dit avec beaucoup de bonté et de fierté tout ensemble: «Monsieur, «comme j'ai souvent reçu des marques de votre «amitié et de votre générosité, je me promets que «vous direz un jour au roi les services que je lui ai «rendus.» Le prince de Condé m'embrassa, et me dit adieu. — Jamais personne, de quelque naissance qu'il ait été, n'a reçu un revers de fortune avec moins d'étonnement que ces princes. M. de Longueville ayant dit qu'il falloit songer à se sauver, M. le prince répondit: «Il n'y a point d'a«venues qui ne soient gardées.» Et celui de Conti ajouta: «Dieu m'a exaucé; car j'ai souvent sou«haité, s'il arrivoit quelque disgrâce, de la parta«ger avec vous.»

«Guitaut les pressa de marcher. Ils n'y témoignèrent aucune répugnance; et comme ils descendoient dans le jardin, la reine, M. le duc d'Orléans et le cardinal vinrent dans la galerie. Celui-ci voulut exposer les raisons que Sa Majesté avoit eues d'en user de cette manière; et, témoignant ouvertement la joie qu'il ressentoit de celle que le peuple feroit paroître, il me demanda ce que j'en pensois. Ma réponse fut «que je n'avois pas accoutumé de «blâmer ce que les maîtres faisoient; que la joie «publique ne venant que de la haine qu'on avoit «conçue contre le prince parce qu'on le croyoit «ami de son éminence, dans huit jours on plain«droit son malheur, et que dans quinze le monde «le regretteroit, et ne s'entretiendroit que des «grandes actions qu'il avoit faites pour le service «du roi.» Le cardinal, piqué de ce que je n'étois pas de son avis, me dit: «Le prince ne vous aimoit «pas. — J'en conviens, lui répondis-je, et je vous «en avois l'obligation; mais nos querelles n'étant «marquées qu'avec de la craie, nous avons passé «par-dessus une éponge mouillée. Ainsi elles sont «oubliées et effacées.» Le cardinal fut fâché de ce que je n'avois pas pris feu à son discours, et m'ajouta: «Le prince ne vous estimoit pas.» Alors je répondis «que j'avois sujet d'être persuadé du con«traire, que la conduite qu'il avoit tenue à mon «égard, dans le moment de sa disgrâce, m'en don«noit des assurances...»—Le premier ministre, pour mettre fin à cette conversation, m'ordonna, au nom de la reine, d'aller annoncer à madame la princesse ce qui venoit d'être exécuté, et je sortis.»

Captivité des princes. — La princesse de Condé fait soulever Bordeaux et la Guienne. — Défaite de Turenne et des Espagnols à Réthel (1650).

Le peuple de Paris, qui avait fait des barricades pour un conseiller-clerc presque imbécile, fit des feux de joie lorsqu'on mena au donjon de Vincennes le défenseur et le héros de la France. — Ce qui montre combien les événements trompent les hommes, dit l'auteur du *Siècle de Louis XIV*, c'est que cette prison des trois princes, qui semblait devoir assoupir les factions, fut ce qui les releva. La mère du prince de Condé, exilée, resta dans Paris malgré la cour, et porta sa requête au parlement. Sa femme, après mille périls, se réfugia dans la ville de Bordeaux; aidée des ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld, elle souleva cette ville, et arma l'Espagne. — Peu de mois s'étaient écoulés, et déjà toute la France redemandait le *grand Condé*. S'il avait paru alors, la cour était perdue. — Gourville, qui, de simple valet de chambre du duc de La Rochefoucauld, était devenu un homme considérable par son caractère hardi et prudent, imagina un moyen sûr de délivrer les princes enfermés alors à Vincennes; mais un des conjurés se confessa sans le savoir à un prêtre de la Fronde. Ce prêtre avertit le coadjuteur, persécuteur en ce temps-là de Condé, et l'entreprise avorta.

On voit, par les curieux *Mémoires* du conseiller d'État Lenet, combien, dans ces temps de licence effrénée, de troubles, d'iniquités, et même d'impiétés, les prêtres avaient encore de pouvoir sur les esprits. Il rapporte qu'en Bourgogne le doyen de la Sainte-Chapelle de Dijon, attaché au prince de Condé, offrit de faire parler en sa faveur tous les prédicateurs dans la chaire, et tous les prêtres dans les confessionnaux. Ce secours aurait eu de grands résultats.

Un trait cité par Lenet fait connaître les mœurs du temps. Lorsque la princesse de Condé se réfugia dans Bordeaux, les ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld allèrent au-devant d'elle à la tête d'une

foule de jeunes gentilshommes, qui crièrent à ses oreilles : *Vive Condé*, ajoutant un mot obscène pour Mazarin, et priant la princesse de joindre sa voix à leurs cris.

En apprenant que la princesse de Condé (Clémence de Maillé de Brézé, nièce du cardinal de Richelieu) soulevait la Guienne, et traitait avec l'Espagne, le prince captif dans Vincennes, frappé du contraste de sa position et de celle de son épouse, dit, en riant : « Qui auroit cru que j'arroserais des « fleurs pendant que ma femme fait la guerre. »

C'est de cette époque que datent les vers célèbres de la fameuse mademoiselle de Scudéry, visitant le donjon de Vincennes.

En voyant ces œillets qu'un illustre guerrier
Arrose d'une main qui gagnait des batailles,
Souviens-toi qu'Apollon bâtissait des murailles,
Et ne t'étonnes pas si Mars est jardinier.

Mars, pour parler le langage de l'auteur de *Clélie*, était alors poëte comme Apollon. — Le prince de Condé fut transféré, peu de temps après, de Vincennes au Havre, et dans cette circonstance, le comte d'Harcourt se chargea de l'y conduire; le prince, étant avec lui dans la même voiture, lui adressa ce couplet sur un *air* du temps :

Cet homme gros et court,
Si fameux dans l'histoire,
Le grand comte d'Harcourt,
Tout rayonnant de gloire,
Qui secourut Casal, et qui reprit Turin
Est devenu recors de Jules Mazarin.

Pendant que le vainqueur de Rocroi et de Fribourg était promené captif de prison en prison, les Espagnols, sous la conduite de Turenne *passé à l'ennemi*, avaient envahi la Champagne et s'avançaient sur Paris. — Ils furent heureusement battus à Sommepy, près de Réthel, par le maréchal du Plessis-Praslin, assisté des généraux d'Aumont et d'Hocquincourt.

Soumission de Bordeaux. — Mise en liberté des princes. — Retraite forcée de Mazarin à Cologne (1651).

Le cardinal Mazarin faisait alors le siége de Bordeaux, et parvenait à y rétablir l'autorité royale. De retour dans la capitale, au lieu de l'accueil favorable qu'il espérait, il trouva ses ennemis plus puissants et plus déterminés que jamais à le renverser.

Mazarin ne put leur résister. Un an après l'arrestation des princes, les mêmes frondeurs qui avaient vendu Condé et ses frères à la vengeance timide du cardinal forcèrent la reine à ouvrir leurs prisons, et à chasser du royaume son premier ministre. Mazarin alla lui-même au Havre, où les princes étaient détenus, et leur rendit la liberté; après quoi il se retira à Liége, puis à Cologne.

Condé revint dans Paris aux acclamations de ce même peuple qui l'avait tant haï. Sa présence renouvela les cabales, les dissensions et les meurtres. — « Le royaume devait rester dans cette combustion encore quelques années. Le gouvernement ne prit presque jamais que des partis faibles et incertains : il semblait destiné à succomber; mais les révoltés furent toujours désunis, et c'est ce qui sauva la cour. »

Ambition du prince de Condé. — Sages conseils de Mazarin à la régente. — Entrevue de la régente et du coadjuteur. — La grande Fronde et la petite Fronde (1651).

Dans la lutte qui s'engagea entre le prince de Condé et le coadjuteur de Paris, le prince eut d'abord l'avantage, bien que Gondi fût appuyé par le duc d'Orléans lui-même. Condé obligea son frère, le prince de Conti, à rompre l'union qu'il était sur le point de conclure avec mademoiselle de Chevreuse, amie du coadjuteur, et dévouée aux intérêts de la Fronde. La régente, qui redoutait ce mariage, et qui avait désiré sa rupture afin de brouiller irréconciliablement Gondi et Condé, récompensa le prince en changeant son ministère, et en donnant les sceaux à Molé. — Monsieur et le coadjuteur, par dépit ou par ruse, afin de témoigner leur mécontentement, parurent alors renoncer tout à fait à se mêler des affaires publiques. Leur résolution eut d'abord un résultat autre que celui qu'ils attendaient. Le parlement, ne les voyant plus paraître à ses séances, s'accoutuma à regarder le prince de Condé comme le plus ferme appui de ses arrêts contre l'éminence proscrite (Mazarin, qui, de sa retraite près de Cologne, continuait à diriger la conduite de la régente). De son côté, Condé ne cessait, ou par lui-même, ou par ses émissaires, de fournir au parlement matière à de nouvelles délibérations. « On dénonçoit aux chambres ceux qui avoient commerce avec l'exilé, ses banquiers, ses domestiques, les courtisans qui alloient le visiter, ceux mêmes qui parloient en sa faveur, et, sur tous ces objets, le parlement rendoit des arrêts moins destinés à blesser le cardinal qu'à entretenir la chaleur des esprits. »

On a supposé que le prince ne montrait tant d'animosité contre l'ancien ministre que pour forcer la régente à acheter son retour par des concessions plus avantageuses à la maison de Condé. — En effet, vers le 1er mai 1651, la reine tomba d'accord, tant était grande sa passion de rétablir Mazarin, « que le prince de Conti, frère de Condé, auroit le gouvernement de Provence, et Condé lui-même le gou-

vernement de Guienne avec les droits régaliens, plusieurs villes et citadelles adjacentes, et des charges, des dignités, de l'argent, tant pour lui que pour ceux qui lui étoient demeuré fidèles. — Ainsi Condé se seroit formé un petit royaume, que le voisinage des Espagnols auroit rendu facile à défendre. »

Quelques historiens prétendent « que ces conditions ne furent accordées que pour rendre l'ambition du prince odieuse, quand elles deviendroient publiques, et que jamais la reine ne les auroit exécutées. » D'autres disent « qu'elle les auroit accomplies, sans les remontrances du cardinal, » qui lui écrivit de son exil une lettre pleine de raisons solides, et qui se terminait ainsi : « Vous savez, madame, que le plus grand ennemi que j'aie au monde « est le coadjuteur ; servez-vous-en plutôt que de « tomber avec M. le prince aux conditions qu'il de« mande. Faites le coadjuteur cardinal ; donnez-lui « ma place ; mettez-le dans mon appartement. Il sera « peut-être plus à Monsieur qu'à Votre Majesté ; « mais Monsieur ne veut pas la perte de l'État. Ses « intentions, dans le fond, ne sont pas mauvaises. « Enfin tout, madame, plutôt que d'accorder à M. le « prince ce qu'il demande : s'il l'obtenait, il n'y au« roit plus qu'à le mener à Reims. »

A la réception de cette lettre, la reine appela le coadjuteur et lui proposa de se réconcilier sincèrement avec Mazarin. — « Elle employa, pour le gagner, les raisons, les prières, et jusqu'aux *minauderies*, armes bien puissantes entre les mains d'une femme qui joignoit encore un reste éclatant de beauté à la splendeur du trône. Le coadjuteur se défendit, non pas précisément de se réconcilier avec le cardinal, mais de paraître réconcilié, en disant que « cette apparence ne serviroit qu'à lui « faire tort, sans faire aucun bien au ministre ; « que le peuple et le parlement ne le croiroient pas « plutôt moins échauffé contre le cardinal, qu'il per« droit tout crédit auprès d'eux, et qu'il deviendroit « hors d'état de servir la reine, ce qui fortifieroit « infiniment le parti du prince : qu'il falloit donc « qu'il parût toujours également opposé au cardinal, « et à son retour. — Vraiment, dit la reine, je ne « crois pas qu'il y ait jamais eu une chose si étrange : « il faut que, pour me servir, vous soyez l'ennemi de « celui qui a ma confiance. » — Le coadjuteur embarrassé se rejeta sur le duc d'Orléans, « qu'il ne pou« voit, disoit-il, ramener au cardinal, et qui passe« roit plutôt du côté du prince. — Revenez à moi, « reprit vivement la reine, et je me moquerai de « votre Monsieur, qui est le dernier des hommes. » Elle lui offrit ensuite sa nomination au cardinalat, qu'il ambitionnait tant, et une place au conseil, même celle de premier ministre, qu'elle le pressa d'accepter. Le coadjuteur refusa le ministère, parce qu'il sentait bien qu'il ne lui était offert *que pour remplir la niche où on replacerait le vrai saint sitôt qu'on le pourrait.* — « Enfin, lui dit la ré« gente d'un ton pressant, je fais tout pour vous : « que ferez-vous pour moi ? — Eh bien ! madame, « j'obligerai M. le prince de sortir de Paris avant « qu'il soit huit jours, et je lui enlèverai Monsieur « dès demain. — Touchez là, reprit la reine, en lui « tendant la main, et vous êtes après cela cardinal, « et le second de mes amis. » Il fut convenu que les sceaux seraient retirés à Molé, et rendus à Châteauneuf ; que ce dernier *remplirait la niche du premier ministre,* et qu'aussitôt que le coadjuteur aurait disposé le public par des écrits qu'il méditait, il reparaîtrait au parlement ; « mais toujours, dit-il « à la reine, à condition que ce ne sera pas pour « faire rentrer le cardinal dans le ministère. — Al« lez, lui répondit-elle en souriant, vous êtes un « vrai démon. » — Gondi communiqua cet arrangement au duc d'Orléans, qui fut ravi de voir *que la morgue de Condé allait être enchaînée.*

La *grande Fronde* commença la guerre contre la *petite Fronde* (c'est ainsi qu'on appelait le parti de Condé) par des écrits moitié sérieux, moitié badins, mais toujours piquants, en ce qu'ils dévoilaient malignement les vues ambitieuses du prince. « L'importance des gouvernements de Guienne et de Provence fut exagérée ; le voisinage d'Espagne et d'Italie fut figuré ; les Espagnols, qui n'étoient pas encore sortis de la ville de Stenai, quoique M. le prince en eût la citadelle, ne furent pas oubliés. Ce canevas, dit le coadjuteur, étoit étendu sur le métier par Caumartin, et je le brodois. » Quand le public eut été bien *imbibé* de ces observations, on lâcha dans Paris une cinquantaine de colporteurs, criant à pleine tête : l'*Apologie de l'ancienne et légitime Fronde ;* la *Défense du coadjuteur ;* la *Lettre de Marguillier au curé ;* les *Intérêts du temps ;* les *Intrigues de la paix,* et une foule d'autres pamphlets : puis le coadjuteur sortit de sa retraite, et reparut bien accompagné au parlement.

Accusation portée contre le prince de Condé. — Séance du 21 août, où les deux partis sont sur le point de prendre les armes (1651).

Pendant trois mois la lutte fut vive. Le prince de Condé perdit son influence, et se vit de nouveau réduit à craindre pour sa propre liberté. Il se plaignit au parlement, et demanda que l'exclusion prononcée contre le cardinal fût étendue aux *sous-ministres* Le Tellier, Lyonne et Servien ; dans le même temps, il traitait secrètement avec les Espagnols, et se disposait à prendre les armes si ses

réclamations n'étaient pas écoutées. De son côté, la reine l'accusa de crime de lèse-majesté.

Le parlement s'assembla le 21 août pour statuer sur les griefs du prince et sur l'accusation portée au nom de la reine.

«Depuis longtemps les chefs des deux Frondes ne paraissoient au palais qu'avec des escortes nombreuses. On les renforça considérablement dans cette occasion, où devoit se décider qui l'emporteroit pour toujours du prince ou de la reine, dont le coadjuteur n'étoit que le champion. Dès la veille, Gondi rassembla ses partisans, et leur assigna des postes. Il mit une grande troupe de ses gens dans les salles; il en fit couler d'autres dans les cabinets, dans les passages, sur les degrés: les uns devoient attaquer de front les partisans de Condé, les autres, les prendre en flanc ou par derrière. La grand'chambre se trouva ainsi investie, les armoires des buvettes étoient pleines de grenades, et il donna pour mot du guet *Notre-Dame*. Le matin du 21 août, il arriva le premier au palais. Condé parut une heure après, avec un cortége moins nombreux, mais composé d'officiers et de gentilshommes, tous braves et très-aguerris, qui avoient pour mot *Saint Louis*. Toutes ces personnes, qui voyoient dans la troupe opposée des parents, des amis, ou du moins des connaissances, se mêlèrent et se mirent à converser en attendant les ordres, dont la plupart ignoroient le but et le motif.»

Ayant pris sa place, le prince dit: «Qu'il ne pou-«voit assez s'étonner de l'état où il trouvoit le pa-«lais, qui paraissoit plutôt un camp qu'un temple «de justice; qu'il y avoit des postes pris, des mots «de ralliement donnés; qu'il ne concevoit pas «qu'il y eût dans le royaume des gens *assez* «*insolents pour lui disputer le pavé.*» A ces mots, qu'il répéta deux fois en regardant le coadjuteur, celui-ci lui fit une grande révérence, et dit: «Sans doute, je ne crois pas qu'il y ait dans «le royaume personne assez insolent pour disputer «le haut du pavé à votre altesse; mais il y en a qui «ne peuvent et ne doivent, par leur dignité, quit-«ter le pavé qu'au roi. — Je vous le ferai quitter, «dit le prince. — Il ne sera pas aisé,» répondit le coadjuteur. Les membres de la chambre des enquêtes applaudirent aux paroles du prélat; mais les présidents et les vieux conseillers se jetèrent entre les rivaux. Molé les conjura «au nom de saint Louis, «par le salut de la France, de suspendre leur ani-«mosité, et de ne point ensanglanter le temple de «la justice». On parvint à les calmer. Condé consentit à faire sortir du palais ses amis; Gondi alla congédier les siens.

«Comme le coadjuteur rentroit de la salle dans la grand'chambre, se coulant entre les deux battants de la porte qu'on tenoit entre-baillée, le duc de La Rochefoucauld le serra de manière qu'il avoit toute la tête dans la chambre, et tout le corps en dehors. «Qu'on le tue,» s'écria le duc. Un des partisans du coadjuteur, qui se trouva là heureusement, le couvrit de son manteau, et Champlâtreux, fils du premier président, survenant à propos, le dégagea, non sans peine. — En même temps, quelques imprudents ayant mis l'épée à la main, il y eut tout à coup plus de quatre mille épées tirées; mais, par une merveille qui peut-être n'a jamais eu d'exemple, ces épées, ces poignards, ces pistolets, demeurèrent un moment sans action. La présence d'esprit du marquis de Crenan, capitaine des gardes du prince de Condé, sauva tous ces braves. «Que faisons-nous? s'écria-t-il; nous allons «faire égorger le prince et M. le coadjuteur. Honte «à qui ne remettra pas l'épée dans le fourreau!» Il partit à l'instant un cri de *vive le roi!* qui fut répété par les deux partis, et ils s'écoulèrent chacun de leur côté.

«En reprenant sa place, le coadjuteur apostropha le duc de La Rochefoucauld, qui lui répondit non moins vivement. Leurs amis alloient se mêler de la querelle, lorsque les anciens interposèrent encore leurs remontrances et leurs prières. On leva la séance à dix heures, et chacun retourna chez soi rêveur, chagrin, comme étourdi du malheur qui avoit failli arriver [1].»

Toute la ville était dans l'attente des événements. La populace répandue dans les rues criait, courait, faisait son vacarme ordinaire. Les bourgeois s'attroupaient, allant les uns chez les autres, s'excitant à l'attaque et à la défense. Les ouvriers qui, en bien petit nombre, étaient restés au travail, avaient leurs armes auprès d'eux: il ne fallait qu'une mousquetade pour embraser toute la ville. «Quel «feu de joie pour Mazarin, dit Condé; et ce sont «ses deux capitaux ennemis qui ont été sur le point «de l'allumer.»

Quand l'ardeur de chacun fut refroidie, la réflexion sur les violences auxquelles on avait été sur le point de se porter amena la honte.—Les conseillers, pour la plupart, ouvrirent les yeux. Ils reconnurent qu'en croyant s'intéresser au bien public, ils n'avaient réellement favorisé que des intrigues de cour: dès lors leur manière de penser changea, et les plus modérés l'emportèrent pour un temps dans le parlement.

[1] *Mémoires du cardinal de Retz.*

CHAPITRE VI.

LOUIS XIV. — MAJORITÉ DU ROI. — RÉVOLTE DU PRINCE DE CONDÉ.

Majorité de Louis XIV. — Le prince de Condé se décide à faire la guerre au roi. — Le cardinal Mazarin rentre en France avec une armée. — Le roi, majeur, va le rejoindre. — Le parlement de Paris se prononce contre le cardinal. — Le roi veut transférer le parlement de Paris à Pontoise. — Désobéissance d'une partie du parlement. — La cour se met en marche pour revenir à Paris. — Mademoiselle de Montpensier entre à Orléans et en refuse l'entrée au roi. — Danger que Louis XIV court à Gergeau. — Arrivée inattendue de Condé sur la Loire. — Prise de Montargis, combat de Bleneau.

(Ans 1651 et 1652.)

Majorité de Louis XIV. — Le prince de Condé se décide à faire la guerre au roi (1651).

Le duc d'Orléans fut prié de s'entremettre pour ménager un accommodement entre le prince et le coadjuteur, et pour rétablir la paix dans la famille royale. — Il y réussit en partie; mais le prince de Condé, toujours inquiet des projets qu'il supposait à la reine contre sa personne, ne voulut pas revenir à la cour.

Le prince n'assista même pas au lit de justice qui fut tenu le 7 septembre, pour la majorité du roi. Dans cette solennité, Louis XIV reconnut hautement l'innocence du prince, accusé par la reine devant le parlement.

Anne d'Autriche aurait voulu que Condé se contentât d'un désaveu de sa part; mais comme il s'agissait de crime d'Etat, le prince exigea une déclaration revêtue de toutes les formes. Alors, pour le mortifier, la reine éloigna du conseil Chavigny, en qui il avait confiance, et rétablit le ministère qu'elle avait autrefois renvoyé pour lui plaire.

Le duc d'Orléans et le coadjuteur appuyaient les projets d'Anne d'Autriche. Le parlement était contenu par Molé, et les partisans de Condé s'y trouvaient réduits à l'impuissance. Le prince, naguère encore si redouté, n'avait plus d'amis dans le conseil. Sa position était inquiétante. Dans cette extrémité, cédant aux instances de ses confidents, il adopta un parti extrême. «Le prince de Condé se résolut, dit Voltaire, à une guerre qu'il eût dû commencer du temps de la Fronde, s'il avait voulu être le maître de l'État, ou qu'il n'aurait dû jamais faire s'il avait été citoyen. Il partit de Chantilly pour aller soulever la Guienne, le Poitou, et l'Anjou; et il mendia, contre la France, le secours des Espagnols, dont il avait été le fléau le plus terrible.

«Rien ne marque mieux la manie de ce temps, et le dérèglement qui déterminait toutes les démarches, que ce qui arriva alors à ce prince. La reine lui envoya un courrier de Paris avec des propositions qui devaient l'engager au retour et à la paix. Le courrier se trompa, et au lieu d'aller à Angerville, où était le prince, il alla à Augerville. La lettre vint trop tard. Condé dit «que, s'il l'avait «reçue plus tôt, il aurait accepté les propositions «de paix; mais que, puisqu'il était déjà assez loin «de Paris, ce n'était pas la peine d'y retourner.» Ainsi la méprise d'un courrier et le pur caprice de ce prince replongèrent la France dans la guerre civile.»

Le cardinal Mazarin rentre en France avec une armée. — Le roi, majeur, va le rejoindre. — Le parlement de Paris se prononce contre le cardinal (1651-1652).

Le cardinal de Mazarin, qui, du fond de son exil, à Cologne, avait gouverné la cour, rentra dans le royaume (décembre 1651), moins en ministre qui venait reprendre son poste, qu'en souverain qui se remettait en possession de ses États; il était conduit par une armée de 7,000 hommes, levés à ses dépens (c'est-à-dire avec l'argent du royaume qu'il s'était approprié).

Il donna le commandement de sa petite armée au maréchal d'Hocquincourt. Tous les officiers portaient des écharpes vertes: c'était la couleur des livrées du cardinal. — Chaque parti avait alors son écharpe : la blanche était celle du roi; l'isabelle, celle du prince de Condé. Il était étonnant que le cardinal Mazarin, qui avait jusqu'alors affecté tant de modestie, eût la hardiesse de faire porter ses livrées à une armée, comme s'il avait un parti différent de celui de son maître; mais il ne put résister à cette vanité : c'était précisément ce qu'avait fait le maréchal d'Ancre, et ce qui contribua beaucoup à sa perte. La même témérité réussit au cardinal Mazarin : la reine l'approuva. — Le roi et son frère allèrent au-devant de lui, et se joignirent à l'armée qu'il amanait.

Aux premières nouvelles du retour du cardinal, le duc d'Orléans, qui avait demandé son exil, leva des troupes dans Paris sans savoir à quoi elles seraient employées. Le parlement renouvela ses arrêts; il proscrivit Mazarin, et mit sa tête à prix. «Il fallut chercher dans les registres quel était le prix d'une tête ennemie du royaume. On trouva que, sous Charles IX, on avait promis, par arrêt, 50,000 écus à celui qui représenterait l'amiral Coligny mort ou vif. On crut très-sérieusement procéder en règle, en mettant ce même prix à l'assassinat d'un cardinal, premier ministre. — Cette proscription ne donna à personne la tentation de mériter les 50,000 écus, qui après tout n'eussent point été payés. Chez une autre nation, et dans un autre temps, un tel arrêt eût trouvé des exécuteurs; mais il ne servit qu'à faire naître de nouvelles plaisanteries. Les Blot et

les Marigny, beaux esprits, qui portaient la gaieté dans les tumultes de ces troubles, firent afficher dans Paris une répartition des 150,000 livres, tant pour qui couperait le nez au cardinal, tant pour une oreille, tant pour un œil, etc. Ce ridicule fut tout l'effet de la proscription contre la personne du ministre ; mais ses meubles et sa bibliothèque furent vendus par un second arrêt. Cet argent était destiné a payer un assassin ; il fut dissipé par les dépositaires, comme tout l'argent qu'on levait alors.»

L'esprit de vertige qui régnait en ce temps posséda si bien tout le corps du parlement de Paris, qu'après avoir solennellement ordonné un assassinat dont on se moquait, il rendit un arrêt par lequel plusieurs conseillers devaient se transporter sur la frontière pour informer contre l'armée du cardinal Mazarin, c'est-à-dire contre l'armée royale. — Deux conseillers furent assez imprudents pour aller, avec quelques paysans, faire rompre les ponts par où le cardinal devait passer : l'un d'eux fut fait prisonnier par les troupes du roi, relâché avec indulgence, et moqué de tous les partis.

Le roi veut transférer le parlement de Paris à Pontoise. — Désobéissance d'une partie du parlement (1652).

Cependant le roi majeur interdit le parlement de Paris, et le transféra à Pontoise. Quatorze membres attachés à la cour obéirent, les autres résistèrent. Il en résulta deux parlements qui, pour mettre le comble à la confusion, se foudroyaient par des arrêts réciproques, comme du temps de Henri IV et de Charles VI. — « Précisément, dans le temps, dit Voltaire, que cette compagnie s'abandonnait à ces extrémités contre le ministre du roi, elle déclara criminel de lèse-majesté le prince de Condé, qui n'était armé que contre ce ministre ; et, par un renversement d'esprit que toutes les démarches précédentes rendent croyable, elle ordonna que les nouvelles troupes de Gaston, duc d'Orléans, marcheraient contre Mazarin, et elle défendit en même temps qu'on prît aucuns deniers dans les recettes publiques pour les soudoyer. — On ne pouvait attendre autre chose d'une compagnie de magistrats, qui, jetée hors de sa sphère, et ne connaissant ni ses droits, ni son pouvoir réel, ni les affaires politiques, ni la guerre, s'assemblant et décidant en tumulte, prenait des partis auxquels elle n'avait pas pensé le jour d'auparavant, et dont elle-même s'étonnait ensuite. »

Le parlement de Bordeaux servait alors le prince de Condé ; mais il tenait une conduite un peu plus uniforme, parce que, étant plus éloigné de la cour, il était moins agité par des factions opposées.

La cour se met en marche pour revenir à Paris. — Mademoiselle de Montpensier entre à Orléans, et en refuse l'entrée au roi. — Danger que Louis XIV court à Gergeau (1652).

Pendant que le prince de Condé, ligué avec les Espagnols, était en campagne contre le roi, Turenne, ayant quitté ces mêmes Espagnols, avec lesquels il avait été battu à Réthel, avait fait sa paix avec la cour, et reçu un commandement dans l'armée royale. — « L'épuisement des finances ne permettait ni à l'un ni à l'autre des deux partis d'avoir de grandes armées, mais de petites ne décidaient pas moins du sort de l'État. Il y a des temps où 100,000 hommes en campagne peuvent à peine prendre deux villes : il y en a d'autres où une bataille entre 7 ou 8,000 hommes peut renverser un trône ou l'affermir. » — Louis XIV, forcé de combattre des sujets rebelles, allait avec sa mère, son frère, et le cardinal Mazarin, de province en province, n'ayant pas autour de sa personne autant de troupes qu'il en eut depuis, et en temps de paix, pour sa garde seule.

Le duc de Nemours avait été envoyé par Condé, occupé à défendre la Guienne, pour réunir les troupes que le prince avait autour de Stenai, et auxquelles se joignirent 6,000 Allemands ou Flamands, sous les ordres d'un prince cadet de Wirtemberg, « qui étoit *à la solde du roi catholique*, et qui, depuis quatre ans, faisoit pour lui la guerre en Flandre contre les François. » Quand cette armée, forte d'environ 12,000 hommes, entra en France, quelques membres du parlement s'élevèrent contre une alliance si manifeste avec les ennemis de l'État. « Monsieur soutint, en pleine assemblée, que ces troupes, auxquelles il venoit de joindre les siennes, commandées par le duc de Beaufort, *n'étoient point espagnoles, mais allemandes, et qu'elles étoient à sa solde.* Je voulus, dit le coadjuteur, lui faire honte d'une manière de parler si contraire à la vérité connue. Il répondit, en se moquant de moi : « Le monde veut être trompé. »

L'armée du duc de Nemours était déjà arrivée à Mantes, et marchait vers la Guienne, afin de mettre l'armée royale entre deux feux, lorsque la reine et Mazarin, qui traitaient encore Louis XIV comme un roi mineur, résolurent de revenir dans la capitale avant qu'une faction, dont l'ascendant pouvait entraîner tout le royaume, y prît trop de forces. Ils laissèrent assez de troupes au comte d'Harcourt pour contenir le prince de Condé dans la Guienne, et la cour, avec une armée inférieure en nombre à celle du duc de Nemours, mais dont le commandement était confié aux maréchaux d'Hocquincourt et de Turenne, s'avança vers la Loire.

La marche de l'armée royale menaçait Orléans,

chef-lieu de l'apanage de Monsieur; elle jeta ce prince dans de grandes perplexités. «Tantôt il vouloit fermer les portes d'Orléans au roi; tantôt il trembloit des suites que pouvoit avoir pour lui une action aussi hardie contre son souverain. En vain lui représentait-on «qu'après tout ce qu'il avoit fait, «traités avec le prince, connivences avec les enne-«mis de l'État, outrages au ministre, et, par con-«tre-coup, à la reine, il n'y avoit plus à délibérer.» — «Nous autres princes, disoit-il au coadjuteur, «nous comptons pour rien les paroles; mais nous «n'oublions jamais les actions: la reine ne se souvien-«droit pas demain à midi de toutes nos déclamations «contre le cardinal, si je voulois le souffrir au mi-«nistère demain matin; mais si mes troupes tirent «un seul coup de mousquet, elle ne me le pardon-«nera jamais.»

Il se résolut enfin à envoyer à Orléans sa fille, mademoiselle de Montpensier, afin d'y soutenir ses partisans contre ceux que la cour y avait gagnés. «Cette princesse avoit l'esprit romanesque. On lui avoit persuadé que si elle rendoit quelque service éclatant au prince de Condé, jamais il ne feroit la paix qu'il ne l'eût mariée au roi. — Son père n'avoit, d'ailleurs, pas grande confiance en son jugement ni en sa conduite; et lorsqu'elle prit congé de lui, il dit, en la voyant aller: «Cette chevalière se-«roit bien ridicule, si le bon sens de mesdames de «Fiesque et de Frontenac ne la soutenoit.» Mademoiselle, tout émerveillée de jouer un rôle, se persuada fermement qu'elle réussiroit. Elle partit de Paris, le 26 mars, avec cette assurance, fondée principalement, tant son esprit étoit faible, sur la prédiction d'un astrologue. — Arrivée devant la ville, elle en trouve les portes fermées. On lui crie d'attendre sous les murs, que les habitants tiennent une assemblée pour savoir s'ils recevront le garde des sceaux et le conseil du roi, qui demandent aussi à entrer. Elle aperçoit des bateliers, leur jette quelque argent, et s'informe s'ils ne peuvent pas l'introduire. Ils lui montrent une vieille porte, mal terrassée, et s'offrent de lui faire par là un passage. Elle accepte: les uns brisent les planches, les autres écartent les immondices; bientôt un trou est pratiqué par lequel passe la jeune princesse avec ses deux dames. Ses introducteurs la placent sur un vieux fauteuil, et la portent en triomphe à l'hôtel de ville. — La populace, que ce spectacle avoit assemblée, l'accompagna, dit-on, en poussant des acclamations. Son arrivée effraya les bourgeois désarmés, et mit fin à leur délibération. Ils envoyèrent dire au conseil du roi qu'ils ne pouvoient le recevoir. Une salve de mousqueterie, sur l'ordre de Mademoiselle, suivit ce message, et décida le conseil à changer de chemin.»

La possession d'Orléans ouvrait à l'armée de la Fronde les provinces d'outre-Loire, au moment où l'armée royale n'était pas encore en état de s'opposer à ses progrès; mais la mésintelligence des ducs de Beaufort et de Nemours les empêcha de profiter de cet avantage. Quoique beaux-frères, ils se haïssaient mortellement, et ne voulaient pas agir de concert.

La cour, n'ayant pu traverser la Loire à Orléans, remontait vers Gien pour y trouver son passage. Elle suivait la plaine sur la rive gauche. L'armée royale marchait sur des hauteurs assez éloignées. «Tout à coup, au moment où le roi passoit devant Gergeau, le baron de Sirot, lieutenant général de l'armée ennemie, attaqua le pont, qu'une petite garnison, logée dans la ville, étoit chargée de défendre contre un coup de main. La personne du roi étoit compromise, sa liberté menacée, si Turenne avec trente hommes, dont dix furent tués à ses côtés, n'avoit réussi à contenir l'ennemi jusqu'à l'arrivée de renforts avec lesquels il fit reculer à son tour les assaillants. Sirot ayant été tué à la seconde charge, le désordre se mit parmi ses gens, et ils prirent la fuite. Le duc de Beaufort, avec qui l'entreprise avait été concertée, à l'insu du duc de Nemours, arriva trop tard pour la seconder efficacement: il tenta cependant une nouvelle attaque; mais Turenne avait fait rompre le pont. «Jamais, dit le maréchal du Plessis, dans ses *Mémoires*, la France n'avoit été dans un péril plus grand; car si Gergeau avoit été pris, jamais on n'auroit pu sauver Leurs Majestés.»

Arrivée inattendue de Condé sur la Loire. — Prise de Montargis, combat de Bleneau (1652).

Les divisions des deux généraux de l'armée de la Fronde devenaient ainsi funestes au parti. «Le duc de Beaufort étoit incapable du moindre commandement; le duc de Nemours passoit pour être plus brave et plus aimable qu'habile: tous deux ensemble ruinoient leur armée. Les soldats savoient que le prince de Condé étoit à cent lieues de là, et se croyoient perdus, lorsque au milieu de la nuit un courrier se présenta dans la forêt d'Orléans, devant les grandes gardes. Les sentinelles reconnurent dans ce courrier le prince de Condé lui-même, qui venoit d'Agen, à travers mille aventures, et toujours déguisé, se mettre à la tête de ses troupes.»

Instruit des dissensions qui menaçaient sa cause, le prince avait pris une résolution hardie: il était parti le 24 mars, avec six personnes, du nombre desquelles étaient le duc de La Rochefoucauld et Gourville, après avoir recommandé la paix à son frère et à sa sœur, qui ne vivaient pas dans une

grande union, et confié ses secrets et ses intérêts au général Marsin et au conseiller Lenet; le premier fut chargé des opérations de la guerre, le second des négociations. « Les voyageurs n'avoient ni relais, ni repos fixé, ni provisions, ni asile en cas d'accident. Condé eut le temps, en marchant, de réfléchir sur la folie d'un prince qui s'expose aux suites fâcheuses d'une entreprise comme la sienne : obligé de se travestir en valet, d'affecter des mœurs grossières, de prendre des emplois bas, de mentir, de dépendre de la discrétion de ses domestiques, au hasard, après bien des peines, d'être arrêté et de porter sa tête sur un échafaud, il trouva dans sa route ce que souvent les princes chercheroient en vain dans leurs cours, des vérités. Il en entendit, parce qu'on ne le connoissoit pas, de peu agréables sur son caractère et sur sa conduite irréfléchie. Enfin, après huit jours d'une marche aussi longue que périlleuse, il arriva à son armée, qui étoit postée aux environs de Lorry, sur la lisière de la forêt d'Orléans.»

Condé s'informa aussitôt de l'état des choses. L'armée royale, divisée en deux corps, avait passé la Loire; la cour était à Gien. On venait de décider, dans le conseil de la Fronde, le siége de Montargis, qui avait fermé ses portes au duc de Beaufort, et qui renfermait un dépôt de vivres et de munitions. Condé approuva cette décision, et l'exécuta lui-même. Il se présenta devant la ville, et la somma de se rendre dans une heure, menaçant, en cas de résistance, de faire pendre tous les bourgeois à leurs portes. La ville se rendit. Condé s'empara également du château, qui se disposait à se défendre, mais dont une des tours s'écroula pendant la troisième sommation.

Maître de Montargis, Condé, se faisant suivre par l'élite de sa cavalerie, avec toutes les timbales et les trompettes de l'armée, attaqua, par une nuit obscure, le 7 avril, les quartiers du maréchal d'Hocquincourt, établis aux environs de Bleneau. La troupe du prince assaillit plusieurs villages à la fois. Les trompettes, sonnant de tous côtés, rendirent l'alarme générale. La campagne fut en un instant couverte de fuyards courant au hasard, et poursuivis par les cavaliers du prince, à la lueur des maisons incendiées. — Ces lueurs firent apercevoir le petit nombre des assaillants. — D'Hocquincourt rassembla une partie de son armée, prit une position propre à rallier les fuyards et à arrêter les progrès de Condé; mais celui-ci, avec sa promptitude ordinaire, l'attaqua sans hésiter, dispersa les troupes déjà ralliées, et assura sa victoire.

Turenne, posté à deux lieues plus loin, près de Gien, n'avait pu être averti assez à temps pour porter du secours à son collègue.

Dès que le cardinal Mazarin fut instruit de la défaite du maréchal d'Hocquincourt, dans son effroi, il courut à Gien, au milieu de la nuit, réveilla le roi, et lui apprit cette nouvelle. La cour était consternée; on proposait de sauver le roi par la fuite, et de le conduire secrètement à Bourges. Le prince de Condé, victorieux, s'approchait de Gien; la désolation et la crainte augmentaient. Turenne, par sa fermeté, rassura les esprits, et sauva la cour par son habileté; il fit, avec le peu qui lui restait de troupes, des mouvements si heureux, profita si bien du terrain et du temps, qu'il empêcha Condé de profiter de sa victoire.

« Il fut difficile alors, dit Voltaire, de décider lequel avait acquis le plus d'honneur, ou de Condé victorieux, ou de Turenne qui lui avait arraché le fruit de sa victoire. Il est vrai que dans ce combat de Bleneau, si longtemps célèbre en France, il n'y avait pas eu 400 hommes de tués; mais le prince de Condé ne fut pas moins sur le point de se rendre maître de toute la famille royale, et d'avoir entre ses mains son ennemi, le cardinal de Mazarin. On ne pouvait guère voir un plus petit combat, de plus grands intérêts, et un danger plus pressant.»

CHAPITRE VII.

LOUIS XIV. — COMBAT DE LA PORTE SAINT-ANTOINE — FIN DES TROUBLES DE LA FRONDE.

Le prince de Condé à Paris. — Siége d'Étampes. — Arrivée du duc de Lorraine. — Levée du siége d'Étampes. — Retraite du duc de Lorraine. — Dévastation et misère des campagnes. — L'armée royale s'approche de Paris. — Combat de la porte Saint-Antoine. — Mademoiselle de Montpensier fait tirer le canon de la Bastille sur l'armée royale, et sauve l'armée de Condé. — Émeute de la *paille*. — Massacre et incendie, du 14 juillet, dans l'hôtel de ville de Paris. — Seconde retraite forcée de Mazarin. — Révolution dans les esprits. — Rentrée du roi à Paris. — Condé quitte la France avec les Espagnols et les Lorrains. — Arrestation du coadjuteur. — Fin des troubles. — Retour de Mazarin à Paris.

(Ans 1652 et 1653.)

Le prince de Condé à Paris. — Siége d'Étampes (1652).

La cour, rassurée par le succès de Turenne, se retira à Sens, d'où plus tard elle se rapprocha de la capitale; Condé, qui ne se flattait pas de surprendre son ancien lieutenant comme il avait surpris le maréchal d'Hocquincourt, fit marcher son armée sur Paris : il se hâta d'aller dans cette ville jouir de sa gloire et des dispositions favorables d'un peuple aveugle. « L'admiration qu'on avait pour le combat de Bleneau, dont on exagérait les circonstances et les résultats, la haine qu'on portait à

Mazarin, semblaient d'abord rendre le grand Condé maître absolu de la capitale: mais dans le fond tous les esprits étaient divisés: chaque parti était subdivisé en factions. Le coadjuteur, devenu cardinal de Retz, raccommodé en apparence avec la cour, qui le craignait, et dont il se défiait, n'était plus le maître du peuple, et ne jouait plus le principal rôle. Il gouvernait le duc d'Orléans, et était opposé à Condé. Le parlement flottait entre la cour, le duc d'Orléans et le prince: quoique tout le monde s'accordât à crier contre Mazarin, chacun ménageait en secret des intérêts particuliers... On fit promener dans Paris la châsse de Sainte-Geneviève pour obtenir l'expulsion du cardinal-ministre; et la populace ne douta pas que cette sainte n'opérât ce miracle, comme elle donne de la pluie. — On ne voyait que négociations entre les chefs de parti, députations du parlement, assemblées de chambres, séditions dans la populace, gens de guerre dans la campagne.»

Le prince de Condé avait laissé son armée campée dans les environs d'Étampes, où elle diminuait de jour en jour par la désertion et les maladies; il attendait, pour reprendre les hostilités, l'arrivée de secours qu'il avait demandés aux Espagnols. — Turenne, avec ses troupes, vint se placer entre les rebelles et Paris, afin de diviser les forces de la Fronde, et dans l'espérance que cette position lui procurerait l'occasion de rétablir l'honneur des armes du roi, un peu altéré à Bleneau.

«Mademoiselle de Montpensier s'ennuyoit à Orléans, quoiqu'elle n'y fût pas tout à fait sans amusements. Elle y faisoit, disoit-elle, arrêter les courriers, ouvroit les lettres des particuliers, y apprenoit les affaires de famille, les intérêts de commerce, les intrigues domestiques, dont elle se divertissoit avec ses demoiselles. Néanmoins, elle désiroit retourner à Paris; et d'Étampes, où elle se rendit d'abord, elle demanda un passeport à Turenne. Le maréchal lui écrivit que non-seulement il le lui enverroit, mais qu'il mettroit sur sa route son armée en bataille. Cette lettre, communiquée aux officiers de l'armée d'Étampes, les piqua d'honneur. Ils voulurent aussi donner au maréchal le spectacle de leur armée en bataille. Presque tous jeunes et galants, ils accompagnèrent la princesse hors de leurs lignes, après avoir reçu mesdames de Frontenac et de Fiesque *maréchales de camp*, pour réaliser la plaisanterie du duc d'Orléans. — La princesse partit. On étoit encore dans le désordre de cette fête militaire, lorsque parut Turenne, qu'on croyoit encore occupé à recevoir Mademoiselle. — Le maréchal avoit chargé ses lieutenants de lui faire les honneurs de son camp, et lui-même, avec un détachement d'élite, venoit surprendre l'armée de la Fronde; mais dans cette armée il se trouvoit de vieilles troupes qui se formèrent sur-le-champ, soutinrent le choc avec fermeté, et se retirèrent, en combattant, dans le faubourg d'Étampes.» Turenne n'avait ni canons ni munitions : il se retira, mais pour revenir, quelques jours après, mettre le siége devant la place.

Les deux armées étaient de force presque égale : les combats fréquents et meurtriers qui se succédaient ne semblaient point devoir amener de prompts résultats, lorsqu'un secours inattendu survint aux assiégés.

Arrivée du duc de Lorraine. — Levée du siége d'Étampes. — Retraite du duc de Lorraine. — Dévastation et misère des campagnes (1652).

Charles IV, ce duc de Lorraine chassé de ses États, à qui il ne restait, pour tout bien, qu'une armée de 8,000 hommes, qu'il vendait ordinairement à l'Espagne, «mais sans s'interdire le droit de la livrer à une autre puissance, si elle voulait l'acheter plus cher,» avait reçu des propositions de Mazarin. Le duc d'Orléans, qui était beau-frère de Charles, en fut averti; il mit aussi son enchère. «Sans se promettre positivement à l'un ou à l'autre, Charles entra en France par la Champagne, qu'il pilla tranquillement, parce que la cour, croyant être sûre de lui, défendit à ses troupes de l'inquiéter;» mais arrivé, le 31 mai, près de Paris, le duc de Lorraine se joignit aux princes, qui faisaient la guerre à Mazarin.—Il fut aussitôt question de secourir Étampes. «Le duc de Lorraine montra le plus grand empressement. Nulle objection, nulle difficulté de sa part; mais quand il s'agit de marcher, il survint des obstacles. L'artillerie n'étoit pas prête, la poudre manquoit. On avoit encore besoin d'informations. Charles étoit désolé de ces contretemps; il s'en mettoit dans une espèce de fureur; il se couchoit par terre, se rouloit, se frappoit la tête de dépit d'être arrêté dans une si belle carrière, comme s'il n'eût pas lui-même suscité les embarras dont il se montroit si désespéré.— Pour le consoler, on lui donnoit des repas et des fêtes : quand il étoit dans les plaisirs, il paroissoit tout oublier, et l'on ne pouvoit plus l'en tirer. Si on lui parloit d'affaires, il répondoit tantôt avec le plus grand sérieux, tantôt en plaisantant.—Le coadjuteur voulut un jour l'entreprendre en présence du duc d'Orléans. «Avec «les prêtres, dit-il ironiquement, il faut s'occuper «de Dieu; qu'on me donne un chapelet: ils ne se «doivent mêler d'autre chose que de prier et de «faire prier les autres.» Aux duchesses de Montbazon et de Chevreuse, qui l'interpelloient aussi : «Dansons, mesdames, leur répondit-il, en accor«dant une guitare; cela vous convient mieux que

«de parler d'affaires.» Le prince de Condé essaya vainement de lier avec lui un entretien suivi. Charles sut l'éluder toujours. — Enfin, quand mademoiselle de Montpensier cherchoit à entamer une conversation, il lui fermoit la bouche en s'extasiant sur ses charmes, en se récriant sur son esprit. Il lui baisoit la main, se jetoit à ses genoux, et mêloit à la galanterie des idées et des manières si burlesques, qu'on finissoit par rire, et ne savoir que penser de son caractère.»

Ces bizarreries cachaient une négociation avec la cour. Le duc de Lorraine consentit à quitter la France, moyennant une somme d'argent qui lui fut payée par Mazarin, et à condition qu'on lèverait le siége d'Étampes. Turenne, qui se voyait ainsi débarrassé d'une entreprise dont les suites l'inquiétaient, exécuta fidèlement le traité. Le duc de Lorraine partit avec son armée, et acheva de dévaster, en s'en retournant, les provinces qu'il avait pillées en venant.

«Ses soldats, pillards étrangers, bandits mercenaires, avoient fait trophée, sous les yeux des Parisiens, des dépouilles de la France. Leur camp étoit comme une foire, où on voyoit exposés des habits, des meubles, des effets de toute espèce, enlevés aux habitants des campagnes. Le peuple de Paris y couroit en foule acheter ces vols faits à des Français. Les officiers y donnoient des fêtes aux dames, qui les ramenoient à Paris, où on les traitoit magnifiquement; les bals, les revues, les festins, se succédoient, pendant que le laboureur désolé pleuroit sur sa moisson foulée aux pieds des chevaux, que le berger suivoit tristement son troupeau emmené par le maraudeur avide, et que les vieillards, les femmes, les enfants, chassés de leurs foyers, cherchoient en vain un asile dans les villes voisines, où ils alloient augmenter la disette et restoient exposés aux injures de l'air, au milieu des rues et des places publiques. — J'ai vu (dit La Porte dans ses *Mémoires*), au milieu du pont de Melun, trois enfants sur leur mère morte, l'un desquels la tétoit encore.»

L'armée royale s'approche de Paris. — Combat de la porte Saint-Antoine. — Mademoiselle de Montpensier fait tirer le canon de la Bastille sur l'armée royale, et sauve l'armée de Condé (2 juillet 1652).

Après la retraite du duc de Lorraine, la cour s'établit à Saint-Denis, et l'armée royale se rapprocha de Paris: elle ne tarda pas à être renforcée par l'arrivée des troupes du maréchal de La Ferté, qui revinrent des frontières de Champagne. L'armée de Condé se trouva dès lors plus faible que celle du maréchal de Turenne.

Le prince couvrait Paris, où ses troupes n'avaient pas été reçues, et où son influence diminuait de jour en jour. Il s'était logé à Saint-Cloud. — Inquiet sur sa position, menacée par les mouvements de Turenne, il décampa dans la nuit du 1er au 2 juillet, afin d'aller s'établir près de Conflans et de Charenton, où existaient encore les retranchements élevés par l'armée du duc de Lorraine, et dont il comptait couvrir ses troupes. — Marchant en silence, et avec une célérité que ne ralentissaient ni les détours des chemins ni l'embarras des bagages, son avant-garde touchait presque au camp des Lorrains, lorsque la cavalerie de Turenne fondit sur l'arrière-garde, qui était encore vers le faubourg Saint-Denis. — Condé vola à son secours, la dégagea, et réunit toute son armée à la tête du faubourg Saint-Antoine, derrière quelques barricades que les Lorrains y avaient laissées.

Alors s'engagea ce combat célèbre dans nos annales dont Louis XIV, âgé de quinze ans, fut témoin du haut des hauteurs de Charonne, tandis que la reine Anne d'Autriche était en prière dans le couvent des carmélites de Saint-Denis.

Le prince de Condé avait, dès le matin, envoyé le duc de Beaufort, naguère l'idole de la populace, haranguer dans les carrefours et les marchés; les cris de ce *roi des halles* n'avaient excité aucune sympathie. Quand le combat commença, les bourgeois regardaient les combattants du haut des remparts sans paraître leur porter aucun intérêt; le maréchal de L'Hospital, gouverneur de la ville, et les échevins, étaient secrètement dévoués au roi. Le cardinal de Retz était retiré dans son archevêché; le parlement attendait l'issue du combat pour rendre un arrêt. Le duc d'Orléans, auquel on aurait obéi, ne voulait, malgré les sollicitations de sa fille, prendre aucun parti, et s'était renfermé dans son palais du Luxembourg. — Condé et sa petite armée se trouvaient ainsi abandonnés de tous, et réduits à mourir ou à vaincre, car, en cas de défaite, ils n'auraient pas même pu effectuer leur retraite par les ponts de Paris, et chercher un refuge sur la rive gauche de la Seine; un ordre, daté le jour même de Charonne, et écrit en entier de la main du roi, défendait aux magistrats de la ville d'en ouvrir les portes aux rebelles.

Mazarin se flattait que la destruction de l'armée de Condé allait enfin terminer la rébellion.

Les soldats du prince soutinrent vaillamment, depuis le matin jusqu'à midi, dans le faubourg Saint-Antoine, l'attaque des soldats du roi; mais ils combattaient contre des troupes fraîches, et sans cesse renouvelées: ils ne pouvaient tarder à succomber. — Condé avait obtenu, avec peine, qu'on reçût ses blessés dans Paris. L'aspect de ces malheureux mutilés et sanglants excita la compassion

du peuple. Les artisans s'attroupèrent devant le Luxembourg; les femmes et les parents de ceux qui combattaient dans l'armée du prince s'adressèrent au duc d'Orléans, qui, soit par crainte, soit par pitié, vaincu par leurs larmes, céda aux instances de sa fille, et lui remit un ordre pour faire ouvrir la porte Saint-Antoine, et recevoir les troupes du prince dans Paris.

Mademoiselle se rendit immédiatement à l'hôtel de ville, et ses sollicitations, appuyées par les menaces de la foule rassemblée sur la place de Grève, obtinrent la confirmation de l'ordre donné par son père. Le conseil de ville accorda même à la princesse des pleins pouvoirs. Elle en fit usage sur-le-champ; et c'est à elle-même que nous devons le tableau que présentait Paris en ce moment, et le récit des événements qui marquèrent la fin de cette journée.

« Je trouvai en sortant, dit-elle, les bourgeois qui s'étoient amassés dans la Grève, qui disoient mille choses contre le maréchal de L'Hospital. Il y en eut un qui me dit, en le regardant de tout près, car le maréchal me menoit : « Comment souffrez-vous ce « *mazarin?* Si vous n'en êtes pas contente nous le « noierons. » Et il voulut le battre; je l'en empêchai, et je criai : « J'en suis contente. » Néanmoins, pour le mettre en sûreté, je le fis rentrer dans l'hôtel de ville, avant que mon carrosse marchât. — Je trouvai dans la rue de la Tixerandrie le plus pitoyable et le plus affreux spectacle qui se puisse regarder : c'étoit M. le duc de La Rochefoucauld qui avoit un coup de mousquet qui entroit par un coin de l'œil et sortoit par l'autre; de sorte que les deux yeux étoient offensés : il sembloit qu'ils lui tombassent, tant il perdoit de sang, tant son visage en étoit plein; et il souffloit sans cesse, comme s'il eût eu crainte que celui qui lui entroit dans la bouche ne l'étouffât. Son fils le tenoit par une main, et Gourville par l'autre, car il ne voyoit goutte; il étoit à cheval, et avoit un pourpoint blanc aussi bien que ceux qui le menoient, qui étoient tout couverts de sang comme lui; ils fondoient en larmes, car, à le voir en cet état, je n'eusse jamais cru qu'il en eût pu échapper. Je m'arrêtai pour parler à lui, mais il ne répondit pas : c'étoit tout ce qu'il pouvoit faire que d'entendre. — Un gentilhomme de M. de Nemours vint dire à madame sa femme qu'il l'envoyoit avertir qu'il avoit été blessé légèrement à la main, et que ce ne seroit rien, et qu'il s'étoit détourné de peur de l'effrayer, parce qu'il étoit tout en sang; elle me quitta aussitôt pour l'aller trouver... Je trouvai, à l'entrée de la rue Saint-Antoine, Guitaut à cheval, sans chapeau, tout déboutonné, qu'un homme aidoit, parce qu'il n'eût pu se soutenir sans cela; il étoit pâle comme la mort. Je lui criai : « Mourras-tu? » Il me fit signe de la tête que non : il avoit pourtant un grand coup de mousquet dans le corps; puis je vis Vallon qui étoit en chaise, qui s'approcha de mon carrosse; il n'avoit qu'une contusion aux reins; comme il est fort gras, il fallut l'aller panser promptement. Il me dit : « Hé « bien! ma bonne maîtresse, nous sommes tous « perdus. » Je l'assurai que non. Il me dit : « Vous « me donnez la vie, dans l'espérance d'avoir retraite « pour nos troupes. » Je trouvai, à chaque pas que je fis dans la rue Saint-Antoine, des blessés, les uns à la tête, les autres au corps, aux bras, aux jambes, sur des chevaux, à pied, et sur des échelles, des planches, des civières, et des corps morts.

« Comme je fus près de la porte, j'envoyai à M. de Rohan porter l'ordre de laisser aller et venir nos gens au capitaine qui étoit de garde, afin qu'il fît tout ce que je lui manderois. Les ordres de l'hôtel de ville portoient que l'on fît tout ce que j'ordonnerois.

« J'entrai dans la maison d'un maître des comptes nommé M. de La Croix, qui me la vint offrir : c'est la plus proche de la Bastille, et les fenêtres donnent sur la rue. Aussitôt que j'y fus, M. le prince m'y vint voir; il étoit dans un état pitoyable : il avoit deux doigts de poussière sur le visage, ses cheveux tout mêlés; son collet et sa chemise étoient pleins de sang, quoiqu'il n'eût pas été blessé; sa cuirasse étoit pleine de coups, et il tenoit son épée nue à sa main, ayant perdu le fourreau; il la donna à mon écuyer. — Il me dit : « Vous voyez un homme au « désespoir, j'ai perdu tous mes amis : messieurs de « Nemours, de La Rochefoucauld et Clinchamp sont « blessés à mort. » Je l'assurai qu'ils étoient en meilleur état qu'il ne les croyoit; que les chirurgiens ne les croyoient pas blessés dangereusement. Cela le réjouit un peu. Il étoit tout à fait affligé; lorsqu'il entra, il se jeta sur un siége, il pleuroit, et me disoit : « Pardonnez à la douleur où je suis. » Après cela, que l'on dise qu'il n'aime rien; pour moi, je l'ai toujours connu tendre pour ses amis et pour ce qu'il aimoit. Il se leva, et me pria d'avoir soin de faire passer les bagages qui étoient hors de la porte, et de ne point sortir d'où j'étois, afin que l'on se pût adresser à moi pour tout ce que l'on auroit à faire, et qu'il avoit si hâte qu'il ne pouvoit demeurer plus longtemps. Je le priai instamment de vouloir rentrer dans la ville avec son armée : il me répondit qu'il n'avoit garde de le faire, et que je ne me misse point en peine, et qu'il ne feroit plus qu'escarmoucher; qu'ainsi il n'y avoit plus rien à craindre pour nos amis, et qu'il me répondoit qu'il ramèneroit les troupes de Monsieur saines et sauves; que pour lui, il ne lui seroit pas reproché d'avoir fait retraite en plein midi devant les *mazarins*. »

«Après qu'il fut parti, le marquis de La Roche-Gaillard passa blessé à la tête : il avait perdu toute connoissance; il étoit étendu sur une échelle comme un mort; il me fit grande pitié. C'étoit un homme beau et bien fait, et en l'état où il étoit il ne laissoit pas d'être de bonne mine. Ce qui est de pis, c'est qu'il étoit de la religion.—Tout ce jour-là ne se passa qu'à voir des morts et des blessés, et je m'aperçus, à la fin, de ce que disent les gens de guerre, que la quantité que l'on en voit y accoutume tellement, que l'on n'a pas tant de pitié pour les derniers que pour les premiers, et surtout pour les gens que l'on ne connoît pas. Il y avoit de pauvres Allemands qui ne savoient où donner de la tête, ni comment se plaindre, ne pouvant parler notre langue; je les envoyai dans les hôpitaux ou chez les chirurgiens, selon leurs grades.

«Tous les colonels des quartiers envoyoient recevoir mes ordres pour faire sortir de leurs soldats; je croyois encore être à Orléans, je commandois et l'on m'obéissoit. Je fis filer les bagages, ainsi que M. le prince m'avoit marqué, et j'ordonnai qu'on les menât à la place Royale; je jugeois qu'ils y seroient fort bien, qu'on les mettroit au milieu, et que l'on dételleroit les chevaux pour les faire repaître sous les galeries. M. le prince avoit oublié de me dire où je les enverrois; ils étoient là en lieu d'aller partout où l'on voudroit commodément, parce que l'on ne savoit point pour lors où l'on camperoit. — Les 400 mousquetaires que l'on m'avoit donnés comme un corps de réserve pour envoyer à M. le prince, selon qu'il en auroit besoin, je les envoyai sur le soir, la moitié sur le boulevard de la porte Saint-Antoine, et l'autre sur celui de l'Arsenal, où les gens du grand maître firent quelques difficultés de les recevoir; à la seconde fois que j'y envoyai, ils y entrèrent. Il me semble que cela fit un bon effet, et fit voir que les bourgeois nous défendoient et se défendoient eux-mêmes; que les *mazarins* jugeroient par là qu'ils étoient absolument pour nous; pour le secours que l'on auroit pu en tirer, je le comptois pour rien. Toutes ces circonstances faisoient paroître Paris déclaré pour nous, et étoient avantageuses...

«Cependant M. le prince fut attaqué proche le faubourg Saint-Denis; il envoya la cavalerie pour amuser les ennemis, pendant qu'il marchoit en diligence au faubourg Saint-Antoine, où il fut attaqué par toute l'armée de M. de Turenne, qui arriva en même temps que lui. Il se barricada dans la grande rue à la vue des ennemis le mieux qui lui fut possible, et il envoya des troupes garder les autres avenues. Ce faubourg est ouvert de tous côtés, et il auroit fallu deux fois plus de troupes que M. le prince n'en avoit pour garder une seule avenue. Les ennemis étoient plus de 12,000 hommes; M. le prince n'en avoit que 5,000; il leur résista, cependant, l'espace de sept ou huit heures, où l'on combattit horriblement : il étoit partout. Les ennemis ont dit qu'à moins d'être un démon, il ne pouvoit pas faire humainement tout ce qu'il avoit fait; il étoit à toutes les attaques. Les ennemis forcèrent la grande barricade qui tenoit le carrefour qui va dans Picpus et à Vincennes. Notre infanterie fit bien; la cavalerie prit une telle épouvante qu'elle s'enfuit, et emmena tout ce qu'elle trouva en son chemin jusqu'à la butte devant l'abbaye Saint-Antoine. M. le prince, enragé de cela, retourna l'épée à la main avec cent mousquetaires, et ce qu'il trouva d'officiers de cavalerie ou d'infanterie sous sa main au nombre de trente ou quarante, et quelques volontaires, reprit la barricade et en chassa les ennemis. Elle étoit défendue par le régiment des gardes, celui de la marine, Picardie et Turenne, qui étoient sans doute leurs meilleurs régiments, et les plus forts qu'ils eussent. Il s'y comporta d'une manière qui surpasse l'imagination, et par sa grande valeur et par sa prudence, il agit d'un si grand sang-froid en cette occasion, que tout le monde l'admira.

«J'étois toujours à voir passer les bagages, les morts et les blessés : il y eut un cavalier qui fut tué, et qui demeura sur son cheval, lequel suivoit le bagage avec son pauvre maître; cela faisoit pitié. Le comte de Béthune, qui est homme de mérite et de probité, me vint trouver; je lui témoignai tout le déplaisir que j'avois de ce que Monsieur n'avoit pas fait tout ce que je croyois qu'il devoit faire envers M. le prince et pour lui-même; il entra fort dans mon sens, et me dit qu'il s'en alloit trouver Monsieur pour tâcher de le porter à raccommoder les affaires. — Le gouverneur de la Bastille, nommé de La Louvière, fils de M. de Broussel, me manda que, pourvu qu'il eût un ordre de Monsieur par écrit, il étoit à lui, et qu'il feroit tout ce qu'on lui commanderoit. Je priai le comte de Béthune de le dire à Monsieur, lequel lui envoya (cet ordre) par M. le prince de Guemené...

«Le comte de Béthune me manda sur les deux heures que Monsieur viendroit où j'étois : j'envoyai à l'instant le comte de Fiesque le dire à M. le prince. Ce comte fit mille voyages ce jour-là; il alloit et venoit sans cesse. M. de Rohan, qui avoit été saigné le matin, pensa s'évanouir de toutes les fatigues qu'il eut; sa femme demeura tout le jour auprès de moi et de lui. — M. le prince vint, je le vis venir par la fenêtre; je m'en allai au-devant de lui sur le degré : il me parut tout autre qu'il n'étoit le matin, quoiqu'il n'eût changé de rien; il avoit la mine riante et l'air gai; il m'aborda, et me fit mille compli-

ments de ce qu'il trouvoit que je l'avois assez servi. Je lui dis : « J'ai une grâce à vous demander : c'est « de ne rien témoigner à Monsieur de la faute qu'il « a faite envers vous. » Il me le promit... Monsieur arriva ; il embrassa M. le prince avec une mine aussi gaie que s'il ne lui eût manqué en rien. Il lui témoigna la joie qu'il avoit de le voir hors d'un si grand péril, et lui fit conter le combat ; il avoua qu'il n'avoit jamais été en une occasion si périlleuse. On plaignit les morts et les blessés... Monsieur et M. le prince résolurent que l'armée rentreroit sur le soir dans la ville ; de là Monsieur s'en alla à l'hôtel de ville pour remercier le corps de ville, et M. le prince s'en retourna à son armée. M. de Beaufort se démena extrêmement, et crut avoir tout fait.

Comme ils furent partis, je m'en allai à la Bastille, où je n'avois jamais été ; je me promenai longtemps sur les tours, et je fis charger le canon, qui étoit tout pointé du côté de la ville ; j'en fis mettre du côté de l'eau et du côté du faubourg pour défendre le bastion. Je regardai avec une lunette d'approche : je vis beaucoup de monde sur la hauteur de Charonne, et même des carrosses ; ce qui me fit juger que c'étoit le roi, et j'ai appris depuis que je ne m'étois point trompée. Je vis aussi toute l'armée ennemie dans le fond, vers Bagnolet ; elle me parut très-forte en cavalerie. L'on voyoit les généraux sans connoître les visages ; on les reconnoissoit par leur suite. Je vis le partage qu'il firent de leur cavalerie pour nous venir couper entre le faubourg et le fossé ; les uns furent envoyés du côté de Popincourt, et les autres par Neuilly, le long de l'eau, et s'ils l'eussent fait plus tôt, nous étions perdus. J'envoyai un page à toute bride en donner avis à M. le prince : il étoit alors au haut du clocher de l'abbaye Saint-Antoine ; et comme je lui confirmai ce qu'il voyoit, il commanda que l'on marchât pour entrer dans la ville.

« Je m'en revins où j'avais été tout le jour pour voir passer l'armée. — Je savois bien que tous les officiers seroient ravis de me voir, et, en effet, ils me saluoient avec des cris de joie en passant devant les fenêtres où j'étois... M. le prince vint me voir en rentrant dans la ville. Je demeurai jusqu'à ce que toutes les troupes fussent passées.

« Les troupes que MM. les maréchaux de Turenne et de La Ferté avoient envoyées pour pousser les nôtres s'avancèrent près de la ville ; l'on tira de la Bastille deux ou trois volées de canon, comme je l'avois ordonné lorsque j'en sortis. Cela leur fit peur. Le canon avoit emporté un rang de cavalerie ; sans cela, toute notre infanterie étrangère, la gendarmerie et quelque cavalerie, qui étoient à l'arrière-garde, auroient été défaites, parce que nos troupes avoient été obligées d'attendre du canon que l'on étoit allé retirer près de l'église Sainte-Marguerite. Cela me donna de l'inquiétude. J'envoyai le comte de Holac les faire hâter, et quand elles furent toutes passées, j'allai me reposer quelque temps à l'hôtel de Chavigny pour me rafraîchir : il faisoit un chaud horrible ce jour-là. — Nous parlâmes fort de ce qui s'étoit fait, puis je m'en allai au Luxembourg, où tout le monde me félicitoit de ce qui s'étoit passé. »

Le canon de la Bastille arrêta, en effet, l'armée royale, et sauva l'armée du prince de Condé ; mais cette résolution hardie perdit pour jamais mademoiselle de Montpensier dans l'esprit du roi, son cousin. Le cardinal Mazarin, qui connaissait le secret désir de la fille du duc d'Orléans, dit, en apprenant que la Bastille avait tiré par son ordre : « Ce « canon-là vient de tuer son mari. »

L'armée du roi reprit à la fin de la journée ses positions autour de Saint-Denis, et l'armée du prince, ayant traversé Paris, s'établit sur les bords de la Bièvre, dans la plaine d'Ivri.

Émeute de la *paille*. — Massacre et incendie, du 14 juillet, dans l'hôtel de ville de Paris (1652).

Le combat inutile et sanglant de la porte Saint-Antoine empêcha, pour quelque temps, le roi de rentrer dans Paris ; mais il ne put rétablir assez l'influence de Condé pour que ce prince y pût demeurer longtemps. — En voulant rendre à son parti la puissance qu'il avait perdue, et en employant dans ce but la force populaire, dont on ne peut jamais maîtriser l'emploi, le prince de Condé fut la cause, involontaire il n'y a pas à en douter, d'un massacre qui lui aliéna à jamais les affections de la haute bourgeoisie parisienne. Ce qui devait le sauver le perdit.

« Les princes (Condé et Monsieur) avoient demandé une assemblée générale des conseillers et des échevins à l'hôtel de ville. Après les avoir remerciés de la retraite accordée à leur armée, ils devoient leur proposer des choses tendant à faire déclarer ouvertement la ville contre le roi. Mais, prévoyant que leur projet ne passeroit pas sans difficulté, ils avoient fait déguiser des soldats et des officiers, qui eurent ordre de se mêler avec la populace, et de l'ameuter, pour effrayer les chefs de la ville, s'ils refusoient d'entrer dans leurs vues. — On vit, dès le matin, beaucoup de gens qui portoient de la *paille* à leurs chapeaux, et qui en présentoient aux passants, hommes et femmes, comme un signe de ralliement contre les *mazarins*. Ils se montrèrent surtout autour du palais et de l'archevêché...

« Les deux princes s'acheminèrent à l'hôtel de ville : ils trouvèrent l'assemblée formée. Le gouverneur leur dit, lorsqu'ils entrèrent, « qu'il venoit

« d'arriver un ordre du roi, *enjoignant de remettre* « *toute délibération à huitaine*, et que l'assemblée « étoit disposée à obéir. » — Les princes, ne se voyant pas les plus forts, se contentèrent de remercier l'assemblée, de ce qu'elle avoit fait pour leur armée, et se retirèrent. Ils avoient l'air très-mécontents; et en remontant dans leur carrosse, ils dirent tout haut: « La salle est pleine de *mazarins.* »

« Ce peu de mots excita la foule qui couvroit la place de Grève; il en sortit un cri général d'indignation. Aux invectives, les plus échauffés ajoutèrent une grêle de pierres, qu'ils lancèrent contre l'hôtel de ville. Les gardes de l'hôtel y répondirent par des coups de fusil, qui tuèrent quelques-uns de ces malheureux.—La vue du sang augmenta l'exaspération de la populace. Les gardes, toujours assaillis de pierres, se sauvèrent — Les mutins allèrent prendre du bois sur le port; ils l'amoncelèrent devant les portes de l'hôtel de ville, et y mirent le feu. — La fumée, pénétrant dans les salles, força bientôt les conseillers de les quitter, et de chercher des asiles sous les combles et dans les endroits les plus reculés; ceux qui se présentèrent aux fenêtres basses pour sortir furent massacrés sans distinction de *mazarins* ou de *frondeurs.* On remarqua même qu'il y en eut beaucoup plus des derniers, parce que, se flattant d'être épargnés, ils accoururent en plus grand nombre. Quelques-uns se sauvèrent à force d'argent, et en arborant le signe de la faction, qui étoit un *faisceau de paille.* Dès ce jour, ce signe devint nécessaire. Les femmes le portèrent en place de bouquets, les hommes, à la boutonnière, les moines, à leurs frocs; et comme, au commencement des troubles, tout avoit été à la *Fronde,* bientôt tout, ajustements, bijoux, coiffures, fut à la *paille.* »

Les princes, rentrés dans le Luxembourg, ignoraient que les choses fussent portées à cet excès. A la première nouvelle qui leur en vint, Monsieur exhorta le prince à se transporter à l'hôtel de ville. Condé s'en défendit, et proposa d'y envoyer le duc de Beaufort. Celui-ci accepta, et Mademoiselle se joignit à lui. Elle se vantait que sa seule présence calmerait les furieux; Beaufort prétendait que s'ils mettaient bas les armes, ce serait plus par égard pour lui que pour elle. Cette contestation les occupa pendant le chemin. — Ils arrivèrent tard : la place était déjà vide. On n'y voyait plus, à la lueur des feux qui brulaient encore, que quelques hommes occupés à reconnaître et à enlever les morts. Beaufort et la princesse trouvèrent la même solitude dans les salles de l'hôtel de ville. « Partout régnoient le silence et l'obscurité, rendus plus effrayants par les lueurs tremblotantes des feux du dehors. — A la voix de Mademoiselle, plusieurs membres de l'assemblée, ecclésiastiques et autres, quittèrent les retraites qu'ils s'étoient choisies. Le prévôt des marchands parut devant elle tranquille et serein; elle lui offrit une escorte, qu'il accepta. — Le gouverneur ne voulut pas lui avoir d'obligation, et se sauva déguisé. — Plusieurs autres furent conduits hors de la place, et gagnèrent leurs maisons, non sans courir encore de grands risques dans les rues. »

Cet événement plongea dans le deuil les principales familles de Paris; mais la terreur qu'il causa soutint encore quelque temps les partisans du prince. « Condé avait encore sa brigue au parlement. Ce corps, peu intimidé alors (20 juillet 1652) par une cour errante et chassée, en quelque façon, de la capitale, pressé par les cabales du duc d'Orléans et du prince de Condé, déclara par un arrêt le duc d'Orléans lieutenant général du royaume, *quoique le roi fût majeur.* — C'était le même titre qu'on avoit donné au duc de Mayenne du temps de la Ligue. — Le prince de Condé fut nommé généralissime des armées. »

Seconde retraite forcée de Mazarin. — Révolution dans les esprits. — Rentrée du roi à Paris. — Condé quitte la France avec les Espagnols et les Lorrains. — Arrestation du coadjuteur. — Fin des troubles. — Retour de Mazarin à Paris (1652-1653).

Les deux parlements de Paris et de Pontoise, se contestant l'un à l'autre leur autorité, donnant des arrêts contraires, et qui par là seraient devenus le mépris du peuple, s'accordaient à demander l'expulsion de Mazarin, tant la haine contre ce ministre semblait alors le devoir essentiel d'un Français. « Il ne se trouvait dans ce temps aucun parti qui ne fût faible : celui de la cour l'était autant que les autres; l'argent et les forces manquaient à tous; les factions se multipliaient; les combats n'avaient produit de chaque côté que des pertes et des regrets.— Six semaines après le combat de la porte Saint-Antoine, la reine et le roi se virent obligés (le 19 août) de sacrifier encore Mazarin, *que tout le monde appelait la cause des troubles, et qui n'en était que le prétexte.* — Le cardinal sortit une seconde fois du royaume, et se retira près de Sedan. Pour surcroît de honte, il fallut que le roi donnât une déclaration publique, par laquelle il renvoyait son ministre, *en vantant ses services et en se plaignant de son exil.* »

Une armée espagnole était entrée en France pour secourir Condé, ou plutôt pour l'aider à perpétuer une guerre qui ruinait la France. Le duc de Lorraine, infidèle à sa parole, rompit le marché qu'il avait conclu, et, parvenu à la frontière, fit volte-face et rentra en France. Ces troupes enne-

mies se réunirent à celles des princes, et, sans les habiles manœuvres de Turenne, auraient écrasé l'armée royale.

La retraite du cardinal opéra une révolution dans les esprits.—Les Parisiens défirent ce qu'ils avaient aidé à faire. — Le prince de Condé, abandonné de tous, craignant même d'être livré à la justice royale, se jeta entièrement entre les bras des Espagnols, et prit, le 18 octobre, avec le duc de Lorraine, le chemin de la Champagne.

Les citoyens de Paris, de leur propre mouvement, députèrent au roi pour le supplier de revenir dans sa capitale. — Louis XIV y rentra trois jours seulement après le départ de Condé. Le roi était à cheval; il traversa le faubourg Saint-Honoré pour revenir au Palais-Royal. Il fut accueilli avec enthousiasme, «et tout fut si paisible dans Paris, qu'il eût été difficile d'imaginer que quelques jours auparavant tout y avait été dans la confusion. » — Gaston d'Orléans, malheureux dans ses entreprises, qu'il ne sut jamais soutenir, fut relegué à Blois, où il passa le reste de sa vie dans le repentir.—Le cardinal de Retz, aussi imprudent qu'audacieux, fut arrêté dans le Louvre, quelques mois après avoir reçu le chapeau des mains mêmes du roi, et emprisonné [1]. Il réussit à s'évader, et mena longtemps une vie errante, qu'il finit enfin dans la retraite, où il acquit, dit Voltaire, des vertus que son grand courage n'avait pu connaître dans les agitations de sa fortune.»

Louis XIV réunit les parlements de Pontoise et de Paris, et défendit les assemblées des chambres. — Quelques conseillers, qui avaient le plus abusé de leur ministère, payèrent leurs démarches par leur exil; «les autres se renfermèrent dans les bornes de la magistrature, et quelques-uns s'attachèrent à leur devoir par une gratification annuelle de cinq cents écus, que Fouquet, alors procureur général, et surintendant des finances, leur fit donner sous main [1].»

Aussitôt que Turenne vit le roi rétabli dans sa capitale, il se porta avec son armée en Champagne, chassa Condé et l'armée ennemie du royaume, et assiégea Bar-le-Duc.—Le cardinal Mazarin se rendit alors à son camp. La basse ville de Bar-le-Duc fut emportée d'assaut, et la haute ville soutint douze jours de siége. — Ligny se rendit dans le même temps au maréchal de La Ferté. —Le maréchal de Turenne prit ensuite Château-Porcien; il aurait voulu qu'on assiégeât Sainte-Menehould et Réthel; mais on était déjà dans le cœur de l'hiver, et il n'y avait autour de ces villes aucun moyen de mettre l'armée à couvert. Condé avait pris Vervins. Turenne continua la campagne, et reprit cette ville; l'armée entra ensuite en quartiers d'hiver en février. « Le soldat, pendant cette arrière-campagne, témoigna hautement son mécontement contre le cardinal : il manquait de vivres, l'hiver était très-froid; il fut souvent réduit à manger de la chair de cheval et des trognons de choux, qu'il appelait *le pain de cardinal.* »

Le calme du royaume semblait avoir été l'effet de la retraite forcée du cardinal Mazarin; après l'expulsion de Condé, des Espagnols et des Lorrains hors de France, le roi rappela (3 février 1653) le premier ministre. «Mazarin fut étonné de rentrer dans Paris tout-puissant et tranquille. Louis XIV le reçut comme un père, et le peuple comme un maître. On lui fit un festin à l'hôtel de ville, au milieu des acclamations des citoyens; il jeta de l'argent à la populace, mais on dit que dans la joie d'un si heureux changement, il montra du mépris

[1] Le cardinal de Retz causa encore quelques inquiétudes à la cour. De coadjuteur il devint, pendant sa captivité de Vincennes, archevêque de Paris par la mort de son oncle. On lui demanda sa démission, et on mit sa liberté à ce prix. Il la donna. Puis (en attendant la ratification de Rome, qui la refusa sur sa propre instance, et par haine contre Mazarin) il fut transféré dans le château de Nantes, d'où il se sauva. Il se rendit à Rome, où il fut revêtu, par le pape, du *pallium* des archevêques. En s'échappant de Nantes, il fit une chute, dont il demeura estropié toute sa vie. De Rome, il se rendit en Flandre, en Espagne, et en Allemagne.—Pendant qu'il errait ainsi, un curé, nommé Chassebras, qu'il avait fait son grand vicaire, soutenait ses intérêts avec une intrépidité et une intelligence singulières. Chassebras donnait des mandements au nom du cardinal, et interdisait les grands vicaires nommés par le chapitre, à la prière de la cour. Il lançait des monitoires contre les persécuteurs de son archevêque, et les menaçait d'excommunication. — Ces pièces passèrent d'abord pour être l'ouvrage des solitaires de Port-Royal (que la cour commença à regarder comme animés de l'esprit de rébellion, soupçon dont le roi et son ministère ne se sont jamais défaits). Elles s'imprimaient dans la tour de Saint-Jacques de la Boucherie, et, malgré la vigilance des espions, elles parvenaient toujours aux personnes dont elles devaient être connues, et se trouvaient affichées à temps partout où il était besoin, sans que les recherches et les menaces aient jamais pu intimider le grand vicaire et ses coopérateurs, qui se cachaient, mais qui agissaient toujours. Ces ouvrages, bien écrits, faisaient impression. Le clergé redemandait son archevêque; le peuple murmurait; et si Gondi eût secondé le zèle de ses partisans par une conduite réglée, et par sa persévérance, peut-être aurait-il forcé la cour à lui laisser son archevêché; mais il se lassa de souffrir.—Si on en croit les *Mémoires de Joly,* qui l'accompagna toujours, il avait contracté dans ses voyages le goût d'une vie libre, exempte de devoirs, d'assujettissements, et même de bienséance; vie qu'il désira pouvoir continuer.— Il transigea avec la cour, et obtint de riches abbayes en échange de son archevêché. Il fixa sa demeure en Lorraine, et, sur la fin de sa vie, reçut la permission de revenir à Paris.— Alors cet homme qui, du temps de la Fronde, ne s'était pas contenté du premier rang après les princes, s'estima heureux de pouvoir y finir ses jours presque inconnu. Toutefois, le cardinal de Retz n'avait cédé son archevêché qu'après la mort de Mazarin; il n'avait pas voulu donner à ce rival la satisfaction d'être témoin de son humiliation.

[1] *Mémoires de Gourville.*

pour l'inconstance, ou plutôt pour la folie des Parisiens.

« Les officiers du parlement, après avoir mis sa tête à prix, comme celle d'un voleur public, briguèrent presque tous l'honneur de venir lui demander sa protection ; et ce même parlement, peu de temps après (27 mars 1653), condamna par contumace, à perdre la vie, le prince de Condé, dont il avait partagé les fautes et applaudi la rébellion. »

CHAPITRE VIII.

LOUIS XIV. — CAMPAGNES DE TURENNE CONTRE CONDÉ. — PAIX DES PYRÉNÉES.

Campagnes de Turenne contre Condé. — Sacre du roi. — Prise de Stenay. — Forcement des lignes d'Arras. — Mazarin continue à gouverner l'État malgré la majorité du roi. — Patience de Louis XIV. — Conduite du cardinal. — Louis XIV se rend en habit de chasse au parlement, et dissout les assemblées. — Mazarin procure de grands établissements à sa famille. — Passion de Louis XIV pour une des nièces du cardinal ; il renonce à l'épouser. — Voyages de Christine de Suède en France. — Assassinat de Monaldeschi à Fontainebleau. — Condé sauve Valenciennes, assiégé par Turenne. — Bataille des Dunes. — Victoires de Turenne. — Maladie de Louis XIV. — Conférences de la Bidassoa. — Traité de paix, dit *des Pyrénées*. — Accommodement du prince de Condé. — Contrat de mariage de Louis XIV et de l'Infante d'Espagne.

(De l'an 1653 à l'an 1659.)

Campagnes de Turenne contre Condé. — Sacre du roi. — Prise de Stenay. — Forcement des lignes d'Arras (1653-1655).

Pendant les troubles de la Fronde, la France, au dedans affaiblie et dévastée, avait vu diminuer sa puissance au dehors. Ses armées éprouvèrent divers échecs.

Les Espagnols lui reprirent successivement : en Italie, Piombino et Porto-Longone; en Catalogne, Barcelone; en Flandre, Dunkerque.

La présence de Condé les engagea à tenter de nouveaux et de plus grands efforts pour recouvrer leur prépondérance. — Les années qui séparent la Fronde de la paix des Pyrénées sont l'époque d'une lutte savante, où Turenne et Condé, combattant l'un contre l'autre, reculèrent les bornes de l'art de la guerre, et offrirent, par leurs manœuvres et leurs combinaisons, au plus grand capitaine des temps modernes, un digne sujet d'étude et de méditation.

Ainsi, en 1653, après le retour de Mazarin à Paris, Turenne empêcha, par ses marches seules et ses campements, les Espagnols de passer l'Oise, et de faire en France aucun progrès. « Une armée de 30,000 hommes (où se trouvait Condé, et que commandait l'archiduc) était entrée en Picardie ; elle menaçait de se porter dans le cœur du royaume : on n'avait à lui opposer, dit Napoléon [1], que 16,000 hommes, dont 10,000 de cavalerie. — Les esprits étaient fort agités à Paris ; Bordeaux était (encore) en armes, et l'approche du prince de Condé de la capitale pouvait avoir des conséquences funestes. — Turenne, qui venait de prendre Réthel, quitta la Champagne, et se porta à la rencontre de l'ennemi, le 18 juillet; il campait à Ribemont, près de La Fère, lorsque le roi et le cardinal se rendirent à son camp pour y tenir conseil sur les graves conjectures où l'on se trouvait. — Plusieurs partis furent proposés : Turenne proposa, ce qui fut adopté, de garder les troupes en corps d'armée, sans les affaiblir par des détachements, de côtoyer à quatre à cinq lieues l'armée espagnole dans ses opérations, de faire une guerre de marches et de mouvements : le soldat n'aurait aucune raison de se croire inférieur à l'ennemi ; on consumerait ainsi la saison, et tant que l'on éviterait toute action l'on serait en mesure de s'opposer à tout. »

La guerre de marches et de contre-marches proposée par Turenne eut un plein succès. Le maréchal contint l'armée espagnole jusqu'au mois de décembre, où elle prit ses quartiers d'hiver.

La campagne de 1654, dont l'ouverture fut retardée par le sacre de Louis XIV, qui eut lieu à Reims, le 7 juin, commença avec l'été. Elle s'ouvrit par le siége de Stenay, qui fut dirigé par Fabert, et où le jeune roi fit ses premières armes. — « Stenay, dit Napoléon, était une place appartenant à la maison de Condé, ce qui décida l'archiduc à entreprendre le siége d'Arras.

« Cette dernière place était forte, mais la garnison très-faible ; l'archiduc l'investit le 3 juillet avec 32,000 hommes. — Cependant l'armée française s'approcha de la Somme : elle campa à Péronne, et fit entrer quelques secours dans Arras avant que les lignes des Espagnols fussent terminées, ce qui n'eut lieu que le 14 juillet. De Péronne, elle se porta entre Cambrai et Arras ; le 17, elle arriva à Mouchy-le-Preux, village à une lieue et demie d'Arras, et à une portée de canon des lignes de circonvallation ; elle était de 16,000 hommes : elle y prit position, la droite à la Scarpe, la gauche au Cogeul, ses flancs étant ainsi parfaitement appuyés à ces deux obstacles naturels ; Turenne couvrit son front par de fortes lignes, et s'établit à Mouchy avec son quartier général. Ce camp avait une étendue de deux mille cinq cents toises ; il était à cheval sur la route de Bouchain à Valenciennes. — La présence de l'armée française donna du courage aux assiégés. Les gouverneurs de toutes les places voisines inon-

[1] Napoléon, *Précis des guerres du maréchal de Turenne.*

dèrent la campagne de détachements pour intercepter les convois des Espagnols, et gêner leurs communications. Effectivement, les ennemis ne purent plus recevoir de munitions et de vivres qu'en employant les chevaux de leur cavalerie et des mulets de bât. Ce grand soin à intercepter les convois donna lieu à un nombre d'escarmouches et d'affaires de cavalerie. Un des convois fut détruit par un accident fortuit : il traversait la plaine de Lens; il était fort de plusieurs centaines de chevaux, et chaque cavalier portait en croupe un sac de poudre: un malheureux cavalier ayant, malgré les défenses, allumé sa pipe, le feu se communiqua; hommes, chevaux, tout périt, hors trois ou quatre cavaliers estropiés qui furent ramassés par le parti français. Cependant, comme les Espagnols avaient eu le temps d'approvisionner abondamment leur camp, ils n'en continuèrent pas avec moins de vigueur les travaux du siége. Le 14 juillet, ils avaient ouvert la tranchée. Le gouverneur se défendait avec intrépidité. La cour pressait Turenne d'attaquer les lignes pour dégager la place; mais cette opération n'était pas dans l'opinion de l'armée; les lignes étaient fortes : elles consistaient dans un fossé perdu, large de neuf pieds, bien palissadé, qui était en avant d'une espèce d'esplanade couverte de douze rangs de trous de loup, derrière laquelle étaient le fossé et les lignes d'un profil ordinaire.

«Sur ces entrefaites, Stenay ayant capitulé, l'armée du maréchal d'Hocquincourt, qui le couvrait, arriva le 16 août sous Arras, ce qui, vu les pertes que les assiégeants avaient éprouvées depuis un mois de tranchée ouverte, remit de l'égalité entre les deux armées. — D'Hocquincourt s'empara de Saint-Pol et campa le 19 à Aubigny. Turenne se porta à sa rencontre avec 1,500 chevaux; en revenant le même jour dans son camp, il côtoya les lignes espagnoles à portée de mitraille : elles tirèrent, lui tuèrent quelques hommes, ce qui excita des observations de la part des personnes qui l'accompagnaient, à quoi il répondit : «Cette marche serait imprudente, «il est vrai, si elle était faite devant le quartier de «Condé, mais j'ai intérêt à bien connaître la posi«tion, et je connais assez le service espagnol pour «savoir qu'avant que l'archiduc en soit instruit, «qu'il en ait fait prévenir le prince de Condé, et «ait tenu son conseil, je serai rentré dans mon «camp.» — *Voilà qui tient à la partie divine de l'art.*

«Le 24 août la place était aux abois par défaut de poudre. Le maréchal passa la Scarpe après le coucher du soleil avec son armée et celle du maréchal de La Ferté, et se réunit au maréchal d'Hocquincourt. Chacune de ces trois armées attaqua un quartier séparé, et fit faire en outre une fausse attaque sur les quartiers opposés; l'ennemi fut surpris; il ne tira le canon d'alarme que lorsque l'infanterie française, étant à cent pas des lignes, alluma ses mèches de mousquet, ce qui produisit une espèce d'illumination sur la ligne, et démasqua sa marche. L'attaque du maréchal de La Ferté échoua, celle de Turenne réussit : il perça les lignes sur cinq bataillons de hauteur, il fit aussitôt combler avec des fascines les fossés, pratiquer des passages pour sa cavalerie. Le prince de Condé, dont le quartier était du côté opposé, accourut avec ses escadrons. A la pointe du jour, la position des Français était critique, parce qu'ils s'étaient débandés pour piller les tentes; mais le prince ne fut pas appuyé par l'archiduc, qui battit en retraite. Les Espagnols perdirent tous leurs bagages, soixante-trois pièces de canon, et 3 à 4,000 hommes de tués, blessés ou prisonniers. La perte des Français se monta à 400 hommes hors de combat. — Cette action militaire éleva au plus haut degré dans l'Europe la réputation du maréchal de Turenne. — La cour quitta Péronne et séjourna plusieurs semaines à Arras.»

La prise de quelques places peu importantes termina la campagne.

La campagne de 1655 se passa en manœuvres habiles de Turenne sur les rives de l'Escaut. Les Français prirent Le Quesnoy, Landrecies, Condé et Saint-Guilain. — Le prince de Conti s'empara de Puycerda et de quelques autres places voisines des Pyrénées orientales. — Le duc de Vendôme battit la flotte espagnole dans la Méditerranée, près de Barcelone.

Mazarin continue à gouverner l'État malgré la majorité du roi. — Patience de Louis XIV. — Conduite du cardinal (1654-1658).

«La majorité du roi n'avoit rien changé au gouvernement, disent les *Mémoires de Choisy* [1]. Le cardinal Mazarin gouvernoit, et prenoit ses mesures pour gouverner toujours. Il est vrai qu'il entretenoit le roi de ses affaires, ou du moins qu'il le disoit. Ses amis faisoient sonner bien haut les leçons de politique qu'il donnoit assez rarement à Louis XIV, et qui, s'il faut en croire le vieux maréchal de Villeroy, «rouloient toutes sur des maximes «générales et aboutissoient : à tenir les princes du «sang le plus bas qu'il pourroit, à ne se point trop

[1] L'abbé de Choisy, dont les *Mémoires pour servir à l'histoire de Louis XIV* sont justement estimés, a recueilli avec soin les traditions de ses contemporains sur la jeunesse du grand roi. Les premières années de cet abbé, comme celles d'Achille, se passèrent sous un déguisement féminin. Il fit partie de l'ambassade envoyée par Louis XIV au roi de Siam, et mourut à l'âge de quatre-vingts ans, en 1724, *doyen de l'Académie française.*

« familiariser avec ses courtisans, de peur qu'ils ne « perdissent le respect, et ne fissent des demandes « qu'il seroit impossible de leur accorder. — Il faut « (disoit le cardinal au jeune roi) prendre un visage « sérieux et sévère dès qu'ils demanderont quelque « chose, et continuer avec soin le talent royal de la « dissimulation, que la nature vous a prodigué. Il « faut vous défier de tous ceux qui approchent de « votre personne, sans même excepter les minis- « tres, devant être bien persuadé qu'ils ne songent « qu'à vous tromper; il faut garder dans les affaires « un secret impénétrable, qui seul peut les faire « réussir; et toujours promettre aux François, « sans se mettre beaucoup en peine de leur rien te- « nir. »

« Le cardinal recommandoit encore au roi de n'être pas cruel : « Prenez l'argent de vos sujets, di- « soit-il, mais épargnez leur sang. »

« C'est une maxime que le cardinal a toujours suivie. — « Vous êtes trop bon, monseigneur (lui « disoit un jour Ondondeï, son secrétaire); si vous « faisiez quelque exemple de sévérité, on vous obéi- « roit mieux. — Oui, répliqua Mazarin, mais on me « haïroit davantage. »

« Le cardinal, par ses grands mots, prétendoit imposer au peuple, se souciant assez peu, au moins dans les commencements, que le roi en profitât. Il songeoit moins à en faire un grand prince, qu'un bon homme, doux, tendre, et complaisant, qui, satisfait de ses maisons de plaisance et du commandement de ses mousquetaires, le laissât maître de l'État.

« Il ne trouvoit à Louis XIV que trop de génie, et ne laissoit approcher de lui que des enfants, ou des gens gagnés, qui ne parloient jamais d'affaires. — Il étoit secondé dans ses desseins par la reine mère, sur l'esprit de laquelle il avoit pris depuis longtemps un grand ascendant; et comme la reine et lui étoient toujours du même avis, le jeune roi n'osoit jamais leur résister.

« Louis XIV avoit tenté plusieurs fois d'accorder des grâces, et de donner quelques bénéfices à des officiers qui étoient auprès de sa personne; mais le cardinal, craignant les conséquences, s'y étoit toujours opposé. Quand il y avoit des bénéfices vacants, qu'on les lui demandoit, Mazarin répondoit toujours « qu'il en parleroit au roi, » et il ne lui en parloit jamais. Il signoit la feuille, et l'envoyoit au père Annat, confesseur de Louis XIV, qui la signoit sans l'examiner; et ensuite le secrétaire d'État expédioit les brevets.

« Ces manières dures et impérieuses eussent été capables de révolter l'esprit du roi, si le respect qu'il avoit pour sa mère, et l'amitié qu'il croyoit devoir au cardinal, n'eussent arrêté ses premiers mouvements [1]. — Il a bien mis depuis en pratique la principale qualité des rois, une profonde dissimulation. Il dissimula donc, et ne laissa presque pas apercevoir qu'il fût sensible. — Il s'amusoit à des revues, à des danses, à des ballets; et pendant que le cardinal disposoit de tout, il vivoit comme un particulier, sans se mêler de rien, et *donnoit peu d'idée de ce qu'il a été depuis.*

« Le cardinal, qui le connoissoit à fond, ne laissoit pas de craindre qu'il ne lui échappât; et sur ce qu'un jour le maréchal de Grammont le flattoit d'une *puissance éternelle, fondée sur la foiblesse du roi :* « Ah! *monsou* le maréchal, lui dit-il, « vous ne le connoissez pas; il y a en lui de l'étoffe « de quoi faire QUATRE *rois et* UN *honnête homme.* » — Il dit une autre fois au maréchal de Villeroy, au sortir d'une audience que le roi avoit donnée aux états de Bourgogne : « Avez-vous pris garde, « *monsou* le maréchal, comme le roi *écoute en* « *maître, et parle en père;* il se mettra en che- « min un peu tard, mais il ira plus loin qu'un autre. »

Louis XIV se rend en habit de chasse au parlement, et dissout les assemblées (1655).

C'est sans doute à une inspiration naturelle au caractère du jeune roi, bien plutôt qu'à une instigation du cardinal, ennemi de la turbulence du parlement, qu'on doit attribuer cette démarche célèbre de Louis XIV, âgé de dix-sept ans.

En 1655, après l'extinction des guerres civiles, après son sacre, après sa première campagne, au siége de Stenay, Louis XIV apprit que le parlement voulait encore s'assembler au sujet de quelques édits : « Il partit de Vincennes, en habit de chasse, suivi de sa cour, entra dans la grand'-chambre en grosses bottes, éperonné, le fouet à la main, et, s'asseyant avec autorité, adressa ces paroles aux conseillers : « On sait, messieurs, les mal- « heurs qu'ont produits vos assemblées; je veux les « prévenir désormais; j'ordonne qu'on cesse celles « qui, sur mes édits, sont commencées. Monsieur « le premier président, je vous défends de souffrir « ces assemblées, et à pas un de vous de les deman- « der. » — La taille du jeune roi, déjà majestueuse, la noblesse de ses traits, le ton et l'air de maître dont il parla, imposèrent plus que l'autorité de son rang, qu'on avoit jusque-là peu respectée. »

[1] Les ménagements de Louis XIV pour Mazarin semblent justifier les bruits, répandus de son temps, d'un mariage secret de la reine mère avec le cardinal. — On sait qu'avec ce titre de prince de l'Église, Mazarin n'a jamais été engagé dans les ordres sacrés. — Quelques auteurs prétendent que le célèbre *Masque de fer,* dont nous parlerons plus loin, était fils de Mazarin et d'Anne d'Autriche.

Mazarin procure de grands établissements à sa famille. — Passion de Louis XIV pour une des nièces du cardinal ; il renonce à l'épouser (1655-1659).

« Cependant le cardinal - ministre profitoit du temps, dit Choisy, pour établir sa famille. Il maria deux de ses nièces (les Martinozzi), l'une au prince de Conti, et l'autre au duc de Modène, et les deux aînées de ses cinq nièces du nom de Mancini, l'une au duc de Mercœur, l'autre au comte de Soissons. Il avoit aussi, en 1652, arrêté le mariage de sa nièce Marie-Anne (la quatrième des Mancini), avec le duc de Bouillon, nommé à dix-huit ans grand chambellan de France, grâce au crédit du cardinal, et sans doute aussi aux services signalés du maréchal de Turenne, oncle du jeune duc. Ce mariage devoit être consommé dès que les deux époux auroient l'âge. Madame de Bouillon, femme très-habile, s'étoit servie de ce projet d'alliance pour rétablir les affaires de sa maison, que la saisie de la souveraineté de Sedan avoit mises en désordre. »

La cinquième des Mancini (Hortense) épousa le fils du duc de La Meilleraye (Charles de La Porte) [1]. Quant à la troisième, l'aimable Marie, Louis XIV en était amoureux; et lorsqu'en 1659, comme nous le dirons plus loin, Mazarin travaillait à rendre la paix à l'Europe par le mariage du roi de France avec sa cousine, l'infante d'Espagne, « il parut à toute la France, dit encore Choisy, qu'en cette occasion, le cardinal s'étoit sacrifié lui-même au bien de l'État. Le roi étoit épris de sa nièce, qui a été depuis la connétable Colonne ; et ce prince, jeune, ardent dans ses désirs, emporté par une première passion, la vouloit épouser, et l'eût peut-être fait malgré la reine mère, si le cardinal, qui étoit aux conférences de Saint-Jean-de-Luz (ou de la Bidassoa), ne l'eût menacé « de quitter tout, et « d'abandonner le soin de ses affaires. » Louis XIV fit d'abord peu de cas de ses menaces, qu'il ne croyoit pas sincères, et manda au cardinal « qu'il « fît tout ce qu'il voudroit, et que s'il abandonnoit « ses affaires, assez d'autres s'en chargeroient vo- « lontiers. » L'alarme fut grande alors parmi les nièces du cardinal. Elles voyoient sa chute prochaine, et se défioient de l'amour du roi, qui, venant à leur manquer tout d'un coup, les faisoit retomber dans la misère. Le roi leur paroissoit fort amoureux, mais cela ne les mettoit pas en repos. La chose alla si avant, que la reine mère eut peur ; elle demanda conseil au vieux Brienne, qui lui dit : « Qu'ayant été « si longtemps régente, il ne croyoit pas que le roi, « avant l'âge de vingt-cinq ans, pût se marier sans « son consentement; qu'en tout cas, il lui conseil- « loit de faire une protestation en bonne forme, et « que ce seroit une bonne pièce pour faire casser le « mariage, quand le roi seroit revenu de son premier « aveuglement. » La protestation fut dressée toute prête à être signifiée, si les choses fussent allées plus loin; mais on n'en eut pas besoin : le roi se rendit aux raisons du cardinal [1], qui envoya l'ordre de conduire sa nièce à Brouage.

« Marie pleura beaucoup. Le roi parut attendri, mais il avoit pris sa résolution; et ce fut dans le moment du départ, qu'elle lui dit ces paroles qui vouloient dire tant de choses : « Ah ! sire, vous êtes « roi, vous m'aimez, et je pars. » Louis XIV ne voulut pas les entendre, et continua encore quelque temps à presser le cardinal; mais, le voyant plus ferme que jamais, ce prince, naturellement sage, fit de sérieuses réflexions. Il se lassoit bien d'être en tutelle; mais il ne se sentoit pas assez fort pour marcher sans conducteur. Il n'avoit presque aucune

[1] Le fils du duc de La Meilleraye, qui, en raison de ce mariage, fut nommé *grand maître de l'artillerie*, avait pris le nom de duc de Mazarin. « Il étoit alors, dit Choisy, assez à la mode; c'est une chose assez étrange, que sa fortune l'ait accablé. Il eût été fort honnête homme et fort riche, s'il fût resté dans son état naturel ; mais son âme n'étoit pas faite pour porter un si grand poids d'honneur et de richesses. Une dévotion mal entendue le saisit, et gâta tout. La tête lui tourna bientôt. Il alla lui-même, un matin, dans sa galerie, casser à coups de marteau des statues antiques d'un prix inestimable (qui étoient *nues*), croyant faire une action héroïque. Et sur ce que Colbert lui alla demander, de la part du roi, ce qui l'avoit poussé à faire une action si extraordinaire; il dit que c'étoit sa conscience. « Mais, monsieur, reprit Col- « bert, pourquoi avez-vous dans votre chambre cette tapisse- « rie de Mars et de Vénus. — Ah ! monsieur, lui dit le duc de « Mazarin, ce sont *des tapisseries de la maison de La* « *Porte.* » — Le roi le plaignit, et le laissa faire; mais il n'oublia pas ce fait héroïque, et plus de quatre ans après, en visitant les bâtiments du Louvre, et voyant un marteau sur un degré, il se tourna vers Perrault, contrôleur des bâtiments, et dit : « Voilà une arme dont le duc de Mazarin se sert fort « bien. »

« Ce pauvre homme depuis ce temps-là, en faisant des bonnes œuvres, a trouvé le moyen de se faire mépriser de tout le monde. A force de vouloir faire justice, il ne l'a faite à personne. Il a eu trois cents procès qu'il a presque tous perdus, non que le souvenir du cardinal inclinât ses juges en faveur de ses parties, mais parce que, dans le fond, il avoit tort, et qu'il n'a jamais voulu croire son conseil, en consultant néanmoins, et payant bien cher, les plus habiles avocats. Il a toujours agi sur un plaisant principe : « Je suis bien aise, dit-il, qu'on me « fasse des procès sur tous les biens que j'ai eus de M. le car- « dinal. Je les crois tous mal acquis ; et du moins quand j'ai un « arrêt en ma faveur, c'est un titre, et ma conscience est en « repos. » Enfin, pour remplir la malédiction que Dieu avoit jetée sur tant de richesses, qu'on peut dire véritablement le sang du peuple, il a trouvé le secret de se ruiner, quoique aient pu faire Colbert, Gaumont, et Belizani, les trois hommes du monde les moins dissipateurs, qui, dans le commencement, se faisoient un honneur d'abandonner leurs propres affaires pour avoir soin des siennes. »

[1] S'il faut en croire quelques auteurs du XVII[e] siècle, Anne d'Autriche, pensant que le cardinal ne s'opposait pas avec assez d'énergie au désir que Louis XIV manifestait d'épouser Marie de Mancini, lui avait écrit : « Si le roi étoit capable de « cette indignité, je me mettrais, avec mon second fils, à la « tête de toute la nation, contre le roi et contre vous. »

connoissance du gouvernement. La paix n'étoit pas encore signée; et le mépris éclatant qu'il eût fait de l'infante en épousant une simple demoiselle, le rejetoit indubitablement dans la guerre. Il avoit ouï dire, et cela étoit vrai, que ses revenus étoient mangés deux ou trois ans par avance. *D'ailleurs, il s'étoit passé quelques mois depuis que son cœur étoit blessé.* L'espérance de faire consentir le cardinal à la grandeur de sa nièce lui avoit fait prendre patience, et cette fille, pleine d'artifice, n'avoit pu lui fasciner les yeux plus longtemps. Il s'étoit aperçu qu'elle n'étoit point belle, et que ses manières enjouées venoient moins d'un esprit vif, que d'un naturel emporté et incapable de réflexions. Quoi qu'il en soit, il céda aux raisons du cardinal.»

Voyages de Christine de Suède en France. — Assassinat de Monaldeschi à Fontainebleau (1656-1657).

Parmi les événements qui, sous le ministère du cardinal de Mazarin, quoique étrangers à l'histoire de France, sont survenus en France même, le plus remarquable, sans contredit, est la double visite que fit (en 1656 et 1657) au jeune roi Louis XIV la fille de Gustave-Adolphe, illustre chef de la ligue protestante, Christine de Suède, qui avait abdiqué la couronne, et s'était convertie à la foi catholique.

«Christine (dit Voltaire) vint à Paris en 1656. On admira en elle une jeune reine, qui à vingt-sept ans avait renoncé à la souveraineté, dont elle était digne, pour vivre libre et tranquille. — Il est honteux aux écrivains protestants d'avoir osé dire, sans la moindre preuve, qu'elle ne quitta sa couronne que parce qu'elle ne pouvait plus la garder. Elle avait formé ce dessein dès l'âge de vingt ans, et l'avait laissé mûrir sept années.» — Pour connaître le génie de cette reine, on n'a qu'à lire ses lettres. Dans une de celles qu'elle écrivit à Chanut, autrefois ambassadeur de France en Suède, elle dit: «J'ai possédé sans faste, je quitte avec facilité. Après «cela, ne craignez pas pour moi; mon bien n'est «pas au pouvoir de la fortune.» — Dans le même temps elle écrivit au prince de Condé: «Je me tiens «autant honorée par votre estime que par la cou«ronne que j'ai portée. Si, après l'avoir quittée, vous «m'en jugez moins digne, j'avouerai que le repos «que j'ai tant souhaité me coûte cher; mais je ne «me repentirai pourtant point d'avoir acheté ce re«pos au prix d'une couronne, et je ne noircirai ja«mais une action qui m'a semblé si belle, par un «lâche repentir.—Et s'il arrivoit que vous condam«nassiez cette action, je vous dirois pour toute excuse «que je n'aurois pas quitté les biens que la fortune m'a «donnés, si je les eusse cru nécessaires à ma félicité, «et que j'aurois prétendu à l'empire du monde, si «j'eusse été aussi assurée d'y réussir ou de mourir «que le seroit le grand Condé.» A cette époque, chassé du royaume, Condé, après s'être fait battre par Turenne à Arras, avait rétabli sa réputation militaire devant les lignes de Valenciennes; mais il songeait déjà, plutôt que de prétendre à la conquête du monde, à recouvrer, par une entière soumission à Louis XIV, le patrimoine qu'il tenait des bienfaits des rois, leurs aïeux communs.

Christine savait huit langues: «Elle avait été disciple et amie de Descartes, qui mourut à Stockholm, dans son palais, après n'avoir pu obtenir seulement une pension en France, où ses ouvrages furent même proscrits... Elle avait attiré en Suède tous ceux qui pouvaient l'éclairer. Le chagrin de n'en trouver aucun parmi ses sujets l'avait dégoûtée de régner sur un peuple qui n'était que soldat. Elle crut qu'il valait mieux vivre avec des hommes qui pensent, que de commander à des hommes sans lettres et sans génie. Elle avait cultivé tous les arts dans un climat où ils étaient alors inconnus. Son dessein était d'aller se retirer au milieu d'eux en Italie. Elle ne vint en France que pour y passer, parce que ces arts ne commençaient qu'à y naître. Son goût la fixait à Rome. Dans cette vue, elle avait quitté la religion luthérienne pour la catholique: indifférente pour l'une ou pour l'autre, elle ne se fit point scrupule de se conformer, en apparence, aux sentiments du peuple chez lequel elle voulait passer sa vie. Elle avait quitté son royaume en 1654, et fait publiquement à Inspruck la cérémonie de son abjuration.

«Elle plut à la cour de France; le roi la vit, et lui rendit de grands honneurs, mais il lui parla à peine. — La plupart des femmes et des courtisans n'observèrent autre chose dans cette reine philosophe, sinon qu'elle n'était pas coiffée à la française, et qu'elle dansait mal [1].» La mort de Monaldeschi, son écuyer, qu'elle fit assassiner à Fontainebleau, dans la *galerie des Cerfs* [2], lors de son second voyage (en 1657), l'obligea à quitter la France. «De quelque faute que ce malheureux fût coupable envers elle, Christine, ayant renoncé à la royauté, devait, dit l'auteur du *Siècle de Louis XIV,* demander justice, et non se la faire. Ce n'était pas une reine qui punissait un sujet; c'était une femme qui terminait une galanterie par un meurtre; c'était un Italien qui en faisait assassiner un autre par l'ordre d'une Suédoise, dans le palais d'un roi de France.»

[1] Ils observèrent aussi, ce que Voltaire ne dit pas, qu'elle manquait de pudeur, première vertu de son sexe.

[2] Un religieux mathurin (de l'ordre de la Trinité), le père Le Bel, qui, mandé par ordre de la reine de Suède, assista le misérable Monaldeschi à ses derniers moments, a laissé de cet assassinat une relation simple, mais terrible et touchante.

Condé sauve Valenciennes, assiégé par Turenne. — Bataille des Dunes.—Victoire de Turenne.—Maladie de Louis XIV. (1656-1658).

Battu devant Arras, Condé prit sa revanche au siége de Valenciennes. «En 1656, dit Napoléon, l'infant don Juan d'Autriche, fils naturel de Philippe IV, prit le commandement de l'armée espagnole. Au commencement de juin, Turenne réunit son armée, et investit Valenciennes. — Le maréchal de La Ferté campa sur le mont Auzain; la maison du roi et les auxiliaires lorrains, sur le mont Hny; l'armée de Turenne, du côté du chemin de

La reine Christine fit appeler Le Bel le samedi 10 novembre, à une heure après midi.

«J'entrai, dit-il, dans la galerie des Cerfs, et le valet de chambre qui m'introduisit ferma la porte avec tant d'empressement, que j'en fus un peu étonné; la reine parloit à un de sa suite, qu'on appeloit le marquis (j'ai su depuis que c'étoit le marquis de Monaldeschi). Je m'approchai de cette princesse... Elle me demanda d'un ton de voix assez haut, en la présence du marquis et de trois autres qui y étoient, un paquet qu'elle m'avoit confié (peu de jours auparavant). Comptant sur cette demande, je m'en étois muni. Je m'approchai, et le lui présentai. Sa Majesté, l'ayant pris et considéré quelque temps, l'ouvrit et prit les lettres et écrits qui étoient dedans. Elle les fit voir et lire à ce marquis, lui demandant d'une voix grave et d'un port assuré s'il les connoissoit bien. Ce marquis les dénia, mais en pâlissant...

«Ce n'étoient, à la vérité, que des copies que cette reine elle-même avoit transcrites. — Sa Majesté, ayant laissé songer quelque temps le marquis sur ces mêmes copies, tira de dessus elle les originaux, et les lui montrant, *l'appela traître, et lui fit avouer son écriture et son seing*. Elle l'interrogea plusieurs fois, à quoi le marquis, s'excusant, répondoit du mieux qu'il pouvoit, rejetant la faute sur diverses personnes. Enfin il se jeta aux pieds de cette reine, lui demandant pardon; et, en même temps, trois hommes qui étoient là présents tirèrent leurs épées hors du fourreau. Alors il se leva, tira la reine tantôt dans un coin de la galerie, et tantôt dans un autre, la suppliant toujours de l'entendre et de le recevoir dans ses excuses. Sa Majesté ne lui dénia jamais rien, mais l'écouta avec une grande patience, sans que jamais elle témoignât la moindre importunité, ni aucun signe de colère. — Aussi se tournant vers moi, lorsqu'il la pressoit le plus de l'écouter et de l'entendre patiemment: «Mon père, me dit-elle, voyez et «soyez témoin (approchant du marquis, et appuyée sur un «petit bâton d'ébène à poignée ronde) que je ne projette rien «contre cet homme, et que je donne à ce traître, à ce perfide, «tout le temps qu'il veut, et plus qu'il n'en sauroit désirer «d'une personne offensée, pour se justifier s'il le peut.» — Le marquis, enfin, pressé par cette reine, lui donna des papiers, et deux ou trois petites clefs liées ensemble, qu'il tira de sa poche. Et après une heure au plus de conférence, ne contentant pas cette reine par ses réponses, Sa Majesté s'approcha un peu de moi, et me dit d'une voix assez élevée, mais grave et modérée: «Mon père, je me retire, et vous laisse cet «homme; disposez-le à la mort, et prenez soin de son âme.»

«Quand cet arrêt auroit été prononcé contre moi, je n'aurois pas eu plus de frayeur. Et à ses terribles mots, le marquis se jetant à ses pieds, et moi de même, en lui demandant pardon pour ce pauvre homme, elle me dit «qu'elle ne le pouvoit pas; «que ce traître étoit plus coupable que ceux qui sont con«damnés à la roue; qu'il savoit bien qu'elle lui avoit commu«niqué, comme à un fidèle sujet, ses affaires les plus impor«tantes et ses plus secrètes pensées. Outre qu'elle ne lui «vouloit point reprocher tous les biens qu'elle lui avoit faits, «qui excédoient ceux qu'elle eût pu faire à un frère, l'ayant «toujours regardé comme tel, et que sa conscience seule lui «devroit servir de bourreau.»

«Après ces mots, Sa Majesté, se retirant, me laissa avec les trois hommes (qui avoient assisté à notre conversation), l'épée nue à la main, et dans le dessein d'achever cette exécution. Le marquis se jeta à mes pieds, me conjura avec instance d'aller auprès de la reine pour tâcher d'obtenir son pardon. Cependant ces trois hommes le pressoient vivement de se confesser, avec l'épée contre les reins, sans pourtant le toucher; et moi, les larmes à l'œil, je l'exhortois *à demander pardon à Dieu*. Le chef des trois partit vers la reine afin d'implorer sa miséricorde pour le pauvre marquis. Il revint triste de ce que sa maîtresse lui avoit commandé de *le dépêcher*, et lui dit en pleurant: «Marquis, songez à Dieu et à votre «âme! il faut mourir!»

«A ces paroles, comme hors de lui-même, le marquis se jeta une seconde fois à mes pieds, me conjurant d'aller moi-même encore une fois vers la reine pour tenter la voie du pardon et de la grâce: ce que je fis.

«Et ayant trouvé seule Sa Majesté dans sa chambre, avec un visage serein et sans aucune émotion, je m'approchai d'elle, me laissant tomber à ses pieds, les larmes aux yeux et les sanglots au cœur. *Je la suppliai, par les douleurs et les plaies de Jésus-Christ, de faire miséricorde et grâce à ce pauvre marquis*. Elle me témoigna être fâchée «de ne me «pouvoir accorder ma demande, après la cruauté et la perfidie «que ce malheureux lui avoit voulu faire endurer en sa per«sonne; après quoi il ne devoit jamais espérer ni rémission ni «grâce, et me dit que l'on en avoit envoyé plusieurs sur la «roue qui ne l'avoient pas tant mérité que ce traître.» Voyant que je ne pouvois rien gagner par mes prières sur l'esprit de cette reine, je pris la liberté de lui représenter «qu'elle étoit «dans la maison du roi de France, qu'elle prît bien garde à «ce qu'elle alloit faire exécuter, et si le roi le trouveroit bon.» Sur quoi Sa Majesté me répondit... «que le roi de France ne «la logeoit pas dans sa maison comme captive réfugiée, qu'elle «étoit maîtresse de ses volontés pour rendre et faire justice à «ses domestiques, en tous lieux et en tout temps, et qu'elle ne «devoit répondre de ses actions qu'à Dieu seul.»

Le père Le Bel ne se découragea point, et insistant, proposa à Christine de «mettre le marquis dans les mains de la justice du roi, et de lui faire son procès dans les formes.»

— «Quoi, mon père! lui dit la reine, moi, en qui doit rési«der la justice absolue et souveraine sur mes sujets, me voir «réduite à solliciter contre un traître domestique, dont les «preuves de son crime et de sa perfidie sont en ma puissance, «écrites et signées de sa propre main! Non, non, mon père; je «le ferai savoir au roi. Retournez, et ayez soin de son âme, «je ne puis, en conscience, accorder ce que vous me de«mandez.»

Le père Le Bel retourna vers le marquis, «engagé par un désir de charité et de conscience à le disposer à bien mourir.

«Je rentrai donc, dit-il, dans la galerie en embrassant ce pauvre malheureux qui se baignoit en ses larmes. Je l'exhortai à se résoudre à la mort, et à songer à sa conscience, puisqu'il n'y avoit plus dans ce monde d'espérance de vie pour lui...

«A cette triste nouvelle, il se mit à genoux à mes pieds (je m'étois assis sur un des bancs de la galerie), et commença sa confession. Mais l'ayant fort avancée, il se releva tout à coup en poussant des cris douloureux. Je parvins à le remettre, et lui fis faire des actes de foi en renonçant à toutes pensées contraires. Alors il acheva sa confession en latin, françois et italien, ainsi qu'il pouvoit mieux s'expliquer dans le trouble où il étoit.

«L'aumônier de la reine arriva comme je l'interrogeois sur un doute. Dès que le marquis l'aperçut, il courut à lui *sans attendre l'absolution*, espérant encore grâce de sa faveur. Ils parlèrent bas longtemps ensemble, se tenant les mains, et retirés dans un coin de la galerie. Leur conférence finie, l'aumônier sortit, et emmena avec lui le chef des trois, commis pour l'exécution.

Mons, à Bavay. Le quartier du maréchal de La Ferté était séparé du reste de l'armée par l'Escaut et par de grandes inondations, ce qui avait décidé Turenne à faire planter un double rang de palissades aux lignes de ce côté; mais La Ferté, par simple esprit de contradiction, les fit arracher. — L'armée espagnole, réunie à Douai, marcha sur Valenciennes à la fin de juin, afin de faire lever le siége; elle s'approcha à demi-portée de canon des lignes de circonvallation, près du quartier des Lorrains, sa gauche appuyée à l'Escaut, sur lequel elle jeta six ponts; sa droite, à un ruisseau, sur lequel elle en jeta un pareil nombre. Elle resta ainsi huit jours à se retrancher: elle était de 20,000 hommes; l'armée royale était plus nombreuse. — Malgré la présence de l'ennemi, la tranchée marchait avec activité; les Espagnols renvoyèrent leurs bagages à Bouchain, passèrent, le 16, l'Escaut à l'entrée de la nuit, et attaquèrent les lignes du maréchal de La Ferté. Ils arrivèrent sur les bords du fossé sans être découverts; ils les abordèrent sur un front de six bataillons, et les enlevèrent sans grande résistance. Turenne accourut avec deux régiments, et quatre qui le suivirent; mais il n'était plus temps: l'ennemi avait comblé les lignes, communiqué avec la ville. — L'armée du maréchal de La Ferté était dans le plus grand désordre; lui-même avait été pris avec 4,000 hommes et plus de 400 officiers. La moitié des troupes qui se trouvaient à la tranchée furent perdues; elles ne purent l'évacuer à temps. Le siége fut levé. » — Turenne, attaqué dans ses quartiers, s'était défendu avec succès. Sa bonne contenance sauva l'honneur des armes françaises.

Ce fut durant l'hiver de 1657 que les victoires de Turenne décidèrent Cromwell à préférer l'alliance de la France à celle de l'Espagne. Il y mit pour condition qu'on lui livrerait Dunkerque, et s'obligea à en appuyer le siége par un corps de 6,000 hommes. — Charles II et son frère, le duc d'York, petits-fils de Henri IV, justement indignés, quittèrent la France, où ils avaient trouvé un asile, et se retirèrent chez les Espagnols.

La campagne, malgré les secours des Anglais, n'eut pas de résultat important pour les Français. Condé força Turenne à abandonner le siége de Cambrai; Turenne fit lever aux Espagnols celui d'Ardres. — Il prit Saint-Venant et Mardirck, et, conformément au traité, remit aux Anglais cette dernière place.

L'armée espagnole était campée devant Dunkerque, où elle prit ses quartiers d'hiver.

Pendant l'hiver de 1658, le maréchal d'Hocquincourt trahit son roi et sa patrie; trahison qu'une mort prompte, sorte de punition céleste, suivit de près.

« Le siége de Dunkerque avait été résolu, dit Napoléon, par la France et l'Angleterre. Les bourgeois lâchèrent les écluses: tout le pays, jusqu'à Bergues, ne fut plus qu'un lac. La garnison de Dunkerque était de 3,000 hommes d'élite. Turenne s'avança sur cette ville à travers l'inondation, à l'aide d'un grand nombre de fascines, de claies, et de plan-

« Peu de moments après, l'aumônier étant demeuré dehors, l'autre revint seul, et lui dit : « Marquis, demande pardon à « Dieu, il faut mourir; es-tu confessé? » Et lui disant ces mots, le presse contre la muraille du bout de la galerie où est la peinture de Saint-Germain ; et je ne me pus si bien détourner que je ne visse qu'il lui porta un coup dans l'estomac, du côté droit, et que le marquis, le voulant parer, prit l'épée de la main droite, dont l'autre, en la retirant, lui coupa trois doigts, et l'épée demeura faussée; pour lors, il dit à un autre « qu'il étoit armé en dessous » (comme, en effet, il avoit une cotte de mailles qui pesoit neuf à dix livres). Et le même, à l'instant, redoubla le coup dans le visage, après lequel le marquis cria : « Mon père! mon père!... » Je m'approchai de lui, et les autres se retirèrent un peu à quartier. Le marquis, un genou en terre, demanda pardon à Dieu, et me dit encore quelque chose..; je lui donnai l'absolution, avec la pénitence de souffrir la mort patiemment pour ses péchés, et de pardonner à tous ceux qui le faisoient mourir, laquelle reçue, il se jeta sur le carreau, et en tombant un autre lui donna sur le haut de la tête un coup qui lui emporta des os. — Le marquis étant sur le ventre, faisoit signe et marquoit qu'on lui coupât le cou, et le même lui donna deux ou trois coups sur le cou sans lui faire grand mal, parce que la cotte de mailles, qui étoit montée avec le col du pourpoint, para et empêcha la force des coups.— Cependant, je l'exhortois de se souvenir de Dieu, et d'endurer tout avec patience pour la rémission de ses péchés. — Sur quoi le chef m'ayant demandé « s'il ne le feroit pas achever, » je le rembarrai rudement, en lui disant « que je n'avois pas de conseils à lui donner là-des- « sus; que je demandois sa vie et non pas sa mort. » Sur ce discours, le pauvre marquis, qui n'attendoit qu'un dernier coup, entendant ouvrir la porte, reprit courage, se retourna, et voyant que c'étoit l'aumônier qui entroit, il se traîna du mieux qu'il put, s'appuyant contre le lambris de la galerie, et demanda à lui parler. L'aumônier passa à la gauche de ce marquis, moi étant à la droite, et le marquis, se tournant vers l'aumônier, en joignant les mains, lui dit tout bas quelque chose comme se confessant. Après quoi l'aumônier lui dit : « Demandez pardon à Dieu; » et, après m'en avoir demandé permission, il lui donna l'absolution. — Il me dit ensuite de demeurer auprès du marquis, et qu'il s'en retournoit auprès de la reine. — Au même instant, celui qui avoit frappé le cou dudit marquis, et qui étoit près de l'aumônier, à sa gauche, lui perça la gorge d'une épée longue et étroite, duquel coup le marquis tomba sur le côté, et ne parla plus, mais demeura plus d'un quart d'heure à respirer, durant lequel je lui criois et l'exhortois de mon mieux. Et ainsi ayant perdu son sang, il finit sa vie à trois heures et trois quarts après midi.

« Je lui dis *de Profundis* avec l'oraison; et après, le chef des trois lui remua un bras et une jambe, déboutonna son haut de chausses et son caleçon, fouilla dans son gousset, et ne trouva rien, sinon en sa poche un petit livre d'*Heures de la Vierge,* et un petit couteau. Après quoi ils partirent tous les trois, et moi après, pour recevoir les ordres de Sa Majesté.

« Cette reine, assurée de la mort dudit marquis, témoigna du regret d'avoir été obligée de faire faire cette exécution; mais qu'il étoit de justice de le faire pour son crime et sa trahison, et qu'elle prioit Dieu de lui pardonner.

« Elle me commanda d'avoir soin de le faire enlever de là, de l'enterrer, et me dit qu'elle vouloit faire dire plusieurs messes pour son âme. »

ches; l'inondation était peu profonde ; l'infanterie passa les armes hautes, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture. — Le siége fut difficile, il n'y avait pas de bois autour de la ville ; mais l'escadre anglaise apporta par mer tout ce qui était nécessaire. Turenne établit des lignes de circonvallation, qui, à l'est et à l'ouest, s'appuyaient à l'Océan. Pour fermer l'Estran, il construisit une estacade, derrière laquelle il plaça des chaloupes canonnières. — Ces travaux étaient achevés quand débarquèrent 6,000 Anglais, formant la brigade de Morgan, officier de réputation. L'armée française recevait tous les jours des renforts. — La tranchée fut ouverte par deux attaques, l'une faite par les Français, l'autre par les Anglais.»

Dunkerque était pour l'Espagne d'une haute importance. L'armée espagnole, aux ordres de don Juan, accourut pour secourir cette place, et, le 13 juin, prit position sur les dunes, à une lieue des lignes de Turenne, la droite à la mer, la gauche au canal de Furnes. Cette armée comptait tellement que sa seule présence dégagerait la place, qu'elle se présenta sans artillerie, et sans outils pour se retrancher, son parc ayant éprouvé quelque retard dans sa marche.— Le maréchal d'Hocquincourt fut tué en reconnaissant les lignes françaises. — «Le lendemain, 14 juin, à la pointe du jour, Turenne mit l'armée en bataille hors des retranchements; sa gauche, formée par les Anglais, s'appuya à la mer ; sa droite, commandée par le marquis de Créqui, s'appuya au canal de Furnes. Le maréchal rangea son armée sur trois lignes ; la première, de dix bataillons et vingt-huit escadrons, dont quatorze à l'aile gauche, et quatorze à la droite, l'artillerie en tête; la deuxième, de six bataillons et vingt escadrons, dont dix à la droite, dix à la gauche; et enfin la troisième en réserve, de dix escadrons. L'armée, ainsi rangée, occupait une lieue; plusieurs frégates et chaloupes anglaises armées longèrent la côte, et inquiétèrent le flanc des Espagnols.—L'armée de Turenne était en tout de 15,000 hommes, dont 6,000 de cavalerie; l'armée espagnole était de 14,000 hommes, dont 8,000 chevaux. — Don Juan se plaça à la droite, le prince de Condé à la gauche; toute l'infanterie, composée de quinze bataillons, se mit sur une seule ligne, la cavalerie de la droite se rangea sur deux lignes derrière l'infanterie; celle de gauche, sur six lignes, disposition nécessitée par le terrain. Cette armée n'avait pas d'artillerie. Sa droite fut rompue par les Anglais. Le prince de Condé fit plus de résistance à la gauche; un moment même il menaça de pénétrer dans la place, et courut personnellement beaucoup de dangers; mais enfin il fut rompu, et la victoire des Français fut complète. Les fuyards furent poursuivis jusque sous les remparts de Furnes. L'armée française fit 4,000 prisonniers, sa perte fut légère; Turenne rentra dans ses lignes, poussa vivement le siége, et prit la place le 24 juin, dix jours après la bataille, et après dix-huit jours de tranchée ouverte.»

Bergues, Furnes, Dixmude, Gravelines, Oudenarde, Ypres, et plusieurs autres places, tombèrent successivement au pouvoir des Français, dont les victoires auraient eu des conséquences plus importantes, sans une maladie de Louis XIV, qui faillit mourir à Calais, maladie qui arrêta les armées de Turenne et de La Ferté, et sauva les armées espagnoles d'une ruine totale.

Conférences de la Bidassoa. — Traité de paix, dit *des Pyrénées*. — Accommodement du prince de Condé. — Contrat de mariage de Louis XIV et de l'infante d'Espagne (7 novembre 1659).

La reine Anne d'Autriche avait toujours désiré réconcilier la France et l'Espagne par un mariage entre le roi son fils et l'infante sa nièce; elle avait fait à son frère, après la brillante campagne de 1655, des propositions qui ne furent pas accueillies. Les conseillers de Philippe IV, voyant leur roi sans enfant mâle, craignaient que la couronne d'Espagne ne passât, par ce mariage, dans la maison de France; mais heureusement, la reine d'Espagne étant accouchée d'un fils, en 1657, et se trouvant enceinte de nouveau, en 1658, leurs craintes cessèrent, et ils se montrèrent disposés à ouvrir eux-mêmes des négociations pour la paix.

Une suspension d'armes eut lieu, des préliminaires furent signés, et les deux premiers ministres des deux cours, le cardinal Mazarin et don Louis de Haro, qui s'étaient réservés la conclusion du traité, entamèrent, au mois d'août 1659, des conférences pour une paix définitive.

Ces conférences eurent lieu sur les frontières des deux États, dans l'*île des Faisans*, au milieu de la Bidassoa, petite rivière qui se jette dans l'Océan, aux pieds des Pyrénées occidentales, dans la baie de Fontarabie.

Le rôle des deux ministres était bien différent. — Le Français représentait un roi jeune, vainqueur des factions qui avaient agité sa minorité, déjà décoré de la gloire militaire, embarrassé, non pas de se faire restituer des provinces, mais seulement de choisir entre ses conquêtes celles qu'il voudrait retenir. — L'Espagnol, au contraire, traitait pour un roi déjà sur le déclin de l'âge, et assis sur les débris du trône de ses ancêtres. Depuis Philippe II, l'Espagne s'était vu enlever les Pays-Bas et le Portugal, elle avait perdu sa prépondérance en Allemagne et en Italie, son autorité était violemment ébranlée

dans le royaume de Naples et de Sicile; attaquée par les Français sur toutes ses frontières, morcelée en Asie et en Amérique, elle ne présentait plus, en quelque sorte, que le cadavre de cette ancienne monarchie, autrefois si puissante.

Philippe IV s'était toujours flatté de réparer ses pertes en mariant sa fille. «Mais, dans l'état actuel des choses, la France ne gagnoit réellement rien à ce mariage. Il n'étoit que de convenance, eu égard au rang, à l'âge des futurs, et au désir de leurs parents. Mazarin se promettoit bien de ne pas acheter cette alliance par des sacrifices, et il se conduisit sur ce plan dans sa négociation. Le cardinal se flattoit d'embarrasser l'Espagnol dans ses propres ruses, de le forcer dans les retranchements de sa circonspection, et de l'amener sans contrainte aux sacrifices qu'il désiroit. — Don Louis, de son côté, se promettoit de fatiguer l'activité de Mazarin par une patience inaltérable, et de le déconcerter par sa froide cunctation [1].»

Les objets à débattre étaient: quelques limites ou droits à régler à l'occasion de cessions ou échanges déjà stipulés dans les préliminaires signés à Paris; le traitement à faire au prince de Condé, au duc de Lorraine, et aux autres princes, qui, pendant la durée de la guerre, avaient pris ou abandonné le parti des deux grandes puissances; enfin le contrat du mariage projeté.

Le sort du prince de Condé fut réellement une affaire de point d'honneur entre les deux ministres. Mazarin avait contre le prince des griefs personnels qui remontaient aux temps de la Fronde; il voulait se venger en l'humiliant.—Don Louis de Haro mettait une espèce de gloire à faire restituer au protégé de l'Espagne les biens, les charges, les dignités dont il jouissait en France avant sa défection, «car, «dit-il, si mon maître, après les promesses qu'il «a faites au prince, l'abandonnait, ou le laissait dé«pouillé de ce qui le rendait autrefois considérable, «il s'exposerait à n'avoir jamais d'alliés. — Des al«liés, répondit Mazarin avec feu, nous n'avons «garde d'appeler ainsi des sujets qui se révoltent «contre leur roi, et se mettent sous la protection «d'un autre. Ce nom, cette qualité n'appartiennent «qu'aux princes souverains, qui ont la liberté de se «lier comme ils jugent à propos. Si vous avez inté«rêt de récompenser ces sortes d'alliés, pour en «trouver au besoin, nous, au contraire, devons «faire tous nos efforts à ce qu'ils soient traités de «manière qu'il ne soit pas facile à la couronne d'Es«pagne d'en avoir à l'avenir.» — Et Mazarin signifia aussitôt une condition sur laquelle il déclara qu'il serait inexorable, savoir: que le prince ne devait s'attendre à être reçu en France qu'en s'abandonnant à la clémence du roi sans explications ni restrictions; qu'il pourrait seulement recevoir du roi d'Espagne quelque somme d'argent, qui l'aiderait à remplacer les biens que sa félonie lui faisait perdre.

— «Ne donner au prince que de l'argent, reprit «don Louis, ce ne serait que le payer, et non pas «récompenser les services qu'il a rendus. Du moins, «qu'il soit permis à mon maître de le dédommager «noblement en lui faisant un présent qui fasse hon«neur à l'un et à l'autre, comme serait la souverai«neté des deux Calabres, ou un État qu'on lui com«poserait de plusieurs cantons de la Flandre, ou «enfin le royaume de Sardaigne.»

Cette proposition d'une souveraineté à la porte de la France, qui serait devenue le refuge des mécontents, et peut-être un foyer de rébellion, ne pouvait être acceptée. Don Louis de Haro insista néanmoins, et son insistance donna lieu à plusieurs conférences, auxquelles Mazarin mit un terme, comme il nous l'apprend lui-même dans une lettre adressée à la reine.

«Je jugeai à propos, dit-il, de m'emporter par «adresse, et élevant la voix avec force, je lui dis: «Jamais le roi ne consentira que l'Espagne donne «à M. le prince une récompense qui serviroit à la «postérité de monument honorable de sa rébellion. «Si vous persistez dans ces prétentions, dites-le «franchement, on se séparera, et il restera à l'Es«pagne la tache d'avoir refusé, pour favoriser un «rebelle, de donner la paix à l'Europe.— Je ne sau«rois assez vous dire, madame, à quel point don «Louis fila doux après cette déclaration. Il se con«fondit en protestations d'amitié et du désir sin«cère de la paix.»

Néanmoins, on ne décida encore rien.—«Il semble qu'il faille toujours aux agents diplomatiques, dans une longue négociation, quelque point de contestation qu'ils tiennent en réserve, qu'ils présentent ou retirent, puis reprennent selon les circonstances; sachant bien chacun ce qu'ils devront accorder pour la décision quand il en sera temps. Ce point sert à croiser d'autres propositions, à éloigner ce qu'on veut faire oublier, et quelquefois, au contraire, à réveiller l'attention sur des choses négligées. Par ces motifs ou d'autres équivalents, on laissa reposer l'affaire de Condé, et on entama celle du contrat de mariage, à laquelle celle de Condé servit de temps en temps d'intermède.»

En mariant sa fille Anne d'Autriche à Louis XIII, en 1615, Philippe III avait exigé d'elle une renonciation à la couronne d'Espagne et à toute autre succession provenant de la maison d'Autriche, et

[1] ANQUETIL, *Motifs des guerres et des traités de paix de la France* (depuis 1648 jusqu'à 1783).

que cette renonciation fût acceptée et confirmée par son époux. Philippe IV, mariant sa fille Marie-Thérèse à Louis XIV, exigeait la même condition. — « Ce n'est pas qu'il eût grande confiance en son exécution ; car, selon don Louis, *il n'estimoit pas cette renonciation plus que una patarata;* mais il la demandoit pour complaire à sa seconde épouse, fille de l'empereur Ferdinand III, passionnée pour la grandeur de sa maison. Don Louis de Haro partageoit cette manière de voir. Dans un moment d'abandon, il dit à Mazarin : « Si le roi « venoit à perdre ses deux enfants, comme on doit « fort appréhender, étant très-foibles, et l'aîné « n'ayant pas encore vingt mois, on pourroit dé-« sirer plutôt qu'espérer que la France ne prît pas « toutes les mesures et les moyens possibles pour « succéder. » Cette phrase signifioit ce que Mazarin pensoit de même, « qu'arrivant l'ouverture de la « succession, l'acte de renonciation, quelque force « qu'on s'appliquât à lui donner, seroit alors peu « respecté. » On s'en occupa sur ce principe, comme d'une chose nécessaire pour le moment, mais peu importante pour la suite.

Les conférences n'étaient pas toujours consacrées à un même objet. On passait souvent de l'un à l'autre, et Mazarin, en ministre habile, sut tirer parti de ce mélange d'affaires. — Ce fut ainsi qu'il obtint, sans équivalent pour l'Espagne, toute la partie de la Cerdaigne au bas des Pyrénées, du côté de la France, et qu'il put écrire au roi d'un ton de satisfaction : « Votre Majesté se trouve en « possession d'un pays très-fertile, couvert de plus « de trois cents villages, et défendu par trois villes « très-importantes, Perpignan, Collioure et Saliès. » — Ce fut ainsi qu'il obligea don Louis à garantir par l'Espagne la cession faite à la France (par le traité de Quiérasque) de la citadelle de Pignerol.

Le duc de Lorraine, que les Espagnols venaient de relâcher, après l'avoir gardé quatre ans prisonnier dans le château de Tolède, était venu aux conférences pour solliciter la restitution de ses États. Mazarin n'était pas éloigné de les lui rendre, mais à des conditions encore plus dures que celles que Richelieu lui avait faites sous Louis XIII, « savoir : qu'il perdroit le Barrois, que Nancy, sa capitale, et deux ou trois autres villes, seroient démantelées, que le roi auroit la liberté de mettre garnison dans quelques autres, et le droit de tracer à travers la Lorraine une route qui appartiendroit en toute souveraineté à la France, et par laquelle elle feroit passer, comme sur son propre territoire, les troupes qu'elle voudroit envoyer en Alsace et en Allemagne.

« Charles IV se récriait contre ces conditions. Mazarin lui répondit : « Vous avez servi les Es-« pagnols ; pour récompense, ils vous ont donné « une prison. Obtenez d'eux en dédommagement « quelques villes : nous en accommoderons avec vous, « et moyennant ces échanges, nous nous relâcherons « en tout ou en partie des conditions dont vous « vous plaignez. » Mais les Espagnols n'avaient plus besoin du duc : ils ne voulurent rien lui accorder, et les clauses que Mazarin lui imposait furent écrites dans le traité. Le duc, indigné, partit brusquement sans y acquiescer.

Cromwell venait de mourir : cet événement mettait l'Angleterre dans une extrême confusion. Charles II vint aux Pyrénées demander quelques secours aux deux puissances pour rentrer dans son royaume. Des *Mémoires* du temps portent que Mazarin lui en fit offrir secrètement, s'il voulait épouser une de ses nièces. Mais Charles II refusa dédaigneusement, et, privé de l'appui des rois de France et d'Espagne, trouva, en 1660, dans la seule affection de ses sujets, les moyens de remonter sur le trône de son père.

Voici quelle fut la conclusion de l'affaire du prince de Condé. On lit dans les articles du traité : « Le prince a fait savoir au roi, par le cardinal Ma-« zarin, qu'il a une extrême douleur d'avoir, depuis « quelques années, tenu une conduite qui a été « désagréable à Sa Majesté ; qu'il voudroit pouvoir « racheter de son sang tout ce qu'il a commis d'hos-« tilités dedans et dehors le royaume ; que si Sa « Majesté a la générosité d'user envers lui de sa « bonté royale, il s'efforcera, tant que sa vie du-« rera, de reconnoître ce bienfait par une fidélité « inviolable. » — Après cette amende honorable, on fait dire au prince que « pour faire voir par les effets « combien il souhaite de rentrer en l'honneur de la « bienveillance de Sa Majesté, il ne prétend rien dans « la conclusion de cette paix, pour tous les intérêts « qu'il peut y avoir, que de la seule bonté et du « propre mouvement dudit seigneur roi, son souve-« rain, et désire même qu'il plaise à Sa Majesté de « disposer de la manière qu'il voudra de tous les dé-« dommagements que le seigneur roi catholique « voudra lui accorder, et lui a déjà offerts. » Ces dédommagements consistaient en quelques villes frontières, que le prince avait possédées du temps de la Fronde, qu'il avait remises aux Espagnols, quand il se retira chez eux, qu'ils lui rendirent, et qu'il céda au roi. Ils y ajoutèrent une somme d'argent. — Le prince fut rétabli en France dans tous ses biens, honneurs et dignités.

La cession de l'Alsace, la possession du Roussillon, furent confirmées à la France, qui obtint plusieurs villes importantes des Pays-Bas, de l'Artois, de la Flandre, du Hainault, et du duché de Luxembourg, notamment Arras, Hesdin, Bapaume, Mont-

médy, Thionville, Saint-Venant, Gravelines, Le Quesnoy, Landrecies, Avesnes, etc.

L'Espagne recouvra ce qu'elle avait perdu en Italie.

Le roi de France s'engagea à ne donner *aucune espèce de secours* au roi de Portugal, et se réserva tous ses droits sur le royaume de Navarre, deux germes de guerre moins dangereux cependant que celui qui fut placé ensuite dans le contrat de mariage, qu'on espérait devoir être l'assurance d'une union indissoluble entre les deux nations.

L'article principal de ce contrat, copié textuellement sur celui d'Anne d'Autriche avec Louis XIII, l'article d'où sont émanées des contestations, qui ont ensuite dégénéré en hostilités, est conçu en ces termes : « Moyennant le paiement effectif fait à Sa « Majesté très-chrétienne de sa dot, consistant en cinq « cent mille écus d'or sols (au soleil), ou leur juste va- « leur, en termes ainsi stipulés, savoir : le tiers au « temps de la consommation du mariage, l'autre tiers « à la fin de l'année de ladite consommation, et la « troisième partie, six mois après ; ladite sérénissime « infante se tiendra pour contente, et se contentera « de la susdite dot, sans que ci-après elle puisse allé- « guer aucuns droits, ou alléguer aucune action en de- « mande, prétendant qu'il lui appartienne ou puisse « appartenir autres plus grands biens, droits, raisons « ou actions, pour ceux des héritages et plus grandes « successions de Leurs Majestés catholiques, ses père « et mère, pour quelque titre que ce soit, qu'elle le « sût au temps de sa renonciation, ou qu'elle l'igno- « rât. » — Ce qu'il y a à remarquer dans cet article, dit Anquetil, c'est : 1° la *renonciation* elle-même, qui ne doit avoir lieu que *moyennant le paiement de la dot;* 2° l'*étendue* de la renonciation, qui atteint tous les héritages et successions *pour quelque titre que ce soit, connu ou ignoré,* deux clauses qui auraient fait la matière d'un procès entre particuliers, et qui, entre souverains, furent une cause de guerre.

La paix des Pyrénées fut signée le 7 novembre 1659. — Les deux ministres, qui avaient eu ensemble vingt-trois conférences, se séparèrent avec des protestations réciproques d'estime et d'amitié, et avec toutes les apparences d'une sincère satisfaction d'avoir réussi à réconcilier deux puissantes nations. — Mazarin reçut, à son retour à Paris, des ministres, même des rois étrangers, le titre de *Pacificateur de l'Europe,* que la mort lui enleva peu de mois après ; et don Louis, promu à la grandesse par son souverain, changea son titre de marquis de Carpio en celui de *duc de la Paix.*

CHAPITRE IX.

LOUIS XIV. — MARIAGE DU ROI. — MORT DE MAZARIN.

Première entrevue et mariage de Louis XIV et de l'infante Marie-Thérèse. — Entrée du roi et de la reine à Paris. — Fêtes du mariage. — Maladie du cardinal Mazarin. — Incendie du Louvre. — Testament du cardinal. — Derniers momens et mort de Mazarin. — Jugements sur ce ministre. — Parallèle de Mazarin et de Richelieu.

(Ans 1660 et 1661.)

Première entrevue et mariage de Louis XIV et de l'infante Marie-Thérèse. — Entrée du roi et de la reine à Paris. — Fêtes du mariage (1660).

Le maréchal de Grammont, le seigneur le plus galant de la cour, fut chargé de faire, au nom du roi de France, la demande officielle de l'infante, fille du roi d'Espagne. « Il entra à Madrid, superbement vêtu en courrier, ainsi que toute sa suite, et en poste, *pour marquer l'impatience de son maître.* L'amirante de Castille lui donna un festin magnifique, mais plus fait pour les yeux que pour le palais. On y servit sept cents plats aux armes de l'amirante. Tous les mets en étoient safranés et dorés. Ils furent reportés comme ils étoient venus, sans que personne en pût tâter, quoique le dîner durât plus de quatre heures. »

La gravité espagnole, l'étiquette autrichienne et la lenteur naturelle à Philippe IV, encore plus que la rigueur de l'hiver, empêchèrent ce roi d'Espagne, qui voulut conduire lui-même sa fille à son futur époux, de s'approcher de la frontière avant le mois de juin.

Le roi de France, pour mettre à profit ce délai forcé, visita les provinces du midi qu'il n'avait point encore parcourues.— A Marseille, il fit élever la forteresse de Saint-Jean, afin de tenir en bride les habitants, peu accoutumés encore à la soumission. — Il fit démolir les fortifications d'Orange, dont la garnison, mal payée, rançonnait les environs. Cette place appartenait au jeune Guillaume III de Nassau (depuis roi d'Angleterre), petit-fils, par sa mère, du malheureux Charles I[er].

Pendant le séjour de la cour à Aix, le prince de Condé, rentré en France, se présenta devant Louis XIV pour le prier d'oublier le passé ; le roi l'interrompit, en lui disant : « Mon cousin, je n'ai « garde de me souvenir d'un mal qui n'a porté dom- « mage qu'à vous, » et il l'embrassa affectueusement.

Ce fut pendant ce voyage que mourut, sans enfants mâles, le second fils de Henri IV, le duc d'Orléans, étranger depuis longtemps aux affaires ; le

roi donna à son frère le titre et l'apanage de son oncle.

Philippe IV était arrivé à Fontarabie, sur les bords de la Bidassoa. «Le 4 juin, dit madame de Motteville dans ses *Mémoires,* la reine (Anne d'Autriche) alla voir le roi son frère et la reine sa nièce pour la première fois; elle ne fut accompagnée que de mesdames les comtesses de Fleix et de Noailles. Les deux rois ne se devoient voir qu'une fois en cérémonie, qui devoit être le jour qu'ils jureroient solennellement la paix; mais ce projet ne fut point suivi, parce que, selon la raison, notre roi voulut voir l'infante-reine de plus près; et voici comment la chose se fit.

«Le roi d'Espagne étant arrivé, la reine et lui s'embrassèrent, le roi son frère plus gravement que la reine, car elle voulut le baiser; mais il retira sa tête de si loin que jamais elle ne put l'attraper. La reine sa nièce se jeta à genoux devant elle, et fut longtemps à lui demander la main : ce qu'elle n'obtint pas; mais au lieu de la main, la reine l'embrassa aussi tendrement qu'on le peut juger. Ensuite Monsieur s'approcha du roi d'Espagne, et lui fit son compliment. Ce roi lui dit qu'il étoit ravi de voir Son Altesse, et ils se firent aussi des compliments, la jeune reine et lui. — Le cardinal fut reçu du roi d'Espagne avec beaucoup de louanges sur sa personne, sur l'estime qu'il en avoit toujours faite, et sur ses belles qualités.

«Don Louis apporta une chaise à son maître, et madame la comtesse de Fleix, dame d'honneur de la reine, en même temps en apporta une à cette princesse. Tous deux s'assirent environ *sur la ligne qui, dans la salle de la conférence, séparoit les deux royaumes.* La camarera mayor (la dame d'honneur), du côté d'Espagne, apporta un carreau à la jeune reine sa maîtresse. La reine lui en fit apporter deux, et elle s'assit auprès du roi son père. Monsieur se mit sur un siége pliant auprès de la reine sa mère. Leur conversation fut bonne, tendre et empressée du côté de la reine, mais trop grave du côté du roi son frère; et, à son retour, la reine nous parut plus contente de *ses bonnes intentions sur l'amitié que de son extérieur.*»

La conversation eut lieu en langue espagnole. «Ils parlèrent de toutes les choses qui peuvent venir dans l'esprit d'un frère et d'une sœur *qui ne se sont pas vus depuis quarante-cinq ans...*

«Le cardinal Mazarin, qui s'étoit amusé à parler à don Louis, interrompant leur conversation, s'approcha de Leurs Majestés, et leur dit qu'il y avoit un *inconnu,* à la porte, qui demandoit qu'on lui ouvrît. La reine, avec le consentement du roi son frère, lui ordonna de laisser voir *cet étranger.* Le cardinal et don Louis, laissant la porte demi-ouverte, donnèrent moyen au roi (Louis) de voir l'infante-reine; mais parce qu'il falloit aussi qu'elle le vît, ils prirent soin de ne le guère cacher. Ils n'eurent pas grand'peine de trouver les moyens de le montrer à celle qui le regardoit avec des yeux tout à fait intéressés à sa bonne mine, parce que sa belle taille le faisoit surpasser les deux ministres de toute la tête. — La reine rougit en voyant paroître le roi son fils, et la jeune reine encore plus en le considérant attentivement. — Le roi d'Espagne le regarda aussi, et sourit, en disant à la reine sa sœur : «J'ai un «beau gendre.» — La reine aussitôt lui dit qu'elle souhaiteroit de demander à la reine sa nièce *ce qu'il lui sembloit de cet inconnu;* sur quoi le roi d'Espagne lui répondit : «Il n'est pas temps qu'elle «le dise. — Et quand le pourra-t-elle dire?» reprit la reine. «Quand elle aura passé cette porte,» lui repartit le roi. Monsieur demanda tout bas à la jeune reine : «Comment Votre Majesté trouve-t-«elle *cette porte?*» Elle répondit aussitôt d'un air spirituel et en riant : «*Cette porte* me paroît fort «belle et fort bonne.»

Après que le roi eut regardé la reine-infante, il se retira, et alla se poster au bord de la rivière pour la voir embarquer. Il dit à M. le prince de Conti et à M. de Turenne, en sortant, «que d'abord «la laideur de la coiffure et de l'habit de l'infante «l'avoit surpris; mais que l'ayant regardée avec at-«tention, il avoit connu qu'elle avoit beaucoup de «beauté, et qu'il comprenoit bien qu'il lui seroit «facile de l'aimer.»

«La foule que les grands d'Espagne firent autour du roi pour le voir, et leur admiration sur sa personne, fut une chose extraordinaire. Ils le portoient, tant ils le pressoient; et les gardes du roi d'Espagne, se venant mêler avec ceux du roi, se mirent en la même posture qu'eux, et ne faisoient autre chose que lui donner mille bénédictions...

«Le roi, pendant que la reine sa mère recevoit les saluts de ceux de sa maison, ayant vu embarquer l'infante-reine, galopa le long de la rivière, suivant le bateau où elle étoit, le chapeau à la main d'un air fort galant. Il auroit peut-être couru jusqu'à Fontarabie sans des marais qui l'empêchèrent de passer.»

Deux jours après eut lieu, dans l'île de la Conférence, l'entrevue solennelle des deux cours. Les deux rois s'embrassèrent et jurèrent la paix sur l'Évangile. L'un et l'autre étaient accompagnés d'une nombreuse suite. Turenne était confondu dans celle de Louis XIV. Le roi d'Espagne demanda à le voir, et après l'avoir considéré quelque temps : «Voilà, dit-il à sa sœur, un homme qui m'a fait pas-«ser de bien mauvaises nuits.»

Le 9 juin, les deux époux, déjà mariés par pro-

curation, le 3 juin, à Fontarabie, furent unis en personnes à Saint-Jean-de-Luz. « Il y eut partout en France des réjouissances, qui, en opposition avec les fêtes espagnoles, furent moins remarquables par leur magnificence que par la gaieté franche du peuple. »

La joie populaire se manifesta surtout à l'arrivée du roi et de la reine dans Paris. La marche du cortége qui les accompagnait dura toute la journée du 26 août. Une femme qui devait jouer plus tard un grand rôle dans la vie de Louis XIV, madame Scarron, le vit passer, alors confondue dans la foule. Elle écrivait le lendemain à une de ses amies « qu'elle avoit été pendant dix à douze heures tout « yeux et tout oreilles ; qu'elle ne croit pas qu'il se « puisse rien imaginer de si beau, et que la reine « a dû être assez contente du mari qu'elle avoit « choisi. »

« Tout prit à ce mariage, dit l'auteur du *Siècle de Louis XIV,* un caractère plus grand de magnificence et de goût qui augmenta toujours depuis. Quand le roi fit son entrée avec la reine son épouse, Paris vit avec une admiration respectueuse et tendre cette jeune reine qui avait de la beauté, portée dans un char superbe, d'une invention nouvelle, le roi à cheval, à côté d'elle, paré de tout ce que l'art avait pu ajouter à sa beauté mâle et héroïque, qui arrêtait tous les regards. On avait préparé au bout des allées de Vincennes, sur les dessins de Claude Perrault, un arc de triomphe dont la base était de pierre ; mais le temps qui pressait ne permit pas qu'on l'achevât d'une manière durable : il ne fut élevé qu'en plâtre, et il a été depuis totalement démoli. — La porte Saint-Antoine fut rebâtie pour la même cérémonie ; monument d'un goût moins noble, mais orné d'assez beaux morceaux de sculpture. Tous ceux qui avaient vu le jour de la bataille de Saint-Antoine rapporter à Paris, par cette porte, alors garnie d'une herse, les corps morts ou mourants de tant de citoyens, et qui voyaient cette entrée si différente, bénissaient le ciel, et rendaient grâces d'un si heureux changement.

« Le cardinal Mazarin, pour solenniser ce mariage, fit représenter au Louvre l'opéra italien intitulé *Ercole amante.* Il ne plut pas aux Français. Ils n'y virent avec plaisir que le roi et la reine, *qui y dansèrent.* Le cardinal voulut se signaler par un spectacle plus au goût de la nation. Le secrétaire d'État Lionne se chargea de faire composer une espèce de tragédie allégorique, dans le goût de l'*Europe*, à laquelle le cardinal de Richelieu avait travaillé. Ce fut un bonheur pour le grand Corneille qu'il ne fût pas choisi pour remplir ce mauvais canevas. Le sujet était *Lisis* et *Hespérie.* — *Lisis* signifiait la France, et *Hespérie* l'Espagne. Quinault fut chargé d'y travailler. Il venait de se faire une grande réputation par la pièce du *Faux Tiberinus*, qui, quoique mauvaise, avait eu un prodigieux succès. Il n'en fut pas de même de *Lisis.* On l'exécuta au Louvre. Il n'y eut de beau que les machines [1]. »

Ce ne fut, pendant le reste de l'année, qu'un enchaînement de fêtes, de plaisirs, de galanterie. Les fêtes redoublèrent le 31 mars 1661, au mariage de Monsieur, frère du roi, avec Henriette d'Angleterre, sœur de Charles II ; bien que ce mariage fût célébré seulement trois semaines après la mort du cardinal Mazarin.

Maladie du cardinal Mazarin. — Incendie du Louvre. — Testament du cardinal (1660-1661).

Le cardinal avait eu tant de fatigue durant les conférences de la paix, dit Brienne le fils dans ses *Mémoires*, qu'il en rapporta la maladie dont il mourut. « Ce fut à Sibourre, où il avoit son quartier, tandis que le roi et les reines étoient logés à Saint-Jean-de-Luz, qu'il sentit les premières atteintes du mal dont la langueur l'a conduit insensiblement au tombeau. Un jour que je me trouvois dans sa chambre, et qu'il étoit au lit, la reine mère, l'étant venu visiter, lui demanda comment il se portoit : « Très-« mal, » répondit-il, et, sans dire autre chose, il jeta sa couverture, sortit sa jambe et sa cuisse nues hors du lit, et, les montrant à la reine, qui en fut étonnée aussi bien que tous les spectateurs, lui dit : « Voyez, madame, ces jambes qui ont perdu le repos « en le donnant à la France ! » En effet, sa jambe et sa cuisse étoient si décharnées, si livides et si couvertes de taches blanches et violettes, que cela faisoit pitié. La bonne reine ne put s'empêcher de pousser un grand cri, et de jeter quelques larmes en voyant ce déplorable état. *On auroit dit Lazare sortant du tombeau.*

« La santé de son éminence diminua notablement depuis ce jour ; on peut dire que le reste de sa vie ne fut plus qu'une longue mort. Il revint à petites journées de la frontière, toujours couché dans son carrosse, sur un matelas qu'il y faisoit mettre tous les matins, et sur lequel on le portoit par les quatre coins dans son lit, tant à la dînée qu'à la couchée... Quand il vouloit marcher, on le soutenoit sous les bras, et le peu d'efforts qu'il faisoit l'abattoit à tel point qu'on eût dit qu'il alloit mourir toutes les fois qu'on le remettoit au lit.

« Il arriva dans cet état au Louvre... Il y faisoit

[1] Le marquis de Sourdeac, du nom de Rieux, à qui l'on dut depuis l'établissement de l'opéra en France, fit exécuter dans ce temps-là même, à ses depens, dans son château de Neubourg, *la Toison d'or,* de Pierre Corneille, avec des machines.

préparer, dans la galerie des portraits des rois, un superbe ballet, dont la décoration devoit être de colonnes de brocatelle d'or, à fond vert et rouge, découpée à Milan, quand (le 16 février 1661) le feu prit par hasard, ou, si l'on veut, par l'ordre du ciel, qui n'approuvoit pas ces folles dépenses, dans cette magnifique décoration, gagna de là les portraits des rois, tous de la main de Janet ou de Porbus, et consuma en peu d'heures le dessus de la galerie, dont le plafond étoit peint par Freminet, et représentoit *la défaite des Titans par Jupiter.* — Sans les soins et le courage d'un frère augustin, qui se signala dans cet incendie, tout le Louvre eût couru risque de brûler.

« J'étois accouru au Louvre. Je rencontrai le cardinal comme il sortoit de sa chambre, soutenu sous les bras par son capitaine des gardes. Il étoit tremblant, abattu, et la mort paroissoit peinte dans ses yeux, soit que la peur qu'il avoit eue d'être brûlé dans son lit l'eût mis en cet état, soit qu'il regardât ce grand embrâsement comme un avertissement que le ciel lui donnoit de sa fin prochaine. Jamais je ne vis homme si pâle ni si défait... Il ne répondoit à personne; je ne lui dis mot, et me contentai de me faire voir à lui. — Il monta dans sa chaise sur le haut du grand degré, et le descendit ainsi à l'aide de quatre porteurs et de ses gardes, tandis que les Suisses, rangés sur les marches à droite et à gauche, se passoient de main en main les seaux d'eau, ou couroient les jeter sur les flammes qui dévoroient déjà l'appartement dont il venoit desortir.

«A peine étoit-il arrivé à son palais, qu'on y fit la célèbre consultation de douze médecins, dans laquelle Guénaud le condamna à mort.» Ce médecin célèbre eut le courage de lui faire connaître cette sentence, en l'avertissant qu'il avait deux mois pour se préparer à la mort. Le cardinal l'en remercia avec calme [1].

«Dans l'année qui précéda sa mort, dit l'abbé de Choisy, et tout languissant qu'il étoit après son retour des Pyrénées, le cardinal commandoit avec une autorité plus absolue que jamais; et depuis la paix, il exigeoit des plus grands seigneurs de plus grands respects que par le passé. Il vouloit que tout le monde le traitât de *monseigneur;* la plupart des courtisans s'y étoient soumis, et généralement tous ceux qui avoient besoin de lui, hors le vieux Brienne, qui avoit une tête de fer, et qui ne cessa point de l'appeler *monsieur.*

«Le cardinal commença alors tout de bon à instruire le roi. Il tenoit conseil presque tous les jours avec Fouquet, Lionne, et les secrétaires d'État, et ne vouloit point qu'on parlât d'affaires que le roi n'y fût. Il lui disoit ce qu'il falloit qu'il répondît aux ambassadeurs. Il envoyoit au roi sa leçon par le jeune de Brienne, reçu en survivance de la charge de secrétaire d'État au ministère des affaires étrangères.

«Le roi suivoit exactement les conseils du cardinal. Un jour pourtant qu'il lui avoit demandé de refuser absolument à l'envoyé de Gênes la restitution d'un vaisseau qui pouvoit valoir 10,000 écus, ce prince, qui se sentoit si grand prince, dit à Brienne: «Je ne puis me résoudre à refuser 10,000 écus à «une république; mais je le renverrai à M. le cardi-«nal, qui en fera ce qu'il voudra.»—Le roi montra la même grandeur d'âme lorsque Colbert lui apporta le testament que le cardinal venoit de refaire (et ce fut la veille de sa mort) : il lui défendit de le lire, et le signa sans vouloir savoir ce qu'il contenoit. «C'est la moindre chose que je lui dois,» disoit-il en soupirant.

«Le cardinal ne passoit pas pour avoir la conscience fort timorée; néanmoins les scrupules augmentoient à mesure que la mort approchoit. Un bon théatin, son confesseur, lui dit net qu'il seroit

[1] Malgré le calme apparent avec lequel le cardinal reçut le terrible avis de Guénaud, cet avis lui fit une vive impression.

«Je me promenois à quelques jours de là, dit Brienne le fils, dans les appartements neufs de son palais. J'étois dans la petite galerie où l'on voyoit une tapisserie toute en laine, qui représentoit Scipion, exécutée sur les dessins de Jules Romain; elle avoit appartenu au maréchal de Saint-André : le cardinal n'en avoit pas de plus belle. Je l'entendis venir au bruit que faisoient ses pantoufles, qu'il traînoit comme un homme fort languissant, et qui sort d'une grande maladie. Je me cachai derrière la tapisserie, et je l'entendis qui disoit : «Il «faut quitter tout cela!» Il s'arrêtoit à chaque pas, car il étoit fort foible, et se tenoit tantôt d'un côté, tantôt de l'autre; et jetant les yeux sur l'objet qui lui frappoit la vue, il disoit du profond du cœur : «Il faut quitter tout cela!» et, se tournant, ajoutoit : «Et encore cela! Que j'ai eu de peine à acquérir ces «choses! puis-je les abandonner sans regret?... je ne les ver-«rai plus où je vais!...» J'entendis ces paroles très-distinctement. Elles me touchèrent peut-être plus qu'il n'en étoit touché lui-même...

«Je fis un grand soupir que je ne pus retenir, et il m'entendit : «Qui est là? dit-il, qui est là? — C'est moi, monsei-«gneur, qui attendois le moment de parler à votre éminence «d'une lettre fort importante que je viens de recevoir. — Ap-«prochez, approchez,» me dit-il d'un ton fort dolent. — Il étoit nu dans sa robe de chambre de camelot fourré de petit-gris, et avoit son bonnet de nuit sur la tête; il me dit : «Donnez-moi la main, je suis bien foible; je n'en puis plus. «— Votre éminence feroit bien de s'asseoir,» et je voulus lui porter une chaise. «Non, dit-il, non; je suis bien aise de me «promener, et j'ai affaire dans ma bibliothèque.» Je lui présentai le bras, et il s'appuya dessus. Il ne voulut point que je lui parlasse d'affaires. «Je ne suis plus, me dit-il, en état «de les entendre; parlez au roi, et faites ce qu'il vous dira : «j'ai bien d'autres choses maintenant dans la tête,» et revenant à sa pensée : «Voyez-vous, mon ami, ce beau tableau du «Corrège, et encore cette Vénus du Titien, et cet incompa-«rable déluge d'Antoine Carrache, car je sais que vous aimez «les tableaux, et que vous vous y connoissez très-bien; ah! «mon pauvre ami, il faut quitter tout cela! Adieu, chers ta-«bleaux que j'ai tant aimés, et qui m'ont tant coûté!»

«Je lui dis : «Ah! vous êtes moins mal que vous ne pensez,

damné s'il ne restituoit le bien qu'il avoit mal acquis : «Hélas ! dit-il, je n'ai rien que des bienfaits «du roi. — Mais, reprit le théatin, il faut bien dis- «tinguer ce que le roi vous a donné d'avec ce que «vous vous êtes donné vous-même. — Ah ! si cela «est, dit le cardinal, il faut tout restituer.» Colbert vint là-dessus, et étant consulté, conseilla au cardinal de faire une donation testamentaire de tous ses biens en faveur du roi, qui ne manqueroit pas, vu son bon cœur, de les lui faire redonner sur-le-champ. L'expédient plut à son éminence ; il falloit peu de choses pour calmer ses remords. Il fit la donation le 3 mars ; mais il fut deux jours fort en peine, parce que le roi, qui l'avoit acceptée, ne disoit mot. «Ma pauvre famille,» s'écrioit-il dans son lit devant Colbert, Roze et Bernouin, son premier valet de chambre (je le sais de Roze), «ah ! ma pauvre fa- «mille n'aura pas de pain.» Colbert le réconfortoit, et lui rapporta enfin, le 6 du mois, la donation du roi, qui le remettoit en possession de ses richesses immenses.

«Le cardinal refit aussitôt ce fameux testament, par lequel il disposa de plus de cinquante millions ; et, le 7 et le 8, il y fit quelque changement. Il y défendit, sur toutes choses, qu'on fît inventaire de ses effets, assurément dans la peur qu'il avoit que le public n'en fût scandalisé. Il donna au roi deux cabinets de pièces de rapport qui n'étoient pas encore achevés ; quelques diamants à la reine mère ; soixante marcs d'or et une tenture de tapisserie à Monsieur ; six cent mille francs pour faire la guerre aux Turcs ; à peu près deux cent mille écus à la princesse de Conti, et autant à la princesse de Modène ; dix-huit mille francs de pension viagère à madame Martinozzi, sa sœur ; au marquis de Mancini, son neveu, le duché de Nevers, neuf cent mille francs d'argent comptant, des rentes sur Brouage, et la moitié de ses meubles avec tous ses biens de Rome ; deux cent mille écus à M. de Vendôme ; autant à la comtesse de Soissons ; cent mille francs au maréchal de Grammont ; dix-huit gros diamants pour être de la couronne, à condition qu'on les appelleroit les *mazarins ;* six mille francs aux pauvres ; et tout le reste de ses biens au duc et à la duchesse de Mazarin, qu'il institua ses légataires universels.»

Toute l'ambition du cardinal, tous ses efforts durant sa puissance, avaient eu pour but, non l'intérêt de l'État et le raffermissement du pouvoir royal (ce n'étaient pour lui que des préoccupations d'un ordre secondaire), mais l'élévation de sa famille, et la perpétuité de son nom. Cette ambition a été déçue. Comme le grand nom de Richelieu, ce nom de Mazarin, dont seul il a fait l'illustration, est éteint aujourd'hui ; et déjà même, vingt ans après sa mort, il excitait, par son abaissement, la pitié publique, alors que la dispersion des richesses du puissant ministre donnait lieu à de graves et philosophiques réflexions. «Le cardinal, qui ne fut pas fort heureux en neveux, quoiqu'il en eût tant (disait Brienne le fils en 1680), le fut encore moins en héritier. Le nom de Mazarin, qu'il a voulu à grand'peine immortaliser, est tombé bien bas, et je doute qu'il se relève jamais de sa chute. Sa gloire eut des termes bien courts, et qui sauroit, sans moi, que l'illustre duché de Rhétel s'appela le duché Mazarin ? — Ce

«puisque vous aimez encore vos tableaux. Bon courage, «monseigneur, personne ne désire plus votre mort ; tout le «monde, au contraire, fait des vœux pour le recouvrement «de votre santé. — Est-il vrai, l'on ne veut plus ma mort ? «Ah ! vous ne savez pas tout, quelqu'un la désire. — Cela ne «peut être, monseigneur, ne vous mettez point de visions «dans l'esprit. — Je sais le contraire, me dit-il, mais n'en «parlons plus. Il faut mourir, plutôt aujourd'hui que demain. «Il souhaite ma mort, je le sais bien !...» Je compris qu'il vouloit parler du roi, dont la capacité, qu'il connoissoit, lui donnoit de la jalousie...

«Un autre jour que j'entrois dans sa chambre à pas comptés et suspendus, c'est-à-dire sur la pointe des pieds, parce que Bernouin, son valet de chambre, m'avoit dit qu'il sommeilloit devant le feu, assis dans son fauteuil ; je le vis, et j'eus tout le temps de le bien considérer, je le vis dans une agitation surprenante. — Son corps, par son propre poids, rouloit tantôt en avant, et tantôt en arrière, sa tête alloit presque frapper ses genoux, ou venoit retomber en sens contraire sur le dossier de la chaise ; il se jetoit à droite et à gauche, sans interruption, et dans ce court intervalle de temps, qui ne fut que de quelques minutes, le balancier de sa pendule n'alloit pas plus vite que son corps : on auroit dit qu'un démon l'agitoit, et, ce qui est remarquable, il parloit ; mais je ne pouvois comprendre ce qu'il disoit, parce qu'il n'articuloit pas ses paroles. J'eus peur qu'il ne tombât dans le feu, et j'appelai Bernouin, qui vint à ma voix. Bernouin le prit et le secoua même assez vivement. «Qu'y a-t-il, Bernouin, dit-il «en s'éveillant, qu'y a-t-il ? *Guénaud l'a dit !* — Au diable «soit Guénaud et son idée ! reprit son valet de chambre ; di- «rez-vous toujours cela ?— Oui, Bernouin, oui, *Guénaud l'a «dit !* et il n'a dit que trop vrai ; il faut mourir, je ne saurois «en réchapper ! *Guénaud l'a dit ! Guénaud l'a dit !*» J'entendis très-distinctement alors ces tristes paroles que je n'avois pu comprendre lorsqu'il les prononçoit en dormant. J'en fus effrayé et saisi ; je le fus encore plus de la frayeur qui paroissoit peinte dans ses yeux. Bernouin lui dit que j'étois là. «Faites-le avancer,» dit-il, et me tendant la main, que je baisai ; il me dit : «Mon pauvre ami, je me meurs ! — Je le vois «bien, lui dis-je, mais, croyez-moi, mon cher maître, c'est «vous qui vous tuez vous-même. Ne vous affligez point par «ces cruels discours qui tuent vos serviteurs, et font plus de «mal à votre éminence que son mal même. — Il est vrai, me «dit-il, mon pauvre M. de Brienne, mais Guénaud l'a dit, et «Guénaud sait bien son métier.» — Je m'attendris en l'écoutant parler ainsi, et ne pus retenir mes larmes : je l'aimois tendrement, et il me faisoit une grande compassion. — Il me tendit les bras en m'embrassant fort tendrement. Son haleine me suffoqua ; je fus sur le point de m'évanouir. Il s'en aperçut ; il prit une pastille de bouche, et m'en donna une autre. «J'en suis bien fâché, me dit-il fort obligeamment, mais «voilà, mon ami, ce que c'est que l'homme. J'ai de belles «dents, et je mange peu ; mais je porte au dedans de moi la «cause d'une mort prochaine.» Il se serra le cœur en achevant ces mots, et puis recommença de nouveau : *Guénaud l'a dit !*»

palais si grand et si beau, ces vastes galeries si remplies de curiosités, urnes, bustes, tableaux, statues antiques; ce palais, dis-je, n'est plus que l'ombre, pour ainsi dire, de celui que nos yeux ont vu avec admiration. Cette bibliothèque si nombreuse, où tant de gens savants s'assembloient, est toute aussi bien détruite que celle qui fut vendue à l'encan par arrêt du parlement [1]. Ces longues écuries [2], qui étoient pleines de tant de chevaux de manége, barbes, castillans, coursiers de Naples, anglais, en un mot, de tant de bons coureurs, de tant d'attelages de carrosse, de tant de mulets si richement harnachés, contiennent à peine maintenant sept ou huit méchantes haridelles. — La belle mule donnée au cardinal par don Louis de Haro, après avoir servi de monture aux deux premiers ministres de France et d'Espagne, a porté un médecin crotté [3] sur le pavé de Paris; et les chars de triomphe du cardinal, après qu'on en eut vendu les velours et la broderie, ont été métamorphosés en carrosses à cinq sous [4]. Les couvertures des mulets seules ont eu un meilleur sort, parce qu'elles servent maintenant, dans les grandes solennités, de tentures à l'église des Théatins. Ce qui étoit trop bon pour des bêtes de charge n'est pas trop bon pour Dieu!»

Derniers moments et mort de Mazarin. — Jugements sur ce ministre. — Parallèle de Mazarin et de Richelieu (1661).

Afin de tromper les étrangers et les courtisans, qui s'attendaient à sa fin prochaine, «le cardinal, quatre ou cinq jours avant sa mort, se fit faire la barbe et relever la moustache *au fer;* on lui mit du rouge aux joues et sur les lèvres, et on le farda si bien avec de la céruse et du blanc d'Espagne, qu'il n'avoit peut-être été de sa vie ni si blanc ni si vermeil. Montant alors dans sa chaise à porteurs, qui étoit ouverte par devant, il alla faire, en ce bel équipage, un tour de jardin, *pour enterrer,* comme il le disoit lui-même, *la synagogue avec honneur.* Je ne fus jamais, dit Brienne, plus surpris que de voir cette métamorphose si prompte et si complète, et ce changement de théâtre si soudain, du lit de la mort à ce rajeunissement plus vrai, en apparence, que celui d'Eson. — Cependant, le cardinal touchoit, pour ainsi dire, à sa fin; cet effort qu'il fit sur lui-même avança sa mort de quelques jours. S'il n'eût point fait cette tromperie à la nature, il n'auroit pas sitôt succombé.

« Cette folie, grande devant Dieu, étoit plus grande encore devant les hommes, qui, bien éveillés, regardoient cela comme un songe, une vision, ce qui ne servit qu'à décrier davantage ce politique mourant, et fit dire aux courtisans, toujours impitoyables: «Fourbe il a vécu, fourbe il a voulu mou«rir.» — Le comte de Nogent, mauvais plaisant, le voyant dans cet équipage, lui dit: «L'air vous «est bon: il a fait un grand changement en vous «votre éminence devroit le prendre souvent.» — On ne sait si le ardinal rougit ou pâlit à ces mots, qui découvroient sa fourberie; mais il est certain qu'il en fut frappé, et que l'on s'aperçut du changement de ses yeux, si l'on ne put apercevoir celui de son visage. Il dit: «Retournons, je me trouve mal.» — On le reporta sur son lit; il s'y laissa choir à la renverse comme un homme qui tombe en syncope. On lui donna quelque liqueur; il revint, et Bernouin, son valet de chambre, lui dit: «Je savois bien que «cela arriveroit, et je vous l'avois dit. A quoi bon «cette momerie?» Le cardinal ne répondit pas un mot, et l'on fit sortir tout le monde...

«Pour dernière circonstance de la mort du cardinal, dont je fus témoin oculaire, je dirai qu'on joua dans sa chambre, auprès de son lit, jusqu'au jour où le nonce du pape, instruit qu'il avoit reçu le *viatique,* vint lui conférer l'*indulgence,* après quoi les cartes disparurent. — Le commandeur de Souvré tenoit son jeu; j'y étois: il fit un beau coup, et s'empressa d'en avertir le cardinal, comptant lui faire plaisir. «Commandeur, reprit-il de «fort bon sens, je perds beaucoup plus dans mon «lit que je ne gagne, et ne peux gagner à la table «où vous tenez mon jeu.» Le commandeur dit: «Bon, bon! ne faut-il pas *enterrer la synagogue* «*avec honneur?* — Oui, dit le cardinal, mais ce «sera vous autres, mes amis, qui l'enterrerez, et je «payerai les frais de la pompe funèbre.» — Il dit ces mots avec beaucoup de force et de présence d'esprit. Je ne pus assez admirer qu'un homme qui craignoit tant la mort, parce que son cœur ne tenoit qu'à la terre, parlât si bien, agit si mal.»

Le cardinal Mazarin, dans ses derniers moments, envisagea, en effet, la mort avec beaucoup de fermeté. Ses douleurs, qui étaient fort vives, n'affaiblirent en rien son esprit. On vint lui annoncer

[1] En 1651, pendant la guerre de la Fronde. — La bibliothèque du palais des Quatre-Nations (où siége maintenant l'Institut), et qui est nommée, *a fundatore, Mazarinea,* a été rétablie depuis, et enrichie par la réunion d'un grand nombre d'ouvrages provenant tant de la famille Mazarin que des bibliothèques des couvents détruits lors de la Révolution, et des dons faits par les gouvernements qui se sont succédés en France depuis 1804.

[2] La magnificence des écuries du palais de Mazarin a été l'objet des railleries de Scarron, dans sa *Mazarinade.* — Ce palais était situé rue Neuve-des-Petits-Champs, derrière le jardin du palais de Richelieu, devenu le *Palais-Royal,* entre la rue Vivienne et la rue de Richelieu. — Il se composait des bâtiments qu'occupe encore la *Bibliothèque du roi,* et de ceux où ont été fort longtemps placés les bureaux du Trésor.

[3] Desfougerais (*note de Brienne*).

[4] Les premiers *omnibus* établis par Pascal.

qu'il paraissait une comète : « La comète, dit-il, en « acceptant l'augure funeste avec humilité, la comète « me fait trop d'honneur. » — Un de ses historiens [1] rapporte que, pendant le dernier mois de sa vie, il dicta au secrétaire d'État Le Tellier « tout ce qu'il étoit nécessaire que Sa Majesté sût ou fît lorsque son éminence ne seroit plus là pour l'aider dans l'administration du royaume. » — Le marquis de La Fare, dans ses *Mémoires*, prétend que l'unique conseil laissé par Mazarin à Louis XIV fut celui-ci : « Sachez vous respecter vous-même, et l'on vous « respectera. » — Aucun roi ne fut plus respecté que Louis XIV.

Le cardinal Mazarin s'était fait transporter à Vincennes, vers la fin de février, parce que le roi s'y trouvait avec la cour ; il y mourut, le 9 mars 1661, de l'hydropisie de poitrine dont il souffrait depuis longtemps. Il était âgé de cinquante-neuf ans, cardinal depuis vingt et un, et ministre depuis dix-neuf.

Son caractère, son administration et sa politique ont été l'objet de jugements bien divers ; mais ce que le cardinal de Retz a dit de lui, dans ses *Mémoires,* tient plus de la satire que de la vérité. — « Le cardinal Mazarin étoit d'un caractère opposé à toute sincérité : sa naissance étoit basse, son enfance honteuse. Au sortir du Colysée, il apprit à piper ; ce qui lui attira des coups de bâton d'un orfèvre de Rome, appelé Moreto. Il fut capitaine d'infanterie en Valteline, et Bagni, qui étoit son général, m'a dit qu'il ne passa dans sa guerre, qui ne fut que de trois mois, que pour un escroc. Il eut, par la faveur du cardinal Antoine, la nonciature extraordinaire en France, qui ne s'acquéroit pas, en ce temps-là, par de bons moyens. Il plut à Chavigny par des contes libertins d'Italie, et par Chavigny à Richelieu, qui le fit cardinal, par le même esprit (à ce qu'on croit) qui obligea Auguste à laisser à Tibère la succession de l'empire. La pourpre ne l'empêcha pas de demeurer valet sous Richelieu. La reine l'ayant choisi, faute d'autre (ce qui est vrai, quoi qu'on en dise), il parut d'abord l'original de *Trivelino principe*. La fortune l'ayant ébloui, et tous les autres, il s'érigea et on l'érigea en Richelieu ; mais il n'en eut que l'imprudence et l'imitation. Il se fit de la honte de tout ce que l'autre s'étoit fait de l'honneur. Il se moqua de la religion ; il promit tout ce qu'il ne vouloit pas tenir. Il ne fut ni doux, ni cruel, parce qu'il ne se souvenoit ni des bienfaits ni des injures. Il s'aimoit trop, ce qui est le propre des âmes lâches ; il se craignoit trop peu, ce qui est le caractère de ceux qui n'ont pas soin de leur réputation. Il prévoyoit assez bien le mal, parce qu'il avoit souvent peur ; mais il n'y remédioit pas à proportion, parce qu'il n'avoit pas tant de prudence que de peur. Il avoit de l'esprit, de l'insinuation, de l'enjouement, des manières ; mais le vilain cœur paraissoit toujours au travers, et au point que ces qualités eurent dans l'adversité tout l'air du ridicule, et ne perdirent pas dans la prospérité tout l'air de fourberie. Il porta le filoutage dans le ministère, ce qui n'est jamais arrivé qu'à lui ; et ce filoutage faisoit que le ministère, même heureux et absolu, ne lui seyoit pas bien, et que le mépris s'y glissa, qui est la maladie la plus dangereuse d'un État, et dont la contagion se répand le plus aisément et le plus promptement du chef dans tous les membres. »

Le président Hénault a jugé Mazarin avec beaucoup de faveur. « Le cardinal Mazarin, dit-il, étoit aussi doux que le cardinal de Richelieu étoit violent ; un de ses plus grands talents fut de bien connoître les hommes. Le caractère de sa politique étoit plutôt la finesse et la prudence que la force. Il pensoit que la force ne doit jamais être employée qu'au défaut des autres moyens ; et son esprit lui fournissoit le courage conforme aux circonstances... Il y avoit dans le cardinal de Richelieu quelque chose de plus grand, de plus vaste et de moins concerté ; et dans le cardinal Mazarin, plus d'adresse, plus de mesure et moins d'écarts : on haïsssoit l'un, et l'on se moquoit de l'autre ; mais tous les deux furent les maîtres de l'État. »

En faisant aussi le parallèle de ces deux célèbres ministres, l'historien Gaillard se prononce pour Mazarin. « Il vaut certainement mieux, dit-il, avoir apaisé des troubles que d'en avoir fait naître ; il vaut mieux avoir terminé la guerre de trente ans, que de l'avoir entretenue et ranimée. La paix de Westphalie et celle des Pyrénées sont deux époques qui élèvent Mazarin au-dessus de Richelieu et des plus grands ministres. »

« Je n'entreprendrai pas d'examiner, dit l'auteur du *Siècle de Louis XIV,* si Mazarin a été un grand ministre ou non : c'est à ses actions de parler, et à la postérité de juger. — Le vulgaire suppose quelquefois une étendue d'esprit prodigieuse et un génie presque divin dans ceux qui ont gouverné des empires avec quelque succès. Ce n'est point une pénétration supérieure qui fait les hommes d'État, c'est leur caractère. Les hommes, pour peu qu'ils aient du bon sens, voient tous à peu près leurs intérêts. Un bourgeois d'Amsterdam ou de Berne en sait sur ce point autant que Séjan, Ximenès, Buckingham, Richelieu, ou Mazarin. Mais notre conduite et nos entreprises dépendent uniquement de la trempe de notre âme, et nos succès dépendent de la fortune. — Par exemple, si un génie te

[1] Aubery, *Hist. du cardinal Mazarin.*

que César Borgia avait eu La Rochelle à prendre, il aurait invité dans son camp les principaux chefs, sous un serment sacré, et se serait défait d'eux; Mazarin serait entré dans la ville deux ou trois ans plus tard, en gagnant et en divisant les bourgeois; don Louis de Haro n'eût pas hasardé l'entreprise; Richelieu fit une digue sur la mer, à l'exemple d'Alexandre, et entra dans La Rochelle en conquérant; mais une marée un peu forte, ou un peu plus de diligence de la part des Anglais, délivraient La Rochelle, et faisaient passer Richelieu pour un téméraire.

« En lisant les *Lettres* du cardinal Mazarin, et les *Mémoires* du cardinal de Retz, on voit aisément que Retz était le génie supérieur; cependant Mazarin fut tout-puissant, et Retz fut accablé... Pour faire un puissant ministre, il ne faut souvent qu'un esprit médiocre, du bon sens, et de la fortune; mais pour être un bon ministre, il faut avoir pour passion dominante l'amour du bien public: le grand homme d'État est celui dont il reste de grands monuments utiles à la patrie.

« Le monument qui immortalisa le cardinal Mazarin est l'acquisition de l'Alsace. Il donna cette province à la France dans le temps que la France était déchaînée contre lui; et, par une fatalité singulière, il fit plus de bien au royaume lorsqu'il y était persécuté, que dans la tranquillité d'une puissance absolue. »

CHAPITRE X.

LOUIS XIV. — LE MASQUE DE FER. — DISGRACE DE FOUQUET.

Regrets du roi. — Premier conseil tenu par Louis XIV. — Il déclare qu'il veut régner par lui-même. — L'homme au masque de fer. — Le roi commence à gouverner par lui-même — Fouquet, surintendant des finances. — Colbert fait connaître au roi les torts de Fouquet. — Fête de Vaux. — Voyage de Nantes. — Arrestation et condamnation de Fouquet. — Naissance du dauphin.

(Année 1661.)

Regrets du roi. — Premier conseil tenu par Louis XIV.— Il déclare qu'il veut régner par lui-même (1661).

Peu de moments après la mort de Mazarin, « le roi, dit Brienne, entra dans la garde-robe du cardinal, appuyé sur le maréchal de Grammont, et suivi du maréchal de Villeroy, qui avoit été son gouverneur, et qui étoit du conseil secret; il y avoit encore M. de Noailles, capitaine en quartier; j'y étois aussi. Le roi regarda le maréchal de Grammont, sans ôter son bras de dessus son épaule, et, l'embrassant, lui dit en pleurant: « Maréchal, « nous venons de perdre un bon ami [1]. » Le maréchal répondit en sanglotant: « Véritablement oui, sire; « mais personne dans le royaume, après Votre Ma« jesté, ne perd plus que moi à cette cruelle mort. » — Le roi sortit aussitôt; je le suivis. »

Quand Louis XIV fut sur l'escalier de l'appartement de la reine mère, il appela Brienne, et lui dit très-distinctement, quoique à l'oreille: « Brienne, expédiez les provisions du gouverne« ment de Bretagne en faveur du duc de Mazarin, « comme je l'ai promis à feu M. le cardinal. » — Brienne lui représenta vainement qu'il était nécessaire d'obtenir auparavant la démission de la reine mère, qui possédait ce gouvernement.— Le roi renouvela son ordre, et donna au jeune secrétaire d'État des instructions pour un conseil extraordinaire qu'il voulait tenir le lendemain matin.

Dans la journée, le roi avec sa cour revint à Paris.

« Le lendemain, 10 mars, continue Brienne le fils, à sept heures précises du matin, j'entrai chez le roi, d'après ses ordres. Je dis à Sa Majesté que M. le chancelier étoit arrivé, et messieurs mes confrères. « Tout à l'heure, » dit le roi en fouillant dans sa cassette. Il y prit un papier, et mit dessus les provisions du gouvernement de Bretagne, que je lui présentai; il me dit: « Après le conseil, allez « voir la reine ma mère, et lui dites que vous m'a« vez remis ces provisions. » Il les montroit du bout du doigt. « Faites entrer mon conseil. »

« Je sortis, et m'approchant de M. le chancelier, je lui dis qu'il pouvoit entrer; « et vous aussi, mes« sieurs, ajoutai-je, le roi vous demande. » M. Le Tellier me fit passer devant lui, et voulut fermer la porte. Nous étions donc huit en tout, savoir: M. le chancelier (Séguier), M. le surintendant (Fouquet [2]), mon père, M. de Lionne, M. de La Vrillière, M. du Plessis-Guénégaud, M. Le Tellier et moi. Le roi se découvrit, et puis remit son chapeau, et, se tenant debout devant sa chaise, adressa la parole à M. le chancelier. « Monsieur, je vous ai

[1] Arnauld de Pomponne, dans une lettre du 9 mars 1661, dit: « Le roi est le seul, ou au moins celui qui paroît le plus « touché de la mort de son éminence. » — Louis XIV fit prendre à sa cour le deuil de Mazarin, et voulut le porter lui-même, honneur qu'aucun roi de France n'avait encore fait à un de ses sujets, si l'on en excepte Henri IV, qui prit le deuil de Gabrielle d'Estrées.

[2] « Fouquet, Le Tellier et Lionne, dit l'abbé de Choisy, étoient les trois ministres principaux dont se servoit le cardinal. Fouquet étoit surintendant, Le Tellier, comme secrétaire d'État de la guerre, avoit une connoissance entière du gouvernement, et Lionne étoit ministre d'État depuis qu'il avoit été aux conférences de Francfort, et quoiqu'il n'eût pas de charge, il faisoit depuis plusieurs années celle de secrétaire d'État des affaires étrangères. Le cardinal se plaignoit toujours de lui, en disant des choses désagréables, et ne pouvoit s'en passer. Toutes les affaires étrangères étoient réso-

«fait assembler avec mes ministres et mes secré-«taires d'État, pour vous dire que jusqu'à présent «j'ai bien voulu laisser gouverner mes affaires par «feu M. le cardinal; il est temps que je les gou-«verne moi-même. Vous m'aiderez de vos conseils «quand je vous les demanderai. — Hors le courant «du sceau, auquel je ne prétends rien changer, je «vous prie et vous ordonne, monsieur le chance-«lier, de ne rien sceller en commandement que par «mes ordres, et sans m'en avoir parlé, à moins «qu'un secrétaire d'État ne vous les porte de ma «part.»

«Et, s'adressant au conseil: «Messieurs, ajouta «Sa Majesté, je vous demande votre avis sur les «lettres que M. de Brienne le fils a expédiées par «mon ordre, et que M. le chancelier a déjà scellées «à demi.» Il les prit en même temps sur sa cassette et me dit de les lire. On alla aux opinions après que Sa Majesté eut dit: «Je l'avois promis au cardinal, «et j'ai voulu tenir ma parole.»

«L'avis de mon père fut suivi. Il proposa qu'on sût de la reine mère si elle vouloit donner sa démission ou non. «Si Sa Majesté l'accorde, dit-il, les «lettres recevront leur effet par le contre-scel qu'y «apposera M. le chancelier, sinon elles resteront «nulles et sans effet, comme elles le sont jusqu'à «présent.» — Le roi me chargea d'en aller parler à la reine sa mère, après le conseil [1].

«Ensuite, le roi se tourna vers nous, et nous dit: «Et vous, mes secrétaires d'État, je vous ordonne «de ne rien signer, pas même une sauvegarde ni un «passe-port, sans mon commandement, de me ren-«dre compte chaque jour à moi-même, et de ne «favoriser personne dans vos rôles du mois. Et «vous, monsieur le surintendant, je vous ai expli-«qué mes volontés; je vous prie de vous servir de «Colbert, que feu M. le cardinal m'a recommandé. «Pour Lionne, il est assuré de mon affection, et je «suis content de ses services. Je prétends, Brienne, «me dit-il, que vous agissiez de concert avec lui «dans les affaires étrangères, et que vous écriviez à «mes ambassadeurs tout ce qu'il vous mandera ou «dira de ma part, sans nouvel ordre de moi.» Je ne répondis que de la tête et d'une petite inclinaison de corps, puis le roi ajouta: «La face du «théâtre change. Dans le gouvernement de mon «État, dans la régie de mes finances, et dans les «négociations au dehors, j'aurai d'autres principes «que ceux de feu M. le cardinal. Vous savez mes «volontés: c'est à vous maintenant, messieurs, à «les exécuter.» Plus n'en dit, et le conseil se sépara.»

La reine mère ne pouvait croire d'abord à la résolution de Louis XIV. Un écrivain du temps assure «qu'elle se montra fort irritée de n'avoir point été appelée à ce conseil. Elle en parla même assez haut: «Je me doutois bien, dit-elle, qu'il seroit in-«grat, et voudroit faire le capable.»

Les courtisans ne tardèrent pas être informés de ce qui s'était passé dans le conseil: ils en montrèrent plus de surprise que d'admiration.

«L'archevêque de Rouen, qui a été depuis archevêque de Paris, vint trouver le roi, et lui dit: «Sire, j'ai l'honneur de présider à l'assemblée du «clergé de votre royaume. Votre Majesté m'avoit «ordonné de m'adresser à M. le cardinal pour toutes «les affaires: le voilà mort; à qui Sa Majesté veut-«elle que je m'adresse à l'avenir? — A moi, mon-«sieur l'archevêque, répondit le roi; et je vous ex-«pédierai bientôt.» J'ai ouï dire plusieurs fois à l'archevêque qu'il ne comprenoit pas, dans les commencements, où le roi avoit pris toutes les connaissances qu'il avoit [1].»

L'homme au masque de fer (1661-1703).

Ce fut, suivant l'auteur du *Siècle de Louis XIV*, quelques mois après la mort du cardinal Mazarin, qu'il arriva un événement jusqu'alors sans exemple, et qui resta inconnu de tous les historiens pendant près d'un siècle [2].

«On envoya dans le plus grand secret, dit Voltaire, au château de l'île Sainte-Marguerite, dans la mer de Provence, un prisonnier inconnu, d'une

lues avec lui, et ensuite portées au vieux Brienne ou à son fils, qui étoient obligés de signer sans examiner. — Colbert faisoit un personnage caché: le cardinal l'avoit recommandé au roi comme un homme de confiance, bon valet qui ne songeroit qu'à le servir, et ne penseroit point à le gouverner. Le roi donc, pour la première fois, tint le conseil avec ces ministres; Colbert n'y fut admis publiquement que longtemps après.»

[1] La reine mère refusa la démission, et le duc de Mazarin n'eut point le gouvernement de Bretagne.

[1] *Mémoires de l'abbé de Choisy.*

[2] C'est l'assertion de Voltaire. Il fut question de l'*homme au masque de fer* dans les *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la cour de Perse,* publiés en 1745, à Amsterdam. — Voltaire en parla ensuite dans la première édition du *Siècle de Louis XIV,* publiée en 1751, à Berlin, sous le pseudonyme de M. de Francheville. — Mais, dans une des feuilles ou *livraisons* de l'*Histoire abrégée de l'Europe* (par Jacques Bernard), publiée à Leyde, de 1685 à 1687, chez Claude Jordan, on trouve (mois d'août 1687, à l'article *Mantoue*) le récit, en forme de lettre, de l'enlèvement d'un secrétaire du duc de Mantoue, qui avait dissuadé son maître de vendre sa ville au roi Louis XIV. Ce secrétaire, attiré par une ruse de l'ambassadeur de France aux environs de Turin, fut enlevé par douze cavaliers, qui *le déguisèrent, le masquèrent et le conduisirent à Pignerol.* De cette forteresse, *trop près de l'Italie,* il fut transféré aux îles Sainte-Marguerite, *où il est à présent sous la garde de M. de Saint-Mars,* dit la lettre, qui se termine par ces mots: «Voilà une «nouvelle bien surprenante, mais qui n'en est pas moins «véritable.»

taille au-dessus de l'ordinaire, jeune et de la figure la plus belle et la plus noble. Ce prisonnier, dans la route, portait un masque dont la mentonnière avait des ressorts d'acier, qui lui laissaient la liberté de manger avec le masque sur son visage [1]. On avait ordre de le tuer s'il se découvrait. Il resta dans l'île jusqu'à ce qu'un officier de confiance, nommé Saint-Mars, gouverneur de Pignerol, ayant été fait gouverneur de la Bastille, l'an 1690, l'alla prendre à l'île Sainte-Marguerite, et le conduisit à la Bastille, toujours masqué. Le marquis de Louvois alla le voir dans cette île avant la translation, et lui parla debout, et avec une considération qui tenait du respect. Cet inconnu fut mené à la Bastille, où il fut logé aussi bien qu'on peut l'être dans ce château. On ne lui refusait rien de ce qu'il demandait. Son plus grand goût était pour le linge d'une finesse extraordinaire, et pour les dentelles. Il jouait de la guitare. On lui faisait la plus grande chère, et le gouverneur s'asseyait rarement devant lui. Un vieux médecin de la Bastille, qui avait souvent traité cet homme singulier dans ses maladies, a dit qu'il n'avait jamais vu son visage, quoiqu'il eût souvent examiné sa langue et le reste de son corps. « Il était admirablement bien fait, disait ce « médecin : sa peau était un peu brune; il intéres- « sait par le seul ton de sa voix, ne se plaignant ja- « mais de son état, et ne laissant point entrevoir ce « qu'il pouvait être. »

« Cet inconnu mourut en 1703, et fut enterré la nuit à la paroisse de Saint-Paul. Ce qui redouble l'étonnement, c'est que, quand on l'envoya dans l'île de Sainte-Marguerite, il ne disparut dans l'Europe aucun homme considérable. Ce prisonnier l'était sans doute, car voici ce qui arriva les premiers jours qu'il était dans l'île. Le gouverneur mettait lui-même les plats sur la table, et ensuite se retirait après l'avoir enfermé. Un jour le prisonnier écrivit avec un couteau sur une assiette d'argent, et jeta l'assiette par la fenêtre, vers un bateau, presque au pied de la tour. Un pêcheur, à qui ce bateau appartenait, ramassa l'assiette, et la rapporta au gouverneur. Celui-ci, étonné, demanda au pêcheur : « Avez-vous lu ce qui est écrit sur cette assiette, et « quelqu'un l'a-t-il vue entre vos mains? — Je ne « sais pas lire, répondit le pêcheur. Je viens de la « trouver, personne ne l'a vue. » Ce paysan fut retenu jusqu'à ce que le gouverneur fût bien informé qu'il n'avait jamais lu, et que l'assiette n'avait été vue de personne. « Allez, lui dit-il, vous êtes bien heureux de ne savoir pas lire. »

« Parmi les personnes qui ont eu une connaissance immédiate de ce fait, il y en a une très-digne de foi qui vit encore [1]. M. de Chamillard fut le dernier ministre qui eut cet étrange secret. Le second maréchal de La Feuillade, son gendre, m'a dit qu'à la mort de son beau-père, il le conjura à genoux de lui apprendre ce que c'était que cet homme, qu'on ne connut jamais que sous le nom de l'*homme au masque de fer*. Chamillard lui répondit que c'était le secret de l'État, et qu'il avait fait serment de ne le révéler jamais [2]. »

[1] Ce masque était de velours noir.

[1] Voltaire, qui a ajouté ce paragraphe à l'édition de 1760, du *Siècle de Louis XIV*, veut désigner ici le maréchal de Richelieu, dont il tenait l'histoire de l'*homme au masque de fer*

[2] L'existence de l'*homme au masque de fer* est un fait qui ne peut être mis en doute. Le Journal manuscrit de M. Dujonca, lieutenant de la Bastille, prouvait qu'il y était entré le 18 septembre 1698, à trois heures après midi, et qu'il y était mort le 19 novembre 1703, *âgé de quarante-cinq ans, ou environ;* les registres mortuaires de la paroisse de Saint-Paul constatent qu'il fut inhumé, sous le nom de Marchialy, le 20 novembre 1703, « en présence de M. Rosarges, major de la Bastille, et de M. Reih, chirurgien de la Bastille, qui ont signé. »

Ainsi, d'après son acte de décès, le *masque de fer*, dont la captivité, selon Voltaire, a duré quarante-deux ans, serait mort à quarante-cinq ans; mais une tradition de la Bastille, recueillie dans le siècle dernier, donne à ce captif inconnu soixante ans à l'époque de sa mort.

Le sort de ce malheureux a fait naître beaucoup de conjectures sans qu'il soit possible de croire avec certitude qu'aucun des auteurs qui s'en sont occupés ait rencontré la vérité. — On a voulu voir successivement dans ce personnage mystérieux :

Le duc de Monmouth, frère naturel de Charles II, condamné à mort, en 1685, pour crime de rébellion, et décapité publiquement à Londres. Monmouth, en 1703, aurait eu cinquante-quatre ans.

Le duc de Beaufort, tué en 1669, au siége de Candie. Ce prince aurait eu quatre-vingt-sept ans en 1703.

Le comte de Vermandois, fils naturel de Louis XIV et de mademoiselle de La Vallière, mort à Courtray, en 1683, et solennellement inhumé à Arras. Né en 1667, ce prince aurait eu trente-six ans en 1703.

Henri, second fils d'Olivier Cromwell.

Un secrétaire du duc de Mantoue (enlevé vers 1679) nommé, suivant les uns, Matthioli, et, suivant les autres, le comte Girolamo Magni.

Don Juan de Gonzague, frère naturel du duc de Mantoue, enlevé par erreur au lieu du secrétaire.

Arwedicks, patriarche des Arméniens, à Constantinople, amené secrètement en France par suite d'une intrigue des jésuites. Mais l'enlèvement de ce patriarche n'eut lieu qu'en 1699, et l'on sait qu'arrivé en France, il se convertit au catholicisme, et mourut libre à Paris.

Le célèbre Fouquet, surintendant des finances, arrêté en 1661, et mort à Pignerol en 1680. — Fouquet, né en 1615, aurait eu quatre-vingt-huit ans en 1703.

Enfin (et c'est l'opinion qui a donné lieu aux plus nombreuses discussions), un fils d'Anne d'Autriche, né :

De ses amours avec le duc de Buckingham (mort en 1628);

D'une liaison fortuite et forcée (en 1637) avec le comte de Rivière;

D'une union secrète avec le cardinal Mazarin; ce fils de Mazarin, né en 1641, aurait eu cinquante-neuf ans en 1703;

De son mariage avec Louis XIII. Dans ce cas, l'*homme au masque de fer* serait un frère jumeau de Louis XIV.

Cette fraternité prétendue du malheureux prisonnier de la Bastille et du puissant roi qui habitait Versailles a excité

Le roi commence à gouverner par lui-même. — Fouquet, surintendant des finances (1661).

Après avoir fait connaître ses intentions à ses ministres, « le roi travailloit tous les jours avec eux, soit ensemble, soit séparément. — Il se levoit à huit heures, paraissoit à dix, tenoit conseil, en sortoit à midi. Après la messe, ce qui restoit de temps jusqu'au dîner, il le donnoit au public, ou aux reines dans leur appartement. A la suite du repas, des conversations, et encore quelques audiences. Il écoutoit patiemment et très-attentivement, et con-

vivement la sympathie et la curiosité ; elle repose sur une ancienne tradition recueillie, dit-on, par le maréchal de Richelieu, et sur une *déclaration* attribuée à M. de Saint-Mars, gouverneur et geôlier du prince déshérité.

La déclaration, *dite* de M. de Saint-Mars, déjà indiquée (en 1789) dans le *Voyage à la Bastille* de Dorat-Cubières, a été imprimée, pour la première fois en 1790, *sans le nom de Saint-Mars*, dans les *Mémoires du maréchal de Richelieu*, publiés par Soulavie. Son authenticité a été attaquée lors de cette première publication ; mais elle a été réimprimée en 1835, dans les *Mémoires de tous*, avec une lettre de M. Auguste Billiard, ancien secrétaire général du ministère de l'intérieur, dans laquelle cet honorable député dit « qu'il a vu « en original, entre les mains de M. d'Hauterive, garde des « archives aux affaires étrangères, cette relation ou déclara- « tion, écrite *par M. de Saint-Mars lui-même*, et sur l'au- « thenticité de laquelle on ne peut élever le moindre doute ; « qu'il en a fait faire une copie pour M. le comte de Montalivet, « ministre de l'intérieur sous l'Empire, et que cette copie doit « se trouver dans la possession de M. de Montalivet, son fils. » Depuis 1835, M. de Montalivet fils n'a pas contesté l'exactitude de la publication faite sur une autre copie de l'original, existant (dit l'éditeur des *Mémoires de tous*) dans les archives des affaires étrangères.

Si la relation imprimée dans les *Mémoires de tous* est bien celle qu'a fait copier M. A. Billiard, M. Billiard s'est trompé en l'attribuant à Saint-Mars. — Cette relation est d'un homme qui se dit avoir été désigné par Louis XIII pour être *témoin* de la naissance du frère jumeau de Louis XIV, qui en a *signé le procès-verbal*, ainsi que *le serment* de ne point la révéler, qui, plus tard, est devenu le gouverneur du prince, dont ensuite il a partagé *la captivité*, et qui, enfin, est mort *avant* le malheureux captif. — Aucun de ces traits ne peut s'appliquer à M. de Saint-Mars, qui, né en 1628, n'avait encore que *dix ans* en 1638, époque de la naissance de Louis XIV. En 1661, lors de l'arrestation de Fouquet, il n'était que simple maréchal des logis des mousquetaires du roi. Il devint, en 1664 seulement, commandant de la place de Pignerol, et fut chargé de la garde de Fouquet ; on le nomma, en 1681, gouverneur du fort d'Exilles ; en 1687, gouverneur des îles Sainte-Marguerite ; et enfin, en 1698, gouverneur de la Bastille, où il mourut en 1708, à l'âge de quatre-vingts ans, *et cinq ans après la mort de l'homme au masque de fer*.

Quel est donc l'auteur de cette déclaration ? C'est ce que, dans l'état actuel des connaissances acquises à l'histoire, il nous semble impossible de déterminer. Nous nous bornons, en conséquence, à rapporter par fragments cette pièce vraiment curieuse.

« Ce prince infortuné, que *j'ai élevé et gardé jusque vers la fin de mes jours* *, naquit le 5 septembre 1638, à huit heures et demie, *pendant le souper du roi*. Son frère, à présent régnant (Louis XIV), étoit né le matin à midi, *pendant le dîner* de son père. Mais autant la naissance du roi fut splendide et brillante, autant celle de son frère fut triste et cachée avec soin ; car le roi, averti par la sage-femme que la reine devoit faire un second enfant, avoit fait rester en sa chambre le chancelier de France, la sage-femme, le premier aumônier, le confesseur de la reine, et *moi*, pour être *témoins* de ce qu'il en arriveroit, et de ce qu'il vouloit faire s'il naissoit un second enfant.

« Déjà le roi étoit averti par prophétie que sa femme feroit deux fils ; car il étoit venu depuis plusieurs jours des pâtres à Paris, qui disoient avoir eu inspiration divine, si bien qu'il se disoit dans Paris que si la reine accouchoit de deux dauphins, comme on l'avoit prédit, ce seroit le comble du malheur de l'État. — L'archevêque de Paris, qui fit venir ces devins, les fit renfermer à Saint-Lazare, parce que le peuple en étoit ému ; ce qui donna beaucoup à penser au roi, à cause des troubles qu'il avoit lieu de craindre dans son État... Le cardinal (de Richelieu), à qui le roi avoit fait savoir cette prophétie, avoit répondu qu'il falloit s'en aviser ; que la naissance de deux dauphins n'étoit pas une chose impossible, et que, dans ce cas, il falloit soigneusement cacher le second, parce qu'il pourroit, à l'avenir, vouloir être roi, combattre son frère pour soutenir une seconde ligne, et régner.

« Le roi étoit souffrant dans son incertitude, et la reine, qui poussa des cris, nous fit craindre un second accouchement. Nous envoyâmes quérir le roi, qui pensa tomber à la renverse, pressentant qu'il alloit être père de deux dauphins. Il dit à monseigneur de Meaux, qu'il avoit prié de secourir la reine : « Ne quittez pas mon épouse jusqu'à ce qu'elle soit « délivrée ; j'en ai une inquiétude mortelle. » Incontinent après il nous assembla, l'évêque de Meaux, le chancelier, le sieur Honorat, la dame Péronnette, sage-femme, et *moi*, et il nous dit, en présence de la reine, afin qu'elle pût l'entendre, « que nous répondions sur notre tête si nous publiions la nais- « sance d'un second dauphin, et qu'il vouloit que sa naissance « fût un secret de l'État, pour prévenir les malheurs qui pour- « roient arriver, la loi salique ne déclarant rien sur l'héritage « du royaume en cas de naissance de deux fils aînés du roi. »

« Ce qui avoit été prédit arriva ; et la reine accoucha, *pendant le souper du roi*, d'un dauphin plus mignard et plus beau que le premier, qui ne cessa de se plaindre et de crier, comme s'il eût éprouvé déjà du regret d'entrer dans la vie où il auroit ensuite tant de souffrances à endurer. Le chancelier de France dressa le procès-verbal de cette merveilleuse naissance, unique dans notre histoire ; ensuite Sa Majesté ne trouva pas bien fait le premier procès-verbal, ce qui fit qu'elle le brûla en notre présence, et ordonna de le refaire plusieurs fois, jusqu'à ce que Sa Majesté le trouvât de son gré, quoique pût remontrer M. l'aumônier, qui prétendoit que « Sa Majesté ne pouvoit cacher la naissance d'un prince ; » à quoi le roi répondit : « Qu'il avoit en cela une raison d'État. »

« Ensuite le roi nous fit signer notre serment : le chancelier le signa d'abord, puis son aumônier, puis le confesseur de la reine, et je signai après ; le serment fut aussi signé par le chirurgien et par la sage-femme qui délivra la reine, et le roi attacha cette pièce au procès-verbal qu'il emporta, et dont je n'ai jamais ouï parler.

« La sage-femme fut chargée de l'enfant dernier-né ; et comme on a toujours craint qu'elle ne parlât trop sur sa naissance, elle m'a dit *qu'on l'avoit souvent menacée de la faire mourir si elle venoit à parler* ; on nous défendit même de jamais parler de cet enfant entre nous, qui étions les témoins de sa naissance. Pas un de nous n'a encore violé son serment...

« Le roi nous ordonna de bien examiner le malheureux enfant, qui avait une verrue au-dessus du coude gauche, une tâche jaunâtre du côté de son cou, du côté droit, et une plus petite verrue au gras de la cuisse droite, parce que Sa Ma

* Ces derniers mots sembleraient indiquer que le gouverneur *inconnu* du captif s'était séparé de lui avant de mourir.

gédioit avec un air de bonté. Certains jours, la chasse, d'autres, la comédie et des concerts; peu de jeux, et jamais de ceux auxquels le hasard préside. Le souper étoit son repas de préférence; il le prolongeoit volontiers, et, selon la saison et les circonstances, il le faisoit suivre de petits bals... »

Néanmoins, dit l'abbé de Choisy, « les gens de bien trembloient de voir l'État sans pilote; il ne leur entroit pas dans l'esprit que le roi fût capable de gouverner, même qu'il voulût s'en donner la peine. Il étoit beau, bien fait, et n'avoit que vingt-deux ans; les plaisirs venoient de toutes parts pour endormir sa vertu. Quelle apparence qu'il eût le courage de se charger du poids des affaires, et de passer ses plus beaux jours dans des discussions ennuyeuses? Tous les raisonnements politiques aboutissoient à chercher un homme qui prît le timon, à l'exemple des cardinaux Richelieu et Mazarin. » Parmi les ministres principaux (Fouquet, Le Tellier et Lionne), un seul osa concevoir cette ambitieuse pensée.

C'est ici le lieu de faire connaître cet homme, que sa disgrâce et sa captivité, beaucoup plus que ses talents, ont rendu fameux.

« Nicolas Fouquet avoit, dit l'abbé de Choisy, beaucoup de facilité aux affaires, et encore plus de négligence. — Savant dans le droit, même dans les belles-lettres, sa conversation étoit légère, ses manières assez nobles; il écrivoit bien, et ordinairement la nuit à la bougie, dans son lit, sur son séant, les rideaux fermés. Il disoit que le grand jour lui donnoit de perpétuelles distractions. — Il se flattoit aisément, et dès qu'il avoit fait un petit plaisir à un homme, il le mettoit sur le rôle de ses

jesté, en cas de décès du premier né, entendoit, et avec raison, mettre en sa place l'enfant royal qu'il alloit nous donner en garde; pour quoi il requit notre scing au procès-verbal, qu'il fit sceller de son petit sceau royal, en notre présence, et nous le signâmes, selon l'ordre de Sa Majesté, et après elle. Et pour ce qu'il en fut des bergers qui avoient prophétisé sa naissance, je n'en ai plus entendu parler; mais aussi jamais je ne m'en suis enquis. M. le cardinal, qui prit soin de cet enfant mystérieux, aura pu les dépayser.

« Pour ce qui est de l'enfance du second prince, la dame Péronnette en fit comme d'un enfant sien d'abord, mais qui passa pour un fils bâtard de quelque grand seigneur du temps, parce qu'on reconnut, aux soins qu'elle en prenoit, et aux dépenses qu'elle faisoit, que c'étoit un fils riche, encore qu'il fût désavoué.—Quand le prince fut un peu grand, monseigneur le cardinal Mazarin, qui fut chargé de son éducation après monseigneur le cardinal de Richelieu, *me le fit bailler pour l'instruire et l'élever comme l'enfant d'un roi, mais en secret.* La dame Péronnette lui continua ses offices jusqu'à sa mort, avec attachement d'elle à lui, et de lui à elle encore davantage. — Le prince a été instruit en ma maison, en Bourgogne, avec tout le soin qui est dû à un fils de roi et frère de roi.

« J'ai eu de fréquentes conversations avec la reine mère pendant les troubles de la Fronde, et Sa Majesté me parut craindre que si jamais la naissance de cet enfant étoit connue du vivant de son frère, le jeune roi, quelques mécontents n'en prissent raison de se révolter, *parce que plusieurs médecins pensent que le dernier né de deux enfants jumeaux est le premier conçu, et, par conséquent, qu'il est roi de droit;* tandis que ce sentiment n'est pas reconnu par d'autres de cet état. Cette crainte, néanmoins, ne put jamais engager la reine à détruire les preuves par écrit de sa naissance, parce que, en cas d'événement et de mort du jeune roi, elle entendoit faire reconnoître son frère, quoi qu'elle eût un autre enfant; elle m'a souvent dit qu'elle conservoit ces preuves par écrit dans sa cassette.

« J'ai donné au prince infortuné toute l'éducation que je voudrois que l'on me donnât à moi-même, et les fils avoués des princes n'en ont pas eu de meilleure. Tout ce que j'ai à me reprocher, c'est d'avoir fait le malheur du prince, quoique sans le vouloir... »

Le gouverneur raconte ensuite que le prince, étant arrivé à l'âge de dix-neuf ans, fut tourmenté *par une envie étrange de savoir qui il étoit,* et qu'afin de calmer en partie sa curiosité il lui laissa croire qu'il étoit son propre fils, *né d'amour illégitime.* Deux ans s'écoulèrent ainsi, lorsque le jeune homme, ayant trouvé la cassette de son gouverneur, l'ouvrit, on ne sait comment, y trouva *des lettres de la reine et des cardinaux, en lut une partie, devina l'autre par sa pénétration ordinaire, et enleva la lettre la plus expressive et la plus marquante sur sa naissance.* Depuis lors il ne cessa de demander à voir les portraits du feu roi Louis XIII et du roi régnant.

« Je lui répondis, continue le gouverneur, qu'on en avoit de si mauvaises gravures, que j'attendois qu'un ouvrier en eût fait de meilleures pour les avoir chez moi. Cette réponse, qui ne le satisfit pas, fut suivie de la demande d'aller à Dijon. J'ai su dans la suite que c'étoit pour y aller voir un portrait du roi, et partir pour la cour, qui étoit à Saint-Jean-de-Luz, à cause du mariage avec l'infante, et pour s'y mettre en parallèle avec son frère, et voir s'il en avoit la ressemblance; j'eus connoissance de ce projet de voyage de sa part, et je ne le quittai plus.

« Le jeune prince alors étoit beau comme les amours, et l'amour l'avoit aussi très-bien servi pour avoir un portrait de son frère; car depuis quelques mois une jeune gouvernante de la maison étoit de son goût, et il la caressa si bien, et la contenta de même, que, malgré la défense à toutes les domestiques de ne rien lui donner que par ma permission, elle lui donna une gravure du roi. Le malheureux prince s'y reconnut, et il le pouvoit bien, puisqu'un portrait pouvoit servir à l'un et à l'autre; et cette vue le mit dans une telle fureur qu'il vint à moi, en me disant : « Voilà mon frère, voilà qui « je suis, » en me montrant une lettre du cardinal Mazarin qu'il m'avoit volée...

« La crainte de voir le prince s'échapper et accourir au mariage du roi me fit dépêcher un message au roi pour l'informer de l'ouverture de ma cassette, et du besoin de nouvelles instructions. Le roi fit envoyer ses ordres par M. le cardinal, qui furent de NOUS *renfermer tous les deux jusqu'à des ordres nouveaux,* et lui faire entendre que sa prétention étoit la cause de notre malheur commun. J'ai souffert avec lui de NOTRE *prison* jusqu'au moment où je crois que l'arrêt de partir de ce monde est prononcé par mon juge d'en haut; et je ne puis refuser à la tranquillité de mon âme, ni à mon élève, une espèce de déclaration qui lui indiqueroit le moyen de sortir de l'état ignominieux où il est, *si le roi venoit à mourir sans enfants...* »

Cette dernière phrase n'a pu être écrite que par un homme resté étranger, par sa captivité, *aux nouvelles* de la cour; car autrement il n'aurait pas ignoré que le roi avoit un fils, *le grand dauphin,* né en 1661, et que ce prince, marié en 1680, avait lui-même trois fils, le duc de Bourgogne, né en 1682, le duc d'Anjou, né en 1683, et le duc de Berri, né en 1686.

amis, et le croyoit prêt à se sacrifier pour son service. Cette pensée le rendoit fort indiscret.

«Il écoutoit paisiblement, et répondoit toujours des choses agréables; en sorte que, sans ouvrir sa bourse, il renvoyoit à demi contents tous ceux qui venoient à son audience. Il vivoit au jour la journée; nulle mesure pour l'avenir; se fiant aux promesses de quelques *partisans* [1]; et tant qu'il fut surintendant, *il ne vit jamais deux millions ensemble.*

«Il se chargeoit de tout, et prétendoit être premier ministre sans perdre un moment de ses plaisirs. Il faisoit semblant de travailler seul dans son cabinet à Saint-Mandé, et pendant que toute la cour, prévenue de sa future grandeur, étoit dans son antichambre, louant à haute voix le travail infatigable de ce grand homme, il descendoit par un escalier dérobé dans un petit jardin, où *ses nymphes*, que je nommerois bien si je voulois, et même *les mieux cachées*, lui venoient tenir compagnie au poids de l'or.

«Il crut être maître après la mort du cardinal Mazarin, ne sachant pas tout ce que ce cardinal mourant avoit dit au roi sur son chapitre. Il se flattoit d'amuser un jeune homme (comme Louis XIV) par des bagatelles, et ne lui proposoit que des parties de plaisirs, *se voulant même donner le soin de ses amours;* ce qui déplut fort au roi, qui, n'ayant alors de confident que lui-même, se faisoit un plaisir du mystère [2], et qui d'ailleurs, allant au solide, vouloit commencer à être roi.

«On croit qu'une des choses qui gâtèrent Fouquet dans l'esprit de Louis XIV fut une querelle qu'il eut, dans l'antichambre du cardinal (deux mois avant sa mort), avec l'abbé Fouquet, son frère. — Cet abbé étoit fort insolent de son naturel, et prétendoit que son frère lui devoit sa fortune. Ils s'étoient brouillés, et se dirent publiquement tout ce que leurs ennemis pensoient dans le cœur. L'abbé, entre autres choses, reprocha à son frère «qu'il avoit «dépensé quinze millions à Vaux, qu'il donnoit plus «de pensions que le roi, et qu'il avoit envoyé tan«tôt trois, tantôt quatre mille pistoles à des dames» qu'il nomma tout haut... Le cardinal, instruit par l'abbé même de ce qui s'étoit passé, en instruisit le roi...

«Mais ce qui acheva de perdre le malheureux surintendant, c'est qu'il se laissa aller à des airs de supériorité sur les autres ministres, qui en furent offensés, et se liguèrent contre lui. Ils le firent bientôt donner dans le piége, en lui conseillant de vendre sa charge de procureur général du parlement, pour en porter l'argent à l'épargne; ce qu'il fit *comme un innocent*, se mettant par là la corde au cou, mais croyant faire sa cour à un jeune prince, qui ne se contentoit pas de si peu de chose...»

La charge de procureur général du parlement donnait à Fouquet le privilége d'être jugé par les chambres assemblées.—Colbert l'engagea à la vendre *par un artifice peu honorable,* dit Voltaire. On lui en offrit jusqu'à dix-huit cent mille livres, et par un malentendu, il ne la vendit que quatorze cent mille, somme énorme, et qui représente trois millions de notre temps. «Le prix excessif des places au parlement prouve, dit l'auteur célèbre que nous venons de citer, quel reste de considération ce corps avait conservé dans son abaissement même. Le duc de Guise, grand chambellan du roi, n'avait vendu cette charge de la couronne au duc de Bouillon que *huit cent mille livres.*—C'étaient la Fronde et la guerre de Paris qui avaient mis ce prix, suite du levain de la rébellion, aux charges de judicature, et c'était une espèce d'insulte faite au trône qu'une place de procureur du roi coûtât plus que les premières dignités de la couronne.»

«Fouquet, continue l'abbé de Choisy, étoit persuadé que les rois étoient assez riches pourvu que les peuples fussent dans l'abondance : maxime bonne en elle-même, qu'il outra en répandant à pleines mains l'argent du roi, et lui laissant manger ses revenus deux ou trois ans par avance. — Ses vues particulières lui faisoient négliger le bien de l'État. Il donnoit pour quatre millions de pensions à ses amis de cour, qu'il croyoit ses créatures, et étoit d'assez bonne foi pour compter sur eux, et pour les juger capables de le soutenir dans un changement de fortune, qu'il croyoit fort possible. Il fit là-dessus des projets de révolte, qui eussent mérité la mort, si le ridicule n'en avoit adouci le crime. Ses dépenses prodigieuses à Vaux suffisoient pour sa condamnation ; mais la manière dont on se prit pour le perdre ramena les cœurs à son parti. — Il étoit coupable; mais à force d'être poursuivi contre les formes, il attira ses juges en sa faveur, et son innocence *prétendue* fut un effet de la colère aveugle et précipitée de ses ennemis.»

[1] C'est le nom qu'on donnait alors aux hommes qui se chargeaient, à leurs risques et périls, de la perception des impôts, et qui en affermaient le produit. On les a nommés, dans le XVIII[e] siècle, *fermiers généraux.*

[2] Mademoiselle de La Vallière, pour qui le roi commençait à sentir une vraie passion, avait été un des objets des goûts passagers du surintendant, qui lui avait offert 200,000 livres, offre repoussée avec mépris avant même que cette demoiselle eût aucun dessein sur le cœur du roi. «Fouquet, s'étant aperçu depuis quel puissant rival il avoit, voulut être le confident de celle dont il n'avoit pu être le possesseur, et cela même irritoit encore.»

Fouquet, s'il faut en croire les *Mémoires historiques sur la Bastille* (t. 1, p. 57), qui le nomment le *sultan de Saint-Mandé,* et qui citent deux billets à lui adressés par madame Scarron, n'avait pas toujours été le rival malheureux de Louis XIV. Mais ces billets sont-ils bien authentiques?

Colbert fait connaître au roi les torts de Fouquet. — Fête de Vaux (1661).

Le roi, songeant à pratiquer tout de bon les leçons du cardinal, ne s'en voulant pas même fier absolument à ses avis, avait dit en particulier au surintendant : « qu'il vouloit enfin être roi, et prendre une connoissance exacte et parfaite de ses « affaires ; qu'il commenceroit par les finances, « comme la chose la plus importante, pour tâcher de « les rétablir et d'y mettre un bon ordre, et qu'il « n'y avoit que lui (Fouquet) qui pût l'en instruire ; « qu'il le conjuroit de le faire, sans lui rien cacher ; « qu'il se serviroit toujours de lui, pourvu qu'il le « reconnût sincère ; que le passé étoit passé et ou« blié, mais qu'il prît garde à ne jamais dire une « chose pour l'autre. » — Fouquet protesta de sa sincérité, et commença dès le lendemain à parler au roi de ses affaires. Il lui exposoit nettement *toutes les dépenses,* et entroit sur cet article-là dans un fort grand détail; mais il étoit plus réservé *sur la recette,* dont il avoit peine à lui découvrir toutes les sources, prévoyant assez que s'il disoit tout, il ne seroit bientôt plus nécessaire.— Il avoit tenu un petit conseil avec ses plus intimes amis, et leur avoit rapporté le discours du roi. Delorme, Bruant et Pélisson, qui étoient de ce conseil, lui firent remarquer que dans ce discours du roi il paraissoit beaucoup de fermeté et de bonté, et qu'il seroit peut-être dangereux de ne lui pas dire les choses comme elles étoient; mais il se moqua d'eux, les assurant que ces velléités de gouverner ne seroient pas longtemps dans l'esprit d'un jeune roi, entraîné par ses passions; et qu'il n'y avoit guère d'apparence qu'il pût se soutenir huit heures par jour dans des occupations désagréables, lui que les plaisirs entouroient et appeloient de tous côtés. — Il donna donc au roi des états de sa dépense, qu'il grossissoit, et de ses revenus, qu'il diminuoit, faisant les choses encore pires qu'elles n'étoient. Le roi montroit tous les soirs ces états à Colbert, qui lui en faisoit remarquer les faussetés. Le roi insistoit le lendemain avec Fouquet, sans pourtant vouloir lui paroître trop instruit; et Fouquet, insolent, persistoit dans le mensonge. Cette épreuve, plusieurs fois réitérée, détermina enfin le roi à perdre Fouquet.

« Le roi ne crut pas le devoir faire arrêter à Paris; et, par un excès de prévoyance dont il n'avoit pas besoin, il l'engagea à lui donner une fête dans sa belle maison de Vaux, résolu de le faire arrêter au milieu des hautbois et des violons, dans un lieu qui se pouvoit dire une preuve parlante de la dissipation des finances. Mais avant l'exécution, n'ayant pu s'empêcher d'en faire la confidence à la reine mère, elle lui dit tant de raisons pour l'en empêcher, qu'il résolut dès lors de faire le voyage de Nantes, sous prétexte d'aller presser les états de Bretagne d'accorder ce qu'il leur demandoit. — La reine mère avoit quelque peine à abandonner Fouquet, persuadée que Colbert, *plus rustique,* lui laisseroit encore moins de crédit.

« Le roi ne put s'empêcher (le 17 août 1661) d'aller à Vaux, où tout étoit prêt pour le recevoir. Il avoit dans sa calèche Monsieur, la comtesse d'Armagnac, la duchesse de Valentinois et la comtesse de Guiche. La reine mère y alla dans son carrosse, et Madame, en litière (la reine resta à Fontainebleau à cause de sa grossesse). — On y représenta pour la première fois *les Fâcheux,* de Molière, avec des ballets et des récits en musique dans les intermèdes. Le théâtre étoit dressé dans le jardin, et la décoration étoit ornée de fontaines véritables, et de véritables orangers; il y eut ensuite un feu d'artifice, et un bal où l'on dansa jusqu'à trois heures du matin. — Les courtisans, qui prennent garde à tout, remarquèrent que dans tous les plafonds, et aux ornements d'architecture, on voyoit la devise de M. le surintendant : c'étoit un écureuil (ce sont ses armes) qui montoit sur un arbre, avec ces paroles : *Quo non ascendam?* (Où ne monterai-je point)? Mais ils n'ont remarqué que depuis sa disgrâce qu'on y voyoit aussi partout des serpents et couleuvres (ce sont les armes de M. Colbert) qui siffloient après l'écureuil... — Gourville dit que le roi, piqué de la magnificence de Vaux, qui effaçoit de bien loin Fontainebleau, et toutes les autres maisons royales, n'avoit pu s'empêcher de dire à la reine mère : « Ah! madame, est-ce que nous ne ferons pas rendre gorge à tous ces gens-là? »

Voyage de Nantes. — Arrestation et condamnation de Fouquet (1661-1664).

Quatre jours après la fête de Vaux, la cour partit pour Nantes. — Colbert et Le Tellier, Fouquet et Lionne, s'embarquèrent sur la Loire à Orléans. Ils étaient dans des bateaux différents, et luttaient à qui arriverait le premier. — « Fouquet avoit été averti par ses amis. Il avoit profité de leurs avis, et croyoit s'être mis à couvert de l'orage en ouvrant son cœur au roi, et lui parlant cette fois-là avec sincérité ; mais il n'étoit plus temps. Le roi, outré contre lui d'avoir vu cinq mois durant qu'il le trompoit, avoit pris ses mesures avec Colbert, et les choses étoient trop avancées pour les changer. Il dissimula à son ordinaire, et lui fit plus de caresses que jamais.

« Le roi fit le voyage en poste à cheval, suivi de M. le prince et de M. le duc, de M. de Turenne, de M. de Bouillon, et d'une trentaine de courtisans. Il arriva à Nantes le 1er septembre; il alla loger dans

le château. — Fouquet fit marquer son logis à l'autre bout de la ville. On n'en devina pas d'abord la raison : on a su depuis qu'il y avoit dans cette maison un aqueduc sous terre qui se rendoit à la rivière, et qu'il songeoit à se sauver par là dans Belle-Ile, en cas qu'on vînt pour l'arrêter. Il étoit parti de Fontainebleau avec la fièvre tierce, et la fatigue du voyage avoit redoublé ses accès. Le roi, à qui l'on dit qu'il étoit assez mal, ordonna au comte de Brienne d'aller savoir de ses nouvelles. Le comte arriva dans la maison à trois heures après midi, et trouva madame la surintendante avec Gourville dans une salle, qui faisoit danser devant elle des paysannes de Belle-Ile... M. le surintendant étoit couché sur son lit dans des robes de chambre, tremblant la fièvre assez fort. Brienne lui dit que le roi étoit en peine de sa santé, et qu'il l'envoyoit pour savoir de ses nouvelles. Le surintendant reçut le compliment avec joie, et s'écria : « Le roi a bien « de la bonté pour moi. » Il pria ensuite Brienne de dire au roi « qu'il lui répondoit des états de Bre-« tagne ; que plusieurs députés l'étoient venu trouver, et qu'ils feroient tout ce que Sa Majesté souhai-« toit, et au delà. » Il ajouta, avec un air gai : « Mon-« sieur, vous êtes de mes amis » (ils s'étoient raccommodés depuis trois ou quatre mois, et le surintendant lui avoit fait payer seize mille francs sur ce qui lui étoit dû de ses pensions); « je vais « m'ouvrir à vous : Colbert est perdu, et ce sera « demain le plus beau jour de ma vie... »

Brienne revint au château rendre compte de sa commission. « Le roi lui ordonna de retourner le soir chez M. le surintendant, et de lui dire qu'il ne manquât pas d'être au conseil le lendemain à sept heures du matin. Brienne vit Fouquet à onze heures du soir, et le trouva fort abattu de corps et d'esprit. Sa fièvre l'avoit extrêmement tourmenté ; et il lui étoit venu tant d'avis, et de tant de côtés, qu'enfin il avoit ouvert les yeux. — Toute la rue et les environs de sa maison étoient remplis de mousquetaires.

« Monsieur, dit-il à Brienne, on vient de me dire « que Chevigny, capitaine aux gardes (ç'a été depuis « le fameux père de Chevigny, père de l'Oratoire), « est monté sur deux grands bateaux avec sa com-« pagnie, pour aller se saisir de Belle-Ile. Gourville « me presse de me sauver par l'aqueduc. » Il lui dit alors qu'il y avoit un aqueduc dans sa maison, et que, malgré tous les mousquetaires du monde, il pouvoit encore gagner la rivière, où un petit bateau l'attendoit. « Mais, ajouta-t-il avec fermeté, je n'en « veux rien faire, il en faut courir le risque. Je ne « puis croire que tout ceci soit contre moi. »

« Il conta alors à Brienne qu'à Fontainebleau, il avoit représenté au roi « que le cardinal, faisant tout « *à sa tête, et sans observer aucune formalité,* « il lui avoit fait faire beaucoup de choses dont il pour-« roit être recherché ; que lui, en son particulier, avoit « aussi fait des fautes considérables et des dépenses « excessives, et que pour mettre son honneur et sa « conscience en sûreté, il supplioit le roi de lui par-« donner tout le passé, et qu'il étoit persuadé que « Sa Majesté avoit eu la bonté de le faire. » Il se coucha là-dessus tranquille ou non...

Le lendemain (5 septembre), Fouquet était au château avant sept heures. « Il avoit vu les mousquetaires rangés en bataille dans la place, et avoit cru que le roi vouloit aller à la chasse. Il monta en haut. Le conseil se tint à l'ordinaire : le roi lui demanda encore quatre-vingt mille francs pour distribuer aux officiers de la marine. Le Tellier sortit du conseil le premier, et mit dans la main de Boucherat, qui, depuis, est devenu chancelier, et qu'il trouva dans l'antichambre, un petit billet, en lui disant à l'oreille : « Lisez vite, et exécutez. » Boucherat étoit alors maître des requêtes et conseiller d'honneur au parlement de Paris, et faisoit les fonctions de commissaire du roi aux états de Bretagne. Il descendit le degré, ouvrit son billet, et lut ces mots : « Le roi vous ordonne d'aller tout à l'heure « mettre le scellé chez M. le surintendant. »

« Le surintendant descendoit lui-même le degré pendant que Boucherat lisoit, et en passant il lui donna le bonjour. Il monta ensuite dans sa chaise pour aller à la messe. — Cependant Artagnan, capitaine lieutenant des mousquetaires, qui avoit eu ordre du roi de l'arrêter au sortir du conseil, mais hors de l'enceinte du château, pour ne pas fâcher le capitaine des gardes du corps..., lui envoya dire par Maupertuis qu'il eût bien voulu lui dire une parole. Le surintendant sortit aussitôt de sa chaise, et Artagnan, sans perdre de temps, lui dit : « Mon-« sieur, je vous arrête, par ordre du roi. » Fouquet ne parut point étonné, et lui dit seulement : « Mais, « monsieur d'Artagnan, est-ce bien moi que vous « voulez ? — Oui, monsieur, » reprit Artagnan ; et sans plus de discours, il le fit monter dans un carrosse entouré de cent mousquetaires, qui le conduisirent sur-le-champ au château d'Angers. »

Dans les circonstances de l'arrestation de Fouquet, « Louis XIV parut sortir de son caractère ; mais on lui avait fait entendre, dit Voltaire, que le surintendant faisait de grandes fortifications à Belle-Ile, et qu'il pouvait avoir trop de liaisons au dehors et au dedans du royaume. — Il parut bien, quand Fouquet fut arrêté et conduit à la Bastille et à Vincennes, que son parti n'était autre chose que l'avidité de quelques courtisans et de quelques femmes, qui recevaient de lui des pensions, et qui l'oublièrent dès qu'il ne fut plus en état d'en don-

ner. — Il lui resta d'autres amis, et cela prouve qu'il en méritait. L'illustre madame de Sévigné, Pélisson, Gourville, mademoiselle Scudéri, plusieurs gens de lettres, se déclarèrent hautement pour lui, et le servirent avec tant de chaleur, qu'ils lui sauvèrent la vie.»

Le procès de Fouquet dura trois ans, jusqu'en 1664 : de vingt-deux juges qui opinèrent, neuf conclurent à la mort, et les treize autres, «parmi lesquels il y en avait à qui Gourville avait fait accepter des présents», se prononcèrent pour le bannissement. Le roi commua la peine en une plus dure, la prison perpétuelle ; Racine assure même, dans ses *Fragments historiques,* qu'il dit : «Si M. Fouquet «avait été condamné à mort, je l'aurais laissé «mourir.»

Fouquet, enfermé pendant seize ans dans le château de Pignerol, y mourut en 1680.

Naissance du dauphin (1er novembre 1661).

A son retour de Nantes à Fontainebleau, Louis XIV eut le bonheur de voir naître son fils aîné. — « Le 1er novembre, à midi moins sept minutes, la reine accoucha de monseigneur le dauphin. Nous nous promenions, dit Choisy, dans la cour royale; et depuis vingt-quatre heures la reine étoit en travail, lorsque le roi ouvrit la fenêtre de sa chambre, et annonça lui-même le bonheur public, en nous criant assez haut : «La reine est accouchée d'un «*garçon* [1].» Ce dernier mot, dans la bouche de Louis XIV, prouve que le père était alors encore plus ému que le roi.

[1] «Cela me fait souvenir, dit encore l'abbé de Choisy, que quand madame la dauphine accoucha, à Versailles, de M. le duc de Bourgogne, le roi sortit le premier dans l'antichambre, et nous dit : «Madame la dauphine est accouchée d'un «*prince.*»

«J'étois présent aux deux naissances, et remarquai une différence notable dans les joies qu'elles excitèrent. — On fut bien aise de la naissance de monseigneur le dauphin ; il y eut des feux allumés partout, et les comédiens espagnols dansèrent un ballet dans la cour des Fontaines, devant le balcon de la reine mère, avec des castagnettes, des harpes et des guitares. — Mais à la naissance de M. le duc de Bourgogne on devint presque fou. Chacun se donnoit la liberté d'embrasser le roi. La foule le porta depuis la surintendance, où madame la dauphine accoucha, jusqu'à ses appartements. Il se laissoit embrasser à qui vouloit. Le bas peuple paroissoit hors de sens; on faisoit des feux de joie, et tous les porteurs de chaise brûloient familièrement la chaise dorée de leur maîtresse ; ils firent un grand feu dans la cour de la Galerie des Princes, et y jetèrent une partie des lambris et des parquets destinés pour la grande galerie. Bontems, en colère, vint le dire au roi, qui se mit à rire, et dit «qu'on les laisse faire; «nous aurons d'autres parquets.» La joie parut aussi vive à Paris, et fut de bien plus longue durée ; les boutiques furent fermées trois jours durant ; toutes les rues étoient pleines de tables, où les passans étoient conviés et forcés à boire sans payer, et tel artisan mangea, dans ces trois jours, cent écus qu'il ne gagnoit pas dans une année.»

CHAPITRE XI.

LOUIS XIV. — PREMIÈRES ANNÉES DE SON RÈGNE PAR LUI-MÊME.

Question de la préséance. — Louis XIV force l'Espagne à accorder la préséance à la France. — Insulte faite à l'ambassadeur français à Rome. — Réparation exigée et obtenue du pape Alexandre VII. — Le roi gouverne par lui-même. — Rétablissement des finances. — Rachat de Dunkerque. — Secours donné à l'empire et à la Hollande. — Splendeur et magnificence de la cour de Louis XIV. — Fêtes du Carrousel et de Versailles. — Louis XIV et Madame (Henriette d'Angleterre). — Pensions et présents donnés aux savants étrangers et français. — Fondations d'académies. — Édifices construits sous Louis XIV. — Le Louvre, Versailles, les Invalides, l'Observatoire, etc. — Canal des deux mers.

(De l'an 1661 à l'an 1666.)

Question de la préséance. — Louis XIV force l'Espagne à accorder la préséance à la France (1661-1662).

L'Europe ne comptait alors, parmi ses souverains indépendants et héréditaires, que les rois de France, d'Espagne, d'Angleterre et de Suède. Ces rois, quelle que fût l'étendue de leurs États, ne relevant que de Dieu seul, se considéraient comme égaux entre eux ; mais le roi de France, en raison de l'antiquité de sa race et de son royaume, de son titre de *très-chrétien* et de *fils aîné de l'Église*, prétendait, à l'égard des autres, à la préséance qu'il ne cédait qu'à l'empereur d'Allemagne, à cause de son titre de *César,* et d'héritier de Charlemagne.

Cette question de préséance faillit faire recommencer entre la France et l'Espagne la guerre que le traité des Pyrénées venait à peine de terminer.

«Le baron de Wateville, ambassadeur d'Espagne à Londres, disputoit le pas au comte d'Estrades, ambassadeur de France. Pour empêcher les malheurs qui en pouvoient arriver, le roi d'Angleterre leur proposa de ne point envoyer leurs carrosses à l'entrée des ambassadeurs de Venise, qui ne les avertiroient pas de leur arrivée. Ce tempérament fut accepté de part et d'autre. D'Estrades le manda au roi, qui fut fort en colère contre son ambassadeur, et lui ordonna de soutenir hautement, à la première occasion, la prééminence de sa couronne. Un ambassadeur de Suède arriva à Londres (en 1661) quelque temps après : d'Estrades envoya ses carrosses bien escortés pour l'accompagner, et prendre, comme de raison, la première place. Tout marchoit en ordre à l'ordinaire, lorsque l'ambassadeur d'Espagne y envoya aussi les siens, accompagnés de plus de deux mille bouchers, brasseurs, ou bateliers de la ville de Londres. Les Espagnols, fiers de leur escorte, voulurent précéder les François dans la marche, tuèrent d'abord les chevaux du comte d'Estrades et plusieurs de ses domestiques ;

et triomphant, l'épée nue à la main, accompagnèrent seuls l'ambassadeur de Suède. — Le roi d'Angleterre avoit fait publier des défenses aux Anglois, Écossois et Irlandois de prendre parti ; et, le matin, il avoit fait monter à cheval ses gardes, et envoyé quelque infanterie dans les places pour empêcher le désordre; mais le peuple furieux, et toujours animé contre les François, se joignit aux Espagnols, en criant : *Vive l'Espagne!* Le comte d'Estrades eut six de ses gens tués et trente-trois blessés. Le roi d'Angleterre ressentit vivement le peu de respect que ses sujets avoient pour ses ordres, mais il n'osa le témoigner [1]. »

Louis XIV, informé de cette insulte, rappela aussitôt l'ambassadeur qu'il avait à Madrid, fit sortir de France celui d'Espagne, rompit les conférences qui se tenaient encore en Flandre au sujet des limites, et fit dire au roi Philippe IV, son beau-père, « que s'il ne reconnoissait la supériorité de la cou« ronne de France, et ne réparait pas cet affront « par une satisfaction solennelle, la guerre allait re« commencer. » Philippe IV ne voulut pas replonger son royaume dans une guerre nouvelle pour la préséance d'un ambassadeur; il envoya le marquis de La Fuente déclarer au roi, à Fontainebleau (le 2 mars 1662), en présence de tous les ministres étrangers, « qu'à l'avenir les ministres espagnols « n'entreraient point en concurrence avec ceux du « roi très-chrétien. »

Insulte faite à l'ambassadeur français à Rome. — Réparation exigée et obtenue du pape Alexandre VII (1662-1664).

Le roi, par sa fermeté en cette circonstance, se fit honneur dans toute l'Europe. Il en montra encore davantage, malgré la piété dont il donnait publiquement des marques, dans une occasion où il eut à exiger des excuses du pape lui-même.

Quelques domestiques du duc de Créqui (ambassadeur extraordinaire auprès du pape Alexandre VII, et qui avait révolté les Romains par sa hauteur), outrant les défauts de leur maître, et commettant dans Rome les mêmes désordres que la jeunesse indisciplinable de Paris, dont le guet, qui veille à la garde de la ville, avait toutes les nuits à repousser les attaques, osèrent, le 20 août 1662, attaquer, l'épée à la main, une escouade des gardes corses du pape chargés d'appuyer les exécutions de la justice. — Tout le corps des Corses se trouva offensé, et, secrètement animé par don Mario Chigi, frère d'Alexandre VII, vint en armes assiéger la maison de l'ambassadeur. On tira sur le carrosse de l'ambassadrice, qui rentrait alors dans son palais. Un de ses pages fut tué, et plusieurs de ses domestiques furent blessés. Le duc de Créqui sortit de Rome, accusant les parents du pape, et le pape lui-même, d'avoir favorisé cet assassinat. — Le pape différa tant qu'il put la réparation exigée par Louis XIV, persuadé qu'avec les Français il n'y a qu'à temporiser, et que tout s'oublie. Au bout de quatre mois il fit pendre un Corse, un sbire, et exila le gouverneur de Rome, soupçonné d'avoir autorisé l'attentat. Mais sa consternation fut au comble lorsqu'il apprit que le roi, menaçant d'assiéger Rome, faisait passer des troupes en Italie, et que le maréchal du Plessis-Praslin était nommé pour les commander. Toutefois, avant de se décider à donner à Louis XIV la satisfaction qu'il demandait, le pape implora inutilement la médiation de tous les princes catholiques. L'Empire était attaqué par les Turcs; l'Espagne était embarrassée dans une guerre malheureuse contre le Portugal.

Ces délais irritèrent Louis XIV. Le parlement de Provence cita le pape, et fit saisir le comtat d'Avignon. Les excommunications, armes jadis si puissantes, étaient alors sans force; il fallut qu'Alexandre VII exilât de Rome son propre frère, qu'il envoyât son neveu, le cardinal Chigi, faire satisfaction au roi, qu'il licenciât sa garde corse, et qu'il élevât dans Rome une pyramide, avec une inscription contenant l'injure et la réparation. « Le cardinal Chigi, reçu à Paris avec une pompe qui donnait plus d'éclat à la réparation, fut le premier légat envoyé pour demander pardon. — Le roi ne s'en tint pas à faire réparer un outrage par des cérémonies passagères et par un monument qu'il permit de détruire quelques années après, il força la cour de Rome à promettre de rendre Castro et Ronciglione au duc de Parme, à dédommager le duc de Modène de ses droits sur Comacchio ; et il tira ainsi d'une insulte l'honneur solide d'être le protecteur des princes d'Italie. »

Le roi gouverne par lui-même. — Rétablissement des finances. — Rachat de Dunkerque. — Secours donné à l'Empire et à la Hollande (1662-1665).

Depuis l'arrestation de Fouquet, Louis XIV prit réellement en mains les rênes du gouvernement. Il se forma et s'accoutuma lui-même au travail. Il écrivit les premières dépêches à ses ambassadeurs. Les lettres les plus importantes furent écrites de sa main, et il n'y en eut aucune écrite en son nom qu'il ne se fit lire. — « Non-seulement il s'imposa la loi de travailler régulièrement avec chacun de ses ministres, mais tout homme connu pouvait obtenir de lui une audience particulière, et tout citoyen avait la liberté de lui présenter des requêtes et de

[1] *Mémoires de Choisy.*

projets. Les placets étaient reçus d'abord par un maître des requêtes, qui les rendait apostillés; ils furent dans la suite renvoyés aux bureaux des ministres. Les projets étaient examinés dans le conseil, quand ils méritaient de l'être, et leurs auteurs furent admis plus d'une fois à discuter leurs propositions avec les ministres en présence du roi. Ainsi, dit Voltaire, on vit entre le trône et la nation une correspondance qui subsista malgré le pouvoir absolu.»

Le nouveau ministre des finances, Colbert, qui, sous le simple titre de *contrôleur général*, succéda au *surintendant* Fouquet, sut, en rétablissant l'ordre que ses prédécesseurs avaient troublé, et en travaillant sans relâche à la grandeur de l'État, justifier la confiance de son maître. — Le roi, dès que ses finances furent rétablies, remit au peuple tout ce qui était dû d'impôts depuis 1647 jusqu'en 1656, et surtout trois millions de tailles. — On abolit pour 500,000 écus par an de droits onéreux. — Des hôpitaux furent établis dans toutes les villes de France, à l'instar de l'hôpital général de Paris. Des routes nouvelles furent établies, des routes anciennes, négligées depuis longtemps, furent rendues praticables.

Le roi profita du rétablissement de ses finances pour racheter (en 1662) au roi d'Angleterre Charles II, pour 5,000,000 de livres (à 26 livres 10 sous le marc) Dunkerque et Mardick. — Dunkerque, ainsi que Marseille, devinrent ports francs, et ces deux villes attirèrent ainsi, l'une le commerce du Nord, et l'autre le commerce du Midi. — Dunkerque, fortifié en 1663, du côté de terre et de mer, et dont le port fut agrandi d'un bassin capable de contenir trente vaisseaux de guerre, devint, après avoir été vendu par les Anglais, l'objet de leur terreur.

En soutenant sa dignité, Louis XIV n'oubliait pas ce qui pouvait accroître sa puissance. — Il décida, en 1662, le duc Charles IV de Lorraine à abandonner, par un traité, et après sa mort, la Lorraine à la France.—Charles IV n'y mit d'autres conditions que de pouvoir lever un million sur l'État qu'il abandonnait, et que la reconnaissance des princes de Lorraine comme princes du sang de France, avec droit de succession à la couronne, en cas d'extinction de la maison de Bourbon. — L'année suivante (1663), le duc Charles, qui voulait revenir sur ce traité, attaqué par les pairs de France, fut considéré comme rebelle, et forcé de livrer au roi la forte ville de Marsal, et de se remettre à la clémence de Louis XIV.

Le roi, à cette époque, envoya au secours de l'Empire, attaqué par les Turcs, 6,000 hommes, qui, sous les ordres du comte de Coligny, dernier descendant du célèbre amiral, se distinguèrent en Hongrie, à la bataille de Saint-Gothard.

Sa flotte, qui ne se composait que de quinze ou seize vaisseaux du dernier rang, alors que l'Angleterre et la Hollande réunies comptaient près de trois cents vaisseaux de guerre, ne lui permit pas de secourir les Hollandais dans leur guerre avec les Anglais; mais il leur envoya (en 1665) 6,000 hommes pour les secourir contre l'évêque de Munster, prélat guerrier, soudoyé par le cabinet de Londres pour ravager la Hollande. Colbert eut le tort de faire payer trop cher et *en marchand* ce secours «que le roi donnoit à des marchands.»

Splendeurs et magnificence de la cour de Louis XIV.—Fêtes du Carrousel et de Versailles (1662-1664).

Cependant la cour de Louis XIV était devenue le centre des plaisirs et le modèle des autres cours. Le roi s'était piqué de donner des fêtes qui fissent oublier celles de Vaux.

On fit, en 1662, un carrousel vis-à-vis les Tuileries, dans une vaste enceinte qui a retenu le nom de place du Carrousel. Il y eut cinq quadrilles. Le roi était à la tête des *Romains;* son frère, des *Persans;* le prince de Condé, des *Turcs;* le duc d'Enghien, son fils, des *Indiens;* le duc de Guise, des *Américains.* Ce duc de Guise, petit-fils du Balafré, était célèbre par l'audace malheureuse avec laquelle il avait entrepris de se rendre maître de Naples. Sa prison, ses duels, ses amours romanesques, ses profusions, ses aventures, le rendaient singulier en tout. Il semblait être d'un autre siècle. On disait, en le voyant courir avec le grand Condé: «Voilà les héros de l'histoire et de la fable.» — La reine mère, la reine régnante, la reine d'Angleterre, veuve de Charles Ier, oubliant alors ses malheurs, étaient sous un dais à ce spectacle. Le comte de Sault, fils du duc de Lesdiguières, remporta le prix, et le reçut des mains de la reine mère. Ces fêtes ranimèrent plus que jamais le goût des devises et des emblèmes, que les tournois avaient mis autrefois à la mode, et qui avaient subsisté après eux [1].

La fête de Versailles, en 1664, surpassa celle du Carrousel «par sa singularité, par sa magnificence, et par les plaisirs de l'esprit, qui, se mêlant à la splendeur de ces divertissements, y ajoutaient un goût et des grâces dont aucune fête n'avait encore

[1] Ce fut alors qu'un antiquaire, nommé Douvrier, imagina pour Louis XIV l'emblème d'un soleil dardant ses rayons sur le globe, avec ces mots : *Nec pluribus impar.* Cette devise eut un succès prodigieux. Les armoiries du roi, les meubles de la couronne, les tapisseries, les sculptures, en furent ornés; mais le roi ne la porta jamais dans ses carrousels.

été embellie. » — Le 5 mai, le roi vint à Versailles avec la cour, composée de six cents personnes, qui furent défrayées avec leur suite, aussi bien que tous ceux qui servirent aux apprêts de ces enchantements.

Il ne manquait à ces fêtes que des monuments construits exprès pour les donner, tels qu'en élevèrent les Romains; mais la promptitude avec laquelle on construisit des théâtres, des amphithéâtres, des portiques ornés avec autant de magnificence que de goût, était une merveille qui ajoutait encore à l'illusion.

Il y eut d'abord une espèce de carrousel. Ceux qui devaient courir parurent le premier jour comme dans une revue; ils étaient précédés de hérauts d'armes, de pages, d'écuyers, portant leurs devises et leurs boucliers; et sur ces boucliers étaient écrits en lettres d'or des vers composés par Périgny et par Benserade. — Ce dernier surtout avait un talent singulier pour ces pièces galantes, dans lesquelles il faisait toujours des allusions délicates et piquantes aux caractères des personnes, aux personnages de l'antiquité ou de la fable qu'on représentait, et aux passions qui animaient la cour.

Le roi représentait Roger : tous les diamants de la couronne brillaient sur son habit et sur le cheval qu'il montait. Les reines et trois cents dames, sous des arcs de triomphe, voyaient cette entrée. — La cavalcade était suivie d'un char doré de dix-huit pieds de haut, de quinze de large, de vingt-quatre de long, représentant le *char du soleil*. Les *Quatre Ages*, d'or, d'argent, d'airain et de fer; les *Signes célestes*, les *Saisons*, les *Heures*, suivaient à pied ce char.

Tout était caractérisé. Des bergers portaient les pièces de la barrière, qu'on ajustait au son des trompettes, auxquelles succédaient par intervalles les musettes et les violons. — Quelques personnages, qui suivaient le char d'Apollon, vinrent d'abord réciter devant les reines des vers convenables au lieu, au temps, au roi, et aux dames.

Les courses finies, et la nuit venue, quatre mille gros flambeaux éclairèrent l'espace où se donnaient les fêtes. Des tables y furent servies par deux cents personnages, qui représentaient les *Saisons*, les *Faunes*, les *Sylvains*, les *Dryades*, avec des pasteurs, des vendangeurs, des moissonneurs. *Pan* et *Diane* avançaient sur une montagne mouvante, et en descendirent pour faire poser sur les tables ce que les campagnes et les forêts produisent de plus délicieux.

Derrière les tables, en demi-cercle, s'éleva tout d'un coup un théâtre chargé de concertants. — Les arcades qui entouraient la table et le théâtre étaient ornées de cinq cents girandoles vertes et argent, qui portaient des bougies; et une balustrade dorée fermait cette vaste enceinte.

Ces fêtes durèrent sept jours. — Le roi remporta quatre fois le prix des jeux, et laissa disputer ensuite aux autres chevaliers les prix qu'il avait gagnés, et qu'il leur abandonnait.

« La comédie de *la Princesse d'Élide*, quoiqu'elle ne soit pas une des meilleures de Molière, fut un des plus agréables ornements de ces jeux, par une infinité d'allégories fines sur les mœurs du temps, et par des à-propos qui font l'agrément de ces fêtes, mais qui sont perdus pour la postérité. — La farce du *Mariage forcé* fut aussi jouée à cette fête. — Mais ce qu'il y eut de véritablement admirable, ce fut la première représentation des trois premiers actes de *Tartuffe*. Le roi voulut voir ce chef-d'œuvre avant même qu'il fût achevé.

« La principale gloire de ces amusements qui perfectionnaient en France le goût, la politesse, et les talents, venait, dit Voltaire, de ce qu'ils ne dérobaient rien aux travaux continuels du monarque. Sans ses travaux, il n'aurait su que tenir une cour, il n'aurait pas su régner; et si les plaisirs magnifiques de sa cour avaient insulté à la misère du peuple, ils n'eussent été qu'odieux; mais le même homme qui donnait ces fêtes avait donné du pain au peuple dans la disette de 1662. Il avait fait venir des grains, que les riches achetèrent à vil prix, et dont il fit des dons aux pauvres familles à la porte du Louvre [1]. »

Louis XIV établit dans sa maison un ordre qui dura jusqu'à la chute de la monarchie. Il régla les rangs et les fonctions, créa des charges nouvelles auprès de sa personne, comme celle de *grand-maître de la garde-robe*. Il rétablit les tables instituées par François Ier, et les augmenta. Il en eut douze pour les officiers commensaux, servies avec autant de propreté et de profusion que celles de beaucoup de souverains : il voulait que les étrangers y fussent tous invités. Cette attention dura pendant tout son règne; il en eut une autre plus recherchée et plus polie encore. Lorsqu'il eut fait bâtir les pavillons de Marly, en 1679, toutes les dames trouvaient dans leur appartement une toilette complète ; rien de ce qui appartient à un luxe commode n'était oublié : quiconque était du voyage pouvait donner des repas dans son appartement ; on y était servi avec la même délicatesse que le maître.

Louis XIV et Madame (Henriette d'Angleterre) (1664).

Il semblait que la nature prît plaisir alors à produire en France les plus grands hommes dans tous

[1] VOLTAIRE, *Siècle de Louis XIV*.

les arts, et à rassembler à la cour de Louis XIV ce qu'il y avait jamais eu de plus beau et de mieux fait en hommes et en femmes. « Le roi, dit Voltaire, l'emportait sur tous ses courtisans par la richesse de sa taille et par la beauté majestueuse de ses traits. Le son de sa voix, noble et touchant, gagnait les cœurs, qu'intimidait sa présence. Il avait une démarche qui ne pouvait convenir qu'à lui et à son rang, et qui eût été ridicule en tout autre. L'embarras qu'il inspirait à tous ceux qui lui parlaient flattait en secret la complaisance avec laquelle il sentait sa supériorité. Ce vieil officier qui se troublait, qui bégayait, en lui demandant une grâce, et qui, ne pouvant achever son discours, lui dit : « Sire, je ne tremble pas ainsi devant vos ennemis », n'eut pas de peine à obtenir ce qu'il demandait.

« Le goût de la société n'avait pas encore reçu toute sa perfection à la cour. — La reine mère, Anne d'Autriche, commençait à aimer la retraite. La reine régnante savait à peine le français, et la bonté faisait son seul mérite. — La princesse d'Angleterre, belle-sœur du roi, apporta à la cour les agréments d'une conversation douce et animée, soutenue bientôt par la lecture des bons ouvrages, et par un goût sûr et délicat. Elle se perfectionna dans la connaissance de la langue, qu'elle écrivait mal encore au temps de son mariage. Elle inspira une émulation d'esprit nouvelle, et introduisit à la cour une politesse et des grâces dont à peine le reste de l'Europe avait l'idée. Madame avait tout l'esprit de Charles II, son frère, embelli par les charmes de son sexe, par le don et par le désir de plaire.

« La cour de Louis XIV respirait une galanterie que la décence rendait plus piquante. — Il y eut d'abord entre Madame et le roi beaucoup de ces coquetteries d'esprit et de cette intelligence secrète qui se remarquèrent dans de petites fêtes souvent répétées.

« Le roi lui envoyait des vers ; elle y répondait. Il arriva que le même homme fut à la fois le confident du roi et de Madame dans ce commerce ingénieux. C'était le marquis de Dangeau. Le roi le chargeait d'écrire pour lui, et la princesse l'engageait à répondre au roi. Il les servit ainsi tous deux sans laisser soupçonner à l'un qu'il fût employé par l'autre ; et ce fut une des causes de sa fortune.

« Cette intelligence jeta des alarmes dans la famille royale. Le roi réduisit l'éclat de ce commerce à un fonds d'estime et d'amitié qui ne s'altéra jamais. — Lorsque Madame fit depuis travailler Racine et Corneille à la tragédie de *Bérénice,* elle avait en vue non-seulement la rupture du roi avec la connétable Colonne, mais le frein qu'elle-même avait mis à son propre penchant, de peur qu'il ne devînt dangereux... »

Pensions et présents donnés aux savants étrangers et français. — Fondations d'académies (1663).

Ce qui, dans l'Europe, donna à Louis XIV le plus d'éclat, ce fut une libéralité qui n'avait point d'exemple. « L'idée lui en vint d'un discours du duc de Saint-Aignan, qui lui conta que le cardinal de Richelieu avait envoyé des présents à quelques savants étrangers, qui avaient fait son éloge. Le roi n'attendit pas qu'il fût loué ; mais, sûr de mériter de l'être, il recommanda à ses ministres Lionne et Colbert de choisir un nombre de Français et d'étrangers distingués dans la littérature, auxquels il donnerait des marques de sa générosité. — Lionne ayant écrit dans les pays étrangers, et s'étant fait instruire, autant qu'on le peut dans cette matière si délicate, où il s'agit de donner des préférences aux contemporains, on fit d'abord (1663) une liste de soixante personnes : les unes eurent des présents, les autres des pensions, selon leur rang, leurs besoins et leur mérite. Le bibliothécaire du Vatican, Allacci, le comte Graziani, secrétaire d'État du duc de Modène, le célèbre Viviani, mathématicien du grand duc de Florence, Vossius, l'historiographe des Provinces Unies, l'illustre mathématicien Huygens, un résident hollandais en Suède, enfin, jusqu'à des professeurs d'Altorf et de Helmstadt, villes presque inconnues des Français, furent étonnés de recevoir des lettres de M. Colbert, par lesquelles il leur mandait que, si le roi n'était pas leur souverain, il les priait d'agréer qu'il fût leur bienfaiteur. Les expressions de ces lettres étaient mesurées sur la dignité des personnes ; et toutes étaient accompagnées ou de gratifications considérables, ou de pensions.

« Parmi les Français, les ministres de Louis XIV surent distinguer Racine, Quinault, Fléchier, depuis évêque de Nîmes, encore fort jeune ; ils eurent des présents. Il est vrai que Chapelain et Cottin eurent des pensions ; mais c'était principalement Chapelain que le ministre Colbert avait consulté [1]. — Boileau n'eut point de part à ces libéralités ; il n'a-

[1] Il est curieux de voir aujourd'hui comment on répartit ces présents en 1663. Voici quelques détails extraits textuellement des manuscrits de Colbert.

Au sieur Pierre Corneille, premier poëte dramatique du monde.	2,000 liv.
Au sieur Desmaretz, le plus fertile auteur, et doué de la plus belle imagination qui ait jamais été.	1,200
Au sieur Molière, excellent poëte comique. . . .	1,000
Au sieur abbé Cottin, poëte et orateur françois.	1,200
Au sieur Douvrier, savant ès lettres humaines.	3,000
Au sieur Ogier, consommé dans la théologie et les belles-lettres.	1,500
Au sieur Fléchier, poëte françois et latin. . . .	800
Au sieur Racine, poëte françois.	800
Au sieur Chapelain, le plus grand poëte françois qui ait jamais été, et du plus solide jugement. . .	3,000

vait encore fait que *des satires*, et l'on sait que ces satires attaquaient ces mêmes savants que le ministre avait consultés. Le roi le distingua quelques années après, sans consulter personne.

« Les présents faits dans les pays étrangers furent si considérables, que Viviani fit bâtir à Florence une maison des libéralités de Louis XIV. Il mit en lettres d'or sur le frontispice : *Ædes a Deo datæ*, allusion au surnom de *Dieu-Donné*, dont la voix publique avait salué ce prince à sa naissance.

« On se figure aisément l'effet qu'eut en Europe cette magnificence extraordinaire ; et si l'on considère tout ce que le roi fit bientôt après de mémorable, les esprits les plus sévères et les plus difficiles doivent souffrir les éloges immodérés qu'on lui prodigua.

« Plusieurs écrivains ont attribué uniquement à Colbert cette protection donnée aux arts, et cette magnificence de Louis XIV ; mais il n'eut d'autre mérite en cela que de seconder la magnanimité et le goût de son maître. Ce ministre, qui avait un très-grand génie pour les finances, le commerce, la navigation, la police générale, n'avait pas dans l'esprit ce goût et cette élévation du roi [1]. »

A l'exemple de Richelieu, qui avait fondé l'Académie française, Louis XIV fonda, en 1663, l'Académie des médailles et des inscriptions, qui prit, en 1701, le nom d'Académie des inscriptions et belles-lettres ; en 1666, l'Académie des sciences ; en 1671, l'Académie d'architecture. L'Académie de peinture et de sculpture, autorisée en 1648, avait été définitivement constituée en 1655.

Il existait depuis 1661 une académie de danse, instituée par lettres patentes, et à qui le roi avait assigné pour ses séances une salle du Louvre.

Une académie de musique avait été fondée en France dans le XVIe siècle, par le célèbre Baïf, qui tenta le premier, mais sans succès, l'accord de la poésie française avec la musique. En 1669, le marquis de Sourdeac obtint, en compagnie de l'abbé Perrin et de Cambert, compositeur du temps, le privilége d'établir des académies de musique pour chanter en public des pièces de théâtre. Ce privilége fut transféré, en 1672, à Lulli, surintendant et compositeur de la chambre du roi, qui fonda l'*Académie royale de musique*, « où les gentilhommes et les demoiselles pouvoient chanter et danser, sans que pour ce ils fussent censés déroger au titre de noblesse, ni à leurs priviléges, charges, droits et immunités. » — Cette clause des lettres patentes était naturelle dans un temps où le roi lui-même et la reine figuraient dans les ballets sur le théâtre de Versailles.

[1] VOLTAIRE, *Siècle de Louis XIV*.

Édifices construits sous Louis XIV. — Le Louvre, Versailles, les Invalides, l'Observatoire, etc. — Canal des deux mers.

Louis XIV avait du goût pour l'architecture, pour les jardins, pour la sculpture; et ce goût était en tout dans le grand et dans le noble. Il ne cessa, depuis 1661, de bâtir au Louvre, à Saint-Germain, à Versailles. —Colbert, devenu, en 1664, directeur général des bâtiments, ou, pour mieux dire, ministre des arts, s'appliqua à seconder les projets de son roi.

Dans le dessein de finir le Louvre, le roi fit venir de Rome le cavalier Bernini, architecte et sculpteur célèbre par la colonnade du parvis de Saint-Pierre, par la fontaine Navone, et par la statue de Constantin; mais à ses projets plus fastueux que grands, il préféra les plans du docteur Claude Perrault, que Boileau a eu le tort d'avoir voulu rendre ridicule, et auquel on doit la belle façade du Louvre du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois.

Les travaux du château de Versailles [1], que Louis XIV fit reconstruire avec une magnificence qui n'avait pas alors d'exemple en Europe, durèrent plus de trente années. Les dépenses auxquelles ils donnèrent lieu ne s'élevèrent (y compris les constructions de la machine de Marly, de l'aqueduc de Maintenon, de Trianon, de Clagny, et des églises de Versailles), qu'à 85,537,989 livres, qui équivaudraient aujourd'hui à 130,000,000 de francs. — On a le mémoire authentique de Mansard [1].

L'Observatoire de Paris, qui fut commencé en 1666, époque de la fondation de l'*Académie des sciences*, fut terminé en douze ans; il coûta 725,000 livres.

L'Hôtel royal des Invalides, dont les travaux durèrent treize ans (de 1670 à 1683), et qui offre un asile honorable à quatre mille vieux soldats, et à un grand nombre d'officiers, n'a coûté que 1,700,000 livres, environ 3,000,000 de nos francs.

Le roi éleva plus tard un autre monument, non moins digne de lui, dans l'établissement de Saint-Cyr, où deux cent cinquante filles nobles reçurent, sous la surveillance de madame de Maintenon, une éducation conforme à leur naissance.

Les réparations et reconstructions du château de Fontainebleau coûtèrent 2,773,000 livres.

Enfin les dépenses de toute nature des bâtiments du roi, et y compris celles que nous venons de citer, s'élevèrent (de 1664 à 1687), pendant vingt-sept ans, à environ 153,283,000 livres, en-

[1] Ce mémoire curieux a été publié en 1828, par M. d'Hauterive, garde des archives des affaires étrangères, dans un ouvrage intitulé : *Faits, calculs et observations sur la dépense du ministère des affaires étrangères à toutes les époques du règne de Louis XIV, etc.*

viron 230,000,000 de nos francs. Elles furent soldées par annuités de valeur à peu près égale. Il y a loin de cette somme aux quatre milliards six cents millions qui, suivant quelques écrivains mal informés ou de mauvaise foi, ont été dépensés à Versailles seulement.

«Ces dépenses, dit à ce sujet M. d'Hauterive, n'ont pas été un abîme où l'on ait eu à trouver les tristes débris de la grandeur abattue du plus beau de nos règnes. C'est à la mort de Colbert, c'est au funeste ascendant de Louvois sur l'esprit du roi, c'est à la révocation de l'édit de Nantes, un des plus désastreux effets de la rivalité vindicative du dernier de ces deux ministres, c'est aux fatales guerres qui suivirent l'année 1690, terme final des dépenses de pure magnificence de ce règne, que doivent être attribués les malheurs et la ruine de l'État, dans la dernière période de la vie de Louis XIV.»

Le canal du Languedoc, qui, par la Garonne, joint les deux mers, est un ouvrage du temps de Louis XIV. Commencé en 1664, il fut à peu près terminé en 1681, et a immortalisé le nom de Riquet.

CHAPITRE XII.

LOUIS XIV. — COLBERT.

Portrait de Colbert. — Sa régularité, sa probité. — Opinion des contemporains sur ses idées relatives à l'administration, à l'industrie et au commerce. — Dévouement de Colbert pour Louis XIV. — Ses faiblesses, sa vanité. — Détails sur les résultats de l'administration de Colbert. — Manufactures, fabriques, grandes compagnies commerciales. — Jugement sur l'administration de Colbert, par M. Blanqui. — Appréciation de quelques-uns de ses actes. — Sa réforme du tarif des douanes. — Colbert est le créateur du système prohibitif. — Rivalité de Colbert et de Louvois. — Mort de Colbert. — Comparaison de Colbert avec Louvois et avec les grands ministres qui l'ont précédé.

(De l'an 1661 à l'an 1683.)

Portrait de Colbert. — Sa régularité, sa probité. — Opinion des contemporains sur ses idées relatives à l'administration, à l'industrie et au commerce.

Colbert, par son administration, a tellement contribué aux succès de Louis XIV, et à la splendeur de son règne, que nous croyons devoir lui consacrer un chapitre particulier. Ce grand ministre a été mal apprécié de ses contemporains; mais la postérité lui a rendu justice. Toutefois, nous croyons devoir faire précéder l'examen de son administration, emprunté à un des plus habiles économistes modernes, du portrait qu'a fait de l'homme, et du jugement qu'a porté sur le ministre, un auteur du XVIIe siècle, observateur piquant, narrateur souvent caustique, qui adopte et répète les opinions dénigrantes des contemporains de Colbert.

«Jean-Baptiste Colbert, dit l'abbé de Choisy, avoit le visage naturellement refrogné. Ses yeux creux, ses sourcils épais et noirs, lui faisoient une mine austère, et lui rendoient le premier abord sauvage et négatif; mais dans la suite, en l'apprivoisant, on le trouvoit assez facile, expéditif, et d'une sûreté inébranlable. Il étoit persuadé que la bonne foi dans les affaires en est le fondement solide. Une application infinie et un désir insatiable d'apprendre lui tenoient lieu de science. Plus il étoit ignorant, plus il affectoit de paroître savant, citant quelquefois hors de propos des passages latins, qu'il avoit appris par cœur, et que ses docteurs à gages lui avoient expliqués. Nulle passion, depuis qu'il avoit quitté le vin; fidèle dans la surintendance, où avant lui on prenoit sans compter, et sans rendre compte; riche par les seuls bienfaits du roi, qu'il ne dissipoit pas; prévoyant assez, et le disant à ses amis particuliers, la prodigalité de son fils aîné. Il envoya au roi, avant que de mourir, le mémoire de son bien, qui montoit à plus de dix millions, et fit voir clairement que les appointements de ses charges, et les gratifications extraordinaires, avoient pu en vingt-deux ans produire légitimement une somme aussi considérable que celle-là. Il fut le restaurateur des finances, qu'il trouva en fort mauvais état à son avénement au ministère. Esprit solide, mais pesant, né principalement pour les calculs, il débrouilla tous les embarras que le surintendant et les trésoriers de l'épargne avoient mis exprès dans les affaires pour y pêcher en eau trouble; ne fit plus que deux chapitres, l'un des *revenus du roi*, et l'autre de sa *dépense*. Il présentoit au roi, tous les premiers jours de l'an, un *agenda*, où ses revenus étoient marqués en détail; et à chaque fois que le roi signoit des ordonnances, Colbert lui faisoit souvenir de les marquer sur son agenda, afin qu'il pût voir quand il lui plairoit combien il lui restoit encore de fonds; au lieu que, dans les temps passés, le roi ne pouvoit jamais savoir ce qu'il avoit, et lorsqu'il demandoit de l'argent, les surintendants lui disoient avec une franchise admirable: «Sire, il n'y en a point à l'épargne, mais «son éminence vous en prêtera.»

«Colbert, satisfait d'avoir, par sa capacité, remis l'abondance dans les coffres du roi (ce qui n'est pas fort difficile dans un temps de paix, lorsqu'on diminue la dépense et qu'on ne diminue point la recette), s'abandonna à des projets sur le commerce, dont il ne prit les desseins que dans son imagination. Il crut que le royaume de France se pourroit suffire à lui-même, oubliant sans doute que le Créateur de toutes choses n'a placé les diffé-

rents biens dans les différentes parties de l'univers, qu'afin de lier une société commune, et d'obliger les hommes par leurs intérêts à se communiquer réciproquement les trésors qui se trouveroient dans chaque pays. — Il parla à des marchands, et leur demanda en ministre les secrets de leur métier, qu'ils lui dissimulèrent en vieux négociants. — Toujours magnifique en idées, et presque toujours malheureux dans l'exécution, il croyoit pouvoir se passer des soies du Levant, des laines d'Espagne, des draps de Hollande, des tapisseries de Flandre, des chevaux d'Angleterre et de Barbarie.

« Il établit toutes sortes de manufactures, qui coûtoient plus qu'elles ne valoient. — Il fit une compagnie des Indes orientales, sans avoir les fonds nécessaires, et ne sachant pas que les François, impatients de leur naturel, et en cela bien différents des Hollandais, ne pouvoient jamais avoir la constance de mettre de l'argent, trente ans durant, dans une affaire, sans en tirer aucun profit, et sans se rebuter. Enfin, pour faire voir à toute la terre à quel point il savoit mal prendre ses mesures, il envoya la Haye aux Indes orientales avec six vaisseaux de guerre, affronter les Hollandois qui en ont plus de cinquante, et qui n'eurent pas grand'peine à enlever ces six vaisseaux l'un après l'autre...

« Colbert étoit mal servi, les premières années, par ses commis, la plupart fripons ou ignorants, quoiqu'il eût pour eux une sévérité insupportable. Il n'y avoit chez lui de bien fait que ce qu'il faisoit lui-même, et il ne faisoit rien qu'à force de travail. —La nature ne lui avoit pas été libérale. Peu exact à répondre aux questions qui lui étoient proposées par les intendants des provinces, lorsqu'il ne s'agissoit pas d'argent, il fut uniquement attentif à fournir les sommes immenses qu'on lui demandoit tous les jours[1], sans avoir le courage de représenter au maître, qui apparemment n'en savoit rien, que le peuple étoit dans la misère, pendant qu'on ne parloit que de fêtes, de ballets et d'illuminations.

« Il rétablit, ou, pour mieux dire, il créa de nouveau la marine, et la mit sur le pied de bravoure et d'habileté où elle est à présent; mais ce ne fut qu'avec des trésors souvent mal employés; comme à Dunkerque, et peut-être à Rochefort, où il voulut forcer la nature[1], qui est toujours la plus forte.

Dévouement de Colbert pour Louis XIV. — Ses faiblesses, sa vanité.

« Toujours plein du roi, Colbert ne songeoit qu'à l'éterniser dans la mémoire des hommes. Les médailles, les statues, les arcs de triomphe, tout ce que l'éloquence et la poésie ont de plus sublime, étoit mis en usage pour la gloire de Louis le Grand. Il n'épargnoit ni soins ni pensions pour gagner ceux que l'esprit et l'érudition distinguoient dans l'Académie françoise, et dans toutes les parties de l'Europe. » — Il étoit fort innocent des *serpents* et des *couleuvres* que M. Le Brun avoit fait mettre sur tous les volets du Louvre. Le roi lui en fit pourtant une raillerie un peu amère, et le pauvre homme, tout éperdu, envoya chercher Perrault, contrôleur des bâtiments, qui lui dit sans hésiter que, sous le *Soleil vainqueur*, il avoit bien fallu mettre le *serpent Python*. Colbert lui ordonna d'écrire sur-le-champ une lettre où cette raison fut bien expliquée, et, dès le lendemain, il montra la lettre au roi, qui le railla encore d'avoir pris la chose si sérieusement.

« M. de Louvois, qui savoit cette historiette, étant allé aux Invalides pendant qu'on y barbouilloit les mauvaises peintures qui y sont, se mit dans une furieuse colère contre le peintre, qui vouloit, en le

[1] Une anecdote rapportée par un des derniers biographes de Colbert (M. Villenave) montre quelle foi il faut accorder à ces allégations de ses contemporains.

« Les ennemis de Colbert, cherchant à le perdre, avaient présenté au roi (en 1662) un plan d'une superbe fête, qui devait donner, disaient-ils, aux étrangers, une haute opinion des ressources de l'État, et ajouter à l'idée qu'on avait de la puissance du monarque. Louis désira l'exécution de ce projet; mais il n'osait en parler à Colbert, qui se plaignait sans cesse de l'épuisement des finances. Le contrôleur, informé de ce qui se passait, feignit de l'ignorer, et prit secrètement des mesures pour satisfaire le roi, même au delà de ses désirs. Enfin Louis, voyant que son ministre s'obstinait à se taire, lui parla de la fête projetée comme d'une idée agréable, mais à laquelle il renoncerait si elle devait entraîner des dépenses trop considérables. A ce mot de *dépenses*, Colbert parut surpris, fronça le sourcil; et Louis, éprouvant une espèce d'embarras, déclara qu'il était disposé à choisir dans tous les plans qui lui avaient été présentés celui qui serait le moins dispendieux; mais quel fut son étonnement lorsque le ministre lui dit : « Sire, puisqu'il est question de donner une fête, « il faut la rendre digne du plus grand roi du monde, et ne « rien oublier de ce qui peut en augmenter l'éclat. » Alors il examina les plans, et annonça que la dépense s'élèverait à 1,800,000 livres. Le roi se récria : « Mon intention, dit-il, « n'est point de ruiner le peuple pour divertir les courtisans, « et je renonce à cette fête. — Sire, répliqua Colbert, vous « l'avez annoncée vous-même à toute la cour; votre honneur « est engagé à la donner; rien ne serait plus capable de faire « connaître le mauvais état de vos finances que de ne pas enchérir, dans cette occasion, sur la magnificence qui vous est « naturelle. » Colbert promit au roi de rassembler les fonds nécessaires, et se retira. Il fit mettre aussitôt dans les feuilles publiques que, dans quelques mois, Louis XIV donnerait à Paris un carrousel qui surpasserait en magnificence tout ce qu'on avait vu jusque-là dans le même genre. La noblesse du royaume et les étrangers accoururent en foule, et firent dans la capitale une dépense prodigieuse. Le carrousel s'exécuta; les fêtes furent magnifiques, et Louis craignit qu'elles n'eussent coûté des sommes exorbitantes; mais sa joie fut extrême lorsque Colbert lui montra que, si tous les frais se montaient à 1,200,000 livres, les produits des fermes avaient augmenté de plus de 2,000,000.

[1] Le port de Rochefort, sur la Charente, fut fondé en 1664.

peignant auprès du roi, attraper sa ressemblance. « Non, non, lui dit-il, défigurez-moi tous ces visages « où vous avez pris tant de peine, et qu'on ne recon« naisse que celui du maître. » — M. Le Brun s'est moqué de cette politique en peignant la galerie de Versailles.

« Colbert se piquoit d'une grande naissance, et avoit là-dessus un furieux foible. Je ne sçai s'il avoit tort ou raison; je m'en rapporte aux généalogistes. Il fit enlever la nuit, dans l'église des Cordeliers de Reims, une tombe de pierre où étoit l'épitaphe de son grand-père, marchand de laine, demeurant à l'enseigne du *Long-Vêtu*, et en fit mettre une autre d'une vieille pierre, où l'on avoit gravé *en vieux langage* les hauts faits du preux chevalier Colbert, originaire d'Ecosse. L'archevêque de Reims m'a conté que, quelque temps après, la cour ayant passé à Reims, M. Colbert l'alla voir, suivi du marquis de Seignelai, son fils, et des ducs de Chevreuse et de Beauvilliers, ses gendres, et qu'après une courte visite il remonta en carrosse, et dit au cocher : *aux Cordeliers*. L'archevêque, curieux, envoya un grison [1] voir ce qu'ils y faisoient, et il trouva M. Colbert à genoux sur la prétendue tombe de ses ancêtres, disant des sept psaumes, et en faisant dire à ses gendres fort dévotement. « Il croyoit tromper tout « l'univers, » ajouta le bon archevêque; et ce qui est plaisant, c'est que M. de Seignelai étoit dans la bonne foi, et se croyoit descendu des rois d'Ecosse. Il avoit nommé un fils Edouard, à cause, disoit-il, que les aînés de sa maison, en Ecosse, avoient tous porté ce nom-là. Un ministre m'a pourtant dit que M. Colbert, en frappant son fils aîné [2] avec les pincettes de son feu (ce qui lui est arrivé plus d'une fois), lui disoit en colère : « Coquin, tu n'es qu'un « petit bourgeois; et si nous trompons le public, je « veux du moins que tu saches qui tu es. » Mais ce qui passe tout, le même archevêque de Reims, qui est assez croyable (il est trop grossier pour n'être pas sincère), m'a dit que Colbert avoit été assez insolent pour dire au roi qu'il étoit parent de Madame, et que peut-être le roi en avoit cru quelque chose. Colbert dit aussi à messieurs de Malte qu'il les prioit d'examiner les preuves de son fils le chevalier avec la dernière rigueur. Ils le firent, et trouvèrent les parchemins *de trois cents ans plus moisis qu'il ne falloit*. Cette chimère lui étoit montée à la tête dès les premières lueurs de sa fortune; mais il outra la chose, la manifesta, et lui fit passer les mers, quand il se vit ministre, et qu'il ne trouva plus à son chemin que des complaisants.

« Le cardinal, à son lit de mort, avoit recommandé Colbert au roi comme un homme de confiance, bon valet, qui ne songeroit qu'à le servir, et ne penseroit point à le gouverner. »

Ces détails, remplis de malignité, prouvent, s'ils sont vrais, que les plus grands hommes ont tous leurs faiblesses.

[1] Laquais sans livrée.

[2] Le marquis de Seignelai, paresseux et dissipateur, faisait le désespoir de son père.

Détails sur les résultats de l'administration de Colbert. — Manufactures, fabriques, grandes compagnies commerciales, etc.

Colbert, malgré les petits ridicules que lui reproche l'abbé de Choisy, tout en rendant justice d'ailleurs aux qualités qui le distinguaient aussi, rendit d'éclatants services au roi et à la France; chaque année de son ministère fut marquée par l'établissement de quelque manufacture.

Les draps fins, qu'on tirait auparavant d'Angleterre, de Hollande, furent fabriqués dans Abbeville. Le roi avançait au manufacturier deux mille livres par chaque métier battant, outre des gratifications considérables. On compta, dans l'année 1669, quarante-quatre mille deux cents métiers en laine dans le royaume.

Les manufactures de soie perfectionnées produisirent un commerce de plus de cinquante millions de ce temps-là; et non-seulement l'avantage qu'on en tirait était beaucoup au-dessus de l'achat des soies nécessaires, mais la culture des mûriers mit les fabricants en état de se passer des soies étrangères pour la trame des étoffes.

On commença, dès 1666, à faire d'aussi belles glaces qu'à Venise, qui en avait toujours fourni toute l'Europe; et bientôt on en fit dont la grandeur et la beauté n'ont pu jamais être imitées ailleurs.

Les tapis de Turquie et de Perse furent surpassés à la Savonnerie; les tapisseries de Flandre cédèrent à celles des Gobelins. « Ce vaste enclos des Gobelins était rempli alors de plus de huit cents ouvriers; il y en avait trois cents qu'on y logeait; les meilleurs peintres dirigeaient l'ouvrage, ou sur leurs propres dessins, ou sur ceux des anciens maîtres d'Italie. C'est dans cette enceinte des Gobelins qu'on fabriquait encore des ouvrages de rapport, espèce de mosaïque admirable, et l'art de la marqueterie fut porté à sa perfection. » Outre cette belle manufacture de tapisseries aux Gobelins, on en établit une autre à Beauvais. Le premier manufacturier eut six cents ouvriers dans cette ville, et le roi lui fit présent de soixante mille livres.

Seize cents filles furent occupées aux ouvrages de dentelles; on fit venir trente principales ouvrières de Venise, et deux cents de Flandre, et on leur donna trente-six mille livres pour les encourager.

Les fabriques des draps de Sedan, celles des tapisseries d'Aubusson, dégénérées et tombées, fu-

rent rétablies les riches étoffes où la soie se mêle avec l'or et l'argent se fabriquèrent à Lyon, à Tours, avec une industrie nouvelle.

Colbert fit acheter en Angleterre le secret d'une machine ingénieuse avec laquelle on fait les bas dix fois plus promptement qu'à l'aiguille. Le fer-blanc, l'acier, la belle faïence, les cuirs maroquinés, qu'on avait toujours fait venir de loin, furent travaillés en France [1].

Enfin, c'est de cette époque (1664) que datent les *compagnies des Indes occidentales*, dont le roi fournit le dixième des fonds, et celle *des grandes Indes*, où le roi seul s'intéressa pour six millions. — Une *compagnie du Nord*, aidée aussi par les fonds du roi, fut formée en 1669. — Le succès de ces grandes entreprises dépendait de trop d'événements pour qu'on soit en droit de reprocher à Colbert leur non-réussite; il suffit à son honneur qu'il leur ait accordé sa protection.

Jugement sur l'administration de Colbert, par M. Blanqui. — Appréciation de quelques-uns de ses actes. — Sa réforme du tarif des douanes. — Colbert est le créateur du système prohibitif.

Colbert est le seul ministre qui ait eu un système arrêté, complet, et conséquent dans toutes ses parties. «Quoique ce système soit loin d'être en tout irréprochable, dit M. Blanqui dans son *Histoire de l'économie politique*, il était un progrès immense au temps de son apparition, et nous n'avons rien vu depuis qui puisse lui être comparé en fait d'étendue et de profondeur.

«Le besoin de rétablir l'ordre dans les finances donna naissance aux essais d'amélioration exécutés par Colbert. Ce ministre eut bientôt compris que le plus sûr moyen de relever la fortune publique était de favoriser la fortune particulière, et d'ouvrir à la production les voies les plus larges et les plus libérales. L'un des premiers actes de son ministère, le rétablissement des taxes sur une base uniforme, est un hommage rendu aux vrais principes. C'est Colbert qui a commencé la plupart des réformes dont nous poursuivons l'accomplissement au travers des difficultés qu'il leur a créées; car il a souvent donné d'une main pour retirer de l'autre, et il a été obligé de faire plus d'une concession aux préjugés de ses contemporains, et aux exigences de sa position.

«Sully, malgré sa haute raison et sa force de volonté, n'avait pas pu parvenir à détruire une foule de taxes intérieures qui gênaient le commerce de province à province, et dont quelques-unes, telles que la *douane de Valence*, étaient devenues de véritables fléaux. Ses successeurs avaient augmenté la plupart de ces taxes, et ils en avaient créé de nouvelles, accompagnées des formalités les plus vexatoires et des moyens coërcitifs les plus odieux. Jamais la perception n'avait été plus dure; elle ressemblait beaucoup aux avanies des collecteurs orientaux, et beaucoup de négociants avaient renoncé au commerce pour s'y soustraire. D'autres avaient quitté la France; et ceux qui avaient pu résister, épuisés par le fisc, voyaient diminuer chaque jour leurs ressources avec leurs capitaux entamés. — L'agriculture elle-même, tant protégée par Sully, était tombée dans un profond découragement. Beaucoup de terres demeuraient en friche; les bestiaux étaient abandonnés, et la France commençait à se couvrir de vagabonds et de mendiants. On trouve une peinture fidèle de cet état de choses dans la requête présentée au roi, le 26 janvier 1654, par les *six corps* de marchands de la ville de Paris. «Sire, disaient les pétitionnaires, l'expérience apprend que les impôts excessifs n'ont jamais augmenté les revenus d'un État, parce qu'ils font perdre en gros ce qu'on gagne en détail... A vrai dire, il n'y a que le commerce et l'industrie qui attirent l'or et l'argent par lesquels les armées subsistent... Si nos ouvriers tirent profit de leur industrie, ce n'est pas sans l'aide des étrangers, qui nous fournissent toutes les laines fines, car nous n'en avons que de grossières, aussi bien que les drogues pour les teintures, les épiceries, les sucres, les savons, et les cuirs, dont on ne peut se passer, et qui ne se trouvent point dans le royaume. Les étrangers ne manqueront pas, pour nous rendre le change, de charger toutes ces marchandises de grosses impositions, d'où il arrivera que nous n'en tirerons plus; ils défendront l'entrée de nos manufactures [1]: par ce moyen, nos ouvriers demeureront sans emploi, et le nombre des inutiles et des mendiants augmentera.»

Colbert sonda la profondeur de cette plaie, et les mesures qu'il adopta prouvèrent qu'il avait à cœur de la guérir. Un édit de septembre 1664 réduisit les droits d'entrée et de sortie sur les marchandises à des proportions convenables, et supprima les plus onéreux. «Notre intention, disait le roi dans le préambule de cet édit, est de faire connoître à tous nos gouverneurs et intendants, en quelle considération nous avons *à présent* tout ce qui peut regarder le commerce, et pourquoi nous voulons qu'ils emploient leur autorité à faire ren-

[1] Voltaire, *Siècle de Louis XIV*.

[1] En 1658, les objets de fabrique française exportés annuellement pour la Hollande et l'Angleterre seules s'élevaient à 60,000,000 de livres. Colbert ne fut pas le *fondateur* de l'industrie en France, il n'en fut que le restaurateur.

« dre justice aux marchands, afin qu'ils ne soient « pas divertis de leur trafic par la chicane... Nous « avons convié tous les commerçants, par des lettres-« circulaires, de s'adresser directement à nous pour « tous leurs besoins; nous les avons conviés *de dé-« puter quelques-uns d'entre eux près de nous*, « pour nous porter toutes leurs plaintes et leurs pro-« positions... ; nous avons résolu d'employer tous les « ans un million de livres pour le rétablissement des « manufactures et l'augmentation de la navigation ; « mais comme le moyen le plus solide et le plus es-« sentiel pour le rétablissement du commerce est la « diminution et le règlement des droits qui se lèvent « sur toutes les marchandises, nous avons ordonné « de réduire tous ces droits en un seul d'entrée et un « autre de sortie, et même de les diminuer considé-« rablement, afin d'encourager la navigation et de « rétablir les *anciennes manufactures...* »

Colbert défendit de saisir *pour fait de taille* les lits, les habits, les chevaux et bœufs servant au labour, les outils dont les artisans et manœuvres gagnent leur vie. — Le cadastre fut refait, afin que les biens ne pussent être imposés qu'en proportion de leur valeur et de l'étendue réelle du terrain. — Les grands chemins du royaume et toutes les rivières étaient gardés par des armées de receveurs de péages, qui arrêtaient les marchandises au passage, et en grevaient le transport d'une foule de frais abusifs, sans parler des retards et des avanies de tout genre ; un édit ordonna la recherche de ces servitudes, dont la plupart furent abolies ou réduites. — En opérant ces utiles réformes dans le présent, Colbert en prépara d'autres pour l'avenir, par l'institution du *conseil de commerce,* dont les membres étaient chargés d'exposer officiellement les besoins de leur profession et ceux de l'industrie en général. — L'examen des charges vendues fit découvrir qu'il y avait alors en France plus de quarante-cinq mille familles employées à des fonctions auxquelles six mille auraient suffi. Des masses énormes de valeurs étaient ainsi absorbées chaque année au détriment des professions laborieuses, et Colbert en poursuivit impitoyablement la réduction. Ce ministre professait le plus profond mépris pour la classe des rentiers et pour celle des hommes à offices, qu'il considérait comme des parasites vivant des sueurs de la communauté, et il s'occupa à en diminuer le nombre, soit en remboursant leurs charges, soit en limitant leurs bénéfices.

Le bail des droits de douane étant près d'expirer, Colbert saisit cette occasion pour en réviser les tarifs. Il avait pour but d'en faire un moyen de protection pour les manufactures nationales, au lieu d'une simple ressource financière qu'ils étaient anciennement. La plupart des objets de fabrication étrangère furent frappés de droits qui devaient assurer aux marchandises françaises analogues le marché intérieur. — En même temps, Colbert n'épargnait ni sacrifices, ni encouragements pour activer dans notre pays l'esprit manufacturier. Il faisait venir du dehors les ouvriers les plus habiles en tout genre, et il assujettissait l'industrie à une discipline sévère, pour qu'elle ne s'endormît point sur la foi des tarifs. Des amendes élevées furent infligées aux fabricants d'un article reconnu inférieur à la qualité qu'il devait avoir. Les produits des délinquants étaient attachés au poteau, pour la première fois, avec un carcan et le nom du manufacturier; en cas de récidive, le manufacturier y était attaché lui-même. — Il nomma aussi des inspecteurs de manufactures, qui dirigèrent souvent les industriels dans la meilleure voie, en leur apportant la connaissance des procédés les plus nouveaux, souvent achetés ou surpris à grands frais chez les fabricants étrangers.

Colbert songeait aussi à protéger efficacement à l'étranger le commerce français ; ses instructions aux consuls et aux ambassadeurs témoignent de ses préoccupations à cet égard. Il leur recommandait d'aplanir toutes les difficultés que nos négociants pourraient rencontrer à l'étranger, et de faire respecter leurs priviléges avec la dernière énergie. Il écrivait à M. de Béziers, ambassadeur de France à Madrid : « En cas que les sujets du roi reçoivent « quelques mauvais traitements des gouverneurs ou « autres officiers du roi catholique, soit en leurs « personnes, soit en leurs vaisseaux ou marchan-« dises, vous ferez connaître au conseil d'Espagne « que S. M. n'est pas résolue à souffrir que ses sujets « soient molestés en aucune façon, *et qu'on pourra « faire perdre l'habitude prise jusqu'à présent « de ne leur rendre aucune justice.* »

Dans une autre occasion, s'adressant à M. de Pomponne, ambassadeur en Hollande, il écrivait : « Le « commerce par mer de tout le monde se fait avec « vingt mille navires environ. Dans l'ordre naturel, « chaque nation en devroit avoir sa part à proportion « de sa puissance, du nombre de ses peuples et de ses « côtes de mer ; les Hollandois en ont de ce nombre « quinze à seize mille, et les François peut-être cinq « ou six cents au plus. Le roi emploie toutes sortes « de moyens qu'il croit être utiles pour s'approcher « un peu plus du nombre naturel que ses sujets en « devroient avoir. » Et pour y parvenir, Colbert accorda des primes pour la navigation dans la Baltique, et pour la pêche dans les mers éloignées ; il supprima le droit d'aubaine à Marseille, afin d'y attirer les étrangers, et bientôt l'on vit des maisons opulentes du Levant s'établir dans cette ville, où elles construisirent une grande quantité de navires.

En même temps, l'édit du mois d'août 1669 déclarait *le commerce de mer compatible avec la noblesse,* et permettait à tout gentilhomme de s'y intéresser directement ou indirectement sans déroger. — La création des entrepôts servait de compensation aux rigueurs de la douane : Colbert y ajouta la faculté du transit par toute la France pour les marchandises étrangères. Non content d'avoir établi des entrepôts dans les ports, il les choisit pour *lieux d'étape* aux navires du commerce étranger, en ordonnant qec les droits qu'ils auraient payés leur seraient restitués, quand il leur conviendrait de réexporter leurs marchandises.

A cette époque, la compagnie des Indes occidentales se trouvant hors d'état de soutenir son privilége exclusif, les colonies manquaient des choses nécessaires, et le bas prix auquel on prenait leur denrées désespérait les habitants : Colbert se décida à y rendre le commerce libre, et il fit annoncer dans tous les ports que chacun aurait désormais le droit de s'y livrer.

« Plus on étudie les actes de l'administration de ce grand ministre, plus on est convaincu, ajoute M. Blanqui, de sa haute équité et des tendances libérales de son système, jusqu'ici trop généralement préconisé comme hostile aux principes de liberté. Colbert n'a jamais entendu sacrifier la majeure partie de ses concitoyens à quelques privilégiés, ni créer, au profit de certaines industries, des monopoles éternels. On peut lui reprocher d'avoir été réglementaire à l'excès, mais non d'avoir inféodé la France entière à quelques manufacturiers. Il avait résumé lui-même en peu de mots son système dans un *Mémoire* présenté au roi : « Réduire les droits à « la sortie sur les denrées et sur les manufactures du « royaume ; diminuer aux entrées les droits sur tout « ce qui sert aux fabriques ; repousser, par l'éléva- « tion des droits, les produits des manufactures « étrangères. »

Le premier tarif des douanes, publié en septembre 1664, avait surtout eu pour but de faciliter les approvisionnements de la France en matières premières, et les relations de son commerce intérieur par l'abolition des barrières provinciales, et par l'établissement des lignes de douanes à l'extrême frontière. Mais Colbert abusa de l'instrument protecteur qu'il venait de créer, en exagérant dans le nouveau tarif de 1667 les mesures exclusives dirigées contre les manufactures étrangères. Ce ne fut plus, dès lors, *une question d'industrie,* mais *une question de guerre,* nommément avec la Hollande, et cette guerre éclata en 1672, après de longues et inutiles négociations. Le nouveau tarif excluait une foule de marchandises hollandaises : sur son refus de les admettre, la France vit aussitôt frapper d'interdiction ses vins, ses eaux-de-vie, et les produits de ses manufactures. L'agriculture, déjà condamnée à de rudes souffrances par la défense d'exportation des grains, éprouva un rude échec de la prohibition nouvelle qui atteignait ses produits les plus importants. — C'est de la même époque que datent les premières guerres de représailles commerciales entre la France et l'Angleterre, hostilités qui devaient coûter tant de sang et de larmes aux deux peuples. — On vit donc tout à la fois en France, sous l'influence du système de Colbert, l'industrie prospérer et l'agriculture languir.

Colbert craignit peut-être alors de voir la population diminuer ; il fit rendre, en novembre 1666, un édit en vertu duquel tout chef de famille, père de dix enfants, était exempt de contributions pendant toute sa vie. S'il était gentilhomme, le roi lui accordait mille francs de pension, et deux mille francs, s'il avait douze enfants. La faveur de l'exemtion des taxes était étendue aux jeunes gens qui se mariaient à vingt ans, pour en jouir pendant cinq années, et, par compensation, l'impôt atteignait le célibataire de vingt ans même sous le toit paternel. — En même temps, Colbert essayait de mettre un terme au développement des communautés religieuses ; il avait fait défendre aux particuliers de leur léguer ni vendre à fonds perdu leurs héritages ou propriétés quelconques. — Mais toutes ces combinaisons n'eurent aucun résultat efficace. Les mesures par lesquelles Colbert ouvrait de nouvelles sources de richesse au pays valaient mieux que ses primes d'encouragement à la fécondité des gentilshommes, car il fallut y renoncer en 1683, après qu'elles eurent engendré plus d'abus que de citoyens.

La paix de Nimègue força la France à renoncer aussi au système d'exclusion organisé par Colbert contre les manufactures étrangères. Mais ses doctrines prohibitives ont été reproduites depuis, et servent encore de bases principales à notre législation en matière de douanes.

Rivalité de Colbert et de Louvois. — Mort de Colbert. — Comparaison de Colbert avec Louvois et avec les grands ministres qui l'ont précédé.

Colbert eut sans cesse à lutter contre Louvois, ministre de Louis XIV chargé de toutes les affaires militaires, et qui assurait sa faveur auprès du roi en ne l'entretenant que de détails qu'il savait lui plaire. Aussi l'influence de Colbert commença-t-elle à s'affaiblir en 1670, et ne cessa-t-elle de décroître jusqu'à sa mort.

Pendant la guerre de 1672, Louvois proposa le système des *emprunts* auquel répugnait Colbert. Le premier président Lamoignon, consulté par Louis XIV, fit prévaloir l'avis du ministre de la

guerre, et Colbert lui dit avec douleur : « Vous « triomphez, mais avez-vous fait l'action d'un « homme de bien ? Je n'ignore pas plus que vous « qu'on trouvera de l'argent à emprunter ; mais « connoissez-vous comme moi le maître à qui vous « avez affaire, sa passion pour la représentation, « pour les grandes entreprises, pour tout genre de « dépense ? Avec les emprunts, vous aurez des dé- « penses et des impôts illimités ; vous venez d'ou- « vrir une plaie que vos petits-fils ne verront pas se « refermer. »

Ce fut peu de temps après ces réflexions d'une prévoyance si triste et si éclairée, que, le contrôleur général étant à sa maison de Sceaux, et regardant la campagne avec des yeux baignés de larmes, un de ses amis lui demanda la cause de cette vive émotion : « Je voudrois, répondit-il, pouvoir ren- « dre la France heureuse et prospère quand même « je devrois, éloigné du roi et de la cour, sans « appui et sans crédit, voir l'herbe croître jusque « dans le vestibule de ma maison, » mot simple et touchant qui décèle la plus noble ambition.

Quoique fort religieux, Colbert s'opposa avec opiniâtreté, tant qu'il vécut, à la révocation de l'édit de Nantes. Madame de Maintenon appuyait Louvois qui, au contraire, réclamait cette mesure. « Il « n'y aura plus, disait-elle, qu'une religion dans le « royaume ; c'est le sentiment de M. Louvois, et je « le crois là-dessus plus volontiers que M. Colbert, « qui ne pense qu'à ses finances, et presque jamais « à la religion. »

Louvois ayant pris un grand ascendant sur Louis XIV, Colbert ne put arrêter les dépenses qu'entraînaient les guerres incessantes et les fêtes de la cour. Après avoir étendu son autorité sur tous les ministères, il finit par ne plus être maître dans le sien. Un jour que, rendant compte de ce qu'avait coûté la grande grille du château de Versailles, Louis XIV lui dit : « Il y a là de la fri- « ponnerie. — Sire, répondit-il vivement, je me flatte « que ce mot ne s'étend pas jusqu'à moi. — Non, « répliqua le roi ; mais il fallait avoir plus d'atten- « tion. Si vous voulez savoir ce que c'est que l'éco- « nomie, allez en Flandre ; vous verrez combien les « fortifications des places conquises ont peu coûté. » — Ces places avaient été fortifiées sous la direction de Louvois.

Cette comparaison avec Louvois fut un coup terrible pour Colbert. Les peines morales qui l'accablaient aggravèrent la maladie dont il était attaqué ; car son application continuelle, ses travaux excessifs, avaient altéré son tempérament. Il était attaqué de la pierre, et souffrait les douleurs les plus violentes avec une constance stoïque.

Dans les derniers temps de sa maladie, Louis XIV voulut lui donner un témoignage éclatant de son estime : il partit de Versailles avec un cortége nombreux, se rendit à l'hôtel du ministre, et entra seul dans sa chambre, craignant de l'incommoder. Colbert fut attendri, lorsque le roi lui répéta plusieurs fois « qu'il le priait de se conserver, et qu'il avait « toujours besoin de ses services. » Mais il se sentait mortellement atteint, et après le départ de Louis XIV il ne se montra plus occupé que de son salut.

Dans les temps les plus difficiles de son ministère, au milieu de ses occupations multipliées, Colbert n'avait jamais interrompu ses exercices de religion ; il lisait chaque jour la Bible, et récitait le *bréviaire :* il en avait même fait imprimer un (Paris, 1679, in-8°) pour son usage, et pour celui de sa maison, qu'il gouvernait avec le plus grand ordre. — Il dit à sa femme, qui persistait à l'entretenir d'affaires : « Vous ne me laisserez donc pas le « temps de mourir. » Le célèbre Bourdaloue l'assista dans ses derniers moments ; il mourut le 6 septembre 1683, âgé de soixante-quatre ans. — Le peuple, dont il avait été le plus zélé défenseur, le poursuivit de son aveugle haine. On n'osa célébrer ses obsèques qu'au milieu de la nuit, et avec l'escorte de nombreux archers.

« L'époque de la mort de Colbert fut, dit M. Villenave, l'époque où commença le déclin du règne jusqu'alors si brillant de Louis XIV. Aucun ministre n'a rendu des services aussi importants. Pour bien juger Colbert, il faudrait décrire ce que la France était avant lui, et ce qu'elle a été depuis. Sully ne fut que son précurseur ; ceux qui sont venus après lui n'ont été que ses écoliers. Des plus hautes spéculations, il savait descendre aux plus petits détails, analyser les parties, et diriger l'ensemble. Il eut des adulateurs ; il eut des censeurs ; il ne pouvait avoir de juges. Si Louis XIV obtint le nom de Grand, c'est surtout à Colbert qu'il en fut redevable. — On a voulu comparer Louvois avec Colbert, sans songer que le premier travailla seulement pour la gloire du roi et pour sa propre réputation, tandis que Colbert joignait aux mêmes motifs l'avantage des peuples, qui fut toujours son principal objet. Les deux ministres suivirent des routes opposées. Louvois ne voulait se signaler que par la guerre et les conquêtes ; Colbert, qu'en faisant régner l'abondance et la paix. Cependant Colbert dut tous ses succès à lui-même, et ceux de Louvois, qui dépendirent de l'administration des finances, appartiennent encore à Colbert. — On a plus souvent comparé ce dernier avec Sully ; mais, comme on l'a observé, Sully faisait la loi à son maître, et Colbert la recevait du sien. Henri IV et Louis XIV tendaient tous deux aux grandes choses ; mais l'un

pour son royaume, et l'autre pour lui-même. Sully était absolu et approuvé; Colbert dépendant et contrarié. Il fit sans doute tout ce qu'il pouvait pour le bonheur de la France, mais il ne fit jamais tout ce qu'il voulait. — Richelieu avait eu besoin d'être seul pour agrandir l'autorité royale; Mazarin, de n'avoir point de concurrents pour la maintenir telle que Richelieu l'avait faite. Colbert, élève de Mazarin, avait pris de lui l'habitude de ne pas regarder comme distinctes et séparées les différentes parties de l'administration; mais elles n'étaient pas toutes dans ses mains, et plusieurs, résistant à son influence, nuisirent à son administration. Mais s'il est facile, après un siècle d'expérience, de découvrir quelques taches dans l'administration de Colbert, ce n'est qu'à l'aide de la lumière apportée par lui-même qu'on peut les apercevoir. — On a remarqué que Colbert est le seul ministre des finances qui ait conservé son emploi jusqu'à sa mort. Cette remarque, honorable pour ce grand homme, fait également l'éloge de Louis XIV. »

CHAPITRE XIII.

LOUIS XIV. — CONQUÊTE DE LA FLANDRE. — PAIX D'AIX-LA-CHAPELLE.

Mort de Philippe IV et d'Anne d'Autriche. — Motifs de la guerre avec l'Espagne. — Réclamation de Louis XIV au nom de sa femme, Marie-Thérèse. — Conquête de la Flandre. — Traité secret de Vienne. — Conquête de la Franche-Comté. — Triple alliance de la Hollande, la Suède, et l'Angleterre. — Paix d'Aix-la Chapelle.

(De l'an 1661 à l'an 1668.)

Mort de Philippe IV et d'Anne d'Autriche. — Motifs de la guerre avec l'Espagne. — Réclamation de Louis XIV au nom de sa femme Marie-Thérèse (1661-1666).

Le roi de France, il faut le reconnaître, n'avait pas exécuté avec bonne foi le traité des Pyrénées. Bien qu'il se fût engagé à ne point secourir le Portugal, il laissa aussitôt après la mort du cardinal, en 1661, le maréchal de Schomberg partir pour Lisbonne avec six cents officiers, qui furent suivis de nombreuses recrues choisies parmi les soldats que la paix faisait licencier. Le roi d'Espagne s'en plaignit en vain. La politique du roi de France, dans cette circonstance, ne fut pas conforme aux intérêts nationaux. Il aida le Portugal à résister à l'Espagne; mais le Portugal avait fait en 1654, avec l'Angleterre, une alliance qui dure encore, et qui y établit pour plusieurs siècles l'ascendant de l'influence britannique. Charles II épousa, en 1662, Catherine de Bragance, qui lui apporta en dot la ville de Tanger, en Afrique, et l'île de Bombay, en Asie. « Ainsi, en moins de sept ans, depuis la prise de la Jamaïque sur les Espagnols, en 1655, moyennant la cession de Dunkerque (à Cromwell, par Mazarin, après la bataille des Dunes) et celle de Tanger et de Bombay, les Anglais, qui jusqu'alors n'avaient eu aucun établissement hors de chez eux, se trouvèrent des points d'appui dans les quatre parties du monde [1]. »

Philippe IV, mécontent avec juste raison de son gendre, ne se hâta point de lui payer la dot qu'il avait promise à sa fille. Ce souverain du Pérou n'avait pas d'argent. — Louis XIV, dès 1661, envoya l'archevêque d'Embrun réclamer ce qui était dû à sa femme. Le ministère espagnol répondit à l'ambassadeur : « La solde de cette dette presse plus l'Espagne que « le roi de France, pour les clauses essentielles du « contrat de mariage. Ainsi il faut se reposer sur « elle du soin d'y pourvoir. » En effet, tout ce que risquait Louis XIV, c'était *que, faute du paiement de la dot, la renonciation de sa femme devînt nulle.* Il proposa « de s'abstenir de demander le « paiement, si on vouloit annuler la renonciation; « mais il déclara en même temps que si on continuoit « à contrevenir au contrat de mariage en ne payant « pas la dot, il se regarderoit comme autorisé à ne « se pas croire lié par l'engagement spoliateur qu'on « avoit fait prendre à sa femme. »

Plusieurs années se passèrent en réclamations et en négociations sans résultat. Philippe IV mourut en 1665. La reine mère (Anne d'Autriche), qui ne lui survécut que trois de mois [2], fit auprès du conseil de Charles II, son neveu, des démarches conciliatrices. Deux années s'écoulèrent encore sans qu'aucun arrangement mît un terme à la contestation; les demandes de Louis XIV ne se bornaient plus d'ailleurs à la dot de Marie-Thérèse.

Une courte analyse des principales pièces publiées à cette époque par les deux puissances intéressées fera connaître leurs prétentions et leurs droits respectifs.

[1] Anquetil, *Motifs des guerres et des traités de paix, etc.*

[2] Anne d'Autriche mourut d'un cancer, le 20 janvier 1666. « Veuve de Louis XIII, et non contente d'aimer le cardinal Mazarin, dit la princesse palatine, duchesse d'Orléans, elle avoit fini par l'épouser. Mazarin n'étoit pas prêtre, et n'avoit pas les ordres qui pussent l'empêcher de contracter mariage. Il se lassa terriblement de la bonne reine, et la traita durement, ce qui est la suite ordinaire de pareils mariages; mais c'étoit l'usage du temps de contracter des mariages clandestins. — La reine mère d'Angleterre, veuve de Charles I[er], en avoit contracté également un, en épousant son chevalier d'honneur, qui la traitoit aussi fort mal. — Quant au mariage de la reine mère de France, on en connaît maintenant toutes les circonstances. Le chemin secret par lequel le cardinal se re doit chaque nuit chez elle se voit encore (1715) au Palais-Royal. — La vieille Beauvais, première femme de chambre de la reine mère, avoit le secret de son mariage avec le car-

Le point de droit s'appuyait sur un fait historique. Philippe IV avait épousé en premières noces Élisabeth de France, fille de Henri IV, morte, en 1644, en laissant deux enfants, un fils, don Balthazar, qui mourut jeune, et une fille, Marie-Thérèse, femme de Louis XIV, qui se trouvait ainsi recueillir en entier tous les droits que son frère et elle auraient pu prétendre en commun à la mort de leur mère.

Le duché de Brabant et ses annexes faisaient partie des domaines possédés par Philippe et par Élisabeth. Or, la coutume du Brabant, *sur les successions*, renfermait un article ainsi conçu : « Si un « homme et une femme ont des enfants, et que l'un « des deux époux vienne à mourir, la propriété des « fiefs venant du côté du plus vivant passe, par la « séparation du mariage, à l'enfant ou aux enfants « provenant du même mariage, et le plus vivant n'a « plus aux mêmes fiefs qu'un usufruit héréditaire. » Ainsi Marie-Thérèse, au moment de la mort de sa mère, était devenue *propriétaire des fiefs même du plus vivant*, c'est-à-dire de son père, qui n'en était plus qu'*usufruitier héréditaire.*

Louis XIV, s'appuyant sur cet article de la coutume du Brabant, et sur la mort de son beau-père, Philippe IV, qui avait joui de l'usufruit héréditaire de ces fiefs, demandait donc à Charles II, son beau-frère, « la cession du duché de Brabant et de ses « annexes, la seigneurie de Malines, la Haute-Gueldre, « Namur, Limbourg, et les places au delà de la Meuse, « l'Artois, le Cambresis, le Hainaut, le duché de « Luxembourg et la Franche-Comté. » Quant au reste de la succession provenant de la maison de Bourgogne, fondue par Charles-Quint dans la maison d'Autriche, il consentait que sa femme, seule du premier lit de Philippe IV, la partageât avec son frère Charles II et sa sœur Marguerite-Thérèse, du second lit.

Le conseil d'Espagne répondait, à l'égard du Brabant, *que sa coutume ne liait que les particuliers, et non pas les souverains.* « Quant aux « autres biens provenant de l'hérédité de Bourgogne, « reconnus, par les Français, partageables, ils sont, « disaient les jurisconsultes espagnols, attachés indi- « visiblement à l'intégrité de la monarchie espagnole « par l'acte que Charles-Quint a fait, en cédant ses « États à Philippe II, son fils. De plus, s'il se trou- « vait quelque vice dans l'attribution de ces biens, « il serait couvert par les termes rigoureux de la « renonciation de Marie-Thérèse, épouse du roi de « France, dans son contrat de mariage. »

« — Mais, répliquaient les légistes français, la reine « n'a renoncé qu'aux *héritages et successions* de « Leurs Majestés catholiques. Or, le Brabant n'est « pour Marie-Thérèse ni héritage ni succession : c'est « sa propriété, acquise à l'instant de la mort de sa « mère, dont son père n'avait plus que l'usufruit hé- « réditaire. Ainsi la renonciation de la reine de France, « tombant *sur les héritages et successions*, est ra- « dicalement nulle à l'égard du Brabant. Cette re- « nonciation l'est aussi devenue à l'égard des autres « biens, par cette clause du contrat de mariage : « *moyennant le paiement effectif de la dot, la « sérénissime infante se tiendra contente;* cause « exclusive, qui revient à ces mots : *point de paie- « ment, point de renonciation.* Or, rien n'a été « payé; donc la renonciation est nulle. »

Les négociateurs, de part et d'autre, ne paraissaient pas près de s'entendre, lorsque le roi de France commença les hostilités.

Conquête de la Flandre (1667).

Louis XIV s'était décidé à la guerre, et à conquérir ce duché de Brabant qu'on lui refusait. Il réunit, en avril 1667, une armée de 35,000 hommes, dont 10,000 de cavalerie; il en donna le commandement à Turenne, et se rendit lui-même à Amiens, pour se mettre à la tête de ses troupes. — Avant son départ, il avait déclaré la reine régente. — « Il divisa son armée en trois corps : le corps de bataille, composé des principales forces, avec lequel il marcha, se porta sur Charleroi; le corps d'observation de la droite, commandé par le marquis de Créqui, se dirigea sur Luxembourg, et le corps d'observation de la gauche, sous le maréchal d'Aumont, marcha en longeant la mer. — Le roi s'empara, sans coup férir, de Douai, d'Oudenarde, et d'autres petites places, et il mit le siége devant Lille; le maréchal d'Aumont prit Bergues, Furnes, Armentières, et Courtrai. — Lille était une place très-forte : elle avait 6,000 hommes d'élite de garnison; les habitants, très-affectionnés à l'Espagne, comptaient 20,000 hommes en état de porter les armes. La place fut investie en août; les lignes de circonvallation furent aussitôt enlevées; elles étaient très-étendues, ce qui décida le roi à rappeler le corps du marquis de Créqui. Le 28 août la garnison capitula, après dix

dinal Mazarin ; cela obligeoit la reine de passer par tout ce que vouloit sa confidente. »

Ce mariage secret explique la déférence presque respectueuse que Louis XIV eut toujours pour Mazarin, le deuil qu'il porta, et fit porter à sa cour, à la mort du cardinal, et l'honneur qu'il fit, en 1661, au duc de Mazarin, *son sujet*, de lui envoyer, à Brisack, où il était alors, le fils de Rose, secrétaire du cabinet, pour lui faire part de la naissance du dauphin, honneur qui fut remarqué à la cour, dit Choisy, comme *une chose assez singulière.*

Nous serions volontiers disposé à croire que si le *Masque de fer*, qui fut renfermé *après la mort du cardinal*, n'était pas le frère jumeau de Louis XIV, c'était le fils de Mazarin et d'Anne d'Autriche.

jours de tranchée ouverte; elle était réduite à 2,400 hommes.

«Le prince de Ligne et le comte de Marsin s'étaient avancés pour la secourir; le roi les attaqua, leur fit 1500 prisonniers, leur prit cinq étendards, cinq paires de timbales, et les força à la retraite [1].»

Louis XIV s'exposa beaucoup au siége de Lille; un page de la grande écurie fut tué derrière lui, dans la tranchée. Un soldat, voyant le roi fort exposé, le prit brusquement par le bras, et le tira en arrière, en lui disant : «Est-ce là votre place?» — Le vieux Charost, capitaine des gardes, croyant apercevoir que Louis XIV hésitait, lui ôta un chapeau garni de plumes, qui attiraient les regards et le feu de l'ennemi, lui mit le sien sur la tête, et, se penchant vers son oreille, lui dit : «Sire, le vin est «tiré, il faut le boire.» Le roi le comprit, demeura dans la tranchée, et lui sut toujours gré de cette franchise militaire.

M. de Brouay, gouverneur de Lille, sachant qu'il n'y avait point de glace au camp, en envoyait tous les jours au roi. Louis XIV dit un jour au gentilhomme qui venait la lui présenter : «Priez M. le «gouverneur de m'en envoyer un peu davantage.— «Sire, répondit gravement l'Espagnol, il la mé«nage, parce qu'il espère que le siége sera long; il «appréhende que Votre Majesté n'en manque.» Et il tira sa révérence. «Dites à M. de Brouay, lui «cria Charost, qu'il n'aille pas faire comme le gou«verneur de Douai, qui s'est rendu comme un co«quin. — Êtes-vous fou, Charost? » lui dit le roi. «Comment, sire? répliqua-t-il; Brouay est mon «cousin.»

Cette campagne, faite au milieu de la plus grande abondance, marquée par des succès faciles, parut *le voyage d'une cour,* dit l'auteur du *Siècle de Louis XIV.* Le roi y mena sa jeune épouse avec une suite leste et brillante. On y allait gaiement, dit un autre historien, comme des collatéraux qui vont recueillir une succession. — La bonne chère, le luxe, et les plaisirs s'introduisirent dans les armées, dans le temps même que la discipline s'affermissait. Les officiers faisaient leur devoir militaire beaucoup plus exactement, mais avec des commodités plus recherchées. Le maréchal de Turenne n'avait eu longtemps que des assiettes de fer en campagne. Le marquis d'Humières fut le premier, au siége d'Arras, en 1658, qui se fit servir en vaisselle d'argent à la tranchée, et qui y fit manger des ragoûts et des entremets. Mais durant cette campagne de 1667, où un jeune roi, aimant la magnificence, étalait celle de sa cour, malgré les fatigues de la guerre, tout le monde se piqua de somptuosité et de goût dans la bonne chère, dans les habits, et les équipages. — La délicatesse des officiers ne les empêchait pas d'aller à la tranchée avec le pot en tête et la cuirasse sur le dos. Le roi en donnait l'exemple: il alla ainsi à la tranchée devant Douai et devant Lille.

«La rapidité des succès de Louis XIV alarma Bruxelles, dont les habitants transportaient déjà leurs effets dans Anvers. «La conquête de la Flandre entière pouvait être l'ouvrage d'une campagne. Il ne manquait au roi que des troupes assez nombreuses pour garder les places, prêtes à s'ouvrir à ses armes. Louvois lui conseilla de mettre de grosses garnisons dans les villes prises, et de les fortifier. Vauban fut chargé de ces fortifications. Il les fit suivant sa nouvelle méthode, devenue aujourd'hui la règle de tous les bons ingénieurs. On fut étonné de ne voir les places de guerre revêtues que d'ouvrages presque au niveau de la campagne. Les fortifications hautes et menaçantes n'en étaient que plus exposées à être foudroyées par l'artillerie: plus Vauban les rendit rasantes, moins elles étaient en prise. Il construisit la citadelle de Lille sur ces principes (1668). — On n'avait point encore, en France, détaché le gouvernement d'une ville de celui de la forteresse. L'exemple commença en faveur de Vauban: il fut le premier gouverneur d'une citadelle.»

Après la prise de Lille et la défaite du prince de Ligne, Louis XIV revint à Saint-Germain, près de Paris, «jouir des acclamations du peuple, des adorations de ses courtisans, et des fêtes qu'il donna à sa cour.»

Traité secret de Vienne. — Conquête de la Franche-Comté. — Triple alliance de la Hollande, la Suède, et l'Angleterre. — Paix d'Aix-la-Chapelle (1668).

Les états de Hollande et les princes de l'Empire, intéressés à ce que la paix ne fût pas troublée dans leur voisinage, ou du moins à ce qu'elle se rétablît promptement, travaillaient à accommoder les différends entre la France et l'Espagne. L'Angleterre s'unissait à eux; mais l'empereur Léopold, époux de l'infante Marguerite-Thérèse, et qui semblait devoir appuyer le plus vivement les prétentions de l'Espagne, se prononça pour Louis XIV. On fit, dans le temps, honneur de cette conduite à son équité; on sait aujourd'hui qu'elle eut pour cause un partage secret de la monarchie espagnole. Par un traité conclu à Vienne, en 1668, il fut convenu entre les deux beaux-frères, que si le jeune Charles II mourait sans enfants, l'empereur aurait l'Espagne (moins la Navarre), les Indes orientales et occidentales, les îles Canaries, la Sardaigne et les îles Baléares; le roi de France devait avoir la Navarre, la ville de Roses en Catalogne, les Pays-Bas, la Franche-

[1] Napoléon, *Précis des guerres de Turenne.*

Comté, le duché de Milan, les ports de Toscane, le royaume de Naples, les *présides* d'Afrique, et les îles Philippines. Louis XIV promit qu'il s'abstiendrait, pour le moment, de nouvelles conquêtes dans les Pays-Bas.

Le roi n'ignorait pas que, inquiètes de ses succès, la Hollande, la Suède et l'Angleterre étaient sur le point de conclure une *triple alliance* pour en arrêter le cours. Il résolut, avant de poser les armes, de conquérir la Franche-Comté.

La guerre recommença donc au milieu de l'hiver. Dès le mois de janvier, des corps d'infanterie et de cavalerie, des trains d'artillerie, des chariots de munitions, couvrirent les routes de la Champagne. Le 2 février, le roi partit à cheval de Saint-Germain, avec le jeune duc d'Enghien, arriva à Réthel, et de là se dirigea à grandes journées sur Besançon. Il trouva, à quelques lieues de cette ville, 20,000 hommes commandés par Condé, qui avait obtenu pour son principal lieutenant le duc de Luxembourg, son ami dans sa mauvaise fortune, et son élève dans l'art de la guerre. Condé, jaloux de Turenne, voulait, en moins de temps que celui-ci n'en avait mis en été à soumettre la Flandre, conquérir, en hiver, la Franche-Comté. Cette province, fertile, bien peuplée, longue de quarante lieues et large de vingt, jouissait, sous la domination des rois d'Espagne, plutôt ses protecteurs que ses maîtres, de très-grands priviléges. Besançon, sa capitale, se gouvernait comme une ville impériale. La Franche-Comté formait une espèce de république, divisée par des factions : ces factions renfermaient de mauvais citoyens qui, gagnés par des présents et des promesses, préparèrent le succès éclatant des armes françaises. Condé fit le siége de Besançon; Luxembourg, celui de Salins : ces deux places ne résistèrent pas deux jours. Louis XIV assiégea lui-même Dôle, place forte défendue par le brave comte de Montrevel, qui n'avait sous ses ordres que les citoyens et 400 soldats. La résistance fut, comme l'attaque, d'une vigueur extrême; les volontaires français parvinrent à se loger dans la contrescarpe. Condé soutint leur audace et partagea leurs périls; la présence du roi enflammait les soldats. Louis XIV montra en cette occasion plutôt la dignité tranquille d'un roi, que le courage fougueux d'un jeune guerrier; il ne chercha pas, mais il n'évita pas les dangers. Sa tente avait la magnificence d'un palais; son quartier général était une cour brillante. Dôle capitula au bout de quatre jours; la Franche-Comté fut soumise en trois semaines. Le conseil d'Espagne fut si étonné de la rapidité de cette conquête, qu'il écrivit au gouverneur « que le roi de France aurait « pu se contenter de faire prendre possession du pays « par ses laquais. »

L'attitude menaçante des puissances qui venaient de signer le traité de la triple alliance força Louis XIV à accepter la paix. Cette paix fut signée le 2 mai 1668, à Aix-la-Chapelle. Le roi garda ses conquêtes en Flandre, mais il rendit à l'Espagne la Franche-Comté.

CHAPITRE XIV.

LOUIS XIV. — SES AMOURS ET SES MAÎTRESSES.

Conseils de Louis XIV à son fils sur la conduite d'un prince envers ses maîtresses. — Mademoiselle de La Vallière. — La comtesse de Soissons, la princesse de Monaco. — Madame de Montespan. — Mademoiselle de Fontange. — Mesdemoiselles du Lude et de Laval ; madame de Soubise. — Madame Scarron. — Sa naissance, ses premières années, son veuvage. — Elle est chargée d'élever les enfants du roi et de madame de Montespan. — Madame Scarron, devenue madame de Maintenon, supplante madame de Montespan dans le cœur du roi. — Mort de la reine. — Mariage secret de Louis XIV avec madame de Maintenon. — Vie triste qui suit pour elle cette haute fortune.

(De l'an 1661 à l'an 1686.)

Conseils de Louis XIV à son fils sur la conduite d'un prince envers ses maîtresses.

Louis XIV, dont l'exemple devait tant influer sur son siècle, a porté, par sa conduite, une atteinte fatale aux mœurs de ses courtisans et de son peuple. Il a, pendant vingt-trois ans, fait honorer l'adultère; il en a légitimé les fruits. Sa cour, où la reine était forcée de se montrer entourée des favorites de son époux, ressemblait plus au sérail d'un prince mahométan qu'au palais d'un roi chrétien. Le faste et la magnificence y rendaient le scandale plus éclatant. Les orgies honteuses du régent, les débauches multipliées de Louis XV, ont suivi les adultères publics de Louis XIV.

Le roi lui-même, en faisant à son fils l'aveu de ce qu'il appelle ses *manquements*, dont l'*exemple n'est pas bon à suivre*, et quoique corrigé par les années qu'il avait passées en compagnie de madame de Maintenon, ne paraît pas avoir compris la gravité de ses *faiblesses*, et le mal qui devait en être la conséquence ; il se borne à donner au dauphin des conseils (qui nous semblent, d'ailleurs, devoir être reproduits) sur la conduite qu'un roi doit tenir envers une maîtresse, *plus dangereuse pour lui qu'un favori*.

« Avant que de partir pour la campagne de 1667, « dit-il dans ses *Mémoires* [1], j'envoyai un édit au

[1] *Mémoires de Louis XIV*, écrits par lui-même, composés pour le grand dauphin, son fils, et adressés à ce prince, etc. ; publiés (en 1806) par M. de Gain-Montagnac.

« parlement, par lequel j'érigeois en duché la terre « de Vaujours (à 5 lieues de Paris), en faveur de « M... L... (madame de La Vallière), et recon« noissois une fille que j'avois eue d'elle ; car, n'étant « pas résolu d'aller à l'armée pour y demeurer éloi« gné de tous les périls, je crus qu'il étoit juste d'as« surer à cette enfant l'honneur de sa naissance, et « de donner à la mère un établissement convenable « à l'affection que j'avois eue pour elle depuis six ans.

« J'aurois pu sans doute me passer de vous en« tretenir de cet attachement, *dont l'exemple n'est « pas bon à suivre ;* mais après avoir tiré plusieurs « instructions des *manquements* que j'ai remarqués « dans les autres, je n'ai pas voulu vous priver de « celles que vous pouvez tirer des miens propres.

« Je vous dirai donc, premièrement, que, comme « le prince devroit être toujours un parfait modèle « de vertu, il seroit bon qu'il se garantît absolument « des foiblesses communes au reste des hommes, « d'autant plus qu'il est assuré qu'elles ne sauroient « demeurer cachées, du moins fort peu de temps.

« Et néanmoins, s'il arrive que nous tombions « malgré nous dans quelques-uns de ces égare« ments, il faut du moins, pour en diminuer la con« séquence, deux précautions que j'ai toujours pra« tiquées, et dont je me suis fort bien trouvé.

« La première est que le temps que nous donnons « à notre amour ne soit jamais pris au préjudice de « nos affaires...

« La seconde, qui est la plus délicate et la plus « difficile, c'est que, en abandonnant notre cœur, « nous demeurions maîtres de notre esprit; que nous « séparions les tendresses de l'amant d'avec les ré« solutions du souverain, et que la beauté qui fait « nos plaisirs n'ait jamais la liberté de nous parler « de nos affaires ni des gens qui nous y servent.

« On attaque le cœur d'un prince comme une « place. Le premier soin est de s'emparer de tous les « postes par où on en peut approcher. Une femme « adroite s'attache d'abord à éloigner tout ce qui « n'est pas dans ses intérêts ; elle donne du soupçon « des uns et du dégoût des autres, afin qu'elle seule « et ses amis soient favorablement écoutés; et si « nous ne sommes en garde contre cet usage, il faut, « pour la contenter elle seule, mécontenter tout le « reste du monde.

« Dès lors que vous donnez à une femme la liberté « de vous parler de choses importantes, il est im« possible qu'elle ne vous fasse faillir. La tendresse « que nous avons pour elle, nous faisant goûter ses « plus mauvaises raisons, nous fait tomber insensi« blement du côté où elle penche, et la foiblesse « qu'elle a naturellement, lui faisant souvent préférer « des intérêts de bagatelles aux plus solides consi« dérations, lui fait presque toujours prendre le « mauvais parti. Les femmes (qu'on aime) sont élo« quentes dans leurs expressions, pressantes dans « leurs prières, opiniâtres dans leurs sentiments ; et « tout cela n'est souvent fondé que sur une aversion « qu'elles auront pour quelqu'un, sur le dessein d'en « avancer un autre, ou sur une promesse qu'elles « auront faite légèrement. Le secret ne peut être « chez elles dans aucune sûreté ; car si elles man« quent de lumières, elles peuvent, par simplicité, « découvrir ce qu'il faut le plus cacher, et si elles « ont de l'esprit, elles ne manquent jamais d'intri« gues et de liaisons secrètes; elles ont toujours « quelque conseil particulier pour leur élévation ou « leur conservation. C'est dans ces conseils qu'elles « concertent, pour chaque affaire, quel parti elles « doivent prendre, de quels moyens elles doivent se « servir pour faire réussir ce qu'elles ont entrepris, « comment elles se déferont de ceux qui leur nuisent, « comment elles établiront leurs amis, par quelle « adresse elles nous pourront engager davantage et « nous retenir plus longtemps, sans que nous nous « puissions garantir que par un seul moyen, qui est « de ne leur donner la liberté de parler que dans « les choses qui sont de plaisir, et de ne les croire en « rien de ce qui peut concerner nos affaires ou ceux « qui nous servent.

« Je vous avouerai bien qu'un prince dont le cœur « est fortement touché par l'amour est aussi tou« jours prévenu d'une forte estime pour ce qu'il aime, « et a peine de goûter toutes ces précautions; mais « c'est dans les choses difficiles que nous faisons pa« roître notre vertu; et c'est faute d'avoir suivi ces « règles, qui sont d'une nécessité absolue, que nous « voyons dans l'histoire tant de funestes exemples « de maisons éteintes, de trônes renversés, de pro« vinces ruinées, d'empires détruits...

« Vous savez, dit en terminant Louis XIV à son « fils, ce que je vous ai dit en diverses occasions « contre le crédit des favoris : celui d'une maîtresse « est bien plus dangereux. »

Mademoiselle de La Vallière. — La comtesse de Soissons, la princesse de Monaco (1661-1672).

Louis XIV, marié, en juin 1660, à Marie-Thérèse d'Autriche, qui accoucha du dauphin en novembre 1661, était déjà, en juin 1661, éperdument amoureux de Louise-Françoise de La Baume-le-Blanc de La Vallière, fille d'honneur de sa belle-sœur Henriette d'Angleterre. Ce fut pour elle qu'il donna le célèbre carrousel de 1662, et la fête de Versailles, en 1664. Elle aimait le roi sans arrière-pensée, sans intérêt et sans ambition, pour lui-même, ce qui lui fit pardonner par les courtisans mêmes la faveur

dont elle fut l'objet, et qui devint publique en 1663, à son grand désespoir.

« Mademoiselle de La Vallière, dit l'abbé de Choisy, n'étoit pas de ces beautés toutes parfaites, qu'on admire souvent sans les aimer : elle étoit fort aimable; ce vers de La Fontaine,

Et la grâce plus belle encore que la beauté,

semble avoir été fait pour elle. Elle avait le teint beau, les cheveux blonds, le sourire agréable, les yeux bleus, et le regard si tendre, et en même temps si modeste, qu'il gagnoit le cœur et l'estime au même moment; au reste, assez peu d'esprit, qu'elle ne laissoit pas d'orner tous les jours par une lecture continuelle. Point d'ambition, point de vues; plus attentive *à songer à ce qu'elle aimoit, qu'à lui plaire ;* toute renfermée en elle-même, et dans sa passion, qui a été la seule de sa vie; préférant l'honneur à toutes choses, et s'exposant plus d'une fois à mourir, plutôt qu'à laisser soupçonner sa fragilité; l'humeur douce, libérale, timide, n'ayant jamais oublié qu'elle faisoit mal, espérant toujours rentrer dans le bon chemin; sentiment chrétien, qui attira sur elle tous les trésors de la miséricorde, en lui faisant passer une longue vie dans une joie solide et même sensible d'une pénitence austère... »

« Mademoiselle de La Vallière, dit la princesse palatine, avoit une taille fine, des yeux dont les regards avoient un charme inexprimable; tout son maintien étoit modeste. Elle boîtoit légèrement, mais cela ne lui alloit pas mal. » Elle eut du roi deux enfants, un fils, le comte de Vermandois (né en 1667), et une fille, mademoiselle de Blois (née en 1666), depuis princesse de Conti; tous les deux furent légitimés, « et leur mère en fut au désespoir, car elle avoit cru que personne ne devoit connoître sa maternité. Elle aimoit, dit madame de Caylus, le roi et non la royauté. C'étoit, dit madame de Sévigné, une petite violette qui se cachoit sous l'herbe, et qui étoit honteuse d'être maîtresse, d'être mère et d'être duchesse. » Son repentir, avant qu'elle eût connaissance des infidélités de son royal amant, la fit se réfugier dans le couvent de Sainte-Marie, à Chaillot; mais Louis XIV alla l'y chercher, et la ramena à la cour.

Cependant le roi, qui avant de la rechercher avait aimé Marie Mancini et mademoiselle de La Mothe-Houdancourt, s'éprit, dans le temps même qu'il l'avait pour maîtresse, de la comtesse de Soissons (Olympe Mancini), qui, de concert avec Madame (Henriette d'Angleterre), et dans l'espérance de régner seule dans le cœur de Louis XIV, instruisit la reine, par une lettre anonyme, de la passion du roi pour mademoiselle de La Vallière. Cette trahison fit renvoyer de la cour le marquis (depuis duc et maréchal) de Navailles et sa femme, dame d'honneur de la reine; mais la faveur de mademoiselle de La Vallière n'en fut pas ébranlée.

Le roi, sans cesser de l'aimer, s'attacha momentanément à la princesse de Monaco, fille du maréchal de Grammont. Cet amour causa la première disgrâce de Peguilhem, depuis duc de Lauzun. Le roi céda ensuite à la passion que lui inspira (en 1668) madame de Montespan, et ce fut cette passion, devenue publique en 1670, qui décida une seconde fois mademoiselle de La Vallière à se retirer à Chaillot (en février 1671), d'où elle consentit encore à revenir à la cour, pour être en quelque sorte témoin du triomphe de sa rivale. Mais une maladie grave, qui faillit la mettre au tombeau, la ramena entièrement au dessein de réparer sa vie passée, « de s'arracher de la cour, dit Saint-Simon, et de se consacrer à la plus sainte pénitence »; dessein qu'elle effectua, en 1674, en se retirant au couvent des Carmélites, où elle prit le voile, à l'âge de trente ans, et où elle mourut, en 1710, ayant édifié par son repentir le monde qui lui avait pardonné son amour.

Madame de Montespan. — Mademoiselle de Fontange. — Mesdemoiselles du Lude et de Laval; madame de Soubise (1668-1685).

Françoise Athénaïs de Rochechouart de Mortemart, femme du marquis de Montespan, dont elle avait eu un fils, depuis duc d'Antin, était dame du palais de la reine. « A la plus *surprenante* beauté, elle joignoit l'esprit le plus vif, le plus fin, le mieux cultivé, cet esprit héréditaire dans sa famille, et qui avoit donné lieu à ce dicton : *l'esprit, le langage des Mortemart.* » Le roi, *qui ne pouvait d'abord la supporter*, subjugué par cet esprit, finit par devenir, en 1668, *amoureux fou* d'elle. « Elle s'en aperçut bientôt, dit Saint-Simon, et pressa son mari de l'emmener en Guyenne; mais, par une folle confiance, M. de Montespan ne voulut pas l'écouter. Elle parloit pourtant de bonne foi. A la fin, le roi en voulut être écouté, et l'enleva à son mari avec cet épouvantable fracas qui retentit avec horreur chez toutes les nations, et donna au monde le spectacle nouveau, dans un roi chrétien, d'une femme légitime et de deux maîtresses à la fois. Il les promena aux frontières, aux camps, quelquefois aux armées, toutes deux dans le carrosse de la reine [1]. Les peuples accouroient de toutes parts,

[1] « Le triomphe de madame de Montespan éclata, dit Voltaire, au voyage que le roi fit en Flandre, en 1670, dans l'appareil le plus pompeux, et qui fut une fête continuelle. — Le roi, qui avait fait tous ses voyages de guerre à cheval, fit celui-ci, pour la première fois, dans un carrosse à glaces (les

se montroient *les trois reines*, et se demandoient avec simplicité si ils les avoient vues. — A la fin, en 1671, la Montespan triompha, et disposa seule du maître et de sa cour, avec un éclat sans voile; et afin qu'il ne manquât rien à la licence publique de cette vie, M. de Montespan, pour en avoir voulu prendre connaissance, fut mis à la Bastille, puis relégué en Guyenne; et par cette disgrâce, sa femme eut, de la comtesse de Soissons, la démission de la charge créée pour elle, de *surintendante de la maison de la reine*, à laquelle on supposa le tabouret attaché, parce que, ayant un mari, elle ne pouvait être faite duchesse.

«Madame de Montespan étoit méchante, avoit beaucoup d'humeur, une hauteur en tout dans les nues, dont personne n'étoit exempt, pas même le roi. Les courtisans évitoient de passer sous ses fenêtres, surtout lorsque le roi étoit avec elle; ils disoient que c'étoit *passer par les armes*, et le mot resta en proverbe. Il est vrai qu'elle n'épargnoit personne, très-souvent sans autre dessein que de divertir le roi; et comme elle avoit infiniment d'esprit, de tour et de plaisanterie fine, rien n'étoit plus dangereux que les ridicules qu'elle donnoit mieux que personne. Avec cela elle aimoit sa maison et ses parents, et ne laissoit pas de bien servir les gens qu'elle aimoit. — La reine supportoit avec peine ses hauteurs, bien différentes des ménagements continuels et des respects de la duchesse de La Vallière, qu'elle aima toujours, au lieu qu'il lui échappoit souvent de dire de celle-ci: *cette ... me fera mourir.*»

«Pendant son règne, madame de Montespan ne laissa pas d'avoir des jalousies. Mademoiselle de Fontange [1] plut assez au roi pour devenir maîtresse en titre. — Quelque étrange que fût ce doublet, il n'étoit pas nouveau; on l'avoit vu de madame de La Vallière et de la Montespan... Mais mademoiselle de Fontange ne fut pas si heureuse, ni pour le vice, ni pour la fortune, ni pour la pénitence: sa beauté la soutint un temps, mais son esprit n'y répondoit en rien. Il en falloit au roi pour l'amuser, et pour le tenir. Avec cela, il n'eut pas le loisir de s'en dégoûter tout à fait: une mort prompte, qui ne laissa pas de surprendre, finit ses nouvelles amours, et presque toutes ne furent que des passades [1].»

Parmi ces passades du temps de madame de Montespan, dont la faveur ne cessa tout à fait qu'en 1686, il faut citer l'amour du roi pour la belle mademoiselle du Lude, pour l'aimable mademoiselle de Laval, qu'il maria au fils du duc de Roquelaure, et pour la superbe madame de Soubise, dont il eut un fils, à ce que prétend le duc de Saint-Simon.

L'affection de Louis XIV pour la veuve de Scarron commença vers 1676. Cette dame, aussi jolie que madame de Montespan, et non moins spirituelle, avait, depuis 1674, pris le nom de madame de Maintenon.

Madame de Montespan eut de Louis XIV huit enfants, dont deux moururent en bas âge. Ceux qui vécurent assez longtemps pour être légitimés sont: le duc du Maine, né en 1670; le comte de Vexin, né en 1672, mort en 1683; le comte de Toulouse, né en 1678; mademoiselle de Nantes, née en 1673, mariée au duc de Bourbon en 1685; mademoiselle de Tours, née en 1676, morte en 1681; et mademoiselle de Blois, née en 1677, mariée, en 1692, au duc d'Orléans.

Quoique supplantée par madame de Maintenon, et traitée avec peu d'égards par le roi, madame de Montespan ne quitta la cour qu'en 1686, sur l'invitation même que sa rivale triomphante lui transmit au nom de Louis XIV. Repoussée par son mari, séparée de ses enfants, elle se retira, comme mademoiselle de La Vallière, dans un couvent, et mourut en 1707, après vingt-un ans de pénitence, sinon de repentir.

Madame Scarron. — Sa naissance, ses premières années, son veuvage. — Elle est chargée d'élever les enfants du roi et de madame de Montespan (1669-1674).

Françoise d'Aubigné, qui devint madame de Maintenon par l'acquisition qu'elle fit de cette terre en 1674, était petite-fille de Théodore-Agrippa d'Au-

chaises de poste n'étaient pas encore inventées). La reine, Madame, sa belle-sœur, la marquise de Montespan, étaient dans cet équipage superbe, suivi de beaucoup d'autres; et quand madame de Montespan allait seule, elle avait quatre gardes du corps aux portières de son carrosse. On faisait porter dans les villes où l'on couchait les plus beaux meubles de la couronne. On trouvait dans chaque ville un bal masqué ou des feux d'artifice. Toute la maison de guerre accompagnait le roi, et toute la maison de service précédait ou suivait. Les tables étaient tenues comme à Saint-Germain. La cour visita dans cette pompe toutes les villes conquises. Les principales dames de Bruxelles, de Gand, venaient voir cette magnificence. Le roi les invitait à sa table; il leur faisait des présents pleins de galanterie. Tous les officiers des troupes en garnison recevaient des gratifications. Il en coûta plusieurs fois 1500 louis d'or par jour en libéralités. — Tous les honneurs, tous les hommages, étaient pour madame de Montespan, excepté ce que le devoir donnait à la reine.»

[1] «J'avois, dit la princesse palatine dans ses *Lettres*, une fille d'honneur, nommée Beauvais; c'étail une personne honnête: le roi en devint très-amoureux, mais elle tint bon. Alors il se tourna vers sa compagne, la Fontange, qui était charmante aussi, mais sans esprit. D'abord il avoit dit d'elle: «Voilà un loup qui ne mangera point» — Marie-Angélique d'Escorailles de Roussille, que Louis XIV fit duchesse de Fontange, mourut en 1681, à l'âge de vingt ans, des suites d'une couche. Elle laissa un fils, qui ne lui survécut que peu de jours.»

[1] *Mémoires du duc de Saint-Simon.*

bigné, gentilhomme ordinaire de la chambre de Henri IV. Née en 1635, dans la prison de Niort, où son père (Constant d'Aubigné) était détenu pour cause de religion et pour dettes, elle fut conduite à l'âge de trois ans à la Martinique, y resta plusieurs années, et ne revint en France qu'après la mort de son père. A quatorze ans elle perdit sa mère. Orpheline et recueillie par une tante calviniste, elle renonça, par reconnaissance, à la religion catholique, dans le sein de laquelle elle rentra, lorsque en 1651, elle épousa, pour ne pas tomber dans la misère, un homme impotent et disgracié de la nature, le fameux poëte burlesque Paul Scarron, qui n'avait lui-même pour tout bien qu'un canonicat dont il fut forcé de se défaire en se mariant, le produit de ses ouvrages, et une pension de quinze cents livres comme *malade de la reine mère.*

Scarron appartenait d'ailleurs à une ancienne famille de robe illustrée par des alliances honorables. « Sa gaieté naturelle et la bonne compagnie qu'il rassemblait chez lui le consolaient de ses maux, comme de la médiocrité de sa fortune. On y rencontrait les hommes et les femmes les plus distingués du siècle dans toutes les classes : les Coulanges, les d'Albret, les Saint-Evremont, madame de Sévigné, mademoiselle de Scudéri, et cette Ninon si célèbre par sa beauté, ses grâces et son esprit, formaient la société habituelle de Scarron. L'air modeste et réservé d'une femme de seize ans imposa naturellement de la décence à cette société, qui jusque-là avait eu un ton très-libre. Madame Scarron obtint par degré de son mari qu'il réformât la licence de son langage. Les soupers, dont chaque convive faisait les frais, étaient animés par l'esprit et la gaieté. Peu à peu elle y dévoila les charmes de son esprit, qu'elle croyait, disaient ses amis, n'avoir reçu que pour les amuser. Elle contait si agréablement qu'un jour, un service ayant manqué, un domestique lui dit tout bas : « Encore une histoire, « madame, car le rôt manque aujourd'hui. » — Quand son mari souffrait, madame Scarron le soignait avec tendresse ; et quand il se portait bien, elle était son secrétaire. Dans ses moments de liberté, elle faisait des lectures intéressantes : elle apprit l'italien, le latin, l'espagnol ; mais jamais elle ne parut savoir que sa langue, qu'elle parla de bonne heure avec la plus parfaite pureté et la plus grande élégance. On ne trouve dans ses lettres aucune trace de ses connaissances dans les langues étrangères [1]. »

Mademoiselle de Scudéri a fait, dans un de ses romans, le portrait de madame Scarron (sous le nom de *Liriane*). « Elle étoit, dit-elle, si belle et si charmante, qu'on ne pouvoit presque rien lui comparer. Elle étoit grande et de belle taille, mais de cette grandeur qui n'épouvante point, et ne sert qu'à la bonne mine. Elle avoit le teint fort beau, les cheveux d'un châtain clair, le nez très-bien fait, la bouche bien taillée, l'air noble, doux, enjoué, modeste, et, pour rendre sa beauté plus parfaite, les plus beaux yeux du monde. Ils étoient noirs, brillants, doux, passionnés, pleins d'esprit. Leur éclat avoit je ne sais quoi qu'on ne sauroit exprimer. La mélancolie douce y paroissoit quelquefois avec tous les charmes qui la suivent. L'enjouement s'y faisoit voir à son tour, avec tous les attraits que la joie peut inspirer. Son esprit étoit fait exprès pour sa beauté, grand, doux, agréable. Elle parloit juste et naturellement, de bonne grâce et sans affectation. Elle savoit le monde, et mille choses dont elle ne faisoit pas vanité. Elle avoit mille appas inévitables ; de sorte que, unissant les charmes de la vertu à ceux de la beauté et de l'esprit, on pouvoit dire qu'elle méritoit toute l'admiration qu'on eut pour elle. »

Le duc de Saint-Simon, qui n'a connu madame de Maintenon que dans son âge mûr, et qui avait pour elle une aversion dont ses *Mémoires* portent les traces à toutes les pages, justifie malgré lui ces éloges : « C'étoit une femme de beaucoup d'esprit ; les meilleures compagnies, où elle avoit d'abord été soufferte, et dont bientôt elle fit le plaisir, l'avoient fort polie et ornée de la science du monde, et la galanterie [1] avoit achevé de la rendre tout à fait agréable. Elle étoit flatteuse, insinuante, complaisante, cherchant toujours à plaire ; le besoin de l'intrigue, toutes celles (les intrigues) qu'elle avoit vues en plus d'un genre, et de beaucoup desquelles elle avoit été, tant pour elle que pour en servir d'autres, l'y avoient formée, et lui en avoient donné le goût, l'habitude, et toutes les adresses. Une grâce incomparable à tout, un air d'aisance, et toutefois de retenue et de respect, qui, par sa longue bassesse, lui étoit devenu naturel, aidoit merveilleusement ses talents, avec un langage doux, juste, en bons termes, et naturellement éloquent. »

Madame Scarron avait vingt-six ans à la mort de son mari (en 1660). Sa beauté était alors dans tout son éclat ; l'espèce d'indigence où elle se trouva jusqu'au moment où la reine mère lui accorda la continuation de la pension qu'elle faisait à son mari, fit naître parmi ceux qui s'étaient déclarés ses adorateurs des espérances que sa conduite sage et prudente fit promptement évanouir. Aux pamphlets qui, lors de son élévation, ont attaqué ses mœurs

[1] Madame SUARD. *Madame de Maintenon peinte par elle-même.*

[1] Ce mot, du temps de Louis XIV, se prenait toujours en bonne part.

anciennes, on peut opposer le témoignage de ceux qui l'avaient connu quand elle était la veuve de Scarron. Ninon de l'Enclos disait d'elle : « Dans sa « jeunesse, elle étoit vertueuse par foiblesse d'es« prit. J'aurois voulu l'en guérir, mais elle craignoit « trop Dieu. » M. de Bâville écrivait : « J'étois péné« tré pour elle du même respect que j'aurois eu pour « la reine; son regard seul en inspiroit, et nous « étions tous étonnés qu'on pût allier tant de ver« tus, de pauvreté et de charmes. »

A la mort de la reine mère (en 1666), la pension de madame Scarron lui fut ôtée. La jeune veuve fit pour la ravoir des sollicitations qui restèrent infructueuses. Alors, n'espérant plus obtenir en France une existence convenable, elle écouta la proposition qu'on lui fit de l'attacher à la princesse de Nemours, qui allait épouser Alphonse VI, roi de Portugal. Tout était disposé pour le départ; mais avant de s'expatrier, elle pria madame de Thianges de la présenter à madame de Montespan, sa sœur, cette dame d'honneur de la reine, qui devait, deux ans après, inspirer une si vive passion à Louis XIV. « Que je n'aie pas à me reprocher, lui écrivit-elle, « d'avoir quitté la France sans en avoir revu la mer« veille. » Madame de Montespan, qui avait souvent rencontré madame Scarron à l'hôtel d'Albret, étonnée de sa résolution, se chargea d'un nouveau placet. « Quoi ! s'écria le roi, encore la veuve Scarron. « — Sire, répartit la dame d'honneur, il y a long« temps que vous ne devriez plus en entendre par« ler; et il est étonnant que Votre Majesté n'ait pas « encore écouté une femme dont les aïeux se sont « ruinés au service de vos ancêtres. » La pension fut rétablie. Madame Scarron fut présentée par sa bienfaitrice à Louis XIV, qui lui dit : « Madame, je vous « ai fait attendre longtemps; mais vous avez tant « d'amis, que j'ai voulu avoir seul ce mérite auprès « de vous. »

Trois années s'écoulèrent : madame de Montespan devint secrètement la maîtresse du roi, dont mademoiselle de La Vallière était encore la maîtresse déclarée. Au moment d'en avoir des enfants, et honteuse de sa faiblesse, elle voulut les faire élever secrètement. Elle se ressouvint de madame Scarron, que madame de Thianges, à sa demande, se chargea de pressentir. Madame Scarron répondit : « Si « les enfants sont au roi, je veux bien les élever; « mais je ne me chargerais pas sans scrupule de ceux « de madame de Montespan. Ainsi, il faut que le « roi me l'ordonne. » Une prière de Louis XIV leva tout obstacle, et madame Scarron (en 1669) commença ses fonctions, en qualité de gouvernante d'un enfant qui ne vécut que trois ans, mais qui fut suivi du duc du Maine, du comte de Vexin, de mademoiselle de Nantes, et de mademoiselle de Tours. Ce sont les seuls enfants du roi et de madame de Montespan qu'elle a élevés.

On lui donna une maison auprès de Vaugirard, des domestiques, des chevaux, et, afin de mieux détourner l'attention, elle fit élever chez elle la petite d'Heudicourt, depuis marquise de Montgon. Elle-même, dans ses *Entretiens*, a fait connaître la vie mystérieuse qu'elle menait alors. « Je montois à « l'échelle pour l'ouvrage des tapissiers et des ou« vriers, parce qu'il ne falloit pas qu'ils entrassent; « les nourrices ne mettoient la main à rien, de peur « d'être fatiguées, et que leur lait ne fût moins bon. « J'allois souvent de l'une à l'autre, à pied, dégui« sée, portant sous mon bras du linge, de la viande, « et je passois quelquefois les nuits chez l'un de ces « enfants, malade dans une petite maison hors de « Paris. Je rentrais chez moi le matin, par une « porte de derrière, et, après m'être habillée, je « montois en carrosse par celle de devant, pour « aller à l'hôtel d'Albret ou de Richelieu, afin que « ma société ordinaire ne sût pas seulement que j'a« vois un secret. » On le sut pourtant. — Madame de Coulanges donne aussi quelques détails sur cette vie retirée : « Pour madame Scarron, écrit-elle, c'est « une chose étonnante que sa vie; aucun mortel, « sans exception, n'a de commerce avec elle : j'ai « reçu une de ses lettres; je me garde bien de m'en « vanter, à cause des questions infinies que cela at« tire. » Madame Scarron conduisait quelquefois les enfants à la cour. Elle raconte, dans une de ses lettres, qu'étant un jour restée dans l'antichambre, elle fit entrer la nourrice chez madame de Montespan. « Le roi demanda à la villageoise à qui appartenoient ces enfants. — « Ils sont sûrement à la « dame qui demeure avec nous, dit la nourrice; j'en « juge par les agitations où je la vois au moindre « mal qu'ils ont. — Mais qui croyez-vous en être le « père? reprit le roi. — Je n'en sais rien, répartit la « nourrice; mais je m'imagine que c'est quelque « duc, ou quelque président au parlement. » La belle dame (madame de Montespan) fut enchantée de cette réponse, et le roi en rit aux larmes. »

Peu de mois après (mars 1673), Louis XIV, parcourant l'état des pensions, et trouvant *deux mille francs* à madame Scarron, écrivit *deux mille écus*. Cependant, il fut d'abord, et pendant longtemps, prévenu contre elle, la regardant comme une *précieuse* et un *bel esprit* « à qui il falloit des « choses sublimes, et qui étoit très-difficile à tous « égards. » Cette aversion diminua peu à peu, lorsque les enfants ayant grandi, et ayant été légitimés, madame Scarron les suivit à la cour, et devint la compagne intime de madame de Montespan. Toutefois, l'humeur impérieuse de la favorite faillit plusieurs fois obliger madame Scarron à quitter Ver

sailles. Madame de Montespan voulait, en qualité de *mère*, être obéie dans tout ce qui touchait à l'éducation des enfants; madame Scarron ne voulait recevoir, à ce sujet, d'ordres que du *père*. Le roi intervint, et lui donna raison. — Ce fut le roi qui l'appela (en 1674) *madame de Maintenon*, après qu'elle eut acheté la terre de ce nom (érigée en marquisat en 1688). «Il est vrai que le roi, écrit-«elle à madame de Coulanges, m'a nommé madame «de Maintenon, que j'ai eu l'imbécillité d'en rougir, «et tout aussi vrai que j'aurois de plus grandes com-«plaisances pour lui, que celle de porter le nom «d'une terre *qu'il m'a donnée.*»

Madame Scarron, devenue madame de Maintenon, supplante madame de Montespan dans le cœur du roi (1675-1683).

L'éloignement du roi pour madame de Maintenon avait beaucoup diminué; «les humeurs de madame de Montespan achevèrent le reste, dit le duc de Saint-Simon. Elle en avoit beaucoup; elle s'étoit accoutumée à ne s'en point contraindre; le roi en étoit l'objet plus souvent que personne; il en étoit encore amoureux, mais il en souffroit. — Madame de Maintenon le reprochoit à madame de Montespan, qui lui en rendit de bons offices auprès du roi. Ces soins d'apaiser la maîtresse revinrent au roi d'ailleurs, et l'accoutumèrent à parler quelquefois à madame de Maintenon, à s'ouvrir à elle de ce qu'il désiroit qu'elle fît auprès de madame de Montespan, enfin à lui conter ses chagrins contre elle, et à la consulter là-dessus. Admise ainsi, peu à peu, dans l'intime confidence, et sans milieu, de l'amant et de la maîtresse, et par le roi même, elle sut la cultiver adroitement, et fit si bien par son industrie que peu à peu elle supplanta madame de Montespan, qui s'aperçut, mais trop tard, que madame de Maintenon étoit devenue nécessaire au roi.

«Parvenue à ce point, madame de Maintenon fit à son tour ses plaintes au roi de tout ce qu'elle avoit à souffrir d'une femme qui l'épargnoit si peu lui-même; et, à force de se plaindre l'un à l'autre de madame de Montespan, celle-ci (madame de Maintenon) en prit tout à fait la place, et se la sut bien assurer...»

Cependant l'amour du roi pour madame de Maintenon, qui paraît avoir commencé vers 1676, ne se manifesta qu'en 1679, sans pourtant encore éclater publiquement. Le roi l'avait rendue indépendante de madame de Montespan, et nommée dame d'atours de la dauphine. Il allait souvent chez sa belle-fille, à l'heure de la toilette, afin de s'y entretenir avec madame de Maintenon; il donna bientôt à celle-ci un appartement particulier où il pût aller se délasser des affaires dans le charme de son entretien. «Cet entresol, écrivait-elle, est «un lieu charmant : air de solitude, conversation «libre, excellents repas, tout m'en plaît... Le roi «a passé une heure à ma toilette ce matin : c'est «l'homme le plus aimable de son royaume... il me «semble que je l'aime... *comme mon frère*», se hâte-t-elle d'ajouter. — Le roi avait dit d'elle quelques années auparavant : «Cette femme sait bien «aimer, et il y aurait du plaisir à être aimé d'elle.»

C'est à cette époque, vers 1680, qu'elle écrivait à madame de Frontenac : «A quarante-cinq ans, «il n'est plus temps de plaire; mais la vertu est de «tout âge... Il n'y a que Dieu qui sache la vérité... «Il me donne les plus belles espérances... je le ren-«voie toujours affligé et jamais désespéré.» — «On me mande, écrivait madame de Sévigné à sa fille, que les conversations de Sa Majesté avec madame de Maintenon ne font que croître et embellir; elles durent depuis six heures jusqu'à dix... nul autre ami n'a tant de soins et d'attentions que le roi en a pour elle... on n'aborde plus la dame sans crainte et sans respect, et les ministres lui rendent la cour que les autres leur font.»

Madame de Maintenon résistait à Louis XIV (c'est la princesse palatine qui nous l'apprend) : elle ne céda à ses désirs qu'après la mort de la reine [1]; mais elle l'aimait. On peut donc s'imaginer quel chagrin lui causa la faveur passagère de mademoiselle de Fontange. Madame de Maintenon s'était flattée de séparer le roi de sa maîtresse en le rapprochant de la reine, peut-être afin d'être plus facilement sa seule amie. — Louis XIV la fit sa confidente de cette passion pour une jeune fille que la mort devait lui enlever sitôt, et l'employa à calmer successivement les fureurs de la nouvelle favorite et les violences de la maîtresse délaissée. Toutes deux étaient jalouses l'une de l'autre et de madame de Maintenon. Madame de Montespan lui enviait surtout ce charme d'entretien qui attirait Louis XIV, et lui reprocha un jour d'être la maîtresse du roi. — «Mais, dit madame de Mainte-«non, il en aurait donc trois? — Oui, reprit l'altière «Montespan : moi, de nom; cette fille, de fait; «vous, de cœur.»

Mademoiselle de Fontange mourut. Le roi, fatigué des emportements de madame de Montespan, cessa d'avoir avec elle aucune intimité particulière. Ce fut alors qu'il commença à passer ses soirées chez la reine, où se réunissait aussi la cour de madame la dauphine. Il causait beaucoup, à la vérité, avec madame de Maintenon; mais il se rap-

[1] Saint-Simon et madame de Caylus placent le mariage secret de madame de Maintenon avec Louis XIV dans l'hiver qui suivit la mort de la reine, en 1683. — Voltaire croit que ce mariage n'eut lieu qu'en janvier 1686.

prochait de la reine par des soins et des égards : cette bonne princesse reprenait par degrés l'espérance du bonheur. — «Le roi, dit madame de Caylus, eut pour elle des attentions toutes nouvelles. Il la voyoit souvent, et cherchoit à l'amuser; et comme elle attribuoit cet heureux changement à madame de Maintenon, elle l'aima, et lui donna toutes les marques de considération qu'elle put imaginer.» Elle lui fit aussi présent de son portrait. «Le roi, disait la reine, ne m'a jamais traitée avec «autant de tendresse que depuis qu'il écoute ma«dame de Maintenon. Je crois que Dieu l'a suscitée «pour me rendre le cœur de mon époux.» Madame de Caylus raconte, comme l'ayant ouï dire à madame de Maintenon, «qu'un jour, le roi ayant envoyé chercher la reine, que sa passion toujours malheureuse rendoit extrêmement timide avec lui, elle pria madame de Maintenon de la suivre. Mais celle-ci ne fit que la conduire jusqu'à la porte de la chambre, où elle prit la liberté de la pousser pour la faire entrer. La reine trembloit jusqu'au bout des doigts.»

Mort de la reine. — Mariage secret de Louis XIV avec madame de Maintenon. — Vie triste qui suit pour elle cette haute fortune (1683-1686).

La reine mourut à Chambord, le 30 juillet 1683, presque dans les bras de madame de Maintenon, qui se retirait pour la pleurer, quand le duc de La Rochefoucauld, plus occupé de la douleur du roi que de la haine qu'il portait à la dame d'atours, la poussa dans l'appartement de Louis XIV, en disant : «Ce «n'est pas le moment de le quitter; il a besoin de «vous.» — Le roi, en apprenant la mort de la reine, rendit hommage à ses vertus modestes, en disant : «Voilà le premier chagrin qu'elle m'a causé.» — La cour quitta aussitôt Chambord pour aller à Fontainebleau.

«Ce fut pendant ce voyage que la faveur de madame de Maintenon parvint au plus haut degré,» dit madame de Caylus, sa nièce. «Au retour de Fontainebleau, dit le duc de Saint-Simon, on prétend que le roi parla plus librement à madame de Maintenon, et qu'elle, osant essayer ses forces, se retrancha habilement sur la dévotion et sur la pruderie de son dernier état; que le roi ne se rebuta point; qu'elle le prêcha, et lui fit peur du diable, et qu'elle ménagea son amour et sa conscience l'un par l'autre, avec un si grand art, qu'elle parvint à ce que nos yeux ont vu, et que la postérité refusera de croire : mais, ce qui est très-certain et bien vrai, c'est que quelque temps après ce retour, au milieu de l'hiver qui suivit la mort de la reine, le père de La Chaise, confesseur du roi, dit la messe en pleine nuit dans un des cabinets du roi à Versailles. Bontemps, gouverneur de Versailles, premier valet de chambre en quartier, et le plus confident des quatre, servit cette messe, où ce monarque et la Maintenon furent mariés, en présence de Harlay, archevêque de Paris, comme diocésain, de Louvois (qui tous deux, comme on l'a dit, avoient tiré parole du roi qu'il ne déclareroit jamais ce mariage), et de Montchevreuil, uniquement en troisième.» Quelques historiens disent que ce mariage n'eut lieu qu'en 1685 ou 1686, que ce fut l'archevêque qui donna aux deux époux la bénédiction nuptiale, et qu'enfin les trois témoins furent Montchevreuil, Bontemps et le chevalier de Forbin.

«Madame de Maintenon, n'osant porter les armes d'un tel époux, continue Saint-Simon, supprima celles de son premier mari, et ne porta plus que les siennes seules, et sans cordelières.» Rien dans sa conduite ne fit d'ailleurs connaître le mariage auguste qu'elle venait de contracter.

Louis XIV fut moins discret : il se conduisit comme un homme qui voulait bien qu'on crût qu'il avait épousé madame de Maintenon. Il témoigna un jour beaucoup d'humeur à Monsieur, qui l'avait surpris dans un grand négligé, assis sur son lit, quoique madame de Maintenon fût présente : «A la manière «dont je vis avec Madame, lui dit-il, vous devez pen«ser ce qu'elle est pour moi.» Et un autre jour, que la duchesse de Bourgogne s'était assise, en badinant, dans le fauteuil particulier qu'occupait madame de Maintenon : «Otez-vous donc, lui dit le roi; ne «savez-vous pas que vous occupez la place de Ma«dame?»

Quand Mignard fit le portrait de madame de Maintenon, il fit demander au roi s'il fallait la couvrir du manteau d'hermine, qui était un attribut de la royauté : «Oui, oui, répondit Louis XIV, sainte «Françoise le mérite bien.» C'est de ce portrait que parle ainsi madame de Coulanges : «Mignard l'a peinte sans fadeur, sans incarnat, sans airs de jeunesse; et, sans toutes ces perfections, il nous fait voir des yeux animés, une grâce parfaite, point d'atours, un visage beau de sa propre beauté, une physionomie au-dessus de tout ce qu'on peut dire.»

«Bientôt après ce mariage, la faveur de madame de Maintenon éclata, dit Saint-Simon, par l'appartement qui lui fut donné à Versailles, au haut du grand escalier, vis-à-vis de celui du roi, et de plain-pied. Depuis ce moment, le roi y alla tous les jours de sa vie passer plusieurs heures avec elle; et en quelque lieu qu'il fût, elle étoit toujours logée aussi proche de lui, et de plain-pied, autant qu'il étoit possible. Les suites, les succès, l'entière confiance, la rare dépendance, la toute-puissance, l'adoration publique, universelle, les ministres, les généraux d'armée, la famille royale la plus proche, tout, en

un mot, à ses pieds, tout bon et tout bien par elle, tout réprouvé sans elle, les hommes, les affaires, les choses, les choix, les justices, les grâces, la religion, tout, sans exception, en sa main.»

Mais, parvenue à ce haut rang, la veuve du pauvre et joyeux poëte, devenue l'épouse d'un roi triste et *inamusable*, ne tarda pas à s'apercevoir que les satisfactions de l'ambition ne donnent pas le bonheur. «Je le vois, écrit-elle à une de ses anciennes «amies, il n'est point de dédommagement pour la «perte de la liberté. Le roi me garde à vue, et ne sort «pas de ma chambre. Il faut que je me lève à cinq «heures pour vous écrire. Les mois deviennent des «moments, et je vis avec une rapidité qui m'étouffe. «Toute ma matinée est remplie par une suite de vi-«sites de toutes les personnes de la cour; et à table, «je ne puis demander à boire. Je dis quelquefois: «c'est bien de l'honneur, mais je voudrais bien un «laquais.» Là-dessus, tous s'empressent de me ser-«vir, et tous sont fâchés d'être refusés; ce qui «m'est une sorte de tourment.

«Après le dîner, Monseigneur vient me voir. Il «est fort difficile à entretenir, disant fort peu de «chose, s'ennuyant et se fuyant toujours. Après le «dîner, toute la cour continue à m'assiéger. Il faut «que je me prête à la conversation. Plusieurs dames «désirent me parler, et veulent que je prenne autant «d'intérêt à leurs peines que j'en prends aux affaires «de l'État: on veut que je parle d'affaires particu-«lières à un prince accablé sous le poids des affaires «publiques.

«Je suis contrainte, comme vous voyez, depuis «six heures du matin, et fort lasse. Le roi me dit: «*Vous n'en pouvez plus, n'est-ce pas, madame?* «*couchez-vous.* Là-dessus, je me déshabille; et «voyant que mes femmes gênent le roi, je me dé-«pêche à m'en trouver mal. Le roi reste à mon che-«vet jusqu'à ce qu'il aille souper. A dix heures, tout «le monde sort; mais souvent les fatigues de la «journée m'empêchent de dormir.»

Le duc de Saint-Simon prétend «qu'au milieu des épines de la cour, madame de Maintenon eut aussi la maladie des directions, qui lui emporta le peu de liberté dont elle pouvoit jouir. Ce que Saint-Cyr lui fit perdre de temps est incroyable, et ce que mille autres couvents lui en absorbèrent ne l'est pas moins. Elle se croyoit l'abbesse universelle, surtout pour le spirituel, et de là entreprit des détails de diocèse. C'étoient là ses occupations favorites. Elle se figuroit être une *mère de l'Église*: elle en pesoit les pasteurs du premier ordre, les supérieurs des séminaires et des communautés, les monastères et les filles qui les conduisoient, ou qui y étoient les principales. De là, une mer d'occupations frivoles, illusoires, pénibles, toujours trompeuses, des lettres et des réponses à l'infini, des directions d'âmes choisies, et toutes sortes de puérilités qui aboutissent d'ordinaire à des riens, quelquefois à des choses importantes, et des déplorables méprises en événements et en choix de moyens extraordinaires.»

Après le tableau d'une pareille vie, on conçoit comment madame de Maintenon pouvait s'écrier: «On est souvent plus malheureux avec la couronne «sur la tête qu'avec les fers aux pieds. Ma condition «ne se montre jamais à moi par ce qu'elle a d'écla-«tant, mais toujours par ce qu'elle a de pénible.» Un jour, à Marly, regardant des carpes qu'on avait transporté d'un étang dans un bassin, et qui paraissaient languissantes: «Elles sont comme moi, dit-«elle à sa nièce, madame de Caylus, elles regrettent «leur bourbe.»—Une autre fois, parlant à quelques anciennes amies de cet orgueil qui, dans sa jeunesse, l'avait rendue si avide de distinctions et de louanges, elle leur dit: «Cet orgueil a fait mon «malheur; il me semble que ma fortune présente «n'est qu'un châtiment du ciel, comme si Dieu m'eût «dit dans sa colère: «*Tu veux de la gloire et des* «*louanges, eh bien! tu en auras jusqu'à en être* «*rassasiée.*»

CHAPITRE XV.

LOUIS XIV. — MORT DE MADAME. — LA CHAMBRE DES POISONS.

Voyage de Madame en Angleterre. — Dissentiments entre Madame et Monsieur. — Exil du chevalier de Lorraine, favori du prince. — Empoisonnement et mort de Madame. — Fabrication et commerce des poisons. — Crimes de la marquise de Brinvilliers. — Chambre des poisons. — Arrestation, condamnation et supplice de la Voisin et de ses complices. — Interrogatoire de la duchesse de Bouillon. — Fuite de la comtesse de Soissons. — Procès et acquittement du maréchal de Luxembourg.

(De l'an 1670 à l'an 1680.)

Voyage de Madame en Angleterre. — Dissentiments entre Madame et Monsieur. — Exil du chevalier de Lorraine, favori du prince (1670).

Louis XIV, dans le but de servir les intérêts de ses sujets, travailla, dès qu'il fut de retour à Paris, à détruire la *triple alliance* formée contre lui par les Hollandais. Pour enlever à ce peuple marchand l'appui du roi d'Angleterre, qui disposait d'une flotte nombreuse et exercée, il prétexta un voyage avec sa cour dans les provinces nouvellement réunies à la France, et se rapprocha de l'Océan. Quand il fut à Dunkerque, il permit à Madame (sœur du roi d'Angleterre) de passer le détroit, et d'aller à Douvres rendre visite à son frère. Madame était dans le secret des négociations déjà entamées par

Colbert de Croissy (frère du ministre), pour décider Charles II à se séparer de la Hollande. Elle devait par son crédit sur son frère, et par les subsides qu'elle était chargée de lui promettre au nom du roi de France, achever de vaincre ses irrésolutions. Elle y réussit au gré de Louis XIV, et les *mémoires* contemporains prétendent qu'elle dut son succès, non pas tant à l'amitié que Charles II avait pour elle, qu'à la passion qu'elle sut lui inspirer pour «une demoiselle bretonne, de sa suite, (mademoiselle Keroual, depuis duchesse de Portsmouth), dont la beauté égalait celle de madame de Montespan, et qui devint à Londres ce que madame de Montespan était à Versailles, mais avec plus de crédit; car Charles fut gouverné par elle jusqu'au dernier moment de sa vie; et, quoique souvent infidèle, se laissa toujours maîtriser.»

De retour en France, madame reçut du roi l'accueil le plus affectueux; elle revint à Paris rejoindre son époux, «remplie des joyeuses espérances d'une vie heureuse, et d'un long avenir.»

De graves dissentiments avaient existé entre le frère et la belle-sœur de Louis XIV. «Les galanteries de Madame, dit Saint-Simon dans ses *Mémoires*, donnoient de la jalousie à Monsieur; le goût opposé de Monsieur indignoit Madame. Les favoris, qu'elle haïssoit[1], semoient tant qu'ils pouvoient la division entre eux, pour disposer de Monsieur tout à leur aise. Le chevalier de Lorraine, dans le fort de sa jeunesse et de ses agréments (étant né en 1643), possédoit Monsieur avec empire, et le faisoit sentir à Madame, comme à toute la maison. Madame, qui n'avoit qu'un an moins que lui, et qui étoit charmante, ne pouvoit, à plus d'un titre, souffrir cette domination; elle étoit au comble de faveur et de considération auprès du roi, dont elle obtint enfin (avant son voyage en Angleterre) l'exil du chevalier de Lorraine[2].—A cette nouvelle, Monsieur s'évanouit, puis fondit en larmes, et s'alla jeter aux pieds du roi pour faire révoquer un ordre qui le mettoit au dernier désespoir. Il ne put y réussir; il entra en fureur, et s'en alla à Villers-Cotterêts. Après avoir jeté feu et flamme contre le roi et contre Madame, il ne put soutenir longtemps le personnage de mécontent, pour une chose si publiquement honteuse. Le roi se prêta à le contenter d'ailleurs; il eut de l'argent, des compliments, des amitiés: il revint le cœur fort gros, et peu à peu vécut à l'ordinaire avec le roi et Madame.

«D'Effiat, homme d'un esprit hardi, premier écuyer de Monsieur, et le comte de Beuvron, homme liant et doux, mais qui vouloit figurer chez Monsieur, dont il étoit capitaine des gardes, et surtout, en cadet de Normandie fort pauvre, tirer de l'argent pour se faire riche, étoit étroitement lié avec le chevalier de Lorraine, dont l'absence nuisoit fort à leurs affaires, et leur faisoit appréhender que quelque autre mignon ne prît sa place, duquel ils ne s'aideroient pas si bien. — Pas un des trois n'espéroit la fin de cet exil, à cause de la faveur où ils voyoient Madame, qui commençoit à entrer dans les affaires, et venoit de revenir d'Angleterre plus triomphante que jamais. Elle étoit d'ailleurs d'un âge et d'une santé qui achevoient de leur faire perdre de vue le retour du chevalier de Lorraine. — Celui-ci était allé promener son dépit en Italie et à Rome. Je ne sais lequel des trois y pensa le premier; mais le chevalier de Lorraine envoya à ses deux amis un poison sûr et prompt, par un exprès qui ne savoit peut-être pas lui-même ce qu'il portoit[1].»

Empoisonnement et mort de Madame (30 juin 1670).

«Le 24 juin 1670, huit jours après son retour d'Angleterre, Monsieur et Madame allèrent à Saint-Cloud, dit madame de La Fayette[2]. Le même jour,

[1] Le chevalier de Lorraine, favori de Monsieur, avait pour amis particuliers deux officiers de sa maison, le marquis d'Effiat, premier écuyer, et le comte de Beuvron, capitaine des gardes, tous les deux compagnons de débauche du prince.

[2] Voici ce que raconte, dans ses *Lettres*, la princesse palatine, seconde femme de Monsieur:

«Madame (première femme de mon mari), jeune, gentille et pleine de grâce, a été entourée des plus grandes coquettes du monde, qui toutes étoient les maîtresses de ses plus grands ennemis, et ne cherchoient qu'à la précipiter dans le malheur et à la brouiller avec Monsieur. — Madame de Coetquen étoit la maîtresse du chevalier de Lorraine, sans que Madame le sût; elle fit en sorte que le maréchal de Turenne devint amoureux d'elle. — Madame ayant confié au maréchal le secret des négociations avec l'Angleterre, il le redit à sa maîtresse (madame de Coetquen), qu'il croyoit bien attachée à Madame. Celle-ci alla la nuit chez le chevalier de Lorraine, et les trahit tous. — Le chevalier en prit occasion pour exciter Monsieur contre Madame, en disant «qu'on le faisoit passer auprès «du roi pour un pauvre homme qui ne pouvoit se taire, qu'il «perdoit toute confiance, et que son épouse seule auroit toutes «les affaires d'État en main.» Monsieur voulut tout savoir de Madame; celle-ci refusa de lui confier les secrets du roi son frère: cela les brouilla entièrement.

«Madame se fâcha, et fit chasser le chevalier de Lorraine avec son frère, M. de Marsan, ce qui lui a coûté la vie: mais du moins elle est morte avec la conscience de n'avoir jamais fait de mal à son époux. Elle étoit la confidente du roi, à qui on avoit insinué que la politique exigeoit de donner quelque occupation à Monsieur, qui, autrement, auroit le loisir de se faire aimer de la cour et de la ville. Voilà pourquoi le roi a assisté Madame dans sa galanterie, pour donner de l'occupation à Monsieur. Je tiens cela du roi lui-même.»

[1] C'était un gentilhomme provençal nommé Maurel. Il n'ignorait probablement pas *ce qu'il portait*. «On me l'a donné par la suite pour un maître d'hôtel, dit la princesse palatine: il avoit de l'esprit comme un diable; mais c'étoit un homme sans foi et sans loi; il m'a avoué à moi-même qu'il ne croyoit à rien.»

[2] *Histoire de Madame Henriette d'Angleterre, etc.*

Madame se plaignit d'un mal de côté, et d'une douleur dans l'estomac, à laquelle elle étoit sujette : néanmoins, comme il faisoit extrêmement chaud, elle voulut se baigner dans la rivière, ce qu'elle fit le vendredi, malgré M. Gueslin, son premier médecin, et le samedi, elle s'en trouva si mal qu'elle ne se baigna point. J'arrivai à Saint-Cloud, le samedi à dix heures du soir; je la trouvai dans les jardins; elle me dit que je lui trouverois mauvais visage, et qu'elle ne se portoit pas bien : elle avoit soupé comme à son ordinaire, et elle se promena au clair de la lune, jusqu'à minuit.

« Le lendemain dimanche, 29 juin, elle se leva de bonne heure, et descendit chez Monsieur, qui se baignoit : elle fut longtemps auprès de lui, et en sortant de sa chambre, elle entra dans la mienne, et me fit l'honneur de me dire qu'elle avoit bien passé la nuit...

« Elle alla ensuite voir peindre Mademoiselle, dont un excellent peintre anglois faisoit le portrait; et elle se mit à parler à madame d'Epernon et à moi de son voyage d'Angleterre, et du roi son frère.

« Cette conversation qui lui plaisoit lui redonna de la joie. On servit le dîner : elle mangea comme à son ordinaire, et après le dîner elle se coucha sur des carreaux. Elle m'avoit fait mettre auprès d'elle, en sorte que sa tête étoit quasi sur moi. Le même peintre anglois peignoit Monsieur. On parloit de toutes sortes de choses, et cependant elle s'endormit...

« En se réveillant, elle alla recevoir madame de Meckelbourg, que Monsieur lui présenta; comme elle parloit à cette dame, madame de Gamaches lui apporta, aussi bien qu'à moi, un verre d'eau de chicorée qu'elle avoit demandé il y avoit déjà quelque temps.

« Madame de Gourdon, sa dame d'atours, le lui présenta. Elle le but, et en remettant d'une main la tasse sur la soucoupe, de l'autre elle se prit le côté, et dit avec un ton qui marquoit beaucoup de douleur : « Ah! quel point de côté! ah! quel mal! « je n'en puis plus! » — Elle rougit en prononçant ces paroles, et dans le moment elle pâlit d'une pâleur livide qui nous surprit tous : elle continua de crier, et dit qu'on l'emportât, comme ne pouvant plus se soutenir. — Nous la prîmes sous les bras : elle marchoit à peine, et toute courbée. On la déshabilla dans un instant; je la soutenois pendant qu'on la délaçoit. Elle se plaignoit toujours, et je remarquai qu'elle avoit les larmes aux yeux... On la mit au lit, et sitôt qu'elle y fût, elle cria encore plus fort qu'elle n'avoit fait, et se jeta d'un côté et d'un autre, comme une personne qui souffre infiniment. On alla en même temps appeler son premier médecin, M. Esprit : il vint, et dit que *c'étoit la colique*, et ordonna les remèdes ordinaires à de semblables maux.

« Cependant les douleurs étoient inconcevables : Madame dit que son mal étoit plus considérable qu'on ne pensoit; qu'elle alloit mourir; qu'on allât quérir son confesseur. — Monsieur étoit devant son lit; elle l'embrassa, et lui dit avec une douceur et un air capables d'attendrir les cœurs les plus barbares : « Hélas! Monsieur, vous ne m'aimez plus, il « y a longtemps; mais cela est injuste, je ne vous ai « jamais manqué. » Monsieur parut fort touché; et tout ce qui étoit dans sa chambre l'étoit tellement, qu'on n'entendoit plus que le bruit que font les personnes qui pleurent.

« Tout ce que je viens de dire s'étoit passé en moins d'une demi-heure. Madame crioit toujours qu'elle sentoit des douleurs terribles dans le creux de l'estomac. Tout d'un coup elle dit « qu'on re« gardât à cette eau qu'elle avoit bue [1]; que c'étoit « du poison; qu'on avoit peut-être pris une bouteille « pour l'autre; qu'elle étoit empoisonnée, qu'elle le « sentoit bien, et qu'on lui donnât du contre-poi« son. » — J'étois dans la ruelle, auprès de Mon-

[1] Saint-Simon, dans ses *Mémoires*, et la princesse palatine (seconde femme de Monsieur), dans ses *Lettres*, donnent sur cette circonstance de l'empoisonnement de Madame les détails suivants :

« Madame, à Saint-Cloud, dit Saint-Simon, prenoit pour se rafraîchir, sur les sept heures du soir, un verre d'eau de chicorée. Un garçon de sa chambre avoit soin de la faire; il la mettoit dans une armoire d'une des antichambres de Madame, avec sa tasse, etc. Cette eau de chicorée étoit dans un pot de faïence ou de porcelaine, et il y avoit toujours auprès de l'autre eau commune, en cas que Madame trouvât celle de chicorée trop amère, pour la mêler. — Cette antichambre étoit un passage public pour aller chez Madame, où il ne se tenoit jamais personne, parce qu'il y en avoit plusieurs. — Le marquis d'Effiat avoit épié tout cela. Le 29 juin 1670, passant par cette antichambre, il trouva le moment qu'il cherchoit, personne dedans, et il avoit remarqué qu'il n'étoit suivi de personne qui allât aussi chez Madame; il se détourne, va à l'armoire, l'ouvre, y jette son *boucon*... »

« Ce n'étoit pas, dit la princesse palatine, l'*eau de chicorée* de Madame que d'Effiat avoit empoisonnée, mais bien *sa tasse*; ce qui étoit un raffinement d'invention, car d'autres pouvoient goûter de cette eau, tandis que Madame seule buvoit dans sa tasse.

« Un valet de chambre qui avoit été auprès de Madame, et que j'ai eu ensuite (il est mort depuis), m'a raconté que le matin, pendant que Monsieur et Madame étoient à la messe, d'Effiat alla au buffet, et qu'ayant pris la tasse, il en frotta l'intérieur avec du papier. « Monsieur, lui demanda le valet de « chambre, que faites-vous à notre armoire, et pourquoi « touchez-vous à la tasse de Madame? » Il répondit : « Je crève « de soif; je cherchois à boire, et voyant la tasse malpropre, « je l'ai nettoyée avec du papier. »

« Quand dans l'après-midi Madame eut demandé de l'eau de chicorée, et lorsque, après avoir bu, elle s'écria qu'elle étoit empoisonnée, ceux qui étoient présents burent de la même eau, mais non pas de celle qui étoit dans la tasse : voilà pourquoi ils n'en furent point incommodés. — Après la mort de Madame, on demanda la tasse; elle avoit disparu, et ne se retrouva que plus tard : il avoit fallu la passer au feu pour la nettoyer. »

sieur; et quoique je le crusse fort incapable d'un pareil crime, un étonnement ordinaire à la malignité humaine me le fit observer avec attention. Il ne fut ni ému ni embarrassé de l'opinion de Madame; il dit « qu'il falloit donner cette eau à un « chien. » Il opina, comme Madame, qu'on allât quérir de l'huile et du contre-poison. Pour ôter à Madame une pensée si fâcheuse, madame Desbordes, sa première femme de chambre, qui étoit absolument à elle, lui dit qu'elle avoit fait l'eau, et en but; mais Madame persévéra toujours à vouloir de l'huile et du contre-poison : on lui donna l'un et l'autre. Sainte-Foy, premier valet de chambre de Monsieur, lui apporta de la poudre de vipère. Elle lui dit qu'elle la prenoit de sa main, parce qu'elle se fioit à lui : on lui fit prendre plusieurs drogues dans cette pensée de poison, et peut-être plus propres à lui faire du mal qu'à la soulager...

« Lorsque le roi arriva, Madame étoit dans ce redoublement de douleurs que lui avoient causé les drogues. Il prit les médecins en particulier pour savoir ce qu'ils en pensoient; et ces mêmes médecins, qui, deux heures auparavant, en répondoient sur leur vie, et qui trouvoient que les extrémités froides n'étoient qu'un accident de la colique, commencèrent à dire que Madame étoit sans espérance; que cette froideur et ce pouls retiré étoient une marque de gangrène, et qu'il falloit lui faire recevoir notre Seigneur... Monsieur me dit qu'il alloit envoyer chercher M. de Condom (Bossuet). Je trouvai qu'on ne pouvoit mieux choisir, mais qu'en attendant il falloit avoir M. Feuillet, chanoine dont le mérite est connu [1].

« Madame dit au roi « qu'il perdoit la plus véritable servante qu'il auroit jamais. » Il lui dit « qu'elle « n'étoit pas en si grand péril; mais qu'il étoit étonné « de sa fermeté, et qu'il la trouvoit grande. » Elle lui répliqua « qu'il savoit bien qu'elle n'avoit jamais « craint la mort, mais qu'elle avoit craint de perdre « ses bonnes grâces. » — Ensuite, le roi lui parla de Dieu : il revint après dans l'endroit où étoient les médecins; il me trouva désespérée de ce qu'ils ne donnoient point de remède, et surtout l'émétique à Madame. Il me fit l'honneur de me dire « qu'ils avoient « perdu la tramontane, qu'ils ne savoient ce qu'ils « faisoient, et qu'il alloit essayer de leur remettre « l'esprit. » Il leur parla, et se rapprocha du lit de Madame, et lui dit « qu'il n'étoit pas médecin, mais « qu'il venoit de proposer trente remèdes aux méde- « cins; qu'ils répondoient qu'il falloit attendre. » Madame prit la parole, et dit : « Il faut mourir par les « formes... »

[1] Nicolas Feuillet, prédicateur, célèbre par la conversion éclatante de M. de Chanteau. C'est de lui que Boileau a dit :

Et laissez à Feuillet réformer l'univers.

Dans ce moment terrible, « Madame ne tourna jamais son esprit du côté de la vie, jamais un mot de réflexion sur la cruauté de sa destinée, qui l'enlevoit dans le plus beau de son âge; point de questions aux médecins pour s'informer s'il étoit possible de la sauver; point d'ardeur pour les remèdes, qu'autant que la violence de ses douleurs lui en faisoit désirer; une contenance paisible au milieu de la certitude de la mort, de l'opinion du poison, et de ses souffrances, qui étoient cruelles, enfin un courage dont on ne peut donner l'exemple, et qu'on ne sauroit bien représenter.

« Le roi s'en alla, et les médecins déclarèrent qu'il n'y avoit aucune espérance. M. Feuillet vint. Il parla à Madame avec une austérité entière, mais il la trouva dans des dispositions qui alloient aussi loin que son austérité : elle fit une confession générale avec de grands sentiments de piété, et de grandes résolutions de vivre en chrétienne si Dieu lui redonnoit la santé...

« L'ambassadeur d'Angleterre arriva dans ce moment. Sitôt qu'elle le vit, elle lui parla du roi son frère. et de la douleur qu'il auroit de sa mort. Elle le pria de lui mander qu'il perdoit la personne du monde qui l'aimoit le mieux. Ensuite l'ambassadeur lui demanda si elle étoit empoisonnée. Je ne sais si elle lui dit qu'elle l'étoit; mais je sais bien qu'elle lui dit qu'il n'en falloit rien mander au roi son frère; qu'il falloit lui épargner cette douleur, et qu'il falloit surtout qu'il ne songeât point à en tirer vengeance, que le roi n'en étoit point coupable, et qu'il ne falloit point s'en prendre à lui...

« Elle reçut notre Seigneur... voulut encore voir Monsieur, qui l'embrassa en pleurant... Les médecins, après une nouvelle consultation, se décidèrent à la saigner au pied; mais il ne vint point de sang. Elle pensa expirer pendant que son pied fut dans l'eau...

« Elle dit qu'elle voulait l'*extrême-onction*. M. de Condom arriva comme elle la recevoit; il lui parla de Dieu avec cette éloquence et cet esprit de religion qui paraissent dans ses discours... Elle entra dans tout ce qu'il lui dit avec un zèle et une présence d'esprit admirables. Puis, se sentant une espèce d'envie de dormir, qui n'étoit, en effet, qu'une défaillance de la nature, elle lui demanda « si elle ne pouvoit pas prendre quelques « moments de repos »; il lui dit « qu'elle le pouvoit, « et qu'il alloit prier Dieu pour elle. »

« M. Feuillet demeura au chevet de son lit, et quasi dans le même moment Madame lui dit : « Rappelez M. de Condom, je sens que je vais « expirer. » M. de Condom se rapprocha, et lui

donna le crucifix; elle le prit et l'embrassa avec ardeur... La mort seule le lui fit abandonner : les forces lui manquèrent; elle le laissa tomber, et perdit la parole et la vie presque en même temps. Son agonie n'eut qu'un moment; elle expira à deux heures et demie du matin (le 30 juin), neuf heures après avoir commencé à se trouver mal.»

«Madame étant morte, le roi (qui en fut informé dans la nuit) fut pénétré de la plus grande douleur, dit Saint-Simon. Apparemment que dans la journée (de la veille) il eut des indices, que le garçon de salle (qui avait vu d'Effiat) ne se tut pas, et qu'il y eut notion que Purnon, premier maître d'hôtel de Madame, étoit dans le secret par la confidence intime où, dans son bas étage, il étoit avec d'Effiat. Le roi, couché, se releva, envoya chercher Brissac, qui dès lors étoit dans ses gardes, et fort sous sa main, lui commanda de choisir six gardes du corps bien sûrs et secrets, d'aller enlever le compagnon, et de lui amener dans ses cabinets par les derrières. Cela fut exécuté avant e matin.

Dès que le roi aperçut Purnon, il fit retirer Brissac et son premier valet de chambre, et, prenant un visage et un ton à faire la plus grande terreur : «Mon ami, lui dit-il, en le regardant de- «puis les pieds jusqu'à la tête, écoutez-moi bien : «Si vous m'avouez tout, et que vous me répondiez la «vérité sur ce que je veux savoir de vous, quoi que «vous ayez fait, je vous pardonne, et il n'en sera «jamais mention. Mais prenez garde à ne pas me «déguiser la moindre des choses, car, si vous «le faites, vous êtes mort avant de sortir d'ici... «Madame n'a-t-elle pas été empoisonnée? — Oui, «sire, répondit-il. — Et qui l'a empoisonnée, dit «le roi, et comment l'a-t-on fait?» — Purnon répondit que c'étoit le chevalier de Lorraine qui avoit envoyé le poison à Beuvron et à d'Effiat, et lui conta tout ce qui s'étoit passé. Alors le roi, redoublant ses assurances et de grâce et de menace de mort, dit : «Et mon frère, le savoit-il? — Non, «sire; aucun de nous trois n'étoit assez sot pour «le lui dire : il n'a point de secret, il nous auroit «perdus.» A cette réponse le roi fit un grand *ha!* comme un homme oppressé, et qui tout d'un coup respire : «Voilà, dit-il, tout ce que je voulois sa- «voir.» Il rappela Brissac, et lui recommanda de ramener cet homme quelque part où tout de suite il le laissât aller en liberté.»

La princesse palatine confirme dans ses lettres ces détails, que Purnon avait lui-même racontés à M. Joly de Fleury, procureur général au parlement, de qui le duc de Saint-Simon les tenait; elle ajoute que, ne pouvant cacher à Monsieur l'*empoisonnement* de sa femme, ses favoris lui firent accroire «que les Hollandais avoient donné à Madame un *poison lent*, qui n'avoit fait son effet qu'en France.»

Henriette d'Angleterre laissa deux filles de son mariage avec Monsieur : la plus jeune, Anne-Marie, épousa le duc de Savoie Victor-Amédée II; l'aînée, Marie Louise, devint, en 1679, la femme de Charles II, dernier roi d'Espagne de la maison d'Autriche. Elle était destinée à rappeler les charmes et les malheurs de sa mère. « Elle mourut précisément comme elle (en 1689), dit la princesse palatine, au même âge, mais d'une manière plus douloureuse, car la violence du poison lui fit tomber les ongles.»

Louis XIV ne fit rien pour punir les misérables qui avaient empoisonné sa belle-sœur; il permit même au chevalier de Lorraine de revenir en France, en 1672, et lui donna le grade de maréchal de camp [1]. Cette impunité a fait longtemps nier le crime dont il est impossible de douter aujourd'hui, et on a expliqué la conduite de Louis XIV par la raison d'État. «Le roi, qui venoit avec tant de soin de conclure une alliance avec Charles II, et qui avoit des desseins secrets contre la Hollande, craignoit que la connaissance de l'empoisonnement ne fît à la France une ennemie de l'Angleterre; il ne devoit pas laisser paraître qu'il le connût lui-même, et il étoit nécessaire qu'il traitât extérieurement le chevalier de Lorraine, Beuvron et d'Effiat, comme s'il ignoroit cet affreux secret. Autrement, il auroit semblé participer au crime en ne le punissant pas.»

Fabrication et commerce des poisons.—Crimes de la marquise de Brinvilliers (1660-1676).

Le soupçon qui attribuait à l'empoisonnement la mort subite de Madame fut promptement accueilli par le peuple, «et, ce qui le confirma, dit Voltaire, c'est que, vers ce temps, on commença à connaître ce crime en France. On n'avait point employé cette vengeance des lâches dans les horreurs de la guerre civile. Ce crime, par une fatalité singulière, infecta la France dans le temps de la gloire et des plaisirs qui adoucissaient les mœurs, ainsi qu'il se glissa dans l'ancienne Rome aux plus beaux jours de la république.»

Deux Italiens, dont l'un se nommait Exili, s'étant ruinés à chercher la pierre philosophale, voulurent réparer par le crime les pertes causées par la folie, et firent, pour rétablir leur fortune, le commerce secret des poisons, dont la chimie leur avait fait connaître la composition. — Le grand pénitencier de Notre-Dame de Paris apprit (vers 1660), sous le sceau de la confession, que plusieurs personnes

[1] Madame DE SÉVIGNÉ, *Lettre* du 12 février 1672.

étaient mortes empoisonnées. Sans révéler le nom des coupables, il en donna avis au gouvernement. La sûreté de Paris n'était pas encore dans les attributions du lieutenant général de police, qui ne fut institué qu'en 1667; néanmoins des recherches actives firent découvrir les deux Italiens, sans fournir contre eux des preuves convaincantes. Ils furent mis à la Bastille : l'un d'eux y mourut; mais Exili, du fond de sa prison, continua à répandre dans Paris ses poisons, qui se débitaient secrètement sous le nom de *poudre de succession.* Ce nom indiquait assez l'usage criminel que les acheteurs en comptaient faire.

Vers cette époque, le sieur Dreux d'Aubray, lieutenant civil de Paris, qui avait marié sa fille au marquis de Brinvilliers, mestre de camp du régiment de Normandie, s'aperçut que cette jeune femme, très-jolie, quoique de petite taille, avait pour amant le capitaine de Sainte-Croix. Le marquis de Brinvilliers avait lui-même, et malgré les observations de sa femme, voulu loger dans sa maison cet officier, qui, jeune et d'une belle figure, ne tarda pas à être aimé de la marquise. D'Aubray, plus sévère que prudent, au lieu de faire renvoyer le capitaine à son régiment, le fit mettre à la Bastille, en vertu d'une lettre de cachet. Sainte-Croix y resta un an, enfermé dans la même chambre qu'Exili, qui lui enseigna à composer des poisons. Rendu à la liberté, il initia lui-même sa maîtresse à cette funeste science. Ils résolurent de se venger. En quatre ans (de 1666 à 1670), le père, les deux frères et la sœur de la marquise moururent empoisonnés. Le marquis de Brinvilliers avait aussi été l'objet des attentats de sa femme; mais comme elle ne cherchait à le faire mourir que pour épouser Sainte-Croix, celui-ci, qui ne voulait pas d'une femme aussi méchante, donnait du contre-poison au mari, «de sorte que, ainsi ballotté, dit madame de Sévigné, le marquis, tantôt empoisonné, tantôt désempoisonné, demeura en vie.» — Madame de Brinvilliers faisait les essais des poisons que Sainte-Croix composait; elle empoisonnait des biscuits, qu'elle donnait aux pauvres, et qu'elle distribuait aux malades de l'Hôtel-Dieu, où elle avait soin de s'informer de l'effet qu'ils avaient produit. «Elle empoisonnoit, dit madame de Sévigné, des tourtes de pigeonneaux, dont plusieurs mouroient. Ce n'étoit pas qu'elle eût des raisons pour s'en défaire, c'étoient de simples expériences, pour s'assurer de l'effet de ses poisons. Le chevalier du guet, qui avoit été de ces jolis repas, s'en meurt depuis deux ou trois ans.» La marquise de Brinvilliers cachait ses crimes sous l'apparence d'une piété profonde, et son hypocrisie semblait devoir lui assurer l'impunité, lorsque, en 1672, la mort subite de Sainte-Croix, étouffé par des vapeurs délétères dans une expérience chimique, fit tout découvrir. On trouva chez lui une cassette, à l'adresse de madame de Brinvilliers, renfermant des poisons de toute espèce. — La marquise se sauva à Liége, et se cacha dans un couvent, dont un exempt de police, nommé Desgrais, réussit par ruse à la faire sortir. Cet exempt l'arrêta, et l'amena à Paris. — Son procès y fut instruit au parlement; elle fut condamnée à mort. On regarde comme certain que madame de Brinvilliers avait des relations secrètes avec plusieurs personnes qui furent depuis accusées d'empoisonnement. «Elle n'eut pas la question, dit madame de Sévigné; on avoit si peur qu'elle ne parlât qu'on lui faisoit entrevoir une grâce, et si bien entrevoir, qu'elle ne croyoit point mourir.»

Durant son procès, l'arrestation du sieur Penautier et l'enquête dirigée contre lui firent grand bruit. Penautier, receveur général du clergé de France, trésorier des états du Languedoc, était accusé d'avoir empoisonné le sieur Matarel, trésorier des états de Bourgogne, père de douze enfants. Il fut déchargé de l'accusation, «mais on croit, dit madame de Sévigné, qu'il y a eu cent mille écus de répandus pour faciliter toutes choses : l'innocence ne fait guère de telles profusions.»

L'exécution de madame de Brinvilliers eut lieu le 16 juillet 1676. «Elle mourut comme elle avoit vécu, c'est-à-dire résolument. Elle écouta, *dès le matin,* sans frayeur et sans foiblesse, son arrêt, qui étoit de faire amende honorable à Notre-Dame, et d'avoir la tête coupée, son corps brûlé, ses cendres au vent. On la présenta à la question; elle dit qu'il n'en étoit pas besoin, et qu'elle diroit tout : en effet, *jusqu'à cinq heures du soir,* elle conta sa vie, encore plus épouvantable qu'on ne pensoit.

«A six heures, on l'a menée, nue, en chemise, faire amende honorable, et puis on l'a remise dans le tombereau, où je l'ai vue (dit madame de Sévigné), jetée à reculons sur la paille, avec une cornette basse et sa chemise, un docteur auprès d'elle, le bourreau de l'autre côté. En vérité, cela m'a fait frémir.

«Jamais il ne s'est vu tant de monde; jamais Paris n'a été si ému et si attentif. Et qu'on demande ce que bien des gens ont vu, ils n'ont vu, comme moi, qu'une cornette; mais enfin ce jour étoit consacré à cette tragédie.

«La Brinvilliers dit à son confesseur, par le chemin (en allant à la Grève), de faire mettre le bourreau devant elle, «afin, dit-elle, de ne point voir ce «coquin de Desgrais, qui m'a prise.» Desgrais étoit à cheval devant le tombereau. Son confesseur la reprit de ce sentiment; elle dit : «Ah, mon Dieu! je «vous en demande pardon; qu'on me laisse cette «étrange vue.» — Elle monta seule, et nu-pieds, sur l'échelle et sur l'échafaud, et fut un quart d'heure

mirodée, rasée, dressée et redressée par le bourreau ; ce fut un grand murmure et une grande cruauté. Le lendemain, on cherchoit ses os, parce que le peuple croyoit qu'elle étoit sainte [1].

« Son pauvre petit corps a été jeté, après l'exécution, dans un fort grand feu, et ses cendres au vent; de sorte que nous la respirerons, et, par la communication des petits esprits, *il nous prendra quelque humeur empoisonnante,* dont nous serons tous étonnés [2]. »

Chambre des poisons.—Arrestation, condamnation et supplice de la Voisin et de ses complices (1676-1680).

Cette triste et singulière prédiction de madame de Sévigné s'accomplit. Les empoisonnements continuèrent à effrayer Paris. La terreur publique exagéra sans doute le nombre des crimes, et bien des morts naturelles passèrent pour des morts violentes; mais on ne peut douter qu'une sorte de folie homicide n'ait alors agité et Paris et la cour.

La Reynie, magistrat capable, actif et ferme, était lieutenant général de police. Il parvint à connaître en partie toutes ces intrigues infâmes, toutes ces tentatives criminelles. En 1679, une ancienne accoucheuse, connue sous le nom de la Voisin, fut arrêtée et conduite à la Bastille avec quarante de ses complices, parmi lesquels on remarquait une autre femme, la Vigoureux, et un prêtre nommé Lesage. Outre le commerce de la *poudre de succession,* « la Voisin spéculoit sur la crédulité publique, elle faisoit les cartes et tiroit des horoscopes; elle réconcilioit les amants, retrouvoit les objets perdus, indiquoit les trésors cachés, faisoit avorter les femmes secrètement, vendoit des secrets pour recouvrer la jeunesse et la beauté, pour se rendre invulnérable, pour gagner au jeu ; enfin, à ceux qui la payoient, elle faisoit voir le diable. »

Dans ses premiers interrogatoires, la Voisin nomma, parmi ceux qui fréquentaient sa maison, de si grands personnages, que le roi, « craignant de rendre publique la connoissance des procédures et des arrêts », établit à l'Arsenal, par lettres patentes du 7 avril 1679, une chambre de justice pour la recherche des empoisonnements, qui eut bientôt à s'occuper *d'autre chose* [3]. — Ce tribunal spécial, composé de conseillers d'État et de maîtres des requêtes, et présidé par le lieutenant général de police La Reynie, fut connu sous le nom de *chambre des poisons,* ou de *chambre ardente de l'Arsenal.* L'établissement de cette juridiction exceptionnelle donna lieu aux plaintes du parlement, qui avait jugé la marquise de Brinvilliers; mais on ne fit aucun droit à ses réclamations.

Les premiers actes de la *chambre des poisons* furent « de donner *décret de prise de corps* contre le maréchal de Luxembourg, la comtesse de Soissons (nièce du cardinal Mazarin), la marquise d'Alluye, et madame de Polignac, et d'*ajournement personnel* à madame la duchesse de Bouillon (autre nièce du cardinal), la princesse de Tingry, la maréchale de La Ferté, et la comtesse du Roure. » D'autres personnes de moindre qualité furent aussi arrêtées [1].

[1] A cause, sans doute, du repentir qu'elle témoigna dans les derniers moments de sa vie, et de la piété qu'elle manifesta. Edme Pirot, docteur de Sorbonne, son confesseur, dit « qu'elle fut alors si pénétrée de douleur, si éclairée des lumières de la grâce, qu'il eût souhaité d'être à sa place. »

[2] Madame DE SÉVIGNÉ, *Lettres* du 17 juillet et du 22 juillet 1676.

[3] « La chambre de l'Arsenal a recommencé ses travaux, dit madame de Sévigné, dans sa lettre du 14 février 1680. Il y eut un homme, qui n'est point nommé, qui dit à M. de La Reynie : « Mais, monsieur, à ce que je vois, nous ne tra« vaillons ici que sur *des sorcelleries et des diableries,* « dont le parlement de Paris ne reçoit point les accusations. « Notre commission est *pour les poisons;* d'où vient que nous « écoutons *autre chose.* » La Reynie fut surpris, et lui dit : « Nous avons des ordres secrets. — Monsieur, dit l'autre, « faites-nous-en une loi, et nous obéirons comme vous; mais « n'ayant pas vos lumières, je crois parler selon la justice et la « raison de dire ce que je dis. » — Je pense que vous ne blâmez pas la droiture de cet homme, qui pourtant ne veut pas être connu. Il y a tant d'honnêtes gens dans cette chambre, que vous aurez peine à le deviner. »

[1] Des rapports et des procès-verbaux adressés à M. de La Reynie, lieutenant général de police, et publiés dans les *Mémoires historiques tirés des archives de la police,* par J. Peuchet, archiviste, donnent, sur les visites faites durant plusieurs années à la Voisin, par de grands personnages, des détails que nous allons reproduire en partie, mais après avoir prévenu nos lecteurs que l'ouvrage de Peuchet, ouvrage posthume, porte des traces d'additions et d'interpolations.

« M. le duc d'Orléans a vu deux fois la Voisin en compagnie du chevalier de Lorraine, du marquis d'Effiat, et du comte de Beuvron. La première fois, il vouloit savoir ce qu'étoit devenu un enfant *mâle* dont sa première femme, Madame Henriette d'Angleterre, étoit grosse en 1668, et dont il affirme ne pas être le père... La seconde entrevue eut lieu à Meudon. Monsieur y fit venir la Voisin. Il avoit la fantaisie de voir le diable, et de lui demander un secret pour gouverner le roi... Le prêtre d'Avaux, qui est ventriloque, joua le rôle de Satan, et avoua que le roi possédoit lui-même un talisman qui ne permettoit *à aucun homme* de le dominer.

« La reine a vu la Voisin une fois. La Voisin lui tira les cartes et lui offrit un philtre qui rendroit le roi amoureux d'elle uniquement. Sa Majesté répondit qu'elle préféroit pleurer sur l'abandon de son époux à lui faire boire un breuvage qui lui pourroit être nuisible.

« Madame la comtesse de Soissons est venue, déguisée, plus de trente fois au logis de la Voisin, qui autant de fois peut-être a été chez cette dame... Elle prétendoit recueillir *seule* toute la succession du cardinal Mazarin (son oncle)... Elle demandoit un breuvage qui lui ramenât le roi *amoureux et soumis;* elle a même remis des cheveux, des rognures d'ongles, deux chemises, des bas, et un col du roi pour en faire *une poupée d'amour...*

« Le cardinal de Bouillon s'est enquis auprès de la Voisin de quelle manière il faudroit s'y prendre pour déterminer le roi à céder, en toute souveraineté, à la maison de Bouillon, la

. La comtesse de Soissons était accusée d'avoir empoisonné son mari ; la marquise d'Alluye, d'avoir empoisonné son beau-père ; madame de Polignac, un valet qui servait ses commerces amoureux, et qui savait qu'elle avait voulu donner au roi un philtre pour s'en faire aimer ; enfin, on accusait madame de Tingri d'avoir fait périr ses propres enfants.

La Voisin, ainsi que trois de ses complices, fut condamnée à être brûlée. Les autres furent condamnés à des peines plus ou moins graves. L'exécution de la Voisin eut lieu le 22 février 1680. — Voici la relation que madame de Sévigné a faite de ses derniers moments : « Elle savoit son arrêt dès lundi (19 février). Le soir, elle dit à ses gardes : « Quoi ! nous ne ferons point *medianoche !* » Elle mangea avec eux à minuit, par fantaisie, car il n'étoit point jour maigre ; elle but beaucoup de vin, elle chanta vingt chansons à boire. — Le mardi, elle eut la question ordinaire et extraordinaire ; elle avoit dîné, et dormit huit heures ; elle fut confrontée sur le matelas avec mesdames de Dreux et Le Féron [1], et plusieurs autres... Elle soupa le soir, et recommença, toute brisée qu'elle étoit, à faire la débauche avec scandale. On lui en fit honte, et on lui dit qu'elle feroit bien mieux de penser à Dieu, et de chanter un *Ave, maris stella,* ou un *Salve,* que toutes ces chansons : elle chanta l'un et l'autre en ridicule. Elle dormit ensuite. — Le mercredi se passa de même en confrontations, et débauches, et chansons : elle ne voulut point voir de confesseur. Enfin, le jeudi 22 février, qui étoit hier, on ne voulut lui donner qu'un bouillon : elle en gronda, craignant n'avoir pas la force de parler à *Messieurs.* — Elle vint en carrosse de Vincennes à Paris ; elle étouffa un peu, et fut embarrassée : on voulut la faire confesser ; point de nouvelles. A cinq heures on la lia, et, avec une torche à la main, elle parut dans le tombereau, habillée de blanc : c'est une sorte d'habit pour être brûlée ; elle étoit fort rouge, et l'on voyoit qu'elle repoussoit le confesseur et le crucifix avec violence. — Nous la vîmes passer à l'hôtel de Sully, madame de Chaulnes, madame de Sully, la comtesse (de Fiesque), et bien d'autres. — A Notre-Dame, elle ne voulut jamais prononcer l'amende honorable, et à la Grève, elle se défendit autant qu'elle put de sortir du tombereau : on l'en tira de force ; on la mit sur le bûcher, assise, et liée avec du fer ; on la couvrit de paille. Elle jura beaucoup, elle repoussa la paille cinq à six fois ; mais enfin le feu s'augmenta, et on la perdit de vue ; et ses cendres sont en l'air présentement. »

Interrogatoire de la duchesse de Bouillon. — Fuite de la comtesse de Soissons. — Procès et acquittement du maréchal de Luxembourg (1680).

La duchesse de Bouillon, décrétée d'ajournement personnel, n'était accusée que d'une curiosité ridicule, trop commune alors au peuple et aux grands ; mais qui n'étoit pas du ressort de la justice. — Elle se fit accompagner à la chambre de l'Arsenal par son mari et par le duc de Vendôme : « Elle y entra, dit madame de Sévigné, comme une petite reine : elle s'assit dans une chaise qu'on lui avoit préparée ; et au lieu de répondre à la première question, elle demanda qu'on écrivît ce qu'elle vouloit dire ; c'étoit : « qu'elle ne venoit là « que par le respect qu'elle avoit pour l'ordre du roi, « et nullement pour la chambre, qu'elle ne recon« noissoit point, ne voulant point déroger au privi« lége des ducs. » Elle ne dit pas un mot que cela ne fût écrit, et puis elle ôta son gant, et fit voir une très-belle main : elle répondit sincèrement *jusqu'à son âge.* « Connaissez-vous la Vigoureux ? — *Non.* « — Connaissez-vous la Voisin ? — *Oui.* — Pourquoi « voulez-vous vous défaire de votre mari ? — *Moi,* « *m'en défaire ! vous n'avez qu'à lui demander* « *s'il en est persuadé : il m'a donné la main* « *jusqu'à cette porte.* — Mais pourquoi alliez-vous « si souvent chez cette Voisin ? — *C'est que je vou*« *lois voir les sibylles qu'elle m'avoit promises ;* « *cette compagnie méritoit bien qu'on fît tous* « *les pas.* — N'avez-vous pas montré à cette femme « un sac d'argent ? — *Non, par plus d'une raison.* »

province d'Auvergne... Il a voulu voir l'ombre du maréchal de Turenne, tué en 1675, et enterré à Saint-Denis, pour savoir où il avoit caché le trésor qu'il *avoit dû* accumuler pendant ses campagnes. (Cette évocation eut lieu dans l'église même de Saint-Denis, dont le sacristain avoit été gagné par les agents de la Voisin, et l'ombre *supposée* de Turenne fit honte au cardinal de sa cupidité.)

« Le maréchal duc de Luxembourg a voulu voir le diable, l'a vu, et en a eu peur...

« M. de Lauzun a demandé à la Voisin d'être toujours aimé de la femme dont le roi sera amoureux ; il demandoit encore la reconnoissance, par Sa Majesté, de son mariage avec Mademoiselle.

« Madame la duchesse de Bouillon est venue demander à la Voisin une recette qui lui fit venir de la gorge. (Madame de Sévigné, dans une de ses lettres, attribue cette demande à la duchesse de Foix.)

« Madame de Montespan a payé fort cher un philtre auquel elle est revenue trois fois...

« M. Fouquet a fait, jusqu'à sa disgrâce, une grosse pension à la Voisin. Sa famille continue à la lui servir. Chaque année la Voisin reçoit mille pistoles de ce côté. » — Fouquet avait été inculpé par la Brinvilliers : « Admirez le malheur, dit madame de Sévigné (dans une lettre du 12 juillet 1676), cette créature a refusé d'apprendre ce qu'on vouloit, et a dit ce qu'on ne demandoit pas : par exemple elle a dit que M. Fouquet avoit envoyé Glazer, leur apothicaire empoisonneur, en Italie, pour avoir d'une herbe qui fait du poison. »

[1] Deux femmes de magistrats, qui avaient été compromises par les dépositions de la Voisin. Madame Le Féron fut bannie de la vicomté de Paris, et madame de Dreux *admonestée* par la chambre de justice, et condamnée à une amende de 500 livres. Elles étaient restées un an en prison.

Elle dit tout cela d'un air fort riant et fort dédaigneux : « Eh bien ! messieurs, est-ce là tout ce que « vous avez à me dire? — Oui, madame. » Elle se releva, et en sortant, dit tout haut : « Vraiment, je « n'eusse jamais cru que des hommes sages pussent « demander tant de sottises. » — Elle fut reçue de tous ses parents, amis et amies avec adoration, tant elle étoit jolie, naïve, naturelle, hardie, d'un bon air et d'un esprit tranquille. »

Voltaire ajoute que La Reynie, président de cette chambre, fut assez mal avisé pour demander à la duchesse *si elle avait vu le diable*. Madame de Bouillon répondit qu'*elle le voyait dans ce moment; qu'il était fort laid, fort vilain, et déguisé en conseiller d'État*. Cette saillie mit fin à l'interrogatoire. Le roi ne trouva pas bon que la duchesse de Bouillon se fût moquée de la chambre de justice : il l'exila à Nevers.

L'affaire de la comtesse de Soissons et celle du maréchal de Luxembourg furent plus sérieuse.

« Le roi avoit chargé le duc de Bouillon de dire à la comtesse de Soissons, sa belle-sœur, « que si elle se « sentoit innocente, elle entrât à la Bastille, et qu'il « la serviroit comme son ami; mais que si elle étoit « coupable, elle se retirât où elle voudroit. » M. de Bouillon la trouva qui jouoit à la bassette; il la pria de passer dans son cabinet, et lui dit « qu'il falloit « sortir de France, ou aller à la Bastille. » Elle ne balança point : elle fit sortir du jeu la marquise d'Alluye; elles ne reparurent plus. L'heure du souper vint; on dit que madame la comtesse soupoit en ville. Tout le monde s'en alla, persuadé de quelque chose d'extraordinaire. Cependant on fit beaucoup de paquets; on prit de l'argent, des pierreries; on fit prendre des justaucorps gris aux laquais, aux cochers; on fit mettre huit chevaux au carrosse. Madame de Soissons fit placer auprès d'elle, dans le fond, la marquise d'Alluye, et deux femmes de chambre sur le devant. Elle dit à ses gens « qu'ils ne se « missent point en peine d'elle, qu'elle étoit inno- « cente, mais que ces coquines de femmes avoient « pris plaisir à la nommer. » Elle pleura : elle passa chez madame de Carignan, et sortit de Paris à trois heures du matin. Le roi, en apprenant sa fuite, dit à madame de Carignan : « Madame, j'ai bien voulu « que madame la comtesse se soit sauvée; peut-être « en rendrai-je compte un jour à Dieu et à mes peu- « ples [1]. » — Madame de Soissons se retira à Bruxelles, où elle mourut sur la fin de 1708, « lorsque le prince Eugène, son fils, la vengeait, dit Voltaire, par ses victoires, et triomphait de Louis XIV. » Triste vengeance, qui ne valait pas une justification [2] !

François-Henri de Montmorency-Boutteville, duc, pair et maréchal de France, unissait le grand nom de Montmorency à celui de la maison impériale de Luxembourg; il était déjà célèbre en Europe par ses actions de grand capitaine, et devait mériter plus tard, par le nombre des drapeaux enlevés aux ennemis de la France, le glorieux surnom de *tapissier* de Notre-Dame. Il fut dénoncé à la chambre ardente. Un de ses gens d'affaires, nommé Bon-

[1] Madame DE SÉVIGNÉ, *Lettres* du 24 et du 26 janvier 1680.

[2] « Rien, dit Saint-Simon, ne fut, pendant longtemps, pareil à la splendeur de la comtesse de Soissons, de chez qui le roi ne bougeoit, avant et après son mariage, et qui étoit la maîtresse de la cour, des fêtes et des grâces, jusqu'à ce que la crainte de partager l'empire avec les maîtresses la jeta dans une folie (celle de dénoncer mademoiselle de La Vallière à la reine) qui la fit chasser avec Vardes et le comte de Guiche. Elle fit sa paix, et obtint son retour par la démission de sa charge de *surintendante*, qui fut donnée à madame de Montespan. — La comtesse de Soissons, de retour, se trouva dans un état bien différent de celui d'où elle étoit tombée. Elle se trouva si mêlée dans l'affaire de la Voisin, qu'elle s'enfuit en Flandre. Son mari étoit mort fort brusquement à l'armée (en 1673); et, dès lors, on en avoit mal parlé, mais fort bas, à cause de la faveur où elle étoit. De Flandre, elle passa en Espagne.

« La reine, fille de Monsieur (et de Madame Henriette d'Angleterre), n'avoit point d'enfants, et avoit tellement gagné l'estime et le cœur du roi, son mari, que la cour de Vienne craignit tout de son crédit pour détacher l'Espagne de la grande alliance faite contre la France. Le comte de Mansfeld étoit ambassadeur de l'empereur à Madrid. La comtesse de Soissons lia avec lui un commerce intime dès en arrivant. La reine, qui ne respiroit que France, eut une grande passion de voir la comtesse. Le roi d'Espagne, qui avoit fort ouï parler d'elle, et à qui les avis pleuvoient depuis quelque temps, qu'on vouloit empoisonner la reine, eut toutes les peines du monde à y consentir. Il permit, à la fin, que la comtesse de Soissons vînt quelquefois, les après-dînées, chez la reine, par un escalier dérobé, et elle la voyoit seule avec le roi. Les visites redoublèrent, et toujours avec répugnance de la part du roi. Il avoit demandé en grâce à la reine de ne jamais goûter de rien qu'il n'en eût bu ou mangé le premier, parce qu'il savoit bien qu'on ne vouloit pas l'empoisonner. — Il faisoit chaud; le lait est rare à Madrid : la reine en désira, et la comtesse, qui avoit peu à peu usurpé des moments de tête-à-tête avec elle, lui en vanta d'excellent, qu'elle promit de lui apporter à la glace. On prétend qu'il fut préparé chez le comte de Mansfeld. La comtesse de Soissons l'apporta à la reine, qui l'avala, et mourut peu de temps après, comme madame sa mère.

« La comtesse de Soissons n'en attendit pas l'issue, et avoit donné ordre à sa fuite. Elle ne s'amusa guère au palais après avoir vu avaler ce lait à la reine; elle revint chez elle, où ses paquets étoient faits, et s'enfuit en Allemagne, n'osant pas plus demeurer en Flandre qu'en Espagne. Dès que la reine se trouva mal, on sut ce qu'elle avoit pris, et de quelle main : le roi d'Espagne envoya chez la comtesse de Soissons, qui ne se trouva plus; il fit courir après de tous les côtés, mais elle avoit si bien pris ses mesures qu'elle échappa. Elle vécut obscurément quelques années en Allemagne, tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre. Mansfeld fut rappelé à Vienne, où il eut, à son retour, le premier emploi de cette cour, qui est la présidence du conseil de guerre. A la fin, la comtesse de Soissons retourna en Flandre, puis à Bruxelles, où, tandis que Philippe V en fut maître, les maréchaux de Boufflers, de Villeroy, et tous les François de distinction, eurent défense de la voir. Elle y passa le reste de sa vie, et y mourut en opprobre (le 9 octobre 1708). » *Mémoires du duc de Saint-Simon.*

nard, voulant recouvrer des papiers importants et relatifs à un procès, qui étaient perdus, s'adressa, pour les retrouver, au prêtre Lesage. « Celui-ci demanda 2,000 écus, et exigea que Bonnard se confessât, et qu'il allât ensuite pendant neuf jours en trois différentes églises, où il réciterait trois psaumes. Malgré la confession et les psaumes, les papiers ne se retrouvèrent point. Ils étaient, disait-on, entre les mains d'une fille nommée Dupin, contre laquelle Bonnard, sans plus de succès, fit, sous les yeux de Lesage, et au nom du maréchal de Luxembourg, une espèce de conjuration. Désespéré de ne rien obtenir ainsi, Bonnard se fit donner un nouveau plein-pouvoir par le maréchal, et, dans ce plein-pouvoir, au-dessus de la signature, il se trouva deux lignes d'une écriture différente, et par lesquelles le maréchal *se donnait au diable*. Lesage déposa dans ses interrogatoires que le maréchal s'était adressé au diable et à lui pour faire mourir la Dupin, qui n'avait pas voulu rendre les papiers; et ses complices ajoutèrent qu'ils avaient assassiné la Dupin par ordre du maréchal, qu'ils l'avaient coupée en quartiers, et jetée dans la rivière.

« Ces accusations, dit Voltaire, étaient aussi improbables qu'atroces. Le maréchal devait comparaître devant la cour des pairs; le parlement et les pairs devaient revendiquer le droit de le juger : ils ne le firent pas. L'accusé se rendit lui-même à la Bastille, démarche qui prouvait son innocence sur cet assassinat prétendu [1]. Le secrétaire d'État Louvois, qui ne l'aimait pas, le fit enfermer dans une espèce de cachot de six pas et demi de long, où il tomba très-malade. On l'interrogea le second jour, et on le laissa ensuite cinq semaines entières sans continuer son procès; injustice cruelle envers tout particulier, et plus condamnable encore envers un pair du royaume. Il voulut écrire au marquis de Louvois, pour s'en plaindre : on ne le lui permit pas.

« Il fut enfin interrogé. — On lui demanda « s'il « n'avait pas donné des bouteilles de vin empoison- « nées pour faire mourir le frère de la Dupin, et une « fille que cet homme entretenait? »

« Il paraissait bien absurde qu'un maréchal de France, qui avait commandé des armées, eût voulu empoisonner un malheureux bourgeois et sa maîtresse, sans pouvoir tirer aucun avantage d'un si grand crime. — Enfin, on lui confronta Lesage et un autre prêtre nommé d'Avaux, avec lesquels on l'accusait d'avoir fait des sortiléges pour faire périr plus d'une personne. — Tout son malheur venait d'avoir vu une fois Lesage, et de lui avoir demandé des horoscopes. — Parmi les imputations horribles qui faisaient la base du procès, Lesage dit que le maréchal duc de Luxembourg *avait fait un pacte avec le diable, afin de pouvoir marier son fils à la fille du marquis de Louvois*. L'accusé répondit : « Quand Mathieu de Montmorency épousa la « veuve de Louis le Gros, il ne s'adressa point au « diable, mais aux états généraux, qui déclarèrent « que, pour acquérir au roi mineur l'appui d'un « Montmorency, il fallait faire ce mariage. » — Cette réponse était fière, et n'était pas d'un coupable. »

Enfin, après une détention de quatorze mois, le maréchal fut absous par arrêt du 14 mai 1680 [1]; le roi cependant l'exila : il ne revint à la cour qu'en juin 1681, pour y reprendre son service de capitaine des gardes du corps, sans que Louis XIV lui parlât de l'horrible procédure à laquelle il avait été soumis, et sans pouvoir obtenir la permission de poursuivre au moins en réparation le lieutenant général de police La Reynie, qui avait trop bien servi l'inimitié de Louvois. Il resta ainsi près de dix années, faisant en silence son service, lorsque le roi, de son propre mouvement, lui confia, en 1690, le commandement de l'armée de Flandre, et lui fournit l'occasion de couvrir, par l'éclat des victoires de Fleurus, de Leuze, de Skeinkerque et de Nerwinde, la tache d'infamie qu'un ministre envieux avait voulu attacher à son nom.

Le supplice de la Voisin et de ses complices avait depuis longtemps mis un terme aux recherches et aux crimes qui, pendant plusieurs années, avaient jeté Paris dans une inquiète terreur.

[1] « M. de Luxembourg étoit mercredi (24 janvier) à Saint-Germain, dit madame de Sévigné (dans une lettre du 26 janvier 1680), sans que le roi lui fît moins bonne mine qu'à l'ordinaire. On l'avertit qu'il y avoit contre lui un décret de prise de corps : il voulut parler au roi... Sa Majesté lui dit « que s'il étoit innocent, il n'avoit qu'à s'aller mettre en pri- « son, et qu'il avoit donné de si bons juges pour examiner « ces sortes d'affaires, qu'il leur en laissoit toute la conduite. » M. de Luxembourg monta aussitôt en carrosse, et s'en vint chez le père de La Chaise : il paroissoit assez triste... Après avoir été une heure aux Jésuites, il fut à la Bastille, et remit à Baisemeaux (le gouverneur) l'ordre qu'il avoit apporté de Saint-Germain. Il entra d'abord dans une assez belle chambre. Madame de Meckelbourg, sa sœur, vint l'y voir, et pensa fondre en larmes; elle s'en alla, et une heure après qu'elle fut sortie, il arriva un ordre de le mettre dans une des horribles chambres grillées qui sont dans les tours, où l'on voit à peine le ciel, et défense de voir qui que ce fût. — Voilà, ma fille, un grand sujet de réflexion : songez à la fortune brillante d'un tel homme, à l'honneur qu'il avoit eu de commander les armées du roi, et représentez-vous ce que fut pour lui d'entendre fermer ces gros verrous; et s'il a dormi par excès d'abattement, pensez au réveil! »

[1] Bonnard fut condamné aux galères. « On vous envoie, dit madame de Sévigné, l'intendant de M. de Luxembourg à Marseille. Ce sera une chose bien nouvelle pour lui que l'habit dégingandé de galérien, après avoir passé sa vie sous un chapeau de castor, avec le manteau noir sur les épaules; enfin, il est condamné; il a fait amende honorable, mais il a justifié son maître : tout ce que l'on peut dire là-dessus, c'est que c'est assurément un *très-bon* ou *très-mauvais* valet. »

CHAPITRE XVI.

LOUIS XIV. — GUERRE TERMINÉE PAR LA PAIX DE NIMÈGUE.

Causes de la guerre contre la Hollande. — Dissolution de la triple alliance. — Déclaration de guerre contre les Provinces-Unies. — Forces respectives de Louis XIV et des Hollandais. — Louvois. — Invasion des Pays-Bas. — Passage du Rhin. — Conquête d'une partie de la Hollande. — Paix honteuse refusée par les Hollandais. — Nouvelle ligue contre Louis XIV.— Campagne de 1673.— Prise de Maestricht. — Abandon de la France par ses alliés. — Conquête de la Franche-Comté.—Brillante campagne de Turenne. —Victoires de Siutzheim, d'Entzheim et de Turckeim. — Incendie du Palatinat. — Bataille de Senef, gagnée par Condé. — Complot et exécution du chevalier de Rohan. — Mort de Turenne à Salzbach.—Condé force Montecuculli à repasser le Rhin.—Regrets causés par la mort de Turenne.— Portrait de cet illustre général. Parallèle de Turenne et de Condé. — Campagne de 1676. — Secours donné à Messine. — Victoires navales de Duquesne; mort de Ruyter. — Prise de Condé et de Bouchain. — Délivrance de Maestricht. — Campagne de 1677. — Prise de Valenciennes, de Cambrai, de Saint-Omer. — Bataille de Cassel. — Campagne de 1678. — Prise de Gand et d'Ypres. — Victoire de Rhinfetd. — Conférences de Nimègue. — Traité de Londres. — Paix avec les Hollandais, signée à Nimègue.— Paix avec le roi d'Espagne et avec l'empereur d'Allemagne.

(De l'an 1670 à l'an 1678.)

Causes de la guerre contre les Hollandais. — Dissolution de la triple alliance (1670-1672).

La guerre qui éclata en 1672 contre les Hollandais n'eut pas pour cause principale, comme plusieurs historiens ont affecté de le répéter, l'orgueil blessé de Louis XIV. M. Blanqui nous l'a dit (voyez page 334), les intérêts de l'industrie et du commerce français se trouvaient en jeu. « Les Hollandais, dit un autre historien, étoient jaloux de la prospérité qui commençoit à poindre pour le commerce français, de l'exécution du droit de frêt accordé aux navires nationaux, et du surhaussement des tarifs à l'égard des étrangers. — Piqués de n'avoir pu les faire alléger en leur faveur, ils prohibèrent les denrées françaises, supposant que la disproportion entre le nombre des navires et la quantité des exportations de la France forceroit, par l'engorgement qui en résulteroit dans les ports, à recourir à eux. Cette mesure, qu'ils avoient crue politique, se trouva frappée d'impuissance par les traités que le gouvernement français passa avec les négociants de Hambourg et de la Baltique, traités qui, mieux que la guerre, auroient puni les Hollandais. Mais de part et d'autre l'humeur s'en mêla, et ne permit pas de calculer froidement les chances d'une rupture.— En ce temps, les Hollandais dominoient sur mer, et regorgeoient de richesses. Présomptueux comme de nouveaux enrichis, ils ne surent pas jouir modestement de leur puissance. Ils se donnèrent, dans des inscriptions fastueuses, *la gloire d'avoir pacifié l'Europe, et d'être les arbitres des rois.* C'étoit déjà beaucoup trop aux yeux de Louis XIV, qu'un pareil étalage de vanité. Ils firent plus, ils fatiguèrent sa patience, tantôt en refusant toutes ses demandes, justes ou indifférentes, comme celle, par exemple, qu'il leur fit au sujet de la tolérance du culte privé des catholiques; tantôt en souffrant qu'il fût imprimé chez eux des écrits où ils se vantoient d'avoir mortifié l'ambition du roi de France et borné ses conquêtes dans les Pays-Bas; tantôt, enfin, en permettant à leurs écrivains, à leurs peintres et à leurs graveurs de répandre contre le chef de la nation française des satires piquantes ou des caricatures injurieuses. »

La mort de Madame n'avait pas interrompu les négociations avec son frère. Une alliance offensive et défensive fut conclue entre Louis XIV et Charles II. Un traité, signé le 10 décembre 1670, détermina ce que chacun des deux rois fournirait de troupes de terre, de vaisseaux et d'argent. L'Angleterre dut armer six mille hommes, cinquante gros vaisseaux et six brûlots. Louis XIV dut joindre à la flotte anglaise, commandée par le duc d'York, une division de trente vaisseaux de ligne et de dix brûlots. La marine française, restaurée et recomposée, depuis la paix d'Aix-la-Chapelle, avec une admirable rapidité due au zèle patriotique de Colbert, comptait déjà soixante gros vaisseaux et quarante frégates. — Quant aux troupes de terre, le roi de France ne limita pas le nombre de celles qu'il mettrait en mouvement; il promit de payer au roi d'Angleterre un subside annuel de trois millions de livres pour les frais de la guerre, et s'engagea à lui céder, après la conquête, quelques îles de la Hollande et de la Zélande.

La promesse d'un subside décida également le roi de Suède, Charles XI, à se séparer de la triple alliance, et même à conclure avec le roi de France une ligue offensive et défensive. Le même appât gagna l'évêque de Munster, Bernard Van Galen, prélat guerrier, qui s'était déjà mesuré avec les Hollandais, l'évêque électeur de Cologne, et quelques autres princes de l'Empire, entre lesquels on promit de partager les dépouilles des Hollandais.

Le traité secret pour le partage de la monarchie espagnole assurait à Louis XIV la neutralité de l'empereur. Le mariage célébré en novembre 1671, entre son frère et la fille de Charles-Louis de Bavière, comte Palatin du Rhin, fut le gage de la neutralité de ce puissant électeur. Mais les instances du roi pour engager l'Espagne à abandonner les Hollandais, qui l'avaient sauvée en 1668, et les offres même qu'il fit faire de lui restituer tout ce qu'il avait acquis par la paix d'Aix-la-Chapelle, échouèrent contre la reconnaissance des ministres du jeune fils de Philippe IV.

Déclaration de guerre contre les Provinces-Unies. — Forces respectives de Louis XIV et des Hollandais. — Louvois.

Le 6 avril 1672, parurent les manifestes par lesquels les rois de France et d'Angleterre déclaraient la guerre aux états généraux des Provinces Unies.

Aux forces menaçantes de terre et de mer réunies contre elle, la Hollande n'avait à opposer qu'une armée de cinquante mille soldats et un général de vingt-deux ans, «le prince d'Orange, d'une constitution faible, novice dans l'art des batailles, mais qui, à une humeur tranquille et sévère, joignait un génie actif et perçant. Son courage doublait ses forces; de fer contre l'adversité, ennemi du faste et des plaisirs, et, sous le phlegme hollandais, couvant le feu de l'ambition et de la gloire, il employa tous ses moyens, avec autant d'activité que de vigueur, pour défendre la république.»

Les armées de Louis XIV paraissaient peut-être alors plus brillantes que solides. On n'y comptait que des jeunes gens, parce qu'on en avait congédié tous les vieux soldats, incapables de se plier à la discipline pénible qu'on voulait y introduire; le plus âgé n'avait pas dix-huit ans. Mais ces pupilles, sous des tuteurs tels que Condé, Turenne, Luxembourg, Créqui, ne connaissant ni difficultés, ni périls, firent des choses prodigieuses. Les généraux furent puissamment secondés par Louvois, qui, dans cette guerre, commença à se rendre célèbre par la prévoyance, l'esprit d'ordre, l'intelligence des détails, et surtout par le soin qu'il prit de la subsistance des troupes, presque toujours incertaine jusqu'alors, et de la santé du soldat, tellement négligée, que les armées, sans hôpitaux, sans charrois pour les blessés, laissaient ces infortunés mourir sur la place où ils avaient été frappés, ou s'en arracher péniblement eux-mêmes, en arrosant les routes de leur sang. Louvois dut sa capacité bien reconnue dans toutes les parties de son ministère à l'ardeur qu'il montra pour s'instruire de ce qui concerne et la guerre de siége, et celle de campagne. Vauban lui a rendu ce témoignage : «Il me demanda, dit cet habile ingé«nieur, quelque chose sur l'attaque des places, qu'il «pût étudier. Là-dessus je m'enfermai, et, rappelant «toutes mes idées, je fis un gros volume d'écriture. «Rien ne m'a jamais été si utile à moi-même que «cette considération attentive et exacte, la plume à «la main, de tout ce que j'avois jamais eu dans l'es«prit sur cette matière; et ce fut par cette réflexion «que je me fixai à la manière d'attaquer que je pra«tique aujourd'hui.» Ainsi cette curiosité de Louvois, qui fut si utile au ministre, ne servit pas moins à l'illustre ingénieur qui a posé en Europe les véritables règles de l'attaque, de la défense et de la fortification des places fortes.»

Invasion des Pays-Bas. — Passage du Rhin. — Conquête d'une partie de la Hollande. — Paix honteuse refusée par les Hollandais. — Nouvelle ligue contre Louis XIV (1672-1673).

La guerre commença par l'occupation de la Lorraine, que Louis XIV fit saisir par ses troupes, sur l'avis qui lui fut donné que l'imprudent duc de Lorraine avait voulu y lever des soldats pour secourir la Hollande; ensuite eut lieu l'invasion des Pays-Bas.

Le roi y entra à la tête de 100,000 hommes, divisés en trois corps d'armées. Le premier corps était commandé par Turenne; le second, par Condé; le troisième, par Chamilly et Luxembourg. Ces trois corps firent des conquêtes rapides : quatre villes, assiégées à la fois, furent aussitôt prises qu'attaquées; Burick ouvrit ses portes à Turenne, Vesel à Condé, Orsoi à Luxembourg, et Rhinberg au roi. Toutes les places qui bordent le Rhin et l'Yssel se rendirent sans résistance. Une consternation générale avait frappé les troupes de la république.

Le prince d'Orange avait fait élever à la hâte des lignes au delà du Rhin. Des gens du pays indiquèrent au prince de Condé un gué sur le fleuve, auprès d'un bureau de péage, nommé *Tol-Huis*, formé d'une vieille tour. L'ordre fut donné, le 16 juin 1672, de passer le Rhin. Le comte de Guiche, à la tête des cuirassiers, entra le premier dans le fleuve. Le gué n'était pas complet; mais il n'y avait guère que vingt pas à nager; un rang de chevaux suffisait pour couper le fil de l'eau; l'abord était aisé, et le rivage défendu seulement par 500 cavaliers et par deux régiments d'infanterie, sans canons. L'artillerie française les foudroyait en flanc; la maison du roi et les meilleures troupes de cavalerie passèrent sans obstacle. Les cavaliers hollandais, qui avaient fait mine de vouloir résister, s'enfuirent sans combattre; l'infanterie mit bas les armes. On ne perdit dans ce passage que le comte de Nogent, et quelques cavaliers qui se noyèrent. — Le jeune duc de Longueville, qui allait au combat excité par les fumées du vin, ayant renversé d'un coup de pistolet, et en criant : *point de quartier à cette canaille*, un officier des fantassins hollandais qui demandaient la vie, ceux-ci, désespérés, reprirent les armes, et le tuèrent d'une décharge. Son oncle, le grand Condé, voulant le venger, faillit éprouver le même sort. Un capitaine hollandais courut à lui au moment où, sortant du fleuve, il montait à cheval, et lui appuya le pistolet sur la tête. Condé détourna heureusement le coup, et n'eut que le poignet fracassé : cette blessure fut la seule qu'il reçut dans toutes ses campagnes. Les Français, irrités, firent main basse sur les Hollandais, qui prirent la fuite de tous côtés.

Le roi, *que sa grandeur avait attaché au rivage,* passa le Rhin, avec son infanterie, sur un pont de bateaux qui fut immédiatement établi. On compta ensuite presque toutes les heures de la journée par la prise de quelques villes : Doesbourg, Zutphen, Nosembourg, Arnheim, Schenck, Nimègue, Bommel, et Crève-Cœur, se rendirent le même jour.

Louis XIV fit, le 30 juin, une entrée triomphale à Utrecht, et y rétablit l'exercice de la religion catholique.

En moins de trois mois, les provinces d'Utrecht, d'Over-Yssel, et de Gueldre, furent conquises avec plus de quarante places fortifiées. Les habitants d'Amsterdam pouvaient voir les Français du haut de leurs murailles. Naerden, ville voisine, était déjà occupée par les troupes de Louis XIV : quatre cavaliers poussèrent jusqu'aux écluses de Muyden ; éperdus de frayeur, les magistrats de cette ville vinrent leur en présenter les clefs. Si ces quatre soldats eussent été soutenus, Louis XIV devenait le maître d'Amsterdam, et la prise de la capitale aurait entraîné la chute de la république des Provinces-Unies.

Dans ce péril extrême, le grand pensionnaire Jean de Witt, qui aimait mieux voir sa patrie subjuguée par un roi, que soumise à un *stathouder* [1], conseilla aux états généraux de demander la paix, à laquelle le prince d'Orange s'opposait avec opiniâtreté. — Quatre députés de cette république, qui, six mois auparavant, se disait l'arbitre des rois, vinrent au camp implorer la clémence de Louis XIV. Louvois, plus fait pour faire triompher que pour faire aimer son maître, les reçut avec une hauteur insultante ; le roi leur déclara qu'il exigeait, pour prix de la paix, la cession de tout le pays au delà du Rhin, celle de Nimègue, et d'autres places fortes au centre des provinces hollandaises, le rétablissement de la religion catholique, le paiement d'une somme de vingt millions, des satisfactions au roi d'Angleterre, aux princes de Cologne et de Munster, enfin l'envoi chaque année en France d'une ambassade extraordinaire chargée de lui présenter une médaille d'or, sur laquelle serait gravé qu'ils tenaient de lui leur liberté.

Ces conditions intolérables inspirèrent aux vaincus le courage du désespoir. On préféra la mort à un traité honteux ; on résolut de mourir avec gloire, les armes à la main. Le salut de la patrie fut confié au prince d'Orange, partisan de la guerre, et la fureur du peuple éclata contre les frères de Witt, qui avaient conseillé la paix, et qui furent massacrés à La Haye.

[1] Le prince d'Orange venait d'être élevé à cette dignité, le 1er juillet.

L'amiral Ruyter, lui-même, qui venait de remporter, à Soult-Baye, une victoire signalée sur la flotte anglo-française, se vit, à Amsterdam, environné d'assassins.

Cependant, au milieu des scènes anarchiques, brillèrent de beaux sentiments d'honneur et de patriotisme : le trésor ne suspendit pas ses paiements ; la magistrature ne cessa pas ses fonctions, et, revenu de ses égarements, le peuple courut de tous côtés au premier des devoirs civiques, la défense de la patrie. Pour la sauver, on employa un moyen qui pouvait la perdre : les digues de la mer furent percées, les campagnes furent inondées, et les villes entourées par les flots. La flotte hollandaise fit à Amsterdam un double rempart avec ses vaisseaux.

Le prince d'Orange travaillait avec un zèle heureux à la délivrance de la république. Il se montrait bon citoyen par ses dons patriotiques, excellent général par ses opérations défensives, négociateur habile par ses succès politiques ; il ralluma le courage et les espérances des Hollandais, et prépara par ses négociations la ligue nouvelle que formèrent l'Espagne, l'empereur et les princes de l'Empire.

Monterey, gouverneur de la Flandre, fit secrètement passer plusieurs régiments au secours des Provinces-Unies. L'empereur Léopold y envoya Montecuculli à la tête de 20,000 hommes, et l'électeur de Brandebourg se mit en marche avec 25,000 soldats.

Après avoir manqué l'occasion de prendre Amsterdam ou de faire la paix, Louis XIV, ne pensant plus à étendre, mais à conserver ses conquêtes, avait laissé la direction de ses armées à ses généraux, et était retourné à Saint-Germain. — Turenne alla en Westphalie s'opposer aux impériaux.

Le prince d'Orange, renforcé de 10,000 Flamands, réussit, pendant l'été, à contenir les troupes françaises ; mais, l'hiver ayant ouvert des chemins sur les eaux, 12,000 hommes, chaussés de souliers armés de crampons de fer, s'avancèrent conduits par le duc de Luxembourg, et sur les glaces, jusqu'à Leyde et à La Haye. Cette dernière ville ne dut son salut qu'à un dégel subit, qui arrêta la marche audacieuse de l'armée française. Cette armée fut à son tour dans un danger extrême : elle n'avait plus de vivres ; une digue étroite et fangeuse, défendue par un fort qui semblait imprenable sans canons, était la seule route pour retourner à Utrecht. La lâcheté de l'officier qui devait défendre ce poste inexpugnable, et qui l'abandonna sans combattre, sauva les troupes de Luxembourg. Ce général ternit d'ailleurs la gloire de son expédition, en abandonnant à la fureur du soldat

deux villes florissantes, Bodegrave et Swammerdam.

Campagne de 1673. — Prise de Maestricht.

L'empereur, les princes de l'Empire, et le roi d'Espagne, ligués en faveur de la Hollande, déclarèrent solennellement la guerre au roi de France, qui ne s'en montra pas découragé.

Au mois de juin 1673, Louis XIV vint présider lui-même au siége de Maestricht, place importante, clef des Pays-Bas et des Provinces-Unies : cette place était défendue par une garnison de 5,000 hommes, et par un gouverneur intrépide. Vauban y fit, pour la première fois, usage des parallèles, inventées au siége de Candie, par des ingénieurs italiens au service des Turcs; il y ajouta des places d'armes dans les tranchées, pour mettre les troupes en bataille, et pour les mieux rallier en cas de sorties. On poussa les travaux du siége avec tant de vigueur, que la place se rendit, le 29 juin, après seize jours de tranchée ouverte.

Le roi, qui, durant ce siége, avait donné l'exemple de l'exactitude et de la patience, crut devoir user de rigueur afin d'affermir la discipline des soldats, et d'inspirer aux chefs une fermeté nécessaire. Un officier nommé Du Pas fut condamné à voir briser son épée dans Utrecht, et à y être traîné, la pelle à la main, pour avoir au bout de quatre jours seulement, et après un combat de cinq heures, rendu Naerden au prince d'Orange. Du Pas ne voulut point survivre à son déshonneur : il se fit tuer bravement l'année suivante au siége de Grave.

La prise de Maestricht fut le seul événement important de la campagne. — Condé avait été forcé, par les inondations, de lever le siége de Bois-le-Duc; et Turenne, dont l'armée manœuvrait sur le Rhin, n'avait pas pu empêcher la jonction de Montecuculli avec le prince d'Orange, et la prise de Bonn par ces généraux réunis.

Le vice-amiral d'Estrées, avec une flotte de quarante vaisseaux, soutint dignement l'honneur du pavillon français dans trois combats contre la flotte hollandaise, où la valeur fut égale et la victoire indécise.

Abandon de la France par ses alliés. — Conquête de la Franche-Comté. — Brillante campagne de Turenne. — Victoires de Sintzheim, d'Entzheim et de Turckeim. — Incendie du Palatinat. — Bataille de Senef, gagnée par Condé (1674).

Au commencement de l'année 1674, le roi d'Angleterre fut forcé, par son parlement, d'abandonner l'alliance française, et de s'unir aux Hollandais. L'archevêque de Cologne et l'évêque de Munster suivirent son exemple, et le père de Madame, l'électeur palatin lui-même, se joignit à l'empereur. — Ainsi, après deux années seulement de guerre, Louis XIV, dont les premiers succès avaient alarmé les autres souverains, se trouva, sans autre allié que le roi de Suède (Charles XI), avoir à lutter contre presque toute l'Europe conjurée. Il soutint cette lutte courageusement et glorieusement.

Quatre armées furent mises sur pied. La première, de 23,000 hommes, fut conduite par Turenne contre les impériaux; la seconde, de 40,000 hommes, par Condé, contre les Hollandais; la troisième, aux ordres du lieutenant général Lebret, fut chargée de défendre les frontières du Roussillon; enfin la quatrième, dirigée par le roi en personne, fut destinée à conquérir une seconde fois la Franche-Comté, que l'Espagne abandonnait presque à ses propres forces, et que la Suisse isolait des secours de l'empereur.

Le roi, accompagné de son frère et du fils du grand Condé, fit le siége de Besançon. Vauban dirigea d'abord les attaques contre la citadelle, que les Espagnols, à cause de sa position, croyaient imprenable. Il fit hisser avec des grues et des chaînes de fer, sur une montagne qui la domine, quarante grosses pièces d'artillerie : ces pièces firent de si grands ravages, que la ville se rendit après huit jours de tranchée; la citadelle, foudroyée de tous côtés, fut bientôt aussi forcée de capituler. — Dôle, que le roi assiégea ensuite, ne résista que sept jours. — Salins fut pris après Dôle; et en moins de six semaines la conquête de la Franche-Comté fut entièrement achevée.

Cependant Turenne, chargé du commandement de l'armée d'Allemagne, avait passé le Rhin (le 12 juin) à Philisbourg. Arrivé le 16 à Sintzheim, petite ville du Palatinat, il y trouva réunis Caprara, général de l'empereur, et le vieux duc de Lorraine, Charles IV. Il ne balança pas à les attaquer, quoiqu'ils eussent l'avantage de la position. Les impériaux vaincus laissèrent 2,000 morts sur le champ de bataille; 900 prisonniers, et la moitié de leurs bagages, tombèrent entre les mains des Français. Modeste dans sa victoire, Turenne répondit aux officiers qui le félicitaient du succès de ses manœuvres brillantes : « Avec des gens comme « vous, messieurs, on doit attaquer hardiment, « parce qu'on est sûr de vaincre. » Le maréchal, afin de ne pas laisser refroidir l'ardeur de ses troupes, poursuivit l'armée vaincue et la battit de nouveau à Ladembourg. Ce fut pendant cette manœuvre rapide, qu'il entendit un vieux grenadier dire à de jeunes soldats, qui se plaignaient des fatigues de la marche : « Taisez-vous, enfants; vous ne connaissez « pas notre père, il ne nous aurait pas exposés à tant « de peines, s'il n'avait pas de grandes vues que « nous ne saurions pénétrer encore. »

L'incendie et la dévastation du Palatinat ternirent malheureusement la gloire de la bataille de Sintzheim. L'électeur palatin avait quitté le parti de la France : pour le punir, et pour empêcher ses États d'offrir encore des ressources à l'armée ennemie, l'armée française y vécut à discrétion. Les paysans, au désespoir, se vengèrent de leur ruine par le massacre ou la mutilation des soldats qui marchaient isolés. Ce furent alors les troupes qui se livrèrent à la vengeance : des villages, des bourgs, et même des villes, furent pillés et incendiés avant que le maréchal pût arrêter ce désordre. L'électeur palatin était neveu de Turenne ; du haut de son palais à Manheim, il fut témoin de ces incendies, et il entendit les cris de ses malheureux sujets qu'on égorgeait. Dans son indignation, il adressa à Turenne une lettre piquante, où, « lui attribuant l'ordre formel de ces embrâsements, il en faisoit ironiquement « honneur au changement opéré en lui depuis sa « récente conversion à la religion catholique; et « après lui avoir rappelé que ce pays désolé par ses « troupes avait autrefois servi d'asile à son père, il « finissoit par lui demander heure et lieu pour « tirer de lui la satisfaction qu'il ne pouvait en obtenir à la tête d'une armée. » Turenne, dans sa réponse, passa respectueusement sous silence l'article du cartel, nia d'avoir donné les ordres odieux que lui imputait l'électeur, lui rendit compte, avec sa simplicité et sa sévérité accoutumées, des causes qui avaient amené ces malheurs imprévus, et ne put que lui promettre d'en punir les auteurs.— Conformément d'ailleurs à son plan, il continua, sur l'une et l'autre rive du Rhin, à priver le Palatinat de toutes les ressources qu'il pouvait offrir à l'armée des cercles impériaux.

Turenne battit le 4 octobre, à Entzheim, près de Strasbourg, le duc de Bournonville, général de cette armée, qui avait passé le Rhin avec 40,000 hommes; mais il ne put l'empêcher de se rallier à l'électeur de Brandebourg, qu'on nommait le grand électeur ; ce qui porta l'armée ennemie à 70,000 hommes. Turenne, dont l'armée, par suite de ses succès mêmes, se trouvait réduite à 20,000 hommes, crut prudent d'abandonner pour le moment une partie de l'Alsace. Il se retira dans les défilés de Saverne, pour en surveiller les fortifications : il voulait, dans cette position avantageuse, empêcher le duc de Brandebourg de pénétrer en Lorraine. Ses espérances ne furent pas trompées. Les ennemis, faute de vivres, se séparèrent : le duc de Brandebourg alla camper dans les environs de Colmar ; les autres, sur les bords de l'Ill.

Pour mieux tromper les coalisés, Turenne feignit de se retirer en Lorraine ; mais, au moment où les ennemis le croyaient, ainsi que son armée, dans des cantonnements éloignés, il tomba avec la rapidité de la foudre au milieu de leurs quartiers, prit le camp de Mulhausen, où les troupes de l'empereur et celles du duc de Lorraine étaient rassemblées, marcha sur Colmar, où était le duc de Brandebourg. L'infanterie impériale campait dans la vaste plaine de Turckeim, près de Colmar; son front, d'une lieue d'étendue, était couvert par une petite rivière, et défendu par plusieurs batteries établies derrière des retranchements. Turenne ordonna, le 5 janvier 1675, au comte de Lorges, d'aller se ranger en bataille au delà de la rivière, en face des ennemis. Ceux-ci abandonnèrent alors le poste de Turckeim, s'imaginant que l'armée française en voulait à Colmar, où étaient leurs bagages. Habile à profiter de ce mouvement favorable, Turenne, à la tête d'un corps d'infanterie et de dragons, s'avança par des chemins creux entre des haies et des vignes, et arriva, sans être aperçu, au village de Turckeim, qui fut enlevé par une attaque vigoureuse. Le grand électeur battu se retira à Schelestadt pendant la nuit, et trois jours après repassa le Rhin avec son armée. — Turenne victorieux, et de nouveau maître de l'Alsace, y établit ses quartiers d'hiver.

Pendant que Turenne couvrait les bords du Rhin, le prince de Condé, avec 45,000 hommes, faisait, en Flandre, tête au prince d'Orange, qui, renforcé par les Espagnols et les impériaux, comptait plus de 60,000 hommes sous ses ordres. Condé, restant sur la défensive, observait avec soin tous les mouvements des ennemis ; mais, les ayant vu s'engager dans le défilé de Senef, près de Mons, il se décida à les attaquer le 11 août, et, tirant son épée, s'avança contre les premiers corps, en disant : « Il n'y a qu'à « les charger pour les battre. » — Ce fut alors que le jeune Villars, qui faisait ses premières armes, s'écria : « J'ai donc l'honneur, que j'avais tant désiré, « de voir le grand Condé l'épée à la main. »

L'arrière-garde ennemie, composée d'Espagnols, soutint avec courage le choc des troupes françaises. Le combat fut vif et sanglant. Accusé de n'avoir pas pris assez de précaution, le prince d'Orange remédia au désordre avec beaucoup d'habileté. Son vainqueur, qui crut sa gloire intéressée à la destruction totale de l'armée ennemie, l'attaqua dans les retranchements où elle s'était retirée. On se battit des deux côtés avec fureur, à trois reprises, et avec des succès balancés. Les deux généraux firent des prodiges. Jamais Condé ne prodigua plus sa vie, plus celle de ses soldats. Il eut trois chevaux tués sous lui ; inondé de sang, il tomba dans un fossé; mais ranimant ses forces, il remonta à cheval, et reconduisit à la charge ses troupes rebutées. — Le combat, qui durait depuis douze heures, recommença avec furie; on se battit dans les ténèbres, et ce ne fut que

vers minuit qu'on quitta les armes. Fatiguées, affaiblies, les deux armées se séparèrent comme épouvantées, et s'éloignèrent simultanément du champ de bataille. La perte fut égale, la victoire, dans ce combat de nuit, resta indécise; la campagne était couverte de morts, on y enterra environ 27,000 cadavres, dispersés dans un espace de deux lieues.

Après la bataille de Senef, le prince d'Orange commença le siége d'Oudenarde, que Condé le força de lever, et les deux armées, également fatiguées, achevèrent la campagne sans rien entreprendre d'important.

La bataille de Senef fut la dernière livrée par le grand Condé. Il ne reparut un moment l'année suivante à la tête des armées françaises que pour sauver l'Alsace, compromise par la mort de Turenne; les maladies, suite des fatigues de la guerre, le condamnèrent ensuite au repos. Ce fut à son retour de la glorieuse campagne de 1674, que, gêné, par la goutte, et montant lentement les degrés de l'escalier au haut duquel l'attendait Louis XIV, il entendit le roi interrompre ses excuses par ces paroles gracieuses: «Mon cousin, quand on est chargé de «lauriers comme vous, on ne peut que marcher dif«ficilement.»

Complot et exécution du chevalier de Rohan (1674).

Les secours de l'Europe presque entière, liguée en leur faveur, ne rassuraient point suffisamment les Hollandais contre les armes de Louis XIV; le gouvernement des Provinces-Unies cherchait, dans le même temps, à soulever les provinces de la France, et y encourageait les complots. — L'année 1674 vit échouer une de ces criminelles tentatives que firent découvrir, dit-on, des papiers trouvés dans les bagages de quelques officiers du prince d'Orange, pris à la bataille de Senef.

«Il ne faut pas oublier de parler, dit le marquis de La Fare, dans ses *Mémoires*, de la mort du chevalier de Rohan, qui eut la tête tranchée le 28 du mois de novembre 1674. Il a été le seul homme de qualité puni de mort sous le règne de Louis XIV, pour le crime de *lèse-majesté*. Il étoit de l'illustre maison de Rohan [1], qui, comme celle de Bouillon, a eu, dans ces derniers temps, le rang de prince en France. C'étoit l'homme de son temps le mieux fait, de la plus grande mine, *et qui avoit les plus belles jambes* (cette particularité paroîtra peut-être petite et basse, mais il ne faut pas mépriser les dons de la nature, pour petits qu'ils soient, quand on les a dans leur perfection). Au reste, c'étoit un composé de qualités contraires. Il avoit quelquefois beaucoup d'esprit, et souvent peu. Sa bile échauffée lui fournissoit ce qu'on appelle de bons mots. Il étoit capable de hauteur, de fierté, et d'une action de courage. Il l'étoit aussi de foiblesse et de mauvais procédés...

«Ce chevalier de Rohan avoit eu autrefois une aventure avec le roi, encore jeune, et sous la tutelle du cardinal, qui lui avoit donné de la réputation. Voici le fait en peu de mots. — On jouoit fort gros jeu chez le cardinal: le chevalier de Rohan, après avoir beaucoup perdu, se trouva devoir au roi une grosse somme. On étoit convenu qu'on ne payeroit qu'en louis d'or; après en avoir compté au roi sept ou huit cents, il lui compta deux cents pistoles d'Espagne, ou environ. Le roi ne voulut pas les recevoir, et dit qu'*il falloit des louis*. Alors le chevalier de Rohan prit brusquement les deux cents pistoles, et les jeta par la fenêtre, disant: «Puisque Votre Majesté ne les veut pas, elles ne «sont bonnes à rien.» Le roi, piqué, se plaignit au cardinal de cette insolence, et le cardinal, comme son gouverneur, lui dit: «Sire, le chevalier de «Rohan a joué en roi, et vous en chevalier de «Rohan.» Ce procédé donna du relief au chevalier de Rohan dans le public, et au roi, malgré son orgueil et son amour-propre, une idée du chevalier, dont celui-ci auroit pu profiter s'il l'avoit su faire...

«Après un grand dérèglement du chevalier, beaucoup d'extravagance, et un mépris de la cour marqué en plusieurs occasions, le roi l'avoit néanmoins agréé pour la charge de colonel des gardes, lorsqu'elle sortit de la maison de Grammont, grâce dont il ne sut pas profiter, et qui l'auroit garanti d'une mort tragique [1].

«Cet homme, perdu de dettes, mal à la cour, ne sachant où donner de la tête, et susceptible d'idées vastes, vaines et fausses, trouva un homme comme lui, hors qu'il avoit plus d'esprit et plus de courage pour affronter la mort. C'étoit La Truaumont, ancien officier, qui espéra, se servant du chevalier de Rohan comme d'un fantôme, faire une grande fortune en introduisant les Hollandois en Normandie, d'où il étoit, et où il avoit beaucoup d'habitudes. Le mécontentement des peuples, la Guyenne et la Bretagne prêtes à se soulever, le confirmèrent dans cette pensée. — Ces messieurs se servirent d'un maître d'école hollandois (établi à Paris, et nommé

[1] Louis, prince de Rohan, connu sous le nom de *chevalier* de Rohan, et le second fils de Louis de Rohan, septième du nom, prince de Guéméné, duc de Montbazon, etc., était né en 1635.

[1] Louis XIV l'avait précédemment reçu (en 1656) grand veneur de France, en survivance du duc de Montbazon, son père. Le chevalier de Rohan servit avec distinction à l'attaque des lignes d'Arras, en 1654, au siége de Landrecies, en 1655, à la campagne de Flandre, en 1667, à la guerre de Hollande, en 1672.

Van den Enden). Leur traité fut effectivement fait et ratifié[1].

«Les Hollandois embarquèrent des troupes sur leur flotte, et ne s'éloignèrent pas beaucoup, pendant cette campagne, des côtes de Normandie, où on les devoit recevoir. Les états de Hollande étoient convenus, entre autres choses, que, quand tous leurs préparatifs seroient faits, ils feroient mettre certaines nouvelles dans leurs *gazettes*, et elles y furent mises.

«La Truaumont partit pour aller assembler ses amis en Normandie, mais sous un autre prétexte, ne leur ayant pas voulu découvrir tout à fait la trahison. Un de ses neveux, nommé le chevalier de Preault, avoit aussi engagé dans leur dessein madame de Villiers, autrement Bordeville, femme de qualité, dont il étoit amoureux et aimé, qui avoit des terres en ce pays-là. M. le chevalier de Rohan étoit enfin sur le point de partir lui-même, quand il fut arrêté et mené à la Bastille. — Le roi en même temps envoya Brissac, major de ses gardes, à Rouen, pour prendre La Truaumont. Celui-ci, sans s'émouvoir, dit à Brissac, son ancien ami : «Je m'en vais te suivre; laisse-moi seulement, pour «quelque nécessité, entrer dans mon cabinet.» Brissac sottement le laissa faire, et fut bien étonné de l'en voir sortir avec deux pistolets. Il appela les gardes qui étoient à la porte de la chambre, qui, au lieu seulement de désarmer et de prendre La Truaumont en vie, le tirèrent et blessèrent d'un coup dont il mourut le lendemain, avant que le premier président eût pu lui faire donner la question, et par conséquent sans rien avouer.

«Cet incident auroit pu sauver la vie au chevalier de Rohan, si, après avoir tout nié à ses autres juges, il n'avoit pas sottement tout avoué à Besons, qui lui arracha son secret en lui promettant sa grâce, *action indigne d'un juge*. Le maître d'école fut pendu, et le chevalier de Rohan eut la tête coupée avec le chevalier de Preault et madame de Villiers, qui mourut plus constamment que le chevalier de Rohan même; car il fut d'abord étonné, et montra quelque faiblesse dès qu'il put soupçonner quel seroit son sort: mais il se remit ensuite[2], et reçut la mort avec résignation et fermeté...

«Le roi fut tenté de lui donner sa grâce; mais Le Tellier et Louvois lui représentèrent que, «dans la «conjoncture présente, un exemple étoit nécessaire, «et qu'il n'en pouvoit faire un grand à meilleur «marché, puisque le chevalier de Rohan étoit d'une «grande naissance, et cependant sans suite et sans «amis, mal avec sa mère et avec tous ceux de sa fa-«mille,» dont aucun, en effet, n'osa se jeter aux pieds du roi : ce qui fut trouvé fort mauvais dans le public. On blâma fort sa mère, et sa parente madame de Soubise, qui étoit en ce temps-là fort bien avec Louis XIV.»

[1] Par ce traité, le chevalier de Rohan et ses complices s'obligeaient à livrer Quillebœuf aux Hollandais, qui devaient leur payer cent mille écus.

[2] Il était devenu furieux; il fallut l'enchaîner et le garder à vue pour empêcher qu'il ne se tuât. Les exhortations du célèbre Bourdaloue calmèrent sa fureur.

Mort de Turenne à Salzbach. — Condé force Montecuculli à repasser le Rhin (1675).

La cour de Vienne, inquiète des rapides victoires des Français, avait placé à la tête de son armée du Rhin le comte de Montecuculli, digne rival du vicomte de Turenne. Ces deux habiles généraux passèrent quatre mois à se suivre, à s'observer dans des marches et des campements, plus estimés que des victoires. Prévoyant l'un l'autre leurs projets, jamais surpris, jamais déconcertés, saisissant toujours les moindres avantages, employant tour à tour, et avec un succès égal, la patience, l'activité, la ruse, ils étaient depuis quelques jours en présence, tout prêts à commettre, dit Voltaire, leur réputation au sort d'une bataille.

«M. de Turenne avoit traversé le Rhin avec sa petite armée, que Louvois, son ennemi, laissoit manquer de plusieurs choses nécessaires. Cela ne l'empêchoit pas de gagner du terrain sur M. de Montecuculli, et de tâcher de lui faire repasser les montagnes, quoique Strasbourg fût pour les impériaux... Il joignit les ennemis à Salzbach, et ayant trouvé M. de Montecuculli posté à l'autre côté d'un vallon, sur une hauteur, il occupa celle qui y étoit opposée, résolu de le combattre s'il étoit possible; mais les ennemis ayant (le 27 juillet) occupé Salzbach, où étoit une tour à l'épreuve du canon, M. de Turenne, qui vouloit faire attaquer ce poste, passa au galop à la tête des troupes pour le reconnoître. Il eut à peine monté une petite hauteur qu'il reçut un coup de canon dans le milieu du corps. Ce coup, avant que de le frapper, avoit emporté le bras à Saint-Hilaire, lieutenant général de l'artillerie, qui étoit à ses côtés...[1]» Saint-Hilaire dit à son fils,

[1] *Mémoires du marquis de La Fare.* — Madame de Sévigné a recueilli d'un gentilhomme même de M. de Turenne, témoin de la mort du maréchal, les détails suivants :

«M. de Turenne monta à cheval le samedi, à deux heures, après avoir mangé; et comme il avoit bien des gens avec lui, il les laissa tous à trente pas de la hauteur où il vouloit aller, et dit au petit d'Elbœuf : «Mon neveu, demeurez là; vous ne «faites que tourner autour de moi, vous me feriez reconnoî-«tre.» M. d'Hamilton, qui se trouva près de l'endroit où il alloit, lui dit : «Monsieur, venez par ici, on tire du côté où «vous allez. — Monsieur, lui répondit-il, vous avez raison, je «ne veux point du tout être tué aujourd'hui.» Il eut à peine tourné son cheval, qu'il aperçut Saint-Hilaire, le chapeau à la main, qui lui dit : «Monsieur, jetez les yeux sur cette bat-

fondant en larmes à cause de sa blessure: «Ce n'est «pas moi, mon fils, qu'il faut pleurer; c'est ce grand «homme.» Montecuculli, en apprenant la mort de Turenne, s'écria, avec une douleur mêlée d'admiration: «Il n'est donc plus cet homme qui faisait «honneur à l'humanité.»

Quand la fatale nouvelle se répandit dans les rangs, les soldats gardèrent pendant quelques instant un morne silence, bientôt interrompu par leurs sanglots et par ces cris: «Notre père est mort! «notre père est mort! nous sommes perdus.» A la vue de son cadavre, ils s'écrièrent: «*Au combat!* il faut le venger et mourir!» Mais on ne profita pas de cette vive ardeur, qui aurait sans doute enlevé la victoire. — Les généraux, ignorant les plans de Turenne, et n'inspirant point de confiance aux troupes, se trouvèrent dans un grand embarras. Les soldats, voyant leur hésitation, s'écriaient: «Lâchez *la Pie* (c'était le nom du cheval de Tu«renne); elle nous conduira.»

«On ne peut s'imaginer, dit La Fare, la consternation que la mort de M. de Turenne mit dans l'armée. On résolut de marcher en arrière et de repasser le Rhin; mais personne ne voulut se charger de l'arrière-garde, emploi qui étoit épineux, à cause des chemins serrés et difficiles. On se retira la nuit avec beaucoup de désordre. M. de Montecuculli se porta sur notre arrière-garde, et le marquis de Vaubrun, qui avoit été quelques jours auparavant dangereusement blessé d'un coup de mousquet au pied, monta à cheval pour reprendre, comme le plus ancien lieutenant général, le commandement de l'armée, ce qui causa de l'embarras. Le comte de Lorges, neveu de Turenne, et le plus ancien après Vaubrun, étoit estimé plus capable de commander: il se trouva de jour, et prétendit avoir le commandement. — Il étoit question de repasser le Rhin devant un ennemi plus fort, et devenu plus audacieux par la mort de notre général.

«En cet état (le 1er août), Vaubrun avoit déjà fait passer la moitié de l'armée, lorsque le reste fut vivement attaqué par M. de Montecuculli d'un côté, et par le prince de Lorraine, de l'autre. C'est là que nos troupes firent voir que la perte de leur général ne leur avoit point abattu le courage. Le comte de Lorges fit ce qu'on pouvoit attendre d'un digne capitaine. On fit revenir les troupes qui avoient repassé au delà du Rhin. — Vaubrun-lui même, le pied cassé et la jambe sur l'arçon, chargea à la tête des escadrons, comme le plus brave homme du monde qu'il étoit, et y fut tué aussi avec plusieurs autres. Enfin, notre armée fit si bien, que les ennemis, ayant été repoussés, lui laissèrent repasser le Rhin paisiblement (au pont d'Altenheim). — Le duc de Vendôme, fort jeune alors, eut la cuisse percée d'un coup de mousquet, à la tête de son régiment, et donna, dans cette occasion, des marques du courage et des talents qui lui ont fait commander depuis avec gloire les armées du roi, dans les conjonctures les plus difficiles.»

Le prince de Condé remplaça Turenne. Il laissa le maréchal de Luxembourg soutenir en Flandre l'honneur des armes françaises, et alla arrêter les progrès de Montecuculli. «J'aurois bien désiré, dit-«il en partant, causer seulement deux heures avec «l'ombre de M. de Turenne, pour prendre ses lu«mières sur les connaissances qu'il avait sur les af«faires de ce pays-là.» Condé fit une guerre prudente de marches, de contre-marches et de campements, et réussit, sans compromettre l'armée dans aucune action générale, à faire lever les siéges de Haguenau et de Saverne, et à repousser les impériaux au delà du Rhin.

Regrets causés par la mort de Turenne. — Portrait de cet illustre général. — Parallèle de Turenne et de Condé.

La mort de Turenne fut une calamité publique. «Le roi, dit madame de Sévigné, en a été affligé comme on doit l'être de la mort du plus grand capitaine et du plus honnête homme du monde. Toute la cour fut en larmes, et M. de Condom (Bossuet) pensa s'évanouir. On étoit près d'aller se divertir à Fontainebleau: tout fut rompu.... Tout Paris et tout le peuple étoient dans le trouble et l'émotion. Chacun parloit et s'attroupoit pour regretter ce héros... Ce n'est pas depuis sa mort que l'on admire la grandeur de son cœur, l'étendue de ses lumières, et l'élévation de son âme... Il n'est tombé dans la tête

«terie que je viens de placer là.» M. de Turenne revint, et dans l'instant, sans être arrêté, il eut le bras et le corps fracassés du même coup qui emporta le bras et la main qui tenoient le chapeau de Saint-Hilaire... Il ne tomba pas du coup; son cheval l'emporta là où il avoit laissé le petit d'Elbœuf; il étoit penché le nez sur l'arçon: dans ce moment le cheval s'arrêta, le héros tomba entre les bras de ses gens; il ouvrit deux fois les yeux et la bouche, et demeura tranquille pour jamais... Il avoit une partie du cœur emportée.

«On crie, on pleure; M. d'Hamilton fait cesser ce bruit, et ôte le petit d'Elbœuf qui s'étoit jeté sur ce corps, qui ne vouloit pas le quitter, et qui se pâmoit de crier. On couvre le corps d'un manteau, on le porte dans une haie, on le garde à petit bruit; un carrosse vient, on l'emporte dans sa tente: ce fut là où M. de Lorges, M. de Roye, et beaucoup d'autres, pensèrent mourir de douleur; mais il fallut se faire violence, et songer aux grandes affaires qu'on avoit sur les bras.

«On a fait à M. de Turenne un service militaire dans le camp, où les larmes et les cris faisoient le véritable deuil: tous les officiers avoient pourtant des écharpes de crêpe; tous les tambours en étoient couverts; ils ne battoient qu'un coup, les piques traînantes et les mousquets renversés. Ces cris de toute une armée ne peuvent se représenter sans que l'on n'en soit ému. — Ses deux neveux étoient à cette pompe, dans l'état que vous pouvez penser. M. de Roye, tout blessé, s'y fit porter; car cette messe ne fut dite que quand ils eurent repassé le Rhin.»

d'aucun dévot que son âme ne fût pas en bon état; c'est un miracle qui vient de l'estime parfaite qu'on avoit pour lui. On ne sauroit comprendre que le mal et le péché pussent être dans son cœur. Sa conversion si sincère nous a paru comme un baptême. Chacun conte l'innocence de ses mœurs, la pureté de ses intentions, son humilité éloignée de toute sorte d'affectation, la solide gloire dont il étoit plein, sans faste et sans ostentation, aimant la vertu pour elle-même, sans se soucier de l'approbation des hommes, une charité généreuse et chrétienne... »

Louis XIV, pour honorer Turenne, avait voulu qu'on l'enterrât dans la chapelle même destinée à la sépulture des Bourbons, à l'abbaye de Saint-Denis [1]. La translation des restes de ce grand homme fut une occasion où la douleur publique se manifesta. « Quand le corps a quitté son armée, ça été une désolation, dit madame de Sévigné; partout où a passé cette illustre bière, on n'oyoit que des clameurs... c'étoient des pleurs, des cris, des presses, des processions, qui ont obligé de marcher et d'arriver de nuit... A Saint-Denis, lorsque le corps est arrivé, on n'entendoit que des soupirs et des gémissements... Ça été une chose bien triste de voir tous ses gardes debout, la pertuisane sur l'épaule, autour de ce corps qu'ils ont si mal gardé, et à la fin de la messe, de les voir porter sa bière jusqu'à la chapelle... Tous pleuroient, et plusieurs crioient sans pouvoir s'en empêcher... Ses valets de chambre, ses laquais, ses pages, ses trompettes, tout étoit fondu en larmes, et faisoit fondre les autres. »

Un triste hommage rendu à la mémoire de Turenne fut la terreur que la nouvelle de sa mort causa dans les provinces voisines de la frontière. « Le premier président de la cour des aides a une terre en Champagne. Son fermier vint lui signifier l'autre jour ou de la rabaisser considérablement, ou de rompre le bail qui en fut fait il y a deux ans. On lui demanda pourquoi; on lui dit que ce n'est point la coutume. Il répondit que du temps de M. de Turenne on pouvoit recueillir avec sûreté, et compter sur les terres de ce pays-là; mais que depuis sa mort tout le monde quittoit le pays, croyant que les ennemis vont y entrer [2]. Voilà des choses simples et naturelles, qui font son éloge aussi magnifiquement que les Fléchier et les Mascaron. »

[1] Lors de la violation des tombeaux de Saint-Denis, en 1793, le corps de Turenne, qui parut mieux conservé que les autres, fut réclamé, comme une curiosité, par le *Cabinet national d'histoire naturelle :* il y resta jusqu'en 1796, où il fut transporté, comme une antiquité, au *Musée des monuments français*. En 1800, le premier consul Bonaparte, juste appréciateur de toutes les gloires françaises, fit placer les restes du héros dans un temple digne de lui, dans l'*église de l'hôtel des Invalides*.

[2] Madame DE SÉVIGNÉ, *Lettre* du 31 août 1675.

Turenne, comme Du Guesclin, avait une taille moyenne; ses épaules étaient très-larges; ses sourcils, gros et rassemblés, lui donnaient un air dur. Modeste et simple dans ses habits, il l'était aussi dans ses discours, quoique l'amour-propre, et surtout la vanité de sa haute naissance, y perçassent quelquefois. Par une bizarrerie assez ordinaire, il semblait mettre plus de prix à l'illustration de sa race qu'à la sienne propre, et il tenait surtout beaucoup à l'honneur d'être issu d'une maison souveraine. Sa première éducation n'avait pas été fort soignée; mais, entré dans la carrière militaire, il sentit le besoin de plus d'instruction, et il finit par connaître assez bien l'histoire et la géographie, et tout ce qui tient à la science des siéges. Il apprit aussi l'allemand et le flamand, mais il écrivait médiocrement en français. Il parlait peu, et, comme le dit le cardinal de Retz, « il eut toujours en tout, comme en son parler, de certaines obscurités qui ne se sont développées que dans les occasions, mais qui ne s'y sont développées qu'à sa gloire. » Doué d'un grand sens et d'une extrême justesse d'esprit, s'il n'eut jamais de ces élans du génie, de ces subites illuminations qui étonnent, et qui changent la face des événements, en entraînant souvent dans des écarts funestes, il resta toujours maître de lui-même, et se fit respecter par son calme et par sa froide raison. Grâce à ses qualités, Turenne parvint lentement, et par une longue suite d'expériences, à un si haut degré d'habileté militaire, qu'à la fin de sa vie cette science était pour lui réduite à des principes à peu près fixes.

A la valeur d'un héros il joignait la vertu d'un sage; comme Scipion, il rendit une femme d'une rare beauté à son mari, en lui disant : « Vous devez « l'honneur de votre femme à la retenue de mes « soldats. » Sa fortune ne fut pas sans revers, et sa gloire sans tache. Il fut battu à Mariendal, à Réthel, à Cambrai; l'amour, dans la guerre de la Fronde, lui fit trahir son roi. Mais s'il fit des fautes, il eut le rare honneur de les avouer, et l'avantage précieux de les effacer par des services, des talents et des vertus. — L'électeur de Brandebourg l'ayant noblement prévenu qu'un scélérat était passé dans son camp dans le dessein de l'empoisonner, il se contenta de chasser ce misérable de son armée. — Sa loyale probité se montra en diverses circonstances. « Je vous suis obligé, répondit-il à un officier « général qui lui proposoit le gain illicite de quatre « cent mille francs, je ne veux pas commencer au- « jourd'hui à profiter de ces sortes d'occasions. » Le trait suivant n'est pas moins admirable. Des députés d'une ville d'Allemagne, pour l'engager à ne pas traverser leur ville, lui offraient cent mille écus : « Comme votre ville, leur répondit-il, n'est pas sur

«le chemin où j'ai résolu de faire passer mon armée, «je ne puis, en conscience, prendre l'argent que vous «m'offrez.»—Sa bienfaisance égalait son désintéressement; il envoya souvent, sous le nom du roi, des secours à de pauvres officiers pour les aider au rétablissement de leurs compagnies; il donna un jour un de ses meilleurs chevaux à un brave capitaine qui avait perdu le sien dans une bataille, et lui dit, afin de cacher sous un air d'économie le mérite de cette bonne action: «N'en parlez à personne, car «d'autres viendraient m'en demander, et je ne suis «pas en état d'en donner à tout le monde.»

Il était adoré des soldats: dans la campagne de Westphalie (en 1672), un jour, épuisé de fatigue, il s'endormit près d'un arbre. La neige commença à tomber; les fantassins de son armée lui dressèrent aussitôt, avec des branches d'arbres, un abri que les cavaliers couvrirent de leurs manteaux. A son réveil, Turenne leur ayant demandé à quoi ils s'amusaient au lieu de marcher, ils lui répondirent: «Nous voulons conserver notre père, c'est notre «plus grande affaire; si nous venions à vous per«dre, qui nous ramènerait dans notre pays.»

Turenne avait été nommé maréchal de France à trente-quatre ans. Il avait été quatre ans capitaine, quatre ans colonel, trois ans maréchal de camp, cinq ans lieutenant général. Il avait servi sous quatre généraux: le prince Maurice de Nassau, auquel il disait *devoir ses préceptes pour bien choisir un camp, et bien attaquer une place;* le duc de Weymar, *qui*, disait-il, *savait faire toute chose de rien;* le cardinal de La Valette, *de qui il avait appris à renoncer aux fausses délicatesses de la cour et de la galanterie pour prendre le ton des camps;* enfin, le duc d'Harcourt, qui lui avait enseigné que *la diligence et l'activité sont les plus grands moyens de réussite dans les affaires de guerre.*

L'empereur Napoléon estimait au plus haut degré les talents militaires de Turenne, dont, ainsi que nous l'avons dit, les campagnes lui avaient paru un digne sujet d'étude: «Turenne, dit-il dans ses *Mémoires*, est le seul général dont l'audace se soit accrue avec les années et l'expérience; c'est le contraire de Condé, qui en avait tant montré en entrant dans la carrière. Il n'y a d'ailleurs aucune exagération dans le grand éloge qu'on a fait de ces deux illustres généraux.»

Bossuet a fait un magnifique parallèle de Turenne et de Condé: «L'un paroissoit agir par des réflexions profondes; l'autre, par de soudaines illuminations. Celui-ci, par conséquent, plus vif, mais sans que son feu eût rien de précipité; celui-là, d'un air froid, sans jamais rien de lent, plus hardi à faire qu'à parler, résolu et déterminé au dehors, lors même qu'il paroissoit embarrassé au dedans... Turenne, dès qu'il paroît dans les armées, donne une haute idée de sa valeur, et fait attendre quelque chose d'extraordinaire; mais, toutefois, s'avance par ordre et vient comme par degrés aux prodiges qui ont fini le cours de sa vie. Condé, comme un homme inspiré, dès sa première bataille s'égale aux maîtres les plus consommés... L'un, emporté d'un coup soudain, meurt pour son pays, comme un Judas le Machabée: l'armée le pleure comme un père; la cour et tout le peuple gémissent; sa piété est louée comme son courage... L'autre, élevé par les armes au comble de la gloire, comme un David, comme lui meurt dans son lit (1686) en publiant les louanges de Dieu, et laisse tous les cœurs remplis tant de l'éclat de sa vie que de la douceur de sa mort.»

Campagne de 1676. — Secours donné à Messine. — Victoires navales de Duquesne; mort de Ruyter. — Prise de Condé et de Bouchain. — Délivrance de Maestricht.

Malgré la mort de Turenne et la retraite de Condé, le roi, en continuant la guerre, conserva les mêmes avantages. Il avait d'habiles généraux formés par ces deux grands capitaines, et sur pied quatre armées bien pourvues et bien disciplinées. La première, en Flandre, qu'il commanda en personne, ayant sous lui le maréchal d'Humières, et trois des maréchaux qu'il avait nommés après la mort de Turenne (de Schomberg, de La Feuillade et de Lorges[1]); la seconde, en Allemagne, commandée par le maréchal de Luxembourg; la troisième, entre la Sambre et la Meuse, par le maréchal de Rochefort; enfin, la quatrième, en Roussillon, aux ordres du maréchal de Navailles.

Les premiers coups de la campagne furent portés contre les Espagnols, dans la Sicile, révoltée contre ses gouverneurs. Les Siciliens avaient appelé les Français à leurs secours; ils étaient réduits dans Messine aux dernières extrémités de la famine, lorsque le chevalier de Valbelle, passant à travers la flotte espagnole, leur apporta des vivres, des soldats et des armes; bientôt après, le duc de Vivonne, avec neuf vaisseaux et quelques brûlots, dispersa la flotte de Charles II, et entra victorieux dans la ville assiégée. — Les Espagnols implorèrent le secours des états généraux de Hollande. Le célèbre amiral Ruyter réunit ses vingt-trois vaisseaux de guerre

[1] Le roi avait d'abord nommé sept maréchaux: les ducs de Navailles, de Duras, de Vivonne, de La Feuillade, et de Luxembourg, le marquis de Rochefort et le comte de Schomberg. Le comte de Lorges ne fut nommé qu'un peu plus tard. Ce sont ces maréchaux qu'on appela *la monnaie de M. de Turenne*, mot plus plaisant que juste, lorsqu'on y ajoutait, comme la vieille madame Cornuel, que *le roi avait changé son louis d'or contre des louis de billon.*

aux vaisseaux espagnols. Le maréchal de Vivonne, occupé à contenir les mutins à Messine, confia l'honneur du pavillon français à Duquesne. Ce marin, depuis si célèbre, n'avait pas encore commandé d'armée navale : il livra à la flotte combinée trois batailles, et fut trois fois victorieux. Sa première victoire (8 janvier 1676) assura la délivrance de Messine. — Dans la seconde (le 22 avril), Ruyter fut blessé à mort. — Enfin, la flotte combinée détruite, 12 vaisseaux, 9 galères, 7,000 prisonniers, 700 pièces de canon, furent les trophées de la troisième victoire, remportée le 2 juin, en vue de Palerme, et qui fit passer le sceptre de la mer des Hollandais aux Français.

Les armes de Louis XIV ne furent pas moins heureuses sur terre que sur mer. Les plus grands succès du roi furent dans les Pays-Bas, où il avait porté ses principales forces. Louis XIV aimait la guerre de siége, bien sûr du succès avec un ingénieur comme Vauban. Il prit Condé et plusieurs autres places importantes. Son frère, le duc d'Orléans, s'empara de Bouchain sous les yeux même du prince d'Orange, qui avait 50,000 hommes. — Quelque habile et quelque courageux que fut Guillaume de Nassau, il fut forcé dans cette campagne, à l'approche du maréchal de Schomberg, de lever le siége de Maestricht, qu'il assiégeait depuis deux mois. Cette place était défendue par un de ces intrépides Catalans qui étaient restés attachés à la France. Ce général, nommé Calvo, dit à ses ingénieurs : « Je n'entends rien à la défense d'une place; « tout ce que je sais, c'est que je ne veux pas me « rendre; arrangez-vous en conséquence. » — Le courage de Dufai, autre officier non moins estimé de Louis XIV, et non moins digne d'estime, ne fut pas si heureux à Philisbourg. Dufai rendit au prince Charles de Lorraine, après soixante-dix jours de tranchée ouverte, cette place, dont tous les moyens de défense étaient épuisés.

Campagne de 1677. — Prise de Valenciennes, de Cambrai, de Saint-Omer. — Bataille de Cassel.

Depuis le commencement de l'année 1675, des négociations pour la paix avaient été entamées à Nimègue, capitale de la Gueldre hollandaise, entre les puissances belligérantes, et sous la médiation du pape et du roi d'Angleterre. Louis XIV, voulant presser, par de nouveaux succès, ces négociations, auxquelles le prince d'Orange apportait sans cesse de nouveaux obstacles, afin d'affermir par la guerre sa puissance naissante, n'attendit pas le printemps pour entrer en campagne : au mois de février, et quand la neige couvrait encore la terre, il entreprit le siége de Valenciennes. Il avait une armée nombreuse, dont les différents corps étaient commandés par le duc d'Orléans et par cinq maréchaux de France, d'Humières, de La Feuillade, de Schomberg, de Luxembourg, et de Lorges.

Vauban dirigeait les opérations du siége; la place était très-forte: « Il fallait d'abord attaquer deux demi-lunes; derrière ces deux demi-lunes était un grand ouvrage à couronne, palissadé, fraisé, entouré d'un fossé, coupé de plusieurs traverses; dans cet ouvrage à couronne était encore une autre fortification, entourée d'un autre fossé. Il fallait, après s'être rendu maître de tous ces retranchements, franchir un bras de l'Escaut; ce bras franchi, on trouvait encore un autre fort, nommé le *pâté;* derrière ce pâté, coulait le grand cours de l'Escaut, profond et rapide, servant de fossé à la muraille du corps de la place, soutenue par de larges remparts hérissés de canons, et défendue par une garnison de 3,000 hommes. »

Dans le conseil de guerre, Vauban proposa de faire l'attaque en plein jour. Cette proposition extraordinaire fut rejetée par tous les maréchaux, et condamnée par Louvois. « Vous voulez, dit Vauban avec le ton ferme d'un homme assuré du succès, vous voulez, dans des attaques nocturnes, « épargner le sang des soldats : vous les ménagerez « bien davantage quand ils combattront de jour, « sans confusion, sans tumulte, sans craindre qu'une « partie de nos gens tire sur l'autre, comme il n'arrive que trop souvent. Il s'agit de surprendre l'ennemi : il s'attend toujours aux attaques nocturnes « nous le surprendrons, en effet, lorsqu'il faudra « que, épuisé des fatigues d'une veille, il soutienne « les efforts de nos troupes fraîches; ajoutez à cette « raison que, s'il y a dans une armée des soldats de « peu de courage, la nuit favorise leur timidité, mais « que, pendant le jour, l'œil du général inspire la « valeur, et élève les hommes au-dessus d'eux-« mêmes. » Le roi se rendit à l'avis de Vauban, et l'attaque en plein jour fut sur-le-champ ordonnée.

En conséquence, le 17 mars, à neuf heures du matin, les deux compagnies de mousquetaires, une centaine de grenadiers, et le régiment de Picardie, donnèrent l'assaut au grand ouvrage à couronne.— L'ordre était seulement de s'y loger, et c'était beaucoup; mais quelques mousquetaires noirs, ayant pénétré par un petit sentier jusqu'au retranchement intérieur qui était dans cette fortification, s'en rendirent maîtres. Dans le même temps les mousquetaires gris y arrivaient par un autre côté, appuyés par les bataillons des gardes. Le pont-levis qui joignait cet ouvrage aux autres fut baissé, et les ennemis, chassés de retranchement en retranchement, sur le petit et sur le grand bras de l'Escaut,

furent poursuivis par les gardes et les mousquetaires jusque dans la ville, qui se trouva prise avant que le roi sût que le premier ouvrage était emporté.

« Ce n'est pas encore ce qu'il y eut de plus étrange dans cette attaque, remarquable par la vivacité et par l'audace des assaillants : il était vraisemblable que de jeunes mousquetaires, emportés par l'ardeur du succès, se jeteroient aveuglément sur les bourgeois et sur les troupes qui venoient à eux dans la rue, qu'ils périroient, ou que la ville seroit pillée; mais ces jeunes gens, conduits par un cornette nommé Moissac, se mirent en bataille derrière des charettes, et tandis que les troupes qui arrivoient pour les soutenir se formoient sans précipitation, d'autres mousquetaires s'emparoient des maisons voisines, afin de protéger par leur feu ceux qui étoient dans la rue. On se donna des otages de part et d'autre; le conseil de ville s'assembla; on députa vers le roi : tout cela se fit sans qu'il y eût rien de pillé, sans confusion, sans faute d'aucune espèce. La garnison fut prisonnière de guerre, et le roi entra dans Valenciennes, étonné d'en être le maître. »

Cambrai, attaqué après le siége de Valenciennes, ne résista que neuf jours.

Monsieur avait investi Saint-Omer. Les travaux du siége étaient poussés avec activité; déjà on préparait les attaques, quand parut, pour sauver cette place, le prince d'Orange avec une armée. Monsieur, qui avait sous ses ordres les maréchaux d'Humières et de Luxembourg, s'avança à sa rencontre, lui livra bataille près de Cassel, et remporta sur lui une victoire complète, dont la conséquence fut la capitulation de Saint-Omer.

Le roi et son frère retournèrent à Versailles : « Je suis fâché, dit Louis XIV à Racine et à Boileau, « ses historiographes, que vous ne soyez pas venus « à cette dernière campagne; vous auriez vu la « guerre, et votre voyage n'aurait pas été long. — « Votre Majesté, répondit ingénieusement Racine, « ne nous a pas donné le temps de faire faire nos « habits. »

Dans la même année, le maréchal de Créqui battit les impériaux sur le Rhin, et le maréchal de Navailles, les Espagnols dans le Lampourdan.

Campagne de 1678. — Prise de Gand et d'Ypres. — Victoire de Rhinfeld.

La campagne de 1678 commença encore au milieu de l'hiver. Louis XIV entra en campagne malgré la rigueur de la saison. Il fit investir Charlemont, Namur et Luxembourg par ses troupes, et, passant tout à coup des bords de la Moselle aux rives de l'Escaut, il alla, avec le maréchal d'Humières, former le siége de Gand, qui fut pris après huit jours, et d'Ypres, que les inondations ne purent défendre que sept jours.

En Catalogne, le maréchal de Navailles assiégea et prit Puycerda.

Le maréchal de Créqui, après avoir battu à Gretsingen le prince de Bade, défit complétement, à Rhinfeld, 6,000 impériaux sous les ordres du prince de Lorraine. Le carnage fut si grand dans cette action furieuse, que les cadavres qui obstruaient le pont empêchèrent les Français d'entrer dans la ville. Créqui poursuivit les vaincus jusqu'à Offembourg, emporta de vive force le fort de Kehl, et brûla le pont de Strasbourg, qui avait tant de fois servi de passage aux troupes impériales.

Conférences de Nimègue. — Traité de Londres. — Paix avec les Hollandais, signée à Nimègue. — Paix avec le roi d'Espagne et avec l'empereur d'Allemagne (1678-1679).

Malgré les victoires des armées de Louis XIV, les conférences de Nimègue n'avaient encore amené aucun résultat, et ne semblaient pas devoir résoudre promptement les difficultés. Le roi de France ne continuait la guerre que pour forcer les coalisés à faire la paix. Le stathouder de Hollande ne laissait se continuer les négociations pacifiques que pour avoir le temps de s'assurer les moyens de diriger contre la France une guerre plus terrible. Louis XIV avait, dit-on, révolté l'orgueil du prince d'Orange, en lui faisant proposer de lui donner en mariage une de ses filles naturelles, mademoiselle de Blois (depuis princesse de Condé). — Guillaume de Nassau répondit qu'une fille légitime ne serait pas trop pour lui, et jamais il ne pardonna au roi cette offre, qu'il considérait comme une injure. Il rechercha et obtint la main de la princesse Marie, fille aînée du duc d'York (depuis Jacques II), nièce de Charles II, et alors héritière présomptive du trône d'Angleterre, mariage également funeste au père de l'épousée et à la race royale des Stuarts. Grâce à cette union, le stathouder parvint à faire signer le 10 janvier 1678, à Londres, un traité d'alliance entre l'Angleterre et la Hollande, pour forcer Louis XIV à accepter des conditions bien opposées à ses espérances.

L'*ultimatum* qui, par suite de ce traité, devait être proposé au roi de France, était de rendre toutes ses conquêtes sur la Hollande, l'empereur, l'Empire et l'Espagne (sauf la Franche-Comté), ou d'avoir à soutenir une guerre fédérative contre l'Allemagne, l'Espagne, le Danemark, la Hollande et l'Angleterre.

Ce traité, qui devait empêcher la paix, en hâta la conclusion.

Le roi de France, s'il attendait qu'on lui signifiât le traité de la part des puissances coalisées, appréhendait d'être forcé à une paix désavantageuse, ou à la continuation d'une guerre qui, malgré ses victoires, lui était onéreuse. Les états généraux de Hollande, assujettis, par le traité, à des subsides considérables, voyaient le principal poids de la guerre prêt à tomber sur eux; ils redoutaient la puissance que, par son mariage et par la durée des hostilités, le stathouder allait obtenir dans la république. Ils accueillirent donc avec empressement la proposition que firent, à Nimègue, les plénipotentiaires français, de rendre à la république ce qui lui avait été pris.

Les plénipotentiaires hollandais demandèrent, pour travailler plus efficacement à la paix, une suspension d'armes de six semaines: cette suspension fut accordée.

Dès le premier moment, les Français et les Hollandais furent d'accord; mais ils convinrent de ne point laisser pénétrer leurs bonnes intentions, dans la crainte que ceux d'entre les coalisés que l'intérêt ou la passion excitait à continuer la guerre ne missent des obstacles à la conclusion de la paix.

Les alliés, dans ce but, avaient fait décider que si la paix n'était pas signée le 10 août, la guerre continuerait.

« Publiquement donc, les Français soutenoient leurs prétentions hautaines à l'égard des Hollandais, d'accord avec eux, et afin que les coalisés de Londres se tinssent tranquilles, persuadés que l'obstination réciproque des parties causeroit la rupture du congrès [1]. »

Tout était convenu dès le 1er août entre les Français et les Hollandais; mais il était à craindre que pendant les dix jours qui restaient jusqu'à celui fixé pour la signature, les Impériaux et les Espagnols, les médiateurs anglais eux-mêmes, tous dévoués au prince d'Orange, ennemi connu de la paix, n'élevassent des difficultés qu'on ne pourrait surmonter. — Pour prévenir les efforts des mal intentionnés, les Français imaginèrent de présenter eux-mêmes des obstacles qu'ils seraient maîtres de faire disparaître quand il leur conviendrait. — Ce même jour, 1er août 1678, après avoir ratifié avec les Hollandais toutes leurs conventions, les plénipotentiaires français déclarèrent qu'il leur restait encore deux conditions, dont ils ne se départiraient jamais: la première, « que les hautes puis« sances feront faire actuellement, par le Danemark « à la Suède, des restitutions sur lesquelles celle-ci « avait paru se relâcher. La seconde, que la républi« que enverra une ambassade solennelle au roi de « France (qui étoit alors à Gand) pour lui faire com« pliment sur la paix. »—Les plénipotentiaires hollandais, qui n'étaient pas dans le secret du motif de la demande des Français, et qui croyaient tout fini, furent frappés d'étonnement. Ils répondirent par un refus, comme les Français s'y attendaient.

Les alliés, informés de cet incident, ne manquèrent pas d'encourager la résistance des Hollandais. Les Français, insistant, témoignaient beaucoup de mécontentement de ce qu'on s'obstinait dans un refus qu'ils qualifiaient d'injurieux. Les Hollandais se montraient très-irrités d'une demande faite, disaient-ils, pour les avilir. Neuf jours se passèrent vainement en démarches conciliatrices: « Demain, se disaient les alliés de Londres en se félicitant, le fatal traité sera signifié à l'orgueilleux Louis XIV. — Demain, se disaient tristement les négociateurs encore sensibles aux maux de l'humanité, demain seront continuées pour longtemps toutes les horreurs de la guerre. »

« Le 10 août, vers neuf heures du matin, les plénipotentiaires français se rendent en grand cortége chez les Hollandais. On croyoit qu'ils alloient faire leurs adieux. Après les premiers compliments, quelques plaintes sur leur persévérance à ne pas vouloir accorder le peu qu'on leur demande: « Vous « ne tenez donc qu'à cela, ajoutent-ils, et cet obsta« cle levé, vous signerez la paix sans hésiter? — « Oui, répondent fermement les Hollandais. — Eh « bien! reprennent gaiement les Français, n'en par« lons plus, et signons. »

« Aussitôt la joie se répand dans l'hôtel, et de là dans toute la ville. On ordonne de mettre les traités au net. Pendant ce travail, les plénipotentiaires français, soit par égard pour la médiation de l'Angleterre, soit pour jouir de l'embarras du chevalier Temple, qui en étoit le chef, vont lui proposer de signer le traité chez lui. Il se dit incommodé, les reçoit en malade, les remercie de l'honneur qu'ils lui font, et les prie de l'exempter de cette fatigue. — Ils retournent chez les Hollandais, pressent les copistes. Ceux-ci font tant de diligence que les traités se trouvèrent prêts avant le 10 août terminé, et furent signés entre onze heures et minuit, à l'hôtel des Français, où les Hollandais s'étoient rendus. »

Le prince d'Orange, sachant la paix conclue, continua la guerre: il cherchait la gloire et ne trouva que la honte. Il attaqua, le 14 août, le maréchal de Luxembourg, qui étoit chargé du blocus de Mons. — Connaissant le traité avec les Hollandais, le général français dînait en pleine sécurité dans le village de Saint-Denis, chez l'intendant de son armée: instruit de l'attaque de ses quartiers, il accourut pour les défendre; sa présence arrêta le désordre; le combat fut opiniâtre; le désir de la

[1] Anquetil, *Motifs des guerres et des traités de paix, etc.*

vengeance fit faire aux Français des prodiges de valeur. Le prince d'Orange, qui croyait vaincre, fut vaincu.

Deux traités furent signés à Nimègue avec les Hollandais. — Par le premier, intitulé *Traité de paix et d'alliance,* la république fut remise dans l'état où elle était avant la guerre. On lui rendit Maestricht, deux comtés et quelques villages, les seules possessions qui restaient à Louis XIV de toutes ses conquêtes en Hollande. Le prince d'Orange eut main-levée de la saisie des biens qu'il avait en France. Le second traité, intitulé *Traité de commerce, navigation et marine,* et composé de 38 articles, devait durer vingt-cinq ans. Il établissait entre les deux nations la cessation du droit *d'aubaine,* permettait «aux habitants de France et «des Provinces-Unies de naviguer avec leurs vais«seaux, et de trafiquer avec leurs marchandises, «sans distinction de qui puissent être les proprié«taires[1]; d'aller de leurs ports, et aussi des ports des «autres États ou princes, *vers les places de ceux qui «sont déjà ennemis déclarés*, tant de la France «que des Provinces-Unies, ou de l'un des deux, «*ou qui peuvent le devenir.*» On en exceptait cependant «les villes et places assiégées, bloquées ou «investies.» — Ces deux dispositions étaient, il faut le reconnaître, beaucoup plus favorables aux Hollandais qu'aux Français, car les négociants hollandais, sujets jusqu'alors au droit d'aubaine, étaient plus nombreux en France que les négociants français en Hollande, et les navires hollandais trafiquant de marchandises de tous pays, *même ennemis*, beaucoup plus nombreux également que les navires français. — On a vu, dans le chapitre XII, que la paix de Nimègue força aussi la France à renoncer au système d'exclusion organisé par Colbert contre les produits des fabriques étrangères.

Les plénipotentiaires hollandais, débarrassés de soins pour eux-mêmes, s'appliquèrent à concilier les puissances belligérantes, et, sans en avoir le titre, firent à leur égard l'office de médiateurs.

La paix avec l'Espagne fut signée le 17 septembre. Il y eut des restitutions réciproques. Le roi de France rendit quelques pays et quelques villes que l'Espagne lui avait cédées par la paix d'Aix-la-Chapelle. Le roi d'Espagne abandonna à la France la Franche-Comté avec plusieurs villes des Pays-Bas espagnols (Valenciennes, Cambrai, Saint-Omer, Maubeuge, etc.).

L'empereur ne conclut son traité que le 5 février 1679. La France y gagna Fribourg en Brisgau, qu'elle ne devait pas garder. On ne put convenir de rien quant à la place forte de Strasbourg, que le roi de France désirait garder, et pour laquelle il offrit des échanges qui ne furent pas acceptées[1]. — Le nouveau duc de Lorraine, Charles V[2], qui s'était attaché à la maison d'Autriche et qui espérait de sa protection la restitution de ses États, n'obtint pas plus à Nimègue que son oncle n'avait obtenu à Saint-Jean-de-Luz (voyez page 307). Louis XIV persista dans la résolution de morceler ses États, d'y marquer et occuper des chemins, et d'y tenir des garnisons. Le prince lorrain aima mieux s'en absenter pour toujours que d'y régner à de pareilles conditions.

[1] Le traité de Nimègue a donc établi et reconnu le premier ce grand principe de droit maritime inter-national : *le pavillon couvre la marchandise.*

CHAPITRE XVII.

LOUIS XIV. — SA MONARCHIE.

Travail de Lemontey sur Louis XIV. — Caractère de la monarchie avant Louis XIV.— Ce roi établit la monarchie absolue. — Institutions militaires et civiles de Louis XIV.— Louis *l'administrateur.* — Institution de la police. — L'État *injecté de despotisme.* — Action de la royauté sur les différentes classes de la nation. — Abaissement du clergé. — Destruction de la noblesse féodale. — Embarras que donne au gouvernement la noblesse de province. — Formation, progrès et puissance de la noblesse de cour. — La magistrature perd son influence. — Ordonnances civiles. — Ordonnance criminelle. — Abaissement du tiers-état. —Le droit changé en concession; libertés des communes converties en priviléges. — Dédommagements offerts au peuple; industrie, commerce, marine. — Caractère de la monarchie de Louis XIV. — Culte de la royauté.

Travail de Lemontey sur Louis XIV.

L'éclat des victoires qui avaient précédé la paix de Nimègue, cette paix en quelque sorte imposée aux coalisés, élevèrent à un haut degré la renommée de Louis XIV. Ce roi, auquel on commença dès lors à donner le nom de Grand, profita de sa gloire pour accroître sa puissance. Ce fut surtout durant les dix pacifiques années qui séparent 1678 de 1688, qu'il édifia et consolida le vaste monument de sa monarchie. — Un historien qui, né vers le milieu du XVIII[e] siècle, avait pu, dans sa jeunesse, connaître et interroger quelques contemporains du *grand roi,* l'académicien Lemontey, écrivain judicieux, ferme sans aveuglement, sévère sans passion, doué d'une vive perspicacité, a fait une étude approfondie de l'*Établissement*

[1] Strasbourg fut définitivement occupé par les troupes de Louis XIV en 1681, et en vertu d'une capitulation qui garantit à cette ville divers priviléges, et un gouvernement municipal.

[2] Le vieux duc de Lorraine (Charles IV) était mort à l'âge de soixante-onze ans, en 1675, trois jours après avoir battu, à Consarbruck, le maréchal de Créqui.

monarchique de Louis XIV. Nous allons emprunter à son remarquable travail divers aperçus sur la transformation que Louis XIV fit subir à la constitution de l'ancienne monarchie française, et sur les conséquences qui en résultèrent; en analysant et en condensant les idées de Lemontey, nous conserverons, autant qu'il nous sera possible, les expressions mêmes dont il s'est servi. C'est donc à lui seul que revient l'éloge pour ce qu'il y a de vrai, d'ingénieux et de profond dans cette appréciation de la monarchie absolue.

Caractère de la monarchie avant Louis XIV. — Ce roi établit la monarchie absolue.

« La royauté en France, dit M. Lemontey, était assise, par le clergé, *sur les saintes écritures,* par les magistrats, *sur le droit romain,* par la noblesse, *sur les anciennes coutumes.* Louis XIV dédaigna ces bases, soit que son instruction trop limitée ne lui permît pas de les connaître, soit qu'aucune des trois ne pût, en effet, lui convenir. Les livres hébraïques consacraient tour à tour la domination des patriarches, des juges, des prophètes, des rois, des grands-prêtres, et c'était avec le glaive de Judith et les imprécations de Samuel que la sainte Ligue avait poignardé Henri III, et que les presbytériens d'Angleterre venaient d'immoler Charles Ier. Les lois romaines plaçaient à côté de la divinité des tyrans de Byzance l'état incertain des premiers empereurs, et les grandes maximes de la république. — Enfin on remontait, par les traditions françaises, des violences de Richelieu et de Duprat à la hiérarchie féodale, aux assemblées de mai, au pavois de Clovis, et jusqu'à l'indépendance des sauvages de Germanie. Aussi, dans tous les *mémoires* dictés, écrits, ou revus par Louis XIV, jamais il ne lui arrive de citer aucune autorité du passé, de quelque nature qu'elle soit. Si pourtant il ne fondit pas son système d'un seul jet, s'il parut y faire entrer des parties laissées par son père et par son aïeul, ce fut en les privant d'action, et, pour ainsi dire, en *évidant* tous leurs supports. La monarchie précédente resta comme un tronc caverneux, subsistant par son écorce. Tout, dans la monarchie nouvelle, attesta que le roi y avait été un *novateur,* je dirais presque un *révolutionnaire...*

Cette monarchie fut *pure et absolue.* Elle reposa *toute dans la royauté,* et la royauté, *toute dans le roi.* — Le roi se confondit avec la divinité, et eut droit, comme elle, à une obéissance aveugle. Il fut l'âme de l'État, et ne tint ses droits que du ciel et de son épée. Il devint la source de toute grâce, de tout pouvoir, de toute justice, et toute gloire lui fut rapportée. *Sa volonté fit la loi,* sans partage, et regarda comme un opprobre ces mélanges aristocratiques ou populaires, qu'on désigne plutôt qu'on ne les définit par le nom de *monarchie tempérée.* — Il eut, ainsi que les kalifes, la disposition et la propriété de tous les biens, et ce qu'il en laissa aux peuples, et même au clergé, fut un bienfait de sa modération. Le *Koran* de la France fut contenu dans quatre syllabes, et Louis XIV les prononça un jour: *L'État, c'est moi* [1].

Institutions militaires et civiles de Louis XIV.

La crainte et l'admiration furent les appuis du nouveau système. La première s'entretint par la force, et la seconde, par un éclat continu. — Ce fut à bien établir ces deux ressorts que s'attacha la politique du roi. — L'armée, comme principal élément de la force, dut surtout recevoir une vie nouvelle. On réforma donc, ou l'on envoya périr à Candie, en Afrique, en Hongrie, les vieux soldats gâtés par la licence des discordes civiles, le duc de Beaufort (le roi des halles) et le comte de Coligny, qui avaient suivi Condé chez les Espagnols. Une jeune armée de *soldats adolescents* [2] se façonna sans peine à la soumission et aux durs exercices du nouvel art militaire que venait de créer Gustave-Adolphe, dans la guerre de Trente Ans. Toutes les parties du service, et principalement le génie, l'artillerie, les subsistances et l'armement de l'infanterie, reçurent une existence régulière et perfectionnée. L'art de vaincre fut enrichi, par Puységur et Vauban, de nouveaux préceptes; par Condé, Turenne et Luxembourg, de nouveaux exemples. L'habillement uniforme, introduit dans tous les corps comme un simple moyen de discipline, eut la profonde influence que les signes exercent sur la multitude, et compléta le divorce du soldat et du citoyen. On ne vit plus la propriété de l'armée éparse comme autrefois. Les gouverneurs, *devenus triennaux,* cessèrent de lever des troupes et d'en disposer arbitrairement. Les nominations et l'avancement rentrèrent dans la main du monarque. Les grandes charges

[1] Dans un cours de droit public de France, que Louis XIV avait, sous l'inspection de M. de Tracy, fait composer pour l'instruction du duc de Bourgogne, on lit: « La France est un État monarchique, car le roi y représente la nation entière, et chaque particulier ne représente qu'un seul individu envers le roi... Toute puissance, toute autorité résident dans les mains du roi, et il ne peut y en avoir d'autres dans le royaume que celles qu'il établit... La nation ne fait pas corps en France, elle réside tout entière dans la personne du roi... »

[2] « Despréaux a été, avec Gourville, voir M. le prince (Condé). M. le prince l'envoya voir son armée. « Eh bien! « qu'en dites-vous? » dit M. le prince. « Monseigneur, dit « Despréaux, je crois qu'elle sera fort bonne *quand elle sera « majeure.* » — C'est que le plus âgé n'a pas dix-huit ans » *Lettres de madame de Sévigné.*

militaires furent supprimées, et s'il parut convenable d'en conserver quelques-unes, le titre fut avec soin séparé des fonctions. Le monarque ne pardonna point au maréchal de Boufflers d'avoir désiré l'épée de connétable, que Turenne, devenu catholique, attendit en vain, et que Villars demanda sans succès [1]. — Un asile somptueux s'ouvrit pour les vétérans et pour les blessés [2]. Une décoration glorieuse [3], que ne ternit pas le privilége de la naissance, fut accordée non-seulement à la valeur, mais encore à la persévérance.

Les ennemis ne sentirent pas seuls la force d'une armée si habilement disposée. La puissance royale en fit un instrument simple, prompt et docile, qu'elle appliqua sans trop de réserve à toutes les branches de l'administration. Ainsi, les troupes allèrent dans les provinces protéger l'extension progressive de l'autorité des intendants. Elles remplirent les citadelles, dont les feux plongeaient sur des villes turbulentes; dans les temps ou dans les lieux difficiles, elles hâtèrent, par la terreur, la levée des impôts; enfin on leur confia jusqu'à l'emploi, assez extraordinaire, de ramener la conscience des dissidents à l'unité de la foi.

L'établissement civil partagea la vigueur de l'armée. Le despotisme des ministres et leur indépendance des rares délibérations des conseils conservaient *le nerf de la volonté royale.* Aussi une obéissance prompte et uniforme témoignait qu'un même pouvoir était présent partout. Louis XIV taxait les personnes et les propriétés sans contradiction. Les parlements baissaient la tête, et les peuples apportaient leurs tributs avec respect.

Le roi effaçait avec soin, dans les habitudes des pays conquis, ce qu'il y trouvait de populaire, même pour le régime des églises. Dans les anciennes provinces assez éloignées des frontières pour que la résistance passagère des habitants n'y eût point de suites dangereuses, il fit aussi disparaître *le gouvernement des états,* empreint d'une liberté surannée. — Des codes admirables pour le temps, sur les diverses branches de l'économie publique, furent accueillis par les Français comme des bienfaits, et par les étrangers comme des modèles. Le revenu public, échappé en désordre des mains des surintendants, vint se ranger sous la verge d'un ministre inflexible (Colbert), qui disciplina les finances comme Pierre I[er] poliça les Russes. L'institution des intendants, révoquée d'abord par l'influence parlementaire, recouvrit la France avec plus de force et plus d'étendue. Ces délégués d'une autorité sans bornes secondaient sa marche vive et sévère, parce qu'ils possédaient un pouvoir assez large pour ne redouter ni les tracasseries des subalternes, ni les flots d'écriture qui ont depuis submergé l'administration.

Louis l'*administrateur.* — Institution de la police. — L'État *injecté de despotisme.*

Jusqu'au règne de Louis XIV, le champ des affaires publiques avait été une arène confuse, où combattaient, pêle-mêle, la violence, la ruse et le hasard. Sully y fut entraîné; Villeroy et le président Jeannin tentèrent vainement d'en débrouiller quelques parties. Richelieu dédaigna cette tâche, et préféra de régner sans méthode. Louis XIV vint, et mit ordre dans ce chaos. Le gouvernement des peuples, qui n'avait eu, pour ainsi dire, qu'une vie sauvage et fortuite, reçut de lui ses mœurs et sa civilisation. Ce prince eut, par un accord bien rare, le talent, le goût, le pouvoir, et le temps d'accomplir ce projet, et il en trouva les moyens dans son amour des détails et son infatigable application, dans la durée de son règne, et dans sa constance à soutenir des ministres fermes et laborieux. Parmi les quatre cents médailles que la justice ou la flatterie lui prodiguèrent, celle qui aurait couronné son effigie par cette simple légende, *Louis l'administrateur,* eût été à la fois la plus glorieuse et la plus véridique; car, surpassé dans tous les autres devoirs de la souveraineté, il est demeuré sans égal dans celui qu'indiquerait cet hommage.

Son siècle et son pays ne profitèrent pas seuls du mouvement régulier qu'il imprima aux fonctions publiques. L'Europe se régit comme aujourd'hui par ce système, qu'elle emprunta de lui, et dont l'influence s'est signalée par deux effets singuliers. D'une part, il apprit aux rois et aux peuples à se passer de chartes fondamentales, et à se contenter de la maxime empirique, que *l'État le mieux administré est aussi le mieux constitué,* et d'autre part il a rendu moins fréquentes ces grandes iniquités que l'on qualifie de *coups d'État,* et qui ne sont, dans la réalité, que les soubresauts du pouvoir, pour reprendre le niveau que son impéritie lui a fait perdre.

Un lien nouveau fut inventé pour cette machine nouvelle. Le roi se défia également du pouvoir militaire, que l'on croit fort parce qu'il est dur, et du pouvoir judiciaire, que l'on croit doux parce qu'il est lent. Il forma, aux dépens de l'un et de l'autre, l'*institution de la police,* qui eut l'activité du premier et quelques formes du second. Son but réel fut caché sous des bienfaits. Elle sembla naître des

[1] Dans une lettre adressée à madame de Maintenon, et datée du 14 septembre 1714.
[2] *L'Hôtel des Invalides,* fondé en 1670.
[3] *L'ordre royal et militaire de Saint-Louis,* institué en 1693.

progrès mêmes de la civilisation, et ne vouloir protéger que le repos des villes, les plaisirs du riche et la santé du pauvre. Les esprits qui s'étaient le plus indignés des commissions temporaires s'accoutumèrent à une commission perpétuelle. La police devint l'œil du trône et le ciment de la monarchie. Moins elle tint de place, et plus on la respecta.

Le jeu de la puissance acquit, par ce véhicule, une extrême facilité. Louis XIV avait dit : *l'État, c'est moi;* si Louvois ne dit pas : *le roi, c'est moi,* ses actions le firent comprendre; tandis que des intendants du caractère de M. de Bâville purent aussi répéter : *le ministre, c'est moi.* La force royale descendait ainsi, sans déperdition, aux extrémités de l'ordre social. L'administration, circulant si librement, substituait partout l'action du magistrat au zèle du citoyen, tuait l'esprit public dans ses moindres vaisseaux, et montrait *tout le corps politique savamment injecté de despotisme.*

Action de la royauté sur les différentes classes de la nation. — Abaissement du clergé.

Les quatre grandes classes qui composaient alors la nation française, le clergé, la noblesse, la magistrature, et la bourgeoisie, se trouvèrent isolées par l'absence des états généraux, centre unique où elles se réunissaient et puisaient une vie commune. Dans cet isolement, elles ne purent s'opposer efficacement à l'essor immodéré de la puissance royale.

Les états généraux, en renonçant à leur retour périodique, avaient eu à soutenir la lutte trop inégale d'un pouvoir accidentel contre un pouvoir permanent. Convoqués seulement dans les grandes calamités, on prit l'habitude de les accuser des maux que ne pouvait guérir leur secours intempestif. Cette diffamation les laissa sans défense contre des attaques bien calculées. De législateurs, les états généraux tombèrent au rôle de suppliants, et bientôt à celui d'importuns. — Louis XIV ferma sans bruit cette lice inutile, dont le nom n'était pas sans puissance. La voix qui aurait encore osé l'invoquer aurait été punie comme séditieuse; et lorsque les alliés vainqueurs proposèrent d'y faire sanctionner les renonciations à la couronne d'Espagne, la vieillesse du monarque se souleva d'indignation contre cette insulte. Les états généraux ne furent pourtant point abolis; mais parce que Louis XIV les haïssait, il les crut oubliés.

Si le clergé français avait perdu en grande partie son prestige et sa puissance, il avait conservé ses richesses. Plus habile que le trône qui avait laissé usurper les bénéfices féodaux ou les fiefs par les titulaires, l'Église avait conservé la disposition des siens, grâce à leur titre de *bénéfices ecclésiastiques,* et plus encore au célibat des possesseurs; mais le *concordat* signé sous François Ier, en mettant dans les mains du roi la collation des bénéfices ecclésiastiques, avait recomposé pour la royauté ce domaine de récompenses qui avait fait la force des deux premières races. — Quoique les biens de l'Église conservassent, en apparence, une destination religieuse, ils étaient, en réalité, le patrimoine de la noblesse et le prix des services militaires. Des hommes d'armes en possédèrent d'abord une part assez considérable. Louis XIV continua lui-même, jusqu'en 1687, à conférer à des gentilshommes laïcs des bénéfices simples et des pensions sur les évêchés et sur les abbayes. « Alors seulement les exhortations de ses confesseurs le firent revenir tout à fait à la marche ordinaire des collations des bénéfices. Chaque grande famille élut dans son sein un ou plusieurs sujets, à qui la simple tonsure donna la facilité de les posséder. — Louis XIV observa fidèlement cette distribution politique, même quand sa dévotion eut confié à un simple moine ce qu'on appelait le *ministère de la feuille.* Les évêques plébéiens devinrent aussi rares que les officiers de fortune, et furent considérés à peu près du même œil dans leur corporation... Le haut clergé français, dont les mœurs se purifièrent, devint le plus décent et le moins apostolique de la chrétienté. Un prélat scandaleux y fut un phénomène aussi remarquable qu'un saint évêque, et les bonnes mœurs s'y fussent maintenues par la pureté du goût, si ce n'eût été par l'autorité du devoir. L'Église de France compta dans ses dignitaires presque autant d'hommes aimables et politiques, théologiens médiocres, courtisans polis, citoyens éclairés, membres tolérants d'un corps persécuteur...

« Louis XIV, pieux mais fier, songea plus à faire du trône l'appui de la religion, que de la religion l'appui du trône. Après la mort de Mazarin, il n'appela aucun ecclésiastique dans ses conseils. D'Estrées, Polignac et Janson remplirent seuls au dehors des missions de quelque importance. La voix des prédicateurs, qui, même sous le règne précédent, s'était plus d'une fois mêlée aux débats politiques, rentra timidement dans le domaine de l'Évangile. On chercha un remède à l'incommode multiplicité des moines. « Je crus, dit Louis XIV « dans ses *Instructions au dauphin,* qu'il étoit de « la police générale de mon royaume de diminuer « ce grand nombre de religieux, dont la plupart, « étant inutiles à l'Église, étoient onéreux à l'État. »

« Au milieu de ces dispositions sévères, le clergé se conduisit avec habileté. Témoin du naufrage des libertés publiques, il en sauva quelques lambeaux pour lui-même. Au lieu d'être taxé pour l'impôt, il

eut l'air de l'octroyer; et, sous le prétexte du don gratuit, il figura tous les cinq ans une sorte d'assemblée délibérante. Tout cela s'obtenait par ruse et par évasion; c'était l'esprit des faibles. Il s'en fallait bien que Louis XIV avouât de pareilles concessions; mais un peu de besoin d'argent, un peu de superstition, et beaucoup d'autres affaires, lui firent tolérer cette situation équivoque [1].»

Destruction de la noblesse féodale. — Embarras que donne au gouvernement la noblesse de province. — Formation, progrès et puissance de la noblesse de cour.

L'asservissement de la noblesse fut une entreprise plus importante que celui du clergé.

Les grands vassaux n'existaient plus; les armées permanentes avaient détruit le service féodal. Il subsistait peu de familles chargées d'une gloire ancienne; et si quelques noms historiques semblaient encore se transmettre, c'était plus souvent par des fraudes, des bâtardises ou des alliances; car les races françaises s'éteignent promptement dans les combats... Mais au lien féodal avait succédé l'espèce de patronage qui attachait à la suite des grands seigneurs un cortége de clients, de gentilshommes et d'aventuriers. Les *mémoires* de Gourville et de Lenet expliquent la nature de cette fédération, et la guerre civile de la Fronde en prouva les conséquences. De tels changements, qui forment le second âge de la féodalité, étaient des crimes trop irrémissibles aux yeux de Louis XIV, pour que la trace même n'en fût pas effacée. Les autres nids de la première féodalité, ces forteresses privées, dont Richelieu avait commencé la destruction après la prise de La Rochelle, disparurent entièrement. Le prince assez téméraire pour demander des places de sûreté n'eût reçu de réponse que sur un échafaud, et le personnage qui naguère intimidait la cour en se retirant dans ses terres alla docilement se rendre à la Bastille sur l'ordre d'un ministre. Des gentilshommes, trop pleins de leurs vieux souvenirs, ayant osé opprimer encore les laboureurs de quelques provinces écartées, se virent promptement atteints par les vengeances du trône. Ils s'étaient mis en société de crimes avec les prévôts et leurs juges, aussi pervers et aussi décriés que les bandits de la Sicile. Des commissions du parlement de Paris et de celui de Toulouse furent envoyées (en Auvergne) tenir les *grands-jours*, pour châtier ces rejetons de tyrannie, et le roi ne dédaigna pas d'encourager la sévérité des magistrats.

L'autorité royale suivit avec persévérance ses desseins contre la vieille aristocratie, et tous les moyens lui semblaient bons pour assouplir ce métal réfractaire, qui se compose et s'entretient de trois éléments divers, *démocratie entre les nobles, anarchie contre le prince, tyrannie sur le peuple.* — On ordonna une revue générale des nobles; mais cette mesure, détournée vers un but fiscal, devint une source de concussions et de recherches humiliantes. La poursuite fut affermée à des traitants, qu'il fallut bientôt poursuivre eux-mêmes.

La noblesse, fondue dans l'armée, s'accoutuma, comme militaire, à une soumission passive, qu'elle aurait contestée comme vassale. Elle vit, non sans dépit, l'ancienneté de race subordonnée à l'ancienneté de service, et le titre de *duc*, qui était un droit, sacrifié, par le rituel de la cour, à celui de *maréchal*, qui était un don. — L'ordre sévère de l'administration enleva aussi à la noblesse ce droit de protection qu'elle avait tant exercé dans les affaires de finances. La division fut portée dans son sein, par l'usage qui s'introduisit alors de l'évaluer par époques et par quartiers. Cessant d'être renouvelée par la possession des fiefs et par le service des armes, elle ne tint désormais ses recrues que du trafic des offices, ou de la vente encore plus choquante des anoblissements. Le roi l'écarta soigneusement des fonctions, du ministère et des grandes négociations, qui furent confiés à des hommes de mérite sans aïeux.

Mais le dissolvant le plus actif employé par Louis XIV fut le déplacement de la principale noblesse, qu'il attira des provinces dans sa cour. Des tournois et des fêtes en donnèrent le signal. On acquit la conviction que les faveurs ne tomberaient désormais qu'autour du monarque. Il y eut des places et des plaisirs pour tous les âges et pour tous les sexes. Le ridicule s'attacha aux vertus domestiques et à la simplicité agricole. Les habitudes des nobles campagnards alimentèrent les sarcasmes de la comédie et les fréquentes mascarades de la cour: le luxe, la galanterie, la vanité et la mode firent le reste. Des sommes considérables, distribuées également en cadeaux et en loteries, furent même, pour les courtisans assidus, et pour leurs femmes, un salaire assez grossièrement déguisé. «Mais il ne fallait pas alors plus de délicatesse avec des hommes qui avaient fort goûté l'insolence du surintendant Bullion, lorsqu'il osa leur faire servir à sa table des monnaies d'or, sur lesquelles ces nobles convives jetèrent des mains affamées.»

Le triomphe du pouvoir royal eut des suites imprévues; le vainqueur se trouva aussi embarrassé des ruines de la féodalité qu'il avait paru effrayé de son colosse. Les grands, retenus à la cour, et dissipant leurs biens par vanité, cessèrent d'être la ressource de la petite noblesse. Sully et d'Épernon,

[1] Lemontey, *Essai sur l'établissement monarchique de Louis XIV, etc.*

Richelieu et Condé, avaient exercé les derniers ce magnifique patronage, qui devenait plus nécessaire que jamais. Depuis la découverte de l'Amérique et le règne de Charles-Quint, un luxe nouveau et des besoins factices pénétraient dans toute l'Europe. Les produits lents et bornés de l'agriculture atteignaient avec peine à des dépenses qui croissaient sans relâche. Il n'était plus possible de rester riche sans augmenter son revenu. Ainsi la noblesse française, à qui un préjugé invincible ne permettait d'autre profession que celle des armes, et dont la coutume deshéritait les puînés, se partageait en deux classes: l'une malaisée, et l'autre tout à fait indigente. L'État se voyait chargé de trente mille familles de hobereaux, oisifs, remuants, présomptueux. Afin de les employer en plus grand nombre, on forma l'armée de petits corps, et on les découpa en petites divisions, puis on doubla les officiers, puis on en mit à la suite, puis on en vint à créer des corps tout d'officiers. Que résulta-t-il de cette manœuvre? Il y eut des corps privilégiés qui excitèrent des jalousies, amenèrent le découragement et le goût du faste, et ne rendirent pas des services égaux à ce qu'ils coûtaient. L'armée, saturée d'officiers outre mesure, fut proportionnellement la plus ruineuse de l'Europe; mais elle fut, par la même cause, plus sensible, plus intelligente, plus nerveuse, et ajoutons plus susceptible de cabale et de turbulence sous des généraux médiocres. L'administration éprouva dès lors un égal embarras à recruter des soldats, ou à se défaire des officiers. Elle avait formé, de quatre mille cadets, une pépinière de mutins qu'il fallut dissoudre. Quoique l'armée fût inondée de gentilshommes, leur multitude ne s'épuisait pas. Le gouvernement crut leur donner un débouché par le commerce maritime, qu'il affranchit de la dérogeance; mais la noblesse, implacable dans ses préjugés, repoussa ce moyen de fortune et d'abaissement.

Quoiqu'une vive jalousie animât la noblesse de province contre celle de cour, les rapports de sang, de passions et d'intérêt, les rapprochaient sans cesse, et d'ailleurs le grand crédit de l'une la rendait nécessaire à l'autre. Les seigneurs, attirés presque comme des otages dans le palais des rois, ne tardèrent pas à régner; ils y corrompirent plus qu'on n'avait compté les corrompre, et reprirent par la séduction tout ce que la puissance leur avait ôté. La féodalité considérait comme honorables les fonctions domestiques. Les châtelains apportèrent de leurs donjons des traditions de domesticité, et des habitudes obséquieuses, qui les rendaient doux et agréables dans ce service personnel où la haute bourgeoisie n'avait jamais montré qu'une répugnance dédaigneuse et une gaucherie volontaire. Ils s'emparèrent donc exclusivement de la familiarité, de la confiance et des faiblesse des princes.

Les grands se prévalurent de la conquête qu'ils avaient faite de la cour, et de l'éclat que leur représentation y répandait, pour en exiger le prix. On leur prodigua des titres et des pensions, et l'on créa pour eux, dans le civil, et surtout dans l'armée, une foule de places et de grades aussi inutiles que magnifiquement payés. Mais ce qui est bien d'une autre importance, c'est qu'ils établirent à leur seul avantage des opinions et des maximes qui s'enracinèrent dans la monarchie. Par une curieuse réaction, après que les rois se furent servis du peuple pour dompter les nobles, la noblesse se servit des rois pour fouler le peuple.

La magistrature perd son influence. — Ordonnances civiles. — Ordonnance criminelle.

La magistrature, continue Lemontey, entra à son tour dans les creusets du despote. Elle avait cette existence équivoque commune à toutes les institutions françaises. Tirée de la bourgeoisie, elle devenait noble par la possession de ses offices, comme on l'était auparavant par la possession de fiefs. Il ne lui restait qu'à se recruter parmi les nobles eux-mêmes, et c'est un dernier pas que sa vanité devait faire un jour... La magistrature commença à former un quatrième ordre dans la nation, quand les états généraux cessèrent; et telle avait été son habileté, qu'elle s'applaudit seule de leur abolition, car elle s'était depuis longtemps substituée à cette grande autorité, et avait osé, pour la sanction des lois et pour l'octroi de l'impôt, remplacer par des formules de greffe l'imprescriptible nécessité du consentement des ordres. L'administration de la justice, règne de tous les moments, arbitrage de tous les intérêts, et confidence de tous les secrets, donnait d'ailleurs à la magistrature plus de consistance que la féodalité n'avait pu en recevoir de ses tours et de ses arbalètes. L'ignorance et l'étourderie des preux cédaient aux mœurs graves et studieuses des parlementaires, et le patronage passait insensiblement des hommes d'armes aux gens de loi...

L'influence parlementaire finit autant par les saturnales de la Fronde, que l'influence sacerdotale par la procession de la Ligue...

Louis XIV ne pardonna pas aux magistrats les agitations de son enfance, et on le vit, à l'âge de dix-sept ans, entrer en bottes au parlement, et dissoudre, un fouet à la main, l'assemblée de ses prétendus tuteurs. Cette démarche fut suivie de soixante ans d'obéissance asiatique. La faculté des remontrances garrottée, par la loi de 1667, jusques à l'impuissance, eut l'air d'une moquerie. Quelquefois

des membres du parlement furent consultés; jamais le parlement n'obtint cette faveur.—Ce corps attiédi par l'expulsion de ses têtes les plus ardentes, et retiré du mouvement des affaires publiques, se reposa avec plus de gravité dans ses fonctions judiciaires, où la protection royale se plut à l'environner. Quoique, en effet, le monarque ne renonçât pas entièrement à l'abus meurtrier des *commissions*, il ne souffrit pas que le cours de la justice fût interrompu par ces violences dont les magistrats se plaignaient encore dans les fameuses remontrances de 1615, et il ne vit pas sans une secrète joie les plus grands personnages de l'État pâlir devant un arrêt de la Tournelle. — Les *ordonnances civiles* tendirent plutôt à consacrer qu'à détruire les abus chers à la multitude des gens de robe, tels que l'énormité des procédures et l'extravagance étendue des ressorts; et l'on soupçonna que cette complaisance politique avait moins pour but de faire respecter les parlements que d'empêcher le peuple de s'y attacher, comme si une justice trop pure eût paru pour la couronne une rivale trop à craindre. — *L'ordonnance criminelle* de 1670 parut encore mieux calculée pour plaire aux criminalistes de profession. Iniquité des formes, arbitraire des peines, férocité des tortures et des supplices, rien de ce qui souille les jurisprudences les plus barbares n'y fut omis. — Et néanmoins, parfois la magistrature se montra plus rigoureuse que la loi, car telle est la malheureuse infirmité du cœur humain qu'il finit par jouir avec orgueil de la sévérité des ministères qu'on lui confie, à l'exemple des druides, qui croyaient augmenter leur considération en prêchant des dieux terribles.

Abaissement du tiers-état. — Le droit changé en concession; libertés des communes converties en privilèges. — Dédommagements offerts au peuple; industrie, commerce, marine.

Le tiers-état semblait trop misérable pour qu'il fût au pouvoir du monarque de l'abaisser davantage. Trahis par la magistrature qui passait dans les rangs de la noblesse, délaissés par la plupart des lettrés, qui s'attachaient à l'ordre ecclésiastique, de pauvres laboureurs, de grossiers artisans, et de petits marchands, dans la boue des villes ou dans le tumulte des foires, formèrent un peuple ignorant et dédaigné, sans émulation et sans repos. Le peu de commerce qu'on tolérait alors était flétri et relégué entre les mains de quelques étrangers, juifs ou Italiens, qu'une cour avide et une populace féroce excédaient d'avanies. L'affranchissement des campagnes par Louis X n'avait pas amélioré leur sort. Les justices et la plupart des corvées subsistaient; le service personnel, converti en redevances pécuniaires, n'était pas moins accablant; les taxes de la couronne, et tout ce que les rois avaient pu accaparer pour eux-mêmes de la féodalité, l'aggravaient encore. Dans le nord du royaume, où les barbares de la Germanie avaient été plus puissants, prévalait la maxime : *Point de terre sans seigneur;* dans le midi, au contraire, où les institutions municipales des Romains s'étaient mieux enracinées, on admettait la règle : *Point de seigneur sans titre.* Mais, au nord comme au midi, le paysan végétait dans l'opprobre et dans le besoin, spolié par les chicanes des feudistes, s'il ne l'était plus par les soldats du château, et restant le serf du premier et du plus dur des suzerains, c'est-à-dire de la misère.

Les chartes vendues aux cités auraient dû produire de meilleurs fruits. Les villes que le monarque avait affranchies furent d'abord véritablement libres de nom et d'effet, ayant sans partage leurs propriétés, leur justice, leur administration. Mais nos guerres civiles et nos querelles de religion submergèrent les droits des communes. Ce qui échappa de ce triste naufrage fut, en général, puéril, illusoire, simplement honorifique, éludé sans scrupule, et servit de prétexte à de nouvelles rançons. — Louis XIV considéra peu ces frêles débris, et par l'établissement définitif des *intendants*, et la vente des *mairies perpétuelles*, mit le sceau à la ruine de toutes les libertés politiques et municipales. «Si, néanmoins, il resta çà et là quelques scories des anciennes franchises, ce fut par exception. L'exercice des droits les plus naturels, tels que garder sa ville, vendre son vin, porter une arme pour sa défense, etc., se déguisa en privilèges; et le ramas des injustices partielles valut mieux que la loi commune.»

Louis XIV voulut offrir comme dédommagement au peuple l'industrie et le commerce. Nous avons dit comment le génie de Colbert seconda les hautes conceptions du roi. L'agriculture négligée languit sous son règne, les fabriques encouragées s'élevèrent de toutes parts. Les commencements furent difficiles, les obstacles nombreux; la persévérance du roi sut en triompher; un fait assez léger par lui-même suffira pour le faire connaître. «Les draps rayés étaient à la mode; mais ceux qu'on fabriquait en France paraissaient grossiers et ridicules. Cependant le roi ne voulait pas qu'on en portât d'autres. La duchesse d'Uzès, à qui le duc de Montausier, son père, avait laissé le soin de la garde-robe du dauphin, imagina de faire faire un habit pour le prince avec du drap uni et étranger, sur lequel un peintre dessina des raies. Louis XIV, informé du stratagème, réprimanda fort la duchesse, fit brûler publiquement l'habit, et mettre à l'amende le marchand et le peintre.»

Les progrès de l'industrie intérieure sont inséparables de ceux de la marine. — «La marine improvisée de Louis XIV étonna à la fois les deux mers, sans échapper à la fatalité, qui mêla, dans tous les siècles, quelque chose de dur et de tyrannique aux institutions des navigateurs. Si, en Angleterre, la *presse* transporte par des violences passagères le matelot de la flotte marchande sur la flotte royale, en France, les *classes* saisissent sans bruit, depuis le berceau jusqu'à la tombe, l'habitant des provinces maritimes, et cette main-morte constitue la pire des servitudes, car la subsistance y est précaire, et la chaîne éternelle.»

Caractère de la monarchie de Louis XIV. — Culte de la royauté.

Le pouvoir entreprenant de Louis XIV, rompant l'unité nationale, dit Lemontey en se résumant, fit du clergé un simulacre, de la noblesse un cortége, de la magistrature un instrument, et du tiers-état une manufacture. — Sa monarchie eut deux bases : la crainte et l'admiration. Ce fut une royauté absolue et dispendieuse, sévère pour le peuple, hostile envers l'étranger, appuyée sur l'armée, sur la police, sur la gloire, et tempérée par la justice du monarque, par la sagesse de ses conseils, choisis dans les divers ordres de l'État, et par le besoin de ménager, pour la guerre et pour l'impôt, le nombre et la fortune de ses sujets.

Louis XIV sut être un roi éminemment français; il enveloppa dans l'honneur national, tantôt avec adresse, et tantôt sans dessein, ses goûts et ses aversions, ses défauts et ses excès, son despotisme et ses lauriers. Une vive sympathie enchaîna toujours les passions du peuple aux passions du monarque. — Ce concours n'était pas sans avantage. En effet, l'abaissement des anciens pouvoirs avait rendu plus remarquable l'éclatante élévation du trône. La monarchie, amenée à cet état extrême d'unité et de simplicité, eut besoin d'un appui semblable à celui que les gouvernements de l'antiquité trouvaient dans la sanction des oracles. Aussi a-t-on toujours donné en France le nom de magie et d'illusion à ce concert merveilleux d'événements et d'idées qui imprima si fortement alors, dans l'esprit des peuples, le *culte de la royauté*. Le règne presque entier de Louis XIV accoutuma les Français à cette idolâtrie politique. La gloire militaire, par qui les imaginations les plus froides sont involontairement émues, d'anciens ennemis vaincus sur terre et sur mer, des provinces ajoutées au territoire de la patrie, furent les premiers artifices de cette noble séduction. La considération du nom français dans l'étranger rejaillit aussi sur le roi. Il veilla avec un soin jaloux sur cette portion de sa gloire. Des ministres d'une habileté consommée le représentèrent toujours avec honneur, souvent avec fierté. Comment les sujets n'eussent-ils pas vénéré un maître dont tous les souverains avouaient la supériorité, les uns, par la haine qu'ils lui portaient, les autres, par leur affection à l'imiter?

CHAPITRE XVIII.

LOUIS XIV. — AFFAIRE DES RÉUNIONS. — ALGER PUNI. — GÊNES HUMILIÉE.

Affaire des réunions. — Capitulation de Strasbourg. — Traité de Ratisbonne. — Accroissement de la marine française. — Construction des ports de Toulon et de Brest. — Invention des galiotes à bombes. — Triple bombardement d'Alger. — Bombardement de Gênes. — Le doge à Versailles. — Les deux ambassades du roi de Siam à Louis XIV. — Ambassade du sophi de Perse. — Statue élevée à Louis XIV. — Maladie et guérison du roi.

(De l'an 1678 à l'an 1687.)

Affaire des réunions. — Capitulation de Strasbourg. — Traité de Ratisbonne (1678-1684).

La paix de Nimègue avait décidé l'Empire, l'Espagne et la Hollande à licencier leurs troupes extraordinaires, levées pour soutenir la guerre. Le roi de France garda toutes les siennes; il fit de la paix même un temps de conquêtes. — Certain du respect mêlé de crainte qu'il inspirait aux autres puissances, il établit en 1680, à Metz et à Brisach, des cours souveraines chargées de rechercher et décider quelles étaient les terres et les domaines qui, en qualité d'*appartenances, dépendances et annexes* de l'Alsace ou des Trois-Évêchés, devaient, *conformément au traité de Nimègue*, être réunies à la couronne de France. Une chambre du parlement de Besançon fut chargée de cette recherche pour la Franche-Comté. — Par suite de négligence ou d'usurpation, plusieurs de ces terres, depuis fort longtemps, avaient passé à d'autres maîtres. Divers princes de l'Empire, l'électeur palatin, le roi d'Espagne même, qui possédait quelques bailliages dans ces pays, le roi de Suède, comme duc de Deux-Ponts, furent cités devant ces tribunaux, pour rendre hommage au roi de France, ou pour subir la confiscation de leurs biens. — Des conférences eurent lieu à Courtray, en 1681, pour examiner les réclamations auxquelles cette prétention donna lieu; mais ces conférences n'empêchèrent point les juges nommés par Louis XIV de rendre des arrêts, que les troupes exécutèrent aussitôt.

L'électeur palatin et l'électeur de Trèves furent

dépouillés des seigneuries de Falkenbourg de Germersheim, de Veldentz, etc.— Ils portèrent en vain leurs plaintes à la diète de l'Empire, assemblée alors à Ratisbonne, qui se borna à faire des protestations.

Louis XIV ne se contenta pas d'avoir la *préfecture* des dix villes libres de l'Alsace au même titre que l'avaient eue les empereurs, il y voulait commander comme un roi. Déjà dans aucune de ces villes on n'osait plus parler de liberté. Strasbourg, ville impériale, grande, riche et maîtresse du Rhin par son pont sur ce fleuve, fameuse par son arsenal, qui renfermait neuf cents pièces d'artillerie, formait seule encore une puissante république. Louvois avait depuis longtemps le dessein de la donner à son maître. L'or, l'intrigue et la terreur, qui lui avaient ouvert les portes de tant de villes, préparèrent son entrée dans Strasbourg. Les magistrats se laissèrent gagner. Les habitants furent consternés de voir tout à coup 20,000 Français autour des remparts de la ville; les forts qui la défendaient près du Rhin, insultés et pris en un moment; Louvois aux portes, et les bourgmestres parlant de se rendre. Les pleurs et le désespoir des citoyens, amoureux de la liberté, n'empêchèrent point que le même jour (30 septembre 1681) la capitulation ne fût signée, et que Louvois ne prît possession de la ville au nom de Louis XIV, qui y fit son entrée solennelle le 4 octobre. Strasbourg, par les fortifications dont Vauban l'a entourée, et par le courage de ses habitants, dévoués aujourd'hui à notre commune patrie, est devenue une des plus fortes barrières de la France.

Le roi ne ménageait pas plus l'Espagne que l'Empire; il demandait dans les Pays-Bas la ville d'Alost et tout son bailliage, que les ministres avaient oublié, disait-il, d'insérer dans les conditions de la paix; et, sur les délais de l'Espagne, il fit bloquer, en 1682, la ville de Luxembourg, qu'il bombarda, et prit en 1684, ainsi que Courtray, Dixmude et Trèves, faisant démolir les fortifications de cette dernière ville, *pour se conformer à l'esprit du traité de Nimègue.*

Dans le même temps (1681) il achetait en Italie la forte ville de Casal d'un duc de Mantoue, qui aurait vendu tout son État pour fournir à ses plaisirs.

Ces actes hardis excitèrent de nouveau les alarmes des puissances étrangères, qui se liguèrent pour le maintien des traités de Westphalie et de Nimègue; mais aucune d'elles n'osa recommencer la guerre. — Deux traités, signés en 1684 à Ratisbonne, déterminèrent qu'à défaut d'une paix définitive entre la France, d'une part, l'Espagne et l'Empire de l'autre, il y aurait une trêve de vingt ans, pendant laquelle la France garderait Luxembourg, Strasbourg, et toutes les terres déclarées réunies à la couronne par les cours de Metz et de Brisach, avant le 1er août 1681.

Accroissement de la marine française. — Construction des ports de Toulon et de Brest. — Invention des galiotes à bombes. — Triple bombardement d'Alger (1680-1687).

Louis XIV, craint partout, dit Voltaire, ne songea qu'à se faire craindre davantage. La marine royale avait été accrue (de 1680 à 1682) au delà des espérances des Français, et des appréhensions des étrangers. Ce n'était pas seulement le nombre des vaisseaux qui faisait sa force; elle comptait 60,000 matelots exercés, et que des lois sévères, comme celles relatives à la discipline des armées de terre, retenaient dans le devoir. L'Angleterre et la Hollande, ces puissances maritimes, n'avaient alors ni tant de marins ni de si bonnes lois.

Des compagnies de *cadets* dans les places frontières, et de *gardes-marines* dans les ports, furent instituées et composées de jeunes gens apprenant, sous des maîtres payés par le trésor public, tout ce qui était nécessaire à leur profession.

Tandis que Dunkerque et Le Havre se remplissaient de vaisseaux, le port de Toulon, sur la Méditerranée, était construit à grands frais pour contenir 100 vaisseaux de guerre, avec un arsenal et des magasins magnifiques. Sur l'Océan, le port de Brest se formait avec la même grandeur.

Le perfectionnement et l'accroissement de la marine étaient le fruit des soins de Colbert. — Son rival, Louvois, faisait, dans le même temps, bâtir plus de cent citadelles, et donnait à la France guerrière une ceinture de places fortes. Huningue, que nous avons démantelée, et Sarrelouis, que nous avons perdue en 1815, avaient été bâties du temps de Louis XIV.

La France avait alors plus de 100 vaisseaux de ligne, dont quelques-uns portaient plus de 100 canons. Ces vaisseaux ne restaient pas oisifs dans les ports. Les escadres de Louis XIV, sous le commandement de Duquesne, nettoyaient les mers infestées par les corsaires de Tripoli et d'Alger.

L'invention des galiotes à bombes permit de punir les Algériens de façon à leur faire respecter le pavillon français; mais il fallut y revenir à trois fois. « Il y avait un jeune homme, nommé Bernard Renaud, connu sous le nom de *Petit Renaud*, qui, sans avoir jamais servi sur les vaisseaux, était un excellent marin, à force de génie. Colbert, qui déterrait le mérite dans l'obscurité, l'avait souvent appelé au conseil de marine, même en présence du roi. C'était par les soins et sur les lumières de Renaud que l'on suivait depuis peu une méthode plus régulière et plus facile pour la construction des

vaisseaux. Il osa proposer dans le conseil de bombarder Alger avec une flotte.—On n'avait pas d'idée que les mortiers à bombes pussent n'être pas posés sur un terrain solide. La proposition révolta. — Il essuya les contradictions et les railleries que tout inventeur doit attendre; mais sa fermeté, et cette éloquence qu'ont ordinairement les hommes vivement frappés de leurs inventions, déterminèrent le roi à permettre l'essai de cette nouveauté. — Renaud fit construire cinq vaisseaux plus petits que les vaisseaux ordinaires, mais plus forts de bois, sans ponts, avec un faux tillac à fond de cale, sur lequel on maçonna des creux où l'on mit des mortiers. Il partit avec cet équipage sous les ordres du vieux Duquesne, qui était chargé de l'entreprise, et qui n'en attendait aucun succès.»

Duquesne et les Algériens furent étonnés de l'effet des bombes. Les batteries furent établies devant Alger (août 1682). Une pluie de projectiles, dont quelques-uns avaient quinze pouces de diamètre, tomba sur les maisons, en brûla une partie, détruisit la grande mosquée, et coula à fond tous les bâtiments mouillés dans le port. Frappés de terreur, les Algériens allaient abandonner leur ville, lorsqu'un vent de tempête obligea la flotte de Duquesne à s'éloigner des côtes et à revenir en France.

Mais le vieil amiral, avec ses terribles galiotes, reparut devant Alger au mois de mai de l'année suivante (1683). Le bombardement fut si violent, et eut des effets si désastreux, que les janissaires, effrayés, demandèrent à capituler. — La paix allait être conclue, lorsqu'une de ces révolutions, alors communes dans les États barbaresques, changea le chef de la régence, et donna le pouvoir à un brigand féroce, Mezzomorto, corsaire renommé. L'ancien dey et ses ministres furent égorgés. Tous les négociants français établis dans la ville furent massacrés; le père Levacher, missionnaire et consul de France, fut attaché à la bouche d'un canon [1], et lancé comme un projectile à la flotte française. Le bombardement recommença : en peu d'heures, tous les vaisseaux algériens furent détruits, la ville basse et les deux tiers de la ville haute devinrent un monceau de ruines, un quart de la population fut écrasé sous les décombres. Alors ceux qui avaient rompu les négociations s'humilièrent, et demandèrent la paix en jurant au nom du prophète qu'ils ne s'exposeraient plus à la colère du *sultan* des Français. — Duquesne exigea l'envoi de députés en France pour demander pardon au roi et en recevoir la paix. Il força les Algériens de rendre sans rançon tous les esclaves chrétiens qui se trouvaient à Alger, et de payer une grosse somme d'argent, « ce qui est la plus grande punition des corsaires. »

Lorsque le sieur Damfreville, capitaine de vaisseau, vint délivrer dans Alger tous les esclaves chrétiens au nom du roi de France, il se trouva parmi eux beaucoup d'Anglais qui, étant déjà à bord, soutinrent à Damfreville que *c'était en considération du roi d'Angleterre qu'ils étaient mis en liberté.* Alors le capitaine français fit appeler les Algériens, et remettant les Anglais à terre : « Ces gens-ci prétendent n'être délivrés « qu'au nom de leur roi ; le mien ne prend pas la « liberté de leur offrir sa protection ; je vous les re- « mets ; c'est à vous à montrer ce que vous devez au « roi d'Angleterre. » Tous les captifs anglais furent remis aux fers.

La marine barbaresque répara ses désastres. Oubliant promptement comme ils avaient été frappés, les Algériens eurent l'audace de recommencer en 1687 leurs courses contre les navires du commerce français. Le maréchal d'Estrées, chargé de les punir, jeta dans Alger dix mille bombes qui ruinèrent entièrement la ville et détruisirent tous les vaisseaux.

Cette dernière leçon fut suffisante. La terreur qu'elle inspira aux Algériens dura jusqu'en 1827, époque où une insulte faite au consul français causa la guerre qui, en vingt jours, mit la France en possession de l'ancien royaume d'Hariadan Barberousse.

Bombardement de Gênes.—Le doge à Versailles (1684-1685).

La république de Gênes eut encore, plus que celle d'Alger, à s'abaisser devant Louis XIV.

Les négociants génois avaient vendu de la poudre et des bombes aux Algériens; on construisait à Gênes, en 1684, quatre galères pour le service de l'Espagne. Le roi, par son envoyé à Gênes, fit inviter le doge à empêcher de lancer à l'eau les galères destinées à une puissance ennemie de la France (c'était avant la trêve de Ratisbonne), et menaça la république d'un châtiment prompt si elle ne se soumettait pas à ses volontés. Les Génois, irrités de cette entreprise sur leur liberté, et comptant sur le secours de l'Espagne, refusèrent d'accéder à une invitation qui avait le caractère d'un ordre.

Aussitôt quatorze gros vaisseaux, vingt galères, dix galiotes à bombes, plusieurs frégates, sortirent du port de Toulon. Le marquis de Seignelay, fils de Colbert, et nouveau ministre de la marine, était lui-même sur la flotte. « Ce jeune homme, dit Voltaire, plein d'ambition, de courage, d'esprit, d'activité, avide de toute espèce de gloire, ardent à tout ce qu'il entreprenait, et mêlant les plaisirs aux

[1] Ce canon, connu depuis sous le nom de *la pièce consulaire,* a été pris en 1830, et se trouve actuellement dans l'arsenal de Toulon.

affaires sans qu'elles en souffrissent, voulait être à la fois guerrier et ministre. Le vieux Duquesne commandait les vaisseaux, le duc de Mortemart les galères; mais tous deux étaient les courtisans du secrétaire d'État.»

La flotte française arriva devant Gênes le 7 mai 1684; les galiotes y jetèrent, en dix jours, 14,000 bombes, et réduisirent en cendres une partie de ces édifices de marbre qui lui ont fait donner le nom de *Gênes la Superbe*. — 4,000 soldats débarqués s'avancèrent jusqu'aux portes, et brûlèrent le faubourg de San-Pietro d'Arena. Alors, pour prévenir une ruine totale, la république génoise dut s'humilier et demander la paix.

Le roi la lui fit attendre neuf mois; le traité ne fut signé, à Versailles, que le 22 février 1685. — Louis XIV exigea que le doge de Gênes, et quatre des principaux sénateurs, vinssent implorer sa clémence dans son palais de Versailles; et, de peur que les Génois n'éludassent la satisfaction et ne dérobassent quelque chose à sa gloire, il voulut que le doge qui viendrait lui demander pardon fût continué dans sa principauté, malgré la constitution génoise, qui ôtait cette dignité à tout doge absent un moment de la ville.

Imperiale Lescaro, doge de Gênes, avec les sénateurs Lomellino, Garibaldi, Durazzo, et Salvago, vinrent à Versailles faire les excuses que le roi exigeait d'eux. — «Le doge, en habit de cérémonie, parla, couvert d'un bonnet de velours rouge, qu'il ôtait souvent : son discours et ses marques de soumission étaient dictés par le marquis de Seignelay. Le roi l'écouta, assis et couvert; mais, comme dans toutes les occasions de sa vie il joignait la politesse à la dignité, il traita Lescaro et les sénateurs avec autant de bonté que de faste. Les ministres Louvois, Croissy et Seignelay traitèrent avec plus de fierté ce chef d'une république humiliée; aussi le doge disait: «Le roi ôte à nos cœurs la liberté, par «la manière dont il nous reçoit; mais ses ministres «nous la rendent.» Ce doge était un homme de beaucoup d'esprit ; le marquis de Seignelay lui ayant demandé ce qu'il trouvait de plus singulier à Versailles, il lui répondit : «C'est de m'y voir.»

Les deux ambassades du roi de Siam à Louis XIV (1684-1686). — Ambassade du sophi de Perse (1715).

Si l'ambassade du doge de Gênes flatta l'orgueil de Louis XIV, cet orgueil dut encore être bien plus flatté par les deux ambassades [1] qu'envoya à Versailles, en 1684 et 1686, le roi de Siam, pays où l'on avait ignoré jusqu'alors que la France existât.

Par une de ces singularités qui prouvent la supériorité des Européens sur les autres nations, un Grec de Céphalonie, nommé Constantin Phaulkon, et connu des Français sous le nom de M. Constance, était devenu *barcalon*, c'est-à-dire premier ministre ou grand mandarin du royaume de Siam. Cet homme, pour s'affermir et s'élever encore, avait besoin de secours étrangers, mais il n'osait se confier ni aux Anglais ni aux Hollandais, voisins trop dangereux dans les Indes. Les Français venaient d'établir des comptoirs sur les côtes de Coromandel, et avaient porté dans ces extrémités de l'Asie la réputation de leur roi. Phaulkon crut que Louis XIV serait flatté par un hommage qui viendrait de si loin sans être attendu, et se montrerait favorable à ses propres desseins. Il envoya, au nom du roi de Siam, son maître, une solennelle ambassade avec de grands présents à Louis XIV, pour lui faire entendre que ce roi indien, charmé de sa gloire, ne voulait faire de traité de commerce qu'avec la nation française, et qu'il n'était pas même éloigné de se faire chrétien.

Louis XIV donna, le 18 septembre 1684, audience aux mandarins siamois. Son orgueil flatté, et sa dévotion excitée, l'engagèrent à envoyer (en 1685) au roi de Siam deux ambassadeurs (le chevalier de Chaumont et l'abbé de Choisy.

La seconde ambassade siamoise vint à Paris en juillet 1686. Elle ne fut pas moins bien accueillie que la première. Les ambassadeurs conclurent un traité, en conséquence duquel le roi de France devait envoyer des troupes à Siam pour être mises en possession des deux meilleures places du royaume; expédition qui eut lieu en effet, et qui, commandée par M. de Farges, fut composée de quelques officiers avec 800 soldats.

L'éclat des deux ambassades siamoises fut le seul fruit qu'en retira Louis XIV. «En 1688, Obra-Pitracha, favori du roi de Siam, se saisit de son palais (à Louvo), le fit arrêter lui-même, et fit mettre aux fers M. Constance, après avoir désarmé tous les Européens établis à Louvo. — M. Constance, informé de la conspiration, avoit, quelque temps auparavant, prié M. de Farges de venir à Louvo avec 80 hommes seulement; il n'en falloit pas davantage pour se saisir des rebelles, et déconcerter leurs desseins; mais cet officier, effrayé du bruit répandu exprès de la mort du roi, s'arrêta à Siam, et retourna ensuite à Bancok, après avoir laissé pour otages à Pitracha ses deux enfants et quelques officiers. L'usurpateur, qui jusqu'alors s'étoit borné à prendre le titre de *grand mandarin*, fit périr son roi, deux princes, frères du roi, et M. Constance, l'ex-ministre. Il bloqua ensuite le fort de Bancok,

[1] Le roi de Siam avait déjà envoyé à Louis XIV, en 1680, une première ambassade qui avait péri en mer. — Il en envoya une seconde en 1683, qui arriva en France en 1684.

afin d'en chasser les Français; mais M. de Farges déclara qu'il n'en sortiroit point. Il fallut négocier. Pendant qu'on traitoit, Pitracha faisoit mille indignités à madame Constance, qui refusoit de devenir l'épouse d'un païen; il alloit l'enfermer dans son zenanah (sérail), lorsque cette vertueuse chrétienne s'échappa avec son fils, sous la protection d'un officier français nommé Sainte-Marie. Elle s'étoit réfugiée à Bancok, où M. de Farges s'étoit engagé à la recevoir; mais cet officier, craignant d'accroître les difficultés de sa position, la remit, le 19 octobre 1684, dans les mains de ses persécuteurs, qui commencèrent par massacrer son fils, encore enfant, plus heureux de mourir à cet âge que de survivre, esclave et infidèle, aux malheurs de sa famille. Pour la mère, le nouveau prince, affectant d'oublier qu'il l'avoit aimée, la relégua dans les cuisines du palais, où elle oublia elle-même tout ce qu'elle avoit été, excepté qu'elle étoit chrétienne [1]. » M. de Farges, par cette lâche faiblesse, ne sauva pas Bancok; il fut forcé, l'année suivante, de l'abandonner avec le petit nombre de soldats qui étaient restés autour de lui, et dut s'estimer heureux de pouvoir gagner Pondichéry.

Cette double ambassade du roi de Siam ne fut pas la seule que Louis XIV reçut des pays orientaux. Dans l'année même de sa mort, en 1715, un ambassadeur lui fut envoyé par le schah Husseyn, dernier souverain de la Perse de la dynastie des Sophis. Ce malheureux prince, menacé par des sujets rebelles et par le sultan des Afghans, qui devait le détrôner et fonder en Perse une nouvelle dynastie, avait entendu parler de l'appui généreux que le roi de France avait donné au dernier roi de la race des Stuarts. Il crut pouvoir en espérer aussi un secours, et il envoya à Louis XIV un ambassadeur qui ne vint en France que pour être témoin de la mort de ce grand roi, protecteur des souverains détrônés, et dont son maître désirait obtenir l'appui. Husseyn, privé de cette espérance, lutta encore quelques années avec courage; mais, après avoir vu la population d'Ispahan presque détruite par une famine horrible, suite d'un long siége, il se décida (en 1722) à abdiquer, ôta son aigrette impériale, et l'attacha lui-même au turban de Mahmoud, son compétiteur victorieux, en lui disant : « Dieu seul « dispose des empires; règne en paix, et sois plus « heureux que moi [2]. »

[1] P. d'Avrigny, *Mémoires pour servir à l'histoire universelle de l'Europe, depuis* 1600 *jusqu'à* 1716. — C'est de cette digne et courageuse veuve de Constantin Phaulkon que Voltaire a osé dire : « Après avoir été sur le point d'être « reine, elle fut condamnée à servir dans la cuisine, *emploi* « *pour lequel elle était née.* »

[2] Louis XIV, flatté de la démarche d'Husseyn, accueillit favorablement son ambassadeur. Les courtisans, qui commençaient à moins redouter le vieux roi mourant, s'étonnaient du respect que son nom et sa renommée inspiraient encore aux nations étrangères; ignorant les événements qui se passaient hors des pays voisins de la France, ils refusèrent de croire à cet hommage rendu à Louis XIV par un des souverains de l'Asie, et prétendirent, sans aucune raison, que l'ambassade était supposée.

Statue élevée à Louis XIV. — Maladie et guérison du roi (1686).

Louis XIV devait être doué d'une grande force de caractère, et animé d'une bien vive piété, pour supporter sans en être ébloui tout ce que l'adulation des courtisans inventait dans le but de lui plaire.

La réception faite par le roi de France à l'envoyé du dernier sophi de Perse fut entourée d'un luxe qui dépassait celui de l'Orient, et qui montre de quel éclat Louis XIV avait paré la royauté. C'est un tableau de la cour de Versailles qui mérite d'être reproduit.

« Un ambassadeur de Perse (dit le duc de Saint-Simon, qui fut un de ceux qui refusèrent de croire à la réalité de l'ambassade) étoit arrivé à Charenton, défrayé depuis son débarquement; le roi s'en fit une grande fête. — Pontchartrain lui en fit fort sa cour. Il fut accusé d'avoir créé cette ambassade, en laquelle, en effet, il ne parut rien de réel, et que toutes les manières de l'ambassadeur démentirent, ainsi que sa misérable suite et la pauvreté des présents qu'il apporta...

« Cet ambassadeur fit son entrée, le jeudi 7 février 1715, à Paris, à cheval, entre le maréchal de Matignon et le baron de Breteuil, introducteur des ambassadeurs, avec lequel il eut souvent des grossièretés de bas marchand et tant de folles disputes sur le cérémonial avec le maréchal de Matignon, que, dès que le maréchal l'eut remis à l'hôtel des ambassadeurs extraordinaires, il le laissa là sans l'accompagner dans sa chambre, comme c'est la règle. » — « M. de Torcy (ministre des affaires étrangères) alla aussitôt à Paris, dit le *Journal de Dangeau*, pour voir l'ambassadeur de Perse, et régler avec lui beaucoup de petites difficultés qu'il y avoit eues à son entrée. Cet ambassadeur a souhaité que la cérémonie de sa réception fût remise à huit jours. Ce qui le lui fait désirer, ce sont des scrupules qu'il a sur les premiers jours de la lune; il est persuadé que cette lune-ci est funeste jusqu'au 13. Il a même dit à M. de Torcy que ce n'étoit qu'à cette croyance qu'on devoit attribuer la mauvaise humeur et les torts qu'il avoit eus avec le maréchal de Matignon et le baron de Breteuil à son entrée à Paris. Il a été fort content de M. de Torcy, qui lui a trouvé beaucoup d'esprit, mais trop de fantaisies et d'entêtement. Le roi a consenti à ce que désire l'ambassadeur; l'audience sera retardée, et cela convient mieux au roi, parce que la cour aura plus de temps pour se préparer à être magnifique, comme le roi souhaite qu'elle le soit ce jour-là. »

L'audience fut donc indiquée pour le 19 janvier.

« Le roi, continue Dangeau, se leva à son heure ordinaire; il prit un habit d'une étoffe or et noir, brodé de diamants : il y en avoit pour douze millions cinq cent mille livres, et l'habit étoit si pesant, que le roi en changea aussitôt après son diner. Outre les pierreries qu'il avoit sur lui, il avoit prêté une garniture de diamants et de perles à M. le duc du Maine, et une garniture de pierres de couleur à M. le comte de Toulouse. Monseigneur le duc d'Orléans avoit un habit de velours bleu brodé de perles et de diamants, et cette broderie en mosaïque fut très-admirée. — L'ambassadeur de Perse n'arriva que vers les onze heures, et un peu avant, le roi parut sur le balcon de sa chambre, et le peuple, dont la cour étoit remplie, poussa des cris de *vive le roi!* Je crois n'en avoir jamais entendu qui partissent de meilleur cœur. La cour des secrétaires d'État étoit aussi remplie de peuple que la première. Les cris de joie s'y redoublèrent, et passèrent même

Un d'eux, le maréchal de La Feuillade, lui éleva une statue et la *dédia* avec des cérémonies si extraordinaires; que le duc de Saint-Simon dit : « J'y étois, et je conclus, par les bassesses dont je fus témoin, que si le roi avoit voulu se faire adorer, il auroit trouvé des adorateurs. »— Cette dédicace eut lieu le 18 mars 1686.

Le maréchal de La Feuillade avait fait construire une place publique qu'il nomma *des Victoires*, et au milieu de laquelle s'élevait, sur un piédestal orné de bas-reliefs et des statues des peuples vaincus, la statue de Louis XIV couronné de lauriers par la Renommée, et foulant aux pieds Cerbère, emblème de la triple alliance. Ce groupe de bronze de treize pieds de haut était entièrement doré. Le monument avait en tout trente-cinq pieds d'élévation. « La Feuillade fit trois tours à cheval autour de la statue, à la tête du régiment des gardes, dont il était colonel, et fit toutes les prosternations que les païens faisaient autrefois devant les statues de leurs empereurs. Le prévôt des marchands et les échevins étaient présents. Il y eut le soir un feu d'artifice devant l'hôtel de ville et des feux de joie dans toutes les rues. »

L'abbé de Choisy dit, dans ses *Mémoires*, que « La Feuillade avoit dessein d'acheter une cave dans l'église des Petits-Pères, et qu'il prétendoit la pousser par-dessous terre jusqu'au milieu de la place des Victoires, afin de se faire enterrer précisément sous la statue de son maître. Il avoit eu aussi la vision de fonder des lampes perpétuelles qui auroient éclairé la statue nuit et jour [1]. » Les villes de Dijon, d'Arles, de Rennes, de Montpellier, et plusieurs autres, firent dans la suite élever des statues en l'honneur de Louis XIV.

La statue de la place des Victoires était érigée, suivant une inscription gravée sur le piédestal, *à l'homme immortel* (*viro immortali*). Dans le temps où le roi recevait cette flatterie monumentale, une maladie grave lui rappelait qu'il était soumis comme le dernier de ses sujets à la douleur et à la mort. C'était une fistule dont la guérison ne fut obtenue qu'à l'aide d'une opération dangereuse que Louis XIV supporta avec courage et dignité. Sa maladie, qui fut connue du peuple au moment seulement où l'opération venait d'être faite, excita vivement l'inquiétude et l'intérêt. — Les églises se remplirent aussitôt de gens de tout état demandant à Dieu la guérison de leur roi : « il ne fallait pas les y appeler, ils y allaient d'eux-mêmes. » Ces témoignages d'affection, qui se renouvelèrent lorsque le roi vint à Notre-Dame de Paris offrir à Dieu ses actions de grâce, pour son rétablissement, durent flatter Louis XIV plus que la manifestation adulatrice du maréchal de La Feuillade.

dans l'avenue de Paris, où se trouvoit une foule qui s'étendoit jusqu'à la maison de Bontemps, où l'ambassadeur descendit de carrosse pour monter à cheval. — Lui et sa suite entrèrent dans la cour du château; ils en firent le tour, et descendirent dans l'appartement du duc de Guiche.

« Dès qu'ils furent entrés, le roi passa dans la galerie, où il y avoit des gradins à quatre rangs depuis un bout jusqu'à l'autre, mais d'un côté seulement. Ces gradins étoient remplis par plus de quatre cents dames magnifiquement parées. Les dames de la cour étoient sur les gradins les plus près du trône, et les dames de Paris en continuant vers le bas de la galerie. Le roi, en entrant, eut la politesse de passer très-près des dames, qui avoient grande envie de le voir dans sa magnificence.

« Il monta sur son trône, où étoit à droite, à côté de lui, monseigneur le dauphin (depuis Louis XV), qui avait un habit et un bonnet couvert de pierreries. Madame la duchesse de Ventadour le tenoit par la lisière; à la gauche étoit monseigneur le duc d'Orléans, et tous les princes du sang, à droite et à gauche, suivant leur rang. Il y avoit deux espèces de tambours aux côtés du trône, où étoient madame la duchesse de Berri, Madame, et toutes les princesses du sang, avec leurs dames, et derrière les princes du sang étoient les quatre gentilshommes de la chambre et les deux maîtres de la garde-robe. M. le duc de Bouillon, grand chambellan, et M. le duc de La Rochefoucauld, grand maître de la garde-robe, malades à Paris, n'y étoient point. Aucun des princes n'étoit couvert. La galerie étoit remplie de courtisans habillés très-richement, et de beaucoup d'étrangers qu'on avoit fait entrer un peu avant l'audience, qui fut assez longue.

« Il parut que l'ambassadeur ne fut pas content des interprètes; il entend un peu le français, et il trouvoit que les interprètes ne rendoient pas bien son discours. Le duc de Noailles, capitaine des gardes de quartier, monta sur les gradins du trône avec lui; l'électeur de Bavière et le comte de Lusace étoient sur le second gradin. On avoit eu soin de faire mettre au bas du trône Coypel, fameux peintre, pour en faire le tableau, et de Roze, secrétaire de l'Académie des inscriptions, pour faire une relation de la cérémonie.

« Après l'audience du roi, l'ambassadeur alla voir monseigneur le dauphin, qui avoit passé dans l'appartement richement meublé de feue madame la dauphine. L'ambassadeur trouva ce prince si charmant qu'il auroit voulu le baiser; il l'appelle *le prince nécessaire*, qui est le nom qu'on donne en Perse à l'héritier de la couronne, et il nous paroit que ce nom-là est fort bien appliqué à monseigneur le dauphin. Après le dîner, l'ambassadeur alla chez MM. de Torcy et de Pontchartrain. La pluie l'obligea de monter en carrosse pour retourner à Paris; il avoit le dessein d'aller à cheval jusqu'à la maison de Bontemps.

« Les présents ne sont dignes ni du roi qui les reçoit ni du roi de Perse qui les envoie. Il y a cent quatre perles fort médiocres, deux cents turquoises très-vilaines, et deux boîtes d'or remplies d'un baume qu'on dit merveilleux pour les blessures. Ils disent qu'il est très-rare, qu'il sort goutte à goutte d'un rocher renfermé dans un autre, et qu'il faut beaucoup de temps pour en ramasser une petite fiole. — Quand le roi eut reçu la lettre et les présents du roi de Perse, il remit le tout entre les mains de M. de Torcy. »

Un traité, dont nous ignorons les détails, fut signé. L'ambassadeur eut son audience de congé le 13 août. Louis XIV, qui s'était fait porter à la messe le matin, et qui fit un effort pour le recevoir *debout et sans appui*, mourut le 1er septembre.

[1] Quatre fanaux, qui furent éteints en 1699, et démolis en 1717, éclairèrent pendant quelques années la statue de la place des Victoires, malgré ce distique célèbre d'un poëte gascon :

La Feuillade, sandis, jé crois qué tu mé bernes,
Dé placer le soleil entré quatré lanternes.

CHAPITRE XIX.

LOUIS XIV. — RÉGALE. — FRANCHISE. — RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES.

Affaire de la *régale.* — Assemblée du clergé.— Déclaration de 1682, consacrant les libertés de l'Église gallicane.—Danger d'un schisme en France, détourné par Bossuet. — Affaire des *franchises.* — Saisie et restitution d'Avignon.—Esprit républicain du calvinisme. — Opinion populaire hostile aux protestants. — Le clergé catholique et le clergé protestant. — Loi contre les relaps.— Protection accordée par Colbert aux protestants. — Zèle pour la conversion. — Politique de Louis XIV à l'égard des protestants. — Proposition de réunion au culte catholique, repoussée par le synode de 1673. — Premier projet de révocation de l'édit de Nantes. — Lenteur des conversions. — Établissement d'une caisse pour les accélérer à prix d'argent.— Louvois prend la direction des conversions. — Il y emploie des troupes. — Ordonnance de 1681. — Autres mesures prises contre les protestants, leurs ministres et leurs synodes. — Destruction de leurs églises — Assemblée de Toulouse.— Nouvelle rigueur contre les protestants. — Révocation de l'édit de Nantes. — Suites de cette révocation.

(De l'an 1680 à l'an 1690.)

Affaire de la *régale.* — Assemblée du clergé. — Déclaration de 1682, consacrant les libertés de l'Église gallicane. — Danger d'un schisme en France, détourné par Bossuet (1680-1692).

La révocation de l'édit de Nantes par Louis XIV, révocation sur laquelle nous reviendrons, a fait voir dans ce roi un serviteur aveugle de la papauté, comme si la religion catholique était intéressée à ce qu'un souverain fût intolérant et persécuteur. Louis XIV fut, au contraire, un des antagonistes les plus opiniâtres des prétentions de la cour de Rome, et il ne le fut pas toujours avec raison.

L'affaire de la *régale* est une des plus importantes que le cabinet de Versailles ait eu à discuter avec le saint-siége. Il s'agissait d'intérêts réciproques également vivaces et très-productifs. La *régale* était un droit que s'attribuaient les rois de France de pourvoir à tous les bénéfices simples d'un diocèse pendant la vacance du siége, et de percevoir à leur profit, ou à leur gré, les revenus de l'évêché. — C'était évidemment une usurpation de l'autorité royale qui ne pouvait être tolérée qu'à l'époque où les rois de la première et de la seconde race (*par abus,* il est vrai) nommaient seuls les évêques , et dotaient les évêchés. — Cette usurpation était ancienne, et à cause de cette ancienneté même, les églises du Languedoc, de Guyenne, du Dauphiné et de Provence, autrefois étrangères au royaume, en étaient exemptes; le parlement, toujours ennemi de la puissance du pape, et rival jaloux du clergé, déclara, en 1608, que la *régale* devait avoir lieu dans *tout le royaume;* mais Henri IV, animé de cet esprit de sagesse et de modération qui a fait sa gloire, écouta les réclamations des évêques, les protestations du pape, évoqua l'affaire à son conseil, et se garda bien de rien décider.

Deux cardinaux, plus amis du pouvoir royal que de la liberté religieuse, Richelieu et Mazarin, appuyèrent les prétentions du roi sur la *régale,* et demandèrent que les évêques qui se prétendaient exempts produisissent leurs titres. Ils ne montraient pas les titres de la royauté. — Néanmoins, tout resta indécis jusqu'en 1673, et le roi, jusqu'alors, n'osa pas donner un seul bénéfice dans les diocèses d'outre-Loire durant la vacance des siéges.

En 1673 parut un édit par lequel tous les évêchés du royaume étaient soumis à la *régale.* «Deux évêques, qui étaient malheureusement, dit Voltaire, les deux plus vertueux hommes du royaume, refusèrent opiniâtrément de se soumettre : c'étaient Pavillon, évêque d'Aleth, et Caulet, évêque de Pamiers. Ils se défendirent d'abord par des raisons assez plausibles ; on leur en opposa d'aussi fortes... Cependant les deux évêques furent inflexibles. Ni l'un ni l'autre n'avait fait enregistrer son serment de fidélité, et le roi se croyait en droit de pourvoir aux canonicats de leurs églises... Les deux prélats excommunièrent les pourvus en régale... Le pape Innocent XI, vertueux et opiniâtre comme eux, prit entièrement leur parti... Le roi montra d'abord beaucoup de modération. On laissa mourir paisiblement l'évêque d'Aleth, dont on respectait la grande vieillesse. L'évêque de Pamiers, resté seul, n'en fut point ébranlé ; il redoubla ses excommunications, et persista à ne point faire enregistrer son serment de fidélité, persuadé que, dans ce serment, on soumet trop l'Église à la monarchie. Le roi saisit son temporel. Le pape et les jansénistes [1] le dédommagèrent. Il gagna à être privé de ses revenus, et il mourut en 1680, convaincu qu'il avait soutenu la cause de Dieu contre le roi.»

La mort des deux évêques n'éteignit pas la querelle, qui devint bientôt si vive, qu'aux *appels à la cour de Rome* succédèrent les *arrêts du parlement.* — Le pape soutint la doctrine des deux évêques. Le roi convoqua une assemblée du clergé composée de trente-cinq évêques, d'autant de députés du second ordre, et de deux agents généraux du clergé. — L'illustre Bossuet fit le *sermon* d'ouverture, dans lequel, après avoir établi la prééminence de l'Église de Rome, et la déférence qui lui est due, il exposa «l'application constante de l'É-«glise gallicane à maintenir le droit commun et la «puissance des ordinaires, suivant les conciles gé-«néraux et les institutions des saints pères.»

[1] «Les deux évêques, dit Voltaire, étaient suspects de jansénisme.»

L'assemblée accueillit les prétentions du roi. — Le pape cassa les arrêts de l'assemblée, qui enfin, le 13 mars 1682, formula quatre articles, portant en substance :

1° « Le pape n'a aucune autorité directe ni indi-« recte sur le temporel des rois; il ne peut délier « leurs sujets du serment de fidélité;

2° « La plénitude de puissance accordée au siége « apostolique ne déroge point à ce que le concile de « Constance (confirmé par les papes, par l'Église « en général, et par celle de France en particulier) « a prononcé sur l'autorité des conciles généraux, « en matière de foi supérieure à celle des papes[1], « et l'Église gallicane n'approuve point ceux qui « mettent en doute l'autorité des décrets du concile « de Constance, ou qui veulent en éluder la force, « en disant que les pères de Constance n'ont parlé « que pour un temps de schisme.

3° « L'usage de la puissance apostolique doit être « tempéré par les canons et par les règles et cou-« tumes reçues par les églises particulières.

4° « Il appartient principalement au pape de dé-« cider en matière de foi; ses décrets obligent tous « les chrétiens; mais ils ne deviennent cependant « irréfragables que lorsque l'Église les a adoptés. »

Ces quatre articles furent aussitôt enregistrés dans tous les parlements, et il fut ordonné de les enseigner spécialement dans les écoles de théologie, dont les professeurs durent y adhérer. Le pape, pour toute réponse à cette mesure de vigueur, refusa des bulles à tous les évêques et à tous les abbés commandataires nommés par le roi, qui avaient été membres de l'assemblée du clergé de 1682; le roi ne nommait pas d'autres sujets aux évêchés vacants, de sorte qu'à la mort d'Innocent XI, en 1689, il y avait trente-cinq diocèses en France dépourvus d'évêques. Les évêques nommés par le roi touchaient les revenus; mais ils n'osaient ni se faire sacrer, ni remplir les fonctions épiscopales. L'idée de créer un *patriarche* se renouvela. La querelle des franchises des ambassadeurs à Rome, qui acheva d'envenimer les plaies, fit penser que le temps était venu d'établir en France une église *catholique apostolique* qui ne serait point *romaine*. Le procureur général de Harlai, et l'avocat général Talon le firent entendre dans leurs discours, quand ils appelèrent comme d'abus, en 1687, de la bulle sur les franchises, en éclatant contre l'opiniâtreté du pape, qui laissait tant d'églises sans pasteurs. Le roi s'y refusa. Enfin un expédient, suggéré par Bossuet, pourvut aux besoins de l'Église de France, et prévint un schisme funeste : c'était de faire administrer les diocèses par les évêques nommés par le roi, mais en vertu de pouvoirs qui leur fussent conférés par les chapitres.

Le différend relatif à la régale se perpétua pendant douze ans. Les papes Alexandre VIII et Innocent XII confirmèrent la condamnation portée par Innocent XI contre l'assemblée du clergé, et continuèrent à refuser les bulles aux évêques. — Les évêques écrivirent enfin au pape, avec l'autorisation du roi, et chacun d'eux déclara séparément « qu'il était douloureusement affligé des procédés de « l'assemblée; qu'il ne recevait point comme décidé « ce qu'on y avait décidé, ni comme ordonné ce « qu'on y avait ordonné. » Satisfait par cette déclaration, Innocent XII leur envoya les bulles qu'il avait jusqu'alors refusées.

Affaire des *franchises*. — Saisie et restitution d'Avignon (1687-1690).

Dans l'affaire des *franchises*, le roi ne se montra pas, comme le pape, ami de l'ordre et de la justice; il y signala de plus un orgueil insolent.

« Il y avait depuis longtemps à Rome, dit un des historiens qui ont le plus loué Louis XIV, un abus difficile à déraciner, parce qu'il était fondé sur un point d'honneur dont se piquaient tous les rois catholiques. Les ambassadeurs à Rome étendaient le droit de franchise et d'asile affecté à leur maison, jusqu'à une très-grande distance, qu'on nommait *quartier*. Ces prétentions, toujours soutenues, rendaient la moitié de Rome un asile sûr à tous les crimes. Par un autre abus, ce qui entrait dans Rome sous le nom des ambassadeurs ne payait jamais d'entrée. Le commerce en souffrait, et le fisc en était appauvri.

« Le pape Innocent XI obtint de l'empereur, des rois d'Espagne, de Pologne et d'Angleterre (Jacques II, prince catholique), qu'ils renonçassent à ces droits odieux. Le nonce Ranucci proposa au fils aîné de l'Église, au roi *très-chrétien*, de concourir, comme les autres rois, à la tranquillité et au bon ordre de la capitale de la chrétienté.

« Le pape Innocent XI (Odescalchi, fils d'un banquier du Milanais) était alors sur le trône de l'Église. C'était un homme vertueux, un pontife sage, peu théologien, prince courageux, ferme et magnifique. Il avait secouru contre les Turcs l'Empire et la Pologne, de son argent, et les Vénitiens, de ses galères. Il condamnait avec hauteur la conduite de Louis XIV, uni contre les chrétiens avec les Turcs...;

[1] Le concile de Constance a décrété, dans sa quatrième session, « qu'un concile général, qui représente l'Église catho-« lique militante, a reçu immédiatement de Jésus-Christ une « puissance à laquelle toute personne, de quelque état et di-« gnité qu'elle soit, *même papale*, est obligée d'obéir dans « ce qui regarde la foi, l'extirpation du schisme, et la réfor-« mation de l'Église dans son chef et dans ses membres. »

et Louis XIV lui donnait toutes les mortifications qu'un roi de France peut donner à un pape sans rompre de communion avec lui.»

Louis XIV répondit, à la demande si raisonnable du nonce : « qu'il ne s'était jamais réglé sur «l'exemple d'autrui, et que *c'était à lui de servir* «*d'exemple.*» Il envoya à Rome le marquis de Lavardin en ambassade pour braver Innocent XI. «Lavardin entra dans Rome (le 16 novembre 1687), malgré les défenses du pape, escorté de quatre cents gardes de la marine, de quatre cents officiers volontaires, et de deux cents hommes de livrée, *tous armés*. Il prit possession de son palais, de ses quartiers, et de l'église Saint-Louis, autour desquels il fit poster des sentinelles, faire la ronde comme dans une place de guerre. — Le pape est le seul souverain à qui on pût envoyer une telle ambassade; car la supériorité qu'il affecte sur les têtes couronnées leur donne toujours envie de l'humilier; et la faiblesse de son état fait qu'on l'outrage toujours impunément. »

Le pape excommunia M. de Lavardin et ceux qui l'accompagnaient. Le roi menaça le pape de faire saisir Avignon, et de soutenir la prétention du duc de Parme sur Castro et Ronciglione. Sans s'arrêter devant ces menaces, le pape appuya le frère du duc de Bavière, qui fut nommé archevêque de Cologne, électeur de l'empire, en opposition au cardinal de Furstemberg, évêque de Strasbourg, que Louis XIV voulait faire élever à cette haute dignité. Le roi, furieux, s'empara d'Avignon, qu'il lui fallut rendre deux ans après au pape Alexandre VIII, successeur d'Innocent XI; il fit en même temps appel au *futur concile,* dans la crainte que le pape ne jetât l'interdit sur le royaume de France.

La modération d'Innocent XI, dans cette circonstance, étonna l'Europe et lui donna tout l'avantage sur Louis XIV. Ce pape se borna à réfuter les articles du manifeste par lesquels le roi essayait de justifier l'occupation d'Avignon; il reproduisit les raisons conformes au *Concordat,* qui l'empêchaient de donner les bulles aux évêques qui lui étaient opposés dans l'affaire de la *régale.* Quant à l'audience refusée au marquis de Lavardin, il exposa que nul ne pouvait se dire ambassadeur près d'une puissance, qu'il n'eût été agréé par elle, et qu'il avait montré trop de patience en souffrant que le marquis entrât en armes dans sa capitale.

Louis XIV, en rendant Avignon au pape Alexandre VIII, fut forcé de reconnaître qu'Innocent XI avait eu raison, et d'abandonner le droit des franchises en ce qu'il avait d'exorbitant et de contraire à la justice.

Esprit républicain du calvinisme. — Opinion populaire hostile aux protestants. — Le clergé catholique et le clergé protestant.

L'esprit du calvinisme, dit Voltaire, était un esprit de républicanisme, et par conséquent hostile à la royauté. Ce n'était pas sous la monarchie de Louis XIV qu'il pouvait être toléré.

Henri IV n'avait pu régner qu'en abjurant le calvinisme; mais, reconnaissant des efforts que les calvinistes venaient de faire en sa faveur, il accorda «à ce parti si longtemps ennemi des rois» le fameux *édit de Nantes* (voyez page 94). Les calvinistes respectèrent un roi qui avait été élevé dans leur croyance; mais on sait quels désordres éclatèrent sous Louis XIII. — Une guerre civile, où les Anglais furent appelés pour soutenir La Rochelle, se termina par la ruine des calvinistes. — Richelieu, dans le mémorable édit qu'il appela l'*édit de grâce,* supprima l'exercice du culte calviniste dans quelques-unes des principales villes protestantes, sans cependant modifier l'*édit de Nantes*, qui continua à être considéré par les calvinistes comme leur loi fondamentale. Satisfaits de leur sort et de la liberté qui leur était restée, les protestants cessèrent de former un parti actif, et les guerres de la Fronde, si menaçantes pour l'autorité royale, n'eurent aucun caractère religieux. — Mais si les protestants étaient devenus des sujets fidèles, s'ils avaient obtenu la protection et l'affection même du roi, ils n'avaient pas encore réussi à désarmer la haine populaire. Un historien qui a étudié en philosophe les causes de la révocation de l'édit de Nantes, Rulhière, dont nous allons exposer les principales idées [1], dit que «l'amitié établie entre quelques hommes des deux religions avait contribué à la fondation de l'Académie française, des académies de Caen et de Nîmes; mais que tel n'était pas en tous lieux l'esprit populaire. — A l'époque où Louis XIV prit lui-même les rênes du gouvernement, non-seulement le clergé, mais les parlements, les cours souveraines, les universités, les corps municipaux, les communautés des marchands et artisans, se livraient en toute occasion à leur pieuse animosité contre les calvinistes. Dès qu'on pouvait, dans quelque cas particulier, enfreindre l'*édit de Nantes,* abattre un temple, restreindre un exercice, ôter un emploi à un protestant, on croyait remporter une victoire sur l'hérésie. On imputait hautement à la malédiction du ciel sur eux toute espèce de malheur public; on les croyait auteurs de tous les crimes dont les auteurs étaient inconnus. Il restait dans la plupart des esprits l'opinion qu'ils avaient obtenu à

[1] RULHIÈRE, *Éclaircissements sur les causes de la révocation de l'édit de Nantes.*

main armée les priviléges dont ils jouissaient... On ne leur pardonnait pas d'être échappés aux anathèmes et aux proscriptions, et, suivant l'opinion commune, ils n'étaients soufferts en France que forcément.

«Un si cruel ressentiment semblait corrompre l'équité des hommes les plus vertueux. Les magistrats les plus intègres en inféraient que toutes les affaires où le calvinisme se trouvait mêlé ne devaient pas être comptées entre les choses que, dans le langage de la jurisprudence, on appelle *favorables*, c'est-à-dire pour lesquelles on interprète les termes des lois dans le sens le moins rigoureux; et qu'au contraire, il fallait s'en tenir à la rigueur des expressions. On décidait donc, sans se croire injuste, toutes les questions qui étaient relatives aux protestants, suivant ce *droit rigide*, qu'une maxime ancienne et généralement admise qualifie de *suprême injustice* (*summum jus, summa injuria*); et, de quelque manière que leur droit pût être contesté, dès qu'il n'était pas véritablement incontestable, la décision leur était contraire.»

Or, dit Rulhière, après ce tableau de l'esprit populaire, «l'esprit populaire parvient souvent à dicter des lois dans les monarchies les plus absolues.»

Il faut reconnaître d'ailleurs que les pasteurs protestants ne travaillaient pas à calmer cette opinion haineuse; ils s'occupaient gravement dans leurs synodes à faire déclarer que «le pape était l'*Ante*-«*christ;* que la religion romaine était la *prostituée* «*de Babylone.*» — Le clergé catholique répondait en appelant leurs églises *portes de l'enfer* et *concubines de Satan;* et outre cet échange de qualifications injurieuses, il avait auprès du gouvernement un avantage important. Par le *don gratuit,* il fournissait de l'argent au roi; et les protestants, au contraire, avaient besoin de l'argent du roi pour l'entretien des ministres et pour la tenue de leurs synodes. Chaque fois qu'ils demandaient à s'assembler, c'était une grâce pécuniaire qu'ils sollicitaient; et chaque fois que le clergé catholique s'assemblait, c'était une sorte de grâce qu'il accordait à l'État.

Enfin la considération dont les deux clergés jouissaient était très-inégale. Les calvinistes, n'ayant aucune dignité ecclésiastique, n'ayant point de riches bénéfices, n'avaient, dans leur clergé, que des hommes religieux et savants. D'un côté, étaient la piété et la doctrine; mais, de l'autre, où la doctrine et la piété se trouvaient également, il y avait encore de plus les immenses richesses, la haute naissance, l'éducation des princes, la faveur à la cour, et l'habitude des grands emplois.

Loi contre les relaps (1663). — Protection accordée par Colbert aux protestants.

Une loi rendue en 1663 contre *les hérétiques relaps,* ou contre ceux qui, après avoir abjuré leur erreur, y retomberaient de nouveau, donna lieu aux premières persécutions sérieuses dirigées contre les protestants depuis la publication de l'*édit de grâce.* Les protestants, effrayés, passèrent en grand nombre dans les pays étrangers. Cette émigration inquiéta Colbert, qui fit partager ses craintes au roi. Louis XIV se montra de nouveau bienveillant pour ses sujets protestants; Colbert devint leur protecteur, et tant qu'il vécut, empêcha qu'on ne les poussât au désespoir. «Attaché, dit Rulhière, à tout ce qui pouvait contribuer à la richesse et à la prospérité du royaume, il sentait tout ce qui était dû de ménagements à une religion professée par les négociants les plus accrédités, les manufacturiers les plus industrieux, et presque tous les habitants de nos côtes maritimes. Il employait volontiers les calvinistes dans les finances royales, où il se louait de leur probité et de leur modestie. Mais ce ne fut pas un protecteur aveugle; et pendant cette même faveur dont ils jouissaient sous son administration, on supprima dans les parlements de Paris et de Rouen ce qu'on nommait les *chambres de l'édit*, établissement qui avait porté quelque trouble dans le cours ordinaire de la justice. Ces chambres, ajoutées à ces deux parlements par l'édit de Nantes, et qui avaient l'attribution de tous les procès des religionnaires, n'admettaient cependant, comme les autres chambres, qu'un seul conseiller protestant dans le nombre des magistrats dont elles étaient composées. Elles furent supprimées; mais les protestants n'y perdirent rien; et le droit qui leur fut donné de récuser deux juges en matière civile, et trois en matière criminelle, fut pour eux un ample dédommagement.»

Zèle pour les conversions.— Politique de Louis XIV à l'égard des protestants. — Proposition de réunion au culte catholique, repoussée par le synode de 1673. — Premier projet de révocation de l'édit de Nantes.

Richelieu, longtemps avant Louis XIV, aurait désiré obtenir la gloire de convertir les huguenots et de ramener tous les Français à un même culte; mais, quels que fussent ses projets, il ne voulait employer, pour la conversion des calvinistes, que les moyens les plus modérés. Il inculquait ses principes à Louis XIII: «Il n'y a point, lui disait-il, de «souverain qui ne soit obligé à procurer la con-«version de ceux qui, sous son règne, sont dé-«voyés du chemin du salut; mais comme l'homme «est raisonnable de sa nature, les princes sont con-

«sés, en ce point, avoir satisfait à leurs obliga-«tions, s'ils pratiquent tous les moyens raisonnables «pour arriver à une si bonne fin, et la prudence «ne leur permet pas d'en tenter de si hasardeux «qu'ils puissent déraciner le bon blé, en voulant «déraciner l'ivraie; donc il serait difficile de purger «un État de l'hérésie par une autre voie que celle «de la douceur.»

Le gouvernement adopta, sous son ministère, la méthode de n'accorder de grâce aux réformés que dans le cas de services signalés.

Cette politique, continuée par Louis XIV, et constamment suivie pendant plus de quarante ans, eut le plus grand succès : « Les maisons les plus puissantes du royaume, et presque toutes les familles d'une condition supérieure à celle du peuple, rentraient chaque jour dans la religion favorisée; la croyance du prince devenait peu à peu celle de la noblesse; mais dans une nation comme la nation française, où l'honneur personnel était le seul principe des mœurs publiques, cet honneur exigeant qu'on ne parût céder qu'à la persuasion et à la conscience, c'étaient les prédications, les bons livres, les disputes de controverse, qui avaient seuls toute la gloire de cette révolution. Ces éclatants succès entretenaient le zèle de l'apostolat. — Ceux qui passaient pour les lumières du clergé, quelle que fût d'ailleurs la diversité de leurs opinions, et malgré les disputes et l'animosité qu'elle excitait entre eux, employaient à l'envi leurs talents à la démonstration des vérités évangéliques; ils se réunissaient pour ce grand objet; tous tendaient au même but. Il y avait une sorte de trêve signée entre les jansénistes et les jésuites; et pendant la cessation des hostilités, le fameux Arnaud avait tourné ses armes contre l'ennemi commun, et composé contre les calvinistes son grand ouvrage de la *Perpétuité de la foi*. Bossuet, animé d'une sainte émulation, venait de composer un ouvrage non moins célèbre, intitulé : *Exposition de la doctrine de l'église catholique*. Turenne avait été éclairé par ce dernier ouvrage. La conversion de ce grand homme avait fait une immense brèche au parti qu'il abandonnait. »

Le zèle des conversions était devenu la piété à la mode. Louis XIV voulut l'encourager par des moyens qu'une sage politique ne peut blâmer, et que lui-même nous a fait connaître dans ses *Mémoires :* «Je crus, dit-il, que le meilleur moyen pour ré-«duire peu à peu les huguenots de mon royaume, «était de ne point les presser du tout par aucune «rigueur nouvelle contre eux, de faire observer ce «qu'ils avoient obtenu sous les règnes précédents, «mais aussi de ne leur accorder rien de plus, et d'en renfermer même l'exécution dans les plus «étroites bornes que la justice et la bienséance le «pourroient permettre... Quant aux grâces qui dé-«pendoient de moi seul, je résolus (et j'ai assez «ponctuellement observé depuis) de n'en faire au-«cune à ceux de cette religion, et cela par bonté, «non par aigreur, pour les obliger à considérer «par là, de temps en temps, d'eux-mêmes, et sans «violence, si c'étoit par quelque bonne raison qu'ils «se privoient volontairement des avantages qui pou-«voient leur être communs avec mes autres sujets. «— Pour profiter cependant de l'état où ils se trou-«voient, d'écouter plus volontiers qu'autrefois ce «qui pouvoit les détromper, je résolus aussi d'at-«tirer, même par récompenses, ceux qui se rendoient «dociles, d'animer, autant que je le pourrois, les «évêques, afin qu'ils travaillassent à les instruire, «et leur ôtassent les scandales qui les éloignoient «quelquefois de nous; de ne mettre enfin dans ces «premières places, ni dans toutes celles dont j'avois «la nomination, que des personnes de piété, d'ap-«plication et de savoir, capables de réparer, par «une conduite toute contraire, les désordres que «celle de leurs anciens prédécesseurs avoient prin-«palement causés dans l'Église. »

Cependant les conversions n'allaient pas assez vite au gré de la piété impatiente du roi. La réunion des calvinistes à la religion catholique fut définitivement repoussée dans un synode tenu à Charenton en 1673. On proposa au roi de révoquer l'édit de Nantes, et Turenne, converti, se montra, dit Rulhière, favorable à ce projet, qui fut alors ajourné.

Lenteur des conversions. — Établissement d'une caisse pour les accélérer à prix d'argent.

Cependant les calvinistes étaient encore nombreux : leur nombre s'élevait à plus d'un million; ils comptaient parmi eux deux mille ministres. Les protestants des campagnes étaient les plus rebelles aux conversions. Afin de les multiplier, on leur envoya d'abord des missionnaires qui obtinrent peu de succès. Fénelon, qui fut chargé de parcourir la Saintonge, et dont la parole douce et persuasive se fit écouter, attribua ce peu de succès au manque d'instruction et d'éloquence des curés, et aux menaces exprimées par les missionnaires récollets et jésuites «qui ne parlent, dit-il, aux nouveaux «convertis, pour ce monde, que d'amendes et de «prison, et, pour l'autre, que du diable et de l'en-«fer. — Ce qui manque, dit-il ailleurs, ce sont «des prêtres qui aient quelque talent pour parler, «qui édifient les peuples, et qui sachent gagner leur «confiance.»

On songea à obtenir des conversions à prix d'argent. On créa dans ce but une caisse que les pro-

testants comparèrent à la *boîte de Pandore*, et dont un calviniste converti, Pélisson, si fameux par son dévouement à Fouquet, eut la direction. — Ce moyen, qui réussit d'abord, ne contribua ensuite qu'à augmenter le nombre des *relaps*.

Dans le commencement, on avait eu soin de suspendre la nomination d'un assez grand nombre de bénéfices, pour fournir à ces premiers achats de conscience; mais du moment que la caisse ne fut plus chargée que de payer des pensions promises à ceux qui, en se convertissant, avaient perdu leurs emplois, on oublia d'y verser les fonds nécessaires. Le dispensateur des bénéfices se rendit moins sévère, et ne songea plus à en laisser vaquer un assez grand nombre pour suffire à ces engagements. La plupart de ces pensions ne furent plus payées : «Ceux qui avaient sacrifié leur état à leur changement de religion, et que le roi en avait ainsi dédommagés, tombèrent dans l'opprobre, qui suit toujours la misère; et cet étrange spectacle de convertis abusés, et de convertisseurs infidèles, doit être compté parmi les causes innombrables qui ont fait échouer cette entreprise.»

L'impatience de voir s'achever l'œuvre de la conversion était grande parmi le peuple. On adressait de toutes parts des mémoires au gouvernement pour le presser d'agir envers les calvinistes :

« Dans aucun de ces mémoires conservés dans les archives, dit Rulhière, on ne les peint comme un parti dangereux. Aucun ne porte ni l'accusation la plus légère ni la moindre vue politique; ce n'est pas un parti qu'il faut affaiblir; ce n'est pas même une hérésie dangereuse qu'on veuille extirper : ce sont des sujets errants qu'il faut convertir. — On envoyait aussi de toutes les provinces du royaume des états détaillés sur le nombre, les richesses et les dispositions des calvinistes. Ils y étaient indiqués par noms, par familles, par métiers; on y joignait souvent des notes particulières sur le caractère de quelques-uns d'entre eux, sur leurs liaisons intimes : dans aucun de ces états, ils ne sont accusés d'aucune intrigue, d'aucune mauvaise disposition contre le gouvernement, d'aucune liaison suspecte, mais de ce que leur cimetière est trop voisin de celui des catholiques, de ce qu'ils chantent les psaumes à voix trop haute, de ce que leurs cloches les appellent au temple dans le même temps que les cloches des catholiques appellent aux églises. Ceux qu'on note comme des hommes dangereux, c'est uniquement parce qu'on les suppose opiniâtres dans leur croyance. On va jusqu'à leur faire un tort d'être charitables entre eux et de veiller avec soin à l'instruction et aux mœurs de leur jeunesse.—Les éloges que Louis XIV avait constamment donnés à leur fidélité ne permettaient pas de les inculper; et c'est précisément parce qu'ils ne formaient plus une faction dans l'État, qu'on ne craignit pas de les traiter avec rigueur. »

Louvois prend la direction des conversions. — Il y emploie des troupes. — Ordonnance de 1681.

Enfin Louvois, s'apercevant, en 1681, que depuis la paix de Nimègue le zèle pour la conversion des calvinistes avait, dans l'esprit de Louis XIV, remplacé le goût des détails militaires, et craignant de perdre son influence, réussit à s'emparer de la direction de cette affaire délicate.

L'extrait suivant d'une lettre adressée par lui à Marillac, intendant du Poitou, fera connaître par quels moyens il voulut seconder efficacement le zèle des convertisseurs.

« Sa Majesté, dit-il, a appris avec beaucoup de «joie le grand nombre de gens qui continuent de «se convertir dans votre département. Elle vous «sait beaucoup de gré de l'application que vous «donnez à en multiplier le nombre, et elle désire «que vous continuiez à y donner vos soins, vous «servant des mêmes moyens qui vous ont réussi «jusqu'à présent. — Elle a chargé M. Colbert d'examiner ce qu'on pourroit faire pour, en soulageant «dans l'imposition des tailles ceux qui se convertiroient, essayer de diminuer le nombre des religionnaires. Elle m'a commandé de faire marcher, «au commencement du mois de novembre prochain, «un régiment de cavalerie en Poitou, dont elle «trouvera bon que le plus grand nombre des cavaliers et officiers soient logés chez les protestants; «mais elle n'estime pas qu'il les y faille loger tous; «c'est-à-dire, que de vingt-six maîtres, dont une «compagnie est composée, si, suivant une répartition juste, les religionnaires en devoient porter «dix, vous pouvez leur en faire donner vingt, et «les mettre tous chez les plus riches, prenant pour «prétexte que, quand il n'y a pas un assez grand «nombre de troupes en un lieu pour que tous les «habitants en aient, il est juste que les pauvres en «soient exempts, et les riches en demeurent chargés. — Sa Majesté a trouvé bon encore de faire «expédier l'*ordonnance* que je vous adresse, par «laquelle elle ordonne que ceux qui se seront convertis seront, pendant deux années, exempts du «logement de gens de guerre. Cette ordonnance «pourroit causer beaucoup de conversions dans «les lieux d'étape; si vous teniez la main à ce «qu'elle soit bien exécutée, et que, dans les répartiments qui se feront des troupes qui y passeront, il y en ait toujours la plus grande partie «chez les plus riches de ladite religion.»

Cette mesure de Louvois, et l'ordonnance qui fut publiée le mois suivant, sont la première origine

des violences qui eurent lieu dans tout le royaume quatre ans plus tard, et qui furent appelées les *dragonnades*, les *conversions par logements* ou *la mission bottée*.

Quelques intendants allèrent beaucoup au delà des ordres qu'ils avaient reçus. L'ordonnance de 1681 devint pour eux un prétexte à toutes sortes de violences : « ils excitaient contre les calvinistes cette violence des troupes que la plus sévère discipline a souvent peine à réprimer, et dont l'emportement va jusqu'à la barbarie et au brigandage dès que le frein ne se fait plus sentir. » Les plaintes des calvinistes opprimés parvinrent au roi ; et aussitôt Louis XIV fit sévèrement réprimander ceux dont le zèle avait passé ses ordres. Louvois écrivit à Marillac : « Sa Majesté a vu avec surprise la con« duite que vous avez souffert que les compagnies « de cavalerie qui ont logé à Châtellerault aient te« nue en votre présence... sur quoi il a plu à Sa Ma« jesté de me commander de vous faire savoir qu'elle « désire qu'à l'avenir vous empêchiez que les troupes « ne se licencient dans les logements qu'ils auront « chez les habitants de la religion prétendue ré« formée, où Sa Majesté désire qu'ils soient con« tenus comme chez les catholiques. Son intention « est aussi que vous vous absteniez de menacer les « gens de ladite religion qui ne voudront pas se « convertir, ne convenant point à son service qu'un « homme de votre caractère tienne des discours si « éloignés de l'exécution des édits dont les religion« naires jouissent dans le royaume... Quoique Sa « Majesté désire infiniment la continuation des con« versions qui se sont faites jusqu'à présent, et « qu'elle veuille bien y continuer la même dépense, « son intention est que vous fassiez en sorte que les « religionnaires n'aient aucun prétexte légitime de « se plaindre qu'ils soient violentés ou menacés, « quand ils ne veulent pas changer de religion. « — A l'égard des troupes, Sa Majesté veut que « vous conteniez les cavaliers dans une si bonne « discipline, qu'ils ne fassent point de désordres « considérables chez lesdits religionnaires. Elle veut « aussi que, quand ceux-ci s'en plaindront à vous, « vous les écoutiez, et ne leur donniez point lieu de « se plaindre que vous leur refusez toute justice, « et les abandonnez à la discrétion des troupes. »

Autres mesures prises contre les protestants, leurs ministres et leurs synodes. — Destruction de leurs églises.

Afin de satisfaire au vœu si fréquemment exprimé et de tant de côtés, de hâter la conversion des calvinistes, « tout ce qu'on put imaginer, dit un ancien historien, pour faire parmi les protestants des prosélytes à la religion catholique, fut employé : faveurs de toute espèce aux nouveaux convertis, exemptions de taille, de tutelle, de contributions locales, et autres sujétions ; surséances pour le paiement des dettes, affranchissement même du droit paternel, et permission aux enfants convertis de se marier sans le consentement de leurs parents calvinistes ; préférence pour l'admission aux charges et aux emplois dans la robe, la finance et le commerce, et même pour les grades militaires. — A ces priviléges pour les nouveaux convertis succédèrent les exclusions pour ceux qui persistoient dans leur religion. Dans les commencements, on se contenta de défendre qu'ils fussent admis à des fonctions publiques lucratives, ou simplement honorables, fonctions municipales, judiciaires, doctrinales, et même mécaniques. Ensuite on ordonna à ceux qui y avoient été admis auparavant d'y renoncer : ainsi ils furent exclus des corps de métiers, des maîtrises, des apprentissages, du barreau, et il ne leur fut plus permis d'être sergents, recors, huissiers, greffiers, procureurs, à plus forte raison, juges et avocats. On leur interdit aussi les fermes du roi et tout ce qui y a rapport, même les emplois subalternes; leurs noms furent rayés des matricules des universités, des rôles de la maison du roi, de celles des princes et de toute la famille royale. On retrancha non-seulement aux officiers, mais aux veuves et à leurs enfants opiniâtres, les pensions, les honneurs, le droit de noblesse, et les autres distinctions ordinairement attachées à ces places. Enfin, il ne leur fut plus permis de pratiquer la médecine, la chirurgie, la pharmacie, ni même d'exercer l'état de sage-femme...

« On défendit aux pasteurs de s'entremettre d'affaires publiques, de porter l'habit ecclésiastique, de s'intituler *ministres de la parole de Dieu*, d'appeler leur religion *réformée*, sans y joindre le mot *prétendue*, de faire corps, et d'aller en cette qualité saluer et haranguer les personnes de distinction ; d'avoir dans les temples des bancs élevés pour les magistrats de leur religion, de les orner de tapis aux armes du roi et de la ville, et de leur faire cortége en entrant dans le temple, ou en en sortant. Il ne leur fut plus permis de faire le prêche ailleurs que dans le lieu ordinaire de leur résidence, ou de le faire en plus d'un lieu, sous prétexte d'annexe ; d'exercer hors des temples, et plus de trois ans dans le même endroit ; d'entrer chez les malades, de peur qu'ils ne les empêchassent de se convertir ; de visiter les prisons ; de rien laisser échapper dans leur sermon contre la religion catholique, et de célébrer les baptêmes, les mariages, les enterrements, avec un éclat qui pût attirer de la considération à leur ministère.

« Quant aux *consistoires* et aux *synodes*, on

diminua leur pouvoir en les rendant moins fréquents, en y envoyant des commissaires, en se faisant instruire des délibérations, et en interdisant la connaissance de certaines affaires. Pour encore mieux saper leur autorité, on ôta à ces assemblées la collecte, le maniement et l'application des deniers, et on transféra aux hôpitaux catholiques les legs et donations qui se faisoient aux consistoires.

«On fit défense aux protestants d'enseigner les langues, la philosophie, la théologie; on fit fermer plusieurs écoles fameuses, entre autres le collége de Sedan, d'où étoient sortis des savants célèbres.

«Assujettis, dans les villes, à respecter les rites catholiques, à s'abstenir du commerce et du travail les jours de fêtes, à saluer le saint-sacrement lorsqu'on le portoit aux malades, ou à se cacher, et à beaucoup d'autres pratiques qu'ils prétendoient blesser leur conscience, les calvinistes se réfugioient dans les campagnes, où les seigneurs de leur religion les admettoient aux prêches dans leurs châteaux; mais on les priva bientôt de cette ressource, en fixant le nombre et la qualité de ceux qui pouvoient être reçus à ces prêches, et en disputant même à plusieurs seigneurs le droit d'en avoir; ce qui menoit à interdire les ministres, à les chasser comme inutiles, et à abattre les temples. Plus de sept cents temples furent détruits pour différentes raisons.»

Assemblée de Toulouse (1683).—Nouvelles rigueurs contre les protestants (1683-1685).

Tout exercice public du culte était défendu dans les lieux dont les temples avaient été abattus. Ceux d'entre les protestants qui tenaient encore, de leurs emplois dans les provinces, le droit d'en soutenir les affaires, après avoir tenté inutilement tous les moyens de récusations, de protestations, de requêtes aux intendants, aux gouverneurs, au conseil du roi, au roi même, se déterminèrent enfin à se concerter entre eux. — Seize députés pour le haut et le bas Languedoc, les Cévennes, le Vivarais et le Dauphiné, se réunirent secrètement à Toulouse. Leurs conférences furent si mystérieuses, qu'ils se dérobèrent à la vigilance du gouvernement. — Quelques auteurs regardent la réunion de Toulouse comme ayant posé les fondements des *assemblées du désert*, et de ce culte secret qui ne tarda pas, en effet, à s'établir sous la conduite et la discipline de plusieurs de ces députés. Dans cette réunion, les députés protestants convinrent « d'employer tous «les moyens de résistance qui ne mèneraient pas « à la rébellion, de démentir, par la persévérance «dans leur culte, les fausses relations dont on flattait la piété du roi, en lui représentant comme «convertis ceux qui étaient déterminés au mar«tyre, plutôt qu'à l'abandon de leur foi.» — Il y fut résolu qu'à un jour marqué, on rouvrirait les temples interdits, et que, pendant les prières et le prêche, les portes resteraient ouvertes; que, dans tous les endroits où les temples étaient abattus, on s'assemblerait sur leurs ruines; que tous ceux qui avaient cédé à la violence, et signé des abjurations, ne s'assembleraient qu'en des lieux écartés (afin de se dérober au procès qu'on voudrait peut-être leur intenter, comme *relaps*), mais non pas avec un tel secret, que leurs assemblées ne pussent être remarquées (on désirait, au contraire, qu'elles le fussent, et que le roi même en fût instruit). On forma des règlements pour les églises privées de pasteurs, et on détermina quel serait, pendant cette absence de pasteurs, le culte secret et particulier dans les maisons.— On exhorta tous les pasteurs encore réunis à leurs troupeaux, à s'exposer avec fermeté à la persécution, à ne plus obéir aux décrets d'interdiction, à ne plus quitter ni le royaume ni leurs provinces qu'avec le congé du colloque, et dans le péril le plus imminent. Enfin, les députés rédigèrent un projet de requête, qui devait être envoyée au chancelier et aux secrétaires d'État, par toutes les assemblées de protestants, le jour même qu'elles se tiendraient pour la première fois. Cette requête renfermait, avec une apologie de leur doctrine, des protestations d'amour et de respect pour le roi. On y demandait la révocation des déclarations et des arrêts qui enlevaient aux calvinistes leurs droits civils, et presque tout l'exercice de leur religion. « Quelle «est notre situation, disaient les requérants : si «nous montrons quelque résistance, on nous repré«sente comme des rebelles; si nous obéissons, on «prétend que nous sommes convertis, et on trompe «le roi par notre soumission même.»

L'assemblée de Toulouse, suivie de nouvelles assemblées dans les provinces, de la reprise du culte calviniste dans tous les lieux des Cévennes, du Vivarais et du Dauphiné, où il avait cessé, en excitant une sorte de guerre civile entre les protestants et les catholiques, fut une des causes déterminantes de la révocation de l'édit de Nantes.

Les mesures prises contre les protestants devinrent plus rigoureuses. — Les régiments de dragons furent ouvertement employés à hâter les conversions dans le Béarn, la Saintonge, le Poitou, le Quercy, la Guyenne et le Languedoc. — Le roi ignorait quels étaient les *moyens de persuasion* employés par Louvois et par ses dignes lieutenants, le marquis de Boufflers et le duc de Noailles, qui envoyaient les dragons chez les religionnaires pour y vivre à discrétion.

Voici comment on procédait :

« Vers la fin de 1684, et au commencement de 1685, tandis que Louis XIV, toujours puissamment armé, ne craignait aucun de ses voisins, des troupes furent envoyées dans toutes les villes et dans tous les châteaux où il y avait le plus de protestants; les dragons, assez mal disciplinés dans ce temps-là, furent ceux qui commirent le plus d'excès. Une loi avait défendu les émigrations. Les frontières étaient soigneusement gardées, pour prévenir la fuite de ceux qu'on voulait convertir. C'était une espèce de chasse qu'on faisait dans une grande enceinte [1].

« Un évêque, un intendant, un subdélégué ou un curé, ou quelqu'un d'autorisé, marchait à la tête des soldats. On assemblait les principales familles calvinistes, surtout celles qu'on croyait les plus faciles. Elles renonçaient à leur religion au nom des autres, et les obstinés étaient livrés aux soldats, qui eurent toute licence, excepté celle de tuer.

« Le marquis de Louvois porta dans cette affaire l'inflexibilité de son caractère; on y reconnut le même génie qui avait voulu ensevelir la Hollande sous les eaux, et qui, depuis, mit le Palatinat en cendres. Il disait, dans une lettre de 1685 : « Sa « Majesté veut qu'on fasse éprouver les dernières « rigueurs à ceux qui ne voudront pas se faire de « sa religion; et ceux qui auront la sotte gloire de « vouloir demeurer les derniers doivent être poussés « jusqu'à la dernière extrémité. »

Paris ne fut point exposé à ces vexations : les cris se seroient fait entendre au trône de trop près.

Révocation de l'édit de Nantes. — Suites de cette révocation (1685).

Quand Louvois eut persuadé à Louis XIV [2] que la presque totalité des calvinistes était convertie, il lui représenta que l'*édit de Nantes* était désormais inutile; et il en obtint la révocation par une autre édit en onze articles, daté du 22 octobre 1685, et qui fut enregistré le même jour.

Le 1er article de cet édit supprimait tous les priviléges accordés aux prétendus réformés par Henri IV et par Louis XIII. — Le 2e et le 3e interdisaient l'exercice de leur religion dans tout le royaume, sans exception. — Le 4e ordonnait à tous

[1] Le chancelier d'Aguesseau cite un marquis de Sainte-Ruhe *qui ne respirait que le carnage*, et regardait son voyage en Languedoc *presque comme une partie de chasse*.

[2] Les écrivains protestants réfugiés en Angleterre et en Hollande, et après eux plusieurs historiens français, ont accusé madame de Maintenon d'avoir usé de son influence sur un roi *affaibli par l'âge* pour le décider à révoquer l'édit de Nantes; nous n'avons rien trouvé, dans les documents authentiques relatifs à cette triste mesure, qui justifie leur accusation. Ce roi, d'ailleurs, qu'ils représentent comme un vieillard amoureux, dominé par ses passions, n'était âgé, en 1685, que de quarante-sept ans. Une dame spirituelle (madame Suard) qui, dans un livre intitulé : *Madame de Maintenon peinte par elle-même*, a fait une étude spéciale du caractère de la seconde épouse de Louis XIV, et des causes de sa haute fortune, justifie complétement, à notre avis, cette femme célèbre d'avoir encouragé les persécutions.

« Madame de Maintenon, dit-elle, partagea avec une grande partie de la nation, et, il faut le dire, de la nation éclairée, l'espérance qu'avait conçue Louis XIV, de ne plus régner que sur un peuple réuni dans un même culte. Elle crut, comme c'était en effet l'intention du roi, qu'on n'emploierait, pour hâter les conversions, que les moyens d'encouragements et de privations relatives à l'état civil. Louvois et le père La Chaise assuraient qu'il n'y aurait pas une goutte de sang répandue pour obtenir cette victoire. Le ministre venait dire au roi que des villes entières se convertissaient à la seule vue de ses troupes. — Madame de Maintenon n'entendait aussi parler autour d'elle que de la multitude des conversions. « Tout le « monde se convertit, dit-elle, et il sera bientôt ridicule d'être « huguenot. Le roi aura fait rentrer tous ses sujets dans le « sein de l'Église. On n'aurait jamais cru que ces conversions « fussent si aisées. » Mais quand les violences s'approchèrent de Paris, et qu'elle en fut instruite, elle représenta au roi (c'était avant son mariage) que ces violences allaient aigrir les esprits qu'il voulait soumettre. Elle lui dit *que le crime seul méritait des châtiments, et qu'on ne devait à l'erreur que de l'indulgence.* — « Ce que vous me dites, madame, « me fait de la peine, lui dit le roi : ne serait-ce point un reste « d'attachement pour votre ancienne religion qui vous ferait « parler ainsi. » — Dès ce moment, madame de Maintenon fut placée entre la pitié pour ses anciens frères et la crainte d'être accusée d'hérésie (et c'était un tort sans excuse auprès du roi)...

« On peut juger de l'antipathie du roi pour tout ce qu'il regardait comme hérétique, par ce que madame de Maintenon elle-même en écrivait à un parent (M. de Villette) avec lequel elle avait passé sa première enfance, et qu'elle aimait comme un frère. M. de Villette était dans la marine un officier distingué. « Le roi, dit-elle, vous estime autant qu'il peut estimer « un hérétique; mais on ne peut ici avoir le moindre com- « merce avec ses parents huguenots, ni dîner avec eux, ni « les servir, sans déplaire. Voilà l'état des choses; désespérant « pour vous et pour moi, je ne puis dire ce que je sais; je vous « renvoie à la vallée de Josaphat. »

« Bien persuadée qu'elle parlerait inutilement en faveur de ses anciens coreligionnaires, madame de Maintenon renferma pour quelque temps ses chagrins dans son cœur. Elle avait un éloignement naturel pour se mêler des affaires de l'État; et quoiqu'elle fût devenue une sincère catholique, elle était un peu suspecte à Louis XIV, par les accusations de Ruvigny, député des protestants à la cour, qui, indigné de n'avoir pu l'engager dans un rôle plus actif en faveur de sa secte, s'en vengea en répétant sans cesse qu'*elle abandonnait sa propre cause en désertant celle des protestants.* — « Ruvigny « est intraitable, dit-elle; il veut absolument que je sois calvi- « niste, et que je l'aie toujours été. Il est aussi entêté qu'un « ministre. »

« Mais ce silence, que sa situation lui inspirait auprès du roi, elle ne le garda pas avec son frère : elle n'apprit qu'avec douleur et indignation qu'il se conduisait avec la plus grande dureté envers les protestants. Après lui avoir écrit que cette conduite était indigne d'un homme de qualité, elle ajouta dans sa lettre : « Ayez pitié de gens plus malheureux que cou- « pables. Ils sont dans les erreurs où nous avons été nous- « mêmes, *et dont la violence ne nous aurait jamais tirés.* « Henri IV a professé leur religion. Il faut attirer les hommes « par la douceur : c'est à vous à contenir tout le monde dans « l'obéissance, et aux évêques à convertir par l'exemple et la « doctrine. »

« Le désir d'effacer les impressions de Ruvigny, sans doute

les ministres calvinistes de sortir de France dans quinze jours. — Le 5e et le 6e fixaient des récompenses pour les convertis. — Le 7e défendait aux calvinistes de tenir des écoles; et le 8e enjoignait aux pères, mères et tuteurs protestants, de faire élever leurs enfants et leurs pupilles dans la religion catholique. — Les 9e et 10e articles promettaient amnistie et restitution de leurs biens aux émigrés qui reviendraient dans quatre mois. — Enfin le 11e renouvelait la menace des peines afflictives déjà prononcées contre les relaps, et permettait aux calvinistes de demeurer dans leurs maisons, de jouir de leurs biens, de faire leur commerce, sans qu'on pût les inquiéter sous prétexte de religion, *pourvu qu'ils ne s'assemblassent pas pour l'exercer.*

L'édit de révocation fut signé par le vieux chancelier Le Tellier (père de Louvois), courtisan adroit et calomniateur perfide, que le comte de Grammont comparait, en le voyant sortir d'un entretien particulier avec Louis XIV, «à une fouine qui vient d'égorger des poulets et se léchant le museau plein de leur sang.» — On dit que ce vieillard, en y apposant sa signature, s'écria, comme Siméon, plein de joie : *Nunc dimittis servum tuum, Domine..., quia viderunt oculi mei salutare tuum.*

aussi celui d'offrir au roi, dans sa famille, qui était protestante, des sujets catholiques dignes de ses grâces, et surtout le besoin qu'elle montra partout de faire du bien à ses parents, furent les motifs qui lui firent mettre beaucoup d'activité à leur conversion. Les petits enfants de madame de Villette étaient, après leur père, les plus près de son cœur; elle avait beaucoup d'affection pour tous, mais surtout pour une de ses nièces, qui fut depuis madame de Caylus. M. de Villette avait épousé une femme catholique; madame de Maintenon, pour ne pas la compromettre auprès de son mari, chargea madame de Caumont, une de leurs communes parentes, catholique convertie, d'enlever cette petite fille pendant l'absence de M. et de madame de Villette. Il faut placer madame de Maintenon dans son siècle et dans sa situation, pour l'absoudre d'avoir pensé, ainsi que les Bossuet et les Bourdaloue, et malheureusement tant d'autres hommes éclairés de ce siècle mémorable, qu'une religion sainte justifiait et autorisait la violation du devoir le plus sacré de la nature. La conversion de la petite fille ne fut pas difficile, et madame de Maintenon ne paraît s'être occupée que de ce qui pouvait lui faire goûter ce changement de situation. Madame de Caylus dit elle-même qu'*après avoir été à la messe du roi entendre la belle musique de sa chapelle, elle trouva cela si beau, qu'elle consentit à se faire catholique à la condition qu'on la mènerait tous les jours à la chapelle;* ce qu'on lui promit.»

La conversion du fils de M. de Villette (le marquis de Murçai) suivit celle de la jeune fille. Le père s'en montra longtemps fort irrité; mais, néanmoins, quand il vint à Paris, peu de temps après, il consentit, à la prière de madame de Maintenon, à avoir quelques conférences avec Bossuet. «M. de «Villette, dit madame de Maintenon à son frère, a résisté à «M. de Bossuet, à qui rien ne résiste.» Elle écrivait alors à M. de Villette lui-même : «Que nous serions heureux si Dieu «vous touchait! Tout serait bien disposé pour votre élévation, «si vous leviez un obstacle insurmontable.» — Madame de Maintenon travaillait avec une activité sans relâche à convertir toute sa famille, et à la rendre digne de la faveur du roi. «On ne voit que moi, dit-elle à son frère, conduisant les hu«guenots dans les églises. J'attends Saint-Hermine; je n'ou«blierai rien pour le convertir; j'aurai dans peu de jours ses «sœurs et mademoiselle de Caumont. *J'espère que je n'en «manquerai pas un.*»

«Toutes les avenues du trône étaient fermées, par Louvois et par quelques membres du clergé, aux cris des protestants opprimés. Le roi et madame de Maintenon croyaient, quand on révoqua l'édit de Nantes, que la France presque entière était devenue catholique, et que ce qui restait de religionnaires n'était qu'une poignée de révoltés, qu'il fallait intimider par la force. Mais la foule des protestants qui fuyaient une patrie justement abhorrée, puisque, étant de fidèles sujets, ils avaient non-seulement perdu la protection des lois, mais qu'ils en éprouvaient toutes les rigueurs, cette désertion nombreuse apprit bientôt au roi à quel point il avait été trompé. Ce prince, qui n'avait jamais violé la vérité, n'avait pu penser qu'on pût la lui céler à lui-même, et surtout dans une occasion de cette importance. Fagon (son médecin), protestant converti, Fagon, qui toujours vint au secours des opprimés, fut le premier qui lui fit une peinture vive et énergique de tous les genres d'oppressions qu'avaient souffertes ses sujets religionnaires. Madame de Maintenon en fut très-attendrie, et le roi, qui pouvait à peine le croire, s'en montra fort touché. «Si, dit-il, ils ont souffert dans leurs biens et «dans leurs personnes, j'espère que Dieu ne me punira pas «des violences que je n'ai pas ordonnées...»

«Madame de Maintenon se trouva libre, dès ce moment, de manifester l'humanité profonde de son âme et la douleur de ses sentiments religieux. Les soupçons que le roi avait pu concevoir sur son catholicisme avaient été écartés par son zèle pour le faire embrasser à sa famille. Elle apprit bientôt, ainsi que le roi, qu'un grand nombre de prétendus convertis, n'ayant plus à craindre la persécution, revenaient au culte de leurs pères : non-seulement elle suspendit son zèle pour les conversions, elle arrêta même celui de M. de Villette, qui, ayant embrassé le catholicisme, travaillait de tout son pouvoir à obtenir l'abjuration d'un de ses parents : «Vous êtes «converti, lui dit-elle, ne vous mêlez point de convertir les «autres; je n'aime point à me charger devant Dieu, ni devant «le roi, de toutes ces conversions-là. La fermeté du chevalier «de Saint-Hermine est déplorable, sans doute, mais son état «n'a rien de honteux ; *celui de ceux qui abjurent sans être «persuadés est infâme.*»

«Ce fut madame de Maintenon qui se réunit au vertueux cardinal de Noailles pour obtenir les diverses modifications apportées à l'édit de révocation, qui rendirent pendant dix-sept ans (de 1685 à 1702) le séjour de la France tolérable à ceux des protestants qui, malgré tant de rigueurs, n'avaient pu se résoudre à abandonner leur patrie.»

Le cardinal de Noailles ne fut pas, dans ces tristes circonstances, le seul membre du clergé français qui se montra pénétré d'un noble sentiment de tolérance. — Fénelon, jeune encore, chargé par le roi d'aller convertir les protestants de la Saintonge, déclara qu'il ne voulait point de soldats à l'appui de sa mission, et qu'il ne parlerait au nom de Dieu et du roi que pour faire chérir l'un et l'autre. — M. de Coaslin, évêque d'Orléans, manifesta les mêmes sentiments de douceur et d'humanité. «Averti qu'un régiment de dragons arrivait à Orléans pour loger chez les religionnaires, il manda les chefs, les prévint qu'il ne voulait pas qu'ils eussent d'autre table que la sienne, fit mettre leurs chevaux dans ses écuries, et leur dit qu'il se chargeait de leur procurer tout ce qui pouvait leur être nécessaire. Il les pria ensuite d'ordonner à leurs soldats de ne commettre aucun désordre, surtout de ne point parler de conversion aux religionnaires chez lesquels ils logeraient. Les dragons quittèrent la ville un mois après, et le roi applaudit à sa conduite. — Fénelon et Coaslin eurent le bonheur d'offrir au roi des sujets sincèrement convertis, et à la religion, des prosélytes qu'elle ne pouvait désavouer.»

Louvois se trompa en croyant qu'il suffirait d'un ordre de sa main pour garder toutes les frontières et toutes les côtes contre ceux qui se firent un devoir de la fuite. En trois ans, près de quarante mille familles (environ 200,000 individus) sortirent du royaume. Elles allèrent porter chez les étrangers les arts, les manufactures, la richesse. Presque tout le nord de l'Allemagne, pays encore agreste et dénué d'industrie, reçut une nouvelle face de ces multitudes transplantées. Elles peuplèrent des villes entières. Les étoffes, les galons, les chapeaux, les bas, qu'on achetait auparavant de la France, furent fabriqués par eux. Un faubourg entier de Londres fut peuplé d'ouvriers français en soie; d'autres y portèrent l'art de donner la perfection aux cristaux. La Hollande y gagna d'excellents officiers et de braves soldats. Le prince d'Orange et le duc de Savoie eurent des régiments entiers de réfugiés. — Ainsi le souverain de Savoie et de Piémont, dont les aïeux avaient montré tant de rigueur contre les réformés de leurs pays, soudoyait ceux de France, et ce n'était pas assurément par zèle de religion que le prince d'Orange les enrôlait. Il y eut des calvinistes français qui s'établirent au cap de Bonne-Espérance, où le neveu du célèbre Duquesne, lieutenant général de la marine, fonda une petite colonie, qui, sous le nom de *Fransche-Hoek* (coin des Français), y existe encore, et dont les habitants, quoique ayant oublié la langue de leurs ancêtres, rappellent, par leurs noms, leurs figures et leurs costumes, leur origine française [1].

Le prince d'Orange, qui, comme nous le dirons bientôt, venait de former la fameuse ligue d'Augsbourg, ne se borna pas seulement à préparer contre Louis XIV une coalition des souverains étrangers, il chercha aussi, dans l'intérêt de son ambition, à profiter de la perturbation qu'avait jeté dans quelques provinces la révocation de l'édit de Nantes, et à soulever contre le roi de France les Français eux-mêmes.

L'ancien évêque constitutionnel de Loir-et-Cher, le savant Grégoire, dans son *Histoire des sectes religieuses* (du XVIIe et du XVIIIe siècle), signale les tentatives des protestants, excités par l'ambitieux stathouder de Hollande, pour créer de nouveaux embarras à Louis XIV, en butte aux attaques de la ligue européenne, et susciter en France une guerre civile.

«Des ministres français réfugiés à Genève, qui rêvaient sans cesse, dit-il, aux moyens de soulever les protestants restés dans leur patrie, crurent qu'il serait facile d'armer leurs bras, si l'on embrâsait leur imagination. Dès ce moment, fut arrêté le plan d'une *école primaire de fanatisme*, où l'on enseignerait *l'art de prophétiser*. Ils la placèrent dans une verrerie à Peyra, en Dauphiné, sous la conduite d'un nommé Du Serre, calviniste employé dans cette manufacture, que son commerce conduisait fréquemment à Genève. En même temps les ministres imposèrent les mains à deux prédicants, leurs émissaires secrets, pour parcourir les provinces.

«Du Serre choisit, chez de pauvres calvinistes, trente enfants, dont quinze garçons, pour être sous sa direction personnelle, et quinze filles, qu'il confia à sa femme. Leur inspirer une haine violente contre l'Église catholique, leur persuader qu'il avait reçu de Dieu des visions et le pouvoir de communiquer l'esprit prophétique: tel fut l'objet de ses instructions. Il chercha dans l'Apocalypse, et leur fit réciter divers passages où il était question de l'Antechrist, qu'il assurait être le pape, et de la délivrance de l'Église, qui devait être le triomphe du calvinisme: des imprécations contre la messe et contre Rome, des contorsions, la manière de rouler les yeux, d'enfler la gorge et l'estomac, étaient des parties intégrantes de ses instructions. En un mot, il employa tous les moyens capables d'ébranler fortement des imaginations naissantes et de les porter à l'exaltation.

«Quand un élève avait fait des progrès, le moment de l'initiation était arrivé: Du Serre lui soufflait dans la bouche pour lui communiquer le don de prophétie, en l'exhortant à le communiquer à ceux qu'il en jugerait dignes. — Les autres élèves, stupéfaits, attendaient avec impatience le moment d'obtenir la même faveur. De là sortit un essaim d'enthousiastes qu'on faisait partir pour aller remplir des missions dans les contrées voisines. Les plus remarquables furent un jeune homme nommé Gabriel Astier, du village de Clieu, en Dauphiné, qui se rendit dans le Vivarais, et une fille, bergère, du village de Crest, nommée la *belle Isabeau,* qui vint à Grenoble.

«Jurieu (célèbre ministre protestant) s'empressa de publier que leur mission avait un caractère surnaturel. C'était en 1688: le prince d'Orange, en se jetant sur l'Angleterre pour détrôner son beau-père, *avait ordonné aux ministres d'alimenter le zèle des calvinistes français, en faisant retentir les chaires des prédications de Dumoulin, et de Jurieu.*

«La belle Isabeau fut emprisonnée à Grenoble; dans la suite elle se fit catholique, et prouva, par sa conduite, la sincérité de sa conversion. Ce qu'il y eut de plaisant, c'est que Jurieu la soutint même après qu'elle se fut convertie, ainsi que plusieurs

[1] Cornelius de Jong, *Voyage au cap de Bonne-Espérance, etc.*

autres prophètes : il dit d'elle et d'eux « qu'ils pou-« vaient être devenus *fripons*, mais que certaine-« ment ils avaient été *prophètes.* » — Gabriel Astier se rappela une certaine Marie avec laquelle il avait eu un mauvais commerce, et la fit prophétesse, ainsi que son père et sa mère.

« Les prophètes pullulaient de toutes parts ; on les comptait par centaines : c'étaient quelquefois des enfants de sept à huit ans, qui imposaient des pénitences à des vieillards pour avoir assisté à la messe.—Les fanatiques s'assemblaient sur les cimes des montagnes, au nombre de quatre ou cinq cents, quelquefois même de trois à quatre mille : là ils attendaient l'*esprit d'en haut.* Le prophète ou la prophétesse se jetait à genoux, en s'écriant *Miséricorde!* tous l'imitaient; puis on récitait des prières, on chantait des psaumes. Le prophète élevait ensuite ses mains sur sa tête, en criant *Miséricorde!* se laissait tomber à la renverse de manière à ne pas se faire de mal. Tous à l'instant tombaient avec lui, alors il criait : *Amendez-vous, faites pénitence d'avoir été à la messe, la fin du monde approche.* Ces prédictions, accompagnées d'invectives contre le pape, les évêques, roulaient presque toutes sur la chute prochaine de l'Église romaine, prédite par Jurieu pour l'an 1690, sur la conversion des prêtres catholiques au protestantisme et sur le rétablissement des temples. Le prophète soufflait dans la bouche des aspirants au don de prophétie, en leur disant : *Recevez le saint esprit.* Alors tous les bacheliers en prophétie prophétisaient à leur tour, tremblaient, se roulaient, écumaient : quand ils étaient évanouis, d'autres les prenaient sur leurs genoux pour les ranimer : les garçons rendaient ce bon office aux prophétesses, et réciproquement ; quelques-uns prétendirent que l'esprit prophétique s'introduisait en eux *par la cuisse ;* d'autres se dirent *la troisième personne de la trinité,* et plusieurs signèrent avec la qualité de *saint-esprit.* La plupart des calvinistes ne fréquentaient pas ces assemblées, ils se contentaient de les fomenter sourdement.

« Tandis que les curés catholiques s'efforçaient de détromper le peuple par la voie douce de l'instruction, le gouvernement faisait intervenir la force, et envoyait des troupes contre les assemblées des fanatiques des Cévennes. — Les prophètes les assuraient qu'ils resteraient invulnérables, et qu'ils mettraient les troupes en fuite en criant : *Tartara.* — Cette annonce trouva quelques incrédules, qui, ne se fiant pas à l'efficacité de la recette indiquée, s'exhortèrent mutuellement à se défendre, s'armèrent de pierres, et se réfugièrent sur la pointe des rochers. — Les autres, à l'approche des troupes, s'étendirent sur la terre, se soufflant dans la bouche les uns les autres pour s'animer par la communication de l'esprit divin ; et lorsqu'on les attaqua, les uns jetèrent des pierres ; les autres, précédés de prophètes et de prophétesses, s'avancèrent avec un air furieux, et soufflèrent de toute leur force sur les troupes, en criant : *Tartara! Tartara!* mais, voyant que ce moyen ne les garantissait pas de la mort, ils s'enfuirent. — Gabriel Astier fut pris et pendu ; et en moins de quinze jours le Vivarais fut pacifié, quoique plus de vingt mille personnes eussent part à ce mouvement. »

Domptés par les persécutions et les supplices, les calvinistes demeurés en France restèrent douze ans soumis, et l'insurrection des Cévennes n'éclata qu'en 1701.

CHAPITRE XX.

LOUIS XIV. — LIGUE D'AUGSBOURG. — RÉVOLUTION D'ANGLETERRE. — PROTECTION ACCORDÉE A JACQUES II.

Cause supposée de la guerre de 1688. — Historiette de la fenêtre. — Cause réelle : ligue d'Augsbourg préparée par le prince d'Orange. — Révolution d'Angleterre. — Fuite de Jacques II. — Guillaume, prince d'Orange, est proclamé roi par les Anglais. — Retraite en France de la famille royale d'Angleterre. — Noble accueil qui lui est fait par Louis XIV. — Jacques II à Saint-Germain. — Secours donné par la France à Jacques II. — Bataille de La Boyne. — L'Irlande est perdue pour Jacques II. — Projet de débarquement en Angleterre. — Bataille de La Hogue. — Victoire des Anglais. — Dernières tentatives de Louis XIV en faveur de Jacques II. — Mort de Jacques II.

(De l'an 1686 à l'an 1701.)

Cause supposée de la guerre de 1688. — Historiette de la fenêtre. — Cause réelle : ligue d'Augsbourg préparée par le prince d'Orange (1685-1687).

La guerre presque générale contre la France, qui commença en 1688, et ne fut terminée que par la paix de Riswick, a été attribuée par les historiens étrangers, et même par plusieurs historiens français, à l'ambition effrénée de Louis XIV, — il a été longtemps de mode de tonner contre l'*ambition du grand roi ;* — d'autres en ont rendu responsable le ministre Louvois, avide de pouvoir, et jaloux de continuer sa domination sur Louis XIV. Le duc de Saint-Simon, dans ses *Mémoires,* si inexacts en quelques parties, raconte gravement ce qui suit :

« Louvois, à la mort de Colbert, étoit devenu le surintendant des bâtiments. Le roi avoit fait abattre le petit Trianon de porcelaine, bâti autrefois pour madame de Montespan. Il s'amusoit fort des bâtiments, et le rebâtissoit ; il avoit le compas dans l'œil pour la justesse, les proportions et la symétrie; mais le goût n'y répondoit pas. Ce château ne fai-

soit que sortir de dessous terre, lorsque le roi s'aperçut d'un défaut à une croisée qui s'achevoit de former dans la longueur du rez-de-chaussée. Il le dit à Louvois, qui, brutal, et gâté jusqu'à souffrir difficilement d'être repris par son maître, disputa fort et ferme, et soutint que la croisée étoit bien. — Le roi tourna le dos et s'alla promener ailleurs dans le bâtiment. Le lendemain il trouva Le Nôtre, bon architecte, et fameux surtout par le goût des jardins, qu'il a commencé à introduire en France. Le roi lui demanda s'il avoit été à Trianon. Le Nôtre répondit que non; le roi lui dit ce qui l'avoit choqué, et lui ordonna d'y aller. Le lendemain, même question, même réponse; et le jour d'après autant. Le roi vit que Le Nôtre n'osoit s'exposer à trouver que lui-même eût tort, ou à blâmer Louvois : il se fâcha, et lui ordonna de se trouver le lendemain à Trianon, où il iroit, et où il feroit trouver Louvois aussi. Il n'y eut plus moyen de reculer.— Le roi les trouva le endemain à Trianon. Il y fut question de la fenêtre : Louvois disputa ; Le Nôtre ne disoit mot; enfin le roi lui ordonna d'aligner, de mesurer, et de dire ce qu'il auroit trouvé. Tandis qu'il travailloit, Louvois, en fureur de la vérification, grondoit tout haut, et soutenoit que cette fenêtre étoit pareille en tout aux autres. Le roi se taisoit; il attendoit, mais il souffroit. Quand tout fut mesuré, il demanda à Le Nôtre ce qu'il en étoit, et Le Nôtre de balbutier... Le roi se mit en colère et lui ordonna de parler net. Le Nôtre avoua que le roi avoit raison, et dit ce qu'il avoit trouvé de défaut. Il n'eut pas plutôt achevé, que le roi, se tournant vers Louvois, lui dit : «On ne peut tenir «à vos opiniâtretés ; sans la mienne à vous montrer «votre tort, on auroit bâti de travers ; et il auroit «fallu tout abattre aussitôt que le bâtiment auroit «été achevé.» En deux mots il lui lava la tête.

«Louvois, outré de la sortie, et de ce que des courtisans, surtout des ouvriers et des valets, en avoient été témoins, arriva chez lui en fureur. Il y trouva Saint-Pouange, Villacerf, le chevalier de Nogent, les deux Tilladet, quelques féaux intimes, qui furent bien alarmés de le voir en cet état. «C'en «est fait, leur dit-il, je suis perdu avec le roi, à la «façon dont il vient de me traiter pour une fenêtre! «je n'ai de ressource qu'en une guerre, qui l'occu- «pera, le détournera de ses bâtiments et me rendra «nécessaire; et parbleu il l'aura.»— En effet, quelques mois après Louvois tint parole, et, malgré le roi et les autres puissances, rendit la guerre générale.»

Cette historiette est piquante; néanmoins, il faut dire, malgré l'assertion de Saint-Simon, que ce ne furent ni l'ambition du roi de France ni le dépit de son ministre qui rejetèrent l'Europe dans les horreurs de la guerre. Le narrateur des *Motifs des guerres et des traités de paix* fait connaître le prince ambitieux, cause principale de cette conflagration générale.

La fameuse ligue, préparée à Ausgbourg en 1686, et signée pendant le carnaval en 1687, à Venise, où plusieurs des princes intéressés se rendirent, comme à une partie de plaisir, était conclue, dit-il, entre l'empereur, le roi d'Espagne, la république de Hollande, la Suède, l'électeur palatin, la Bavière et le duc de Savoie. Le principal moteur de cette conjuration contre la France, celui qui en devait tirer les plus grands avantages, était celui qui n'y paraissait pas.

Charles II, roi d'Angleterre, était mort le 16 février 1685 sans laisser d'enfants légitimes. Sa couronne passa au duc d'York, son frère, roi sous le nom de Jacques II, et beau-père de Guillaume-Henri, prince d'Orange, stathouder de Hollande. Jacques, en montant sur le trône, donna des preuves publiques d'attachement à la religion catholique, qui déplurent à une grande partie de la nation anglaise. Le duc de Monmouth, fils naturel de Charles II, voyant le mécontentement des Anglais contre son oncle, crut pouvoir en profiter pour monter sur le trône. Il arma, combattit, fut pris et décapité. La rigueur de Jacques II, dans cette circonstance, lui suscita beaucoup d'ennemis; les conjurations se multiplièrent. Le stathouder conçut à son tour le projet de détrôner son beau-père et de se mettre à sa place. Les principaux obstacles à l'exécution de ce dessein étaient l'amitié de Louis XIV pour Jacques II, et l'appui que le roi de France se montrait disposé à donner au roi d'Angleterre.— Guillaume résolut d'occuper sur le continent le monarque français de manière à l'empêcher de songer aux affaires de la Grande-Bretagne, ou du moins de faire de grands efforts en faveur de Jacques II. Telle fut la cause secrète de la ligue d'Augsbourg.

«Le stathouder y réunit les confédérés de la dernière guerre, d'abord par un intérêt commun, qui devoit les toucher tous : savoir, l'imputation déjà sourdement avancée contre Louis XIV, mais répandue alors avec la plus grande publicité, qu'il ambitionnoit la *monarchie universelle.* Ensuite Guillaume s'appliqua à fournir à chacun des intéressés une crainte et des appâts : — A l'électeur palatin, il fit appréhender de voir ses États morcelés conformément aux prétentions que le mariage de la sœur du dernier électeur avec le duc d'Orléans, frère de Louis XIV, lui donnoit sur quelques parties de la succession palatine; — à l'électeur de Bavière, il inspira la crainte de ne pas réussir à placer son frère sur le siége de Cologne, s'il continuoit à être traversé par le roi de France, qui vouloit y élever

le prince de Furstemberg. — Les ducs de Brunswick et de Hanovre, et tous les petits princes du Rhin, eurent chacun leurs alarmes. — L'empereur eut pour amorce un article secret, qui portoit qu'arrivant la mort du roi d'Espagne, sa succession seroit assurée à la maison d'Autriche, à l'exclusion de celle de Bourbon. — Enfin, il fit promettre une part de cette monarchie au duc de Savoie, comme représentant de Catherine, fille de Philippe II, roi d'Espagne, sa grand'mère. »

Louis XIV fut ainsi placé dans la nécessité de commencer lui-même la guerre que les coalisés se disposaient à entreprendre. Il crut qu'il valait mieux prévenir qu'attendre leurs attaques.

Révolution d'Angleterre.— Fuite de Jacques II.— Guillaume, prince d'Orange, est proclamé roi par les Anglais (1688).

Le prince d'Orange attendait avec impatience que le roi de France donnât le signal des hostilités: il était prêt à agir. Il avait équipé une flotte qui devait porter 14 ou 15,000 hommes en Angleterre. « Ce prince n'était rien autre chose qu'un particulier illustre, qui jouissait à peine de 500,000 florins de rente; mais telle était sa politique heureuse, que l'argent, la flotte, les cœurs des états généraux étaient à lui. Il était roi véritablement en Hollande par sa conduite habile. »

Afin de tromper les partisans de Jacques II, il fit publier d'abord que cet armement était destiné contre la France. Le secret fut gardé par plus de deux cents personnes. Barillon, ambassadeur de France à Londres, homme de plaisir, plus instruit des intrigues des maîtresses de Jacques, que de celles de l'Europe, fut trompé le premier. Louis XIV ne le fut pas; il offrit des secours à Jacques II, qui les refusa d'abord avec sécurité, et qui les demanda ensuite lorsqu'il n'était plus temps (octobre 1688), et que la flotte du prince d'Orange était à la voile.

Tout manqua à la fois à Jacques II, comme il se manqua à lui-même. Il comptait sur sa flotte; mais ses vaisseaux laissèrent passer ceux de son ennemi. Il pouvait au moins se défendre sur terre : il avait une armée de 20,000 hommes; et s'il les avait menés au combat sans leur donner le temps de la réflexion, il est à croire qu'ils eussent combattu; mais il leur laissa le loisir de se déterminer. Plusieurs officiers l'abandonnèrent, entre autres Churchill, aussi fatal depuis à Louis qu'à Jacques, et si fameux sous le nom de Marlborough. Churchill était favori de Jacques II, sa créature, le frère de sa maîtresse, son lieutenant général dans l'armée; cependant il le quitta, et passa dans le camp du prince d'Orange. — Le prince du Danemark, autre gendre de Jacques, et enfin sa propre fille, la princesse Anne, abandonnèrent aussi ce malheureux roi. —Alors, se voyant attaqué et poursuivi par un de ses gendres, quitté par l'autre; ayant contre lui ses deux filles, ses anciens amis, Jacques II, trahi par tous, désespéra de sa fortune, quitta son royaume sans combattre, et vint chercher un asile en France. — Le prince d'Orange, vainqueur sans avoir eu de bataille à livrer, fut proclamé roi par les Anglais.

Retraite en France de la famille royale d'Angleterre. — Noble accueil qui lui est fait par Louis XIV. — Jacques II à Saint-Germain (1689).

Avant de quitter l'Angleterre, dont sa postérité devait être à jamais bannie, le roi Jacques confia à un seigneur français, le comte de Lauzun, qu'une disgrâce éclatante avait éloigné de la cour de Louis XIV, la noble mission de conduire en France sa femme, fille du duc de Modène, et le prince de Galles, son fils, encore enfant, héritier présomptif et légitime du trône d'Angleterre. — Lauzun remplit heureusement la tâche difficile qui lui était confiée, et dont le succès lui rendit sinon la faveur, du moins la familiarité de Louis XIV [1].

[1] La disgrâce éclatante du duc de Lauzun (car il fut fait duc en 1692), après une faveur sans égale auprès de Louis XIV, est un des événements célèbres dans les fastes de la cour de France à cette époque. — Voici ce que raconte le marquis de La Fare :

« Le comte de Lauzun, autrefois Peguilhem, cadet de Gascogne de la maison de Caumont, le plus insolent petit homme qu'on eût vu depuis un siècle, par le moyen de madame de Montespan, dont il étoit le confident, et par sa souplesse, son insinuation et son dévouement, étoit devenu (vers 1670) le maître de la cour, et tenoit tête à Louvois, le ministre le plus insolent qu'il y eut alors; car la faveur de Colbert commençoit à baisser. — Celle de ce petit homme étoit à son plus haut point, et lui fit concevoir le dessein d'épouser mademoiselle de Montpensier, cousine germaine du roi, fille de feu Gaston de France, duc d'Orléans, riche de 6 ou 700,000 livres de rente, qui avoit pensé épouser le roi, et ensuite Monsieur, et avoit refusé des rois et des souverains... Mademoiselle étoit devenue passionnée pour Lauzun, autant, je crois, parce qu'il étoit favori du roi, que par les qualités aimables qui étoient médiocres en lui et en petit nombre. Quoi qu'il en soit, il mena cette affaire si adroitement et si loin, que tout le monde fut surpris lorsque M. le duc de Montausier et la maréchale d'Albret allèrent un jour demander au roi Mademoiselle pour lui, *non-seulement comme parents et amis de M. de Lauzun, mais comme députés, pour ainsi dire, de la noblesse de France*, qui recevroit, disoient-ils, à grand honneur et à grande grâce, que le roi voulût permettre qu'un simple gentilhomme qualifié épousât une princesse de ce sang, alléguant plusieurs exemples de pareilles alliances dans les histoires passées. Le roi, qui étoit déjà préparé et résolu de tout accorder à son favori, les reçut favorablement et consentit que Mademoiselle fît ce qu'il lui plairoit. — Cette princesse, enivrée d'amour, et Lauzun, enivré de vanité, crurent leur affaire sûre, et ce dernier fut assez sot pour différer ce mariage de quelques jours, afin de le faire dans toutes les formes et avec tout le faste que vouloit sa vanité, comme s'il eût épousé son égale. — Pendant ce peu de temps, toute la maison royale, les ministres, et toute la cour, se soulevèrent

La reine d'Angleterre, débarquée à Calais avec son fils, vint à Saint-Germain, tandis que son royal et malheureux époux, échappé à ses ennemis, arrivait à Ambleteuse, et se hâtait d'accourir auprès d'elle pour calmer ses inquiétudes.

« Le roi (Louis XIV) alla de Versailles à Chatou, dit madame de La Fayette, au-devant de la reine d'Angleterre et du prince de Galles. Il y attendit, avec une fort grosse cour à sa suite, cette reine, qui arriva un moment après. Elle fut reçue parfaitement bien. Sa Majesté britannique parla avec tout l'esprit et toute la politesse qu'on peut avoir, plus même que les femmes ordinaires n'en peuvent conserver dans des malheurs aussi grands qu'étoient les siens. Le roi la conduisit à Saint-Germain, et fit ce qu'il put pour adoucir ses peines, qui étoient extrêmement diminuées par la joie d'avoir appris que le roi son époux étoit en France, et en bonne santé. — Après cela le roi s'en retourna à Versailles, et envoya le lendemain chez la reine (d'Angleterre) une toilette magnifique avec tout ce qu'il lui falloit pour l'habiller, et ce qui étoit nécessaire pour le prince de Galles, le tout travaillé sur le modèle de ce que l'on avait fait pour monseigneur de Bourgogne. Avec cela l'on mit une bourse de 6.000 pistoles sur la toilette de la reine; on lui en avoit déjà donné 4,000 à Boulogne.

« Le lendemain (7 janvier 1689), jour que le roi d'Angleterre arrivoit, le roi l'alla attendre à Saint-Germain, dans l'appartement de la reine. Sa Majesté y fut une demi-heure ou trois quarts d'heure avant lui, et passa ce temps auprès de la reine d'Angleterre. Quand le roi Jacques II arriva, le roi alla à la porte de la salle des gardes au-devant de lui. Les deux rois s'embrassèrent fort tendrement, avec cette différence que celui d'Angleterre, conservant l'humilité d'une personne malheureuse, se baissa presque aux genoux du roi de France [1]. Après cette première embrassade, au milieu de la salle des gardes, ils se reprirent encore d'amitié, et puis, en se tenant la main serrée, le roi le conduisit à la reine qui étoit dans son lit. Le roi d'Angleterre n'embrassa point sa femme, apparemment par respect. — Quand la conversation eut duré un quart d'heure, le roi mena le roi d'Angleterre à l'appartement du prince de Galles.

« La figure du roi d'Angleterre n'avoit pas imposé aux courtisans : ses discours firent encore moins d'effet que sa figure. Il conta au roi dans la chambre du prince de Galles, où il y avoit quelques courtisans, le plus gros des choses qui lui étoient arrivées, et il les conta si mal, que les courtisans

contre ce mariage. La reine même, qui ne se mêloit de rien, parla au roi fortement, Monsieur encore davantage; et M. le prince, quoique respectueusement, lui fit des remontrances qui firent impression. D'autre côté, l'archevêque de Paris différa, sous quelque prétexte, de leur donner les bans pour se marier, poussé à cela par Le Tellier et Louvois, ennemis déclarés de Lauzun. Mais ce qui rompit entièrement l'affaire fut madame Scarron, femme de beaucoup d'esprit, que madame de Montespan avoit mise auprès des enfants qu'elle avoit eus du roi, et qui étoit alors sa principale confidente. Madame Scarron fit voir à madame de Montespan l'orage qu'elle s'attiroit en soutenant Lauzun dans cette affaire, que la famille royale et le roi lui-même lui reprocheroient le pas qu'elle lui faisoit faire. Enfin elle fit si bien, que celle qui avoit fait cette affaire la rompit, et que Lauzun et Mademoiselle eurent, au bout de trois ou quatre jours, ordre de ne pas passer outre à leur mariage. Ce fut un coup de foudre qui renversa la fortune de Lauzun, et fit en même temps tomber Mademoiselle dans le mépris; car si ce mariage avait paru extraordinaire dès qu'il fut publié, sitôt qu'il fut rompu il devint ridicule. — Le roi lui-même annonça à Mademoiselle qu'il n'y falloit plus penser, et offrit à Lauzun, pour le dédommager, tous les biens et toutes les dignités qu'il pouvoit lui donner; mais ce favori, irrité, n'en voulut point. Comme cette aventure fit beaucoup de bruit dans toute l'Europe, le roi se crut obligé de faire une lettre circulaire à tous les ambassadeurs, qu'ils pussent montrer dans les cours où ils étoient. Elle expliquoit les raisons qu'il avoit eues de permettre d'abord, et de défendre ensuite ce mariage. Quelques-uns ont dit que cette lettre partoit de la plume de Lionne; d'autres ont assuré qu'il n'avoit fait que la copier sous le roi. Quoi qu'il en soit, elle fut imprimée et envoyée partout, et mit le dernier comble au ridicule de cette affaire. — Pour Lauzun, il fut si outré contre madame de Montespan, qu'il s'emporta aux dernières extrémités contre elle, même devant le roi; si bien que, dès ce moment, cette femme jura sa perte, qui ne fut pas longtemps à arriver... En effet, au bout de trois ou quatre mois, il fut arrêté à Saint-Germain et envoyé à la citadelle de Pignerol, où il a été plus de dix ans. Beaucoup de gens crurent que c'étoit pour avoir consommé son mariage avec Mademoiselle malgré les défenses du roi. La plupart ont pensé que le seul crédit de madame de Montespan, qui dit au roi qu'elle ne se croyoit pas en sûreté de sa vie tant que Lauzun seroit en liberté, fut cause de son malheur; à quoi se joignirent les mauvais offices continuels de Louvois, son plus mortel ennemi, qui lui rendit sa prison la plus cruelle qu'on puisse s'imaginer. »

Arrêté le 25 novembre 1671, Lauzun ne recouvra sa liberté qu'en 1681, et par suite de la renonciation qu'il fit en faveur du duc du Maine des riches domaines que Mademoiselle lui avait donnés; mais il fut exilé, et il lui fut défendu de reparaître à la cour. Il se trouvait en 1688 en Angleterre; l'honneur qu'il eut d'amener en France la reine fugitive et le prince de Galles lui fit obtenir la permission de revenir à la cour; mais le roi ne lui rendit jamais entièrement ses bonnes grâces. — Lauzun avait épousé secrètement Mademoiselle, dont il porta le deuil en présence même du roi, et dont il eut une fille, à ce que dit Anquetil dans une note de son ouvrage intitulé : *Louis XIV, sa cour et le régent*.

[1] On voit, par les *Mémoires de Dangeau*, que dans cette entrevue Louis XIV, qui avait disputé avec tant d'énergie et de succès la préséance aux souverains étrangers, céda toujours *la main*, c'est-à-dire *la droite*, au roi malheureux et détrôné auquel il accordait un asile. Généreux jusqu'à l'excès, il souffrit même par délicatesse que Jacques II, s'attribuant l'antique privilége des rois de France, et gardant dans son infortune de ridicules prétentions, *touchât les écrouelles* à Saint-Germain. — Afin de ménager l'amour-propre du roi détrôné, Louis XIV lui disait : « Je ne veux point que vous « me reconduisiez, vous êtes encore aujourd'hui chez moi ; « demain vous me viendrez voir à Versailles; je vous en ferai « les honneurs, et vous me les ferez de Saint-Germain la pre- « mière fois que j'y viendrai ; ensuite nous vivrons sans façon. »

ne voulurent point se souvenir qu'il étoit Anglais, que, par conséquent, il parloit fort mal français, outre qu'il bégayoit un peu, qu'il étoit fatigué, et qu'il n'est pas extraordinaire qu'un malheur aussi considérable que celui où il étoit diminuât une éloquence beaucoup plus parfaite que la sienne.

« Après être sortis de chez le prince de Galles, les deux rois revinrent chez la reine : Sa Majesté y laissa le roi d'Angleterre, et s'en revint à Versailles...

« Le lendemain (8 janvier) au matin le roi d'Angleterre eut à son lever tout ce qui lui étoit nécessaire, et 10,000 pistoles sur sa toilette. L'après-dîné, ce prince vint à Versailles voir le roi, qui fut le recevoir à l'entrée de la salle des gardes, et le mena dans son petit appartement. Ensuite il fut voir madame la dauphine, Monseigneur, Monsieur et Madame. Il demeura très-longtemps avec le roi. Monseigneur et Monsieur furent rendre la visite à Saint-Germain. Il y eut de grandes contestations pour les cérémonies : le roi voulut que le roi d'Angleterre traitât Monseigneur d'égal, et le roi d'Angleterre y consentit, pourvu que le roi traitât le prince de Galles de même. Enfin il fut décidé que le dauphin n'auroit qu'un siége pliant devant le roi d'Angleterre, mais qu'il auroit un fauteuil devant la reine. — Les princes du sang avoient aussi leurs prétentions, disant que comme ils n'étoient pas sujets du roi d'Angleterre, ils devoient avoir aussi d'autres traitements. A la fin, tout cela se passa fort bien ; mais quand il fut question des femmes, cela ne fut pas si aisé. Les princesses du sang furent trois ou quatre jours sans aller chez Sa Majesté d'Angleterre, et quand elles y furent, les duchesses ne les suivirent pas. Celles-ci prétendirent avoir les deux traitements, celui de France, qui est de s'asseoir devant leur souveraine, et celui d'Angleterre, qui est de la baiser. La reine d'Angleterre, qui, quoique glorieuse, ne laissoit pas d'être fort raisonnable, dit au roi (Louis XIV) « qu'il n'a« voit qu'à ordonner, qu'elle feroit tout ce qu'il vou« droit, et qu'elle le prioit de choisir lui-même le « cérémonial, qu'elle l'observeroit. » Enfin il fut décidé que les duchesses s'en tiendroient à celui de France...

« Quand la reine d'Angleterre vint à Versailles, la magnificence l'en surprit, et surtout la grande galerie, *qui, sans contredit, est la plus belle chose de l'univers en son genre;* aussi la louât-elle extrêmement, mais dans les termes qui convenoient, et qui pouvoient faire plaisir au roi. — Elle fit les mêmes visites qu'avoit faites le roi son époux, et s'en retourna à Saint-Germain avec de grands applaudissements [1]. »

[1] Madame la comtesse DE LA FAYETTE, *Mémoires de la cour de France pour les années* 1688 et 1689.

« On régla pour la maison du roi d'Angleterre 200,000 francs, et pendant le premier mois il eut toujours les officiers du roi pour le servir. »

Des courtisans qui, pour le cérémonial envers un roi détrôné, se montraient plus difficiles que leur souverain même, ne devaient pas juger Jacques II avec indulgence.

« Le roi d'Angleterre, continue madame de la Fayette, étoit à Saint-Germain, recevant les respects de toute la France ; les ministres y furent des premiers. L'archevêque de Reims, frère de M. de Louvois, le voyant sortir de la messe, dit avec un ton ironique : « Voilà un fort bon homme ; il a « quitté trois royaumes pour une messe » : belle réflexion dans la bouche d'un archevêque !... Plus les Français voyoient le roi d'Angleterre, moins on le plaignoit de la perte de son royaume. Ce prince n'étoit obsédé que de jésuites. Il vint faire un voyage à Paris : d'abord il alla descendre aux grands Jésuites, causa très-longtemps avec eux, et se les fit tous présenter. La conversation finit par dire qu'il étoit de leur société. Cela parut d'un très-mauvais goût. »

Les mêmes courtisans qui, afin de plaire à Louis XIV, avaient naguère montré un zèle si ardent pour la conversion des calvinistes, se moquaient de la dévotion du roi Jacques, et le *prudent* Fontenelle laissait répandre cette chanson, qu'il avait faite :

Quand je veux rimer à Guillaume,
Je trouve aisément un royaume
Qu'il a su mettre sous ses lois ;
Mais quand je veux rimer à Jacques,
J'ai beau rêver, mordre mes doigts,
Je trouve qu'il a fait ses Pâques.

Secours donné par la France à Jacques II. — Bataille de La Boyne. — L'Irlande est perdue pour Jacques II (1690-1691).

Louis XIV voulait secourir efficacement Jacques II : il le fit conduire (mai 1689) en Irlande, où les catholiques formaient encore un parti considérable. Une escadre de treize vaisseaux du premier rang partirent de la rade de Brest pour transporter les troupes du roi, qui allait essayer de reconquérir son royaume. — Tous les officiers et les courtisans qui étaient venus trouver Jacques II à Saint-Germain furent défrayés jusqu'à Brest aux dépens du roi de France. Un ambassadeur (M. d'Avaux), accrédité auprès du roi détrôné, le suivit avec pompe. — Des armes, des munitions de toute espèce, furent embarquées sur la flotte ; « on y porta jusqu'aux meubles les plus vils et jusqu'aux plus recherchés. » Louis XIV, en prenant, à Saint-Germain, congé de Jacques II, lui donna sa cuirasse pour dernier présent, et lui dit en l'embrassant :

« Tout ce que je peux vous souhaiter de mieux, « c'est de ne nous jamais revoir. »

Dès que le roi Jacques fut arrivé en Irlande, vingt-trois autres grands vaisseaux de guerre et une infinité de navires de transport le suivirent. Cette flotte dispersa la flotte anglaise qui s'opposait à son passage, débarqua heureusement les troupes qu'elle portait, et « ayant pris dans son retour sept vaisseaux marchands hollandais, revint à Brest, victorieuse de l'Angleterre, et chargée des dépouilles de la Hollande. »

Bientôt après (en mars 1690) un troisième secours partit de Brest, de Toulon, de Rochefort. Les parages d'Irlande et la mer de la Manche étaient couverts de vaisseaux français. — Le 10 juillet Tourville, vice-amiral de France, avec soixante-douze grands vaisseaux, rencontra à la hauteur de Dieppe une flotte anglaise et hollandaise d'environ soixante voiles. On se battit pendant dix heures : « Tourville, Château-Regnaud, d'Estrées, Nesmond, signalèrent leur courage et une habileté qui donnèrent à la France un honneur auquel elle n'était pas accoutumée. Les Anglais et les Hollandais, jusqu'alors maîtres de l'Océan, et de qui les Français avaient appris depuis si peu de temps à donner sur mer des batailles rangées, furent entièrement vaincus. Dix-sept de leurs vaisseaux brisés et démâtés échouèrent et furent brûlés sur les côtes. Le reste alla se cacher dans la Tamise ou entre les bancs de la Hollande. Il n'en coûta pas une seule chaloupe aux vainqueurs. »

Peu de temps après (le 5 août), les galères françaises, qui, sorties de la Méditerranée, apparaissaient pour la première fois dans l'Océan, appuyèrent une descente à Tingmouth. — Outre quelques vaisseaux de guerre, on brûla dans cette baie plus de trente navires marchands. Les armateurs de Saint-Mâlo et du nouveau port de Dunkerque s'enrichirent par des prises nombreuses. Enfin, pendant près de deux années, la mer resta comme soumise aux seuls vaisseaux français.

En Irlande, Jacques II ne sut pas tirer parti de ces secours de Louis XIV. Il avait avec lui près de six mille Français et quinze mille Irlandais. Les trois quarts de ce royaume se déclaraient en sa faveur ; cependant la fortune lui fut toujours contraire. Il perdit quatre mois devant la petite ville de Londonderry, qu'il assiégea inutilement; il se fit battre le 11 juillet 1690 par Guillaume, qui passa de vive force et sous ses yeux la rivière de La Boyne; et après la perte de cette bataille décisive, abandonnant l'Irlande comme il avait abandonné l'Angleterre, il revint en France. — Limerick, ville opulente qui avait pris son parti, fut forcée de capituler après avoir soutenu un siége non moins mémorable que celui de Londonderry. — L'Irlande fut dès lors soumise à l'usurpateur, et les vaisseaux de Louis XIV eurent à ramener en France 20,000 fugitifs, les uns soldats, les autres citoyens irlandais.

Projet de débarquement en Angleterre. — Bataille de La Hogue. — Victoire des Anglais (29 mai 1692).

Ces échecs multipliés ne découragèrent point Louis XIV. Le roi de France, malgré la lutte qu'il soutenait alors contre toute l'Europe, persista dans le dessein de replacer le roi d'Angleterre sur son trône. Un corps de débarquement de 20,000 hommes fut réuni entre Cherbourg et La Hogue, afin d'appuyer les efforts des partisans de Jacques II. Ce corps, transporté par trois cents navires de charge, devait être protégé, lorsque toutes les réunions des escadres françaises seraient effectuées, par une flotte de soixante-cinq vaisseaux de guerre. Une partie de ces vaisseaux était dans la Méditerranée; les vents et les tempêtes l'empêchèrent de joindre à temps, et la protection que l'on s'était promis de donner aux troupes irlandaises, rassemblées dans le Cotentin, se réduisit à quarante-quatre vaisseaux, commandés, à la vérité, par le vice-amiral Tourville.

Jacques II avait ou croyait avoir sur la flotte anglaise, aux ordres de l'amiral Russell, des intelligences qui lui conseillaient de la faire attaquer avant sa jonction avec les Hollandais. Ce fut le motif qui fit donner par Louis XIV à Tourville l'ordre de sortir en hâte de Brest et d'aborder l'ennemi, quelle que fût sa force. On n'avait pas prévu le cas de la réunion effectuée des deux flottes ennemies. Aussitôt que le roi en eut connaissance, et dès qu'il sut que la force de la flotte combinée était double de celle de Tourville, il lui envoya un contre-ordre, qui malheureusement n'arriva pas à temps.

La flotte française rencontra, le 29 mai 1692, la flotte anglo-hollandaise sur les côtes de la Normandie, près du cap de la Hogue, et à quelques lieues des rochers du Calvados.

Tourville, qui avait l'ordre de combattre, attaqua le premier. Peu de mois auparavant, le ministre Seignelay lui avait reproché de n'avoir pas osé (en 1690) aller brûler les vaisseaux anglais dans leurs ports, après la défaite de leur flotte. Tourville avait paru regarder ce reproche comme un soupçon de sa bravoure. « Vous ne m'avez pas entendu, ré« pliqua Seignelay, il y a des hommes qui sont braves « de cœur et poltrons de tête. » Néanmoins, Tourville voulut prouver qu'il était brave de tête et de cœur, et crut en trouver l'occasion à La Hogue.

Quoique au service de Guillaume, lord Russell, comme la plupart des seigneurs anglais de ce temps, entretenait une correspondance secrète

avec Jacques II. — Il avait, dit-on, avec Marlborough et plusieurs chefs du parti populaire, formé le projet de rétablir Jacques sur le trône d'Angleterre, en lui imposant des conditions encore plus dures que celles qu'ils avaient forcé le prince d'Orange à accepter; il avait écrit à Jacques «de remettre le débarquement projeté à l'hi-«ver suivant, et surtout d'éviter que la flotte fran-«çaise attaquât la flotte réunie sous ses ordres, car, «dans ce cas, il lui serait impossible de sacrifier «à aucun intérêt quel qu'il fût l'honneur du pavillon «britannique.» Jacques, qui avait d'autres intelligences dans la flotte, ne fut pas arrêté par ces conseils de l'amiral anglais.

Des historiens ont prétendu que Russell, voyant qu'on le forçait à combattre, déconcerta ces intelligences, en changeant les capitaines suspects, la veille de l'action. — Dalrymple, dans ses *Mémoires de la Grande-Bretagne et de l'Irlande*, rapporte, au contraire, que ce conseil fut donné au prince d'Orange, mais que ce prince habile fit écrire par la reine à lord Russell «qu'on avait cher-«ché à lui donner des soupçons sur la fidélité de «plusieurs officiers de sa flotte, et proposé de les «changer, mais qu'elle ne ferait aucun changement, «regardant ces imputations comme une calomnie de «ses ennemis et des leurs.» — Russell lut publiquement cette lettre à ses capitaines réunis, et tous jurèrent de mourir pour leur reine et pour leur patrie.

Tourville, entraîné par ses instructions, qu'il croyait absolues, se détermina, malgré le désavantage du nombre et du vent, au combat le plus inégal. Il commença et soutint son attaque avec une résolution qui étonna l'ennemi. Le premier il lâcha sa bordée à l'amiral anglais, et l'action, ainsi engagée à dix heures du matin, ne cessa entièrement qu'à dix heures du soir. Malgré la longueur du combat et une supériorité de nombre qui permit aux Anglais de doubler la ligne des vaisseaux français, aucun de ces vaisseaux n'amena son pavillon, aucun ne fut mis hors de combat. Plusieurs eurent à lutter pendant longtemps contre trois à quatre vaisseaux ennemis à la fois. Le *Soleil royal*, où se trouvait Tourville, se distingua par son opiniâtre résistance, et les Anglais, dans l'impossibilité de le réduire, dirigèrent contre lui six brûlots, qu'il eut le bonheur d'éviter ou d'écarter successivement. Après ces efforts inutiles, les vaisseaux anglais, qui avaient doublé la ligne française, rejoignirent leur flotte en passant dans les intervalles de nos vaisseaux, dont ils essuyèrent toute la bordée. Cet acte audacieux fut le dernier de ce combat naval, glorieux pour la France, en ce qu'il parut indécis jusqu'au moment de la retraite. — Cette retraite seule décela l'avantage réel obtenu par les Anglais; les vaisseaux français, inégalement maltraités, se dispersèrent pour gagner isolément divers ports de la Normandie et de la Bretagne. Treize de ces vaisseaux, au nombre desquels se trouvait celui de Tourville et dont la marche était ralentie par de nombreuses avaries, pressés par l'ennemi, se virent contraints de relâcher dans les ports sans défense de La Hogue et de Cherbourg, où les Anglais, victorieux, les brûlèrent à la vue du camp des troupes irlandaises, et sous les yeux du roi Jacques lui-même, qui, du sommet des hauteurs de La Hogue, avait été témoin du combat.

Jacques II avait demandé à combattre sur un des vaisseaux de la flotte française; cependant plusieurs auteurs ont répété que, n'écoutant que l'amour-propre national, et oubliant ses intérêts personnels, il s'était écrié, en voyant combattre ces mêmes marins avec lesquels il avait, lorsqu'il n'était encore que duc d'York, livré de glorieux combats: «Bravo! mes braves Anglais.» Quel qu'ait pu être dans cette longue lutte le courage des Anglais, il semble que Jacques eût dû être plus surpris encore de la bravoure des Français, qui combattaient contre des forces doubles. Mais un fait beaucoup plus avéré que ce propos douteux est la lettre que l'ex-roi d'Angleterre écrivit à Louis XIV aussitôt après ce désastre: «Ma mauvaise étoile, lui dit-il, fait sentir «son influence sur les armes de Votre Majesté, tou-«jours victorieuses jusqu'à ce qu'elles aient com-«battu pour moi; je vous supplie donc de ne plus «prendre aucun intérêt à un prince aussi malheu-«reux, mais de me permettre de me retirer avec ma «famille dans quelque coin du monde, où je ne «puisse plus être un obstacle au cours ordinaire des «prospérités et des conquêtes de Votre Majesté.»

Dernières tentatives de Louis XIV en faveur de Jacques II.— Mort de Jacques II (1692-1701).

La perte de la bataille de La Hogue fut, en effet, le plus grand échec qu'essuya sur la mer la puissance de Louis XIV. Seignelay, qui, après Colbert, son père, avait perfectionné la marine, était mort à la fin de 1691. Pontchartrain, élevé de la première présidence de Bretagne à l'emploi de secrétaire d'État de la marine, ne la laissa point dépérir. Le même esprit régnait toujours dans le gouvernement. La France eut, dès l'année qui suivit la disgrâce de La Hogue, des flottes aussi nombreuses qu'elle en avait eu déjà; car Tourville se trouva dans l'Océan à la tête de soixante vaisseaux de ligne, et d'Estrées, dans la Méditerranée, en eut trente, sans compter ceux qui étaient dans les ports.

Quatre ans après la bataille de La Hogue, en 1696, Louis XIV fit encore un armement plus considérable que les précédents pour conduire Jacques II en Angleterre, à la tête de 20,000 Français; mais cet armement fut sans résultat, les mesures des partisans de Jacques ayant été aussi mal concertées à Londres que celles de son protecteur avaient été bien prises en France.

Dès lors, il ne resta de ressource au parti du roi détrôné que dans quelques conspirations contre la vie de son rival, le roi Guillaume. Ceux qui les tramèrent périrent presque tous du dernier supplice; et il est douteux, quand même ces conspirations eussent réussi, que Jacques II eût pu jamais recouvrer son royaume. On doit à la mémoire du roi Jacques, d'observer que s'il ne cessa d'exciter ses partisans contre l'usurpateur de sa couronne, jamais, du moins, il ne donna son assentiment aux complots dirigés contre sa vie. Plusieurs fois on vint lui offrir de l'en délivrer d'un seul coup : il repoussa toujours ces propositions avec horreur.

Louis XIV crut, l'année suivante (1697), avoir trouvé l'occasion de replacer Jacques II au rang des rois, et il s'empressa de la saisir. Le trône de Pologne était vacant; Louis voulut l'y faire monter. Jacques répondit : « Accepter un autre sceptre que le « mien serait abdiquer mes droits légitimes, et re- « noncer pour mes enfants à l'héritage qui leur ap- « partient. » Cette réponse était trop conforme au caractère de Louis XIV pour ne point lui plaire. — Sur le refus de Jacques II, il jeta les yeux sur le prince de Conti [1].

On négociait le traité de Ryswick. Déterminé par des raisons d'État à faire la paix avec Guillaume III, le roi de France déclara qu'il était prêt à le reconnaître comme roi de la Grande-Bretagne, si, toutefois, lui-même voulait s'engager à désigner et à reconnaître pour son héritier le prince de Galles, fils aîné de Jacques II. Au grand étonnement de Louis, ce fut Guillaume qui consentit à cet arrangement, et Jacques qui s'y refusa. « Je puis sup- « porter l'usurpation du prince d'Orange, dit avec « une résignation chrétienne le roi détrôné, mais je « ne supporterai jamais que mon propre fils de- « vienne complice de l'usurpateur. » De ce moment, Jacques II abandonna sincèrement toute idée de règne et de pouvoir. Il passa le reste de ses jours à Saint-Germain, où il vécut des bienfaits de Louis XIV. Il trouva de puissantes consolations dans la pratique des devoirs les plus austères de la religion. On en jugera par cette prière, écrite de sa main : « Je « vous remercie, ô mon Dieu! de m'avoir ôté trois « royaumes, si c'étoit pour me rendre meilleur! » Il mourut à Saint-Germain, le 16 septembre 1701. — Comme pour adoucir ses derniers moments, Louis XIV lui déclara, dans les termes les plus positifs, qu'il reconnaissait son fils, le prince de Galles, pour son légitime successeur au trône d'Angleterre. Mais Jacques II ne pouvait déjà plus l'entendre; et tandis que les Anglais, émus de cette déclaration, se jetaient aux pieds du roi de France, l'âme du roi détrôné allait comparaître devant Dieu, qui seul donne et reprend les empires.

« Peu de princes, dit Voltaire, furent plus malheureux que Jacques II, et il n'y a aucun exemple dans l'histoire d'une maison si longtemps infortunée. Le premier des rois d'Écosse, ses aïeux, qui eut le nom de Jacques, après avoir été dix-huit ans prisonnier en Angleterre, mourut assassiné avec sa femme par la main de ses sujets. Jacques II, son fils, fut tué à vingt-neuf ans, en combattant contre les Anglais. Jacques III, mis en prison par son peuple, fut tué ensuite par les révoltés dans une bataille. Jacques IV périt dans un combat qu'il perdit. Marie Stuart, sa petite-fille, chassée de son trône, fugitive en Angleterre, ayant langui dix-huit ans en prison, se vit condamnée à mort par des juges anglais, et eut la tête tranchée. Charles Ier, petit-fils de Marie, roi d'Écosse et d'Angleterre, vendu par les Écossais, et jugé à mort par les Anglais, mourut sur un échafaud, dans une place publique. Jacques, son fils, septième du nom en Écosse, et deuxième en Angleterre, dont il est ici question, fut chassé de ses trois royaumes; et, pour comble de malheur, on contesta à son fils jusques à sa naissance. Ce fils ne tenta de remonter sur le trône de ses pères que pour faire périr ses amis par des bourreaux, et nous avons vu le prince Charles-Édouard, réunissant en vain les vertus de ses pères et le courage du roi Jean Sobieski, son aïeul maternel, exécuter les exploits et essuyer les malheurs les plus incroyables. Si quelque chose justifie ceux qui croient à une fatalité à laquelle rien ne peut se soustraire, c'est cette suite continuelle de malheurs qui a persécuté la maison de Stuart pendant plus de trois cents années.

[1] Le prince de Conti, neveu du grand Condé, fut, en effet, élu roi de Pologne après la mort de Sobieski; mais le parti qui portait au trône l'électeur de Saxe l'emporta sur le parti français. Jean-Bart réussit, malgré les flottes anglaises, à conduire dans ses États, par la Baltique, le nouveau roi des Polonais. Arrivé à Dantzick, le prince trouva son compétiteur déjà établi en Pologne, reconnu roi par la majorité de la noblesse, et contenant ses ennemis par la force, ou les achetant par ses largesses. Il revint en France sans manifester aucun regret de la perte d'une couronne qu'il n'avait pas cherchée; et il y mourut le 22 février 1709, à l'âge de quarante-cinq ans. — « Conti, dit Voltaire, ressemblait au grand Condé par l'esprit et le courage, et il fut toujours animé du désir de plaire, qualité qui manqua quelquefois au grand Condé. »

CHAPITRE XXI.

LOUIS XIV. — GUERRE CONTRE LES PUISSANCES LIGUÉES A AUGSBOURG.

Commencement de la guerre sur le Rhin. — Siége et prise de Philisbourg par le dauphin. — Détails sur ce prince. — Second incendie du Palatinat. — Perte de la bataille de Valcourt. — Prise de Mayence et de Bonn par les alliés. — Bataille et victoire de Fleurus. — Déclaration de guerre au duc de Savoie. — Victoire de Staffarde. — Conquête de la Savoie. — Prise de Mons. — Combat et victoire de Leuze. — Prise de Namur. — Victoire de Steinkerque. — Combat naval de Lagos. — Bataille et victoire de Nerwinde. — Bataille et victoire de la Marsaille. — Premières négociations pour la paix. — Victoire sur le Ter. — Attaque des ports de France par les Anglais. — Mort de Luxembourg. — Siége et prise de Namur par les alliés. — Bombardement de Bruxelles. — Conférences d'Utrecht. — Le duc de Savoie fait sa paix avec la France. — Traité de Turin. — Neutralité de l'Italie.

(De l'an 1688 à l'an 1697.)

Commencement de la guerre sur le Rhin. — Siége et prise de Philisbourg par le dauphin. — Détails sur ce prince (1688).

Au moment où Louis XIV, forcé à la guerre par la ligue d'Augsbourg, se disposait à prévenir la coalition formée contre lui, en commençant lui-même les hostilités, il avait des magasins bien remplis, des places bien fortifiées et bien munies, et cinq armées, sur le Rhin, sur les frontières de la Hollande, de l'Allemagne, de l'Italie et de l'Espagne. Le nombre de ses soldats, en y comprenant celui des troupes de marine, était de 450,000.

La campagne s'ouvrit sous d'heureux auspices. — On prit successivement Kaiserlautern, Kreutznach, Oppenheim, Heilbron, Heidelberg et Mayence.

Les maréchaux employés étaient Noailles, d'Humières, Duras et Vauban. Le roi n'avait pas jugé nécessaire de paraître à la tête des troupes; mais il avait donné à son fils le dauphin, qui, quoique âgé de vingt-sept ans, n'avait pas encore commandé une armée, le commandement nominal de celle qui devait assiéger Philisbourg; cette armée, forte de 100,000 hommes, était dirigée réellement par le maréchal de Duras. Louis dit à son fils, lorsqu'il partit : « Je vous donne les occasions de faire connaître votre mérite; allez le montrer à toute l'Europe, afin que quand je viendrai à mourir on ne « s'aperçoive pas que le roi soit mort. »

Le dauphin eut une commission spéciale pour commander, comme s'il eût été un simple général. Le roi lui écrivait : *A mon fils le dauphin, mon lieutenant général commandant mes armées en Allemagne.* — Lorsqu'il arriva devant Philisbourg, le siége était commencé et la tranchée ouverte depuis six jours; Vauban conduisait les travaux, et tous les détails qui n'étaient pas de son ressort roulaient sur Catinat, alors lieutenant général, homme capable de tout, et fait pour tous les emplois. Boufflers avait un corps de troupes en deçà du Rhin, et d'Humières un autre corps vers Cologne, pour observer et contenir les ennemis.

La présence du dauphin encouragea les soldats, et excita leur audace. Après vingt-quatre jours d'une vigoureuse défense, la ville capitula, et le prince, qui s'était montré, comme son père, brave sans témérité, affable envers les chefs, libéral envers les soldats, eut la satisfaction de recevoir du sévère Montausier, autrefois son gouverneur, la lettre suivante : « Monseigneur, je ne vous fais « point de compliments sur la prise de Philisbourg: « vous aviez une bonne armée, des bombes, du canon, et Vauban; je ne vous en fais point aussi sur « ce que vous êtes brave : c'est une vertu héréditaire « dans votre maison; mais je me réjouis avec vous « de ce que vous êtes libéral, généreux, humain, « et faisant valoir les services de ceux qui font bien; « voilà sur quoi je vous félicite [1]. »

---

[1] Louis de France, dit *Monseigneur,* ou le *grand-dauphin,* l'aîné des fils légitimes de Louis XIV, et le seul qui vécût encore en 1688, était né, comme nous l'avons dit, le 1er novembre 1661. Il avait été l'élève du duc de Montausier et de l'illustre Bossuet. Il avait épousé (le 7 mars 1680) Marie-Anne-Christine-Victoire de Bavière, qui mourut en 1690 (le 20 avril), après lui avoir donné trois fils :

Louis, duc de Bourgogne, né en 1682, qui fut l'élève de Fénelon et du duc de Beauvilliers, et le père de Louis XV;

Philippe, duc d'Anjou, né en 1683, que le testament de Charles II appela au trône d'Espagne;

Et Charles, duc de Berri, né en 1686, et dont la femme, Marie-Louise-Élisabeth d'Orléans, a eu une si scandaleuse célébrité.

Le mariage du dauphin avec la fille de l'électeur de Bavière était une alliance politique à laquelle Louis XIV tenait beaucoup, car il avait, en 1680, disgrâcié le ministre Arnaud de Pomponne, pour ne lui avoir pas transmis assez tôt la nouvelle de sa conclusion.

Dès que la princesse fut sur le point d'entrer en France, le roi envoya à la frontière, au-devant d'elle, Bossuet, qu'il avait nommé son premier aumônier, et madame de Maintenon, sa dame d'atours : ces deux personnes étaient propres à lui donner une grande idée de la cour de France. La jeune princesse n'était pas jolie. « Sauvez le premier coup d'œil, » disait à Louis XIV quelqu'un qu'il avait chargé de lui rendre compte de sa figure; « et cela, écrit madame de Sévigné, est fort bien dit; car il y a quelque chose au nez de madame la dauphine, et à son front, qui est trop long et qui fait un mauvais effet. Mais elle a si bonne grâce, de si beaux bras, de si belles mains, une si belle taille, un si beau port, de si belles dents, de si beaux cheveux, et tant de bonté! Caressante sans être fade, familière avec dignité; enfin, tant de manières propres à charmer, qu'il faut lui *sauver le premier coup d'œil.* Si son visage lui sied mal, son esprit lui sied bien; elle ne fait ni ne dit rien qu'on ne voie qu'elle en a beaucoup. » Louis XIV lui disait un jour : « Vous ne m'aviez « pas dit, madame, que madame de Toscane, votre sœur, « était extrêmement belle. — Puis-je, sire, répondit-elle, me « souvenir que ma sœur a toute la beauté de la famille, pen- « dant que j'en ai tout le bonheur. »

La dauphine, habituée à la simplicité des cours allemandes, fut d'abord un peu étourdie du tourbillon de la cour de France, mais point embarrassée. « Elle est étonnée, écrit encore ma-

Manheim, Frankental, Spire, Trèves, et Worms, se rendirent aux troupes françaises après la conquête de Philisbourg.

Second incendie du Palatinat. — Perte de la bataille de Valcourt (1689).

Le ministre qui de Versailles dirigeait, avec l'assentiment de Louis XIV, les opérations militaires, avait résolu de faire un désert du Palatinat, afin d'empêcher les armées ennemies de s'y établir et d'y subsister. « Il vint à l'armée, en février 1689, dit Voltaire, un ordre de Louis, signé *Louvois*, de tout réduire en cendres. Les généraux français, qui ne pouvaient qu'obéir, firent donc signifier, dans le cœur de l'hiver, aux citoyens de toutes ces villes si florissantes et si bien réparées, aux habitants des villages, aux maîtres de plus de cinquante châteaux, qu'il fallait quitter leurs demeures, et qu'on allait les détruire par le fer et par les flammes. Hommes, femmes, vieillards, enfants, sortirent en hâte. Une partie fut errante dans les campagnes; une autre se réfugia dans les pays voisins, pendant que le soldat, qui passe toujours les ordres de rigueur, et qui n'exécute jamais ceux de clémence, brûlait et saccageait leur patrie. On commença par Manheim et par Heidelberg, séjour des électeurs : leurs palais furent détruits comme les maisons des citoyens ; leurs tombeaux furent ouverts par la rapacité du soldat, qui croyait y trouver des trésors; leurs cendres furent dispersées. C'était pour la seconde fois que ce beau pays était désolé sous Louis XIV; mais les flammes dont Turenne avait brûlé deux villes et vingt villages du Palatinat, n'étaient que des étincelles en comparaison de ce dernier incendie. L'Europe en eut horreur. Les officiers qui l'exécutèrent étaient honteux d'être les instruments de ces duretés. On les rejetait sur le marquis de Louvois, devenu plus inhumain par cet endurcissement de cœur *que produit un long ministère*. Il avait, en effet, donné ces conseils; mais Louis avait été le maître de ne les pas suivre. Si le roi avait été témoin de ce spectacle, il aurait lui-même éteint les flammes. Il signa, du fond de son palais de Versailles, et au milieu des plaisirs, la destruction de tout un pays, parce qu'il ne voyait dans cet ordre que son pouvoir et le malheureux droit de la guerre; mais de plus près, il n'en eût vu que l'horreur. »

Un siècle après la destruction des tombeaux des anciens empereurs et des électeurs du Palatinat, les tombeaux de la royale maison de Bourbon étaient violés, profanés et détruits à Saint-Denis.

Au début de la campagne de 1689, les succès furent balancés : les alliés prirent Kaiservaert, et les

dame de Sévigné, de l'agitation qu'on se donne ici pour se divertir; car elle sait bien passer, sans s'ennuyer, des trois ou quatre heures toute seule dans sa chambre, à la musique, à la lecture, qu'elle peut faire *en quatre ou cinq langues.* »

Cette princesse, si remarquable sous le rapport de l'esprit et de l'instruction, se montrait, en bien des choses, le contraire du dauphin, son époux. « Monseigneur, dit Saint-Simon, étoit plutôt grand que petit, fort gros, sans être entassé, l'air haut et noble, sans rien de rude. Il aurait eu le visage agréable, si le prince de Conti, en jouant dans leur enfance, ne lui eût causé au nez, par une chute, une difformité qui resta. Ses cheveux étoient d'un fort beau blond, son visage plein, rouge de hâle, sans physionomie, les plus belles jambes du monde, les pieds singulièrement petits et maigres. Il tâtonnoit toujours en marchant, et mettoit le pied à deux fois; pour peu que le chemin ne fût pas droit et uni, il se faisoit aider de peur de tomber. Ainsi, en bonne grâce, il ressembloit peu à la dauphine, encore moins en amusements d'esprit; car il ne pouvoit souffrir la lecture, et il bornoit toutes les siennes à *la Gazette.*

« Monseigneur le dauphin aimoit la table et la chasse, avoit bonne mine à cheval (mais n'y étoit pas hardi); de la dignité par nature et par imitation du roi. On lui trouvoit de l'opiniâtreté, trop d'ordre dans ses moindres actions, ce qui faisoit de sa vie un train de petitesses arrangées; trop de familiarité avec les valets, un peu d'insensibilité à la douleur et à la misère des autres; silencieux jusqu'à l'incroyable, et, par conséquent, fort secret.—Très-arrangé pour ses affaires particulières, il écrivoit lui-même sa dépense, savoit le prix des choses, ne les payoit que ce qu'elles valoient, et passoit, à cause de cela, pour peu généreux; mais il dépensoit noblement en aumônes et en gratifications aux personnes qui lui étoient attachées, dont il connoissoit les besoins.

« Son ignorance, qu'il sentoit bien, le rendoit timide, surtout devant le roi, qui, de son côté, n'omit rien pour entretenir et prolonger cette terreur toute sa vie. Toujours roi, et presque jamais père avec lui, il lui échappoit rarement quelques traits de tendresse familière, sans mélange de contrainte majestueuse. Le courtisan le plus novice étoit moins humble devant le monarque que son fils, et en étoit plus favorisé. On a reproché à Louis XIV, non-seulement de n'avoir donné aucun crédit au grand-dauphin, mais même d'avoir eu peur qu'il en eût l'ombre. En conséquence, c'étoit une mauvaise voie que sa recommandation pour obtenir. Il en avertissoit lui-même. Aussi demandoit-il rarement, et, néanmoins, il lui arrivoit d'être refusé. Il ne se pouvoit que cette conduite ne mît beaucoup de gêne dans le commerce du roi avec son fils.

« La profonde retraite de la dauphine, dont on l'a blâmée, son peu de communication et de liberté avec son beau-père, peut-être doit-on les attribuer plutôt au chagrin de voir son époux si peu considéré, qu'à son goût pour une femme de chambre de son pays (la Bessola), avec laquelle elle se plaisoit, dit-on, à critiquer en allemand les modes et les plaisirs du nôtre. »

La naissance du duc de Bourgogne, qui causa en France une joie universelle (voyez page 323), au lieu d'augmenter, comme on devait s'y attendre, la considération personnelle de la dauphine, lui ayant offert une occasion de vivre plus retirée, contribua à éloigner d'elle le dauphin, qui alla chercher ailleurs des amusements qu'il ne trouvait pas dans la cour déserte de sa femme. C'est l'époque de sa liaison avec la princesse de Conti et avec mademoiselle Choin, fille d'honneur de la princesse, et qu'il épousa par la suite secrètement.

Le dauphin porta dans les camps le courage qui attire l'estime du soldat, et l'affabilité qui gagne son amour. Ses succès furent tels, que Louis XIV en fut, dit-on, jaloux, et que cette première campagne ne fut pas suivie d'une seconde. Le duc du Maine fit avec le dauphin ses premières armes, ainsi que François-Louis, prince de Conti, et Louis de Condé, duc de Bourbon, fils du prince (Henri-Jules) de Condé.

Français, Korcheim sur la Moselle; mais le maréchal d'Humières se fit battre à Valcourt, le 27 août, par le prince de Valdeck. Les Français attaquèrent les premiers ce poste, défendu par le comte de Marlborough, dont la résistance fut si vigoureuse et si savante, que le général en chef des alliés eut le temps de faire valoir, pour sauver ce village, tous ses moyens. Les Anglais prirent en flanc les Français, et les forcèrent à la retraite. Des munitions et quelques pièces d'artillerie tombèrent au pouvoir de l'ennemi. Marlborough eut tout l'honneur de la victoire. Louvois se vit obligé d'ôter le commandement de l'armée à d'Humières. Le roi choisit, pour remplacer ce maréchal, le duc de Luxembourg, malgré son ministre, qui le haïssait, comme il avait haï Turenne : « Je vous promets, dit Louis XIV à « Luxembourg, que j'aurai soin que Louvois aille « droit; je l'obligerai de sacrifier au bien du service « la haine qu'il a pour vous. Vous n'écrirez qu'à « moi; les lettres ne passeront pas par lui. »

Prise de Mayence et de Bonn par les alliés (1689).

Le duc de Lorraine, qui venait de triompher des Hongrois et des Turcs, arriva sur le Rhin, dans l'espoir de vaincre aussi les Français. Il assiégea Mayence. Cette place, alors mal fortifiée, était défendue par un officier distingué, le marquis d'Uxelles, dont les sages dispositions épargnèrent à la garnison beaucoup de fatigues. D'Uxelles fit vingt-une sorties, et tua aux assiégeants plus de cinq mille hommes; mais, après sept semaines d'une glorieuse résistance, il rendit la place faute de poudre et de munitions. Louis XIV, juste appréciateur du mérite militaire, lui dit, à son retour à Paris : « Marquis, vous avez défendu Mayence en homme « de cœur, et capitulé en homme d'esprit. » Les Parisiens, moins équitables que le roi, accablèrent de huées, en plein théâtre, ce général, que les plus sages officiers comblaient de justes éloges.

Maîtres de Mayence, les alliés assiégèrent Bonn. Cette place avait de mauvaises fortifications, mais un gouverneur excellent, le baron d'Asfeld, qui se défendit pendant quatre-vingt-dix-sept jours. Les boulets et les bombes avaient fait de la ville un monceau de ruines; la brèche était assez grande pour livrer passage à vingt hommes. Tous les efforts semblaient devoir être inutiles; le sage d'Asfeld demanda à capituler. Admirateur de sa bravoure, le duc de Lorraine consentait à lui accorder des conditions honorables; mais l'électeur de Bavière, qui avait à venger des injures personnelles, voulut exiger qu'il se rendît à discrétion : « Plutôt la mort « que la honte », s'écrièrent les Français indignés, et ils continuèrent à se défendre avec fureur. Les troupes bavaroises, qui allèrent à l'assaut, furent repoussées, avec perte de deux mille hommes. Le nombre, à la fin, triompha de la valeur, mais la garnison obtint les honneurs militaires. La perte d'Asfeld, qui mourut des suites de ses blessures, fut plus grande pour la France que celle de Bonn.

Bataille et victoire de Fleurus (1690).

Si, durant la campagne de 1689, les Français furent réduits aux opérations défensives, dès que la campagne de 1690 s'ouvrit, le maréchal de Luxembourg ne tarda pas à changer en Flandre la face des affaires.

Informé que le prince de Valdeck, général courageux et intelligent, mais irrésolu, indolent, apathique même, était campé derrière la Sambre, Luxembourg, qui avait un génie ardent, une imagination prompte, un coup d'œil juste, et quelques traits du grand Condé, dont il était l'élève, passa la rivière, et alla se poster à Vilaine, à environ une demi-lieue des ennemis.

Le lendemain 1er juillet, l'armée française se mit en marche sur cinq colonnes, et se trouva à huit heures du matin en présence de l'ennemi, qui, pendant la nuit, s'était préparé au combat.

L'armée impériale avait sa droite sur les hauteurs, entre Hépignies et Wangenies; sa gauche s'alignait de Vagnée à Saint-Amand; devant elle était Fleurus; son artillerie était placée sur les hauteurs, et son front couvert par deux ruisseaux.

L'armée française, rangée en bataille, s'étendait entre Vilaine et Fleurus; la cavalerie de l'aile gauche avait sa droite devant ce village; l'infanterie occupait le terrain entre l'aile gauche et Ligni; l'aile droite s'étendait de Ligni à Boignies; l'infanterie était formée sur six hommes de profondeur, avec les piquiers au centre des bataillons.

Luxembourg, qui avait autant d'infanterie et plus de cavalerie que Valdeck, observant que ce général n'avait aucun corps d'observation pour l'avertir des mouvements des Français sur ses derrières, résolut de le tourner : cette manœuvre, heureusement exécutée, fut décisive.

Tandis qu'une attaque vigoureuse de front, appuyée par le feu de trente pièces d'artillerie, attirait toute l'attention de l'armée impériale autour de Fleurus, Luxembourg, marchant avec rapidité sur sa droite, s'avança jusqu'à l'arbre des Trois-Buvettes, sur la grande chaussée, et rangea sa cavalerie en bataille. Valdeck, en apprenant ce mouvement sur ses derrières, accourut pour s'y opposer. A son approche, Luxembourg mit le duc du Maine à la tête de la cavalerie de droite, et le duc de Choiseul à la tête de celle de gauche; il plaça dans leurs in-

tervalles trois bataillons et cinq canons, et remplit un grand vide à sa gauche, par neuf bataillons de la seconde ligne, protégés par trente pièces de canon. La cavalerie impériale, ne pouvant soutenir l'impétuosité des charges de la cavalerie française, fut en un instant rompue et dispersée. L'infanterie de Valdeck, mêlée dans ses escadrons, effrayée de cette défaite, se retira en hâte, et éprouva de grandes pertes.

Pendant ce succès de la droite française, la gauche reçut l'ordre d'attaquer; mais le passage des ruisseaux qui la séparaient de la droite des ennemis y ayant causé du désordre, et son commandant, M. de Gournai, ayant été tué, elle fut forcée à la retraite jusqu'à Fleurus, où elle se rallia.

Le prince de Valdeck, au lieu de poursuivre alors son succès, et d'attaquer le centre de l'armée française, dont il pouvait, en passant la Sambre, prendre les bagages, détacha de son aile droite la cavalerie de la seconde ligne pour renforcer sa gauche, qui était très-maltraitée.

Luxembourg profita habilement de cette faute capitale : il ordonna à sa cavalerie ralliée de s'étendre, pour déborder le front des troupes ennemies; tint les Impériaux et les Hollandais, malgré leurs efforts, enfermés dans les villages où il les avait repoussés, et fit avancer de nouveau son aile droite pour décider la journée. A la vue de ce mouvement, secondé par le centre et la gauche de l'armée française, Valdeck ordonna la retraite. M. de Tilladet, qui avait remplacé M. de Gournai, culbuta les troupes chargées de la protéger; les corps ennemis laissés dans les châteaux et les villages, séparés du gros de leur armée par ce mouvement rapide, ne purent opposer qu'une faible résistance. Luxembourg, se contentant de les faire investir, tourna ses efforts contre l'aile gauche ennemie, composée de quatorze bataillons espagnols, protégés à droite et à gauche par de la cavalerie, et ce noyau, autour duquel auraient pu se reformer les débris de l'armée vaincue, chercha son salut en se dispersant dans les bois. Valdeck, abandonnant le champ de bataille couvert de morts, de blessés, de fuyards, se retira d'abord à Charleroi, ensuite à Bruxelles. Cette journée lui coûta 6,000 morts; il eut 9,000 blessés, et laissa au pouvoir des Français 8,000 prisonniers, parmi lesquels plus de sept cents officiers, quarante-neuf pièces de canon, deux cents chariots remplis de munitions, et deux cents drapeaux ou étendards.

« Je n'ai vu, dit un officier qui parcourut le champ « de bataille après la victoire de Fleurus, sur le vi« sage des Allemands et des Hollandais gisant dans « la poussière, que l'image de la mort *toute plate;* « mais la fureur et la rage étaient peintes sur la fi« gure des Français; ils semblaient encore menacer « l'ennemi et le vouloir égorger. »

Parmi les actions courageuses qui marqueront cette bataille mémorable, on distingua celle de Guesne, guidon de gendarmerie. Abattu d'un coup de sabre, cet officier fut un moment sans connaissance; rappelé à la vie, son premier regard tomba sur son drapeau, qu'avaient enlevé des soldats ennemis; le désir de l'arracher de leurs mains lui rendit son audace et sa force : il fondit sur les impériaux, reprit son étendard, et rejoignit son corps au milieu des applaudissements. — Le lieutenant général Dumetz, le plus habile ingénieur de la France après Vauban, fut enveloppé par la cavalerie impériale, et tué sur le refus qu'il fit de se rendre. Le roi en faisait un cas particulier. Il avait, quelque temps auparavant, rendu à sa valeur une justice éclatante. Dumetz était d'une grande laideur; la dauphine l'apercevant, dit tout bas à Louis XIV : « Voilà un homme « qui est bien laid. — Et moi, répondit le roi, je le « trouve bien beau; c'est un des hommes les plus « braves de mon royaume. »

Déclaration de guerre au duc de Savoie. — Victoire de Staffarde. — Conquête de la Savoie (1690).

Le duc de Savoie qui, sans le paraître, était d'intelligence avec l'empereur, attendait l'occasion de se prononcer ouvertement, et de surprendre les Français en Italie. Le roi, instruit de ces liaisons hostiles, se décida, le 13 juin, après plusieurs négociations infructueuses, à lui déclarer la guerre.

Le duc n'était pas prêt à combattre; les Espagnols n'osaient pas quitter le Milanais pour entrer en Piémont, en laissant derrière eux 12,000 Français établis à Casal. Le duc ne pouvait guère voir arriver, avant huit mois, les Allemands à son secours. Si le sage et brave Catinat, qui commandait les Français en Italie, eût pu rassembler à temps ses troupes dans la plaine de Mille-Fleurs, il aurait été impossible au duc, qui était à Turin avec deux bataillons de ses gardes, de réunir autour de lui ses troupes dispersées; alors, assiégé dans sa capitale, il aurait peut-être été forcé, dès le commencement de la première campagne, d'accepter les conditions de paix que Louis XIV lui aurait imposées; mais le général français, par un mouvement rétrograde destiné à masser son armée auprès de Pignerol, laissa le temps au duc de rassembler son infanterie, et aux Espagnols de venir du Milanais pour le secourir.

Catinat ne fut pas longtemps sans réparer sa faute; ne pouvant attaquer le duc de Savoie, fortement retranché à Carignan, ni empêcher la jonction des troupes impériales et piémontaises, le général français, pour trouver l'occasion de combattre et de

vaincre, prit le parti de marcher du côté de Saluces, espérant bien être suivi, avant l'arrivée des impériaux, par le duc de Savoie, qui devait perdre ainsi l'avantage du nombre et de ses retranchements. Cette espérance ne fut pas trompée. Victor-Amédée quitta l'excellent poste de Carignan pour suivre Catinat, croyant le combattre avec succès au passage du Pô.

Arrivé, sans difficulté, près de Saluces, Catinat fit tirer quelques volées de canon contre les murailles de cette ville, et attaquer les hauteurs environnantes, afin d'engager l'ennemi à marcher en avant. Le duc de Savoie parut, en effet, le 17 août, du côté de Staffarde; mais le jour était trop avancé pour commencer une action générale; Catinat fit, pendant la nuit, des dispositions pour la bataille. « Au lieu de la donner, le duc la reçut, et dans un poste désavantageux, et sans avoir assez judicieusement placé ses troupes. Sa droite, dit Servan, dans son *Histoire des guerres d'Italie*, était appuyée et couverte par le ruisseau de Staffarde, défendu, d'espace en espace, par d'assez grosses *cassines* (fermes), qui, garnies d'infanterie, auraient protégé les droites des deux lignes de l'armée du duc, si ces lignes y eussent été appuyées; mais le duc ayant commis la faute de les tenir éloignées de ces points d'appui, les cassines, sans soutien réciproque, furent, avant même l'attaque du front de l'ennemi, emportées par les Français. Cette action enleva à Victor-Amédée beaucoup d'infanterie, mit en l'air les ailes droites de ses deux lignes, et les exposa au feu des soldats qui venaient de s'emparer des cassines. Le duc avait encore négligé de couvrir la gauche de son armée par une vieille digue du Pô, au delà de laquelle le terrain était très-marécageux. Ainsi, ses ailes de droite et de gauche se trouvaient en l'air. Catinat tira parti de ces fautes, et, par des manœuvres promptes et savantes, sut le forcer au combat. Ce combat fut opiniâtre et sanglant, et la victoire complète. Elle ne coûta aux Français que 500 hommes; mais le duc laissa sur la place 4,000 soldats. La conquête de la Savoie, excepté Montmélian, fut le fruit de cette brillante journée. » Catinat porta ensuite en Piémont ses armes victorieuses, força les lignes des ennemis, retranchés à Suze, prit cette place, Villefranche, Montalban, Nice, réputée imprenable, Veillane, Carmagnole, et, après avoir repoussé les troupes confédérées, revint attaquer Montmélian, qui capitula le trentième jour de tranchée ouverte.

Prise de Mons. — Combat et victoire de Leuze (1691).

Tandis que Catinat continuait, en Italie, à triompher des alliés, le vainqueur de Fleurus, sous les yeux mêmes du roi Guillaume, forçait Mons à ouvrir ses portes à Louis XIV. Le roi était venu lui-même presser les opérations du siége : il visita les postes sous le canon de la place; le cheval d'un officier fut tué tout près de lui; il fit, dans la nuit du 23 au 24 mars, ouvrir la tranchée et dresser des batteries. Le canon foudroya les murailles en plusieurs endroits; deux bataillons chargés d'attaquer l'ouvrage à corne furent repoussés avec perte; le roi, ne les voyant s'avancer qu'avec timidité, dit d'un air fâché : « J'enverrai des troupes qui ne re« culeront pas, et qui sauront vaincre les obstacles. » Sur son ordre, les mousquetaires s'élancèrent; brûlant de courage et pleins d'audace, l'ouvrage fut emporté. La place demanda à capituler. Le roi accorda aux assiégés des conditions avantageuses. La garnison, forte de 2,400 hommes et de 280 officiers, sortit avec les honneurs de la guerre. Louis XIV fit son entrée à Mons en présence de Guillaume, impuissant témoin de son triomphe. L'armée française opposée à celle du prince d'Orange était forte de 80,000 soldats.

Après cette conquête brillante, Louis retourna à Versailles, laissant Luxembourg disputer le terrain aux ennemis.

Le maréchal termina la campagne par une affaire singulièrement glorieuse. Il alla chercher l'armée des alliés, et la rencontra dans les plaines de Leuze, sur les bords de la Dendre. A l'approche des Français, Valdeck voulut quitter ses positions; le maréchal ne lui en donna pas le temps : l'attaque fut prompte, impétueuse et accablante; la résistance vigoureuse, opiniâtre et terrible; mais le nombre céda à la valeur : vingt-huit escadrons français défirent complétement soixante-quinze escadrons des alliés.

Une armée, commandée par le maréchal de Noailles, faisait avec succès la guerre en Catalogne, et prit Urgel.

Ce fut en 1691 que mourut Louvois, excellent administrateur, habile ministre de la guerre, mais, dit Montesquieu, *un des plus méchants citoyens de France.*

Prise de Namur. — Victoire de Steinkerque (1692).

L'année 1692 fut d'abord marquée par la fatale bataille navale de La Hogue (voyez p. 400). Mais Louis XIV répara bientôt la perte de ses quatorze vaisseaux brûlés devant Cherbourg, par la prise d'une ville importante. L'armée victorieuse, commandée par Luxembourg, investit Namur, la plus forte place des Pays-Bas, par sa position au confluent de la Sambre et de la Meuse, et par sa citadelle, bâtie sur des rochers. Le roi vint lui-même

presser les opérations du siége, et les poussa avec la plus grande vigueur. Le commandant espagnol, qui se défendait avec courage, fit une sortie furieuse, où il perdit plus de 500 hommes. Dans ce combat meurtrier, un lieutenant français, distingué par sa valeur et chéri des soldats, fut tué ; un grenadier, nommé *Sans-Raison*, jura de venger sa mort : sa première victime fut le jeune comte de Lémos, qui lui offrit en vain beaucoup d'or pour sauver sa vie; *Sans-Raison* trouva sur son cadavre trente-cinq pistoles; en le rendant aux Espagnols, il leur dit : « Tenez, voilà aussi son argent, les grenadiers « français ne mettent la main sur les gens que pour « les tuer. » — Un soldat, rebuté de voir tous les gabions qu'il plaçait emportés par les boulets, se tenait tranquille; son officier lui ayant commandé de continuer ce service, il lui répondit : « J'irai, mais « j'y serai tué. » En effet, en posant le quatrième gabion, il eut le bras emporté; il se contenta de dire : « Je vous l'avais bien dit »; et il souffrit l'amputation sans pousser un cri. — Le comte de Toulouse étant à côté du roi, reçut une forte contusion au bras. Comme plus tard, dans les provisions qu'on lui expédiait pour le gouvernement de Bretagne, on en faisait mention avec éloge : « Rayez « cela, dit le roi, c'est une bagatelle pour mon fils. »

Les troupes attaquaient vivement la place ; le maréchal de Luxembourg couvrait les opérations, et empêchait Guillaume de franchir la Méhaigne pour la secourir. Le roi prit la ville au bout de huit jours de tranchée ouverte, et le château au bout de vingt-deux. Il retourna ensuite à Versailles, et laissa encore le duc de Luxembourg tenir tête à toutes les forces des ennemis.

Le lendemain du départ du roi, le 2 août, le maréchal rencontra l'armée de Guillaume dans la plaine de Steinkerque. Un espion français étant tombé entre les mains du prince d'Orange, ce prince, avant de le faire mourir, le força d'écrire à Luxembourg qu'il avait appris qu'il se ferait le 3 août un grand fourrage du côté du ruisseau de Steinkerque, et que, pour couvrir les fourrageurs, un corps considérable d'infanterie irait pendant la nuit, avec du canon, occuper les défilés. Le maréchal, trouvant les rapports qu'on lui faisait conformes à cet avis, et d'ailleurs ne croyant pas nécessaire de troubler un fourrage protégé par de si grandes forces, resta tranquille dans son camp. Les ennemis vinrent l'attaquer à la pointe du jour.

L'armée française était endormie, et son général malade; une brigade entière fut mise en déroute : tout semblait perdu, mais le génie de Luxembourg et la valeur de ses soldats sauvèrent tout. Les troupes furent en un instant ralliées et sous les armes ; on chargea trois fois en deux heures. Luxembourg, par des manœuvres rapides et savantes, reprit sa supériorité ordinaire. Il avait sous ses ordres Philippe, alors duc de Chartres, depuis duc d'Orléans et régent du royaume, qui retourna à la charge malgré ses blessures; un petit-fils et un neveu du grand Condé, tous deux lieutenants généraux, l'un, Louis de Bourbon, nommé M. le Duc; l'autre, Louis-François, prince de Conti, rivaux de courage et de gloire; le duc de Vendôme, petit-fils de Henri IV, qui servait depuis l'âge de douze ans, et comptait alors vingt-huit années de service. Tous ces princes, avec le duc de Choiseul, se mirent à la tête de la maison du roi, et après un combat sanglant défirent un corps d'Anglais qui défendait un poste avantageux, dont dépendait le succès de la journée. Les Anglais vaincus, le reste des alliés céda bientôt le champ de bataille; Boufflers, accouru de quelques lieues, acheva la victoire avec ses dragons; l'armée ennemie fut rejetée dans les défilés, après avoir perdu son canon, et plus de 12,000 morts.

Le succès de cette bataille mémorable fut dû surtout à l'admirable présence d'esprit et à la prodigieuse activité de Luxembourg. Le maréchal parcourait les lignes pour animer tout le monde à bien faire; il dit au duc de Vendôme : « Pour vous, prince, « je n'ai rien à vous dire. — M. le maréchal, répon- « dit Vendôme, mort ou vif, je serai loué des hon- « nêtes gens. » — Le jeune duc de Chartres fit preuve d'humanité par la peine qu'il se donna pour faire mettre sur des chariots les blessés des deux armées. « Après le combat, dit-il, il n'y a plus d'ennemis sur le champ de bataille. » — Parmi les braves qui succombèrent glorieusement dans ce jour de victoire, on distingua le jeune Turenne, neveu du héros tué à Salzbach : il s'était distingué dans la guerre des Vénitiens contre les Turcs, et donnait l'espérance d'égaler son oncle par ses vertus et ses talents.

Toute glorieuse qu'était la journée de Steinkerque pour Luxembourg, ses envieux, pour en affaiblir l'éclat, ne cessaient de répéter qu'il s'était laissé surprendre : « Et qu'aurait-il fait de plus, répondit « Louis XIV, s'il n'avait pas été surpris ? »

« La victoire de Steinkerque, dit Voltaire, due à la valeur de tous ces jeunes princes et de la plus florissante noblesse du royaume, fit à la cour, à Paris et dans les provinces, un effet qu'aucune bataille gagnée n'avait fait encore. M. le Duc, le prince de Conti, M. de Vendôme, et leurs amis, trouvaient en s'en retournant les chemins bordés de peuple. Les acclamations et la joie allaient jusqu'à la démence; toutes les femmes s'empressaient d'attirer leurs regards. Les hommes portaient alors des cravates de dentelle qu'on arrangeait avec assez de peine et de temps : les princes s'étant habillés avec précipitation

pour le combat, avaient passé négligemment ces cravates autour du cou; les femmes portèrent des ornements faits sur ce modèle; on les appela des *steinkerques;* toutes les bijouteries nouvelles étaient à la *steinkerque.* Un jeune homme qui s'était trouvé à cette bataille était regardé avec empressement. Le peuple s'attroupait autour des princes, et on les aimait d'autant plus, que leur faveur à la cour n'était pas égale à leur gloire. »

Pendant l'année 1692, Catinat fut moins heureux sur les Alpes que l'année précédente. Réduit à la défensive, il ne put empêcher le duc de Savoie de prendre Embrun; une maladie, la petite vérole, arrêta seule le prince au milieu de ses succès.

En Allemagne, le maréchal de Lorges, après avoir battu les Impériaux à Spireback, vainquit et fit prisonnier à Phortzeim le duc de Wurtemberg, et termina la campagne en forçant le landgrave de Hesse à lever le siége d'Ebernbourg.

Combat naval de Lagos. — Bataille et victoire de Nerwinde (29 juillet 1693).

La prise de Furnes, en Flandre, par Boufflers, celle de Roses, en Catalogne, par Noailles, furent les glorieux débuts de la campagne de 1693.

L'amiral de Tourville rencontra le 17 juin, à la hauteur de Lagos et de Cadix, une flotte anglaise commandée par l'amiral Rook (celui qui s'empara depuis de Gibraltar); cette flotte escortait un convoi. Tourville l'attaqua, prit deux vaisseaux de guerre et vingt-sept vaisseaux marchands, en coula soixante, et causa au commerce anglais une perte de vingt millions.

Le maréchal de Luxembourg, comme pour répondre au succès de Tourville, termina par une victoire éclatante la campagne de Flandre. Il était campé à Meldest, et le prince d'Orange, à l'abbaye de Parck, sous Louvain. Le maréchal avait son front couvert par des hauteurs et par une vallée marécageuse; son flanc droit, hors de toute insulte, communiquait avec Tirlemont; sa gauche seule pouvait être attaquée.

Dans cette position, entre le camp de Parck et celui de Liége, il n'avait pas à craindre la réunion des forces ennemies, mais la garnison de Charleroi pouvait enlever les convois qu'il tirait de Maubeuge et de Mons.

Le point essentiel était de faire sortir Guillaume du camp de Parck, qu'on ne pouvait forcer. Dans ce but, M. de Villeroi alla, par ordre de Luxembourg, assiéger Huy, qu'il prit au bout de cinq jours; le marquis d'Harcourt marcha avec sa division sur Namur, et le maréchal lui-même, avec tout le gros de son armée, se porta à Vignamont.

Guillaume, voyant dans les mouvements du maréchal le dessein d'attaquer le camp retranché de Liége, quitta Parck, vint camper entre la petite Gette et le ruisseau de Landen, et envoya de là un fort détachement à Liége. Croyant n'avoir, dans cette position nouvelle, rien à craindre de Luxembourg, qui était à sept lieues, il détacha encore de son armée onze régiments d'infanterie et onze de cavalerie, aux ordres du duc de Wurtemberg, pour attaquer les lignes des Pierres qui étaient sans défense.

Le maréchal, feignant de l'inquiétude, ordonna publiquement aux généraux qui commandaient la seconde ligne d'aller au secours des Pierres, et secrètement, de s'arrêter à une certaine distance, pour marcher au prince d'Orange qui venait de beaucoup diminuer ses forces. En outre, à la faveur de la nuit, il mit en mouvement toutes ses troupes, et se porta à Nerwinde, sur la Gette, à quelques lieues de Bruxelles.

Luxembourg avait alors sous ses ordres cent cinquante-cinq escadrons et soixante-quinze bataillons des meilleures troupes de France, et pour lieutenants généraux, le prince de Conti, les ducs de Chartres et de Bourbon, et les maréchaux de Joyeuse et de Villeroi.

L'armée de Guillaume était composée de cent douze bataillons et de cinquante-un escadrons, tous soldats d'élite, soutenus aussi par l'exemple d'une foule de généraux intrépides.

Le 29 juillet, les deux armées se trouvèrent en présence, et se rangèrent en bataille. Le maréchal plaça l'infanterie de la droite dans Landen; celle de la gauche, vers Nerwinde, unissant ces deux villages par une ligne de cavalerie, composée de sept escadrons, et soutenue sur les derrières par une forte ligne d'infanterie.

Guillaume porta une partie de son infanterie entre Nerwinde et Landen, derrière un fort retranchement hérissé de vingt pièces de canon; il étendit son aile droite, protégée par un ruisseau profond, des chemins creux et des haies épaisses, depuis le village d'Élixem jusqu'à celui de Nerwinde; son aile gauche, couverte par le ruisseau de Landen, s'étendit jusqu'à Neer-Landen, et même jusque sur les derrières de l'infanterie qui défendait les retranchements; trois lignes de cavalerie faisaient face aux villages de Larren et de Nerwinde.

Luxembourg vit avec étonnement, mais sans changer de résolution, ces dispositions formidables; il donna le signal de la bataille.

S'avançant sur deux lignes, les Français bravèrent pendant deux heures le feu des ennemis; ils descendirent dans la plaine, rangés en colonnes,

et attaquèrent la droite des Anglais : des deux côtés, on montra du courage, de l'intrépidité, de la fureur; le combat fut terrible, la mêlée sanglante, la victoire balancée; mais à la fin, l'électeur de Bavière, qui commandait l'aile droite des ennemis, se rua à la tête de troupes fraîches, et avec tant d'impétuosité, sur les Français, qu'ils furent forcés de se retirer et de tourner leurs efforts sur la gauche de l'ennemi, postée à Neer-Landen. Là les Français trouvèrent une résistance aussi vigoureuse; cependant, formés en deux colonnes, ils enlevèrent d'abord le château de Wang, qui leur fut bientôt repris par les Anglais. On tint conseil sur le champ de bataille. Le prince de Conti était d'avis de se retirer; mais le duc de Bourbon proposa de tenter un nouvel effort; cette proposition, digne du petit-fils du grand Condé, enleva tous les suffrages. A la tête de seize bataillons, Bourbon chassa de nouveau les Anglais, qui, ramenés par Guillaume, reprirent leur poste aux Français; mais un troisième combat, où de part et d'autre on fit des prodiges de valeur, laissa au pouvoir des Français Wang et ses retranchements; l'ennemi fut poursuivi l'épée dans les reins jusqu'à Nerwinde, où s'engagea un combat non moins opiniâtre. L'artillerie française foudroya les remparts de cette petite ville. La défense y fut, comme l'attaque, vigoureuse et terrible; on vit deux fois reculer nos bataillons; enfin, la présence de Luxembourg, et l'exemple des princes, animaient tellement les soldats français, que Nerwinde fut emportée d'assaut.

Dès lors, parmi les ennemis, la terreur fut générale et la déroute complète. Guillaume, désespéré, rassemblant avec précipitation les débris de l'armée, abandonna et la victoire et le champ de bataille. Dans cette journée, les alliés perdirent 76 pièces de canon, 8 mortiers ou obusiers, 9 pontons, 60 étendards, 22 drapeaux; ils eurent plus de 16,000 morts, et 4,000 blessés. Les Français eurent eux-mêmes 8,000 hommes tués ou blessés.

Plusieurs actions remarquables signalèrent cette grande bataille. «Guillaume, en renversant d'abord les escadrons français, eut un cheval tué sous lui; relevé, il continua de combattre avec les efforts les plus obstinés.— Le duc de Villeroi sauta le premier dans les retranchements.— Le duc de Chartres, embarrassé dans un chemin creux par les hommes et les chevaux tués, fut un instant prisonnier, et ne dut sa délivrance qu'à son courage.—Les princes de Condé et de Conti combattirent pour la vie comme pour la gloire; ils tuèrent ou blessèrent de leur main plusieurs ennemis.— Luxembourg ayant, dans la chaleur de l'action, demandé à un soldat aux gardes, qui quittait son corps, où il allait : «Je vais, «répondit-il, montrant sa blessure, mourir à quatre «pas d'ici, ravi d'avoir exposé ma vie pour mon «prince, et d'avoir combattu sous un général tel «que vous; je puis vous assurer qu'il n'y a aucun «de mes camarades qui ne soit pénétré du même «sentiment.» — Le prince de Salm, blessé et prisonnier à Tirlemont, dit à Luxembourg, qui lui donnait des soins assidus: «Quelle nation êtes-vous! «ô Français! il n'y a pas d'ennemis plus redoutables dans une bataille, ni d'amis plus généreux «après la victoire.»

Luxembourg annonça à Louis XIV la victoire de Nerwinde sur un chiffon de papier : «Artagnan, lui «écrivit-il, qui a bien vu l'affaire, en rendra compte «à Votre Majesté; vos ennemis y ont fait des merveilles et vos troupes encore mieux; pour moi, «sire, je n'ai d'autre mérite que d'avoir exécuté vos «ordres; vous m'avez dit de prendre une ville, et de «livrer une bataille; je l'ai prise et je l'ai gagnée.» — Louis XIV, en apprenant les détails de cette bataille sanglante, dit : «Luxembourg a attaqué en «prince de Condé, et le prince d'Orange a fait sa «retraite en maréchal de Turenne.»

Bataille et victoire de La Marsaille (4 octobre 1693).

L'armée d'Italie, enflammée par le récit de la victoire de l'armée de Flandre, n'attendait qu'une occasion de se signaler. Cette occasion se présenta. Catinat ayant reçu des renforts, descendit les Alpes pour secourir Pignerol, qu'assiégeait le duc de Savoie. Les deux armées se rencontrèrent, le 4 octobre, dans la plaine de La Marsaille. — Le duc avait à sa gauche une montagne; à sa droite un terrain uni; devant lui la Cizole; il commandait l'aile droite, le marquis de Léganès l'aile gauche, le prince Eugène le corps de bataille.

Catinat, qui observait tous ses mouvements, lui ayant vu abandonner les hauteurs de Piosac, où il aurait dû appuyer sa gauche, en portant sa droite vers la petite rivière de Sangon et le village d'Orbassan; profita habilement de cette faute; il occupa lui-même les hauteurs de Piosac, où il appuya sa droite (qui déborda ainsi la gauche de l'ennemi); ensuite il porta sa gauche vers le Sangon et Orbassan. Catinat s'était placé à la droite de l'armée; Vendôme, secondé du grand-prieur, son frère, était à la gauche.

L'action s'engagea avec impétuosité : les premières lignes de l'ennemi furent, dès ce premier choc, renversées; la déroute fut presque générale; mais, arrêtés par le duc de Savoie, les fuyards revinrent à la charge à leur tour, et repoussèrent les Français. Vendôme et Catinat, par leurs dispositions, leur activité et leur courage, rétablirent le combat et fixèrent la victoire. Les ennemis vaincus perdirent trente-quatre canons, cent dix dra-

peaux et 8,000 soldats faits prisonniers. Ils laissèrent 8,000 morts sur-le-champ de bataille. Les français n'eurent que 2,000 hommes tués ou blessés.

Après la bataille, Catinat, épuisé de fatigue, s'endormit; ses soldats lui formèrent pendant son sommeil une tente avec les enseignes enlevées aux ennemis.

La victoire n'eut malheureusement pas de résultat important. La disette de munitions de guerre et de bouche empêcha l'armée française de s'établir en Piémont; et la ville de Casal, abandonnée à elle-même, tomba (en 1695) au pouvoir des alliés.

Premières négociations pour la paix. — Victoire sur le Ter. — Attaque des ports de France par les Anglais (1694).

Louis XIV prit occasion de ses victoires pour faire aux coalisés des ouvertures pacifiques. Dès le commencement de la guerre, en 1690, Charles XI, roi de Suède, s'était offert pour médiateur. Sans le refuser absolument, les alliés avaient eu peu d'égard à ses bons offices, qui avaient été sans succès; cependant, à force de persévérance, il avait obtenu (en 1693) qu'on entrât en explications. Le roi de France chargea le comte d'Avaux, son ambassadeur à Stockholm, de suivre la négociation, qui marcha lentement, et n'arrêta pas le cours de la guerre. Une autre négociation, tentée en Suisse, n'eut pas un succès plus marqué; cependant on commença de part et d'autre à s'expliquer sur la succession éventuelle de l'Espagne, sur l'invasion de l'Angleterre, sur les domaines réunis à la France qu'il convenait de conserver ou de restituer, sur la restitution de la Lorraine à son malheureux duc, et sur d'autres articles importants. Pendant ces négociations, lentes et difficiles, Louis XIV employa l'ambassadeur de Danemarck à Londres, et l'électeur de Bavière lui-même, pour essayer de gagner Guillaume, ce stathouder de Hollande, devenu roi d'Angleterre. Instruits de ces avances, les Hollandais tâchèrent d'attirer à eux la négociation, et firent savoir au roi qu'ils entreraient volontiers en pourparlers, s'il voulait envoyer un agent à Liége. Louis XIV y envoya les sieurs de Callières et de Harlay. Leurs *hautes puissances* y envoyèrent aussi des députés: mais, par la mauvaise volonté de Guillaume, rien ne réussit, et le roi de France se vit contraint à faire de nouveaux efforts pour conquérir la paix.

La guerre de 1694 en Flandre, toute de marches et de contre-marches savantes, ne fut signalée par aucune grande bataille. Il en fut de même en Italie; mais en Espagne, le maréchal de Noailles remporta sur les bords du Ter une victoire dont la conséquence fut la prise de Palamos, d'Ostalric et de Gironne.

Les alliés essayèrent de venger leurs défaites continentales par le désastre de nos places maritimes: Saint-Malo, Le Havre, Dieppe, Calais et Dunkerque, furent bombardés par les flottes anglaises, mais sans grands dommages; et une machine infernale, qui devait produire des effets terribles, se borna à casser les vitres de Saint-Malo.

Mort de Luxembourg. — Siége et prise de Namur par les alliés — Bombardement de Bruxelles (1695).

Le maréchal de Luxembourg mourut à Versailles le 4 janvier 1695, après une maladie de cinq jours seulement. Cette mort d'un illustre général commença fatalement l'année. — Louis XIV, qui avait su apprécier la perte dont il était menacé, envoya Fagon, son premier médecin, pour soigner le maréchal, en lui disant avec attendrissement: «Je vous «en conjure, faites pour M. de Luxembourg tout «ce que vous feriez pour moi.» Madame de Maintenon fit prier toutes les demoiselles de Saint-Cyr pour la santé du vainqueur de Nerwinde. Bourdaloue, après avoir assisté Luxembourg au lit de mort, dit: «Je n'ai pas vécu comme lui, mais je «voudrais mourir comme lui.» — Le maréchal de Luxembourg n'avait point de piété, mais toujours il avait respecté la religion. Un peu avant d'expirer, il dit: «Je préférerais aujourd'hui, à l'éclat de vic«toires inutiles au tribunal du juge des rois et des «guerriers, le mérite d'un verre d'eau donné à un «pauvre pour l'amour de Dieu.»

La mort du maréchal du Luxembourg causa dans l'armée une douleur pareille à celle de la mort de Turenne. Les soldats; dont il était le père, furent découragés quand il ne les anima plus.

Luxembourg avait un génie ardent, l'exécution prompte, un coup d'œil juste et un esprit avide de connaissances. Il était généreux, spirituel et franc. Quoique un peu contrefait, il plaisait par une physionomie qui révélait son âme. Le prince d'Orange disait de lui: «Je ne pourrai donc jamais battre ce bossu-là! — «*Bossu*! s'écria Luxembourg, quand «on lui répéta ces paroles, qu'en sait-il! il ne m'a «jamais vu par derrière!»

La puissance de Louis XIV, humiliée déjà par la capitulation de Casal, dont le duc de Savoie prit possession, et qui fut rendu à la paix au duc de Mantoue, reçut un plus grand échec par la perte de Namur, dont la prise avait eu en France tant de célébrité. Guillaume lui-même en fit le siége. Le maréchal de Boufflers, en s'y jetant avec sept régiments de dragons, avait accru les forces de la garnison, qui, avec ce secours, s'élevait à 16,000 hommes. Villeroi, campé sur les bords de la Mehaigne avec 80,000 soldats, ne réussit pas plus qu'autre-

fois Guillaume, avec les mêmes forces, à secourir efficacement la place. La valeur héroïque de la garnison et les fortifications nouvelles élevées par Vauban ne furent pas des obstacles suffisants. Les murailles, battues avec cinquante mortiers et cent cinquante pièces de canon, s'écroulèrent et offrirent de larges brèches. La garnison, dont cette artillerie terrible tuait plus de cent hommes par jour, perdit dix mille hommes en peu de temps. Boufflers capitula après quatre assauts, et fut arrêté contre la foi des conventions. On répondit à ses réclamations, que sa captivité était une juste représaille contre les Français, premiers violateurs de la foi des traités, qui avaient retenu les garnisons de Dixmude et de Deinse. « Si cela est, dit Boufflers, on « doit arrêter la garnison et non pas moi.—Monsieur, « lui répondit-on, on vous estime plus que 10,000 « hommes. » Quelque temps après Boufflers recouvra sa liberté. Avec son armée de 80,000 hommes, qui n'avait pu empêcher Guillaume de reprendre Namur, Villeroi assiéga et bombarda Bruxelles. Ce bombardement réduisit en cendres trois mille maisons. C'était une vengeance terrible, mais inutile, tirée sur le roi d'Espagne, du bombardement de nos places maritimes par les flottes anglaises.

La guerre avait été transportée de l'Europe continentale en Asie et en Amérique, et s'y faisait avec une même fureur. Les Hollandais enlevèrent à la France Pondichéri; les Anglais ravagèrent Saint-Domingue, et les Français saccagèrent la Jamaïque. Pointis, chef d'escadre français, secondé par les flibustiers intrépides, fit éprouver aux Espagnols, à Carthagène, une perte de plus de vingt millions. Duguai-Trouin et Jean Bart, marins dignes des premiers grades militaires, vengèrent les pertes du commerce français par la ruine de celui des ennemis. Parmi les brillants exploits de Jean-Bart, on distingua son combat naval à la hauteur du Texel, où, avec six vaisseaux seulement, il attaqua une flotte hollandaise composée de huit vaisseaux, et lui reprit un convoi de cents navires chargés de blés, qu'elle avait enlevé aux Français.

Conférences d'Utrecht. — Le duc de Savoie fait sa paix avec la France. — Traité de Turin. — Neutralité de l'Italie (1696).

Pendant cette année, des conférences pour la paix eurent lieu à Utrecht. On y convint, en six articles, des conditions principales de la paix de Riswick; de sorte que la paix aurait pu dès lors être conclue; mais toutes les puissances belligérantes se bornèrent à accepter publiquement le roi de Suède comme médiateur.

Le roi de France continuait à protéger le roi détrôné d'Angleterre. L'année 1696 vit se réunir à Calais une armée et une flotte considérable destinée à secourir les partisans de Jacques II dans la Grande-Bretagne. Nous avons dit quelles causes rendirent ces préparatifs inutiles.

« Quelque humeur que pût concevoir Guillaume d'une expédition dirigée personnellement contre lui, la lassitude des puissances belligérantes ne lui permit pas d'écouter son ressentiment. Partout l'épuisement était le même, et la guerre se faisait avec une langueur qui annonçait une paix prochaine. » — Un traité particulier, connu sous le nom de *neutralité de l'Italie*, fut conclu à Turin, le 4 juillet 1696, entre la France et le duc de Savoie. Ce traité avait été déterminé par le mariage projeté de la fille aînée du duc de Savoie avec le petit-fils de Louis XIV, le duc de Bourgogne. On en attendait la conclusion de la paix. Cependant, comme les alliés se montraient récalcitrants à y accéder, le duc de Savoie se déclara ouvertement contre eux. En conséquence d'un traité d'alliance, signé le 29 août, qui lui céda Pignerol et lui rendit Nice, Suse, et Montmélian, il prit en Italie le titre de *généralissime des troupes françaises*, et assiégea Valence sur la frontière du Milanais. — Cette défection éclatante eut son effet : elle amena, le 7 octobre, le traité de Vigevano, qui mit fin aux hostilités dans les pays italiens, qui, tour à tour fatigués, rançonnés par les Impériaux et les Français, bénirent Victor-Amédée comme leur libérateur. Les troupes allemandes évacuèrent l'Italie, et le prince Eugène, qui les commandait, alla s'ouvrir sur le Danube une autre carrière de gloire.

CHAPITRE XXII.

LOUIS XIV. — CAMP DE COMPIÈGNE. — PAIX DE RISWICK. — MARIAGE DU DUC DE BOURGOGNE.

Testament politique du duc de Lorraine. — Congrès de Riswick. — Prise de Barcelone par les Français. — Arrivée de la princesse de Savoie en France. — Son portrait et celui du duc de Bourgogne. —Camp de Compiègne.—Magnificence du maréchal de Boufflers. —La chaise de madame de Maintenon. — Traité de Riswick. — Paix avec la Hollande, l'Espagne, l'Angleterre, et l'Empire d'Allemagne. — Mariage du duc de Bourgogne.

(De l'an 1696 à l'an 1699.)

Testament politique du duc de Lorraine. — Congrès de Riswick. — Prise de Barcelone par les Français (1697).

Au moment où la médiation du roi de Suède fut acceptée par toutes les puissances qui avaient accédé à la ligue d'Augsbourg, un petit ouvrage

publié sous le titre de : *Testament politique de Charles, duc de Lorraine et de Bar* [1], fit grand bruit, et parut aux hommes d'État de ce temps dévoiler la politique secrète de la maison d'Autriche. Cette publication eut une heureuse influence sur les négociations.

Le duc de Lorraine, ou l'auteur qui écrivait sous son nom, veut « que la maison d'Autriche profite de la révolution qui s'accomplissait en Angleterre (et à laquelle, dit-il, on intéressera la Hollande) pour attirer de ce côté les principales forces de la France, et *en disposer mieux ses affaires en Italie.* — C'est sur l'Italie qu'il veut que l'empereur dirige toute son attention, sans se soucier de défendre efficacement les princes du Rhin, contre lesquels on aura provoqué les armes de la France, *leur affaiblissement devant toujours concourir à la grandeur de la maison d'Autriche,* qui se rendra par là souveraine dans l'Empire, et se servira des Allemands pour asservir l'Italie. Il faudra aussi toujours entretenir la ferveur des Anglais et des Hollandais contre la France, afin qu'elle ne soit pas en état d'amener des secours aux *complaignants d'Italie.*

« Ces *complaignants* sont tous les petits princes et républiques que la *famille* subjuguera les uns après les autres. Pour cela, on *engourdira* les Suisses. Quand on sera parvenu aux Vénitiens, ayant réduit leur voisinage, qui auroit pu leur donner des secours, *il sera aisé de leur enlever les États de Terre-Ferme, de les réduire à leurs lagunes, et à devenir tout au plus une république comme Dantzick ou comme Genève.* Ainsi la *famille* se rendra maîtresse du commerce du Levant par la mer Adriatique, et des forêts de Stirie, de Carinthie, de Carniole, d'Istrie, où les Vénitiens coupent les bois de leur marine, et d'où les Français en tirent aussi beaucoup pour leurs constructions.

« Le testateur n'oublie pas de tracer un vaste plan de commerce avec l'Angleterre, la Hollande, la Suède, l'Espagne et le Portugal, dont l'Italie serait le centre, avec des banques qu'il place à Prague, à Vienne, à Trieste et à Gratz. Dans tous ces arrangements il n'est pas question de la France, qu'on semble exclure, puisqu'on n'en parle pas. Cependant, à l'article des forces militaires de la *famille,* le duc de Lorraine, ou celui qui écrit en son nom, veut bien qu'on admette des officiers et des soldats français, comme une nation intelligente et belliqueuse, de laquelle néanmoins il ne faut se servir *que comme la médecine emploie les poisons.*

« Enfin, l'auteur de cet écrit recommande expressément, comme chose très-importante, quand un homme sera admis dans le conseil de la *famille,* aussitôt après son serment, de lui communiquer ce testament politique, afin que le prince trouve toujours des conseillers remplis de ces principes, et versés dans la connoissance de ses intérêts. »

L'effet de la publication de ce testament fut de rendre les princes de l'Allemagne et ceux de l'Italie plus accessibles aux négociations pacifiques ; chacune des puissances, à l'exemple du duc de Savoie, songea à traiter isolément pour son compte, et la ligue d'Augsbourg se trouva en quelque sorte dissoute.

On était convenu à Utrecht d'ouvrir des conférences au château de Riswick, en Hollande, pour y traiter de la paix définitive. Les plénipotentiaires français y arrivèrent en mars 1697, mais les conférences ne commencèrent que le 9 mai.

Parmi les plénipotentiaires alliés, plusieurs avaient des instructions secrètes contraires au but de la réunion. Quelques semaines se passèrent en pourparlers sur les *préliminaires,* et en chicanes sur des détails d'un ordre fort secondaire.

Pendant ces pourparlers, les hostilités continuèrent, et le sang coulait toujours. Les alliés demandèrent un armistice. « Louis XIV le refusa, persuadé qu'ils ne le proposoient que comme des plaideurs désespérés, qui comptent encore, sans grande raison, sur le bénéfice du temps. Mais en rejetant l'armistice, le roi de France accordoit d'ailleurs tout ce qui pouvoit hâter la conclusion. C'est pour cela qu'il ajouta la restitution de Luxembourg aux compensations qu'il avoit déjà offertes pour les réunions. — Il désiroit vivement de conserver Strasbourg ; mais la restitution de la Lorraine dans son intégrité, telle qu'elle étoit proposée dans les préliminaires, même avec Luxembourg, ne paroissoit pas aux impériaux et aux Espagnols, qui faisoient cause commune, un équivalent suffisant de leurs sacrifices. »

Un événement inattendu accéléra la conclusion. La guerre ne se faisait plus avec énergie que du côté de l'Espagne.

En Flandre, Vauban venait de prendre la ville d'Ath, en mettant en pratique, pour la première fois, l'art d'éteindre tous les feux par le moyen de batteries à ricochets, moyen nouveau qui donna, dès cet instant, une grande supériorité à l'attaque sur la défense.

Le duc de Vendôme, qui avait remplacé le maréchal de Noailles dans le commandement de l'armée de Catalogne, était allé, quoique malade, investir

[1] Charles V, qui avait épousé Éléonore-Marie, reine douairière de Portugal, sœur de l'empereur Léopold, et qui était mort en 1690. — Son testsment politique fut enlevé furtivement du cabinet de l'empereur, dit l'éditeur de Cologne qui en fit la publication.

par terre Barcelone, pendant que le comte d'Estrées bloquait cette ville par mer. Le prince de Darsmtadt défendait la place. On ouvrit la tranchée le 15 juin. La garnison fit des sorties fréquentes; malgré tous ses efforts les Français achevèrent en peu de jours leurs travaux; ils attaquèrent ensuite le corps de la place. Le comte de Velasco accourant avec une armée pour secourir Barcelone, fut complétement battu. Enfin, le 10 août, après cinquante-deux jours de tranchée ouverte, la garnison, épuisée de fatigues, et réduite aux dernières extrémités, capitula, et Barcelone fut occupée par les Français.

D'après les articles préliminaires acceptés sous la médiation du roi de Suède, les trois évêchés, l'Alsace, la Franche-Comté, et une partie des Pays-Bas, étaient assurés à la France. Fribourg et Philisbourg demeuraient à l'empereur; Strasbourg retournait à l'Empire, à moins d'équivalents, entre lesquels la France indiquait la Lorraine, dégagée des servitudes imposées dans les traités des Pyrénées et de Nimègue. Enfin Louis XIV renonçait à diverses réunions effectuées par les chambres de Metz et de Brisach, et consentait à reconnaître Guillaume pour roi d'Angleterre. Les alliés hésitaient encore à signer la paix; mais lorsqu'arriva la nouvelle de la prise de Barcelone par le duc de Vendôme, il n'y eut plus à hésiter. « Pour recouvrer cette capitale de la Catalogne, possession de la maison d'Autriche, l'empereur abandonna volontiers Strasbourg, qui n'étoit qu'une possession de l'Empire. — Quant aux autres objets de discussion, Louis XIV, qui avoit signifié à leur égard ses dernières intentions, déclara que si on ne tombait pas d'accord pour le 20 septembre, il se réservait le droit de proposer de nouvelles conditions, sans doute moins favorables. » Ce langage ferme ne devait pas tarder à obtenir un plein succès.

Arrivée de la princesse de Savoie en France. — Son portrait, et celui du duc de Bourgogne (1696-1697).

Aux termes du traité de Turin, la fille du duc de Savoie, qui, née en décembre 1685, n'était encore âgée que de onze ans, devait être immédiatement envoyée en France, afin d'y achever son éducation et d'y attendre l'époque fixée pour son mariage. Le duc de Bourgogne, son futur époux, né en août 1682, n'avait pas encore accompli sa quinzième année.

Le roi alla le 4 novembre 1696 à Montargis, au devant de la jeune Adélaïde de Savoie. Il reçut cette petite fille comme un ange de paix. Sa première action fut de l'offrir à Dieu, et de le prier que ce mariage fît le bonheur de ses peuples et la consolation de sa vieillesse. » Une lettre de madame de Maintenon à la duchesse de Savoie fait mieux connaître que tous les mémoires du temps ce qu'était alors la jeune princesse, et ce qu'on en devait espérer.

« Le roi, dit-elle, en est charmé; il se récrie sur « son air, sa bonne grâce, sa politesse, sa retenue, « sa modestie, et Votre Altesse royale n'ignore pas « combien il est avare de louanges. Il n'est pas possible de se mieux tirer d'une première entrevue. « Elle a toutes les grâces de onze ans, et déjà les « perfections d'un âge plus avancé... L'humeur paroît « aussi aimable que la taille promet d'être parfaite... « Elle n'a que faire de parler pour montrer qu'elle a « de l'esprit. Sa manière d'écouter, tous les mouvements de son visage, ses regards, tout cela dit « que rien ne lui échappe... Elle a une politesse qui « ne lui permet pas de rien dire de désagréable. Je « voulus m'opposer aux caresses qu'elle me faisoit, « en lui disant que j'étois trop vieille : Ah! *point si « vieille*, me répondit-elle; ensuite elle me fit asseoir, et se mettant d'un air flatteur presque sur « mes genoux, elle me dit : *Maman m'a chargée « de vous faire mille amitiés de sa part*, *et de « vous demander la vôtre. Apprenez-moi bien, « je vous prie, ce qu'il faut faire pour plaire « au roi.* Ce sont ses paroles; mais la douceur, la « gaieté, les grâces dont elles étoient accompagnées, « ne peuvent se mettre sur le papier... Je n'ose mêler mes admirations à celles qui, seules, doivent « être comptées; mais je ne puis m'empêcher de remercier Votre Altesse royale de nous avoir donné « un enfant, qui, selon toutes les apparences, fera « les délices de la cour, et fera la gloire de son siècle. « Vous me faites trop d'honneur, madame, d'approuver que *je lui donne mes soins*. Votre Altesse royale m'a laissé si peu de chose à faire. Je « les bornerai à empêcher que les autres ne la gâtent; « mais peut-être commencerai-je par la gâter moi-même. » — La belle institution fondée à Saint-Cyr servit beaucoup, dans cette circonstance, à madame de Maintenon. Elle inspira à son élève le désir d'y aller souvent; elle lui fit choisir pour compagnes les demoiselles les plus distinguées par les agréments de l'esprit et la solidité des principes; elle lui donna le goût des occupations utiles, quoique proportionnées à son âge.

« Quelquefois la jeune princesse s'habilloit en dame de Saint-Louis, plus ordinairement en demoiselle; elle alloit à l'*économat*, où elle entendoit les détails du ménage; au *dépot*, où elle trouvoit de l'instruction; aux *classes*, où on parloit d'affaires; au *noviciat*, où elle apprenoit à commander en obéissant; elle faisoit toutes les charges, s'en occupoit, s'y croyoit nécessaire, et étoit enchantée quand on feignoit de ne pas s'apercevoir de son rang [1].

[1] La Beaumelle, *Mémoires de madame de Maintenon*.

« Quand la princesse avança en âge, vers le temps de son mariage, madame de Maintenon substitua à ces compagnies enfantines des personnes plus avancées, qui toutes travailloient à en faire une femme accomplie. Avait-elle manqué à quelqu'un de ses devoirs? elle en était avertie par un air de tristesse répandu sur tous les visages. Leur joie lui disait qu'elle les avoit remplis, et l'excitoit à les remplir encore. Absente ou présente, madame de Maintenon se trouvoit sans cesse entre elle et les pièges de la cour. Elle nourrissait son esprit des leçons les plus solides, soit en lui faisant connoître le cœur humain par des remarques sur le caractère des courtisans, soit en lui traçant par écrit des conseils que la sagesse semble avoir dictés. »

Élève du duc de Beauvilliers et de l'abbé de Fenélon, que Bossuet lui-même avait indiqué au choix du Roi, « le duc de Bourgogne étoit né avec des défauts à faire trembler dans la suite. Fougueux jusqu'à vouloir briser les pendules quand elles sonnoient l'heure qui l'appeloit à ce qui ne lui plaisoit pas, et jusqu'à s'emporter de la plus étrange manière contre la pluie, lorsqu'elle contrarioit ses désirs, la résistance le mettoit en fureur, et un goût ardent le portoit à tout ce qui étoit défendu. Ce qui est plaisir, il l'aimoit avec une passion violente. Il attrapoit tous les ridicules avec justesse, et les reprochoit avec une ironie d'autant plus cruelle qu'elle étoit spirituelle. Sa vivacité alloit jusqu'à l'impétuosité, et jamais, dans le premier âge, il ne vint à bout de rien apprendre qu'en faisant deux choses à la fois. — Ce qu'il y avoit de plus dangereux en lui, étoit un grand orgueil, provenant de sa facilité à saisir le faible d'un raisonnement, et à embarrasser ses maîtres par des questions captieuses autant que naïves. On lui trouvoit cependant une grande douleur quand l'emportement étoit passé. Il sentoit ses fautes, les avouait, s'irritoit des rechutes contre lui-même, et en montroit quelquefois un dépit qui alloit jusqu'à rappeler sa fureur. D'ailleurs son esprit vif, actif, perçant, opiniâtre contre les difficultés, le rendit transcendant dans tous les genres. La religion et la raison en firent par la suite un autre homme, et changèrent tant et de si redoutables défauts en vertus absolument contraires. » Ce changement fut la plus digne récompense des deux hommes illustres qui, avec tant de dévouement, d'intelligence et d'amour, s'étaient voués à son éducation.

Camp de Compiègne. — Magnificence du maréchal de Boufflers. — La chaise de madame de Maintenon (1697).

Pendant les dernières conférences de Riswick, et durant l'espèce de trève qui précéda la conclusion de la paix, le roi voulut donner à son petit-fils le spectacle de la guerre. Il réunit dans un camp, près de Compiègne, 60,000 hommes dont le maréchal de Boufflers eut le commandement. Cette fête militaire attira en France un grand nombre d'étrangers, qui vinrent y admirer la magnificence du grand roi. Cette magnificence, dont la noblesse et les principaux officiers de l'armée firent presque tous les frais, fut telle, que le *camp de Compiègne* est resté un des remarquables événements de ce siècle, signalé par tant d'autres faits dignes de mémoire.

Louis XIV en fit lui-même les honneurs avec cet air de grandeur propre à toutes ses actions. Par le respect public qu'il y témoigna à madame de Maintenon, il montra à sa cour de quelle façon il entendait que fût traitée celle qu'il avait mise dans la place de la reine sans cependant lui en donner le titre.

Le roi arriva le 30 août à Compiègne. « Le quartier-général, dit Saint-Simon, étoit au village de Condun, où le maréchal de Boufflers avoit des maisons outre ses tentes. Le roi y mena M. le duc et madame la duchesse de Bourgogne [1], qui y firent une collation tellement magnifique, qu'au retour, à Compiègne, le roi dit à Livry « qu'il ne falloit point « que le duc de Bourgogne tînt de table au camp, « comme il l'avoit d'abord ordonné ; que, quoi qu'il « pût faire, ce ne seroit rien en comparaison de « ce qu'il venoit de voir chez le maréchal de Boufflers, « et que quand son petit-fils iroit à l'avenir au camp, « il dîneroit chez le maréchal. »

« En effet, les colonels, et jusqu'à beaucoup de simples capitaines, avoient au camp des tables abondantes et délicates. Six lieutenants généraux et quatorze maréchaux de camp employés s'y distinguèrent par une grande dépense ; mais le maréchal de Boufflers étonna, par l'ordre surprenant d'une abondance et d'une recherche de goût, de magnificence et de politesse... Jamais spectacle si éclatant, si éblouissant, il faut le dire, si effrayant, et en même temps, rien de si tranquille que le maréchal et toute sa maison, dans ce traitement universel, de si sourd que tous les préparatifs, de si coulant de source que le prodige de l'exécution, de si simple, de si modeste, de si dégagé de tout soin, que ce général, qui, néanmoins, avoit tout ordonné, et ordonnoit sans cesse, tandis qu'il ne paraissoit occupé que des soins du commandement de l'armée.

« Les tables sans nombre, et toujours neuves, étoient

[1] On donnait ce titre à la jeune princesse de Savoie, promise au duc de Bourgogne, quoique son mariage ne fût point encore célébré.

servics à tous moments, à mesure qu'il se présentoit ou officiers, ou courtisans, ou spectateurs; la civilité égaloit la promptitude du service; toutes sortes de liqueurs chaudes et froides; les vins français, étrangers, ceux de liqueur les plus rares, y étoient abandonnés à profusion; les mesures étoient si bien prises, que l'abondance de gibier et de venaison arrivoit de tous côtés, et que les mers de Normandie, de Hollande, d'Angleterre, de Bretagne, et jusqu'à la Méditerranée, fournissoient ce qu'elles avoient de plus monstrueux et de plus exquis à jour et point nommés...; enfin jusqu'à l'eau, qui fut soupçonnée de se troubler ou de s'épuiser par le grand nombre de bouches, arrivoit de Sainte-Reine, de la Seine et des sources les plus estimées... La beauté et la profusion de la vaisselle, pour fournir à tout, fut immense et incroyable; ce qui ne le fut pas moins, l'exactitude des heures et des moments de tout service partout...; rien d'attendu, rien de languissant, pas plus pour les *bayeurs* (curieux) du peuple et même des laquais, que pour les premiers seigneurs, à toutes heures et à tous venants. — A quatre lieues autour de Compiègne, les villages et les fermes étoient remplis de monde, Français et étrangers, à ne pouvoir plus contenir personne. Et cependant tout se passa sans désordre. Ce qu'il y avoit de gentilshommes et de valets de chambre chez le maréchal était un monde, tous plus polis et plus attentifs les uns que les autres à leurs fonctions de retenir tout ce qui paroissoit, à les faire servir depuis cinq heures du matin jusqu'à dix et onze heures du soir, sans cesse et à mesure, et à faire les honneurs; et une livrée prodigieuse, avec grand nombre de pages... Des maisons de bois meublées comme les maisons de Paris les plus superbes, tout en neuf et fait exprès, avec un goût et une galanterie singulière, et des tentes immenses et magnifiques, dont le nombre pouvoit seul former un camp; les cuisines, les divers lieux, les sommelleries, les offices, tout cela formoit un spectacle dont l'ordre, le silence, l'exactitude, la diligence et la parfaite propreté ravissoient de surprise et d'admiration... L'abondance et la somptuosité ne s'y démentirent jamais d'un seul moment ni d'un seul point.

« Presque tous les jours les enfants de France dînèrent chez le maréchal; quelquefois madame la duchesse de Bourgogne, les princesses, Monseigneur, y firent collation : la maréchale de Boufflers leur faisait les honneurs.

« Le roi mena le roi d'Angleterre, qui vint passer trois ou quatre jours au camp, dîner chez le maréchal. Il y avoit longues années que le roi n'avoit fait cet honneur à personne, et la singularité de traiter deux rois ensemble fut grande. Monseigneur et les trois princesses infantes y dînèrent aussi, et douze des principaux hommes de la cour et de l'armée. Le roi pressa fort le maréchal de se mettre à table, mais il ne voulut jamais; il servit le roi et le roi d'Angleterre, et le duc de Grammont, son beau-père, servit Monseigneur.

« Les deux rois avoient vu, en y allant, les troupes à pied à la tête de leurs camps; en revenant, ils virent faire l'exercice à toute l'infanterie, les deux lignes face à face l'une de l'autre. La veille, le roi avoit mené le roi d'Angleterre à la revue de l'armée... Lorsqu'il fut question de former le camp de Compiègne, le roi avoit témoigné qu'il comptoit que les troupes seroient belles, et que chacun s'y piqueroit d'émulation. C'en fut assez. Non-seulement il n'y eut rien de si parfaitement beau que toutes les troupes, et toutes à tel point, qu'on ne sut à quels corps en donner le prix; mais leurs commandants ajoutèrent à la beauté majestueuse et guerrière des hommes, des armes, des chevaux, les parures et la magnificence de la cour, et les officiers s'épuisèrent encore par des uniformes qui auroient pu orner des fêtes.

« Le roi s'amusa fort à voir et à faire voir les troupes aux dames, leur arrivée, leur campement, leur distribution, en un mot, tous les détails d'un camp, des détachements, des marches, des fourrages, des exercices, des petits combats, des convois. »

Le 13 septembre fut le beau jour du camp de Compiègne.

« Le roi avoit voulu y montrer, continue Saint-Simon, des images de tout ce qui se fait à la guerre. — On fit donc le siége de Compiègne dans les formes, mais fort abrégées : lignes, tranchées, batteries, sapes, etc. Crenan défendoit la place. — Un ancien rempart, sans banquette ni mur d'appui, tournoit du côté de la campagne autour du château. Il étoit de plein-pied à l'appartement du roi et, par conséquent, élevé, et dominoit toute la campagne. Il y avoit au pied une vieille muraille...

« Le samedi, 13 septembre, fut destiné à l'assaut. Le roi, suivi de toutes les dames, et, par le plus beau temps du monde, alla sur ce rempart, d'où on découvroit toute la plaine et la disposition de toutes les troupes. C'étoit le plus beau coup d'œil que l'on pût imaginer, que toute cette armée, et ce nombre prodigieux de curieux de toutes conditions, à cheval et à pied, à distance des troupes, pour ne les point embarrasser, et ce jeu des attaquants à découvert, parce que, n'y ayant rien de sérieux que la montre, il n'y avoit de précautions à prendre par les uns et par les autres que pour la justesse des mouvements.

« Mais un spectacle d'une autre sorte, et que je

peindrois dans quarante ans, comme aujourd'hui, tant il me frappa, fut celui que, du haut de ce rempart, le roi donna à toute son armée et à cette foule innombrable d'assistants de tous états, tant dans la plaine que sur le rempart même.

«Madame de Maintenon y étoit en face de la plaine et des troupes, dans sa chaise à porteurs, entre ses trois glaces, et ses porteurs retirés. — Sur le bâton de devant, à gauche, étoit assise madame la duchesse de Bourgogne ; du même côté, en arrière, et en demi-cercle, debout, madame la duchesse [1], madame la princesse de Conti, et toutes les dames, et derrière elles des hommes. — A la glace droite de la chaise, le roi, debout, et un peu en arrière, un demi-cercle de ce qu'il y avoit en hommes des plus distingués. — Le roi étoit presque toujours découvert, et à tout moment se baissoit dans la glace pour parler à madame de Maintenon, pour lui expliquer tout ce qu'elle voyoit, et les raisons de chaque chose : à chaque fois elle avoit l'honnêteté d'ouvrir la glace de quatre ou cinq doigts, jamais de la moitié... ; quelquefois elle l'ouvroit pour quelques questions au roi, mais presque toujours c'étoit lui qui, sans attendre qu'elle parlât, se baissoit tout à fait pour l'instruire ; et quelquefois qu'elle n'y prenoit pas garde, il frappoit contre la glace pour la faire ouvrir. Jamais il ne parla qu'à elle, excepté pour donner des ordres en peu de mots, et quelques réponses à madame la duchesse de Bourgogne, qui tâchoit de se faire parler, et à qui madame de Maintenon montroit et parloit par signes de temps en temps, sans ouvrir la glace de devant, à travers laquelle la jeune princesse lui crioit quelques mots... Le roi mit souvent son chapeau sur le haut de la chaise pour parler dedans, et cet exercice si continuel lui devoit fort lasser les reins.

«J'examinois fort les contenances : tous marquoient une surprise honteuse, timide, dérobée ; tous avoient plus les yeux sur la chaise que sur l'armée, et dans un respect de crainte et d'embarras... Monseigneur étoit à cheval dans la plaine, avec les princes ses cadets ; monseigneur le duc de Bourgogne, avec le maréchal de Boufflers, en fonctions de général.

«Il y avoit, vis à vis la chaise à porteurs, un sentier taillé en marches roides, qu'on ne voyoit point d'en haut, et une ouverture au bout, qu'on avoit faite dans cette vieille muraille, pour pouvoir aller prendre les ordres du roi d'en bas, s'il en étoit besoin. — Le cas arriva. Crénan envoya Canillac, colonel de Bourgogne, qui étoit un des régiments qui défendoient, pour prendre l'ordre du roi sur je ne sais quoi. Canillac se met à monter, et dépasse jusqu'un peu plus haut que les épaules ; je le vois d'ici aussi distinctement qu'alors. A mesure que la tête dépassoit, il avisoit cette chaise, le roi, et toute cette assistance, qu'il n'avoit point vue ni imaginée, parce que son poste étoit en bas, au pied du rempart, d'où on ne pouvoit découvrir ce qui étoit dessus. Ce spectacle le frappa d'un tel étonnement, qu'il demeura court à regarder, la bouche ouverte, les yeux fixes, et le plus grand étonnement peint sur son visage. Il n'y eut personne qui ne le remarquât ; et le roi le vit si bien, qu'il lui dit avec émotion : «Eh bien ! Canillac, montez «donc.» Canillac demeuroit ; le roi reprit : «Mon-«tez donc ; qu'est-ce qu'il y a ?» Il acheva de monter, et vint au roi, à pas lents, tremblant et passant les yeux à droite et à gauche, avec un air éperdu. — J'étois à trois pas du roi. Canillac passa devant moi, et balbutia fort bas quelque chose. «Comment «dites-vous ? dit le roi ; mais parlez donc ?» Jamais il ne put se remettre ; il tira de soi ce qu'il put. Le roi, qui n'y comprit pas grand'chose, vit bien qu'il n'en tireroit rien de mieux, répondit aussi ce qu'il put, et ajouta d'un air chagrin : «Allez, monsieur.» Canillac ne se le fit pas dire deux fois, regagna son escalier, et disparut. A peine étoit-il dedans, que le roi, regardant autour de lui, «Je ne sais pas «ce qu'a Canillac, dit-il, mais il a perdu la tramon-«tane, et n'a plus su ce qu'il me vouloit dire.» Personne ne répondit.

«Vers le moment de la capitulation, madame de Maintenon apparemment demanda permission de s'en aller. Le roi cria : «Les porteurs de Madame...» Ils vinrent et l'emportèrent. — Moins d'un quart d'heure après, le roi se retira, suivi de la duchesse de Bourgogne et des dames. Plusieurs se parlèrent des yeux et du coude, en se retirant, et puis à l'oreille, bien bas. On ne pouvoit revenir de ce qu'on venoit de voir. — Ce fut le même effet parmi tout ce qui étoit dans la plaine. Jusqu'aux soldats, demandoient ce que c'étoit que cette chaise à porteurs, et le roi à tout moment baissé dedans. Il fallut doucement faire taire les officiers, et les questions des troupes. On peut juger de ce qu'en dirent les étrangers, et de l'effet que fit sur eux un tel spectacle. Il fit du bruit par toute l'Europe, et y fut aussi répandu que le camp de Compiègne avec toute sa pompe et sa prodigieuse splendeur.»

Les troupes rassemblées à Compiègne se séparèrent, après avoir donné à la cour de Louis XIV le spectacle d'une bataille simulée. Le roi retourna à Versailles le 22 septembre, «extrêmement content de la beauté des troupes, qui, toutes, avoient été habillées avec tous les ornements que leurs chefs

[1] Mademoiselle de Nantes, fille de Louis XIV et de madame de Montespan, qui avait épousé le duc de Bourbon, aîné de la maison de Condé.

avoient pu imaginer, si bien qu'il n'y eut point de régiment qui n'en fût ruiné pour bien des années, corps et officiers [1].»

Traité de Riswick. — Paix avec la Hollande, l'Espagne, l'Angleterre et l'empire d'Allemagne (1697-1699).

La menace de Louis XIV fit son effet. La paix fut signée à Riswick, pendant que les troupes du roi étaient rassemblées au camp de Compiègne. Les états généraux de Hollande conclurent leur traité le 10 août, l'Espagne signa le sien le 17 septembre, et l'Angleterre, dans le courant du même mois. L'empereur, chef du corps germanique, qui a toujours tant d'intérêts compliqués à démêler, demanda une surséance jusqu'au 1er novembre, convint de quelques articles à ce terme, mais traîna la conclusion définitive pendant toute l'année 1698, et ne signa la paix que le 5 février 1699.

Ces quatre traités avaient pour base les traités de Westphalie, et on y rappelait celui de Nimègue.

La convention avec les états généraux n'est qu'un traité de commerce avantageux aux Hollandais. Ils y sont reconnus exempts du droit d'aubaine en France, et plus favorisés que les Français eux-mêmes dans l'introduction de certaines marchandises, notamment le tabac, qui commençait à devenir l'objet d'un commerce considérable. Louis XIV ne se détermina à leur accorder ces priviléges que par le désir de recouvrer Pondichéri, le chef-lieu de la *compagnie des Indes*, établie quelques années auparavant. Les Hollandais rendirent cette ville dans l'état où elle se trouvait, et obtinrent l'assurance de leurs priviléges pour vingt-cinq ans.

Le roi d'Espagne rentra dans une grande partie de ses domaines aux Pays-Bas, et dans toutes les possessions qui lui avaient été enlevées en Catalogne. Peut-être fut-il si bien traité en considération de ce qu'il n'exigea pas de Louis XIV la renonciation à la monarchie espagnole, qui avait été insinuée dans les préliminaires.

Le prince d'Orange fut reconnu roi d'Angleterre, sous le nom de Guillaume III; Louis XIV s'engagea à ne le jamais troubler dans la possession de ses royaumes. On se rendit de part et d'autre ce qui avait été pris pendant la guerre, et on convint de nommer des commissaires pour régler les contestations au sujet de la baie d'Hudson, et les limites des pays cédés ou restitués. Il est à remarquer que c'est dans cette guerre que les Anglais et les Hollandais ont commencé à porter leurs hostilités contre la France dans les pays situés hors de l'Europe.

[1] *Mémoires de Saint-Simon.*

L'empereur Léopold, pour détruire peut-être l'impression produite par le *testament politique* du duc de Lorraine, s'occupa des intérêts des princes de l'Empire voisins du Rhin, plus que n'avait fait aucun de ses prédécesseurs. Il avait été entraîné dans la querelle par les plaintes portées devant les tribunaux impériaux, au sujet des réunions à la couronne de France opérées par Louis XIV. Il s'appliqua à satisfaire chacun des réclamants, avec toute l'équité possible.

La France s'obligea à rendre plusieurs des *réunions* faites hors de l'Alsace. L'électeur de Trèves revint dans sa ville; l'électeur palatin recouvra toutes ses terres et possessions; le duc de Lorraine rentra dans son duché, démantelé de toutes ses forteresses, diminué des villes de Longwy et de Sarrelouis (qui restèrent à la France), et chargé de la servitude du passage des troupes françaises. On choisit des arbitres pour régler les répétitions que la duchesse d'Orléans faisait sur le Palatinat, et ces répétitions furent, en définitive, éteintes avec de l'argent. Le roi de Suède, comme duc de Deux-Ponts, les maisons de Vildentz, Wurtemberg, Bade, Nassau, Linange, et l'ordre Teutonique, recouvrèrent ce qu'ils avaient perdu. Strasbourg resta à la France, Kehl à l'Empire. Les petites villes et les forts situés le long du Rhin furent annexés à la France ou à l'Empire avec toute l'équité qu'on put mettre dans ce partage difficile. On décréta la liberté de la navigation du fleuve, de manière qu'il ne fût permis ni de détourner ses eaux ni de les embarrasser, ni d'y établir de nouveaux péages, ni d'augmenter les anciens. — «Enfin, les intéressés à la paix', dit l'historien des *Motifs des traités de paix*, ne perdirent rien au retard; et le traité de l'Empire, conclu à Riswick avec la France, peut être regardé comme un modèle pour les grandes puissances que le sort des armes rend les arbitres du sort des autres.»

Mariage du duc de Bourgogne (7 décembre 1697).

La conclusion d'une paix générale donna plus de vivacité à la joie populaire lors du mariage du duc de Bourgogne, qui fut célébré le 7 décembre 1697, dans la chapelle de Versailles.—Les noces se firent avec la plus grande magnificence. La jeune princesse avait déjà les prémices de grâces qui l'ont rendue si charmante. Une taille qui promettait de devenir majestueuse, de grands yeux, la physionomie vive et italienne, les couleurs et la teinte délicate de l'adolescence. Quant au duc, il était ce qu'on peut être à quinze ans, vif, élancé, toujours en mouvement, s'abandonnant au premier goût, mais laissant déjà percer un air de réflexion qui annonçait une

maturité prochaine. Les deux époux, auxquels on aurait voulu imposer pour deux ans une retenue que leur jeunesse exigeait, échappèrent bientôt aux surveillants. Pour exprimer la tendresse du duc de Bourgogne, Saint-Simon l'appelle *ferveur de novice*.

«Il y eut, dit-il, à l'occasion de ce mariage, de grands divertissements. Le roi donna des bals à Versailles et à Marly. On y vit des mascarades ingénieuses, des entrées de masques allégoriques, et tout ce que la gaieté française peut imaginer d'agréable et même de piquant. Monseigneur, madame de Maintenon elle-même, tous les princes et les principales personnes, s'empressèrent de procurer des amusements; mais aucun n'y réussit aussi bien que M. le prince (de Condé). Dans son appartement, composé de peu de pièces, il trouva moyen de surprendre par la fête du monde la plus galante, la mieux entendue et la mieux ordonnée. Un bal paré, des masques, des entrées, des boutiques de tous pays, une collation dont la décoration fut charmante, le tout sans rebuter personne, sans foule, et sans embarras.»

CHAPITRE XXIII.

LOUIS XIV. — SA FAMILLE ET SA COUR. — SON CARACTÈRE ET SES HABITUDES.

Famille royale. — Princes du sang. — La religieuse de Moret. — Étiquette de la cour de Louis XIV. — Manière de vivre du roi. — Lever et habillement. — Entrées. — Messe. — Conseils avec ses ministres. — Confesseur. — Visites du roi à madame de Maintenon. — Dîner du roi. — Amusements du roi. — Sa conduite à la chasse, dans les promenades, au jeu. — Loteries. — Travail avec les ministres. — Souper et coucher du roi. — Demandes pour aller à Marly. — Jours de médecine. — Habitudes de dévotion de Louis XIV. — Sa conduite pendant le carême. — Communions. — Cérémonies de l'ordre du Saint-Esprit. — Étiquette à l'armée. — La noblesse y était préférée au grade. — Distinctions de cour inventées par Louis XIV. — Voyages à Marly. — Le bougeoir. — Les justaucorps à brevet. — Le roi tient à ce que la noblesse réside à la cour. — Curiosité de Louis XIV. — Sa police secrète. — Ouverture des lettres. — Sa discrétion et sa dissimulation. — Politesse naturelle et mesurée de Louis XIV. — Son exactitude. — Sa facilité dans son intérieur. — Majesté du roi dans les revues et dans les audiences publiques. — Goût du roi pour la splendeur, et sa profusion. — Sa politique à cet égard. — Exercices dans lesquels brillait Louis XIV. — Son adresse, son goût pour la chasse. — Richesse de ses équipages. — Sa manière de voyager. — Sa passion pour les bâtiments. — Motifs du roi pour quitter Paris, et pour établir sa cour hors de la capitale. — Il se retire à Saint-Germain, puis à Versailles. — Construction de Versailles et de Marly. — Leur description par le duc de Saint-Simon.

(De l'an 1697 à l'an 1712.)

Famille royale. — Princes du sang.

Au moment où les traités de Riswick rendaient à l'Europe une paix qu'on devait croire durable, Louis XIV accomplissait sa cinquante-neuvième année; il régnait depuis cinquante-quatre ans, et parmi ses sujets, les septuagénaires seuls pouvaient se rappeler qu'ils avaient, dans leur enfance, été soumis à un autre roi. Ce règne, déjà si long, devait encore durer dix-huit ans. On conçoit tout ce qu'une habitude d'obéissance et de respect, transmise de père en fils pendant trois générations, devait inspirer aux Français de dévouement et d'affection pour Louis XIV. Le vieux roi paraissait être naturellement le père de la nation.

Si des guerres marquées par des victoires, mais longues et opiniâtres, avaient épuisé momentanément les ressources du pays, il ne paraît pas qu'elles eussent porté atteinte au faste des seigneurs et à la magnificence du roi. — Un même éclat resplendissait toujours autour du trône. Le nombre des courtisans, l'affluence des officiers, la multitude des serviteurs, étaient toujours les mêmes à Versailles. La cour, plus grave que dans la jeunesse de Louis XIV, était toujours aussi brillante.

Le roi vivait plus retiré dans son intérieur, mais environné des princes de son sang et de ses enfants nombreux, tous mariés, et égayant, par leur jeunesse, les dernières années de leur père ou leur aïeul. Veuf en 1683, Louis XIV avait, comme nous l'avons dit, épousé, depuis quatorze ans, madame de Maintenon, plus âgée que lui de trois ans, mais qui lui était une bonne et fidèle compagne.

De tous les enfants qu'il avait eus de la reine Marie-Thérèse, il ne lui en restait qu'un seul, son fils aîné, le *grand dauphin*. Ce prince, devenu veuf en 1690, s'était, à l'exemple de son père, marié secrètement avec une fille d'honneur de la princesse de Conti, nommée mademoiselle Choin, femme vertueuse, aimable, et désintéressée. On donnait à la cour, au grand dauphin, le titre de *Monseigneur*.

Le dauphin avait eu trois fils de la princesse de Bavière; deux encore enfants, Philippe, duc d'Anjou, alors âgé de quatorze ans, qui fut le premier roi d'Espagne de la maison de Bourbon, et Charles, duc de Berri, âgé de douze ans; et un troisième, aîné des deux autres, Louis, duc de Bourgogne, dont nous venons de raconter le mariage avec Adélaïde de Savoie.

Le roi, dès que ses enfants légitimés avaient été en âge d'être mariés (et dans le XVIIe siècle on mariait les enfants très-jeunes), leur avait choisi des époux parmi les princes du sang.

La fille de madame de La Vallière, mademoiselle de Blois (âgée de trente et un ans en 1697) était, depuis 1685, veuve du prince de Conti, frère aîné de celui qui avait été élu roi de Pologne.

Les enfants de madame de Montespan n'avaient pas contracté de moins illustres alliances.

Le duc du Maine (alors âgé de vingt et un ans)

avait épousé, en 1692, une fille du grand Condé; le comte de Toulouse, son frère, âgé de dix-neuf ans, n'était pas encore marié; mais de ses deux sœurs, l'une, mademoiselle de Nantes (âgée alors de vingt-quatre ans) avait épousé, en 1685, le duc de Bourbon, petit-fils de Condé, et l'autre, mademoiselle de Blois (âgée de vingt ans), le duc de Chartres, ce fils de Monsieur, qui, sous le nom de duc d'Orléans, fut régent de France pendant la minorité de Louis XV.

Le frère de Louis XIV, Philippe, duc d'Orléans, était de deux années plus jeune que le roi; il avait épousé en secondes noces la princesse palatine de Bavière, qui a laissé de si curieux *Mémoires* sur la cour de Louis XIV.

Outre ces princesses et ces princes, qui faisaient l'ornement de la cour de Versailles, et qui étaient le centre de petites cours particulières à Meudon, à Saint-Cloud, à Sceaux, à Chantilly, on voyait parmi les courtisans de Louis XIV, mais plus rarement, deux petits-fils de Henri IV, Louis-Joseph, duc de Vendôme, qui venait de se signaler par la prise de Barcelone, prélude glorieux d'autres victoires en Espagne et en Italie, et son frère, Philippe de Vendôme, grand prieur de France, plus ami des plaisirs que de la guerre, où il avait eu cependant diverses occasions de se distinguer.

La religieuse de Moret.

S'il faut ajouter foi au témoignage de contemporains de Louis XIV, il se pourrait que ce roi eût eu une fille dont la naissance aurait été cachée, et le *Masque de fer* ne serait pas le seul mystère de son règne.

Mademoiselle de Montpensier rapporte dans ses *Mémoires*, que «la reine Marie-Thérèse étoit gouvernée *absolument* par une femme de chambre nommée Molina, qu'elle avoit amenée d'Espagne; elle ne trouvoit rien de bon que ce qui étoit apprêté par cette femme; elle montroit beaucoup de tendresse à une Espagnole, nommée Philippa, trouvée enfant dans le palais de son père; enfin elle avoit auprès d'elle une naine, très-brune et presque moresse, qui lui plaisoit fort.» Saint-Simon dit: «Il y avoit à Moret, petite ville auprès de Fontainebleau, un petit couvent borgne, où étoit professe une Moresse, inconnue à tout le monde, et qu'on ne montroit à personne. Bontemps, gouverneur de Versailles, par qui passoient les choses du secret domestique du roi, l'y avoit mise toute jeune, avoit payé une dot assez considérable, et continuoit à lui payer une grosse pension tous les ans. — Il avoit attention qu'elle eût son nécessaire, que tout ce qu'elle pouvoit désirer en agréments et douceurs, et qui peut passer pour abondance pour une religieuse, lui fût fourni. — La reine y alloit souvent de Fontainebleau, et prenoit grand soin du bien-être du couvent; et madame de Maintenon après elle. Ni l'une ni l'autre ne prenoit de cette Moresse un soin direct, et qui pût se remarquer; mais elles n'y étoient pas moins attentives; elles ne la voyoient même pas toutes les fois qu'elles alloient au couvent; mais elles s'informoient souvent curieusement et avec une grande attention de sa santé, de sa conduite, et de celle de la supérieure à son égard. Quoiqu'il n'y eût dans cette maison personne d'un nom connu, Monseigneur y a été quelquefois, les princes ses enfants aussi, ainsi que la duchesse de Bourgogne, qui y fut conduite (en 1697) par madame de Maintenon; tous demandoient et voyoient la Moresse. Elle étoit dans son couvent avec plus de considération que les autres, et se prévaloit fort des soins qu'on prenoit d'elle, et du mystère qu'on en faisoit. Quoiqu'elle vécût très-religieusement, on s'apercevoit que la vocation avoit été aidée. Il lui échappa une fois, entendant Monseigneur chasser dans la forêt, de dire négligemment: «C'est mon «frère qui chasse.»

«On dit qu'elle avoit quelquefois des hauteurs; que, sur les plaintes de la supérieure, madame de Maintenon alla un jour exprès pour tâcher de lui inculquer des sentiments plus conformes à l'humilité religieuse; que lui ayant voulu insinuer qu'elle n'étoit pas ce qu'elle croyoit être, elle lui répondit: «Si cela n'étoit pas, madame, vous ne «prendriez pas la peine de venir me le dire.»

«On prétendoit qu'elle étoit fille du roi et de la reine, et que sa couleur l'avoit fait séquestrer, en publiant que la reine avoit fait une fausse couche; et beaucoup de gens en étoient persuadés.»

On croyait, en effet, du temps de Louis XIV, que la vue d'un nègre, en frappant l'imagination d'une femme enceinte, peut changer la couleur de l'enfant renfermé dans son sein. Nous ne croyons pas que la physiologie moderne admette cette probabilité; mais la religieuse de Moret, sans être fille de la reine, pouvait bien être fille du roi: on s'expliquera sa couleur en pensant à la Moresse qui était auprès de Marie-Thérèse. Quoi qu'il en soit, nous dirons, avec Saint-Simon: «La chose est demeurée une «énigme.»

Étiquette de la cour de Louis XIV. — Manière de vivre du roi. — Lever et habillement. — Entrées. — Messe.

Rien d'un roi comme Louis XIV, d'un roi qui a été la plus éclatante personnification de la royauté, n'est indigne d'être raconté. L'étude de sa cour est une étude d'histoire, de mœurs et de politique. Nous allons donc rapporter, d'après Saint-Simon, ce que

fut le grand roi, non dans sa jeunesse, et lorsque l'âge des passions empêche de suivre un plan de conduite égal et soutenu, mais dans l'âge mûr de la vie, à cette époque où les mœurs sont devenues des coutumes, où les habitudes sont d'impérieuses nécessités.

«A huit heures, le premier valet de chambre en quartier, qui avoit couché seul dans la chambre du roi, et qui s'étoit habillé, l'éveilloit. — Le premier médecin, le premier chirurgien, et sa nourrice, qui a vécu fort âgée, entroient: celle-ci l'embrassoit, les autres examinoient sa santé.

«A huit heures et un quart on appeloit le grand chambellan, et en son absence, le premier gentilhomme de l'année, et en même temps les grandes entrées. — L'un de ces deux officiers ouvroit le rideau, qui avoit été refermé, présentoit l'*eau bénite* et le *livre de l'office du Saint-Esprit,* et ils se retiroient tous dans le cabinet du conseil.

«Après cet office, qui étoit très-court, le roi les rappeloit; le même qui avoit présenté l'eau bénite donnoit la robe de chambre, et cependant *les secondes entrées* et *les brevets d'affaires* entroient; ensuite *la chambre*, et ce qui se trouvoit de plus distingué, puis *tout le monde connu.*

«Le roi se chaussoit et se faisoit presque tout lui-même avec grâce et adresse. Par bienséance, jamais il ne se montroit, même au lit, et incommodé, qu'avec une petite perruque courte. Point de table de toilette devant lui; on lui tenoit seulement un miroir. Il étoit toujours habillé de couleur plus ou moins brune, souvent de velours noir avec une légère broderie, mais point sur les tailles, et une veste de drap ou de satin, rouge ou blanche, fond brodé. Jamais de bagues et de pierreries qu'à ses boucles et au chapeau, qu'il portoit bordé d'un point d'Espagne d'or, avec un plumet blanc; toujours le cordon bleu dessous, excepté les jours de noces et de gala, qu'il le portoit par-dessus, fort long, avec huit ou dix millions de pierreries. Il étoit le seul qui le portât habituellement dessous, en quoi les princes du sang et les autres chevaliers ne l'imitoient pas.

«Dès que le roi étoit habillé, il alloit prier Dieu à la ruelle de son lit. Tout le clergé se mettoit à genoux, les cardinaux comme les autres, *sans carreau;* les laïques demeuroient debout, et le capitaine des gardes se tenoit au balustre.

«Après la prière, le roi passoit dans son cabinet, où se trouvoient tous ceux qui avoient cette entrée par leurs charges, et qui étoient en grand nombre. Là, il donnoit l'ordre pour la journée, de sorte qu'on savoit, à un demi-quart d'heure près, ce que devoit faire le roi, et ce qu'on avoit à faire soi-même. — Tout le monde sortoit; il ne restoit que ses enfants, leurs gouverneurs, et les plus familiers; ensuite entroient par les derrières, et non par la chambre, les ordonnateurs des bâtiments, jardins, et d'autres choses d'agrément. — C'étoit le moment des *grâces* pour toutes ces personnes. Quelquefois aussi, cet entre-temps étoit celui des *audiences secrètes,* qu'on appeloit ainsi, pour les distinguer de celles qui se donnoient quelquefois dans la ruelle du lit, et qu'on nommoit *audiences particulières.*

«Pendant ces conversations ou audiences, toute la cour attendoit, à Versailles, dans la galerie; à Marly, à Trianon, à Meudon, dans les pièces de devant; à Fontainebleau, dans la chambre et l'antichambre, jusqu'à ce que le roi fît avertir qu'il vouloit aller à la messe. — Alors le capitaine des gardes, qui avoit attendu à la porte, entroit, et accompagnoit jusqu'à la chapelle. Le roi n'alloit en bas que pour les grandes fêtes [1], ou pour des cérémonies; la musique chantoit un *motet.* Il se tenoit très-respectueusement à l'église, et dans les derniers temps, il lisoit peu, et disoit son chapelet. Tout le monde étoit obligé de se mettre à genoux au *Sanctus,* et d'y demeurer jusqu'après la communion du prêtre. Le moindre bruit excitoit l'attention du roi, et il en marquoit son déplaisir. En allant à la messe et en revenant, chacun lui parloit, pourvu cependant qu'on eût averti le capitaine des gardes, si on n'étoit pas d'un rang distingué.

Conseils avec ses ministres. — Confesseur. — Visites du roi à madame de Maintenon.

«Les ministres s'assembloient pendant la messe, dans la chambre du conseil, où on pouvoit aller les voir et causer, mais peu de temps, parce que le roi ne s'arrêtoit guère en revenant de la chapelle, et demandoit presque aussitôt le conseil. — Alors la matinée étoit finie.

«Il y avoit *conseil d'État* le dimanche, souvent le lundi; mardi, *conseil des finances;* mercredi, *conseil d'État;* samedi, *conseil des finances.* Il étoit rare qu'il y eût deux conseils en un jour, et qu'il s'en tînt le vendredi. Une ou deux fois par mois, il y avoit, le lundi matin, *conseil des dépêches.* — Les ordres que les secrétaires d'État prenoient quelquefois le matin, entre le lever et la messe, diminuoient et abrégeoient fort les affaires propres à ce conseil.

«Tous les ministres étoient assis selon leur rang entre eux; mais au conseil des dépêches, tous étoient debout tant qu'il duroit, excepté Monsieur, Monseigneur et le duc de Bourgogne, quand ils y venoient, ce qui n'arrivoit guère que pour des af-

[1] Le roi allait habituellement dans une tribune située à la hauteur du premier étage, en face de l'autel.

faires évoquées, et déjà vues dans les bureaux des conseillers d'État. — Il y avoit quelquefois des conseils des dépêches et des finances donnés exprès pour une affaire; mais on n'y parloit que de celle-là. Les conseillers secrétaires d'État et le contrôleur général y étoient assis. Un maître des requêtes rapportoit debout, lui et les conseillers d'État, toujours en robe.

« Le jeudi matin étoit presque toujours vide. C'étoit un jour d'audiences secrètes, de conversations de famille et de détails domestiques.

« Le vendredi, après la messe, c'étoit le temps du confesseur, que rien ne bornoit, et qui pouvoit durer jusqu'au dîner [1].

« A Trianon et à Marly, le roi passoit ordinairement de la messe chez madame de Maintenon, quand elle n'étoit pas allée le matin à Saint-Cyr. Il n'étoit pas permis d'interrompre ces tête-à-tête. Le roi poussoit ordinairement le verrou, et venoit l'ouvrir lui-même, s'il arrivoit qu'il fallût lui parler. — A Fontainebleau, il passoit avec elle jusqu'au dîner, qui étoit plus ou moins avancé par la chasse ou la promenade.

Dîner du roi.—Amusements du roi.—Sa conduite à la chasse, dans ses promenades, au jeu. — Loteries.

« L'heure du dîner étoit une heure. Si le conseil se prolongeoit, le dîner attendoit : on n'avertissoit pas le roi, qui ne vouloit pas être pressé dans les affaires; il lui arrivoit même quelquefois de travailler encore après le conseil avec l'un ou l'autre ministre.

[1] A cette époque, le célèbre père de La Chaise, qui avait succédé, en 1675, au père Ferrier, et qui fut, pendant trente-deux ans, attaché à Louis XIV, était confesseur du roi. Après sa mort, survenue en 1709, le père Tellier, autre jésuite, fut son successeur.

La révocation de l'édit de Nantes eut lieu pendant que le père de La Chaise dirigeait la conscience du roi; aussi a-t-il été l'objet des récriminations des protestants; cependant le duc de Saint-Simon, qui a si peu de ménagements pour ses contemporains, fait de lui un portrait flatteur, peut-être, il est vrai, pour faire opposition à celui d'un tout autre genre qu'il trace du père Tellier.

« Le père de La Chaise, dit-il dans ses *Mémoires*, étoit petit-neveu du fameux père Cotton, et du père d'Aix, qui le fit jésuite, où il se distingua dans les emplois de professeur, et après dans ceux de recteur de Grenoble et Lyon, puis de provincial de cette province. Il étoit gentilhomme du Forez, et son père, bien allié, avoit bien servi, et eût été riche pour son pays, s'il n'avoit eu une douzaine d'enfants, dont l'un fut écuyer de l'archevêque de Lyon, oncle et frère des maréchaux de Villeroy, et commanda son équipage de chasse, pour laquelle le prélat étoit passionné...

« Le père de La Chaise devint confesseur du roi en 1675... La fête de Pâques lui causa plusieurs fois des maladies de politique pendant les amours du roi et de madame de Montespan. Une fois, entre autres, il envoya en sa place le père Deschamps, qui bravement refusa l'absolution. — Le père de La Chaise avoit un esprit médiocre, mais juste, droit, sensé, sage, doux, modeste, fort ennemi de la délation, de la violence et des éclats. Il avoit de l'honneur, de l'humanité, étoit affable, poli et respectueux; lui et son frère ont toujours conservé une reconnoissance marquée, jusqu'à une sorte de dépendance, pour les Villeroy; il se piquoit de noblesse, et la favorisa tant qu'il put; il étoit d'ailleurs d'un désintéressement parfait, quoique attaché singulièrement à sa famille, qu'il n'enrichit cependant pas, et à laquelle il eût pu, s'il eût voulu, faire les plus grands biens... — Le père de La Chaise étoit soigneux de bon choix pour l'épiscopat, surtout pour les grandes places, et il y fut heureux tant qu'il en eut l'entier crédit. — Facile à revenir quand il avoit été trompé, et ardent à réparer le mal que la tromperie lui avoit fait faire; d'ailleurs, judicieux et précautionné, bon homme et bon religieux, fort jésuite, mais sans rage et sans servitude, et les connoissant mieux qu'il ne le montroit, mais, parmi eux, comme l'un d'entre eux. — Il ne voulut jamais pousser le Port-Royal-des-Champs jusqu'à la destruction, ni entrer en rien contre le cardinal de Noailles; le *cas de conscience*, et tout ce qui se fit contre lui de son temps, se fit sans sa participation. Il favorisa toujours, tant qu'il put, l'archevêque de Cambrai, et fut toujours fidèlement ami du cardinal de Bouillon, pour lequel, en toute sorte de temps, il rompit bien des glaces. Il eut toujours sur la table le *Nouveau Testament* du père Quesnel, qui a fait tant de bruit et de si terribles fracas; et quand on s'étonnoit, à cause de l'auteur, de lui voir ce livre si familier, il répondoit qu'il aimoit le bon et le bien partout où il le rencontroit; qu'il ne connoissoit point de plus excellent livre, ni d'une instruction plus abondante; qu'il y trouvoit tout, et que, comme il avoit peu de temps à donner par jour à des lectures de piété, il préféroit celle-là à toute autre. — Il eut tout le crédit de la distribution des bénéfices, pendant les quinze ou vingt dernières années de l'archevêque de Paris, Harlay.

« Son indépendance de madame de Maintenon fut toujours entière et sans commerce avec elle. Aussi le haïssoit-elle, tant pour cette raison que pour son opposition à la déclaration de son mariage, mais sans oser jamais lui montrer les dents, parce qu'elle connoissoit la disposition du roi à son égard.

« Quand il fut sur le point de mourir, le père Tellier, provincial, et le père Daniel, supérieur de la maison professe des jésuites, lui demandèrent s'il avoit accompli ce que sa conscience pouvoit lui demander, et s'il avoit pensé au bien et à l'honneur de la compagnie. Sur le premier point il répondit qu'il étoit en repos; sur le second, qu'ils s'apercevroient bientôt, par les effets, qu'il n'avoit rien à se reprocher. Fort peu après il mourut paisiblement...

« Les deux supérieurs apportèrent au roi, à l'issue de son lever, les clefs du cabinet du père de La Chaise qui y avoit beaucoup de mémoires et de papiers. Le roi les reçut devant tout le monde, en prince accoutumé aux pertes, loua le père de La Chaise, surtout sa bonté; puis, souriant aux pères : « Il « étoit si bon, ajouta-t-il tout haut devant tous les courtisans, « que je le lui reprochois quelquefois, et il me répondoit: *Ce « n'est pas moi qui suis bon, c'est vous qui êtes dur.* » Véritablement les pères et tous les auditeurs furent surpris du récit jusqu'à baisser la vue. Le propos se répandit promptement, et personne n'en put blâmer le père de La Chaise.

« Il para bien des coups dans sa vie, supprima bien des friponneries et des avis anonymes contre beaucoup de gens, en servit quantité, et ne fit jamais de mal qu'à son corps défendant : aussi fut-il généralement regretté. On avoit toujours compris que ce seroit une perte; mais on n'imagina jamais que sa mort seroit une plaie universelle et profonde, comme elle le devint; et comme elle ne tarda pas à se faire sentir par le terrible successeur du père de La Chaise, les ennemis même des jésuites furent alors forcés de rendre justice à celui-ci, et d'avouer que c'étoit un homme bien honnêtement né, et tout à fait pour remplir une telle place. »

« Le dîner étoit toujours un *petit couvert*, c'est-à-dire que le roi dînoit seul dans sa chambre. Il l'ordonnoit lui-même, et il étoit toujours composé de trois services, sans fruit. La table étant apportée dans la chambre, les principaux courtisans entroient, et avec eux tout ce qui étoit connu. — Le premier gentilhomme en année servoit le roi quand le grand chambellan n'y étoit pas. M. de Gèvres, duc de Trêmes, prétendit un jour que le grand chambellan, arrivant après le dîner commencé, ne pouvoit lui ôter le service, et il fut condamné.—Le premier gentilhomme a le commandement dans les chambres, et nul service; le grand chambellan, le service, et nul commandement. J'ai vu M. de Bouillon, grand chambellan, arriver au milieu du dîner. Le duc de Beauvilliers, premier gentilhomme, voulut lui remettre le service; il le refusa poliment, sous prétexte d'un rhume; et M. de Beauvilliers continua, mais à son refus. — J'ai vu aussi, mais fort rarement, Monseigneur et Messeigneurs ses fils, au petit couvert, *debout*, sans que jamais le roi leur ait proposé un siége, non plus qu'aux princes du sang. — J'ai vu enfin assez souvent Monsieur, sortant du conseil des dépêches, le seul où il entrât, *donner la serviette et demeurer debout.* — Le roi, voyant qu'il ne s'en alloit point, lui demandoit s'il ne vouloit pas s'asseoir; il faisoit la révérence, et le roi ordonnoit qu'on lui apportât un siége. On mettoit un tabouret derrière lui. Le roi lui disoit : « Mon frère, asseyez-vous. » Seconde révérence, et il s'asseyoit jusqu'à la fin du dîner, qu'il présentoit la serviette. — D'autres fois, quand il venoit de Saint-Cloud, le roi lui demandoit *s'il ne vouloit pas dîner.* S'il acceptoit, on mettoit son couvert, non vis-à-vis, mais à un des bouts de la table, qui étoit carrée. Le premier gentilhomme ou grand chambellan, qui servoit aussi Monsieur, lui donnoit à boire, présentoit et retiroit les assiettes, et Monsieur recevoit ce service avec une politesse fort marquée. Quand il étoit au dîner, il égayoit la conversation. Le roi y parloit d'ordinaire fort peu, à moins qu'il ne s'y trouvât quelques-uns des seigneurs familiers, avec lesquels il causoit. Rarement il y avoit *musique* à ce dîner, à moins de quelques grandes fêtes, ou à Fontainebleau. Aucune dame n'y venoit; j'y ai vu seulement, mais assez rarement, la maréchale de La Motte, qui avoit conservé cette habitude du temps où, étant gouvernante des enfants de France, elle les y amenoit. Dès qu'elle paroissoit, on lui apportoit un siége, et elle s'asseyoit.

« Au sortir de table, le roi rentroit tout de suite dans son cabinet. C'étoit pour les gens distingués un des moments de lui parler; il s'arrêtoit à la porte pour les écouter. Rarement le suivoit-on dans son cabinet, et quand il le permettoit, il vous tiroit dans l'embrasure de la fenêtre la plus proche de la porte, qui se fermoit aussitôt. — Le seul premier médecin, qui avoit assisté au dîner, suivoit de plein droit dans les cabinets, où se trouvoient alors les familiers. Le roi s'amusoit quelques moments à donner à manger à sa chienne couchante, causoit nonchalamment, comme quand on digère.

« Puis quand il alloit à la chasse, il demandoit sa garde-robe, changeoit d'habit, et descendoit par le petit degré dans la cour de marbre, pour monter en carrosse. Depuis ce degré jusqu'à son carrosse, lui parloit qui vouloit, pourvu qu'on fût connu, et de même en revenant.

« Louis XIV aimoit extrêmement l'air. Quand il en étoit privé, sa santé en souffroit, et il éprouvoit des maux de tête et des vapeurs; de sorte que, comme il étoit peu sensible au chaud, au froid et à la pluie, il n'y avoit que des temps extrêmement mauvais qui pussent l'empêcher de sortir. Les dimanches et fêtes, et quand il ne vouloit pas de grandes chasses, il alloit tirer dans le parc, et nul homme en France ne le faisoit si adroitement et de si bonne grâce.

« Une fois la semaine au moins, et plusieurs fois à Marly et à Fontainebleau, il couroit le cerf.—L'uniforme étoit bleu, doublé de rouge, avec un galon d'argent entre deux d'or. Le roi désiroit y voir un certain nombre de personnes, mais pas trop, parce que l'affluence troubloit la chasse. Il trouvoit ridicule qu'on y allât sans l'aimer, et il ne savoit pas mauvais gré à ceux qui, n'en ayant pas le goût, n'y paroissoient pas. — A la chasse et ailleurs, il ne vouloit pas qu'on écartât brusquement le monde. Il saluoit toujours les dames, regardoit la foule d'un air bon et gracieux, et ne disoit jamais rien qui pût choquer ou déplaire.

« Il alloit souvent voir travailler ses ouvriers, et se promenoit dans ses jardins. Il menoit quelquefois les dames dans la forêt, et y faisoit porter la collation.

« A Fontainebleau, ses promenades autour du canal étoient un spectacle magnifique, surtout pour ceux qui étoient de l'autre côté, et qui voyoient ce tableau se réfléchir dans l'eau. Là il étoit accompagné de toute sa cour, à pied, à cheval et en calèche; dans les autres promenades, suivi seulement de ceux qui étoient en charge. — Quand il n'alloit que promener à Trianon et à Marly, et qu'il n'y couchoit pas, personne n'étoit couvert; mais quand il y couchoit et qu'il y passoit quelques jours, en sortant du château, il disoit tout haut : « Messieurs, « le chapeau » et aussitôt courtisans, officiers, gardes du corps, gens des bâtiments, se couvroient, devant, derrière, à côté, et il auroit trouvé mauvais que quelqu'un y eût manqué.

« A Marly, il vouloit dans le salon gros jeu de lansquenet, et continuel, et beaucoup de tables d'autres jeux. Il passoit volontiers d'une table à une autre pour voir, et jouoit peu lui-même, excepté dans les longues soirées, avec quelques dames, et sur la fin un simple jeu de commerce. — Il avoit été autrefois très-adroit au mail et au billard ; il y faisoit jouer de bons joueurs devant lui, et à la paume, où il avoit excellé.

« Les jours qu'il n'y avoit pas de conseil, et qui n'étoient pas maigres, il alloit dîner à Marly ou à Trianon, avec madame de Maintenon, la duchesse de Bourgogne et d'autres dames. Au sortir de table le ministre qui devoit travailler arrivoit, et quand le travail étoit fini, si on ne se promenoit pas, le roi conversoit, entendoit des musiques, jouoit ou faisoit tirer des loteries dont les billets ne coûtoient rien et portoient tous (des lots). Ces lots étoient composés d'étoffes à l'usage des dames, de joyaux, de bijoux ; mais jamais de tabatières, *parce qu'il ne pouvoit souffrir le tabac, ni même que les personnes qui en usoient l'approchassent.* — Dans sa jeunesse il avoit beaucoup aimé les odeurs ; mais il ne lui restoit quelque goût que pour celle de la fleur d'orange. — Tout ce que madame de Maintenon gagnoit à ces loteries, elle le donnoit sur-le-champ.

Travail avec les ministres. — Souper et coucher du roi. — Demandes pour aller à Marly. — Jours de médecine.

« L'été, le roi travailloit, au sortir de table, avec les ministres, même à Marly. Dans les jours courts, il travailloit aussi avec les ministres chez madame de Maintenon ; mais avant que d'aller chez elle, au retour de la promenade ou de la chasse, après avoir changé d'habit, il rentroit dans son cabinet, y demeuroit plus ou moins longtemps à écouter des rapports d'affaires importantes, à écrire les lettres et les notes qu'il vouloit faire lui-même, ou à lire des mémoires. Rarement il faisoit d'autres lectures. — Il passoit de là chez madame de Maintenon, où se trouvoit le ministre qu'il avoit fait avertir, et qu'il gardoit ordinairement jusqu'à son souper ; et il faut observer que, lorsqu'il rentroit de la promenade ou de la chasse, qu'il alloit chez madame de Maintenon ou qu'il en revenoit, lui parloit qui vouloit ; non-seulement en passant, mais il s'arrêtoit pour écouter.

« A dix heures (du soir), le maître d'hôtel en quartier ayant son bâton, alloit avertir le capitaine des gardes qui étoit dans l'antichambre de madame de Maintenon. Il se montroit à la porte de la chambre, disoit au roi *qu'il étoit servi.* Le roi restoit environ un quart d'heure avec madame de Maintenon, fermoit son rideau, et venoit *au grand couvert avec musique.* — A Versailles, il n'y avoit que les fils et les filles de France. Ailleurs, il admettoit les dames, et jamais d'hommes, excepté les princes le jour de leurs noces, quand il en donnoit le repas.

« Le cercle autour de la table étoit toujours nombreux et bien paré, surtout la surveille des voyages de Marly. — Les femmes qui y prétendoient (à ce voyage), s'efforçoient de se faire remarquer ; cela s'appeloit *se présenter pour Marly.* Les hommes le demandoient le matin en deux mots : *Sire, Marly.* Quelque courte que fût cette formule, elle importuna le roi à la fin, et il y eut dans la grande galerie *un garçon bleu* chargé d'inscrire ceux qui se présentoient, et le matin on avertissoit les prédestinés.

« Après souper, le roi entroit dans sa chambre, se tenoit quelques moments debout, environné de toute sa cour, le dos au balustre du pied de son lit, puis avec des révérences aux dames, passoit dans son cabinet. — Il y demeuroit environ une heure avec sa famille, lui dans un fauteuil, Monsieur dans un autre, car, en particulier, il vivoit avec le roi *en frère,* Monseigneur debout ou sur un tabouret, comme tous les autres. Les dames d'honneur des princesses et les dames du palais de jour attendoient avec les hommes dans une pièce qui précédoit celle où étoit le roi. A Fontainebleau, les dames des princesses et d'honneur entroient et formoient le cercle, debout et assises tant qu'il y avoit des siéges, ou par terre sans carreaux ; mais point d'hommes que les princes. La conversation n'étoit guère que de choses indifférentes.

« Le roi, avant de se retirer, alloit *donner à manger à ses chiens,* rentroit, passoit dans sa chambre à la ruelle de son lit, faisoit sa prière, se remontroit, et souhaitoit le bonsoir d'une inclination de tête. Pendant qu'on sortoit, il se tenoit debout au coin de la cheminée, et donnoit l'ordre. Alors commençoit le petit coucher, où assistoient les *grandes* et *petites entrées.* On pouvoit lui parler de ses affaires, si on en avoit d'importantes, pourvu qu'on fût court. Il se déshabilloit, et se mettoit au lit entre minuit et une heure. — Dix ou douze ans avant que le roi mourût, il n'y eut presque plus de grand coucher, la cour finissoit au sortir du souper.

« Les jours de médecine, *qui revenoient tous les mois,* le roi, après l'avoir prise, entendoit la messe. — De sa vie il n'y a manqué, à moins d'impossibilité, comme il est arrivé quelquefois à l'armée. — Monseigneur et la famille royale venoient le voir un moment, puis le duc du Maine et le comte de Toulouse. Celui-ci y demeuroit peu.

Madame de Maintenon y passoit la matinée, assise dans un fauteuil au chevet du lit. Monseigneur s'y mettoit quelquefois quand elle n'y étoit pas. On se tenoit debout, excepté le duc du Maine, qui, étant incommodé d'une jambe, se mettoit sur un tabouret au pied du lit. C'étoient là ses bons moments, où il faisoit, disoit et obtenoit ce qu'il vouloit. — Le roi dînoit dans son lit, sur les trois heures, devant tout le monde, se levoit, passoit dans son cabinet, où il tenoit quelquefois conseil, alloit chez madame de Maintenon, comme à son ordinaire, et soupoit à dix heures au grand couvert.

Habitudes de dévotion de Louis XIV.—Sa conduite pendant le carême. — Communions. — Cérémonies de l'ordre du Saint-Esprit.

«Quelques jours avant le carême, le roi témoignoit publiquement, à son lever, qu'il trouvoit fort mauvais qu'on donnât à manger gras à personne, sous quelque prétexte que ce fût, ordonnoit au grand prévôt d'y tenir la main, et de lui en rendre compte. — Il ne vouloit pas non plus que ceux qui faisoient gras mangeassent ensemble, ni autre chose que bouilli et rôti fort court. Personne n'osoit outrepasser ces défenses, car on s'en seroit bien ressenti. Elles s'étendoient jusqu'à Paris, où le lieutenant de police veilloit et lui rendoit compte.

«A mesure qu'il avança en âge, il réduisoit le carême, d'abord à quatre jours maigres, ensuite à trois, avec les quatre derniers de la semaine sainte. Son petit couvert étoit très-retranché les jours qu'il faisoit gras. — Le soir, au grand couvert, c'étoit toujours collation dans la semaine.— Le dimanche, on ne servoit au souper que du poisson et cinq ou six plats gras, tout au plus, pour lui et ceux de sa table qui en avoient un besoin reconnu par le médecin. — Le vendredi saint, grand couvert le matin et le soir, en légumes sans poissons pour sa table ni pour aucune autre.

«Le roi manquoit peu le sermon l'*avent* et le *carême;* il y montroit une attention très-édifiante pour l'auditoire, et très-encourageante pour le prédicateur. —Il ne manquoit aussi à aucune dévotion de la semaine sainte. — Le jeudi, il servoit les pauvres à dîner. Après la collation, il ne faisoit que passer par son cabinet pour aller adorer Dieu, et alloit de là se coucher *sans cour.* — Il ne manquoit pas non plus l'office des grandes fêtes, les deux processions du saint-sacrement, ni celles de l'ordre du Saint-Esprit et de l'Assomption, ni les saluts du dimanche, du jeudi et de l'octave du saint-sacrement.

«Le roi communioit toujours en grand collier de l'ordre, rabat et manteau, cinq fois l'année : à la paroisse de Versailles, le samedi saint; à la chapelle du château, les jours de la Pentecôte, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël; et il entendoit une messe basse après celle où il avoit communié. A ces messes, il n'y avoit pas de musique, et après il touchoit les malades. Il alloit ces jours-là à vêpres, et après il travailloit dans son cabinet, avec son confesseur, à la distribution des bénéfices. Il étoit rare de lui en voir donner dans un autre temps. Il alloit à matines, et à la messe de minuit en musique, et le lendemain, à la grand' messe du jour, à vêpres et au salut.

«Aux grandes cérémonies de l'ordre du Saint-Esprit, les chevaliers, avant son règne, portoient le grand habit, alloient à l'offrande et communioient; Louis XIV, très-sagement, retrancha la communion, qui étoit pour des courtisans une terrible et bien dangereuse pratique introduite par Henri III, pour éloigner les huguenots; mais il auroit dû conserver l'offrande générale, qui étoit une cérémonie très-majestueuse, et ne la pas borner à lui seul, non plus que le grand habit de l'ordre, qui est réservé aux jours de réceptions, et souvent encore seulement pour ceux qui sont reçus.

Étiquette à l'armée. — La noblesse y était préférée au grade.

«Les heures, à l'armée, étoient déterminées par ce qui se présentoit à faire. — Il n'y avoit de régularité que pour la tenue des conseils, qui ne manquoient pas. — Matin et soir, le roi *ne mangeoit qu'avec des gens de qualité à pouvoir prétendre à cet honneur.* — On le faisoit demander par le premier gentilhomme. Il rendoit la réponse, et dès le lendemain, si elle étoit favorable, on se présentoit au roi, lorsqu'il alloit dîner, et il vous disoit : «Monsieur, mettez-vous à table.» Cela fait, c'étoit pour toujours, et on avoit après la permission tant qu'on vouloit, pourvu qu'on n'en abusât pas en s'en servant trop fréquemment.

«Les grades militaires, celui même d'ancien lieutenant général, ne suffisoient pas. — M. de Vauban, lieutenant général, si distingué depuis tant d'années, n'y mangea pour la première fois qu'à la fin du second siége de Namur, en 1692, et il fut comblé de cette distinction. — Les colonels de qualité distinguée y étoient admis sans difficulté. — Le roi fit le même honneur, à Namur, à l'abbé de Grancey, qui s'exposoit partout à confesser les blessés et à encourager les troupes. — C'est l'unique abbé qui ait eu cet honneur. Du clergé, il n'étoit admis que les cardinaux, les évêques pairs, et les ecclésiastiques ayant rang de princes étrangers. M. de Coislin, évêque d'Orléans, premier aumônier, avant qu'il fût cardinal, y voyoit manger ses frères sans y prétendre. L'archevêque de Reims Le Tellier, qui suivoit aussi le roi à l'armée, comme

maître de la chapelle, n'a jamais été invité, non plus que les officiers des gardes du corps, excepté le capitaine, quelque préférence que le roi eût pour eux en d'autres occasions. Il accorda cependant cet honneur au marquis d'Urfé, sans que j'en aie su la raison. Du régiment des gardes, aucun, sinon le colonel.

« A ces repas *personne n'étoit découvert:* c'eût été un manque de respect dont on vous eût averti sur-le-champ; *le roi seul n'avoit point son chapeau.* On l'ôtoit quand le roi vous parloit, ou pour lui parler. On se contentoit d'y mettre la main pour ceux qui venoient y faire leur cour, le repas commencé. — On se découvroit aussi pour parler à Monseigneur et à Monsieur, et quand ils vous parloient. Pour les princes du sang, on mettoit seulement la main au chapeau. — Quant aux places, celles qui approchoient du roi se laissoient aux personnes titrées. — Quoique à l'armée, les maréchaux de France n'avoient pas de préférence sur les ducs; et ceux-ci et les princes étrangers, ou ceux qui en avoient le rang, se plaçoient les uns avec les autres comme ils se rencontroient.

Distinctions de cour inventées par Louis XIV. — Voyages à Marly. — Le bougeoir. — Les justaucorps à brevet. — Le roi tient à ce que la noblesse réside à la cour.

« Les fêtes fréquentes, les promenades particulières à Versailles, les voyages, furent des moyens que le roi saisit pour distinguer et pour mortifier, en nommant les personnes qui, à chaque fois, en devoient être, et pour tenir chacun assidu et attentif à lui plaire. — Il sentoit qu'il n'avoit pas, à beaucoup près, assez de grâces à répandre pour faire un effet continuel. Il en substitua donc aux véritables d'idéales, par la jalousie, les petites préférences, par son art à éveiller les espérances que ces petites préférences et ces distinctions faisoient naître, et par la considération qui s'en tiroit.

« Personne ne fut plus ingénieux que lui à inventer sans cesse ces sortes de choses. Marly lui fut en cela d'un grand usage, ainsi que Trianon, où tout le monde, à la vérité, pouvoit lui faire la cour, mais où les dames avaient l'honneur de manger avec lui, et où, à chaque repas, elles étoient choisies. — Il en fut de même du bougeoir, qu'il faisoit tenir tous les soirs à son coucher par un courtisan qu'il vouloit distinguer (toujours entre les plus qualifiés), et qu'il nommoit tout haut au sortir de sa prière.

« Le *justaucorps à brevet* fut une autre de ces inventions. Il étoit bleu, doublé de rouge, brodé d'un dessin magnifique en or et argent. Il n'y en avoit qu'un nombre, dont le roi, sa famille, et les princes du sang étoient; mais ceux-ci, comme le reste des courtisans, n'en avoient qu'à mesure qu'il en vaquoit. Les plus distingués de la cour, par eux-mêmes ou par la faveur, les demandoient au roi, et c'étoit une grâce que d'en obtenir. Le secrétaire d'État ayant la maison du roi en son département en expédioit le brevet... Je ne l'ai jamais vu porter au roi, à Monseigneur ni à Monsieur, mais très-souvent aux trois fils de Monseigneur, et à tous les autres princes; et jusqu'à la mort du roi, dès qu'il en vaquoit un, c'étoit à qui l'auroit entre les gens de la cour les plus considérables...

« Non-seulement le roi étoit sensible à la présence continuelle à sa cour de ce qu'il y avoit de distingué, mais il l'étoit aux étages inférieurs. Il regardoit à droite et à gauche à son lever, à ses repas, en passant dans les appartements, dans les jardins de Versailles, où seulement les courtisans avoient la liberté de le suivre; il voyoit et remarquoit tout le monde; aucun ne lui échappoit, jusqu'à ceux qui n'espéroient pas même être vus... Il agissoit en conséquence : c'étoit un démérite aux uns, et à tout ce qu'il y avoit de distingué, de ne pas faire de la cour son séjour ordinaire; aux autres, d'y venir rarement; et une disgrâce sûre pour qui n'y venoit jamais, ou comme jamais. — Quand il s'agissoit de quelque chose pour eux : « Je ne le « connois point, » répondoit-il fièrement. — Sur ceux qui se présentoient rarement : « C'est un homme « que je ne vois jamais. » Et ces arrêts étoient irrévocables.

« C'étoit un autre crime de n'aller point à Fontainebleau, qu'il regardoit comme Versailles, et pour certaines gens de ne demander pas (l'autorisation) pour aller à Marly, quoiqu'il fut sans dessein de les y mener; mais si on étoit sur le pied d'y aller toujours, il falloit une excuse valable pour s'en dispenser, hommes et femmes de même. — Le roi ne pouvoit souffrir surtout les gens qui se plaisoient à Paris. — Il supportoit assez aisément ceux qui aimoient leur campagne, encore y falloit-il être mesuré ou avoir pris ses précautions avant d'y aller passer un temps un peu long. — Cela ne se bornoit pas seulement aux personnes en charge, ou familières, ou bien traitées, ni à celles que leur âge ou leur représentation marquoit plus que les autres. Il suffisoit d'être parmi les gens habitués à la cour.

Curiosité de Louis XIV. — Sa police secrète. — Ouverture des lettres. — Sa discrétion et sa dissimulation.

« Louis XIV s'étudioit avec grand soin à être bien informé de ce qui se passoit partout, dans les lieux publics, dans les maisons particulières, dans le commerce du monde, dans le secret des familles et des liaisons. Les espions et les rapporteurs étoient

infinis. Il en avoit de toute espèce; plusieurs qui ignoroient que leurs délations allassent jusqu'à lui, d'autres qui le savoient, quelques-uns qui lui écrivoient directement, en faisant rendre leurs lettres par les voies qu'il leur avoit prescrites, et ces lettres-là n'étaient vues que de lui, et toujours avant toute autre chose; quelques autres, enfin, qui lui parloient quelquefois secrètement dans ses cabinets par les derrières. Ces voies inconnues rompirent le cou à une infinité de gens de tous états, sans qu'ils en aient jamais pu découvrir la cause, souvent très-injustement; et le roi, une fois prévenu, ne revenoit jamais, ou si rarement que c'étoit presque sans exemple... — Ce fut à sa curiosité que les dangereuses fonctions de *lieutenant de police* furent redevables de leur établissement. Elles allèrent depuis toujours croissant. Ces officiers ont tous été, sous lui, plus craints, plus ménagés, aussi considérés que les ministres, jusque par les ministres mêmes, et il n'y avoit personne en France, sans excepter les princes du sang, qui n'eût intérêt de les ménager, et qui ne le fit. Outre les rapports sérieux qui lui revenoient par eux, il se divertissoit d'en apprendre toutes les galanteries et toutes les sottises de Paris... Mais la plus cruelle de toutes les voies par laquelle le roi fut instruit, bien des années avant qu'on s'en fût aperçu, et par laquelle l'ignorance et l'imprudence de beaucoup de gens continuèrent toujours encore de l'instruire, fut celle de l'*ouverture des lettres*. C'est ce qui donna tant de crédit aux Pajot et aux Roullier qui en avoient la ferme, qu'on ne put jamais leur ôter, et qui s'y enrichirent si énormément tous, aux dépens du public et du roi même. — On ne sauroit comprendre la promptitude et la dextérité de cette exécution.— Le roi voyoit l'extrait de toutes les lettres où il y avoit des articles que les chefs de la poste, puis le ministre qui la gouvernoit, jugeoient devoir aller jusqu'à lui, et les lettres entières quand elles en valoient la peine. Par là, les gens principaux de la poste, maîtres et commis, furent en état de supposer tout ce qu'il leur plut, et à qui il leur plut; et comme peu de chose perdoit sans rémission, ils n'avoient pas besoin de forger ni de suivre une intrigue. Un mot de mépris sur le roi ou sur le gouvernement, une raillerie, en un mot, un article de lettre spécieux et détaché, noyoit sans ressource, sans perquisition aucune, et ce moyen étoit continuellement entre leurs mains.

«Le secret étoit impénétrable; jamais rien ne coûta moins au roi que de se taire profondément, et de dissimuler de même. — Ce dernier talent, il le poussa souvent jusqu'à la fausseté, mais avec cela *jamais de mensonge*, et il se piquoit de tenir parole; aussi ne la donna-t-il presque jamais.

«Pour le secret d'autrui, il le gardoit aussi religieusement que le sien; il étoit même flatté de certaines confessions et de certaines confidences; et il n'y avoit maîtresses, ministres, ni favoris qui pussent y donner atteinte, quand le secret les auroit même regardés.

Politesse naturelle et mesurée de Louis XIV.—Son exactitude. — Sa facilité dans son intérieur.

«Jamais personne ne donna de meilleure grâce, et n'augmenta tant par là le prix de ses bienfaits. Jamais personne ne vendit mieux ses paroles, son sourire, même jusqu'à ses regards. Il rendit tout précieux par le choix et la majesté, à quoi la rareté et la brièveté de ses paroles ajoutoient beaucoup. S'il adressoit à quelqu'un, ou des questions, ou des paroles indifférentes, toute l'assistance le regardoit; c'étoit une distinction dont on s'entretenoit, et qui donnoit toujours une sorte de considération.

« Jamais il ne lui échappa de dire rien de désobligeant à personne; et s'il avoit à reprendre, à réprimander, ou à corriger, ce qui étoit fort rare, c'était toujours avec un air plus ou moins bon, presque jamais avec sécheresse, jamais avec colère, quoiqu'il n'en fût pas exempt; quelquefois un air de sévérité.

« Jamais homme si naturellement poli, ni d'une politesse si fort mesurée, si fort par degrés, ni qui distinguât mieux l'âge, le mérite, le rang, et dans ses réponses, quand elles passoient le «je verrai», et dans ses manières. — Ces étages divers se marquoient exactement dans sa manière de saluer et de recevoir les révérences, lorsqu'on partoit ou qu'on arrivoit. Il étoit admirable à recevoir différemment le salut à la tête des lignes, à l'armée et aux revues. — Mais surtout pour les femmes rien n'étoit pareil. Jamais il n'a passé devant la *moindre coiffe* sans soulever son chapeau, je dis aux femmes de chambre, et qu'il connoissoit pour telles, comme cela arrivoit souvent à Marly. Aux dames, il ôtoit son chapeau tout à fait, mais de plus ou moins loin; aux gens titrés, à demi, et le tenoit en l'air ou à son oreille quelques instants plus ou moins marqués. Aux seigneurs, mais qui l'étoient, il se contentoit de mettre la main au chapeau. Il l'ôtoit comme aux dames pour les princes du sang. S'il abordoit des dames, il ne se couvroit qu'après les avoir quittées. Tout cela n'étoit que dehors, car dans la maison il n'étoit jamais couvert. Ses révérences plus ou moins marquées, mais toujours légères, avoient une grâce et une majesté incomparables, jusqu'à sa manière de se soulever à demi à son souper pour chaque dame assise qui arrivoit, non pour aucune autre, ni pour les princes du sang;

sur la fin cela le fatiguoit, quoiqu'il ne l'ait jamais cessé.

« C'étoit encore avec la même distinction qu'il recevait le service de Monsieur, de M. le duc d'Orléans, des princes du sang. Il montroit à Messeigneurs ses fils de la familiarité ; avec les grands officiers, de la bonté et de l'attention. — Si on lui faisoit attendre quelque chose à son habiller, il attendoit toujours avec patience. — Exact aux heures qu'il donnoit pour toute sa journée, il avoit une précision nette et courte dans ses ordres. Si, dans les vilains temps d'hiver qu'il ne pouvoit aller dehors, il arrivoit qu'il passât chez madame de Maintenon un quart d'heure plus tôt qu'il n'en avoit donné l'ordre, ce qui ne se présentoit guère, et que le capitaine des gardes en quartier ne s'y trouvât pas, il ne manquoit point de lui dire après que c'étoit sa faute à lui d'avoir prévenu l'heure, non celle du capitaine des gardes de l'avoir manquée. Aussi, avec cette règle, qui ne manquoit jamais, était-il servi avec la dernière exactitude, et elle étoit d'une commodité infinie pour les courtisans. — Il traitoit bien ses valets, surtout les intérieurs. C'étoit parmi eux qu'il se sentoit le plus à son aise, et qu'il se communiquoit le plus familièrement, surtout aux principaux. Leur amitié et leur aversion a souvent eu de grands effets. Ils étoient sans cesse à portée de rendre de bons et de mauvais offices ; aussi faisoient-ils souvenir de ces puissants affranchis des empereurs romains, à qui le sénat et les grands de l'empire faisoient leur cour en ployant sous eux avec bassesse....

Majesté du roi dans les revues et dans les audiences publiques.

« Rien n'étoit pareil à lui, aux revues, aux fêtes, et partout où la présence des dames autorisoit un air de galanterie, mais toujours majestueuse, quoique quelquefois avec de la gaieté. Jamais devant le monde il ne se permettoit rien de hasardé ; jusqu'au moindre geste, son marcher, son port, sa contenance, tout en lui étoit mesuré, tout décent, noble, grand, et toutefois très-naturel, à quoi l'habitude et l'avantage incomparable et unique de toute sa figure donnoient une grande facilité. Aussi, dans les choses sérieuses, les audiences d'ambassadeurs, les cérémonies, jamais homme n'a tant imposé ; et il falloit commencer par s'accoutumer à le voir, si en le haranguant on ne vouloit s'exposer à demeurer court. — Ses réponses, en ces occasions, étoient toujours courtes, justes, pleines, et très-rarement sans quelque chose d'obligeant, quelquefois même de flatteur, quand le discours le méritoit. Le respect aussi qu'apportoit sa présence en quelque lieu qu'il fût imposoit un silence, et jusqu'à une sorte de frayeur.

Goût du roi pour la splendeur, et sa profusion. — Sa politique à cet égard.

« Le roi aima en tout la splendeur, la magnificence, la profusion. Ce goût, il le tourna en maxime par politique, et l'inspira en tout à sa cour. C'étoit lui plaire que de s'y jeter en table, en habits, en équipages, en bâtiments, en jeu. C'étoient des occasions pour qu'il parlât aux gens. Le fond étoit qu'il tendoit et parvint par là à épuiser tout le monde en mettant le luxe en honneur, et pour certaines parties en nécessité. Il réduisit ainsi peu à peu tout le monde à dépendre entièrement de ses bienfaits pour subsister. — Il y trouvoit encore la satisfaction de son orgueil par une cour superbe en tout, et par une plus grande confusion qui anéantissoit de plus en plus les distinctions naturelles. — C'est une plaie qui, une fois introduite, devint cancer intérieur, rongeant tous les particuliers, parce que de la cour ce cancer se communiqua promptement à Paris, dans les provinces et dans les armées, où les gens en quelque place ne furent plus comptés qu'en proportion de leur table et de leur magnificence.

Exercices dans lesquels brillait Louis XIV. — Son adresse, son goût pour la chasse. — Richesse de ses équipages. — Sa manière de voyager.

« Louis XIV aima fort l'air et les exercices, tant qu'il en put faire ; il avoit excellé à la danse, au mail, à la paume, et dans sa vieillesse il étoit encore admirable à cheval. Il aimoit à voir faire toutes ces choses avec force et adresse : s'en bien ou mal acquitter devant lui étoit mérite ou démérite ; il disoit que de ces choses qui n'étoient point nécessaires, il ne s'en falloit pas mêler, si on ne les faisoit pas bien. — Il aimoit fort à tirer, et il n'y avoit point de si bon tireur que lui, ni avec tant de grâce. Il vouloit des chiennes couchantes excellentes ; il en avoit toujours sept ou huit dans ses cabinets, et se plaisoit à leur donner lui-même à manger pour s'en faire connoître. — Il aimoit fort aussi à courre le cerf [1], mais en calèche, depuis

[1] Une de ces chasses du roi (en 1661) eut pour conséquence une aventure tragique que nous laisserons raconter au duc de Saint-Simon, sans y joindre aucune réflexion, le fait étant assez significatif par lui-même.

« Il se fit à Saint-Germain une grande partie de chasse. Alors c'étoient les chiens, et non les hommes, qui prenoient les cerfs. On ignoroit encore ce nombre immense de chiens, de chevaux, de piqueurs, de relais, et de routes à travers les pays. La chasse tourna du côté de Dourdan, et se forlongea si bien, que le roi revint extrêmement tard, et laissa l

qu'il s'étoit cassé le bras à Fontainebleau, aussitôt après la mort de la reine : il étoit seul dans une manière de soufflet, tiré par quatre petits chevaux, à cinq ou six relais, et il menoit lui-même à toute bride, avec une adresse et une justesse que n'avoient pas les meilleurs cochers, et toujours la même grâce à tout ce qu'il faisoit. Ses postillons étoient des enfants depuis neuf ou dix ans jusqu'à quinze, et il les dirigeoit.

« Rien, parmi les rois ses prédécesseurs, n'avoit jamais approché du nombre et de la magnificence des équipages de chasse de Louis XIV, et de toutes ses autres sortes d'équipages... Il voyageoit toujours son carrosse plein de femmes : ses maîtresses, après ses bâtardes, ses belles-filles, quelquefois Madame, et des dames, quand il y avoit place. Ce n'étoit que pour les rendez-vous de chasse, les voyages de Fontainebleau, de Chantilly, de Compiègne, et les vrais

chasse. Le comte de Guiche, le comte, depuis duc du Lude, Vardes, et M. de Lauzun, qui me l'a conté, je ne sais plus qui encore, s'égarèrent, et les voilà, à la nuit noire, à ne savoir où ils étoient. A force d'aller sur leurs chevaux recrus, ils avisèrent une lumière : ils y allèrent, et, à la fin, arrivèrent à la porte d'une espèce de château. Ils frappèrent, ils crièrent, ils se nommèrent, et demandèrent l'hospitalité. C'étoit à la fin de l'automne, et il étoit entre dix et onze heures du soir. On leur ouvrit. Le maître vint au devant d'eux, les fit débotter et chauffer, fit mettre leurs chevaux dans son écurie, et, pendant ce temps-là, leur fit préparer à souper, dont ils avoient grand besoin. Le repas ne se fit point attendre; il fut excellent, et le vin même de plusieurs sortes, le maître poli, respectueux, ni cérémonieux, ni empressé, avec tout l'air et les manières du meilleur monde. Ils surent qu'il s'appeloit *Fargues*, et la maison *Courson*; qu'il y étoit retiré, qu'il n'en étoit point sorti depuis plusieurs années; qu'il y recevoit quelquefois ses amis, et qu'il n'avoit ni femme ni enfants. Le domestique leur parut entendu, et la maison avoir un air d'aisance. Après avoir bien soupé, Fargues ne leur fit point attendre leur lit. Ils en trouvèrent chacun un parfaitement bon; ils eurent chacun leur chambre, et les valets de Fargues les servirent très-promptement. Ils étoient fort las, et dormirent longtemps. Dès qu'ils furent habillés, ils trouvèrent un excellent déjeuner servi; et au sortir de table, leurs chevaux prêts, et aussi refaits qu'ils l'étoient eux-mêmes. Charmés de la politesse et des manières de Fargues, et touchés de sa bonne réception, ils lui firent beaucoup d'offres de services, et s'en allèrent à Saint-Germain. Leur égarement y avoit été la nouvelle; leur retour et ce qu'ils étoient devenus toute la nuit en fut une autre.

« Ces messieurs étoient la fleur de la cour et de la galanterie, et tous alors dans toutes les privances du roi. Ils lui racontèrent leur aventure, les merveilles de leur réception, et se louèrent extrêmement du maître, de sa chère, et de sa maison. Le roi leur demanda son nom. Dès qu'il l'entendit : « Comment Fargues, dit-il, est-il si près d'ici? » — Ces messieurs redoublèrent de louanges, et le roi ne dit plus rien. — Passé chez la reine mère, il lui parla de cette aventure, et tous deux trouvèrent que Fargues étoit bien hardi d'habiter si près de la cour, et fort étrange qu'ils ne l'apprissent que par cette aventure de chasse, depuis si longtemps qu'il demeuroit là.

« Fargues s'étoit fort signalé dans tous les mouvements de Paris contre la cour et le cardinal Mazarin; s'il n'avoit pas été pendu, ce n'avoit pas été faute d'envie de se venger particulièrement de lui. Mais il avoit été protégé par son parti, *et formellement compris dans l'amnistie*. La haine sous laquelle il avoit pensé succomber lui fit prendre le parti de quitter Paris pour toujours, afin d'éviter toute noise, et de se retirer chez lui sans faire parler de lui..., où il vivoit fort retiré, et fort en paix avec tous ses voisins, fort en repos des troubles passés, *sur la foi de l'amnistie*, et depuis longtemps.

« Le roi et la reine sa mère, qui ne lui avoient pardonné que par force, mandèrent le premier président Lamoignon, et le chargèrent d'éplucher secrètement la vie et la conduite de Fargues, de bien examiner s'il n'y auroit pas moyen de châtier ses insolences passées, et de le faire repentir de les narguer si près de la cour, dans son opulence et dans sa tranquillité. Ils témoignèrent à Lamoignon un extrême désir qu'il pût trouver des moyens juridiques de le perdre...

« Beau, agréable, sachant fort bien le monde et l'intrigue, avec tous les talents extérieurs, Lamoignon avoit brillé au conseil, dans la place de maître des requêtes. La place de premier président (au parlement de Paris) étant devenue vacante en 1658, par la mort de Bellièvre, les ministres y portèrent Lamoignon. Les grâces de sa personne, son affabilité, le soin qu'il prit de se faire aimer du barreau et des magistrats, une table éloignée de la frugalité de ses prédécesseurs, son attention singulière à capter les savants de son temps, à les assembler chez lui à certains jours, à les distinguer, quels qu'ils fussent, lui acquirent une réputation qui dure encore, et qui n'a pas été inutile à ses enfants. Il est pourtant vrai qu'à lui commença la corruption de cette place (de premier président), qui ne s'est guère interrompue jusqu'aujourd'hui...

« Lamoignon, avide et bon courtisan, résolut de les satisfaire, et d'y trouver son profit: il fit des recherches, en rendit compte, et fit tant et si bien, qu'il trouva moyen d'impliquer Fargues dans un meurtre commis à Paris au plus fort des troubles; sur quoi il le décréta sourdement, et un matin l'envoya saisir par des huissiers, et mener dans les prisons de la Conciergerie. Fargues, qui, *depuis l'amnistie*, étoit bien sûr de n'être tombé en quoi que ce fût de répréhensible, fut bien étonné. Mais il le fut bien plus quand, par l'interrogatoire, il apprit de quoi il s'agissoit. Il se défendit très-bien de ce dont on l'accusoit, et, de plus, allégua que, le meurtre dont il s'agissoit ayant été commis au fort des troubles et de la révolte de Paris, dans Paris même, l'amnistie qui les avoit suivis effaçoit la mémoire de tout ce qui s'étoit passé dans ces temps de confusion. — Les courtisans distingués qui avoient été si bien reçus chez ce malheureux homme firent toutes sortes d'efforts auprès de ses juges et auprès du roi; mais tout fut inutile.

« Fargues eut très-promptement la tête coupée. Sa confiscation fut donnée en récompense au premier président : elle étoit fort à sa bienséance, et fut le partage de son second fils. Il n'y a qu'une lieue de Basville à Courson. »

Le récit du duc de Saint-Simon doit être rectifié pour quelques-uns de ces derniers détails.

Fargues ne fut pas condamné et décapité pour le meurtre dont on l'accusait. Il réussit à faire prévaloir ses moyens de défense; mais cela ne le sauva pas. — Il résulte de pièces publiées en 1781, sur l'invitation de la famille Lamoignon elle-même, qu'on le traduisit, en février 1665, devant une *commission* qui le condamna *à être pendu* comme coupable de prévarication dans des fournitures de pain faites, de dix à vingt ans auparavant, à la garnison d'Hesdin (où il était major de place), bien qu'il eût récusé les deux délégués qui avaient fait les informations, et désavoué la signature des bordereaux qu'on lui présenta. Quoiqu'on lui eût adjoint trois complices, il fut seul poursuivi et jugé. Après son exécution, le conseil d'État déclara qu'il devait au roi 350,000 livres, dont Louis XIV fit don au premier président Lamoignon. Ce fut pour se payer de cette somme que Lamoignon se fit adjuger la terre de Courson, « et s'enrichit ainsi, dit Saint-Simon, du sang de l'innocent. »

voyages, que cela étoit ainsi. — Pour aller tirer, se promener, ou pour aller coucher à Marly ou à Meudon, il alloit seul dans une calèche. Il se défioit des conversations que ses grands officiers auroient pu tenir devant lui dans son carrosse, et on prétendoit que le vieux Charost, qui prenoit volontiers ce temps-là pour dire bien des choses, lui avoit fait prendre ce parti il y avoit plus de quarante ans (en 1715). Ce parti convenoit aussi aux ministres, qui, sans cela, auroient eu de quoi être inquiets tous les jours, et à la clôture exacte qu'en leur faveur le roi lui-même s'étoit prescrite, et à laquelle il fut si exactement fidèle. — Pour les femmes, ou maîtresses d'abord, ou filles ensuite, et le peu de dames qui pouvoient y trouver place, outre que cela ne se pouvoit empêcher, les occasions en étoient restreintes à une grande rareté, et le babil fort peu à craindre.

« Dans ce carrosse, lors des voyages, il y avoit toujours beaucoup de toutes sortes de choses à manger : viandes, pâtisseries, fruits. On n'avoit pas si tôt fait un quart de lieue, que le roi demandoit *si on ne vouloit pas manger*. Lui jamais ne goûtoit à rien entre ses repas, non pas même à aucun fruit, mais il s'amusoit à voir manger, et manger à crever. Il falloit avoir faim, être gai, et manger avec appétit et de bonne grâce, autrement il ne le trouvoit pas bon et le montroit même aigrement... Cela n'empêchoit pas que les mêmes dames ou princesses, qui soupoient avec d'autres à table le même jour, ne fussent obligées, sous les mêmes peines, d'y faire aussi bonne contenance que si elles n'avoient pas mangé de la journée...

« Le roi, qui aimoit l'air, vouloit que toutes les glaces du carrosse fussent baissées, et auroit trouvé fort mauvais que quelque dame eût tiré le rideau contre le soleil, le vent ou le froid. Il ne falloit seulement pas s'en apercevoir, ni d'aucune autre sorte d'incommodité : se trouver mal était un démérite à ne plus revenir.

« Madame de Maintenon, qui craignoit fort l'air et d'autres incommodités, ne put gagner là-dessus aucun privilége. Tout ce qu'elle obtint fut de voyager à part. Mais en quelque état qu'elle fût, souffrante, malade même, il falloit marcher et suivre à point nommé, et se trouver arrivée et rangée avant que le roi entrât chez elle... Tout au plus elle étoit dans son lit, plusieurs fois y suant la fièvre à grosses gouttes : le roi, qui craignoit le chaud dans les chambres, s'étonnoit, en arrivant, de trouver tout fermé, faisoit ouvrir les fenêtres, quoiqu'il la vît dans cet état, et les laissoit ouvertes jusqu'à dix heures, qu'il s'en alloit souper, et sans considération pour la fraîcheur de la nuit... »

Passion de Louis XIV pour les bâtiments. — Motifs du roi pour quitter Paris, et pour établir sa cour hors de la capitale. — Il se retire à Saint-Germain, puis à Versailles.

Le duc de Saint-Simon, comme la plupart des contemporains de Louis XIV, a beaucoup blâmé la passion de ce roi pour les bâtiments, passion qu'il accuse d'orgueil, de caprice et de mauvais goût. — Comme plusieurs des contemporains de Louis XIV, mal instruit des sommes consacrées à ces édifices, qui font encore l'admiration des étrangers, il exagère les dépenses de Versailles et de Marly (voyez page 328); oubliant l'*Observatoire*, les *Invalides* et la *colonnade du Louvre*, il prétend, tant est grand son aveuglement volontaire, que « Louis XIV ne fit jamais à Paris ni ornement « ni commodité que le *pont Royal*, par pure néces- « sité. »

« Les troubles de la minorité, dont Paris fut le grand théâtre, avoient, dit-il, inspiré au roi de l'aversion pour cette ville, et la persuasion encore que son séjour y étoit dangereux, et que la résidence de la cour ailleurs rendroit à Paris les cabales moins aisées par la distance des lieux, quelque peu éloignés qu'ils fussent, et en même temps plus difficiles à cacher par les absences si aisées à remarquer. Il ne pouvoit pardonner à Paris sa sortie fugitive de cette ville la veille des Rois (en 1649, voyez page 277), ni de l'avoir rendue, malgré lui, témoin de ses larmes à la première retraite de madame de La Vallière... L'embarras des maîtresses, et le danger de pousser de grands scandales, au milieu d'une capitale si peuplée et si remplie de tant de différents esprits, engagea ensuite le roi à s'en éloigner davantage. Il s'y trouvoit importuné de la foule du peuple à chaque fois qu'il sortoit, qu'il rentroit, qu'il paroissoit dans les rues; il ne l'étoit pas moins d'une autre sorte de foule de gens de la ville, et qui n'étoit pas pour l'aller chercher plus loin; des inquiétudes aussi qui ne furent pas plutôt aperçues, que les plus familiers de ceux qui étoient commis à sa garde (le vieux Noailles, M. de Lauzun, et quelques subalternes) firent leur cour de leur vigilance... le goût de la promenade et de la chasse, bien plus commode à la campagne qu'à Paris, éloigné des forêts et stérile en lieux de promenades; celui des bâtiments, qui vint après, et peu à peu toujours croissant, ne lui en permettoit pas l'amusement dans une ville où il n'auroit pu éviter d'y être continuellement en spectacle; enfin l'idée de se rendre plus vénérable en se dérobant aux yeux de la multitude, et à l'habitude d'en être vu tous les jours : toutes ces considérations, bientôt après la mort de la reine mère, fixèrent d'abord le roi à Saint-Germain.

« Saint-Germain, lieu unique pour rassembler

les merveilles de la vue, l'immense plain-pied d'une forêt toute joignante, unique encore par la beauté de ses arbres, de son terrain, de sa situation, l'avantage et la facilité des eaux de source sur cette élévation, les agréments admirables des jardins, des hauteurs et des terrasses, qui, les unes sur les autres, se pouvoient aisément conduire dans toute l'étendue qu'on auroit voulu, les charmes et les commodités de la Seine, enfin, une ville toute faite, et que sa position entretenoit par elle-même, le roi abandonna tout cela pour Versailles, le plus triste et le plus ingrat de tous les lieux, sans vue, sans bois, sans eau, sans terre, parce que tout y est sable mouvant ou marécage, sans air, et par conséquent malsain.

Construction de Versailles et de Marly. — Leur description par le duc de Saint-Simon.

« Versailles étoit un petit château de cartes bâti par Louis XIII, alors que, fatigué de ses longues chasses dans la forêt de Saint-Léger, ce roi étoit ennuyé de coucher dans un moulin à vent ou dans un méchant cabaret de rouliers... L'amour de madame de La Vallière, qui fut d'abord un mystère, donna lieu à de fréquentes promenades à Versailles, et à de petites parties qui y firent naître peu à peu ces immenses bâtiments que Louis XIV y a faits...

« Le roi se plut à tyranniser la nature, à la dompter à force d'art et de trésors. Il y bâtit tout, l'un après l'autre, sans dessin général; le beau et le vilain furent cousus ensemble, le vaste et l'étranglé. Son appartement et celui de la reine y ont les dernières incommodités, avec les vues des cabinets et de tout ce qui est derrière, les plus obscures, les plus enfermées, les plus puantes. — Les jardins, dont la magnificence étonne, mais dont le plus léger usage rebute, sont d'aussi mauvais goût. On n'y est conduit dans la fraîcheur de l'ombre que par une vaste zone torride, au bout de laquelle il n'y a plus, en quoi que ce soit, qu'à monter et à descendre; et avec la colline, qui est fort courte, se terminent les jardins. — La recoupe y brûle les pieds, mais sans cette recoupe on y enfonceroit, ici dans les sables, et là dans la plus noire fange. La violence qui y a été faite partout à la nature repousse et dégoûte malgré soi. L'abondance des eaux forcées et ramassées de toutes parts les rend vertes, épaisses, bourbeuses; elles répandent une humidité malsaine et sensible, une odeur qui l'est encore plus. Leurs effets, qu'il faut pourtant beaucoup ménager, sont incomparables; mais de ce tout il résulte qu'on admire et qu'on fuit. — Du côté de la cour l'étranglé suffoque, et ces vastes ailes s'enfuient sans tenir à rien. — Du côté des jardins, on jouit de la beauté du tout ensemble, mais on croit voir un palais qui a été brûlé, où le dernier étage et les toits manquent encore. La chapelle, qui l'écrase, parce que Mansart vouloit engager le roi à élever le tout d'un étage, a de partout la triste représentation d'un immense catafalque. La main d'œuvre y est exquise en tout genre, l'ordonnance nulle; tout y a été fait pour la tribune (du centre) parce que le roi n'alloit guère en bas, et les tribunes des côtés sont inaccessibles, par l'unique défilé qui conduit à chacune. — On ne finiroit point sur les défauts monstrueux d'un palais si immense, et si immensément cher, avec ses accompagnements, qui le sont encore davantage.

« Orangerie, potagers, chenils, grandes et petites écuries pareilles, commun prodigieux, enfin une ville entière là où il n'y avoit qu'un très-misérable cabaret, un moulin à vent, et ce petit château que Louis XIII y avoit fait pour n'y plus coucher sur la paille, qui n'étoit que la contenance étroite et basse autour de la cour de marbre, qui en faisoit la cour et dont le bâtiment du fond n'avoit que deux courtes et petites ailes...

« Trianon, dans le parc, et à la porte de Versailles, d'abord maison de porcelaine à aller faire des collations, agrandie après pour y pouvoir coucher, enfin palais de marbre, de jaspe et de porphyre, avec des jardins délicieux; — la ménagerie vis-à-vis, de l'autre côté de la croisée du canal de Versailles, toute de riens exquis, et garnie de toutes sortes de bêtes à deux et à quatre pieds, les plus rares; — enfin Clagny, bâti pour madame de Montespan en son propre, passé au duc du Maine, au bout de Versailles, château superbe, avec ses eaux, ses jardins, son parc; des aqueducs dignes des Romains, de tous les côtés. L'Asie ni l'antiquité n'offrent rien de si vaste, de si multiplié, de si travaillé, de si superbe, de si rempli de tous les monuments les plus rares de tous les siècles, en marbres les plus exquis, de toutes les sortes, en bronzes, en peintures, en sculptures, ni rien de si achevé.

« Mais l'eau manquoit, quoi qu'on pût faire, et ces merveilles de l'art en fontaines tarissoient... Ce défaut devint la ruine de l'infanterie... On jouissoit de la paix... M. de Louvois imagina de détourner la rivière d'Eure, entre Chartres et Maintenon, et de la faire venir tout entière à Versailles.

« Qui pourra dire l'or et les hommes que la tentative obstinée en coûta pendant plusieurs années, jusque-là qu'il fut défendu, sous les plus grandes peines, dans le camp qu'on y avoit établi, et qu'on y tint très-longtemps, d'y parler des malades, surtout des morts, que le rude travail, et plus encore l'exhalaison de tant de terres remuées, tuoient!

Combien d'autres furent des années à se rétablir de cette contagion! combien n'en ont pu reprendre leur santé pendant le reste de leur vie! Et toutefois, non-seulement les officiers particuliers, mais les colonels, les brigadiers, et ce qu'on y employa d'officiers généraux, n'avoient pas, quels qu'ils fussent, la liberté de s'absenter un quart d'heure, ni de manquer eux-mêmes un quart d'heure de service sur les travaux. La guerre, enfin, les interrompit en 1688, sans qu'ils aient été repris depuis; il n'en est resté que d'informes monuments qui éterniseront cette cruelle folie.

« A la fin, le roi, lassé du beau et de la foule, se persuada qu'il vouloit quelquefois du petit et de la solitude. — Il chercha autour de Versailles de quoi satisfaire ce nouveau goût. Il visita plusieurs endroits, il parcourut les coteaux qui découvrent Saint-Germain et cette vaste plaine qui est au bas, où la Seine serpente et arrose tant de gros lieux et de richesses en quittant Paris. On le pressa de s'arrêter à Lucienne, où la vue est enchantée; mais il répondit que cette heureuse situation le ruineroit, et que, comme il voulait un rien, il vouloit aussi une situation qui ne lui permît pas de songer à y rien faire.

Il trouva derrière Lucienne un vallon étroit, profond, à bords escarpés, inaccessible par ses marécages, sans aucune vue, enfermé de collines de toutes parts, avec un méchant village sur le penchant d'une de ces collines qui s'appeloit Marly. Cette clôture sans vue, ni moyen d'en avoir, fit tout son mérite. L'étroit du vallon, où on ne se pouvoit étendre, en ajouta beaucoup... Ce fut un grand travail que de dessécher ce cloaque de tous les environs, qui y jetoient toutes leurs voiries, et d'y apporter des terres.

« Ce n'étoit que pour y coucher trois nuits du mercredi au samedi, deux ou trois fois l'année, avec une douzaine au plus de courtisans. Peu à peu l'ermitage fut augmenté; d'accroissements en accroissements, les collines furent taillées pour faire place et y bâtir, et celle du bout largement emportée pour donner au moins une échappée de vue fort imparfaite. Enfin, en bâtiments, en jardins, en eaux, en aqueducs, en parc, en forêt ornée et renfermée, en statues, en meubles précieux, Marly devint un lieu magnifique... On y apporta des forêts toutes venues, et touffues en grands arbres, de Compiègne et de bien plus loin, dont plus des trois quarts mouroient, et qu'on remplaçoit aussitôt; de vastes espaces de bois épais, des allées obscures, furent subitement changées en immenses pièces d'eau où on se promenoit en gondoles, puis remises en forêts à n'y pas voir le jour dès le moment qu'on les plantoit (je parle de ce que j'ai vu en six semaines); des bassins furent changés cent fois; des cascades de même à figures successives et toutes différentes; des séjours de carpes, ornés de dorures et de peintures les plus exquises, à peine achevées, furent rechangés et rétablis autrement par les mêmes maîtres, et cela une infinité de fois; enfin cette prodigieuse machine, avec ses immenses aqueducs, ses conduits et ses réservoirs monstrueux, uniquement consacrée à Marly, cessa de porter de l'eau à Versailles... qui, tel qu'on l'a vu, n'a pas coûté Marly...

« Telle fut la fortune d'un repaire de serpents, de crapauds et de grenouilles, uniquement choisi pour n'y pouvoir dépenser! »

CHAPITRE XXIV.

LOUIS XIV. — JANSENIUS. — QUIÉTISME. — RÉVOLTE ET GUERRE DES CÉVENNES. — BULLE UNIGENITUS.

Du jansénisme. — Condamnation des doctrines de Jansenius par l'Église. — Les cinq propositions. — Résistance des partisans de Jansenius. — Distinction du fait et du droit. — Paix de Clément IX. — Reprise des disputes du jansénisme. — La duchesse de Longueville. — Beau temps de Port-Royal. — Menaces de persécution. — Fuite et mort d'Arnauld. — Affaire du cas de conscience. — Destruction du Port-Royal-des-Champs. — Origine et nature du quiétisme. — Madame Guyon et Fénelon. — Publication du livre des *Maximes des saints*. — Dispute célèbre de Fénelon et de Bossuet. — Condamnation du livre des *Maximes*. — Fénelon adhère au jugement rendu contre lui à Rome. — Nouvelle révolte des fanatiques des Cévennes, surnommés les *camisards*. — Supplice de Brousson. — Cruautés commises par les fanatiques. — Arrivée de La Bourlie parmi les camisards. — Défaite et retraite du comte de Broglio. — Le maréchal de Mont-Revel remplace le comte de Broglio. — Cavalier, chef des camisards. — Le maréchal de Villars succède à Mont-Revel. — Services rendus par le baron d'Aigaliers. — Soumission de Cavalier. — Reprise d'armes et punition des autres chefs des camisards. — Amnistie proclamée. — Le maréchal de Berwick succède à Villars. — Complot découvert. — Fin de la révolte des camisards. — Derniers troubles causés par le jansénisme. — Le *Nouveau Testament* du père Quesnel. — Condamnation de ce livre par le pape. — Intrigues du père Le Tellier, confesseur du roi, contre le cardinal de Noailles, protecteur de Quesnel. — Bulle *Unigenitus*. — Irritation des esprits — Plusieurs évêques refusent de l'accepter. — Projet de faire déposer le cardinal de Noailles par un concile national.

(De l'an 1610 à l'an 1715.)

Du jansénisme. — Condamnation des doctrines de Jansenius par l'Église. — Les cinq propositions (1640-1653).

« Le jansénisme, dit M. de Montlosier, ne fut d'abord, comme le protestantisme, qu'une dispute : il auroit pu, comme lui, devenir une révolte. Il divisa, comme lui, les classes de la société, le parlement et la cour. On employa contre Port-Royal les violences qui avoient été employées contre les Cévennes; on croyoit n'élaguer qu'une branche : on sapa le tronc; on voulut supprimer absolument les

paroles : on supprima aussi la pensée. On obtint, comme on le vouloit, une indifférence générale pour toutes les matières religieuses ; et alors on vit se manifester un phénomène que le temps peu à peu devoit amener, mais que les compressions de Louis XIV et de Louis XV achevèrent de déterminer. — Ce n'est pas toujours le plus mauvais temps pour la patrie, que les dissensions civiles ; ce n'est pas toujours non plus pour la religion le plus mauvais temps que les hérésies [1]. Il a encore alors de la vigueur et de la vie. Le véritable mauvais temps est celui de l'indifférence et du silence, car c'est celui de la mort. »

Le jansénisme, qui, dans le XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe, s'éleva jusqu'à la hauteur d'un parti, et qui, malgré la persécution dont il a été l'objet, l'indifférence où il est tombé, s'est perpétué jusqu'à nos jours, est « un système erroné touchant la grâce, le libre arbitre, le mérite des bonnes œuvres, le bienfait de la rédemption, etc., renfermé dans un ouvrage de Corneille Jansen (*Jansenius*), évêque d'Ypres [2], qu'il a intitulé *Augustinus*, et dans lequel il a prétendu exposer la doctrine de saint Augustin sur ces différents chefs. »

Jansenius voulait trouver l'accord impénétrable de la grâce et de la liberté. — Son système, suivant Bergier, se réduit à ce point capital que « le plaisir, ressort unique qui remue le cœur de l'homme depuis sa chute, inévitable quand il vient, et invincible quand il est venu, porte l'homme à la vertu, s'il vient du ciel ou de la grâce, et au vice, s'il vient de la nature ou de la concupiscence, et que la volonté se trouve nécessairement entraînée par celui des deux qui est actuellement le plus fort. — *Ces deux délectations*, dit Jansenius, *sont comme les deux bassins d'une balance* : l'un ne peut monter sans que l'autre ne descende. Ainsi l'homme fait invinciblement, quoique involontairement, le bien ou le mal, selon qu'il est dominé par la grâce ou par la cupidité : il ne résiste donc jamais ni à l'une ni à l'autre. — Ce système, ajoute Bergier, n'est ni philosophique ni consolant ; il fait de l'homme une machine, et de Dieu un tyran. »

L'*Augustinus* ne fut publié (en 1640, à Louvain) que deux ans après la mort de Jansenius. — Dès l'année 1642, le pape Urbain VIII condamna cet ouvrage, comme renouvelant les erreurs du *baïanisme*. Cependant l'abbé de Saint-Cyran, ami de Jansenius, et le jeune docteur Arnauld, disciple de l'abbé, essayèrent de faire goûter en France le livre de l'évêque d'Ypres. — Cornet, syndic de la Faculté de théologie de Paris, en tira plusieurs propositions qu'il déféra à la Sorbonne, et en 1649 la Faculté les condamna. Le docteur Saint-Amour et soixante-dix autres docteurs appelèrent de cette censure au parlement. — La Faculté porta l'affaire devant le clergé. « Les prélats, dit l'évêque de Vence (Godeau), voyant les esprits trop échauffés, craignirent de prononcer, et renvoyèrent la décision au pape. »

Innocent X, après un mûr examen, condamna solennellement, en 1653, cinq propositions de Jansenius comme fausses et hérétiques [1]. — La bulle du pape renfermant cette condamnation fut reçue en France, acceptée par l'assemblée du clergé, et revêtue de lettres patentes.

Résistance des partisans de Jansenius. — Distinction du fait et du droit. — Paix de Clément IX (1653-1669).

Après ce jugement solennel, on devoit s'attendre que la contestation étoit finie : mais le docteur Arnauld (Saint-Cyran étoit mort en 1643), forcé de reconnoître que les cinq propositions étoient justement condamnées, éluda ce jugement, en prétendant qu'il n'avait aucun rapport aux doctrines de Jansenius ; se fondant sur ce que la première pro-

[1] « C'est le conseil de Dieu de permettre, pour éprouver ses fidèles, qu'il s'élève des schismes et des hérésies. » BOSSUET, *Sermon sur l'unité de l'Eglise*.

[2] BERGIER, *Dictionnaire de théologie*. — « Jansenius, dit ce savant théologien, étoit né en 1585, de parents catholiques, près de Laerdam, en Hollande. Il fit ses études à Utrecht, à Louvain et à Paris. Il se lia, dans cette dernière ville, avec le fameux Jean du Verger de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, qui l'emmena à Bayonne, où il demeura douze ans en qualité de principal de collége, et où il ébaucha l'*Augustinus*. Il composa cet ouvrage dans le dessein de faire revivre la doctrine de Baïus (condamnée par le saint-siége, en 1567 et 1569), et qu'il avoit puisée dans les leçons de Jacques Janson, disciple et successeur de Baïus. Ce dernier avoit embrassé, en plusieurs choses, les sentiments de Luther et de Calvin.

« De retour à Louvain, Jansenius y prit le bonnet de docteur ; il obtint une chaire de *professeur pour l'Ecriture sainte*, et fut nommé plus tard, par le roi d'Espagne, évêque d'Ypres, ville où il mourut de la peste, en 1638. »

[1] Cinq cardinaux et treize consulteurs tinrent, dans l'espace de deux ans et quelques mois, trente-six congrégations ou assemblées (le pape présida en personne aux dix dernières), où le docteur Saint-Amour, l'abbé de Bourzeis, et quelques autres, qui défendirent la cause de Jansenius, furent entendus. Ce tribunal rendit, en 1653, un jugement qui censura et qualifia les cinq propositions suivantes :

1re. « Quelques commandements de Dieu sont impossibles à « des hommes justes qui veulent les accomplir, et qui font, à « cet effet, des efforts selon les forces présentes qu'ils ont : la « grâce qui les leur rendroit possibles leur manque. » Cette proposition, qui se trouve mot pour mot dans Jansenius, et qui avait déjà été proscrite par le concile de Trente, fut déclarée téméraire, impie, blasphématoire, frappée d'anathème, et hérétique ;

2e. « Dans l'état de nature tombée, on ne résiste jamais à la « grâce intérieure. » Cette proposition, qui fut notée d'hérésie, n'est pas mot pour mot dans l'ouvrage de Jansenius ; mais la doctrine qu'elle contient y est en plusieurs endroits. Elle est contraire à plusieurs textes formels du Nouveau Testament ;

position seule se trouvait *mot à mot* dans l'*Augustinus.*

Cet incident, qu'on appelle *la distinction du fait et du droit,* nécessita une nouvelle répression. — En 1657, le pape Alexandre VII, successeur d'Innocent X, approuvant le sentiment de trente-huit évêques assemblés à Paris en 1655, déclara, par une bulle : « Qu'ayant assisté comme cardinal à « toutes les congrégations qui avoient eu lieu sous « Innocent X, pour l'examen des cinq propositions, « il attestoit qu'elles étoient tirées du livre de Jan-« senius, et qu'elles avoient été condamnées dans le « sens suivant lequel cet auteur les avoit expliquées. »

Cette déclaration n'ayant pas terminé la dispute, le pape approuva, en 1661, l'idée d'un *formulaire* proposé à l'assemblée du clergé de 1661 ; et « il « obligea tous les ecclésiastiques, les religieuses, « les docteurs de toutes les Facultés, et les institu-« teurs, sous peine d'être procédé contre les réfrac-« taires par les voies canoniques, à condamner les « cinq propositions extraites de Jansenius, dans le « propre sens du même auteur. » Cependant, les religieuses de Port-Royal, que dirigeaient les propagateurs, en France, des opinions jansénistes, refusèrent de dire anathème à un livre condamné par l'Église, en alléguant leur ignorance, qui les mettait, disaient-elles, dans l'impossibilité de vérifier le texte de Jansenius. Hardouin de Péréfixe, archevêque de Paris, épuisa tous les moyens de condescendance pour les amener à la soumission, et leur envoya vainement Bossuet, qui n'était pas encore évêque, mais qui jouissait déjà d'une grande renommée.

Quatre évêques entreprirent aussi de soutenir, dans leur diocèse, *la distinction du fait et du droit,* que le formulaire était destiné à proscrire. C'étaient Pavillon, évêque d'Aleth, Caulet, évêque de Pamiers, Choart, évêque de Beauvais, et Arnauld (frère du docteur), évêque d'Angers. Ils publièrent des mandements où ils prétendirent que l'Église, infaillible dans son jugement sur telle ou telle proposition qu'elle condamne comme hérétique, peut errer dans celui qu'elle porte, en attribuant certaines erreurs à un auteur ou à un livre, et que c'était le cas de donner alors à sa décision le *simple acquiescement du silence respectueux.* Le roi, choqué de cette résistance, pria le pape de déléguer douze évêques pour faire le procès aux quatre réfractaires. « Cette mesure n'étoit pas entièrement selon les règles canoniques : les prévenus étoient distraits à leurs juges naturels, les évêques de leurs provinces ; le pape se trouvoit investi d'une cause dont il ne pouvoit connoître que par appel. » Plusieurs évêques, alarmés de cette atteinte portée à la juridiction de l'épiscopat, cherchèrent à conclure un accord amiable, et se concertèrent avec le nonce du nouveau pape (Clément IX), successeur d'Alexandre VII, pour aviser à quelque expédient qui pût concilier toutes les oppositions. « On le trouva, au moyen de ce que l'on fit la part de l'amour-propre et des préjugés, en n'exigeant point la rétractation des mandements, et celles des règles, en enjoignant la *souscription sincère* du formulaire. » — Soit que cette indulgence satisfît les évêques, soit que l'acquiescement *sincère* exigé d'eux ne leur parût pas synonyme d'un acquiescement *pur et simple,* ils se soumirent, et ils écrivirent au pape que « pour contribuer à la paix de l'Église, ils « avoient cru devoir changer de mode sur la ma-« nière d'exiger le formulaire, et imiter à cet égard « l'exemple des autres évêques. » — Le pape, par un bref approbatif du 19 janvier 1669, n'admit pas que leur soumission pût être autre que *pure et simple;* « car, dit-il, sur cet objet, nous n'aurions « jamais accueilli ni exception ni restriction. »

Cet accord, qui devait durer une trentaine d'années, reçut, dans le temps, le nom de *paix de l'Église* ou *de Clément IX.*

On mit en liberté les jansénistes qui étaient prisonniers à la Bastille, et entre autres Le Maistre de Sacy, auteur de la traduction de la Bible. On fit revenir les religieuses exilées ; elles signèrent *sincèrement,* et crurent triompher par ce mot. — Ar-

3e. « Dans l'état de nature tombée, pour mériter ou démé-« riter, l'on n'a pas besoin d'une liberté exempte de nécessité ; « il s'agit d'avoir une liberté exempte de coaction et de con-« trainte. » On lit en propres termes, dans Jansenius : « Une « œuvre est méritoire ou déméritoire, lorsqu'on la fait sans « contrainte, quoiqu'on ne la fasse pas sans nécessité. » Cette proposition fut déclarée hérétique ; le concile de Trente a décidé que le mouvement de la grâce, même efficace, n'impose point de nécessité à la volonté humaine ;

4e. « Les semi-pélagiens admettoient la nécessité d'une « grâce prévenante pour toutes les bonnes œuvres, même « pour le commencement de la foi ; mais ils étoient hérétiques, « en ce qu'ils pensoient que la volonté de l'homme pouvoit s'y « soumettre ou y résister. » La première partie de cette proposition fut condamnée comme fausse, et la seconde comme hérétique ;

5e. « C'est une erreur semi-pélagienne de dire que Jésus-« Christ est mort et a répandu son sang pour tous les hommes. » Jansenius dit que « les pères, bien loin de penser que Jésus-« Christ soit mort pour le salut de tous les hommes, ont re-« gardé cette opinion comme une erreur contraire à la foi « catholique ; le sentiment de saint Augustin est que Jésus-« Christ n'est mort que pour les *prédestinés*, et qu'il n'a pas « plus prié son père pour le salut des réprouvés que pour celui « des démons. » Cette proposition fut condamnée comme impie, blasphématoire et hérétique.

« Il n'est pas nécessaire d'être profond théologien, dit l'abbé Bergier, pour sentir la justice de la censure prononcée par Innocent X. » — « Personne, dit Bossuet dans sa *Lettre aux religieuses de Port-Royal*, ne doute que la condamnation de ces propositions ne soit canonique. On peut ajouter même qu'il suffit à un chrétien non prévenu de les entendre prononcer pour en avoir horreur. »

nauld sortit de la retraite où il était caché, et fut présenté au roi, accueilli du nonce, regardé par le public comme un père de l'Église; il s'engagea dès lors à ne combattre que les calvinistes, car il fallait qu'il fît la guerre. Ce temps de tranquillité produisit son livre de la *Perpétuité de la foi*, dans lequel il fut aidé par Nicole, et qui fut le sujet d'une grande controverse entre les deux amis et Claude, ministre protestant.

Reprises des disputes du jansénisme. — La duchesse de Longueville. — Beau temps de Port-Royal. — Menaces de persécution. — Fuite et mort d'Arnauld (1669-1694).

«La paix de Clément IX ayant été donnée, dit Voltaire, à des esprits peu pacifiques, qui étaient tous en mouvement, ne fut qu'une trêve passagère. — Les cabales sourdes, les intrigues et les injures continuèrent des deux côtés.—La duchesse de Longueville, sœur du grand Condé, si connue par les guerres civiles et par ses amours, devenue vieille et sans occupation, se fit dévote; et comme elle haïssait la cour, et qu'il lui fallait de l'intrigue, elle se fit janséniste. Elle bâtit un corps de logis à Port-Royal-des-Champs, où elle se retirait quelquefois avec les solitaires. Ce fut leur temps le plus florissant. Les Arnauld, les Nicole, les Le Maistre, les Hermant, les Sacy, beaucoup d'hommes qui, quoique moins célèbres, avaient pourtant beaucoup de mérite et de réputation, s'assemblaient chez elle. Ils substituaient au bel esprit, que la duchesse de Longueville tenait de l'hôtel de Rambouillet, leurs conversations solides, et ce tour d'esprit mâle, vigoureux et animé, qui faisait le caractère de leurs livres et de leurs entretiens. — Ils ne contribuèrent pas peu à répandre en France le bon goût et la vraie éloquence [1]; mais malheureusement ils étaient encore plus jaloux d'y répandre leurs opinions : il semblait qu'ils étaient eux-mêmes une preuve de ce système de la fatalité qu'on leur reprochait; on eût dit qu'ils étaient entraînés par une détermination invincible à s'attirer des persécutions pour des chimères, tandis qu'ils pouvaient jouir de la plus grande considération et de la vie la plus heureuse, en renonçant à ces vaines disputes.

«Les jésuites, irrités des *Lettres provinciales*, remuèrent tout, en 1679, contre le parti *janséniste*. — Madame de Longueville, ne pouvant plus cabaler pour la Fronde, cabala pour le jansénisme. Il se tenait des assemblées à Paris, tantôt chez elle, tantôt chez Arnauld. — Le roi, qui avait déjà résolu d'extirper le calvinisme, ne voulait point d'une nouvelle secte : il menaça; et enfin Arnauld, craignant des ennemis armés de l'autorité souveraine, privé de l'appui de madame de Longueville, que la mort lui enleva, prit le parti de quitter à jamais la France, et d'aller vivre dans les Pays-Bas, inconnu, sans fortune, même sans domestiques, lui dont le neveu avait été ministre d'État, lui qui aurait pu être cardinal. Le plaisir d'écrire en liberté lui tint lieu de tout. Il vécut jusqu'en 1694, dans une retraite ignorée du monde, et connue à ses seuls amis, toujours écrivant, toujours philosophe, supérieur à sa mauvaise fortune, et donnant jusqu'au dernier moment l'exemple d'une âme pure, forte et inébranlable [1].»

Affaire du cas de conscience. — Destruction de Port-Royal-des-Champs (1694-1701).

Cependant les persécutions allaient atteindre les jansénistes. Le sujet de la querelle était toujours le même : la distinction du fait et du droit occupait les esprits. On proposa, en 1701, un problème théologique, qu'on appela le *cas de conscience* par excellence : «Pouvait-on donner les sacrements à un «homme qui aurait signé le formulaire, en croyant, «dans le fond de son cœur, que le pape et même «l'Église peuvent se tromper sur les faits?» Quarante docteurs signèrent qu'on pouvait donner l'absolution à un tel homme.

Aussitôt la guerre recommença. Le pape et les évêques voulaient qu'on les crût sur les *faits*. L'archevêque de Paris, cardinal de Noailles, ordonna qu'on crût *le droit d'une foi divine*, et *le fait d'une foi humaine*. Les autres, et même l'archevêque de Cambrai, Fénelon, exigèrent la foi divine pour le fait. Le pape Clément XI donna, en 1701, la bulle *Vineam Domini*, par laquelle il ordonna de *croire le fait*, sans expliquer si c'était d'une foi divine ou d'une foi humaine.

On demanda aux religieuses de Port-Royal-des-Champs de donner leur adhésion à la bulle. Le cardinal de Noailles fut obligé de la leur faire porter pour les éprouver. Elles signèrent, *sans déroger à la paix de Clément IX*, et se retranchèrent dans le *silence respectueux à l'égard du fait*. — Le roi, fatigué de leur résistance, demanda une bulle au pape pour la suppression de leur monastère. — Le cardinal de Noailles les priva des sacrements. — Leur avocat fut mis à la Bastille. Toutes les religieuses furent enlevées et mises chacune dans un autre couvent.

D'Argenson, qui fut chargé de mettre à exécution cette mesure rigoureuse, y apporta la brutalité qui était dans son caractère. — «En vertu d'un

[1] Pascal, Racine, Boileau étaient affiliés à Port-Royal.

[1] VOLTAIRE, *Siècle de Louis XIV*.

arrêt du conseil, la nuit du 28 au 29 octobre 1709, l'abbaye de Port-Royal-des-Champs se trouva investie secrètement, dit Saint-Simon, par des détachements de gardes françoises et de Suisses, et vers le milieu de la matinée du 29, d'Argenson, chef de la police, arriva dans l'abbaye avec des escouades du guet et d'archers. — Il se fit ouvrir les portes, fit assembler toute la communauté au chapitre : il montra une lettre de cachet, et sans leur donner plus d'un quart d'heure, il enleva la maison entière. Il avoit amené force carrosses attelés, avec une femme d'âge dans chacun; il y distribua les religieuses suivant les lieux de leur destination, qui étoient des monastères à dix, à vingt, à trente, à quarante, et jusqu'à cinquante lieues du leur, et les fit partir de la sorte, chaque carrosse accompagné de quelques archers à cheval, comme on enlève les créatures publiques d'un mauvais lieu...

« Après leur départ, d'Argenson visita la maison : il emporta ce qu'il voulut; il mit à part ce qu'il crut pouvoir appartenir à Port-Royal de Paris, et le peu qu'il ne put refuser aux religieuses enlevées, et s'en retourna rendre compte au roi et au père Tellier [1] de son expédition.

« L'indignation publique éclata quand on apprit et cet enlèvement forcé et les oppressions qu'on fit souffrir aux religieuses enlevées pour les obliger à signer. Cette indignation fut telle, que la cour et les jésuites mêmes en furent déconcertés et embarrassés. Mais le père Tellier n'étoit pas homme à s'arrêter en si beau chemin. Ce ne furent qu'arrêts sur arrêts du conseil, et lettres de cachet sur lettres de cachet. Il fut encore enjoint aux familles qui avoient des parents enterrés à Port-Royal d'en exhumer les corps et de les porter ailleurs. On jeta dans un cimetière d'une paroisse voisine tous les autres comme on put, avec l'indécence qui se peut imaginer. Ensuite on procéda (en 1711) à raser la maison, l'église et tous les bâtiments, comme on fait les maisons des assassins des rois, en sorte qu'il ne resta pas pierre sur pierre. Tous les matériaux furent vendus, et on laboura et sema la place; à la vérité, ce ne fut pas de sel, c'est toute la grâce qu'elle reçut. »

Origine et nature du quiétisme.— Madame Guyon et Fénelon (1687-1694).

Le quiétisme mit aux mains, dit Voltaire, les deux plus grands hommes qui, vers la fin du XVIIe siècle, fussent alors dans l'église; c'était, suivant le *Dictionnaire de théologie* du savant Bergier, « une doctrine de quelques théologiens mysti-« ques, dont le principe fondamental est *qu'il faut « s'anéantir soi-même pour s'unir à Dieu*; que la « perfection de l'amour pour Dieu consiste à se tenir « dans un état de contemplation passive, sans faire « aucune réflexion ni aucun usage des facultés de « notre âme, et à regarder comme indifférent tout « ce qui peut nous arriver dans cet état. » Du nom de *quiétude* donné à ce repos absolu, est venu le nom de *quiétisme*.

L'origine du quiétisme remonte au IVe siècle, et les premiers *quiétistes*, sectateurs des doctrines d'Origène, furent, dit saint Épiphane, irrépréhensibles du côté des mœurs. Cette pureté de mœurs se maintint parmi les quiétistes, nommés aussi *hésychastes* dans le XIe siècle, jusqu'au jour où vers le commencement du XIVe siècle, les *beggards* enseignèrent « que les (prétendus) *parfaits* n'avaient plus besoin de prier, de faire de bonnes œuvres, d'accomplir aucune loi, et qu'ils pouvaient, sans offenser Dieu, accorder à leur corps tout ce qu'il demandait. » Il y eut alors deux espèces de quiétisme, l'un spirituel et l'autre très-grossier. Oublié pendant les guerres causées par les premières discussions relatives au luthéranisme et au calvinisme, le quiétisme *spirituel* fut remis en honneur dans le XVIIe siècle, par Molinos, prêtre espagnol, qui obtint à Rome beaucoup de considération par la pureté de ses mœurs, sa piété, et son talent de diriger les consciences. La doctrine que Molinos établit dans le *Guide spirituel*, qu'il publia en 1675, peut se réduire à trois chefs : « 1° La « contemplation parfaite est un état dans lequel « l'âme ne raisonne point; elle ne réfléchit ni sur « Dieu, ni sur elle-même, mais elle reçoit passive-« ment l'impression de la lumière céleste, sans exer-« cer aucun acte, et dans une inaction entière. « 2° Dans cet état l'âme ne désire rien, pas même « son propre salut; elle ne craint rien, pas même « l'enfer. 3° Alors l'usage des sacrements et la pra-« tique des bonnes œuvres deviennent indifférents; « les représentations et les impressions les plus cri-« minelles qui arrivent à la partie sensitive du « l'âme ne sont point des péchés. »

Les ouvrages de Molinos, condamnés par le pape Innocent XI, furent brûlés publiquement, et Molinos lui-même, après avoir abjuré ses erreurs en présence d'une assemblée de cardinaux, fut renfermé dans une prison où il mourut en 1687. — Cependant, à l'époque même de sa mort, une femme tenta en France de donner, de nouveau, crédit à ses doctrines.

Son nom, dit Voltaire, était Jeanne Bouvier de La Motte; sa famille était originaire de Montargis.

[1] Jésuite, confesseur du roi, qui avait beaucoup insisté auprès de Louis XIV pour la destruction de ce célèbre chef-lieu du jansénisme.

Elle avait épousé le fils de Guyon, entrepreneur du canal de Briare. Devenue veuve dans une assez grande jeunesse, avec du bien, de la beauté, et un esprit fait pour le monde, elle s'entêta de ce qu'on appelle la *spiritualité*. Un barnabite du pays d'Annecy, près de Genève, nommé Lacombe, fut son directeur. Cet homme, connu par un mélange assez ordinaire de passions et de religion, et qui mourut fou, plongea l'esprit de sa pénitente dans des rêveries mystiques dont elle était déjà atteinte. L'envie d'être en France une sainte Thérèse ne lui permit pas de voir combien le génie français est opposé au génie espagnol, et la fit aller beaucoup plus loin que sainte Thérèse. L'ambition d'avoir des disciples, la plus forte peut-être de toutes les ambitions, s'empara tout entière de son cœur. Son directeur Lacombe la conduisit en Savoie, dans son petit pays d'Annecy, où l'évêque titulaire de Genève fait sa résidence.

C'était déjà une très-grande indécence à un moine de conduire une jeune veuve hors de sa patrie; mais c'est ainsi qu'en ont usé presque tous ceux qui ont voulu établir un secte : ils traînent presque toujours des femmes avec eux. La jeune veuve se donna d'abord quelque autorité dans Annecy par sa profusion en aumônes. Elle tint des conférences : elle prêchait *le renoncement entier à soi-même, le silence de l'âme, l'anéantissement de toutes ses puissances, le culte intérieur, l'amour pur et désintéressé* qui n'est ni avili par la crainte ni animé de l'espoir des récompenses.

Les imaginations tendres et flexibles, surtout celles des femmes et de quelques jeunes religieux qui aimaient plus qu'ils ne croyaient la parole de Dieu dans la bouche d'une belle femme, furent aisément touchées de cette éloquence de paroles, la seule propre à persuader tout à des esprits préparés. Madame Guyon fit des prosélytes. L'évêque d'Annecy obtint qu'on fit sortir du pays elle et son directeur. Ils s'en allèrent à Grenoble. Elle y répandit un petit livre, *le Moyen court et facile de faire oraison*, et un autre intitulé *les Torrents*, écrit, du style dont elle parlait : elle fut encore obligée de sortir de Grenoble.

Se flattant déjà d'être au rang des confesseurs, elle eut une vision, et elle prophétisa; elle envoya sa prophétie au père Lacombe. « Tout l'enfer se « bandera, dit-elle, pour empêcher les progrès de « l'intérieur et la formation de Jésus-Christ dans les « âmes. La tempête sera telle qu'il ne restera pas « pierre sur pierre; et il me semble que dans toute « la terre il y aura trouble, guerre et renversement. « La femme sera enceinte de l'esprit intérieur, et le « dragon se tiendra debout devant elle. »

La prophétie se trouva vraie en partie : l'enfer ne se banda point; mais madame Guyon étant revenue à Paris, conduite par son directeur, et l'un et l'autre ayant dogmatisé en 1687, l'archevêque de Harlai de Chanvalon obtint un ordre du roi pour faire enfermer Lacombe comme un séducteur, et pour mettre dans un couvent madame Guyon comme un esprit aliéné qu'il fallait guérir.

Madame Guyon s'était fait des protections qui la servirent. Elle avait dans la maison de Saint-Cyr, encore naissante, une cousine, nommée de La Maisonfort, favorite de madame de Maintenon. Elle s'était insinuée dans l'esprit de la duchesse de Chevreuse et de Beauvilliers. Toutes ses amies se plaignirent hautement que l'archevêque de Harlai persécutât une femme qui ne parlait que de l'amour de Dieu.

La protection de madame de Maintenon fit rendre la liberté à madame Guyon. « Celle-ci alla à à Versailles, s'introduisit dans Saint-Cyr, assista à des conférences dévotes que faisait l'abbé de Fénelon, après avoir dîné en tiers avec madame de Maintenon. La princesse d'Harcourt, les duchesses de Chevreuse, de Beauvilliers et de Charost, étaient de ces mystères.

« L'abbé de Fénelon, alors précepteur des enfants de France, était l'homme de la cour le plus séduisant. Né avec un cœur tendre et une imagination douce et brillante, son esprit était nourri de la fleur des belles-lettres. Plein de goût et de grâces, il préférait dans la théologie tout ce qui a l'air touchant et sublime à ce qu'elle a de sombre et d'épineux. Avec tout cela, il avait je ne sais quoi de romanesque qui lui inspira, non pas les rêveries de madame Guyon, mais un goût de spiritualité qui ne s'éloignait pas des idées de cette dame. Son imagination s'échauffait par la candeur et par la vertu, comme les autres s'enflamment par leurs passions. Sa passion était d'aimer Dieu pour lui-même. Il ne vit dans madame Guyon qu'une âme pure éprise du même goût que lui, et se lia sans scrupule avec elle.

« Il était étrange qu'il fût séduit par une femme à révélations, à prophéties, et à galimatias, qui suffoquait de la grâce intérieure, qu'on était obligé de délacer, et *qui se vidait* (à ce qu'elle disait) *de la surabondance de grâce, pour en faire enfler le corps de l'élu qui était assis auprès d'elle;* mais Fénelon, dans l'amitié et dans ses idées mystiques, était ce qu'on est en amour : il excusait les défauts, et ne s'attachait qu'à la conformité des sentiments qui l'avaient charmé [1]. »

[1] Voltaire, *Siècle de Louis XIV.*

Publication du livre des *Maximes des saints.* — Dispute célèbre de Fénelon et de Bossuet. — Condamnation du livre des *Maximes.*— Fénelon adhère au jugement rendu contre lui à Rome (1694-1699).

En 1694, le roi, voulant noblement récompenser l'abbé de Fénelon des soins qu'il avait donnés à l'éducation du duc de Bourgogne, le nomma archevêque de Cambrai. A cette époque, madame Guyon, longtemps admise dans la société particulière du duc de Beauvilliers, accueillie par madame de Maintenon, et autorisée, en quelque sorte, à répandre sa doctrine dans Saint-Cyr, était devenue suspecte à Bossuet: elle fut arrêtée de nouveau, interrogée et condamnée; sa condamnation fut la cause de la disgrâce de Fénelon.

«L'inexorable Bossuet, dit M. Villemain [1], n'aimait pas les subtilités mystiques, les raffinements d'amour divin, dont l'imagination vive et tendre de Fénelon était trop facilement éprise. Bossuet voulut obtenir que le nouvel archevêque de Cambrai condamnât lui-même les erreurs d'une femme dont il avait été l'ami. Fénelon s'y refusait par conscience et par délicatesse, craignant de compromettre des opinions qui lui étaient chères, voulant ménager une femme malheureuse qui ne lui paraissait coupable que d'exagération dans l'amour de Dieu. Peut-être enfin, car il était homme, se trouva-t-il choqué de la hauteur théologique de Bossuet, qui le pressait comme s'il eût voulu le convertir. Fénelon publia ce trop fameux livre des *Maximes des saints,* que l'on peut regarder comme une apologie indirecte, ou même comme une rédaction atténuante des principes de madame Guyon. Dans un siècle où une opinion religieuse était un événement politique, la première apparition de cet ouvrage excita beaucoup d'étonnement et de murmures. Tous ceux qui pouvaient être secrètement jaloux du rang et du génie de Fénelon se déclarèrent contre les erreurs de sa théologie. Élevé au-dessus d'un sentiment honteux, mais inflexible, impatient de la contradiction, négligeant les égards et les bienséances mondaines lorsqu'il croyait la foi compromise, Bossuet dénonça lui-même à Louis XIV, au milieu de sa cour, l'hérésie de M. de Cambrai. Au moment où Fénelon était frappé de ce coup sensible, l'incendie de son palais de Cambrai, la perte de sa bibliothèque, de ses manuscrits, de ses papiers, mit son âme à une nouvelle épreuve, et ne lui arracha d'autres plaintes que ces paroles si touchantes et si vraies dans sa bouche: «Il vaut «mieux que le feu ait pris à ma maison qu'à la chau-«mière d'un pauvre laboureur.» — Cependant Bossuet, après l'éclat de sa première déclaration, se préparait à poursuivre son rival, et semblait jaloux de lui arracher un désaveu. La protectrice, l'amie de Fénelon, madame de Maintenon s'éloignait de lui avec une inconcevable froideur. Fénelon soumit son livre au saint-siége. Bossuet avait déjà composé des remarques où la plus amère et la plus véhémente censure était entourée de toutes les expressions fastueuses du regret et de l'amitié. Il proposait en même temps une conférence, à laquelle Fénelon se refusa, préférant défendre son livre au tribunal de Rome. Ce fut alors qu'il reçut l'ordre de quitter la cour et de se retirer dans son diocèse. Cette nouvelle excita dans l'âme du duc de Bourgogne une douleur qui fait l'éloge de l'éducation de ce jeune prince. La cabale aurait voulu profiter de la chute de Fénelon pour renverser le duc de Beauvilliers; il fut sauvé à force de vertu, et son dévouement même à la cause d'un ami malheureux intéressa la générosité de Louis XIV. Malgré la volonté manifeste de ce prince, la cour de Rome hésitait à condamner un archevêque aussi illustre que Fénelon. Cette lenteur et cette répugnance, qui honorent le pape Innocent XII, donnèrent carrière au talent de l'accusateur et de l'accusé; et pendant que les juges balançaient, les écrits des deux adversaires se succédèrent avec une prodigieuse rapidité. La lutte changea d'objet. Après avoir épuisé le dogme, Bossuet se rejeta sur les faits, et la *Relation du quiétisme*, spirituellement et malignement écrite, semblait destinée à porter jusqu'à Fénelon une partie du ridicule inséparable de madame Guyon. L'abbé Bossuet, indigne neveu de Bossuet, étendait encore plus loin les inculpations personnelles; et, recueillant les plus odieuses rumeurs, cherchait à flétrir la pureté de Fénelon. — Jamais l'indignation d'une âme vertueuse et calomniée ne se montra plus éloquente. Fénelon, dans une apologie, fit disparaître ces viles accusations; et il fallut de nouvelles lettres de Louis XIV, rédigées par Bossuet, de nouvelles intrigues, et jusqu'à des menaces, pour arracher à la cour de Rome une condamnation qui même fut adoucie dans la forme et dans les expressions.»

La congrégation du saint-office nomma sept *consulteurs*, ou théologiens, pour examiner les divers ouvrages de Fénelon et de Bossuet. Après trente-sept conférences, le pape censura, le 12 mars 1699, vingt-trois propositions tirées du livre des *Maximes des saints*, «comme respectivement té-«méraires, pernicieuses dans la pratique, et erro-«nées.» Aucune ne fut qualifiée comme hérétique.

L'archevêque de Cambrai tira de sa condamnation même un triomphe plus beau que celui de son adversaire; il se soumit à la censure sans restriction et sans réserve. Il monta en chaire à Cambrai,

[1] *Biographie universelle*, art. FÉNELON.

pour condamner son propre livre; il empêcha ses amis de le défendre, et il publia une *Instruction pastorale* pour attester ses sentiments à tous ses diocésains. Il assembla les évêques de sa province, et il souscrivit avec eux à l'acceptation pure et simple du bref d'Innocent XII, et à la condamnation des propositions. Il fit faire pour la cathédrale un soleil magnifique pour les expositions et les processions du saint-sacrement; des rayons de ce soleil partent des foudres qui frappent des livres posés sur le pied, l'un desquels est intitulé *Maximes des saints*. — Ainsi finit la dispute célèbre de l'aigle de Meaux et du cygne de Cambrai.

Madame Guyon, qui avait été enfermée à la Bastille, en sortit en 1699; elle se retira à Blois, où elle mourut en 1717, dans les sentiments d'une tendre dévotion [1].

Nouvelle révolte des fanatiques des Cévennes, surnommés les *camisards*. — Supplice de Brousson. — Cruautés commises par les fanatiques (1698-1702).

Dispersés en 1690, après la mort de leur *prophète*, Gabriel Astier (voyez p. 394), les fanatiques des Cévennes, dès que les troupes se furent éloignées de leurs montagnes, recommencèrent à se réunir, d'abord secrètement et avec crainte, puis avec plus d'imprudence, et enfin presque avec audace. — Leurs prophètes leur annonçaient toujours *la ruine de Babylone et le rétablissement de Jérusalem*. Ils citaient aux jeunes enthousiastes qui se réunissaient à leur appel ces paroles de l'Écriture : «Quand trois ou quatre sont assemblés en «mon nom, mon esprit est parmi eux; et avec un «grain de foi on transportera des montagnes.» Ils avaient réduit le fanatisme en système, et y établissaient quatre degrés ou grades : l'*avertissement*, le *souffle*, la *prophétie*, et le *don* (de transmettre aux autres l'esprit divin). — Cette transmission s'opérait en soufflant dans la bouche de celui qui était jugé digne de cet honneur, parce qu'il est dit dans saint Matthieu que *Jésus souffla sur ses disciples avant sa mort*. — Le *prophète* qui soufflait sur les *fidèles* «était hors de lui-même; il avait des convulsions; il changeait de voix; il restait immobile, égaré, les cheveux hérissés, selon l'ancien usage de toutes les nations, et selon ces règles de démence transmises de siècle en siècle. Les enfants recevaient ainsi le don de prophétie; et s'ils ne transportaient pas des montagnes, c'est qu'ils avaient assez de foi pour recevoir l'esprit et pas assez pour faire des miracles. On les engageait ainsi à redoubler de ferveur pour obtenir ce dernier don.»

[1] L'abbé Bergier, *Dictionnaire de théologie*.

Tandis que les Cévennes étaient agitées par un enthousiasme fanatique, des ministres, qu'on appelait *apôtres*, y revenaient en secret, afin de prêcher les populations.

«Claude Brousson, d'une famille de Nîmes considérée, homme éloquent et plein de zèle, très-estimé chez les étrangers, retourna dans sa patrie en 1698, y fut convaincu non-seulement d'avoir rempli son ministère malgré les édits, mais d'avoir eu, dix ans auparavant, des correspondances avec les ennemis de l'État. En effet, il avait formé le projet d'introduire des troupes anglaises et savoyardes dans le Languedoc. Ce projet, écrit de sa main, et adressé au duc de Schomberg, avait été intercepté depuis longtemps, et était entre les mains de l'intendant de la province. Brousson, errant de ville en ville, fut saisi à Oléron, et transféré à la citadelle de Montpellier. L'intendant et les juges l'interrogèrent; il répondit «qu'il était l'apô«tre de Jésus-Christ, qu'il avait reçu le Saint-Esprit, «qu'il ne devait pas trahir le dépôt de la foi, que «son devoir était de distribuer le pain de la parole à «ses frères.» On lui demanda si les apôtres avaient écrit des projets pour faire révolter des provinces; on lui montra son fatal écrit, et les juges le condamnèrent tout d'une voix à être roué vif. Il mourut (en 1698) comme mouraient les premiers martyrs. Toute la secte, loin de le regarder comme un criminel d'État, ne vit en lui qu'un saint qui avait scellé sa foi de son sang, et on imprima *le Martyre de M. de Brousson*.»

Les prophètes persécutés se multiplièrent; l'esprit de révolte et de fureur redoubla. En 1702, un abbé de la maison Du Chaila, l'abbé de L'Anglade, inspecteur des missions, fut chargé de conduire dans un couvent les deux filles d'un gentilhomme nouveau converti. Au lieu de les y mener immédiatement, il les conduisit d'abord dans sa maison. Les calvinistes s'attroupèrent à l'entour, enfoncèrent les portes, délivrèrent les deux jeunes filles, et, menaçant de mort l'abbé Du Chaila, le sommèrent d'embrasser leur religion. Il refusa. Un prophète lui cria : «Meurs donc, l'esprit te condamne, ton péché est «contre toi,» et il fut tué à coups de fusil. Aussitôt après les révoltés saisirent les receveurs de la capitation, et les pendirent avec leurs rôles au cou. De là, se jetant sur les prêtres qu'ils rencontraient, ils les massacrèrent. La révolte fit des progrès. Chaque troupe de fanatiques eut son prophète qui la dirigeait, et qui était consulté sur le traitement à infliger aux prêtres catholiques qu'on pouvait saisir. «La décision, dit l'historien des *Sectes religieuses* (l'évêque Grégoire), était sur-le-champ exécutée; on pillait, on brûlait les églises, on massacrait les curés; celui de Saint-André-de-l'Encise

fut précipité du haut de son clocher ; sept ou huit femmes enceintes furent éventrées ; quatre mille catholiques et quatre-vingts prêtres furent égorgés. » Dans une lettre pastorale, publiée à cette époque, le célèbre Fléchier, évêque de Nîmes, renommé pour ses vertus comme pour ses talents, peint « les ravages causés par les fanatiques, une foule d'ecclésiastiques percés de mille coups, égorgés, écorchés, brûlés à petit feu devant leurs autels. »

Arrivée de La Bourlie parmi les camisards. — Défaite et retraite du comte de Broglio (1702).

Cependant les fanatiques poursuivis s'étaient retirés au milieu des bois et des rochers. Leur nombre s'accroissait ; leurs prophètes et leurs prophétesses leur annonçaient toujours, de la part de Dieu' *le rétablissement de Jérusalem et la chute de Babylone.* Tout à coup une espèce de renégat, l'abbé de La Bourlie, apparut au milieu d'eux, dans leurs retraites sauvages, et leur apporta de l'argent et des armes. — C'était le fils du marquis de Guiscard, sous-gouverneur du roi, un des plus sages gentilhommes du royaume. Le fils était indigne d'un tel père. Réfugié en Hollande pour un crime' il rentra en France afin d'exciter les Cévennes à la révolte. On le vit, après la pacification de cette malheureuse contrée, passer à Londres, offrir ses services, contre la France, au ministère anglais, qui lui donna une pension considérable, puis se faire arrêter pour avoir cherché à trahir le ministère anglais après avoir trahi son pays. Amené devant le conseil d'État pour être interrogé, il nia d'abord ; mais, convaincu par sa correspondance qu'on lui représenta, il devint furieux, prit sur la table un de ces longs canifs avec lesquels on peut commettre un meurtre, et en frappa le chancelier Robert Harley, depuis comte d'Oxford. On le conduisit en prison chargé de fers ; mais il prévint son supplice en se donnant la mort lui-même. — Ce fut cet homme qui, en 1702, au nom des Anglais, des Hollandais et du duc de Savoie, vint encourager les fanatiques, et leur promettre de puissants secours.

Une grande partie des habitants, même de ceux qui paraissaient sincèrement convertis au catholicisme, favorisait secrètement les révoltés, dont le cri de guerre était : *Point d'impôts, et liberté de conscience.* Ce cri séduisait partout les peuples du Vivarais et des Cévennes ; mais dans les autres provinces ces fureurs, entretenues par des ennemis étrangers, justifiaient aux yeux du peuple le dessein qu'avait eu Louis XIV d'extirper le calvinisme de son royaume.

Le comte de Broglio, qui commandait les troupes royales en Languedoc, fut d'abord chargé de comprimer la révolte des *camisards.* — On donnait ce nom aux paysans des Cévennes, qui « portaient alors, et portent encore, des blouses en toiles blanches, longues, à manches coupées, semblables aux chemises de femme [1]. — « De Broglio forma le projet d'envelopper les Cévennes dans un vaste incendie, et de brûler deux cents villages ; ce nombre correspondait à celui des églises livrées aux flammes par les protestants depuis la reprise des hostilités ; mais il n'eut pas le temps de réaliser ses plans ; car s'étant engagé avec un fort détachement dans le pays d'Alais, il fut battu et poursuivi jusqu'aux portes de Nîmes. Profondément humilié par ce revers, il se démit de son commandement. »

Le maréchal de Mont-Revel remplace le comte de Broglio. — Cavalier, chef des camisards (1702-1703).

Après la retraite de cet officier général, le roi envoya dans les Cévennes le maréchal de Mont-Revel avec quelques troupes. Ce maréchal fit la guerre à ces misérables fanatiques avec une barbarie égale à la leur. On rouait, on brûlait les prisonniers ; mais aussi les soldats qui tombaient entre les mains des révoltés périssaient par des morts cruelles. — Le roi, obligé de soutenir la guerre partout, ne pouvait employer contre les révoltés que peu de troupes. Il était difficile de les surprendre dans des rochers presque innaccessibles alors, dans des cavernes, dans des bois, où ils se rendaient par des chemins non frayés, et dont ils descendaient tout à coup comme des bêtes féroces. Ils défirent même, dans un combat réglé, des troupes de la marine.

« La révolte, dit M. Mazas, s'était étendue dans le Dauphiné et dans le Vivarais ; on compta, au bout de six mois, deux cents trente églises brûlées ou saccagées. Les protestants, recevant par Agde, par Cette, des armes que leur envoyait l'Angleterre, prenaient une attitude menaçante. Ils avaient trouvé un chef intrépide dans un simple artisan, nommé Cavalier [2], qui remplissait en même temps l'office de prophète et de général.

[1] M. A. Mazas, *Cours d'histoire de France.* On trouve dans cet ouvrage remarquable de l'historien des *grands capitaines français* des détails fort curieux et fort intéressants, dont nous avons profité avec empressement, sachant que M. Mazas les a recueillis sur les lieux mêmes, en consultant avec conscience et sagacité les traditions conservées dans les principales familles des Cévennes.

[2] « Le chef le plus accrédité des camisards, et le seul qui mérite d'être nommé, était Jean Cavalier. Je l'ai vu, dit l'auteur du *Siècle de Louis XIV*, en Hollande et en Angleterre. C'était un petit homme blond, d'une physionomie douce et agréable. On l'appelait *David* dans son parti. De garçon boulanger, il était devenu chef d'une assez grande multitude, à l'âge de vingt-trois ans, par son courage, et à l'aide d'une prophétesse qui le fit reconnaître *sur un ordre*

« Cavalier se faisait appeler *monseigneur;* des gardes et des domestiques en livrée le suivaient constamment; ses lieutenants, paysans comme lui, prenaient le titre de *comtes;* ils annonçaient le projet de fonder, dans le Languedoc, des principautés indépendantes, comme les premiers chefs du calvinisme en avaient eu le dessein au milieu du xvi[e] siècle. Les *camisards* traînaient à leur suite des femmes perdues, et vivaient dans la plus grossière dissolution. Les cruautés commises par eux rappelaient les horreurs qui avaient rendu trop fameux le nom du baron des Adrets; quantité de prêtres furent martyrisés avec autant de raffinement que du temps des empereurs Commode et Dioclétien. »

Malgré les difficultés que présentait ce genre de guerre, le maréchal de Mont-Revel réussit d'abord à refouler les *camisards* dans les montagnes; « mais ensuite, continue M. Mazas, il s'endormit au sein des plaisirs, laissant régner la licence parmi ses troupes. — Fléchier, évêque de Nîmes, obtenait, au moyen de ses prédications, plus de succès que les généraux; des prêtres courageux le secondaient, en bravant mille dangers, dans l'espoir de ramener une population égarée.

« Un consistoire établi dans Nîmes dirigeait l'insurrection : il se composait de gens considérables, de gentilshommes convertis en apparence depuis l'édit de révocation, et qui néanmoins professaient en réalité le même attachement aux doctrines de Calvin. Ces hommes perfides venaient offrir leurs services aux officiers du roi : ceux-ci les accueillaient, les consultaient, et les initiaient même aux secrets des opérations.

« Vers la fin de 1703, plusieurs vaisseaux de guerre anglais parurent devant le port d'Agde, pour débarquer les secours destinés aux *camisards;* ils n'y parvinrent pas, et durent se retirer : l'apparition de cette escadre se combinait avec celle de plusieurs régiments de protestants français, qui, ayant traversé la Savoie, menaçaient les frontières du Dauphiné. L'intendant Basville et le maréchal de Mont-Revel formèrent une légion de volontaires catholiques, appelés dans le pays les *cadets de la croix,* destinés à seconder les troupes royales. On en tira d'abord des services réels, à cause de leur connaissance des localités, ainsi que des habitudes et des relations des rebelles; mais, par suite de leur exaspération, ils finirent par devenir des auxiliaires fort incommodes.

Le maréchal de Villars succède à Mont-Revel. — Services rendus par le baron d'Aigaliers.— Soumission de Cavalier. — Reprise d'armes et punition des autres chefs des camisards. — Amnistie proclamée (1704).

En 1704, le maréchal de Villars reçut l'ordre de quitter l'armée du Rhin pour aller combattre les *camisards;* on ne jugeait point Mont-Revel capable de pacifier ces contrées. Ce maréchal s'était décrédité dans le Languedoc, en refusant constamment de marcher à la tête des colonnes qui poursuivaient les rebelles; il disait : « Je me croirais déshonoré si

exprès du Saint-Esprit. On le trouva à la tête de huit cents hommes qu'il enrégimentait, quand le maréchal de Villars (qui succéda au maréchal de Mont-Revel) lui fit proposer l'amnistie. Il demanda des ôtages : on lui en donna. Il vint (en 1704), suivi d'un des chefs, à Nîmes, où il traita avec le maréchal. Il promit de former quatre régiments des révoltés, qui serviraient le roi sous quatre colonels, dont il serait le premier, et dont il nomma les trois autres. Ces régiments devaient avoir l'exercice libre de leur religion, comme les troupes étrangères à la solde de la France; mais cet exercice ne devait point être permis ailleurs. On acceptait ces conditions quand des émissaires vinrent en empêcher l'effet avec de l'argent et des promesses. Ils détachèrent de Cavalier les principaux fanatiques; mais Cavalier, ayant donné sa parole au maréchal de Villars, la voulut tenir. Il accepta le brevet de colonel, et commença à former son régiment avec cent trente hommes qui lui étaient affectionnés.

« J'ai entendu souvent de la bouche du maréchal de Villars qu'il avait demandé à ce jeune homme *comment il pouvait à son âge avoir eu tant d'autorité sur des hommes si féroces et si indisciplinables.* Il répondit que « quand on lui « désobéissait, sa prophétesse, qu'on appelait *la grande Ma-« rie,* était sur-le-champ inspirée, et condamnait à mort les « réfractaires, *qu'on tuait sans raisonner.* » Ayant fait depuis la même question à Cavalier, j'en eus la même réponse...

« Cette négociation singulière se faisait après la bataille d'Hochstedt. Louis XIV, qui avait proscrit le calvinisme avec tant de hauteur, fit la paix, sous le nom d'*amnistie,* avec un garçon boulanger, à qui le maréchal de Villars présenta le brevet de colonel et celui d'une pension de 1200 livres.

« Le nouveau colonel alla à Versailles (août 1704); il y reçut les ordres du ministre de la guerre. Le roi le vit, et haussa les épaules. — Cavalier, observé par le ministère, craignit, et se retira en Piémont. De là il passa en Hollande et en Angleterre. Il fit la guerre en Espagne, et y commanda un régiment de réfugiés français à la bataille d'Almanza. Ce qui arriva à ce régiment sert à prouver la rage des guerres civiles, et combien la religion ajoute à cette fureur. La troupe de Cavalier se trouva opposée à un régiment français. Dès qu'ils se reconnurent, ils fondirent l'un sur l'autre avec la baïonnette sans tirer. On a déjà remarqué que la baïonnette agit peu dans les combats. La contenance de la première ligne, composée de trois rangs, après avoir fait feu décide du sort de la journée; mais ici la fureur fit ce que ne fait presque jamais la valeur : il ne resta pas trois cents hommes de ces régiments. Le maréchal de Berwick contait souvent avec étonnement cette aventure.

« Cavalier est mort (en mai 1740, à Chelsea) officier général et gouverneur de l'île de Jersey, avec une grande réputation de valeur, n'ayant de ses premières fureurs conservé que le courage, et ayant peu à peu substitué la prudence à un fanatisme qui n'était plus soutenu par l'exemple. »

On a publié en Angleterre, sous son nom, des *Mémoires* qui ne sont pas de lui.

Jean Cavalier, que Malesherbes appelle *un des plus rares caractères que l'histoire nous ait transmis,* était né en 1679, à Ribaute, village voisin d'Anduze (Gard); il avait un frère aîné dont la postérité existe encore en France, et dont le brave colonel (depuis général) Cavalier, qui commandait à l'armée d'Égypte le *régiment des dromadaires,* était un descendant.

« je tirais mon épée contre des *gueux*. » Cependant c'était un homme de cœur, et il voulut le prouver avant de retourner dans son gouvernement de Guyenne : s'attachant à la poursuite de Cavalier, il l'atteignit (en septembre 1704) près de Caveyrac, et anéantit entièrement sa petite armée, forte de 2,400 hommes. Cavalier s'échappa, accompagné seulement d'une vingtaine de ses gardes; tout le reste fut pris ou tué. Mont-Revel appela cette victoire ses *adieux aux camisards*.

Au moment où le maréchal de Villars venait prendre le commandement du Languedoc, un autre personnage, dont l'intervention devait être fort puissante, apparut sur cette scène si agitée : c'était Jacques de Rossel, baron d'Aigaliers, qui était resté fidèle sujet, quoique calviniste. Ce gentilhomme, jeune, ardent, et cependant fort mesuré dans sa conduite, présenta aux ministres du roi un plan de pacification basé sur des moyens de conciliation qui fut adopté et que le maréchal eut ordre de suivre. Envoyé par Villars auprès de Cavalier, le baron d'Aigaliers décida le chef des camisards à écrire au maréchal une lettre de soumission; et malgré les fanatiques qui entouraient le *prophète*, il réussit, au péril de sa vie, à l'amener auprès du chef de l'armée royale. « L'entrevue, dit M. Mazas, eut lieu dans un jardin situé aux portes de Nîmes. Les protestants accusèrent Cavalier d'avoir trahi leurs intérêts : cet homme reçut pour lui des grâces, de l'argent et le grade de colonel; on le chargea de former un régiment de volontaires calvinistes, et on lui en réserva le commandement. Le baron d'Aigaliers reçut pour prix de ses services une pension considérable, contre l'avis de l'intendant Basville, qui ne cessa de suspecter les intentions de ce gentilhomme.

« Les hostilités cessèrent en apparence; les temples se rouvrirent, les prêches devinrent publics; les protestants jouirent, en définitive, d'une liberté de conscience illimitée : les nouveaux convertis se rétractèrent, et le nombre des religionnaires augmenta d'une manière effrayante; quarante mille réformés vinrent par détachements visiter Cavalier dans son quartier de Calvisson : cette tolérance exaspérait les populations catholiques. On vit se promener dans les rues de Nîmes, sous la protection d'une escorte de dragons royaux, Maurel dit Catinat, un des lieutenants de Cavalier, qui se vantait d'avoir égorgé de sa main deux cents catholiques; sa vue causa dans la ville une espèce d'émeute. »

Villars ne fut pas longtemps sans être convaincu du peu de confiance qu'il fallait accorder aux *camisards*. Les autres chefs de bande, jaloux de Cavalier, refusèrent de lui obéir lorsque ce dernier voulut former le régiment de calvinistes, destiné à se porter aux frontières : ils recommencèrent les hostilités en dépit de ses ordres, demandant fièrement au maréchal d'être remis en jouissance de tous les avantages accordés par l'édit de Nantes. — Ces gens venaient de recevoir des princes coalisés l'assurance qu'on allait marcher incessamment au secours des réformés du Midi; le duc de Savoie et le prince Eugène lui-même promettaient d'opérer une puissante diversion par le Dauphiné et la Provence.

« Le maréchal, indigné, eut recours aux mesures les plus énergiques : il poursuivit vigoureusement les rebelles, n'épargnant aucun de ceux qu'on prenait les armes à la main ; un décret, promulgué à son de trompe, annonça que les villes, bourgs ou villages qui donneraient asile aux *camisards* seraient livrés aux flammes, et défendit de leur fournir des vivres, sous peine de mort. On intima à Cavalier l'ordre de quitter sans délai la province : ce chef obéit. Le baron d'Aigaliers, tout en servant les intérêts du roi, ne s'était jamais montré disposé à embrasser la religion de l'État, comme on l'y excitait : cette conduite, qui indisposa les ministres de Louis XIV, augmenta l'influence du baron, qui s'en servit d'une manière profitable au bien du pays. Il recruta des soldats parmi les protestants, et en composa une légion nombreuse et bien disciplinée, à la tête de laquelle il opérait de concert avec les troupes du maréchal de Villars, et causa ainsi un dommage prodigieux aux chefs des camisards ; car, ayant une connaissance parfaite des localités, il parvenait dans les retraites les plus secrètes, et soumettait les petites bandes autant par les exhortations que par la force. Villars déclare, dans ses *Mémoires*, que le baron d'Aigaliers contribua puissamment à l'entière pacification du Languedoc [1]. —Enfin, l'activité autant que la vigilance du maréchal déconcertèrent les révoltés. Les protestants aisés, qui désiraient jouir paisiblement de leur fortune, renoncèrent à prendre part à la lutte ; le consistoire secret perdit insensiblement son crédit; on cessa de payer les cotisations : des mesures sevères achevèrent la dissolution du parti. Le ma-

[1] Malgré la justice que lui rendait le maréchal de Villars, et nonobstant une protection aussi respectable, le baron d'Aigaliers tomba dans la disgrâce des ministres du roi; on lui laissa sa pension, mais il reçut l'ordre de sortir du royaume : trente de ses partisans l'accompagnèrent à Genève. Ennuyé de son exil, il revint peu de temps après en France, fut arrêté, et conduit au château de Loches, d'où il essaya de s'évader; il franchit un mur, tua la sentinelle, et fut tué à son tour par les soldats du poste (1705). Il laissa une fille qui se maria dans la famille de Brueys, et fut l'aïeule de l'amiral de ce nom, tué en Égypte à la bataille d'Aboukir. — Le baron d'Aigaliers avait composé des *Mémoires* fort intéressants que plusieurs historiens ont cités; mais ils ont disparu, et leur trace s'est perdue.

réchal fit publier (en 1704), avec un grand appareil, une amnistie en faveur de ceux qui viendraient remettre leurs armes; les *camisards*, qui mouraient de faim dans les cavernes où personne ne leur apportait à manger, accoururent en foule et se soumirent. Les plus exaltés seuls quittèrent le pays et passèrent à l'étranger.»

Le maréchal de Berwick succède à Villars. — Complot découvert.— Fin de la révolte des camisards (1705).

Les progrès des armées coalisées décidèrent Louis XIV à rappeler Villars sur le Rhin, pour l'opposer à Marlborough. Le maréchal de Berwick fut à sa place envoyé en Languedoc.

Les protestants, à la suite de la pacification de 1704, avaient été accueillis de la manière la plus empressée par les souverains étrangers : on avait organisé ces fugitifs en régiments, à Genève, à Bâle et à Nice; ceux qu'on jugea les plus habiles furent renvoyés sur les bords du Rhône, en qualité d'émissaires. Une année de repos avait rendu la confiance aux camisards : le consistoire secret se reconstitua subitement; l'Angleterre et la Hollande fournirent de l'argent; enfin, une vaste conspiration se forma sous les yeux de l'intendant Basville et du maréchal de Berwick. Basville, qui administrait depuis trente ans la province, devinait les mouvements des calvinistes aux moindres symptômes: cet homme vigilant découvrit que le feu devait être mis le même jour, à la même heure, dans les villes de Montpellier, de Nîmes, de Castres, d'Uzès, de Privas, de Milhau; que cet incendie deviendrait le signal d'un soulèvement général; qu'on devait profiter des premiers moments de confusion pour assassiner l'intendant, le maréchal, les officiers et les employés du gouvernement. Le duc de Savoie avait promis de seconder l'exécution de ce complot, en effectuant une irruption dans le Dauphiné; la flotte anglaise avait reçu l'ordre de paraître vers la même époque sur les côtes de la Méditerranée. Ce complot s'étendait dans la Guyenne, dans le Poitou, et même dans la Bretagne; mais sa découverte déjoua les desseins des ennemis de la France. Les conjurés arrêtés périrent dans les supplices, et l'avortement de cette dernière tentative assura définitivement la soumission des camisards, et la pacification des provinces qui avaient pris part à la rébellion.

Derniers troubles causés par le jansénisme. — Le *Nouveau Testament* du père Quesnel. — Condamnation de ce livre par le pape (1671-1709).

Les dernières années de Louis XIV furent troublées par des discussions religieuses qui avaient leur origine première dans le jansénisme dont, malgré la destruction de Port-Royal, tous les brandons n'étaient pas éteints. Les jansénistes voulaient toujours cabaler, et les jésuites, se rendre nécessaires. Le père Quesnel, prêtre de l'Oratoire, ami du célèbre Arnauld, et, jusqu'au dernier moment, compagnon de sa retraite, avait, dès l'année 1671, composé un livre de *Réflexions morales sur le Nouveau Testament*. Ce livre contenait quelques maximes favorables au jansénisme; mais, confondues dans une foule de maximes, saintes et pleines de cette onction qui gagne le cœur; l'ouvrage obtint un succès universel, et plusieurs évêques lui donnèrent de grands éloges. «Je sais même, dit Voltaire, que l'abbé Renaudot, l'un des plus savants hommes de France, étant à Rome la première année du pontificat de Clément XI, allant un jour chez ce pape, qui aimait les savants, et qui l'était lui-même, le trouva lisant le livre du père Quesnel : «Voilà, lui dit le pape, un livre excellent. «Nous n'avons personne à Rome capable d'écrire «ainsi. Je voudrais attirer l'auteur auprès de moi. » C'est le même pape qui depuis condamna le livre. — Il ne faut pourtant pas regarder ces éloges de Clément XI, et les censures qui suivirent les éloges, comme une contradiction. On peut être touché des beautés frappantes d'un ouvrage, et en condamner ensuite les défauts cachés.»

Un des prélats français qui avaient donné l'approbation la plus sincère au livre de Quesnel était le cardinal de Noailles, archevêque de Paris : le livre lui était dédié. Ce cardinal, plein de vertus et de science, le plus doux des hommes, le plus ami de la paix, protégeait quelques jansénistes sans l'être, et aimait peu les jésuites, sans leur nuire et sans les craindre.

Les jésuites jouissaient d'un grand crédit depuis que le père de La Chaise, gouvernant la conscience de Louis XIV, était, en effet, à la tête de l'Église gallicane. Le père Quesnel, qui les craignait, était retiré à Bruxelles avec quelques prêtres du parti janséniste. Il en était devenu chef après la mort d'Arnauld, et jouissait comme lui de cette gloire flatteuse de s'établir un empire secret, indépendant des souverains, de régner sur des consciences, et d'être l'âme d'une faction composée d'esprits éclairés. Les jésuites, plus répandus que sa faction, et plus puissants, découvrirent bientôt la retraite de Quesnel et de ses amis: ils obtinrent, en 1703, du roi d'Espagne Philippe V, l'ordre de faire arrêter ces solitaires. Quesnel fut mis dans les prisons de l'archevêché de Malines; mais un gentilhomme, qui crut que le parti janséniste le récompenserait en faisant sa fortune, perça les murs de la prison, et fit évader Quesnel, qui se retira à Amsterdam, où il mourut, en 1719, dans une extrême vieillesse, après avoir

contribué à former en Hollande quelques églises de jansénistes.

« Lorsqu'on l'arrêta, on saisit tous ses papiers, et on y trouva, continue Voltaire, tout ce qui caractérise un parti formé. Il y avait une copie d'un ancien contrat fait par les jansénistes avec Antoinette Bourignon, célèbre visionnaire, femme riche, et qui avait acheté, sous le nom de son directeur, l'île de Nord-Strand, près du Holstein, pour y rassembler ceux qu'elle prétendait associer à une secte de mystiques qu'elle avait voulu établir. — Cette Bourignon avait imprimé à ses frais dix-neuf gros volumes de pieuses rêveries, et dépensé la moitié de son bien à faire des prosélytes. Elle n'avait réussi qu'à se rendre ridicule, et même avait essuyé les persécutions attachées à toute innovation. Enfin, désespérant de s'établir dans son île, elle l'avait revendue aux jansénistes, qui ne s'y établirent pas plus qu'elle. — On trouva encore dans les manuscrits de Quesnel un projet plus coupable, s'il n'avait été insensé. Louis XIV ayant envoyé en Hollande, en 1684, le comte d'Avaux, avec plein pouvoir d'admettre à une trêve de vingt années les puissances qui voudraient y entrer, les jansénistes, sous le nom de *disciples de saint Augustin,* avaient imaginé de se faire comprendre de cette trêve, comme s'ils avaient été, en effet, un parti formidable, tel que celui des calvinistes le fut si longtemps. Cette idée chimérique était demeurée sans exécution; mais enfin les propositions de paix des jansénistes avec le roi de France avaient été rédigées par écrit. Il y avait eu certainement dans ce projet une envie de se rendre trop considérables; et c'en était assez pour être criminels. On fit aisément croire à Louis XIV qu'ils étaient dangereux. »

Le livre d'un auteur considéré comme séditieux ne pouvait être qu'un livre coupable. Les jésuites engagèrent le roi lui-même à en demander à Rome la condamnation. C'était, en réalité, faire condamner le cardinal de Noailles, qui en avait été le protecteur déclaré. « On se flattait avec raison que le pape Clément XI mortifierait l'archevêque de Paris. Il faut savoir que quand Clément XI était le cardinal Albani, il avait fait imprimer un livre tout moliniste de son ami le cardinal Sfondrate, et que M. de Noailles avait été le dénonciateur de ce livre. »

La condamnation du livre du père Quesnel eut lieu, en effet, dans l'année 1708; mais alors les affaires temporelles empêchèrent que cette affaire spirituelle, qu'on avait sollicitée, ne réussît. La cour de France était mécontente de Clément XI, qui avait reconnu l'archiduc Charles pour roi d'Espagne, après avoir reconnu Philippe V. On trouva des nullités dans son décret; il ne fut point reçu en France, et les querelles furent assoupies jusqu'à la mort du père de La Chaise, confesseur du roi, homme doux, avec qui les voies de conciliation étaient toujours ouvertes, et qui ménageait le cardinal de Noailles, l'allié de madame de Maintenon.

Intrigues du père Tellier, confesseur du roi, contre le cardinal de Noailles, protecteur de Quesnel (1709-1713).

Le père de La Chaise mourut, et le poste éminent de confesseur du roi fut donné à un autre jésuite, le père Tellier, « homme sombre, ardent, inflexible, cachant ses violences sous un flegme apparent. Le père Tellier fit tout le mal qu'il pouvait dans cette place, où il est trop aisé d'inspirer tout ce qu'on veut, et de perdre qui l'on hait. Il avait à venger ses injures particulières : les jansénites avaient fait condamner à Rome un de ses livres *sur les cérémonies chinoises;* il était mal personnellement avec le cardinal de Noailles, et il ne savait rien ménager. « Il remua toute l'Église de France. Il dressa, en 1711, des lettres et des mandements, que des évêques devaient signer. Il leur envoyait des accusations contre le cardinal de Noailles, au bas desquelles ils n'avaient plus qu'à mettre leur nom. »

Ces manœuvres furent découvertes, et n'en réussirent pas moins. La conscience du roi était alarmée par son confesseur, autant que son autorité était blessée par l'idée d'un parti rebelle. En vain le cardinal de Noailles lui demanda justice de ces mystères d'iniquité : le confesseur persuada le roi qu'il s'était servi de voies humaines pour faire réussir les choses divines; et comme, en effet, il défendait l'autorité et l'unité de l'Église, tout le fond de l'affaire lui était favorable.

Le cardinal s'adressa au dauphin, duc de Bourgogne; mais il le trouva prévenu par les lettres et par les amis de l'archevêque de Cambrai. — La faiblesse humaine entre dans tous les cœurs. Fénelon n'était pas encore assez philosophe pour oublier que le cardinal de Noailles avait contribué à le faire condamner; et Quesnel payait alors pour madame Guyon. — Le cardinal n'obtint pas davantage du crédit de madame de Maintenon. Cette seule affaire pourrait faire connaître le caractère de cette dame, qui n'avait guère de sentiments à elle, et qui n'était occupée que de se conformer à ceux du roi. Trois lignes de sa main au cardinal de Noailles développent tout ce qu'il faut penser, et d'elle, et de l'intrigue du père Tellier, et des idées du roi, et de la conjoncture. « Vous me connaissez assez pour sa-
« voir ce que je pense sur la découverte nouvelle;
« mais bien des raisons doivent me retenir de parler.
« Ce n'est point à moi à juger et condamner; je
« n'ai qu'à me taire et à prier pour l'Église, pour le

« roi et pour vous. J'ai donné votre lettre au roi ; « elle a été lue : c'est tout ce que je puis vous en « dire, étant abattue de tristesse. »

Le cardinal-archevêque, opprimé par un jésuite, ôta les pouvoirs de prêcher et de confesser à tous les jésuites, excepté à quelques-uns des plus sages et des plus modérés. Sa place lui donnait le droit dangereux d'empêcher Tellier de confesser le roi; mais il n'osa pas irriter à ce point son ennemi. « Je « crains, écrivit-il à madame de Maintenon, de « marquer au roi trop de soumission, en donnant les « pouvoirs à celui qui les mérite le moins; je prie « Dieu de faire connaître au roi le péril qu'il court « en confiant son âme à un homme de ce caractère. »

Bulle *Unigenitus*. — Irritation des esprits. — Plusieurs évêques refusent de l'accepter. — Projet de faire déposer le cardinal de Noailles par un concile national (1713-1715).

Au lieu d'employer l'autorité royale pour étouffer une querelle qui pouvait encore être éteinte, Louis XIV sollicita lui-même à Rome une nouvelle condamnation du père Quesnel, et obtint ainsi la fameuse bulle *Unigenitus*, qui remplit le reste de sa vie d'amertume. — Le père Tellier et son parti envoyèrent à Rome cent trois propositions à condamner. Le saint-office en proscrivit cent et une. La bulle fut donnée au mois de septembre 1713. « Elle vint, et souleva contre elle, dit Voltaire, toute la France. Le roi l'avait demandée pour prévenir un schisme, et elle fut près d'en causer un. La clameur fut générale, parce que, parmi ces cent et une propositions, il y en avait qui paraissaient à tout le monde contenir le sens le plus innocent et la plus pure morale [1].

« Une nombreuse assemblée d'évêques fut convoquée à Paris. Quarante acceptèrent la bulle pour le bien de la paix; mais ils donnèrent en même temps des explications pour calmer les scrupules du public. L'acceptation pure et simple fut envoyée au pape, et les modifications furent pour les peuples. Ils prétendaient par là satisfaire à la fois le pontife, le roi, et la multitude.

« Le cardinal de Noailles, et sept autres évêques de l'assemblée, ne voulurent ni de la bulle ni de ses correctifs. Ils écrivirent au pape pour demander ces correctifs à sa sainteté même. C'était un affront qu'ils lui faisaient respectueusement. Le roi ne le souffrit pas : il empêcha que la lettre ne parût, renvoya les évêques dans leurs diocèses, et défendit au cardinal de paraître à la cour.

« La persécution donna à cet archevêque une nouvelle considération dans le public. Sept autres évêques se joignirent encore à lui. C'était une véritable division dans l'épiscopat, dans tout le clergé, dans les ordres religieux. Tout le monde avouait qu'il ne s'agissait pas des points fondamentaux de la religion ; cependant il y avait une guerre civile dans les esprits, comme s'il eût été question du renversement du christianisme, et on fit agir des deux côtés tous les ressorts de la politique, comme dans l'affaire la plus profane. — Ces ressorts furent employés pour faire accepter la constitution par la Sorbonne. La pluralité des suffrages ne fut pas pour elle, et cependant elle y fut enregistrée. Le ministère avait peine à suffire aux lettres de cachet qui envoyaient en prison ou en exil les opposants. La bulle avait été, en 1714, enregistrée au Parlement, avec la réserve des droits ordinaires de la couronne, des libertés de l'Église gallicane, du pouvoir et de la juridiction des évêques; mais le cri public perçait toujours à travers l'obéissance. Le cardinal de Bissi, l'un des plus ardents défenseurs de la bulle, avoua, dans une de ses lettres « qu'elle n'aurait pas « été reçue avec plus d'indignité à Genève qu'elle « l'avait été à Paris. » Les esprits étaient surtout révoltés contre le père Tellier. Rien n'irrite plus qu'un religieux devenu puissant : son pouvoir paraît une violation de ses vœux, et s'il abuse de ce pouvoir, il est en horreur.

« Tellier osa assez présumer de son crédit sur le roi, pour lui proposer de faire déposer le cardinal de Noailles dans un concile national. » Afin de préparer ce concile, dans lequel il s'agissait de déposer un homme devenu l'idole de Paris et de la France par la pureté de ses mœurs, par la douceur de son caractère, et plus encore par la persécution, on voulut présenter, pour la faire enregistrer au Parlement, une déclaration par laquelle « tout évêque qui « n'aurait pas reçu la bulle purement et simplement « serait tenu d'y souscrire, ou poursuivi suivant la « rigueur des canons. » Le chancelier Voisin, secrétaire d'État de la guerre, dur et despotique, avait dressé cet écrit. Le procureur général d'Aguesseau,

[1] La bulle ou constitution donnée par le pape Clément XI, et qui tire son nom de ce qu'elle commence par les mots *Unigenitus Dei filius*, condamne cent une propositions tirées du livre du père Quesnel. « Ces propositions, dit l'abbé Bergier dans le *Dictionnaire de théologie*, se réduisent à cinq ou six chefs de doctrine, qui sont autant d'erreurs, et qui avoient été déjà condamnées dans les écrits de Baïus et de Jansenius. De même que ce dernier n'avoit fait son livre intitulé *Augustinus* que pour justifier les sentiments de Baïus, Quesnel fit le sien pour répandre, sous le masque de la piété, la doctrine de Jansenius. — La condamnation de Quesnel, non plus que celle de Jansenius, n'éprouva aucune contradiction dans la plus grande partie de l'Église catholique. Tous les théologiens non prévenus sentirent d'abord la fausseté et l'impiété de la doctrine censurée par la bulle *Unigenitus*, et la ressemblance parfaite de cette doctrine avec celle qu'Innocent X avoit proscrite en 1653; mais en France, où les esprits étoient en fermentation, et où l'erreur avoit fait de grands progrès, cette bulle excita beaucoup de troubles. »

plus versé que le chancelier Voisin dans les lois du royaume, et ayant alors ce courage d'esprit que donne la jeunesse, refusa absolument de s'en charger. Le premier président de Mesmes en remontra au roi les conséquences. On traîna l'affaire en longueur. Le roi était mourant. « Ces malheureuses disputes troublèrent et avancèrent ses derniers moments. Son impitoyable confesseur fatiguait sa faiblesse par des exhortations continuelles à consommer un ouvrage qui ne devait pas faire chérir sa mémoire. Les domestiques du roi, indignés, lui refusèrent deux fois l'entrée de la chambre, et enfin ils le prièrent de ne point parler au roi de *constitution*. Le roi mourut, et tout changea [1]. »

CHAPITRE XXV.

LOUIS XIV. — SUCCESSION D'ESPAGNE. — TESTAMENT DE CHARLES II.

Affaire de la succession d'Espagne. — Premier partage projeté de la monarchie espagnole. — Premier et deuxième testaments de Charles II en faveur du jeune prince de Bavière. — Mort de cet enfant. — Deuxième partage projeté de la monarchie de Charles II. — Indignation qu'elle cause à Madrid. — Intrigues de la reine en faveur d'un fils de l'empereur. — L'ambassadeur de France quitte Madrid. — Troisième testament du roi d'Espagne. — Il désigne pour son successeur le duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV. — Mort de Charles II. — Louis XIV accepte le testament de Charles II. — Il présente à sa cour Philippe, duc d'Anjou, comme roi d'Espagne. — Hommages rendus au jeune roi. — Départ de Philippe V pour l'Espagne. — Son mariage. — La princesse des Ursins. — Le cardinal d'Estrées.

(De l'an 1696 à l'an 1701.)

Affaire de la succession d'Espagne. — Premier partage projeté de la monarchie espagnole. — Premier et deuxième testaments de Charles II en faveur du jeune prince de Bavière. — Mort de cet enfant (1696-1699).

La guerre, interrompue par les traités de Riswick, recommença quatre ans après, alors que les peuples, mettant à profit la paix qu'ils avaient tant désirée, cherchaient à réparer leurs pertes par le commerce et par l'industrie. La mort prévue depuis longtemps du roi d'Espagne Charles II, et son testament, en furent les causes déterminantes.

Dès l'année 1698, l'état désespéré de sa santé fit prévoir sa fin prochaine; et chacun de ceux qui prétendaient être ses héritiers songea à prendre des mesures pour s'emparer d'une partie de ses dépouilles. — La loi qui transmet la couronne de mâle en mâle n'existait pas encore en Espagne. Louis XIV et l'empereur Léopold étaient au même degré parents de Charles II : tous deux descendaient de Philippe III par les femmes; mais Louis XIV était fils de l'aînée. — Le dauphin avait un plus grand avantage encore sur les enfants de l'empereur : il était petit-fils de Philippe IV, et les enfants de Léopold ne descendaient pas de ce roi. Les droits naturels appartenaient donc à la maison de France; mais l'empereur comptait pour établir et appuyer les siens premièrement sur les renonciations de Louis XIII et de Louis XIV à la couronne d'Espagne, sur sa qualité de chef de la maison d'Autriche, et sur le sang de Maximilien dont, ainsi que Charles II, il descendait. L'union presque toujours constante des deux branches autrichiennes, la haine encore plus constante de ces deux branches contre les Bourbons, l'aversion que la nation espagnole avait alors pour la nation française, enfin les ressorts d'une politique en possession de gouverner le conseil d'Espagne, semblaient donner quelque poids à ses espérances.

Rien ne paraissait plus naturel alors que de perpétuer le trône d'Espagne dans la maison d'Autriche. L'Europe entière s'attendait, avant la paix de Riswick, à voir la maison d'Autriche se maintenir sur le trône d'Espagne; mais la faiblesse de Charles II avait dérangé, dès l'année 1696, cet ordre de succession, et le nom autrichien avait été sacrifié en secret.

Le roi d'Espagne Charles II avait un petit-neveu, fils de l'électeur de Bavière, Maximilien-Emmanuel. La mère du roi, qui vivait encore, était bisaïeule de ce jeune prince de Bavière, alors âgé seulement de quatre ans [1]; et cette reine mère,

[1] VOLTAIRE, *Siècle de Louis XIV*.

[1] La généalogie suivante en offre la preuve :

PHILIPPE III, roi d'Espagne, eut trois enfants, un fils et deux filles :

La fille aînée, ANNE-MARIE, épousa, en 1615, Louis XIII, roi de France.	Le fils fut PHILIPPE IV, qui eut deux filles et un fils :	La fille cadette, MARIE-ANNE, épousa, en 1631, Ferdinand III, empereur.
Leur fils, LOUIS XIV, épousa, en 1660, MARIE-THÉRÈSE, fille aînée du roi d'Espagne Philippe IV.	CHARLES II.	Leur fils, LÉOPOLD, empereur, épousa, en 1666, MARGUERITE-THÉRÈSE, fille cadette de Philippe IV.
Leur fils fut MONSEIGNEUR, ou le GRAND DAUPHIN, père		Leur fille, MARIÈ-ANTOINETTE-JOSÈPHE, épousa l'électeur de Bavière, dont elle eut, en 1692,
Du duc de Bourgogne, du duc d'Anjou, et du duc de Berri.		JOSEPH-FERDINAND-LÉOPOLD DE BAVIÈRE, nommé, à l'âge de quatre ans, héritier de toute la monarchie espagnole.

quoique étant de la maison d'Autriche, comme fille de l'empereur Ferdinand III, avait obtenu de son fils que la race impériale fût déshéritée. Piquée contre la cour de Vienne, elle avait jeté les yeux sur ce prince bavarois, sortant du berceau, pour le destiner à la monarchie d'Espagne et du Nouveau Monde. Charles II, alors gouverné par elle, fit, en 1696, un testament secret en faveur du prince électoral de Bavière; mais à la mort de la reine mère, la reine d'Espagne (quoique princesse bavaroise, était attachée à la maison d'Autriche, l'empereur était son beau-frère) fit déchirer à Charles II le testament qu'il avait fait, et lui fit promettre qu'il n'aurait jamais d'autre héritier qu'un fils de l'empereur Léopold, et qu'il ne ruinerait pas la maison d'Autriche. Les choses étaient en ces termes à la paix de Riswick. Les maisons de France et d'Autriche se craignaient et s'observaient, et elles avaient l'Europe à craindre. L'Angleterre et la Hollande, alors puissantes, dont l'intérêt était de tenir la balance entre ces souverains, ne voulaient point permettre que la même tête pût porter, avec la couronne d'Espagne, celle de l'Empire ou celle de France.

«Louis XIV, dit Voltaire, ne pouvait souffrir qu'un fils de l'empereur recueillît la succession de Charles II, et il ne pouvait lui-même la demander. Un de ses ministres, le marquis de Torcy, imagina de faire un partage de la monarchie espagnole, pendant que Charles II vivait encore. Il communiqua sa pensée au comte de Portland, ambassadeur de Guillaume III auprès de Louis XIV. — Le roi Guillaume entra vivement dans ce projet nouveau. Il disposa, dans La Haye (octobre 1698), avec le comte de Tallard, de la succession d'Espagne. — On donnait au jeune prince de Bavière l'Espagne et les Indes occidentales, sans savoir que Charles II lui avait déjà légué auparavant tous ses États. Le dauphin, fils de Louis XIV, devait posséder Naples, la Sicile et la province de Guipuscoa, avec quelques villes. On ne laissait à l'archiduc Charles, second fils de l'empereur Léopold, que le Milanais, et rien à l'archiduc Joseph, fils aîné de Léopold, héritier de l'Empire.

Le sort d'une partie de l'Europe et de la moitié de l'Amérique ainsi réglé, Louis XIV promit de renoncer à la succession entière de l'Espagne. Le dauphin fit la même promesse. La France croyait gagner des États; l'Angleterre et la Hollande croyaient affermir le repos d'une partie de l'Europe : mais toute cette politique fut vaine. Le roi moribond, apprenant qu'on déchirait sa monarchie de son vivant, fut indigné; et par un second testament (novembre 1698), rendit au jeune prince de Bavière l'héritage qu'il lui avait ôté; mais la mort de cet enfant (février 1699) fit recommencer toutes les négociations et les intrigues à Madrid, à Vienne, à Versailles, à Londres, à La Haye, et à Rome.

Deuxième partage projeté de la monarchie de Charles II. — Indignation qu'elle cause à Madrid. — Intrigues de la reine en faveur d'un fils de l'empereur. — L'ambassadeur de France quitte Madrid (1699-1700).

Louis XIV, le roi Guillaume, et les états généraux, disposèrent encore une fois en idée de la monarchie espagnole (mars 1700). Ils assignaient à l'archiduc Charles, fils puîné de l'empereur, la part qu'ils avaient auparavant donnée à l'enfant qui venait de mourir. Le fils de Louis XIV devait posséder Naples et la Sicile, et tout ce qu'on lui avait assigné par la première convention. — On donnait Milan au duc de Lorraine, et la Lorraine, si souvent envahie et si souvent rendue par la France, devait y être annexée pour jamais.

Ce traité, qui mit en mouvement la politique de tous les princes pour le traverser ou pour le soutenir, fut aussi inutile que le premier. — L'empereur n'en voulut point, parce qu'il espérait avoir toute la succession.

Quand ce nouveau partage fut connu à la cour de Madrid, le roi fut sur le point de succomber à sa douleur, et la reine fut transportée d'une si vive colère, qu'elle brisa les meubles de son appartement, et surtout les glaces et les autres ornements qui venaient de France.

Ces partages imaginaires, ces intrigues, ces querelles, tout cela n'était qu'un intérêt personnel. La nation espagnole était comptée pour rien. On ne la consultait pas, on ne lui demandait pas quel roi elle voulait. On proposa à Charles II d'assembler les cortès; mais il repoussa cette proposition. — Alors ce malheureux prince, qui se voyait mourir à la fleur de son âge, voulut donner tous ses États à l'archiduc Charles, neveu de sa femme, second fils de l'empereur. Il n'osait les laisser au fils aîné, tant le système de l'équilibre prévalait dans les esprits, et tant il était sûr que la crainte de voir l'Espagne, le Mexique, le Pérou, de grands établissements dans l'Inde, l'Empire, la Hongrie, la Bohême, la Lombardie, dans les mêmes mains, armerait le reste de l'Europe. — Il demandait que l'empereur Léopold envoyât son second fils Charles à Madrid, à la tête de dix mille hommes; mais ni la France, ni l'Angleterre, ni la Hollande, ni l'Italie, ne l'auraient alors souffert : toutes voulaient le partage. L'empereur ne voulait point envoyer son fils à la merci du conseil d'Espagne, et ne pouvait y faire passer dix mille hommes. Il voulait seulement faire marcher des troupes en Italie pour s'assurer cette partie des États de la monarchie autrichienne espagnole.

Il arriva, pour le plus important intérêt entre deux grands rois, ce qui arrive tous les jours entre des particuliers pour des affaires légères. On disputa, on s'aigrit : la fierté allemande révoltait la hauteur castillanne. La comtesse de Perlipz, qui gouvernait la femme du roi mourant, aliénait les esprits qu'elle eût dû gagner à Madrid; et le conseil de Vienne les éloignait encore davantage par ses hauteurs. — Le jeune archiduc, qui fut depuis l'empereur Charles VI, appelait toujours les Espagnols d'un nom injurieux. Il apprit alors combien les princes doivent peser leurs paroles. Un évêque de Lérida, ambassadeur de Madrid à Vienne, mécontent des Allemands, releva ces discours, les envenima dans ses dépêches, et écrivit lui-même des choses plus injurieuses pour le conseil d'Autriche, que l'archiduc n'en avait prononcé contre les Espagnols. «Les ministres de Léopold, écrivait-il, ont «l'esprit fait comme les cornes des chèvres de mon «pays, *petit, dur* et *tortu*.» Cette lettre devint publique. L'évêque de Lérida fut rappelé; et à son retour à Madrid, il ne fit qu'accroître l'aversion des Espagnols contre les Allemands.

Autant le parti autrichien révoltait la cour de Madrid, autant le marquis (depuis duc) d'Harcourt, ambassadeur de France, se conciliait tous les cœurs par la profusion de sa magnificence, par sa dextérité, et par le grand art de plaire. Reçu d'abord fort mal à la cour de Madrid, il souffrit tous les dégoûts sans se plaindre; trois mois entiers s'écoulèrent sans qu'il pût avoir audience du roi. Il employa ce temps à gagner les esprits. Ce fut lui qui, le premier, fit changer en bienveillance cette antipathie que la nation espagnole nourrissait contre la française depuis Ferdinand le Catholique; et sa prudence prépara les temps où la France et l'Espagne renouèrent les anciens nœuds qui les avaient unies avant ce Ferdinand, de couronne à couronne, de peuple à peuple, et d'homme à homme. Il accoutuma la cour espagnole à aimer la maison de France; ses ministres à ne plus s'effrayer des renonciations de Marie-Thérèse et d'Anne d'Autriche; et Charles II lui-même à balancer entre sa propre maison et la maison de Bourbon.

L'empereur priait, menaçait; le roi de France représentait ses droits, mais sans jamais oser demander pour un de ses petits-fils la succession entière; il ne s'occupait qu'à flatter le malade. Les Maures assiégèrent Ceuta : aussitôt le marquis d'Harcourt offrit des vaisseaux et des troupes à Charles II, qui en fut sensiblement touché. Mais la reine en fut effrayée : elle craignit que son mari n'eût trop de reconnaissance, et refusa sèchement ce secours.

On ne savait encore quel parti prendre dans le conseil de Madrid, et Charles II approchait du tombeau, plus incertain que jamais. — L'empereur Léopold, piqué, rappela son ambassadeur, le comte de Harrach; mais bientôt après il le renvoya à Madrid, et les espérances en faveur de la maison d'Autriche se rétablirent. Le roi d'Espagne écrivit à l'empereur qu'il choisirait l'archiduc pour son successeur. — Alors le roi de France, menaçant à son tour, assembla une armée vers les frontières d'Espagne, et ce même marquis d'Harcourt fut rappelé de son ambassade pour commander cette armée. Il ne resta à Madrid qu'un officier d'infanterie qui avait servi de secrétaire d'ambassade, et qui fut chargé des affaires, comme le dit le marquis de Torcy dans ses *Mémoires*.

Troisième testament du roi d'Espagne. — Il désigne pour son successeur le duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV. — Mort de Charles II (1700).

Le roi moribond, menacé tour à tour par ceux qui prétendaient à sa succession, voyant que le jour de sa mort seroit celui de la guerre, que ses États allaient être déchirés, tendait à sa fin sans consolation, sans résolution, et au milieu des inquiétudes. — Dans cette crise violente, le cardinal Porto-Carrero, archevêque de Tolède, le comte de Monterey, et d'autres grands d'Espagne, voulurent sauver leur patrie. Ils se réunirent pour prévenir le démembrement de la monarchie.— Leur haine contre le gouvernement allemand fortifia, dans leurs esprits, la raison d'État, et servit la cour de France sans qu'elle le sût. Ils persuadèrent à Charles II de préférer un petit-fils de Louis XIV à un prince éloigné d'eux, hors d'état de les défendre. Ce n'était point anéantir les renonciations solennelles de la mère et de la femme de Louis XIV à la couronne d'Espagne, puisqu'elles n'avaient été faites que pour empêcher les aînés de leurs descendants de réunir sous leur domination les deux royaumes, et qu'on ne choisissait point un aîné. C'était, en même temps, rendre justice aux droits du sang, c'était conserver la monarchie espagnole sans partage. Le roi, scrupuleux, fit consulter les théologiens, qui furent de l'avis de son conseil; ensuite, tout malade qu'il était, il écrivit de sa main au pape Innocent XII, et lui fit la même consultation. Le pape, qui croyait voir dans l'affaiblissement de la maison d'Autriche la liberté de l'Italie, écrivit au roi : «Que les lois de «l'Espagne et le bien de la chrétienté exigeaient «de lui qu'il donnât la préférence à la maison de «France.» La lettre du pape est du 16 juillet 1700. Il traita ce cas de conscience d'un souverain comme une affaire d'État, tandis que le roi d'Espagne fai-

sait de cette grande affaire d'État un cas de conscience [1].

Charles II fit un troisième testament, qu'on crut longtemps être le seul, et donna tous ses États au duc d'Anjou. On saisit un moment où sa femme n'était pas auprès de lui pour le faire signer. Après avoir ainsi préparé la ruine de sa maison et la grandeur de la maison de France, ce malheureux prince languit encore un mois, et acheva enfin, à l'âge de trente-neuf ans, le 1er novembre 1700, la vie obscure qu'il avait menée sur le trône. «Peut-être, dit Voltaire, n'est-il pas inutile, pour faire connaître l'esprit humain, de dire que, quelques mois avant sa mort, ce monarque fit ouvrir, à l'Escurial, les tombeaux de son père, de sa mère, et de sa première femme, Marie-Louise d'Orléans, dont il était soupçonné d'avoir souffert l'empoisonnement. Il baisa ce qui restait de ces cadavres, soit qu'en cela il suivît l'exemple de quelques anciens rois d'Espagne, soit qu'il voulût s'accoutumer aux horreurs de la mort, soit qu'une secrète superstition lui fit croire que l'ouverture de ces tombes retarderait l'heure où il devait être porté dans la sienne. — Ce prince était né aussi faible d'esprit que de corps; et cette faiblesse s'était répandue sur ses États. C'est le sort des monarchies que leur prospérité dépende du caractère d'un seul homme. Telle était la profonde ignorance dans laquelle Charles II avait été élevé, que, quand les Français assiégèrent Mons, il crut que cette place appartenait au roi d'Angleterre. Il ne savait ni où était la Flandre, ni ce qui lui appartenait en Flandre. Ce roi laissa au duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV, tous ses États, sans connaître ce qu'il lui laissait.»

Le testament de Charles II fut si secret, que le comte de Harrach, ambassadeur de l'empereur, se flattait encore que l'archiduc était reconnu successeur. Il attendit longtemps l'issue du grand conseil qui se tint immédiatement après la mort du roi. Le duc d'Abrantès vint à lui à bras ouverts; l'ambassadeur ne douta pas, dans ce moment, que l'archiduc ne fût roi, quand le duc lui dit en l'embrassant: *Vengo à despedirme de la casa de Austria.* «Je viens prendre congé de la maison d'Autri-«che.»

«Ainsi, après deux cents ans de guerres et de négociations pour quelques frontières des États espagnols, la maison de France eut, d'un trait de plume, la monarchie tout entière, sans traités, sans intrigues, et sans même avoir eu l'espérance de cette succession.»

[1] Voltaire, *Siècle de Louis XIV.* — Nous avons emprunté textuellement à cet historien la plupart des détails relatifs à la succession de Charles II. Voltaire a écrit cette partie de son histoire sur d'excellents *Mémoires*, et d'après les récits des principaux personnages qui avaient pris part à ce grand événement.

Louis XIV accepte le testament de Charles II. — Il présente à sa cour Philippe, duc d'Anjou, comme roi d'Espagne. — Hommages rendus au jeune roi (1700).

Le testament de Charles II fut à la cour de France l'objet de graves réflexions; on délibéra en conseil extraordinaire *si le roi devait accepter ou refuser*. Une acceptation pouvait rallumer une guerre générale; tandis que le dernier traité de partage donnait à la France *des avantages certains*, que le désir d'établir un petit-fils de France sur le trône d'Espagne pouvait compromettre. La question du refus et celle de l'acceptation furent donc vivement débattues. Louis XIV, dans sa perplexité et son incertitude, disait: «Quelque parti que je prenne, «je sais bien que je serai blâmé.»

Les *lettres inédites* de Duché de Vanci, publiées pour la première fois en 1830, donnent des détails curieux sur ce qui se passa alors en France.

«Le mardi 9 novembre 1700, le roi, étant à Fontainebleau, apprit que le roi d'Espagne Charles II étoit mort à Madrid le 1er du même mois; que l'on avoit ouvert dans le conseil de Castille son testament, portant que le feu roi appeloit le duc d'Anjou *à la succession entière de toute la monarchie d'Espagne;* qu'il lui substituoit le duc de Berry, et qu'à leur défaut, il déclaroit l'archiduc d'Autriche Charles, fils de l'empereur, son héritier universel, et après lui le duc de Savoie.»

«Ce monarque avait désigné pour régents du royaume après sa mort: la reine douairière d'Espagne, le cardinal Porto-Carrero, don Manuel Arias, président du conseil de Castille, le duc de Montalte, président du conseil d'Aragon, don Balthazar de Mendoza, grand inquisiteur, le comte d'Aguilar, conseiller d'État, et le comte de Benavente, grand d'Espagne. La reine n'avoit que sa voix dans le conseil...

«Le roi de France envoya chercher le dauphin, qui étoit à la chasse; et lorsqu'il fut venu, il tint avec ce prince et ses ministres un conseil dont les résolutions furent tenues secrètes.

«Le marquis de Castel-dos-Rios, ambassadeur d'Espagne, eut audience de S. M., dans laquelle il lui donna avis de la mort du roi son maître. Le dauphin et M. le marquis de Torcy furent présents à cette audience, où le testament du roi d'Espagne fut lu.

«On dit que l'ambassadeur, ayant eu ordre de la régence de supplier le roi de déclarer ses intentions touchant le testament de Charles II, lui dit en l'abordant: «Sire, Votre Majesté voit à ses pieds

—ET—

SALOON,

uméro 319 rue Septième,

& GUE

ème et Market,

«un homme qui a l'honneur de lui offrir vingt-deux «couronnes. Me sera-t-il permis de reconnaître au-«jourd'hui monseigneur le duc d'Anjou pour mon «maître?» — Le roi lui répondit: «*Je verrai.* — «Mais, sire, reprit l'ambassadeur, ce prince est «reconnu des Espagnols pour leur roi; m'ôterez-«vous la gloire d'être le premier à lui rendre mes «devoirs?» Sa Majesté lui dit: «Monsieur, vivez en «repos, l'on vous rendra toujours toute la justice «qui vous sera due.» L'ambassadeur ne put cacher la surprise que lui causoit une telle réponse; il dit à quelques seigneurs: «Il ne faut plus citer dé-«sormais la fierté espagnole, puisque le roi de «France paye d'un *je verrai* un présent comme «celui que je viens de lui offrir...»

Le roi revint aussitôt de Fontainebleau à Versailles, et y tint conseil. Une lettre de la régence lui était parvenue; la régence *redoublait d'instances*, afin d'obtenir le duc d'Anjou pour roi.

«Le mardi 16 septembre, le duc d'Anjou se trouva au lever du roi, et lui donna la chemise. Le roi, étant entré à l'ordinaire à son cabinet, après son lever, avec les princes, parla un moment en particulier avec le duc d'Anjou, fit appeler l'ambassadeur d'Espagne, et lui déclara particulièrement l'acceptation qu'il faisoit de la couronne d'Espagne pour Philippe d'Anjou, son petit-fils; il le fit ensuite passer dans le second cabinet où étoit ce prince avec ses frères. L'ambassadeur, que le roi de France présenta au nouveau roi d'Espagne, salua son roi à genoux, lui baisa la main, et à l'instant sortit du cabinet, et retourna dans le salon. — Le duc de Bourgogne et le duc de Berri embrassèrent alors le duc d'Anjou, et ils rentrèrent tous les trois dans le cabinet du conseil, dont Sa Majesté commanda à l'huissier d'ouvrir la porte des deux côtés, *ayant donné la droite* au nouveau roi d'Espagne.

«Aussitôt tous les seigneurs se rangèrent à droite et à gauche, comme à l'ordinaire, croyant que le roi alloit passer pour aller à la messe; mais Sa Majesté les ayant appelés en leur disant: «Messieurs, «venez saluer le roi d'Espagne», jamais surprise ne fut si grande que celle où se trouva toute la cour; chacun s'empressa de donner des marques à Leurs Majestés de la joie que ce grand événement causoit dans le cœur de tous les Français.

«Alors le roi (Louis XIV) fit appeler pour la seconde fois l'ambassadeur d'Espagne, qui entra suivi de son fils aîné et de plusieurs Espagnols. Sa Majesté lui dit, en lui montrant le duc d'Anjou: «Monsieur, saluez votre roi.» En même temps l'ambassadeur se jeta aux pieds de Philippe V, et lui baisa la main, les yeux remplis de larmes de joie; et s'étant relevé, il fit avancer son fils et les Espagnols de sa suite, qui en firent autant.—Louis XIV s'écria alors: «Quelle joie! il n'y a plus de Pyré-«nées; elles sont abîmées, et la France et l'Espagne «ne font plus qu'un!»

«Par un singulier effet de la volonté divine, dans ce moment l'envoyé de l'empereur, qui avoit demandé audience, vint annoncer à Sa Majesté qu'il étoit né un fils au roi des Romains. — Le roi témoigna la part qu'il y prenoit, et lui dit en même temps: «Et moi je vous apprends que monseigneur «le duc d'Anjou est roi d'Espagne.» Cette nouvelle imprévue, et la joie que ce ministre voyoit alors répandue sur tous les visages, lui causèrent un si furieux chagrin, qu'il envoya sur-le-champ chercher une chaise de poste, et partit pour Paris.

«Cette audience finie, le roi fit avancer le roi d'Espagne, et ils se mirent en marche pour aller à la messe. Le roi lui donna la droite le long des appartements, et dans la tribune, Sa Majesté jeta son carreau de côté, voyant qu'on n'en avoit pas préparé un pour le roi d'Espagne.

«Les deux rois revinrent de la messe dans le même ordre. Sa Majesté laissa le roi d'Espagne dans le grand appartement, où il fut salué de toute la cour, et, en particulier, du duc et de la duchesse de Bourgogne, du duc de Berri, et de la maréchale de La Motte (gouvernante des enfants de France), qui, par des larmes de tendresse, assura ce prince de la part respectueuse qu'elle prenoit à son avénement à la couronne. — Cet appartement lui fut destiné (au roi d'Espagne) pour le reste de son séjour en France. Le duc de Bourgogne et le duc de Berri le suivirent dans son cabinet, où il se retira; et il y eut entre eux beaucoup de pleurs répandus. On lui servit à dîner dans le grand cabinet, où il fut traité de la même manière que le roi, par le duc de Beauvilliers, premier gentilhomme de la chambre, le maître d'hôtel portant le bâton, *la nef*[1] étant sur la table, et les officiers demandant *à boire pour le roi d'Espagne.*»

Philippe V (c'est le nom que prit le nouveau roi) reçut les hommages et les félicitations du Parlement, des cours souveraines, de la municipalité et de l'Université de Paris; l'Académie française et quelques-uns des ambassadeurs étrangers se présentèrent ensuite. Le marquis de Bedmar et les principaux seigneurs espagnols qui se trouvaient en France se hâtèrent aussi de lui offrir des marques de leur respect.

La nouvelle de la reconnaissance, à Barcelone et à Bruxelles, de Philippe V comme roi d'Espagne, arriva au moment où l'ambassadeur de Hollande venait de la part des États Généraux prier le roi de

[1] Vase de vermeil où l'on mettait les serviettes et divers objets destinés au service particulier du roi.

France de refuser la couronne offerte à son petit-fils, et de s'en tenir au traité de partage. — M. de Torcy répondit, au nom de Louis XIV, «que Sa «Majesté n'avoit fait ce traité que pour procurer la «paix à toute l'Europe, et que le testament du feu «roi d'Espagne fournissant un moyen plus sûr pour «affermir cette paix tant desirée, Sa Majesté s'en «tenoit aux intentions de ce prince mourant.» — Cette réponse n'étant pas ce que ce ministre demandait, il retourna à Paris fort mécontent [1].»

Départ de Philippe V pour l'Espagne. — Son mariage. — La princesse des Ursins. — Le cardinal d'Estrées (1701).

«Philippe V sembloit né pour le trône où la fortune venoit de le placer. Doué d'un sang-froid inaltérable, dit madame de Maintenon dans ses *Lettres,* rien ne sera capable de lui faire perdre cette gravité dont il a été affublé dès le ventre de sa mère.»

Les adieux du roi et du grand dauphin à leur fils se firent à Sceaux (en décembre 1700). «Je n'oublierai jamais, écrit encore madame de Maintenon, la scène où nos princes firent éclater une tendresse si touchante les uns pour les autres. Quoiqu'il leur en ait coûté, j'en ai été ravie; je n'aurais jamais cru qu'on pût être prince et si sensible.»

Le roi d'Espagne fut conduit jusqu'à la frontière par ses deux frères, les ducs de Bourgogne et de Berri, et jusqu'en Espagne par plusieurs seigneurs français; il se sépara de ses frères, et passa la Bidassoa pour entrer dans son royaume, le 22 janvier 1701. Les Espagnols firent éclater à son arrivée une joie extraordinaire.

Le mariage de Philippe V avec Marie-Louise de Savoie, âgée de treize ans, sœur de la duchesse de Bourgogne, fut célébré le 11 septembre de la même année. «Cette princesse, dit le maréchal de Noailles dans ses *Mémoires,* étoit petite, mais d'une taille charmante, le teint fort beau, les yeux vifs et doux, pleine d'esprit et de raison, gracieuse, aimable, ne manquant pas de fierté, et faisant la reine à merveille.» Elle montra sur le trône un courage et une fermeté supérieure à son âge, et rare dans son sexe. «On reconnoissoit au jeune roi beaucoup de bon sens; mais de l'indolence, inspirée peut-être, ou augmentée, par la nécessité de se contraindre, et entretenue par un caractère froid et taciturne.»

Deux époux aussi jeunes, unis sans se connaître, étrangers l'un et l'autre dans leur nouveau royaume, avaient besoin d'une personne prudente et intelligente qui fût, pour ainsi dire, leur lien et leur guide. Louis XIV crut qu'ils trouveraient ce guide nécessaire dans la princesse des Ursins (Anne-Marie de La Trémouille de Noirmoutier), veuve en premières noces de Talleyrand, prince de Chalais, et, en secondes, du duc de Bracciano, grand d'Espagne, et chef de la maison des Ursins. «Cette dame avoit passé une partie de sa vie dans les pays étrangers, connoissoit les coutumes d'Espagne, et joignoit à tous ces avantages beaucoup d'esprit et de politesse. Elle parut plus capable que personne d'instruire la jeune princesse dans l'art de tenir une cour avec dignité. On espéroit qu'elle ne seroit pas regardée par les Espagnols comme étrangère, et cependant qu'elle le seroit assez pour ne prendre aucune part aux intrigues et aux cabales de la cour de Madrid [1].»

La princesse des Ursins, voulant se procurer un état à la cour d'Espagne, avait eu recours à madame de Maintenon, qu'elle avait connue dans sa mauvaise fortune, et qui en parla au roi. Louis XIV accueillit sa demande, et cette femme altière, riche, indépendante, obtint, «avec le titre de *camarera mayor,* le droit de prendre la robe de chambre du roi d'Espagne, lorsqu'il se mettoit au lit, de la lui donner avec ses pantoufles, lorsqu'il se levoit, l'agrément de ne faire des repas qu'en courant, d'être appelée quelquefois deux heures plus tôt qu'elle n'auroit voulu se lever, de rendre à la jeune reine tous les services intérieurs, et enfin l'avantage, dont elle se vante elle-même, de disputer d'adresse avec les femmes de chambre piémontaises de la jeune reine [2].» Mais elle voulait gagner la confiance des deux époux, et elle y parvint.

Louis XIV, dans le but de placer aussi auprès de son petit-fils un homme propre à conserver le bon accord entre le cabinet de Versailles et celui de Madrid, et à concilier les intérêts qui devaient leur être communs, rappela son ambassadeur à Venise, le cardinal d'Estrées, et l'envoya en Espagne [3].

[1] Duché de Vanci, *Lettres inédites.*

[1] Noailles, *Mémoires politiques et militaires.*

[2] «Je suis sûre, écrivait la princesse des Ursins à la maréchale de Noailles, que les femmes de chambre piémontaises de la reine ne lui laveront pas les pieds et ne la déchausseront pas aussi proprement que je le fais.»

[3] Le roi se servait volontiers, dans les affaires importantes, des prélats décorés de la pourpre, mais avec une restriction que Saint-Simon fait connaître en parlant du cardinal de Janson: «Les dépêches, dit-il, que le cardinal envoyoit de Rome, où il demeura sept ans, plaisoient si fort à Louis XIV, qu'à son retour le monarque dit en plein conseil qu'il regardoit comme un vrai malheur de ne pouvoir le faire ministre: «Puisqu'il a le bonheur d'être estimé capable par Votre Ma-«jesté, dit Torcy, pourquoi ne seroit-il pas admis au minis-«tère?» Le roi lui répondit: «Lorsqu'à la mort du cardinal «Mazarin j'ai pris le timon des affaires, j'ai résolu, avec «grande connoissance de cause, de ne faire jamais entrer «aucun ecclésiastique dans mon conseil, et les cardinaux «moins que les autres. Je m'en suis bien trouvé, et je ne «changerai pas. Il est vrai que celui-ci a une capacité supé-«rieure, et que je n'appréhenderois pas de lui les mêmes in-«convénients que j'aurois à craindre des autres; mais ce seroit «un exemple que je ne veux pas donner.»

Louis XIV croyait donner à son petit-fils l'homme le plus capable de son royaume; mais il ne s'apercevait pas que la tête de l'éminence, usée par le travail, n'avait plus la même force. «Quand on vieillit ensemble, dit un historien, il est rare de remarquer dans les autres les ravages du temps qu'on éprouve avec eux.»

CHAPITRE XXVI.

LOUIS XIV. — GUERRE DE LA SUCCESSION. — DÉSASTRES D'HOCHSTEDTT ET DE RAMILLIES.

Guerre de la succession. — Préparatifs respectifs de l'empereur et de Louis XIV. — Opérations militaires en Italie. — Combat de Chiari. — Surprise de Crémone. — Bataille de Luzzara. — Coalition de l'Angleterre, de la Hollande et de l'Empire. — Défection du duc de Savoie. — Conquêtes de la Savoie et du Piémont. — Victoires d'Eckeren, de Hochstedtt et de Spire. — Opérations de Marlborough en Allemagne. — Funeste bataille de Hochstedtt. — Siége de Turin. — Bataille et victoire de Cassano. — Défaite des Français à Ramillies. — Bataille de Turin. — Armistice en Italie. — Revers et succès en Espagne. — Victoire d'Almanza. — Bataille d'Oudenarde. — Siége et prise de Lille par les coalisés; belle défense de M. de Boufflers.

(De l'an 1700 à l'an 1708.)

Guerre de la succession. — Préparatifs respectifs de l'empereur et de Louis XIV (1700-1701).

La guerre dite *de la succession*, dont l'acceptation du testament de Charles II fut le principal prétexte, et qui a placé sur le trône d'Espagne une branche de la maison royale de France, est une des plus longues et des plus opiniâtres que Louis XIV ait eu à soutenir. Entreprise pour assurer à son petit-fils une couronne étrangère, elle mit son propre trône en péril. Elle dura treize ans. Après avoir combattu pour conquérir des États à Philippe V, Louis XIV eut à combattre pour défendre ses propres États.

Dès que les puissances de l'Europe eurent connaissance du testament qui plaçait la couronne d'Espagne sur la tête du duc d'Anjou, elles réclamèrent l'exécution du traité de 1699, et l'accord n'ayant pu se rétablir, les armes durent décider la question.

«L'empereur fit aussitôt une protestation publique : ce fut sa déclaration de guerre contre l'Espagne. Il n'en fit point contre la France : il n'était pas encore en mesure. Il recherchait des alliances, il fomentait des haines, il se préparait à la guerre.

«Ses premières opérations allaient être contre les possessions espagnoles d'Italie. Là il devait, à la vérité, se heurter contre des troupes françaises, mais non contre la France. Celles-ci n'étant qu'auxiliaires d'Espagne, il n'en résultait pas essentiellement une déclaration de guerre contre Louis XIV.

«L'empereur avait pour lui l'Empire, l'électeur palatin, la maison de Hanovre, la Souabe et la Franconie, dépendant du prince de Bade, les électeurs de Saxe et de Lunébourg. L'électeur de Brandebourg, possesseur d'une armée de 30,000 hommes, lui en donnait 8,000 pour obtenir le titre de roi.

«En outre, l'empereur réclamait les secours de l'Angleterre et de la Hollande : la première était l'ennemie naturelle de la France; la seconde était entièrement soumise à Guillaume et à quelques ennemis acharnés de Louis XIV. La résolution de ces puissances ne pouvait être douteuse.

«La guerre contre la France était imminente de toutes parts; il fallait songer à l'écarter ou à la soutenir.

«La Hollande ne voulait pas reconnaître Philippe V. — Louis XIV, par l'intervention du duc de Bavière, fit aussitôt entrer des troupes françaises dans les places de Nieuport, Oudenarde, Ath, Mons, Charleroi, Namur, Luxembourg. On venait de s'y emparer de 22 bataillons hollandais : on les rendit, sous la condition illusoire d'une vaine reconnaissance de Philippe V, que les États Généraux et Guillaume ne firent nullement attendre.

«Louis XIV resserra ses alliances avec l'électeur de Bavière, gouverneur de toutes les places des Pays-Bas, avec son frère, l'électeur de Cologne, évêque de Liége, ainsi qu'avec le duc de Wolfenbuttel, qui levait plus de 12,000 hommes au compte de la France. — Il chercha en même temps à négocier avec la Hollande, pendant qu'il l'entourait ainsi de toutes parts, depuis Anvers jusqu'à la Gueldre et la Meuse espagnole.

«Vers l'Italie, il entamait avec le duc de Savoie une négociation qui bientôt mit à sa disposition une armée piémontaise de 8,000 fantassins et de 2,500 cavaliers. — Il faisait passer dans le Milanais, par les États de ce prince, 40 bataillons et 52 escadrons de troupes françaises. — Il avait, comme possessions de l'Espagne, le royaume de Naples et de Sicile, le duché de Milan, les places maritimes de la Toscane et de la Sardaigne. — Il avait pour alliés les ducs de Mantoue et de Parme. — Il engageait les autres parties à former une ligue pour la liberté de l'Italie. C'étaient le pape, le grand-duc, le duc de Modène, les républiques de Venise, de Gênes, de Lucques et les feudataires.

«Enfin il excitait des troubles en Hongrie, et soutenait les protestants de l'Allemagne [1].»

[1] Le général DUVIVIER, *Observations sur la guerre de la succession d'Espagne*. — *Mémoires* de Feuquières, de Catinat, de Berwick et de Villars.

Opérations militaires en Italie. — Combat de Chiari. — Surprise de Crémone. — Bataille de Luzzara (1701-1702).

La guerre éclata d'abord en Italie, où étaient réunies les troupes du roi de France et du nouveau roi d'Espagne, commandées par Catinat, et auxquelles devaient bientôt s'adjoindre celles du duc de Savoie, nommé généralissime. Au début de la campagne, l'armée des deux couronnes était forte de 33,000 hommes; les garnisons et les troupes du duc de Savoie s'élevaient à 25,000 hommes.

L'armée impériale, composée de 30,000 hommes, dont 10,000 cavaliers, avait pour chef le prince Eugène.

Les opérations offensives commencèrent sur le plateau de Rivoli, qu'une victoire de Bonaparte devait un jour illustrer. L'armée ennemie manœuvrait pour franchir l'Adige. — Eugène, connaissant les positions et les moyens de Catinat, dont les forces étaient disposées le long de la rivière, fit passer le *canal blanc*, à Carpi, à la moitié de ses troupes. Il attaqua ensuite le village de Castagnaro, où l'infanterie française se trouvait isolée. Le comte de Tessé, qui n'était qu'à deux milles, vint la soutenir avec la cavalerie. Catinat accourut au milieu de l'action: à sa vue, les Français, quoique inférieurs en nombre, chargèrent trois fois, et avec avantage, les impériaux. Dans ce combat opiniâtre, Eugène fut blessé au genou, et le succès fut longtemps balancé; cependant les Français se replièrent sur le gros de l'armée, campée sur les bords du Mincio.

Les troupes impériales, après cet avantage, occupant le pays entre l'Adige et l'Adda, pénétrèrent dans le Bressan; Catinat crut alors devoir reculer, et camper derrière l'Oglio.

Cette retraite, nécessaire par suite du défaut de munitions, et approuvée par les meilleurs officiers, fut regardée à la cour comme l'opprobre des armées françaises. Le maréchal de Villeroi, que le roi affectionnait comme un vieil ami, promit de venger l'honneur de nos drapeaux, et obtint le commandement de l'armée de l'Italie. Animé d'un admirable patriotisme, le vainqueur de Staffarde et de la Marsaille ne refusa pas de servir sous ses ordres. En lui remettant le commandement, il voulut lui donner de prudents conseils: «Maréchal, ré«pondit Villeroi d'un ton ironique, le temps de la «prudence est passé, et je ne me pique pas de cir«conspection.»

Le duc de Savoie portait le titre de généralissime: Villeroi avait presque toute l'autorité; il ordonna d'attaquer, au poste de Chiari, près de l'Oglio, le prince Eugène, qui n'avait avec lui que 30,000 hommes, mais qui attendait un renfort de 10,000 soldats. Les généraux français représentèrent à Villeroi que ce poste était sans importance, qu'on ne gagnerait rien à le prendre, et qu'en ne le prenant pas on perdrait la réputation de la campagne: mais Villeroi, inébranlable dans ses opinions, voulait combattre avant l'arrivée des renforts attendus par Eugène; il dit d'un ton impérieux au duc de Savoie qu'il fallait marcher, et il envoya un de ses aides de camp porter à Catinat l'ordre d'attaquer. Le maréchal se fit répéter l'ordre trois fois, et dit ensuite à ses officiers: «Allons, messieurs, il faut «obéir.» On marcha aux retranchements. Le duc de Savoie, à la tête de ses troupes, montra de la valeur; l'attaque fut vive, mais infructueuse: les retranchements ennemis, garnis d'une puissante artillerie, opposèrent un obstacle qu'on ne put franchir. 3,000 Français furent tués en moins d'une heure: il fallut battre en retraite.

Dans le désordre de l'action, un officier dit à Catinat, qui cherchait à rallier les troupes: «Où «voulez-vous, maréchal, que nous allions... à la «mort?—La mort est devant nous, répondit Catinat, «mais la honte est derrière.» Cependant, voyant inutiles ses efforts pour rétablir les affaires, et couvert de blessures, le maréchal se borna à assurer, par de savantes manœuvres, la retraite de l'armée.

Après cette bataille sanglante, l'armée des deux couronnes resta cinq jours encore à la vue de Chiari; elle se retira ensuite sur les bords de l'Oglio, qu'elle quitta le 12 novembre pour aller prendre des quartiers de cantonnement dans le Crémonais, d'où partirent, pour le Piémont, toutes les troupes savoyardes.

Spectateur immobile de ces mouvements, le prince Eugène en profita en s'emparant de tout le Mantouan, Gaito et Mantoue exceptés.

Une perte fâcheuse fut celle de la Mirandole, que la souveraine de ce petit État livra aux impériaux: ils y trouvèrent plus de trois cents tonnes de poudre, deux mille fusils, et trente-trois pièces de canon.

Le duc de Modène leur livra encore la forteresse de Bersello; maîtres de cette place, ils prirent leurs quartiers d'hiver dans le Parmesan.

Le prince Eugène ne paraissait occupé que d'assurer le siége de Mantoue, déjà bloquée par un petit corps d'armée; mais c'était une ruse de guerre. Il songeait, en réalité, à enlever, par un coup de main, l'importante ville de Crémone, où se trouvait le quartier général de l'armée française. Cette place forte, munie d'une garnison nombreuse, était très-mal gardée. Un prêtre italien, d'intelligence avec Eugène, introduisit (dans la nuit du 31 janvier au 1er février 1702), par un aqueduc qui passait sous sa maison, 600 soldats allemands, qui égorgèrent sur-le-champ la garde de deux portes: Eugène en-

tra dans la ville à la tête de 4,000 hommes. — Villeroi, réveillé par le bruit d'une décharge de mousqueterie, monta aussitôt à cheval; mais au détour d'une rue il se trouva au milieu d'un escadron ennemi, qui le fit prisonnier. «Je vous offre dix mille «pistoles et un régiment, dit-il à l'officier qui le «gardait, si vous voulez me conduire à la citadelle. «— Il y a longtemps que je sers l'empereur, répon- «dit l'officier, et je ne commencerai pas aujourd'hui «à le trahir.» On emmena le maréchal hors de la ville. — Le gouverneur espagnol, qui combattait dans les rues avec quelques soldats, fut tué d'un coup de fusil.

Tous les généraux français, excepté les comtes de Revel et de Praslin, étaient tués ou faits prisonniers; le succès paraissait assuré pour les impériaux, qui déjà se croyaient maîtres de Crémone: tout à coup la face des affaires changea. Le colonel d'Entragues passait en revue, à une extrémité de la ville, le régiment royal des vaisseaux. Étonné d'entendre la fusillade, il se mit à la tête de ses soldats, entra dans le centre de Crémone, et arrêta par des prodiges de bravoure la marche des Allemands. Pendant qu'il les tenait en échec, le reste de la garnison prit les armes, et se précipita, comme un torrent impétueux, dans les rues et dans les places publiques. Eugène, ne comptant pas sur une résistance vigoureuse, n'avait pris avec lui que 4,000 hommes: il attendait un gros détachement qui devait arriver par le pont du Pô, alors gardé seulement par une centaine de soldats français, et vers lequel se dirigeaient, pour les en chasser, les cuirassiers allemands; mais, le guide des cuirassiers ayant été tué d'un coup de fusil, ces cavaliers prirent une rue pour une autre, et, allongeant ainsi leur chemin, trouvèrent à leur arrivée la porte du Pô défendue par un régiment irlandais. Après un combat sanglant, le courage des Allemands échoua contre la valeur de ces braves réfugiés. Ne pouvant les vaincre, Eugène voulut les gagner; il leur envoya un de leurs compatriotes, officier au service de l'empereur: «Le prince Eugène, dit cet officier «au colonel irlandais, vous offre, pour passer sous «ses drapeaux, une paye plus forte, des pensions «plus considérables; acceptez ces propositions avan- «tageuses, sinon votre perte est certaine; le prince «n'attend que mon retour pour vous attaquer avec «toutes ses forces, et vous tailler en pièces. — Si «nous ne sommes, répondit le colonel, taillés en «pièces qu'à votre retour, nous ne le serons pas de «sitôt! Je vous arrête, non comme l'envoyé respec- «table d'un général, mais comme un lâche subor- «neur; c'est par notre fidélité que nous voulons «mériter l'estime du prince Eugène, et non par une «vile trahison.»

Désespérant de vaincre l'honorable opiniâtreté de ce digne colonel, Eugène employa encore, sans succès, une autre ruse: «Maréchal, dit-il à Villeroi, «vous avez traversé la ville, et vous savez que nous «en sommes maîtres. Vous avez encore quelques ti- «railleurs sur le rempart: s'ils continuent le feu, je «les ferai tous passer au fil de l'épée; ordonnez- «leur de se rendre.» Devinant l'embarras de sa position, Villeroi se contenta de lui dire: «Je suis pri- «sonnier, j'ai perdu mes pouvoirs.»

Le combat recommença avec fureur; mais la résistance des Irlandais ne fléchit pas. Le pont sur le Pô fut coupé par ordre de Praslin; le secours qu'Eugène attendait ne put arriver, et Crémone fut sauvée. Eugène ne retira de la surprise de cette ville que l'avantage d'emmener Villeroi prisonnier.

L'armée française y gagna, car le duc de Vendôme succéda à Villeroi dans le commandement en chef.

Cet habile général, que Philippe V, le jeune roi d'Espagne, vint encourager par sa présence, rétablit promptement les affaires. Il enleva successivement aux impériaux tous leurs postes du Mantouan, et les força de lever le siége de Mantoue, qu'un corps aux ordres du prince de Vaudemont fut chargé de défendre contre de nouvelles attaques.

Vendôme marcha ensuite pour combattre Eugène, qui était posté entre le Pô et le Mincio. Dans cette marche, il battit un corps ennemi à Crostolo, succès qui lui ouvrit les portes de Reggio, de Modène et de Carpi.

Le 15 août 1702, au matin, Vendôme se dirigeait avec son armée, forte de 36,000 hommes, sur Luzzara, afin d'attaquer les ponts que les impériaux avaient établis sur le Pô. — Eugène, instruit de ce mouvement, passa le fleuve avec 30,000 hommes et 60 pièces de canon pour s'embusquer derrière une digue, et surprendre l'armée française à l'heure de son campement. Il faillit y réussir.

Un chef d'escadron, que Vendôme avait chargé d'éclairer sa marche, arrivé au pied de la digue du Zero, affluent du Pô, négligea de monter sur le sommet de la digue pour reconnaître le pays au delà. Tranquille sur la foi de son rapport, l'armée française dressait ses tentes. Cependant Eugène, avec une promptitude extrême, avait rangé son armée en bataille; l'infanterie était ventre à terre, derrière la digue. Un heureux hasard ruina ses combinaisons hardies, et détruisit ses espérances: un officier, chargé de placer des gardes avancées, monta par curiosité sur la digue du Zero, pour voir ce qu'il y avait de l'autre côté; apercevant les troupes allemandes rangées en bataille, il cria sur-le-champ: *Aux armes!* Les soldats accoururent en un instant sous leurs drapeaux, demandant à grands

cris le combat. Vendôme donna le signal : enflammés d'ardeur, ils attaquèrent avec furie ; le choc fut terrible, la victoire disputée, et la perte immense. Eugène perdit 5,000 hommes, et Vendôme 3,000. La nuit seule sépara les combattants.

Les impériaux et les Français s'attribuèrent respectivement l'honneur de la journée; mais le champ de bataille resta aux Français, qui prirent le lendemain Luzzara, jetèrent un pont sur le Pô, et s'emparèrent, peu de jours après, de Guastalla, preuves certaines, malgré un *Te Deum* chanté à Vienne, de la victoire de l'armée des deux couronnes.

L'officier envoyé à Versailles pour donner au roi les détails de cette journée se troubla dans son récit, ce qui fit rire aux éclats la jeune duchesse de Bourgogne : « Madame, lui dit gravement Louis XIV, « pensez-vous qu'il soit aussi aisé de raconter une « bataille qu'à M. de Vendôme de la gagner? »

Coalition de l'Angleterre, de la Hollande et de l'Empire. — Défection du duc de Savoie. — Conquêtes de la Savoie et du Piémont. — Victoires d'Eckeren, de Hochstedtt et de Spire.

Les premiers succès du prince Eugène en Italie avaient porté atteinte au prestige glorieux qui entourait les armes de Louis XIV. — Les Français avaient été vaincus par les seules troupes de l'Empire ; il semblait qu'une coalition dût les écraser. Cette coalition se forma. Le 15 mai 1702 l'Angleterre, les états généraux de Hollande et l'empereur déclarèrent la guerre à la France.

Guillaume III venait de mourir furieux contre Louis XIV, qui avait reconnu les droits légitimes du fils de Jacques II. — La reine Anne, quels que fussent ses sentiments secrets, se vit forcée de céder au vœu de la nation anglaise, et de se joindre aux Hollandais et aux impériaux contre le roi qui donnait asile à son frère : ce fut elle qui choisit pour général le comte de Marlborough, déjà fameux. En recevant sa déclaration de guerre, Louis XIV s'écria : « On voit bien que je deviens vieux, puisque « les femmes me font la guerre. »

Le général anglais fut nommé généralissime des troupes de la coalition, réunies dans les Pays-Bas et sur le Rhin, où la campagne de 1702 commença par le siége de Kaiserlautern. Cette place, défendue par six bataillons français, capitula après deux mois d'un siége durant lequel les coalisés perdirent 8,000 hommes.

L'armée de Flandre, où se trouvait le duc de Bourgogne, était commandée par le maréchal de Boufflers. Elle passa la Meuse, et manœuvra pendant plusieurs semaines sans engager d'action importante, et sans pouvoir empêcher les coalisés de prendre plusieurs places fortes, telles que Venloo, Ruremonde et Liége.

Les coalisés obtinrent aussi des succès sur le Rhin et en Alsace, où le prince de Bade s'empara de Landau, tandis que l'électeur de Bavière, allié des Français, prenait Ulm et diverses places sur le Danube. — Villars, en tentant de le rejoindre, se fit battre à Friedlingen par le prince de Bade.

Le comte de Tallard termina glorieusement cette campagne de 1702, malheureuse pour les Français, par la prise de Traherbach, de Trèves, places importantes, et commença la campagne de 1703 en s'emparant d'Offembourg, de Rastadt et de Kell.

L'année 1703 s'ouvrit sous de fâcheux auspices par la défection du roi de Portugal et du père de la duchesse de Bourgogne, le duc de Savoie, que le désir d'agrandir ses États engagea à se tourner contre Louis XIV; elle fut néanmoins marquée par plusieurs avantages pour les Français.

Le duc de Vendôme, chargé de punir la trahison de Victor-Amédée, s'empara de la Savoie, du Piémont, et battit les impériaux à San-Sebastiano.

L'électeur de Bavière gagna sur les troupes de l'Empire la bataille de Passaw, et prit Ratisbonne.

Le maréchal de Vilieroi, qui avait recouvré sa liberté, commandait l'armée de Flandre, conjointement avec Boufflers; il prit Tongres. Boufflers battit les Hollandais à Eckeren. Mais les coalisés s'étaient rendus maîtres de Bonn et des lignes de Vaës, deux opérations où se signala l'ingénieur Cohorn, qui avait mérité le beau surnom de *Vauban hollandais*. Ils firent ensuite heureusement le siége de Hui, sur la Meuse, qui capitula après une belle défense. Cette prise fut suivie de celle de Limbourg et de Gueldre. — Marlborough tenta vainement de forcer à une bataille générale Villeroi, qui avait ordre de l'éviter. Le maréchal, devenu prudent, sut garder habilement la défensive.

Villars battit seul les impériaux près d'Augsbourg, à Munderlingen, et força le duc de Bavière à les battre avec lui à Hochstedtt.

La forte ville de Brisach fut forcée de capituler après treize jours de tranchée, et de se rendre au duc de Bourgogne, qu'assistaient Vauban et Tallard. Maître de Brisach, le maréchal de Tallard assiégea et reprit Landau après avoir battu, devant Spire, les impériaux sous les ordres du prince de Hesse-Cassel, qui, dans une action sanglante, perdirent leur artillerie, leurs bagages, 60 drapeaux, 3,000 prisonniers, et eurent 7,000 hommes tués ou blessés.

Opérations de Marlborough en Allemagne. — Funeste bataille de Hochstedtt (1704).

« Louis XIV (dit le général Duvivier), regardant ses projets de l'année 1703 comme autant avancés

qu'on pouvait espérer dans une seule campagne, résolut de les poursuivre sans y rien changer. En conséquence : — En Flandre, Villeroi et Bedmar durent défendre les lignes et s'opposer à toutes tentatives des ennemis ; — sur la Moselle, Coigny dut également couvrir la frontière ; — sur le Rhin, Tallard dut observer et menacer les lignes de Stolhoffen, couvrir l'Alsace, chercher à communiquer avec la Bavière.—L'électeur et Marsin avaient besoin de recrues et de munitions ; on leur en destina. Leur première opération devait être de venir les recevoir de Tallard ; leur seconde, de pousser vivement la guerre contre l'Empire et contre les cercles pour détacher quelques-uns de ceux-ci. — Vendôme devait, en Italie, achever la ruine du duc de Savoie, et expulser totalement les impériaux. — Enfin, en Espagne, quelques renforts, joints aux troupes de ce royaume, étaient destinés à marcher contre le Portugal.

« Ces projets supposaient chez les ennemis des dispositions semblables à celles qu'ils avaient adoptées l'année précédente. Mais, instruits par l'expérience, ils mirent à profit ses leçons et le répit qu'on leur avait donné. — Ils résolurent de ne rien envoyer en Italie, de se mettre sur la défensive en Flandre, de tirer de ce pays un renfort d'Anglo-Hollandais, de rassembler ainsi en Allemagne de fortes masses pour intercepter toute communication entre la France et l'électeur, et pour écraser l'armée combinée de ce prince. — Pour soutenir ces dispositions, une diversion politique et militaire en Espagne fut décidée, et l'archiduc Charles, déjà déclaré roi de cet État, dut s'y rendre avec une flotte et des troupes. »

Les coalisés n'eurent pas à se louer beaucoup de cette diversion en Espagne. — Le duc de Berwick y fit avec avantage la guerre à l'archiduc, qui était soutenu par un corps de troupes anglaises et hollandaises commandées par Schomberg.

En Italie, Vendôme obtint de nouveaux succès. Il s'empara du duché de Modène et de la principauté de la Mirandole, dont les souverains, abandonnant l'alliance française, avaient traité avec l'empereur, et il chassa de la Lombardie les troupes impériales.

En Flandre, l'ennemi bombarda inutilement Namur.

Ce fut en Allemagne que la guerre se fit avec toute l'énergie qu'inspirait la grandeur des intérêts mis en jeu.

Marlborough y commandait toutes les forces des coalisés. Il attaqua et battit près de Donawerth l'armée franco-bavaroise, passa le Danube, et s'établit dans la Bavière, qui fut livrée aux mêmes violences dont plusieurs années auparavant le Palatinat avait été victime.

Le maréchal de Tallard accourut au secours de l'électeur et de Marsin. Un conseil de guerre eut lieu, et les deux armées réunies s'établirent dans la plaine de Bleinheim près de Hochstedtt, longue de deux lieues, bornée à l'orient par la Warnitz, à l'occident et au nord, par les bois de Schellenberg, et au midi, par le Danube.

Là fut livrée, le 13 août 1704, une bataille funeste aux armes françaises.

Le camp des coalisés, adossé à une partie du bois, avait sur son front le village de Bragstedtt, et un gros ruisseau qui le séparait du camp des Franco-Bavarois, s'étendant de Bleinheim à Lutzingen, au bord du bois.

Les forces des deux armées étaient à peu près égales, 50,000 hommes environ. Tallard commandait la droite française, composée des meilleures troupes ; l'électeur, avec Marsin, dirigeait la gauche, composée de Bavarois et de Français.

Eugène commandait la droite des coalisés, composée d'impériaux ; Marlborough, la gauche, composée d'Anglais et de Hollandais. Cette armée fit, le 12, de grand matin, quelques mouvements ; elle jeta un pont sur le Kessel ; une vive fusillade inquiéta les travailleurs ; l'ouvrage ne fut achevé que sur les deux heures après minuit : s'avançant alors sur neuf colonnes, l'armée se trouva bientôt devant le camp français.

Tallard était si mal servi, qu'il ne connut que vers sept heures la marche des alliés, dont un brouillard épais cachait les mouvements ; il était dans une si grande sécurité, qu'il envoya la cavalerie au fourrage ; mais détrompé par la vue des ennemis, il fit tirer trois coups de canon, afin de rappeler les fourrageurs, et battre la générale, pour rassembler l'armée.

Sur-le-champ l'armée se rangea en bataille : elle avait à sa droite Bleinheim, dans laquelle fut placée toute l'infanterie de la première ligne, avec une partie de la seconde, sous les ordres de M. de Clérambeau ; l'intervalle qui sépare ce village du Danube fut occupé par quatre régiments de dragons.

Au jugement de Feuquières [1], nos généraux firent, avant et après la bataille, douze fautes capitales : une des plus considérables fut de n'avoir pas mis un corps d'infanterie au centre, et d'avoir séséparé les deux corps d'armée.

Tallard avait un esprit actif, pénétrant, fécond en ressources, et dans le courage, toute l'ardeur, toute la vivacité française, qui, s'accroissant encore dans l'action, ne laissait pas à son esprit assez de

[1] *Mémoires du marquis de Feuquières*, lieutenant général, etc.

liberté; il avait, d'ailleurs, un grand défaut pour un général, une vue si faible qu'il ne pouvait distinguer les objets à vingt pas. Celui qui commande a besoin du coup d'œil de l'aigle; son regard doit embrasser tous les points du champ de bataille.

Marsin avait de l'esprit, un sens droit, une grande valeur, mais peu d'expérience; n'ayant jamais commandé en chef, il avait les connaissances d'un officier, et non les talents d'un général : le bâton, qu'il venait de recevoir, n'en pouvait faire un Condé ni un Turenne.

L'électeur de Bavière, bon et sensible, chéri de ses sujets, ne passait pas pour un grand capitaine; il avait plus de bravoure que de fermeté, plus de projets vagues que de vues fixes et utiles, plus de magnanimité dans le cœur que d'application dans l'esprit.

Ces généraux avaient à vaincre, dans Marlborough et Eugène, la plus grande valeur unie aux plus grands talents.

L'action s'engagea au milieu du jour. L'armée des coalisés, pour combattre, avait à traverser un ruisseau, barrière qu'on pouvait rendre presque infranchissable, et qu'on se contenta de faire garder par trois bataillons, commandés par M. de Zurlauben. Le nombre, dans les premières tentatives, céda à la valeur. Un gros corps de Danois et d'Hanovriens, chargé d'ouvrir les passages, fut repoussé trois fois; mais, faute étrange, on ne soutint pas cette poignée de braves, qui, après avoir fait des prodiges, se retira, afin de n'être pas écrasée sans profit pour l'armée franco-bavaroise.

Bravant le feu tardif de notre artillerie, l'ennemi passa le ruisseau avec des pontons et des fascines, emporta deux moulins qui servaient de redoutes à Oberklau. Les Français se défendirent avec une rare valeur et taillèrent en pièces quatre régiments hollandais; couvert de blessures, le prince de Holstein-Ploën y fut fait prisonnier.

Tallard, qui avait fait la faute de négliger le précieux avantage du ruisseau, traversé presque sans résistance par les ennemis, les attendit sur la hauteur du village de Lutzingen.

Eugène s'avança à la tête de ses colonnes; l'infanterie prussienne et danoise chargea avec vigueur; mais la cavalerie impériale fut si effrayée par le feu des Français, qu'elle prit honteusement la fuite : Eugène ne put jamais la ramener au combat. Les Prussiens et les Danois, mal secondés, furent aussi culbutés et mis en pleine déroute, malgré les efforts de leur général pour les rallier.

Le duc de Wurtemberg ramena, un instant après, à la charge, la cavalerie impériale : elle fit oublier sa lâcheté par un grand courage; elle eut un moment la gloire de faire reculer les escadrons français; mais ceux-ci revinrent bientôt l'assaillir et la repoussèrent une seconde fois.

Cependant Marlborough, voyant qu'il ne fallait que vaincre cette cavalerie victorieuse pour couper toute communication entre les différents corps d'infanterie française distribués dans les villages, fit attaquer encore Oberklau. Le feu terrible des Français couvrit la terre de cadavres ennemis. Marlborough recula pour se mettre hors de la portée de nos pièces. Cette manœuvre heureuse empêchant l'infanterie du village de porter secours à la cavalerie, celle-ci se trouva seule exposée aux coups concertés de l'infanterie et de la cavalerie des Anglais.

Tallard, qui devait alors faire agir toute son infanterie, se contenta de mêler dans ses escadrons huit bataillons de nouvelles levées : ce petit corps culbuta la première ligne des Anglais. Que n'eût pas fait l'infanterie toute entière! L'armée française était jusque-là victorieuse; un instant changea la face des choses; le nombre l'emporta : la cavalerie recula vers Hochstedtt, abandonnant les huit bataillons, accablés, malgré leur grande bravoure, et poursuivis jusque dans les maisons.

Tallard, sans se décourager, rallia sa cavalerie, et la ramena lui-même à la charge. L'attaque fut impétueuse, mais aussi malheureuse que les précédentes. Le maréchal, couvert de blessures, voulut encore obtenir l'honneur de vaincre, ou au moins de mourir : il rallia de nouveau les débris de sa cavalerie; mais, ne pouvant en former qu'une ligne incapable de résister aux lignes ennemies, soutenues par une infanterie nombreuse, il ordonna, dans l'espérance de trouver une meilleure position, un mouvement rétrograde.

Marlborough, faisant regarder à ses soldats cette imprudente manœuvre comme une retraite forcée, tomba sur les prétendus fuyards, qui alors prirent réellement la fuite. Les alliés pénétrèrent entre les troupes de Tallard et la petite armée renfermée dans Bleinheim.

Le maréchal, qui avait pensé, mais un peu tard, à en retirer les dragons et l'infanterie, pour les porter au delà d'un ruisseau voisin, avait chargé de cette commission le major général de Maisoncelle. Ne voyant pas revenir cet officier, il s'avança pour exécuter lui-même une entreprise dont le succès aurait du moins épargné le plus grand des revers de la journée; mais « Bleinheim était déjà environné d'ennemis, et pour comble de malheur, la faiblesse de sa vue lui ayant fait prendre, dit Feuquières, un escadron ennemi pour un escadron français, il fut fait prisonnier par les troupes de Hesse : « Maréchal, c'est la revanche de Spire », lui dit le prince en l'abordant et le consolant ainsi

de l'idée de sa défaite par le souvenir de sa victoire.

Frappé comme d'un coup de foudre à la nouvelle de la captivité de Tallard, le commandant des troupes de Bleinheim, le comte de Clérambeau, perdit la tête, et trouva dans les flots du Danube une mort qu'il eût rendue honorable en combattant.

Tandis que, bien servi par la valeur des ses troupes, et surtout par les fautes de Tallard, Marlborough remportait à la gauche de si grands avantages, Eugène, avec ses Allemands, était loin d'avoir à la droite les mêmes succès. Déconcerté par l'électeur dans toutes ses manœuvres, il fut repoussé trois fois; la fortune semblait ne pas vouloir couronner ses efforts. Les troupes victorieuses à la gauche accoururent à son aide : il fit attaquer une troisième fois Oberklau, rempart que la sagesse et la bravoure de Blainville rendaient inexpugnable, et prit en flanc l'armée de Marsin. Ce maréchal soutint ses efforts avec un succès balancé; mais instruit de la défaite et de la captivité de Tallard, il en donna avis à l'électeur, qui sur-le-champ ordonna la retraite; elle s'effectua en bon ordre sur deux colonnes. Les défenseurs d'Oberklau et de Lutzingen, se voyant abandonnés par les ailes de l'armée, abandonnèrent aussi ces postes illustrés par leur courage, et rejoignirent les troupes qui se retiraient.

Maîtres du champ de bataille, il ne manquait aux vainqueurs que d'emporter Bleinheim. Ce village renfermait 11,000 hommes des plus anciens corps. Commandée par un général intelligent et brave, cette élite de l'armée se fût, l'épée à la main, ouvert un passage à travers les bataillons ennemis. L'intrépidité française a fait souvent de semblables prodiges; mais Clérambeau était mort, noyé dans le Danube. Ceux qui auraient dû le remplacer se laissèrent attaquer dans Bleinheim. On y vit cependant briller plusieurs traits de la valeur nationale. M. de Sivières tenta un coup audacieux : enflammant de son ardeur martiale les officiers d'Artois, de Provence, et de plusieurs autres régiments, il fondit à leur tête sur l'ennemi, comme on fait une sortie d'une place assiégée. Dans cette action furieuse, cette poignée de braves ouvrit la route par où aurait dû s'élancer le reste des bataillons; mais seule contre tant d'ennemis, la petite troupe fut forcée de rentrer dans le village.

Un officier français revint à cheval, un instant après, avec lord Orkney : « Est-ce un Anglais prisonnier que vous nous amenez? lui dit-on. — Non, « messieurs, je suis prisonnier moi-même, et je « viens vous dire qu'il n'y a d'autre parti pour vous « que de vous rendre prisonniers de guerre; voilà le « comte d'Orkney qui vous offre une capitulation. » Toutes ces vieilles bandes frémirent; le régiment de Navarre brisa ses armes et enterra ses drapeaux.

« L'Europe fut étonnée, dit Voltaire, que les meilleures troupes de France eussent subi, en corps, cette ignominie; mais, quelques années après, 14,000 Suédois se rendant aux Russes, à discrétion, en rase campagne, ont justifié les Français. » Mauvais raisonnement : le manque d'énergie des uns ne justifie pas la faiblesse des autres. — Villars blâma cette capitulation honteuse, et répondit, comme le vieil Horace, à ceux qui, pour la justifier, disaient : « Que vouliez-vous que fît ce corps contre tant d'ennemis? — *Qu'il mourût!* »

12,000 morts, 14,000 prisonniers faits par l'ennemi, l'artillerie, les équipages, les tentes, et un grand nombre de drapeaux perdus, furent les tristes résultats de cette funeste journée, où les coalisés eurent 5,000 hommes tués et 8,000 blessés.

« La bataille d'Hochstedtt, dit M. Duvivier, par l'effet moral qu'elle produisit, étant devenue célèbre, a été souvent citée. Son résultat a toujours été attribué aux belles combinaisons de Marlborough. C'est à tort. Le hasard, uniquement, lui donna la victoire, et nullement ses combinaisons premières. Si cet Anglais se fût rendu publiquement justice, il eût consacré *à la Fortune* le palais de la Victoire qu'on lui éleva. Celui qui, durant l'action même, montra du talent, fut Eugène. Avec 22,000 hommes, dont moitié cavalerie, il pressa si vivement les 33,000 hommes de Marsin, qu'il empêcha ce maréchal d'avoir ni avantage marqué ni le moindre répit. Il donna ainsi à Marlborough toutes les facilités désirables pour attaquer Tallard isolément. Il fut le seul qui se montra général sur ce champ de bataille d'Hochstedtt...

« Marlborough ne semble pas avoir employé plus de génie de guerre pour achever cette victoire. Maître du centre du champ de bataille de Tallard, n'ayant plus devant lui, de cette armée, que les bataillons de Bleinheim, il s'arrêta.

« On a reproché à Marsin de n'avoir pas marché sur le flanc et les derrières de Marlborough, lorsque celui-ci eut repoussé la cavalerie de Tallard. Mais comment aurait-on voulu que ce maréchal, qui avec 33,000 hommes sut à peine contenir les 22,000 d'Eugène, eût entrepris ce mouvement? Certes, cela eût été possible, mais à un tout autre général que lui. S'il n'eût opposé, dès le commencement, à Eugène, qu'une faible portion de son armée, s'il eût conservé à sa disposition une forte et valeureuse réserve, il eût pu maîtriser les événements; mais dans la position où il s'était mis, cette manœuvre n'était plus faisable : Eugène ne lui en eût pas donné le temps.

« Mais ceux qui, réellement, montrèrent une inep-

tie sans excuse, furent les généraux de Bleinheim. De leur position ils apercevaient exactement les choses; ils voyaient où en était la bataille: ils n'avaient pas deux partis entre lesquels opter. Il fallait sortir à tout prix de ce recoin, et regagner l'armée. Le canon de France tonnait à une demi-lieue d'eux; la nuit s'approchait pour favoriser leur marche; la bravoure française eût sauvé ces bataillons. Mais ces chefs ne la trouvèrent pas dans leur cœur, et les troupes, en leur obéissant, acceptèrent de partager leur infamie; car la discipline ne donne pas au général le droit de commander le déshonneur particulier des subordonnés.»

L'évacuation de la Bavière par l'armée franco-bavaroise, et la prise d'Ulm, de Landau et de Trèves, par les alliés, furent la suite de cette funeste bataille.

La guerre fut reportée des bords du Rhin sur la Moselle, et le maréchal de Villars fut rappelé du Languedoc, qu'il venait de pacifier, pour tenir tête à l'heureux Marlborough.

Ce général cherchait à pénétrer dans l'intérieur de la France; mais Villars, par d'habiles manœuvres, et des campements bien choisis, arrêta les progrès des coalisés. Huy et Trèves furent repris par les Français.

Une conquête plus utile aux Anglais que le gain de la bataille d'Hochstedtt eut lieu en 1704 : ils s'emparèrent de l'importante position de Gibraltar, qu'ils ont toujours conservé depuis.

Siége de Turin. — Bataille et victoire de Cassano (1705).

Le comte de Starenberg avait commencé la campagne d'Italie par une victoire remportée à Asti, sur les troupes du duc de La Feuillade, plus habile comme courtisan que comme général; Vendôme, néanmoins, faisait le siége de Turin, et était sur le point de s'emparer de la capitale du duc de Savoie.

Le prince Eugène reçut de l'empereur ordre de tout oser, pour porter à cet allié malheureux des secours prompts et puissants. Trouvant la route du Mantouan et du Bas-Oglio fermée, il résolut d'entrer dans le Milanais en suivant le cours de l'Adda. Vendôme devina ses projets et suivit tous ses mouvements: il laissa à Lodi un détachement considérable, plaça son frère le grand prieur à Agnadel, garnit de troupes les postes en deçà de l'Adda, et campa lui-même à Cassano; tous les passages, par ces dispositions, étaient fermés, et les différents corps pouvaient se secourir au besoin.

Eugène avait fait construire un pont de bateaux vis-à-vis de la Cassine de Paradiso, à trois milles au-dessus de Trezzo: il essaya, le 16 août 1705, de passer la rivière. Vendôme plaça dans un bois épais, en face du pont, une forte batterie, dont le feu terrible fit reculer les Autrichiens; et, pour rendre leurs efforts inutiles, il la fit soutenir par des forces plus considérables.—Eugène, croyant le centre des Français affaibli par ces détachements nombreux, l'attaqua si impétueusement qu'il le chassa des bords de la Retorta, et put s'avancer même au delà de l'Adda. Mais Vendôme accourut au point menacé, et sa présence changea la face du combat; sa voix ramena les fuyards qui reprirent aussitôt l'offensive. Eugène vit ses bataillons repasser l'Adda en désordre; ayant échoué au centre, il fit une tentative désespérée sur la gauche. Le combat y fut terrible, la mêlée sanglante, le succès douteux. Vendôme eut son cheval tué sous lui; il combattit à pied à la tête des grenadiers, reçut cinq coups de feu dans ses vêtements, et vit à ses côtés tomber douze à quinze officiers généraux. Eugène, après avoir aussi reçu deux blessures, dut renoncer à la victoire et à l'espoir de sauver Turin. Il abandonna le champ de bataille, y laissant 2,600 prisonniers, 4,500 blessés et 6,500 hommes tués. Les Français avaient eu 3,000 hommes hors de combat.

Défaite des Français à Ramillies. — Bataille de Turin. — Armistice en Italie (1706-1707).

Les alliés avaient obtenu plus de succès en Espagne: Barcelone était tombée en leur pouvoir, et la Catalogne soumise avait reconnu l'archiduc comme roi d'Espagne. Les armées françaises, d'abord victorieuses en Italie, éprouvèrent en 1706 et en 1707 de funestes échecs. Vendôme battit à Calcinato les impériaux commandés par le comte de Rewentlau; mais Eugène, de retour de Vienne, gagna la bataille de Turin, où le duc d'Orléans fut blessé; il força les Français à lever le siége de cette ville.

En 1707, le comte de Medavi-Grancey, vainqueur à Castiglione des impériaux aux ordres du landgrave de Hesse (depuis roi de Suède), se vit forcé, par suite d'un armistice, d'évacuer Milan, Crémone et la Mirandole, et de rentrer en France au moment où il allait profiter de sa victoire.

Un grand revers avait accablé l'armée de Flandre.

Malborough était revenu dans les Pays-Bas, avec un pouvoir absolu et une armée dévouée. Il fallait opposer au vainqueur d'Hochstedtt un autre vainqueur d'Hochstedtt; mais Villars ne s'accordait pas avec l'électeur, et l'honneur de la France fut sacrifié à leurs divisions.

Le maréchal de Villeroi, qui remplaça le maréchal de Villars, avait plus de bravoure que de talents, et, confiant dans ses lumières, méprisait les conseils: aussi trouva-t-il à Ramillies plus de honte encore qu'à Crémone. Il était campé près de la Méhaigne, vers la source de la petite Ghette; son armée était de

70,000 hommes, dont 30,000 de cavalerie. L'ennemi s'avança pour l'attaquer le 23 mai 1706. Villeroi fit de mauvaises dispositions : il plaça derrière un marais sa gauche, qu'il rendit ainsi inutile, et posta son centre, composé de nouvelles levées, à Ramillies.

L'armée ennemie, forte de 85,000 hommes, arriva, à travers un brouillard épais, sur huit colonnes. Dès onze heures du matin, on préluda au combat par de vives canonnades fatales aux deux armées. Marlborough, deux heures après, sembla vouloir attaquer le village d'Autreglise, pour donner le change sur l'attaque qu'il projetait contre Ramillies. Cette feinte ne fit pas changer à Villeroi ses dispositions désavantageuses.

Alors Marlborough, voyant que la gauche des Français ne pouvait attaquer sa droite, dégarnit aussitôt cette droite, pour fondre sur Ramillies avec des forces supérieures. Le lieutenant général Gassion, plus digne de commander que Villeroi, lui avait dit, avant l'exécution des mouvements décisifs de l'ennemi : « Vous êtes perdu, maréchal, si vous ne «changez votre ordre de bataille : dégarnissez votre «gauche pour fortifier votre droite; faites rappro- «cher vos lignes; encore un moment et il n'y aura «plus de ressources.» Ce conseil ne fut pas écouté. Ramillies fut défendu avec bravoure; la maison du roi enfonça quatre lignes de l'aile gauche des ennemis, fit des prisonniers et prit six pièces de canon. La victoire était incertaine; mais l'arrivée des cinquante escadrons tirés de l'aile droite, qui ne pouvait être attaquée à cause du marais, fixa le sort de la bataille. Par cette manœuvre hardie, rapidement exécutée, Malborough fondit avec toute sa réserve sur six bataillons français postés dans le vallon de Tavières, les culbuta, et, par leur déroute, mit à découvert le côté de l'aile droite des Français. La cavalerie de la seconde ligne de cette aile, derrière la maison du roi, tenta de présenter le front, en appuyant sur la droite, et faisant un mouvement par sa gauche; mais cette évolution ne put être assez prompte : les premiers escadrons culbutés entraînèrent les autres. La maison du roi, enveloppée de toutes parts, se fit jour à travers les ennemis, et alla se réunir à l'aile gauche des Français. L'aile droite fut entièrement rompue, et Ramillies emporté; à la droite et au centre la déroute fut générale.

«Les malheurs de la retraite furent encore plus grands que ceux du combat. On reculait en assez bon ordre à travers une forêt épaisse, toujours harcelé par les ennemis : ils n'auraient eu que le stérile honneur d'avoir gagné le champ de bataille; mais un accident augmenta beaucoup nos pertes ; plusieurs chariots de l'avant-garde, brisés dans la route, fermèrent le passage à l'artillerie et aux bagages. L'ennemi, redoublant alors ses attaques, causa la plus grande confusion; le carnage fut horrible, la déroute complète, le butin immense. Cette journée nous coûta environ 15,000 hommes tués, blessés ou prisonniers ; 50 pièces de canon, des caissons, presque tout le bagage, 120 drapeaux ou étendards, tombèrent au pouvoir des vainqueurs.»

Voltaire prétend que Villeroi n'osa faire connaître à Louis XIV cette défaite sanglante que cinq jours après la bataille. Lorsque le général vaincu vint à la cour, le vieux roi se contenta de lui dire : «Monsieur le maréchal, on n'est plus heureux à «notre âge.»

Le désastre de Ramillies eut de graves conséquences : Malines, Bruxelles, Gand, Bruges et Oudenarde tombèrent au pouvoir des coalisés. Mais Villars revint prendre le commandement de l'armée et arrêta leurs progrès.

Revers et succès en Espagne. — Victoire d'Almanza (1707).

L'archiduc continuait à obtenir des succès en Espagne. Il avait occupé Madrid, et s'y était fait proclamer roi ; mais une victoire rétablit les affaires de Philippe V, peu de temps après un conseil tenu à Versailles, et où Vauban, désespérant de voir le petit-fils de Louis XIV sur le trône d'Espagne, avait proposé de l'envoyer régner en Amérique.

Un Anglais réfugié en France (le duc de Berwick) fils naturel de Jacques II) commandait l'armée de Philippe V; un Français réfugié en Angleterre (le marquis de Ruvigny, devenu comte de Galloway) était à la tête de celle de l'archiduc. Les deux armées se rencontrèrent le 25 avril 1707 dans les plaines d'Almanza : les Français portèrent les premiers coups; le choc fut terrible et le succès longtemps balancé. Un de nos généraux, le duc de Popoli, après une charge heureuse, fut forcé de se replier sur la seconde ligne : le chevalier d'Asfeld, qui la commandait, le reçut dans de grands intervalles laissés à dessein entre ces corps; et ayant fait croire à ses soldats que la retraite de Popoli était une ruse pour attirer les ennemis, il laissa ceux-ci avancer, et, profitant alors de leur désordre, il les attaqua avec une promptitude et une bravoure extrêmes, et les culbuta entièrement. Pendant qu'Asfeld remportait cet avantage, le maréchal de Berwick était, de son côté, vivement pressé par des forces supérieures; mais une manœuvre hardie et savante dissipa bientôt ses dangers, et décida la victoire. Son armée forma tout à coup deux fronts, au milieu desquels se trouvèrent engagés, comme dans un défilé de feu, les Anglais, chargés encore en queue par la cavalerie française. Le succès fut complet, et l'armée ennemie presque entièrement détruite; il n'en échappa que treize bataillons, qui furent le lendemain forcés de

mettre bas les armes. — Un régiment portugais se distingua par son opiniâtreté; tous ses soldats se firent tuer dans leurs rangs; le marquis de Las-Minas y fut blessé; sa maîtresse, vêtue en amazone, périt à ses côtés. Les Anglais combattirent avec valeur, et perdirent 12,800 hommes; Galloway se réfugia avec quelques débris de son armée dans Tortose. L'honneur de cette victoire fut principalement attribué à l'héroïsme du régiment du Maine. Les habitants de Valence firent graver sur les portes de l'hôtel de ville cette inscription à sa gloire : *Quand le régiment du Maine commença à combattre, alors on cria de tous côtés : victoire, victoire.* Les coalisés perdirent à Almanza les royaumes de Valence et d'Aragon, comme les Français avaient perdu à Hochstedtt la Bavière, à Ramillies la Flandre, et à Turin le Milanais.

Villars, qui commandait sur les frontières de l'Allemagne, ne se contenta pas de la défensive : il força les lignes de Stolhoffen, conquit le duché de Wurtemberg, et chassa les impériaux jusqu'au Danube.

Pendant qu'il se distinguait ainsi en Allemagne, Eugène et le duc de Savoie envahissaient la Provence et assiégeaient Toulon, qui fut glorieusement défendu, et que le maréchal de Tessé délivra après avoir battu les Piémontais et les impériaux.

Bataille d'Oudenarde.— Siége et prise de Lille par les coalisés; belle défense de M. de Boufflers (1708).

La guerre durait depuis sept ans. La huitième campagne allait commencer, et aucune ouverture pacifique n'avait encore été faite par les coalisés : leurs efforts contre la France devenaient, au contraire, de plus en plus opiniâtres.

Le duc de Bourgogne, qui se trouvait en 1708 à l'armée de Flandre, avait, après la reprise de Bruges et de Gand, donné l'ordre de marcher sur Oudenarde. L'armée française, attaquée pendant ce mouvement par les forces réunies d'Eugène et de Marlborough, éprouva une défaite sanglante, dont la conséquence fut le siége de Lille, place importante, qui était considérée à juste titre comme le boulevard de la Flandre.

Dès que Lille fut menacée par les coalisés, le neveu de Vauban se jeta dans ses murs. Le maréchal de Boufflers réclama l'honneur de défendre la capitale de son gouvernement; les officiers qu'il associa à ses périls se recommandaient tous par leur conduite, leur valeur et leurs talents; la garnison était composée de 16 bataillons d'infanterie, des dragons de la reine, de Belle-Isle, de Ranes, et de 800 invalides. Résolu de faire la plus vigoureuse des défenses, Boufflers fit fortifier les endroits faibles par de nouveaux ouvrages, couper aux environs les haies, les blés et les arbres, mit en réquisition tous les ouvriers, et fit enfin les préparatifs les mieux concertés pour rendre vains les efforts des ennemis.

Pendant qu'Eugène investissait la place avec 60,000 hommes, Marlborough, campé à Helchin, à une lieue au-dessous du pont d'Espières, pouvait protéger le siége, favoriser les convois d'Ath, de Bruxelles, d'Oudenarde, et s'opposer à la jonction des armées du duc de Bourgogne et du maréchal de Berwick, dont l'une était près de Gand, et l'autre vers Mons.

« Une foule de personnages illustres vinrent chercher la gloire sous les drapeaux des assiégeants, entre autres l'électeur de Saxe, rétabli l'année suivante sur le trône de Pologne, le comte Maurice, son fils, si célèbre depuis sous le nom de maréchal de Saxe, le prince électoral de Hanovre, depuis roi d'Angleterre, le landgrave de Hesse, avec ses trois fils, dont l'un porta la couronne de Charles XII. La réunion de ces guerriers fameux rendit ce siége mémorable par les prodiges de l'attaque et de la défense, par les événements variés d'une lutte longue savante et terrible. »

Eugène ne fut pas heureux dans ses premières tentatives; il eut de plus le déplaisir de voir réussir un stratagème du Français chargé de faire entrer un convoi dans la place. Le chevalier de Luxembourg, à la tête de 250 hommes intrépides comme lui, s'avança, à la faveur des ténèbres, jusqu'aux postes du camp ennemi : un des officiers français répondit en hollandais, au cri de qui va là? *Soldats de Marlborough,* et on passa. Ayant répondu encore aux questions, on franchit la barrière; tous seraient entrés dans la place sans l'imprudente vivacité d'un officier qui cria aux traîneurs : *serre, serre.* Détrompé, le capitaine autrichien fit tirer sur eux; ceux qui n'étaient pas entrés se retirèrent sans perte sous les murs de Douai.

Eugène poussa avec vivacité les opérations, et ouvrit la tranchée avant même qu'on eût achevé les lignes; 80 mortiers et 120 pièces de canon foudroyèrent les remparts. Ce feu terrible n'arrêta pas Boufflers, qui effectua plusieurs sorties heureuses.

Toute la garnison secondait avec empressement son brave gouverneur. Les officiers et les soldats se disputaient l'honneur d'exécuter ses ordres les plus difficiles. — Un officier, parti du camp du duc de Bourgogne, Dubois, capitaine au régiment de Beauvoisis, nageant entre deux eaux, traversa, sans être aperçu des sentinelles, sept canaux, pour porter au gouverneur un avis de la dernière importance, et, bravant les mêmes dangers, revint avec la réponse au camp français.

Cette action hardie fit faire d'autres prodiges. « Cinq soldats chargés d'aller, au milieu d'un feu terrible, reconnaître les progrès d'une sape, furent successivement victimes de leur audace; cent louis étaient le prix du succès. Comme il ne s'offrait plus personne pour continuer ce service périlleux et nécessaire, se présenta, au grand étonnement de l'armée, pour partager leurs dangers et leur gloire, un jeune homme d'une figure charmante : on céda à regret à ses désirs. Le temps du retour passé, on le croyait frappé comme les autres; mais il reparut bientôt, et donna des connaissances précieuses sur les travaux des assiégeants. On fit, en conséquence, une sortie vigoureuse; on attaqua les retranchements des ennemis; on détruisit une partie de leurs ouvrages, et on leur fit éprouver des pertes considérables. Rentré dans la place, Boufflers offrit au jeune grenadier qui, par sa valeur, avait facilité les avantages de cette journée glorieuse, la récompense promise, cent louis : « Grand merci, mon général, dit-il, on ne va pas là pour de l'argent. — « Il est vrai, répondit dans un transport d'admiration Boufflers, il faut un autre prix à tant de vertu : « recevez de mes mains reconnaissantes l'épée d'officier. »

L'ennemi, dans quatre assauts donnés au chemin couvert, fut repoussé avec une perte immense. Eugène, blessé, demanda une suspension d'armes pour enterrer ses morts : « Je prendrai ce soin, répondit « Boufflers, quand il en sera tombé un plus grand « nombre sous nos coups. » Il fit, la nuit suivante, une sortie terrible, chassa les assaillants de tous leurs postes, combla plusieurs toises de leurs tranchées, et enterra sous les ouvrages plus de 5,000 de leurs soldats.

Le 25 août, fête du roi, les assiégés firent toute la nuit un feu effroyable; le canon enleva un grand nombre d'ennemis. Boufflers fit brûler un moulin dont ils pouvaient se rendre maîtres : la lueur de cet incendie nocturne égala la clarté du jour, dit M. de Saint-Hilaire dans ses *Mémoires;* de nombreuses décharges forçaient l'ennemi d'interrompre ses travaux, et foudroyaient ses bataillons. L'héroïsme du gouverneur enflammait les soldats, qui bravaient avec ardeur tous les dangers, et les bourgeois, qui supportaient avec constance tous les malheurs. Accoutumés au bruit du canon et des bombes, ils n'interrompaient pas le spectacle et les jeux.

Les coalisés, découragés, étaient sur le point de lever le siége, lorsque la défaite des Français à Winendale (28 septembre) leur rendit le courage.

« Boufflers, alors sans espérance de secours, voyant les progrès rapides des alliés, craignant les malheurs d'un assaut général, voulant réserver le reste de la garnison pour la défense de la citadelle, et obtenir des conditions avantageuses aux habitants, se décida à se rendre, après deux mois de tranchée ouverte. Eugène, plein d'estime pour Boufflers, le félicita de sa glorieuse défense, et le laissa maître des articles de la capitulation. Elle fut signée aux conditions que la garnison se retirerait dans la citadelle; que les blessés transportables seraient conduits à Douai; que les équipages des officiers seraient escortés jusque dans cette ville; que les troupes introduites pourraient y être renvoyées, et que les prisonniers seraient rendus. La perte des assiégés fut, dit-on, de 4,400 hommes d'infanterie et de 600 de cavalerie, et celle des assiégeants de 17 à 18,000 hommes, tués ou blessés, sans compter 9 à 10,000 malades ou morts de maladie. »

Les coalisés entrèrent dans Lille, et y firent chanter un *Te Deum;* mais, pour être entièrement maître de la place, il fallait conquérir la citadelle. Trois fossés, un ravelin, deux chemins couverts, en défendaient les approches, et le maréchal français, qui avait encore 5,600 hommes de garnison, fit avec la plus grande activité poser des palissades et dresser des batteries.

De son côté, Eugène, faisant ouvrir les tranchées, poussa vivement les travaux : la résistance fut, à l'ordinaire, vigoureuse comme l'attaque; les sorties furent vives, multipliées et heureuses; cependant, malgré ses prodiges de courage, la garnison ne put empêcher l'ennemi de s'emparer du premier chemin couvert et d'une place d'armes.

Pendant qu'Eugène battait les murs de la citadelle de Lille, l'électeur de Bavière, notre allié, tentait de se rendre maître de Bruxelles. Sommé de rendre la place, le gouverneur autrichien lui répondit qu'il était trop jaloux de son estime pour ne pas chercher à la mériter par une défense glorieuse. Sur cette réponse, l'électeur fit ouvrir la tranchée, jouer dès le lendemain les batteries, se logea dans le chemin couvert, et paraissait bientôt devoir soumettre la ville à ses armes. — Mais les généraux des alliés, regardant la perte de Bruxelles comme un principe des plus grands revers, se disputèrent l'honneur de sauver cette ville. Le succès couronna encore leur audace : ils s'avancèrent, et, à la faveur d'un brouillard épais, passèrent l'Escaut, défendu par l'armée des deux couronnes. — Cette barrière, en apparence insurmontable, une fois franchie, les coalisés réunis marchèrent contre le marquis de Hautfort, campé sur les hauteurs d'Oudenarde. Ce général prudent, ne pouvant résister à des forces si supérieures, se retira sur Tournai et sur Gand. — Le comte de La Mothe, toujours malheureux, prit aussi le parti de se retirer vers Gand, sans rien entreprendre contre les coalisés; et l'é-

lecteur lui-même, à l'approche de leurs colonnes, leva le siége de Bruxelles.

Le siége de la citadelle de Lille, pendant cette expédition, se continuait avec vigueur. Le retour d'Eugène ranima encore les assiégeants; ils poussèrent fort avant les travaux, et allaient dresser des batteries sur la contrescarpe, afin de battre en brèche. La garnison, déjà affamée, manquait de poudre et d'autres munitions : le roi, qui connaissait et son courage et sa détresse, ordonna à Boufflers de ne pas attendre la dernière extrémité pour se rendre; et le duc de Bourgogne l'engagea à conserver une garnison qui s'était signalée par tant de bravoure. — Cependant le maréchal, avant de se déterminer, assembla une conseil de guerre. Les officiers, d'une voix unanime, jurèrent qu'ils périraient sur la brèche si l'on voulait leur imposer des conditions humiliantes; mais ils avaient assez fait pour la gloire, une plus grande résistance devenait inutile. Boufflers jugea qu'il devait céder à la fortune; il fit battre la chamade; on donna des ôtages de part et d'autre. Le maréchal eut encore l'honneur de régler les articles de la capitulation : elle fut signée le 9 décembre, et la porte royale fut livrée le jour même aux coalisés [1]. — Le vainqueur envia l'honneur du vaincu : « Je suis bien glorieux, dit « Eugène à Boufflers, d'avoir pris Lille; mais j'ai- « merais mieux l'avoir défendue comme vous. » Le roi récompensa le maréchal, comme s'il avait gagné une bataille; il le fit pair de France, lui donna les grandes entrées au Louvre, et à son fils la survivance du gouvernement de Flandre. — Boufflers releva encore son mérite par sa modestie. Lorsqu'il alla au Parlement se faire recevoir, il dit aux officiers qui avaient défendu Lille avec lui et qui se firent un honneur de l'accompagner : « C'est à vous, « messieurs, que je dois toutes les grâces dont on « me comble; c'est à vous que je les renvoie, et je « ne dois me louer que d'avoir été à la tête de tant « de braves. »

La garnison sortit de la citadelle avec tous les honneurs dus à sa rare intrépidité, et emmena avec elle à Douai six pièces de canon et quatre mortiers.

La perte de Lille entraîna l'évacuation de Gand et de Bruges.

[1] « Je lui écrivis, dit le prince Eugène dans ses *Mémoires:* « L'armée française s'est retirée vers Tournai, monsieur le ma- « réchal; l'électeur de Bavière, vers Namur; les princes, vers « leur cour. Ménagez votre personne et votre brave garnison; « je signerai encore tout ce que vous voudrez. » — « Rien ne me « presse, répondit le maréchal, permettez-moi de me défendre « le plus que je pourrai; il me reste encore assez d'ouvrages « pour mériter l'estime de l'homme que je respecte le plus. » Enfin, après quatre mois de tranchée ouverte, Boufflers m'envoya tous les articles qu'il voulait que je signasse : ce que je fis sans restriction. »

CHAPITRE XXVII.

LOUIS XIV. — BATAILLE DE MALPLAQUET. — MORT DU DUC DE BOURGOGNE.

Négociations infructueuses. — Prétentions insolentes des coalisés. — Bataille de Malplaquet. — Conférences de Gertruydemberg. — Suite de la guerre. — Victoire de Villaviciosa, qui rétablit Philippe V sur le trône d'Espagne. — Louis XIV appelle le dauphin à prendre part au gouvernement. — Despotisme des ministres sous un roi absolu. — Dépendance où ils tiennent le roi lui-même. Conduite du dauphin à leur égard. — Ses qualités. — Conduite du dauphin et de la dauphine avec le roi. — Affection de Louis XIV pour la dauphine. — Portrait de cette princesse et de son mari — Leur piété. — Morts successives et précipitées de la dauphine et du dauphin. — Mort du duc de Bretagne. — Maladie du duc d'Anjou. — Soupçons injustes dirigés contre le duc d'Orléans.

(De l'an 1708 à l'an 1712.)

Négociations infructueuses. — Prétentions insolentes des coalisés (1708-1709).

La France, plus humiliée par les fautes de ses généraux que par les victoires de ses ennemis, voyait ses ressources s'épuiser et son crédit s'anéantir. On avait dû recourir à l'émission d'un *papier-monnaie* pour solder les dépenses forcées que la résistance contre une formidable coalition imposait au pays. — Les calamités de la guerre ne frappaient pas seules notre malheureuse patrie : l'hiver rigoureux de 1708 n'avait laissé aucune espérance de récolte. Le roi vendit sa vaisselle d'or. Son exemple fut suivi : les bourgeois, les magistrats, les seigneurs de la cour, firent aussi de grands sacrifices. La misère publique était immense. « Les habitants des campagnes manquaient de pain; on mangeait à Paris du pain noir, et à Versailles du pain d'avoine. » Madame de Maintenon en avait donné l'exemple. Louis XIV, qui avait déjà fait quelques avances pour la paix, n'hésita pas, dans ces circonstances malheureuses, à la demander aux Hollandais. Ces républicains orgueilleux affectèrent de braver la fierté d'un grand roi, autrefois leur vainqueur. Voulant user de tout leur bonheur, ils demandaient la souveraineté de dix villes flamandes, entre autres de Lille, déjà dans leurs mains, et de Tournai, encore en notre pouvoir; ils prétendaient recueillir tous les fruits de la guerre aux dépens de la France et même de l'Autriche, pour laquelle ils portaient les armes.

Appuyée par Marlborough, la Hollande conclut avec l'Angleterre le *traité* dit *de la barrière*, par lequel elle devait conserver toutes les villes frontières conquises sur les Français, mettre garnison dans vingt places de la Flandre, et posséder en souveraineté la haute Gueldre. Elle avait ces magnifiques espérances d'agrandissement, lorsque le président Rouillé vint secrètement lui parler de paix. Les mi-

nistres de la république reçurent l'envoyé du roi avec hauteur, et, après avoir fait attendre longtemps leur réponse, déclarèrent que si Louis XIV ne forçait pas son petit-fils à descendre du trône, et les électeurs de Bavière et de Cologne à demander grâce aux puissances coalisées, les conditions du traité seraient remises au sort des batailles.

M. de Torcy, ministre des affaires étrangères, voulut aller lui-même en Hollande porter d'autres propositions. Elles étaient très-avantageuses aux alliés : le roi faisait à la paix les plus grands sacrifices; il consentait à céder des places dans les Pays-Bas, pour servir de barrière aux États Généraux; à remettre les choses sur le pied où elles étaient par le traité de Riswick; à démolir les fortifications de Strasbourg et de Dunkerque, à combler ce port; il s'obligeait à abandonner le prétendant Jacques III, en faveur duquel il venait de faire une nouvelle et inutile manifestation; à reconnaître à la princesse Anne le titre de reine, et l'ordre de la succession dans la ligne protestante; enfin, à retirer à son petit-fils, Philippe V, le secours de ses troupes. — Toutes ces grandes concessions parurent insuffisantes aux coalisés.

Pouvait-on, en effet, se flatter d'obtenir une paix qui dépendait de trois hommes intéressés à attiser les feux de la guerre? Marlborough y trouvait sa grandeur, et peut-être l'expectative d'une dignité suprême; Eugène, le moyen d'humilier la cour de Versailles, et de jouer le premier rôle à celle de Vienne; et le grand pensionnaire de Hollande, Heinsius, «se regardait, dit Voltaire, comme un Spartiate abaissant un roi de Perse.»—Les triumvirs rendirent la paix impossible, en proposant des conditions que repoussait l'honneur de la France. Ces conditions humiliantes indignèrent les membres du conseil du roi, qui les rejetèrent d'une voix unanime, et le roi lui-même dit gravement et avec fermeté : «Puisqu'il faut faire la guerre, j'aime mieux la faire «à mes ennemis qu'à mes enfants;» touchantes et nobles paroles qui éveillèrent toutes les sympathies.

Bataille de Malplaquet (1709).

La guerre continua : malgré les efforts patriotiques des citoyens et la bravoure désespérée des soldats, elle ne fut pas heureuse. Tournai succomba après un long siége (29 juillet 1709), et les coalisés se disposèrent à former l'investissement de Mons.

Le maréchal de Villars tenta de s'y opposer. Il avait pour lieutenant l'illustre défenseur de Lille, le maréchal de Boufflers, qui, quoique son ancien dans la dignité de maréchal, s'était volontairement placé sous ses ordres. Son armée, forte de 70,000 hommes, avait 80 pièces de canon. Ce fut avec ces troupes qu'il prit position, le 11 septembre, dans la plaine de Malplaquet, couvert par des retranchements de campagne, ayant à sa droite les bois de Lanière, et à sa gauche ceux de Blaregnies. Entre ces bois se trouvaient deux *trouées* qui allaient aboutir à la plaine entre Maubeuge et Mons. Villars commandait la gauche de l'armée française, et Boufflers la droite.

L'armée des alliés se composait de 80,000 combattants appuyés par 140 pièces de canon. Elle était postée à Aulnois et à Blaregnies, de manière à avoir devant elle les deux trouées, position qui empêcha les Français de se rapprocher de Mons. Marlborough commandait la droite, Eugène le centre, Tilly, avec le prince d'Orange, la gauche.

Toutes les dispositions faites des deux côtés, la bataille commença par une épouvantable canonnade.

L'infanterie ennemie s'avança au milieu de la grande ouverture; elle fut arrêtée par le feu de nos retranchements. Nos soldats, qui avaient manqué de pain un jour entier, jetèrent celui qu'on venait de leur donner, pour courir plus vite au combat. Le combat fut terrible; des deux côtés même bravoure, même acharnement et même fureur. Eugène, dans l'action, fut blessé d'une balle à la tête : «Qu'importe, dit-il «à ceux qui le pressaient de se retirer, qu'importe «de se faire panser si nous devons mourir ici; et si «nous en revenons, il y aura assez de temps ce soir «pour cela.» La vue de son sang excita ses soldats, qui firent des prodiges, et emportèrent les retranchements des Français.

Villars alors dégarnit son centre pour fortifier son aile gauche, qui allait être accablée; ce renfort repoussa au loin les colonnes anglaises.

Dans le même moment, notre droite obtint un grand avantage sur la gauche des ennemis. Les Hollandais, qui avaient d'abord fait plier nos bataillons, reculèrent à leur tour, et eurent, en une seule charge, 2,000 hommes tués et un grand nombre de blessés.

Le prince d'Orange les rallia, et revint avec une ardeur nouvelle braver de nouveaux dangers; mais des volées de canon, une grêle de balles, eurent bientôt arrêté l'audace des Hollandais. Le prince alors, pour ranimer leur valeur, semblable au héros qui jeta son bâton de général dans les lignes de Fribourg, prit un drapeau et le porta sur un abatis d'arbre; mais moins heureux que Condé, il ne put ramener ses troupes au combat. Les Français, s'élançant hors de leurs retranchements, fondirent alors, la baïonnette en avant, sur ces soldats démoralisés, et les repoussèrent jusqu'au delà d'une batterie ennemie, dont ils auraient pu, s'ils eussent eu des chevaux, ramener 12 canons dans leurs retranche-

ments. 9 drapeaux furent les seuls trophées de cette action vigoureuse.

La gauche de l'armée française se soutenait toujours avec opiniâtreté, avec succès même, malgré les efforts des alliés, brûlant de venger la blessure d'Eugène. Une blessure de Villars, atteint d'une balle qui lui fracassa le genou, donna l'avantage aux ennemis. Ce général fut obligé de quitter le champ de bataille; on continua de se battre comme sous ses yeux, avec courage; la fortune couronna d'abord l'opiniâtreté héroïque de nos soldats; les ennemis furent repoussés à coups de baïonnette jusque dans les bois. L'armée française avait l'avantage; sa victoire semblait déjà certaine, quand une manœuvre habile de Marlborough changea la face des affaires.

Le général anglais, voyant notre centre dégarni, le fit attaquer de front par des troupes fraîches, tandis qu'Eugène en foudroyait les flancs. Cette charge combinée repoussa nos bataillons, enleva nos retranchements. Ce succès des ennemis n'était pas encore la victoire. Chargé de tout par la retraite de Villars, Boufflers accourut à la droite, et arrêta l'ennemi. La maison du roi, avec une bravoure admirable, culbuta quatre fois la cavalerie des alliés; mais le feu terrible de leur artillerie et de leur infanterie l'écrasa, et décida le maréchal de Boufflers, qui voyait s'accroître de moment en moment le nombre des assaillants, à ordonner la retraite. Cette retraite s'effectua en bon ordre, et d'une manière glorieuse; on ne perdit pas 10 hommes. L'armée conserva tous ses drapeaux et étendards, excepté 9; elle en emportait 38 enlevés aux ennemis. — La maison du roi, qui, durant la bataille, avait donné des preuves éclatantes de sa valeur, forma l'arrière-garde: «C'était, dit Saint-«Foix, le lion qui se retire.»

«L'armée de Louis XIV (dit Voltaire) compta pour une victoire l'honneur de l'avoir si longtemps disputée, et de n'avoir perdu qu'un champ de bataille, où, près de 8,000 Français, gisaient 22,000 des coalisés tués ou blessés. Villars put donc, avec raison, écrire au roi: «Si Dieu nous fait la «grâce de perdre encore une pareille bataille, Votre «Majesté peut compter que ses ennemis seront dé-«truits. — L'honneur de vos armes vient d'être «vengé, lui écrivit Boufflers, et la gloire de cette «journée sanglante est restée aux Français.»

La prise de Mons fut pour les coalisés le résultat important de la bataille de Malplaquet.

Les ennemis, qui comptaient pénétrer en France du côté du Rhin, et envahir la Franche-Comté, furent battus à Rumersheim par le comte (depuis maréchal) Du Bourg. — Le duc de Savoie échoua dans son projet d'invasion du Dauphiné.

Les Français obtinrent quelques succès en Espagne; mais Louis XIV, pour satisfaire les Espagnols, qui désiraient défendre seuls leur pays, et pour convaincre les alliés de ses vues pacifiques, rappela une grande partie de ses troupes. La position de Philippe V devint de plus en plus difficile. Le pape Clément XI, après bien des tergiversations, reconnut l'archiduc Charles comme roi des Espagnols. Cette reconnaissance forcée réjouit Vienne comme une victoire, affligea Madrid et Versailles comme une défaite.

Conférences de Gertruydemberg (1709).

Louis XIV continua à humilier son orgueil devant la fortune. Voyant, du côté de la Flandre, principal théâtre des combats, tomber peu à peu les places fortes qui servaient de barrière, il craignit que les ennemis victorieux ne pénétrassent au cœur de la France, accablée à la fois des maux de la famine et de la guerre, et il demanda encore la paix. Il était disposé, afin de l'obtenir, à faire les plus grands sacrifices: il offrait de reconnaître l'archiduc pour roi d'Espagne, l'électeur de Brandebourg pour roi de Prusse, le duc de Hanovre pour neuvième électeur, la princesse Anne pour reine d'Angleterre; d'abandonner son petit-fils à sa fortune; de renvoyer de ses États le prétendant; de renoncer à la *souveraineté* de l'Alsace, de n'en garder que la *préfecture;* de rendre Strasbourg, Kell, Brisach; de raser toutes les places depuis Bâle jusqu'à Philisbourg; de combler le port de Dunkerque, d'en détruire les fortifications, et de laisser aux États Généraux Furnes, la Kenoque, Menin, Ypres, Tournai, Lille, Condé et Maubeuge.

Les deux ambassadeurs français, l'un, le maréchal d'Uxelles, homme froid, taciturne, plus sage qu'éclairé; l'autre, l'abbé (depuis cardinal) de Polignac, esprit plein de grâces et de talents, d'une éloquence douce et persuasive, furent reçus comme par grâce dans la ville obscure de Gertruydemberg, et virent leurs propositions rejetées avec mépris; cependant ils poussèrent l'humiliation jusqu'à promettre des subsides pour détrôner Philippe V: mais, fiers de leur supériorité, les coalisés exigèrent impérieusement que Louis XIV, pour préliminaires, s'engageât seul à chasser d'Espagne son petit-fils, dans deux mois, par la voie des armes. Indigné de la hauteur des plénipotentiaires hollandais, l'abbé de Polignac leur adressa ces paroles mémorables: «Vous parlez bien, messieurs, comme des gens qui «ne sont pas accoutumés à vaincre.» Cependant les négociateurs français firent un dernier effort aussi infructueux que les précédents: des conditions moins injustes encore que barbares rendirent tout accommodement impossible.

Suite de la guerre. — Victoire de Villaviciosa, qui rétablit Philippe V sur le trône d'Espagne (1710-1711).

La guerre n'avait pas cessé; la campagne de 1710, en Flandre, fut remplie par des siéges. Les alliés, après de grands efforts, prirent Douai, Béthune, Saint-Venant et Aire. Toutes ces places furent glorieusement défendues.

Deux victoires obtenues en Espagne par les alliés au début de la campagne, celle d'Almenara et celle de Saragosse, semblaient avoir assuré le triomphe de l'archiduc. — Affligé de ces revers, Philippe V se réfugia de Madrid à Valladolid. Son rival entra dans la capitale espagnole avec tous les honneurs de la victoire; mais *il n'y régna pas sur les cœurs comme sur les murailles.* L'aversion des Espagnols lui enleva le plaisir de sa conquête. L'amour des peuples n'est pas une faveur de la fortune : Charles n'essuya que des dégoûts; personne ne voulut le voir; les bourgeois s'enfermèrent dans leurs maisons, et la populace même dédaigna l'or qu'il jetait dans les rues. Le président du conseil de Castille, le marquis de Mancera, vieillard centenaire, refusa de lui rendre hommage : « Je reconnais « l'archiduc pour un grand prince, dit-il, mais Phi« lippe V est mon roi; ce n'est pas à mon âge que « l'on se rend coupable de trahison. »

Le conseil de Philippe et la plupart des grands d'Espagne, voyant qu'ils n'avaient aucun capitaine à opposer à Staremberg, demandèrent à Louis XIV le duc de Vendôme, comme étant le seul capable de rappeler la victoire sous les drapeaux espagnols.

Vendôme quitta sa retraite d'Anet, et accourut à Valladolid. Sa présence excita l'enthousiasme; il valut seul une armée à Philippe V. Comme un autre Du Guesclin, il se vit bientôt entouré d'une foule de volontaires illustres, fiers de servir sous les ordres d'un général qui savait gagner les cœurs comme les batailles. — La confiance du soldat et l'amour des Espagnols lui fournissaient des recrues nombreuses, des ressourees abondantes, tandis que l'armée anglo-autrichienne, paralysée sur le Mançanarès, était privée de vivres par la haine des populations.

Redoutant le génie du vainqueur d'Eugène, l'archiduc s'enfuit de Madrid. — Vendôme y ramena Philippe V au milieu des acclamations générales; et après avoir, par la seule terreur de ses armes, rendu au jeune roi sa capitale, il se disposa, par des victoires, à reconquérir ses États.

Sans donner à l'ennemi le temps de franchir les montagnes, et d'échapper ainsi à ses coups, il le poursuivit à marches forcées, traversa l'Hénarès à la nage, suivi de ses braves cavaliers, força l'archiduc à se retirer vers le Portugal, et enferma dans Brihuega Stanhope avec 5,000 Anglais. Staremberg accourut au secours de son lieutenant. Vendôme résolut d'enlever la place d'un coup de main; et comme ses troupes mollissaient dans des attaques périlleuses, il monta lui-même à la brèche, pour ranimer leur courage. Les soldats bravèrent alors les plus grands dangers. Dans le fort de l'action, Vendôme dit, en montrant les Anglais à Philippe V, qui combattait à ses côtés : « Sire, ces « gens-là ont peur, car s'ils avaient tiré juste, « Votre Majesté et moi, nous aurions déjà été tués. » L'intrépidité du général et du roi fit faire aux soldats des prodiges de valeur : ils s'élancèrent à travers la brèche dans la place, poursuivirent les Anglais de rue en rue, et les forcèrent enfin à mettre bas les armes.

La prise de Brihuega fut suivie d'une victoire décisive.

L'armée espagnole rencontra le lendemain, 10 décembre 1710, dans la plaine de Villaviciosa, l'armée anglo-autrichienne, commandée par Staremberg. A la vue des nombreux bataillons ennemis, les courtisans de Philippe V le conjurèrent de ne pas s'exposer aux dangers d'une action qui paraissait devoir être sanglante; mais Vendôme, repoussant ces conseils timides, dit au roi : « Allons, sire, « quand vous serez à la tête de tant de braves, vos « ennemis ne vous résisteront pas. » Le succès confirma cette prédiction. Philippe V, qui commandait la droite, eut au premier choc l'avantage; il rompit et culbuta la gauche des Autrichiens. Vendôme n'obtint pas, contre Staremberg, un succès aussi prompt et aussi facile : le combat fut opiniâtre et longtemps douteux; mais quelques régiments de l'aile droite, accourus à son secours, décidèrent en un instant la victoire. « Staremberg se retira, dit le maréchal de Berwick, avec une précipitation, un tel désordre, que quand il rentra en Catalogne son armée était réduite à 5 ou 6,000 hommes. » Cette victoire, après une longue alternative de succès et de revers, déjoua la politique des alliés, brisa leurs espérances, et affermit pour jamais la couronne d'Espagne sur la tête de Philippe V.

Ce prince, après la bataille où il avait donné des preuves éclatantes de valeur, témoigna le besoin de prendre du repos : « Je vais, sire, lui dit Vendôme, « faire préparer à Votre Majesté le plus beau et le « meilleur lit où jamais souverain ait couché. » Il fit étendre sous un arbre les drapeaux enlevés à l'ennemi : le roi s'y jeta tout botté, et y dormit cinq heures. Sa première parole, à son réveil, fut l'expression de la reconnaissance : « Je vous dois la « couronne, mon cher duc, dit-il à Vendôme, et je « ne l'oublierai jamais. »

Quand Louis XIV apprit les heureux changements survenus dans les affaires de son petit-fils, il dit à

ceux qui l'en félicitaient : « Il n'y avait pourtant en « Espagne qu'un seul homme de plus. » Il écrivit à Vendôme une lettre remplie des témoignages les plus honorables d'estime et de satisfaction. — Un officier ayant dit, en présence de Vendôme, que c'était là une trop faible récompense pour d'aussi grands services : « Vous vous trompez, répliqua vi« vement le duc, les hommes comme moi ne se « paient qu'en papier ou en paroles. »

Pendant que cette victoire, véritable révolution militaire, changeait en Espagne la face des choses, une révolution politique plus sourde, mais non moins décisive, s'opérait à la cour de Londres. La disgrâce de la duchesse de Marlborough, le changement du ministère, firent prendre aux affaires, en Angleterre, une tournure favorable à la paix. Un événement propre à y disposer les esprits, la mort de l'empereur, venait aussi de survenir (1711). L'Europe, en changeant d'intérêts, devait changer de système. L'archiduc Charles, qu'on s'efforçait d'élever sur le trône d'Espagne, frère et héritier de Joseph, fut élu empereur après un interrègne de six mois. L'excès de puissance qu'on craignait dans Louis XIV allait être redoutable dans Charles VI. Ainsi, les motifs cessant, la guerre devait cesser; cependant, il fallait encore conquérir la paix par une grande victoire.

Avant d'atteindre ce glorieux résultat si désiré des Français, la famille royale de France devait être frappée d'un coup terrible, et le vieux roi voir son petit-fils bien-aimé, celui qui allait être son héritier, descendre avant lui dans la tombe.

Louis XIV appelle le dauphin à prendre part au gouvernement. — Despotisme des ministres sous un roi absolu. — Dépendance où ils tiennent le roi lui-même.— Conduite du dauphin à leur égard. — Ses qualités (1711).

Au milieu des embarras sans nombre que suscitaient les chances d'une guerre malheureuse, et les complications d'une politique dont les négociations n'étaient plus appuyées sur des victoires, Louis XIV avait senti le besoin de se reposer du lourd fardeau des affaires publiques sur le prince qu'un droit légitime appelait à lui succéder. Il éprouva pendant quelque temps le duc de Bourgogne (devenu dauphin), et fut charmé de trouver en lui un homme que la maturité de la raison et la perspicacité du jugement rendaient propre à le soulager de la fatigue du gouvernement. — Le duc de Saint-Simon dit que « la résolution de se décharger sur le dauphin fut inspirée au roi par madame de Maintenon, à qui l'ascendant que prenoient les ministres par l'affaiblissement de Louis XIV déplaisoit depuis quelque temps. Ils jouissoient de la plus suprême puissance, régnoient souverainement sous le nom du roi, auquel ils osoient même quelquefois substituer le leur. Rien ne résistoit à ces despotes; ils s'étoient attribué le droit de faire et de défaire, d'élever et d'abattre, de donner la considération et de l'ôter, de distribuer à leur gré les châtiments et les récompenses, et de tout terminer par ce seul mot : *le roi le veut*. Ils n'avoient rien à craindre les uns des autres, parce qu'ils étoient convenus de se renfermer chacun dans son département, ni des rapports que pourroient faire contre eux ou leur famille des courtisans accrédités, parce que tous se seroient réunis pour faire de ces téméraires des victimes propres à intimider. Par conséquent, ils étoient en pleine liberté de dire, taire ou tourner les choses au monarque, comme il leur convenoit. Par là, ils étoient rois en effet, et presque rois de représentation par leur train et leur faste.

« Leur élévation étoit à ce point, lorsqu'un matin le roi fit entrer son petit-fils dans son cabinet; et après une conférence assez longue, il ordonna aux ministres, qui l'attendoient, d'aller travailler chez le dauphin toutes les fois qu'il les appelleroit, et même d'aller sans être mandés lui rendre compte de la suite des affaires qu'il auroit commencées avec eux. — Il n'est pas aisé de rendre le mouvement prodigieux qu'excita à la cour un ordre si directement opposé au goût, au caractère, à l'habitude de Louis XIV, un ordre qui n'alloit pas à moins qu'à remettre tacitement au dauphin la disposition de toutes les affaires. Ce fut un coup de foudre pour les ministres : ils ne purent cacher ni leur surprise ni leur *déconcertement*.

« Ils voyoient entre le roi et eux un prince laborieux, d'un esprit juste, et qui, dans le conseil, avoit quelquefois montré qu'il savoit leur partie aussi bien qu'eux. A la vérité, le dauphin étoit bon et indulgent; mais il aimoit l'ordre, avoit un discernement fin, ne craignoit pas de se donner de la peine pour démêler les affaires embrouillées, et approfondir celles qui avoient besoin d'être étudiées. On savoit qu'il ne se payoit que de choses, et non de paroles, qu'il vouloit déterminément le bien pour le bien, et qu'il pesoit tout au poids de sa conscience. On ne pouvoit se flatter de lui en imposer, parce qu'il étoit appliqué, accoutumé à observer et à comparer, à se confier et à se défier à propos; qu'il étoit en garde contre les surprises, curieux, d'un accès facile, et empressé d'ouvrir tous les canaux par lesquels la vérité pouvait couler jusqu'à lui.

« Ces qualités alarmèrent d'autant plus les ministres, qu'ils sentoient bien que le dauphin, ayant le cœur du roi, auroit aussi son oreille à toute heure, et il étoit aisé de prévoir que l'idée qu'il se forme-

roit d'eux décideroit de leur sort quand il deviendroit leur maître. — Ils auroient bien désiré mettre quelques bornes à tant d'autorité; mais le roi s'étoit expliqué si positivement, qu'après avoir triomphé si superbement de tous les autres, ils n'eurent à leur tour d'autre parti à prendre que celui de plier leurs épaules, roidies jusqu'alors à la consistance du fer. — Ils allèrent donc tous, *avec un air de condamnés*, protester au dauphin une obéissance forcée et une joie feinte.

« Le prince n'eut pas de peine à deviner ce qu'ils s'efforçoient de cacher. Il les reçut néanmoins avec un air de bonté et de considération, s'informa de l'ordre de leurs journées, pour leur donner les heures les plus commodes et les plus propres à une prompte expédition, et dès ce moment il s'imposa une règle et une assiduité que rien n'interrompit dans la suite.

« Le dauphin avoit près de trente ans quand il commença cette carrière, qui fut courte, mais utilement remplie. Il redoubla d'application à s'instruire, bannit tout amusement de science, et partagea le temps dans son cabinet entre ses devoirs de religion, qu'il abrégea, et ceux du gouvernement, qu'il multiplia. Au dehors, on le trouvoit attentif à se rendre aimable, surtout respectueux, et plein d'égards pour madame de Maintenon. Plus le roi l'élevoit, plus il s'efforçoit de se tenir soumis aux marques de considération que lui donnoit son grand-père; il répondoit par une modération qui ne laissoit point percer le moindre désir de s'élever davantage; nulle complaisance en lui-même, pas la plus légère présomption; d'un secret impénétrable, sa confiance en son confesseur n'alloit jamais jusqu'aux affaires. On ne sait si celle qu'il auroit prise en Mgr de Cambrai (Fénelon) se seroit plus étendue; peut-être l'auroit-il bornée, comme il faisoit avec MM. de Beauvilliers et de Chevreuse. Il est sûr qu'il les consultoit ordinairement sur les grandes et petites choses, sur les affaires publiques, comme sur les domestiques : cependant il y en avoit dont il ne leur parloit pas du tout, d'autres qu'il ne leur laissoit qu'entrevoir; et plusieurs fois, m'entretenant avec ces deux ducs de ce qui s'étoit passé dans les tête-à-tête qu'ils me procuroient avec le prince, ils m'ont fait répéter avec surprise des confidences qu'ils m'avouoient ne leur avoir jamais été faites dans les moments d'épanchements les plus sincères [1].

« Le dauphin étudioit les hommes avec soin. Il les épioit, pour ainsi dire, dans leurs actions, dans leurs paroles, et jusque dans leur silence. Sur les choses générales il se livroit, et se retenoit sur les particulières. Vouloit-il connoître à fond quelqu'un qu'on lui proposoit d'employer, juger de ses talents et de sa capacité, il engageoit avec lui une conversation, et le promenoit sur tant de matières, de gens et de faits, qu'il lui étoit bien difficile de se déguiser. En vain auroit-on prévu les questions et préparé les réponses, il vous déroutoit par ses *parenthèses, qui étoient quelquefois son but principal*, revenoit à son sujet, s'en écartoit, passoit du sérieux au plaisant, de sorte qu'on ne savoit, en le quittant, s'il avoit voulu s'instruire ou s'amuser.—Le vide même des promenades, il le mettoit à profit. Il se plaisoit à y faire parler ceux qui l'environnoient *guerre, marine, fortifications, intérêts des princes, points d'histoire, commerce, industrie*, il faisoit passer mille choses en revue, et mille choses utiles. C'étoit là presque toute sa récréation; car, après avoir beaucoup aimé le gros jeu et la table, il modéra l'un et l'autre, et pour ne point perdre de temps, il se déroboit le plus qu'il pouvoit aux spectacles et aux autres amusements qui n'étoient pas de nécessité pour son rang. »

Conduite du dauphin et de la dauphine avec le roi.—Affection de Louis XIV pour la dauphine. — Portrait de cette princesse et de son mari. — Leur piété (1711-1712).

Le roi et madame de Maintenon appréciaient le dauphin. Le prince répétait à son grand-père cette maxime que la jeunesse de Louis XIV n'avait point été habituée à entendre : *Les rois sont faits pour les peuples, et non les peuples pour les rois.* Le dauphin, par ses qualités solides, la dauphine, par ses qualités aimables, avaient acquis le droit de dire ce qu'ils pensaient en présence des deux septuagénaires. Voici une réflexion de la princesse qui ne fut peut-être pas faite sans dessein. On parlait de la paix que préparait la prudence de la reine Anne : « Ma tante, dit la dauphine à madame de « Maintenon, devant le roi, il faut avouer qu'en « Angleterre les reines gouvernent mieux que les « rois. Savez-vous pourquoi? C'est que, sous les rois, « ce sont les femmes qui gouvernent, et que sous « les reines ce sont les hommes. »

Les grâces enfantines de la jeune Adélaïde avaient disparu pour laisser paraître des agréments sérieux qui conviennent à vingt-six ans. « Jamais princesse arrivée si jeune dans une cour étrangère n'y vint si bien instruite. Son père et sa mère, très-habiles l'un et l'autre, et qui connoissoient la cour de France à fond, s'étoient appliqués à apprendre à leur fille la manière de s'y rendre heureuse. Beaucoup d'esprit naturel dans la jeune princesse fit réussir leurs instructions. Dès les premiers moments elle se mit bien avec le roi et madame de Maintenon, et n'ou-

[1] *Mémoires du duc de Saint-Simon.*

blia rien, jusqu'à sacrifier ses goûts et sa santé, pour s'y maintenir. Sa souplesse à leur égard étoit sans pareille. Elle l'accompagnoit de toute la discrétion que lui prescrivoit l'étude qu'elle avoit faite de leur caractère, graduoit son enjouement selon les circonstances, et s'acquit par là une liberté familière dont les enfants de Louis XIV les plus chéris n'approchèrent jamais.

« Sérieuse en public, mesurée et respectueuse avec le roi, en timide bienséance avec madame de Maintenon, qu'elle n'appeloit jamais que *sa tante,* en particulier, elle étoit gaie, folâtre, voltigeante autour d'eux. Tantôt elle se perchoit sur les bras de leurs fauteuils, tantôt se jouoit sur leurs genoux, les embrassoit, les caressoit, les tourmentoit [1], fouilloit dans leurs tables, prenoit les papiers, ouvroit les lettres, les lisoit quelquefois malgré eux, selon qu'elle les voyoit d'humeur d'en rire, donnoit son avis sans qu'on le lui demandât, et entroit à toute heure chez le roi, même pendant le conseil [2].

« Louis XIV ne pouvoit se passer d'elle. Tout lui manquoit quand elle étoit retenue par des parties de plaisir auxquelles il vouloit cependant qu'elle se livrât, persuadé qu'elle avoit besoin de ces divertissements. Quand, par cette raison, elle n'assistoit pas au souper, on s'apercevoit de l'ennui du vieillard par son silence et un nuage de sérieux qui se répandoit sur toute sa personne. Aussi, quelque goût que la dauphine eût pour ces parties, elle y étoit fort sobre, et se les faisoit toujours commander. En partant, elle avoit grand soin de voir le roi; et si quelque bal en hiver, ou quelque course de campagne en été, lui faisoit passer la nuit, elle ajustoit si bien les choses, qu'avant de se coucher, elle alloit embrasser le roi et l'amuser du récit de la fête. On l'a même vue, dans ses grossesses et pendant d'autres indispositions, abréger les remèdes et le régime que sa santé exigeoit, pour ne pas faire manquer Marly ou d'autres plaisirs dont elle savoit que la privation ou le simple délai auroit fait peine au roi, « et il ne « faut pas croire, dit madame de Caylus, qu'elle « affectât pour le roi et madame de Maintenon une « tendresse qu'elle n'avoit pas. Pour moi qui ai eu « l'honneur de la voir de près, j'en juge autrement, « et je l'ai vue pleurer de si bonne foi sur le grand « âge de ces deux personnes, qu'elle croyoit avec « raison devoir mourir avant elle, que je ne peux « douter de son attachement. »

« Sa complaisance ne se bornoit pas au monarque, mais s'étendoit à toutes les personnes qui l'environnoient, selon leur rang. Par une suite de ce penchant à obliger, quoique vive et franche, elle étoit cependant circonspecte, dans la crainte de rien dire ou faire qui pût offenser. Quand le gros jeu pouvoit gêner, quoiqu'elle l'aimât, elle s'amusoit du petit. Perte ou gain, elle y étoit toujours de bonne humeur, prompte, expéditive, et en un moment faisoit les comptes de tout le monde. La dauphine aimoit les spectacles, étoit l'âme des fêtes, y ravissoit par les grâces, la justesse et la perfection de sa danse. — C'étoit presque tout ce qui lui restoit des agréments de sa première jeunesse. Ses traits ne s'étoient pas formés à son avantage : elle avoit les joues pendantes, le front trop avancé, *un nez qui ne disoit rien,* peu de dents et peu saines, de grosses lèvres mordantes; mais des sourcils et des cheveux bien plantés, des yeux parlants, les plus beaux du monde, un teint animé, le col long avec *un soupçon de goître* qui ne lui seyoit pas mal, un port de tête galant tout ensemble et majestueux, et toujours une taille de nymphe, et une légèreté qui la multiplioit, pour ainsi dire, et lui faisoit remplir tous les lieux à la fois.

« Le dauphin ne lui ressembloit pas sous le rapport des grâces : outre le roide d'un naturel qu'il avoit fallu forcer pour le plier à la douceur et à la patience, il avoit dans le visage et la taille des défauts auquels on s'accoutumoit difficilement. Son parler et son rire étoient peu agréables, parce que ses dents supérieures, trop avancées, emboîtoient celles de dessous, et occasionnoient une grimace. Il boitoit, parce que, ayant une épaule plus chargée que l'autre, il perdoit l'aplomb et étoit gêné dans sa marche. Ce qui doit surprendre, c'est qu'avec la plus solide piété, ce prince étoit extrêmement sensible à tout ce qui pouvoit lui rappeler la difformité de sa taille. C'étoit une foiblesse qui obligeoit tous ceux qui l'approchoient de s'observer beaucoup, pour ne pas laisser échapper quelque indiscrétion ; et ce n'étoit pas une petite peine pour ses gens de cacher ce défaut à l'aide de ses cheveux, qu'il avoit fort touffus, et de le tromper encore en lui faisant croire qu'ils ne trouvoient pas sa difformité assez visible pour y apporter beaucoup de soin. Il étoit, du reste, plus petit que grand, avoit le teint brun, le front large et élevé, le bas du visage trop pointu, le regard perçant, et en tout un air grave et imposant. Tous les quinze jours il approchoit de la sainte table avec un recueillement, une humilité qui inspiroit de la vénération. La dauphine, sans

[1] Sa familiarité était telle, à ce que rapporte dans ses *Lettres* la duchesse d'Orléans, princesse palatine, que « dans le cabinet du roi, quand il y avoit beaucoup de monde, elle se plaçoit quelquefois derrière un écran, devant le feu, et elle se *faisoit donner un lavement* par une femme qui s'approchoit en rampant sur les genoux et sur les mains. Elle appeloit cela *une gentillesse.* »

[2] Duclos prétend, dans ses *Mémoires,* que cette princesse, si chère au roi, trahissait l'État en faveur de son père. « Le roi en eut la preuve par les lettres qu'il trouva dans sa cassette après sa mort : *La petite coquine,* dit-il à madame de Maintenon, *nous trompoit.* »

être si dévote, étoit aussi fort exacte aux devoirs de religion; outre l'assiduité aux offices de l'église, elle passoit volontiers des après-midi entières en lectures pieuses, avec celles qu'elle appeloit ses *dames sérieuses;* et dans les affaires, on lui a remarqué un esprit de suite qui a été quelquefois très-utile à son mari. Il l'aimoit avec passion; mais la tendresse qu'elle avoit pour lui tenoit un peu plus de l'estime [1].»

Morts successives et précipitées de la dauphine et du dauphin (12-18 février 1712).

L'affection du roi pour la dauphine excitait l'envie des filles même de Louis XIV. Les efforts qu'elle faisait pour lui plaire et pour l'égayer étaient tournés en ridicule, surtout par la princesse de Conti et par la duchesse de Bourbon. «Un soir, dit Saint-Simon, la dauphine, après avoir baragouiné plusieurs langues, et fait cent enfances pareilles pour amuser le roi, aperçut ces deux belle-sœurs qui se faisoient signe et haussoient les épaules avec un air de compassion méprisante. Quand le roi fut sorti, elle tira à part mesdames de Saint-Simon et de Lévis, et leur dit très-courroucée : « Avez-vous vu les «gestes? Je sais tout comme elles que ce que j'ai dit «et fait n'a pas le sens commun, mais il faut au roi du «bruit, et ces choses le divertissent.» Puis, s'appuyant sur les bras de ces dames, tournant et sautant autour d'elles, elle se mit à chanter ce refrain d'une chanson du temps: *Je m'en ris, je m'en moque.* Ces dames, très-embarrassées, la prioient de se taire, que les princesses l'entendoient; mais plus elles insistoient et plus elle répétoit : «*Je m'en «ris,* je n'ai que faire d'elles; je serai leur reine, «et ce seront elles qui auront à compter avec moi.» Hélas! elle le croyoit, la charmante princesse; et qui ne l'auroit pas cru avec elle? Il plut à Dieu, pour notre malheur, d'en disposer autrement.

«Le vendredi 5 février 1712, le frisson prit à madame la dauphine sur le soir, avec la fièvre, qui dura toute la nuit, cessa le samedi 6, reprit le soir, continua la nuit et le dimanche assez modérée. A dix heures, elle sentit au-dessous de la tempe une douleur qui ne s'étendoit pas plus loin qu'une pièce de monnoie, et si violente, qu'elle dit que les douleurs de l'enfantement n'en approchoient pas. La fièvre augmenta et se soutint le lundi 8 sans relâche. La nuit du lundi au mardi 9, et pendant tout le jour, l'assoupissement fut grand, les réveils courts, la tête s'engageoit, et l'on vit sur la peau quelques marques qui donnèrent un peu de consolation, parce qu'on espéra que ce seroit la rougeole, qui étoit alors commune à Versailles. Le roi commençoit à montrer beaucoup d'inquiétude. Il venoit fréquemment auprès du lit, lui tâtoit le pouls. On lui fit prendre, le mercredi 10, l'émétique, qui fit un grand effet, mais sans soulagement, et les marques de la peau disparurent. — On força le dauphin, qui ne bougeoit de la ruelle, de descendre dans les jardins pour prendre l'air. Il en avoit grand besoin; mais son inquiétude le ramena aussitôt dans la chambre.

«La princesse fut si mal le jeudi 11, qu'on résolut de lui parler de sacrements. — Elle s'en trouva surprise, fit des questions auxquelles on fit des réponses les moins effrayantes qu'on put, mais sans se départir de la proposition, à laquelle on ajouta peu à peu les raisons de ne pas différer. Cependant elle ne se pressoit pas. Le père La Rue, son confesseur, qu'elle avoit paru toujours aimer, s'approcha, et se mit à l'exhorter. Elle le regarda, lui répondit qu'elle l'entendoit bien, et se tut.

«En homme d'esprit, il interpréta son silence, et en homme de bien, il lui dit que si elle avoit quelque répugnance de se confesser à lui, il la conjuroit de ne pas se contraindre, de n'avoir à cet égard aucun respect humain, qu'il prendroit l'événement sur lui, qu'elle lui indiquât seulement qui elle vouloit, et qu'il iroit le chercher lui-même.—Elle désira un missionnaire assez rigoriste, qui ne se trouva pas. A son défaut, elle demanda un récollet, que le père La Rue amena. La confession dura longtemps. L'extrême-onction fut administrée incontinent après le saint viatique, et tout de suite on lui a dit les prières des agonisants, qu'elle demanda.

«Vers le soir, on risqua une saignée du pied, qui ne fit aucun effet. La nuit fut des plus fâcheuses. Le jeudi 11, le mal ne fit qu'empirer, malgré l'émétique qu'on essaya encore. La nuit et le lendemain, vendredi 12, il redoubla. Sur le soir, la tête tourna dans la chambre. On y laissa entrer qui voulut, quoique le roi y fût. Il n'en sortit qu'un moment avant qu'elle expirât, monta dans son carrosse avec madame de Maintenon, et s'en alla à Marly. Ils étoient tous les deux dans une douleur si profonde, qu'ils n'eurent pas la force d'entrer chez le dauphin.»

La douleur du dauphin fut telle d'abord, qu'il s'enferma dans ses appartements sans vouloir recevoir personne. On le conduisit le 13 février à Marly, et on le força à entrer dans la chambre du roi, où toute la cour se trouvait. «Le roi l'embrassa tendrement, longuement, et à plusieurs reprises. Ces premiers moments se passèrent en paroles entrecoupées de larmes et de sanglots. Un peu après le roi, regardant le dauphin, fut effrayé de son regard fixe et même farouche, du changement de son

[1] *Mémoires du duc de Saint-Simon.*

visage, et des marques larges et livides qu'il y remarqua. — Il ordonna aux médecins de lui tâter le pouls. Ils ont dit depuis qu'ils l'avoient trouvé mauvais; mais ils se contentèrent de dire qu'il n'étoit pas net, et qu'il seroit fort à propos qu'il allât se mettre au lit: le roi le lui commanda; il obéit et ne se releva plus. L'après-dîner, la fièvre augmenta. Le dimanche 14, elle ne diminua pas, et le prince dit qu'il se sentoit, et qu'il n'en relèveroit pas. Le mardi 16, les taches de la peau augmentèrent; mais on n'en tira pas un meilleur augure, parce qu'on avoit vu sans succès les mêmes variations dans la maladie de la dauphine. En effet, le mercredi 17, on commença à désespérer. Le soir, fort tard, le dauphin envoya demander au roi la permission de communier le lendemain de grand matin sans cérémonie, à la messe qui se disoit dans sa chambre. Il attendit minuit avec quelque impatience, entendit la messe avec la plus grande dévotion, resta deux heures après dans une communication intérieure avec Dieu. La tête s'embarrassa. Il reçut l'extrême-onction, et mourut tranquillement le 18 février, à huit heures du matin. «Quelle terrible prédication! «s'écrioit la duchesse du Maine, quelle terrible pré«dication pour les princes! Dieu me fasse la grâce «de la mettre à profit, et que cet exemple effroya«ble du néant des grandeurs humaines me fasse «penser sérieusement à celle qui ne doit jamais «périr!»

Mort du duc de Bretagne. — Maladie du duc d'Anjou. — Soupçons injustes dirigés contre le duc d'Orléans (1712).

Les historiens modernes ont attribué, avec le maréchal de Villars, la mort du duc et de la duchesse de Bourgogne à une rougeole extrêmement maligne; mais les contemporains de Louis XIV ne surent pas reconnaître aussi promptement que le maréchal le genre de cette maladie terrible, qui, après avoir enlevé les deux époux, précipita peu de jours ensuite (8 mars 1712) dans le même tombeau le duc de Bretagne, leur fils aîné, et mit en péril la vie du duc d'Anjou son frère, enfant de deux ans, roi depuis sous le nom de Louis XV.

«Il s'éleva, dit Saint-Simon, un cri universel que c'étoit le poison. L'infortuné dauphin le crut lui-même, fit avertir son grand-père de veiller à sa conservation, et mourut dans les angoisses de cette affreuse persuasion. Cette opinion prit crédit pendant la maladie même, par l'embarras des médecins, qui ne s'expliquèrent point sur le caractère du mal, et ne montrèrent dans le traitement ni connaissance ni suite. Enfin, on n'en douta plus à l'ouverture du corps. Les médecins de la cour prononcèrent qu'il n'y avoit que le poison qui eût pu produire une corruption si prompte, si entière et si fétide. Ceux de la ville ne contredirent pas cette assertion. Le seul Maréchal, chirurgien, qui tenoit le scalpel, eut la hardiesse de s'opposer au torrent. Il soutint «qu'il «n'y avoit aucune marque certaine de poison, qu'il «avoit vu des corps plus ou moins dans le même «état, sans qu'on se fût avisé de soupçonner du poi«son; que le poison qui avoit tué le dauphin, la dau«phine, et leur fils, étoit le venin naturel d'une «fièvre ardente qui avoit corrompu la masse du «sang, et dont la contagion s'était communiquée «de l'un à l'autre; que soutenir le contraire, c'étoit «vouloir deviner, empoisonner véritablement le roi, «et lui faire mener la vie la plus méfiante et la plus «doulonreuse.» Cependant le même Maréchal dit en particulier à Saint-Simon, qu'à la vérité, et en raison de tout ce qu'il avait remarqué d'extraordinaire, il doutait que ces morts fussent naturelles; que, néanmoins, il n'y avait aucune indication sûre du poison, et il l'avertit qu'il s'était aperçu qu'on ne répandait l'opinion du poison que pour en faire tomber le soupçon sur le duc d'Orléans. Ce soupçon injuste avait été adopté par le peuple; il s'était répandu dans la cour, dans la capitale, dans les provinces et même dans les pays étrangers.

«Quand le duc d'Orléans, continue Saint-Simon, alla jeter de l'eau bénite, il essuya sur son passage les insultes les plus atroces d'un peuple qui ne se contraignoit pas. Le prince entendit de ses oreilles les discours les plus énormes; on le montroit au doigt avec les épithètes les plus grossières, et il sembloit que la populace crût lui faire une grâce de ne pas se jeter sur lui, et de ne pas le mettre en pièces. Ce fut bien autre chose au convoi... On fut obligé de prendre sans bruit des précautions dans Paris pour empêcher la fureur publique d'éclater... Vers le Palais-Royal, devant lequel le convoi passa, la convulsion fut si vive, qu'il y eut tout à craindre pendant quelques minutes.»

Saint-Simon, qu'une étroite amitié unissait au duc d'Orléans, alla voir le prince, à qui on avait conseillé «de s'adresser au roi, et de demander qu'on lui permît de se rendre à la Bastille, et qu'on arrêtât Homberg, son chimiste, et tous ceux de ses gens dont on croyoit devoir s'assurer jusqu'à ce que la chose fût éclaircie.» Saint-Simon ajoute qu'il trouva le prince sorti, et la duchesse d'Orléans seule et désolée: «Il est allé, me dit-elle, parler au roi qu'il «a trouvé fort sérieux et fort froid, et même fort «sec et fort silencieux sur les plaintes qu'il lui a «faites, et sur la justice qu'il lui a demandée. — «Et la Bastille, madame, interrompis-je, en a-t-il «parlé? — Et vraiment oui; mais cela n'a pas été «reçu: il y a eu un air de dédain qui n'a pas changé, «quoique M. d'Orléans ait insisté. Enfin il s'est ra-

«battu à demander qu'au moins Homberg y fût mis, «interrogé, et toutes les suites. Le roi a encore re«fusé d'assez mauvaise grâce. Enfin, vaincu par ses «instances, il a dit qu'il ne le feroit point arrêter, «mais qu'il donneroit ordre à la Bastille de le re«cevoir, s'il se présentoit de lui-même.» Comme j'allois répondre, le duc d'Orléans entra. Je n'ai jamais vu d'homme si outré. Il nous apprit, de plus, que le roi, l'ayant fait rappeler, avoit changé d'avis sur Homberg; qu'il lui avoit dit qu'il étoit inutile que Homberg allât se présenter à la Bastille, parce qu'il n'y seroit pas reçu, et qu'ayant voulu insister, le roi lui avoit tourné le dos...

«Le duc d'Orléans étoit d'autant plus désespéré de cette exécrable imputation, qu'il avoit un véritable attachement pour le dauphin. Ces deux princes se plaisoient ensemble; ils aimoient à converser sur les sciences et les arts, qu'ils possédoient très-bien. Beauvilliers et Fénelon avoient cimenté, dès l'enfance, cette union, qui dura toujours. Beauvilliers, ayant même découvert que le dauphin souffroit impatiemment les expressions peu mesurées qui échappoient quelquefois au duc sur les mœurs et la religion, le fit avertir sous main d'être plus circonspect. Il eut cette complaisance, et le prince lui en sut gré.»

La haine publique s'apaisa peu à peu, et l'opinion publique, un moment égarée, cessa d'accuser le duc d'Orléans, dont la postérité a consacré la justification.

CHAPITRE XXVIII.

LOUIS XIV. — VICTOIRE DE DENAIN. — PAIX D'UTRECHT.

Préliminaires de Londres. — Ouverture du congrès d'Utrecht. — Généreuses résolutions de Louis XIV. — Siége de Landrecies. — Bataille et victoire de Denain. — Passage de l'Escaut par l'armée française. — Prise des retranchements de Denain. — Défaite complète des coalisés. — Résultats de la victoire de Denain. — Réflexions du maréchal de Saxe sur cette bataille. — Fin du congrès d'Utrecht. — Paix avec l'Angleterre, la Hollande, la Prusse, le Portugal et la Savoie.

(Années 1712 et 1713.)

Préliminaires de Londres. — Ouverture du congrès d'Utrecht. — Généreuses résolutions de Louis XIV (1711-1712).

La guerre, pendant l'année 1711, n'avait été signalée de part ni d'autre par aucune action décisive; on s'était battu sur tous les points. — En Flandre, les Français avaient pris le camp de Douai, et les alliés s'étaient emparés de Bouchain. Arleux avait été pris et repris. — Dans le Dauphiné, le maréchal de Berwick, avec une faible armée, avait contenu l'armée, bien supérieure en nombre, du duc de Savoie. — En Espagne, le duc de Noailles avait emporté d'assaut la place de Girone. — L'événement le plus remarquable de l'année fut l'expédition de Duguay-Trouin contre Rio-Janeiro au Brésil, qui causa une perte de vingt-cinq millions aux Portugais.

Catinat et Vendôme, regrettés de la France et de l'armée, cessèrent de vivre au commencement de l'année 1712.

L'élection de l'archiduc Charles à l'Empire avait décidé le gouvernement anglais à écouter, malgré les alliés, les propositions de paix faites par la France. Des articles préliminaires, au nombre de sept, furent signés à Londres le 8 octobre 1711. Il n'y était plus question de la renonciation de Philippe V à la couronne d'Espagne; on y statua seulement qu'elle ne serait jamais réunie à celle de France. On y convint aussi qu'il serait accordé une barrière sûre à la Hollande; qu'il serait fait un traité de commerce entre la France et l'Angleterre; que la succession au trône d'Angleterre dans la ligne protestante serait garantie, et que Dunkerque serait démoli. De nouvelles conférences pour une paix générale furent indiquées, d'après lesquelles un congrès s'ouvrit à Utrecht le 12 janvier 1712.

Trois plénipotentiaires français, le maréchal d'Huxelles, l'abbé de Polignac et le sieur Ménager, s'y trouvèrent «en présence de quatre-vingts *Excellences*, qui, sous le nom de plénipotentiaires, ambassadeurs, députés, agents, chargés d'affaires, et autres titres plus ou moins distingués, étaient envoyés de toutes les parties de l'Europe, fournis de prétentions et de demandes, bien munis de diplômes, d'arguments, et aiguillonnés du désir de les faire valoir.»

Les négociations n'avançaient qu'avec lenteur; et il avait été décidé par les alliés que, malgré les conférences du congrès, la guerre continuerait. Louis XIV supportait avec dignité le poids de ses malheurs, mais il en était profondément pénétré. — Le maréchal de Villars, dans ses *Mémoires*, fait un récit touchant d'une entrevue qu'il eut alors avec le roi.

«L'année 1712 commença, dit-il, sous les auspices les plus fâcheux: le père, la mère, un enfant, enlevés en huit jours par une rougeole très-maligne, et enfermés dans le même cercueil. Le duc d'Anjou, qui est actuellement notre roi (Louis XV), ne fut sauvé que parce qu'on lui fit moins de remède qu'aux autres. Le roi supporta ces malheurs avec un courage héroïque, donnant lui-même les ordres, et réglant le cérémonial, qui, dans les cours, et surtout en France, est un affaire d'Etat; mais la première fois que j'eus l'honneur de le voir à Marly, après ces fâcheux événements, la fermeté du mo-

narque fit place à la sensibilité de l'homme : il laissa échapper des larmes, et me dit, d'un ton pénétré qui m'attendrit :

« Vous voyez mon état, monsieur le maréchal. Il y a « peu d'exemples de ce qui m'arrive, et que l'on perde « dans la même semaine son petit-fils, sa petite « belle-fille, et leurs fils, tous de très-grande espé- « rance, et très-tendrement aimés. Dieu me punit : « je l'ai bien mérité. J'en souffrirai moins dans l'au- « tre monde. Mais suspendons mes douleurs pour « les malheurs domestiques, et voyons ce qui peut « se faire pour prévenir ceux du royaume.

« La confiance que j'ai en vous est bien mar- « quée, puisque je vous remets les forces et le salut « de l'État. Je connois votre zèle et la valeur de mes « troupes; mais enfin la fortune peut vous être con- « traire. S'il arrivoit ce malheur à l'armée que vous « commandez, quel seroit votre sentiment sur le « parti que j'aurois à prendre pour ma personne ? » A une question aussi grave et aussi importante, je demeurai quelques moments dans le silence; sur quoi le roi reprit la parole et dit : « Je ne suis pas « étonné que vous ne répondiez pas bien prompte- « ment; mais, en attendant que vous me disiez « votre pensée, je vous apprendrai la mienne. — « Votre Majesté, répondis-je, me soulagera beau- « coup. La matière mérite de la délibération, et il « n'est pas étonnant que l'on demande permission « d'y rêver. »

— « Eh bien! reprit le roi, voici ce que je pense; « vous me direz après cela votre sentiment. Je sais « les raisonnements des courtisans : presque tous « veulent que je me retire à Blois, et que je n'at- « tende pas que l'armée ennemie s'approche de « Paris, ce qui lui seroit possible si la mienne étoit « battue. Pour moi, je sais que des armées aussi « considérables ne sont jamais assez défaites pour « que la plus grande partie de la mienne ne pût se « retirer sur la Somme. Je connois cette rivière : elle « est très-difficile à passer; il y a des places qu'on « peut rendre bonnes. Je compterois aller à Péronne « ou à Saint-Quentin y ramasser tout ce que j'aurois « de troupes, faire un dernier effort avec vous, et « périr ensemble, ou sauver l'État, car je ne con- « sentirai jamais à laisser approcher l'ennemi de ma « capitale. Voilà comme je raisonne; dites-moi pré- « sentement votre avis. »

— « Certainement, répondis-je, Votre Majesté « m'a bien soulagé; car un bon serviteur a quelque « peine à conseiller au plus grand roi du monde de « venir exposer sa personne. Cependant j'avoue, « sire, que, connoissant l'ardeur de Votre Majesté « pour la gloire, et ayant déjà été dépositaire de « ses résolutions héroïques dans des moments bien « critiques, j'aurois pris le parti de lui dire que « les partis les plus glorieux sont aussi souvent les « plus sages, et que je n'en vois pas de plus noble « pour un roi, aussi grand homme que grand roi, « que celui auquel Votre Majesté est disposée : mais « j'espère que Dieu nous fera la grâce de n'avoir pas « à craindre de telles extrémités, et qu'il bénira « enfin la justice, la piété, et les autres vertus qui « règnent dans vos actions. » — Sans doute ce qui faisoit prendre d'avance au roi cette résolution pour ainsi dire désespérée, c'étoit l'incertitude du succès des négociations entamées au congrès d'Utrecht [1]. »

Le prince Eugène, pour qui la guerre était la vengeance, comptait, par une victoire, compliquer et peut-être rompre les conférences d'Utrecht; il espérait par des succès multipliés porter le feu de la guerre jusqu'au cœur du royaume de France. — Dès que les conférences furent ouvertes, il revint en Flandre reprendre le commandement; il n'y trouva pas le compagnon de ses succès : Marlborough était remplacé par le duc d'Ormond. Ce général anglais, qui ne devait faire qu'un simulacre de guerre, commandait 12,000 Anglais et 20,000 Allemands soldés; il avait l'ordre secret et spécial de ne prendre aucune part aux combats. — Les États Généraux avaient, dans cette campagne, porté leur contingent bien au delà des années précédentes.

Villars, avant de se rendre à l'armée, prit congé du roi. « Vous voyez, lui dit le monarque, où nous « en sommes : il faut vaincre ou périr; cherchez « l'ennemi et donnez bataille. — Sire, répondit le « maréchal, c'est votre dernière armée. — N'im- « porte, répliqua Louis, je n'exige pas que vous « battiez l'ennemi, mais que vous l'attaquiez. Si la « bataille est perdue, vous ne l'écrirez qu'à moi « seul; vous ordonnerez au courrier de ne voir que « Bloin [2]; il me remettra vos dépêches. Je monterai « à cheval, je passerai par Paris, votre lettre à la « main. Je connais les Français; je vous mènerai « 200,000 hommes, et je m'ensevelirai avec eux sous « les ruines de la monarchie. » Le vieux roi l'aurait fait comme il le disait. Il adressa un jour ces paroles à des seigneurs qui partaient pour l'armée : « Si « vous êtes battus, j'irai vous secourir; j'ai l'honneur « d'être le plus ancien soldat du royaume. »

Villars partit. La campagne commença par le siége du Quesnoy, qui fut pris par Eugène.

Mais la joie d'avoir fait cette conquête fut troublée par la nouvelle de l'armistice conclu entre la France et l'Angleterre. Le duc d'Ormond, avec ses 12,000 Anglais, s'éloigna, le 12 juillet, de

[1] *Mémoires du maréchal de Villars.*
[2] Valet de chambre du roi.

l'armée des coalisés. Les 20,000 Allemands qu'il avait sous ses ordres refusèrent de le suivre, et restèrent avec Eugène.

Siége de Landrecies. — Bataille et victoire de Denain (24 juillet 1712).

Le prince, piqué du départ des Anglais, fit le jour même investir Landrecies. Ce siége renouvela les alarmes de la France. La prise de cette place aurait ouvert, à travers la Champagne, le chemin de Paris au vainqueur. La consternation fut si grande, qu'on agita dans le conseil si le roi se retirerait à Chambord. Dans ces nouveaux dangers, le monarque montra au maréchal d'Harcourt, comme à Villars, des sentiments magnanimes : « Je suis résolu, dit-il, de convoquer la noblesse de mon royaume, de me mettre à la tête de mon armée, de la commander en personne ; j'irai à l'ennemi, malgré mes soixante-quatorze ans, je gagnerai la bataille, ou je périrai les armes à la main ; je n'ai pas d'autre parti à prendre, c'est le seul glorieux et le plus digne de moi. »

Une faute d'Eugène, en donnant à Villars l'occasion de remporter une victoire signalée, évita au vieux roi la nécessité de mettre à exécution ce dessein glorieux, mais désespéré.

Les lignes du général des coalisés étaient trop étendues et ses magasins, placés à Marchiennes, à neuf lieues de son camp, à quatre de Landrecies, étaient trop éloignés ; son lieutenant d'Albermale, isolé à Denain, ne pouvait être promptement secouru.

Le maréchal de Villars vit sur-le-champ tous les avantages qu'il pouvait tirer de l'état des choses. « Il y avait, dit-il dans ses *Mémoires,* trois partis à prendre pour secourir Landrecies : le premier, d'empêcher la circonvallation ; le second, de battre l'armée d'observation ; le troisième, enfin, de forcer le camp retranché de Denain, sur l'Escaut, qui servait aux ennemis de communication avec Marchiennes. » Villars prit ce dernier parti, dont le succès sauva la France. — Afin de donner le change à l'ennemi, le maréchal, par ses manœuvres, annonça le dessein d'attaquer les retranchements de Landrecies. Eugène, lui croyant ce projet, fit rapprocher son aile droite, qui s'étendait vers l'Escaut, près le pont de Prouvy, et même fortifier sa gauche, disposition désirée par Villars, qui, dès le lendemain (24 juillet), se disposa à faire traverser l'Escaut à ses troupes : « Messieurs, dit-il à ses officiers, les ennemis sont plus forts que nous, ils sont même retranchés : mais nous sommes Français ; il y va de l'honneur de la nation, il faut vaincre ou mourir ; et je vais moi-même vous en donner l'exemple. » Il se mit ensuite à la tête des troupes.

Au moment où le maréchal prenait la résolution décisive d'attaquer, voici quelles étaient les positions des coalisés et les fortifications qui défendaient et assuraient leurs communications. Nous empruntons une partie de ces détails à M. Mazas, auteur de l'*Histoire des capitaines français,* ancien officier, qui a fait sur les lieux mêmes une étude particulière de la bataille de Denain [1].

Le bourg de Denain, le poste le plus important pour l'armée ennemie, puisqu'on y passait l'Escaut en toute sûreté, était occupé par 12,000 Hollandais sous les ordres du duc d'Albemarle, fils du fameux général Monk, qui avait rétabli Charles II sur le trône d'Angleterre : c'était le point central de la ligne d'Eugène, étendue de treize lieues, depuis Marchiennes, où étaient les magasins et le matériel de l'artillerie, gardés par 10,000 hommes, jusqu'à Landrecies, dont 15,000 impériaux continuaient à pousser le siége. Il résultait de cette dislocation de forces, que le prince Eugène avait à peine 30,000 hommes disponibles pour soutenir les points menacés : renfermé entre les deux rivières de l'Escaillon et de la Seille, il courait risque d'être battu en détail.

« Pour arriver à Marchiennes, en venant de Denain, il fallait suivre une large chaussée élevée dans des marais, lesquels s'étendaient jusqu'au village de Fenain ; depuis Fenain jusqu'à Denain (une lieue environ), régnaient deux lignes parallèles de palissades, hautes de vingt pieds, défendues de distance en distance par des fortins. Les convois de vivres ou de munitions, amenés de Marchiennes pour alimenter les travaux du siége de Landrecies, marchaient à couvert dans cette large voie, sans crainte d'être enlevés : les alliés appelaient ce boyau *le grand chemin de Paris.* — Le bourg de Denain, qui formait une des têtes du pont de l'Escaut, se trouvait enveloppé par un large fossé et une ceinture de palissades encore plus élevées. Les retranchements continuaient dans la direction de Landrecies, depuis Denain jusqu'à la rivière de l'Escaillon. Tous ces ouvrages formaient un ensemble gigantesque. »

L'armée française, dont les forces réunies s'élevaient à 60,000 hommes, commença à s'ébranler vers deux heures du matin. D'après l'ordre du maréchal, elle se dirigeait, la gauche en tête, vers Neuville, direction opposée à Landrecies, et qui parut d'abord si étrange aux généraux, qu'ils hésitèrent à obéir.

[1] M. Mazas, qui a fait un *Cours d'histoire de France* justement estimé, attribue l'idée première des instructions envoyées par Louis XIV à Villars, pour attaquer Denain et couper la ligne ennemie, à un bon citoyen de la Flandre, Lefèvre d'Orval, qui avait, en 1709, partagé avec le lieutenant général de Surville l'honneur de la belle défense de Tournai, où il était premier président du conseil souverain.

Le marquis de Vieux-Pont formait l'avant-garde; le marquis de Valori, l'élève de Vauban, directeur du génie militaire, conduisait une brigade de travailleurs destinés à jeter quatre ponts sur l'Escaut; le marquis de Puységur, maréchal-des-logis général, le suivait de près, pour éclairer la route et aplanir les obstacles. — Vers cinq heures du matin, les têtes des colonnes arrivèrent à Neuville, point indiqué pour passer l'Escaut entre Bouchain et Denain; les quatre ponts étaient presque terminés.

Passage de l'Escaut par l'armée française. — Prise des retranchements de Denain.—Défaite complète des coalisés (1712).

Le maréchal de Villars franchit le fleuve le premier, précédé seulement de quelques cavaliers; mais au delà de l'Escaut on rencontra une petite étendue de marais qu'il fallait traverser. Cet obstacle était regardé comme insurmontable : l'ennemi y avait compté. Villars, pour donner l'exemple, poussa son cheval, qui, en peu d'instants, eut de l'eau jusqu'à la sangle; l'infanterie le suivit, en jetant des fascines devant elle, ce qui n'empêchait point que les hommes n'enfonçassent dans la vase. Le régiment de Navarre atteignit le premier la terre ferme. Le maréchal de Montesquiou (qui servait de lieutenant à Villars) évita les marais en se jetant brusquement sur la droite : les colonnes françaises arrivèrent ensemble devant les retranchements du *chemin de Paris*. Toute l'armée, comprenant alors quel était le but du maréchal, se montrait animée d'une exaltation proportionnée à la témérité de l'entreprise.

Les retranchements, impétueusement abordés, furent enlevés successivement : nos soldats pénétrèrent dans *le chemin de Paris* au moment où y défilait un convoi de charrettes qui, chargées de pain, se rendaient au camp de Landrecies, escortées par un détachement de 1,000 hommes. Ceux-ci essayèrent vainement d'opposer quelque résistance; on les dispersa, et le convoi fut pris.

Tout à coup la position de Villars devint critique : le prince Eugène, instruit vers sept heures du matin de sa marche sur Neuville, était resté longtemps sans savoir quel parti prendre, et s'était rendu à toute bride au camp de Denain, sans concevoir le but des manœuvres de Villars; mais vers midi, il donna l'ordre aux généraux Top et Thaunn, ses lieutenants, de le suivre immédiatement avec l'armée expéditionnaire. Il arriva à l'entrée du pont de Denain au moment où le maréchal achevait ses dispositions pour attaquer les retranchements par le côté opposé. Après avoir observé quelque temps les mouvements des Français, Eugène, courut au-devant de son infanterie, afin d'en presser la marche que le passage de l'Escaillon avait retardé. Il revint ensuite au galop à Denain; mais il fut forcé de s'arrêter dans la redoute qui fermait le pont de l'Escaut, car les soldats de Villars forçaient à l'instant même les derniers obstacles.

Le maréchal avait aperçu du haut des fortins du chemin de Paris les impériaux arrivant en masses du camp de Landrecies : il calcula qu'ils ne pouvaient le joindre avant une heure, et fit sentir à ses généraux de quel prix était ce peu de temps. A sa voix, les troupes, qui pénétraient successivement dans la large voie des palissades, se formèrent en colonnes pour assaillir les retranchements de Denain, auxquels aboutissaient les lignes parallèles du *chemin de Paris*. L'attaque eut lieu par quatre points différents : les deux maréchaux, Villars et Montesquiou, conduisaient la division de droite; les généraux de Vieux-Pont et Albergotti, celle de gauche; le comte de Dreux et le duc de Mortemart, la première du centre; le duc de Mouchy et le comte de Nangis, la seconde du centre; chaque bataillon, chaque compagnie avait un général ou un colonel à sa tête; les officiers marchaient mêlés dans le rang des soldats.

L'ennemi laissa approcher les Français à vingt pas sans faire feu; nos grenadiers s'élancèrent dans le fossé, le franchirent, et arrivèrent aux retranchements, où ils reçurent une furieuse décharge : le conel Tourville, fils de l'amiral, y fut tué. Villars, menant lui-même ses braves grenadiers, entra un des premiers dans la redoutable enceinte. Au bout de quelques minutes, il vit accourir le duc d'Albermarle et trois autres généraux ennemis, qui, se jetant presque dans les jambes de son cheval, imploraient son assistance contre la fureur des soldats, que la résistance avait irrités, et qui ne voulaient accorder de quartier à personne. Le maréchal eut besoin d'employer son autorité pour sauver la vie de ses prisonniers.

La ligne des fortifications, longue d'un quart de lieue, fut emportée en une demi-heure : des 12,000 hommes qui la défendaient, 500 se sauvèrent; tout le reste fut tué, pris ou noyé dans l'Escaut, car le pont de Denain s'était écroulé sous le poids des fuyards.

Eugène avait vu une partie du désastre du haut de sa redoute : désespéré de la rupture du pont, qui l'empêchait de prendre part au combat, il dédéchirait ses gants avec ses dents. Enfin il se jeta vers la droite pour tenter de passer sur le pont de Prouvy; mais le général Albergotti venait de s'en emparer : les impériaux, en tentant de le reprendre, y perdirent quatre bataillons. Eugène se vit contraint de regagner Landrecies; le comte de Tingri, gouverneur de Valenciennes, accouru avec les deux tiers de sa garnison, menaçait le flanc droit de l'armée alliée.

Résultats de la victoire de Denain. — Réflexions du maréchal de Saxe sur cette bataille (1712).

Dans cette bataille de Denain, qui sauva la France, la noblesse, dit M. Mazas, déploya autant de dévouement que de courage, voulant prouver sans doute qu'elle comptait au nombre de ses priviléges celui de prodiguer sa vie pour la défense de l'État. Les officiers qui se distinguèrent particulièrement furent : le comte de Villars, frère du maréchal, lieutenant général retiré, qui servait en volontaire : il mourut des suites de ses fatigues ; le marquis de Puységur, qui rendit des services inappréciables ; Contades, major général ; Tessé, Châtillon, Maillebois, Choiseul-Meuse, Rosel, Silli, Gaussac, Sparre, le prince Charles de Lorraine, Clermont-Tonnerre, Boussolles, Bongard, Monteviel, Beaujeu, le prince de Rohan, Soyecourt, Saint-Sernin, d'Aubigné, du Saillant, de Cadrolles, et de Mouy.

La conduite de Villars réduisit au silence tous ses détracteurs : non-seulement il gagna la bataille, mais encore il sut profiter de la victoire.

Se voyant maître des retranchements de Denain, le maréchal se porta rapidement vers deux divisions de dragons et de mousquetaires restés en dehors de la ligne afin de couvrir le mouvement de l'armée, et cria au comte de Broglio, qui les commandait : « Conduisez sur-le-champ votre cavalerie à Marchiennes. » Broglio exécuta cet ordre, et refoula sous les remparts de cette place la garnison, qui en était sortie pour secourir Albemarle.

Dans la même journée (24 juillet), Denain fut pris, Marchiennes investi, et Landrecies débloqué ; car le prince Eugène se vit contraint de lever le siége le soir même : le comte de Coigny avait déjà jeté des ponts sur la Sambre, et menaçait, avec l'arrière-garde française, de forcer les quartiers des assiégeants, comme Villars avait emporté les retranchements de Denain.

Après la victoire, le maréchal envoya le marquis de Nangis en porter au roi la nouvelle. Louis XIV se rendit aussitôt à Paris pour faire chanter un *Te Deum* dans l'église de Notre-Dame. L'auguste vieillard, malgré son grand âge, parcourut à cheval les rues de sa capitale, en tenant à la main la dépêche de Villars, et criant, d'une voix émue : « Mes enfants ! « victoire, victoire ! la paix, la paix ! » Le peuple l'accompagna jusqu'à la métropole, faisant retentir les airs de joyeuses acclamations.

L'activité de Villars ne laissa perdre aucun des fruits de la victoire ; l'armée, électrisée par ce glorieux succès, comptait pour rien les fatigues et les dangers. Le lendemain de la bataille elle prit Saint-Amand et Mortagne ; le jour suivant, tous les petits postes hollandais établis le long de la Scarpe tombèrent en son pouvoir. Marchiennes, investi par le comte de Broglio dès le 24, capitula après six jours d'un siége régulier ; sa garnison se composait de 6,000 soldats d'élite, de deux escadrons ; il s'y trouvait en dépôt quantité de matelots anglais et bataves, 200 pièces de canon, et un amas prodigieux de subsistances et de munitions. Le siége de Douai, commencé par le maréchal, contre l'avis des généraux, fut une entreprise plus difficile. Le comte de Hompech, après s'être défendu durant cinq semaines, capitula le 8 septembre ; le prince Eugène tenta vainement d'inquiéter les assiégeants. Le Quesnoy et Bouchain capitulèrent peu de temps après.

En deux mois Villars avait fait perdre aux coalisés 40,000 hommes tués ou prisonniers, 18 généraux, 5 places fortes, dont 3 de première ligne, 300 pièces de canon, et un matériel immense. Le chevalier de Gansans, colonel d'infanterie, porta à Versailles 120 drapeaux ennemis que Louis XIV fit suspendre aux voûtes de l'église des Invalides.

Les habitants des villes françaises de la Flandre témoignaient la joie la plus touchante d'être délivrés de la domination étrangère. Les prêtres, fidèles à leur devoir de citoyens, s'étaient servi de l'influence qu'ils y exerçaient pour entretenir parmi les populations des sentiments patriotiques : Renaud de Beauveau, évêque de Tournay, avait refusé courageusement, malgré les menaces du prince Eugène, de chanter le *Te Deum* en actions de grâces de la victoire de Malplaquet. Pas un curé des provinces envahies ne cessa, pendant les huit ans de l'occupation, de prier chaque dimanche au prône pour Louis XIV, pour sa famille, et de chanter le *Domine salvum fac regem* [1].

« A l'affaire de Denain, dit le maréchal de Saxe dans ses *Rêveries*, M. de Villars étoit perdu si le prince Eugène eût marché à lui lorsqu'il passoit la rivière en lui prêtant le flanc : le prince ne put jamais s'imaginer que le maréchal fît cette manœuvre à sa barbe, et c'est ce qui le trompa. Villars avoit très-adroitement masqué sa marche. Le prince le regarda et l'examina jusqu'à onze heures, sans y rien comprendre, avec toute son armée sous les armes : s'il avoit marché en avant, toute l'armée française étoit perdue, parce qu'elle prêtoit le flanc, et qu'une grande partie avoit déjà passé l'Escaut.

« Le prince Eugène dit à onze heures : « Je crois « qu'il vaut mieux aller dîner. » Il fit retirer ses troupes. A peine étoit-il à table, que lord d'Albermarle lui fit dire que la tête de l'armée française paraissoit de l'autre côté de l'Escaut, et faisoit mine de vouloir l'attaquer. Il étoit encore temps de mar-

[1] M. Alexandre Mazas, *Cours d'histoire de France.*

cher, et si on l'eût fait, un grand tiers de l'armée française étoit perdu. Le prince donna seulement ordre à quelques brigades de sa droite de se rendre aux retranchements de Denain, à quatre lieues de là; pour lui, il s'y transporta à toutes jambes, ne pouvant croire que ce fût la tête de l'armée française. Enfin, il l'aperçut, et lui vit faire sa disposition pour attaquer : dès lors il jugea le retranchement perdu et forcé. On m'a dit qu'il avoit examiné l'ennemi un moment, et qu'il avoit de dépit mordu son gant. Il n'eut rien de plus pressé que de donner ordre qu'on retirât la cavalerie de ce poste.

« Les effets que produisit l'affaire de Denain furent inconcevables : elle fit une différence de plus de cent bataillons sur les deux armées; car le prince Eugène fut obligé de jeter du monde dans toutes les places voisines; et le maréchal de Villars, voyant que le prince Eugène ne pouvoit plus faire de siéges, tous ses magasins étant pris, retira des garnisons voisines plus de cinquante bataillons, qui grossirent tellement son armée, que le prince, n'osant plus tenir la campagne, fut obligé de jeter tout son canon dans le Quesnoy, où il fut pris. »

Le maréchal de Villars, à Denain, mérita à juste titre le glorieux surnom de *Sauveur de la France,* qui lui fut donné par ses contemporains.

Fin du congrès d'Utrecht. — Paix avec l'Angleterre, la Hollande, la Prusse, le Portugal et la Savoie (1713).

Louis XIV ne s'était pas trompé; la victoire procura la paix. Les conférences d'Utrecht eurent un résultat. Des traités séparés y furent successivement signés, le 11 avril 1713, avec chacune des puissances belligérantes, excepté l'empereur.

Le traité avec l'Angleterre contient trente articles. La France abandonna le prétendant, reconnut la succession de la ligne protestante au trône d'Angleterre, restitua la baie et le détroit d'Hudson, avec leurs dépendances, céda l'île de Saint-Christophe, l'Acadie, et nommément la ville de Port-Royal, l'île de Terre-Neuve, la ville et la forteresse de Plaisance, avec les îles adjacentes, ne se réservant que le droit d'établir à Terre-Neuve des pêcheries. Elle s'engagea à détruire les fortifications de Dunkerque. Ce sacrifice, nécessaire à la paix, n'était rien en comparaison des humiliations exigées aux conférences de La Haye et de Gertruydemberg. Dans un traité de navigation et de commerce conclu le même jour, on convint que les sujets des deux couronnes jouiraient réciproquement, dans les États soumis à l'une et à l'autre, des mêmes libertés, priviléges et immunités dont jouissait ou pourrait jouir à l'avenir la nation étrangère la plus favorisée.

Par le traité avec le Portugal, tout ce qui concernait la navigation et le commerce entre les deux royaumes fut remis dans le même état qu'avant la guerre.

En vertu des pleins pouvoirs de Philippe V, Louis XIV céda à l'électeur de Brandebourg (depuis roi de Prusse) la ville de Gueldre, la partie de la haute Gueldre nommée espagnole, et le reconnut pour seigneur et prince de Neufchâtel et de Vallengin.

Le traité fait avec Victor-Amédée restitua à ce prince la Savoie et le comté de Nice, la vallée de Pragelas, avec les forts d'Exiles et de Fenestrelles. Par réciprocité, le duc de Savoie céda à Louis XIV la vallée de Barcelonnette et ses dépendances, de manière que les sommités des Alpes pussent servir à l'avenir de limites entre la France, le Piémont et le comté de Nice. — Le roi abandonna au duc, conformément aux anciennes conventions, le royaume de Sicile avec les îles en dépendant, et consentit à ce que, à défaut de descendants de Philippe V, la succession de la monarchie d'Espagne et des Indes passât au duc de Savoie et à sa postérité masculine.

Louis XIV remit à la Hollande Menin, Tournay, Furnes, Ypres et les Pays-Bas espagnols, pour être rendus à la maison d'Autriche sitôt que les États Généraux seraient d'accord avec l'empereur sur le fait *de la barrière.* Il s'engagea à obtenir de l'électeur de Bavière la cession aux États Généraux de ses droits sur les Pays-Bas, et il fut convenu que l'électeur retiendrait les villes de Luxembourg, de Namur et de Charleroi, jusqu'à ce qu'il fût rétabli dans ses États, et eût été mis en possession du royaume de Sardaigne, qui lui fut attribué.—Outre le traité de paix, il y eut avec la Hollande un traité de commerce établi d'après les bases de celui de Nimègue.

Le roi d'Espagne fit aussi la paix avec les puissances qui traitaient avec le roi de France.

Philippe V, par son traité avec l'Angleterre, renonça au trône de France, reconnut la succession d'Angleterre dans la ligne protestante, céda aux Anglais Gibraltar et l'île de Minorque, et rétablit, comme du temps de Charles II, le commerce entre les deux nations. — Par son traité avec le duc de Savoie, il assura, à défaut d'enfants mâles de sa race, la couronne d'Espagne au duc de Savoie, et lui céda la Sicile et les îles en dépendant, qui devaient retourner à l'Espagne à défaut d'enfants mâles de la maison de Savoie.

Louis XIV, animé du désir de rendre la paix générale, fit vainement à l'empereur des propositions acceptables; Charles VI se flattait d'arracher de plus grandes concessions, et résolut de tenter encore la chance des combats.

CHAPITRE XXIX.

LOUIS XIV. — PAIX DE RASTADT. — DERNIERS MOMENTS ET MORT DU ROI.

Succès de Villars sur le Rhin. — Paix de Rastadt.— Derniers efforts des Catalans insurgés. — Prise de Barcelone. — Conquête de Mayorque.— Pacification de l'Espagne.—Mort de la reine d'Espagne.— Second mariage de Philippe V. — Disgrâce de la princesse des Ursins. — Mort du duc de Berry.—Déclaration en faveur des princes légitimés.— Testament de Louis XIV.— Maladie de Louis XIV. — Ses progrès rapides. — Recommandation de Louis XIV à ses serviteurs. — Son discours au jeune dauphin.— Derniers moments du roi. — Sa mort. — Sentiments des princes et de la cour à la mort de Louis XIV. — Joie scandaleuse du peuple. — Conduite honorable des étrangers. — Funérailles du roi.

(De l'an 1713 à l'an 1715.)

Succès de Villars sur le Rhin.—Paix de Rastadt (1713-1714).

Le vainqueur de Denain fut encore chargé de conquérir la paix. Ayant fait ses dispositions pour mettre en sûreté ce qui restait de la Flandre française, Villars s'avança sur le Rhin pour porter les derniers coups aux débris de la coalition. Tous ses pas furent marqués par des succès brillants : il s'empara de Spire, de Worms et des pays environnants; la forte place de Landau, malgré la belle défense du prince Alexandre de Wurtemberg, les lignes formidables du Brisgau, les camps retranchés de Roscoff et d'Hohlengraben, la ville et le château de Fribourg, tombèrent en son pouvoir.

Le prince Eugène, mal secondé par les princes et les États de l'empire, reconnut, mais trop tard, que l'empereur, sans le secours de l'Angleterre et de la Hollande, ne pouvait donner la loi à la France. Il engagea l'empereur Charles VI à écouter des propositions conciliatrices.

Eugène et Villars, rivaux de gloire à la guerre, rivalisèrent, à Rastadt, de zèle pour la paix. Ils mirent dans les conférences diplomatiques toute la franchise militaire «Accoutumés, dit un historien, à couper les nœuds avec le tranchant de l'épée, ils firent d'un mot tomber les obstacles des formes, et arrivèrent droit au but des négociations.» La paix fut signée le 6 mars 1714, et la France, pour prix de ses victoires, en recueillit les plus beaux fruits. — Louis XIV, qui avait offert, deux mois auparavant, de céder Strasbourg et Landau, de raser Huningue et le nouveau Brisach, de renoncer à la souveraineté de l'Alsace, garda tout, et Charles VI n'eut rien. — Les frontières françaises du côté de l'Allemagne furent précisément les mêmes qu'après le traité de Riswick. L'empereur n'obtint de la monarchie espagnole que ce qu'on lui en avait cédé à Utrecht: les Pays-Bas, le Milanais, et le royaume de Naples; seulement il ne fut pas obligé de reconnaître le roi d'Espagne; leurs droits respectifs furent cependant fixés. On convint aussi que les électeurs de Cologne et de Bavière seraient rétablis dans leurs États et dignités.

«Ainsi, dit le maréchal de Villars, dans ses *Mémoires*, une seule journée (celle de Denain) a détruit l'ouvrage qu'avoient élevé, en plus de douze années, Marlborough et Eugène, à la gloire de la grande alliance; et après une lutte si longue et si meurtrière, nous nous sommes replacés précisément au même point d'où nous étions partis en commençant cette guerre désastreuse, dont presque toute l'Europe a ressenti les horreurs.»

Derniers efforts des Catalans insurgés. — Prise de Barcelone. — Conquête de Mayorque. — Pacification de l'Espagne (1713-1715).

Les impériaux en Espagne étaient réduits à la possession de la Catalogne; le maréchal de Berwick y commença la campagne de 1713, en secourant Girone assiégée, et en rejetant les Allemands sur Barcelone. Quelque temps après eut lieu le traité d'évacuation de la province, alors fidèle à cette maison d'Autriche dont elle n'avait jamais accepté la domination sans résistance. Le départ des troupes impériales s'effectua le 10 juillet; mais leur chef, le comte de Staremberg, en se retirant, non-seulement n'obligea pas les habitants de Barcelone à recevoir une garnison espagnole, mais encore les excita à persister dans l'insoumission en leur laissant espérer le secours prochain de l'Angleterre et de l'Empire.

Philippe V, en refusant de signer le traité convenu en son nom à Utrecht avec les Etats Généraux, encourageait toutes les mauvaises dispositions des Catalans à son égard. La cause qui lui faisait résister, même aux instances pressantes de son aïeul, était le désir d'appuyer les prétentions de la princesse des Ursins (favorite de sa femme) à obtenir dans les Pays-Bas espagnols une souveraineté indépendante. Sa résistance dura dix mois; il fallut que Louis XIV le menaçât de lui retirer tout appui pour le décider, le 26 juillet 1714, à confirmer, par sa signature, les engagements pris par ses plénipotentiaires.

Depuis le départ des impériaux, dit un historien, les Catalans étaient ivres du fanatisme républicain. Ce peuple, qui ne semblait vivre que pour braver la mort dans les combats, porta le courage jusqu'à la frénésie. Barcelone, que bloquait par mer une flotte française, qu'assiégeait par terre le maréchal de Berwick, se défendit avec l'opiniâtreté du désespoir. Une armée de 40,000 hommes investissait cette ville, dont la garnison n'était que de 16,000; mais femmes, prêtres, moines, tout y fut soldat. Il y eut 543 re-

ligieux et ecclésiastiques tués dans les sorties ou aux attaques. Les Barcelonais soutinrent plusieurs assauts ; ils se battirent de rue en rue, et ne cédèrent qu'après un blocus d'un an et soixante-un jours de tranchée ouverte. Ils demandaient encore, en capitulant, qu'on leur garantît leurs priviléges. On ne leur laissa que leurs biens et la vie. — La reddition de Cordoue et la conquête de l'île de Mayorque suivirent la prise de Barcelone, et complétèrent la soumission de l'Espagne aux lois de Philippe V.

Mort de la reine d'Espagne.— Second mariage de Philippe V. — Disgrâce de la princesse des Ursins (1714-1715).

Au moment où la paix d'Utrecht et les nouveaux succès du maréchal de Berwick en Catalogne donnaient à Philippe V l'espoir de régner paisiblement sur l'Espagne, la perte de sa femme, qu'il aimait passionnément, le plongea dans une vive douleur. La reine d'Espagne, princesse de Savoie, et sœur de la feue dauphine de France, mourut, âgée de vingt-six ans, en février 1714. Elle avait eu pour favorite et pour guide la princesse des Ursins, qui, dans cette circonstance, s'empara de Philippe V sous prétexte de le consoler. Le roi d'Espagne avait besoin de la compagnie d'une femme. Il s'enferma avec madame des Ursins, ne voyait qu'elle, ne parlait qu'à elle. On a prétendu même qu'accoutumé à sa compagnie, et n'en voulant point d'autre, ce roi sauvage et mélancolique se serait déterminé à l'épouser, quoiqu'elle fût beaucoup plus âgée que lui; qu'elle s'en flatta, l'exemple de madame de Maintenon excitant cette espérance, et que, sur le refus de Louis XIV d'acquiescer à ce mariage ridicule [1], ne pouvant devenir la femme de Philippe V, elle chercha à lui donner du moins une épouse qu'elle gouvernerait comme la première. L'abbé Alberoni, attaché à l'Espagne par le feu duc de Vendôme, et qui s'y était, par la protection de la *camerera mayor,* fait une position qu'il voulait rendre encore plus importante, lui proposa de marier le roi d'Espagne avec Élisabeth Farnèse, fille du duc de Parme, son souverain. « Sachant les vues de madame des Ursins, il lui représenta cette jeune princesse comme douce, timide, complaisante, toute propre à se laisser subjuguer. Sur ce portrait, il fut envoyé en Italie pour négocier ce mariage. Tout étoit à peu près conclu, lorsque la princesse des Ursins apprit que la future étoit toute autre qu'on ne la lui avoit dépeinte, hardie, fière, absolue, et plus disposée à commander qu'à obéir. Aussitôt elle dépêcha un courrier pour suspendre la cérémonie. Ce courrier se présente la veille à Alberoni : « Veux-tu vivre, lui dit l'abbé, arrive demain. » Puis il le cache, fait célébrer le mariage, et part pour l'Espagne avec la nouvelle reine. » Saint-Simon assure, dans ses *Mémoires*, que ce mariage fut projeté et conclu à l'insu de Louis XIV, qui en fut irrité contre la princesse des Ursins. Cependant le roi donna des ordres pour que l'épouse de son petit-fils fût reçue en reine dans les provinces de France, par où elle passa pour se rendre à Madrid. Le duc de Saint-Aignan fut chargé de l'accompagner, et on remarqua que ce seigneur aimable et prudent parut, pendant le voyage, en grande intelligence avec Alberoni.

« Le roi et la reine d'Espagne, dit Saint-Simon, s'avançoient chacun de leur côté vers Guadalajara, où devoit se faire la première entrevue, à peu près à quatorze lieues de Madrid. La rigueur de la saison à la fin de décembre 1714, les mauvais chemins, et la brièveté des jours, obligèrent Philippe à en mettre trois à ce petit voyage. La princesse des Ursins avoit repris le titre de *camerera mayor.* Elle seule avoit composé la maison de la reine, et avoit eu soin de la remplir uniquement de ses créatures, hommes et femmes. Le roi ne marchoit qu'accompagné de personnes de son choix, à qui elle avoit bien commandé de n'en pas laisser approcher d'autres. Elle suivoit de près son carrosse, et en arrivant le monarque s'enfermoit seul avec elle, et ne voyoit qui que ce soit jusqu'à son coucher. Elle le gardoit ainsi à vue; mais il fallut bien le quitter le dernier jour, pour aller au-devant de la reine, qui n'étoit plus qu'à sept lieues.

« Madame des Ursins se met en route le 23 décembre, croyant aller jouir de toute la reconnaissance de celle qu'elle avoit fait reine, passer gaiement la journée avec elle, et la présenter le lendemain au roi. Elle arrive à Quadraqué dans cette agréable disposition d'esprit, aborde la reine, commence la conversation. A peine a-t-elle dit quelques mots, que la reine l'interrompt, lui dit *qu'elle n'est pas décemment vêtue, et qu'elle lui manque de respect.* Madame des Ursins, dont l'habit étoit fort régulier, et les manières très-respectueuses, veut s'excuser. Sans l'écouter, la reine s'écrie qu'on l'insulte, commande avec violence à madame des Ursins de sortir de sa présence. Sur ce qu'elle hésite, la reine crie encore plus haut : *Faites sortir cette folle,* la pousse elle-même hors de la chambre, appelle Amenzaga, qui commandoit le détachement des gardes, lui ordonne « de l'arrêter, « et de ne la point quitter qu'il ne l'ait mise dans un « carrosse avec une seule femme, deux officiers

[1] Saint-Simon et Duclos ont répété ces bruits de cour, qui nous semblent suffisamment réfutés par l'âge de la princesse : madame des Ursins avait alors soixante-treize ans.

«suisses, une garde suffisante, et de la faire par- «tir pour la frontière, avec défense de s'arrêter «dans les villes.» — Amenzaga veut représenter qu'il n'y a que le roi qui ait le pouvoir qu'elle veut prendre. «N'avez-vous pas, lui dit fièrement Élisa- «beth, n'avez-vous pas ordre du roi de m'obéir en «tout, sans réserve ni représentations?» Il en convient: «Allez donc, reprend-elle, et obéissez.»

«Le premier écuyer, sur l'ordre de la reine, fait trouver en un moment un carrosse à six chevaux; on enferme la disgraciée avec la femme et les deux officiers, toute parée, en grand habit, comme elle s'étoit présentée chez la reine, et elle part à sept heures du soir, la surveille de Noël, par un froid si vif et une nuit si obscure, qu'on ne voyoit qu'à la faveur de la neige. — L'excès de l'étonnement et de l'étourdissement parut d'abord suspendre en elle tout autre sentiment; bientôt la douleur, le dépit et le désespoir se firent place. A ces sentiments succédèrent les terribles et profondes réflexions sur une démarche aussi violente, aussi extraordinaire, sans raisons, sans prétextes même les plus légers. Qu'en penseroit le roi? Combien ne seroit-il pas indigné d'un pareil abus de son autorité, et combien ce groupe de personnes dévouées à elle, dont elle l'avoit environné, alloit se remuer pour lui faire obtenir vengeance d'un si cruel affront! — Cette longue nuit se passa ainsi avec un froid terrible, et rien pour s'en garantir. Le matin, nécessité fut de s'arrêter pour faire repaître les chevaux; quant aux hommes, ils firent comme ils purent. On ne trouve rien dans les hôtelleries d'Espagne; il faut tout porter avec soi, et madame des Ursins et ceux qui l'accompagnoient n'avoient pas eu le temps de faire aucune provision. «Elle fut «donc réduite (elle-même l'écrivit à madame de «Maintenon) à coucher sur la paille et à se nourrir «de deux vieux œufs par jour, jeûne bien opposé «aux repas qu'elle avoit coutume de faire.» — Jusqu'au jour, malgré les réflexions tumultueuses, le silence avoit été profond. Elle eut le loisir, pendant ce temps, de composer son visage, et parla assez tranquillement de son extrême surprise du peu qui s'étoit passé entre la reine et elle. Les deux officiers, accoutumés, comme toute l'Espagne, à la craindre et à la respecter, lui répondirent ce qu'ils purent, du fond de cet abîme d'étonnement dont ils n'étoient pas encore revenus.

«Cependant on marchoit, on s'éloignoit; elle avoit écrit au roi et à la reine, et point de nouvelles. A mesure que le temps s'écouloit, ses espérances s'affoiblissoient, et elles s'évanouirent enfin tout à fait à la vue de Chalais et Lanti, ses deux neveux, qui l'informèrent de ce qui s'étoit passé après son départ.

«La reine avoit dépêché au roi un officier, qui le trouva prêt à se mettre au lit. En lisant la lettre de son épouse, Philippe parut un peu ému, fit une courte réponse, ne donna aucun ordre, et se coucha. Ce qui s'étoit passé ne transpira à la cour de Guadalajara que le lendemain, sur les dix heures du matin. On peut s'imaginer quel fut l'étonnement général. Personne n'osoit parler. Tout le monde, pour juger des sentiments du roi, attendoit la nouvelle de ce que sa réponse à la reine auroit produit. La reine arriva fort tranquille la veille de Noël. Philippe la reçut comme s'il ne s'étoit rien passé, la conduisit à la chapelle, où le mariage fut célébré de nouveau; de là dans la chambre, où ils se mirent au lit à six heures du soir, et se relevèrent pour la messe de minuit. Le jour de Noël, le roi déclara qu'il n'y auroit aucun changement dans la maison de la reine, ce qui tranquillisa tout le monde; et dès ce moment il ne fut pas plus question, à la cour, de la princesse des Ursins, que si elle n'y eût jamais été connue.

«En donnant à ses neveux la permission d'aller la joindre, Philippe V les chargea d'une lettre par laquelle, sans lui marquer aucun regret sur la manière désagréable dont la volonté de la reine s'étoit exécutée, il disoit seulement qu'il n'avoit pu se refuser au désir de son épouse, et que ses pensions seroient exactement payées.» — Ce fut là toute la consolation que madame des Ursins apporta à Saint-Jean-de-Luz, le 14 janvier 1715: «J'y suis, «écrivit-elle à madame de Maintenon, en lui rendant «compte de sa disgrâce, j'y suis dans une petite «maison sur le bord de la mer. Je la vois souvent «agitée, quelquefois calme: voilà les cours, voilà ce «que j'ai vu, voilà ce qui m'est arrivé, voilà ce qui «excitera votre généreuse compassion.»

L'amitié de madame de Maintenon ne put lui faire obtenir la permission de résider en France. Elle abandonna à son écuyer d'Aubigny le magnifique château de Chanteloup, qu'elle avait fait bâtir [1], et

[1] Madame des Ursins avait subi une première disgrâce en 1704. Contrainte alors, par un ordre de Louis XIV, de quitter Madrid sans fortune, elle s'était bien promis, lorsqu'elle rentra en Espagne, de n'en pas sortir si dénuée, s'il lui arrivait une nouvelle disgrâce. «Après avoir régné en Espagne par autrui, elle songea à régner par elle-même, et saisit l'occasion du don que le roi d'Espagne fit à l'électeur de Bavière de ce qui étoit dans son obéissance aux Pays-Bas, pour stipuler que l'électeur lui donneroit des terres pour 100,000 livres de rente, dont elle jouiroit pendant sa vie en toute souveraineté. Bientôt après il fut convenu que le chef-lieu de ces terres, qui devoient être contiguës et n'en former qu'une seule, seroit La Roches-en-Ardenne, et que la souveraineté pourroit être échangée, morcelée, prendre toutes les formes que la souveraine exigeroit.

«Madame des Ursins se tint si assurée de ce don, dit Saint-Simon, qu'elle forma le projet d'échanger cette souveraineté future, sur la frontière de France, pour une en France

se retira à Rome, où elle mourut en 1722, à l'âge de quatre-vingts ans passés.

La chute de madame des Ursins fut la cause de l'élévation d'Alberoni, qui devint premier ministre et cardinal.

Mort du duc de Berry. — Déclaration en faveur des princes légitimés. — Testament de Louis XIV (1714-1715).

La vieillesse de Louis XIV ne fut pas attristée seulement par les malheurs de la guerre; des querelles religieuses auxquelles on l'obligea de prendre part troublèrent les derniers temps de sa vie (voy. p. 444). Une année avant sa mort, le vieux roi eut encore la douleur de perdre le seul de ses petits-fils qui restât encore auprès de lui. Le duc de Berry, qui avait été marié en 1710 à la fille du duc d'Orléans, dont il avait eu deux enfants morts peu de temps après leur naissance, mourut lui-même en 1714. L'avenir de la France reposa dès lors sur le berceau d'un seul enfant, le duc d'Anjou, fils du duc de Bourgogne, et arrière petit-fils de Louis XIV.

Auprès de la cour triste et sévère du roi, s'élevait la cour du duc d'Orléans, fils de Monsieur, dont la jeune société menait presque ouvertement une vie licencieuse et impie. Louis XIV ne croyait pas son neveu aussi perverti que celui-ci voulait le paraître, et l'appelait un *fanfaron de vices*; cependant il voyait avec regret que le gouvernement du royaume allait tomber entre ses mains.

Il voulut mettre ses enfants légitimés à l'abri des coups de la fortune. Déjà il leur avait donné la préséance sur tous les seigneurs du royaume. Par un édit du 2 août 1714, il les déclara, eux et leurs descendants, aptes à succéder à la couronne de France, à défaut de princes légitimes.

Ensuite, pressé de se déclarer encore plus en leur faveur, Louis XIV fit son testament. Dans ce testament, le roi établissait « un conseil de régence, composé de M. le duc d'Orléans, qui en étoit chef, de M. le duc de Bourbon, qui y devoit assister quand il auroit vingt-quatre ans accomplis, du duc du Maine, du comte de Toulouse, du chancelier, des maréchaux de Villeroy, de Villars, de Tallard, d'Harcourt, des quatre secrétaires d'État, et du contrôleur général.—Dans ce conseil, tout devoit se régler à la pluralité des voix. L'avis du chef ne devoit prévaloir que quand le nombre des suffrages seroit égal. La personne du jeune roi étoit mise sous la tutelle et la garde du conseil de régence, et le duc du Maine étoit chargé de veiller à son éducation et à sa conservation, avec une autorité entière sur les officiers de la garde de Sa Majesté. Le duc du Maine venant à manquer, le comte de Toulouse devoit le remplacer. Le maréchal de Villeroy étoit nommé gouverneur, sous l'autorité du duc du Maine. On voit que Louis XIV n'avoit donné au duc d'Orléans que ce qu'il ne pouvoit lui ôter, et qu'il avoit pris des précautions peu honorables pour son neveu. »

Ce testament, remis au premier président du Parlement, fut déposé dans une tour du palais, derrière la grand'chambre, et caché dans un trou creusé dans la muraille, fermé par une porte de fer, à trois clefs différentes, dont l'une fut donnée au premier président, l'autre au procureur général, et la troisième au greffier. L'édit qui l'envoya au Parlement disait que ce testament serait ouvert après la mort du roi, devant tout le Parlement, les princes et pairs assemblés. En le remettant au premier président, Louis XIV lui dit : « Voici mon testament. « L'exemple des rois mes prédécesseurs, et celui du « roi mon père, ne me laissent point ignorer ce que « celui-ci pourra devenir; mais on l'a voulu, on « m'a tourmenté, on ne m'a donné ni paix ni pa- « tience qu'il ne fût fait. J'ai donc acheté mon repos: « prenez-le, emportez-le; il deviendra ce qu'il pourra; « mais au moins je serai tranquille, et je n'en entendrai « plus parler. » Il répéta les mêmes choses et presque dans les mêmes termes à la reine d'Angleterre, devant madame de Maintenon, en la regardant d'un air sévère et chagrin. Saint-Simon prétend avoir su ces particularités du premier président lui-même, et du duc et de la duchesse de Lauzun, à qui la reine d'Angleterre les avait rapportées.

Maladie de Louis XIV. — Ses progrès rapides (14-26 août 1715).

Après avoir fait cet acte de dernière volonté, Louis XIV sentit que sa santé allait déclinant, et comprit que sa fin approchait. Néanmoins il tint d'une main ferme, jusqu'à la fin de sa vie, le timon de l'État. Il faisait effort sur lui-même pour que les affaires ne souffrissent pas de son affaissement. Il parut encore avec majesté dans une audience qu'il donna le 13 août 1715 à l'am-

même, qui contiendroit la Touraine et le pays d'Amboise, reversible à la couronne après sa mort. Dans ce dessein, qu'elle crut immanquable, elle envoya en France d'Aubigny, son écuyer favori, qu'elle chargea de lui préparer une belle demeure dans ce canton. Il acheta, en conséquence de ses ordres, un champ dans un lieu nommé Chanteloup, entre Tours et Amboise, sans terre ni seigneurie, parce que, devant être souveraine dans la province, elle n'en avoit pas besoin; et il se mit aussitôt à bâtir un vaste château, d'immenses basses-cours, des communs prodigieux, à meubler tout cela richement, et à planter de beaux jardins. La province, les pays voisins, Paris, la cour, en furent dans l'étonnement : personne ne pouvoit comprendre une dépense si prodigieuse pour une simple guinguette; car c'est ainsi qu'on dut nommer une maison au milieu d'un champ, sans terre, sans revenu, sans seigneurie, enfin un nid si magnifique et si peu proportionné à l'oiseau qui le construisoit. Ce fut longtemps une énigme, dont on ne devina le mot qu'après la disgrâce de la dame. »

bassadeur de Perse. Il le reçut *debout et sans appui ;* mais ect effort l'épuisa. Le lendemain 14, il fallut le porter à la messe, puis on le reporta dans sa chambre, et depuis ce jour il n'en sortit plus. Il y eontinua néanmoins à s'occuper des affaires d'État ; il s'appliqua à faire des traités et à renouveler des alliances, mit ses papiers en ordre, brûla ceux qu'il jugea inutiles, et prescrivit différentes choses de cérémonial pour le dauphin. Il se flattait de pouvoir encore convoquer un concile national pour rétablir la paix dans l'Église de France, alors troublée par l'affaire de la constitution (voyez page 443), lorsque, le 23 août, la gangrène se manifesta à une de ses jambes, avec des signes tels que les médecins jugèrent qu'il n'avait plus que quelques jours à vivre.

Louis XIV reçut cette nouvelle avec fermeté, et voulut consacrer ses derniers jours à l'accomplissement de ses devoirs religieux. Il reçut l'extrême-onction le 25 août. Le lendemain, après avoir entendu la messe, il appela les cardinaux de Rohan et de Bissy, qui, dans l'affaire de la constitution, avaient pris parti eontre le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, et leur dit «qu'il regrettait en «mourant l'état où il laissait les affaires de l'Église, «que, trop ignorant en matière de foi, il les avait «laissé faire; que c'était donc à eux à répondre pour «lui devant Dieu de tout ce qui s'était fait, du trop «ou du trop peu.» Il demanda ensuite à voir son archevêque ; mais les deux cardinaux obtinrent que le cardinal de Noailles ne serait admis en présence du roi qu'en donnant sa parole d'accepter la constitution. C'était un piége tendu à ee cardinal, qui ne voulut pas accepter la condition qu'on lui imposait. Louis XIV fut ainsi privé de la consolation qu'il avait désirée.

Recommandation de Louis XIV à ses serviteurs. — Son discours au jeune dauphin (1715).

«Le lundi 26 août 1715, dit Saint-Simon, après que les deux cardinaux furent sortis, le roi dîna dans son lit en présence de ce qui avoit les entrées. Il les fit approcher comme on desservoit, et leur dit ces paroles, qui furent à l'heure même recueillies : «Messieurs, je vous demande pardon du mau«vais exemple que je vous ai donné. J'ai bien à vous «remercier de la manière dont vous m'avez servi, «et de l'attachement et de la fidélité que vous m'a«vez toujours marqués. Je suis bien fâché de n'avoir «pas fait pour vous ce que j'aurois bien voulu faire. «Les mauvais temps en sont cause. Je vous demande «pour mon petit-fils la même application et la «même fidélité que vous avez eu pour moi. C'est un «enfant qui pourra essuyer bien des traverses. Que «votre exemple en soit un pour tous mes autres su«jets. Suivez les ordres que mon neveu vous don«nera; il va gouverner le royaume. J'espère qu'il le «fera bien; j'espère aussi que vous contribuerez tous «à l'union, et que si quelqu'un s'en écartoit, vous «aideriez à le ramener. Je sens que je m'attendris, «et que je vous attendris aussi; je vous en demande «pardon. Adieu, messieurs, je compte que vous «vous souviendrez quelquefois de moi.»

«Un peu après que tout le monde fut sorti, le roi demanda le maréchal de Villeroy, et lui dit ees mêmes paroles, qu'il retint bien, et qu'il a depuis rendues : «Monsieur le maréchal, je vous donne «une nouvelle marque de mon amitié et de ma con«fiance en mourant. Je vous fais gouverneur du «dauphin, qui est l'emploi le plus important que je «puisse vous donner. Vous saurez par ce qui est «dans mon testament ce que vous aurez à faire à «l'égard du due du Maine. Je ne doute pas que «vous ne me serviez après ma mort avec la même «fidélité que vous l'avez fait pendant ma vie. J'es«père que mon neveu vivra avec vous avec la con«sidération et la eonfiance qu'il doit avoir pour un «homme que j'ai toujours aimé. Adieu, monsieur le «maréchal, j'espère que vous vous souviendrez de «moi.»

«Le roi, après quelques intervalles, fit appeler M. le duc et M. le prince de Conti, qui étoient dans les cabinets; *et sans les faire trop approcher,* il leur recommanda l'union désirable entre les princes, et de ne pas suivre les exemples domestiques sur les troubles et les guerres. Il ne leur en dit pas davantage; puis, entendant des femmes dans le cabinet, il comprit bien qui elles étoient, et tout de suite leur manda d'entrer. C'étoient madame la duchesse de Berri, madame la duchesse d'Orléans, et les princesses du sang, qui crioient, et à qui le roi dit qu'*il ne falloit point crier ainsi.* Il leur fit des amitiés courtes, distingua Madame, et finit par exhorter madame la duchesse d'Orléans et madame la Duchesse à se raccommoder. Tout cela fut court, et il les congédia. Elles se retirèrent par les cabinets pleurant et criant fort, ce qui fit croire au dehors, parce que les fenêtres du cabinet étoient ouvertes, que le roi étoit mort, dont le bruit alla à Paris, et jusque dans les provinces.

«Quelque temps après, le roi manda à la duchesse de Ventadour de lui amener le dauphin. Il le fit approcher, et lui dit ces paroles devant madame de Maintenon et le très-peu des plus intimement privilégiés ou valets nécessaires, qui les recueillirent : «Mon enfant, vous allez être un grand roi; ne m'i«mitez pas dans le goût que j'ai eu pour les bâti«ments, ni dans eelui que j'ai eu pour la guerre; «tâchez, au contraire, d'avoir la paix avec vos voi-

«sins. Rendez à Dieu ce que vous lui devez; reconnoissez les obligations que vous lui avez, faites-le «honorer par vos sujets. Suivez toujours les bons «conseils. Tâchez de soulager vos peuples, ce que je «suis assez malheureux pour n'avoir pu faire. N'oubliez point la reconnoissance que vous devez à madame de Ventadour. Madame (s'adressant à elle), «que je l'embrasse (et en l'embrassant il lui dit): «Mon cher enfant, je vous donne ma bénédiction de «tout mon cœur.» Comme on eût ôté le petit prince de dessus le lit du roi, il le redemanda, l'embrassa de nouveau, et, levant les mains et les yeux au ciel, le bénit encore. Ce spectacle fut extrêmement touchant; la duchesse de Ventadour se hâta d'emporter le dauphin, et de le ramener dans son appartement.

«Après une courte pause, le roi fit appeler le duc du Maine et le comte de Toulouse, fit sortir tout ce peu qui étoit dans sa chambre, et fermer les portes. Ce particulier dura assez longtemps.

«Les choses remises dans leur ordre accoutumé, quand il eut fait avec eux, il envoya chercher M. le duc d'Orléans, qui étoit chez lui. Il lui parla fort peu de temps, et le rappela comme il sortoit pour lui dire encore quelque chose qui fut fort court. Ce fut là qu'il lui ordonna de faire conduire, dès qu'il seroit mort, le roi futur à Vincennes, dont l'air est bon, jusqu'à ce que toutes les cérémonies fussent finies à Versailles, où il destinoit son séjour. Il en avoit apparemment parlé auparavant au duc du Maine et au maréchal de Villeroy, car après que M. le duc d'Orléans fut sorti, il donna ses ordres pour aller meubler Vincennes, et mettre ce lieu en état de recevoir incessamment son successeur.

«Madame du Maine, qui jusqu'alors n'avoit pas pris la peine de bouger de Sceaux, avec ses compagnies et ses passe-temps, étoit arrivée à Versailles, et fit demander au roi la permission de le voir un moment. Elle étoit déjà dans l'antichambre : elle entra et sortit un moment après.

Derniers moments du roi. — Sa mort (1er septembre 1715).

«Le mardi 27 août, personne n'entra dans la chambre du roi que le père Tellier, madame de Maintenon, et, pour la messe seulement, le cardinal de Rohan et les deux aumôniers de quartier. — Sur les deux heures, le roi envoya chercher le chancelier, et, seul avec lui et madame de Maintenon, lui fit ouvrir deux cassettes pleines de papiers, dont il lui fit brûler beaucoup, et lui donna ses ordres pour ce qu'il voulut qu'il fît des autres. — Sur les six heures du soir, il manda encore le chancelier. Madame de Maintenon ne sortit point de sa chambre de la journée, et personne n'y entra que les valets, et dans des moments, l'apparition du service le plus indispensable. — Sur le soir, il fit appeler le père Tellier, et presque aussitôt après qu'il lui eut parlé, il envoya chercher Pontchartrain, et lui ordonna d'expédier, aussitôt qu'il seroit mort, un ordre pour faire porter son cœur dans l'église de la maison professe des jésuites, à Paris, et l'y faire placer vis-à-vis celui de son père, et de la même manière.

«Peu après, il se souvint que Cavoye, grand maréchal des logis de sa maison, n'avoit jamais fait les logements de la cour à Vincennes, parce qu'il y avoit cinquante ans que la cour n'y avoit été : il indiqua une cassette où l'on trouveroit le plan de ce château, et ordonna de le prendre et de le porter à Cavoye.

«Quelque temps après ses ordres donnés, il dit à madame de Maintenon «qu'il avoit toujours ouï dire «qu'il étoit difficile de se résoudre à la mort; que «pour lui, qui se trouvoit sur le point de ce moment si redoutable aux hommes, il ne trouvoit pas «que cette résolution fût si pénible à prendre.» Elle lui répondit «qu'elle l'étoit beaucoup quand on «avoit de l'attachement aux créatures, de la haine «dans le cœur, des restitutions à faire. — Ah! reprit «le roi, pour des restitutions à faire, je n'en dois à «personne comme particulier; mais pour celles que «je dois au royaume, j'espère en la miséricorde de «Dieu.»

«La nuit qui suivit fut fort agitée. On lui voyoit à tous moments joindre les mains, et on l'entendoit dire les prières qu'il avoit accoutumé en santé, et se frapper la poitrine au *Confiteor*.

«Le mercredi 28 août, il fit le matin une amitié à madame de Maintenon, qui ne lui plut guère, et à laquelle elle ne répondit pas un mot. Il lui dit «que ce qui le consoloit de la quitter étoit l'espérance, à l'âge où elle étoit, qu'ils se rejoindroient «bientôt.»

«Sur les sept heures du matin, il fit appeler le père Tellier, et comme il lui parloit de Dieu, il vit dans le miroir de sa cheminée deux garçons de sa chambre assis au pied de son lit, qui pleuroient. Il leur dit: «Pourquoi pleurez-vous? *est-ce que vous «m'avez cru immortel?* Pour moi, je n'ai point «cru l'être, et vous avez dû, à l'âge où je suis, vous «préparer à me perdre.»

«Une espèce de manant provençal, fort grossier, apprit l'extrémité du roi, en chemin de Marseille à Paris, et vint ce matin à Versailles avec un remède, qui, disoit-il, guérissoit la gangrène. Le roi étoit si mal, et les médecins tellement à bout, qu'ils y consentirent sans difficulté, en présence de madame de Maintenon et du duc du Maine. Fagon voulut dire quelque chose; ce manant, qui se nommoit Le Brun, le malmena fort brutalement, dont Fagon, qui

avoit accoutumé de malmener les autres et d'en être respecté jusqu'au tremblement, demeura tout abasourdi. — On donna donc au roi dix gouttes de cet *élixir* dans du vin d'Alicante, sur les onze heures du matin.—Quelque temps après il se trouva plus fort, mais le pouls étant retombé et devenu mauvais, on lui en présenta une autre prise sur les quatre heures, en lui disant que c'étoit pour le rappeler à la vie. Il répondit, en prenant le verre où cela étoit : «A la vie ou à la mort! tout ce qu'il «plaira à Dieu.»

«Madame de Maintenon venoit de sortir de chez le roi, ses coiffes baissées, menée par le maréchal de Villeroy par-devant chez elle sans y entrer, jusqu'au bas du grand degré, où elle ôta ses coiffes. Elle embrassa le maréchal d'un œil fort sec, en lui disant: «Adieu, monsieur le maréchal!» monta dans un carrosse du roi qui la servoit toujours, dans lequel madame de Caylus l'attendoit seule, et s'en alla à Saint-Cyr, suivie de son carrosse, où étoient ses femmes.

«Le soir, le duc du Maine fit chez lui une gorge chaude fort plaisante de l'aventure de Fagon avec Le Brun [1].

«Le remède de Le Brun fut continué comme il voulut; cet homme le fit toujours prendre au roi.— Sur un bouillon qu'on proposa au roi de prendre, il répondit qu'il ne falloit pas lui parler comme à un autre homme, que *ce n'étoit pas un bouillon qu'il lui falloit, mais son confesseur,* et il le fit appeler. — Un jour, qu'il revenoit d'une perte de connoissance, il demanda l'absolution générale de ses péchés au père Tellier, qui lui demanda s'il souffroit beaucoup: «Eh! non, répondit le roi, «c'est ce qui me fâche; je voudrois souffrir davan«tage pour l'expiation de mes péchés.»

«Le jeudi 29 août, dont la nuit et le jour précédent avoient été mauvais, l'absence des *tenants*, qui n'avoient plus à besogner au delà de ce qu'ils avoient fait, laissa l'entrée de la chambre plus libre aux grands officiers, qui en avoient toujours été exclus. Il n'y avoit point eu de messe la veille, et on ne comptoit plus qu'il y en eût. Le duc de Charost, capitaine des gardes, qui s'étoit aussi glissé dans la chambre, le trouva mauvais avec raison, et fit demander au roi, par un des valets familiers, s'il ne seroit pas bien aise de l'entendre. Le roi dit qu'il le désiroit; sur quoi on alla quérir les gens et les choses nécessaires, et on continua les jours suivants.

[1] On ne peut ajouter foi à ce que dit Saint-Simon du peu de douleur que madame de Maintenon et le duc du Maine montrèrent à la mort de Louis XIV. Tous les deux perdoient l'objet de leur affection et leur appui : comment croire à leur indifférence.

«Le matin de ce jeudi, le roi parut avoir plus de force et quelque rayon de mieux, qui fut incontinent grossi, et dont le bruit courut de tous côtés. Le roi mangea même deux petits biscuits dans un peu de vin d'Alicante avec une sorte d'appétit.

«J'allai ce jour-là, sur les deux heures après midi, chez M. le duc d'Orléans, dans les appartements duquel la foule étoit au point, depuis huit jours, et à toute heure, qu'exactement parlant, *une épingle n'y seroit pas tombée à terre.* Je n'y trouvai qui que ce soit. Dès qu'il me vit, il se mit à rire et à me dire que j'étois le premier homme qu'il eût encore vu chez lui de la journée, qui, jusqu'au soir, fut entièrement déserte chez lui. — Voilà le monde...

«Le soir, fort tard, ne répondit pas à l'applaudissement qu'on avoit voulu donner à la journée, pendant laquelle le roi avoit dit au curé de Versailles, qui avoit profité de la liberté d'entrer, qu'*il n'étoit pas question de sa vie,* sur ce qu'il lui disoit que tout étoit en prières pour la demander, *mais de son salut, pour lequel il falloit bien prier.* Il lui échappa ce même jour, en donnant des ordres, d'appeler le dauphin *le jeune roi.* Il vit un mouvement dans tout ce qui étoit autour de lui. «Hé pourquoi? «leur dit-il, cela ne me fait aucune peine.»

«Il prit, sur les huit heures du soir, de l'élixir de cet homme de Provence. Sa tête parut embarrassée; il dit lui-même qu'il se sentoit fort mal. Vers onze heures du soir sa jambe fut visitée : la gangrène se trouva dans tout le pied, dans le genou, et la cuisse fort enflée. Il s'évanouit pendant cet examen. Il s'étoit aperçu avec peine de l'absence de madame de Maintenon, qui ne comptoit plus revenir. Il la demanda plusieurs fois dans la journée; on ne lui put cacher son départ. Il l'envoya chercher à Saint-Cyr; elle revint le soir.

«Le vendredi 30 août, la journée fut aussi fâcheuse qu'avoit été la nuit: un grand assoupissement, et, dans les intervalles, la tête embarrassée. Il prit de temps en temps un peu de gelée et de l'eau pure, ne pouvant plus souffrir le vin. Il n'y eut dans sa chambre que les valets les plus indispensables pour le service et la médecine, madame de Maintenon, et quelques rares apparitions du père Tellier, que Bloin ou Maréchal envoyoient chercher. Il se tenoit peu, même dans les cabinets, non plus que M. du Maine. Le roi revenoit aisément à la piété quand madame de Maintenon ou le père Tellier trouvoient les moments où sa tête étoit le moins embarrassée; mais ils étoient rares et courts. Sur les cinq heures du soir, madame de Maintenon passa chez elle, distribua ce qu'elle avoit de meubles dans son appartement à son domestique, et s'en alla à Saint-Cyr pour n'en sortir jamais.

« Le samedi 31 août, la nuit et la journée furent détestables; il n'y eut que de rares et de courts instants de connoissance. La gangrène avoit gagné le genou et toute la cuisse. On lui donna du remède du feu abbé Aignan, que la duchesse du Maine avoit envoyé proposer, qui étoit un excellent remède pour la petite vérole. Les médecins consentoient à tout, parce qu'il n'y avoit plus d'espérance. Vers onze heures du soir on le trouva si mal, qu'on lui dit les *prières des agonisants*. L'appareil le rappela à lui. Il récita des prières d'une voix si forte, qu'elle se faisoit entendre à travers celle du grand nombre d'ecclésiastiques, et de tout ce qui étoit entré. A la fin des prières il reconnut le cardinal de Rohan, et lui dit : « Ce sont là les dernières grâces de l'Église. » Ce fut le dernier homme à qui il parla. Il répéta plusieurs fois : *Nunc et in hora mortis,* puis dit : « O « mon Dieu! venez à mon aide, hâtez-vous de me « secourir! » Ce furent ses dernières paroles. Toute la nuit fut sans connoissance et une longue agonie, qui finit le dimanche 1er septembre 1715, à huit heures du matin, trois jours avant qu'il eût soixante-dix-sept ans accomplis, dans la soixante-douzième année de son règne. »

Sentiments des princes et de la cour à la mort de Louis XIV. — Joie scandaleuse du peuple. — Conduite honorable des étrangers. — Funérailles du roi (1715).

« Louis XIV, continue Saint-Simon [1], ne fut regretté que de ses valets intérieurs, de peu d'autres gens, et des chefs de l'affaire de la *constitution*. Son successeur n'étoit pas en âge. Madame n'avoit plus pour lui que de la crainte et de la bienséance. Madame la duchesse de Berry ne l'aimoit pas, et comptoit aller régner. M. le duc d'Orléans n'étoit pas payé pour le pleurer, et ceux qui l'étoient n'en firent pas leur charge. Madame de Maintenon étoit excédée du roi depuis la perte de la dauphine; elle ne savoit qu'en faire ni à quoi l'amuser; sa contrainte en étoit triplée, parce qu'il étoit beaucoup plus chez elle, ou en partie avec elle. Sa santé, ses affaires, les manéges qui avoient fait tout faire, ou, pour parler exactement, qui avoient tout arraché pour le duc du Maine, avoient fait essuyer continuellement d'étranges humeurs, et souvent des sorties à madame de Maintenon. Elle étoit venue à bout de ce qu'elle avoit voulu : ainsi, quoi qu'elle perdît en perdant le roi, elle se sentit délivrée, et ne fut capable que de ce sentiment. L'ennui et le vide dans la suite rappelèrent les regrets.

« On a vu jusqu'à quelle joie, à quelle barbare indécence, le prochain point de vue de la toute-puissance jeta le duc du Maine. La tranquillité glacée de son frère n'en haussa ni baissa. Madame la duchesse, affranchie de tous les siens, n'avoit plus besoin de l'appui du roi, elle n'en sentoit que la crainte et la contrainte; elle ne pouvoit souffrir madame de Maintenon; elle ne pouvoit douter de la partialité du roi pour le duc du Maine dans leur procès de la succession de M. le prince. On lui reprochoit depuis toute sa vie *qu'elle n'avoit point de cœur, mais seulement un gésier;* elle se trouva donc fort à son aise et en liberté, et n'en fit pas grandes façons.

« Madame la duchesse d'Orléans me surprit. Je m'étois attendu à la douleur; je n'aperçus que quelques larmes, qui, sur tout sujet, lui couloient très-aisément des yeux, et qui furent bientôt taries. Son lit, qu'elle aimoit fort, suppléa à tout pendant quelques jours, avec la façon de l'obscurité, qu'elle ne haïssoit pas. Mais bientôt les rideaux des fenêtres se rouvrirent, et il n'y parut plus qu'en rappelant de fois à autre quelque bienséance.

« Pour les princes du sang, c'étoient des enfants.

« La duchesse de Ventadour et la maréchale de Villeroy donnèrent un peu la comédie; pas un autre n'en prit la même peine. Mais quelques vieux et plats courtisans comme Dangeau, Cavoye, et un très-petit nombre d'autres, qui se voyoient hors de toute mesure, quoique tombés d'une fort commune situation, regrettèrent de n'avoir plus à *se cuider* parmi les sots, les ignorants, les étrangers, dans les raisonnements et l'amusement journalier d'une cour qui s'éteignoit avec le roi.

« Tout ce qui la composoit étoit de deux sortes : les uns, en espérance de figurer, de se mêler, de s'introduire, étoient ravis de voir finir un règne sous lequel il n'y avoit rien pour eux à attendre; les autres, fatigués d'un joug pesant, toujours accablant, et *des ministres bien plus que du roi*, étoient charmés de se trouver au large; tous, en général, d'être délivrés d'une gêne continuelle, et amoureux des nouveautés.

« Paris, las d'une dépendance qui avoit tout assujetti, respira dans l'espoir de quelque liberté, et dans la joie de voir finir l'autorité de tant de gens qui en abusoient. — Les provinces, au désespoir de leur ruine et de leur anéantissement, respirèrent et tressaillirent de joie, et les parlements et toute espèce de judicatures, anéantis par les édits et par les évocations, se flattèrent, les premiers de figurer, les autres de se trouver affranchies. — Le peuple, ruiné, accablé, désespéré, rendit grâces à Dieu, avec un éclat scandaleux, d'une délivrance dont ses plus ardents désirs ne doutoient plus.

« Les étrangers, ravis, après un si long cours d'années, d'être enfin défaits d'un monarque qui leur

[1] Il faut lire avec beaucoup de défiance tout ce qu'écrit Saint-Simon sur les sentiments de la cour et du peuple à cette époque, où le duc d'Orléans s'empara du pouvoir.

avoit si longuement imposé la loi, et qui leur avoit échappé, comme par une espèce de miracle, au moment qu'ils comptoient le plus de l'avoir enfin subjugué, se continrent avec plus de bienséance que les Français. Les merveilles des trois premiers quarts de ce règne de plus de soixante-dix ans, et la personnelle magnanimité de ce roi jusqu'alors si heureux, et si abandonné après de la fortune pendant le dernier quart de son règne, les avoient justement éblouis. Ils se firent honneur de lui rendre après sa mort ce qu'ils lui avoient constamment refusé pendant sa vie : nulle cour étrangère *n'exulta*[1]; toutes se piquèrent de louer et d'honorer sa mémoire.»

Les funérailles de Louis XIV se firent sans aucune pompe. Son cœur fut porté, le 6 septembre, à l'église des grands jésuites, et «il ne se trouva pas six per«sonnes de la cour à cette cérémonie.» Le 9 septembre, son corps fut porté à Saint-Denis, sans beaucoup plus de suite. Le duc d'Orléans, «qui, dit Saint-Si«mon, n'étoit pas payé pour en prendre la fatigue», chargea en sa place le duc de Bourbon de mener le convoi.

CHAPITRE XXX.

LOUIS XIV. — ANECDOTES DIVERSES. — JUGEMENTS DES HISTORIENS SUR CE ROI.

Qualités royales de Louis XIV. — Parallèle de Henri IV et de Louis XIV par Voltaire. — Particularités sur Louis XIV. — Mots de ce roi. — Anecdotes diverses. — Vers de Louis XIV. — Sa lettre à l'archevêque de Reims. — Ses réflexions sur le *métier de roi*. — Ses instructions à Philippe V. — Détails sur le caractère, la personne et la vie privée de Louis XIV par la duchesse d'Orléans, princesse palatine. — Jugements divers portés sur Louis XIV par Lemontey, Montlosier, Maury, Lacretelle, et l'empereur Napoléon.

Qualités royales de Louis XIV. — Parallèle de Henri IV et de Louis XIV par Voltaire.

Quoique la vie et la mort de Louis XIV eussent été glorieuses, il ne fut pas, dit Voltaire, regretté comme il le méritait (Saint-Simon, ainsi qu'on vient de le voir, s'exprime avec plus de franchise). «L'amour de la nouveauté; l'approche d'un temps de minorité, où chacun se figurait une fortune; la querelle de la *constitution*, qui aigrissait les esprits; tout fit recevoir la nouvelle de sa mort avec un sentiment qui allait plus loin que l'indifférence. Nous avons vu ce même peuple qui, en 1686, avait demandé au ciel avec larmes la guérison de son roi malade, suivre son convoi funèbre avec des démonstrations bien différentes.—On prétend que la reine sa mère lui avait dit un jour, dans sa grande jeunesse : «Mon fils, ressemblez à votre grand-père, «et non à votre père.» Le roi en ayant demandé la raison : «C'est, dit-elle, qu'à la mort de Henri IV on «pleurait, et qu'on a ri à celle de Louis XIII.»

«Quoiqu'on ait reproché à Louis XIV des petitesses, des duretés dans son zèle contre le jansénisme, trop de hauteur avec les étrangers dans ses succès, de la faiblesse pour plusieurs femmes, de trop grandes sévérités dans des choses personnelles, des guerres légèrement entreprises, l'embrâsement du Palatinat, les persécutions contre les réformés, cependant, ses grandes qualités et ses actions, mises enfin dans la balance, l'ont emporté sur ses fautes. Le temps, qui mûrit les opinions des hommes, a mis le sceau à sa réputation; et malgré tout ce qu'on a écrit contre lui, on ne prononcera point son nom sans respect, et sans concevoir à ce nom l'idée d'un siècle éternellement mémorable. Si l'on considère ce prince dans sa vie privée, on le voit, à la vérité, trop plein de sa grandeur, mais affable; ne donnant point à sa mère de part au gouvernement, mais remplissant avec elle tous les devoirs d'un fils, et observant avec son épouse tous les dehors de la bienséance : bon père, bon maître, toujours décent en public, laborieux dans le cabinet, exact dans les affaires, pensant juste, parlant bien, et aimable avec dignité...

«Une connaissance approfondie de la jurisprudence n'est pas le partage d'un souverain; mais le roi était instruit des lois principales, il en possédait l'esprit, et savait ou les soutenir ou les mitiger à propos. Il jugeait souvent les causes de ses sujets, non-seulement dans le *conseil* des secrétaires d'État, mais dans celui qu'on appelle le *conseil des parties*. Il y a de lui deux jugements célèbres, dans lesquels sa voix décida contre lui-même.—Dans le premier, en 1680, il s'agissait d'un procès entre lui et des particuliers de Paris, qui avaient bâti sur son fonds. Il voulut que les maisons leur demeurassent avec le fonds, qui lui appartenait et qu'il leur céda.—L'autre regardait un Persan nommé Roupli, dont les marchandises avaient été saisies par les commis de ses fermes, en 1687. Il opina que tout lui fût rendu, et y ajouta un présent de trois mille écus. Roupli porta dans sa patrie son admiration et sa reconnaissance. Lorsque nous avons vu depuis à Paris (en 1715) l'ambassadeur persan Mehemet Riza-Beg, nous l'avons trouvé instruit dès longtemps de ce fait par la renommée...

«L'abolition des duels fut un des grands services rendus à sa patrie. Ces combats avaient été autorisés autrefois par les rois, par les parlements mêmes, et par l'Eglise; et, quoiqu'ils fussent défendus depuis par Henri IV, cette funeste coutume subsistait

[1] Ne tressaillit de joie.

plus que jamais. Le fameux combat de La Frette, de quatre contre quatre, en 1663, fut ce qui détermina Louis XIV à ne plus pardonner. Son heureuse sévérité corrigea peu à peu notre nation, et même les nations voisines, qui se conformèrent à nos sages coutumes après avoir pris nos mauvaises.

« Les changements que Louis XIV fit dans l'État furent des changements utiles, puisqu'ils subsistèrent. Ses ministres le secondèrent à l'envi. On leur doit sans doute tout le détail, toute l'exécution ; mais on lui doit l'arrangement général. Il est certain que les magistrats n'eussent pas réformé les lois, que l'ordre n'eût pas été remis dans les finances, la discipline introduite dans les armées, la police générale dans le royaume ; qu'on n'eût point eu de flottes, que les arts n'eussent point été encouragés, et tout cela de concert, et en même temps, et avec persévérance, et sous différents ministres, s'il ne se fût trouvé un maître qui eût en général toutes ces grandes vues, avec une volonté ferme de les remplir.

« Louis XIV ne sépara point sa propre gloire de l'avantage de la France, et il ne regarda pas le royaume du même œil dont un seigneur regarde sa terre, de laquelle il tire tout ce qu'il peut, pour ne vivre que dans les plaisirs... Louis XIV fit ou essaya de grandes choses pour rendre la nation qu'il gouvernait plus florissante. Il me semble qu'on ne peut guère voir tous ses travaux et tous ses efforts sans quelque reconnaissance, et sans être animé de l'amour du bien public qui les lui inspira. Qu'on se représente ce que c'était que le royaume du temps de la Fronde, et ce qu'il était devenu sous son règne. Louis XIV fit plus de bien à sa nation que vingt de ses prédécesseurs ensemble.

« Si nous osions mettre dans la balance Louis XIV et Henri IV, nous dirions que Henri IV et Louis XIV naquirent heureusement tous deux, avec des caractères et des talents convenables au temps où ils vécurent.

« Henri, né loin du trône, élevé dans les guerres civiles, toujours éprouvé par elles, persécuté par Philippe II jusqu'à la paix de Vervins, avait besoin du courage d'un soldat. Louis, né sur le même trône, maître absolu vers le temps de son mariage, eut cette valeur tranquille que forment l'honneur, la gloire et la raison ; il vit souvent le danger sans s'émouvoir ; c'était ce même courage d'esprit qu'il déploya les derniers jours de sa vie : ce n'était pas dans lui l'emportement d'un sang bouillant, comme dans Charles XII ou dans Henri IV.

« Il y avait entre Henri et Louis cette différence qui se trouve si souvent entre un gentilhomme qui a sa fortune à faire, et un autre qui est né avec une fortune toute faite. L'un fut toujours obligé de chercher des ressources ; l'autre trouva tout préparé autour de lui pour seconder en tout genre sa passion pour la gloire, pour la magnificence et les plaisirs. Henri IV, par sa position, fut longtemps un chef de parti, forcé de se mesurer souvent avec des aventuriers, qui, dans d'autres temps, auraient attendu respectueusement les ordres de ses domestiques. L'autre, dès qu'il agit par lui-même, attira les regards de l'Europe entière. Tous deux ennemis de la maison d'Autriche ; mais Henri accablé trente ans par elle, et Louis XIV l'accablant trente ans de suite du poids de sa grandeur et de sa gloire.

« Henri forcé toujours d'être économe, et Louis invité par sa puissance et par l'amour de cette gloire à répandre des libéralités, surtout dans ses voyages, à protéger tous les beaux-arts, non-seulement chez lui, mais chez les étrangers, à élever des hôpitaux, des palais, des églises et des forteresses.

« Tous deux, quoique d'un caractère opposé, avaient le goût de l'ancienne chevalerie, mêlant la galanterie à la guerre, s'échappant des bras de leurs maîtresses pour aller surprendre une ville. Pélisson, dans ses *Lettres*, nous apprend que Louis XIV lui demanda si la religion lui permettait de proposer un duel à l'empereur Léopold, qui était à peu près de son âge. Il se peut qu'un tel discours ne fût pas inspiré par une envie déterminée de se battre contre ce prince ; mais pour Henri, on sait assez qu'il n'y eut point de rencontre où il ne fît le coup de main ; et l'histoire n'a point de héros qu'il n'eût défié au combat. Lorsqu'à l'âge de cinquante-sept ans, il était près de partir pour aller sur le Rhin se mettre à la tête de la ligue qu'on appelait protestante, contre celle à qui l'on donna le nom de papiste, il se préparait à porter les armes comme à l'âge de vingt ans. Louis XIV, après huit ans de désastres dans la guerre de la succession d'Espagne, prit la résolution ferme d'aller combattre lui-même à la tête de ce qui lui restait de troupes, quoiqu'à l'âge de soixante et dix années.

« Tous deux portèrent cet esprit de chevalerie dans leurs amours : l'un voulut épouser sa maîtresse ; l'autre, en effet, épousa la sienne.

« Il y eut dans Henri plus d'activité, plus d'héroïsme ; dans Louis, plus de majesté, plus d'éclat, plus d'art d'en imposer : l'un semblait né pour être guerrier, l'autre pour être roi.

« Si Henri fut plus grand que Louis par l'excès du courage, par une lutte continuelle contre la mauvaise fortune, et contre une foule d'ennemis et de persécutions, le siècle de Louis XIV fut beaucoup plus grand que celui de Henri IV : il fut le siècle des grands talents dans tous les genres ; et celui de Henri fut le siècle des horreurs de la guerre civile, des sombres fureurs du fanatisme, et de l'abrutissement féroce des esprits ignorants. »

Particularités sur Louis XIV. — Mots de ce roi. — Anecdotes diverses.

«Louis XIV avait dans l'esprit plus de justesse et de dignité que de saillies; et d'ailleurs on n'exige pas qu'un roi dise des choses mémorables, mais qu'il en fasse. Ce qui est nécessaire à tout homme en place, c'est de ne laisser sortir personne mécontent de sa présence, et de se rendre agréable à tous ceux qui l'approchent. On ne peut faire du bien à tout moment; mais on peut dire toujours des choses qui plaisent. Le roi s'en était fait une heureuse habitude. — C'était entre lui et sa cour un commerce continuel de tout ce que la majesté peut avoir de grâces, sans jamais se dégrader, et de tout ce que l'empressement de servir et de plaire peut avoir de finesse, sans l'air de la bassesse. Il était, surtout avec les femmes, d'une attention et d'une politesse qui augmentait encore celle des courtisans; et il ne perdit jamais l'occasion de dire aux hommes de ces choses qui flattent l'amour-propre en excitant l'émulation, et qui laissent un long souvenir.»

Le marquis de Marivaux, privé d'un bras perdu à la guerre, n'avait obtenu en réponse à une demande adressée au ministre de la guerre qu'un refus sec et presque brutal: «Je voudrais, dit-il «brusquemment au roi, avoir perdu l'autre bras, «et n'avoir rien demandé. — J'en serais bien fâché «pour vous et pour moi», répondit Louis XIV. Une grâce considérable suivit ce mot plein de modération et de bonté.

Louis XIV répondit au cardinal de Noailles, qui le remerciait de la pourpre qu'il venait d'obtenir: «J'ai eu plus de plaisir à vous donner le chapeau «que vous n'en avez eu à le recevoir.»

Son mot au grand Condé, qui, goutteux, s'excusait de monter lentement l'escalier de Versailles, au haut duquel l'attendait le monarque, est vraiment charmant: «Mon cousin, ne vous pressez pas, on «ne saurait marcher vite quand on est chargé de «lauriers.

Un vieux maréchal de camp, M. de Valbelle, courbé sous le poids des services et des ans, demandait le grade de lieutenant général: «J'y pen«serai, répondit Louis XIV. — Que Votre Majesté «se dépêche, repartit ce brave officier; elle doit «voir à mes cheveux blancs que je n'ai pas le temps «d'attendre.» Cette noble hardiesse, loin de déplaire au roi, fut payée d'un prompt succès.

Ayant donné, en 1658, la place de premier président du parlement de Paris à M. de Lamoignon, alors maître des requêtes, il lui dit: «Si j'avais «connu un plus homme de bien et un plus digne «sujet, je l'aurais choisi.»

Quand il résolut d'abolir en France le calvinisme, il dit: «Mon grand-père aimait les huguenots, et «ne les craignait pas; mon père ne les aimait point «et les craignait; mais je ne les aime ni ne «les crains.»

Un de ses généraux distingués, Schomberg, était calviniste: «Sans votre religion, lui dit un jour «Louis XIV, il y a longtemps que vous seriez ma«réchal de France. — Sire, répondit Schomberg, «puisque vous me jugez digne de l'être, cela me «suffit.» Le roi, aimant plus le mérite qu'il ne haïssait le calvinisme, lui donna cette dignité.

Le roi, voulant établir dans ses troupes une discipline sévère et inviolable, en donna le premier l'exemple.

Un jour l'armée, sous les ordres de Condé, était campée dans une vaste plaine où il n'y avait qu'une seule maison. Louis XIV ordonna de garder cette maison pour le prince, qui voulut en vain s'en défendre: «Je ne suis ici que volontaire, dit le roi, et je ne «souffrirai pas que mon général soit sous une toile, «tandis que j'occuperais une habitation commode.»

Dans une manœuvre, un gendarme, emporté par un cheval fougueux, heurta Louis XIV, qui, dans le premier mouvement, leva la canne sur lui. Le cavalier, désespéré de cet affront, lui présenta son épée par le pommeau, en lui disant: «Sire, «vous venez de m'ôter l'honneur, ôtez-moi la vie.» Un avancement rapide fut le prix de cette sensibilité honorable.

Le roi, passant en revue la cavalerie, frappa d'un coup de baguette la croupe d'un cheval: le cavalier, ayant été désarçonné par son mouvement, fut renvoyé du corps.

Un vieil officier, qui demandait une grâce à Louis XIV, fut tellement troublé par son air imposant et majestueux, qu'il ne put continuer son discours: «Au moins, sire, dit-il, je ne tremble pas «ainsi devant vos ennemis.» On comprend qu'il obtint ce qu'il demandait.

Un officier, envoyé à la cour pour y porter la nouvelle d'une victoire, demanda la croix de Saint-Louis: «Vous êtes bien jeune, lui dit le roi. — Sire, «répondit ce brave, on ne vit pas longtemps dans «votre régiment de Champagne.» La croix lui fut donnée.

Lorsque en 1664, Louis XIV, aidé de Colbert, s'appliqua à la restauration de la marine française, il refusa de baisser son pavillon devant celui des Anglais; et il écrivit au comte d'Estrades, son ambassadeur à Londres: «Le roi d'Angleterre et son «chancelier peuvent voir quelles sont mes forces; «mais ils ne voient pas mon cœur: tout ne m'est «rien à l'égard de l'honneur.» La prétention orgueilleuse des Anglais céda à la fermeté de

Louis XIV, et l'empire de la mer fut partagé. — C'était alors un temps glorieux pour la France!

La mémoire de Louis XIV est chargée de l'incendie du Palatinat. L'anecdote suivante, racontée par Saint-Simon, montre jusqu'à quel point il convient d'en rendre le roi responsable : «Non content, dit-il, d'avoir brûlé et saccagé Worms et Spire, ce ministre (Louvois) voulut engager le roi à détruire Trèves, dont les ennemis pouvoient faire une place d'armes. La proposition ne plut pas à Louis XIV, qui ne put ou ne voulut pas être persuadé. Louvois disputa, mais n'insista pas la première fois; cependant, comme il avoit l'expérience qu'en tenant ferme il l'emportoit ordinairement, étant venu quelques jours après travailler chez madame de Maintenon avec le roi, il lui dit en finissant : «J'ai bien senti, «sire, que le scrupule est la seule raison qui vous «a empêché de consentir à une chose aussi néces-«saire que l'est le brûlement de Trèves : j'ai donc «cru rendre un service essentiel à Votre Majesté, en «me chargeant moi-même de tout l'odieux; et sans «vous en parler, j'ai dépêché un courrier avec l'or-«dre de brûler Trèves à son arrivée.» A l'instant le roi, transporté de colère, se jette sur les pincettes, et en auroit chargé Louvois, sans madame de Maintenon qui se mit entre deux, et les lui arracha des mains. Cependant Louvois gagnoit la porte : «Dé-«pêchez, lui cria le roi, dépêchez tout à l'heure un «autre courrier, avec un contre-ordre. S'il n'arrive «pas à temps, et si on brûle une seule maison, «votre tête m'en répondra.» Louvois n'avoit pas envoyé de courrier; mais il le tenoit tout prêt, et il seroit parti, si le roi n'avoit paru que légèrement fâché. Le ministre fit semblant d'en dépêcher un autre, et Louis XIV crut que c'étoit la diligence de celui-ci qui avoit sauvé Trèves.»

Louis XIV aimait les louanges; et il est à souhaiter, dit Voltaire, qu'un roi les aime, parce qu'alors il s'efforce de les mériter. — Mais Louis ne les recevait pas toujours quand elles étaient trop fortes. Lorsque l'Académie française, qui lui rendait toujours compte des sujets qu'elle proposait pour ses prix, lui fit voir celui-ci : *Quelle est de toutes les vertus du roi celle qui mérite la préférence?* le roi rougit, et ne voulut pas qu'un tel sujet fût traité. — Il souffrit les prologues de Quinault; mais c'était dans les plus beaux jours de sa gloire, dans le temps où l'ivresse de la nation excusait la sienne.

Quoique aimant la louange, il souffrait patiemment la contradiction.

Si Corneille avait dit, dans la chambre du cardinal de Richelieu, à quelqu'un des courtisans : «Dites à M. le cardinal que je me connais mieux en «vers que lui», jamais ce ministre ne lui eût pardonné. C'est pourtant ce que Despréaux dit tout haut du roi, dans une dispute qui s'éleva sur quelques vers que le roi trouvait bons, et que Despréaux condamnait : «Il a raison, dit le roi, il s'y connaît «mieux que moi.»

Le duc de Vendôme avait auprès de lui Villiers, un de ces hommes de plaisir qui se font un mérite d'une liberté cynique. Il le logeait à Versailles, dans son appartement. On l'appelait communément Villiers-Vendôme. Cet homme condamnait hautement tous les goûts de Louis XIV en musique, en peinture, en architecture, en jardins. Le roi plantait-il un bosquet, meublait-il un appartement, construisait-il une fontaine : Villiers trouvait tout mal entendu, et s'exprimait en termes peu mesurés. «Il est étrange, dit «le roi, que Villiers ait choisi ma maison pour venir «s'y moquer de tout ce que je fais.» L'ayant rencontré un jour dans les jardins : «Eh bien! lui dit-il «en lui montrant un de ses nouveaux ouvrages, «cela n'a donc pas le bonheur de vous plaire? — «Non, répondit Villiers. — Cependant, reprit le «roi, il y a bien des gens qui n'en sont pas si mécon-«tents. — Cela peut être, repartit Villiers, chacun «a son avis.» Le roi, en riant, répondit : «On ne «peut pas plaire à tout le monde.»

Un jour, Louis XIV jouant au trictrac, il y eut un coup douteux. On disputait; les courtisans demeuraient dans le silence. Le comte de Grammont arrive. «Jugez-nous, lui dit le roi. — Sire, c'est vous «qui avez tort, dit le comte. — Et comment pouvez-«vous me donner tort avant de savoir ce dont il «s'agit? — Eh! sire, ne voyez-vous pas que, pour «peu que la chose eût été seulement douteuse, «tous ces messieurs vous auraient donné gain de «cause.»

Un prédicateur indiscret l'ayant désigné un jour à Versailles dans un sermon, Louis XIV se contenta de lui dire : «Mon père, j'aime bien à prendre «ma part d'un sermon; mais je n'aime pas qu'on me «la fasse.»

Louis XIV avait un grand fond d'affabilité, de douceur, de politesse. Personne n'a jamais donné de meilleure grâce que lui. «Monsieur le maréchal, dit-il «un jour au maréchal de Bellefonds, je veux savoir «pourquoi vous voulez me quitter. Est-ce dévotion? «est-ce accablement de vos dettes? Si c'est ce der-«nier motif j'y veux donner ordre, et entrer dans le «détail de vos affaires.» Le maréchal avoua que c'étaient ses dettes, et le roi y pourvut libéralement.

Dans une circonstance à peu près pareille, il dit au duc de La Rochefoucauld, qui se plaignait d'être pressé par ses créanciers : «Que ne parlez-vous à «vos amis?» et il lui envoya de quoi les payer.

Sa manière de recevoir les personnes, de les saluer, de leur parler, donnait un prix infini à ce qui

est ordinaire chez les autres. Son sourire, et jusqu'à son regard, il rendait tout précieux. S'il adressait à quelqu'un des questions indifférentes, c'était avec un ton qui donnait un air de faveur dont on s'entretenait. Il en était de même des attentions et des distinctions qu'il distribuait sans gêne, selon l'âge, le mérite ou le rang. Il semblait que l'ordre de toutes choses fût gravé dans sa mémoire, et se présentât à point nommé sitôt qu'il en avait besoin.

On a retenu quelques-unes de ses phrases nobles, courtes, pleines de sel, et obligeantes. Au duc de La Rochefoucauld, en lui annonçant par lettre qu'il le faisait grand maître de la garde-robe : « Je me « réjouis, comme votre ami, du présent que je vous « ai fait comme votre maître. » — Au marquis d'Uxelles, honteux d'avoir rendu Mayence après plus de cinquante jours de tranchée ouverte : « Vous avez « défendu Mayence en homme de cœur, et vous avez « capitulé en homme d'esprit. » — Au maréchal Du Plessis, qui était fâché de n'être pas employé dans la guerre de 1672. Louis l'embrassa tendrement, et lui dit : « Monsieur le maréchal, on ne travaille que « pour approcher de la réputation que vous avez ac- « quise. Il est agréable de se reposer après tant de « victoires. » — Et cette remontrance familière, remarquable par son équité, à un valet de chambre qui le priait de recommander au premier président un procès qu'il avait contre son beau-père : « Hélas ! « sire, lui disait-il, vous n'avez qu'à dire une parole. « — Ce n'est pas la difficulté, répondit le roi ; mais, « dis-moi, si tu étais à la place de ton beau-père, « voudrais-tu que je la dise cette parole ? »

Saint-Simon assure cependant que ces sortes de gens étaient très-puissants auprès du roi ; qu'étant sans cesse à portée de rendre de bons ou mauvais offices, leur amitié ou leur haine a souvent eu de grands effets. Il les compare à ces fameux affranchis des empereurs romains, devant lesquels se courbaient le sénat et le peuple. « Ceux-ci, ajoute-t-il, dans tout ce règne, ne furent ni moins comptés, ni moins courtisés. Les ministres les plus puissants les ménageoient ouvertement, et les princes du sang, sans parler de tout ce qui est inférieur, les ménageoient de même. Les charges des premiers gentilshommes furent plus qu'obscurcies par les premiers valets de chambre. Aussi l'insolence étoit extrême dans la plupart des gens de service. » Le même auteur remarque qu'il est possible que l'adulation des grands ait contribué à faire naître cette insolence ; et il appuie son observation « d'un fait arrivé à Louis XIV dans sa jeunesse, et que le roi racontoit lui-même, savoir : qu'ayant envoyé au duc de Montbazon, gouverneur de Paris, une lettre par un simple valet de pied, ce duc, qui étoit à table, força le valet de s'y asseoir à côté de lui. »

Les gens de Louis XIV étaient très-heureux avec lui, et toujours traités avec bonté. — Un d'eux l'ayant fait attendre longtemps en l'habillant, comme le supérieur s'apprêtait à le taxer de négligence : « Laissez-le, dit le roi, il en est assez fâché. » — Un autre l'ayant blessé par maladresse : « Appor- « tez-moi donc, dit-il tranquillement, de quoi me « guérir. » Cette patience étoit la suite d'un parti pris de ne jamais rien dire de désobligeant. S'il avait à reprendre, à réprimander, à corriger, ce qui était fort rare, c'était toujours avec un air de plus ou moins de bonté, jamais avec sécheresse, tout au plus avec un peu de sévérité.

Louis XIV pensait que les railleries les plus innocentes, dans la bouche d'un prince auquel le respect empêche qu'on réponde, sont souvent de cruelles insultes. On ne cite de lui qu'un seul mot railleur adressé à un des bas officiers de sa maison : il visitait la ménagerie de Versailles, et ayant trouvé dans la basse-cour que les dindons n'étaient pas bien soignés, il appela celui qui *en était chargé*, et qui avait le titre de *capitaine*, et lui dit d'un air sévère : « Je suis très-mécontent de vous ; si à l'avenir vous « n'en avez pas plus de soin, je vous casserai à la tête « de votre compagnie. »

On a beaucoup parlé de l'orgueil de Louis XIV ; mais lorsque les désastres de la guerre de la succession pesaient sur la France, le roi, afin d'alléger les charges du peuple, fit fléchir, dans certaines circonstances, sa hauteur habituelle. Saint-Simon en cite un exemple remarquable : « Il y avoit à Paris, dit-il, un fameux banquier, nommé Samuel Bernard, l'homme le plus riche de l'Europe, dont le crédit fort étendu pouvoit être de la plus grande ressource, s'il consentoit à le prêter au roi ; mais comme il lui étoit beaucoup dû, et qu'on lui avoit manqué souvent de parole, il ne vouloit donner ni fonds ni papiers. — C'étoit un homme dont les fermiers généraux, receveurs, trésoriers, et autres, avoient plus souvent affaire qu'il n'avoit besoin d'eux. Il sentoit ses forces, et la nécessité faisoit qu'on le traitoit avec grands ménagements et beaucoup de distinction. En vain Desmarets, contrôleur général des finances, lui représentoit l'excès des besoins les plus pressants, et l'énormité des gains qu'il avoit faits avec le roi : Bernard restoit inébranlable. — « Cependant, disoit le ministre au monarque, il n'y « a que lui qui puisse nous aider. Je connois ses af- « faires, il est en état ; il n'est question que de vain- « cre sa volonté, et l'opiniâtreté insolente qu'il mon- « tre. C'est un homme fou de vanité, et capable « d'ouvrir sa bourse, si Votre Majesté daigne le flat- « ter. » Le roi y consentit. Il fut convenu que Desmarets inviteroit Bernard à venir travailler et dîner avec lui à Marly. Il le présenta au roi au moment de

sa promenade. Louis XIV lui fit un accueil distingué, et après quelques mots obligeants, lui dit : « Vous êtes « bien homme à n'avoir jamais vu Marly ; venez avec « moi, je vous le montrerai, et après cela je vous ren- « drai à Desmarets. » Bernard le suit. Pendant toute la promenade, le roi n'adresse la parole qu'à lui, le consulte, lui montre, lui explique toutes les beautés avec les grâces qu'il savait si bien employer quand il voulait combler les gens. Le banquier, revenu chez le contrôleur général, ne peut trouver trop d'expressions pour louer un prince si grand, si bon, si affable. Dans ses transports de tendresse, il dit qu'il aimeroit mieux risquer de se ruiner que de le laisser dans l'embarras. Desmarets saisit l'occasion, et en tira plus qu'il n'espéroit. »—La condescendance de Louis XIV évita ainsi au peuple un nouvel impôt qu'il aurait fallu sans doute établir pour faire face aux besoins des armées qui combattaient pour la défense du pays.

Vers de Louis XIV. — Sa lettre à l'archevêque de Reims. — Ses réflexions sur le *métier de roi*. — Ses instructions à Philippe V.

Louis XIV se plaisait et se connaissait à ces choses ingénieuses, aux *impromptus*, aux chansons agréables ; et quelquefois même il faisait sur-le-champ de petites parodies sur les airs qui étaient en vogue, comme celle-ci :

Chez mon cadet de frère
Le chancelier Serrant
N'est pas trop nécessaire ;
Et le sage Boifranc
Est celui qui sait plaire.

Et cette autre qu'il fit en congédiant un jour le conseil :

Le conseil à ses yeux a beau se présenter,
Sitôt qu'il voit sa chienne, il quitte tout pour elle ;
Rien ne peut l'arrêter,
Quand la chasse l'appelle.

Ces bagatelles servent à faire voir, dit l'auteur du *Siècle de Louis XIV*, que les agréments de l'esprit faisaient un des plaisirs de sa cour, qu'il entrait dans ces plaisirs, et qu'il savait vivre en homme dans le particulier, aussi bien que représenter en monarque sur le théâtre du monde.

La lettre de Louis XIV au sujet du marquis de Barbesieux fait plus d'honneur à son caractère que les pensées les plus ingénieuses n'en auraient fait à son esprit. — Il avait donné à ce jeune homme la place de secrétaire d'État de la guerre, qu'avait eue le marquis de Louvois, son père. Bientôt, mécontent de son nouveau secrétaire d'État, il veut le corriger sans trop le mortifier. Dans cette vue, il s'adresse à son oncle, archevêque de Reims, et le prie d'avertir son neveu. C'est un maître instruit de tout, c'est un père qui parle : « Je sais, lui écrit-il, ce « que je dois à la mémoire de M. de Louvois ; mais « si votre neveu ne change de conduite, je serai « forcé de prendre un parti. J'en serai fâché ; mais « il faudra en prendre un. Il a des talents, mais il « n'en fait pas un bon usage ; il donne trop souvent à « souper aux princes au lieu de travailler ; il néglige « les affaires pour ses plaisirs ; il fait attendre « trop longtemps les officiers dans son antichambre ; « il leur parle avec hauteur, et quelquefois avec « dureté. »

Rien d'ailleurs ne peut mieux faire connaître le caractère de Louis XIV que le mémoire suivant, dont on possède l'original entièrement écrit de sa main, et qu'il a intitulé lui-même : *Réflexions sur le métier de roi*. Ce mémoire était destiné sans doute à son petit-fils le duc de Bourgogne.

« Les rois sont souvent obligés à faire des choses « contre leur inclination, et qui blessent leur bon « naturel. Ils doivent aimer à faire plaisir ; et il faut « qu'ils châtient souvent, et perdent des gens à qui « naturellement ils veulent du bien. L'intérêt de « l'État doit marcher le premier. On doit forcer son « inclination, et ne pas se mettre en état de se repro- « cher, dans quelque chose d'important, qu'on pou- « voit faire mieux. Mais quelques intérêts m'en ont « empêché, et ont détourné les vues que je devois « avoir pour la grandeur, le bien et la puissance de « l'État. Souvent il y a des endroits qui font peine, « il y en a de délicats qu'il est difficile de démêler ; « on a des idées confuses. Tant que cela est, on peut « demeurer sans se déterminer ; mais dès qu'on se « fixe l'esprit à quelque chose, et qu'on croit voir le « meilleur parti, il le faut prendre. C'est ce qui m'a « fait réussir souvent dans ce que j'ai entrepris. — « Les fautes que j'ai faites, et qui m'ont donné des « peines infinies, ont été par complaisance, et pour « me laisser aller trop nonchalamment aux avis des « autres. Rien n'est si dangereux que la faiblesse, « de quelque nature qu'elle soit. Pour commander « aux autres, il faut s'élever au-dessus d'eux ; et « après avoir entendu ce qui vient de tous les en- « droits, on se doit déterminer par le jugement « qu'on doit faire sans préoccupation, et pensant « toujours à ne rien ordonner ni exécuter qui soit « indigne de soi, du caractère qu'on porte, ni de « la grandeur de l'État. Les princes qui ont de « bonnes intentions et quelque connoissance de leurs « affaires, soit par expérience, soit par étude et une « grande application à se rendre capables, trouvent « tant de différentes choses par lesquelles ils se peu- « vent faire connoître, qu'ils doivent avoir un soin « particulier et une application universelle à tout. Il « faut se garder contre soi-même, prendre garde à

«son inclination, et être toujours en garde contre «son naturel. Le *métier de roi* est grand, noble «et flatteur, quand on se sent digne de s'acquitter «de toutes les choses auxquelles il engage; mais il «n'est pas exempt de peines, de fatigues, d'inquié«tudes. L'incertitude désespère quelquefois; et «quand on a passé un temps raisonnable à examiner «une affaire, il faut se déterminer, et prendre le «parti qu'on croit le meilleur.

«Quand on a l'État en vue, on travaille pour soi; «le bien de l'un fait la gloire de l'autre; quand le «premier est heureux, élevé et puissant, celui qui «en est cause en est glorieux, et, par conséquent, «doit plus goûter que ses sujets, par rapport à lui «et à eux, tout ce qu'il y a de plus agréable dans la «vie. Quand on s'est mépris, il faut réparer sa faute «le plus tôt qu'il est possible, et que nulle considé«ration n'en empêche, pas même la bonté.

«En 1671, un homme mourut, qui avoit la charge «de secrétaire d'État ayant le département des «affaires étrangères. Il étoit homme capable, mais «non pas sans défauts. Il ne laissoit pas de bien «remplir ce poste, qui est très-important.

«Je fus quelque temps à penser à qui je ferois «avoir cette charge; et après avoir bien examiné, je «trouvai qu'un homme qui avoit longtemps servi «dans des ambassades (M. de Pomponne) étoit «celui qui la rempliroit le mieux.

«Je lui fis mander de venir. Mon choix fut ap«prouvé de tout le monde, ce qui n'arrive pas tou«jours. Je le mis en possession de cette charge à son «retour. Je ne le connoissois que de réputation, et «par les commissions dont je l'avois chargé, et qu'il «avoit bien exécutées; mais l'emploi que je lui ai «donné s'est trouvé trop grand et trop étendu pour «lui. Je n'ai pas profité de tous les avantages que je «pouvois avoir, et tout cela par complaisance et «bonté. Enfin il a fallu que je lui ordonne de se «retirer, parce que tout ce qui passoit par lui per«doit de la grandeur et de la force qu'on doit avoir «en exécutant les ordres d'un roi de France. Si «j'avois pris le parti de l'éloigner plus tôt, j'aurois «évité les inconvénients qui me sont arrivés, et je «ne me reprocherois pas que ma complaisance pour «lui a pu nuire à l'État. J'ai fait ce détail pour faire «voir un exemple de ce que j'ai dit ci-devant.»

Il convient encore de citer, pour mieux faire apprécier le jugement et les principes de Louis XIV, les remarquables instructions qu'il écrivit à la hâte, et qu'il remit, le 5 décembre 1700, à son petit-fils Philippe V, partant pour l'Espagne. Ces instructions, en trente-trois articles, où le père et le roi se manifestent à la fois, sont ainsi conçues :

1° «Ne manquez à aucun de vos devoirs, surtout «envers Dieu.

2° «Conservez-vous dans la pureté de votre éducation.

3° «Faites honorer Dieu partout où vous aurez du «pouvoir; procurez sa gloire; donnez-en l'exemple : «c'est un des plus grands biens que les rois puissent «faire.

4° «Déclarez-vous en toute occasion pour la vertu «contre le vice.

5° «N'ayez jamais d'attachement (absolu) pour «personne.

6° «Aimez votre femme, vivez bien avec elle; de«mandez-en une à Dieu qui vous convienne : je ne «crois pas que vous deviez prendre une Autri«chienne.

7° «Aimez les Espagnols et tous vos sujets atta«chés à vos couronnes et à votre personne. Ne pré«férez pas ceux qui vous flatteront le plus; estimez «ceux qui, pour le bien, hasarderont de vous dé«plaire : ce sont là vos véritables amis.

8° «Faites le bonheur de vos sujets; et, dans «cette vue, n'ayez de guerre que lorsque vous y «serez forcé, et que vous en aurez bien considéré «et bien pesé les raisons dans votre conseil.

9° «Essayez de remettre vos finances; veillez aux «Indes et à vos flottes; pensez au commerce. Vivez «dans une grande union avec la France : rien n'étant «si bon pour nos deux puissances que cette union, «à laquelle rien ne pourra résister.

10° «Si vous êtes contraint de faire la guerre, «mettez-vous à la tête de vos armées.

11° «Songez à rétablir vos troupes partout, et «commencez par celles de Flandre.

12° «Ne quittez jamais vos affaires pour votre «plaisir; mais faites-vous une sorte de règle qui «vous donne des temps de liberté et de divertisse«ment.

13° «Il n'y en a guère de plus innocents que la «chasse et le goût de quelques maisons de campagne, «pourvu que vous n'y fassiez pas trop de dépenses.

14° «Donnez une grande attention aux affaires «quand on vous en parle; écoutez beaucoup dans «le commencement, sans rien décider.

15° «Quand vous aurez plus de connoissance, «souvenez-vous que c'est à vous à décider; mais «quelque expérience que vous ayiez, écoutez tou«jours tous les avis et tous les raisonnements de vo«tre conseil avant que de prendre cette décision.

16° «Faites tout ce qui vous sera possible pour «bien connoître les gens les plus importants, afin «de vous en servir à propos.

17° «Tâchez que vos vices-rois et gouverneurs «soient toujours Espagnols.

18° «Traitez bien tout le monde; ne dites jamais «rien de fâcheux à personne; mais distinguez les «gens de qualité et de mérite.

19° « Témoignez de la reconnoissance pour le feu « roi et pour tous ceux qui ont été d'avis de vous « choisir pour lui succéder.

20° « Ayez une grande confiance au cardinal « Porto-Carrero, et lui marquez le gré que vous « avez de la conduite qu'il a tenue.

21° « Je crois que vous devez faire quelque chose « de considérable pour l'ambassadeur qui a été assez « heureux pour vous demander, et pour vous saluer « le premier en qualité de sujet.

22° « N'oubliez pas Bedmar, qui a du mérite, et « qui est capable de vous servir.

23° « Ayez une entière créance au duc d'Harcourt : « il est habile et honnête homme, et ne vous don- « nera de conseils que par rapport à vous.

24° « Tenez tous les Français dans l'ordre.

25° « Traitez bien les domestiques, mais ne leur « donnez pas trop de familiarité, et encore moins « de créance. Servez-vous d'eux tant qu'ils seront « sages ; renvoyez-les à la moindre faute qu'ils fe- « ront, et ne les soutenez jamais contre les Espa- « gnols.

26° « N'ayez de commerce avec la reine douai- « rière que celui dont vous ne pouvez vous dispen- « ser. Faites en sorte qu'elle quitte Madrid, et « qu'elle ne sorte pas d'Espagne. En quelque lieu « qu'elle soit, observez sa conduite, et empêchez « qu'elle ne se mêle d'aucune affaire. Ayez pour sus- « pects ceux qui auront trop de commerce avec elle.

27° « Aimez toujours vos parents ; souvenez-vous « de la peine qu'ils ont eue à vous quitter ; conservez « un grand commerce avec eux dans les grandes « choses et dans les petites. Demandez-nous ce que « vous auriez besoin ou envie d'avoir, qui ne se « trouve pas chez vous ; nous en userons de même « avec vous.

28° « N'oubliez jamais que vous êtes Français et « ce qui peut vous arriver ; quand vous aurez assuré « la succession d'Espagne par des enfants, visitez « vos royaumes ; allez à Naples et en Sicile ; passez « à Milan, et venez en Flandre : ce sera une occasion « de nous revoir. En attendant, visitez la Catalogne, « l'Aragon, et autres lieux. Voyez ce qu'il y aura à « faire pour Ceuta.

29° « Jetez quelque argent au peuple quand vous « serez en Espagne, et surtout en entrant à Madrid.

30° « Ne paraissez pas choqué des figures extraor- « dinaires que vous trouverez ; ne vous en moquez « point ; chaque pays a ses manières particulières, et « vous serez bientôt accoutumé à ce qui vous paraî- « tra d'abord le plus surprenant.

31° Évitez autant que vous pourrez de faire des « grâces à ceux qui donnent de l'argent pour les « obtenir. Donnez à propos et libéralement ; et ne « recevez guère de présents, à moins que ce ne soient « des bagatelles. Si quelquefois vous ne pouvez évi- « ter d'en recevoir, faites en de plus considérables à « ceux qui vous en auront donné, après avoir laissé « passer quelques jours.

32° « Ayez une cassette pour mettre ce que vous « aurez de particulier, dont vous aurez seul la clef.

33° « Je finis par un des plus importants avis que « je puisse vous donner : ne vous laissez pas gouver- « ner ; soyez le maître ; n'ayez jamais de favori ni de « premier ministre ; écoutez, consultez votre conseil, « mais décidez. Dieu, qui vous a fait roi, vous don- « nera les lumières nécessaires tant que vous aurez « de bonnes intentions. »

Détails sur le caractère, la personne et la vie privée de Louis XIV, par la duchesse d'Orléans, princesse palatine.

La correspondance de la duchesse d'Orléans, mère du régent, renferme un grand nombre de particularités sur Louis XIV. Nous allons en extraire celles qui nous paraissent de nature à faire connaître le mieux ce qu'était ce roi dans l'intérieur de sa famille et de sa cour. Ces détails, pendant longtemps, sont restés presque inconnus aux historiens.

« A sa mort, Louis XIV a bien prouvé qu'il étoit grand homme, car on ne sauroit mourir avec plus de fermeté et de courage qu'il est mort. Huit jours de suite il a eu la mort sous les yeux, sans crainte et sans frayeur ; il a tout disposé, comme s'il alloit faire un voyage.

« Louis XIV étoit le plus bel homme de son royaume ; personne n'avoit aussi bonne mine que lui ; il avoit une figure très-agréable, de belles jambes, de jolis pieds, une voix agréable ; il étoit grand et gros en proportion ; en un mot, il n'y avoit absolument rien à blâmer dans toute sa personne. Cependant quelques-uns ont prétendu qu'il étoit trop gros pour sa taille, et que Monsieur étoit trop grand ; en sorte qu'on disoit à la cour, par plaisanterie, qu'il y avoit une erreur, et que l'un des deux frères avoit reçu ce qui étoit destiné pour l'autre.

« Le roi et Monsieur étoient habitués depuis leur enfance à la saleté de l'intérieur des maisons, en sorte qu'ils ne croyoient pas que cela pût être autrement ; cependant, sur leur personne, ils étoient très-propres.

« Le roi avoit souvent la bouche ouverte.

« Un cavalier anglais, Hammer, a vu dans le roi *un bon maître d'escrime.*

« Louis XIV a conservé ses avantages jusqu'à la fin ; cependant mes dames, qui l'ont vu mort, assurent qu'il n'avoit plus rien de reconnoissable. — Avant sa mort, il s'étoit rapetissé de la hauteur de la tête ; il s'en étoit aperçu lui-même.

« Il prononçoit bien nettement ; mais tous ses en-

fants ont grasseyé, depuis le dauphin jusqu'au comte de Toulouse; pour dire *Paris*, ils prononçoient *Pahi*.

«Le roi, Monsieur, M. le dauphin et M. le duc de Berri étoient de forts mangeurs. J'ai vu souvent le roi manger quatre assiettées de soupes diverses, un faisan entier, une perdrix, une grande assiettée de salade, du mouton au jus et à l'ail, deux bonnes tranches de jambon, une assiettée de pâtisserie, et puis encore du fruit et des confitures...

«Louis XIV s'entendoit parfaitement à contenter les gens, même en leur refusant leurs demandes. Il avoit les manières les plus affables, et parloit avec tant de politesse, qu'il leur touchoit le cœur.

«Quand le roi vouloit, il étoit l'homme le plus agréable et le plus aimable du monde; mais il falloit qu'il fût accoutumé aux personnes; il plaisantoit d'une manière comique, et avec agrément.

«Sans être parfait, notre roi avoit de grandes et belles qualités, et il ne méritoit pas d'être tant diffamé et méprisé par ses sujets après sa mort.

«Il est très-vrai que notre roi a donné du scandale par ses maîtresses, mais il a eu un grand repentir.

«Il avoit beaucoup d'esprit naturel, mais il étoit très-ignorant; il en avoit honte : aussi étoit-on obligé, devant lui, de tourner les savants en ridicule.

«Louis XIV ne pouvoit souffrir que l'on parlât de politique.

«Louis XIV et toute sa famille, à l'exception de mon fils, haïssoient la lecture. On n'avoit rien appris au roi ni à Monsieur; à peine savoient-ils lire et écrire.

«Louis XIV étoit l'homme le plus poli de tout son royaume; mais son fils et ses petits-fils étoient les gens les plus grossiers.

«Dans sa jeunesse, le roi avoit joué la comédie des *Visionnaires;* il la savoit encore par cœur, et il la jouoit mieux que les comédiens. Il ne savoit pas une note de musique, mais il avoit l'oreille juste, jouoit mieux qu'un maître sur la guitare, et y exécutoit tout ce qu'il vouloit.

«Je n'ai vu le roi battre que deux hommes qui l'avoient bien mérité : Le premier étoit un valet, qui ne vouloit pas laisser entrer au jardin pendant une fête donnée par le roi; il lui appliqua deux bons coups. L'autre étoit un filou, que le roi vit fouiller dans la poche de M. de Villars. Louis XIV, étant à cheval, courut sur le filou, et le frappa fort avec sa canne; le filou s'écria : « Au meurtre! on m'assomme! » C'est ce qui nous fit rire tous, et le roi aussi en rit. Il fit arrêter le coquin, et le força de rendre la bourse, mais il ne le fit pas pendre.

«On avoit fait croire au roi que c'étoit un grand trait de politique, et un coup d'État, que d'embrasser son frère, et que cela faisoit partie de ce qu'on appeloit bien régner.

«Du temps de Louis XIV, on a habitué les dames à ne point parler d'affaires d'État; en sorte que cela n'étoit plus d'usage.

«Quand le roi apprenoit que quelqu'un avoit mal parlé de lui, il lui montroit beaucoup de fierté; autrement il étoit impossible d'être plus poli et plus aimable que ce prince. — Ses entretiens étoient du plus grand agrément; il savoit donner à tout une tournure agréable; ses propos étoient naturels, sans aucune gêne, aimables et obligeants.

«Il n'avoit point le courage de Monsieur; cependant il n'étoit pas poltron. Son frère disoit qu'il avoit eu bonne contenance dans les occasions périlleuses, mais ce qui lui avoit fait tort, c'est de s'être si souvent lassé de la guerre, et d'avoir été trop pressé de retourner chez lui.

«Depuis qu'il s'est donné à la dévotion, les plaisirs ont été suspendus pendant *trois semaines* (dans le temps de Pâques); auparavant on ne les suspendoit que pendant *quinze jours*.

«Le roi avoit cela de particulier, qu'il se portoit facilement à donner des désagréments aux personnes contre lesquelles ceux qu'il aimoit le sollicitoient.

«Notre roi s'est souvent plaint de ce que, dans sa jeunesse, on ne l'avoit pas assez laissé parler aux gens : mais c'étoit dans son naturel; car Monsieur qui avoit été élevé avec lui, s'entretenoit avec tout le monde. Louis XIV disoit en riant à Monsieur, *que son babil l'avoit dégoûté de parler*. «Ah! «mon Dieu, disait-il, faut-il que, pour plaire au «monde, je dise autant de pauvretés et de sottes «choses que mon frère?»

«En général, on ne les auroit pas pris pour deux frères. Le roi étoit grand, mon époux étoit petit; celui-ci avoit des goûts féminins, il aimoit la parure, avoit soin de son teint, et s'intéressoit aux ouvrages de femmes et aux cérémonies. Le roi, au contraire, ne se soucioit point de la parure, aimoit la chasse, les coups de fusil, parloit volontiers de la guerre, et avoit tous les goûts d'homme. Monsieur se comportoit bien à la guerre, mais il n'en parloit point; il aimoit les femmes pour compagnie, et trouvoit du plaisir à être auprès d'elles. Le roi aimoit à les voir de plus près, et non pas en tout honneur, comme Monsieur. Cependant ils s'aimoient beaucoup l'un et l'autre; il étoit intéressant de les voir ensemble; ils se railloient mutuellement avec agrément et esprit, sans se fâcher jamais.

«Louis XIV aimoit beaucoup à être admiré de tout le monde, surtout de ses maîtresses.

«Le roi tenoit tellement aux vieux usages de la

maison royale, qu'il ne s'en seroit départi pour tout au monde. Madame de Fiennes avoit l'habitude de dire que, dans la maison royale, on tenoit si bien aux us et coutumes, que la reine d'Angleterre étoit morte avec un *toquet* sur la tête. C'est un petit bonnet qu'on met aux enfants quand ils se couchent.

«Quand le roi vouloit quelque chose, il n'étoit pas permis de raisonner; il falloit faire vite et sans réplique ce qu'il avoit commandé. Il étoit trop accoutumé au *tel est notre bon plaisir,* pour souffrir des observations.

«Quand Louis XIV agissoit de son propre mouvement, il étoit toujours bon et généreux.»

Jugements divers portés sur Louis XIV par Lemontey, Montlosier, Maury, Lacretelle, et l'empereur Napoléon.

Peu de rois ont été jugés aussi diversement, avec autant de faveur ou de sévérité, que Louis XIV. Pendant sa vie, il a été tout à la fois l'objet des éloges les plus outrés et des attaques les plus insolentes. Les auteurs modernes ne l'ont pas moins loué ni moins insulté [1] que ne l'avaient fait ses contemporains; mais la postérité lui a confirmé justement, à notre avis, le titre de *grand,* que lui avait décerné l'admiration de ses sujets.

On a vu, au début de ce chapitre, le jugement de Voltaire et le parallèle qu'il a tracé de Henri IV et de Louis XIV; l'historien Lemontey a comparé aussi l'aïeul et le petit-fils.

«Louis XIV, dit-il, ne saurait prétendre à une réputation de clémence et de bonté; mais il passera bien moins encore pour un prince cruel. La seule exécution pour crime politique qui ait eu lieu sous son règne fut celle du chevalier de Rohan. La peine était méritée; le coupable n'avait pas, comme Biron, de la gloire et des grands services pour couvrir son attentat, et le roi ne lui devait que justice. Deux actes de tyrannie ont cependant été reprochés à ce monarque. Il aggrava la peine de Fouquet après l'avoir fait juger par des commissaires, et il poursuivit jusque dans des détails puérils la proscription du cardinal de Bouillon. Ces deux circonstances le virent céder à des passions répréhensibles. Dans la première, il se vengeait du séducteur de mademoiselle de La Vallière; et dans la seconde, il délivrait d'un concurrent le fils de la belle princesse de Soubise. — Mais, dans une vie longue et un règne aussi absolu, ces deux fautes paraîtront bien légères; et l'on peut croire que ceux qui les blâment le plus amèrement n'auraient pas, à sa place, signalé par de moindres chutes une carrière si périlleuse. On ne parle pas des dragonnades et des proscriptions du jansénisme, parce que ce furent des erreurs de

[1] Un historien moderne, M. de Montlosier, dans son livre intitulé *De la Monarchie française*, est peut-être de tous les auteurs celui qui, sans être injurieux, a le plus sévèrement traité Louis XIV.—Pour compléter ce chapitre, et faire preuve d'impartialité, nous croyons devoir reproduire ce jugement remarquable, malgré les préjugés dont il a conservé l'empreinte.

«Qu'on pense ce qu'on voudra de la gloire du petit-fils de Henri IV, je m'arrêterai à une seule expression, *le siècle de Louis XIV;* cela veut-il dire que Louis XIV a été le générateur de ce siècle, ou seulement son contemporain? Rome a été appelée la *ville de Mars;* Byzance, la *ville de Constantin;* plusieurs villes, plusieurs peuples, ont reçu ainsi le nom de leur créateur. Je me demande s'il en est ainsi du siècle de Louis XIV; je me demande si ce prince nous est né comme Pierre Ier, dans un pays sauvage; s'il a bâti nos villes, défriché nos forêts, et porté chez nous les éléments de la civilisation. Du côté de la gloire littéraire, je cherche quelle impulsion ont reçue de son génie Corneille et Racine, La Fontaine et Boileau, Bossuet et Fénelon? Je m'interroge de même sur Turenne et Condé, Vendôme et Catinat. Il se trouve que, sous Louis XIV, la France est, non un pays nouveau et sauvage, mais une terre antique, pleine de beaux souvenirs et de l'éclat des âges passés. Il se trouve que les grands hommes dont une méprise fait honneur à Louis XIV ont tous été célèbres avant lui et sans lui. Dès ce moment la question est ramenée à ses véritables termes.

«Si on considère Louis XIV sur le piédestal de notre ancienne grandeur, nul doute qu'il ne paraisse très-élevé.

«Pour le juger, il faut le voir, non dans sa jeunesse, avec l'éclat qu'il a trouvé tout préparé, recueillant tranquillement le fruit des siècles; mais dans ses vieux jours, au milieu des fruits qu'il a semés, et des résultats enfantés par sa sagesse. Il faut le voir, non avec Turenne et Condé (ces grands hommes ne lui appartiennent point), mais avec Villeroy et Chamillart, c'est-à-dire avec les hommes de sa création et de son choix : voilà ce qui est véritablement à lui. Je vais nommer le véritable siècle de Louis XIV, c'est le siècle de Louis XV et de Louis XVI. Voilà l'héritage que ce prince a véritablement composé, et qu'il nous a laissé.

«Tout pour soi, rien pour le pays; tout pour le présent, rien pour les âges; proclamer pompeusement comme lois des ordonnances réglementaires; avoir un grand soin que la puissance pénètre commodément jusqu'aux dernières classes du peuple; ne rien faire pour que les besoins du peuple parviennent à la puissance; de la magnificence au lieu de grandeur; de la décoration au lieu de force; enfin, un système continu de compression, à l'effet d'obtenir un état continu de repos : tel a été l'esprit de ce règne. Je me représente un père de famille, sans soin des générations futures, sans souci des générations passées, plaçant sur sa tête la paix, la gloire, la sûreté de sa maison. Si un tel homme mérite la reconnaissance de ses neveux, nous en devons beaucoup à Louis XIV.

«La conduite de Louis XIV envers la noblesse française mérite une attention particulière. On a beaucoup cité sa résolution d'aller mourir à la tête des gentilshommes de son royaume. — Sous Henri IV, cette résolution pouvait avoir du sens; sous Louis XIV, elle n'est plus qu'une rodomontade. Cette pompe de paroles tient à tout un système qu'il faut connaître.

«En étudiant l'esprit des deux derniers siècles, une idée principale à laquelle on est forcé de s'arrêter, c'est que la noblesse est regardée comme un ennemi public. Son esprit, ses institutions, ses mœurs, sont traités comme autant de choses incompatibles avec l'ordre de l'État. On peut comparer, sous ce rapport, la noblesse et la religion protestante. L'une et l'autre sont inquiètes, turbulentes, et, quoiqu'on fasse, obstinées dans l'esprit de révolte. Il serait facile de montrer, à l'égard de la religion protestante, comme à l'égard de la

son gouvernement, ni des rigueurs contre le duel, qui allèrent quelquefois jusqu'à l'atrocité, parce que ce furent les conséquences d'un système politique. Il s'agit ici de l'homme, et non du roi.

« Louis XIV fut, dans son caractère privé, profondément personnel, froid et indifférent, quelquefois jusqu'à la dureté. Son amour-propre, plus implacable qu'irascible, pardonna rarement, et n'oublia jamais les offenses qui lui furent faites. Cet intérieur fut voilé par une politesse étudiée et une noble magnificence, par le goût de la justice et l'habitude de la modération. — Ce caractère apprêté manqua entièrement de la séve et du naturel qui charment dans Henri IV, et cette seule différence a fortement influé sur la renommée des deux monarques. On ne saurait introduire sur la scène le personnage solennel de Louis XIV sans le dégrader, parce qu'il figurerait sans vie et sans intérêt, comme la copie d'une copie. Le Béarnais a, au contraire, beaucoup gagné dans cette épreuve populaire; il est devenu pour nous une création nouvelle, et comme l'Alfred des Anglais, une sorte de modèle héroïque et fabuleux, dont les fautes sont mises en oubli et les vices mêmes idolâtrés. La justice distributive, séduite par les qualités privées, a fléchi entre les deux souverains. Autant l'imagination se plaît à embellir et à exagérer, même par des fictions, ce qu'il y eut de bon dans le vainqueur de la Ligue; autant la raison aime à faire descendre de son piédestal le vainqueur de la Fronde, et à le ramener sévèrement aux proportions de l'histoire et de la vérité. »

Le cardinal Maury, dans un panégyrique, il est vrai, a dit de Louis XIV : « Ce monarque eut à la tête de ses armées Turenne, Condé, Luxembourg, Catinat, Créquy, Boufflers, Montesquiou, Vendôme,

noblesse, à quoi tiennent ses dispositions. Je me demande seulement comment, dans cette parité de situations, il n'est venu à la pensée de qui que ce soit d'appliquer à la noblesse la grande mesure de la Saint-Barthélemy et de la révocation de l'édit de Nantes. Il faut connaître les causes de ces ménagements.

« Le sort de la noblesse française, depuis sa décadence, est d'être constamment, sous divers rapports, un objet d'admiration et de haine, de persécution et de faveur. — Louis XIV trouva ces dispositions toutes faites, et il les suivit. D'un côté, comme le lustre des anciennes institutions plaisait à ce qu'il y avait de magnificence dans sa vanité; et comme, d'un autre côté, le ton absolu des nouvelles doctrines flattait beaucoup son orgueil, il marcha sur cette double ligne. Des serviteurs bien dressés eurent soin de ramasser autour de lui tout ce qui s'était introduit des anciennes mœurs romaines, avec l'attention de ne leur laisser que ce qui pouvait propager l'esprit servile. Ils y ajoutèrent tout ce qui avait pu se conserver des anciennes mœurs franques, en les élaguant de manière à ne leur laisser que ce qu'elles pouvaient avoir de pompeux.

« Tel fut l'esprit hypocrite de ce nouveau système. Il consista à fondre ensemble toute la bassesse de Rome au temps de Tibère et de Domitien, avec tout l'éclat de la France au temps de Philippe-Auguste et de saint Louis. Il consista à répandre dans les esprits une obéissance de crainte qu'on eut soin d'apprêter pour le monarque, de manière à lui faire trouver le goût d'une obéissance d'amour. Il fut convenu de parler beaucoup d'honneur, de chevalerie, de noblesse; il fut question même de rétablir les anciens tournois.

« Mais, en même temps qu'on parlait d'honneur, on craignait l'énergie : on déshonorait le duel. En même temps qu'on parlait de noblesse, on craignait ses anciennes institutions solides et fécondes. On composait de toutes parts un éclat passager et stérile. Un monarque ne crut pas alors qu'il eût été fait pour le monde social, mais, comme le Créateur, que ce monde avait été fait pour lui.

« Grâce aux Mémoires récemment publiés, nous connaissons aujourd'hui les pensées secrètes de ce monarque. « Les « peuples sont nés pour obéir sans discernement, et les rois « pour posséder tout et commander à tout. » Telles sont les instructions données par un prince français à son fils.

« J'ai peu de réflexions à faire sur ces maximes; j'admire seulement comme elles se généralisent, comme elles placent tous les rois sur la même ligne, sans égard à la différence des mœurs, et à la différence des temps. Bossuet nous a parlé d'une seconde religion due à la seconde Majesté : il n'a pas été assez loin. Quand les Romains se décidèrent à donner à leurs souverains une autorité de ce genre, ils ne les laissèrent plus des hommes : ils en firent des dieux; ce que j'approuve fort. Sans cela la servitude n'est pas seulement vile, elle est insensée.

« Toutefois il est sur ce point des vérités que l'humeur ne doit pas pervertir, et que l'esprit de raison ne doit pas dépasser.

« Il faut savoir distinguer dans les grands mouvements des États, comme dans les mouvements ordinaires, un despotisme de détermination, qui est non-seulement admis et toléré, mais qui est encore un objet d'estime. On aime qu'un homme qui a à se défendre d'un grand danger, ou à conduire une grande entreprise, porte dans ses démarches cette sorte de résolution absolue qui semble ne plus admettre ni hésitation ni résistance. Ce despotisme, que développent des situations extrêmes, ou la passion des grandes choses, n'a rien d'insultant pour celui qui le subit, ni de trop superbe pour celui qui l'exerce. Ce n'est que le noble élan de cette énergie avec laquelle, le but une fois indiqué, un homme d'un cœur robuste s'efforce de l'atteindre.

« Tant que le despotisme de Louis XIV s'est montré aux Français avec quelque chose de caractérisé, il a été honoré et secondé. Mais quand on a vu ce prétendu despote l'esclave d'une femme et d'un prêtre; quand, cessant de marcher avec le cortége des Turenne et des Louvois, on l'a vu s'entourer systématiquement de ministres faibles, donner aux armées ses favoris pour généraux, confondre, dans le rang de ses successeurs, les fruits du mariage et ceux de la fantaisie; quand on l'a vu montrer, dans ses actes de despotisme, non plus, comme autrefois, la passion du succès, mais la frénésie de l'orgueil, ne plus donner au peuple français, pour dédommagement de l'humiliation au dedans, que de l'humiliation au dehors; quand on a vu cet homme si vain mendier une paix honteuse, offrir de s'armer contre son propre fils, et proclamer, pour dernière ressource, d'aller mourir à la tête d'un ban et d'un arrière-ban : on ne peut s'étonner que celui qui, dans ses premières années, avait vu partout sur ses pas le dévouement et l'affection, n'ait plus trouvé à leur place, dans sa vieillesse, qu'un sentiment confus de honte et de haine. Le despotisme qu'il ne cessait de proclamer a paru une extravagance. Les hommes les plus marquants se sont séparés d'une cour livrée à des femmes et à des jésuites. La haine publique est allée croissant, comme le mélange de faiblesse et d'orgueil qui en était l'objet. L'homme qui, pendant une grande partie de sa vie, avait reçu les respects et l'admiration, a semblé succomber en mourant moins sous le faix de la maladie que sous celui des malédictions. »

et Villars; Chateau-Renaud, Duquesne, Tourville, Duguay-Trouin, commandaient ses escadres; Colbert, Louvois, Torcy, étaient appelés à ses conseils; Bossuet, Bourdaloue, Massillon, lui annonçaient ses devoirs. Son premier sénat avait Molé et Lamoignon pour chefs, Talon et d'Aguesseau pour organes; Vauban fortifiait ses citadelles; Riquet creusait ses canaux; Puget, Girardon, Le Poussin, Le Sueur et Le Brun, les embellissaient; Le Nôtre dessinait ses jardins; Corneille, Racine, Molière, Quinault, La Fontaine, La Bruyère, Boileau, éclairaient sa raison et amusaient ses loisirs; Montausier, Bossuet, Beauvilliers, Fénelon, Huet, Fléchier, l'abbé de Fleury, élevaient ses enfants. C'est avec cet auguste cortége de génies immortels que Louis XIV, appuyé sur tous ces grands hommes, qu'il sut mettre et conserver à leur place, se présente aux regards de la postérité.» — Maury fait sans doute ici l'éloge du siècle de Louis XIV autant que l'éloge de ce roi; mais si quelqu'un voulait prétendre que tant d'avantages vinrent d'un concours fortuit de circonstances, d'un heureux hasard qui produisit alors cette multitude d'hommes célèbres en tout genre, on pourrait répondre en appliquant à Louis XIV cette réflexion de Sully à l'occasion de Henri IV : «C'est au monarque que retourne de droit la plus «grande partie de la louange qui est due à une «bonne administration; car ce ne sont jamais les bons «sujets qui manquent aux rois, mais les rois qui «manquent aux bons sujets.»

Un historien, M. de Lacretelle jeune, dans un article biogaphique écrit avec une grande impartialité, a ainsi apprécié Louis XIV : « Ce roi suppléa par un grand caractère aux dons d'un grand génie; tout ce qu'il conçut, tout ce qu'il exécuta de plus heureux, de plus habile, pendant les années triomphantes de son règne, fut un développement et une amélioration des plans et des actes du cardinal de Richelieu. Celui-ci, inquiet sur une autorité précaire, et en quelque sorte usurpée, fut souvent sanguinaire. Louis XIV fonda bien moins sur la terreur que sur l'admiration [1] l'autorité absolue dont il avait reçu l'héritage; mais, par l'inévitable danger d'un pouvoir sans limites, il fut souvent dur; les préjugés de son règne et de son siècle le rendirent quelquefois injuste sans remords. Il ajouta mille séductions à l'art de régner; il le purgea des froides scélératesses du machiavélisme. On dirait que le mot *majesté* fut créé pour lui. On a eu tort de le juger d'après deux ou trois anecdotes assez suspectes. Quand il lui serait arrivé d'admirer et d'envier le gouvernement turc, ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'eut jamais la stupide maladresse de vouloir l'imiter. Il trouva le secret de tout subordonner, sans avilir aucun ordre de l'État, sans dégrader aucun caractère. Il permit à plusieurs hommes d'être grands, et même plus grands que lui. Le tiers-état ne reçut pas moins de lui que de ses prédécesseurs; car il n'y eut pas sous son règne un seul grand emploi auquel les plébéiens ne parvinssent: tout vint figurer sur le vaste théâtre de gloire ouvert par Louis XIV. L'industrie, les richesses, et surtout le génie, élevèrent par degrés le tiers-état, jusqu'à la puissance foudroyante qu'il développa sur la fin du dix-huitième siècle. Nous nous gardons bien de donner des éloges trop absolus à un roi qui s'est déclaré coupable d'avoir trop aimé la guerre; mais quelles que soient ses fautes, la nation française ne peut pas oublier qu'elle lui doit, sur tous les points, hormis en ce qui concerne la liberté politique, le rang qu'elle occupe dans l'univers.»

Enfin Louis XIV a été jugé par l'homme de génie le plus capable d'apprécier ses talents comme administrateur et comme souverain: l'empereur Napoléon lui a décerné, comme le XVIIe siècle, le titre de grand.

«Louis XIV fut un *grand roi :* c'est lui qui a élevé la France au premier rang des nations de l'Europe; c'est lui qui, le premier, a eu 400,000 hommes sur pied, et 100 vaisseaux en mer; il a accru la France de la Franche-Comté, du Roussillon, de la Flandre; il a mis un de ses enfants sur le trône d'Espagne. Mais la révocation de l'édit de Nantes, mais les dragonnades, mais la bulle *Unigenitus,* mais les deux cent millions de dettes, mais Versailles, mais Marly, ce favori sans mérite, mais madame de Maintenon, Villeroy, Tallard, Marsin, etc., etc., etc... Eh! le soleil n'a-t-il pas lui-même des taches!!! Depuis Charlemagne, quel est le roi de France qu'on puisse, sous toutes les faces, comparer à Louis XIV [1]?»

[1] Le sonnet suivant inséré dans le *Mercure* de septembre 1715, et où sont énumérés successivement les rois de France qui, avant Louis XIV, ont porté le nom de Louis, prouve jusqu'à quel point ce roi avait obtenu l'admiration de ses contemporains :

Louis premier du nom fut un roi débonnaire;
Louis second fut sage, héroïque et clément;
Louis trois, quoique jeune, était brave et prudent;
Louis quatre eut le sort favorable et contraire.

Louis cinq fut docile, et n'eut point d'adversaire;
Louis six pour l'Eglise eut un zèle éclatant;
Louis sept sur les flots fit pâlir le croissant;
Louis huit eut de Mars le parfait caractère.

Louis neuf fut vaillant, sobre, chaste et pieux;
Louis dix fit punir un ministre odieux;
Louis onze fut grave et zélé politique.

Louis douze eut du peuple et le cœur et la voix;
Louis treize fut juste, intègre et magnifique;
Louis quatorze seul vaut tous les autres rois.

[1] *Mémoires de Napoléon.*

CHAPITRE XXXI.

LOUIS XV. — RÉGENCE DU DUC D'ORLÉANS. — L'ABBÉ DUBOIS. — CONSPIRATION. — PESTE.

Testament de Louis XIV, cassé par le Parlement. — Le duc d'Orléans est déclaré régent du royaume. — Portrait du duc d'Orléans. — Premiers actes du régent. — Formation de divers conseils. — Changement de politique. — Liaisons secrètes du duc d'Orléans avec l'Angleterre; il lui sacrifie le prétendant (Jacques III) et la marine française. — Le jeune roi à Paris. — Manière de vivre du régent. — L'abbé Dubois. — Ses mœurs, son caractère, ses talents. — Son influence sur le gouvernement de la régence. — Traités *de la triple* et *de la quadruple alliance*. — Guerre contre l'Espagne. — Disgrâce d'Alberoni. — Les princes légitimés sont privés du rang de princes du sang. — Lit de justice. — On enlève au duc du Maine la surintendance de l'éducation du jeune roi. — Conspiration dite de Cellamare. — Arrestation et exil du duc et de la duchesse du Maine. — Le czar Pierre le Grand à Paris. — Son désir de s'allier avec la France. — Le duc d'Orléans repousse cette alliance à cause de ses liaisons avec l'Angleterre. — Peste de Marseille. — Héroïque dévouement de l'évêque Belsunce.

(De l'an 1715 à l'an 1720.)

Testament de Louis XIV, cassé par le Parlement. — Le duc d'Orléans est déclaré régent du royaume (2 septembre 1715).

Le testament de Louis XIV ne fut pas plus respecté que celui de Louis XIII. Le lendemain même de la mort du vieux roi, dont la volonté avait dominé si despotiquement son siècle, le duc d'Orléans se rendit au Parlement accompagné des princes du sang, des pairs du royaume, et d'un cortége de troupes « capable, dit madame de Staal, d'emporter les suffrages par la crainte, s'ils n'avoient pas été gagnés par l'insinuation. Ce prince, prodigue de sa parole, dont il ne faisoit aucun cas, s'étoit acquis les grands du royaume en s'engageant à tout ce qu'ils pourroient souhaiter quand il seroit le maître. Il s'assura le Parlement par les mêmes moyens. » —« Le régiment des gardes occupoit sourdement toutes les avenues, et tous les officiers avec des soldats d'élite étoient dispersés dans l'intérieur du palais (dit Saint-Simon, ami et conseil du prince). M. le duc d'Orléans s'étoit laissé leurrer, en cas de besoin, du secours de l'Angleterre, dont l'ambassadeur, milord Stairs, étoit dans une des lanternes [1]. »

La séance s'ouvrit, à dix heures du matin, par un discours du duc de Saint-Simon, relatif à une question d'étiquette qui divisait les pairs du royaume et les présidents, discours dans lequel l'orateur fit gravement, au nom de ses nobles collègues, toute réserve sur l'*usurpation plus qu'indécente du bonnet*, sur *les conseillers assis au*

[1] On nommait ainsi de petites tribunes pratiquées dans la grande salle du Parlement.

« Le comte Stairs étoit en France, de la part du roi Georges, plus d'un an avant la mort du roi, sans avoir encore pris le caractère d'ambassadeur, qu'il avoit dans sa poche. C'étoit un très-simple gentilhomme écossois, grand, bien fait, maigre, encore assez jeune, avec la tête haute et l'air fier. Il étoit vif, entreprenant, hardi, audacieux par tempérament et par principe. Il avoit de l'esprit, de l'adresse, du tour, avec cela actif, instruit, secret, maître de soi et de son visage, parlant aisément tous les langages, suivant qu'il les croyoit convenir. Sous prétexte d'aimer la société, la bonne chère, la débauche, qu'il ne poussoit pourtant jamais, attentif à se faire des connoissances, et à se procurer des liaisons dont il pût faire usage à bien servir son maître, et son parti à lui-même. C'étoit celui des whigs, et de tous ceux que le roi Georges avoit remis en place, et de la famille et des amis du duc de Marlborough, dont il étoit créature, à qui il avoit de tout temps été attaché, sous qui il avoit servi...

« Stairs vit de loin la décadence menaçante de la santé du roi (Louis XIV). Il comprit en même temps qu'il n'avoit rien à espérer de l'autorité du duc du Maine, qui, si elle prévaloit, ne s'écarteroit pas, dans le gouvernement, du goût et des maximes du roi. Il sentit donc de bonne heure qu'il n'avoit de parti à prendre que celui du duc d'Orléans, qui avoit tout le droit de son côté, le flatter du secours de son maître, s'il en avoit besoin, pour faire reconnaître sa régence, et l'autorité qu'elle lui donnoit, l'enrôler, pour ainsi dire, de bonne heure avec le roi Georges, par ses offres faites dans un temps douteux, le lier avec lui, en lui persuadant que leurs intérêts étoient communs, et (pour en parler franchement, car il ne craignit point d'en laisser échapper les propres termes) *que deux usurpateurs, et aussi voisins, se devoient soutenir mutuellement envers et contre tous, puisque tous deux étoient dans le même cas*, Georges à l'égard du prétendant, M. le duc d'Orléans au faible titre des renonciations à l'égard du roi d'Espagne, si un enfant tout tendre, et aussi jeune qu'étoit le successeur de Louis XIV, venoit à manquer.

« Sur ces principes, Stairs songea de bonne heure à ce qui pouvoit servir à son dessein. Il ne dédaigna rien de ce qu'il crut l'y pouvoir conduire... Il se lia avec Canillac, Nocé et l'abbé Dubois... Ceux-ci entraînèrent le duc d'Orléans dans leurs idées anglaises et dans la société de Stairs...

« Tout cela se pratiquoit à Paris, dans la dernière année du feu roi, vers la fin duquel ils parlèrent à M. le duc d'Orléans des avantages uniques qu'il ne pouvoit tirer que de son union avec le roi Georges; et de là, des propos, puis des offres de Stairs. M. le duc d'Orléans, qui craignoit tout alors des dispositions du roi, et de sa dépendance de madame de Maintenon et du duc du Maine, écouta bien volontiers ces propositions. Dubois et Canillac y firent entrer le duc de Noailles, qui, pour s'ancrer, ne songeoit qu'à les flatter et s'en appuyer, et qui y donna tant qu'ils voulurent. Cette pointe se poussa jusque-là que M. le duc d'Orléans voyoit Stairs au Palais-Royal par les derrières.

« Il m'en parla tard, et par hoquets. Il savoit que je pensois sur l'Angleterre comme le feu roi, et ne me fit cette confidence qu'après coup, pour ne me la pas cacher. A chose faite il n'y a plus rien à dire, sinon que je le suppliai de ne s'engager pas trop avant, et de se bien persuader que Stairs ne songeoit qu'à soi et à son parti, et à profiter des conjonctures présentes, pour tirer de lui les partis les plus avantageux, qu'ils sauroient après faire valoir d'une manière fort embarrassante.

« Voilà ce qui causa l'indécence de la présence de Stairs dans une lanterne à la séance de la régence, où il voulut assister pour se faire de fête auprès de M. le duc d'Orléans, que les mêmes personnes persuadèrent de le désirer même, pour montrer son union avec l'Angleterre, et tenir le Parlement et le duc du Maine en respect. » — *Mém. de Saint Simon.*

bout du banc, etc., et interpella le duc d'Orléans, en le priant de renouveler publiquement la promesse qu'il avait faite aux pairs de juger ces usurpations aussitôt que les affaires publiques du gouvernement seraient réglées. — Ce que le prince fit, mais *assez bas et l'air embarrassé* [1]; il sut d'ailleurs, plus tard, éviter de remplir sa promesse.

«Le duc d'Orléans fit ensuite une longue harangue, dans laquelle, dit le maréchal de Berwick, il représenta que, le roi étant mineur, *la régence lui appartenoit de droit*, et qu'ainsi il demandoit que les gens du roi parlassent, et qu'on passât ensuite aux opinions. Il entra aussi dans un détail de la forme qu'il prétendoit donner au gouvernement, et finit par assurer que, pour montrer ses bonnes intentions pour le bien public, et son estime pour le Parlement, il leur feroit rendre la liberté des représentations, que le feu roi leur avoit ôtée depuis longtemps.

«Son discours achevé, il fut résolu qu'avant de procéder sur aucune déclaration, on feroit l'ouverture du testament que le feu roi avoit déposé l'année d'auparavant. Le premier président et les gens du roi l'allèrent chercher, et on l'ouvrit devant l'assemblée: la lecture en fut ensuite faite. Il contenoit en substance qu'il y auroit un conseil de régence, composé du duc d'Orléans, des princes du sang qui auroient vingt-quatre ans accomplis, du chancelier, des quatre secrétaires d'État, du chef du conseil des finances, du contrôleur général des finances, des maréchaux de Villeroi, Villars, d'Uxelles, de Tallard et d'Harcourt. Tout s'y devoit déterminer à la pluralité des voix. Le commandement des troupes de la maison du roi étoit donné au duc du Maine, sans aucune subordination à la régence. Le maréchal de Villeroi étoit nommé gouverneur du roi, MM. de Sommery et de Joffreville, sous-gouverneurs; mais le duc du Maine, et à son défaut son frère le comte de Toulouse, devoit avoir l'inspection et une autorité supérieure sur tout ce qui regardoit la personne et l'éducation du roi. On lut ensuite le *codicille*, par où l'on auroit dû commencer: il contenoit peu de chose, hors *que le jeune roi devoit être présent au Parlement lors de l'ouverture du testament*, et qu'en attendant, le maréchal de Villeroi ordonneroit de tout ce qui regarderoit la personne du jeune prince, et commanderoit aux troupes de sa maison.

«Le premier président (de Mesmes, partisan du duc du Maine) eut grand soin d'avertir, à plusieurs reprises, le sieur de Dreux, conseiller au Parlement, de lire le testament distinctement et à haute voix; car il disoit: *Voici notre loi.* L'on n'en jugea pourtant pas ainsi.

«Dès que la lecture en eut été faite, monseigneur le duc d'Orléans, ayant seulement dit qu'il y avoit dans le testament plusieurs choses auxquelles en honneur il ne pouvoit consentir, et qu'il s'en expliqueroit dans la suite, demanda qu'on procédât à opiner sur la régence, qu'il réclamoit comme son droit. Il fut ainsi déclaré régent sans contradiction. Il ne fut plus question du testament, et l'on procéda à régler plusieurs autres choses, selon que le régent le souhaitoit [1].

«Le duc du Maine et le comte de Toulouse, qui avoient aussi bien que tous nous autres donné leur voix pour la régence, voulurent disputer l'article du commandement de la maison du roi; mais personne ne se joignit à eux: aussi le duc du Maine, voyant qu'on lui ôtoit tout ce que le feu roi avoit réglé en sa faveur, demanda en grâce qu'au moins on voulût, pour lui conserver son honneur, lui accorder quelque titre honorifique. Sur cela les gens du roi proposèrent le nom de surintendant de l'éducation du roi, et la cour y consentit, avec la clause, toutefois, que cela ne lui donneroit aucune autorité sur les officiers de la maison, ni sur les troupes, ayant été spécifié clairement que l'on ne reconnoissoit d'autorité supérieure dans le royaume que celle de monseigneur le duc d'Orléans, régent [2].»

Portrait du duc d'Orléans (1715).

Il convient de faire connaître quel était le prince en faveur duquel le testament de Louis XIV venait d'être cassé. Un de ses amis dévoués, et de ses plus zélés partisans, en a tracé le portrait que voici:

«M. le duc d'Orléans étoit de taille médiocre au plus, fort plein, sans être gros, l'air et le port aisés et fort nobles, le visage large, agréable, fort haut en couleur, le poil noir, et la perruque de même.

[1] *Mémoires de Saint-Simon.* — Les présidents du Parlement, recueillant les voix, prétendaient conserver leur *bonnet* sur la tête en invitant nominativement les pairs à opiner.

[1] Ces décisions furent rendues le même jour, mais non dans la même séance. Il y eut une séance le matin et une dans l'après-midi. «Quand le duc d'Orléans eut exposé, dit un historien, son droit à la régence, faisant entendre que ce droit ne devoit même pas être mis en question, l'assemblée applaudit à ses paroles, et le prince, transporté de joie d'un succès si prompt et si entier, laissa échapper des promesses qui alloient certainement au delà de ce qu'il vouloit tenir. Un homme habile, dévoué à ses intérêts, qui observoit froidement dans la foule ce qui se passoit, lui fit parvenir un billet où étoient ces mots: «Vous êtes perdu, si vous ne rompez la «séance.» Il le crut, et continua l'assemblée à l'après-midi.» — Saint-Simon prétend avoir, sur l'avis du duc de La Force, donné, mais *verbalement*, ce conseil au duc d'Orléans, qui *mollissoit* dans une conférence avec le duc du Maine.

[2] *Mémoires du maréchal de Berwick.*

Quoiqu'il eût fort mal dansé, et médiocrement réussi à l'académie, il avoit dans le visage, dans le geste, dans toutes ses manières, une grâce infinie, et si naturelle qu'elle ornoit jusqu'à ses moindres actions, et les plus communes. — Avec beaucoup d'aisance, quand rien ne le contraignoit, il étoit doux, ouvert, accueillant, d'un accès facile et charmant, le son de la voix agréable, et un don de la parole qui lui étoit tout particulier, en quelque genre que ce pût être, avec une facilité, une netteté que rien ne surprenoit, et qui surprenoit toujours. Son éloquence étoit naturelle jusque dans les discours les plus communs et les plus journaliers, dont la justesse étoit égale sur les sciences les plus abstraites, qu'il rendoit claires, sur les affaires de gouvernement, de politique, de finances, de justice, de guerre, de cour, de conversation ordinaire, et de toutes sortes d'arts et de mécanique. Il ne se servoit pas moins utilement des *histoires* et des *mémoires*, et connoissoit fort les *maisons*. Les personnages de tous les temps et leurs vies lui étoient présents, et les intrigues des anciennes cours comme celles de son temps. — A l'entendre, on lui auroit cru une vaste lecture. Rien moins. Il parcouroit légèrement, mais sa mémoire étoit si singulière, qu'il n'oublioit ni choses, ni noms, ni dates, qu'il rendoit avec précision, et son appréhension étoit si forte, qu'en parcourant ainsi, c'étoit en lui comme s'il eût tout lu fort exactement. Il excelloit à parler sur-le-champ, et en justesse et en vivacité, soit de bons mots, soit de reparties. Il m'a souvent reproché, et d'autres plus que lui, que je ne le gâtois pas; mais je lui ai souvent aussi donné une louange qui est méritée par bien peu de gens, et qui n'appartenoit à personne si justement qu'à lui : c'est qu'outre il avoit infiniment d'esprit et de plusieurs sortes, la perspicacité singulière du sien se trouvoit jointe à une si grande justesse, qu'il ne se seroit jamais trompé en aucune affaire s'il avoit suivi la première appréhension de son esprit sur chacune. Il prenoit quelquefois cette louange de moi pour un reproche, et il n'avoit pas toujours tort, mais elle n'en étoit pas moins vraie. — Avec cela, nulle présomption, nulle trace de supériorité d'esprit ni de connoissance, raisonnant comme d'égal à égal avec tous, et donnant toujours de la surprise aux plus habiles. Rien de contraignant ni d'imposant dans la société, et quoiqu'il sentît bien ce qu'il étoit, et de façon même de ne le pouvoir oublier en sa présence, il mettoit tout le monde à l'aise, et lui-même comme au niveau des autres.

« Il gardoit fort son rang en tout genre avec les princes du sang, et personne n'avoit l'air, le discours, ni les manières plus respectueuses que lui, ni plus nobles avec le roi et avec les fils de France. — Monsieur avoit hérité en plein de la valeur des rois ses père et grand-père, et l'avoit transmise tout entière à son fils. Quoiqu'il n'eût aucun penchant à la médisance, beaucoup moins à ce qu'on appelle être méchant, il étoit dangereux sur la valeur des autres; quant à la sienne, il ne cherchoit jamais à en parler, modeste et silencieux sur ce qui lui étoit personnel, il racontoit toujours les choses de cette nature où il avoit eu le plus de part, donnant avec équité toute louange aux autres et ne parlant jamais de soi; mais il se passoit difficilement de pincer ceux qu'il ne trouvoit pas ce qu'il appeloit *francs du collier,* et on lui sentoit un mépris et une répugnance naturelle à l'égard de ceux qu'il avoit lieu de croire tels. Aussi avoit-il le foible de croire ressembler en tout à Henri IV, de l'affecter dans ses façons, dans ses reparties, de se le persuader jusque dans sa taille et la forme de son visage, et de n'être touché d'aucune autre louange ni flatterie comme de celle-là, qui lui alloit au cœur. C'étoit une complaisance à laquelle je n'ai jamais pu me ployer. Je sentois trop qu'il ne recherchoit pas moins cette ressemblance dans les vices de ce grand prince que dans ses vertus, et que les uns ne faisoient pas moins son admiration que les autres. Comme Henri IV, il étoit naturellement bon et humain, compatissant, et cet homme si cruellement accusé du crime le plus noir et le plus inhumain, je n'en ai point connu de plus naturellement opposé au crime de la destruction des autres, ni plus singulièrement éloigné de faire peine, même à personne, jusque-là qu'il se peut dire que sa douceur, son humanité, sa facilité avoient tourné en défauts, et je ne craindrai pas de dire qu'il tourna en vice la suprême vertu du pardon des ennemis, dont la prodigalité sans cause ni choix tenoit trop de l'insensibilité...

« Madame étoit pleine de contes et de petits romans de fées. Elle disoit qu'elles avoient toutes été conviées à ses couches, que toutes y étoient venues, et que chacune avoit doué son fils d'un talent, de sorte qu'il les avoit tous; mais que, par malheur, on avoit oublié une vieille fée disparue depuis si longtemps, qu'on ne se souvenoit plus d'elle, qui, piquée de l'oubli, vint, appuyée sur son petit bâton, et n'arriva qu'après que toutes les fées eurent fait chacune leur don à l'enfant; que, dépitée de plus en plus, elle se vengea en le douant *de rendre absolument inutiles tous les talents qu'il avoit reçus* de toutes les autres fées, d'aucun desquels en les conversations il n'avoit jamais pu se servir. — Il faut avouer qu'à prendre la chose en gros, le portrait est parlant [1]. »

[1] *Mémoires du duc de Saint-Simon.*

Premiers actes du régent. — Formation de divers conseils (1715).

Le premier acte du régent, pour faciliter et régler l'exercice de son gouvernement, fut de former sept conseils, dont les noms marquent la destination. Le conseil de *régence* fut présidé par le duc de Bourbon, quoique ce prince n'eût encore que vingt-trois ans; le conseil de *la guerre* eut pour président le maréchal de Villars; le comte de Toulouse fut le chef du conseil de *marine;* les autres conseils étaient ceux des *affaires étrangères,* de l'*intérieur du royaume,* des *finances,* et enfin le conseil de *conscience,* institué pour toutes les affaires de religion, et surtout pour la nomination aux bénéfices.

Le 12 septembre, le régent amena le jeune roi tenir au Parlement un lit de justice, où tout ce qui avait été réglé jusqu'alors fut enregistré et publié.

Des changements si prompts et si multipliés n'obtinrent pas l'approbation de tous. Le maréchal de Villars, quoique président du conseil de la guerre, remontra «que dans les premiers moments «d'une nouvelle administration, il y avoit peut-«être du danger à renverser l'ordre anciennement «établi; que, s'il y avoit des changements à faire, «il convenoit de ne les faire qu'à mesure, se borner «à ôter ce qui étoit reconnu certainement mauvais, «et y substituer petit à petit ce qui seroit estimé «meilleur, sans tout bouleverser à la fois.»

Mais il importait au régent de donner d'abord de son gouvernement une idée qui flattât les peuples, et il y réussit, tant en faisant entrer dans ces conseils des membres de plusieurs ordres de l'État, la plupart honorés de l'estime publique, que par d'autres changements et établissements qui obtinrent le suffrage de la nation.

Il rendit au Parlement le droit de remontrances, qui lui avait été enlevé par Louis XIV, pourvut au payement exact et régulier des troupes, assura le payement des rentes sur l'hôtel de ville, et fixa le prix, jusqu'alors variable, des monnaies d'or et d'argent. «Il se montra disposé à attaquer les traitants, chose qui réjouit toujours les peuples, et promit de faire servir leurs dépouilles à acquitter et à enrichir l'État. — Dans le pouvoir attribué aux intendants, autre objet de jalousie, il fit des changements désirés, et ordonna des visites dans les prisons royales, pour écouter les plaintes de ceux qui y étoient détenus, dont un grand nombre recouvra la liberté. Des évêques, des prêtres, et jusqu'à des laïques, exilés pour les affaires de l'Église, revinrent en triomphe dans leurs maisons, et eurent le plaisir de voir éloignés et bannis à leur tour le père Tellier et les plus hautains de ses confrères, que leur audace rendoit dignes d'un traitement moins doux. Enfin le régent fit circuler dans le public une lettre par laquelle il demandoit des instructions sur les moyens à prendre, tant pour la diminution des impôts, que pour en rendre la levée moins onéreuse aux contribuables. Il y eut aussi une réforme dans les dépenses de la cour, et le duc d'Orléans combla de joie les Parisiens en promettant de ramener au plus tôt le jeune monarque dans la capitale [1].»

Changement de politique. — Liaisons secrètes du duc d'Orléans avec l'Angleterre; il lui sacrifie le prétendant (Jacques III) et la marine française (1715-1716).

Mais la politique qui jusqu'alors avait servi de règle au gouvernement français, cette politique qui avait assuré la prépondérance de la France en Europe, éprouva des changements dont la conséquence fut l'élévation et la puissance d'une nation rivale.

«Dès les premiers mois de la régence, dit Massillon [2], on vit les Anglois acquérir du crédit, et parler haut sur les affaires, par exemple, sur le fort de Mardick et sur le prétendant. Il y en avoit deux causes particulières: l'une étoit les engagements secrets du duc d'Orléans avec l'Angleterre, l'autre les vues déjà naissantes de l'abbé Dubois...

«Milord Stairs pressoit avec hauteur le duc d'Orléans sur tout ce qui pouvoit regarder les intérêts de son maître. Il ne lui restoit plus qu'à lui rappeler nommément ses obligations, et il sembloit que l'on ne pouvoit rien lui refuser.

«Le conseil des affaires étrangères sentoit bien la nécessité de ménager l'Angleterre; mais il n'étoit point d'avis que l'on allât jusqu'à la prostitution. Les raisons que les membres de ce conseil alléguoient au régent étoient trop fortes pour ne pas l'embarrasser: il se voyoit enchaîné, et n'osoit pas convenir des raisons qui le rendoient plus facile qu'il n'auroit dû l'être.»

Le prétendant (Jacques III) et la marine française furent successivement sacrifiés à l'Angleterre.

Le maréchal de Villars, qui, gouverneur de Provence, était allé en 1716 visiter Toulon, dit dans ses *Mémoires :* «J'y vis avec douleur la destruction de cette redoutable marine qui avoit, sous le feu roi, triomphé des puissances maritimes réunies. J'y trouvai près de trente vaisseaux entièrement abandonnés, citadelles flottantes dont quelques-unes avoient cent vingt pièces de canon, et qui auparavant alloient porter la gloire du roi, celle de la

[1] ANQUETIL, *Louis XIV, sa cour et le régent.*

[2] MASSILLON, *Mémoires de la minorité de Louis XV.*

nation, et la terreur de nos armes jusqu'aux extrémités de la terre.»

Un an avant la mort de Louis XIV, le fils de Jacques II avait été au moment de remonter sur le trône de son père: «Il est indubitable, dit Voltaire, que le dernier ministère de la reine Anne voulait préparer en secret son rétablissement. La reine Anne elle-même commençait à écouter la voix de la nature par celle de ses ministres, et elle était dans le dessein de laisser sa succession à ce frère dont elle avait mis la tête à prix malgré elle. —Attendrie par les discours de madame de Masham, sa favorite, intimidée par les représentations des prélats torys qui l'environnaient, elle se reprochait cette proscription dénaturée. J'ai vu la duchesse de Marlborough persuadée que la reine avait fait venir son frère en secret, qu'elle l'avait embrassé, et que, s'il avait voulu renoncer à la religion romaine, qu'on regarde en Angleterre et chez tous les protestants comme la mère de la tyrannie, elle l'aurait fait désigner pour son successeur. Son aversion pour la maison de Hanovre augmentait encore son inclination pour le sang des Stuarts. On a prétendu que la veille de sa mort elle s'écria plusieurs fois: *Ah mon frère! mon cher frère!* Elle mourut d'apoplexie à l'âge de quarante-neuf ans, le 12 auguste 1714... — Sa mort prévint tous ses desseins. La maison de Hanovre, qu'elle regardait comme étrangère, et qu'elle n'aimait pas, lui succéda; ses ministres furent persécutés. — Le vicomte de Bolingbroke, qui était venu donner la paix à Louis XIV avec une grandeur égale à celle de ce monarque, fut obligé de venir chercher un asile en France, et d'y reparaître en suppliant. Le duc d'Ormond, l'âme du parti des protestants, choisit le même refuge.

«Louis XIV touchait alors à sa fin. Il est difficile de croire qu'à son âge de soixante et dix-sept ans, dans la détresse où était son royaume, il osât s'exposer à une nouvelle guerre contre l'Angleterre en faveur du prétendant, reconnu par lui pour roi, et qu'on appelait alors le chevalier de Saint-George; cependant le fait est très-certain. Il faut avouer que Louis XIV eut toujours dans l'âme une élévation qui le portait aux grandes choses en tout genre. Le comte de Stairs, ambassadeur d'Angleterre, l'avait bravé. Il avait été forcé de renvoyer de France Jacques III, comme dans sa jeunesse on en avait chassé Charles II et son frère. Jacques III était caché en Lorraine, à Commercy. Le duc d'Ormond et le vicomte de Bolingbroke intéressèrent la gloire du roi de France; ils le flattèrent d'un soulèvement en Angleterre, et surtout en Écosse, contre George Ier. Le prétendant n'avait qu'à paraître. On ne demandait qu'un vaisseau, quelques officiers, et un peu d'argent. Le vaisseau et les officiers furent accordés sans délibérer: ce ne pouvait être un vaisseau de guerre, les traités ne le permettaient pas. L'Épine d'Anican, célèbre armateur, fournit le navire de transport, du canon et des armes. A l'égard de l'argent, le roi n'en avait point. On ne demandait que quatre cent mille écus, et ils ne se trouvèrent pas. Louis XIV écrivit de sa main au roi d'Espagne Philippe V, son petit-fils, qui les prêta.» Ce fut avec ce secours que le prétendant passa secrètement en Écosse, trois mois après la mort de Louis XIV. Il y trouva, en effet, un parti considérable, mais ce parti venait d'être défait par l'armée anglaise du roi George. Néanmoins son expédition aurait pu réussir si elle eût été secondée. Mais le régent ne se crut pas obligé de tenir les engagements de son oncle, et le projet échoua faute de secours. Les Anglais, non contents de voir l'entreprise manquée, poursuivirent Jacques III avec acharnement; ils mirent sa tête à prix, et on arrêta en France un misérable *plus que soupçonné* d'avoir tenté de gagner la récompense promise. L'ambassadeur d'Angleterre n'eut pas honte de le réclamer, et le régent eut la faiblesse de le rendre. «C'est ainsi, dit un historien, que ce prince, trop prévenu d'estime pour une nation rivale, qui ne perd jamais de vue ses intérêts, se pénétra, pour ainsi dire, de ses maximes, et adopta ses opinions et ses systèmes. Cette espèce d'admiration, qu'on a depuis nommée *anglomanie*, et dont les grands, faits pour donner l'exemple, devroient surtout se préserver, influa bientôt dans les affaires, par l'ascendant que prit sur le régent l'abbé Dubois, vendu aux Anglais, qui le soudoyoient.»

Le régent craignait que Philippe V, affermi sur le trône d'Espagne, ne voulût, en cas de mort de Louis XV, revenir sur sa renonciation à la couronne de France. A cette époque, le roi d'Espagne avait dans Alberoni un ministre actif et entreprenant. L'armée espagnole était sur le pied de guerre, la marine espagnole avait pris un accroissement redoutable. Le ministre anglais chercha à augmenter les inquiétudes du régent, afin de l'entraîner à une ligue, qui, sous le nom de triple alliance, eut lieu, en effet, un an plus tard.

Dans le conseil, on ne blâmait pas le duc d'Orléans de prendre d'avance ses précautions en cas d'événement, mais on désirait qu'il ne se livrât pas entièrement à l'Angleterre. Le maréchal de Villars lui disait: «Nous sommes très-persuadés que vous «désirez la vie du roi, comme nous la désirons tous «tant que nous sommes; mais il n'y a personne qui «puisse s'étonner que vous portiez vos vues plus «loin. Comment les mesures qu'il est libre à tout «particulier de prendre dans sa famille pour ne pas

«laisser échapper une succession qui le regarde «pourroient-elles être blâmées dans un prince au«quel la couronne de France doit naturellement «tomber?» Mais Villars concluait qu'il fallait se contenter de savoir bien certainement quelles étaient les vues de l'Espagne dans ses armements, et quand on aurait été sûr qu'ils ne menaçaient pas la France, lui souhaiter un bon succès et ne s'en pas mêler.

En prenant ces informations, on aurait su, en effet, que le but d'Alberoni était de réunir à l'Espagne les Etats d'Italie qui en avaient été démembrés dans la guerre de la succession, pour en faire des souverainetés aux enfants de la princesse qu'il avait mise sur le trône, et que, pour empêcher les Anglais d'aider l'empereur, qui retenait ces États, le ministre espagnol comptait les occuper chez eux, en y faisant passer le prétendant avec de puissants secours.

«Eh bien! ajoutait Villars, si l'Espagne veut s'a«grandir, aidez-la au lieu de la contrarier. Plus vous «contribuerez à son agrandissement, moins elle sera «tentée de vous troubler dans vos prétentions à la «couronne; et si Philippe V avait cette tentation, il «verrait toute l'Europe s'élever contre un prince «que vous auriez rendu trop formidable en éten«dant sa puissance.»

Villars finit par une espèce de prédiction qui frappa le régent: «L'Angleterre, dit-il, au moins «en partie, est disposée à recevoir son roi légitime; «suivons ses vues: que la gloire de la nation et la «proximité du sang vous inspirent, plutôt que celles «qui à la fin vous mèneront à faire la guerre au roi «d'Espagne!»

Le prince ému le regarda fixément et lui dit: *Vous visez au grand.* Mais il était subjugué. — Et comment ne l'aurait-il pas été, en se livrant, comme il le faisait, aux Anglais avec un abandon justement suspect aux personnes moins persuadées que lui de leurs bonnes intentions.

«Venant un jour au Palais-Royal, raconte encore Villars, je trouvai que le prince avoit été enfermé trois heures avec milords Stairs et Stanhope. Quand ils sortirent de la longue audience qu'il leur avoit donnée, je lui dis: «Monseigneur, j'ai été employé «en diverses cours, j'ai vu la conduite des sou«verains; je prendrai la liberté de vous dire que «vous êtes l'unique qui veuille s'exposer à traiter «seul avec deux ministres du même maître.» Il me répondit: «Ce sont mes amis particuliers. — Selon «les apparences, répliquai-je: ils sont encore plus «amis de leur maître; et deux hommes bien pré«parés à vous parler d'affaires peuvent vous mener «plus loin que vous ne voudriez.» Malgré cette remontrance, il continua son intime liaison avec eux, et ses négociations, dont l'abbé Dubois étoit l'âme, et avoit seul le secret [1].»

Le jeune roi à Paris. — Manière de vivre du régent (1716).

Selon sa promesse, le régent amena le jeune roi dans la capitale; moins cependant, il faut l'avouer, pour la satisfaction des Parisiens, que pour n'être point gêné dans ses plaisirs. Louis XV habita dans le Louvre, dans les appartements qu'avaient occupés Henri IV et Louis XIII.

«Au commencement de sa régence, le duc d'Orléans se levoit d'assez bonne heure, mais ensuite les veilles de la nuit prolongèrent son sommeil. Les matinées étoient employées aux affaires, et chacune avoit son jour et son heure. Il en expédioit quelques-unes avant de s'habiller, recevoit du monde à son lever, qui étoit court, toujours précédé et suivi des audiences les moins importantes, comme celles des plaisirs, et elles n'étoient pas les plus abrégées. — Ensuite étoient admis successivement les chargés d'affaires, les chefs des différents conseils, les ministres étrangers, jusqu'à la messe. Les dimanches et fêtes ordinaires, il l'entendoit dans sa chapelle; les grandes fêtes, il alloit en pompe à sa paroisse. — Sur les deux heures, tout le monde le voyoit prendre son chocolat. Il causoit avec la compagnie; parloit qui vouloit, personne n'étoit rebuté, et cette popularité contribua beaucoup à lui gagner les cœurs des Parisiens. Après ce déjeuner, il donnoit encore quelques audiences, surtout aux dames. Il entroit quelques moments chez sa mère, à laquelle il marqua toujours beaucoup de considération, et il ne passoit pas un jour sans aller saluer le roi. Lorsqu'il abordoit ce monarque enfant, qu'il lui parloit, ou qu'il le quittoit, c'étoient des révérences, et un air de respect qui charmoit et qui apprenoit à vivre à tout le monde.

«Sur les cinq heures du soir, il n'étoit plus question d'affaires. C'étoit, l'hiver, l'Opéra, ou d'autres spectacles; l'été, des promenades hors de Paris, des repas, tantôt chez lui, tantôt au Luxembourg, chez la duchesse de Berri, sa fille; et des soupers toujours en compagnie fort étrange: une douzaine d'hommes de la cour, que sans façon il ne nommoit jamais que *ses roués*, des femmes mal famées, de condition et autres, qu'il mêloit avec ses maîtresses et sa fille, des gens obscurs, pourvu qu'ils eussent de l'esprit, et qu'ils sussent raffiner la débauche. La chère, toujours exquise, s'apprêtoit dans des endroits voisins, à portée des convives, qui y mettoient quelquefois la main. Dans ces orgies, amis, indifférents, hommes et femmes, respectables par

[1] *Mémoires du maréchal de Villars.*

leur conduite ou leur rang, étoient critiqués avec une liberté qu'on peut appeler *licence effrénée*. Les galanteries passées, les présentes, se rapportoient sans ménagement; les plus scandaleuses étoient les mieux reçues. Vieux contes, propos libres, plaisanteries sur les matières les plus graves, tout étoit bien accueilli, pourvu qu'on en pût rire. Le duc d'Orléans n'étoit pas le dernier à dire son mot, ni plus scrupuleux qu'un autre à se mettre dans ces états dont les grands ne peuvent pas plus cacher la honte que la vile populace, à laquelle ils s'assimilent alors. Pendant ces soupers, tout étoit tellement barricadé au dehors, que, pour quelque affaire qui survînt, il étoit inutile de tâcher de percer jusqu'au régent, l'affaire fût-elle pressée, fût-elle de nature à intéresser sa personne même ou l'État; et cette clôture impénétrable duroit jusqu'au lendemain.»

Une chose bien extraordinaire, c'est que, dans ces moments où la confiance s'épanche quelquefois à la fin d'un repas voluptueux, ni les maîtresses du régent, ni ses *roués*, ni la duchesse de Berri elle-même, n'ont jamais pu tirer de ce prince rien d'important sur le gouvernement de l'État. — Du reste, on ne peut se dissimuler qu'il traitait toutes les affaires avec la légèreté et l'impatience d'un homme qui ne les aime pas, et qui ne s'y applique qu'à regret: «C'est une vérité, dit Saint-Simon, vérité que je ne puis trop répéter, parce que je l'ai continuellement et parfaitement reconnue, que si la couronne lui fût échue sans aucune peine pour la recueillir, il en auroit été plus chargé, empêtré et embarrassé, que satisfait.»

«Sa familiarité, à la vérité, le faisoit aimer; mais il en résultoit quelquefois un manque de respect qui entraînoit des inconvénients. Un des plus dangereux, c'est qu'il ne put, quand il voulut, réprimer des personnages auxquels il avoit laissé prendre trop d'empire, et avec lesquels il falloit se brouiller pour les faire rentrer dans le devoir. «Je ne cessois, dit encore Saint-Simon, de lui représenter les bienséances et les convenances de son rang, pour l'arracher aux gens misérables dont il se laissoit environner; mais quand je croyois le tenir, il me glissoit de la main, et après être convenu de la vérité de ce que je lui disois, son penchant, plus fort que la raison, l'entraînoit dans les mêmes désordres [1].»

L'abbé Dubois. — Ses mœurs, son caractère, ses talents. — Son influence sur le gouvernement de la régence (1717-1718).

L'abbé Dubois, dont l'influence fut si grande sur la direction politique du gouvernement du duc d'Orléans, mérite qu'on le fasse connaître.

Il avait beaucoup d'ennemis et d'envieux; ses contemporains ne lui sont pas favorables. Ses mœurs et son caractère justifient, d'ailleurs, l'infamie qu'ils ont attaché à son nom. Voici le portrait qu'en trace un ami du régent, le duc de Saint-Simon:

«L'abbé Dubois étoit un petit homme maigre, effilé, chafouin à perruque blonde, à mine de fouine, à physionomie d'esprit, qui étoit en plein ce qu'en mauvais français on appelle un *sacre*, mais qui ne se peut guère exprimer autrement. Tous les vices combattoient en lui à qui en demeureroit le maître. Ils y faisoient un bruit et un combat continuel entre eux. L'avarice, la débauche, l'ambition étoient ses dieux; la perfidie, la flatterie, les servages, ses moyens; l'impiété parfaite, son repos; et l'opinion que la probité et l'honnêteté sont des chimères dont on se pare, et qui n'ont de réalité dans personne, son principe, en conséquence duquel tous moyens lui étoient bons.

«Il excelloit en basses intrigues, il en vivoit, il ne pouvoit s'en passer, mais toujours avec un but où toutes ses démarches tendoient, avec une patience qui n'avoit de terme que le succès, ou la démonstration réitérée de n'y pouvoir arriver, à moins que, cheminant ainsi dans la profondeur et les ténèbres, il ne vît jour à mieux en ouvrant un autre boyau. Il passoit ainsi sa vie dans les sapes. Le mensonge le plus hardi lui étoit tourné en nature avec un air simple, droit, sincère, souvent honteux.

«Il auroit parlé avec grâce et facilité si, dans le dessein de pénétrer les autres en parlant, la crainte de s'avancer plus qu'il ne vouloit ne l'avoit accoutumé à un bégaiement factice qui le déparait, et qui, redoublé quand il fut arrivé à se mêler de choses importantes, devint insupportable et quelquefois inintelligible. Sans ses contours et le peu de naturel qui perçoit malgré ses soins, sa conversation auroit été aimable. Il avoit de l'esprit, assez de lettres, d'histoire et de lecture, beaucoup de monde, force envie de plaire et de s'insinuer, mais tout cela gâté par une fumée de fausseté qui sortoit malgré lui de tous ses pores, et jusque de sa gaicté, qui attristoit par là.

«Méchant, d'ailleurs, avec réflexion et par nature, et par raisonnement, traître et ingrat, maître expert aux compositions des plus grandes noirceurs, effronté à faire peur étant pris sur le fait, désirant tout, enviant tout, et voulant toutes les dépouilles. On connut après, dès qu'il osa ne se plus contraindre, à quel point il étoit intéressé, débauché, inconséquent, ignorant en toute affaire, passionné, toujours emporté, blasphémateur et fou, et jusqu'à quel point il méprisa publiquement son maître et

[1] *Mémoires de la régence. — Mémoires de Saint-Simon.*

l'État, le monde, sans exception, et les affaires, pour les sacrifier à soi, tous et toutes, à son crédit, à sa puissance, à son autorité absolue, à sa grandeur, à son avarice, à ses frayeurs, à ses vengeances. — Tel fut le *sage* à qui Monsieur avoit confié les mœurs de son fils unique à former, par le conseil de deux hommes qui ne les avoient pas meilleures, et qui en avoient bien fait leurs preuves.»

L'abbé Dubois est, en effet, un des hommes les plus méprisables que leurs fonctions aient élevés à une position historique; mais «il ne faut pas, dit un autre de ses contemporains, le regarder comme un libertin uniquement occupé à arranger des parties de débauche. S'il en inspira le goût à son élève, ou s'il favorisa un penchant qu'il trouva tout formé, il s'appliqua aussi à lui donner des connaissances convenables à son rang. On s'est souvenu longtemps d'un exercice qu'il fit soutenir au duc de Chartres, à Saint-Cloud, en présence d'une nombreuse assemblée, *sur les intérêts des princes*. L'érudition politique que montra le jeune prince avoit été puisée par son précepteur dans les extraits des mémoires des affaires étrangères, que M. de Saint-Priest et Baluze, celui-ci bibliothécaire de Colbert, étoient chargés de faire. Dubois les avoit priés de lui prêter leur travail comme pour s'en amuser. Il le faisoit copier la nuit, et en le mettant dans la bouche du prince, il s'en para aux yeux de toute la cour comme de son propre ouvrage.

«Le goût de la physique commençoit à se répandre alors avec la philosophie de Descartes, dont il n'étoit cependant pas encore bien permis d'adopter le système publiquement. Dubois, connoissant à son élève un grand penchant pour les nouveautés, ne manqua pas de lui présenter celle-ci d'une manière qui flattât le jeune prince. Cette science, également instructive et amusante, à laquelle le duc s'appliqua avec ardeur, lui rendit comme nécessaire la présence de celui de qui il la tenoit, et c'est ce que l'abbé désiroit.

«Il accompagna le duc de Chartres dans ses premières campagnes, et lui suggéra une belle action après la bataille de Steinkerque (1692). Le champ de bataille étoit couvert de blessés, dont les gémissements émurent le prince. Dubois, remarquant cette sensibilité, lui dit: «Envoyez vos équipages «enlever ces malheureux.» Les ordres furent aussitôt donnés, et non-seulement on enleva ceux qui couvroient la plaine, mais le duc fit fouiller les bois pour secourir ceux des ennemis qui s'y étoient réfugiés. L'abbé écrivit une relation de cette bataille, qui parvint à Louis XIV, et en fut goûtée. Le monarque loua publiquement ce que l'écrivain avoit dit du maréchal de Luxembourg. Celui-ci en sut gré à son panégyriste, et lui rendit son éloge dans une autre occasion. — On vint un jour dire à Louis XIV que l'abbé Pélisson étoit mort sans confession. Luxembourg étoit présent. «Je connois, «dit-il, un autre abbé qui a l'honneur d'être connu «de Votre Majesté, et qui pourroit bien mourir de «même. — Quel est-il? dit le roi. — C'est, reprit «Luxembourg, l'abbé Dubois, qui n'hésite pas à «s'exposer, car le jour de l'affaire de Steinkerque, «je le trouvois partout.»

«L'abbé Dubois rendoit les actions militaires, soit qu'il les eût vues, soit qu'il en eût seulement entendu le récit, avec un feu et une vérité qui étonnoient le roi lui-même. «Y étiez-vous? lui dit un «jour le roi.— Non, sire, j'aurois appréhendé d'en «revenir avec un ridicule de plus, et un bras de «moins.» Apparemment cette réponse ne déplut pas; car Louis XIV, quittant l'armée, et voyant l'abbé Dubois à la suite du duc de Chartres, qui venoit lui faire la révérence, lui dit: «Adieu, mon«sieur l'abbé, conduisez-vous toujours bien auprès «de mon neveu. Je suis convaincu que vous y rem«plirez bien tous vos devoirs, non pas en brave, «mais en sage, et c'est tout ce que j'attends de «vous.»

«La faveur de l'abbé Dubois, comme il arrive dans les cours des princes, ne fut pas toujours constante. Elle éprouva des vicissitudes; mais il savoit se ménager des ressources. Il étoit précepteur du duc de Chartres, et montroit l'italien aux princesses; et quand la jalousie du gouverneur ou ses justes scrupules le faisoient chanceler auprès du frère, il se soutenoit par les sœurs. On l'avoit desservi auprès du prince, et il étoit en disgrâce quand Philippe d'Orléans eut le commandement de l'armée d'Italie. L'abbé accourut d'une de ses abbayes pour se faire nommer secrétaire: il ne put réussir. Cependant il ne se rebuta pas, suivit le prince, et un mois après obtint la fonction qu'il désiroit.

«Il n'eut pas tant de bonheur du côté de l'Espagne. Madame des Ursins, qui craignoit son esprit intrigant, l'exclut nommément du cortége du prince, quand il y alla commander: «Du moins, «dit le disgracié au duc d'Orléans, accordez-moi «quelque marque de considération, afin qu'on ne «croie pas que j'aie perdu votre confiance. —Trou«vez-vous au moment du départ,» lui dit le prince; et étant déjà dans sa chaise, il le cherche des yeux, l'appelle, le fait monter, et l'embrasse trois ou quatre fois devant tout le monde.

«L'abbé Dubois n'étoit ni embarrassé ni alarmé de ces alternatives de faveur et de disgrâce. Il parloit des grandes fortunes en homme qui se croyoit fait pour elles. Rien ne lui paroissoit au-dessus de ses espérances, et lorsqu'il entra chez le duc de

Chartres, chargé des dernières fonctions de l'éducation, on lui auroit dit qu'il deviendroit archevêque de Cambrai, cardinal et premier ministre, qu'il n'en auroit pas été surpris.

« De toutes ses entreprises, celle qui lui donna le plus de peine fut peut-être de se faire admettre dans les affaires de l'État. Il avoit une si mauvaise réputation du côté de la probité, que le duc d'Orléans, malgré sa bonne volonté, n'osoit s'exposer au murmure que son choix exciteroit. Après bien des tentatives indirectes, il prit le parti d'aller droit au régent, et il lui dit hardiment : « Dans un temps « où votre fortune a tellement changé de face, « laisserez-vous dans l'inaction un homme qui a été « votre précepteur ? » L'élève hésita ; cependant, entraîné par sa faiblesse pour un homme de longue main en possession de lui arracher des complaisances, il le fit conseiller d'État. En lui annonçant cette grâce, qui parut longtemps incroyable à bien des gens, il l'embrassa affectueusement, et lui dit : « L'abbé, un peu de droiture, je t'en prie. »

« Entré dans la carrière des affaires, le nouveau conseiller d'État chercha une partie dans laquelle il pût se rendre nécessaire ; et, vu ses liaisons déjà formées, et le caractère du prince qu'il se proposoit de gouverner, il n'en trouva pas de plus convenable à ses intérêts que la politique. »

On verra quelle brillante carrière il parcourut dans cette voie difficile. Il devint cardinal et premier ministre. L'abbé de Saint-Pierre, qui avait observé de près sa conduite politique, et qui compte, pour ainsi dire, les degrés par lesquels il s'est élevé, ne veut pas qu'on soit surpris de sa fortune.

« Plusieurs, dit-il, en ont été étonnés, quand ils se souvenoient de sa naissance, de ses défauts et de son peu de probité. Ils le connoissoient pour colère, médisant, calomniateur, débauché, avare, envieux, pour grand fourbe, même au préjudice de ses amis ; mais ils ne faisoient pas réflexion qu'il avoit beaucoup d'esprit pour connoître le foible des hommes, et beaucoup d'habileté pour les prendre par leur foible ; c'est-à-dire pour les flatter, pour les faire craindre, en un mot, pour les intéresser.

« Ils ne faisoient pas réflexion qu'il ne dormoit presque point, qu'il ne lisoit point, qu'il n'aimoit pas la table ni la conversation, et par conséquent qu'il avoit quatre fois plus de temps que les autres pour penser perpétuellement à augmenter sa fortune, et aux obstacles qu'il avoit à vaincre, et aux moyens différents de les surmonter.

« Ils ne faisoient pas réflexion qu'un esprit aussi ardent, qui a plus de loisir qu'un autre, qui n'a qu'un but en vue, trouve vingt fois plus d'expédients pour y arriver ; ils ne songeoient pas que qui n'a ni amitié, ni gratitude, ni probité, n'es point arrêté dans ses projets, là où un homme juste s'arrête tout court.

« Ils ne faisoient pas réflexion qu'un homme qui, pour sa fortune, n'en a qu'un seul à gouverner, qu'il entoure et qu'il fait entourer par ses espions, qui ne se rebute jamais de rien, qui souffre tout avec patience, qui veut fortement, et avec constance, arriver à son but, qui a la commodité de détruire dans l'esprit de son maître, ou par des ridicules, ou par des calomnies, tous ceux qui peuvent l'aborder, devient à peu près le seul maître lui-même, parce qu'il peut faire chasser les autres en menaçant de tout quitter.

« Si ceux qui ont été surpris de la fortune de l'abbé Dubois avoient fait ces réflexions, ils auroient vu, au contraire, par les lois ordinaires de la Providence, qu'il étoit impossible qu'avec ces sortes de qualités il ne disposât de toute l'autorité de son ancien élève. Le cardinal Alberoni fut son rival en fortune : pareille naissance, pareils talents ; mais Alberoni connut mieux les affaires que les hommes, et Dubois connoissoit mieux les hommes que les affaires. Aussi Alberoni, faute d'espions suffisants, fut chassé ; au lieu que Dubois se rendit inchassable, pour être devenu nécessaire. »

Traités *de la triple* et *de la quadruple alliance*. — Guerre contre l'Espagne. — Disgrâce d'Alberoni (1717-1720).

Dubois avait une haine instinctive pour Alberoni, dont l'élévation lui faisait, en 1717, envie et ombrage. Agir contre l'Espagne, c'était travailler à détruire la puissance du ministre qui l'offusquait. Son début, comme conseiller d'État, fut la négociation qui noua la ligue contre Philippe V. — Dubois fut envoyé à La Haye avec le titre d'ambassadeur extraordinaire, et réussit à conclure l'alliance hostile à l'Espagne.

Le régent de France et George Ier, successeur de la reine Anne, liés par les mêmes intérêts, s'engagèrent avec les États Généraux à soutenir le traité d'Utrecht dans toutes ses parties. Ils convinrent des vaisseaux, des troupes et de l'argent que chacune des puissances fournirait si elle était troublée dans ses États ou attaquée au dehors. Ce traité, signé à La Haye le 4 janvier 1717, est connu sous le nom de *traité de la triple alliance*. — Pour complaire au roi d'Angleterre, le régent fit commencer la démolition de Dunkerque, que Louis XIV avait différée, et fit sortir de France le prétendant, qui y était revenu après sa tentative malheureuse sur l'Écosse.

Dans ce temps, Alberoni, en suivant ses projets de troubler la France et l'Angleterre, travaillait

aussi à recouvrer par les armes les États d'Italie démembrés de la monarchie d'Espagne. Il commença par la Sardaigne. Une flotte, destinée en apparence à secourir les Vénitiens contre les Turcs, débarqua, le 22 août 1717, 8,000 hommes dans cette île, que les derniers traités donnaient à l'empereur, et s'en empara. L'année suivante, le ministre espagnol équipa une autre flotte, qui fit une invasion en Sicile, possédée par le duc de Savoie, sous la garantie des contractants d'Utrecht.

Ces hostilités pouvaient donner lieu à une guerre capable d'embraser toute l'Europe; les cabinets de Vienne, de Paris et de Londres cherchèrent à en arrêter les fureurs. Leurs plénipotentiaires s'assemblèrent à Londres, et, en peu de temps, ils firent une convention qu'ils signèrent le 2 janvier 1718. On l'appela le *traité de la quadruple alliance*, quoique seulement conclu entre la France, l'Angleterre et l'empereur, parce que l'on comptait y faire accéder l'Espagne de gré ou de force.

Par ce traité, «les différends entre Charles VI et Philippe V étoient terminés. L'empereur renonçoit à tous les États de la monarchie d'Espagne, et le roi catholique abdiquoit, de son côté, toute prétention sur les États d'Italie et des Pays-Bas qui avoient autrefois appartenu à la monarchie.

«Arrivant la mort du dernier mâle de la maison de Médicis, qu'on regardoit comme prochaine, l'empereur s'engageoit de donner l'investiture de la Toscane à don Carlos, fils aîné de Philippe V et d'Élisabeth Farnèse, et si don Carlos mouroit lui-même sans enfants mâles, l'investiture devoit passer successivement à ses frères cadets et à leurs héritiers, de manière que la Toscane ne pût jamais rester à un prince qui deviendroit roi d'Espagne, ni à être jamais partie de ce royaume.

«La Sicile étoit accordée à la maison d'Autriche, et la Sardaigne, en dédommagement, au duc de Savoie, avec le titre de roi. On confirmoit à ce prince la possession des fiefs impériaux qui lui avoient été cédés par le traité d'Utrecht, ainsi que le droit de succéder à la couronne d'Espagne, si la branche de Bourbon, qui occupoit ce trône, venoit à manquer.»

Le duc de Savoie accéda, en novembre 1718, au traité de la quadruple alliance; mais il fallut une guerre de deux années pour forcer le roi d'Espagne à y accéder.

Dans cette guerre, les Français passèrent les Pyrénées, et menacèrent Madrid. Philippe V envoya son adhésion au traité le 26 janvier 1720, et, pour donner une satisfaction au régent, disgracia son ministre, le cardinal Alberoni, qui fut contraint de quitter l'Espagne, et alla finir ses jours en Italie.

Les princes légitimés sont privés du rang de princes du sang. — Lit de justice. — On enlève au duc du Maine la surintendance de l'éducation du jeune roi (1717-1718).

Il est juste de reconnaître que le duc d'Orléans n'autorisa le commencement des hostilités contre le petit-fils de Louis XIV qu'après la découverte d'un complot tramé contre son autorité par le ministre espagnol et par les princes français légitimés. Ceux-ci avaient, il est vrai, et sans parler du tort que leur avait fait la non-exécution du testament de leur père, de justes griefs contre le gouvernement du régent.

Une année n'était pas encore écoulée depuis la mort de Louis XIV, lorsque le duc de Bourbon présenta au Parlement une requête tendant à priver le duc du Maine et le comte de Toulouse du rang et des prérogatives de princes du sang, et, entre autres, de l'expectative de la couronne, que leur père leur avait accordée. C'était une mortification gratuite qu'on cherchait à leur donner, les princes *légitimés* n'étant appelés à régner qu'à défaut des légitimes. Le duc de Bourbon agissait de concert avec le régent, beau-frère du duc du Maine, dont il était lui-même le neveu. Les pairs, excités par Saint-Simon, intervinrent aussi dans cette affaire pour réclamer contre le rang que Louis XIV avait donné au-dessus d'eux à ses fils légitimés, et demandèrent qu'ils fussent réduits au rang de l'érection nouvelle de leurs pairies. Le 2 juillet 1717, une déclaration du conseil de régence priva les deux fils de Louis XIV des noms, droits et priviléges de princes du sang, leur réservant cependant au Parlement le rang de séance, dont ils étaient en possession. — Quand la duchesse du Maine vit son mari après cette décision, fière du sang de Condé, dont elle perdait les prérogatives, elle lui dit, en le regardant avec indignation: «Il ne «me reste donc plus que la honte de vous avoir «épousé!»

Le duc conserva dans cette circonstance un sang-froid et une tranquillité qui lui firent honneur. — Cette première et grave atteinte portée à la position des princes légitimés ne satisfit pas encore leurs ennemis. Le duc de Bourbon portait au duc du Maine une haine dont on ignore la cause. Il y persévérait avec obstination, quelque effort que fît la duchesse du Maine, sa tante, pour le réconcilier avec son mari. Le régent n'était pas moins hostile, mais il donnait du moins un motif de son hostilité; il disait: «savoir de science certaine que le duc du «Maine étoit dans le dessein de mener le roi au «Parlement, de le faire déclarer majeur, et par là «d'anéantir la régence. — Je ne le crois pas, lui ré«pondit le maréchal de Villars; le duc du Maine «n'est pas assez déterminé pour prendre une pa-

ss
ed.
ives
sed
were
sing a
ds.

ve
ual to the
g that it possesses
r only a compara-
n needed to meet
n shippers. The
s a rule, was fairly
om buyers for the
igh local dealers,
ners purchased to
steady and strong
s of stock. Range

4 85

orses,
draft....
le horses, fair....
addle horses, good s
BROKE
14 to 14½ hands..........
15 hands....................
15½ hands............ ....
16 hands.........................
15 hands and upwards.............

UNBROKE MULES.

Quotations on all grades are $10@15 ℔ head less than those for broke mules. Unbroke mules, to be salable, must be fat. For mules 4 years old and under sell at $10@15 less than mules of same grades. Those that are over 4 years old to 7 years are most marketable.

By Telegraph

CHICAGO, October 8.—The Drove reports:

Hogs—Receipts, 21.000 head. head. Market firmer and packing. $3 40@3 60: choice light bacon, $3 60@3 95: closed

Cattle—Receipts, 5,000 head head. Market good and stron @5 00: butchers steady at $ —demand better and steady; feeders. $3 00@3 15: Western a unchanged at $2 60@3 60; thro at $2 75@3 15.

Sheep—Receipts, 1,000 head. heap. Market steady. Butche grades, $3 60@3 95.

EAST LIBERTY, Pa., Octo ceipts to-day 442 head thr stock. The total for two da 1,745 head. The local supply equal to the demand; 31 loads and sold readily for the Y ces; the balance il trade. Goo um, $4@$4 5 o-day, 628 h to-day. 2,4 Common


SEWING
KNITTING SILK
Nittenberg & Sorber
REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAN
NO

«reille résolution.» Mais le duc d'Orléans persista dans son opinion, et voici, d'après le maréchal, ce qui en advint :

«Le 26 août 1718, à six heures du matin, les conseillers de régence furent avertis qu'il y auroit un conseil de régence extraordinaire qui seroit suivi d'un lit de justice aux Tuileries. En entrant dans le cabinet, je trouvai le régent qui se promenoit avec un air assez agité. Le duc du Maine vint à moi, et me dit : «Il va se passer quelque chose «de violent contre mon frère et moi. — J'ai peine «à le croire,» lui répondis-je. Il répliqua seulement : «Je le sais.» Le comte de Toulouse arriva. Le régent le mena à une fenêtre, et lui dit peu de paroles, après lesquelles le comte de Toulouse alla trouver le duc du Maine, et ils sortirent tous deux. Là-dessus je dis au marquis d'Effiat : «Ils s'en vont; «qui quitte la partie la perd.»

On lut alors les édits qui devaient être portés au lit de justice, et qui étaient relatifs à la banque de Law, alors naissante et prospère. Puis on en vint à celui qui concernait le duc du Maine et le comte de Toulouse. «Cet édit portoit qu'on leur ôtoit, à la sollicitation des pairs, le rang qui leur avoit été donné au Parlement et ailleurs par le feu roi, et par conséquent qu'ils n'auroient séance qu'après tous les pairs de France, excepté ceux d'une création postérieure à l'édit de 1694. Néanmoins, par une considération particulière pour le comte de Toulouse, le roi lui conservoit ses honneurs, rang et prérogatives, mais pour sa personne seulement.

« M. le duc (de Bourbon) fit ensuite lecture d'un mémoire où il disoit au roi : «Sire, le feu roi ayant «paru désirer que M. le duc du Maine fût chargé de «l'éducation de Votre Majesté, quoique cette place «dût m'appartenir par le droit de ma naissance, et «suivant les exemples anciens, je ne m'y opposai «pas, par la considération de ma minorité. Mais «toutes raisons d'alors étant présentement cessées, «je demande que cet honneur me soit déféré sui-«vant la justice de mon droit.»

Ce qui venait d'être lu le fut ensuite de nouveau au Parlement, assemblé dans une pièce voisine pour le lit de justice, et convoqué d'une manière aussi brusque et aussi inopinée que l'avaient été les membres du conseil. Saisi d'effroi, le Parlement agréa tout comme eux. Le premier président, à la vérité, demanda à délibérer; mais le garde des sceaux d'Argenson, après s'être approché de la personne du roi, comme pour recevoir ses ordres, et faisant les fonctions du nouveau chancelier d'Aguesseau, exilé pour son opposition au *système* [1], répliqua seulement : «Le roi veut être obéi, et sur-le-champ.» Quant à la demande de M. le duc, le régent conseilla tout haut au jeune monarque de l'accorder.

«Quelques pairs furent surpris de ce qu'ils étoient nommés dans l'édit qui remettoit le duc du Maine à son rang de pair, et dans celui qui distinguoit le comte de Toulouse de ce traitement. Il paroissoit que l'un et l'autre édit étoient à la réquisition des pairs, ce que la plupart ignoroient; mais comme plusieurs étoient peinés de voir un des fils du feu roi dégradé, tous consentirent volontiers au traitement différent que recevoit son frère.

«Les deux princes s'étoient retirés tous deux dans l'appartement du duc du Maine; mais, s'ils avoient eu la fermeté de demeurer pendant le lit de justice, et de représenter avec force le tort qui leur étoit fait, surtout au duc du Maine, *en lui ôtant la surintendance de l'éducation du roi, et le soin de veiller à sa conservation, lequel lui étoit plus justement confié qu'aux héritiers présomptifs de la couronne,* il n'étoit pas possible qu'ils n'eussent mis des obstacles aux projets formés contre eux. La crainte d'être arrêtés fit impression sur des cœurs remplis de bonnes qualités, mais dans lesquels on n'étoit pas persuadé que la fermeté fût la vertu dominante [1].

«Le duc du Maine, bien éloigné de faire des efforts pour conserver une place qui lui étoit au moins indifférente, disoit, avant cette disgrâce, au maréchal de Villars, «qu'il étoit si ennuyé des tribu-«lations qu'il avoit à essuyer, que, malgré l'honneur «de la surintendance de l'éducation du roi, il don-«neroit de bon cœur dix mille écus à celui qui lui «apporteroit une lettre de cachet pour aller passer «cinq ans dans ses terres.» Vraisemblablement la duchesse du Maine tenoit davantage à cet honneur, car lorsqu'on lui apporta l'ordre de céder à M. le duc l'appartement que son mari occupoit aux Tuileries, comme surintendant de l'éducation, elle répondit avec fureur : «Oui, je le céderai.» En même temps elle ordonna qu'on le démeublât; et, pour qu'on eût plus tôt fait, elle brisa elle-même les glaces, les porcelaines, et tout ce qui lui tomba sous la main [2].

Conspiration dite de Cellamare. — Arrestation et exil du duc et de la duchesse du Maine (1718).

Le cardinal Alberoni, instruit de l'irritation que les mesures prises contre les fils de Louis XIV causaient parmi ceux qui avaient été attachés au feu roi, voulut en profiter. Un complot se forma pour em-

[1] On appelait ainsi la réunion des mesures par lesquelles Law cherchait à restaurer les finances, et à payer les dettes du royaume.

[1] *Mémoires du maréchal de Villars.*

[2] *Mémoires de la régence.*

pêcher le roi d'Espagne d'accéder au traité de la quadruple alliance, et pour l'engager à demander en France la convocation des états généraux, afin de borner l'autorité du régent et de réprimer les abus de son gouvernement.

Des conférences eurent lieu au château de Sceaux, chez la duchesse du Maine, à l'insu du duc. Madame de Staal, lectrice et femme de chambre de la duchesse, qui a laissé d'assez curieux *mémoires*, dit que la duchesse du Maine n'insista d'abord que sur la nécessité de détourner le roi d'Espagne d'accéder au traité de la quadruple alliance; mais que, quand elle vit le prince de Cellamare, ambassadeur d'Espagne, disposé à faire demander par son maître la tenue des états généraux, elle obligea M. de Malezieu de travailler avec le cardinal de Polignac au modèle des lettres que ce monarque écrirait pour ce sujet, tant au jeune roi, son neveu, qu'au Parlement et aux états généraux eux-mêmes. Or ces lettres devaient demander non-seulement que la quadruple alliance fût rejetée par la France, mais, en termes exprès, *que la régence fût ôtée au duc d'Orléans*, à cause des abus qu'il y commettait, et transférée au roi d'Espagne, qui y avait le droit principal.

« L'ambassadeur sentit bien qu'il ne pouvoit réussir dans une pareille entreprise sans un parti considérable. Il se mit donc à intriguer, tant par lui-même que par ses émissaires, avec des gens de toute sorte d'états, grands seigneurs, militaires, prêtres, moines, gentilshommes, magistrats. Peu lui importoit quels fussent leurs intérêts, qu'ils eussent les mêmes vues, qu'il concourussent ou non au même dessein, bien persuadé que, quand il s'agiroit d'éclater, la haine contre le régent, l'amour de la nouveauté ou la crainte de se trouver seuls, les réuniroient à la faction qu'on leur indiqueroit.—Il s'en formoit beaucoup qui avoient chacune leurs mystères, et qui s'efforçoient de grossir le nombre de leurs associés. — Selon la coutume des gens ardents, qui se flattent toujours de réussir, ces conspirateurs, surtout les subalternes, s'imaginoient avoir pour zélés coopérateurs tous ceux qu'ils ne rencontroient pas ouvertement contraires à leurs sentiments, et les inscrivoient sur leurs listes. Cellamare, qui ne doutoit plus, rendoit compte de ses succès à Alberoni, et celui-ci, sur la parole de l'ambassadeur, croyoit déjà le régent destitué. »

Le cardinal Alberoni avait besoin qu'une révolution en France l'aidât contre les Anglais, qui, impatientés de ses délais, s'étaient déterminés à attaquer l'Espagne, et avaient battu la flotte qui portait des secours à l'armée de Sicile. Le cardinal, outré de cet échec, écrivit à l'ambassadeur *de mettre le feu aux mines*.

Pendant que cet ordre venait à Paris, le prince de Cellamare envoyait à Madrid le modèle des lettres et les autres pièces sur lesquelles il voulait consulter le ministre avant que de les employer. Il crut avoir trouvé une voie très-sûre de les faire parvenir, en les confiant à l'abbé de Porto-Carrero, neveu d'un cardinal de ce nom, qui s'en allait en Espagne avec Monteléon, fils de l'ambassadeur d'Espagne en Angleterre: les deux voyageurs avaient une chaise à double fond, où les papiers furent mis.

La police du régent était en défaut; le hasard vint à son aide.

Il y a deux versions sur la manière dont ce projet de conspiration fut découvert.

La première, qui fut généralement accréditée, parce que les mœurs du régent et de ses confidents lui donnaient de la vraisemblance, « c'est que le secrétaire de l'ambassadeur d'Espagne, pour s'excuser d'un rendez-vous manqué chez une femme célèbre dans les annales du libertinage, lui dit qu'il avoit eu tant de dépêches à faire à cause du départ de l'abbé de Porto-Carrero, qu'il s'étoit trouvé dans l'impossibilité de tenir sa parole. Cette femme, qui étoit en relation intime avec le régent, lui rapporta ce propos, qu'elle crut ne devoir pas lui être indifférent. En effet, il expédia un courrier avec des ordres pour fouiller les voyageurs, et on trouva les dépêches. »

La seconde version, moins singulière, et peut-être plus vraie, se trouve dans les *Mémoires de Dangeau*. « Les deux abbés, dit-il, munis de passe-ports pour eux et leur suite, s'étoient laissé accompagner par un banquier espagnol, fugitif de Londres, où il avoit fait une grosse banqueroute. Des Anglais victimes de sa banqueroute le poursuivoient, porteurs d'une permission de le faire arrêter partout où ils le trouveroient. Ils l'atteignirent à Poitiers; et en cherchant ses papiers dans la chaise de ses protecteurs, on trouva ceux de l'ambassadeur d'Espagne, dont on s'empara, en laissant Porto-Carrero continuer sa route. »

Resté libre, celui-ci dépêcha au prince de Cellamare un courrier qui lui apprit cette nouvelle avant l'arrivée de celui qui portait les papiers au régent. « Ce prince les reçut la nuit, et ne fut pas tenté d'employer son temps à l'examen d'une affaire peu réjouissante; on prétend même qu'il fut conseillé de différer l'ouverture du paquet par une personne qui étoit avec lui, peu soucieuse des affaires d'état. » L'ambassadeur eut donc le temps de faire disparaître les papiers les plus dangereux, et il osa le lendemain aller réclamer ceux qui avaient été saisis. On ne lui répondit qu'en le consignant sous bonne garde dans son hôtel, d'où il fut ensuite transféré à Blois, où il resta jusqu'à ce que le duc de Saint-Ai-

No. 26.

aits Divers.

les renseignements
autorités d'Allemagne,
transatlantiques pen-
, le nombre des
sont embarqués
nds et à Anvers
soit 2,253 de
dente. Sur ce
s pour les
Nord,
our
n-
es

Trois mois

Le numero 5

d'avance.

BUREAUX DU

206 RUE O

ANNONCE

Une insertion douze lignes ou n

Dix cents la ligne pre
cents la ligne pour chaqu
Payable d'avance. Une
pour les annonces à long

Toutes Correspondan
chargées, communicati
sees à

" Le Patri

2

Up

gnan, ambassadeur en Espagne, fût revenu en France.

La découverte de la *conspiration de Cellamare*, dont on fit alors tant de bruit en France, fit cesser les hésitations du duc d'Orléans; et la guerre contre l'Espagne, dont nous avons fait connaître l'issue, fut entreprise.

Mais le régent n'avait pas le caractère cruel, et les investigations des juges ayant fait connaître qu'il y avait plutôt velléité de complot que complot, aucune des nombreuses personnes arrêtées à ce sujet ne fut condamnée à mort, et le duc et la duchesse du Maine en furent quittes eux-mêmes pour quelques mois d'emprisonnement d'abord, puis d'exil.

Le duc était innocent; mais il est certain que la duchesse était disposée à soutenir ceux qui devaient attaquer la régence et le gouvernement des persécuteurs de son époux.

Le czar Pierre le Grand à Paris. — Son désir de s'allier avec la France. — Le duc d'Orléans repousse cette alliance à cause de ses liaisons avec l'Angleterre (1717).

Au moment où, par le traité de la triple alliance, le duc d'Orléans, devenu régent, consolidait avec l'Angleterre ces liaisons qui étaient si contraires aux intérêts de la nation, une occasion lui était offerte de rétablir la prépondérance de la France en Allemagne et dans le nord de l'Europe, par une alliance avec une puissance nouvelle, en quelque sorte, mais dont les progrès ne devaient pas être moins rapides que ceux de l'Angleterre, puissance dont il n'avait à craindre aucune rivalité industrielle commerciale, aucune prétention sur les colonies françaises et espagnoles. Le czar Pierre Ier, régénérateur de la Russie, vint visiter la France et Paris.

Le duc d'Orléans ne vit pas cette visite avec satisfaction; mais il ne pouvait l'empêcher. Il s'attacha, d'ailleurs, dans ses conversations avec l'illustre voyageur, à ne traiter aucune matière qui eût pu donner lieu à des ouvertures d'alliance politique. Pierre le Grand était trop fier pour faire lui-même le premier aucune avance; il en chargea son ambassadeur. On verra comment elles furent accueillies.

Le but officiel du voyage du czar était d'examiner l'état des arts et des sciences, ainsi que les grands établissements de la France, afin de transporter et d'imiter dans son empire tout ce qu'il trouverait de grand et d'utile.

On fit à ce souverain un accueil digne de lui : deux appartements lui avaient été préparés, l'un au Louvre, et l'autre à l'hôtel de Lesdiguières, près de l'arsenal, afin qu'il pût choisir, s'il craignait d'être moins libre dans l'ancien palais des rois de France que dans une maison particulière. Le maréchal de Tessé fut chargé de l'accompagner; il alla le recevoir à Beaumont-sur-Oise, le 7 mai 1717, et le ramena à Paris le même jour.

Le duc de Saint-Simon a laissé dans ses *Mémoires* d'intéressants détails sur le séjour du czar à Paris, dont les habitants regardèrent ce prince comme un *prodige*. L'activité, la curiosité, le zèle de Pierre Ier pour la prospérité et la civilisation de ses sujets, faisaient un grand contraste avec la conduite de ceux à qui étaient confiées alors les destinées de la France. Nous allons en citer quelques fragments.

« Le czar voulut entrer dans Paris dans un carrosse du maréchal de Tessé, mais sans lui, avec trois de ceux de sa suite. Le maréchal le suivoit dans un autre. Il descendit à neuf heures du soir au Louvre, entra partout dans l'appartement de la reine mère. Il le trouva trop magnifiquement tendu et éclairé, remonta tout de suite en carrosse et s'en alla à l'hôtel de Lesdiguières, où il voulut loger. — Il en trouva aussi l'appartement qui lui étoit destiné trop beau, et tout aussitôt fit tendre son lit de camp dans une garde-robe. Le maréchal de Tessé, qui devoit faire les honneurs de sa maison et de sa table, l'accompagner partout, et ne point quitter le lieu où il seroit, logea dans un appartement de l'hôtel de Lesdiguières, et eut beaucoup à faire à le suivre, et souvent à courir après lui. Verton, un des maîtres d'hôtel du roi, fut chargé de le servir, et de toutes les tables, tant du czar que de sa suite. Elle étoit d'une quarantaine de personnes de toutes les sortes, dont il y en avoit douze ou quinze de gens considérables par eux-mêmes ou par leurs emplois, qui mangeoient avec lui.

« Ce monarque se fit admirer par son extrême curiosité toujours tendante à ses vues de gouvernement, de commerce, d'instruction, de police; curiosité qui atteignit et ne dédaigna rien, dont les moindres traits avoient une utilité suivie, marquée, savante, qui n'estima que ce qui méritoit de l'être, en qui brilla l'intelligence, la justesse, la vive appréhension de son esprit. Tout montroit en lui la vaste étendue de ses lumières et quelque chose de continuellement conséquent. Il allia d'une manière tout à fait surprenante la majesté la plus haute, la plus fière, la plus délicate, la plus soutenue, en même temps la moins embarrassante quand il l'avoit établie dans toute sa sûreté, avec une politesse qui la sentoit, et toujours et avec tous, et en maître partout, mais qui avoit ses degrés suivant les personnes.

« Il avoit une sorte de familiarité qui venoit de liberté; mais il n'étoit pas exempt d'une forte empreinte de cette ancienne barbarie de son pays, qui

rendoit toutes ses manières promptes, même précipitées, ses volontés incertaines, sans vouloir être contraint ni contredit sur pas une.— Sa table, souvent peu décente, beaucoup moins ce qui la suivoit, souvent aussi avec un découvert d'audace et d'un roi partout chez soi, ce qu'il se proposoit de voir ou de faire toujours dans l'entière indépendance des moyens, qu'il falloit forcer à son plaisir et à son mot.

«Le désir de voir à son aise, l'importunité d'être en spectacle, l'habitude d'une liberté au-dessus de tout, lui faisoient souvent préférer les carrosses de louage, les fiacres mêmes, le premier carrosse qu'il trouvoit sous sa main, de gens qui étoient chez lui, et qu'il ne connoissoit pas. Il sautoit dedans et se faisoit mener par la ville ou dehors. Cette aventure arriva à madame de Matignon, qui étoit allé là *bayer*, dont il mena le carrosse à Boulogne, et dans d'autres lieux de campagne, qui fut bien étonnée de se trouver à pied. Alors c'étoit au maréchal de Tessé et à sa suite, dont il s'échappoit ainsi, à courir après, quelquefois sans le pouvoir trouver.

«C'étoit un fort grand homme, très-bien fait, assez maigre, le visage assez de forme ronde, un grand front, de beaux sourcils; le nez assez court, sans rien de trop gros par le bout; les lèvres assez grosses; le teint rougeâtre et brun; de beaux yeux noirs, grands, vifs, perçants, bien fendus, le regard majestueux et gracieux quand il y prenoit garde, sinon sévère et farouche, avec un tic qui ne revenoit pas souvent, mais qui lui démontoit les yeux et toute la physionomie, et qui donnoit de la frayeur. Cela duroit un moment, avec un regard égaré et terrible, et se remettoit aussitôt. Tout son air marquoit son esprit, sa réflexion et sa grandeur, et ne manquoit pas d'une certaine grâce. Il ne portoit qu'un col de toile, une perruque ronde, brune, comme sans poudre, qui ne touchoit pas ses épaules, un habit brun, juste au corps, uni, à boutons d'or, veste, culotte, bas, point de gants ni de manchettes, l'étoile de son ordre sur son habit, et le cordon par-dessous, son habit souvent déboutonné tout à fait, son chapeau sur une table, et jamais sur sa tête, même dehors. Dans cette simplicité, quelque mal voituré et accompagné qu'il pût être, on ne s'y pouvoit méprendre à l'air de grandeur qui lui étoit naturel.

«Ce qu'il buvoit et mangeoit en deux repas réglés est inconcevable, sans compter ce qu'il avaloit de bière, de limonade et d'autres sortes de boissons entre les repas, toute sa suite encore davantage, une bouteille ou deux de bière, autant et quelquefois davantage de vin, des vins de liqueurs après; à la fin du repas, des eaux-de-vie préparées, chopine et quelquefois pinte. C'étoit à peu près l'ordinaire de chaque repas. Sa suite, à sa table, en avaloit davantage, et ils mangeoient tous à l'avenant, à onze heures du matin et à dix heures du soir. Quand la mesure n'étoit pas plus forte, il n'y paroissoit pas.

«Le czar entendoit bien le français, et, je crois l'auroit parlé s'il l'eût voulu; mais, par grandeur, il avoit toujours un interprète. Pour le latin et bien d'autres langues, il les parloit très-bien... Il eut chez lui une salle des gardes du roi, dont il ne voulut presque jamais être suivi dehors.

«Il ne voulut point sortir de l'hôtel de Lesdiguières, quelque curiosité qu'il eût, ni donner aucun signe de vie, qu'il n'y eût reçu la visite du roi.

«Le samedi matin, le lendemain de son arrivée, le régent alla voir le czar. Ce monarque sortit de son cabinet, fit quelques pas au-devant de lui, l'embrassa avec un grand air de supériorité, lui montra la porte de son cabinet, et, se tournant à l'instant sans nulle civilité, y entra. Le régent le suivit, et le prince Kourakin (ambassadeur de Russie) après lui, pour leur servir d'interprète. Ils trouvèrent deux fauteuils vis-à-vis l'un de l'autre; le czar s'assit dans celui du haut bout, le régent dans l'autre. La conversation dura près d'une heure, sans parler d'affaires, après quoi le czar sortit de son cabinet, le régent après lui, qui, avec une profonde révérence, médiocrement rendue, le quitta au même endroit où il l'avoit trouvé en entrant.

«Le lundi 10 mai, le roi alla voir le czar, qui le reçut à la portière, le vit descendre de carrosse, et marcha de front à la gauche du roi jusque dans sa chambre, où ils trouvèrent deux fauteuils égaux. Le roi s'assit dans celui de la droite, le czar dans celui de la gauche; le prince Kourakin servit d'interprète. On fut étonné de voir le czar prendre le roi sous les deux bras, le hausser à son niveau, l'embrasser ainsi en l'air, et le roi à son âge, et qui n'y pouvoit pas être préparé, n'en avoir aucune frayeur. On fut frappé de toutes les grâces qu'il montra devant le roi, de l'air de tendresse qu'il prit pour lui, de cette politesse qui couloit de source, et, toutefois, mêlée de grandeur, d'égalité de rang, et légèrement de supériorité d'âge; par tout cela se fit très-distinctement sentir. Il loua fort le roi, il en parut charmé, et il en persuada tout le monde. Il l'embrassa à plusieurs reprises. Le roi lui fit très-joliment son petit et court compliment, et M. du Maine, le maréchal de Villeroy, et ce qui se trouva là de distingué, fournirent à la conversation. La séance dura un petit quart d'heure. Le czar accompagna le roi comme il l'avoit reçu, et le vit monter en carrosse.

«Le mardi 11 mai, le czar alla voir le roi entre quatre et cinq heures. Il fut reçu du roi à la portière de son carrosse, et conduit de même, eut la

droite sur le roi partout. On étoit convenu de tout le cérémonial avant que le roi l'allât voir. Le czar montra les mêmes grâces et la même affection pour le roi; et sa visite ne fut pas plus longue que celle qu'il en avoit reçue, mais la foule le surprit fort.

« Il étoit allé, dès huit heures du matin, voir les places Royale, des Victoires et de Vendôme, et le lendemain il fut voir l'Observatoire, les manufactures des Gobelins, et le jardin du Roi, des simples. Partout il s'amusa beaucoup à tout examiner, et à faire beaucoup de questions.

« Le vendredi 14, il alla, dès six heures du matin, dans la grande galerie du Louvre, voir les plans en relief de toutes les places du roi, dont Hasfeld, avec ses ingénieurs, lui fit les honneurs. Le maréchal de Villars s'y trouva aussi, pour la même raison, avec quelques lieutenants généraux. Il examina fort longtemps tous ces plans. Il visita ensuite beaucoup d'endroits du Louvre, et descendit après dans le jardin des Tuileries, *dont on avoit fait sortir tout le monde.* On travailloit alors au Pont-Tournant. Il examina fort cet ouvrage, et y demeura longtemps.

« L'après-dînée, il alla voir Madame au Palais-Royal, qui l'avoit envoyé complimenter par son chevalier d'honneur. Excepté le fauteuil, elle le reçut comme elle auroit fait le roi. M. le duc d'Orléans l'y vint prendre pour le mener à l'Opéra, dans sa grande loge, tous deux seuls sur le banc de devant avec un grand tapis. Quelque temps après, le czar demanda s'il n'y auroit point de la bière. Tout aussitôt on en apporta un grand gobelet sur une soucoupe. Le régent se leva, la prit, et la présenta au czar, qui, avec un sourire et une inclination de politesse, prit le gobelet sans aucune façon, but, et le remit sur la soucoupe, que le régent tint toujours. En la rendant, le régent prit une assiette qui portoit une serviette, qu'il présenta au czar, qui, sans se lever, en usa comme il avoit fait pour la bière, dont le spectacle parut assez étonner. Au quatrième acte il s'en alla souper, et ne voulut pas que le régent quittât la loge...

« Le 16 mai, jour de la Pentecôte, le czar alla aux Invalides, où il voulut tout voir et tout examiner partout. Au réfectoire, il goûta de la soupe des soldats, et de leur vin, but à leur santé, leur frappant sur l'épaule, et les appelant *camarades.* Il admira beaucoup l'église, l'apothicairerie, l'infirmerie, et parut charmé de l'ordre de cette maison. Le maréchal de Villars lui en fit les honneurs. La maréchale de Villars y alla pour le voir comme *bayeuse.* Il sut que c'étoit elle, et lui fit beaucoup d'honnêtetés... »

Le czar consacra plusieurs journées à visiter Saint-Cloud, Meudon, le Luxembourg, Versailles, Trianon, Marly, et d'autres palais royaux. Le 24 mai, il alla aux Tuileries, où il était convenu qu'après avoir vu les diamants de la couronne [1], il se rencontrerait avec le jeune roi. Louis XV se montra fort gracieux; il tenait à la main un rouleau qu'il remit au czar : c'était une carte de Russie. Le czar fut très-sensible à cette *galanterie.*

Le 11 juin, le czar alla visiter Saint-Cyr, où il vit toute la maison et les demoiselles dans leurs classes; il y fut reçu comme le roi. Il examina tout dans le plus grand détail, et demanda une copie des règlements. Ce prince, fait pour apprécier les personnes aussi bien que les choses, crut devoir un hommage à la fondatrice de ce bel établissement. Madame de Maintenon lui demanda la permission de le recevoir sur son lit. Elle raconte ainsi sa visite : « Le czar est arrivé à sept heures du soir; il s'est assis au chevet de mon lit, il m'a demandé si j'étois malade; j'ai répondu que oui. Il m'a fait demander ce que c'étoit que mon mal, j'ai répondu : Une grande vieillesse. Il ne savoit que me dire, et son truchement ne paroissoit pas m'entendre. Sa visite a été courte. Il a fait ouvrir le pied de mon lit pour me voir; vous croyez qu'il aura été satisfait. » La Beaumelle dit qu'elle rougit, et que les dames de Saint-Louis, qui la virent en ce moment, assurèrent qu'elle dut lui paraître encore belle [2].

Le 15 juin, de retour à Paris, le czar alla chez le duc d'Antin, pour qui il paraissait avoir de l'amitié, et qui possédait un riche cabinet de curiosités. La duchesse de Bourbon et plusieurs dames de la cour étaient réunies chez le duc. « En passant

[1] Le régent avait acheté, en 1717, pour le roi, le fameux diamant qui porte encore son nom. Ce diamant, gros comme une grosse prune de reine-claude, est d'une très-belle eau, pèse plus de 500 grains, et a été payé deux millions.

[2] A la mort de Louis XIV, madame de Maintenon s'était imposé la loi de ne point sortir de Saint-Cyr, et y fut fidèle. « Tout autre parti que la retraite, disait-elle, me seroit ridicule. Il ne me convient de m'exposer ni aux faux empressements des heureux, ni aux ennuis des disgraciés, ni aux murmures des mécontents, ni à la curiosité des indiscrets. » Dans le fond même de cette retraite elle craignait encore d'être un objet de curiosité; ce n'était que de loin en loin, et après de fréquentes instances, que les personnes qui lui étaient les plus chères, comme mesdames de Caylus et de Dangeau, obtenaient de la voir.

Son temps, après de longues prières, se partageait entre la lecture, qu'elle avait toujours aimée, l'instruction de quelques demoiselles, le travail à l'aiguille, de tout temps son exercice favori, qui sauve de tant d'ennuis, et des soins empressés pour secourir les malheureux. On voit dans ses lettres que cette attention était celle de tous ses moments. Elle s'y plaint quelquefois de sa caducité, et des maux qu'elle entraîne, mais c'est sans murmurer et sans mauvaise humeur. Ses réflexions sur son état sont plus sérieuses que tristes. « Parce que je suis encore un peu droite, dit-elle, me voilà un prodige, une personne à montrer. Il faut avouer qu'il est bien glorieux de vivre longtemps! On croit faire maintenant mon éloge, quand on dit : Elle raisonne encore juste; elle écrit encore d'une main ferme : me voilà bien louée, et voilà de grands sujets d'amour-propre! »

dans le jardin, dit Saint-Simon, d'Antin fit raser au czar l'appartement bas, et l'avertit que madame la duchesse y étoit avec des dames qui avoient grande envie de le voir. Il ne répondit rien et se laissa conduire. Il marcha plus doucement, tourna la tête vers l'appartement, où tout étoit debout et sous les armes, mais en voyeuses. Il les regarda bien toutes, et ne fit qu'une très-légère inclination de la tête à toutes à la fois, sans la tourner le long d'elles, et passa fièrement; je pense, à la façon dont il avoit reçu d'autres dames, qu'il auroit montré plus de politesse à celles-ci, si madame la duchesse n'y eût pas été, à cause de la prétention de la visite. Il affecta même de ne s'informer pas laquelle c'étoit, ni du nom de pas une des autres. Je fus là près d'une heure à ne le point quitter, et à le regarder sans cesse. Sur la fin, je vis qu'il le remarquoit : cela me rendit plus retenu, dans la crainte qu'il ne demandât qui j'étois. Comme il alloit rentrer, je passai, en m'en allant, dans la salle où le couvert étoit mis. D'Antin avoit trouvé moyen d'avoir un portrait très-ressemblant de la czarine, qu'il avoit mis sur la cheminée de cette salle, avec des vers à sa louange, ce qui plut fort au czar dans sa surprise. Lui et sa suite trouvèrent le portrait fort ressemblant.

«Le roi lui donna deux magnifiques tentures de tapisseries des Gobelins. Il lui voulut donner aussi une belle épée de diamants, laquelle il s'excusa d'accepter. Lui, de son côté, fit distribuer environ 60,000 livres aux domestiques du roi qui l'avoient servi, donna à d'Antin et aux maréchaux d'Estrées et de Tessé, à chacun son portrait enrichi de diamants, cinq médailles d'or, et onze en argent, des principales actions de sa vie. Il fit un présent d'amitié à Verton [1], et pria instamment le régent de l'envoyer auprès de lui, chargé des affaires du roi, qui le lui promit.

«Mercredi 16 juin, il fut à cheval à la revue des deux régiments des gardes, des gendarmes, chevau-légers et mousquetaires. Il n'y avoit que M. le duc d'Orléans : le czar ne regarda presque pas ces troupes, qui s'en aperçurent. Il fut de là dîner-souper à Saint-Ouen, chez le duc de Tresmes, où il dit que l'excès de la chaleur, de la poussière et de la foule des gens à pied et à cheval lui avoit fait quitter la revue plus tôt qu'il n'auroit voulu. Le repas fut magnifique; il sut que la marquise de Béthune, qui y étoit en voyeuse, étoit fille du duc de Tresmes; il la pria de se mettre à table: ce fut la seule dame qui y mangea, avec beaucoup de seigneurs. Il y vint plusieurs dames aussi en voyeuses, à qui il fit beaucoup d'honnêtetés quand il sut qui elles étoient.

«Le 17, il alla pour la seconde fois à l'Observatoire, et de là souper chez le maréchal de Villars.

«Vendredi 18 juin, le régent fut de bonne heure à l'hôtel de Lesdiguières dire adieu au czar. Il fut quelque temps avec lui, le prince Kourakin en tiers. Après cette visite, le czar alla dire adieu au roi aux Tuileries. Il avoit été convenu qu'il n'y auroit plus entre eux de cérémonie. On ne peut montrer plus d'esprit, de grâces ni de tendresse pour le roi, que le czar en fit paroître en toutes ces occasions, et le lendemain encore, lorsque le roi alla lui souhaiter, à l'hôtel de Lesdiguières, un bon voyage, et où tout se passa aussi sans cérémonie.

«Dimanche 20 juin, le czar partit et coucha à Livry, allant droit à Spa, où il étoit attendu par la czarine, et ne voulut être accompagné de personne, pas même en sortant de Paris.— Le luxe qu'il y remarqua le surprit beaucoup; il s'attendrit en partant sur le roi et sur la France, et dit qu'il voyoit avec douleur que ce luxe la perdroit bientôt. Il s'en alla charmé de la manière dont il avoit été reçu, de tout ce qu'il avoit vu, de la liberté qu'on lui avoit laissée, et dans un grand désir de s'unir étroitement avec la France. Rien ne convenoit mieux à notre commerce, à notre considération dans le Nord, en Allemagne et par toute l'Europe. Ce prince tenoit l'Angleterre en brassière par le commerce, et le roi George en crainte pour ses États d'Allemagne. Il tenoit la Hollande en respect, et l'empereur en grande mesure. On ne peut nier qu'il ne fît une grande figure en Europe et en Asie, et que la France n'eût infiniment profité d'une union étroite avec lui. Il n'aimoit point l'empereur, il désiroit de nous dépendre peu à peu de notre abandon à l'Angleterre, et ce fut l'Angleterre qui nous rendit sourds à ses invitations jusqu'à la messéance, lesquelles durèrent encore longtemps après son départ. En vain, je pressois souvent le régent sur cet article, et lui disois des raisons dont il sentoit toute la force, et auxquelles il ne pouvoit répondre. Mais son ensorcellement pour l'abbé Dubois, aidé encore alors d'Effiat, de Canillac, du duc de Noailles, étoit encore plus fort... On a eu lieu depuis d'un long repentir des funestes charmes de l'Angleterre et du fou mépris que nous avons fait de la Russie [1] ».

[1] Maître d'hôtel du roi qui avait été chargé de servir le czar à l'hôtel Lesdiguières.

Peste de Marseille. — Héroïque dévouement de l'évêque Belzunce (1720-1721).

L'année 1720 fut marquée par une de ces calamités effroyables qui semblent un fléau du ciel,

[1] *Mémoires de Saint-Simon.*

et laissent un long souvenir dans les populations.

La peste dépeupla la ville de Marseille, antique cité, riche et commerçante : elle fournit au respectable évêque Belzunce l'occasion de faire éclater son dévouement, sa charité, et d'illustrer à la fois son nom et l'épiscopat.

Depuis le commencement de l'ère chrétienne, Marseille avait été frappée de la peste vingt fois au moins, et durant le XVe siècle elle en avait été atteinte neuf fois. Un siècle s'était écoulé sans qu'elle eût eu à pleurer sur sa population, emportée par un horrible fléau, lorsque le 25 mai 1720, éclata la peste apportée par un navire venu de Seyde.

« On se sent ému, dit une relation locale, en rappelant ce triste événement, qui accuse la négligence des intendants de la santé, l'insouciance des échevins, et l'ignorance des médecins et chirurgiens du XVIIIe siècle. Ces derniers, n'ayant pas eu occasion de traiter cette maladie, n'en distinguaient point les symptômes ; mais on ne comprend pas comment le gouverneur de la province (c'était l'illustre maréchal de Villars), l'intendant et le parlement, abandonnèrent à l'impéritie des magistrats de Marseille le soin d'arrêter les progrès du mal.

« La maladie commença dans la rue de l'Escale (l'échelle), d'où elle se répandit successivement dans tous les quartiers. Elle enleva en peu de temps beaucoup de monde. Le nombre des morts subites ou inattendues éveilla l'attention du parlement d'Aix, qui rendit un arrêt défendant toute communication entre les habitants de la province et ceux de Marseille, sous peine de la vie. Mais déjà étaient sortis de la ville nombre de particuliers infectés de ce poison lent et secret ! La disette se fit bientôt sentir à Marseille, et le peuple était sur le point de se soulever, lorsque l'intendant eut avec le premier échevin de la ville une conférence dans laquelle ces deux magistrats, placés à une certaine distance l'un de l'autre, traitèrent des moyens d'approvisionner Marseille. Ils résolurent d'établir sur les routes les plus fréquentées, et à deux lieues de la ville, des marchés, où les Marseillais iraient acheter les denrées de première nécessité, *séparés des vendeurs par une double barrière.* Cette mesure diminua la disette, mais ne donna pas l'abondance. La contagion se développait chaque jour, et dans le mois de juillet, la majorité des habitants de la ville se retira dans les campagnes voisines : les uns campèrent sous des tentes, le long des ruisseaux ; d'autres se fixèrent près des remparts ; d'autres, enfin, dans le creux des rochers, dans le fond des cavernes. Les marins rassemblaient leur famille et se tenaient au large dans la rade, serrés dans de petits bateaux. On vit des religieux quitter leur couvent et chercher, dans la fuite, avec leurs parents, un abri contre la peste. Officiers de justice, directeurs des hôpitaux, intendants de santé, conseillers de ville, tous disparurent ; il ne resta dans la ville pestiférée que les curés et les vicaires de paroisses, le gouverneur-viguier et les échevins, qui, à l'exemple de l'évêque, déployaient un courage héroïque et une charité vraiment chrétienne.

« A peine la maladie se fut-elle déclarée dans la rue de l'Escale, que M. de Belzunce assembla les curés et les supérieurs des communautés, fit passer dans leur cœur le zèle dont il était enflammé, et leur donna des règles de conduite dans ces temps de calamité ; on le vit partout où le salut de son peuple demandait sa présence. De leur côté, les échevins levèrent un corps de milice, et prirent des mesures convenables.

« La peste faisait de grands ravages, mais ce fut le 25 août qu'elle sévit avec le plus de fureur. Au commencement de septembre, il mourait jusqu'à mille personnes par jour. Les cadavres, entassés dans les rues, servaient de pâture aux vers et aux chiens depuis qu'il n'y avait plus assez de tombeaux, ni assez de fossoyeurs.

« Il y eut dans le chapitre de l'église cathédrale des ministres assez faibles pour chercher leur sûreté dans une fuite honteuse ; mais il s'y trouva aussi, et en grand nombre, des ministres fidèles, dont le zèle et la charité sont au-dessus de tout éloge. Tous les curés et les prêtres des paroisses, et ces moines que l'esprit du siècle commençait déjà à ridiculiser, les capucins et les récollets, semblaient se multiplier dans les quartiers les plus infectés, et jusque dans les hôpitaux. Les capucins perdirent quarante-trois religieux, les récollets vingt-six. Les observantins, les augustins réformés, les servites, les grands-carmes, les antonins, les trinitaires, les carmes déchaussés, les minimes, les oratoriens, les jésuites, enfin, suivirent pieusement leur exemple.

« Quant au prélat respectable qui gouvernait alors l'église de Marseille, sa qualité de premier pasteur fut à ses yeux un titre de plus pour se dévouer au salut du peuple. Il bravait tous les dangers en parcourant les rues et les places publiques jonchées de morts, et de morts traînés par des mourants, par des criminels condamnés à périr. Son palais était entouré de cadavres, en sorte qu'il ne pouvait plus en sortir sans les fouler aux pieds...

« Dans le courant de septembre, presque tous les médecins moururent ; il n'en resta que deux.

« Enfin la cour du régent s'occupa sérieusement du sort de Marseille. Bientôt il arriva dans cette ville des médecins et chirurgiens de Montpellier, qui ne montrèrent pas tout le désintéressement qu'on attendait d'eux. Ceux qui furent envoyés de Paris

rendirent les plus grands services [1]. L'assemblée générale du clergé ordonna des quêtes dans chaque diocèse, et les malheurs du peuple parvinrent jusqu'à Rome. Clément XI, qui occupait alors le siége pontifical, envoya à Marseille trois mille charges de blé, et accompagna ce présent de deux brefs. Un *raïs* ou commandant tunisien respecta le don du pape, en laissant librement passer les bâtiments porteurs de ces grains; il dit au capitaine du convoi, en mettant sa main sur sa tête : « Va, chrétien, accomplis ta loi, je ne suis plus ton ennemi, « Dieu me punirait. »

« La maladie commença enfin à décroître; vers la fin de septembre, le nombre des morts était réduit à dix-sept par jour.

« L'abbaye de Saint-Victor fut la seule maison de la ville qui fut entièrement préservée de la peste. Les moines de cette abbaye, séquestrés du reste des habitants et renfermés dans leur château fort, conservèrent, au milieu de vives inquiétudes, des jours qu'ils auraient pu marquer par des actes de bienfaisance et de courage.

« Quand le mal s'affaiblit dans Marseille, les environs de la ville commencèrent à ressentir les atteintes du fléau, qui se manifesta d'abord à Saint-Marcel, puis à Sainte-Marguerite : l'appât du gain attirait en foule les jardiniers à la ville, et bientôt les lieux circonvoisins furent remplis de morts et de mourants.

« A la fin d'octobre, le mal cessa dans la ville ; les habitants commencèrent à paraître dans les rues, mais avec la plus grande circonspection.

« Le jour de la Toussaints, monseigneur l'évêque fit dresser un autel au milieu du cours, et sortit de son palais, nu-pieds, la corde au cou, un cierge à la main, précédé de son clergé; il se rendit à cet autel pour implorer la miséricorde divine sur la ville désolée. Les habitants, prosternés sur le cours et dans toutes les rues, fondaient en larmes, tandis que le pontife vénérable offrait à Dieu sa propre vie pour le salut de son peuple. — Le 15 novembre, la colère céleste n'était pas entièrement apaisée : le bon prélat visita l'église des Accoules, y exposa le saint-sacrement à l'adoration des fidèles, et sur la fin du jour monta au haut du clocher, d'où il donna la bénédiction à toute la ville, tandis que le bruit des cloches et du canon avertissait les habitants de prier.

« Les ravages de la peste furent terribles à la campagne durant le mois de novembre; dans la ville ils diminuèrent en décembre et en janvier. La maladie sembla se rallumer au mois de mars; mais bientôt après elle diminua plus sensiblement encore. Le peuple, ne pouvant alors contenir les transports de son zèle, fut, le jour de Pâques, enfoncer les portes des églises. Mais l'évêque sut habilement prévenir les dangers de cette affluence, en faisant dresser au milieu du cours un autel où il dit la messe; les dimanches suivants, il la dit tantôt dans une place, tantôt dans une autre. Enfin toute alarme cessa au mois de mai 1721, et le calme reparut avec les beaux jours du printemps [1]. »

La population de Marseille fut réduite, par la peste, de 90,000 à 50,000 habitants; le fléau atteignit les villages voisins et trois villes de la Provence, Aix, Arles et Toulon, qui comptèrent, réunies, près de 30,000 victimes.

L'héroïsme de Belzunce méritait une glorieuse récompense [2]. — Le roi lui offrit, en 1723, l'évêché de Laon; duché-pairie, et en 1729, l'archevêché de Bordeaux; mais le vertueux évêque ne voulut pas abandonner le diocèse qui lui était devenu cher par ses malheurs : il en fut dédommagé par deux riches abbayes, par le *pallium*, que lui envoya le pape Clément, et surtout par l'amour et la vénération de tous les habitants de la ville, qui eurent le bonheur de le conserver encore trente-cinq ans parmi eux.

[1] La politique du gouvernement parut être, pendant quelque temps, de dissimuler la grandeur du mal. Chirac, premier médecin du régent, prétendait, dit le *Dictionnaire des sciences médicales*, que le fléau n'était qu'une *fièvre* de mauvais caractère, à laquelle les médecins avaient donné le nom de *peste* pour mieux faire valoir leurs services.

[1] Chardon, *Tableau historique de Marseille, etc.*

[2] Le régent parut l'oublier. — Le duc de Lauzun, qui était oncle de Belzunce, avait reçu la promesse du duc d'Orléans de rendre justice à son neveu. Piqué de cet oubli, il se présenta devant le prince un lendemain de grâces nombreuses mal distribuées. Le duc d'Orléans était embarrassé pour justifier son oubli; Lauzun se contenta de lui dire en souriant ironiquement : « Vous avez sans doute trouvé que « mon neveu n'avoit pas assez fait; il fera mieux une autre « fois. »

Au nom illustre de Belzunce, il convient de joindre ceux de quelques hommes généreux qui se montrèrent les dignes auxiliaires du saint évêque.

Pendant les premiers temps de la peste, on put rendre à la terre, non sans de grands dangers, et au prix de sommes considérables, les dépouilles mortelles de ceux qui succombaient. Mais lorsque le nombre des victimes s'éleva jusqu'à cinq cents dans un seul jour, l'appât du gain devint insuffisant pour stimuler les fossoyeurs à se présenter, et des monceaux de cadavres, entassés dans les rues, ajoutèrent à la malignité du fléau. Ce fut alors que, par un dévouement au-dessus de tout éloge, le bailli de Langeron, chef d'escadre, dont la prudence avait su isoler de la ville toutes les dépendances de la marine militaire, accepta la dangereuse mission d'y établir l'ordre que réclamaient les besoins de tout genre. Aidé du chevalier Roze, et des généreux échevins Estelle et Moustier, il fit deblayer par les forçats des fosses profondes situées sous les remparts de la ville, et ces forçats y déposèrent les cadavres qui encombraient les rues et le port même de Marseille.

CHAPITRE XXXII.

LOUIS XV. — SYSTÈME DE LAW [1].

État des finances à la mort de Louis XIV. — Banqueroutes partielles. — Refonte et altération des monnaies. — Première banque de Law, créée sous la protection du régent. — Succès de la banque de Law. — Elle devient banque générale de France. — Création de la *compagnie des Indes occidentales*. — Jalousie et intrigues contre Law. — Arrêt du Parlement contre la banque; il est cassé. — Actions de l'*anti système*. — La banque de Law est déclarée *banque royale*. — La compagnie des Indes occidentales obtient le privilége exclusif du commerce français en Asie, en Afrique et en Amérique; elle prend le titre de *compagnie des Indes*. — L'agiotage à la rue Quincampoix. — Dissolution de la compagnie des fermes générales. — Remboursement de la dette publique par la compagnie des Indes. — Émission d'actions pour le remboursement de la dette. — Hausse extrême des actions. — Aveuglement général. — Les *Mississipiens*. — Admiration dont Law est l'objet. — Baisse des actions. — Décadence du système. — Mesures violentes inutilement prises par Law. — Derniers momens du système. — Émeute populaire. — Exil du Parlement à Pontoise. — Fuite de Law hors de France. — Liquidation du système. — Bénéfice qu'y fait l'État. — Résumé du système de Law par M. Thiers.

(De l'an 1717 à l'an 1720.)

État des finances à la mort de Louis XIV. — Banqueroutes partielles. — Refonte et altération des monnaies. — Première banque de Law, créée sous la protection du régent (1715-1716).

Pendant la guerre de la succession, le ministre Desmarest, qui avait succédé à Chamillart, avait eu recours à tous les moyens afin de procurer au trésor royal l'argent nécessaire au payement des troupes. Il avait renouvelé plusieurs fois la forme des engagements pour réveiller la confiance des usuriers; mais à la mort de Louis XIV les expédients étaient épuisés, «les effets royaux de toute espèce perdaient de 70 à 80 pour 100. Desmarest présenta, le 20 septembre 1715, au régent, un tableau désespérant des finances; en voici le résumé : Dépense, 148 millions; recette absorbée d'avance, à 3 millions près; 710 millions d'effets royaux exigibles dans le courant de l'année; des campagnes dépeuplées, un commerce ruiné, des troupes non soldées, et prêtes à se révolter.»

Dans cette extrémité, on proposa la banqueroute comme le seul moyen de rétablir les finances pour l'avenir, en les débarrassant des charges du passé. On disait au régent : «Qu'un souverain n'est pas «garant des fautes de ses prédécesseurs; qu'un «exemple sévère rendrait les capitalistes moins fa«ciles à se prêter aux caprices d'un roi dissipateur.» Les courtisans, qui voyaient dans la libération actuelle du trésor une facilité à obtenir bientôt de nouvelles faveurs, insistaient pour la banqueroute.

Le régent se regarda comme lié par les engagements du feu roi. Il ne crut pas pouvoir faire une banqueroute générale, et se borna à quelques banqueroutes partielles. «Il refusa de donner cours forcé de monnaie aux effets exigibles, car c'eût été créer un papier-monnaie discrédité d'avance. — Il pourvut au payement de la solde des troupes, et à celui des arrérages des rentes constituées sur l'hôtel de ville. Pour cela, il ordonna que les revenus de l'année, aliénés d'avance, fussent néanmoins apportés au trésor, ce qui était une portion de banqueroute, mais inévitable; il ordonna la *réduction* des rentes non constituées sur l'hôtel de ville; il voulut que les effets exigibles de toute espèce fussent soumis *à un visa et à une réduction;* qu'ils fussent ensuite convertis en 250 millions de billets de même forme, appelés *billets d'État,* successivement remboursables, et jouissant d'un intérêt de 4 pour 100; il ordonna enfin l'établissement d'une chambre de justice, afin de poursuivre et de taxer les agioteurs qui avaient fait des fortunes excessives...

«Dans l'impossibilité de remplir toutes les obligations, le régent sut discerner entre elles, et, réduisant les unes, ajournant les autres, il manqua seulement aux obligations inexécutables. Entre les mesures qu'il adopta, il y en eut une cependant qui était aussi coupable que maladroite : c'est un changement dans la valeur des monnaies. La grande habitude qu'on avait prise de l'employer peut seule excuser le régent.» Il ordonna de refondre les monnaies, et, par l'addition d'un cinquième d'alliage, tout en conservant leur valeur nominale primitive, d'accroître leur valeur d'un sixième; mais l'État profita peu de cette mesure.

Toutes les fois qu'elle avait eu lieu, des monnayeurs clandestins refondaient eux-mêmes les monnaies, et faisaient le profit de la réduction du poids. C'était là ce qu'on appelait le crime de *billonnage,* inutilement poursuivi des peines les plus sévères. Il en fut de même en 1716. Le milliard de

[1] Le *système* de Law est un événement trop important pour que nous ne lui consacrions pas un chapitre particulier. Mieux apprécié depuis qu'il a été l'objet d'études approfondies, cet homme illustre, si décrié par ses contemporains, a été réhabilité par la postérité. L'historien qui, en signalant ses fautes, a su reconnaître le mieux l'éclat de ses conceptions, est M. Thiers, dont un article remarquable, inséré dans le numéro unique de l'*Encyclopédie progressive* (publié en 1826), rend au financier écossais une justice complète. Nous devions recourir à ce beau travail; nous en avons reproduit les principales idées, et conservé, autant qu'il nous a été possible, le style clair et précis, car on ne pouvait faire mieux.

Jean Law de Lauriston, aïeul du maréchal de ce nom, n'était pas un aventurier, comme ses ennemis l'ont prétendu. Il était fils d'un riche orfèvre d'Édimbourg, et il possédait une grande fortune quand il vint offrir au régent le plan qu'il avait imaginé pour rétablir les finances de la France. La non-réussite de ses combinaisons tint à des causes qui sont expliquées dans ce chapitre.

numéraire circulant en France fut converti en 1,200 millions. L'État devait faire un profit de 200 millions, puisqu'il allait rendre pour 12 ce qu'il avait reçu pour 10. Mais il ne rentra qu'une petite partie du milliard aux hôtels des monnaies; les Hollandais et les monnayeurs clandestins firent la plus grande partie du profit.

Malgré ces mesures, les difficultés n'étaient qu'ajournées. L'intérêt de la dette, réduit et réformé, s'élevait encore à 80 millions, c'est-à-dire à la moitié environ du revenu. Les effets royaux, changés en 250 millions de *billets d'État*, perdaient encore 70 ou 80 pour 100. Le crédit public et privé était entièrement ruiné. Le conseil des finances proposait des plans d'économie fort sages, mais fort lents. Il importait cependant d'employer des moyens prompts pour sortir de cette situation. Ce fut alors que Law proposa son système.

Le financier écossais ne fit pas de demi-propositions; il offrit son projet tout entier : une banque générale administrant tous les revenus, exploitant tous les monopoles, présentant à la fois (par ses billets) une monnaie et des placements. Le conseil des finances, composé d'esprits sages, mais peu intelligents, ne saisit pas le projet de Law, ou s'en effraya, et en décida le rejet. — Law se réduisit alors. Il proposa une banque privée, et offrit même de l'établir à ses frais, en donnant en garantie les biens qu'il possédait en France, et qui s'élevaient à deux millions.

On fit à Law de nombreuses objections; mais il répondit à toutes, et réussit à convaincre le régent. Le projet d'une banque privée fut adopté, et par édit du 2 mai 1716, Law fut autorisé à l'établir à ses frais. Le fonds social de cette banque, dont le duc d'Orléans accepta le titre de protecteur, fut de 6,000,000, divisés en 1,200 actions de 5,000 livres chaque. Elle était autorisée à escompter les lettres de change, à se charger des comptes des négociants, au moyen des *virements de parties*, et à émettre des billets payables au porteur *en écus du poids et titre de ce jour* (2 mai 1716). C'était donner à l'*argent de banque* une valeur fixe que n'avait pas l'argent monnayé, sujet à la refonte et aux altérations. Afin d'y attirer les capitaux étrangers, les billets de la banque, et les valeurs qu'elle avait en depôt, furent affranchis du droit d'aubaine.

Succès de la banque de Law.— Elle devient banque générale de France. — Création de la *compagnie des Indes occidentales* (1717).

L'heureuse conception de Law ne tarda pas à réussir. Les billets de la banque acquirent de la confiance; on s'habitua à s'en servir. Les étrangers, qui avaient cessé de négocier avec la France, reprirent leurs affaires. La circulation commença à se rétablir. Le taux modéré de l'escompte eut la plus heureuse influence. On vit l'usure diminuer, et le crédit s'accroître. En moins d'un an tous les effets prédits par Law furent réalisés.

Ces résultats lui valurent la faveur du public et la confiance du régent. Ce prince résolut de s'abandonner entièrement à ses plans, et de lui fournir les moyens de les exécuter. Il fallait d'abord étendre les relations de la banque, et introduire ses billets en province, afin de la changer de banque particulière en *Banque générale de France*. Mais pour cela, les billets transportés en province devaient pouvoir s'y transformer en espèces, ou y trouver un emploi. L'édit du 10 avril 1717, rendu un an après l'institution de la banque, détermina que ses billets pourraient être donnés en payement des impôts, et ordonna que les fermiers, sous-fermiers, receveurs, et tous les officiers dépositaires des deniers publics, seraient tenus d'en acquitter la valeur en espèces, lorsqu'il leur en serait présenté.

Depuis cet édit, «les billets furent employés à toutes les remises de Paris sur les provinces, et des provinces sur Paris. Il devint inutile de faire voyager les espèces; toutes celles qui auraient eu à circuler de ville à ville étaient déposées, soit sur la banque, soit dans les caisses publiques, et changées contre des billets qui voyageaient à leur place. De cette manière, la réserve générale de la banque s'augmentait de tout le métal qui aurait été déplacé, et Law approchait de son projet d'une banque ayant pour réserve tout le numéraire de l'État.» — La circulation des billets, qui accélérait les remises et diminuait les frais de transport, devint en peu de temps très-considérable.

Le succès de la banque fut extraordinaire. Avec un fonds qui n'était que de 6 millions, elle put émettre jusqu'à 60 millions de billets, sans que la confiance publique fût ébranlée. La demande des billets s'élevait, au contraire, chaque jour, et les dépôts d'or et d'argent augmentaient. Si Law s'en était tenu à cet établissement, il serait considéré comme un des bienfaiteurs de la France, et le créateur du plus beau système de crédit; mais son impatience, jointe à celle de la nation chez laquelle il opérait, amena un établissement gigantesque et désastreux.

Law songeait toujours à réunir en un même ensemble, la banque, l'administration des revenus publics, et les monopoles. Il résolut, pour arriver à ce résultat, de constituer à part une compagnie de commerce à laquelle il comptait rattacher successive-

ment différentes attributions, à mesure qu'elle réussirait, et qu'il finirait par réunir à la banque générale. Composant ainsi séparément chaque pièce de sa vaste machine, il se proposait de les réunir ensuite, et d'en former le grand ensemble, objet de ses méditations.

Un immense territoire, récemment découvert par un Français dans le Nouveau-Monde, s'offrait aux spéculations de Law. Les Espagnols s'étaient établis depuis longtemps autour du golfe du Mexique ; les Anglais, le long des rivages de la Caroline et de la Virginie; les Français, dans le Canada. Mais tandis que les bords de l'Amérique septentrionale étaient ainsi occupés par les Européens, l'intérieur de cette belle contrée restait inconnu et soumis aux peuplades indiennes. Le chevalier de Lasalle, célèbre voyageur, ayant pénétré par le haut du Canada, descendit la rivière des Illinois, arriva au milieu d'un grand fleuve, d'une demi-lieue de largeur, et s'abandonnant à son cours, se trouva jeté tout à coup au milieu du golfe du Mexique. Ce fleuve qu'il avait parcouru était le *Mississipi*. Lasalle prit possession de la contrée qu'il avait traversée, au nom du roi de France, et lui donna le nom de Louisiane. Une colonie y fut aussitôt envoyée. Un célèbre commerçant, nommé Crozat, obtint le privilége d'y commercer, et y essaya un établissement, que la jalousie des voisins, la négligence des nouveaux colons, l'indiscipline des troupes, empêchèrent de réussir; il demanda à être déchargé d'un privilége devenu onéreux. Law songea à lui succéder. On parlait de la magnificence et de la fertilité de cette nouvelle contrée, de l'abondance de ses produits, de la richesse de ses mines, qu'on disait bien plus considérables que celles du Mexique et du Pérou. Law, profitant de la disposition des esprits, forma le projet d'une compagnie qui réunirait au commerce de la Louisiane la traite du castor dans le Canada. Le régent lui accorda ce qu'il demandait par un édit du mois d'août 1717, quinze mois après l'établissement de la banque.

La nouvelle compagnie reçut le nom de *Compagnie des Indes occidentales*. Elle avait la souveraineté de toute la Louisiane, à la seule condition de l'hommage-lige envers le roi de France, et d'une couronne d'or de 30 marcs à chaque changement de règne. Elle avait tous les droits de la souveraineté, tels que ceux de lever des troupes, d'armer des vaisseaux, de construire des forts, d'instituer des tribunaux, d'exploiter les mines, etc. Le roi lui donnait les vaisseaux, forts et munitions qui avaient appartenu à la compagnie Crozat ; la compagnie nouvelle avait en outre le privilége de faire exclusivement dans le Canada le riche commerce des castors. Les armes de cette compagnie souveraine devaient représenter un vieux fleuve appuyé sur une corne d'abondance.

Le capital fourni par les actionnaires était de 100 millions, divisé en deux cent mille actions de 500 livres chacune : ces actions avaient la forme de billets au porteur; elles se transféraient au moyen d'un simple endossement. — Afin de relever le crédit des *billets d'État,* qui perdaient encore 70 ou 80 pour 100, et que le trésor était dans l'impossibilité de rembourser, Law fit stipuler dans l'édit de création de la *compagnie des Indes occidentales*, que les actionnaires pourraient faire leur mise de fonds un quart en espèces (25.000,000 suffisant pour la mise en activité de la compagnie), et trois quarts en *billets d'État.* 75.000.000 de *billets d'État* se trouvèrent ainsi en quelque sorte amortis.

Jalousie et intrigues contre Law. — Arrêt du Parlement contre la banque ; il est cassé.— Actions de l'*anti-système.* — La banque de Law est déclarée *banque royale* (1719).

Law travaillait sérieusement à faire prospérer la nouvelle compagnie, en armant des vaisseaux, en envoyant dans la Louisiane des colons et des cultivateurs qu'il faisait venir jusque du fond de l'Allemagne. Il gagnait tous les jours dans l'esprit d'un prince épris de tout ce qui était ingénieux et grand, et obligé, par la détresse actuelle, de vivre beaucoup d'espérances. Mais le conseil des finances jalousait l'influence croissante de l'habile financier. Le duc de Noailles, président de ce conseil, qui avait toujours opiné pour les économies, sans la ressource hasardeuse du crédit, donna sa démission. Il fut remplacé par d'Argenson, ancien chef de la police, homme ferme, habile, dévoué au régent, mais du reste peu versé dans les matières de finances, et qui souleva de nombreuses difficultés contre les projets de l'ingénieux Écossais.

Law rencontra encore une autre opposition : c'était celle du Parlement. Ce corps avait vu dans la minorité de Louis XV une occasion de recouvrer son influence perdue sous Louis XIV; il fatiguait le régent de tracasseries de toute espèce, et témoignait surtout la plus vive animosité contre les projets financiers. La haine des nouveautés, naturelle à un vieux corps, n'était pas la seule raison de cette animosité. Law avait dit hautement : « Par « mon système de crédit, je rendrai la cour indé- « pendante des Parlements, en la dispensant de re- « courir à des impôts extraordinaires; » il avait même ajouté, « et je fournirai au régent les moyens « de rembourser les charges de judicature. » A des vues étroites se joignirent donc des motifs tout personnels chez les vieux magistrats, et ils résolurent de fulminer un arrêt contre le système naissant. Dans l'impossibilité d'attaquer l'établissement d'une

compagnie de commerce, ils s'en prirent à la banque, et, par un arrêt du 18 août 1717, ils cassèrent le dispositif de l'édit d'avril, qui était exécuté depuis cinq mois, et défendirent à tous les officiers dépositaires des deniers publics de recevoir en payement les billets de la banque.

Le régent ne pouvait laisser porter un coup aussi fatal à un établissement qui rendait à l'État de grands services. L'arrêt du Parlement fut cassé dans le même lit de justice où les princes légitimés furent privés d'une partie de leurs rang et honneurs.

Cependant les opérations de la *banque* se développaient avec une lenteur qui faisait leur sûreté. Cet établissement utile acquérait tous les jours plus d'importance et de stabilité. Il continuait à rendre d'importants services à l'État. La *compagnie des Indes occidentales* travaillait à s'établir ; mais sa prospérité ne pouvait être que l'œuvre du temps. Law, en pleine faveur, voyait tous ses plans réussir, et allait devenir le maître absolu des finances. D'Argenson, jaloux de son influence, chercha à lui nuire, en élevant, à l'aide des frères Pâris (quatre frères dauphinois, habiles, actifs et d'une probité estimée), une compagnie financière par actions pour l'exploitation des *fermes générales*, c'est-à-dire de la ferme des droits sur le sel, sur le contrôle des actes, sur les consommations et revenus de l'État, qu'on était dans l'usage d'affermer. Les actions des fermes générales furent désignées sous le nom d'actions de l'*anti-système*. Elles nuisirent au crédit des actions d'*Occident*, c'est-à-dire de la compagnie des Indes occidentales.

La faveur dont jouissait la banque n'en fut pas altérée ; Law obtint même, le 4 décembre 1718, un édit par lequel sa banque fut déclarée *banque royale*. Le roi devint garant des billets ; Law fut nommé directeur ; et le capital primitif fut remboursé en espèces aux actionnaires.

Les billets de la banque royale furent d'abord tellement demandés, que dans les trois premiers mois de 1719, leur émission s'éleva à plus de 100 millions ; ils se répandirent dans toute la France, et on put, sans porter atteinte à la confiance publique, défendre les transports de numéraire entre les villes où existaient des bureaux de la banque. C'était donner aux billets un cours forcé.

La compagnie des Indes occidentales obtient le privilége exclusif du commerce français en Asie, en Afrique et en Amérique ; elle prend le titre de *compagnie des Indes* (1719).

La prospérité de la banque n'était pas le but principal de Law ; l'établissement sur lequel reposaient toutes ses espérances, celui dont il voulait faire le centre et l'appui de la plus vaste machine financière qui eût encore existé, était la compagnie créée d'abord sous le titre de *compagnie des Indes occidentales*.

Une opération imaginée par cet habile financier, et qui offre l'exemple du premier *marché à prime*, avait fait monter les actions de cette compagnie au pair. Le régent lui permit de réunir au commerce des Indes occidentales celui des Indes orientales.

La navigation au delà du cap de Bonne-Espérance était alors tout à fait abandonnée. Les deux compagnies *des Indes orientales* et *de la Chine*, instituées sous Louis XIV, avaient fort mal administré leurs affaires, et s'étaient vues forcées d'abandonner leur privilége à des négociants qui, craignant de voir leurs vaisseaux saisis par les créanciers de ces anciennes compagnies, n'osaient pas se hasarder à faire des armements pour ces riches et lointaines contrées.

Par un édit de mai 1719, Law fit attribuer à la compagnie des Indes orientales le privilége exclusif de commerce depuis le cap de Bonne-Espérance jusque dans les mers du Sud. Désormais elle seule pouvait fréquenter les îles de Madagascar, de France et de Bourbon, la côte de Sofala en Afrique, la mer Rouge, l'Arabie, la Perse, le Mogol, Siam, la Chine et le Japon.

Peu de temps après, le privilége du commerce du Sénégal, acquis de la compagnie qui le possédait, donna à la compagnie des Indes occidentales le droit exclusif de commercer en Afrique, ainsi qu'en Asie et en Amérique. Son titre fut agrandi comme ses attributions ; elle prit le nom de *compagnie des Indes*. Ses règlements restèrent les mêmes. Il lui fut permis de créer une nouvelle somme d'actions pour se procurer les fonds nécessaires, soit à payer les dettes des compagnies auxquelles elle succédait, soit à faire des expéditions, soit à créer des établissements. Son capital social fut ainsi porté de 200,000 actions de 500 livres à 300,000 ; mais l'émission des 100,000 dernières actions, faites successivement et à des taux fort au-dessus du pair, donnèrent à la compagnie un bénéfice de 27,500,000 livres.

Le commerce de trois parties du monde ne suffisait pas à l'ambition de Law : il avait pour sa compagnie de plus grands desseins, et il lui avait fait attribuer pour neuf ans, le 25 juillet 1719, moyennant 50 millions payés à l'État, l'administration et la fabrication des monnaies, dont la refonte ordonnée était à peine commencée, et devait produire, sauf la part absorbée par le *billonnage*, un bénéfice de 200 millions.

L'agiotage à la rue Quincampoix (1718-1719).

La rue Quincampoix, située parallèlement entre les deux rues Saint-Denis et Saint-Martin, avait jusqu'alors toujours été habitée par les banquiers et les marchands de papiers. Il n'existait point encore à Paris, comme à Londres et à Amsterdam, de *bourse* destinée aux réunions de ceux qui s'occupent du commerce des marchandises ou des effets publics. On venait dans les bureaux s'informer des cours, négocier des valeurs, et trafiquer sur les différents effets émis par l'État.

Depuis que les guerres longues et ruineuses de Louis XIV avaient obligé de recourir au crédit, il s'était formé à Paris des commerçants de papiers, dignes du débiteur sur les engagements duquel ils spéculaient. Les mauvais débiteurs font naître les usuriers; de même les gouvernements infidèles ou inexacts font naître les agioteurs. Tout papier qui présente des chances appelle des spéculateurs aventureux qui vivent au milieu des hasards, et qui ont la probité et les mœurs du joueur. Paris regorgeait alors de ces hommes, dont les uns avaient fait fortune, dont les autres attendaient l'occasion de la faire, et, en attendant, vivaient d'expédients.

Comme il n'y avait pas alors d'*agents de change*, quelques-uns de ces trafiquants avaient établi des comptoirs dans la rue Quincampoix, et vendaient ou achetaient les divers papiers à bureau ouvert. — Depuis l'établissement des deux compagnies, celle des Indes et celle des fermes, l'affluence était devenue fort grande dans leurs bureaux; les spéculateurs, ne pouvant même plus y tenir, avaient fini par se grouper dans la rue Quincampoix, et ils commençaient à y faire foule. Là on débitait les nouvelles qui pouvaient produire la hausse ou la baisse, et on s'offrait des actions.

Il y avait partage chez les agioteurs: les uns étaient pour, les autres contre le système de Law. L'un des plus importants parmi eux, le nommé Leblanc, s'était réuni aux frères Pâris contre Law. Le prince de Conti, qui avait été très-favorisé dans les souscriptions d'actions, mais qui avait fini par devenir trop exigeant, et que Law avait été obligé d'éconduire, s'était joint aux adversaires de ce qu'on appelait le *système*. Ils se réunirent, se procurèrent une grande quantité de billets, et vinrent tous à la fois en demander la conversion en espèces. Law, averti à temps, pourvut aux premières demandes, et eut recours sur-le-champ à une mesure violente, mais excusable, à l'égard d'ennemis indignes. Il fit rendre un édit ordonnant une réduction dans la valeur des espèces, à partir d'un certain jour. Les accapareurs ne voulant pas souffrir cette réduction, s'empressèrent de rapporter les espèces à la banque. Le public entier se prononça pour Law, et le prince de Conti encourut l'indignation générale.

Dissolution de la compagnie des fermes générales. — Remboursement de la dette publique par la compagnie des Indes (1719-1720).

Law songeait enfin à compléter son projet, en réunissant les fermes à la compagnie des Indes, et en remboursant la dette publique. C'était la partie la plus grande et la plus difficile de son plan. De ces deux choses, la première détruisait l'*anti-système*, et procurait l'administration des revenus de l'État à la compagnie; la seconde était promise au régent, et libérait l'État de charges accablantes.

La dette s'élevait de 15 à 1600 millions, partie en *contrat de rentes perpétuelles*, partie *en billets d'État* prochainement exigibles. L'intérêt annuel était de 80 millions, c'est-à-dire de la moitié du revenu de la France. Il fallait une combinaison pour satisfaire à la prochaine échéance des billets d'État, et pour diminuer une charge annuelle à laquelle on ne pouvait plus suffire.

Law imagina de substituer la compagnie à l'État, et de convertir toute la dette publique en *actions des Indes*. Pour cela, il voulait que la compagnie prêtât au trésor 1500 millions à 3 pour 100 pour rembourser la dette, et que, pour se procurer cette somme, elle émît des actions pour 1500 millions. De cette manière, les 1500 millions de la dette, fournis en espèces par la compagnie à l'État, et remboursés par l'État aux créanciers, devaient revenir à la compagnie par l'achat des actions.

Les bénéfices de la compagnie des fermes générales, joints aux 3 pour 100 d'intérêts payés par le trésor, suffisaient pour donner 4 pour 100 d'intérêt aux actions émises pour payer la dette. Le plan de Law était donc hardi et grand. Il acquittait l'État et allégeait ses charges annuelles, en réduisant l'intérêt de la dette de 80,000,000 à 45,000,000. Les créanciers de l'État n'y perdaient rien. Ils continuaient à recevoir le même intérêt. A la place des titres décrédités ils obtenaient des valeurs nouvelles dont la valeur pouvait s'accroître par les chances heureuses du commerce. — Et quel commerce que celui qui aurait pu s'étendre dans le centre de l'Amérique septentrionale, depuis l'embouchure du Saint-Laurent jusqu'au golfe du Mexique, par les lacs et le Mississipi! — A un crédit usé on substituait pour eux un crédit tout neuf; on élevait un établissement qui, réunissant à la fois la banque, le commerce, l'administration, devait former la plus grande puissance financière qui eût encore existé.

Émission d'actions pour le remboursement de la dette. — Hausse extrême des actions (1719).

Malheureusement l'exécution de ce beau plan ne fut pas conduit avec toute la prudence nécessaire.

Un édit du 27 août 1719 résilia le bail des *fermes générales*, et l'adjugea à la compagnie des Indes, qui s'obligea à prêter à l'État les 1500 millions nécessaires au remboursement de la dette de l'État.

Afin d'assurer la liquidation, et, par suite, le remboursement de cette dette, les porteurs des *billets d'État*, et de toutes les *rentes sur l'État* furent invités à se présenter au trésor pour y recevoir, en échange de leurs titres, des *récépissés* que la compagnie devait plus tard échanger contre des espèces ou des billets de banque.

La dette, ainsi remboursée, devait naturellement se convertir en actions de la compagnie des Indes, seul placement qui restât aux capitaux devenus sans emploi par le remboursement; il aurait fallu, pour que cette grande opération financière s'effectuât sans perturbation, que les anciens créanciers de l'État eussent eu la certitude d'obtenir ces actions de préférence à tous les autres capitalistes; mais c'est ce qui n'eut pas lieu d'abord.

Dès que le projet de remboursement fut connu, l'agiotage s'empara des actions de la compagnie des Indes, et en peu de jours leur cours s'éleva à huit fois leur valeur nominale.

Le fonds social de la compagnie se composait alors de 300,000 actions au capital nominal de 150 millions, mais qui avaient été émises à des prix différents, à 500, à 550, et même à 1,000 livres. Law ordonna le 13 septembre une nouvelle émission de 100,000 actions au capital nominal de 500 livres, mais qui furent achetées au prix de 5.000 livres, tant étaient aveugles l'engouement du public et l'audace des agioteurs. Cette première émission de valeurs, au capital nominal de 50 millions, fournit à la compagnie le tiers de la somme qu'elle devait prêter à l'État, ou 500 millions.

En voyant ainsi leur placement leur échapper, les créanciers de l'État se plaignirent de n'avoir pas la préférence dans la souscription. Law, pour les satisfaire, fit rendre un édit par lequel il fut décidé que le payement des actions (on ne versait qu'un dixième en souscrivant) ne serait achevé qu'en *billets d'État* ou en *récépissés* de remboursement.

Une seconde émission d'actions de pareille somme, et aux mêmes conditions que la première, eut lieu le 28 septembre. Le concours des souscripteurs fut le même. Les créanciers, pour avoir leurs *récépissés*, passaient des journées entières au trésor; quelques-uns même, pour ne pas perdre leur tour, s'y faisaient apporter à manger. Cependant ceux qui avaient le projet de souscrire n'avaient rien fait encore, lorsqu'ils s'étaient procuré des *récépissés* ou des *billets d'État :* il leur fallait parvenir à l'hôtel de Nevers, où se délivraient les souscriptions. On s'étouffait pour y pénétrer. Les portiers de l'hôtel gagnaient des sommes considérables en allant souscrire pour ceux qui ne pouvaient pas arriver jusqu'aux bureaux. Des aventuriers, prenant la livrée de Law, et se faisant passer pour ses domestiques, traversaient la foule, et faisaient payer ce service à un très-haut prix. Les moindres employés de la compagnie étaient des protecteurs recherchés. Quant aux employés supérieurs, et à Law lui-même, ils étaient entourés comme les distributeurs de la fortune; les avenues de l'hôtel de Law étaient encombrées d'équipages.

La plus brillante noblesse de France venait lui demander ces souscriptions, qui étaient fort au-dessus du prix d'achat, et qui devaient encore s'élever bien davantage. Par un article de l'édit constitutif de la compagnie, la propriété des actions n'entraînait pas la dérogeance : la noblesse pouvait donc se livrer à ce genre de trafic sans périls pour ses titres. Elle était aussi endettée que le roi, par suite des longues guerres du siècle, et elle cherchait dans des spéculations hasardeuses le moyen de gagner au moins la valeur de ses dettes. Elle entourait, elle flattait Law, qui, tout occupé à se faire des partisans, gardait peu de souscriptions pour lui, et donnait presque tout à ses amis de cour.

La nouvelle souscription fut encore couverte en quelques jours. Si l'on songe que 50 millions pouvaient arrher les 500 millions de chaque souscription, on concevra que ce qui restait de billets d'État et les récépissés déjà émis devaient tout accaparer. Les créanciers non liquidés, et c'était le plus grand nombre, étaient donc privés de souscriptions, et réduits à les acheter plus tard sur la place à un prix excessif. Les actions souscrites à 5.000 livres, à l'hôtel de Nevers se revendaient 7 et 8,000 livres dans la rue Quincampoix. Au besoin d'avoir des placements se joignait l'espérance de voir monter ces actions indéfiniment, et l'empressement se changeait en fureur.

Une troisième souscription fut ouverte le 2 octobre, quatre jours après la seconde. Pareille en tout aux deux premières, elle devait faire rentrer encore 500 millions, et compléter la somme de 1500 millions que la compagnie prêtait à l'État. L'empressement de souscrire fut aussi grand que lors des deux premières émissions.

Les abords de l'hôtel de Nevers étaient encombrés; mais dans la rue Quincampoix, ce n'étaient

plus quelques pelotons épars que l'on remarquait : c'était une foule immense, occupée à spéculer depuis le matin jusqu'au soir. Les souscriptions avaient été divisées en coupons, transmissibles, comme des billets au porteur, avec la simple formalité de l'endossement. Dans le mois d'octobre, les actions avaient déjà dépassé 10,000 livres, vingt fois leur valeur nominale, et on ne savait où elles s'arrêteraient.

Aveuglement général. — Les *mississipiens*. — Admiration dont Law est l'objet (1719).

Sur ce théâtre, d'un agiotage effréné, ne se montraient pas seulement les spéculateurs ordinaires, et les créanciers de l'État : toutes les classes de la société, confondues ensemble, s'y repaissaient des mêmes illusions. On voyait des nobles illustrés sur des champs de bataille ou honorés dans la magistrature, des gens d'église, des commerçants, des bourgeois paisibles, des domestiques enfin, que des fortunes rapides avaient remplis de l'espérance d'égaler leurs maîtres. Toutes les maisons de la rue Quincampoix avaient été changées en bureaux pour les marchands de papiers; les locataires avaient cédé leurs appartements, les marchands, leurs boutiques; des maisons de 800 livres de loyer avaient été divisées en une trentaine de bureaux, et pouvaient rapporter 50 mille livres. L'agiotage s'exerçait sur les loyers comme sur les papiers. Un savetier, qui avait changé son échoppe en bureau, en y plaçant des tabourets, une table et un écritoire, gagnait 200 livres par jour. Un bossu fit fortune en prêtant son dos pour signer des marchés. Les boutiques avaient été changées en cafés et en restaurants; une partie des habitants de Paris avaient transporté leur vie dans ce quartier : ils y venaient le matin, ils y déjeunaient, ils y dînaient; et lorsque l'ardeur des négociations était calmée, ils passaient l'après-midi à jouer aux quadrilles. De nombreux équipages rangés à la file obstruaient les rues Saint-Denis et Saint-Martin, et celles aboutissant à la rue Quincampoix.

Aux habitants de Paris, s'étaient joints beaucoup de provinciaux et d'étrangers ; on comptait surtout des Gascons, des Provençaux, des Dauphinois, des Génois, des Vénitiens, des Genevois, des Juifs allemands, des Hollandais, des Flamands et des Anglais.

Beaucoup de gens, n'osant pas jouer par timidité ou par ignorance, faisaient jouer pour leur compte les intrépides agioteurs formés sous le dernier règne. Ces fripons s'étaient organisés; ils spéculaient sur la hausse constante, mais plus souvent sur les variations qu'ils avaient l'art de produire. Ils se rangeaient à la file dans la rue Quincampoix, prêts à agir au premier signal. A peine une sonnette placée dans le bureau d'un nommé Papillon s'était-elle fait entendre, qu'ils offraient tous à la fois des actions, vendaient et amenaient la baisse ; à un signal contraire, ils rachetaient au prix le plus bas ce qu'ils avaient vendu au prix le plus haut, de manière qu'ils déterminaient un retour : de cette manière, ils vendaient toujours cher, et rachetaient toujours à bon marché. Les variations étaient si rapides, que des agioteurs, recevant des actions pour aller les vendre, en les gardant un jour seulement, avaient le temps de faire des profits énormes. On en cite un qui, chargé d'aller vendre des actions, resta deux jours sans paraître. On crut les actions volées; point du tout : il en rendit fidèlement la valeur, mais il s'était donné le temps de gagner un million pour lui. Cette faculté qu'avaient les capitaux de produire si rapidement avait amené un trafic. On prêtait des fonds à l'heure, et on exigeait un intérêt dont il n'y a pas d'exemple. Les agioteurs trouvaient encore à payer l'intérêt exigé, et à recueillir un profit pour eux-mêmes. On pouvait gagner jusqu'à un million par jour. Il n'est donc pas étonnant que des valets devinssent tout à coup aussi riches que des seigneurs. On en cite un qui, rencontrant son ancien maître à pied, par un mauvais temps, fit arrêter son carrosse, et lui offrit d'y monter.

On appelait la rue Quincampoix le *Mississipi*. Tous les jours des artisans laborieux, de paisibles rentiers, se laissaient arracher au travail et à la médiocrité pour se précipiter sur cette mer orageuse.

Deux mois s'écoulèrent ainsi. La fièvre financière continuait, l'affluence des spectateurs était sans cesse croissante. Tout le monde accourait au rendez-vous commun de la fortune. Les créanciers y apportaient leurs remboursements; beaucoup de propriétaires y apportaient la valeur de leurs terres, et de grandes dames même, celles de leurs diamants. Les *mississipiens* commençaient à se livrer aux plaisirs et aux désordres qui accompagnent les fortunes subitement acquises. Le régent, dégagé de ses soucis, la noblesse, qui se croyait enrichie, les agioteurs, possesseurs de quantités immenses de papiers, se livraient à toutes les débauches. Les magasins de la rue Saint-Honoré, remplis ordinairement des plus riches étoffes, étaient épuisés : le drap d'or était devenu extrêmement rare ; on le voyait dans les rues, porté par des gens de toutes les classes. Un nombre inouï d'équipages parcouraient la capitale; les rues qui avoisinent la rue Quincampoix étaient tellemenmt embarrassées par les voitures des mississipiens enrichis, que les marchands s'a-

dressèrent au régent, pour se plaindre des obstacles que ces voitures apportaient à leur commerce.

Law était l'objet d'une idolâtrie sans exemple ; la noblesse remplissait ses antichambres. Un de ses anciens amis, introduit auprès de lui, le vit faire de longs calculs, déjeuner ensuite, puis jouer au pharaon, tandis qu'une foule de grands seigneurs attendaient dans son antichambre. Law n'y mettait aucune insolence ; mais il n'aurait pas pu vaquer aux soins les plus pressants, s'il avait voulu se prêter à l'empressement général. Une dame fit verser sa voiture sous ses fenêtres pour l'obliger à se montrer. Law était resté fort modeste ; mais sa femme, moins spirituelle que lui, ne cachait pas si bien son orgueil de parvenue, et montrait insolemment l'ennui que lui causaient les assiduités dont elle était l'objet. Le fils de Law fut admis à danser avec le roi, dont il avait l'âge ; sa fille, qui comptait à peine huit ans, donna un bal chez elle : la noblesse la plus brillante brigua l'honneur d'être admise à cette fête. Le nonce du pape y parut des premiers, saisit dans ses bras la jeune maîtresse de la maison, et l'accabla de caresses. Des ducs et des princes demandaient à être fiancés à cette enfant.

Le régent, séduit comme les autres, enleva les finances à d'Argenson, et destina le contrôle général à Law. Comme celui-ci était protestant, l'abbé de Tencin (depuis cardinal) fut chargé de sa conversion, qui lui fut généreusement payée par le néophyte. — Les puissances voisines tremblèrent en voyant la puissance financière qui s'élevait en France. L'Angleterre crut devoir ménager Law, qui avait conservé un vif ressentiment contre sa patrie. Le fougueux Stairs, l'ambassadeur anglais, lui avait déplu : il fut rappelé. De pareils faits peuvent donner une idée de l'influence que l'auteur du système avait acquise en France et en Europe. Il paraît que, malgré la supériorité de son génie, il partageait lui-même l'ivresse générale. Il achetait ostensiblement des terres en France ; il ne prenait aucune précaution pour s'assurer une fortune à l'étranger, et rien n'annonçait en lui la crainte d'un avenir de haine et de proscription.

A la fin de novembre, les actions étaient à 15,000 livres, c'est-à-dire à trente capitaux pour un. Personne ne se demandait quel était le fondement d'un prix aussi énorme ; personne ne se disait que le papier n'a de valeur qu'autant qu'il représente des réalités, et que les 600,000 actions de la compagnie des Indes, au capital nominal de 300 millions, ne représentaient réellement, d'après leur prix d'émission, que 1 milliard 670 millions, et non pas 9 milliards, comme l'indiquait le prix de 15,000 livres. Le commerce des Indes avait-il déjà produit assez de bénéfices pour autoriser une pareille élévation de capital, et en payer un intérêt proportionné. Il aurait fallu 450 millions pour donner un intérêt de 5 pour 100 à ce capital soudainement formé [1].

La hausse continua encore. Les actions se vendirent au prix de 20,000 livres, quarante fois leur valeur nominale !

Baisse des actions. — Décadence du système. — Mesures violentes inutilement prises par Law (1719-1720).

La fin de décembre 1719 fut le terme de cette funeste illusion, qui avait duré trois mois. Un certain nombre d'agioteurs plus avisés, commençant à douter, ou pressés de jouir, s'entendirent pour vendre leurs actions. Ils profitèrent de l'aveuglement qui portait une foule de gens à vendre leurs propriétés : ils les achetèrent, et donnèrent l'imaginaire pour le réel. On les vit entrer en possession de beaux hôtels, de superbes terres, et réaliser des fortunes de trente ou quarante millions. Ils s'emparèrent aussi des pierreries, de l'or et de l'argent qu'on offrait toujours avec empressement, et se nantirent des valeurs les plus solides en échange de leur papier. Le premier résultat de cet empressement à réaliser fut un renchérissement de toutes choses. Une masse énorme de capitaux de papier entrant en balance avec la même quantité de marchandises ou de propriétés, plus de papier s'offrit contre la même quantité d'objets achetables, et le renchérissement dut devenir rapide. Le drap, qui valait 15 à 18 livres l'aune, valut tout de suite 125. Chez un rôtisseur, un mississipien, enchérissant sur un grand seigneur, paya 200 livres une gelinotte.

Les actions subirent dès lors une première baisse. L'inquiétude commença à se répandre. La défaveur s'étendit des actions aux billets de banque, quoique ceux-ci, considérés comme signes d'échanges, n'eussent éprouvé aucune hausse factice. Mais on en demanda le remboursement pour retirer les valeurs, et la réserve considérable que la banque possédait diminua rapidement. — Les actions étaient tombées à 10,000 : on conçoit tout ce que cette baisse soudaine, équivalant à une perte de 6 milliards, devait amener de catastrophes dans une société où toutes les fortunes étaient compromises.

Law, en abandonnant les actions à leur malheureuse destinée, aurait encore pu sauver la banque, dont 450 millions de billets seulement avaient été prêtés sur dépôt d'actions. Il fallait isoler le billet de l'action. Law ne sut pas s'y résoudre,

[1] Le revenu de la compagnie, pendant la première année, fut de 80,500,000 livres, somme suffisante pour donner un intérêt d'environ 5 pour 100 au capital représentant la valeur d'émission, 1,677 millions.

et il eut recours aux mesures les plus violentes pour donner un cours forcé aux billets, et pour retenir dans les caisses du trésor les valeurs métalliques qui existaient en France. Il limita la fabrication de la vaisselle et des meubles d'or et d'argent; il fit défendre à tout particulier, sous peine d'amende de 10,000 livres, de garder dans sa maison plus de 500 livres d'espèces à la fois. Il réunit la banque à la compagnie des Indes, mesure fatale, et qui devait entraîner le porteur involontaire des billets dans la ruine des mississipiens, qui avaient eu du moins les espérances et les chances des spéculations. — Il essaya d'arrêter la baisse des actions en en fixant le prix à 9,000 livres; puis, plus tard, il imagina de régler les mouvements de cette baisse en les déterminant par un édit, et de la rendre progressive jusqu'à 500 livres, valeur d'émission.

Toutes ces mesures, et d'autres qu'il prit encore, tournèrent contre le but qu'il s'était proposé. La peur ne raisonne pas. A une confiance aveugle et générale avait succédé une défiance moins irréfléchie et aussi universelle.

Derniers moments du système. — Émeute populaire. — Exil du Parlement à Pontoise.—Fuite de Law hors de France.— Liquidation du système. — Bénéfice qu'y fait l'État (1720).

Les mississipiens enrichis, que Law avait accusés de ruiner le système en réalisant, oubliaient qu'ils lui devaient leur fortune, et se déchaînaient contre lui avec la plus noire ingratitude. Quelques-uns même, voulant témoigner leur mépris pour le papier, allumaient les réchauds qui couvraient leur table avec des billets de banque.

Cependant la chute des actions n'avait pas découragé l'agiotage: on spéculait sur la baisse après avoir spéculé sur la hausse; et malgré la ruine du plus grand nombre, la foule des spectateurs continuait à remplir la rue Quincampoix. Un événement affreux les en chassa. Poussés par cette cupidité délirante qui s'était emparée de tout le monde, de jeunes seigneurs déréglés, à qui l'agiotage n'avait pas réussi, résolurent, dit-on, de voler ce qu'ils n'avaient pas su gagner, et formèrent le complot d'enlever l'épée à la main les portefeuilles des spéculateurs réunis dans la rue Quincampoix. Un crime commis avant l'exécution de ce complot le rendit impossible. Le comte de Horn, jeune débauché, d'origine belge, et deux compagnons ordinaires de ses désordres, entraînèrent dans un cabaret, sous prétexte d'un marché de papier, un riche agioteur: là, ils l'assassinèrent et le dépouillèrent. Ils parvinrent d'abord à se sauver; mais, poursuivis par les clameurs de la populace, ils furent atteints et avouèrent leur crime.

De Horn, qu'on voulut faire passer pour fou, était allié à de nobles et grandes familles, qui supplièrent vainement le régent de lui épargner au moins un supplice infamant. Le régent répondit aux supplications par un vers de Corneille :

Le crime fait la honte, et non pas l'échafaud.

On insista, en lui rappelant qu'il était lui-même parent du condamné : « Quand j'ai du mauvais sang, dit-il, je me le fais tirer. » Il voulut que la justice eût son cours. Un exemple était nécessaire dans un temps où tout le monde avait sa fortune en portefeuille : le comte de Horn expira sur la roue.

Chassés de la rue Quincampoix par la crainte autant que par les mesures de police, les agioteurs choisirent la place Vendôme pour théâtre de leurs négociations. Ils y élevèrent des tentes, à cause des grandes chaleurs du mois de juillet, et ne s'y bornèrent pas à l'échange du papier contre du papier : ils y firent une sorte de commerce de marchandises, consistant en orfèvrerie, pierres précieuses, meubles riches, voitures même, et chevaux, qui avaient appartenu à des spéculateurs ruinés. C'était une foire où se vendaient les dépouilles des mississipiens : aussi le public l'appelait le *Mississipi renversé*. Le marché dura, tant sur la place Vendôme qu'à l'hôtel de Soissons, jusqu'au mois d'octobre 1720. Le gouvernement, ayant alors institué soixante agents de change, pour être les intermédiaires des achats et des ventes, défendit toute réunion de spéculateurs sur les places publiques.

Le régent, après avoir retiré à Law le contrôle général qu'il lui avait confié, le soutint encore pendant quelque temps contre ses ennemis. Il ôta les sceaux à d'Argenson, et les rendit à d'Aguesseau.

Le 17 juillet 1720, tandis que le Parlement refusait d'enregistrer un édit favorable à la compagnie des Indes, une émeute populaire menaça la vie de Law. Le régent montra de la fermeté : il donna un asile à Law dans son propre palais, et exila le Parlement à Pontoise.

Toutes les mesures prises pour soutenir le crédit des établissements de Law en précipitaient la chute. Les actions, qui valaient 20,000 livres en octobre 1719, n'en valaient que 200 en octobre 1720. On commença à cette époque à poursuivre les mississipiens enrichis. Le gouvernement chercha, suivant son usage, à leur enlever, par les *visas* et les *chambres ardentes*, ce qu'ils avaient acquis par l'agiotage. On fit des rôles de tous ceux qui avaient possédé des actions. Une commission extraordinaire y marqua ceux que la notoriété publique désignait comme s'étant enrichis, et on les contraignit arbitrairement à des dépôts ou des achats d'actions, en leur donnant huit jours pour tout délai. Pour em-

pêcher la fuite à l'étranger, il était défendu, sous peine de mort, de voyager sans passeport.

Law, qui depuis le 17 juillet n'avait pas osé quitter le Palais-Royal, obtint un passeport du régent, et sortit de France en octobre 1720, dans la voiture de madame de Prie, maîtresse du duc de Bourbon.

Cet homme, qui avait eu des milliards à sa disposition, et qui possédait en France dix millions de biens, prouva son désintéressement en n'emportant que 800 louis prêtés par un de ses amis. Il se retira d'abord à Bruxelles. Ses biens furent aussitôt séquestrés sous prétexte de régler ses comptes personnels avec la compagnie, dont il était le créancier et non le débiteur.

Les frères Pâris, connus par leur coopération à l'*anti-système,* furent chargés de liquider le *système.* 2 milliards 222 millions d'actions ou de billets furent soumis à leur *visa.* On examina à quel titre ces effets se trouvaient dans les mains de ceux qui les avaient déposés, et on en annula plus de 500 millions appartenant aux nouveaux enrichis. — La dette de l'État, transformée, partie en rentes, partie en actions, se trouva *en capital* à peu près la même qu'avant le système, mais l'*intérêt* était diminué, et réduit de 80 à 37 millions. Dans cette ruine générale, l'État gagna donc 43 millions d'économie annuelle; son crédit seul était perdu, comme en 1716.

La banque fut abolie; la compagnie, privée des fermes, des recettes générales, de tous les revenus de l'État, et bornée au commerce, continua d'exister sous le titre de compagnie des Indes, et fut le seul reste du grand établissement financier imaginé par Law.

Résumé du système de Law par M. Thiers.

M. Thiers, dans l'excellent travail auquel nous avons emprunté une grande partie des détails qu'on vient de lire, a résumé ainsi les événements du système et les causes de sa ruine, analogues à celles qui ont amené en France la ruine des *assignats*, et en Angleterre, la crise de la banque en 1797.

« Un Écossais, dit-il, transporté d'un pays pauvre au milieu de pays riches, est frappé du spectacle d'une grande circulation, et attribue toute prospérité à l'abondance du numéraire. Il voit dans les banques un moyen d'augmenter le numéraire, en donnant au papier cours volontaire de monnaie: il imagine alors une banque générale, réunissant à l'exploitation du commerce l'administration du revenu public, émettant un papier-monnaie pour tous les grands payements, et réservant les espèces métalliques pour les petits, joignant enfin à la création d'une monnaie celle de placements sûrs et avantageux.

« Cet Écossais fait adopter son système en France: il crée d'abord une banque privée, que le besoin d'un établissement de crédit fait réussir; il crée à part une compagnie de commerce, qu'il enrichit successivement des plus vastes attributions, dans le but de la réunir plus tard à la banque, et de compléter ainsi son établissement. Les actions de cette compagnie sont délivrées contre des créances sur l'État, de manière que les créanciers sont remboursés avec les privilèges dont se compose la fortune de la compagnie. Bientôt il donne à cette compagnie les grandes fermes, à condition qu'elle se charge de la dette publique, montant à 1,500 millions. Tous les créanciers deviendront ainsi actionnaires, et quoiqu'ils ne reçoivent plus que 3 pour 100 de leurs fonds, ils doivent trouver dans les profits d'une immense exploitation de quoi parfaire leur revenu. Le projet s'accomplit; les 1,500 millions se déplacent; mais, conduits sans précaution, ils se précipitent sur les actions, dans la crainte de voir leur placement échapper. Elles montent à quarante capitaux pour un, et la dette, qui, transformée en actions, aurait dû former 2 milliards au plus, s'élève à 8 ou 10. Une ivresse générale s'empare de toutes les têtes; on accourt, non plus pour avoir un placement, mais pour s'enrichir au moyen de l'élévation merveilleuse de ce capital. Une foule de propriétaires abandonnent leur propriétés réelles, qui ne croissent pas, pour ces propriétés imaginaires qui s'accroissent sans cesse. Les possesseurs du papier s'empressent de le donner pour des richesses effectives. Leur exemple est suivi; chacun veut réaliser: alors le fictif entre en comparaison avec le réel, l'illusion cesse, et la chute des actions commence. Ceux qui ont pris le capital fictif pour 10 milliards le voient tomber à 8 et 6, et sont livrés au désespoir. Il fallait les plaindre, mais ne pas empêcher une catastrophe inévitable. Law, qui avait souffert qu'on l'adorât pour cette création subite de richesses, a le tort de vouloir les maintenir; et il veut rattacher l'action au billet. Il force d'abord la valeur du billet, en le rendant obligatoire dans tout payement au-dessus de 100 livres, et en défendant la possession de plus de 500 livres de numéraire à la fois. Il fixe ensuite la valeur de l'action en billets, et décide que l'action sera reçue à la banque pour 9,000 livres billets. Dès cet instant toute la masse des actions se change en cette monnaie forcée, et se précipite sur les propriétés pour les acheter. Qu'arrive-t-il? Le capital fictif tombe sous forme de billets, comme il serait tombé sous forme d'actions: seulement le billet qu'on aurait pu sauver est perdu. Tous ceux qui ont à traiter refu-

sent les billets en payement, ou en exigent le double, le triple, en équivalent. Il n'y a que les créanciers liés par des engagements antérieurs qui soient forcés de prendre la nouvelle monnaie suivant toute sa valeur nominale, et ceux-là sont ruinés. Pour faire cesser ce mensonge des monnaies, on veut réduire les valeurs nominales; mais une clameur s'élève: on recule, et on laisse exister le mensonge. Mais la ruine s'achève : il faut alors démolir le *système*, changer les actions et les billets en rentes, et revenir à l'ancien état de choses, après d'affreux désastres, et un cruel déplacement de toutes les fortunes. Tel est le système de Law, et sa catastrophe.

« Law, génie malheureux, après avoir un moment rempli l'Europe de son nom et de son système, parcourut diverses contrées de l'Europe, et se fixa enfin à Venise. Malgré la fortune qu'il avait apportée en France, et celle qu'il y avait laissée, il vécut pauvre. Resté en correspondance avec le duc d'Orléans, puis avec le duc de Bourbon, il ne cessa de réclamer ce que le gouvernement français avait l'injustice de lui refuser. Il écrivait au duc de Bourbon : « Ésope fut un modèle de désintéressement; cepen- « dant les courtisans l'accusèrent d'avoir des trésors « dans un coffre qu'il visitait souvent : ils n'y trou- « vèrent que l'habit qu'il avait avant d'être dans la « faveur du prince. Si j'avais sauvé mon habit, je ne « changerais pas d'état avec ceux qui sont dans les « premiers emplois; mais je suis nu; on veut que je « subsiste sans biens, et que je paye des dettes sans « en avoir les fonds. » — Law n'obtint pas l'*ancien habit* qu'il réclamait. Peu d'années après sa sortie de France, il mourut à Venise (en 1729), pauvre, malheureux et oublié [1]. »

Les désastres, suite du système, frappèrent seuls les contemporains de Law, et les empêchèrent de rendre justice aux grandes conceptions du financier écossais. « Le système, dit le maréchal de Villars, produisit, outre la misère publique, des maux plus grands que la misère, qui ne frappe que l'individu : ce furent un luxe effréné qui gagna toutes les conditions, la désertion des campagnes, le surhaussement excessif du prix des ouvrages et des denrées, et, le pire de tous, la passion des richesses substituée à l'amour de l'honneur et de la vertu. — Les fêtes somptueuses de Louis XIV avoient, à la vérité, inspiré le goût de la magnificence, mais qui ne s'étendoit guère au delà de la cour, au lieu que l'exemple des nouveaux enrichis, leur facilité à prodiguer l'or comme ils l'avoient acquis, leur profusion pour la table, les équipages, les ameublements, leur prodigalité à payer les commodités et les plaisirs qu'on leur présentoit, communiquèrent une espèce de frénésie de parure, de bonne chère, de jeux et de bâtiments. — Tandis qu'on voyoit la misère au plus haut degré, et la France ruinée, il y avoit des gens qui faisoient abattre, comme insuffisants, des palais où le plus magnifique des rois s'étoit trouvé parfaitement bien logé avec toute sa cour, pour en faire de plus beaux. Les denrées haussoient, baissoient, selon les variations de l'argent et de billets, et restèrent à la fin à un taux qui rendit la main d'œuvre plus chère, et empêcha souvent nos manufactures de soutenir la concurrence avec celles de nos rivaux. Les villes engloutirent les campagnes, c'est-à-dire que l'appât d'une fortune romanesque attira dans leurs murs les gens aisés, qu'une modestie et une frugalité héréditaires rendoient auparavant la ressource des pauvres cultivateurs. Enfin il n'y eut plus de proportion ni de délicatesse dans les alliances; l'opulence égalisa tout. L'homme de robe, le gentilhomme, le grand seigneur même, ne rougirent pas de savoir que la personne qu'ils alloient faire entrer dans leurs familles en approcheroit ses vils parents, et y introduiroit des mœurs vicieuses ou au moins grossières [1]. »

[1] M. THIERS, *Law, et de son système de finance.*

[1] *Mémoires du maréchal de Villars.*

CHAPITRE XXXIII.

LOUIS XV. — MINISTÈRES DU CARDINAL DUBOIS ET DU DUC DE BOURBON.

Maladie et mariage projeté de Louis XV. — Le roi vient fixer sa cour à Versailles. — Le cardinal Dubois, vendu aux Anglais, est déclaré premier ministre. — Ministère de Dubois. — Sacre et majorité de Louis XV. — Mort de Dubois. — Le duc d'Orléans prend la place de premier ministre. — Sa mort. — Ministère du duc de Bourbon. — Renvoi de l'infante d'Espagne. — Mariage de Louis XV avec Marie Leczinska. — Rivalité du duc de Bourbon et de l'évêque de Fréjus, précepteur du roi. — Disgrâce et exil du duc de Bourbon.

(De l'an 1721 à l'an 1726.)

Maladie et mariage projeté de Louis XV (1721-1722).

Louis XV tomba malade à la fin du mois de juillet 1721. Sa maladie eut d'abord un caractère grave. Les alarmes furent grandes, ainsi que les soupçons. La duchesse de La Ferté s'écria, au chevet même du lit du jeune roi : « Il est empoisonné. » Mais une saignée, faite à propos, le sauva, et sa convalescence fut aussi prompte que la maladie avait été vive. « Dans cette circonstance, dit Saint-Simon, le duc d'Orléans se conduisit d'une manière si simple et si sage, qu'il y gagna beaucoup. Des soins et une in-

quiétude raisonnable, mais mesurée, une grande réserve dans ses discours, une attention exacte et soutenue en propos et en contenance, qui ne laissât rien échapper qui sentît le moins du monde qu'il étoit le successeur, surtout à ne jamais montrer croire le roi trop bien ni trop mal, et laisser aucun lieu qu'il le craignît trop bien, et qu'il le souhaitât mal.»

La convalescence du roi excita une joie universelle, et sa fête fut célébrée le jour de la Saint-Louis avec un enthousiasme inusité. «Il y a tous les ans ce jour-là, dit Saint-Simon, un concert le soir dans le jardin. Le maréchal de Villeroi (gouverneur de Louis XV) y fit ajouter un feu d'artifice. Il ne faut pas tant pour attirer la foule : elle fut telle, qu'une épingle ne seroit pas tombée à terre dans tout le parterre. Les fenêtres des Tuileries étoient parées et remplies, et tous les toits du Carrousel pleins de tout ce qui put y tenir, ainsi que la place. Le maréchal de Villeroi se baignoit dans cette affluence, qui importunoit le roi, qui se cachoit dans des coins à tout moment; le maréchal l'en retiroit par le bras, et le menoit, tantôt aux fenêtres, d'où il voyoit la cour et la place du Carrousel toute pleine, et tous les toits jonchés de monde, tantôt à celles qui donnoient sur le jardin et sur cette innombrable foule, qui attendoit la fête. Tout cela crioit *vive le roi* à mesure qu'il en étoit aperçu, et le maréchal retenant le roi qui se vouloit toujours aller cacher : «Voyez donc, *mon maître*, tout ce monde et tout «ce peuple, tout cela est à vous, tout cela vous ap-«partient, vous en êtes le maître; regardez-les «donc un peu pour les contenter, car ils sont tous à «vous; vous êtes maître de tout cela.» Belle leçon pour un gouverneur, qu'il ne laissoit point de lui inculquer à chaque fois qu'il le menoit aux fenêtres, tant il avoit peur qu'il ne l'oubliât! Aussi l'a-t-il très-pleinement retenue!»

Cette maladie décida le duc d'Orléans à s'occuper du mariage de Louis XV; mais au lieu de faire épouser au jeune roi, alors dans sa treizième année, une princesse du même âge, il lui choisit pour femme, et le força, en quelque sorte, d'accepter [1] une enfant de quatre ans, fille du roi d'Espagne. Ce mariage servit à conclure celui de sa propre fille, mademoiselle de Montpensier, avec le prince des Asturies, héritier de Philippe V. L'hymen du roi ne pouvait de longtemps donner des fruits. Aussi les politiques du temps admirèrent-ils l'adresse du régent, qui, en assurant le trône d'Espagne à sa fille, prolongeait ses propres espérances sur la couronne de France.

L'infante espagnole fut amenée à Paris pour être élevée près du roi, en attendant que son mariage pût être célébré.

Le roi vient fixer sa cour à Versailles. — Le cardinal Dubois, vendu aux Anglais, est déclaré premier ministre (1722).

L'abbé Dubois était devenu successivement archevêque de Cambrai et cardinal de la sainte Église romaine. — Il avait dû sa promotion à l'épiscopat à la sollicitation du roi d'Angleterre, prince protestant. Il n'était pas prêtre, et il fallut, dans une seule matinée, lui conférer tous les ordres. L'illustre Massillon, alors évêque de Clermont, eut la faiblesse, avec l'évêque de Nantes, qui avait consacré le futur archevêque, de signer une attestation pour garantir *la pureté des mœurs, la science ecclésiastique et les talents* de l'abbé Dubois, faiblesse qu'il se reproche amèrement dans ses *Mémoires*, en déclarant qu'il la pleurera longtemps. Le chapeau de cardinal fut une récompense du zèle que le nouvel archevêque de Cambrai mit à faire recevoir et enregistrer au Parlement la fameuse bulle *Unigenitus*, ce qui termina les troubles de la constitution, et rendit la paix à l'Église de France.

Dubois, sous le nom du régent, gouvernait et trahissait l'État. Massillon, dans cette *Histoire de la minorité de Louis XV*, qu'il a composée (en 1730) pour l'instruction même de ce roi, dit en propres termes : «Dubois avoit toujours un objet décisif, qui étoit de plaire aux Anglois; ce n'étoit pas par reconnaissance des services qu'ils lui avoient rendus, mais parce qu'ils lui étoient encore nécessaires pour les autres vues qui l'occupoient. — Sa prostitution pour eux étoit sans bornes. Toutes les dépêches leur étoient lues, les secrets les plus essentiels dévoilés, le meilleur serviteur du roi, s'il n'étoit dans les principes des Anglois, leur étoit sacrifié; et ce ne sera pas trop dire que d'assurer que les Anglois étoient alors plus puissants en France que dans ces temps où ils en occupoient une grande partie.»

Ce fut pour atteindre plus tôt à son but que l'ambitieux cardinal entraîna le roi hors de la capitale. «Au mois de juin 1722, dit encore Massillon, le roi vint fixer son séjour à Versailles. Plusieurs raisons y contribuèrent : l'aversion de Sa Majesté pour une cour nombreuse, qui l'environnoit sans cesse à Paris, l'incommodité de ce séjour pour la chasse, qui commençoit à devenir dans le roi un goût dominant; mais, plus que tout cela, la vanité du cardinal, qui comptoit paroître avec plus d'éclat à Versailles qu'il n'auroit pu faire dans Paris, et avoir plus de facilité à découvrir ceux qui venoient faire leur cour à Sa Majesté ou au régent... En effet, le

[1] *Mémoires de Duclos* sur la régence.

cardinal projetoit de s'emparer de l'esprit de Sa Majesté, comme il s'étoit emparé de celui du duc d'Orléans. Pour cela, il faisoit travailler beaucoup de gens à composer, pour l'instruction de Sa Majesté, des *mémoires* qu'il n'étoit pas en état de faire lui-même; il y faisoit insérer toutes sortes de détails propres à amuser un jeune prince; et il vouloit s'en servir, non pour l'accoutumer à des objets sérieux, mais pour se rendre plus agréable par des objets d'amusements. Il étoit assidu à faire sa cour à Sa Majesté tous les matins, et il n'y avoit rien qu'il ne fît pour le divertir.

«Le duc d'Orléans apprenoit de toutes parts que le cardinal commençoit à plaire, mais il y faisoit peu d'attention, parce qu'il comptoit sur la fidélité de son favori : cependant il se trompoit; car il étoit indubitable que si le cardinal eût vécu, il auroit, avec beaucoup moins de talents que le cardinal Mazarin, rempli sa place, et fait le même éclat contre les princes de la maison royale que cet habile Italien.»

Le régent avait suivi le roi à Versailles. «Il n'y fut pas longtemps, dit Duclos, sans éprouver l'ennui. La cour, proprement dite, n'est supportable qu'aux gens occupés d'affaires ou d'intrigues. Le régent étoit, par son rang, au-dessus de l'intrigue, et devenoit chaque jour plus incapable d'affaires. Quoi qu'il fût dans la force de l'âge, la continuité des excès dans sa vie privée l'avoit blasé. Il lui restoit tous les matins un engourdissement de l'orgie de la nuit; et quoiqu'il reprît peu à peu ses sens, les facultés de son âme perdoient de leur ressort; la vivacité de son esprit en étoit ralentie : il ne comportoit plus une application forte ou continue; il falloit des plaisirs bruyants pour le rappeler à lui-même. Ses soupers, dont la compagnie étoit si mêlée, si différente d'états, et si conforme de mœurs, sa petite loge de l'Opéra, d'où il choisissoit ses convives, tout lui manquoit à Versailles. Il ne pouvoit pas, même en bravant le scandale, transporter à la cour ce qui étoit nécessaire à son amusement. Ayant tout usé, jusqu'à la débauche, il avouoit quelquefois qu'il ne goûtoit plus le vin, et qu'il étoit devenu nul pour les femmes. Deux ou trois de ses serviteurs profitoient de ses aveux pour l'engager à chercher dans les devoirs de son état la dissipation, le délassement qu'il ne trouvoit plus dans la dissolution. Conseils inutiles! le commun des hommes quitte les plaisirs quand ils en sont quittés; mais on ne se dégage jamais de la *crapule*. Le goût du travail naît de l'usage qu'on en fait, se conserve, mais ne se prend plus à un certain âge. Il y a deux genres de vie très-opposés, dont l'habitude devient une nécessité, la crapule et l'étude.

«Le cardinal Dubois, ayant très-bien prévu l'ennui du régent à Versailles, et ses fréquents voyages à Paris, saisissoit habilement les occasions de contrarier les goûts du prince, en lui présentant des affaires dans les moments où elles l'excédoient le plus. Le régent, pour s'en débarrasser, les renvoyoit à son ministre, qui, par là, se rendit le seul maître de la correspondance de tous les départements; et la surintendance, avec le secret de la poste, dont il avoit dépouillé le marquis de Torcy, pour s'en emparer, lui donnoit la connoissance du dehors et de l'intérieur.

«Les affaires languissoient nécessairement par la surcharge du cardinal, et par les entraves qu'il y mettoit à dessein. On se plaignoit, on crioit après les expéditions. Le cardinal, pour prévenir les reproches de son maître, lui en faisoit lui-même. Le régent, fatigué des cris et des plaintes, s'adressoit au cardinal pour sortir d'embarras. C'étoit précisément où celui-ci l'attendoit : «Il est impossible, lui «dit-il, que la machine du gouvernement puisse «agir, si tous les ressorts ne sont pas dirigés par «une seule main; les républiques mêmes ne subsis«teroient pas, si toutes les volontés particulières ne «se réunissoient pas pour former une volonté uni«que et agissante. Il faut donc, ajoutoit Dubois, «que le point de réunion soit *vous* ou *moi*, ou tel «autre que vous voudrez choisir, sans quoi rien «n'ira, et votre régence tombera dans le mépris.»

«Le régent, ne pouvant nier la vérité du principe : «Ne te laissé-je pas tout pouvoir? disoit-il à «Dubois. Que te manque-t-il pour agir? — Non, «répondoit celui-ci, le titre fait principalement l'au«torité d'un ministre; on lui obéit alors sans mur«mure. Sans un titre, tout exercice de la puissance «paroît une usurpation, une révolte, et trouve des «obstacles.»

«Le régent, étonné, quelquefois indigné de la servitude où il s'étoit mis, désiroit s'en affranchir, et ne pouvoit se dissimuler la honte d'un régent obligé de recourir au remède d'un premier ministre. Un roi qui ne se sent pas les talents du gouvernement peut et doit s'en reposer sur un homme qui en soit digne, et n'est comptable que du choix. Mais un prince revêtu d'une puissance précaire, qui prend un ministre unique, déclare publiquement son incapacité, et mérite l'opprobre d'un ambitieux pusillanime qui s'est chargé d'un poids qu'il ne peut soutenir [1].»

Le cardinal poursuivait son but avec persévérance; il chargeait toutes ses créatures de circonvenir le régent. Un jésuite qu'il avait fait nommer évêque de Sisteron fut celui qu'il chargea de la démarche décisive. « A peine Laffiteau eut-il effleuré

[1] Duclos, *Mémoires sur la régence.*

la matière, que le régent, voyant où l'évêque en vouloit venir, l'interrompit : « Que diable veut donc « ton cardinal? Je lui laisse toute l'autorité d'un « premier ministre ; il n'est pas content, s'il n'en a « pas le titre. Eh! qu'en fera-t-il? Combien de « temps en jouira-t-il? Il est tout pourri de maladies. « Chirac, qui l'a visité, m'a assuré qu'il ne vivra pas « six mois. — Cela est-il bien vrai, monseigneur? « — Très-vrai, je te le ferai dire. — Cela étant, re- « prit l'évêque, dès ce moment je vous conseille de « le déclarer premier ministre, et plus tôt que plus « tard. — Comment? — Attendez, monseigneur. « Nous approchons de la majorité ; vous conserverez « sans doute la confiance du roi : il la devra à vos « services, à vos talents supérieurs; mais enfin vous « n'aurez plus d'autorité propre. Un grand prince « comme vous a toujours des ennemis ou des jaloux; « ils chercheront à vous aliéner le roi ; ceux qui l'ap- « prochent de plus près ne vous sont pas les plus « attachés; vous ne pouvez pas à la fin de votre ré- « gence vous faire nommer premier ministre : cela « est sans exemple ; faites cet exemple dans un au- « tre. Le cardinal le sera, comme l'ont été les car- « dinaux de Richelieu et Mazarin. A sa mort, vous « succéderez à un titre qui n'aura pas été établi pour « vous, auquel le public sera accoutumé, que vous « aurez l'air de prendre par modestie et par atta- « chement pour le roi ; et vous aurez en même temps « toute la réalité de la puissance. »

« Le raisonnement de l'évêque frappa le régent, encore plus sollicité par l'ennui des affaires. Il ne voyoit que le cardinal Dubois sur qui il pût s'en reposer. Sans appui personnel, il n'existeroit que par celui qui l'avoit créé. Ce parti pris, le régent ne fut plus arrêté que par la honte de le déclarer [1]. »

Cette honte ne l'arrêta pas longtemps. Dubois fut déclaré premier ministre le 20 août 1722, après l'arrestation et l'exil du maréchal de Villeroi, qui avait, sans prétendre s'opposer à son élévation, voulu lui donner des conseils qui furent trouvés injurieux.

Ministère de Dubois. — Sacre et majorité de Louis XV. — Mort de Dubois (1722-1723).

Dubois, créature du régent, et premier ministre du roi de France, recevait secrètement de l'Angleterre une pension de 40,000 livres sterling (960,000 livres) [2]; néanmoins, le maréchal de Villars dit que « sitôt qu'il n'eut plus d'intérêt que celui de l'État il y parut entièrement dévoué, cherchant l'amitié et l'appui des honnêtes gens, et voulant, disoit-il, *punir les fripons.* » « Tout lui réussit d'abord à souhait, dit Saint-Simon ; les règlements qu'il faisoit dans les différentes parties de l'administration méritoient même l'approbation du public, et il put se flatter, s'il fut sensible à cette gloire, que son gouvernement seroit avantageux au royaume. »

Le cardinal Dubois eut l'honneur d'assister, comme premier ministre, au sacre du roi, qui fut célébré à Reims le 26 octobre 1722, et au lit de justice, où eut lieu la déclaration de la majorité de Louis XV (le 22 février 1723). — A l'occasion de cette majorité, on remarqua un mot du jeune roi. Lorsque le duc d'Orléans vint le complimenter le matin de ce jour, il lui demanda ce qu'il lui plaisait d'ordonner à l'égard de quelques exilés : « Moi, dit « le roi, je n'ai exilé personne. » Peu de jours après, les princes légitimés furent rétablis dans leurs honneurs et prérogatives, excepté le droit de succéder à la couronne, ce qui ne les satisfit pas.

Au printemps de l'année 1723, le premier ministre, que rongeait une horrible maladie, fut élu président de l'assemblée du clergé; déjà il avait été nommé membre de l'Académie française. « Ainsi, dit l'académicien Duclos, il n'y eut pas dans l'État un corps qui ne se fût prostitué... Le cardinal fut extrêmement flatté de l'honneur que lui faisoient les évêques de France, et pour être plus à portée de jouir quelquefois de sa présidence, transporta la cour de Versailles à Meudon, sous prétexte de procurer au roi les plaisirs d'un nouveau séjour. — La proximité de Meudon, en abrégeant de moitié le chemin de la cour à Paris, épargnoit au cardinal une partie des douleurs que lui causoit le mouvement du carrosse. Attaqué depuis longtemps d'un ulcère à la vessie, fruit de ses anciennes débauches, il voyoit en secret les médecins et les chirurgiens les plus habiles : non qu'il rougît du principe de sa

[1] Duclos, *Mémoires sur la régence.*

[2] M. de Sevelinges, dans la *Biographie universelle*, conteste le fait de cette pension, ainsi que le mariage prétendu du cardinal.

« Un diplomate profondément instruit, dit-il, et qui a été longtemps à la tête des affaires étrangères, n'a trouvé aucune trace de cette pension, et la regardait comme une fable inventée par les nombreux ennemis du cardinal. C'est dans la même catégorie que les gens sages doivent ranger tout ce qui a été dit sur le mariage ou les mariages de l'archevêque de Cambrai. Le duc de Saint-Simon raconte, avec des détails assez comiques, le stratagème employé par l'intendant du Limousin, pour soustraire des registres d'un curé de campagne le contrat de mariage de Dubois; il existe, en outre, une lettre de M. Salentin, ministre de Prusse à Paris, qui mandait à son maître (1720) qu'il venait d'arriver du Hainault une femme qui réclamait l'abbé Dubois pour son mari et le père de ses enfants. Une seule objection fait voir que l'on affectait de prendre des maîtresses délaissées pour des femmes légitimes. A quel âge Dubois, arrivé à Paris presque enfant, et qui y remplit presque sans interruption des emplois qui ne lui permettaient point de s'éloigner, serait-il allé en Limousin ou en Hainault, contracter des mariages dans toutes les formes légales? »

maladie, mais par la honte qu'ont tous les ministres de s'avouer malades.

«Le roi faisant la revue de sa maison, le cardinal voulut y jouir des honneurs de premier ministre, qui sont à peu près les mêmes qu'on rend à la personne du roi. Il monta à cheval un quart d'heure avant que ce prince arrivât et passa devant les troupes, qui le saluèrent l'épée à la main...

«Le cardinal Dubois paya très-cher cette petite satisfaction. Le mouvement du cheval fit crever un abcès, qui fit juger aux médecins que la gangrène seroit bientôt dans la vessie. Ils lui déclarèrent, qu'à moins d'une opération prompte, il n'avoit pas quatre jours à vivre. Il entra dans une fureur horrible contre eux. Le duc d'Orléans, averti de l'état du malade, eut beaucoup de peine à le calmer un peu, et à lui persuader de se laisser transporter à Versailles, où ce fut une nouvelle scène. Quand la Faculté lui proposa de recevoir les sacrements avant l'opération, sa fureur n'eut plus de bornes, et il apostrophoit en frénétique tous ceux qui l'approchoient. Enfin, succombant de lassitude après tant de fureurs, il envoya chercher un récollet avec qui il fut enfermé un demi-quart d'heure. On parla ensuite de lui apporter le viatique. «Le viatique! s'écria-t-il, «cela est bientôt dit; il y a un grand cérémonial «pour les cardinaux: qu'on aille à Paris le savoir du «cardinal Bissy.» Les chirurgiens, voyant le danger du moindre retardement, lui dirent qu'on pouvoit, en attendant, faire l'opération. A chaque proposition, nouvelles fureurs. Le duc d'Orléans le détermina à force de prières, et l'opération fut faite par La Peyronie; mais la nature de la plaie et du pus fit voir que le malade n'iroit pas loin. Tant qu'il eut de la connoissance il ne cessa d'invectiver, avec des grincements de dents, contre la Faculté. Les convulsions de la mort se joignirent à celles du désespoir, et lorsqu'il fut hors d'état de voir, d'entendre et de blasphémer, on lui administra l'extrême-onction, qui lui tint lieu de viatique. Il mourut le 10 août, lendemain de l'opération [1].»

Le duc d'Orléans prend la place de premier ministre. — Sa mort (1723).

«Le cardinal Dubois, dit Massillon, mourut sans aucun regret de la vie, mais en ayant beaucoup de toute la grandeur qu'il quittoit, et sans aucun retour de l'avenir, car il ne croyoit point à l'éternité...

«Par sa mort, restèrent deux places à remplir: l'une, de premier ministre; l'autre, de secrétaire d'État des affaires étrangères (qui fut donnée à Morville, secrétaire d'État de la marine). Le duc d'Orléans se donna la place de premier ministre: ce fut moins de son propre mouvement que *sur les instances du roi d'Angleterre,* qui, pendant la dernière maladie du cardinal, fit écrire à ce prince par Law, qui alors étoit à Londres. L'on ne peut rien de plus pressant que ce qu'on manda au duc d'Orléans pour le déterminer, et tout ce qui venoit d'Angleterre étoit respectable [1].»

Devenu premier ministre, «le duc d'Orléans parut d'abord vouloir se livrer au travail; mais sa paresse et la dissipation lui firent bientôt abandonner les affaires aux secrétaires d'État, et il continua, dit Duclos, de se plonger dans sa chère crapule. Sa santé s'en altéroit visiblement, et il étoit la plus grande partie de la matinée dans un engourdissement qui le rendoit incapable de toute application. On prévoyoit que, d'un moment à l'autre, il seroit emporté par une apoplexie. Ses vrais serviteurs tâchoient de l'engager à une vie de régime, ou du moins à renoncer à des excès qui pourroient le tuer en un instant. Il répondoit qu'une vaine crainte ne devoit pas le priver de ses plaisirs; cependant, blâsé sur tout, il s'y livroit plus par habitude que par goût. Il ajoutoit que, loin de craindre une mort subite, c'étoit celle qu'il choisiroit.

«Il y avoit déjà quelque temps que Chirac, voyant à ce prince un teint enflammé, et les yeux chargés de sang, vouloit le faire saigner. Le jeudi matin, 2 décembre, il l'en pressa si vivement, que le prince, pour se délivrer de la persécution de son médecin, dit qu'il avoit des affaires urgentes qui ne pouvoient se remettre; mais que le lundi suivant il s'abandonneroit totalement à la Faculté, et jusque-là il vivroit du plus grand régime. Il se souvint si peu de sa promesse, que ce jour-là même il dîna, contre son ordinaire, qui étoit de souper, et mangea beaucoup, suivant sa coutume. L'après-dînée, enfermé seul avec la duchesse de Phalaris, une de ses complaisantes; il s'amusoit en attendant l'heure du travail avec le roi. Assis à côté l'un de l'autre, devant le feu, le duc d'Orléans se laissa tout à coup tomber sur le bras de la Phalaris, qui, le voyant sans connoissance, se lève toute effrayée, et appelle du secours, sans trouver qui que ce fût dans l'appartement. Les gens de ce prince, qui savoient qu'il montoit toujours chez le roi par un escalier dérobé, et qu'à l'heure de ce travail il ne venoit personne, s'étoient tous écartés... La Phalaris fut donc obligée de courir jusque dans les cours pour amener quelqu'un. La foule fut bientôt dans l'appartement; mais il se passa encore une demi-heure avant qu'on trouvât un chirurgien. Il en arriva un enfin, et le prince fut saigné; il étoit mort!»

[1] Duclos, *Mémoires sur la régence.*

[1] Massillon, *Histoire de la minorité de Louis XV.*

Ministère du duc de Bourbon. — Renvoi de l'infante d'Espagne. — Mariage de Louis XV avec Marie Leczinska (1723-1725).

Le duc de Bourbon se présenta aussitôt devant Louis XV. Le secrétaire d'État de La Vrillière avait fait dresser en blanc une patente de premier ministre. Le duc demanda, en présence de l'évêque de Fréjus (depuis cardinal de Fleury), précepteur du roi, la place que la mort du duc d'Orléans laissait vacante. Le roi, d'un coup d'œil, consulta l'évêque, qui répondit par un signe de tête approbatif. Le duc prêta serment, et une heure à peine après la mort de son prédécesseur fut déclaré premier ministre. «L'évêque de Fréjus auroit pu, dès lors, s'emparer du ministère tout aussi facilement qu'il le fit donner à M. le duc. Ses amis le lui conseillèrent; mais le prélat, plein d'ambition pour l'effectif du pouvoir, ne crut pas devoir manifester si brusquement ses vues, et se flattoit de gouverner sourdement sous le voile d'un prince dont il connoissoit l'incapacité. En cas de mécompte, il savoit, et prouva bien depuis, qu'il étoit en état de détruire son ouvrage, s'il avoit lieu de se repentir de l'avoir fait.»

Le duc de Bourbon, âgé de près de trente ans, n'étoit connu que par la haine acharnée qu'il avait manifestée contre le duc du Maine, et par la part qu'il avait prise à l'agiotage du temps du système où il s'était enrichi. D'un caractère dur, d'un abord rude, il avait encore un aspect désagréable, étant privé d'un œil. Quelques mesures sévères contre les protestants, divers édits relatifs au trouble que la liquidation du système jetait dans les finances, furent, avec le renvoi de l'infante et le mariage de Louis XV, les seuls faits marquants de son ministère.

Sous la régence, l'État avait été gouverné par l'abbé Dubois; sous le duc de Bourbon il le fut par la maîtresse de ce prince: «mais la marquise de Prie avoit trop d'esprit, dit Duclos, pour ne pas connoître l'incapacité de son amant, et pour s'imaginer avoir elle-même tout ce qu'il lui falloit pour y suppléer dans le gouvernement. Elle résolut de se choisir des guides qui ne pussent exister que par elle. Les frères Pâris lui parurent propres à remplir ses vues. Elle en forma son conseil intime, et les produisit auprès de M. le duc. Quoique ce prince eût déjà la plus haute idée du mérite de sa maîtresse, le comité des Pâris y ajouta beaucoup. Chaque projet, avant d'être présenté au prince, étoit concerté avec elle. On avoit soin d'y laisser à dessein quelques rectifications à faire qui passoient la portée de M. le duc, et que la dame endoctrinée d'avance ne manquoit pas de faire observer. Les Pâris, comme frappés d'étonnement, admiroient sa sagacité, corrigeoient le plan sur ses remarques; et le prince, admirateur plus naïf, se félicitoit de trouver dans une maîtresse adorée un adjoint si utile au ministre.

«La marquise, pour se faire des amis ou des créatures, engagea son amant à faire une nomination de chevaliers du Saint-Esprit, et présida à la liste. Il y avoit soixante-un cordons vacants. Le régent n'avoit pas osé les donner. Ne sachant jamais refuser en face, il en avoit promis quatre fois plus qu'il n'y en avoit; et ne pouvant tenir sa parole à tous, il ne la tint à personne. M. le duc, dans le chapitre du 2 février, nomma cinquante-huit, tant chevaliers que commandeurs ecclésiastiques; quelques-uns des premiers étoient d'assez mauvais aloi.

«Avant de déclarer la promotion, M. le duc communiqua la liste à l'évêque de Fréjus. Celui-ci, que sa naissance devoit exclure, et dont la modestie était un moyen d'ambition, trouvant son nom parmi ceux des prélats commandeurs, l'effaça et y substitua celui de l'archevêque de Lyon, Villeroi.

«Le même jour on fit sept maréchaux de France (de Broglie, Roquelaure, Médavi, de Bourg, d'Alègre, La Feuillade et Grammont).

«La de Prie, en attendant les contributions qu'elle devoit tirer de France, s'assura de la pension de quarante mille livres sterling que l'Angleterre donnoit au cardinal Dubois pour les sacrifices que nous faisions à cette couronne. Le cardinal de Fleury, pendant son ministère, ne fut pas moins favorable aux Anglois; mais il ne se fit pas payer [1].»

Une grande rivalité s'était établie entre le chef de la maison d'Orléans, et celui de la maison de Condé: «M. le duc s'occupoit comme il pouvoit des affaires de l'État, mais il étoit encore plus attentif à ce qui l'intéressoit personnellement. Quelque bien affermi que fût son ministère, il sentoit que sa puissance tenoit à la vie du roi, qui avoit à peine quinze ans, et que l'infante n'en ayant encore que huit, il se passeroit encore plusieurs années avant que ce prince eût des enfants. Si dans l'intervalle on avoit le malheur de le perdre, la couronne passoit au roi d'Espagne ou dans la maison d'Orléans, et, dans l'un ou dans l'autre cas, M. le duc n'étoit plus maître. Il trembloit donc à la moindre incommodité du roi. Ce jeune prince, ayant eu une fièvre avec des symptômes qui paraissoient dangereux, fut saigné deux fois. La maladie ne fut pas longue; mais, tant qu'elle dura, M. le duc fut dans les plus grandes alarmes. Comme il couchoit dans l'appartement au-dessous de celui du roi, il crut une nuit entendre plus de bruit et de mouvement qu'à l'or-

[1] Duclos, *Mémoires sur le règne de Louis XV*.

dinaire: il se lève précipitamment, et monte tout effrayé en robe de chambre. Maréchal, premier chirurgien, qui couchoit dans l'antichambre, étonné de le voir paroître à une telle heure, se lève, va au-devant, et lui demande la cause de son effroi. M. le duc, hors de lui, ne répond que par monosyllables ; « J'ai entendu du bruit... Le roi est ma« lade... que deviendrai-je ? » Maréchal eut peine à le rassurer, et l'engagea à s'aller coucher ; mais tout en le conduisant, il l'entendit, comme un homme qui croit ne parler qu'à soi-même : « Je n'y serai « pas repris... S'il en revient, il faut le marier. »

« Dès ce moment le renvoi de l'infante fut résolu. M. le duc n'y mit que le temps de faire part à la cour d'Espagne du parti pris en France, puisque, trois semaines après, Philippe V, fort irrité, fit partir, pour retourner en France, la reine, veuve de Louis Ier [1], et mademoiselle de Beaujolois, sa sœur, destinée à don Carlos, depuis roi d'Espagne. Avant leur arrivée, l'infante partit aussi de Paris pour retourner à Madrid.

« M. le duc s'étoit déterminé à renvoyer l'infante avant même d'avoir fixé son choix sur la princesse qu'il destinoit au trône. Il porta d'abord ses vues sur sa sœur, mademoiselle de Vermandois. Devenant ainsi beau-frère du roi, son autorité n'en auroit été que mieux appuyée; mais la marquise de Prie, mécontente du peu d'égard que lui témoignoit la princesse, s'opposa à ce mariage. Elle n'eut pas de peine à persuader M. le duc que, loin de s'affermir par une alliance avec le roi, il se mettoit lui-même dans la dépendance de sa sœur et de sa mère. Il ne s'agissoit que de trouver un parti sortable pour le roi ; ce qui n'étoit pas aisé par la disproportion d'âge des différentes princesses de l'Europe, les unes étant trop jeunes, les autres trop âgées.

« On fut quelque temps à s'épuiser en conjectures sur le choix qui devoit se faire. Personne ne pensoit seulement à la princesse Leczinska, fille de Stanislas, précédemment roi de Pologne, et alors fugitif et proscrit. Ce fut cependant ce qui détermina la marquise de Prie, et, conséquemment, M. le duc. Ils ne pouvoient pas douter de la reconnoissance d'une princesse qu'ils faisoient passer de la situation la plus malheureuse sur le premier trône de l'Europe. En effet, Stanislas, échappé avec sa femme et sa fille à la poursuite du roi Auguste, étoit proscrit, et sa tête à prix par un décret de la diète de Pologne. Il s'étoit d'abord réfugié en Suède, puis en Turquie, ensuite aux Deux-Ponts. Tant que Charles XII avoit vécu, il avoit, malgré ses propres malheurs, fourni à la subsistance de Stanislas. Mais, après la mort de Charles, Stanislas, toujours poursuivi, privé de tout appui, sans biens ni sûreté de sa personne, exposa sa malheureuse position au duc d'Orléans, régent, qui, touché de compassion, lui permit de se retirer secrètement dans un village près de Landau, où il lui faisoit donner de quoi vivre. Il n'y fut pas longtemps sans être découvert, et sans apprendre que ses ennemis prenoient des mesures pour l'enlever. Il se réfugia aussitôt auprès du commandant de Landau, et obtint du régent la permission d'y demeurer en sûreté, jusqu'à ce qu'on eût pris des arrangements pour le fixer à Weissembourg, dans une vieille commanderie dont la moitié des murailles étoit ruinée, et qu'on ne releva pas.

« Ce fut là que, par une lettre particulière de M. le duc, il apprit le bonheur inespéré qui lui arrivoit. Il passa à l'instant dans la chambre où étoient sa femme et sa fille, et dit, en entrant : « Mettons-« nous à genoux, et remercions Dieu. — Ah ! mon « père, s'écria la fille, vous êtes rappelé au trône « de Pologne ! — Ah ! ma fille, répond le père, le « ciel nous est bien plus favorable ! vous êtes reine « de France ! » Il seroit difficile de peindre les transports de la mère et le saisissement de la fille, qui, la veille de cette nouvelle, se seroit trouvée heureuse d'épouser un de ceux qu'elle alloit avoir pour principaux officiers de sa cour. A peine concevoient-elles que ce ne fût pas un songe.

« Stanislas se rendit avec sa famille à Strasbourg, où la demande en forme devoit être faite par les ambassadeurs avec plus de dignité que dans les masures de Weissembourg.

« Le duc d'Antin et le marquis de Beauveau furent choisis pour cette commission, et l'on fit partir en même temps la maison de la reine future pour aller avec eux au-devant d'elle. Le duc d'Antin, quoique homme d'esprit et le plus fin courtisan, dit assez maladroitement dans sa harangue, « que « M. le duc, ayant pu préférer une de ses sœurs, « n'avoit cherché que la vertu ; » sur quoi, mademoiselle de Clermont, une des sœurs, nommée surintendante de la maison de la reine, et présente à ce compliment, dit : « D'Antin nous prend apparem-« ment, mes sœurs et moi, pour des catins [1]. » —

[1] Philippe V avait abdiqué, en 1724, en faveur de son fils aîné, époux de mademoiselle de Montpensier ; mais ce prince, âgé de seize ans, était mort dans la même année, et le vieux roi avait repris sa couronne.

[1] « Le temps de la formation de la maison de la reine fut, dit Massillon, un temps d'intrigues qui ne peuvent se concevoir. Le premier embarras fut de trouver une *femme vertueuse* pour remplir la place de dame d'honneur. *Toutes, ou avoient été, ou étoient encore mal famées.* La duchesse de Saint-Simon, seule, n'avoit point d'exclusion personnelle ; mais le peu d'estime qu'on avoit pour son mari fut cause qu'on ne se fixa point à elle. — On crut, après elle, ne pouvoir mieux trouver que madame la maréchale de Boufflers ; et encore ne croyoit-on pas qu'elle fût *sans défauts.* Voilà la

La reine, sur les éloges qu'on lui faisoit de la figure et des grâces du roi, répondit : «Hélas, vous re«doublez mes alarmes!» Le duc d'Orléans, fondé de la procuration du roi, épousa la princesse dans la cathédrale de Strasbourg, où le cardinal de Rohan leur donna la bénédiction. Quinze jours après, la reine arriva à Fontainebleau, où ce même prélat fit, le 4 septembre 1725, la célébration du mariage de Leurs Majestés.

«Cette cérémonie ne changea rien dans le gouvernement. La reine monta sur le trône, et la marquise de Prie continua de régner [1].»

Rivalité du duc de Bourbon et de l'évêque de Fréjus, précepteur du roi. — Disgrâce et exil du duc de Bourbon (1726).

Ce choix, qui devait assurer le pouvoir de madame de Prie fut la cause de sa ruine. Cette maîtresse du duc de Bourbon s'était, au grand scandale de tous, fait nommer dame du palais de la reine. — L'évêque de Fréjus ne s'était pas mêlé du mariage, et avait même refusé de s'en occuper. Le duc de Bourbon commençait à voir avec inquiétude l'ascendant de ce vieillard de soixante-neuf ans, sans passions extérieures, sans amour des richesses, sans autre ambition que celle de l'autorité qu'il avait sur le roi son élève. «Quelque temps après l'arrivée de la reine à Versailles, les murmures contre la maîtresse toute-puissante ayant éclaté, la cour ayant formé deux partis, les esprits commençant à s'aigrir, l'évêque précepteur déclara au prince ministre que le seul moyen d'en prévenir les suites était de renvoyer madame de Prie. La marquise, de son côté, résolut, selon les règles de la guerre de cour, de faire partir le précepteur.»

Une des mortifications du premier ministre était que, lorsqu'il travaillait avec le roi aux affaires d'État, Fleury y assistait toujours, et que lorsque Fleury faisait signer au roi des ordres pour les affaires de l'Église, dont le prélat s'était réservé la direction, le prince n'y était point admis. On engagea un jour le roi à venir tenir son petit conseil sur des objets de peu d'importance dans la chambre de la reine, et quand l'évêque de Fréjus voulut entrer, la porte lui fut fermée. Fleury, incertain si le roi n'était pas du complot, prit incontinent le parti de se retirer au village d'Issy, entre Paris et Versailles, dans une petite maison de campagne appartenant à un séminaire. C'était là son refuge quand il était mécontent, ou qu'il feignait de l'être. — Le parti du premier ministre parut triompher pendant quelque heures; mais ce fut une seconde *journée des dupes*, semblable à cette journée si connue, dans laquelle le cardinal de Richelieu, chassé par Marie de Médicis et par ses autres ennemis, les chassa tous à son tour.

Le jeune Louis XV, accoutumé à son précepteur, aimait en lui un vieillard qui, n'ayant rien demandé jusque-là pour sa famille, inconnue à la cour, n'avait d'autre intérêt que celui de son pupille. Fleury lui plaisait par la douceur de son caractère, par les agréments de son esprit naturel et facile. Il n'y avait pas jusqu'à sa physionomie douce et imposante, et jusqu'au son de sa voix, qui n'eût subjugué le roi. M. le duc, ayant reçu de la nature des qualités contraires, inspirait au roi une secrète répugnance.

Le monarque, qui n'avait jamais marqué de volonté, qui avait vu avec indifférence son gouverneur, le maréchal de Villeroi, exilé par le duc d'Orléans, régent, qui, ayant reçu pour femme un enfant de quatre ans sans en être surpris, l'avait vue partir comme un oiseau qu'on change de cage, qui avait épousé la fille de Stanislas Leczinsky, sans faire attention à elle ni à son père, ce prince, enfin, à qui tout paraissait égal, fut réellement affligé de la retraite de l'évêque de Fréjus. Il le redemanda vivement, non pas comme un enfant qui se dépite quand on change sa nourrice, mais comme un souverain qui commence à sentir qu'il est le maître. Il fit des reproches à la reine, qui ne répondit qu'avec des larmes. M. le duc fut obligé d'écrire lui-même à l'évêque, et de le prier, au nom du roi, de revenir.

«Ce petit démêlé domestique fut incontinent le sujet de tous les discours chez tous les courtisans, chez tout ce qui habitait Versailles. Je remarquai, dit Voltaire, qu'il fit plus d'impression sur les esprits que n'en firent depuis toutes les nouvelles d'une guerre funeste à la France et à l'Europe. On s'agitait, on s'interrogeait, on parlait avec égarement et avec défiance. Les uns désiraient une grande révolution, les autres la craignaient; tout était en alarmes. — Il y avait ce jour-là spectacle à la cour : on jouait *Britannicus*. Le roi et la reine arrivèrent une heure plus tard qu'à l'ordinaire. Tout le monde s'aperçut que la reine avait pleuré; et je me souviens que lorsque Narcisse prononça ce vers :

> Que tardez-vous, seigneur, à la répudier?

presque toute la salle tourna les yeux vers la reine pour l'observer avec une curiosité plus indiscrète que maligne.

meilleure preuve du degré de vertu que la régence avoit laissé subsister.

«On ne se piqua pas de la même régularité pour les places des dames du palais. Il auroit fallu y renoncer, et il n'y eut que peu de celles qui furent choisies à qui M. le duc n'eût des obligations actuelles ou passées.»

[1] Duclos, *Mémoires sur le règne de Louis XV*.

« Le lendemain Fleury revint. Il affecta de ne se point plaindre ; et, sans paraître demander ni satisfaction ni vengeance, il se contenta d'abord d'être, en secret, le maître des affaires [1]. »

Le jour de la vengeance ne tarda pourtant pas à arriver.

« Le 11 juin 1726 donna à la cour une grande scène que j'avois prévue, dit dans ses *Mémoires* le maréchal de Villars, car étant, le 10, avec Dodun, contrôleur général, je lui dis : « Je vois former « contre M. le duc un orage que je crois prêt à éclater. » Il me répondit : « Je ne crois pas qu'il soit en « place dans trois mois. — Et moi dans huit jours, » lui dis-je. Le roi, cependant, lui faisoit toujours fort bonne mine ; mais un parti considérable prenoit tous les jours de nouvelles forces.

« Le 10, le maréchal d'Uxelles, qui étoit à la cour depuis quelques jours, donna à dîner à l'évêque de Fréjus et au maréchal de Berwich. Ils passèrent la journée ensemble : on remarqua dans les ducs de Charost et de Mortemart, ennemis de M. le duc, une vivacité qui me fit dire, en sortant du conseil du 11, au même Dodun, que je croyois l'événement très-prochain.

« Au sortir de ce même conseil, le roi mit en badinant la main dans ma poche, prit mes gants, et auroit aussi bien pu prendre une lettre anonyme qui m'avoit été donnée en entrant au conseil, et dont je n'avois eu le temps que de parcourir quelques lignes. C'étoient des horreurs contre M. le duc. J'aurois été bien fâché que le roi l'eût lue. Tout occupé de ce que je prévoyois, je dis à M. le duc que je voudrois bien lui dire un mot ; mais comme il étoit deux heures et demie, que les ambassadeurs attendoient, que celui de Sardaigne et le nonce du pape dînoient chez moi, je n'eus pas le temps de lui parler.

« Le roi partit à trois heures pour Rambouillet, et dit, en partant, à M. le duc : « Ne me faites pas at- « tendre pour souper... » A cette même heure le duc de Charost, dont les ordres étoient signés dès la veille, demanda à parler à M. le duc, et après un mauvais compliment lui donna la lettre du roi, qui étoit des plus dures, et conçue en ces termes : « Je « vous ordonne, sous peine de désobéissance, de « vous rendre à Chantilly, et d'y demeurer jusqu'à « nouvel ordre. » M. le duc répondit au duc de Charost « qu'accoutumé à faire obéir le roi, il en don- « neroit toujours l'exemple ; qu'il avoit attendu de « l'amitié du roi, et du désir qu'il marquoit depuis « longtemps de se retirer, que sa retraite ne seroit « pas accompagnée de cette dureté. » Il partit dans le moment, et fut suivi par Saint-Paul, lieutenant des gardes du corps.

[1] **Voltaire**, *Siècle de Louis XV*.

« Je ne fus instruit de cet événement que par la reine. J'allai la voir comme elle sortoit de table. Elle me dit de passer dans son cabinet, et m'apprit avec beaucoup de larmes le départ de M. le duc ; touchée de sa disgrâce, mais plus vivement encore d'une lettre du roi que M. de Fréjus lui remit, elle me la montra. Les propres termes étoient : « Je vous prie, « madame, et, s'il le faut, je vous l'ordonne, de « faire tout ce que l'évêque de Fréjus vous dira de « ma part comme si c'étoit moi-même. *Signé* Louis. » Elle me lut ces lignes avec des sanglots qui marquoient bien sa passion pour le roi. »

« La dissimulation de l'évêque dans cette exécution n'était pas extraordinaire, dit encore l'auteur du *Siècle de Louis XV ;* celle du roi parut l'être : mais le précepteur avait inspiré à son élève une partie de son caractère ; et, d'ailleurs, on avait dit depuis si longtemps, *qui ne sait dissimuler ne sait pas régner,* que ce proverbe royal, inventé pour les grandes occasions, était toujours appliqué aux petites. »

Dès ce moment, les Pâris ne furent plus les maîtres de l'État. Le roi déclara, dans un conseil extraordinaire, que c'était lui qui devait l'être, et que tous les ministres iraient travailler chez l'évêque de Fréjus, c'est-à-dire que Fleury allait régner. Les frères Pâris furent exilés, et l'un d'eux, Duverncy, fut mis à la Bastille.

CHAPITRE XXXIV.

LOUIS XV. — MINISTÈRE DU CARDINAL DE FLEURY.

Ministère du cardinal de Fleury. — Caractère sage et modéré de ce ministère. — Concile d'Embrun. — Nouveaux troubles religieux. — Les convulsionnaires de Saint-Médard. — Seconde élection de Stanislas au trône de Pologne. — Guerre et succès en Italie. — Paix avec l'empereur. — Stanislas, en échange de la Pologne, reçoit la Lorraine, qui, à sa mort, doit être réunie à la France. — Insurrection des Corses contre les Génois. — Le roi Théodore. — Conquête de la Corse par les Français. — *Pragmatique sanction.* — Mort de l'empereur Charles VI. — Prétendants à sa succession. — Ligue et guerre contre Marie-Thérèse. — Prise de Prague. — Succès de l'électeur de Bavière ; il est élu empereur. — Revers aussi rapides que les succès. — Mort du cardinal Fleury.

(De l'an 1726 à l'an 1743.)

Ministère du cardinal de Fleury. — Caractère sage et modéré de ce ministère (1726).

Satisfait de posséder la puissance de premier ministre, l'évêque de Fréjus en dédaigna le titre, mais il ambitionna la haute dignité dont ses prédé cesseurs ecclésiastiques, principaux ministre du roi de France, avaient presque toujours été revêtus. Il demanda et obtint le cardinalat dans l'année même où il s'était chargé de régir l'État.

«S'il y a jamais eu quelqu'un d'heureux sur la terre, dit l'historien du *Siècle de Louis XV*, c'est sans doute le cardinal de Fleury. On le regarda comme un des hommes les plus aimables, et de la société la plus délicieuse jusqu'à l'âge de soixante-treize ans; et lorsqu'à cet âge, où tant de vieillards se retirent du monde, il eut pris en main le gouvernement, il fut regardé comme un des plus sages. Depuis 1726 jusqu'à 1742 tout lui prospéra. Il conserva jusqu'à près de quatre-vingt-dix ans une tête saine, libre et capable des affaires. — Quand on songe que de mille contemporains, il y en a très-rarement un seul qui parvienne à cet âge, on est obligé d'avouer que le cardinal de Fleury eut une destinée unique. Si sa grandeur fut singulière, en ce que, ayant commencé si tard, elle dura si long-temps sans aucun nuage, sa modération et la douceur de ses mœurs ne le furent pas moins. On sait quelles étaient les richesses et la magnificence du cardinal d'Amboise, qui aspirait à la tiare, et l'hypocrisie arrogante de Ximénès, qui levait des armées à ses dépens, et qui, vêtu en moine, disait qu'*avec son cordon il conduisait les grands d'Espagne:* on connaît le faste royal de Richelieu, les richesses prodigieuses accumulées par Mazarin Il restait au cardinal de Fleury la distinction de la modestie: il fut simple et économe en tout, sans jamais se démentir. L'élévation manquait à son caractère. Ce défaut tenait à des vertus, qui sont, la douceur, l'égalité, l'amour de l'ordre et de la paix; il prouva que les esprits doux et conciliants sont faits pour gouverner les autres.

«Il s'était démis, le plus tôt qu'il avait pu, de son évêché de Fréjus, après l'avoir libéré de dettes par son économie, et y avoir fait beaucoup de bien par son esprit de conciliation: c'était-là les deux parties dominantes de son caractère. La raison qu'il allégua à ses diocésains fut *l'état de sa santé qui le mettait désormais dans l'impuissance de veiller à son troupeau;* mais heureusement il n'avait jamais été malade. — Cet évêché de Fréjus, loin de la cour, dans un pays peu agréable, lui avait toujours déplu. Il disait que, *dès qu'il avait vu sa femme, il avait été dégoûté de son mariage;* et il signa, dans une lettre de plaisanterie au cardinal Quirini, *Fleury, évêque de Fréjus, par l'indignation divine.*

«Il se démit de son évêché vers le commencement de 1715. Le maréchal de Villeroi, après beaucoup de sollicitations, obtint de Louis XIV qu'il nommât l'évêque de Fréjus précepteur par son codicile. Cependant voici comme le nouveau précepteur s'en explique dans une lettre au cardinal Quirini: «J'ai «regretté plus d'une fois la solitude de Fréjus. En «arrivant, j'ai appris que le roi étoit à l'extrémité, «et qu'il m'avoit fait l'honneur de me nommer pré-«cepteur de son petit-fils; s'il avoit été en état de «m'entendre, je l'aurois supplié de me décharger «d'un fardeau qui me fait trembler; mais après sa «mort, on n'a pas voulu m'écouter: j'en ai été ma-«lade, et je ne me console point de la perte de ma «liberté.» — Il s'en consola en formant insensiblement son élève aux affaires, au secret, à la probité.

«Il conserva dans toutes les agitations de la cour, pendant la minorité, la bienveillance du régent, et l'estime générale, ne cherchant point à se faire valoir, ne se plaignant de personne, ne s'attirant jamais de refus, n'entrant dans aucune intrigue; mais il s'instruisait en secret de l'administration intérieure du royaume, et de la politique étrangère. Il fit désirer à la France, par la circonspection de sa conduite, par la séduction aimable de son esprit, qu'on le vît à la tête des affaires. Ce fut le second précepteur qui gouverna la France. Son administration fut moins contestée et moins enviée que celle de Richelieu et de Mazarin, dans les temps les plus heureux de leurs ministères.»

«Le cardinal de Fleury, sans changer, dit Duclos, le plan de gouvernement qu'il trouvoit établi, et qui auroit eu besoin d'une autre forme dans la partie des finances, établit une administration économique, qu'il suivit constamment dans tout le cours de sa vie, que dura son ministère. On peut lui reprocher trop de confiance dans les financiers. Il ne pouvoit ignorer que leur prétendu crédit n'est que celui qu'ils tirent eux-mêmes du roi, quand ils paroissent le lui prêter. Il les soutint, faute de connoître les moyens de s'en passer, ou craignant peut-être d'entreprendre, à son âge, une réforme qu'il n'auroit pas le temps d'achever ou de consolider. Il y suppléa par l'ordre et l'économie, qui, dans quelque gouvernement que ce soit, doivent être la base de toute administration. En peu d'années il égala la dépense à la recette, améliorant celle-ci par l'économie seule. — Ce qu'il y a de plus essentiel pour la règle, il en donnoit l'exemple. Jamais ministre ne fut plus désintéressé. Il ne voulut en bénéfices que ce qui lui étoit nécessaire, sans rien prendre sur l'État, pour entretenir une maison modeste, et une table frugale. Aussi sa succession eût à peine été celle d'un médiocre bourgeois, et n'auroit pas suffi à la dixième partie de la dépense du tombeau que le roi lui fit élever. Sa mort pourroit rappeler ces temps éloignés où des citoyens, après avoir servi leur patrie, mouroient si pauvres qu'elle étoit obligée de faire les frais de leurs funérailles...

«On peut reprocher au cardinal de Fleury d'avoir laissé tomber la marine. Son esprit d'économie le trompa sur cet article. Sa confiance en Walpole lui fit croire qu'il pourroit entretenir avec lui, Au-

glois, une paix inaltérable, et, en conséquence, s'épargner la dépense d'une marine. Il devoit sentir que la continuité de la paix dépendoit du soin qu'il prenoit de la conserver, qu'elle tenoit à son caractère, et que des circonstances imprévues et forcées pouvoient toujours allumer la guerre avec les Anglois, *nos ennemis naturels.* — Par une contrariété singulière, il craignoit d'entreprendre des réformes que son grand âge ne lui permettroit pas d'achever, et, en d'autres occasions, il agissoit comme s'il se fût cru immortel.

«Sans faste, avec un extérieur modeste, préférant le solide à l'ostentation du pouvoir, il en eut un plus absolu et moins contredit que Mazarin avec ses intrigues, et Richelieu en coupant des têtes. — Son ministère, de près de dix-sept années, a été un heureux interrègne; ce qui l'a suivi, n'a été qu'une anarchie. Le cardinal de Fleury fournit moins d'événements à l'histoire qu'un an de la régence : c'est que toute l'autorité fut constamment entre les mains du cardinal, et que toutes les volontés, si souvent partagées entre différents ministres avec égalité de pouvoir, et, dès lors, si pernicieuses à l'État, se concentrèrent dans une seule. Tout marchoit sur la même ligne; qui que ce soit de raisonnable n'osa jamais rien tenter auprès du roi contre son ministre; la reine même en sentit les conséquences. Quelque mécontente qu'elle pût être de la disgrâce du duc de Bourbon et du changement de ministère, elle ne chercha pas à influer dans le gouvernement, et se renferma, dès lors, dans ses devoirs, dont elle n'est sortie depuis dans aucune circonstance.

«La conduite de la reine, l'obéissance des sous-ministres, et la soumission des courtisans, contrastent avec l'extravagance de quelques jeunes étourdis de la cour, qui s'avisèrent un jour de vouloir jouer un rôle. Le cardinal les avoit fait admettre aux amusements du roi, et dans une sorte de familiarité. Ils la prirent naïvement pour de la confiance de la part de ce prince, et s'imaginèrent qu'ils pourroient se saisir du timon des affaires. Le cardinal en fut instruit, et vraisemblablement par le roi même. Sous Richelieu, qui savoit si bien faire un crime de la moindre atteinte à son autorité, et trouver des juges dont la race n'est jamais perdue, l'étourderie de ces jeunes gens auroit pu avoir des suites fâcheuses. Le cardinal de Fleury, qui ne prenoit pas les choses si fort au tragique, en rit de pitié, les traita en enfants, envoya les uns mûrir quelque temps dans leurs terres, ou devenir sages auprès de leurs pères, et en méprisa assez quelques autres pour les laisser à la cour en butte aux ridicules qu'on ne leur épargna pas. Il est inutile aujourd'hui de rechercher leurs noms : il ne s'en sont fait depuis en aucun genre, et sont parfaitement oubliés. C'est ce qu'on appela alors la *conjuration des marmousets.*»

Le cardinal de Fleury, dirigé en cela par sa modération naturelle, «laissa tranquillement la France réparer ses pertes, et s'enrichir par un commerce immense sans faire aucune innovation, traitant l'État comme un corps puissant et robuste, qui se rétablit de lui-même, haïssant tout système, parce que son esprit était heureusement borné, ne comprenant absolument rien à une affaire de finances, exigeant seulement des sous-ministres la plus sévère économie, incapable d'être commis d'un bureau, et capable de gouverner l'État [1].»

Concile d'Embrun. — Nouveaux troubles religieux. — Les convulsionnaires de Saint-Médard (1727-1732).

Des querelles religieuses, dont la bulle *Unigenitus* fut la cause, et le concile d'Embrun l'occasion, troublèrent les premières années du ministère du cardinal de Fleury. Le concile d'Embrun avait condamné (en 1727) l'évêque de Senez, Soanen qui, dans un mandement, n'avait pas craint de recommander la lecture des *Réflexions morales* du père Quesnel. Il y eut des plaintes contre cette décision; l'autorité royale s'en mêla, et, en 1729, eent docteurs en théologie furent, à ce sujet, exelus de la Sorbonne.

Le Parlement, auquel ils en appelèrent comme d'abus, se prononça en leur faveur. Le roi fit de nouveau enregistrer la bulle *Unigenitus.* Le corps des avocats, animé par la résistance de la magistrature aux ordres du roi, cessa de plaider. Les arrêts du Parlement furent cassés par des arrêts du conseil. Les membres des chambres des enquêtes et requêtes furent exilés, et pendant plusieurs années la lutte continua.

Dans le même temps Paris fut agité par les *convulsions* des jansénistes, admirateurs du diacre Pâris. Voici comment en parle un auteur contemporain, le respectable abbé de Saint-Pierre : «Un bon ecclésiastique, simple diacre, nommé l'abbé Pâris, frère d'un conseiller au Parlement, d'un esprit et d'une capacité très-médiocres, faisoit de longues prières à l'église et chez lui, mangeoit très-peu, se contentoit du simple nécessaire, donnoit beaucoup aux pauvres, par rapport à son revenu de patrimoine, qui montoit environ à huit cents écus. Son penchant à la retraite et à l'austérité lui faisoit aimer ceux que nous appelons jansénistes, qui sagement prêchent plus volontiers l'austérité et la solitude qu'ils ne la pratiquent. Il haïssoit saintement

[1] VOLTAIRE, *Siècle de Louis XV.*

les jésuites, parce qu'on lui avoit dit qu'ils prêchoient une morale moins austère que les jansénistes. — Il cherchoit la perfection de la religion, mais il ne la connoissoit pas, il n'en avoit pas l'idée; et comme il étoit mélancolique, il la cherchoit, selon le goût des mélancoliques, dans la retraite et l'austérité, et il avoit aussi les défauts des gens austères, qui méprisent et haïssent ceux qui ne sont point de leur goût; mais il n'avoit garde de se corriger des défauts qu'il prenoit pour des vertus.

«Il paroît par ses différents voyages, et dans ses différents séjours, qu'il avoit un peu d'inquiétude d'esprit; apparemment que l'uniformité de longue durée l'ennuyoit comme les autres hommes, et alors l'espérance d'avancer dans la perfection dans un autre lieu lui conseilloit le changement.

«Il avoit quitté Paris plusieurs fois; mais enfin il y vint demeurer, dans le faubourg Saint-Marcel. Il y trouvoit un logement à meilleur marché, plus de pauvres à assister, plus de retraite, et un curé janséniste. Il y est mort à trente-cinq ans (en 1727).— Les mélancoliques sont sujets à des excès d'austérités... Quand on a assez peu d'esprit pour ne pas voir que l'austérité, pour être vertu, doit être raisonnable et utile au prochain, on tombe bientôt dans des excès, et on en meurt; sa mort, causée par sa faute, fit ainsi perdre aux pauvres de la paroisse beaucoup d'aumônes, qui les auroient fort soulagés dans leurs misères: or, ses austérités excessives ne valoient pas toutes les aumônes qu'il auroit faites, s'il eût vécu longtemps. Le curé de Saint-Médard ne fit pas difficulté de dire que c'étoit un saint.

«Son frère lui fit ériger une tombe de pierre dans un petit cimetière, où il avoit voulu être enterré, et bientôt les ignorants qui n'en auroient pas attendu des miracles pendant sa vie, espérèrent en recevoir dans leurs maladies après sa mort, en faisant des neuvaines et des prières auprès de son tombeau; et comme il y a quantité de maux qui se guérissent par les seules forces de la nature, surtout quand elle est aidée par une imagination vive et forte, le peuple a pris pour miracles des guérisons très-naturelles qui se font par l'effort de l'imagination.

«Il est vrai qu'il y a eu beaucoup de guérisons frauduleuses et supposées; mais je ne doute pas qu'il n'y en ait eu quelques-unes de véritables dans les femmes, et surtout dans les jeunes filles, qui sont plus ignorantes, et, par conséquent, plus crédules, plus confiantes, et qui ont l'imagination beaucoup plus forte que les hommes.

«Néanmoins, il ne se faisoit guère de guérisons ni vraies ni fausses près du tombeau; mais les sottes gens s'imaginant que la vertu, qui sortoit du tombeau, à ce qu'ils croyoient, agiroit avec bien plus de force si l'on mettoit les malades sur la grande pierre qui le couvre, ils s'y mirent donc, et quelques-uns y eurent des convulsions dans les jambes, ou des crampes, soit à cause du froid, soit à cause de quelque crainte; d'autres feignirent d'en avoir, et les ignorants prirent sottement ces convulsions pour un effet surnaturel. Mais comme le peuple, hommes, femmes, et les jeunes filles, dans ces convulsions, faisaient des mouvements indécents par un esprit de religion, le conseil, informé que ce manége journalier scandalisoit les gens de bien et les gens du monde, ordonna sagement (en 1732), par un arrêt, que ce petit cimetière fût fermé [1].»

Seconde élection de Stanislas au trône de Pologne. — Guerre et succès en Italie. — Paix avec l'empereur. — Stanislas, en échange de la Pologne, reçoit la Lorraine, qui, à sa mort, doit être réunie à la France (1733-1735).

Malgré son amour pour la paix, le cardinal de Fleury se trouva deux fois, pendant son ministère, obligé de faire la guerre.

La première guerre eut pour cause une seconde élection, au trône de Pologne, du beau-père de Louis XV. Auguste II était mort en 1733, et les Polonais, qui déjà, en 1704, avaient reconnu pour roi Stanislas Leczinski, le proclamèrent une seconde fois. Mais Stanislas, qui était allé à Dantzick soutenir son élection, y fut assiégé par une armée russe, et privé de secours, se vit de nouveau obligé de fuir ses États. L'impératrice de Russie, et son allié l'empereur d'Allemagne firent alors élire le fils d'Auguste II.

Le ministre français, pour tirer vengeance de l'empereur, porta la guerre en Italie. La Sardaigne et l'Espagne s'unirent à la France; la Hollande et l'Angleterre restèrent neutres.

La guerre fut heureuse et glorieuse. Le maréchal de Villars, nommé généralissime des armées alliées, mourut à quatre-vingt-deux ans, après avoir pris Milan. Son successeur, le maréchal de Coigny, gagna deux batailles à Parme et à Guastalla, tandis que le duc de Montemar, général des Espagnols, battait les impériaux à Bitonto, dans le royaume de Naples. Don Carlos (fils de Philippe V), qui avait été reconnu prince héréditaire de Toscane, devint le maître de Naples et de la Sicile. «Ainsi, dit Voltaire, l'empereur Charles VI perdit presque toute l'Italie pour avoir donné un roi à la Pologne: et un fils du roi d'Espagne eut, en deux campagnes, ces deux Siciles, prises et reprises tant de fois auparavant, et l'objet continuel de l'attention de la maison d'Autriche pendant plus de deux siècles.»

L'empereur, vaincu, dut accepter les conditions

[1] *Annales politiques* de l'abbé de Saint-Pierre, mises en ordre par Jean-Jacques Rousseau.

de paix que lui offrait la France victorieuse. — Par cette paix, don Carlos fut reconnu roi de Naples et de Sicile. L'Europe était déjà accoutumée à voir donner et échanger des États. On assigna à François, duc de Lorraine, gendre de l'empereur Charles VI, l'héritage des Médicis, qu'on avait auparavant accordé à don Carlos; et le dernier grand duc de Toscane, près de sa fin, demandait «si on ne lui «donnerait pas un troisième héritier, et quel enfant «l'Empire et la France voulaient lui faire.» Ce n'est pas que le grand duché de Toscane se regardât comme un fief de l'Empire; mais l'empereur le regardait comme tel, aussi bien que Parme et Plaisance, revendiqués toujours par le saint-siége, et dont le dernier duc de Parme avait fait hommage au pape. Ces duchés de Parme et de Plaisance, que les droits du sang donnaient à don Carlos, fils de Philippe V, et d'une princesse de Parme, furent cédés à l'empereur Charles VI en propriété.

Le roi de Sardaigne, duc de Savoie, qui avait compté sur le Milanais, auquel sa maison, toujours agrandie par degrés, avait depuis longtemps des prétentions, n'en obtint qu'une petite partie, comme le Navarrois, le Tortonois, les fiefs des Langhes. Il tirait ses droits sur le Milanais d'une fille de Philippe II, roi d'Espagne, dont il descendait.

La France avait aussi ses anciennes prétentions, par Louis XII, héritier naturel de ce duché. Philippe V avait les siennes, par les inféodations renouvelées à quatre rois d'Espagne ses prédécesseurs; mais toutes ses prétentions cédèrent à la convenance et au bien public. L'empereur garda le Milanais, possession qui, avec la Toscane et Mantoue, rendait encore la maison impériale très-puissante en Italie.

Le roi Stanislas renonça au royaume qu'il avait eu deux fois, et qu'on n'avait pu lui conserver; il garda le titre de roi: il lui fallait un autre dédommagement, et ce dédommagement fut pour la France encore plus que pour lui. Il eut le Barrois et la Lorraine, avec réversion à sa mort à la couronne de France.

« Ainsi, dit encore l'historien du *Siècle de Louis XV,* la Lorraine fut réunie irrévocablement à la couronne; réunion tant de fois inutilement tentée. Par là, un roi polonais fut transplanté en Lorraine: cette province eut pour la dernière fois un souverain résidant chez elle; il la rendit heureuse. La maison régnante des princes Lorrains devint souveraine de la Toscane. Le second fils du roi d'Espagne fut transféré à Naples. On aurait pu renouveler la médaille de Trajan : *Regna assignata,* les trônes donnés.»

Insurrection des Corses contre les Génois.— Le roi Théodore. — Conquête de la Corse par les Français (1736-1739).

L'intervalle de temps qui sépara cette guerre, causée par les affaires de Pologne, de celle que suscita la fameuse *Pragmatique sanction* de l'empereur Charles VI, fut rempli par la conquête de la Corse faite pour le compte de la république de Gênes.

Les Génois, impuissants à comprimer l'insurrection des Corses, qu'une domination tyrannique, durant depuis quatre siècles, poussa à prendre les armes, avaient eu d'abord recours à l'empereur, dont l'intervention, appuyée d'un corps de 6,000 soldats, commandé par le prince de Wurtemberg, parvint à rétablir la paix entre les sujets révoltés et l'impérieuse république.

A peine cette paix venait-elle d'être conclue, que quatre des chefs corses furent arrêtés par ordre du sénat de Gênes. La guerre se ralluma aussitôt; déjà les insurgés appelaient les Espagnols à leur secours, lorsque l'empereur, garant des stipulations violées, fit mettre les quatre chefs en liberté, mais ne put obtenir du gouvernement génois de traiter les Corses en concitoyens.

Les troupes autrichiennes, rappelées sur le continent par la guerre de Pologne, avaient quitté l'île; les insurgés obtinrent des succès multipliés. Sur ces entrefaites débarqua en Corse, en 1736, un Westphalien, le baron de Neuhoff, qui y amenait, sur un petit vaisseau, dix pièces de canon, quatre mille fusils et quelque argent, obtenus par lui du dey d'Alger, qu'il avait leurré de l'espoir de soumettre l'île à sa puissance. Les Corses, ignorant cette négociation, le proclamèrent roi, et il prit le nom de Théodore I[er]. — Théodore obtint d'abord des succès sur les Génois; mais il fut forcé de quitter l'île pour aller chercher de nouvelles ressources, tous ses moyens pécuniaires étant épuisés. Il réussit à intéresser à sa fortune une compagnie de commerçants d'Amsterdam, en leur promettant le commerce exclusif de la Corse; avec les fonds qu'il en obtint, il équipa une frégate et quelques bâtiments chargés d'armes, et reparut à l'improviste devant Ajaccio, assiégée par ses troupes. Il se proposait de tenir la place resserrée par mer, ainsi qu'elle l'était par terre; mais un coup de vent le jeta sur la côte de Naples, où ses vaisseaux avariés furent saisis, et où lui-même fut arrêté. Il s'échappa de prison, mais, privé de ressources nouvelles, il ne put revenir parmi ceux qui l'avaient choisi pour roi.

Cependant la république de Gênes avait réclamé l'intervention de la France, comme quelques années auparavant celle de l'empereur. «Un plan de pacification, dressé sous les yeux du cardinal de Fleury,

fut destiné à être porté en Corse par le comte de Boissieux, neveu de Villars. Le général partit en 1738 avec cinq régiments destinés à appuyer sa médiation. Ces forces devinrent suspectes aux Corses, surtout quand on leur demanda leurs armes. Ils feignirent de se résigner à leur sort, et profitèrent de la sécurité qu'ils avaient inspirée pour surprendre les Français, et les repousser dans Bastia. Le comte de Boissieux mourut de chagrin, et fut remplacé, en 1739, par le marquis de Maillebois. Les bonnes dispositions de celui-ci soumirent l'île en trois semaines; mais cette conquête fut sans fruit; les événements qui agitèrent l'Europe en 1740 forcèrent la France de rappeler ses troupes. Les Corses reprirent la supériorité sûr les Génois. »

Pragmatique sanction. — Mort de l'empereur Charles VI. —Prétendants à sa succession (1740).

L'empereur Charles VI était le dernier prince de la maison impériale d'Autriche. Se voyant sans enfants mâles, en 1719, il avait fait, sous le nom de *Pragmatique sanction,* un règlement qui avait été garanti par l'Angleterre et par la Hollande, et par lequel il appelait à sa succession Marie-Thérèse, sa fille aînée, ensuite ses autres filles, puis ses nièces et leurs enfants, selon l'ordre de primogéniture. Lors de la paix de 1735, confirmée par le traité de Vienne, en 1738, la France avait consenti à reconnaître et à garantir la *Pragmatique sanction.* Enfin, l'Espagne, qui s'y était longtemps opposée, reconnut aussi, en 1739, ce règlement de la succession impériale.

Charles VI mourut le 20 octobre 1740, plein de confiance dans la garantie donnée à la Pragmatique par les principales puissances de l'Europe; mais à peine avait il les yeux fermés, qu'il se présenta une foule de prétendants.

« Les électeurs de Bavière et de Saxe réclamaient la succession entière, le premier, comme descendant d'une fille de l'empereur Ferdinand Ier, à laquelle elle étoit substituée à défaut d'*hoirs mâles,* selon lui, et à défaut d'*hoirs de ses fils*, selon la cour de Vienne; le second, ce roi de Pologne, que Charles VI avoit mis sur le trône, comme époux de la fille aînée de l'empereur Joseph. Le roi d'Espagne faisait aussi revivre des droits surannés sur les royaumes de Hongrie et de Bohême, comme descendant de la branche aînée, par son aïeule, femme de Louis XIV, et par la mère de celui-ci, non qu'il visât directement à la possession de ces royaumes, mais afin de se faire de ses prétentions le droit de ménager, aux dépens de la maison d'Autriche, un établissement en Italie pour l'infant don Philippe, qui venoit d'épouser la fille de Louis XV. Le roi de Sardaigne réclamoit, de son côté, le duché de Milan, du chef d'une trisaïeule, et le roi de Prusse, différentes portions de la Silésie, auxquelles les électeurs de Brandebourg avoient un droit de réversion par des pactes de famille et de confraternité avec les princes silésiens, portions qu'il soutenoit avoir été injustement enlevées à sa maison par celle d'Autriche. »

Ligue et guerre contre Marie-Thérèse. — Prise de Prague. — Succès de l'électeur de Bavière; il est élu empereur (1741-1742).

L'archiduchesse Marie-Thérèse, épouse du grand duc de Toscane, François de Lorraine, s'était mise, aussitôt apès la mort de son père, en possession des Etats paternels. Les provinces d'Italie, la Hongrie et la Bohême l'avaient saluée de leurs acclamations. Elle refusa l'offre que lui fit le roi de Prusse, Frédéric III, surnommé le Grand, de faciliter l'élection de son mari à l'Empire, moyennant qu'elle lui abandonnât la Basse-Silésie; et Frédéric, avec une armée, envahit aussitôt la Silésie (décembre 1740), dont il fit la conquête, après avoir battu à Molvitz les troupes autrichiennes.

En commençant les hostilités, le roi de Prusse avait offert au roi de France une alliance offensive et défensive, que semblait réclamer leur intérêt commun. Le cardinal de Fleury hésita longtemps. Ce ministre, âgé de quatre-vingt-cinq ans, ne voulait commettre, ni sa réputation, ni sa vieillesse, ni la France, à une guerre nouvelle. La Pragmatique sanction, signée et authentiquement garantie, le retenait.—Le comte, depuis maréchal duc de Belle-Isle, et son frère, petit-fils du fameux Fouquet, sans avoir ni l'un ni l'autre aucune influence dans les affaires, ni encore aucun accès auprès du roi, ni aucun pouvoir sur l'esprit du cardinal, mais appuyés par la duchesse de Chateauroux [1], alors toute

[1] L'union de Louis XV et de Marie Leczinska avait été féconde. En douze ans, de 1726 à 1737, la reine avait eu deux fils et huit filles. L'aîné de ces fils, Louis, dauphin de France, était né le 4 septembre 1729. Vers 1735, des courtisans débauchés, à la tête desquels était le duc de Richelieu, tentèrent de séparer le roi de sa femme, et de lui donner une maîtresse, espérant ainsi gouverner l'État. Il fallut, en quelque sorte, faire violence au roi. La marquise de Mailly de la maison de Nesle, eut l'infâme honneur de réussir dans cette entreprise; mais elle fut punie promptement de son crime, et délaissée pour ses propres sœurs, elle éprouva la première l'inconstance de l'amant à qui elle avait enseigné l'infidélité et l'adultère. La duchesse de Lauraguais et la comtesse de Vintimille, ses sœurs, lui succédèrent. L'inceste semblait être un aiguillon et un charme de plus pour Louis XV. Madame de Vintimille mourut en couches, après avoir eu un fils du roi, le comte du Luc. Enfin, la plus jeune des cinq sœurs de Nesle, la marquise de La Tournelle, devint la maîtresse de Louis XV, qui lui donna le titre de duchesse de Chateauroux. « Sa beauté était éblouissante, son esprit était aimable et vif,

puissante sur l'esprit de Louis XV, firent conclure cette alliance.

Le roi de France s'allia aux rois de Prusse et de Pologne dans le but de faire élever à la dignité impériale l'électeur de Bavière, qu'il nomma son lieutenant général en Allemagne, et à qui il envoya de l'argent et une armée.

L'électeur de Bavière, fort de tant de secours, entra facilement dans l'Autriche (en août 1741), tandis que la reine Marie-Thérèse résistait à peine au roi de Prusse. Il se rendit d'abord maître de Passau, ville impériale, qui appartient à son évêque, et qui sépare la haute Autriche de la Bavière. Il arriva à Lintz, capitale de cette haute Autriche. Des partis poussèrent jusqu'à trois lieues de Vienne: l'alarme s'y répandit; on s'y prépara à la hâte à soutenir un siége; on détruisit un faubourg presque tout entier, et un palais qui touchait aux fortifications.

L'Angleterre et la Hollande étaient alors loin de tenir cette balance qu'elles avaient longtemps prétendu avoir dans leurs mains; les états généraux restaient dans le silence à la vue d'une armée du maréchal de Maillebois, qui était en Westphalie, et cette même armée en imposait au roi d'Angleterre, qui craignait pour ses États d'Hanovre, où il était pour lors. Il avait levé 25,000 hommes pour secourir Marie-Thérèse; mais il fut obligé de l'abandonner à la tête de cette armée levée pour elle, et de signer un traité de neutralité. — Il n'y avait alors aucune puissance, ni dans l'Empire, ni hors de l'Empire, qui soutînt cette Pragmatique sanction, que tant d'États avaient garantie.

Plus la ruine de Marie-Thérèse paraissait inévitable, plus cette reine eut de courage; elle était sortie de Vienne, et elle s'était jetée dans les bras des Hongrois. Ayant assemblé les quatre ordres de l'État à Presbourg, elle y parut tenant entre ses bras son fils aîné, presque encore au berceau; et leur parlant en latin, langue dans laquelle elle s'exprimait bien, elle leur dit à peu près ces paroles: «Abandonnée de mes amis, persécutée par mes en-«nemis, attaquée par mes plus proches parents, je «n'ai de ressources que dans votre fidélité, dans «votre courage, et dans ma constance; je mets en «vos mains la fille et le fils de vos rois, qui atten-«dent de vous leur salut.» — Tous les palatins, attendris et animés, tirèrent leurs sabres, en s'écriant: *Moriamur pro rege nostro Mariâ-Theresiâ.* «Mourons pour notre roi Marie-Thérèse.» Ils donnent toujours le titre de roi à leur reine. Jamais princesse, en effet, n'avait mieux mérité ce titre. Ils versaient des larmes, en faisant serment de la défendre; elle seule retint les siennes; mais quand elle fut retirée avec ses filles d'honneur, elle laissa couler en abondance les pleurs que sa fermeté avait retenus. Elle était enceinte alors, et il n'y avait pas longtemps qu'elle avait écrit à la duchesse de Lorraine, sa belle-mère: «J'ignore encore s'il me res-«tera une ville pour y faire mes couches.»

Dans cet état, elle excitait le zèle des Hongrois; elle ranimait en sa faveur l'Angleterre et la Hollande, qui lui donnaient des secours d'argent; elle agissait dans l'Empire; elle négociait avec le roi de Sardaigne, et ses provinces lui fournissaient des soldats.

Au lieu de faire le siége de Vienne, l'armée de France, aux ordres de l'électeur de Bavière, marcha vers Prague, aidée de 20,000 Saxons, au mois de novembre 1741. Le comte Maurice de Saxe, frère naturel du roi de Pologne, attaqua la ville. Ce général, qui avait la force du corps singulière du roi son père, avec la douceur de son esprit, et la même valeur, possédait de plus grands talents pour la guerre. Sa réputation l'avait fait élire, en 1726, duc de Courlande; mais la Russie, qui donnait des lois au Nord, lui avait enlevé ce que le suffrage de tout un peuple lui avait accordé: «Il s'en consolait, dit Voltaire, dans le service des Français, et dans les agréments de la société de cette nation, qui ne le connaissait pas encore assez.»

Il fallait, ou prendre Prague en peu de jours, ou abandonner l'entreprise. On manquait de vivres, on était dans une saison avancée; cette grande ville, quoique mal fortifiée, pouvait aisément soutenir les premières attaques. Le général Ogilvy, Irlandais de naissance, qui commandait dans la place, avait 3,000 hommes de garnison. Le grand-duc, marchant à son secours avec une armée de 30,000 hommes, était déjà arrivé à cinq lieues de Prague le 25 novembre. — Dans la nuit même, les Français et les Saxons donnèrent l'assaut. — Ils firent deux attaques avec un grand fracas d'artillerie, qui attira toute la garnison de leur côté: pendant ce temps, le comte de Saxe, en silence, fait préparer une seule échelle vers les remparts de la ville neuve, vers un endroit très-éloigné de l'attaque. M. de Chevert, alors lieutenant-colonel du régiment de Beauce, monte le premier; le fils aîné du maréchal de Broglie le suit: on arrive au rempart, on ne trouve à quelques pas qu'une sentinelle; on monte en foule, et on se rend maître de la ville, toute la garnison met bas les armes. Ogilvy se rend prisonnier de

son caractère ambitieux; elle poussa le roi à la guerre, dit M. de Lacretelle, croyant pouvoir lui faire pardonner sa faiblesse en lui faisant acquérir de la gloire.» — Une seule des filles du marquis de Nesle, la marquise de Flavacourt, résista aux désirs du roi, appuyés par les sollicitations du duc de Richelieu, et on attribua sa résistance aux menaces terribles que lui faisait son mari.

guerre avec ses 3,000 hommes. — Le comte de Saxe préserva la ville du pillage.

Dans le même temps le roi de Prusse se rendait maître de la Moravie, province située entre la Bohême et la Silésie.

Marie-Thérèse semblait ainsi accablée de tous côtés. Déjà l'électeur de Bavière avait été couronné archiduc d'Autriche à Lintz : il venait de prendre la couronne de Bohême à Prague, et de là il alla à Francfort recevoir celle d'empereur, sous le nom de Charles VII. — Le maréchal de Belle-Isle, qui l'avait suivi de Prague à Francfort, semblait être plutôt un des premiers électeurs qu'un ambassadeur de France. Il avait ménagé toutes les voies, et dirigé toutes les négociations : il recevait les honneurs dus au représentant d'un roi qui donnait la couronne impériale. L'électeur de Mayence, qui préside à l'élection, lui donnait la main (la droite) dans son palais, et l'ambassadeur ne donnait la main chez lui qu'aux seuls électeurs, et prenait le pas sur tous les autres princes. Ses pleins pouvoirs furent remis en langue française : la chancellerie allemande, jusque-là, avait toujours exigé que de telles pièces fussent présentées *en latin*, comme étant la langue d'un gouvernement qui prend le titre d'empire romain. — Charles-Albert fut élu le 4 janvier 1742, de la manière la plus tranquille et la plus solennelle : on le croyait au comble de la gloire et du bonheur.

Revers aussi rapides que les succès. — Mort du cardinal de Fleury (1742-1743).

Cette fortune, si promptement édifiée, fut encore plus promptement renversée. La mésintelligence éclata parmi les alliés. Les Bohémiens, les Autrichiens et les Hongrois, dévoués à Marie-Thérèse, firent avec succès une guerre de partisans. L'armée française se détruisit peu à peu sans combat, par les fatigues, la désertion et les maladies. La guerre fut reportée du Danube sur le Rhin par la retraite des Bavarois. Les Français, bloqués dans Prague, s'estimèrent heureux (décemb. 1742) de faire jusqu'à Egra une retraite difficile, et sans cesse harcelés par l'ennemi. Chevert, à qui avait été confiée la défense de la ville assiégée, s'y signala par une héroïque résistance, et obtint, par une honorable capitulation, le droit de rejoindre l'armée française.

En Italie, les succès avaient été balancés.

Sur ces entrefaites, le 29 janvier 1743, le cardinal de Fleury mourut à Issi, près de Paris, laissant les affaires de la guerre, de la marine, de la finance, et de la politique, dans une crise qui altéra la gloire de son ministère, et non la tranquillité de son âme.

« Louis XV prit, dès lors, la résolution de gouverner par lui-même, et de se mettre à la tête de son armée. Il se trouvait, dit Voltaire, dans la même situation où fut son bisaïeul, dans une guerre nommée, comme celle-ci, la guerre de la succession. »

CHAPITRE XXXV.

LOUIS XV. — BATAILLE DE FONTENOY.

Déclaration de guerre. — Louis XV à la tête des armées. — Conquêtes en Flandre. — Maladie et danger du roi à Metz. — Mort de l'empereur Charles VII. — Siége de Tournai. — Bataille de Fontenoy. — Commencement de l'action favorable aux Français. — Marche audacieuse des Anglais formée en colonne. — Attaques successives et partielles tentées par les Français et repoussées. — Progrès de la colonne anglaise. — On croit la bataille perdue pour les Français. — Conseil donné par le duc de Richelieu. — Destruction de la colonne anglaise. — Victoire remportée par les Français.

(De l'an 1743 à l'an 1745.)

Déclaration de guerre. — Louis XV à la tête des armées. — Conquêtes en Flandre. — Maladie et danger du roi à Metz. — Mort de l'empereur Charles VII (1743-1745).

On se battait de toutes parts sans qu'aucune déclaration légitimât les hostilités. Le roi de France déclara la guerre (en 1744) au roi d'Angleterre et à la reine de Hongrie, et tandis que les succès du prince de Conti, en Italie, balançaient les revers de nos armes en Allemagne, il alla se mettre en Flandre à la tête des troupes françaises. En deux mois plusieurs places fortes tombèrent en son pouvoir : Courtrai, Menin, Ypres, La Kenoque, Furnes, furent pris malgré les Autrichiens et les Anglais réunis. L'armée marchait sur Bruxelles, et la prise de cette place allait assurer la conquête des Pays-Bas, lorsqu'on apprit que le prince Charles, à la tête de 60,000 Hongrois et Autrichiens, venait de passer le Rhin à Spire, et menaçait, à la fois, l'Alsace et la Lorraine. Déjà Weissembourg avait été pris et repris. Louis XV voulut aussitôt se transporter sur le théâtre de cette guerre, plus active que celle des Pays-Bas : il se mit en route pour Metz, où il assigna un rendez-vous général à ses troupes.

En arrivant à Metz, le roi reçut la nouvelle d'un nouveau succès obtenu en Italie par le prince de Conti ; mais le jour même qu'on chantait un *Te Deum* pour la prise de Château-Dauphin, il ressentit des mouvements de fièvre : c'était le 8 août 1744. La maladie augmenta ; elle prit le caractère d'une fièvre putride ou maligne, et dès la nuit du 14, le roi fut à l'extrémité. Son tempérament était

robuste, et fortifié par l'exercice; mais les meilleures constitutions sont celles qui succombent le plus souvent à ces maladies, par cela même qu'elles ont la force d'en soutenir les premières atteintes, et d'accumuler, pendant plusieurs jours, les principes d'un mal auquel elles résistent dans les commencements. Cet événement porta la crainte et la désolation de ville en ville : les peuples accouraient de tous les environs de Metz; les chemins étaient remplis d'hommes de tous états et de tout âge, qui, par leurs différents rapports, augmentaient leur commune inquiétude. — La nouvelle du danger du roi se répandit au milieu de la nuit dans Paris : «On se lève, tout le monde court en tumulte sans savoir où l'on va. Les églises s'ouvrent en pleine nuit : on ne connaît plus le temps, ni du sommeil, ni de la veille, ni du repas. Paris était hors de lui-même; toutes les maisons des hommes en place étaient assiégées d'une foule continuelle; on s'assemblait dans tous les carrefours. Le peuple s'écriait : «S'il meurt, c'est pour avoir marché à notre «secours.» Tout le monde s'abordait, s'interrogeait dans les églises sans se connaître. Il y eut plusieurs églises où le prêtre, qui prononçait la prière pour la santé du roi, interrompit le chant par ses pleurs, et le peuple lui répondit par des sanglots et par des cris.— Le courrier qui apporta, le 19, à Paris, la nouvelle de la convalescence du roi, fut embrassé, et presque étouffé par le peuple ; on baisait son cheval; on le menait en triomphe. Toutes les rues retentissaient d'un cri de joie : «Le roi est guéri ! [1]»

Paris se trouvait dans un abandon qu'il n'avait jamais éprouvé. La reine, le dauphin, tous les princes de la famille royale étaient auprès du roi. Le seul duc d'Orléans, retiré dans l'abbaye de Sainte-Geneviève, était resté à Paris. Confondu dans la foule auprès de la châsse de la sainte, il invoquait assidûment la patronne de Paris. «Ce fut là que, sans concert, et par un cri de désespoir subit et unanime, Louis XV fut proclamé par le peuple *Louis le Bien-aimé.* Le peuple ne croyait pas que son roi expirant connût jamais ce surnom; il le décernait en quelque sorte à son ombre.»

Quand on rendit compte à Louis convalescent des transports inouïs de joie qui avaient succédé à ceux de la désolation, il en fut attendri jusqu'aux larmes, et en se soulevant, par un mouvement de sensibilité qui lui rendait des forces : «Ah ! s'écria-t-il, qu'il «est doux d'être aimé ainsi ! qu'ai-je fait pour le «mériter ?»

Dès que le roi eut repris ses sens, il s'occupa, au milieu de son danger, des périls où le prince Charles avait jeté la France par son passage du Rhin. Il avait fait écrire au maréchal de Noailles, à qui était confié le commandement de l'armée française : «Rap«pelez-vous que pendant qu'on portait Louis XIII «au tombeau, le prince de Condé gagnait une ba«taille.» — Le maréchal n'eut pas à combattre; le prince Charles, rappelé en Bohême par les succès du roi de Prusse, avait repassé le Rhin.

Dans le temps où le prince de Conti, vainqueur des Piémontais à Coni, pénétrait dans le Milanais, le roi, faible encore, mais convalescent, faisait le siége de Fribourg, et s'emparait de cette ville importante. La campagne de 1744 se termina ainsi par un double succès.

L'empereur Charles VII mourut au commencement de l'année 1745; il eut pour successeur François Ier, le grand-duc de Toscane, mari de la reine de Hongrie, qui fut élu malgré une victoire signalée que les Français remportèrent à Fontenoy.

Siége de Tournai. — Bataille de Fontenoy. — Commencement de l'action favorable aux français (1745).

Louis XV, qui venait de marier le dauphin (âgé de seize ans) avec la seconde infante d'Espagne, avait résolu d'aller lui-même achever en Flandre les conquêtes que l'invasion de l'Alsace avait interrompues l'année précédente : il partit au mois de mai 1745 avec son fils, qui lui avait demandé de partager ses périls et sa gloire.

Le maréchal de Saxe était en Flandre à la tête de l'armée française, forte de 106 bataillons et de 172 escadrons. Déjà Tournai était investi. C'était la plus forte place de ce côté. La ville, avec sa citadelle, était un des chefs-d'œuvre du maréchal de Vauban.

Dès que les états généraux de Hollande apprirent que Tournai était en danger, ils décidèrent qu'il fallait hasarder une bataille pour secourir la ville. Malgré leur circonspection, ils furent ainsi les premiers à prendre des résolutions hardies.

Le 5 mai (1745) les alliés s'avancèrent à Cambron, à sept lieues de Tournai. — La principale force de leur armée, forte en totalité de 71 bataillons et de 60 escadrons (plus de 55,000 hommes), consistait en 20 bataillons et 26 escadrons anglais, sous le jeune duc de Cumberland, qui avait gagné avec le roi son père la bataille de Dettingen ; 5 bataillons et 16 escadrons hanovriens étaient joints aux Anglais. Le prince de Valdeck, à peu près de l'âge du duc de Cumberland, impatient de se signaler, était à la tête de 40 escadrons hollandais et de 26 bataillons. Les Autrichiens n'avaient dans cette armée que 8 escadrons. On faisait la guerre pour eux dans la Flandre, qui a été si longtemps défendue par les armes et par l'argent de l'Angleterre et de

[1] Voltaire, *Siècle de Louis XV.*

la Hollande: mais à la tête de ce petit nombre d'Autrichiens était le vieux général Kœnigseck, qui avait commandé contre les Turcs en Hongrie, et contre les Français en Italie et en Allemagne. Ses conseils devaient aider l'ardeur du duc de Cumberland et du prince de Valdeck.

Louis XV laissa devant Tournai environ 18,000 hommes, échelonnés jusqu'au champ de bataille, et 6,000 pour garder les ponts sur l'Escaut et les communications. « L'armée étaitl sous les ordres d'un général en qui on avait la plus juste confiance. Le comte de Saxe avait déjà mérité sa grande réputation par de savantes retraites en Allemagne, et par sa campagne de 1744; il joignait une théorie profonde à la pratique. La vigilance, le secret, l'art de savoir différer à propos un projet, et celui de l'exécuter rapidement, le coup d'œil, les ressources, la prévoyance, étaient ses talents, de l'aveu de tous les officiers; mais alors ce général, consumé d'une maladie de langueur, était presque mourant. Il était parti de Paris, très-malade, pour l'armée. — Voltaire, dont nous citons les paroles dans cette relation de la bataille de Fontenoy, l'ayant même rencontré avant son départ, et n'ayant pu s'empêcher de lui demander comment il pourrait faire dans cet état de faiblesse, le maréchal lui répondit : «Il ne s'agit pas de vivre, mais de partir.»

Le roi étant arrivé le 6 mai à Douai, se rendit le lendemain à Pont-à-Chin, près de l'Escaut, à portée des tranchées de Tournai. De là il alla reconnaître le terrain qui devait servir de champ de bataille. Toute l'armée, en voyant le roi et le dauphin, fit entendre des acclamations de joie. Les alliés passèrent le 10 et la nuit du 11 à faire leurs dernières dispositions. Jamais le roi ne marqua plus de gaieté que la veille du combat. La conversation roula sur les batailles où les rois s'étaient trouvés en personnes. Le roi dit que depuis la bataille de Poitiers aucun roi de France n'avait combattu avec son fils, et qu'aucun, depuis saint Louis, n'avait gagné de victoire signalée contre les Anglais; qu'il espérait être le premier.

Il fut éveillé le premier le jour de l'action : il éveilla lui-même, à quatre heures, le comte d'Argenson, ministre de la guerre, qui, dans l'instant, envoya demander au maréchal de Saxe ses derniers ordres. On trouva le maréchal dans une voiture d'osier qui lui servait de lit, et dans laquelle il se faisait traîner quand ses forces épuisées ne lui permettaient plus d'être à cheval.

Le roi et son fils avaient déjà passé un pont sur l'Escaut, à Calonne. Ils allèrent prendre leur poste par-delà la Justice de Notre-Dame-aux-Bois, à mille toises de ce pont, et précisément à l'entrée du champ de bataille. La suite du roi et du dauphin, qui composait une troupe nombreuse, était suivie d'une foule de personnes de toute espèce, qu'attirait cette journée, et dont quelques-unes même étaient montées sur des arbres pour voir le spectacle d'une bataille.

En jetant les yeux sur les cartes, on voit d'un coup d'œil la disposition des deux armées. On remarque Antoing assez près de l'Escaut, à la droite de l'armée française, à neuf cents toises de ce pont de Calonne, par où le roi et le dauphin s'étaient avancés; le village de Fontenoy, par-delà Antoing, presque sur la même ligne; un espace étroit de quatre cent cinquante toises de large entre Fontenoy et un petit bois que l'on appelle le bois de Barri. Ce bois, ces villages, étaient garnis de canons, comme un camp retranché. Le maréchal de Saxe avait établi des redoutes entre Antoing et Fontenoy; d'autres redoutes, aux extrémités du bois de Barri, fortifiaient cette enceinte. Le champ de bataille n'avait pas plus de cinq cents toises de longueur, depuis l'endroit où était le roi, auprès de Fontenoy, jusqu'à ce bois de Barri, et n'avait guère plus de neuf cents toises de large; de sorte que l'on allait combattre en champ clos, comme à Dettingen.

Le général de l'armée française avait pourvu à la victoire et à la défaite. Le pont de Calonne, muni de canons, fortifié de retranchements, et défendu par quelques bataillons, devait servir de retraite au roi et au dauphin en cas de malheur. Le reste de l'armée aurait défilé alors par d'autres ponts sur le bas Escaut, par-delà Tournai. — On prit toutes les mesures qui se prêtaient un secours mutuel sans qu'elles pussent se traverser. L'armée de France semblait inabordable, car le feu croisé qui partait des redoutes du bois de Barri et du village de Fontenoy défendait toute approche. Outre ces précautions, on avait encore placé six canons de seize livres de balle au deçà de l'Escaut pour foudroyer les troupes qui attaqueraient le village d'Antoing.

On commença à se canonner de part et d'autre à six heures du matin. Le maréchal de Noailles était alors auprès de Fontenoy, et rendait compte au maréchal de Saxe d'un ouvrage qu'il avait fait à l'entrée de la nuit pour joindre le village de Fontenoy à la première des trois redoutes entre Fontenoy et Antoing. Il lui servait de premier aide de camp, sacrifiant la jalousie du commandement au bien de l'État, et s'oubliant soi-même pour un général étranger et moins ancien. Le maréchal de Saxe sentait tout le prix de cette magnanimité, et jamais on ne vit une union si grande entre deux hommes que la faiblesse ordinaire du cœur humain pouvait éloigner l'un de l'autre.—Le maréchal de Noailles embrassait le duc de Grammont, son neveu, et ils se séparaient, l'un pour retourner auprès du roi, l'autre pour aller à

son poste, lorsqu'un boulet de canon vint frapper le duc de Grammont à mort: il fut la première victime de cette journée.

Les Anglais attaquèrent trois fois Fontenoy, et les Hollandais se présentèrent à deux reprises devant Antoing. A leur seconde attaque, on vit un escadron hollandais emporté presque tout entier par le canon d'Antoing; il n'en resta que quinze hommes, et les Hollandais ne se présentèrent plus dès ce moment.

Alors le duc de Cumberland prit une résolution qui pouvait lui assurer le succès de cette journée. Il ordonna à un major général, nommé Ingolsby, d'entrer dans le bois de Barri, de pénétrer jusqu'à la redoute de ce bois vis-à-vis Fontenoy, et de l'emporter. Ingolsby marcha avec les meilleures troupes pour exécuter cet ordre : il trouva dans le bois de Barri un bataillon du régiment d'un partisan: c'était ce qu'on appelait *les Grassins*, du nom de celui qui les avait formés. Ces soldats étaient en avant dans le bois par-delà la redoute, couchés par terre. Ingolsby crut que c'était un corps considérable : il retourna auprès du duc de Cumberland, et demanda du canon. Le temps se perdait; le prince était au désespoir d'une désobéissance qui dérangeait toutes ses mesures, et qu'il fit ensuite punir à Londres par une *cour martiale*.

Il se détermina sur-le-champ à passer entre cette redoute et Fontenoy. Le terrain était escarpé : il fallait franchir un ravin profond; il fallait essuyer tout le feu de Fontenoy et de la redoute : l'entreprise était audacieuse; mais il était réduit alors, ou à ne point combattre, ou à tenter ce passage.

Marche audacieuse des Anglais formée en colonne.— Attaques successives et partielles tentées par les Français et repoussées (1745).

Les Anglais et les Hanovriens s'avancèrent avec lui sans presque déranger leurs rangs, traînant leurs canons à bras par les sentiers : il les forma sur trois lignes assez pressées, et de quatre de hauteur chacune, avançant entre les batteries de canons qui les foudroyaient dans un terrain d'environ quatre cents toises de large. Des rangs entiers tombaient morts à droite et à gauche : ils étaient remplacés aussitôt; et les canons qu'ils amenaient à bras vis-à-vis Fontenoy, et devant les redoutes, répondaient à l'artillerie française. En cet état ils marchaient fièrement, précédés de six pièces d'artillerie, et en ayant encore six autres au milieu de leurs lignes.

Vis-à-vis d'eux se trouvaient quatre bataillons des gardes françaises, ayant deux bataillons de gardes suisses à leur gauche, le régiment de Courten à leur droite, ensuite celui d'Aubeterre, et plus loin le régiment du roi, qui bordait Fontenoy le long d'un chemin creux.

Le terrain s'élevait à l'endroit où étaient les gardes françaises jusqu'à celui où les Anglais se formaient.

Les officiers des gardes françaises se dirent alors les uns aux autres: «Il faut aller prendre le canon «des Anglais.» Ils y montèrent rapidement avec leurs grenadiers; mais ils furent bien étonnés de trouver une armée devant eux. L'artillerie et la mousqueterie en couchèrent par terre près de soixante, et le reste fut obligé de revenir dans ses rangs.

Cependant les Anglais avançaient, et cette ligne d'infanterie, composée des gardes françaises et suisses, et de Courten, ayant encore sur leur droite Aubeterre et un bataillon du régiment du roi, s'approchait de l'ennemi. On était à cinquante pas de distance. Un régiment des gardes anglaises, celui de Campbell, et le royal écossais, étaient les premiers : M. de Campbell était leur lieutenant général; le comte d'Albemarle, leur général major, et M. de Churchill, petit-fils naturel du grand duc de Marlborough, leur brigadier.— Les officiers anglais saluèrent les Français en ôtant leurs chapeaux. — Le comte de Chabannes, le duc de Biron, qui s'étaient avancés, et tous les officiers des gardes françaises leur rendirent le salut. Milord Charles Hay, capitaine aux gardes anglaises, cria : «Messieurs des «gardes françaises, tirez.» Le comte d'Auteroche, alors lieutenant des grenadiers, et depuis capitaine, leur dit à haute voix : «Messieurs, nous ne tirons «jamais les premiers; tirez vous-mêmes.»

Les Anglais firent un feu roulant, c'est-à-dire qu'ils tiraient par divisions; de sorte que le front d'un bataillon sur quatre hommes de hauteur ayant tiré, un autre bataillon faisait sa décharge, et ensuite un troisième, tandis que les premiers rechargeaient. La ligne d'infanterie française ne tira point ainsi : elle était seule sur quatre de hauteur, les rangs assez éloignés, et n'étant soutenue par aucune autre troupe d'infanterie. Dix-neuf officiers des gardes tombèrent blessés à cette seule charge. Messieurs de Clisson, de Langei, de Peire y perdirent la vie; 95 soldats demeurèrent sur la place; 285 y reçurent des blessures; 11 officiers suisses tombèrent blessés, ainsi que 209 de leurs soldats, parmi lesquels 64 furent tués. Le colonel de Courten, son lieutenant colonel, 4 officiers, 75 soldats tombèrent morts; 14 officiers et 200 soldats furent blessés dangereusement. Le premier rang ainsi emporté, les trois autres regardèrent derrière eux, et ne voyant qu'une cavalerie à plus de trois cents toises, ils se dispersèrent. Le duc de Grammont, leur colonel et premier lieutenant général, qui aurait pu les faire soutenir, était tué; M. de Lutteaux, second lieutenant général, n'arriva que dans leur déroute.

Les Anglais avançaient à pas lents comme faisant

l'exercice. On voyait les majors appuyer leurs cannes sur les fusils des soldats pour les faire tirer bas et droits. Ils débordèrent Fontenoy et la redoute. Ce corps, qui auparavant était en trois divisions, se pressant par la nature du terrain, devint une colonne longue et épaisse, presque inébranlable par sa marche, et plus encore par son courage; elle s'avança vers le régiment d'Aubeterre.

M. de Lutteaux, premier lieutenant général de l'armée, à la nouvelle de ce danger accourut de Fontenoy, où il venait d'être blessé dangereusement. Son aide de camp le suppliait de commencer par faire mettre le premier appareil à sa blessure: «Le «service du roi, lui répondit M. de Lutteaux, m'est «plus cher que la vie.» Il s'avançait avec le duc de Biron à la tête du régiment d'Aubeterre, que conduisait son colonel de ce nom. Lutteaux reçut, en arrivant, deux coups mortels; le duc de Biron eut son cheval tué sous lui; le régiment d'Aubeterre perdit beaucoup de soldats et d'officiers.

Le duc de Biron voulut arrêter, avec le régiment du roi qu'il commandait, la marche de la colonne par son flanc gauche. Un bataillon des gardes anglaises se détacha, avança quelques pas à lui, fit une décharge très-meurtrière, et revint au petit pas se replacer à la tête de la colonne, qui avançait toujours lentement sans jamais se déranger, repoussant tous les régiments qui venaient l'un après l'autre se présenter devant elle.

Progrès de la colonne anglaise. — On croit la bataille perdue pour les Français (1745).

Ce corps gagnait du terrain, toujours serré, toujours ferme. Le maréchal de Saxe, qui voyait de sangfroid combien l'affaire était périlleuse, fit dire au roi, par le marquis de Meuse, qu'il le conjurait de repasser le pont avec le dauphin, qu'il ferait ce qu'il pourrait pour remédier au désordre: «Oh! je «suis bien sûr qu'il fera ce qu'il faudra, répondit le «roi, mais je resterai où je suis.»

Il y avait de l'étonnement et de la confusion dans l'armée depuis le moment de la déroute des gardes françaises et suisses. Le maréchal de Saxe ordonna à la cavalerie de fondre sur la colonne anglaise. Le comte d'Estrées y courut. Mais les efforts de cette cavalerie furent de peu d'effet contre une masse d'infanterie si réunie, si disciplinée, et si intrépide, dont le feu, toujours roulant et toujours soutenu, écartait nécessairement de petits corps séparés.

Le maréchal de Saxe était au milieu de ce feu; sa maladie ne lui laissait pas la force de porter une cuirasse; il portait une espèce de bouclier de plusieurs doubles de taffetas piqué, qui reposait sur l'arçon de sa selle. Il jeta son bouclier, et courut faire avancer la seconde ligne de cavalerie contre la colonne.

Tout l'état major était en mouvement. M. de Vaudreuil, major général de l'armée, allait de la droite à la gauche. MM. de Puységur, de Saint-Sauveur, de Saint-Georges, de Mézière, aides maréchaux des logis, étaient tous blessés. Le comte de Longaunai, aide major général, venait d'être tué. Ce fut dans ces attaques que le chevalier d'Aché, lieutenant général, eut le pied fracassé. Il vint ensuite rendre compte au roi, et lui parla longtemps sans donner le moindre signe des douleurs qu'il ressentait, jusqu'à ce qu'enfin il tomba évanoui.

Plus la colonne anglaise avançait, plus elle devenait profonde et en état de réparer les pertes continuelles que lui causaient tant d'attaques réitérées. Elle marchait toujours serrée au travers des morts et des blessés des deux partis, et paraissait former un seul corps d'environ 14,000 hommes.

Un très-grand nombre de cavaliers furent poussés en désordre jusqu'à l'endroit où était le roi avec son fils. Ces deux princes furent séparés par la foule des fuyards, qui se précipitaient entre eux. Pendant ce désordre, les brigades des gardes du corps, qui étaient en réserve, s'avancèrent d'elles-mêmes aux ennemis. Les chevaliers de Suzé et de Saumeri y furent blessés à mort. Quatre escadrons de la gendarmerie arrivaient presque en ce moment de Douai, et malgré la fatigue d'une marche de sept lieues, ils coururent aux ennemis. Tous ces corps furent reçus comme les autres, avec cette même intrépidité et ce même feu roulant. Le jeune comte de Chevrier, guidon, fut tué. C'était le jour même qu'il avait été reçu à sa troupe. Le chevalier de Monaco, fils du duc de Valentinois, y eut la jambe percée. M. du Guesclin reçut une blessure dangereuse. Les carabiniers donnèrent; ils eurent 6 officiers renversés morts et 21 de blessés.

Le maréchal de Saxe, dans le dernier épuisement, était toujours à cheval, se promenant au pas au milieu du feu. Il passa sous le front de la colonne anglaise pour voir tout de ses yeux, auprès du bois de Barri, vers la gauche. On y faisait les mêmes manœuvres qu'à la droite. On tâchait en vain d'ébranler cette colonne. Les régiments se présentaient les uns après les autres, et la masse anglaise faisant face de tous côtés, plaçant à propos son canon, et tirant toujours par division, nourrissait ce feu continu quand elle était attaquée; et après l'attaque, elle restait immobile et ne tirait plus.

Quelques régiments d'infanterie vinrent encore affronter cette colonne par les ordres seuls de leurs commandants. Le maréchal de Saxe en vit un dont les rangs entiers tombaient, et qui ne se dérangeait pas. On lui dit que c'était le régiment des Vaisseaux

que commandait M. de Guerchi. « Comment se peut-« il faire, s'écria-t-il, que de telles troupes ne soient « pas victorieuses? »

Hainaut ne souffrait pas moins; il avait pour colonel le fils du prince de Craon, gouverneur de Toscane. Le père servait le grand-duc, les enfants servaient le roi de France. Ce jeune homme, d'une très-grande espérance, fut tué à la tête de sa troupe, son lieutenant-colonel fut blessé à mort auprès de lui.

Le régiment de Normandie avança; il eut autant d'officiers et de soldats hors de combat que celui de Hainaut : il était mené par son lieutenant-colonel, M. de Solenci, dont le roi loua la bravoure sur le champ de bataille, et qu'il récompensa ensuite en le faisant brigadier.

Des bataillons irlandais coururent au flanc de cette colonne : le colonel Dillon tomba mort. Ainsi aucun corps, aucune attaque n'avaient pu entamer la colonne, parce que rien ne s'était fait de concert et à la fois.

Le maréchal de Saxe repassa par le front de la colonne, qui s'était déjà avancée plus de trois cents pas au delà de la redoute d'Eu et de Fontenoy. Il voulait voir si Fontenoy tenait encore : on n'y avait plus de boulets; on ne répondait à ceux des ennemis qu'avec de la poudre.

M. Dubrocard, lieutenant général d'artillerie, et plusieurs officiers d'artillerie, étaient tués. Le maréchal pria alors le duc d'Harcourt, qu'il rencontra, d'aller conjurer le roi de s'éloigner, et il envoya ordre au comte de La Mark, qui gardait Antoing, d'en sortir avec le régiment de Piémont; la bataille parut perdue sans ressource. On amenoit de tous côtés les canons de campagne; on était près de faire partir l'artillerie du village de Fontenoy, quoique les boulets fussent arrivés. L'intention du maréchal de Saxe était de faire, si l'on pouvait, un dernier effort mieux dirigé et plus plein contre la colonne anglaise.

Cette masse d'infanterie avait été endommagée, quoique sa profondeur parût toujours égale; elle-même était étonnée de se trouver au milieu des Français sans avoir de cavalerie. La colonne était immobile, et semblait ne recevoir plus d'ordre; mais elle gardait une contenance fière, et paraissait être maîtresse du champ de bataille. — Si les Hollandais avaient passé entre les redoutes qui étaient vers Fontenoy et Antoing, s'ils étaient venus donner la main aux Anglais, il n'y avait plus de ressource, plus de retraite même, ni pour l'armée française, ni probablement pour le roi et son fils.

Le succès d'une dernière attaque était incertain. Le maréchal de Saxe, qui voyait la victoire ou l'entière défaite dépendre de cette dernière attaque, songeait à préparer une retraite sûre. Il envoya au comte de La Mark un second ordre d'évacuer Antoing, et de venir vers le pont de Calonne, pour favoriser cette retraite en cas d'un dernier malheur. Il fit signifier un troisième ordre au comte (depuis duc) de Lorges, en le rendant responsable de l'exécution; le comte de Lorges obéit à regret. — On désespérait alors du succès de la journée.

Conseil donné par le duc de Richelieu.

Un conseil assez tumultueux se tenait auprès du roi : on le pressait de la part du général, et au nom de la France, de ne pas s'exposer davantage.

Le duc de Richelieu, lieutenant général, et qui servait en qualité d'aide de camp du roi, arriva en ce moment. Il venait de reconnaître la colonne près de Fontenoy. Ayant ainsi couru de tous côtés sans être blessé, il se présenta hors d'haleine, l'épée à la main, et couvert de poussière : « Quelle nouvelle « apportez-vous? lui dit le maréchal de Noailles; « quel est votre avis? — Ma nouvelle, lui dit le duc « de Richelieu, est que la bataille est gagnée si on « le veut; et mon avis est qu'on fasse avancer dans « l'instant quatre canons contre le front de la co-« lonne : pendant que cette artillerie l'ébranlera, la « maison du roi et les autres troupes l'entoureront; « il faut tomber sur elle comme des fourrageurs. » Le roi se rendit le premier à cette idée [1].

Vingt personnes se détachèrent. Le duc de Pequigny, appelé depuis le duc de Chaulnes, fit pointer les quatre pièces; on les plaça vis-à-vis la colonne anglaise. Le duc de Richelieu courut à bride abattue, *au nom du roi*, faire marcher sa maison; il en transmit l'ordre à M. de Montesson, qui la commandait. Le prince de Soubise rassembla ses gendarmes, le duc de Chaulnes, ses chevau-légers, tout se forma et marcha; quatre escadrons de la gendarmerie avancèrent à la droite de la maison du roi, les grenadiers à cheval en tête, sous M. de Grille, leur capitaine, et ayant à leur suite les mousquetaires, commandés par M. de Jumilhac.

Destruction de la colonne anglaise. — Victoire remportée par les Français (1745).

Dans ce même moment le comte d'Eu et le duc de Biron, à la droite, voyaient avec douleur les troupes d'Antoing quitter leur poste, selon l'ordre positif du maréchal de Saxe. « Je prends sur moi la « désobéissance, leur dit le duc de Biron; je suis sûr

[1] Voltaire avait eu ce détail du marquis d'Argenson, ministre de la guerre; mais d'autres historiens disent que ce fut le colonel Lally, depuis général, dont la fin devait être si tragique, qui donna au roi cet utile conseil.

« que le roi l'approuvera dans un instant où tout va « changer de face ; je réponds que M. le maréchal de « Saxe le trouvera bon. » Le maréchal, qui arrivait dans cet endroit, informé de la résolution du roi, et de la bonne volonté des troupes, n'eut pas de peine à se rendre : il changea de sentiment lorsqu'il en fallait changer, et fit rentrer le régiment de Piémont dans Antoing ; puis il se porta rapidement, malgré sa faiblesse, de la droite à la gauche, vers la brigade des Irlandais, recommandant à toutes les troupes qu'il rencontrait en chemin de ne plus faire de fausses charges, et d'agir de concert.

Le duc de Biron, le comte d'Estrées, le marquis de Croissi, le comte de Lowendhal, lieutenants généraux, dirigèrent cette attaque nouvelle. Cinq escadrons de Penthièvre suivaient M. de Croissi et ses enfants. Les régiments de Chabrillant, de Brancas, de Brienne, d'Aubeterre, de Courten, accouraient, guidés par leurs colonels; le régiment de Normandie, les carabiniers, entrèrent dans les premiers rangs de la colonne, et vengèrent leurs camarades tués dans leur première charge. Les Irlandais les secondèrent. La colonne fut attaquée à la fois de front et par les deux flancs.

En sept ou huit minutes, tout ce corps formidable fut ouvert de tous côtés ; le général Posomby, le frère du comte d'Albemarle, cinq colonels, cinq capitaines aux gardes, un nombre prodigieux d'officiers furent renversés morts. Les Anglais se rallièrent, mais ils cédèrent ; ils quittèrent le champ de bataille sans tumulte, sans confusion, et furent vaincus avec honneur.

Le roi de France allait de régiment en régiment ; les cris de *victoire* et de *vive le roi*, les chapeaux en l'air, les étendards et les chapeaux percés de balles, les félicitations réciproques des officiers qui s'embrassaient, formaient un spectacle dont tout le monde jouissait avec une joie tumultueuse. Le roi était tranquille, témoignant sa reconnaissance à tous les officiers généraux et à tous les commandants des corps. Il ordonna qu'on eût soin des blessés, et qu'on traitât les ennemis comme ses propres sujets.

Le maréchal de Saxe, au milieu de ce triomphe, se fit porter vers le roi ; il retrouva un reste de force pour embrasser ses genoux, et pour lui dire ces propres paroles : « Sire, j'ai assez vécu ; je ne « souhaitais de vivre aujourd'hui que pour voir Vo- « tre Majesté victorieuse. Vous voyez, ajouta-t-il en- « suite, à quoi tiennent les batailles. » Le roi le releva et l'embrassa tendrement. Il dit au duc de Richelieu : « Je n'oublierai jamais le service impor- « tant que vous m'avez rendu ; » il parla de même au duc de Biron. — Le maréchal de Saxe dit au roi : « Sire, il faut que j'avoue que je me reproche une « faute. J'aurais dû mettre une redoute de plus en- « tre les bois de Barri et de Fontenoy ; mais je n'ai « pas cru qu'il y eût des généraux assez hardis pour « hasarder de passer en cet endroit. »

Les alliés avaient perdu 9,000 hommes, parmi lesquels il y avait environ 2,000 prisonniers. Ils n'en firent presque aucun sur les Français.

Par le compte exactement rendu au major général de l'infanterie française, il ne se trouva que 1681 soldats ou sergents d'infanterie tués sur la place, et 3,282 blessés. Parmi les officiers, 53 seulement étaient morts sur le champ de bataille ; 323 étaient en danger de mort par leurs blessures. La cavalerie perdit environ 1800 hommes.

« Il y avait des hôpitaux préparés dans toutes les villes voisines, et surtout à Lille ; les églises mêmes étaient employées à cet usage, digne d'elles ; non-seulement aucun secours, mais encore aucune commodité ne manqua, ni aux Français, ni à leurs prisonniers blessés. Le zèle même des citoyens alla trop loin : on ne cessait d'apporter de tous côtés aux malades des aliments délicats ; et les médecins des hôpitaux furent obligés de mettre un frein à cet excès dangereux de bonne volonté. Enfin les hôpitaux étaient si bien servis, que presque tous les officiers aimaient mieux y être traités que chez des particuliers ; et c'est ce qu'on n'avait point encore vu. »

La bataille de Fontenoy décida du sort de la campagne, prépara la conquête des Pays-Bas, et servit de contre-poids à tous les événements malheureux. Ce qui rend encore cette bataille à jamais mémorable, c'est qu'elle fut gagnée lorsque le général affaibli et expirant ne pouvait plus agir. Le maréchal de Saxe avait fait la dispositiou, et les officiers français remportèrent la victoire.

La conquête de la Flandre suivit la victoire de Fontenoy. Gand, Bruges, Oudenarde, Dendermonde, Ostende, Niewport, Ath, tombèrent successivement au pouvoir des Français, et à la fin de l'automne la capitale même du Brabant, Bruxelles, où l'on trouva des vivres pour quatre mois, fut occupée par nos soldats.

Dans le même temps, malgré les efforts réunis des Piémontais et des Autrichiens, l'armée franco-espagnole, aux ordres de l'infant don Philippe et du maréchal de Maillebois, faisait la conquête de l'Italie autrichienne ; don Philippe recevait à Milan le serment de fidélité du sénat et du peuple lombard, et le roi de Sardaigne voyait Turin, sa capitale, menacée d'un siége.

Mais dans le même temps aussi, le grand-duc de Toscane était élu empereur à Francfort, et le roi de Prusse, après avoir, comme il le disait, *acquitté, par une victoire à Friedberg, la lettre de change tirée sur lui à Fontenoy,* faisait à Dresde, le 25

décembre, la paix avec l'empereur, et, moyennant la cession du comté de Glatz, ajoutée à celle de la Silésie, et à un million d'écus, s'obligeait désormais à la neutralité.

La campagne de l'année 1745 n'avait donc pas, en définitive, les résultats qu'aurait dû faire espérer la victoire de Fontenoy.

CHAPITRE XXXVI.

LOUIS XV. — CONQUÊTES DANS LES PAYS-BAS. — PAIX D'AIX-LA-CHAPELLE.

Funeste issue de l'expédition du prince Charles-Édouard en Angleterre. — Défaite de l'armée franco-espagnole à Plaisance. — Invasion de la Provence. — Insurrection des Génois contre les Autrichiens. — Évacuation de la Provence. — Siége et délivrance de Gênes. — Bataille de Raucoux. — Mort de Philippe V, roi d'Espagne. — Second mariage du dauphin. — Succès des Français dans l'Inde. — Dupleix et La Bourdonnais. — Prise de Madras. — Emprisonnement, procès et mort de La Bourdonnais. — Belle défense de Pondichéri par Dupleix. — Bataille de Laufeld. — Siége et prise de Berg-op-Zoom. — Investissement de Maëstricht. — Paix d'Aix-la-Chapelle.

(De l'an 1745 à l'an 1748.)

Funeste issue de l'expédition du prince Charles-Édouard en Angleterre (1746).

La France n'avait plus d'autres alliés que le roi d'Espagne et la république de Gênes, et la guerre continuait avec opiniâtreté.

L'Angleterre avait commencé à attaquer les colonies françaises. Elle s'était emparée, en 1745, de Louisbourg et du cap Breton, à l'embouchure du fleuve Saint-Laurent. Mais au moment où elle interrompait ainsi les communications de la France avec le Canada, elle se vit attaquée au sein même de ses provinces. Le prince Charles-Édouard, fils du prétendant Jacques III, était débarqué en Écosse (décembre 1745), et s'était emparé de Perth et d'Édimbourg, où il avait été proclamé, pour son père, régent des trois royaumes. Victorieux à Dunbar, il marchait sur Londres, lorsque le duc de Cumberland, accouru en hâte du continent, l'arrêta à Derby, le força à retourner en Écosse, et lui livra, à Culloden, une bataille décisive, qui fut la ruine des partisans de la maison de Stuart. Après ce désastre le prince vaincu erra durant cinq mois, poursuivi et traqué comme une bête fauve, avant de pouvoir rejoindre un navire français qui le reconduisit en Bretagne.

Défaite de l'armée franco-espagnole à Plaisance. — Invasion de la Provence. — Insurrection des Génois contre les Autrichiens (1746).

La neutralité du roi de Prusse avait permis à l'empereur de diriger sur l'Italie la majeure partie de ses forces. Les Piémontais, réunis aux Autrichiens, reprirent avec succès les hostilités dans la Lombardie. Don Philippe évacua Milan; mais au lieu, comme le proposait le maréchal de Maillebois, de se retirer immédiatement sur Gênes, dont la défense eût été facile, il livra, le 16 juin, sous les murs de Plaisance, une grande bataille où l'armée franco-espagnole fut vaincue, et où les Français seuls perdirent 10,000 hommes tués et prisonniers. Cette armée, réduite à 16,000 hommes (7,000 Français et 9,000 Espagnols), se retira sur Gênes, et, trop faible pour défendre cette ville, se divisa. Les Espagnols gagnèrent la Savoie, et les Français rentrèrent en Provence. Gênes, abandonnée, se vit forcée, le 6 septembre, de recevoir les Autrichiens dans ses murs.

Les alliés, au nombre de 40,000 hommes, passèrent le Var et envahirent la Provence. Des escadres anglaises croisaient devant Toulon et devant Marseille. Le maréchal de Maillebois n'avait pas 10,000 hommes à leur opposer; il se retira derrière la rivière d'Argens. Les alliés entreprirent le siége d'Antibes; mais pour ce siége il leur fallait de la grosse artillerie, ils la firent venir de Gênes.

Une révolution subite changea la face des affaires.

Les Autrichiens, maîtres de Gênes, avaient imposé à cette ville une taxe de 24 millions de livres: c'était la ruiner. Cette république ne s'était pas attendue, quand la guerre commença pour la succession d'Autriche, qu'elle en serait elle-même la victime, et que la guerre, en peu d'années, viendrait du Danube sur le Var. «Les Autrichiens usaient avec rigueur des droits de la victoire; les Génois, ayant épuisé leurs ressources, et donné tout l'argent de leur banque de Saint-Georges pour payer 16 millions, demandèrent grâce pour les 8 autres; mais on leur signifia, de la part de l'impératrice-reine, que non-seulement il les fallait donner, mais qu'il fallait payer encore environ autant pour l'entretien de neuf régiments répandus dans les faubourgs de Saint-Pierre-des-Arènes, de Bisagno, et dans les villages circonvoisins. A la publication de ces ordres, le désespoir saisit tous les habitants. Leur commerce était ruiné, leur crédit perdu, leur banque épuisée, les magnifiques maisons de campagne qui embellissaient les dehors de Gênes pillées, les habitants traités en esclaves par le soldat: il n'y avait plus à perdre que la vie; et il n'y avait point de Génois qui ne parût enfin résolu à la sacrifier plutôt que de souffrir plus longtemps un traitement si honteux et si rude...

« Quelques sénateurs fomentaient sourdement, et avec habileté, les résolutions désespérées que les habitants semblaient disposés à prendre; ils avaient

besoin de la plus grande circonspection, car il était vraisemblable qu'un soulèvement téméraire et mal soutenu ne produirait que la destruction du sénat et de la ville. Les émissaires des sénateurs se contentaient de dire aux plus accrédités du peuple : « Jusqu'à quand attendrez-vous que les Autrichiens « viennent vous égorger entre les bras de vos « femmes et de vos enfants, pour vous arracher le « peu de nourriture qui vous reste? Leurs troupes « sont dispersées hors de l'enceinte de vos murs; il « n'y a dans la ville que ceux qui veillent à la garde « de vos portes; vous êtes ici plus de 30,000 ca« pables d'un coup de main : ne vaut-il pas mieux « mourir que d'être les spectateurs des ruines de vo« tre patrie?» Mille discours pareils animaient le peuple; mais il n'osait encore remuer, et personne n'osait arborer l'étendard de la liberté.

« Les Autrichiens tiraient de l'arsenal de Gênes des canons et des mortiers pour le siége d'Antibes, et ils faisaient servir les habitants à ce travail. Le peuple murmurait, mais il obéissait.— Le 5 décembre 1746, un capitaine autrichien ayant rudement frappé un habitant qui ne s'empressait pas assez, ce moment fut un signal auquel le peuple s'assembla, s'émut, et s'arma de tout ce qu'il put trouver: pierres, bâtons, épées, fusils, instruments de toute espèce. Ce peuple, qui n'avait pas eu seulement la pensée de défendre sa ville quand les ennemis en étaient encore éloignés, la défendit quand ils en étaient les maîtres. Le marquis de Botta (général autrichien), qui était à Saint-Pierre-des-Arènes, crut que cette émeute du peuple se ralentirait d'elle-même, et que la crainte reprendrait bientôt la place de cette fureur passagère. Le lendemain il se contenta de renforcer les gardes des portes, et d'envoyer quelques détachements dans les rues. — Le peuple, attroupé en plus grand nombre que la veille, courait au palais du doge demander les armes qui sont dans ce palais : le doge ne répondit rien. Les domestiques indiquèrent un autre magasin : on y court, on l'enfonce, on s'arme; une centaine d'officiers se distribuent dans la place ; on se barricade dans les rues, et l'ordre qu'on tâche de mettre autant qu'on le peut dans ce bouleversement subit et furieux n'en ralentit point l'ardeur.

« Il semble que, dans cette journée et dans les suivantes, la consternation qui avait si longtemps atterré l'esprit des Génois eût passé dans les Allemands: ils ne tentèrent pas de combattre le peuple avec des troupes régulières; ils laissèrent les soulevés se rendre maître de la porte Saint-Thomas et de Saint-Michel. Le sénat, qui ne savait encore si le peuple soutiendrait ce qu'il avait si bien commencé, envoya une députation au général autrichien dans Saint-Pierre-des-Arènes. Le marquis de Botta négocia lorsqu'il fallait combattre : il dit aux sénateurs qu'ils armassent les troupes génoises laissées désarmées dans la ville, et qu'ils les joignissent aux Autrichiens pour tomber sur les rebelles au signal qu'il ferait; mais on ne devait pas s'attendre que le sénat de Gênes se joignît aux oppresseurs de la patrie pour accabler ses défenseurs, et pour achever sa perte.

« Les Allemands, comptant sur les intelligences qu'ils avaient dans la ville, s'avancèrent, le 9 décembre, à la porte de Bisagno par le faubourg qui porte ce nom; mais ils y furent reçus par des salves de canon et de mousqueterie. Le peuple de Gênes composait alors une armée : on battait la caisse dans la ville au nom du peuple, et on ordonnait, sous peine de la vie, à tous les citoyens, de sortir en armes hors de leurs maisons, et de se ranger sous les drapeaux de leurs quartiers. Les Allemands furent attaqués à la fois dans le faubourg de Bisagno et dans celui de Saint-Pierre-des-Arènes; le tocsin sonnait en même temps dans tous les villages des vallées; les paysans s'assemblèrent au nombre de 20,000. Un prince Doria, à la tête du peuple, attaqua le marquis de Botta dans Saint-Pierre-des-Arènes : le général et ses neufs régiments se retirèrent en désordre; ils laissèrent 4,000 prisonniers et près de 1,000 morts, tous leurs magasins, tous leurs équipages, et allèrent au poste de la Bochetta, poursuivis sans cesse par de simples paysans, et forcés enfin d'abandonner ce poste, et de fuir jusqu'à Gavi.

« C'est ainsi, dit Voltaire, que les Autrichiens perdirent Gênes pour avoir trop méprisé et accablé le peuple, et pour avoir eu la simplicité de croire que le sénat se joindrait à eux contre les habitants qui secouraient le sénat même. L'Europe vit avec surprise qu'un peuple faible, nourri loin des armes, et que ni son enceinte de rochers, ni les rois de France, d'Espagne et de Naples, n'avaient pu sauver du joug des Autrichiens, l'eût brisé sans aucun secours, et eût chassé ses vainqueurs.»

Évacuation de la Provence. — Siége et délivrance de Gênes (1747).

Cette insurrection des Génois sauva la Provence : le maréchal de Maillebois, dont l'armée avait reçu des renforts, en profita pour repousser au delà du Var les alliés, qui, alors, entreprirent le siége de Gênes.

Le sénat génois, quoique dirigeant secrètement l'insurrection, y avait paru étranger. Le peuple victorieux avait confié le gouvernement à trente-six citoyens, auxquels il adjoignit quatre sénateurs, et ces quatre nobles rendaient secrètement compte au

sénat, qui paraissait ne se mêler plus du gouvernement, mais qui gouvernait en effet. « Le sénat faisait désavouer à Vienne la révolution qu'il fomentait à Gênes, et dont il redoutait la plus terrible vengeance : son ministre dans cette cour déclara que la noblesse génoise n'avait aucune part à ce changement, qu'on appelait *révolte*. Le conseil de Vienne, agissant encore en maître, et croyant être bientôt en état de reprendre Gênes, lui signifia que le sénat eût à faire payer incessamment les 8 millions restants de la somme à laquelle on l'avait condamné, à en donner 30 pour les dommages causés à ses troupes, à rendre tous les prisonniers, à faire justice des séditieux. Ces lois, qu'un maître irrité aurait pu donner à ses sujets rebelles et impuissants, ne firent qu'affermir les Génois dans la résolution de se défendre, et dans l'espérance de repousser de leur territoire ceux qu'ils avaient chassés de leur ville. »

Cette ville, cependant, était assiégée par les Autrichiens, réunis aux Piémontais. Ses environs étaient livrés au pillage et à la dévastation. La ville avait des vivres, mais plus d'argent pour solder les milices qui la défendaient. La république n'avait aucunes troupes régulières aguerries, ni aucun officier expérimenté. Nul secours n'y pouvait arriver que par mer, et encore en trompant la surveillance de la flotte anglaise qui croisait devant son port. — « Le roi de France fit d'abord tenir au sénat un million par un petit vaisseau qui échappa aux Anglais. Les galères de Toulon et de Marseille partirent ensuite chargées d'environ 6,000 hommes. On relâcha en Corse et à Monaco, à cause d'une tempête, et surtout de la flotte ennemie. Cette flotte prit six bâtiments, qui portaient environ 1,000 soldats; mais le reste entra dans Gênes.

« Bientôt après, le duc de Boufflers arriva, et prit le commandement. Il se trouvait à la tête d'environ 8,000 hommes de troupes régulières, dans une ville bloquée, qui s'attendait à être bientôt assiégée. Il y avait peu d'ordre, peu de provisions, point de poudre ; les chefs du peuple étaient peu soumis au sénat. Les Autrichiens conservaient toujours quelques intelligences. Le duc de Boufflers eut d'abord autant d'embarras avec ceux qu'il venait défendre qu'avec ceux qu'il venait combattre. Il mit l'ordre partout ; des provisions de toute espèce abordèrent en sûreté, moyennant une rétribution qu'on donnait en secret à des capitaines de vaisseaux anglais : tant l'intérêt particulier sert à faire ou à réparer les malheurs publics. Les Autrichiens avaient quelques moines dans leur parti ; on leur opposa les mêmes armes avec plus de force ; on engagea les confesseurs à refuser l'absolution à quiconque balançait entre la patrie et les ennemis. Un ermite se mit à la tête des milices, qu'il encourageait par son enthousiasme en leur parlant, et par son exemple en combattant. Il fut tué dans un de ces petits combats qui se donnaient tous les jours, et mourut en exhortant les Génois à se défendre. Les dames génoises mirent en gage leurs pierreries chez des juifs pour subvenir aux frais des ouvrages nécessaires. — Mais le plus puissant de ces encouragements fut la valeur des troupes françaises, que le duc de Boufflers employait souvent à attaquer les ennemis dans leurs postes au delà de la double enceinte de Gênes. On réussit dans presque tous ces petits combats... — La cour de Vienne ordonna enfin qu'on levât le blocus. Le duc de Boufflers ne jouit point de ce bonheur et de cette gloire; il mourut de la petite vérole le jour même que les ennemis se retiraient » (27 juin 1747). Le duc de Richelieu, qui lui fut donné pour successeur, assura la délivrance de Gênes, et vit, comme signe de la reconnaissance des Génois, son nom inscrit au livre d'or, et sa statue élevée parmi celles des grands hommes de la république.

Bataille de Raucoux. — Mort de Philippe V, roi d'Espagne. — Second mariage du dauphin (1746-1747).

La neutralité du roi de Prusse entraîna celle des cercles impériaux. La guerre dans les Pays-Bas, conduite sous les yeux du roi par le maréchal de Saxe et par le prince de Conti, n'en eut que plus d'activité. Ce fut une guerre de siéges. Louvain, Malines, Anvers, Mons, Charleroi, Namur, furent pris, et la campagne finit par une grande victoire remportée à Raucoux, près de Liége, sur les alliés, forcés à accepter le combat ; mais les vaincus purent repasser la Meuse, et continuer à couvrir Maëstricht, but de tous les efforts des Français.

Ce fut aussi en 1746 que le petit-fils de Louis XIV, Philippe V, termina sa vie et son règne. Il eut pour successeur, sur le trône d'Espagne, son fils Ferdinand VI.

L'infante espagnole, dauphine de France, était morte au mois de juillet 1746; l'année 1747 s'ouvrit à Versailles par des fêtes à l'occasion du second mariage du dauphin. La nouvelle épouse du fils de Louis XV fut une fille de cet électeur de Saxe qui avait enlevé le trône de Pologne au père de la reine de France. Cette princesse, nommée Marie-Josèphe, avait à dissiper des préventions élevées à cause de sa famille. « Dès les premiers jours de son mariage elle donna des preuves de l'agrément et de la solidité de son esprit. Le dauphin avoit conservé pour la mémoire de l'infante un attachement profond, que trahirent ses larmes au milieu même des apprêts de l'hymen. La dauphine s'en apercevant :

«Laissez couler vos pleurs en liberté, monsieur, lui «dit-elle, ils m'apprennent ce que je dois attendre «de votre estime, si j'ai le bonheur de la mériter.» L'étiquette exigeoit encore que l'un de ses brillants atours fût un bracelet orné du portrait de son père. La reine (fille de Stanislas) n'osoit y porter les yeux; elle crut cependant devoir s'y résigner: «Ma fille, «lui dit-elle, voilà donc le portrait de votre père.— «Oui, maman, répond la dauphine, voyez comme «il est ressemblant.» En même temps, elle l'approche de ses yeux, et lui fait reconnaître Stanislas.»

Succès des Français dans l'Inde. — Dupleix et La Bourdonnais. — Prise de Madras. — Emprisonnement, procès et mort de La Bourdonnais. — Belle défense de Pondichéri par Dupleix (1742-1748).

Dans le courant de la même année (1746), la compagnie anglaise des Indes essuya de grandes pertes par les succès de La Bourdonnais, gouverneur de l'île Bourbon, qui assiégea et prit Madras, chef-lieu des établissements anglais sur la côte de Coromandel. La compagnie française des Indes fut menacée dans le siége principal de son commerce en France: cinq mille Anglais, débarqués sur la côte de Bretagne, parurent vouloir attaquer Lorient; mais après cinq jours de marches et d'hésitation, ils se rembarquèrent sans oser rien entreprendre.

Il convient de raconter avec quelques détails les événements dont l'Inde était alors le théâtre.

Dupleix, homme aussi actif qu'intelligent, et aussi méditatif que laborieux, dit l'auteur du *Siècle de Louis XV*, avait dirigé longtemps le comptoir de Chandernagor, sur le Gange, dans la fertile et riche province de Bengale, à onze cent milles de Pondichéri, y avait formé un vaste établissement, bâti une ville, équipé quinze vaisseaux. C'était une conquête de génie et d'industrie, bien préférable à toutes les autres. La compagnie trouvait bon que chaque particulier fît alors le commerce pour son propre avantage. L'administrateur, en la servant, acquit une immense fortune. Il créa encore un autre établissement à Patna, en remontant le Gange jusqu'à trente lieues de Bénarès.—Tant de services lui méritèrent le gouvernement général des établissements français à Pondichéri, en 1742. — Ce fut alors que la guerre s'alluma entre l'Angleterre et la France.

Les Anglais avaient alors, à quatre-vingt dix milles de Pondichéri, la ville de Madras, dans la province d'Arcate. Cet établissement était pour l'Angleterre ce que Pondichéri était pour la France.

Dupleix, gouverneur de Pondichéri, et chef de la nation française dans les Indes, avait proposé la neutralité à la compagnie anglaise. Rien n'était plus convenable à des commerçants, qui ne doivent point vendre des étoffes et du poivre à main armée. Le commerce est fait pour être le lien des nations, pour consoler la terre, et non pour la dévaster. L'humanité et la raison avaient fait ces offres; la fierté et l'avarice les refusèrent. Les Anglais se flattaient, non sans vraisemblance, d'être aisément vainqueurs sur les mers de l'Inde comme ailleurs, et d'anéantir la compagnie de France.

Mahé de La Bourdonnais était, comme les Duquesne, les Barth, les Dugay-Trouin, capable de faire beaucoup avec peu, et aussi intelligent dans le commerce qu'habile dans la guerre. — Il était gouverneur des îles de Bourbon et de Maurice, nommé à ces emplois par le roi, et gérant au nom de la compagnie: ces îles étaient devenues florissantes sous son administration. Il sortit de l'île de Bourbon avec neuf vaisseaux armés par lui en guerre, chargés d'environ 2,300 blancs, et de 800 noirs, qu'il avait disciplinés lui-même, et dont il avait fait de bons canonniers. Une escadre anglaise, sous l'amiral Barnet, croisait dans ces mers, défendait Madras, inquiétait Pondichéri, et faisait beaucoup de prises. Il attaqua cette escadre, il la dispersa, et se hâta d'aller mettre le siége devant Madras. Des députés vinrent lui représenter qu'il n'était pas permis d'attaquer les terres du grand Mogol. Ils avaient raison; c'était le comble de la faiblesse asiatique que de le souffrir, et de l'audace européenne de le tenter. Ces représentations ne l'arrêtèrent point. Les Français débarquèrent le 6 juillet 1746; leur canon fut amené devant les murailles de la ville mal fortifiée, défendue par une garnison de 500 soldats. L'établissement anglais consistait dans le fort Saint-George, où étaient tous les magasins, dans la ville qu'on nomme *Blanche*, qui n'est habitée que par des Européens, et dans celle qu'on nomme *Noire*, peuplée de négociants et d'ouvriers de toutes les nations de l'Inde, juifs, banians, Arméniens, mahométans, idolâtres, nègres de différentes espèces, Indiens rouges, Indiens de couleur bronzée : cette multitude s'élevait à 50,000 âmes. Le gouverneur anglais fut bientôt obligé de se rendre. La rançon de la ville fut évaluée à 1,100,000 pagodes, valant environ 9 millions de France.

La Bourdonnais avait un ordre exprès du ministère *de ne garder aucune des conquêtes qu'il pourrait faire dans l'Inde;* ordre peut-être inconsidéré, comme tous ceux qu'on donne de loin sur des objets qu'on n'est pas à portée de connaître. Il exécuta ponctuellement cet ordre, et reçut des ôtages et des sûretés pour le payement de cette conquête, qu'il ne gardait pas. Jamais on ne sut ni mieux obéir, ni rendre un plus grand service. Il eut encore le mérite de mettre l'ordre dans la ville, de

calmer les frayeurs des femmes, toutes réfugiées dans des temples et dans des pagodes, de les faire reconduire chez elles avec honneur, et de rendre enfin la nation victorieuse respectable et chère aux vaincus.

Dupleix, gouverneur de la compagnie des Indes, eut le malheur d'être jaloux de La Bourdonnais; il cassa la capitulation, s'empara de ses vaisseaux, et voulut même le faire arrêter. Les Anglais et les habitants de Madras, qui comptaient sur le droit des gens, demeurèrent interdits quand on leur annonça la violation du traité et de la parole d'honneur donnée par La Bourdonnais; mais l'indignation fut extrême, quand Dupleix, s'étant rendu maître de la *ville Noire*, la détruisit de fond en comble. Cette barbarie fit beaucoup de mal aux habitants innocents sans faire aucun bien aux Français : la rançon qu'on devait recueillir fut perdue, et le nom français fut en horreur dans l'Inde.

Au milieu des aigreurs, des reproches, des voies de fait qu'une telle conduite produisait, Dupleix fit signer par le conseil de Pondichéri, et par les principaux citoyens qui étaient à ses ordres, les mémoires les plus outrageants contre son rival. On l'accusait d'avoir exigé de Madras une rançon trop faible, et d'avoir reçu pour lui des présents trop considérables. — Enfin, pour prix du plus signalé service, le vainqueur de Madras, en arrivant à Paris, fut enfermé à la Bastille. Il y resta trois ans et demi, pendant qu'on envoyait chercher des témoins contre lui dans l'Inde. La permission de voir sa femme et ses enfants lui fut refusée. Cruellement puni sur le soupçon seul, il contracta dans sa prison une maladie mortelle; mais avant que cette persécution terminât sa vie, il fut déclaré innocent, le 3 février 1751, par la commission du conseil nommé pour le juger. On douta si, dans cet état, c'était une consolation ou une douleur de plus d'être justifié si tard et si inutilement. Nulle récompense pour sa famille de la part de la cour. Tout le public lui donnait une flatteuse compensation, en le nommant le vengeur de la France, et la victime de l'envie [1].

Mais bientôt le public pardonna à Dupleix, quand il défendit Pondichéri contre les Anglais, qui l'assiégèrent par terre et par mer. L'amiral Boscawen vint l'attaquer avec environ 4,000 soldats anglais ou hollandais, et autant d'indiens, renforcés encore de la plupart des matelots de sa flotte, composée

[1] La Bourdonnais mourut à Paris, le 9 novembre 1753 (vingt mois après être sorti de prison), du scorbut, suivant Voltaire, et, au dire de madame Campan, d'*un lavement d'eau-forte* que lui aurait donné Damiens, son domestique, le même qui, quatre ans plus tard, frappa Louis XV d'un coup de couteau.

de vingt et une voiles. «M. Dupleix fut à la fois commandant, ingénieur, artilleur, munitionnaire; ses soins infatigables furent surtout secondés par M. de Bussi, qui repoussa souvent les assiégeants à la tête d'un corps de volontaires. Tous les officiers y signalèrent un courage qui méritait la reconnaissance de la patrie. Cette capitale des colonies françaises, qu'on n'avait pas crue en état de résister, fut sauvée cette fois (17 octobre 1748). Ce fut une des opérations qui valurent enfin à M. Dupleix le grand cordon de Saint-Louis, honneur qu'on n'avait jamais fait à aucun homme hors du service militaire. On verra dans la suite comme il devint le protecteur et le vainqueur des vice-rois de l'Inde, et quelle catastrophe suivit trop de gloire [1].

Bataille de Laufeld. — Siége et prise de Berg-op-Zoom (1747).

La campagne de 1747 commença en Flandre par une victoire : le but principal des Français était la prise de Maëstricht; mais pour être en mesure d'assiéger cette place forte, il fallait battre les Anglais, les Autrichiens et les Hollandais réunis. — Louis XV était à la tête de son armée, et les alliés étaient campés entre lui et Maëstricht. Le duc de Cumberland les commandait encore. Le maréchal Battiani conduisait les Autrichiens; le prince de Valdeck, les Hollandais. Le roi voulut la bataille, le maréchal de Saxe la prépara : elle eut lieu le 2 juillet, à Laufeld. Les Français furent vainqueurs; mais les alliés ne furent pas mis dans une déroute assez complète pour que le siége de Maëstricht pût être entrepris; ils se retirèrent sous cette ville, après leur défaite, laissant à Louis XV l'entière liberté de toutes ses opérations dans le Brabant hollandais. — Les Anglais furent, dans cette bataille, ceux qui firent la plus brave résistance. «Le maréchal de Saxe chargea lui-même à la tête de quelques brigades. Les Français perdirent le comte de Bavière, frère naturel de l'empereur Charles VII; le marquis de Froulai, maréchal de camp, jeune homme qui donnait les plus grandes espérances; le colonel Dillon, nom célèbre dans les troupes irlandaises; le brigadier d'Erlach, excellent officier; le marquis d'Autichamp, le comte d'Aubeterre. Le nombre des morts fut considérable. Le marquis de Bonac, fils d'un homme qui s'était acquis une grande réputation dans ses ambassades (en Orient), y perdit une jambe; le jeune marquis de Ségur eut un bras emporté : il avait été longtemps sur le point de mourir des blessures qu'il avait reçues auparavant, et à peine était-il guéri, que ce nouveau coup le mit

[1] VOLTAIRE, *Siècle de Louis XV*.

encore en danger de mort. Le roi dit au comte de Ségur, son père : « Votre fils méritait d'être invul-« nérable. » La perte fut à peu près égale des deux côtés : 5 à 6,000 hommes tués ou blessés. Le roi de France dit au général Ligonnier [1], qu'on lui amena prisonnier : « Ne vaudrait-il pas mieux son-« ger sérieusement à la paix que de faire périr tant « de braves gens? »— Cet officier général des troupes anglaises était né son sujet; il le fit manger à sa table : des Écossais, officiers au service de France, avaient péri l'année précédente par le dernier supplice en Angleterre, dans l'expédition funeste du prince Charles-Édouard.

Il fallait un fruit à la victoire de Laufeld : on mit le siége devant Berg-op-Zoom, place réputée imprenable, moins à cause de ses fortifications élevées par le célèbre Cohorn, que grâce à un bras de mer formé par l'Escaut. Outre ces défenses, outre une nombreuse garnison, il y avait des lignes auprès des fortifications, et dans ces lignes un corps de troupes qui pouvait à tout moment secourir la place.

On chargea de ce siége difficile le comte de Lowendhal, qui avait déjà pris une partie du Brabant hollandais. « Ce général, né en Danemark, avait servi en Russie. Il s'était signalé aux assauts d'Oczakow, quand les Russes forcèrent les janissaires dans cette ville. Il parlait presque toutes les langues de l'Europe, connaissait toutes les cours, leur génie, celui des peuples, leur manière de combattre ; et il avait enfin donné la préférence à la France, où l'amitié du maréchal de Saxe le fit recevoir en qualité de lieutenant général. »

Les alliés et les Français, les assiégés et les assiégeants même, crurent que l'entreprise échouerait ; Lowendhal fut presque le seul qui compta sur le succès. Tout fut mis en œuvre par les alliés : garnison renforcée, secours de provisions de toute espèce par l'Escaut, artillerie bien servie, sorties des assiégés, attaques faites par un corps considérable, qui protégeait les lignes auprès de la place, mines qu'on fit jouer en plusieurs endroits. Les maladies des assiégeants, campés dans un terrain malsain, secondaient encore la résistance de la ville. Ces maladies contagieuses mirent plus de 20,000 hommes hors d'état de servir. Enfin, le 17 septembre, après trois semaines de tranchée ouverte, le comte de Lowendhal fit voir qu'il y a des occasions où il faut s'élever au-dessus des règles de l'art. Les brèches n'étaient pas encore praticables. Il y avait seulement trois ouvrages faiblement endommagés, le *ravelin d'Édem* et deux bastions, dont l'un s'appelait *la Pucelle*, et l'autre *Cohorn*. Le général résolut de donner l'assaut à la fois à ces trois endroits, et d'emporter la ville. « Les troupes commandées en silence, tout étant prêt, au milieu de la nuit, les assiégés se croyant en sûreté, on descend dans le fossé; on court aux trois brèches; douze grenadiers seulement se rendent maîtres du fort d'Édem, tuant ce qui veut se défendre, font mettre bas les armes au reste épouvanté. Les bastions la Pucelle et Cohorn sont assaillis et emportés avec la même vivacité; les troupes montent en foule. On emporte tout, on pousse aux remparts, on s'y forme, on entre dans la ville, la baïonnette au bout du fusil ; le marquis de Lugeac se saisit de la porte du port; le commandant de la forteresse de ce port se rend à lui à discrétion : tous les autres forts se rendent de même. Le vieux baron de Cromstrom, qui commandait dans la ville, s'enfuit vers les lignes; le prince de Hesse-Philipstadt, veut faire quelque résistance dans les rues avec deux régiments, l'un écossais, l'autre suisse, ils sont taillés en pièces; le reste de la garnison fuit vers ces lignes qui devaient la protéger; ils y portent l'épouvante, tout fuit : les armes, les provisions, le bagage, tout est abandonné; la ville est en pillage au soldat vainqueur. — On s'y saisit, au nom du roi, de dix-sept grandes barques chargées dans le port de munitions de toute espèce et de rafraîchissements que les villes de Hollande envoyaient aux assiégés. Il y avait sur les coffres, en gros caractères : *A l'invincible garnison de Berg-op-Zoom!* »

En apprenant cette glorieuse conquête, Louis XV fit le comte de Lowendhal maréchal de France. — La surprise fut grande à Londres, la consternation extrême dans les Provinces-Unies.

Investissement de Maëstricht. — Paix d'Aix-la-Chapelle (1748).

Malgré cet important succès, le siége de Maëstricht était encore très-difficile à faire; la saison était avancée. On réserva cette entreprise pour l'année suivante. « La paix est dans Maëstricht », disait le maréchal de Saxe. En effet, au mois d'avril 1748, après avoir fait une trompeuse manifestation vers Breda, l'armée française investit Maëstricht, en présence de 80,000 alliés stupéfaits.

Le siége commença aussitôt et fut poussé avec activité.

« Ce qui caractérisait particulièrement cette guerre, dit l'historien du *Siècle de Louis XV*,

[1] On a raconté que le soldat qui fit prisonnier le général Ligonnier conserva son nom comme surnom en mémoire de cette capture, et que, devenu général à son tour, il commandait, quoique fort âgé, une division républicaine aux combats de Vihiers et de Saumur, en 1793, dans la guerre de la Vendée.

c'est qu'à chaque victoire que le roi avait remportée il avait offert la paix, et qu'on ne l'avait jamais acceptée. Mais, quand on vit que Maëstricht allait tomber après Berg-op-Zoom, et que la Hollande était en danger, les ennemis demandèrent à leur tour cette paix devenue nécessaire.»

Elle fut signée à Aix-la-Chapelle, le 16 octobre 1748.

Le marquis de Saint-Séverin, l'un des plénipotentiaires de France au congrès, déclara qu'il venait accomplir les paroles de son maître, qui voulait faire la paix, *non en marchand, mais en roi.* — Louis XV ne voulut rien pour lui, mais il fit tout pour ses alliés. Il assura le royaume des Deux-Siciles à don Carlos, prince de son sang; il établit dans Parme, Plaisance et Guastalla, don Philippe, son gendre; le duc de Modène, son allié, et gendre du duc d'Orléans, régent, fut remis en possession de son pays, qu'il avait perdu pour avoir pris les intérêts de la France. Gênes rentra dans tous ses droits. Il parut plus beau, et même plus utile à la France, de penser aux intérêts de ses alliés, que de se faire donner deux ou trois villes de Flandre, qui auraient été un éternel objet de jalousie.

L'Angleterre, qui n'avait d'autre intérêt primitif dans cette guerre universelle que celui d'un vaisseau [1], y perdit beaucoup de trésors et de sang, et la querelle de ce vaisseau resta dans le même état où elle était auparavant. — Le roi de Prusse conserva la Silésie dans un temps où toutes les puissances avaient pour maxime de ne souffrir l'agrandissement d'aucun prince. Le duc de Savoie, roi de Sardaigne, fut, après le roi de Prusse, celui qui gagna le plus, la reine de Hongrie ayant payé son alliance d'une partie du Milanais.

«Après cette paix, dit Voltaire, la France se rétablit faiblement. Alors l'Europe chrétienne se trouva partagée entre deux grands partis qui se ménageaient l'un l'autre, et qui soutenaient chacun de leur côté cette balance, le prétexte de tant de guerres, laquelle devrait assurer une éternelle paix. Les États de l'impératrice-reine de Hongrie, et une partie de l'Allemagne, la Russie, l'Angleterre, la Hollande, la Sardaigne, composaient une de ces grandes factions; l'autre était formée par la France, l'Espagne, les Deux-Siciles, la Prusse, la Suède. Toutes les puissances restèrent armées, et on espéra un repos durable, par la crainte même que les deux moitiés de l'Europe semblaient inspirer l'une à l'autre.»

CHAPITRE XXXVII.

LOUIS XV. — FAVEUR DE MADAME DE POMPADOUR.

Vie privée du roi.—Madame de Pompadour.—Le *parc aux cerfs.* — Mademoiselle de Romans. — Madame Du Barry. — Attaque du philosophisme contre la religion. — Édit de main-morte. — Nouveaux troubles religieux. — Refus de sacrements. — Lutte du Parlement et du clergé. — Résistance du Parlement à l'autorité royale. — Lits de justice. — Édits royaux sur la police du Parlement et la suppression d'une partie des magistrats. — Effervescence publique. — Attentat contre Louis XV. — Procès, condamnation et supplice de Damiens. — Ministres disgraciés. — Puissance de madame de Pompadour.—Elle fait et défait les ministres. — Lettre prophétique adressée au roi. — Destruction de l'ordre des jésuites. — Mort de madame de Pompadour.

(De l'an 1745 à l'an 1764.)

Vie privée du roi.—Madame de Pompadour. — Le *parc aux cerfs.* — Mademoiselle de Romans. — Madame Du Barry (1745-1769).

La vie privée de Louis XV fut un long scandale. Ce roi, marié à une reine digne de tous les hommages par ses vertus, père d'un fils révéré à cause

[1] Après la paix d'Utrecht, les Anglais, maîtres de l'île de Minorque et de Gibraltar, avaient obtenu de la cour de Madrid des priviléges que les Français, ses défenseurs, n'avaient pas. Ils avaient le monopole de la vente des nègres esclaves aux colonies espagnoles; et de plus, depuis 1716, le droit, à l'exclusion des autres nations, d'envoyer à Porto-Bello *un vaisseau* chargé de marchandises.

Ce vaisseau, qui d'abord ne devait être que de cinq cents tonneaux, fut, en 1717, de huit cent cinquante par convention, mais, en effet, de mille par abus; ce qui faisait deux millions pesant de marchandises. Ces mille tonneaux étaient encore le moindre objet de ce commerce de la compagnie anglaise: une patache qui suivait toujours le vaisseau, sous prétexte de lui porter des vivres, allait et venait continuellement; elle se chargeait dans les colonies anglaises des effets qu'elle apportait à ce vaisseau, lequel, ne se désemplissant jamais par cette manœuvre, tenait lieu d'une flotte entière. — Souvent même d'autres navires venaient remplir ce vaisseau permis, et leurs barques allaient encore sur les côtes porter des marchandises dont les habitants avaient besoin, mais qui faisaient tort au gouvernement espagnol, et même à toutes les nations intéressées au commerce qui se fait des ports d'Espagne au golfe du Mexique. Les gouverneurs espagnols, quand ils pouvaient saisir les contrebandiers anglais, les traitaient avec rigueur.

Un patron de vaisseau, nommé Jenkins, vint, en 1739, se présenter à la Chambre des communes. C'était un homme franc et simple, qui n'avait point fait de commerce illicite, mais dont le vaisseau avait été rencontré par un garde-côte espagnol dans un parage de l'Amérique, où les Espagnols ne voulaient pas souffrir de navires anglais. Le capitaine espagnol avait saisi le vaisseau de Jenkins, mis l'équipage aux fers, fendu le nez et coupé les oreilles au patron. En cet état, Jenkins se présenta au Parlement; il raconta son aventure avec la naïveté de sa profession et de son caractère: «Messieurs, dit-il, quand on m'eut ainsi mutilé, on me menaça «de la mort; je l'attendis; je recommandai mon âme à Dieu, «et ma vengeance à ma patrie.» Ces paroles, prononcées naturellement, excitèrent un cri de pitié et d'indignation dans l'assemblée.

L'indignation se propagea au dehors; le peuple de Londres criait à la porte de la chambre des communes: *la mer libre ou la guerre!* Le cri de la nation détermina le Parlement et le roi, et l'Angleterre commença à la fin de 1739, contre l'Espagne, cette guerre qui la brouilla avec la France, et qui ne devait finir qu'à la paix d'Aix-la-Chapelle.

de son caractère et de ses mœurs, donna d'infâmes exemples à sa cour et à ses sujets. Après avoir été l'amant incestueux des quatre sœurs de Nesle, il eut pendant vingt ans (de 1745 à 1764) pour maîtresse la femme d'un financier, madame d'Étioles, qu'il déguisa sous le titre de marquise de Pompadour; et lorsque, dans les dernières années de cette liaison, qui ne fut rompue que par la mort de la marquise, les infirmités de celle-ci eurent dégoûté le roi de son commerce, une espèce de sérail s'organisa pour lui aux portes de Versailles, sous le nom de *parc aux cerfs*. Le nombre de ses enfants naturels fut si considérable, qu'il ne songea jamais à les légitimer; il se contentait de les faire élever secrètement, dans l'ignorance de leur naissance, et de les marier avec une dot modeste dès qu'ils en avaient l'âge. Ces enfants héritaient les uns des autres. Leurs mères, sorties du Parc aux cerfs, étaient aussi mariées avec des dots de 100,000 à 150,000 livres. Le mystère les avait toujours tellement environnées, que chacune d'elles ignorait quel était le père de l'enfant dont elle était secrètement accouchée, et ce que cet enfant était devenu. Malgré l'espèce d'économie qui présidait à l'établissement de ces enfants et de leurs mères, les sommes que les amours de Louis XV coûtèrent au trésor royal furent énormes; il est vrai que ses maîtresses publiquement déclarées furent celles qui firent les plus grandes dépenses. On en évalue la totalité à plus de 100,000,000 de livres.

Après la mort de madame de Pompadour, et la rupture d'une liaison passagère avec mademoiselle de Romans, dont il eut un fils qu'il avait promis de légitimer, Louis XV, âgé de cinquante-huit ans, parut vouloir régler ses mœurs, et cesser les désordres qui affligeaient sa famille et scandalisaient ses sujets. Le Parc aux cerfs fut supprimé en 1768. Mais le retour du roi à la vertu ne faisait pas le compte des courtisans. On accuse le maréchal de Richelieu d'avoir, par ses conseils, rejeté le vieux roi dans la vie infâme qu'il voulait quitter. Toutefois, les espérances des dames de la cour, qui avaient espéré fixer le *choix du maître*, furent complétement déçues: le roi alla chercher l'objet de sa dernière passion, comme le dit alors l'abbé de Beauvais en prêchant devant lui, *dans les restes honteux de la corruption publique*. L'effet de ce choix fut terrible pour le roi et pour la monarchie: «Propos, vers, chansons, libelles, dit le baron de Besenval dans ses *Mémoires*, tout fut mis en usage pour peindre cet événement des couleurs dont il était susceptible, et pour avilir le maître, qui bientôt tomba dans le mépris, avant-coureur certain du trouble de tous les États... Les femmes, surtout, se firent remarquer par leur acharnement... Déjà elles avaient poursuivi le roi de leurs sarcasmes lors de l'élévation de madame de Pompadour, *bourgeoise* enlevée publiquement à son mari pour devenir arbitre du souverain pouvoir... Elles ne mirent plus de bornes à leur indignation, à leurs cris, lorsqu'elles virent sa place remplie par la bâtarde d'un moine et d'une cuisinière, tirée d'un mauvais lieu par un escroc nommé Du Barry [1], qui, sous le nom de l'*Ange*, ou de mademoiselle Vaubernier, l'entretenait et la vendait à qui voulait bien la payer...

«Ce fut aux genoux d'une telle maîtresse que le roi mit son sceptre, et qu'il acheva de se couvrir d'opprobre et de mépris.»

Les mœurs publiques, successivement corrompues, répondaient d'ailleurs à la vie scandaleuse du souverain.

«La licence de la régence, dit encore M. de Besenval, avait fait dégénérer la galanterie de la cour de Louis XIV en libertinage effréné. Au commencement du règne de Louis XV, les hommes n'étaient occupés qu'à augmenter authentiquement la liste de leurs maîtresses, et les femmes à s'enlever leurs amants avec publicité, et, sur ces objets, le mensonge suppléait souvent au défaut de la réalité. Les maris, réduits à souffrir ce qu'ils n'auraient pu empêcher sans se couvrir du plus grand des ridicules, avaient pris le parti sage de ne point vivre avec leurs femmes. Logeant ensemble, jamais ils ne se voyaient, jamais on ne les rencontrait dans la même voiture; jamais on ne les trouvait dans la même maison, à plus forte raison réunis dans un lieu public: en un mot, le mariage était devenu un acte utile à la fortune; mais un inconvénient dont on ne pouvait se garantir qu'en en retranchant tous les devoirs.»

Attaques des philosophes contre la religion.

Au milieu de cette démoralisation générale, la religion était l'objet de vives attaques. Des hommes faisaient profession publique d'incrédulité: «Leur doctrine, dit un contemporain, doctrine qui menaçait, et qui devait ébranler également le trône et l'autel, faisoit alors de rapides progrès. C'étoit la suite d'un débordement d'écrits et de pamphlets prétendus philosophiques, dont les sarcasmes nombreux, moins aiguisés par le bon goût que par l'oubli grossier des bienséances, n'outrageoient pas moins la morale et l'autorité que la religion. Voltaire, que l'éminence et la variété de ses talents littéraires eussent environné d'une gloire pure et non contestée, s'il n'eût trop souvent prostitué sa plume

[1] Le comte Jean Du Barry, dont la nouvelle maîtresse du roi épousa le frère, ce qui lui donna le titre de comtesse Du Barry.

à ce mauvais genre de composition, enivré alors d'une espèce de fureur contre le christianisme, s'était fait chef et patriarche de la nouvelle secte. Diderot et d'Alembert étoient comme ses lieutenants; d'Argens, Boulanger, Freret, de Prades, La Mettrie, et d'autres adeptes moins connus, tenants factieux des sociétés d'Helvétius et d'Holbach, en étoient pour ainsi dire le corps d'armée. Quelques noms plus illustres méritèrent, à certains égards, d'enfler cette liste scandaleuse: tels furent ceux de Buffon, de Montesquieu, de Condillac, qu'on ne saurait cependant y agréger sans injustice. Le paradoxal et inconséquent J.-J. Rousseau fit bande à part: un ton plus décent, un style parfait, une élocution entraînante, l'air surtout de la persuasion, lui acquirent plus d'estime, quoiqu'il fût presque aussi peu estimable, et conquirent au philosophisme les esprits d'un caractère plus doux, que révoltoient l'âcreté et le cynisme de l'école de Voltaire.»

Édit de main-morte. — Nouveaux troubles religieux. — Refus de sacrements. — Luttes du Parlement et du clergé (1749-1755).

En 1749, un édit, dit de *main-morte*, interdit au clergé, déjà privé de la faculté d'aliéner ses biens, celle d'en accumuler de nouveau; on y applaudit généralement. En 1750, le contrôleur général des finances voulut obtenir du clergé une estimation de ses biens, afin de les faire concourir aux charges publiques dans la même proportion que ceux des autres citoyens. Jusqu'alors, plus heureux que les autres ordres de l'État, le clergé avait su se maintenir dans le droit de discuter l'impôt qui lui était demandé, et de l'accorder librement, sous le nom de *don gratuit*. Il résista aux nouvelles prétentions du contrôleur général, et réussit à conserver son droit moyennant quelques légers sacrifices; il eut même le crédit de faire changer le contrôleur général.

«Ce triomphe du clergé parut odieux à la philosophie; plus que jamais le clergé devint en butte à ses traits, et malheureusement il prêtoit alors au mépris et à la calomnie par le scandale de nouvelles dissensions religieuses, qui affoiblirent son autorité en le commettant avec la magistrature. L'indiscrétion des jansénistes avoit souvent donné lieu à ces résurrections soudaines de troubles que l'on croyoit étouffés; cette fois on ne peut la reprocher qu'à leurs adversaires. M. de Beaumont était alors établi sur le siége épiscopal de la capitale: orthodoxe dans sa foi, instruit, désintéressé, charitable, il possédoit toutes les vertus de son ministère; mais il ignora peut-être la mesure de condescendance dont la prudence lui faisoit une loi.

«La bulle *Unigenitus* excommunioit les adhérents du quesnélisme; mais alors ensevelis sous le ridicule des scènes de Saint-Médard, déchus de l'estime qu'ils s'étoient longtemps acquise, dépourvus des bénéfices qui auroient pu leur rendre de l'influence, ils végétoient dans un silence presque absolu, où ils achevoient de s'éteindre, et où ils se seroient éteints, en effet, si l'on ne fût venu stimuler de nouveau l'opiniâtreté de leurs sentiments. L'archevêque conçut le scrupule de profaner les sacrements de l'Église en les accordant à des mourants suspects de jansénisme... Il crut que sa conscience ne lui permettoit pas de tolérer des sacriléges possibles, et qu'elle lui faisoit un devoir de s'assurer, par toutes les voies, que les réclamants étoient, en effet, en communion avec l'Église par leur orthodoxie. Le moyen qu'il imagina, ou plutôt qu'il remit en vigueur, fut celui des billets de confession qui attestoient le nom du directeur des malades, ainsi que la foi des requérants à l'égard de la bulle *Unigenitus.* — Le célèbre Coffin, successeur de Rollin à l'Université de Paris, le duc d'Orléans, dit le Dévot, et plusieurs autres personnages plus ou moins marquants, se trouvèrent ainsi privés, à l'article de la mort, de la consolation des secours spirituels.»

Le Parlement, qui ne reconnaissait pas d'excommunication notoire, et qui exigeait qu'elle fût signifiée pour être constante, jugea qu'il y avait lieu à l'appel, comme d'abus, et décréta le curé de Saint-Étienne-du-Mont, qui avait refusé les sacrements. — Le clergé vit dans cet acte de rigueur une prétention à dispenser les choses spirituelles, et se plaignit que l'autorité judiciaire empiétait sur la juridiction ecclésiastique. — Le conseil du roi entra dans ses sentiments, et cassa le décret du Parlement. Aux remontrances de la cour le roi répondit *qu'il se chargeait de faire justice de l'indiscrétion des pasteurs,* et témoigna le désir qu'on assoupît ces querelles. Mais, au mépris de son vœu, le Parlement rendit, le 18 avril 1752, un arrêt solennel portant défense de faire refus des sacrements, faute de billets de confession. — Un nouvel arrêt du conseil annula celui du Parlement, déclara la volonté du monarque de se faire rendre compte de ces différends avant que ses cours n'en connussent; enjoignit de respecter la bulle comme la loi de l'Église et de l'Etat, et ordonna enfin le silence sur ces contestations.

Mais les esprits étaient trop échauffés pour obéir. — Au commencement de 1753, au sujet d'un refus de sacrements à une religieuse, le Parlement mit l'archevêque lui-même en cause, saisit son temporel, et convoqua les pairs. — Le roi fit défense à ceux-ci de se rendre à cet appel, et ordonna aux

magistrats de surseoir à toutes poursuites pour refus de sacrements.

Le Parlement fit des remontrances que le roi refusa d'entendre; alors se livrant à une espèce de révolte déclarée, et oubliant qu'il n'était qu'une création des rois, dont il avait reçu toutes ses attributions, le Parlement déclara ne pouvoir obtempérer aux ordres du roi, et ne vouloir se départir, en conséquence, de ses poursuites.

L'autorité royale ainsi attaquée ne pouvait mollir : elle agit contre le Parlement. Les membres des enquêtes et des requêtes furent exilés. La grand'-chambre fut envoyée d'abord à Pontoise, et ensuite à Soissons. Une chambre royale, composée de conseillers d'État et de maîtres des requêtes, fut installée aux Grands-Augustins pour suppléer au Parlement dans la distribution de la justice; mais elle ne put le suppléer, parce que les avocats, procureurs, greffiers et autres officiers subalternes, refusèrent de faire le service.

La justice cessa ainsi d'être rendue pendant quatorze mois. — Enfin le 23 août 1754, à la naissance du duc de Berry (depuis Louis XVI) le roi consentit à oublier les torts du Parlement, et à sa réintégration. Il fut convenu qu'on ne donnerait pas de suite aux procédures commencées, et que le silence le plus absolu serait gardé sur ces matières; le Parlement fut même chargé d'y tenir la main.

Malheureusement le roi ne s'était pas suffisamment assuré de la discrétion des évêques. Les refus de sacrements recommencèrent; le Parlement les punit par des bannissements et des amendes; et, comme il n'ordonna pas d'administrer les sacrements, le roi l'appuya, et exila même l'archevêque de Paris et les évêques d'Orléans et de Troyes. — Mais la faveur accordée au Parlement le rendit entreprenant à son tour; et, à l'occasion de quelque nouveau refus qu'il réprima, il reçut le procureur général, *appelant comme d'abus de la bulle Unigenitus* elle-même «en ce qu'aucuns ecclésias-«tiques lui attribuaient le caractère et les effets de «règle de foi.» C'était un peu tard s'en apercevoir. Le conseil se vit contraint de réprimer cette nouvelle entreprise, qui pouvait tout replonger dans le chaos, et rappela comment maintes fois la bulle avait été reconnue loi de l'Église et de l'État. Cette déclaration rendit quelque énergie au clergé, et humilia le Parlement.

Résistance du Parlement à l'autorité royale. — Lits de justice. — Édits royaux sur la police du Parlement et la suppression d'une partie des magistrats. — Effervescence publique (1756).

Alors commençait la guerre de sept ans; les hostilités, déjà ouvertes avec l'Angleterre, menaçaient de s'étendre en Allemagne. Pour les soutenir, il fallait des impôts, et afin de lever ces impôts plus facilement, on avait besoin de l'enregistrement du Parlement. Ce corps voulut profiter de la circonstance. Le ministère espéra éluder ses projets par un lit de justice qui eut lieu à Versailles le 21 août; mais le Parlement y refusa d'opiner, et fit des protestations à son retour à Paris. « Dans le même temps il se liguoit avec les autres parlements du royaume contre les atteintes du grand conseil, qu'il soupçonnoit le monarque de vouloir lui substituer; et, à l'effet d'être en mesure de faire plus de résistance, il essayoit de former de toutes les cours supérieures un seul corps de magistrature, *un parlement unique*, distingué seulement en différentes classes.»— Justement irrité de ces prétentions, le roi tint, le 13 décembre 1756, un nouveau lit de justice, dans lequel il fit enregistrer trois déclarations. La première renouvelait l'injonction du respect dû à la bulle, qui n'était plus qualifiée de règle de foi, renvoyait le jugement des refus de sacrements aux tribunaux ecclésiastiques, en réservant au Parlement l'appel comme d'abus. La seconde déclaration était relative à la police du Parlement : les chambres ne pouvaient plus s'assembler sans la permission de la grand'-chambre; aucune dénonciation ne devait se faire que par l'organe du procureur général; point de voix délibérative avant dix ans de service; ordre d'enregistrer les édits après la réponse du roi aux remontrances permises; défense, enfin, d'interrompre le cours de la justice, sous peine de désobéissance. La troisième déclaration compléta la stupeur où cette seconde déclaration jeta les membres de cette turbulente assemblée, par la suppression de la majeure partie des chambres des enquêtes et des requêtes, foyer ordinaire de toutes les résolutions extrêmes.

« Les magistrats demeurèrent quelque temps étourdis de ce coup inattendu; mais, revenus à eux-mêmes, et outrés de n'avoir pu faire prévaloir leurs systèmes, ils crurent aussi honorable pour eux, qu'embarrassant pour la cour, d'offrir leurs démissions : trente-un membres seulement de la grand'chambre eurent la fermeté de ne pas céder à la séduction de l'exemple, et de braver l'opinion de passer pour des lâches.

«Il faut l'avoir vu, dit un historien contemporain (Anquetil), pour concevoir l'espèce de frénésie qui s'empara des Parisiens, que les remontrances sur les impôts, adroitement mêlées aux représentations sur les affaires de l'Église, attachoient fortement au Parlement. On savoit que les résolutions vigoureuses contre les édits vexatoires partoient presque toujours de la jeunesse, et le règlement

du lit de justice l'excluoit presque entière. De là des regrets pour ceux qui étoient supprimés par la force, des louanges et des applaudissements pour les démissionnaires volontaires qui s'attachoient au sort des exclus, et de violents reproches à ceux qui ne les imitoient pas. On se regardoit de mauvais œil, on se contrarioit dans les conversations; le schisme régnoit dans le clergé, la discorde dans les familles. Les propos contre le gouvernement, et même contre le roi, propos qui se tenoient surtout dans les maisons des magistrats démis, étoient violents, et malheureusement trop capables d'ébranler des têtes foibles.»

On en eut bientôt la preuve.

Attentat contre Louis XV. — Procès, condamnation et supplice de Damiens (1757).

Le 5 janvier 1757, dans un coin obscur de l'escalier de Versailles, s'était tapi un homme qui, muni d'un couteau à ressort portant d'un côté une longue lame pointue, et de l'autre un long canif à tailler les plumes, attendait le moment où le roi devait monter en carrosse pour aller à Trianon. « Il était près de six heures; le jour ne luisait plus; le froid était excessif; presque tous les courtisans portaient de ces manteaux qu'on nomme, par corruption, *redingotes*. Le roi sort. L'assassin, ainsi vêtu, pénètre vers la garde, heurte en passant le dauphin, se fait place à travers la garniture des gardes du corps et des cent-suisses, aborde le roi, le frappe de son canif à la cinquième côte, remet son couteau dans sa poche, et reste le chapeau sur la tête. Le roi se sent blessé, se retourne, et à l'aspect de cet inconnu qui était couvert, et dont les yeux étaient égarés, il dit : « C'est cet homme qui m'a «frappé; qu'on l'arrête, et qu'on ne lui fasse pas de «mal.»

«Tandis que tout le monde était saisi d'effroi et d'horreur, qu'on portait le roi dans son lit, qu'on cherchait les chirurgiens, qu'on ignorait si la blessure était mortelle, si le couteau était empoisonné; le parricide répéta plusieurs fois : « Qu'on prenne «garde à monseigneur le dauphin, qu'il ne sorte «pas de la journée.» — A ces paroles, l'alarme universelle redouble : on ne doute pas qu'il n'y ait une conspiration contre la famille royale; chacun se figure les plus grands périls, les plus grands crimes et les plus médités.

«Heureusement la blessure du roi était légère; mais le trouble public était considérable, et les craintes, les défiances, les intrigues, se multiplièrent à la cour [1].»

[1] VOLTAIRE, *Siècle de Louis XV*.

Cet assassin se nommait Robert-François Damiens. «C'était, dit Voltaire, un misérable de la lie du peuple, né dans un village auprès d'Arras; il avait été longtemps domestique à Paris dans plusieurs maisons : c'était un homme dont l'humeur sombre et ardente avait toujours ressemblé à la démence. —Les murmures généraux qu'il avait entendus dans les places publiques, dans la grand'salle du palais et ailleurs, allumèrent son imagination. Il alla à Versailles, comme un homme égaré, et, dans les agitations que lui donnait son dessein inconcevable, il demanda à se faire saigner dans son auberge. Malheureusement on ne le put pas ou on ne le voulut pas. Cette saignée l'aurait calmé. Il protesta depuis, dans ses interrogatoires, que «s'il avait été saigné «comme il le demandait, il n'aurait pas commis son «crime.»—Son dessein était, si l'on doit ajouter foi à ses déclarations, non de tuer le roi, mais de le blesser seulement.

Malgré l'ordre formel du roi, le garde des sceaux (J.-B. de Machault), saisissant lui-même Damiens, le fit tenailler aux jambes avec des pinces rougies au feu; il en obtint par ces tortures des aveux qui pourraient faire croire que l'assassin avait des complices. Mais dans la suite Damiens se rétracta et soutint, jusqu'à la mort, qu'il avait seul conçu et exécuté son crime.

Le grand prevôt de l'hôtel, à qui appartenait la connaissance du crime commis dans le palais du roi, s'empara d'abord de l'assassin, et commença les procédures, comme il s'était pratiqué à Saint-Cloud lors de l'assassinat de Henri III. Un exempt des gardes de la prévôté, ayant obtenu un peu de confiance, ou apparente ou vraie, dans l'esprit aliéné de ce misérable, l'engagea à écrire au roi pour lui faire l'aveu des motifs qui l'avaient poussé à son crime.

Dans cette lettre, Damiens accusait l'archevêque de Paris et les refus de sacrements de causer tous les troubles. « On y voit, dit Voltaire, que les plaintes du public contre l'archevêque avaient dérangé le cerveau du criminel, et l'avaient excité à son attentat. Il paraissait, par les noms des membres du Parlement cités dans sa lettre, qu'il les connaissait, ayant servi un de leurs confrères; mais il eût été absurde de supposer qu'ils lui eussent expliqué leurs sentiments, encore moins qu'ils lui eussent jamais dit ou fait dire un mot qui pût l'engager au crime.

«Aussi le roi ne fit aucune difficulté de remettre le jugement du coupable à ceux de la grand'chambre qui n'avaient pas donné leur démission. Il voulut même que les princes et les pairs rendissent, par leur présence, le procès plus solennel et plus authentique dans tous ses points aux yeux d'un public aussi défiant que curieux exagérateur, qui voit

toujours, dans ces aventures effrayantes, au delà de la vérité.»

Damiens fut transféré à la conciergerie de Paris le 18 janvier. L'instruction de son procès dura plus de deux mois, pendant lesquels les plaies que lui avaient faites aux pieds les tenailles ardentes de Versailles le forcèrent de rester constamment couché.

L'arrêt du Parlement fut rendu le 26 mars. «La séance commença à huit heures du matin, et ne finit qu'à sept heures et demie du soir. Damiens fut condamné au même supplice que Ravaillac; la cour ordonna qu'il serait préalablement appliqué à la question ordinaire et extraordinaire de deux heures, au lieu de demi-heure qu'elle dure ordinairement.

«Ce monstre soutint son caractère jusqu'au bout: il fut interrogé pendant cinq heures et demie, et il répondit avec le même sang-froid, la même audace, la même insolence, et, si on ose le dire, le même courage qu'il avoit montré jusque-là, mêlant à ses réponses de l'ironie, de la plaisanterie, et presque de la gaieté; il continua de déclarer «qu'il étoit un «scélérat isolé; que son dessein criminel étoit conçu «depuis plus de trois ans; qu'il ne l'avoit commu-«niqué à qui que ce soit, et que s'il eût même soup-«çonné que son chapeau s'en doutât, il l'auroit jeté «au feu.» A l'égard des motifs qui l'avoient porté à cet horrible attentat, il déclara «qu'il avoit été «blessé de voir l'autorité royale compromise et «avilie par les disputes survenues entre le clergé et «le Parlement, et du peu d'égard que le roi avoit «eu aux remontrances qui lui avoient été adressées.» Il apostropha plusieurs de ses juges qu'il reconnut pour les avoir servis.»

«A la question, à l'hôtel de ville, sur l'échafaud [1], Damiens n'en dit pas davantage. A quatre heures et trois quarts de l'après-midi du 28 mars, commença l'horreur de son supplice. On lui brûla la main droite; ensuite il fut tenaillé; on lui jeta du plomb fondu dans ses plaies, et puis on l'écartela. Il resta vivant durant tout cet espace de temps de cinq quarts d'heure, avec une fermeté intrépide; il ne montra que la douleur inséparable de l'humanité, à laquelle le physique ne peut se refuser. Pour le dernier appareil, on avoit élevé une petite charpente à la hauteur des traits des chevaux, sur laquelle il étoit attaché; ses bras et jambes dépassoient. Le bourreau avoit acheté six chevaux, 3,600 livres, afin que si quelqu'un de quatre premiers venoit à se rebuter, il pût le remplacer sur-le-champ. Quoique ces chevaux fussent très-forts, après maintes et maintes secousses, ils ne purent réussir, même les deux plus frais, à l'écarteler: il fallut employer le secours de la hache. On réunit ses membres épars au tronçon, on alluma un bûcher, on les y jeta, et, réduits en cendres, ils furent jetés au vent.

«On ne peut rendre l'affluence qu'il y avoit dans Paris ce jour-là: les villages circonvoisins, les habitants des provinces, les étrangers, y étoient accourus comme aux fêtes les plus brillantes. Non-seulement les croisées de la Grève, mais même les lucarnes des greniers furent loués à des prix fous; les toits regorgeoient de spectateurs. Mais ce qui frappa surtout, ce fut l'ardeur des femmes, si sensibles, si compatissantes, à rechercher ce spectacle, à s'en repaître, à le soutenir dans toute son horreur, l'œil sec et sans la plus légère émotion, lorsque presque tous les hommes frémissoient et détournoient les regards [1].»

[1] M. Villenave, dans l'article de la *Biographie universelle* consacré à Damiens, prétend que ce misérable, en subissant la question, fit des aveux:

«Le 28 mars, dit-il, on lui lut son arrêt. Il l'écouta à genoux, avec attention, sans se troubler, et dit en se relevant: «La journée sera rude.» La sentence portait qu'il serait appliqué à la question ordinaire et extraordinaire: il avait été agité solennellement de quelle torture on ferait usage. Des mémoires furent demandés et fournis. Les chirurgiens de la cour décidèrent que, de tous les genres de tortures, le moins dangereux pour la vie du patient était celui dont on se servait au Parlement, et qu'on appelait *la question des brodequins*. Damiens jeta d'abord de grands cris, s'écria: «Ce «coquin d'archevêque!» et demanda à boire. On lui donna de l'eau, mais il voulut qu'on y mêlât du vin, et dit: «Il faut «ici de la force.» Le premier président renouvelait les interrogatoires, et insistait pour connaître les complices: «Qui «vous a induit à commettre le crime? — C'est Gauthier,» répondit Damiens. C'était pour la première fois qu'il nommait cet individu. Il indiqua sa demeure, et l'accusa d'avoir dit devant son maître (de Ferrières) «Qu'assassiner le roi serait «une œuvre méritoire.» Gauthier et de Ferrières furent amenés à la chambre de la question. Gauthier dénia le propos qui lui était imputé; et de Ferrières, sa présence lorsqu'il fut tenu. Damiens persista dans sa déclaration. De Ferrières fut relâché, mais Gauthier fut envoyé en prison. — Les tortures de Damiens n'avaient cessé qu'après l'avis des médecins qu'on ne pourrait les prolonger sans danger pour sa vie. Deux docteurs de Sorbonne, l'un janséniste, l'autre moliniste (Guéret, curé de Saint-Paul, et de Marcilly) confessèrent Damiens, chacun séparément, et se réunirent ensuite pour l'exhorter dans ses derniers moments. Il parut assez pénitent dans la cérémonie de l'amende honorable, faite, suivant l'usage, devant la porte de la métropole. Arrivé à la Grève, il témoigna le désir de parler aux commissaires, parut devant eux, à l'hôtel de ville, demanda pardon à l'archevêque des paroles injurieuses qu'il avait proférées contre lui, protesta de l'innocence de sa femme et de sa fille, et persévéra à soutenir qu'il n'y avait dans son crime ni complot ni complices: «Je me proposais, dit-il, de venger l'honneur et la «gloire du Parlement, et je croyais rendre un service à «l'État.»

Un écrivain dont il faut beaucoup se défier, l'abbé Soulavie, rapporte que, sur l'échafaud, le greffier ayant demandé à Damiens, après les douleurs du tenaillement, s'il n'avait point de déclaration ultérieure à faire, il répondit d'un ton ferme et sépulcral: «Non, je n'ai plus rien à dire, sinon que «je ne serais pas ici si je n'avais pas servi des conseillers au «Parlement.» Soulavie ajoute que *le greffier se retira sans rien écrire, et en faisant mauvaise mine.*

[1] MOUFFLE D'ANGERVILLE, *Vie privée de Louis XV.*

Le père, la femme et la fille de Damiens, quoique innocents, furent bannis du royaume, avec défense d'y revenir sous peine d'être pendus; sa maison fut rasée. Ses frères, ses sœurs, tous ses parents, furent obligés, par le même arrêt, de changer de nom. Un des annotateurs de Voltaire, M. Clogenson, dit qu'à cette époque la ville d'Amiens adressa une supplique au roi pour le supplier de permettre qu'elle changeât son nom en celui de *Louisville;* mais qu'on ne répondit rien à cette requête, qui parut ridicule.

Ministres disgraciés. — Puissance de madame de Pompadour. — Elle fait et défait les ministres. — Lettre prophétique adressée au roi (1757-1760).

L'attentat de Damiens fut cause du renvoi de deux ministres. Le peuple avait manifesté une grande animadversion contre madame de Pompadour, et s'était attroupé sous les fenêtres de son appartement. M. de Machault crut devoir donner à la favorite le conseil de quitter Versailles. Madame de Pompadour était presque décidée, mais la promptitude avec laquelle on reconnut que la vie du roi ne courait aucun danger dissipa promptement ses craintes : elle se vengea du malencontreux donneur de conseil en le faisant exiler. « C'était, écrivait « Louis XV à sa fille, la duchesse de Parme, c'était « le seul homme selon mon cœur. »

L'exil de M. de Machault donna au comte d'Argenson, ministre de la guerre, l'espérance de se saisir de la direction des affaires, et de devenir, comme il le disait, *le maître du tripot.* Madame de Pompadour le fit renvoyer dans ses terres. Quand il partit, un des seigneurs de Versailles, courtisan assidu du ministre disgracié, s'empressa de venir dire à la favorite, en présence du roi : « Je viens de « voir partir les bagages de M. d'Argenson. » Le roi, haussant les épaules, dit aussitôt, en faisant allusion à la faiblesse de saint Pierre : « Et le coq chanta. »

Le roi aimait MM. de Machault et d'Argenson; mais son manque d'énergie était tel qu'il n'essaya même pas de s'opposer à leur renvoi.

Louis XV, ce roi de France dont le règne officiel dura soixante ans, ne gouverna jamais lui-même son royaume. Pendant sa minorité, le pouvoir fut exercé par le régent, puis à sa majorité, le cardinal Dubois, le duc d'Orléans, le duc de Bourbon et le cardinal de Fleury furent successivement premiers ministres. Peu de temps après la mort de Fleury, le roi prit pour maîtresse la femme de Lenormant d'Étioles, et la marquise de Pompadour, ne se contentant pas d'être la favorite du souverain, voulut être encore la dépositaire et la régulatrice de l'autorité souveraine. Louis XV la laissa faire; elle fit et défit les ministres; aucun d'eux n'était sûr de son ministère, s'il n'administrait suivant le bon plaisir de la marquise. En 1745, le contrôleur général Orry, peu agréable à la favorite, dut céder sa place à M. de Machault. — Par la même raison, en 1747, le ministre d'Argenson reçut sa démission de ministre des affaires étrangères. — Le comte de Maurepas fut (en 1749) exilé sur le soupçon d'être l'auteur d'une épigramme contre madame de Pompadour. — L'abbé de Bernis, depuis cardinal, dut son élévation à l'amitié de la marquise. — Ce fut aussi la marquise qui, en 1758, le fit remplacer au ministère des affaires étrangères par le comte de Choiseul-Stainville, créé duc de Choiseul, et qui, peu de temps après, se trouva en outre chargé des deux autres ministères, de la marine et de la guerre.

Ces fréquentes révolutions ministérielles entretenaient les intrigues de cour, et fomentaient les mécontentements. A ce sujet, les avertissements ne manquèrent point à Louis XV. Une femme de chambre de madame de Pompadour, madame Du Hausset, qui a écrit des *Mémoires*, cite une lettre anonyme adressée au roi, qui peint avec une grande vérité la situation de la monarchie à cette époque, donne au roi d'utiles conseils et des avertissements véritablement prophétiques. La voici :

« Sire, c'est un serviteur zélé qui écrit à Votre « Majesté. La vérité est toujours amère, surtout « pour les rois. Habitués à la flatterie, ils ne voient « les objets que revêtus de couleurs propres à leur « plaire. J'ai beaucoup réfléchi et lu, et voici ce que « mes méditations me portent à exposer à Votre « Majesté.

« On l'a accoutumée à être invisible, et on lui a « inspiré une timidité qui l'empêche de parler; « ainsi, toute communication directe est interrom- « pue entre le maître et les sujets. Renfermé dans « l'intérieur de votre palais, vous devenez de jour « en jour plus semblable aux empereurs d'Orient; « mais voyez, sire, leur sort !... *J'ai des troupes*, « dira Votre Majesté : c'est aussi leur appui; mais « quand on le fonde sur elles, quand on n'est en « quelque sorte que le roi des soldats, ils sentent « leur force et en abusent.

« Vos finances sont dans le plus grand désordre, « et la plupart des États ont péri par cette cause. « L'esprit patriotique soutenait les anciens États, et « unissait toutes les classes pour le salut d'un pays. « L'argent en tient lieu dans ce temps; il est de- « venu le moteur universel, et vous en manquez. « L'esprit de la finance infecte toutes les parties, et « domine à la cour; tout devient alors vénal, et tous « les rangs se confondent.

« Vos ministres sont sans génie et sans capacité, « depuis le renvoi de MM. d'Argenson et de Ma-

«chault. Vous seul, en quelque sorte, ne pouvez «pas juger de leur incapacité, parce qu'ils apportent le travail de commis habiles, qu'ils s'attribuent.

«On administre au jour le jour; mais il n'y a «point d'esprit de gouvernement. Les changements «qu'on fait dans la partie militaire dégoûtent les «troupes, font retirer d'excellents officiers. Un feu «séditieux s'allume dans le sein des parlements; «vous prenez le parti de les corrompre, et le re«mède est pire que le mal. C'est introduire le vice «dans le sanctuaire de la justice, et gangrener les «parties nobles de l'État. Un parlement corrompu «aurait-il bravé les fureurs de la Ligue pour con«server la couronne au légitime souverain?

«Oubliant les maximes de Louis XIV, qui savait «quel était le danger de confier le ministère à des «grands seigneurs, vous y avez élevé M. de Choi«seul; mais c'est peu, vous lui avez donné trois «ministères : ce qui est un plus grand fardeau que «celui de la place de premier ministre, parce que «celui-ci ne fait que surveiller, et que les secré«taires d'État sont chargés de tous les détails. Le «public a pénétré ce ministre resplendissant. Ce «n'est qu'un petit-maître sans talents et sans in«struction, qui a un peu de phosphore dans l'esprit.

«Il est une chose encore bien digne de remarque, «sire, c'est la guerre ouverte que l'on fait à la reli«gion. Il ne peut plus y avoir de nouvelles sectes, «parce que la croyance est, en général, trop ébran«lée pour qu'on s'occupe de quelque différence de «sentiments sur quelques-uns de ses articles. Mais «les *encyclopédistes*, sous prétexte d'éclairer les «hommes, sapent les fondements de la religion.

«Tous les genres de liberté se tiennent; les phi«losophes et les protestants tendent au républica«nisme, ainsi que les jansénistes. Les philosophes «attaquent le tronc de l'arbre, les autres quelques «branches; mais leurs efforts, sans être concertés, «l'abattront un jour. Joignez-leur les *économistes*, «qui ont pour objet la liberté politique, comme les «autres celle du culte, et le gouvernement peut se «trouver, dans vingt ou trente ans, miné dans tou«tes ses parties, et crouler avec fracas.

«Si Votre Majesté, frappée de ce tableau trop «vrai, me demande le remède, je dirai qu'il faut «ramener le gouvernement à ses principes, et se «presser avant tout de remédier à l'état des finan«ces, parce que les embarras dans lesquels se trouve «un État endetté entraînent de nouveaux impôts, «qui, après avoir foulé le peuple, l'indisposent et le «portent au soulèvement. Je dirai qu'il serait néces«saire que Votre Majesté se rendît plus populaire; «qu'elle manifestât son contentement des services, «ou son mécontentement des fautes, des prévari«cations, et de l'oubli des devoirs; qu'on sache «enfin que les récompenses et les punitions, les «choix et les destitutions, émanent d'elle. Alors on «lui saura gré des grâces, et on craindra d'encourir «ses reproches; alors on aura un sentiment person«nel pour elle, au lieu qu'on rapporte tout le bien «ou le mal à ses ministres.

«C'est une preuve de la confiance naturelle des «peuples pour le roi, que cette exclamation : *Ah! si «le roi savait!* Ils aiment à croire qu'il remédierait «à tout s'il était instruit. Mais, d'un autre côté, «quelles idées se font-ils des rois, faits pour être «instruits de tout, pour surveiller tout ce qui se «passe, et qui cependant ignorent ce qu'il leur im«porte le plus de savoir, s'ils veulent remplir leurs «fonctions? *Rex*, roi, *regere*, régir, conduire: «ces mots indiquent quels sont leurs devoirs. Que «dirait-on d'un père qui se chargerait du soin de «ses enfants, comme d'un fardeau? Un temps vien«dra, sire, où les peuples s'éclaireront, et ce temps «peut-être approche... Reprenez les rênes de votre «État; tenez-les d'une main ferme, et faites qu'on «ne dise pas de vous: *Fœminas et scorta volvit «animo, et hæc principatûs præmia putat:* il «ne songe qu'à des femmes, qu'à des sociétés de «libertins, et il croit que c'est là ce que la royauté «offre de plus précieux.

«Je continuerai, sire, si je vois que mes avis «sincères aient produit quelque changement; j'en«trerai dans de plus grands détails : sinon, je me «tairai.»

Le correspondant inconnu du roi de France n'eut pas à lui écrire de nouveau. Sa première lettre fut sans résultat. Louis XV prévoyait une révolution; mais il ne faisait rien pour s'y opposer. «Tout ceci, «disait ce roi égoïste, durera bien autant que moi; «après ma mort, M. le dauphin n'a qu'à bien se «tenir.»

Destruction de l'ordre des jésuites (1761-1764).

M. de Choiseul conserva le ministère jusqu'à la mort de madame de Pompadour, et même quelques années après. Dans le chapitre consacré à la guerre de sept ans, nous dirons quelle fut l'action de ce ministre sur les affaires extérieures. Dans l'intérieur du royaume, le plus grand événement auquel il prit part fut l'expulsion des jésuites, dont nous allons rendre compte d'après la relation qu'en a faite un des hommes influents de cette époque, Senac de Meilhan.

Le père La Vallette, supérieur des jésuites de la Martinique, avait des relations commerciales avec des négociants français. Pendant la guerre, terminée par le traité de 1762, quelques vaisseaux sur lesquels les jésuites avaient des effets furent pris

par les Anglais. Le père La Vallette, comptant sur l'arrivée des cargaisons, avait contracté des engagements payables à certaines époques par le père Sacy, procureur général des missions, et demeurant à la maison professe, à Paris, rue Saint-Antoine. A l'échéance des payements, ce père déclara ne pouvoir y satisfaire, et demanda du temps. La maison de Lioncy et Jouffres, de Marseille, intéressée dans cette affaire, se pourvut à la juridiction consulaire de cette ville, et les jésuites furent condamnés solidairement à remplir les engagements contractés par La Vallette et Sacy. — Les jésuites réclamèrent contre ce jugement, et en appelèrent à une juridiction supérieure.

Leur cause était, comme celles de tous les réguliers, attribuée au grand conseil, et une attribution étant, dans ce cas, un privilége, on pouvait s'en prévaloir ou le décliner. Il y avait à cette époque, dans la maison professe, à Paris, un jésuite appelé le père Frey, frère du prédicateur Neuville, et ce père passait pour une des meilleures têtes politiques de l'ordre. Les principaux jésuites, indécis sur la conduite qu'ils tiendraient, s'assemblèrent, et le père Frey, après avoir écouté tous les avis, ouvrit celui de porter l'affaire au Parlement, et de décliner la juridiction du grand conseil. « Beaucoup de ceux « qui composent le grand banc, aussi bien que celui « du grand conseil, dit Frey, sont nos élèves; le « Parlement connaît nos droits, et il sera sensible à « la confiance que nous lui marquerons en nous sou- « mettant à sa juridiction; enfin, si nous gagnons « notre procès, comme je n'en doute pas, le juge- « ment aura d'autant plus d'authenticité, que l'on est « persuadé dans le public que le Parlement nous est « contraire. » Cet avis parut fondé, et fut adopté; le résultat prouva qu'il n'y en avait pas véritablement de plus fatal pour les jésuites.

Le grand conseil, qui devait son importance à l'attribution des affaires des ecclésiastiques, avait des égards pour eux, et lorsqu'il prévoyait une mauvaise issue à une affaire majeure, il engageait quelquefois les parties à s'accommoder. Celle de la maison de Lioncy et Jouffres était si évidemment mauvaise, que le grand conseil serait certainement parvenu à faire renoncer les jésuites à la soutenir, et elle aurait été assoupie sans éclat. Le grand conseil ne se serait jamais immiscé dans l'examen de l'*institut des jésuites;* il se serait borné à prononcer sur la question, qui consistait à savoir si la société était solidaire pour les engagements contractés par ses délégués, question simple, et qui ne pouvait présenter aucun doute.

L'affaire, suivant l'avis du père Frey, fut donc portée au Parlement. — Les jésuites soutenaient qu'ils n'étaient point solidaires entre eux, et le Parlement demanda à voir l'*institut* sur lequel ils fondaient cette assertion. Il ne se borna pas à l'article relatif au procès; il examina en entier leurs constitutions, et, le 8 mai 1761, rendit un arrêt qui condamna les jésuites à payer les sommes dues par La Vallette et Sacy, outre 50,000 livres de dommages et intérêts.

Pendant qu'on plaidait cette cause, les ennemis des jésuites excitaient contre eux des clameurs dans les lieux publics et dans la société. La doctrine régicide de Buzenbaum, et d'autres écrivains de cette compagnie, ainsi que le supplice de Guignard, furent rappelés; les jansénistes fortifièrent de tous les moyens de l'esprit de parti les dispositions défavorables du Parlement; et l'aveuglement des jésuites, à ne pas avoir recours au grand conseil, acheva ce que depuis longtemps leurs ennemis avaient si ardemment souhaité.

Le Parlement enregistra, le 6 août 1761, un arrêt qui enjoignait aux supérieurs des différentes maisons de jésuites de remettre au greffe les titres de leur établissement en France. Une commission chargée d'examiner leur institut, désirant prendre l'avis du clergé de France, douze évêques furent nommés pour répondre à ces quatre questions :

« 1° De quelle utilité sont les jésuites en France, « relativement aux fonctions auxquelles ils sont em- « ployés?

« 2° Quel est leur enseignement sur les points de « doctrine qui leur sont imputés : le *régicide,* les « *opinions ultramontaines,* les *libertés de l'Église* « *gallicane,* et les *quatre articles* publiés dans « l'assemblée du clergé de 1682?

« 3° Quelle est leur conduite dans l'intérieur de « leurs maisons, et quel usage font-ils de leurs pri- « viléges envers les évêques et les curés?

« 4° Comment on peut remédier aux inconvé- « nients de l'autorité excessive que le général, rési- « dant à Rome, exerce sur les membres de cette « société? »

Le résultat de l'examen fait par les douze évêques fut la nécessité de modifier le régime des jésuites en France [1].

[1] Un incident fort singulier hâta, dit un auteur contemporain, la destruction des jésuites. Il y avait alors à Paris un médecin assez célèbre, nommé Camille Falconet. Il était en relation intime avec les hommes de lettres les plus distingués. On lui apporta un jour, de chez le pâtissier, enveloppé dans une feuille manuscrite, un biscuit qu'il avait demandé, et avant de manger son biscuit, il lut ce papier. Sa surprise fut extrême en voyant que c'était un fragment de lettre de la main du père Le Tellier, confesseur de Louis XIV, dans laquelle il disait : « Enfin je suis parvenu à abattre l'hydre cent fois « renaissante. Il (M. de Noailles, archevêque Paris) sera avant « peu arrêté, et conduit à Rome, sous bonne et sûre escorte. « M. d'Aguesseau sera exilé, et j'ai lieu de croire que vous « serez chargé de ses fonctions. » Cette lettre, d'abord conservée dans le cabinet du président de Meynières, fut remise

Le dauphin, père de Louis XVI, soutenait seul, dit-on, les jésuites à la cour; mais en supposant qu'il s'y intéressât réellement, son crédit était trop faible pour l'emporter sur celui de M. de Choiseul, soutenu par l'influence de madame de Pompadour. M. de Choiseul s'entendit avec les principaux membres du Parlement, et les encouragea à procéder contre les jésuites. Le père Sacy avait refusé d'être le confesseur de madame de Pompadour, à moins qu'elle ne quittât la cour, et ne renonçât à la faveur du roi. Cependant cette maîtresse de Louis XV agissait moins par haine contre les jésuites que par déférence pour les conseils de M. de Choiseul.

Le roi cédant, dit-on, aux instances du dauphin, et choqué de la violence que le Parlement déployait, voulut à la fin interposer son autorité, et attirer l'affaire à lui. On dressa un plan de réforme qui fut envoyé au pape et au général des jésuites; mais celui-ci (le célèbre Laurent Ricci) rejeta tout accommodement, en disant : *Sint ut sunt, aut non sint.* D'après cette réponse, le roi, pressé par son ministre, et sollicité par sa maîtresse, abandonna entièrement les jésuites à leur sort.

On leur enjoignit, le 1er avril 1762, de fermer leurs colléges. Le Parlement, par arrêt du 6 août suivant, fit défense aux jésuites de porter l'habit de leur société, de vivre sous l'obéissance du général ou d'un autre supérieur de l'ordre, et d'entretenir aucune correspondance avec eux, leur prescrivant de vider leurs maisons, de s'abstenir de toute communication entre eux, et de se rassembler en communauté, se réservant d'accorder à chacun d'eux, sur leur requête, des pensions alimentaires. On leur ôta en même temps la faculté de posséder aucun bénéfice, charge ou emploi, à moins de prêter préalablement le serment indiqué par l'arrêt. — Un autre arrêt, du 22 février 1764, ordonna aux jésuites qui voudraient rester en France, d'*abjurer leur institut.* — Enfin le roi, par un édit du mois de novembre 1764, supprima la société des jésuites en France.

Les richesses et la puissance de la société inquiétaient les souverains. Déjà, en 1759, le roi de Portugal avait expulsé les jésuites de ses États, et confisqué leurs biens. Le roi d'Espagne et le roi de Naples suivirent cet exemple en 1767. Le pape lui-même, cédant aux instances des souverains qui se disaient *très-chrétiens, très-fidèles, catholiques* par excellence, supprima l'ordre en 1773. Le roi de Prusse, Frédéric le Grand, prince protestant, fut, avec l'impératrice de Russie, Catherine, princesse schismatique, les seuls qui continuèrent à protéger les jésuites, et à leur confier le soin de l'éducation, « dont, dit Frédéric, ils s'acquittaient mieux que « toutes les autres corporations [1]. »

Mort de madame de Pompadour (1764).

Louis XV avait vu mourir successivement : en 1752, sa fille Henriette, celle qu'il aimait le plus parmi ses enfants; en 1759, la duchesse de Parme, celle de ses filles qu'il avait jugée digne de recevoir la confidence de ses chagrins et de ses projets; en 1761, le duc de Bourgogne, l'aîné de ses petits-fils, jeune prince qui, malgré sa jeunesse, promettait

par lui à l'abbé de Chauvelin, rapporteur du procès contre les jésuites, et violemment imbu des maximes jansénistes. On peut s'imaginer le parti que le rapporteur tira de la lettre d'un jésuite convenant lui-même qu'il allait faire arrêter le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, et exiler le procureur général du Parlement; et combien il lui fut facile d'enflammer les esprits.

[1] Supprimée en 1773 par le pape Clément XIV, la société de Jésus fut rétabli par le pape Pie VII, en 1804, pour la Sicile, et en 1814, pour toute la chrétienté. — Les jésuites ont reparu en France sous le nom de *Pères de la foi,* mais puissants du temps de la Restauration, ils sont, depuis 1830, sans aucun crédit.

Le général des jésuites, du temps de Clément XIV, emprisonné au château Saint-Ange, y est mort le 16 novembre 1775, deux ans après la suppression de son ordre, et prenant Dieu à témoin de son innocence; le peuple de Rome le vénérait comme un saint; il avait rédigé, avant de mourir, une *protestation* dont voici quelques passages :

« Premièrement, je déclare et proteste que la société de « Jésus, actuellement éteinte, n'a fourni aucun motif pour sa « suppression. Je le déclare et le proteste avec cette certitude « morale que peut avoir un supérieur bien instruit de ce qui « se passe dans l'ordre.

« Secondement, je déclare et proteste que je n'ai pas donné « le moindre prétexte à mon emprisonnement personnel. Je « le déclare et le proteste avec cette parfaite certitude et évi- « dence que chacun a par la connaissance de ses propres ac- « tions. — Je n'ai d'autre motif de faire cette seconde protesta- « tion, que parce que je la crois nécessaire pour la réputation « de la société de Jésus, dont j'étais général.

« Mais mon intention n'est pas, qu'en conséquence de ces « deux protestations, aucun de ceux qui ont attiré ces mal- « heurs sur la société et sur moi-même, soit trouvé coupable « devant Dieu : je m'abstiendrai religieusement de porter de « semblables jugements. Les vues de l'âme de l'homme, et « les affections de son cœur sont connues de Dieu; lui seul « voit les erreurs de l'esprit humain, et discerne jusqu'à quel « point elles sont excusables; lui seul pénètre les causes qui « mettent l'homme en action, et l'esprit avec lequel il agit, les « affections et inclinations du cœur qui accompagnent l'ac- « tion, et de quoi dépend la droiture ou le crime; par consé- « quent, je laisse tout jugement à celui *qui examinera les « œuvres des hommes et fouillera leurs pensées* (*Leçons de la Sagesse*, chap. 6, vers. 4).

« Et pour ne pas manquer à mon devoir comme chrétien, « je proteste que, avec l'assistance divine, j'ai toujours par- « donné, et pardonne sincèrement à cette heure, à tous ceux « qui m'ont persécuté, d'abord par la persécution qu'ils ont « exercée contre la société de Jésus, et les duretés qu'ils ont « fait éprouver à des individus ci-devant sous mon obéis- « sance, ensuite par la suppression et l'extinction de l'ordre; « et par ce qui bientôt après suivit, mon emprisonnement avec « toutes les souffrances qui l'ont accompagné, et les outrages « faits à ma réputation : ce sont des faits connus du monde « entier... »

déjà de justifier son nom par ses qualités et ses vertus; en 1764, le 14 avril, il perdit la femme qui, depuis vingt ans, était sa maîtresse et son amie [1].

«Une maladie grave, survenue à la marquise de Pompadour, durant un voyage de plaisir fait à Choisy, dit l'auteur des *Fastes de Louis XV*, maladie qui la réduisit bientôt à un état de langueur dont la mort seule devait être le terme, auroit été un spectacle déchirant pour l'amour, et même pour la simple amitié. — Louis XV, qui, dès le commencement, voulut que la Faculté ne lui dissimulât rien, reçut sans émotion le coup fatal qu'elle lui pronostiqua. Il faut tout dire; en même temps il se conduisit avec la favorite comme s'il eût cru le contraire; il lui prodigua, non-seulement les égards, les attentions, les assiduités les plus consolantes pour un malade, mais il continua de la consulter sur les affaires publiques: les ministres, le royaume, tout lui resta soumis de même qu'auparavant. Elle expira, pour ainsi parler, les rênes de l'État encore dans les mains.

«Chaque matin le duc de Fleury, gentilhomme de la chambre de service, apportoit au roi le bulletin des médecins de la marquise: transportée de Choisy à Versailles, elle eut le privilége réservé à la seule famille royale, de rester malade, et de payer le tribut à la nature dans le château d'où l'on écarte avec tant de soin tout ce qui peut y rappeler les misères et la fin de la vie humaine. Il est vrai qu'à peine expirée, on rejeta son cadavre, renvoyé sur une civière à son hôtel particulier dans la ville, et l'on observa Louis XV, qui, de ses fenêtres, la vit froidement passer. C'étoit le signe de l'apathie la plus complète...

«Madame de Pompadour vit approcher la mort par degrés, et avec une fermeté héroïque. Elle remplit les derniers devoirs de la religion sans faste et sans pusillanimité. Elle demanda pardon hautement à sa maison, et à tous les courtisans présents, du scandale qu'elle leur avoit donné... Elle fit cette réparation dans le palais depuis vingt ans théâtre de son péché. Le jour même où elle attendoit sa dernière heure, le curé de la Madeleine, paroisse de son hôtel à Paris, vint la voir, et comme il prenoit congé d'elle: «Un moment, lui dit-elle, monsieur le curé, nous nous en irons ensemble.»

[1] Madame de Pompadour avait eu de son mari une fille, nommée Alexandrine, qu'elle aimait beaucoup, et qui était fort jolie. Elle avait le dessein de la marier avec le comte Du Luc, fils naturel de Louis XV et de madame de Vintimille; elle comptait, à cause de ce mariage, engager le roi à nommer son fils *duc et pair*: «Si Louis XV était Louis XIV, disait-elle, il ferait du jeune enfant un autre duc du Maine; «mais je n'en demande pas tant.» La mort de la jeune Alexandrine fit évanouir ces ambitieuses espérances qui ne plaisaient point au roi.

CHAPITRE XXXVIII.

LOUIS XV. — GUERRE DE SEPT ANS. — PACTE DE FAMILLE. — TRAITÉ DE PARIS.

Hostilités en Amérique. — Assassinat de Jumonville. — Défaite du général Braddock. — Perfide agression des Anglais contre les navires français. — Déclaration de guerre. — Expédition contre Minorque. — Défaite de l'amiral Bing. — Prise de Port-Mahon. — La guerre devient continentale.— Le roi de Prusse commence les hostilités; ses premiers succès. — Envahissement de la Saxe. — Capitulation de l'armée saxonne. — Envahissement de la Bohême. — Bataille de Prague. — Défaite de Frédéric à Kolin. — Invasion du Hanovre. — Bataille d'Hastemberk. — Convention de Closter-Seven. — Défaite des Français à Rosbach. — Défaite des Prussiens à Breslaw. — Défaite des Autrichiens à Lissa. — Prise et reprise de Breslaw. — Évacuation du Hanovre par les Français. — Invasion du Canada par les Anglais. — Défaite d'Abercrombie à Ticonderago. — Bataille de Québec.— Mort de Montcalm. — Affaires de l'Inde. — Succès et revers de Dupleix. — Son rappel. — Sa mort. — Envoi de Lally dans l'Inde. — Ses premiers succès. — Prise de la ville noire de Madras. — Siége infructueux du fort Saint-Georges.— Revers.— Siége et prise de Pondichéri par les Anglais. — Retour de Lally à Paris. — Son procès, sa condamnation, son exécution. —Victoires et revers de Frédéric. — Bataille de Crevelt. — Défaite des Anglais à Saint-Cast.— Changements dans le ministère. — Choiseul remplace Bernis. — Convention secrète de Versailles. — Bataille de Berghen, conquête de la Hesse. — Revers éprouvés par les flottes françaises. — Héroïque dévouement de d'Assas à Closter-Camp. — Ouvertures pacifiques repoussées par l'Angleterre. — Pacte de famille. — Prise de Belle-Isle par les Anglais.— L'Espagne prend part à la guerre.—Bataille de Johannesberg. — Changements dans la politique russe. — Paix entre les puissances belligérantes. — Traité de Paris.

(De l'an 1753 à l'an 1763.)

Hostilités en Amérique.— Assassinat de Jumonville.— Défaite du général Braddock. — Perfide agression des Anglais contre les navires français (1753-1755).

Le traité d'Utrecht avait mal déterminé les limites du Canada; la paix d'Aix-la-Chapelle n'expliqua pas les clauses obscures de ce traité. Les Anglais, qui les avaient laissé exister à dessein, s'en firent un motif d'agression. En 1753, franchissant les monts Apalaches, qui séparaient leurs possessions des possessions françaises, ils construisirent sur le territoire français un fort qu'ils appelèrent le fort de *la Nécessité*. Le commandant des troupes françaises, postées sur les bords de l'Ohio, les fit sommer de se retirer; ce qu'ils promirent. Il envoya ensuite (en 1754) un officier, M. de Jumonville, avec trente soldats, pour s'assurer si la retraite des Anglais s'effectuait, et pour leur faire, au besoin, une nouvelle sommation. «Jumonville était encore à une certaine distance du fort; tout à coup il est environné d'Anglais qui font sur lui un feu terrible. Il fait signe de la main au commandant; il montre ses dépêches; il demande à être entendu: le feu cesse; on l'entoure; il annonce son caractère et sa qualité d'envoyé; il lit la sommation dont il est porteur: il n'était encore qu'à la moitié de sa lecture, les Anglais l'assassinent.» L'officier qui prési-

dait à cet assassinat est Washington; la grande illustration qu'il a méritée depuis n'a pas suffi à le justifier. — Le frère de Jumonville, nommé de Villiers, fut envoyé pour venger sa mort. Il attaqua et prit en trois heures le fort de *la Nécessité,* mais cet officier généreux admit les Anglais à une capitulation [1], leur permit de se retirer, et se borna à détruire le fort qu'ils avaient bâti.

L'année suivante (1755), et quoique la paix régnât en Europe, les Anglais firent secrètement passer en Amérique deux régiments de ligne pour détruire les établissements français; mais ces deux régiments furent attaqués et détruits par les troupes françaises (juillet 1755) au moment où ils allaient attaquer le fort Duquesne, dans le golfe Saint-Laurent. Le général Braddock, qui les commandait et qui avait Washington pour aide de camp, fut tué dans ce combat. On trouva sur son cadavre tout le plan de l'invasion du Canada tracé en pleine paix par le gouvernement britannique.

Vaincus sur terre, les Anglais voulurent profiter de leur supériorité sur mer; ils avaient détruit la marine française dans la guerre précédente. En novembre 1755, et toujours sans aucune déclaration de guerre, ils surprirent plus de trois cents vaisseaux marchands, et s'en saisirent comme on saisirait des barques de contrebandiers [2]; ils s'emparèrent même de quelques navires des autres nations qui portaient des marchandises aux Français.

A cette agression inattendue, on ne répondit pas immédiatement par la guerre. Voltaire explique ainsi la singulière inaction des ministres de Louis XV. «Le roi de France, dans ces conjonctures, eut une conduite toute différente de celle de Louis XIV. Il se contenta d'abord de demander justice; il ne permit pas seulement alors à ses sujets d'armer en course. Louis XIV avait parlé souvent aux autres cours avec supériorité; Louis XV fit sentir dans toutes les cours la supériorité que les Anglais affectaient. On avait reproché à Louis XIV une ambition qui tendait sur terre à une monarchie universelle; Louis XV fit connaître la supériorité réelle que les Anglais prenaient sur les mers.»

Déclaration de guerre. — Expédition contre Minorque. — Défaite de l'amiral Bing. — Prise de Port-Mahon (1756).

Cette modération fut considérée comme faiblesse. Il fallut, en janvier 1756, déclarer la guerre à l'Angleterre. Depuis plusieurs mois la marine était l'objet des soins du gouvernement français; il avait à Brest une flotte considérable, menaçante pour l'Angleterre, et il comptait attaquer le roi George II dans son électorat d'Hanovre. Cette irruption en Allemagne menaçait l'Europe d'un embrasement allumé dans le Nouveau Monde. «Ce fut alors que toute la politique de l'Europe fut changée. Le roi d'Angleterre appela une seconde fois, du fond du Nord, 30,000 Russes, qu'il devait soudoyer. L'empire de Russie était l'allié de l'empereur et de l'impératrice-reine de Hongrie. Le roi de Prusse devait craindre que les Russes, les impériaux, les Hanovriens, ne tombassent sur lui. Il avait environ 140,000 hommes en armes; il n'hésita pas à se liguer avec le roi d'Angleterre, pour empêcher, d'une main, que les Russes n'entrassent en Allemagne, et pour en fermer de l'autre le chemin aux Français.»

Le ministère français eut avec facilité, et en un moment, tout l'argent dont il avait besoin. Vingt places nouvelles de fermiers généraux, et quelques emprunts suffirent pour soutenir les premières années de la guerre, facilité funeste, qui ruina bientôt le royaume. — On feignit de menacer les côtes de l'Angleterre. Ce n'était plus le temps où la reine Élisabeth, avec le secours de ses seuls Anglais, ayant l'Écosse à craindre, et pouvant à peine contenir l'Irlande, soutenait les prodigieux efforts de Philippe II. Le roi d'Angleterre, George II, se crut obligé de faire venir des Hanovriens et des Hessois pour défendre ses côtes. L'Angleterre, qui n'avait pas prévu cette suite de son entreprise, murmura de se voir inondée d'étrangers; plusieurs citoyens passèrent de la fierté à la crainte, et tremblèrent pour leur liberté.

Le gouvernement anglais avait pris le change sur les desseins de la France: il craignait une invasion, et il ne songeait pas à l'île de Minorque, conquête qui lui était restée après l'ancienne guerre de la succession d'Espagne, et conquête alors plus importante que Gibraltar, car elle lui donnait l'empire de la Méditerranée.

[1] Dans cette capitulation, rédigée en français, la mort de Jumonville est qualifiée d'*assassinat;* mais les Anglais prétendent que ni Washington ni aucun de ses officiers ne comprenaient la langue française.

[2] Nous avons sous les yeux la liste détaillée de ces 300 vaisseaux pris en pleine paix au commerce français. On y voit :

105 bâtiments allant aux îles d'Amérique, ou en revenant;
3 — faisant le commerce de l'Afrique;
66 — faisant la pêche à Terre-Neuve;
2 — baleiniers;
22 — portant des vivres et des munitions au Canada;
27 — faisant le grand cabotage;
75 — faisant le petit cabotage.

Parmi ces navires, on en comptait 185 richement chargés, dont la valeur est estimée à plus de 25,000,000 de livres. — Le nombre des marins et des soldats faits prisonniers était d'environ 7,500. — Les Anglais prirent, en outre, mais après des combats où l'honneur du pavillon français fut vaillamment soutenu, trois bâtiments de guerre, *l'Alcide, le Lis,* et *l'Espérance.*

Le maréchal de Richelieu, avec vingt bataillons, escortés d'une douzaine de vaisseaux, et de quelques frégates, fit voile vers Minorque. — Le marquis de La Galissonnière, amiral français, battit la flotte anglaise, commandée par l'amiral Bing, et la petite armée française débarqua à Minorque, s'empara facilement de toute l'île et de la ville de Mahon.

«Il restait aux Anglais l'espérance de défendre le fort Saint-Philippe, citadelle de Port-Mahon, qu'on regardait, après Gibraltar, comme la place la plus forte de l'Europe par sa situation, par la nature de son terrain, et par trente ans de soins qu'on avait mis à la fortifier. C'était partout un roc uni; c'étaient des fossés profonds de vingt pieds, en quelques endroits de trente, taillés dans ce roc; c'étaient quatre-vingts mines sous des ouvrages devant lesquels il était impossible d'ouvrir la tranchée; tout était impénétrable au canon, et la citadelle était entourée partout de ces fortifications extérieures taillées dans le roc vif.

«Le maréchal de Richelieu tenta une entreprise plus hardie que n'avait été celle de Berg-op-Zoom : ce fut de donner un assaut à tous ces ouvrages qui défendaient le corps de la place. Il fut secondé dans cette entreprise audacieuse par le comte de Maillebois, qui, dans cette guerre, déploya toujours de grands talents, déjà exercés dans l'Italie. On descendit dans les fossés malgré le feu de l'artillerie anglaise; on planta des échelles hautes de treize pieds: les officiers et les soldats, parvenus au dernier échelon, s'élançaient sur le roc en montant sur les épaules les uns des autres; c'est par cette audace, difficile à comprendre, qu'ils se rendirent maîtres de tous les ouvrages extérieurs. Les troupes s'y portèrent avec d'autant plus de courage qu'elles avaient affaire à près de 3,000 Anglais, secondés de tout ce que la nature et l'art avaient fait pour les défendre. Le lendemain (28 juin) la place se rendit. Les Anglais ne pouvaient comprendre comment les soldats français avaient escaladé les fossés, dans lesquels il n'était pas possible à un homme de sang-froid de descendre [1].»

Ce fut pendant ce siége mémorable que le maréchal de Richelieu, pour mettre un terme aux excès de l'ivrognerie, croissant parmi ses troupes, annonça, par un ordre de jour, que *tout soldat qui s'enivrerait serait privé de l'honneur de monter à l'assaut.* L'ivrognerie cessa aussitôt.

[1] On raconte que, dans une fête militaire, après la prise du fort, les grenadiers ne purent pas renouveler l'escalade qu'ils avaient si heureusement exécutée lors de l'assaut, et comme le maréchal leur en faisait des reproches : «Général, «dit l'un d'entre eux, c'est qu'il nous manque la musique (le «canon), qui nous excitait alors.»

«On fut si indigné à Londres, de n'avoir pu l'emporter sur mer contre des Français, que l'amiral Bing, qui avait combattu le marquis de La Galissonnière, fut, d'après ses instructions, qui lui ordonnaient de tout risquer pour faire entrer dans le port de Mahon un convoi qu'il escortait, condamné par une cour martiale à être arquebusé, en vertu d'une ancienne loi portée du temps de Charles II. En vain le maréchal de Richelieu envoya à l'auteur de cette histoire (Voltaire, *Siècle de Louis XV*) une déclaration qui justifiait l'amiral Bing, déclaration parvenue bientôt au roi d'Angleterre; en vain les juges mêmes recommandèrent fortement le condamné à la clémence du roi, qui a le droit de faire grâce; cet amiral fut exécuté. Il mourut avec une grande fermeté; et avant d'être frappé, il envoya son mémoire justificatif à l'auteur, et ses remercîments au maréchal de Richelieu.»

La guerre devient continentale.— Le roi de Prusse commence les hostilités; ses premiers succès. — Envahissement de la Saxe. — Capitulation de l'armée saxonne. — Envahissement de la Bohême. — Bataille de Prague. — Défaite de Frédéric à Kolin (1756-1757).

La guerre devint continentale. La Prusse s'était alliée avec l'Angleterre; la France s'allia avec l'Autriche et avec la Saxe. L'Espagne, la Sardaigne et la Hollande gardèrent la neutralité.

Le roi de Prusse n'attendit pas qu'on l'attaquât : il envahit la Saxe (1756), prit Dresde, battit à Lowositz 50,000 Autrichiens commandés par le maréchal Brown, et obligea à capituler l'armée saxonne, réfugiée et fortifiée dans le camp de Pirna.

Pour secourir l'Autriche, et assurer l'exécution de ses projets contre l'Angleterre, la France promit des subsides aux Suédois et aux Russes appelés à prendre part à la guerre, et mit sur pied deux armées. L'une, sous les ordres du duc de Soubise, était destinée à enlever à Frédéric ses possessions sur le Bas-Rhin; l'autre, commandée par le maréchal d'Estrées, devait être chargée de l'invasion du Hanovre.

Frédéric le Grand (on commençait déjà à lui donner ce glorieux surnom) suppléait par l'activité aux forces qui lui manquaient. En butte à la colère de quatre femmes, la reine de Hongrie, l'impératrice de Russie, la reine de Pologne, et madame de Pompadour, il avait à lutter contre les troupes de toutes les grandes puissances continentales, l'Espagne exceptée. Maître de la Saxe, il força les défilés de la Bohême, et s'avança jusque sous les murs de Prague, après avoir vaincu l'armée impériale dans une bataille meurtrière, où périt le maréchal Brown avec 24,000 Autrichiens. La perte des Prussiens fut de 18,000 hommes. Les débris de l'armée vaincue se

réfugièrent dans Prague, dont le vainqueur entreprit le siége aussitôt.

Mais le plus prudent et le plus expérimenté des généraux autrichiens, le maréchal de Daün, s'avançait avec une armée de 60,000 soldats. Frédéric l'attaqua près de Kolin, où il s'était posté, échoua dans son attaque, et après avoir perdu 14,000 braves, fut forcé de lever le siége de Prague et de battre en retraite. Il n'évacua pas cependant la Bohême.

Cependant l'armée du duc de Soubise entrait en Saxe, les Suédois envahissaient la Poméranie, et les Russes étaient dans la Prusse. La position du roi de Prusse était des plus critiques.

Invasion du Hanovre. — Bataille d'Hastemberk.— Convention de Closter-Seven (1757).

Dans le même temps, l'armée du maréchal d'Estrées attaquait en Hanovre son seul allié, le roi d'Angleterre. Cette armée ouvrit la campagne au commencement d'avril 1757, par des succès rapides, fit reculer les Hanovriens depuis Munster jusqu'aux bords du Weser, passa le fleuve sans obstacle, et le 26 juillet atteignit le duc de Cumberland près d'Hameln, dans une position que celui-ci croyait inexpugnable. Sa droite était appuyée sur Hameln; sa gauche, au village d'Hastemberk; son centre, couvert par un bois et des hauteurs hérissées de canons. D'Estrées, que n'arrêta pas ces obstacles, ordonna d'attaquer: l'intrépide Chevert s'avança le premier, à travers le bois, avec des troupes d'élite, et emporta la redoute qui protégeait le centre des ennemis. En même temps le marquis de Contades enlevait le village d'Hameln. Son infanterie, soutenue par la cavalerie en colonnes, menaçait d'enfoncer le centre des ennemis; déjà Cumberland pensait à chercher dans la retraite le salut de ses troupes; mais la gauche française, aux ordres du comte de Maillebois, restait immobile. Un jeune prince, d'un courage impétueux, brûlant d'illustrer ses armes, Ferdinand de Brunswick, changea tout à coup la face du combat par les traits du plus brillant courage: il reprit, l'épée à la main, la batterie du centre, en tourna les canons contre les Français, les chassa du bois, et les repoussa dans une plaine trop étroite pour qu'il fût possible d'y manœuvrer. Le général français, croyant alors son plan de bataille manqué par l'inaction de Maillebois, ignorant les avantages décisifs de Chevert, allait donner le signal de la retraite, lorsqu'il vit les Anglo-Hanovriens faire des mouvements rétrogrades, abandonner la défense d'Hameln, et céder tout le pays aux Français. Ce résultat avait été obtenu par l'arrivée de Chevert sur les derrières de l'ennemi.

Tandis que la valeur de ses soldats faisait gagner la victoire au maréchal d'Estrées, une intrigue de cour lui enlevait le commandement de l'armée. Le maréchal de Richelieu, deux jours après la bataille, se présenta pour le remplacer. Ce nouveau général eut des succès rapides, mais faciles. Le duc de Cumberland, frappé comme d'un esprit de vertige, glacé de terreur, évita toujours le combat, se laissa repousser jusqu'à l'embouchure de l'Elbe, et, regardant sa position comme désespérée, signa, le 8 septembre, la honteuse convention de Closter-Seven, par laquelle les hostilités devaient cesser, les troupes de Hesse, de Brunswick, de Gotha, rentrer dans leurs pays respectifs, et les Français avoir le champ libre contre le roi de Prusse. On blama Richelieu de n'avoir pas profité de ses avantages pour obliger l'armée anglo-hanovrienne tout entière à poser les armes, et à se rendre prisonnière de guerre.

Défaite des Français à Rosbach. — Défaite des Prussiens à Breslaw. — Défaite des Autrichiens à Lissa. — Prise et reprise de Breslaw. — Évacuation du Hanovre par les Français (1757-1758).

Frédéric avait, de son côté, éprouvé de grands revers. Berlin, sa capitale, avait été mise à rançon par un général autrichien; une de ses armées avait été battue auprès de Landshut, à l'entrée de la Silésie; une autre avait livré aux Russes une bataille sanglante, mais restée indécise; lui-même venait d'être mis au ban de l'empire: « Il sembla même désespérer pour lors de sa fortune, et n'envisagea plus qu'une mort glorieuse. Il fit, dit Voltaire, un espèce de testament philosophique; et telle était la liberté de son esprit au milieu de ses malheurs, qu'il l'écrivit en vers français.»

L'armée du prince de Soubise, renforcée de quelques détachements tirés de celle du maréchal de Richelieu, et réunie à l'armée des cercles, commandée par le prince d'Hildbourghausen, marchait en Saxe contre le roi de Prusse.

«Frédéric, entouré de tant d'ennemis, résolut d'aller mourir, les armes à la main, dans les rangs de l'armée du prince de Soubise, et cependant il prit toutes les mesures pour vaincre. Il alla reconnaître l'armée de France et des cercles, et se retira d'abord devant elle pour prendre une position avantageuse. Le prince d'Hildbourghausen voulut absolument attaquer. Son sentiment devait prévaloir, parce que les Français n'étaient qu'auxiliaires. On marcha, le 5 novembre, près de Rosbach et de Mersbourg, à l'armée prussienne, qui semblait être sous ses tentes. Voilà tout d'un coup les tentes qui s'abaissent; l'armée prussienne paraît en ordre de bataille, entre deux collines garnies d'artillerie.

«Ce spectacle frappa les yeux des troupes fran-

çaises et impériales. Il y avait quelques années qu'on avait voulu exercer les soldats à la prussienne; ensuite on avait changé plusieurs évolutions dans cet exercice : le soldat ne savait plus où il en était ; son ancienne manière était changée, il n'était pas affermi dans la nouvelle. Quand il vit les Prussiens qui avançaient dans cet ordre singulier, inconnu presque partout ailleurs, il crut voir ses maîtres. L'artillerie du roi de Prusse était aussi mieux servie, et mieux postée que celle de ses ennemis. Les troupes des cercles s'enfuirent sans presque rendre de combat; la cavalerie française, commandée par le marquis de Castries, chargea la cavalerie prussienne, et en perça quelques escadrons; mais cette valeur fut inutile. Bientôt une terreur panique se répandit partout, l'infanterie française se retira en désordre devant six bataillons prussiens : ce ne fut point une bataille, ce fut une armée entière qui se présenta au combat, et qui s'en alla. L'histoire n'a guère d'exemples d'une pareille journée. Il ne resta que deux régiments suisses sur le champ de bataille; le prince de Soubise alla à eux, au milieu du feu, et les fit retirer au petit pas. Le régiment de Diesbach essuya surtout très-longtemps le feu du canon et de la mousqueterie, et les approches de la cavalerie. Le prince de Soubise empêcha qu'il ne fût entamé, en partageant toujours ses dangers. Cette étrange journée changea entièrement la face des affaires. »

Vainqueur à Rosbach, Frédéric se hâta de courir en Silésie, où 80,000 Autrichiens assiégeaient Breslaw; mais avant son arrivée, les Autrichiens battirent un de ses généraux, le duc de Bevern, qu'ils firent prisonnier, mirent hors de combat 10,000 Prussiens, prirent cinquante canons, et s'emparèrent de Breslaw.

L'armée victorieuse, commandée par le prince Charles et le maréchal de Daün, s'avança à la rencontre du roi de Prusse, et lui livra, le 5 décembre, dans la plaine de Lissa, une grande bataille, où elle perdit 40,000 hommes, 60 drapeaux, 130 canons, et Breslaw, dont elle venait de faire la conquête.

Dans le même temps, le vieux général Lewhal, avec 24,000 Prussiens, chassait les Russes de la Prusse, et les Suédois, de la Poméranie. Toute la campagne se terminait à la gloire de Frédéric.

La défaite de Rosbach fut suivie de l'évacuation du Hanovre. Le roi d'Angleterre refusa de ratifier la convention conclue par son fils. Il changea de ministre et de général; il mit Pitt à la tête des affaires, et Ferdinand de Brunswick à la tête des troupes. Il envoya en Hanovre un corps d'armée assez considérable. Richelieu n'apprit la rupture de la convention de Closter-Seven que par des hostilités. La cour furieuse lui imputa ce contre-temps; il fut rappelé, et remplacé par le comte de Clermont. Brunswick ne donna pas au nouveau général le temps de rassembler les 80,000 hommes qu'il venait commander. Il ouvrit la campagne en Hanovre, comme autrefois Turenne en Alsace, par le projet hardi d'empêcher la réunion de ses ennemis, afin de les mieux battre. Pour assurer le succès de cette entreprise, il occupa d'abord la rive du Weser, donna à tous les corps français, par des mouvements habiles, de vives inquiétudes sur leurs communications. Se croyant coupé, chacun de ces corps chercha son salut dans la retraite. Brême, Brunswick, Hanovre, furent successivement abandonnés. Minden, que le duc de Broglie n'osa secourir, tomba, avec huit bataillons et huit escadrons, après six jours de tranchée ouverte, au pouvoir des ennemis. Quinze cents Français, indignés de la capitulation, s'échappèrent, l'épée à la main, à travers les rangs des Anglais. Ne pouvant arrêter les progrès des ennemis, le comte de Clermont repassa le Weser et le Rhin, après avoir perdu, en deux mois, tous ses postes et onze mille hommes faits prisonniers.

Invasion du Canada par les Anglais. — Défaite d'Abercrombie à Ticonderago. — Bataille de Québec. — Mort de Montcalm (1758-1759).

Une grande expédition fut dirigée en 1758 contre le Canada, dont la défense était confiée au marquis de Montcalm. 20,000 Anglais, aux ordres du général Abercrombie, menaçaient le fort de Ticonderago ou de Carillon, près du lac du Saint-Sacrement, et 16,000 autres sous le général Amherst débarquèrent près de Louisbourg. Montcalm, avec 4,000 Français seulement, repoussa l'attaque furieuse des soldats d'Abercrombie; mais la prise du fort Du Quesne, du fort de Frontenac, et de la place de Louisbourg, dédommagèrent les Anglais de cette défaite. Louisbourg ne se rendit qu'après une longue et honorable défense, où se signala l'héroïque madame de Drucourt, femme du gouverneur.

L'année suivante les Anglais entreprirent, avec une armée de 40,000 hommes, le siége de Québec. La France ne pouvait plus envoyer de renforts aux défenseurs du Canada. Une bataille livrée sous les murs de Quebec, dans laquelle les deux généraux en chef (Volfe et Montcalm) furent tués, et les Français vaincus, décida du sort de cette grande contrée; elle fut définitivement perdue pour la France.

Affaires de l'Inde. — Succès et revers de Dupleix. — Son rappel. — Sa mort (1748-1756).

Tandis que la paix existait encore en Europe entre la France et l'Angleterre, les compagnies française

et anglaise des Indes se faisaient la guerre dans le Bengale, sous prétexte de soutenir les intérêts de quelques princes ou nababs indiens.

L'appui de Dupleix avait, en 1748, aidé Chanda-Saëb, gendre du nabab d'Arcate, qu'il avait assassiné, à s'emparer de cette nababie, dont dépend Pondichéri. — Après avoir vaincu son compétiteur, Chanda-Saëb reconnaissant, distribua une somme considérable aux soldats de Dupleix, et donna à la compagnie française des Indes trente-cinq aldées ou villages indiens.

Cette récompense éveilla la jalousie et la cupidité des Anglais. Ils cherchèrent un des parents du nabab assassiné, et l'opposèrent au protégé de Dupleix; et comme le soubab ou roi de Decan, Mouza-Fersingue, qui avait donné l'investiture à Chanda-Saëb, était lié avec le gouverneur de Pondichéri, un de ses oncles fut proclamé son compétiteur, et appuyé par les Anglais.

La guerre commença. «On montra des deux côtés un grand courage. MM. de Bussi, d'Auteuil, Law, et beaucoup d'autres, se signalèrent par des actions qui auraient eu de l'éclat dans les armées du maréchal de Saxe. Il y eut surtout un exploit aussi surprenant qu'il est indubitable: un officier, nommé de La Touche, suivi de 300 Français, entouré d'une armée de 80,000 Indiens qui menaçait Pondichéri, pénétra la nuit dans leur camp, tua 1,200 ennemis sans perdre plus de deux soldats, jeta l'épouvante dans cette grande armée, et la dispersa tout entière. C'était une journée supérieure à celle des Thermopyles, puisque les 300 Spartiates périrent, et que les Français furent vainqueurs.»

Cependant Mouza-Fersingue vaincu était tombé au pouvoir de son oncle, qui le traînait, chargé de fers, à la suite de ses armées, avec une partie de ses trésors. «Le gouverneur Dupleix négocia si bien avec les officiers de l'armée ennemie, que dans un second combat le vainqueur de Mouza-Fersingue fut assassiné. Le captif redevint roi, et les trésors de son ennemi furent sa conquête. Il y avait dans le camp dix-sept millions d'argent comptant. Mouza-Fersingue en promit la plus grande partie à la compagnie des Indes; la petite armée française partagea 1,200,000 francs. Tous les officiers furent mieux récompensés qu'ils ne l'auraient été par aucune puissance de l'Europe.—Dupleix reçut Mouza-Fersingue dans Pondichéri, comme un grand roi fait les honneurs de sa cour à un monarque voisin. Le soubab, qui lui devait sa couronne, donna à son protecteur quatre-vingts aldées, une pension de 240,000 livres pour lui, autant pour madame Dupleix, une de quarante mille écus pour une fille de madame Dupleix, du premier lit. Chanda-Saëb, bienfaiteur et protégé, fut nommé vice-roi d'Arcate. La pompe de Dupleix égalait au moins celle des deux princes. Il alla au devant d'eux, porté dans un palaquin, escorté de cinq cents gardes, précédés d'une musique guerrière, et suivi d'éléphants armés.»

Après la mort de Mouza-Fersingue, tué dans une sédition, Dupleix nomma encore un autre soubab, et il en reçut quatre petites provinces en don pour la compagnie. «On disait de toutes parts au gouverneur de Pondichéri qu'il ferait trembler le grand Mogol avant un an. Il était souverain, en effet; car, ayant acheté une *patente de vice-roi de Carnate* à la chancellerie du grand Mogol pour la somme modique de 240,000 livres, il se trouvait égal à sa créature Chanda-Saëb, et très-supérieur par son crédit. Marquis en France, et décoré du grand cordon de Saint-Louis, ces faibles honneurs étaient fort peu de chose, en comparaison de ses dignités et de son pouvoir dans l'Inde. J'ai vu (dit Voltaire) des lettres où sa femme était traitée de *reine*. Tant de succès et de gloire éblouirent alors les yeux de la compagnie, des actionnaires, et même du ministère; la chaleur de l'enthousiasme fut presque aussi grande que dans le commencement du système; et les espérances étaient autrement fondées, car il paraissait que les seules terres concédées a la compagnie rapportaient environ 39,000,000 annuels. On vendait, année commune, pour 20,000,000 d'effets en France au port de Lorient; il semblait que la compagnie dût compter sur 50,000,000 par année, tous frais faits.»

Ces richesses excessives durèrent peu. L'audace les avait conquises, l'imprudence les perdit. Dupleix voulut, en mars 1752, assiéger la capitale du Maduré, dans le voisinage d'Arcate, où les Anglais envoyèrent des secours. Ses officiers lui représentèrent l'impossibilité de l'entreprise: il s'y obstina, et ayant donné des ordres plutôt en roi qui veut être obéi qu'en homme chargé du maintien de la compagnie, il arriva que les assiégeants furent vaincus par les assiégés. La moitié de son armée fut tuée, l'autre captive. Les dépenses immenses prodiguées pour ces conquêtes furent perdues, et Chanda-Saëb ayant été pris dans cette déroute, eut la tête tranchée. Un Anglais, Clive, devenu fameux depuis, eut la part principale à la victoire. Ce fut le début de cette suite de succès qui a donné l'Inde aux Anglais.

Effrayée de ces revers, la compagnie des Indes rappela Dupleix en 1753. A celui qui avait joué le rôle d'un grand roi, on donna un successeur qui n'agit qu'en bon marchand. — Dupleix fut réduit à disputer à Paris les tristes restes de sa fortune contre la compagnie, et à solliciter des audiences dans l'antichambre de ses juges. Il en mourut bientôt de chagrin.

Envoi de Lally dans l'Inde. — Ses premiers succès. — Prise de la ville noire de Madras. — Siége infructueux du fort Saint-Georges. — Revers. — Siége et prise de Pondichéri par les Anglais. — Retour de Lally à Paris. — Son procès, sa condamnation, son exécution (1756-1766).

Lorsque la guerre éclata en Europe (1756), le ministère envoya dans l'Inde le comte de Lally, lieutenant général, à qui fut confiée la défense de Pondichéri et des autres établissements.

« Lally était un Irlandais, de ces familles qui se transplantèrent en France avec celle de l'infortuné Jacques II. Il s'était si distingué à la bataille de Fontenoy, où il avait pris de sa main plusieurs officiers anglais, que le roi le fit colonel sur le champ de bataille. C'était lui qui avait formé le plan, plus audacieux que praticable, de débarquer en Angleterre avec 10,000 hommes, lorsque le prince Charles-Édouard y disputait la couronne. Sa haine contre les Anglais et son courage le firent choisir de préférence pour aller combattre sur les côtes de Coromandel. Mais malheureusement il ne joignait pas à sa valeur la prudence, la modération, la patience nécessaire dans une commission si épineuse. — Il s'était figuré qu'Arcate était encore le pays de la richesse, que Pondichéri était bien pourvue de tout, qu'il serait parfaitement secondé de la compagnie et des troupes, et surtout de son ancien régiment irlandais, qu'il menait avec lui. Il fut trompé dans toutes ses espérances. Point d'argent dans les caisses, peu de munitions de toutes espèces, des noirs et des cipayes pour armée, des particuliers riches, et la colonie pauvre; nulle subordination. Ces objets l'irritèrent, et allumèrent en lui cette mauvaise humeur qui sied si mal à un chef, et qui nuit toujours aux affaires. — Si Lally avait ménagé le conseil, s'il avait caressé les principaux officiers, il aurait pu se procurer des secours d'argent, établir l'union, et mettre en sûreté Pondichéri. — La direction de la compagnie l'avait conjuré, à son départ, de réformer les abus sans nombre, la prodigalité outrée, et le grand désordre, qui absorbaient tous les revenus. Il se prévalut trop de cette prière, et se fit des ennemis de tous ceux qui devaient lui obéir. »

Néanmoins Lally obtint d'abord des succès. En avril 1758, il prit aux Anglais le fort Saint-David, à quelques lieues de Pondichéri, et en rasa les murs.

Malgré le manque d'argent et de munition, malgré le désordre qui régnait dans l'administration de la compagnie, et qui s'étendait à tout, Lally eut le courage d'aller assiéger Madras. Il s'empara d'abord, en décembre 1758, de la *ville noire;* mais les richesses qu'on y trouva l'empêchèrent de réussir devant la *ville haute,* qui est le fort Saint-Georges. — Lally pressentait cette conséquence funeste : « Si nous manquons Madras, comme je le « crois, écrivait-il, le 11 février 1759, la principale « raison à laquelle il faudra l'attribuer est le pillage « de quinze millions au moins, tant de dévasté que « de répandu dans le soldat, et, j'ai honte de le dire, « dans l'officier... » — Un officier général, qui servait sous ses ordres pendant le siége du fort Saint-Georges, s'exprime ainsi : « Le pillage immense que « les troupes avaient fait dans la ville noire avait « mis parmi elles l'abondance. De grands magasins « de liqueurs fortes y entretenaient l'ivrognerie, et « tous les maux dont elle est le germe : c'est une « situation qu'il faut avoir vue. Les travaux, les « gardes de la tranchée, étaient faits par des hommes « ivres : le régiment de Lorraine fut seul exempt de « cette contagion; mais les autres corps s'y distin-« guèrent ; le régiment de Lalli se surpassa. De là « les scènes les plus honteuses et les plus destructives « de la subordination et de la discipline. On a vu des « officiers se colleter avec des soldats, et mille au-« tres actions infâmes, dont le détail, renfermé dans « les bornes de la vérité la plus exacte, paraîtrait une « exagération monstrueuse. »

Le désordre toujours croissant força le général à lever le siége (18 février 1759). — Une attaque faite pour reprendre aux Anglais la forteresse de Vandavachi manqua par suite de l'indiscipline des troupes.

« Après bien d'autres pertes, il fallut enfin se retirer dans Pondichéri. Une escadre de seize vaisseaux anglais obligea l'escadre française envoyée au secours de la colonie de quitter la rade de Pondichéri, après une bataille indécise, pour aller se radouber à l'Ile de France.

« Il y avait dans la ville soixante mille habitants indiens et noirs, et cinq ou six cents familles d'Europe, avec très-peu de vivres. Lally proposa d'abord de faire sortir les premiers, qui affamaient Pondichéri. Mais comment chasser soixante mille hommes? Le conseil n'osa l'entreprendre. — Ce général, ayant résolu de soutenir le siége jusqu'à l'extrémité, et ayant publié un ban par lequel il était défendu, sous peine de mort, de parler de se rendre, fut forcé d'ordonner une recherche rigoureuse des provisions dans toutes les maisons de la ville; elle fut faite sans ménagement jusque chez l'intendant, chez tout le conseil et les principaux officiers. Cette démarche acheva d'irriter tous les esprits déjà trop aliénés. On ne savait que trop avec quel mépris et quelle dureté Lally avait traité tout le conseil. Il avait dit publiquement, dans une de ses expéditions : « Je « ne veux pas attendre plus longtemps l'arrivée des « munitions qu'on m'a promises ; j'y attellerai s'il le « faut le gouverneur Leyrit et tous les conseillers. »

Ce gouverneur Leyrit montrait aux officiers une lettre adressée depuis longtemps à lui-même, dans laquelle étaient ces propres paroles : « J'irais plutôt « commander les Cafres que de rester dans cette « Sodome, qu'il n'est pas possible que le feu des « Anglais ne détruise tôt ou tard, au défaut de celui « du ciel. » Ainsi, par ses plaintes et ses emportements, Lally s'était fait autant d'ennemis qu'il y avait d'officiers et d'habitants dans Pondichéri [1]. »

Bloqué dans cette ville par les Anglais, Lally comptait sur un secours de 18,000 hommes que les Marattes lui avaient promis; mais, sachant qu'on n'avait point d'argent à leur donner, aucun Maratte ne parut. Le 14 janvier 1761 le conseil de Pondichéri somma le comte de Lally de capituler. Il assembla un conseil de guerre qui conclut à une capitulation suivant les cartels établis; mais le général Coote, qui commandait l'armée anglaise, voulut avoir la ville à sa discrétion. Les Français avaient démoli Saint-David : il comptait faire un désert de Pondichéri. On y mourait de faim : il fallut subir la loi de la nécessité. Les Anglais entrèrent dans la ville le 16 janvier, et en rasèrent les principaux édifices, les murs et les fortifications.

Conduit en Angleterre comme prisonnier de guerre, et accusé en France, Lally obtint de ses vainqueurs, en novembre 1762, la permission de venir en France pour être jugé. Il resta quinze mois à la Bastille sans être interrogé. Il fut d'abord traduit au Châtelet, et bientôt au Parlement. Son procès dura deux années. « De *trahison,* il n'y en avait point, puisque, s'il eût été d'intelligence avec les Anglais, s'il leur eût vendu Pondichéri, il serait resté parmi eux. Les Anglais ne sont pas absurdes, et c'eût été l'être que d'acheter une place affamée, qu'ils étaient sûrs de prendre, étant maîtres de la terre et de la mer. De *péculat,* il n'y en avait pas davantage, puisqu'il ne fut jamais chargé, ni de l'argent du roi, ni de celui de la compagnie. Mais des duretés, des abus de pouvoir, des oppressions, les juges en virent beaucoup dans les dépositions unanimes de ses ennemis. — Toujours fermement persuadé qu'il n'avait été que rigoureux, et non coupable, Lally poussa son imprudence jusqu'à insulter dans ses mémoires juridiques des officiers qui avaient l'approbation générale. Il voulut déshonorer eux et tout le conseil de Pondichéri. Plus il s'obstinait à vouloir se laver à leurs dépens, plus il se noircissait. Ils avaient tous de nombreux amis, et il n'en avait point. Le cri public sert quelquefois de preuves, ou du moins fortifie les preuves. Les juges ne purent prononcer que suivant les allégations. Ils condamnèrent, le 6 mai 1766, le lieutenant général Lally « à être décapité, comme dûment « atteint d'avoir trahi les intérêts du roi, de l'État, « et de la compagnie des Indes, d'abus d'autorité, « vexations, et exactions. » — Il est nécessaire de remarquer que ces mots *trahi les intérêts du roi* ne signifient pas ce qu'on appelle en Angleterre *haute trahison,* et parmi nous *lèse-majesté.* Trahir les intérêts ne signifie, dans notre langue, que mal conduire, oublier les intérêts de quelqu'un, nuire à ses intérêts, et non pas être perfide et traître. — Quand on lui lut son arrêt, sa surprise et son indignation furent si violentes, qu'ayant par hasard dans la main un compas dont il s'était servi dans sa prison pour faire des cartes de la côte de Coromandel, il voulut s'en percer le cœur. On l'arrêta. »

Le maréchal de Soubise et le ministre de la guerre se jetèrent aux pieds de Louis XV, en lui demandant, *au nom de l'armée, la grâce du général Lally ;* mais une députation du Parlement au roi, pour lui recommander d'*enchaîner sa clémence,* rendit inutile cette prière : Louis XV refusa.

L'arrêt devait être exécuté le 9 mai, et le soir seulement. On avança l'exécution de six heures pour qu'elle eût lieu en plein jour; mais on craignit sans doute que l'accusé ne haranguât le peuple, et « on lui mit dans la bouche un bâillon qui débordait sur les lèvres. C'est ainsi qu'il fut conduit à la Grève dans un tombereau. Les hommes sont si légers, dit Voltaire, que ce spectacle hideux attira plus de compassion que son supplice. »

Douze ans après cette exécution un arrêt du conseil du roi, rendu à l'unanimité par soixante-douze magistrats, cassa l'arrêt du parlement de Paris, et la mémoire de Lally, déjà justifiée dans l'opinion publique, fut réhabilitée par l'autorité royale.

Pondichéri ne fut pas la seule grande ville française que les Anglais prirent dans l'Inde. Ils s'étaient emparés, en 1757, de Chandernagor; ils attaquèrent Surate en 1759, et y détruisirent les comptoirs français. — Leurs tentatives en Afrique et dans la mer des Antilles ne furent pas moins heureuses qu'en Asie et en Amérique : ils prirent le Sénégal et Gorée, la Martinique et la Guadeloupe, en 1758. — La France se trouva ainsi dépouillée de presque toutes ses colonies.

Victoires et revers de Frédéric. — Bataille de Crevelt. — Défaite des Anglais à Saint-Cast. — Changements dans le ministère. — Choiseul remplace Bernis. — Convention secrète de Versailles (1758).

Sur le continent européen la guerre se continuait avec des chances diverses. Le roi de Prusse, forcé par le maréchal de Daün de lever le siége d'Olmutz, capitale de la Moravie, au moment où il comptait

[1] VOLTAIRE, *Siècle de Louis XV.*

s'emparer de cette place, réduite aux abois, avait marché contre une armée de 100,000 Russes qui bloquait Custrin et manœuvrait pour se réunir aux Autrichiens, et les avait repoussés, après leur avoir tué ou pris 22,000 hommes dans la sanglante bataille de Jorndorf. Le vainqueur des Russes courut ensuite au secours de son frère, le prince Henri de Prusse, acculé par les Autrichiens jusque sous le canon de Dresde; mais attaqué pendant la nuit à Hochkirken par l'armée de Daün, il perdit le tiers de son armée, et 100 pièces de canon. Dans cette bataille meurtrière le prince François de Brunswick fut tué. Frédéric parvint, néanmoins, à dégager son frère, et à mettre Dresde à couvert des efforts des Autrichiens.

Les armées françaises éprouvèrent un échec grave au commencement de la campagne. Le prince Ferdinand de Brunswick, ayant passé le Rhin, gagna, sur le comte de Clermont, la bataille de Crevelt, où le fils du maréchal de Belle-Isle, le comte de Gisors, officier plein de mérite, fut tué. Mais le vainqueur ne put donner suite à sa victoire: il fut forcé presque aussitôt de repasser le fleuve pour aller dans la Hesse s'opposer aux progrès du prince de Soubise, qui venait de battre l'armée du prince d'Isembourg à Sunderhausen et à Lutzelberg. Soubise, trop faible pour lutter contre Brunswick et Isembourg réunis, revint occuper ses premières positions sur le Mein.

Les Anglais dirigèrent une grande expédition contre les côtes de France, et y tentèrent plusieurs débarquements. Une flotte de 26 vaisseaux, 12 frégates, un grand nombre de brûlots et de galiotes à bombes, sous les ordres de l'amiral Anson, escortait 100 vaisseaux de transport, portant 16,000 hommes de débarquement, commandés par lord Marlborough. Anson, avec 20 vaisseaux, bloqua le port de Brest, tandis que Marlborough débarquait à Cancale le 7 juin, prenait Saint-Servan, faubourg de Saint-Malo, et, ne pouvant s'emparer de cette ville, brûlait les corderies, les magasins et 80 bâtiments marchands ou corsaires. L'approche des troupes de la province le força à se rembarquer le 10 juin.

Deux mois après, la flotte d'Anson alla de nouveau bloquer Brest, et le 6 août l'amiral Howe vint bombarder Cherbourg. Il escortait les troupes de débarquement, qui étaient alors commandées par le général Bligh. Ces troupes débarquèrent le 7 août, entrèrent sans obstacle dans Cherbourg, ville alors ouverte, qui, pour se racheter du pillage, dut payer une forte contribution, y prirent les canons qui s'y trouvaient, et brûlèrent 30 vaisseaux marchands. Après avoir ravagé les campagnes voisines elles se rembarquèrent.

La flotte de Howe se dirigea vers la côte de Bretagne, et un nouveau débarquement eut lieu le 4 septembre à Saint-Lunaire, à deux lieues de Saint-Malo; mais les forts avancés empêchant les Anglais de rien tenter contre la place, ils pillèrent et ravagèrent les campagnes. Leur tentative n'eut toutefois aucun succès. Le 11 septembre, sept jours après leur débarquement, repoussés vers la mer, ils furent forcés de se rembarquer honteusement à Saint-Cast.

«Quoique le général Bligh eût dans son armée (dit Duclos) l'élite des troupes anglaises, un corps de volontaires de la première qualité, parmi lesquels se trouvoit même le prince Édouard, frère du roi George III, il prit l'épouvante aux approches de quelques régiments et des milices formées de gardes-côtes, de paysans ramassés à la hâte, et conduites par des gentilshommes bretons, et ne songea plus qu'à se rembarquer précipitamment.—Si le duc d'Aiguillon, commandant en chef dans la province, eût répondu au zèle des habitants, il ne se seroit pas rembarqué un Anglois. Il craignit de se commettre dans une occasion où une gloire facile venoit s'offrir d'elle-même. Je n'ai jamais eu qu'à me louer de lui; je voudrois avoir à lui rendre une justice plus favorable; mais je dois encore davantage à la vérité et à la patrie. Quand il fut à portée de combattre, il ne voulut profiter de la terreur de l'ennemi que pour en hâter la retraite. Il ignoroit combien une attaque audacieuse peut augmenter la frayeur d'un ennemi qui, se croyant une ressource pour la fuite dans ses vaisseaux, y court en désordre, et ne cherche pas son salut dans le désespoir [1].

«Les Anglois, rassemblés sur la plage de Saint-Cast, se pressoient de s'embarquer, et les Bretons frémissoient de voir échapper de leurs mains la vengeance qu'ils pouvoient tirer de leurs ennemis. M. d'Aubigny, qui servoit sous le duc d'Aiguillon, las de demander et impatient de ne point recevoir l'ordre d'attaquer, engagea l'action en faisant marcher en avant le régiment de Boulonnois. Les gentilshommes bretons, qui formoient un corps de volontaires, se joignirent au premier rang de grenadiers. — Le chevalier de La Tour-d'Auvergne, colonel de Boulonnois, voyant la manœuvre des gentilshommes, quitta son poste du centre, et vint leur demander la permission de se mettre à leur

[1] Le duc d'Aiguillon n'était pas aimé des Bretons, et comme avant le combat il était monté dans un moulin pour observer l'ennemi, on prétendit qu'il y était resté pendant l'action, et La Chalotais, procureur général au parlement de Bretagne, dit à ce sujet: «Notre général s'est couvert, non «de gloire, mais de *farine*.» Fatal jeu de mots qui donna naissance à une inimitié suivie de luttes funestes à la monarchie et à La Chalotais lui-même.

tête. Les régiments de Brie, de Marbœuf, le bataillon de milice, accoururent. Les François, attaquant les Anglois dans leurs retranchements, malgré le feu de la mousqueterie et celui du canon de la flotte, les dépostent, les poussent jusque dans la mer, y entrent jusqu'à la ceinture, où l'on combat corps à corps. Le carnage y fut grand : plus de deux mille Anglois furent tués ou noyés; un pareil nombre, qui ne put regagner la flotte, cherchoit à fuir en grimpant à travers les rochers, et fut pris après le combat.

«On vit, dans cette occasion, ce que peut la persuasion la plus légère d'avoir une patrie.

«Les Anglois, dans leur descente en Normandie (lors de la prise de Cherbourg), province qui fournit autant qu'aucune autre d'excellents soldats, ne trouvèrent aucune défense de la part des habitants. En Bretagne, les paysans s'assemblèrent; quarante-cinq, embusqués dans des haies, arrêtèrent un corps de troupes anglaises à un passage, coupèrent ou retardèrent leur retraite, donnèrent le temps aux nôtres d'arriver, et contribuèrent à la victoire. Des écoliers de droit à Rennes formèrent une compagnie de volontaires, engagèrent un ancien officier retiré du service à les commander, et marchèrent à l'ennemi; des bourgeois, des gens de robe, se firent tuer en combattant [1].»

Plusieurs changements avaient eu lieu dans le ministère français. Le cardinal de Bernis, que ses instances pour les conclusions d'une paix nécessaire avaient ruiné dans l'esprit de madame de Pompadour, fière de ce que l'impératrice Marie-Thérèse lui écrivait et l'appelait *ma chère amie*, dut céder le ministère des affaires étrangères et la direction générale de l'État au comte de Choiseul, ambassadeur à Vienne, tout dévoué à l'Autriche et partisan de la continuation de la guerre. — Le premier acte du nouveau ministère fut de confirmer l'alliance de 1756 par une convention secrète, en date du 30 décembre, qui rendit obligatoire pour la France, et toujours sans équivalent, le secours qu'elle fournissait à l'Autriche depuis le commencement de la guerre, mais qu'elle était libre de refuser. — Louis XV, qui payait déjà d'énormes subsides, s'engagea à entretenir sur pied, en Allemagne, une armée de 100,000 soldats

Bataille de Berghen, conquête de la Hesse.—Revers éprouvés par les flottes françaises.—Héroïque dévouement de d'Assas à Closter-Camp (1759-1760).

La campagne de 1759 ne fut pas favorable au roi de Prusse, dont les lieutenants furent vaincus à Palzig et à Maxen, et qui se fit battre lui-même à Francfort, par les Russes et les Autrichiens réunis.

Dans cette même année, le maréchal de Broglie remporta, à Berghen, près de Francfort (le 13 avril), une glorieuse victoire sur l'armée anglo-hanovrienne, commandée par le prince de Brunswick. Cette armée était forte de 45,000 hommes, et Broglie n'en avait pas plus de 25,000. La Hesse fut le prix de cette victoire.

Le prince de Brunswick se vengea de sa défaite en battant, près de de Minden (le 1er août), le maréchal de Contades, qu'il avait réussi, par une feinte retraite, à séparer du maréchal de Broglie.

On avait fait dans les ports de France de grands préparatifs que l'année 1760 vit échouer. — La flotte sortie de Toulon, et commandée par l'amiral La Clue, éprouva, sur les côtes de Barbarie, une violente tempête, à la suite de laquelle, rencontrant la flotte anglaise, commandée par Boscawen, elle fut battue après un combat terrible, où l'amiral français eut les deux jambes coupées par un boulet. — La flotte sortie de Brest avec une armée destinée, sous les ordres du maréchal de Conflans, à faire une descente en Angleterre, se dispersa sans combattre devant une flotte ennemie, et perdit, avec l'honneur du pavillon, six vaisseaux qui échouèrent à l'embouchure de la Vilaine.

En Allemagne, les lieutenants de Frédéric, battus à Landshut, laissèrent les Austro-Russes prendre Landshut, Glatz et Berlin; mais le roi de Prusse rétablit les affaires en battant lui-même les Autrichiens à Lignitz et à Torgau. Dans cette dernière bataille, Frédéric eut la poitrine effleurée d'un coup de feu.

Le maréchal de Broglie continuait à obtenir des succès en Allemagne. Maître de la Hesse, il avait entrepris la conquête du Hanovre, et vaincu à Korbach le prince de Brunswick, qui, peu de temps après, se vengea en attaquant avec succès à Warbourg le général Du Muy. — Ce faible revers n'empêcha pas de Broglie de continuer ses excursions dans le Hanovre, et de se maintenir dans la Hesse; mais forcé d'occuper une grande étendue de pays, l'armée française était divisée. Le prince Ferdinand de Brunswick n'obtenait pas de succès de ses attaques partielles contre divers postes. Il trouvait plus de résistance dans le courage des garnisons que dans la force des villes. — Un officier français, le comte de Narbonne, reçut le surnom glorieux de *Fretzlar*, pour avoir, par sa défense, longtemps arrêté devant cette petite place toute l'armée ennemie. — Le prince Ferdinand, fatigué de ne recueillir aucun fruit de plusieurs combats indécis, résolut de tenter, pour forcer les Français à sortir de l'Allemagne, une diversion puissante sur le Bas-Rhin et dans le Brabant. Le succès de cette

[1] Duclos, *Mémoires sur le règne de Louis XV.*

expédition eût pu engager les Hollandais à se déclarer contre la France. Il détacha donc de son armée le prince héréditaire de Brunswick, et l'envoya assiéger Wesel. Mais de Broglie, qui avait à temps pénétré ses desseins, envoya au secours de Wesel une armée de 25,000 hommes, commandée par le marquis de Castries. Ce général s'avança rapidement, emporta Rhimberg, l'épée à la main, et, méditant une action plus décisive, vint camper, le 15 octobre, à un quart de lieue de l'abbaye de Closter-Camp. Le prince héréditaire ne crut pas devoir l'attendre devant Wesel; il se décida à l'attaquer, et se porta au-devant de lui, par une marche forcée, la nuit du 15 au 16. — Le général français, se doutant du dessein du prince, avait fait coucher son armée sous les armes; il envoya à la découverte, pendant la nuit, M. d'Assas, capitaine au régiment d'Auvergne. « A peine cet officier a-t-il fait quelques pas, que des grenadiers ennemis en embuscade l'environnent à peu de distance de son régiment; ils lui présentent la baïonnette, en lui disant : « Si tu fais du bruit, tu es mort. » D'Assas se recueille un moment pour mieux renforcer sa voix, et crie : « A moi, Auvergne! voilà les ennemis. » Il tombe aussitôt percé de coups. — Ce dévouement, digne des anciens Romains, dit Voltaire, aurait été immortalisé par eux. On dressait alors des statues à de pareils hommes; de nos jours, ils sont oubliés. » Le dévouement d'Assas ne fut même connu de Voltaire que longtemps après que cet historien eut écrit le *Siècle de Louis XV*. — Louis XVI, informé de cet acte d'héroïsme, le récompensa en accordant une pension de mille livres aux aînés de cette famille. De nos jours, on a érigé une statue de bronze à d'Assas sur la place du Vigan, sa patrie.

L'attaque des Anglo-Hanovriens fut repoussée après un combat meurtrier, qui força le prince héréditaire à la retraite et délivra Wesel.

Ouvertures pacifiques repoussées par l'Angleterre. — Pacte de famille. — Prise de Belle-Isle par les Anglais (1761).

La paix était désirée de toute la nation. Après les succès obtenus par les armées françaises, Louis XV crut pouvoir demander la paix. George II venait de mourir, et avait pour successeur au trône d'Angleterre son petit-fils George III, dont les dispositions étaient favorables; mais le crédit de Pitt rendit nulles toutes les ouvertures pacifiques, et fit continuer la guerre. « Louis XV, pour ranimer l'énergie de la nation, comme avoit fait Louis XIV après les infructueuses conférences de Gertruydemberg, ordonna que les conditions équitables qu'il offroit fussent mises sous les yeux du public; mais il ne réussit pas. Il ne s'étoit pas, comme Louis XIV, acquis l'estime des François. On ne le croyoit pas touché des maux du peuple, sensible à la gloire nationale : le peuple imita l'apathie et l'insouciance du roi, reçut tranquillement la communication des négociations, sans montrer aucune indignation de la superbe indifférence de l'ennemi, ni aucun empressement pour abattre son orgueil. »

Le duc de Choiseul était ministre. Voyant l'inutilité de ses efforts pour ranimer alors l'énergie française, il tenta d'émouvoir les Espagnols, et imagina d'associer à notre marine, si déchue, la marine espagnole alors dans un état de vigueur respectable. Ferdinand VI était mort, et Charles III, son frère, roi des Deux-Siciles, ne pouvant, aux termes du traité d'Aix-la-Chapelle, réunir les deux couronnes sur sa tête, après avoir fait constater l'imbécillité de son fils aîné, avait fait reconnaître Ferdinand, son troisième fils, pour lui succéder à Naples, et était passé en Espagne avec le second, Charles-Antoine, destiné à y régner après lui. Charles III accueillit les propositions de Louis XV, et, révolté de l'insolence anglaise, se lia généreusement à sa fortune. Un traité, connu sous le nom de *pacte de famille*, fut signé à Paris le 16 août 1761.

« Cet acte, qui avoit été négocié avec le plus grand secret, stipuloit une alliance entre toutes les branches de la maison de Bourbon, pour le maintien de leurs États, et déclaroit ennemi de chacune des puissances contractantes quiconque à l'avenir le deviendroit de l'une d'elles : le pacte de famille ne devoit, d'ailleurs, avoir d'application que lorsque la paix auroit terminé la guerre subsistante entre la France et l'Angleterre. Mais, comme plus d'un incident pouvoit hâter l'effet de ces stipulations, le ministère jugea convenable de faire en constructions navales des efforts pour remplacer 37 vaisseaux de ligne et 56 frégates perdus depuis la guerre, et donner ainsi à l'Espagne une garantie qu'elle ne soutiendroit pas la lutte avec ses forces seules. » Dans cette circonstance, le duc de Choiseul fut plus heureux qu'il ne l'avoit été quelques mois auparavant, et la flotte française se reconstitua par la construction de vaisseaux de diverses grandeurs faite aux frais des provinces, des villes, et des corporations, dont il eut l'art d'exciter le patriotisme. Ce fut alors que, pour être plus à portée de mieux soutenir la guerre, Choiseul concentra dans ses mains les ministères de la guerre et de la marine.

Cependant les Français venaient d'éprouver un échec grave en Allemagne. Nous y avions deux armées, l'une commandée par le maréchal de Broglie, l'autre par le prince de Soubise. Ces deux généraux n'agissaient pas de concert, et de Broglie se fit bat-

tre à Philingshausen (le 15 juillet 1761) par l'armée anglo-hanovrienne, défaite qui le fit envoyer en exil dans ses terres.

Peu de temps auparavant (le 7 juin) l'île de Belle-Isle, attaquée par une flotte anglaise, avait été prise malgré la défense héroïque du chevalier de Sainte-Croix.

De son côté, le roi de Prusse n'avait éprouvé que des revers. La forte place de Schweidnitz, en Silésie, avait été prise par les Autrichiens, et celle de Kolberg, par les Russes. Frédéric lui-même fut chassé des montagnes de la Saxe.

L'Espagne prend part à la guerre.—Bataille de Johannesberg. — Changements dans la politique russe. — Paix entre les puissances belligérantes. — Traité de Paris (1762).

Fatiguée des exigences du ministère anglais, l'Espagne avait déclaré, le 15 janvier 1762, la guerre à l'Angleterre. Mais elle n'éprouva que des revers, et perdit en peu de temps l'île de Cuba, les Philippines, et le fameux galion d'Acapulco qui, chaque année, portait les trésors du Pérou à Manille, et qui fut pris chargé de trois millions de piastres.

Les deux maréchaux d'Estrées et de Soubise, qui commandaient en Allemagne, se firent battre le 24 juin, à Wilhemstadt, par le prince Ferdinand de Brunswick; l'armée française dut évacuer la Hesse, et se retira sur Francfort. Le prince de Condé battit, le 30 octobre, les Anglo-Hanovriens à Johannesberg. Cette victoire termina la guerre de sept ans, car peu de temps après, le 3 novembre, les préliminaires de la paix entre la France, l'Espagne et l'Angleterre, furent signés à Fontainebleau.

Frédéric fut tiré de la position critique où il se trouvait à la fin de 1761 par la mort de l'impératrice de Russie Élisabeth (5 janvier 1762), dont le neveu et le successeur fut Pierre III. Ce prince, admirateur fanatique du héros prussien, rappela d'abord les troupes russes, et fit bientôt alliance avec lui. Le roi de Prusse reprit l'offensive, et après un long siége chassa les Autrichiens de Schweidnitz. Mais, durant ce siége, Pierre III fut précipité du trône par sa femme qu'il avait menacée d'une répudiation. Celle-ci, devenue impératrice sous le nom de Catherine II, rompit l'alliance avec la Prusse, et déclara qu'elle voulait garder la neutralité. — A cette époque, le prince Henri, frère de Frédéric, remporta à Freyberg une victoire sur l'armée des cercles.

Après les préliminairee de Fontainebleau, la guerre n'avait plus lieu qu'entre le roi de Prusse et la reine de Hongrie. Marie-Thérèse avait armé l'Empire contre Frédéric: pour accélérer la conclusion de la paix, Frédéric crut devoir forcer l'Empire à la neutralité. Dans cette intention, il y fit entrer un corps d'armée qui s'avança jusqu'à Ratisbonne. Les électeurs de Bavière et de Mayence, et les cercles voisins, menacés, demandèrent la paix, et s'engagèrent à retirer leurs contingents de l'armée de l'Empire. La France, de son côté, refusa tout secours à l'impératrice. Marie-Thérèse se trouva ainsi seule avec l'électeur de Saxe, roi de Pologne, contre le roi de Prusse. Elle fut donc forcée de consentir à la paix, qui fut signée le 15 février 1763. Par ce traité, tout fut rétabli entre les trois puissances comme il était avant la guerre, sans presque aucun changement. Tel fut le résultat de sept campagnes aussi meurtrières que dispendieuses.

Cinq jours auparavant, le 10 février, la paix avait été signée, à Paris, entre le France et l'Angleterre, l'Espagne et le Portugal. La France en fit tous les frais. — Elle céda aux Anglais l'Acadie ou Nouvelle-Écosse, le Canada et ses dépendances, l'île du cap Breton et toutes les autres îles dans le golfe et fleuve de Saint-Laurent; les Français conservèrent seulement la liberté de la pêche dans le golfe, à quinze lieues du cap Breton, avec la faculté de faire sécher leur poisson dans les îles de Saint-Pierre et de Miquelon. — La Guadeloupe, Marie-Galante, la Désirade et Belle-Isle, furent restituées à la France; l'île de la Grenade et les Grenadines, à l'Angleterre, qui obtint la possession entière des îles Saint-Vincent, de la Dominique et de Tabago, dont la jouissance était auparavant commune aux deux nations. — L'Angleterre conserva le Sénégal, en Afrique, et rendit seulement l'île de Gorée. — Les possessions françaises sur les côtes de Coromandel, de Malabar et du Bengale, et dans toutes les Indes orientales, furent rendues aux Français, à condition qu'ils n'y enverraient pas de troupes. Enfin, l'île Minorque et le fort Saint-Philippe furent rendus à l'Angleterre; la France rendit aussi au roi George l'électorat d'Hanovre, et aux alliés de ce prince en Allemagne, tout ce qu'elle avoit pris sur eux.

La paix de l'Espagne se fit aussi aux dépens de la France, qui céda aux Espagnols la Louisiane, en dédommagement de la Floride, cédée par eux aux Anglais.

«On eut soin de rappeler nommément dans les traités ceux de Westphalie, de Nimègue, de Riswick, d'Utrecht, de Bade, de la triple et quadruple alliance, de Vienne en 1738, et d'Aix-la-Chapelle. Cette mention étoit très-utile aux Anglais pour leur garantir leurs acquisitions faites en un siècle dans les quatre parties du monde. Le traité de paix leur assura toutes leurs colonies, et, n'ayant plus à craindre la marine de France, presque anéantie,

ce fut alors qu'ils purent se flatter de posséder l'empire des mers [1].

CHAPITRE XXXIX.

LOUIS XV. — MORT DU DAUPHIN. — RÉUNION DE LA CORSE A LA FRANCE. — EXIL DU DUC DE CHOISEUL.

Mort du dauphin et de la dauphine. — Mort du roi Stanislas. — Remise de la Lorraine à la France. — Mort de la reine Marie Leckzinska.— Le duc de Choiseul.— Saisie d'Avignon.— Conquête de la Corse, et sa réunion à la France.— Nouvelles luttes des parlements contre l'autorité royale. — Procès de La Chalotais. — Procès du duc d'Aiguillon. — Mariage du dauphin (Louis XVI).— Disgrâce et exil du duc de Choiseul.

(De l'an 1766 à l'an 1770.)

Mort du dauphin et de la dauphine. — Mort du roi Stanislas. — Réunion de la Lorraine à la France. — Mort de la reine Marie Leckzinska (1765-1768).

Vers la fin de l'année 1765, mourut à Fontainebleau le dauphin, prince dont la perte laissa de vifs regrets parmi le peuple. Sa veuve succomba à sa douleur quinze mois plus tard (en 1767); mais le roi son père parut se consoler par la pensée que le dauphin laissait trois fils pour héritiers. Ces jeunes princes portèrent tous les trois la couronne : ce sont Louis XVI, Louis XVIII et Charles X.

Le dauphin méritait, par ses vertus, les regrets dont il fut l'objet [2]. Pendant sa maladie, « le roi se conduisit à son égard comme il avoit fait envers madame de Pompadour, et ne manqua en rien à l'extérieur; il eut la complaisance de rester en ce lieu très-triste et très-malsain (Fontainebleau) jusqu'au moment de la mort de son fils; mais on en calculoit les derniers instants, et il en résulta pour l'auguste moribond un spectacle affreux que la religion seule lui adoucit. Il voyoit de son lit tout ce qui se passoit dans la cour du château, et cela faisoit quelquefois distraction à ses souffrances. Comme il approchoit de sa fin, et que le départ étoit fixé à l'instant où il expireroit, chacun s'empressoit de se préparer, afin de prévenir la débâcle de toute la cour, qui devoit être considérable. Le prince mourant remarqua les paquets qu'on jetoit par les fenêtres, et qu'on chargeoit sur les voitures; il dit à La Breuille, son médecin, qui vouloit lui éloigner encore l'idée du fatal moment, et relever son espoir : « Il faut bien mourir, car j'impatiente « trop de monde. »

« Le roi avoit chargé le grand aumônier de ne pas quitter son fils pendant son agonie, et de recevoir son âme. Dès qu'il vit le prélat reparoître chez lui, il jugea que c'en étoit fait : il prend sur-le-champ son parti, envoie chercher M. le duc de Berry, l'aîné des enfants de France, et après lui avoir adressé un discours relatif aux circonstances, il le

[1] ANQUETIL, *Motifs des guerres et traités de paix*, etc.

[2] « Ce prince avait naturellement de l'esprit, dit Senac de Meilhan, il s'exprimait avec facilité, et surtout avec éloquence, lorsqu'il était animé. — Marié, en premières noces, à une infante d'Espagne, dont il n'eut point d'enfans, il épousa, en février 1747, Marie-Joséphine de Saxe, qu'il aima tendrement : dès lors il se concentra dans son intérieur. Tous ceux qui crurent avoir à se plaindre de la cour s'attachèrent au dauphin; les dévots s'empressèrent de le capter, et il se trouva ainsi, sans en avoir formé le projet, et même sans le savoir, chef d'un parti de frondeurs qui le représentaient comme le protecteur des mœurs et le zélé défenseur de la religion. Le roi, voyant dans son fils des dispositions qui semblaient devoir l'éloigner de lui, le traita avec froideur; et le dauphin a passé vingt ans de sa vie à ne voir le roi que pendant quelques moments, et comme courtisan. On a remarqué une singularité dans les rapports entre le père et le fils : c'est que jamais celui-ci n'appelait le roi, ni *sire*, ni *mon père;* il trouvait moyen d'éviter, par des périphrases, toute expression nominative, et ne faisait au roi que de courtes réponses, et d'un air embarrassé. Renfermé dans ses appartements, le dauphin s'appliquait à la lecture, et avait des entretiens avec quelques hommes instruits. Mais sa répugnance connue pour ce qu'on appelait les philosophes ne permettait pas que beaucoup de gens d'un grand mérite eussent accès auprès de lui. L'évêque de Verdun, Nicolaï, et le comte, depuis maréchal, Du Muy, qui tous deux avaient de l'esprit et de l'instruction, l'abbé de Saint-Cyr, homme érudit, mais superstitieux et peu éclairé, formaient, avec le duc de La Vauguyon, la société du dauphin. Ce prince avait acquis des connaissances, et l'instruction était jointe en lui à des principes de vertu qui n'étaient combattus par aucune passion.

« Dans sa première jeunesse, il s'était plu à chanter des psaumes, parce qu'il avait une de ces voix fortes et étendues appelées basses-tailles. Il contrefaisait, pour s'amuser, les basses-tailles de la chapelle du roi, et ceux qui l'entendirent par hasard publièrent que c'était un vrai bigot qui ne s'occupait qu'à chanter vêpres. Cette impression, une fois donnée dans le public, resta; mais si le dauphin était dévot, il n'était rien moins qu'intolérant. »

« Avide de connaître et de s'instruire, dit l'auteur des *Fastes de Louis XV*, le dauphin s'étoit occupé d'abord de la philosophie. Il l'avoit étudiée dans les sources. Il avoit lu les anciens et les modernes. Les mathématiques lui plurent beaucoup; il y fit de grands progrès en peu de temps. Il possédoit parfaitement le génie et l'architecture; il mesuroit des yeux la largeur d'un fossé, la hauteur d'une muraille, toutes les dimensions d'un bâtiment. Il se plaisoit à conférer avec les plus habiles ingénieurs; il examinoit avec eux le plan d'une citadelle, les fortifications d'une place frontière, et parloit avec une égale facilité sur les différentes parties de leur art. Ce fut lui qui distribua, quelques mois avant sa mort, le camp que le roi avoit ordonné devant Compiègne.

« Quelquefois le dauphin prenoit plaisir à tracer le plan d'une forteresse ou d'une maison royale, et partout on reconnaissoit son goût. Les personnes à portée d'observer ses inclinations n'étoient pas sans une certaine appréhension qu'il ne donnât dans le faste ruineux des bâtiments, lorsqu'un jour il leur fit connoître, d'une manière non équivoque, que l'amour des peuples auroit toujours un empire absolu sur ses goûts particuliers. Il montroit à l'évêque de Verdun le plan d'une maison royale, qu'il avoit tracé avec soin. Le prélat loua l'économie de la distribution, l'élégance des décorations, la noblesse de l'ensemble. Quand il eut fini ses observations : « Vous me paraissez avoir du goût, lui dit le prince; je crois « cependant que vous n'avez pas aperçu ce qu'il y a de mieux

conduit chez son auguste mère. En entrant, il dit à l'huissier : « Annoncez le roi et monsieur *le dauphin.* » La princesse sentit ce que signifioit ce nouveau cérémonial; elle se jeta aux pieds de Sa Majesté, et lui demanda ses bontés pour elle et ses enfants [1]. »

Le dauphin ne fut pas enterré à Saint-Denis, d'après le désir qu'il avait exprimé en mourant : ses dépouilles mortelles et celles de son épouse bien-aimée furent réunies à Sens, dans un même tombeau.

Le vieux roi Stanislas, dont l'administration paternelle avait rappelé aux Lorrains le règne de leurs anciens ducs, mourut le 23 février 1766, victime d'un accident : sa robe de chambre s'enflamma au moment où il était seul assis auprès de la cheminée, et il périt des brûlures qui l'avaient atteint avant qu'on fût venu à son secours. — A sa mort, la Lorraine fut réunie à la France.

Dix-huit mois après, le 24 juin 1768, sa fille Marie, reine de France, succomba à une maladie singulière qui, pendant six mois qu'elle dura, « suspendoit les facultés de son âme, et pendant la veille lui donnoit l'apparence d'être livrée à un sommeil douloureux. » Le roi Louis XV, dont la tendresse pour cette vertueuse compagne de sa jeunesse semblait s'être réveillée, la pleura plusieurs jours au milieu de ses filles.

« dans mon château. » L'évêque l'examina encore, et, ne trouvant matière à aucune nouvelle observation, il pria le prince de vouloir bien lui indiquer ce qu'il n'apercevoit pas lui-même : « C'est, lui répondit-il en riant, que ce beau château « ne sera jamais bâti qu'au crayon, et qu'il ne coûtera rien « au peuple. »

Un jour le dauphin était appuyé sur le grand balcon du château de Bellevue, les yeux fixés sur Paris; un homme qui le voyait familièrement s'approcha de lui, et lui dit : « M. le « dauphin a l'air bien pensif. — Je songeois, répondit ce « prince, aux délices que doit éprouver un souverain en fai- « sant le bonheur de tant d'hommes. »

Lorsque, après la mort du duc de Bourgogne, on suppléa (en 1761) les cérémonies du baptême aux enfants du dauphin, ce prince voulut que leurs noms fussent inscrits sur le registre de la paroisse; et saisissant cette occasion de faire croître dans leurs âmes les sentiments dont la sienne était remplie, il leur adressa ces paroles : « Voyez votre nom placé à la suite « de celui du pauvre et de l'indigent. La religion et la nature « mettent tous les hommes de niveau; la vertu seule établit « entre eux de la différence; peut-être que celui qui vous pré- « cède sur ce registre sera plus grand aux yeux de Dieu que « vous ne le serez jamais aux yeux des peuples. »

On cite du dauphin plusieurs traits d'une vive sensibilité. Un jour, en revenant de la chasse, et voulant décharger son fusil, il blessa grièvement un de ses écuyers qu'une haie l'empêchait de voir. Sa douleur fut si vive, que quelqu'un de sa suite, croyant qu'un tel excès de désolation ne pouvait venir que de la persuasion que son écuyer était blessé à mort, lui dit, pour le consoler, *qu'il pourrait bien guérir de sa blessure.* « Eh! quoi! lui répondit le dauphin, faudrait-il « donc que j'aie tué un homme pour être dans la douleur? » La blessure était mortelle, en effet, mais l'officier ne mourut qu'au bout de sept jours. Le dauphin, pendant tout ce temps, ne pensa qu'à lui : non content d'avoir donné les ordres les plus précis pour qu'il fût traité avec toute sorte de soins, il voulut encore s'en assurer par plusieurs visites qu'il lui fit, quoique sa seule vue, comme il l'avouait lui-même, lui perçât le cœur. Sa mort lui porta un nouveau coup plus terrible encore : « Hélas! s'écria-t-il, quand on lui en apprit la nouvelle, « il est donc vrai que j'ai tué un homme. O Dieu! quel mal- « heur! » — Depuis ce jour fatal il renonça à la chasse, qui était cependant le plus vif des plaisirs qu'il pût prendre à la cour.

Ce prince étendait ses bontés jusque sur le moindre de ses gens. Un piqueur ayant été blessé à sa suite, d'une chute de cheval, il recommanda sur-le-champ qu'on lui envoyât son médecin et son chirurgien. Le lendemain, il fit une promenade qui le conduisit comme par hasard auprès de sa demeure, et en passant, il dit à un de ses officiers : « Je crois « que c'est ici que demeure le pauvre Philippe; allez deman- « der de ma part comment il va. »

Le roi laissait la direction des affaires publiques à ses ministres. Le dauphin, exclu du conseil où se traitaient les intérêts de l'État, était sans occupation digne de lui; alors, triste, ennuyé, et n'ayant pas la force de chercher à se distraire, il tomba dans une mélancolie qui altérait sa santé. « Dans le même temps, dit Senac de Meilhan, une dartre lui survint au-dessous du nez; et voulant la faire disparaître, il usa secrètement d'une drogue de charlatan. La dauphine en fut instruite; et comme elle en connoissoit le danger, elle s'empara de la drogue, et la jeta. Le dauphin se fâcha, se fit rapporter de la même drogue, et continua de s'en servir. La dartre disparut, mais l'humeur passa dans le sang, et se jeta sur la poitrine.

« Bientôt après, le dauphin commença à tousser, et sa mélancolie lui fit rejeter tout conseil. Il partit pour Compiègne dans cet état, en juillet 1765. Le régiment dauphin-dragons y vint, et le dauphin s'empressa de le faire manœuvrer, tant à pied qu'à cheval. Un jour qu'après s'être échauffé, il assistait à une manœuvre à pied, dans un pré très-humide, il se mouilla les pieds; et comme l'heure de revenir auprès du roi le pressait, il s'y rendit en voiture sans prendre le temps de changer de linge et de chaussure. Le lendemain il eut un gros rhume, ne voulut rien faire pour le guérir, et continua de se livrer avec excès à la fatigue, au chaud et au froid, tout le temps que son régiment resta à Compiègne.

« Revenu à Versailles, sa poitrine parut attaquée. Le roi chargea son premier médecin Senac, pour qui le dauphin avait de l'amitié, de le voir et de lui parler de son état, et de la nécessité d'un régime suivi. Le dauphin lui dit : « Je « serai toujours fort aise de vous voir, pour causer de littéra- « ture et d'histoire avec vous; mais mon appartement vous « sera fermé, si vous me parlez de ma santé. » Senac insista, et le dauphin lui dit avec vivacité de s'en aller. L'humeur dartreuse rentrée, et le rhume négligé, attaquèrent de plus en plus sa poitrine. Le roi, alarmé, fit encore parler à son fils par son premier médecin, qui, se rappelant les ordres de M. le dauphin, fit semblant de s'adresser à un personnage de la tapisserie, et se mit à lui prédire tout ce qui arriverait d'un mal de poitrine négligé. Le dauphin lui dit : « Je vous ai dé- « fendu de me parler de ma santé. — C'est à Alexandre que je « parle, » dit Senac. Le dauphin rit de ce détour inspiré par l'attachement, et Senac finit en disant qu'il ne serait plus temps dans deux mois, et qu'Alexandre mourrait. La cour alla à Fontainebleau au mois d'octobre 1765, et la maladie avait fait de si grands progrès, qu'il n'y eut bientôt plus d'espoir.

« Le dauphin, voyant alors la mort s'approcher, se soumit à tous les remèdes qu'on lui proposait; mais il était trop tard; et, le 20 décembre, il mourut comme tous ceux qui ont le même genre de maladie, et par les mêmes gradations. L'ouverture de son corps prouva incontestablement qu'il était mort d'un ulcère au poumon. »

[1] *Vie privée de Louis XV.*

Le duc de Choiseul. — Saisie d'Avignon (1768)

Ainsi que nous l'avons dit, appelé au ministère par la faveur de madame de Pompadour, le duc de Choiseul avait conservé le pouvoir après la mort de cette maîtresse de Louis XV; il avait beaucoup d'envieux et d'ennemis. La roideur habituelle de ses manières ne devait pas contribuer à en diminuer le nombre. Le trait suivant, où il s'oublia jusqu'à manquer de respect à l'héritier du trône, est un exemple de son extrême orgueil. — Lors du procès contre les jésuites, le dauphin, qui les protégeait, remit au roi un mémoire où le duc de Choiseul était fortement attaqué, et celui-ci, autorisé par le roi à se justifier, et à expliquer lui-même sa conduite, eut l'audace de répondre au dauphin, dont les expressions l'avaient blessé : « Je pourrai avoir le malheur « de devenir votre sujet, mais je ne serai jamais « votre serviteur. » Louis XV était trop faible pour punir l'insulte faite à son fils : le duc de Choiseul resta ministre.

Une des premières applications du pacte de famille eut lieu contre le pape lui-même, à l'occasion d'une querelle, relative aux prétentions de la cour de Rome et aux immunités ecclésiastiques, survenues entre les ministres du saint-père et les conseillers du jeune duc de Parme Ferdinand, neveu du roi de France. Le pape Clément XIII avait excommunié les conseillers trop hardis. En 1768, le duc de Choiseul, afin de l'obliger à rapporter cette excommunication, fit occuper Avignon par les troupes françaises, tandis que Tanucci, ministre du roi de Naples, faisait saisir Bénévent et Ponte-Corvo; mais ces mesures rigoureuses n'eurent alors aucun succès : le pape maintint l'excommunication.

Conquête de la Corse et sa réunion à la France (1764-1769).

Après le départ des Français en 1740 (voyez p. 538), les Corses n'avaient pas tardé à reprendre la supériorité sur les Génois, qu'ils avaient peu à peu réduits à la possession des villes maritimes. Ils se gouvernaient eux-mêmes sous l'autorité de chefs qu'ils avaient élus, Gafforio d'abord, et après l'assassinat de celui-ci, en 1753, Pascal Paoli. Après la prise de Minorque, le gouvernement français, ayant quelque soupçon d'un projet de l'Angleterre pour s'emparer de la Corse, envoya dans cette île, avec l'agrément de la république génoise, un corps de 4,000 hommes, qui y resta trois ans, de 1756 à 1759.

La présence des troupes françaises rendit quelque vigueur à l'autorité de la république; mais après leur départ, les Corses reprirent tous leurs avantages, et s'emparèrent même de quelques points du littoral. — En 1763, la république, désespérant de réduire l'insurrection avec ses forces seules, conçut la pensée de remettre ses places en dépôt entre les mains des Français, et de réserver ses troupes pour la conquête du centre de l'île. En conséquence, sept bataillons, sous les ordres du comte de Marbeuf, occupèrent, en 1764, Calvi, Saint-Florentin, Bastia et Ajaccio; mais les Français restèrent étrangers à la guerre que les Génois faisaient aux Corses, et se bornèrent au rôle de conservateurs et de médiateurs. Paoli continua donc à obtenir d'éclatants succès, et certain d'obtenir des secours de l'Angleterre, refusa tout accommodement avec la république. Ce fut alors que le duc de Choiseul, craignant de voir les Anglais devenir les maîtres de la Corse, proposa aux Génois de céder à la France leurs droits sur cette île. Un traité de cession fut signé le 15 mai 1768, et le 15 août on publia un édit de réunion de la Corse à la France. Louis XV fut proclamé roi dans toutes les places maritimes.

A cette nouvelle, la fureur des Corses se tourna contre les Français. Paoli provoqua une insurrection générale; mais elle échoua contre le nombre, la discipline et la bravoure des Français. Une armée de cinquante bataillons, commandée par le comte de Vaux, débarquée dans l'île au commencement d'avril 1769, en opéra en deux mois la soumission totale. Paoli lui-même, convaincu de l'impossibilité de soutenir la lutte, capitula et s'embarqua pour Londres le 24 juin. — La Corse a depuis lors été française.

Le 15 août 1769, un an, jour pour jour, après la réunion de l'île à la France, naquit à Ajaccio un enfant qui devait rendre son nom le plus grand des temps modernes, Napoléon Bonaparte.

Nouvelles luttes des parlements contre l'autorité royale. — Procès de La Chalotais. — Procès du duc d'Aiguillon (1763-1770).

Ce fut sous le ministère du duc de Choiseul que se développèrent ces luttes des parlements contre l'autorité royale, qui eurent pour résultat la dissolution et la réorganisation de ces grands corps judiciaires.

L'enregistrement des impôts en fut la première occasion. Divers parlements, ceux de Besançon, de Toulouse et de Rennes, refusèrent d'enregistrer des impôts que le parlement de Paris avait déjà inscrits sur ses registres. Les membres du parlement de Besançon furent exilés, ceux du parlement de Toulouse consignés aux arrêts dans leurs maisons. Presque tous les parlements de province prirent parti pour le parlement de Besançon. Le parlement

de Paris, comme *chef* des autres, présenta des remontrances; et le roi ayant refusé de les accueillir, le Parlement prétendit que l'affaire lui était personnelle, parce que tous les parlements n'en composaient qu'*un seul, divisé en différentes classes.* Prétention nouvelle, et qui pouvait avoir de graves conséquences. Quelques concessions du ministère firent cesser l'opposition des parlements de Besançon et de Toulouse. Mais le parlement de Toulouse avait décrété de prise de corps le duc de Fitz-James, pair de France, et commandant de la province. Le parlement de Paris cassa cet arrêt, comme étant lui-même *essentiellement la cour des pairs, parce que les pairs ne pouvaient siéger ailleurs que dans son sein.* Cette prétention souleva les autres parlements, qui rendirent des arrêts pour rappeler le *Parlement unique, divisé en classes.*

La résistance du parlement de Bretagne aux ordres du roi avait donné naissance à un conflit beaucoup plus grave que ceux qui avaient été apaisés à Besançon et à Toulouse. Le procureur général La Chalotais avait porté à la connaissance du parlement de Rennes des plaintes graves formées contre des abus de pouvoir, des règlements vexatoires du duc d'Aiguillon, commandant de la province. Le parlement s'adressa à la cour, et, n'en recevant aucune réponse, donna en masse sa démission. Tout fut bientôt en confusion dans la Bretagne. En 1765, le duc d'Aiguillon fit arrêter, et renfermer dans la citadelle de Saint-Malo, La Chalotais, son fils et trois autres conseillers. On l'accusa de vouloir venger une ancienne injure. A défaut du parlement qui n'existait plus, des commissaires tirés du conseil du roi furent chargés de faire le procès aux magistrats prisonniers, et accusés « d'avoir tenu des assemblées « illicites, entretenu des correspondances criminel- « les, répandu des libelles diffamatoires contre les « personnes attachées au gouvernement, et d'avoir « porté l'audace jusqu'à faire parvenir à la cour, et « au roi lui-même, des billets anonymes, injurieux « à sa personne, et attentatoires à son autorité. » L'affaire fut suivie avec une grande animosité, et les prisonniers couraient risque de la vie, lorsque, grâce à M. de Choiseul, qui *s'affichait pour le protecteur des parlements,* la cause fut évoquée au conseil en 1766, et les prisonniers, transférés à la Bastille, en sortirent un mois après, en vertu d'un arrêt qui mit fin au procès, et interdit toutes poursuites ultérieures. Les accusés, ainsi reconnus *innocents,* furent néanmoins exilés.

Cependant, les magistrats du parlement de Rennes, satisfaits par quelques concessions, avaient repris leurs fonctions. Un de leurs premiers actes fut de faire le procès au duc d'Aiguillon, qui fut accusé « d'abus de pouvoir, de vexations, de subornation de témoins, de mépris de l'autorité du roi, « de rébellion, avec soupçon, dit l'acte d'accusation, « du crime le plus énorme. » On voulait insinuer que le duc avait médité des projets d'empoisonnement ou d'assassinat.

Le duc d'Aiguillon, descendant d'un neveu de Richelieu, était pair de France. Le roi, d'après l'avis du chancelier de Maupeou, pensant qu'il fallait, dans cette affaire, laisser un libre cours à la justice, ordonna, *vu qu'un pair y était inculpé,* que le procès serait fait par la cour des pairs, séante au parlement de Paris, et déclara que, comme il voulait y être présent, les séances se tiendraient à Versailles.

La première séance eut lieu le 4 avril 1770, et fut suivie de plusieurs autres, dans lesquelles on critiqua quelques ordres donnés par le ministère. Les partisans du duc d'Aiguillon firent alors craindre au roi que, dans ces discussions, de hardis orateurs ne le forçassent à justifier ses ordonnances et à rendre compte des actes de son gouvernement. — « Entraîné par cette crainte, Louis XV convertit la séance des pairs en un lit de justice, qui se tint à Versailles le 27 juin 1770. Le roi, par la bouche du chancelier, raconta « tout ce qu'il avoit fait pour « apaiser les troubles de la Bretagne et pacifier les « esprits; il exposa que c'étoit encore dans cette in- « tention, et celle de s'éclairer lui-même, qu'il avoit « appelé cette affaire à la chambre des pairs, pour y « être délibéré devant lui; qu'il avoit vu avec éton- « nement que dans la discussion on s'ingéroit de « soumettre à l'examen et à la critique des ordres « émanés du trône; qu'il régnoit dans cette cause « une animosité révoltante; que, plus on la sondoit, « plus on y trouvoit d'horreurs et d'iniquités, dont « Sa Majesté, dit le chancelier, veut détourner ses « yeux. Il lui plaît donc de ne plus entendre parler « de ce procès. Elle arrête, par la plénitude de sa « puissance, toute procédure ultérieure, et impose « *un silence absolu* sur toutes les accusations réci- « proques. »

Les membres du Parlement sortirent outrés du lit de justice, et, malgré l'ordre formel du roi, ils rendirent, le 2 juillet 1770, un arrêt portant « que « le duc d'Aiguillon étant gravement inculpé de « faits qui entachaient son honneur, ce pair était « suspendu de ses fonctions, jusqu'à ce que, par un « jugement rendu dans la cour des pairs, avec les « formes solennelles prescrites par les lois, il fût « pleinement purgé et réintégré. » Cet arrêt, imprimé immédiatement, fut répandu à Paris, et envoyé dans les provinces.— Le lendemain, 3 juillet, un arrêt rendu par le roi dans son conseil cassa celui du Parlement, et enjoignit au duc d'Aiguillon

de continuer ses fonctions de pair de France. — Sur cet arrêt, le Parlement fit des remontrances pour justifier et maintenir ce qu'il avait arrêté. — D'autres parlements suivirent l'exemple du parlement de Paris.— Les vacances, qui commencèrent, suspendirent la discussion.

Mais on sut qu'à la rentrée le Parlement se proposait de continuer le procès; le roi en fit enlever les pièces du greffe. Dans un lit de justice tenu le 7 décembre à Versailles, les magistrats eurent la mortification de voir siéger comme pair le duc d'Aiguillon. «Il fut défendu aux enquêtes et requêtes de provoquer l'assemblée des chambres, et au parlement de Paris, de se servir du terme de *classes* en parlant des autres parlements, de leur envoyer des mémoires dont on pourroit induire une association entre eux, pour cesser leur service et donner leur démission.» — De retour à Paris, les magistrats firent des remontrances: n'étant pas écoutés, ils suspendirent leurs fonctions judiciaires, et continuèrent à s'occuper seulement des affaires publiques, et notamment des causes de la cherté des blés, qui était alors pour le peuple, menacé d'une disette, une cause d'inquiétude et d'irritation.

Mariage du dauphin (Louis XVI). — Disgrâce et exil du duc de Choiseul (1770).

Au milieu des troubles causés par les discussions du Parlement et les embarras financiers, il y eut à Versailles des fêtes brillantes. Le roi maria le dauphin, son petit-fils (depuis Louis XVI), avec Marie-Antoinette, fille de l'impératrice Marie-Thérèse. Ce mariage, célébré le 16 mai 1770, fut l'ouvrage du duc de Choiseul, qui espérait ainsi resserrer l'alliance de la France et de l'Autriche. Un horrible accident arrivé à la fête donnée alors par la ville de Paris (le 30 mai) fournit aux jeunes époux l'occasion de manifester leur générosité et leur sensibilité.

Madame Du Barry était devenue (en 1769) la maîtresse de Louis XV. Les ennemis du duc de Choiseul, parmis lesquels on comptait le duc d'Aiguillon, l'abbé Terray, contrôleur général, et le chancelier de Maupeou, résolurent de se servir de l'ascendant naissant de cette favorite nouvelle pour renverser le ministre. «Une liaison secrète avec le roi n'était pas assez pour ceux qui la destinaient à servir leur ambition : ils lui persuadèrent facilement que c'était trop peu pour elle. Cédant à ses importunités, Louis XV, malgré les instances du duc de Choiseul, malgré la parole qu'il lui avait donnée, fit, en 1769, présenter à la cour la comtesse Du Barry, donnant ainsi à sa passion une publicité, un aveu, qui attestaient sa faiblesse, et dégradaient la dignité du trône.

« Frappée de l'éclat qui entourait le duc de Choiseul, séduite par sa grande réputation d'amabilité, craignant peut-être aussi de succomber dans la lutte où elle se trouvait engagée malgré elle, il n'y eut point d'avances secrètes que madame Du Barry ne fît au ministre qu'elle était chargée de perdre, pour en obtenir la paix et une alliance dont la première condition eût été l'exil de ses propres amis, qui, disait-elle, l'*ennuyaient mortellement*. Sans ambition de remplacer madame de Pompadour, elle ne demandait pas mieux pourtant que de la prendre pour modèle. Le duc repoussa avec hauteur ces propositions. » Sa disgrâce fut dès lors résolue; mais la guerre de Corse et la lutte des parlements la retardèrent de dix-huit mois. Enfin on réussit à persuader au roi qu'il encourageait lui-même les magistrats à cette résistance, dont l'énergie compromettait la royauté, et qu'il travaillait à susciter entre l'Espagne et l'Angleterre une guerre à laquelle, d'après le pacte de famille, la France serait forcée de prendre part. Le 24 décembre 1770, Louis XV exila son ministre à Chanteloup.

Le duc de Choiseul fut remplacé, à la guerre, par M. de Monteynard, à la marine, par M. de Boynes, et aux affaires étrangères, par le duc d'Aiguillon, son rival et son ennemi.

« Le séjour du duc de Choiseul à Chanteloup, dit la *Biographie universelle*, fut l'époque la plus brillante de la vie entière du duc de Choiseul; son départ fut un vrai triomphe, et le public, toujours sans mesure dans ses affections comme dans ses haines, chez lequel germait déjà cet esprit d'opposition, depuis, cause de tant de désastres, vit une calamité nationale dans un acte d'autorité auquel il se serait montré indifférent quelques années plus tôt. Pour la première fois, des courtisans excusèrent le malheur, insultèrent au parti victorieux, et se plurent à braver les nouveaux distributeurs des grâces; une seule était universellement sollicitée avec un courage jusque-là sans exemple, la permission d'aller à Chanteloup. Paris et les provinces montrèrent les mêmes sentiments et les mêmes regrets. Le portrait de l'illustre exilé fut sur toutes les tabatières, et, dès que le roi, fatigué d'importunités, n'eut trouvé d'autre moyen de s'y soustraire que de ne plus rien défendre, la route de Chanteloup fut couverte de voitures. Cet exil, qui finit à la mort de Louis XV, ajouta ainsi à la réputation du duc de Choiseul, en constatant l'estime et les regrets du public.»

CHAPITRE XL.

LOUIS XV. — FAVEUR DE MADAME DU BARRY. — PARLEMENT MAUPEOU. — MORT DU ROI.

Madame Du Barry instrument de l'ambition des autres. — Haine de Louis XV contre les parlements. — Projets du chancelier Maupeou. — Coup d'État. — Suppression de l'ancien parlement de Paris. — *Parlement Maupeou.* — Nouvelle organisation de l'ordre judiciaire en France. — Des finances sous Louis XV. — Treize contrôleurs généraux depuis Law. — L'abbé Terray. — Premier partage de la Pologne. — Établissements et entreprises utiles du temps de Louis XV. — Nouveaux détails sur Louis XV. — Son ennui de l'étiquette. — Son égoïsme. — Sa manière d'être avec ses filles. — Sa mélancolie. — Sa préoccupation des choses lugubres. — Maladie, derniers moments et mort de Louis XV.

(De l'an 1770 à l'an 1774.)

Madame Du Barry instrument de l'ambition des autres. — Haine de Louis XV contre les parlements. — Projets du chancelier Maupeou (1770-1771).

La comtesse Du Barry, cette Jeanne Gomart de Vaubernier, que la passion effrénée d'un vieillard usé par la débauche fit entrer dans le lit des rois de France, était née à Vaucouleurs, dans le même pays que l'héroïque Jeanne d'Arc. Elle n'avait pas l'ambition effrénée de la marquise de Pompadour, et au lieu de rechercher l'exercice du pouvoir, elle consentit à être l'instrument des ministres et des courtisans qui voulaient dominer le roi et gouverner le royaume. Elle se laissa même pousser à servir les intrigues de son indigne beau-frère, le comte Jean Du Barry; mais le but de ce misérable, qui traînait dans la fange un nom ancien et une noblesse du XIIIe siècle, n'était que d'obtenir de l'argent pour satisfaire ses viles passions : son mobile était la cupidité. Les ennemis du duc de Choiseul, le maréchal de Richelieu, complaisant de la favorite, le ministre d'Aiguillon, le chancelier Maupeou, avaient des vues plus étendues et plus ambitieuses : ils voulaient, à l'aide de la maîtresse, régner sur l'amant, et leurs projets tendaient à être les maîtres de la France.

Le chancelier savait qu'un des moyens les plus certains d'obtenir la confiance du roi était de le délivrer de ces parlements qui, depuis tant d'années, troublaient le repos du souverain et la tranquillité des sujets. Les sujets avaient pris goût à ces agitations, mais le roi détestait le Parlement. Il disait un jour à madame de Pompadour : «Ces grandes «robes et le clergé sont toujours à couteaux tirés; «ils me désolent par leurs querelles; mais je déteste «bien plus les grandes robes. Mon clergé, au fond, «m'est attaché et fidèle; les autres voudraient me «mettre en tutelle... Le régent a eu bien tort de «leur rendre le droit de faire des remontrances; «ils finiront par perdre l'État.» Et comme un des courtisans (M. de Gontaut) devant lesquels il parlait s'écria : «Ah! sire, l'État est bien trop fort pour que «de petits robins puissent l'ébranler,» Louis XV ajouta : «Vous ne savez pas ce qu'ils font et ce qu'ils «pensent; c'est une assemblée de républicains [1].» Louis XV ne se trompait guère, et si dans le Parlement on comptait encore quelques vieux magistrats dévoués à la monarchie, les jeunes étaient presque tous les plus ardents promoteurs des idées républicaines. C'étaient ces jeunes conseillers, impétueux et sans réserve, qui réclamaient à haute voix la convocation des états généraux comme devant amener le salut de la France; mesure hardie, et tellement effrayante pour la prudence éclairée du roi, qu'il s'écria un certain soir, lorsque, à son coucher, un homme de cour parla de cette nécessité prochaine d'assembler les états généraux : «Ne ré«pétez jamais ces paroles : je ne suis pas sangui«naire, mais si j'avais un frère, et qu'il fût capable «d'ouvrir un tel avis, je le sacrifierais dans les vingt«quatre heures à la durée de la monarchie et à la «tranquillité du royaume [2].»

Il n'y avait pas beaucoup à faire pour entretenir dans un roi animé de pareils sentiments la crainte et la haine des parlements. On raconte cependant qu'afin de faire consentir Louis XV à la mesure hardie qu'il méditait, le chancelier Maupeou avait fait présent à madame Du Barry [3] du beau portrait de Charles Ier, par Van Dyck, qu'on admire aujourd'hui au Musée royal. Ce tableau avait été placé dans le boudoir de la comtesse, en face de l'ottomane où Louis XV avait l'habitude de s'asseoir, et quand le roi fixait les regards sur le tableau, la favorite lui disait : «Eh bien! *la France* (c'était le «nom familier qu'elle donnait à son royal amant), tu «vois ce tableau! si tu laisses faire ton Parlement, il «te fera couper la tête, comme le parlement d'An«gleterre l'a fait couper à Charles!»

«L'adroit chancelier, dit un historien contemporain, tout en captant le roi par l'appât de le délivrer d'un corps tracassier qui ne cessoit d'entraver la marche du gouvernement, et qui, par son nouveau système des classes, eût été conduit rapidement à l'indépendance, avoit su ménager d'autre part, pour l'exécution de son projet, le suffrage imposant alors de la philosophie. Il réalisoit, en effet, les vœux qu'elle formoit depuis longtemps au

[1] *Mémoires de madame Du Hausset.*

[2] *Mémoires de madame Campan.*

[3] Le chancelier de Maupeou se disait allié aux Barrymore d'Écosse, alliés eux-mêmes des Stuarts, dont les Du Barry se prétendaient aussi parents; il appelait la favorite *ma cousine.* Le tableau représentant le roi Charles, dans l'appartement de Jeanne Vaubernier, était là comme *portrait de famille.*

sujet de la vénalité des charges, de l'administration gratuite de la justice, de la refonte des lois criminelles, qu'il promettoit comme prochaine; et de la réduction enfin de l'immense ressort du parlement de Paris. A l'aide de ces utiles réformes, le chancelier comptoit se faire pardonner par la philosophie un despotisme qui ne frappoit d'ailleurs que sur les juges mal famés de l'imprudent Lally, de l'innocent Calas, et de l'infortuné La Barre [1]. »

Coup d'État. — Suppression de l'ancien parlement de Paris. — *Parlement Maupeou.* — Nouvelle organisation de l'ordre judiciaire en France (1771).

La chute du duc de Choiseul entraîna la dissolution du Parlement. Débarrassé de ce collègue incommode, le chancelier réussit à décider le roi à cet acte de vigueur. « Dans la nuit du 19 janvier 1771, tous les membres du Parlement furent réveillés à la même heure, chacun par deux mousquetaires, qui leur présentèrent l'*ordre de reprendre leurs fonctions,* et de signer leur consentement ou leur refus par ces seuls mots *oui* ou *non,* sans explication ni commentaire. — Dans l'étourdissement d'un réveil si brusque, plusieurs signèrent *oui;* mais réunis le lendemain au palais avec ceux qui avaient signé *non,* ils rétractèrent leur consentement. — La nuit suivante, notification leur fut faite, par un huissier, de la confiscation de leurs charges; des mousquetaires porteurs de lettres de cachets, qui les exilaient tous dans des lieux éloignés, différents chacun les uns des autres, se présentèrent à eux pour les y conduire.

« Le chancelier avoit espéré que ceux qui auroient consenti à reprendre leurs fonctions serviroient à former le noyau d'un nouveau parlement. Les rétractations lui ôtèrent cette ressource. Il y suppléa par des conseillers d'État et des maîtres des requêtes, qu'il alla installer lui-même, passant, sans paroître ému, au milieu de la foule frémissante de colère, rassemblée autour du palais.

« Pendant que ce tribunal provisoire entendoit quelques causes, et entretenoit une ombre de justice, le chancelier travailloit à l'exécution totale de son grand projet, qui étoit, en remplissant les places des exilés, de leur ôter tout moyen de les recouvrer. Il leur trouva des suppléants dans le grand conseil, dans l'ordre des avocats, et parmi les jurisconsultes plus ou moins renommés, qu'il tira tant de Paris que des provinces. — Quand il eut ainsi composé son parlement, il vint une seconde fois au palais l'installer lui-même. Les Parisiens, que le sérieux fatigue assez promptement, au lieu de leur sombre silence, s'égayèrent en propos sur la figure, la contenance, le caractère des nouveaux conseillers. On fit sur eux des chansons, et, en France, quand on rit, tout s'arrange.

« Le roi vint à son tour, le 13 avril, tenir un lit de justice. Il y porta trois édits: l'un cassoit l'ancien parlement, l'autre créoit le nouveau, et le troisième cassoit la cour des aides, qui avoit seule, dans cette circonstance, osé porter des remontrances au pied du trône. Louis XV termina la séance en ordonnant aux nouveaux magistrats de commencer leurs fonctions dès le lendemain, en défendant toutes délibérations sur ce qui s'étoit passé, et toutes représentations en faveur de l'ancien parlement: « Car, dit-il, « d'un ton ferme et élevé, je ne changerai jamais. » — En effet, le roi tint ferme jusqu'à la fin de sa vie, et le chancelier eut le plaisir de voir son parlement, qu'on appela *le parlement Maupeou,* se recruter insensiblement de quelques magistrats estimés et d'avocats célèbres au barreau. C'étoit une justification de son opération.

« Pendant que l'autorité royale sévissoit ainsi contre le parlement de Paris, les autres parlements restèrent tranquilles, ou se bornèrent à quelques plaintes modérées qui ne furent point écoutées. Le chancelier avoit déclaré qu'il étoit décidé à remplacer les mécontents, et qu'il n'attendoit qu'une occasion fournie par eux-mêmes, telle que l'offre de leurs démissions, ou la discontinuation de leurs fonctions. — Pour contrarier le plan qu'on lui supposoit, les tribunaux supérieurs redoublèrent de zèle dans l'administration de la justice, et donnèrent ainsi au chancelier le temps d'organiser les nouvelles cours, et de les assujettir eux-mêmes ensuite à ses réformes. En effet, avant la fin du mois de novembre, chacun des parlements de province, gagné par les insinuations ou par les menaces de Maupeou, enregistra l'édit de suppression et de remboursement de ses offices, ainsi que l'édit qui les recréoit avec gages et appointements; en sorte que, à la rentrée de la Saint-Martin 1771, le nouvel ordre judiciaire fut en activité dans toute la France. Le chancelier le consolida par le remboursement effectif des charges parlementaires, qu'il parvint, plus tard, à faire réclamer par les magistrats supprimés. »

Des finances sous Louis XV. — Treize contrôleurs généraux depuis Law. — L'abbé Terray (1769-1774).

Le règne de Louis XV fut un temps de trouble et de perturbation pour les finances. Depuis Law, dont nous avons raconté la catastrophe, jusqu'à la mort du roi, treize contrôleurs généraux travaillèrent successivement, mais inutilement, au grand ouvrage

[1] Calas avait été condamné à mort à Toulouse en 1762, comme coupable d'avoir, par fanatisme religieux, assassiné son fils, qui s'était fait catholique. Le chevalier La Barre, *véhémentement soupçonné* d'avoir brisé une croix à Abbeville, avait été condamné à mort, à Paris, en 1766.

d'équilibrer les recettes avec les dépenses, que l'entretien de l'armée et de la flotte pendant des guerres malheureuses, l'avidité des courtisans, la profusion du roi, tendaient sans cesse à accroître. — Lepelletier de la Houssaye, sous l'administration duquel eut lieu, par les soins des frères Pâris, la liquidation du *système*, émit pour 33 millions de rentes. — Dodun, son successeur, rétablit le droit de *joyeux avénement*, bien que le roi fût sur le trône depuis neuf années, et l'afferma pour 23 millions à des traitants qui en retirèrent 41 millions; il chercha à procurer de l'argent au trésor au moyen de loteries appuyées sur des rentes viagères et des tontines; enfin, il mit sur toute espèce de revenus, biens fonciers, charges et emplois, l'impôt du cinquantième, qui devait être affecté à la création d'une caisse d'amortissement pour les rentes perpétuelles, mais qui ne reçut pas cette destination. — Lepelletier des Forts, qui vint après Dodun, supprima l'impôt du cinquantième, et chercha à alléger les charges publiques en réduisant arbitrairement les rentes viagères d'un sixième, de deux cinquièmes, de moitié, et même de deux tiers, réduction qui excita de violents murmures. — Orry, contrôleur général après lui, et dont l'administration dura quinze années (1730 à 1745), crut réussir à pourvoir aux besoins de l'État, en imposant les revenus au *dixième*, en établissant des tontines, et en vendant des offices municipaux de création nouvelle. Ces moyens s'étant trouvés insuffisants, il lui fallut recourir à l'émission de rentes viagères et de rentes temporaires avec remboursement fixe. — Machault, qui eut ensuite le contrôle général pendant près de dix ans (1745-1754), était un administrateur habile, mais qui, en cherchant à soumettre, comme il est juste, tous les ordres de l'État à l'impôt, suscita de grands embarras au gouvernement. Il fit établir en principe que l'impôt territorial doit être la base du revenu de l'État, supprima l'impôt du *dixième*, impôt de guerre qui devait cesser avec elle, et le remplaça par l'impôt du *vingtième*, d'une durée illimitée; il créa une caisse d'amortissement, fit rendre l'édit de *main-morte*, qui mit des limites à l'accumulation des propriétés foncières dans les mains du clergé, et eut aussi recours aux loteries, aux tontines, aux emprunts en viager ou temporaires pour procurer des fonds au trésor. — Séchelles ne fit que passer aux finances, où son administration, qui dura dix mois, n'est signalée que par la création d'une loterie qui devait durer douze ans. — Après lui, de Moras, contrôleur général seulement pendant quinze mois, trouva moyen d'emprunter, à l'aide de loteries et de rentes (à 5 pour cent) remboursables, une somme de 112 millions. — Boullogne, créature des frères Pâris, qui conservaient encore un grand crédit, et contrôleur général depuis août 1757 jusqu'à mars 1759, ne trouvant pas assez de ressources dans la création des rentes viagères ou temporaires, fit, en 1758, la demande d'un *don gratuit* aux villes et aux bourgs du royaume, en les autorisant à établir des droits d'entrée pour payer leur contingent. — Silhouette, qui fut huit mois (en 1759) contrôleur général, accepta l'administration des finances avec l'intention d'y rétablir l'ordre; mais sa fermeté échoua devant les obstables qui lui furent imposés. Il cherchait avant tout à réduire les dépenses, et attaqua de front les abus. Il débuta en cassant le bail des fermes, et en le mettant en régie, opération qui faisait profiter le public des bénéfices des fermiers généraux, et qui, en peu de jours, procura 72 millions au trésor. Silhouette devint ainsi, pendant quelque temps, l'objet de l'enthousiasme populaire; mais cet enthousiasme dura peu. Le contrôleur général avait le dessein de réduire les dépenses de la cour et du roi, qui y consentait, mais les courtisans surent faire manquer ses projets de réforme; il voulait établir des impôts sur les objets de luxe, sur le nombre des domestiques, etc.; les parlements s'y opposèrent, et l'édit, qui ne fut enregistré que par autorité, fut révoqué après sa sortie du ministère; il essaya inutilement de réduire les grosses pensions des courtisans. Les obstacles qu'on lui opposait à dessein furent tels, qu'il fut obligé, pour assurer la solde des troupes, de suspendre le paiement des billets des fermes et des rescriptions des receveurs généraux, sorte de valeurs qui avaient, dans les finances du XVIIIe siècle, l'emploi qu'ont de nos jours les *bons royaux*. Découragé d'une lutte où il ne pouvait espérer de succès, Silhouette demanda lui-même sa retraite et mourut de chagrin. — Bertin, qui n'accepta le contrôle général que sur l'ordre exprès du roi, trouva le trésor vide, les dépenses toujours croissantes, et se retira (1763) après avoir, en trois ans, réalisé des emprunts pour un capital de 208 millions, sans qu'à sa retraite le trésor fût plus riche que lors de son entrée en fonctions.—L'Averdy, son successeur, fit des emprunts pour 50 millions, réduisit l'intérêt légal de 5 à 4 pour cent, dans l'espérance de favoriser les placements sur l'État, et ordonna la confection d'un cadastre nécessaire à l'équitable répartition des contributions entre toutes les propriétés foncières du royaume. — Après lui, Mainon d'Invau marqua son court passage à l'administration des finances (en 1769) par des impôts qui accrurent le mécontentement populaire, et par la suspension du privilége de la compagnie des Indes, compagnie dont son successeur, l'abbé Terray, acheva la destruction et la spoliation.

Peu de ministres des finances ont été plus détestés que l'abbé Terray; mais ce contrôleur général, homme avide d'argent, sans principes de morale, et sans respect de la justice, tout conseiller au Parlement qu'il était, ou peut-être à cause de cela, ne s'inquiéta jamais de l'animadversion populaire. Tous les moyens lui étaient bons pour procurer de l'argent au trésor, qui avait à pourvoir aux besoins de l'État, et aux dépenses de la cour et du roi. Son impudence égalait son audace. L'archevêque de Narbonne lui disait, à l'occasion d'une de ses opérations : «Mais c'est prendre l'argent dans nos poches. — Et où voulez-vous que je le prenne?» répondit-il.

Quand l'abbé Terray fut nommé contrôleur général, en décembre 1769, les dépenses annuelles excédaient les recettes de 56 millions, et M. Besson dit qu'à l'avénement de Louis XVI il présenta au jeune roi un état de situation des finances du royaume, «où il prouvait qu'il avait, depuis son entrée au ministère, fait au roi un profit de 180 millions; justifiant de l'emploi utile de 144 millions, et produisant, pour les 36 autres, des *acquits de comptant*, et il insinua que c'était pour la favorite (madame Du Barry) et ses adhérents que ces sommes avaient été employées[1].»

Voici les principaux moyens auxquels l'abbé Terray eut recours pour se procurer de l'argent; leur indication suffira pour les faire apprécier. Il établit de nouvelles taxes, et augmenta les anciennes, s'empara du fonds appartenant à la compagnie des Indes, prit ceux de la caisse d'amortissement, qu'il employa aux dépenses courantes, suspendit le remboursement des emprunts, et le paiement des arrérages des effets royaux, transforma les tontines en rentes viagères, réduisit successivement les rentes viagères de moitié, imposa d'un, de deux, et même de trois dixièmes les pensions des militaires, aussi bien que celles des courtisans, frappa d'une retenue pareille les gratifications ordinaires et extraordinaires, et enfin produisit une famine artificielle, afin d'avoir occasion de spéculer sur les grains pour compte du gouvernement[2].

Toutes ces opérations eurent lieu sans que le contrôleur général s'inquiétât de la résistance des parlements et des clameurs du peuple : le but lui paraissait suffisamment justifier les moyens. Un auteur contemporain a résumé son administration en ces mots : *Il vola de l'argent au nom du roi.* L'abbé Terray avait de la capacité et des talents. Lebrun (depuis l'un des trois consuls de la République) a dit de lui, au sein même de l'Assemblée constituante : «Il avait quelque chose du sens de Sully, et de la présence d'esprit de Colbert; il croyait, comme Sully et comme Colbert, que la base de toute finance est l'ordre dans la recette et la dépense, et que le grand œuvre de tout ministre est d'établir le niveau entre la dépense et la recette.» Lebrun semblait admettre ensuite que Terray y avait réussi, et cependant, lors de la retraite de ce ministre exécré, la dépense, malgré tout ce qu'il avait fait, excédait encore la recette de plus de 25 millions. — Senac de Meilhan, qui a aussi fait l'éloge des talents de l'abbé Terray, dit : «Indifférent à la haine, à l'amitié, à l'opinion, il suivait constamment ses projets, et peut-être doit-on le comparer au bourreau, qui égorge sans colère et sans pitié.»

Premier partage de la Pologne (1772-1773).

Le premier partage de la Pologne, effectué en 1772, sans que la France y ait mis aucune opposition, est une tache pour la diplomatie française et le ministère du duc d'Aiguillon, successeur du duc de Choiseul.

Après la mort d'Auguste, électeur de Saxe, Catherine II avait fait monter Poniatowski, grand panetier de Lithuanie, sur le trône de Pologne; elle y régnait sous le nom de ce prince, un de ses anciens amants, et osa même (parce que la diète polonaise apportait des délais à admettre les non-catholiques au droit de suffrage) faire arrêter l'évêque de Cracovie, et huit sénateurs, qui furent envoyés en Sibérie. Les Polonais, indignés, se soulevèrent, s'emparèrent, en 1768, de Cracovie et de la forteresse de Bar, et s'y confédérèrent pour affranchir leur pays d'un joug étranger. Les armées russes marchèrent au secours de Poniatowski. La confédération de Bar sollicita l'appui de la France. Le duc de Choiseul, qui voulait se rendre nécessaire par la guerre, et balancer ainsi le crédit naissant de madame Du Barry, encouragea les Polonais à persister dans leur résistance, et leur envoya, pour les organiser, en leur promettant bientôt de plus efficaces secours, un officier dont le nom a depuis acquis de la célébrité, le général Dumouriez. La disgrâce du duc de Choiseul eut pour conséquence la ruine des confédérés. Les Polonais, abandonnés de la France et de la Turquie, qui, sur les instances du ministre français à Constantinople, avait déclaré la guerre à la Russie, furent vaincus par les Russes. Après leur défaite, la Prusse et l'Autriche se réunirent à la

[1] *Histoire financière de la France, etc.* — Les *acquits de comptant*, nommés aussi *ordonnances de comptant*, étaient des ordres signés du roi, et adressés au garde du trésor royal, de payer des sommes dont la destination n'était pas indiquée.

[2] Les magasins et les moulins de Corbeil ont été établis pour ces spéculations, et l'*Almanach royal de* 1774 renferme le nom d'un officier de finances, M. Mirlavaud, *trésorier des grains pour le compte du roi.*

Russie, et, le 5 août 1772, ces trois puissances se partagèrent le tiers de la Pologne. Catherine II eut tout le territoire situé à la droite de la Dwina et à la gauche du Niéper; Frédéric II, la Poméranie et toutes les possessions polonaises enclavées dans la Prusse; Marie-Thérèse, la partie de la Pologne située sur la rive droite de la Vistule jusqu'à Sandomir, et sur la rive droite du Dniester, en y comprenant les palatinats de Betz et de Léopold. Une diète asservie ratifia ce partage en 1773. Le roi de France, en l'apprenant, se contenta de dire : « Ah! si Choiseul « eût encore été ministre, cela ne serait pas arrivé. »

Établissements et entreprises utiles du temps de Louis XV.

Les établissements utiles créés sous le règne de Louis XV doivent être attribués aux ministres qui gouvernaient l'État lors de leur création. En première ligne se placent l'École militaire, fondée en 1751, et l'École de chirurgie, fondée en 1744. — Le canal de Montargis, qui joint la Seine à la rivière du Loing, où se jettent les canaux de Briare et d'Orléans, a été commencé sous la régence, et le canal de Picardie sous le ministère du cardinal de Fleury.— Le bureau des ponts et chaussées, chargés de la perfection et de l'entretien des grandes routes, a été formé en 1751. — La petite poste a été établie à Paris en 1760. — Les premières constructions de l'église du Panthéon datent de 1764.

Sous le ministère de Fleury, des membres de l'Académie des sciences ont été envoyés pour mesurer un degré du méridien, afin de déterminer la figure de la terre; les uns, en 1735, au Pérou; les autres, en 1736, en Laponie.

La grande carte de France de Cassini a été commencée en 1744.

Le célèbre Bougainville a entrepris, en 1766, son voyage autour du monde, qu'il a terminé en 1769. — C'était le quatorzième depuis la découverte du détroit de Magellan.

La première exposition de tableaux des peintres français vivants, dont l'idée est due à M. de Marigny, frère de madame des Pompadour, a eu lieu en 1765.

Dans tout ce qui précède, il n'y a rien dont on puisse attribuer l'honneur au roi.

Nouveaux détails sur Louis XV. — Son ennui de l'étiquette. — Son égoïsme. — Sa manière d'être avec ses filles. — Sa mélancolie. — Sa préoccupation des choses lugubres.

Aux détails que nous avons donnés sur la vie privée de Louis XV, nous allons en joindre de non moins curieux, extraits des *Mémoires* de Besenval, de madame Du Hausset, de madame Campan, et d'autres personnages ses contemporains.

Louis XV, roi en quelque sorte malgré lui, conservait dans son palais la magnificence de Louis XIV, mais n'y mêlait aucun caractère de grandeur. Il subissait, comme un esclave résigné, le joug d'étiquettes qu'il n'avait point inventées, et qui n'étaient de nul usage pour sa politique : l'insupportable ennui qu'il en ressentait irritait son goût pour les plaisirs clandestins. Son bonheur le plus grand était de se réfugier dans ses petits appartements, et d'échapper furtivement à son rôle de roi [1]. Ce goût devint en lui si vif, ou du moins si habituel, qu'il en vint presque à se considrer comme un simple particulier dispensé de tout devoir envers l'État. De là ce trésor particulier qu'il aimait à se former, et qu'il grossissait par des spéculations sur les grains [2]; de là ces bizarres distractions qu'il portait jusque

[1] Louis XV, par la noblesse de son maintien, par l'expression de ses traits à la fois doux et majestueux, semblait être un digne successeur de Louis le Grand. Mais ce prince, dit madame Campan, s'est trop souvent donné des plaisirs cachés, qui naturellement finissaient par être connus. Il aima avec passion, pendant plusieurs hivers, les bals *à bouts de chandelles :* c'est ainsi qu'il appelait les assemblées des gens du dernier étage de la société. Il se faisait indiquer les *pique-niques* que se donnaient les petits marchands, les coiffeuses, les couturières de Versailles, et s'y rendait en domino noir et masqué; son capitaine des gardes l'y accompagnait, masqué comme lui. Le roi y allait en *brouette;* on avait soin de dire à cinq à six officiers de sa chambre ou de celle de la reine de s'y trouver, afin qu'il y fût environné de gens sûrs sans qu'il pût s'en douter ni en être gêné. Le capitaine des gardes prenait aussi de son côté d'autres précautions de ce genre. Mon beau-père, dit encore madame de Campan, pendant la jeunesse du roi et la sienne, a été plusieurs fois du nombre des serviteurs à qui il était enjoint de se présenter sous le masque dans ces réunions formées souvent à un quatrième étage, ou dans quelque salle d'aubergiste. Dans ces temps-là, pendant la durée du carnaval, les sociétés masquées avaient le droit d'entrer dans les bals bourgeois; il suffisait qu'une personne de la compagnie se démasquât et se nommât.—Ces excursions secrètes, la fréquentation habituelle de Louis XV avec des demoiselles qui remplaçaient par des attraits les avantages de l'éducation, avaient appris au roi beaucoup d'expressions vulgaires qu'il eût, sans cela, toujours ignorées.

[2] Louis XV avait adopté le système bizarre de séparer Louis de Bourbon du roi de France. Comme homme privé, il avait sa fortune personnelle, ses intérêts de finances à part. Il traitait comme particulier dans toutes les affaires ou les marchés qu'il faisait. Il avait acheté au Parc-aux-Cerfs, à Versailles, une assez jolie maison où il logeait avec une de ses maîtresses obscures, que l'indulgence ou la politique de madame de Pompadour avait tolérées, pour ne pas perdre ses droits de maîtresse en titre. Ayant réformé cet usage, le roi voulut (en 1767) vendre sa petite maison. Sévin, premier commis de la guerre, se présenta pour l'acheter : le notaire qui était chargé de cette commission en rendit compte au roi. Le contrat de vente fut passé *entre Louis de Bourbon et Pierre Sévin,* à qui le roi fit dire de lui apporter lui-même la somme en or. Le premier commis réunit quarante mille francs en louis, et, introduit par le notaire dans les cabinets intérieurs du roi, il lui remit la valeur de sa maison.

C'est sur ce trésor particulier que Louis payait l'entretien des maisons des maîtresses qu'il ne reconnaissait pas en titre, l'éducation de ses enfants naturels, et leurs dots quand il les mariait.

dans le conseil, la déplorable promptitude avec laquelle il abandonnait un avis qu'il avait judicieusement énoncé; enfin cet égoïsme paresseux qui lui faisait dire beaucoup de mots tels que ceux-ci : «Si «j'étais lieutenant de police, je défendrais les ca«briolets.» — Quand il nommait un nouveau ministre, et qu'il avait écouté ses plans, il disait : «M. de ... a étalé sa marchandise comme un autre; «il promet les plus belles choses du monde, donc «rien n'aura lieu. Il ne connaît pas ce pays-ci : il «verra...» Et quand on lui parlait de projets pour renforcer la marine, il disait : «Voilà vingt fois que «j'en entends parler; jamais la France n'aura de «marine.»

En public, le maintien du roi était froid, son esprit un peu sec. Dans le commerce privé, c'était un homme aimable, un maître obligeant, facile, plein de compassion, un Français habitué à observer envers les femmes les prévenances de la galanterie les plus délicates, et richement doué de l'esprit vif de sa nation.

Quand les querelles de ses parlements lui laissoient quelque repos, il ne pensoit qu'au plaisir de la chasse; on auroit pu croire, dit madame Campan, que les courtisans se permettoient une épigramme, quand on leur entendoit dire sérieusement, les jours où Louis XV ne chassoit pas : «Le roi ne fait «rien aujourd'hui.»

Les petits voyages étaient aussi une affaire très-importante pour le roi. Le premier jour de l'an il marquait sur son almanach les jours de départ pour Compiègne, pour Fontainebleau, pour Choisy, etc. Les plus grandes affaires, les événements les plus importants, ne dérangeaient jamais cette distribution de son temps.

Depuis la mort de ses deux filles chéries, Henriette de France et la duchesse de Parme, le roi voyait très-peu ses autres filles. Il descendait tous les matins, par un escalier dérobé, dans l'appartement de madame Adélaïde; souvent il y apportait et y prenait du café qu'il avait fait lui-même. Madame Adélaïde tirait un cordon de sonnette qui avertissait madame Victoire de la visite de leur père; madame Victoire, en se levant pour aller chez sa sœur, sonnait madame Sophie, qui, à son tour, sonnait madame Louise. Les appartements des princesses étaient très-vastes. Madame Louise logeait dans l'appartement le plus reculé. Cette dernière fille du roi était contrefaite et fort petite : pour se rendre à la réunion quotidienne, la pauvre princesse traversait, en courant à toutes jambes, un grand nombre de chambres, et, malgré son empressement, elle n'avait souvent que le temps d'embrasser son père, qui partait de là pour la chasse.

Tous les soirs, à six heures, Mesdames interrompaient la lecture que leur faisait madame Campan pour se rendre avec les princes, fils du dauphin, chez Louis XV : cette visite s'appelait *le débotter du roi*, et était accompagnée d'une sorte d'étiquette. Les princesses passaient un énorme panier qui soutenait une jupe chamarrée d'or ou de broderie ; elles attachaient autour de leur taille une longue queue, et cachaient le négligé du reste de leur habillement par un grand mantelet de taffetas noir qui les enveloppait jusque sous leur menton. Les chevaliers d'honneur, les dames, les pages, les écuyers, les huissiers portant de gros flambeaux, les accompagnaient chez le roi. En un instant tout le palais, habituellement solitaire, se trouvait en mouvement; le roi baisait chaque princesse au front, et la visite était si courte, que la lecture interrompue par cette visite recommençait souvent au bout d'un quart d'heure. Mesdames rentraient chez elles, dénouaient les cordons de leur jupe et de leur queue, reprenaient leur tapisserie, et la lectrice son livre...

Pendant l'été, le roi venait quelquefois chez les princesses avant l'heure de son débotter : un jour il trouva madame Campan seule dans le cabinet de madame Victoire, et lui demanda où était *Coche ;* et comme la jeune lectrice ouvrait de grands yeux, il renouvela sa question, mais sans qu'elle la comprît davantage. Quand le roi fut sorti, madame Campan demanda à Madame de qui il avait voulu parler. Elle lui dit que c'était d'elle, et lui expliqua d'un grand sang-froid qu'étant la plus grosse de ses filles, le roi lui avait donné le nom d'amitié de *Coche;* qu'il appelait madame Adélaïde *Loque*, madame Sophie *Graille*, madame Louise *Chiffe*. Le piquant du contraste pouvait seul faire trouver au roi quelque gaieté dans l'emploi de mots semblables...

«Si ces façons de parler triviales trahissaient les habitudes et les goûts du roi, ses manières, dit madame Campan, ne s'en ressentaient nullement : sa démarche était aisée et noble, il portait sa tête avec beaucoup de dignité; son regard, sans être sévère, était imposant; il joignait à une attitude vraiment royale une grande politesse, et saluait avec grâce la moindre bourgeoise que la curiosité attirait sur son passage. — Il était fort adroit à faire certaines petites choses futiles sur lesquelles l'attention ne s'arrête que faute de mieux; par exemple, il faisait très-bien sauter le haut de la coque d'un œuf d'un seul coup de revers de sa fourchette : aussi en mangeait-il toujours à son grand couvert, et les badauds qui venaient le dimanche y assister retournaient chez eux moins enchantés de la belle figure du roi, que de l'adresse avec laquelle il ouvrait ses œufs.»

Louis XV aimait à parler de la mort, quoiqu'il la craignît beaucoup; son excellente santé et son titre de roi lui faisaient probablement espérer qu'il serait invulnérable; il disait assez communément aux gens très-enrhumés: « Vous avez là une toux qui « sent le sapin. » — Chassant un jour dans la forêt de Sénart, une année où le pain avait été extrêmement cher, il rencontra un homme à cheval, portant une bière: « Où portez-vous cette bière? dit le « roi.—Au village de... répondit le paysan. —Est-ce « pour un homme ou pour une femme? — Pour un « homme.—De quoi est-il mort?— De faim, » répondit brusquement le villageois. — Le roi piqua son cheval, et partit sans faire d'autre question.

Voici, sur cette singulière manie, une autre anecdote racontée dans les *Mémoires de madame Du Hausset.* « Madame de Pompadour se rendant à Crécy, un écuyer du roi fit signe d'arrêter, et lui dit que la voiture du roi était cassée, et que, sachant qu'elle n'était pas loin, il la priait d'attendre. Le roi arriva bientôt après, se mit dans la voiture de sa maîtresse, où étaient madame de Château-Renaud et madame de Mirepoix. Les seigneurs qui suivaient s'arrangèrent dans d'autres voitures. Peu de temps après, le roi fit arrêter la voiture, appela un écuyer et lui dit: « Vous voyez bien cette petite « hauteur; il y a des croix, et c'est certainement « un cimetière; allez-y, et voyez s'il y a quelque « fosse nouvellement faite. » L'écuyer galopa et s'y rendit; ensuite il vint dire au roi: « Il y en a « trois tout fraîchement faites. » Madame de Pompadour détourna la tête avec horreur à ce récit; et la maréchale dit gaiement: « En vérité, c'est à en faire « venir l'eau à la bouche. » Le soir, en se déshabillant, madame de Pompadour en parla: « Quel singulier « plaisir, dit-elle, que de s'occuper de choses dont « on devroit éloigner l'idée, surtout quand on mène « une vie aussi heureuse! Mais le roi est comme « cela; il aime à parler de la mort, et il a dit, il y « a quelques jours, à M. de Fontanieu, à qui il a « pris à son lever un saignement de nez: *Prenez- « y garde; à votre âge, c'est un avant-coureur « d'apoplexie.* Le pauvre homme est retourné chez « lui tout effrayé et fort malade. »

Un jour le roi demanda à un de ses plus vieux et de ses plus dévoués serviteurs, M. de Landsmath, écuyer commandant la vénerie: « Quel âge avez-vous, « Landsmath? » Le vieillard éluda la réponse. — Quinze jours après Louis XV tira de sa poche un papier, et lut à haute voix: « Ce 7 novembre 1680 « a été baptisé par nous curé de..... le fils de haut « et puissant seigneur... — Qu'est-ce, sire? inter- « rompit Landsmath, serait-ce mon extrait de bap- « tême que Votre Majesté aurait fait venir? — Vous « voyez bien. — Ah! sire, dit le respectable vieil- « lard, cachez vite cela: un prince chargé du bon- « heur de vingt-cinq millions d'hommes ne doit « pas en affliger un à plaisir. »

Peu de temps après, le confesseur de Landsmath mourut: c'était un missionnaire de l'ordre de Saint-Lazare, et l'usage des lazaristes était d'exposer leurs morts à visage découvert. Le roi, pour éprouver la fermeté d'âme de son écuyer, l'engagea à aller rendre une dernière visite au cadavre de son confesseur: « C'était mon ami, dit le vieillard, « cela me coûterait beaucoup. — Vous avez peur, « reprit le roi; je vous l'ordonne. — Sire! j'obéi- « rai. » — Le lendemain, aussitôt que le vieil écuyer parut au lever du roi, Louis XV à haute voix lui cria: « Eh bien! Landsmath, qu'avez-vous vu?— Ma « foi, répondit-il avec fermeté, j'ai vu que Votre « Majesté et moi ne sommes pas grand'chose. »

Maladie, derniers moments et mort de Louis XV (1774).

Le moment arriva enfin où « ce roi mélancolique, qui éprouvait une sensation pénible quand il était forcé de rire, qui aimait à attrister les autres en leur parlant fréquemment de cimetières et d'enterrements[1], » dut lui-même payer son tribut à la mort.

Dans sa jeunesse, Louis XV avait eu la petite vérole, mais on ignorait alors qu'il fût possible de l'avoir deux fois. L'inoculation n'était pas encore en usage; la vaccine n'était pas découverte. Le 28 avril 1774, durant un de ces voyages de deux ou trois jours par lesquels il cherchait à chasser l'ennui qui l'accablait, le roi fut atteint, au Petit-Trianon, d'une maladie que les médecins ne reconnurent pas aux premiers symptômes, mais qui bientôt, par sa gravité et par sa marche rapide, donna de vives inquiétudes. C'était la petite vérole. On le transporta à Versailles. Dès que la maladie fut déclarée, toute communication fut interceptée avec le roi et la famille royale; « mais les trois filles de Louis XV, mesdames Victoire, Adélaïde et Sophie, crurent de leur devoir de ne point abandonner leur père, et affrontèrent avec courage, dit madame Campan, le mal le plus horrible: l'air du palais était infecté; plus de cinquante personnes gagnèrent la petite vérole pour avoir seulement traversé la galerie de Versailles, et dix en moururent. »

Le roi vit approcher la mort avec courage; malgré les courtisans qui l'entouraient, il voulut remplir ses devoirs religieux. — Auparavant, il avait renvoyé lui-même sa maîtresse. — « Madame Du Barry ayant été, à son ordinaire, dit Bezenval, introduite dans la chambre par Laborde, le 4 mai au soir, elle fut un peu surprise d'entendre le roi

lui dire : « Madame, je suis mal ; je sais ce que j'ai « à faire. Je ne veux pas recommencer la scène de « Metz ; il faut nous séparer. Allez-vous-en à Ruel, « chez M. d'Aiguillon ; soyez sûre que j'aurai tou- « jours pour vous l'amitié la plus tendre. » La favorite obéit.

« Le peuple, surchargé d'impôts pour fournir à la déprédation des finances dissipées en luxe, et englouties par la cupidité de sa maîtresse et des intrigants qui l'entouraient, d'ailleurs indigné du désordre où vivait Louis XV, regardait le moment de sa fin comme le seul moyen de sortir d'oppression, et s'en expliquait hautement dans les rues. »

Les espérances des courtisans étaient les mêmes que celles du peuple. — « On se parlait à l'oreille de pourpre et de gangrène, et l'infection dans sa chambre était affreuse ; ce qui, joint à d'autres motifs, et surtout au peu d'intérêt qu'on prenait à la personne du roi, faisait que l'on désirait ardemment que cela finît. Je tiens du duc de Liancourt, que, voyant un valet de garde-robe répandre des larmes, il lui dit : « Eh bien ! vous pleurez votre « maître ? » A quoi ce valet avait répondu tout haut : « Oh ! pour cela, non : si je pleure, c'est sur mon « pauvre camarade qui n'a jamais eu la petite vérole, « qui va la gagner, et qui en mourra [1]. »

Le 10 mai, il n'y avait plus d'espoir. La mort du roi était imminente : — « Toute la cour se rendit au château, dit madame Campan ; l'œil-de-bœuf se remplit de courtisans, le palais de curieux. Le dauphin avait décidé qu'il partirait avec la famille royale, au moment où le roi rendrait le dernier soupir. Mais, dans une semblable occasion, la bienséance ne permettait guère de faire passer de bouche en bouche des ordres positifs du départ. Les chefs des écuries étaient donc convenus avec les gens qui étaient dans la chambre du roi, que ceux-ci placeraient une bougie allumée auprès d'une fenêtre, et qu'à l'instant où le roi mourant cesserait de vivre, un d'eux éteindrait la bougie.

« La bougie fut éteinte (à deux heures après midi) : à ce signal les gardes du corps, les pages, les écuyers, montèrent à cheval ; tout fut prêt pour le départ [2]. — Le dauphin était chez la dauphine. Ils attendaient ensemble la nouvelle de la mort de Louis XV. Un bruit terrible et absolument semblable à celui du tonnerre se fit entendre dans la première pièce de l'appartement : c'était la foule des courtisans qui désertaient l'antichambre du souverain expiré, pour venir saluer la nouvelle puissance de Louis XVI. — A ce bruit étrange, Marie-Antoinette et son époux reconnurent qu'ils allaient régner, et, par un mouvement spontané qui remplit d'attendrissement ceux qui les entouraient, tous deux se jetèrent à genoux ; tous deux, en versant des larmes, s'écrièrent : « Mon Dieu, guidez-nous, protégez-nous, nous régnons trop jeunes ! »

[1] *Mémoires de Besenval.*

[2] Après la mort du roi, le château de Versailles devint désert ; il n'y resta que le duc d'Ayen, capitaine des Écossais, dont le droit est de garder le roi mort, le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre, le grand aumônier, et M. de Dreux, grand maître des cérémonies. — « En sortant de la chambre de Louis XV, dit madame Campan, le premier gentilhomme de la chambre d'année enjoignit à M. Andouillé, premier chirurgien du roi, d'ouvrir le corps et de l'embaumer. Le premier chirurgien devait nécessairement en mourir. « Je suis prêt, répliqua Andouillé ; mais pendant que j'opére- « rai, vous tiendrez la tête : votre charge vous l'ordonne. » Le duc s'en alla sans mot dire, et le corps ne fut ni ouvert ni embaumé. » — « On se dépêcha dit Besenval, d'enfermer ce corps décomposé dans deux cercueils de plomb, qui ne continrent qu'imparfaitement la peste qui s'en exhalait. Quelques prêtres, dans la chapelle ardente, furent les seules victimes condamnées à ne pas abandonner les restes d'un roi qui, par le désordre honteux de ses mœurs, l'indifférence pour ses devoirs et pour ses sujets, s'était rendu l'objet de la haine presque générale. »

Les funérailles eurent lieu sans plus de cérémonie. « Le corps fut conduit deux jours après à Saint-Denis, et le convoi ressembla plus au transport d'un fardeau dont on est pressé de se défaire qu'aux derniers devoirs rendus à un monarque. Comme le roi était mort d'une maladie contagieuse, on ne put observer les cérémonies qui se pratiquent en pareille occasion. Le cercueil fut mis dans un grand carrosse ; un autre carrosse menait le duc d'Ayen et le duc d'Aumont ; un troisième le grand aumônier et le curé de Versailles. Une vingtaine de pages et une cinquantaine de palefreniers, à cheval, portant des flambeaux, sans être en noir, non plus que les carrosses, composaient tout le cortége, qui partit au grand trot à huit heures du soir, et arriva à Saint-Denis à onze heures, au milieu des brocards des curieux qui bordaient le chemin, et qui, favorisés par la nuit, donnèrent carrière à la plaisanterie, caractère dominant de la nation. On ne s'en tint pas là : *épitaphes, placards, vers*, tout fut prodigué pour flétrir la mémoire du feu roi. »

Voici quelques vers extraits d'une pièce citée par Besenval, qui la trouve *dure, mais écrite avec force et facilité.* Le poëte s'adresse à Louis XV lui-même :

Depuis longtemps, s'il faut le dire,
Inhabile à donner la loi,
Tu portais le vain nom de roi,
Sous la tutelle et sous l'empire
Des tyrans qui régnaient pour toi.

Étais tu bon ? c'est un problème
Qu'on peut résoudre à peu de frais :
Un bon prince ne fit jamais
Le malheur d'un peuple qui l'aime...

Voluptueux peu délicat,
Inappliqué par habitude,
On sait qu'étranger à l'État,
Le plaisir fut ta seule étude ;
Un intérêt vil en tout point
Maîtrisait ton âme apathique,
Et du pur sang d'un peuple étique
Tu nourrissais ton embonpoint...

Ami des propos libertins,
Buveur fameux, et roi célèbre
Par la chasse et par les catins :
Voilà ton oraison funèbre.

En apprenant la mort de Louis XV et l'exil de la Du Barry à Luciennes, Sophie Arnould s'écria : « Nous voilà orphelines « de père et de mère. »

CHAPITRE XLI.

LOUIS XVI. — PREMIÈRES ANNÉES DE SON RÈGNE. — GUERRE D'AMÉRIQUE.

Appréciation du XVIIIe siècle par M. de Chateaubriand. — Décomposition de la société, signe d'une révolution prochaine. — Despotisme tout à la fois sévère et impuissant. — Irréligion publique. —Les vieilles mœurs, ruinées par la corruption, trop faibles pour résister à l'audace des idées nouvelles. — Fermentation intellectuelle. — Progrès latent de la liberté politique. — Avénement de Louis XVI. — Maurepas, premier ministre. — Portrait et caractère du roi. — Son sacre. — Premiers actes du gouvernement. — Édits de bienfaisance. — Rétablissement des parlements. — Turgot, Necker. — Insurrection des Anglo-Américains. — Alliance avec les insurgés. — Guerre avec l'Angleterre. — Combat d'Ouessant. — Succès de la marine française. — Paix de Paris.

(De l'an 1774 à l'an 1783.)

Appréciation du XVIIIe siècle par M. de Chateaubriand. — Décomposition de la société, signe d'une révolution prochaine. — Despotisme tout à la fois sévère et impuissant. — Irréligion publique. — Les vieilles mœurs, ruinées par la corruption, trop faibles pour résister à l'audace des idées nouvelles. — Fermentation intellectuelle. — Progrès latent de la liberté politique.

C'était alors, en effet, un triste héritage que la couronne de Louis XV, et Louis XVI avait raison de trembler en la recevant. L'avenir de la France allait subir les peines méritées par son passé, et le jeune roi devait être la victime expiatoire des fautes et des crimes dont il était innocent.

Le règne de Louis XV est l'époque la plus déplorable de notre histoire, dit l'illustre auteur de l'*Analyse raisonnée de l'histoire de France*. Quand on en cherche les personnages, on est réduit à fouiller les antichambres du duc de Choiseul, les garde-robes des Pompadour et des Du Barry, noms qu'on ne sait comment élever à la dignité de l'histoire.

La société entière se décomposa : les hommes d'État devinrent des hommes de lettres, les gens de lettres des hommes d'État, les grands seigneurs des banquiers, les fermiers généraux de grands seigneurs. Les modes étaient aussi ridicules que les arts étaient de mauvais goût ; on peignait des bergères en paniers dans les salons où les colonels brodaient. — Tout était dérangé dans les esprits et dans les mœurs, signe certain d'une révolution prochaine. Les magistrats rougissaient de porter leur robe et tournaient en moquerie la gravité de leurs pères; les prêtres en chaire évitaient le nom de *Jésus-Christ*, et ne parlaient que du *législateur des chrétiens ;* les ministres tombaient les uns sur les autres; le pouvoir glissait de toutes les mains ; le suprême bon ton était d'être Anglais à la cour, Prussien à l'armée, tout enfin, excepté Français. Ce que l'on disait, ce que l'on faisait, n'était qu'une suite d'inconséquences : on prétendait garder des abbés commendataires, et l'on ne voulait plus de religion; nul ne pouvait être officier s'il n'était gentilhomme, et l'on déblatérait contre la noblesse ; on introduisait l'égalité dans les salons, et les coups de bâtons dans les camps.

La société avait quelque chose de puéril comme la société romaine au moment de l'invasion des barbares : au lieu de faire des vers dans un cloître, on en faisait dans les boudoirs; avec un quatrain on était illustre. L'intrigue élevait et renversait chaque jour les ministres : ces créatures éphémères, qui apportaient dans le gouvernement leur ineptie, y apportaient encore un esprit antipathique à celles qui les avaient précédées; de là ce changement continuel de système, de projets, de vues. Ces nains politiques étaient suivis d'une nuée de commis, de laquais, de flatteurs, de comédiens, de maîtresses. Tous ces êtres d'un moment se hâtaient de sucer le sang du misérable, et s'abîmaient bientôt devant une autre génération d'insectes, aussi fugitive et dévorante que la première.

Tandis que le peuple perdait à la fois ses mœurs et son ignorance, sourde au bruit d'une vaste monarchie qui roulait en bas, la cour se plongeait plus que jamais dans un despotisme qu'elle n'avait plus la force d'exercer. Au lieu d'élargir ses plans, d'élever ses pensées en progression relative à l'accroissement des lumières, elle rétrécissait ses préjugés, ne savait ni se soumettre au mouvement des choses, ni s'y opposer avec vigueur. Cette misérable politique, qui fait qu'un gouvernement se resserre quand l'esprit public s'étend, est remarquable en toutes révolutions : c'est vouloir inscrire un grand cercle dans une petite circonférence ; le résultat est certain.

La tolérance s'accroît, et les prêtres font juger et exécuter un jeune homme qui, dans une orgie, avait insulté un crucifix; le peuple se montre incliné à la résistance, et tantôt on lui cède mal à propos, tantôt on le contraint imprudemment; l'esprit de liberté paraît, et on multiplie les lettres de cachet!—A voir le monarque endormi dans la volupté, des courtisans corrompus, des ministres méchants ou imbéciles; des philosophes, les uns sapant la religion, les autres l'État; des nobles, ou ignorants, ou atteints des vices du jour ; des ecclésiastiques, à Paris la honte de leur ordre, dans les provinces pleins de préjugés, on eût dit une foule de manœuvres empressés à démolir un grand édifice.

Comme pourtant ce peuple français ne peut jamais être tout à fait obscur, il gagnait encore la bataille de Fontenoy. Pour empêcher la prescription contre la gloire, d'Assas, aux champs de Closter-

camp, s'criait : *A moi, Auvergne, c'est l'ennemi!* Pour maintenir nos droits au génie, Montesquieu, Voltaire, Buffon et les deux Rousseau écrivaient.

Et c'est d'ici qu'il faut prendre la grande vue du XVIIIe siècle, tout pitoyable qu'il paraît au premier coup d'œil. Les diverses classes de la société étaient également corrompues; la cour et la ville, les gens de lettres, les économistes et les encyclopédistes, les grands seigneurs et les gentilshommes, les financiers et les bourgeois, se ressemblaient, témoins les *mémoires* qu'ils nous ont laissés. — Mais ce serait assigner de trop petites causes à la Révolution que de les chercher dans la vie d'hommes à bonnes fortunes, dans cette vie de théâtres, d'intrigues galantes et littéraires, unie aux coups d'État sur le Parlement et aux colères d'un despotisme en décrépitude. Cet abâtardissement de la nation contribua sans doute à diminuer les obstacles que devait rencontrer la Révolution, il n'était point la cause efficiente de cette révolution, il n'en était que la cause auxiliaire.

La civilisation avait marché depuis six siècles ; une foule de préjugés étaient détruits ; mille institutions oppressives battues en ruine; la France avait successivement recueilli quelque chose des libertés aristocratiques féodales, du mouvement communal, de l'impulsion des croisades, de l'établissement des états, de la lutte des juridictions ecclésiastiques et seigneuriales, du long schisme, des découvertes du XVIe siècle, de la réformation, de l'indépendance de la pensée pendant les troubles de la Ligue et les brouilleries de la Fronde, des écrits de quelques génies hardis, de l'émancipation des Pays-Bas, et de la révolution d'Angleterre. La presse, bien qu'enchaînée, conserva le dépôt de ces souvenirs sous la monarchie absolue de Louis XIV; la liberté dormit, mais elle ne dérogea pas, et cette antique liberté, comme l'antique noblesse, a repris ses droits en reprenant son épée.— Les générations du corps et celles de l'esprit conservent le caractère de leurs origines respectives. Tout ce que produit le corps meurt comme lui; tout ce que produit l'esprit est impérissable comme l'esprit même. Toutes les idées ne sont pas encore engendrées; mais quand elles naissent, c'est pour vivre sans fin, et elles deviennent le trésor commun de la race humaine.

On touchait à l'époque où l'on allait voir paraître cette liberté nouvelle, fille de la raison, qui devait remplacer l'ancienne liberté, fille des mœurs. Il arriva que la corruption même de la Régence et du siècle de Louis XV ne détruisit point les principes de la liberté que nous avons recueillie, parce que cette liberté n'a point sa source dans l'innocence du cœur, mais dans les lumières de l'esprit.

Au XVIIIe siècle, les affaires firent silence, pour laisser le champ de bataille aux idées. Soixante ans d'un ignoble repos donnèrent à la pensée le loisir de se développer, de monter et de descendre dans les diverses classes de la société, depuis l'homme du palais jusqu'à l'habitant de la chaumière. Les mœurs affaiblies se trouvèrent ainsi ne plus offrir de résistance à l'esprit, ce qu'elles font souvent quand elles sont jeunes et vigoureuses.

Montesquieu, Rousseau, Raynal même et Diderot, à travers leurs déclamations, fixaient l'attention de la foule sur les droits de la liberté politique. On commençait à mieux connaître l'Angleterre, et l'on comparait les deux gouvernements. Voltaire accomplissait une révolution dans les idées religieuses. Si l'irréligion était poussée jusqu'à l'outrage; si elle prenait un caractère sophistique et étroit, elle menait néanmoins à ce dégagement des préjugés qui devait faire revenir au véritable christianisme. La grande existence de ce siècle est celle de Voltaire. Tous les souverains écrivaient à cet homme illustre, et étaient flattés de recevoir un mot de sa main. Ferney était la cour européenne. Cet hommage universel, rendu au génie qui sapait à coups redoutables les fondements de la société alors existante, était caractéristique de la transformation prochaine de cette société. Et pourtant il est vrai que si Louis XV eût fait la moindre caresse au flatteur de madame de Pompadour, que s'il l'eût traité comme Louis XIV traitait Racine, Voltaire eût abdiqué le sceptre; il eût troqué sa puissance contre une distinction d'antichambre, de même que Cromwell fut au moment d'échanger ce qu'il est aujourd'hui dans l'histoire pour la jarretière d'Alix de Salisbury : ce sont là les mystères des vanités humaines.

Tel fut l'œuvre inaperçu de soixante années, tel fut un résultat en apparence si dissemblable à sa cause, qu'au moment où la Révolution éclata, on fut étonné que tant de faiblesse, d'asservissement, de folie, eût déposé tant de force, de liberté et de raison dans les cahiers des trois états: c'est qu'on voyait là le travail des lumières de l'esprit, et non celui de la corruption des mœurs. Catilina et les jeunes patriciens ses complices méditèrent au milieu de leurs débauches le renversement de la liberté romaine; les jeunes nobles de France sortirent des bras des courtisanes de haute ou basse compagnie, pour parler à notre tribune, à peine ouverte, le langage des hommes libres.

Avénement de Louis XVI. — Maurepas, premier ministre. — Portrait et caractère du roi. — Son sacre (1774-1775).

A son avénement au trône, Louis XVI était âgé seulement de vingt ans et cinq mois. Il avait été

élevé dans l'ignorance absolue des affaires. Ses tantes, filles de Louis XV, n'étaient pas plus habiles que lui; néanmoins, elles furent consultées : « Il fut arrêté, dit madame Campan dans ses *Mémoires,* que l'âge du roi exigeait qu'il eût près de lui une personne de confiance, et les yeux se fixèrent sur MM. de Machault et de Maurepas, tous deux fort âgés : le premier, retiré dans sa terre, auprès de Paris; le second, à Pontchartrain, où il avait été très-anciennement exilé. La lettre pour rappeler M. de Machault était écrite, lorsque madame Adélaïde obtint la préférence de ce choix important en faveur de M. de Maurepas. »

La lettre écrite pour M. de Machault fut donc envoyée à M. de Maurepas. Celui-ci, «courtisan profond dans l'art de l'intrigue, superficiel dans tout le reste, et dont le grand âge n'avait pu guérir l'incurable frivolité, se jouait des choses les plus sérieuses, et voyait avec indifférence tout, hormis le pouvoir. » Il escamota, pour ainsi dire, la place de chef du ministère, qui ne lui était point offerte : «Le roi ne voulait d'abord que causer avec lui. A la fin de la conversation, M. de Maurepas lui dit : « Je «développerai mes idées demain au conseil. » Un peu auparavant, il avait dit au roi : « Votre Majesté me «fait donc premier ministre? — Non, dit Louis XVI, «ce n'est point du tout mon intention. — J'entends, «répliqua M. de Maurepas, Votre Majesté veut que «je lui apprenne à s'en passer. »

Le ministère, dont M. de Maurepas s'était ainsi constitué le chef, se composa de Hue de Miroménil, garde des sceaux, du comte de Vergennes, ministre des affaires étrangères, du maréchal de Muy, ministre de la guerre, de Sartines, ministre de la marine, et de Turgot, contrôleur général des finances.

Le roi sous qui allait commencer l'application des théories inventées sous le règne de son aïeul par les économistes et les encyclopédistes, « Louis XVI, avait des traits assez nobles, empreints d'une teinte mélancolique; sa démarche était lourde et sans noblesse, sa personne plus que négligée; ses cheveux, quel que fût le talent de son coiffeur, étaient promptement en désordre, par le peu de soin qu'il mettait à sa tenue. Son organe, sans être dur, n'avait rien d'agréable; s'il s'animait en parlant, il lui arrivait de passer du médium de sa voix à des sons aigus. Son précepteur, l'abbé de Radonvilliers, savant aimable et doux, lui avait donné, ainsi qu'à Monsieur, le goût de l'étude. Le roi avait continué à s'instruire; il savait parfaitement la langue anglaise, il était géographe habile, et se plaisait à tracer et à lever des cartes; il savait parfaitement l'histoire, mais peut-être n'en avait pas assez étudié l'esprit; il appréciait les beautés dramatiques, et en portait de fort bons jugements. — Un jour, à Choisy, plusieurs dames se récrièrent sur ce que les comédiens français devaient y représenter une pièce de Molière. Le roi leur demanda pourquoi elles désapprouvaient ce choix. Une d'elles répondit « qu'il fallait convenir que Molière était d'un *très-mauvais goût.* » Le roi répondit «que l'on pouvait trouver «dans Molière beaucoup de choses *de mauvais* «*ton;* mais qu'il lui paraissait difficile d'en rencon-«trer qui fussent de *mauvais goût.* »

«Le roi montrait malheureusement un goût trop vif pour les arts mécaniques. La maçonnerie, la serrurerie, lui plaisaient au point qu'il admettait dans son intérieur un garçon serrurier avec lequel il forgeait des clefs des serrures; ses mains, noircies par ce travail, furent plusieurs fois en ma présence, dit madame Campan, un sujet de représentation et de reproches assez vifs de la part de la reine, qui aurait désiré pour le roi d'autres délassements.

«Austère et sévère pour lui seul, le roi remplissait exactement les lois de l'Église, jeûnait et faisait maigre tout le carême. Il trouvait bon que la reine n'observât point ces usages avec la même rigueur. Pieux dans le cœur, les lumières du siècle avaient disposé son esprit à la tolérance; modeste et simple, Turgot, Malesherbes et Necker, jugèrent facilement qu'un prince de ce caractère sacrifierait volontiers les prérogatives royales à la solide grandeur de son peuple. Son cœur le portait, à la vérité, vers des idées de réforme; mais ses principes, ses préjugés, ses craintes, les clameurs des gens pieux et des privilégiés, l'intimidaient, et lui faisaient abandonner des plans que son amour pour le peuple lui avait fait adopter.

«Louis XVI unissait à une solide instruction les qualités du meilleur époux, du plus tendre père, du maître le plus indulgent..., bien que, parfois, il se montrât grondeur et rude. Plus tard, l'empire que prit la reine sur lui, le charme d'une société où Monsieur déployait les grâces de son esprit, et que le comte d'Artois animait par la vivacité de la jeunesse, adoucirent le caractère de Louis XVI, et cette rudesse, qu'une éducation mieux dirigée aurait pu réprimer. Cependant ce défaut se manifestait encore trop souvent, et, malgré son extrême simplicité, le roi inspirait de la défiance à ceux qui avaient occasion de lui parler. Une louable crainte portait à éviter des brusqueries subites et difficiles à prévoir. Les courtisans, soumis en présence des souverains, n'en sont que plus disposés à les peindre d'un seul trait; ils avaient nommé peu galamment ces reparties si redoutées les *coups de boutoirs du roi.*

«Dans son cabinet, Louis XVI s'attachait à des études sérieuses. Au conseil, il s'occupait du bon-

heur de son peuple; la chasse et des occupations mécaniques remplissaient ses loisirs.

« Le sacre du roi eut lieu à Reims, le 11 juin 1775, avec la pompe usitée. A cette époque, Louis XVI éprouva ce qui peut et doit le plus toucher le cœur d'un souverain vertueux. L'amour que le peuple avait pour lui éclatait avec ces transports unanimes qu'on peut distinguer aisément des mouvements de la curiosité, ou des clameurs. Il répondit à cet enthousiasme honorable pour un peuple heureux d'être soumis à un bon roi ; il voulut se promener plusieurs fois sans gardes au milieu de la foule, qui le pressait et le bénissait. Le jour de son couronnement, au milieu du chœur de la cathédrale de Reims, il porta la main à sa tête lorsqu'on y posa la couronne, et dit : « Elle me gêne » ; Henri III avait dit : « Elle me pique. » Les témoins les plus rapprochés du roi furent frappés de cette similitude entre ces deux exclamations [1]. »

Premiers actes du gouvernement — Édits de bienfaisance. — Rétablissement des parlements. — Turgot, Necker (1774-1777).

Les premiers actes du gouvernement, qui émanèrent directement des inspirations de Louis XVI, justifièrent et accrurent l'affection que les Français manifestaient alors pour lui.

Ainsi le roi abolit le droit de *joyeux avénement*[2], et, à son exemple, la reine renonça à l'ancien impôt connu sous le nom de *ceinture de la reine.* Il affranchit par un édit les serfs des terres domaniales, annula la loi rigoureuse qui rendait les contribuables solidaires pour le paiement de la *taille,* et abolit la question préparatoire. Plus tard (en 1776), il supprima les corvées.

Le rétablissement des anciens parlements, si favorablement accueilli par l'opinion publique, fut une mesure imprudente, parce que en replaçant les magistrats sur leurs siéges, on négligea de renfermer leur pouvoir dans des limites sages et précises. Leur rétablissement eut lieu le 12 novembre 1774, dans un lit de justice où le roi leur dit : « Messieurs, le « roi, mon très-honoré seigneur et aïeul, forcé par « votre résistance à ses ordres réitérés, a fait ce que « le maintien de son autorité et l'obligation de ren- « dre la justice à ses sujets exigeaient de sa sa- « gesse. Je vous rappelle à des fonctions que vous « n'auriez jamais dû quitter ; sentez le prix de mes « bontés, et ne les oubliez jamais. » Mais l'esprit d'opposition était tellement inhérent au Parlement, qu'il s'opposa à l'édit qui, supprimant les corvées, ordonnait que les routes fussent entretenues par un impôt pesant sur toutes les propriétés. Son opposition contre les mesures proposées par Turgot forcèrent ce ministre intègre et ami du bien à se retirer.

Il est vrai que les doctrines économiques de Turgot, qui fit décréter la libre circulation des grains, avaient donné lieu, en 1775, à quelques émeutes assez sérieuses.

Turgot eut pour successeur de Clugny, qui, durant une administration de six mois, rétablit les corvées, et créa, du débris de diverses loteries particulières, la *loterie royale.* Clugny est le seul ministre des finances, après d'O et Colbert, qui soit mort en place [1].

A Clugny, succéda, avec le titre de contrôleur général, Taboureau des Réaux ; mais le véritable ministre des finances fut, sous le titre de directeur général du trésor royal, le célèbre Necker, qui, en 1777, resta seul au ministère avec le titre de directeur général des finances. On lui refusa le titre de contrôleur, parce qu'il était protestant ; mais c'était déjà un grand événement qu'un protestant devenu ministre du deuxième successeur de Louis XIV. — Necker, à qui on ne peut refuser du désintéressement et une grande capacité, a eu de l'influence sur les premiers événements de notre Révolution ; aussi a-t-il été sévèrement jugé : « C'était, dit M. de Bonald, un banquier protestant et genevois, et à ce double titre, imbu de cette politique rétrécie qui veut régler un royaume sur le système d'une petite démocratie, et les finances d'un grand État comme les registres d'une maison de commerce, qui s'irrite contre toute distinction autre que celle de la fortune, et ne voit dans le dépositaire du pouvoir monarchique que le président d'une assemblée délibérante, ou le chef d'une association commerciale, révocable au gré des actionnaires. »

Insurrection des Anglo-Américains. — Alliance avec les insurgés. — Guerre avec l'Angleterre. — Combat d'Ouessant. — Succès de la marine française. — Paix de Paris (1774-1783).

L'Angleterre, dont les dettes s'étaient accrues pendant la guerre de sept ans, chercha à en faire payer une partie par ses colonies de l'Amérique septentrionale ; mais son premier essai, en 1765, ne réussit pas, et l'acte du parlement, pour soumettre les Anglo-Américains à l'usage du papier timbré, causa à Boston une émeute qui obligea le gouvernement de la métropole à le révoquer. D'autres mesures, tendant à forcer les colonies à fournir gratuitement aux troupes envoyées d'Angleterre le loge-

[1] *Mémoires de madame Campan.*

[2] Le lendemain de cette abolition, on trouva au pied de la statue de Henri IV cette inscription significative : *Resurrexit.*

[1] M. Humann, décédé en 1842, est ainsi le quatrième ministre des finances mort pendant son ministère.

ment, le chauffage, l'éclairage, la bière, etc., excitèrent des plaintes vives, suivies de nouvelles émeutes, où le sang coula, et qui décidèrent les provinces soulevées à former un comité général, ou une *convention,* pour la défense de leurs droits. Cette attitude menaçante força, en 1770, le gouvernement anglais à révoquer les actes qui y avaient donné lieu; mais, en 1773, ce gouvernement, revenant à son premier plan de soumettre ses colonies à un impôt au profit de la métropole, mit des droits exorbitants sur divers articles de commerce, et notamment sur le thé, objet d'une consommation quotidienne. Ce nouvel acte d'autorité fut suivi d'un soulèvement général. Les représentants des provinces soulevées se réunirent en congrès en 1774. Le président ouvrit la session en brisant une couronne en douze morceaux, qui furent distribués aux députés des douzes provinces formant alors la confédération. Cette rupture, symbole de leur prochaine indépendance, fut suivie d'une *déclaration des droits,* et d'un appel au courage de tous les confédérés.

La guerre commença, en 1775, entre les troupes anglaises et les milices américaines. Ces dernières obtinrent des succès tels, qu'en 1776 elles chassèrent les Anglais de Boston. — La Géorgie se réunit alors aux provinces du nord, et le congrès publia, le 4 juillet, un acte d'indépendance, par lequel il se constituait *puissance libre et affranchie de la souveraineté anglaise.* Des agents diplomatiques furent envoyés en Espagne et en France, pour y solliciter la reconnaissance des nouveaux États-Unis d'Amérique, et des secours.

L'illustre Franklin, inventeur du paratonnerre, accompagna à Versailles l'envoyé américain. Bien qu'il eût été politique et prudent pour la France de laisser l'Angleterre épuiser ses forces dans cette guerre, presque civile, qu'elle avait elle-même fait naître, Franklin, favorisé par l'opinion populaire enthousiaste de l'insurrection américaine, réussit dans sa mission. Le ministre français signa, le 6 février 1778, avec les colonies insurgées, un traité d'alliance et de commerce. Louis XVI, pénétré des dangers d'une guerre où l'imprévoyance de son ministère l'entraînait, fit stipuler que ce traité n'aurait d'effet défensif et offensif qu'en cas de rupture entre la France et l'Angleterre; il poussa la loyauté jusqu'à faire connaître à l'ambassadeur anglais les engagements qu'il venait de prendre.

Le gouvernement anglais, prévoyant cette résolution du cabinet de Versailles, s'y était d'avance préparé, et avait secrètement, durant la paix encore existante, envoyé des ordres pour s'emparer, sans déclaration de guerre, des établissements français dans l'Inde. Afin de justifier cette infraction au droit des gens, il se plaignait de ce que des secours particuliers avaient été donnés par des Français, dans l'Inde, au chef des Marattes, Hayder-Ali-Kan, et en Amérique, aux insurgés[1]. Cela était vrai; mais le cabinet français répondait que les attaques de quelques individus chevaleresques ne pouvaient être considérées comme une agression nationale.

La guerre éclata donc entre la France et l'Angleterre.

Le 12 avril 1778, une flotte de douze vaisseaux de ligne, sous les ordres du vice-amiral comte d'Estaing, appareilla de Toulon pour l'Amérique: elle portait des troupes qui allaient secourir l'insurrection. Il ne peut entrer dans notre plan de raconter les détails d'une lutte où les Français ne furent qu'auxiliaires, et où en peu d'années ils aidèrent les Américains à faire reconnaître leur indépendance par les Anglais. Nous nous bornerons à mentionner les combats que nos soldats et nos marins eurent à soutenir, *pour compte de la France*, contre les troupes et les flottes anglaises.

Tels furent, en 1778, la prise de la Dominique par le marquis de Bouillé; celle du Sénégal par le marquis de Vaudreuil. Dans le même temps, les Anglais s'emparaient des îles Saint-Pierre et Miquelon, ainsi que de nos pêcheries de Terre-Neuve. — La prise de l'île de la Grenade, la défaite de l'amiral Byron par le comte d'Estaing, et la prise de l'île de Saint-Vincent par M. de Rumain, signalèrent pour nous l'année 1779.

En Europe, le commencement des hostilités en 1778 fut marqué par plusieurs événements mémorables.

Une armée de 60 bataillons et de 40 escadrons était répandue sur nos côtes; une flotte de 30 vaisseaux de ligne était prête à sortir de la rade de Brest : l'Angleterre craignit une invasion. L'amiral Keppel, avec une flotte nombreuse, eut ordre de venir croiser dans la Manche.

Le premier engagement fut honorable pour la marine française. La frégate *la Belle-Poule,* de 26 canons, commandée par M. de La Clocheterie, fut attaquée par la frégate anglaise *l'Aréthuse*, de 50 canons, et après un combat opiniâtre la força à prendre la fuite.— Quarante jours après, le 27 juillet 1778, eut lieu la bataille navale d'Ouessant, dont l'issue ne répondit pas tout à fait aux espérances qu'avait fait naître ce glorieux combat.

«Trente vaisseaux de ligne de part et d'autre se mesurèrent à l'entrée du canal de la Manche, dit un auteur du temps, sous les ordres du comte d'Orvilliers pour la France, et de l'amiral Keppel pour

[1] Le marquis de Lafayette était auprès des insurgés depuis le milieu de l'année 1777.

l'Angleterre. Après une journée entière de combat, tous furent contraints de se retirer respectivement dans leurs ports pour se radouber, sans qu'il y eût perte d'un seul vaisseau d'aucun côté. Ce fut pour les François l'équivalent d'une victoire, par la confiance qu'elle leur rendit contre un ennemi habile, sans doute, mais dont on exagéroit trop peut-être la capacité pour la contre-balancer avec avantage. Les Anglois, au contraire, regardèrent l'issue de ce combat comme une véritable défaite, par la certitude qu'ils eurent d'avoir trouvé enfin des égaux dans leur art. — Le duc de Chartres, depuis si tristement célèbre sous le nom de duc d'Orléans, et sous celui d'*Égalité*, y commandoit l'arrière-garde, assisté du brave Du Chaffaut. Le courage du prince, vanté d'abord avec excès, fut dénigré peu après sans retenue, et l'on supposa que sa conduite irrésolue durant le combat avoit privé l'armée d'une victoire qu'elle devoit espérer. Quoi qu'il en soit, la cour satisfit au vœu des marins, en l'éloignant du service de mer, par la charge de *colonel général des hussards* dont elle le gratifia, et qui étoit incompatible avec ce service. On prétend que cette espèce d'affront, auquel le prince ne se méprit pas, fut le premier germe de la haine, si fatale à la France, qu'il manifesta depuis contre la famille royale. »

En 1779, les Espagnols, qui s'étaient réunis aux Français dans leur guerre contre les Anglais, entreprirent le blocus de Gibraltar, dont les Français, commandés par le duc de Crillon, vinrent, en 1782, les aider à faire le siége. Les batteries flottantes de l'ingénieur d'Arçon furent sur le point de forcer la garnison anglaise à capituler. Le comte d'Artois, frère du roi de France, assista pendant quelque temps à toutes les attaques. Durant le blocus et pendant le siége, le ravitaillement de Gibraltar fut l'occasion d'actions navales remarquables.

D'autres batailles eurent lieu dans l'Océan atlantique et dans l'Océan indien, entre les flottes anglaises et les flottes françaises. Rodney, Hood, Hughe et Howe, amiraux anglais, s'y signalèrent contre le comte de Guichen, le comte de Grasse, le chevalier de La Mothe-Picquet, et le bailli de Suffren. En 1781, de Grasse battit les Anglais près de la Martinique, et leur prit Tabago; La Mothe-Picquet leur enleva 26 vaisseaux, à la hauteur du cap Lézard; Suffren dispersa leur flotte près de San-Yago, l'une des îles du cap Vert, et mit en état de défense le cap de Bonne-Espérance, possession des Hollandais, qui, après une longue neutralité, s'étaient rangés du côté de la France. Il fit voile ensuite pour les mers de l'Inde, où, en 1782, il battit les Anglais à Negapatnam, et après leur avoir livré cinq combats heureux, reprit, en 1783, Trinquemale.

L'île de Minorque, dans la Méditerranée, qui avait été rendue aux Anglais par le traité de Paris, en 1762, fut reprise en 1782 par le duc de Crillon. L'année précédente, l'île Saint-Eustache, dans les Antilles, avait été enlevée pour la seconde fois à l'ennemi par le marquis de Bouillé; mais le comte de Grasse, qui avait concouru efficacement à la prise de York-Town par les Américains, sur lord Cornwallis, fut fait prisonnier dans un combat qu'il livra, en 1782, à l'amiral Rodney, près de la Dominique.—La dernière grande bataille navale de cette guerre eut lieu au sortir du détroit de Gibraltar, entre les flottes combinées de France et d'Espagne et la flotte anglaise aux ordres de l'amiral Hood, qui fut battue. Dans cette bataille, *l'Invincible*, monté par La Mothe-Picquet, et *le Majestueux*, commandé par le vicomte de Rochechouart, firent éprouver de grandes pertes à l'ennemi.

De nouveaux efforts allaient être faits contre l'Angleterre découragée par ses revers, lorsqu'un changement de ministère eut lieu à Londres. Le parti qui était disposé à reconnaître l'indépendance des États-Unis d'Amérique arriva à la tête des affaires, et des préliminaires consacrant cette indépendance furent signés le 20 janvier 1783. — Bientôt des négociations pour une paix définitive s'ouvrirent à Paris, sous la médiation de l'empereur.

Cette paix fut signée le 3 septembre, entre l'Angleterre, d'une part, la France, l'Espagne et les État-Unis de l'autre; le traité avec la Hollande ne fut conclu qu'en 1784.

Les États-Unis furent reconnus indépendants. L'Espagne conserva Minorque [1] et les deux Florides, mais rendit à l'Angleterre les îles de Bahama, et lui céda un territoire dans le Yucatan pour l'extraction et l'emmagasinage des bois de Campêche. La Hollande perdit Negapatnam, et plusieurs autres comptoirs dans l'Inde.

Enfin la France obtint, avec la restitution de ses possessions dans l'Inde, de l'île de Gorée, en Afrique, des îles de Saint-Pierre et Miquelon, dans l'Amérique du nord, la cession de Tabago et du Sénégal, ainsi que l'abrogation de tous les articles relatifs à la démolition des fortifications de Dunkerque, si honteux pour l'honneur national. — Elle crut, de plus, s'être acquis à perpétuité la reconnaissance des États-Unis américains.

[1] M. Artaud, dans son *Histoire de la vie et des travaux politiques du comte d'Hauterive*, dit que, lors de la paix de 1783, un des négociateurs français, Gerard de Rayneval, avait obtenu de l'Angleterre la restitution de Gibraltar aux Espagnols; mais que « le ministre Florida Blanca, tenant plus à une mauvaise possession en Amérique qu'au bonheur de refaire, tout d'une pièce, l'Espagne *manchote*, renonça à cette restitution. »

CHAPITRE XLII.

LOUIS XVI. — DÉFICIT. — ASSEMBLÉE DES NOTABLES.

Naissance d'un dauphin. — Autres enfants de Louis XVI et de Marie-Antoinette. — Événements divers en France et en Europe — Morts de Marie-Thérèse et de Frédéric. — Voyages de Joseph II, du grand-duc de Russie, et du roi de Suède en France. — Statues élevées à Louis XVI. — Le roi à Cherbourg — Procès du collier. — Des finances sous Louis XVI. — Premier ministère de Necker. — Assemblées provinciales. — Joly de Fleury. — D'Ormesson. — Ministère de Calonne. — Caractère de ce ministre. — Première assemblée des notables. — Ministère de Loménie de Brienne. — Fin de l'assemblée des notables. — Édits bursaux. — Résistance, exil et rappel du Parlement. — Projet d'une *cour plénière ;* il est dévoilé. — Arrestation de d'Esprémenil et de Monsabert. — Renvoi du ministre. — Second ministère de Necker. — Deuxième assemblée des notables. — Question de la double représentation du tiers-état résolue par un édit royal.

(De l'an 1777 à l'an 1788.)

Naissance d'un dauphin. — Autres enfants de Louis XVI et de Marie-Antoinette (1777-1781).

Le mariage de l'héritier du trône de France et de l'archiduchesse Marie-Antoinette avait été conclu par un ministre que détestaient les courtisans du dauphin, et ceux-ci avaient réussi à inspirer au prince, pour sa jeune et charmante épouse, une répulsion extraordinaire. Le dauphin et la dauphine vivaient en apparence comme mari et femme, et néanmoins, après quatre ans de mariage, aucune intimité ne s'était établie entre eux. « A la mort de son aïeul, Louis XVI (dit madame Campan) n'avait pas encore joui de ses droits d'époux. » Marie-Antoinette voyait avec une vive douleur un abandon que rien dans sa conduite ne justifiait [1]. Elle assistait, en août 1775, à l'accouchement de sa belle-sœur, la comtesse d'Artois. « Au moment où l'on annonça

[1] Peu de femmes ont été plus calomniées que Marie-Antoinette. Toutes les accusations ont été permises contre elle, et malgré la liberté que la Révolution laissa à ceux qui s'attachaient à outrager cette femme infortunée, aucune de ces accusations n'a pu être admise par l'impartiale postérité. La vertu de la reine, comme mère et comme épouse, est sortie pure de toutes les attaques, et le seul reproche fondé qu'on ait pu lui faire est d'avoir méprisé l'étiquette de la cour de Versailles et d'avoir cherché à obtenir, pour son intérieur et sa vie privée, un peu de cette liberté qui était alors réclamée de toutes parts.

Et pour juger si elle avait tort, il suffira de lire quelques extraits des *Mémoires* de madame Campan.

« En parlant d'étiquette, on ne veut pas désigner cet ordre majestueux établi dans toutes les cours pour les jours de cérémonies, mais bien cette règle minutieuse qui poursuivait nos rois dans leur intérieur le plus secret, dans leurs heures de souffrances, dans celles de leurs plaisirs, et jusque dans leurs infirmités humaines les plus rebutantes. — Ces règles serviles étaient érigées en espèce de code; elles portaient un Richelieu, un La Rochefoucauld, un Duras, à trouver, dans l'exercice de leurs fonctions domestiques, l'occasion de rapprochements utiles à leur fortune; et, pour ménager leur vanité, ils aimaient des usages qui convertissaient en honorables prérogatives le droit de donner un verre d'eau, de passer une chemise et de retirer un bassin.

« Des princes accoutumés à être traités en divinités finissaient naturellement par croire qu'ils étaient d'une nature particulière, d'une essence plus pure que le reste des hommes.

« Cette étiquette, qui, dans la vie intérieure de nos princes, les avait amenés à se faire traiter en idoles, dans leur vie publique en faisait des victimes de toutes les convenances. Marie-Antoinette trouva, dans le château de Versailles, une foule d'usages révérés, et qui lui parurent insupportables. — Des femmes en charges, ayant prêté serment, et vêtues en grand habit de cour, pouvaient seules rester dans la chambre, et servir conjointement avec la dame d'honneur et la dame d'atour. La reine abolit tout ce cérémonial. Lorsqu'elle était coiffée, elle saluait les dames qui étaient dans sa chambre, et, suivie de ses seules femmes, elle rentrait dans un cabinet, où se trouvait mademoiselle Bertin, qui ne pouvait être admise dans la chambre. C'était dans ce cabinet intérieur qu'elle présentait ses nouvelles et nombreuses parures. La reine voulut aussi se servir du coiffeur qui, dans ce moment, avait à Paris le plus de vogue. L'usage, qui interdisait à tout subalterne pourvu d'une charge d'exercer son talent pour le public, avait sans doute pour but de couper toute communication entre l'intérieur des princes et la société, toujours curieuse des moindres détails de leur vie privée. La reine, craignant que le goût du coiffeur ne se perdît en cessant de pratiquer son état, voulut qu'il continuât à servir plusieurs femmes de la cour et de Paris, ce qui multiplia les occasions de connaître les détails de l'intérieur et souvent de les dénaturer.

« Un des usages les plus désagréables était, pour la reine, celui de dîner tous les jours en public. Marie Leckzinska avait suivi constamment cette coutume fatigante : Marie-Antoinette l'observa tant qu'elle fut dauphine. Le dauphin dînait avec elle, et chaque ménage de la famille avait tous les jours son dîner public. Les huissiers laissaient entrer tous les gens proprement mis; ce spectacle faisait le bonheur des provinciaux. A l'heure des dîners on ne rencontrait dans les escaliers que de braves gens, qui, après avoir vu la dauphine manger sa soupe, allaient voir les princes manger leur bouilli, et qui couraient ensuite à perte d'haleine pour aller voir Mesdames manger leur dessert.

« L'usage le plus anciennement établi voulait aussi qu'aux yeux du public les reines de France ne parussent environnées que de femmes; l'éloignement des serviteurs de l'autre sexe existait même aux heures des repas pour le service de table; et, quoique le roi mangeât publiquement avec la reine, il était lui-même servi par des femmes pour tous les objets qui lui étaient directement présentés à table. La dame d'honneur, à genoux pour sa commodité, sur un pliant très-bas, une serviette posée sur le bras, et quatre femmes en grand habit, présentaient les assiettes au roi et à la reine. La dame d'honneur leur servait à boire. Ce service avait anciennement appartenu aux filles d'honneur. La reine, à son avénement au trône, abolit de même cet usage; elle se dégagea aussi d'être suivie, dans le palais de Versailles, par deux de ses femmes en habit de cour, aux heures de la journée où les dames n'étaient plus auprès d'elles. Dès lors elle ne fut accompagnée que d'un seul valet de chambre et de deux valets de pied. Toutes les fautes de Marie-Antoinette sont du genre de celles que je viens de détailler. La volonté de substituer successivement la simplicité des usages de Vienne à ceux de Versailles lui fut plus nuisible qu'elle n'aurait pu l'imaginer...

« L'habillement de la princesse était un chef-d'œuvre d'étiquette; tout y était réglé. La dame d'honneur et la dame d'atour, toutes deux, si elles s'y trouvaient ensemble, aidées de la première femme et de deux femmes ordinaires, faisaient le service principal; mais il y avait entre elles des dis-

que le nouveau-né était un prince, l'accouchée se frappa le front avec vivacité, en s'écriant : « Mon Dieu, que je suis heureuse ! » La reine ressentit cette exclamation involontaire et bien naturelle d'une manière bien différente. Cependant sa contenance fut parfaite. Elle donna toutes les marques possibles de tendresse à la jeune accouchée, et ne voulut la quitter que lorsqu'elle fut replacée dans son lit ; ensuite, elle traversa les escaliers et la salle des gardes avec un maintien fort calme, au milieu d'une foule immense. Les poissardes, qui s'étaient arrogé le droit de parler aux souverains dans leur ridicule et grossier langage, la suivirent jusqu'aux portes de ses cabinets, en lui criant, avec les expressions les plus licencieuses, que c'était à elle de donner des héritiers. La reine arriva dans son intérieur, très-agitée et précipitant ses pas ; elle s'enferma seule avec moi pour pleurer, non de jalousie du bonheur de sa belle-sœur, elle en était incapable, mais de douleur sur sa position [1]. »

Les sentiments du roi pour la reine changèrent. « Sa longue indifférence fut suivie d'un sentiment d'admiration et d'amour, il devint esclave de tous les désirs de la reine, qui, charmée de ce changement heureux, ne cachait point assez la satisfaction qu'elle en éprouvait, ni l'ascendant qu'elle prenait sur le roi... Enfin, vers les derniers mois de 1777, la reine, étant seule dans ses cabinets, nous fit appeler, mon beau-père et moi (dit madame Campan), et nous présentant sa main à baiser, nous dit : « que « nous regardant l'un et l'autre comme des gens « bien occupés de son bonheur, elle voulait recevoir « nos compliments ; qu'enfin elle était reine de « France, et qu'elle espérait bientôt avoir des en« fants... » Nous avons calculé qu'elle accoucha de Madame un an juste après la confidence qu'elle avait daigné nous faire. »

Madame (duchesse d'Angoulême) naquit le 19 décembre 1778, et sa naissance parut l'augure d'une heureuse fécondité. « Une ordonnance du grand maître des eaux et forêts enjoignit aux oiseleurs de la capitale d'apporter quatre cents oiseaux pour être mis en liberté le jour où la reine viendrait à Notre-Dame remercier Dieu de son heureuse délivrance. »

tinctions. La dame d'atour passait le jupon, présentait la robe ; la dame d'honneur versait de l'eau pour laver les mains et passait la chemise. Lorsqu'une princesse de la famille royale se trouvait à l'habillement, la dame d'honneur lui cédait cette dernière fonction, mais ne la cédait pas directement aux princesses du sang ; dans ce cas, la dame d'honneur remettait la chemise à la première femme, qui la présentait à la princesse du sang. Chacune de ces dames observait scrupuleusement ces usages comme tenant à des droits. Un jour d'hiver, il arriva que la reine, déjà déshabillée, était au moment de passer sa chemise ; je la tenais toute dépliée ; la dame d'honneur entre, se hâte d'ôter ses gants et prend la chemise. On gratte à la porte, on ouvre : c'est madame la duchesse d'Orléans ; ses gants sont ôtés, elle s'avance pour prendre la chemise, mais la dame d'honneur ne doit pas la lui présenter ; elle me la rend, je la donne à la princesse. On gratte de nouveau : c'est Madame, comtesse de Provence ; la duchesse d'Orléans lui présente la chemise. La reine tenait ses bras croisés sur la poitrine, et paraissait avoir froid. Madame voit son attitude pénible, se contente de jeter son mouchoir, garde ses gants, et, en passant la chemise, décoiffe la reine, qui se met à rire pour déguiser son impatience, mais après avoir dit plusieurs fois entre ses dents : « C'est odieux ! quelle impor« tunité ! »

Cette étiquette gênante était calculée pour que la dignité royale ne trouvât que des serviteurs, à commencer même par les frères et les sœurs du monarque.

« Élevée dans une cour où la simplicité s'alliait avec la majesté, placée à Versailles entre une dame d'honneur importune et un conseiller imprudent (l'abbé de Vermond), il n'est pas étonnant, dit madame Campan, que Marie-Antoinette, devenue reine, ait voulu se soustraire à des contrariétés dont elle ne jugeait pas l'indispensable nécessité : cette erreur tenait à une vraie sensibilité. Cette infortunée princesse, contre laquelle on est parvenu à soulever l'opinion du peuple français, possédait des qualités dignes d'obtenir la plus grande popularité. En douterait-on, si, comme moi, on l'eût entendu raconter avec délices les détails des mœurs patriarcales de la maison de Lorraine ? Elle disait qu'en les transportant en Autriche ces princes y avaient fondé l'inattaquable popularité dont jouissait la famille impériale. Elle m'a souvent raconté de quelle manière touchante les ducs de Lorraine levaient les impôts : « Ce prince souverain se rendait à l'église, « me disait-elle ; après le prône il se levait, agitait son cha« peau en l'air, pour indiquer qu'il allait parler, et disait « ensuite la somme dont il avait besoin. Tel était le zèle des « bons Lorrains, qu'on avait vu des hommes dérober, à l'insu « de leurs femmes, le linge ou quelques ustensiles de ménage, « et aller vendre ces objets pour augmenter la contribution ; « aussi arrivait-il souvent que le prince recevait plus d'argent « qu'il n'en avait demandé, alors il le faisait rendre. »

« Tous ceux qui connurent les qualités privées de la reine savent qu'elle méritait autant d'estime que d'attachement ; bonne et patiente jusqu'à l'excès, dans les détails de son service, elle appréciait avec indulgence toutes les personnes qui lui étaient attachées, s'occupait de leur sort et même de leurs plaisirs. Elle avait parmi ses femmes de jeunes filles sorties de la maison de Saint-Cyr, et toutes fort bien nées ; la reine leur interdisait le spectacle lorsque les pièces ne lui paraissaient pas d'une moralité convenable. Quelquefois, lorsqu'on représentait d'anciennes comédies, sa mémoire se trouvant en défaut pour les juger, elle prenait la peine de les lire dans la matinée, et prononçait ensuite si les demoiselles pouvaient aller au spectacle, se regardant avec raison comme chargée de veiller aux mœurs et à la conduite de ces jeunes personnes.

« La reine possédait aussi, au plus haut degré, la sobriété et la décence. Elle ne mangeait habituellement que de la volaille rôtie ou bouillie, et ne buvait que de l'eau. Elle ne témoignait de goût particulier que pour son café du matin, et une sorte de pain auquel elle avait été accoutumée dans son enfance, à Vienne.

« Sa modestie était extrême dans tous les détails de sa toilette intérieure ; elle se baignait vêtue d'une longue robe de flanelle boutonnée jusqu'au col ; et, tandis que ses deux baigneuses l'aidaient à sortir du bain, elle exigeait qu'on tînt devant elle un drap assez élevé pour empêcher ses femmes de l'apercevoir. Cependant un nommé Soulavie a osé écrire, dans un ouvrage des plus scandaleux, que la reine était d'une effroyable immodestie ; qu'elle se baignait nue, et qu'elle avait reçu dans cet état un ecclésiastique vénérable ! »

[1] Madame Campan, *Mémoires sur la vie privée de Marie-Antoinette*, etc.

Les espérances qu'avait fait naître la naissance de Madame furent comblées, le 22 octobre 1781, par la naissance d'un dauphin; mais ce jeune prince, salué alors avec enthousiasme comme l'héritier du trône, n'était pas destiné à régner. Il mourut le 4 juin 1789, un mois après l'ouverture des états généraux.

Son frère, Louis-Charles, duc de Normandie, né le 27 mars 1783, et devenu dauphin en 1789, compte, sous le nom de Louis XVII, parmi les rois de France. Mais cet infortuné, captif de la République, a commencé et fini son règne dans une prison.

Le plus heureux des enfants de Louis XVI et de Marie-Antoinette, fut Sophie-Hélène-Béatrix de France, qui, née en 1786, morte en 1787, n'entrevit ni les pompes du trône, ni les horreurs de la captivité.

Événements divers en France et en Europe.—Morts de Marie-Thérèse et de Frédéric.—Voyages de Joseph II, du grand-duc de Russie et du roi de Suède en France. — Statues élevées à Louis XVI. — Le roi à Cherbourg. — Procès du collier (1780-1786).

L'impératrice Marie-Thérèse était morte en 1780, après avoir, en 1779, par le traité de Teschen, terminé un différend soulevé à l'occasion de la succession de la Bavière, entre son fils l'empereur Joseph et l'électeur palatin. Ce dernier réunit la possession des deux branches de sa maison, séparées depuis cinq cents ans, et dut cet heureux résultat à l'habile intervention du ministre des affaires étrangères de France, le comte de Vergennes, qui empêcha ainsi une guerre continentale, prête à éclater.

M. de Maurepas mourut en novembre 1781; ce vieux ministre, égoïste jusqu'à son dernier moment, répondit à un officier qui lui annonçait un succès obtenu en Amérique par les troupes françaises : « Qu'est-ce que cela me fait, dans l'état où je suis. »

Après sa mort, la diplomatie française sembla reprendre quelque influence en Europe. La France, médiatrice entre les Russes et les Turcs, empêcha la guerre prête à éclater en faisant conclure, le 28 décembre 1783, le traité qui céda la Crimée à la Russie. Elle accommoda aussi, en 1785, un différend qui s'était élevé entre la Hollande et l'empereur, au sujet de la navigation de l'Escaut. — Mais l'abandon où elle laissa le parti républicain de la Hollande y fit triompher l'influence anglaise et le parti du stathouder. Durant ces troubles de Hollande, qui durèrent près de quatre années, de 1784 à 1787, le grand Frédéric était mort le 17 août 1786, laissant le trône de Prusse à son neveu Frédéric-Guillaume II.

L'empereur Joseph II, sous le nom de comte de Falkenstein, était venu, en 1777, visiter Paris et Versailles. Il y avait été accueilli comme un puissant souverain et comme le frère de la reine. Ce qu'il avait vu en France avait tellement excité son attention qu'il voulut y revenir en 1781. En visitant Brest, l'aspect nouveau pour lui d'une grande flotte armée (la France était alors en guerre avec l'Angleterre) le jeta dans une admiration chagrine. Il répéta plusieurs fois : « Quel empire! la terre et « la mer! »— Louis XVI, en effet, avait pris un soin particulier de la marine française, et s'occupait avec une ardeur patriotique à lui faire reconquérir la prépondérance qu'elle avait eue sous Louis XIV. Il avait des connaissances géographiques fort étendues. L'expédition du célèbre La Peyrouse, en 1785, fut entreprise aux frais personnels du roi, qui traça lui-même les instructions données à cet infortuné navigateur.—Un trait qui fait honneur à Louis XVI, et qui prouve son amour pour les sciences, c'est l'ordre donné, en 1779, au début de la guerre d'Amérique, à tous les vaisseaux français, de respecter, s'ils le rencontraient, le vaisseau du capitaine Cook, et de laisser cet illustre marin poursuivre en paix le voyage de découvertes dont il était chargé.

A l'exemple de l'empereur, plusieurs souverains étrangers vinrent successivement visiter la France, et ils y furent accueillis par une royale hospitalité. Ainsi, le grand-duc de Russie (depuis Paul Ier), sous le nom de comte du Nord, se présenta en 1782, avec la grande-duchesse sa femme, à la cour de Versailles; le roi de Suède, sous le nom de comte de Haga, et le prince Henri de Prusse, frère du grand Frédéric, y parurent en 1784.

L'amour des Français pour Louis XVI paraissait encore aussi vif qu'aux premiers jours de son règne. La ville de Dôle lui avait érigé, en 1784, une statue pédestre, avec cette inscription : *A Louis XVI, à l'âge de 22 ans. — Liberté des mers.* — Une autre statue du roi fut élevée, en 1785, sur la principale place de Port-Vendres en Roussillon, et les bas-reliefs de bronze qui décoraient le monument représentaient *la servitude abolie, l'Amérique indépendante, le commerce protégé, la marine relevée.*

Le voyage du roi à Cherbourg, en 1786, fournit à l'affection du peuple une nouvelle occasion de se manifester. Le port de Cherbourg, conception de Vauban, a été une des entreprises de Louis XVI que Napoléon a cru digne de lui de continuer, car c'était une entreprise nationale. Lors de ce voyage, dit un historien contemporain, « Sa Majesté s'était fait une carte de sa route, contenant non-seulement les châteaux, mais les noms des propriétaires, et un léger historique de leurs services. Les éloges et

les récompenses qu'elle distribua, quand ils furent lui faire leur cour, étonnèrent beaucoup les courtisans, et surprirent d'autant plus agréablement ceux qui en furent les objets, que presque tous se croyaient à peine connus. — En passant à Houdan, à son retour, une femme se jeta aux pieds du roi; il la releva avec bonté, et elle, ivre de bonheur, l'embrassa; Sa Majesté l'embrassa à son tour, et lui demanda ce qu'elle désirait. Elle venait recommander une de ses voisines qui avait douze enfants. — Le roi avait distribué des croix de Saint-Louis. M. de Castries lui fit observer que M. d'Orvilliers était oublié dans cette distribution : « Je ne l'ai pas oublié, répondit le roi; je veux la lui porter à son bord. »

Ce voyage de Cherbourg avait été précédé par le jugement du Parlement dans la célèbre affaire dite *du collier*, affaire qui fit beaucoup de bruit, fournit une ample matière aux calomnies et aux libelles contre la reine, et qui, après le plus long et le plus sévère examen, n'offrit pas même l'apparence d'un tort à reprocher à Marie-Antoinette.

« Par l'arrêt du Parlement, dit l'annaliste Aubery, madame de La Motte-Valois fut condamnée au fouet et à la marque; le sieur de La Motte, son mari, aux galères à perpétuité; un nommé Vilette, au bannissement, et le cardinal de Rohan, qui étoit à la Bastille depuis le 15 août de l'année précédente, mis hors de cour.—Madame de La Motte, quoique sa descendance d'un bâtard de Henri II eût été reconnue, n'en étoit pas plus riche. Elle avoit tenté de faire sa fortune par une grande escroquerie. Admise dans la société du cardinal de Rohan, elle démêle que ce prélat a un extrême désir de parvenir au ministère, considéré alors comme une mine à exploiter; mais qu'il craint que la reine ne lui soit contraire. Elle fait de fréquents voyages à Versailles, suppose qu'elle a des relations avec Sa Majesté, assure le cardinal que la reine ne lui sera jamais opposée, et le persuade d'autant plus facilement, que son ambition étoit sans bornes comme sans raison : quand elle l'a ainsi préparé, elle le confirme dans les flatteuses idées qui le dominent, en lui disant que la reine a envie d'un collier en diamants qu'avaient à vendre les joailliers Bœhmer et Bassange; et, par des lettres supposées, des mensonges qui colorent d'un air de vérité un fait aussi étrange, elle le détermine à l'acheter et à le lui remettre pour le porter à Sa Majesté.—Il coûtoit 1,600,000 livres. Elle en vendit quelques diamants à Paris. Son mari alla en vendre des parties plus considérables à Londres.—Au bout d'un certain temps, le cardinal, ne voyant pas que la reine lui tienne compte de l'engagement qu'il a contracté, à ce qu'il croit, pour elle, en témoigne sa surprise à la dame de La Motte, qui le rassure et cherche dans Paris une personne dont la taille et l'ensemble puissent, pendant une soirée obscure, faire croire à M. de Rohan qu'il a eu l'honneur de voir Sa Majesté et de lui parler : quand elle l'a trouvée (dans la demoiselle Oliva), elle donne un rendez-vous au cardinal dans un des bosquets du parc de Versailles; et, au moment où Son Éminence alloit exprimer à la prétendue reine combien il étoit dévoué à son service, et lorsque le son de la voix de la figurante pouvoit faire découvrir la fraude, elle fait dire par une personne apostée : « Voilà monseigneur le comte d'Artois. » Et le cardinal, qui se retira aussitôt, reste encore quelque temps dans son erreur.—Après avoir longtemps attendu leur paiement, les joailliers s'adressèrent au roi, qui, n'appréciant pas sur-le-champ que le cardinal n'avoit été que dupe, le fit arrêter et juger par le parlement de Paris.

« On trouva que ce tribunal avoit été trop doux : plus sévère, il eût puni une excessive crédulité comme un crime [1]. »

Des finances sous Louis XVI. — Premier ministère de Necker. — Assemblées provinciales. — Joly de Fleury. — D'Ormesson (1777-1783).

Les embarras financiers du royaume, en rendant nécessaire la convocation des états généraux, furent la cause déterminante de la Révolution, dont les éléments se préparaient depuis longtemps, et à laquelle les esprits étaient secrètement disposés.

Necker, durant son premier ministère (de 1777 à 1781), prétend avoir fait plus qu'établir l'équilibre entre les dépenses et les recettes annuelles, puisque, d'après son *compte rendu*, ces dernières présentaient un excédant de 10 millions. Il est certain que dans le cours de quatre années il a emprunté 530 millions, et cette somme énorme aurait dû suffire aux besoins du passé, et à ceux de l'avenir.

En l'absence de représentants de la nation, et pour donner un appui à ses entreprises financières, Necker organisa des *administrations provinciales*, « composées de propriétaires de différents ordres, qui s'assemblaient tous les deux ans, et qui, dans l'intervalle, étaient représentés par des députés de leur choix. Les fonctions de ces administrations consistaient à répartir les impositions, à proposer au roi les formes les plus favorables à sa justice, à prêter une oreille attentive aux contribuables, à diriger la confection des routes, à choisir,

[1] F.-X. AUBERY, *Annales du royaume de France de 1715 à 1787.*

pour y parvenir, la manière la moins onéreuse au peuple, fonctions importantes dont auparavant les agents du gouvernement étaient investis.» Ces administrations furent détruites ou cessèrent de se réunir sous le ministère de Joly de Fleury, successeur du financier genevois.

«La partie brillante de l'administration de Necker, dit l'auteur de l'*Histoire financière de la France*, était le maniement du crédit public; jusqu'alors nul ministre en France n'avait porté plus loin l'art d'inspirer de la confiance aux capitalistes, n'avait mieux réussi à obtenir de l'argent de l'étranger; nul n'avait élevé les emprunts à des sommes plus fortes, ne les avait, en temps de guerre, constitués à un denier plus faible, et n'était parvenu à les faire remplir plus promptement. Presque tous les emprunts, sous les précédents ministres, ont perdu, les siens gagnaient; et, tel était son talent magique, qu'un emprunt le conduisait à en ouvrir un autre, et à obtenir l'argent à un taux inférieur.

«Necker avait découvert en France des ressources de crédit jusqu'alors inconnues; il savait que les emprunts des pays d'État ne fournissaient jamais que des sommes très-modiques, qu'il n'y avait dans tout le royaume que Paris où l'on pût trouver des capitaux disponibles pour négocier des rentes; que cette capitale renfermait une véritable nation prêteuse, composée de financiers, de capitalistes, de rentiers, de pourvus d'offices, qui, à raison de leurs charges, avaient déjà des rentes sur l'État à un bas intérêt, et qui tous étaient disposés à accroître leurs revenus en achetant des contrats de rentes viagères avec le fruit de leurs économies; cette nation prêteuse se composait surtout d'une foule d'anciens serviteurs des princes, ou des grands seigneurs que la cour attirait à Paris et à Versailles.

«Toutes ces diverses classes d'individus, pour la plupart célibataires, avaient des motifs particuliers à leur situation pour rechercher de préférence les placements en viager. A cette époque, on ne connaissait pas encore bien les ressources du crédit pour emprunter en perpétuel; sous cette forme, on craignait de ne rencontrer que fort peu de prêteurs; pour les rentes viagères, au contraire, les prêteurs paraissaient tout trouvés: aussi a-t-on reproché à Necker d'avoir, plus qu'aucun de ses prédécesseurs, fait usage d'un genre d'emprunt essentiellement immoral, puisque, en portant les citoyens à des placements d'argent bornés aux termes de leur existence, il inspire l'égoïsme, et détruit l'esprit de famille.»

Necker, après plusieurs tentatives infructueuses pour obtenir l'entrée au conseil, dont il était repoussé comme protestant, donna sa démission, et se retira en mai 1781, laissant 80 millions dans le trésor royal.

Sa retraite fut suivie de nouveaux désordres dans les finances. Joly de Fleury et d'Ormesson, qui, de 1781 à 1783, furent successivement contrôleurs généraux, ne se signalèrent que par leur impuissance. Joly de Fleury porta un coup fatal au crédit de l'État en refusant de payer les traites tirées pour le service des colonies. Il accrut les impôts d'un nouveau vingtième, créa des rentes viagères pour un capital de 190 millions, mais ne put réussir à emprunter 10 millions en rentes perpétuelles. D'Ormesson, homme probe, et d'une économie réglée, eut de la peine à négocier deux emprunts-loteries, de chacun 24 millions; il fut obligé, pour faire face aux dépenses urgentes, de s'emparer des fonds appartenant à la caisse d'escompte, et de casser le bail des fermes, qu'il fit mettre en régie. — Néanmoins, lors de sa retraite, il n'y avait pas dans le trésor royal plus de 360,000 livres en argent.

Dans ces trois années (1781 à 1783), les *acquits au comptant* ou les dépenses non justifiées, qui donnaient lieu à tant de plaintes et d'accusations contre la cour, s'élevèrent à 324,552,957 livres!

Ministère de Calonne. — Caractère de ce ministre. — Première assemblée des notables (1783-1787).

L'avènement de Calonne au contrôle général fut l'objet des plus flatteuses espérances. Ses partisans avaient proclamé qu'il était le seul capable de restaurer les finances du royaume.

Calonne avait été intendant de la Flandre: «Dans cet emploi, dit M. Bresson, rien n'avait illustré ni même distingué son administration; cependant son intervention dans toutes les affaires où il avait des droits ou un prétexte pour énoncer une opinion, quelques mémoires assez bien rédigés, une grande jactance, des suffrages obtenus par de grandes complaisances pour quiconque avait accès auprès du trône ou du crédit à la cour, lui avaient acquis une réputation de talent. Depuis longtemps il désirait paraître sur le théâtre ministériel, et le moment où il parvint à y monter le mit au comble de la joie: il n'aperçut qu'une perpective de gloire et de bonheur...

«Qu'on se représente un homme grand, assez bien fait, l'air leste, le visage n'étant pas sans agrément, une figure mobile, et de moment en moment changeant d'expression, un regard fin et perçant, mais marquant et inspirant de la méfiance, un rire moins gai que malin et caustique: voilà l'extérieur de Calonne. — La vivacité d'un jeune officier, l'étourderie d'un écolier, l'élégance d'un homme à bonnes fortunes, une coquetterie ridicule dans tout

autre que dans une jolie femme, l'importance d'un homme en place, le pédantisme de la magistrature, quelques gaucheries d'un provincial : voilà les manières de Calonne. — Les bons mots d'un homme d'esprit, la finesse et la politesse d'un courtisan, l'astuce d'un intrigant, de la facilité, de la grâce dans l'élocution, quelquefois de la force, des phrases plus brillantes que solides et peu de suite dans la conversation : voilà le ton de Calonne. — Une grande rapidité de conception, une grande finesse dans la distinction des nuances, mais inaptitude à la méditation, la force de s'élever à de grandes idées sans toutefois les combiner et en apprécier les résultats : voilà le genre et la mesure de Calonne. — Une âme sensible, sans être tendre, plus susceptible d'émotions que de passions, l'ambition des grandes places pour être en spectacle, le projet des grandes entreprises, non dans la vue de servir la patrie et l'humanité, mais d'acquérir de la célébrité, une avidité pour l'argent, qui n'admettait pas une très-grande rigidité dans le choix des moyens d'en acquérir, mais qui, communément, n'avait d'objet que l'obtention des jouissances du moment, de la prodigalité sans générosité, la réunion de tous les goûts, l'amour des femmes, de la bonne chère, du jeu, des spectacles, des fêtes, de tout genre de plaisirs, des affections vives et d'une forte explosion, mais peu durables; de l'engouement dans les désirs, de l'emportement dans la colère, peu de constance dans l'amitié, mais encore dans la haine; des germes de vertus et de vices : voilà les sentiments de Calonne.

« A ces traits, qu'on ajoute sa méthode de traiter les affaires, assez de sagacité dans l'invention des moyens, dextérité et même ruse dans l'emploi de ces moyens, mais précipitation dans la détermination, négligence et inexactitude dans l'exécution, présomption habituelle du succès, une facilité de concessions que n'avouait pas toujours la prudence, ni même l'équité, une insinuation assez adroite, mais souvent un excès de confiance qui ne paraissait à tout homme sage qu'un artifice ou une imprudence; un ton si avantageux, des promesses si exagérées, qu'elles le décréditaient, même dans ses assertions fondées, et le rendaient ridicule : cette réunion, ce mélange de qualités opposées, et des procédés inhérents, complètent l'exposition du mérite, des torts, des défauts, des talents de Calonne [1]. »

Calonne, dont le ministère dura trois années et demie, trompa cruellement les espérances de ceux qui l'avaient appelé aux finances. Toutefois son début fut assez heureux : il rétablit le crédit en favorisant secrètement l'agiotage, et réussit à attirer l'argent dans le trésor royal. — Il était d'ailleurs bien reçu à la cour, où il accueillait favorablement toutes les demandes. On prétend qu'il répondit un jour à la reine, qui lui disait : « Ce que je désire « est peut-être difficile. — Madame, si cela n'est que « difficile, c'est fait; si cela est impossible, nous « verrons. »

Toutes les opérations de finances de ce ministre, toutes les mesures auxquelles il eut recours, portent un caractère remarquable d'audace et de légèreté. Ses emprunts s'élevaient déjà à plus de 180 millions, et ses anticipations (ou emprunts sur les revenus futurs), à plus de 400 millions, lorsque le Parlement (en 1787) refusa d'enregistrer plusieurs lois de finances. Calonne accrut le mécontentement des magistrats en se faisant une querelle personnelle avec le premier président; et certain d'éprouver désormais, de la part de ce corps irrité, des contradictions insurmontables, il résolut de substituer à l'enregistrement par le Parlement une apparence de vœu national : n'osant proposer une convocation d'états généraux, pour lesquels le roi, soit par prévention, soit par pressentiment, avait la plus grande répugnance, il fit décider la convocation d'une assemblée de notables, et afin de lui donner plus de consistance, il en désigna les membres de manière que le choix fût à l'abri de la censure.

Mais là encore se montrèrent sans voile son outrecuidance et sa légèreté.

« Calonne fait convoquer les notables pour un jour indiqué, puis il est obligé de différer ce jour, sous prétexte d'indisposition, parce qu'il a consacré une partie de ses jours et de ses nuits au jeu et à tout autre genre de plaisir. — A l'ouverture de cette assemblée, il se passa une scène qu'on aurait peine à croire, si elle n'avait eu tous les notables pour témoins : lorsqu'ils sont en place, et attendent que Calonne expose son plan, et mette sous leurs yeux les objets de leurs délibérations, il ne comparaît point à l'heure donnée; on est obligé de l'envoyer chercher jusqu'à trois fois. Enfin il arrive, et dit qu'il n'avait achevé que la veille le mémoire à présenter aux notables, qu'il l'avait remis à quatre commis réunis à la même table pour le copier pendant la nuit, que les quatre commis se sont endormis, qu'une des lumières est tombée sur le manuscrit et l'a brûlé en entier. Il était impossible de témoigner aux notables une plus grande confiance dans leur crédulité, et de leur donner une idée plus désavantageuse de ses projets [1]. »

Et cependant l'assemblée traitée ainsi par Ca-

[1] M. Bresson, *Histoire financière de la France*, etc.

[1] Bresson, *Histoire financière de la France*, etc.

lonne se composait (outre sept princes du sang, qui présidaient les bureaux formés pour la facilité du travail) de 137 notables, parmi lesquels on comptait 39 pairs de France, 12 membres du conseil du roi, 11 prélats, 33 présidents ou procureurs généraux de parlement, 4 présidents de chambres des comptes et cours des aides, 12 députés de pays d'État, 25 chefs municipaux des villes, et le lieutenant civil de Paris [1].

L'ouverture définitive de l'assemblée des notables eut lieu le 22 février 1787. Calonne annonça que les revenus de l'État étaient insuffisants pour en acquitter les charges, et qu'il y avait un déficit annuel de 115 millions. Il faisait remonter l'origine de ce déficit au ministère de l'abbé Terray, affirmant qu'il était, en 1775, de 40 millions, qu'il s'était accru de 40 autres millions depuis 1776 jusqu'en 1783 [2], et avouant que lui-même, depuis trois années, l'avait augmenté de 35 millions.

Calonne proposa aux notables, comme moyens de satisfaire à ce qu'exigeaient les circonstances, l'établissement des assemblées provinciales, un impôt territorial sur *tous* les biens-fonds, une réduction de la *taille* [3], l'abolition de la corvée en nature, et la liberté du commerce des grains dans l'intérieur du royaume.

«Les notables acceptèrent l'établissement des assemblées provinciales, qui transmettait à la nation l'administration qui était auparavant entre les mains du roi; mais quant aux nouveaux impôts, ils déclarèrent qu'ils ne pouvaient être créés qu'avec le consentement des représentants de la nation, nommés par elle. Ainsi, dès le premier moment, tout le projet de Calonne s'écroula; il fit perdre au roi une partie de ses droits, et n'obtint rien.»

Ministère de Loménie de Brienne. — Fin de l'assemblée des notables. — Édits bursaux. — Résistance, exil et rappel du Parlement. — Projet d'une *cour plénière;* il est dévoilé.— Arrestation de d'Espréménil et de Monsabert. — Renvoi du ministre (1787-1788).

Calonne fut renvoyé le 29 avril, et son renvoi fut généralement applaudi; mais les successeurs qui lui furent successivement donnés (d'avril 1787 à août 1788), Bouvard de Fourqueux, Laurent de Villedeuil, et Lambert, ne réussirent pas à combler le déficit. Ces deux derniers furent contrôleurs généraux sous l'autorité supérieure de l'archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne, devenu, par l'influence de la reine, premier ministre et chef du conseil des finances.

Sous ce nouveau ministre, l'assemblée des notables fit six propositions, qui, si elles eussent été acceptées par la cour, auraient peut-être rendu inutile la convocation des états généraux. Ces propositions étaient : 1° un emprunt de 60 millions (il eut lieu); 2° l'établissement des assemblées provinciales *dans tout le royaume* (on se borna à les établir dans quelques provinces); 3° l'abolition de la corvée en nature (la corvée fut convertie en prestation pécuniaire); 4° une réforme dans les gabelles; 5° le reculement des barrières aux frontières du royaume; 6° la création d'un conseil des finances indépendant du ministère, et chargé de vérifier tous les six mois les caisses du trésor royal, ainsi que les grâces, dons, pensions et traitements, qui devaient être rendus publics par la voie de l'impression. Ces trois dernières propositions furent entièrement repoussées.

L'assemblée des notables se sépara le 25 mai 1787, et bientôt commencèrent de nouveaux embarras pour le ministère.

Deux édits bursaux furent présentés au Parlement: l'un établissait un droit de timbre sur les brevets et commissions d'offices, l'autre remplaçait les vingtièmes par une subvention territoriale de 80 millions. Le Parlement se refusa à les enregistrer, si la nécessité et l'urgence de ces impôts ne lui étaient pas prouvées; il voulut, de plus, faire une enquête sur les abus d'autorité, les prodigalités de l'ex-contrôleur général Calonne; et comme, par suite de cette résistance, il fut exilé à Troyes, il se réunit dans cette ville et demanda la convocation des états généraux.

Le ministre eut peur. Il rappela, le 20 septembre, le Parlement, exilé le 15 août, et promit la convocation des états généraux pour le 5 juillet de l'année suivante.

Un projet d'emprunt graduel et progressif, de 420 millions à réaliser en cinq ans, avait été préparé dans les bureaux du contrôleur général : il fut présenté au Parlement qui se refusa à l'enregistrer. Il fallut, pour l'y contraindre, tenir, le 20 novembre, un lit de justice. On y enregistra le même jour un édit qui accordait aux protestants l'exercice des droits communs à tous les autres Français.

Cependant, les premiers mois de l'année 1788 s'écoulaient. Afin d'éviter la convocation promise des états généraux, et trancher les difficultés avec

[1] Il s'y trouvait en tout, et à divers titres, dix-huit membres du clergé, huit archevêques, huit évêques, et deux abbés.

[2] Cette affirmation donnait un démenti au *compte rendu* présenté par Necker, en 1781.— Cet ancien ministre, qui avait annoncé que les recettes excédaient alors les dépenses de 10 millions, demanda à prouver, devant les notables, la fausseté des allégations de Calonne. Il publia même à ce sujet, *malgré les ordres formels du roi,* un mémoire justificatif; mais Calonne ne lui répondit qu'en le faisant exiler par lettre de cachet à vingt lieues de Paris.

[3] Cet impôt pesait exclusivement sur les personnes et les propriétés de ceux qui n'étaient ni nobles ni ecclésiastiques.

le Parlement, l'archevêque de Toulouse conçut le projet d'établir une *cour plénière*, destinée à enregistrer les lois et les édits sur les impôts. Cette cour devait se composer des princes, des grands officiers de la couronne, d'un certain nombre de magistrats, maréchaux de France, lieutenants généraux, etc.; le capitaine des gardes devait y avoir voix délibérative. Quatre *conseils souverains* ou *grands bailliages* devaient, en outre, être établis dans le ressort du parlement de Paris, et lui enlever une partie de ses attributions judiciaires. Déjà les édits qui devaient consacrer ces grands changements étaient rédigés et s'imprimaient dans le plus grand secret à l'imprimerie royale. Un conseiller au Parlement, Duval d'Espréménil, parvint, à prix d'or, à s'en procurer une *épreuve*, et la communiqua, le 3 mai, aux chambres assemblées.

Furieux de voir ses projets découverts, l'archevêque-ministre voulut faire arrêter d'Espréménil, et Goislard de Monsabert, ce dernier, coupable, à ses yeux, d'avoir dénoncé des abus commis dans la perception des impôts.

«On les chercha inutilement dans leurs maisons: ils s'étoient réfugiés dans la grand'chambre, où beaucoup de leurs confrères les avoient joints. Le 5 mai, au milieu de la nuit, un fort détachement du régiment des gardes traverse Paris, tambour battant, précédé de sapeurs, la hache sur l'épaule. Ils se rendent au palais, frappent à la porte, déterminés à l'enfoncer; mais elle s'ouvre sans attendre la violence. Les soldats entrent. Celui qui les commandoit ne connoissoit pas ceux qu'il avoit ordre d'arrêter. Il les demande. Plusieurs s'écrient: «Nous sommes tous Monsabert et d'Es-«préménil;» mais pour ne pas exposer leurs confrères, ceux qu'on cherche se présentent eux-mêmes: ils sont emmenés et transportés, le premier, à Pierre-Encise, près de Lyon, et le second, aux îles Sainte-Marguerite. — Les magistrats restoient dans la chambre; le commandant leur donne ordre de se retirer. Ils défilent entre les soldats, sont reçus avec applaudissement par le peuple, que le bruit du tambour avoit attiré, et qui se montroit plus irrité que consterné.»

Le 8 mai, se tint à Versailles un lit de justice, dans lequel les édits préparés dans le secret avec tant de soin furent enregistrés. Les princes, les pairs et les grands officiers de la couronne y avaient été appelés, et donnèrent, par leur réunion, une idée de la *cour plénière*, qu'on prétendait leur faire représenter.

«Le Parlement prit, contre les opérations de ce lit de justice, les précautions d'usage, protestations et remontrances. L'opinion publique se prononça fortement. M. de Loménie lutta trois mois contre elle; mais soit que, effrayé du danger de son entreprise, il ne se sentit pas le courage de la continuer, soit qu'il ne trouvât pas dans le roi la fermeté qu'il avoit espérée, ne voulant cependant pas subir aux yeux de toute la France la honte d'être forcé d'abandonner son projet, il fit donner, le 8 août, un édit suspendant l'établissement de la cour plénière jusqu'à la tenue des états généraux.»

Cet édit fixait au 1[er] mai 1789 la réunion des états généraux.

Le 16 août, le ministre fit suspendre, faute d'argent, les payements du trésor. L'alarme fut telle à Paris et à Versailles, que le comte d'Artois crut devoir, le 24, se présenter devant le roi, et lui exposer la nécessité de renvoyer le premier ministre (celui-ci, un mois auparavant, avait été nommé archevêque de Sens), et de rappeler Necker, qui était le seul capable de tirer l'État de la crise où il se trouvait. Loménie de Brienne fut mandé chez le roi, et donna sa démission. Il y a peu d'exemple d'une transition aussi subite du désespoir et de la rage au contentement et à l'ivresse, que celle qui eut lieu à Paris, lorsqu'on y sut la nouvelle; chacun s'écriait: «Connaissez-vous le grand événe-«ment? L'archevêque de Sens est chassé; Necker est «rappelé: Necker, après qui nous soupirons depuis «si longtemps! Tout va bien aller.»

Lorsque Loménie de Brienne quitta le ministère, il ne restait pas 500,000 livres dans les caisses de l'État. Le montant des dépenses non justifiées et payées sur des *ordonnances de comptant* s'était élevé, sous son ministère et sous celui de Calonne, à 419,271,292 livres; cependant il ne voulut pas que sa retraite eût l'air d'une disgrâce, et il demanda le chapeau de cardinal, que Louis XVI eut de la peine à obtenir pour lui de Pie VI.

Tandis que le ministre déchu recevait cette récompense du roi, le peuple de Paris brûlait son effigie au pied de la statue d'Henri IV.

Second ministère de Necker. — Deuxième assemblée des notables. — Question de la double représentation du tiers-état résolue par un édit royal (1788).

Necker, que la crainte d'une banqueroute générale faisait rappeler au ministère, y rentrait avec de grands avantages. Il avait l'entrée au conseil, qui jusqu'alors lui avait été refusée. Ce n'était pas une concession qui lui était faite, c'était la conséquence de l'édit sur les protestants, présenté au Parlement par Loménie de Brienne. — Necker n'avait à subir la prépondérance d'aucun ministre hostile: Maurepas, qui l'avait tenu au second rang, et Vergennes, qui s'était déclaré le contradicteur de ses idées, et même l'improbateur de ses inten-

tions, étaient morts tous deux. Nul ministre n'avait la pensée de s'opposer à ses projets, nul d'ailleurs n'aurait eu le crédit nécessaire pour les faire rejeter. Le nouveau ministre, après avoir pourvu, par les plus habiles mesures, aux besoins de tous les services, après avoir, comme par magie, rétabli la confiance et le crédit, eut la sage et politique réserve de ne point tenter par lui-même de changements dans la forme des institutions; il se détermina à n'agir que par les états généraux dont l'époque de convocation était déjà fixée; il avait la conviction que les projets qu'il avait conçus et les améliorations qu'il croyait nécessaires ne pouvaient être opérés que par eux, et il nourrissait l'espérance que les états, lui devant leur existence et leur force, seraient pour lui un instrument docile, et lui prêteraient un utile concours.

L'édit pour la convocation des états généraux à Versailles avait été enregistré au Parlement avec cette clause: «Qu'ils seraient assemblés selon la «forme observée par les états de 1614.»

Les états de 1614 s'étaient composés des trois ordres, le clergé, la noblesse et le tiers-état.

«Les députés étoient élus par bailliages en nombre égal dans chaque ordre; de sorte qu'il n'y en avoit pas plus pour l'un que pour l'autre. Dans le lieu indiqué pour l'assemblée étoit disposée une salle commune où les députés des trois ordres se réunissoient pour entendre les propositions, faire des lois de police, et conférer sur les affaires générales. Chaque ordre se retiroit ensuite pour délibérer dans la chambre qui lui étoit assignée, et où le vote avoit lieu par tête. Les ordres s'envoyoient de l'un à l'autre des députations pour s'entendre sur les matières en discussion, principalement sur les impôts. Quand chaque ordre avoit pris sa résolution, les trois ordres se rassembloient dans la salle commune: là, on votoit par ordre. Deux ordres, d'accord entre eux, imposoient au troisième leur résolution, qui devenoit alors le vœu, la conclusion, le statut des états.»

Cette forme était très-favorable aux deux premiers ordres, surtout en matière d'impôts, parce que, jouissant des mêmes priviléges, ils n'adoptaient entre eux que les impôts qui, en raison de ces priviléges, leur étaient les moins onéreux, et parce qu'ils imposaient au tiers, par leur réunion, l'obligation d'accepter les impôts que le tiers aurait rejetés comme lui étant les plus à charge soit par leur nature, soit par le mode de perception.

Necker voulait, comme Calonne et Loménie de Brienne eux-mêmes, que les ordres privilégiés contribuassent aux dépenses publiques également avec le tiers-état. Il exposa au roi que les priviléges pécuniaires étaient des abus à détruire; que, pour y parvenir, il fallait cesser d'opiner par ordre, parce que dans cette forme les ordres privilégiés étaient toujours deux contre un; que si on s'accordait à opiner par tête, il convenait de donner au tiers-état un nombre double de députés, afin qu'il fût en équilibre avec la noblesse et le clergé.

Louis XVI, ne voulant pas prendre seul une décision aussi importante, convoqua pour le 8 octobre à Versailles une nouvelle assemblée des notables; mais cette assemblée se refusa à la double représentation du tiers.

Necker insista de nouveau auprès du roi, et, appuyé par le conseil, obtint un édit qui détermina que le nombre des députés aux états généraux serait augmenté, et celui des représentants du tiers égal au nombre des députés des deux ordres réunis. Cet édit fut reçu avec de grands applaudissements, et, malgré l'opposition du clergé et de la noblesse dans quelques provinces, servit de règle pour les élections.

CHAPITRE XLIII.

LOUIS XVI. — ÉTATS GÉNÉRAUX. — PRISE DE LA BASTILLE.

Ouverture des états généraux. — Leur composition. — Exposition de l'état des finances. — Déficit. — Scission entre les ordres sur le mode de vérification des pouvoirs — Les députés du tiers se constituent en *assemblée nationale.* — Serment du Jeu de paume. — Séance royale. — Déclaration du roi. — Fusion des trois ordres dans l'Assemblée nationale. — Projets de contre-révolution. — Rassemblements de troupes autour de Versailles et de Paris. — Renvoi de Necker. — Les trois journées de la Révolution, 12, 13 et 14 juillet. — Le prince de Lambesc aux Tuileries. — Alarme dans Paris. — Formation spontanée de la garde nationale. — Prise de la Bastille. — Massacre du gouverneur de Launay et du prévôt des marchands Flesselles. — Le roi vient à l'hôtel de ville de Paris.

(Année 1789.)

Ouverture des états généraux. — Leur composition. — Exposition de l'état des finances. — Déficit. — Scission entre les ordres sur le mode de vérification des pouvoirs. — Les députés du tiers se constituent en *assemblée nationale* (5 mai-17 juin 1789).

L'ouverture des états généraux eut lieu à Versailles, le 5 mai 1789. — Près de 5 millions d'électeurs avaient pris part à la nomination des députés. Ceux-ci étaient au nombre de 1214, dont 308 du clergé, 285 de la noblesse, et de 621 du tiers-état. Cette différence entre le nombre des députés réunis des deux ordres privilégiés, et celui des députés du tiers, résultait du refus de la noblesse bretonne d'envoyer des députés aux états généraux.

Parmi les représentants du tiers, on comptait 158 magistrats des bailliages ou cours inférieures, et 212 avocats!

A l'ouverture de la séance, «la salle des Menus-plaisirs, transformée, dit un auteur contemporain, en salle d'assemblée, somptueusement décorée, laisse voir douze cents représentants de la France, assis sur des banquettes en demi-ellipse. A la droite du trône, le clergé dans son costume de solennité; à la gauche, les députés de la noblesse, l'épée au côté, parés de plumes ondoyantes sur des chapeaux *de forme féodale*, revêtus de manteaux de soie noire, que relèvent des tissus et des broderies en or, et des cravates de dentelle; dans le fond, les mandataires du tiers-état, sans épée, vêtus tout de noir, habit et manteau de laine, large cravate blanche de toile unie, et chapeau simple *à la villageoise* ou *à la clabaude*, ressemblant à ces baillis, échevins ou clercs, qui, sur le théâtre, servent de cortége aux seigneurs. — Dans la disposition de l'étiquette, les courtisans, à qui leurs charges donnent le soin de ces petits détails, veulent faire sentir aux représentants du corps de la nation qu'ils doivent renoncer aux dehors de la considération! En outre, on a désigné une entrée particulière pour les députés du tiers-état: ils sont entrés par une porte de derrière, abritée par un hangar, où ils ont été pressés durant plusieurs heures, pendant que la cour, les députés de l'Église et de la noblesse, franchissaient commodément la grande porte... — Le trône s'élève sur une estrade dont les degrés sont couverts par les officiers de la maison royale, brillants de leur costume de cérémonie. — Enfin des tribunes décorées avec une pompe théâtrale sont occupées par les dames de la cour.»

Louis XVI ouvrit la séance par un discours qui témoignait de son amour pour le peuple, de son espoir que les états généraux concourraient avec empressement à toutes les mesures utiles à la nation, et de son désir qu'un heureux accord régnât dans l'assemblée. — Le garde des sceaux Barentin, après avoir rappelé tous les actes du roi en faveur du peuple, depuis son avénement au trône, annonça que «le roi s'en rapportait au vœu des états, pour la «manière de recueillir les voix, quoique celle par «tête, en ne présentant qu'un seul résultat, pût «avoir l'avantage de mieux faire connaître le vœu «général.»

Le contrôleur général Necker, dans son discours, dit à l'assemblée: «On ne saurait rétablir la fortune «de l'État qu'en agissant avec ménagement sur les «intérêts particuliers. Vous n'avez pas seulement à «faire le bien; mais, ce qui est plus important encore, «à le rendre durable, et à l'abri des injures du «temps et des fautes des hommes...» Il présenta les comptes détaillés du trésor pour l'année courante. D'après ces comptes:

La dette publique, qui n'était en 1724, après la liquidation du système de Law, que de 1,600 millions, s'élevait, soixante-quinze ans après (en 1789), à 3 milliards 90 millions; elle exigeait pour le payement des intérêts une somme de 162,486,000 liv., qui, avec celle de 368,958,000 liv., affectée aux autres dépenses publiques de toute nature, formait un total de. . . . . . 531,444,000 liv.
les recettes annuelles étant de. . 475,294,000 liv.

Le déficit annuel se trouvait de. 56,150,000 liv.

Le ministre annonça que ce déficit serait facilement comblé par divers moyens dont il donna l'aperçu; mais que les anticipations sur les recettes à venir s'élevaient à 260 millions [1], et formaient le véritable embarras des finances pour lequel des emprunts seraient nécessaires.

Les divisions entre les trois ordres commencèrent presque immédiatement sur le mode de vérification des pouvoirs, que, malgré les réclamations du tiers, la noblesse et le clergé persistèrent à vouloir faire séparément. — Les électeurs de Paris, pour témoigner de leur sympathie en faveur des prétentions du tiers, se constituèrent, le 10 mai, en assemblée permanente. — Le 23, le clergé et la noblesse firent connaître au tiers-état qu'ils renonçaient à leur priviléges pécuniaires, et se soumettaient à payer proportionnellement leur part des contributions publiques. — Ils continuaient à voter séparément; le roi, qui, avant l'établissement de la liberté de la presse, venait de donner aux journaux la permission de rendre compte des opérations des états généraux, essaya vainement de mettre un terme à la seission des trois ordres; ses commissaires, après plusieurs conférences, ne purent réussir à opérer une réconciliation. Une partie du ministère et la cour presque tout entière étaient opposées au vœu du roi. Le 17 juin, les députés du tiers, qui avaient fini la vérification des pouvoirs de leur ordre, et auxquels s'étaient réunis déjà quelques membres du clergé, déclarèrent que leur réunion était la seule légitime, et se constituèrent en *assemblée nationale.* — L'assemblée déclara illégalement établis tous les impôts existants, mais elle en autorisa provisoirement la perception, seulement jusqu'au jour de sa première séparation, de quelque cause que cette séparation pût provenir.

Cette déclaration hardie, jointe à la constitution des députés des communes en assemblée nationale, devait attirer dans l'assemblée tous ceux des membres de la noblesse et du clergé qui penchaient pour la cause populaire.

[1] Bonvallet-Desbrosses, trésorier de la marine et des colonies, évaluait en 1789 le déficit total, en y comprenant les payements arriérés et exigibles résultant des déficits antérieurs, à 659,717,000 liv.

Serment du Jeu de paume. — Séance royale. — Déclaration du roi.— Fusion des trois ordres dans l'Assemblée nationale (20-27 juin 1789).

La cour, ne pouvant empêcher la réunion des ordres, et voyant qu'il lui était impossible de se saisir de la direction de l'assemblée, prit la résolution de dissoudre les états généraux. Le 20 juin, les députés du tiers trouvèrent fermées les portes de la salle affectée à leurs réunions particulières. Un placard, posé sur le mur *comme une affiche de spectacle*, annonçait que : «Le roi ayant résolu de tenir une «séance royale aux états généraux le 22 juin, les as- «semblées des trois ordres étaient suspendues, et «les salles fermées pour cause de préparatifs inté- «rieurs, etc.» Cette manière *leste et sans façon* de communiquer avec les mandataires de la nation indigna les députés. Ils ignoraient qu'un avis du grand maître des cérémonies, avis bien tardif, venait d'être remis au doyen ou président provisoire de l'assemblée. Ils décidèrent que leur séance aurait lieu, malgré l'obstacle qu'on voulait y mettre, et suivirent leur président, l'illustre savant Bailly, au jeu de paume de la rue Saint-François.

Bailly déclare la séance ouverte, et l'assemblée arrête, *à l'unanimité moins une voix*, que «par- «tout où ses membres sont réunis, là est l'assem- «blée nationale ; que tous ses membres prêteront à «l'instant le serment de ne pas se séparer avant «d'avoir donné à la France une constitution.» Ce serment solennel, qui rendait impossible la dissolution de l'Assemblée nationale, fut prêté avec enthousiasme, et signé aussitôt par tous les députés. Bailly en prononça la formule d'une voix si ferme et si sonore, qu'elle fut entendue de la foule assemblée dans la rue. Les applaudissements éclatèrent sur-le-champ. Le peuple venait de comprendre qu'il était enfin représenté comme il le désirait.

La séance royale, annoncée pour le 22 juin, fut remise au 23. Dans la lutte vive qui commençait entre les hommes de la cour et les députés de la nation, de part et d'autre on ne prévoyait pas alors quels dangers extrêmes menaçaient la monarchie; la cour semblait s'étudier à outrager les mandataires du peuple. Tandis que les membres de la noblesse et du clergé, introduits par une entrée particulière, se plaçaient sur les bancs d'honneur, la plupart des députés du tiers, retenus à la porte de la salle, encombraient une galerie étroite et si resserrée, que les autres étaient forcés de rester en dehors, exposés à la pluie. Ils allaient se retirer, lorsque, sur les vives réclamations du président Bailly, la porte s'ouvrit enfin.

«La séance royale, dit, dans ses *Mémoires*, le marquis de Ferrières, député de la noblesse, offrit l'odieux appareil d'un lit de justice... Tout, autour du trône, fut morne et silencieux... Le roi parla plutôt en despote qu'en monarque qui discute avec les représentants du peuple les intérêts d'une grande nation; des *je veux*, souvent répétés, choquèrent les hommes fatigués de servitude, impatients de conquérir la liberté.» Trois discours du roi, et deux déclarations, lues à genoux par le garde des sceaux, remplirent cette séance. Une de ces déclarations annulait toutes les délibérations prises par le tiers [1].

[1] Ces discours et les déclarations étaient l'œuvre du ministère et non du roi : «Les esprits s'aigrissaient de plus en plus, dit M. de Montlosier : il fut convenu dans le conseil du roi, et sur l'avis même de M. Necker, d'intervenir dans les difficultés qui s'étaient élevées entre les ordres : ce fut l'objet de la déclaration du 23 juin, en séance royale. Le premier article de cette déclaration portait : «Le roi *veut* que l'ancienne distinc- «tion des trois ordres de l'État soit conservée en son entier, «comme essentiellement liée à la constitution du royaume ; «que les députés, librement élus par chacun des trois ordres, «formant trois chambres, délibérant par ordre, et pouvant, «*avec l'approbation du souverain*, convenir de délibérer «en commun, puissent seuls être considérés comme formant «le corps des représentants de la nation. En conséquence, le «roi déclare nulles les délibérations prises par les députés de «l'ordre du tiers-état, le 17 de ce mois, ainsi que celles qui «auraient pu s'ensuivre, comme illégales et inconstitution- «nelles.»

«C'est en vain qu'à la suite de cette déclaration le roi prononçait l'abolition des privilèges pécuniaires du clergé et de la noblesse; c'est en vain qu'il prohibait tout établissement d'impôt, sans le consentement des représentants de la nation; qu'il proclamait l'abolition des lettres de cachet, ainsi que la liberté de la presse et l'établissement des états provinciaux : le seul point de la distinction des ordres anéantit dans le public tous ces bienfaits.»

Écoutons maintenant un autre annaliste contemporain (M. de Montgaillard) :

«La déclaration des intentions du roi statue, en trente-cinq articles, sur tous les objets qui fixent l'attention publique. — Aucun impôt ne sera établi ou prorogé sans le consentement des représentants de la nation. — Les impositions ne seront établies ou prorogées que pour l'intervalle qui devra s'écouler jusqu'à l'époque de la tenue suivante des états généraux. — Aucun emprunt n'aura lieu sans leur consentement, sous la condition, toutefois, qu'en cas de guerre ou d'autre danger national, le souverain aura la faculté d'emprunter, sans délai, jusqu'à la concurrence de 100 millions. — Le tableau des finances sera rendu public chaque année, suivant le mode déterminé par les états généraux. — Les applications des sommes seront déterminées.—Abolition des privilèges pécuniaires du clergé et de la noblesse, de la taille et du franc-fief. — Respect pour les propriétés de tout genre, et pour les prérogatives utiles et honorifiques des terres et des personnes. — Règles pour l'anoblissement. — Abolition des lettres de cachet. — Liberté de la presse. — Établissement des états provinciaux, composés de deux dixièmes pour le clergé, trois dixièmes pour la noblesse, cinq dixièmes pour le tiers-état. Les membres en seront librement élus par les ordres respectifs, suivant une mesure nécessaire de propriété pour être électeur et éligible. Ces états provinciaux administreront, par des commissions intermédiaires, non-seulement ce qui touche aux finances, mais aussi tous les objets dont il sera avantageux de leur confier la direction. — Les états généraux s'expliqueront sur les domaines, sur le reculement des douanes aux frontières, sur la liberté du commerce, les corvées, les droits de main-morte, les milices; ils s'occuperont surtout

Le roi, en se retirant, ordonna aux membres des états de se séparer pour reprendre leurs séances le lendemain. La noblesse et une partie du clergé obéirent; le reste de l'assemblée resta dans la salle, tranquille et en silence. Le grand maître des cérémonies s'approcha du président, et lui dit : « Monsieur, vous avez entendu l'ordre du roi? » Bailly répondit : « L'assemblée s'est ajournée après la séance royale, je ne puis la séparer sans qu'elle en ait délibéré. » Puis il ajouta : « La nation assemblée ne peut recevoir d'ordres. » Le grand maître insistait. Mirabeau prit la parole, et d'une voix tonnante : « Vous n'avez ici, dit-il, ni place, ni voix, ni droit de parler; vous n'êtes pas fait pour nous rappeler le discours du roi. Allez dire à votre maître que nous sommes ici par la volonté du peuple, et que nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes. » Cette véhémente apostrophe foudroya le dignitaire de la cour, et l'assemblée, électrisée, décréta sur-le-champ l'*inviolabilité* de ses membres.

M. de Montlosier rapporte que lorsque les paroles de Mirabeau furent rapportées au roi en lui annonçant que les députés du tiers se refusaient à sortir de la salle : « Eh bien ! qu'ils y restent, répondit-il, si cela leur fait plaisir. »

L'honorable député de la noblesse ajoute : « Ce ton d'audace de Mirabeau avait électrisé l'assemblée; le public fut électrisé de même. — Tel fut le peu de confiance qu'on prit dans la démarche du roi, que le lendemain même, cent-cinquante ecclésiastiques passèrent à la chambre du tiers. Le lendemain, ce fut toute la minorité de la noblesse, au nombre de quarante-sept membres, ayant le duc d'Orléans à leur tête. »

Enfin, le 27 juin, d'après l'invitation du roi lui-même, la minorité du clergé et la majorité de la noblesse se rendirent dans la salle de l'Assemblée nationale, et la fusion des trois ordres se trouva consommée. Il eût été heureux pour la France et pour la monarchie que cette réunion si nécessaire se fût effectuée sans discussion lors de l'ouverture des états généraux.

de codes civil et criminel, de la liberté personnelle, de l'égalité des contributions, de l'établissement des états provinciaux. — Le roi détermine que toutes les dispositions d'ordre public et de bienfaisance qu'il aura sanctionnées pendant la présente tenue des états généraux ne pourront jamais être changées sans le consentement des trois ordres, pris séparément.

« La formule *le roi veut, le roi entend*, reparaît plusieurs fois dans cette déclaration, toutes les phrases impératives sont employées, ainsi que dans ces lits de justice où les derniers rois venaient semoncer le Parlement; il n'est parlé ni de la constitution tant demandée, ni de la part des états généraux à la législation, ni de la responsabilité des ministres : comme si le roi pouvait se croire seul maître, et seul législateur devant la nation assemblée en états généraux !... L'effet que la cour s'est promis de cet acte sera donc complétement manqué. »

Projets de contre-révolution. — Rassemblements de troupes autour de Versailles et de Paris. — Renvoi de Necker (1-11 juillet 1789).

La lutte de la noblesse et du tiers, le serment du Jeu de paume, l'allocution de Mirabeau, avaient entretenu la fermentation et accru l'enthousiasme. La cour eut des craintes, et des ordres furent donnés pour rassembler les troupes aux environs de Versailles et de Paris. La présence des soldats, les mouvements multipliés que leur rassemblement exigeait, firent naître des soupçons et jetèrent l'alarme parmi les citoyens. La situation des deux partis était difficile.

« Ce qui aggravait cette situation, c'était la pénurie des subsistances; à tout moment on craignait que le pain ne manquât; cette crainte même le faisait manquer. La désorganisation du pouvoir augmenta le désordre; dès le premier moment, voilà M. le lieutenant de police qui vient annoncer aux électeurs, constitués en assemblée, que sa charge et ses fonctions ne le placent pas de manière à veiller sur l'origine et les premiers moyens des approvisionnements; il donne, à cet effet, sa démission.

« En même temps, voilà les districts de Paris qui envoient à l'assemblée formée à l'hôtel de ville des députations pour lui promettre obéissance, se former en milice nationale, et demander des armes. Les élèves en médecine se présentent à leur tour, ainsi que les élèves du palais; bientôt c'est le commandant du guet; enfin ce sont les gardes françaises. — Il est dans les commotions publiques des positions tellement difficiles que, quoique l'on fasse, on ne peut s'y conduire convenablement. Avec de l'autorité, si vous en faites un usage modéré, vous risquez d'affaiblir le respect; si vous mettez de l'énergie, vous pouvez révolter. — Aucun corps en Europe n'avait eu une réputation de discipline, d'honnêteté et de fidélité pareille à celle des gardes françaises. Lorsque M. le duc Du Châtelet succéda à M. de Biron dans le commandement de ce corps, imbu de certaines maximes de sévérité militaire, il en fit un usage qu'on trouva immodéré. Il en fut de même de M. le duc de Guiche, à Versailles, envers les gardes du corps. Il les aliéna. Trente gardes françaises, ayant manqué à quelque règle de discipline, furent envoyés à l'Abbaye; le peuple se porta à l'Abbaye et les délivra. On dissimula avec le peuple et les gardes françaises; la discipline des corps fut ébranlée.

« La fidélité du peuple l'était déjà au dernier degré. Si le mot révolution signifie en politique un déplacement du pouvoir, dès ce moment on peut

dire qu'il y eut à Paris une révolution effectuée; car le pouvoir, qui auparavant appartenait au roi et à ses délégués, passa aux districts, à l'assemblée de la commune, c'est-à-dire au peuple et à ses agents [1]. »

On reprochait à la cour d'être opposée à la révolution, et ces reproches, qui accroissaient l'irritation populaire, n'étaient pas sans fondement. Nous avons, à ce sujet, le témoignage d'un des membres les plus éclairés du côté droit de l'assemblée, M. de Montlosier : « Ce n'étaient certainement, dit-il dans ses *Mémoires,* ni le roi, ni *toute* la cour qui aspiraient au retour de l'ancien ordre de choses; mais il est vrai de dire que, parmi les hommes d'État, il y en avait un grand nombre, tels que le baron de Breteuil et ses adhérents, qui ne cessaient de déplorer la faute qu'on avait commise en convoquant les états généraux. A chaque heure, à chaque moment, on s'occupait du moyen de s'en débarrasser, pour revenir *au régime des parlements, combiné avec celui des lettres de cachet.*

« Soit à Paris, soit à Versailles, la plus grande partie de ce qu'on appelait alors la haute société, effrayée des troubles qu'avait amenés la convocation des états généraux, et des désordres qui avaient suivi ces troubles, partageait ces dispositions; elle soupirait pour le retour d'*un régime absolu* qu'elle croyait pouvoir seul la préserver et la sauver.

« Les mêmes dispositions se trouvaient, sinon dans la majorité, au moins dans une grande partie de la noblesse et du clergé.

« Pour l'armée, et surtout parmi les principaux officiers, il n'y avait pas d'hésitation. Le maréchal de Broglie ne s'en cachait point, rien ne lui paraissait si facile. Quand il fut appelé à Versailles, comme il logeait au château à côté de moi, j'avais occasion de le voir, quand je passais devant sa porte, occupé, avec ses aides de camp, de tous les plans des environs de Paris qu'il avait pu rassembler. Cela ne l'empêcha pas, au moment du 14 juillet, de laisser la Bastille et les Invalides sans défense, tant on faisait peu de cas alors des émotions populaires. — Passant un jour sur la terrasse du château, au moment où on avait commencé à rassembler le corps d'armée, le comte d'Espinchal m'aperçoit et m'appelle; il était au milieu d'un groupe nombreux d'officiers. Ces officiers, parmi lesquels je reconnus très-bien M. le comte d'Autichamp, s'entretenaient du plaisir qu'ils auraient bientôt à jeter toute cette *pretintaille* d'états généraux par la fenêtre; ils ajoutaient : « Ils nous en « ont bien fait, mais cette fois nous avons aiguisé « nos couteaux. » Ce langage violent ne me plaisait pas du tout. »

[1] *Mémoires de Montlosier.*

La division était dans le conseil du roi. Necker persistait à croire que le roi devait accepter les changements demandés par la nation [1], et faire concourir à toutes les améliorations son autorité, de façon à la faire aimer et à lui rendre la puissance qu'elle avait momentanément perdue. Le parti qui voulait opposer la force aux vœux du peuple l'emporta, et le renvoi du ministre des finances fut résolu. Trois autres ministres (Saint-Priest, Montmorin et La Luzerne) donnèrent leur démission.

Le 11 juillet 1789, Necker, qui, vingt jours auparavant, avait voulu donner sa démission et avait été supplié de rester en place, reçut du roi une lettre conçue en ces termes : « Depuis que je vous ai en« gagé, monsieur, à rester dans votre place, vous « m'avez demandé de prendre un plan de conduite

[1] Les demandes de la nation n'étaient pas encore complétement connues; le dépouillement des cahiers remis aux députés aux états généraux par leurs commettants n'était point encore terminé. En voici le résultat, présenté le 28 juillet 1789 à l'Assemblée nationale.

Principes avoués par la totalité des cahiers. — Article 1er. Le gouvernement français est monarchique. — 2. La personne du roi est inviolable et sacrée. — 3. La couronne est héréditaire de mâle en mâle. — 4. Le roi est dépositaire du pouvoir exécutif. — 5. Les agents de l'autorité sont responsables. — 6. La sanction royale est nécessaire pour la promulgation des lois. — 7. La nation fait la loi avec la sanction royale. — 8. Le consentement national est nécessaire à l'emprunt et à l'impôt. — 9. L'impôt ne peut être accordé que d'une tenue des états généraux à l'autre. — 10. La propriété est sacrée. — 11. La liberté individuelle est sacrée.

Question sur lesquelles l'universalité des cahiers ne s'est point expliquée d'une manière uniforme. — Article 1er. Le roi a-t-il le pouvoir législatif limité par les lois constitutionnelles du royaume? — 2. Le roi peut-il faire seul les lois provisoires de police et d'administration dans l'intervalle des tenues des états généraux? — 3. Ces lois seront-elles soumises à l'enregistrement *libre* des cours souveraines? — 4. Les états généraux ne peuvent-ils être dissous que par eux-mêmes? — 5. Le roi peut-il seul convoquer, proroger et dissoudre les états généraux? — 6. En cas de dissolution, le roi est-il obligé de faire sur-le-champ une nouvelle convocation? — 7. Les états généraux seront-ils permanents ou périodiques? — 8. S'ils sont périodiques, y aura-t-il ou n'y aura-t-il pas une commission permanente entre les sessions? — 9. Les deux premiers ordres seront-ils réunis dans une même chambre? * — 10. Les deux chambres seront-elles formées sans distinction d'ordres? — 11. Les membres de l'ordre du clergé seront-ils répartis dans les deux autres ordres? — 12. La représentation du clergé, de la noblesse et des communes sera-t-elle dans la proportion d'un, deux trois? — 13. Sera-t-il établi un quatrième ordre sous le titre d'*ordre des campagnes?* ** — 14. Les personnes possédant charges, emplois ou places à la cour, peuvent-elles être députées aux états généraux? — 15. Les deux tiers des voix seront-ils nécessaires pour former une résolution? — 16. Les impôts ayant pour objet la liquidation de la dette nationale seront-ils perçus jusqu'à son entière extinction? — 17. Les lettres de cachet seront-elles abolies ou modifiées? — 18. La liberté de la presse sera-t-elle indéfinie ou restreinte par des réglements?

* C'était la question d'une chambre des pairs et d'une chambre des députés : l'Assemblée nationale se prononça pour une chambre unique.

** Cet ordre existe en Suède.

«vis-à-vis des états généraux, et vous m'avez montré plusieurs fois que celui de condescendance «extrême était celui que vous préfériez, et que, «ne vous croyant pas utile pour d'autres, vous me «demandiez la permission de vous retirer, si je pre«nais un parti différent. J'accepte la proposition «que vous m'avez faite de vous retirer hors du «royaume, pour ce moment de crise, et je compte «que, comme vous me l'avez dit, votre retraite soit «prompte et secrète. Il importe à votre droiture et «à votre réputation de ne donner lieu à aucune «commotion. J'espère qu'un temps plus calme me «mettra à portée de vous donner des preuves de «mes sentiments pour vous.»

Ceux des ministres qui étaient restés au pouvoir et qui s'étaient adjoint des hommes tels que La Vauguyon, Breteuil, de Broglie, Foulon, etc., connus par leur dévouement absolu à l'autorité royale, avaient proposé de mettre Necker à la Bastille, craignant, disaient-ils, son immense popularité et quelque rébellion. Mais le roi avait répondu : «Je «suis sûr qu'il obéira avec scrupule et disparaîtra «sans éclat.» — En effet, Necker, qui avait reçu la lettre à trois heures, dîna comme de coutume avec les amis qu'il avait invités, sans que personne pénétrât son secret; ne le confia qu'à sa femme, en sortant de la table; monta avec elle, à cinq heures et demie, en voiture, comme s'il n'allait faire que sa promenade habituelle, et à deux cents pas de son hôtel, donna l'ordre de le conduire à la première poste : ses amis et sa propre fille ne surent son départ que le lendemain [1].

[1] Necker se retira à Bruxelles et de là traversa l'Allemagne pour se rendre à sa terre de Coppet, près de Genève. Il fut rappelé le 16 juillet, sur la demande de l'Assemblée nationale.

Par un des jeux bizarres de la fortune, il se trouva à Bâle dans l'auberge où venait d'arriver la duchesse de Polignac, que les alarmes de l'amitié et la fureur des partis avaient obligée de fuir de France. Le ministre et la duchesse se rencontrèrent avec surprise, s'entretinrent avec curiosité, presque avec sympathie. Ce fut la favorite de la reine qui apprit au ministre disgracié le soulèvement que sa retraite avait causé, les barrières incendiées, la Bastille prise et détruite, la nomination et la démission des cinq nouveaux ministres. Necker était à peine sorti de cet entretien, qu'il rentra chez la duchesse, tenant à la main les lettres du roi et de l'Assemblée nationale, qui l'invitaient à venir reprendre la place dont on l'avait éloigné. Voici la lettre de Louis XVI à Necker :

«Je vous avais écrit, monsieur, que dans un temps plus «calme, je vous donnerais des preuves de mes sentiments; mais «cependant le désir que les états généraux et la ville de Paris «témoignent m'engage à hâter le moment de votre retour. «Je vous invite donc à revenir le plus tôt possible reprendre «auprès de moi votre place. Vous m'avez parlé, en me quit«tant, de votre attachement; la preuve que je demande est «la plus grande que vous puissiez me donner dans cette cir«constance.»

Necker n'hésita point, et se mit sur-le-champ en route pour revenir.

Les trois journées de la Révolution, 12, 13 et 14 juillet. — Le prince de Lambesc aux Tuileries. — Alarme dans Paris. — Formation spontanée de la garde nationale. — Prise de la Bastille. — Massacre du gouverneur de Launay et du prévôt des marchands Flesselles. — Le roi vient à l'hôtel de ville de Paris (12-16 juillet 1789).

Après le renvoi de Necker, des troubles devaient éclater dans Paris, où ce ministre était alors l'*idole* d'une grande partie de la population. Le baron de Besenval, commandant, sous le maréchal de Broglie, les troupes rassemblées aux environs de la capitale, croyait avoir pris des mesures pour s'y opposer. Le prince de Lambesc, qui était sur la place Louis XV, à la tête du régiment de cavalerie royal-allemand, y fut, à ce que dit M. de Montlosier, «attaqué le 12 juillet, à onze heures du soir, par 1200 gardes françaises au *service de la commune*, et eut plusieurs soldats tués. Le régiment se retira sans riposter.» Mais ce que M. de Montlosier ne dit pas, et ce qu'établit le *procès-verbal* des électeurs de Paris, c'est que dans la journée un cavalier de royal-allemand avait tué d'un coup de pistolet un soldat des gardes françaises, et que le prince lui-même, insulté par *quelques particuliers* [1], avait, avec un détachement de cavalerie, pénétré, par le pont tournant, dans le jardin des Tuileries, et chargé sans ménagement ceux qui s'y trouvaient; un vieillard de soixante-quatre ans affirmait même avoir été blessé à la main par le prince.» On conçoit toute l'effervescence que cet événement, exagéré sans doute par les récits passant de bouche en bouche, dut exciter dans Paris.

«La *démence* était à son comble, dit M. de Besenval, les motions les plus incendiaires partaient du Palais-Royal (demeure du duc d'Orléans), et se répandaient dans tous les quartiers. Le faubourg Saint-Antoine surtout se distinguait. A chaque pas on rencontrait dans les rues des hommes dont l'aspect effrayant annonçait la soif de sang et de pillage, brigands soudoyés par M. le duc d'Orléans et par l'Angleterre, et toujours prêts à exécuter les ordres effroyables qui leur étaient donnés.» — «Un attroupement que j'ai vu, dit Dulaure, et j'atteste que les trois ou quatre cents hommes qui le composaient ressemblaient à des *échappés des galères*, après avoir enlevé du cabinet de Curtius [2] les bustes en cire du duc d'Orléans et de l'ex-ministre Necker, promenaient dans les rues ces bustes couverts de crêpe, en criant : *Chapeau bas!*...

[1] C'est l'expression dont se sert Dulaure; Anquetil dit que ces particuliers étaient ceux qui promenaient les bustes de Necker et du duc d'Orléans. On verra quelques lignes plus loin comment Dulaure les dépeint.

[2] Le cabinet de Curtius, où le public était admis en payant, renfermait les bustes en cire des personnages les plus célèbres du temps.

«Camille Desmoulins passait dans le jardin du Palais-Royal, foyer de l'insurrection parisienne; il fut arrêté près du café de Foi, monta sur un banc dans le jardin, commença un discours mal articulé (il bégayait), mal entendu, et qu'il termina brusquement en montrant un pistolet, et en criant *aux armes!...* [1]»

Cependant l'alarme s'était répandue dans Paris: «En un moment, de tous les quartiers, la foule, dit Anquetil, accourt au Palais-Royal; des orateurs y sèment le désordre et la désolation: «Cent ca-«nons, disent-ils, sont braqués sur Montmartre; «autant sur les hauteurs de Belleville; la Bastille «est remplie de mortiers qui vont vomir sur la ville «des bombes et autres feux meurtriers; les Invali-«des et l'École militaire renferment 50,000 hommes; «plus du double vont partir des Champs-Élysées, dé-«boucher par tous les faubourgs, et mettre Paris «au pillage. Hommes, femmes et enfants, rien ne «sera épargné.»

La crainte et le désespoir que répandaient ces funestes rumeurs firent naître parmi les Parisiens la pensée de se défendre, et la garde nationale lui dut son origine.

«Les bourgeois, universellement pénétrés du danger général, s'assemblèrent dans les districts (dit un annaliste qui a étudié avec soin les phases diverses de notre grande révolution); le tocsin sonne dans chaque quartier, tous les citoyens s'arment de leur mieux, et des patrouilles de volontaires établissent immédiatement une police de sûreté. Les électeurs des députés aux états généraux accourent à l'hôtel de ville, et, se réunissant au corps municipal, ils créent sur-le-champ la *milice parisienne.* 48,000 citoyens s'enregistrent dans un seul jour: les soixante assemblées de districts les forment en bataillons, en compagnies. Enfin, l'assemblée de l'hôtel de ville établit un comité de sûreté permanent, qui prend l'arrêté suivant: «Les désor-«dres... ayant déterminé à rétablir sans délai la mi-«lice parisienne, il a été décidé: Le fond de cette «milice sera de 48,000 hommes..., formant seize lé-«gions...; l'état-major général, composé d'un com-«mandant général, d'un commandant en second, «d'un major général, et des états-majors de chacune «des seize légions; tous les officiers seront nommés «par le comité permanent... Les couleurs de la ville «ayant été adoptées par l'assemblée générale des «électeurs, chacun portera la cocarde bleue et «rouge.»

«L'assemblée des électeurs envoie le lendemain une députation à Versailles demander au roi la confirmation de l'établissement de la milice, l'éloignement des troupes, la responsabilité des ministres. Le roi refuse tout; mais dans trois jours (le 16) il approuvera tout, la formation de la milice bourgeoise, ainsi que sa nouvelle dénomination de *garde nationale;* les provinces s'empresseront d'imiter Paris: peu de jours suffiront pour que des villes situées aux frontières prennent les armes, prononcent le serment de maintenir les décrets de l'Assemblée, et la liberté de ses membres, en offrant de marcher à sa défense. Bientôt 3 millions de Français seront sous les armes pour soutenir la cause du tiers-état et les motifs de la Révolution [1].»

[1] DULAURE, *Esquisses historiques des principaux événements de la révolution française.*

Le 13 et le 14 juillet, les troubles continuèrent à Paris: «La cour semble jeter un œil tranquille sur ces mouvements, dit Montgaillard. Les troupes postées au Champ-de-Mars, à Sèvres, à Saint-Cloud, à Saint-Denis, y restent immobiles: on croirait que les ministres de deux jours, bien assurés du succès, laissent croître le désordre pour l'abattre au moment favorable, avec plus de force et d'impétuosité. Ils envisagent tout ceci comme un trouble-fête accidentel, comme aussi facile à dissiper que dans les temps où six cent mille habitants tremblaient à l'apparition d'un lieutenant de police et de huit cents hommes du guet. Ils ne mettent pas une plus grande importance à cette insurrection qu'on n'en mettait, sous les règnes précédents, aux mouvements populaires, toujours terminés par le triomphe du pouvoir, la punition de quelques malheureux, et la fortune de quelques ingrats. Les courtisans vont jusqu'à se réjouir de ces tumultes; ils disent: «Plus la commotion sera vio-«lente, moins elle aura de durée; plus ils en feront, «plutôt cela finira.»

«Cependant la fermentation prend un développement effrayant: le tocsin ne cesse pas de se faire entendre; les boutiques et les ateliers se ferment; les rues s'inondent de gens bizarrement armés; les détenus de la Force et du Châtelet sont délivrés; la maison de Saint-Lazare est livrée au pillage. La multitude, et ceux qui l'excitent, et les bourgeois qui s'efforcent de les contenir, tous accusent la cour. Plusieurs courriers sont arrêtés: on trouve dans leurs dépêches de nouveaux sujets de défiance. Une foule prodigieuse se porte à l'hôtel des Invalides, et somme le gouverneur de livrer le dépôt d'armes confié à sa garde. Il s'y refuse, et trente-deux mille fusils sont enlevés avec vingt pièces de canon [2]. Dès la veille, le peuple s'est em-

[1] L'abbé DE MONTGAILLARD, *Histoire de France depuis l'Assemblée des notables, etc.*

[2] M. de Sombreuil était alors gouverneur des Invalides: il avait voulu mettre ces fusils hors de service, en en faisant enlever les chiens et les baguettes; mais les vingt invalides chargés de ce travail ne s'en occupaient qu'à regret, et en six heures n'avaient pas désarmé plus de vingt fusils.

paré de toutes les armes trouvées chez les armuriers.

«On se porte aussi au garde-meuble, où l'on s'empare, mais sans dévastation, de toutes les armes qui s'y trouvent déposées : les plus riches, les plus belles, attirent de préférence l'attention et l'empressement de ces hommes du peuple : fusils, pistolets, sabres, couteaux de chasse, armes offensives de toute espèce, sont enlevés en moins de demi-heure ; deux canons sur leurs affûts, envoyés par le roi de Siam à Louis XIV, sont traînés, descendus et conduits vers la place de Grève. Ce groupe d'hommes, de femmes, d'enfants, formé tout à coup en bataillon, offre l'assemblage des différents costumes guerriers de tout siècle, de tout pays, anciens et modernes, et portant toutes les espèces d'armes d'Europe, d'Asie, d'Amérique, même les flèches empoisonnées des sauvages. La lance de Boucicaut, le sabre de Du Guesclin, brillent dans la main d'un bourgeois, d'un ouvrier; un portefaix brandit l'épée de François Ier : c'est une scène de carnaval en juillet [1]. Dans plusieurs églises, lieux d'assemblée pour les districts, les ouvriers s'emploient à faire des balles. L'assemblée des électeurs, siégeant à l'hôtel de ville, autorise les districts à faire fabriquer sur-le-champ, aux dépens de la ville, des piques, des hallebardes, et d'autres armes aussi peu formidables, mais que le désespoir sait employer dans les mouvements populaires : cinquante mille piques sont fabriquées en trente-six heures. — Tel est le tableau de Paris à l'aube du 14.

«Il reste néanmoins beaucoup d'hommes à armer, lorsque le bruit se répand que la Bastille renferme des dépôts considérables. Le peuple y court à la suite des personnes qui portent au gouverneur une lettre du prévôt des marchands (premier magistrat municipal). La porte de ce château est ouverte à une quarantaine d'hommes; mais, dès leur entrée, une fusillade a lieu dans l'intérieur. Il peut se faire que le gouverneur, marquis de Launay, croie qu'on veut le surprendre, et, sous prétexte de pourparler, s'introduire dans le château, dont quatre-vingt-deux invalides et trente-trois Suisses forment toute la garnison... Cette garnison, d'ailleurs, manquait de vivres... Néanmoins le gouverneur, né et élevé à la Bastille, et qui regardait, pour ainsi dire, ce château fort comme son domaine patrimonial, était résolu de se défendre. Il avait disposé, dès les jours précédents, tous les moyens mis à sa disposition : les tours étaient garnies de quinze pièces de canon ; on y avait placé douze fusils de rempart, du calibre d'une livre et demie de balles; le château renfermait en outre quatre cents biscaïens, quatorze coffrets de boulets sabotés, quinze mille cartouches, et cent-vingt barils de poudre; et pour prévenir le cas où les munitions seraient épuisées, et où les assaillants s'approcheraient assez pour n'être plus atteints par le canon, on avait versé sur les tours plusieurs charretées de vieux pavés, de vieux ferrements, boulets, chenets, etc. Dès la veille, on avait placé des sentinelles dans tous les endroits jusqu'alors négligés, et envoyé douze hommes sur les tours pour observer les mouvements du dehors...

«Au bruit de la fusillade de l'intérieur, la fureur de la multitude redouble; on crie : «Il a reçu nos «parlementaires pour les massacrer! A la trahison! «Au meurtre!» Pendant que beaucoup d'hommes se sont portés sur les derrières de la forteresse, et y mettent le feu au moyen de plusieurs voitures de paille amenées jusque-là, incendiant le corps de garde avancé, l'habitation du gouverneur et les cuisines, la présence de trois compagnies de gardes françaises, qui arrivent dans l'avant-cour avec un mortier, deux pièces de quatre, et un canon d'argent enlevé au garde-meuble, intimide la garnison, qui néanmoins fait résistance.

«Après quatre heures d'alternatives d'agression et de défense, un papier sort d'un créneau; au moyen d'une longue planche posée sur le bord d'un fossé, un citoyen ne craint pas d'aller le ramasser. L'écrit porte : «Nous avons vingt milliers de «poudre; nous ferons sauter la garnison, et tout le «quartier, si vous n'acceptez pas la capitulation. — «Nous l'acceptons, foi d'officier, dit un bourgeois «nommé Élie; baissez vos ponts.» Les ponts se baissent; en un instant la foule inonde les cours : on saisit le gouverneur, on l'entraîne vers la Grève, on l'égorge, pendant que le major de la Bastille, de Losme-Solbray, homme vertueux, humain, aussi chéri des prisonniers que de Launay en était redouté, conduit aussi vers l'hôtel de ville, est enlevé à ses gardes, et massacré. Les deux têtes, montées sur des piques, sont portées dans les rues. On trouve une centaine de morts parmi les assaillants; de la garnison, outre le gouverneur et le major, l'aide-major, deux lieutenants et trois invalides, ont péri sous les coups des assassins.»

Voyons, d'après M. de Montlosier, ce qui, dans le même temps, s'était passé à l'hôtel de ville.

«On demandait de tous côtés des armes; on ne savait où il y en avait. Encore que ce fût décidément l'assemblée des électeurs avec son comité permanent qui gouvernât à l'hôtel de ville, le prévôt des marchands (M. de Flesselles) ne laissait pas, par un reste d'habitude, d'assister au conseil. S'il avait eu un peu de prudence, il aurait pu, comme le lieutenant général de police, se démettre de ses

[1] Les Parisiens ont revu ce spectacle en 1830, lorsque les armes de toute espèce furent enlevées du musée de l'artillerie.

fonctions : il ne le fit pas. Avec des intentions qu'on a pu ensuite regarder comme suspectes, peut-être seulement pour se rendre populaire, et servir mieux sous cette couleur la cause royale à laquelle il était voué, il s'entremettait dans toutes les délibérations ; on aurait dit quelquefois qu'il les dirigeait. Et alors, comme on s'adressait surtout à lui pour avoir des armes, il en promettait à qui en demandait ; l'embarras était de s'en procurer. Pressé de toutes parts, à la fin on voit arriver solennellement et pompeusement devant l'hôtel de ville plusieurs grandes caisses qui sont étiquetées Artillerie. Ces caisses, promises depuis longtemps, répandent aussitôt la joie ; elles sont transportées dans les caves de l'hôtel de ville. Bientôt on annonce, comme venant d'être découvert, le dépôt d'une quantité de cartouches à l'Arsenal ; enfin on assure, et M. le prévôt des marchands lui-même le confirme, qu'il y a un grand dépôt de fusils aux Chartreux.

« En même temps qu'on se rassurait sur ces divers dépôts, de plus en plus on éprouvait le besoin d'en faire usage. Des courriers se succédant sans cesse, arrivant de toutes parts, les uns envoyés par les districts, d'autres tout à fait inconnus, viennent rapporter, tantôt que royal-allemand et royal-cravate sont dans le faubourg Saint-Antoine, massacrant tout, sans distinction d'âge ni de sexe ; tantôt, que les troupes du Champ-de-Mars arrivent par les Champs-Élysées. Quand on vérifiait ces rapports, ils se trouvaient sans fondement ; mais on n'avait pas toujours le temps de les vérifier, et, vérifiés ou non, l'alarme était produite, et alors de demander des armes, à toute force des armes. « Tranquillisez-« vous, » répondit enfin le comité permanent ; et voilà qu'il fait sortir des caves de l'hôtel de ville, à la grande joie de la multitude, les caisses étiquetées Artillerie. Les caisses une fois ouvertes au milieu de la place, lorsque tout le monde s'approche pour recevoir la distribution qui va être faite, au lieu d'armes, voilà qu'il ne se trouve plus dans ces caisses que du vieux linge. Aussitôt il s'élève de tous côtés un cri : « *A la trahison!* Il faut pendre le comité « permanent ! il faut mettre le feu à l'hôtel de ville ! « — Un moment, disaient alors quelques-uns, il va « nous arriver des cartouches de l'arsenal ; » mais on n'y trouve point de cartouches. Enfin, on envoya aux Chartreux ; mais au lieu d'armes, on vit arriver, je ne saurais dire conduits, traînés ou portés par la multitude, un vieux prieur et un autre religieux. Quand ces deux religieux arrivèrent, on voulait bien les tuer, mais cela n'en valait pas la peine, ils étaient presque morts ; ensuite il était important de les laisser respirer un moment, afin de les interroger. On les interrogea, en effet, aussitôt qu'ils furent un peu remis ; mais ils répondirent si à propos, qu'on fut convaincu de leur innocence. — Alors un des électeurs s'approche du prévôt des marchands : « Monsieur, lui dit-il durement, « voilà l'ordre que vous avez donné ; voulez-vous « bien expliquer ce mystère ? » M. de Flesselles répondit, déconcerté : « On m'a trompé, je me suis « trompé. » On comprend l'espèce d'impression qui s'éleva sur son compte.

« Au milieu de ces tromperies ou de ces méprises, toutes les recherches ne furent pas infructueuses. Un vieux invalide et un garçon perruquier découvrent, et aussitôt font arrêter, de leur autorité privée, plusieurs milliers de livres de poudre et de salpêtre qui étaient chargés pour Rouen. Cette poudre, transportée à l'hôtel de ville, le peuple, aigri de soupçons et de méfiances, voulait qu'on la lui fît distribuer à l'instant même ; il menaçait d'enfoncer les barils. Un bon prêtre, nommé Lefèvre, qui était là, fit observer que le moindre accident pouvait faire sauter l'hôtel de ville et tout le quartier. On lui remet la garde de cette poudre, qu'il fait transporter, du mieux qu'il peut, dans des salles basses. Cela n'empêcha pas de tirer, en signe de réjouissance, des coups de fusil en les transportant. On lui avait donné des gardes pour l'assister : ces gardes, ivres, ou peut-être par fanfaronnade, affectaient de fumer leur pipe sur les barils. Le pauvre prêtre se désolait, jurait, tempêtait ; alors même on en faisait de plus belle pour le narguer. A la fin toute cette poudre fut distribuée en cornets ; ce fut même la nuit, au milieu de chandelles allumées.

« Dans cette bagarre, ce n'était pas seulement tel ou tel qui était en danger, c'était tout le monde. Deux conseillers au Parlement, M. Bouchard de Scarron et M. Lefèvre d'Hamécourt, qui allaient à Versailles, furent arrêtés, conduits à l'hôtel de ville, et furent au moment de périr. Ils voulaient parler au comité permanent : « Allez-vous-en vite, leur « dit-on, vous ne pouvez demeurer ici. » Il en fut de même du prince et de la princesse de Montbarey. Le comité permanent lui-même n'était pas toujours en sûreté. Un de ses membres, M. Garran-Coulon, qui avait reçu une mission importante, fut arrêté, battu, et eut peine à s'échapper... Un autre, vêtu de noir (je ne me souviens pas de son nom), voulut aller faire aussi quelque message : on le signala comme un traître, et aussitôt on chercha à le saisir par les cheveux pour le mener à la lanterne ; heureusement pour lui, au lieu de cheveux, il avait une perruque qu'il abandonna au capteur, et il trouva par là le moyen de s'évader.

« Si on se fait une idée juste de cette situation, on comprendra comment M. de Flesselles, prévôt des marchands, que beaucoup d'indices accusaient,

fut d'abord menacé, et ensuite massacré. Il faut rendre cette justice au comité permanent, qu'il fit l'impossible pour le préserver. Ne pouvant le garder plus longtemps à l'hôtel de ville, on avait réussi à lui faire traverser la place sans accident; c'est au coin de la première rue qu'il fut atteint d'un coup de pistolet, et livré à la multitude [1].

« Tandis que ces scènes se passaient à Paris, continue Montlosier, elles faisaient, soit à la cour, soit à Versailles, le plus singulier effet. L'Assemblée était dans l'admiration, dans l'enthousiasme; la cour dans la consternation. L'Assemblée envoyait députation sur députation au roi, pour l'engager, pour le forcer à renvoyer les troupes. Le ministère, qui ne voulait ni ne savait comme employer ces troupes, et qui se voyait particulièrement en butte à la haine, ne trouvait aucune difficulté à les faire partir; mais il n'osait donner des conseils. Le roi ne savait pas en prendre de lui-même. On croirait qu'il n'était pas même bien instruit des événements. Le duc de Liancourt trouva un soir le moyen de pénétrer dans sa chambre, et de les lui apprendre. « Mais, « monsieur, lui dit le roi, c'est une *révolte*. — Non, « sire, répondit le duc, c'est une *révolution*. » Le lendemain, le duc de La Rochefoucauld, et quelques autres membres de l'Assemblée, purent donner au roi plus de détails; ils lui apprirent même que, de leur autorité privée, ils avaient ordonné la démolition de la Bastille. « C'est un peu fort ! » leur dit le roi; et il demeura ébahi.

« A la fin, las de toutes ces scènes, qui étaient pour lui des tracasseries, le roi se rendit à pied à l'Assemblée, pour l'informer qu'il avait donné l'ordre de congédier les troupes. — Le lendemain (16 juillet), il se transporta à Paris. Après avoir, au milieu des cris de *vive la nation !* traversé une multitude armée, où se trouvaient pêle-mêle et enrégimentés ensemble des dames, des demoiselles, des chaudronniers, des capucins, il eut à subir, en entrant dans l'hôtel de ville, une harangue de M. Bailly : « Sire, lui dit le maire de Paris, Henri IV « avait reconquis son peuple : ici, c'est le peuple qui « a reconquis son roi. »

« Ce n'était pas sans quelque inquiétude que le roi était parti pour Paris. Il avait dans sa voiture les ducs de Villequier et de Villeroy, le prince de Beauveau et le comte d'Estaing. Quelques gardes du corps avaient voulu l'accompagner; ils eurent ordre de rétrograder; la milice parisienne prit leur place. Une fois arrivé, la première démarche du roi fut d'arborer la cocarde de la ville. Il confirma ensuite la nomination de M. Bailly, comme maire de Paris, et de M. de Lafayette, comme commandant de la milice parisienne. — Après cette démarche, tout sembla, pendant quelques jours, être rentré dans l'ordre accoutumé. »

[1] *Mémoires de Montlosier.*

CHAPITRE XLIV.

LOUIS XVI. — JOURNÉES DES 5 ET 6 OCTOBRE. — PREMIÈRE FÉDÉRATION.

Commencement de l'émigration. — Nouveaux troubles dans Paris. — Massacre de Foulon et de Berthier. — Cocarde tricolore. — Retour de Necker. — Peu de durée de sa popularité. — Panique générale qui pousse le peuple à s'armer. — Progrès de l'émigration. — Travaux de l'Assemblée nationale. — Déclaration des droits de l'homme. — Festin des gardes du corps. — Le peuple se rend à Versailles et ramène le roi et sa famille à Paris. — Suite des travaux de l'Assemblée nationale. — Clubs des *jacobins* et des *feuillants*. — Exécution du marquis de Favras. — Première fédération.

(Du 16 juillet 1789 au 14 juillet 1790.)

Commencement de l'émigration. — Nouveaux troubles dans Paris. — Massacre de Foulon et de Berthier. — Cocarde tricolore. — Retour de Necker. — Peu de durée de sa popularité (16-31 juillet 1789).

Tandis que l'Assemblée nationale reprenait ses travaux, que Necker revenait triomphalement ressaisir la direction des finances, un des frères du roi, le comte d'Artois et ses deux fils, presque tous les princes du sang, le prince de Condé, son fils le duc de Bourbon, le fils de celui-ci le duc d'Enghien, son cousin le prince de Conti, et un grand nombre des seigneurs de la cour *émigraient*, c'est-à-dire allaient chercher à l'étranger un asile contre les dangers réels qui les menaçaient, et des secours pour reconquérir les privilèges dont la Révolution allait les dépouiller. Monsieur, frère du roi, s'était décidé à rester encore, à voir et à attendre, « parce que son nom était couvert d'une popularité spécieusement ménagée. » Quant au duc d'Orléans, ses partisans cherchaient à tourner la révolution à son profit, et le prince, loin de les désavouer, espérait.

L'ordre accoutumé, dont parle M. de Montlosier, ne devait pas durer longtemps.

Le 22 juillet, la cherté des blés, arme terrible dans les mains des agitateurs, fut le prétexte de nouveaux massacres dans Paris.

La mort de Foulon et celle de Berthier de Sauvigny, son gendre, furent l'œuvre d'une trame secrètement ourdie par une vengeance privée, et non point un acte spontané de la vengeance populaire. Tout semble le prouver.

Foulon, conseiller d'État, Berthier, ancien intendant de Paris, instruits des secrets desseins du

parti d'Orléans, donnaient des inquiétudes aux *meneurs,* leur perte fut résolue : ils furent arrêtés et amenés à Paris.

On les accusa d'accaparer des grains ; et afin d'accroître l'animadversion publique, on rapporta que Foulon avait dit : « Un royaume bien administré est « celui où le peuple broute l'herbe des champs... Si « jamais je suis ministre, je ferai manger du foin aux « Français. » L'infortuné arriva le premier à l'hôtel de ville. Le comité des électeurs, embarrassé de sa présence, et connaissant la fermentation populaire, désirait, pour le mettre en sûreté, le faire conduire à la prison de l'Abbaye. Mais la multitude furieuse envahissait la salle où siégeait le comité. Un des électeurs, dans l'espoir de calmer l'irritation, prononça les mots de *jugement* et de *justice* : « Oui, répondi- « rent quelques voix, jugé tout de suite et pendu. » Et des menaces tumultueuses éclatèrent de tous côtés. Lafayette et Bailly réunirent leurs efforts. Lafayette représenta, avec chaleur et avec courage, « que plus un homme était présumé coupable, plus la « dignité populaire exigeait qu'on respectât, à son « égard, les lois et les formes de la justice. » Déjà ses paroles avaient apaisé ceux qui étaient dans l'hôtel de ville; on n'entendait plus que les vociférations de la foule amassée sur la place; l'ordre était donné de conduire le prisonnier à l'Abbaye, lorsqu'un homme, mieux vêtu que les autres, et qui paraissait être un des meneurs, s'écria en colère : « Qu'est-il « besoin de jugement pour un homme jugé depuis « trente ans? » Aussitôt, renversant les tables et les chaises des membres du bureau, quelques hommes, poussés par ceux qui montent du dehors, s'élancent et saisissent le prisonnier. « On l'entraîne sous la lanterne; on l'y accroche; deux fois la corde se rompt, deux fois le malheureux retombe sur le pavé. Ses bourreaux vont chercher une corde neuve; on l'accable d'outrages et de coups pendant un quart d'heure; on lui fait attendre la mort; on le pend enfin au crochet du réverbère; il expire; sa tête, coupée, est placée au bout d'une pique et promenée par la ville; son corps décapité est traîné dans les rues. »

Cependant Berthier arrive à son tour; mais au moment où, conduit à l'Abbaye, par l'ordre de Bailly, il sort de l'hôtel de ville, « son escorte est dispersée, mille bras le saisissent... il est porté sous le réverbère encore sanglant... On prépare une corde neuve... A cette vue, sa fureur s'allume ; il arrache un fusil et cherche à se défendre; à l'instant il tombe frappé de cent coups de baïonnettes... Il respirait encore... un soldat, revêtu d'un uniforme de dragon, l'éventre d'un coup de sabre, plonge sa main dans ses entrailles palpitantes, lui arrache le cœur, et va présenter cet odieux trophée au comité des électeurs, qui restent muets d'épouvante. » La tête et le cœur de Berthier furent aussi promenés en triomphe dans Paris.

Ces deux crimes causèrent un sentiment d'horreur et d'affliction à tous les amis de la liberté. Le peuple, revenu de son égarement, désavoua les misérables qui avaient exploité ses souffrances pour le pousser à des actes frénétiques. L'argent, les montres et les bijoux des deux victimes furent rapportés avec fidélité à l'hôtel de ville. Le dragon qui s'était fait remarquer par sa férocité prétendit, pour se disculper, qu'il avait voulu venger sur Berthier la mort de son père; mais ses camarades lui déclarèrent qu'ils étaient résolus à combattre avec lui, tous successivement jusqu'au dernier, afin de purger la terre d'un monstre qui déshonorait leur corps : il fut forcé de se battre, et fut tué le soir même.

L'Assemblée nationale, dominée par un parti audacieux, crut faire assez en adoptant une adresse au peuple pour l'*inviter à être calme.* Un des membres de l'Assemblée, destiné à une sinistre mémoire, Robespierre, chercha « à excuser les crimes « qui venaient d'être commis par un peuple égaré, en « rappelant ceux qui, depuis deux siècles, avaient été « commis par l'ordre des rois ; » et le jeune Barnave, qui aurait dû mériter une célébrité sans tache, osa dire: « Le sang qui vient de couler était-il donc si pur? »

Le 26 juillet, le général Lafayette, joignant la blanche couleur du lis aux couleurs de Paris (bleu et rouge), présente à l'assemblée des électeurs la cocarde tricolore, qui, dit-il, *fera le tour du monde.* Ces paroles prophétiques sont accueillies par d'unanimes acclamations, et la cocarde, acceptée par le peuple, fut bientôt adoptée par le roi.

Necker, de retour, fit son entrée à Versailles le 28 juillet.

« Jamais circonstance plus solennelle, dit M. Bresson, ne s'est présentée dans la vie d'un homme d'État : la gloire de Necker était à son comble ; sa popularité ne pouvait plus s'accroître; son voyage de Bâle à Paris fut une marche triomphale. Les acclamations les plus vives retentissaient à son entrée dans chaque ville ; le peuple se pressait autour de lui; on dételait ses chevaux ; les citoyens de toutes les classes traînaient sa voiture aux cris de *vive Necker!* Les femmes de la campagne se mettaient à son cortége ; on avait disposé sur la route des piquets de dragons; une multitude immense l'attendait à la barrière des Bons-Hommes ; une garde nombreuse de citoyens, précédée de détachements de cavalerie, environna sa voiture : une joie folle éclatait de toutes parts; l'air retentissait des cris de *vive la nation! vive Necker!* Hommes, femmes, enfants, accouraient sur son passage : les uns lui présentaient des bou-

quets, lui offraient des couronnes; d'autres couvraient de baisers les mains de madame Necker; tous appelaient Necker le *père du peuple*, le *sauveur de la nation.* Tous étaient à genoux sur son passage ; en aucun temps un ministre n'a inspiré de tels transports. A son arrivée à Versailles, on vit toute la population et les quatre compagnies des gardes françaises aller au-devant de lui. Les corps civils et militaires se rendirent au contrôle général, et le félicitèrent de son heureux retour. Necker vint le jour suivant faire son entrée à Paris : il partit au bruit de la musique des gardes françaises ; les milices de Versailles et de Sèvres composaient un brillant cortége. »

La popularité de ce ministre dont le renvoi avait causé une révolution dans Paris, ne dura pas plus de treize mois. Il chercha inutilement à recouvrer le crédit perdu, et à rétablir l'ordre dans les finances. L'Assemblée nationale, en s'emparant de l'administration du trésor, lui suscita des embarras au lieu de lui donner un appui. Il vit manquer les emprunts qu'il tenta de faire, assista à la création de 400 millions d'*assignats,* papier-monnaie à cours forcé, et abreuvé de dégoûts, ayant perdu toute espérance, s'estima heureux de faire accepter sa démission (le 4 septembre 1790).

« L'Assemblée nationale reçut l'annonce du départ de Necker avec la plus humiliante indifférence ; les factieux s'en réjouirent. Cet homme, qui, quelques mois auparavant, avait traversé la France en triomphateur, fut partout traité en fugitif qui se dérobe à une responsabilité qu'il appréhende. La municipalité d'Arcis-sur-Aube le fit arrêter à son passage dans cette ville, et manda ensuite à l'Assemblée qu'elle attendait ses ordres sur la conduite qu'elle avait à tenir à l'égard de Necker. Un nommé Montpassant demanda qu'on défendît au ministre Necker de sortir du royaume. Enfin, des hommes plus charitables obtinrent que l'on ordonnerait à la municipalité d'Arcis de remettre Necker en liberté ; que l'on accompagnerait cet ordre d'une lettre propre à lui servir de passeport, et à assurer son voyage. « Je consens à la lettre, reprit d'un ton « d'humeur Camus [1], mais que l'on se garde bien « de complimenter l'ancien ministre sur son administration. »

« Telle fut, dit M. Bresson, la fin de la carrière ministérielle de Necker, de cet homme qui, né sans biens, commis subalterne chez un banquier, devient son associé, fonde en son propre nom une maison de commerce, y acquiert une richesse rarement portée en France, par le commerce, à un tel degré, passe dans une carrière nouvelle, celle de l'administration, à laquelle il n'était point destiné ; s'affranchit bientôt du supérieur qui lui avait été donné, acquiert la plus brillante réputation ; et, après des revers qui n'attaquent que son existence ministérielle, et ne portent point atteinte à la haute opinion qu'il a inspirée de son génie, parvient à se placer sur les marches du trône ; se rend le conseil, le guide, le favori d'une grande nation ; lie son existence ministérielle avec le salut de l'État ; fait retentir de sa renommée toute l'Europe ; inspire un enthousiasme qui ne permet pas d'apercevoir ses fautes, l'élève au-dessus des plus grands ministres, et croit voir en lui l'homme nécessaire : imposante illusion, qui n'est enfin détruite que par l'Assemblée nationale, dont l'organisation lui avait paru le chef-d'œuvre de son habileté et le point d'appui de sa puissance. »

[1] Membre du comité des finances de l'Assemblée nationale.

Panique générale qui pousse le peuple à s'armer. — Progrès de l'émigration (1789-1790).

Le soin de faire connaître la popularité et la disgrâce de Necker nous a éloigné un moment du récit des événements graves pour la monarchie et pour la nation, qui marquèrent la fin de l'année 1789 et le commencement de l'année 1790.

Dans quelques journées, toute la population de la France fut poussée, par une alarme imprévue, à prendre les armes. — On ignore encore quels furent les instigateurs de ce mouvement rapide et simultané. Le fait est connu et non point expliqué. « Un grand nombre de courriers, dit M. de Montlosier, furent expédiés dans les provinces, avec la mission d'y répandre les bruits les plus sinistres. Ces courriers, que personne ne pensa ni à arrêter ni à interroger, assuraient que dans tous les lieux où ils avaient passé tout était ravagé ou incendié. Ils exhortaient toutes les populations à s'armer et à s'enrégimenter. Dans un clin d'œil un mouvement de terreur et de folie gagna, comme par contagion, les parties du royaume les plus tranquilles. Nos montagnes (de l'Auvergne) furent saisies, comme le reste de la France, de ce mouvement ; chaque jour on venait me débiter des contes de brigands auxquels je ne croyais pas. Un jour, cependant, on m'avertit que les brigands étaient dans un village voisin, qu'ils y avaient tout mis à feu et à sang. Il semblait ne pouvoir y avoir de doute à cet égard ; les bergers, abandonnant tout à coup leurs troupeaux dans la campagne, accouraient tout essoufflés pour apporter ces nouvelles. Le village était incendié ; ils avaient vu les flammes. Je pars aussitôt, avec tout ce que je pus rassembler de monde, pour aller au secours du village qu'on m'avait désigné : quand nous arrivons, le village, qui était

aussi dans la terreur parce qu'on lui avait rapporté les mêmes fagots sur le village voisin, nous prend nous-mêmes pour les brigands; les paysans s'arment contre nous de fusils et de fourches de fer.

«Des méprises semblables eurent lieu en même temps que la même terreur dans d'autres parties de la France. La petite ville de Moret, apprenant que la ville de Fontainebleau est saccagée, veut s'armer pour aller à son secours; la ville de Fontainebleau, qui a appris la même chose de Moret, se mit aussi en chemin. Les deux partis se rencontrent, et, se prenant réciproquement pour des brigands, sont au moment de se charger.»

Dans le même temps, l'émigration faisait de rapides progrès. Si le peuple éprouvait une sorte de vertige, les nobles, de leur côté, étaient saisis d'aveuglement. C'était, parmi eux, à qui abandonnerait son château pour aller hors de France se ranger sous les ordres de princes que le roi déclarait armés contre sa volonté. Ceux qui partaient envoyaient des quenouilles à ceux qui restaient, et la crainte du déshonneur entraînait ceux que la prudence aurait retenus.

Des crimes et des violences ne laissaient pas toujours, à ceux qui l'auraient voulu, la faculté de rester: «A l'égard des violences et de leur objet, dit encore M. de Montlosier, on peut s'en rapporter au *Moniteur:* «Dans les premiers transports de «l'effervescence, dit-il, ce fut un crime d'être gen«tilhomme, et le sexe même ne put se garantir de «la vengeance de la multitude.» M. de Montesson fut fusillé au Mans, après avoir vu égorger son beau-père. En Languedoc, M. de Barras fut coupé en morceaux devant sa femme près d'accoucher. En Normandie, un seigneur paralytique fut abandonné sur un bûcher, dont on le retira les mains brûlées. A Caen, Belsunce fut tué par des brigands qui le mangèrent. En Franche Comté, madame de Watteville fut forcée, la hache sur la tête, de faire l'abandon de ses titres; la princesse de Listenai fut contrainte au même sacrifice, ayant la fourche au cou, et ses deux filles évanouies à ses pieds. Madame de Tonnerre, M. Lallemand, eurent le même sort; le chevalier d'Ambly, traîné sur du fumier, vit danser autour de lui les furieux qui venaient de lui arracher les cheveux et les sourcils; M. d'Horneman, M. et madame de Montessu, eurent, pendant trois heures, le pistolet sur la gorge, demandant la mort comme une grâce, ne voulant pas consentir à la cession de leurs droits: ils furent tirés de leurs voitures pour être jetés dans un étang.

«Tout cela est encore peu de chose. Selon le même *Moniteur,* ce fut dans le Mâconais, et dans une partie du Beaujolais, que la désolation offrit le tableau le plus affreux. Soixante et douze châteaux furent la proie des flammes, ou de la rapacité de six mille scélérats. Cette fois, ce ne fut pas seulement le seigneur, mais encore les propriétaires et les fermiers, qui furent les victimes. A cette époque, le duc d'Aiguillon disait à la tribune: «Messieurs, «ce ne sont pas seulement les brigands, qui, à «main armée, veulent s'enrichir dans le sein des ca«lamités; dans plusieurs provinces, le peuple tout «entier forme une espèce de ligue pour détruire les «châteaux, pour ravager les terres, et surtout pour «s'emparer des chartriers, où les titres de pro«priété féodale sont en dépôt.»

Travaux de l'Assemblée nationale. — Déclaration des droits de l'homme. — Festin des gardes du corps. — Le peuple se rend à Versailles et ramène le roi et sa famille à Paris (1er août-6 octobre 1789).

L'Assemblée nationale était sans force pour réprimer ces désordres. Après avoir obtenu la retraite des troupes rassemblées aux environs de la résidence royale, elle continuait avec fermeté, et au milieu d'embarras toujours croissants, l'œuvre de la constitution. — Elle avait décrété que cette constitution serait précédée d'une déclaration des droits de l'homme et du citoyen. — Dans une séance de nuit, le 4 août, avait eu lieu l'abolition spontanée des titres, des droits féodaux, ainsi que de tous les priviléges. — Le 23, un décret proclama la liberté des opinions, même religieuses.—Le 31, les gardes françaises furent supprimées et dissoutes. — Le 9 septembre, l'Assemblée se déclara permanente, et, le 1er octobre, elle adopta la déclaration fameuse des droits de l'homme en société.

Le renvoi des troupes rassemblées autour de la résidence royale inquiétait les défenseurs zélés de la monarchie; ils firent insinuer à la municipalité de Versailles que *la population parisienne projetait de se porter en masse sur cette ville, afin d'enlever le roi, et de l'obliger à habiter Paris.* Versailles ne doit son importance qu'à la présence de la cour. Les officiers municipaux se laissèrent facilement entraîner à requérir qu'un régiment vînt renforcer la garde nationale de Versailles et les gardes du corps chargés de la défense du château. Le régiment de Flandre fut aussitôt appelé à Versailles. La mesure était légale; l'Assemblée nationale, quoique voyant avec déplaisir cette réquisition de troupes, ne crut pas devoir s'y opposer.

Les gardes du corps, suivant l'usage adopté dans toutes les garnisons, invitèrent les officiers nouvellement arrivés à un banquet militaire où les officiers des cent-suisses, des gardes suisses, des chasseurs des Trois-Évêchés, et de la garde nationale furent aussi invités. Ils obtinrent, pour cette fête,

la grande salle de l'Opéra ; une table de trois cents couverts, en fer-à-cheval, y fut préparée sur la scène ; les loges furent ornées et disposées pour recevoir des spectateurs.

Des conseillers prudents, des serviteurs sages et dévoués, prévoyant les manifestations auxquelles le festin allait donner lieu, engagèrent le roi et la reine à s'abstenir d'y paraître, comme on les avait sollicités de le faire. Louis XVI et Marie-Antoinette promirent d'écouter ces avis désintéressés du dévouement et de la prudence; le roi même, afin d'éviter tout entraînement, partit pour la chasse.

Le 1er octobre, le repas eut lieu. C'était une fête brillante et magnifique : la musique des régiments ajoutait par ses accords aux agréments de la réunion ; la salle était remplie de bourgeois et de curieux. Bientôt les grenadiers des deux corps furent introduits au milieu du fer-à-cheval, autour duquel étaient assis leurs officiers. On porta divers toasts; on but à la santé du roi, à celle de la reine, à celle du dauphin, à celle de la famille royale. La santé de la nation ne fut pas portée. Cette omission, faite avec préméditation, fut remarquée, et mécontenta les spectateurs, qui ne partageaient ni l'exaltation ni l'ivresse des convives.

Tout à coup entrèrent, conduits par le duc de Luxembourg, qui avait opéré ce changement dans leurs résolutions, le roi et la reine, accompagnés du dauphin. L'enthousiasme devint général; l'air de Richard [1] se fit entendre. Ils firent le tour de la table; la reine avait son fils dans ses bras. Toutes les têtes étaient déjà échauffées; les cris de *vive le roi* retentissaient avec fureur; les convives, excités par cette présence inattendue, tirèrent leurs épées, et ce fut l'épée nue à la main que les gardes du corps, les officiers et les soldats portèrent de nouveau la santé du roi et de sa famille. Celle de la nation fut encore oubliée.

Louis XVI et Marie-Antoinette se retirèrent. Jusqu'alors, malgré les cris, la conduite des convives avait présenté une sorte de modération et de décence; mais après le départ du roi commença ce qu'on appela alors une *orgie*. — « Les trompettes sonnent la charge, dit Ferrières; les convives, chancelants, escaladent les loges, et donnent à la fois un spectacle dégoûtant et ridicule. Une voix s'écrie : « A bas la cocarde de couleur ! Vive la cocarde blan- « che, c'est la bonne ! » Plusieurs personnes jettent leurs cocardes, et arborent la blanche... Au milieu des hurlements, des cris et des menaces, les couleurs nationales sont foulées aux pieds. La plupart des spectateurs se retirent avec indignation... »

L'ivresse durait encore le lendemain : des femmes attachées à la reine et aux princesses distribuaient des cocardes blanches, et donnaient leur main à baiser à ceux qui consentaient à s'en parer.

Cette inutile bravade de quelques courtisans fut considérée comme un outrage à la nation, et eut de funestes suites.

La misère toujours croissante, la famine, qui se présentait menaçante, imprévue pour la plupart, préparée par quelques-uns, donnaient de grandes facilités aux agitateurs; ce fatal repas des gardes du corps, qui fut présenté comme une scandaleuse orgie, fournit une occasion à l'explosion du mécontentement populaire.

Le 5 octobre, une troupe de sept à huit mille femmes armées, tambour en tête, et conduisant des voitures d'artillerie, marcha sur Versailles. Un ancien huissier du Châtelet, Maillard, qui joua depuis un rôle sanglant dans les massacres de septembre, et une femme étrangère, célèbre alors par ses galanteries, sa beauté et son exaltation politique, Théroigne de Méricourt, qui est morte folle à la Salpêtrière, étaient les chefs de cette armée d'amazones, dont les sentiments n'étaient pas très-dangereux; car elles ne voulaient, disaient-elles, que *voir le roi*, *avoir du pain*, *et faire renvoyer le régiment de Flandre*. Quelques hommes, animés de sentiments moins pacifiques, s'étaient réunis à elles. On remarquait ceux qui avaient pris une part active au massacre de Foulon et de Berthier.

Cependant, inquiet de ce qui allait se passer, le général Lafayette, avec une partie de la garde nationale parisienne, se hâta d'accourir à Versailles.

L'attroupement avait envahi la salle où siégeait l'Assemblée nationale, et Maillard, avec une brutale audace, avait exprimé le vœu populaire : on avait dû lui enjoindre de se contenir dans les bornes du respect. Douze des femmes avaient été introduites auprès de Louis XVI avec Mounier, président de l'Assemblée, chargé de demander au roi d'appuyer les efforts qu'elle allait faire pour assurer les approvisionnements de Paris. Une première collision entre le peuple et les gardes du corps avait été heureusement arrêtée : tout paraissait calmé. Les gardes du corps avaient pris la cocarde nationale.

Dans la nuit, la garde nationale parisienne occupa les postes extérieurs du château; la confiance du gouverneur n'alla pas jusqu'à lui remettre les postes intérieurs. A trois heures et demie du matin, l'Assemblée nationale leva sa séance. Le roi, rassuré par Lafayette, et Lafayette, tranquillisé par

[1] Celui qui accompagne le chant de Blondel, commençant par ces vers bien connus :

O Richard, ô mon roi,
L'univers t'abandonne, etc.

les dispositions qu'il avait prises, se livrèrent au sommeil.

A six heures, le château fut tout à coup attaqué par une troupe composée de toutes les femmes les plus résolues, et des hommes arrivés de Paris avec elles. La fureur des assaillants était dirigée principalement contre la reine. Ils brisèrent tous les obstacles pour arriver à son appartement, d'où elle eut néanmoins le temps de s'enfuir; plusieurs gardes succombèrent, victimes de leur dévouement.

A la première nouvelle de ce qui se passait, nouvelle qui lui fut trop tardivement portée peut-être, le général Lafayette arriva. Après avoir couru personnellement quelques dangers, il réussit à préserver la famille royale et à refouler au dehors la multitude qui encombrait les appartements.

En se retirant, les femmes furieuses s'emparèrent de deux gardes du corps, et les traînèrent dans le jardin, où se trouvait un homme mystérieux que les relations du temps ne désignent que sous le nom de l'*homme à la longue barbe*. Armé d'une hache et les bras nus, il semblait attendre d'autres victimes; les têtes coupées des généreux défenseurs de Marie-Antoinette furent placées au bout d'une pique, et servirent comme de bannière à cette misérable troupe, qui s'en revint à Paris, en hurlant des chants féroces.

La cour, l'Assemblée nationale, Versailles et la garde nationale, étaient dans la stupeur de ce qui venait de se passer. Mais dès que la ville fut purgée de ces brigands, l'ordre y succéda aux agitations. Louis XVI, la veille, n'avait pas fait de réponse positive à la proposition qu'on lui avait faite de venir se fixer à Paris; il s'y décida, le 6 octobre, et partit pour la capitale, escorté par la garde nationale et par la majeure partie des femmes, qui n'avaient pas pris part aux excès de la matinée, et qui, dans leur joie de revenir avec le roi, s'écriaient sur la route: «Nous ramenons le boulanger, la boulangère et le petit mitron.»

Les crimes du 6 octobre furent l'objet d'enquêtes ordonnées par la cour du Châtelet. Elle demanda à l'Assemblée nationale l'autorisation d'arrêter le duc d'Orléans; mais ce prince partit aussitôt pour l'Angleterre. Il y resta neuf mois, et n'en revint que lorsque ses partisans à l'Assemblée eurent fait décider qu'il n'y avait pas lieu à accusation contre lui.

Suite des travaux de l'Assemblée nationale. — Clubs des *jacobins* et des *feuillants*. — Exécution du marquis de Favras.—Première fédération (6 octobre 1789-14 juillet 1790).

L'Assemblée nationale, qu'on nommait aussi *Assemblée constituante*, à cause de la nature de ses travaux, avait suivi le roi à Paris. Elle tint d'abord à l'archevêché ses séances, qui furent ensuite transférées au manége des Tuileries. — Parmi ses actes d'alors on remarqua l'attribution au tribunal du Châtelet des crimes de *lèse-nation;* — la *loi martiale* contre les émeutes populaires; — la transformation des biens ecclésiastiques en biens nationaux. Ce fut lors de la discussion de ce décret que l'abbé Maury, qui s'y était opposé, se voyant assailli dans la rue, échappa à la mort, en disant à ceux qui le menaçaient de la lanterne: «Eh bien! «après, en verrez-vous plus clair?» — La création des assignats, dont la valeur devait être garantie par les biens nationaux, et le décret qui déclarait admissibles à tous les emplois civils et militaires les Français non catholiques, datent du mois de décembre 1789.

Des clubs et des sociétés populaires se formèrent dans toutes les villes de France. A la *Société des amis de la constiution,* fondée le 2 novembre, et devenue si célèbre depuis sous le nom de *club des jacobins,* Lafayette et Bailly cherchèrent à opposer, en mai 1790, la *Société de* 1789, plus connue sous le nom de *club des feuillants.* Ces deux sociétés reçurent leur dénomination populaire du nom de deux anciens couvents où avaient lieu leurs séances.

La division de la France en quatre-vingt-trois départements; l'établissement du principe de l'égalité des peines, quel que fût le rang du coupable; l'incompatibilité des fonctions de membre de l'Assemblée nationale avec aucun emploi du gouvernement; l'abolition des vœux monastiques et la suppression des ordres religieux; l'abolition des lettres de cachet; l'affectation des biens ecclésiastiques au remboursement des assignats; la suppression de l'impôt sur le sel; la libre circulation des grains; l'institution du jury; l'attribution exclusive à la nation du droit de déclarer la guerre et de faire la paix; la fixation de la liste civile; l'abolition de la noblesse; la restitution aux héritiers des protestants émigrés (à la suite de l'édit de Nantes) de leurs biens confisqués, et non encore vendus: tels sont les actes principaux de l'Assemblée constituante dans les six premiers mois de 1790.

De graves événements se passèrent durant cette époque, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de la France. — La publicité donnée au *livre rouge,* en faisant connaître les dépenses secrètes de la cour, accrut l'irritation populaire, déjà si violente contre la royauté. — Des massacres eurent lieu à Montauban. — Une insurrection des mulâtres éclata à la Martinique. — Le marquis de Favras, déclaré coupable de haute trahison, fut pendu le 19 février en place de Grève. Favras, arrêté en décembre 1789, était accusé «d'avoir tramé contre la révolution; «d'avoir voulu introduire la nuit, dans Paris, des

« gens armés, afin de se défaire des trois principaux « chefs de l'administration, d'attaquer la garde du « roi, d'enlever le sceau de l'État, et même d'en-« traîner le roi et sa famille à Péronne. » Monsieur (depuis Louis XVIII), dont le nom se trouva compromis dans cette affaire, crut devoir se rendre à l'hôtel de ville pour expliquer ses relations avec Favras. — Celui-ci mourut avec courage, et en protestant de son innocence. Monsieur et la reine donnèrent des pensions à sa veuve.

Le lendemain de la mort de Favras, Lafayette, discutant à l'Assemblée nationale sur les moyens de réprimer les désordres qui se multipliaient de tous côtés, prononça ces paroles célèbres : « Quand « la servitude rend une révolution nécessaire, l'*in-« surrection est le plus saint des devoirs.* »

On célébra avec une grande solennité l'anniversaire de la prise de la Bastille.

Ce fut véritablement un jour de fête nationale que le jour de la fédération. C'était là qu'allait se resserrer le lien qui devait unir le roi et la nation, représentée par l'Assemblée nationale et par les fédérés de tous les départements ; c'était là qu'un triple serment devait être prêté à la constitution, qui devenait une nouvelle arche d'alliance. Les hésitations du monarque, les fureurs accidentelles du peuple, les premiers excès produits par les premières irritations, tout devait être oublié. Tout était joie, bonheur, espérance. L'avenir du peuple, confiant dans son roi, et du roi confiant dans son peuple, paraissait à jamais assuré : « La révolution « est close, disait-on, une ère de régénération et de « liberté va commencer. »

Le peuple, livré à lui-même, apportait à cette solennité des dispositions douces et vraiment patriotiques : il en donna une preuve quelques jours avant la fédération.

Le Champ-de-Mars avait été choisi pour être le théâtre de ce grand contrat. On travaillait avec toute l'activité possible aux dispositions que nécessitait le terrain ; vingt-cinq mille ouvriers y étaient employés, mais leurs progrès étaient trop lents pour satisfaire l'impatience publique. Un citoyen fit un appel à la bonne volonté des Parisiens : aussitôt, et par un mouvement spontané, deux cent cinquante mille personnes se présentèrent, et les préparatifs furent terminés en peu de jours. Les travaux devinrent des fêtes ; tous les âges, tous les sexes, toutes les conditions, se réunirent pour cet ouvrage patriotique : la garde nationale y alla par compagnies, les ouvriers par corps de métiers, les ordres religieux en processions. Chacun se fit honneur de remuer la terre, de manier la pioche et la bêche, de rouler la brouette. En peu de jours des gradins ingénieusement disposés entourèrent l'enceinte du Champ-de-Mars, au milieu de laquelle s'éleva l'autel de la patrie.

Le 14 juillet, après que le roi, l'Assemblée nationale, et les députations de la garde nationale et de l'armée, eurent occupé les places qui leur étaient préparées, une messe solennelle fut célébrée sur l'autel ; le prélat officiant était Talleyrand, évêque d'Autun. Ensuite, le général Lafayette, au nom des fédérés, le président de l'Assemblée nationale, au nom des représentants de la nation, jurèrent *fidélité à la constitution et au roi.* — Louis XVI, debout et la main étendue vers l'autel, prononça, en présence de cinq cent mille témoins, le serment suivant :

« Moi, roi des Français, je jure d'employer tout « le pouvoir qui m'est délégué par la loi constitu-« tionnelle de l'État à maintenir la constitution dé-« crétée par l'Assemblée nationale et acceptée par « moi, et à faire exécuter les lois. »

CHAPITRE XLV.

LOUIS XVI. — VOYAGE DE VARENNES. — CONSTITUTION. — FIN DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE NATIONALE.

Insubordination dans l'armée. — Révolte du régiment de Châteauvieux. — Dévouement héroïque de Desilles. — Anarchie croissante. — Mort de Mirabeau. — Attaques contre l'autorité royale. — Fuite du roi, et voyage de Varennes. — Il est arrêté et ramené à Paris. — Appel aux rois de l'Europe en faveur de Louis XVI. — Convention de Pilnitz. — On demande à Paris la déchéance du roi. — Le drapeau rouge au Champ-de-Mars. — Achèvement de la constitution. — Fin de l'Assemblée nationale.

(Du 15 juillet 1790 au 30 septembre 1791.)

Insubordination dans l'armée. — Révolte du régiment de Châteauvieux. — Dévouement héroïque de Desilles (1790-1791).

Le serment à une constitution qui n'existait point encore fut prêté le même jour dans toute l'étendue du royaume. Mais l'esprit révolutionnaire faisait chez les citoyens de rapides progrès, et l'insubordination s'étendait dans l'armée. Il y eut une émeute à Brest au sujet de changements dans le code pénal de la marine ; et le 14 août, un mois après la fédération, commença dans Nancy la révolte des soldats suisses du régiment de Châteauvieux, qui dura quinze jours, et fit couler le sang des troupes et des gardes nationaux réunis pour la réprimer. Ce fut durant cette révolte qu'un officier français, le jeune Desilles, se précipita à la bouche d'un canon dans l'espérance d'empêcher une lutte sanglante entre les citoyens et les soldats : il fut victime de son généreux dévouement.

Des insurrections éclatèrent (en octobre et no-

vembre 1790) à l'Ile de France et à Saint-Domingue, où les blancs furent massacrés par les mulâtres.

A la même époque, la populace parisienne prit parti dans un duel qu'eurent MM. de Castries et de Lameth. Ce dernier ayant été blessé, l'hôtel de Castries fut pillé et dévasté.

Les sections de Paris demandèrent le renvoi des ministres, qui furent tous changés (septembre 1790), à l'exception de M. de Montmorin, ministre des affaires étrangères. C'est de ces ministres renvoyés que Cazalès disait à la tribune, en faisant allusion à leur impuissance : «Comme le cheval de «Roland, ils marchent encore, et cependant ils sont «morts.»

Trois mois après (28 janvier 1791), l'Assemblée nationale, prévenue par le roi que les émigrés fomentaient les dispositions hostiles des princes de l'Allemagne, ordonna une levée de cent mille hommes, afin de porter l'armée française au complet de guerre.

Cette assemblée continuait avec ardeur les travaux de la constitution. On doit citer parmi ses actes des six derniers mois de l'année 1790 l'abolition des droits d'aubaine, l'institution des justices de paix, la suppression des parlements, la fixation de la dette publique [1], la création de 800 millions d'assignats [2], l'institution d'un tribunal de cassation, la création des brevets d'invention, et enfin la constitution civile du clergé, que le roi hésita longtemps à approuver, et à laquelle il ne donna sa sanction qu'à contre-cœur.

Anarchie croissante. — Mort de Mirabeau (2 avril 1791).

Malgré les efforts de l'Assemblée nationale, l'anarchie régnait en France. Le pouvoir du roi étant mis en question, aucune autre autorité n'avait de puissance pour conserver l'ordre dans le pays. On tyrannisait déjà le peuple *au nom de la nation.* «On ne cesse de proclamer, dit Montgaillard, la liberté des opinions, la liberté des actions, la tolérance, les droits de l'homme et du citoyen, et toutes les opinions sont insultées, attaquées avec une violence démesurée, et des actions licites, indifférentes, sont transformées en complots, en crimes d'État... Des nuées d'autorités locales, créées sans lois et sans mandats, faites d'elles-mêmes, planent sur les fonctionnaires, et commandent arbitrairement.»—Au mois de novembre 1790, toutes les prisons de Paris étant pleines, l'Assemblée nationale a dû mettre à la disposition de la commune le château de Vincennes, et comme les arrestations se multiplient, l'émigration augmente. Monsieur lui-même (depuis Louis XVIII) se voit forcé (le 19 février 1791) de rassurer la foule qui s'est réunie autour de son palais, en lui promettant qu'il n'émigrera jamais.— Une populace égarée tente, mais inutilement, le 28 février, des crimes qui auront lieu plus tard. Elle se porte à Vincennes pour massacrer les prisonniers; mais elle est repoussée par la garde nationale. — Effrayés de ce mouvement, et croyant la personne du roi en danger, «trois cents individus affiliés à la *Société monarchique*, établie en opposition au *club des jacobins,*» s'étaient rendus au château des Tuileries, armés de pistolets et de poignards. Leur présence inspira des inquiétudes à la garde nationale chargée de la défense du château. Le roi, pour éviter un combat, leur ordonna de déposer leurs armes et de se retirer. Ils obéirent; mais en se retirant, ils furent insultés, maltraités et même blessés. Le conseiller d'Espréménil, presque mort des coups qu'il avait reçus, ne dut son salut qu'à la présence d'esprit d'un officier municipal. Celui-ci l'arracha à la populace ameutée, en le constituant prisonnier, et en l'envoyant à l'Abbaye pour attendre son jugement.

Le 2 avril mourut le célèbre Mirabeau, que l'on accusait d'avoir porté à la monarchie les premiers et les plus terribles coups, et qui, depuis un an travaillait secrètement à réparer le mal qu'il avait fait, tout en croyant peu à la possibilité d'arrêter le torrent révolutionnaire [1]. On dit qu'avant de mourir

[1] *Dette constituée :* en rentes perpétuelles, 61 millions; en rentes viagères, 102 millions. Total, 163 millions à payer annuellement.

Dette exigible : emprunt à termes fixes, arriéré, cautionnements, prix des offices supprimés, dette du clergé, etc., 1,900 millions.

[2] D'après un rapport de Ramel, ministre des finances, il a été créé, pendant la Révolution, de 1789 à 1795, pour plus de 45 milliards 541 millions d'assignats; mais il y en a eu, qui, après être rentrés au trésor public comme payement de contributions, ont été remis en circulation. Ce ministre évalue à 48 milliards la somme totale d'assignats employés aux dépenses publiques. L'énormité de cette somme se justifie par la dépréciation rapide du papier-monnaie, qui, ayant valu, en juin 1791, 85 livres pour 100 livres, ne valaient plus, en juin 1792, que 68 livres; en juin 1793, que 34 livres; en juin 1794, que 3 livres 15 sous; et en juin 1795, que 3 sous 6 deniers.

[1] Mirabeau disait : «J'ai voulu guérir les Français de la «superstition de la monarchie, et y substituer son culte.» Il vit avec une profonde affliction les premiers excès de la Révolution, devina les vues ambitieuses du duc d'Orléans, et les projets républicains d'un côté de l'Assemblée. — Au mois de mai 1790, et à la suite d'une négociation dont les détails sont encore peu connus, «Mirabeau prit l'engagement de servir Louis XVI; cédant bien moins à des vues intéressées qu'au désir de s'immortaliser par un grand service, et de relever la monarchie en donnant de larges bases aux libertés publiques. — Quand on lui promit une pension de trois mille francs par mois, il se montra comblé de reconnaissance. On fit entendre au roi qu'il convenait peut-être d'acquitter encore ses dettes : Louis XVI y consentit. On les croyait énormes, et sa

il prononça ces paroles : « J'emporte dans mon cœur « le deuil de la monarchie; les factieux vont en dis- « perser les lambeaux. » — Les obsèques de Mirabeau eurent lieu, le 4 avril, avec une grande pompe; l'Assemblée nationale y assista tout entière.

Attaques contre l'autorité royale. — Fuite du roi et voyage de Varennes. — Il est arrêté et ramené à Paris (avril-juin 1791).

Après la mort de Mirabeau, les événements révolutionnaires se succédèrent avec une rapidité plus

première exclamation de surprise et de joie, lorsqu'on lui en parla, pouvait confirmer cette opinion. Ce fut à grand'peine qu'il en rassembla l'état : elles ne s'élevaient pas à plus de 220,000 francs; mais tel était son désordre, qu'il devait encore son premier habit de noces. — On voulait solder directement ses créanciers : il se fâcha, dit qu'il n'était plus un enfant, reçut les fonds, prit un équipage, acheta des livres, eut une maison de campagne, et ne paya qu'une très-faible partie de ses dettes. Son luxe révéla bientôt le secret du traité qui l'unissait à la cour. — Pour mieux encourager son zèle, et pour l'attacher par la promesse d'une magnifique récompense, Louis XVI écrivit, et signa de sa main, quatre bons de 250,000 livres chaque. — M. le comte de... les fit voir à Mirabeau : « Le roi, lui dit-il, m'autorise à vous les remettre « dès que je jugerai, moi, qu'ils vous sont acquis par vos « services. — Dites au roi, reprit Mirabeau, qu'avant trois « mois j'aurai mérité le million. » Six semaines après il n'était plus.

Quelque temps avant cette fin prématurée, Mirabeau et M. le comte de ... causaient ensemble sur les morts célèbres dont l'antiquité nous a transmis le récit. Mirabeau disserta longtemps, avec beaucoup d'éloquence, sur le poignard de Lucrèce, sur la ciguë de Socrate, et l'épée de Caton : « Vous « avez admirablement parlé, lui dit le comte de ...; mais ces « grands personnages étaient soutenus par de grandes pas- « sions. Ils attachaient sur eux les regards de tout un peuple, « et pouvaient entendre d'avance les éloges de la postérité. Je « connais une mort dans laquelle il entre peut-être encore « plus de simplicité, de force d'âme et de véritable grandeur. « — Laquelle donc? reprit Mirabeau. — C'est la mort d'un « pauvre soldat que la mitraille vient de mutiler sur un champ « de bataille, qu'on jette dans une charrette dont chacun des « cahots lui cause d'horribles souffrances, qu'on abandonne « dans un hôpital où l'on ne saurait trouver un chirurgien « pour le panser, un lambeau de linge pour arrêter son sang, « un verre d'eau pour étancher sa soif; qui a vécu obscur, « qui meurt de même, loin de ses parents, sans amis, sans « consolation, sans secours..., et qui meurt sans se plaindre! « — Ah! s'écria Mirabeau, vous pourriez bien avoir raison. »

Il avait exigé, comme on le verra par la lettre suivante, que toutes les lettres dont se composait sa correspondance lui fussent exactement rendues. La cour avait rempli scrupuleusement cette condition du traité. Toutes ses lettres existaient dans son portefeuille. Quand les progrès du mal dont il mourut ne laissèrent plus aucun espoir, on trembla des suites que pourrait avoir la révélation d'un pareil mystère. M. le comte de ..., en lui parlant de ses papiers, osa lui en proposer le sacrifice : « Que me demandez-vous? s'écria Mirabeau. « Vous voulez donc que je meure tout entier? Quelques succès « de tribune ont à peine effacé le souvenir de mes désordres : « mais c'est là, dans ce portefeuille, qu'est ma justification; là, « qu'est ma gloire; là, qu'on aurait appris à connaître mes « vues, mes plans, mon âme, mon génie, tout ce qui m'au- « rait montré comme je suis aux yeux de mes concitoyens, « tout ce qui m'aurait grandi dans l'avenir : et vous en exigez « le sacrifice... » Le comte de ..., qui savait à quel point son cœur était accessible aux sentiments généreux, lui représenta que plus un pareil acte lui semblait pénible, plus il était digne de lui : « Voulez-vous, lui dit-il, tromper la con- « fiance d'un roi qui n'avait mis qu'en vous l'espoir de son « salut? Ne serez-vous pas touché du sort de la reine, de cette « princesse dont vous honorez le caractère, et dont une im- « prudence pourrait si cruellement aggraver les malheurs? — « Vous le voulez, dit Mirabeau; soyez satisfait. J'y consens : « emportez, détruisez ces papiers. » Et comme M. le comte de ... quittait la chambre, Mirabeau le rappela un moment, et lui dit : « Monsieur le connaisseur en belles morts, êtes « vous content ? »

Ces papiers ne furent pas détruits, dit M. Barrière dans une note où nous avons puisé ces détails; ils renfermaient des conseils dont la sagesse importait trop au raffermissement, éloigné ou prochain, de l'autorité monarchique...

Voici la lettre par laquelle Mirabeau promit ses services à Louis XVI.

« Profondément touché des angoisses du roi, qui a le moins « mérité ses malheurs personnels; persuadé que s'il est dans « sa situation un prince à la parole de qui l'on puisse se fier, « ce prince est Louis XVI; je suis, cependant, tellement armé « par les hommes et les événements contre l'attendrissement « qui naît du spectacle des vicissitudes humaines, que je répu- « gnerais invinciblement à jouer un rôle dans ce moment de « partialité et de confusion, si je n'étais convaincu que le ré- « tablissement de l'autorité légitime du roi est le premier be- « soin de la France et l'unique moyen de la sauver.

« Mais je vois clairement que nous sommes dans l'anarchie, « et que nous nous y enfonçons tous les jours davantage; je « suis si *indigné de l'idée que je n'aurais contribué qu'à « une vaste démolition*, et la crainte de voir un autre chef « à l'État que le roi, m'est si insupportable, que je me sens « impérieusement rappelé aux affaires dans un moment où, « voué, en quelque sorte, au silence du mépris, je croyais « n'aspirer qu'à la retraite.

« Dans cette occurrence, il est aisé de croire que les dispo- « sitions actuelles d'un roi bon et malheureux, à qui ses con- « seillers, et jusqu'à ses infortunes, ne cessent de rappeler « qu'il a à se plaindre de moi, et qui, cependant, a la coura- « geuse et noble idée de s'y confier, sont un attrait auquel je « n'essaierai pas de résister. Voici donc la profession de foi « que le roi a désirée; il daignera lui-même en désigner le dé- « positaire (car les règles de la prudence lui interdisent de la « garder), et cet écrit restera à jamais mon arrêt ou mon « témoin.

« Je m'engage à servir de toute mon influence les vérita- « bles intérêts du roi, et, pour que cette assertion ne pa- « raisse pas trop vague, *je déclare que je crois une contre- « révolution aussi dangereuse et criminelle*, que je trouve « chimérique, en France, l'espoir ou le projet d'un gouver- « nement quelconque sans un chef revêtu du pouvoir néces- « saire pour appliquer toute la force publique à l'exécution de « la loi.

« Dans ces principes, je donnerai mon opinion écrite sur « les événements, sur les moyens de les diriger, de les préve- « nir, s'ils sont à craindre, d'y remédier, s'ils sont arrivés; je « ferai mon affaire capitale de mettre à sa place, dans la cons- « titution, le pouvoir exécutif, dont la plénitude doit être sans « restriction et sans partage dans la main du roi.

« Il me faut deux mois pour rassembler, ou même, si je puis « parler ainsi, pour me faire mes moyens, préparer les es- « prits, et conquérir à la raison les citoyens sages, nécessaires « au service du roi. J'aurai dans chaque département une cor- « respondance influente, et j'en donnerai les résultats. Ma « marche sera insensible, mais chaque jour je ferai un pas. « Un empirique promet une guérison soudaine, et tue; un vra « médecin observe, agit surtout par le régime, dose, mesure, « et guérit quelquefois.

« Je suis aussi profondément éloigné d'une contre-révolu- « tion que des excès auxquels la révolution, remise aux mains « des gens malhabiles et pervers, a conduit les peuples. Il ne

grande, et le roi, qui avait sans doute perdu toute espérance de voir la royauté et la liberté sortir puissantes et unies de cette crise terrible, ne prêta plus qu'avec répugnance son concours aux mesures votées par l'Assemblée nationale. Des dangers personnels le menaçaiant, il ne pouvait plus en douter.

Pendant que les faits prenaient successivement plus de gravité, l'Assemblée nationale, dont la majorité, confiante dans la pureté de ses desseins, ne s'apercevait pas qu'elle demeurait presque aussi isolée au milieu du peuple que le roi lui-même, s'occupait à établir des *principes*, et à achever la constitution. Elle proclamait l'abolition du monopole de la culture du tabac, l'admission des hommes de couleur libres à l'égalité des droits politiques avec les blancs. Robespierre prononçait alors du haut de la tribune, dans la séance du 15 mai, ces paroles qu'à tort on a attribuées à Barnave : « Périssent les « colonies plutôt que les principes qui font votre « gloire, votre bonheur, votre liberté ! » Le même Robespierre fut nommé, le mois suivant, accusateur public auprès du tribunal de la Seine.

Le 4 mai, fut votée la réunion à la France d'Avignon et du comtat Venaissin.

Le roi, qui avait fait, le 23 avril, notifier aux cours étrangères le serment qu'il avait prêté à la *future* constitution, essaya de prendre un instant cette constitution au sérieux, et refusa son *veto* à quelques lois, auxquelles il fut obligé, le 2 juin, de donner sa sanction. Dès lors, il se considéra comme n'étant plus libre, et l'Assemblée lui ayant ôté, le 5 juin, le seul droit qui pût encore lui faire désirer de conserver le pouvoir royal, le droit de faire grâce, il protesta en secret contre les sanctions qu'on lui avait fait donner le 2, et contre toutes celles qu'on lui ferait donner malgré lui à l'avenir.

Dès lors il résolut de chercher sur les frontières une place forte où il pût trouver un refuge. Monsieur partagea ce dessein, et dans la nuit du 20 au 22 juin partit pour Bruxelles. Sa fuite fut peu remarquée, un événement plus important ayant attiré l'attention de toute la France.

Le 22 juin, au matin, la population de la capitale apprit que Louis XVI, qu'elle croyait reposant dans son palais des Tuileries, avait disparu avec toute la famille royale.

Cette évasion excita une agitation générale; un moment le peuple se crut trahi; néanmoins, et malgré toutes ses soupçonneuses inquiétudes, il n'exerça sa vengeance que sur des objets inanimés: les effigies et les armoiries royales placées sur les édifices publics et particuliers furent renversées aussitôt. Après ce premier mouvement de surprise et d'irritation, les Parisiens reprirent l'attitude du calme et de la dignité.

L'Assemblée nationale déploya dans cette circonstance un caractère majestueux, une fermeté et une sagesse qui sont dignes d'admiration. Elle prit, sans balancer, toutes les mesures décisives ; et, soudainement investie de tous les pouvoirs, elle sut parer à tout, sans précipitation, sans violence. Ses ordres obtinrent une obéissance empressée; la confiance populaire s'attacha par instinct à ce grand corps, devenu l'âme et le chef de la nation.

Préparé par des courtisans sans prévoyance, le projet d'évasion adopté par le roi ne pouvait réussir : le dévouement, quoiqu'on dise, supplée mal à la capacité. On avait choisi pour le départ la nuit la plus courte de l'année, et, pour quitter son royaume, Louis XVI ne prenait pas la route la moins longue ; les relais avaient été mal préparés; les troupes qui devaient, à une certaine distance de la frontière, protéger et escorter la famille royale, étaient distribuées sur des points mal choisis, ou n'avaient que des ordres incomplets; le roi lui-même semblait avoir peine à voyager en simple particulier : il prenait ses aises, s'arrêtait fréquemment, se montrait à tout le monde.

Il fut reconnu publiquement à Varennes, et retenu par la garde nationale, qui prit les armes. On le ramena à Paris sous la protection de trois commissaires de l'Assemblée nationale.

Pour rentrer dans son palais, il dut traverser une foule immense, qui resta silencieuse et morne: ce n'était pas de la pitié, mais de l'indifférence. On lisait sur les murailles des rues où il passa :

Quiconque applaudira Louis
Sera battu ;
Quiconque l'insultera
Sera pendu.

« Le voyage de Varennes, dit un écrivain du temps, en montrant à la France qu'un roi n'était pas absolument un *fonctionnaire nécessaire*, prépara l'abolition de la royauté et l'établissement de la république.

A son retour à Paris, la garde du roi fut confiée

« faudra jamais juger ma conduite partiellement ni sur un fait « ni sur un discours. Ce n'est pas que je refuse d'en expliquer « aucun ; mais on ne peut juger que sur l'ensemble, et influer « que par l'ensemble. Il est impossible de sauver l'État jour à « jour.

« Je promets au roi loyauté, zèle, activité, énergie, et un « courage dont peut être on est loin d'avoir une idée; je lui « promets tout, enfin, *hors le succès*, qui ne dépend jamais « d'un seul, et qu'une présomption très-téméraire et très- « coupable pourrait seule garantir dans la terrible maladie qui « mine l'État, et menace son chef. Ce serait un homme bien « étrange que celui qui serait indifférent ou infidèle à la gloire « de sauver l'un ou l'autre, et je ne suis pas cet homme-là.

« Le comte MIRABEAU.

« Ce 10 mai 1790. »

à la milice parisienne, ses gardes du corps ayant été licenciés par ordre de l'Assemblée nationale.

Appel aux rois de l'Europe en faveur de Louis XVI. — Convention de Pilnitz. — On demande à Paris la déchéance du roi. — Le drapeau rouge au Champ-de-Mars. — Achèvement de la constitution. — Fin de l'Assemblée nationale (juillet-septembre 1791).

En recevant, le 6 juillet, la nouvelle du départ du roi et de son arrestation à Varennes, l'empereur Léopold II fit un appel à tous les rois de l'Europe pour coopérer à la délivrance de Louis XVI, appel qui fut entendu, et donna lieu à un traité entre la Prusse et l'Autriche, dont la convention de Pilnitz (27 août) resserra les liens.

Dans le même temps on désavouait, au nom du roi de France, les enrôlements faits par les émigrés, auxquels un décret prescrivit de rentrer en France.

Un an et trois jours après la grande fédération, le sang coula dans le Champ-de-Mars, sur l'autel de la patrie.

La fuite de Louis XVI, et le voyage de Varennes, avaient, dans l'opinion d'un grand nombre de Français, *montré au peuple qu'il pouvait se passer d'un souverain.* Une pétition fut rédigée pour demander à l'Assemblée nationale *la déchéance du roi*, et pour la prier de ne décider sur son sort qu'après avoir consulté le peuple des départements.

Cette pétition, déposée sur l'autel de la patrie, fut aussitôt couverte de signatures.

Les attroupements nombreux auxquels donnait lieu cette expression soudaine d'un vœu populaire inquiétèrent la municipalité de Paris; on signalait dans les groupes des agents de l'étranger. Dans la matinée du 17 juillet 1791, un invalide et un perruquier qui s'étaient glissés, dans le but de satisfaire une curiosité libertine, sous les marches de l'autel où s'arrêtaient les femmes des citoyens, y avaient été découverts : ces malheureux avaient été massacrés, et leurs têtes promenées au bout d'une pique. La municipalité craignit de voir se renouveler les scènes sanglantes des 5 et 6 octobre; le maire et les officiers municipaux firent proclamer la loi martiale sur la place de Grève, et se rendirent ensuite au Champ-de-Mars, précédés du triste drapeau rouge.

Il était sept heures du soir, la foule paraissait nombreuse et agitée; son exaspération augmenta à l'aspect des troupes et de la garde nationale arrivant par trois côtés à la fois. Au moment où les sommations légales allaient être faites, un coup de pistolet, parti d'un des talus qui environnent le Champ-de-Mars, atteignit et blessa mortellement un dragon placé derrière le maire. Les officiers municipaux, effrayés de cette agression inattendue, perdirent la tête; les sommations furent oubliées, l'ordre fut donné de dissiper la foule par la force, et la fusillade commença.

Les personnes qui, en grand nombre, se pressaient sur les degrés de l'autel de la patrie, se trouvèrent assaillis sans connaître le motif de l'attaque. Douze citoyens furent tués, et il y en eut un plus grand nombre de blessés. Les femmes, les enfants, prirent la fuite en poussant des cris lamentables, les hommes se retirèrent avec le désir de la vengeance, et le Champ-de-Mars fut évacué.

Le lendemain, Bailly comparut à la barre de l'Assemblée nationale; il y exposa quelles tristes circonstances avaient empêché les magistrats de faire les sommations légales. L'Assemblée approuva sa conduite, ne voulant pas donner tort aux autorités dans un moment où le peuple paraissait de moins en moins disposé à les respecter.

Le drapeau rouge, arboré sur l'hôtel de ville le 17 juillet, n'en fut retiré que le 6 août.

Les suites de cet événement furent terribles pour le malheureux Bailly. La vengeance populaire eut son jour. On oublia cinquante années de sagesse et de vertus, pour ne se rappeler qu'une heure de fatalité. Bailly fut traîné au Champ-de-Mars, où la guillotine se dressa pour lui. Ce fut alors que le vieillard, qui, depuis plusieurs heures, restait exposé aux outrages d'une multitude furieuse, et aux intempéries d'une brumeuse journée de décembre, fit, à une question ironique du bourreau : « Tu trembles, « Bailly? tu as peur de la mort? » cette réponse si simple et si sublime : « Je tremble, il est vrai; mais « c'est de froid. »

Il y a lieu de croire que ces événements hâtèrent la fin des travaux de l'*Assemblée constituante;* déjà les membres de l'*Assemblée législative*, qui devait lui succéder étaient élus; le 3 septembre, la constitution fut terminée, elle fut présentée au roi, qui, le 14, se rendit au sein de l'Assemblée et prêta de nouveau serment de la maintenir.—L'assemblée, qui avait voté récemment l'institution de l'établissement des sourds-muets, la suppression des décorations et des ordres de chevalerie, l'organisation régulière de la garde nationale, ne se sépara qu'après avoir proclamé l'abolition de toute procédure sur les faits relatifs à la révolution, la révocation du décret sur les émigrés et une amnistie générale en faveur des hommes accusés ou condamnés pour délits révolutionnaires. Sa dernière séance eut lieu le 30 septembre.

Durant les vingt-huit mois de son existence cette assemblée avait rendu treize cent dix-neuf lois ou décrets relatifs à la législation ou à l'administration générale de l'État.

CHAPITRE XLVI.

LOUIS XVI. — ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE. — DIX AOUT. — CONVENTION. — SUPPLICE DU ROI.

Ouverture de l'Assemblée législative. — Décrets contre les émigrés et les prêtres réfractaires. — Le roi use du *veto*. — Déclaration de guerre à l'Autriche. — Hostilités et revers en Belgique. — Insurrection du 20 juin. — Le peuple aux Tuileries. — Première coalition. — Manifeste du roi de Prusse. — Proclamation de la patrie en danger. — Troisième fédération. — Arrivée des Marseillais à Paris. — Journée du 10 août. — Suspension et emprisonnement du roi. — Départ des ambassadeurs étrangers. — Fuite de Lafayette. — Élections nouvelles. — Massacres dans les prisons. — Victoire de Valmy. — Clôture de l'Assemblée législative. — Ouverture de la Convention. — Abolition de la Royauté. — Proclamation de la République. — Levée du siége de Lille. — Évacuation du territoire français par les Coalisés. — Victoire de Jemmapes. — Procès, condamnation et supplice du roi.

(Du 1er octobre 1791 au 21 janvier 1793.)

Ouverture de l'Assemblée législative. — Décrets contre les émigrés et les prêtres réfractaires. — Le roi use du *veto* (1791).

On croyait la révolution finie, et, en effet, pendant quelques mois les choses marchèrent avec plus de régularité, quoique l'assemblée législative, entièrement composée d'hommes nouveaux, fût plus encore, peut-être, que l'Assemblée constituante, animée de sentiments révolutionnaires. Elle se composait de sept cent quarante-cinq membres dont près de quatre cents étaient des avocats ou des légistes d'un ordre inférieur. Sa première séance eut lieu le 1er octobre 1791. Son premier décret fut pour enlever le titre de *sire* et de *majesté* à ce roi qu'elle ne devait pas laisser en possession du trône. Mais ce décret, rendu le 5 octobre fut rapporté le lendemain.

Le roi se prêtait aux actes qui pouvaient ramener la concorde en France : il fit, le 14 octobre, une proclamation aux émigrés pour les engager à se rallier à la constitution; il écrivit, le 16, à ses frères, pour les faire rentrer en France; il annonça, le 14 décembre, à l'Assemblée qu'il ferait la guerre si les cours étrangères n'avaient point égard à ses déclarations en faveur de la révolution, et le 20, il fit signifier à l'électeur de Trèves qu'il eût à dissoudre les rassemblements d'émigrés qui se trouvaient dans ses États. Mais, dans le même temps il cherchait à user des droits que la constitution lui avait laissés. Ainsi, l'Assemblée législative ayant décrété la peine de mort contre les émigrés non rentrés au 1er janvier 1792, et la peine de déportation contre les prêtres *réfractaires*, ou qui refusaient de prêter le serment civique, le roi mit son *veto* à ces deux décrets.

Cependant l'irritation s'accroissait. Elle se manifestait à Paris par l'élection de Pétion à la dignité de maire, et par la nomination de Manuel aux fonctions de procureur de la commune. L'ex-capucin Chabot se présentait devant le roi avec son chapeau sur la tête, et l'Assemblée législative supprimait la visite de cérémonie que l'assemblée précédente avait faite au roi le premier jour de chaque année.

Le 30 octobre, d'horribles massacres avaient ensanglanté les prisons d'Avignon, et les malheureux égorgés ou blessés avaient été jetés pêle-mêle, morts et mourants, dans une immense glacière. — Le 22 novembre, à la suite d'un combat fortuit entre les blancs et les hommes de couleur de Saint-Domingue, la ville de Port-au-Prince fut incendiée. Les pertes causées par ce désastre s'élevèrent à 50 millions.

Déclaration de guerre à l'Autriche. — Hostilités et revers en Belgique. — Insurrection du 20 juin. — Le peuple aux Tuileries (1792).

L'année 1792 commença par un décret d'accusation contre les princes français qui avaient quitté la France; le mois suivant, les biens des émigrés furent séquestrés, et un décret les affecta aux frais de la guerre, qui ne pouvait tarder à éclater. L'empereur Léopold était mort le 1er mars; son fils, François II, lui succéda (il fut élu empereur d'Allemagne, le 7 juillet). — Le 29 mars, Gustave III, roi de Suède, qu'une ardeur chevaleresque aurait porté à secourir Louis XVI, fut assassiné dans un bal masqué.

La constitution donnait une garde soldée au roi de France. Cette garde, organisée le 2 mars, fut licencié le 29 mai.

Des forces nombreuses avaient été réunies sur les frontières du nord; la guerre fut déclarée à l'Autriche le 20 avril, et le 28 les hostilités commencèrent par l'invasion de la Belgique. Mais les troupes françaises eurent d'abord des revers, et le général Théobald Dillon fut massacré, comme traître, par ses soldats, qu'une terreur panique avait fait fuir devant l'ennemi.

L'inquiétude se répandit dans Paris, où on signalait l'existence de complots royalistes. L'Assemblée législative se constitua en permanence le 29 mai, et décréta la formation d'un camp de 20,000 hommes près de Paris. Le roi, dont la garde venait d'être licenciée, s'opposa à cette mesure, qui semblait faite pour fournir aux ennemis de la constitution une force capable de balancer celle de la garde nationale de Paris. Il renvoya les ministres Servan, Roland et Clavières, qui lui avaient été imposés par l'Assemblée.

Leur renvoi, comme celui de Necker, fut le si-

gnal d'une insurrection, mais il n'en fut pas la cause.

Depuis longtemps la confiance populaire s'était éloignée du roi, sans néanmoins s'attacher à l'Assemblée législative. Le plus léger prétexte suffisait pour soulever la multitude, que, dans toutes les occasions, trois partis, ennemis à divers titres de la monarchie de Louis XVI, cherchaient avec habileté à mettre en insurrection. Ces trois partis, également dangereux, étaient le parti républicain, la faction d'Orléans et les agents de l'étranger.

On a vu que Louis XVI, usant d'un droit constitutionnel, n'avait pas voulu sanctionner le décret contre les prêtres réfractaires : l'exercice du *veto* fut présenté au peuple comme un attentat à sa souveraineté.

Le 20 juin 1792, de nombreux rassemblements se formèrent aux faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, dans le but, disaient-ils, de parler à l'Assemblée législative, et de présenter une adresse au roi. Ils se mirent en marche sur plusieurs colonnes, et leur allure n'était pas celle de pétitionnaires pacifiques On en voyait d'armés de piques, de bâtons ferrés, de faux, de haches, ornés de rubans tricolores, ils portaient des bannières chargées d'inscriptions patriotiques ou menaçantes. Sur un écriteau placé au bout d'une pique, où pendaient les lambeaux d'une culotte de soie noire, on lisait cette inscription : *Tremblez, tyrans, voici les sans-culottes!* Une autre bannière montrait, écrits en gros caractères, ces mots, expression du vœu du jour : *Point de veto;* d'autres, seulement : *la Nation et la Loi. — Liberté, union, égalité,* etc. etc.

La garde nationale s'était assemblée avec précipitation, mais, n'ayant reçu aucun ordre, elle se bornait à observer la marche des pétitionnaires. Ceux-ci, au nombre d'environ huit mille hommes, se présentèrent à l'Assemblée législative. L'admission de ces hommes armés était l'objet d'une vive discussion. Vergniaud trancha la question en s'écriant d'une voix tonnante : « Huit mille hommes « seulement attendent une réponse à vos portes, « mais vingt-cinq millions d'hommes en France ne « l'attendent pas moins. » Les pétitionnaires furent admis, et leur orateur, s'adressant à l'Assemblée : « Le peuple français, dit-il, vient exprimer ses « craintes, demander un remède à ses maux, et savoir s'il est abandonné par ses représentants; ce « peuple est à la hauteur des circonstances, et prêt à « se servir des grands moyens pour résister à l'oppression... » Après une réponse banale du président, les pétitionnaires défilèrent dans la salle en dansant et en chantant, par intervalles, l'air du temps : *Ça ira*, et en criant : *Vivent les patriotes! vivent les sans-culottes! à bas le veto!*

Ils se portèrent ensuite sur les Tuileries, dont toutes les portes étaient fermées, et dont les cours étaient remplies de troupes, gendarmes, gardes suisses et gardes nationales. Ils demandèrent en vain qu'on leur ouvrît la porte : alors un homme du peuple, s'emparant du commandement, fit approcher un canon. La porte s'ouvrit aussitôt, la foule se précipita et força les passages : comme la salle des gardes était aussi fermée, le canon menaçant fut monté sur les épaules jusqu'au premier étage; cette porte s'ouvrit alors comme celle de la grille. En un moment les gardes furent dispersés, et les cours, les degrés, les vestibules, les grands appartements, furent occupés par la multitude. On allait briser à coups de hache la porte de la salle où Louis XVI se trouvait avec sa famille, lorsqu'il ordonna lui-même de l'ouvrir. La foule envahit aussitôt cette salle. Les tables de la loi, sur lesquelles était inscrite la déclaration des droits de l'homme, furent posées devant le roi. Chacun s'approcha pour lui dire son mot, lui faire sa demande et son reproche. Ces cris dominaient les autres : *Chassez les prêtres. — Sanctionnez les décrets. — Rappelez les ministres patriotes. — Choisissez entre Coblentz et Paris. — A bas le veto!*

On ne sait comment aurait fini cette journée, si le roi, prenant un bonnet rouge., ne se l'était posé sur la tête, manifestation qui parut lui concilier la bienveillance de cette foule agitée. La reine portait une énorme cocarde tricolore attachée aux ornements de sa coiffure. Un petit bonnet rouge fut aussi donné au dauphin, qu'elle tenait sur ses genoux. Le roi se fit apporter du vin, en versa à ceux qui l'entouraient, et trinqua avec eux *à la santé de la Nation!* La foule se calma, et commença à défiler en ordre devant lui. Deux députations de l'Assemblée législative lui furent successivement envoyées. D'après le rapport de ces députations, au moment où elles se présentèrent, le peuple se montrait respectueux, le roi était tranquille, et, pour prouver qu'il ne tremblait pas, il avait pris la main d'un garde national, et lui avait dit, en la mettant sur son cœur : « Voyez si mon cœur palpite! »

A huit heures du soir la multitude avait évacué les Tuileries, le calme avait reparu; mais le peuple des faubourgs connaissait le chemin des Tuileries, et ne devait pas tarder à y revenir plus menaçant, plus terrible, et sans pitié.

Le général Lafayette, qui commandait une armée à la frontière, quitta son quartier général et vint, le 28 juin, à Paris, demander *au nom de son armée,* à l'Assemblée législative la punition des auteurs de l'attentat du 20 juin. La majorité de l'As-

semblée (339 sur 573) applaudit à cette démarche, mais ne prit aucune résolution. Lafayette offrit au roi, dit Montgaillard, de le conduire à Compiègne avec sa famille, et de l'y entourer d'une armée dévouée à la royauté constitutionnelle ; mais le roi ne voulut pas être sauvé par Lafayette.

Première coalition. — Manifeste du roi de Prusse. — Proclamation de la patrie en danger. — Troisième fédération (1792.)

La première coalition continentale venait de se former. Un manifeste du roi de Prusse, publié le 26 juin, exposa à l'Europe les motifs qui le déterminaient à s'armer contre la France : c'étaient la suppression des droits et possessions des princes allemands en Lorraine et en Alsace, l'agression des Français contre l'empire et contre l'Autriche, son alliée, le danger de la propagation des idées révolutionnaires, et enfin l'inquiétude générale qu'inspirait ce royaume de France, formant jadis un poids si considérable dans la balance de l'Europe, et livré maintenant à une anarchie qui avait pour ainsi dire anéanti son existence politique.

Les armements des puissances étrangères, les premiers revers essuyés en Belgique, le soulèvement des royalistes du midi, la fermentation des provinces de l'ouest, avaient décidé, le 11 juillet 1792, l'Assemblée législative à déclarer *la patrie en danger*. La commune de Paris arrêta qu'il serait fait de cet acte législatif une solennelle proclamation.

Le dimanche 12 juillet, à six heures du matin, les six légions qui formaient alors la garde nationale parisienne se réunirent, drapeaux déployés, devant l'hôtel de ville. Des batteries placées au Pont-Neuf et à l'Arsenal commencèrent à tirer le canon d'alarme ; les salves, de trois coups chacune, devaient se succéder d'heure en heure jusqu'au soir.

Deux colonnes, formées de cavalerie et d'artillerie, avec des tambours et des trompettes, accompagnées d'officiers municipaux, et précédées par un garde national à cheval, portant sur une bannière tricolore cette inscription : *Citoyens, la patrie est en danger,* parcoururent les rues et les quais de la capitale. Les deux bannières furent ensuite placées, l'une sur la façade de la maison commune, et l'autre au parc d'artillerie du Pont-Neuf.

Des tentes, ornées de banderoles tricolores, de couronnes de chêne enlacées, furent dressées sur les places publiques. On y trouvait une table portée sur deux tambours, et là, en présence de trois officiers municipaux, et de six notables, s'inscrivaient les jeunes gens qui se présentaient pour défendre volontairement la patrie.

Une proclamation royale, tendant à favoriser l'impulsion donnée au patriotisme de la jeunesse, fut affichée dans Paris ; mais elle fut accueillie avec indifférence ; en quelques endroits même on déchira les affiches : la voix du roi n'était plus entendue.

Ce qui se faisait à Paris était répété dans tous les départements. Les enrôlements nombreux se succédèrent pendant huit jours, et bientôt s'organisèrent ces bataillons de jeunes volontaires qui ne tardèrent pas à apprendre à l'ennemi quelle différence il existe entre des soldats mercenaires et des guerriers qu'animent le dévouement à la patrie et l'amour de la liberté.

Le décret qui proclama la patrie en danger avait été suivi d'une réconciliation entre les deux côtés de l'Assemblée législative. Un député (Lamourette), afin de provoquer parmi ses membres une réunion franche et sincère, était monté à la tribune «Nous «foudroierons ainsi, leur dit-il, le parti de la république et celui des deux chambres.» On adopta cette proposition avec acclamations, et, dans un élan spontané d'enthousiasme, tous les députés se levèrent et s'embrassèrent au milieu des applaudissements des spectateurs placés dans les galeries. Les deux côtés se jurèrent mutuellement amitié et fraternité, patriotiques serments qui furent oubliés le lendemain ! Cette scène, dont le peuple ne resta pas longtemps dupe, fut nommée *la réconciliation normande,* et, par dérision, on appela les embrassades que les députés s'étaient prodiguées *les baisers d'amourette.*

Cependant l'époque de la troisième fédération approchait ; de tous les départements arrivaient à Paris les députations destinées à figurer dans cette fête nationale. Le roi avait annoncé au corps législatif que son dessein était d'aller renouveler sur l'autel de la patrie son serment à la constitution. — On espérait que cette manifestation publique d'attachement à la révolution rappellerait dans le cœur des citoyens l'affection qu'un trop grand nombre d'entre eux avaient cessé de porter à Louis XVI. Il n'en fut point ainsi.— Le roi répéta effectivement son serment, exemple qui fut suivi par le président de l'Assemblée législative ; mais il ne recueillit aucun signe de l'enthousiasme populaire.

Le véritable héros de la journée fut Pétion, maire de Paris, qui, suspendu de ses fonctions à cause des événements du 20 juin, venait d'être rendu à ses administrés par un décret de l'Assemblée nationale ; son nom seul se mêla aux cris de *vive la nation!* et les mots de *vive Pétion!* écrits avec de la craie, se montrèrent sur un grand nombre de chapeaux.

Cette fête, où régna une confusion de mauvais augure, où les spectateurs se mêlaient aux acteurs (les bataillons du cortége furent dispersés et dis-

loqués par les irruptions de la multitude), se termina par une espèce de feu de joie. On brûla dans le Champ-de-Mars, au milieu d'une foule qui dansait et qui chantait, l'arbre féodal, chargé d'armoiries et de tous les insignes des vanités nobiliaires. — Le peuple, en se retirant, crut qu'il en avait fini pour toujours avec la noblesse et les priviléges!

Arrivée des Marseillais à Paris. — Journée du dix août. — Suspension et emprisonnement du roi (1792).

Le 30 juillet, pour la première fois, Paris étonné entendit l'*hymne des Marseillais*, auquel tant de souvenirs de gloire et de patriotisme devaient se rattacher plus tard [1]. Les fédérés de Marseille firent leur entrée dans la capitale; ils furent reçus avec joie par le peuple des faubourgs et conduits à l'hôtel de ville, où ils défilèrent devant le maire; puis on les invita à un banquet patriotique.

Ce festin, préparé à l'avance, était dressé chez un restaurateur des Champs-Élysées qui avait pour enseigne : *Au grand salon du couronnement de la constitution*. Les scènes sanglantes qui interrompirent des moments qu'on devait naturellement consacrer au plaisir font croire que ce lieu n'avait pas été choisi sans dessein. Le *salon du couronnement* était voisin du *Jardin royal*, où dînaient le même jour une quarantaine de Parisiens, la plupart grenadiers des sections des Filles-Saint-Thomas et des Petits-Pères. Une rixe s'éleva, dans laquelle les Marseillais furent les agresseurs, et qui coûta la vie à un garde national. Il y eut des blessés de part et d'autre.

On n'a jamais douté que cette scène sanglante n'ait été préméditée et préparée par d'autres que par les combattants; mais, comme elle ne fut suivie d'aucune enquête judiciaire, le but réel des provocateurs a toujours été ignoré, bien qu'on ait supposé qu'ils avaient voulu préparer les séides de la révolution à combattre, si cela devenait nécessaire, les gardes nationaux, défenseurs d'une constitution qui allait bientôt être détruite avec la royauté.

Encouragé par la marche rapide des événements, le parti républicain s'était décidé à porter le dernier coup à la monarchie. Un directoire secret avait organisé l'insurrection. De tous côtés on signait et on envoyait à l'Assemblée nationale des pétitions pour demander la déchéance du roi.

La cour était exactement informée de tout ce qui se tramait contre elle; mais elle comptait sur M. de Mandat, ancien capitaine au régiment des gardes françaises, et général en chef de la garde nationale parisienne depuis le départ de Lafayette pour l'armée : elle s'était préparée à une défense dont elle attendait d'heureux résultats, et dans son aveuglement, « loin de craindre une insurrection, dit le marquis de Ferrières, elle espérait en profiter pour se rendre maîtresse de Paris. »

L'audace des républicains détruisit toutes ces espérances. La municipalité, modérée dans ses principes, paraissait encore attachée à la constitution monarchique. Un mouvement populaire eut lieu : on changea les officiers municipaux, et on les remplaça par des hommes dévoués. Mandat fut appelé devant la nouvelle commune, qui l'envoya à l'Abbaye; mais, assailli par la multitude, il fut massacré en sortant de l'hôtel de ville.

1152 Suisses, officiers et soldats, étaient chargés de la défense des Tuileries; environ 1200 gentilshommes s'étaient, en outre, réunis autour du roi. Le château fut environné, le 10 août, par diverses colonnes composées de Marseillais, de Bretons, et de sections des faubourgs de Paris. Dès le premier moment, le roi, sur les instances de Rœderer, procureur général du département, consentit à aller chercher un refuge avec toute sa famille au sein de l'Assemblée. — A son entrée dans la salle, le président (Vergniaud) lui dit : « Sire, vous pou« vez compter sur la fermeté de l'Assemblée natio« nale; ses membres ont juré de mourir en soutenant « les droits du peuple et les autorités constituées. »

Le combat entre les défenseurs du château et les assaillants ne commença qu'après le départ du roi, ignoré de part et d'autre; on put même croire un instant que ce combat n'aurait pas lieu. Les Suisses fraternisèrent avec les Marseillais; mais au moment où l'on se donnait des signes réciproques de paix et d'amitié, des hommes, qui avaient sans doute intérêt à ce que la lutte s'engageât, enlevèrent avec des lances à crochet quelques sentinelles placées sur le grand escalier, et les massacrèrent sous les yeux de leurs compatriotes. Les Suisses alors firent feu. Les Marseillais, pour la plupart, innocents du crime qui venait de se commettre, se crurent trahis, et le combat s'engagea avec une rage égale des deux côtés. Les gentilshommes, mal armés, et avertis, d'ailleurs, que le roi n'était plus aux Tuileries, se retirèrent par la grande galerie du Louvre, et laissèrent seuls, pour soutenir le choc, les Suisses, auxquels Louis XVI envoya l'ordre de cesser le feu.

Barbaroux, qui fut un des chefs de l'insurrection, dit, après avoir parlé de la victoire : « La clémence « devait la suivre, la fureur l'accompagna... On mas« sacrait dans les appartements, sur les toits, dans « les caves, les Suisses armés ou désarmés, les che« valiers, les valets, tous ceux qui peuplaient le châ-

[1] D'après quelques auteurs, l'hymne de Rouget de l'Isle ne fut chanté, pour *la première fois*, que le 4 août, dans une fête donnée aux Marseillais par la section du Théâtre-Français.

«teau. Notre dévouement n'y put rien; nous parlions «à des hommes qui ne nous connaissaient plus...»

Les inscriptions du monument élevé à Lucerne, à la mémoire des Suisses morts au 10 août, portent que 26 officiers et 760 soldats périrent dans cette journée.

Tandis que le peuple attaquait le château, l'Assemblée détruisait la monarchie. Louis XVI, entré roi dans la salle de ses séances, devait en sortir captif. Le premier acte des députés fut de prononcer *la suspension du pouvoir exécutif*, et de convoquer une *convention nationale.* On décréta que le roi serait, avec sa famille, renfermé sous la garde de la municipalité, dans le palais du Luxembourg. Mais la commune refusa d'exécuter ce décret; elle exigea et obtint de l'Assemblée que Louis XVI serait mis en prison au Temple. — Madame Campan rapporte qu'avant d'y être transférée, la reine Marie-Antoinette, comme inspirée par une pensée prophétique, dit aux dames qui l'entouraient : «Nous sommes perdus; nous succomberons dans «cette horrible révolution; bien d'autres périront «après nous. Tout le monde a contribué à notre «perte : les novateurs, comme des fous, d'autres, «comme des ambitieux, pour servir leur fortune. «Les jacobins voulaient de l'or et des places, et la «foule attend le pillage. Parmi eux il n'y a pas un «vrai patriote. Le parti des émigrés avait ses bri-«gues et ses projets; les étrangers voulaient profi-«ter des dissensions de la France. Tout le monde «aura sa part dans nos malheurs.»

Départ des ambassadeurs étrangers. — Fuite de Lafayette. — Élections nouvelles. — Massacres dans les prisons. — Victoire de Valmy. — Clôture de l'Assemblée législative (11 août-21 septembre 1792).

Immédiatement après le décret de suspension du roi, rendu le 11 août, et celui qui ordonnait la formation d'un conseil exécutif [1] sous l'autorité de l'Assemblée législative, les ambassadeurs étrangers se hâtèrent de quitter Paris.

Le général Lafayette, après avoir vainement tenté de soulever son armée en faveur du roi prisonnier et de la constitution violée, fut décrété d'accusation et forcé de fuir hors de France. Il croyait trouver un refuge à l'étranger, il n'y trouva qu'une prison. Transféré successivement de Wezel à Magdebourg, et de Magdebourg à Olmutz, il ne dut sa liberté qu'à la paix de Campo-Formio (en 1797), fruit des victoires de Bonaparte.

En proclamant la suspension du roi, l'Assemblée législative convoqua en assemblées primaires tous les Français âgés de vingt ans, vivant de leur revenu ou du produit de leur travail, et n'étant point en état de domesticité. Les assemblées primaires devaient nommer des électeurs âgés au moins de vingt-cinq ans, et chargés d'élire des députés à la *Convention nationale.* Ces députés pouvaient être choisis parmi les membres de l'Assemblée constituante et parmi ceux de l'Assembée législative. Les républicains de l'Assemblée espéraient ainsi être réélus et conserver la majorité.

Le fanatisme religieux avait produit la Saint-Barthélemy; le fanatisme révolutionnaire causa les massacres de septembre. Il ne faut accuser de ces deux grands crimes, ni la religion, ni la liberté; la politique qui les y poussa en est seule coupable.

Au moment où la patrie était déclarée en danger, où une foule de jeunes volontaires s'empressaient de se faire inscrire pour aller combattre l'ennemi, qui venait d'envahir le territoire français, des bandes de scélérats, armés de piques, de couteaux, de pistolets, poussés par d'atroces instigations, forcèrent les postes des prisons. Les massacres commencèrent aussitôt. — S'il pouvait rester quelques doutes sur la préméditation de ces journées criminelles, l'ordre que ces misérables établirent dans leurs assassinats les ferait disparaître. — Entre les deux guichets qui, dans presque toutes les prisons, séparaient la salle des prisonniers du lieu de l'exécution, s'établit un tribunal composé de douze hommes ayant la prétention de remplir aussi les fonctions de jurés. Ils étaient rangés autour d'une table où se voyaient, pêle-mêle avec des bouteilles et des verres, le livre des écrous et le registre nominatif des condamnés et des absous. L'interrogatoire était court, et l'instruction sommaire. La sentence, formulée d'une façon mystérieuse, ne pouvait pas être comprise par l'accusé. — A l'Abbaye, les bourreaux érigés en juges prononçaient l'arrêt de mort, en disant : *A la Force!* — A la Force, on disait : *A l'Abbaye!* — Le condamné croyait qu'on allait le transférer à une autre prison : il se livrait presque joyeux à ses guides, qui le menaient à la porte extérieure, où attendaient les assassins. Ceux qui étaient *absous* (et le nombre en fut bien limité) sortaient accompagnés d'hommes qui criaient *vive la nation!* Ce cri les rendait sacrés, et ils pouvaient se retirer sans péril. Outrage amer, infâme dérision à la justice! «Pour que rien ne manquât à l'imitation des formes juridiques, on avait, écrit Dulaure, simulé jusqu'à la publicité : des femmes, ou plutôt des furies, re-

[1] Ce conseil était formé de six ministres : *justice*, Danton; *marine*, Monge; *guerre*, Servan; *intérieur*, Roland; *relations extérieures*, Lebrun (de Noyon); *contributions*, Clavière. — On nomma, en outre, douze commissaires aux armées ayant pouvoir de destituer les généraux et tous les fonctionnaires civils et militaires.

présentaient l'auditoire; les unes assistaient au jugement, les autres à l'exécution.» On sait comment l'héroïque Sombreuil et la courageuse Cazotte eurent chacune le bonheur de sauver leur père : Jourgniac de Saint-Méard dut la vie à sa présence d'esprit et à son courage. Des malheureux échappèrent à la mort qui les attendait, grâce à la pitié et au dévouement de quelques hommes sincèrement patriotes et profondément affligés qu'on donnât ainsi à la nouvelle république qui se préparait une espèce de baptême de sang.

Les massacres durèrent, à Paris, plusieurs jours, et dans les provinces on imita ce qui se passait dans la capitale. — L'Assemblée nationale manqua de courage. Elle ordonna d'empêcher les assassinats, et elle ne sut pas faire exécuter ses ordres; on accusa même quelques-uns de ses membres d'avoir été les instigateurs secrets de ces grands crimes. — Le nom de Danton en porte une tache éternelle. — Billaud-Varennes, envoyé sur les lieux avec des députés poltrons, excita la fureur populaire au lieu de l'apaiser. — Après les massacres, lorsqu'il fallut inhumer les victimes, on compta environ 12,800 cadavres. — Dulaure cite des pièces de comptabilité qui prouvent que la commune de Paris *a payé le travail des assassins.*

Les misérables qui ont préparé et soldé de tels crimes sont tous morts sur l'échafaud ou dans l'exil.

L'armée du roi de Prusse pénétrait en Champagne; elle avait pris Verdun le 2 septembre, lorsque les massacres des prisons commençaient. Aucune place forte ne se trouvait plus sur son chemin; elle semblait devoir s'avancer sans obstacles jusqu'à Paris, lorsqu'elle rencontra dans la plaine de Valmy l'armée du général Kellermann. Un combat eut lieu, et les vieilles troupes du grand Frédéric furent obligées de battre en retraite devant des régiments que l'émigration de leurs officiers avait presque désorganisés, et des bataillons de jeunes volontaires qui voyaient le feu pour la première fois. Cette victoire inespérée porta au plus haut degré l'enthousiasme patriotique des Français.

Les élections étaient terminées. L'Assemblée législative prononça, le 21 septembre, la clôture de ses séances. Dans moins d'une année qu'avaient duré ses travaux, elle avait rendu 2,140 décrets relatifs à l'administration ou à la législation.

En se retirant, l'Assemblée législative léguait à la France, dit l'annaliste Montgaillard :

«La guerre avec deux puissances du Nord; la guerre civile dans la Vendée; les colonies dévastées par les principes et les attentats du jacobinisme; les finances dans l'anéantissement, après l'émission de 2 milliards 200 millions d'assignats; l'institution des visites domiciliaires; l'anarchie développée par les clubs et les comités révolutionnaires; l'habitude des massacres sanctionnés par les autorités.»

Ouverture de la Convention. — Abolition de la royauté. — Proclamation de la République. — Levée du siége de Lille. — Évacuation du territoire français par les coalisés. — Victoire de Jemmapes (21 septembre — 6 novembre 1792).

Les membres de la Convention attendaient, réunis, que la clôture de l'Assemblée législative eût été prononcée; dès que cette assemblée fut dissoute, ils entrèrent dans la salle des séances, et l'ouverture de la Convention fut proclamée.

Un ancien comédien, Collot-d'Herbois, proposa l'*abolition de la royauté.* A ces mots, la salle retentit d'applaudissements. Cependant, quelques députés demandaient une délibération calme. «Eh! «qu'est-il besoin de discuter? s'écria l'évêque con«stitutionnel Grégoire : les rois sont, dans l'ordre «moral, ce que les monstres sont dans l'ordre phy«sique; les cours sont l'atelier des crimes et la ta«nière des tyrans; l'histoire des rois est le marty«rologe des nations.»

La République fut immédiatement proclamée.

L'*ère républicaine,* qui a duré plus de treize ans (jusqu'au 1er janvier 1806), commença en vertu d'un décret rendu le 22 septembre 1792, mais le calendrier républicain ne fut décrété que le 24 novembre 1793.

Les premières lois de la Convention ordonnèrent le renouvellement de tous les corps administratifs, municipaux et judiciaires, comme *suspects d'être gangrenés de royalisme;* la suppression des dénominations de *monsieur* et *madame,* remplacées par les titres de *citoyen* et *citoyenne;* la *mort immédiate* de tout émigré pris les armes à la main; le bannissement en masse et à perpétuité de tous les émigrés; la mort de tous ceux qui rentreraient en France; et enfin la mort de ceux qui proposeraient ou tenteraient de rétablir la royauté.

Cependant, les armées françaises obtenaient des victoires sur la coalition. — La conquête de la Savoie et la prise de Nice eurent lieu vers la fin de septembre. Le siége de Lille, héroïquement défendue par ses habitants, fut levé par les Autrichiens le 8 octobre, et le 22 du même mois le territoire français fut entièrement évacué par les coalisés. — Les républicains, à leur tour, firent une guerre d'invasion.

Le général Dumouriez avait reçu le commandement en chef de l'armée qui devait pénétrer en Belgique. Il trouva, le 6 novembre, le duc Albert de Saxe-Teschen en position, avec 25.000 Autrichiens, sur les hauteurs escarpées en avant de Jemmapes, et près de Mons; le front de l'ennemi était couvert par une triple ligne de redoutes fortifiées,

garnies de 100 pièces de canon. Dumouriez n'avait avec lui qu'environ 30,000 hommes, la plupart volontaires, et voyant le feu pour la première fois. Il n'hésita pas à combattre; l'ennemi fut abordé à la fois par ses deux flancs. Aussitôt que le général républicain vit que nos colonnes culbutaient et tournaient la droite des Autrichiens, il ordonna au centre de prendre part au combat: «Soldats, dit-il, «voilà Jemmapes, là est l'ennemi. En avant! à la «baïonnette.» La charge bat, et entonnant *la Marseillaise*, Dumouriez donne le signal. Les bataillons s'ébranlent. Aux cris de *vive la nation* se mêlent les chœurs des braves volontaires: *Allons enfants de la patrie, le jour de gloire est arrivé.* L'artillerie autrichienne foudroie ces bataillons, qui s'avancent en chantant sous la mitraille. Mais bientôt les redoutes formidables sont emportées à la baïonnette. Le duc Albert est chassé de ses positions. Les hauteurs de Jemmapes se couronnent de drapeaux tricolores, et l'ennemi vaincu entend se prolonger dans les airs ce cri de triomphe qui le poursuit jusqu'à Mons: *Vive la République!*

Procès, condamnation et supplice du roi (7 novembre 1792-21 janvier 1793).

La Convention ignorait encore la victoire de Jemmapes lorsqu'elle décréta, le 7 novembre, la mise en jugement de Louis XVI.

Le roi montra, devant la Convention, un noble courage et une grande fermeté. Depuis le 29 septembre il avait été séparé de sa famille, et transféré dans la grande tour du Temple. Ses défenseurs étaient Malesherbes, Tronchet et de Sèze, qui s'illustrèrent par leur dévouement encore plus que par leur éloquence, dont le roi lui-même enchaîna l'explosion, en disant: «Je ne veux pas attendrir.»

Le procès du roi, depuis le 11 décembre, époque de la première comparution de Louis à la barre, jusqu'au 20 janvier, jour où le jugement fut prononcé, remplit seize séances de la Convention.

Le 15 janvier, le nombre des votants était de 719. —683 votes déclarèrent Louis coupable de *conspiration contre la liberté, et d'attentats contre la sûreté de l'État.*

La question de l'*appel au peuple* fut résolue négativement par 424 votes contre 290.

Robespierre avait flétri d'avance l'acte de la Convention, lorsque, repoussant la forme juridique qu'on voulait donner à une vengeance politique, il s'écria: «Louis n'est pas un homme que nous puis«sions juger, mais c'est un homme que nous devons «tuer.»

Lors de la discussion de la peine à infliger à Louis, plusieurs députés firent précéder leur vote de quelques réflexions; on remarqua celui du duc d'Orléans, qui avait pris le nom d'*Égalité:* «Fidèle «à mes devoirs, dit-il d'une voix ferme, et avec «une contenance impassible, convaincu que tous «ceux qui ont attenté ou attenteront, par la suite, «à la souveraineté du peuple, méritent la mort, je «prononce la mort de Louis.»

Le 17 janvier, après un appel nominal qui avait duré vingt-cinq heures, le résultat du scrutin, sur 721 votants, fut 2 votes pour les fers, 286 pour la détention ou le bannissement, 433 pour la mort. — La peine de mort fut prononcée.

Le 19 janvier, la question du *sursis* fut résolue négativement par 380 votants contre 310.

Le jugement fut signifié à Louis XVI le 20 janvier. Le roi apprit qu'il mourrait le lendemain, et obtint, avant de mourir, la faculté de voir sa femme et ses enfants. Dans un écrit dont la vérité et la simplicité ne sont pas les seuls mérites, l'auguste fille de Louis XVI a raconté elle-même cette dernière entrevue: «Nous apprîmes, dit cette princesse infortunée, la sentence rendue contre mon père, le dimanche 20, par les colporteurs qui vinrent la crier sous nos fenêtres. A sept heures du soir, un décret de la Convention nous permit de descendre chez lui; nous y courûmes, et nous le trouvâmes bien changé. Il pleura de douleur sur nous, et non de la crainte de la mort; il raconta son procès à ma mère, en excusant les scélérats qui le faisaient mourir... Il donna ensuite des instructions religieuses à mon frère, *lui recommanda surtout de pardonner à ceux qui le faisaient mourir*, et lui donna sa bénédiction, ainsi qu'à moi. — Ma mère désirait ardemment que nous passassions la nuit auprès de mon père: il le refusa, en lui faisant sentir qu'il avait besoin de tranquillité. Elle lui demanda au moins de venir le lendemain matin: il le lui accorda; mais quand nous fûmes partis, il dit aux gardes de ne pas nous laisser descendre, parce que notre présence lui faisait trop de peine. Il resta ensuite avec son confesseur, se coucha à minuit, et dormit jusqu'à cinq heures, qu'il fut réveillé par le tambour. — A six heures, l'abbé Edgeworth dit la messe, à laquelle mon père communia. Il partit vers neuf heures: en descendant l'escalier, il donna son testament à un municipal; il lui remit aussi une somme d'argent que M. de Malesherbes lui avait apportée, et le pria de la lui faire tenir; mais les municipaux la gardèrent pour eux. Il rencontra ensuite un guichetier qu'il avait repris un peu vertement la veille; il lui dit: «Mathieu, je suis fâché de «vous avoir offensé.»

Louis XVI fut conduit du Temple à la place Louis XV, où l'échafaud était dressé, dans un fiacre; durant le trajet, il récita avec son confesseur les

psaumes des agonisants. La garde nationale parisienne formait la haie dans les rues, et veillait *à ce que l'ordre ne fût pas troublé.* — Le roi mourut avec courage; le prêtre qui l'assista à ses derniers moments et l'homme qui lui coupa la tête en ont rendu témoignage. L'exécuteur des hautes œuvres a raconté ce qui suit : « Descendant de la voiture pour l'exécution, on lui dit qu'il fallait ôter son habit; il fit quelques difficultés, en disant qu'on pouvait l'exécuter comme il était. Sur la représentation que la chose était impossible, il a lui-même aidé à ôter son habit. Il fit encore la même difficulté lorsqu'il s'agit de lui lier les mains, qu'il donna lui-même lorsque la personne qui l'accompagnait (l'abbé Edgeworth) lui eut dit que c'était un dernier sacrifice. Alors il s'informa si les tambours battraient toujours. Il lui fut répondu qu'on n'en savait rien, et c'était la vérité. Il monta sur l'échafaud, et voulut s'avancer sur le devant, comme pour parler; mais on lui représenta que la chose était impossible. Il se laissa alors conduire à l'endroit où on l'attacha, et d'où il s'est écrié très-haut : *Peuple, je meurs innocent!* Ensuite se retournant vers nous, il nous dit : « Messieurs, je suis innocent de tout ce qu'on m'inculpe; « je souhaite que mon sang puisse cimenter le bon- « heur des Français... » Voilà ses véritables et dernières paroles... Pour rendre hommage à la vérité, il a soutenu tout cela avec un grand sang-froid, une fermeté qui nous a étonnés. Je reste très-convaincu qu'il avait puisé cette fermeté dans les principes de la religion dont personne ne paraissait plus pénétré et plus persuadé que lui. »

Louis XVI reçut le coup de la mort le 21 janvier 1793, à dix heures dix minutes du matin, à l'âge de trente-neuf ans, cinq mois et trois jours, après avoir régné dix-huit ans.

Le testament du roi était ainsi conçu :

« Au nom de la très-sainte Trinité, du Père et du « Fils, et du Saint-Esprit : aujourd'hui vingt-cin- « quième jour de décembre mil sept cent quatre- « vingt-douze, moi, Louis XVIe du nom, roi de « France, étant depuis quatre mois renfermé avec « ma famille dans la tour du Temple, à Paris, par « ceux qui étaient mes sujets, et privé de toute com- « munication quelconque, même depuis le onze du « courant, avec ma famille; de plus, impliqué dans « un procès dont il est impossible de prévoir l'issue, « à cause des passions des hommes, et dont on ne « trouve aucun prétexte ni moyens dans aucune loi « existante, n'ayant que Dieu pour témoin de mes « pensées, et auquel je puisse m'adresser, je déclare « ici, en sa présence, mes dernières volontés et mes « sentiments.

« Je laisse mon âme à Dieu, mon créateur; je le « prie de la recevoir dans sa miséricorde, de ne pas « la juger d'après ses mérites, mais par ceux de no- « tre seigneur Jésus Christ, qui s'est offert en sa- « crifice à Dieu son père, pour nous autres hommes, « quelque indignes que nous en fussions, et moi le « premier.

« Je meurs dans l'union de notre sainte mère « l'Église catholique, apostolique et romaine, qui « tient ses pouvoirs par une succession non inter- « rompue de saint Pierre, auquel Jésus-Christ les « avait confiés.

« Je crois fermement, et je confesse tout ce qui « est contenu dans le symbole et les commande- « ments de Dieu et de l'Église, les sacrements et les « mystères, tels que l'Église catholique les enseigne, « et les a toujours enseignés. Je n'ai jamais pré- « tendu me rendre juge dans les différentes ma- « nières d'expliquer les dogmes qui déchirent l'É- « glise de Jésus-Christ, mais je m'en suis rapporté, « et rapporterai toujours, si Dieu m'accorde vie, « aux décisions que les supérieurs ecclésiastiques, « unis à la sainte Église catholique, donnent et « donneront conformément à la discipline de l'Église « suivie depuis Jésus-Christ.

« Je plains de tout mon cœur nos frères qui peu- « vent être dans l'erreur, mais je ne prétends pas « les juger, et je ne les aime pas moins tous en « Jésus-Christ, suivant ce que la charité chrétienne « nous enseigne. Je prie Dieu de me pardonner tous « mes péchés; j'ai cherché à les connaître scrupu- « leusement, à les détester et à m'humilier en sa « présence. Ne pouvant me servir du ministère d'un « prêtre catholique, je prie Dieu de recevoir la con- « fession que je lui en ai faite, et surtout le repentir « profond que j'ai d'avoir mis mon nom (quoique « cela fût contre ma volonté) à des actes qui peu- « vent être contraires à la discipline et à la croyance « de l'Église catholique, à laquelle je suis toujours « resté sincèrement uni de cœur. Je prie Dieu de « recevoir la ferme résolution où je suis, s'il m'ac- « corde vie, de me servir, aussitôt que je le pourrai, « du ministère d'un prêtre catholique pour m'ac- « cuser de tous mes péchés, et recevoir le sacre- « ment de pénitence.

« Je prie tous ceux que je pourrais avoir offensés, « par inadvertance (car je ne me rappelle pas « avoir fait sciemment aucune offense à personne), « ou ceux à qui j'aurais pu avoir donné de mauvais « exemples ou des scandales, de me pardonner le « mal qu'ils croient que je peux leur avoir fait; je « prie tous ceux qui ont de la charité d'unir leurs « prières aux miennes pour obtenir de Dieu le par- « don de mes péchés.

« Je pardonne de tout mon cœur à ceux qui se sont « faits mes ennemis, sans que je leur en aie donné « aucun sujet, et je prie Dieu de leur pardonner,

«de même qu'à ceux qui, par un faux zèle, ou par «un zèle mal entendu, m'ont fait beaucoup de mal.

«Je recommande à Dieu ma femme et mes en- «fants, ma sœur, mes tantes, mes frères, et tous «ceux qui me sont attachés par le lien du sang ou «par quelque autre manière que ce puisse être; je «prie Dieu, particulièrement, de jeter des yeux de «miséricorde sur ma femme, mes enfants, et ma «sœur, qui souffrent depuis longtemps avec moi, de «les soutenir par sa grâce, s'ils viennent à me perdre, «et tant qu'ils resteront dans ce monde périssable.

«Je recommande mes enfants à ma femme; je «n'ai jamais douté de sa tendresse maternelle pour «eux; je lui recommande surtout d'en faire de «bons chrétiens et d'honnêtes hommes, de ne leur «faire regarder les grandeurs de ce monde-ci (s'ils «sont condamnés à les éprouver) que comme des «biens dangereux et périssables, et de tourner leurs «regards vers la seule gloire solide et durable de «l'éternité; je prie ma sœur de vouloir continuer «sa tendresse à mes enfants, et de leur tenir lieu de «mère, s'ils avaient le malheur de perdre la leur.

«Je prie ma femme de me pardonner tous les «maux qu'elle souffre pour moi, et les chagrins «que je pourrais lui avoir donnés dans le cours de «notre union; comme elle peut être sûre que je ne «garde rien contre elle, si elle croyait avoir quel- «que chose à se reprocher.

«Je recommande bien vivement à mes enfants, «après ce qu'ils doivent à Dieu, qui doit marcher «avant tout, de rester toujours unis entre eux, sou- «mis et obéissants à leur mère, et reconnaissants «de tous les soins et les peines qu'elle se donne «pour eux, et en mémoire de moi. Je les prie de «regarder ma sœur comme une seconde mère.

«Je recommande à mon fils, s'il avait le malheur «de devenir roi, de songer qu'il se doit tout entier «au bonheur de ses concitoyens, qu'il doit oublier «toute haine et tout ressentiment, et nommément «ce qui a rapport aux malheurs et aux chagrins «que j'éprouve; qu'il ne peut faire le bonheur des «peuples qu'en régnant suivant les lois; mais en «même temps qu'un roi ne peut les faire respecter, «et faire le bien qui est dans son cœur, qu'autant «qu'il a l'autorité nécessaire, et qu'autrement, étant «lié dans ses opérations, et n'inspirant point de «respect, il est plus nuisible qu'utile.

«Je recommande à mon fils d'avoir soin de toutes «les personnes qui m'étaient attachées, autant «que les circonstances où il se trouvera lui en «donneront les facultés, de songer que c'est une «dette sacrée que j'ai contractée envers les en- «fants ou les parents de ceux qui ont péri pour moi, «et ensuite de ceux qui sont malheureux pour moi.

«Je sais qu'il y a plusieurs personnes, de celles «qui m'étaient attachées, qui ne se sont pas con- «duites envers moi comme elles le devaient, et qui «ont même montré de l'ingratitude; mais je leur «pardonne (souvent dans les moments de trouble «et d'effervescence on n'est pas le maître de soi), «et je prie mon fils, s'il en trouve l'occasion, de ne «songer qu'à leur malheur.

«Je voudrais pouvoir témoigner ici ma recon- «naissance à ceux qui m'ont montré un attache- «ment véritable et désintéressé : d'un côté, si j'ai «été sensiblement touché de l'ingratitude et de la «déloyauté de gens à qui je n'avais jamais montré «que des bontés, à eux, ou à leurs parents, ou «amis; de l'autre, j'ai eu de la consolation à voir «l'attachement et l'intérêt gratuit que beaucoup de «personnes m'ont montré : je les prie d'en recevoir «tous mes remercîments. Dans la situation où sont «encore les choses, je craindrais de les compro- «mettre, si je parlais plus explicitement; mais je «recommande spécialement à mon fils de chercher «les occasions de pouvoir les reconnaître.

«Je croirais calomnier cependant les sentiments «de la nation, si je ne recommandais ouvertement «à mon fils MM. de Chamilly et Hué, que leur vé- «ritable attachement pour moi avait portés à s'en- «fermer avec moi dans ce triste séjour, et qui ont «pensé en être les malheureuses victimes. Je lui re- «commande aussi Cléry, des soins duquel j'ai eu «tout lieu de me louer depuis qu'il est avec moi: «comme c'est lui qui est resté avec moi jusqu'à la «fin, je prie messieurs de la commune de lui remet- «tre mes hardes, mes livres, ma montre, ma «bourse, et les autres petits effets qui ont été dé- «posés au conseil de la commune.

«Je pardonne encore très-volontiers à ceux qui «me gardaient les mauvais traitements et les gênes «dont ils ont cru devoir user envers moi; j'ai «trouvé quelques âmes sensibles et compatissantes: «que celles-là jouissent dans leur cœur de la tran- «quillité que doit leur donner leur façon de penser!

«Je prie MM. de Malesherbes, Tronchet et de «Sèze, de recevoir ici tous mes remercîments, et «l'expression de ma sensibilité pour tous les soins «et les peines qu'ils se sont donnés pour moi.

«Je finis, en déclarant devant Dieu, et prêt à «paraître devant lui, que je ne me reproche aucun «des crimes qui sont avancés contre moi.»

On conçoit, après avoir lu ce testament, que le prêtre qui accompagnait Louis XVI sur l'échafaud ait pu lui dire, en le quittant : «Fils de saint Louis, «montez au ciel!»

HISTOIRE CONTEMPORAINE.

RÉPUBLIQUE. — EMPIRE. — RESTAURATION. — BRANCHE D'ORLÉANS.

CONVENTION.

(Du 21 septembre 1792 au 26 octobre 1795.)

1793. — Après la mort du roi, ceux qui s'étaient constitués ses juges se disputèrent l'autorité. — La lutte des *girondins* et de la *montagne* commença. Les girondins, ainsi nommés parce que leurs chefs principaux étaient députés de la Gironde, avaient contribué à la destruction de la monarchie dans l'espérance d'y substituer une république *fédérative;* les montagnards, qui tiraient leur nom des siéges qu'ils occupaient sur les bancs les plus élevés de la salle de la Convention, et les plus rapprochés des tribunes où se réunissaient les meneurs populaires, avaient pris une part active aux journées sanglantes d'août et de septembre: ils voulaient la République *une et indivisible*. — Cette guerre intestine se termina (30 mai—2 juin) par la défaite et l'arrestation des girondins, qui, au nombre de vingt, furent condamnés et exécutés à la fin d'octobre. — Quinze jours auparavant la veuve de Louis XVI avait été conduite (16 octobre) à l'échafaud, où monta, vingt jours après elle (6 novembre), le prince qui avait répudié son nom pour prendre celui d'Égalité.

Marat n'échappa sans doute à la guillotine qui frappa la plupart de ses amis que parce qu'il tomba (le 13 juillet) sous le poignard de Charlotte Corday. Son cadavre reçut les honneurs du Panthéon, d'où il fut tiré quelques mois après pour être ignominieusement jeté dans un égoût.

Malgré les combats à mort que se livraient les membres de la Convention, cette assemblée n'en montrait pas une moins terrible énergie pour résister aux dangers qui la menaçaient, tant dans l'intérieur de la France qu'à l'extérieur. Elle envoya soixante de ses membres encourager, par leur présence, les soldats républicains; elle opposa huit armées aux troupes nombreuses de la coalition formée par l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse, la Hollande, l'Espagne, le Portugal, les Deux-Siciles, les États romains, la Sardaigne, et le Piémont: elle lutta avec six autres contre les populations de la Vendée et de la Bretagne, soulevées au nom du trône et de l'autel; contre les Normands, les Marseillais et les Lyonnais, qui s'étaient déclarés en faveur des girondins; contre les Espagnols, qui avaient envahi le Roussillon, et contre les Anglais, que la trahison avait rendus maîtres de Toulon. — Partout les armées de la République remportèrent à la fin la victoire; mais la mort fut souvent la seule récompense des généraux vainqueurs. Dumouriez, victorieux à Nerwinden, n'échappa que par une fuite qualifiée de désertion à l'échafaud, où durent monter Custines, Biron, Beauharnais, et Houchard lui-même, après la bataille gagnée de Hondschoote. Jourdan, vainqueur à Wattignies, assura le déblocus de Maubeuge; Hoche reprit les lignes de Wissembourg, et débloqua Landau. — La ville de Lyon, soumise après un siége de quatre mois, expia, par la destruction de ses édifices et le massacre de ses habitants, la résistance qu'elle avait opposée aux fureurs des jacobins. — Les Anglais furent chassés de Toulon, grâce aux mesures habiles d'un jeune officier d'artillerie qui fut plus tard le général Bonaparte, et l'empereur Napoléon. — Enfin, la grande armée vendéenne, après d'héroïques combats où s'illustrèrent Cathelineau, La Rochejacquelin, Lescure et Bonchamps, se vit forcée de passer la Loire, et vaincue auprès du Mans, par Kléber et le jeune Marceau, se dispersa pour ne plus reparaître, bien que la résistance de la Vendée se soit encore prolongée deux ans sous les ordres de d'Elbée et de Charette.

La Convention contint, par la terreur, les nombreux mécontents de Paris et des départements. Elle créa un comité de salut public, des tribunaux révolutionnaires, des comités de surveillance, déclara *suspects*, par une loi, plus de 300,000 Français, qui furent arrêtés, abolit la religion catholique, qui fut remplacée par le culte de la raison, fixa un *maximum* au prix des grains, mit un emprunt forcé d'un milliard sur les riches, ordonna une levée en masse de tous les citoyens en état de porter les armes, et enfin décréta qu'une armée révolutionnaire parcourrait les départements avec de l'artillerie et la guillotine. — La guillotine était dressée et en permanence à Paris; on y comptait de cinquante à soixante exécutions chaque jour.

Le 10 août, anniversaire de la prise des Tuileries, avait eu lieu l'acceptation de la *constitution républicaine*, révisée par la Convention, et soumise aux députés des 44,000 communes de France.

1794. — Le célèbre orateur girondin Vergniaud avait dit à la tribune: «La révolution française sera «comme Saturne, elle dévorera tous ses enfants.» Cette prophétie devait s'accomplir. — Après l'exécution des girondins, les *montagnards*, leurs vainqueurs, s'étaient divisés. — Les factions de Danton et de Robespierre se disputèrent le pouvoir: Danton succomba. Cet homme des journées de septembre avait perdu son audace, il était découragé; il voyait que le crime même était impuissant pour fonder solidement la République. Il aurait voulu arrêter les supplices; il disait: «Je suis «las de voir tant de sang couler; j'aime mieux être «guillotiné que guillotineur.» Il fut arrêté avec quatorze républicains non moins dévoués que lui à la Révolution, et tous furent condamnés à mort (5 avril) comme complices de Dumouriez et de Philippe Égalité. — Un mois après leur mort, le 10 mai, l'échafaud fut, en quelque sorte, sanctifié par le supplice de la vertueuse sœur de Louis XVI, Madame Élisabeth de France. — Le 8 juin (20 prairial), Robespierre, en qualité de président de la Convention, célébra la *fête de l'Être suprême*, dont cette assemblée venait, *par un décret*, de reconnaître l'existence. Cinquante jours après cette cérémonie, le 9 thermidor (28 juillet), la Convention, dirigée par quelques députés qui craignaient d'être envoyés à l'échafaud, et à qui le danger personnel inspira une résolution utile à tous, décréta l'arrestation de Robespierre et de son frère. La commune de Paris, qui prit la défense des deux *décrétés*, fut mise hors la loi, et l'hôtel de ville attaqué. Robespierre essaya de se donner la mort avec un pistolet, qui lui fracassa la mâchoire, et fut, le lendemain, tout sanglant, conduit à l'échafaud, et guillotiné avec ses complices.

Les prisons de Paris renfermaient alors 11,500 détenus, et dans les treize mois qui s'étaient écoulés depuis son installation, le tribunal révolutionnaire de la capitale avait prononcé plus de 4,000 condamnations à mort. On comptait dans les départements 148 tribunaux révolutionnaires; et comme on trouvait la guillotine trop lente, « on se proposait, dit Montgaillard, d'y substituer une machine armée de *neuf tranchants* tombant ensemble, et dont l'essai avait été fait à Bicêtre. »

La mort de Robespierre, et la condamnation de ses partisans, qui en fut la suite, mirent un terme au régime de la terreur, dont Prudhomme évalue les victimes à 1,000,585 tuées, guillotinées, mitraillées, noyées, etc.

L'établissement du grand livre de la dette publique,

des télégraphes, de l'école de Mars (dans la plaine des Sablons), du conservatoire *des arts et métiers*, la suppression de la loterie, la fixation du *maximum* pour les objets ou denrées d'un usage ordinaire, sont des actes de la Convention pendant cette époque funeste.

L'abolition immédiate de l'esclavage dans les colonies eut pour résultat la perte de Saint-Domingue et la ruine des autres colonies françaises. Les Anglais s'emparèrent de toutes nos possessions dans l'Inde.

En Europe, la guerre, commencée avec des succès balancés, se continua par des victoires (Tourcoing, Fleurus, Aldenhoven), qui furent suivies de la conquête de la Belgique, et des pays situés sur la rive gauche du Rhin, qu'un décret rendu en 1795 réunit à la République française.

1795. — La conquête de la Hollande, et la prise, par la cavalerie française, de la flotte hollandaise retenue au milieu des glaces, fait d'armes merveilleux, signalèrent le commencement de l'année 1795. — Les victoires de Jourdan, de Pichegru et de Moreau forcèrent le roi de Prusse à se détacher de la coalition (5 avril), et à faire la paix avec la France; celles de Dugommier, de Pérignon et de Moncey, obligèrent le roi d'Espagne à imiter le roi de Prusse. Le grand-duc de Toscane, les rois de Suède et de Danemark avaient reconnu la République.

Un traité signé, le 15 février, à La Jaunaie, devait assurer la pacification de la Vendée. Charette, qui reprit les armes le 24 juin, fut vaincu, fait prisonnier et fusillé. — Un corps d'émigrés, débarqués à Quiberon, mit bas les armes devant les troupes de Hoche (juillet). Les prisonniers croyaient qu'une capitulation leur assurait la vie; mais la Convention ordonna de les fusiller.

La Convention eut à lutter contre la faction des jacobins, vaincue au 9 thermidor. La journée du 12 germinal (1er avril) fut suivie de la déportation des anciens membres du comité de salut public. Une affreuse disette, qui avait réduit les habitants de Paris à deux onces de pain par jour, donnait de grands avantages aux agitateurs. Malgré la loi rendue contre les rassemblements séditieux, une nouvelle insurrection, plus audacieuse et plus menaçante, éclata le 1er prairial (20 mai): le peuple du faubourg Saint-Antoine se porta aux Tuileries, dont il avait appris le chemin au 10 août, et où siégeait alors la Convention. Un député (Féraud) fut assassiné, et sa tête, plantée au bout d'une pique, portée dans la salle des séances par la foule, un moment victorieuse, fut présentée au président Boissy d'Anglas, qui la salua avec respect. Les combats durèrent deux jours, après lesquels la garde nationale, qui avait pris la défense de la Convention, l'emporta sur les faubouriens, qui furent désarmés. Trente membres de la Convention furent mis en accusation, et treize d'entre eux condamnés à mort. Bientôt la Convention eut à combattre, le 13 vendémiaire (5 octobre), contre les gardes nationaux des sections de Paris, naguère ses défenseurs au 1er prairial, et qu'indignait alors un décret exigeant que les deux tiers des membres des assemblées, dont l'élection avait lieu aux termes d'une constitution nouvelle, dite de l'an III, fussent choisis parmi les conventionnels. Dans la journée du 13 vendémiaire, la victoire resta à la Convention, grâce aux mesures habiles et à l'énergie du général Bonaparte.

La constitution de l'an III, la dissolution des sociétés populaires, la suppression de la loi du *maximum*, la création de l'École polytechnique, du Conservatoire de musique, de l'Institut, l'établissement de l'uniformité des poids et mesures, des monnaies, d'après le système décimal, ont été décrétés par la Convention depuis la chute de Robespierre.

Cette assemblée fameuse, qui a rendu 8,370 décrets, déclara, le 26 octobre, la clôture de ses séances, en proclamant sa dissolution.

MORT DE LOUIS XVII. — PROCLAMATION DE LOUIS XVIII.

1795. — Le fils du roi décapité, le jeune Louis XVII, était mort dans la prison du Temple, le 5 juin 1795, à l'âge de douze ans, victime des mauvais traitements de ses geôliers. La commune de Paris, chargée par le comité de salut public de veiller sur ce royal orphelin, l'avait traité en criminel. A la nouvelle de sa mort, Monsieur, comte de Provence, qui se trouvait à Vérone, avec le titre de régent du royaume de France, que les souverains étrangers n'avaient pas voulu lui reconnaître, fut proclamé roi de France et de Navarre, sous le nom de Louis XVIII, par les émigrés formant sa petite cour, et par les gentilshommes réunis en corps d'armée sous les ordres du prince de Condé. Le comte d'Artois prit le titre de Monsieur.

DIRECTOIRE. — CONSEILS DES ANCIENS ET DES CINQ-CENTS.

(Du 26 octobre 1795 au 9 novembre 1799.)

1795. — La constitution nouvelle confiait le pouvoir législatif à *deux conseils:* l'un dit *des Cinq-Cents*, en raison du nombre de ses membres, était chargé de proposer les lois; l'autre, dit *des Anciens*, parce qu'on ne pouvait en faire partie avant quarante ans, avait seul le droit de les voter. — Le pouvoir exécutif était confié à un *Directoire*, composé de cinq membres, nommés par les conseils, et se renouvelant par cinquième tous les ans. — Les premiers directeurs furent Réveillère-Lepaux, Letourneur (de la Manche), Rewbel, Barras et Carnot, tous conventionnels ayant voté la mort du roi. — Les deux conseils tinrent leurs séances aux Tuileries. — Les directeurs s'établirent au palais du Luxembourg.

Madame, fille de Louis XVI, fut échangée le 26 décembre contre plusieurs représentants du peuple et envoyés diplomatiques que le sort de la guerre ou la trahison avait fait tomber au pouvoir des Autrichiens.

L'année finit glorieusement, en Italie, par la victoire de Loano.

1796. — Le Directoire eut à réprimer à l'intérieur une insurrection dans le Berri, et une nouvelle prise d'armes dans la Vendée. Cette répression fut rendue facile par les victoires que les armées républicaines remportèrent en Allemagne et en Italie sur les armées coalisées. Jourdan et Moreau s'illustrèrent sur le Necker et sur le Rhin; mais les triomphes multipliés de Bonaparte eurent un éclat qui fit pâlir toutes les autres gloires. Ce jeune héros de vingt-sept ans tourna les Alpes, et par les victoires de Montenotte, de Millesimo et de Mondovi, força le roi de Sardaigne à demander la paix à la République française. — L'occupation de Plaisance et de Parme, la victoire de Lodi, précédèrent la conquête de la Lombardie. Milan tomba au pouvoir des Français. — L'armée victorieuse passa le Mincio, et mit le siége devant Mantoue. Wurmser remplaça Beaulieu, et accourut avec une formidable armée pour secourir cette place importante; mais, défait à Castiglione, à Bassano, à Saint-George, il fut trop heureux de pouvoir, avec les débris de son armée, se jeter dans la place, qu'il n'avait pas pu sauver. — Le siége continua; de nouveaux adversaires entrèrent en ligne contre Bonaparte, qui avait conquis le Tyrol, repris la Corse aux Anglais, accordé un armistice au pape, créé les républiques transpadane et cispadane, et forcé le roi des Deux-Siciles à faire la paix avec la République française. Alvinzi fut battu à Arcole, et les Autrichiens, rejetés derrière la Brenta, laissèrent les Français maîtres de l'Italie. Ils n'avaient pas été plus heureux en Allemagne, où Moreau, passant le Rhin, les avait vaincus à Ettlingen et à Biberach.

Ces victoires décidèrent l'Espagne, qui s'était unie par un traité d'alliance offensive et défensive avec la France, à déclarer la guerre à l'Angleterre.

1797. — Après deux mois de repos, Alvinzi, ayant reçu de nombreux renforts, reprit l'offensive en Italie. Il fut vaincu à Rivoli (14-15 janvier). Son lieutenant, Provera, fut battu le 16 à la Favorite, et le vieux Wurmser, aux abois, se vit forcé, le 2 février, de rendre Mantoue à un lieutenant du jeune Bonaparte.

Celui-ci, ne voulant pas affliger un vénérable guerrier, s'abstint d'assister à l'entrée triomphante des Français dans la place, si honorablement défendue. Il alla à Bologne afin de se rapprocher d'un corps de son armée, qui, après avoir pris Faenza, Lorette et Ancône, força le pape à conclure une paix définitive avec la République française.

L'archiduc Charles, célèbre général autrichien, envoyé pour combattre Bonaparte, n'eut pas plus de succès que Beaulieu, Alvinzi et Wurmser: battu dans tous les combats, il dut évacuer successivement le Tyrol, le Frioul, la Carniole et la Carinthie, et n'arrêta la marche triomphante de Bonaparte sur Vienne, qu'en signant, le 15 avril, à Leoben, les préliminaires d'une paix entre l'Autriche et la France, que le traité de Campo-Formio, signé le 17 octobre, conclut définitivement. Bonaparte, qui, de son quartier général, suivit cette importante négociation, vengea, par la destruction de l'antique république de Venise, la mort de ses blessés massacrés à Vérone. Il approuva la révolution de Gênes, et la création de la république ligurienne; il autorisa la réunion de la Transpadane et de la Cispadane en une seule république Cisalpine, et envoya un détachement de son armée occuper les îles Ioniennes. Puis le traité de Campo-Formio étant signé, il passa par Rastadt, où il assista à l'ouverture d'un congrès destiné à régler les conditions de la paix entre la République française et l'empire d'Allemagne, et vint à Paris recevoir publiquement du Directoire les louanges qu'il avait méritées, et du peuple français les témoignages de l'admiration due à sa gloire, si grande et si pure.

Les armées d'Allemagne s'étaient montrées dignes émules de l'armée d'Italie. Hoche, que la mort atteignit peu après, avait vaincu les impériaux à Neuwied, et Moreau, en forçant le passage du Danube à Diernsheim, en menaçant Vienne, avait contribué à vaincre les hésitations des plénipotentiaires autrichiens, balançant encore à accepter le traité de Campo-Formio.

Le Directoire, s'il n'eut pas à lutter contre les insurrections du peuple de Paris, eut de rudes discussions à soutenir contre les nombreux royalistes qui avaient réussi à se faire élire membres des deux conseils. Le coup d'État du 18 fructidor (4 septembre), où un des lieutenants de Bonaparte, le général Augereau, commanda les troupes, fut dirigé contre eux. Les élections de quarante-neuf départements furent annulées. Deux des directeurs (Barthélemy, qui avait signé le premier traité de paix conclu au nom de la République, Carnot, l'ancien régulateur des armées qui avaient sauvé la France en 1793 et en 1794), cinquante-trois députés, parmi lesquels se trouva Pichegru (célèbre seulement alors par la conquête de la Hollande, et qui, général, avait négocié la défaite et la trahison de son armée), un grand nombre d'hommes de lettres, de journalistes et d'imprimeurs furent, sans jugement, soumis à la déportation. Les noms des hommes les plus opposés par leurs opinions figurèrent sur les listes de proscription. Bonaparte, encore en Italie, s'étonna d'une mesure qui ressemblait plus à une vengeance de la haine qu'à un acte de la justice, écrivit à un des ministres du Directoire: «Je désire que l'on ait de l'énergie sans fana-«tisme, des principes sans démagogie, de la sévérité «sans cruauté... Le gouvernement, les ministres et les «premiers agents de la République ne doivent écouter «que la voix de la postérité.» Ce qu'il vit, à son retour à Paris, ne lui donna que du dégoût pour les hommes et pour les choses, et, en lui inspirant le désir de s'éloigner de la France pendant quelque temps, le poussa à cette expédition d'Egypte, épisode si merveilleux des guerres glorieuses de la République. Le temps du Directoire était une époque d'anarchie politique, de désordre financier et de corruption morale.

1798. — La coalition était vaincue et dissoute: la République française n'avait plus contre elle que l'Angleterre. La conquête de l'Egypte, en ouvrant la route de l'Inde aux armées républicaines, devait porter un coup fatal à cette ennemie obstinée. Bonaparte fit adopter au Directoire le projet d'une expédition qui allait, pour deux ans, l'éloigner de la France. Les attaques insensées de la populace romaine contre l'ambassade française, punie par la prise de Rome, l'abolition du gouvernement papal, et l'établissement d'une république romaine, ne lui parurent pas, non plus que l'invasion de la Suisse, des événements assez importants pour le retenir en Europe. Il partit le 19 mai, avec une flotte et une armée, prit Malte en passant, débarqua en Égypte, vainquit les mameluks en vue des pyramides, s'empara du Kaire, et malgré la défaite de sa flotte dans la rade d'Aboukir, poursuivit et acheva rapidement la conquête de l'Égypte.

Pendant que ces faits glorieux illustraient l'armée d'Orient et son général, le Directoire, envoyait en Irlande une petite armée que son courage ne sauva pas d'un complet désastre, déclarait la guerre aux rois de Sardaigne et des Deux-Siciles, faisait occuper le Piémont par Joubert, Rome par Championnet, et justifiait ainsi la nouvelle coalition que préparait l'Angleterre, déjà assurée de l'alliance de la Russie.

1799. — Au commencement de cette année, la guerre était imminente partout où elle ne se faisait pas encore. — Championnet s'empara de Naples en janvier, et, au mois de mars, le pape Pie VI, arrêté, fut amené en France. Les armées françaises et autrichiennes avaient commencé les hostilités sur le Rhin, et les Français avaient été battus à Stockack. Le congrès de Rastadt était dissous, et les plénipotentiaires français avaient été assassinés en quittant cette ville. Une deuxième coalition était formée contre la France. — Une armée russe, aux ordres de Souwaroff, entrait en ligne en Italie, et débutait par la victoire de Cassano et la prise de Milan; l'archiduc Charles avait pris Zurich; Macdonald, successeur de Championnet, était forcé d'évacuer Naples, Rome, et perdait, dans une retraite savante, la bataille de La Trebbia; les Autrichiens avaient repris Mantoue; et Joubert tombait frappé d'un coup mortel dans la sanglante mêlée de Novi.

A Paris, la lutte avait recommencé entre les conseils et le Directoire; mais au 30 prairial (18 juin), le pouvoir législatif l'emporta snr le pouvoir exécutif. Trois des cinq directeurs (Treilhard, Réveillère-Lépaux et Merlin) furent *éliminés*, et firent place à Moulins, à Gohier, à Roger-Ducos, législateurs inconnus, qui devinrent les collègues de Barras et de Sieyes.

La position de la République était très-critique. Il semblait même, en Orient, que l'étoile de Bonaparte eut pâli. L'armée de Syrie, après la prise de Jaffa et la victoire du Mont-Thabor, avait été obligée de renoncer au siége de Saint-Jean-d'Acre, et de revenir en Egypte. 18,000 Turcs débarquèrent près d'Aboukir, croyant les Français découragés par le non-succès de l'expédition de Syrie, et faciles à vaincre; mais Bonaparte, accouru du Kaire, remporta sur l'armée ennemie une victoire signalée, leur tua 12,000 hommes, et fit le reste prisonnier. Après cette bataille sanglante, Kléber, transporté d'enthousiasme, se jeta dans ses bras, en s'écriant: «Permettez, général, que je vous embrasse, «vous êtes grand comme le monde!»

Peu de jours après la victoire d'Aboukir, Bonaparte

reçut la nouvelle des désastres des armées françaises en Europe et des dangers qui menaçaient la République. Son parti fut pris aussitôt: il laissa le commandement de l'armée victorieuse à Kléber, et, profitant d'un moment où la croisière anglaise s'était éloignée d'Alexandrie, il s'embarqua (le 22 août) pour revenir en France.

Sa traversée dura quarante-huit jours. Débarqué le 9 octobre, dans le port de Fréjus, il arriva le 16 à Paris.

Depuis son départ d'Égypte, nos armées avaient réussi à contenir les forces des coalisés; Masséna avait remporté sur Souwaroff et les Austro-Russes une grande victoire près de Zurich, et Brune, vainqueur, en Hollande, de l'armée anglo-russe commandée par le duc d'York, venait de l'obliger à se rembarquer. — Les Russes, depuis lors, se retirèrent de la coalition.

CONSULAT. — BONAPARTE.

(Du 10 novembre 1799 au 18 mai 1804.)

1799. — Un cri de joie avait salué Bonaparte à son retour d'Égypte; l'instinct populaire devinait en lui le futur sauveur de la France. En effet, la République était sur le point de périr en proie à l'anarchie, sans finances, sans crédit, et sans gouvernement; car le Directoire était aussi impuissant que méprisé. Bonaparte, encouragé par le vœu général, et par la majorité des conseils législatifs, se décida à saisir le pouvoir. — Le conseil des Anciens, afin d'arriver plus facilement à une révolution nécessaire, l'investit (le 9 novembre-18 brumaire) du commandement des troupes, et décréta la translation du Corps législatif à Saint-Cloud. Deux des directeurs, Sieyes et Roger-Ducos, approuvant la révolution projetée, donnèrent leur démission; on obtint celle de deux autres (Moulins et Barras); le Directoire, réduit au seul Gohier, se trouva ainsi dissous.

Toutes les troupes étaient sous les armes. Bonaparte se rendit (le 10 novembre) au milieu du conseil des Anciens, pour demander un décret qui réorganisât le gouvernement, et changeât la constitution. Au moment où il parlait, il fut averti que, dans le conseil des Cinq-Cents, on voulait forcer le président Lucien, son frère, à le mettre hors de la loi. Il se hâta d'y accourir; mais, en entrant dans la salle, il fut assailli par un certain nombre de députés qui, dans leur exaspération, et s'écriant : *Mort au tyran! à bas le dictateur!* s'élancèrent vers lui, les uns le menaçant du poing, les autres armés de poignards. Bonaparte voulut dire quelques paroles; les vociférations étouffèrent sa voix: alors les grenadiers, qui étaient à la porte, effrayés du péril qui menaçait leur général, se précipitèrent dans la salle, le rejoignirent, l'entourèrent, le couvrirent de leur corps, et l'entraînèrent au dehors. Dans cette bagarre, un d'eux fut légèrement blessé d'un coup de poignard. — A peine sorti, Bonaparte songea à délivrer son frère, et donna l'ordre à un détachement de grenadiers d'aller le chercher. — Lucien, arrivé dans la cour, monta à cheval, afin d'être mieux entendu, et s'écria d'une voix tonnante : «Général, et vous soldats, «le président du conseil des Cinq-Cents vous déclare «que des factieux, le poignard à la main, en ont violé «les délibérations; il vous requiert d'employer la force «contre ces factieux; le conseil des Cinq-Cents est dissous.» Murat fut chargé de faire évacuer la salle. Quand les soldats y entrèrent au pas de charge, les députés qui, un moment auparavant, juraient encore de mourir, comme de vieux Romains, sur leurs chaises curules, jetèrent, pour mieux courir, leurs toges, leurs toques, leurs écharpes, et se dispersèrent. En un instant la salle fut vide; les plus empressés de fuir avaient sauté par les fenêtres.

Le conseil des Cinq-Cents, débarrassé de cette minorité menaçante, et le conseil des Anciens, se réunirent le même soir; ils rendirent à l'unanimité une loi qui prononça l'abolition du Directoire, l'expulsion de 61 députés signalés comme *démagogues* (mesure illégale, mais dont peu d'entre eux pouvaient se plaindre, la plupart ayant pris part aux déportations du 18 fructidor). La législature fut ajournée à trois mois. On forma deux commissions temporaires, l'une pour travailler aux changements à apporter à la constitution, l'autre pour modifier le Code civil; enfin on décida que le pouvoir exécutif serait remis aux mains de *trois consuls provisoires*. Bonaparte, Roger-Ducos et Sieyes réunirent les votes de l'assemblée.

Ainsi finit le gouvernement démocratique; car le Consulat, où la puissance était réellement confiée à un seul homme, ne fut qu'une transition du gouvernement républicain au gouvernement impérial.

La confiance publique qui s'attachait à Bonaparte entoura, dès les premiers moments, le gouvernement consulaire. Une loi, rendue en 1797, avait réduit la dette publique au tiers seulement; ce *tiers consolidé* valait 11 fr. 50 cent. le 8 brumaire; il s'éleva, le 20 du même mois, à 22 fr.

La constitution consulaire, dite de l'an VIII, confia le pouvoir législatif à un *tribunat* de 100 députés chargés de discuter la loi, rédigée et préparée par le conseil d'État, et à un *corps législatif* de 250 députés, ayant seuls droit de la voter; un *sénat conservateur* de 80 membres fut chargé de conserver et de faire observer la constitution. Enfin le pouvoir exécutif fut confié à un *premier consul*, chef de l'État, assisté de deux consuls secondaires, ayant voix consultative. Les consuls étaient élus pour dix ans. Bonaparte fut nommé premier consul; il eut Cambacérès et Lebrun pour second et troisième consuls.

La constitution de l'an VIII, soumise au vote populaire, fut repoussée par 1,562 citoyens, et acceptée par 3,011,007. La sanction du peuple plaça donc la nation française sous la protection de l'épée victorieuse et du génie puissant de Bonaparte.

1800. — L'ordre succéda promptement à l'anarchie. — L'administration consulaire, en rétablissant la tranquillité à l'intérieur, cherchait à calmer les partis, et à rouvrir toutes les sources de la richesse publique. Le commerce, l'industrie, l'agriculture renaissaient; mais pour qu'ils pussent atteindre à la prospérité, la paix était nécessaire et ne pouvait être obtenue que par des victoires.

Une armée, organisée promptement sans éveiller les soupçons de l'ennemi, entra en campagne aux premiers jours de mai, sous les ordres de Bonaparte, passa les Alpes sur trois points, les monts Saint-Bernard, Simplon et Saint-Gothard, pénétra en Italie, prit Milan, conquit la Lombardie, franchit le Pô, atteignit les Autrichiens à Montebello, où ils furent battus, et les écrasa dans la plaine de Marengo, depuis lors à jamais illustrée. — L'héroïque Desaix paya de sa vie cette victoire, longtemps disputée, qui décida la reprise de Gênes, déjà remise par capitulation aux Autrichiens, assura à nos soldats l'occupation de l'Italie, rendit à la république cisalpine l'existence avec la liberté, et força le feld-maréchal Melas à conclure une convention suivie d'un armistice rejetant les Autrichiens derrière le Mincio.

Bonaparte victorieux se hâta de revenir à Paris. A son passage à Lyon, le premier consul manifesta sa sympathie pour cette ville si maltraitée par les jacobins en posant la première pierre des façades qui allaient être reconstruites sur la place Bellecourt.

L'administration régulière qui régit la France est un des résultats du gouvernement de Bonaparte consul, et de Napoléon empereur. Mais nous, qui jouissons maintenant des fruits et des créations de son génie, nous oublions que c'est à lui que nous devons cette organisation facile et vigoureuse de l'État; un corps judiciaire respectable; une armée régulière, disciplinée, habillée et payée; un trésor dont la comptabilité est

claire et facile à surveiller; des impôts établis légalement, et perçus d'après des règles égales pour tous; des codes aussi parfaits que les hommes peuvent les faire, uniformes pour toute la France; un gouvernement dont la hiérarchie bien coordonnée assure l'action protectrice et continue. En présence de tant d'ordre, nous ne nous figurons pas le chaos, nous ne concevons pas l'anarchie complète, la désorganisation générale, et nous n'imaginons pas ce qu'a fait pour la France le consulat de Bonaparte; et cependant, s'il fallait le résumer en peu de mots, il conviendrait de dire: «Rien «n'existait; tout a été créé.»

Pour apprécier seulement d'une manière sommaire les bienfaits d'un gouvernement qu'on s'est trop plu à signaler comme entaché de despotisme, parce qu'il voulait arriver promptement au bien, il faut consulter les contemporains.

Voici le tableau que Rœderer traçait de la République en 1800, après une année seulement de l'administration consulaire : « Les premiers soins que réclamaient la liberté et la propriété devaient être pour l'abolition des lois dirigées contre elles, et la solennelle réintégration de leurs droits. Le 22 brumaire an VIII vit l'abrogation de la loi sur les ôtages, et de la loi portant établissement de l'emprunt forcé. Des paroles du premier consul annoncèrent, dès les premiers jours du consulat provisoire, que la révolution du 18 brumaire n'entraînerait aucune proscription, et en ferait cesser plusieurs; et, en effet, les déportés de fructidor sont bientôt rappelés. Barthélemy, l'un d'eux, est présenté par le premier consul au sénat conservateur, heureux présages des arrêtés qui placèrent ensuite Siméon au tribunat, Barbé-Marbois et Portalis au conseil d'État. Tout serment est abrogé, comme faisant violence aux consciences. Les prêtres déportés à la Guïane sont ramenés. Les édifices destinés au culte sont ouverts tous les jours : ceux qui ne sont point aliénés sont rendus aux communes. Toutes les fêtes dites nationales, instituées par les passions, et faites pour irriter les passions contraires, sont abolies : l'anniversaire du 14 juillet et celui du 1er vendémiaire sont seuls conservés. Un arrêté rend aux citoyens la liberté de se marier le jour qu'il leur plaira, et la liberté plus sacrée encore de travailler suivant leurs forces et les besoins de leur famille. L'œil du premier magistrat, en parcourant la liste des émigrés, y reconnaît de nombreuses proscriptions : de grands travaux sont aussitôt ordonnés pour marquer cette distinction. En attendant, la fatale liste est close, et la radiation des membres de l'Assemblée constituante qui ont voté pour l'abolition des distinctions héréditaires est ordonnée. Enfin, cent mille noms d'agriculteurs, d'ouvriers habiles, d'hommes industrieux, de femmes, sont retirés, par une disposition générale, de la liste qui déclarait cette précieuse population perdue pour la France, et acquise à l'étranger.

«Ces travaux de justice réparatrice sont entremêlés avec tous ceux que demandaient la sagesse et la prévoyance pour la conservation et la réhabilitation de l'État. — Une constitution nouvelle, dont Bonaparte a discuté toutes les parties et qu'il a marquée du sceau de son esprit, en donnant à l'autorité du gouvernement cette force régulière qui assure à la fois l'ordre et la liberté, est présentée au peuple français, et mise en activité. Un conseil d'État, composé d'hommes probes et exercés aux affaires, est établi. Les communications du gouvernement avec les autres autorités législatives sont assujetties, par la loi, à un ordre régulier. Le territoire de la République est soumis à une nouvelle division et à des administrations provinciales. Cent préfets, quatre cents sous-préfet, dix mille maires, sont nommés à la satisfaction générale. Un nouveau système judiciaire est substitué au système informe qui avait prévalu depuis dix années; les tribunaux de première instance sont multipliés, de grands tribunaux d'appel sont institués, le tribunal de cassation est réorganisé, et partout la solennité est rendue aux fonctions de la justice... En même temps, et concurremment, marchent les réformes et les améliorations dans les finances; la contribution mobilière est réduite de dix millions; la taxe d'entretien des routes, qui grevait le commerce en raison de la difficulté des chemins et de la faiblesse des chevaux, est ramenée à des principes plus équitables; des octrois municipaux sont accordés aux communes, pour l'entretien des hospices; des honneurs publics sont promis et décernés aux départements qui auront le plus tôt payé leurs contributions; des receveurs solvables remplacent des préposés ignorants, sans moyens, sans crédit, et offrent au gouvernement des ressources pour le service courant; une caisse d'amortissement, une banque publique, sont fondées; le trésor national reçoit une nouvelle organisation; les receveurs infidèles sont poursuivis devant les tribunaux; en un mot, le glaive de la justice, le levier de l'honneur, l'œil de la surveillance, tout concourt au rétablissement des finances; le trésor public est garni; le crédit renaît, et, à compter du second semestre de l'an VIII, les rentes et les pensions commencent à être acquittées en numéraire.»

La pacification intérieure, et la prospérité qui en résultait, ôtaient toute espérance aux partis royaliste et révolutionnaire; mais la vie du premier consul était la seule garantie de repos et d'avenir pour la France: cette vie précieuse fut menacée. Des républicains fanatiques, Topino-Lebrun, Aréna, Demerville, Cerracchi, formèrent le complot d'assassiner Bonaparte. Le premier consul, échappé à ce danger, faillit périr par l'explosion d'une machine infernale, œuvre des royalistes Carbon et Saint-Réjean, autres misérables fanatiques qui pensaient que le but justifie les moyens, et se seraient aussi fait gloire d'un assassinat.

1800-1801. — L'armée d'Allemagne avait répondu dignement aux succès de l'armée d'Italie. Cinq jours après le triomphe de Marengo, Moreau, victorieux à Hochstett, vengeait la gloire nationale d'un grand revers éprouvé par les armées de Louis XIV; de nouveaux succès, l'invasion du Voralberg, l'occupation de la vallée des Grisons, la communication ainsi établie entre les armées de Moreau et de Masséna, obligèrent l'ennemi à demander et à conclure l'armistice de Parsdoff. Les hostilités cessèrent sur toute la ligne, en Allemagne et en Italie. Un congrès s'ouvrit à Lunéville. Les peuples, fatigués, se reposèrent dans l'espoir d'une paix prochaine. — C'était aussi le vœu du premier consul; mais l'Autriche et l'Angleterre n'avaient voulu que gagner du temps. L'armistice fut rompu, et la guerre recommença. Bientôt la victoire de Hohenlinden, qui conduisit l'armée de Moreau à vingt lieues de Vienne, les succès de l'armée gallo-batave, commandée par Augereau, les prodiges de l'armée des Grisons, aux ordres de Macdonald (qui passa le Splugen au milieu de l'hiver, en surmontant des obstacles non moins grands que ceux qui avaient été vaincus au Saint-Bernard), les victoires de Brune avec l'armée d'Italie, ne laissèrent plus à l'empereur d'Allemagne d'autres ressources qu'une prompte paix. Cette paix fut conclue à Lunéville le 9 février 1801, par un digne frère du premier consul, Joseph-Napoléon Bonaparte, qui avait conduit les négociations avec beaucoup d'habileté: elle porta la joie dans toute la France.

D'autres traités réconcilièrent la France et le reste de l'Europe continentale. Un concordat avec le pape termina les différends ecclésiastiques, et sépara d'une manière positive les attributions du pouvoir temporel et les droits du pouvoir spirituel. La religion, qui, après de longues calamités, est un besoin pour les peuples, comme, dans les grandes infortunes, elle est une consolation pour les particuliers, recouvra son éclat et son indépendance.

1802. — Depuis un an, une armée, rassemblée sur les côtes de la Manche, une flottille réunie dans le port de Boulogne, menaçaient les côtes de la Grande-Bretagne. — L'Angleterre, abandonnée à ses seules forces, ne pouvait pas continuer longtemps à combattre. La confédération des puissances du Nord s'opposait aux prétentions qu'elle avait élevées pour la visite des bâtiments neutres. La Russie et l'Espagne ne s'étaient pas bornées à faire la paix avec la France, d'ennemies elles étaient devenues alliées. Le cabinet britannique se décida à suivre l'exemple que lui avait donné la cour de Vienne. La paix, dont les préléminaires sont datés du 1er octobre 1801, fut signée à Amiens, le 25 mars 1802. Joseph Bonaparte en dirigea les négociations. Il avait été le négociateur du concordat.

Le premier consul profita de la paix générale pour consolider les institutions qu'il avait créées en Italie. Il était devenu (le 26 janvier) le président de la république italienne. Il organisa aussi (le 19 février) le gouvernement de la Suisse et de la Hollande. Dans l'intérieur, l'Université fut rétablie, la Légion d'honneur instituée (le 19 mai), ce fut une récompense accordée aux services civils comme aux services militaires; sa devise, d'une noble simplicité, porta ces seuls mots: *Honneur et patrie.*

La prospérité réelle du pays, l'état florissant du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, l'éclat que jetaient sur le pays les progrès des sciences exactes, la renaissance des lettres et des arts, encouragés par l'établissement de prix décennaux, les partis réduits à l'impuissance, une amnistie générale couvrant tous les délits, rouvrant la France à tous les exilés; tant d'ordre, tant de repos et de bonheur, devaient compenser quelques revers. — L'évacuation forcée de l'Egypte, la funeste issue d'une expédition tentée pour recouvrer Saint-Domingue, s'oublièrent au sein de l'ivresse causée par la pacification générale.

Cependant, plus la France avait de prospérité et de repos, plus elle désirait en voir assurer la durée. La raison publique attribuait justement le bonheur général au gouvernement de Bonaparte. L'opinion se prononçait pour que ce grand homme fût maintenu au pouvoir le plus longtemps possible. Le sénat, obéissant à ce vœu, prolongea de dix années au delà des dix premières années fixées par la constitution la durée de son consulat. Bonaparte ne voulut accepter cette prolongation de la magistrature suprême qu'après avoir consulté le peuple français. 3,568,885 citoyens, sur 3,577,259 votans, se prononcèrent pour que le premier consul conservât, pendant toute sa vie, la dignité consulaire.

1803. — La paix d'Amiens, franchement désirée et acceptée par la France, n'avait été pour l'Angleterre qu'une suspension d'armes afin de reprendre des forces dans une lutte qui commençait à l'affaiblir, sans alliés et sans le secours des puissances continentales. La paix, aux conditions qu'elle avait été forcée d'accepter, lui était onéreuse: il aurait fallu rendre Malte et évacuer l'Egypte; elle voulait garder l'une, et occuper l'autre. Le moment lui parut favorable pour rompre avec la France, dont l'activité commerciale et l'industrie développée commençaient à inquiéter ses intérêts. — La mort de Paul Ier, événement tragique, à laquelle les agents anglais ont été soupçonnés d'avoir pris part, enlevait l'alliance de la Russie au premier consul. — L'Autriche, pendant deux années de repos, avait reformé ses armées. Les cours de Berlin et de Naples, que les envoyés britanniques avaient pressenties, paraissaient disposées à prendre part à une coalition nouvelle. — En présence de ses intérêts, le cabinet de Londres fait peu d'attention à ses engagements. La rupture du traité d'Amiens eut lieu au mois de mai, et la guerre recommença. Déjà les vaisseaux sortis des ports français avec confiance, et sous la foi des traités, avaient été capturés par l'Angleterre, lorsque, en représailles, une armée française fit la conquête du Hanovre.

1804. — Ce fut pour susciter, sans doute, de nouveaux dangers au premier consul que les Anglais débarquèrent secrètement, sur les côtes de France, d'anciens chefs vendéens et chouans, chargés de tenter une attaque contre Bonaparte et son gouvernement. Leurs projets échouèrent: Cadoudal et Pichegru furent arrêtés avec leurs complices; le premier mourut sur l'échafaud; le second s'étrangla dans sa prison. — Devenu empereur, Napoléon pardonna à huit autres des conjurés. — Par une fatalité déplorable, le duc d'Enghien fut signalé comme devant prendre part au complot formé contre la vie du premier consul et l'existence du gouvernement consulaire. Il fut, sur un rapport de Talleyrand, enlevé à Ettenheim, amené à Vincennes, condamné à mort, et fusillé (21 mars) sans que ceux qui dirigeaient cette exécrable affaire laissassent arriver jusqu'à Bonaparte l'appel que le petit-fils de Condé faisait à sa générosité non moins qu'à sa justice.

EMPIRE. — NAPOLÉON.

(Du 20 mai 1804 au 11 avril 1814.)

1804. — Les conspirations successives dirigées contre les jours du premier consul, le complot de George Cadoudal, auquel la participation de l'Angleterre semblait évidente, excitèrent de vives inquiétudes parmi les Français qui désiraient le repos et la prospérité de leur pays. Il était manifeste pour tous que la mort de Bonaparte, en rejetant la France dans le chaos de l'anarchie, deviendrait le signal des dissensions civiles et de la guerre étrangère. La république, aux yeux de la multitude, était impuissante pour comprimer les factions intérieures, et pour repousser les attaques extérieures; elle ne protégeait ni le présent ni l'avenir. Les divers systèmes d'administration publique basés sur ce mode de gouvernement, que la Révolution avait successivement essayés, étaient repoussés par l'opinion. Le nombre de leurs partisans diminuait chaque jour. Le pays n'avait jamais autant possédé de liberté réelle et pratique que depuis l'établissement du gouvernement consulaire: l'égalité devant la loi, et pour l'admission aux emplois, était complète. Bonaparte, dont la maxime favorite était *union et oubli*, avait annoncé qu'il ne voulait reconnaître en France d'autre parti que le parti national. Il avait accueilli avec la même bienveillance les hommes des opinions les plus opposées, lorsqu'ils se ralliaient franchement à la cause générale. Chacun d'eux avait été employé suivant sa capacité, et quelques-uns même remplissaient d'importantes fonctions publiques. Le premier consul, en exprimant son noble désir d'une conciliation sincère entre tous les enfants d'une même patrie, avait dit: « J'ouvre un grand «chemin; quiconque y marchera droit sera protégé; qui «se jetera à droite ou à gauche sera puni.»

La majeure partie des Francais, satisfaits des sentiments de liberté et de tolérance qui formaient la règle de l'administration, ne demandait autre chose que la continuité du gouvernement fondé par Bonaparte. De l'idée de stabilité et de continuité, il n'y a pas loin à celle d'hérédité. L'opinion publique s'accoutuma donc, peu à peu, à la pensée de trouver une sûreté pour le présent et une garantie pour l'avenir dans l'hérédité du pouvoir accordé au premier consul et à sa famille. Le consulat à vie ne parut pas un gage suffisant de stabilité. L'hérédité seule pouvait couper court aux espérances coupables des divers partis, et affermir la tranquillité de la France. La monarchie, avec sa vigueur et son ordre, était dans le vœu des masses.

C'est ce que jugèrent fort bien les hommes qui se consacrèrent à l'établissement du gouvernement impérial. Sans doute il y eut parmi eux un grand nombre d'ambitieux guidés par un intérêt égoïste; mais il y eut

aussi un plus grand nombre de dignes citoyens sincèrement amis de leur pays, sincèrement attachés à la Révolution. Ces hommes honorables avaient compris que l'opinion, en France, tournait aux idées monarchiques, et que, pour ôter toute chance au rétablissement des Bourbons, dont le retour avec les prétentions et le cortége des émigrés aurait alors inquiété tous les intérêts créés par la Révolution, et amené dans le pays une conflagration générale, il était nécessaire, sous un titre nouveau, qui n'effarouchât aucun citoyen, de rétablir le gouvernement monarchique, et de placer la couronne sur la tête d'un homme de la Révolution.

Napoléon Bonaparte, quand il n'eût pas été alors à la tête de l'Etat, était le seul qui fût digne du premier rang par son administration, ses victoires et son génie.

Le Consulat avait sauvé la France de l'anarchie; l'Empire la sauva des réactions que la monarchie des Bourbons aurait alors infailliblement amenées. Dans les deux cas, ces changements furent une nécessité et un bonheur.

La motion d'élever Napoléon Bonaparte à la dignité impériale, et de déclarer l'Empire français héréditaire dans sa famille, partit du Tribunat (30 avril), et fut adoptée à l'unanimité moins une voix. Le Corps législatif n'était pas assemblé, mais ses membres y donnèrent une adhésion individuelle. Le Sénat l'adopta à l'unanimité, le 18 mai, et le peuple, consulté, émit, à la majorité de 3,572,329 votans contre 2,569, cette volonté qui devint la loi fondamentale de l'Empire, et le titre de Napoléon à l'obéissance des Français : «Le peuple veut «l'hérédité de la dignité impériale dans la descendance «directe, naturelle, légitime et adoptive de Napoléon «Bonaparte, et dans la descendance directe, naturelle «et légitime de Joseph Bonaparte et de Louis Bonaparte.»

Napoléon Bonaparte fut proclamé, le 20 mai, empereur des Français. — La veille avait eu lieu la nomination de dix-huit maréchaux, et des grands dignitaires de l'Empire. — Le 15 août, le nouvel empereur distribua solennellement à l'armée, rassemblée à Boulogne, les croix de la Légion d'honneur. — Le 25 novembre, le pape Pie VII arriva à Paris, et sept jours ensuite le souverain pontife sacra lui-même, dans la basilique de Notre-Dame, l'empereur Napoléon et l'impératrice Joséphine. — Trois jours après le sacre, Napoléon disttribua aux corps de l'armée ces drapeaux tricolores surmontés de l'aigle français qui devaient parcourir glorieusement avec nos soldats toutes les capitales de l'Europe. *Vive l'empereur!* était alors le cri national.

La cérémonie du sacre eut lieu le 2 décembre. Le pape, l'empereur et l'impératrice, accompagnés d'un cortége imposant, se rendirent, à travers un concours immense de spectateurs, à l'église métropolitaine de Notre-Dame. — Pie VII officia pontificalement, avec toute la pompe de l'église romaine. Napoléon et Joséphine furent oints de l'huile sainte sur le front et sur les deux mains; en faisant cette triple onction, le saint-père récita l'oraison : «Dieu tout-puissant et éternel... «répandez par vos mains le trésor de vos grâces et de «vos bénédictions sur votre serviteur Napoléon, que, «malgré notre indignité personnelle, nous consacrons «aujourd'hui empereur en votre nom.» — En attendant que les autres prières du sacre fussent achevées, l'empereur et l'impératrice se reposèrent, et restèrent assis sur leur trône. Ils se levèrent et s'avancèrent plusieurs fois vers l'autel pour la cérémonie du couronnement. Dès que le pape eut béni les deux couronnes, Napoléon, saisissant brusquement celle qui lui était destinée, se la plaça lui-même sur la tête, comme pour donner à entendre qu'*il ne la tenait que de Dieu et de son épée* (Charlemagne, moins hardi, avait reçu la sienne des mains du pape; mais Napoléon voulait éviter tout ce qui aurait pu ressembler à une sujétion spirituelle à la cour de Rome). Il prit ensuite l'autre couronne, et la posa sur le front de l'impératrice, qui était restée à genoux au pied de l'autel.

Lorsque l'office divin fut terminé, l'empereur, assis, la couronne sur la tête et la main sur le livre des évangiles, prononça de nouveau, devant les trois présidents du Sénat, du Corps législatif et du Tribunat, le serment qu'il avait déjà prêté en recevant l'acte constitutionnel de l'Empire : «Je jure de maintenir l'intégrité «du territoire *de la République*, de respecter, et de «faire respecter les lois du concordat, et de la liberté «politique et civile, l'irrévocabilité des ventes des biens «nationaux, de ne lever aucun impôt, de n'établir au«cune taxe, qu'en vertu de la loi, de maintenir l'insti«tution de la Légion d'honneur, de gouverner dans la «seule vue de l'intérêt, du bonheur et de la gloire du «peuple français.»

Napoléon, quoi qu'en aient dit ses ennemis, a été fidèle à ce serment. Il a eu le bon vouloir; Dieu seul avait la toute-puissance.

1805. — La république italienne avait suivi dans toutes ses phases les transformations du gouvernement francais; elle devait rester attachée à la France par les liens de la conquête et des intérêts. Lors de la nomination de Bonaparte au consulat, les députés italiens l'avaient choisi pour président de leur république. La dignité impériale dont il venait d'être investi inspira aux grands corps de la nation italienne une pensée que le gouvernement francais n'eut pas, sans doute, l'intention de combattre, celle d'ériger leur patrie en royaume, et d'offrir à Napoléon la couronne de fer des anciens rois lombards.

Napoléon accepta cette nouvelle faveur de la puissance divine pour laquelle il avait un respect que ses contemporains philosophes taxaient de *faiblesse* et de *capucinade*. — Napoléon croyait en Dieu à une époque d'incrédulité générale; il manifesta son opinion par ces paroles adressées au clergé italien : «Je suis catholique, «et non philosophe; je veux une religion qui me dise «d'où je viens et où je vais.»

Tandis que se préparait dans les ports de France une expédition contre l'Angleterre, qui offrait à Napoléon de le reconnaître empereur des Français, *s'il voulait reconnaître et établir en France le culte protestant*, il alla recevoir à Milan la couronne qui lui était offerte; son couronnement eut lieu le 26 mai, avec une magnificence digne de la superbe cathédrale où il se fit. C'était la même basilique où le fondateur de l'empire d'Occident avait été sacré : la couronne à rayons d'or, entourée d'un cercle de fer, qui servait aux anciens rois lombards, et qu'avait aussi portée Charlemagne, fut tirée du monastère de Monza, où elle était renfermée depuis dix siècles. Après avoir été sacré par le cardinal Caprara, archevêque de Milan, Napoléon, comme il avait fait à Paris, prit la couronne sur l'autel, et se la posa lui-même sur la tête, en disant à haute voix : *Dieu me la donne, gare à qui la touche!* Ces fières paroles devinrent la devise de l'ordre de la Couronne de fer, qui fut depuis, pour l'armée italienne, ce qu'était pour l'armée francaise l'ordre de la Légion d'honneur.

Avant de quitter l'Italie, Napoléon y laissa, comme vice-roi, le prince Eugène Beauharnais, son fils adoptif.

L'Angleterre avait formé la troisième coalition pour détourner de ses rivages l'expédition qui lui causait tant de terreurs. La Suède, la Russie et l'Autriche étaient devenues ses alliées; à défaut de soldats, elle leur envoyait des subsides. L'empereur attendait l'arrivée, dans la Manche, de la flotte de Villeneuve pour passer le détroit, et faire une descente en Angleterre, lorsqu'il apprit la défaite de cet amiral au cap Finistère, et sa retraite dans le port de Ferrol. La descente projetée ne pouvait plus avoir lieu. Dans le même temps, la nouvelle arriva à Napoléon que l'Autriche venait de commencer les hostilités en envahissant la Bavière sans déclaration de guerre. Son parti fut pris aussitôt. Le 31 août, les sept corps, qui, avec la réserve et la garde impériale, formaient la grande armée, réunie

tant en Hanovre et en Hollande, que sur les côtes de l'Océan, commencèrent à s'ébranler; du 25 au 26 septembre, ils passèrent le Rhin, que l'empereur franchit le 1er octobre. — Après trois combats, à Donawerth, à Wertingen, à Guntzbourg, l'armée, maîtresse d'Augsbourg, et ayant passé le Danube et le Lech, battit les ennemis à Memmingen, à Elchingen, et les força à se retirer dans Ulm; place forte célèbre, où, le 20 octobre, le feld-maréchal Mack, 18 généraux, et 40,000 hommes, capitulèrent, et furent envoyés prisonniers de guerre en France.— L'empereur chassa les Autrichiens de Munich, et continua sa marche sur Vienne par la vallée du Danube, tandis que le sixième corps s'emparait d'Inspruck et faisait la conquête du Tyrol, et que le maréchal Murat, avec la réserve, battait les Russes à Amstetten. — Napoléon entra le 14 novembre à Vienne, occupée la veille par son avant-garde. Le troisième corps, aux ordres de Davoust, prit, le 28, Presbourg, capitale de la Hongrie. — Les armées russes et autrichiennes avaient fait leur jonction en Moravie; l'armée française continuait à les poursuivre, et se trouva en leur présence le 1er décembre. Elle était en position sur les hauteurs qui avoisinent le village d'Austerlitz.

Le soir, l'empereur voulut visiter à pied, et incognito, tous les bivouacs de son armée; mais à peine eut-il fait quelques pas qu'il fut reconnu. La nuit était sombre; on n'apercevait que les feux de l'ennemi perçant dans le lointain l'obscurité du ciel, lorsque tout à coup une large et vive splendeur enflamma l'horizon. Cent mille flambeaux brillèrent simultanément sur la ligne française. L'armée s'était rappelée que le lendemain était l'anniversaire du couronnement, et afin de célébrer ce grand jour, et de manifester son attachement pour l'empereur, chaque soldat, par une inspiration soudaine, avait converti la paille de son bivouac en torches de réjouissance, placées au bout de perches devant le front de bandière. Les fanfares des régiments se mêlaient aux acclamations des troupes. L'allégresse et l'enthousiasme étaient au comble : l'illumination brillante et improvisée semblait une célébration anticipée de la victoire du lendemain. Napoléon, sensible à cette marque inattendue d'affection que lui donnait son armée, parcourut toute la ligne, accompagné de ses maréchaux. A chaque instant, il s'arrêtait pour parler aux soldats, pour les écouter et rire avec eux. «C'est «votre fête, sire, disait un artilleur; aujourd'hui l'il- «lumination, demain le bouquet. — Bataille à sept «heures, s'écriait un grenadier, à midi la victoire!» Tous s'écriaient: «Combattons les Russes; cette nuit «même, menez-nous à la gloire! à la baïonnette!» Et mille autres propos énergiques, qui peignaient la confiance, l'attachement, et l'admiration. Un vieux soldat s'approcha de l'empereur : « Sire, lui dit-il, tu n'auras «pas besoin de t'exposer. Je te promets, au nom des «grenadiers de l'armée, que tu n'auras à combattre «que des yeux, et que nous t'amènerons demain les «drapeaux et l'artillerie de l'armée russe pour célébrer «l'anniversaire de ton couronnement.»

La tournée de Napoléon fut longue; il rentra à son bivouac à minuit, et les airs retentirent encore longtemps après des cris de *vive l'empereur! vive Napoléon! vive notre invincible général!* Ému de cette scène aussi touchante qu'imprévue, il s'écria, en entrant dans sa baraque: «Voilà la plus belle soirée de «ma vie; mais je pense avec peine que demain je per- «drai bon nombre de ces braves gens.»

La bataille commença, le 2 décembre, dès que le soleil levant eut dissipé le brouillard du matin. L'armée coalisée, en sept colonnes, attaqua avec résolution l'armée française. — Après une lutte opiniâtre et sanglante, les Russes, qui avaient perdu 45,000 hommes, tués, blessés, ou prisonniers, prirent la fuite, laissant au pouvoir des Français 200 canons et 45 drapeaux. Dans cette bataille fatale, surtout pour eux, une de leurs divisions s'aventura, pour fuir plus vite, sur un lac glacé, et périt tout entière; la glace, sillonnée par nos boulets, s'étant rompue sous le poids des hommes des chevaux et des canons.

Les deux empereurs, François II et Alexandre, avaient vu la défaite de toute la garde russe, et la destruction de leur armée.

Deux jours après la bataille, l'empereur d'Autriche vint saluer le vainqueur à son bivouac. Napoléon lui dit en l'accueillant: «Je vous reçois dans le seul palais «que j'habite depuis deux mois. — Vous tirez si bien «parti de cette habitation, répondit François II, qu'elle «doit vous plaire.» Dans cette entrevue, les deux empereurs convinrent d'un armistice et des principales conditions de la paix future. — François II fit aussi connaître à Napoléon qu'Alexandre désirait faire la paix, et demanda une trêve pour les restes de l'armée russe. Napoléon lui fit observer qu'ils étaient cernés, que pas un homme ne pouvait échapper; «mais, ajouta- «t-il, je désire faire une chose agréable à l'empereur «Alexandre. Je laisserai passer l'armée russe, j'arrête- «rai la marche de mes colonnes, si Votre Majesté me «promet que cette armée évacuera l'Allemagne et la «Pologne.» L'empereur d'Autriche fit cette promesse, que l'empereur Alexandre ratifia, et à laquelle il dut le salut des débris de son armée.

La paix de Presbourg, signée le 26 décembre, termina dignement la campagne, et dénoua la troisième coalition. Une fédération des princes du Rhin fut formée pour servir, à l'avenir, de barrière aux desseins ambitieux de la Russie et de l'Autriche. François II perdit les États vénitiens qui renforcèrent le royaume d'Italie, et le Tyrol qui agrandit la Bavière. L'électeur de Bavière, celui de Wurtemberg, qui s'étaient montrés fidèles à la France, virent leurs États érigés en royaumes, et le margraviat de Bade devint un grand duché. En donnant des marques de satisfaction aux princes qui étaient restés ses alliés, l'empereur n'oublia pas les généraux qui avaient combattu sous ses ordres Berthier reçut la principauté de Neufchâtel, et Murat le grand duché de Berg; le prince Eugène épousa la fille du roi de Bavière, et fut déclaré héritier présomptif de la couronne d'Italie, dans le cas où Napoléon mourrait sans postérité. Peu de temps après, Napoléon devait donner pour souverain Joseph, son frère, à Naples, et son autre frère, Louis, à la Hollande. Ainsi, l'homme que la coalition avait voulu renverser de son trône distribuait lui-même des couronnes, et faisait des rois.

1806. — Après la glorieuse campagne de 1805, la France espéra un moment que la paix générale allait être rétablie. La mort de Pitt avait appelé Fox au ministère, et cet homme illustre avait commencé des négociations avec la France; mais il mourut lui-même, et sa mort détruisit toutes les espérances pacifiques. — L'Angleterre parvint à former, avec la Suède et la Russie, une quatrième coalition, où la Prusse remplaça l'Autriche.

La Prusse témoignait depuis longtemps des sentiments hostiles contre la France: elle avait été au moment de rompre sa neutralité dans la guerre de 1805; mais la victoire d'Austerlitz la força à ajourner ses mauvais desseins. Elle consacra un an de plus à se préparer. Enfin, se croyant prête, elle somma l'empereur des Français d'évacuer l'Allemagne, où son armée séjournait en attendant l'exécution complète, par la Russie, du traité de Presbourg.

La lutte commença le 9 octobre, entre les soldats de Frédéric et ceux de Napoléon. Un prince, cousin du roi de Prusse, fut tué, le 10, au combat de Saalfeld, et le 14, l'armée prussienne fut complètement défaite dans une double bataille, livrée à Auerstadt et à Iena; elle y perdit 40,000 hommes et 300 canons. Cette victoire fut suivie de la capitulation d'Erfurt, qui livra

14,000 Prussiens aux Français, du combat de Halle, où l'armée de réserve ennemie fut détruite, de la prise de Fulde et de Spandau. — Le 27 octobre Napoléon était maître de Berlin.

L'occupation du duché de Brunswick, de la Hesse électorale, du Hanovre, et de Hambourg, la capitulation de Custrin, de Stettin, de Magdebourg, de Posen, de Hameln, le combat de Prenzlow, où 18,000 Prussiens furent faits prisonniers, la bataille de Lubeck, où 21,000 autres, commandés par Blucher, durent mettre bas les armes, sont les derniers événements de cette campagne de quarante jours.

Pendant que ses lieutenants achevaient ainsi la conquête de la monarchie prussienne, l'empereur Napoléon était resté dans Berlin, centre d'où il dirigeait tous leurs mouvements.

A Postdam, il avait visité le tombeau du grand Frédéric, et pris, dans les appartements occupés par ce roi illustre, l'épée, la ceinture de général qu'il portait à la guerre de sept-ans, et son cordon de l'Aigle noire: «J'aime mieux ces trophées que 20 millions, dit l'em«pereur; je les enverrai aux Invalides; les vieux soldats «qui ont survécu aux guerres de Hanovre verront que «l'affront de Rosbach a été vengé.»

Ce fut à Berlin que l'empereur lança le décret de blocus des Iles Britanniques, représailles foudroyantes à l'ordre du ministre anglais, qui mettait les ports de la Manche en état de blocus. Cette mesure, que les ennemis de Napoléon lui ont si souvent reprochée, n'a pas besoin d'être justifiée. Une grande nation, qui possède, avec ses alliés, plus de 2,000 lieues de côtes, 100 vaisseaux de ligne, et des colonies, ne pouvait tolérer l'arrogance de l'Angleterre, prétendant fermer nos ports sans avoir besoin de flottes ni de vaisseaux, au moyen d'un simple arrêté ministériel.

Un trait de clémence devenu célèbre signala le séjour de l'empereur à Berlin. Le prince d'Halzfeld avait conservé le commandement de cette capitale. Une lettre, interceptée aux avant-postes, prouva que, quoiqu'il prétendît ne s'occuper que du gouvernement civil de Berlin, il instruisait l'ennemi des mouvements de l'armée française. Il fut arrêté; il allait être traduit devant une commission militaire, et sa condamnation à mort était inévitable. Sa femme, fille du ministre Schulembourg, vint se jeter aux pieds de Napoléon, croyant que la haine bien connue de son père contre la France était la seule cause de l'arrestation de son mari. L'empereur lui présenta la lettre du prince d'Halzfeld, et la lui fit lire. Cette malheureuse princesse, enceinte de huit mois, s'évanouissait à chaque mot, qui lui découvrait jusqu'à quel point son mari était compromis. Napoléon, touché de sa douleur, lui dit, avec bonté: «Eh «bien! vous tenez cette lettre, jetez-la au feu; cette «pièce anéantie, je ne pourrai plus faire condamner vo«tre mari.» La princesse reconnaissante obéit, et son mari fut sauvé.

1806-1807. — La coalition ne s'était pas entièrement démasquée au début de la guerre. La Russie n'avait pas été prête à combattre en même temps que la Prusse: l'empereur Alexandre ne déclara la guerre à l'empereur Napoléon que le 28 novembre, lorsque les Etats du roi Frédéric II étaient déjà entièrement au pouvoir des Français. La conquête de la Pologne, marquée par le combat sanglant de Pulstuk (25 décembre), en fut la suite; malheureusement Napoléon, préoccupé du désir de conclure une paix générale, ne voulut pas y mettre un obstacle de plus en rendant alors à la Pologne, démembrée en 1795, son unité et sa nationalité.

Après un mois d'inaction, les Russes recommencèrent les hostilités le 23 janvier. Ils furent vaincus dans les combats de Bergfried, de Deppen, et de Hoff, qui précédèrent la mémorable bataille d'Eylau (8 février), une des plus sanglantes de celles livrées durant les guerres de l'Empire. Les Russes ne quittèrent le champ de bataille que pendant la nuit. Ils y laissaient 30,000 morts ou blessés; la perte des Français était de plus de 15,000 hommes; seize de leurs généraux y furent tués ou blessés à mort.

Le lendemain l'empereur parcourut successivement toutes les positions qu'avaient occupées, pendant l'action, les différents corps français et ennemis. La campagne était couverte d'une couche épaisse de neige, que perçaient çà et là les morts, les blessés et les débris de toute espèce; partout de larges traces de sang souillaient la blancheur passagère du sol. Les endroits où avaient eu lieu les charges de cavalerie se faisaient remarquer par la quantité des chevaux morts, mourants, et abandonnés. Des détachements de soldats français et de prisonniers russes parcouraient en tous sens ce vaste champ de carnage, et enlevaient les blessés pour les porter aux ambulances. C'était un horrible spectacle: des lignes d'armes, de cadavres, de blessés, de mutilés, dessinaient le plan de chaque bataillon; les morts étaient entassés sur les mourants, au milieu des caissons brisés et des canons démontés. Napoléon s'arrêtait à chaque pas, faisait questionner les blessés, leur donnait des consolations et des secours. On pansait ces malheureux; les chasseurs de sa garde les transportaient sur leurs chevaux, les officiers de sa maison s'empressaient d'exécuter ses ordres, dictés par l'humanité. Les Russes, au lieu de la mort qu'ils attendaient, d'après l'absurde crainte qu'on leur avait inspirée, trouvaient un vainqueur généreux: dans leur étonnement, ils se prosternaient devant lui, ou lui tendaient leurs bras défaillants en signe de reconnaissance. La pitié de l'empereur des Français semblait adoucir pour eux les horreurs de la mort. — Napoléon fut vivement affecté de cette visite lugubre. Les *bulletins* de l'armée offrent la trace des pénibles pensées qui déchiraient son cœur.

«Après la bataille d'Eylau, disent-ils, l'empereur a «passé tous les jours plusieurs heures sur le champ de «bataille, spectacle horrible, mais que le devoir ren«dait nécessaire. Il a fallu beaucoup de travail pour «enterrer tous les morts... Quarante-huit heures encore «après la bataille, il y avait plus de 5,000 Russes bles«sés qu'on n'avait pas encore pu emporter. On leur «faisait porter de l'eau-de-vie et du pain; et successive«ment on les a transportés à l'ambulance. — Qu'on se «figure, sur un espace d'une lieue carrée, 9 à 10,000 ca«davres, 4 à 5,000 chevaux tués, des lignes de sacs «russes, des débris de fusils et de sabres, la terre cou«verte de boulets, d'obus, de munitions, 24 pièces de «canon, auprès desquelles on voyait les cadavres des «conducteurs, tués au moment où ils faisaient des ef«forts pour les enlever: tout cela avait plus de relief «sur un fond de neige. *Ce spectacle est fait pour in«spirer aux princes l'amour de la paix et l'horreur «de la guerre.*»

Après cette terrible bataille, les Russes, rejetés derrière la Pregel, reprirent leurs quartiers d'hiver, et l'armée française fit le siége de Dantzick. Cette place forte capitula après cinquante-deux jours de tranchée ouverte.

Les hostilités avec les Russes recommencèrent au mois de juin. L'armée d'Alexandre, battue successivement à Deppen, à Guttstadt, à Heilsberg, perdit, le 14, une grande bataille à Friedland, et fut rejetée derrière le Niémen. Napoléon porta son quartier général à Tilsit.

L'armée française se disposait à passer le Niémen, lorsqu'Alexandre demanda une entrevue à Napoléon. Cette entrevue eut lieu le 25 juin, dans un pavillon élevé sur un radeau au milieu du fleuve même qui séparait les deux armées.

A une heure de l'après-midi, l'empereur des Français, suivi de Murat, des maréchaux Berthier et Bessières, du général Duroc, et du grand écuyer Caulincourt, s'embarqua sur un bateau conduit par les marins de la garde, et se rendit à ce pavillon. De son côté, et au même moment, partit de la rive droite

l'empereur Alexandre, accompagné du grand-duc Constantin, du général en chef Beningsen, du prince Labanoff, du général Ouvaroff, et de l'aide de camp géral comte de Liewen. — Les deux bateaux arrivèrent en même temps; les deux empereurs s'embrassèrent en mettant le pied sur le radeau, et entrèrent seuls dans le pavillon, où ils eurent une conférence qui dura deux heures, et pendant laquelle Alexandre témoigna à Napoléon une vive affection, et une admiration sincère. Il était fier, disait-il, de s'approcher du héros moderne. Lorsque l'entretien fut terminé, les personnages qui avaient accompagné les deux souverains furent introduits. Alexandre s'empressa de témoigner aux généraux francais toute l'estime qu'il avait conçue pour eux, et Napoléon, de son côté, parla avec bienveillance au grand-duc Constantin et au général en chef Beningsen, qui, malgré les revers de l'armée russe, avait montré dans les campagnes précédentes de l'instruction et de l'habileté. Beningsen, vaincu par Napoléon, était encore un général d'une haute distinction. — Les deux empereurs remontèrent, avec leur suite, chacun dans la barque qui les avait amenés, et retournèrent à leur quartier général.

Le lendemain, la ville de Tilsit ayant été déclarée neutre, l'empereur Alexandre y vint demeurer. Il y fut suivi par le roi et la reine de Prusse, ces deux souverains malheureux que les victoires de Napoléon avaient expulsés de leurs États. La paix, conclue le 7 juillet avec la Russie, fut signée le 9 avec la Prusse, qui paya les frais de la guerre.—La création du grand-duché de Varsovie, qui fut donné à l'électeur de Saxe, élevé au rang de roi, et celle du royaume de Wurtemberg, donné à Jérôme Napoléon, frère de l'empereur, eurent lieu à ses dépens.

La fusion du Tribunat dans le Corps législatif fut l'acte politique le plus important qui signala le retour de l'empereur à Paris. C'était un changement grave à la constitution consulaire de l'an VIII, seule loi fondamentale (avec quelques sénatus-consultes) de l'empire de Napoléon. Le Tribunat avait montré, en différentes occasions, de l'opposition au gouvernement, et l'opposition, en présence d'une guerre de coalition, paraissait à l'empereur toucher de bien près à la trahison. Quoi qu'il en soit, cette suppression d'un des grands corps de l'Etat, partie essentielle de la législature, fut alors appréciée diversement, et même peu favorablement.

Napoléon, dans sa capitale, consacrait ses journées aux soins de l'administration, et à l'organisation de l'armée. Ses fréquentes revues de la garde impériale et de la garnison de Paris, tout en offrant un spectacle intéressant à la jeunesse belliqueuse, entretenaient parmi les soldats les sentiments de dévouement pour leur patrie et leur empereur.

L'adoption d'un nouveau Code civil et criminel, la création des écoles primaires, des lycées, et des écoles spéciales, l'organisation de l'Institut en quatre classes, l'institution des prix décennaux, l'établissement des écoles de droit, l'organisation du notariat, l'introduction de la vaccine, la constitution de la banque de France, sont au nombre des actes qui honorent le Consulat. L'Empire vit successivement le rétablissement du calendrier grégorien, la promulgation des Codes de procédure civile, de procédure criminelle, de commerce, l'institution de la cour des comptes, la création de l'Université impériale, l'institution des tribunaux maritimes, la réunion du grand sanhedrin, qui fixa les droits civils et politiques des israélites en France; l'établissement des dépôts de mendicité, des ateliers de condamnés, la réorganisation des écoles vétérinaires, des haras, des bergeries, etc. — Les lois et les règlements qui ont été établis dans l'intérêt de l'agriculture, de l'industrie, et du commerce sont trop nombreux pour être seulement mentionnés.— C'est aux encouragements de Napoléon, aux prix qu'il a proposés que sont dus la fabrication du sucre de betterave, la filature du lin, l'usage de la teinture par la garance, et d'autres inventions ou perfectionnements, dont la France et l'Europe ont profité. — On sait qu'il n'avait pas repoussé la construction des bâtiments à vapeur que lui proposa l'Américain Fulton, imitateur des expériences, alors peu connues, d'un Francais, le marquis de Jouffroy; mais il renvoya les projets de Fulton à l'examen d'une commission, où figuraient plusieurs membres de l'Institut, qui, ne voulant pas compromettre le corps savant dont ils faisaient partie, s'arrangèrent pour ne faire de rapport que lorsque l'expédition contre l'Angleterre fut entièrement abandonnée. Fulton, rebuté par ces délais, était alors retourné en Amérique.

L'institution de la noblesse impériale date de 1808. Napoléon croyait une noblesse nécessaire dans un grand empire, mais il lui attribuait des rangs et des honneurs seulement, sans priviléges.— Pour assurer la fusion de la noblesse ancienne avec la nouvelle, « il se proposait de stipuler que le chef de toute famille qui aurait compté parmi ses ancêtres un maréchal de France ou un ministre pourrait obtenir le titre de duc. Un aïeul amiral, lieutenant général ou archevêque, aurait donné des droits au titre de comte, etc. etc. Il aurait suffi de constituer les majorats nécessaires. Cette noblesse historique eût fait oublier le passé, et aurait été la garantie du présent et de l'avenir. Un Montmorency eût été duc, non parce qu'il était Montmorency, mais parce qu'un de ses ancêtres avait été connétable. Chaque citoyen pouvait, en servant honorablement l'Etat, aspirer au même grade et au même titre. Cette création, comme celle de la Légion d'honneur, était essentiellement libérale; ce n'était autre chose qu'une couronne civique. Le peuple n'y attacha pas d'autre idée. Chacun de ceux qui l'avait obtenue l'avait méritée par ses œuvres, tous pouvaient y atteindre; une pareille distinction n'était offensante pour personne. Dans un temps où l'on pensait qu'une aristocratie est un fait impossible à empêcher, puisque, au besoin, elle se crée toute seule par la fortune ou par les emplois, la noblesse impériale devait être l'aristocratie des talents et des grandes actions.»

1808. — Les dissensions de la branche royale des Bourbons établie sur le trône d'Espagne livrèrent la monarchie espagnole à Napoléon. — La reine avait un favori, le prince de la Paix, qu'elle avait fait aimer du roi, et que le peuple détestait. Son fils aîné, le prince des Asturies (depuis Ferdinand VII), profita d'une sédition populaire pour enlever le pouvoir au favori, et le trône au roi. Il força son père à abdiquer. — Charles IV et sa femme vinrent chercher un asile en France, et réclamèrent la protection de l'empereur; Ferdinand les suivit à Bayonne, et Napoléon devint le médiateur et l'arbitre de cette famille divisée. — L'empereur ne pouvait laisser l'Espagne devenir l'alliée de l'Angleterre et l'ennemie de la France, comme il avait eu déjà à le craindre en 1807 : il crut qu'il devait assurer son influence sur ce vaste royaume, que Charles IV, qui avait révoqué son abdication, offrit de lui céder, en le donnant à un de ses frères, Joseph Napoléon, qui abandonna le royaume de Naples à Joachim Murat, époux d'une sœur de Napoléon. — Les princes espagnols fils et neveux de Charles IV, Ferdinand VII, renoncèrent au trône d'Espagne.—Une junte, composée des députés du peuple et de la noblesse espagnole, reconnut Joseph Napoléon pour roi; mais ce prince, si digne de la couronne, trouva en Espagne de nombreux opposants, et ne régna que là où étaient établies les troupes françaises. Cinq années de guerre ne suffirent pas pour abattre l'opiniâtreté des Espagnols, soutenus par les armées anglaises et portugaises, et l'Espagne fut évacuée lorsque les désastres de nos armées dans le nord appelèrent tous les Francais à la défense de la patrie menacée.

1809. — L'empereur croyait avoir assuré, par une suite de victoires, la soumission prochaine de l'Espagne, lorsqu'il fut rappelé en France par les préparatifs menaçants de l'empereur d'Autriche, qui, dans l'espérance de reconquérir les provinces que lui avait enlevées le traité de Presbourg, recommenca les hostilités (9 avril) en Bavière et en Italie. — Le vice-roi (Eugène Beauharnais) commandait l'armée d'Italie. L'empereur se mit à la tête de l'armée d'Allemagne. Trois grandes victoires, celles d'Abensberg, d'Eckmuhl, et d'Ebersberg, le conduisirent aux portes de Vienne, où il entra en vainqueur une seconde fois (13 mai). — La grande armée autrichienne et l'empereur François s'étaient retirés de l'autre côté du Danube.

Dans le même temps, l'armée d'Italie, victorieuse des Autrichiens, s'emparait de la Carinthie, de la Carniole, et franchissait les Alpes de Styrie, pour venir rejoindre la grande armée dans la vallée du Danube. Elle effectua cette réunion cinq jours après la bataille sanglante d'Essling, où le maréchal Lannes eut les deux cuisses emportées par un boulet. — La grande armée, retirée dans l'île de Lobau, se disposait alors à passer une seconde fois le Danube; tandis qu'elle était occupée de ces préparatifs, l'armée d'Italie gagna la bataille de Raab, et conquit la Hongrie. Enfin les deux armées réunies passèrent le Danube, et livrèrent, le 7 juillet, la grande bataille de Wagram, où le maréchal Masséna mérita le titre de prince, et les généraux Oudinot, Marmont, et Macdonald gagnèrent le bâton de maréchal.

Depuis la bataille d'Essling, plus de quarante jours avaient été employés aux travaux nécessaires pour assurer de nouveau le passage du Danube: ce délai forcé dans les opérations militaires autour de Vienne donna à l'empereur le temps de concentrer toutes ses forces disponibles. L'armée s'accrut jusqu'à 150,000 hommes; l'artillerie fut portée à 400 bouches à feu. Tous les préparatifs se firent dans l'île de Lobau, au milieu du Danube, à l'aide des canaux que forment les îles secondaires, et avec les bois qui couvrent ces îles.

L'archiduc Charles commandait la grande armée autrichienne, campée dans la plaine de la Morava (Marskfeld), sur la rive gauche du fleuve. Il avait fait garnir de retranchements formidables Aspern, Essling, et même Enzersdorf. Napoléon fit établir deux ponts de ce côté, afin d'attirer l'attention de l'ennemi, et de lui cacher le point véritable, et tout à fait opposé, où il avait le projet d'effectuer son passage Cette ruse eut un plein succès.

Enfin, tout étant prêt, le 4 juillet au soir, les troupes furent rassemblées dans la partie orientale de l'île; quelques bataillons passèrent le fleuve en bateaux. Un pont fut aussitôt établi, et le corps des grenadiers et des voltigeurs réunis, commandé par le général Oudinot, y défila avec célérité, sous la protection de 100 pièces de canon en batterie sur le front de l'île Lobau. — Un orage grondait dans le ciel; la foudre confondait ses éclats avec le retentissement de l'artillerie, qu'elle ne pouvait pas couvrir. La nuit était obscure; la pluie, chassée par un vent violent, tombait à torrents : mais l'incendie d'Enzersdorf, embrasé par nos batteries, éclairait cette scène majestueuse et terrible.

Dès qu'Oudinot eut mis le pied sur la rive gauche, l'empereur ordonna de jeter six autres ponts, préparés pour le passage de l'armée. A trois heures du matin, ces ponts avaient été jetés, et les troupes défilaient sur tous les points avec une précision admirable. L'empereur, calme au milieu de la tempête, veillait à tout, et dirigeait tout.

Une journée magnifique, succédant à une nuit affreuse, laissa voir aux Autrichiens étonnés l'armée française se déployant comme par enchantement dans la plaine, et derrière les lignes qu'ils avaient élevées pour empêcher le passage du fleuve, et que les combinaisons de l'empereur avaient su rendre inutiles.

Néanmoins la grande lutte ne s'engagea pas ce jour-là, la droite et le centre de l'armée française n'ayant pu atteindre Rasdorff, village désigné pour le pivot central du mouvement général, avant trois heures de l'après-midi.

Le lendemain, au point du jour, les deux armées se trouvèrent rangées en bataille, à une portée de canon. — L'aile gauche française, composée du corps (Français) de Masséna, et du corps (Saxons) de Bernadotte, commençait à une lieue du Danube, et s'appuyait sur un village, Breitenlée; l'armée d'Italie, commandée par Eugène, et le corps d'Oudinot, étaient au centre, en face de Wagram; l'aile droite, appuyée sur Glinzerdorff, se composait du corps de Davoust, flanqué par les dragons de Grouchy. A Rasdorff, quartier général de l'empereur, étaient en réserve la garde impériale, le corps du général Marmont, le corps bavarois du général de Wrède, et la grosse cavalerie. — L'armée autrichienne, appuyée sur le mont Bisamberg, étendait sa gauche sur le plateau de Neusiédel, couvert par le Russbach, ruisseau encaissé et bourbeux, et sa droite vers Aderklau et Gérarsdoff. Son centre entourait Wagram.

Dès le matin, l'archiduc commença l'action par un mouvement destiné à rejeter la gauche de l'armée française sur les ponts de l'île Lobau, tandis qu'une vive attaque devait occuper la droite. L'empereur, sur ces entrefaites, ordonna à Masséna d'attaquer Aderklau (où les Autrichiens étaient en force) avant que leur droite, descendant du Bisamberg, n'arrivât sur notre gauche. Masséna, blessé la veille par une chute de cheval, était, comme le maréchal de Saxe à Fontenoy, forcé de diriger ses troupes en calèche. Il suivit la colonne qu'il ne pouvait conduire lui-même, et qui enleva Aderklau; mais au lieu de se borner à occuper ce village, la colonne le dépassa, appuyée par les Saxons de Bernadotte. — Dans ce moment, la droite des Autrichiens, arrivant en ligne, força Masséna à marcher à sa rencontre. L'archiduc, avec ses grenadiers, reprit Aderklau, et rejeta la division qui l'occupait sur la division Molitor, qui, restant impassible, soutint le choc de l'ennemi. — Les Saxons de Bernadotte avaient été également repoussés.

Cependant la droite autrichienne, forte de 50,000 hommes, s'avançant vers Aspern, menaçait les ponts de l'île de Lobau; Masséna, avec ses trois divisions, qui venaient déjà de donner, attaqua, près de Neuwirtshaus, l'ennemi, qui continua sa marche de flanc, malgré plusieurs charges. La division Boudet essaya de l'arrêter, eut son artillerie enlevée, et fut contrainte de se replier dans une des têtes du pont. L'ennemi, maître d'Aspern, poussa jusqu'à Essling, et réoccupa ses retranchements. Ce mouvement était hardi, mais imprudent: l'archiduc plaçait ainsi volontairement sa droite entre le Danube et une armée brave et aguerrie. L'empereur aurait pu l'attaquer avec avantage, mais il préféra forcer le centre de l'ennemi, certain ensuite d'avoir bon marché de cette droite ainsi aventurée. — Laissant à Masséna le soin de la contenir, il ordonna au prince Eugène, qui s'avançait entre Wagram et Baumersdorff, de venir prendre, par un changement de direction à gauche, la place où Masséna avait combattu, et de s'y faire suivre par Marmont et par les Bavarois. — Afin de donner le temps d'exécuter ces dispositions, la cavalerie, aux ordres de Bessières, chargea et contint un instant les Autrichiens; mais, ce maréchal ayant été blessé, l'attaque de sa colonne faiblit, et les Autrichiens continuèrent à marcher sur le point de notre ligne dégarni par le mouvement de Masséna.

Il importait à Napoléon de gagner le temps nécessaire pour que le vice-roi arrivât sur le terrain indiqué. Le brave Drouot s'avança, par son ordre, avec 60 pièces d'artillerie de réserve, et se trouva bientôt seul, avec sa redoutable batterie, en avant de la ligne.

Il démasqua ses pièces, et, accablant l'ennemi de mitraille et de boulets, le força à rester stationnaire.

Pendant ces manœuvres, le maréchal Davoust avait reçu l'ordre d'attaquer et de déborder la gauche autrichienne. Un combat sanglant s'engagea autour de Neusiédel. La vigueur de la résistance égala celle de l'attaque. Davoust était à la tête des troupes; les divisions Friant et Morand firent des prodiges de valeur.

Au même instant, le général Oudinot, dont les ordres étaient seulement de contenir les divisions ennemies à portée de secourir l'extrême gauche, se voyant de tous côtés entouré de feux terribles, frémit de son inaction, et se décida à enlever les passages du Russbach, afin de gravir le plateau. Ses premières brigades furent d'abord repoussées, mais il se mit à leur tête, et renversa tout devant lui.

Le mouvement prescrit par l'empereur, à la droite de l'armée française, fut accompli. La gauche autrichienne fut forcée et débordée; Neusiédel et le plateau tombèrent en notre pouvoir.

A la faveur de ces attaques, et soutenu par le feu terrible des canonniers de Drouot, le prince Eugène avait terminé son mouvement. — L'empereur, réunissant aussitôt les brigades de l'armée d'Italie, en composa une masse formidable, à la tête de laquelle il plaça Macdonald : huit bataillons furent déployés, treize autres se formèrent en colonnes serrées sur leurs deux ailes; derrière eux s'échelonnèrent la division bavaroise de Wrède et la division italienne de Serras; la cavalerie légère et les cuirassiers de Nansouty couvraient leurs flancs.— L'ordre de se porter en avant fut donné. Cette masse profonde et compacte renversa tout sur son passage; elle avait pour but de couper en deux l'armée ennemie, et marcha droit au village de Sussenbrunn, où se trouvait l'archiduc Charles. Coup d'œil, bravoure, activité, rien ne manquait à cet illustre général pour parer au coup qui le menaçait. Néanmoins, ses efforts furent inutiles.— Macdonald, poussant tout devant lui, arriva jusqu'à Sussenbrunn; mais là, arrêté en tête et en flanc par les grenadiers hongrois, et par le corps de Kollovrath, sa troupe, réduite à moins de 3,000 hommes, fut forcée de faire halte. L'empereur, qui suivait son mouvement, ordonna à la cavalerie de charger, afin de le dégager, et fit avancer, à droite et à gauche, les divisions Durutte et Pacthod pour seconder cette cavalerie. — Les Bavarois et les Italiens entrèrent en ligne à leur tour, la jeune garde marchait pour les remplacer comme réserve. Le corps de Marmont et les Saxons de Bernadotte attaquèrent en même temps l'ennemi. Ce vigoureux effort eut un plein succès. La colonne de Macdonald et les corps qui la suivaient reprirent l'impulsion de la victoire. L'opiniâtreté et le désespoir des Autrichiens ne purent rien contre l'impétuosité des Français. L'infanterie et la cavalerie de l'archiduc, culbutées, furent rejetées au delà de Gérarsdorff.

Sur la gauche, Masséna, jugeant le moment favorable, prit à son tour l'offensive, attaqua vigoureusement la droite autrichienne, et la chassa jusqu'à Léopoldau; sa cavalerie, commandée par le brave Lasalle, la suivit avec ardeur; les Autrichiens firent volte-face, et se formèrent en carré dans la plaine, mais ils furent enfoncés, et poursuivis jusqu'au pied du Bisamberg. Dans cette dernière charge, Lasalle tomba mortellement atteint d'une balle au front.

Cette grande bataille se livrait en vue de Vienne, dont tous les édifices élevés étaient couronnés par de nombreux spectateurs. La victoire fut si complète, que les débris de l'armée ennemie ne purent pas opérer leur retraite par la même route. — Les combats de Hollabrün, de Schongraben, et la bataille de Znaïm, achevèrent la destruction des forces autrichiennes, et obligèrent l'archiduc Charles à demander (le 12 juillet) un armistice à l'empereur.

Quelque temps après (le 14 octobre), une paix glorieuse pour la France, fatale à l'Autriche, et dont quelques conditions, portant ombrage au cauteleux cabinet de Saint-Pétersbourg, devaient servir de prétexte à une autre guerre malheureusement mêlée de gloire et de revers, fut signée à Schoenbrunn.

L'Angleterre s'était engagée envers l'Autriche, qu'elle avait poussée à la guerre de 1809, à faire, soit dans le nord de l'Allemagne, soit sur les côtes de France, une diversion puissante. Avant la bataille de Wagram, un débarquement en Allemagne eût été un secours réel pour les Autrichiens; le cabinet de Londres, dans l'intérêt particulier de l'Angleterre, qui est toujours le premier mobile de ses actes, préféra tenter une attaque sur les côtes de l'empire français, et contre les superbes établissements maritimes que l'empereur créait à Anvers. Le premier effet de l'expédition devait être, d'ailleurs, de suspendre les négociations commencées pour rendre la paix à l'Europe.

Une flotte de 39 vaisseaux de ligne, de 36 frégates, avec une flottille nombreuse de canonnières, et portant 40,000 hommes de débarquement, fut destinée à s'emparer d'Anvers, à brûler nos vaisseaux, à détruire les chantiers et les bassins, puis à combler les passes de l'Escaut, afin de les rendre impraticables. L'importance que l'Angleterre mettait à cette expédition était la preuve de l'utilité des travaux entrepris pour faire d'Anvers le premier port de l'Europe.

La flotte avait pour chef l'amiral Strachan. Lord Chatam, frère aîné du célèbre Pitt, fut placé à la tête de l'armée de débarquement, qui prit terre le 1er août 1809, dans l'île de Walcheren : les côtes étaient dégarnies de troupes, et les villes presque sans garnisons.

Chatam, au lieu de marcher droit sur Anvers, où il pouvait arriver avant qu'aucune disposition de défense eût été faite, craignit de se compromettre sur la terre ferme, porta le gros de ses forces au nord de l'île de Walcheren, et assiégea Flessingue. Une de ses divisions parvint, grâce à la mauvaise conduite d'un général hollandais, à s'emparer du fort de Batz, qui commande les deux bras que forme l'embouchure de l'Escaut; mais tant que les Français restaient maîtres des forts de Lillo, de la tête de Flandre, de Frédéric-Henri, et de Liefenshoeck (situés sur les deux rives du Grand-Escaut, entre Batz et Anvers), cette prise ne pouvait rien décider.

Treize jours après leur débarquement, les Anglais commencèrent enfin contre Flessingue un feu épouvantable, non-seulement de leurs batteries de terre, mais encore de leur grande flottille de bombardes. Flessingue n'avait qu'une simple enceinte, avec un chemin couvert : c'était une mauvaise place. L'incendie y éclata de toutes parts. Il n'y avait pas de casemates à l'abri de la bombe; après avoir supporté trois jours de bombardement, le général qui y commandait capitula, et se rendit prisonnier avec sa garnison, forte de 4,000 hommes. Comme il n'avait pas soutenu d'assaut, et comme aucune brèche n'avait été faite au corps de la place, ce général, traduit plus tard devant un conseil de guerre, fut condamné suivant la rigueur des lois militaires. Les Anglais triomphèrent de la prise de Flessingue; mais leur chef continua à montrer la même mollesse dans l'action, et la même incertitude dans les décisions.

Cependant, tout avait changé de face à Anvers; le roi de Hollande, instruit de l'apparition de l'ennemi, y était arrivé avec sa garde et 5,000 hommes de ses troupes. Les généraux commandant dans les départements de la Belgique et de la Picardie avaient rassemblé également 7 à 8,000 hommes. La flotte d'Anvers s'était mise à l'abri des forts. — A Paris, le conseil des ministres ne se contenta pas de diriger sur l'Escaut tout ce qu'il y avait d'hommes valides dans les dépôts du nord, il ordonna une levée de 30,000 gardes nationaux des départements voisins, qui répondirent avec un véritable enthousiasme à cet appel; le seul dé-

partement du Nord fournit 10,000 hommes. Bientôt les troupes affluèrent de toutes parts. Les maréchaux Moncey et Bernadotte, revenus d'Allemagne après la bataille de Wagram, étaient à leur tête: Bernadotte avait le commandement en chef. Arrivé le 16 août, au moment de la prise de Flessingue, six jours après il réunissait déjà sous ses ordres plus de 30,000 hommes, qui, quoique, pour la plupart, novices dans l'art militaire, étaient remplis de zèle et d'ardeur.

Le général anglais, après la prise de Flessingue, délibéra pendant deux jours s'il débarquerait sur la droite de l'Escaut pour marcher contre Anvers; mais jugeant par les dispositions de la défense que cette attaque n'aurait aucun succès, il se résigna à reprendre la route d'Angleterre, en laissant le tiers de son armée à Flessingue, où bientôt les fièvres des marais de Walcheren la décimèrent. — Enfin, voyant la paix signée entre la France et l'Autriche, le ministère anglais, après avoir perdu inutilement d'excellentes troupes dans les hôpitaux, permit l'évacuation de cette île fatale (24 decembre), en ordonnant préalablement la destruction des établissements que l'empereur y avait formés pour l'armement des vaisseaux construits à Anvers.

Tels furent la honteuse fin et le mince résultat d'une expédition qui coûta à l'Angleterre de grands préparatifs, des dépenses énormes, et 10,000 soldats.

1810-1811. — Ces deux années, et les huit premiers mois de 1812, sont l'époque glorieuse et prospère du règne de Napoléon. Les confins de l'empire francais furent reculés, d'un côté, jusqu'aux bouches de l'Elbe, de l'autre, jusqu'aux rivages du Tibre. Rome devint la seconde ville de l'Empire, Amsterdam la troisième. Un frère de l'empereur régnait en Espagne, un autre à Naples, un troisième en Westphalie. Le roi Louis avait renoncé à la couronne de Hollande. Napoléon, roi d'Italie, était médiateur de la Confédération suisse, protecteur de la Confédération du Rhin. Par la réunion à la France de la Belgique, des pays situés sur la rive gauche du Rhin, du Piémont, de la Hollande, de la Toscane, des Etats romains, des villes anséatiques, la domination francaise atteignait directement 44 millions d'hommes. Le patronage de l'empereur s'étendait sur 100 millions d'Européens. La Suède, le Danemark, la Bavière, le Wurtemberg, l'Autriche, la Prusse, et la Russie, s'honoraient de l'alliance de Napoléon. L'Angleterre, cette vieille ennemie, cette rivale éternelle de la grandeur de la France, conservait seule ses sentiments d'inimitié pour le nom francais. Mais le blocus continental, rigoureusement observé, atteignait son commerce et sa marine; tous les ports de l'Europe lui étaient fermés, tous les marchés défendus, et pendant que tout débouché pour la vente des denrées coloniales était ainsi enlevé à l'Angleterre, l'empereur excitait, par ses encouragements, le génie des industriels et les travaux des agriculteurs.

Ce temps de gloire européenne et de prospérité intérieure de la France fut marqué, dans la vie de Napoléon, par les plus grands événements qui aient intéressé ses affections domestiques, le divorce avec Joséphine, le mariage avec Marie-Louise, la naissance du roi de Rome.

L'empereur à Schoenbrunn, la veille de la signature de la paix avec l'Autriche, n'avait échappé que par une sorte de hasard au poignard d'un jeune fanatique allemand (Frédéric Stabs). Cette tentative, en amenant la réflexion de Napoléon sur ce qui arriverait à la France dans le cas où la mort l'enlèverait avant qu'il eût laissé un héritier de son sang qui pût continuer ses travaux, et conserver son ouvrage, lui inspira la première pensée d'un divorce avec l'impératrice Joséphine, qui ne pouvait pas lui donner d'enfants. Le désir d'avoir un fils se conçoit facilement dans un fondateur d'empire.

Le divorce fut prononcé le 16 décembre 1809; Joséphine conserva le titre d'impératrice. Napoléon épousa le 1er avril 1810 l'archiduchesse Marie-Louise, fille de l'empereur d'Autriche, et dont la prompte grossesse combla bientôt ses vœux.

La France attendait avec impatience le moment qui devait donner un héritier à son empereur. Le 20 mars 1811, à sept heures du soir, l'impératrice sentit les premières douleurs de l'accouchement. Dubois, habile chirurgien, acquit la certitude que l'accouchement serait difficile et laborieux. Il ne cacha point à l'empereur qu'il craignait de ne pouvoir sauver à la fois, et la mère et l'enfant : «Ne pensez qu'à la mère,» s'écria vivement Napoléon, qui embrassa tendrement Marie-Louise, et l'exhorta au courage et à la patience. L'enfant se présenta par les pieds. Dubois fut obligé de recourir au forceps. L'accouchement dura vingt-six minutes, et fut très-douloureux. L'empereur n'y put pas assister plus de cinq minutes : il lâcha la main de l'impératrice, et se retira dans une pièce voisine, tout pâle, et paraissant hors de lui. Aussitôt la naissance de l'enfant, il revint près de sa femme, et la serra dans ses bras. L'enfant resta sept minutes sans donner aucun signe de vie. Napoléon jeta les yeux sur lui un instant, le crut mort, ne prononça pas un seul mot, et ne s'occupa que de la mère. On souffla quelques gouttes d'eau-de-vie dans la bouche du nouveau-né, on le couvrit de serviettes chaudes; enfin, il poussa un cri, et l'empereur vint embrasser ce fils, dont la naissance était pour lui le comble du bonheur, et le dernier bienfait de cette fortune qui semblait alors ne devoir jamais se lasser de lui prodiguer ses faveurs. — Paris entier savait que l'impératrice était dans les douleurs de l'enfantement: dès six heures du matin, le jardin des Tuileries était rempli d'une foule immense. Vingt-un coups de canon seulement devaient annoncer la naissance d'une princesse; une salve de cent-un devait célébrer celle d'un héritier du trône. Dès que le premier coup se fit entendre, un profond silence régna parmi cette multitude, auparavant si bruyante et si tumultueuse. Au vingt-deuxième coup, l'enthousiasme éclata de toutes parts. Napoléon, placé derrière les rideaux d'une croisée, jouissait du spectacle de l'ivresse générale, et en paraissait profondément attendri; de grosses larmes roulaient sur ses joues. Enfin, cédant à sa joie, il vint de nouveau, avec enivrement, embrasser ce fils qu'il ne devait pas voir grandir, et dont la présence, pendant quelques minutes seulement, eût répandu tant de consolations sur ses derniers moments à Sainte-Hélène. Aujourd'hui le père et le fils se sont rejoints, mais c'est dans la tombe!

Le fils de Napoléon reçut en naissant le titre de roi de Rome.

La réunion des Etats romains à la France, l'enlèvement de Pie VII, et sa translation à Savone, sont au nombre des actes qui ont été reprochés à Napoléon. — Il n'y a pour les justifier d'autre raison que la raison politique, et jusqu'à présent elle n'a pas été considérée comme une justification. — La mort du duc d'Enghien (en 1804), douloureuse et criminelle catastrophe, présente ce qu'on appelle aujourd'hui des *circonstances atténuantes:* le prince était innocent, mais le premier consul fut trompé lorsqu'il ordonna son arrestation et sa mise en jugement. — Les abdications successives qui, en 1808, enlevèrent aux Bourbons, descendants de Philippe V, le trône d'Espagne, ont été ordonnées par le père, chef de la famille (Charles IV), acceptées par le fils, héritier présomptif (Ferdinand VII), et confirmées par les autres infants, héritiers éventuels de la couronne. Aucun d'eux ne protesta, et rien ne les empêchait de protester.—La spoliation du pape ne peut se justifier même par la conquête, car, pour être légitime, la conquête doit être une conséquence de la guerre, et il n'y eut jamais guerre réelle entre Pie VII et Napoléon. Quant à l'enlèvement du saint-père, l'empereur ne

peut en être accusé, bien qu'il en ait accepté la responsabilité : l'ordre n'en fut pas donné par lui. — Après avoir rappelé ce fait important, nous allons laisser Napoléon lui-même expliquer comment ces graves événements se succédèrent, et quelles en furent les causes déterminantes.

L'origine de la querelle du pape et de l'empereur remonte à 1805. — En acceptant le Concordat de 1801, en venant sacrer à Paris le premier consul, élu empereur, Pie VII croyait s'être acquis des droits à sa reconnaissance, et Napoléon, qui avait restauré la religion en France, et rattaché, sous le rapport spirituel, la république française à la catholicité, pensait, de son côté, avoir bien mérité du souverain pontife. — A peine de retour en Italie, le pape se laissa persuader, sur la représentation des prélats qui composaient son conseil, qu'il avait fait de trop grandes concessions à l'empereur. Dès lors commença, entre Napoléon et Pie VII, une lutte non ouverte, mais continuelle; le premier, cherchant à étendre et à consolider son autorité nouvelle; le second, à défendre ce qui lui restait des anciens priviléges de l'Église. Si cette lutte avait pu rester limitée aux matières spirituelles, il est probable que l'empereur eût évité une rupture publique, et qui ne pouvait manquer de causer un grand scandale; mais le pape est aussi un souverain temporel, et lorsque la troisième coalition fut conclue entre l'Angleterre, la Russie, et l'Autriche (1805), les États romains, sans défense, offraient un point de débarquement aux armées ennemies qui voudraient envahir l'Italie. — L'empereur invita le saint-père à coopérer à la défense de la péninsule italienne, en recevant, à défaut de troupes romaines, une garnison française à Ancône. Il s'engageait, à ce prix, à protéger les côtes et le pavillon de l'Église contre les Barbaresques. Le pape refusa. L'Italie fut menacée; mais la victoire d'Austerlitz détruisit la coalition.

«Après la paix de Presbourg, dit Napoléon dans ses *Mémoires*, une armée française entra dans Naples; le roi Ferdinand se réfugia en Sicile, tout le royaume fut conquis; un prince français monta sur le trône napolitain, l'armée française qui occupait le royaume de Naples se trouva séparée, par les États du pape, de l'armée de la haute Italie; les agents de la cour de Palerme, de celle de Cagliari, les intrigants que l'Angleterre soudoie toujours sur le continent, établirent le centre de leurs intrigues à Rome; les soldats étaient souvent assassinés en parcourant isolément la partie de la route qui passe sur les Etats de l'Église, entre Milan et Naples.

«Cet ordre de choses n'était pas tolérable: l'empereur en prévint le pape, et lui fit connaître que, par la nature des choses, il fallait que la cour de Rome fît une ligue offensive et défensive avec la France; qu'elle fermât ses ports à l'Angleterre; qu'elle chassât de Rome tous les intrigants étrangers, ou qu'elle s'attendît à perdre la partie de son territoire située entre les Apennins et l'Adriatique, c'est-à-dire les Marches d'Ancône, qui, réunies au royaume d'Italie, assureraient la communication entre Naples et Milan.

«Le saint-siége répondit à ces ouvertures par d'impuissantes menaces: il était évident que la longanimité de l'empereur, qui contrastait avec son caractère, avait accrédité à Rome l'idée qu'il redoutait les foudres de l'Église. Pour détruire cette folle croyance, Napoléon ordonna à un corps de 6,000 hommes d'entrer dans Rome, sous prétexte de se rendre à Naples, et d'y séjourner. Il donna pour instruction particulière, au général qui commandait cette expédition, de montrer le plus grand respect pour la cour du Vatican, et de ne se mêler de rien; il fit en même temps insinuer «que, lorsqu'il osait faire occuper Rome, c'est «qu'il était décidé à tout, et ne serait pas arrêté dans «les affaires temporelles par des menaces spirituelles; «qu'il fallait que le faible eût recours à la protection «du fort.»

«La cour de Rome était en délire : les monitoires, les prières, les sermons, les notes circulaires au corps diplomatique, tout fut mis en œuvre pour accroître le mal; elle déploya toutes ses armes spirituelles pour la défense de son temporel : mais la portée de toutes avait été calculée par le cabinet de Saint-Cloud. Enfin, au commencement de 1808, l'empereur écrivit au pape «qu'il fallait que cela finît, et que si, sous deux mois, «il n'avait pas adhéré au traité de fédération avec les «puissances d'Italie, il regarderait la donation de «Charlemagne comme non avenue, et confisquerait le «patrimoine de saint Pierre, sans que cela portât au«cune atteinte au respect et à la liberté de sa personne «sacrée, comme chef de la catholicité.» Aucune notification ne pouvait être plus claire : on n'en tint pas compte. Ainsi bravé et poussé à bout, Napoléon décréta en 1808 la réunion des Marches au royaume d'Italie, laissant au pape Rome et toute la partie de ses États située entre l'Apennin et la Méditerranée. Les agents français firent connaître en même temps «que les «troupes françaises quitteraient Rome et les États de «l'Église, aussitôt que la cour de Rome aurait reconnu «le démembrement des Marches.» Mais à cette nouvelle, le pape envoya l'ordre à son ministre à Paris de demander ses passeports, et de partir sans prendre congé : les passeports furent accordés sur-le-champ, et la guerre déclarée... Le système était à Rome de porter tout à l'extrême, d'opposer les armes spirituelles aux temporelles. On s'y flattait encore de voir renaître le temps où tout se prosternait à la vue des foudres sacrées. Napoléon les redoutait peu; mais il était enchaîné par les sentiments qu'il portait au pape : il laissa les choses encore *in statu quo*.

«Au commencement de 1809, la quatrième coalition se déclara : la cour de Vienne commença les hostilités; le général (Miollis) qui commandait à Rome demanda un renfort de troupes pour contenir la population de cette grande ville ainsi que le pays, et, si cela était possible, *que l'on mît un terme à l'anarchie pontificale.* Il reçut l'ordre «de s'emparer du gouvernement, d'in«corporer les troupes papales dans l'armée française, «de maintenir une bonne police, et d'avoir soin que le «pape continuât à recevoir les sommes qu'il avait l'ha«bitude de prendre au trésor pour l'entretien de sa «maison.»

«La circonstance de la guerre dans laquelle la France se trouvait engagée avec l'Autriche et l'Espagne parut favorable au saint-siége: le pape lança une bulle d'excommunication. L'occupation de ses États avait été le résultat de la guerre qu'il avait déclarée à la France; mais il n'avait été troublé en rien dans la direction des affaires spirituelles, et il avait reçu l'assurance que sa personne n'en serait pas moins sacrée, pourvu qu'il ne fît rien pour troubler l'exercice du gouvernement établi à Rome. Il ne voulut pas profiter de cette ouverture, regardant que sa qualité de souverain de Rome était confondue et inhérente avec son caractère spirituel.. Les troupes françaises, à Rome, étaient peu nombreuses, et la bataille d'Essling ayant jeté quelques doutes sur l'issue de la guerre, la population était agitée : le saint-père, renfermé au fond de son palais, avait fait élever des barricades autour; elles étaient gardées par quelques centaines d'hommes armés qui exerçaient la plus grande surveillance. Les troupes françaises qui occupaient les postes extérieurs se prirent de querelle avec elles; elles se crurent bravées: tout cela excitait leurs sarcasmes. La situation du pape était dangereuse; il était à craindre que, d'un moment à l'autre, on en vînt aux mains: les balles ne respectent personne. Le général commandant à Rome fit les plus vives remontrances; il ne put faire comprendre que le pape serait beaucoup plus en sûreté gardé par la sainteté de son caractère, et que d'opposer la force à

la force pouvait avoir les effets les plus funestes. N'étant pas écouté, il prit alors conseil des circonstances: il adopta le parti (6 juillet) de transférer le pape à Florence.»

L'ordre d'enlever le pape de Rome fut signé par une sœur de l'empereur, la reine de Naples, Caroline, femme aux déterminations viriles, et qui gouvernait le royaume pendant que son mari, Joachim Murat, le défendait.

Le pape fut conduit à Florence: «La tranquillité publique (continue Napoléon) fut sur-le-champ rétablie à Rome; mais la grande-duchesse de Toscane, surprise qu'on eût envoyé le pape à Florence sans un ordre de l'empereur, et ayant elle-même peu de troupes, fit continuer le voyage, et le dirigea sur Turin. Le même motif porta le prince gouverneur général du Piémont à lui faire continuer sa route jusqu'à Grenoble. — Un courrier de Rome instruisit l'empereur, à Schoenbrunn, de ce qui venait de se passer: il envoya aussitôt des ordres: à Florence, pour que, si le pape y était arrivé, on le plaçât dans une maison de campagne du grand-duché, et qu'on l'environnât de tous les honneurs et de tous les respects dus à son saint caractère; à Turin, que si le pape y était arrivé, il fût dirigé sur Savone; enfin, à Paris, d'envoyer à la rencontre du pape, pour le reconduire à Florence, s'il n'avait pas dépassé l'Apennin; et à Savone, s'il avait dépassé ces montagnes. — Quoique mécontent de ce qui était arrivé, l'empereur ne pouvait pas désavouer son général à Rome; sa conduite avait été obligée. Il était impossible de renvoyer le pape à Rome sans s'exposer à des événements dont le résultat pouvait encore être plus fâcheux...

«Toute la maison impériale de Turin fut mise à la disposition du pape; à Savone, il fut logé à l'archevêché, où il était convenablement. L'intendant de la liste civile pourvut abondamment à tout ce qui était nécessaire. Le pape y resta ainsi plusieurs mois, pendant lesquels on lui offrit «de retourner à Rome, s'il consentait «à ne point y troubler la tranquillité publique, à reconnaître le gouvernement établi dans cette capitale, et à «ne s'occuper que d'affaires spirituelles;» mais s'apercevant qu'on voulait le prendre par lassitude, et que le monde continuait à marcher sans lui, il adressa des brefs aux chapitres métropolitains de Florence et de Paris, pour troubler l'administration des diocèses pendant les vacances des siéges, en même temps que le cardinal Pietro expédiait des vicaires apostoliques dans les diocèses vacants (ce qui donna lieu à la première et seconde réunion des évêques, au concile de Paris, à la bulle de 1811, et enfin au Concordat de Fontainebleau, en 1813). Rien n'était décidé encore sur l'état temporel de Rome; cette incertitude encourageait la résistance du pape.

«L'empereur, tracassé depuis cinq ans par les plus pitoyables arguments, provenant de ce mélange de puissance temporelle et spirituelle, se décida enfin à en faire la séparation pour toujours, et à ne plus souffrir que le pape fût souverain temporel. Le sénatus-consulte du 17 février 1810 réunit les Etats de Rome à l'Empire, et fixa ce qui était relatif au temporel du pape.

«A toutes les époques, les députations des évêques ont toujours eu l'instruction d'offrir au pape son retour à Rome, pourvu qu'il reconnût le gouvernement temporel qui y avait été établi, et s'occupât exclusivement des affaires spirituelles; mais il s'y refusa constamment. Amené dans le palais de Fontainebleau (juin 1812) pour mettre sa personne à l'abri d'une tentative qui devait avoir lieu par mer, il y occupa le logement qu'il avait occupé précédemment; il y eut toujours près de lui sept ou huit évêques français pour lui faire les honneurs du palais, plusieurs cardinaux. Sa maison de santé et sa maison ecclésiastique, aumônier, maître de chapelle, etc.; il réglait lui-même ses dépenses à sa volonté. Grand nombre d'équipages de la cour étaient à ses ordres; le mot d'ordre lui était demandé tous les jours, et le grand maréchal Duroc veillait avec le plus grand soin à tous ses besoins, et à ceux de sa cour. Pie VII n'avait aucun besoin: le couvert du réfectoire d'un couvent lui eût été suffisant. Le grand maréchal du palais n'avait donc qu'un soin à prendre, non de réduire la dépense, mais de l'étendre, et de veiller à ce qu'elle fût convenable, et sur le même pied que celle des Tuileries: enfin sa cour était aussi bien qu'au Vatican.»

L'empereur Napoléon avait la grande pensée de donner une nationalité commune à tous les peuples de l'Italie, de créer pour les Vénitiens, les Piémontais, les Lombards, les Toscans, les Napolitains, une patrie *italienne;* maître des Etats romains, et débarrassé de l'obstacle qu'aurait mis à son projet le séjour du pape à Rome, «il attendait avec impatience (c'est lui qui nous l'a appris) la naissance de son second fils pour le mener à Rome, le couronner roi d'Italie, et proclamer l'indépendance de la belle péninsule sous la régence du prince Eugène.»

Le grand-duché de Berg, agrandi et érigé en royaume, devait servir de dédommagement au roi de Naples, Joachim. Quant au pape, l'empereur avait à son sujet des desseins qu'il a ainsi expliqués:

«Napoléon avait établi la puissance spirituelle du pape en France; il n'avait voulu profiter des circonstances, ni pour créer un patriarche, ni pour altérer la croyance de ses peuples; il respectait les choses spirituelles, et les voulait dominer sans y toucher, sans s'en mêler: il les voulait faire cadrer à ses vues, à sa politique, mais par l'influence des choses temporelles. — Il y eut à Rome des personnes avisées qui le pressentirent, et dirent en italien: «C'est sa manière de faire «la guerre; n'osant l'attaquer de front, il tourne l'E«glise, comme il a tourné les Alpes en 1796, Mélas «en 1800.» — Pour exécuter ce vaste plan approprié au siècle, Napoléon avait mis sa confiance dans l'évêque de Nantes (Duvoisin); elle était entière dans la théologie de ce savant prélat; il était résolu à ne jamais perdre de vue dans sa marche ce flambeau. Toutes les fois que l'évêque de Nantes lui disait: «Cela attaque la «foi des catholiques et l'Eglise,» il s'arrêtait; assuré ainsi de ne pouvoir s'égarer dans ce dédale, il était sûr de la réussite, avec du temps et ses grands moyens d'influence; car, *à la religion près*, il était en mesure de tout exiger des évêques. En 1813, sans les événements de Russie, le pape eût été évêque de Rome et de Paris, et logé à l'archevêché... Tout avait été préparé pour que ce palais fût meublé avec plus de magnificence que les Tuileries même; tout devait y être or, argent, ou tapisseries des Gobelins, retraçant des événements tirés de l'histoire sainte... Plusieurs millions y avaient été dépensés. Tandis que le saint-père était à Fontainebleau, le sacré collége, la dateric, la pénitencerie, les archives, la propagande, tous les papiers des missions étaient à Paris; la pharmacie de l'Hôtel-Dieu avait été déplacée, et son local avait été donné à la doterie; l'Hôtel-Dieu lui-même devait être transporté dans les quatre nouveaux hôpitaux, et son local consacré tout entier aux établissements de la cour de Rome; le quartier de Notre-Dame et l'île Saint-Louis devaient être le chef-lieu de la chrétienté. Rome eût été ainsi transportée dans l'ancienne Lutèce. Le grand empire comprenait les cinq sixièmes de l'Europe chrétienne: la France, l'Italie, l'Espagne, la confédération du Rhin, la Pologne: il était donc convenable que le pape, pour l'intérêt de la religion, établît sa demeure à Paris, et réunît le siége de Notre-Dame à celui de Saint-Jean-de-Latran.

«L'établissement de la cour de Rome dans Paris eût été fécond en grands résultats politiques; cette influence sur l'Espagne, l'Italie, la confédération du Rhin, la Pologne, aurait resserré les liens fédératifs du grand empire: celle que le chef de la chrétienté avait sur les fidèles d'Angleterre, d'Irlande, de Russie

de Prusse, d'Autriche, de Hongrie, de Bohême, fut devenue l'héritage de la France; cela seul explique ce discours qu'avait retenu, mais que ne pouvait expliquer l'évêque de Nantes. Un jour, à Trianon, il représentait avec énergie l'utilité et l'importance dont était le chef visible de l'Eglise de Jésus-Christ pour l'unité de la foi. «Monsieur l'évêque, lui dit l'em«pereur, soyez sans inquiétude, la politique de mes «Etats est intimement liée avec le maintien et la puis«sance du pape; il me faut qu'il soit plus puissant «que jamais; il n'aura jamais tant de pouvoir que ma «politique me porte à lui en désirer.» L'évêque parut étonné, et se tut.—Quelques semaines après, il voulut relever ce propos; mais il ne put y parvenir: Napoléon n'avait que trop parlé!...

«Le moyen qui parut le plus naturel pour accélérer l'établissement désiré par l'empereur, et faire désirer le séjour de Paris par les papes mêmes, fut de relever l'autorité des conciles, qui, composés des évêques de France, d'Italie, d'Espagne, d'Allemagne, de Pologne, seraient par le fait des conciles généraux: le pape sentirait l'importance de se mettre à leur tête, dès lors de demeurer dans la capitale du grand empire. — C'était le but caché du concile de 1811, dont le but apparent fut de pourvoir aux moyens de conférer l'institution canonique aux évêques. — L'énergie et la résistance de ce concile furent (d'abord) agréables à l'empereur; l'esprit d'opposition pouvait seul donner de la considération à ces assemblées, si contraires à l'esprit du siècle: il prescrivit en secret qu'on y adoptât les formes du concile d'Embrun, qui avait été une assemblée contre les jansénistes, et toutes dans l'esprit de la cour de Rome.»

Mais la majorité, composée d'évêques français, ayant ensuite résolu de déclarer le concile incompétent sur la question de l'institution des évêques, l'empereur ordonna la dissolution du concile. Cette dissolution n'eut pas lieu, parce que la minorité, composée d'évêques italiens, qui avait reconnu la compétence, réussit à ramener la majorité à son avis. Un décret canonique fut préparé, soumis au pape qui était encore à Savone (septembre 1811), et approuvé par un bref de S. S. — Cette bulle, toutefois, n'ayant pas satisfait l'empereur, parce que, statuant sur l'institution des évêques, elle se taisait sur l'autorité des conciles qu'il avait voulu faire reconnaître; il suspendit lui-même toute décision, dans le dessein de réunir un nouveau concile en 1813. — Les événements politiques et militaires empêchèrent cette réunion.

Le roi Louis Napoléon abandonna le trône de Hollande parce que l'empereur ne voulut pas lui laisser faire une paix séparée avec l'Angleterre, et rompre ainsi la barrière continentale imposée à l'introduction des marchandises anglaises en Europe. Après son abdication en faveur de son fils, que son frère ne voulut pas accepter, la Hollande fut reprise par celui qui l'avait donnée, et réunie à l'empire francais (en 1810), dont elle forma sept départements.

Le roi Gustave IV, dont la haine contre la France n'avait manqué aucune occasion de se manifester, fut renversé du trône de Suède (en 1810) par les Suédois eux-mêmes, qui lui donnèrent pour successeur son oncle, le duc de Sudermanie. Ce prince n'avait pas d'enfants; les auteurs de la révolution suédoise crurent être agréables à l'empereur en proposant au maréchal Bernadotte, beau-frère de Joseph Napoléon, le rang de prince royal et d'héritier présomptif du trône. Bernadotte demanda l'autorisation de l'empereur. Napoléon n'avait qu'un mot à dire pour empêcher cette élection; il avait un pressentiment secret du mal que le futur prince royal de Suède devait faire à la France; mais il ne voulut pas empêcher un de ses maréchaux de *faire son chemin*: «Il attacha, a-t-il dit lui-même, «trop de prix à voir un Francais occuper le trône de «Suède,» et Bernadotte fut autorisé à accepter le trône que la fortune lui a conservé.

1812. — La guerre de 1812 eut pour cause la violation du blocus continental, dont l'observation était consacrée par tous les traités que Napoléon avait conclus. La Russie cessa de l'observer au moment même où il commençait à porter ses fruits. Déjà, en Angleterre, la détresse des fabriques se manifestait par les révoltes des ouvriers contre les machines; la misère de la classe manufacturière était à son comble; les billets de banque perdaient considérablement; les changes sur Londres étaient dépréciés, et au sein même du parlement, Brougham (depuis lord chancelier) attribuait la misère publique aux ordres du ministère britannique, qui avaient forcé Napoléon à fulminer le terrible décret de Berlin. — L'empereur ne pouvait laisser un Etat aussi puissant que la Russie se mettre en dehors de la grande coalition européenne, car toute l'Europe, à l'exception des insurgés d'Espagne et de Portugal, et des Siciliens confinés dans leur île, était alors unie à la France contre l'Angleterre. La conduite de la Russie tendait à sauver l'ennemi commun, et à rendre inutiles les pénibles sacrifices faits depuis quelques années, dans le but de le forcer à la paix.

Les motifs de la Russie n'étaient pas moins puissants. Sans parler de l'alliance de famille contractée par l'empereur Napoléon avec l'empereur d'Autriche, de l'accroissement de l'empire francais, sujets d'un mécontentement mal dissimulé, cette puissance se voyait menacée de la reconstitution de la Pologne, dont la création du grand-duché de Varsovie (que Napoléon ne négligeait jamais d'augmenter, et qui, par l'addition de la Gallicie autrichienne, avait reçu, en 1809, un notable accroissement) était la base future. Il n'est pas douteux, en effet, que tel ne fût le projet de l'empereur, bien qu'il n'eût pas encore décidé l'époque où il accomplirait ce grand acte de politique et de justice. Le nom de *seconde guerre de Pologne*, donné par lui à la guerre de 1812, indique quelles étaient ses arrières-pensées. — La restauration de la Pologne ne tendait à rien moins qu'à placer la Russie hors de l'équilibre européen, en la rejetant sur l'Asie.

Dans cette guerre, où les Francais eurent pour alliées et pour auxiliaires toutes les nations de l'Europe, à l'exception des Anglais et des Suédois, les hostilités commencèrent le 23 juin, par le passage du Niémen. Une suite de succès, de plus en plus remarquables, conduisit Napoléon jusqu'à la vieille capitale de l'empire russe. — Le 24, l'armée entra à Wilna; le 28, la diète polonaise déclara, avec l'agrément de l'empereur, le royaume de Pologne et le corps de la nation polonaise rétablis. — Le 1er juillet, un gouvernement provisoire fut organisé en Lithuanie; le 8, l'armée prit Minsk; — le 23, eut lieu la victoire de Mohilow; le 28, l'entrée à Witepsk; le 1er août, la prise de Dunabourg; le 12, le combat de Krasnoï; le 17, la bataille et prise de Smolensk; le 19, le combat de Valutina.

L'armée française, toujours victorieuse, continua sa marche vers le centre de l'empire russe, après le combat de Valutina.— L'armée russe s'était séparée en deux parties: tandis que l'une d'elles fuyait par la route de Saint-Pétersbourg, Barclay de Tolly, avec le gros des troupes, se retirait vers Moscou. Ses défaites successives lui avaient enlevé la confiance des soldats; on lui reprochait son origine étrangère; on demandait un Russe pour sauver la Russie. Le général Kutusoff, qui venait de se signaler dans la guerre contre les Turcs, et de conclure la paix de Bucharest, reçut le commandement en chef de l'armée, et se prépara à une bataille décisive.

Il arrêta la retraite des Russes. Le 5 septembre, les deux armées se trouvèrent en présence. — Kutusoff occupait une forte position derrière la Moscowa, la droite appuyée sur Borodino, la gauche sur la Kologha. A 1200

toises en avant, sur un mamelon, entre deux bois, s'élevait une redoute que gardaient 10,000 hommes.

L'empereur résolut aussitôt d'enlever ce poste avancé. Deux régiments de ligne, les 57e et 61e, se formèrent en colonnes d'attaque, assaillirent les retranchements, et prirent la redoute, qui fut ensuite trois fois attaquée par l'ennemi, mais resta en notre pouvoir.

L'empereur établit son bivouac non loin du lieu qui venait d'être le théâtre de cette lutte acharnée. Le 61e, en enlevant et en défendant ce poste retranché, avait tellement souffert, que Napoléon, le passant en revue, et le trouvant considérablement diminué, demanda à son chef: «Qu'avez-vous donc fait d'un de vos bataillons? — Sire, il est dans la redoute,» répondit le colonel.

Ce fut sur le champ de bataille qui allait être illustré par une des victoires les plus disputées et les plus mémorables dont les hommes puissent garder le souvenir, que l'empereur reçut pour la première fois le portrait de son fils, sur qui reposaient tant d'amour et d'espérances.—«J'arrivai, dit M. de Beausset (préfet du «palais impérial). le 6 septembre, à neuf heures du «matin, à la tente de Sa Majesté. Je lui remis les dé«pêches que l'impératrice avait bien voulu me confier, «et je lui demandai ses ordres, relativement au portrait «de son fils. — Je pensais qu'étant à la veille de livrer «la grande bataille qu'il avait tant désirée, l'empereur «différerait de quelques jours d'ouvrir la caisse dans la«quelle ce portrait était renfermé... Je me trompais: «pressé de jouir d'une vue aussi chère à son cœur, il «m'ordonna de la faire porter tout de suite à sa tente. «Je ne puis exprimer le plaisir que cette vue lui fit «éprouver... Ses yeux exprimaient l'attendrissement le «plus vrai. Il appela lui-même tous les officiers de sa «maison, et tous les généraux qui attendaient à quel«que distance ses ordres, pour leur faire partager les «sentiments dont son cœur était rempli. *Messieurs*, «leur dit-il, *si mon fils avait quinze ans, croyez qu'il «serait ici au milieu de tant de braves autrement «qu'en peinture.* Un moment après, il ajouta: *Ce «portrait est admirable.* Il le fit placer en dehors de sa «tente, sur une chaise, afin que les braves officiers et «les soldats de sa garde pussent le voir, et y puiser un «nouveau courage. Ce portrait resta ainsi toute la «journée.»

Les renforts reçus par Kutusoff portaient l'armée russe à plus de 170,000 hommes, dont 50,000 cavaliers. Son front et ses flancs étaient couverts par des redoutes garnies d'une formidable artillerie. Afin d'exalter le courage des soldats, le vieux général avait fait passer dans leurs rangs des prêtres grecs portant les reliques vénérées de saint Serge. Les Russes, fiers de combattre pour leur religion non moins que pour leur empereur, se croyaient certains de la victoire.

L'armée française prit, le 6 au soir, sa position pour la bataille du lendemain. Le vice-roi, avec le quatrième corps, deux divisions du premier corps, et la cavalerie du général Grouchy, occupa, à gauche, la hauteur en face de Borodino; les troisième et huitième corps, sur deux lignes, se placèrent au centre, dont le maréchal Ney eut le commandement; Davoust, avec les divisions Friant, Dessaix, et Compans, fut chargé de lier le centre à l'extrême droite, formée du cinquième corps, aux ordres de Poniatowski. La cavalerie, placée au pied de la redoute prise la veille, était prête à se porter sur tous les points; la garde impériale, au milieu de laquelle était dressée la tente de l'empereur, se forma en réserve en arrière de cette redoute.

Le 7 septembre, à deux heures du matin, les maréchaux commandant les différents corps vinrent y recevoir les derniers ordres de Napoléon. A cinq heures et demie, le soleil se leva, et, se dégageant des brouillards épais, brilla radieux sur le champ de bataille. En le voyant monter à l'horizon, l'empereur s'écria avec joie: *C'est le soleil d'Austerlitz.* — Cette exclamation, répétée de bouche en bouche, circula rapidement dans tous les rangs, qu'elle remplit d'une confiance que la lecture de l'ordre du jour suivant éleva au plus haut degré: «Soldats! voilà la bataille que vous avez tant «désirée; désormais la victoire dépend de vous; elle «vous est nécessaire; elle nous donnera l'abondance, «de bons quartiers d'hiver, et un prompt retour dans «la patrie. Conduisez-vous comme à Austerlitz, à Fried«land, à Witepsk, à Smolensk, et que la postérité la «plus reculée cite avec orgueil votre conduite dans cette «journée; que l'on dise de vous: *Il était à cette grande «bataille sous les murs de Moscou.*»

Bientôt tous les corps s'ébranlèrent. Trois batteries de 60 pièces de canon avaient été établies sur les hauteurs, en avant du centre de l'armée française. Celle de droite, formée de l'artillerie de réserve de la garde, commença le feu, qui s'étendit aussitôt sur toute la ligne.

Poniatowski se dirigea vers la vieille route de Smolensk, pour tourner un bois sur lequel l'ennemi appuyait sa gauche. Davoust, avec ses trois divisions formées en colonnes, et précédées de 30 pièces d'artillerie, marcha sur la redoute qui défendait ce bois. Le prince Eugène fit attaquer Borodino, où les Russes avaient mis le feu, par une division, pendant que trois autres divisions, la cavalerie de Grouchy, et la garde royale italienne, passaient la Kologha. Le maréchal Ney, avec le troisième corps en colonne, ayant derrière lui le huitième corps en bataille, déboucha sur la droite de l'ennemi. Le roi de Naples avait divisé sa cavalerie pour appuyer chacun des trois corps.

A six heures et demie, la division Compans, formant la tête de colonne du corps de Davoust, arriva à l'ennemi; la fusillade s'engagea avec vigueur; le général Compans fut blessé. Le prince d'Eckmühl (Davoust) eut son cheval tué, et reçut une forte contusion, ce qui ne l'empêcha pas de rester à la tête de son corps d'armée. Bientôt la redoute placée à la gauche de l'ennemi fut attaquée et enlevée. Kutusoff essaya vainement de la faire reprendre; après un combat meurtrier, elle resta en notre possession. Il en fut heureusement de même pour une seconde redoute, voisine de celle qui venait d'être prise.

A huit heures, le roi de Naples profita de ces premiers succès pour porter au delà des redoutes les corps de cavalerie des généraux Nansouty et Latour-Maubourg, qui culbutèrent la première ligne ennemie sur la seconde, et balayèrent la plaine jusqu'au village de Seminskoë. Les généraux Friant et Dufour attaquèrent ce village, et, malgré la résistance des grenadiers russes du prince Charles de Mecklembourg, qui y fut blessé, emportèrent la redoute et les barricades qui la couvraient. Pendant que ces succès étaient obtenus au centre, le vice-roi, sur la gauche, faisait attaquer et occuper Borodino.

Dans le même temps, un régiment (le 30e de ligne) de la brigade Bonamy, qui avait enlevé la plus grande et la plus forte des redoutes de l'ennemi, armée de 25 pièces de gros calibre, était assailli par des forces supérieures, et forcé d'abandonner sa conquête en y laissant son général grièvement blessé.

La gauche de l'armée française était vivement pressée; ses divisions, attaquées de front, combattaient en position, sans avancer ni reculer. C'était un carnage sans résultat. Au moment où le vice-roi s'apprêtait à renouveler l'attaque de la redoute, huit régiments de cavalerie russe, et quelques milliers de Cosaques, débouchant sur notre extrême gauche, tournèrent la brigade de cavalerie du général Ornano, la forcèrent à se replier, et se présentèrent devant le plateau de Borodino. Le général Delzons, formant aussitôt les régiments de sa division en carrés, arrêta les premières charges; mais il allait être débordé. Le vice-roi, après avoir ordonné à la garde royale italienne de marcher rapidement sur le point si dangereusement menacé,

s'y porta au galop, et voyant un carré qui allait être chargé, il y entra: «Où suis-je ici? demanda le prince. «— Monseigneur, répondit le chef de ce régiment, vous «êtes au milieu du 84ᵉ, et Votre Altesse peut être aussi «tranquille que dans son palais.» Ce brave officier tint parole: le carré soutint le choc de la cavalerie sans être entamé. — L'arrivée de la garde italienne fit changer la face des affaires: elle repoussa l'ennemi. Le vice-roi, laissant alors au général Ornano le soin de suivre et de contenir les Russes, revint avec la garde royale vers la grande redoute, qu'il se disposa à attaquer.

En ce moment, le roi de Naples ordonna au général Caulaincourt, qui venait de remplacer, à la tête du deuxième corps de cavalerie, le général Montbrun, tué par un boulet, de passer le ravin, de charger les Russes, et de pénétrer dans cette formidable redoute. Caulaincourt, avec la division de cuirassiers (Vathier), renversa tout ce qui se trouva devant lui, dépassa la redoute, tourna à gauche, et y entra. Il y trouva une mort glorieuse; mais criblés par le feu des batteries et de l'infanterie russes, ses cuirassiers furent obligés de l'abandonner. Cependant les troupes du vice-roi s'avançaient sur cette fatale redoute, et le feu de la mitraille était si violent, qu'elles marchaient avec hésitation. Le prince Eugène se plaça lui-même à leur tête, fit battre la charge, mit l'épée à la main, et s'élança en avant: les soldats, électrisés par son exemple, le suivirent à la baïonnette. La redoute, attaquée de front et de flanc, fut emportée par notre infanterie au moment même où les cuirassiers du général Caulaincourt en sortaient. Le vice-roi, poussant son avantage, fit passer à la cavalerie du général Grouchy le ravin derrière lequel se trouvait le corps du général Doctoroff, qui, chargé par cette cavalerie, et pressé par notre infanterie, se retira en désordre, après avoir perdu deux tiers de ses troupes. Le général Kutusoff, voyant son centre entamé par la prise de Seminskoë, y avait porté des renforts considérables et la garde impériale russe. Couvert par une nombreuse artillerie, Bagration s'avança pour reprendre Seminskoë. S'il eût réussi, la bataille restait indécise. 80 pièces d'artillerie lui furent aussitôt opposées, et notre mitraille arrêta ses masses.

Après être resté deux heures sous le feu de nos batteries, qui lui enlevait des pelotons entiers, Bagration, blessé à mort, et s'apercevant que le maréchal Ney menaçait de tourner sa gauche, ordonna à ses troupes de se retirer, et de prendre position en arrière, sur un mamelon avantageusement placé; mais elles ne purent s'y maintenir, et en furent chassées par une attaque de la division Friant. — De non moins grands succès avaient été obtenus à la droite de l'armée, où Davoust et Poniatowski avaient triomphé du courage et de l'opiniâtreté de l'ennemi.

Battue sur tous les points de la ligne, l'armée russe, à cinq heures du soir, était en pleine retraite sur la route de Mojaïsk à Moscou. Kutusoff profita de la nuit pour évacuer entièrement le champ de bataille.

La vigueur de l'action, l'acharnement du combat, avaient été tels, que le soir, après la victoire, l'armée française était harassée. 40 généraux et 80,000 hommes des deux partis avaient été mis hors de combat. 30,000 cadavres couvraient le champ de bataille.

Après avoir battu encore une fois les Russes à Mojaïsk, l'armée française arriva, le 14 septembre, en vue de Moscou, où elle entra sans éprouver aucune résistance.

Napoléon croyait la guerre finie, et comptait sur une paix prochaine; en attendant, il se résignait, si cette paix tardait trop, à l'attendre avec son armée, et à hiverner dans les murs de Moscou, comme le vaisseau pris par les glaces. — Un événement inattendu vint lui enlever cette ressource, et trompa ses prévisions.

Lorsque nos troupes se répandirent dans Moscou, cette vaste cité (grande comme Paris) paraissait presque déserte. 40,000 habitants seulement (sur 250,000), presque tous des basses classes du peuple, et quelques centaines de marchands étrangers, étaient restés dans leurs maisons; mais, frappés de terreur, ils s'y tenaient renfermés. Malgré l'abandon de la ville par les habitants, l'armée devait se trouver dans l'abondance; les magasins étaient remplis de provisions de toute espèce, les hôtels de la noblesse n'étaient même pas démeublés. Mais le gouverneur Rostopchin avait résolu de brûler la ville, et dans une proclamation, avait présenté les Français comme un ramas de brigands et de scélérats; toutefois, craignant que le patriotisme douteux des habitants ne se résignât pas à ce grand sacrifice, il avait confié l'œuvre de destruction à la fureur aveugle de criminels remis en liberté à cette condition. — Une tranquillité sinistre régnait dans toutes les rues, naguère si populeuses et si bruyantes. Bientôt commença l'incendie: le sifflement des flammes, le craquement des poutres embrasées, les explosions multipliées, troublèrent ce silence de mauvais augure. Les premiers feux éclatèrent simultanément vers cinq heures du soir sur trois points différents, à l'hôpital des Enfants-Trouvés, à la banque d'assignations, où nos soldats réussirent à les éteindre, et au Bazar, où la violence de l'incendie triompha de leurs efforts. Cet édifice immense, bâti à l'instar de ceux des grandes villes d'Asie, contenait de nombreuses boutiques remplies de marchandises précieuses. Toutes les richesses commerciales de Moscou, ainsi réunies, devinrent la proie des flammes. — La journée du 15 se passa sans nouveaux désastres; mais vers le soir, l'incendie brilla sur plus de cinquante points divers et opposés. On chercha vainement à l'éteindre; Rostopchin, dans sa cruelle prévoyance, avait fait enlever les pompes, et le feu s'étendait avec trop de vitesse pour qu'on pût l'arrêter par les moyens ordinaires. — Pendant la nuit les foyers embrasés se multiplièrent. Le 16 au matin, un vent violent commença à souffler; les incendiaires portèrent des matières combustibles dans les maisons situées sous le vent: la ruine de la malheureuse ville devint alors inévitable. En quelques heures Moscou présenta l'image d'un océan de feu, où roulaient çà et là, chassées par la tempête, de larges vagues de flammes et des flots tourbillonnant de fumée, mêlés de débris étincelants, comme l'écume qui jaillit contre le rocher. La violence du vent était telle, que des tronçons de poutres enflammées, emportés au delà de la Moskowa, allaient jeter l'incendie dans les quartiers qu'ils n'avait pas encore atteints. Les toitures des palais, les flèches des églises, s'écroulaient avec fracas. Les malheureux habitants, chassés par la flamme et par la fumée des caves où ils s'étaient cachés, parcouraient les rues, emportant leurs enfants, leurs femmes, et remplissant l'air de cris déchirants. — Les soldats voyaient avec douleur se consumer les vivres et les munitions qui devaient leur rendre une abondance nécessaire et désirée. Dès qu'ils furent convaincus de l'inutilité de leurs efforts pour arrêter les progrès de l'embrasement, ils cessèrent de le combattre, et, par une prévoyance intéressée, mais bien naturelle, ils se jetèrent dans les maisons non encore atteintes, pour y chercher les divers objets qui leur devaient être utiles, et allaient bientôt devenir la proie des flammes. — Le 16, au soir, l'empereur, menacé par le feu jusque dans le Kremlin, palais et arsenal des czars situé au centre de la ville, fut s'établir à une lieue de Moscou, au château de Pétrowskoïe. L'armée sortit aussi de la ville, qui resta livrée, sans défense, au pillage et à l'incendie.

Quatre jours après, le feu s'était éteint privé d'aliments. — L'empereur et l'armée rentrèrent dans les masures, restes de l'incendie. — Napoléon y attendit pendant cinq semaines la paix qu'Alexandre désirait, mais que la noblesse russe refusait, dirigée par les inspirations de l'Angleterre.

L'hiver approchait; l'armée française se mit en route le 15 octobre, pour revenir à Smolensk. Dans sa retraite, elle battit les Russes à Malo-Jarolawest et à

Wiasma. — Cinq jours après, le froid commença à se faire sentir, et bientôt le thermomètre de Réaumur descendit à 20° au-dessous de 0. — Ce froid rigoureux et soutenu devait vaincre une armée jusqu'alors victorieuse.

Avant d'arriver à Smolensk, où il entra le 9 novembre, l'empereur reçut la nouvelle de la singulière conspiration du général Malet, qui, seul, sans troupes, sans appui, prisonnier d'État, inconnu de la foule, privé d'influence, comme de renommée, avait réussi, à l'aide de son audace et de plusieurs ordres faux, habilement conçus, à s'emparer, pendant quelques heures, du gouvernement de la capitale. Cette conspiration, qu'un même jour vit naître, réussir et comprimer, et dont le succès momentané n'était dû qu'à l'absence du chef de l'État, n'étonna pas l'empereur. Il ne fut frappé que d'une chose : «C'était, dit M. Fain, qu'après douze années de gouvernement, après son mariage, après la naissance de son fils, après tant de serments, sa mort pût devenir encore un moyen de révolution. «Et Napoléon II, dit-il, on n'y pensait donc pas!» Cet oubli, qu'il ressentit vivement, fut une pénible découverte. »

On ne s'arrêta pas à Smolensk, et la retraite, continuée par un froid de 20 à 28°, se changea en un désastre. On franchit le Dnieper; on repassa la Beresina. — Les maréchaux Ney, Oudinot et Victor, le général Gérard, se signalèrent dans ces terribles circonstances, et sauvèrent les débris de l'armée, qui, de 500,000 hommes, était réduite à 50,000. Tous les chevaux avaient péri.

L'armée, mise par l'empereur sous les ordres du roi de Naples, repassa le Niemen le 16 décembre, évacua la Pologne, et prit, le 31, position derrière la Vistule.

Les défections des alliés, qui se multiplièrent en 1813, avaient commencé la veille par la désertion du général prussien Yorck, alors désavoué par son roi, qui, plus tard, le combla de distinctions et de faveurs.

1813. — Loin d'abattre l'esprit national, les désastres de la retraite de Russie le retrempèrent. L'enthousiasme reparut, grandi à la hauteur du danger, comme aux premiers jours de la révolution. L'empereur profita de ce mouvement patriotique, et bientôt toutes les ressources et toutes les forces de la France furent dirigées vers le but le plus pressant, la défense de l'indépendance du pays et de l'honneur national. La brave armée, qui, par sa ferme contenance sur les bords du Niémen, de la Vistule et de l'Oder, avait contenu les armées russes prêtes à fondre sur l'Europe, reçut de nombreux renforts. En moins de trois mois, 600 pièces de canon et 2,000 caissons attelés arrivèrent en Allemagne. Les cohortes du premier ban de la garde nationale, formées au moment de l'expédition de Russie, pour la défense du territoire et la garde des places fortes présentaient une masse déjà exercée au maniement des armes. On les organisa en régiments de ligne, dont le nombre, porté à 150 par la création de nouveaux cadres, fut complété avec les conscrits de 1813, levés prématurément, et qui, déjà habillés et armés, se trouvaient dans les dépôts.—Les régiments de l'armée d'Espagne fournirent, en outre, les cadres de 150 bataillons, et le nombre nécessaire d'officiers et de sous-officiers expérimentés. Quatre régiments de la garde, une légion de gendarmerie, composée de vieux cavaliers, et le septième régiment de lanciers polonais, furent aussi rappelés de la Péninsule. Les Polonais ne pouvaient rester en Espagne quand les Russes campaient en Pologne. Les neiges de la Russie avaient englouti la plupart des vieux soldats, la masse de l'armée française ne pouvait plus se composer que de conscrits. Afin d'exciter leur émulation et leur zèle, le nombre des régiments de la jeune garde fut porté à 16, et ces régiments reçurent, dès leur formation, des hommes d'élite pris dans les conscriptions mobilisées. — La marine fournit une armée entière de vétérans artilleurs. Elle mit à terre 40,000 vieux canonniers que l'infanterie de l'armée reçut avec orgueil dans ses rangs. — Les pertes de la cavalerie étaient plus difficiles à réparer : mais l'empereur, maître du Hanovre, disposait encore des ressources que le nord de l'Allemagne offre pour les remontes. Les cavaliers furent dirigés à pied sur les vastes dépôts de chevaux établis sur l'Elbe, et où d'habiles généraux étaient chargés de les organiser en escadrons. Dans cette circonstance, toutes les villes s'empressèrent d'offrir au chef de l'empire, chacune suivant sa faculté, des cavaliers montés, des compagnies entières équipées. Lyon fournit un escadron de 150 chevaux, Paris un régiment de 500 cavaliers. On fit un appel aux postillons, aux fils de maîtres de postes, aux gardes forestiers à cheval; la gendarmerie envoya 3,000 officiers et sous officiers pour commander les nouveaux escadrons, et 10,000 gardes d'honneur se montèrent et s'équipèrent à leurs frais. L'ordre, la régularité, et l'activité qui présidèrent à la fusion de tous ces éléments hétérogènes sont peut-être le trait le plus remarquable de l'administration impériale.

Bientôt la grande armée, l'empereur le lui annonça, fut appuyée par une réserve de 300,000 hommes destinée à entrer en ligne dès qu'elle serait suffisamment exercée.

La guerre était encore le seul moyen de conquérir la paix. L'empereur, afin d'éteindre tous les germes de mécontentement que pouvaient nourrir certaines opinions, résolut de terminer, avant de partir pour l'Allemagne, la longue querelle qui s'était élevée entre son gouvernement et les conseils du pape. Il se rendit lui-même à Fontainebleau, où le saint-père, quoique surpris de sa brusque visite, le reçut avec affection. Une entrevue de quelques heures suffit pour tout concilier. Le pape, seul avec l'empereur, était hors de l'influence de ses cardinaux: le pontife était un homme bon et vertueux; l'astuce italienne n'entra pour rien dans cette négociation, où Napoléon, qui désirait plaire à Pie VII, sut mettre à profit tout ce qu'il avait de séduisant dans l'esprit, et d'entraînant dans la conversation. De son côté, le saint-père l'écouta toujours avec bienveillance, et lui répondit avec une onction toute paternelle. La conversation avait lieu en italien. *Santo padre, mio figlio,* étaient les termes dont ils se servaient mutuellement en s'adressant la parole: la confiance amena la persuasion. Le pape, que l'empereur ne voulait pas laisser à Rome, et qui ne voulait pas venir habiter Paris, accepta la résidence d'Avignon, et signa ce fameux concordat de Fontainebleau, où la séparation du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel est si nettement posée.

Le Corps législatif s'ouvrit; les paroles de l'empereur aux représentants de la nation furent : «Je désire «la paix; elle est nécessaire au monde, mais je ne ferai «jamais qu'une paix honorable, et conforme aux inté-«rêts de l'Empire. Une mauvaise paix nous ferait perdre «tout, jusqu'à l'espérance;» et, afin de rassurer ceux qui pouvaient craindre que, dans les luttes européennes, la France se fût appauvrie et dépeuplée, le ministre de l'intérieur présenta un exposé de la situation de l'Empire, dont voici quelques traits :

«Malgré vingt ans d'une guerre acharnée, la popu-«lation de la vieille France s'est accrue d'un dixième; «les progrès de l'agriculture ont suivi les développe-«ments de la population. Les méthodes de culture se «sont perfectionnées : une foule de familles prolétaires «sont devenues propriétaires du sol; le produit des ré-«coltes, augmenté de celui des vins, des bois, des bes-«tiaux, présente un revenu total de 5 milliards en «matières brutes et premières, que la main-d'œuvre «augmente d'une valeur de 1,300 millions. Le total «des produits, conquêtes de l'industrie et de la chimie «moderne, peut être évalué à 65 millions; enfin les «deuxième et troisième degrés de fabrication, et la per-

«fection des dernières mains-d'œuvre, fournissent un «supplément de revenu qui porte à 7 milliards la va-«leur de la production annuelle en France. Et com-«ment, s'écriait le ministre, comment notre population, «notre agriculture, et notre commerce n'auraient-ils «pas prospéré: l'empereur a dépensé 30 millions pour «les ponts, 54 millions pour les canaux, 277 millions «pour les routes, 117 millions pour les ports; partout «les affaires commerciales sont soumises à la même loi, «et trouvent les mêmes poids, les mêmes mesures, la «même monnaie, la même liberté, la même protection! «Depuis Bayonne jusqu'à Hambourg, depuis Rome jus-«qu'à Brest, les plus grosses voitures circulent commo-«dément; Amsterdam et Marseille communiquent en-«semble par les canaux de Saint-Quentin et du centre. «D'autres canaux facilitent les transports dans d'autres «directions, et, dans toutes les grandes vallées de la «France, la navigation des fleuves et des rivières, rendue «plus facile, offre de nouveaux débouchés au com-«merce. La nécessité a perfectionné nos arts mécani-«ques et chimiques; l'Amérique échappait à l'Europe, «on a pensé à remplacer dans nos consommations le «sucre de canne, l'indigo, et la soude étrangère: y «réussir paraissait impossible; mais l'empereur a voulu «fortement, et l'impossibilité a disparu devant les ef-«forts de la science et du patriotisme. Les lettres et les «beaux-arts ont leur part dans les encouragements «donnés à tous les éléments de la prospérité publique: «plus de 100 millions ont été consacrés aux embellisse-«ments de Paris; le Louvre et Versailles sont sortis de «leurs ruines; 60 millions ont été employés à restaurer «les résidences impériales; 30 millions ont été consa-«crés à les meubler. Les diamants de la couronne, en-«gagés pendant les troubles de la Révolution, ont été «dégagés; nos musées, vastes dépôts de nos trophées, «ont été enrichis encore de tous les tableaux, de toutes «les statues, de tous les objets d'art et d'antiquité qu'il «a été possible d'acquérir; 10 millions répandus dans «la Vendée en cicatrisent les plaies; 12 millions sont «consacrés à construire des asiles pour les orphelins, «et des refuges pour la mendicité.

«Les nouveaux départements ont eu leur part comme «les anciens. — 40 millions affectés à l'ouverture de «l'Escaut, et au port d'Anvers; 10 millions aux ports «d'Ostende et de Brekens; 6 millions aux grandes rou-«tes de Maestricht et d'Amsterdam en sont les preuves. «—En Italie, 26 millions ont été dépensés dans la seule «forteresse d'Alexandrie, le pont et la digue du Pô, les «ponts de la Scrivia et de la Doire ont coûté 3 millions; «les entreprises gigantesques du Simplon, du mont «Cenis, du mont Genèvre, et de la Corniche, ont «exigé plus de 30 millions; les fouilles de Rome, faites «dans l'intérêt des beaux-arts et de l'histoire, sont un «article de 2 millions. — Sur la frontière du Rhin, les «fortifications de Mayence et de Wesel, la grande «route de Metz à Francfort, ont employé plus de 25 «millions. Il faut joindre à toutes ces dépenses les tra-«vaux de Venise, la grande route de Paris à Hambourg, «les fortifications de Dantzick, etc.»

En quelques années, plus d'un milliard avait été ainsi consacré aux travaux publics, dépenses immenses, et qui, rendant aux peuples une partie des tributs qu'ils avaient payés, vivifiaient la nouvelle France comme l'ancienne, Rome et la Hollande aussi bien que Paris. Le budjet des dépenses et des recettes, la situation de l'armée, l'état de la marine, dont l'accroissement progressif donnait déjà des inquiétudes à l'Angleterre, complétaient ce tableau, fait véritablement pour honorer le chef de l'État, et raffermir la confiance des peuples de l'Empire.

L'année 1813 fut celle des défections: les alliés de l'empereur l'abandonnèrent successivement. La trahison inattendue du général Yorck, en livrant passage aux troupes russes, avait obligé le vice-roi, devenu le général en chef de l'armée après le départ du roi de Naples, à se retirer successivement derrière la Vistule, derrière l'Oder, derrière l'Elbe.

Le 1er mars, une sixième coalition commença à se former. Le roi de Prusse, qui avait désavoué le général transfuge, abandonna lui-même, deux mois après, notre alliance, et se mit à la suite de la Russie. Pendant ce temps, le prince royal de Suède, Bernadotte, faisait son pacte avec les ministres britanniques, et, soudoyé par les guinées anglaises, se préparait à venir combattre ses anciens compagnons d'armes. L'or de l'Angleterre (car dans cette longue suite de coalitions on retrouve ses subsides partout où il y a guerre contre la France), et les associations du *Tungen-Bund*, soulevaient l'Allemagne, et organisaient nos ennemis. La levée en masse avait été ordonnée en Prusse; de nouvelles défections se préparaient. Les Autrichiens, retenus par la politique prudente de leur cabinet, les Saxons, par la loyauté de leur souverain, devaient encore attendre quelque temps avant de se déclarer; mais, pour exciter la haine aveugle des peuples contre la France et son empereur, on faisait retentir les mots sonores de liberté et de patrie, grands mots qui devaient être oubliés le lendemain de la victoire, et mis de côté, comme ces trompettes guerrières qu'on dépose après le combat. En Prusse, les jeunes gens de toutes les classes, riches, pauvres, nobles ou roturiers, les étudiants des universités, conduits par leurs professeurs, devenus leur officiers, s'enregimentaient. Dans les pays de la confédération du Rhin, les souverains, plus impatients peut-être que les peuples de rompre leur alliance avec Napoléon, déguisaient davantage leurs sentiments. Le lion n'était pas mourant comme on l'avait proclamé: il y avait risque à lever le pied contre lui.

Malgré toutes les instances de la Prusse, le roi de Saxe refusa de rompre l'alliance qui l'unissait à la France; le cabinet autrichien, sans la rompre, cessa d'en remplir les conditions, et offrit seulement sa médiation pour la conclusion de la paix. L'empereur accepta cette médiation; mais comme les négociations n'arrêtaient pas les hostilités, il partit pour aller se mettre à la tête de sa nouvelle et jeune armée.

Il était temps qu'il arrivât. La ligne de l'Elbe venait d'être franchie par l'ennemi; l'Asie se ruait sur l'Europe; à la landwer des Prussiens se joignaient les pulks des Cosaques et les hordes des Tartares. L'armée alliée déjà présentait un nombre formidable de combattants, qui devait, trois mois plus tard, s'élever à 900,000 hommes: le vieux Blucher commandait les Prussiens; Wittgenstein avait pris le commandement en chef des Russes après la mort de Kutusoff, que les fatigues de la précédente campagne avaient tué.

Les troupes qui allaient combattre sous les ordres de l'empereur ne le connaissaient pas: conscrits pour la plupart, ces jeunes soldats, au moment de voir le feu pour la première fois, saluèrent de leurs joyeuses acclamations l'illustre général dont ils étaient résolus de se montrer dignes. Ce fut sur les bords de la Saale, à peu de distance du fameux champ de bataille d'Iéna, que l'armée nouvelle fit sa jonction avec celle du prince Eugène. La cavalerie n'était pas encore arrivée en ligne, l'infanterie seule avait pu marcher sans se reposer. Néanmoins, et quoique les Russes eussent une cavalerie très-nombreuse, l'empereur prit aussitôt l'offensive, et ordonna de marcher sur Leipsick. — Weissenfels et Poserna furent témoins des premiers succès de nos jeunes soldats: à cette seconde affaire l'armée perdit un de ses braves généraux, le maréchal Bessières, duc d'Istrie, tué par un boulet.

Les troupes, après avoir culbuté l'ennemi, bivouaquèrent sur la route de Lutzen à Leipsick, dans cette plaine déjà célèbre par la mort d'un héros, champion de la religion protestante; la jeune garde s'établit autour de la pyramide de Gustave-Adolphe, et, sur l'ordre de Napoléon, on plaça des sentinelles pour

préserver de la hache du sapeur les arbres qui ombrageent ce vieux souvenir.

Le lendemain, 2 mai, l'armée continuait sa marche sur Leipsick; la route était couverte d'une longue file d'équipages et de pièces d'artillerie. L'empereur avait hâte d'arriver dans cette ville; il présumait que l'ennemi l'attendrait dans les plaines qui sont en arrière, où il aurait à livrer une grande bataille. Déjà une fusillade s'était engagée aux abords de la ville, dont on apercevait les toits couverts d'habitants, spectateurs du combat, mais aucune masse ennemie ne s'offrait à la vue de ce côté: l'empereur, impatient de savoir si la résistance était sérieuse, dirigea sa lunette vers le point où notre avant-garde s'engageait; tout à coup une épouvantable canonnade se fit entendre sur la droite, et presque en arrière de l'armée. L'empereur se retourna: il avait à repousser une attaque de flanc; des tourbillons de fumée s'élevaient, au milieu de la plaine, des villages où le corps du maréchal Ney avait passé la nuit; on découvrait à l'horizon plusieurs colonnes d'une noire profondeur. C'était l'armée ennemie. L'empereur, ainsi assailli à l'improviste, se décida sur-le-champ à livrer bataille: «Nous n'avons pas de ca-«valerie, dit-il, mais n'importe, ce sera une bataille «d'Égypte; partout l'infanterie française doit savoir se «suffire. Je ne crains pas de m'abandonner à la valeur «innée de nos jeunes soldats.»

Les troupes du maréchal Ney ne se composaient, en effet, que de conscrits. Ils soutinrent le premier effort des Russes avec l'aplomb et la fermeté de vieux soldats. Néanmoins l'ennemi s'empara des villages que ce corps d'armée occupait, et s'avança sur Lutzen, qu'il voulait enlever à tout prix. — La présence de l'empereur pouvait seule arrêter son élan, et changer la fortune. Napoléon arriva à Kaya, centre de l'attaque, au moment où nos braves jeunes gens, ne voulant pas fuir devant les bataillons russes et prussiens, cherchaient à se rallier en se pelotonnant, et aux cris de *vive l'empereur!* Sa vue produisit sur les troupes l'effet accoutumé: les rangs se reformèrent, l'enthousiasme revint, et le combat recommença avec fureur.

«Dans ce moment critique, dit un témoin ennemi, et par conséquent peu suspect, le major saxon Odeleben, aucun blessé ne passait devant Napoléon sans le saluer du cri de *vive l'empereur!* Ceux même qui avaient perdu un membre, et qui, dans peu d'heures, allaient être la proie de la mort, lui adressaient cet hommage. J'ai entendu de mes propres oreilles les cris de ces *fanatiques à demi morts.*»

«Les ambulances et le champ de bataille, dit le *Bulletin français*, offraient le spectacle le plus touchant; les jeunes soldats, à la vue de l'empereur, faisaient trêve à leurs douleurs, et le saluaient de leurs acclamations: «Il y a vingt ans, dit l'empereur, que je com-«mande des armées françaises, et je n'ai pas encore vu «autant de bravoure et de dévouement.»

Une circonstance contribua beaucoup à exciter et à entretenir cet élan merveilleux des troupes françaises: «Peu de temps avant la bataille, dit Odeleben, Napoléon avait suspendu de son emploi, pour quelque faute, un chef de bataillon: ce bataillon s'avançait contre l'ennemi. L'empereur reconnaît dans les rangs le chef de bataillon suspendu. Il savait que cet officier était aimé de ses soldats: il court à lui, arrête le bataillon, et lui en rend le commandement. Les cris de joie de la troupe retentirent au loin. Elle forma aussitôt la tête de la colonne d'attaque, aux acclamations des autres régiments.»

La bataille de Lutzen fut gagnée par nos jeunes soldats, malgré les efforts de la garde russe et des vieux soldats prussiens; plusieurs généraux ennemis, et entre autres le prince de Mecklembourg-Strelitz et de Hesse-Hombourg, y furent tués. Cette victoire, au début d'une campagne, eut un effet moral prodigieux: elle arrêta, pour un temps, la défection des alliés, et exalta le courage des nouveaux bataillons français, qui gagnèrent dès lors la fermeté et l'aplomb des plus vieilles troupes.

Pendant la bataille, Leipsick fut pris par les troupes du général Lauriston, et six jours après Dresde tomba en notre pouvoir.

Napoléon n'ignorait pas comment les habitants de cette capitale de la Saxe avaient accueilli les alliés; quand la députation de la municipalité se présenta devant lui: «Vous mériteriez, dit-il, que je vous traitasse en pays «conquis. Je sais tout ce que vous avez fait pendant que «les alliés occupaient votre ville; j'ai l'état des volon-«taires que vous avez habillés, équipés, et armés contre «moi avec une générosité qui a étonné l'ennemi lui-«même... Je n'ignore pas à quels transports hostiles «pour nous vous vous êtes livrés lorsque l'empereur «Alexandre et le roi de Prusse sont entrés dans vos «murs. Vos maisons nous présentent les débris de vos «guirlandes, et nous voyons encore sur le pavé le fu-«mier des fleurs que vos jeunes filles ont semées sur les «pas de ces monarques. Cependant je veux tout pardon-«ner. Bénissez votre roi, car il est votre sauveur. «Qu'une députation d'entre vous aille le prier de vous «rendre sa présence. Je ne pardonne que pour l'amour «de lui. Aussi bien vous êtes déjà assez punis! Vous ve-«nez d'être administrés par les généraux alliés; vous «savez maintenant à quoi vous en tenir sur leurs beaux «sentiments. Je ne vous demande pour mes troupes que «ce que vous avez fait pour les Russes et les Prussiens. «Je veillerai même à ce que la guerre vous cause le «moins de maux qu'il sera possible, et je commence «par vous donner un gage de ma clémence: le général «Durosnel, mon aide de camp, sera votre gouverneur. «C'est celui que votre roi lui-même choisirait pour vous. «Allez.»

En se retirant, l'armée coalisée avait coupé le pont qui sépare Dresde de la ville neuve, ou Newstadt, que son arrière-garde continuait à occuper; il fallut dix jours pour le rétablir et passer l'Elbe, malgré le feu de ses batteries. Les généraux ennemis avaient choisi un nouveau champ de bataille; ils profitèrent de ces journées de repos pour hérisser leur camp de redoutes et de retranchements qu'ils garnirent d'une nombreuse artillerie. Le centre de leur position était assis sur les fameux mamelons de Klein-Bautzen et de Kreckwitz, à une lieue en avant de Wurtchen, à une lieue en arrière de Bautzen, position formidable, où déjà, pendant la guerre de sept-ans, Frédéric, réfugié après sa défaite de Hochkirch, avait bravé l'armée victorieuse de Daun. Seulement, le maréchal autrichien était arrivé du côté de Prague, et l'armée française s'avançait par la route de Dresde. La gauche de la position des armées alliées s'appuyait sur les montagnes de Bohême, et donnait peu de prise à l'attaque; la droite, couverte par les lacs de Malschwitz, était d'un accès difficile. Enfin la Sprée, qui baigne les murs de Bautzen, défendait toute la position et offrait un premier obstacle à franchir.

Le passage de cette rivière, qui eut lieu à la fois sur trois points, et le soin de repousser l'ennemi de position en position, remplit la première journée. Nos jeunes soldats, que la victoire de Lutzen ne permettait plus d'appeler des conscrits, y montrèrent une valeur impétueuse: partout où l'ennemi osa les attendre, il fut abordé franchement et culbuté à la baïonnette. L'empereur dirigea tous les mouvements, dont le succès couronna ses espérances. Dans cette première journée, qu'on appela le combat de Bautzen, Marmont passa la Sprée, à la gauche de l'armée, sur un pont de chevalets, qu'il jeta en présence des Prussiens, et malgré leur feu; Macdonald força au centre le pont de pierre conduisant à Bautzen, et Oudinot, sur la droite, jeta un pont devant les Russes, qu'il chassa devant lui.

Le 21 mai, à cinq heures du matin, la bataille recommença sur toute la ligne. L'empereur fit renouveler contre la gauche de l'ennemi les démonstrations de la

veille. Oudinot s'avança sur Miloradowitsch; celui-ci avait reçu des renforts, et repoussa cette attaque. Macdonald se mit en mesure de soutenir Oudinot. Le centre de l'armée se déploya pour imposer à l'ennemi, mais ne s'engagea pas. Des deux côtés on se battait sans avancer. L'empereur lui-même ne pressait pas l'attaque: il semblait satisfait d'occuper l'ennemi; et, fatigué du travail de la nuit qu'il avait passée à donner ses ordres, il se coucha sur la pente d'un ravin, et s'endormit au milieu des batteries du maréchal Marmont. Ce sommeil, que ses officiers contemplaient avec respect, durait depuis quelques minutes quand le canon, retentissant au delà des lignes ennemies et derrière la droite, annonça une attaque nouvelle et imprévue. On réveilla l'empereur, il tira sa montre, étudia un instant la direction des feux, et s'écria : «La victoire est à nous!» Aussitôt l'ordre fut donné de marcher en avant, et tous les corps s'ébranlèrent à la fois, joyeux d'appuyer la puissante diversion qui s'opérait.

Le canon que l'on entendait était celui du maréchal Ney, qui, d'après les intentions de l'empereur, avait, par un long détour, débordé la droite de l'ennemi, et venait l'attaquer derrière ses lignes, attaque audacieuse et habilement combinée, qui devait rendre inutiles tous ces retranchements formidables élevés avec tant de travaux. L'ennemi, jusqu'au dernier moment, n'avait pas soupçonné l'importance de cette diversion. L'attaque soudaine de Ney jeta l'alarme dans le camp des alliés: ils dégarnirent leur centre pour renforcer leur droite; leurs réserves, la garde russe, s'empressèrent d'accourir au-devant du maréchal pour s'opposer à ses progrès. C'était le moment décisif. L'empereur commanda une attaque générale. L'assaut fut donné, les retranchements du centre et de la droite furent emportés, et Blucher, en frémissant de rage, vit qu'il ne lui restait d'autres ressources qu'une prompte retraite. A six heures du soir, la défaite du vieux maréchal prussien était complète. Ses colonnes se retiraient avec une précipitation qui ressemblait à une déroute. Les Russes avaient été battus et forcés à la retraite. La tente de l'empereur Napoléon était placée au point culminant de la position, devant une auberge isolée, où l'empereur Alexandre avait tenu son quartier général pendant toute la journée; la garde formait ses carrés autour de la tente impériale, et sa musique faisait entendre les fanfares de la victoire.

Après cette lutte de deux jours, les soldats, fatigués, dormaient autour de leurs bivouacs; l'empereur, touché des marques de dévouement que l'armée lui avait données, veillait dans sa tente; avant de se livrer au sommeil, il dicta les dispositions suivantes :

«Un monument sera élevé sur le mont Cenis; à l'en-«droit le plus apparent on lira : L'empereur Napoléon, «du champ de bataille de Wurtchen, a ordonné l'é-«rection de ce monument comme un monument de re-«connaissance envers ses peuples de France et d'Italie. «Ce monument transmettra, d'âge en âge, le souvenir «de cette grande époque, où, en trois mois, douze «cent mille hommes ont couru aux armes pour assurer «l'intégrité du territoire français.»

Les armées alliées, vivement poursuivis après la victoire de Wurtchen, se trouvaient dans une position désespérée. Encore une victoire pareille, et la coalition était rompue. La diplomatie vint au secours des vaincus. On demanda un armistice à l'empereur, en le leurrant de l'espoir d'une paix prochaine. Le ministère autrichien ne dédaigna pas de contribuer à tromper le gendre de son empereur. Napoléon, dont la paix était le vœu le plus cher, et qui, après de telles victoires, était en droit d'espérer qu'on la lui offrirait acceptable, c'est-à-dire honorable, consentit à une suspension d'armes, et revint à Dresde. Suspension fatale, pendant laquelle les armées ennemies réparèrent leurs pertes; l'Angleterre renoua ses intrigues, et acheta de nouvelles défections.

L'Autriche, qui avait proposé sa médiation, cessa bientôt d'être neutre, et, en attendant qu'elle joignît ses armées aux armées ennemies de la France, devint leur auxiliaire diplomatique. — Dans un congrès ouvert à Prague, le ministre Metternich, que Napoléon accusait d'être vendu à l'Angleterre, fit proposer, au nom du cabinet autrichien, l'*ultimatum* suivant :

«La dissolution du duché de Varsovie, qui serait par-«tagé entre la Russie, l'Autriche, et la Prusse (Dantzick «à la Prusse); — le rétablissement des villes de Ham-«bourg, de Lubeck, etc., dans leur indépendance; — «la *reconstruction* de la Prusse avec une frontière sur «l'Elbe; — la cession à l'Autriche de toutes les pro-«vinces illyriennes, y compris Trieste; — et la garantie «réciproque que l'état des puissances, grandes et pe-«tites, tel qu'il se trouverait fixé par la paix, ne pour-«rait plus être changé ni altéré que d'un commun «accord.»

Ainsi, dans cette guerre entreprise au nom de l'indépendance des peuples, l'ambition voulait sacrifier les plus faibles à la puissance des plus forts. Il eût été de la part de Napoléon peu généreux et très-impolitique d'y prêter les mains. Il répondit, afin de prouver qu'il était prêt à faire personnellement toutes les concessions qui ne compromettaient pas les intérêts de ses alliés :

«Il n'y aura plus de duché de Varsovie, soit : mais «Dantzick sera ville libre, ses fortifications seront «démolies, et le roi de Saxe sera indemnisé par la ces-«sion des territoires de la Silésie et de la Bohême, «qui sont enclavés dans la Saxe; — les provinces illy-«riennes seront cédées à l'Autriche; on consent même «à abandonner le port de Fiume, mais Trieste ne sera «pas compris dans la cession; — la confédération ger-«manique s'étendra jusqu'à l'Oder; — enfin l'intégrité «du territoire danois sera garantie.»

Après avoir fait cette réponse, qui témoignait du moins de ses dispositions pacifiques, l'empereur se tint prêt à combattre, car il ne doutait pas d'apprendre bientôt la reprise des hostilités.

En effet, les alliés, auxquels s'étaient joints les Autrichiens, et qui réunissaient 800,000 combattants et 1800 pièces de canon, dénoncèrent, le 10 août, la rupture de l'armistice. Les Prussiens, commandés par Blucher, n'attendirent pas, pour attaquer, que le temps légitime de combattre fût arrivé. — Napoléon, qui voulait faire de Dresde le pivot de ses opérations, marcha sur Berlin; la grande armée alliée, forte de plus de 200,000 hommes, déboucha de la Bohême, et voulut profiter de l'absence de l'empereur pour attaquer la capitale de la Saxe, défendue seulement par 25,000 hommes, aux ordres de Gouvion-Saint-Cyr; mais Napoléon fut instruit à temps de leur dessein, et revint sur ses pas.

L'attaque commença le 28 août; les alliés, croyant n'avoir à combattre que le corps de Gouvion-Saint-Cyr, s'avancèrent avec résolution. Ils étaient maîtres des collines environnantes, qu'ils avaient garnies d'artillerie; chacune de leurs colonnes marchait précédée de 50 canons; de nombreuses batteries croisaient leur feu sur la ville. En vain l'artillerie de nos redoutes avancées sillonnait, par des décharges redoublées, ces redoutables colonnes; rien, dans le premier moment, ne pouvait arrêter l'ardeur et l'impétuosité des assaillants: ils arrivèrent jusqu'aux palissades, et bientôt toutes les réserves de Gouvion-Saint-Cyr furent engagées. Déjà, au centre, les Hongrois de Colloredo avaient enlevé la redoute de la barrière de Dippodiswalde; à droite, à la porte de Freyberg, l'artillerie autrichienne éteignait le feu de nos batteries; et à gauche, les Russes et les Prussiens pénétraient dans le faubourg de Pyrna... Les habitants, consternés, se barricadaient dans leurs maisons; les femmes et les enfants cherchaient un refuge dans les caves; l'ennemi se croyait sûr de la victoire. C'est en criant : «A Paris! à Paris!»

que ses premières colonnes couraient forcer la porte de Plauen.

La porte s'ouvrit : ce fut comme l'éruption d'un volcan. Les bataillons de la garde impériale, commandés par Tyndal, par Cambrone, et dirigés par le général Dumoustier, s'élancèrent ; le feu des murs crénelés soutint leur sortie ; celui des redoutes prit à revers les colonnes autrichiennes, de toutes parts une grêle de balles et de boulets couvrit la plaine. L'ennemi, épouvanté, recula. Ses canons furent enlevés au pas de course, ses artilleurs tués sur leurs affûts. De toutes les portes de Dresde des sorties décisives eurent lieu simultanément. Les Français reprirent l'offensive. L'ennemi fut chassé des redoutes dont il s'était emparé. Notre cavalerie nettoya la plaine, que l'empereur parcourait au galop, au milieu des balles et des boulets blessant à ses côtés ses officiers et ses aides de camp ; il se montra ainsi sur toute la ligne : sa présence fut électrique. Aux clameurs de triomphe de l'ennemi succédèrent des cris de détresse : « L'empereur est à Dresde, s'écria le général en « chef Schwartzemberg, le moment favorable est perdu ! « il ne faut songer qu'à nous rallier. » Et les coalisés, protégés par leurs batteries, revinrent en désordre se réfugier derrière les hauteurs.

Le retour de l'empereur avait rendu à la ville autant de confiance qu'il avait jeté de terreur parmi les coalisés. Les rôles changèrent, et le lendemain l'armée française assaillit à son tour les positions de l'ennemi.

La pluie tombant par torrents, l'eau inondant le champ de bataille, les terres défoncées, fangeuses, n'arrêtèrent pas l'élan de nos soldats : l'attaque eut lieu sur tous les points, et avec une égale ardeur. Tandis que le centre restait ferme et immobile, les deux ailes s'étendaient pour déborder l'ennemi. La vieille garde formait la réserve. Comme la veille, l'empereur était à la fois présent partout ; il se montrait à tous les corps d'armée, présidait à tous les mouvements, encourageait toutes les attaques. — Dans un moment où il se portait au galop sur un point menacé, il aperçut une batterie de la garde, qui, découragée de l'inutilité de ses coups, cessait son feu : « Il faut, dit-il, attirer l'attention de « l'ennemi de ce côté : recommencez à tirer. » Les artilleurs obéirent, et, dès les premières salves, un mouvement extraordinaire, se manifestant sur la hauteur opposée, annonça qu'un personnage important venait d'être frappé parmi les alliés. C'était (on l'apprit quelques jours plus tard) le général Moreau, récemment arrivé d'Amérique en Europe, qui tombait ainsi, au milieu de l'état-major russe, atteint par un boulet français. Triste et déplorable fin pour le vainqueur de Hohenlinden !

A trois heures la bataille était finie, et Schwartzemberg, vaincu, se retirait en Bohême ; mais les revers des lieutenants de Napoléon annihilèrent les résultats de cette grande victoire. Vandamme, en Bohême, Macdonald, en Silésie, Oudinot et Ney, en Prusse, éprouvèrent de tels désastres, que l'empereur se vit forcé d'évacuer Dresde, et de se retirer sur Leipsick. La défection des Bavarois contribua à le décider à ce mouvement rétrograde.

Une grande bataille, qui dura trois jours, fut livrée sous les murs de Leipsick. — L'empereur y était arrivé le 15 octobre, et, dès le 16, 136,000 Français, attaqués par trois côtés à la fois, avaient à tenir tête à 230,000 alliés. La grande armée de Schwartzemberg faisait face à l'armée commandée par Napoléon, qui s'étendait sur les hauteurs et dans la plaine, entre la Pleisse et la Partha ; le centre au petit village de Vachau. Les Français étaient au nombre de 96,000 combattants ; le prince autrichien en réunissait 140,000 : néanmoins, après une lutte qui dura toute la journée, et qui fut balancée par des succès divers, la victoire resta à l'armée française ; l'ennemi avait éprouvé une perte de 30,000 hommes, tués, blessés ou faits prisonniers. Poniatowski, qui s'y était distingué à la tête des Polonais, reçut le bâton de maréchal de l'empire sur le terrain même où il avait combattu, et où il avait fait poser les armes à la colonne autrichienne du général Merfeldt. — Pendant que l'on combattait à Vachau, Ney, sur la gauche, soutenait, avec 25,000 hommes seulement, l'attaque de 70,000 Prussiens, conduits par le général Blucher, et conservait, malgré de grandes pertes, les positions qu'il était chargé de défendre. En arrière, sur la droite de l'armée, et de l'autre côté de l'Elster, le général Bertrand, à Lindenau, était encore plus heureux : avec son corps de 15,000 hommes il culbutait les 20,000 soldats de l'Autrichien Giulay, et, en débarrassant la route d'Erfurt, assurait nos communications avec le Rhin.

Après la bataille, l'empereur se fit amener M. de Merfeldt. Depuis longtemps il connaissait cet officier général. M. de Merfeldt avait été chargé, en Italie, de lui demander le célèbre armistice de Léoben ; plus tard, négociateur de Campo-Formio, il avait porté à Vienne le traité de paix qui sauvait la maison d'Autriche des ressentiments du Directoire ; c'était lui, enfin, qui, dans la nuit d'Austerlitz, avait transmis à l'empereur des Français la première demande d'armistice faite par les deux empereurs vaincus. Napoléon, à son tour, avait besoin d'un négociateur pour une suspension d'armes ou pour la paix. Il lui rendit la liberté, et le chargea de ses propositions pour les souverains alliés, et d'offrir, en son nom, un armistice au général qu'il venait de vaincre. La voix de M. de Merfeldt aurait dû réveiller des souvenirs favorables au succès de son message.

La journée du 17 se passa dans l'inaction, l'empereur attendant du quartier général ennemi une réponse qui ne vint pas, les coalisés calculant que la jonction de l'armée de réserve de Beningsen, qui devait arriver en ligne le lendemain au plus tard, augmenterait leurs forces de 100,000 hommes.

Le lendemain 18, l'armée française, avec quelques renforts survenus dans la nuit, s'élevait à 123,000 hommes. Le nombre des alliés s'était accru jusqu'à 330,000 combattants. Bernadotte était arrivé en ligne, et s'était réuni à Blucher ; et, sans doute, afin que ses anciens compagnons d'armes n'ignorassent pas qu'il était devenu l'allié et le stipendié de l'Angleterre, son artillerie, en se mettant en batterie, salua les troupes du maréchal Ney par une décharge de fusées à la congrève. La journée devait éclairer encore une trahison infâme, sans exemple dans les annales militaires. Pendant la bataille, les Saxons, au nombre de 12,000, avec 40 pièces de canon, passèrent à l'ennemi. Le général qu'ils choisirent, dans une armée qui comptait de braves et généreux guerriers, défenseurs dévoués de leur patrie, fut ce même Bernadotte ; et afin que rien ne manquât à l'infamie de leur conduite, non contents de livrer, par la trahison, le poste qu'ils avaient été chargés de défendre, ils tournèrent sur-le-champ leur artillerie contre les divisions à côté desquelles ils avaient jusqu'alors combattu. Bernadotte accueillit les généraux saxons avec la plus grande gracieuseté.

Cependant, tous les efforts de la grande armée alliée avaient porté sur le village de Probstheyda, où l'empereur s'était tenu pendant la plus grande partie de la journée. Les troupes françaises et les masses russes étaient restées toute la journée immobiles sous le feu d'une formidable artillerie ; mais l'ennemi, malgré sa supériorité numérique et ses attaques multipliées, n'avait fait aucun progrès, nos troupes avaient conservé toutes leurs positions ; seulement, à gauche, le corps du général Reynier, diminué de plus de moitié par la trahison des Saxons, avait évacué vers le soir le village de Schoenfeld, et s'était retiré derrière le ruisseau de Reudnitz. Déjà, dans le camp des souverains alliés, les généraux, rebutés par une résistance aussi tenace, délibéraient s'il ne conviendrait pas de renoncer à empor-

ter Leipsick de vive force, et, laissant seulement en face de l'armée française un corps d'observation, de tourner la ville et d'aller se placer, en remontant l'Elster, sur la route d'Erfurt.

Dans le camp français, une autre décision devait se prendre: Napoléon, assis auprès du feu de son bivouac, dictait au major général ses ordres pour la nuit et pour le lendemain, lorsque les généraux commandant l'artillerie vinrent lui rendre compte de l'épuisement des munitions. On avait tiré dans la journée 95,000 coups de canon, et depuis cinq jours plus de 220,000. Les réserves étaient vides, 16,000 coups y restaient seulement. C'était à peine de quoi entretenir vivement le feu pendant deux heures. On ne pouvait se rapprovisionner qu'à Magdebourg ou à Erfurt, dépôts les plus voisins de l'armée.

Dans cet état de choses, l'empereur dut renoncer à conserver le champ de bataille. Il se décida à la retraite qu'il fallut encore protéger par un combat. Le lendemain, et sous le feu de l'ennemi, eut lieu le passage de l'Elster. La fatalité, qui commençait à peser sur les destinées de l'armée française, fit qu'un simple caporal de génie se trouva chargé de faire sauter le pont lorsque l'ennemi arriverait. Un *hourra* de Cosaques, la fusillade de quelques tirailleurs, lui firent croire que le moment était arrivé: il mit le feu à la mèche, et le pont sauta. La retraite fut ainsi coupée aux corps qui défendaient la ville. Le maréchal Macdonald n'échappa à la captivité qu'en traversant l'Elster à la nage. Le brave Poniatowski, en voulant l'imiter, s'y noya. 15,000 hommes, 200 pièces de canon, et une partie des bagages de l'armée, tombèrent, avec Dresde, au pouvoir de l'ennemi.

La retraite de l'armée française, harcelée par l'innombrable cavalerie des coalisés, se fit lentement et avec ordre. L'armée, après avoir repassé la Saale, se dirigea sur le Rhin. Mais un des alliés qui venait de nous abandonner essaya d'augmenter encore nos désastres. Le général bavarois de Wrède, naguère comblé des bienfaits de l'empereur, prit position à Hanau, avec 60,000 hommes, dans l'espoir d'arrêter l'armée française et de faire poser les armes à Napoléon. C'était, à la rigueur de la saison près, une parodie de Kutusoff à la Bérézina. Sa témérité reçut une juste punition; ce fut en passant sur le corps de ses divisions que l'armée française gagna la route de Mayence.

Tandis que les troupes coalisées s'accumulaient sur les bords du Rhin, qui les arrêta pendant deux mois, les diplomates étrangers, sans doute afin de mieux abuser les peuples, parlaient encore de paix à Napoléon. Ils lui demandaient d'abandonner l'Allemagne, l'Espagne, la Hollande et l'Italie. Ils exigeaient que la France rentrât dans ses *frontières naturelles* des Alpes, des Pyrénées et du Rhin. — L'Allemagne, nos soldats venaient d'en sortir; Dresde et Dantzick avaient capitulé; l'Espagne, elle avait été rendue à Ferdinand (11 décembre). Napoléon, en se soumettant à la nécessité, n'avait demandé au fils de Charles IV autre chose que sa neutralité, et que, libre de l'influence française, il n'allât pas tendre la tête au joug de l'Angleterre. La Hollande faisait encore nominalement partie du grand empire, mais les Prussiens étaient maîtres d'Amsterdam et bloquaient Hambourg; l'Italie était occupée par nos soldats: il était pénible d'y renoncer; cependant l'empereur s'y résignait, lorsque les alliés déclarèrent que les négociations n'arrêteraient pas les opérations militaires. Ainsi, en renonçant à l'Allemagne et à l'Espagne, en détachant de sa cause la Hollande et toute l'Italie, Napoléon n'obtenait même pas la certitude de préserver la France d'une invasion. — En attendant que toutes ces questions fussent résolues par le congrès qui devait se réunir à Châtillon pour traiter de la paix sur les bases que les alliés donnaient pour ultimatum, il fallut donc se résoudre à combattre.

1814. — L'empereur voyait avec chagrin que son activité et son zèle pour diriger toutes les ressources de la France vers la défense du pays n'étaient plus secondés; la lassitude de la guerre était générale; le peuple comprenait bien qu'un effort de plus suffirait pour sauver la patrie et conquérir la paix, mais certains personnages avaient déjà calculé quelles seraient pour eux les chances d'une révolution nouvelle, et la chute du gouvernement impérial présentait une vaste carrière à leur ambition; leur conduite et leurs discours attiédissaient l'ardeur populaire; d'un autre côté, les anciens compagnons d'armes du général Bonaparte, la plupart des maréchaux et des généraux, qu'il avait comblés de faveurs, soupiraient après le repos, et, soit mauvaise volonté, soit épuisement produit par l'âge et les fatigues, manquaient de vigueur et d'activité. Enfin, le Corps législatif commençait à être travaillé par une opposition hostile. Le moment était mal choisi. L'empereur s'en expliqua avec vivacité dans la réception solennelle qui eut lieu le 1er janvier 1814, après la dissolution de cette assemblée. Il reprocha à ses membres l'éclat qu'ils avaient donné à leurs récriminations contre son gouvernement.

La simplicité du langage, et même la trivialité des expressions, donnaient plus de force aux paroles de Napoléon; après leur avoir rappelé le proverbe populaire, qu'*il faut laver son linge sale en famille*, il ajouta: «Je vous ai appelés pour m'aider à sauver la France, «vous dites et faites ce qu'il faut pour seconder l'étran«ger; au lieu de nous réunir, vous nous divisez... Dans «une monarchie, le trône et le monarque ne se séparent «point... Qu'est-ce qu'un trône? Un morceau de bois «recouvert d'un morceau de velours; dans la langue «politique, le trône, c'est moi!... Vous parlez du peuple; «mais n'en suis-je pas le premier représentant? On ne «peut m'attaquer sans attaquer la nation. S'il y a quel«ques abus, est-ce le moment de me faire des remon«trances, quand 200,000 Cosaques franchissent nos «frontières? Quand il s'agit de sauver la liberté politi«que et l'indépendance nationale, est-ce le moment de «venir disputer sur les libertés et les sûretés indivi«duelles? Vos idéologues demandent des garanties con«tre le pouvoir: dans ce moment toute la France ne «m'en demande que contre l'ennemi.»

Les coalisés, en effet, après avoir longtemps hésité, avaient commencé, le 31 décembre, à passer le Rhin. Ils avaient dans Paris de nombreuses intelligences; on les encourageait à avancer; on dissipait leurs craintes; on leur dévoilait le secret de l'épuisement de notre population militaire, de nos finances, et de nos arsenaux. Et ces hommes, qui trahissaient à la fois l'empereur et la patrie, n'étaient point des partisans entêtés de l'antique famille des Bourbons, des chefs vendéens soumis, malgré eux, par les armées de la République ou par les soldats de l'Empire: ceux-là, du moins, auraient eu en leur faveur l'excuse de vieux souvenirs et d'un fanatique dévouement; mais des ministres même de l'empereur, de hauts fonctionnaires de la maison impériale, voilà quels étaient les traîtres.

«Les alliés (a écrit un des aumôniers de l'empereur, «l'abbé de Pradt, qu'il avait fait ambassadeur et arche«vêque de Malines), se sentant sur un terrain tout «neuf, au milieu d'éléments absolument inconnus, «désiraient s'appuyer des connaissances des personnes «qu'ils supposaient être les mieux informées de l'état «intérieur de la France. MM. de Talleyrand et de Dal«berg avaient fixé leur attention d'une manière plus «particulière.. Quelque peu de titres que je puisse avoir «à PARTAGER CET HONNEUR, il m'avait été accordé. ON «AVAIT POUSSÉ L'ATTENTION JUSQU'À POURVOIR À NO«TRE AVENIR, s'il eût été compromis par les événe«ments... Nos réunions avec les personnes ci-dessus ci«tées continuaient toujours, et souvent plusieurs fois «par jour. Le congrès de Châtillon était notre fléau. «Nous n'avons pas laissé passer un jour sans miner,

«sans ébranler la domination de l'empereur, et sans cher-«cher ce qu'il fallait lui susciter au jour de sa chute.»

Cependant, tandis qu'au midi de la France le maréchal Soult contenait sur l'Adour les Anglais qui avaient franchi les Pyrénées, qu'en Italie le prince Eugène arrêtait les Autrichiens et combattait glorieusement sur l'Adige; tous les corps français qui étaient restés aux bords du Rhin opéraient lentement un mouvement rétrograde et de concentration sur Châlons, en Champagne, point que l'empereur avait choisi pour servir de pivot à ses premières opérations. Conformément à leurs instructions, ils laissaient dans les places fortes les soldats malades ou fatigués, et ceux des nouvelles levées qui n'étaient pas encore habillés. Ces nombreuses garnisons devaient former une armée de réserve que l'empereur comptait réunir sur les derrières de l'ennemi aussitôt que le moment lui paraîtrait favorable.

Les alliés avaient mis sur pied plus de 1,200,000 hommes, dont 600,000 franchirent d'abord le Rhin; ils le passèrent sur divers points, et notamment à Bâle, en violant la neutralité de la Suisse; le reste était chargé de l'invasion de la Hollande, du blocus des places fortes de l'Allemagne, et de la guerre en Italie. Les troupes qui envahirent la France formaient deux armées: la *grande armée*, divisée en trois corps, avait pour chef le prince de Schwartzemberg; Blucher commandait l'*armée de Silésie*, partagée aussi en trois colonnes. Le quartier général des souverains alliés suivait la grande armée. — Les forces que l'empereur pouvait opposer à ces masses multipliées ne s'élevaient pas à plus de 120,000 hommes, outre les garnisons des places fortes. Il comptait aussi sur la levée en masse des populations, qui ne produisit pas le résultat qu'il en attendait: les paysans des pays occupés ou menacés par l'ennemi prirent seuls les armes. Il avait encore une espérance, que la conduite du roi de Naples fit évanouir. Eugène et Murat devaient réunir leurs forces, ne laisser en Italie qu'un petit nombre d'hommes pour la garde des forteresses, passer les Alpes, et prendre l'ennemi à dos pendant que l'empereur l'attaquerait de front: cette belle manœuvre arrivant après quelque grande bataille gagnée, les coalisés auraient eu peine à repasser le Rhin. Napoléon y renonça lorsqu'il sut que, par suite de l'armistice signé le 6 janvier entre Murat et les Anglais, Eugène seul pourrait la tenter.

L'empereur donna ses ordres pour que, sur tous les points de la frontière, en Hollande et en Belgique, la défense fût ce qu'elle devait être. Il réorganisa la garde nationale de Paris, et reçut le serment des chefs de légion. En présentant les officiers à Marie-Louise et au roi de Rome, il leur dit: «Je pars avec confiance, je «vais combattre l'ennemi, et je confie à votre garde ce «que j'ai de plus cher au monde.» Et, en effet, remettant la régence à l'impératrice et au roi Joseph, son frère, il partit dans la nuit du 24 au 25 janvier, après avoir embrassé sa femme et son fils pour la dernière fois!

Nous ne pouvons qu'indiquer très-succinctement les principaux événements de la mémorable campagne de France. Cette campagne fut digne du plus grand capitaine des temps anciens et modernes. Tous les hommes de guerre ont reconnu que jamais Napoléon ne montra, dans aucune circonstance, plus d'activité, de fermeté, de présence d'esprit, de génie enfin. Cette campagne glorieuse, malgré ses résultats, méritait une heureuse issue. Mais Napoléon ne trouva pas dans ses généraux les qualités dont il leur offrait un si bel exemple. Il fut victorieux dans toutes les batailles où il dirigea en personne les opérations: la fortune se montra souvent contraire à ses lieutenants.

L'empereur venait de battre Blucher à Brienne lorsque le congrès de Châtillon s'ouvrit. Un envoyé de l'Angleterre était arrivé au quartier général des souverains alliés. Pour lui complaire, on signifia au plénipotentiaire français que la France devait renoncer aux limites de 1800, abandonner le Rhin et les Alpes, et rentrer dans ses anciennes frontières de 1792. Castlereagh, en élevant cette prétention, fit remarquer sans doute que, dans le partage convoité de l'Europe, la Russie prenait la Pologne; la Prusse, un large équivalent à ses anciennes possessions; l'Autriche, l'Italie; et qu'il était juste qu'on permît à l'Angleterre d'enlever Anvers à la France. Ainsi les propositions précédemment faites, celles qui devaient servir de base aux négociations du congrès, étaient considérées comme nulles dès l'ouverture des conférences.

L'armée de Blucher avait fait sa jonction avec la grande armée de Schwartzemberg, et s'avançait dans la Champagne. L'ennemi était maître de Troyes et de Châlons. Napoléon était à Nogent-sur-Seine. On se montrait découragé à son quartier général. Une proposition de paix, quelle qu'elle fût, semblait aux conseillers de Napoléon devoir être admise sur-le-champ. Les alliés demandaient une réponse catégorique et prompte, et l'empereur, silencieux, ne faisait pas connaître ses intentions; le prince de Neuchâtel et le duc de Bassano réunirent leurs instances en parlant de la nécessité de céder: «Quoi! leur dit Napoléon avec vi-«vacité, vous voulez que je signe un pareil traité, et «que je foule aux pieds mon serment! Des revers inouïs «ont pu m'arracher la promesse de renoncer aux con-«quêtes que j'ai faites; mais que j'abandonne aussi celles «qui ont été faites avant moi; que je viole le dépôt qui «m'a été remis avec tant de confiance; que, pour prix «de tant d'efforts, de sang, et de victoires, je laisse la «France plus petite que je ne l'aie trouvée... Si nous «renonçons à la limite du Rhin, ce n'est pas seulement «la France qui recule, c'est l'Autriche et la Prusse qui «avancent!... La France a besoin de la paix; mais «celle qu'on veut lui imposer entraînera plus de mal-«heurs que la guerre la plus acharnée!...» Il fallut pourtant répondre et autoriser le duc de Vicence, qui négociait à Châtillon au nom de la France, à continuer les négociations.

Kléber avait répondu à la mauvaise foi britannique par la victoire d'Héliopolis. Peu de jours après que les souverains alliés eurent ainsi retiré une parole donnée, l'empereur, manœuvrant sur la Marne, défit l'armée de Blucher en cinq combats différents.

Le 11 février, la division russe d'Olsoukief fut écrasée à Champ-Aubert, et, dès lors, l'armée de Silésie se trouva coupée en deux. Le même jour, Sacken et Yorck étaient en marche pour se réunir. Sacken rencontra l'armée française à Montmirail. Les Russes attaquèrent vigoureusement; mais leur opiniâtreté et leur bravoure ne servirent qu'à rendre notre victoire plus brillante et plus complète. Le lendemain, à Château-Thierry, ce fut le tour du général Yorck. Dans ces trois journées la perte de l'ennemi fut de 12 drapeaux, 60 pièces de canon, et 15,000 hommes tués, blessés, ou prisonniers.

Blucher avait rallié les débris de Sacken et d'Yorck, et rappelé à lui les corps de Kleist et de Langeron. Il fut attaqué le 14 à Vauxchamps, et culbuté malgré une résistance obstinée. Notre cavalerie le poursuivit jusqu'à Etoges. Dans ces deux combats il perdit encore 10,000 hommes, 10 drapeaux, et 15 pièces de canon. L'armée de Silésie, en quatre jours, se trouva ainsi complétement battue et désorganisée. Elle eût été détruite entièrement, si l'empereur n'eût pas été forcé de revenir sur Paris, que menaçait, du côté de la Seine, un mouvement de la grande armée alliée.

De Troyes, cette armée s'était portée sur Nogent, qu'elle avait tourné, ne pouvant l'emporter de vive force. Elle avait passé la Seine à Bray et à Montereau; l'empereur se mit, à Nangis, à la tête des troupes, reprit l'offensive dès le 17, et les combats sanglants de Nangis et de Montereau (18 février) rejetèrent les alliés sur Troyes.

Ce fut en marchant sur Troyes que Napoléon apprit

par un des officiers de sa maison (M. de Saint-Aignan) que ses victoires n'avaient pas encore rassuré la capitale. M. de Saint-Aignan était chargé par les hauts fonctionnaires de l'empire de lui exposer que «dans l'état «actuel des affaires, il y avait nécessité de tout sacri-«fier à la conclusion de la paix. — Sire, s'écria-t-il en «terminant, la paix sera assez bonne, si elle est assez «prompte!—Elle arrivera assez tôt si elle est honteuse!» répliqua Napoléon. Puis, son front se rembrunit, et il congédia brusquement M. de Saint-Aignan.

A l'approche de l'empereur, les Autrichiens évacuèrent Troyes. — Bientôt de fâcheuses nouvelles arrivèrent au quartier général des souverains alliés : ils apprirent que le vice-roi avait, en Italie, gagné la bataille du Mincio, que le maréchal Augereau, manœuvrant sur Genève, menaçait une des principales communications des coalisés avec l'Allemagne. L'arrivée du comte d'Artois à Vesoul fit entrevoir à l'empereur d'Autriche que le trône de son gendre pouvait être renversé. Ce n'avait point été son intention. Le cabinet autrichien était même loin de le désirer. Metternich trouvait que l'Autriche, obtenant l'Italie et remplaçant la France dans la direction des affaires de l'Allemagne, avait tout ce qu'elle pouvait désirer. Les alliés, à son instigation, offrirent donc un armistice qui fut accepté par Napoléon. Mais cette suspension des hostilités n'amena aucun résultat: c'étaient toujours les mêmes et inacceptables conditions; et pour bien apprécier quelle puissante raison obligeait Napoléon à refuser ces propositions il suffit de connaître l'opinion, certes non suspecte, d'un des aides de camp de l'empereur Alexandre sur ces limites de 1792, qui étaient toujours l'*ultimatum* des coalisés et le but de l'Angleterre. Le général Jomini place son opinion dans la bouche même de l'empereur : «Comment aurais-je accepté ce que les alliés nommaient «improprement les limites de 1792? Je n'aurais pas de-«mandé mieux, s'ils eussent voulu me rendre la mo-«narchie de Louis XVI; car, en comparant les autres «États de l'Europe, à aucune époque de ma puissance, «ma situation relative n'avait été aussi avantageuse que «celle de la France à la fin de la guerre d'Amérique. «C'était abuser la France et l'Europe de publier que je «refusais le même territoire qui avait fait l'orgueil de «Louis XVI et l'envie du monde civilisé. Tout était «changé depuis 1792; et si ces conditions m'avaient «paru intolérables en 1805, lorsque l'Espagne et la Hol-«lande étaient encore dans notre alliance, sous quel «aspect devais-je les envisager quand ces contrées, «tombées dans les bras de nos ennemis, augmenteraient «de toutes leurs forces et de leurs ressources la prépon-«dérance effrayante de l'Angleterre? La France de 1792, «moins l'alliance de famille avec l'Autriche, Naples et «l'Espagne, moins l'alliance avec Tippo-Saëb, moins sa «marine et ses colonies, n'était pas, pour l'Angleterre «de 1814, le quart de ce qu'était la France de Louis XVI «à l'Angleterre de 1792. Il en était de même sur le «continent, car la France avait perdu l'appui de tous «ses anciens alliés ; la Pologne, qui jadis avait cherché «ses rois dans la famille de France, était partagée : elle «pesait dans la balance en faveur de nos nouveaux enne-«mis. Isolée au milieu de l'Europe et rétrécie de tous «côtés, la France n'aurait plus été, en réalité, que «l'ombre de sa grandeur passée.»

Pendant que l'empereur accordait un armistice au prince de Schwartzemberg, Blucher avec ses Prussiens, ne se croyant pas lié par les conventions des Autrichiens, s'avançait vers Paris. Mortier et Marmont l'arrêtèrent à Meaux et le rejetèrent sur Reims. Napoléon, averti de ce mouvement, résolut de le faire repentir de sa témérité. La victoire de Craonne (7 mars), le combat indécis de Laon et le succès complet obtenu à Reims (13 mars), portèrent en effet de rudes coups au général ennemi; mais l'éloignement de l'empereur avait rendu le courage aux Autrichiens, et Schwartzemberg en profita pour marcher à son tour sur Paris. Napoléon laissa Blucher pour revenir sur la grande armée alliée, qui, effrayée du désastre de Saint-Priest à Reims, avait déjà elle-même battu en retraite sur Troyes. Le retour de l'empereur causa une telle terreur au quartier général des souverains alliés, qu'il y fut mis en question de se retirer jusqu'à Bar.

Ce fut dans cette panique qu'Alexandre fit dire, à quatre heures du matin, au général Schwartzemberg qu'il fallait envoyer un courrier à Châtillon pour qu'on signât le traité de paix que demanderait le plénipotentiaire français. L'anxiété de l'empereur russe fut si grande qu'il dit lui-même «que la moitié de sa tête en «grisonnerait.»

L'armée française rencontra à Arcis-sur-Aube (20 mars) l'armée ennemie, au moment où elle effectuait sa retraite. Une bataille fut livrée, mais sans résultat, puisque si les Français restèrent en possession du champ de bataille, ils ne purent empêcher les Autrichiens de repasser l'Aube.

Ainsi, l'empereur était victorieux partout où il se trouvait en face des ennemis; mais ses succès même hâtèrent sa chute. Croyant avoir suffisamment imposé aux coalisés pour les rendre immobiles pendant quelques jours, il forma le hardi projet de laisser à ses lieutenants le soin de couvrir Paris et d'aller lui-même manœuvrer sur les derrières de la grande armée de Schwartzemberg. Ce mouvement militaire devait probablement avoir les plus grands résultats et consommer l'œuvre de toute la campagne en déterminant la retraite des coalisés. Malheureusement les armées de Blucher et de Schwartzemberg, qu'un vague instinct de conservation mutuelle avait attirées l'une vers l'autre, opérèrent leur jonction. Une dépêche interceptée dévoila aux généraux ennemis les projets de l'empereur, et ils résolurent de marcher sur Paris, où les appelaient les messages de leurs agents.

L'empereur en était déjà à plusieurs marches, lorsqu'il apprit le danger dont la capitale était menacée. Cette considération le fit tout de suite renoncer à son projet et il se mit en route pour revenir de sa personne à Paris, laissant à ses généraux et aux troupes l'ordre de le suivre aussi vite qu'ils le pourraient.

Il arriva trop tard; au moment où il relayait, le 30 mars à dix heures du soir, à Fromenteau, près de la fontaine de Juvisy, il rencontra des troupes qui évacuaient Paris après avoir combattu toute la journée; et il apprit, quelques heures après, la capitulation qui livrait la capitale aux coalisés. Ceux-ci y entrèrent le 31 mars. Bordeaux avait, le 12, accueilli les Anglais et proclamé les Bourbons, et depuis le 22, Lyon sans défense était tombé au pouvoir des Autrichiens.

La prise de la capitale décida du sort de l'Empire. Tandis que les défections se tramaient dans Paris, l'armée se ralliait à Fontainebleau autour de l'empereur. Mais que pouvait le dévouement seul des soldats? Et, alors, parmi les chefs de l'armée, il en était peu qui gardassent encore à Napoléon les sentiments d'affection qu'à défaut de la conscience du devoir la reconnaissance aurait dû leur inspirer. Presque tous, résolus à ne plus combattre, ne pensaient qu'à conserver les grades, les titres, les dignités, et les richesses dont l'empereur les avait comblés. — La possibilité de voir Napoléon prolonger la guerre effrayait les souverains alliés; mais Talleyrand et tous ceux qui, depuis longtemps, s'étaient faits les agents de l'ennemi, ne négligeaient aucun moyen de leur faire oublier ces craintes. L'opinion de la capitale était travaillée par mille pamphlets, où, mêlant le vrai et le faux, d'habiles calomniateurs insultaient le grand homme que la fortune abandonnait. C'était un débordement de toutes les passions basses, un triomphe de toutes les lâchetés. La conduite de certains habitants de Paris étonnait les alliés eux-mêmes. Un général étranger a exprimé avec énergie le dégoût mêlé de surprise que causait, même à nos ennemis, cette manifestation de sentiments si peu

conformes à l'honneur national. «En 1814, dit Jomini, les Parisiens regardèrent les défenseurs de la France comme des flibustiers, et les soldats de la coalition comme des héros. Quelques femmes ne rougirent pas de se parer de *bonnets à la Blucher*, huit jours avant que le canon grondât sur Paris. Les braves qui s'étaient couverts de gloire en défendant la capitale contre des forces décuples, épuisés de faim, n'y trouvèrent pas, en la traversant, tous les secours qu'ils méritaient, et les boutiques, fermées à leur passage, s'ouvrirent aux Cosaques. Toutes les têtes avaient tourné.»

Cependant les cris populaires, sur lesquels on avait fondé tant d'espérances, n'avaient pas convaincu les souverains alliés. L'armée était pour Napoléon, et les démonstrations effervescentes de quelques partisans des Bourbons ne semblaient pas à Alexandre et à Frédéric-Guillaume une manifestation suffisante du vœu national. Le comité présidé par Talleyrand vit avec inquiétude cette hésitation; il sentit qu'il fallait brusquer le dénoûment: une manœuvre hardie, un succès de l'armée française, pouvaient détruire, en un instant, l'œuvre d'une longue trahison. La minorité du sénat proclama, le 2 avril, la déchéance de Napoléon, et institua un gouvernement provisoire. C'était offrir un point de ralliement à la défection. On circonvint l'empereur de Russie et le roi de Prusse: en l'absence de l'empereur d'Autriche (qui n'arriva à Paris que plusieurs jours après ses alliés), on leur arracha la déclaration qu'ils ne traiteraient plus désormais avec Napoléon. Munis de cette pièce importante, des émissaires du comité vinrent tenter la fidélité, déjà ébranlée, de quelques généraux. Par suite d'une convention conclue avec le prince de Schwartzemberg, les troupes du maréchal Marmont quittèrent la position d'Essonne, qui couvrait Fontainebleau, et firent leur soumission au gouvernement provisoire.— Les souverains alliés furent dès lors persuadés que l'armée française abandonnait l'empereur, et sa cause fut perdue sans retour dans leurs conseils.

Une victoire aurait changé ces dispositions, si Napoléon s'était montré décidé à tenter encore une fois le sort des armes; mais le découragement des maréchaux et des généraux qui l'entouraient l'avait fait renoncer à ce dessein, et, d'après leur avis, il avait remis, le 4 avril, au duc de Vicence, son plénipotentiaire à Paris, la déclaration suivante :

«Les puissances alliées ayant proclamé que l'empe-«reur Napoléon était le seul obstacle au rétablissement «de la paix en Europe, l'empereur Napoléon, fidèle à «son serment, déclare qu'il est prêt à descendre du «trône, à quitter la France, et même la vie, pour le «bien de la patrie, inséparable des droits de son fils, «de ceux de la régence de l'impératrice, et du maintien «des lois de l'Empire.»

Cette déclaration ne pouvait satisfaire ceux qui venaient de proclamer les Bourbons. Les maréchaux que Napoléon avait envoyés assister le duc de Vicence dans ses négociations revinrent de Paris, et firent connaître à Napoléon ce qu'exigeaient ses ennemis. Napoléon aurait pu réunir encore 120,000 soldats et continuer à combattre; il y songea d'abord, mais il recula bientôt devant la pensée d'une guerre civile, ajoutée à une guerre étrangère, et il signa, le 11 avril, une abdication ainsi conçue :

«Les puissances alliées ayant proclamé que l'empe-«reur était le seul obstacle au rétablissement de la paix «en Europe, l'empereur, fidèle à son serment, déclare «qu'il renonce pour lui et ses enfants aux trônes de «France et d'Italie, et qu'il n'est aucun sacrifice, même «celui de la vie, qu'il ne soit prêt à faire aux intérêts «de la France.»

Un traité, signé le 13 avril, conserva à Napoléon le titre d'empereur, et lui attribua la souveraineté de l'île d'Elbe, voisine de la Corse, où il était né, et de l'Italie, premier théâtre de sa gloire. L'empereur devait y être suivi d'un petit nombre de ces vieux soldats qu'il avait conduits sur tant de champs de bataille, et qui allaient lui former, dans sa retraite, une nouvelle garde impériale. Ce traité fut suivi de la dispersion de sa famille. L'impératrice et le roi de Rome, remis entre les mains des Autrichiens, furent conduits à Vienne. La mère de Napoléon, le cardinal Fesch, son oncle, cherchèrent un refuge à Rome; ses frères Joseph, Louis et Jérôme se retirèrent en Suisse. — Napoléon, cerné à Fontainebleau par les avant-postes ennemis, ne put embrasser aucun de ses parents. Il vit successivement partir d'auprès de lui la plupart des généraux et des maréchaux, qui, naguère encore, briguaient la faveur de sa présence; Berthier, son major général, le confident de tous ses plans militaires, le quitta sans même lui faire d'adieux!

Enfin, le 20 mars, l'empereur partit pour l'île d'Elbe, escorté par les commissaires des puissances alliés, qui devaient l'accompagner jusqu'à son embarquement.— Avant de quitter Fontainebleau, il s'arrêta au milieu des bataillons de sa garde, rangés en ligne et sous les armes dans la cour du palais:

«Soldats de ma vieille garde, dit-il, je vous fais mes «adieux. Depuis vingt ans je vous ai trouvés constam-«ment sur le chemin de l'honneur et de la gloire. Dans «ces derniers temps, comme dans ceux de ma prospé-«rité, vous n'avez cessé d'être des modèles de bravoure «et de fidélité. Avec des hommes tels que vous, notre «cause n'était pas perdue; mais la guerre eût été intermi-«nable. C'eût été la guerre civile, et la France n'en se-«rait devenue que plus malheureuse. J'ai donc sacrifié «tous mes intérêts à ceux de la patrie. Je pars: vous, «mes amis, continuez de servir la France. Son bonheur «était mon unique pensée; il sera toujours l'objet de «mes vœux! Ne plaignez pas mon sort; si j'ai consenti à «me survivre, c'est pour servir encore à votre gloire. «Je veux écrire les grandes choses que nous avons faites «ensemble!... Adieu, mes enfants. Je voudrais vous «presser tous sur mon cœur... Que j'embrasse au moins «votre drapeau!...»

«A ces mots, dit un témoin oculaire, le général Petit, saisissant l'aigle, s'avança; Napoléon reçut le général dans ses bras, et baisa le drapeau. Le silence d'admiration que cette grande scène inspirait n'était interrompu que par les sanglots des soldats. Napoléon, dont l'émotion croissante était visible, fit un effort, et reprit d'une voix plus ferme: «Adieu, encore une «fois, mes vieux compagnons! Que ce dernier baiser «passe dans vos cœurs!...» Il dit, et, s'arrachant au groupe qui l'entourait, il s'élança dans sa voiture, et partit.»

RESTAURATION. — CENT-JOURS. — LOUIS XVIII.

(Du 12 avril 1814 au 16 septembre 1824.)

1814. — Le comte d'Artois, frère du roi, était entré à Paris le 12 avril; le roi Louis XVIII y arriva le 3 mai, après avoir, la veille, dans une déclaration datée de Saint-Ouen, promis au peuple français une constitution qu'il lui *octroya* le 4 juin, par une charte qui est restée la base de notre droit politique. « Le retour des Bourbons, dit Carnot dans un mémoire célèbre, publié en mars 1815, produisit en France un enthousiasme universel; ils furent accueillis avec une effusion de cœur inexprimable; les anciens républicains partageaient sincèrement les transports de la joie commune. Mais l'horizon ne tarda point à se couvrir de nuages: l'allégresse ne dura qu'un moment...» En effet, dans les premiers temps de la Restauration, les Français ignoraient quelles intrigues venaient d'être mises en jeu. Ils accueillirent les Bourbons avec empressement. Si quelques citoyens, comme l'a prétendu Manuel, conservaient en secret des *répugnances*, la

masse n'en manifestait aucune. Un mot heureux du comte d'Artois, *il n'y a rien de changé en France, il n'y a qu'un Français de plus,* avait fait fortune. La présence des princes de l'ancienne maison royale semblait devoir sauver le pays d'une nouvelle anarchie. On était persuadé qu'ils avaient été éclairés par vingt ans de malheur; on pensait qu'ils avaient dû beaucoup oublier et beaucoup apprendre. Mieux qu'aucun autre souverain, ils étaient en position de réconcilier l'ancienne France avec la nouvelle. Il ne leur fallait pour cela que la tête et le cœur de Henri IV, dont ils étaient les descendants, et dont ils réclamaient l'héritage. «L'idée de la conquête était insupportable aux Parisiens; on voulait à tout prix échapper à cette situation, et l'on courait se réfugier dans l'idée plus tolérable d'une restauration.» Ce retour de l'amour-propre national sur lui-même fut habilement exploité, et l'opinion de Paris entraîna alors, comme toujours, celle des départements.

On sait combien l'administration établie en 1814 au nom du roi satisfit peu les espérances populaires. Louis XVIII, quels que fussent les défauts de son caractère privé et les vices de son organisation morale, était un prince sage et prudent; il s'était rappelé que Henri IV estimait que Paris vaut bien une messe, et il avait pensé qu'une couronne valait bien une constitution. Malheureusement pour lui, comme Napoléon renversé par la défaite de ses lieutenants, il fut trahi par les fautes de ses ministres. Sa charte aurait pu devenir un pacte d'alliance entre le peuple et le souverain. Ce pacte fut mis de côté par ceux-là mêmes qui avait le plus d'intérêt à son existence. Les ministres du roi, les courtisans qu'il avait ramenés de son exil, les émigrés anciens et nouveaux, qui reparaissaient plus exigeants, plus avides et plus fiers, changèrent les dispositions, en éveillant toutes les inquiétudes. On tracassa les propriétaires de biens nationaux, on humilia les hommes distingués qui ne sortaient pas des rangs d'une noblesse privilégiée, et cette armée dont la gloire consolait la France des victoires de l'étranger, on la traita avec mépris.

La France, réduite à ses limites de 1792, avait perdu 51 places fortes, plusieurs arsenaux, 12,000 bouches à feu, 31 vaisseaux, 12 frégates, par des conventions que le comte d'Artois s'était vu forcé de signer le 23 avril, et que le traité de paix du 30 mai avait confirmées, en lui enlevant de plus, au bénéfice de l'Angleterre, une partie de ses colonies. Ce traité, imposé par la force à la faiblesse, blessait profondément l'orgueil national; mais il avait été suivi de l'évacuation du territoire par les armées étrangères.— On s'étonnait de voir Louis XVIII dater ses ordonnances de la dix-neuvième année de son règne. Ceux qui, pour la première fois, le saluaient comme roi, ne comprenaient pas qu'il voulait, par cette date, consacrer le principe de la légitimité qui faisait son droit et sa force; droit encore bien peu reconnu, force bien peu consolidée, comme le manifesta bientôt un événement inattendu.

1815. — Depuis un an que Napoléon était à l'île d'Elbe, où il s'occupait, avec sa merveilleuse intelligence et son habituelle activité, à améliorer la population, les ports et les routes, l'industrie et la culture, aucun des engagements pécuniaires pris envers lui n'avait été rempli. Il réclamait contre ce manque de foi, lorsqu'il apprit que, dans le congrès de Vienne, les ministres de Louis XVIII, afin de se livrer probablement sans retenue à d'absurdes projets, avaient proposé de l'enlever de l'île d'Elbe pour le transférer dans un exil plus lointain, à Sainte-Hélène. L'empereur n'avait rien fait qui pût excuser cette violation gratuite du traité de paix; ses faibles moyens de défense auraient été impuissants pour résister à une pareille tentative, il résolut de la prévenir par la plus audacieuse expédition dont l'histoire ait jamais conservé le souvenir. D'attaqué qu'il allait être il se fit assaillant. — Le succès de cette entreprise est une des plus grandes preuves du génie de Napoléon et de sa connaissance supérieure des hommes et des mobiles qui les font agir.

Ses préparatifs de départ furent bientôt faits. Deux légers bricks reçurent toute son armée, soldats mal vêtus, mal équipés, mais dont les âmes étaient intrépides. Cette frêle escadre échappa aux croisières qui observaient l'île d'Elbe, et, après cinq jours de traversée, mouilla dans la rade de Cannes, près de la plage où quinze ans auparavant le général Bonaparte avait pris terre lorsqu'il accourut d'Égypte pour sauver la France de l'administration mortelle du Directoire.

Le débarquement se fit sans obstacle: le voyage de l'empereur, de Cannes à Paris, fut une marche triomphale. Les soldats envoyés pour le combattre le saluaient de leurs acclamations et se rangeaient de son côté. Pas un coup de fusil ne fut tiré; sur la route il ne fut arrêté par aucune tentative de résistance. C'était à qui s'empresserait le plus vite à lui apporter ses hommages, versatilité de sentiments qui dut lui inspirer de tristes réflexions. Que de malheurs ce dévouement de 1815 aurait évité à l'Empire s'il avait eu lieu en 1814! L'empereur, de retour en France le 1er mars, arriva à Paris le 20 au soir, et prit aussitôt possession du château des Tuileries, que la nuit antérieure Louis XVIII avait abandonné pour se retirer à Gand.

Peu de temps après son arrivée à Paris, Napoléon vit la plupart de ses espérances trompées. Le gouvernement autrichien refusa de lui rendre sa femme et son fils. Il avait compté que les rois de l'Europe, éclairés par la merveilleuse expédition qu'il venait d'accomplir, renonceraient, comme ils l'avaient proclamé en 1814, à s'immiscer dans les affaires intérieures de la France. Mais le congrès était encore assemblé à Vienne. Talleyrand s'y trouvait. On allait se partager l'Europe. Il eut l'adresse de persuader aux souverains réunis que le retour de Napoléon remettrait tous les partages en question, et la guerre fut décidée. — Tant que la grande affaire des compensations territoriales restait à terminer, chacune des hautes puissances qui s'arrogeaient le droit de démembrer l'Europe avait conservé son armée sous les armes, à tout hasard, et peut-être dans la pensée de défendre, au besoin, ses prétentions contre ses alliés. L'apparition de l'empereur mit tout le monde d'accord: on se hâta de conclure, et quelques ordres suffirent pour faire reprendre la route de France aux troupes nombreuses qui étaient échelonnées en Allemagne.

La duchesse d'Angoulême, avec un courage viril, essaya vainement de défendre Bordeaux contre les troupes qui se ralliaient à leur empereur; le duc d'Angoulême ne fut pas plus heureux dans la vallée du Rhône.

Au moment où l'empereur apprenait la capitulation du duc d'Angoulême, la soumission de Marseille, de Toulon, et des départements du Midi, une imprudence du roi de Naples lui enlevait l'appui de l'Italie. Murat, dans son désir d'effacer tout souvenir de l'alliance étrangère, qui, en 1814, l'avait séparé de Napoléon, avait pris intempestivement les armes; et, trahi par la fortune non moins que par le courage de ses soldats, venait de perdre son royaume en quelques jours.

Cependant les plus grands obstacles que Napoléon devait trouver provenaient du manque de confiance existant entre lui et le parti démocratique, qui parut un instant se rallier à sa cause, et qui domina la chambre des représentants. Cette chambre, oubliant, comme le Corps législatif de 1814, la gravité des circonstances, n'accorda aux efforts de l'empereur qu'une coopération tiède et réservée. *L'acte additionnel* aux constitutions de l'Empire, que Napoléon publia dans le but de montrer ses dispositions à reconnaître toutes les libertés que la nation désirait, fut mal accueilli par le parti même qu'il était destiné à satisfaire.

L'assemblée du Champ de mai fournit à l'empereur l'occasion de manifester publiquement des sentiments favorables aux libertés publiques. La recomposition de la Chambre des pairs lui offrit le moyen de récompenser d'anciens services rendus à la patrie, que sa chute, en 1814, l'avait empêché de rémunérer, et le dévouement dont quelques chefs de l'armée venaient de faire preuve à son retour. Bientôt les Chambres s'ouvrirent. Napoléon apprit que le congrès de Vienne était dissous, et que les souverains alliés se mettaient à la tête de leurs troupes; il partit aussitôt de Paris pour rejoindre l'armée, qui, remplie d'ardeur, l'attendait avec impatience pour franchir la frontière étrangère. Il allait trouver des ennemis en face, et il laissait des traîtres en arrière : Blucher et Wellington étaient devant lui; à Paris, Fouché avait remplacé Talleyrand.

A son retour, l'empereur n'avait pas trouvé en France 80,000 soldats armés, alors que les puissances étrangères comptaient encore plus de 800,000 hommes sous les drapeaux. Un travail opiniâtre de seize heures par jour, une activité prodigieuse, doublèrent le temps et recréèrent l'armée. Au 1er juin, l'effectif de nos forces avait été porté à 400,000; avec deux mois de plus, au mois de septembre, il se fût élevé à 700,000; mais l'insurrection ranimée dans la Vendée, la garde des ports, celle des frontières du midi et de l'est, les garnisons des places fortes, ne laissaient pas plus de 120,000 hommes disponibles sur les frontières du nord. Néanmoins, l'empereur, qui, en attaquant, avait l'avantage de combattre avant l'arrivée des Russes, se décida à prendre l'offensive.

L'armée franchit la frontière, passa la Sambre et prit Charleroi le 15 juin. L'armée était alors divisée en trois corps : Ney à gauche avec 48,000 hommes, Grouchy à droite avec 38,000, et l'empereur au centre avec 30,000. Le 16, Napoléon livra la bataille de Ligny, où l'armée prussienne, forte de 100,000 hommes, aux ordres de Blucher, fut vaincue. Ney, le même jour, combattit contre les Anglais établis à Quatre-Bras, mais ne put réussir à les en chasser.

Napoléon, laissant à Grouchy le soin de poursuivre les Prussiens, rejoignit le 17 le corps de Ney. L'armée anglaise avait pris position en avant de la forêt de Soignies; elle s'élevait à 120,000 hommes, Anglais, Écossais, Belges et Hanovriens. Wellington paraissait décidé à accepter la bataille. L'empereur en fut ravi. C'était un premier succès de ses combinaisons, et un véritable coup de fortune, que d'obliger les deux généraux ennemis à combattre ainsi successivement et isolément. Il envoya aussitôt à Grouchy l'ordre d'occuper en toute hâte le défilé de Saint-Lambert, afin que, si ce maréchal ne prenait pas une part active à la bataille en tombant sur la gauche de l'armée anglaise, il préservât du moins le flanc droit de l'armée française.

La pluie, qui n'avait pas cessé un instant de tomber pendant la journée du 17 et dans la nuit du 17 au 18, avait tellement détrempé les terres, qu'il était impossible d'y manœuvrer, bien que le temps se fût éclairci le 18 au matin; il fallut attendre pendant plusieurs heures que le soleil eût rendu au sol quelque consistance. L'empereur avait reconnu la position de l'ennemi (en avant du village de Mont-Saint-Jean, à l'embranchement des routes de Nivelle et de Charleroi à Bruxelles). C'était une colline en pente douce, favorable à l'artillerie, et d'où Wellington pouvait apercevoir tous nos mouvements. Vers six heures et demie, Napoléon ordonna l'attaque par la droite de Mont-Saint-Jean sur Papelotte; mais le maréchal Ney, ayant trouvé que le terrain, coupé par un ruisseau encaissé, formait un bas-fond bourbeux, où il était impossible de passer avec de l'infanterie, proposa à l'empereur de remonter à la naissance du ravin, qui le conduirait au centre de l'ennemi, vers la Haie-Sainte. Napoléon y consentit; deux raisons l'y décidèrent : la première, c'est qu'on allait attaquer l'ennemi par son centre, genre d'attaque dont il appréciait justement l'avantage; la seconde, c'est que la position ennemie, adossée à la forêt de Soignies, n'avait pas d'autre retraite que la chaussée de Bruxelles. En perçant l'armée ennemie par le centre, et en poussant directement sur cette chaussée, on pouvait se rendre maître du débouché de la forêt de Soignies, et alors les deux ailes ennemies, séparées l'une de l'autre et privées de communications avec Bruxelles, se seraient trouvées gravement compromises.

Le combat s'engagea, vers onze heures, par une attaque de la gauche française contre la droite ennemie, attaque ordonnée afin de tromper le général anglais. En effet, Wellington renforça aussitôt sa droite de ses meilleures troupes. — Cependant, un événement fâcheux arrivait à notre colonne d'attaque. Ney, formé devant Papelotte, avait mis ses divisions en marche pour opérer l'attaque convenue; mais son artillerie, embourbée dans un terrain délayé par huit jours de pluie, ne pouvait les suivre. La cavalerie ennemie s'élança sur une de nos divisions et sur ces pièces éloignées de tout secours; l'infanterie était trop serrée pour combattre, quelques bataillons furent entamés, et les cavaliers anglais sabrèrent les conducteurs, coupèrent les traits ainsi que les jarrets des chevaux, et mirent momentanément quelques-unes des pièces hors de service. Une brigade de cuirassiers français accourut et anéantit cette cavalerie; mais le maréchal Ney se vit forcé de continuer sans canons sa marche sur la Haie-Sainte. Néanmoins, soutenu par les batteries françaises du centre, il aborda la position avec résolution, et culbuta tout devant lui. Notre cavalerie exécuta plusieurs charges brillantes sur la ligne anglaise, et perça jusqu'aux réserves de Wellington. La vigueur de la défense répondait à celle de l'attaque. Malgré la supériorité de l'artillerie ennemie, qui, favorisée par son immobilité, pouvait continuer à tirer, nos colonnes faisaient de sensibles progrès : la Haie-Sainte fut emportée, et Ney s'y établit.

Tout à coup on annonça à l'empereur que des troupes en marche se montraient du côté de Saint-Lambert. Il crut d'abord que c'était le corps de Grouchy, attiré par le bruit du canon, et venant prendre part au combat. Mais bientôt des prisonniers lui firent connaître que cette colonne, qui débouchait du défilé (il n'avait pas été occupé!), était le corps de Bulow, qui, ayant opéré sa jonction avec Blucher depuis la bataille de Ligny, formait l'avant-garde de l'armée prussienne. L'empereur eut peine à le croire; mais il fallut se rendre à l'évidence. Aussitôt, et sans cesser de combattre au centre, il ordonna à la jeune garde, qui se mettait en mouvement pour soutenir le maréchal Ney, de se porter sur la droite afin de contenir Bulow. Il n'était encore que deux heures de l'après-midi, et Napoléon espérait avoir le temps d'achever la défaite de Wellington avant l'arrivée de Blucher. Notre cavalerie s'élança de son côté, et chargea les masses anglaises qui occupaient le plateau de Mont-Saint-Jean. Ce dernier effort devait être décisif; mais Wellington avait été prévenu de l'approche de son allié, il comprit l'importance de tenir en ligne jusqu'à ce que l'armée prussienne pût y entrer à son tour. Le combat s'engagea donc avec fureur, et un carnage horrible commença. Les fantassins anglais, formés en carrés, mouraient à leurs postes, et nos cuirassiers, pendant deux heures, continuèrent à décimer leurs bataillons. L'artillerie ni les baïonnettes ne purent arrêter leurs charges impétueuses; douze mille Anglais tombèrent sous leurs coups. Déjà la route de Bruxelles était couverte de fuyards; les soldats, jetant les armes, cherchaient un refuge dans la forêt voisine. Wellington, se considérant comme vaincu, et désespérant de prolonger la résistance, allait donner le signal de la retraite, lorsque Blucher apparut. Une partie des divisions prussiennes, en débouchant sur le champ de bataille, lia le corps

de Bulow avec la gauche de Wellington, et le reste prolongea notre droite pour la tourner.

La certitude d'être secourus ranima l'élan des Anglais. Ils passèrent d'une défense passive à une offensive impétueuse; nos soldats, épuisés par les combats de la journée, firent un mouvement rétrograde. La garde s'avança en vain pour les soutenir, l'arrivée des Prussiens sur la Haie-Sainte changea la face du combat. Ce plateau fut repris par les Prussiens et les Anglais réunis. La garde, formée en carré, fit en vain une héroïque résistance. Les forces supérieures de l'ennemi, la nuit qui survint, un cri fatal de *sauve qui peut*, échappé à quelque lâche, ou lancé par quelque traître, décidèrent la déroute de l'armée française. L'empereur voulait mourir, on l'entraîna presque de force hors du champ de bataille.

Les bataillons de la garde, le brave Cambronne à leur tête, ne reculèrent pas : au milieu de charges opiniâtres, et sans cesse renouvelées, leur général fit, dit-on, aux sommations de l'ennemi cette réponse célèbre : *La garde meurt et ne se rend pas.*

L'arrivée de l'empereur à Paris, après ce grand désastre, aurait pu exciter encore l'enthousiasme populaire et créer de nouveaux défenseurs à la patrie. Lui seul était capable de rallier les soldats. La Chambre des représentants ne comprit pas alors quel rôle elle devait prendre pour résister à l'étranger. Au lieu d'appuyer Napoléon, elle manifesta contre lui des sentiments hostiles : elle se déclara en permanence, comme avait fait autrefois la Convention nationale, et, comme cette assemblée qui ôta le trône à Louis XVI, elle obligea l'empereur à déposer la couronne; mais la Convention avait su vaincre la coalition.

Napoléon fit en faveur de son fils une abdication que les souverains alliés, en présence de l'abdication absolue de Fontainebleau, ne pouvaient pas admettre, et que les représentants qui l'avaient exigée ne surent pas ou ne voulurent pas appuyer.

En obligeant Napoléon à dépouiller le caractère impérial, on n'avait pas pu lui enlever ces talents militaires qui avaient fait la gloire du général Bonaparte. Il offrit de les mettre à la disposition de la patrie menacée; mais les hommes qui venaient de se liguer contre lui ne permirent pas que cette main, qui avait porté le sceptre de l'empereur, ressaisît l'épée de général. On le força à sortir de Paris, et même à aller chercher un refuge hors de France. Sa présence gênait la trahison.

Lorsque l'empereur quitta Paris, il n'était déjà plus libre : la commission du gouvernement provisoire lui avait donné un surveillant, qui l'accompagna jusqu'à Rochefort. Elle avait choisi pour cette mission un général qui avait eu à se plaindre de Napoléon ; mais dans le cœur de cet officier l'honneur parlait plus haut que l'inimitié, et il conserva toujours le respect qui était dû à son illustre captif. L'empereur avait renoncé à s'embarquer pour l'Amérique, comme il en avait eu d'abord le dessein. De Rochefort, il écrivit le 13 juillet au prince régent d'Angleterre cette lettre, que le général Gourgaud fut chargé de porter à Londres : « Altesse « royale, en butte aux factions qui divisent mon pays, « et à l'inimitié des plus grandes puissances de l'Europe, « j'ai terminé ma carrière politique, et je viens, comme « Thémistocle, m'asseoir au foyer du peuple britanni« que. Je me mets sous la protection de ses lois, que je « réclame de Votre Altesse royale, comme du plus « puissant, du plus constant et du plus généreux de « mes ennemis. NAPOLÉON. »

Cependant le temps pressait; Paris avait été occupé par les troupes coalisées. Un des capitaines de la station navale anglaise, M. Maitland, déclara, le 14, « qu'il « n'avait pas encore de sauf-conduits pour l'empereur « (ces sauf-conduits avaient été demandés depuis le 10); « mais que si l'empereur voulait s'embarquer pour l'An« gleterre, il était autorisé à l'y conduire, et à le traiter « avec tout le respect et les égards dus au rang qu'il « avait occupé. » — Sur la foi de ces paroles, l'empereur se rendit, le 15, avec sa suite à bord du *Bellérophon*, où il fut reçu avec tous les honneurs militaires.

Le capitaine Maitland avait reçu communication de la lettre adressée au prince régent. L'empereur, en mettant le pied sur son vaisseau, lui dit : « Je viens à « votre bord me mettre sous la protection des lois de « l'Angleterre. »

Au lieu d'un asile, l'empereur trouva une prison. Le ministère britannique le considéra comme le prisonnier de la coalition, et l'envoya par delà l'équateur, dans l'Océan austral, à Sainte-Hélène.

Les alliés étaient entrés à Paris le 6 juillet. Le roi Louis XVIII y revint le 8; le lendemain, Talleyrand, qui l'avait représenté à Vienne, et Fouché, qui l'avait servi à Paris pendant les *Cent-Jours*, prirent place dans le ministère français. — Le chef de la famille des Bourbons fut accueilli avec un tel enthousiasme par les royalistes que, pendant plusieurs semaines, la foule alla tous les soirs, au cri de *vive le roi*, danser dans les Tuileries devant ses appartements.

Le licenciement de l'armée française, retirée au delà de la Loire, eut lieu le 1er août. Les réactions des partis avaient déjà commencé dans le midi de la France. A l'assassinat du maréchal Brune, à Avignon (2 août), succédèrent ceux du général Ramel, à Toulouse (17 août), et du général Lagarde, à Nîmes (12 octobre). — Plus tard, le 7 décembre, le maréchal Ney fut condamné à mort par la Cour des pairs, et des cours prévôtales furent établies.

L'ex-roi de Naples, Joachim Murat, qui tenta de recouvrer son royaume à la tête de quelques soldats dévoués, fut arrêté et fusillé à Pizzo, le 13 septembre; le même jour Napoléon arrivait à cette île de Sainte-Hélène, dont il ne devait sortir que dans un cercueil.

Cependant, en France, la Chambre des pairs avait été recomposée (19 août), et la pairie était devenue héréditaire. Une garde royale fut créée.

Le duc de Richelieu remplaça, le 26 septembre, Talleyrand dans la présidence du conseil des ministres. M. Decazes, dont la haute faveur auprès de Louis XVIII commençait à se développer, eut le ministère de la police, à la place de Fouché, banni hors de France sous l'honorable prétexte d'une mission diplomatique.

Ce fut à Paris, le 26 septembre, que les empereurs de Russie, d'Autriche, et le roi de Prusse signèrent ce traité célèbre de la *Sainte-Alliance*, auquel toutes les puissances furent invitées à accéder dans le but d'assurer à perpétuité la paix de l'Europe.

Un traité de paix signé à Paris le 20 novembre 1815 imposa à la France une indemnité de 700 millions en faveur des puissances alliées, outre la cession de plusieurs forteresses et de diverses portions de territoire. Une armée de 150,000 hommes, entretenue, nourrie, habillée et soldée aux frais de la France, devait occuper nos places frontières jusqu'à l'entier payement de cette indemnité.

1816. — La Chambre des députés, élue en 1815, et la Chambre des pairs, s'attachaient à entourer le trône d'institutions monarchiques et religieuses ; mais le nombre et l'activité des partis devinrent le prétexte de lois d'exception (à la Charte) contre la liberté individuelle et la liberté de la presse. — Une loi dite d'amnistie bannit à perpétuité du royaume la famille de Napoléon, et ceux des *régicides* qui, pendant les cent-jours, avaient voté l'Acte additionnel, ou accepté des emplois. — Une loi établit un deuil public le 21 janvier. — La loi qui permettait le divorce fut abolie. — On annonça que la Charte serait révisée. — On voulut modifier la loi des élections. — Il s'établit à ce sujet, entre les Chambres et le ministère, une lutte qui se termina (le 5 septembre) par la dissolution de la Chambre des députés.

Une conspiration, dans le département de l'Isère (mai), fut déjouée par le général Donnadieu, mais coûta la vie à 120 personnes, et à Didier, leur chef.

Le mariage du duc de Berry, second fils du comte d'Artois, avec la princesse Marie-Caroline, petite-fille du roi des Deux-Siciles, fut célébré à Paris le 17 juin.

1817. — Une loi nouvelle sur les élections fixa le nombre des députés à 258. D'après cette loi, où le système de l'élection directe fut consacré, il ne devait exister qu'un seul collége électoral par département. — Le Concordat nouveau fait avec le pape n'obtint pas l'assentiment des Chambres, et n'eut d'autre résultat, à cette époque, que de faire augmenter le nombre des archevêchés et des évêchés. — La disette qui régna pendant l'hiver donna lieu à plusieurs émeutes. — Il y eut aussi des troubles graves à Lyon et dans les environs. — Une conspiration, dite de l'*épingle noire*, fut jugée à Paris.

1818. — La mort de Charles XIII appela au trône de Suède (5 février) un général français, Bernadotte, qui avait combattu dans les rangs ennemis de la France, en 1813 et en 1814. — Le prince de Condé, ancien général en chef de l'armée des émigrés, mourut le 12 mai. — Une loi établit des règles pour le recrutement de l'armée, en modifiant le mode de conscription en usage sous la République et sous l'Empire. — La liquidation des réclamations faites par les particuliers sujets de l'Autriche, de l'Angleterre, de la Prusse, et de la Russie, établit à la charge de la France une dette de 300 millions, qui furent payés en inscriptions de rente sur le grand livre.

Le duc de Richelieu avait eu la douleur de signer le traité du 20 novembre 1815; il eut le bonheur, le 1er novembre 1818, à la suite d'un arrangement pour le payement de ce qui restait dû sur les 700 millions de l'indemnité, d'obtenir des souverains alliés, réunis en congrès à Aix-la-Chapelle, l'évacuation immédiate de la France. Les troupes étrangères commencèrent à quitter le territoire français le 17 novembre. Les frais de l'occupation avaient été de 750 millions. — Après le départ des alliés, le duc de Richelieu se retira des affaires, et eut la générosité de donner aux hospices de Bordeaux un revenu de 50,000 francs qui lui avait été affecté par les Chambres à titre de récompense nationale.

1819. — La démission de M. de Richelieu avait été cause d'une réorganisation du ministère; dans cette réorganisation, où le général Dessoles devint président du conseil, M. Decazes obtint le ministère de l'intérieur, et le ministère de la police fut supprimé. — M. Guizot fut nommé directeur de l'administration départementale et communale. Le nouveau ministère, pour lutter avec avantage contre une proposition de modifier des colléges électoraux, adoptée par la Chambre des pairs, brisa la majorité de cette Chambre, en y faisant entrer 61 nouveaux membres. — La proposition adoptée par les pairs fut rejetée par les députés. — Durant la session, et en vertu d'une loi nouvelle sur la liberté de la presse, les journaux cessèrent d'être soumis à la censure.

L'expulsion de Grégoire, ancien évêque de Blois, nommé député par le département de l'Isère, signala l'ouverture de la session de 1819-1820. — On expulsa Grégoire comme *régicide*, et il est certain aujourd'hui qu'en 1793, le conventionnel Grégoire, alors en mission en Savoie, avait refusé, par lettre, de condamner Louis XVI à mort.

1820. — L'insurrection de l'île de Léon, qui causa en Espagne une révolution et le rétablissement de la constitution de 1812, éclata le 1er janvier. La révolution espagnole fut suivie des révolutions de Portugal et de Naples, ainsi que de la réunion du congrès de Troppau, en Allemagne, où se décida l'invasion du royaume des Deux-Siciles.

Le duc de Berri fut assassiné le 13 février, à onze heures du soir, en sortant de l'Opéra, par un misérable fanatique, nommé Louvel, qui, en le frappant, espérait atteindre toute la postérité de la maison de Bourbon (branche aînée); mais la duchesse de Berri était enceinte : elle accoucha, le 29 septembre, de Henri-Dieu-Donné, duc de Bordeaux. — Louvel, jugé par la Cour des pairs, fut condamné à mort et exécuté. Il n'avait pas de complices.

Son crime causa la chute de M. Decazes, favori de Louis XVIII. Ce ministre, en quittant le pouvoir, reçut le titre de duc. Le ministère fut renouvelé, et le duc de Richelieu redevint président du conseil.

Une réaction eut lieu; des lois sévères furent rendues contre la presse, et la censure fut rétablie. On changea le mode des élections par une loi nouvelle, qui, en établissant les colléges de départements et d'arrondissements, consacra le double vote.

La discussion de cette loi causa de l'émotion parmi les Parisiens. En juin, des troubles eurent lieu dans la capitale et dans quelques départements. En août, un complot militaire, tendant à renverser le gouvernement, fut découvert et déjoué au moment où il allait éclater. Les conjurés, traduits devant la Cour des pairs, y furent jugés l'année suivante.

1821. — Le plus grand événement de cette année est, sans contredit, la mort de Napoléon. Ce grand homme expira le 5 mai, en léguant l'*opprobre de sa mort à la maison régnante d'Angleterre*, et en témoignant le désir que ses cendres reposassent un jour sur les bords de la Seine.

L'insurrection de la Moldavie et de la Valachie, qui fut le prélude de l'insurrection grecque; l'insurrection du Piémont, promptement réprimée par les Autrichiens, qui étouffèrent à la même époque l'insurrection napolitaine; la fièvre jaune de Barcelone, qui fournit aux médecins français l'occasion de montrer un noble dévouement; le congrès de Laybach, où les souverains membres de la Sainte-Alliance se concertèrent pour les mesures à prendre contre les progrès de l'esprit révolutionnaire, sont les faits les plus considérables de l'histoire européenne.

En France, l'explosion d'un baril de poudre dans les appartements du roi, suivie de deux autres explosions dans les environs du palais des Tuileries (27, 30 et 31 janvier), inspira des inquiétudes qui furent promptement dissipées. L'auteur présumé de ces attentats se donna la mort au moment même de son arrestation.

Vers la fin de l'année, les chefs des royalistes, qui avaient la majorité dans les Chambres, renversèrent le ministère, et s'emparèrent du pouvoir. M. de Montmorency devint alors ministre des affaires étrangères, et M. de Villèle, ministre des finances. — Le duc de Richelieu conserva la présidence du conseil.

1822. — Des troubles eurent lieu à Lyon sous le prétexte des élections. Cette année fut, de plus, signalée par de nombreuses conspirations militaires, à Béfort, à Colmar, à Nantes, à Saumur, à Marseille, à La Rochelle, qui coûtèrent la vie au général Berton, au colonel Caron, au médecin Caffé, au capitaine Vallée, et à nombre d'autres conspirateurs. L'exécution, à Paris, de quatre sergents compromis dans le complot de La Rochelle, fit une douloureuse impression. Ces jeunes sous-officiers reçurent la mort avec un héroïque courage, et sans vouloir trahir leurs complices, qui, plus heureux, étaient restés ignorés, et assistaient à leur exécution.

Le Brésil se sépara du Portugal, et proclama son indépendance le 1er août. Don Pedro, qui y gouvernait au nom de son père, se mit à la tête de cette révolution.

Les souverains de la Russie, de la Prusse, et de l'Autriche, réunis en congrès à Vérone, décidèrent que le gouvernement espagnol serait sommé de modifier la

constitution qui avait été imposée à Ferdinand VII par la révolution de 1820. — La France, représentée par M. de Chateaubriand, se chargea de cette sommation, et d'employer, au besoin, la force pour contraindre les révolutionnaires espagnols à y obtempérer. A son retour à Paris, l'illustre écrivain fut nommé ministre des affaires étrangères.

1823. — Le gouvernement cherchait à rendre au clergé une influence que ce corps, si respectable lorsqu'il se renferme dans l'exercice de ses fonctions spirituelles, avait depuis longtemps perdue. En 1822, M. Frayssinous, depuis évêque d'Hermopolis, fut nommé grand maître de l'Université. Au mois de janvier 1823, une ordonnance attribua le titre de *duc* aux cardinaux-pairs du royaume, et le titre de *comte* aux archevêques et aux évêques revêtus de la même dignité, et constitua dans la haute Chambre le *banc du clergé*. Ce fut pour les ennemis de la famille royale (qui, depuis 1815, par une opposition systématique et absolue, jouaient ce qu'ils ont appelé, en 1830, la *comédie de quinze ans*) une occasion de répandre de nouvelles inquiétudes parmi le peuple.

Le ministre des finances, M. de Villèle, était opposé à la guerre qu'on se préparait à faire à l'Espagne; il tenta vainement de la conjurer. Les négociations ouvertes avec le gouvernement constitutionnel de Madrid n'eurent aucun résultat, et l'armée française, réunie sur la frontière, reçut l'ordre de commencer les opérations.

Dans la Chambre des députés, les orateurs de l'opposition semblaient d'ailleurs encourager les Espagnols à ne faire aucune concession. — Une phrase interrompue, et mal interprétée, fit prononcer l'expulsion de Manuel, qui fut, le 4 mars, entraîné par la gendarmerie hors de la salle des séances, et que suivirent 62 députés, protestant énergiquement contre cette violation de la liberté de la tribune.

L'armée, commandée par le duc d'Angoulême, passa la Bidassoa le 6 avril; victorieuse dans toutes les occasions où les constitutionnels espagnols se hasardèrent à la combattre, elle pénétra jusqu'au fond de la Péninsule, prit Cadix le 1er octobre, et rendit à Ferdinand VII l'autorité absolue dont ce roi, peu digne de la couronne, a fait depuis un si fatal usage. Un corps d'occupation fut laissé en Espagne durant quelques années. Pendant la marche de l'armée sur Cadix, une révolution, faite par les Portugais eux-mêmes, renversa le gouvernement constitutionnel établi en 1820.

Pie VII, mort le 24 août, eut pour successeur au trône pontifical Léon XII, qui fut élu le 27 septembre.

1824. — Les députés qui avaient protesté contre l'expulsion de Manuel s'étaient abstenus de reparaître à la Chambre; le roi, après le retour de l'armée d'Espagne, convoqua une Chambre nouvelle, dont un des premiers actes fut d'adopter une loi augmentant de deux années la durée de chaque législature, et de se proclamer *septennale*. A cette époque, M. de Villèle conçut le projet de réduire l'intérêt de la dette publique en remboursant ceux des créanciers de l'État qui ne voudraient pas consentir à cette réduction; mais la loi qu'il proposa excita un vif mécontentement, et, bien qu'acceptée par la Chambre des députés, fut rejetée par la Chambre des pairs. Dans cette circonstance, M. de Chateaubriand, qui s'était séparé du ministère, dont il faisait partie, reçut sa démission, et fut éloigné des affaires. — Peu de temps après, la censure des journaux fut rétablie.

La mort du prince Eugène Beauharnais, fils adoptif de Napoléon (21 février), date de l'année 1824, durant laquelle l'insurrection grecque continua à attirer les sympathies de l'Europe chrétienne.

Louis XVIII, après un règne effectif de dix années, mourut le 18 septembre. C'était un roi dont la prudence égalait la prévoyance, et dont la modération calculée, utile au pays, fut souvent attribuée à l'égoïsme personnel. Homme d'esprit, politique habile, il fonda en France le gouvernement représentatif, que la République, le Consulat et l'Empire n'avaient constitué que nominalement. C'est un titre au respect de la postérité.

CHARLES X. — RÉVOLUTION DE 1830.

(Du 16 septembre 1824 au 9 août 1830.)

1825-1826. — Le comte d'Artois, légitime héritier du trône, prit le nom de Charles X à son avénement. Saluée par d'unanimes acclamations, son entrée dans Paris fut un véritable triomphe. Les germes de divisions paraissaient étouffés. Les partis se crurent réconciliés : malheureusement ces dispositions, favorables au repos et au bonheur de la France, ne durèrent pas longtemps; elles avaient déjà disparu lors du sacre du roi, qui eut lieu à Reims le 29 mai 1825. La création du *trois pour cent*, une indemnité d'un milliard votée pour les émigrés dont les biens avaient été vendus pendant la Révolution, une loi sévère contre les sacriléges, une autre loi favorable aux communautés religieuses, contribuèrent à ranimer les partis. La censure avait été abolie, et les journaux, libres, exploitèrent habilement ces diverses causes de mécontentement.

Parmi les actes importants du ministère, on doit citer la reconnaissance de l'indépendance de l'île de Saint-Domingue, devenue république de Haïti.

Trois souverains moururent dans l'année : le roi de Naples, le roi de Bavière, et l'empereur Alexandre. Ce dernier eut pour successeur son frère Nicolas, qui ne put s'asseoir sur le trône qu'après avoir triomphé d'une conspiration militaire, tramée à Saint-Pétersbourg.

Des listes d'une souscription ouverte après la mort du général Foy (28 novembre), alors le plus éloquent orateur de la Chambre élective, fournirent aux ennemis du ministère un moyen de manifester leurs sentiments. Cette souscription dota d'un million la famille de l'illustre député.

1826. — L'opposition devenait de plus en plus hostile. Les efforts des royalistes pour constituer des institutions purement monarchiques donnaient lieu à des efforts contraires. Une loi proposant de rétablir le droit d'aînesse fut rejetée. Les prédications des missionnaires parcourant les départements pour ranimer l'esprit religieux furent l'occasion de troubles graves, notamment à Rouen, où l'intervention des troupes devint nécessaire. — On parlait partout des jésuites, qui étaient représentés comme travaillant à détruire les libertés publiques. Un membre du côté droit de l'Assemblée constituante, M. de Montlosier, publia contre eux un *Mémoire à consulter*, qui obtint un immense succès, et contribua à accroître le nombre des mécontents. — Le pape Léon X avait ordonné un *jubilé* général; cette cérémonie, malgré les doctrines nouvelles, eut lieu avec beaucoup de pompe, et fut une consolation pour les hommes religieux.

1827. — L'état de l'opinion publique inquiétait de plus en plus le ministère. Il crut trouver un remède au mal que les journaux faisaient à la monarchie, dans une loi dirigée contre la presse. Cette loi fut présentée, et aussitôt s'élevèrent les réclamations des auteurs, des imprimeurs, des libraires. L'Académie française elle-même protesta. Le ministère recula devant ces énergiques manifestations. La loi, déjà adoptée par la Chambre des députés, fut retirée avant que la Chambre des pairs eût pu la discuter. Ce retrait causa dans Paris une grande joie, qui se manifesta surtout par les acclamations dont Charles X fut accueilli le 29 avril, en passant la revue de la garde nationale. Jamais les cris de *vive le roi!* ne furent si nombreux ni plus expressifs. Malheureusement, en se retirant et en passant devant l'hôtel

du ministre des finances, quelques gardes nationaux mêlèrent à ces cris ceux de : *A bas les ministres!* Il n'en fallut pas davantage pour que le ministère fit signer au roi le licenciement de la garde nationale parisienne. Cette mesure impolitique et rigoureuse eut, en 1830, de funestes conséquences. — Peu de temps après, la censure fut rétablie.

La Chambre des députés avait été dissoute. De nouvelles élections eurent lieu. On accusa le ministère de fraudes électorales; les réjouissances du peuple à l'occasion des élections de Paris suscitèrent des troubles, pendant lesquels des coups de fusil furent tirés dans les rues. La cour royale commença une enquête à ce sujet.

Cependant l'opposition devait revenir plus nombreuse à la Chambre des députés; le ministère, cherchant à renforcer son parti dans la Chambre haute, fit, à l'exemple de M. Decazes, en 1819, une *fournée de pairs*. Il en nomma 76.

Ce fut pendant cette année qu'une insulte du dey d'Alger au consul de France causa la rupture dont le résultat fut la conquête de l'Algérie.

Le 20 octobre, les flottes réunies de la France, de l'Angleterre, et de la Russie, détruisirent entièrement la flotte turco-égyptienne dans le golfe de Navarin.

1828-1829. — Les élections avaient prononcé entre la Chambre et le ministère, dont M. de Villèle, depuis quelque temps, était devenu le chef. L'opposition libérale avait vu ses forces s'accroître par l'adjonction d'un grand nombre de députés dévoués à la monarchie, mais que la tendance du gouvernement inquiétait. Le ministère Villèle fut remplacé par un ministère dont aucun des membres n'avait la présidence, mais dont l'orateur le plus éloquent était M. de Martignac. Ce ministère, qui dura deux sessions, ne réussit pas, malgré ses bonnes intentions, à obtenir la majorité dans la Chambre des députés, trop habituée à faire toujours de l'opposition. Il se retira, après un échec éprouvé dans la discussion de la loi relative aux administrations départementales et communales. Mais il marqua son passage aux affaires en assurant l'indépendance des Grecs, par l'expédition de Morée.

Une révolution qui plaça sur le trône du Portugal (1828) l'infant don Miguel, avec le titre de roi, la mort du pape Léon XII (10 février 1829), l'élection du pape Pie VIII (31 mars), sont les événements les plus importants de l'histoire européenne durant ce ministère.

1829. — Au ministère dont M. de Martignac faisait partie succéda, le 8 août, un ministère dont le prince de Polignac était le chef, bien que ce soit seulement le 18 novembre qu'il ait été nommé président du conseil. Ce ministère parut une menace contre les institutions constitutionnelles. Les Chambres n'étaient point encore rassemblées, les journaux annoncèrent que *la France était vendue à l'Angleterre, et que la contre-révolution commençait.* A cette époque, plusieurs des députés, chefs de l'opposition, parcouraient les départements, et y entretenaient, par leur présence et leurs discours, l'esprit d'hostilité contre le gouvernement. Benjamin Constant en Alsace, Lafayette dans les départements de l'Isère et du Rhône, furent accueillis par l'enthousiasme populaire, et cet accueil était une protestation contre le nouveau ministère, où se remarquaient, en effet, des noms plus propres à exciter les passions qu'à les calmer. Le général Bourmont qui, en 1815, trois jours avant la bataille de Waterloo, avait abandonné l'armée française en présence de l'ennemi, était ministre de la guerre. — Bientôt se formèrent, pour le refus de 'ilmpôt, des associations, que les journaux encouragèrent. Le *Journal des débats*, qui, en donnant son appui à cette doctrine, avait déclaré que *le lien d'amour et de confiance qui unissait le peuple au monarque était brisé,* fut condamné par le tribunal de police correctionnelle, et acquitté par la cour royale.

L'effervescence croissante des esprits, la préoccupation des révolutions prochaines qui menaçaient la France, empêchaient l'opinion publique de s'alarmer des progrès de l'influence russe en Orient. L'armée du czar, après une suite de victoires, avait franchi les Balkans, et, maîtresse d'entrer dans la capitale de l'empire turc, ne s'était arrêtée qu'après avoir forcé le sultan d'accepter le traité de paix d'Andrinople, si favorable aux projets futurs de la Russie.

1830. — La session des Chambres s'ouvrit en France (2 mars) sous de fâcheux auspices, au milieu de l'irritation générale. La Chambre des députés, à une majorité de 221 voix contre 181, déclara au roi, dans son *adresse* en réponse au discours de la couronne, «qu'il «y avait scission entre elle et le ministère auquel il avait «donné sa confiance; que le concours des vues politi- «ques de son gouvernement avec les vœux du peuple «n'existait pas; que la France ne voulait pas plus de «l'anarchie que lui-même voulait du despotisme, et «qu'enfin c'était à lui à se prononcer entre la Cham- «bre et le ministère, puisqu'il avait dans ses royales «prérogatives les moyens d'assurer entre les pouvoirs «de l'État cette harmonie constitutionnelle, première «et nécessaire condition de la force du trône et de la «grandeur de la France.» — La Chambre fut dissoute (16 mai). Les colléges électoraux furent convoqués pour le 23 juin, et l'ouverture de la session prochaine fut fixée au 3 août suivant. Le roi adressa aux Français et aux électeurs une *proclamation* où «il protestait de «son intention de maintenir la Charte constitution- «nelle, et engageait les électeurs à repousser d'indignes «soupçons et de fausses craintes, qui ébranleraient la «confiance publique et exciteraient de graves dés- «ordres.»

Tandis qu'à l'approche des élections nouvelles les partis s'agitaient pour faire triompher leurs candidats, une expédition, dont la pensée avait été vivement attaquée par les journaux, se préparait pour tirer vengeance des insultes nouvelles que le dey d'Alger avait faites à la France en dévastant les établissements de La Calle, et en faisant tirer sur un parlementaire français. Une armée de 35,600 hommes, commandée par le général Bourmont, ministre de la guerre, fut transportée sur les côtes d'Afrique par une flotte composée de 644 bâtiments, aux ordres de l'amiral Duperré. Cette armée débarqua, le 14 juin, à Sidi-Ferruch. — 60,000 Turcs, Arabes, et Kabyles tentèrent de l'arrêter; ils furent vaincus à Staoueli et à Sidi-Khalef. La guerre ne dura que le temps nécessaire pour conduire et placer l'artillerie de Sidi-Ferruch en batteries devant Alger. Le fort de l'Empereur fut pris le 4 juillet, et vingt jours après le débarquement, Alger, au moment d'être emporté d'assaut, capitula.

Les électeurs avaient répondu à la proclamation de Charles X, en lui renvoyant les députés qui avaient voté l'adresse. Les 221 furent tous renommés. On apprit leur réélection au moment où la nouvelle de la prise d'Alger répandait la joie dans la capitale.

En présence d'une Chambre hostile, le ministère ne pouvait conserver le pouvoir. Il crut l'existence de la monarchie menacée, et pensa pouvoir résister au vœu populaire (qui venait de se manifester si énergiquement) à l'aide de l'article 14 de la Charte, donnant au roi le droit de faire *les règlements et ordonnances nécessaires pour l'exécution des lois et la sûreté de l'État.* — Un rapport, véritable manifeste contre la presse, fut adressé à Charles X, afin de justifier les mesures qu'on lui conseillait de prendre. Nous citerons les principaux passages de cette pièce historique importante. « Elle offre, dit Lesur dans l'*Annuaire de* 1830, un tableau triste et chargé, sans doute, mais malheureusement vrai sous quelques rapports, de la crise effrayante où l'irritation des partis, la violence des attaques de la presse périodique, et, il faut le dire

aussi, les projets avoués du parti contraire, avaient amené l'État, le ministère et la couronne. »

Voici ce que le ministère exposait au roi. — « Sire, «malgré une prospérité matérielle dont nos annales «n'avaient jamais offert d'exemple, des signes de dés- «organisation et des symptômes d'anarchie se mani- «festent sur presque tous les points du royaume...

« Une malveillance active, ardente, infatigable, «travaille à ruiner tous les fondements de l'ordre. Ha- «bile à exploiter tous les mécontentements et à soule- «ver toutes les haines, elle fomente parmi les peuples «un esprit de défiance et d'hostilité envers le pouvoir, «et cherche à semer partout des germes de troubles et «de guerre civile...

«Ces agitations, qui ne peuvent s'accroître sans de «grands périls, sont presque exclusivement produites et «excitées par la liberté de la presse. Une loi sur les élec- «tions, non moins féconde en désordres, a sans doute «concouru à les entretenir; mais ce serait nier l'évi- «dence que de ne pas voir dans les journaux le princi- «pal foyer d'une corruption dont les progrès sont cha- «que jour plus sensibles, et la première source des «calamités qui menacent le royaume...

«A toutes les époques, la presse périodique n'a été, «et il est dans sa nature de n'être, qu'un instrument «de désordre et de sédition... Elle s'applique, par des «efforts soutenus, persévérants, répétés chaque jour, à «relâcher tous les liens d'obéissance et de subordina- «tion, à user les ressorts de l'autorité publique, à la «rabaisser, à l'avilir dans l'opinion des peuples, et à lui «créer partout des embarras et des résistances.

«Son art consiste, non pas à substituer à une trop «facile soumission d'esprit une sage liberté d'examen, «mais à réduire en problèmes les vérités les plus posi- «tives; non pas à provoquer sur les questions politiques «une controverse franche et utile, mais à les présenter «sous un faux jour et à les résoudre par des sophismes.

«La presse a jeté ainsi le désordre dans les intelli- «gences les plus droites, ébranlé les convictions les plus «fermes, et produit, au milieu de la société, une con- «fusion de principe qui se prête aux tentatives les plus «funestes. C'est par l'anarchie dans les doctrines qu'elle «prélude à l'anarchie dans l'État.

«Il est digne de remarque, sire, que la presse pério- «dique n'a pas même rempli sa plus essentielle condi- «tion, celle de la publicité. Ce qui est étrange, mais ce «qui est vrai à dire, c'est qu'il n'y a pas de publicité en «France, en prenant ce mot dans sa juste et rigoureuse «acception. Dans l'état des choses, les faits, quand ils «ne sont pas entièrement supposés, ne parviennent à la «connaissance de plusieurs millions de lecteurs, que «tronqués, mutilés de la manière la plus odieuse. Un «épais nuage, élevé par les journaux, dérobe la vérité «et intercepte, en quelque sorte, la lumière entre le «gouvernement et les peuples...

«Ce n'est pas tout : la presse ne tend pas à moins qu'à «subjuguer la souveraineté et à envahir les pouvoirs «de l'État. Organe prétendu de l'opinion publique, elle «aspire à diriger les débats des deux Chambres, et «il est incontestable qu'elle y apporte le poids d'une in- «fluence non moins fâcheuse que décisive. Cette do- «mination a pris, surtout dans la Chambre des députés, «un caractère manifeste d'oppression et de tyrannie. «On a vu les journaux poursuivre de leurs insultes et «de leurs outrages les membres dont le vote leur parais- «sait incertain ou suspect. Trop souvent la liberté des «délibérations dans cette Chambre a succombé sous les «coups redoublés de la presse.

«Mais de tous les excès de la presse, le plus grave, «peut-être, nous reste à signaler. Dès les premiers «temps de cette expédition (d'Alger), dont la gloire «jette un éclat si pur et si durable sur la noble cou- «ronne de France, la presse en a critiqué, avec une «violence inouïe, les causes, les moyens, les prépara- «tifs, les chances de succès... Ce n'était point assez: «par une trahison, que nos lois auraient pu atteindre, «la presse s'est attachée à publier tous les secrets de «l'armement, à porter à la connaissance de l'étranger «l'état de nos forces, le dénombrement de nos troupes, «celui de nos vaisseaux, l'indication des points de sta- «tion, les moyens à employer pour dompter l'incon- «stance des vents et pour aborder la côte. Tout, jus- «qu'au lieu de débarquement, a été divulgué, comme «pour ménager à l'ennemi une défense plus assurée!...

«Une diffamation systématique organisée en grand, «et dirigée avec une persévérance sans égale, va attein- «dre, de près ou de loin, jusqu'au plus humble des «agents du pouvoir. Nul de vos sujets, sire, n'est à «l'abri d'un outrage, s'il reçoit de son souverain la «moindre marque de confiance ou de satisfaction. Un «vaste réseau, étendu sur la France, enveloppe tous «les fonctionnaires publics; constitués en état perma- «nent de prévention, ils semblent, en quelque sorte «retranchés de la société civile...

«La presse périodique n'a pas mis moins d'audace à «poursuivre de ses traits envenimés la religion et le «prêtre. Elle veut, elle voudra toujours déraciner «dans le cœur des peuples jusqu'au dernier germe des «sentiments religieux...

«Nulle force, il faut l'avouer, n'est capable de résis- «ter à un dissolvant aussi énergique que la presse. A «toutes les époques où elle s'est dégagée de ses entraves, «elle a fait irruption, invasion dans l'État... Sa destinée «est de recommencer la révolution, dont elle proclame «hautement les principes. Placée et replacée à plusieurs «intervalles sous le joug de la censure, elle n'a autant «de fois ressaisi la liberté que pour reprendre son ou- «vrage interrompu. Afin de le continuer avec plus de «succès, elle a trouvé un actif auxiliaire dans la presse «départementale, qui, mettant aux prises les jalousies «et les haines locales, semant l'effroi dans l'âme des «hommes timides, harcelant l'autorité par d'intermi- «nables tracasseries, a exercé une influence presque dé- «cisive sur les élections.

«Ces derniers effets, sire, sont passagers; mais des «effets plus durables se font remarquer dans les mœurs «et dans le caractère de la nation. Une polémique ar- «dente, mensongère et passionnée, école de scandale «et de licence, y produit des changements graves et des «altérations profondes; elle donne une fausse direction «aux esprits, les remplit de préventions et de préjugés, «les détourne des études sérieuses, nuit ainsi aux pro- «grès des arts et des sciences, excite parmi nous une «fermentation toujours croissante, entretient jusque «dans le sein des familles, de funestes dissensions, et «pourrait, par degrés, nous ramener à la barbarie.

«Contre tant de maux enfantés par la presse pério- «dique, la loi et la justice sont également réduites à «confesser leur impuissance. . Ce qui est également dé- «montré par les faits, c'est que la sûreté publique est «compromise par la licence de la presse. Il est temps, il «est plus que temps d'en arrêter les ravages.»

En conséquence, et prétendant que « la liberté des «journaux et écrits périodiques n'était pas concédée par «la Charte, que le droit de publier ses opinions person- «nelles n'impliquait sûrement pas le droit de publier par «voie d'entreprise les opinions d'autrui,» le ministère présenta à la signature du roi plusieurs ordonnances.

La première suspendait la liberté de la presse pério- dique, et imposait aux journaux l'obligation de se munir, tous les trois mois, pour continuer à paraître, d'une autorisation ministérielle.

La seconde prononçait la dissolution de la nouvelle Chambre des députés, qui ne s'était pas encore réunie.

La troisième annulait la loi des élections, et rempla- çait l'élection directe par l'élection à deux degrés.

La quatrième convoquait les colléges électoraux pour le mois de septembre suivant.

Ces ordonnances, signées à Saint-Cloud, où était le roi, et datées du 25 juillet, parurent dans le *Moniteur*

du lundi 26; elles causèrent dans Paris une stupeur universelle suivie bientôt d'une explosion générale d'indignation. — Des groupes menaçants se formèrent le même jour au cri de *vive la Charte!* — Le ministère, qui avait organisé ce coup d'Etat, n'avait pris aucune mesure pour le faire exécuter. — La force seule aurait pu triompher momentanément de la résistance populaire, et la garnison de Paris, y compris la garde royale, ne s'élevait pas à plus de 11,550 hommes disponibles. On a calculé que les corps de la garde et les Suisses, qui, seuls, pendant les trois jours, luttèrent contre les citoyens, composaient un total de 4,200 combattants. — Le maréchal duc de Raguse en avait le commandement.

Le mardi 27, quelques journaux seulement parurent; ils renfermaient une protestation (rédigée la veille) de tous les journaux constitutionnels existant à Paris. Les presses du *National* et du *Temps* furent saisies et démontées par ordre du préfet de police. — La veille au soir avait eu lieu une réunion de quelques députés présents à Paris; ces députés, auxquels s'adjoignirent d'autres de leurs collègues, se réunirent de nouveau, et se concertèrent pour la rédaction d'une protestation qui fut terminée le 29, et publiée le 30. — Dans la journée du 27, la lutte commença entre les soldats et les citoyens.

Le mercredi 28, l'insurrection devint générale. — Des barricades avaient été établies dans toutes les rues. Le peuple, maître de l'hôtel de ville, y avait arboré un drapeau tricolore. Le tocsin sonnait pour appeler les citoyens aux armes, et les gardes nationaux reparaissaient dans les rues avec leurs armes et leurs uniformes. Paris fut déclaré en état de siége. Quatre colonnes de troupes, prenant l'offensive, parcoururent la ville au milieu d'une grêle de balles, en répondant aux coups de fusils par une vive fusillade, et l'hôtel de ville fut repris par la garde royale. Mais les troupes n'obtinrent pas d'autres succès, et, malgré leur courage, reçurent, à la nuit, l'ordre d'évacuer les positions qu'elles occupaient, et de revenir aux Tuileries.—La troupe de ligne refusa de combattre et garda la neutralité.

Le jeudi 29, les citoyens, à leur tour, avaient pris l'offensive; les ministres étaient assemblés aux Tuileries; deux pairs (MM. de Semonville et d'Argout) s'y rendirent dans l'espérance d'obtenir d'eux le retrait des ordonnances, et de faire cesser la guerre civile. Déjà un illustre savant (M. Arago) avait fait, dans le même but, une démarche pareille auprès du duc de Raguse. — Les honorables pairs, n'ayant rien obtenu, prirent le parti d'aller à Saint-Cloud et de s'adresser au roi: là, ils réussirent, et obtinrent le rappel des fatales ordonnances et le renvoi des ministres. Le duc de Mortemart fut nommé président du conseil, Casimir Périer ministre des finances, et le maréchal Gérard ministre de la guerre. C'était chez Casimir Périer que se tenait alors la réunion des députés.

Cependant le peuple triomphait sur tous les points; la prise du Louvre et celle des Tuileries avaient décidé le duc de Raguse à quitter la capitale et à se retirer sur Saint-Cloud, par les Champs-Elysées et le bois de Boulogne. La prise de la caserne de Babylone, dans l'après-midi du 29, fut le dernier acte de ces trois sanglantes journées qui coûtèrent au peuple de Paris 788 tués et 4,500 blessés, et aux troupes 250 tués et 500 blessés. Les vainqueurs se firent remarquer par leur courage dans le combat, leur modération dans le désordre, et leur générosité dans la victoire.

Une sorte de gouvernement provisoire avait été installé à l'hôtel de ville; le général Lafayette était chargé du commandement en chef de la garde nationale. La guerre venait de prononcer; les concessions faites par le roi furent sans résultat; lorsque MM. d'Argout et de Semonville se présentèrent à l'hôtel de ville, on leur répondit: «Il est trop tard... toute conciliation est im«possible; la famille royale a cessé de régner... Char«les X n'est plus roi de France.»

En effet, dans la pensée secrète de quelques-uns des députés, le trône était déjà destiné à un autre prince. Le duc d'Orléans revint de Neuilly à Paris le 30 juillet au soir, et le lendemain, à neuf heures du matin, une députation des membres de la Chambre lui offrit la lieutenance générale du royaume, qu'il accepta.

Charles X, instruit de ce qui s'était passé dans la capitale, avait quitté Saint-Cloud le 30 juillet, et s'était retiré à Rambouillet. Ce fut dans ce château qu'il remit, le 2 août, au général Foissac-Latour, l'acte par lequel il abdiquait, ainsi que le dauphin, en faveur de son petit-fils, le duc de Bordeaux, nommait le duc d'Orléans lieutenant général du royaume, et le chargeait, en cette qualité, de faire proclamer le jeune roi sous le nom de Henri V. — Cet acte, déposé dans les archives de la Chambre des pairs et de la Chambre des députés, a été transcrit, à la réquisition de M. le lieutenant général du royaume, sur le registre de l'Etat civil de la famille royale.

L'ouverture de la session législative eut lieu le 3 août en présence du lieutenant général du royaume. — Le 7 août, la Chambre des députés déclara *le trône vacant en fait et en droit, et qu'il était indispensablement besoin d'y pourvoir;* fit de la Charte de 1814 une révision, en vertu de laquelle la religion catholique cessa d'être reconnue religion de l'Etat, l'article 14, les nominations de pairs faites par Charles X, furent annulés, et enfin la couronne de France fut offerte au duc d'Orléans.

Cette mémorable délibération, qui dura six heures, eut lieu à la majorité de 219 voix contre 33. Le nombre des votants était de 252; mais la Chambre, au complet, devait se composer de 430 députés.

LOUIS-PHILIPPE Ier, ROI DES FRANÇAIS.

(Du 9 août 1830 au 31 décembre 1842.)

1830. — Le duc d'Orléans prêta, le 9 août, dans la salle de la Chambre des députés, où les pairs s'étaient aussi rendus, le serment de fidélité à la Charte, et prit le nom de Louis-Philippe Ier, roi des Français. — Le 16 août, Charles X s'embarqua à Cherbourg avec sa famille, et quitta la France où il ne devait plus revenir. — Du 25 août au 25 septembre eut lieu l'insurrection de Bruxelles, à la suite de laquelle la Belgique se sépara de la Hollande, et répudia la domination de la maison d'Orange. — Le contrecoup de la nouvelle révolution française se faisait sentir à l'étranger. Des insurrections éclatèrent à Brunswick, à Dresde, et à Cassel.—Mina et Valdès tentèrent, en Espagne, une expédition contre Ferdinand VII.—Les Polonais s'insurgèrent pour recouvrer leur nationalité. Cette insurrection, qui fut entourée de vives sympathies, obtint d'abord des succès: les Russes furent chassés de la Pologne. — Une épidémie asiatique, plus terrible que la peste, le *choléra-morbus*, fit son apparition en Europe, et éclata à Moscou. — Le procès des ministres de Charles X, jugé par la Chambre des pairs (décembre), excita dans Paris des troubles qui furent réprimés. On condamna M. de Polignac et ses collègues à une prison perpétuelle.— Le pape Pie VIII, mort le 30 novembre, eut pour successeur Grégoire XVI, élu le 2 février 1831 au suprême pontificat.

1831. — Les insurrections continuèrent dans les pays étrangers; il en éclata à Goettingue (Hanovre), dans les cantons de Bâle et de Neufchatel (Suisse), à Bologne et dans les Légations (Italie). — Une nouvelle tentative des constitutionnels échoua en Espagne, et une révolution au Brésil força don Pedro à abdiquer en faveur de son fils. — Des troubles graves eurent lieu en Saxe, en Autriche, et en Angleterre, où le bill de réforme, voté par la Chambre des communes, fut rejeté par la Chambre des lords. — Le duc de Nemours, fils du roi des

Français, fut élu roi des Belges; mais son père refusa la couronne qui lui était offerte, et qui fut alors décernée au prince Léopold de Saxe-Cobourg. — Après plusieurs batailles sanglantes, les Russes, vainqueurs, l'emportèrent sur les Polonais, et prirent d'assaut Varsovie. L'émigration polonaise trouva un asile en France. — De nouvelles constitutions furent données au duché de Hesse et Cassel et au royaume de Saxe. — On institua des états provinciaux en Danemark. — L'intervention autrichienne comprima l'insurrection italienne. — Les dissensions des partis en Grèce s'accrurent à un tel point, que le président Capo d'Istria fut assassiné. Le prince de Bavière, Othon, fut, l'année suivante, nommé roi de Grèce.

L'état des esprits, en France, n'était pas plus calme. — Les légitimistes et les républicains luttaient contre le gouvernement. Aux systèmes politiques se joignaient de nouvelles théories sociales. — L'organisation de la société était attaquée dans ses bases actuelles. — Une manifestation imprudente des légitimistes causa dans Paris (février) des troubles suivis de la dévastation de Saint-Germain-l'Auxerrois et de l'archevêché. — Une question de tarif entre les ouvriers et les fabricants de Lyon amena dans cette riche cité une insurrection, à la suite de laquelle les ouvriers s'en rendirent maîtres. Il fallut un déploiement de forces extraordinaire pour y rétablir l'exercice de l'autorité légale.— Dans le courant de l'année un changement de ministère avait eu lieu, et Casimir Périer avait remplacé M. Lafitte.

1832. — Le choléra, qui avait paru en Angleterre au mois d'octobre précédent, apparut à Paris le 22 mars, et y sévit pendant cinq mois, ainsi que dans les départements, avec une grande violence. Le président du conseil, Casimir Périer, y succomba (16 mai). — Au milieu des troubles qui agitaient l'Europe, l'Asie et l'Amérique, le gouvernement français montra de l'énergie. — Nos troupes occupèrent Ancône (février), et assiégèrent (décembre) la citadelle d'Anvers, qu'elles prirent malgré la belle défense du général Chassé. Cette citadelle fut remise au roi des Belges, qui, le 9 août, avait épousé la fille aîné de Louis-Philippe. — L'apparition de la duchesse de Berri (mai) fit éclater une insurrection dans les départements de l'ouest, qui furent mis en état de siége; mais l'arrestation de la princesse à Nantes (6 novembre) mit un terme à cet essai de guerre civile. — Les obsèques du général Lamarque furent, à Paris, l'occasion d'une insurrection républicaine promptement réprimée, et qui décida le ministère à mettre la capitale en état de siége. — L'effervescence des esprits était toujours extrême, et la chaleur des discussions dans les Chambres contribuait à l'entretenir. — Le bill de réforme venait de passer en Angleterre, et le pouvoir était tombé des torys aux wighs. — Dans le même temps, de graves événements se préparaient en Espagne, où Ferdinand VII, malade, donnait la régence à sa femme, Marie-Christine, et abolissait la loi salique.— D'autres événements non moins importants avaient lieu en Orient, où le pacha d'Egypte, révolté contre le sultan, s'emparait de la Syrie, battait les Turcs à Koniah, et n'arrêtait la marche triomphante de son armée sur Constantinople, qu'à la nouvelle de l'intervention des Russes venant défendre la capitale de l'empire ottoman.

Le fils de Napoléon, le duc de Reichstadt, mourut le 22 juillet, à Schoenbrunn; le chagrin de ne pouvoir être utile à la France aggrava sans doute la maladie cruelle qui le mit au tombeau.

1833. — L'accouchement de la duchesse de Berri dans le château de Blaye, où elle était renfermée, fut un coup fatal pour les légitimistes. La princesse déclara qu'un mariage secret l'unissait au comte de Lucchesi Palli; elle fut mise en liberté au mois de juin, et reconduite en Sicile. Son départ fit lever l'état de siége qui pesait sur les départements de l'ouest. — Dans cette année, où les esprits parurent plus calmes en France, quoique les discussions des Chambres fussent toujours très animées, la paix fut rétablie entre l'Egypte et la Turquie; les Etats de l'Allemagne commencèrent à former des unions douanières; le trône de Portugal, enlevé à don Miguel, fut rendu à dona Maria; l'infante Isabelle fut, à Madrid, reconnue reine après la mort de Ferdinand VII, et les Biscayens s'insurgèrent au nom de don Carlos V, qu'ils proclamèrent roi d'Espagne.

1834. — Le gouvernement français avait reconnu la reine Isabelle II. L'insurrection des provinces basques, au nom de don Carlos, décida (22 avril) la conclusion d'un traité dit *de la quadruple alliance*, par lequel la France et l'Angleterre s'engagèrent, envers l'Espagne et le Portugal, à protéger le trône de dona Isabelle contre les attaques de don Carlos, et le trône de dona Maria contre les tentatives de don Miguel. Les deux jeunes reines devaient se soutenir mutuellement.

Les obsèques du général Lafayette (mort le 20 mai) furent célébrées sans qu'aucune manifestation troublât, comme on le redoutait, la tranquillité publique. — Les mesures terribles qui, le mois précédent (avril), avaient étouffé les insurrections de Paris et de Lyon, semblaient avoir découragé les partis. Celle-ci tirait son origine de discussions sur le prix de la main-d'œuvre survenues entre les fabricants et les ouvriers. Les ouvriers, d'après la décision de l'*association des mutuellistes*, formée depuis 1831 pour la défense de leurs intérêts généraux, cessèrent tout à coup de travailler. Les mutuellistes furent traduits devant les tribunaux, et leur procès devint l'occasion d'une lutte acharnée qui désola Lyon pendant plusieurs jours. — Les ouvriers, maîtres d'une partie de la ville, et qui avaient pris pour devise ces mots : *Vivre en travaillant ou mourir en combattant*, inscrits sur des drapeaux rouges et noirs, montrèrent un courage indiquant une résolution désespérée. L'insurrection fut comprimée. Sa répression arrêta les troubles qui avaient éclaté, ou qui étaient sur le point d'éclater dans les villes environnantes, Saint-Etienne, Grenoble, Vienne, Arbois, et partout où le parti républicain se croyait assez nombreux. Mais à Paris une émeute assez sanglante éclata dans la soirée du 13 avril. «Des rues furent dépavées, des barricades furent élevées. Le cloître Saint-Merri devint une seconde fois le quartier général des insurgés. Ceux-ci, embusqués dans les maisons, échangeaient des coups de fusil avec les troupes de ligne et avec la garde nationale, qui éprouvèrent ainsi des pertes douloureuses. Animés du désir de venger leurs camarades, les soldats et les gardes nationaux exercèrent de rigoureuses représailles, et tous les habitants d'une maison de la rue Transnonain, hommes, femmes, enfants, vieillards, furent massacrés; effroyable exécution qui atteste à quels excès la fièvre de la guerre civile porte la rage des combattants.» L'émeute était vaincue, lorsque une dépêche télégraphique annonça, le 14 avril, la fin de l'insurrection lyonnaise. La tranquillité publique fut ainsi simultanément rétablie à Lyon et à Paris.

Les élections générales de la garde nationale et les élections nouvelles, qui avaient recomposé la Chambre des députés, donnèrent la majorité aux défenseurs du gouvernement. Néanmoins la question d'une amnistie, réclamée en faveur de ceux qui avaient pris part aux insurrections et aux émeutes précédentes, jeta la division dans le ministère. Le maréchal Gérard, qui était devenu président du conseil, donna sa démission. — Un nouveau ministère fut formé par le duc de Bassano; mais il ne resta au pouvoir que pendant trois jours, et les anciens ministres, qui s'étaient retirés après la retraite du maréchal, furent rappelés. Le maréchal Mortier eut la présidence du conseil.

La domination française ne s'étendait en Afrique que fort lentement. Une puissance nouvelle s'y était élevée parmi les Arabes, celle d'Abd-el-Kader

1835. — La question de la réforme électorale et celle

de l'abrogation du serment politique s'agitaient dans les Chambres. La majorité ministérielle était indécise et divisée. Le maréchal Mortier se retira, et un cabinet nouveau fut composé (12 mars), sous la présidence du duc de Broglie. — Le procès des insurgés d'avril, jugé par la Cour des pairs, excita une vive irritation, et donna lieu à de grands scandales, mais il fut étranger à l'attentat du misérable Fieschi, et de ses deux complices, Morey et Pépin (28 juillet). — Au moment où le roi, entouré de ses fils et de son état-major, passait, sur le boulevard du Temple, la revue de la garde nationale, l'explosion d'une machine infernale, composée de canons de fusil chargés de mitraille, dirigée contre lui, tua le maréchal Mortier, dix autres personnes, et en blessa vingt-neuf, dont sept mortellement. — Ce crime excita une horreur universelle. — Les trois coupables l'expièrent sur l'échafaud.

Des lois, qui portent la date de septembre, furent alors rendues contre la presse, ainsi que pour changer la majorité du jury, multiplier au besoin les cours d'assises, et simplifier les formalités des mises en jugement dans les cas de rébellion ou d'attentat.

Le gouvernement de la jeune reine faillit être renversé en Espagne. Don Carlos arriva jusqu'aux portes de Madrid, et ses partisans allaient triompher en Biscaye, par la prise de Bilbao, lorsque la mort de l'héroïque Zumalacarregui les obligea de lever le siége de cette ville. Depuis cette époque, leurs affaires ont toujours été en déclinant, jusqu'au moment où la trahison de Maroto (14 septembre 1839) a forcé don Carlos à venir chercher un asile en France.

L'empereur d'Autriche François Ier, mort le 2 mars, eut pour successeur son fils, Ferdinand Ier, déjà couronné roi de Hongrie en 1830.

En Algérie, l'émir Abd-el-Kader nous fit la guerre avec succès. Une expédition dirigée contre lui n'eut d'autre résultat que la destruction de Mascara, alors centre de son gouvernement.

1836. — Dans la lutte des partis contre la royauté l'assassinat semblait avoir remplacé l'émeute. Deux attentats contre la vie du roi eurent lieu successivement. — Le 25 juin, Alibaud saisit le moment où Louis-Philippe retournait avec la reine et sa sœur à Neuilly pour décharger dans sa voiture une canne-fusil. Le roi ne fut pas atteint. Alibaud, condamné à mort par la Cour des pairs, fut exécuté (11 juillet). — Le 27 décembre, Meunier tira un coup de pistolet contre le roi, qui se rendait à l'ouverture des Chambres, et ne l'atteignit point : il fut aussi condamné à mort ; mais on commua sa peine, et il fut déporté en Amérique.

Deux changements de ministère eurent lieu dans l'année. — Le 22 février M. Thiers supplanta M. de Broglie, et le 6 septembre M. Molé prit la place de M. Thiers. La tentative du prince Louis-Napoléon pour insurger la garnison de Strasbourg échoua, et le prince fut arrêté ; mais on ne le mit pas en jugement avec les officiers qui l'avaient assisté, et ceux-ci furent acquittés. Le prince fut embarqué pour l'Amérique où on lui rendit sa liberté.

Le 9 octobre, le roi Charles X mourut à Goritz du choléra-morbus. — Ses ministres, emprisonnés en 1830, furent mis en liberté peu de temps après sa mort.

L'heureuse expédition de Tlemcen, et le glorieux combat de la Sickah, en Algérie, ne compensèrent point le funeste résultat de l'expédition contre Constantine, dont nos troupes furent forcées d'abandonner le siége.

1837. — Mais dans l'année 1837, cette ville succomba, prise d'assaut, le 13 octobre, et le général Danrémont, qui commandait l'armée, fut tué par un boulet devant la brèche. La prise de Constantine valut au général Valée le bâton de maréchal. — Au mois de juin précédent un traité avait rétabli la paix avec Abd-el-Kader.

Le mariage du duc d'Orléans et de la princesse Hélène de Mecklenbourg-Schwérin, fut célébré à Fontainebleau le 30 mai. — La duchesse accoucha, le 24 août 1838, d'un fils qui reçut le titre de comte de Paris.

Ce fut à l'occasion de ce mariage que, en 1837, une amnistie, dont l'honneur appartient à M. Molé, fut accordée aux condamnés pour crimes et délits politiques.

1838. — La domination française se consolida en Algérie par la soumission de Ben-Aïssa, lieutenant de l'ancien bey de Constantine, par l'occupation de Stora, de Milah, de Koleah, de Blidah, et enfin par la fondation de Philippeville. — Ancône, évacuée par nos troupes, fut rendue au pape.

Une rupture ayant eu lieu avec le Mexique, où les Français étaient soumis à des vexations multipliées, la flotte, aux ordres de l'amiral Baudin, où le prince de Joinville commandait un bâtiment, prit, le 27 novembre, le fort de Saint-Jean d'Ulloa, attaqua, peu de temps après, la Vera-Cruz, dont les batteries furent enclouées, et imposa à la république mexicaine un traité de paix qui fut signé en 1839.

1839. — Une coalition des diverses sections de l'opposition força le ministère Molé à dissoudre la Chambre des députés (2 février) ; mais les coalisés étant revenus en force à la Chambre, le ministère se retira après les débats de l'adresse, et fut remplacé par un ministère provisoire. Durant cette espèce d'interrègne ministériel, éclata dans Paris, le 12 mai, une émeute, dirigée par Barbès et Blanqui. Le même jour, un ministère définitif se forma sous la présidence du maréchal Soult. Le lendemain, l'émeute fut réprimée ; ses chefs, condamnés à mort par la Cour des pairs, obtinrent une commutation de peine.

Les affaires d'Orient, qui, depuis 1833, étaient restées dans un *statu quo* commode aux puissances européennes, commencèrent à se compliquer. — Le sultan Mahmoud, ne voulant pas céder à Méhémed-Ali la souveraineté de la Syrie, des villes saintes d'Arabie et de l'Egypte, s'était décidé à la guerre, mais au début de la campagne l'armée égyptienne gagna, sur l'armée turque (24 juin), la bataille décisive de Nezib. — Ibrahim, victorieux, allait marcher sur Constantinople, lorsque, le lendemain de sa victoire, un officier français, aide de camp du maréchal Soult, arriva avec un ordre de son père, lui ordonnant de s'arrêter. Les cinq grandes puissances européennes se chargeaient de terminer le différend du pacha avec le sultan, et de concilier tous les intérêts ; des conférences s'ouvrirent à Londres pour cette grande négociation. — Déjà, cependant, le capitan-pacha, transfuge de la cause ottomane, était venu à Alexandrie livrer la flotte turque au vice-roi d'Egypte. — Mahmoud était mort le 1er juillet, laissant pour successeur son fils Abdul-Méjid.

Le duc d'Orléans revenait en France, après avoir dirigé en Algérie une expédition, pendant laquelle le fameux défilé des *Portes-de-fer*, dans les montagnes du Biban, avait été franchi (28 octobre), lorsqu'Abd-el-Kader appela les Arabes à la guerre sainte, et recommença les hostilités en faisant invasion dans la plaine de la Metidja (15 novembre), et en détruisant les établissements des colons français.

1840. — Le rejet (sans discussion) par la Chambre des députés de la loi de dotation du duc de Nemours, à l'occasion de son mariage avec la princesse Victoire de Saxe-Cobourg-Gotha (célébré le 27 avril), décida le ministère, dont le maréchal Soult était le chef, à donner en masse sa démission (20 février). — Un nouveau cabinet, dont M. Thiers fut le président, reçut, le 1er mars, la direction des affaires. A l'extérieur, la question d'Orient était la plus grave. Cette question fut décidée par quatre puissances, l'Autriche, la Prusse, la Russie, l'Angleterre, qui s'unirent le 15 juillet par un traité, auquel la France ne participa point, et convinrent de forcer Méhémed-Ali à renoncer à la Syrie, et à borner ses prétentions au gouvernement héréditaire de l'Egypte. Le ministère français parut s'émou-

voir de ce traité conclu sans son adhésion. Il le regarda comme une insulte pour la France: des bruits de guerre se répandirent; des armements furent ordonnés; mais tout se borna, en définitive, à la résolution prise d'enclore Paris d'une double ceinture de fortifications et de citadelles détachées; puis quand les travaux furent commencés, l'ancien ministère, présidé par le maréchal Soult (29 octobre), remplaça le ministère que M. Thiers présidait.

Une manifestation de gardes nationaux de la Seine en faveur de la réforme électorale, des troubles à Foix, des coalitions d'ouvriers à Paris, eurent lieu pendant l'année. — La tentative du prince Louis-Napoléon pour exciter une insurrection à Boulogne échoua (6 juillet) comme avait échoué celle de Strasbourg; le prince, arrêté avec ses adhérents, fut condamné par la Cour des pairs à une prison perpétuelle. — On croyait les passions calmées et le temps des assassinats passé: l'attentat de Darmès (15 octobre) contre le roi des Français, qui échappa heureusement à un coup de carabine tiré dans sa voiture, prouva qu'il existait encore des hommes que le fanatisme des opinions pouvait pousser au crime. — Darmès fut condamné à mort.

L'arrivée en France des restes mortels de Napoléon, et leur translation (15 décembre) dans l'église des Invalides, à Paris, où un tombeau doit être élevé à l'empereur, acquittèrent une dette de la France envers le plus grand homme des temps modernes.

En Algérie, la défense de Mazagran par 123 Français contre 12,000 Arabes fut un fait d'armes héroïque. On occupa Medeah et Miliana.

Le bombardement de Beyrouth et la prise de Saint-Jean d'Acre par les Anglais, unis aux Autrichiens, forcèrent le pacha d'Egypte à subir les conditions que lui imposait le traité du 15 juillet, et à évacuer la Syrie.

En Espagne, l'insurrection de Barcelone, qui eut pour conséquence la retraite, en France, de la reine Marie-Christine, fit passer la régence de la monarchie espagnole au général Espartero.

1841. — Bien qu'un recensement général fait pour reconnaître toutes les propriétés imposables eût été l'occasion de troubles à Bordeaux, à Lille, et dans d'autres villes; bien qu'à Toulouse et à Clermont-Ferrand les émeutes eussent eu beaucoup de gravité, on ne pouvait s'attendre à la tentative criminelle dirigée le 13 avril contre le jeune duc d'Aumale rentrant dans Paris avec son régiment, le 17e d'infanterie légère, revenant d'Afrique, où il avait combattu glorieusement pendant plusieurs années. — Le duc d'Aumale marchait en tête avec ses frères, les ducs d'Orléans et de Nemours: un coup de pistolet fut tiré contre lui, mais ne l'atteignit heureusement point, un cheval seul fut tué. L'assassin, arrêté aussitôt, se nommait Quénisset; il était affilié à des sociétés secrètes, qui, depuis quelques jours, cherchaient à émouvoir le peuple de Paris par des manifestations républicaines. Le criminel, traduit à la Cour des pairs, fut, avec deux de ses complices, condamné à mort (leur peine a été commuée); les autres accusés, au nombre de neuf, furent condamnés à la déportation ou à la détention. On s'étonna et on regretta de voir parmi ces derniers un homme de lettres, M. Dupoty, rédacteur en chef du *Journal du peuple*, qui, ne connaissant aucun de ses co-accusés, fut néanmoins condamné pour *complicité morale*: sa condamnation donna lieu à une protestation énergique de seize journaux des diverses opinions indépendantes.

Le baptême du comte de Paris (1er mai), la discussion et le vote de la loi relative aux fortifications de la capitale, sont, en 1841, les autres événements importants de notre histoire intérieure.

Le général Bugeaud, nommé gouverneur général, montra, en Algérie, une grande activité dans la guerre contre Abd-el-Kader, et y obtint des succès.

L'affaire d'Orient avait été terminée par la soumission du pacha au sultan, et par la restitution de la flotte turque. — La France rentra dans le *concert européen*, en prenant part au traité signé à Londres le 13 juillet, pour défendre aux bâtiments de guerre des nations en paix avec la Porte ottomane l'entrée des détroits du Bosphore et des Dardanelles.

Les formes vexatoires avec lesquelles les Anglais exécutaient un traité de 1831-1833, relatif au droit de visite, sur la côte d'Afrique, des bâtiments soupçonnés de faire la traite des nègres, excitèrent les plaintes du commerce français. Ces plaintes eurent assez de retentissement dans les Chambres pour empêcher en 1842 le ministère de ratifier un traité nouveau, signé en 1841, afin d'étendre le droit dont les Anglais avaient abusé.

1842. — Cette année, qui doit clore le résumé de notre histoire contemporaine, est marquée par de funestes événements: la catastrophe du 8 mai, qui, sur le chemin de fer de Paris à Versailles, frappa tant d'infortunés d'une mort si subite et si douloureuse; l'incendie de Hambourg (6 mai), de Kasan, et de plusieurs autres villes d'Allemagne et de Russie; le tremblement de Haïti (10 mai), qui détruisit la ville du Cap français et coûta la vie à 10,000 individus; le bombardement impitoyable de Barcelone; enfin la mort du duc d'Orléans.

Le 13 juillet, à une heure, le prince dont les brillantes qualités avaient inspiré de si véritables affections allait à Neuilly prendre congé de sa mère pour un voyage de peu de jours. Il était seul assis dans sa calèche attelée de deux chevaux, conduits par un postillon. Près de la porte Maillot les chevaux s'emportèrent. Le prince se leva et fut lancé hors de la voiture; il tomba la face sur le pavé, et sa chute fut mortelle. Trois heures après il expira, sans avoir repris connaissance, au milieu de sa famille désespérée. La douleur de sa mère n'a pas de bornes. La duchesse d'Orléans, alors aux eaux de Plombières, n'apprit que deux jours après le malheur qui l'accablait. Elle restait veuve avec deux fils, le comte de Paris, âgé de moins de quatre ans, et le duc de Chartres, âgé de moins de deux ans.

La Charte de 1830, comme celle de 1814, ne statuait rien sur la régence: une loi, rendue par les Chambres convoquées extraordinairement, a déterminé « que le «roi ne serait majeur qu'à dix-huit ans; que la régence, «si elle devenait nécessaire, appartiendrait de droit au «prince le plus proche du trône, dans l'ordre de suc«cession, et âgé de vingt-un ans accomplis.»

L'occupation, par les Français, des îles Marquises, dans l'Océan pacifique, a eu lieu en mai 1842.

L'abolition de l'esclavage, la lutte du sucre indigène et du sucre colonial, les unions douanières, et d'autres graves questions d'avenir et d'honneur, qui ont préoccupé les Chambres, attendent une prompte solution: espérons que la sagesse des pairs et le patriotisme des députés sauront concilier tous les intérêts respectables et satisfaire tous les droits légitimes. C'est le vœu qu'en terminant cet ouvrage, nous croyons devoir former pour la prospérité et la grandeur de notre chère patrie. Puisse-t-elle reprendre dans le monde un rang digne de ses forces, de ses ressources, et des services qu'elle a rendus à la civilisation et à l'humanité. Que Dieu protége la France!

FIN DU CINQUIÈME ET DERNIER VOLUME.




UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 104351231